



R

SUTRO
STACKS



Class

Accession

920B52

2

1

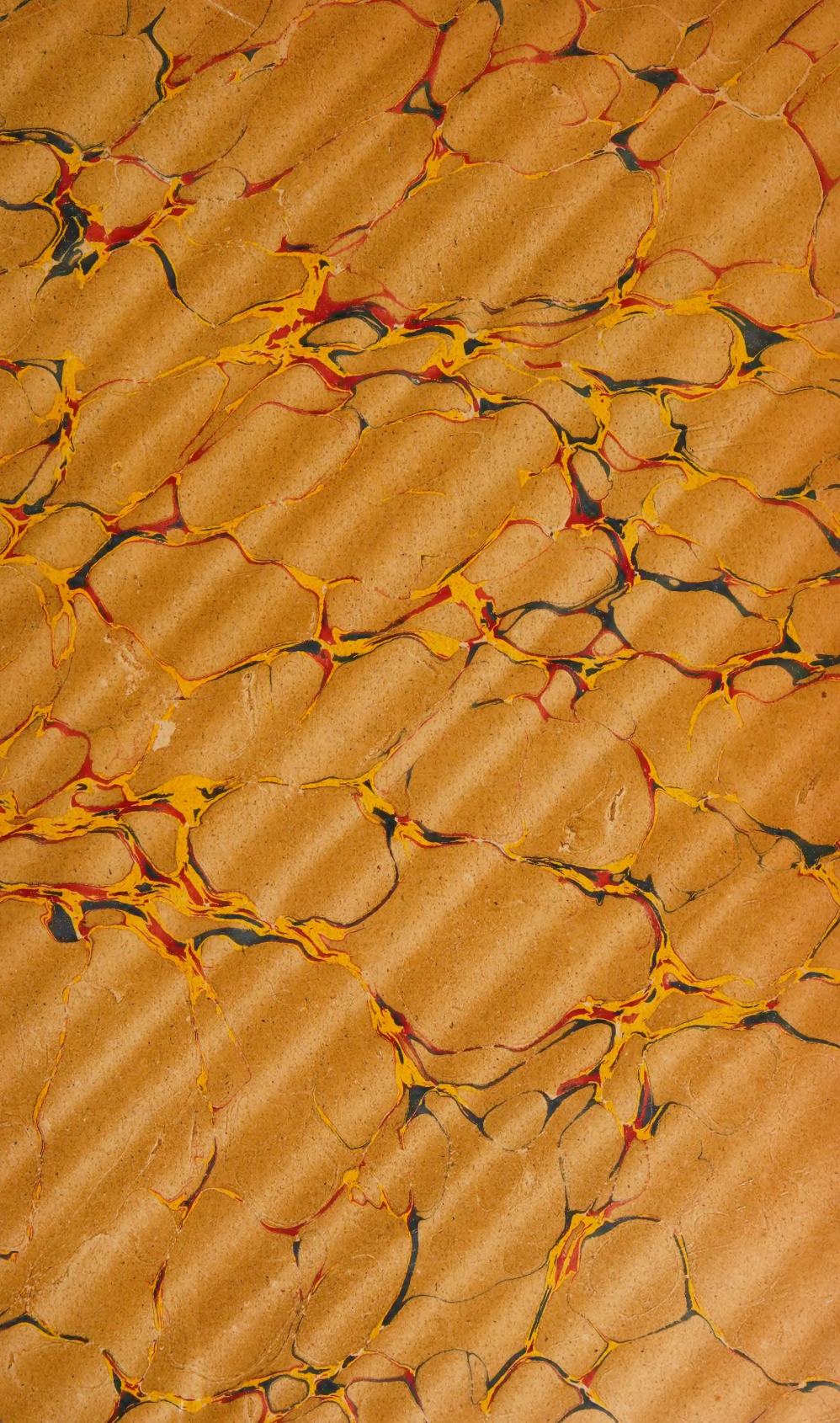
83345

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

Form No. 64-5M-12-6-12



19



BIOGRAPHIE NATIONALE.



Digitized by the Internet Archive
in 2025

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

PERAXYLE — POMREUX.



BRUXELLES,
BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

SUCCESSEUR

ÉMILE BRUYLANT,

RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1903.

*920
B52⁹

83345

988881 818881 7 2

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(DÉCEMBRE 1908).

- MM^{rs}** **G. Dewalque**, délégué de la classe des sciences, *président*.
H. Hymans, délégué de la classe des beaux-arts, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
A. Lancaster, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences.
St. Bormans, délégué de la classe des lettres.
E. Gossart, délégué de la classe des lettres.
H. Pirenne, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Fl. van Duyse, délégué de la classe des beaux-arts.
-

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

Alvin (Frédéric), conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Petersheim (H. de). — Peuplus. — Pierre de Bruges. — Pieters (Jacq.). — Pinet. — Pingret.
— Pirlot. — Platea de Senzeille (J. de). — Platel (J.). — Plum.

Arenbergh (Émile van), juge de paix, à Ixelles.

Perdu (G.). — Péters (J.-J.). — Petri (J.). — Pierre de la Mère de Dieu. — Pires. —
Pollenter. — Polyander.

Beeckman (Ed.), avocat, à Bruxelles.

Pillaert.

Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.

Pieltain. — Pietersz (J.-B.). — Pinarol. — Pioch. — Pithois. — Plateau (J.-A.-F.).

Bergmans (Paul), sous-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Perre (M. Vanden). — Perret (Cl.). — Peteghem (van). — Pfeiffer. — Phaliesen (A. Vander).
— Philippe, abbé de l'Aumône. — Philips. — Pierets. — Pierre de Lille. — Pierre (J.).
— Pieters (Ch.-J.). — Pieters (F.). — Pietersz (A.). — Pietrobono. — Pijart. — Pinnell.
— Piron (C.-F.-A.). — Plancken (C. Vander).

Bernaert (général Frédéric), à Bruxelles.

Pieters (J.-P.). — Poirson. — Polis.

Bethune (baron Jean), gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.

Plouy (Ph. de).

Bethune (baron Joseph), bibliothécaire de la ville, à Courtrai.

Persyn (J.). — Persyn (R.). — Pevernage (André), écrivain. — Pluckx. — Pollet (Jean). —
Pollet (R.).

LISTE DES COLLABORATEURS

Bigwood (Georges), avocat, à Bruxelles.

Piro (H. de).

Blyau (Albert), candidat en philosophie et lettres, à Gand.

Perneel.

Boddaert (Richard), membre de l'Académie royale de médecine, à Gand.

Poelman (C.-A.-C.).

Borchgrave (baron **Émile de**), membre de l'Académie royale, à Vienne.

Perret (E.). — Philippe IV d'Espagne. — Philippe V d'Espagne. — Philippe I^{er} de Namur.

— Philippe II de Namur. — Philippe III de Namur. — Philippe de Saint-Pol. — Pierre de

Gand, écrivain. — Pierre de Gand, missionnaire. — Pirquet. — Plaines (G. de). —

Plaines (T. de). — Poel (A.-E. Vanden).

Bormans (Stanislas), membre de l'Académie royale, à Liège.

Polain (M.-L.).

Brants (Victor), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Perez (A.). — Pieraerts.

Caloen de Basseghem (P. **Vincent-M. van**), dominicain, à Gand.

Petyt (J.). — Poelman (P.-F.).

Caster (chanoine **G. van**), à Malines.

Pierre de Malines.

Chauvin (Victor), professeur à l'Université, à Liège.

Plumyoen.

Chestret de Haneffe (baron **de**), membre de l'Académie royale, à Liège.

Perreau. — Polit.

Closson (Ernest), conservateur adjoint au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

Perrot. — Pirson (E.-A.). — Pirson (V.). — Plasschaert. — Pletinckx.

Coninckx (Henri), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Malines.

Pluys.

***Crépin (F.)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Piré (L.-A.-H. J.). — Poederlé (E.-J.-C.-G.-H. d'Olmén, baron de).

Cuvellier (Joseph), sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Plante.

Deffernez (Dr Edmond), membre de l'Académie royale de médecine, à Charleroi.

Petit (Louis-A.-J.). — Petit (Louis-J.). — Picquet (U.-J.). — Piré (J.-F.-A.).

Defrecheux (Joseph), sous-bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Peurette. — Pinsar.

LISTE DES COLLABORATEURS

Delehaye (R. P. Hippolyte), bollandiste, à Bruxelles.

Périer (J.). — Pien (J.).

***Delescluse (Alphonse)**, chargé de cours à l'Université, à Liège.

Petrodensis. — Pfortzheim (Ph.-C. de). — Pierre de Saint-Trond. — Pirard. — Placentius.

Dessart (J.-B.), membre de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

Pétry.

Devillers (Léopold), archiviste honoraire de l'État, à Mons.

Périn (Camille-F.-A.). — Périn (Ch.-H.). — Peruet. — Pescher. — Petit (Louis). — Petit (Louis-M.-J.). — Petit (Philippe). — Petit (Pierre). — Philippe de Harvengt. — Philippine de Luxembourg. — Picqueri. — Picquet (Ch.-Ad.). — Piérard. — Piérart. — Pilavaine. — Pomreux du Sart (E. de).

Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale, à Liège.

Peters-Vaust. — Pfeffer. — Phillips (Ch.-V.-J.). — Pollet (C.-A.-P.).

Diegerick (Alphonse), archiviste de l'État, à Gand.

Petit (Jean-Fr.). — Pironon.

Discailles (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Pirmez (Eudore).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers.

Perre (G. Vaude). — Phalèse (H.). — Polites. — Pompe (G.). — Pompe (J.-B.-E.). — Pompe (P.-M.).

Doutrepont (Georges), professeur à l'Université, à Louvain.

Pestiniën (J. de).

***Doyen (chanoine F.-D.)**, curé-doyen, à Wellin.

Perès. — Périn (J.-F.). — Perre (P. vanden). — Petit (Jean-V.). — Pignewart. — Piret. — Pirson (F.-G.). — Pisani de la Gaude.

Duyse (Florimond van), membre de l'Académie royale, à Gand.

Pevernage (André), compositeur. — Pipelare. — Platel (N.-J.). — Plouvier.

Even (Éd. van), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Phalèse (A.). — Phalèse (P.).

Goemans (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Louvain.

Perclaes. — Peremans. — Petyt (E.-B.). — Piémont. — Plancquaert.

Gossart (Ernest), membre de l'Académie royale, à La Hulpe.

Perrenot (Fr.). — Perrenot (Th.). — Philippe II, roi d'Espagne. — Piccolomini.

Haeghen (Victor Vander), archiviste de la ville, à Gand.

Pieters (P.). — Pisson. — Plumion. — Poleyt.

LISTE DES COLLABORATEURS

Heins (Maurice), docteur en droit, à Gand.

Piers de Raveschoot.

Helbig (Jules), archéologue, à Liège.

Peril. — Pesser. — Pietkin. — Pirotte (O.). — Plumier (E.). — Poele (F. Vande).

Henry (Louis), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Petithan.

Huisman (Michel), chargé de cours à l'Université, à Bruxelles.

Pollet (F.). — Pollet (Jacques).

Hulin (Georges), professeur à l'Université, à Gand.

Picqué.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Perez (Henri). — Perhoner. — Perlau. — Perre (Chr. Vanden). — Perre (Jean Vanden), peintre. — Perre (N. Vanden). — Perret (P.). — Petri (P. de). — Peyp. — Picard (J.-B.). — Piéron. — Pieters (Jean). — Pilsen. — Pinchart. — Pintemony. — Piron (Ch.-F.-P.-A.). — Pitau (J.). — Pitau (N.). — Plas (P. Vander). — Plattenberg (M. van). — Poelman (P.). — Poindre (J. de). — Pol de Limbourg.

Jacques (D^r Victor), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Perdu (B.). — Planchon. — Poirier.

Jordens (E.), avocat, à Bruxelles.

Piza (Pedro-F. de). — Piza (Pierre-Fr.).

Kurth (Godefroid), membre de l'Académie royal, à Liège.

Pierre l'Ermite.

Leclère (Constant), professeur à l'Athénée royal, à Huy.

Pinchare.

Leclère (Léon), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Pergameni.

Le Court (Jules de), premier président de la cour d'appel, à Bruxelles.

Plaisant.

Linden (Hermann Vander), chargé de cours à l'Université, à Liège.

Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht. — Philippe de Maldeghem (fin xii^e siècle). — Philippe de Maldeghem (deuxième moitié xiii^e siècle). — Philippe, comte de Vianden (1252-1272). — Philippe, comte de Vianden (1306-1317). — Pierre de Herenthals. — Pierre de Lévis-Mirepoix.

Lonchay (Henri), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Philippe (J.-B. Stercq, en religion le père). — Plenevaux.

Lyon (Clément), homme de lettres, à Charleroi.

Pestiaux. — Petit (Jean-Th.). — Petit (M.-C.-S.). — Pirmez (C.-T.). — Pirmez (Ed.). — Pirmez (J.). — Pirmez (L.). — Pirmez (S.).

LISTE DES COLLABORATEURS

Maeterlinck (Louis), conservateur du Musée de peinture, à Gand,
Pierre d'Audenarde. — Pinnoy. — Plaetsen (Jean-C. Vander). — Plaetsen (Julien-B. Vander).

Marchal (chevalier **Edmond**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Perre (Jean Vanden), graveur. — Petit. — Picavet. — Picq. — Pierre d'Aspere. — Pipels.
— Plumier (P.-D.). — Poelaert (D.-V.). — Poelaert (J.).

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Persin. — Petit (S.). — Philipkin. — Philippe (R.). — Philippron. — Piérard (A.-Ed.). —
Plétain (A.-H.-G.). — Plétain (J.-B.). — Plon (J.-J.). — Plon, imprimeurs. — Pluchart.
— Pochet. — Pollio. — Polman.

Monchamp (Mgr **Georges**), membre de l'Académie royale, à Liège.

Philippi (G.). — Piazza. — Pisani (O.). — Playoul. — Plemp. — Poelarius.

Ortroy (Fernand van), professeur à l'Université, à Gand.

Pieters (Josse). — Plancius. — Plouich (V. de).

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.

Perpète (Saint). — Peyt. — Pharaïlde (Sainte). — Philippe d'Alsace. — Philippe de Bourgogne, dit le Hardi. — Philippe de Bourgogne, dit le Bon. — Philippe de Flandre. —
Philippe Mus. — Piat (Saint). — Plectrude.

Piters (Armand), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Pierquin. — Pirotte (A.-A.-V.). — Plotte (G.-J.-L.). — Polain (P.-A.). — Pollet (E.).

***Rahlenbeek (Charles)**, homme de lettres, à Bruxelles.

Perez (M.). — Philippe (Jean). — Philippi (Fr.). — Pierre d'Aspelt. — Pocquet.

Renterghem (Arthur van), professeur au collège communal, à Virton.

Philippe d'Axel. — Philippe de Boulaere. — Pierre de Colmieux. — Pippinck. — Pomerio (H. de).

Ridder (Alfred de), chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

Philippe d'Autriche. — Philippe III d'Espagne. — Philippine de Flandre. — Philippine de Hainaut. — Piétin. — Polet.

Roersch (Alphonse), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Perlander. — Philenus. — Philicinus. — Pighius. — Pileus. — Pirouël. — Pirouille. —
Plateanus. — Plateau (L.). — Poele (R. Vande).

Rooses (Max), membre de l'Académie royale, à Anvers.

Plantin. — Poelman (Th.). — Poirters.

Schrevel (chanoine **A.-C. de**), secrétaire de l'Évêché, à Bruges.

Pierre des Dunes. — Pintaffour.

Smedt (R. P. **Charles de**), bollandiste, à Bruxelles.

Plechelm (Saint).

LISTE DES COLLABORATEURS

Soil (E.-J.), juge, à Tournai.

Peterinck. — Philippart. — Pierre de Forest. — Plateau (A.). — Pléon. — Poissonnier. — Pollinchove (Ch.-J. de). — Pollinchove (G. de). — Pollinchove (J.-M. de).

Stecher (Jean), membre de l'Académie royale, à Liège.

Picard (Ab.-Ad.).

Tandel (Émile), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Pierre (Aug.-J.). — Pierret.

Thier (Charles de), président honoraire de la cour d'appel, à Liège.

Piercot.

Tierenteyn (Louis), docteur en droit, à Gand.

Périer (F.). — Petipas. — Petit (Ch.-J. B.-D.). — Philippe (P.). — Piespordius. — Piet (B. Vander). — Piet (L. Vander). — Pinaut. — Podesta.

Vanderkindere (Léon), membre de l'Académie royale, à Uccle.

Picard (Fr.-D.).

Vannérus (Jules), conservateur adjoint des archives de l'État à Anvers, à Cureghem.

Philippi (H.).

Spillbeeck (R. P. Fr. Waltman van), à Tongerlo.

Piëra.

***Wauwermans** (lieutenant général), à Bruxelles.

Piron (F.-P.-J.).

Willems (Léonard), avocat, à Gand.

Perdaens. — Perduyn. — Peri. — Perre (Jean Vande), écrivain. — Perye. — Peys. — Phillips (Th.). — Pickard. — Pien (I.). — Piens. — Pierre van Iersele. — Pierre le Peintre. — Pierre de Wervicq. — Pierssene. — Piquot. — Placker. — Plancke (J. Vander). — Pleke. — Poele (P. Vanden). — Pomeranus.

Wilmotte (Maurice), membre de l'Académie royale, à Liège.

Pierre de Douai. — Pierre de Gand. — Pirmez (F.). — Pirmez (O.).



P (suite).

PERAXYLE (*Arnould DE LENS*, dit). Voir *Arnould DE LENS*.

PERCE (*Jean*). Voir *PERYE* (*Jean*).

PERCELLIS (*Jean*). Voir *PORCELLIS* (*Jean*).

PERCLAES (*Nicolas*), écrivain flamand, vécut au XVII^e siècle. Il fut membre de la chambre de rhétorique *Het Boeck*, à Bruxelles. On ne connaît de lui que l'ouvrage : *Hollandsche Holli-podrida tot eene toemate*, etc., et qui porte pour suscription la devise de Perclaes : *Naer dit een beter*. Cette œuvre a été imprimée à la suite du *Bericht op de vragen aan de Amstersdamsche Academie ofte Narrenschool, ingestelt bij een Lit van de Brabantsche kamer genaemt 't Le-liken onder de doornen* de l'année 1630.

Léon Goemans.

Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

PERDAENS (*Corneille*), écrivain ecclésiastique sur lequel nous n'avons guère de renseignements. Il passa son baccalauréat en théologie et devint vicaire (*onder pastoor*) de la collégiale Saint-Martin, à Alost. Il fit paraître en 1639, chez Lucas van Meerbeeck, à Bruxelles, une histoire de sainte Barbe, en flamand. Le titre de l'ouvrage est : *Gheestelijke*

wapenen teghen de doot. Het leven en de mirakelen vande Heylighe Maghet ende Martelersse Barbara, besondere patroon-nersse tegen peste, etc. Le livre est dédié à Jacques Beeckmans, curé et doyen de la collégiale Saint-Martin, à Alost, et seigneur de Regelsbrugge; à Ferdinand Vanden Driesschen, chantre de la collégiale, et à Pierre Vanden Regere, chanoine de la collégiale. A la page 247, l'auteur a eu soin de citer toutes ses sources. L'œuvre de Perdaens a été reproduite presque en entier, avec quelques modifications et quelques compléments, en 1685, par un anonyme qui signe A. F. V. U., et qui nous indique lui-même sa source : *getrocken uyt den Boeck van d'Heer en Mr Cornelius Perdaens*. Il existe de ce remaniement une édition de 1738 (à Termonde, chez Jacques Ducaju) et une autre, de 1770, à Alost (chez d'Herdt).

Léonard Willems.

Fr. de Potter, *Geschiedenis van Aalst*. — Jan Broeckaert, *Dendermondsche drukpers*, n° 28.

PERDU (*Benoît*) ou *Benedictus PERDUCIUS*, médecin, théologien, né à Gravelines en 1615 ou en 1616, mort à Tournai, le 5 juillet 1694. On ignore où il fit ses études, mais on le trouve inscrit au tableau du Collège des médecins de Tournai à la date du 26 novembre 1647. Vingt-huit ans plus tard,

il reçut le titre de médecin pensionnaire de la ville (20 mars 1675); il exerça encore son art pendant près de vingt ans. Il a écrit une brochure pour prouver que l'on peut sans inconvénient saigner la veine saphène : *Statera sanguinis, sive disceptatio de saphenæ sectione in febrilibus, tum in viris, tum in prægnantibus*. Tournai, veuve Adrien Quinqué, 1668; in-8°, 86 p. Les pages 79 à 86 ont pour titre : *Corollarium de pestis modernæ (hodiernæ) remedio*. Cette partie était d'actualité, car c'est en 1668 qu'éclata à Tournai une terrible peste. Quelques années plus tard, Perdu fit paraître un opuscule de théologie mystique, intitulé : *Le paranymphe eucharistique, traité de la communion fréquente et de celle de chaque jour... tiré de divers auteurs*. Valenciennes, J. Boucher, 1679; pet. in-4°. Trois ans avant sa mort, il donna encore, sous le voile de l'anonyme, un *Petit traité des motifs pour honorer le Saint-Esprit* (Tournai, J. Coulon, 1691; pet. in-8°), écrit spécialement pour la confrérie du Saint-Esprit dont il faisait partie.

Son fils, Philippe-François, né à Tournai, pratiqua également la médecine dans cette ville. Il fut inscrit au Collège des médecins le 1^{er} février 1663 et hérita de la charge de son père le 13 juillet 1694. Il mourut le 11 octobre 1702.

Dr Victor Jacques.

Paquot, *Mémoires*, t. V. — Desmazières, *Bibliographie tournaisienne*. — *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. XX, 1895-1896, 2^e partie, p. 156-166.

PERDU (Corneille) ou PERDUCIUS, écrivain ecclésiastique, né le 25 novembre 1594, à Bergues-Saint-Winoc, mort à Valenciennes le 6 décembre 1671. Entré dans la compagnie de Jésus le 5 novembre 1612, il enseigna les humanités et la philosophie pendant plusieurs années à Douai. On a de lui : 1. *Acheminement de l'âme à son créateur par les gracieux sentiers d'une sainte confiance et espérance de son salut en la bonté et miséricorde de Dieu*. Douai, 1635; pet. in-12. Id., Tournai, Adrien Quinqué, 1642; in-8°, 941 p. — 2. *Le secret d'une bonne mort*. Mons, Waudret fils, 1642; pet. in-8°, 469 p. — 3. *Considérations dévotes*

sur la grâce de la vocation à l'état religieux et au célibat. Mons, Ernest La Bruyère, 1647; in-12. — 4. *Quelques dévotes considérations pour nous embraser du saint amour de Dieu et nous porter à la pratique des vertus*. Valenciennes, Jean Boucher, 1651; pet. in-12, 64 p. — 5. *Quelques avis salutaires pour faciliter l'entrée à l'oraison et en tirer profit au temps même des aridités et désolations*. Valenciennes, Jean Boucher, 1651; in-12, 187 p. — 6. *La règle ou le bon usage du deuil qu'on doit tenir à la mort des proches et des bons amis*, etc. Valenciennes, Jean Boucher, 1655; in-8°, 500 p. — 7. *Les entretiens et les douceurs du saint amour en suite et en vertu d'une attentive considération des bienfaits reçus de la main de Dieu*, etc. Valenciennes, Jean Boucher, 1656; in-8°, 667 p.

Émile van Arenbergh.

Sotwell, *Bibl. script. Soc. Jesu*. — Paquot, *Mémoires*, t. XV, p. 184. — De Backer, *Bibl. des écriv. de la Comp. de Jésus*, t. II, p. 1837. — Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VI, col. 488.

PERDUYN (Ghislain), écrivain religieux, né le 13 octobre 1630, à Middelbourg (Zélande), mort à Bruxelles, le 17 août 1708. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 22 décembre 1650, et passa quelques années dans l'enseignement; il devint recteur à Ruremonde en 1671, puis quitta l'enseignement pour prendre la direction de la congrégation flamande à Anvers. Il ne commença à publier des travaux que sur le tard. La quatrième édition de ses *Godvruchtighe Oeffeningen* : 1. *Van het daghelycks onderzoeck*; 2. *Van eene maendelycke Recollectie*, etc., est de 1676 (à Anvers, chez Jacques Woons). Il est probable que c'est une édition antérieure de 1670 que nous trouvons citée sous le titre de : *Libellus examinis in singulos hebdomadae dies*. L'auteur revisa cet ouvrage et en donna une nouvelle édition sous le titre : *Godvruchtighe maniere van te doen het dagelycks ondersoeck op de vernaemste weldaden Gods ende eene wekelycke Recollectie*, etc. Bruxelles, François Foppens, 1698. En 1678, Perduyn fit paraître son *Recollectie ofte Vertreck van dry dagen of*

de Parabel ofte Ghelyckenisse van den vijgheboom (Amsterdam, veuve Van Metelen). Une seconde édition parut à Bruxelles, chez François Foppens, en 1698.

En 1681, Perduyn publia celle de ses œuvres qui eut le plus de succès : *Gheestelycke Oeffeninghen Behelsende niet alleenlyck meditatie van de Exercitien van onzen H. Vader Ignatius; maer daer en boven synne onderwijsinghe*, etc. (Bruges, Pierre Van Pée). Il en parut une seconde édition à Bruxelles, chez Fr. Foppens, 1693. En 1697, Perduyn composa un résumé de cet ouvrage, qu'il fit illustrer de gravures de Harrewijn, de H. Cause et de Beterham. En voici le titre : *Verbeeldingen van de vernaemste meditatie der achtdaegsche exercitien van den H. Ignatius. Met den aenwijs der Waerheden ende besluytselen*, etc. (Bruges, Josse Vander Meulen; autre éd., à la même date à Anvers, Georges Willemsen). Il parut de cet ouvrage une traduction latine, avec les mêmes gravures : *Præcipuæ meditationes exercitiorum S. P. Ignatii de Loyola imaginibus expressæ uno cum veritatibus et conclusionibus inde erutis*, etc. (Anvers, veuve Georges Willemsen, 1698). Puis une traduction française, également avec les gravures : *Les méditations solides et propres à toucher les cœurs, tirées du livre des exercices de Saint-Ignace de Loyola, avec les images qui en représentent les sujets* (Liège, Franc. Bronkart, 1698). Citons encore de Perduyn son commentaire sur la règle de saint Benoît : *LXXII instrumenten den goede werken van den H. Benedictus aengewesen in synen regel cap. 4*, etc. (Bruxelles, Fr. Foppens, 1697). Les annotations sur le *Credo* : *Godvruchtige bemerkningen op de twaelf artikelen des geloofs* (Anvers, veuve Flor. Willemsen, 1700). Il en parut une édition française : *Le symbole des apôtres avec des explications...* (Bruxelles, Foppens, 1703). Enfin, les annotations sur le *Pater* et sur l'*Ave Maria* : *Godvruchtige bemerkkingen op het gebed des Heeren* (deux éditions à Bruxelles, chez Foppens, 1705 et 1707) et *Godvruchtige bemerkkingen op de engelsche Groetenisse* (deux

éditions à Bruxelles, chez Foppens, 1706 et 1707).

Nous renvoyons le lecteur qui désirerait connaître les titres complets des ouvrages cités ci-dessus, ainsi que l'énoncé de quelques autres œuvres de moindre importance, à la *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*.

Léonard Willems.

Paquot, *voce* Gislain Parduyn (sic). — Somervogel, *Bibl. Comp. Jésus*, t. VI, p. 489.

PEREMANS (*Catherine*), dont le nom se trouve également orthographié Perremans et Peyremans, écrivain flamande, née à Hingene, près du village de Bornhem (province d'Anvers), aux environs de 1631, et morte à Malines, le 9 juillet 1707 (le 7 juillet 1706, selon Snellaert dans l'*Eendragt* de 1852, n° 20). Elle entra au Grand Béguinage de Malines le 24 octobre 1651, et s'y appliqua tout à la fois à la musique et à la poésie. Elle y remplit jusqu'à sa mort les fonctions d'organiste de l'église. C'était, selon son biographe, une âme contemplative qui passait de longues heures dans la prière et la méditation. Sa sœur Anna, également béguine à Malines, et son frère, prêtre de l'Oratoire, moururent avant elle et lui léguèrent une grande fortune qu'elle consacra en partie à l'érection d'une école pour enfants pauvres. Nous avons d'elle quelques poésies imprimées dans l'ouvrage : *Leven van de H. Begga* (Anvers 1712) et intitulées : *Cransken van de H. Engelen*. On y remarque surtout la pièce : *Rymgebed tot den H. Engel bewaerder*.

Léon Goemans.

Eendragt, 1832, 1834. — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

* **PERÈS** (*Gilles-Emmanuel*), préfet du département de Sambre-et-Meuse, né à Agen, Lot-et-Garonne (France), le 22 mai 1752, décédé en juillet 1833, à Boulogne, près Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Député à la Convention nationale, il ne voulut pas voter la mort de Louis XVI, mais il demanda comme législateur que le roi fût détenu et banni à la paix. Dans les derniers jours de

1794, il prit la parole pour défendre un groupe de cultivateurs des départements du Nord que les Jacobins avaient fait arrêter, sous prétexte qu'ils favorisaient les ennemis du dehors. Le 9 brumaire an iv (31 octobre 1795), le Comité de salut public l'envoya en Belgique, en compagnie de Portiez de l'Oise et de Roberjot, avec le titre de commissaire du gouvernement et tous les pouvoirs attribués jadis aux représentants du peuple en mission près des armées et des départements. C'est lui qui transmit à la Convention les vœux de réunion à la France formés par les Belges. Comme législateur, Perès s'occupa beaucoup de la Belgique. Il y fit supprimer les ordres monastiques et vendre les biens appartenant aux communautés religieuses. Elu membre du Conseil des Cinq-Cents, il continua à professer des opinions modérées. Il engagea le Conseil à dédommager les parents des condamnés, en les autorisant à acquérir des biens nationaux avec les bons qu'on leur avait remis sur la vente de leurs biens. La Convention n'osait livrer à la justice grand nombre de citoyens détenus pour opinion politique, lesquels étaient presque tous des agents de la terreur, contre qui il existait des plaintes nombreuses. Perès prit leur cause en mains et combattit l'un de ses collègues, du même nom que lui, qui s'opposait à l'amnistie en leur faveur. Nommé, en janvier 1797, secrétaire du Conseil, il s'attacha, devant le Corps législatif, à l'organisation de la bienfaisance, et demanda qu'on s'occupât des hôpitaux, qu'une loi injuste avait dépouillés de leurs biens. Par la suite, il parla en révolutionnaire violent contre les royalistes et, au mois d'août 1797, contre les prêtres déportés, auxquels on avait permis de rentrer dans le pays et que l'on dépeignait comme les ennemis de la République. Il appuya de toutes ses forces le Directoire, dans la journée du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), lors du coup d'Etat organisé contre les directeurs Barthélemy et Carnot, ainsi que contre les membres des deux Conseils qu'on accusait de pencher vers le rétablissement de la monarchie, et qui

tous furent condamnés à la déportation. Le 29 pluviôse an vi (17 février 1798), il communiqua au Conseil une adresse de quelques révolutionnaires de Toulouse contre la cour de Rome. Un peu plus tard, il s'éleva vivement contre les insurgés royalistes, dirigés par le comte de Paulo, et qui s'étaient soulevés au nom de Louis XVIII. Ayant cessé de faire partie du Conseil des Cinq-Cents au mois de mai 1798 (floréal an vi), Perès fut élu membre du Conseil des Anciens, dont il devint successivement secrétaire et président. Plusieurs fois dans sa carrière législative il avait eu l'occasion de célébrer la valeur des armées républicaines, notamment les exploits du général Bonaparte, en Italie et en Egypte. Après le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), qui fut suivi de la nomination de Bonaparte comme premier consul, et auquel Perès concourut de tout son pouvoir, celui-ci fut nommé préfet de Sambre-et-Meuse. Arrivé à Namur en cette qualité, un de ses premiers soins fut de compléter l'organisation administrative et judiciaire du département. A cet effet, il attira de France un certain nombre d'hommes auxquels il confia les fonctions les plus élevées de la magistrature et de l'administration publique. Dans les premiers jours de thermidor an xi (juillet 1803), Bonaparte vint visiter Namur. Perès prit toutes les dispositions nécessaires pour que les habitants fissent au premier Consul une réception aussi digne que possible. A l'audience solennelle qui eut lieu le lendemain, il réunit la garde d'honneur, les autorités civiles et militaires. Dans le discours qu'il adressa au premier Consul, parlant de la restauration de la religion, l'ex-représentant du peuple s'exprima ainsi : « Oui, citoyen premier Consul, la gloire dont vous avez couvert la République; la prospérité que vous lui réservez dans les combinaisons de votre sollicitude pour elle; la croix que vous avez replantée aux sommets des temples voués à une religion antique et vénérée; l'ordre, la règle et la justice que vous avez substitués

« partout au chaos, à l'arbitraire et une
 « immoralité dévorante, tous ces actes
 « de prudence, de sagesse et de gran-
 « deur ont, dans les nouveaux départe-
 « ments, fermé toutes les plaies, effacé
 « tous les souvenirs, calmé tous les re-
 « grets, semé les germes de toutes les
 « espérances, et il n'est point de Belge
 « en ce moment dont la voix ne reten-
 « tisse aussi haut que celle des Français
 « originaires dans le concert d'applau-
 « dissements et de bénédictions qui
 « s'élève au-dessus de votre suprême
 « magistrature ». Quelque temps après,
 Perès fut élu candidat au Sénat conser-
 vateur; plus tard il devint baron de
 l'Empire et officier de la Légion d'hon-
 neur. Pendant le cours de son adminis-
 tration, qui dura autant que le départe-
 ment (1799-1814), les habitants n'eurent
 généralement qu'à se louer de lui. Il
 montra toutefois quelque hostilité à
 l'égard du clergé namurois, surtout
 dans les premières années, à propos de
 l'adhésion exigée par lui aux *articles*
organiques ajoutés par Bonaparte au
 Concordat conclu entre le premier Con-
 sul et le pape Pie VII (1801), articles
 condamnés par le Saint-Siège.

A la suite de l'invasion des alliés en
 1814, qui sépara la Belgique de la
 France, Perès perdit son emploi de pré-
 fet; il se retira dans son pays, où il
 vécut paisiblement, et mourut à l'âge de
 quatre-vingt-deux ans.

On a de lui quelques écrits et des dis-
 cours qu'il prononça dans sa carrière
 préfectorale, savoir : 1. *Discours pro-*
noncé dans le Temple de la Loi, à Namur,
le 25 messidor an VIII (14 juillet 1800),
à l'occasion des fêtes du 14 Juillet et de
la Concorde. Namur, J.-F. Stapleaux;
 in-8°, 11 p. — 2. *Discours prononcé le*
25 messidor an VIII, sur la grande place
de Namur, à l'occasion de la colonne dé-
partementale dont la première pierre allait
être posée. Namur, M.-J. Legros; in-8°,
 12 p. — 3. *Discours prononcé dans le*
Temple de la Loi, à Namur, le 1^{er} ven-
démiaire an IX. Namur, M.-J. Legros;
 in-8°, 22 p. — 4. *Discours prononcé lors*
de l'ouverture de l'Ecole centrale solennel-
lement faite à Namur le 2 vendémiaire

an IX, en présence des autorités civiles et
militaires. Namur, J.-F. Stapleaux;
 in-8°, 6 p. — 5. *Discours prononcé, à*
Namur, le 23 messidor an IX, à l'occasion
des fêtes du 14 Juillet et de la Paix.
 Namur, J.-F. Stapleaux; in-8°, 25 p.
 — 6. *Statistique du département de*
Sambre-et-Meuse, rédigée sous les yeux du
citoyen Perès, préfet, par le citoyen Jar-
drinet. Paris, impr. des Sourds-Muets,
 an x. — 7. *Le préfet du département de*
Sambre-et-Meuse aux présidents des tribu-
naux de première instance, du tribunal
criminel, aux commissaires du gouverne-
ment près de ces tribunaux, aux directeurs
du jury, aux substituts-magistrats de sû-
reté près les tribunaux de première instance
et aux juges de paix du département. S. l.
 n. d.; in-8°, 8 p. (Cette circulaire est
 relative aux frais d'exploits des huissiers,
 aux indemnités dues aux greffiers de
 tribunaux pour copie de pièces de pro-
 cédure et expéditions ou extraits de
 jugements, et aux frais de justice). —
 8. *Discours prononcé le 25 messidor an x,*
sur la grande place, à Namur, en présence
des autorités civiles et militaires, à l'occa-
sion de la remise du guidon pour la com-
pagnie du département (de Sambre-et-
Meuse), qu'il était chargé par le gouver-
nement de faire à l'officier supérieur de
cette arme, résidant à Namur. Namur,
 J.-F. Stapleaux; in-8°, 3 p. — 9. *Dis-*
course prononcé à l'occasion de la distribu-
tion des prix aux élèves de l'Ecole centrale
et des primes d'encouragement aux élèves
du cours d'accouchement, faite le 29 ther-
midor an x. Namur, J.-F. Stapleaux;
 in-8°, 6 p. — 10. *Annuaire de statistique*
du département de Sambre-et-Meuse pour
l'an XII de la République, rédigé par ordre
du Préfet... Namur, J.-J. Martin; in-12,
 200 p. — *Idem* pour l'année suivante.
 — *Ibid.*; in-12, 199 p. — 11. *Discours*
prononcé le 14 fructidor an XII, jour de la
distribution des prix à l'Ecole secondaire
de la ville de Namur. Namur, J.-F. Sta-
 pleaux; in-8°, 15 p., suivi d'un second
 discours, par le même, prononcé le 1^{er}
 germinal an XII, jour de l'ouverture
 solennelle de l'Ecole secondaire de la
 ville de Namur. — 12. *Département de*
Sambre-et-Meuse, canton de Namur-Nord.

Tableau des conscrits de l'an 1807. Sont compris dans cette classe, les individus nés pendant le courant de l'an 1787. S. l.; in-fol., 2 ff. — 13. Recueil des arrêtés et circulaires de la Préfecture du département de Sambre-et-Meuse, imprimés avec numéro, depuis le 4 germinal an VIII (25 mars 1800) jusqu'au 1^{er} janvier 1810 exclusivement. Namur, J.-F. Stapleaux; in-8°, 3 vol. — 14. Discours prononcé à la maison commune de Namur, le 3 juin 1811, jour consacré à des réjouissances publiques à l'occasion de la naissance de Sa Majesté le Roi de Rome... Namur, J.-F. Stapleaux; in-8°, 4 p. — 15. Discours aux gardes d'honneur, après la revue du départ pour la ville de Metz, qui a été faite à Namur, sur la place Saint-Aubain, le 18 juillet 1814. — 16. 18 janvier 1815. Lettre d'adieu de Perès aux habitants du département de Sambre-et-Meuse, à l'occasion de sa démission, pour cause de santé, de ses fonctions de préfet.

F.-D. Doyen.

Michaud, *Biographie universelle. — Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, p. 444; t. IX, p. 471, 482; t. XIII, p. 442; t. XIV, p. 69. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. II, *passim*.

* **PEREZ** (Antoine), juriconsulte, né à Alfaro (Navarre), en 1583, mort à Louvain, en 1672. Il vint à douze ans aux Pays-Bas, à la suite des archiducs Albert et Isabelle. Il y eut divers personnages plus ou moins célèbres du nom de Perez; Paquot les énumère sans que nous soyons renseigné sur leur parenté possible avec celui-ci. En 1614, d'après Valère André, en 1616, d'après Paquot, il prit à Louvain le grade de docteur en droit. En 1619, il succède à Zoesius comme *professor regius* d'Institutes (chaire de collation royale datant de Philippe II); en 1628, il passe à une autre chaire de droit où il remplace Masius. Perez publia divers ouvrages de droit; s'ils ne sont pas très nombreux, ils ont eu de la notoriété. Les *Erotemata institutionum imperialium* sont un exposé des éléments du droit. L'auteur indique nettement qu'il écrit pour tout le monde et non seulement pour les savants et les

initiés, comme la plupart de ses devanciers. Il ne se borne pas cependant à une sèche analyse de textes, il y mêle des *rationes* puisées dans les principes du droit romain. Ce manuel eut plusieurs éditions. D'un tout autre caractère est le *Jus publicum, quo arcana et jura principis exponuntur*. Cet ouvrage, édité en 1657, est rempli de règles théoriques et pratiques sur la conduite des princes, mélange de droit public, de droit des gens et de conseils, suivant la coutume des traités de ce genre dès le moyen âge. Il est dédié à don Juan d'Autriche. Il n'entre pas dans le plan de cette notice d'analyser le livre lui-même, mais il prend rang dans l'histoire du droit public, bien moins riche, on le sait, que celle du droit privé. La valeur de Perez avait été reconnue publiquement, par le titre de conseiller qui lui fut octroyé par Philippe IV d'Espagne et par l'empereur Ferdinand II. En 1666, il célébra son jubilé doctoral; dès l'année suivante, il devint aveugle. Il paraît avoir observé les pratiques pieuses avec diligence, car en 1662 les *Annales* de la Sodalité de Louvain mentionnent la célébration de son jubilé de membre de cette congrégation de la sainte Vierge.

V. Brants.

Valère André, *Fasti academici*. — Paquot, *Mémoires littéraires*. — Britz, *Ancien droit belge*.

PEREZ (Henri), peintre, né à Anvers vers 1635, mort dans la même ville en 1671. Le nom espagnol Perez, porté également par la femme du bourgmestre Rockox, n'est point rare dans les annales artistiques anversoises. Dans les listes de la corporation de Saint-Luc, il se transforme en *Peris*. Notre peintre se maria à Anvers en 1659. Sa femme, Catherine Vermeulen, appartenait fort probablement à la famille de l'excellent graveur du même nom. Henri Perez fut, en 1662-1663, doyen de la gilde de Saint-Luc, nommé par le magistrat. M^r F.-J. Vanden Branden le qualifie de peintre de paysages, se fondant sur deux toiles décorant la chapelle du Marché aux Souliers, à Anvers, œuvres où les figures ne tiennent qu'une place accessoire dans des

campagnes semées de ruines. Il y eut toutefois deux peintres du nom d'Henri Perez, celui qui nous occupe et son fils, admis à la gilde de Saint-Luc en 1684-1685. Nous soupçonnons ce dernier d'être l'auteur des paysages semi-religieux mentionnés par l'historien de l'école de peinture anversoise. Si, personnellement, nous ne connaissons aucune œuvre du pinceau du maître qui fait l'objet de la présente notice, nous en pouvons désigner une, et non des moindres : le portrait de l'évêque d'Anvers, Ambroise Capello, effigie très imposante, reproduite en gravure, dès l'année 1664, par Nicolas Pitau (voir ce nom). Le personnage est représenté assis, coiffé du chapeau avec lequel il aimait à se faire peindre, par allusion à sa dignité comme à son nom ; le chapeau figure, en effet, dans ses armoiries parlantes. Chose bizarre, ce portrait, dont il existe un premier état avant le nom du personnage, porte pour signature *H. Perez Brant* pinxit ; au deuxième état, la signature n'est plus que : *H. Perez*, sans plus. Nous ne sommes pas en mesure de donner l'explication de cette particularité et ne savons non plus où se conserve aujourd'hui ce portrait d'Ambroise Capello, si tant est qu'il ait subsisté.

Henri Hymans.

F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*.

PEREZ (*Marc*), armateur et homme politique, né à Anvers en 1527, mort à Bâle (Suisse) en 1572. Il était fils de Louis Perez et de Louise de Segura, l'un et l'autre originaire d'Espagne et accueillis d'abord en Zélande, puis à Anvers comme « nouveaux chrétiens », ce qui signifiait qu'ils étaient des juifs convertis. Ceux qu'on qualifiait ainsi ne retournaient pas d'habitude à la foi de leurs pères : en France, nous les voyons s'allier aux Huguenots ; en Belgique, aux Gueux, et parfois marcher à leur tête. Ce fut le cas pour Marc Perez, que la fortune avait favorisé au point qu'on le disait plusieurs fois millionnaire. L'ardeur de son attachement à la foi réformée avait fait de lui, à la veille de

l'explosion de 1566, un président du consistoire d'Anvers. C'était un poste d'honneur qui réclamait autant de prudence que d'énergie. Il s'en montra digne. Un livret qu'il signe : *Marcus Perez et consors* et qu'il publia sous le titre de : *Recueil des choses advenues en Anvers touchant le fait de la religion en l'an 1566*, est rédigé avec tant de modération et un si grand respect de la vérité, que Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, écrivit aux magistrats d'Anvers qu'ils pouvaient sans crainte le prendre pour guide. Un pareil témoignage est, croyons-nous, unique dans son genre, et, par cela seul, il mérite d'être cité. Comme on savait à la cour de Bruxelles que Marc Perez voyait intimement sir Thomas Gresham, agent du gouvernement anglais, et qu'il correspondait avec les ministres de la reine Elisabeth et d'autres hauts personnages, tant de France que d'Allemagne, on le surveillait de près. On intercepta quelques lettres, mais on apprit trop tard qu'il expédiait régulièrement en Espagne des livres prohibés, que son beau-frère Martin Lopez et un autre Espagnol, Cassiodore de Reina, ancien moine augustin de Séville, traduisaient à ses frais la Bible en castillan. Cette Bible, imprimée à Bâle, est connue sous le nom de « Bible à l'ours », à cause de la vignette du titre ; elle portait un sous-titre hébreu qui trompa tout un temps les douaniers espagnols qui la laissèrent passer. C'est à Bâle, où il s'était réfugié avec sa femme et les siens, que Marc Perez apprit l'arrêt du Conseil des troubles, aux Pays-Bas, le condamnant à un bannissement perpétuel, avec confiscation de tous biens, meubles et immeubles. Que lui importait ! Il perdait beaucoup, mais il n'avait pas quitté Anvers les mains vides, de sorte qu'il continua à être le père et le protecteur des émigrés espagnols et des ouvriers flamands et wallons à la recherche d'un refuge. Ce fut pour ces derniers qu'il ouvrit à Bâle des ateliers de rubannerie de soie, qui prospérèrent de telle sorte que de nos jours cette industrie occupe quarante mille personnes et vend pour quarante

millions de marchandises. Les dernières années de sa vie furent attristées par les mauvais procédés à son égard des pasteurs luthériens de la ville. Ils redoutaient le commerce des réformés, et l'un d'eux, Jean Füglin, mal informé ou dénaturant sciemment les faits, alla jusqu'à dire, dans un mémoire remis au Sénat bâlois, qu'il fallait repousser les Flamands parce qu'ils étaient pour la plupart des fanatiques, et que leurs livres peu orthodoxes avaient soulevé de grandes querelles à Francfort, à Brème et à Strasbourg. La paix ne se fit qu'après la Saint-Barthélemi, qui amena à Bâle une foule de huguenots français; mais Perez était déjà mort alors.

Ch. Rahlenbeek.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (Paris, 1863), t. XII, p. 265. — Ch. Rahlenbeek, *L'inquisition et la Réforme en Belgique* (Bruxelles, 1857), p. 94, 402, 431. — Schickler, *Les églises du Refuge en Angleterre* (Paris, 1892), 1^{er} vol., p. 446. — A. Bernus, *Un laïque du XVII^e siècle*. Marc Perez (Lausanne, 1895; in-8°). — P. Bezou, *Marcos Perez* (Buenos-Ayres, 1895; in-32).

PERGAMENI (François), né à Luxembourg, le 10 novembre 1807, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 25 janvier 1883. Sa famille paternelle était d'origine hongroise; son bisaïeul avait été officier d'artillerie dans les armées de Marie-Thérèse; son père s'était établi à Luxembourg où il s'était marié. Après avoir fait de brillantes études à l'université de Louvain, François Pergameni opta pour la Belgique après la révolution de 1830, et il entra, peu de temps après, comme professeur d'histoire, de géographie et de langue allemande, à l'institut Gaggia, à Bruxelles. En 1834, il publia chez Hayez : *La terre, aperçu géographique servant d'introduction à un cours complet de géographie comparative*. Dans ce court sommaire est déjà mise en application toute la méthode de la géographie comparée. Il fut ensuite secrétaire intime du baron d'Arnim, ministre plénipotentiaire de Prusse près de Louis-Philippe. De cette époque de sa vie datent ses rapports avec les grands savants allemands Alexandre de Humboldt et Léopold de Buch, et sa traduction (dans les *Bulletins*

de la Société de géographie de France, 1847) du *Voyage de Lepsius dans la presque île du Sinaï*.

Rentré en Belgique après la révolution de 1848, qui mit fin à la mission remplie en France par le baron d'Arnim, il publia, à Bruxelles, chez l'éditeur Parent, un *Atlas de géographie* (1854) et un *Manuel de géographie comparée* (1855). On peut considérer cet atlas et ce manuel comme les premiers ouvrages géographiques, de valeur scientifique et pédagogique sérieuse, qui aient été composés en Belgique. François Pergameni se consacra depuis lors au journalisme. En 1856, il entra au *Nord* qui venait d'être fondé à Bruxelles; il en devint bientôt rédacteur en chef, et occupa ce poste jusqu'en 1863. De 1863 à 1882, il a fait partie de la rédaction de l'*Indépendance belge*. Il a aussi collaboré à l'*Office de publicité* de 1863 à 1866.

L. Leclère.

Renseignements communiqués par la famille. — *Indépendance belge* du 27 janvier 1883.

PERHONER (Ferdinand), peintre, travaillait en 1681 et 1682 à la cour de Victor Amédée, comte de Savoie, à Turin. Désigné comme « Fernando Fiam-mingo » dans les états de dépense, il toucha, le 30 août 1681, une somme de 439 livres en paiement des portraits du duc et de la duchesse « fatti a totale nostra soddisfazione ». L'année suivante, au mois de juillet, une nouvelle somme de 175 livres lui fut comptée pour d'autres effigies princières. On n'a, jusqu'à ce jour, retrouvé à Turin aucune œuvre précisément déterminée de cet artiste dont le nom exact était peut-être Pehorne. Un Hans Pehorne figure, en effet, en 1600, sur les listes de la gilde anversoise de Saint-Luc.

Henri Hymans.

Sources personnelles.

PERI (François), écrivain ecclésiastique qui mourut à Nivelles en 1793. Il entra dans l'ordre des Frères mineurs et devint successivement gardien, définitif, commissaire près de la curie romaine, enfin archiviste de la province des Pays-Bas. Il fit paraître, en 1765,

une explication de la règle du Tiers-Ordre, avec l'office de la sainte Vierge et les prières ordinaires. Le titre de l'ouvrage est : *Regel van het Derde Orden genoemt van Penitentie ingesteld door den Seraphienschen Vader Franciscus, bevestigd door den Paus Nicolaus IV.* Il fut imprimé à Malines, pour compte de J. Norbert Vinck, imprimeur-éditeur à Anvers, en deux volumes, et comprend trois parties : 1^o l'origine et l'histoire du Tiers-Ordre; 2^o la règle du Tiers-Ordre et le commentaire sur celle-ci; 3^o les prières de la sainte Vierge. Cette œuvre eut un succès considérable. Elle fut réimprimée à Malines en 1839, chez Hanicq, puis en 1843.

Léonard Willems.

Servais Dirks, *Bibliographie des Frères mineurs*, p. 402.

PERIANDER (*Gilles*), poète latin, né à Bruxelles vers 1543, décédé en Allemagne peu après 1568 (?). D'après Paquot, son nom serait la traduction latine du frison Omma; d'après Hoeufft, du flamand Voorman ou Voerman; la conjecture de Paquot nous paraît au moins hasardée et nous serions plus porté à croire qu'il faut retrouver en Periander une forme latinisée des patronymiques flamands Herman (Hermans) ou Voortman.

Periander fréquenta tout d'abord à Vilvorde l'école d'Antoine Sylvius, philologue distingué, né à Dunkerque. Puis il partit pour Louvain où il fut, pendant six mois, l'élève de Laurent Dacholius. Tout jeune encore, il se sentit porté vers la poésie et, bien que sa vocation fût vivement combattue par ses parents, il s'y consacra bientôt tout entier. Ses deux maîtres et ses amis Carrion, Brouchaut et d'Oulterman lui prodiguèrent d'ailleurs les conseils et les encouragements. En 1564, les troubles des Pays-Bas le forcèrent à s'expatrier; il partit pour l'Allemagne, et, durant trois années, y erra de ville en ville. A Bâle, il fut accueilli avec beaucoup de bienveillance par l'imprimeur Oporinus (Herbst); puis il séjourna en Brisgau et se fixa enfin à Francfort, où il trouva de généreux protecteurs. Il dut arriver en cette ville

vers 1567. Il y publia tout d'abord une version poétique latine, en deux livres, de cent et deux épisodes de la vie de Tiel Uilenspiegel. Il écrivit cette œuvre si rapidement qu'il lui arriva de composer jusqu'à six cents vers en un jour : le tout fut terminé en six semaines et dédié à Christophe Schober, gentilhomme d'Ingolstadt : *Noctuae speculum. Omnes res memorabiles, variasque et admirabiles, Tyli Saxonici machinationes complectens, planè novo more nunc primum ex idiomate Germanico latinitati donatum, adiectis insuper elegantissimis iconibus veras omnium historiarum species ad vivum adumbrantibus, antehac nunquam visis aut editis.* Francfort-s/M., S. Feyrabendt et S. Huter pour G. Corvinus, 1567; in-8°, 211 pages.

Peu après, Periander fit paraître, en la même ville, chez Pierre Fabricius pour S. Feyrabendt, un recueil de pièces encomiastiques consacrées à cinq cents des plus célèbres savants de l'Allemagne par les poètes les plus distingués de l'époque. Chaque éloge est accompagné d'un ou de plusieurs distiques de l'auteur. Celui-ci annonce dans sa préface son intention d'écrire des ouvrages analogues sur les sommités scientifiques de France, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre et d'Ecosse, mais ce projet ne fut jamais, semble-t-il, mis à exécution : *Germania Agidii Periandri, in qua doctissimorum virorum elogia, et judicia continentur, ex diversissimorum nostri temporis poetarum monumentis accurate congesta. Quibus addita sunt in singulos aulhores et viros doctos eiusdem iudicia et encomia. Haec est quasi specimen futuri operis. Ad cl. v. Conradum Weis, patricium Francofordianum, Meconatem suum.* 1567; in-8°, 842-44 pages. On trouve des extraits de ce volume dans les *Delitiae poetarum belgicorum* (Francfort, 1614, III, 800).

Enfin en 1567 encore, Periander réunit en trois livres les productions poétiques les plus remarquables des auteurs contemporains : *Horti tres amoris amoenissimi, praestantissimorum poetarum nostri seculi flosculis et plantis odoriferis consiti.* Le premier livre est consacré aux poètes latins, le second aux alle-

mands, le troisième aux français (1567; 3 vol. in-8°).

L'année suivante, Periander se transporta à Mayence où il fut, semble-t-il, appelé et doté par le chapitre. Il y fit paraître : *Nobilitas moguntinae diocesis, metropolitanae ecclesiae capitularis, uno libello complexa, quantum fieri potuit, accurato carmine elegiaco, veros heroes, eorumque laudes complectens. Accessit libellus de ea nobilitate canonicorum, quae capitularis, ad nob. v. D. Wolfg. de Worms dictum a Dalberg, eccl. metrop. scholasticum*. Mayence, G. Behem, 1568; in-8°, 96 pages avec 44 planches. Réimprimé dans G. C. Johanni, *Scriptor. rer. mogunt.* 1722-1727, t. III. Cet ouvrage est le dernier que nous connaissons de cet auteur. Il est probable qu'il mourut après sa publication, dans sa vingt-sixième année.

Peerlkamp a émis sur ses vers le jugement suivant : *Nihil a se differunt, nisi quod unum pejus sit altero*. A défaut de qualités transcendantes, qu'il nous soit permis d'admirer chez ce poète décédé prématurément beaucoup de verve et une étonnante facilité. Tous les ouvrages de Periander sont, depuis longtemps, d'une rareté extraordinaire.

Alphonse Roersch.

Les ouvrages de Periander. — Gesler-Simler, *Bibliotheca*, p. 9. — Valère André, p. 48. — Sweertius, p. 408. — Foppens, p. 32. — Paquot, t. VII. — Jöcher, *Allg. Gelehrten Lex.* et *Fortsetzung* zu Jöcher. — Freytag, *Apparatus litterarius*, t. III, p. 433-464 (important). — Peerlkamp, *Vita Belgarum*, p. 69. — Hoeufft, *Parnassus*, p. 75. — Vander Aa, t. XV, p. 178. — Michaud, *Biographie*, v. Periander.

PÉRIER (*Frédéric*), historien, né à Termonde, le 5 pluviôse an XIII (25 janvier 1805), mort en cette ville, le 19 mai 1873. Agé de quinze ans à peine, il entra (17 juin 1819) dans les bureaux de l'administration communale de sa ville natale, sous la conduite de son père Baudouin, ancien secrétaire de la ville de Gand sous la République française (1798) et alors secrétaire communal à Termonde. Il parcourut assez rapidement les grades inférieurs, devint chef de bureau en 1838, et fut nommé, par le conseil, aux fonctions de secrétaire com-

munal le 27 août 1859. Lors des fêtes de l'académie des Beaux-Arts de Termonde, dont il était secrétaire, il retraça en quelques pages l'historique de cette utile institution. Il travailla activement à l'érection d'un établissement du gaz en cette ville, fit partie du conseil d'administration et contribua activement au succès de l'entreprise. Secrétaire de la commission administrative des prisons pendant plus d'un demi-siècle, Périer était en outre membre de l'administration du Mont-de-Piété. Malgré ses multiples occupations, il s'adonna aussi à la culture des lettres, et il collabora au *Courrier de la Dendre*. Il a publié les opuscules suivants : 1. *Historique de l'académie des Beaux-Arts de Termonde*. Termonde, F. Ducaju, 1850; in-8°, 30 p. (extr. de : *Ville de Termonde* 1850. *Fêtes jubilaires*). — 2. *Antoine-Erard de Espinosa*, XII^e évêque d'Anvers, par un membre du comité du Cercle archéologique de Termonde. Termonde, Deschep-Philips, 1870; in-8°, 18 p., portr. et 1 pl. (extr. des *Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde*, 2^e série, t. II. Traduit en flamand par son fils Odilon Périer).

L. Tierenteyn.

Rapport sur la ville de Termonde pendant l'exercice 1872-1873, p. 9 et annexe 1. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 407. — Odilon Périer, Liévin Bauwens, p. 6.

PÉRIER (*Jean*), hagiographe, né à Courtrai, le 29 août 1711, de Jean Périer et de Marguerite Vander Straete, mort à Anvers, le 23 juin 1762. Il fit ses études au collège de la Compagnie de Jésus, dans sa ville natale, et entra au noviciat de l'ordre, à Malines, le 15 octobre 1732. Après qu'il eût terminé les études réglementaires de littérature et de philosophie à Hal et à Anvers, on l'appliqua, durant six années, à l'enseignement des lettres au collège d'Anvers. De là il passa à Louvain pour y suivre les cours de théologie, et fut ordonné prêtre le 24 septembre 1746. L'année suivante, en remplacement du P. Vande Velde (Veldius), destiné aux missions d'Amérique, l'œuvre hollandienne reçut comme collaborateur

le P. Périer, qui devait lui consacrer quinze années de sa vie. Sept volumes de la collection des *Acta Sanctorum* ont été publiés avec le concours de ce savant, dont l'érudition égalait la modestie : les six derniers de septembre et le premier d'octobre, qui parut après sa mort. Nous laissons aux bibliographes le soin de dresser la liste complète des commentaires signés de son nom, en nous contentant de signaler, parmi ses travaux les plus remarquables, les Actes de saint Maternus, de saint Notberge, de saint Thomas de Villeneuve et de saint Bavon. C'est lui aussi qui écrivit une courte biographie de son collègue le P. Pien, en tête du tome III de septembre des *Acta Sanctorum*.

Hipp. Delehaye S. J.

C. Byaesus, *Elogium reverendi patris Joannis Perieri hagiographi Societatis Jesu, τοῦ μακαρίτου*, dans *Acta Sanctorum* octobris, t. I. — De Backer-Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI. — On conserve au collège Notre-Dame d'Anvers un portrait du P. Périer, attribué à Balthasar Beschey.

PERIL (Robert), graveur, était, il y a un demi-siècle, un artiste entièrement inconnu. Il est probablement né à Liège, dans le dernier quart du xv^e siècle. Le savant qui s'est attaché à le faire connaître, par des études très approfondies, croit qu'il a été inscrit au *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, sous le nom de Robert de Liège, *Robbrecht van Luyck*, qui en 1519 était élève de *Bastiaen Masselyn*, reçu la même année comme maître à Saint-Luc. Ce dernier était sculpteur ornementiste de façades (*me'selrysnydere*). On n'a sur Peril aucun renseignement antérieur à cette date. S'il est venu de Liège s'établir à Anvers, il est probable qu'il a quitté très jeune sa ville natale. Il a débuté sans doute par la sculpture décorative. Après s'être perfectionné dans le dessin, il s'est adonné à la gravure, tout en entreprenant le commerce des cartes à jouer. Afin d'exercer cet état, il fut obligé d'entrer dans la corporation des merciers. L'on trouve, en effet, son nom inscrit dans les comptes de cette gilde à l'année 1522. Il y figure en qualité de cartier, *quaertspelmakere*. Cette profession ne lui ap-

porta pas la fortune. Il épousa cependant une jeune fille du nom de Guillemette Bessin, mais le jeune ménage ne prospéra point; les documents qui se rapportent à l'artiste le montrent en proie à la gêne et poursuivi par les créanciers.

En 1530, Robert Peril fut chargé d'un travail considérable, par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Conformément à la requête adressée à cette princesse, il put graver et publier deux planches qu'il intitula : *La coronacion de Charles-Quint, empereur, avec Triomphe d'icelle*. C'est grâce à cette seconde planche que le nom de Robert Peril a été transmis à la postérité. Voici à quelle occasion l'artiste avait conçu le projet d'exécuter ces deux gravures. Le couronnement de l'empereur Charles-Quint par le pape Clément VII, qui s'accomplit à Bologne, fut un événement historique d'une très grande portée et qui naturellement attira l'attention de l'Europe tout entière. Cette cérémonie fut célébrée avec un éclat extraordinaire le 22 février 1530, et le surlendemain, 24 février, jour anniversaire de la naissance de l'empereur, eut lieu le second acte de la solennité. Il fut inauguré par une procession, cortège triomphal d'une magnificence inouïable, et où figuraient le pape et l'empereur. Le cortège partit de l'église Saint-Etienne pour se rendre à celle de Saint-Dominique.

Ce sont les deux actes de cette fête historique qui tentèrent le burin de Robert Peril. Afin de traiter son travail après les études nécessaires, et l'aborder dans les conditions qui pouvaient le mieux en assurer le succès; voulant répondre aussi à la confiance de la tante de Charles V, l'artiste se rendit à Bologne. On voit par la gravure qui est parvenue jusqu'à nous qu'il tint pour ainsi dire à acter sa présence à la cérémonie, en se représentant lui-même comme spectateur du défilé de la procession. Peril dessina donc à Bologne, sinon les deux compositions commandées, au moins toutes les études indispensables. Ces travaux préliminaires terminés, il retourna à Anvers.

Il ne semble guère avoir reçu d'a-

comptes ou de paiements anticipatifs sur cette œuvre de longue haleine. En rentrant au foyer, il trouva sa famille en proie à la misère. Le propriétaire de la maison qu'elle habitait, Arnold de Vis-senaken, réclamait l'arriéré considérable du loyer qui lui était dû, et signifiait à l'artiste de déguerpir. Peril, obligé par autorité de justice de se conformer à cette injonction, vendit même une partie de son mobilier pour se libérer. Enfin, cette situation s'était empirée au mois de mai 1533, à tel point que l'artiste ne possédait plus rien : tout son mobilier et celui de sa famille, y compris ses literies, étaient vendus ou mis en gage. Sa détresse était extrême lorsqu'elle parvint à la connaissance d'un négociant nommé Adrien de Vogelere, homme bien-faisant et charitable, qui n'ignorait pas le mérite très réel du graveur. Ayant résolu de le secourir, il le pourvut non seulement du mobilier dont il avait besoin, mais il lui procura encore l'outillage nécessaire à l'exercice de sa profession de fabricant de cartes et d'imprimeur. Seulement, afin de mettre Peril à l'abri d'une nouvelle saisie, le mobilier ne lui fut livré qu'à titre de prêt remboursable à une époque indéterminée. L'acte qui donne une forme authentique à la générosité d'Adrien de Vogelere, passé devant les échevins d'Anvers, porte la date du 13 mai 1533. Tout le détail des objets concédés à l'artiste y est repris soigneusement. Robert Peril, débarrassé ainsi des soucis de la misère, se remit courageusement au travail.

Il avait composé un dessin où était représentée la dynastie impériale. Sous le titre de la *Généalogie de l'Empereur et de la Reine*, Peril avait gravé les portraits des membres de la famille de l'empereur accompagnés d'un texte qui, en plusieurs langues, donnait en abrégé l'histoire de l'illustre maison. Il obtint le privilège de le faire imprimer et de le vendre dans tous les pays qui se trouvaient sous la domination de Charles V, pendant le terme de trois ans. A l'octroi de ce privilège, daté du 5 juin 1536, l'empereur joignit une subvention de 50 livres.

Les œuvres de Robert Peril ont eu

la malheureuse destinée de disparaître presque complètement; ainsi celle que nous venons de citer et qui a été : *Imprimée en Anvers par Robert Peril, au mois de fevrier lan de grace 1536, stil romain, soubz la conduite et correction de maistre Rolland Boucher, docteur en théologie*, ne nous est connue que par de rares exemplaires. Il en est de même de la gravure sur bois du *Triomphe de Bologne*. Ce travail considérable est composé de deux bandes superposées d'une planche imprimée sur vingt-quatre feuilles de parchemin collées ensemble, formant une estampe de 4 mètres 84 centimètres de longueur sur une hauteur de 50 centimètres. Le cortège s'y déploie en deux lignes superposées sur une étendue de 9 mètres 68 centimètres, les figures ayant une hauteur qui varie de 11 à 12 centimètres. Ce qui fait de cette vaste planche un document vraiment historique, c'est que l'artiste s'est attaché, avec une conscience scrupuleuse, à reproduire les personnages à la place qu'ils occupaient dans le cortège, chacun selon son rang et sa dignité, revêtu de son costume officiel. Pour les soldats et les figures d'ordre inférieur, la même exactitude a été apportée à représenter les uniformes, les armes et les armures, et à caractériser les nationalités. Les groupes sont expliqués par des légendes en latin et en français renfermées dans des cartouches. Le texte débute par quelques lignes qui expliquent le sujet de la gravure en ces termes :

*Nobles lecteurs qui voyez ceste hystoyre
Faite en Anvers dassez fresse memoire,
Voyez ichy comment l'empereur Charles
Puisant monarcq de quoy le monde parle
Ceste couronne en triomphe a Bouloungne
Comme il appert en ceste oeuvre suyvante.*

A l'extrémité droite de la gravure, l'artiste s'est représenté à mi-corps. Il est vu de face, encadré, pour ainsi dire, dans une ouverture pratiquée à l'un des côtés de l'arc de triomphe de Bologne. Sur la face de cette sorte de tribune, on lit ces mots : *Vostre. Hembre Servitevr, Robert. Peril*. Puis, plus bas, le millésime 1530.

Le seul exemplaire connu de cette précieuse estampe est colorié à la main.

Il a été acquis pour le musée d'Anvers, en 1862, par l'avocat Serrure, de Gand, au prix de 1,800 francs.

Si, comme il faut le croire d'après le texte des *Liggeren*, Robert Peril est né à Liège, il ne paraît avoir laissé aucune trace de son existence dans sa ville natale. Aucun auteur liégeois ne fait mention ni de son nom ni de ses travaux ; l'œuvre considérable que nous venons de décrire lui assure cependant une place distinguée parmi les dessinateurs du XVII^e siècle. On ignore la date de la mort de Robert Peril, et l'on doit tout ce que l'on connaît de son existence aux recherches consciencieuses autant que sagaces du chevalier Léon de Burbure, dont nous ne faisons, pour ainsi dire, que transcrire la savante étude.

J. Helbig.

Robert Peril, graveur du XVII^e siècle : sa vie et ses ouvrages, par le chevalier Léon de Burbure (*Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc. de Belgique*, 38^e année, 2^e série, t. XXVII (1869), p. 322. — Un article de P.-J. Goetghebuer, paru dans le *Messager des sciences historiques*, année 1864, s'occupe de la gravure de Robert Peril, mais ne donne pas de renseignements sur l'artiste.

PÉRIN (*Camille-Firmin-Antoine*), avocat, philanthrope, né à Ath, le 28 octobre 1823, mort à Louvain, le 23 février 1853. Après de brillantes études au collège communal de Mons, il remporta le prix de composition latine, au concours général entre tous les établissements d'instruction moyenne du pays, en 1841; il fit son droit à l'université de Louvain. Rentré à Mons, en 1847, il fut reçu avocat au barreau de cette ville et partagea dès lors ses rares loisirs entre l'étude et la pratique des œuvres charitables.

Camille Périn s'était attaché avec ardeur à rechercher l'influence de la civilisation chrétienne dans le monde. En 1842, il offrit à la Société littéraire de l'université des *Etudes sur Reboul et Turquetty considérés comme poètes catholiques*. (*Choix de mémoires*, t. III.) Vers 1844, il prit la plus grande part à la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul parmi les étudiants. A son arrivée à Mons, il s'occupa de l'institution d'une conférence de la même société;

ce ne fut que vers la fin de l'année 1849 qu'il parvint à réaliser ce projet. En 1851, il publia son rapport sur les travaux accomplis (Mons, Manceaux-Hoyoïs; in-8°). A la même époque, avec l'aide de quelques personnes charitables, il fonda la Société de Saint-François Regis, ayant pour objet spécial de faciliter le mariage des gens qui vivent en concubinage.

Camille Périn avait su, dès le début de sa carrière, comme avocat, se créer une position honorable. En 1852, il fut chargé de la défense de l'évêché de Tournai contre l'administration des domaines de l'Etat, au sujet de la maison dite l'Evêché, située à Mons, en face de l'église de Sainte-Waudru, là où s'élève aujourd'hui une école communale. Il mit au jour un mémoire important : *De la propriété de la maison épiscopale de Mons* (Mons, Manceaux-Hoyoïs, 1852; in-8°). Sa plaidoirie lui valut les éloges des jurisconsultes les plus distingués. La perte de cette cause lui porta un coup fatal. Sa santé en fut ébranlée. Dans l'espoir de la rétablir, il se rendit à Louvain, auprès de son frère Charles, professeur à l'université; mais rien ne put arrêter les progrès de la maladie dont il souffrait, et il fut enlevé prématurément à sa famille et à ses nombreux amis.

Léop. Devillers.

Revue catholique, IV^e série, 1^{er} vol. (Louvain, 1852-1853), p. 60; 2^e vol. (1853-1854), p. 57. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, p. 592. — Discours prononcé à Ghlin, au moment de l'inhumation par l'avocat Le Tellier (inséré dans l'*Echo de Mons*, du 28 février 1853). — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*, p. 490.

PÉRIN (*Charles-Henri*), avocat, littérateur, né à Mons le 10 mai 1807 (1), décédé à Liège le 6 décembre 1849. Après avoir achevé ses études de droit, il se fit inscrire au tableau des avocats du barreau de Liège et ne tarda pas à s'y faire remarquer. Comme critique d'art, il avait acquis un certain renom. Il collaborait à plusieurs journaux et revues. Ses autres publications sont :

(1) Il était fils de François-Joseph Périn, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires à Mons, puis inspecteur de l'enregistrement à Liège, et de Marie-Anne Périn, son épouse.

1. *Exposition bisannuelle* (de Liège) de 1840. *Promenade d'un profane au Salon d'exposition*. Liège, 1840; in-8° de 19 p. — 2. *Exposition bisannuelle de Liège. Visite au Salon de 1842*. Liège, 1842; in-12, 40 p. — 3. *Critique littéraire. Les fleurs éphémères de M. Ch. Morren*. Liège, 1843; in-8°, 23 p. — 4. *Exposition bisannuelle de Liège. Visite au Salon de 1847*. Liège, 1847; in-12, 57 p.

Léop. Devillers.

Ulysse Capitaine, *Rech. hist. et bibliogr. sur les journaux liégeois* (Liège, 1880), p. 202, 204, 208 et 223. L'auteur le dit, par erreur, né à Liège, et écrit Perrin, au lieu de Périn. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 408. — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*, p. 491. — Picard et Larcier, *Bibliographie du Droit belge*, p. 592.

PERIN (Jean-François), savant théologien, né en 1702, à Namur, y décédé, le 24 mai 1783. Perin professa d'abord la théologie au séminaire de cette ville; il devint ensuite vicaire général du diocèse, puis, en novembre 1760, archidiacre du Brabant wallon, et, le 4 août 1765, archidiacre du comté de Namur. Il a laissé des traités de théologie qui sont estimés : 1. *Tractatus de actibus humanis in Seminario Episcopali Namurcensi dictatus*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1774; in-8°, 410 p. — 2. *Tractatus de peccatis in Seminario Episcopali Namurcensi dictatus*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1774; in-8°, 294 p. — 3. *Tractatus de legibus in Seminario Episcopali Namurcensi dictatus*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1774; in-8°. Supprimé par décret du conseil provincial de Namur, en date du 3 octobre 1774, cet ouvrage fut, après la mort de son auteur, deux fois réimprimé, sous un titre un peu différent, à Liège, chez Bassompierre, la première fois en fin caractère, in-8°, VIII-192 p.; la seconde fois, en gros caractère, in-8°, 228 p. — 4. *Tractatus de virtutibus in genere et signanter de fide, spe et charitate in specie ad usum quorumcumque S. Theologiae studiosorum, breviter, dilucide et succincte ad modum digestus*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1775; 2 vol. in-8° de 286-260 p.; 2^e édition, chez le même; in-8°, 2 vol. de 231-296 p. Ce traité, comme les suivants, étant destinés aux

jeunes étudiants en théologie, sont rédigés sous forme claire et concise. — 5. *Tractatus selectus de matrimonio*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1776; in-8°, 198 p. — 6. *Tractatus de sacramentis in genere...* Louvain, J.-P.-G. Michel, 1776; in-8°, 127 p. — 7. *Tractatus de sacramento penitentiae...* Louvain, J.-P.-G. Michel, 1776; in-8°, 232 p. — 8. *Tractatus de sacramento baptismi...* Louvain, J.-P.-G. Michel, 1777; in-8°, 100 p. — 9. *Tractatus de sacramento confirmationis...* Louvain, Michel, 1777; in-8°, 148 p. — 10. *Tractatus de sacramento eucharistiae...* Louvain, J.-P.-G. Michel, 1777; in-8°, 286 p. — 11. *Tractatus de sacramento extremae unctionis et ordinis. Appendix de censuris, de casibus reservatis, de indulgentiis et merito*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1777; in-8°, 196 p. — 12. *Tractatus de virtutibus cardinalibus ad usum confessoriorum, pastorumque animarum et quorumque S. Theol. studiosorum*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1778; 3 vol. in-8°, 344, 349, 259 p. — 13. *Tractatus de Deo uno et trino*. Louvain, J.-P.-G. Michel, 1791; in-8°, 230 p. — Dans son testament, Perin dit : « Je laisse à la bibliothèque du « Séminaire (de Namur), avec la *Somme* « de saint Thomas, plusieurs manuscrits « de théologie, notamment ceux qui contiennent des recueils d'objections ou « d'arguments qui ont été proposés dans « les disputes publiques lorsque j'étais « à Louvain, et que j'ai réduits ensuite « par écrit avec leurs solutions pour « autant que néanmoins je pouvais m'en « souvenir. J'ai fait relier ces manuscrits afin que ce qui pourrait s'y trouver d'utile ne se perdit pas. Il y a « 6 vol. in-4° et un vol. in-folio ».

F.-D. Doyen.

Gaillot, *Histoire de la ville et de la province de Namur*, t. IV, p. 336. — N.-J. Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, p. 447-448. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, nos 893, 894, 895, 900, 907, 908, 909, 914, 915, 916, 917, 924, 1153.

PERIS (Henri). Voir PEREZ (Henri).

PERISONE, musicien. Voir DELARUE (Pierre).

PERLAU (*Joseph*), peintre, né à Bruxelles, le 12 juillet 1809. Deux œuvres de son pinceau figurèrent au Salon de 1836, avec assez d'éclat pour valoir à leur auteur une médaille de bronze. Alvin, dans le *Compte rendu* illustré de cette exposition, vante la « grandeur de » style, la richesse de composition « de ces paysages, et illustre son texte de la reproduction de l'un d'eux. » M^r Perlau », ajoute le critique de 1836, « s'est fait promptement remarquer. » Ses premiers coups d'essai valent « presque des coups de maître; il faut » que l'avenir lui appartienne, aussi « brillant que le présent le promet. » Et pour cela, que lui faut-il? Travail « et persévérance ». Précisément, cette dernière vertu semble avoir manqué à Perlau. Après 1839, où parurent à l'exposition trois nouveaux paysages de lui, appartenant à M^r Van Becelaere, grand collectionneur bruxellois d'alors, il disparaît sans laisser de traces, comme artiste. Aussi croyons nous pouvoir l'identifier avec Perlau, Joseph-Charles-Norbert, employé, dont le décès, à l'âge de cinquante-six ans, est consigné à l'état civil de Bruxelles le 16 janvier 1860.

Henri Hymans.

Catalogues des expositions. — Alvin, *Compte rendu*. — Archives de l'état civil de Bruxelles.

PERNEEL (*Jean*), avocat, historien, né à Beernem (Flandre occidentale) en 1796, et décédé à Bruges, le 6 octobre 1857. Perneel obtint le grade de docteur en droit, le 3 janvier 1824, avec une thèse *De jurejurando* (Gand, Houdin; in-4°, 31 p.). En collaboration avec J.-O. Delepierre, il publia une *Histoire du règne de Charles le Bon, précédée d'un résumé de l'histoire des Flandres depuis les temps les plus reculés, et suivie d'un appendice de ce qui s'est passé depuis la mort de ce prince jusqu'à la paix de Melun* (Bruxelles, 1831; in-8°, LXXXIX, 214 et cxxij p.). Cette histoire du règne de Charles le Bon n'est, en réalité, que la traduction de la relation du meurtre de Charles le Bon par Galbert de Bruges (*De multro, traditione et occisione gloriosi*

Karoli comitis Flandriarum), qui, à ce que croyaient les auteurs, n'avait jamais été traduite du latin (p. II). Il en existait pourtant déjà une traduction, beaucoup plus exacte, publiée par Guizot dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, Brière, 1825, p. 231-433). Citant l'ouvrage de Delepierre et Perneel dans la préface à son excellente édition du récit de Galbert, M^r H. Pirenne estime (p. XXIII) que leur « traduction, qui fourmille de contre-sens, trahit une » connaissance tout à fait insuffisante de « la langue latine du moyen âge ». Les traducteurs ne citent pas le texte latin dont ils se sont servis; mais il est permis d'induire d'un mot de leur introduction (p. II), qu'ils ont travaillé d'après le texte des Bollandistes (G. Henschen et D. Papebroch, *Acta sanctorum*, Mars I, Anvers, 1668; in-folio, p. 179-219). Ils n'ont ajouté que peu de notes au récit de Galbert, ayant jugé « superflu de le » commenter « (p. LXXXIX); mais ils l'ont intercalé dans un résumé des principaux événements historiques en Flandre depuis l'occupation romaine jusqu'en 1225. En 1846, Perneel publia les *Episodes du règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne* (Bruges, A. Bogaert, 1846; in-8°, 81 p. et table, 2 pl.); ils sont précédés d'une introduction où l'auteur déclare que « ce sont des épisodes de la vie du » Téméraire et de sa fille « qu'il offre au public, alors que le titre et le contenu démentent cette déclaration. Ceci nous paraîtrait à coup sûr étrange, si la phrase par laquelle se termine cet opuscule n'impliquait pas une suite qui, semble-t-il, n'a jamais vu le jour. Tel qu'il est, l'ouvrage comprend trois chapitres, dont le premier est consacré en majeure partie à la révolte de Bruges (1437-1438); le second, à la révolte des Gantois (1451-1452), et le troisième, à quelques faits marquants des dernières années du règne de Philippe le Bon. C'est un récit assez banal, sans aucune indication de sources et où il n'est pas question de critique historique : œuvre de vulgarisation sans bien grand mérite. Sur le titre des *Episodes*, Perneel rappelle qu'il est l'auteur

d'un *Mémoire historique, couronné par l'Académie des belles-lettres de Bruxelles*, en 1828; il s'agit d'un « mémoire relatif » aux communes de Flandre, auquel a été « décernée la médaille d'argent » par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dans sa séance du 7 mai 1829. C'est tout ce que nous en apprend le *Journal des séances* (5 janvier 1828-27 mai 1829, t. V (1829), p. xxii) de l'Académie, qui ne l'inséra pas dans ses *Mémoires*. Perneel écrivit encore : *Une page détachée de l'histoire de Flandre* (1301 à 1328) ou *l'Epoque héroïque de Bruges : Guillaume de Juliers, Philippe de Thiette, Jean de Namur, Jean Borluut, le sire d'Arkel, Guillaume van Saefstingen, Breydel, De Koninck, Zannekin* (Bruges, A. Bogaert, 1850; in-8°, CLXXII, 205 et v p., ill.). Le *Messenger des sciences historiques* (1850), p. 531, rendant compte de cet ouvrage, disait à juste titre que « l'auteur aurait pu s'appuyer, plus longuement qu'il ne l'a fait, sur le réveil des communes flamandes, et qu'il n'aurait pas dû se contenter, pour décrire l'époque héroïque du peuple flamand, d'une fastidieuse nomenclature de batailles et de faits d'armes, comme il l'a fait, mais qu'il aurait rendu son œuvre bien plus attrayante en nous montrant la puissante et sage organisation de nos villes ». Cette fois-ci, l'auteur nous fait connaître les sources où il a puisé, mais il n'apporte, comme le dit le *Messenger*, « aucune donnée nouvelle sur l'état de la Flandre durant cette glorieuse période, laquelle se trouve bien plus complètement esquissée dans Meyer, Warnkœnig, Moke et Kervyn de Lettenhove ». On peut ajouter, quant au style, que la profusion avec laquelle l'auteur emploie le présent historique, rend la lecture de cet ouvrage particulièrement fatigante. La faiblesse de ces œuvres ne peut cependant pas nous faire oublier que l'auteur a été un de ceux qui, après 1830, ont essayé d'intéresser le peuple belge à son histoire nationale.

Alb. Blyau.

H. Pirenne, *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-1128), par Galbert de Bruges, ... avec une introduction et des notes*

(Paris, A. Picard, 1891). — *Messenger des sciences historiques de Belgique* (1850), p. 534; compte rendu signé B.

PERPÈTE (*Saint*) ou PERPETUUS, évêque de Tongres-Maestricht (?). Le nom de ce personnage se rencontre pour la première fois dans les *Gesta episcoporum Tungrensium* de Hériger, rédigés à la fin du x^e siècle. A les en croire, Perpète aurait succédé à Saint-Gondulphe comme vingt-troisième évêque de Tongres-Maestricht. La date de son entrée en fonctions est fournie, un peu plus tard, par les *Annales Leodienses*, qui la placent en 598. Mais cette date se trouve en contradiction avec des données chronologiques bien établies. Nous savons en effet que Betulfus, évêque de Tongres, que l'on doit identifier avec Gondulphe, prédécesseur immédiat de Perpète, assista en 614 au concile de Paris. Dès lors, l'avènement de notre personnage au siège épiscopal serait postérieur à 614. On a douté d'ailleurs que saint Perpète ait le droit de figurer parmi les évêques de Tongres-Maestricht, et l'on peut invoquer, pour justifier ce scepticisme, l'époque très tardive des renseignements que nous possédons à son sujet, ainsi que le grand nombre de noms apocryphes portés sur les catalogues épiscopaux de l'église de Liège. Toutefois, en l'absence de preuves certaines, la prudence s'impose, et, jusqu'à plus ample informé, rien n'oblige à refuser à saint Perpète la qualité que lui reconnaît la tradition.

Les seuls détails authentiques que nous possédions sur saint Perpète ne remontent qu'au xiii^e siècle, et ne nous apprennent rien sur son origine ou son activité. Gilles d'Orval, qui nous les a transmis, doit les avoir recueillis à Dinant où les reliques du saint étaient conservées depuis toujours et où elles se trouvent encore aujourd'hui. Il rapporte que saint Perpète, après avoir été enterré dans cette ville en l'église de Saint-Vincent, fut transféré plus tard dans celle de Sainte-Marie. Sa mort serait arrivée le 4 novembre. Il faut nous résigner à n'en pas savoir davantage et rejeter les fables que des écrivains

postérieurs nous ont laissées. Il suffit, pour en montrer la valeur, de mentionner qu'elles nous représentent saint Perpète comme fils d'un comte d'Ostierne(?).

Après le sac de Dinant, en 1466, Charles le Téméraire donna la châsse renfermant les ossements du saint à l'église de Bouvignes, et le reliquaire contenant la tête de Perpète au seigneur de Vere. Réclamés tous deux par les Dinantais dès la reconstruction de leur ville, la châsse fut solennellement restituée en 1477, après un procès porté devant le parlement de Malines; le reliquaire ne fit retour qu'en 1496. Un intéressant tableau du xve siècle, aujourd'hui conservé au musée de Chantilly, rappelle le souvenir de la translation de la châsse de Dinant à Bouvignes (no 106).

H. Pirenne.

Acta Sanctorum des Bollandistes, novembre, t. III, p. 294 et suiv. — *Retberg, Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 553. — St. Bormans, *Cartulaire de Dinant*, t. II.

PERRE (*Chrétien VANDEN*), peintre, sans doute originaire de Bruxelles, où il travaillait dans la seconde moitié du xve siècle. Cet artiste, dont aucune œuvre n'a pu être jusqu'ici identifiée, que passe sous silence Guichardin, lequel pourtant fut à même de le connaître, et dont Van Mander ne fait pas mention, ne fut pas des moindres. En effet, du temps même du grand Moro, il était le peintre en titre du duc d'Albe. Pinchart a publié trois lettres du lieutenant de Philippe II, recommandant chaleureusement Vanden Perre pour la place de « clerc des revendeurs », à Anvers, en remplacement de Goosen Houtappel. La première de ces missives est datée du 26 mai 1571; elle est adressée aux bourgmestres et échevins d'Anvers à l'appui de la requête de Vanden Perre. La deuxième, du 1er septembre et la troisième, du 26 juillet 1572, insistent auprès de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, en faveur de celui que le duc d'Albe désigne comme son peintre, et font part du « singulier plaisir » que lui fera éprouver la réussite de ses démarches. Sans doute elles furent cou-

ronnées de succès; car, en l'année 1580, Chrétien Vanden Perre, désigné comme « de Bruxelles », se faisait inscrire à la gilde des peintres anversoïsois.

Henri Hymans.

Alex. Pinchart, *Archives des arts, des lettres et des sciences*, t. I, p. 51. — Rombouts et van Lérius, *Les Liggeren et autres archives de la gilde de St-Luc*.

PERRE (*Gautier ou Wauter VANDE*), né à Anvers en 1574, mort dans la même ville en 1652. Il était fils de Pierre Vanden Perre et petit-fils de Gautier Vanden Perre et d'Anna De Ridder. Il se destina à la médecine et étudia, sans doute, la chirurgie dans sa ville natale, sous la direction du chirurgien David van Mandere. Membre de la corporation des chirurgiens-barbiers, il en devint plus tard doyen. Il fut également nommé chirurgien juré de la ville d'Anvers, et nous le trouvons remplissant ces fonctions depuis 1612 jusqu'à l'époque de sa mort. Pendant une de ces apparitions terribles de la peste, qui fit à cette époque tant de ravages dans les Pays-Bas, le chirurgien Vanden Perre publia un ouvrage spécial, concernant cet effroyable fléau. En voici le titre exact : *Pestboeck, ofte remedien teghen pestilentielle corte ende omde contagieuse siechte te ghenesen met haer symptomata, ende geexperimenterde recepten, mitsgaders voor de poexkens ende maeselen der jonghe kinderen*. *Byeenvergadert wyf diversche authoeuren ende in 't licht ghebrocht door M. Wouter Vande Perre ghesworen chirurgyn der stadt Antwerpen*. *Antwerpen by Hendrick Aertsens, inde Cummerstraet in de Witte Leeu*, 1633; in-8°, 112 p. Ce traité, divisé en trente et un chapitres, est dédié au magistrat de la ville. Après une description détaillée de la maladie et l'indication des remèdes les plus efficaces, l'auteur indique les précautions à prendre pour combattre l'invasion du fléau. Il s'occupe ensuite de la variole et de la rougeole, et termine en s'adressant spécialement aux campagnards, en indiquant les mesures préventives et les remèdes à employer spécialement par les habitants des campagnes.

Wauter Vander Perre, qui avait eu plusieurs frères et sœurs, parmi lesquels le peintre Pierre Vande Perre, qui s'établit à Madrid, épousa en 1599 Elisabeth van Heyst, fille de Charles van Heyst. Il atteignit une vieillesse avancée et mourut à Anvers le 16 avril 1652; il fut enterré avec sa femme dans un caveau de la cathédrale d'Anvers, devant l'autel de Saints Cosme et Damien; cet autel situé contre le dernier pilier, à droite de la grande nef, avait été élevé par la corporation des chirurgiens-barbiers.

Fernand Donnet.

C. Broeckx, *Galerie médicale anversoise. — Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.* — C. Broeckx, *Histoire du Collegium medicum antverpiense.* — Ozanam, *Histoire médicale générale et particulière des maladies épidémiques.* — H. Haeser, *Bibliotheca epidemiographica sive catalogus librorum de historia morborum epidemicorum tam generale quam speciale conscriptorum.* — Dr Th. Thierfelder, *Additamenta ad Henrici Haeseri bibliothecam epidemiographicam.* — Archives communales d'Anvers, Schepen brieven, 1621 V. — 1630 III. — 1635 V. — 1643 V.

PERRE (Jean VANDEN), graveur de médailles, de sceaux et de monnaies, florissait aux Pays-Bas de 1515 à 1551. Il était fils de Jean-Baptiste et d'Anne le Wat; son grand-père Sébastien vivait au temps de Jeanne, héritière du duché de Brabant, comme fille unique de Jean III, et son époux Wenceslas I, duc de Luxembourg, mort en 1383.

Jean Vanden Perre habitait Bruxelles. Lors de la mort, en 1515, de Liévin van Laethem, orfèvre et varlet de chambre de Philippe le Beau et de son fils, plus tard Charles-Quint, il lui succéda en ces qualités, auprès de ce dernier prince.

L'éminent graveur fut l'objet de faveurs toutes particulières. Par lettres patentes du 10 octobre 1545, il obtint la succession de Jean Noirot, qui avait d'abord été orfèvre et essayeur de la monnaie à Bruges, selon sa commission datée du 1^{er} décembre 1523, et d'essayeur particulier et tailleur des monnaies de Flandre, qu'il exerçait déjà en février 1517, et qui, ensuite, fut appelé, par lettres patentes du 12 avril 1535, aux fonctions de conseiller et de

maître général ordinaire des monnaies des Pays-Bas à Bruxelles.

Il semblerait, selon le document généalogique qui a permis à Pinchart, dans ses *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, d'après des renseignements inédits (t. I, 1858; p. 441), de parler des ancêtres de Jean Vanden Perre, que celui-ci aurait été anobli par Charles-Quint; mais, comme le remarque Pinchart, il doit y avoir eu confusion entre cet artiste et Gaspar Vanden Perre, secrétaire du conseil de Brabant, dont les lettres patentes sont datées de Bruxelles, le 3 juillet 1556 (voir Registre n° 143 de la Chambre des comptes f° xcij, r°, aux Archives du royaume). Selon les registres n° F, 199, 224 et 354, de la Chambre des comptes, aux Archives du département du Nord à Lille, Vanden Perre aurait livré, en 1517, en 1522 et en 1541, pour le service de la Cour ou Maison de Charles-Quint, de nombreuses pièces d'orfèvrerie et d'émaillure. Il fut chargé, en 1520 et en 1546 (selon le même registre n° F, 226 de Lille et n° 1927 f° cix r°, de la Chambre des comptes aux Archives du royaume), de la confection des colliers pour les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, admis aux chapitres des années précitées 1520 et 1546. On cite aussi la somme, énorme pour le temps, de 24,938 livres qu'il reçut pour confection, en 1544, de vaisselle richement émaillée aux armes impériales et d'autres ornements (Registre n° F, 357, des Archives du département du Nord, à Lille).

Jean Vanden Perre a produit un certain nombre de sceaux d'un haut mérite artistique.

Les voici par ordre de dates d'exécution :

1516, 18 janvier (1515. v. st.). Sceau du conseil de Frise qui résidait à Leeuwarden. Coût 70 livres de 40 gros de Flandre la livre. Il représentait Charles-Quint à cheval, armé de toutes pièces et entouré d'écussons « d'aucuns des pais et meismement de Frize ».

1516. Sceau et contre-sceau de la

chancellerie de l'archiduc (Charles). Celui-ci est représenté sur un trône de style Renaissance, tenant l'épée d'une main et le glaive de l'autre. Quatorze écussons remplissent le champ sur lequel se trouve la légende :

Ŝ · CAROL · D · G : HISPATRV ·
Z · VT · SIGILLIE · REG · ARC · AVS-
TRIE · DUC · BVRG · BRABÂ · CO-
MIT · FLÂN · THIR.

Au contre-sceau est un grand écusson couronné supporté par un aigle et un lion, avec cette inscription :

CONTRA · SIGILLVM · CAROLI ·
HISPANIARVM · REGIS.

Ils avaient été gravés d'après les modèles de Jean Vander Wyck, dit Van Batele, peintre d'armoiries en renom, à Malines.

1519, août. Matrices du jeton des finances, coût 127 livres, 8 sols; et deux sceaux d'argent, " l'ung armorié des armes de l'empire et du roy (Charles), et l'autre pour madame Katherine (d'Aragon), sœur du dit seigneur roy ".

1521. Sceau et contre-sceau pour les contrats passés à Tournai, récemment enclavé dans les Pays-Bas.

1522. Sceaux et contre-sceaux dessinés par le peintre Jean de Bruxelles et dont l'exécution fut confiée par Charles-Quint à Jean Vanden Perre; ces sceaux et contre-sceaux devaient porter dans leur légende le titre d'empereur dont Charles venait d'être revêtu. Ils ne furent livrés par l'artiste que postérieurement à 1526. Pendant cet intervalle, on continua d'employer dans les chancelleries de Castille, d'Aragon, de Naples, de Sicile et des pays de par deçà, les anciens sceaux et contre-sceaux dont le même Jean de Bruxelles avait aussi façonné les modèles.

Voici, selon Pinchart, l'énumération des sceaux et contre-sceaux que Jean Vanden Perre tailla à cette époque, selon le document qui constate qu'il en est l'auteur : Un sceau avec contre-sceau pour l'Espagne; le grand sceau impérial avec son contre-sceau; plu-

sieurs sceaux dont deux " fermans ensemble ", pour le royaume de Naples; un grand sceau impérial représentant un aigle; un autre grand sceau où l'on voyait Charles-Quint assis, avec contre-sceau et divers autres petits sceaux, contre-sceaux et cachets qui ne sont pas spécifiés. Ces indications, ajoute Pinchart, sont bien peu détaillées pour reconnaître, parmi tous les sceaux appendus aux actes émanant de Charles-Quint, ceux qui ont été gravés par Van den Perre; néanmoins, nous croyons pouvoir, en toute certitude, lui attribuer ceux qui ont été publiés par Vredius (*Sigilla Comit. Fl.* édit. 1639, pages 182 et 189). Le premier représente l'empereur assis sur un trône et accosté de deux écussons couronnés qui couvrent le haut des deux colonnes; il porte cette légende et n'a pour contre-sceau que le double aigle impérial :

CAROLUS · ROMANOR · ÎPERA-
TOR · REX · HISP · VTRIVSQ · CI-
CIL · ARCH · AV · DVX · BVRG.

Sur le second, on voit le double aigle avec un écusson sur la poitrine et cette inscription en cercle avec une fleur de lys entre chaque mot :

CAROLUS ♠ RO ♠ IMPERATOR ♠
AVG ♠ HISPANIAR ♠ VTRI ♠ SICIL-
LIE ♠ HIER ♠ ZC ♠ REX ♠ ARCHI-
DVC ♠ A/S.

Jean Vanden Perre grava encore, en 1544, pour les chancelleries impériales, le grand sceau et le petit sceau de la Gueldre qui venait d'être annexée à l'Empire depuis l'année précédente; il reçut à cet effet 100 livres de Flandre; les sceau et contre-sceau du conseil de Namur, dont un enlumineur de Bruxelles avait fait le dessin. Vredius décrit ainsi le sceau de Gueldre : l'empereur y est représenté à cheval, armé de toutes pièces; au-dessus de lui sont rangés en demi-cercle, son écusson ainsi que les douze petits écussons des diverses provinces des Pays-Bas; on y lit : D. GELDRIE sur le terrain, et cette légende autour du sceau :

S : CAROLI : V : ROMA : IMPERA :
HISPAN : REG : DVC : BRAB : ET :
GELDRIE : CO : FLA : E : ZUTPH :

Dans la relation de son voyage aux Pays-Bas en 1520 et en 1521, Albert Dürer parle d'un Jean, orfèvre de Bruxelles (Jan Goldschmidt von Prüssel), dont, dit-il, il traça le portrait au charbon, ainsi que celui de sa femme et pour qui il fit un dessin pour son sceau. Cet orfèvre de Bruxelles, assure Pinchart, n'est autre que Jean Vanden Perre. Albert Dürer devait le tenir en haute estime car il lui donna une collection complète de ses gravures en remerciement du don qu'il en avait reçu d'une bague, de quelques pierreries, entre autres une hyacinthe et une agate sur laquelle était gravée une Lucrèce, etc. (*Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 133. Nuremberg, 1828.)

Pinchart cite parmi les seigneurs pour qui Vanden Perre travailla également, le comte de Roggendorff et le duc d'Aerschot; il grava pour celui-ci un sceau en 1537.

Edm. Marchal.

Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas, d'après des documents inédits, par Alexandre Pinchart, tome I (Bruxelles, A. Decq, 1838).

PERRE (Jean VANDEN), fils de Nicolas, qui suit, né vers 1567 (à Bruxelles?), florissait à Leipzig dans les premières années du XVII^e siècle. Connu comme peintre dès l'année 1597, il fut, selon toute vraisemblance, l'élève de son père, dont il suivit le genre. Il se créa une véritable vogue comme portraitiste. L'on cite, parmi ses modèles, des princes électeurs, des patriciens, des notabilités académiques et autres. Mais ces images, indistinctement, ne purent être peintes d'après nature car, dans le nombre, plusieurs reproduisent les traits de personnages décédés au temps de l'artiste : Luther, Mélancthon, Maurice de Saxe, etc. Quantité de ces peintures existent encore, notamment dans la salle consistoriale de l'église de Saint-Paulin. On rencontre dans les églises de Leipzig, et particulièrement à Saint-Jean, divers tableaux votifs de Vanden Perre, décorant les sépultures de familles patriciennes. Outre les portraits, ces pages parfois développées, et dont le coloris rappelle l'origine

flamande de leur auteur, représentent des allégories relatives à la mort et à la rédemption. Quelques-unes sont signées et datées. On relève la date de 1602 sur l'une d'elles; de 1615 sur une autre; de 1617 sur une troisième, représentant la *Résurrection de Lazare*. La réputation de Vanden Perre semble avoir été purement locale.

Henri Hymans.

G.-W. Geyser, *Geschichte der Malerei in Leipzig*. — A. Seubert, *Lexikon*.

PERRE (Jean VANDE), écrivain ecclésiastique du XVIII^e siècle. Il naquit à Audenarde, fut curé de Oost-Eecloo de 1711 à 1714, puis de Bassevelde de 1714 à 1729. Ce fut pendant qu'il occupait la cure de Bassevelde qu'il fit paraître quelques réflexions sur les cas réservés, en réponse à l'examen que le père Aug. van Vyve avait fait de cette question. Le titre de l'ouvrage est : *Reflexiones ad tractatum de casibus reservatis* Rev. Ad. Augustin van Vyve S. T. L. Diocesis Brugensis archyepresbyteri. Gand, de Goesin, 1726. Il en parut une seconde édition, notablement augmentée, en 1727, également chez de Goesin.

Léonard Willems.

De Potter, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vland.*, Eecloo-Bassevelde, p. 27; Oost-Eecloo, p. 47. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. III, p. 467; t. VI, p. 431.

PERRE (Michel VANDEN), juriconsulte, né à Bruxelles vers 1583, mort à Louvain, le 5 ou 6 mai 1658. Appartenant à une famille patricienne, il était fils d'Henri et de Jeanne Wesenbeeck, nièce du célèbre juriconsulte anversois Mathieu Wesenbeeck. Il fit ses études de droit à l'université de Louvain, où il devint docteur le 1^{er} décembre 1613. Il y fut ensuite nommé professeur de droit canon en 1621 et professeur de droit civil en 1645; il remplit aussi les fonctions d'assesseur au conseil du conservateur des privilèges de l'université. Paquot, qui nous donne ces détails, ajoute que Michel Vanden Perre est l'auteur d'une biographie de son grand-oncle maternel, *Vita Matthæi Wesenbecii*, publiée en tête de l'édition du *De jure feudorum* de Guillaume Haneton, donnée

à Louvain, en 1647, par Valère André, ainsi qu'en tête de l'édition des commentaires d'André Wesenbeeck sur les pandectes, parue à Cologne en 1650.

De son mariage avec sa parente Marie Vanden Perre, Michel eut sept enfants : Michel, doyen de Saint-Rombaut, à Malines, mort le 28 septembre 1686; Marie, qui épousa Maximilien de Brias, gouverneur de Douai; Pierre, évêque de Namur (voir plus loin); Justine, Catherine, Françoise et Barthélemi, abbé de Moulins, mort en 1695.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XI (Louvain, 1768), p. 351-353.

PERRE (Nicolas VANDEN), peintre, père de Jean et contemporain de Chrétien, avec lequel, toutefois, indépendamment de la différence des prénoms, il serait impossible de le confondre. Loin de jouir, comme ce dernier, des bonnes grâces du duc d'Albe, il dut, au contraire, s'expatrier pour le fait de religion. A Leipzig, lieu de son refuge, sa présence, avec femme et enfant, est signalée en 1570-1571. Il mourut dans ladite ville, après s'être, comme portraitiste, créé un véritable renom. Aucune œuvre déterminée de son pinceau n'est parvenue jusqu'à nous.

Henri Hymans.

G.-W. Geyser, *Geschichte der Malerei in Leipzig* (Leipzig, 1858).

PERRE (Pierre VANDEN), Xe évêque de Namur, né à Louvain, le 10 mai 1619, décédé à Namur, le 7 septembre 1695. Il était chanoine du chapitre d'Anvers et vicaire général de ce diocèse, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Saint-Omer, par Charles II, roi d'Espagne. Cette ville étant tombée au pouvoir de Louis XIV, ce monarque fit choix d'un autre titulaire. Au mois d'avril 1680, Vanden Perre fut nommé évêque de Namur. Le 19 novembre suivant, il prit possession de son siège. Il fut sacré à Bruxelles, par l'archevêque de Malines, de Berghes, assisté des évêques d'Anvers et de Bruges, et, le 27 du même mois, il arriva à Na-

mur. Les actes épiscopaux de Mgr Vanden Perre sont peu nombreux. Par son ordonnance synodale du 2 avril 1681, le prélat rappelle à tous les pasteurs l'obligation de concourir à l'entretien du séminaire par une taxe annuelle; ordonne que les sous-diacres soient désormais attachés à une église pour y remplir les fonctions de leur ordre aux offices des dimanches et des fêtes; abolit les abus qui se commettaient à l'occasion de la fête des Innocents, par le choix d'un pape qu'en ce jour les chapelains de la ville faisaient entre eux, et défendit, sous peine ecclésiastique, de donner l'eau bénite autrement que par aspersion. En 1683, il fixa le rang que les corps ecclésiastiques devaient tenir dans les processions. Au mois de juillet de la même année, il défendit que les dimanches et les fêtes le marché public fût tenu en la ville et franchise de Wavre pendant le temps de la moisson. Le prélat ne montra pas moins de sollicitude pour l'instruction religieuse de ses diocésains. Dans une congrégation synodale, dite des *SS. Huiles*, il insista avec force sur l'obligation des pasteurs d'instruire le peuple personnellement, même sous peine de suspense. Jamais il n'autorisa l'érection d'une chapelle qu'à la condition que les « pourvus » fissent le catéchisme et les instructions religieuses. C'est ainsi que notamment, le 19 novembre 1689, il autorisa la construction, à Bois-de-Villers, d'une chapelle en l'honneur de saint Roch, destinée, quand elle serait construite, à devenir une église paroissiale, ce qui n'eut lieu que dix ans après. Les dernières années de l'épiscopat de Mgr Vanden Perre furent troublées par les guerres entre la France, d'une part, l'Espagne, l'Autriche et l'Angleterre, d'autre part. La ville et le château de Namur furent pris par Louis XIV en personne, le 30 juin 1692, et repris par les alliés, le 3 août 1695. Après la défaite de Louis XIV, les Français durent évacuer la ville de Namur. Mgr Vanden Perre alla faire sa visite d'adieu au maréchal de Boufflers, le 7 septembre 1695, vers dix heures du matin; de retour à l'évêché, le

prélat fut frappé de mort subite, à l'âge de 76 ans.

F.-D. Doyen.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. III, p. 177. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de St-Aubain*, p. 403 et suiv. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 318, 322; t. IX, p. 140 et suiv.

PERREAU (*Antoine-Charles-François-Théodore*), archéologue et numismate, né à Maestricht, le 22 mai 1807, mort à Tongres, le 7 décembre 1868. Son père Jean-François Perreau, officier français en garnison à Maestricht, y épousa M^{lle} Marie de Lenarts, d'une ancienne famille du pays, dont il eut deux fils : Louis, plus tard bourgmestre de Tongres, et Antoine, le sujet de cette notice. Après avoir fait ses études dans sa ville natale et obtenu le diplôme de candidat-notaire, le jeune Perreau se maria, le 4 octobre 1837, avec sa parente M^{lle} Elise de Lenarts. L'année suivante, il fut nommé agent de la Société Générale, caissière de l'Etat belge, à Fauquemont, pendant le blocus de Maestricht. L'agence ayant été transférée à Tongres après le traité de 1839, il opta pour la nationalité belge et se fixa définitivement en cette ville. Nommé ensuite agent de la Banque Nationale, lors de son institution, en 1850, il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

Une biographie de Perreau ne peut être bien longue. Il était de ces hommes modestes qui, aussitôt les devoirs de leur charge accomplis, ne vivent que pour leur famille et pour leurs chères études. On vante sa haute loyauté, sa bonté parfaite, sa grande indépendance de caractère. Antiquaire passionné, il fut un des premiers à prendre part au mouvement qui dirigea tant de bons esprits vers la culture des sciences auxiliaires de l'histoire. La qualité même d'historien ne lui serait pas contestée, si sa critique était plus sévère et si, au lieu de vivre confiné dans une petite ville de province, il avait pu utiliser les ressources de nos grandes bibliothèques. Il suppléait autant que possible à ce défaut en achetant des livres,

dont il était un dénicheur infatigable, et en se formant un cabinet de médailles. La Société belge de numismatique l'admit parmi ses membres dès l'année de sa création (1842), et l'Académie d'archéologie de Belgique le comptait au nombre de ses correspondants. Ses recherches sur l'histoire et les antiquités des pays aujourd'hui compris dans les provinces de Limbourg et de Liège, le mirent en rapport avec la plupart des savants qui honorèrent la Belgique dans le domaine de l'archéologie. Schayes, entre autres, se l'attacha par ses éminentes qualités : une mission que cet homme distingué remplit à Tongres en 1849, permit à Perreau de l'apprécier et fut le point de départ de relations amicales non interrompues. Peu d'années après, une association qui prit le nom de *Société scientifique et littéraire du Limbourg*, s'établit à Tongres. Perreau en fut d'abord l'un des fondateurs, puis, de 1859 jusqu'à sa mort, le président. Il était aussi membre correspondant de la Commission royale des monuments pour le Limbourg, depuis l'établissement des Comités provinciaux, en 1861.

C'est dans les écrits périodiques qu'il faut chercher toutes les productions de Perreau. En 1836, la *Revue belge* (t. III) accueillit ses *Recherches historiques sur les sires de Fauquemont*, essai d'une plume inexpérimentée que la publication des savants travaux d'Ernst devait bientôt faire oublier.

Sa collaboration à la *Revue belge de numismatique* enrichit les vingt-trois premiers volumes de ce recueil (1842-1867) d'une série d'articles sur l'histoire et la numismatique des seigneurs de Herstal, des comtes de Looz, des princes abbés de Stavelot, des seigneurs de Fauquemont, etc. Le même recueil lui doit encore des *Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies*, travail important où il a le mérite de revendiquer, le premier, pour l'antique *Trajectum superius* ou *ad Mosam* les monnaies mérovingiennes attribuées constamment à Utrecht (*Trajectum inferius* ou *ad Rhenum*), et où l'époque brabançonne est traitée à l'aide de documents puisés

aux archives du royaume ; une étude sur le *Péron liégeois*, emblème auquel il assigne une origine païenne, en y voyant un simulacre de *Peroun*, le dieu slave du tonnerre ; des *Recherches sur les corporations des métiers de la ville de Maestricht et sur leurs mœurs*, mémoire intéressant basé en grande partie sur les archives locales, et qui fut suivi d'un *Essai de monographie des mœurs des corporations de métiers des Pays-Bas* ; enfin, pour ne pas tout citer, un *Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liège*, préparation à un grand ouvrage dont le manuscrit, paraît-il, a été égaré.

Dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Perreau publia, de 1844 à 1854, plusieurs travaux estimés. Nommons d'abord ses *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame à Tongres*, qu'il refondit dans *Tongres et ses monuments*. Ce dernier ouvrage eut une seconde édition qui parut à Tongres en 1849 ; in-8°. L'auteur y déclare qu'il a pris à tâche de baser ses récits « sur les » documents les plus incontestables », et cependant il en est encore à croire à l'existence d'Ogier, comte de Looz, dont Villenfagne avait depuis longtemps fait bonne justice. Mieux servi par les archives locales, il nous a laissé, sur les monuments et sur les institutions de la ville, des notices intéressantes. Mentionnons ensuite les articles intitulés : *Promenades archéologiques dans la province de Limbourg* ; *Recherches historiques sur la seigneurie de St-Pierre* ; *L'avouerie de Maestricht* ; *Recherches historiques sur le chapitre impérial de Saint-Servais, à Maestricht*, mémoire étendu, que l'indication des sources aurait heureusement complété ; *Recherches sur les Templiers belges*.

Dès que le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg* fut ouvert aux travailleurs, Perreau lui réserva naturellement une bonne part de ses écrits. Depuis son étude sur *L'atelier monétaire de Saint-Trond* (t. I, 1852), jusqu'à son *Essai de vocabulaire de la numismatique belge et néerlandaise* (t. VIII, 1867), travail resté inachevé,

il inséra dans ce recueil quantité d'autres articles parmi lesquels il convient de citer : *Recherches sur les tumuli* ; *Les Tungri ou Tongrois* ; *Recherches sur l'organisation municipale de la ville de Tongres*, en partie [d'après les archives communales ; *Biographie limbourgeoise*, *Mathieu Kessels* ; *Recherches historiques sur les prévôts du chapitre de St-Lambert à Liège* ; *Les sires de Pietersheim*, monographie contenant des détails curieux et inédits sur des seigneurs de la maison de Mérode ; *Médailles et jetons historiques de la ville de Maestricht*.

Baron de Chestret de Hareffe.

Nécrologie, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. IX. — *Catalogue des médailles et monnaies formant le cabinet de feu M. A. Perreau* (Bruxelles, 1869). — Renseignements particuliers.

PERREMANS (Catherine). Voir PERREMANS.

PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine). Voir GRANVELLE.

* **PERRENOT** (Frédéric), seigneur de Champagny, baron de Renaix, homme de guerre et diplomate, cinquième fils de Nicolas Perrenot de Granvelle, premier ministre de Charles-Quint, né à Barcelone, le 3 avril 1536, mort à Dôle en 1600. Ses études à l'université de Padoue n'étaient pas terminées quand, en 1550, à la mort de son père, il alla à Augsbourg offrir ses services au prince Philippe, qui le gratifia d'un brevet de cornette et d'une pension de 900 livres sur les greffes de Dôle. Il alla faire ses premières armes en Italie sous le duc d'Albe, passa ensuite au service de l'empereur. Ayant rejoint l'armée des Pays-Bas, il assista au combat de Renty (1554), avec le grade de capitaine de cavalerie. Son frère Jérôme mourut à cette époque d'un coup de feu reçu devant Montreuil et lui laissa la terre de Champagny, en Franche-Comté, dont Frédéric prit le nom. Après avoir servi dans la campagne contre le roi de France, il suivit Philippe II en Espagne (1559), revint dans les Pays-Bas, où il resta jusqu'au moment où le cardinal, son frère, quitta

ces provinces pour aller en Bourgogne. En 1565, d'après ce qu'il rapporte dans un de ses mémoires, Marguerite de Parme l'employa, à Bruxelles, comme intermédiaire entre elle et son frère, « parce » qu'elle n'osoit communiquer franchement avec ledit sr cardinal pour la « jalousie qu'avoient conçue ceux qu'on » appelloit les seigneurs; elle traitoit par « luy les affaires du roy à leur desceu, » hantant tous les jours, par le commandement de ladite duchesse, le « palais ».

Evita-t-il de séjourner alors dans les Pays-Bas plus longtemps que ses missions ne l'exigeaient, par suite du peu d'attrait qu'il y trouvait? A diverses reprises il semble le faire entendre; il est certain, en tout cas, que ce qu'il rapporte de son existence à cette époque contredit formellement l'affirmation de plusieurs de ses biographes, qu'il aurait été mêlé au Compromis des nobles. En 1567, étant en Bourgogne, il suit le duc d'Albe, mais revient bientôt dans sa famille, voyant, dit-il, la jalousie du duc et de la duchesse. Peu après, il prend part aux opérations dans les provinces du Nord et accompagne don Fadrique de Tolède à Groningue. Envoyé à Besançon par le duc d'Albe, qui lui confie la garde de cette ville, il le tient au courant des menées de Coligny et des calvinistes de Genève en Bourgogne. C'est vraisemblablement pour récompenser ses services à ce moment que le duc le nomma chevalier d'honneur au parlement de Dôle, avec la promesse de solliciter pour lui le gouvernement de cette ville. Le décès de son frère Thomas fit changer ces dispositions, au grand regret de Champagny, désireux de ne pas quitter la Bourgogne. Le 16 avril 1571, à la demande du cardinal de Granvelle et sur l'avis favorable du duc d'Albe, Philippe II l'appela au gouvernement de la ville d'Anvers, qu'il destinait à Chantonnay, mort au mois de février précédent (v. la notice ci-après). « Quoique jeune », écrivait le duc au roi (23 mars), « il est » vertueux, actif, homme de bien; il » possède plusieurs langues; il s'acquittera fort bien de tout ce dont on le

« chargera, particulièrement de ce qui » concerne la religion ».

Champagny se rendit à son nouveau poste au mois de juillet, à regret, remarque-t-il, « à cause des divisions » intervenues entre les ministres, voire « entre les Espagnols mêmes, sachant » de plus le fait du dixième et du vingtième denier très mal établi par le « duc ». Mais ce qui eût dû surtout lui inspirer des appréhensions, c'étaient les relations qu'il allait avoir à entretenir avec les chefs de l'armée et qui devaient empoisonner son existence. Pendant l'administration du duc d'Albe pourtant, il put remplir ses fonctions sans trop d'ennuis, bien qu'il détestât les Espagnols. Nous trouvons cette antipathie exprimée pour la première fois d'une manière bien caractérisée dans un mémoire qu'il remit, en 1573, au duc de Medina Celi, venu pour succéder au duc d'Albe et qui repartait en Espagne (6 octobre). Le tableau que Champagny y trace de la situation est la condamnation du système de la terreur appliqué depuis six années; tout catholique et fidèle sujet du roi qu'il est, ils'indigne de l'arrogance des Espagnols, de leur tyrannie, réclame l'exclusion des étrangers de tous les emplois et le rétablissement des anciens privilèges. Un an après, la mutinerie des soldats espagnols confirmait les craintes que lui faisait exprimer ce régime arbitraire. On a vanté, avec raison, l'activité et le courage qu'il déploya quand il vit la garnison de la citadelle faire cause commune avec les mutinés et se répandre dans la ville au mois d'avril 1574. Mais son énergie devait rester inefficace en présence de la faiblesse ou plutôt de la connivence tacite de Requesens, qui lui ordonna d'éviter toute rencontre et finit même par lui enjoindre de quitter la ville (27 avril).

Tandis que le grand commandeur traitait avec les mutinés, Champagny se rendait à Utrecht, avec son beau-frère, le comte de La Roche, gouverneur de la Hollande, pour y négocier, au sujet de la pacification, avec Marnix de Sainte-Aldegonde, alors prisonnier des Espagnols. Marnix, autorisé à aller conférer

avec le prince d'Orange et les Etats de Hollande à Rotterdam, fut chargé de réclamer en leur nom la sortie des Espagnols et la convocation des Etats généraux ; sur ces deux points, de même que sur celui de la religion, on reconnut bientôt que l'entente était impossible. Champagny trouvait qu'en matière religieuse on aurait pu néanmoins faire aux insurgés certaines concessions, pourvu qu'ils s'abstinsent de tout acte extérieur ; il aurait voulu qu'on dissimulât vis-à-vis d'eux, comme on dissimulait avec les Anglais, les Osterlins, les Allemands, sauf à tâcher de les convertir au moyen de bons prédicateurs et curés. Bien que cette manière de voir fût celle d'un grand nombre de catholiques qui n'étaient pourtant pas partisans de la liberté de conscience, Requesens fut scandalisé en entendant le gouverneur d'Anvers manifester un pareil esprit de tolérance à son retour d'Utrecht. Leur mésintelligence finit par aller si loin que le grand commandeur demanda l'éloignement de Champagny et que celui-ci, de son côté, pria le roi de lui accorder son congé ; les affaires, écrivait-il le 20 août 1574, étaient réduites au point qu'il valait mieux pour lui de se retirer, « sans nous exposer inutilement plus » avant, avec peu de satisfaction de « ceux qui nous commandent et nul » fruit pour le public, ni au service de « Votre Majesté, ni à l'acquit de nos » consciences ».

Le 9 janvier 1575, nouvelles plaintes du grand commandeur au roi : Champagny blâme tout ce qui se fait ; la haine qu'il a conçue pour les Espagnols est terrible ; il ne s'entend ni avec Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, ni avec les chefs des gens de guerre qui occupent la ville. Afin de s'en débarrasser au moins momentanément, Requesens le chargea de porter en Espagne, avec Rassenghien, l'avis de la junte qui, au mois de novembre précédent, avait été convoquée pour délibérer sur les résultats des négociations avec les insurgés ; mais Champagny refusa, objectant qu'à Madrid il ne pourrait que déplaire en parlant librement de la tolérance reli-

gieuse, du renvoi des Espagnols et de la convocation des Etats généraux.

L'année suivante, il accepta d'aller à Londres négocier avec Elisabeth, afin d'obtenir qu'elle ne secourût pas le prince d'Orange. Dès la première audience, le 5 février, la reine fit nettement entendre qu'elle ne s'allierait pas avec Philippe II aux dépens de la liberté des Pays-Bas. Au fond, il ne déplaisait pas à l'envoyé de Requesens de l'entendre déclarer que ces pays devaient être gouvernés par les naturels et tenir contre les Espagnols des propos très aigres, que l'ambassadeur semble trouver un malin plaisir à rapporter, ce qui faisait dire à Roda et à ses amis qu'il diffamait leur nation. Champagny espérait tirer bon parti de son ambassade, quand la mort du grand commandeur, le 5 mars 1576, vint mettre fin à sa mission.

Après avoir fait son rapport au Conseil d'Etat, il se disposait à retourner à Anvers quand surgit entre lui et le comte Annibal d'Altaemps, qui commandait un régiment allemand dans cette ville, un différend qui prit bientôt un caractère des plus aigus. Le comte avait reçu pendant l'absence de Champagny la garde de la ville et ne prétendait y renoncer que sur un ordre exprès du roi. Le Conseil d'Etat prit fait et cause pour Champagny ; mais comme il ne pouvait licencier le régiment, à qui on devait un fort arriéré, il décida de laisser provisoirement les choses en l'état et engagea Champagny à prendre patience, ce qu'il prit pour une injure. Il finit cependant par rentrer à Anvers au mois de juillet, après qu'on eût contenté une partie des compagnies du comte d'Altaemps, qui furent ainsi congédiées.

Les deux années qui suivent forment l'époque la plus troublée de son existence. En contact journalier avec les chefs de l'armée espagnole, maîtres de la citadelle, avec le fameux Roda, qui a la prétention de représenter à lui seul le gouvernement légal, qui encourage l'indiscipline des gens de guerre, tient avec eux des conciliabules, correspond avec le roi, a sa confiance, Champagny se plaint de ne plus compter, de n'être plus

qu'un objet de mépris dans son gouvernement; il s'irrite de la mollesse du Conseil d'Etat : « Si les Etats et le peuple de Bruxelles, lui écrit-il, le 13 octobre 1576, sont de si difficile persuasion en choses raisonnables, je ne sais ce que nous devons espérer, où nous devons recourir... Plus avant nous allons, nous nous trouvons sans port en une si grande tempête ». La tempête ne tarda pas à éclater. Le 4 novembre, les Espagnols de la citadelle, unis aux mutinés d'Alost, se ruent sur la ville et la mettent à sac. Champagny fit les plus grands efforts pour leur résister; mais mal soutenu par le Conseil d'Etat, peu écouté des chefs militaires chargés d'opérer avec lui, mal secondé par les Wallons, par les Allemands, il fuit et va se réfugier, avec le marquis d'Havré, près du prince d'Orange, à Middelbourg. Son hôtel fut mis au pillage : il estime à 60,000 écus d'or la perte qu'il éprouva dans la furie d'Anvers.

Peu de temps auparavant, ses services rendus à la cause commune lui avaient valu d'être naturalisé Brabançon. C'est ainsi, et non par intrigue et sans droit, comme on le prétendit plus tard, qu'il siégea aux Etats généraux; c'est également grâce à cette nouvelle qualité qu'il fut un des promoteurs de l'union de Bruxelles, fit partie de la députation envoyée à don Juan au mois de décembre et contribua aux arrangements qui aboutirent, le 12 février 1577, à l'Edit perpétuel. Dans ces négociations, Champagny avait qualifié durement la conduite des Espagnols; son insistance à réclamer le châtiment de leurs excès avait irrité don Juan et provoqué entre eux une altercation des plus aigres, dont on trouve l'écho dans ce passage d'une lettre du prince au roi : « Il y eut là-dessus tant de propos échangés, Champagny se montra si impertinent que Votre Majesté doit me tenir compte de ma patience. J'avoue que je ne pus être assez maître de moi pour ne pas changer de couleur. Je répétais que Votre Majesté leur rendra justice et les favorisera. Vous surtout, Champagny, ajoutai-je,

« et toute votre maison avez reçu assez de preuves de ses bonnes dispositions ». Malgré leur antipathie, ils ne se brouillèrent pas ouvertement. Le 24 juillet 1578, quand don Juan rompit avec les Etats, Marnix chercha à entraîner Champagny dans le mouvement révolutionnaire. « Le premier qui avertit à Bruxelles la retraite au château de Namur de don Juan et les circonstances, écrit celui-ci, fut Aldegonde, qui bien tard me vint trouver le même soir avec un des principaux, pensant persuader que ce qui convenoit aux Pays-Bas estoit se cantonner, et fut jusques au jour disputant cet axiome, auquel il doutoit bien que je contredirois plus que nul autre, comme je fis sur ce qu'il dit que la tyrannie espagnole, avouée du roy, avoit delivré tous les sujets du serment qu'ils lui avoient de fidélité... Sur cela, je dis que cette alégation pouvoit estre l'opinion de ceux qui avant qu'il y eût des Espagnols au pays s'estoient rebellés, mais que je ne croyois jamais que les catholiques imputassent leur roy, quand bien ils se plaindroient du gouvernement passé, qu'il en eût approuvé les désordres... Sil (Marnix) partit mal content. Aussi ne desista-t-il de sa poincte, que je rabatis encore une fois par mes lettres plus ample-ment dois Bruxelles aux estats qui avoient suivi le prince d'Orange en Anvers, ce qu'avançât possible ma prison ».

C'est donc avec raison que Champagny, accusé par don Juan d'être de ceux qui l'avaient forcé de se retirer à Namur, protestait énergiquement dans une lettre du 23 décembre 1577, qui se termine par cette sortie violente : « Ces pays sont dans le plus grand danger si Votre Majesté n'y remédie par le rap-
« pel du sr don Juan, dont le peuple se méfie tellement qu'il se tourne vers l'archiduc Mathias, ne trouve bon que ce qui est fait par le prince d'Orange et n'attend son salut de lui.
« Quoique les bons fassent tout ce qu'ils peuvent et verseroient la dernière goutte de leur sang pour la religion, il n'y a personne qui ne soit décidé à

« ne pas tolérer les oppressions passées » et ceux qui les peuvent favoriser ».

Brouillé avec don Juan ; il n'en persista pas moins à réclamer le respect de la pacification de Gand, de la religion catholique, de l'autorité du roi, refusa de donner son approbation, sans la ratification des provinces, à l'élection du prince d'Orange en qualité de ruwaert de Brabant, protesta contre la conduite des chefs de la révolution à Gand. Son attitude le rend suspect au prince et au comité des Dix-Huit, qui dirige le parti populaire à Bruxelles. Les « bons bourgeois de Bruxelles » — c'est le nom que se donne le comité — exigent son exclusion de l'assemblée des Etats et du Conseil d'Etat ; dans un factum à l'appui, ils le représentent sous les plus noires couleurs, le chargent d'une quantité de méfaits qu'il n'a pas commis. Champagny est écarté du Conseil en même temps que le président Sasbout ; on lui enlève le régiment des gens de pied dont, en vertu d'une patente des Etats, il avait été nommé colonel à la suite de la détention de Gaspard de Robles, seigneur de Billy, et à la tête duquel il avait combattu à Gembloux, le 31 janvier 1578. Ce qui acheva de le perdre, c'est une requête qu'il présenta au collège communal, avec d'autres personnages notables, à l'effet de « donner » ordre sur le fait des prêches, dont tout « le monde se trouvoit altéré ». On l'accusa de préparer un coup de main. Le 17 août 1578, sa maison fut mise à sac. Lui-même nous raconte ainsi l'événement dans un de ses mémoires : « Les sectaires » assaillirent mon logis par tumulte populaire et par la faittardise d'aucuns » principaux catholiques, qui faillirent » de cueur et à moy leur parole, auxquels » j'avoy acquis tel avantage à Bruxelles » (voire en la garnison allemande) que, » s'ils eussent eu quelque valeur, nous » y estions les maistres ; mais abandon- » nants la ville en cest enfract, il me » fallut sauver de ceste furie... m'estant » estropié à sauter des murailles, de » maison à autre. » On promit 300 florins à qui le livrerait ; lui-même vint se présenter aux échevins le 18.

Des délégués de la commune de Gand, alors à Bruxelles, le réclamèrent, sous prétexte de le confronter avec les seigneurs et les ecclésiastiques détenus au Princenhof, et le magistrat le livra, bien qu'il invoquât sa qualité de citoyen et prétendit qu'on le traitait contre les privilèges du Brabant. « Et ainsi », dit l'auteur des *Mémoires sur les troubles*, « mené prisonnier vers Gand de quelques soldats dudit Bruxelles, traversèrent en chemin quelques soldats » dudit Gand qui le vindrent recevoir... » Et y estant entré, le peuple illecq se » print à crier en thiois : Daer is de » lands veraeder ! Disant aucuns d'eux » qu'ils le vouloient avoir mort et laver » leurs mains en son sang... Le sieur » de Ryhove fit tout devoir de les apaiser, si que la fureur cessa... Il fut » constitué prisonnier au chastelet de » Gand sans avoir reçu aucun mal d'andereux hors que de quelque peu de » fange que aucuns d'entre icelluy peuple » ruèrent après lui, étant mené dans un » chariot par la ville vers ledit chastellet ».

Arrivé à Gand, le 19 août, il fut détenu d'abord dans l'hôtel de Ryhove (v. *Biographie nationale*, v^o Kethulle (La)), puis transféré à la Cour du Prince. Il y était depuis cinq mois quand un acte de la commune, fait sous la garantie du prince d'Orange (19 janvier 1579), autorisa le transfert à Termonde des personnages détenus avec lui, pour être de là dirigés vers le pays de Clèves, où ils devaient rester, comme en terre neutre, jusqu'à ce que leur procès eût été terminé ; mais Ryhove, gouverneur de la ville, les y retint, et le procès n'eut pas de suite.

Dans plusieurs de ses mémoires, Champagny note les impressions qu'il avait conservées de son emprisonnement, et les sentiments d'angoisse qu'il avait éprouvés plus d'une fois à l'idée du dernier supplice qui l'attendait. Un jour, à Termonde, Ryhove avait envoyé son lieutenant avec ordre de l'exécuter ; mais cet officier se demanda si un ordre de Ryhove suffisait pour mettre un homme à mort, et ce scrupule sauva le condamné.

Un autre jour, il resta plus de deux heures avec les évêques d'Ypres et de Bruges au pied de l'arbre auquel ils devaient être pendus. Un avis que Ryhove attendait de Gand ne vint pas. Un autre moment d'anxiété fut celui où, le 16 juin 1579, pendant la nuit, il s'échappa de sa prison avec d'autres prisonniers, fut repris à Nevele et ramené à Gand, le 17.

On croirait à peine qu'au milieu de toutes ces misères, de toutes ces trances, il ait trouvé des moyens de satisfaire son invincible besoin d'agitation, d'intriguer, de se mêler aux événements politiques. Plus tard, il s'en faisait gloire : « En prison, écrivait-il, quelque » hasard que je cours, si ne laissasse » d'y procurer tout ce que je pouvoy » pour avancer le service de Sa Majesté » et pour ramener ses rebelles à son » obéissance si avant qu'ayant persuadé » Embise, nous esbranlames Bruges, et » eut suivi toute la Flandre si Embise » nese fût perdu si mal à propos qu'il fit ». C'est pendant cette campagne menée avec Hembyze qu'il aurait rédigé un factum des plus violents, dirigé alors contre le prince d'Orange et ses partisans, sous ce titre : *Advis d'un bon bourgeois de la ville de Gand qui resent amèrement des calamités de sa ville, du conté de Flandres et en fin de tous les Pais bas...*, écrit le 15 mars 1582, imprimé, sans indication de lieu, en 1583. On y accuse les patriotes de traiter plus barbarement les Pays-Bas que ne l'ont fait les Espagnols, de vouloir établir la tyrannie du prince d'Orange, que l'auteur traitait d'hypocrite, athée, Machiavel, mari de deux femmes ensemble, qui a professé quatre religions différentes, dont l'art est de nourrir des dissensions et des jalousies, couard, ambitieux, cupide, ennemi de la Flandre, comme l'ont été tous les comtes de Nassau. Suivant une lettre de Morillon, du mois de juillet 1582, il aurait été reconnu l'auteur de ce pamphlet et chargé de fers aux bras et aux jambes.

La réconciliation de Gand (17 septembre 1584), à laquelle il avait activement travaillé, vint enfin mettre un

terme à sa longue détention : il fut échangé contre Gilles Borlout, prisonnier des Malcontents. En récompense de ses services, Alexandre Farnèse lui confia le commandement de la citadelle, où il plaça une garnison wallonne. Au mois de septembre de l'année suivante, il lui rendit le gouvernement de la ville d'Anvers. Il voulait reconstruire la citadelle, mais avec l'assentiment du magistrat, qui fut obtenu, grâce à la « rhétorique » du gouverneur.

En 1588, Champagny prit part aux conférences de Bourbourg entre les envoyés d'Elisabeth et ceux de Philippe, conférences où les deux parties montrèrent peu de sincérité. Les conférences ne prirent fin qu'au moment où l'Armada se dirigeait vers la Manche. Van Meteren raconte que Champagny ne cacha pas l'irritation que lui causait la duplicité des Espagnols. Un autre motif de mécontentement, bien autrement grave, c'est la décision qu'avait prise Alexandre Farnèse, au commencement de 1586, de le décharger du gouvernement de la ville d'Anvers. Il exhale sa rancune en critiquant, avec la plus grande vivacité, l'administration du duc de Parme; dans un discours sur les affaires des Pays-Bas, écrit en 1590, il l'accuse de gouverner sans justice et sans ordre : « il » laisse dévorer ces Etats au gré des » étrangers et absorber la substance du » pays sans profit pour le roi; les nullités, » en crédit près de lui, rongent jusqu'à la » moelle les villes rentrées sous l'obéissance; l'ennemi parcourt et pille tous » les territoires comme il lui plaît; tous » indistinctement, prélats, nobles et vains, non seulement murmurent contre » lui, mais jettent les hauts cris ».

Moins endurant que ses prédécesseurs, Farnèse prit le parti de couper court à ces récriminations d'un « personnage » plus disposé à introduire l'altération » et la confusion dans les affaires qu'à y » établir le calme et le bon ordre ». Le 14 octobre 1592, il le mit en demeure de quitter Bruxelles dans les huit jours, de se retirer en sa maison de Bourgogne et de n'en bouger sans autorisation du roi ou du gouverneur général. Cette injonc-

tion plongeait Champagny dans une véritable stupeur. Il courut au couvent des capucins, supplia le supérieur de le recevoir dans son ordre; on lui objecta son âge et l'état de sa santé. Il se tourna vers les Pères de l'observance de Saint-François; ici, également, on fit des difficultés; on lui conseilla de se présenter à la maison de Louvain; mais c'est précisément ce qu'il ne voulait pas: son but était de gagner du temps pour faire rapporter l'ordre de Farnèse. Ses instances n'aboutissant pas, il dut s'exécuter (octobre 1592). Quelques semaines après son départ, le prince de Parme mourait. Champagny espéra rentrer en faveur; il écrivit en Espagne, dans les Pays-Bas, multipliant les notes, les mémoires justificatifs, les appels aux personnages influents sur la bonne volonté desquels il croyait pouvoir encore compter; mais en vain. En attendant, il s'était établi à Dôle. Chevalier d'honneur au parlement de cette ville, il entreprit de réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'administration des domaines royaux et finit par se brouiller avec la Chambre des comptes, le Conseil des finances, presque tous ceux que ses fonctions mettaient en rapport avec lui.

Dans les notes qui accompagnent son analyse des mémoires et lettres de Granvelle, dom Anselme Berthod fait remarquer que Champagny n'avait pas la souplesse, la prudence qui distinguaient ses frères, le cardinal et M. de Chantonay: il était trop vif, trop fougueux, voulait l'emporter sur ses égaux, souvent même sur ses supérieurs. « Il faut avouer », ajoute-t-il, « qu'il voyait souvent très bien les choses et qu'en bon politique il devinait presque les événements; mais la passion et la vivacité avec lesquelles il s'exprimait ôtaient tout mérite aux représentations qu'il faisait sans cesse ». Ces réflexions sont justes. On pourrait ajouter que le malheur de Champagny a été de se trouver en contact avec une nation qui lui était antipathique. Il le sentait. « Je confesse », écrit-il, « que j'allais à mon regret au Pays-Bas, sachant qu'el y est

« le gouvernement général et que je m'y trouveroï empesché quand je m'y seroy employé de mon mieux, pour ce que je ne scauoy ni ne vouldoy flatter ». S'il détestait les Espagnols, ceux-ci lui rendaient la haine qu'il ressentait pour eux. « Dieu rendrait un grand service », écrivait, le 22 mars 1577, Escovedo au roi, « en enlevant Champagny de ce monde. Si je vais par là, je tâcherai de l'expédier sans qu'on s'en aperçoive ». Et don Juan, dont Escovedo était le confident, exprimait quelque temps après (21 juin), dans une lettre au roi, l'avis que ce serait faire chose utile que « d'ôter la vie à Champagny et à d'autres qui favorisent ses mauvais desseins ». On comprend que le cardinal, son frère, plus prudent, ait fini par l'abandonner à son sort. Il s'est fait et à nous », écrivait-il au prieur de Belle-Fontaine, le 3 mars 1577, « du mal beau coup pour estre tant de son opinion, et sont les choses en termes qu'il est dangeux de se mêler de ses affaires ».

En 1860, de Robaulx de Soumoy a publié un choix de ses écrits, en un volume, qui contient: A. *Recueils d'Arétophile*, réimpression du volume, publié à Lyon en 1578, dans lequel l'auteur justifie sa conduite comme gouverneur d'Anvers en 1574 et 1576. — B. *Mémoires divers: Discours sur l'estat des Pays-Bas et son redressement*, donné au duc de Medina Celi lorsqu'il partit des Pays-Bas vers Espagne, 1572. — 2. *Discours sur les affaires des Pays-Bas*, 1589. — 3. *Discours sur ses affaires particulières*, 1591. — C. *Lettres* (23) du seigneur de Champagny au grand commandeur de Castille et au Conseil d'Etat pendant sa mission en Angleterre, 18 janvier-23 mars 1576. Cette publication est bien loin de comprendre ce que l'on possède d'écrits intéressants de Champagny. Ses lettres et mémoires, qui se trouvent à Besançon, ne forment pas moins de six volumes, dont il existe une analyse à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Ern. Gossart.

Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagny, 1573-1590, avec notice et annotations par A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy (Bruxelles,

1860. Collection de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique, publication n° 6). — (Dom Prosper Levesque), *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par Gachard, t. II-V. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, publiée par Ch. Piot, t. VII-XII. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. V-VI. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. VIII. — *Nueva coleccion de documentos ineditos*, t. II, p. 304-307. — Gachard, *Actes des états généraux des Pays-Bas*, 1576-1585. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584. — *Bijdragen tot de oudheidkunde en geschiedenis*, verzameld door H.-Q. Janssen en J.-H. Van Dale, vijfde deel. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, 1577-1596, copies de Simancas. Archives générales du royaume, cartulaires et manuscrits, nos 187 bis. — *Analyse des six volumes des mémoires de Champagney à Besançon*, par dom Berthod, avec des notes et des remarques du même. Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 46094-46095, fos 262-282. — *Lettres originales de Marguerite de Parme avec des lettres de M. Perrenot de Champagney*, 1592-1597. *Ibid.*, nos 46084-46086. — *Correspondance de Champagney*, 1589-1596. *Ibid.*, nos 12962-12970. — Dom Anselme Berthod, *Analyse des mémoires et lettres de Granvelle*. *Ibid.*, n° 46407.

PERRENOT DE GRANVELLE (Nicolas). Voir GRANVELLE.

* **PERRENOT** (Thomas), comte de Cantecroix, seigneur de Chantonay, diplomate, né, le 4 juin 1521, à Besançon, mort au mois de février 1571, dans la même ville et pas à Anvers, comme l'écrivent Levesque et Weiss; deuxième fils de Nicolas Granvelle. Il épousa, le 13 septembre 1549, Hélène de Brederode, fille de Renaud et sœur du fameux Henri. Ce mariage coïncidant avec les fêtes organisées pour la réception du prince Philippe, fils de Charles-Quint, à Anvers, fut célébré avec un éclat extraordinaire : non seulement la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, dont Hélène était dame d'honneur, y assista, mais l'autre sœur de l'empereur, Eléonore, reine douairière de France, et Philippe l'honorèrent de leur présence. Un tournoi eut lieu sur le passage du cortège nuptial, à l'endroit où s'élevait un des nombreux échafauds dressés sur tous les points de la ville, celui des monnayeurs : deux groupes de douze chevaliers, après avoir ferraillé d'estoc et de taille, furent atta-

qués par cinquante arquebusiers espagnols, qui prirent les vingt-quatre champions entre deux feux et les obligèrent à quitter la place, laissant, dit Calvete de Estrella, les reines, le prince et leur suite enchantés de leur habile audace comme de la bravoure des chevaliers.

D'abord attaché à la maison de Charles-Quint en qualité de gentilhomme de bouche, gouverneur (*ayo*) et chambellan de l'archiduc Maximilien, puis majordome de la maison de Philippe, Thomas Perrenot, après avoir été chargé de diverses missions temporaires, fut ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne en France et en Allemagne, capitaine et juge royal à Besançon et *par-dessus* (directeur) de la saline de Salins.

La politique internationale de Philippe II a eu, pendant tout son règne, un caractère agressif et intransigeant : outre qu'ils avaient à maintenir les droits d'une puissance qui jouait le rôle d'Etat prépondérant, les représentants du roi d'Espagne étaient les ministres du champion attitré du catholicisme en Europe; de là, leur intervention dans les questions intérieures les plus délicates, des démêlés, des conflits continuels. Il en fut ainsi pour Chantonay, pendant tout le temps qu'il résida en France. Quand Catherine de Médicis, qui gouvernait pour son fils mineur, marqua l'intention de composer avec les huguenots, Philippe II ne se borna pas à lui faire des représentations, mais soutint et excita les catholiques exaltés. Comme Charles IX et sa mère se plaignaient des mauvais offices de son ambassadeur, qui intriguait et prenait vis-à-vis d'eux des airs de commandement, le roi leur fit savoir que Chantonay était invité à se conduire plus discrètement (décembre 1561); il reconnaissait que lui et son frère « avoient le naturel » un peu revêche et que, pour cette cause, « il sembloit qu'ils voulsissent escorcher » alors qu'ils eussent intention de gratter ». Cela n'empêcha pas Philippe de le charger d'adresser peu de temps après une remontrance sévère à la reine à l'occasion de la publication de l'édit

de Saint-Germain, qui accordait le libre exercice de la religion aux calvinistes hors de l'enceinte des villes (janvier 1562).

En transmettant à Catherine les représentations de son maître, Chantonay lui écrivait, le 22 avril 1562 : « Pour être chrétien et serviteur du maître à qui je suis, je n'ai pu, en cette occasion, délaissér de lui (à la reine) déclarer ce que dessus ». La reine et son fils protestaient, soutenaient qu'ils avaient le droit d'être maîtres chez eux, faisaient tenir des propos désagréables au sujet de Chantonay, à qui on disait qu'ils avaient « rivé ses clous ». Dans un entretien avec lui, le 2 janvier 1564, ils lui déclaraient « avoir tant connu de ses mauvais offices qu'il leur était devenu désagréable et encore plus suspect », qu'ils avaient perdu patience et réclamé son rappel. Philippe, en effet, venait de reconnaître que les offices de l'ambassadeur auraient pu être meilleurs et avait nommé à sa place don Francès de Alava (décembre 1563).

Chantonay partit détesté de tout le monde en France, du roi, de la reine, des huguenots et même des Guise, « tant mal voulu », écrivait sa femme le 20 novembre 1563, dans une lettre au cardinal de Granvelle, « qu'il est à craindre qu'on ne lui fasse quelque jour un mauvais tour ».

Etant à Bruxelles au commencement du mois de mars 1564, il accompagna en Bourgogne le cardinal, invité à cette époque à s'éloigner des Pays-Bas, puis il se rendit en Espagne. Bien que désigné, dès le 18 novembre 1563, pour aller représenter le roi près de l'empereur, il n'arriva à Vienne que le 25 mars 1565. Ici, Chantonay se trouvait dans un milieu sympathique : depuis sa jeunesse, il était en relations avec Maximilien, devenu récemment empereur ; il était versé dans la langue allemande et connu des hommes d'Etat avec lesquels il allait être appelé à traiter. L'empereur fit au nouvel ambassadeur un accueil très cordial ; mais il était à craindre que cette bonne entente ne fût bientôt troublée, ici

comme en France, par la question religieuse. Sans avoir rompu ouvertement avec le catholicisme, Maximilien professait des opinions luthériennes, favorisait les protestants, en avait dans son entourage et même à son service ; on le savait partisan décidé de la communion sous les deux espèces. Quand Chantonay arriva à Vienne, l'empereur était en instance afin d'obtenir du pape le mariage des prêtres dans ses Etats. Le cardinal Delfino, légat, appuyait ses vues ; Chantonay, d'accord avec le roi, le fit rappeler et s'entendit avec le nonce pour empêcher l'empereur d'arriver à ses fins. Le rôle joué alors par l'ambassadeur indisposa Maximilien, qui se plaignit à Philippe. Le 6 mars, 1569, celui-ci écrivit à Chantonay : « Je crois bien que cela doit provenir des mauvais offices de ses flatteurs, à qui il donne plus de crédit qu'il ne convient, et aussi de ce que vous, avec le zèle que vous avez pour mon service, devez avoir dit d'eux ; toutefois, il m'a paru bon de vous en avertir pour que vous voyiez avec qui vous parlez, qui vous fréquentez, à qui vous vous fiez. Tâchez de faire avec prudence ce qui convient, pour que l'empereur n'ait pas occasion de se plaindre de vous ». Il n'est pas douteux que l'occasion se serait représentée si, cette année même, Chantonay, dont la santé était fortement ébranlée, n'avait demandé son congé, qui lui fut accordé le 12 janvier 1570. Dans une lettre qu'il lui écrivit à cette date, Philippe annonçait la prochaine arrivée de son successeur, le comte de Monteagudo.

En quittant l'Autriche, Chantonay alla à Prague représenter Philippe II (mai 1570), aux fiançailles de la princesse Anne, fille de Maximilien, que le roi allait épouser ; de là, il se rendit à Spire et prit part aux travaux de la diète avec les députés du Cercle de Bourgogne. A la fin du mois de décembre, il se mit en route pour Besançon, comptant passer ensuite dans les Pays-Bas où Philippe II lui destinait la charge de gouverneur d'Anvers, quand, au mois de février 1571, peu de jours après son arrivée dans sa ville natale, il

mourut des suites de la fatigue du voyage, de la goutte et d'un rhumatisme violent.

Son fils, François Perrenot, dont il est question dans la correspondance du cardinal de Granvelle, mourut jeune, après une vie licencieuse. Il avait été pourvu d'une riche commanderie en Espagne, fit ses preuves pour y entrer, mais il se montra assez mal dans le noviciat. Dom Berthod, à qui nous empruntons ces détails, ajoute qu'étant parti furtivement contre l'ordre de ses supérieurs, il perdit ainsi tous les avantages qu'il pouvait retirer de ce bénéfice. Son inconduite toucha vivement le cardinal.

On trouve à la Bibliothèque de Besançon onze volumes de lettres et mémoires de Chantonay, écrits pendant le temps de ses ambassades en France et en Allemagne.

ERN. GOSSART.

Dom Prosper Levesque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I. — Gollut, *Mémoires de la république séquanais*. — Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*. — Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par E. Poulet, t. I. — *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par H. de La Ferrière, t. I et II. — *Mémoires de Condé* (Londres, 1743), t. II. — Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I et II. — Id., *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I. — *Coleccion de documentos ineditos*, t. CI, CIII, CX. — *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. II, III. — *Analyse des mémoires et lettres du cardinal de Granvelle*, qui se trouvent à Besançon, faite par dom Anselme Berthod. Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 16407. — *Lettres écrites à la duchesse de Parme par son ambassadeur en France*, 1539-1560. Archives générales du royaume à Bruxelles, cartulaires et manuscrits, n° 189. — *Recueil des correspondances de Marguerite de Parme avec l'ambassadeur du roy d'Espagne en France*, années 1560 à 1563. *Ibid.*, même fonds, n° 191.

PERRET (Clément), calligraphe bruxellois de la seconde moitié du xvi^e siècle. Nous n'avons d'autres renseignements sur lui que ceux qu'il nous fournit lui-même dans ses deux recueils de modèles de calligraphie, intitulés : 1. *Exercitatio alphabetica nova et utilissima, variis expressa linguis et characteribus : rarior ornamentis, umbris, et recessibus, picturæ architecturæque speciosa : nusquam ante hac edita. Clementi Perreti Bruxelani, nondum 18 annum egressi, industria.*

Anno 1569. Anvers, Chr. Plantin, 1569; pet. in-fol. obl., 35 pll., dont la dernière contient le privilège concédé à Plantin, le 13 février 1569 (Bruxelles, bibl. royale; Anvers, musée Plantin, etc.). — 2. *Eximie peritiæ alphabetum, complura graphica exemplaria continens, totidemque diversarum literarum characteres, septem diversis linguis expressos...* Clemens Perret Brabantius scribebat, ætatis suæ XX. Anno 1571. S. l. n. n.; pet. in-fol. obl., 35 ff. (Berlin, bibl. du Kunstgewerbe Museum). Ces titres nous apprennent que Clément Perret était Bruxellois, qu'il n'avait pas plus de 18 ans en 1569 et qu'il en avait 20 en 1571; il était donc né en 1551. A partir de la publication de son second recueil, on perd toute trace de lui, ce qui permet de supposer qu'il doit être mort jeune. Il était vraisemblablement apparenté à Etienne Perret et à Pierre Perret, dont les notices suivent; c'est notamment au premier que Plantin remet les sommes provenant de la vente des modèles de Clément Perret. Il est assez probable aussi qu'il était maître d'école, mais rien ne nous autorise à admettre l'assertion de Nagler concernant son séjour à Paris, de 1560 à 1570.

Ce manque de renseignements est d'autant plus regrettable que les œuvres de Perret sont du plus haut mérite, et qu'elles se classent en toute première ligne parmi les nombreux recueils de modèles d'écriture publiés pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, et au commencement du xvii^e siècle. Leur valeur calligraphique se rehausse, en effet, d'un grand intérêt artistique, grâce aux cartouches décoratifs dont Perret a entouré ses exemples, du moins dans l'*Exercitatio alphabetica*. Ces compartiments richement ornés révèlent une imagination féconde servie par une main habile; les agencements sont des plus élégants, et les jeux d'ombre et de lumière fort remarquables. Les cuirs découpés et enroulés sont agrémentés de guirlandes et de grotesques du plus heureux effet. Leur composition appartient bien à Perret, car celui-ci a

pris soin de spécifier, sur le titre de l'*Exercitatio*, qu'il est l'auteur non seulement des exemples d'écriture, mais aussi des cartouches, et il insiste même sur les ornements, les creux et les ombres. Nous ignorons cependant s'il les a gravés lui-même : les modèles calligraphiques ont été reproduits par le burin de Corneille de Hooghe, car les planches 1 et 34 portent la signature : *Cornelius de Hooghe sculptor literarum* ; il s'ensuivrait, *a contrario*, que Perret a gravé les cartouches. Il faut cependant noter que, sur la première feuille, figure un monogramme ATA, que nous n'avons pu réussir à identifier.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre a une grande importance, et elle n'a pas été suffisamment appréciée jusqu'à présent. Il convient de rendre désormais à Clément Perret la place qu'il mérite d'occuper dans la glorieuse pléiade de ce qu'on appelle la Renaissance flamande, non à la suite, mais à côté de Vredeman le Frison, de Marc Gheeraerts et de Jean Doetecum.

Paul Bergmans.

Les œuvres de Cl. Perret. — Fr. Sweertius, *Athenæ belgicæ* (Anvers, 1628), p. 179. — Chr.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon*, t. III (Leipzig, 1751), col. 1401-2. — G.-K. Nagler, *die Monogrammisten*, t. II (München, 1860), p. 208. — D. Guilmard, *les Maîtres ornementistes* (Paris, 1880), p. 487. — J.-W. Bradley, *a Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 56. — *Katalog der Ornamentisch-Sammlung des Kunstgewerbe Museums* (Berlin), t. I (Leipzig, 1894), p. 363. — Archives du musée Plantin-Moretus, à Anvers ; extraits communiqués par M^r Max Rooses.

PERRET (*Etienne*), homme politique et littérateur du xvi^e siècle. Wagenaar et autres l'appellent Paret, par erreur, pensons-nous. Un autographe de notre collection porte la signature « Estienne » Perret ». Né à Anvers, il quitta cette ville pour se fixer à Rotterdam pendant le gouvernement de Leycester, dont il devint un des plus fidèles adhérents. Il se lia avec le triumvirat Prouineq, Daniel de Borchgrave et Reingout et particulièrement avec ce dernier. Il fut son principal agent financier et se livra à des opérations qui paraissent n'avoir pas toujours été saines. Un jour, à Rotterdam, il invectiva publiquement, à table, les Etats

de Hollande. Francken, pensionnaire de Gouda, et ami de Barneveld, était présent. Il entendit Perret dire, entre autres, que tous les membres des Etats n'étaient que des farceurs (*lorredraaiers*), mais que le pays avait un chef qui saurait les forcer à rendre leurs comptes. Francken rapporta ces énonciations aux Etats de Hollande. Perret fut arrêté (16 août 1586) ; on découvrit dans ses papiers la preuve des tripotages des Reingoudistes ; il parut même en ressortir que Leycester n'était pas sans en avoir connaissance et qu'il cherchait à mettre les finances du pays sous son autorité exclusive. Les Etats de Hollande envoyèrent aussitôt un monitoire pressant au Conseil d'Etat d'Utrecht, afin de se saisir de Reingout, l'homme que les papiers de Perret avaient le plus sérieusement compromis. Il se sauva au camp de Leycester (septembre 1586).

Perret fut détenu jusqu'à l'année suivante à la *Voorpoort*, à La Haye. Pendant sa détention, il écrivit à Hotman, un des secrétaires de Leycester, pour le prier d'intervenir en sa faveur auprès du gouverneur général dont il désirait pouvoir être reçu « afin de l'avertir en » secret de choses qui concernent en » tout l'assurance de sa réputation et » personne et ses entreprises de guerre » (26 juillet 1587, « des prisons de » La Haye »). Il fut relaxé peu après par la cour sous la promesse que, s'il en était requis dans la quinzaine, il comparaitrait à nouveau devant les juges. Deux ans plus tard, il fut condamné par la cour à confesser publiquement qu'il éprouvait un sincère repentir d'avoir parlé contre les Etats. Il est permis de penser qu'il vécut depuis lors en bons termes avec le pouvoir. Il renonça à la politique et s'occupa de poésie.

En 1578, il publia l'ouvrage suivant : *XXV fables des animaux, vray myroir exemplaire par lequel toute personne raisonnable pourra voir la conformité et vraye similitude de la personne ignorante aux animaux et bestes brutes*. Anvers, Chr. Plantin, 1578 ; in-fol.

L'ouvrage était en réalité la traduction partielle, en vers français, d'un

recueil de fables flamandes, imitées d'Esopé, que l'auteur, Edouard de Dene, membre de la Société de rhétorique de Bruges, avait publié à Bruxelles en 1567, avec de superbes planches à l'eau-forte gravées par Marc Gheeraerts. Les vers de Perret, comme l'a fait spirituellement remarquer Walkenaer, sont écrits dans un français beaucoup plus flamand que français; mais elles n'en semblent pas moins avoir eu autant de vogue que l'original. Ainsi que l'a dit le *Mis de Queux de Saint-Hilaire*, l'ouvrage de Perret contient, non pas vingt-cinq fables, mais bien vingt-quatre, plus quelques vers de l'auteur au lecteur, servant de préface et tenant lieu d'une fable. Ces fables, écrites d'un style un peu barbare, avec force inversions et rejets, sont la traduction exacte de vingt-quatre fables choisies dans le recueil de De Dene et leur mérite littéraire est encore au-dessous de celui de l'original flamand; mais ce qu'il y a de plus curieux dans cet ouvrage, c'est que les gravures de Marc Gheeraerts, du livre de De Dene, ont été copiées presque servilement, quoique agrandies de plus du double, dans celui d'Estienne Perret, avec cette particularité à remarquer qu'elles sont copiées à l'envers, c'est-à-dire que le copiste a reproduit sur la planche les gravures de Gheeraerts telles qu'il les avait devant les yeux, sans songer que, gravées elles-mêmes, ces planches donneraient des épreuves renversées.

La moralité de la fable « De l'unique Oiseau Phénix » peut donner une idée du *faire* de l'auteur :

Mortifions la chair caduque et périssable,
Par l'esprit du grand Dieu, qui a mis vie en nous
Et vivons par amour ensemblement tres tous,
Christ nous redifiera en Phenix perdurable.

On cite des éditions de Dordrecht, Jean Berwaut, 1612, et de Delft, Adrien Gerards, 1618. En 1630, un peintre hollandais, Adrien Vande Venne, retraduisit en flamand la traduction française qu'Estienne Perret avait faite des fables flamandes de De Dene et la publia sous ce titre : *Woudt van de wonderlicke sinne-fabulen der dieren, kunstich met levendighe ende aerdighe groote schoone*

Beelden uyt-ghedruckt. Rotterdam, Is. van Waesberghe, 1630; in-fol. Il donne de chaque planche l'explication en seize lignes, l'affabulation en huit lignes et termine par un texte de la Bible rimé en quatre vers. Cette traduction reparut en 1632 et 1633.

Baron Emile de Borchgrave.

Les historiens de la révolution des Pays-Bas au xvii^e siècle. — Vander Aa. — Frederiks et Vanden Branden, *Biogr. woordenboek*. — *Annales comit. flam. de France*, 1864, p. 169. — Daniel de Borchgrave, *procureur général au conseil de Flandre* (Gand et La Haye, 1899).

PERRET (Pierre), graveur, né à Audenarde, selon Basan; en 1549, selon Immerzeel. Double erreur, attendu que P. Perret vit le jour à Anvers en 1555. Il mourut à Madrid vers 1637. Ces points établis, nous constatons qu'à la réserve des indications fournies par l'œuvre du très intéressant artiste, les éléments d'information sur sa carrière sont des plus rares. Seuls, les auteurs espagnols nous renseignent quelque peu; c'est à eux que nous avons recours pour reconstituer, dans la mesure du possible, la vie du personnage. Probablement fils de Jean, cartier anversoïse, inscrit à la gilde de Saint-Luc en 1546, Pierre Perret franchit de bonne heure les Alpes pour devenir, à Rome, disciple du fameux graveur hollandais Corneille Cort. Au décès de celui-ci, arrivé en 1578, le jeune Anversoïse maniait le burin avec une remarquable dextérité; quelques-unes de ses planches, datées de 1579, en fournissent la preuve. Sans pouvoir en désigner d'antérieures, nous inclinons à ranger dans son œuvre certaines vues de monuments de Rome : le Panthéon, le Colysée, d'une surprenante précision, éditées par le même Van Schoel dont le nom apparaît sur des planches revêtues de la signature de Perret, également datées de la ville Eternelle. A quel moment prit fin le séjour du graveur en Italie? Nous ne saurions le préciser. Des estampes de 1580, 1581 et 1582 : le *Groupe du Laocoon*, l'*Antinoüs* du Vatican, l'*Allégorie de la Peinture*, d'après Jean Speeckaert, virent le jour à Rome. Il en est d'autres, datées de 1579, notamment *Le Christ et*

la femme adultère, d'après Pierre Breughel le vieux, où figure l'adresse de l'éditeur anversois Pierre de Jode. On voit que les deux circonstances sont difficiles à concilier. Rentré au pays, Perret, nous dit Cean Bermudez, y fut au service du « Prince de Bavière » et de « l'Electeur de Cologne ». Ces deux personnages se confondent en la personne d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège en 1581; électeur de Cologne en 1583, prélat que servit Otto Venius, dont plusieurs dessins ont été reproduits par notre graveur. A Anvers, Perret, dès avant l'année 1583, s'appliqua à la gravure d'une série de planches, très détaillées, d'élévations et de plans des diverses parties de l'Escurial. D'une exécution remarquable, ces belles estampes eurent pour point de départ les dessins mêmes de l'architecte Juan de Herrera, lequel, on peut le croire, les avait envoyés à Anvers par ordre de Philippe II pour y être reproduits. Pour élucider le travail de Perret, Herrera fit paraître, en 1589, un opuscule intitulé : *Sumario y breve declaracion de los diseños y estampas de la Fabrica de San Lorenzo el Real de l'Escurial. Sacado a Luz por Juan de Herrera, architecto general de Su Majestad y aposentador de su Real Palacio*. Madrid, 1589. Ce livre figure parmi les curiosités bibliographiques espagnoles. Extrêmement satisfait du travail, le roi, par une ordonnance du 22 décembre 1595, enjoignit au duc de Parme de faire, sans retard, passer à son service le graveur Perret, qu'au surplus il avait appris à connaître par d'autres travaux, notamment un portrait de sa sœur Doña Maria, impératrice douairière, retirée au couvent de las Descalzas Reales. L'effigie de la veuve de Maximilien II, morceau de grande rareté, appartenant au cabinet de Madrid, porte la date de 1585. La vue d'ensemble du monastère de l'Escurial fut rééditée en 1591 par Abraham Ortelius. Michel Vander Haeghen, un Flamand au service de Philippe II, composa un long poème latin explicatif. L'estampe a toutefois beaucoup perdu; des retouches en ont dénaturé le grand

style et le bel effet. En 1590 et 1591, Perret grava, toujours à Anvers, une suite de pièces : *Historia infantiae Christi*, d'après les dessins de Witdouck. Le talent de l'artiste s'y montre sous un jour beaucoup moins avantageux que dans les vues de l'Escurial, et très influencé encore par les théories de Corneille Cort. De Witdouck, l'auteur des compositions, nous ne savons rien. Porté sur la liste des maîtres de la gilde de Saint-Luc en 1594, en même temps que son ami Otto Venius, Perret n'allait point tarder à se mettre en route pour l'Espagne. Cean Bermudez désigne comme sa première planche gravée à Madrid, le portrait d'Ignace de Loyola, dans un ovale entouré de scènes de la vie du fondateur de la Compagnie de Jésus, estampe de toute rareté. Nous ne savons à quelle source en fut puisé le modèle. On ne doit pas la confondre avec l'image d'un autre jésuite, représenté de face, le front ceint de lauriers, dans un encadrement de style renaissance, avec les mots : *Agit in lucem veritatem tempus*. De forme rectangulaire, cette gravure porte la date de 1619, qu'il est permis d'envisager comme contemporaine de sa production. Ces portraits et d'autres encore, gravés en Espagne par Perret, sont tous extrêmement rares, et ne se rencontrent que dans les collections espagnoles. Sur un portrait de saint Romuald, *Verdadero retrato de S. Romualdo, vivio cxx*, daté de 1597, le nom de Perret est suivi du titre : *sculptor Regis*. De la même année date le précieux portrait de Juan de Herrera, dont un exemplaire est exposé dans la bibliothèque de l'Escurial. L'année de la production de cette estampe est celle même de la mort de l'illustre architecte. Cean Bermudez décrit longuement une allégorie, de la composition d'Otto Venius, gravée par Pierre Perret et par laquelle les deux artistes avaient voulu illustrer la carrière de leur ami Herrera. Cérès, Bacchus, Vénus et Cupidon se liguient pour attaquer le jeune homme, défendu par Minerve. La dédicace de P. Perret est faite à Herrera lui-même, très adonné au plaisir dans sa jeunesse. Une longue épître en vers

latins l'accompagne. Elle est de la plume d'Otto Venius, humaniste distingué. La composition d'Otto Venius, en peinture, appartient au musée de Cologne. D'autres gravures sont issues de la collaboration des deux artistes flamands. A citer, entre autres, l'allégorie intitulée : *Speculum Philippi II Hisp. et Ind. Regi consecr.* C'est un miroir, richement encadré, où apparaît Minerve, environnée de génies portant les attributs des vertus cardinales. Perret fournit en Espagne une longue et brillante carrière. Successivement au service de Philippe III et de Philippe IV, il fut très probablement en rapport avec Rubens, durant le séjour de celui-ci à Madrid, en 1630, et put assister à l'éclosion de plus d'un chef-d'œuvre de Velasquez. Un délicieux portrait, que décrit Cean Bermudez, représente un homme en buste, portant moustache et barbiche; dans un cartel, ce distique :

*Conceptus tanti spirans genitoris imago
Aeternum mentis præcinit ore suo,*

suivi de la dédicace : *Don Jo de Jauregui amico.*

Il s'agit du père de Juan de Jauregui y Aguilar, le peintre-poète, chevalier de Calatrava (1570-1640), l'ami de Lope de Vega. De ce dernier, Perret nous a laissé une très précieuse image, datée de 1625, dont l'épreuve, peut-être unique, appartient au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, à Madrid.

Bien d'autres productions du maître seraient à mentionner; bornons-nous à renvoyer les curieux au Dictionnaire de Cean Bermudez, où sont décrites les principales.

On doit à Perret les frontispices de nombreux ouvrages espagnols. Il en est un, *Origen y dignidad de la Caza*, de Juan Mateos, où le titre représente le buste, non du comte-duc d'Olivarez, comme l'observe M^r Justi, rectifiant Bermudez, mais Mateos lui-même. On y voit, en outre, ce maître des vèneries de Philippe IV, à cheval, et une chasse d'après Francisco Collantes. La série des portraits des rois de Portugal, mentionnée par divers auteurs, vit le jour en 1606.

Perret fut-il marié et laissa-t-il des

enfants? Sur ces points nous ne sommes pas renseigné. Fut-il parent, et à quel degré, des deux autres Perret, ses contemporains, mentionnés ci-dessus : Clément, qui publia en 1569 une très intéressante série de modèles d'écriture, et Etienne, l'auteur de la série des *Fables des Animaux*, parue en 1578? Nous l'ignorons. La date de sa mort est celle donnée par Cean Bermudez.

Henri Hymans.

Verachter et Terbruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers*. — Jean Augustin Cean Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres profesores de las Bellas artes* (Madrid, 1800).

* **PERROT** (Henri-Edouard), publiciste, né à Bordeaux, le 26 septembre 1808, mort à Paris, le 29 novembre 1873. Il avait débuté dans le commerce, à Bordeaux d'abord, puis à Paris, où il arriva en 1828. Tout en travaillant, il penchait déjà vers certaines préoccupations d'intérêt général, s'occupait d'économie politique, de sociologie, etc. Venu pour la première fois à Bruxelles à l'époque de la Révolution, il s'y établit définitivement en 1831, et fonda un cabinet de lecture bientôt achalandé. On y venait lire les feuilles françaises, et ainsi l'officine de Perrot devint en peu de temps le rendez-vous d'un groupe de politiciens dont les controverses mûrissaient son propre jugement et stimulaient son esprit d'initiative. C'est à cette époque qu'il inaugura chez nous la publicité financière par un bulletin spécial, rédigé d'après des renseignements qu'il allait lui-même quérir. Il était en outre correspondant de quelques journaux français, le *Journal des Débats*, le *Temps*, le *National*, la *Quotidienne*, et collaborait à plusieurs feuilles locales, le *Mémorial*, le *Moniteur*, l'*Union*, l'*Emancipation* et le *Courrier*. Nommé sténographe au Sénat, sa vocation de journaliste le décida bientôt après à entrer à l'*Indépendant*, alors rédigé par Faure. En 1843, il rachète à celui-ci son journal, devenu l'*Indépendance belge*. Sous cette direction nouvelle, l'*Indépendance* entra dans une ère de prospérité toujours croissante, devint l'organe libéral autorisé et universellement répandu que l'on

sait. De rédacteur passé directeur, Perrot cessa d'écrire dans son journal, mais il le remplissait tout de sa personnalité volontaire et énergique. Après treize ans d'un labeur incessant, il vendit la propriété de l'*Indépendance* à une société d'actionnaires (1856). Mais le repos lui pesa presque aussitôt; par un virement singulier, c'est dans l'agriculture qu'il chercha un aliment nouveau à son activité. Il alla s'établir dans une vaste propriété, l'Ormoy, qu'il avait acquise dans le département du Cher, aux confins de la Sologne, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent. Son intelligence et ses facultés d'assimilation lui assurèrent le succès dans cette entreprise toute nouvelle pour lui. Sous sa direction et grâce à ses travaux de toute sorte, l'Ormoy devint en peu de temps un domaine splendide, qui lui valut à plusieurs reprises les premières distinctions aux comices agricoles du pays. Perrot fut nommé, le 30 mars 1864, maire de la commune de Saint-Laurent, dont son administration éclairée et novatrice assura la prospérité; son titre lui fut confirmé plus tard par le gouvernement de la Défense nationale.

Sa compétence d'économiste l'avait fait charger par le gouvernement belge de nombreuses missions. C'est ainsi qu'il fut membre de la commission centrale de statistique (1841-1866) et de la commission chargée de reviser la valeur moyenne des marchandises échangées entre la Belgique et l'étranger (1848), délégué au Congrès de bienfaisance de Francfort (1857), membre de la commission belge à l'Exposition universelle de Paris (1867); il faisait partie de la Société de statistique de Marseille et de la Société d'économie politique de Rouen. Il fut successivement créé officier de la Branche d'Ernestine de Saxe (1857), de l'Ordre des Saint-Maurice et Lazare (Italie, 1859) et chevalier de l'Ordre de Léopold (1865).

Perrot était une intelligence remarquable, caractérisée par une hauteur de vue et une perspicacité peu communes. C'est ainsi qu'il fut l'un des rares et des plus ardents défenseurs de l'exploitation

des chemins de fer par l'Etat, dont il prévint le succès en dépit des apparences premières et contre l'opinion défavorable de la foule. Sans avoir la diversité extrême de Jobard, il s'intéressait à une foule de questions et d'entreprises de différente nature. On lui dut notamment la création, à Bruxelles, d'une boulangerie économique et diverses sociétés d'utilité publique : charbonnages, chemins de fer, etc., le comptèrent parmi leurs administrateurs. Très épris de liberté et d'indépendance, chacun de ses écrits est imprégné des idées directrices d'émancipation commerciale et de libre-échange.

Dans le domaine spécial du journalisme, Perrot donna à la presse belge une impulsion considérable. Outre son innovation de la publicité financière, il introduisit chez nous l'usage des éditions multiples, renouvelées plusieurs fois par jour, suivant les dernières nouvelles; il imagina aussi le « bulletin politique » publié en première colonne et adopté par la plupart de nos journaux, ainsi que les « correspondances particulières », créées par lui à l'occasion de la révolution de février à Paris, et qui se généralisèrent dans le monde entier. Voici la liste de ses diverses publications : *Mémoire sur l'industrie colonnière* (1834); *Observations sommaires sur la réponse des fabricants de Gand* (anonyme); *De l'industrie et du commerce en Belgique, et en particulier de l'industrie cotonnière* (1835); *Du caissier général de l'Etat, de ses avantages et de la nécessité de sa conservation* (1836, anonyme); *Mémoire sur le syndicat d'amortissement* (1838, rédigé pour le gouvernement, non publié); *Mémoire sur la situation commerciale de la Belgique* (1840, non publié); *De la liberté de l'Escaut, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture, l'industrie et le commerce* (1839, anonyme); *Revue de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1841* (anonyme, publié à propos de notre seconde exposition industrielle); *Quelques mots sur la question des sucres* (1843); *Des chemins de fer belges* (1844); en collaboration : *Exposé de la situation administrative du royaume* (1841-1850);

De l'état de l'industrie en Belgique. Collaboration à la *Revue nationale* (1839) et aux *Bulletins de la commission de statistique*.

Ernest Closson.

N. Considérant, *Notice sur la vie et les écrits de Edouard Perrot* (Bruxelles, 1873).

PERSIN (*Paul*), professeur de dessin, fils de Simon et de Marie-Anne Demoulin, né à Gembloix, le 29 mars 1791, et mort à Pagny, département de Seine-et-Marne, en 1872. Son père, qui était pharmacien, l'avait envoyé faire ses études au collège communal de Nivelles; il y révéla des dispositions artistiques et obtint d'aller suivre quelque temps les cours au conservatoire des arts et métiers de Paris. Rentré dans son pays, il s'était d'abord fixé à Ixelles. Son mariage avec Jeanne Clément, de Nivelles, le 27 novembre 1823, l'amena à venir résider en cette dernière ville. Persin s'y consacra à l'enseignement du dessin dans les maisons d'éducation et chez les particuliers. En octobre 1833, avec le concours de Pierre Devillers, professeur de mathématiques, il ouvrit à Nivelles même une école industrielle où il donnait un cours de dessin industriel et d'architecture et qui compta une quarantaine d'élèves. On a écrit que Paul Persin fut le fondateur de la première école industrielle de Nivelles; cette assertion est inexacte; c'est à Ph. Samain que revient l'honneur d'avoir ouvert, dès 1818, une académie de dessin dans la cité brabançonne. Des circonstances malheureuses amenèrent la fermeture prématurée de l'établissement. Après le décès, en 1836, de son épouse atteinte de démence, Persin enleva une fille d'une remarquable beauté, Thérèse Allard, à laquelle il donnait des leçons au pensionnat des religieuses conceptionnistes, et l'emmena à Paris où il l'épousa.

Pour subsister, Persin avait besoin de travailler; il se lança d'abord dans des affaires industrielles et s'occupa d'une briqueterie; mais le succès ne répondit pas à ses espérances. Il reprit ses crayons qui répondaient mieux à sa vocation artistique; la carrière de l'en-

seignement lui restait ouverte; elle lui procura des moyens honorables d'existence pour son ménage et des satisfactions élevées. Il fut admis à donner des leçons pratiques de dessin dans les écoles municipales de Paris et obtint en outre la position d'archiviste des plans et dessins à la gare de l'Est. En 1843, il établit à Battignoles une école gratuite municipale de dessin pour adultes et la dirigea pendant quatorze ans; il était en même temps professeur de dessin et de perspective à l'école municipale de dessin industriel du troisième arrondissement. Il abandonna Paris, en 1863, pour aller fonder à Pagny (Seine-et-Marne) une école de dessin pour adultes; elle fut reconnue en 1866 comme établissement municipal et autorisée, le 19 décembre suivant, par le Conseil départemental de l'instruction publique.

Pendant son séjour à Paris, Persin publia, à l'usage de ses élèves, divers manuels qui furent l'objet de récompenses de la part de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris. Nous ne connaissons que les trois traités suivants et nous ne pouvons affirmer qu'il n'en ait pas fait imprimer d'autres. 1. *Dessin linéaire à vue ou à main levée*, publié en 1852. — 2. *Cours élémentaire de dessin*, comprenant une seconde partie intitulée : *Dessin linéaire exact ou géométrique*, Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1857. — 3. *Exposé de géométrie élémentaire servant d'introduction aux exercices graphiques de dessin linéaire exact*, imprimé en 1858, ouvrage reconnu substantiel par la Société pour l'instruction élémentaire. Le cours de dessin était estimé et comprenait de nombreux modèles. La méthode d'enseignement de ce professeur était pratique et justement appréciée. Le 15 août 1870, le gouvernement français le nomma officier d'Académie en récompense de sa longue et féconde carrière dans l'enseignement.

Pendant son séjour en Belgique, Paul Persin s'était quelque peu adonné à la peinture. M^r Alphonse Hanon de Louvet, président de la Société archéologique de Nivelles, possède de lui trois

paysages au lavis, l'un est daté de 1839; on y trouve de la délicatesse de touche et une agréable légèreté de main. On doit à notre artiste nombre de modèles d'exercices préparatoires pour le dessin admis dans les écoles municipales de Paris.

THERESA PERSYN, qui mourut après 1883, était élève de son mari et s'occupait aussi de dessin et de peinture. Mr Hanon de Louvet conserve d'elle une Rose au lavis, signée : « Theresa Persin, » juin 1840 »; des fleurs sur albâtre et sur porcelaine. C'était le genre qu'elle cultivait spécialement, non sans art.

Ernest Matthieu.

Vandermaelen, *Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique* (Bruxelles, 1837). — Edm. Jamart, *Notice sur l'Académie de dessin et sur l'Ecole industrielle réunies, précédée d'un aperçu sur le passé artistique de Nivelles*, 1885, p. 41. — Renseignements particuliers fournis par MM. A. Hanon de Louvet et Louis Gheude, avocat-avoué à Nivelles.

PERSYN (*Jean*), maître-maçon de la ville de Courtrai, *Mr metser deser stede*, ainsi que le portait l'épithaphe jadis conservée dans l'église Saint-Martin, sa paroisse. Le lieu et la date de sa naissance ne nous sont pas connus, mais il est probable qu'il vit le jour vers 1530-1540 à Courtrai, où il décéda le 26 février 1616; il avait épousé Marie Coelenbier, morte le 28 juin 1584, puis Elisabeth de Keyser, qui lui survécut jusqu'au 29 novembre 1619. De concert avec Jean Labaut, Persyn fait, en 1574, une description des travaux que comporterait la construction des aqueducs et rigoles devenus nécessaires par suite du repavement du marché de Courtrai. Quelques années plus tard, il figure aux comptes de l'église Saint-Martin pour menus travaux de maçonnerie exécutés en 1582. Lorsque les religieuses de l'abbaye de Groeninghe transportent, par suite des troubles religieux, leur maison dans l'enceinte de la ville, Persyn entreprend la maçonnerie de la nouvelle église, dont la première pierre fut posée le 15 mars 1593; il fit don d'une des verrières de cet édifice, en souvenir sans doute de sa fille Marie, religieuse de ce monastère.

À la fin du xvi^e siècle, on décide la construction d'un beffroi, qui devait couronner la tour de l'église Saint-Martin à Courtrai. Jean Persyn et Olivier Vanden Dycke déposent, le 15 janvier 1601, leur rapport critique au sujet d'un plan, celui de François Heylinck, d'Anvers probablement, qui prévoyait une flèche en bois; ils ne se contentent pas d'estimer le coût des travaux et de faire des épures, mais ils proposent d'importantes modifications, telle la hauteur de l'étage inférieur qu'il eût fallu, à leur avis, faire en pierre. Le même jour, Persyn fait rapport au sujet d'un autre projet de beffroi, celui présenté par Josse Gil et Jacques Robilard, sans doute; ce plan, qui tendait à construire la flèche en pierre, ne fut point agréé; la flèche fut faite en bois et disparut, on le sait, dans l'incendie de 1862. En 1602, le magistrat de Menin charge Persyn de dresser un projet pour l'achèvement du beffroi communal et la réparation du soubassement de celui-ci. Il présenta son travail dans le cours de l'année même, mais l'exécution de ce plan, légèrement modifié, ne fut confiée que huit ans après à un meninois, Pierre Perneel « le tout en suylt des » concepts et conditions stipulez par Je- » han Persyn m^{re} machon de Courtray ».

La reprise du moulin communal, le *Coninck muellene*, est faite par Persyn, pour compte des échevins, en 1606. Enfin Persyn dresse, et c'est sa principale œuvre, les plans de l'église des pères jésuites de Courtrai, entreprise en 1607 et consacrée en 1611 sous le vocable de saint Michel. Il est à présumer, malgré l'absence de données à ce sujet, qu'il fut l'architecte de la chapelle Sainte-Madeleine, élevée au cimetière des lépreux, en 1607; peut-être construisit-il également la première église des capucins, au quartier d'*Overbeke* (vers 1610) et celle des récollets relevée après l'incendie de 1603.

Malgré l'obscurité dont son nom demeura entouré, Jean Persyn était architecte de talent; il avait conservé les traditions de l'art ogival à une époque où elles étaient presque complè-

tement abandonnées et c'est dans ce style qu'il édifia l'église Saint-Michel.

Baron Joseph Bethune.

Archives de la ville de Courtrai, de l'église Saint-Martin et des PP. Jésuites dans cette ville. — Mussely, *Inventaire des arch. de la ville de Courtrai*, n° 331. — Vande Putte, *Chron. et cart. de l'abbaye de Groeninghe*, p. LI et LVI. — De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, t. III, p. 86 et 374; t. IV, p. 339. — Rembry-Barth, *Histoire de Menin*, t. II, p. 325, etc.

PERSYN (Robert), fils du précédent, était, comme celui-ci, maître-maçon de la ville de Courtrai au XVII^e siècle; en autorisant sa veuve à continuer cette fonction, le magistrat le qualifie de *Meester werckman metser deser stede*. La date de sa naissance nous est inconnue; elle doit être antérieure à 1578, époque où remontent les registres baptismaux de l'église paroissiale de Courtrai; il décéda en cette ville le 12 novembre 1646 et fut inhumé à Saint-Martin, à côté de ses deux épouses, Elisabeth Beert, qu'il avait épousée en 1609 et qui décéda le 4 février 1622, et Barbe Pollet, mariée en 1622 et morte le 10 décembre 1649. Outre sa lame funéraire, une statue de la sainte Vierge, qu'il avait donnée et qui était placée dans la nef de son église paroissiale, perpétuait jadis le souvenir de Persyn.

Le principal ouvrage de Robert Persyn est l'achèvement de l'Hôtel de ville de Courtrai; il comprenait la construction, dans le style de la partie ancienne, du prolongement qui forme l'angle du marché et de la rue de la Lys. Le projet qu'il soumettait fut agréé par le magistrat le 28 juin 1616, au prix de 6.300 florins plus 4 doubles ducats pour sa femme; mais les modifications imposées l'année suivante firent monter la dépense à 9.100 florins. Nous voyons aussi au compte de la ville, pour l'année 1615-1616, que Persyn reçoit 24 livres parisis, *in recompense van diversche concepten*; cet énoncé ne permet point de dire, comme M^r Fr. de Potter, qu'il s'agit, ici encore, des plans de la maison scabinale. Par contrat du 25 janvier 1617, il s'engage à exécuter les travaux importants de réfection qu'exige le *Coninck muellene*; il prend, du reste, le

moulin à bail ainsi que le droit de pêche dans une partie des fossés communaux. Peu après, en 1618, il reçoit 2.734 livres parisis, pour la construction d'un pont (*de achter bruegghe*), au château de Courtrai; il entreprend, en outre, à la même époque, un mur de quai le long de la rivière pour le prix de 3.000 florins.

Ces divers travaux ne suffisaient point, semble-t-il, à l'activité de Persyn. En cette même année 1618, il offre au magistrat de construire sept maisons, dont une hôtellerie, sur un terrain qu'on lui céderait au nouveau marché au bois. Sa proposition fut agréée, et la mise en possession de ce fond eut lieu en 1619.

En dehors des ouvrages faits par Persyn pour compte de la ville et dont nous ne pouvons allonger la liste, nous le voyons déplacer et renouveler, en 1625, l'autel de la chapelle Sainte-Catherine, à la collégiale Notre-Dame de Courtrai.

Baron Joseph Bethune.

Archives de la ville de Courtrai. — Fr. de Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, t. IV, p. 339.

PERUET (Simon-Joseph) ou PERUEZ, orfèvre, né à Mons, le 16 novembre 1712, de Jean-François et d'Eléonore Favart, et mort en cette ville, le 29 mars 1791. Il fut reçu à la maîtrise au corps des orfèvres de Mons, le 28 avril 1750, après avoir fait son chef-d'œuvre consistant en « un saucier, lequel a été artistement travaillé et « élaboré ». On connaît de lui : une médaille d'or, gravée en 1777, qui représente, d'un côté, les armes de la ville de Mons, et, de l'autre, saint Michel; une médaille d'or, offerte par la même ville à François de Sécius, lors de sa réception comme *Primus* de l'université de Louvain (1778); des médailles qui furent délivrées par les Etats de Hainaut et par la ville de Mons aux élèves de l'Académie des Beaux-Arts de cette ville qui avaient obtenu les premières places aux concours de 1782.

Peruet a produit un grand nombre de pièces d'orfèvrerie, dont plusieurs ont figuré à l'exposition d'objets d'art et de curiosités qui a eu lieu à Mons en

1885. Ces pièces témoignent du talent de l'artiste.

Léopold Devillers

Registres des baptêmes et des décès de la paroisse de Saint-Germain, à Mons. — Archives de la corporation des orfèvres de Mons. — Devillers, *Le passé artistique de Mons*.

PERYE (*Jean*), poète latin du XVII^e siècle, mort à Luxembourg en 1636. Nous ignorons la date de sa naissance, mais savons qu'il est né à Liège; le seul ouvrage qu'il ait écrit porte en effet *récollet Liégeois* (auctore F. Joanne Perye *recollecto Legio*). *L'Ortus et Progreſsus Flandriæ* F. F. Min. *Recoll.* (p. 41 du ms.) nous dit en outre qu'il entra fort jeune dans l'ordre des Frères mineurs Récollets. Il devint définitif de sa province; puis ensuite gardien du couvent de Luxembourg. Il n'eut pas le temps de terminer son triennat, car la peste ayant éclaté, le gardien succomba en peu de jours. Vingt-deux de ses frères furent également victimes de leur dévouement apostolique. Au moment où la mort surprit Perye, il venait précisément de terminer une œuvre fort curieuse : un drame théologique en vers latins, intitulé : *Hæresis retrograda seu reductio omnium modernarum hæresum ad veteres, a Patribus et conciliis damnatas*. Il faut croire qu'il avait même fait graver le titre, puisque celui-ci porte la date de 1636. (Exemplaire de la bibliothèque de Luxembourg.) Il avait aussi soumis son *Hæresis retrograda* à l'un de ses supérieurs, le frère mineur Bonaventure Soblet, qui lui donna un *imprimatur* daté de Namur, 21 mai 1636. Mais l'impression du drame fut suspendue par le décès de l'auteur, et ce ne fut qu'environ vingt-cinq ans après que l'on songea à éditer son œuvre. Outre le titre qu'avait fait graver Perye, on en fit un autre, représentant la *facilis descensus Averni*, dont parle l'auteur page 131, et des exemplaires furent mis dans le commerce avec ce nouveau titre (ex. de la bibliothèque de Gand). Nous voyons sur cette dernière gravure, *ambitio, hypocrisis, avaritia*, etc., s'apprêtant à descendre en enfer, précédées qu'elles sont d'un diable encapuchonné portant un

écusson où s'étaient ces mots : d'un côté, *Reformatio circumquerens quem devoret*; de l'autre, *libertas*. Nous ne connaissons ni la date, ni le lieu d'impression, ni l'imprimeur de cet ouvrage qui est fort rare. Il est à présumer que c'est une impression liégeoise de la fin de 1659 ou de 1660, car les *approbationes, imprimatur*, etc., sont tous datés de Liège : les uns du 20 avril 1659, les autres du 30 mai 1659 ou du 11 juin 1659.

L'œuvre de Perye est divisée en 4 actes. Ce n'est un drame que par la forme; c'est plutôt une série de discussions théologiques et de monologues d'hérétiques célèbres, pièces qui ne sont aucunement rattachées entre elles. Acte I, scène 1, l'*Hérésie*, seule en scène, se plaint de son peu de succès. Scène 2, elle discute avec Bellarmin, docteur de l'Eglise. Scène 3, entre en scène le *dæmon seu genius Lutheri cum quo modium ipse salis comedit, ut fatetur in libello de missa angulari*. Puis le 1^{er} acte se clôture par un chœur d'apostatats, *chorus ministrorum*. L'acte II a 8 scènes; outre le *genius Lutheri*, nous y voyons successivement paraître Simon le Mage, Marcion, Origène, Arrius et d'autres encore. L'acte III n'a pas moins de 13 scènes. Nous y voyons entre autres (scène 10), l'*Ecriture Sainte (scriptura sacra)* venant se plaindre qu'elle a été tronquée par Luther (*a Luthero truncata, biblia lacera proferens*). L'acte IV ne contient que quelques vers, divisés en deux scènes; nous y lisons la conclusion de l'auteur : c'est que le *Temps* se chargera de tuer l'hérésie. Et, en effet, scène 2, *Tempus nuncium agens* vient nous faire le récit de la mort de l'hérésie.

L'ouvrage se termine par un choix d'épithames composées par Perye, et que l'on pourrait graver sur le tombeau d'Heresis.

Le but que s'est proposé notre poète est suffisamment indiqué par le titre de son drame : il entend démontrer que toutes les hérésies de son temps ne sont autre chose que la répétition d'anciens errements, condamnés il y a des siècles

par les saints conciles. Le religieux anonyme qui a écrit la *Praefatio* en 1659 insiste également sur la portée du drame. Il nous donne quelques exemples d'hérésies qui se sont renouvelées, parle des *Quackers* anglais et de leur promoteur James Nayle. Puis il continue : *Praeter quos in Anglia, quidem Perelul, pseudo-reformatorum in Francia minister, inveterato Sacrae Scripturae scrutinio deficiens, non tamen inde quam ex proprio Cerbero, potius quam cerebro seu spiritu privato et phanatico, a pluribus annis conceperat, sed tandem 1655 in Batavia edidit secumque in Belgium catholicum contulit librum quendam anonymum DE PRAEADAMITIS eorumque fabulosis genealogiis plurimis ante Adamum seculis.*

Le *pseudo-reformatorum minister*, dont le nom a été estropié ici, n'est autre qu'Isaac La Peyrère, qui publia effectivement en 1655, chez Louis et Daniel Elzevier, sous le voile de l'anonymat, un livre intitulé : *Praedamita. Sive exercitatio super versibus duodecimo, decimotertio... epistolae S. Pauli ad Romanos* (Alph. Willems, *Annales typographiques des Elzeviers*, n° 1188). Il y soutint cette thèse hardie qu'il y avait eu des hommes avant Adam. Les théologiens ne laissèrent point passer cet écrit sans y répondre : il fut l'origine de nombreux traités de controverse.

Pour terminer, signalons que Servais Dirks, dans son excellente bibliographie des frères mineurs, appelle notre auteur *Perce* (p. 176) : nous ne savons si cette faute est à imputer au bibliographe ou au manuscrit de l'*Ortus*, qu'il a eu sous les yeux. On voit du reste clairement que S. Dirks n'a jamais eu l'œuvre de Perye en mains.

Léonard Willems.

PESCHER (François), écrivain ecclésiastique, né à Mons, le 9 janvier 1647. Après avoir terminé ses études, François Pescher entra dans le clergé séculier. Il devint curé de Solre-le-Château, puis doyen de la chrétienté de Maubeuge, et prit une part importante aux revendications des curés pour obtenir des grands décimateurs une augmentation de la

portion congrue. Il s'intitulait, en 1689, « député de la généralité des pasteurs » sous le parlement de Tournay ». Ses justes réclamations furent entendues à Lille, à Paris et à Tournai.

François Pescher a publié : *La juste defence de la portion canonique et de la nécessité de son augmentation, ou la voix du salaire pastoral ouïe à Lille, à Paris et à Tournay. A Lille, convainquante les objections et obstination des grands decimateurs. A Paris, respondante à leur factum coloré, dressé principalement contre les pasteurs du diocèse de Cambray. A Tournay, demandante une taxe provisionnelle à Messieurs du Parlement, à qui la cause fut renvoyée par Sa Majesté. Mons, chez la veuve Siméon de la Roche, 1685. In-4° de 61 p., 3 p. non chiffrées et 48 p. L'ouvrage est dédié à M. Dughé de Bagnols, conseiller du Roi et intendant de Flandre. A la fin est un factum pour les curés du district d'Avesnes et Maubeuge contre les grands décimateurs. Une seconde édition a paru sous le titre : *La juste defence de la portion canonique ou la voix du salaire pastoral, par M. Pescher, Montois, doyen de Maubeuge, etc. Mons, Ernest de la Roche, 1689; etc. in-8°, 716 p. et 7 ff. non chiffrés. Certains exemplaires portent un titre refait avec le millésime 1690.**

La date de la mort de François Pescher est inconnue.

Léopold Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 430. — Mathieu, *Biographie montoise*, p. 240. — Hip. Rouselle, *Bibliographie montoise*, nos 433 et 446.

PESSER, famille de peintres.

Il a existé, à Liège, une famille du nom de Pesser qui, au cours de plusieurs générations, a produit des peintres. Les renseignements que l'on a sur leur compte sont peu abondants. Abry nous apprend que parmi les élèves de Lambert Lombard, comme Pierre Dufour, Jean Ramey, Dominique Lampson et d'autres, se trouvait Pierre Pesser, et d'après le texte un peu ambigu de cet auteur, on pourrait croire que Lombard aurait envoyé ces élèves à Rome. Le chanoine Hamal, dans les notes manuscrites qu'il a laissées, cite N. Pesser

au nombre des disciples de Lombard.

On trouve, en ce qui regarde les Pesser d'une génération antérieure, dans les registres du chapitre de Saint-Martin, à Liège, que cette église ayant reçu d'Anvers la *Magna tabula altaris*, il est fait, le 3 juillet 1482, un paiement à Jean Peskair *pro pictura tabulae ejusdem altaris*, et pour *mundatione ejusdem*. Le 18 juin 1484, il est fait au même peintre un paiement *pro mundatione tabulae nove existentis in choro*.

En 1541, on trouve les notes suivantes : « payé par l'église Saint-Martin » en île, à Francheu, fils Peter Pessers, » pondeur, pour avoir mis en or et » couleurs dessus la bulle des pardons » octroyés par feu de noble mémoire » Reginaldus Cardinal Legat a Latere, » plusieurs angles portant un ciboire » avec les armoiries d'iceluy Cardinal et » celles de notre feu prince, 3 florins, » 16 aidans.

« Payé à Francheu, pondeur, pour » avoir doreit les rosettes de chandeliers » de la compagnie et pondu les verges » et gaillardeaux en assure et couleurs » rouges, en comprises étoffes, 9 florins ».

Pour épuiser les informations sur les peintres de cette famille, qui nous ont été conservées par les documents publics, il convient de rappeler qu'il existe aux archives de l'Etat, à Liège, deux actes relatifs à François Pesser, peintre : acte du 25 mai 1568, entre Ailid, fille de Franchoy Pessers, peintre, et Johan de Vaul, voirier (acte d'intérêt privé).

De la même date : acte entre François Pessers, peintre, et Ailid Pessers, sa fille, et de feue Marie de Hautstoul.

Il existe encore dans l'une des chapelles (celle de N.-D. de Saint-Remi) de l'ancienne église abbatiale de Saint-Jacques, à Liège, une peinture murale, en assez bon état de conservation, représentant la *Résurrection*. Cette composition, dont les figures sont à peu près de grandeur naturelle, couvre tout le fond de ce petit sanctuaire, au-dessus du retable d'autel qui y a été placé, à une date assez récente.

Au centre de la composition, dans la région supérieure, on voit le Christ sor-

tant du sépulchre, s'élevant au ciel entouré d'une gloire et tenant la bannière de la résurrection à la main. Les soldats, gardiens du tombeau, saisis d'effroi, s'enfuient, cherchant à se protéger contre l'apparition triomphante dont ils se croient menacés. Au-dessus des gardiens, dont plusieurs sont encore endormis, on voit à l'arrière-plan un fond de paysage assez accidenté, dont les collines, la végétation et les accidents de terrain rappellent le caractère des bords de la Meuse.

Quoique les couleurs aient notablement noirci, on retrouve dans cette peinture, d'une manière assez sensible, l'influence italienne, telle que Lombard l'avait fait prévaloir dans son école. L'ordonnance de la composition est bonne et l'artiste a su rendre son sujet avec clarté et une certaine ampleur. L'inscription qui se trouve en dessous de la peinture nous renseigne d'une façon précise sur l'année où elle a été exécutée, sur le donateur et sur le peintre; voici ce texte :

Ille qui, clausus lapide custoditur a milite, Beato clarus lumine surgit a funere. Anno 1598 me depingi curavit. R. D. Martinus Fanchon (huius) Monasterii abbas per Dionisium Pesser.

Faut-il identifier ce Denis Pesser avec le Pierre Pesser mis par Abry au nombre des élèves de Lombard? Je penche pour l'affirmative. Peut-être l'artiste avait-il plusieurs noms de baptême; peut-être aussi, comme il y a eu antérieurement au moins un Pierre Pesser, Abry a-t-il commis une erreur. Remarquons d'ailleurs que Hamal, en parlant du Pesser élève de Lombard, a mis la lettre N. comme initiale du prénom.

J. Helbig.

Je dois à l'obligeance de Mgr Schoolmeesters, vicaire général et ancien curé-doyen de Saint-Jacques, à Liège, la communication des notes inédites relatives aux travaux des peintres du nom de Pesser, à l'église Saint-Martin.

PESTIAUX (*Victorien - Joachim*), homme de guerre, né à Philippeville, le 23 décembre 1770, mort à Marchienne-au-Pont, le 25 février 1853. Son père François-Joseph fut, sous Louis XV et Louis XVI, avocat au parlement, notaire royal (1758-1794), greffier des villes et

prévôté de Philippeville, Marienbourg et dépendances et ancien échevin du magistrat (1763); il s'était marié deux fois : de sa première femme, Marie-Anne-Marguerite Delpire, il n'eut pas d'enfants; de la seconde, Catherine-Françoise-Jacques du Traigneaux, fille de François-Jacques, dit du Traigneaux (du nom d'une ferme des environs formant fief), et de Jeanne-Françoise Bastin, de Marchienne-au-Pont, il eut dix enfants, dont Joachim Pestiaux était le septième. Elevé au milieu des soldats, dans une petite ville forte de la frontière, son enfance s'écoula au bruit joyeux des fanfares et des chansons belliqueuses, sous le charme des récits d'actions héroïques que les vieux se plaisaient à conter. Il avait dix-neuf ans lorsqu'éclata la révolution française. Il prit bientôt du service sous le gouvernement autrichien, en entrant comme enseigne au régiment de Ligne, le 12 juillet 1790; il ne tarda pas, brave et courageux comme il l'était, à se distinguer. Pestiaux tenait garnison à Audenarde, lorsque, le 1er décembre 1791, il fut nommé sous-lieutenant; l'avancement n'était guère rapide à cette époque, car il ne fut promu au grade de premier lieutenant que sept ans après (1er décembre 1798); c'est dans ces grades cependant qu'il avait pris part aux campagnes de 1790, 1792, 1793 et jusqu'à celle de 1797. La principale de ses campagnes fut celle de 1799 qui eut lieu aussi contre la République française. Les hostilités se portèrent dans le Tyrol, où Masséna se trouvait à la tête de son armée. A l'affaire de Tauffers, le 25 mars, « le bataillon principal du régiment de « Ligne, c'est-à-dire le bataillon belge », dit le général Guillaume, « s'avança « résolument à l'attaque; impatients de « combattre et de prouver, une fois de « plus, leur courage, ces braves soldats « ne veulent pas même faire un petit « détour pour aller passer le pont du « Vallacola; ils traversent ce ruisseau « rapide, en entrant dans l'eau jusqu'à « la ceinture, se jettent sur les républi- « cains français, les mettent en fuite et « s'emparent de trois canons. Tout le « bataillon, mais surtout le major prince

« de Ligne, ainsi que les deux lieute-
« nants, Joachim Pestiaux et Antoine-
« J. de Wautier, obtinrent de grands
« éloges dans le rapport sur cette affaire;
« les deux derniers avaient contribué
« efficacement à la prise des canons ». Le feld-maréchal-lieutenant comte de Bellegarde dit, dans le témoignage qu'il donna au lieutenant Pestiaux : « Le
« lieutenant Pestiaux se distingua, en
« outre, par la présence d'esprit et le
« courage avec lesquels il dirigea contre
« l'ennemi deux canons qu'on lui avait
« pris et en les servant lui-même sous
« le feu le plus vif de la mousqueterie;
« il tira avec tant de succès plusieurs
« coups à mitraille, que l'ennemi ne put
« parvenir à se reformer et fut contraint
« d'accélérer sa retraite. Le fait d'armes
« glorieux de cet officier, accompli de sa
« propre inspiration et par pur zèle,
« prévint de nouvelles tentatives de la
« part de l'ennemi et décida la victoire
« de cette journée ». Cette action d'éclat méritait sa récompense; celle-ci toutefois ne se fit pas attendre moins d'un an.

Cependant notre brillant officier continue cette campagne de 1799 contre la France; au commencement de mai, il est dans l'Engadine, sous les ordres du général Haddick, un des lieutenants du comte de Bellegarde, qui commande six bataillons wallons, au nombre desquels se trouvent ceux de Clerfayt, de Beaulieu, de Wurtemberg et de Ligné, ainsi que deux compagnies des chasseurs Le Loup.

Le 19 juin, le brave Pestiaux prenait part, avec son bataillon de Ligne, à la célèbre bataille de la Trebbia. Au mois de juillet, nous entrons dans la seconde période de la campagne de 1799, où le régiment de Ligne continue à se signaler. Pestiaux servait dans le bataillon des grenadiers.

Dix ans de guerre, dix ans de grade d'officier et il n'était pas encore capitaine! Et cependant quel admirable témoignage de sa bravoure lui avait donné le feld-maréchal comte de Bellegarde!

Fin avril 1800 commence une nouvelle campagne où il se signale de nouveau par sa brillante conduite. Enfin le

gouvernement le récompense en octroyant, le 18 août 1801, aux lieutenants Pestiaux et de Montfleur, la croix de chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse. Pestiaux avait alors 29 ans. Cette haute récompense visait surtout sa conduite au combat de Tauffers.

A la même date du 18 août 1801, Joachim Pestiaux fut aussi nommé capitaine-lieutenant au régiment de Ligne, et, le 13 février 1809, capitaine en premier. Enfin, le 15 avril 1811, l'empereur lui accorda le grade de major, après avoir, pendant plus de treize ans, rempli les fonctions de capitaine. Il était alors âgé de quarante et un ans. Il avait pris part, en qualité de capitaine, aux campagnes de 1799 à 1800, de 1805 et de 1809. Il allait entrer définitivement dans une ère de paix qui, jusqu'à sa mort, ne devait plus être troublée que par la révolution belge de 1830.

Nous ne savons la part qu'il fut appelé à prendre dans les événements qui, des plaines de Fleurus à celles de Waterloo, constituèrent la partie la plus sanglante du drame napoléonien. Toujours est-il qu'il avait alors quitté le service de l'Autriche, car, en 1814, Joachim Pestiaux avait été admis, avec le grade de major, dans l'armée des Pays-Bas.

Il fut investi, le 12 mai 1816, du commandement de la place de Charleroi où il sut se faire respecter. En 1817, il fut promu au grade de lieutenant-colonel. Il resta en fonctions jusqu'en 1828, date à laquelle il passa au commandement de la place de Liège, où il commandait lors des événements de 1830. Après la révolution, il entra dans l'armée belge et fut promu au grade de lieutenant-colonel, fonctions qu'il occupait lorsqu'il sollicita et obtint sa mise à la retraite. Il alla passer le reste de ses jours à Marchienne.

Le major Pestiaux, de retour au pays, ne tarda pas à se marier; il avait quarante-trois ans lorsqu'il épousa, à Marchienne-au-Pont, le 18 février 1813, sa cousine sous-germaine, Alexandrine-Catherine-Gertrude-Louise Bastin, issue d'une des plus honorables familles scabinales de cette petite ville, où elle était née le 12 décembre 1771; elle était fille

de François-Gustave Bastin et de Pétronille-Alexandrine Larbalestrier. Il en eut trois enfants: deux fils, morts jeunes, et une fille, Alexandrine-Joséphine-Marie-Ghislaine Pestiaux, née à Marchienne le 27 décembre 1814, qui épousa en cette ville M^r Julien-Charles van Bellinghem de Branteghem, alors magistrat au tribunal de Charleroi, plus tard pensionné comme conseiller à la cour d'appel à Bruxelles, où il était né, le 1^{er} janvier 1800, de Jacques-Louis et de Hyacinthe-Alexandrine Cossée. Madame Joachim Pestiaux mourut à Marchienne, le 11 décembre 1842.

Le 25 février 1853, le colonel en retraite chevalier de Pestiaux — c'est ainsi qu'il signait dans les dernières années de sa vie les actes officiels — la suivit dans la tombe; il était âgé de 83 ans. Marchienne fit au vaillant officier des funérailles solennelles.

Fait digne de remarque: son frère cadet, Amour-Augustin Pestiaux, né à Philippeville le 2 juin 1773, était entré, dès l'âge de vingt ans, au service de la République française, tandis que son aîné s'illustrait par sa bravoure dans l'armée autrichienne; le 15 juin 1793, Augustin passa dans l'administration des hôpitaux militaires. Leur frère aîné, François-M.-Vital, avait succédé à son père dans son étude notariale; il y resta jusqu'au 25 septembre 1798; le 15 novembre suivant, il passa au 11^e régiment de chasseurs à cheval, et prit part aux campagnes de 1799, 1800 et 1801 à l'armée du Rhin. Congédié le 22 mai 1803, il rentre au service en 1804, ayant été nommé, le 14 avril, sous-lieutenant au 112^e régiment d'infanterie; le 29 février 1807, il est promu lieutenant; il assiste aux campagnes d'Espagne de 1808 et de 1809; le 8 décembre 1808, il reçoit, à Espinavecla, un coup de feu au ventre qui le force à prendre sa retraite, le 24 mars 1809. Augustin Pestiaux se retira alors en sa ville natale où il mourut le 24 juin 1833, âgé de soixante ans.

Clément Lyon.

Lieut.-gén. baron Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche* (Bruxelles, 1877), p. 305-306 et note. —

Annuaire de l'armée belge. — Gén.-major F. Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France (1789-1815)* (Bruxelles, 1898), p. 191. — Etat civil de Philippeville et de Marchienne. — Archives familiales de M^r Joseph de Dorlodot, de Florefe, petit-fils de feu le sénateur Sylvain Pirmez-Bastin.

PESTINIEN (*Jean DE*), ou, suivant une orthographe moins sûre, DE PRESTINIEN, valet de chambre, enlumineur et relieur de Philippe le Bon, qui n'est connu que par les comptes de la cour de Bourgogne. Son nom y apparaît, une première fois, en 1441, à propos de travaux d'enluminure et de reliure qu'il a exécutés dans des livres de Philippe le Bon et de son fils le comte de Charolais, puis, l'année suivante, « pour certains ouvrages de son mestier ». En 1444, il est signalé comme recevant des gages réguliers après avoir « longuement servi » à la cour sans en toucher, et pareille indication se retrouve dans les comptes de 1446.

Georges Doutrepoint.

Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 381, 388. — A. Kirchhoff, *Die Handschriftenhändler des Mittelalters*, 1853, p. 181. — Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, 4^e série, t. III, p. 99-100. — *Inventaire des Archives du Nord*, t. IV, p. 163. — Siret, *Dict. des peintres*, p. 173. — Bradley, *a Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, 1889, t. III, p. 98-99.

PETEGHEM (*Adrien VAN*). Voir PEGHEM.

PETEGHEM (VAN), famille flamande de facteurs d'orgues du XVIII^e et du XIX^e siècle.

Le chef de cette famille, PIERRE VAN PETEGHEM, naquit à Wetteren (Flandre orientale), le 24 janvier 1708, et mourut à Gand, le 4 juin 1787. Il était fils d'un brasseur. Encore enfant, il eut l'occasion de suivre les travaux du facteur d'orgues anversois Guillaume Davids, chargé de placer un nouvel instrument à Wetteren. Pierre accompagna Davids et, après avoir travaillé quelque temps dans ses ateliers, il passa dans ceux du facteur bruxellois Jean-Baptiste Forceville ou Forcivil. Après la mort de ce dernier, il continua à travailler pour sa veuve ; c'est sous sa direction que furent construites les orgues de Saint-Paul, à Anvers, de Sainte-

Gudule, à Bruxelles, de Beveren et de Cruybeke.

En 1733, Pierre van Peteghem alla s'établir pour son compte à Gand, où il se maria et ouvrit une maison dont l'importance devint rapidement considérable ; continuée par ses descendants, elle approvisionna, pendant un siècle et demi, les églises de la Flandre ; ses produits, d'une exécution très consciencieuse, se distinguaient par la puissance de leur harmonie, trop perçante même parfois. Van Peteghem s'occupait aussi de la réparation et de l'entretien des instruments anciens.

Il serait trop long de reproduire ici la nomenclature des orgues construites ou restaurées par Pierre van Peteghem, et que Ed. Grégoir a dressée d'après les livres de la maison. Nous nous contenterons de citer, parmi les principaux instruments qui lui sont dus, celui de Deynze (1740), d'Alost (1753-1759), très important et dont le critique anglais Burney, qui visita les Pays-Bas en 1772, fait l'éloge, de Wondelgem (1762), de l'abbaye de Baudeloo, à Gand (1763), vendu en 1819 par la ville à l'église protestante de Vlaardingen (Hollande méridionale), de Meerendré (1768), de Marcq, près d'Enghien (1772), de Seveenecken (1773), de Middelbourg en Flandre (1774), de l'église Saint-Nicolas à Valenciennes (1775, détruit en 1789), de l'abbaye d'Afflighem (1775) ; ce grand instrument à trois claviers, de 40 registres, fut placé à Notre-Dame de Tournai, après la suppression du monastère ; plus tard, il fut transféré au séminaire de Bonne-Espérance ; il avait coûté 30,000 francs.

Pierre van Peteghem associa successivement à ses travaux ses deux fils : GILLES-FRANÇOIS, mort vers le début du XIX^e siècle, et LAMBERT-BENOÎT, dit Lambert le Vieux, décédé à Gand, le 5 septembre 1807. L'acte d'association avec ce dernier, sous la raison sociale *Lambert van Peteghem et père*, date de 1776 ; l'acte de liquidation, à la suite de la mort de Pierre van Peteghem, du 2 juillet 1787. Parmi les travaux les

plus considérables de cette période, on peut mentionner l'orgue de Zele (1780), de Saint-Pierre à Renaix, de Haringhen, d'Alveringhen, de l'abbaye d'Eversham, etc.

GILLES-FRANÇOIS VAN PETEGHEM, que nous voyons commencer à travailler dès 1764, fut notamment chargé en 1777, par l'archevêque Jean-Henri comte de Frankenberg, de construire un grand orgue pour la collégiale de Saint-Rombaut à Malines; l'instrument, à trois claviers, de 41 registres, 4 accessoires et pédale, et qui ne comportait pas moins de 2,595 tuyaux, fut placé en 1782, et le prélat en fut si satisfait qu'il paya au facteur, en guise de gratification, les frais d'un voyage en Hollande, à l'effet d'y visiter les principales orgues. Gilles passe pour s'être surtout distingué dans la confection des jeux d'anches. Son fils PIERRE-FRANÇOIS, né à Gand, le 1^{er} août 1764, et y décédé, le 3 mars 1844, travailla avec son père jusqu'à son mariage, survenu en 1797; il abandonna alors la facture d'orgues pour se livrer au commerce.

Ce furent les trois fils de LAMBERT-BENOÎT qui continuèrent la maison : PIERRE-CHARLES LE VIEUX, né à Gand, le 3 avril 1776; LAMBERT-CORNEILLE, né à Gand, le 23 septembre 1779, et PIERRE-CHARLES LE JEUNE, né à Gand, le 15 janvier 1792. Les deux premiers semblent avoir été associés et moururent tous deux, célibataires, à Waerschoot. Ils livrèrent, notamment, l'orgue de Heestert (1823), de l'église Saint-Nicolas à Saint-Nicolas (1824; refait en 1878 par Geurts-Maris d'Anvers), d'Erwetegem (1828), et celui de l'église Saint-Nicolas à Gand (1838), remplacé en 1856 par un instrument du facteur parisien Caillaillé-Coll.

PIERRE-CHARLES VAN PETEGHEM plaça, de 1823 à 1858, près de cent orgues, dont les plus importantes furent celles de Saint-Martin à Ypres, de Bailleur, de Notre-Dame Saint-Pierre à Gand (1846); ce dernier instrument, d'ailleurs

restauré déjà à maintes reprises, subsiste encore aujourd'hui. Comme les autres membres de la famille, Pierre-Charles exécuta aussi de nombreuses restaurations. Il mourut à Gand, le 24 juillet 1863, ayant cédé ses affaires, en 1858, à son fils Maximilien.

MAXIMILIEN VAN PETEGHEM, né à Gand, le 11 décembre 1822, commença en 1836 son apprentissage dans les ateliers de son père et travailla d'abord suivant les anciennes traditions qui s'étaient perpétuées dans la famille. En 1849, il ouvrit à Lille une succursale, transportée en 1857 à Saint-Omer, mais le succès ne répondit pas à son attente. Ayant repris la maison-mère de Gand, en 1858, il la développa considérablement, et, s'efforçant de tenir compte des perfectionnements apportés à la fabrication des orgues, il modifia notablement ses procédés de facture. En 1860, Maximilien construisit le grand orgue à trois claviers de l'église Notre-Dame à Termonde; en 1865, celui de Melle, qui a été remplacé depuis par un autre instrument. Mais des maisons importantes s'étaient créées en Belgique sur ces entreprises, outillées de telle façon qu'elles pouvaient faire aux anciens ateliers une concurrence mortelle. Sentant l'inutilité de la lutte, Van Peteghem renonça à son industrie en 1868. Peu de temps après, il mourut à Gand, le 4 janvier 1870, âgé seulement de quarante-sept ans.

Paul Bergmans.

Renseignements particuliers. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VIII (Paris, 1865), p. 308 (notice rédigée d'après des renseignements fournis par X. van Elewycck). — Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-vlaanderen*, passim. — Ed. Grégoir, *Historique de la facture et des facteurs d'orgue* (Anvers, 1865), p. 192-203 (d'après les livres de la maison Van Peteghem). — P. Bergmans, *Variétés musicologiques*, 2^e série (Gand, 1901), p. 83-86.

PETER (Jacques). Voir PIETERS.

PETER (Jean). Voir PIETERS.

* **PETERINCK** (François-Joseph), porcelainier, né à Lille, le 4 octobre 1719, décédé à Tournai, le 25 novembre

1799. Peterinck, né à Lille et sujet français, embrassa d'abord la carrière des armes et servit dans le corps du génie. C'est en cette qualité qu'on le trouve, en 1746, à Menin, dont il démolit les fortifications ; en 1747, il fit divers travaux aux fortifications de Tournai, ville alors française, pour le compte du gouvernement ; puis il habita Ath où il se livra au commerce et, enfin, il vint se fixer à Tournai où il reprit la manufacture de faïences fondée par Carpentier, l'année précédente.

C'était en 1751 (la ville avait passé sous la domination autrichienne depuis deux ans), et, à partir de ce moment, pendant près d'un demi-siècle, Peterinck appliqua toute son activité, tout son esprit inventif et supérieurement doué, à la création et à l'augmentation constante d'une des plus célèbres fabriques de porcelaines de l'Europe, dont les produits rivalisent avec ceux de Sèvres et de Saxe et sont aujourd'hui disputés à des prix énormes par les musées et les collectionneurs.

La manufacture de porcelaines pâte tendre de Tournai prit vite un très grand développement ; objet d'un octroi de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 3 avril 1751, qui lui accordait pour trente ans le monopole de la fabrication aux Pays-Bas, elle fut établie à l'extrémité du quai des Salines et compta, dès les premières années de son existence, des ouvriers d'une grande notoriété, tel Claude Borne, qui avait travaillé auparavant dans les faïenceries de Nevers et de Rouen.

Peterinck, en effet, avait conservé, à côté de la fabrication nouvelle, l'ancienne manufacture de faïences dont l'importance, sinon la célébrité, fut plus grande encore que celle des ateliers de porcelaines. Il obtint pour ses usines le titre de manufacture impériale et royale, en même temps que de larges subsides et des exemptions d'impôt de l'administration communale, et des avances de fonds du gouvernement. Pour se procurer plus de ressources, Peterinck fut encore obligé de chercher des associés, mais ceux-ci furent pour lui la

cause de nombreux déboires pendant tout le cours de son existence et, par leurs prétentions, menacèrent plus d'une fois l'existence même de la fabrique.

En 1760, le produit des ventes dépassa cinquante mille florins, tandis que le nombre des ouvriers atteignait la centaine. En 1763, on vendit pour quatre-vingt mille florins, dans lesquels la porcelaine n'entraît que pour vingt-six mille florins, le reste étant produit par les faïences fines et communes. En 1775, la vente atteignit cent septante-cinq mille florins et, en 1780, la fabrique comptait plus de quatre cents ouvriers. Elle ne cessa d'augmenter le chiffre de sa production et celui de ses ouvriers jusqu'à la fin du siècle, époque où elle commença à décliner.

La manufacture de Peterinck, très brillante sous le rapport de la qualité et de la valeur des produits, fut toujours, au point de vue financier, une fort mauvaise affaire, malgré les quelques périodes de grande prospérité qu'elle traversa. Elle ne se soutint que grâce aux subsides que lui accordèrent généreusement la ville et le gouvernement. Peterinck, de son côté, n'hésita pas à sacrifier, en plusieurs occurrences, ses intérêts pécuniaires et même sa fortune personnelle. Il travaillait plus en artiste qu'en homme d'affaires, plus sensible à l'honneur qu'aux profits. Il en fut d'ailleurs récompensé par l'anoblissement que lui conféra Marie-Thérèse, en 1769, et il adopta pour armoiries, ainsi que pour marque de fabrique, deux épées croisées, cantonnées de quatre croisettes.

En 1763, Peterinck érigea, sur les terrains qu'il occupait depuis 1751, les nouveaux bâtiments de la manufacture, tels qu'on les a connus au commencement de ce siècle et tels qu'ils ont été reproduits dans la *Belgique industrielle*, et en ce moment son industrie prit un nouvel essor. Il était d'ailleurs secondé par des peintres et des sculpteurs habiles : Gillis, Lecreux, Willems, Delmotte, Barbieux, Lefebvre, Duvivier, de la Mussellerie, Mayer, etc. On créa même une académie de dessin à Tournai, en vue spécialement de procurer de bons

peintres à la manufacture. Après avoir travaillé, d'abord, dans le goût des usines de Saxe, Peterinck changea sa manière de faire, vers 1780, et adopta alors le genre de la célèbre manufacture de Sèvres. Les produits de sa fabrication sont d'une perfection absolue, tant en ce qui concerne la pâte même de la porcelaine et les décors riches et variés de la vaisselle de table, que les groupes, les statuettes et les vases en biscuit et en blanc émaillé. Parmi ces derniers, il est des pièces d'une haute valeur artistique et qui n'ont été surpassées par aucune des fabriques rivales de la sienne. Demmin rapporte, dans son *Guide de l'amateur de porcelaines et de faïences*, que Mayer, un des meilleurs peintres de l'usine, fut chargé, en 1787, de décorer un service destiné au duc d'Orléans (Philippe Egalité), *preuve éclatante de la réputation de la fabrique et de l'artiste*, dît un mémoire du temps, ensuite d'un pari tenu par le duc contre Louis XVI, que Tournai ferait mieux que Sèvres; et, en effet, les pièces des deux usines rivales ayant été comparées, ce fut Tournai qui remporta la palme. Quelques pièces de ce service qui en comptait 1603 (!) et coûta soixante mille cent quarante-huit livres, font l'ornement des collections céramiques. Quant au service lui-même, il fut, du moins en partie, livré au duc d'Orléans : mais il paraît qu'il ne fut pas payé, ce qui ne contribua pas peu au mauvais état des finances de l'établissement.

Peterinck ne borna pas son activité à la direction de la puissante industrie qu'il avait créée. On le voit diriger les travaux de pavage, des constructions de maisons, des installations d'aqueducs, à Tournai. En 1774, il est appelé à Bruxelles pour procéder à la démolition du palais des ducs de Brabant qu'il fera sauter, comme il a fait sauter les fortifications de Menin; en 1782 et les années suivantes, il démolit certaines parties de la citadelle de Tournai; il reprend l'établissement de routes pavées et la construction de maisons. Il obtient même un octroi pour la recherche et l'exploitation de la houille dans le Tournaisis

et une partie de la Flandre. Peterinck fut professeur de dessin à l'Académie des Beaux-Arts qu'il avait contribué, pour une part, à créer; en 1795, il fut nommé conseiller général pour Tournai. Marié d'abord, en 1743, à Anne-Catherine Deswattines, d'Ath, une vaillante femme qui l'aida courageusement dans la direction de la manufacture, et devenu veuf en 1795, il épousa, le 30 décembre 1796, Marie-Jeanne Frisoy dont il eut encore trois enfants. Il mourut le 5 frimaire an VIII (25 novembre 1799) âgé de 80 ans, et ayant dirigé jusqu'au dernier jour la grande manufacture de porcelaines et de faïences qu'il avait fondée.

E.-J. Soil.

E.-J. Soil, *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*. — Le même, *Potiers et faïenciers tournaisiens*.

PETERNEEFS (P.) ou NEEFS. Voir NEEFS (*Pierre*).

PETERS (Bonaventure). Voir PEE-TERS.

PETERS (François-Luc). Voir PEE-TERS.

PETERS-VAUST (Gilles-Pascal-Napoléon), pharmacien, professeur, né à Glons, le 17 mai 1804, mort à Liège subitement, le 15 décembre 1867. Il était fils de Jean Peters et d'Anne-Marie Tilkin.

Après avoir achevé ses humanités sous la direction de son frère aîné, l'abbé Peters, maître intelligent et instruit, il entra à l'université de Liège et fut reçu pharmacien, avec la plus grande distinction, par la commission médicale de la province, le 15 août 1826. L'année suivante, il prit part au concours ouvert pour la chaire de pharmacie instituée à Liège et il fut nommé, par arrêté royal du 4 décembre 1827, professeur à l'hôpital de Bavière. Il y enseigna jusqu'en 1835, tout en exerçant les fonctions de pharmacien en chef des hospices civils de Liège. A la réorganisation de l'enseignement supérieur, en 1835, il fut nommé agrégé à la

faculté de médecine de l'Université; le 7 décembre 1854, il fut nommé professeur extraordinaire et, le 16 mars 1861, professeur ordinaire. Pendant toute sa carrière académique, il fut chargé de l'enseignement de la pharmacie théorique et pratique, y compris la toxicologie. Grâce à ses soins, l'enseignement pratique de cette partie prit un développement remarquable, et les résultats de son enseignement, attestés par la statistique des jurys combinés, furent des plus brillants.

Peters fut nommé membre de la Commission médicale provinciale, le 31 décembre 1837; il en fit partie jusqu'à sa mort et présida ce corps en 1863, 1864 et 1865. Il fut nommé membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique en 1862. Absorbé par son enseignement pratique et la direction d'une des premières pharmacies de Liège, Peters-Vaust n'a pas écrit. En collaboration avec Chandelon et Davreux, il prit part à un rapport de la Commission médicale de la province sur les usines à cuivre de Biache et de Jemeppe. Ce rapport a été publié dans les *Annales des travaux publics de Belgique*, t. XVI.

Peters avait épousé M^{lle} Marie-Jeanne - Ferdinande - Joséphine - Louise Vaust, dont il eut deux fils et une fille.

G. Dewalque.

A. Le Roy, *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*. — Renseignements particuliers.

PÉTERS (*Jean-Jacques*), grammairien, né à Glons, le 10 novembre 1802, décédé à Liège, le 17 mars 1867. Il a publié les ouvrages suivants : 1. *Grammaire latine sur un plan entièrement nouveau*. Liège, Jeunehomme, 1836; in-8°. — 2. *Grammaire française sur un plan entièrement nouveau et d'après les principes contenus dans la dernière édition de l'Académie, publié en 1835*. Liège, Jeunehomme, 1836; in-8°. — 3. *Nouvelle grammaire française*. Liège, J. G. Lardinois, 1855; in-18. — 4. *Grammaire du premier âge*. Liège, J. G. Lardinois, 1853; in-18. — 5. *Cours théorique et pratique de langue française*. Liège, J. G. Lardinois, 1857; in-12. — 6. *Lettre à*

M. P. Larousse, auteur de la Lexicologie des écoles. Liège, Grandmont, 1860; in-8°. — 7. *Cours théorique et pratique de langue française. Grammaire complète*. Liège, Spée-Zélys, 1864; in-12.

Émile Van Arenbergh.

Bibliographie nationale. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*.

PETERS (*Martin*). Voir PEETERS.

PETERSHEIM (*Henri DE*) ou de PIETERSHEIM, écolâtre de Saint-Servais à Maestricht et chanoine de Saint-Lambert à Liège, né dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mort vers 1330, était fils de Henri, seigneur de Pietersheim (près de Maestricht), qui mourut le 13 avril 1296, et frère de Guillaume, également chanoine de Saint-Lambert. C'est à tort, croyons-nous, qu'on lui attribue l'invention d'une machine de guerre, appelée *chat*, qui correspondait au *pluteus*, à la *vinea* et au *musculus* des Romains. Tout au plus a-t-il apporté quelque perfectionnement à cet engin, déjà cité dans les textes du XII^e siècle. C'était une galerie couverte et montée sur roues qu'on traînait aux approches d'une place forte pour en saper les murs et protéger l'attaque. Les Liégeois s'en servirent au siège de Bouvignes, en 1321, et notre chanoine qui accompagnait l'évêque Adolphe de la Marck dans cette expédition, fut chargé d'en diriger la manœuvre. Il parvint, dit-on, à l'aide de sa machine, à faire tomber un pan de muraille considérable, ce qui inquiéta beaucoup les assiégés. Mais, s'il était doué d'un esprit inventif, il devait avoir aussi un caractère remuant et indiscipliné. En 1322, il encourut, paraît-il, la colère de l'évêque pour un fait grave qui devait être puni canoniquement et que les chartes, nous dit M^r de Theux, ne spécifient pas. Plus tard, il commit une nouvelle faute. Le seigneur de Pietersheim, son neveu, voulant se venger d'Adolphe de la Marck qui avait confisqué les seigneuries de Geneffe et de Waremmé, s'était emparé du receveur de l'évêque, l'avait emmené dans son château et fait mourir. Henri se

rendit complice de ce crime. Arrêté à l'église de Saint-Servais de Maestricht, il fut bientôt jugé, condamné à la *charte perpétuelle* et mis en prison au château de Moha, où il mourut peu de temps après.

Fréd. Alvin

Chronique de Jean d'Outremeuse. — Croonen-dael, *Chronique du pays et comté de Namur*, publ. par le comte de Limminghe, t. II, p. 525. — Borgnet, *Cartulaire de Bouvignes*, préface, xxxix. — De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. II, p. 31. — Piron, *Algemeene levensbeschryving*. — De Beedelièvre, *Biographie liégeoise*.

PETIPAS (*Hippolyte*), seigneur de Gamant, savant juriconsulte, né à Lille, jouissait au commencement du xvii^e siècle d'une grande renommée dans sa ville natale. Il était issu d'une famille noble et ancienne qui comptait, parmi ses membres, Jean, conseiller de Philippe le Bon, en 1462, et secrétaire de Philippe le Hardi, ainsi que Hippolyte, grand-père du juriconsulte, qui, vers 1560, se distinguait comme poète latin, mais dont les pièces de vers n'ont jamais été imprimées.

Louis Tierenteyn.

Paquot, *Mémoires*, t. II. — Buzelinus, *Gallo-Flandria*, p. 43-46.

PETIT (*Charles-Jean-Baptiste-Désiré*), juriconsulte, né à Nivelles, le 27 mars 1828, mort à Bruxelles, le 2 novembre 1851. Après avoir fait d'excellentes études classiques, Petit entra à l'Université libre de Bruxelles dont il devint un des plus brillants élèves. Il obtint, avec la plus grande distinction, le grade de candidat en droit, prit part au concours universitaire de 1850-1851 et fut proclamé, le 19 juillet 1853, premier en droit moderne. La mort brisa cette carrière pleine d'avenir : trois mois à peine s'étaient écoulés depuis son succès universitaire quand Petit s'éteignit à Bruxelles, le 2 novembre 1851. Son remarquable mémoire juridique a été publié en 1851 sous le titre de : *Essai d'un traité de la réserve. Concours universitaire 1850-1851. Droit moderne. Mémoire couronné*. Bruxelles, Th. Lesigne, 1853 ; in-8°, 256 p. (Ex-

trait des *Annales des Universités de Belgique*).

Louis Tierenteyn.

Moniteur, 4^e juillet 1851, p. 1368. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 114. — Picard et Larcier, *Bibliographie des drais belge*, p. 393.

PETIT (*Jean-François*), dont le lieu de naissance n'a pu être découvert, fut admis, le 9 septembre 1816, comme membre de la Société de rhétorique d'Ypres dite « de Getrauwe Herten ». Il publia, la même année, chez J.-B. Smaelen-Moerman, imprimeur yprois, un ouvrage assez bizarre et d'une orthographe fort fantaisiste, intitulé : *Nouvel essai sur l'oisellerie calqué sur les températures analogues à celle extraordinaire de 1816*. Par Jn Fois Petit, membre honoraire de la Société de rhétorique à Ypres. Ou histoire naturelle des oiseaux, ou bien suite de topographies descriptives des passages périodiques des oiseaux le long des divers fleuves et rivières, depuis les Vosges jusques en Flandres et au delà. Ypres, J. B. Smaelen-Moerman ; in-8°, 11 ff. préliminaires, 93 p. de texte et 29 ff. pour le dictionnaire avicéptologique et la table. Cet ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire à M^r Lefebvre, fondateur du collège d'Esquermes qui paraît avoir fourni à cet « oiselleur par goût », comme il s'intitule, de nombreuses occasions de se livrer à sa passion pour l'oisellerie.

Alphonse Diegerick.

Archives communales et bibliothèque publique d'Ypres.

PETIT (*Jean-François LE*). Voir LE PETIT.

PETIT (*Jean-Théodore*), avocat, publiciste, né à Mettet (canton de Fosses), le 3 août 1760, mort à Walcourt, le 1^{er} janvier 1837. Fils de François Petit, seigneur de Pontauray, et de Marie-Claire-Françoise Moureau, il appartenait à une des familles les plus anciennes du quartier de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dont les descendants portent encore aujourd'hui : *d'azur à trois lionceaux d'or, à la queue fourchue, armés, lampassés et couronnés de gueules*. DEVISE : *de Henry le lion est hardy*, car leur nom origi-

nel était Henry, de Henry; c'est Jacques-Nicolas de Henry, seigneur de Thozée, bourgmestre de Mettet en 1605, qui fut le premier distingué des autres Henry par ces qualificatifs : dit Petit ou Pety (1).

Jean-Théodore Petit était le cadet d'une famille de neuf enfants; un de ses frères fut officier au service d'Espagne; un autre, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, proviseur de l'abbaye de Leffe-lez-Dinant; un autre, entré dans le même ordre à l'abbaye de la Val-Dieu, au diocèse de Reims, fut curé de Louette-Saint-Pierre et doyen du canton de Gedinne, à Bièvre; un autre enfin, licencié en théologie de l'université de Louvain, se fit religieux bernardin à l'abbaye d'Aulne, devint prieur de Robermont lez-Liège, et mourut à l'abbaye des Trappistes du Gard, près d'Amiens. Jean-Théodore fut lui-même, dans sa jeunesse, destiné à l'église. C'est ainsi que, le 4 novembre 1784, sa mère lui constitua une rente de 100 florins de Brabant, par-devant les échevins de la cour de Mettet et de Thozée, pour supplément de titre presbytéral, et qu'il alla prendre ses licences en philosophie, le 21 août 1791, à l'université de Louvain; mais, dans la prévision que ses frères ne laisseraient pas de postérité, elle le retira du séminaire de Namur, qu'il fréquentait depuis deux ans, et l'envoya étudier le droit à la faculté de Reims. Il y conquist le diplôme de licencié ès-lois.

Rentré dans sa patrie, il fut nommé avocat à la Cour spirituelle de Liège, procureur de l'Officialité, par lettres patentes du prince-évêque de Liège, en date du 29 mars 1787. Plus tard, il fut député par la ville de Dinant auprès du Tribunal des seigneurs XXII, à Liège. Sur ces entrefaites éclata la révolution française; elle eut son contre-coup à Liège, par la journée du 18 août 1789, qui mit les patriotes en face du prince-évêque. Jean-Théodore Petit tint à rester fidèle aux traditions de l'ancien régime;

(1) Cette dernière forme deviendra désormais au XIX^e siècle, le nom patronymique des siens (Jugements du tribunal de Dinant des 29 novembre 1836 et 3 mars 1864).

les Français, commandés par le général Dumouriez, s'étant emparés de Liège en 1792, l'opposition que fit Petit aux idées républicaines lui valut toutes sortes de persécutions. Il craignit si peu les représailles du pouvoir qu'il rédigea et fit signifier au préfet de Sambre-et-Meuse, le 20 vendémiaire an XI, une protestation énergique de huit prêtres contre la loi qui les obligeait à prêter le serment constitutionnel. Le mouvement protestataire dont Jean-Théodore Petit avait pris l'initiative ne tarda pas à s'étendre dans tout le pays.

Poursuivi de ce chef, il fut conduit à Paris et enfermé à la prison du Temple, d'où il ne sortit, après plusieurs mois, que grâce à de puissantes protections. Rentré dans ses foyers, de 1801 à 1803, il exerça les fonctions de notaire à Walcourt, puis il vécut désormais dans une paisible retraite et ne remplit plus que des fonctions gratuites, telles que celles de juge de paix suppléant du canton de Walcourt, que lui conféra un arrêté du roi Guillaume I^{er}, du 20 mars 1825.

Lorsque Louis XVIII, en 1814, succéda à Napoléon, il fut une des premières victimes du régime républicain qui reçurent la décoration de l'Ordre du Lys; ce fut le duc d'Angoulême qui la lui conféra par brevet du 17 septembre 1814, « pour reconnaître sa conduite courageuse qui avait mis ses jours en danger pendant la révolution ».

Jean-Théodore Petit a laissé en manuscrits quelques travaux sur la jurisprudence et l'histoire dans le pays de Liège, entre autres : *Histoire du tribunal des Vingt-Deux; Modus procedendi coram Domino Officiali Leodiensi*, et des notices, parmi lesquelles une *Note sur une villa carlovingienne découverte à Gothern, près de Looz*. (Liège, 1854; in-8° de 9 pages. Extrait du *Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. II).

Jean-Théodore Petit avait épousé, avec dispenses, le 13 juillet 1795, sa parente Philippine-Joséphine-Alexandrine de La Maignière, dernière de sa branche, fille de Joseph-Diendonnné de La Maignière, chirurgien major au service d'Autriche, et de Marie-Rose Lambert, sa seconde

femme, petite fille de Bernard, gentil-homme béarnais, et de Marie-Lambertine Biotz. Il en eut trois enfants, nés respectivement en 1796, 1797 et 1800, dont un fils, Théodore-Augustin-Joseph Petit, né à Walcourt, le 28 août 1796, qui fut successivement avocat à Dinant, juge au tribunal de première instance de Neufchâteau, puis de Liège (1830-1833), vice-président du tribunal de première instance de Namur (1833-1836), conseiller à la cour d'appel de Liège (1836-1862), vice-président de chambre (du 21 juillet 1862 jusque vers 1866), chevalier de l'Ordre de Léopold (30 juillet 1850), officier (5 janvier 1861), etc. Admis à la retraite avec le titre de président honoraire de la cour d'appel de Liège, il mourut en cette ville. Il avait aussi été vice-président du conseil provincial de Namur. Il avait épousé, à Namur, le 14 juin 1825, Marie-Julie Gofflot, issue d'une famille d'origine française, dont il laissa notamment deux fils : l'aîné, Théodore-Jules-Joseph Pety de Thozée, fut député de Marche, puis consul général de Belgique; le cadet, Léon-Théodore-Marie Pety de Thozée, avocat à la cour d'appel de Liège, fut gouverneur de la province de Namur avant de l'être de celle de Liège.

Enfin, Jean-Théodore Petit avait une sœur aînée, Marie-Claire, née le 30 septembre 1746, qui avait épousé, le 7 mai 1770, Gérard-Joseph Noel, propriétaire à Waulsort, où il mourut, le 24 avril 1804, laissant un fils, Paul-Godefroid-Joseph Noel (voir ce nom), né à Waulsort, le 11 avril 1789, qui fut peintre de genre et mourut le 27 novembre 1822, à l'aurore d'une carrière qui paraissait devoir être brillante.

Clément Lyon,

Bibl. nat., t. III, p. 424. — *Annuaire de la Noblesse belge*, t. XIX (1863), général. de la famille de Henry, p. 136 à 180. — Chevalier Cam. de Borman, *Les avocats de la Cour spirituelle de Liège* (extrait du *Bull. de l'Institut arch. liégeois*, 1889, t. XXI). — *Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. II. — Reg. sacramentaires : état civil de Mettet; état civil de Walcourt. — *Tarlier, Table alphab. des notaires en Belgique*. — Archives familiales de M^r Ch. Pety de Thozée, avocat, ancien commissaire d'arrondissement à Charleroi. — Bouillet, *Dict. d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1884), t. III, p. 771.

PETIT (*Jean-Vincent*), jésuite, né à Gray, vers 1568, décédé à Cambrai, le 4 juin 1637. Il fut recteur des collèges des Jésuites de Namur et de Tournai. Il se distingua par son talent pour la prédication. On a de lui : *Index seu loci communes in Opus Petri Ribadeneræ de Vitis sanctorum*. Cologne, Kinkius, 1635; in-fol.

F.-D. Doyen.

Sotwel, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, p. 340-341. — Alegambe, même ouvrage, p. 277-278. — Paquot, *Notes ms. à la Bibliothèque royale de Bruxelles*. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, n° 483.

PETIT (*Louis*), philanthrope, né à Mons, le 24 décembre 1632, d'André Petit et de Catherine Demoulin, y décédé le 31 juillet 1711. Dès sa tendre jeunesse, Louis Petit manifesta un goût prononcé pour l'étude et son aversion pour le commerce de son père, qui était « marchand de bière » à la Grille d'or, en la rue de Notre-Dame. Après avoir terminé ses humanités au collège de Houdain, il alla faire sa philosophie au collège du Lys à l'université de Louvain, dont François Petit, son cousin, était régent. Reçu licencié en droit, il revint dans sa ville natale. Grâce à la protection dont l'honorait le duc d'Arenberg, il fut nommé, en 1668, greffier du grand bailliage de Hainaut, charge qu'il exerça jusqu'à la réunion du conseil ordinaire et de la cour souveraine, en 1702.

La vie de Louis Petit s'est passée sans éclat. Son mariage avec Marie-Isabelle Polart, dont il n'eut pas d'enfant, paraît l'avoir mis dans l'aisance. Il devint possesseur des fiefs et seigneuries de Bourbecq, Colroy, Fonciers, La Couturelle, Moncornet à Papignies, Onnezies, Rocq à Montignies lez-Lens, etc. Sa femme étant morte le 26 juillet 1693, il obtint des chanoinesses de Sainte-Waudru l'autorisation de la faire inhumer dans leur collégiale, au pied de la chapelle des Trépassés.

A partir de cette époque, Louis Petit s'occupa tout particulièrement d'œuvres de charité. Ami des pauvres, il était heureux de les soulager dans leurs misères. L'éducation chrétienne de la jeunesse le préoccupait vivement. Sentant

sa fin prochaine, il fit son testament. Cet acte, daté du 21 juillet 1711, nous dévoile ses aspirations pieuses.

Louis Petit institue pour ses héritiers universels les pauvres de Mons et notamment les « honnêtes ménages », et si certains de ses parents deviennent indigents, il veut qu'ils soient préférés aux autres nécessiteux. Il affecte à l'école dominicale un revenu de six mille livres pour servir à des distributions en argent, en vêtements, en livres, images et autres objets de dévotion. Il fonde deux bourses de philosophie au collège du Lys, à Louvain. Il établit un « cantuaire de messes » avec distribution d'aumônes en la chapelle des Trépassés de l'église de Sainte-Waudru, et donne à cette chapelle une table d'autel en marbre blanc et noir. Enfin, il fait de nombreux legs en faveur de plusieurs couvents de Mons, de la Grande-Aumône des pauvres, de la maison des orphelins, de Michel Petit, chanoine de Leuze, d'Agnès et de Catherine Descamps, du prêtre Petit demeurant à Bruxelles, de Jeanne Petit et de la demoiselle Galopin. Toutes ces dispositions furent exécutées. L'administration de ses fondations était organisée dès 1713. Les exécuteurs testamentaires firent placer sur la tombe de Louis Petit et de Marie-Isabelle Polart, une grande pierre dont l'épithaphe est encore lisible. Ils élevèrent dans la chapelle des Trépassés un bel autel en marbre, qui a été conservé.

Léopold Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 156 et 362. — Le même, *Histoire de l'institution de l'école dominicale de Mons*, p. 40. — Archives de l'Etat et de la ville, du bureau de bienfaisance et des hospices, à Mons.

PETIT (Louis-Alphonse-Joseph), historien, né à Péruwelz, le 14 octobre 1813, mort à Baudour et enterré à Péruwelz, le 19 février 1887. Il fut ordonné prêtre le 22 septembre 1838 et attaché d'abord au séminaire de Bonne-Espérance, comme professeur; l'autorité diocésaine le nomma successivement vicaire de la paroisse de Saint-Jean, à Tournai, en 1842, curé d'Hertaing en 1846, de Ladeuze en 1851 et de Baudour en 1856. C'était

un prêtre humble et modeste, d'une activité remarquable et qui sut allier les devoirs de son ministère avec son goût pour l'étude et en particulier pour l'histoire.

En 1853, parut, chez la veuve H. Cassterman, à Tournay, sa première publication contenant l'*Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et des principaux miracles obtenus par son intercession*, suivie de quelques exercices de piété propres à sanctifier le jour du pèlerinage. Ce volume de 200 pages fut réédité en 1875 et en 1883. Petit publia ensuite, en 1861, à Boussu, chez l'imprimeur L. Bailly, des recherches historiques sur le village de Baudour. La même année, chez la veuve Capart, à Boussu, il fit paraître une petite histoire de la chapelle et du pèlerinage de Notre-Dame de Pitié à Baudour, suivie de quelques exercices de piété. C'est de cette époque que datent et s'affirment surtout ses tendances et ses qualités d'historien. En 1863, il collabore aux *Annales du Cercle archéologique de Mons*, où il publie une étude de 31 pages sur la maison hospitalière d'Hautrages. En 1865, il collige en un volume une série de notices, très documentées, sur des édifices religieux du Hainaut, toutes extraites des tomes VI, VII, VIII, XI, XV des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tandis que, dans le *Bulletin* du même cercle, il attire l'attention, par une autre série de publications, sur des localités du Hainaut. La notice historique sur Belœil et celle sur le village et la procession de Wames, ainsi que sa notice sur le village de Ghlin, furent également publiées dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*. En 1871, il collabore aux *Mémoires et publications de la Société des sciences, lettres et arts du Hainaut*, par une histoire civile et religieuse de la ville de Péruwelz; c'est dans cette même publication que parut, en 1872, son histoire civile et religieuse de la ville de Saint-Ghislain. Ces deux monographies intéressantes sont encore aujourd'hui consultées. Il donne encore dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, une communication concernant

la chapelle et l'ancien hôpital d'Hautrage appelés communément « l'hôpital » (t. XI); une histoire civile et religieuse des communes du canton de Péruwelz (Hainaut) (t. XII), ainsi qu'une histoire civile et religieuse des communes du canton de Quevaucamps (t. XVI) et de la ville de Leuze. Petit collabora aussi aux *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (2^e série, t. I : *Ville Pommerœul; Pommerœul; Bourbant*); le tome VI de cette publication contient son histoire de la ville de Chièvres (1880). Il faut citer encore une note sur l'église de Cordes et une autre intitulée : *Une découverte à Chièvres*.

Petit est aussi l'auteur d'un mémoire de sociologie ayant pour titre : *Des conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société, et des moyens préventifs et répressifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension*. Ce mémoire, qui classe Petit parmi les promoteurs du mouvement antialcoolique, obtint la mention honorable au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et fut imprimé en 1872, à Mons, chez Dequesne-Masquillier.

A ces connaissances variées, L. Petit joignait, à un haut degré, le sentiment du beau. Il aurait voulu rendre à l'église de Baudour sa primitive splendeur ogivale, quand la maladie vint le clouer sur son lit; cependant, il eut la force de se lever un jour, pour monter en chaire et faire ses adieux à ses paroissiens.

D^r Edmond Deffernez.

Bibliographie nationale, t. III, p. 445.

PETIT (*Louis-Joseph*), docteur en médecine, né à Courtrai, le 17 prairial an x (6 juin 1802), décédé à Watou, le 24 janvier 1866. Il était médecin-chirurgien-accoucheur de l'école de Bruges, ayant suivi pendant deux ans, de 1824 à 1826, les cours cliniques de l'Université de Paris; membre correspondant de la Société médico-chirurgicale de Bruges, bourgmestre de la commune de Watou pendant vingt-deux ans. Il a exercé avec succès les différentes branches de

l'art de guérir à Watou et dans les environs pendant trente-neuf ans.

Il était le fils de Louis-Claude Petit, médecin militaire diplômé, en 1802, de l'école de médecine de Paris, frère du docteur Joseph-Edmond Petit, résidant à Moorslede, et père du docteur Edmond Petit qui, après avoir exercé la médecine pendant vingt-neuf ans à Watou, s'est retiré de la pratique.

Louis Petit a écrit de nombreux articles de jurisprudence médicale publiés dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges* et dans les *Annales de la Société médicale de Willebroeck*.

Nous avons de lui : 1^o *Traité de jurisprudence médicale, tendant à organiser les différentes branches de l'art de guérir, accompagné de la réfutation des erreurs et injustices contenues dans le projet de loi des praticiens de Bruxelles par MM. Lepoutre et Petit, praticiens de campagne, le premier à Poperinghe, l'autre à Watou, membres du comité de la Flandre occidentale, constitué à Ypres. Ouvrage contenant un grand nombre d'observations neuves concernant le charlatanisme, la pratique et la philosophie médicale et un aperçu du traitement à l'eau froide (système Priesnitz)*. Lille, 1841. Un premier chapitre de l'exposé des motifs traite de la police médicale, exercée par deux espèces de chambres médicales : les chambres provinciales et les chambres de district, et de leurs attributions respectives. Un second chapitre règle les différentes branches de l'art de guérir. Le projet pose en principe qu'il faudra être docteur en médecine, pour être admis à l'exercice de n'importe quelle branche de l'art de guérir; être, en outre, docteur dans chacune des branches spéciales qu'on voudra pratiquer simultanément avec la médecine interne. Dans ce chapitre, une belle page est consacrée aux remèdes secrets. Les auteurs ont voulu briser dans les mains du charlatanisme, les armes à l'aide desquelles il se fraye insolemment le chemin de la fortune, en même temps qu'il porte atteinte à la noblesse de l'art, et qu'il foule aux pieds les droits incontes-

tables de l'humanité souffrante. Le troisième chapitre s'occupe de l'amélioration du sort des praticiens et des malades pauvres. Le projet est clôturé par un tarif des honoraires, les listes des médicaments et des instruments obligatoires et quelques dispositions transitoires indispensables.

2^o *Observations sur le projet de loi de la commission médicale, nommée à l'effet de présenter un rapport sur les moyens de régulariser, en Belgique, l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie.* Anvers, 1841. La législation médicale fut à tous les âges sujette à de vives critiques. Vers 1840, comme maintenant, on la trouvait défectueuse, et alors, comme maintenant, on nomma une commission à l'effet de présenter un rapport sur les moyens de régulariser l'exercice de l'art médical. Le projet élaboré par cette commission divisait la famille médicale en trois branches : docteurs - médecins, docteurs - chirurgiens, docteurs-pharmaciens, avec des attributions nettement circonscrites. Ce morcellement des fonctions médicales, basé sur un principe faux : la division de l'art en médecine externe et médecine interne, aurait le droit de mécontenter tout le monde. Le projet de la commission frappait d'ilotisme la classe la plus intéressante du monde médical : celle des officiers de santé et des médecins de campagne. On limitait *hic et nunc* les fonctions de l'officier de santé au traitement des maladies chirurgicales dans les cas simples et ordinaires. Ils étaient réduits « à saigner et à raser ». Ils n'étaient pas même représentés dans la commission. Petit se fit l'interprète de leurs vives récriminations et, chirurgien de campagne lui-même, écrivit sa brochure, plaidoyer aussi intéressant qu'intéressé. Après avoir fait remarquer que la commission pouvait s'employer plus utilement à combattre le charlatanisme, — une plaie vive du corps médical, — le docteur Petit expose ses arguments en style clair, méthodique et plein de verve. Il prouve que la loi du 12 mars 1818 ayant déterminé les droits du chirurgien de campagne, celui-ci ne

peut avoir démerité par l'étude et par la pratique. C'est la ruine matérielle et morale ; c'est le reflux vers la campagne des médecins et des pharmaciens qui languissent en ville ; c'est un appât pour attirer au temple d'Epidaure une foule de jeunes gens que leurs capacités ou leur fortune destinaient à embrasser un autre état. A tous points de vue, le projet de la commission est malheureux : il ne fera que jeter la discorde et le déshonneur parmi les membres du corps médical. Le travail de L.-J. Petit est loin d'être sans mérite. Encore, pour l'apprécier à sa juste valeur, faut-il le mettre au point : écrit en 1841, par un modeste médecin de campagne, confiné dans sa thésaïde, n'ayant ni les facilités de communication, ni les facilités de la presse de nos jours, il dénote un caractère et témoigne d'un pur esprit d'initiative.

A un double titre, en ces temps d'indifférence, le docteur Petit peut être signalé comme exemple à la génération médicale actuelle. Il se consacra aux études médicales avec un zèle qui, à la longue, porta préjudice à ses intérêts matériels. Il écrivit beaucoup, mais sa vaillante plume ne l'enrichit guère. Son épouse prit ses écrits en grippe, et, à son décès, satisfaisant enfin une vengeance longtemps contenue, les jeta au feu. Sans ce crime de lèse-mémoire, le docteur Petit occuperait peut-être une place glorieuse parmi les célébrités médicales du pays.

D^r Edmond Deffernez.

PETIT (*Louis-Marie-Joseph*), humaniste, né à Mons, le 1^{er} février 1786, décédé à Ixelles, le 5 novembre 1861. Nommé régent d'humanités au collège de Nivelles, le 3 septembre 1813, et professeur de rhétorique au même établissement, le 15 mars 1817, il fut appelé, le 28 avril 1832, au collège communal de Mons, pour y remplir les fonctions de professeur de poésie, et fut promu, en 1834, à celles de professeur de rhétorique. Il devint préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles, en 1850.

Louis Petit était le type accompli du professeur et du lettré ; il jouissait d'une

haute considération. Depuis longtemps, il avait pris place parmi les notabilités littéraires de la Belgique. Dès 1819, on citait ses fables avec éloge. L'*Annuaire de la littérature et des beaux-arts* et divers journaux de l'époque de 1830 contiennent plusieurs de ses poésies. En 1833, il fut l'un des fondateurs de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et en devint le secrétaire général.

Dans une circonstance mémorable, Louis Petit fut l'objet de touchantes manifestations. Son fils aîné, Charles, qui avait suivi son cours au collège de Mons, venait d'être proclamé premier de rhétorique au concours général de l'enseignement moyen, en 1845. Lors de la solennité de la remise des récompenses aux lauréats du concours, le 26 septembre, le savant professeur reçut des mains du Roi la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. Dans cette séance, il fut donné lecture d'un rapport à Sa Majesté, dans lequel le ministre de l'intérieur rappelait la belle carrière de Louis Petit, en disant qu'il s'était constamment distingué par son zèle, par son goût et par la solidité de ses connaissances littéraires, et qu'il n'avait cessé de donner à ses collègues, comme à ses élèves, un exemple vivant de toutes les qualités morales qui doivent distinguer le vrai professeur. Une cérémonie imposante eut ensuite lieu à Mons, le 15 octobre, et toute la ville y prit part. Des arcs de triomphe s'élevaient sur le parcours du cortège, qui se rendit du collège à l'hôtel de ville. Après une réception touchante, l'administration communale décerna une récompense spéciale au père et au fils. Hélas ! la mort prématurée de cet enfant chéri devait assombrir les dernières années de Louis Petit. Son second fils, Emile Petit, récemment décédé, fut conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Les œuvres en vers de Louis Petit n'ont pas été recueillies ; quelques-uns des discours qu'il a prononcés aux distributions des prix de l'ancien collège de Mons et de l'athénée royal de Bruxelles, ont été imprimés. Lors de la réorganisation de l'enseignement moyen,

il a publié un opuscule qui a pour titre : *Quelques mots d'explications*. Bruxelles, A. Decq, 1850 ; in-8°.

Léop. Devillers.

Paridaens, *Mons sous les rapports historiques, statistiques, etc.* (1819), p. 203. — *Monteur belge*, des 27-28 septembre 1845, p. 2315. — *Une fête de famille à Mons* (*Gazette de Mons*, du 18 octobre 1845). — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 113-114. — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*, p. 192.

PETIT (1) (*Marie-Caroline-Sylvie*), écrivain religieux, née à Neufchâteau (province de Luxembourg), le 23 mai 1830, morte dans sa cellule du couvent de Berlaymont, à Bruxelles, le 17 septembre 1882. Fille de Théodore-Augustin-Joseph Petit, plus tard président honoraire de la cour d'appel de Liège, et de Marie-Julie Gofflot, elle entra au couvent de Berlaymont, à Bruxelles, le 4 juillet 1851, en qualité de dame chanoinesse régulière de l'ordre de Saint-Augustin, et y fit sa profession religieuse, le 31 août 1853. Deux ans plus tard, sa santé fut fortement ébranlée par l'émotion douloureuse que lui causa la mort inopinée, survenue le même jour, de sa mère et de sa sœur cadette. Confinée dans sa cellule par de cruelles infirmités, elle conserva toute la vivacité de son esprit et jamais son énergie ne faiblit. Elle fut secrétaire de la Prévôté et de la communauté, jusqu'à la veille de sa mort ; elle s'occupa beaucoup aussi de la correspondance de la maison. Longtemps préfète de l'*Association de Sainte-Cécile*, elle rendit des services importants à cette œuvre pieuse, érigée, en 1864, au couvent de Berlaymont.

Lorsqu'après douze années d'épreuves, elle recouvra la santé (13 mai 1867), des précautions sévères lui furent imposées et, pour qu'elle s'y conformât, sans enfreindre ses obligations de travail et de charité, ses supérieures lui ordonnèrent de se rendre utile en cultivant les dons

(1) Plus tard, un jugement du tribunal de 1^{re} instance de Dinant du 29 novembre 1886, reconnu à tous les membres de sa famille le droit d'ajouter à leur nom patronymique, celui du fief de Thozée, que leurs ancêtres avaient longtemps possédé ; son nom fut donc rectifié comme suit : Pety de Thozée.

de l'esprit qu'elle tenait de la nature.

Pendant sa longue maladie, elle avait consacré ses loisirs forcés à rassembler les souvenirs de la vie de la Vierge et de son culte dans tout l'univers. Elle recueillit des notes et réunit avec goût et patience les monuments de la dévotion à la Vierge. Elle s'occupa d'abord de former un *Recueil des vierges miraculeuses de tous les pays, notices accompagnées d'images de la sainte Vierge, d'après les pieux monuments où elle est vénérée*. Ce n'était au début qu'un album, mais les notices qu'elle y consigna lui donnèrent la valeur d'un livre intéressant, écrit avec une élégante simplicité. Cédant à des conseils, de l'esquisse primitive elle fit un ouvrage développé qui fut imprimé sous ce titre : *Les fêtes de Marie et les temps de l'année qui sont spécialement consacrés à la sainte Vierge. Recueil de considérations sur les principaux traits de sa vie et de son culte*. Bruxelles, H. Goemaere; Arlon, E.-J. Moressée, 1870; in-12, de x et 507 p. Il en a été tiré onze exemplaires en format in-4°. Dix années plus tard, elle publia : *Vie de la Reine de tous les saints, étude pratique de la Vierge considérée dans sa prédestination et les mystères de sa vie, dans ses privilèges, ses prérogatives, ses grandeurs, ses vertus et ses gloires*. Tournai, ve H. Casterman, 1880; gr. in-18, de 528 p.

Elle a laissé en outre en manuscrit un grand nombre de travaux, les uns achevés, d'autres seulement ébauchés :

I. *Notre-Dame du Sacré-Cœur*; in-8°. Juillet 1868. II. *L'écrin des dévôts à Marie*. Manuel de piété; in-18, de 646 p., d'une écriture serrée. III. *Petit manuel de la dévotion à la Sainte Trinité*. Recueil de prières. IV. *La précieuse floraison des deux mois consacrés à Marie*. V. *Vierges miraculeuses et pèlerinages*. VI. *Les épanouissements glorieux du culte de Marie. Traits édifiants*. VII. *Mariana. Bibliographie de la Sainte-Vierge*. VIII. *Notice sur la vie et la mort d'Adèle Pety de Thozée*; in-8°, de 70 p. (1880). IX. *Histoire de la vie et de la mort d'une mère chrétienne*, 1881, in-4°, de 70 pages. Enfin, un *Manuel de piété*; in-18, de 646 p., d'une écriture serrée.

En même temps, Madame Pety de Thozée a formé des collections conservées au couvent de Berlaymont. Sa bibliothèque était une petite Mariana. Elle disposa avec goût, dans cinq grands registres, les images, les estampes, les dessins se rapportant au sujet qui fut sa constante préoccupation. Elle rédigeait des notes intéressantes dans ces riches albums intitulés : *Recueil des Vierges miraculeuses. Les Vierges des grands maîtres de l'art chrétien. Litanies de la Sainte Vierge. Mélanges et sujets divers*. Elle collectionnait aussi les médailles, les jetons, les monnaies et les sceaux qui portaient l'image de la Vierge ou rappelaient son histoire et les nombreux pèlerinages établis dans les localités où elle est spécialement vénérée. A côté de médailles frappées pour les pèlerins, — les plus nombreuses dans cette collection, — on voit quelques pièces rares et d'un beau travail. Elle se proposait d'en publier le catalogue annoté, sous le titre : *Histoire de la Sainte Vierge par les médailles*, en rattachant à la description de ces petits monuments les œuvres les plus importantes de la littérature et de l'art qui retracent les traits de la Vierge, ainsi que les honneurs qui lui sont rendus.

Clément Lyon.

Bibliographie nationale (1830-1880), t. III, p. 123.
— Renseignements particuliers.

PETIT (*Philippe*), historien, hagiographe, né à Bouchain, le 3 juillet 1598, de Jean Petit et de Marie Riche, et mort à Douai, le 6 décembre 1671, et non le 14 avril 1661, comme l'a dit Paquot. Son parrain fut Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Maulde, gouverneur de Bouchain. A peine âgé de dix ans, Philippe Petit fut reçu comme novice au couvent des Dominicains de Douai; il y fit profession en 1614 et fut ordonné prêtre en 1621. Il alla continuer ses études à Paris, en 1623, mais ne put y rester à cause de la peste qui sévissait en cette ville. Il habita pendant trois ans Verdun, puis Bouchain. A son retour au couvent de Douai, en 1628, le provincial l'en nomma sous-prieur. En 1629, il fut élu aux fonctions de prieur

et les conserva pendant longtemps, de même que celles de président du collège de Saint-Thomas, à Douai. Il eut, en outre, le titre de prédicateur général et celui de Présenté au doctorat.

Ses ouvrages sont : 1. *Abrégé de la vie du B. Albert le Grand, évêque de Ratisbonne*. Douai, Barth. Bardou, 1635; in-12. — 2. Le même ouvrage, augmenté des *Sermons faits à Douay en la solennité de l'octave de sa béatification*. Bruxelles, God. Schoovaerts, 1637; in-12. Douai, Barth. Bardou, 1637; in-12. Dédié à Jean du Joncq, abbé de Marchiennes. — 3. *Les vies et actions des vénérables, sœur Jeanne de Sainte-Catherine et sœur Dominique de la Croix, professes du monastère de Sainte-Catherine de Sienne à Douay*. Douai, Jean de Fampoux, 1649; in-12. Cet ouvrage a eu cinq autres éditions. — 4. *Fondation du couvent de la Sainte-Croix, du collège de Saint-Thomas d'Aquin, du monastère de Sainte-Catherine de Sienne, en la ville de Douay*. Douai, veuve Marc Wyon, 1653; in-4°. — 5. *Abrégé de la vie et des actions mémorables de R. P. Saint Dominique de Gusman, fondateur de l'ordre des FF. Prêcheurs*. Douai, veuve Marc Wyon, 1655; in-12. — 6. *Histoire de la ville de Bouchain, capitale du comté d'Ostrevant, fondée l'an 691 par Pepin de Herstal IV, prince et duc de Brabant*. Douai, veuve Marc Wyon, 1659; in-12. On conservait de lui, au couvent de Douai, deux manuscrits : 1. *De l'Ange Gardien*. — 2. *Abrégé de toutes les vies des saints et des bienheureux de l'ordre des FF. Prescheurs*.

Le style de l'auteur est généralement peu correct et dur. Cela vient, comme l'a fait remarquer Paquet, de ce qu'ayant négligé la lecture des bons écrivains français de son temps, il s'est souvent servi de vieux termes et de phrases que le bon goût a proscrits.

Léopold Devillers.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, édit. in-42°, t. V, p. 169. — Autobiographie de Philippe Petit, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Bouchain* (Douai, 1864; in-8°), p. 322 et suiv. — H.-R. Duthillœul, *Bibliographie douaisienne* (Douai, 1842), p. 208, 227 et 228.

PETIT (Pierre), jurisconsulte, né à Mons, le 25 septembre 1648, y décédé le 22 août 1716. Après avoir terminé ses études, Pierre Petit fut reçu en qualité d'avocat à la cour souveraine de Hainaut. Nommé, par lettres patentes du 23 avril 1671, conseiller de cette cour en remplacement de Philippe de Trahegnies, il prêta serment le 4 mai suivant. Le 28 juillet 1685, les fonctions d'avocat du Roi lui furent confiées, et, par lettres patentes du 12 décembre 1689, il fut promu au rang de premier conseiller.

Pierre Petit a laissé en manuscrit : *Commentaire sur la charte générale du pays et comté de Hainaut*, en quatre volumes in-fol., et *Recueil des préjugés de la cour souveraine, de 1671 à 1693*, en deux volumes aussi in-fol. Des copies de ces recueils se trouvent dans diverses bibliothèques et notamment à la bibliothèque publique de Mons. Merlin, dans son *Répertoire*, cite le *Commentaire* de Petit comme étant le meilleur qui ait été écrit sur les chartes du Hainaut. Au siècle dernier, il s'était agi de le mettre sous presse; quatre pages seulement furent imprimées dans le format in-folio.

Léopold Devillers.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 241. — Jules De Le Court, *Introduction générale aux Coutumes du Hainaut*, p. CLXVIII-CLXIX. — Archives de l'Etat, à Mons (états de Hainaut).

PETIT (Sébastien) ou PETYT, écrivain polémiste, né à Enghien, le 31 mars 1631, de Jean et de Marie de Causenere, décédé à Bruxelles, le 2 août 1706. Il avait été baptisé sous le prénom de Nicolas, ainsi qu'il résulte des registres de l'état civil d'Enghien, et lors de son entrée dans l'ordre des Carmes de l'ancienne observance en 1652, il prit le nom de Sébastien de Saint-Paul, sous lequel il est connu. Pendant plusieurs années, l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans les couvents du Carmel lui fut confié; des charges importantes lui furent successivement conférées, notamment la dignité de prieur de la maison d'Anvers en 1667; de Bruxelles en 1684 et en 1694; d'assistant et de définiteur; trois fois il fut élu

provincial de Flandre en 1681, en 1690 et en 1700. Le P. Sébastien était très versé dans l'histoire ecclésiastique et prit une part notable à la fameuse dispute qui s'éleva entre les Bollandistes et les Carmes; ces religieux faisaient remonter l'origine de leur ordre jusqu'au prophète Elie; les Bollandistes contestaient cette opinion. Dans quatre écrits publiés de 1683 à 1694, le P. Sébastien s'attaqua directement au P. Papebroch et s'attira des ripostes de ce Bollandiste et de son confrère le P. Conrad Janninck. La controverse prit un ton très vif et Cosme de Villiers convient que l'écrivain enghiennois y montra beaucoup d'aigreur et s'attacha trop à défendre des assertions rejetées par la critique.

Ses ouvrages imprimés sont tous des écrits de polémique religieuse; ce sont: 1. *Rationes contra Archiepiscopum Mechliniensem et dominum Officalem super causa prohibitionis certarum Thesium Mechliniae a capitulo provinciali disputandarum*. Cologne, 1678; in-4°. Il s'agissait de thèses dont la défense avait été interdite aux Carmes. — 2. *Libellus supplex sanctissimo domino Innocentio XI pro origine et antiquitate ordinis carmelitarum, variisque illius historiis, a S. congregatione rituum iterato recognitis et approbatis, nec non SS. Pontificum bullis, adversus P. Danielem Papebrochium Soc. Jesu, eas ut commenta et imposturas explodentem*. Francfort-sur-Mein, 1683; in-4° de 176 p., plus 12 feuillets d'index et 12 feuillets de liminaires. L'approbation est du 9 octobre 1683. Une réimpression fut faite dans les Etats de Venise, mais supprimée par ordre de la République. — 3. *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius Soc. J. suis in notis ad Acta Sanctorum commisit contra Christi Domini paupertatem, ætatem, etc.* Cologne, 1693; in-4° de 650 p., précédées de 34 feuillets d'approbations et index non chiffrés. L'ouvrage est dédié au pape Innocent XI. — 4. *Motivum Juris pro libro cui titulus: Exhibitio errorum quos... ætatem, etc., prout in Præfatione et signanter pro Baptismo Constantini magni a S. Silvestro Romæ collato, quem cum donatione Constantini Ecclesie*

facta aliisque S. Silvestri actis explodit P. Daniel Papebrochius S. J. tamquam fabulam et mendacia. Anvers, 1693; in-4° de 36 p. — 5. *Appendix ad Motivum Juris pro libro a 10 Doctoribus Lovaniensibus approbato cui titulus: Exhibitio errorum... ætatem, etc.* Anvers, 1694; in-4° de 43 p.

Le P. Janninck opposa au *Libellus* et aux trois écrits suivants quatre réponses insérées en tête du tome I des *Acta Sanctorum* du mois de juin.

Cosme de Villiers mentionne un catalogue manuscrit des ouvrages de Sébastien de Saint-Paul.

Ernest Matthieu.

Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, t. II, p. 719-722. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-16, t. I, p. 466. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 728. — *Carmelus Bruzcellensis*, bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 16379. — Acte de l'état civil aux archives communales d'Enghien. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, v° Bollandus, col. 1638-1660, indique les publications du P. Sébastien et les écrits qui lui furent opposés.

PETIT, sculpteurs, à Cambrai, au commencement du XVII^e siècle.

Trois artistes de ce nom figurent dans les actes capitulaires, les comptes de la cathédrale et les comptes de la ville de Cambrai.

PETIT (Anthoine) est chargé, le 27 juin 1602, par Messieurs du chapitre de Notre-Dame, de faire neuf figures représentant la *Passion*, pour l'horloge de l'église, et de réparer les anciennes. Dix florins lui furent alloués pour le premier travail, un ducat d'Espagne pour le second (Actes capitulaires cités par Durieux, *Les artistes cambrésiens*, dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, 1873).

Selon Jules Houdoy (*La cathédrale de Cambrai*), Anthoine Petit reçut, en 1602, 27 livres, 10 sous, pour avoir fait neuf figures nouvelles à la *Passion*, et 20 livres pour changer quelques membres si comme bras ou mains, aux vieilles figures de l'horloge de la cathédrale de Cambrai.

Comme on le voit, ces deux auteurs diffèrent quelque peu au point de vue des sommes payées à Antoine Petit pour ce travail.

Selon le même Houdoy, il fut payé à *Luc Petit* 4 livres pour avoir sculpté six croix de « buisset » (buis) et deux chandeliers pour le grand autel de l'église des Récollets à Cambrai. (Comptes de 1604-1605.)

Selon Durieux, en 1604-1605 un autre Petit, nommé cette fois *Louis*, taille six croix de buis et deux chandeliers pour le grand autel des Récollets, 4 livres. (Comptes de la ville).

De nouveau ces deux auteurs ne sont pas tout à fait d'accord sur les prénoms de cet artiste pour autant qu'il s'agisse d'un seul et même artiste.

Ce Petit portait-il le prénom de Louis ou celui de Luc ou tous les deux? Même doute à ce sujet. Il se pourrait cependant que ce soit Luc dont il s'agit, car Houdoy nous fait savoir qu'un artiste, appelé « maître Luc, le sculpteur, tailla, en 1622, les ornements de la frise et les armes de l'archevêque Guillaume de Berghes, qui ornaient la nouvelle sacristie de la cathédrale Notre-Dame à Cambrai ».

Enfin un *Jacques Petit* reçut, en 1621, 6 livres pour avoir refait certaines parties brisées aux épitaphes de la cathédrale de Cambrai. « Jacobo Petit sculptori ad reficiendas diversas partes fractas in epitaphiis ».

Tels sont les seuls renseignements qui existent sur ces artistes. Je n'en ai pas trouvé d'autres.

Selon A. De Bove (*Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu*), il a existé à Valenciennes, à la fin du *xvii^e* siècle, un sculpteur de haut mérite du nom de Luc Petit (?). Cet artiste serait, selon lui, l'auteur du beau tombeau de Jean I, comte de Boussu, général de bataille, grand et premier écuyer et capitaine de la garde de Charles-Quint, et de sa femme Anne de Bourgogne, que la chapelle des anciens seigneurs de Boussu, attenante à l'église de Boussu, renferme en face de l'autel. Deux colonnes en marbre, de style corinthien, supportent les statues des époux, placés en face l'un de l'autre et tenant chacun l'écu de ses armes. Une arcade joint ces colonnes et surmonte un sarcophage en

porphyre. Les nobles défunts sont représentés sur ce sarcophage avec leurs quatre enfants. Jean de Boussu est armé de toutes pièces, sauf de son casque qui est à ses pieds; sa femme est dans l'attitude de la prière; son fils aîné est agenouillé en arrière et semble pleurer. Sur le sarcophage se trouve une statue en stuc, représentant un homme couché et expirant. On attribue ces statues à Jean Goujon. Mr De Bove (*Bull. Soc. arch. de Tournai*, t. XXIII), pense qu'on pourrait dire, avec plus de raison, qu'elles sont l'œuvre de Luc Petit, sculpteur à Valenciennes, l'auteur du tombeau même.

Edmond Marchal.

PETITHAN (*François*), général, né à Juzaine (Luxembourg), le 21 mars 1788, mort à Bruxelles, le 9 août 1857. La Révolution appauvrit son père et sa mère qui durent émigrer et confier le soin d'élever leur fils à des parents habitant Durbuy. François Petithan reçut pour toute instruction celle que put lui donner un vieux prêtre appelé Devillers. Il s'employait à des travaux agricoles lorsque la conscription le frappa. Incorporé au 26^e régiment de ligne, le 29 août 1807, il prit part aux campagnes de 1807 et 1808 en Prusse, de 1809 à 1813 en Espagne et en Portugal, de 1813 en Saxe et de 1814 en France. Les principales batailles auxquelles il assista furent celles de Rodrigo, Almeida, Salamanque, Torres-Vedras, Onoro, Lützen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau. Il termina sa carrière au service de la France en coopérant à la défense de Mayence. Nommé caporal le 1^{er} juillet 1808, sergent le 21 juin 1811, sergent-major le 15 septembre 1812, il recevait les épaulettes de sous-lieutenant le 9 novembre 1813. Ces débuts dans la carrière militaire, très lents pour l'époque, étaient loin de faire présager la haute situation qu'il occuperait plus tard.

Mis en non-activité le 21 août 1814 à la suite de l'abdication de Napoléon, il fut licencié le 27 mai 1815, mais pour entrer immédiatement au service de la Hollande en qualité de sous-lieu-

tenant de la première division d'infanterie. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1815 en Belgique contre Napoléon.

De 1815 à 1830, deux dates seulement marquent dans sa vie : le 17 juillet 1815, le roi des Pays-Bas le nomme lieutenant et, le 16 août 1829, l'élève au grade de capitaine.

Dès qu'éclatent en Belgique les mouvements insurrectionnels, Petithan offre au cabinet de La Haye sa démission. Elle est acceptée le 19 novembre 1830. Déjà, le 1^{er} du même mois, il était entré au service du gouvernement provisoire et avait été nommé par le général Goethals capitaine au 1^{er} régiment de ligne, fonctions dans laquelle le gouvernement provisoire le confirmait quelques jours après. Dès ce moment, il devait gravir rapidement les divers degrés de la hiérarchie militaire. Le 12 décembre 1830, il recevait le titre de major et se voyait chargé de l'organisation et du commandement du 10^e bataillon de tirailleurs luxembourgeois. A ses origines, cette troupe n'était qu'une réunion d'hommes, sans autre but arrêté que le désir de courir les aventures.

On conçoit les difficultés que rencontra Petithan pour unifier et plier à la discipline militaire des soldats de ce genre. Il y parvint grâce à son énergie, son tact et son audace. Les affaires du Limbourg auxquelles prirent part les tirailleurs luxembourgeois, notamment celles de Kermpt, Curange, Hasselt et Cortessein, témoignent des résultats obtenus par le major Petithan. Incorporé au 12^e de ligne, le 17 septembre 1831, il eut à pourvoir à la défense de la rive gauche de l'Escaut. Il dut, dans ces fonctions, déjouer les tentatives de l'armée hollandaise, protéger les dignes, défendre les habitants contre les déprédations incessantes de l'ennemi, raffermir et développer le sentiment national chez les populations. Relevé de sa charge, lorsque l'armée française vint mettre le siège devant Anvers, Petithan fut détaché à l'état major général de cette place jusqu'à la fin des opérations militaires. Un arrêté royal le nomma lieutenant-

colonel le 7 janvier 1833, en même temps qu'une disposition ministérielle le désignait pour commander le 2^e régiment de chasseurs à pied. Pendant deux ans, il tint garnison dans l'importante forteresse de Venloo. En 1837, il était appelé en qualité de colonel à la tête du 2^e régiment de ligne. Les événements de 1839 le firent détacher à la frontière où il resta jusqu'à la signature du traité du 19 avril.

Six ans plus tard, le 20 juillet 1845, le roi nommait Petithan général major et lui confiait le commandement militaire de la province de Brabant. Il ne devait pas occuper longtemps ces fonctions. En 1848, le gouvernement était amené à mettre à la retraite, par mesure d'économie, un certain nombre d'officiers généraux et Petithan se trouvait parmi ceux que frappait cette politique.

Un arrêté royal du 22 décembre 1856 lui conféra le titre de lieutenant général honoraire.

Peu après sa mise à la pension, le gouvernement l'appela à succéder au général Nypels comme commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.

Cette nouvelle phase de la carrière de Petithan est, sinon la plus brillante, du moins celle où il sut montrer le plus de qualités. Il y avait des difficultés réelles pour un soldat à aborder un tel commandement. Petithan les écarta et il se montra à la hauteur des difficultés qui surgissaient. Pénétrant l'essence constitutionnelle de l'institution à la tête de laquelle le roi le plaçait, distinguant avec habileté la différence qui la séparait de l'armée, il devina bientôt le genre d'autorité qu'il devait exercer et il réussit à la faire accepter par les soldats citoyens. Son caractère le portait à la modération et à la conciliation, ces deux vertus si nécessaires à qui se trouve mêlé à la vie constitutionnelle de la nation. Ces qualités le rendirent l'arbitre suprême des conflits auxquels donnaient naissance les susceptibilités parfois trop grandes de ses subordonnés. La garde civique de Bruxelles ne le conserva pas longtemps à sa tête. Petithan mourut dans la capitale le 9 août 1857.

Petithan avait été successivement nommé chevalier, officier et commandeur de l'Ordre de Léopold; il était, en outre, décoré de la Croix de fer et de l'ordre de la Légion d'honneur.

Louis Henry.

Annuaire militaire, 1887. — Ch. Petithan, *Biographie du lieutenant général Petithan*. — Archives du ministère de la guerre à Bruxelles. — Archives du ministère de la guerre à Paris. — Souvenirs de contemporains.

PETRA (*Herman DE*). Voir HERMAN.

PETRI (*Barthélemy*). Voir PEETERS (*Barthélemy*).

PETRI (*Charles*). Voir PEETERS (*Charles*).

PETRI (*Hermannus*). Voir PEETERS (*Armand*).

PETRI (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Luxembourg, en août 1597, mort à Hildesheim, le 14 novembre 1665. Entré dans la Compagnie de Jésus le 24 mars 1617, il enseigna la grammaire, la philosophie, les mathématiques, la théologie morale; il se consacra, en outre, à la prédication et fut recteur de Paderborn. Il a publié : *Scita peripatetica selecta ex Universa Philosophia quas in celebri et catholica ad Paderam Universitate pro suprea Philosophiæ laurea emerenda ad disceptationem solennem eruditus D. Assuerus Bucholtz Paderbornensis AA. LL. et Philosophiæ Baccalaureus proponebat. Anno 1633. Mense Junio die...* Paderborn, Christ. Dödinck, 1633, 40, ff. 12 (præsiede P. Joanno Petri). — *Litteræ circulares de morte P. Wilhelmi Wiltheim*. Luxembourg, 26 mars 1636; t. XXX, p. 283-5, des *Publications de la Section historique de l'Institut du Luxembourg* (1876).

Émile Van Arenbergh.

De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 1918. — Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 631.

PETRI (*Martin*). Voir PEETERS (*Martin*).

PETRI (*Pietro DE*), peintre, né à Bruges vers 1550, d'un père italien; mort à Mehrisch-Trübau (Moravie), en 1611. Les annales brugeoises ne le mentionnent pas. Les auteurs allemands assurent que, s'étant formé dans son pays natal, peut-être sous son père, il prit rang parmi les maîtres distingués de son temps. Au cours d'un voyage d'étude, il s'arrêta à Brünn et y trouva faveur. Les circonstances l'amènèrent, par la suite, à se fixer à Mehrisch-Trübau, dont Ladislav Wehlen von Zierotin avait fait un centre intellectuel vivace. Dans cette nouvelle et définitive résidence, Petri compta parmi les citoyens notables. Trois fois il y fut investi des plus hautes fonctions municipales. On cite, parmi ses œuvres conservées, un *Crucifiement* et les portraits de Jean de Boscowitz et de Ladislav Welhen. Un inventaire des peintures délaissées par Petri, nommé aussi Peter « Maler », a paru dans l'*Archiv de Hormayr*, en 1823. Il n'est pas à notre connaissance que le maître soit représenté dans aucune galerie publique.

Henri Hymans.

Nagler, *Künstler Lexikon*, t. XI, p. 484.

PETRIMANNUS (*Martin*). Voir PEETERMANS.

PETRODENSIS (*Daniel*) est un de ces personnages dont l'histoire a conservé le nom en même temps que le souvenir de leurs dignités, sans nous permettre cependant de reconstituer leur personnalité. Il fut prieur des Carmes-en-île à Liège, suffragant d'Adolphe de la Marck et évêque d'Arta. Daniel possède déjà cette triple qualité quand, en 1313, il consacre quatre autels à Grave et quand, le 20 octobre 1314, il change la fête anniversaire de la dédicace de l'église du Béguinage de Diest. Ainsi entrevu au début du règne d'Adolphe de La Marck, il rentre aussitôt dans les ténèbres. Mathias de Lewis, Jean de Hocsem, la chronique de 1402, n'ont même pas conservé son nom et le cartulaire de Saint-Lambert ne contient pas un seul acte dont il ait été le

témoin. Seule, son épitaphe nous apprend la date de sa mort, 26 janvier 1338.

DANIEL IPSE FUI, DOMUS HUIUS QUI MONACHATUM
PRIMITUS OBTINUI, PARITER QUOQUE PONTIFICATUM
HINC ARTHANENSEM; SED QUID MIHI NUNC VALUERE
IN NECIS HAEC ENSEM NAM CUNCTA MODO CECIDERE.
HUC CLAUSTRUM STRAVIT; MIHI HINC PROSUNT MELIORA.
LECTOR, UT INDE GRAVI PÆNA CAREAM, PRECOR, ORA.

POST PAULUM JANO MORIOR, DUM CRASTINAT.
ANNO M. C. TER, X TRINA SEPTEM SIMUL I QUOQUE.

Le corps fut placé postérieurement au pied du grand autel dans un tombeau de marbre, orné de plaques de bronze. L'épitaphe elle-même n'était pas gravée sur le monument; faite sur parchemin elle avait été placée à une époque inconnue dans un cadre accroché au mur de l'église et orné d'une miniature représentant le défunt portant la mitre et la crosse. Tout cela était perdu quand le P. Bouille publia le premier volume de son *Histoire de Liège*. Se fiant à des tables chronologiques placées alors dans le cloître des carmes, il fit de Daniel le premier suffragant de Henri de Gueuldre et son erreur trouva crédit. Quelques années après, mis en présence de l'épitaphe retrouvé, Bouille en interpréta mal la date et, commettant une nouvelle erreur, crut pouvoir faire du prieur des carmes le suffragant de Henri de Leyen.

Quant à la tradition qui attribue à Daniel la construction du cloître : *ab eo stratum esse fertur*, dit la *Bibliotheca carmelitana*, peut-être n'est-elle due qu'à une mauvaise traduction du *claustrum stravit* de l'épitaphe. Enfin, à l'époque où écrivait C. de Villiers, les Carmes étaient encore en possession de rentes que leur aurait laissées leur ancien prieur.

A. Delescluse.

C. de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. I, p. 373. — Ernst, *Tableau des suffragans*, p. 106. — Raymaekers, *Het kerkelyk Diest*, p. 457. — Schutjes, *Geschiedenis van het bisdom s'Hertogenbosch*, t. III, p. 784.

PETROMANNUS (*Martin*). Voir PÉETERMANS.

PETRUS. Voir PIERRE.

PÉTRY (*Pierre-Antoine-Joseph*), médecin vétérinaire, né à Liège, le 19 mai 1803, décédé à Esneux, le 2 février

1883. Il fit d'abord ses humanités au collège communal de sa ville natale et fut reçu médecin vétérinaire à l'école d'Utrecht, en 1824, après d'excellentes études, qui lui valurent le diplôme de première classe. Il s'établit aussitôt à Momalle, où il remplit pendant deux ans les fonctions de médecin vétérinaire du gouvernement; puis il retourna se fixer à Liège, où il ouvrit, en 1830, un cours de médecine vétérinaire, qui prit fin en 1832, en même temps que s'ouvrait à Bruxelles l'école libre de médecine vétérinaire, subsidiée, ensuite adoptée par le gouvernement et qui devint l'école actuelle de médecine vétérinaire de l'Etat.

La fermeture de l'institut vétérinaire primordial de Liège n'arrêta point le zèle qui animait toujours le jeune praticien pour l'enseignement et l'avancement des sciences médicales, dont il était l'un des adeptes les plus distingués. En effet, nous le voyons, en 1835, accepter la chaire la plus importante d'une seconde école vétérinaire libre, qui venait de s'ouvrir dans la même ville, avec le concours du professeur Lombard et des docteurs Desaiwe et Dewilde.

Trois ans plus tard, Pétry est nommé vétérinaire militaire, mais il quitte bientôt l'armée pour se consacrer définitivement à l'exercice professionnel civil, au cours duquel il ne cessa de rendre de signalés services, contribuant à la conservation et à l'amélioration de notre cheptel national. Professeur, il s'est fait remarquer comme anatomiste; l'université de Liège possède encore aujourd'hui plusieurs de ses préparations très prisées d'anatomie comparée.

Pétry fut affilié à diverses sociétés savantes et nommé, en 1841, en raison de ses travaux et de ses publications, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, qui l'admit à l'honorariat, lorsque l'âge et les infirmités lui eurent commandé le repos.

Parmi ses titres à la reconnaissance publique, figure principalement celui d'avoir été le premier, en Belgique, à constater le cowpox spontané sur des vaches indigènes. Cette constatation, faite à Esneux et aux environs, a donné

lieu à d'intéressants débats à l'Académie en 1868. Il y a été démontré, grâce au praticien d'Esneux, que les occasions de renouveler le vaccin, puisé à sa source naturelle, sont plus fréquentes qu'on ne le supposait alors, les vaches indigènes atteintes de cowpox étant moins rares qu'on ne l'avait généralement admis.

L'œuvre de Pétry est considérable; il a publié les travaux dont les titres sont exposés ci-après : 1. *Conseils aux cultivateurs ou des moyens de mettre le bétail à l'abri des atteintes de la pneumonie épizootique*. Liège, 1841; in-8°. — 2. *Notice sur l'éruption des dents caduques de l'espece bovine* (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, tome I^{er}, année 1842, p. 743 et suivantes). — 3. Avec la collaboration de F. Gérard : *Du typhus charbonneux connu sous le nom de charbon, peste froide, feu Saint-Antoine, régnant particulièrement dans l'arrondissement de Verviers*. S. l., n. n., n. d.; in-8°. — 4. *Considérations sur la pourriture des bêtes à laine*. Liège, 1846; in-8°. — 5. *Notice sur les émanations des fours à zinc, considérées sous le rapport de leur influence sur la santé de l'homme, du bétail et des plantes* (Extrait de la *Revue médicale, pharmaceutique et hippiatrice*, publiée par le Dr Ch. Detienne, fils, à Liège, n° 8, 1847). — 6. *Mémoire sur l'ophthalmie lunatique du cheval, considérée au point de vue de l'économie rurale* (*Annales du Conseil de la province de Liège*, t. III, p. 1 à 22). — 7. *Conseils du vétérinaire ou des soins propres à maintenir en santé les animaux de la ferme, des secours à leur porter dans les cas de maladies subites et dangereuses, des moyens de les guérir de plaies, blessures, etc., suivis d'instructions sur les vices rédhibitoires et de considérations sur l'amélioration de la race chevaline en Belgique*. Liège, 1854; in-8°. Les pages de ce livre consacrées à l'hygiène, et plus spécialement à l'alimentation, et celles réservées à l'élevage du cheval, renferment d'excellentes prescriptions. Elles ont rendu de grands services aux cultivateurs qui ont su s'en pénétrer. C'est un des principaux titres de Pétry à la reconnaissance de ses contemporains. — 8. En collaboration avec

M. Remy : *Note sur l'épidémie aphteuse de 1861-1862* (*Annales du Conseil de salubrité publique de la province de Liège*, t. V, p. 137 à 156, 1863). — 9. *Rapport sur un mémoire de M. Remy, intitulé : Un mot sur le typhus dans le pays de Herve* (*Ibid.*, t. V, p. 46 à 66, 1863). — 10. *Réponse à la critique de M. Verheyen relative au rapport de M. Pétry sur le mémoire de M. Warsage, concernant le typhus du bétail dans la province de Liège* (*Ibid.*, t. VI, n° 18). — 11. *Observation relative à des calculs intestinaux du cheval* (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. II, 2^e série, p. 693). — 12. *Rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires du concours relatif à la pleuropneumonie épizootique* (*Ibid.*, t. X, 1850, p. 3 à 14 et 24). — 13. *Communication sur le cowpox spontané à Esneux* (*Ibid.*, 1868, t. II, 3^e série, p. 482 et suiv. et 904 et suiv.). — 14. *Communication sur la stomatite aphteuse du bétail et son influence sur le lait* (*Ibid.*, 1883, t. IV, p. 18 et suiv.). — 15. *Rapport de la commission chargée d'examiner le travail de M. Warsage, intitulé : Le charbon chez les animaux et ses causes dans la province de Liège* (*Ibid.*, 1883, t. IV, 2^e série). — 16. *Rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours relatif au typhus contagieux épizootique* (*Ibid.*, t. IV, 3^e série, p. 225 et suiv.). — 17. *Note relative à la peste bovine* (*Ibid.*, t. VI, 3^e série, p. 687). — 18. *Considérations sur le typhus bovin et charbonneux* (*Ibid.*, t. VI, 3^e série, p. 687 et suiv.). — 19. *Rapport sur la communication de M. Foelen, relative au chromate de potasse employé en médecine vétérinaire* (*Ibid.*, t. IX, 2^e série, p. 395 et suiv.).

En somme, Pétry a rempli une belle et longue carrière, pendant laquelle il s'est toujours efforcé de se rendre utile à son pays; son nom mérite de passer à la postérité comme celui d'un bienfaiteur de l'agriculture, d'un pionnier de la science vétérinaire et de l'un des hommes qui ont le mieux honoré leur profession. Il était membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, chevalier de

l'Ordre de Léopold et de la couronne de chêne, décoré de la croix civique de première classe.

J.-B. Dessart.

PETY DE THOZÉE (*Jean-Théodore*). Voir PETIT (*Jean-Théodore*).

PETY DE THOZÉE (*Marie-Caroline-Sylvie*). Voir PETIT (*Marie-Caroline-Sylvie*).

PETYT (*Edmond-Bernard*), écrivain flamand et instituteur, né à Bruges, le 2 juin 1821, mort à Gand, le 17 octobre 1868. Il est l'auteur de deux vaudevilles, d'une ode à Mgr Malou, évêque de Bruges, et d'un ouvrage d'enseignement.

Voici les titres de ces œuvres : 1. *Be-trouwen en liefde, of een gevolg der on-wenteling van* 1830. *Tooneel- en blyspel met zang, in één bedryf*. Gand, veuve Gysdaele et fils, 1847; in-16, 78 p. — 2. *Wydingslied van zyne doorluchtige hoogwaerdigheid den heer J.-B. Malou, xix^e bisschop van Brugge*. Bruges, L.-B. Herreboudt, 1849; in-12, 12 p. — 3. *Cours préparatoire français-flamand, 1^{er} cours*. Gand, veuve Vander Schelden et fils; 1853; in-18, 48 p. — 4. *Het huis in het woud, kluchtspel in één bedryf*, 2^e édit. Gand, Vander Poorten, 1877; in-32, 23 p.

Léon Goemans.

Bibliographie nationale, t. III. — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

PETYT (*Jacques*), lithographe, né à Bruges, le 30 août 1822, mort dans cette ville, le 12 décembre 1871. Fils de ses œuvres, il résolut dès son jeune âge de devenir artiste. Sans fortune personnelle qui lui permit de faire des études régulières, il ne dut le succès qu'à son application persévérante à étudier par lui-même les chefs-d'œuvre des maîtres. Petyt, dès 1844, établit en sa ville natale un atelier de lithographie. Il réussit si bien qu'il put à peine, dès les premiers jours, satisfaire aux nombreuses commandes. Sans dédaigner l'art gothique, qui commençait seulement à refleurir, il ne se préoccupait que de servir ses

clients en travaillant, avec un goût délicat, dans tous les genres. Ce fut en 1860 que quelques hommes de mérite et de talent, déplorant le mauvais goût des images pieuses, résolurent de ressusciter l'art chrétien dans l'iconographie. Ils créèrent à Bruges le *Heilige Beeldkensgilde*, pour la production et la diffusion d'images pieuses. Jacques Petyt, dont certaines œuvres avaient déjà fait apprécier le talent, fut choisi comme éditeur de la gilde. Cette circonstance lui fournit l'occasion d'étudier plus à fond l'art gothique, pour lequel il ne tarda pas à se passionner. Il fit paraître une remarquable série d'images gothiques et bientôt sa réputation fut faite dans le pays ainsi qu'à l'étranger. La France, la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique lui firent d'importantes commandes. On sait l'extension que le baron Béthune donna, en notre pays, à l'art gothique; bien des fois il travailla de concert avec Petyt; les dessins de celui-ci se faisaient remarquer particulièrement par le fini, la délicatesse des moindres détails.

Outre de nombreuses gravures publiées dans les *Annales de la Société d'Emulation* de Bruges, Petyt compte parmi ses œuvres les plus remarquables : les gravures coloriées et les blasons de l'Armorial de Bruges; les plans et vues des *Oude huizen van Brugge*, d'après les dessins de l'architecte Charles Verschelde; les reproductions lithographiques de la *Chdse de sainte Ursule*, conservée à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges (œuvre de Hans Memline); une série de charmantes miniatures concernant une fancy fair tenue à Liège, imprimées en couleur d'après les dessins de Mr Jules Helbig. Nombreux sont les diplômes de sociétés et congrégations, dessins architecturaux, programmes illustrés, etc., dus au crayon de Jacques Petyt, qui fut professeur de dessin à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruges. Il avait épousé Marie Lem.

P. Vincent-M. van Caloen,

Annales de la Société d'émulation (Bruges), 1874, p. 303. — *Gedenkboek der nyverheid tentoonstelling van West-Vlaenderen, te Brugge* (Bruges, Edw. Gaillard, 1884), p. 437-440. — *Rond den Herd* (Bruges, 1872).

PETYT (Sébastien). Voir PETIT.

PEUPLUS (Ambroise), écrivain ecclésiastique de l'ordre des Frères mineurs. On ignore le lieu et la date de sa naissance, mais on sait qu'il appartenait au couvent de Namur où il mourut en 1658, après avoir été lecteur de théologie et plusieurs fois gardien et définiteur de la province de Flandre.

Le R. P. Peuplus a publié : 1. *Breviarium universæ philosophiæ Scoti-Augustini in quatuor partes distinctum, rationalem, transnaturalem et moralem cum brevi reductione lectionum ad theologiam*. Liège, Jean Tournay, 1648; in-4°. — 2. *Breviarium practicæ theologiæ ad usum Confessariorum præsertim regularium juxta privilegia eisdem a S. Pontificibus concessa*. Liège, Jean Tournay, 1653. (Réimprimé en 1658). — 3. *Morientium in Domino jus seu libertas sepulture catholice sacræ scripturæ testimoniis illustrata, summorum pontificum decretis sancita, principum edictis et placitis obfirmata contra calumnias hæreticorum*. Liège, H. Tournay, 1655; in-4°. — 4. *Arx Fidei, ex operibus majoribus patris M. Hauzeur*.

Fréd. Alvin.

Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères Mineurs de l'observance de saint François*, p. 206. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*. — Doyen, *Bibliographie namuroise*.

PEURETTE (Pierre-Joseph), publiciste, né à Liège, le 16 août 1799, décédé en cette ville, le 31 décembre 1879. Il était fils de Gaspar, marchand-brasseur, et de Marie-Anne-Pétronille Chaveaux. C'est par erreur que certains biographes citent les lettres L. S. M. comme étant les initiales de ses prénoms. Il vécut à Liège et à Bruxelles, et, dans ces deux villes, où il était très connu, on l'appelait ordinairement « l'abbé Peurette ». Lui-même, du reste, dans les titres de ses ouvrages, s'attribue cette qualification jusque vers 1840. A la vérité, il avait entrepris, en vue du sacerdoce, des études qu'il poussa jusqu'au diaconat inclusivement. Dès le mois de novembre 1830, il fit paraître en livraisons, chez Rongier, à Liège, des opuscules intitulés :

Mélanges politiques, scientifiques et littéraires de L'Avenir. Cette publication, dont il n'a donné que quatre fascicules, constitue le premier essai de réimpression, en Belgique, des principaux articles du journal *L'Avenir*, fondé à Paris, le 17 octobre précédent, par de Lamennais, avec le concours des abbés Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher, etc. Plus tard, notre diacre coopéra à la création du journal *Le Siècle*, dont il fut un des rédacteurs et, en même temps, l'éditeur, sous la firme : *Peurette, F. et sœur, imprimeurs-libraires, rue de la Putterie, n° 4, Bruxelles*. Cette feuille parut du 27 mars au 15 juin 1832; elle comptait parmi ses principaux collaborateurs les abbés Désiré De Haerne et David Verbeke, anciens membres du Congrès national, et l'abbé Gerbet. On sait que, dans la suite, le *Siècle* changea de titre par deux fois. Peurette ne vit point ces métamorphoses sans une grande amertume. Voici comment il s'en explique incidemment : « Un journal que j'avais » établi sous le nom de *Siècle*, que des » étrangers ont défigurés sous le nom » d'*Union* et tué sous celui de *Conservateur*... » (Peurette, *Aux peuples de l'Allemagne, de l'Italie*, etc. Bruxelles, François, 1838, page 26.) Il resta cependant éditeur et collaborateur de l'*Union* jusqu'en 1834. Il fonda, en outre, le *Remorqueur*, feuille dont le but spécial était de relater les faits intéressants qui se rattachent aux chemins de fer. Elle parut à Bruxelles du 24 juillet 1836 au 19 février 1837.

Peurette a publié un abrégé d'une œuvre de saint Alphonse de Liguori dont voici le titre : *Excerpta ex libro cui titulus : Homo apostolicus instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, auctore B. Alphonso Maria de Liguorio; seu sensa ejusdem*. Nova editio. Liège, H. Rongier, 1832. Les *Mélanges politiques* et les *Excerpta* ont été imprimés sans qu'il soit fait mention du nom de Peurette comme éditeur.

De 1826 à 1833, il fit différents voyages en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et en Italie. Il séjourna pendant deux ans et demi dans

cette dernière contrée. A la suite de longs démêlés avec ses supérieurs ecclésiastiques, et non point, comme il a été dit, pour avoir participé à la révolution belge, il fut incarcéré à Milan et à Rome, au château Saint-Ange.

Dans des lettres adressées à *L'Eclairreur*, Peurette expose les incidents de son emprisonnement, ainsi que les motifs qui, d'après lui, l'auraient provoqué. Un résumé de cette correspondance se retrouve dans un de ses ouvrages : *De la fausseté des principes émis par M. Van Bommel*, etc. (Bruxelles, J. Demat, 1841), pages 258 à 262. Il avait été élève des Jésuites; plus tard, sujet à la manie des persécutions, croyant surtout avoir à se plaindre de la Compagnie de Jésus, il porta aux membres de cet ordre une implacable haine. On comprendra quel fut désormais son état d'âme, en consultant Kersten, *Journal historique et littéraire*, t. VIII, 1841, page 312, et surtout en lisant l'article aussi exact que peu flatteur que lui consacre Jules Delecourt (*Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes*. Bruxelles, F. Heussner, 1863, pages 300 et 309). Différents factums de Peurette sont signés des pseudonymes : *L'abbé P****, *Pierre-Le Rouge* et *Personne*. La bibliothèque de l'université de Liège (fonds Ulysse Capitaine, n° 6576) possède un portrait-charge de Peurette; il est très ressemblant et a été édité à l'occasion d'une sortie carnavalesque en 1863. Dans la dernière moitié de sa vie, Peurette avait perdu la tête et se livrait à des excentricités publiques qui le rendirent ridicule.

Joseph Defrecheux.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise* (Liège, Jeunehomme, 1837), t. II, p. 830 et 831. — Vander Maelen, *Dict. des hommes de lettres*, etc. (Bruxelles, 1837), p. 148. — André Warzée, *Essai hist. et critique sur les journaux belges* (Gand, Hebbelynck, 1843), p. 402 et 403. — Ulysse Capitaine, *Recherches historiques sur les journaux liégeois* (Liège, J. Desoer, 1850), p. 146, 147 et 189. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XXI (Bruxelles, F. Heussner, 1865), p. 292, 293 et 301. — *Le Rasoir*, journal satirique (Liège, Daxhelet), n° 51, 43 août 1871, avec portrait charge par Victor Lemaître. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, Desclée, 1885). — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, Weissenbruch, 1897), t. III, p. 123 et 124.

PEVERNAGE (*André*), compositeur de musique, né, d'après l'opinion commune, à Courtrai en 1543. Il est mort à Anvers, le 30 juillet 1591. Le nom d'*Andreas Cortracensis* figurant au titre des *Cantiones sacræ*, œuvre publiée à Anvers en 1602, ne laisserait aucun doute au sujet de la naissance de ce musicien.

Sweetius l'appelle « Flander Cortra-censis, vir ad modestiam factus et « totus candidus ». Cet auteur reproduit un impromptu de Jean Bochius, pièce reproduite également par Paquot, intitulée *Ad Andream Pevernage artis musicæ coryphæum*.

Cependant, d'après un extrait des registres aux actes capitulaires de Saint-Sauveur de Bruges, en date du 21 janvier 1563, publié par Edm. Vander Straeten dans les *Annales de la Société d'Emulation* de la même ville (année 1870), Pevernage serait né à Harlebeke. Cet extrait porte : *Venerabiles domini decanus et capitulum receperunt Andream Pevernage de Harlebeca, clericum Tornacensis diocesis, in magistrum cantus et choralium ecclesie collegiate sanctis salvatoris*. Pevernage n'aurait occupé l'emploi de maître de chant à St-Sauveur que durant quelques mois. En effet, d'après un autre extrait des mêmes registres, également publiés par Vander Straeten, le chapitre de Saint-Sauveur s'occupait, dès le 25 septembre 1563, de trouver un successeur à Pevernage.

Pevernage reçut ses premières leçons de musique dans la maîtrise de la collégiale de Courtrai, où il était enfant de chœur. Ainsi que le prouvent les vers écrits par Rogier Braye (*Pœmatum sacrorum libri septem*. Courtrai, 1627, p. 540) pour les prémices de Pierre Willins à l'église de Sainte-Marie, notre musicien remplissait, en 1573, les fonctions de maître de chant de cette même collégiale :

*Nam phonasus erat tunc Pevernage, suavi
Qui cantu mulsit solis utramque domum.
Pevernage perennis ovel, qui protulit ore
Fatidico : Domine hic meus, inquit, erit.*

Nous savons, par deux épithalames de François Hæmus : *In nuptias Andree*

Pevernage apud Cortracenses Symphonasci et Maria Maeges vidua, que le 17 juillet 1574 le maître exerçait encore ses fonctions à Courtrai.

Le chanoine F. Vande Putte rapporte que, dans une lettre écrite au mois de juillet 1575 à l'abbé Van Loo, Hæmus lui envoie des paroles à mettre en musique par Pevernage en l'honneur de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, au service de laquelle était employé, comme maître de chapelle, le neveu de Hæmus. Le chanoine Vande Putte nous fait également connaître qu'Antoine Sanderus, dans l'ouvrage intitulé : *De Scriptoribus Flandriæ*, publié à Anvers chez Van Tongeren en 1624, consacre une courte notice biographique à Pevernage, de laquelle il résulte entre autres que ce dernier eut un fils, « André », prêtre, jésuite très érudit et très savant, résidant à Gand, et un autre fils, « Antoine », qui mourut à Ypres en 1577.

En 1585, Pevernage devint maître du chant à la cathédrale d'Anvers. On conçoit aisément que celle-ci ait cherché à s'attacher un musicien de haute valeur. Il passa dans ces fonctions les dernières années de sa vie. Il publia à Anvers des motets, une anthologie musicale, des chansons spirituelles et profanes. Ses œuvres posthumes — il mourut à l'âge de quarante-huit ans — comprennent des messes, des chants sacrés, des chansons spirituelles et profanes.

Dans sa demeure il organisa des concerts hebdomadaires, dans lesquels il fit entendre les plus belles œuvres des compositeurs italiens, français et belges. L'on rapporte que ce fut pour l'inauguration de ces séances musicales qu'il composa l'hymne à sept voix : *O virgo generosa*, dédiée à sainte Cécile. Cette composition se rattache en ligne directe à la manière palestrinienne et l'idéale beauté dont elle est empreinte ne peut s'expliquer, suivant Ambros, que par une connaissance approfondie des œuvres du plus grand compositeur de l'église catholique.

Le magistrat d'Anvers sut reconnaître

les mérites de Pevernage, notamment lors de la publication du quatrième livre de ses chansons à six, sept et huit voix. C'est pour cet ouvrage que fut mandatée une ordonnance de cinquante florins adressée le 1^{er} février 1591 par le magistrat au trésorier de la ville. Cette pièce est conservée aux archives communales.

Pevernage mourut à Anvers, le 30 juillet 1591, ainsi qu'il est établi par un document authentique des actes du chapitre de Notre-Dame. Il fut enterré dans la cathédrale. L'épithaphe ornant son tombeau a été reproduite par Sweertius, d'après ce dernier par Foppens, et publiée ensuite par Paquot. Il résulte de cette inscription que le grand artiste eut la douleur de perdre sa fille le lendemain du jour où la ville d'Anvers applaudissait au talent du maître en subsidiant ses œuvres. Cette épithaphe contient une transposition de chiffres, en ce sens qu'au lieu de M. D. LXXXIX il convient de lire : M. D. LXXXI :

M. ANDRÆ PEVERNAGIO
MUSICO EXCELLENTI
HUIUS ECCLESIAE PHONASCO
ET MARIE FILLE,
MARIA HAECHT VIDUA ET FF. M. POSS.
OBIERUNT HIC XXX JULII, ÆTAT. XLVIII.
ILLA II FEBR. ÆTAT. XII. M.D.LXXXI.

Nous avons mentionné les épithalamies de Hæmus en l'honneur de Pevernage et de Marie Maeges. Des documents également conservés aux archives d'Anvers donnent à la femme du maître le nom de Maria Maeght.

L'on connaît de Pevernage les œuvres ci-après indiquées :

Cantiones sacrae seu Motetta sex, septem et octo vocum. Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini, 1578. — Harmonia celeste di diversi eccellentissimi musici a IIII. V. VI. VII. et VIII. voci, nuovamente raccolta per Andrea Pevernage et data in luce. Nelle quale si contiene una scielta di migliore madrigali che hoggidi si cantino. In Anversa, appresso Pietro Phalesio et Giovanni Bellero, 1583. D'autres éditions de cette anthologie parurent à Anvers en 1589, 1593, 1605, 1614. — Chansons

d'André Pevernage, maistre de la chapelle de l'église cathédrale d'Anvers. Livre premier, contenant chansons spirituelles à cinq parties. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin. 1589. — Le Livre deuxième et le Livre troisième, tous deux « contenant chansons spirituelles », parurent chez Plantin, en 1590. — Livre quatriesme des chansons d'André Pevernage, maistre de la chapelle de l'église cathédrale d'Anvers, à six, sept et huit parties. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, 1591. — Missæ quinque, sex et septem vocum. Antverpiæ apud Petrum Phalesium, 1595. La seconde édition de cet ouvrage, parue chez Phalèse en 1602 sous le titre de Missæ V, VI et VII vocum auctore M. Andrea Pevernagio Cathedralis Ecclesiæ B. Mariæ Virginis, Antverpiæ quondam Phonasce, contient deux messes à cinq voix, trois à une et une à sept voix. — Les Actes capitulaires de Saint-Martin, à Ypres, mentionnent, à la date du 3 juin 1589, un recueil de messes d'André Pevernage, dites de la Sainte-Croix, ayant servi à la célébration d'une messe fondée à l'autel de la Sainte-Croix par Jean Snick, doyen. — Cantiones sacræ ad præcipua ecclesiæ festa et dies dominicas anni directæ, suavissima harmonia sex, septem et octo vocibus compositæ, et tam viva voce, quam omnis generis instrumentis cantatu commodissimæ, auctore Andrea Cortracensi, Mariannæ ædis Antverpiensis musici chori præfecto. Antverpiæ, apud Petrum Phalesium, 1602. Fétis rapporte qu'une contrefaçon de cet ouvrage parut la même année à Francfort-sur-le-Mein, à l'imprimerie de Wolfgang Rechter, aux dépens de Nicolas Stein. — Laudes Vespertinæ Mariæ. Hymni Venerabilis Sacramenti, Hymni sive Cantiones Natalitiæ 4, 5 et 6 vocum, auctore Andrea Pevernage. Antverpiæ, apud Petrum Phalesium, 1604.

Un recueil *Laudes Vespertinæ... A præstantissimis auctoribus M. Andrea Pevernagio, aliisque compositæ. Cum basso continuo ad org.* Antverpiæ, apud Petrum Phalesium, 1629, contient entre autres vingt-six cantiques de Noël, dont

douze avec paroles flamandes, d'André Pevernage.

Chansons d'André Pevernage, tant spirituelles que prophanes, à cinq parties. Nouvellement recueillies et réduites en un livre. En Anvers, de l'imprimerie de Pierre Phalèse, 1606, contient cinquante-neuf chansons.

Les recueils suivants renferment également des compositions de Pevernage :

Joanellus Pietro. *Novi thesauri musici liber primus (secundus, tertius, quartus, quintus) quo selectissime plæneque novæ, nec unquam in lucem editæ cantiones sacræ (quas vulgo moteta vocant) continentur octo, septem, sex, quinque ac quatuor vocum, a præstantissimis ac hujus ætatis præcipuis symphoniacis compositæ... Venetiis, apud Antonium Gardanum, 1568.* La deuxième, la troisième et la quatrième partie contiennent des compositions de Pevernage. Dans la troisième partie figure l'hymne à sainte Cécile : *O virgo generosa*. Cette composition a été reproduite au tome VIII, p. 40, de la *Collectio operum musicorum batavorum sæculi XVI*, de Fr. Commer. — *Bicinia, sive cantiones suavissimæ duarum vocum tam divinæ musices tyronibus, quam ejusdem artis peritioribus magno usui futuræ nec non et quibusvis instrumentis accommodæ : ex præclaris hujus ætatis authoribus collectæ. Antverpiæ, excudebat Petrus Phalesius sibi et Joanni Bellerio, 1590.* — Deuxième édition 1609. — *Musica divina di XIX. autori illustri, a IIII. V. VI. et VII voci, nuovamente raccolta da Pietro Phalesio, et data in luce. Nella quale si contengono i più eccellenti madrigali che hoggi si cantino. In Anversa. Appresso Pietro Phalesio et Giovanni Bellerio, 1591.* Cet ouvrage contient une seule chanson de Pevernage, non comprise aux éditions antérieures de 1583 et 1588. D'autres éditions portent la date de 1595, 1614, 1623 et 1634.

Melodia Olympica di diversi eccellentissimi musici a IIII. V. VI. et VII voci, nuovamente raccolta da Pietro Philippi Inglese, et data in luce. Nella quale si contengono i più eccellenti Madrigali che

hoggidi si cantino. In Anversa. Appresso Pietro Phalesio et Giovanni Bellerio, 1591. Des éditions postérieures parurent en 1594, 1611.

Novum pratum musicum longe amœnissimum, cuius spatiosissimo, eoque jucundissimo ambitu (præter varii generis Axiomata, seu Phantasias) comprehenduntur... Antverpiæ, excudebat Petrus Phalesius sibi et Joanni Bellerio, 1592.

Le Rossignol musical des chansons de diverses et excellens auteurs de nostre temps a quatre, cinq et six parties. Nouvellement recueilli et mises en lumière. En Anvers. De l'imprimerie de Pierre Phalesie libraire juré 1597. Il existe de cet ouvrage une édition de 1598.

Cinquante Pseaumes de David, avec la musique à cinq parties... par divers excellens musiciens de notre temps. De l'imprimerie de Jerome Commelin, 1597. Contient le Ps. XXXIII : « Resveillez vous chacun fidèle » (texte de Marot), composition de Pevernage.

Amorum Filii Dei decades duæ : Das ist : Zwantzig liebliche und gantz anmutige, lateinische und deutsche Neue Jhars, oder Weyhenachten Gesenglein, zu Lob und Ehren dem Neugebornen Christkindlein Iesu, zum theil unter etliche fröhliche Madrigalia und Baletti... zu fünf stimmen..., inn öffentlichen druck publiciret von Ioannem Lindemann. Erfurt, 1594. Contient des compositions de Pevernage. Il a paru de cet ouvrage une édition en 1596, une autre en 1598 (voir Eitner, *Monatshefte*, t. X (1877), p. 73 sv.).

Florilegium selectissimarum cantionum præstantissimorum ætatis nostræ autorum, 4. 5. 6. 7. et 8. vocum, in illustri Gymnasio Portensi, ante et post cibum sumtum... collectum et editum studio ac labore M. Erhardi Bodenschatz... Lipsiæ excudebat Abraham Lamberg, 1603. Ce recueil contient une composition : *Cor mundum crea in me Deus* de Pevernage, mais ne portant le nom de ce dernier que dans la deuxième édition du même ouvrage parue en 1618 (Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*, 1877, p. 780). — *Florilegium sacrarum cantionum quinque vocum. Pro diebus*

Dominicis et Festis totius anni, e celebrimis nostri temporis musicis, quorum nomina habentur in Indice. Antverpiæ, ex typographia Petri Phalesii ad insigne Davidis Regis, 1609.

M^r Léonard Willems rapporte, qu'au témoignage de Jean de Maes (1581), Pevernage mit en musique des vers du *Boek der liefden* de J.-B. Vander Noot, ouvrage dont on ne connaît pas d'exemplaire. M^r Willems signale également une ode française de Vander Noot, mise en musique par Pevernage et figurant au *Livre quatriesme des chansons*, dont il s'agit ci-dessus.

Enfin, dans le recueil intitulé *Trésor musical*, Robert van Maldegheem n'a pas publié moins de soixante-sept compositions de Pevernage, quelques-unes écrites sur paroles latines ou italiennes, la plupart sur texte français, à cinq voix, et du domaine de la chanson profane. Seule l'œuvre intitulée *Triumphus Chori Angelici de pace hominibus per incarnationem Verbi divini facta*, est écrite à neuf voix, symbolisant les neuf chœurs des anges. Avant d'avoir paru dans le *Trésor musical*, cette dernière œuvre avait été publiée dans la *Cæcilia* de Oberhoffen, Luxembourg, 2^e année, 1863, n^o 7 (voir R. Eitner, *Verzeichniss neuer Ausgaben alter Musikwerke*, Berlin, 1871, p. 199), d'après une gravure de J. Sadeleer, datée de 1583, composition dans laquelle neuf anges tiennent chacun une partie du *Triumphus chori*, etc. Une autre gravure de J. Sadeleer, datée de 1588, représentant un sujet de l'Apocalypse, contient, dans la forme de petits livres ouverts disposés aux deux coins supérieurs, une œuvre de Pevernage écrite à quatre parties, sur le texte : *Dignus es, Domine, accipere librum*, etc.

C'est l'honneur de Van Maldegheem d'avoir, en les publiant en partition, mis en lumière une partie des compositions éparées du maître, une des gloires de l'ancienne école belge. Fran. Witt a fait ressortir combien Pevernage avait su se pénétrer des textes par lui mis en musique, et combien aussi les œuvres du grand musicien sont

empreintes de sentiment et respirent la vie.

Florimond van Duyse.

Fr. Hæmus, *Poemata* (Anvers, 1578), p. 239. — Rogerius Braye, *Poematum sacrorum libri septem* (Courtrai, 1626), p. 539. — Sweertius, *Athenæ belgica* (1628), p. 125. — Poppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 56. — Paquot, *Mémoires*, t. IX, p. 331. — Edm. Vander Straeten, *Annales de la Société d'Emulation* (Bruges, 1870), p. 150. — F. Van de Putte, mêmes annales, 1876-77, p. 80 et suiv. — R.-J. van Maldeghem, *Trésor musical*, années 1865-1872. — Fr. Witt, *Monatshefte für Musikgeschichte*, t. VI (1874), p. 74 et suiv. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. I (1867), p. 127 et suiv.; t. II (1872), p. 243; t. III (1875), p. 5. — Fétis, *Biographie*, t. VII (1875), p. 47. — Alph. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (1880). — G. Grove, *Dictionary* (1880), t. II, p. 697. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke* (1877), p. 780. — L. Willems, *Biographie de J.-B. Vander Noot*, dans la *Biographie nationale*, t. XV (1899), p. 866 et suiv.

PEVERNAGE (*André*), écrivain ecclésiastique, né à Courtrai, le 4 février 1578, décédé à Gand, le 27 octobre 1626. Sa famille était originaire d'Anvers. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 19 mai 1596 et fut appliqué pendant huit ans à la prédication. A l'occasion d'un de ses sermons, il eut une polémique épistolaire avec un ministre protestant, Jean Lydius, qui rendit la controverse publique dans l'opuscule : *Velitatio epistolica Joannis Lydii, ministri in ecclesia Veteraqueinensi, cum Andrea Pevernagio, qui se dicit Societatis Jesu Sacerdotem Gandavi*. Leyde, A. Cloucq, 1610. A la page 9 de son écrit, Lydius donne lui-même le motif de cette attaque véhémement. C'était, — dit-il, après une charge violente contre les jésuites — c'était le jour où l'on célèbre dans votre église la fête des saints Pierre et Paul; moi-même je vous entendis, dans l'église Saint-Nicolas de Gand, prêcher sur le Saint-Sacrement de l'autel et attaquer avec virulence notre cène : *mirifice in nostro (sacramento) stomachantem*. Entretemps, Pevernage avait répondu à son contradicteur par une lettre, que nous trouvons aux pages 29-34 de l'opuscule et qui porte comme en-tête : *Honorato et erudito Magistro Johanni Lydio, Verbi apud suos Ministro, gandavi*

e Collegio nostro 7 Septembris 1609 (1).

Le père Pevernage devint plus tard recteur de la maison de Gand; il remplit cette fonction de 1617 à 1621, et assista, en cette qualité, à la consécration par l'archevêque Boonen, en 1621, de la nouvelle église des jésuites. Le zèle du père Pevernage pour la religion lui valut les éloges de Sanderus, qui lui dédia une de ses épîtres poétiques (*Opuscula minora*, p. 466-468). Il se manifestait surtout dans la propagation du culte de la Sainte Vierge, et dans la défense de son Immaculée Conception. L'on sait de quelles discussions cette question, non encore définie alors par l'église romaine, était l'objet au commencement du XVII^e siècle; les jésuites, notamment, prenaient une part ardente dans la lutte en faveur de la doctrine que Pie IX proclama comme dogme en 1854. Pevernage entra énergiquement en lice et, dans ce but, publia sous le titre de *Libellus de Immaculata B. Virginis Mariæ conceptione*, un opuscule qu'il répandit, en dépit de l'opposition faite par certains de ses contradicteurs. Il institua aussi et propagea dans la ville de Gand, les *Stations de la Vierge* et les processions publiques en l'honneur de la Mère de Dieu. Il écrivit, enfin, une : *Tragi-Comædia : Baldvini imperator Constantinopolitanus, Baudewyn Graeff van Vlaenderen ende Henegawve*, jouée au Collège des jésuites à Courtrai en 1621 et imprimée à Ypres; la dédicace mise sur l'exemplaire conservé à la bibliothèque de Gand révèle l'auteur de cette plaquette anonyme.

Baron Joseph Bethune.

Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 640. — De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 6^e série, p. 439 de la 1^{re} édit.; t. II, col. 1920, de la seconde. — Ribadineira, *Bibl. scriptorum soc. Jesu*, édit. d'Alegambe, p. 29. — Ziegelbauer, *Opus parthenicum de cultu Immaculatae Conceptionis Beatae Mariæ*, p. 172. — Goethals-Vercruysse, *Aanteekeningen der jaerboeken der stad Cortrijk*, ms. de la bibl. Goethals à Courtrai, vol. 39, p. 373 et vol. 40, p. 152. — *Dies anniversarii eorum ... qui ... mortui sunt in Flandro Belgica provincia* S. J., ms. (ibid).

(1) C'est assurément cette lettre que visent Sotwel et De Backer lorsqu'ils citent, parmi les œuvres du P. Pevernage, une *Epistola contraversa contra quendam hæreseos Ministrum*.

PEYP (*Corneille*), PYP, PYPE, peintre néerlandais, peut-être parent du Courtraisien Pierre Pype, beau-frère de Van Mander. A cet auteur est due l'unique mention qui soit faite de Corneille. Elle nous le montre fixé à Naples et y recevant pour élève (ce dut être aux environs de 1560), Arnold Mytens (voir ce nom), lequel, à la mort de son maître, devint l'époux de la veuve de Peyp. Les sources italiennes, de même que celles de notre pays, sont muettes sur ce Flamand dont le nom aura, sans doute, passé sous une forme méconnaissable dans les annales de l'art transalpin. Nous ne connaissons aucune œuvre de Peyp.

Henri Hymans.

C. van Mander, *Het schilderboek*, article Mytens.

PEYREMANs (*Catherine*). Voir PE-REMANs.

PEYS (*Adrien*), auteur dramatique du XVII^e siècle, sur lequel nous n'avons pas le moindre détail biographique. Paquot en fait un écrivain *flamand*, né vers 1630 ou 1635. Peys est-il bien né en Flandre? La première de ses œuvres fut effectivement imprimée à Anvers. Par contre, toutes les pièces postérieures sont indistinctement imprimées en Hollande et furent jouées sur des scènes hollandaises. On pourrait donc conjecturer que, né dans les provinces belges, notre auteur aura émigré chez nos voisins septentrionaux, où l'art dramatique était plus en honneur que chez nous.

L'œuvre presque entière de Peys se compose de traductions ou d'imitations libres. Ses pièces originales sont rares. Citons : *De hatelijke liefde van den Gotischen Noran en Julia, treurspel door Vertooningen* (c'est-à-dire pantomines), *door A. Peys*. Anvers, M. Verhulst, sans date. Paquot cite une édition de 1661, chez le même, mais nous croyons qu'il y a confusion. C'est, nous l'avons dit, l'unique œuvre de Peys imprimée en Belgique. *De Nachtspoekende Joffer, blijspel, gerijmt door A. Peys, vertoont op d'Amsterdamsche Schouwburg* (Amsterdam, Jacq. Lescailje, 1670), paraît éga-

lement être une œuvre originale, ainsi que de *Liefde van Jupiter en Semele, treurspel* (Amsterdam, Otto Baren Smient, 1699).

Peys a surtout rendu service à ses contemporains en leur faisant connaître quelques chefs-d'œuvre du théâtre français contemporain. En 1670 parut de lui une traduction de Molière : *Amphitryon, bly eynde spel, in 't fransch door Mollière* (sic) *ende in 't nederlandsch vertaelt* (door A. Peys). L'*Amphitryon* de Molière est de 1668. On voit que la traduction est presque contemporaine. En 1679, le poète hollandais D. Buysero fit paraître une nouvelle traduction libre, sous le titre : *Amphitruo*.

Citons ensuite : *De getrouwen harders en harderinnenspel, getrocken uyt d'Italiaensche Pastor Fido van den ridder F.-B. Guarini, vertoont op d'Amsterdamsche Schouwburg*. Amsterdam, Jacq. Lescailje, 1671. Comme le titre l'indique, c'est une traduction libre de l'italien. — *Scapijn, blyspel, vertoont op de Amsterdamsche Schouwburg*. Amsterdam, hér. Jacq. Lescailje, 1680. C'est une traduction en vers des *Fourberies de Scapin* (1671). Une seconde édition parut chez le même en 1696; une troisième en 1727 chez les héritiers J. Lescailje et D. Rank. — *Het gedwongen houwelyk of Mariage forcé, kluchtspel van Mollière door A. P.* Amsterdam, 1680. La pièce de Molière est de 1664; une seconde édition de la traduction parut en 1682. — *De gemaecte rouw, klucht uyt het Frans door A. Peys*. Amsterdam, 1680, est une traduction de la comédie *Le deuil* de N. Le Breton, sieur de Hauteroche. Seconde édition de la traduction, Amsterdam, veuve G. de Groot, 1682; troisième édition, Amsterdam, veuve Michel de Groot et Gysbrecht, sans date; cette œuvre fut réimprimée en Belgique, à Termonde, chez Ducaju. — *L'Advocat sans Estude. D'Advocaet sonder Study. Door Mons^r Mollière, vertaelt door A. P.* Amsterdam, Michel de Groot, 1681. Quoi qu'en dise Peys, cette pièce n'est pas de Molière. Nous n'avons pu en retrouver l'original français. — En 1681 parut le *Korte inhoud van de toveryen*

van Armida of het belegerde Jerusalem (Amsterdam, 1681), résumé d'une pièce qui parut plus tard sous le titre : *De toveryen van Armida of het belegerde Jerusalem, treurspel, door A. Peys*. Amsterdam, veuve G. de Groot, 1695. Cette œuvre, inspirée du Tasse, paraît avoir eu un succès considérable : il en parut successivement des réimpressions en 1700 (veuve de Groot); en 1708 (chez la même); en 1732 (Amsterdam, David Ruarus); en 1780. L'auteur y donna une suite : *Reinout in 't Betoverd Hof: zijnde het gevolg van Armida. Met konst en vlieg werken, Verscheiden Sieraden en Balletten*. Amsterdam, hér. J. Lescailje, 1697; 2^e édit., 1747, chez D. Duim. D'après cette dernière édition, réimpression gantoise chez J.-F. Kimpe, sans date. — *De maeltijt van den Pederoosgeest, of de gestrafte vrygeest, treurspel*. Amsterdam, 1699. C'est une traduction du *Don Juan ou le Festin de Pierre* de Molière (1665).

On range également parmi les œuvres de A. Peys une traduction du *Bourgeois gentilhomme* : *Gentilhomme Bourgeois ofte burgerlycken edelman, kluchtspel, door Mr Molière ende in 't Nederduytsch vertaelt, door N. N. Vertoont op de Haegsche Schouwburg*. La Haye, chez Lévy van Dyck, sans date. Après la mort de Peys, on publia encore de lui : *De vrouw rechter en party van haar man; blyspel*. Amsterdam, Isaac Duim, 1746. C'est une traduction de *La femme juge et partie* (1669) de Antoine Montfleury. Seconde édition, 1781, chez Helders. Il est peu probable que Peys soit l'auteur de la traduction hollandaise du *Wenceslas* de Rotrou et de quelques autres pièces, qu'on lui attribue sans motif aucun.

Léonard Willems.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XII, p. 229. — *Belgisch Museum*, 1845, p. 300; *Id.*, 1845, p. 348 et 360 (articles de Snellaert).

PEYT (Jacques ou Coppin), ou PEIT, capitaine (*hoofman*) de la chàtellenie de Bergues-Saint-Winnoc pendant la grande révolte de la Flandre maritime contre Louis de Nevers (1323-1328). On ne sait

ni quand ni où il naquit, et l'on ignore également à quelle date il fut revêtu par le peuple des fonctions de *hoofman*. Ce n'est qu'après la paix d'Arques (19 avril 1326) qu'il apparait dans l'histoire. Il se signala parmi les adversaires les plus déclarés de ce traité, rompu quelques semaines après sa conclusion. Son rôle fut d'ailleurs aussi court que violent. Toutes les sources s'accordent à le dépeindre comme un furieux révolutionnaire, ennemi irréconciliable de la noblesse et du clergé. A en croire le *Chronicon comitum Flandrensium*, il aurait obligé les partisans du comte tombés entre ses mains, à se massacrer mutuellement sous les yeux du peuple. La même chronique déclare qu'il ne mettait jamais les pieds dans une église et qu'il souhaitait de voir le dernier prêtre suspendu à la potence. Pendant l'année 1326 il exerça, dans la chàtellenie de Bergues, une véritable dictature et jouit d'un ascendant extraordinaire. Il parcourait les villages à la tête de bandes d'hommes armés, traquait les partisans de la paix d'Arques, confisquait leurs biens, obligeait les curés à ne pas tenir compte de l'interdit jeté sur la contrée. Il fut tué par les gens de Furnes, à Hontschoote dans des circonstances inconnues, mais en tout cas avant 1328, et les Brugeois ordonnèrent une enquête à ce sujet. Après la bataille de Cassel et l'écrasement de la révolte, l'évêque de Têrouanne ordonna d'exhumer son cadavre et le fit livrer aux flammes.

H. Pirenne.

Chronicon comitum Flandrensium (*Corpus chronicorum Flandriae*, t. I, p. 202). — P. Frédéricq, *Corpus documentorum inquisitionis neerlandicae*, t. I, p. 481 et suiv. — H. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*. — A. Bonvarlet, *Bulletin du Comité flamand de France*, t. II, p. 282. — N. de Pauw, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IX, p. 686.

PFEFFER (Simon-Frédéric-Xavier), médecin, né à Huy, le 8 février 1729, mort à Louvain, le 27 novembre 1772. Peu favorisé de la fortune, il alla étudier la médecine à l'université de Louvain, qu'il quitta après avoir obtenu le grade de licencié. Il vint s'établir à Liège et se dévoua au traitement des pauvres.

Entraîné à prendre la défense de la veuve Debor, accusée d'avoir pendu son mari, de complicité avec son gendre, il eut le bonheur de réussir après vingt mois d'efforts et de dégoûts; mais cette affaire lui suscita des ennemis, et il se retira à Louvain, où le professeur Jacquilart lui donna une honorable hospitalité. Il y mourut quatre ans après, à la suite d'une méprise qui lui fit administrer de l'arsenic au lieu d'un purgatif.

Les manuscrits de Pfeiffer sur l'affaire Debor étant venus entre les mains de P.-J. Destriveaux et de Nic. Ansiaux, professeurs de l'université de Liège, ils s'empressèrent de les publier, en faisant ressortir combien sa conduite avait été digne d'éloges. Ce travail parut à Liège, en 1821, au profit de la fille de l'accusée, alors dans une profonde misère. Il est intitulé : *Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur Pfeiffer, écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension; suivi d'un plan de médecine légale; par P.-J. Destriveaux et N. Ansiaux, professeurs à l'université de Liège*. Liège, Haleng, 1821; in-8° de 67 pages. U. Capitaine donne encore les titres de trois thèses, chacune en une page in-folio.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Étude biographique sur les médecins liégeois*... (Bull. Institut archéologique liégeois, t. III, p. 477).

PFEIFFER (François-Joseph), peintre décorateur, lithographe et graveur, né à Liège, le 5 octobre 1778, mort à Terborg (Gueldre), le 4 août 1835. Il était fils de François-Joseph, né à Aix-la-Chapelle en 1741 et mort à Bruxelles en 1807, qui vécut longtemps à Amsterdam et y peignit et grava un grand nombre de portraits, parfois attribués à son fils. Elève de son père, François-Joseph Pfeiffer le Jeune s'établit à Amsterdam en 1797 et y devint le peintre décorateur du théâtre. Il se fit apprécier dans ce genre, tant au point de vue de l'invention que de l'art de la perspective. Huit de ses principaux décors, dessinés par lui-même sur pierre, furent publiés après sa mort, en 1845,

par J. Tjasink, à Amsterdam, avec un portrait de Pfeiffer, accompagné de quelques vers de J. van Lennep, et une notice biographique par G. van Enst Koning. Mentionnons encore, dans cet ordre d'idées, un *Théâtre optique*, qui paraît avoir joui d'une certaine célébrité et fut exhibé dans plusieurs villes, de même qu'un *Cosmorama*.

François-Joseph Pfeiffer peignit beaucoup de petits paysages agréables que l'on rencontre dans les collections particulières hollandaises, de même que ses dessins à la plume, et il grava aussi, à l'aquatinta, un certain nombre de compositions, que mentionne Kramm. On lui doit encore deux cahiers de lithographies, dont l'un contient douze études avec figures, et l'autre quinze paysages. Il signait : *F.-J. Pfeiffer Jr.*

Outre le portrait cité plus haut, il existe un portrait de cet artiste, daté de juillet 1815, dans le recueil de gravures de J.-E. Marcus, d'après un dessin exécuté d'après nature par J.-W. Caspari. Pfeiffer était membre de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Amsterdam.

Paul Bergmans.

Immerzeel, *De levens en werken der Hollandse en Vlaamsche kunstschilders*. t. II (Amsterdam, 1843), p. 302. — *Nederlandsch kunstblad* t. I (1844), n° 51. — Chr. Kramm, *De levens en werken der Hollandse en Vlaamsche kunstschilders*, t. IV (Amsterdam, 1860), p. 4274-4273. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XV (Haarlem, 1872), p. 255-256. — Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres*, 3e éd., t. II (Bruxelles, 1883), p. 149. — Ch. Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*, t. III, p. 186, attribuée à Fr.-J. Pfeiffer le Jeune des travaux de son père. — Renseignements communiqués par Mr E.-W. Moes, sous-directeur du Cabinet des estampes, à Amsterdam.

PFORTZHEIM (Philippe-Charles DE), homme de guerre, né à Colpach, en 1736, mort le 1er mars 1793. Issu d'une famille allemande établie dans le Luxembourg depuis plusieurs siècles, il entra de bonne heure au service de l'Autriche, participa aux campagnes de la guerre de Sept ans et de la Révolution, conquit la plupart de ses grades sur les champs de bataille et resta jusqu'à la fin fidèle à la dynastie des Habsbourg. Pendant toute sa carrière, il se signala par l'audace victorieuse de ses attaques. En 1757, à

Kollin, il fut nommé enseigne à la suite d'un coup d'éclat. Nous le retrouvons, en 1758, à Hochkirchen; en 1759, devant Fribourg et à Maxen; il est alors premier lieutenant. Après la paix d'Huylersbourg, il devint capitaine des dragons et en 1771 major. En 1773, Marie-Thérèse lui confère le titre de baron. Retiré dans le Luxembourg, Pfortzheim siège aux Etats de la province comme député de la noblesse. Quand la Révolution brabançonne éclate, il se fait le défenseur de la cause autrichienne, réorganise le régiment de Latour et devient colonel en 1790. A Vonèche, à Beauraing, à Anseremme, il lutte contre les troupes belges. Après le rétablissement du régime autrichien, Pfortzheim prit une part brillante à la défense du pays contre la première invasion française et fut tué, devant Huningue, le 1^{er} mars 1793.

A. Delescluse,

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, p. 49.

PHALÈSE (*Arnould*) ou **VANDER PHALISEN**, peintre louvaniste du x^ve siècle, fils de Jean et d'Agnès Laps. Son père exerçait le métier de brasseur à l'usine appelée de *Meynaert*, située Montagne du Collège, motif pour lequel on le nommait *Aert in den Meynaert*.

En 1468, Charles le Téméraire, sur le point d'épouser Marguerite de York, ordonna de décorer d'une manière splendide son palais de Bruges, « pour y tenir » la feste de son toison d'or et la solennité de ses noepses ». Il chargea Armand Regnault de « se rendre à cheval » à Gand, à Audenarde et en autres « bonnes villes pour faire venir tous les » meilleurs ouvriers du paystant peintres « comme autres ». Arnould Vander Phalisen y fut également appelé. Il y travailla, avec dix autres concitoyens, pendant six jours, à raison de dix sols par jour. Il est qualifié de *peintre de figures* ou *pictor ymaginum* dans un acte des échevins de Louvain du 23 décembre 1476. Arnould Vander Phalisen épousa Catherine Rombauts, sœur du peintre sur verre de ce nom. Pendant la même année 1476, il devint propriétaire d'une

maison située rue Sainte-Barbe. L'administration communale le chargea, en 1494, de fournir le modèle d'une médaille commémorative dont elle confia l'exécution à l'orfèvre Josse Pauwels. Le 13 août 1497, il fut appelé, à la prière de maître Jean van Houthem, chancelier de Brabant, au poste de directeur de l'*Omgang* de Louvain, poste qui lui avait été promis dès 1493, lors du décès de Gilles Stuerbout. Il remplaça dans cette charge Rombaut van Berlaer. Mais sa nomination ayant été faite à la minorité des membres du conseil, fut annulée le 16 septembre 1500 et Van Berlaer rétabli dans ses fonctions. Arnould Vander Phalisen vécut longtemps en mésintelligence avec l'administration urbaine. Ses appointements pour l'année 1500 ne lui furent payés qu'en 1503. Il était, en 1510, mayeur de la chapelle de Sainte-Barbe, au Wering et l'un des administrateurs de la confrérie de saint Luc, de Louvain. Arnould Vander Phalisen mourut à Louvain, en 1515. Il laissa trois filles : *Catherine*, *Claire* et *Elisabeth*. Les deux dernières étaient mineures à la mort de leur père. Le 11 juillet 1515, le conseil communal leur accorda l'autorisation de vendre la maison de leurs parents située rue Sainte-Barbe.

Ed. Van Even.

Archives de la ville de Louvain. — Ed. van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain*, p. 84, 220.

PHALÈSE (*Hubert*) ou **PHALISIUS**, écrivain ecclésiastique dont l'origine n'est pas bien connue. Foppens le dit natif d'Anvers, ce qui est une erreur. D'après d'autres auteurs, il aurait vu le jour à Louvain, et serait le fils aîné de Pierre Phalèse le vieux ou Vander Phaliesen, imprimeur, qui mourut en 1573 ou 1574. Cette filiation ne paraît pas davantage exacte, car dans plusieurs passages de sa chronique d'Affligem, il affirme qu'il est né à Bruxelles et confirme encore une fois ce renseignement dans l'acte de sa seconde profession, qu'il signa en 1627. Du reste, il est à remarquer qu'il ne peut être assimilé à Hubert Phalèse, fils aîné de l'imprimeur Pierre Phalèse, car il reçut au baptême le prénom de Pierre,

et ce n'est qu'à partir de la seconde profession dont nous venons de parler qu'il adopta le nouveau prénom d'Hubert.

Dès son jeune âge, il manifesta une prédilection marquée pour les études théologiques, ce qui l'engagea à embrasser la vie religieuse. Il choisit l'ordre de Saint-Benoît, et prononça ses vœux monastiques à l'abbaye d'Aflighem. Il remplit successivement les fonctions de curé de Saarligen, près de Grammont, de sous-prieur à Aflighem, de prieur du couvent et de curé de l'église de Bornhem, puis encore une fois de sous-prieur d'Aflighem, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1627, il s'unit à Benoît de Haeften, prévôt d'Aflighem, et à Michel de la Porte, prieur de Wavre, pour préconiser la réforme de la vie monastique de leur ordre. D'accord avec neuf religieux de leurs couvents, ils adoptèrent la règle primitive de saint Benoît, telle qu'elle était présentée par la congrégation lorraine des saints Vitan et Hidulphe. Réunis dans ce but, ils firent une année de noviciat, puis prononcèrent une nouvelle profession religieuse solennelle entre les mains de Jacques Boonen, archevêque de Malines. Ce fut l'origine de la réforme qu'adoptèrent plusieurs monastères bénédictins des Pays-Bas.

Phalèse publia un ouvrage de concordance biblique qui eut un incontestable succès. Il porte pour titre : *Sacrorum biblicorum vulgatæ editionis concordantiæ, ad recognitionem jussu Sixti V Pont. Max. Bibliis adhibitam recensitæ atque emendatæ. Primum a Francisco Luca theologo et decano Audomaropolitano; nunc demo variis locis expurgatæ ac locupletatæ cura et studio V. D. Huberti Phalesii, cænobii Affligemensis ordinis S. Benedicti subprioris*. Ce traité fut imprimé à Anvers, à l'imprimerie plantinienne, après la mort de l'auteur, en 1642. Une seconde édition fut éditée en 1684, à Cologne.

Hubert Phalèse mourut en 1638, le jour de la fête de l'Assomption. Il avait surtout travaillé à propager le culte de la Sainte Vierge, et des auteurs contemporains, entr'autres Beda Regans, assurent qu'il mourut en odeur de sainteté.

Il délaissa plusieurs manuscrits qui n'ont pas été imprimés, notamment une chronique ou histoire du monastère d'Aflighem, depuis l'année 1083 jusqu'au 15 août 1637, et un traité qu'il avait intitulé : *Septimana Virginea, zona parthenia exornata, hebdomada annorum a Magdalena mystica decursa*.

Fernand Donnet.

Dom Bernard, *Geschiedenis der benedictynner abdy van Affligem*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Allons Goovaert, *De muziekdruckers Phalesius en Bellerus*. — Le Roy, *Le grand théâtre sacré de Brabant*. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*.

PHALÈSE (Pierre), éditeur de musique, né à Louvain vers 1510, d'Augustin Vander Phalisen, brasseur, et de Marguerite van Poddeghem. Dans les actes des archives le nom de cette famille s'écrit *Vander Phaliezen*, *Vander Phalisen* et *Vander Phalyzen*, en latin *Phalesius*. Pierre, qui appartenait à la famille du peintre du même nom, est mentionné pour la première fois dans les actes des échevins au 7 juin 1528. Par cette pièce, le futur éditeur, après avoir été émancipé par sa mère veuve, donne procuration pour vendre à maître Corneille van Meldert, docteur en droit et doyen de Saint-Jacques, une part qu'il possédait dans la propriété d'une maison située à la Kleinstrate, actuellement rue Sainte-Barbe.

Phalèse reçut une éducation littéraire. Il écrivait le latin, le français et le flamand. L'artiste épousa une jeune Louvaniste, Anna Hoegaerts, qui appartenait à une honorable famille de cette ville. Son mariage eut lieu avant le 3 juin 1544. Il se fixa à Louvain comme libraire-éditeur. On pense qu'il contracta le goût des livres chez son parent Gilbert Maes, qui imprima à Louvain, en 1527, un opuscule de Nicolas de Bousut, *de plaga Terræ*, et qui est qualifié de facteur d'écrins et typographe dans un acte des échevins de 1544. C'est en sa qualité de libraire qu'il devint, en 1542, supplôt de l'université.

A cette époque, le commerce des livres avait pris à Louvain une extension considérable. La ville universitaire comptait

plusieurs librairies bien approvisionnées. La plus importante était celle de Gaspar Vander Borch, qui formait le point de réunion des beaux esprits et des nouveaux venus parmi les étudiants. Il en est question dans une lettre de Nicolas Cleynaert à Jacques Latomus, datée d'Evora, le 26 mai 1535. Dans cette épître, le grand philologue fait une comparaison entre les rassemblements devant les professeurs de Salamanque et devant le magasin de Vander Borch. C'est une scène d'après nature. « Avez-vous déjà vu à Louvain, dit-il à Latomus, devant la boutique du libraire Gaspar, ces cercles qu'on appelle la chancellerie ces béjaunes? Eh bien! à Salamanque autant de professeurs autant de groupes d'étudiants au milieu desquels les infortunés éprouvent plus de tourments que pendant l'heure même de leur leçon. »

Gaspar Vander Borch, dont nous avons relevé pour la première fois le nom de famille, était déjà établi en 1518. Il vivait encore à la date du 12 août 1538. Phalèse ouvrit sa librairie quand celle de Vander Borch se ferma. Au début il vendait, comme les autres libraires louvanistes, toutes les nouveautés; mais bientôt il s'occupa plus spécialement d'œuvres musicales qu'il faisait imprimer dans les diverses officines de Louvain. La première publication qui porte son nom date de 1546. Elle sort des presses d'un typographe de certain renom, Servais van Zassen. On lit au bas du titre : *Lovanii apud Petrum Phalesium, bibliopalam*; et la dernière page : *Lovanii ex officina Servatii Sasseni, Diestensis*.

Le jeune libraire eut également recours aux presses de Rutger Velpen, Jacques Baten et Martin de Raymaker (*Rotarius*).

Ne mettant en vente que des ouvrages de choix, il ne tarda pas à voir prospérer son commerce. Ce succès le détermina à créer une imprimerie musicale à caractères mobiles. L'octroi royal, pour établir cet atelier, lui fut délivré le 29 janvier 1551. Une des premières productions de la nouvelle officine est de 1552. C'est

un recueil de *chansons* à quatre parties nouvellement composées et mises en musique par maistre Jehan de Lattre. Au bas du titre on lit : *Imprimé à Louvain par Pierre Phalèse, pour luy et Martin Rotaire, l'an MDLII*.

Phalèse se montra constamment homme de savoir et de goût. Tout ce qui sortait de ses presses se faisait remarquer par la netteté et l'élégance des caractères. Il va sans dire que ses laborieuses tentatives pour coopérer au progrès de l'art musical ne tardèrent pas d'être appréciées. En peu de temps, il devint le rival du grand éditeur Tilman Susato, établi à Anvers.

Notre artiste édita, sous forme de petits cahiers oblongs, d'une exécution charmante, une série considérable de morceaux de compositeurs de toutes les écoles de l'époque, sur des paroles latines, italiennes, françaises et flamandes. Ces publications eurent un grand succès, et les exemplaires que le temps n'a point détruits, forment actuellement encore les délices de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la musique au *xvi^e* siècle.

En 1570, Philippe II fit promulguer une ordonnance par laquelle il institua une charge de prototypographe. Le titulaire de cette nouvelle fonction, Christophe Plantin, avait pour mission d'examiner ceux qui voulaient exercer dans les Pays-Bas l'art de l'imprimerie. Le 9 juillet de l'année qu'on vient de lire, « Petrus Phalesius, imprimeur demeurant à Louvain », se présenta devant le grand typographe anversoise pour « être examiné ». Dans le certificat que Plantin lui délivra, il déclare qu'il l'a « trouvé expert en l'art d'imprimer musique, en quoy il s'est seulement exercé, et entend latin, françois et flameng ».

Après le décès de Pierre Phalèse, son imprimerie musicale fut continuée pendant quelque temps encore par son fils Corneille, qui édita, à Louvain, en 1574, un recueil de morceaux d'Orlando Lassus.

Pierre Phalèse mourut à Louvain très probablement en 1573. Son fils, Pierre Phalèse, s'établit comme éditeur de mu-

sique à Anvers, où il s'associa avec Jean Bellère, de Liège.

Ed. van Even.

Archives de la ville de Louvain. — Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*. — Philippe Rombouts, *Certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas par Christophe Plantin*, 1881. — Alphonse Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, 1880. — Ed. van Even, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1890, p. 200-245.

PHALIESEN (*Antoine VANDER*), organiste, né à Louvain, mort dans cette ville, le 17 mars 1487. Il était fils naturel de Jean Vander Phaliesen, curé de Saint-Pierre, qui créa, en 1434, une rente en sa faveur. Antoine s'adonna à l'étude de la musique et devint organiste de l'église Saint-Pierre; en 1461, il touchait de ce chef huit *peeters* de traitement; il recevait de plus des indemnités pour certains services extraordinaires, notamment de la confrérie du Saint-Sacrement. En 1483, on lui paye 33 florins du Rhin pour la restauration des trompettes de l'orgue de l'abbaye de Parc. C'est tout ce que l'on connaît, grâce aux recherches de Mr Ed. van Even, de la carrière musicale de ce parent, de la main gauche, du fameux imprimeur de musique de Louvain. Mais si ce dernier devait rendre célèbre le nom de Phalèse, Antoine Vander Phaliesen ne s'était pas acquis une réputation moindre, comme bouffon populaire, sous celui de *Paep Thoen* ou *Thuenis* (prêtre Antoine). Dans son colloque du Banquet des histoires (*Convivium fabulosum*), Erasme nous a conservé deux farces assez piquantes de maître Antoine; il nous dit que celui-ci faisait la joie de Philippe le Bon et il porte sur lui le jugement suivant : *hujus viri servuntur multa vel jucunde dicta, vel jocose facta, sed pleraque sordidiora*. Des deux traits qu'Erasme rapporte, l'un est, en effet, assez difficile à conter en termes honnêtes. Jean de Brustheim se fit l'écho de ses contemporains quand, en notant la mort d'Antoine, il ajoute : *cujus joci mirandi fuerunt*. Molanus, également, lui consacre quelques lignes et nous apprend qu'il conserva jusqu'à son lit de mort le goût des plaisanteries : à ce qu'on raconte, nous dit l'annaliste de

Louvain, il choisit sa sépulture sous une gouttière pour ne point avoir soif après son décès, et il ordonna de placer son cadavre debout dans la fosse, afin qu'à la demande : « Où gît maître Antoine ? » on fût obligé de répondre : « Nulle part ». Emule de Tiel Uilenspiegel, notre héros se vit attribuer les plaisanteries d'autres bouffons; et c'est ainsi que J. de Griek, au XVII^e siècle, donna son nom à un bouffon attiré de Charles-Quint.

Paul Bergmans.

D. Erasmus, *Familiarium colloquiorum opus* (Bâle, 1533), p. 402-403. — Jean de Brustheim, *Catalogus et acta episcoporum leodiensium*, dans la *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, publiée par de Reiffenberg, t. I (Bruxelles, 1836), p. 581. — J. Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XVI*, éd. P.-F.-X. de Ram, t. II (Bruxelles, 1861), p. 745 et 815. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1858, p. 321-326 (art. de Ed. van Even). — [J. de Griek,] *les Actions héroïques et plaisantes de l'empereur Charles V* (Cologne, 1683), p. 72-74.

PHARAÏLDE (*Sainte*) PHARAÏLDIS

Les annales de Saint-Bavon de Gand rapportent qu'en l'année 754, l'abbé Agilfrid, le futur évêque de Liège, rapporta de Lotharingie au monastère le corps de sainte Pharaïlde, « vierge consacrée au Seigneur ». Ce maigre renseignement, qui nous apprend du moins que Pharaïlde était vénérée comme sainte en Lotharingie avant le milieu du VIII^e siècle, est tout ce que nous pouvons affirmer de certain sur son compte. Lorsque l'abbé Othelbold (voy. ce nom) de Saint-Bavon (1019-1034) envoya à la comtesse de Flandre Otgiva une liste des saints dont le monastère conservait les reliques, il se borna à dire de sainte Pharaïlde qu'elle reposait depuis une haute antiquité dans le couvent. Ce silence est d'autant plus significatif qu'Othelbold ne manque pas d'indiquer à sa correspondante ce qu'il sait sur les autres saints honorés à Saint-Bavon. On peut en conclure que les deux biographies de sainte Pharaïlde que nous possédons n'existaient pas encore vers 1030. Ces deux biographies, dont la plus ancienne peut remonter à la fin du X^e siècle, ne présentent aucune valeur. A les en croire,

Pharaïlde aurait été la fille d'un roi Thierry, se serait distinguée de bonne heure par sa piété, aurait conservé la continence dans le mariage et serait morte enfin pleine de jours et de bonnes œuvres. Il n'y a dans tout cela ni un détail précis, ni une preuve quelconque d'authenticité. C'est le type usuel des légendes hagiographiques relatives à une foule de saints de l'époque mérovingienne dont on ne connaissait guère que les noms. L'indigence de connaissances précises relatives à la sainte apparaît mieux encore dans l'œuvre de son second biographe qui, employant un procédé commode et d'application assez fréquente au moyen âge, emprunte à la vie de sainte Gudule des extraits qu'il applique à sainte Pharaïlde. Il faut renoncer à découvrir, au fond de pareilles sources, la moindre parcelle d'histoire. Nous savons en revanche, avec certitude, que les ossements de sainte Pharaïlde furent emportés à Laon au ix^e siècle par les moines de Saint-Bavon fuyant à l'approche des Normands; qu'ils furent ramenés à Gand en 939 et déposés en partie dans la chapelle castrale qui devint plus tard l'église collégiale de Sainte-Pharaïlde, et en partie au monastère de Saint-Bavon.

H. Pirenne.

Acta Sanctorum des Bollandistes, Janvier, t. I, p. 170-172. — Hautcœur, *Actes de sainte Pharaïlde* (Lille, 1882). — Lettre de l'abbé Othelbold à la comtesse Olgiva, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, t. VIII, p. 370.

PHILENUS (*Henri*), poète latin du xvii^e siècle, vécu, selon toute probabilité, à Gand. On a de lui une pièce fort bien tournée sur la reconstruction de l'église du polder dit « den audemans » poldere », par Gérard Cuelsbroeck, abbé du Mont-Blandin. Le monument primitif ayant été englouti par les flots, la nouvelle église fut édifiée en 1552. On doit au même auteur trois élégies sur la mort de l'abbé Cuelsbroeck, en 1555. Tous ces poèmes sont conservés dans Syger de Vischere, *Catalogus abbatum monasterii Blandiniensis* (ms. de la bibliothèque de l'université de Gand, G. 7294).

Deux des élégies ont été imprimées par Sanderus dans sa *Flandria Illustrata*, éd. 1735, I, 289.

Alphonse Roersch.

Ouvrages cités.

PHILICINUS (*Pierre*), ou CAMPSON, prosateur et poète latin, né vers 1515, à Feuchies, mort à Binche vers 1568. Au nom que portait sa famille, il substitua celui de Philicinus ou des Fougères, s'inspirant sans doute de l'étymologie du nom de son village natal : Feuchies, à une lieue d'Arras. On lui donne également l'épithète d'*atrebas*. En 1543, il était maître d'école à Binche. Il publia, cette année, à Anvers, chez Gilles Coppens de Diest, pour Math. Crom, un poème en 4 ff. in-4^o, intitulé : *De clade Hannonia et Binchio obsessio à Delphino et duce Aureliano regis Gallorum filiis carmen tumultuarium...* Pièce excessivement rare, réimprimée avec traduction et notes, par Ch. Ruelens, dans : *Le siège et les fêtes de Binche*, Mons, 1878.

Vers cette époque, il dut s'enfuir et se réfugier à Ham-sur-Heure (Hainaut) et non à Ham-en-Picardie, comme l'a dit H. Holstein. Cet événement lui permit de s'adonner à la littérature avec plus de liberté qu'à Binche où il était accablé de besogne. Il y mit la dernière main à une tragédie en cinq actes, à laquelle il travaillait depuis longtemps avec son ami, le frère Liévin van Brecht d'Anvers : la *Magdalena evangelica*. La pièce, datée de Ham, janvier 1544, et dédiée à Guill. Caulier, abbé de Lobbes et de Saint-Gérard-de-Brogne, parut à Anvers, chez J. Steelsius, en 1544 et 1546, et eut le plus grand succès. L'auteur y décrit, avec beaucoup de couleur et une émotion communicative, la rencontre de Marie Magdeleine, Marie Salomé et Marie Jacobi et l'apparition du divin maître (44 ff. in-8^o).

En 1544, aussi, Philicinus donna chez le même imprimeur un dialogue en prose destiné à ses élèves : *Dialogus de Isaaci immolatione ad puerilem captum accomodatus*; in-8^o, 18 ff. Dédié au même abbé. Enfin, dès la même année, il avait terminé une autre tragédie bi-

blique en cinq actes, *Esther*, qui vit le jour dix-huit ans plus tard. Anvers, J. Steelsius, 1563; in-8°, 75 pages. Dédicée à Gérard d'Haméricourt, évêque de Saint-Omer, de Binche, novembre 1562.

Par la suite, Philicinus fut nommé chanoine de Binche et il se rendit, en 1565, au synode provincial de Cambrai en qualité de procureur ou député de son chapitre. A sa mort, il était doyen de Binche et fut enterré en l'église paroissiale. Ses ouvrages contiennent de lui quelques courts poèmes en vers, grecs et latins. Il composa, en outre, l'épithaphe du vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies, son ami intime, décédé le 7 janvier 1566; on trouvera également dans l'édition complète des œuvres de cet illustre écrivain, par le père Froius, plusieurs stances de Philicinus.

Alphonse Roersch.

Ouvrages cités. — Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 631. — Valère André, *Bibl. belgica*, p. 756. — Foppens, *Bibl. belgica*, p. 1002. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 285. — Peerlkamp, 1822, p. 72. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*. — Goedeke, *Grundriss*, t. II, p. 137. — *Allg. Deutsche Biographie*, art. de Hugo Holstein.

PHILIPKIN (*Emile*), peintre, né à Lebbeke, le 26 mai 1811. Elève de Navez, il appartient à l'école belge plutôt qu'à l'école flamande, dans laquelle le classe Siret. Il avait été nommé, le 17 décembre 1843, professeur de dessin à l'école normale de Nivelles, et conserva cette fonction jusqu'en 1854. Cet artiste a peint en 1862, pour les Dames du Sacré Cœur à Marseille, plusieurs grands tableaux qui décorent le chœur de leur chapelle. On a de lui des portraits à l'huile et au pastel. Philipkin était meilleur dessinateur que coloriste. Nous ignorons la date de son décès.

Ernest Matthieu.

A. Siret, *Dictionnaire des peintres*, 3^e édition. — E. Jamart, *Notice sur l'Académie de dessin et l'Ecole industrielle réunis précédée d'un aperçu sur le passé artistique de Nivelles* (Nivelles, 1885), p. 33.

PHILIPPART (*Amé*), médecin, né à Fontenoy, le 28 février 1814, décédé à Tournai, le 2 novembre 1892. Philippart étudia à l'athénée de Tournai, puis

à l'école de médecine de cette ville (fondée en 1821 et qui fut supprimée en 1844) et termina ses études à la faculté de médecine de Gand. A dix-neuf ans, il était docteur en médecine, chirurgie et accouchements. Il se perfectionna encore dans son art par un séjour qu'il fit à Paris et vint enfin se fixer à Tournai où s'écoula toute son existence. En même temps que praticien distingué, Philippart fut un érudit et de nombreux mémoires dus à sa plume furent accueillis dans les revues médicales les plus réputées. Etudiant sans cesse, il n'ignora aucun des progrès que fit l'art de guérir, et il fut, en toutes circonstances, l'un des premiers à les appliquer. Sa bibliothèque médicale avait une importance exceptionnelle et il la possédait tout entière grâce à un système ingénieux de notes classées avec une méthode remarquable. Lors d'une terrible épidémie de choléra en 1849, le docteur Philippart, qui avait, le premier, signalé l'apparition du fléau, se dévoua d'une façon toute particulière; il en fut encore ainsi lorsque le même mal fit une nouvelle apparition, en 1854, à Tournai. Une médaille d'or que lui décerna la ville et, bien des années plus tard, la croix civique de première classe et la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, furent la récompense bien méritée d'un dévouement infatigable mis au service d'une science éprouvée.

Amé Philippart enseigna, pendant quarante-sept ans, l'anatomie artistique à l'académie de peinture de Tournai; outre les mémoires destinés à l'académie royale de médecine et aux sociétés médicales du pays et de l'étranger, au nombre d'une trentaine, il écrivit une notice très documentée sur les principaux médecins de Tournai, qui a paru en 1885 dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*.

Voici la liste de ses principales publications; la plupart ont paru dans le *Bulletin médical belge* ou dans le *Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique*: 1. *Leçons d'anatomie de formes appliquées à la peinture et à la sculpture*. Tournai,

1834; in-12. — 2. *Observation d'hémorrhagie utérine* (*Bulletin médical belge*). — 3. *Observation d'hémorrhagie nasale abondante* (id.). — 4. *Observation sur un cas rare de dystocie hémorrhagique*. — 5. *Mémoire sur l'état des sciences médicales en Belgique depuis l'école jusqu'à la suppression de l'université de Louvain en 1796*. (Société de médecine de Gand, 1836; inédit). — 6. *Réflexions sur la distribution des remèdes secrets en Belgique*. — 7. *Modification du procédé de M. Roux pour la staphyloporaphie*. — 8. *Observation sur un polype du col de la matrice*. — 9. *Observation sur un monstre anencéphale*. — 10. *Accouchement à l'âge de 54 ans*. — 11. *Note sur l'emploi du baume de copahu dans la bronchite chronique*. — 12. *Histoire d'une fille née sans yeux*. — 13. *Observation sur les positions occipito-postérieures d'un fongus cancéreux des parties génitales externes*. — 14. *Note sur l'épidémie de variole qui a régné à Tournai en 1837 et 1838*. — 15. *Considérations sur le faux germe*. — 16. *Discours sur l'application de la science de l'homme aux arts du dessin*. — 17. *Lettre sur l'exercice cumulatif des trois branches de l'art de guérir en Belgique*. — 18. *Note sur le traitement de la teigne*. — 19. *Observation de guérison spontanée d'un kyste de l'ovaire*. — 20. *Réflexions sur les études pratiques de médecine*. — 21. *Un cas de cancer du sein suivi du développement monstrueux de la main correspondante*. — 22. *Observation sur un cas de diathèse lymphogène*. — 23. *Sommaire du traitement du choléra asiatique*. Tournai, 1854; in-12. — 24. *Des émissions sanguines dans le traitement des maladies aiguës*. — 25. *Observation sur un cas remarquable de choléra*. — 26. *Notice sur les médecins qui ont exercé leur art à Tournai et qui se sont distingués par leurs écrits depuis l'an 1200 jusqu'à ce jour*. Tournai, 1885.

E.-J. Soit.

PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre, naquit de Thierry d'Alsace et de Sibylle d'Anjou, sa seconde femme, entre 1136 et 1140, selon toute vraisemblance. Son frère aîné, Baudouin, étant mort entre 1145 et 1150, il se vit

dès lors appelé à hériter un jour du comté de Flandre. De sa jeunesse nous ne savons presque rien. Il semble avoir reçu une éducation soignée, car plusieurs contemporains vantent son goût pour les lettres, et on le voit plus tard en rapports épistolaires avec le célèbre abbé de Bonne-Espérance, Philippe de Harvengt. Son père l'associa de bonne heure au gouvernement du comté. A partir de 1151, il apparaît déjà parfois comme consentant dans des chartes émanées de Thierry, et depuis 1157, le nombre des actes où il est cité devient considérable.

Cette année 1157 forme le point de départ de la carrière militaire de Philippe. Profitant du départ de Thierry pour la Terre Sainte, le comte de Hollande, Florent III, vassal de la Flandre comme possesseur des îles zélandaises, avait cherché, semble-t-il, à secouer une suzeraineté gênante. Un nouveau tonlieu établi par lui à Geervliet avait soulevé les plaintes des marchands flamands. Philippe, aussi soucieux que son père des intérêts du commerce, avait pris en main la cause de ses sujets. Une guerre, sur laquelle nos renseignements sont malheureusement très incomplets, avait éclaté. Sous la conduite de Philippe, elle se termina par la défaite de Florent. Nous sommes moins documentés encore relativement à une querelle au cours de laquelle Philippe livra aux flammes l'église Saint-Augustin de Térouanne (avant 1163). C'est peu de temps après, et en tout cas à partir de 1165, date du quatrième départ de Thierry d'Alsace pour la Terre Sainte, qu'il porta, conjointement avec son père, le titre de comte de Flandre.

Philippe était déjà à cette époque un personnage très considérable. Marié en 1159 à Elisabeth, fille de Raoul I^{er}, comte de Vermandois, la mort de son beau-père lui avait fait recueillir, en 1164, ce beau territoire avec ses annexes : le Valois et l'Amiénois. Lorsque, au décès de Thierry, le 17 janvier 1168, la Flandre fut venue s'ajouter à cette succession déjà riche, Philippe se trouva le prince le plus puissant de tous les Pays-Bas.

Par la Flandre, il possède la vaste région mi-flamande mi-wallonne qui s'étend de l'Escaut à la Canche. Le Vermandois fait pénétrer son influence au cœur de la Picardie, jusqu'aux villes épiscopales de Noyon et de Senlis, à deux journées de marche de Paris. A l'ouest, les évêques de Tournai et de Cambrai subissent depuis longtemps déjà le protectorat flamand, et le comte de Hainaut, Baudouin V, devient en 1169, par son mariage avec Marguerite d'Alsace, le beau-frère de Philippe. A l'est, le comté de Saint-Pol, celui de Guines et surtout celui de Boulogne, dont le possesseur Mathieu, frère de Philippe, a épousé l'héritière, relèvent féodalement de la Flandre et gravitent dans son orbite. Au nord enfin, la Zélande est soumise, elle aussi, à la suzeraineté flamande.

C'est précisément par une éclatante victoire de ce côté que s'ouvre le règne de Philippe d'Alsace. Quelque temps auparavant, en effet, Florent III, voulant venger son échec de 1157, avait repris les armes. Mais la fortune, une fois de plus, se prononça contre lui. Battu et fait prisonnier, il fut retenu à Bruges pendant deux ans, et la cour des pairs de Flandre prononça la confiscation des îles zélandaises. Aussitôt après son avènement, Philippe remit le captif en liberté et lui rendit son fief. Mais ce ne fut qu'après l'avoir contraint à accepter un traité fort humiliant. Florent dut reconnaître la suzeraineté flamande sur la Zélande, supprimer les péages qu'il avait établis dans ce pays et s'engager à n'y élever aucune forteresse. Dans la suite, Philippe n'eut plus à tirer l'épée contre son voisin du nord. C'est vers le sud que l'orientation de sa politique l'entraîna désormais.

Depuis que Louis VI l'avait investi de la Flandre, en 1128, Thierry d'Alsace n'avait cessé de se conduire en fidèle vassal de la couronne de France, et Philippe, pendant toute la première partie de son règne, persista dans la même attitude. En 1173, lorsque la guerre éclata entre Louis VII et Henri II d'Angleterre, il envahit la Normandie

par le nord, tandis que les troupes royales attaquaient ce pays par l'est, et l'année suivante il coopéra, avec tous les contingents féodaux du royaume, au siège de Rouen. Rien d'étonnant dès lors si son influence à la cour fit de rapides progrès. Dès avant 1177, Louis VII négociait par son entremise le mariage du jeune Philippe-Auguste avec Ida de Boulogne, fille du comte Mathieu, frère de Philippe, décédé en 1173.

C'est la même année que Philippe, suivant encore en ceci l'exemple de son père, partit pour la Terre Sainte, après avoir fait de larges donations à une quantité d'églises. Cette expédition dura peu d'ailleurs et ne contribua point à rehausser le prestige du prince flamand. Des difficultés surgirent entre lui et le roi de Jérusalem. A en croire Guillaume de Tyr, il aurait fait preuve d'un orgueil insupportable dans ses rapports avec les barons de Syrie qui ne durent guère regretter son départ. Il passa sans doute par Constantinople, soit en allant en Judée, soit en quittant ce pays. Il dut y nouer des relations assez intimes avec l'empereur Alexis Comnène car, en 1179, il s'entremît auprès de lui, à la prière du roi de France, pour négocier l'union d'Agnès, fille de Louis VII, avec le successeur du Porphyrogénète.

Ce détail prouve que ses rapports avec la couronne continuaient à être excellents. Nous le voyons d'ailleurs, la même année, accompagner le roi dans son voyage en Angleterre et recevoir bientôt une preuve plus éclatante encore de sa faveur. C'est à lui, en effet, que Louis VII, malade et devenu incapable de régner, abandonna peu après (septembre 1179?), non point la tutelle, comme on l'a cru souvent à tort, mais du moins l'éducation du jeune Philippe-Auguste, dont le comte fut depuis lors le premier conseiller. Lorsque, quelques semaines plus tard (novembre 1179), le prince royal fut, sur l'ordre de son père, couronné à Reims, c'est à Philippe d'Alsace qu'échut le double honneur de porter l'épée devant lui et de servir à sa table en qualité de porte-mets (*dapifer*).

La haute situation que venait d'obte-

nir le comte de Flandre le brouilla tout de suite avec la maison de Champagne, qui avait jusqu'alors partagé avec lui la première place dans les conseils de la couronne.

Philippe s'était efforcé jadis de se concilier l'amitié de cette puissante dynastie, et un mariage avait été projeté, dès 1171, entre le jeune Henri de Troyes et Isabelle, fille de Baudouin de Hainaut et de Marguerite d'Alsace, sœur du prince flamand. Mais cette union, bien que confirmée encore par serment au commencement de l'année 1179, ne répondait plus à l'ambition croissante du comte. Il crut qu'en donnant sa nièce Isabelle pour épouse à Philippe-Auguste, il le soumettrait définitivement à son influence, et, à la fin de 1179, il obtint de lui la promesse solennelle de prendre pour femme la jeune princesse. Il se résigna d'ailleurs à un sacrifice considérable pour arriver à ses fins. Toute la région située au sud du Neuf-fossé, de la Lys et de la Scarpe fut constituée en dot à Isabelle, avec cette restriction toutefois qu'elle ferait retour à la maison de Flandre au cas où la future reine ne laisserait pas d'héritiers mâles. C'était sacrifier l'avenir du comté de Flandre à des rêves de grandeur qui ne devaient pas se réaliser. Philippe s'en aperçut trop tard. La seule excuse que l'on puisse donner de sa conduite, c'est que, étant lui-même sans enfants et sans espoir d'en avoir jamais, vu la stérilité de sa femme, il se préoccupait médiocrement d'un héritage destiné à passer, après sa mort, à sa sœur Marguerite, et ne s'inspirait, dans sa politique, que de son intérêt personnel. Il crut sans doute avoir remporté un triomphe considérable lorsque, le 28 avril 1180, fut célébré à Arrouaise le mariage de Philippe-Auguste et d'Isabelle.

En réalité, cette union qui fut si dure à la pauvre princesse, sacrifiée à l'ambition de son oncle (voy. Elisabeth de Hainaut), ne devait tourner qu'à l'avantage de la France. La contrée où s'élevaient Arras, Saint-Omer et Bapaume, et dont dépendait la mouvance féodale des comtés de Boulogne, de Saint-Pol et de

Guines passa, comme on sait, à la couronne après la mort de Philippe d'Alsace. Elle forma depuis lors le comté d'Artois et cessa jusqu'au jour où le hasard des successions la ramena, à la fin du ^{xiv}^e siècle, sous le sceptre de Louis de Male, de partager les destinées des Pays-Bas.

C'est vers l'époque du mariage d'Isabelle (1179-1181) que Philippe d'Alsace employa deux autres de ses nièces, filles de son frère Mathieu, comte de Boulogne, à lui ménager d'utiles alliances. Il fit épouser à la première, Ida, le comte de Gueldre, Gérard III, et à la seconde, Mathilde, Henri I^{er} de Brabant, auquel il donna en fief le comté de Boulogne.

En faisant s'accomplir ces deux mariages, il violait sans scrupules la parole donnée par lui au roi d'Angleterre, en 1177, de ne point disposer sans son consentement de la main des héritières du Boulonnais, qui, tout à la fois voisin des possessions normandes et des possessions insulaires des Plantagenêts, présentait pour eux une importance majeure. Le mécontentement de Henri II dut être très vif et le porta à écouter favorablement les propositions d'alliance de la maison de Champagne. De plus en plus exaspérée contre la puissance croissante du comte de Flandre, celle-ci, en effet, poussait ouvertement à la guerre étrangère dans l'espoir de se débarrasser de son rival. La reine Adèle, mère de Philippe-Auguste, soutenait le parti des mécontents, tandis que Louis VII, impotent et dépouillé de toute énergie, abandonnait la direction des affaires à l'orgueilleux conseiller qu'il avait donné à son fils.

Philippe d'Alsace semblait donc être devenu le maître du royaume. Mais il comptait sans le hâtif génie politique du jeune prince qu'il se flattait de dominer. Philippe-Auguste le joua, comme Louis XI devait jouer plus tard Charles le Téméraire. A partir du moment où son mariage avec Isabelle de Hainaut lui a assuré la possession future de l'Artois, il se détache de Philippe. Dès le mois de juin 1180, il négocie avec Henri II et se réconcilie avec lui dans l'entrevue de

Gisors. Débarrassé désormais de toute crainte de guerre avec l'Angleterre, il devient le maître de sa conduite. Quelques mois après, le 19 septembre, la mort de son père le fait monter sur le trône et lui permet d'entreprendre la réalisation du programme politique qui fera de la France, en quelques années, la première monarchie de l'Occident.

Le premier point de ce programme comprenait, comme on sait, la soumission de la haute féodalité à la couronne et l'établissement dans le royaume d'institutions monarchiques analogues à celles que les Plantagenêts avaient organisées dans leurs Etats. Les grands vassaux ne s'y trompèrent pas et virent clairement le péril qui les menaçait. L'entrevue de Gisors avait été, aussi bien pour le parti champenois que pour le parti flamand, une véritable journée des dupes. Oubliant leurs dissentiments, ils ne tardèrent pas à se rapprocher l'un de l'autre. Le 14 mai 1184, on décidait le mariage du jeune Baudouin de Hainaut — le futur empereur de Constantinople — neveu de Philippe d'Alsace, avec Marie de Champagne.

On comprend sans peine l'exaspération où la conduite du roi avait jeté le comte de Flandre. Précipité du pouvoir par un souverain qu'il prétendait conduire à sa guise, il ne souffrait pas seulement d'une disgrâce insupportable à son caractère hautain, il ressentait plus vivement encore le dépit d'avoir été joué, et la rage s'emparait de lui à l'idée qu'il ne s'était dépouillé de quelques-unes de ses plus belles villes que pour fortifier un suzerain qui, désormais, affectait à son égard les allures d'un maître, bien plus, d'un ennemi. Car, ulcéré sans doute par la subordination dans laquelle il avait vécu jadis vis-à-vis du comte, le roi lui témoignait maintenant une hostilité déclarée. Entre ces deux hommes, également ambitieux et altiers, la rupture fut complète et définitive. Philippe-Auguste ne rougit point de venger sur sa femme les injures qu'il reprochait au comte. Il ne lui ménagea ni les humiliations ni les cruautés, et il songea même un instant à la répudier. Acharné à la perte de la maison

d'Alsace, il se serait écrié un jour : « Ou la France s'emparera de la Flandre ou elle sera conquise par elle ! »

Philippe d'Alsace accepta sans balancer le duel qui lui était offert. Il conçut le projet d'écraser la France sous le choc de l'Allemagne. Vassal de Frédéric Barberousse comme possesseur de la Flandre impériale, il le supplia de venir à son aide, offrant de lui faire hommage pour tous ses fiefs et d'étendre ainsi les frontières de l'Empire jusqu'à la mer de Bretagne. Mais Frédéric ne se laissa point ému par ces appels passionnés. Force fut donc à Philippe de se contenter de ses alliés champenois pour attaquer son suzerain. Disposant des ressources de la Flandre et du Vermandois, ainsi que des excellentes troupes féodales du Hainaut, que son beau-frère, le comte Baudouin V, mit fidèlement à sa disposition, il se croyait d'ailleurs sûr de vaincre. Il prit hardiment l'offensive pendant l'automne de 1181. Il se vantait publiquement de s'emparer de Paris et d'y planter son étendard sur le pont de la cité. Il ravagea sans pitié la Picardie, brûla Noyon le 27 novembre et mit le siège devant Senlis. Cependant le roi marchait à sa rencontre avec une armée. Mais arrivés en présence l'un de l'autre, les adversaires reculèrent au moment du duel suprême. Une trêve fut conclue peu avant la Noël.

La mort de la comtesse de Flandre quelques mois après (26 mars 1182) empêcha sans doute Philippe d'Alsace de reprendre les armes aussitôt qu'il l'aurait voulu. L'héritière d'Elisabeth, sa sœur Eléonore, réclama tout de suite le Vermandois, et Philippe-Auguste ne manqua pas de soutenir énergiquement ses droits. Ferme et résolu à ne point se dessaisir de l'héritage de sa femme, le comte se résigna à un accommodement. La paix qui fut conclue au mois d'avril 1182 lui permit de conserver en engage et comme garantie des sommes qu'il y avait dépensées, le Vermandois et le Valois, sur lesquels il reconnut d'ailleurs n'avoir aucun droit de propriété. Le roi, de son côté, se réserva la faculté de dégager ces terres en remboursant le

comte. Enfin, pour prix de ces concessions, celui-ci ratifiait la dot jadis constituée par lui à sa nièce Isabelle.

Un tel compromis ne constituait évidemment qu'une solution provisoire et un apaisement bien précaire. Philippe profita du répit qu'il lui laissait pour se rapprocher du roi d'Angleterre, dont les fils avaient combattu sous la bannière de Philippe-Auguste dans la dernière guerre. Il résolut, en outre, de conclure un nouveau mariage. Il souhaitait ardemment un fils et, grâce aux bons offices des Plantagenêts, il se fiança, dans la seconde moitié de l'année 1183, à la princesse Mathilde, fille du roi Alphonse I^{er} de Portugal. Quelques mois plus tard (mars 1184), Philippe-Auguste, réconcilié avec les Champenois, lui infligeait un nouvel affront, en se séparant publiquement de la reine. Ce fut le signal de la reprise des hostilités.

De nouvelles démarches en Allemagne avaient assuré à Philippe d'Alsace, sinon l'appui de l'empereur, au moins celui de son fils, le roi des Romains Henri VI, et du puissant archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg. La guerre fut toutefois très courte et n'aboutit à aucun résultat. Le roi d'Angleterre s'interposa entre les belligérants et leur fit conclure une nouvelle trêve, en mai 1184.

S'il faut en croire le chroniqueur Gislebert de Mons, Philippe-Auguste aurait profité des négociations entamées avec son rival pour détacher de lui, avec autant d'adresse que de perfidie, le loyal Baudouin V de Hainaut. Il aurait, en effet, nommé ce prince parmi les alliés qu'il voulait voir compris dans la trêve, le perdant ainsi irrémédiablement dans l'esprit de son beau-frère. On peut se demander si ce récit de l'officieux Gislebert ne contient pas quelque exagération. Au courant des projets matrimoniaux de Philippe, Baudouin V, menacé de voir sa femme, Marguerite d'Alsace, frustrée de la succession de la Flandre si Mathilde donnait un enfant à son futur époux, en avait conçu un vif dépit. Rien n'est plus naturel que d'admettre qu'il se soit dès lors rapproché du roi ; et si celui-ci employa la ruse pour

le faire entrer décidément dans son camp, il ne fit que hâter de peu sans doute un événement inévitable. Il faut ajouter que, de son côté, Isabelle suppliait son père d'abandonner la cause flamande, espérant, à ce prix, rentrer en grâce auprès de son mari. En tout cas, à peine Philippe eut-il appris le changement d'attitude de Baudouin, il devint son mortel ennemi et acheva, par sa conduite, de le pousser dans les bras de son rival. Selon toute vraisemblance, le comte de Hainaut eût voulu, entre son beau-frère et son gendre, conserver une prudente neutralité. Il ne le put. Le refus de Philippe d'Alsace de l'assister contre le duc de Brabant qui venait de lui déclarer la guerre, le força à se rejeter du côté de la France. Le mariage de Philippe (août 1184) lui suscita d'ailleurs un nouveau grief. Le comte constitua, en effet, à sa femme un domaine si considérable qu'il réduisait largement la succession éventuelle de Marguerite de Hainaut. En même temps que Baudouin, Philippe-Auguste se voyait frustré par son ennemi, celui-ci, au mépris de la paix de 1182, ayant assigné en dot à Mathilde la ville de Saint-Omer, comprise dans les territoires réservés à la reine Isabelle.

Cette attitude agressive se comprend facilement. En effet, les relations de Philippe d'Alsace avec Henri VI et l'archevêque de Cologne s'étaient encore resserrées dans les derniers temps. Il combinait ouvertement avec eux contre la France une grande attaque, dans laquelle on s'efforçait de faire entrer l'Angleterre. Dès l'automne de 1184, les préparatifs étaient achevés. Une armée allemande, conduite par l'archevêque, se mettait en marche vers le sud-ouest. Dans sa colère contre Baudouin V, Philippe la dirigea, grossie au passage de troupes brabançonnnes, vers le comté de Hainaut. Il semblait que ce territoire fût incapable, à lui seul, de résister à la coalition des trois plus puissants princes des Pays-Bas. Mais l'habile tactique adoptée par Baudouin le sauva. Il évita avec soin d'affronter une bataille rangée, renferma ses troupes dans les châteaux-forts du pays, et laissa

l'ennemi s'épuiser dans une contrée vide de moissons — on était en automne — et que la disette l'obligea bientôt à abandonner piteusement. Dégoûtés sans doute par cette inglorieuse campagne, Philippe de Heinsberg et Henri de Brabant rentrèrent dans leurs foyers.

Pendant que Philippe d'Alsace entreprenait une nouvelle expédition contre le Hainaut, Philippe-Auguste, qui avait laissé Baudouin se défendre seul, prenait enfin l'offensive et pénétrait en Flandre. Incapable de résister sans alliés à l'agression de son suzerain, Philippe appela vainement, une fois de plus, Frédéric Barberousse à la rescousse. Interrompues par une trêve au mois de décembre 1184, les hostilités reprirent l'année suivante et aboutirent enfin, au mois de juin 1185, à une paix désavantageuse pour le comte, qui céda au roi la plus grande partie du Vermandois ainsi que la ville d'Amiens. Philippe ne se résigna pas tout de suite à sa défaite. Il faillit bientôt entraîner en France le roi des Romains Henri VI, et il fallut que Frédéric Barberousse intervînt pour contraindre son fils à renoncer à la guerre.

Depuis lors, le comte de Flandre accepta le fait accompli. Il vieillissait; sa nouvelle union, comme la précédente, était stérile, et il s'accoutumait à l'idée qu'après lui ses Etats passeraient à sa sœur de Hainaut. Sa haine même contre Philippe-Auguste dut s'amortir. En 1186, il accompagna le roi dans son expédition contre le duc de Bourgogne, et quand, l'année suivante, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, il embrassa le parti de son suzerain. Cette guerre fut, on le sait, interrompue par la mort de Henri II et par la troisième croisade. Philippe se croisa comme Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Il fit route par l'Italie où il assista au couronnement impérial de Henri VI à Rome (14 avril 1191). Quelque temps après, il abordait en Syrie où il mourut au siège de Saint-Jean d'Acre, le 1^{er} juillet 1191. Enterré tout d'abord dans l'église de Saint-Nicolas, sous les murs de la ville, son corps fut plus tard, par les soins de

la comtesse Mathilde, ramené en Occident et inhumé dans l'abbaye de Clervaux.

L'intérêt du règne de Philippe d'Alsace ne consiste pas tout entier dans les intrigues politiques et dans les guerres que l'on vient de résumer. Fils d'un prince qui s'était emparé du pouvoir avec l'aide des bourgeoisies, le comte témoigna constamment aux villes flamandes une sincère bienveillance. Il distribua libéralement des chartes de privilèges à Saint-Omer (1168), à Ypres (1171-1174), à Gand (1178), à Arras (1180), à Orchies (1188) et à Audenarde (1190). Le commerce, qui depuis la fin du x^e siècle faisait, dans le bassin de l'Escaut, des progrès si rapides, fut l'objet de toute sa sollicitude. On a déjà vu que la guerre qu'il soutint, en 1157, contre le comte de Hollande, fut provoquée par les plaintes des marchands flamands fréquentant la Zélande. En 1173, il obtint de Frédéric Barberousse la création de quatre foires pour les négociants flamands, deux à Aix-la-Chapelle et deux à Duisbourg, ainsi que le droit, pour ses sujets, de pouvoir librement naviguer sur le Rhin. C'est lui enfin qui fonda la ville et le port de Damme et entreprit d'importants travaux d'endiguement dans les environs de Bruges.

Il introduisit dans le gouvernement de la Flandre d'importantes innovations. Sous lui, les baillis, fonctionnaires amovibles et révocables, se substituèrent aux vieux justiciers héréditaires de l'époque féodale, et, tout en augmentant les pouvoirs du prince dont ils étaient les instruments, dotèrent le pays d'une justice plus sévère et d'une meilleure administration. On doit dater également de son époque l'institution d'une chancellerie comtale.

Malgré les nombreuses guerres qui l'ont signalé, le règne de Philippe fut donc, à tout prendre, bienfaisant pour la Flandre. Ses Etats passèrent à juste titre, aux yeux des contemporains, pour l'une des contrées les plus prospères de la chrétienté, de même qu'il eut lui-même la réputation d'être l'un des princes les plus riches et les plus puissants de son

temps. Sans doute, la cession de l'Artois à Isabelle de Hainaut fut une lourde faute politique, et le comte ne l'eût certainement point commise s'il avait eu un héritier direct ou s'il avait pu seulement espérer de conserver ses Etats à la maison d'Alsace. Convaincu que son mariage avec Elisabeth de Vermandois resterait stérile, il avait, en 1173, après la mort de son frère Mathieu, comte de Boulogne, qui ne laissait que deux filles, forcé son autre frère, Pierre, évêque-élu de Cambrai, à renoncer à l'Eglise pour épouser la comtesse de Nevers. Mais l'héritier mâle qu'il espérait si ardemment pour continuer sa race lui fut refusé. Pierre mourut peu après, père d'une seule fille.

Ainsi que de la plupart des princes du moyen âge, il est bien difficile de se faire une idée exacte du caractère de Philippe d'Alsace. La piété dont il fit preuve non seulement en partant deux fois pour la Terre Sainte, mais encore en fondant les chapitres d'Aire et de Crespy-en-Valois, était trop généralement répandue à son époque pour que l'on puisse la considérer comme une marque bien nette de personnalité. En revanche, le comte semble avoir été doté d'un tempérament violent et brutal. Une curieuse anecdote nous rapporte comment il dispersa un jour, à coups de bâton, les moines de Saint-Vaast qui lui contestaient la possession d'une relique. Cette nature emportée, peu choquante d'ailleurs dans un homme du ^{xii}^e siècle, ne l'empêcha point de témoigner un goût très vif pour la littérature. Philippe fut une manière de Mécène féodal. Sa cour formait un centre de lettrés et les épaisses murailles de ses châteaux abritèrent toutes les élégances et toutes les « gentilleses » de l'époque. Sa femme, Elisabeth de Vermandois, fut célèbre pour ses « jugements d'amour ». De son côté, il se plaisait à réunir des manuscrits qu'il prêtait libéralement aux poètes de son entourage. Ce n'était pas seulement de Flandre, mais aussi des diverses parties de la France du Nord que les écrivains venaient chercher auprès de lui une existence confor-

table et honorée. Il fut le protecteur du plus grand poète français de son temps, Chrétien de Troyes, ainsi que de Gautier d'Epinal et de l'auteur anonyme du *Proverbe au Vilain*.

H. Pirenne.

Flandria Generosa, Mon. Germ. Hist. Script., t. IX. — Gislebert, *Chronicon Hanoniense*, Ibid., t. XXI. — Guimann, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, éd. Van Drival (Arras, 1875). — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. I (Bruxelles, 1847). — Warnkoenig-Gheldof, *Histoire de la Flandre*, t. I (Bruxelles, 1835). — J.-J. De Smet, *Mémoire sur Philippe d'Alsace* (Bruxelles, 1848). — Th. Toeche, *Kaiser Henrich VI* (Leipzig, 1867). — L. Vanderkindere, *Histoire de la formation des principautés belges au moyen âge*, t. I (Bruxelles, 1899). — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I (2^e édit., 1902), et tout spécialement A. Cartellieri, *Philipp II August König von Frankreich*, t. I (Leipzig, 1899-1900).

PHILIPPE D'ANJOU. Voir PHILIPPE V D'ESPAGNE.

PHILIPPE D'ARTEVELDE. Voir ARTEVELDE.

PHILIPPE, ABBÉ DE L'AUMONE, écrivain ecclésiastique du ^{xii}^e siècle, né à Fosses, selon Ch. de Visch. On a longtemps confondu cet abbé cistercien avec Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance, de l'ordre de Prémontré, qui vivait à la même époque. Dans l'ordre même de Cîteaux, on rencontre au ^{xiii}^e siècle deux Philippe, dont l'un a été archevêque de Tarente, dans la Pouille, et l'autre archidiacre de Liège. Dom Brial a démontré que ce dernier était l'abbé de l'Aumône, auteur de divers écrits.

Archidiacre de Liège, Philippe accompagna en 1146 saint Bernard, lorsque celui-ci alla prêcher la croisade en Allemagne. Etant entré dans les ordres à Clairvaux, il fut mis à la tête de cette abbaye par saint Bernard, et remplissait ces fonctions à la mort de ce dernier (1153). Peu après, il devint abbé de l'Aumône; il est cité en cette qualité dès 1156. En 1163 ou 1164, il fut envoyé en Angleterre par le pape Alexandre III, à l'effet de mettre fin au différend qui s'était élevé entre le roi Henri II et l'archevêque de Canterbury, au sujet des prérogatives royales. A la suite, semble-t-il, de difficultés avec

ses religieux, il résigna, en 1171, la charge d'abbé de l'Aumône, et se retira non loin de Reims, où il vécut encore quelques années.

On lui doit une relation des miracles de saint Bernard, une vie de saint Amand, une vie de saint Ciryce et sainte Julitte, et une quarantaine de lettres.

Dans la première de ces œuvres, qui forme la première partie de la relation occupant le sixième livre de la *Vita sancti Bernardi* (*Acta sanct. Bolland.*, Augusti, t. IV, p. 331-337, ancienne et nouvelle édition), Philippe rend compte des miracles dont il a été témoin lors du voyage d'Allemagne, de Francfort à Constance et de Constance à Spire. Il semble avoir pris part aussi à la rédaction de la deuxième partie de la relation des miracles de saint Bernard, consacrée à ceux qui s'accomplirent au retour, de Spire à Liège. La *Vita sancti Amandi* (Migne, *Patrologia latina*, t. CCIII, col. 1133-1176 [sous le nom de Philippe de Harvengt]; *Acta sanctorum Bolland.*, Februarii, t. I, p. 857-872; nouvelle édition, p. 867-882), fut écrite à la demande de l'abbé Hugues de Saint-Amand et dédiée à l'abbé Jean, successeur de Hugues; le nom de l'abbé de l'Aumône est indiqué dans le prologue; on a fait suivre cette vie de diverses relations dues à des moines d'Elnon. La *Passio sancti Ciryce et sanctæ Julittæ* (Migne, *Patrologia latina*, t. CCIII, p. 1299-1312 [sous le nom de Philippe de Harvengt]; *Acta sanctorum Bolland.*, Junii, t. III, p. 34-35; nouvelle édition, t. IV, p. 28-30) est un remaniement de l'œuvre d'Huchald, moine d'Elnon.

Les lettres de Philippe de l'Aumône, au nombre d'une quarantaine, sont écrites d'un style élégant et nous fournissent des renseignements intéressants sur l'auteur et ses missions ainsi que sur différents points d'histoire ecclésiastique. Elles ont été publiées dans la *Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis* de Charles de Visch (Cologne, 1656, p. 336-352, 25 lettres) et dans la *Bibliotheca patrum cisterciensium* de Tissier (Paris, 1666; t. III, p. 238-252, 40 lettres).

J.-A. Giles a publié encore, sous le nom de Philippe de l'Aumône, une *Sequentia de sancto Thoma Cantuariensi*.

Paul Bergmans.

Ouvr. cités de Ch. de Visch et Tissier. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIV (Paris, 1847), p. 166-178 (notice de Dom Brial). — J.-A. Giles, *Anecdota Bedæ, Lanfranci, etc.* (Londres, 1831), p. 167. — Migne, *Patrologia latina*, t. CCIII (Paris, 1835). — *Acta sanctorum Bolland.*, passim. — *Revue bénédictine* (Maredsous), 1892, p. 231-232 (notice de Dom Berlière). — *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I (Bruxelles, 1898-1899), p. 55, 183, 272, 372.

PHILIPPE D'AUTRICHE, dit LE BEAU, né à Bruges, le 22 juin 1478, mort à Burgos, le 25 septembre 1506. Il fut baptisé à l'église Saint-Donat (Donatien), au milieu de fêtes somptueuses. L'archiduc Maximilien se trouvait en campagne contre les Français au moment où Marie de Bourgogne donnait le jour à son fils. Mais bientôt une trêve ayant été conclue, l'archiduc se rendit à Bruges où les relevailles de la duchesse se célébrèrent au milieu de joutes, tournois, banquets, danses et carrousels. Après la naissance de Marguerite d'Autriche, les habitants de Gand demandèrent que leur ville devint la résidence des deux enfants. Les archiducs refusèrent d'abord, mais ils finirent par consentir à ce que les jeunes princes passassent successivement quatre mois dans chacune des diverses provinces qui composaient les Pays-Bas. On conduisit Philippe et Marguerite d'abord à Gand. Mais lorsque les quatre mois fixés furent écoulés, les Gantois refusèrent de laisser partir les enfants, prétendant qu'ils avaient le droit et le privilège d'élever leurs princes dans leurs murs. Probablement voulaient-ils les faire servir comme otages au cas où les hostilités eussent éclaté entre eux et Maximilien qu'ils n'aimaient guère.

Marie de Bourgogne mourut le 27 mars 1482.

Le jeune prince Philippe était son héritier direct. Maximilien se contenta de réclamer la tutelle de ses enfants et la régence. Les États de Flandre, réunis à Gand, lui reconnurent le droit de *baill* et de *maimbourg*, en subordonnant toutefois leur acquiescement à cette condition que la Flandre « seroit gouvernée sous le

« nom de monseigneur Philippe, par l'avis
« de ceux de son sang et de son conseil
« estant et ordonnez lez lui ». Force fut
à l'archiduc de subir ces exigences. Il ne
se sentait pas assez fort pour entamer
une lutte ouverte contre les Flamands.
Ceux-ci voulaient avant tout, en ce mo-
ment, conclure la paix avec la France.
Les hostilités qui pesaient sur eux depuis
tant d'années, les avaient lassés. Maxi-
milien s'inclina devant leurs désirs et
nomma des délégués chargés d'aller dis-
cutter à Arras les conditions d'un accom-
modement.

Les négociations aboutirent au traité
du 23 décembre 1482, qui maintenait la
suzeraineté de la France sur la Flandre
et stipulait le mariage du dauphin avec
Marguerite d'Autriche, à laquelle on
donnait en dot les comtés d'Artois, de
Bourgogne, les seigneuries de Mâcon,
d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine
et de Noyers, déjà en possession de
Louis XI. D'autre part, par ce même
traité, le roi renonçait à ses prétentions
sur les châtellenies de Lille, Douai et
Orchies. Pour l'histoire de la régence de
Maximilien, voir cet article, t. XIV,
col. 123 et suiv.

Quelques mois après la paix de Senlis
(23 mai 1493), Philippe devint ma-
jeur. Il se fit inaugurer comme duc de
Brabant, à Louvain, le 9 septembre
1494; à Anvers, le 5 octobre, comme
marquis du Saint-Empire; et à Gand, le
26 décembre, comme comte de Flandre.

Sa première œuvre politique fut le
retrait des concessions exorbitantes faites
par Marie de Bourgogne. Il prit pour
base de sa joyeuse entrée en Brabant
celle qu'avait jurée Philippe le Bon avec
les additions que ce prince y avait ap-
portées. En Hollande, il supprima éga-
lement le privilège des États de par deçà
de 1477. Ces mesures ne provoquèrent
pas de révolte dans le pays. D'une part,
la lassitude et la misère dont on souf-
frait; de l'autre, l'affection très réelle
qu'on portait au prince, et l'espoir que
l'on mettait dans un souverain né et
élevé dans le pays, fils d'une mère vive-
ment regrettée, firent accepter des me-
sures qui, en d'autres temps, auraient

provoqué de vives protestations, sinon
une révolte sanglante.

L'inauguration de Philippe dans les
diverses provinces de sa domination fut
suivie bientôt de son mariage. Cette
union était avant tout une union poli-
tique. Les ambitions conquérantes de
Charles VIII en Italie avaient effrayé
Maximilien, ainsi que Ferdinand et Isa-
belle qui régnaient dans les Espagnes.
Ils décidèrent un double mariage entre
leurs enfants : Philippe devait épouser
l'infante Jeanne, tandis que don Juan
était uni à Marguerite, la fiancée délaïs-
sée du roi de France. Le bâtard de Bour-
gogne fut envoyé en ambassade vers les
rois catholiques. Il épousa à Valladolid,
au nom de l'archiduc, la jeune princesse
de Castille.

Une flotte espagnole conduisit Jeanne
à Middelbourg. Au moment où la prin-
cesse débarqua en Zélande, Philippe se
trouvait à Landeck, dans le Tyrol. Il
s'empressa de rejoindre sa fiancée qui,
après avoir passé quelques jours à An-
vers, s'était arrêtée à Lierre. Le mariage
fut béni dans cette dernière ville, le
18 octobre 1496, par l'évêque de
Cambrai, Henri de Berghes. Bruxelles
donna des fêtes brillantes pour célébrer
cette union. A peine étaient-elles ter-
minées que l'archiduc conduisit sa sœur
Marguerite à Middelbourg où elle devait
s'embarquer pour se rendre en Espagne.

Deux ans après, le 30 novembre 1498,
Jeanne mit au monde, à Bruxelles, son
premier enfant : c'était une fille, Eléo-
nore, destinée à devenir plus tard reine
de France.

Quelques mois auparavant, le 7 avril
1498, était mort le roi Charles VIII. Il
n'avait pas d'héritiers directs, et le trône
fut recueilli par son cousin le duc d'Or-
léans, qui prit le nom de Louis XII. Des
négociations furent immédiatement en-
tamees entre ce monarque et l'archiduc,
afin de maintenir la paix qui depuis 1493
régnait entre leurs États. Le 2 août
1498, le traité de Paris ratifia celui de
Senlis. Une clause spéciale fut consacrée
à la Bourgogne. Philippe le Beau s'en-
gagea à ne faire aucun effort « par voie
« de fait ni de justice », pendant sa vie

ni celle de Louis XII, pour rentrer en possession du duché.

Une telle promesse ne fut pas accueillie aux Pays-Bas avec une faveur unanime. Maximilien chercha à détourner son fils de l'observation des obligations qu'il avait contractées. Il lui conseilla de reprendre par la force des armes, si besoin était, l'héritage injustement enlevé à sa mère. La ville de Bruxelles seconda les vues de l'empereur : choisie par Louis XII pour garantir les engagements de l'archiduc, elle tergiversa beaucoup avant de s'exécuter et n'obéit qu'après plusieurs injonctions. Les États généraux consultés voulurent d'abord en référer à leurs commettants ; réunis de nouveau à Bruxelles en 1499, ils délibérèrent pendant longtemps et finirent par prier l'archiduc d'exécuter le traité, lui représentant que le pays ne possédait pas les ressources nécessaires pour recommencer la guerre.

Philippe le Beau tint loyalement sa promesse : en aucune occasion il ne réclama la Bourgogne. Les relations des Pays-Bas avec la France furent plus paisibles pendant son règne qu'elles ne l'avaient été depuis Philippe le Hardi. Deux fois l'archiduc traversa les États de Louis XII et y fut reçu avec les plus grands honneurs. Avant d'entreprendre ses expéditions d'Italie, le roi de France restitua les places d'Artois gardées par Charles VIII.

Des historiens prétendent que la reprise de la Bourgogne fut la pensée constante du règne de Philippe le Beau et qu'elle forma la base de toutes ses négociations avec la France. On n'en trouve trace, toutefois, que dans le traité de Blois (1504) dont nous aurons à parler plus loin.

Le 24 février de l'année 1500, l'archiduchesse Jeanne mit au monde à Gand un fils, qui reçut le nom de Charles en mémoire de son grand-père, Charles le Téméraire, et le titre de duc de Luxembourg. Les chroniqueurs nous ont laissé de brillantes descriptions des fêtes somptueuses qui accompagnèrent le baptême du petit prince.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés

qu'on s'occupait déjà de marier l'enfant. Henri VII, fuyant la peste qui sévissait en Angleterre, était allé s'établir à Calais. Philippe le Beau profita de ce séjour du monarque britannique sur le continent pour rendre plus étroites des relations qui s'étaient très relâchées pendant la régence de Maximilien. Il eut avec Henri VII, le 9 juin 1500, une entrevue à l'église Saint-Pierre, située aux portes de Calais.

L'historien Rapin Thoyras affirme que les deux princes décidèrent le mariage du duc d'York, second fils du roi, avec Marguerite d'Autriche, et celui du duc de Luxembourg avec Marie, seconde fille de Henri. D'autres projets matrimoniaux firent bientôt abandonner ceux-ci, si tant est qu'ils aient été réels. Mais des rapports cordiaux n'en furent pas moins établis entre les Îles Britanniques et nos provinces et ne devaient pas souffrir de la rupture de ces précoces fiançailles.

Peu de temps après, Philippe le Beau envoyait vers Louis XII et Anne de Bretagne des députés chargés de proposer un mariage entre le jeune duc de Luxembourg et Claude de France. Ces propositions furent favorablement accueillies et un traité, conclu à Lyon le 10 août 1501, stipula les conditions du mariage. Dans le cas où le roi et la reine de France auraient eu des enfants mâles, la jeune princesse devait recevoir une dot en argent ; dans le cas contraire, elle devait hériter du duché de Bretagne ainsi que du duché de Milan et l'aîné de ses enfants prendrait le nom et les armes de Bretagne.

D'après Jean d'Auton, l'historien de Louis XII, le traité de Lyon combla les vœux du monarque et de la reine, « pensant par ce moyen avoir paix durable » avec le roi des Romains, père de l'archiduc, et le roi d'Espagne, père de l'archiduchesse.

Mais pour que le traité produisît plus d'effet, il fallait qu'il fût ratifié par l'empereur Maximilien. Celui-ci était suzerain du duché de Milan ; en 1495, il en avait investi Ludovic Sforza, dont Louis XII venait de renverser le gouvernement. Il fallait amener Maximilien à

accepter le fait accompli. Le roi de France envoya vers lui le cardinal d'Amboise et, le 13 octobre 1501, le traité de Trente confirma celui de Lyon. L'espoir de voir un jour son petit-fils régner dans Milan parut faire accepter à l'empereur l'idée d'y laisser s'établir momentanément les Français. Toutefois, il n'accorda pas immédiatement l'investiture demandée; il la promit en la différant jusqu'à la prochaine diète de Francfort. L'empereur n'exécuta pas sa promesse. Sans opposer de refus formel aux instances du roi de France, il tergiversa jusqu'en 1504, époque à laquelle deux traités furent signés à Blois entre Louis XII, Maximilien et Philippe le Beau.

Pendant que les négociations se poursuivaient, d'autres soucis attiraient ailleurs l'attention de l'archiduc.

L'année même de son mariage avec Marguerite d'Autriche, don Juan, fils des rois catholiques, était mort à l'âge de seize ans. A son défaut, sa sœur aînée Isabelle, reine de Portugal, était appelée à succéder aux royaumes de Castille et d'Aragon. Elle mourut elle-même en 1498 et son seul enfant, don Michel, descendit dans la tombe deux ans après. L'archiduchesse Jeanne, par ces morts multipliées, devenait la plus proche héritière des couronnes espagnoles. Philippe se prépara à partir immédiatement pour la Péninsule. Après avoir parcouru, en 1500, le Hainaut, la Flandre et le Luxembourg, il réunit à Bruxelles, au mois de janvier 1501, les Etats généraux qui lui accordèrent un aide de 100,000 livres pour couvrir les frais du voyage; ils y ajoutèrent un don gratuit de 25,000 écus, en reconnaissance des efforts faits par l'archiduc pour ramener la paix entre l'empereur et la France. Les sommes nécessaires pour le voyage furent complétées par des emprunts contractés sur le domaine.

Une nouvelle grossesse de Jeanne, qui mit au monde à Bruxelles, le 27 juillet 1502, la princesse Isabelle, retarda le départ jusqu'au mois de novembre de cette année. A cette date, les archiducs acceptèrent l'offre que leur faisait Louis XII, et, malgré la résistance de

plusieurs de leurs conseillers, se dirigèrent vers l'Espagne en traversant la France. Avant de quitter Bruxelles, Philippe avait confié la lieutenance générale du pays au comte Englebert de Nassau, auquel se trouvait adjoint un conseil où siégeaient Thomas de Plaines, chancelier de Bourgogne, Jean de Horne, évêque de Liège, ainsi que les sires de Zevenbergen, Beersel et de Chièvres. Malines fut choisie comme résidence pour les enfants des archiducs.

Dans toutes les villes françaises que Philippe et Jeanne traversèrent, ils furent reçus avec les plus grands honneurs. A Paris, l'archiduc siégea au parlement comme premier pair de France. Les deux princes passèrent cinq jours à Blois, où Louis XII et Anne de Bretagne leur offrirent de somptueuses fêtes. Au milieu des divertissements, le roi et l'archiduc s'occupèrent de régler avec précision différents points prévus par le traité du 13 octobre 1501, que Maximilien tardait à exécuter. Parmi les articles supplémentaires auxquels l'archiduc consentit comme mandataire de l'empereur et qui se rapportaient pour la plupart aux affaires d'Italie, s'en trouvait un qui prévoyait un mariage entre le dauphin et une fille de l'archiduc. Le roi devait, dans le terme de six ans, choisir pour son fils une épouse parmi les enfants de Philippe. Celui-ci pouvait, dans le même terme, marier successivement chacune de ses filles, mais en avertissant d'abord le roi, qui avait la faculté de toujours réclamer la préférence. Le 12 décembre, Louis XII et Philippe jurèrent solennellement l'exécution du traité de Trente.

Lorsqu'ils eurent quitté Blois, les archiducs se dirigèrent lentement vers les Pyrénées qu'ils atteignirent seulement à la fin de janvier. Ils retrouvèrent en Espagne les fêtes somptueuses qui les avaient accueillies en France. Fontarabie, Victoria, Burgos, Valladolid, Ségovie, Madrid, Tolède rivalisèrent de zèle.

Le 22 mai 1502, les Etats de Castille prêtèrent serment à l'archiduchesse en qualité de princesse héritière des royaumes de Castille et de Léon. Ils

prêtèrent également serment à Philippe comme mari de Jeanne et jurèrent de les reconnaître tous deux comme rois et seigneurs après la mort d'Isabelle.

La même cérémonie eut lieu à Saragosse, le 27 octobre 1502, pour ce qui concernait le royaume d'Aragon.

L'archiduc ne put prolonger longtemps son séjour en Espagne. Les affaires des Flandres devaient, au bout de peu de temps, le rappeler dans ces contrées.

Malgré l'empressement que les Etats généraux avaient mis à voter les subsides nécessaires au voyage des princes, leur absence était impopulaire aux Pays-Bas. Pendant les premiers mois, tout fut calme cependant. D'importantes négociations étaient ouvertes avec l'Angleterre : elles aboutirent, le 19 juin 1502, à la confirmation et au renouvellement des traités de commerce existants. Cette convention, connue sous le nom de *grand traité de l'entrecours*, autorisait notamment les habitants des deux pays à trafiquer en toute liberté, donnait permission aux sujets des Pays-Bas de pêcher sur les côtes d'Angleterre et interdisait la confiscation des navires naufragés sur les côtes, quand même il n'y resterait en vie ni un homme, ni une femme, ni un enfant, ni un chien, ni un chat ou un coq. Le 14 août suivant, les commissaires, chargés des pouvoirs des deux souverains, signaient à Westminster un traité de paix et de mutuelle amitié.

Mais divers événements vinrent bientôt troubler la situation. On se défiait de la politique française, de graves désordres agitaient la Frise, la Gueldre prit une attitude hostile, on crut à l'interruption du commerce dans les mers du Nord, des craintes de famine se produisirent et amenèrent le gouvernement à interdire l'exportation des blés, une terrible tempête amena l'inondation d'une partie de la Flandre maritime. L'absence du prince se prolongeant, accentua les malaises qui, peu à peu, s'appesantissaient sur le pays. Les Etats menacèrent de ne pas payer les derniers termes des aides qu'ils avaient votés pour le voyage. Le comte de Nassau se hâta d'avertir Philippe le Beau de la situation.

L'archiduc quitta l'Espagne le 22 décembre 1502; de longs mois devaient s'écouler encore avant qu'il ne revît ses domaines héréditaires. Il laissait en Espagne Jeanne qui, le 10 mars 1503, mettait au monde, à Alcalá de Henares, son fils Ferdinand. Elle rejoignit son mari aux Pays-Bas peu après qu'il y fût rentré lui-même. Philippe reprit la route de la France, mais, contrairement à ce qu'il avait fait lors de son premier voyage, il exigea des otages pour la sûreté de sa personne. Chargé par Ferdinand le Catholique, alors en guerre avec Louis XII dans le royaume de Naples, d'amener la cessation des hostilités, il arriva le 22 mars à Lyon, où le roi de France et Anne de Bretagne le rejoignirent quelques jours plus tard. Les souverains arrivèrent aisément à conclure un accord touchant le royaume de Naples. Louis XII et Ferdinand avaient conquis cet Etat par un effort commun. On convint, le 5 avril 1503, que le partage arrêté à l'origine serait exécuté, mais que les deux rois abandonneraient tous leurs droits à Charles de Luxembourg et à Claude de France, à raison du mariage projeté pour eux. La garde et l'administration du royaume devaient toutefois rester entre les mains du roi de France et du roi d'Aragon jusqu'à ce que les deux jeunes princes fussent devenus nubiles. Quant à la capitane qui restait en litige, on convint de la remettre entre les mains de Philippe le Beau et d'un autre grand personnage, chargés de la gouverner chacun tour à tour au nom des fiancés; ceux-ci devaient prendre immédiatement les titres de roi et de reine de Naples.

Ferdinand le Catholique ne montra pas dans l'exécution de ce traité plus de loyauté que n'en avait montré Maximilien à l'égard de celui de Trente. Il refusa de ratifier les engagements pris par son gendre. La guerre continua et, au bout de peu de temps, les Français se trouvèrent entièrement chassés du royaume de Naples.

L'archiduc éprouva un mécontentement profond au sujet du rôle que le roi d'Aragon lui avait fait jouer vis-à-vis de

Louis XII. Irrité de la conduite peu loyale de son beau-père, qui pouvait faire suspecter sa propre loyauté, il communiqua, s'il faut en croire l'historien Varillas, ses instructions publiques et secrètes au roi de France.

Philippe s'était rendu à Blois avec Louis XII, après une visite faite à Marguerite d'Autriche à Bourg au mois d'avril. Il tomba gravement malade dans la première de ces villes. Le mal dont il souffrit ne fut pas sans donner lieu à quelques soupçons d'empoisonnement. Dès qu'il fut suffisamment rétabli, il alla séjourner à Bourg, afin d'achever sa convalescence près de sa sœur. De là, traversant la Franche-Comté et la Suisse, il se dirigea vers Inspruck où il retrouva l'empereur.

Pendant le voyage de son fils en France, Maximilien, toujours à court d'argent, s'était rendu dans les Pays-Bas, afin d'y solliciter des Etats généraux un don gratuit de 100,000 florins d'or à la croix, comme récompense des services qu'il avait rendus à l'archiduc pendant sa minorité. Cette demande, pas plus que celle d'un matériel d'artillerie destiné à la place de Battembourg, n'obtint de succès. Maximilien, très blessé de son échec, mais voyant qu'il ne pourrait rien obtenir, abandonna les Pays-Bas.

L'archiduc quitta Inspruck le 6 octobre, après avoir reçu de son père « grands dons et grosses pièces d'artillerie ». Le 8 novembre, il arrivait à Louvain, d'où il se rendait le lendemain à Malines pour y retrouver ses enfants et donner audience aux Etats généraux. Ceux-ci lui votèrent immédiatement un nouveau subside de 100,000 florins d'or à la croix, qui lui étaient nécessaires pour couvrir les frais de son retour. De grandes fêtes accueillirent sa rentrée dans le pays; à Bruxelles notamment il fut reçu somptueusement et harangué par Erasme auquel il fit don de cinquante pièces d'or.

Les premiers mois du retour de Philippe furent marqués par des mesures d'ordre intérieur. C'est ainsi que, par une ordonnance du 22 janvier 1504, il

fixa définitivement à Malines le siège du grand Conseil devenu ambulatoire depuis 1477. Mais les événements extérieurs dominent à cette époque par leur importance les événements intérieurs. De nouvelles négociations s'engagèrent bientôt avec la France.

Le 31 mars 1504, l'Espagne avait conclu avec cette puissance une trêve au sujet du royaume de Naples. Louis XII avait espéré que cette suspension d'armes constituerait le préliminaire d'une paix et amènerait la ratification du traité de Lyon. Mais à ce moment les souverains catholiques modifièrent leur politique. On affirme que l'aversion conçue par le roi d'Aragon contre Philippe le Beau, depuis le voyage de ce dernier en Espagne, à raison surtout de la légèreté de ses mœurs, amena ce changement.

Ferdinand et Isabelle firent savoir à Louis XII que, pour mettre leur conscience en paix, ils renonçaient à laisser le royaume de Naples au duc de Luxembourg et qu'ils étaient prêts à le restituer à l'ancien roi Frédéric III, à condition que le duc de Calabre, son fils, s'unirait en mariage à Jeanne d'Aragon, nièce de Ferdinand. Philippe le Beau fut averti de ces négociations par le cardinal d'Amboise. L'irritation qu'il en ressentit le porta à se rapprocher de la France et à contracter avec elle une alliance dans laquelle il entraîna Maximilien.

Le 22 septembre 1504, deux traités furent signés à Blois entre les trois princes. Un troisième fut conclu entre le pape, le roi de France et l'empereur. Il s'agissait de reprendre aux Vénitiens ce qu'ils avaient enlevé aux diverses parties contractantes.

Par le premier traité, Philippe, Maximilien et Louis XII convenaient d'une alliance si étroite, qu'elle leur donna, suivant les termes mêmes de l'accord, une seule âme en trois corps. Pour sceller cette alliance, on stipula de nouveau, dans le second traité, le mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg. Toutes les clauses étaient à l'avantage du jeune fiancé; ni son père, ni son grand-père n'auraient pu en souhaiter de plus belles. Si Louis XII

venait à mourir sans héritiers mâles, le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, les duchés de Milan et de Gênes, les comtés d'Asti et de Blois devaient revenir au duc de Luxembourg. Les gouverneurs de ces domaines étaient tenus de jurer l'observation du traité, et les ducs de Clèves, de Dunois et de Vendôme, qui possédaient des biens situés dans les domaines de l'archiduc, devaient donner leurs scellés pour la remise de la Bourgogne. Si, par la faute du roi ou de la reine, le mariage ne se consommait pas, les duchés de Bourgogne, de Milan et le comté d'Asti resteraient au duc de Luxembourg. Au contraire, si l'empereur ou l'archiduc mettaient obstacle à l'accomplissement des conventions matrimoniales, Maximilien s'engageait à abdiquer tous les droits qu'il pouvait avoir au duché de Milan et aux autres domaines possédés par Louis XII sur les terres de l'empire. De son côté, Philippe le Beau renoncera à toutes ses prétentions sur le duché de Bourgogne, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine et donnerait à madame Claude, au roi et à la reine, les comtés d'Artois, de Charolais et les seigneuries de Noyers et de Châtel-Chinon. L'empereur promit d'accorder, dans les trois mois, moyennant la somme de 200,000 francs, l'investiture du duché de Milan à Louis XII pour lui et ses descendants mâles; à défaut de ces derniers, pour Claude de France et le duc de Luxembourg, son époux; et, dans le cas où ceux-ci mourraient sans enfants, pour les héritiers mâles du roi. Ces traités furent ratifiés à Haguenau par Maximilien et Philippe le Beau, le 4 avril 1505. Le 6 du même mois, le cardinal d'Amboise prêta, au nom de Louis XII, le serment de foi et l'hommage pour le duché de Milan, dont le roi des Romains accorda l'investiture le lendemain. Pour expliquer ces conventions dont les clauses semblaient si contraires aux intérêts de la France, on a représenté que la reine avait profité de l'affaiblissement physique et moral dans lequel une grave maladie

avait plongé Louis XII. Anne ne pouvait, dit-on, admettre la perspective de la réunion de la Bretagne à la couronne. De plus, très austère dans sa conduite, elle éprouvait une aversion profonde pour l'héritier présomptif du trône, le duc d'Angoulême, dont la mère avait des mœurs très suspectes. Elle voulait à tout prix empêcher le mariage de sa fille Claude avec celui qui, sous le nom de François Ier, devait se montrer si fidèle aux exemples maternels. Le traité avait été signé, pour la France, par le cardinal d'Amboise, qui s'était bien promis, prétend-on, de faire protester les Etats contre toute clause attentatoire à l'intégrité du royaume. « Triste subterfuge, écrit Le Glay, qui nous réduirait, comme le dit Voltaire, à imputer au bon roi Louis XII l'impécillité ou la fraude ».

Quoi qu'il en soit, dès que le traité fût connu en France, un grand mécontentement s'y manifesta de toutes parts. Le roi, tourmenté par sa conscience et averti par la clameur publique, revint promptement sur ce qu'il avait fait. Dans un testament écrit à la hâte, il ordonna que Claude fût fiancée à François d'Angoulême et il fit jurer aux principaux capitaines de ses gardes de s'opposer jusqu'à la mort à ce que jamais sa fille quittât la France. Revenu à la santé, Louis XII renouvela ce testament et obligea la reine à s'engager par serment à l'observer. Anne ne se crut pas vaincue cependant. Le roi, craignant de nouvelles obsessions et ne se sentant pas assez fort contre sa propre faiblesse, voulut s'enlever lui-même tout moyen de reculer. D'après les conseils du cardinal d'Amboise, du chancelier de Rochefort et du sire de la Trémouille, il convoqua à Tours le Parlement et les Etats généraux. En leur présence et en la présence de la reine, il fit procéder aux fiançailles de François d'Angoulême, âgé de douze ans, et de Claude de France, de cinq ans plus jeune que son futur époux. Cela se passa au mois de mai 1506.

Avant même la ratification des traités de Blois par Maximilien et Philippe, les relations s'étaient déjà refroidies

entre les Pays-Bas et la France. L'attitude de celle-ci pendant la guerre que l'archiduc soutint contre Charles de Gueldre permit de concevoir contre elle des soupçons de malveillance.

Une trêve conclue en 1499 avait suspendu la guerre entreprise en 1491 par Charles de Gueldre pour reconquérir ses états héréditaires. Le duc eût infailliblement succombé dans cette lutte, sous la coalition de l'empereur Maximilien, des ducs de Bavière, de Clèves, de Juliers et du comte de Buren, si l'appui du roi Louis XII ne l'eût sauvé.

Philippe le Beau profita, en 1504, du bon état momentané de ses relations avec la France pour recommencer la campagne. Saisissant un prétexte, il rompit les relations commerciales entre les Pays-Bas et la Gueldre. Une coalition, composée de presque tous les alliés de la guerre précédente, se forma de nouveau. La Gueldre envahie, la plupart de ses places fortes tombèrent au pouvoir des assaillants. Charles tenta de se rendre en France pour y implorer l'aide de Louis XII. Mais Philippe, qui soupçonnait déjà celui-ci de vouloir rompre les traités de Blois, parvint à barrer la route. En même temps, il prenait toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer à un envahissement, que certains signes lui faisaient redouter, des troupes françaises dans les Pays-Bas.

Au mois de mars 1505, laissant ses troupes se former pour continuer la guerre contre le duc Charles, Philippe se rendit à Haguenau afin de s'y concerter avec Maximilien. Il y trouva le cardinal d'Amboise qui, en exécution des traités de Blois, y reçut, au nom de Louis XII, l'investiture du duché de Milan. Philippe y recevait en même temps, pour lui et le duc de Luxembourg, celle du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. A son retour, qui se fit par le Luxembourg, le comté de Namur et le Brabant, il se rendit immédiatement à Bois-le-Duc, afin d'imprimer une impulsion plus grande aux hostilités qui avaient déjà recommencé. A la tête d'une belle armée, il franchit le Wahal et le Rhin, s'empara d'Arnhem, Harderwyk, Elburg, Does-

burg, Hattem, etc. Ses lieutenants remportaient d'égales victoires et bientôt Charles de Gueldre se trouvait contraint de se soumettre.

Une trêve de deux ans fut convenue et le prince vaincu s'engagea à accompagner « par honneur » Philippe dans le nouveau voyage qu'il allait entreprendre en Espagne. Les conditions imposées au vaincu ne furent pas très dures. Philippe eût sans doute tiré de plus grands profits de sa victoire s'il n'avait craint de prolonger la guerre en poussant son ennemi à bout et de compliquer la lutte en provoquant l'intervention toujours redoutée de la France. La paix était absolument nécessaire à l'archiduc pour lui permettre de se rendre en Espagne où l'appelait le décès de la reine Isabelle, survenu le 26 novembre 1504.

Ce fut également le désir de maintenir la paix pendant son absence qui fit montrer à Philippe le Beau une grande condescendance dans les démêlés qui survinrent avec la France. Dès que Louis XII eût pris la résolution de ne pas exécuter les traités de Blois, il suscita à l'archiduc de multiples difficultés. Les premières surgirent à propos de mauvais traitements que subit un sergent royal chargé d'exploits de justice en Flandre. L'archiduc, ou plutôt le roi de Castille, car il avait pris ce titre, envoya vers le roi de France un ambassadeur avec mission d'aplanir le différend en lui offrant toute satisfaction. Louis XII répondit à ces offres en réclamant la régle sur les évêchés de Flandre, quoique pendant cent onze ans les rois de France n'eussent plus exercé ce droit, ainsi que l'hommage pour le pays de Waes, la seigneurie de Rupelmonde et le comté d'Ostrevant. Philippe, décidé avant tout à ne pas rompre avec la France, céda au sujet de la régle sur l'évêché de Tournai. Un délai de six mois lui fut accordé pour faire décider, par le parlement de Paris, les questions de suzeraineté.

Officiellement Louis XII n'avait pas renoncé alors aux fiançailles du duc de Luxembourg avec Claude de France. Mais lorsque les délégués de Philippe se trouvaient encore en France

pour les négociations dont nous venons de parler, le monarque signait à Blois, le 12 octobre 1505, un traité qui donnait en mariage sa nièce Germaine de Foix à Ferdinand d'Aragon et assignait comme dot à la jeune princesse la portion du royaume de Naples, promise antérieurement à l'archiduc Charles et à Claude de France. Le même traité stipulait, entre les deux rois, une alliance dirigée contre leurs ennemis indistinctement. Cette coalition visait directement Philippe le Beau. Ferdinand d'Aragon était à ce moment complètement brouillé avec son gendre. Il avait obtenu de la reine Isabelle un testament qui le nommait seul régent de Castille, en cas d'absence ou d'incapacité de Jeanne, jusqu'à la majorité de Charles de Luxembourg. A la mort de la reine, il s'était mis en possession du gouvernement. Mais la noblesse de Castille, qui ne l'aimait point, s'était opposée à ses entreprises, menaçant même d'en appeler aux armes. Ferdinand avait cherché alors à se rapprocher de Louis XII, et y avait réussi, comme nous venons de le voir.

Le traité de Blois n'était pas resté ignoré de Philippe. Il avait cherché immédiatement à parer au coup qu'on lui portait et avait sollicité l'alliance de la maison de Navarre, sur laquelle la maison de Foix avait des vues. En même temps, conseillé par don Manuel, noble espagnol brouillé avec le roi d'Aragon, il envoyait dans la péninsule don André del Burgo, habile agent diplomatique de Maximilien, et Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren. Il les chargea d'inviter Ferdinand à abandonner le gouvernement de la Castille, affirmant qu'il saurait veiller seul aux intérêts de sa femme. Cette mise en demeure signifiée au roi d'Aragon et le refus qu'il y opposa auraient certainement provoqué une rupture entre les deux souverains, si la médiation du cardinal Ximénès, acceptée par l'un et l'autre, n'était intervenue à propos pour maintenir la paix. En vertu d'une convention conclue à Salamanque, l'autorité fut exercée désormais en Castille au nom de Jeanne, de Philippe et de Ferdinand et les revenus de la cou-

ronne partagés entre le roi de Castille et celui d'Aragon.

Mais Ferdinand ne devait pas pour cela suspendre ses menées contre son gendre. Dès qu'il avait appris l'intention de Philippe de se rendre en Espagne, il lui avait envoyé, sous un prétexte quelconque, don Juan de Fonseca, évêque de Cordoue, afin de l'en dissuader. Ce prélat ayant vu ses conseils sans effet, avait essayé d'amener Jeanne à confier, à l'insu de son mari, le gouvernement de la Castille à Ferdinand aussi longtemps que ce prince vivrait. Des pleins pouvoirs furent signés, mais Philippe, averti de ce qui se passait, put s'en saisir et les empêcher d'être transmis en Espagne.

Battu de ce côté, Ferdinand fit, affirme Al. Henne, intervenir Louis XII pour détourner Philippe de ses projets. Le roi de France envoya dans ce but au roi de Castille son maître d'hôtel, le seigneur de Gamache, chargé de lui offrir sa médiation et lui communiquer en même temps le traité de Blois. Philippe ne fit aucune réponse à ce message. Louis XII lui ayant envoyé dans le même but son secrétaire Michel de Butout, le roi de Castille chargea celui-ci de remercier le monarque de ses offres, qu'il déclinait d'ailleurs, aucun différend n'existant en ce moment, disait-il, entre le roi d'Aragon et lui; mais en même temps il promettait que, s'il surgissait quelque difficulté, il accepterait la médiation du roi de France. Pour ce qui concernait le voyage d'Espagne, il ne croyait pas pouvoir le différer davantage.

Depuis le jour où il avait appris la mort d'Isabelle, Philippe avait fait ses préparatifs de départ. Dès le mois d'avril 1505, il avait obtenu des Etats généraux, assemblés à Anvers, un subside de 400,000 philippus d'or destinés en partie à la guerre de Gueldre, en partie à son voyage. De plus, afin d'augmenter ses ressources, il avait aliéné des droits et des propriétés du domaine. La nécessité de terminer la guerre de Gueldre et la grossesse de Jeanne, qui accoucha à Bruxelles, le 15 septembre 1505, de la princesse Marie, retardèrent le départ. Mais lorsque les Etats généraux, réunis

à Malines, eurent accordé la continuation des aides pour quatre ans, Philippe et Jeanne se dirigèrent, le 17 novembre, vers Middelbourg.

Au moment de mettre à voile, deux incidents vinrent assombrir l'horizon politique. Vers le milieu de décembre mourut Jean de Horne, évêque de Liège. Philippe tenta de faire élire au trône épiscopal Jacques de Croy, évêque de Cambrai. Il espérait ainsi se concilier la principauté qui, surtout depuis les massacres de Charles le Téméraire, avait toujours été un auxiliaire précieux pour la Gueldre et pour la France. Mais ni la persuasion, ni les présents ne purent gagner le chapitre, dont la majorité se rallia à Erard de la Marck, frère du seigneur de Sedan, irréconciliable ennemi de la maison d'Autriche. D'autre part, Charles de Gueldre qui, par la trêve du 27 juillet, s'était engagé à suivre Philippe dans son voyage en Espagne, s'échappa dès qu'il eût reçu le subside qu'on lui remit dans ce but et reentra dans ses domaines. La paix se trouvait donc menacée à la fois du côté de l'est et du côté du nord.

Philippe ne renonça néanmoins pas à son départ. Le 26 décembre il chargea Guillaume de Croy du gouvernement en son absence et lui conféra le titre de « lieutenant général de tous ses pays ». Un conseil, où furent appelés à siéger le grand chancelier, Nicolas de Ruttere, évêque d'Arras, le prince de Chimay, les seigneurs de Fiennes et de Sempy, devait seconder le seigneur de Chièvres dans la direction des affaires. En même temps, Philippe chargea le seigneur de Beersel et la douairière de Ravenstein du soin des enfants qui restaient aux Pays-Bas et qui furent envoyés à Malines.

Une flotte, composée de quarante-trois navires selon les uns, et de cinquante selon les autres, chargée d'une suite nombreuse, devait accompagner les souverains en Castille. Les débuts du voyage furent pénibles. A peine la flotte eut-elle quitté l'Escaut qu'une violente tempête la contraignit à regagner Flessingue. Deux jours après, l'on remit à voile,

mais à peine les navires se trouvaient-ils en vue des côtes de la Bretagne qu'un calme plat les immobilisa sur la mer. Pendant qu'ils étaient ainsi arrêtés, un incendie, qu'on eut grande peine à éteindre, embrasa le navire de Philippe et de Jeanne. Enfin, une nouvelle tempête dispersa la flotte et obligea les souverains à chercher un refuge dans le port de Hampton.

Prévenu de l'arrivée des monarques de Castille, Henri VII, roi d'Angleterre, les fit inviter à venir le visiter. Il se rendit au-devant d'eux et les conduisit à Windsor et à Londres où des fêtes brillantes leur furent offertes. Au cours des trois mois que Philippe séjourna en Angleterre, il conclut, le 9 février 1506, avec Henri VII, un traité d'« amitié, « union, ligue, confédération et paix, « sur terre et sur mer ». C'était une réponse à l'alliance intervenue entre Louis XII et Ferdinand d'Aragon. Un autre traité, de la même date que le premier, fiançait le duc de Luxembourg à Marie, fille cadette de Henri VII. Philippe s'engageait, en outre, à faire tous ses efforts pour déterminer sa sœur Marguerite, devenue veuve de Philibert de Savoie, à épouser le roi d'Angleterre. Les deux princes jetèrent également les bases d'un traité de commerce, qui fut signé à Westminster, le 15 mai, trois semaines après que le roi de Castille eût quitté l'Angleterre. Philippe eut la faiblesse de livrer à Henri VII son adversaire, le duc de Suffolk, dit Rose Blanche, qu'il tenait prisonnier à Namur et qu'Henri VIII, à son avènement, s'empressa de faire mettre à mort.

Philippe et Jeanne s'embarquèrent, le 23 avril 1506, à Falmouth et, trois jours après, arrivèrent sans encombre à la Corogne. De là le roi de Castille s'empressa de donner avis de son arrivée au Conseil des Pays-Bas. Il avait à peine débarqué que Ferdinand lui notifia la défense d'aller plus avant sans avoir préalablement conclu un accord avec lui, sinon, déclara-t-il, ce sera la guerre avec toutes ses conséquences. En même temps, il rassemblait des troupes et de l'artillerie. Philippe répondit avec énergie, mais

en se déclarant prêt à conclure un accord. Ximénès intervint encore une fois. Il parvint à ménager entre les deux princes une entrevue qui aboutit à un accommodement. Le 27 juin 1506, les deux souverains conclurent, à Villafila, un traité d'amitié et d'alliance, auquel le même jour ils ajoutèrent des articles additionnels, dans lesquels ils déclaraient que la reine Jeanne ne pouvait et ne voulait s'occuper du gouvernement de ses Etats et décidaient que si elle voulait le faire ou si elle voulait déléguer qui que ce fût pour gouverner à sa place, ils l'en empêcheraient. Ces décisions prises à l'égard de la reine de Castille étaient justifiées par la démence qui, lentement, avait envahi son esprit et était devenue à peu près complète.

Le traité auquel Ferdinand avait souscrit lui enlevait tous les droits auxquels il prétendait sur la Castille. Aussi ne laissa-t-il pas s'exécuter les décisions prises sans protester. Dans un acte secret, signé également le 27 juin, il assure que, se fiant à la parole donnée, il était allé vers Philippe et que celui-ci l'avait entouré d'une puissante armée. Ce fut, affirme-t-il encore, pour échapper à un plus grand péril qu'il consentit à signer la convention qui les dépouillait, lui et sa fille, des droits qu'ils avaient à gouverner la Castille. Il protesta en conséquence contre les articles qu'on lui avait imposés, ainsi que contre la séquestration dans laquelle Philippe tenait sa femme. De leur côté, les Cortès, réunis à Valladolid, refusèrent de reconnaître l'incapacité de Jeanne et s'empressèrent de lui prêter serment comme à leur dame naturelle. Mais ils prêtèrent le même hommage à Philippe et au prince Charles, son fils aîné. De plus, ils ne s'opposèrent pas à ce que le roi assumât la direction du gouvernement.

Pendant que Philippe se trouvait aux prises avec Ferdinand d'Aragon, d'autres difficultés lui venaient de la France et de la Gueldre. Au mois de mai 1506, Louis XII avait rompu les traités qui l'unissaient au roi de Castille en fiançant, au mépris des engagements pris antérieurement, Claude de France à

François d'Angoulême. Il fit notifier ces fiançailles au seigneur de Chièvres, qui envoya la lettre au roi Philippe. Louis XII se déclarait toutefois décidé à maintenir son alliance avec les Pays-Bas. Le roi de Castille ne comptait plus depuis longtemps sur le mariage projeté pour le duc de Luxembourg. L'engagement d'unir le petit prince à Marie d'Angleterre en est la preuve. On s'aperçut bientôt qu'il ne fallait pas compter beaucoup plus sur les promesses d'alliance de Louis XII. Peu de temps après le départ de Philippe, Charles de Gueldre avait pris les armes et la guerre avait recommencé âpre, acharnée, dévastatrice, menée habilement par le sire de Chièvres, qui se montra grand homme d'Etat dans une situation particulièrement difficile pour les Pays-Bas, épuisés d'hommes et d'argent.

Louis XII avait toujours été favorable à Charles de Gueldre ; il s'empressa de lui envoyer des hommes et de l'argent, tout en protestant « qu'il n'entendoit » rien contrevenir aux trêves qu'il avait « avec Philippe le Beau pour les pays » appartenant à ce prince ; qu'il les lais-
« seroit en paix, mais qu'il croyoit qu'il » n'avoit rien en Gueldre ».

Philippe le Beau fut informé à peu près en même temps des fiançailles de Claude de France et des menées déloyales de Louis XII. Il fit, le 20 juillet, à l'ambassadeur français qui lui notifiait le premier point, une réponse évasive et, quatre jours après, adressa au cardinal d'Amboise une protestation énergique contre la politique pratiquée en Gueldre par la France. Le cardinal répondit que, tout en désirant le maintien de l'alliance avec le roi de Castille, Louis XII ne pouvait tolérer la destruction de ses alliés. Cette réponse était d'autant moins rassurante pour les Pays-Bas que le roi de France promettait ouvertement de nouveaux secours au duc de Gueldre. La crainte de voir les Anglais prendre le parti du roi de Castille empêcha Louis XII de continuer l'envoi des troupes en Gueldre, sans qu'il manifestât toutefois des dispositions plus pacifiques. La situation demeurait pleine de dangers

lorsque Philippe le Beau, tombé tout à coup malade, après un somptueux festin que lui avait offert don Juan Manuel, mourut à Burgos le 25 septembre 1506.

L'ambassadeur vénitien Quirini, qui fut chargé d'une mission aux Pays-Bas pendant le règne de Philippe le Beau, a laissé de ce prince le portrait que voici :

« Il était beau de corps, vigoureux et
« bien portant, apte à jouter, adroit aux
« exercices du cheval, seigneur et vigi-
« lant à la guerre, et supportant facile-
« ment toute espèce de fatigues. Il était
« naturellement bon, magnifique, libé-
« ral, affable, bienveillant et si familier
« avec tout le monde qu'il oubliait par-
« fois le décorum royal. Il aimait la
« justice et s'appliquait à la faire obser-
« ver. Il était religieux et n'avait qu'une
« parole quand il promettait. Il était
« doué enfin d'une rare intelligence,
« apprenant avec facilité les choses les
« plus ardues ; mais il n'était ni prompt
« dans les réponses, ni absolu dans
« l'exécution ; toujours il se rapportait à
« l'avis de son Conseil, dans lequel il
« avait une grande confiance, étant na-
« turellement enclin à se laisser persua-
« der par les personnes qu'il aimait ». Ses mœurs étaient dissolues, et ce sont elles qui lui attirant l'animadversion de Ferdinand et d'Isabelle, irrités de voir leur fille délaissée, causèrent en grande partie les embarras qu'il rencontra en Espagne. Digne héritier des fastueux ducs de Bourgogne, il avait le goût de la magnificence. Les fêtes dont les Pays-Bas furent le théâtre sous son règne comptent parmi les plus brillantes dont les chroniqueurs nous aient laissé le tableau. S'il faut en croire les relations des ambassadeurs vénitiens, il ne dépensait annuellement pas moins de 360,000 ducats pour sa cour.

A diverses reprises, il tint avec éclat des chapitres de la Toison d'or.

Quant à sa politique étrangère, elle semble avoir été conforme aux intérêts des Pays-Bas. Ceux-ci, épuisés par les longues luttes de la minorité, aspiraient à la paix. A cette époque, la France seule pouvait la troubler. Philippe le Beau chercha toujours à maintenir avec

elle les rapports les plus cordiaux, alors même que la politique peu loyale de Louis XII lui donnait de justes sujets de mécontentement. Il est vrai que les circonstances ne permettaient guère au roi de Castille d'appuyer ses plaintes par la force des armes. Sous son règne, les Pays-Bas ne jouirent pas d'une grande prospérité matérielle, mais on ne peut lui en attribuer la responsabilité. Il avait hérité de la situation créée par la sanglante tutelle de Maximilien. Au point de vue politique intérieur, il continua l'œuvre monarchique qu'avaient commencée les ducs de Bourgogne et que devait achever Charles-Quint.

Alfred De Ridder.

Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Namèche, *Histoire nationale*. — Henne, *Le règne de Charles-Quint en Belgique*. — Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*. — *Calendar of State Papers*. — Maquereau, *Chroniques de la maison de Bourgogne*. — Mémoires d'Olivier de la Marche. — Chronique de Padilla. — Lettres de Louis XII. — Alberi, *Le relazioni degli ambasciatori veneti*. — Höfler, *Das diplomatische Journal des Andrea del Burgo*. — Höfler, *Depeschen des Venetianischen Botschafters bei Erzlsag Philipp von Burgund*. — Godefroy, *Mémoires de Commynes*.

PHILIPPE D'AXEL, noble flamand, fut chargé, le 14 juin 1324, du gouvernement de la Flandre par le comte Louis de Nevers, qui partait pour ses domaines en France. En cette qualité, il figure dans quelques chartes, entre autres dans la charte scellant un accord entre Gand et Ypres contre les habitants du Franc et de Bruges. Mais il ne semble pas avoir joué un grand rôle dans les troubles qui agitaient alors la Flandre.

A. van Renterghem.

De Smet, *Corpus chron. Flandrie*, t. I, p. 187. — Wauters, *Table chron. des chartes*, t. VIII et IX.

PHILIPPE LE BEAU. Voir PHILIPPE D'AUTRICHE, dit LE BEAU.

PHILIPPE LE BON. Voir PHILIPPE DE BOURGOGNE, dit LE BON.

PHILIPPE DE BOULAERE, seigneur d'Asperen, fils de Philippe de Harnes et d'Aleyde de Boulaere, connétable de Flandre vers 1231. Avant d'obtenir

cette dignité, qu'il hérita probablement de Michel de Boulaere, il avait fait partie du groupe des seigneurs flamands qui, en 1215, soutinrent le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, contre ses sujets révoltés.

C'est avec la qualité de connétable qu'on le voit nommé dans différentes chartes.

A. van Renterghem.

Wauters, *Table chron. des chartes*, t. IV. — *Corpus chron. Flandriæ*, t. II. — De Potter en Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 3^e série, t. VI. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. I, p. 229 (édit. de 1874).

PHILIPPE DE BOURGOGNE, dit LE HARDI, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., quatrième fils du roi de France, Jean II, et de Bonne de Luxembourg, sœur du roi de Bohême, Jean l'Aveugle, naquit à Pontoise, le 15 janvier 1342. Il n'avait que quatorze ans lorsqu'il prit part à la désastreuse bataille de Poitiers (1356). C'est au courage dont il fit preuve ce jour là qu'il doit son surnom de *hardi*. Bien que blessé, il combattit jusqu'au dernier moment aux côtés de son père, et, fait prisonnier avec lui, il partagea sa captivité en Angleterre. Sept ans plus tard, le 6 septembre 1363, Jean II rappelait encore sa belle conduite, dans le diplôme par lequel il lui céda le duché de Bourgogne, qu'il venait de recueillir comme plus proche héritier mâle de Philippe de Rouvre, en qui s'éteignit, le 21 novembre 1361, l'antique dynastie féodale établie dans ce pays depuis le x^e siècle. A cette date, d'ailleurs, Philippe se trouvait déjà depuis trois ans (octobre 1360) titulaire du duché de Touraine. Ce fut sans doute le désir hautement exprimé par les Bourguignons de n'être point simplement réunis au domaine royal et de conserver sous un prince particulier leur autonomie territoriale, qui porta Jean II à leur donner son fils cadet pour suzerain. Celui-ci échangea sans difficulté la Touraine contre la Bourgogne. Également étranger à l'une et à l'autre de ces contrées, il n'avait aucun motif pour préférer celle-ci à celle-là, à condition que leurs reve-

nus fussent équivalents. Il n'est pas probable qu'il ait compris dès lors combien la position excentrique de la Bourgogne, rattachée au reste du royaume par un lien très lâche, et proche voisine de l'Empire, devait faciliter plus tard la réalisation de ses ambitieux desseins. Il lui suffisait pour le moment de recevoir un apanage qui lui assignait un rang égal à celui de ses frères, Louis, duc d'Anjou depuis 1356, et Jean, duc de Berry depuis 1360, et qui ne laissait subsister au-dessus de lui que le roi et son fils aîné le dauphin, le futur Charles V. La situation de Philippe était même en un point plus solidement établie que celle de Louis et de Jean.

Tandis, en effet, que la succession à leurs apanages était, pour ces deux princes, restreinte à leurs hoirs mâles, les patentes investissant Philippe de son duché ne contenaient aucune clause de ce genre. Pour donner satisfaction à ses futurs sujets, elles le substituaient pleinement dans les droits de l'ancienne dynastie, faisant de ce fils de France un véritable souverain territorial, aussi indépendant de la couronne que continuaient de l'être à cette époque les deux derniers princes féodaux encore subsistant dans le royaume : le duc de Bretagne et le comte de Flandre.

Pendant quelque temps, Philippe put espérer réunir au duché de Bourgogne la Franche-Comté, que son prédécesseur, Philippe de Rouvre, avait possédée conjointement avec celui-ci.

Jean II, en effet, s'était empressé, après la mort de Philippe de Rouvre, de faire demander à l'empereur Charles IV, suzerain de la Franche-Comté, réunie à l'Allemagne depuis le xii^e siècle, l'investiture de ce territoire pour son fils. Il l'avait obtenue sans difficulté au mois de janvier 1362. Mais si l'empereur ne crut pas devoir empêcher un prince français de s'établir dans l'Empire, les Francs-Comtois protestèrent énergiquement contre le suzerain qu'on leur donnait sans les avoir consultés. Le privilège de masculinité n'existant pas dans le comté de Bourgogne, ce n'était point à Jean II, mais à Marguerite de France,

veuve du comte de Flandre, Louis de Nevers, et grand-tante de Philippe de Rouvre, que revenait à leurs yeux la succession du pays. Le comte de Montbéliard se mit à la tête des mécontents et tint victorieusement campagne contre les Français, qui furent battus à Brignais, au sud de Lyon (6 avril 1362). La mort de Jean II et l'avènement de Charles V (8 avril 1364) mirent fin aux hostilités. Le nouveau roi, sans se soucier des droits de l'empereur, reconnut Marguerite comme héritière de la Franche-Comté et se fit céder par son frère les lettres d'investiture qu'il avait obtenues de Charles IV. La facilité avec laquelle Philippe abandonna ses prétentions s'explique, sans doute, par de puissantes raisons politiques. Selon toute apparence, la comtesse dut promettre dès lors de s'employer à lui faire épouser sa petite-fille, Marguerite de Flandre, unique héritière du comte Louis de Male, et appelée ainsi à recueillir un jour la succession des comtés de Flandre, d'Artois et de Bourgogne.

En cédant à sa rivale, le duc ne renonçait donc à un avantage momentané que dans l'espoir d'en recueillir plus tard un autre bien autrement considérable. Il dut d'autant plus facilement se laisser convaincre, que son intérêt personnel coïncidait, dans cette affaire, avec l'intérêt du royaume.

Au moment, en effet, où Marguerite et Philippe se disputaient la Franche-Comté, Louis de Male négociait le mariage de sa fille avec Edmond, comte de Cambridge, fils du roi d'Angleterre. Depuis le commencement de la guerre avec la France, Édouard III n'avait cessé de rechercher l'alliance du comte de Flandre. S'il avait échoué auprès de Louis de Nevers, inébranlablement fidèle aux Valois, ses avances avaient été favorablement accueillies par Louis de Male, et, dès 1351, on avait négocié l'union de Marguerite avec un prince anglais. Le roi Jean avait su détourner le péril auquel une telle union eût exposé le royaume, menacé d'une coalition anglo-flamande sur sa frontière septen-

trionale. Grâce à ses bons offices, un autre mariage, plus avantageux encore, avait été proposé à Louis de Male pour son héritière. En 1356, elle avait épousé le jeune Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne et comte d'Artois. Ce mariage présageait pour l'avenir la réunion de deux des plus puissants fiefs du royaume sous une même dynastie féodale. On a vu que la mort de Philippe de Rouvre, en 1361, détruisit cet espoir et fit passer la Bourgogne aux mains d'un fils de France. Louis de Male revint alors à ses premiers projets. Destiné lui-même à hériter un jour des comtés d'Artois et de Bourgogne, qui venaient d'être recueillis par sa mère, Marguerite de France, héritière de Philippe de Rouvre, l'octroi du duché de Bourgogne à Philippe le Hardi et plus encore les tentatives de celui-ci sur la Franche-Comté, l'avaient brouillé avec la couronne. Il se montra disposé à accueillir favorablement les nouvelles avances d'Édouard III. Commencées en 1362, les négociations aboutirent au mois d'octobre 1364. Édouard abandonnait en fief à son fils Edmond, en considération de son prochain mariage avec Marguerite, les comtés de Ponthieu et de Guines, lui cédait ses prétentions sur le Hainaut, la Hollande et la Zélande, enfin promettait à Louis de Male de l'aider à s'emparer du Brabant. Il semblait que la maison de Flandre, appuyée sur l'Angleterre, allait marcher à la conquête des Pays-Bas et réunir leurs différentes provinces en un seul Etat.

Charles V, qui venait de monter sur le trône, résolut d'empêcher à tout prix la réalisation d'un traité qui eût donné à Louis de Male une puissance qu'aucun de ses prédécesseurs, pas même Philippe d'Alsace, n'avait possédée. Pendant qu'il obtenait du pape le refus des dispenses nécessaires au mariage, il s'assurait, comme on l'a vu, la bienveillance de la comtesse mère, Marguerite, en lui faisant céder la Franche-Comté par Philippe le Hardi. Sollicité par sa mère de renoncer au mariage anglais et de donner sa fille au nouveau duc de Bourgogne, Louis de Male hésita long-

temps. Ce n'est qu'en 1369 qu'il se laissa entraîner, moyennant le retour à la Flandre de Lille, de Douai et d'Orchies. Mais en restituant à son vassal les conquêtes de Philippe le Bel, Charles V n'entendait point en dépouiller définitivement la couronne. Il fit prendre à son frère l'engagement de lui restituer les territoires cédés lorsqu'il serait entré en possession de l'héritage de sa fiancée (7 septembre 1368). De son côté, d'ailleurs, Louis, au courant des menées du roi, exigeait de sa fille la promesse de ne jamais les aliéner et d'empêcher de tout son pouvoir son futur mari de les abandonner jamais (27 mars 1369). S'étant ainsi garanties l'une contre l'autre, les parties acceptèrent enfin le contrat, le 25 avril 1369. Le mariage fut pompeusement célébré à Gand, le 19 juin suivant. La veille même, Philippe, annulant la parole qu'il avait jadis donnée à son frère, déclarait solennellement qu'il ne disjoindrait jamais de la Flandre les terres restituées par la France.

Si le mariage de Marguerite avec Philippe de Bourgogne eut pour conséquence immédiate la restauration de l'ancienne puissance territoriale des comtes de Flandre, il dut apparaître, d'autre part, comme un succès considérable pour la diplomatie de Charles V. Le roi s'applaudit d'avoir assuré, à un membre de sa maison, la succession de la grande principauté septentrionale qui, depuis Philippe-Auguste, avait causé tant de soucis à la couronne. Il crut sans doute avoir résolu enfin la question flamande, et les concessions qu'il fit à Louis de Male ne lui semblèrent pas payer trop cher un si beau résultat. Il ne pouvait prévoir qu'en introduisant dans les Pays-Bas une branche cadette de la maison de Valois, il la détachait du tronc de la dynastie, et que, transplantée dans ces régions, elle y prendrait racine et y donnerait naissance à une maison nouvelle qui, oubliant ses origines, servirait non point à rattacher la Belgique à la France, mais au contraire à l'en arracher. Destiné à recueillir, grâce à son mariage, les comtés de Flandre et d'Artois avec la

Franche-Comté, Philippe le Hardi devait disposer un jour d'une puissance qui lui permettrait de secouer facilement l'autorité de la couronne.

Du reste, ces conséquences du mariage de 1369 étaient encore lointaines. Du vivant de Louis de Male, Philippe ne put escompter que des espérances et sa situation dans le royaume resta ce qu'elle était auparavant. Pendant le règne de Charles V, il remplit fidèlement son devoir de « prince des fleurs de lys ». En 1364, il prend part, en Normandie, aux opérations militaires entreprises sur l'ordre de Charles V contre les partisans du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Puis, lorsque, à la rupture du traité de Brétigny, la guerre se déchaîne de nouveau, il court, en 1369, au sortir des fêtes de son mariage, combattre le duc de Lancastre en Normandie. On le voit, en 1372, guerroyer contre les Anglais avec Du Guesclin, les chasser en 1373 du Poitou et de la Saintonge. En 1375, il fait partie de l'ambassade envoyée à Bruges pour conclure avec eux une nouvelle trêve.

C'est quatre ans après cette date qu'il fut amené, pour la première fois, à s'occuper des affaires de Flandre.

Au mois de juin 1379, les Gantois s'étaient révoltés contre Louis de Male et, en quelques semaines, avaient soumis tout le comté à leur influence. Pris au dépourvu, Louis n'avait pu tenir tête à ses villes soulevées. Les quelques chevaliers allemands qu'il avait pris à sa solde et un corps de nobles bourguignons que lui avait envoyé son gendre, ne suffisaient pas à résister aux multitudes de combattants mis sur pied par les grandes communes. Tandis qu'il se réfugiait à Lille, ses troupes, renfermées dans Audenarde, y étaient assiégées par les Gantois et leurs partisans. Dans ce pressant péril, il implora la médiation de Philippe le Hardi, qui s'empressa d'accourir. Il entama avec les Gantois des négociations, qui, habilement conduites, aboutirent, le 1^{er} décembre 1379, à une paix qui proclamait l'amnistie pour les révoltés et ratifiait tous les privilèges du pays. Cette paix, du

reste, acceptée sans franchise par les deux parties, fut bientôt violée. Les hostilités reprirent dès l'année suivante. La défection de Bruges, où le parti des tisserands, favorable aux Gantois, fut battu, permit cette fois au comte de reprendre l'avantage. Successivement Ypres, Courtrai tombèrent en son pouvoir. A son tour, il vint assiéger Gand. Cependant, au moment où il se croyait sûr de la victoire, la fortune l'abandonna brusquement. A la veille du jour où la famine allait les forcer à capituler, les Gantois tentèrent héroïquement un dernier effort. Conduits par Philippe van Artevelde, ils marchèrent sur Bruges et s'en emparèrent après une courte bataille, tandis que le comte fuyait seul, à la faveur de la nuit, sur la route de Lille. Ce triomphe inespéré releva subitement la cause populaire. De nouveau, la Flandre entière se mit en insurrection, et, comme jadis Louis de Nevers, Louis de Male se vit réduit à recourir à l'appui de son suzerain, le roi de France.

Peut-être ne l'eût-il point obtenu, si Charles V s'était encore trouvé sur le trône. Car, depuis 1369, la conduite du comte avait fourni à la couronne de puissants motifs de mécontentement. Au lieu de se rapprocher de la France, il avait continué d'entretenir les rapports les plus cordiaux avec l'Angleterre, et il n'avait pas tardé à passer, non seulement à la cour, mais dans tout le royaume, pour un ennemi déclaré des Valois. Personne ne le plaignit dans son malheur, qui parut le juste châtiment d'une odieuse ingratitude. Le fin politique qu'était Charles V n'eût point manqué d'en profiter pour arracher à ce désobéissant vassal d'importantes concessions, peut-être la restitution des territoires cédés lors du mariage de Marguerite. Mais le « sage roi » n'était plus. Un enfant, Charles VI, lui avait succédé en 1380, et cet enfant, confié à la tutelle de ses oncles et du duc de Bourbon, régnait mais ne gouvernait pas.

Des oncles de Charles VI, d'ailleurs, un seul exerçait sur lui une réelle influence, et c'était Philippe le Hardi. Le duc d'Anjou, tout à ses projets de con-

quêtes en Italie, se désintéressait des affaires de France; le duc de Bourbon n'ambitionnait point le premier rôle à la cour. Seul, le duc de Bourgogne exerçait véritablement la régence. Quelques jours avant de mourir, Charles V lui avait laissé le gouvernement de toutes les forteresses et de tous les gens d'armes du royaume, et, depuis ce moment, aucun rival ne lui avait disputé la direction du jeune roi. Il disposait donc des ressources de la France et il ne pouvait manquer, attentif à ses propres intérêts, de les mettre à la disposition de son beau-père. La prolongation de la guerre en Flandre ne menaçait point seulement, en effet, de ruiner ce territoire, le plus riche de tous ceux qui devaient un jour lui revenir; elle paraissait aussi devoir y introduire les Anglais, que les Gantois appelaient à la rescousse. Cette considération eût suffi déjà à décider Charles VI à une expédition en Flandre. Mais le duc en fit valoir bien d'autres. Il remontra à son neveu que les Gantois étaient Urbanistes et refusaient d'obéir au pape d'Avignon soutenu par la France; il fit valoir que Rouen et Paris, entraînés par l'exemple des Flamands, s'agitaient et cherchaient à faire éclater dans le royaume une révolution populaire. La cause de l'Eglise et celle de l'ordre social étaient donc intéressées au châtiment des rebelles, et il fallait agir vite si l'on voulait éviter une épouvantable catastrophe. Il n'en fallait pas tant pour entraîner l'assentiment de Charles VI. Au mois d'octobre 1382, une puissante armée française, commandée nominale-ment par le roi, réellement par le duc, se mit en marche vers le nord. Il serait sans doute injuste de prétendre qu'elle n'allait combattre que pour le duc de Bourgogne. Rien ne permet de croire que Philippe ne fût pas sincère en justifiant l'expédition au nom de l'intérêt du royaume. Il est certain, toutefois, qu'il songeait d'avantage encore à ses propres affaires et qu'il saisit avec joie l'occasion de rejeter sur son neveu les frais d'une campagne coûteuse et de détourner de lui-même le reproche d'avoir tiré les armes contre ses futurs sujets.

On sait comment, le 27 novembre, les Gantois furent taillés en pièces par l'armée française auprès de West-Roosebeke. Ce désastre pourtant ne mit pas fin à la guerre. Sans doute, il provoqua la soumission immédiate du Franc de Bruges, de Bruges et d'Ypres, mais Gand possédait encore assez d'hommes et de ressources pour continuer la lutte et la défaite, loin de l'abattre, surexcita son énergie. Le roi d'Angleterre, qui n'avait rien fait pour l'héroïque cité, comprenait la faute qu'il venait de commettre en voyant la Flandre livrée au roi de France. En 1383, il laissait l'évêque de Norwich débarquer à Calais, et, sous prétexte de ramener les Flamands dans l'obédience du pape Urbain VI, joindre ses troupes aux milices gantoises et entreprendre le siège d'Ypres. La résistance de la ville donna le temps à Philippe le Hardi de faire échouer cette expédition. Il s'empressa de ramener vers la Flandre le roi et une nouvelle armée. L'évêque n'attendit pas le choc, abandonna le blocus d'Ypres et se rembarqua. Gand, une fois de plus, était seul. Grandiose dans son obstination, il résiste encore et Louis de Male meurt (30 janvier 1384) sans l'avoir vu se soumettre. Mais cette mort appelle Marguerite et Philippe le Hardi au gouvernement de la Flandre. Le duc a décidé d'en finir avec une guerre ruineuse. Sous prétexte de préparer l'invasion de l'Angleterre, il fait rassembler une flotte française à L'Ecluse, et, pour la troisième fois, entraîne dans le comté son neveu et ses troupes. Du reste, il ne veut qu'en imposer aux Gantois par cet appareil guerrier. Trop avisé pour recourir aux armes, maintenant qu'il est devenu leur prince, il parlemente avec eux, affiche à leur égard les allures les plus bienveillantes, proteste qu'il leur laissera tenir Urbain VI pour vrai pape, leur garantit en termes presque modernes la liberté de conscience, et va enfin, pour les amadouer, jusqu'à imposer à la chancellerie française l'emploi du flamand dans les lettres qu'elle leur expédie. Il arrive enfin à son but. Le 18 décembre 1385, une paix définitive

est conclue à Tournai. Moyennant la ratification solennelle de tous ses privilégiés, Gand prête serment au nouveau comte, et la soumission de l'indomptable cité fait passer définitivement le comté de Flandre sous le pouvoir de la maison de Bourgogne et l'installe à demeure dans les Pays-Bas.

L'héritage de sa femme a fait dès lors de Philippe le Hardi le prince le plus puissant de France. Ses domaines comprennent deux parties distinctes : d'une part, la Bourgogne, la Franche-Comté, les comtés de Nevers et de Réthel, et, depuis 1390, le comté de Charolais, acheté à Jean d'Armagnac; d'autre part, la Flandre et l'Artois. En prenant possession de ces deux groupes de territoires, Philippe cessait d'être uniquement un grand vassal de la couronne. Par la Franche-Comté d'un côté, par la Flandre impériale de l'autre, il s'introduisait dans l'Empire, et c'est de ce côté qu'il allait désormais diriger sa politique.

Déjà en 1377 il avait été question du mariage de l'une de ses filles avec le duc d'Autriche, Léopold IV, voisin des domaines bourguignons par ses terres d'Alsace et de Tyrol. Longtemps retardée, cette union s'accomplit en 1393, l'année même où une autre fille de Philippe, Marie, épousait Amédée de Savoie, lui aussi vassal de l'empereur. Si ces mariages n'eurent aucune conséquence immédiate, ils devaient plus tard, sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, faciliter l'expansion de la puissance bourguignonne dans les vallées du haut Rhin et du Rhône. Philippe le Hardi ne fit de ce côté que préparer l'avenir. En revanche, il dirigea ses efforts vers le Nord et y remporta en quelques années des succès surprenants. À partir de 1384, les Pays-Bas occupent dans ses desseins une place incomparablement plus grande que la Bourgogne.

Au moment où la maison de Bourgogne se substituait en Flandre à la vieille maison de Dampierre, deux autres dynasties, comme elle d'origine étrangère, s'étaient déjà introduites dans les Pays-Bas. En 1345, les possessions des

d'Avesnes, c'est-à-dire le Hainaut, la Hollande et la Zélande, avaient passé à la maison de Bavière, tandis qu'à la mort de Jean III (1355), le Brabant avait reçu pour prince Wenceslas de Luxembourg, mari de Jeanne, fille aînée du duc. Ce partage des Pays-Bas entre trois dynasties de sang royal, puissamment apparentées, les unes en Allemagne, la troisième en France, devait amener tôt ou tard leur annexion complète à l'une d'entre elles. Philippe le comprit, et ne manqua pas de mettre en œuvre toutes les ressources de son habileté politique pour supplanter ses rivaux.

Le représentant de la maison de Bavière en Belgique était alors le duc Albert, régent depuis 1358 des comtés de Hainaut et de Hollande, au nom de son frère Guillaume, devenu fou. Le roi d'Angleterre cherchait précisément à l'attirer dans son camp. Il négociait le mariage de Guillaume, fils et héritier présomptif d'Albert, avec la fille du duc de Lancastre. Ce mariage, en implantant de nouveau dans les Pays-Bas l'influence anglaise, eût opposé un obstacle redoutable aux progrès de la maison de Bourgogne. Pour l'empêcher, Philippe résolut d'agir avec Albert comme Charles V avait agi jadis avec Louis de Male, c'est-à-dire de l'entraîner vers la France par l'appât d'avantages plus considérables que ceux que pouvait lui fournir l'alliance anglaise. Il lui offrit de faire épouser par le roi Charles VI une princesse bavaoise, en même temps qu'il lui proposait une alliance intime avec sa propre maison. Ce plan réussit complètement. Le 12 avril 1385, la fille d'Albert, Marguerite, devint la femme du fils aîné de Philippe, Jean sans Peur, alors comte de Nevers, en même temps que Guillaume de Bavière épousait Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe. Quelques mois plus tard, le 18 juillet, Isabelle de Bavière devenait reine de France. Dès lors, tout péril était écarté du côté d'Albert, transformé en intime allié et en proche parent des Valois.

Pendant qu'il se gardait ainsi du côté du Hainaut et de la Hollande, Philippe poursuivait en Brabant une opé-

ration plus profitable encore. En 1357, l'empereur Charles IV, frère du duc Wenceslas, mari de la duchesse Jeanne, avait su obtenir de cette princesse la promesse de reconnaître comme son héritier le chef de la maison de Luxembourg, pour le cas où elle viendrait à mourir sans enfants. Cette promesse semblait sur le point de se réaliser. Le mariage de Jeanne et de Wenceslas était, en effet, resté stérile, lorsque ce dernier mourut le 8 décembre 1383.

Philippe se mit dès lors en devoir de frustrer la maison de Luxembourg de la succession du Brabant et de l'obtenir pour lui-même. Sa femme, Marguerite, était la nièce de Jeanne, et il profita de cette parenté pour s'introduire dans les bonnes grâces de la duchesse et pour s'emparer de sa confiance. En 1384, il se fit céder par elle l'administration monétaire du Brabant, et ce fait suffit à prouver l'influence qu'il avait acquise dès lors sur l'esprit de la vieille princesse.

Les événements vinrent bientôt en aide à ses projets. Peu de temps après la mort de Wenceslas, des incidents de frontière avaient mis aux prises le Brabant et la Gueldre (voy. Jeanne de Brabant). Après une série de revers, Jeanne avait imploré l'arbitrage du roi de France, tandis que le duc Guillaume de Gueldre prêtait serment à Richard II d'Angleterre et envoyait une lettre de défi à Charles « qui se dit roi de France » (10 juillet 1387). Philippe de Bourgogne n'hésita pas à se poser en défenseur de la majesté royale offensée et à exiger un châtiment exemplaire de l'insolent. Il triompha des répugnances qu'une expédition lointaine et coûteuse contre un petit prince sans importance, inspirait à bon nombre des conseillers de la couronne. Il démontra que l'humiliation du duc serait un coup droit porté à l'Angleterre, fonderait dans le nord des Pays-Bas et étendrait à l'Allemagne même le prestige de la France. Ce qu'il se gardait de dire, c'est qu'il escomptait la reconnaissance de Jeanne, et que, probablement, un traité secret annulant la promesse faite jadis à l'empereur, lui ga-

rantissait dès lors l'héritage du Brabant. Il l'emporta donc et l'expédition fut résolue. Pour épargner le Brabant, Philippe dirigea les troupes royales par les routes difficiles de l'Ardenne et de l'Eifel. Les opérations se bornèrent à une pénible promenade militaire. Après avoir reçu de courtes excuses de Guillaume et lui avoir fait signer la paix avec la duchesse, Charles VI ramena son armée en France.

Cette équipée n'augmenta en rien la gloire de la couronne, mais elle acheva de soumettre Jeanne à l'ascendant de Philippe. Le service qu'elle venait de recevoir lui apparaissait d'autant plus éclatant que le roi des Romains, Wenceslas de Luxembourg, n'avait rien fait pour elle. Elle se décida sans peine à déchirer publiquement le traité qu'elle avait conclu avec Charles IV. Elle laissa le duc revendiquer ouvertement, au nom de sa femme, la succession future du Brabant et proposer aux Etats du pays, moyennant la restitution de Malines et d'Anvers, jadis annexés à la Flandre par Louis de Male, de le reconnaître comme l'héritier légitime du duché. Cette violation flagrante des droits accordés à son père ne laissa pas que de soulever l'indignation de Wenceslas. Mais sa situation en Allemagne était trop ébranlée pour qu'il pût songer à résister efficacement. Il se borna à des protestations stériles, et, de son côté, engagea les Etats à se déclarer en sa faveur. Entre les deux prétendants, ceux-ci gardèrent tout d'abord la neutralité, refusant de se prononcer avant la mort de la duchesse. Philippe alors brusqua le dénouement. Le 28 septembre 1390, Jeanne, considérant que « par raison et droit de nature » sa nièce devait succéder au duché de Brabant, désirant d'ailleurs éviter les discordes qui pourraient éclater à sa mort, et attendu enfin que Philippe présentait plus de garanties pour gouverner ses Etats « en paix et en tranquillité » que « tout autre prince ou seigneur ou dame » quelconque, lui céda sa terre en nue propriété, ne s'en réservant que « l'usufruit et l'exercice de la seigneurie ».

Les Brabançons acceptèrent sans résistance la décision de la duchesse. Toutefois, s'ils consentaient à passer sous le pouvoir de la maison de Bourgogne, ils n'entendaient pas lui sacrifier leur autonomie et ils désiraient avoir un prince particulier. En 1393, Philippe et Marguerite désignèrent comme tel leur second fils Antoine qui, en 1396, vint s'installer auprès de sa grand'tante pour s'initier aux mœurs et aux institutions de ses futurs sujets.

C'est au moment où Philippe le Hardi venait, par l'acquisition du Brabant, de rendre possible l'annexion future de tous les Pays-Bas à la maison de Bourgogne, qu'il vit se dresser contre lui un adversaire décidé à s'opposer désormais à tous ses projets. Jusqu'alors, le duc avait dominé seul, on l'a vu, dans les conseils de la couronne. Mais le frère du roi, Louis d'Orléans, parvenu à l'âge d'homme, revendiquait désormais sa place; et lorsque, à partir de 1392, Charles VI, soumis à des accès de démence de plus en plus fréquents, fut devenu incapable de régner seul, la lutte éclata entre les deux princes rivaux, qui prétendaient chacun disposer à son gré des forces et des revenus du royaume.

Décidé à arrêter les progrès de la puissance bourguignonne, le duc d'Orléans résolut de s'opposer à elle dans ces régions néerlandaises où elle s'était si rapidement développée. En 1392, il achetait les domaines de la maison de Blois et cherchait à se mettre en possession des nombreuses terres qu'elle possédait en Hainaut. Philippe le Hardi réussit à faire échouer cette première tentative. C'est quelques années plus tard seulement que la partie devait sérieusement s'engager.

L'acquisition du Brabant par Philippe le Hardi l'avait naturellement brouillé avec le roi des Romains. Ce fut, pour le duc d'Orléans, une raison de rechercher l'alliance de celui-ci, alliance d'autant plus précieuse que Wenceslas, possédant le Luxembourg, pouvait lui ouvrir facilement l'accès des Pays-Bas. Cette politique réussit. Dès 1398, le sénéchal du

Luxembourg, Huart d'Autel, prêtait serment à Louis, qui s'occupa activement dès lors de se créer des partisans dans cette région. La même année, il s'alliait au duc de Clèves, et enfin, en 1401, entraînait en rapports intimes avec Guillaume de Gueldre.

La déposition de l'incapable Wenceslas, en 1400, tourna à l'avantage de la Bourgogne. Philippe le Hardi se rapprocha tout de suite du nouveau roi, Robert de la Pfalz, tandis que le duc d'Orléans restait le partisan du monarque déchu. La politique étrangère de la France, dirigée par eux en des directions contraires, cessa complètement de s'inspirer des intérêts du royaume pour ne servir que ceux des factions qui se le disputaient. Pour abattre son adversaire, Philippe fit cause commune avec le nouveau roi d'Allemagne, contre le duc Jean Galéas de Milan, dont Louis d'Orléans avait épousé la fille. A Paris, le roi passait tour à tour sous le joug de son frère et sous celui de son oncle, ne recouvrant de loin en loin la raison que pour constater le pillage de ses finances et l'anarchie croissante dans l'Etat.

Dès la fin de l'année 1401, les deux ducs avaient failli en venir aux prises, et leur réconciliation, au mois de janvier 1402, n'avait été qu'une comédie. Un peu plus tard, le 18 avril 1402, le duc d'Orléans ayant reçu la direction générale des aides, il avait failli, au mépris de tous les principes de gouvernement, accorder la même dignité à Philippe, sous peine de déclencher la guerre civile. Quelque temps après cet incident, les deux princes se trouvaient de nouveau en conflit dans le Nord. Le 18 août 1402, Louis d'Orléans rachetait à Jean de Moravie l'engagère du Luxembourg, s'installant ainsi dans les Pays-Bas, aux flancs de son rival. Le duc de Bourgogne répondit à ce succès de son ennemi en faisant consentir le roi aux fiançailles du dauphin avec Marguerite, fille de Jean sans Peur, et à celles de Philippe, son troisième fils, avec Michelle de France. Mais il ne suffisait pas de se maintenir en France. Les affaires des Pays-Bas continuaient de l'occuper, et,

au commencement de l'année 1404, il partait pour Bruxelles et obtenait de la duchesse Jeanne l'abandon du gouvernement du Brabant à son fils Antoine. Ce fut là sa dernière démarche politique. Atteint par une maladie contagieuse qui régnait alors, il se fit transporter en litière au célèbre sanctuaire de N.-D. de Hal. C'est là qu'il mourut inopinément, le 27 avril, âgé de 63 ans.

L'admirable statue que nous a laissée de lui le grand sculpteur Claus Sluter, lui donne une physionomie à la fois énergique et madrée, où l'on peut démêler son double caractère d'homme de guerre et de diplomate. De ce double caractère, comme on a pu le voir par cette rapide esquisse biographique, c'est le second qui, avec les années, a de plus en plus dominé dans Philippe le Hardi. Depuis la campagne de Gueldre, qui fut à peine une expédition militaire, il n'a plus tiré l'épée, et l'on ne reconnaît plus le bouillant combattant de Poitiers dans l'habile homme qui, par une série d'adroites négociations, subordonne la maison de Bavière à celle de Bourgogne et finit par faire tomber le Brabant dans ses filets. Conscient de sa supériorité politique, le duc préféra toujours les délicats instruments de la diplomatie aux procédés brutaux et dangereux de la guerre. Entre lui et son arrière-petit-fils, Charles le Téméraire, le contraste est aussi éclatant qu'il est possible. Il ne combattit en somme de bon cœur que contre les Anglais, qu'en vrai Valois il semble avoir haï de toutes ses forces. Pour le reste, il chercha, quand il le put, à éviter d'inutiles effusions de sang. Sans doute, l'expédition française qui aboutit à la bataille de Roosebeke, fut son œuvre, mais rien ne prouve qu'il ait désiré ces sanglants combats pendant lequel il ne joua qu'un rôle très effacé, et sa conduite postérieure en Flandre montre qu'il chercha toujours depuis lors à éviter une nouvelle rencontre. A tout prendre, il fut pacifique, non sans doute par manque de courage, mais par prudence, et c'est le surnom d'habile, non celui de hardi, qui répondrait le mieux à sa vraie nature. Froissart, d'ailleurs, ce naïf connaisseur

d'hommes, ne s'y est pas trompé. Il a très bien vu en lui ce qu'il était réellement, un prince « sage, froid et imagé » natif, et qui, sur ses besognes, véoit « au loin ».

Il serait excessif de reprocher trop durement à un diplomate, fût-il du *xiv^e* siècle, de n'avoir pas fait preuve en toute occasion d'une impeccable loyauté. Il est sûr que Philippe ne craignit pas de violer une parole donnée. Lors des négociations qui aboutirent à son mariage avec Marguerite de Flandre, il trompa sans scrupule le roi de France. On ne peut douter, en effet, qu'en lui promettant de restituer à la couronne Lille, Douai et Orchies après la mort de Louis de Male, il ne fût bien décidé à les garder.

Comme homme privé, Philippe le Hardi apparaît supérieur à la moyenne des grands seigneurs de son temps. Il fut sincèrement pieux, travailleur, charitable et chaste. On ne lui connaît aucune maîtresse ni aucun bâtard, chose bien rare en un temps où les naissances illégitimes foisonnaient dans tous les rangs de la société. Bien différent de son fils Jean sans Peur, il eut, comme ses frères, le goût passionné du luxe et des arts. On sait qu'il s'entoura d'une foule de peintres et de miniaturistes belges. Il protégea Broederlam, et c'est aux travaux qu'il fit entreprendre à la chartreuse de Champmol, près de Dijon, que l'on doit le chef-d'œuvre de Claus Sluter.

Son règne dans les Pays-Bas ne prépara pas seulement la réunion future de toutes leurs provinces sous le sceptre bourguignon; c'est de lui encore que datent les premières institutions qui y firent connaître les bienfaits d'une administration exacte et d'une justice impartiale. A vrai dire, l'heure était venue, à la fin du *xiv^e* siècle, de remplacer l'organisation politique du moyen âge par une organisation plus parfaite et mieux en harmonie avec la complexité croissante des besoins sociaux. Déjà Louis de Male l'avait tenté en établissant en Flandre une cour centrale de justice, sous le nom d'*audience du comte*, en créant un procureur général et des

maîtres des comptes. Philippe ne fit donc que s'avancer plus loin dans une voie déjà ouverte, lorsqu'il institua à Lille, en 1386, le Conseil de Flandre, qui se scinda plus tard en une cour de justice et en une chambre des comptes. Sans doute, les grandes communes protestèrent tout d'abord contre des innovations qui restreignaient leur autonomie et soumettaient leurs échevinages au contrôle du gouvernement central. Mais les petites villes et les campagnes, heureuses de posséder désormais un recours contre les puissantes cités de Gand, de Bruges et d'Ypres qui depuis si longtemps les maintenaient en tutelle, se prononcèrent en faveur de la politique princière et assurèrent son succès. Le gouvernement de Philippe fut d'ailleurs bienfaisant pour la Flandre. Au sortir de la terrible guerre civile qui avait dévasté le comté de 1379 à 1385, il y ramena l'ordre et la paix. Les ruines causées par les troubles furent réparées; grâce aux efforts du duc, les Hanséates qui avaient quitté Bruges vinrent s'y réinstaller à la fin de l'année 1392. Peu à peu on s'accoutuma au régime bourguignon. Les Flamands finirent même, habilement circonvenus, par abandonner le pape de Rome pour celui d'Avignon, supprimant ainsi le dernier obstacle qui les séparait encore de leur nouveau seigneur.

Si, depuis 1384, Philippe le Hardi orienta sa politique vers les Pays-Bas et s'il y assura, comme on l'a vu, l'avenir de sa maison, il ne cessa point pourtant de rester avant tout un prince français. C'est seulement sous ses descendants que la dynastie bourguignonne devait s'acclimater dans la Belgique et rompre avec les Valois. Si vaste qu'ait été son intelligence, le duc n'a pu prévoir qu'il jetait les fondements d'un Etat nouveau destiné à entrer plus tard en lutte avec sa propre patrie, et que son petit-fils quitterait un jour Paris pour venir s'établir en souverain à Bruxelles. Sa politique n'a eu pour but que de s'assurer le premier rang en France, et c'est en Flandre et en Brabant qu'il prétendit vaincre le duc d'Orléans et conquérir

l'hégémonie dans le royaume. Résidant presque continuellement aux bords de la Seine ou dans ses terres de Bourgogne, il n'apparut dans le Nord que lorsqu'il y fut attiré par les soins de la guerre ou de la diplomatie. Il resta un étranger pour les habitants de ces régions dont il ne connaissait ni les mœurs, ni la langue, ni le caractère, et son long règne n'y a laissé aucune trace dans les souvenirs populaires.

De son mariage avec Marguerite de Flandre, Philippe eut neuf enfants, cinq garçons et quatre filles. Ce furent : Jean sans Peur, né le 28 mai 1371, comte de Nevers par cession de ses parents depuis 1384, puis duc de Bourgogne à la mort de son père, et comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne après le décès de sa mère (16 mars 1405), époux de Marguerite de Bavière depuis 1385 ; Charles, né en mars 1372 et mort le 13 juillet 1373 ; Louis, né en mai 1377 et mort le 10 janvier suivant ; Antoine, né en 1384, comte de Réthel en 1392 par cession de ses parents, puis duc de Brabant en 1404, époux de Jeanne de Saint-Pol depuis 1402 ; Philippe, né en octobre 1389, comte de Nevers et de Réthel depuis 1404, par cession de ses frères, époux en 1409 d'Isabelle, fille d'Enguerrand VII, sire de Coucy, puis après la mort de celle-ci, en 1413, de Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu ; Marguerite, née en octobre 1374, mariée en 1385 à Guillaume de Bavière ; Catherine, née en 1378, mariée en 1393 à Léopold d'Autriche ; Bonne, née en 1379, morte en 1399, et enfin Marie, née en août 1380, mariée en 1393 à Amédée VIII, comte de Savoie.

H. Pirenne.

Chronique du religieux de Saint-Denis, éd. L. Bellaguet (Paris, 1839-52). — *Chroniques de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1867-77). — Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arq (Paris, 1857-62). — Juvenal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. T. Godefroy (Paris, 1614). — U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1739-84). — L. Gollut, *Les mémoires historiques de la république séquanais* (Dôle, 1592; Arbois, 1846). — de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (Paris, 1824-26 ; éd. Gachard, Bruxelles, 1838). — P. Fredericq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* (Gand, 1875). — A. Leroux,

Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461 (Paris, 1892). — Th. Lindner, *Geschichte des Deutschen Reiches unter König Wenzel* (Brunswick, 1875-80). — E. Werunsky, *Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit* (Innsbruck, 1882-92). — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II (Bruxelles, 1902). — E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur ducs de Bourgogne* (Paris, 1888). — J.-J. Vernier, *Philippe le Hardi duc de Bourgogne. Son mariage avec Marguerite de Flandre en 1369* (Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 1900). — E. Jarry, *La vie politique de Louis de France duc d'Orléans* (Paris, 1889).

PHILIPPE DE BOURGOGNE, dit LE BON ou l'ASSEURÉ, duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, etc., premier enfant et fils unique de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, naquit à Dijon, le 30 juin 1396. Sa jeunesse s'écoula tantôt en Bourgogne, tantôt au Louvre ou à l'hôtel d'Artois, résidence de sa famille à Paris, mais surtout en Flandre, où son père lui fit faire des séjours longs et nombreux pour l'initier aux mœurs de ce pays, qui formait dès lors la base de la puissance bourguignonne. Il reçut l'éducation qui convenait à un prince appelé à régner — comme les Habsbourg à l'autre bout de l'Europe — sur des populations de langues différentes. Il apprit le flamand et l'allemand, et s'exerça à parler le latin, langue diplomatique de l'époque, mais d'ailleurs sans grand succès. Vigoureux de corps, il excella bientôt dans tous les exercices militaires, et son intelligence très éveillée lui fit acquérir rapidement la dignité d'allures et la politesse raffinée qui convenaient à son rang. Il passa auprès de ses contemporains pour un modèle d'élégance et de courtoisie, encore qu'aux yeux d'un moderne, les raffinements que l'on admira en lui semblent parfois d'une bizarrerie outrancière et d'une recherche qui n'exclut pas la grossièreté. Mais, pour les hommes du xve siècle, la distinction consistait surtout dans la pompe et le décor, et l'on sait suffisamment que Philippe, aussi amoureux du faste que son grand-père, éblouit l'Europe de l'éclat de son luxe.

Bien différent d'ailleurs de son fils Charles le Téméraire, il ne chercha pas à s'isoler comme lui dans une splendeur majestueuse et froide. Il aimait le bruit, le mouvement, la parade extérieure et exubérante, et savait s'intéresser autant aux divertissements populaires qu'aux cérémonies de cour. C'est sans doute pendant ses premiers séjours au château de Gand qu'il contracta ce goût pour les grosses farces flamandes qu'il conserva toute sa vie. Avec cela, d'ailleurs, très laborieux et appliqué « à ses besognes », il fit rapidement son apprentissage politique. Il n'était âgé que de dix-sept ans lorsque Jean sans Peur, fréquemment appelé en France par les querelles politiques dans lesquelles il joua un si grand rôle, le trouva suffisamment préparé pour exercer, pendant ses absences, le gouvernement en Flandre et en Artois. Il fut chargé de cette importante mission de 1412 à 1415, sauf quelques interruptions, et de la fin de 1417 à la mort de son père. Il eut l'occasion de donner dès lors des preuves de son habileté. C'est lui qui, au commencement de l'année 1419, termina par son arbitrage les différends survenus entre Jacqueline de Bavière d'une part, son mari Jean IV de Brabant et son oncle Jean de Bavière de l'autre.

Quelques mois plus tard, Jean sans Peur périssait assassiné sur le pont de Montereau (10 septembre 1419) et Philippe, qui n'avait encore porté jusqu'alors que le titre de comte de Charolais, devenait inopinément duc et comte de Bourgogne et comte de Flandre et d'Artois. La nouvelle de l'attentat lui parvint à Gand, et Chastelain nous a vivement dépeint les transports de douleur et de rage auxquels il s'abandonna dans le premier moment. Mais après les effrayantes convulsions auxquelles le jeta son tempérament colérique et sanguin, il ne songea plus qu'à la vengeance. Il résolut d'écraser le dauphin, qu'il accusait publiquement du meurtre, de le déshériter du royaume, de l'humilier devant cette maison de Bourgogne dont il se montrait depuis si longtemps l'adversaire acharné. Il pouvait compter en France

sur le puissant parti qui avait soutenu son père, sur la reine Isabeau de Bavière, que Jean sans Peur avait attachée à sa cause, sur la bourgeoisie parisienne ardemment « bourguignonne » depuis longtemps déjà. Le pauvre Charles VI, définitivement sombré dans la folie, n'était plus qu'un instrument inconscient aux mains de la reine et de sa faction. Dès la fin de septembre, on lui avait fait envoyer au jeune duc d'humbles excuses, avec la promesse de lui conserver dans le royaume « tel estat et prérogative comme feu monseigneur son père » avait en son vivant ». Ainsi, le roi prenait parti pour Philippe contre son propre fils, et l'on comprend l'accueil qui fut fait aux offres de réconciliation que celui-ci envoya à Gand aussitôt après le meurtre de Montereau.

Philippe affecte de considérer désormais le dauphin comme l'ennemi déclaré du royaume; en face de lui, il ne craint point de se poser en défenseur et en protecteur de la couronne. Il donne presque, à la guerre qu'il va entreprendre contre l'héritier du trône de France, les dehors d'une guerre nationale. Dès le 1^{er} octobre, il fait savoir à Charles VI et à Isabeau de Bavière qu'il « a ordonné » de mettre sus promptement huit cents « hommes d'armes et mille hommes de » trait de bonne estoffe, pour eulx employer au bien du roy et du royaume, « en attendant qu'il se mette sus en sa » personne en plus grand nombre et « puissance ». En même temps, il convoque à Malines, comme chef de sa maison, sa tante la comtesse de Hainaut, son cousin le duc de Brabant, son oncle Jean, duc de Bavière, son beau-frère le duc de Clèves, le comte de Namur et « aucuns autres ses proximes et amis ». C'est dans ce conseil de famille qu'il révéla son projet bien arrêté de s'allier aux Anglais et de reconnaître leur roi, Henri V, dès qu'il aurait épousé la fille de Charles VI, Catherine de France, comme héritier de celui-ci. Les négociations s'effectuèrent promptement. Les bases de l'alliance furent jetées, le 18 octobre, à Arras; un traité formel fut conclu le 2 décembre suivant. Quelques mois

plus tard, à Troyes, le 21 mai 1420, Charles VI, en présence du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre, déclarait Charles, « soy disant daulphin de » Viennoiz », déchu du trône et déshérité, et promettait sa succession à Henri V. Le pauvre roi tombait désormais sous la tutelle de « son fils » de Bourgogne et de « son fils » d'Angleterre. En même temps qu'il donnait sa fille au second, il ratifiait pour toujours au premier la possession de Lille, de Douai et d'Orches (6 avril), et lui cédaient les villes de Péronne, de Roye et de Montdidier (6 mai).

Les années suivantes furent toutes consacrées à la guerre contre le dauphin qui, appuyé sur les provinces du centre et du midi de la France, cherchait à tenir tête à la coalition anglo-bourguignonne. Conduites soit par le duc lui-même, soit par son meilleur capitaine, Jean de Luxembourg, les troupes de Philippe remportèrent presque toujours l'avantage. Au mois de juin 1420, elles s'emparaient de Villeneuve-le-Roi et de Moret, et assiégeaient Melun. L'année suivante, elles enlevaient Château-Thierry, défendaient victorieusement Chartres contre l'adversaire, remportaient, le 30 août, la victoire de Monsen-Vimeu et se faisaient ouvrir les portes de Saint-Riquier (30 novembre). En 1422, tandis que Jean de Luxembourg continuait à conserver l'avantage dans le Ponthieu et le Vimeu, Philippe, de la Bourgogne qu'il venait de visiter pour la première fois depuis la mort de son père, menaçait les places-fortes dauphinoises des vallées du Rhône et de la Loire. Il venait d'arriver à Paris lorsque son allié, Henri V, y rendit le dernier soupir. Cette mort, suivie à peu d'intervalle de celle de Charles VI (21 octobre) modifiait gravement la situation de la coalition anglo-bourguignonne. Tandis que le dauphin, Charles VII, prenait à Bourges le titre de roi de France, c'était un prince âgé de quelques mois, Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, que les confédérés reconnaissaient de leur côté comme héritier de la couronne et faisaient procla-

mer à Saint-Denys, le jour même des funérailles de Charles VI. Les Anglais offrirent tout d'abord à Philippe d'exercer la régence en France au nom de cet enfant. Mais il refusa obstinément de s'en charger et la laissa prendre par le duc de Bedford, oncle du jeune souverain.

Ce refus nous permet d'apprécier quelle était dès lors sa politique à l'égard du royaume et de Charles VII. Si le duc ne consentit point à se charger d'un pouvoir que son grand-père, Philippe le Hardi, ou son père, Jean sans Peur, se fussent empressés d'accepter, c'est qu'il a décidément renoncé au but poursuivi par eux avec tant d'acharnement. Sous lui, la maison de Bourgogne inaugure des voies nouvelles. Jusque-là, elle a cherché obstinément à jouer le premier rôle dans le royaume; désormais elle va se développer en dehors de lui. Les deux prédécesseurs immédiats de Philippe le Bon apparaissent encore comme des « princes des fleurs de lys », mêlés à toutes les intrigues, à toutes les luttes de partis qui ont pour enjeu le gouvernement de la France. Pour lui, il a beau se glorifier de descendre des Valois, il est clair qu'il a rompu avec eux. Il ne se considère plus comme le premier grand vassal de la couronne. Il affecte de plus en plus, à son égard, les allures d'un souverain indépendant. On ne parle plus désormais de la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, mais de la guerre des Bourguignons et des Français. Ce n'est plus comme sous Jean sans Peur la guerre civile que la maison de Bourgogne déchaîne dans le royaume, c'est la guerre étrangère. Et si la rupture définitive entre la France et la Bourgogne a été provoquée par le meurtre de Montereau, ce serait pourtant se tromper gravement que de l'expliquer par ce seul événement. Il est clair, en effet, que depuis progrès dans les Pays-Bas, la maison de Bourgogne se trouvait fatalement entraînée à un conflit avec la nation d'où elle était sortie. Il en fut d'elle, au xve siècle, comme il en avait été auparavant, au xie, du duc de Normandie après la conquête de l'Angleterre. Elle était devenue trop puis-

sante pour continuer d'accepter la suzeraineté de la couronne. D'ailleurs, à mesure qu'elle recueillait la succession des princes belges, elle se voyait obligée d'adopter une politique qui répondit aux besoins et aux aspirations de ses nouveaux sujets. On comprend sans peine que Philippe le Bon ait passé et passe encore aux yeux des historiens français pour un simple rebelle; mais, de ce côté-ci de la frontière, où il est impossible de l'apprécier autrement qu'en souverain des Pays-Bas, sa lutte contre Charles VII doit être envisagée comme provoquée non seulement par le désir de venger le meurtre de Jean sans Peur, mais aussi par la volonté bien arrêtée de rompre les liens qui rattachaient encore à la couronne le jeune Etat qui se fondait dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut. C'est sur ses domaines du Nord que se concentre toute l'attention du duc. S'il prend énergiquement part à la guerre, il en abandonne la direction générale aux Anglais, et ses armées ne s'écartent jamais beaucoup, soit des frontières de la Bourgogne, soit de celles des Pays-Bas. On a déjà vu qu'en 1420 il s'est fait céder les villes de la Somme qui couvrent ses domaines vers le Sud, et, après la mort de sa femme, Michelle de France (8 juillet 1422), son mariage avec sa tante Bonne d'Artois, veuve de Philippe de Nevers (30 novembre 1424), s'explique encore par des préoccupations purement dynastiques. Il ne voit évidemment dans la prolongation de la guerre qu'un moyen de paralyser la France et de réaliser sans peine de nouveaux agrandissements dans les Pays-Bas. En 1421, il achète la succession du comte Jean III de Namur; en 1423, il se fait donner le Tournaisis par Henri VI, et il guette déjà l'annexion prochaine du Brabant, du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande.

Le mariage de Jacqueline de Bavière, héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, avec Jean IV de Brabant, avait établi entre ces divers territoires une sorte d'union personnelle. Mais les deux époux, mal assortis l'un à l'autre et poursuivant chacun d'ailleurs

une politique différente, n'avaient pas tardé à se prendre en haine. En 1422, Jacqueline s'était secrètement enfuie de Bruxelles et avait passé en Angleterre où, au mois d'octobre ou de novembre, sans attendre que le pape eût statué sur la demande en annulation de son mariage qu'elle avait introduite par-devant lui, elle épousait Humphroi de Glocester, frère du duc de Bedford. Cette union, permettant à Glocester de revendiquer dans les Pays-Bas l'héritage de sa femme, bouleversait tous les projets du duc de Bourgogne. Il n'entendait souffrir aucun rival dans cette contrée, et Bedford comprit tout de suite qu'une intervention anglaise en Hainaut et en Hollande le rapprocherait aussitôt de la France et compromettrait irrémédiablement toutes les conquêtes faites dans ce pays. Il s'employa donc à détourner son frère d'une attaque contre le duc, et il y parvint pendant deux ans. En même temps, pour attester d'une manière éclatante l'amitié qui l'unissait à Philippe, il épousait la sœur de celui-ci, Anne de Bourgogne, quelques mois après le mariage de Glocester et de Jacqueline (1). Philippe, de son côté, ne restait pas inactif. Il obtint du pape la condamnation de l'union contractée par Jacqueline, et il réussit à se faire reconnaître par Jean de Bavière, oncle de cette princesse, et détenteur depuis 1419 d'une partie de ses pays, comme son héritier. Ces habiles mesures ruinaient les projets de Glocester. Celui-ci pourtant, se refusant à écouter plus longtemps les sages conseils de son frère, se décida à tenter la fortune au mois d'octobre 1424. De Calais il gagna le Hainaut à la tête de 6000 archers et s'y fit prêter serment en qualité de comte. Aussitôt Philippe intervient. Il défie Glocester en combat singulier en même temps qu'il envoie Jean de Luxembourg chasser l'ennemi du Hainaut. Pendant que Glocester part pour l'Angleterre rassem-

(1) Sur le prétendu complot de Bedford contre Philippe, voy. du Fresne de Beaumont, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 378 et 658. Ce ne fut qu'une machination inventée par le duc de Bretagne pour détacher le prince bourguignon de la cause anglaise.

bler de nouvelles troupes, Jacqueline, assiégée dans Mons, se rend à son cousin de Bourgogne, qui lui assigne Gand pour résidence. Quelques semaines après, déguisée en page, elle parvenait à gagner la Hollande, où le parti des *Hoecks* se soulevait aussitôt en sa faveur. Philippe ne pouvait manquer de l'y poursuivre. Fort des droits que lui a conférés Jean de Bavière, mort quelques mois auparavant (6 janvier 1425), il conduit lui-même en Hollande l'élite de ses troupes. Abandonnant complètement la guerre contre la France, il se consacre tout entier, pendant les années 1426, 1427 et 1428, à la conquête des régions du Nord. L'alliance de Jacqueline avec les *Hoecks* lui assure la coopération du parti des *Kabeljauws*, auquel appartiennent presque toutes les villes du pays. L'évêque d'Utrecht, le duc de Gueldre prennent fait et cause pour lui. La lutte d'ailleurs fut acharnée de part et d'autre, et le duc y paya largement de sa personne. A la bataille de Brouwershaven (19 janvier 1426), il saute tout armé dans la mer et entraîne ses troupes à l'assaut des dignes à travers une plage inondée.

L'éclatant triomphe qu'il remporte, venge l'échec subi à Alfen par ses troupes, le 21 octobre précédent, lui vaut la soumission de la Zélande et lui permet bientôt de s'emparer de Zierickzée. Gloucester, découragé par les progrès de son ennemi, abandonne la malheureuse Jacqueline et épouse sa maîtresse, Eléonore Cobham. Jacqueline compte vainement sur l'aide de l'Allemagne. Elle a beau orner ses bannières de l'aigle à deux têtes : l'empereur Sigismond, retenu par la guerre des Hussites, se borne à déclarer la Hollande dévolue à l'Empire, mais ne marche pas contre Philippe. Cependant celui-ci multiplie ses efforts. Ses meilleurs généraux, L'Isle Adam, Roland d'Utterkerke, l'aident à conquérir le Kennemerland. Lui-même, pendant l'hiver de 1427, bloque Zevenbergen par mer et s'en empare enfin le 14 avril. En septembre, les *Hoecks* perdent la bataille navale de Wieringen. Puis Philippe, tantôt à bord de sa flotte, tantôt à la tête

de ses troupes, parcourt la Zélande, se montre à Delft, à Leyde, à Harlem, à Amsterdam, à Narden et ne rentre à Bruges que le 18 février 1428. Désormais la cause de Jacqueline est perdue. Lorsque, au mois de juin 1428, le duc débarque à Delft, elle ne demande plus qu'à traiter. Le 3 juillet suivant, elle reconnaît son heureux adversaire comme *Ruwaert* et héritier des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Le Hainaut, d'ailleurs, n'avait pas attendu si longtemps pour accepter le duc comme seigneur. Par l'organe de ses Etats, il l'avait adopté comme *baill* du pays dès le 1er juillet 1427. Dès lors, les magnifiques possessions de la maison de Bavière dans les Pays-Bas sont assurées à Philippe. Jacqueline, il est vrai, conservait ses titres et l'apparence du pouvoir, mais elle avait dû promettre de ne pas se remarier, et le gouverneur bourguignon installé à ses côtés en Hollande, Frans van Borselen, ne lui laissait aucune indépendance. Elle ne renonçait point pourtant à tout espoir de revanche. Eprise de Borselen, elle le détacha peu à peu de son maître et l'épousa secrètement à La Haye pendant l'été de 1432. Mais cette dernière tentative ne pouvait qu'échouer lamentablement. Dès le mois d'octobre, Philippe arrive en Hollande, fait arrêter Borselen au sortir d'un banquet. Jacqueline, forcée de choisir entre la décapitation de son mari et l'abandon de ses terres, se résigna à ce dernier sacrifice. Elle céda décidément ses trois comtés au duc, le 12 avril 1433, et se retira au château de Teylingen, près de Leyde, où elle s'éteignit obscurément, rongée par la phtisie, le 9 octobre 1436.

Deux ans après le traité de Delft, le Brabant entraît à son tour au nombre des seigneuries de Philippe. A la mort du duc Jean IV, le 17 avril 1427, son frère Philippe, comte de Saint-Pol, lui avait succédé. Il semble, pour des raisons encore mal connues, avoir voulu échapper à l'influence que Philippe le Bon, comme chef de la maison de Bourgogne, prétendait exercer sur lui. Il préparait une alliance avec la France lorsqu'il mourut subitement, après un règne

de trois ans, le 4 août 1430, sans laisser de descendants. Aussitôt deux compétiteurs réclamèrent sa succession : la duchesse Marguerite de Bavière, comme sœur du duc Antoine, père du prince décédé, et Philippe le Bon, en qualité de plus proche parent mâle de celui-ci. Les Etats du duché eurent à décider entre les prétendants. A l'unanimité, ils se prononcèrent pour Philippe qui, le 5 octobre, faisait sa joyeuse entrée à Louvain et ajoutait à la liste déjà si longue de ses titres, ceux de duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg et de marquis du Saint-Empire.

Depuis sa victoire sur Jacqueline de Bavière, en 1428, Philippe, qui pendant deux ans s'était désintéressé de la guerre de France pour se consacrer tout entier à ses expéditions dans le Nord, avait repris énergiquement la lutte contre Charles VII avec ses alliés anglais. Revenu à Paris, le 30 septembre 1429, à la tête de ses gens d'armes, il accepta, le 13 octobre, non seulement le gouvernement de la place, mais une lieutenance générale dans tout le nord du royaume. Dès le printemps suivant (1430), il convoquait à la fois ses troupes bourguignonnes et ses troupes du Nord et commençait les hostilités, le 20 avril, par le siège de Gournay-sur-Aronde, d'où il marcha sur Choisy, puis sur Compiègne (20 mai). C'est sous les murs de cette place que, quatre jours plus tard, ses soldats s'emparèrent de Jeanne d'Arc, comme le duc s'empessa de l'écrire le soir même à ses « chers et bien amez les eschevins et « conseil » de sa ville de Gand. D'ailleurs, rappelé en Belgique par l'attitude menaçante des Liégeois et par l'ouverture de la succession brabançonne, il ne put s'emparer de la ville. Il chercha, vers le mois de novembre, à se dédommager de cet échec en guerroyant dans le Vermandois. L'année 1431 fut, en revanche, marquée pour lui par un éclatant succès. Le duc de Lorraine, Charles le Hardi, étant mort le 25 janvier 1431, son héritage devait passer à son gendre René, duc d'Anjou, beau-frère du roi Charles VII. Philippe, menacé par là d'avoir un ennemi de plus

sur sa frontière, s'empessa de soutenir le compétiteur de René, Antoine de Vaudemont, neveu du feu duc. Il lui envoya, sous le commandement de son maréchal, le sire de Toulangeon, une armée composée de mercenaires picards et bourguignons. Elle rencontra l'ennemi, le 2 juillet, à Bulgnéville, et, malgré les renforts qu'il avait reçus du roi, lui fit subir une défaite complète. René, tombé aux mains du vainqueur, fut retenu par lui en captivité et ne recouvra sa liberté qu'en 1437, moyennant la cession des terres qu'il possédait en Flandre, c'est-à-dire des seigneuries de Cassel et de Nieppe.

C'est peu après cette éclatante victoire que Philippe commença à écouter les propositions de paix que le roi de France, secondé par le pape, lui avait faites déjà à plusieurs reprises. Depuis quelque temps il se refroidissait visiblement à l'égard de ses alliés anglais qui, embarrasés par les difficultés intérieures avec lesquelles leur gouvernement était aux prises, ne poussaient plus énergiquement la guerre. Il se plaignait avec amertume d'être « très fort et très ex- » pressément grevé « par les dépenses que lui imposait la levée continue de troupes et la garde de ses villes et de ses forteresses. Dès le 4 novembre 1430, il allait jusqu'à prédire la chute de la domination anglaise en France, si l'on ne montrait pas plus d'énergie dans la lutte et plus d'activité à assurer les ressources financières. La mort de sa sœur, femme de Bedford, survenue en 1432, avait encore contribué à relâcher des liens qui s'affaiblissaient de jour en jour. Les considérations économiques contribuaient pour leur part à faire réfléchir le duc. Ses pays de Flandre, de Brabant et de Hollande commençaient à souffrir cruellement de la concurrence de la draperie anglaise. Ils réclamaient contre elle des mesures protectionnistes, et il avait fallu prohiber, en 1428, l'entrée des draps et des fils d'Angleterre dans les Etats bourguignons. D'ailleurs, à quoi pouvait servir désormais la continuation de la guerre contre la France ? Depuis qu'il se trouvait maître du Brabant, du Na-

murois, du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, Philippe se sentait assez puissant pour n'avoir plus rien à craindre de Charles VII. Le gouvernement de ses vastes Etats réclamait toute son attention et il ne pouvait, sans de graves inconvénients, prolonger plus longtemps les hostilités. De plus, les superbes possessions qu'il venait d'acquérir sur la rive droite de l'Escaut, c'est-à-dire dans des territoires mouvants de l'Empire, l'obligeaient maintenant à orienter sa politique du côté de l'Allemagne, et, partant, à se dégager du côté de la France.

L'empereur Sigismond, en effet, inquiété par les progrès ininterrompus de la puissance bourguignonne, prenait, à son égard, une attitude de plus en plus hostile. Déjà en 1425, après la mort de Jean de Bavière, il avait revendiqué le comté de Hollande comme dévolu à l'Empire, et mis au ban les villes hollandaises qui s'étaient ralliées à Philippe. Plus tard, lors de l'ouverture de la succession du Brabant, il avait encore, et avec le même insuccès, protesté contre la conduite des Etats reconnaissant le prince bourguignon pour héritier du duc défunt. D'autre part, la conduite de Philippe qui, au concile de Bâle, soutenait de tout son pouvoir la cause du pape, et la prétention qu'il affichait hautement de faire assigner à ses ambassadeurs la première place après ceux des rois, achevaient de pousser Sigismond à une rupture. Au mois de juin 1434, il concluait avec le roi de France une alliance contre Philippe, et, dans le courant de l'hiver, lui envoyait une déclaration de guerre et le mettait au ban de l'Empire. Tout cela, il est vrai, n'effraya point le duc outre mesure. Il savait que, depuis longtemps, l'Empire n'exerçait plus sur les Pays-Bas qu'une suzeraineté purement nominale, et que ni les Hennuyers, ni les Hollandais, ni les Brabançons, qui venaient de le reconnaître pour leur prince, ne l'abandonneraient pour obéir aux ordres d'un souverain étranger. Il n'ignorait pas d'ailleurs que Sigismond ne possédait ni ressources financières ni armée et ne pouvait compter sur le con-

cours des princes allemands, hostiles à tout agrandissement de l'autorité monarchique. Il se sentait si sûr de n'avoir rien à craindre que, le 14 juillet 1434, il faisait publier contre Sigismond un manifeste insolent.

Philippe était toutefois trop fin politique pour ne pas sentir tout ce que sa position avait d'anormal. Vassal à la fois du roi de France et de l'empereur, il se trouvait en guerre avec l'un et l'autre, si bien que l'Etat qu'il venait de constituer entre les deux grandes nations de l'Occident demeurerait sans titre légal. Il est vrai qu'il affectait de considérer son allié, Henri VI, comme le souverain légitime de la France. Mais cette attitude n'avait jamais été sincère; il ne l'avait adoptée qu'en vertu de considérations politiques, et à mesure qu'entre lui et les Anglais croissaient les motifs de dissentiment, il devenait de plus en plus difficile d'y persister. L'idée de conclure avec la France une paix définitive se présenta dès lors avec force à l'esprit du duc. La paix seule pouvait lui permettre d'assurer définitivement son pouvoir dans les Pays-Bas. Charles VII ne manquerait pas, en effet, de consentir à toutes les exigences de son adversaire et l'on pouvait espérer que l'empereur, privé du secours de la France, se montrerait conciliant et, de son côté, accorderait au duc l'investiture de ses pays lotharingiens. Peut-être celui-ci entrevoyait-il déjà, après la cessation des hostilités, la possibilité de s'élever au rang de roi et de donner ainsi, à la situation qu'il avait su acquérir en Europe, une consécration suprême. Il espérait d'ailleurs amener les Anglais eux-mêmes à se réconcilier avec la France et aboutir à la pacification générale de l'Occident pour le plus grand profit de sa maison et de ses sujets.

Les négociations avec Charles VII s'ouvrirent dès le commencement de l'année 1435. Le pape et les pères du concile de Bâle s'employèrent activement pour leur succès. Mais il fallut renoncer bientôt à l'espoir d'une entente générale. Sigismond ne voulait point consentir à une paix qui eût humilié, devant un vas-

sal désobéissant, la majesté impériale dont il rêvait l'impossible restauration, et quant au roi d'Angleterre, pouvait-il se résigner, sur les instances du duc de Bourgogne, à terminer une guerre qui durait depuis un siècle et à abandonner ce titre de roi de France que Philippe lui-même lui avait solennellement reconnu ? Ces obstacles n'arrêtèrent point le duc. Il se sentait de force à braver à la fois l'empereur et le roi d'Angleterre dès qu'il se serait réconcilié avec la France. Il se fit délier par le pape du serment qu'il avait prêté jadis à Henri V, et, quatre jours après la rupture, par les ambassadeurs anglais, des conférences ouvertes à Arras, le 10 septembre, anniversaire du meurtre de Jean sans Peur, il déclara accepter la paix. Charles VII ne discuta que pour la forme et la lui laissa dicter. Le traité définitif, signé le 21 septembre 1435, fut pour la Bourgogne une éclatante victoire. Le roi désavouait le meurtre de Jean sans Peur, promettait de châtier les coupables qui lui seraient signalés par le duc, de bâtir une chartreuse à Montereau et d'élever une croix de pierre, en signe d'expiation, sur le pont où s'était déroulé le drame de 1419. Il se dépouillait d'une foule de revenus en Bourgogne, cédait les comtés d'Artois et de Boulogne, la seigneurie de Mortagne, clef du Tournaisis, et, avec faculté de rachat pour 400,000 écus d'or, toutes les terres appartenant à la couronne sur les deux rives de la Somme. Il exemptait le duc de l'hommage féodal, s'obligeait à le défendre éventuellement contre l'Angleterre, renonçait à son alliance avec l'empereur, et enfin, allant jusqu'à se laisser imposer la clause la plus humiliante des traités que Philippe le Bel avait jadis arrachés au comte de Flandre, il permettait que ses propres vassaux prissent les armes contre lui, sur les ordres du duc, s'il n'observait pas exactement les clauses du traité.

Philippe avait voulu assister personnellement à la promulgation d'une paix si glorieuse et si profitable. Entouré des princes de sa famille, de ses conseillers, chevaliers et écuyers, il avait pris place dans le chœur de l'église Saint-Vaast, à

Arras, et c'est là que, après une messe solennelle dite par le cardinal de Chypre, le texte du traité fut lu publiquement et salué par les acclamations enthousiastes de l'assistance. Le doyen de Paris vint ensuite s'agenouiller devant le duc et fit amende honorable, au nom du roi, pour le meurtre de Jean sans Peur. Philippe, se levant alors, jura devant le Saint-Sacrement « d'entretenir fidèlement bonne paix et union avec le roi, son souverain seigneur et avec les siens ». Une bénédiction solennelle et un *Te Deum* terminèrent la cérémonie. On se sépara aux cris de : Noël ! Noël ! Le duc de Bourgogne sortit de l'église au bras du duc de Bourbon. Des larmes coulaient de tous les yeux. Le soir, des feux de joie furent allumés sur plusieurs points.

Philippe dut être profondément heureux de sa réconciliation avec Charles VII. Bien que devenu étranger à la France depuis les progrès de sa famille dans les Pays-Bas, il ne pouvait oublier qu'il descendait de la maison royale et qu'il portait les fleurs de lys dans ses armes. Il lui avait certainement été très pénible de passer pour un traître aux yeux de tous les pairs du royaume et d'être contraint, par les nécessités de la politique, de taxer Charles VII d'usurpateur d'un trône dont il le considérait certainement au fond, comme l'héritier légitime. Valois lui-même, sa rupture avec le chef des Valois l'avait placé dans une situation fautive qu'il n'avait jamais pu considérer comme définitive. Pendant les premiers temps qui suivirent la conclusion de la paix, il se sentit certainement redevenir Français. Dès le 30 septembre, il se laissa arracher, par les ambassadeurs de Charles VII, une importante concession : il s'engagea, au cas où le roi d'Angleterre déclarerait avant le 1er janvier 1436 renoncer à la couronne de France, à rendre au roi les villes de la Somme sans aucune indemnité.

Mais le roi d'Angleterre était bien loin de songer à abandonner ses prétentions. A la nouvelle de la paix d'Arras, une exaspération violente s'était emparée des Anglais. Le peuple de Londres massacra

les marchands de Flandre, de Hainaut et de Picardie qui résidaient dans la cité. La cour ne daigna pas répondre à l'ambassade envoyée par Philippe pour lui notifier la conclusion du traité. Bien plus, en vertu de son titre de roi de France, Henri VI confisqua la Flandre et la donna en fief au duc de Glocester. Il écrivait en même temps aux Flamands et aux Hollandais pour leur rappeler l'amitié qui avait existé jadis entre eux et ses ancêtres et les engager à abandonner le duc. Mais les sollicitations du roi d'Angleterre ne rencontrèrent pas un meilleur accueil que celui qui avait accueilli un peu auparavant les protestations de l'empereur. Les Pays-Bas appréciaient les bienfaits de l'union territoriale, et ils n'étaient point disposés à abandonner le prince qui les leur avait procurés, pour épouser les querelles du roi d'Angleterre. Les Flamands d'ailleurs, de plus en plus menacés dans leur industrie par les progrès croissants de la draperie insulaire, ne répugnaient plus, comme jadis, à la perspective d'une guerre avec leurs voisins de l'Ouest. Ils se déclarèrent prêts à seconder le duc. Au mois de juin 1436, pendant que la flotte hollandaise tenait la mer, les milices de Gand, de Bruges et d'Ypres vinrent, sous la conduite de Philippe, assiéger cette ville de Calais dont elles avaient jadis aidé Edouard III à s'emparer. Le siège d'ailleurs traîna en longueur; les bourgeois ne tardèrent point à s'en dégoûter et le duc dut se résigner à leur laisser reprendre bientôt le chemin de la Flandre. Ils n'y rentrèrent que pour provoquer des mouvements insurrectionnels qui, rapidement apaisés à Gand, revêtirent en revanche à Bruges, pendant quelque temps, un caractère d'extrême gravité.

La prise d'armes de 1436 avait, en effet, donné aux artisans, dépouillés depuis la fin du règne de Louis de Male de l'influence exclusive qu'ils avaient exercée auparavant sur le gouvernement de la ville, l'espoir de restaurer le régime disparu. Ils avaient refusé de déposer leurs bannières et de reprendre le travail avant le retour aux « bons usages » qui

devaient faire d'eux les maîtres de la commune. Ils exigeaient en même temps que le Franc de Bruges et la ville de L'Ecluse qui, pendant les règnes précédents, avaient secoué la sujétion de Bruges, rentrassent sous son pouvoir. Des troubles avaient éclaté. L'écoutez du duc avait été mis à mort, et, pendant plusieurs mois, la grande commune se donna une administration révolutionnaire. Occupé de résister aux Anglais qui, sous le commandement du duc de Glocester, infestaient les côtes de Flandre, Philippe ne put songer tout d'abord à comprimer cette révolte. Les Brugeois, sans d'ailleurs faire cause commune avec l'étranger, s'enhardirent. Le 22 mai 1437, ils assaillirent des troupes que le duc conduisait vers la Hollande, en passant par la ville, et il s'en fallut de peu que le prince ne pérît dans la mêlée. L'insurrection des Brugeois toutefois ne se généralisa point. C'est qu'elle ne s'inspirait au fond que de ce particularisme municipal qui, si puissant au moyen âge, allait s'affaissant à mesure que les rapports sociaux se compliquaient davantage et rendaient indispensable l'existence d'un gouvernement central élevé au-dessus des groupes locaux et des intérêts particuliers. Ne cherchant qu'à assurer sa prépondérance sur les petites villes voisines, sur les villages du Franc et surtout sur le port de L'Ecluse dont le trafic profitait à toute la Flandre, Bruges ne parvint, en dehors de ses murs, à rallier personne à sa cause. Elle ne trouva dans les autres « membres de » Flandre « que des adversaires. Gand, Ypres et le plat-pays prirent contre elle le parti du prince, qui correspondait ici à l'intérêt général. Ils traquèrent ses *haghepoorters* (bourgeois forains) et bloquèrent le Zwyn. Bruges dut enfin renoncer à une lutte stérile et accepter, le 4 mars 1438, une sentence qui la ramenait au degré d'autonomie compatible avec le maintien de l'Etat et le *bien commun*. Le duc anéantit ses prétentions sur le Franc et sur L'Ecluse, cassa le privilège qui interdisait l'exercice de toute industrie dans un rayon d'une lieue autour de la ville, abolit la cou-

tume des *waepeninghe* et du *lediggang* et entoura de certaines garanties l'octroi du droit de bourgeoisie aux personnes non domiciliées dans la commune. Pour la première fois, il parlait en maître à une grande ville. Les Brugeois, nu-pieds et nu-têtes, furent contraints de s'agenouiller devant lui et de lui crier merci.

Au moment où Philippe affirmait ainsi sa puissance à l'intérieur de ses États, il venait de remporter à l'extérieur de nouveaux succès. L'empereur Sigismond avait choisi pour agir contre lui le moment où la guerre avec l'Angleterre, compliquée de la rébellion de Bruges, semblait devoir absorber toutes les forces du duc. Le 27 juillet 1437, il chargeait le landgrave Louis de Hesse (1) de s'emparer au nom de l'Empire des pays de Brabant, de Hollande, de Zélande, de Hainaut, du marquisat d'Anvers, de la seigneurie de Frise et du Limbourg, injustement occupés par le duc de Bourgogne. Les Brabançons ne répondirent au manifeste qui leur fut envoyé qu'en se déclarant prêts à combattre pour Philippe, « leur seigneur légitime ». L'entrée du landgrave dans le Limbourg, à la tête de quatre cents lances, fit courir la population aux armes. La petite armée fut taillée en pièces et refoulée en désordre dans Aix-la-Chapelle. Philippe n'eut pas même besoin de marcher vers la frontière. Découragé par le lamentable échec de sa tentative, le landgrave ne chercha point à la recommencer, et la mort de Sigismond, arrivée le 9 décembre 1437, mit fin aux tentatives de l'Empire pour chasser des Pays-Bas, malgré eux, la maison de Bourgogne.

En même temps s'apaisaient les dissentiments du duc avec Henri VI. Le premier moment de dépit passé, le roi d'Angleterre comprit qu'il n'avait rien à attendre de la prolongation des hostilités. Absorbé par la guerre contre la France, il ne pouvait songer à effectuer un débarquement dans les Pays-Bas. Les pillages de Gloucester sur la côte de Flandre n'avaient amené aucun

résultat. En revanche, le commerce anglais souffrait cruellement de l'interruption du transit et de l'insécurité de la navigation sur une mer couverte de pirates. Les plaintes, d'ailleurs, n'étaient pas moindres de ce côté-ci de la Manche. Les villes maritimes de la Hollande surtout, gravement atteintes par l'immobilisation de leurs vaisseaux, réclamaient vivement la paix et se montraient décidées à traiter seules avec Henri VI. Le duc ne demandait qu'à leur donner satisfaction. Dès l'année 1438, il chargea sa femme, la duchesse Isabelle, dont le père, Edouard, roi de Portugal, entretenait les relations les plus intimes avec la maison de Lancastre, de faire à Londres les premières ouvertures. Pour lui, il resta étranger en apparence aux pourparlers qui, entrepris de part et d'autre avec un égal désir de s'entendre, mirent fin aux hostilités, puis aboutirent, au mois d'octobre 1439, à un traité d'entrecours conclu pour trois ans, mais qui, constamment renouvelé depuis lors, fut en réalité une paix définitive.

C'est peu de temps après que Philippe fit entrer le duché de Luxembourg au nombre de ses domaines. Depuis longtemps déjà, la maison de Bourgogne visait à l'acquisition de ce territoire, qui couvrait les Pays-Bas du côté de l'Est. En 1409, Antoine de Bourgogne avait épousé Elisabeth de Goerlitz, à qui le roi Wenceslas avait cédé le duché en engagement. Mais la mort d'Antoine, en 1415, avait ruiné les espérances fondées sur cette union. Pourtant, les difficultés qui n'avaient pas tardé à éclater entre Elisabeth et les Luxembourgeois fournirent, quelques années plus tard, à Philippe le Bon l'occasion de regagner le terrain perdu. Il offrit sa médiation et ses secours à la duchesse, et, malgré les efforts de l'empereur Sigismond, s'empara bientôt de sa confiance. En 1435, immédiatement après la paix d'Arras, il lui acheta ses droits sur le Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace. Le successeur de Sigismond, Albert d'Autriche, chercha vainement à le supplanter. S'il réussit un moment à amener Elisabeth à promettre sa succession à

(1) Louis de Hesse, en qualité de descendant de l'ancienne maison ducale de Brabant, prétendait à l'héritage du duché.

Guillaume de Saxe, l'or bourguignon provoqua bientôt chez elle un revirement décisif. Le 4 octobre 1441, elle vendait de nouveau ses droits à Philippe et le reconnaissait l'année suivante comme *mambourg* de ses pays. Découragé et abandonné par le nouveau roi des Romains, Frédéric d'Autriche, qui cherchait à se concilier l'amitié de la Bourgogne, le duc de Saxe finit lui aussi par se laisser acheter. Philippe se mit aussitôt en possession du duché. Après une courte campagne, il s'empara par escalade de la ville de Luxembourg (novembre 1443) et y laissa son bâtard Corneil comme gouverneur.

Ladislav de Hongrie, Georges Podiébrad et Casimir de Pologne firent encore valoir pendant plusieurs années des droits héréditaires plus ou moins douteux à la possession du duché. Aucun d'entre eux ne songea toutefois à entreprendre une guerre contre Philippe. En 1459, Ladislav vendit ses prétentions à Charles VII; mais la domination bourguignonne était dès lors trop bien affirmée dans le Luxembourg pour qu'il fût possible de la renverser. Trois ans plus tard, en 1462, Louis XI céda définitivement à Philippe les prétentions stériles acquises par son père.

Maître du Luxembourg comme il l'était déjà du Namurois, du Hainaut, du Brabant, du Limbourg, Philippe menaçait de tous côtés le pays de Liège qui seul, dans les Pays-Bas méridionaux, échappait encore à son pouvoir. Il était impossible qu'il ne cherchât point tôt ou tard à s'en rendre maître. Mais tandis que la maison de Bourgogne n'avait rencontré aucun obstacle sérieux dans les autres parties de la Belgique, elle devait se heurter ici à une résistance acharnée, à une véritable opposition nationale. Les Liégeois n'avaient pas oublié la défaite que Jean sans Peur leur avait infligée, en 1408, dans la plaine d'Othée et qui avait eu pour conséquence la restauration d'un prince détesté, Jean de Bavière, et la confiscation de toutes leurs franchises. La haine qu'ils témoignaient à Jean sans Peur s'était, après sa mort, reportée sur son fils. Dès son

avènement, ils l'avaient traité en ennemi. Des contestations de frontières dans le Namurois et les entreprises de Dinant contre sa voisine bourguignonne Bouvignes, avaient amené une rupture ouverte. En 1430, pendant que le duc était occupé au siège de Compiègne, les Liégeois avaient forcé leur évêque, Jean de Heinsberg, à lui envoyer des lettres de défi, et ils avaient aussitôt envahi le comté de Namur. Les hostilités avaient commencé depuis quelques semaines lorsque l'on apprit la mort inopinée du duc de Brabant, Philippe de Saint-Pol. Nul n'ignorait que le duc de Bourgogne allait succéder à son cousin, et sa puissance devenait trop redoutable pour ne pas faire réfléchir les Liégeois sur le danger d'une guerre entreprise à la légère et sans préparation suffisante. Ils se prêtèrent à la conclusion d'une trêve qui se transforma l'année suivante en une paix définitive (15 décembre 1431). Elle fut pleine d'humiliations pour eux. L'évêque dut s'agenouiller devant le duc et lui demander pardon, et il fallut payer une amende de 100,000 nobles et raser la tour de Montorgueil, élevée par les Dinantais en face de Bouvignes. Pendant les années suivantes, les Liégeois, incapables de reprendre seuls la lutte contre leur trop puissant voisin, ne tentèrent plus rien de son côté. Mais leur défiance et leur rancune à son égard ne désarmaient pas. En 1452, lorsque le duc chercha à faire entrer son neveu, Louis de Bourbon, dans le chapitre de Saint-Lambert, une émeute éclata, et la candidature du jeune prince fut écartée par les chanoines. Philippe ne s'obstina point. Il ajourna provisoirement la réalisation des projets qu'il méditait et qu'il venait de dévoiler.

Il ne pouvait d'ailleurs songer à entreprendre en ce moment une guerre contre le pays de Liège. Depuis l'année précédente, en effet, il se trouvait en conflit avec la plus puissante et la plus énergique de ses grandes villes.

La révolte de Gand contre Philippe le Bon forme l'épisode le plus saillant de cette lutte entre le particularisme médiéval et l'Etat moderne que l'on a déjà

pu constater dans les troubles de Bruges en 1437. A diverses reprises, la remuante patrie des Artevelde avait eu maille à partir avec le duc, lorsque, en 1451, la tentative faite par celui-ci d'établir la gabelle en Flandre, donna le signal d'une rupture définitive. La situation s'empira rapidement. Le duc retira son bailli de la ville qui, en revanche, se donna des capitaines, envoya des garnisons dans le pays de Waes et dans la plupart des châteaux de ses environs, et fit prendre les armes aux paysans de ses *ommelanden*. Mais, de même que Bruges était restée isolée en 1437, de même Gand ne parvint pas à rallier les autres membres de Flandre à sa cause. Il eut beau les supplier de soutenir ses efforts contre le prince, tous s'excusèrent et se bornèrent à lui offrir leur médiation. Toutefois, la grande commune possédait assez de ressources pour supporter pendant longtemps le poids de la guerre. Imprenable de vive force, grâce aux inondations qu'elle pouvait tendre autour de ses murailles en barrant les cours de l'Escaut et de la Lys, elle possédait encore une population assez nombreuse pour tenir au loin la campagne et rendre un blocus complet fort difficile. Elle enrôla d'ailleurs sous ses bannières de nombreux paysans, tous ses bourgeois forains, et se procura même à prix d'argent le concours de mercenaires anglais. Elle comptait d'ailleurs sur l'appui du roi de France dont les rapports avec le duc devenaient plus tendus d'année en année, et, à la grande fureur de ce dernier, elle le supplia d'intervenir dans le conflit en qualité de suzerain. D'autre part, la révolte des Gantois favorisa çà et là les tentatives des ennemis de la Bourgogne. Le fils du roi de Sicile, le duc de Calabre, menaça pendant quelque temps la Bourgogne, Thionville se souleva, les Liégeois s'agitèrent et manifestèrent hautement leurs sympathies pour la cause gantoise. L'année 1452 se passa en pillages et en escarmouches, coupés de trêves, sans que le succès se prononçât pour l'un ou l'autre parti. Le duc perdit dans ces combats son bâtard Corneil, qu'il chérissait tendrement, et

l'un de ses meilleurs capitaines, Jacques de Lalaing. Il résolut enfin d'en finir. Après avoir rassemblé une armée, composée de mercenaires picards et bourguignons, il marcha lui-même contre ses sujets rebelles, les rencontra dans les prairies de Gavre et les tailla en pièces (23 juillet 1453). Les Gantois ne cherchèrent pas à prolonger plus longtemps la lutte. Ils vinrent crier merci au duc « en langage françois », et acceptèrent sa sentence qui les privait de toute autorité sur le plat-pays et les faisait descendre du rang de seigneurie municipale à celui de simple ville. Ainsi se termina le dernier conflit du duc avec les communes flamandes. Dans les autres territoires de ses Etats, les grandes villes ne prirent jamais les armes contre lui et, si l'on excepte un différend assez grave avec Anvers, à propos de l'établissement d'un tonlieu sur l'Escaut, elles entretenirent en général avec lui des relations paisibles.

L'avènement de Frédéric d'Autriche au trône d'Allemagne, en 1440, avait modifié du tout au tout les rapports de Philippe avec l'Empire. Absorbé par ses intérêts dynastiques, Frédéric eut soin d'éviter un conflit avec la Bourgogne et se garda de renouveler les prétentions de Sigismond sur les Pays-Bas. S'il évita de donner au duc l'investiture de ses fiefs impériaux, le laissant ainsi, vis-à-vis de l'Empire, dans une situation mal définie et qui permettait de le considérer, suivant les cas, soit comme un souverain indépendant, soit comme un usurpateur, il adopta pourtant à son égard une attitude bienveillante. Il admit aux fêtes de son couronnement des ambassadeurs bourguignons et, en 1442, il alla visiter Philippe à Besançon. Il le laissa s'emparer du Luxembourg, s'immiscer dans les affaires de l'évêché de Liège, de l'archevêché de Cologne, du duché de Clèves. Enhardi par cette apparente faiblesse, le duc forma bientôt le projet d'arracher à l'empereur la consécration suprême de la situation qu'il avait acquise en Europe. Il ambitionna une couronne royale. Ses domaines ne cou-

vraient-ils pas la plus grande partie de l'ancien royaume de Lotharingie, et, à cinq cents ans d'intervalle, n'apparaissait-il pas comme le successeur de Lothaire II et de Zwentibold? De longues négociations s'ouvrirent en 1447 par l'intermédiaire d'Albert d'Autriche, frère de l'empereur. Mais Frédéric parvint à éluder les exigences du duc. Il consentit seulement à ériger le Brabant en royaume. Philippe rompit dès lors les pourparlers. De nouvelles ouvertures, en 1463, n'eurent pas un meilleur succès. Le duc fut forcé de se contenter d'être souverain en fait et de léguer ses prétentions à la couronne à Charles le Téméraire.

Un autre projet qu'il forma vers la même époque reçut du moins un commencement d'exécution. Depuis le concile de Bâle, où il avait pris énergiquement parti pour le pape, il entretenait avec Rome les relations les plus cordiales. Lorsque, le péril ture s'aggravant de jour en jour, Nicolas V conçut l'idée d'une nouvelle croisade, c'est à Philippe qu'il s'adressa avec le plus de confiance. Les exhortations pontificales le trouvèrent tout disposé à agir. Bien qu'il fût animé d'un zèle très sincère pour la cause de l'Eglise, on ne peut douter qu'il ne vît surtout dans la croisade l'occasion de se placer au premier rang parmi les princes européens. Dès 1453, il faisait de grands préparatifs, et l'année suivante, il prit fastueusement la croix au milieu des fêtes splendides du vœu du faisan. Quelques mois plus tard, il partait pour Ratisbonne dans le but de conférer avec l'empereur sur l'organisation de l'expédition, et son voyage à travers l'Allemagne ne fut qu'une suite d'ovations et de réceptions solennelles. Frédéric jugea prudent de ne pas courir les chances d'une entrevue où Philippe allait paraître paré d'un prestige si éclatant, et il manqua au rendez-vous. Cette conduite prouvait clairement combien l'idée d'une croisade européenne, sous la direction du duc de Bourgogne, avait peu de chances de réussir. Philippe pourtant n'en abandonna jamais l'idée et, s'il ne partit point, c'est que les soucis de la

politique le retinrent dans les Pays-Bas. Il envoya d'ailleurs, en 1464, dans la Méditerranée, une flotte sous le commandement de son bâtard Antoine. Mais la mort du pape Pie II rompit l'expédition.

Si Philippe fut certainement sincère dans ses projets de croisade, les considérations politiques ne manquèrent point de renforcer encore l'ardeur de son zèle. Sa qualité de défenseur de la foi, lui assurait l'appui du pape et il ne manqua pas d'y recourir en toutes occasions. C'est grâce à la bienveillance qu'on lui témoignait à Rome qu'il put soumettre peu à peu à son influence les évêchés des Pays-Bas. En 1437, le chef de son conseil, Jean Chevrot, était devenu évêque de Tournai; deux de ses bâtards, Jean et David, avaient occupé respectivement, en 1440 et en 1451, les sièges de Cambrai et de Térouanne. Restait à faire subir le même sort aux deux diocèses les plus importants : Liège et Utrecht. L'occasion s'en offrit en 1455, à la mort de l'évêque d'Utrecht, Rodolphe de Diepholt (mars 1455). Le crédit de Philippe, croisé depuis l'année précédente, était alors à son apogée à la cour pontificale. Il sut en profiter habilement. Tandis qu'il obtenait de Calixte III le diocèse d'Utrecht pour son bâtard David, il arrachait à l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, une renonciation formelle à son siège et proposait au pape, pour le remplacer, son neveu Louis de Bourbon. Malgré leur fureur, les Liégeois, pris à l'improviste, acceptèrent tout d'abord leur nouveau prince. Mais il fallut introduire David à Utrecht par la force des armes. Les chanoines avaient élu, en effet, Ghisbrecht de Bréderode, qui était soutenu par un parti nombreux ennemi de la Bourgogne. La campagne de Philippe dans l'évêché d'Utrecht se borna d'ailleurs à une démonstration militaire. La capitale ouvrit ses portes devant la nombreuse armée qu'amenait le duc et accepta sa réunion au reste des Pays-Bas (1456). Philippe profita de sa présence dans le Nord pour soumettre à son influence la Gueldre, dont le duc Arnold, bien qu'ayant épousé Catharine de Clèves, nièce de Philippe, cher-

chait à soulever contre lui les Frisons. Il assiégea Deventer, dont il s'empara le 27 septembre, et conclut une étroite alliance avec Adolphe, fils d'Arnold, auquel il fit obtenir le titre de *Ruvoert*; il le nomma plus tard chevalier de la Toison d'Or, l'unit en 1463 à Catherine de Bourbon, et l'aida à renverser son père et à se faire céder par lui le duché (19 décembre 1465).

C'est pendant cette campagne que le dauphin, le futur Louis XI, à la suite de graves dissentiments avec son père, s'enfuit de France et vint se réfugier dans les Etats de son cousin de Bourgogne. Cette démarche du jeune prince se comprend aisément. La réconciliation scellée entre Charles VII et Philippe le Bon par la paix d'Arras, en effet, n'avait pas duré. Si trois ans plus tard, en 1438, Charles le Téméraire avait épousé Catherine de France, depuis lors les deux cours avaient vu grandir entre elles une hostilité de plus en plus marquée. Philippe, à vrai dire, satisfait des avantages obtenus par le traité de 1435, aurait certainement désiré le maintien d'une entente cordiale avec la couronne. Mais le roi n'oubliait pas l'humiliation qui lui avait été infligée et prétendait, après avoir traité avec le duc d'égal à égal, le réduire de nouveau au rang de vassal. Dès 1441, la duchesse Isabelle avait dû aller porter devant lui les griefs de son époux, et l'accueil qu'elle avait reçu ne lui avait laissé aucun doute sur les dispositions de Charles VII. Celui-ci, toutefois, n'osa pas attaquer de face son adversaire. Il résolut de lui susciter des obstacles du côté de l'Empire. Il soutient contre lui le duc de Lorraine, René d'Anjou, fait entrer en 1445, dans une ligue du Rhin dirigée contre la Bourgogne, l'archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne et le duc de Saxe; il achète, en 1459, les prétentions de Ladislas de Hongrie sur le Luxembourg. En même temps, il saisit toutes les occasions de conflits que peut faire surgir l'interprétation de la paix d'Arras. Il va jusqu'à prétendre interdire à Philippe de s'intituler « duc par la grâce de Dieu ». La fuite de Louis XI et l'accueil empressé

qu'il reçut à Bruxelles aggravèrent encore la situation. Dès 1457, le roi excite les Liégeois contre Louis de Bourbon et contre le duc et leur envoie comme gardien, en 1460, le bailli de Vermandois. Cette mesure équivalait presque à une déclaration de guerre, et l'on était sur le point de prendre les armes de part et d'autre quand la mort du roi (22 juillet 1461) fit monter sur le trône l'hôte et le protégé de Philippe le Bon, dans la personne de Louis XI.

L'avènement de Louis n'apporta d'ailleurs au duc qu'une cruelle désillusion. Après avoir assisté à Reims au sacre du roi, où il déploya une pompe étourdissante, Philippe remarqua bientôt que son ancien protégé l'écartait de son conseil et cessait de lui témoigner la moindre confiance. Il apprenait que les Liégeois, ses ennemis, venaient d'envoyer à Paris une ambassade, qui avait été reçue en audience privée, et, quelques jours plus tard, le roi prétendait l'obliger à déclarer la guerre à l'Angleterre. Il s'aperçut alors qu'il avait été joué et il quitta Paris plein de dépit et de rancune. Cependant Louis XI était trop habile pour le pousser à bout. Il comprit bientôt qu'il n'obtiendrait rien par la violence et il recourut à ces moyens détournés qui furent toujours son arme favorite. Il gagna par ses largesses la confiance des seigneurs de Croy, conseillers favoris de Philippe, qui, habilement circonvenu par eux, finit par consentir au rachat des villes de la Somme cédées par le traité d'Arras. Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater entre le duc et son fils Charles, comte de Charolais, une brouille qui se préparait depuis longtemps déjà. Charles se retira en Hollande d'où il accusa publiquement les Croy de pactiser, dans l'intérêt de la France, contre la maison de Bourgogne. Cependant Philippe ne voyait pas le péril dont le menaçaient les menées du roi. A la suite d'une grave maladie qui avait affaibli son intelligence, il était tombé complètement sous l'ascendant des Croy. Il ne songeait plus qu'à organiser une nouvelle croisade et laissait le champ libre à Louis XI. Celui-ci ne manqua pas de l'entourer d'un réseau

d'intrigues. Il poussait les Liégeois à la guerre, provoquait une rupture entre le comte de Nevers et la maison de Bourgogne, laissait enfin le seigneur de Rubempré, neveu des Croy, tenter d'enlever le comte de Charolais, toujours réfugié en Hollande. Charles profita de cet attentat pour faire appel à l'opinion publique. Par l'intermédiaire des Etats généraux, que Philippe venait de convoquer, il parvint à se réconcilier avec son père et à lui dessiller les yeux. Les Croy furent chassés de la cour, le vieux duc se ressaisit, et, après avoir fait reconnaître Charles par les Etats comme son successeur, il lui octroya, le 27 avril 1465, le titre de lieutenant général.

Son règne personnel finit en réalité à cette date. « Fort caducque et envieux de sa personne », il abandonna depuis lors à son fils les soins du gouvernement. Il le laissa conduire la guerre du Bien Public, humilier le roi au traité de Conflans (5 octobre 1465) et tirer vengeance des Liégeois qui, soutenus par Louis XI et abandonnés par lui au moment décisif, venaient de déclarer la guerre à la Bourgogne. Il suivit en litière l'armée qui, au mois d'août 1466, s'empara de Dinant et livra aux flammes la malheureuse ville. Moins d'un an après, le 15 juin 1467, entre neuf et dix heures du soir, il mourut d'une attaque d'apoplexie dans son hôtel de Bruges, à l'âge de soixante-douze ans. Son corps fut conservé dans l'église de Saint-Donatien jusqu'en 1474, où Charles le Téméraire le fit transporter à Dijon et inhumer dans la chartreuse de Champmol, à côté de ceux de ses ancêtres.

La carrière de Philippe le Bon fut certainement l'une des plus étonnantes que fournisse l'histoire du xve siècle. Grâce à un extraordinaire concours de circonstances, il fonda en quelques années, sur la frontière franco-allemande, un Etat nouveau que la Belgique et la Hollande moderne représentent encore aujourd'hui sur la carte de l'Europe. C'est à bon droit que Juste Lipse lui a décerné le titre de *Conditor Belgii*, et il n'est point, dans l'histoire nationale, de règne plus important que le sien. Si le

bonheur favorisa toutes ses entreprises, on ne peut méconnaître que ses qualités personnelles furent l'instrument principal de sa grandeur. Il peut passer à bon droit comme l'un des plus clairs génies politiques de son temps. Il prit d'ailleurs au sérieux son rôle de souverain, et si, comme tous les princes de l'époque, sa politique poursuivait surtout des intérêts dynastiques, il ne négligea pas ses devoirs envers ses sujets. A l'âge de soixante ans, il déclarait à Chastelain « qu'il ne désiroit point » les longs jours, sinon en tant que « nature le pouvoit entretenir estre utile » à quelconque bien et donner fruit à « son peuple ». Sous son gouvernement, et malgré la décadence irrémédiable de l'industrie drapière qui avait formé jusqu'alors une de leurs principales ressources, les Pays-Bas parvinrent à un degré incroyable de richesse et de bien-être. On sait, de plus, qu'en véritable précurseur de la Renaissance, Philippe se montra amateur passionné de luxe et d'art, et que Jean van Eyck occupa à sa cour une situation analogue à celle qu'Albert et Isabelle devaient faire plus tard à Rubens. La pompe qu'il aimait à déployer ne dépassa point d'ailleurs ses ressources. Quoiqu'« il taillât peu ses » sujets, il disposa, grâce à une excellente gestion financière, de revenus supérieurs à ceux de la plupart de ses contemporains, et il laissa à son fils un trésor qui, en meubles seulement, fut évalué à deux millions d'or.

Chastelain nous a laissé de lui un vivant portrait. Il était « moyennement » haut homme, droit comme un jonc, « fort d'eschine et de bras et de bonne » croisure; il avoit plus en os qu'en « charnure, veines grosses et pleines de » sang brun de couleur, nez non « aquilin mais long, plein front et ample, » chevelure entre blond et noir, coulice « et unie, et avoit gros sourcils et hous- » sus et dont les crins se dressoient « comme cornes en son ire; portoit » bouche en juste compas, lèvres grosses « et colorées, les yeux vairs, de fière » inspection telle fois, mais coustumiè- » rement aimables ». Après avoir lon-

guement énuméré toutes ses vertus, le sage historiographe lui reproche pourtant son goût du plaisir et son amour des femmes. Les nombreux bâtards qu'on lui connaît, et qui n'étonnèrent point d'ailleurs outre mesure une époque habituée à l'extrême licence des mœurs, prouvent suffisamment combien ce reproche est justifié. Du reste, aucune de ses maîtresses, Catherine Scaers, Jeanne de Presle, Catherine de Tiesferies, Isabelle de la Vigne, ne lui fit oublier ses devoirs de prince et n'exerça la moindre influence sur sa politique.

Philippe le Bon fut marié trois fois : avec Michelle de France (juin 1409), avec Bonne d'Artois (30 novembre 1424), et enfin avec Isabelle de Portugal (7 janvier 1430), en l'honneur de laquelle il institua l'ordre de la Toison d'Or. Ses deux premières unions furent stériles. De la troisième, il eut trois garçons : Antoine et Josse, qui ne vécurent que quelques jours, et Charles, son unique héritier, qui naquit en 1433. Parmi ses nombreux enfants naturels, citons Corneil, né de Catherine Scaers, et qui, en sa qualité d'ainé, reçut le titre de Bâtard de Bourgogne. Le duc et la duchesse Isabelle l'aimaient beaucoup et il semble avoir été doué d'heureux dons naturels. Philippe lui confia le gouvernement du Luxembourg après la conquête de ce duché. Il mourut, comme on l'a vu plus haut, pendant la guerre contre les Gantois, au combat de Rupelmonde, et fut enterré dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, à côté des enfants légitimes de Philippe. Le titre de bâtard de Bourgogne passa à son frère Antoine, fils de Jeanne de Presle, qui commanda la flotte envoyée par le duc en 1464 dans la Méditerranée, et fut chevalier de la Toison d'Or, seigneur de Beveren et de La Roche. David, fils de Colette de Bosquiel, obtint successivement les évêchés de Térouanne et d'Utrecht. Raphaël fut abbé de Saint-Baron; Jean, fils d'Agnès de Croy, prévôt de Notre-Dame de Bruges et de Saint-Omer. Baudouin, fils de Catherine de Tiesferies, accompagna son frère Antoine

dans son expédition contre les infidèles, mais rompit plus tard avec la maison de Bourgogne et chercha même, en 1470, à faire assassiner Charles le Téméraire. Le plus jeune enfin, Philippe, fils de Marguerite Post ou Vander Post, monta en 1517 sur le siège épiscopal d'Utrecht. Parmi les filles naturelles du duc, deux seulement ne se marièrent pas : Marion qui entra en religion, et Marguerite qui vécut à la cour. Toutes les autres conclurent de brillantes unions : Marie épousa Pierre de Beaufremont, comte de Charni; Anne, Adrien de Borselen, puis Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein; Yolande, Jean d'Ailly, seigneur de Picquigny; Cornélie, Adrien de Toulangeon, seigneur de Mornai; Catherine, Humbert de Lureuil; Madeleine, le seigneur de l'Ange, et enfin Philippotte, le seigneur de Rochebaron.

H. Pirenne.

Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* (Bruxelles, 1870-76). — Monstrelet, *Chronique*, éd. Douët d'Arq (Paris, 1837-62). — Le Févre de Saint-Remy, *Chronique*, éd. Morand (Paris, 1876-84). — Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, éd. du Fresnoy de Beaucourt (Paris, 1863). — Georges Chastellain, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1863-66). — Jacques du Clercq, *Mémoires*, éd. de Reiffenberg (Bruxelles, 1823). — Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. N. Beaune et J. d'Arbaumont (Paris, 1884-88). — Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Dupont (Paris, 1840-47). — Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I (Bruxelles, 1876). — U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1739-84). — de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (Paris, 1824-26), éd. Gachard (Bruxelles, 1838). — P. Fredericq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* (Gand, 1875). — A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461* (Paris, 1892). — F. von Löher, *Kaiser Sigmund und Herzog Philipp von Burgund* (Munich, 1866). — Le même, *Jakobäa von Bayern und ihre Zeit* (Nördlingen, 1869). — P.-J. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, t. II (Groningue, 1893). — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II.

PHILIPPE DE BOURGOGNE, évêque d'Utrecht, né à Bruxelles en 1464, mort à Duurstede, le 7 avril 1524. Il était fils naturel de Philippe le Bon et de Marguerite Post, de Bruxelles. Jusqu'à l'âge de douze ans, il fut élevé par sa mère qui lui fit donner une bonne instruction : il apprit le latin très bien « pour cette époque », suivant l'expres-

sion de l'humaniste Gérard Geldenhauer, qui écrivit sa biographie. Philippe fut admis à la cour par Marie de Bourgogne et, pendant plusieurs années, il semble avoir fait partie de la suite de Maximilien. Celui-ci le sacra chevalier lors de son couronnement comme roi des Romains, à Aix-la-Chapelle (6 avril 1486).

Après avoir fait ses premières armes en qualité de commandant à Gravelines et à Courtrai, il intervint dans la lutte des communes flamandes contre Maximilien. Il se rangea du côté du chef des mécontents, Philippe de Clèves, qui, s'étant porté d'abord garant pour l'exécution du traité de Bruges, arraché à Maximilien au Craenburg, s'était tourné contre son maître après la violation de ce traité par celui-ci (1488). Après le rétablissement de la paix intérieure, Philippe se garda de réapparaître à la cour de Maximilien. Il se rendit auprès de son frère naturel, David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, dont il devint le coadjuteur. A la mort de ce prélat, en 1496, il brigua sa succession; il se maintint même pendant un certain temps au château de Duurstede pour faire échec à son compétiteur Frédéric de Bade, mais il finit par abandonner momentanément ses prétentions lorsqu'il eut obtenu certains avantages pécuniaires.

Enrichi par l'héritage que lui avait laissé l'évêque David, il revint alors à Bruxelles, où il fut bien accueilli à la cour de Philippe le Beau. Il obtint les fonctions d'« amiral de la mer », après la mort de cet autre Philippe de Bourgogne avec lequel on l'a parfois confondu (celui-ci était issu d'Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon; il devint conseiller et chambellan de Maximilien et de Philippe le Beau, amiral de la mer et gouverneur de l'Artois et de la Flandre; il épousa Anne van Borsselen, héritière de ces fameux « amiraux de la mer » de Veere. Il mourut le 4 juillet 1498). Le futur évêque d'Utrecht fut élevé aussi à la dignité de « grand maître d'hostel » et reçut quelque temps après le collier de la Toison d'Or (1501). C'est vers cette

époque sans doute qu'il devint seigneur de Sommeldijk, Blaton et Crubeke. En 1501, il accompagna Philippe le Beau en Espagne en qualité d'amiral de la mer.

Un nouvel héritage lui échut : Anne de Bourgogne, sa sœur naturelle, femme d'Adolphe de Clèves, mourut en 1504 en lui laissant la moitié de tous ses biens. Il semble avoir voulu abandonner dès lors la vie de cour pour aller goûter la tranquillité et l'indépendance dans l'un de ses châteaux, par exemple celui de Souburg en Zélande, où il aimait à s'entourer d'artistes et de littérateurs. Mais il dut bientôt renoncer à ses projets de retraite. Philippe le Beau lui confia le gouvernement de la Gueldre (1506) avec la mission d'aller combattre Charles d'Egmont. Avec une petite armée réunie à la hâte, Philippe de Bourgogne ravagea la Weluwe et investit Wageningen. La guerre fut interrompue par suite de la mort de Philippe le Beau (25 septembre 1506). Elle fut reprise cependant l'année suivante : le château de Wachtendonck tomba au pouvoir de Philippe de Bourgogne, mais la mauvaise qualité de ses troupes l'empêcha de poursuivre ses succès. Au cours des années suivantes, on le retrouve encore mêlé à cette guerre interminable contre le duc de Gueldre : il participe, en 1511, au siège de Venloo, que l'on dut finalement abandonner.

Il entreprit alors son fameux voyage d'Italie, qu'il faut placer probablement en 1512. Chargé d'une mission auprès du pape Jules II, il fut accueilli avec faveur par le Souverain Pontife qui fut émerveillé, paraît-il, de ses connaissances artistiques. Son voyage de Rome lui permit d'admirer, en compagnie du peintre Jean Gossaert, un des artistes de sa suite, les trésors d'art qui y étaient réunis, mais lui révéla, d'autre part, s'il faut en croire son biographe, Gérard Geldenhauer, des détails peu édifiants sur les mœurs de la cour romaine.

Pendant l'année 1514, nous le retrouvons remplir les fonctions d'amiral, comme commandant de la flotte qui conduisit Isabelle, seconde des filles de Philippe le Beau, auprès de son fiancé,

Christian II, roi de Danemark. Revenu dans les Pays-Bas, Philippe alla se reposer à son château de Souburg, dont ses architectes, sculpteurs et peintres firent un séjour délicieux. Il dut cependant l'abandonner bientôt.

Lors de la retraite de Frédéric de Bade en 1517, les intérêts de la politique bourguignonne l'appelèrent au siège épiscopal d'Utrecht. Le pape, qui avait déjà, en 1515, autorisé par une bulle Philippe à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques, confirma le choix moyennant 12,000 ducats. Inauguré à Utrecht dès le 19 mai 1517, Philippe ne fut définitivement installé dans son diocèse qu'au commencement de l'année suivante.

Il se proposait de réaliser un grand nombre de réformes dans son diocèse, entre autres la suppression de l'autonomie des prévôts et des doyens, la réorganisation de la bienfaisance, la répression des abus introduits par les ordres mendiants, etc. Mais il se rebuta aux premières difficultés d'application et il renonça presque entièrement à son programme. Désireux de profiter des ressources dont il disposait, il alla s'installer au château de Duurstede, où il vécut en humaniste et plus ou moins en épicurien. Geldenhauer, qui fut son « lecteur » et plus tard son biographe, donne des détails typiques sur son genre de vie.

Ce fut sous l'épiscopat de Philippe que les hérésies luthériennes se répandirent peu à peu dans le diocèse d'Utrecht. Cet évêque ne fut pas, quoi qu'on en ait dit, favorable à la doctrine de Luther. Ses idées sur la Réforme semblent avoir concordé plus ou moins avec celles d'Erasme, avec lequel il fut souvent en rapport. Si, d'une part, il était hostile aux ordres mendiants en général, il favorisait, d'autre part, les efforts des Frères de la Vie commune, pour répandre l'instruction et la culture des lettres.

Les dernières années de son gouvernement ne furent réellement troublées que par une guerre qu'il eut à soutenir contre le fameux duc de Gueldre. Celui-ci intervint dans un différend, survenu

en 1521, entre les villes de Kampen et de Zwolle, à propos du tonlieu sur l'Yssel : il soutint cette dernière ville avec succès, envahit l'Overysse et infligea aux troupes de l'évêque envoyées au secours de Kampen plusieurs échecs. Ce ne fut qu'en 1523 que, à la suite des avantages remportés par les armées bourguignonnes en Frise, la ville de Zwolle se réconcilia avec l'évêque et que les bandes gueldroises furent chassées de l'Overysse.

Le 7 avril 1524, Philippe de Bourgogne mourut inopinément, à son château de Duurstede. Il fut enterré à Wijk, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à gauche de son frère David.

Herman Vander Linden.

Gerardus Noviomagus (= Gerard Geldenhauer), *Vita Philippi a Burgundia*, publié sous les auspices de Marguerite d'Autriche (Strasbourg, 1529). Réédité dans Matthæus, *Veteris ævi Analecta*, t. I, p. 248-353, et mieux dans J. Prinsen, *Collectanea van Gerardus Geldenhauer Noviomagus*, p. 223. — J. Prinsen, *Gerardus Geldenhauer Noviomagus* (La Haye, 1898). — Heda, *De episcopis Ultrajectinis*, éd. A. Buchelius. — Vanden Bergh, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 55, 279, 280, 283, 290. — Le Glay, *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, Paris, 1839, t. I, p. 327. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*. — Fr. de Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'Or*, p. 302, 538. — Erasme, *Opera omnia*, t. III, col. 273. — Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 478, 426. — Van Hattem, *Beschrijving van Zwolle*, t. II, p. 109, 110, 116, 287. — Van Mieris, *Beschrijving der bisschopelijke munten en zegelen van Utrecht*, p. 286-289. — Le portrait de Philippe de Bourgogne se trouve au Rijksmuseum à Amsterdam (n° 403).

PHILIPPE DE BRABANT. Voir PHILIPPE DE SAINT-POL, duc de Brabant.

PHILIPPE DE CLAIRVAUX. Voir PHILIPPE, abbé de l'Aumône.

PHILIPPE DE CLÈVES. Voir CLÈVES.

PHILIPPE DE COMMINES. Voir COMMINES.

PHILIPPE DE CRÈVECOEUR. Voir CRÈVECOEUR.

PHILIPPE DE CROY. Voir CROY.

PHILIPPE II, roi d'ESPAGNE, né, le 21 mai 1527, à Valladolid, de Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, mort,

le 13 septembre 1598, à l'Escurial. Quoique appelé à régner sur des peuples tout différents par leur civilisation, il reçut une éducation exclusivement espagnole : son gouverneur fut le grand commandeur de Castille; son premier maître, un théologien de l'université de Salamanque; c'est à des Espagnols que l'on confia le soin de diriger sa conscience; on lui apprit le castillan, le latin, l'italien et le français, mais il ne parla guère que les deux premières langues; lui-même avouait avoir toujours été rebelle à l'usage du français. Quand, en 1543, Charles-Quint partant pour l'Italie lui conféra l'administration des royaumes d'Espagne, il lui recommanda d'employer particulièrement le duc d'Albe, comme il l'avait employé lui-même, dans les affaires d'Etat et de guerre (Instructions de Palamos, 4 et 6 mai). L'éducation politique de Philippe devait être complétée par Charles-Quint lui-même pendant le premier séjour que son fils fit dans les Pays-Bas.

A cette époque déjà, l'empereur songeait à lui léguer la totalité de ses Etats, avec la mission de continuer la lourde tâche qui avait occupé tout son règne. Au mois d'octobre 1548, il proposait aux Etats généraux, réunis à Bruxelles, de recevoir Philippe et de lui prêter serment : c'était une pratique nouvelle que l'empereur voulait introduire en faisant reconnaître l'héritier du souverain avant la mort de celui-ci; après quelques difficultés, les Etats finirent cependant par donner leur assentiment à la proposition. Le 1^{er} avril 1549, Philippe faisait son entrée à Bruxelles. Le premier pensionnaire de la ville lui souhaita la bienvenue. Le prince n'étant pas familiarisé avec le français, Granvelle, qui devait lui servir d'interprète pendant une partie de son séjour, répondit en son nom. D'autres orateurs vinrent lui exprimer les sentiments de dévouement de ses futurs sujets. Le 2 avril, les Etats de Brabant lui votèrent un don de 100.000 florins. Le 2 juin, Philippe allait recevoir solennellement, dans l'église de Sainte-Gudule, un estoc richement monté et un chapeau à l'al-

banaise que lui envoyait le pape Paul III. Après la messe, célébrée par l'évêque de Fano, nonce apostolique, il fut donné lecture d'un bref exhortant le prince à se servir de l'arme qui lui était envoyée pour l'accroissement de la foi catholique et la défense du Saint-Siège. Le 5 juillet, Philippe était inauguré à Louvain comme duc de Brabant, le 17, à Gand, comme comte de Flandre, puis successivement dans les principales villes des provinces méridionales. Son inauguration à Anvers, à Malines et dans les provinces du Nord eut lieu pendant les mois de septembre et octobre. Ce premier séjour de Philippe dans les Pays-Bas contraste avec son règne, qui forme l'époque la plus lamentable de l'histoire de Belgique. Dans l'intention de Charles-Quint, il devait être l'occasion d'un déploiement de luxe qui rappellerait celui de l'ancienne cour de Bourgogne, et, pour rehausser l'éclat des fêtes, l'empereur voulut même accompagner son fils dans les provinces méridionales. Aussi partout on rivalisa de magnificence; on éleva des arcs de triomphe, des échafauds sur lesquels des groupes richement vêtus représentaient des scènes allégoriques; on organisa des cortèges, des banquets, des joutes, des réjouissances de tout genre, dont Calvete de Estrella et Corneille Graphæus nous ont laissé de pompeuses descriptions. Le 31 mai 1550, Philippe quittait Bruxelles pour retourner en Espagne par l'Allemagne et l'Italie.

Cinq ans plus tard, étant en Angleterre, où il avait épousé Marie Tudor, il revenait à Bruxelles (8 septembre 1555), appelé par son père, qui avait pris la résolution de lui céder ses Etats pour se retirer à Yuste. Dans la grande salle du palais, en présence des représentants des provinces, des membres des trois conseils collatéraux, des grands dignitaires et des principaux seigneurs, Charles-Quint renonçait en sa faveur à la souveraineté des Pays-Bas. Le 26, Philippe prêtait serment entre les mains des députés des diverses provinces; ceux-ci, à leur tour, lui promettaient fidélité. L'abdication des royaumes d'Es-

pagne et de Sicile ne devait avoir lieu que le 16 janvier suivant. L'ambassadeur vénitien Badoer rapporte que dans l'entourage de Philippe on blâmait la lenteur de Charles-Quint à se démettre de ces derniers Etats. Tandis que les uns attribuaient le retard à une indisposition, d'autres y trouvaient un indice de l'hésitation qu'éprouvait l'empereur, à qui son fils paraissait maintenant peu apte à gouverner. « Après avoir « cru le roi d'Angleterre capable de « porter un si lourd fardeau, écrit Ba- « doer, il le voit prendre plaisir à se « masquer fréquemment, plus qu'il ne « convient en ces temps troublés, et ses « intimes serviteurs non seulement ne « pas s'appliquer à l'étude et à l'exé- « cution d'affaires sérieuses, mais être « cause que leur maître s'adonne aux « amusements ». Le 6 janvier 1556, le même ambassadeur écrivait : « J'ap- « prends aujourd'hui d'une personne de « qualité de la cour de l'empereur que « Sa Majesté souffre plus de colère que « de la goutte; que, pendant les derniers « jours, le roi d'Angleterre n'a osé lui « demander d'expédier aucune affaire, « à cause de l'humeur sombre de son « père ». On trouvait, du reste, alors généralement que Philippe promettait peu; on le comparait à Charles-Quint, et cette comparaison lui était désavantageuse. Dans une lettre à son ambassadeur à Constantinople, Henri II avouait que, tout « maladif, impotent et décré- « pit » qu'il fût, l'empereur pouvait encore agir beaucoup par ses conseils dans la direction des affaires que les Français avaient à démêler avec son fils, « lequel est fort adonné à ses plaisirs, « voluptés et délices et peu expérimenté « en grandes choses, avec des ministres « de même..., duquel on pourra tou- « jours avoir meilleur marché en toutes « choses... pour ce qu'il n'est pas grand « entrepreneur ni fort bon guerroyeur ».

Grâce à la trêve de Vaucelles, conclue avec la France le 5 février 1556, Philippe inaugura pourtant son gouvernement sous des auspices favorables. Ses espérances furent bientôt trompées : sur les excitations du Napolitain Paul IV,

pour qui l'empereur et son fils n'étaient que les oppresseurs de sa patrie, Henri II reprit la guerre. En se voyant ainsi menacé, Philippe aurait voulu que l'empereur restât, qu'il l'aidât au moins de ses conseils, que Marie de Hongrie conservât ses fonctions de gouvernante; l'un et l'autre refusèrent. Marie représenta à son neveu que les affaires des Pays-Bas et d'Italie étaient « plus le manger de « ceux qui entrent à régner que de ceux « qui ont le tout habandonné; et crain- « drois, ajoutait-elle, que ceux qui « donnent de tels conseils regardent « plus à leurs particuliers que à l'hon- « neur, réputation et devoir de leur « Majesté ». Attaqué à la fois en Italie et au midi des Pays-Bas, Philippe tint tête à ses adversaires. Tandis que le duc d'Albe forçait le pape à demander la paix, le connétable de Montmorency était battu, le 10 août 1557, près de Saint-Quentin, par Emmanuel-Philibert de Savoie; la place elle-même capitulait le 27. Philippe, arrivé au camp le 12 avec sa cour, pour prendre le commandement de l'armée, n'osa pas marcher sur Paris, comme on le lui conseillait : il se borna à la prise de quelques places et retourna à Bruxelles. Les succès des Espagnols en Italie et la victoire de Saint-Quentin ne terminèrent pas la lutte entre les deux rois; mais l'épuisement était tel de part et d'autre qu'on aspirait au repos. La victoire remportée le 13 juillet 1558, par le comte de Hornes, à Gravelines, décida enfin Henri II à prêter l'oreille à des propositions de paix. Les négociations furent ouvertes à Cercamp, le 15 octobre; le 17, une suspension d'armes était proclamée; le 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis affermissait la prépondérance en Europe du fils de Charles-Quint et lui permettait de retourner en Espagne, où le rappelaient ses goûts et les vœux de ses compatriotes. Il ne lui restait plus qu'à assurer la marche du nouveau gouvernement dans les Pays-Bas.

A son avènement, la question intérieure la plus importante à résoudre avait été celle des finances, pour laquelle

il avait dû solliciter le concours des Etats généraux : il s'agissait de solder ce qui restait dû aux gens de guerre, d'assurer l'entretien des forteresses, d'en construire de nouvelles. Au mois de mars 1556, le roi avait proposé à cette fin la levée du centième denier de la plus grande partie des biens immeubles et du cinquième de la valeur des biens meubles. Ce moyen avait rencontré une très vive opposition. Le 21 janvier 1558, les Etats avaient fini par offrir au roi, et celui-ci avait accepté, un subside de 800,000 livres d'Artois pendant neuf années et 1,200,000 florins en une fois. De nouvelles ressources étant nécessaires, la plupart des Etats avaient voté un subside en argent, au lieu de la levée du centième et du cinquième denier, proposée encore le 19 août de cette année, à Arras. En même temps qu'il réglait la question financière, Philippe II s'occupait d'un autre point important : le choix du gouverneur général. Dans une séance des Etats, réunis à Gand, le 7 août 1559, il fit annoncer qu'il avait désigné Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sa sœur ; il la chargeait « de faire tout devoir et offices qui pourraient servir pour maintenir les choses de par deça en l'union catholique et faire diligemment exécuter les édits faits par feu Sa Majesté Impériale et renouvelés par Sa Majesté Royale pour l'extirpation des erreurs ». Cette intention annoncée par le roi d'appliquer « diligemment » les édits de son père relatifs à la répression de l'hérésie, ne donna lieu à aucune observation. Sur un autre objet, il lui fut présenté une remontrance énergique, qu'on peut considérer comme la première manifestation ouverte du mécontentement qui existait déjà alors chez les Flamands contre une nation à laquelle les rattachait le seul intérêt dynastique. Philippe voulait laisser dans les Pays-Bas quatorze enseignes d'infanterie espagnole, comprenant de trois à quatre mille hommes, qui devaient servir à y maintenir son autorité. Dans la séance du 8 août, les Etats réclamèrent pour les nationaux la garde des frontières et des forts, que le

roi réservait aux soldats espagnols, et exigèrent l'éloignement de ceux-ci. Philippe se vit obligé, non sans regret, de leur promettre qu'il en serait ainsi.

Le 25 août 1559, il mettait à la voile à Flessingue et quittait, pour n'y plus revenir, ces provinces belges où son séjour n'avait fait que mettre en relief le manque de sympathie entre lui et ses sujets. On le trouvait froid, taciturne, hautain. Il affectait de ne pas parler le français et se servait d'intermédiaires même pour les allocutions qu'il avait à adresser aux Etats. On se plaignait de ce qu'il faisait diriger les affaires presque exclusivement par des étrangers. Il aimait qu'on lui montrât du respect et tenait à une plus grande distance que son père les personnages, même de rang élevé, avec lesquels il était appelé à entretenir des relations. Les Espagnols s'accommodaient de cette réserve ; les Flamands en étaient froissés. Charles-Quint et Marie de Hongrie lui avaient fait des représentations à ce sujet, et il avait cherché, dit-on, à en tenir compte ; mais l'empreinte espagnole était trop fortement marquée en lui pour qu'il voulût ou qu'il pût l'effacer. « Il était tenu seulement pour Espagnol », écrit Cabrera lui-même, son historien officiel, « il parlait la langue espagnole, il tenait en sa grâce et à son service des domestiques et des conseillers espagnols ; dans l'administration des affaires, il employait spécialement les ducs d'Albe et de Feria et Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, ce qui blessait les Flamands et entretenait leur ressentiment. Par là se perdirent leur affection et leur respect ». Déjà au moment de l'abdication, Badoer remarquait que la lamentation était générale : il semblait que ces provinces perdaient, avec l'empereur, la sécurité et le bien-être dont elles avaient joui. Ces appréhensions, le règne de Philippe II ne devait que trop les confirmer.

Malgré la promesse faite de rappeler à bref délai les soldats espagnols, l'année 1560 se passa, et les quatorze enseignes n'étaient pas parties. L'irritation produite par ce retard calculé devint si

vive que Granvelle lui-même conseilla de les rappeler ; elles prirent la mer le 10 janvier 1561, au grand déplaisir du roi, qui perdait par là un moyen non pas seulement de tenir les Pays-Bas en bride, mais d'intervenir dans les querelles religieuses en France. N'ayant plus à sa disposition ce moyen d'action, il ordonna d'envoyer contre les Huguenots 2,000 hommes des bandes d'ordonnance. Le conseil d'Etat s'y opposa et lui fit observer que les bandes d'ordonnance étant entretenues par les provinces, il fallait le consentement des provinces pour les faire sortir du pays, et il accorda 50,000 écus, au lieu du secours en hommes qui lui était demandé. Cette affaire n'était pas réglée qu'une autre non moins grave occupa le roi. Les lettres patentes qui instituaient Marguerite de Parme gouvernante lui attribuaient une autorité très étendue ; mais cette autorité était considérablement limitée par une instruction secrète et par la recommandation de suivre les avis de Granvelle, dont le roi appréciait particulièrement l'expérience, le zèle pour la religion et le dévouement à ses intérêts. Avec Berlaymont et Viglius, Philippe l'avait désigné pour former ce que l'on appelait la Consulte, qui devait traiter les principales affaires. Un pareil dédain témoigné pour le conseil d'Etat explique la campagne que les seigneurs organisèrent bientôt contre Granvelle ; le roi leur promit (15 octobre 1561) que les affaires se traiteraient comme ils le désiraient, mais cette promesse ne devait pas être tenue. A cette cause de mécontentement s'en joignirent d'autres, comme l'érection des nouveaux évêchés, négociée sans l'intervention du conseil, du clergé, d'aucun des intéressés, l'intention attribuée à Philippe d'établir l'inquisition espagnole dans les Pays-Bas. Le baron de Montigny, envoyé par le conseil d'Etat (7 mai 1562) pour éclairer le roi sur la situation, reçut de celui-ci les déclarations les plus rassurantes : il n'avait nullement le projet d'introduire dans les Pays-Bas une nouvelle forme d'inquisition ; l'érection des nouveaux évêchés avait été entreprise uniquement

dans l'intérêt de l'éducation du peuple, et Granvelle, malgré le bruit contraire, y avait été étranger ; il protestait contre les imputations qui représentaient le cardinal comme voulant, par ses accusations secrètes, rendre la noblesse odieuse à ses yeux ; enfin il annonçait l'intention de se rendre prochainement dans les Pays-Bas, afin de mieux s'enquérir des besoins de ses sujets et de donner satisfaction à leurs vœux. Cette réponse du roi ne calma pas l'irritation : les seigneurs se liguèrent contre Granvelle et réclamèrent son éloignement. Bien qu'il lui répugnât de prendre une mesure si contraire, disait-il, à son service, le roi, cédant aux représentations que Marguerite elle-même lui faisait faire par son secrétaire Armenteros, invita, le 22 janvier 1564, Granvelle à s'éloigner « pour quelques jours ». Il ne devait plus reparaitre dans les Pays-Bas. Cette concession, tout importante qu'elle fût, ne désarma pas l'opposition. La lutte, au contraire, allait devenir plus ardente : elle était portée sur le terrain religieux.

Dès le début de son règne, Philippe avait cru enrayer les progrès du protestantisme par la création des nouveaux évêchés, mesure justifiable, mais accueillie défavorablement parce qu'elle était imposée dans une forme qui indiquait une méconnaissance complète des privilèges du pays. Il en avait été de même de la fondation de l'université de Douai, créée pour retenir dans les Pays-Bas les jeunes gens qui ne pouvaient fréquenter l'université flamande de Louvain : malgré les protestations des abbayes voisines de Douai, dont les revenus devaient être appliqués à la nouvelle création, et de l'université de Louvain, qui, soutenue par les Etats de Brabant, prétendait posséder le monopole de l'enseignement supérieur, la nouvelle université avait été ouverte le 5 octobre 1562. L'ordre de publier les décisions du Concile de Trente (40 juillet 1564) donna lieu à de non moins vives remontrances, faites, encore une fois, au nom des privilèges des provinces et des villes. Le roi exigea que la réception se fit sans conditions ni réserves, et elle eut lieu ainsi le

11 juillet 1565. Mais les mesures qui devaient provoquer le plus de résistance furent celles que l'on employa dans la répression de l'hérésie. Il est bien vrai que Philippe II ne fit qu'appliquer les édits de son père; mais si la lettre était la même, l'esprit qui animait les exécuteurs et les agents de l'inquisition était bien différent. La lutte maintenant était ouvertement déclarée entre le fanatisme espagnol et la large tolérance qui caractérisait en général les Belges de cette époque. La situation, d'ailleurs, était bien changée depuis Charles-Quint : le nombre des adhérents aux doctrines nouvelles s'était considérablement accru; les conseils de justice inclinaient plutôt à la modération, et Philippe réclamait l'exécution des édits dans toute leur rigueur; aussi les conflits entre les inquisiteurs et les magistrats, défenseurs des privilèges, étaient constants. La situation devint si grave qu'au mois de janvier 1565, le comte d'Egmont fut chargé d'aller en entretenir le roi.

Ce voyage d'Egmont n'était pas dans les vœux de Philippe II : il ne voyait pas, disait-il, quel fruit il pouvait produire. N'ayant pas été prévenu assez tôt pour l'empêcher, il annonça à Marguerite de Parme qu'il traiterait le comte avec toutes les prévenances possibles, qu'il lui témoignerait sa satisfaction, qu'il reconnaîtrait les services rendus par les seigneurs en général. Arrivé à Madrid au commencement du mois de mars, Egmont se vit, en effet, l'objet de toutes sortes d'attentions. On le savait vaniteux : les flatteries et les faveurs lui furent prodiguées. Il s'extasia sur la réception qui lui était faite, et, en partant, il déclarait, le 9 avril, au roi qu'il était l'homme le plus heureux du monde. A son retour à Bruxelles, le 30, il exprimait sa satisfaction sans réserves. Pourquoi, à la réception d'une dépêche du 13 mai prescrivant l'observation des édits et l'exécution des anabaptistes même repentants, Egmont, furieux, se plaignit-il d'avoir été trompé? Peut-on croire que le roi lui aurait fait, au sujet des édits, des promesses verbales en contradiction avec cette dépêche, comme

il le soutint et ses amis avec lui? « Nous » avions demandé à Sa Majesté », écrivait quelques mois plus tard le prince d'Orange, « qu'elle adoucît la rigueur » des ordonnances au sujet de ceux qui » professent une autre doctrine que celle » qu'enseigne la cour de Rome, et Sa » Majesté avait laissé concevoir un bon » espoir ». Mais ces promesses *verbales* du roi, qu'on trouve mentionnées vaguement, ne pouvaient avoir grande signification au regard des instructions *écrites*, dont le conseil d'Etat avait entendu la lecture, le 5 mai, sans d'ailleurs qu'elles soulevassent des protestations. Philippe y déclarait qu'il préférerait perdre cent mille vies, s'il les avait, que de consentir à ce qu'il fût fait aucun changement aux édits. Strada rapporte qu'avant de faire cette déclaration, le roi avait recueilli l'avis de théologiens éminents de ses Etats; que certains d'entre eux ayant émis l'opinion que, pour éviter les conséquences d'une rébellion et dans l'intérêt même de l'Eglise universelle, le roi pouvait accorder la liberté de culte sans charger sa conscience, Philippe se serait prosterné devant un crucifix en s'écriant : « Je t'en prie, grand Dieu, souverain de » tous les hommes, fais moi la grâce de » persévérer dans la résolution que j'ai » prise de ne consentir jamais à être le » maître de ceux qui te refusent pour » leur seigneur ». Il paraît impossible que le roi ait pu, dans ses entretiens avec Egmont, promettre une concession en contradiction avec sa volonté si formellement exprimée de toutes manières, et on s'explique sa surprise quand, à la fin du mois de juin, il apprit qu'on lui reprochait de manquer à sa parole. Ne doit-on pas admettre plutôt que le comte d'Egmont s'était laissé aveugler par les caresses qu'on lui avait prodiguées en Espagne? En tout cas, aucun document connu ne permet d'accuser le roi de duplicité en cette circonstance, comme on le fit alors et comme beaucoup d'historiens l'ont fait dans la suite.

S'il y eut, ainsi qu'il est permis de le croire, un malentendu, Philippe II allait le dissiper par les fameuses dépêches, datées du bois de Ségovie, 17 et 20 octobre

1565. Les seigneurs se plaignaient de l'inquisition : le roi leur répondit qu'il ne faisait qu'appliquer les édits de son père, mais il exigea qu'ils fussent observés dans toute leur rigueur; en conséquence, il ordonna à la gouvernante de favoriser, honorer et animer les inquisiteurs. Or, ce qui surtout causait le mécontentement, c'étaient les pratiques de ces agents, qui violaient les privilèges et les constitutions des provinces et des villes, appréhendaient sans connaissance suffisante de cause, comme cela se passait à Bruges, par exemple, où le magistrat protestait et invitait Philippe à faire respecter les droits de la commune, « selon que Votre Majesté a juré et les » nobles ancêtres de Votre Majesté ont » toujours inviolablement entretenu, interdissant ces moyens défendus d'inquisition » ; c'était la répugnance qu'excitaient partout leur fanatisme, leur système d'espionnage et de dénonciations. On répandait le bruit que ces ordres du roi étaient un acheminement à l'établissement de l'inquisition d'Espagne dans les Pays-Bas; le roi assurait qu'il n'avait jamais eu cette intention; les gouverneurs n'en protestaient pas moins : ils ne voulaient pas, disaient-ils, concourir à l'exécution par le feu de cinquante à soixante mille personnes (la duchesse au roi, 9 janvier 1566). Les représentations des uns, les protestations des autres échouèrent contre l'obstination du roi. L'indignation générale se manifesta par la confédération des nobles, l'engagement que les confédérés prirent, par le Compromis, de résister à l'inquisition, la présentation de la Requête (5 avril 1566), réclamant l'abolition des placards et la convocation des Etats généraux. En attendant le retour du marquis de Berghes et de Montigny, chargés d'aller exposer au roi les vœux du pays, un projet de « modération » était adopté, qui adoucissait la rigueur des édits, tout en interdisant l'exercice d'une religion autre que la religion catholique.

Montigny, arrivé le premier, fut reçu avec une bienveillance apparente, comme Berghes après lui, bien que le roi fût instruit par ses correspondants des sen-

timents peu sympathiques exprimés par les deux seigneurs à son égard. Il poussa la hardiesse jusqu'à conseiller l'abolition de l'inquisition. Philippe, qui tenait, selon son habitude, à traîner les choses en longueur, lui cacha ses véritables intentions, feignit de réfléchir, l'emmena de Madrid à l'Escorial, de l'Escorial au bois de Ségovie. Ici, il réunit, du 26 au 29 juillet, pour délibérer sur la réponse, les membres du conseil d'Etat et trois ministres belges, Hopperus, Tisnacq, qu'Hopperus allait remplacer dans la charge de garde des sceaux des Pays-Bas, Courtewille, secrétaire d'Etat. Suivant Hopperus, cette assemblée se prononça pour le maintien des ordonnances et des placards, avec certains changements, s'il était nécessaire; elle jugea qu'il serait contraire à l'autorité du roi et de l'Eglise de supprimer l'inquisition, de consentir à la modération des placards telle qu'elle était demandée et d'accorder un pardon général, également sollicité; toutefois, « Sa Majesté, pour s'accommoder au temps, pourrait octroyer le » pardon avec exception des prêcheurs, » ministres et principaux et ôter l'inquisition extraordinaire du pape ». Alors le roi se prononça : il consentait à ce que l'inquisition apostolique cessât; il n'était pas opposé à la modération des placards, mais il désirait que le gouvernement des Pays-Bas lui soumit à cet égard un nouveau projet; il autorisait Marguerite de Parme à accorder grâce et pardon à tous ceux qui avaient contrevenu aux édits relatifs à la religion; en outre, il annonçait son arrivée aux printemps de 1567 au plus tard (le roi à la duchesse, 31 juillet 1566). En même temps, il écrivait (1^{er} août) aux principaux seigneurs en exprimant sa confiance en eux; dans une lettre autographe et secrète à sa sœur, il interdisait la réunion des Etats généraux. Bien que Montigny trouvât insuffisantes les concessions contenues dans la lettre du 31 juillet, elles paraissent extrêmement larges après toutes les protestations faites jusque-là par Philippe II. L'étonnement cesse quand, à la date du 9 août, on rencontre dans la correspondance du roi un acte

par lequel il déclare, en présence d'un notaire, Pedro de Hoyos, de deux théologiens, Francisco de Menchaca et Martin de Velasco, et du duc d'Albe, qu'en autorisant la duchesse à accorder le pardon aux fauteurs des troubles, il n'a pas agi librement, qu'il l'a fait seulement pour éviter de plus grands maux, qu'il ne se considère pas comme lié par cet engagement et se réserve de punir les coupables. Trois jours après, dans une lettre confidentielle, il chargeait son ambassadeur à Rome, Louis de Requesens, d'exposer au pape ses intentions, absolument contraires aux engagements qu'il avait pris, et il ajoutait : « Vous pouvez assurer Sa Sainteté qu'avant de souffrir la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je perdrai tous mes États et perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. Vous l'assurez aussi que je tâcherai d'arranger les choses de la religion aux Pays-Bas, si c'est possible, sans recourir à la force, parce que ce moyen entraînerait la totale destruction du pays, mais que je suis déterminé à l'employer cependant si je ne puis d'autre manière régler tout comme je le désire, et, en ce cas, je veux moi-même être l'exécuteur de mes intentions sans que le péril que je puis courir ni la ruine de ces provinces ni celle des autres États qui me restent puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant Dieu est tenu de faire pour son service, le maintien de la foi catholique, l'autorité et l'honneur du Saint-Siège ».

Mais toute cette duplicité allait bientôt n'avoir plus de raison. On apprenait avec indignation en Espagne l'agitation croissante entretenue par les confédérés, les progrès de la Réforme, les prêches, de plus en plus nombreux, tenus en public sans que la gouvernante pût ou osât s'y opposer. Puis se produisirent, dans la première quinzaine du mois d'août, le saccagement des églises et des monastères et les excès qui effrayèrent Marguerite de Parme et la contraignirent

à traiter avec les confédérés. Dans le moment même où elle signait l'accord du 24 août, le roi annonçait qu'il refusait toute concession, ordonnait à Marguerite de se préparer à la résistance et désapprouvait les autorisations accordées aux réformés de tenir des assemblées publiques (lettres du roi, 24, 29 et 30 août). A peine ces ordres étaient-ils partis que Philippe II recevait avis des derniers excès, par des lettres du 17 et du 18 août. Le 8 septembre, un second courrier apporta des rapports complétant les premiers ; puis arriva la nouvelle des concessions faites par la duchesse. La situation réclamait des mesures urgentes ; c'est pourtant le 29 octobre seulement que, revenu du bois de Ségovie à Madrid, le roi assembla le conseil pour en délibérer. Tandis que Ruy Gomez osait encore recommander la modération, et, avec le cardinal Espinosa, pressait le roi de se rendre dans les Pays-Bas, le comte de Chinchon se prononçait pour une répression sévère, le duc d'Albe demandait qu'on étouffât l'hérésie dans le sang. Berghes et Montigny, consternés, remettaient, le 15 novembre, au roi un mémoire exposant la nécessité d'éviter l'emploi de la force et proposant l'envoi de Ruy Gomez, particulièrement estimé, disaient-ils, dans les Pays-Bas, où on le réputait exempt de toute passion. Pie V, que la lenteur du roi inquiétait, le pressait de hâter son voyage tant de fois annoncé. L'évêque d'Ascoli, envoyé en mission extraordinaire (il arriva le 1^{er} novembre), semble avoir été reçu assez froidement ; du moins Philippe se plaignit au pape, par l'entremise de son ambassadeur à Rome, de cette démarche « qui pouvait donner de lui une mauvaise opinion par toute la chrétienté ». Ce qui lui déplut surtout, c'est que, par ordre du pape, le légat l'exhortait à ne pas employer la force et à se servir plutôt des moyens de persuasion, à cause des maux que la guerre entraînerait à sa suite. Philippe rejeta ce conseil. Il aimait mieux, déclarait-il, s'exposer aux hasards de la guerre, avec tous les maux et tous les inconvénients qui en pouvaient résulter, que de faire la moindre con-

cession contraire à la foi catholique et à l'autorité du Saint-Siège (le roi à son ambassadeur, 26 novembre 1566). Pie V néanmoins redoubla d'instances : le 15 janvier 1567, il exhorte, il prie, il supplie le roi de se rendre au moins en Italie pour y délibérer sur son voyage en Flandre. Ces objurgations étaient inutiles : le système de la terreur devait prévaloir, et c'est au duc d'Albe lui-même que Philippe avait résolu de confier l'application du programme qu'il préparait en conséquence.

Le duc d'Albe recevait le titre de capitaine général, chargé d'assurer la tranquillité en attendant l'arrivée de Philippe II, qui devait se mettre en route au mois de février 1567, pour venir soumettre le pays, non par la force, assurait-il, mais « avec toute humanité, douceur et voye de grâce, évitant toute aigreur » (lettres à Marguerite, 17 et 27 novembre, 30 décembre). Dans la commission du duc du 31 janvier 1567, remplaçant celle du 1^{er} décembre précédent, le roi recommandait de traiter ses vassaux « avec bénignité ». Cette instruction, destinée à être rendue publique, n'exprimait pas son intention véritable. Cabrera, vraisemblablement bien informé, dit que le roi, en prenant congé du duc à Aranjuez, lui ordonna « de couper les têtes (des chefs) de la » conspiration », information confirmée par le duc d'Albe lui-même, dans un exposé qu'il faisait plus tard de son programme. Les ordres qu'il avait reçus du roi avant son départ comprenaient les points suivants : arrêter et châtier exemplairement les principaux du pays qui avaient pris part aux troubles ; punir les plus coupables parmi les gens du peuple ; rechercher les moyens de procurer des ressources au trésor ; inspecter les imprimeries et les librairies ; créer des écoles ; publier et faire observer les placards ; régler l'affaire des évêchés ; punir les villes ; déterminer l'emploi de leurs revenus ; accorder un pardon général, mais, avant de le publier, tâcher de tirer de quelques personnes, à titre de composition, une bonne somme d'argent ; rétablir l'inquisition (le duc d'Albe

au roi, 9 juin 1568). Pour le reste, une lettre autographe de Philippe II (7 août 1567), en partie chiffrée, nous révèle ses projets tels qu'ils étaient arrêtés au moment où le duc d'Albe arrivait dans les Pays-Bas. Il reconnaît que son voyage, souvent annoncé comme imminent, ne pourra pass'effectuer avant l'année 1568 ; « il m'a paru, ajoute-t-il, que si je partais « aussi vite que le voudraient la saison « et la mer, vous n'auriez pas le temps « d'arranger l'affaire du châtimement, qu'on « a toujours été d'avis d'exécuter avant « mon arrivée. Si, en retardant un peu, « l'on parvenait à inspirer assez de confiance au prince d'Orange pour le faire « venir, ce qui, je pense, n'arrivera pas, « il serait important qu'on pût faire de « lui ce qu'il mérite ; mais je m'en remets « à vous... : étant sur les lieux, vous « jugerez s'il est nécessaire de se hâter « ou de temporiser en ce qui touche ce « point du châtimement, dont tant de « choses dépendent ». Philippe manifeste ensuite l'intention d'envoyer son frère don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas, avec ordre de suivre en tout les conseils du duc pour se former au gouvernement des provinces, réservé à ce prince après le voyage du roi. On voit par là, et par la correspondance qui suivit, que le duc d'Albe procéda en tout, même dans le procès et l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, d'accord avec son maître.

L'arrestation de ces seigneurs et les autres qui suivirent immédiatement l'arrivée du lieutenant de Philippe II, celle de Montigny, conduit le 30 septembre à l'Alcazar de Ségovie, l'institution du conseil des troubles, qui devait remplacer les conseils de justice ordinaires, l'érection de la citadelle d'Anvers annoncent le régime de la terreur. Egmont et Hornes, chevaliers de la Toison d'Or, demandent à être jugés par leurs pairs. Le duc répond qu'il est autorisé à ne pas tenir compte de leur requête. Il écrit au roi : « Les affaires d'Etat sont « différentes des lois qu'ils ont ici », et le roi lui envoie, le 28 décembre 1567, plus de trois mois après l'arrestation des deux comtes, une cédula, portant la date

du 15 avril précédent, qui l'autorise à ne pas avoir égard aux statuts de l'ordre.

Le départ de Marguerite de Parme permit à Philippe II d'accorder (18 octobre) au duc d'Albe, avec le titre de gouverneur général, l'autorité suffisante pour exécuter intégralement son programme. Sur le conseil de Granvelle, le roi fait amener en Espagne le fils du prince d'Orange, Philippe-Guillaume, comte de Buren, qui étudiait à l'université de Louvain. Les nombreux procès dont le conseil des troubles était saisi marchant trop lentement à son gré, il presse le duc d'Albe d'abrégier les formalités (3 mars 1568). Le duc s'excuse (3 avril) : il est obligé de suivre les voies ordinaires pour la justification même de son maître. Enfin, le 9 juin, il peut lui annoncer les premières exécutions : Egmont et Hornes, condamnés le 4, ont été mis à mort le lendemain. Dans cette même lettre, le duc rappelle qu'il était arrivé avec la résolution, approuvée par le roi, « de prendre les hommes princiers suspects pour leur infliger un « châtiment exemplaire », et le roi lui répond (27 juin, 18 juillet) par une approbation complète; il loue sa grande prudence et la circonspection qu'il a employée, et il l'en remercie.

L'effroi répandu dans le pays par les exécutions du mois de juin semblait favoriser enfin l'exécution du voyage du roi, dont les préparatifs excitaient à ce moment l'attention de toute l'Europe. Les Cortès, le pape, l'empereur, les princes d'Italie en avaient reçu l'avis officiel; don Carlos se disposait à suivre son père; le 9 juillet, don Diego de Mendoza, « tenu pour Neptune en la « mer », arrivait de la Floride pour conduire la flotte; la garde-robe du roi était emballée; au mois d'août, la chapelle et la garde du souverain étaient prêtes à partir. Au mois de septembre, les navires étaient licenciés, on annonçait que le voyage était remis au printemps : il ne devait pas avoir lieu. On a prétendu que toute cette démonstration n'était qu'une comédie; Strada le soutient; même dans l'entourage de Philippe II, beaucoup doutaient de la

réalisation du projet. « Ces beaux sem-
« blants, écrivait Fourquevaux, ont été,
« à mon avis, pour favoriser le passage
« du duc d'Albe et tenir Madame de
« Parme en bonne espérance que le roi
« irait en personne sur les lieux, afin
« qu'elle ne s'offensât pas ». Le même
ambassadeur écrivait à ce propos, dès le
8 mai 1568 déjà, à Catherine de Médicis :
« Ce roi tient ses entreprises secrètes,
« lequel comptoit, n'a pas quatre jours,
« à lad. Dame Royne (son épouse) qu'on
« pouvoit assez deviner qu'il n'iroit point
« en Flandres ces deux années passées,
« puisqu'il en faisoit si grandz ostenta-
« tions et semblantz; car il faict profes-
« sion de remedier à ses affaires sans
« mener grand bruit ny s'en venter avant
« le coup, estant d'opinion que les
« grandz princes qui dient ouvertement
« qu'ilz feront quelque chose concernant
« leur service, que c'est en intention de
« ne la faire point, car aussi seroit grand
« miracle qu'elle eust bon succès. Il
« disoit ceci à propos du chastiment
« qu'il a donné à ses rebelles de Flandres
« sans qu'il se soit venté que le duc
« d'Alve y alast pour telle fin; car, s'il
« l'eust fait, il n'en seroit venu à bout
« si facilement ». Il est certain que,
dans cette circonstance, il a agi avec une
dissimulation tellement déconcertante
qu'aujourd'hui encore on se demande si
réellement son intention a jamais été
d'effectuer le voyage. La lettre du 7 août
1567, que nous analysons plus haut, ne
permet pas d'affirmer que cette intention
il ne l'a jamais eue; mais on y voit qu'il
subordonnait l'exécution du projet au
« châtiment exemplaire » des chefs de
la résistance, et, malgré toute l'habileté
du duc d'Albe, il ne fut qu'imparfaite-
ment satisfait à cette condition : le
prince d'Orange, la principale, on peut
dire la seule tête de l'opposition, ne
s'était pas laissé prendre, et on peut
admettre que ce fut là une des causes de
l'abandon du projet. L'arrestation de
don Carlos, sa mort, le 24 juillet 1568,
la campagne du Taciturne (juin-novembre),
la mort d'Elisabeth de Valois, femme de
Philippe, le 4 octobre, en furent probablement d'autres.

Peut-être Philippe II fut-il arrêté aussi par les dispositions hostiles manifestées à ce moment à son égard en Allemagne. Les cruautés du duc d'Albe avaient irrité les électeurs et les princes de l'empire ; son arrogance leur faisait craindre qu'il ne s'attaquât à eux. Ils décidèrent donc de réclamer, par l'intermédiaire de l'empereur, un adoucissement au régime introduit dans les Pays-Bas et le rappel des troupes espagnoles. Philippe, qui savait Maximilien dévoué au fond à ses intérêts, répondit à leurs remontrances (20 janvier 1569) par une vigoureuse défense de sa politique : il déclara que son principal souci était de maintenir dans les Pays-Bas la foi catholique, et il contesta aux princes de l'empire le droit de le critiquer. On le blâmait d'avoir employé des moyens rigoureux : il répondit que la mission de justicier qu'il tenait de Dieu sur la terre, sa réputation, la sécurité, la conservation et le repos de ses Etats ne lui permettaient pas d'agir autrement qu'il l'avait fait, légitimement d'ailleurs. On lui reprochait l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes : ils étaient indignes de pitié pour s'être rendus coupables du crime de lèse-majesté et n'avoir pas tenu leur serment. On disait qu'il violait les privilèges, les usages et les coutumes du pays : il n'avait introduit aucune nouveauté. On désapprouvait la nomination du duc d'Albe en qualité de capitaine général et gouverneur : c'était l'homme qui méritait le plus la confiance du roi pour sa grande expérience, sa prudence, ses sentiments religieux, son intégrité, et il se félicitait de ce que ce choix eût eu les meilleurs résultats. Quant au prince d'Orange, dont la cause paraissait avoir été le motif principal de cette démarche, il ne voyait en lui qu'un séditieux, digne de tous les châtimens ; et il concluait en déclarant qu'il avait agi comme l'exigeaient le service de Dieu, son autorité royale et la conservation de ses Etats. L'archiduc Charles, chargé d'aller appuyer les représentations des princes allemands, après avoir répliqué pour la forme, proposa à Philippe II, alors veuf,

la main de sa sœur aînée et partit gratifié d'un cadeau de 100,000 ducats : les Pays-Bas étaient sacrifiés, comme ils le furent pendant des siècles, aux intérêts de la famille de Habsbourg.

L'ordre rétabli, la grave question était d'alléger l'Espagne des frais énormes qu'entraînait pour elle la possession des Pays-Bas, par l'établissement d'un impôt permanent. De là le projet d'application du système des *alcavalas* tel qu'il était pratiqué en Castille et qui consistait dans la perception de dix pour cent sur le produit de la vente des biens meubles et des marchandises et vingt sur les héritages et la vente des immeubles. En outre, le prélèvement du centième sur la fortune de chaque habitant devait permettre de payer les dépenses arriérées. Les Etats, dont le vote était nécessaire, consentirent à la perception du centième, mais rejetèrent le dixième et le vingtième : de commun accord, ces deux impôts furent remplacés par une contribution de deux millions d'écus pour chacune des deux années qui suivraient (août 1569-1571). Ce moyen transactionnel et provisoire adopté, toutes les mesures réactionnaires comprises dans le programme du duc d'Albe furent appliquées, et on put annoncer enfin celle que Philippe considérait comme le couronnement du nouvel état de choses, la publication du pardon général, qui eut lieu à Anvers, le 16 juillet 1570, mais avec des restrictions telles, des exceptions si nombreuses que cet acte devait rester sans effet.

Le roi avait donné son approbation au système financier du duc d'Albe ; c'est avec son approbation que fut ordonnée, le 31 juillet 1571, à l'expiration des deux années, la levée du dixième et du vingtième denier. Bien que le duc prétendit avoir obtenu l'assentiment des Etats, la répugnance se manifesta plus générale et plus vive que précédemment ; la levée du dixième denier surtout rencontra une opposition redoutable dans toutes les classes de la société. Des évêques n'hésitèrent pas à écrire au roi (24 mars 1572) qu'ils trouvaient la résistance à ses ordres justifiée ; les Etats

des principales provinces lui envoyèrent des députés chargés de se faire l'écho du mécontentement général. Philippe comprit qu'il fallait céder : sans abolir les nouveaux impôts, il consentit au maintien de la contribution de 2,000,000.

Cette concession lui était imposée par la situation, qui devenait menaçante depuis la prise de la Brielle, le 1^{er} avril, par les gueux, et celle de Mons, le 24 mai, par Louis de Nassau, aidé des huguenots et même du roi de France. Charles IX, en effet, songeait à profiter des troubles des Pays-Bas pour ébranler la puissance de l'Espagne. « Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer » à la grandeur des Espagnols, écrivait-il à son ambassadeur à Constantinople, le 11 mai 1572, et délibère m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible ». Il était en train d'équiper une flotte importante » en intention de tenir le roi catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueux des Pays-Bas de se remuer et » entreprendre ainsi qu'ils ont fait, » ayant jà prins toute la Zélande et bien esbranlé la Hollande, de manière que les affaires qu'auront par delà les Espagnols seront telles que je crois que cela les divertira d'autres entreprises ». Heureusement pour Philippe II, Catherine de Médicis, craignant les conséquences d'une guerre qui pouvait donner trop d'importance aux huguenots, un moment maîtres de l'esprit de son fils, arrêta celui-ci dans la voie où il s'engageait : la Saint-Barthélemy, puis la défaite du prince d'Orange, venu au secours de son frère, vinrent ruiner les espérances des insurgés.

Mais, tandis que les provinces méridionales des Pays-Bas étaient entièrement replacées sous le joug espagnol, les cruautés exercées dans le Nord ne faisaient qu'exciter la résistance, au point de décourager le duc d'Albe lui-même. Le farouche lieutenant de Philippe II sollicitait depuis longtemps son congé ; le 20 octobre 1573, le roi lui écrivit enfin qu'il avait désigné pour lui succéder le grand commandeur de Castille, Requesens. On a cherché le motif

du départ du duc d'Albe dans un désaccord avec le roi ; on a même parlé de disgrâce ; on a dit qu'il se retirait désavoué par son maître. Ces assertions sont inexactes : il était malade ; usé par les fatigues et par les rigueurs du climat, déçu par la résistance et les difficultés de toute nature qu'il rencontrait. Les mesures qui ont le plus contribué à exaspérer les populations contre lui ont été prises avec l'approbation du roi, même la levée du dixième denier, bien que plus tard, en 1580, Philippe ait déclaré, dans le ban contre le prince d'Orange, qu' » il ne l'avait commandé » ni entendait être établi sinon du bon » gré et volonté de ses sujets ». De retour à Madrid, au mois de mars 1574, le duc eut plusieurs longs entretiens avec son maître, et l'ambassadeur de France, Saint-Gouard, écrit à ce propos : » L'on dit que le roi fera démonstration » d'être très malcontent de lui et d'avoir » désagréable tout ce qu'il a fait en » Flandre, et tiens-je de haut lieu que » cela se fait pour contenter les Flamands » et leur donner par tels déportemens » à entendre que ce n'a été de la » lontané du roi que le duc les ait mal » traités ». Quoi qu'il en soit d'ailleurs, quand il quitta les Pays-Bas, le 18 décembre 1573, après six années d'un régime tyrannique, les provinces méridionales étaient ruinées, celles du Nord en insurrection ; le désordre et l'indiscipline s'étaient introduits dans l'armée, la caisse de l'Etat était vide, et l'arriéré s'élevait à plus de 7,000,000 d'or.

De toutes parts, des avis parvenaient au roi sur l'urgente nécessité d'un changement dans le système du gouvernement. Mais les appels à la douceur devaient rester sans effet. L'impératrice, sœur de Philippe II, dans une lettre touchante, suppliait en vain son frère d'épargner ses sujets des Pays-Bas, au nom de la mémoire de leur père, qui, écrivait-elle, les aimait tant et faisait tant pour eux. Au comte de Monteagudo, ambassadeur près de l'empereur, qui lui prédisait la ruine totale des Pays-Bas (18 avril 1573), Philippe déclarait qu'il préférerait les perdre que de faire la moind-

dre concession en matière religieuse. Tel fut encore, au fond, le sens des instructions données, au mois d'octobre, à Requesens. Le roi l'autorisa bien à proclamer un pardon plus général que le précédent, mais ce pardon, publié le 6 juin 1574, et dont étaient exceptées deux cent quatre-vingt-douze personnes, ne ramena pas à l'obéissance une seule ville révoltée. Les autres mesures soi-disant pacificatrices, comme la suppression définitive de l'impôt du dixième denier et l'abolition du conseil des troubles, ne furent pas plus efficaces. Les États, réunis le 7 janvier 1574, avec l'autorisation du roi, pour porter remède à la situation financière, réclamaient des réformes radicales, le rétablissement des anciens privilèges, l'adoucissement des placards, et ajournaient indéfiniment le vote qui leur était demandé. En même temps, la soumission des provinces du Nord devenait de plus en plus difficile. Au moment de quitter les Pays-Bas, le duc d'Albe avait suggéré l'idée de détruire par le feu les endroits de la Hollande que les troupes royales ne pourraient occuper. Requesens allait plus loin : il proposait de recourir en même temps à la submersion. Le roi hésitait à traiter ainsi ses propres domaines; il finit pourtant par autoriser (22 octobre 1574) l'emploi des deux moyens, en exprimant sa préférence pour l'incendie, l'inondation ayant plus d'inconvénients et un caractère plus marqué de cruauté. Il autorisa en même temps le grand commandeur (9 août 1574) à traiter avec le prince d'Orange, mais en laissant croire qu'il était étranger aux négociations et qu'il les ignorait. Après divers pourparlers engagés dans le courant de cette année, des conférences eurent lieu à Breda (mai-juillet 1575), qui échouèrent par suite du manque de confiance de part et d'autre et de l'impossibilité de s'entendre sur le point de la religion. Ce qui est curieux, c'est que Philippe, croyant toujours à la possibilité d'obtenir la soumission du prince d'Orange, songeait à l'employer, avec les forces dont il disposait, à la conquête de l'Angleterre, projet chimérique, ainsi que le

grand commandeur n'eut pas de peine à l'établir (12 et 28 juin 1574). Comme le roi, le prince d'Orange aspirait à la paix; mais, de même que le roi subordonnait tout arrangement à la condition préalable que le maintien de la religion catholique et l'autorité du souverain seraient assurés, de même le prince réclamait des garanties « tant au regard de la liberté que pour le fait de la conscience ». L'entente était impossible : les négociations plusieurs fois reprises dans les années suivantes devaient en fournir la preuve.

La mort inopinée de Requesens, le 5 mars 1576, ouvre l'ère de l'anarchie. En face du conseil d'État, qui administre en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, Geronimo de Roda, confident de Philippe, retiré à Anvers avec les chefs de l'armée espagnole, se proclame le seul représentant du roi et applaudit aux excès de la soldatesque. Pendant ce temps, on délibérait en Espagne, on préparait les instructions de don Juan d'Autriche. Hopperus rendait compte journalièrement au roi des délibérations. Nous possédons ses notes, avec les apostilles de Philippe II. Le 5 octobre, ce ministre insiste sur la nécessité de prendre une résolution sans plus tarder; le roi écrit : « Je ne cesse de penser à tout moment à cette affaire, qui me cause tant de souci. Plaise à Dieu de m'éclairer sur ce qui convient le mieux à son service ». Le 8, Hopperus devient plus pressant; il demande que l'on hâte le départ de don Juan; le roi répond : « J'espère que ce sera bien vite, quoique pas aussi vite que vous dites : cela n'a pas été possible ». Le 13, les instructions du nouveau gouverneur sont enfin prêtes; Philippe l'annonce, mais il ajoute : « il ne reste plus qu'à fixer ses appointements ».

Don Juan n'était pas désireux d'échanger sa charge de capitaine général de la mer contre celle de gouverneur des Pays-Bas; mais le roi tenait à l'y faire aller et, pour l'allécher, lui avait laissé caresser l'idée de conquérir l'Angleterre. Don Juan avait accepté, séduit par la perspective d'une entreprise glorieuse,

dont la conséquence devait être son mariage avec Marie Stuart. Quant au rétablissement de l'ordre dans les Pays-Bas et à la mission de rendre à ces provinces leurs privilèges et leur ancienne prospérité, si même il s'en était soucié, ce prince ambitieux, violent, fanatique, manquait des qualités nécessaires à une pareille tâche. Dans les instructions dont il était porteur, le roi reconnaissait l'utilité de recourir à un autre moyen que la force pour pacifier les provinces; les concessions qu'il annonçait l'intention de faire étaient des plus larges, sauf, comme toujours, la réserve au sujet de la religion catholique et de l'autorité du souverain, points sur lesquels il n'admettait pas de transaction; il allait jusqu'à consentir au départ des soldats espagnols, voulait l'oubli complet du passé, une pacification durable; il invitait son frère à gouverner en conséquence, le chargeait de réorganiser les conseils collatéraux, de traiter les affaires avec eux, de rétablir les bandes d'ordonnance et les garnisons ordinaires, d'administrer enfin comme du temps de l'empereur; il exprimait même l'espoir que ses vassaux de Hollande et de Zélande, « plutôt séduits et trompés » qu'agissant par méchanceté, rentreraient dans le droit chemin; enfin, il recommandait à son frère de témoigner assez de confiance aux indigènes pour leur faire croire « qu'il se remettait » entre leurs mains ».

Ces instructions furent d'abord observées, bien que d'assez mauvaise grâce. Après des discussions très vives et même parfois violentes avec les députés des États, don Juan signait, le 12 février 1577, l'édit perpétuel de Marche-en-Famenne, par lequel il souscrivait, au nom du roi, à la Pacification de Gand, du 8 novembre 1576 : les soldats espagnols quitteraient le pays; les Allemands, quand l'arriéré de leur solde aurait été payé; les États généraux seraient assemblés; le comte de Buren serait mis en liberté dès que le prince d'Orange, son père, aurait satisfait aux conditions arrêtées par les États; les privilèges des provinces seraient respec-

tés; le maintien de la religion catholique et de l'autorité du roi était garanti. Le 6 avril, le roi ratifiait l'édit, sur l'assurance, donnée par les chefs du clergé belge eux-mêmes, qu'il ne s'y trouvait rien de contraire au service de Dieu ni au sien. Mais la méfiance et les arrière-pensées subsistaient de part et d'autre : don Juan n'avait transigé qu'à contre-cœur et demandait à quitter un pays qu'il détestait; les négociations engagées à Gertruidenberg avec le prince d'Orange échouaient; au mois de juillet, don Juan rompait avec les États et se retirait au château de Namur. Le roi, plus vacillant que jamais, après avoir désapprouvé la retraite de son frère et lui avoir ordonné de reprendre les négociations, finit par consentir au retour des troupes espagnoles, mais laissa don Juan sans ressources et sans instructions pendant plusieurs mois.

Au commencement de 1578 enfin, le baron de Selles était chargé d'aller faire connaître ses intentions par des dépêches dont il était porteur et par des instructions verbales : les négociations avec les États devaient être appuyées par les armes; la soumission obtenue, les provinces seraient ramenées à la condition où elles étaient du temps de Charles-Quint; don Juan serait remplacé par un prince de la maison d'Autriche. Philippe s'adressa à l'archiduc Ferdinand, qu'il voulait opposer à Mathias, créé gouverneur général par les États; mais ce prince refusa de se charger d'une aussi lourde tâche. La victoire remportée, le 31 janvier 1578, par don Juan sur l'armée des provinces allait d'ailleurs être l'occasion d'un nouveau revirement dans la politique de Philippe II. Enhardi par ce succès, don Juan exprime l'avis qu'il faut mettre le couteau sur la gorge aux insurgés; le roi le félicite, lui exprime son affection, l'assure de sa confiance, l'encourage (17 mars, 29 avril); mais, au moment où ces flatteries et ces encouragements lui parviennent, don Juan apprend que son secrétaire, son ami et confident, Escovedo, envoyé en Espagne pour entretenir le roi de la situation et de ses projets, a été assas-

siné à Madrid. Escovedo favorisait ses vues ambitieuses, et c'est Antonio Perez qui, avec l'assentiment du roi, jaloux de cet ascendant, avait soudoyé les assassins. Le succès des troupes des États à Rymenam, le 1^{er} août, fut l'occasion d'un nouveau changement dans le programme de Philippe : don Juan reçut l'ordre de reprendre les négociations. Les États exigeaient le départ de ce prince et de l'armée espagnole ; dans le même temps, leurs députés signaient à Mons (20 août) la convention par laquelle ils se plaçaient sous la protection du duc d'Anjou. Le frère de Philippe II subissait toutes les humiliations : insulté par les États, abandonné du roi, sans ressources pour payer ses gens, il avait pris ses quartiers à Bouges, d'où, malade, consumé par la fièvre, il écrivait, le 20 septembre, à Philippe : « Je reste perplexe, confus, » désirant, plus que la vie, une résolution que j'ai tant de fois réclamée de » Votre Majesté ». Il est peiné à l'extrême de cette disgrâce et de l'abandon dans lequel le laisse un frère qu'il a servi avec affection et fidélité. Dans l'original de cette lettre, on trouve souligné le passage où il demande à être informé des intentions du roi ; celui-ci a écrit en marge : « Ce qui est souligné, » je ne le lui dirai pas ».

Les instructions d'Alexandre Farnèse, successeur de don Juan, mort le 1^{er} octobre, furent les mêmes que celles qui avaient été données à celui-ci deux années auparavant. Mais la situation était bien changée depuis 1576 : trois provinces à peine obéissaient encore au roi ; le reste du pays reconnaissait pour gouverneur général l'archiduc Mathias et s'était placé sous la protection du duc d'Anjou, frère du roi de France ; le prince d'Orange dirigeait en fait la résistance. Plus souple, plus habile que don Juan, Farnèse tira adroitement parti des divisions qui existaient entre les Wallons et les Gantois, dont les violences indisposaient de plus en plus les catholiques. Un mois après son entrée en fonctions, il pouvait annoncer au roi que les pourparlers avec les premiers

avaient déjà donné des résultats notables ; il faisait tout le possible pour attirer ce qu'il pouvait de catholiques » par promesses, promotions à honneurs » et à états et autres voies ». Il avait commencé par gagner le sieur de la Motte, gouverneur de Gravelines, qui, avec le prieur de Saint-Vaast, lui servait d'intermédiaire près des États de Hainaut et d'Artois. Le roi approuva les offres faites à ces deux personnages et écrivit au premier pour l'encourager. Les Wallons, toutefois, n'entendaient pas se soumettre sans exiger des garanties contre le retour des violences passées : ils réclamaient l'observation de la Pacification de Gand, c'est-à-dire le départ des soldats espagnols et le gouvernement du pays par les naturels, s'engageant à maintenir la religion catholique et à obéir au roi. Philippe II, qui avait ratifié la Pacification, aurait voulu maintenant s'y soustraire. Alexandre Farnèse n'en voyait pas le moyen, mais il insinua (25 janvier 1579) qu'on pourrait, par voie d'interprétation, la corriger et en » assainir » les articles gênants. C'est dans cet esprit qu'il signa, le 17 mai 1579, l'accord préliminaire avec les provinces wallonnes : celles-ci étaient replacées sous l'autorité du roi ; la Pacification de Gand et l'édit perpétuel étaient confirmés, la religion catholique seule reconnue dans les provinces réconciliées ; les privilèges des provinces seraient respectés ; celles-ci seraient gouvernées par un prince légitime de sang royal ; les troupes espagnoles partiraient immédiatement. Le 12 septembre, le roi ratifia ce traité.

Tout en négociant avec les provinces wallonnes, Philippe II entretenait encore l'espoir de ramener celles du Nord à l'obéissance. Dès l'année 1578, il avait prêté l'oreille à des propositions de médiation que lui faisait l'empereur Rodolphe II, et désigné le duc de Terranova pour le représenter au congrès qui allait se réunir à Cologne à cette fin. L'instruction générale remise à Terranova, le 30 août 1578, lui enjoignait de refuser son approbation aux articles de la Pacification de Gand qui accordaient

l'éloignement des troupes étrangères (art. 2), la réunion des États généraux pour régler la situation religieuse en Hollande et en Zélande (art. 3), la suspension des placards (art. 5), le maintien du titre d'amiral général de la mer et de lieutenant du roi en Hollande au prince d'Orange (art. 6). Il devait, en outre, exiger l'abandon de la disposition de l'édit perpétuel portant que les soldats renvoyés du pays ne pourraient y revenir si le roi n'y avait pas de guerre étrangère et, en général, si la nécessité de leur retour n'était pas reconnue par les États eux-mêmes, disposition que le roi trouvait contraire à son autorité. Dans une instruction secrète du 8 septembre, il autorisait des concessions, s'il y avait lieu, sur l'application des placards; il exigeait le départ du prince d'Orange sans conditions, mais il admettait la cession de ses états et de ses biens à son fils, le comte de Buren, toujours retenu en Espagne. Après l'Union d'Utrecht, on ne pouvait sérieusement s'attendre au succès des conférences ouvertes à Cologne (7 mai-13 novembre 1579) sur de pareilles bases; elles échouèrent, en effet. Le 8 novembre, le roi reconnaissait lui-même qu'il n'y avait plus lieu de compter sur une pacification générale.

A ce moment expirait le délai au bout duquel il devait pourvoir au remplacement d'Alexandre Farnèse; mais on attendait toujours le départ des troupes espagnoles (elles ne quittèrent les Pays-Bas qu'au mois de mars 1580), et le successeur du prince n'était pas encore désigné. Philippe reprit alors un projet qu'il avait conçu sous l'administration de don Juan, celui de rappeler dans les Pays-Bas Marguerite de Parme, qu'il aurait fait assister du cardinal de Granvelle, projet absurde et qui suffirait à donner une idée de son peu de sens politique: c'était étrangement s'illusionner, en effet, que de croire possible le rétablissement d'un gouvernement d'où était sortie la révolution. Aussi Granvelle n'avait pas hésiter à déclarer, dès les premières ouvertures, que, pour ce qui le regardait, une pareille combinaison serait plutôt nuisible qu'utile, et il avait

refusé d'accompagner la sœur de Philippe, craignant, écrivait-il, le 27 octobre 1577, que son retour « eust plus » empesché que aydé, selon que les « choses sont ». Abandonnés au mois de novembre 1577, les pourparlers furent repris avec Marguerite au mois d'octobre 1579, et, sans consulter son fils, cette princesse se mit en route pour les Pays-Bas au mois de mars 1580 (sa commission de gouvernante porte la date du 8 du même mois). D'après le plan conçu par Philippe, Marguerite devait être chargée de l'administration civile, tandis qu'Alexandre Farnèse aurait dirigé les affaires militaires; mais il rencontra une résistance invincible dans ce dernier. A la nouvelle de l'arrivée de sa mère, Farnèse ne cacha pas l'irritation qu'il éprouvait d'un procédé aussi humiliant et demanda son congé immédiat. De son côté, Marguerite, reléguée à Namur, comprit la fausseté de sa situation et, à son tour, reconnu (29 août 1580) que sa présence dans les Pays-Bas ne profiterait pas au roi. Longtemps celui-ci s'obstina: Marguerite lui exposait les difficultés insurmontables qu'elle rencontrait, le préjudice qui résultait de la division des pouvoirs, du refus de son fils de garder le commandement de l'armée; il essayait de les convaincre, exprimait son étonnement de cette mésintelligence. Ce n'est que le 31 décembre 1581 que, cédant aux représentations de l'un et de l'autre, il envoya enfin à Farnèse le décret qui le nommait gouverneur et capitaine général. Il n'est plus dès lors question de son remplacement, dans la correspondance entre Philippe et les États réconciliés.

Sur un autre point important, le roi parvint à éluder ses obligations: l'éloignement des troupes espagnoles. Telle était l'habileté du prince de Parme qu'il amena les provinces obéissantes à en solliciter elles-mêmes le retour. Au mois de février 1582, une ambassade, conduite par dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, fut envoyée à cet effet à Madrid; au mois de juillet, les premiers soldats étrangers reentraient dans les Pays-Bas; avant la fin de l'année, le gouverneur

général disposait de plus de cinquante mille hommes, avec lesquels il soumettait successivement toutes les villes des provinces méridionales. Après la capitulation d'Anvers, le 17 août 1585, Ostende était la seule ville qui résistât encore au Midi. Au Nord, le roi voyant ses tentatives de rapprochement échouer contre l'invincible ténacité du prince d'Orange, avait lancé l'édit de proscription, signé le 15 mars 1580. L'assassinat de Guillaume le Taciturne par Balthazar Gérard, le 10 juillet 1584, fut un crime inutile, dont la responsabilité pèse sur la mémoire de Granvelle, qui l'inspira, de Philippe II, qui mit à prix la tête du prince d'Orange, d'Alexandre Farnèse, qui, après avoir soutenu l'inopportunité du ban, se fit résolument le complice des assassins disposés à le mettre à exécution.

Non seulement Philippe II ne tira pas profit de l'assassinat, mais on le voit à ce moment concevoir des projets ambitieux qui le forcent à se contenter d'une position plutôt défensive vis-à-vis des Provinces-Unies. Il voulut d'abord frapper contre l'Angleterre le grand coup, dont il était préoccupé depuis longtemps, qui devait assurer la domination exclusive de l'Espagne sur mer, affermir sa suprématie en Europe et faire rentrer les provinces du Nord sous son obéissance. C'est sur les Pays-Bas que l'expédition devait s'appuyer, et c'est Alexandre Farnèse (devenu duc de Parme en 1586) que Philippe désignait pour commander l'armée d'invasion. Mais le roi commit la faute de ne pas s'assurer préalablement la possession d'un bon port de refuge au Nord de ces provinces; il en commit une autre en s'imaginant qu'il serait possible de transporter sur des bateaux plats une armée de 27.000 fantassins et 1.000 chevaux : les lourds navires espagnols ne leur facilitèrent pas le passage au moment (8-9 août) où ces hommes furent embarqués, et eux-mêmes furent impuissants à lutter contre les vaisseaux anglais, plus légers et conduits par de plus habiles marins. L'entreprise se termina par un immense désastre. Cet

insuccès, dû à l'aveuglement du roi et à l'incapacité du duc de Medina Sidonia, qui commandait la flotte, on en fit retomber la cause sur le prince de Parme, du moins dans le conseil de Philippe II, car le roi ne voulut pas sembler partager l'irritation de ses compatriotes, aux yeux desquels le gouverneur général des Pays-Bas avait le grand tort de ne pas approuver toutes leurs idées et, pis encore, d'être un étranger.

L'échec de l'expédition contre l'Angleterre ne détourna pas Philippe de la voie où le poussait sa prétention de régenter l'Europe. Après l'assassinat de Henri III, au mois de septembre 1589, il résolut d'intervenir ouvertement dans les affaires de France, qui devinrent dès lors sa préoccupation principale. Encore une fois, c'est sur les Pays-Bas qu'il devait s'appuyer, et c'est son neveu qui devait être l'instrument de ses projets. Farnèse méditait précisément un grand coup pour reprendre la Hollande et la Zélande quand Philippe lui ordonna d'aller porter secours aux catholiques de la Ligue contre Henri de Navarre. Le prince de Parme délivra Paris (1590); mais, à son retour, il trouva les Pays-Bas dans la plus lamentable situation : non seulement l'armée avait été affaiblie par cette campagne de France, mais une partie des troupes restées dans les Pays-Bas s'étaient mutinées. Le 17 février 1591, Farnèse écrit que partout c'est la désorganisation, la désobéissance, la ruine; il se lamente, il se plaint de l'insouciance du roi. Celui-ci s'étonne d'entendre parler de mécontentement; tout ce qu'il fait en France, assure-t-il (4 octobre 1591), a pour objet le bien, le repos et la tranquillité des Pays-Bas, et il ordonne à son neveu d'abandonner de nouveau le gouvernement des provinces à Mansfeld pour aller secourir la Ligue. Farnèse entreprit donc sa deuxième campagne de France (1591-1592), dans laquelle il s'illustra en forçant Henri de Navarre à lever le siège de Rouen, succès qui n'empêcha pas les malveillants de s'acharner à le perdre : on lui reprochait, comme au temps de l'expédition contre l'An-

gleterre, de ne pas se soumettre docilement aux ordres qui lui venaient de Madrid, d'accorder plus de confiance à ses compatriotes italiens qu'aux Espagnols, de mettre moins de chaleur qu'on ne l'aurait voulu dans la défense des intérêts du roi en France. Philippe II, qui l'avait jusque-là défendu contre les attaques de ses envieux, finit par épouser leurs rancunes : la destitution de Farnèse fut décidée et le comte de Fuentes désigné (4 juin 1592) pour lui succéder. Toutefois, afin d'éviter un trop grand scandale, le roi décida d'appeler le prince en Espagne sous prétexte de s'éclairer sur la situation; c'était dans le cas seulement où il refuserait de se rendre à cette invitation que Fuentes devait lui notifier sa disgrâce. Philippe II cependant dissimulait et continuait à l'assurer de sa confiance et de son estime. Sans connaître les machinations dont il était l'objet, Farnèse n'ignorait pas qu'on cherchait à le perdre dans l'esprit du roi; il protestait de l'honnêteté de ses intentions, et Philippe lui écrivait, le 11 septembre 1592 : « Soyez tranquille : j'ai assez de » preuves et espère en avoir chaque » jour davantage de votre concours et » de vos bons services dans l'affaire qui » m'importe le plus ». Le 17 octobre, en réponse à de nouvelles plaintes, il reconnaissait que la conduite du prince démentait les imputations dont il était l'objet, et il ajoutait : « J'ai pris infini- » ment de part à la peine que vous dites » en avoir éprouvée; toutefois, il con- » vient de n'y plus penser puisque vous » connaissez l'opinion et la grande » satisfaction que j'ai de vous ». Quand Fuentes, envoyé sous prétexte de rétablir la discipline militaire, arriva à Bruxelles, Farnèse, en route pour une troisième expédition en France, s'arrêtait, malade, à Arras, où abattu par les souffrances morales et physiques, il mourait, le 3 décembre 1592, sans avoir connu la mesure humiliante prise par son oncle contre lui. La nouvelle de son décès fut reçue froidement par le roi; en chargeant le comte de Mansfeld d'administrer les Pays-Bas jusqu'à l'arri-

vée du nouveau gouverneur général, il exprimait l'espoir que cet « accident » n'aurait pas de conséquences graves.

Farnèse mort, Philippe II prit des mesures pour assurer le rétablissement de l'influence espagnole dans le conseil de son successeur, l'archiduc Ernest : le comte de Fuentes devint son principal conseiller; Estevan de Ibarra, secrétaire de Philippe II, fut chargé de veiller à ce que l'archiduc gouvernât « selon la volonté du roi ». Toutefois, les affaires de France restaient la principale préoccupation du moment. Le comte de Fuentes, chargé de commander la troisième expédition, se plaignait de manquer d'argent pour payer les soldats mutins. Sa tâche était rendue plus difficile encore par l'incapacité absolue du gouverneur général, qui ne savait rien, était incapable de rien faire, mal entouré, maladif. Quand l'archiduc mourut, le 20 février 1595, Henri de Navarre, devenu roi de France, venait de déclarer la guerre à l'Espagne (30 janvier), et les provinces fidèles étaient menacées d'une invasion.

Philippe désigna pour lui succéder un autre de ses neveux, l'archiduc Albert, qui avait été élevé en Espagne. Tout en reconnaissant la nécessité d'une action militaire énergique, il lui recommandait d'entretenir des négociations avec les Provinces-Unies, feignant de conserver toujours l'espoir d'arriver à une pacification générale. Quand l'archiduc arriva à Bruxelles, le 11 février 1596, il amenait le comte de Buren, dont les États avaient toujours réclamé la mise en liberté : le roi comptait trouver en lui un adversaire sérieux à opposer à Maurice de Nassau, mais cet espoir fut déçu. Le président Richardot, chargé alors des pourparlers, ne réussit pas mieux que les négociateurs précédents.

Après le désastre de l'Armada, Philippe II avait annoncé que ses entreprises en France devaient assurer le rétablissement de son autorité dans toute l'étendue des Pays-Bas; en concluant, le 2 mai 1598, la paix avec Henri IV, à Vervins, il reconnaissait

lui-même l'insuccès de ses projets. Quatre jours après, le 6 mai, il signait l'acte qui transférait les Pays-Bas à sa fille Isabelle, destinée à l'archiduc Albert, « pour voir si par telle voie on » saurait réduire les provinces rebelles « dévoyées et distraites de son obéissance par quelque raisonnable traité » et appointement », espoir que les conditions posées par le roi devaient rendre irréalisable : la cession s'étendait aux dix-sept provinces, les successeurs de Philippe dans les Pays-Bas ne pouvaient permettre l'exercice d'une religion autre que la religion catholique, deux clauses qui entraînaient la guerre avec les Provinces-Unies. Si les archiducs n'avaient pas d'enfants, les Pays-Bas faisaient retour à l'Espagne ; or, dans l'entourage de Philippe II, on disait, et Cabrera, familier de la maison du roi, répète, qu'on était persuadé que les archiducs n'auraient pas de postérité. Dans une convention secrète, le roi se réservait, ainsi qu'à ses successeurs, le droit d'entretenir des garnisons dans certaines forteresses du pays ; des troupes étaient mises à la disposition des archiducs pour assurer la conservation de leurs Etats, c'est-à-dire que l'Espagne entendait réserver son ancienne autorité sur les provinces, si bien que le « règne » des archiducs ne devait pas constituer d'interruption dans l'histoire de la domination étrangère en Belgique. Malgré toutes ces réserves, beaucoup désapprouvèrent en Espagne un acte qui, s'il n'avait pas grande portée en ce moment, pouvait, dans un temps plus ou moins rapproché, priver cette puissance de son principal point d'appui en Europe. Dans les provinces obéissantes, la cession fut accueillie avec une sorte d'appréhension ; le pays, exténué, ne pouvait, disait-on, se suffire à lui-même (on ignorait les clauses secrètes) ; il comptait sur l'appui de l'Espagne et implorait la protection d'un prince dont le règne, qui finissait, avait été pour les Pays-Bas une ère d'oppression et de décadence.

Dans ses rapports avec les provinces belges, Philippe II n'apparaît pas sous

un aspect favorable. On l'a représenté comme un despote, et il l'est en effet : il subordonne, il sacrifie tout à l'idée qui domine et règle sa politique dans les Pays-Bas comme en Europe ; il se proclame le champion du catholicisme, et ce rôle, il le remplit avec une ténacité, une inflexibilité absolues. La mission qu'il s'attribue explique, sans les justifier toujours, ses moyens de gouvernement, son mépris des privilèges, des lois, des conventions, des considérations humaines. De là aussi sa duplicité : fréquemment ses lettres en français, destinées à passer sous les yeux des ministres belges, expriment des vues toutes différentes de celles qu'il expose dans ses dépêches en espagnol. Ses gouverneurs généraux, même don Juan, son frère, Alexandre Farnèse, son neveu, ont été victimes de cette politique à double face. On l'a quelquefois peint comme un souverain sanguinaire. Il n'était pourtant pas cruel naturellement : les relations et les mémoires de personnages, parmi lesquels des Flamands, qui vécurent dans sa familiarité ou à son service, vantent, au contraire, sa bienveillance, son affabilité ; les lettres qu'il adressa à ses filles pendant son long séjour en Portugal révèlent en lui un père affectueux, plein d'attentions, de prévenances. Mais le souverain chez Philippe II était inaccessible à ces sentiments, et les Belges, plus que ses autres sujets, en ont fait la dure expérience, parce que, tandis qu'il était fanatique et jaloux de son autorité royale à l'excès, eux étaient éminemment tolérants et attachés à leurs libertés.

Ern. Gossart.

Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas. Archives générales du royaume. Cartulaires et manuscrits 187^e. Les documents des années 1558 à juillet 1577 de ce recueil ont été analysés et en partie traduits dans le suivant. — Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas.* — Id., *Analectes historiques.* — Id., *Collection de documents inédits.* — Id., *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II.* — De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II.* — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España.* — *Nueva coleccion de documentos inéditos para la historia de España.* — Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle.* — Pouillet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle.* — Groen

van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. — Hopperus et Viglius, *Mémoires*. — Duquesa de Berwick y de Alba, *Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — *Dépêches de M. de Fourquevaux, 1565-1572*, publiées par M. Douais. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*. — Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, t. I. — Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*. — *Calendars of State Papers*. — Calvete de Estrella, *Le très heureux Voyage fait par don Philippe*, traduit par J. Petit. — Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*. — Id., *Don Carlos et Philippe II*, 2^e éd. — Renon de France, *Histoire des causes de la désunion... des Pays-Bas*. — E. Gossart, *Charles-Quint et Philippe II*. — Id., *Quelle part de responsabilité doit-on attribuer à Philippe II dans l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes?* — Porreño, *Historia del serenissimo señor don Juan de Austria*. — Stirling Maxwell, *Don John of Austria*. — Fea, *Alessandro Farnese*. — Froude, *History of England*. — Herrera, *Historia general del mundo*. — Lafuente, *Historia general de España*. — Cabrera de Cordoba, *Filipe segundo*. — Fernandez Montaña, *Nueva Luz sobre Felipe II*. — Id., *Mas Luz sobre Felipe II*. — Forneron, *Histoire de Philippe II*. — Motley, *The Rise of the Dutch Republic*. — Strada, *De bello Belgico*. — Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*. — Prescott, *History of the reign of Philip II*. — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*.

PHILIPPE III D'ESPAGNE, né à Madrid en 1578, y décédé le 31 mars 1621. Il était fils du roi Philippe II et d'Anne d'Autriche, troisième femme de ce monarque. D'un caractère affable et ouvert, intelligent, élément, charitable, d'une grande piété et d'une régularité de mœurs exemplaire, ce fut un honnête homme; mais il manqua des qualités qui font les bons rois, notamment de l'esprit de décision. En vain Philippe II essayait-il de fortifier chez lui la volonté dès l'âge le plus tendre; en vain, pour l'initier au gouvernement, le nomma-t-il président du conseil d'Etat, où se traitaient les affaires les plus importantes, il ne parvint jamais à donner de la fermeté à cet esprit éteint et sans ressort. Ce fut un roi en peinture, selon l'expression du satirique Villamediana. Quelques jours avant sa mort, Philippe II disait au marquis de Castel Rodrigo : « Dieu » qui m'a donné tant d'Etats, m'a refusé » un fils capable de les gouverner ». Les faits et la postérité ont ratifié ce jugement paternel.

Dès qu'il fût proclamé roi (13 septembre 1598), Philippe III s'empressa de confier la direction des affaires à son écuyer, don Francisco Gomez de Sandoval y Royas, devenu peu après duc de Lerme. Cet homme d'Etat ne possédait point les talents nécessaires pour remplir le rôle important que lui assignait la faveur royale. Lui-même se laissa gouverner par un favori, don Rodrigue Calderon, duc d'Oliva (voir ce nom). Courtois, affable, généreux, doué de séduction, il n'avait ni talent, ni instruction, ni fermeté, ni désintéressement, ni jugement. Il fut un des grands ouvriers de la décadence espagnole.

Philippe II avait, avant de mourir, fiancé son fils à la princesse Marguerite d'Autriche, que l'archiduc Albert amena à Vinaroz, le 28 mars 1599. Le mariage royal fut célébré pompeusement à Valence, le 18 avril suivant, en même temps que celui d'Albert avec l'infante Isabelle.

La mauvaise administration du duc de Lerme créa rapidement à Philippe III des embarras nombreux. Les plus graves provinrent de la maladroite gérance des finances qui, dilapidées par le favori, ne suffisaient plus aux charges très grandes du gouvernement. Bien que Philippe II eût confié la souveraineté des Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle, Philippe III ne se désintéressait pas du gouvernement de ces contrées. Pendant tout leur règne, mais surtout pendant les premières années, les archiducs reçurent leurs inspirations du cabinet de Madrid. La correspondance de l'archiduc Albert avec le duc de Lerme est là pour l'attester. De plus, une large part fut faite dans les conseils à l'élément espagnol. Mais s'il entendait conserver de l'influence sur le gouvernement des Pays-Bas catholiques, le roi ne pouvait d'autre part les laisser soutenir, avec leurs seules ressources, la guerre contre les Provinces-Unies. Il dut leur envoyer des secours en hommes et en argent. A la demande des archiducs, il s'engagea à leur payer 25,000 ducats par mois. La défaite de Nieuport, le siège d'Ostende, qui dura plus de trois ans, pesèrent lour-

dement sur les finances de l'Espagne.

Deux malheureuses expéditions contre l'Angleterre contribuèrent également à augmenter le désordre du Trésor.

La mort d'Elisabeth et l'avènement de Jacques I^{er}, animé de bonnes dispositions envers l'Espagne, amenèrent toutefois à bref délai, entre les deux royaumes, la conclusion d'un traité de paix, signé à Londres en 1604. Ce traité, dans lequel nos provinces se trouvaient comprises et qui stipulait, entre autres conditions, l'abandon par les deux parties de toute ligue et confédération conclue contre l'une au préjudice de l'autre, devait influencer promptement sur les affaires des Pays-Bas. Elle privait, en effet, les Provinces-Unies des secours que leur avait fournis jusque-là la Grande-Bretagne. La lutte continua néanmoins pendant plusieurs années encore, imposant à Philippe III d'immenses dépenses en argent, en hommes et en navires. Malgré l'heureuse issue du siège d'Ostende, malgré les succès remportés par Spinola, la lassitude produisit, aussi bien du côté de l'Espagne et des Pays-Bas catholiques que du côté des Provinces-Unies, un intense désir de mettre fin à la guerre.

Une trêve de huit mois fut conclue, en mai 1607, entre les archiducs et les Etats. Ratifiée bientôt par Philippe III, elle reconnaissait l'indépendance des provinces du Nord et devait permettre de conclure une paix définitive. Cette trêve fut prolongée à diverses reprises : les négociations traînaient en longueur, compliquées encore par l'intervention de la France qui, tenant la Hollande sous une espèce de protectorat et prétendant s'en servir comme d'une arme contre la maison d'Autriche, n'entendait pas que la paix se conclût sans son intervention.

Deux questions surtout rendaient l'accord difficile. D'une part, l'Espagne aurait voulu interdire aux Néerlandais le commerce des Indes orientales; d'autre part, elle désirait obtenir le libre exercice de leur culte pour les catholiques habitant les Provinces-Unies.

On ne parvint pas à conclure une paix

définitive. Sous l'influence de Henri IV, l'Espagne, les archiducs et les Etats signèrent à Anvers, le 11 janvier 1609, une trêve de douze ans garantie par la France et par l'Angleterre. Les Hollandais obtinrent l'autorisation de commercer avec les Indes orientales, mais se refusèrent à admettre chez eux la tolérance religieuse. Toutefois, quelques mesures partielles et l'attitude moins intransigeante des magistrats améliorèrent la situation des catholiques.

La paix de Londres et la trêve d'Anvers procurèrent au règne de Philippe III une assez longue tranquillité extérieure.

Il restait toutefois encore à l'Espagne des ennemis à combattre. Mais ceux-là n'étaient pas pour elle une cause de danger immédiat, comme l'avait été la France jusqu'à la paix de Vervins, et tout récemment encore l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Les barbaresques depuis longtemps infestaient la Méditerranée. Pour les combattre, Philippe III dirigea contre eux plusieurs expéditions dont quelques-unes furent glorieuses, mais sans réel profit pour l'Espagne. On soupçonnait les barbares d'avoir des rapports secrets avec les Morisques de l'Espagne, descendants des anciens Maures, et qui s'étaient montrés rebelles à l'assimilation sociale et religieuse avec les autres populations de la péninsule. On accusait, en outre, ces Morisques d'être en relations avec les Français et les Anglais. Ces accusations, quoique visiblement exagérées, ne paraissent toutefois pas avoir été sans fondements. Mais elles ne peuvent justifier l'expulsion en masse dont, sur l'instigation de l'archevêque de Valence, Ribeira, et malgré les protestations de divers prélats, de plusieurs autorités publiques, d'une grande partie de la noblesse, Philippe III et le duc de Lerme frappèrent les Morisques espagnols. Cette mesure, dont l'exécution ne fut pas sans provoquer de lamentables excès et de sanglantes révoltes, priva l'Espagne d'une population que l'on évalue à cinq ou six cent mille hommes, gens sobres, laborieux, agriculteurs habiles, artisans industriels.

Elle eut des conséquences économiques déplorables, comme en eut plus tard pour la France la révocation de l'édit de Nantes.

La paix conclue entre l'Espagne et la France manquait de solidité. Les deux puissances, surtout depuis l'avènement de Henri IV, se jalouaient profondément et se surveillaient avec une attention extrême. Le roi de France se préparait à entreprendre contre l'Espagne une guerre qui, dans son esprit, devait transformer le système politique de l'Europe et dont les premiers coups devaient être portés aux Pays-Bas, lorsque le poignard de Ravallac coupa court à ses projets. La reine Marie de Médicis était favorable à l'Espagne. Elle accueillit avec satisfaction les propositions matrimoniales que lui fit faire Philippe III. Le prince des Asturies fut fiancé à Isabelle de Bourbon, fille aînée de Henri IV, et Louis XIII à l'infante Anne d'Autriche, fille aînée du souverain espagnol.

Ce mariage, qui délivrait l'Espagne de toute crainte de desseins hostiles de la part de la France, permit à Philippe III de poursuivre une campagne heureuse en Italie contre le duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui avait envahi le duché de Montferrat, de soutenir les catholiques révoltés de la Valteline et d'envoyer en Bohême des troupes qui, unies aux armées impériales, remportèrent la sanglante victoire de Prague (novembre 1620).

Pendant que ces événements s'accomplissaient, une révolution de palais avait renversé le duc de Lerme. Secondé par Alliago, confesseur du roi, par une partie de la noblesse, le duc d'Uceda, fils du favori, parvint à supplanter son père. Le duc d'Uceda continua le système de favoritisme et de gaspillage inauguré par le duc de Lerme. L'Espagne ne profita en aucune manière du changement de ministre.

Telle était la pauvreté, la dépopulation, le malaise général qui affligeait l'Espagne, que, au mois de juin 1618, le roi ordonna au conseil de Castille de lui exposer loyalement les raisons de ces misères et les moyens à employer pour y

remédier. Le conseil répondit par le célèbre Consulte du 1^{er} février 1619.

Mais un voyage que Philippe III fit à cette époque en Portugal, et les fêtes brillantes qui lui furent offertes dans ce pays, détournèrent son attention des avis formulés par le conseil de Castille. Lorsqu'il rentra en Espagne, son esprit fut absorbé par les guerres d'Allemagne et d'Italie, les victoires remportées par les armées espagnoles en Bohême, l'occupation et la défense de la Valteline, ainsi que par les intrigues qui agitaient sa cour.

A la fin du mois de février, en l'année 1621, le roi tomba gravement malade et mourut, le 31 mars, âgé de quarante-trois ans, après un règne de vingt-deux ans et demi.

Alfred de Ridder.

Ranke, *L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III*. — Daresté, *Histoire de France*. — Les négociations du président Jeamin. — Lefuente, *Historia general de España*.

PHILIPPE IV D'ESPAGNE, souverain des Pays-Bas, né le 8 avril 1605, mort en 1665 ; il était fils de Philippe III. La mort de son père fut suivie de près de celle de l'archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas. L'archiduchesse Isabelle, sa veuve, consentit à descendre du rang de souveraine à celui de gouvernante générale, au nom de son neveu Philippe IV. La trêve de douze ans expirait le 9 avril 1621. Isabelle s'efforça de la prolonger ou d'obtenir une paix définitive ; elle ne se voit accorder qu'une prolongation de quelques mois. Les hostilités reprennent sans déclaration de guerre. Spinola emporte Juliers (22 janvier 1622) que les Hollandais avaient surpris pendant la guerre pour la succession du duché ; mais il échoue devant Berg-op-Zoom dont il est obligé de lever le siège. Malgré la déclaration de guerre de Jacques I^{er} à Philippe IV, Spinola réussit à maintenir l'honneur des armes espagnoles. Il fait réparer de grandes pertes essayées sur mer ; Breda lui ouvre ses portes après une défense d'un an (1625).

Le prince Maurice de Nassau ne fut point témoin du triomphe de son rival ;

il était mort pendant le siège (23 avril). Son frère Frédéric-Henri lui succède. Il arrête les succès de Spinola par la prise d'Oedenseel et de Groll (1628). Les troupes entrèrent encore dans Santvliet et dans Bois-le-duc (14 septembre 1629). Philippe IV, mécontent de Spinola, rappelle le grand capitaine qui va mourir en Italie (1630). Son successeur, le marquis de Santa-Cruz, ne put empêcher l'ennemi de prendre Venloo et Ruremonde (1631). Maestricht capitula le 22 août 1632. Cet échec augmenta le découragement général. On essaya de conférences à Maestricht et à La Haye, dans le but de renouveler la trêve. Les commissaires hollandais firent à leurs collègues hispano-belges des avances tendant à jeter les bases d'une république fédérative qui comprendrait les Pays-Bas du Nord et du Sud. Les délégués du gouvernement de Bruxelles les avaient accueillies sans trop de répugnance. Isabelle avait conservé, sa vie durant, le rang, les honneurs et prééminences dont elle jouissait. Les conférences, interrompues par le décès de l'Infante, qui mourut à Bruxelles, le 1^{er} décembre 1633, à l'âge de 67 ans, ne furent pas reprises.

Philippe IV remplaça sa tante Isabelle par son frère cadet, l'infant Ferdinand. Ce prince avait été élevé pour l'Eglise; il avait même reçu le titre de cardinal; mais on lui connaissait des talents militaires dont il avait donné des preuves en Allemagne. Richelieu avait uni la France et les Provinces-Unies pour la conquête et le partage éventuel de nos provinces. L'armée française pénétra dans le Luxembourg et opéra sa jonction avec les troupes de Frédéric-Henri (29 mai 1635). Les alliés s'avancèrent dans le Brabant et enlevèrent Aerschot et Diest, puis ils mirent le siège devant Tirlemont qui fut emporté d'assaut le 6 juin. Ils échouèrent devant Louvain et les généraux de Philippe IV, les poursuivant dans leur retraite, leur infligèrent de grandes pertes. Pendant quatre ans, il y eut des alternatives de succès et de revers. L'amiral Tromp détruisit la

flotte espagnole devant les Dunes. Arras fut pris par les Français (1640). Le cardinal-infant en conçut un tel chagrin qu'il mourut à Bruxelles, le 9 novembre 1641, après huit ans de gouvernement.

Don Francisco de Mello, son successeur, remporta une victoire sanglante sur les Français à Honnecourt (26 mai 1642); mais Condé l'écrasa à Rocroi. Philippe IV, mécontent de Mello, comme il l'avait été de Spinola, le remplaça par Piccolomini dans le commandement de l'armée (1644) et donna le gouvernement civil au marquis de Castel-Rodrigo. Piccolomini, après avoir remporté quelques avantages en Artois, essuya des désastres en Flandre, pendant le Sas de Gand et Hulst, que garda Frédéric-Henri, Gravelines, Courtrai, Bergues et Dunkerque, dont se rendirent maîtres les Français. Philippe IV, qui semblait ne tenir compte ni de l'état d'épuisement du pays, ni de la supériorité des forces des adversaires, substitua à Piccolomini et Castel-Rodrigo l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand V (1647). Mais l'espoir qu'il avait fondé sur le concours des armes de l'Europe s'étant évanoui, il comprit qu'il ne pouvait plus rien contre l'indépendance des États-Unis et renonça à prolonger une lutte qui durait depuis quatre-vingts ans. La paix fut signée à Munster. Espagnols et Hollandais se réconciliaient au détriment de la Belgique. Le port d'Anvers était fermé; le commerce passait d'Anvers à Rotterdam.

Tranquille du côté du Nord, l'archiduc Léopold reprit, au nom de Philippe IV, la guerre contre la France. Malgré quelques succès importants, les Hispano-Belges, successivement commandés par l'archiduc lui-même, par don Juan, fils naturel de Philippe IV, et par le prince de Condé, échouèrent devant Dunkerque et n'eurent plus, dès lors, que des revers, marqués par la perte de cette ville et celle de Gravelines, d'Audenarde, de Menin et d'Ypres. La Flandre fut ravagée. Philippe IV demanda la paix. Elle fut signée sur la

Bidassoa, dans les Pyrénées (7 novembre 1659), par don Louis de Haro et Mazarin. Elle fut désastreuse pour la Belgique, qui perdit presque tout l'Artois et plusieurs villes frontières du Hainaut et de la Flandre, du Namurois et du Luxembourg.

Les gouverneurs généraux des Pays-Bas avaient, à maintes reprises, invoqué les secours de l'Empire germanique en faveur de nos provinces. Il serait trop long de rappeler toutes leurs démarches. L'infant Ferdinand envoya à la Diète de Ratisbonne de 1641 deux délégués fort méritants, Pierre Weyns, président de Luxembourg, et Antoine Brun, procureur général au parlement de Bourgogne. Ils défendaient chaleureusement les intérêts belges, discutant les questions de paix et de guerre, la contribution du cercle de Bourgogne dans les dépenses de l'Empire et de la Chambre impériale, le chiffre du contingent à fournir pour l'armée fédérale, les abus causés par l'interprétation trop large donnée à la Bulle d'or de Brabant, etc. Pendant les négociations pour le traité de Munster, l'ambassadeur de France, comte de Servien, fit de grands efforts pour faire exclure les Pays-Bas (cercle de Bourgogne) de la paix qui allait se conclure. Il réussit à moitié. Les Pays-Bas continuèrent à faire partie de l'Empire; mais des clauses restrictives les livraient sans défense aux arrière-pensées de conquête de la cour de Versailles (art. 3). Weyns fut chargé de protester contre ces stipulations. Le conseiller de Malines (1652-1654), François Broquart, notre assesseur près la Chambre impériale, et notre savant jurisconsulte Stockmans défendirent les droits de nos provinces avec autant d'énergie que leurs devanciers. Nul n'a mieux que Broquart démolé la cause de l'inertie de l'Empire vis-à-vis de la Belgique : c'est qu'il y avait « une faction française » qui favorisait les vues de Louis XIV. Stockmans obtint que la première place dans l'armée fédérale serait réservée aux troupes des Pays-Bas qui seraient secourues contre toute agression.

Le règne de Philippe IV, aussi malheureux pour la Belgique que pour l'Espagne, vit, comme par une merveilleuse compensation, les sciences et les lettres briller parmi nous d'un vif éclat. Van Helmont, dans la médecine, Simon Stevin dans les mathématiques, illustrèrent le pays, non moins que les grands noms de Rubens, Van Dyck, Jordaens, les deux Teniers, De Crayer, François Snyders, les deux Duquesnoy, etc.

Philippe IV mourut en 1665. Ce prince, qui, n'étant fait ni pour la politique, ni pour la guerre, avait affaire à des adversaires tels que Louis XIV, Richelieu et Mazarin, n'était pas dépourvu de qualités d'un autre ordre. Il aimait et protégeait les arts et les lettres. On dit qu'il composa lui-même des pièces de théâtre. Il avait Rubens en toute particulière considération. Il l'appela à Madrid, l'accrédita comme son ambassadeur extraordinaire auprès de Charles I^{er} et le nomma membre de son conseil privé. Il épousa : 1^o Elisabeth de France, fille de Henri IV, dont naquit Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV; 2^o Marie-Anne d'Autriche, dont il eut Charles II, qui lui succéda.

Baron Emile de Borchgrave

Gonzalo de Cespedes, *Historia de don Felipe IV rey de las Españas* (Barcelone, 1634). — Canovas del Castillo, *Histoire de la décadence de l'Espagne de l'avènement de Philippe IV jusqu'à la mort de Charles VI*. — E. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, etc.*, p. 265-290.

PHILIPPE V D'ESPAGNE, duc d'Anjou, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas. C'est en cette dernière qualité seulement que nous avons à l'envisager. Né en 1683, il mourut en 1746. Il était le second fils du dauphin de France, fils de Marie-Thérèse, fille puînée du premier lit de Philippe III et sœur de Charles II. Il n'avait que dix-sept ans lorsque le testament de Charles II, inspiré par son premier ministre, le cardinal Porto-Carrero, gagné par la France, le désigna pour recueillir la succession du dernier descendant mâle de Charles-Quint. Cette

disposition annulait les traités de partage conclus entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies (mars 1700) et déclarant héritier présomptif de l'Espagne, des Indes et des Pays-Bas l'archiduc Charles, fils cadet de l'empereur Léopold. Louis XIV l'accepta pour son petit-fils après quelques hésitations. Il prit possession des provinces belges au nom du duc d'Anjou, devenu Philippe V, et en chassa les garnisons que la Hollande y entretenait en vertu d'une convention passée avec Charles II. Le 7 novembre 1700, quelques jours après la mort de ce dernier, Louis et Philippe s'étaient assuré, par un traité secret, le concours de l'Electeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, investi par Charles II, dont il avait épousé la nièce, du gouvernement général des Pays-Bas (1692) et lui en avaient promis la cession. Déférant à l'invitation de l'Electeur, les Etats généraux reconurent sans difficulté le jeune souverain.

A la nouvelle de la mort de Charles II, le représentant de la Belgique (Cercle de Bourgogne) près la Diète germanique, Henri de La Neuveforge, avait résigné ses fonctions. Il les reprit après la reconnaissance de Philippe V. Toutefois, l'empereur lui fit intimier l'ordre de se retirer de la Diète et de quitter Ratisbonne (3 août 1701); il enjoignit le même jour au magistrat de la ville d'expulser l'envoyé, s'il ne la quittait dans le délai de trois fois vingt-quatre heures. Il adressa le même ordre au maréchal de l'Empire et à la Diète. L'intervention de Maximilien-Emmanuel n'eut pas de résultat. La Neuveforge fut le dernier député de la Belgique à la Diète. Le Cercle de Bourgogne y fut représenté jusqu'à la fin du XVIII^e siècle par l'envoyé d'Autriche. Toutefois, Maximilien-Emmanuel fit de nombreuses démarches auprès du corps germanique afin de le déterminer à intervenir dans les affaires des Pays-Bas et à déclarer que le Cercle de Bourgogne continuait à faire partie de l'Empire.

L'Angleterre et la Hollande demandent à occuper onze forteresses, en Belgique, « à titre de places de sûreté », contre

les entreprises de la France. Louis XIV refuse et la grande alliance est signée entre l'empereur Léopold, le roi Guillaume III et les Provinces-Unies, dans le but d'empêcher que la France et l'Espagne soient soumises au même sceptre. Marlborough commande les forces alliées dans les Pays-Bas.

Philippe V refusait à Maximilien-Emmanuel, malgré son entente avec la France, la pleine et entière autorité dans les Pays-Bas. Ses ministres avaient imaginé de réserver ces provinces éloignées comme un objet d'échange avec la France, à qui on réclamait la Navarre française et le Roussillon. Quant aux préparatifs de guerre, ils s'étaient bornés à remercier Louis XIV de s'être chargé de la défense des Pays-Bas. L'incapacité et l'incurie du gouvernement de Madrid se manifestaient sur tous les terrains. Louis XIV se vit forcé d'entrer dans les détails du gouvernement de l'Espagne *et des Etats qui en dépendaient*. Le conseil de Flandre contrariait les ordres que le ministère français, conformément à la convention qui avait confié à Louis XIV l'administration des Pays-Bas, adressait directement au gouverneur général *ad interim*, le marquis de Bedmar (1701). Le roi signifia à Porto-Carrero que ce dernier ne devait plus de comptes qu'au gouvernement de l'Espagne et que le conseil de Flandre « ne pourroit plus » changer les dispositions jugées par « lui propres au rétablissement des » affaires ».

Philippe V est sans argent, sans troupes, sans flotte; il ne compte que sur les vaisseaux et les régiments français. Louis XIV envoie le maréchal de Boufflers avec une armée aux Pays-Bas et non sans les arrière-pensées qu'il a caressées pendant tout son règne. Son ministre des affaires étrangères, Torcy, propose à l'ambassadeur de France à Madrid, le comte de Marchin — fils d'un Liégeois passé au service français — d'obliger l'Espagne à reconnaître les services de la France en lui cédant les Pays-Bas. Marchin fut deux mois sans oser communiquer à Philippe V le désir de son aïeul et il accumula les arguments

pour démontrer les difficultés d'une telle cession.

De même qu'il dictait ses ordres en Espagne, Louis XIV entend être le maître dans les Pays-Bas. Il s'était plaint de l'indépendance du conseil de Flandre; il obtient de son petit-fils le droit de gouverner les Belges à son gré : « Nous ordonnons », dit Philippe V, « à notre lieutenant-gouverneur et capitaine général, à notre commandant général en son absence, à notre conseil du Roy, à tous nos conseils et tribunaux, à états des provinces, magistrats des villes, tous autres officiers et à tous nos sujets desdits pays, d'obéir et d'exécuter, mander que soit exécuté et obéi tout ce que mondit Seigneur grand-père le Roi Très-Christien disposera et ordonnera dans toutes les affaires de guerre, de justice, police et finances, en la même forme et avec la même exactitude comme si nous l'avions nous-même disposé et ordonné, sans aucune exception, ni réserve ».

L'Electeur Maximilien-Emmanuel fait alors à l'empereur offre de neutralité pour lui et pour son frère, l'Electeur de Cologne (1702), et promet de faire cause commune avec le reste de l'Empire si Léopold lui rembourse les dépenses énormes que les guerres de Hongrie et son gouvernement des Pays-Bas lui ont causés. Il n'essuie que des refus et les alliés de l'empereur commencent les hostilités contre la France par l'invasion de l'Electorat de Cologne. L'Electeur s'allie plus étroitement avec Louis XIV et celui-ci, fondé de pouvoirs de Philippe V, lui transporte (7 novembre 1702) la Gueldre et le Limbourg en toute propriété, avec le titre de gouverneur héréditaire des Pays-Bas; il ne laisse d'autre rôle au roi d'Espagne que celui de copier la lettre qu'il convient d'adresser à l'Electeur. Philippe V expédie une patente de vicaire-général à son frère le duc de Bourgogne, qui doit commander les troupes en Flandre. Louis XIV retire de sa propre autorité cette patente, qui désoblige l'Electeur de Bavière, et promet à ce dernier que tant qu'il sera gouverneur des Pays-Bas,

« il n'en sera plus enlevé de pareille ». Il permet à Philippe V de laisser le marquis de Bedmar aux Pays-Bas; mais il demande à son petit-fils de nouveaux sacrifices. Il exige que les places de Luxembourg, Mons, Namur, Charleroi et Nieuport soient remises à l'Electeur en exécution des traités antérieurs et en compensation des pertes que lui a fait subir l'alliance française. On sait que l'empereur avait confisqué son duché et l'avait mis lui-même au ban de l'Empire. Louis XIV alla jusqu'à menacer de joindre ses troupes à celles des ennemis s'il n'expédiait pas les ordres nécessaires. Philippe V s'y refusa. Le roi modifia alors ses propositions. Les Pays-Bas seraient cédés à l'Electeur de Bavière, non seulement deux provinces, mais toutes, à l'exception de Luxembourg, Namur, Mons et Charleroi, qui devaient être cédées à la France avec tout leur territoire. L'habile princesse des Ursins, la *camerera major* de la reine, se chargea d'en parler à Philippe V et cette fois le jeune roi consentit.

Pendant trois ans (1702-1705), la campagne fut surtout menée en Italie et en Allemagne. Namur fut bombardé (1704). Après le désastre de Hochtätt, où la moitié de l'armée bavaroise fut détruite, l'Electeur dut se réfugier en France, abandonnant tous ses Etats, et le collège électoral de l'Empire ratifia la proscription prononcée contre Maximilien-Emmanuel et son frère (27 novembre 1705).

Les défaites françaises en Allemagne et en Brabant amenèrent, en cette dernière année, des pourparlers officieux entre Louis XIV et les Provinces-Unies. Celles-ci reconnaîtraient Philippe V moyennant la cession de quelques places fortes et surtout de privilèges commerciaux. Marlborough en avait vent et s'en montrait mécontent; mais Heinsius passait outre. Le conseil des affaires étrangères de Madrid avait été saisi de trois solutions dans lesquelles les Pays-Bas devaient être compris; ils seraient donnés soit à un prince autrichien, soit au second fils de l'Electeur de Bavière, soit, avec le Milanais, à un prince quelconque.

Louis XIV ne rejeta pas à première vue ces conditions de paix; il proposa seulement certaines modifications, par exemple le partage des Pays-Bas entre la France et la Hollande ou la cession des Pays-Bas au duc de Lorraine, la Lorraine étant donnée à la France. Le rapprochement des Anglais et des Hollandais à la suite de leurs succès dans la péninsule changèrent les dispositions du roi. La défaite de Ramillies (1706), la prise de Madrid et le désastre de Turin rendirent Louis encore plus traitable. Il proposa aux alliés d'envoyer des plénipotentiaires entre Mons et Bruxelles, afin d'épargner les lenteurs que les difficultés préliminaires ont toujours apportées aux négociations des grands traités. Les alliés rejetèrent ce projet de conférence. Le 5 juin 1706, l'assemblée générale des Etats des Pays-Bas reconnut solennellement Charles III, fils de l'empereur Léopold, qui avait pris le titre de roi d'Espagne, « pour souverain Seigneur et duc de Brabant » et, le lendemain, les Etats de Flandre suivaient cet exemple.

L'année 1708 fut marquée pour Louis XIV par des échecs politiques et militaires. Telle l'expédition du prétendant Stuart, Jacques III; telle surtout la campagne de Flandre faite par les plus belles troupes que Louis XIV eût levées depuis 1701, dirigée par deux grands généraux, Vendôme et Berwick, et qui n'eut d'autres résultats que la défaite d'Audenarde, la prise de Lille, l'invasion de la France. Louis abandonna l'Espagne à ses propres forces. 1709 ne lui fut pas moins funeste. Il perdit les batailles de Tournai, de Malplaquet et de Mons. Ses plénipotentiaires se rencontrèrent à La Haye avec ceux des alliés. Par l'accord du 28 mai, la France s'engageait, entre autres, à évacuer les Pays-Bas espagnols et plusieurs villes des Pays-Bas français qui formeraient barrière aux Hollandais. Le roi joindrait ses troupes à celles des alliés pour détrôner Philippe V. Louis refuse de souscrire à la dernière condition et la Diète de Ratisbonne fait des reproches aux négociateurs de ce qu'ils avaient accordé

des conditions trop avantageuses à la France. Par le traité de La Haye du 29 octobre, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, celles-ci garantissent le trône britannique à la succession protestante et la cour de Londres s'engage à procurer à la Hollande une barrière suffisante contre la France.

Philippe V avait, un peu tardivement, senti naître en lui le courage et la dignité. Dégagé des lisières françaises, il essaie d'agir par lui-même. Il charge son surintendant général des finances aux Pays-Bas, le comte Jean de Brouchove de Bergeyck, d'une négociation secrète et séparée avec les Hollandais; mais son mandataire n'est guère écouté à La Haye. C'était au moment où se réunissaient, à Gertruydenberg, Torcy et Heinsius, Marlborough et le prince Eugène, encore une fois sans résultat, bien que Louis XIV eût offert de l'argent pour aider l'Europe à renverser son petit-fils. Le triumvirat exigeait qu'il se chargeât seul de cette besogne. La France fait alors un effort énergique, renoue avec l'Espagne et regagne en partie le terrain perdu. L'année 1710 finit autrement qu'elle n'avait commencé. Louis reprend alors les négociations concernant les Pays-Bas. Il veut céder à l'Electeur de Bavière les quatre places que l'Espagne avait conservées dans les Pays-Bas.

Philippe V, de son côté, essaie d'un arrangement différent. Il se met en tête de céder les Pays-Bas au prince Eugène en toute souveraineté. Le prince en aurait fait la demande. Cette demande était-elle sérieuse? Le prince, sage, éclairé, instruit de l'état des affaires et des secrets desseins des puissances dont la ligue était composée, pouvait-il croire que le seul consentement du roi catholique eût suffi pour devenir souverain des Pays-Bas? Torcy ne pensa point que la lettre prétendument écrite par le prince Eugène fût de lui. On crut à une ruse et l'on reprit les négociations avec l'Electeur de Bavière. Le 3 juillet 1711, le traité qui mettait l'Electeur en possession des Pays-Bas était signé par le roi de France; le 20, celui-ci demandait à Philippe V d'expédier au plus tôt les

actes nécessaires pour relever de leur serment les habitants de ces provinces ; mais il fallut attendre jusqu'au 27 janvier suivant les dernières ratifications de l'Espagne. Bergeyck se montra résolument opposé à l'arrangement ; mais en vain.

Deux circonstances favorisèrent tout à coup Louis XIV. Le ministère anglais vint à changer et la nouvelle administration se détacha de la ligue. L'empereur Joseph I^{er} mourut laissant pour héritier son frère l'archiduc Charles, roi d'Espagne sous le nom de Charles III. L'Empire allait devenir trop puissant. Les puissances inclinèrent à la paix. Louis XIV négocia habilement avec les Puissances-Unies et aboutit au traité d'Utrecht, dont les clauses sont connues (11 avril 1713). Philippe V gardait la péninsule et les colonies ; mais les Pays-Bas espagnols, Naples et le Milanais étaient réservés à l'empereur Charles VI. Ce dernier n'avait pas signé le traité d'Utrecht. Il prétendait, entre autres conditions, recouvrer tous les territoires qui avaient appartenu aux rois d'Espagne en Italie et tous les Pays-Bas espagnols, tels qu'ils étaient en 1700, sous la réserve du droit de garnison stipulé par les Provinces-Unies. Louis XIV rejeta ces propositions. Il prétendit tout à coup que la souveraineté des Pays-Bas fût donnée à la princesse des Ursins. Il lui fallut renoncer à cette fantaisie. La convention de Rastadt (6 mars 1714) consacra enfin la paix entre Charles VI et Louis XIV. Il ne fut point question, dans cet arrangement converti en paix solennelle à Bade (7 septembre), de Philippe V, qui ne signa sa paix avec l'empereur que le 30 avril 1725, à Vienne. Mais dès le traité d'Utrecht, il avait cessé d'être le souverain de la Belgique et son règne, qui se prolongea jusqu'en 1746, appartient à l'histoire d'Espagne. Les douze années pendant lesquelles il gouverna les Pays-Bas, par l'intermédiaire de son grand-père, furent désastreuses.

Baron Émile de Borchgrave

Kausner, *Geschichte des Prinzen Eugen von Savoyen* 1839). — A. von Harneth, *idem*, 3 vol. — Zschokke, *Baiersche Geschichten*, t. III,

livre V. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV.* — Albert Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I. — E. de Borchgrave, *Histoire des rapports entre la Belgique et l'empire d'Allemagne*, p. 325-336.

PHILIPPE DE FLANDRE, comte de Thiette (Teate, auj. Chieti, dans les Abruzzes) et de Lorette (près d'Ancône), cinquième fils de Gui de Dampierre, comte de Flandre, et de sa première femme Mathilde ou Mahaut, dame de Béthune et de Termonde, avouée d'Arras, naquit au plus tôt en 1251. Comme son frère Jean, qui fut successivement évêque de Metz et de Liège, ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique, dans l'espoir de lui procurer plus tard quelque diocèse. Il étudiait à Paris lorsqu'il y rencontra Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui l'attacha à sa personne et l'emmena combattre avec lui en Italie. C'est là qu'il épousa, à une date inconnue, mais en tout cas avant 1285, Mathilde, fille de Robert de Courtenay, comtesse de Thiette et de Lorette.

La biographie de Philippe avant l'époque de la rupture entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre est fort mal connue. On sait qu'en 1288 il était prisonnier de Jacques d'Aragon, roi de Sicile, ennemi du pape et des Anjou, qui le remit en liberté moyennant rançon. Sa femme ayant des droits sur le comté de Bigorre, il avait entamé, pour les faire valoir, un long procès qui, commencé avant 1285, durait encore en 1305. Le pape Nicolas IV, pour lequel il avait combattu dans le royaume de Naples contre Jacques d'Aragon, intercédait pour lui à cette occasion, en 1289, auprès du roi d'Angleterre dont relevait le comté de Bigorre. — Peut-être le Philippe de Flandre, qui assigna, en 1294, le seigneur de Trois-Châteaux devant le parlement de Paris, est-il identique à notre personnage.

Les guerres de Flandre devaient bientôt tirer Philippe de l'obscurité où il reste enveloppé pour nous pendant les premiers temps de sa carrière. Lorsque Gui de Dampierre chercha à intéresser Boniface VIII à sa cause, il eut recours aux bons offices du comte de Thiette, qui vint

s'installer à Rome dès le commencement de l'année 1298, et multiplia les démarches auprès du pape et des cardinaux. C'est là que le rejoignirent, au mois d'avril, son frère aîné, Robert de Béthune, et les autres ambassadeurs de Gui. Il ne cessa de les assister dans leurs négociations, qui se prolongèrent vainement jusqu'à la fin du mois de juin.

Philippe resta en Italie pendant la première phase de la lutte entre son père et le roi de France. Le 27 juin 1299, il partait de Rome pour aller batailler contre les Siciliens, ennemis du pape, espérant gagner ainsi la faveur de Boniface VIII et l'intéresser au sort de Gui. L'insuccès de l'expédition et la paix de Caltabotta que le pape fut contraint d'accepter, lui permirent de quitter la péninsule. Il partit pour la Flandre où il n'arriva que plusieurs mois après la bataille de Courtrai, en mai 1303, accompagné de sa femme. Après Robert de Béthune, retenu prisonnier par Philippe le Bel, et Jean, évêque de Liège, il était alors l'aîné des fils de Gui de Dampierre, et ses frères cadets, Jean de Namur et Gui, qui depuis deux ans dirigeaient la guerre contre le roi, n'hésitèrent pas à lui céder la première place. Il se borna d'ailleurs à agir de concert avec eux et se contenta du titre d'administrateur de Flandre (*houddende de amministratie van Vlaenderen*). Son premier soin fut de resserrer l'alliance qui s'était nouée sur les champs de bataille entre les artisans triomphants et la dynastie comtale. Il prodigua aux « Clauwaerts » les preuves de sa bienveillance et céda à tous leurs désirs. Il ratifia à Bruges l'établissement des cent hommes auxquels le peuple avait confié l'administration municipale, octroya à la ville la grande charte du 4 novembre 1304, réunit la mairie de Syssele à son échevinage. À Ypres, il laissa les foulons et les tisserands s'emparer du gouvernement, piller les biens des patriciens et massacrer les échevins « Léliaerts ». Il associa les cinq villes de Flandre à tous les actes de sa politique, et décida, sur leur demande, que si un débat s'élevait à l'avenir entre le prince et l'une d'elles,

les quatre autres trancheraient souverainement le conflit. En même temps, pour s'attacher plus encore la faveur populaire, il pria le pape de détacher la Flandre des sièges épiscopaux de Tournai et de Térouanne, et de l'ériger en un diocèse indépendant.

De telles concessions ne pouvaient manquer d'assurer à Philippe et à ses frères le concours enthousiaste de la démocratie urbaine triomphante. En 1303, les gens de métiers, par milliers, suivirent leurs princes dans l'Artois, et l'armée française n'osa risquer la lutte. Philippe les conduisit ensuite au siège de Tournai. Il guerroya la même année en Hainaut et en Zélande contre Jean d'Avesnes, l'ennemi mortel de sa famille et l'allié de Philippe le Bel. Enfin, en 1304, il fut l'un des chefs des héroïques combattants de Mons-en-Puelle. Les négociations dont devait sortir la paix d'Athis mirent fin à son rôle. En 1305, lorsque Robert de Béthune sortit de prison, il abandonna l'administration de la Flandre (en mai ?) et il reprit, en 1306, ayant vaillamment accompli son devoir, le chemin de l'Italie. C'est peu après l'année 1305 qu'il dut épouser en secondes noces Perrenelle de Milly, fille de Geoffroy, sénéchal du royaume de Naples. Il mourut en 1308, au mois de novembre, et fut enterré à Naples.

H. Pirenne.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriae* (Bruges, 1642). — A. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune* (Paris, 1639). — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II (Bruxelles, 1847). — F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1897). — Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIII^e siècle* (Bruxelles, 1883; Mém. Acad.). — Wauters, *Table chronologique*, t. VI, VIII.

PHILIPPE DE GAND. Voir PHILIPPE MUS.

PHILIPPE DE HARVENGT, écrivain ecclésiastique, né à Harvengt (Hainaut), au commencement du XII^e siècle, de parents peu fortunés, mort le 11 avril 1183. Dès son enfance, Philippe témoigna un goût prononcé pour l'étude et donna des marques de la vocation religieuse qu'il devait bientôt embrasser. Il fut présenté à l'évêque diocésain et admis à fréquen-

ter l'école épiscopale où il acquit des connaissances solides. Ses écrits donnent des preuves nombreuses qu'il possédait à fond et qu'il employait à propos l'écriture sainte; ils font voir aussi qu'il avait étudié les meilleurs auteurs latins : Sénèque, Plaute, Perse, Térence, Salluste, de même que Cicéron, Ovide, Virgile et Horace. Philippe entra, vers 1130, dans l'ordre de Prémontré, et fut l'un des premiers religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Espérance, au territoire de Vellereille-le-Brayeux. Il en fut nommé prieur, sous la prélatrice de l'abbé Odon. Des difficultés survenues avec saint Bernard au sujet d'un religieux de Bonne-Espérance, nommé Robert, qui avait passé à l'ordre de Cîteaux, suscitèrent contre Philippe une odieuse persécution. Il dut abandonner son monastère et se réfugier dans une autre maison de l'ordre. Cependant, l'on finit par reconnaître la fausseté des accusations qui avaient été portées contre lui, et il fut réintégré dans ses fonctions. Vers 1152, il rentra à Bonne-Espérance avec les religieux qui l'avaient suivi dans l'exil. A partir de là, l'abbaye retrouva la paix et ses membres se livrèrent avec une nouvelle ardeur à leurs travaux. En 1157, Odon ayant abdicé la dignité abbatiale, celle-ci fut dévolue à Philippe. Dès ce moment, Bonne-Espérance reçut des libéralités considérables et atteignit un haut degré de splendeur. Philippe déploya une rare habileté dans les affaires spirituelles et temporelles de son monastère. Son grand savoir, son éloquence et son génie étaient à la hauteur de son zèle et de son dévouement. Dans ses actes, comme dans ses écrits, il fut le modèle de l'abbé. Son activité embrassait non seulement la direction de l'abbaye et de son annexe, Riveroelle (voy. t. XVI, p. 67-68), mais des relations suivies avec des personnages de distinction. Ces relations valurent à Bonne-Espérance de puissants protecteurs, qui la comblèrent de donations importantes. Philippe en profita pour donner un nouvel essor à l'agriculture et faire de son monastère un centre de civilisation et un asile

pour les pauvres. Ses largesses envers ceux-ci le firent appeler Philippe l'Aumônier. Il consacrait à la culture des sciences, des arts et des lettres une partie notable des ressources dont il disposait.

Durant l'avent de 1182, Philippe abdiqua la dignité d'abbé de Bonne-Espérance en faveur de Godescalc, abbé de Bucilly. Il mourut le 11 avril de l'année suivante. Le lieu de sa sépulture est inconnu.

Les œuvres de Philippe de Harvengt comprennent : ses lettres, dans lesquelles il traite les plus hautes questions de théologie : la création, le péché originel, la Trinité, l'Incarnation; ses commentaires sur le cantique des cantiques; ses traités ascétiques sur les vertus et les vies des saints. Dom Ursmer Berlière, qui en a fait une étude approfondie, dit ceci : « Pour un abbé du « moyen âge, Philippe a laissé assez « d'écrits, la plupart d'exégèse ou d'ha- « giographie, ces deux grands thèmes de « la production littéraire du XII^e siècle. « Bien que son nom ne puisse être « placé sur le même rang que ceux de « saint Bernard et des illustres religieux « qui faisaient alors la gloire du monas- « tère de Saint-Victor de Paris, Phi- « lippe occupe cependant une place « distinguée parmi les auteurs de son « temps ». En 1620, Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance, publia les œuvres de Philippe, sous ce titre : *Reverendi in Christo patris ac D. Philippi de Harveng, ab Eleemosyna, secundi abbatis monasterii Bonæ-Spei, ordinis præmonstratensis, opera omnia, quæ saltem inveniri potuerunt : ante annos quadringentos composita ac manuscripta, pluries à multis desiderata, nunc tandem in lucem primum edita*. Douai, ve L. Kellam, 1620; in-fol. de 805 pages, plus 4 ff. limin. et 27 ff. de tables. L'archiduc Albert accepta la dédicace de ce volume, qui fut réédité l'année suivante. Douai, B. Bellère, 1621; in-fol. de 805 pages, plus 4 ff. limin. et 27 ff. de tables. Les œuvres de Philippe ont été reproduites, d'après cette seconde édition, dans la *Patrologie latine* de Migne,

tome CCIII. Ces éditions contiennent certaines pièces qui n'ont pas été composées par Philippe de Bonne-Espérance, ainsi que l'a suffisamment prouvé Dom Berlière : telles sont notamment la vie de saint Amand et celle de sainte Waudru.

Leopold Devillers.

Phil. Brasseur, *Sydera illustrium Hannonie scriptorum*, p. 43, 46 et 107. — Maghe, *Chronicon Bone Spei*, p. 91-94. — *Histoire littéraire de France*, t. XIV, p. 268-295. — C.-L. Declèves, *Notre-Dame de Bonne-Espérance*, p. 57-79. — Dom Ursmer Berlière, *Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance*, dans la *Revue bénédictine*, 1892, p. 24-31, 69-77, 130-136, 193-206, 244-253; 1895, p. 375-376. — Le même, *Monasticon belge*, t. I, p. 394-396, 406, 427.

PHILIPPE A LA LÈVRE. Voir PHILIPPE II DE NAMUR.

PHILIPPE DE LIÈGE, archidiacre. Voir PHILIPPE, ABBÉ DE L'AUMÔNE.

PHILIPPE DE MALDEGHEM, homme de guerre de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle. Il est le premier de ce nom dans cette famille qui remonte sans doute au XII^e siècle. Dès 1205, il remplit les fonctions de châtelain ou écoute, c'est-à-dire d'officier du comte de Flandre, placé à la tête d'une de ces circonscriptions à la fois judiciaires et militaires appelées châtellenies. Il jouit en Flandre d'une situation très élevée : en 1207, nous le voyons épouser Marie de Hainaut, fille de Guillaume de Flandre, seigneur de Château-Thierry, oncle de Baudouin de Constantinople. Il servit fidèlement la cause de Jeanne de Constantinople et de Ferrand de Portugal dans leur guerre contre Philippe-Auguste. D'accord avec les barons de Flandre, il organisa la résistance contre le roi et il prit part à la bataille de Bouvines (1214). Il y fut fait prisonnier et amené à Paris avec son seigneur et un grand nombre de ses compagnons d'armes, mais il réussit à s'échapper de sa prison avec deux autres chevaliers. Revenu en Flandre, il semble avoir voulu se rendre aussi indépendant que possible de l'autorité comtale, à la faveur de la situation troublée du pays, infesté de brigands. Il porta, en tout cas, atteinte à la juridiction du prince,

car, en 1221, la comtesse Jeanne le força à reconnaître ses droits de justice à elle, entre autres celui de nommer les échevins.

Au sujet de ce personnage s'est formée une légende, qui rappelle ses luttes contre les brigands dans les forêts avoisinant son manoir de Maldegheem.

Herman Vander Linden.

Lalaing (comtesse de), *Maldegheem la Loyale*, p. 102, 262, 359. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, t. II, p. 92 (Warnkönig-Gheldolf, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 224). — *Chronique de Philippe Mouskes*, vers 22753 à 22760. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1^{re} série, t. II, p. 424; t. III, p. 357.

PHILIPPE DE MALDEGHEM, homme de guerre et diplomate, né dans la deuxième moitié du XIII^e siècle et mort après 1314. Il était le troisième de ce nom dans la famille des seigneurs de Maldegheem et probablement l'arrière-petit-fils de celui dont la notice précède. Son père s'appelait également Philippe; sa mère, Elisabeth, appartenait à une famille d'Ypres, bien connue, celle de Belle.

Philippe se distingua par son dévouement à la cause de Gui de Dampierre lors de la guerre de Philippe le Bel en Flandre. A la tête des bourgeois d'Ypres, il défendit vaillamment cette ville contre Charles de Valois, après la bataille de Furnes (août 1297). Celui-ci fut obligé de lever le siège d'Ypres après avoir subi des pertes considérables; il ne put qu'incendier les faubourgs en se retirant.

Après une conclusion de trêves en 1299, Philippe contribua à réprimer les pillages commis par les Brugeois dans les campagnes et surtout sur les grand-routes au détriment des marchands d'Ypres. Il fut chargé d'une mission de confiance par le comte et la ville de Bruges. Le comte, au nom des villes qui suivaient son parti, et la ville de Bruges, au nom des villes qui tenaient le parti du roi de France, le chargèrent de veiller, en même temps que Jean de Bouchavesne, à la restitution des biens pillés.

A l'expiration des trêves, au commencement de 1300, il se retrancha

dans ses terres de Maldeghem avec environ un millier d'hommes venus en grande partie du pays de Waes. Il ne put résister cependant aux troupes du roi et des *leliaerts* de Bruges, qui le firent prisonnier, après lui avoir tué son propre fils et avoir massacré ou pris quatre cents de ses hommes (17 janvier 1300). Sa « villa champêtre » de Maldeghem fut incendiée par ses ennemis qui le menèrent à Paris, où il fut enfermé au Châtelet. Ses terres furent données par Charles de Valois à un chevalier français, Robert de Montigny (1^{er} février).

A l'avènement de Robert de Béthune, Philippe entra en possession de ses biens et il devint bientôt un des principaux conseillers du nouveau comte : il fut désigné avec deux autres personnages pour administrer la Flandre en l'absence de Robert, lorsque celui-ci se rendit à Paris, en février 1309, pour traiter avec le roi au sujet de l'exécution de la paix d'Athis. Lors de la ratification de ce traité au mois de juillet de la même année, le seigneur de Maldeghem fut obligé, comme les autres membres du conseil du comte, de prêter un serment par lequel il adhérerait aux stipulations confirmant pour la plupart celles de la paix d'Athis.

Herman Vander Linden.

Annales Gandenses (éd. Funck-Brentano), p. 14, 96. — *Chronique artésienne* (éd. Funck-Brentano), p. 31, 32. — Lodewyc van Velthem, *Spiegel Historiae*, livre IV, chap. VII. — De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen*, t. VIII, Maldeghem, p. 69. — Lalaing (comtesse de), *Maldeghem la Loyale*, p. 108 et suiv., 397, 399, 400, 402. — F. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 316-317, 335, 346, 356.

PHILIPPE DE MONTE. Voir MONTE.

PHILIPPE MOUSKET. Voir MOUSKET.

PHILIPPE MUS ou **MUSCHE** (*Musius*), évêque de Tournai, de 1274 à 1283. Originaire de Gand, il remplissait, avant son élection, les fonctions de chancelier du chapitre cathédral de Tournai, où les Flamands étaient fort nombreux à cette époque. Le chroniqueur Gilles Le Muisit vante son érudition

et son zèle. On ne connaît d'ailleurs de lui que des actes d'administration ecclésiastique sans importance particulière et sur lesquels il est inutile d'insister. Pendant longtemps, il a été confondu avec le chroniqueur Philippe Mousket (voy. Mousket), mort une trentaine d'années avant l'élévation de notre personnage au siège épiscopal de Tournai.

H. Pirenne.

Gallia Christiana, t. III. — Gilles Le Muisit, *Chronicon* (*Corpus Chron. Flandr.*, t. II). — B. du Mortier, *Sur Philippe Mousket auteur du poème roman des rois de France* (*Bulletin de la Comm. royale d'histoire*, t. IX).

PHILIPPE 1^{er} DE NAMUR, dit LE NOBLE, comte et marquis de Namur, décédé en 1212; fils de Baudouin V, comte de Hainaut et de Marguerite d'Alsace. Avec Henri l'Aveugle s'était éteinte la première race des comtes de Namur. Sa succession s'était partagée entre sa fille Ermesinde, qui conserva le comté de Luxembourg, et son neveu Baudouin de Hainaut qui fut reconnu héritier du comté de Namur et de ceux de La Roche et de Durbuy, avec le titre de marquis du Saint-Empire qui lui fut conféré par Frédéric Barberousse et son fils Henri, roi des Romains.

Baudouin V mourut avant son oncle; mais, sentant sa fin prochaine, il avait donné son comté de Hainaut à son fils aîné (Baudouin VI en Flandre, depuis empereur de Constantinople) et, du consentement de ce dernier, il assigna, comme part de sa succession, à Philippe, son second fils, le marquisat de Namur, « à charge de le tenir après sa mort en fief-lige du comte de Hainaut, son frère, des domaines duquel il serait considéré comme partie indépendante et qui devait lui-même le relever de l'empereur ». C'est ainsi que la maison de Hainaut succéda à la maison d'Ardenne dans le marquisat de Namur. L'avènement de Philippe de Hainaut, dit le Noble, créait une servitude nouvelle et apportait certaines modifications à l'ordre de choses jusqu'alors établi. Les comtes de Namur de la pre-

mière race ne relevèrent leur comté que des empereurs d'Allemagne et ne reconnurent qu'eux pour suzerains; ils leur prêtèrent foi et hommage et leur furent assujettis selon les règles de la vassalité ordinaire. Cette cérémonie de l'investiture était moins un acte de servitude qu'un acte solennel d'inauguration et un engagement réciproque de service, puisque, en effet, le vassal jurait de servir, pendant un temps limité, envers et contre tous, son suzerain qui, de son côté, le prenait sous sa protection et défense particulière. Moins puissants que les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, les comtes de Namur marchaient cependant de pair avec eux comme princes et grands feudataires de l'Empire et ils jouissaient des mêmes privilèges.

Mais la condition imposée à Philippe et, après lui, à ses successeurs, de relever la terre de Namur du Hainaut dont elle était fief, sans en former une partie intégrante, changea les relations sociales et multiplia les liens féodaux. Les marquis de Namur devinrent vassaux des comtes de Hainaut et ils durent leur rendre hommage comme à leur suzerain. Ceux-ci, immédiatement après, en faisaient relief, en leur propre nom, aux empereurs d'Allemagne. Le marquisat de Namur était donc tout à la fois fief et arrière-fief de l'Empire, avec cette différence qu'à la vassalité ordinaire et régulière, qui exigeait assistance au conseil et secours à la guerre (*fiducia, justitia, servitium*) fut substituée la vassalité-lige, alors généralement en usage; toutefois, quant à l'administration intérieure, les marquis de Namur étaient entièrement indépendants du Hainaut.

Philippe le Noble donna au comté-marquisat de Namur les armes du comté de Flandre, écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules; mais en sa qualité de puîné, il le chargea d'un bâton péri en bande. Il eut tout d'abord à défendre son comté contre un puissant adversaire. Baudouin V, à l'issue de son démêlé avec Henri l'Aveugle, avait consenti à ce que le Luxembourg restât à

Ermesinde, la fille de ce dernier; mais l'Empereur Henri VI ne ratifia point cet arrangement. A la mort du vieux comte de Namur, il avait déclaré le Luxembourg fief vacant par défaut d'hoir mâle et l'avait adjugé à son frère Othon de Bourgogne. Le mari d'Ermesinde, Thibaut de Bar, hardi et entreprenant, ne désespéra pas de rentrer en possession des deux comtés. Il parvint à s'entendre avec Othon dont il obtint le désistement moyennant une somme d'argent. Avec le nouveau comte de Namur, il n'avait d'autres chances que l'appel aux armes. Après des succès balancés par des revers, Philippe entra en négociations avec le comte de Luxembourg. Une paix définitive fut conclue entre eux, le 26 août 1199, en l'église de Saint-Médard, près de Dinant. Philippe céda à Thibaut les comtés de La Roche et Durbuy, ainsi que la partie du comté de Namur située sur la rive droite de la Meuse jusqu'à la forêt d'Arche, c'est-à-dire depuis Revin jusqu'à Lustin. Les eaux de la Meuse seraient communes jusqu'à la même limite. Par un acte passé en l'église d'Hastières, en novembre 1200, Ermesinde ratifia l'arrangement conclu par son mari et jura de l'observer fidèlement.

Philippe ayant porté secours à son frère aîné dans la guerre contre la France, tomba dans une embuscade à Lens, en Artois, et fut fait prisonnier. A l'intervention de sa belle-sœur, Marie de Champagne, nièce de Philippe-Auguste, il recouvra la liberté. Ayant épousé la fille du roi de France, il livra ses nièces, Jeanne et Marguerite, filles de Baudouin de Constantinople, à l'astucieuse avidité de Philippe-Auguste. Les Flamands et les Hennuyers furent indignés à ce point de cet acte d'égoïsme et de faiblesse qu'ils contraignirent Philippe à renoncer à l'administration des deux comtés. Lui-même semble en avoir eu du remords jusqu'à son dernier jour.

Dans l'administration intérieure de son comté, Philippe se signala par des actes de justice et de bonté. Peu énergique, mais pacifique et religieux, promoteur du développement social, il

mérita la reconnaissance de ses sujets. Il ratifia, en qualité de suzerain, les libertés de la petite ville de Walcourt (1196) et proclama, mais seulement en faveur de ses vassaux nobles (*milités*), l'abolition du droit de mainmorte ou meilleur catel. Il fut choisi plus d'une fois comme arbitre par des princes voisins. C'est ainsi qu'en 1203, il rétablit l'union entre l'évêque de Liège, le duc de Brabant et le comte de Looz, qui étaient sur le point d'en venir aux mains dans la plaine de Waremmes. Trois ans plus tard, il termina les longs démêlés qui avaient surgi entre Louis de Looz et Guillaume de Hollande, frère du comte Thierry, dont le premier avait épousé la fille. Il ne négligea rien pour réparer les pertes qu'avaient essuyées le comté et ses propres domaines par suite du traité de Dinant. Il fit diverses acquisitions dans cet ordre d'idées. Les institutions ecclésiastiques du comté furent redevables de nombreux bienfaits à Philippe le Noble. En sa qualité d'abbé séculier et d'avoué du chapitre d'Andenne, il maintint ce corps en possession du privilège de ne recevoir au nombre de ses membres que des dames de noble origine. Il succomba à une maladie de langueur, que précipita une violente dysenterie, au château de Blaton, entre Ath et Condé. Il se fit transporter à Valenciennes, où il expira le 9 octobre 1212. Il fut inhumé dans la grande nef de Saint-Aubain. Sa veuve, Marie de France, se remaria plus tard au duc de Brabant, Henri le Guerroyeur.

Baron Emile de Borchgrave.

De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — De St-Genois, *Monuments, etc.* — E. de Borchgrave, *Les Comtes de Namur* (dans les *Ardennes illustrées*, t. 1, Paris, 1869).

PHILIPPE II DE NAMUR, dit **A LA LÈVRE**, comte et marquis de Namur. Mort en 1226. Il était fils de Pierre de Courtenay et d'Yolande de Hainaut-Flandre; son père avait succédé dans le comté de Namur à son beau-frère Philippe Ier le Noble et devint peu après empereur de Constantinople. Il est surnommé commu-

nément *à la Lèvre*; Grammaye pense qu'il faudrait lire *a dolabra*, à la Hache. Philippe était à peine depuis quelques mois en possession du comté lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de l'Empereur, son père, et, bientôt après, de celle de l'Impératrice. Dédaignant le trône de Constantinople, il préféra la tranquille jouissance de son marquisat et céda ses droits à son frère Robert, qui accepta le sceptre et la couronne de Constantin. Philippe hérita de la guerre que Waleran de Limbourg, second mari d'Ermesinde, avait déclarée au souverain namurois; mais il parvint à la faire cesser après son avènement en décidant son adversaire à accepter l'arbitrage de l'archevêque de Cologne. Ce dernier, après avoir examiné les prétentions réciproques, rétablit les choses où elles étaient en 1199 (voy. art. Philippe Ier). Une paix définitive fut conclue à Dinant en mars 1222. Philippe à la Lèvre fit partie de l'expédition que Louis VII mena contre les Albigeois. Il se distingua devant Avignon qui ne se rendit qu'après une longue résistance. La durée du siège fut fatale à l'armée royale; les chaleurs occasionnèrent une épidémie qui décima les rangs des chevaliers. Philippe en fut atteint et alla mourir près de Saint-Flour, en Auvergne. Il fut inhumé à l'abbaye de Vaucelles, à deux lieues de Cambrai (1226).

Baron Emile de Borchgrave.

De St-Genois, *Monuments, etc.* — Raynaldus, *Annales*. — De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — E. de Borchgrave, *Les Comtes de Namur* (dans les *Ardennes illustrées*, t. 1, Paris, 1869).

PHILIPPE III DE NAMUR, comte et marquis de Namur, fils de Jean Ier et de Marie d'Artois, mort en 1337. Il succéda en mars 1336 à son frère Guy. Son règne fut éphémère et stérile. Possédé comme ce dernier de la manie des voyages et des aventures, il était, au moment de son avènement, à la cour de la reine de Suède (sa sœur Blanche qui avait épousé Magnus II), selon les uns, guerroyant en Prusse, suivant les autres. A peine inauguré, il fit voile vers l'Orient avec le comte de Vianden, son beau-frère.

Débarqué dans l'île de Chypre avec les jeunes gens de sa suite, il s'y livra à de tels excès que les habitants de Famagouste finirent par le massacrer, lui et ses compagnons, au mois de septembre 1337. Son beau-frère, le comte de Vianden, et lui reçurent la sépulture en l'église des Cordeliers de Famagouste où on a lu longtemps cette épitaphe : *Domicellus Philippus de Namur, comes regni, cum triginta consanguineis obstructus, sepulturam apud sanctum Franciscum majorem consecutus est anno MCCCXXXVII*. Il est resté de Philippe III de Namur une charte datée de la veille de la saint Jean-Baptiste 1336, par laquelle il érige une chapelle dans l'église de Saint-Aubain en exécution des dernières volontés du comte de Guy, son frère et prédécesseur.

Baron Emile de Borchgrave.

Chron. Zantvliet, p. 248. — Namèche, *Hist. nat.*, t. III, p. 349. — De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — E. de Borchgrave, *les Comtes de Namur* (dans les *Ardenes illustrées*, t. I, Paris, 1869).

PHILIPPE DE SAINT-POL, duc de Brabant, mort en 1430, fils d'Antoine de Bourgogne et de Jeannede Saint-Pol, petit-fils de Philippe le Hardi. Dans les démêlés qu'eut son frère, le duc Jean IV, avec sa femme et son peuple, les États offrirent à Philippe la régence du duché. Le jeune prince répondit à cet appel. Une réunion des nobles et des villes fut convoquée à Vilvorde et le duc fut invité à s'y rendre. Jean IV se déroba à la sommation et alla négocier avec des seigneurs d'Outre-Meuse. L'assemblée de Vilvorde considéra la fuite du duc comme un abandon du pouvoir et confia le gouvernement au comte de Saint-Pol, avec le titre de *Ruward*. Le 2 octobre 1420, le prince fit son entrée à Bruxelles avec la duchesse Jacqueline et les États; la guerre contre Jean de Bavière, l'ennemi du duché, fut résolue. L'expédition, entreprise au commencement de l'hiver, eut pour résultat la prise de Heusden. Le 25 novembre, au palais de Caudenberg, et le 26, à la maison échevinale, quinze prélats, cinquante-huit nobles et les représentants de vingt-six villes

approuvaient l'élévation du comte de Saint-Pol à la dignité de *Ruward* et se donnaient la dénomination des trois États, *de drye Staten*, de Brabant. Le 29 du même mois, Philippe fit publier qu'il avait pris le gouvernement et le conservait à la réquisition des États et pendant l'absence de son frère.

Quoique le sentiment du pays fût unanime, Jean IV comptait un certain nombre de partisans à Bruxelles parmi les lignages. Il résolut de revenir à Bruxelles et sa tentative fut appuyée par quelques magistrats et desseigneurs. Il parvint à rentrer dans la capitale, non sans rencontrer de grands obstacles, et se rendit au palais de Caudenberg. Philippe de Saint-Pol s'y trouvait. Il reçut son frère avec froideur et se retira (23 janvier 1421).

Le lendemain, Jean IV s'étant rendu à la maison échevinale, déclara qu'il n'était venu que pour rétablir la concorde et la paix et demanda aux magistrats de joindre leurs efforts aux siens pour y parvenir. Le comte de Saint-Pol était parti le même jour et s'était dirigé sur Louvain. Le mécontentement populaire ne s'apaisa pas de sitôt. L'amman Jean Cluting était soupçonné de vouloir soulever le peuple au cri de : *à bas les péages et les accises*. Le peuple demanda qu'on lui livrât le sire de Heinsberg, que ses discours avaient rendu particulièrement odieux. Le comte de Saint-Pol revint avec des représentants de la noblesse et des députés de Louvain et d'Anvers. Il y eut de sanglantes collisions. L'ancien amman Cluting et autres payèrent de leur tête leur dévouement à Jean IV. Des patriciens et des bourgeois furent condamnés par sentence du *Ruward* à des peines diverses. Les condamnations furent publiées, le 9 février, avec le cérémonial accoutumé; elles portèrent un coup mortel aux lignages. Les métiers étaient triomphants. Le 11 février, le comte de Saint-Pol leur concéda, dans une ordonnance mémorable, et avec l'assentiment général, une série de privilèges et de droits politiques que l'on a appelés fort justement « la grande charte » bruxelloise. Ils formèrent

depuis lors neuf groupes ou *nations* (*negen natien*), placés sous l'invocation des saints les plus vénérés à Bruxelles. Ces concessions si importantes ramenèrent pour un instant le calme ; mais l'arrestation du prévôt de Caudenberg ayant fait découvrir dans ses papiers l'acte d'union des partisans du duc : c'en fut assez pour réveiller la colère populaire. Il fallut, pour la calmer, de nouvelles expiations. Everard t'Serclaes et d'autres partisans du duc furent décapités.

Il importait de mettre un terme à ces sanglantes exécutions. Jean IV le comprit et, le 15 juillet, il approuva solennellement les privilèges accordés aux nations par Philippe de Saint-Pol, ratifia les sentences prononcées contre ses conseillers et ses partisans et défendit d'inquiéter qui que ce fût à ce sujet.

Pour compléter le rétablissement de l'ordre et de la légalité, les Etats réunis à Louvain décrétèrent, le 12 mai 1422, un ensemble de mesures connues sous le nom de *nouveau règlement* et relatives, pour la majeure partie, à l'aliénation des domaines ainsi qu'à la nomination et à la gestion des officiers ducaux.

Le triste règne de Jean IV s'honore pourtant d'une création doublement remarquable au point de vue du développement intellectuel et du développement de la nationalité belge : l'érection de l'université de Louvain (1425). L'histoire ne dit pas la part qu'y aurait eue Philippe de Saint-Pol. Tandis que Jean IV revenait avec son frère d'une assemblée des Etats tenue à Lierre, il tomba malade et mourut, le 12 avril 1427, à peine âgé de vingt-quatre ans.

Philippe de Saint-Pol était de retour d'un voyage à Rome, entrepris dans un but de dévotion et avec l'intention de visiter Jérusalem. Le pape l'avait dissuadé de ce dernier projet. Jean IV n'ayant pas laissé de postérité, Philippe recueillit sa succession. Il était aimé dans le Brabant et son avènement fut accueilli avec bonheur. Dans sa *Joyeuse entrée*, il confirma les concessions faites par ses prédécesseurs et en formula de nouvelles. Quelques agitations signalèrent encore le nouveau règne. Les

vices avaient atteint l'apogée de leur puissance. Dans un grave dissentiment entre Bruxelles et Lierre, l'autorité ducale dut fléchir devant la volonté de la première cité.

Le duc se proposait de contracter mariage avec la belle-sœur du roi de France Charles VII, Yolande, fille de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile. Une mission, composée de soixante notables, fut chargée d'aller faire demander solennellement la main de la jeune princesse. Partie de Nivelles le 12 juillet 1480, elle se dirigeait vers la Touraine lorsqu'elle reçut la nouvelle que le duc était tombé dangereusement malade au château de Louvain. Le mal était sans remède. Philippe de Saint-Pol expira le 4 août. Un ulcère de l'estomac avait causé sa mort. Il fut inhumé, de même que sa mère et son frère, à Tervueren, dans une tombe creusée à l'intérieur du chœur de l'église paroissiale, et sur laquelle les archiducs firent placer, en 1616, une inscription. L'héritage du Brabant était de nouveau vacant. Plusieurs prétendants se présentèrent pour recueillir cette riche succession. A la suite de deux mois de délibérations, les Etats déclarèrent à l'unanimité que Philippe, duc de Bourgogne, était leur prince légitime.

Baron Emile de Borchgrave.

Van Dynter, *Chron. des ducs de Brabant*. — Divæus, *Rerum brabantiarum libri XIX*. — Butkens, *Trophées de Brabant*. — Al. Henne et Alph. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*.

PHILIPPE DE THIETTE. Voir PHILIPPE DE FLANDRE, comte de Thiette.

PHILIPPE UTENBROEKE. Voir UTENBROEKE (*Philippe*).

PHILIPPE, comte DE VIANDEN, régna de 1252 à 1272. Il était le fils puiné de Henri Ier, qui lui abandonna le gouvernement du comté lors de son départ pour la croisade en 1252. Il fit la guerre aux bourgeois de Metz et entreprit le siège de leur ville. Mais le comte Henri II, de Luxembourg, allié des Messins, s'empara du château de Vianden et commit toutes sortes de déprédations.

Philippe revint dans son comté et, après avoir cerné son propre château, conclut un arrangement avec son adversaire, en renonçant à toute réclamation à charge de celui-ci pour les dommages faits pendant le siège (1257).

Quelques années après, Philippe eut à lutter contre un prétendant à la couronne de Vianden en la personne de son neveu, Henri, fils de son frère aîné Frédéric. Il fut attaqué et enfermé dans son château de Schoenecken et ce ne fut que grâce à l'intervention du comte de Luxembourg qu'il put en sortir. Son frère Henri, évêque d'Utrecht, n'obtint cette intervention que moyennant des conditions onéreuses : désormais Philippe devait tenir Vianden en fief du comte de Luxembourg (juillet-août 1264); en outre, il avait à rembourser les frais de l'expédition entreprise à son secours. Enfin, il fut obligé de céder à son neveu le château et la terre de Schoenecken ainsi que l'avouerie de l'abbaye de Prüm, qui devinrent aussi des fiefs de la maison de Luxembourg.

Il épousa avant 1267 Marie de Perwez, héritière de cette terre et plus tard de celles de Grimbergen, Ninove, Hoboken, Rumpst, Eeckeren, Hingene, etc., qui furent rattachées aux possessions de la maison de Vianden, après la mort sans postérité des trois frères de Marie, Guillaume, Gérard et Godefroid. Les enfants issus de ce mariage sont : Henri, qui mourut sans postérité avant 1280; Godefroid, qui succéda à son père dans le comté de Vianden; Philippe de Vianden, seigneur de Rumpst, et Marguerite.

Peu de temps avant son avènement, Philippe avait contribué à une fondation en faveur du couvent des frères de la Trinité, à Vianden (1252); il créa dans la suite (1250-1256) une commanderie des Chevaliers du Temple, à Roth, près de Vianden. Enfin, vers la fin de son règne, il fit une dotation au monastère du Val-Notre-Dame (Marienthal), près de Luxembourg, où sa mère avait pris le voile.

Herman Vander Linden.

Neyen, *Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes*, p. 400-421; preuves, p. XVIII, XXII, XXIV, XXVI. — Bertholet, *Histoire du duché de*

Luxembourg, t. V, preuves, p. XXXVI, LIX, LXV. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1^{re} série, t. XIII, p. 449; t. XVI, p. 98.

PHILIPPE, comte DE VIANDEN, deuxième du nom, régna de 1306 environ à 1317. Son père, Godefroid, le laissa, vers 1306, en possession du comté de Vianden, tandis que lui-même se retirait dans ses domaines brabançons. Le principal acte du règne de Philippe est la donation de la charte de libertés aux bourgeois de Vianden en 1308. Il leur accorda des privilèges analogues à ceux que possédaient les bourgeois de Trèves; il stipula en outre que, en cas de violation de ces privilèges de sa part, les bourgeois de Vianden pouvaient lui refuser aide et secours. Du vivant de son père, il contribua à doter de revenus différents monastères, entre autres celui de Floreffe. Lui-même fit, en 1315, une donation aux Trinitaires de Vianden. Il avait épousé Alix ou Adélaïde d'Aremberg. Il mourut sans postérité mâle entre 1315 et 1317.

Herman Vander Linden.

Neyen, *Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes*, p. 433-445; preuves, p. XXXII. — Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, t. V, p. 333. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1^{re} série, t. X, p. 298.

PHILIPPE (Jean), révolutionnaire, né à Hesdin, fut l'un des nombreux moines défrôqués qui, dès avant 1560, prêchèrent l'Évangile selon Calvin dans le Hainaut, le Vermandois, le Laonnois et les confins de la Picardie. Il avait pris sa résidence au village de Tupigny en Vermandois. C'était, nous dit Arthur Dinaux, un très hardi et pétulant personnage. Un jour qu'il était allé prêcher à Valenciennes — c'était le 13 juillet 1566 — des archers, qui n'osaient probablement pas s'en prendre à lui, enlevèrent son cheval qu'il avait laissé dans une auberge des faubourgs. Dès qu'il en eût la nouvelle, il mena si grand bruit et fit de telles menaces, que les échevins lui firent rendre sa monture. Son audace le tira souvent des plus mauvais pas; au Cateau, elle ne lui servit de rien. Le 26 août 1566, il y arrive tout plein d'un beau zèle pour la

foi nouvelle qui vient de passer des paroles aux actes et se met partout à briser les images; il laisse faire quatre inconnus, qui se sont présentés à lui comme experts en iconoclastie, et bientôt dans les églises de la petite ville tout est rompu, lacéré ou brûlé. Là-dessus, Jean Philippe monte en chaire à Saint-Martin et glorifie ces actes de sauvagerie. Cela lui coûta cher; Maximilien de Berghes, évêque de Cambrai, ayant demandé à la cour de Bruxelles des juges et des soldats, on lui envoya, l'année suivante, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, bien accompagné. Le 24 mars 1567, ce général somme la ville du Cateau, qui se rend le jour même. Le lendemain, on procéda contre toutes les personnes suspectes. La plus cruelle sentence, exécutée à l'heure même, atteignit Jean Philippe, auquel on coupa le poing droit avant de le pendre. Son interrogatoire n'a pas été conservé, et c'est dommage, car il eût été curieux de savoir s'il avait été régulièrement installé comme pasteur par le synode wallon des Pays-Bas, et s'il avait vu un ordre ou un document quelconque entre les mains des quatre inconnus auxquels il permit de profaner et de saccager les églises du Cateau.

Ch. Rahlenbeek.

Archives de Lille, ms n° 202. — Arch. gén. de Belgique. Audience, liasses de 1566. — D'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, p. 202. — *Bulletin, etc., du protestantisme français*, t. III et VIII. — A. Dinaux, *Archives du nord de la France*, t. II, p. 435.

PHILIPPE (Jean-Baptiste STERCQ, en religion, le père) né à Bruxelles en 1584 et mort à Madrid en 1637. Il entra dans l'ordre des Capucins en 1605 et remplit pendant trois ans, de 1623 à 1625, les fonctions de gardien du couvent de Bruxelles. Remarqué pour son activité et son intelligence par le père Hyacinthe de Casale, le prédicateur de l'infante Isabelle, il devint bientôt l'homme de confiance de la princesse, qui le consulta sur toutes les affaires politiques et militaires importantes. En 1629, il fut envoyé en Bavière avec un autre capucin, le père Alexandre, pour conclure avec Tilly et les Impériaux une

ligue dont les forces devaient attaquer les Provinces-Unies par la Frise et la vallée du Rhin. En 1631, il fut chargé d'une mission en Espagne. Cette fois son séjour dans la péninsule ne fut pas de longue durée, car la même année notre capucin était de retour en Belgique et préparait une expédition contre la Zélande. Il s'était concerté avec un gentilhomme zélandais, traître à sa patrie, le sieur de Wieskerke. Le comte Jean de Nassau, chargé du commandement, reçut avant de partir la visite de l'infante et de la reine mère de France; celle-ci, ainsi que le nonce du pape, donna à l'escadre la bénédiction. L'expédition échoua. Le 13 septembre 1631, les Espagnols étaient complètement défaits dans le Slaak, étroit bras de mer au nord de l'île de Tholen. Le désastre fut terrible. Un grand nombre de soldats, y compris Wieskerke, furent noyés; plus de quatre mille faits prisonniers; le comte de Nassau échappa à grande peine.

Cet échec ne diminua pas le crédit du père Philippe. Olivares, le premier ministre de Philippe IV, qui l'avait en haute estime lui exprima ses condoléances par l'intermédiaire du marquis d'Aytona, le principal conseiller d'Isabelle. Notre capucin prit sa revanche sur un autre terrain. S'il était un général médiocre, il avait des talents de diplomate que la cour de Bruxelles utilisait chaque fois qu'elle avait une affaire délicate à régler. On pouvait compter sur la discrétion du père Philippe. Quand, en 1633, le gouvernement espagnol voulut se mettre en rapport avec le peintre Gerbier, qui offrait, moyennant finances, de révéler les détails de la conspiration de la noblesse belge de l'année précédente, ce fut à notre moine qu'il songea. C'est lui, paraît-il, qui remit au délateur les 20,000 écus qu'il réclamait, et qui recueillit de sa bouche les preuves de la conspiration. Gerbier s'était décidé à parler vers le 23 novembre 1633. Peu de temps après, Philippe partait pour l'Espagne; il avait pris la mer à Dunkerque; il débarqua à Santander et arriva à Madrid le 23 décembre. Le 27,

les faits, tels que Gerbier les avait exposés, furent communiqués au conseil d'Etat. C'est du moins ce que nous apprend l'historien Henrard, d'après un document provenant des archives de Simancas. La correspondance que le père Philippe échangea à cette époque avec le président du conseil privé, Pierre Roose, telle qu'elle nous a été conservée, ne contient aucune allusion aux révélations de Gerbier ou à l'impression qu'elles auraient produite à Madrid. Peut-être l'affaire avait-elle été conduite à l'insu de Roose ou sans sa participation. Par contre, cette correspondance nous montre la confiance que le chef-président avait dans le père Philippe. C'est le père Philippe qui doit réclamer d'Olivarès les réformes civiles et militaires que Roose jugeait indispensables pour la bonne marche des affaires ; c'est le père Philippe qui doit travailler auprès du puissant ministre pour faire conférer à Roose le gouvernement des Pays-Bas jusqu'à l'arrivée du cardinal infant, le successeur d'Isabelle ; c'est le père Philippe, enfin, qui doit faire avorter ce projet de trêve avec les Hollandais, mis en avant par les Etats généraux de Bruxelles et qui déplaisait à Roose, parce que l'ambitieux président savait qu'à Madrid on voulait la continuation des hostilités et qu'en condamnant le projet de trêve il se créerait des titres à la reconnaissance du favori de Philippe IV. Le père Philippe était en ce moment à Madrid l'agent, pour ne pas dire l'espion, de Roose, et c'est comme tel que le regardait le duc d'Aerschot, arrivé presque au même moment en Espagne pour présenter le vœu des Etats généraux en faveur de la paix. Les intrigues du capucin n'avaient pas échappé au duc qui y fait allusion dans une lettre à son ami le baron d'Hoboken, trouvant avec raison que les Etats généraux devaient protester contre l'envoi de cet agent secret, au besoin réclamer son rappel du général de l'ordre.

Le père Philippe, qui avait avec Olivarès de fréquents entretiens, séjourna en Espagne beaucoup plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. La cour de Ma-

drid ne se décidait que très difficilement ; et ce n'est que dans le courant du mois de mars 1635 que le confident de Roose retourna aux Pays-Bas. Avant cela, le roi avait signé la dissolution des Etats généraux sans conclure de trêve avec les Hollandais, et le duc d'Aerschot avait été arrêté à Madrid sous prétexte qu'il avait eu connaissance des projets criminels des nobles compromis dans la conspiration de 1632. Nous ne savons pas la part que le père Philippe avait eue à cet acte de rigueur qui devait provoquer un si grand émoi aux Pays-Bas. En tout cas, ainsi qu'il nous l'apprend, il passait à Madrid pour en avoir été, ainsi que Roose, le promoteur. Le père Philippe n'était-il pas au courant de tous les détails du complot ? Ce capucin devait être en possession de documents bien importants puisque, pendant qu'il était à Madrid, le roi ordonnait au marquis d'Aytona de faire défendre par le père provincial qu'on pénétrât dans sa cellule à Bruxelles, afin que les papiers qui s'y trouvaient fussent bien gardés.

Le père Philippe retourna en Espagne l'année suivante, en 1636. Il arriva à Madrid dans le courant de novembre, comme nous l'apprend une lettre du secrétaire Dellafaille au cosmographe Van Langren. Ce fut son dernier voyage. Il mourut quelques mois après. Dans une de ses dernières lettres, datée du 25 juin 1637, et qui devait être mise sous les yeux du roi ou de ses ministres, il développe tout un plan d'opérations contre les Hollandais, et, pour mieux en assurer la réussite, il offrit d'aller l'expliquer lui-même au cardinal infant, à Bruxelles. Il promettait d'agir avec la même discrétion que par le passé et invoquait, à cette occasion, les nombreux voyages qu'il avait faits en Hollande pour recueillir des informations (*para informarse*) et ses quatre séjours en Espagne.

Les archives du royaume possèdent un grand nombre de lettres du père Philippe au président Roose, écrites de Madrid, pour la plupart, de 1633 à 1635. Presque toutes sont en espagnol. A Bruxelles, notre capucin signait : *le père Philippe*. A Madrid, où il reprenait ses

habits civils, il signe *Jean-Baptiste Stercq*. Toujours il parle de lui à la troisième personne, se désignant sous son nom de religion, celui sous lequel il était le plus connu. Si ces lettres ne satisfont pas toujours notre curiosité, parce qu'elles sont incomplètement déchiffrées et parce que certains personnages sont désignés par des mots conventionnels dont nous n'avons plus la clef, elles nous aident à démêler l'histoire secrète de cette époque, particulièrement les intrigues du président Roose à Madrid, et elles nous rendent compte de l'activité de ce capucin, resté presque inconnu jusqu'ici, et que l'on peut appeler l'Eminence grise de la cour de Bruxelles.

H. Louchay.

Archives des Capucins de Bruxelles, *Commentarium sive chronographia sacra monasterii Fratrum capucinarum bruxellensis*. — Archives du royaume, *Secrétairerie d'Etat espagnole*, reg. 27 et 29. — Ibidem, *Cartulaires et manuscrits*, nos 438, 484, 809. — Bibliothèque royale, ms 12839, 16147-48, 19837-38. — Gachard, *Actes des Etats généraux de 1632*, passim. — P. Henrard, *Marie de Medicis dans les Pays-Bas* (Bruxelles, 1876). — A. Waddington, *La république des Provinces Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, t. I (Paris, 1893).

PHILIPPE (Paul), homme de lettres, né à Spa en 1828 et décédé à Verviers, le 27 septembre 1874. D'abord employé, puis sous-chef de bureau au secrétariat et archiviste de la ville de Verviers, il consacra ses heures de loisir à la littérature et produisit diverses œuvres, non dépourvues de mérite. Réunies par la main pieuse d'un de ses amis, elles parurent, après la mort de Paul Philippe, sous le titre de : *Œuvres posthumes de Philippe Paul, publiées avec avant-propos par L. A. (Laurent Auguste)*. Verviers, Vinche ; in-16°, 258 p.

L. Tienteyn.

Exposé sur la situation de la ville de Verviers par le collège des bourgmestre et échevins, 1874. — Bibliographie nationale, t. III.

PHILIPPE (Robert), écrivain ecclésiastique, né à Cambrai, le 25 avril 1665, mort à Lille, le 12 avril 1743. Il était entré, le 28 août 1683, dans la Compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai, et enseigna quelques années la grammaire et la rhétorique dans les

collèges de l'ordre. Ses supérieurs l'envoyèrent étudier la théologie un an à Douai, puis trois ans à Paris. De retour à Tournai, en 1699, il se consacra à la prédication avec succès durant sept années et attirait, par son éloquence et la solidité de son enseignement, un auditoire nombreux autour de sa chaire. Il prononça, le 21 juin 1707, dans l'église du collège de Tournai, l'oraison funèbre de l'évêque Louis de Coëtlogon. Appelé à donner le cours de théologie et d'Écriture sainte au séminaire épiscopal, il enseigna, pendant onze années, ces matières avec tant de science que sa réputation s'étendit dans tout le pays. François de Beauveau, qui avait remplacé de Coëtlogon sur le siège de Tournai, nomma, en 1708, le P. Philippe président de son séminaire, en lui adjoignant deux autres religieux du même ordre. En confiant aux jésuites la mission importante de former les jeunes ecclésiastiques, l'évêque avait spécialement en vue d'écarter de l'enseignement théologique toute trace de jansénisme. L'entrée du P. Philippe au séminaire, comme professeur et comme président, n'avait pas tardé à susciter des remontrances de la part du chapitre et de curés du diocèse. Les Jansénistes, adversaires des jésuites, ne ménagèrent ni discours violents, ni pamphlets diffamatoires afin d'amener l'autorité épiscopale à leur retirer la direction du séminaire. Le P. Philippe jugea même nécessaire de répondre directement aux reproches formulés contre son enseignement par un ancien curé du diocèse dans une lettre publique à l'évêque, datée du 17 février 1710. Sa réfutation fut imprimée sous le titre : *Plainte du P. Philippe, de la Cité de Jésus, supérieur du séminaire de Mgr l'Evêque de Tournay, à l'auteur de la lettre par laquelle on dénonce à Mgr l'Evêque de Tournay la doctrine que les Jésuites enseignent dans son séminaire*. S. l., 1710 ; petit in-4°, 50 p. et 1 feuillet.

Mandé à Bruxelles par l'archevêque de Malines, le P. Philippe discuta les écrits et les lettres d'Arnold Quesnel et d'autres écrivains du même genre, et, à

l'invitation de Fénelon, il les censura. Sous le voile de l'anonyme, il publia une *Denunciatio theologicæ Juveniance*, tout à fait péremptoire et dont la lecture amena plusieurs évêques de France à condamner ces erreurs. Il prit à cœur de défendre l'Eglise catholique et son ordre dans d'autres écrits. Deux de ses oraisons funèbres, l'une du roi d'Espagne, Charles II, prononcée à Luxembourg, en 1701, l'autre de l'évêque de Tournai mentionnée plus haut, furent imprimées.

Le P. Philippe abandonna, en 1715, les fonctions de président du séminaire. Il remplit, de 1719 à 1722, la charge de recteur du collège de Tournai; de 1722 à 1725, de recteur du collège de Lille et fut, de 1725 à 1732, provincial de Belgique. Pendant cette dernière période, il se rendit à Rome, à la congrégation générale de son ordre.

Un contemporain, le P. Hudsabault, dans une lettre du 12 avril 1743, nous a laissé ce portrait du P. Philippe : « Cet homme possédait les plus beaux » talents pour l'exercice de tant de ministères. Une pénétration très prompte » d'intelligence pour comprendre les » sciences et très apte à les expliquer » élégamment. Un jugement subtil, une » mémoire sûre, capable d'érudition » variée et tenace; une prudence dans » les affaires éprouvée longtemps dans » les embarras et les tracasseries du temps; » d'autres qualités remarquables encore » qui ont leur source dans la volonté, » par exemple : une grandeur d'âme » supérieure aux circonstances les plus » ardues et les plus contraires, une » propension naturelle et généreuse à » rendre service, un amour infatigable » de l'étude et du travail, une manière » d'agir droite et étrangère à toute dissimulation ». Tel fut l'homme que trois évêques de Tournai, le cardinal-archevêque de Malines et Fénelon honorèrent de leur estime et prirent comme conseiller.

Ernest Matthieu.

PHILIPPI (*François*), pasteur protestant originaire d'Anvers. Il succède, en 1560, à Perrucel de la Rivière comme ministre de l'église wallonne ou française de Francfort-sur-le-Mein. Cette église était clandestine; elle fut dissoute par autorité de justice peu de temps après, et ceux de ses membres qui refusèrent de se ranger dans le camp luthérien, se virent obligés de quitter la ville. Philippi était naturellement dans ce cas. Il demanda un délai, faisant valoir qu'on était au cœur de l'hiver, que sa femme était enceinte et qu'il avait de petits enfants; on ne voulut rien entendre. Il partit donc de Francfort et gagna tant bien que mal Aix-la-Chapelle. Ici, il groupa autour de lui des ouvriers flamands et wallons qui avaient fui devant une très rigoureuse et sanglante répression de l'hérésie. Il y était encore en 1568 quand le prince d'Orange se décida à marcher contre le duc d'Albe et rendit au prince tous les services en son pouvoir. On ne sait rien de plus sur son compte. MM. Haag se sont trompés en supposant que notre Philippi pourrait bien être le curé de Saint-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg, Pierre Philippi, déposé entre 1520 comme suspect de luthéranisme; or, son prénom s'y oppose aussi bien que la foi qu'il professe et la chronologie.

C'est à notre personnage surtout que Calvin adresse, le 27 octobre 1562, sa lettre destinée : « Aux églises dissipées de Francfort » dans laquelle il rappelle à ses disciples que « nourrir l'insolence des adversaires c'est » faire injure à Christ ». François Philippi se le tient pour dit et, coup sur coup, il publie deux pamphlets qui, s'ils ne font pas triompher sa cause, sont cependant remarquables de logique et d'énergie. Le premier, un in-8° de 186 pages chif., porte pour titre : *La défense des églises étrangères de Francfort en Allemagne*. 1562, s. l. n. n. Le second, qu'on croit être sorti des presses d'Oporin, le célèbre imprimeur bâlois, est une : *Apologie pour les ministres de la Pa-*

role, etc.; in-12° de 223 pages, 1562. s. n. n. l.

Ch. Rahlenbeek

Haag, *la France protestante*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 225. — Kirchner, *Geschichte der Stadt Frankfurt a/M.*, t. II, p. 425. — *Troisième Jubilé séculaire de fondation, etc.* (Francfort, 1854), p. 49 et 52. — Ms. de la bibliothèque d'Aix-la-Chapelle. — Archives prov. de Liège, rôles de la rébellion de 1568-69. — Bibliothèque de Francfort s/M.

PHILIPPI (*Guillaume*), philosophe et médecin, né à Hal vers l'an 1600, mort à Louvain, le 20 mai 1665. Philippi appartenait à une famille honorable : son testament porte qu'il possédait « de heerlykheyt van Loter binnen » de stadt Halle ». Vers l'âge de quinze ans, il s'en vint à Louvain faire sa philosophie au collège du Lis; deux ans après, le 30 octobre 1617, lors du grand concours entre les quatre pédagogies, il fut proclamé troisième sur cent soixante-sept concurrents. Il semble qu'il prit ensuite un grade en théologie. En 1620, une des deux chaires secondaires du collège où il avait fait ses études philosophiques lui fut confiée. Tout en vaquant aux devoirs de sa charge, le jeune professeur trouva encore du temps pour étudier le droit civil et le droit canonique et prendre la licence en cette faculté. Bientôt il obtint, en vertu des privilèges de la faculté des Arts, un canonicat de la cathédrale de Bruges; son installation eut lieu le 24 janvier 1622. L'abbé Paquot dit qu'à propos de ce bénéfice il eut à soutenir un procès et qu'il le gagna devant le grand conseil de Malines le 30 septembre 1627; toutefois, il résigna son canonicat en faveur de François de Jonghe, son compétiteur. Philippi, qui n'était pas encore satisfait de ses deux ou trois diplômes, voulut leur joindre, en 1629, celui de licencié en médecine. Il aborda donc l'étude de l'art salutaire sans interrompre ses fonctions professorales. Un autre amour que celui de la science le porta sans doute à se ménager l'accès d'une carrière plus lucrative : nous voyons l'ex-chanoine — qui n'avait pas reçu les ordres majeurs — épouser une demoiselle Elizabeth Luyckx. Cette union lui amena un second procès. Son entrée en ménage avait eu

lieu sans que ses collègues du Lis en eussent été informés, et ceux-ci, l'ayant apprise par occasion, le poursuivirent devant le conseil de Brabant, prétendant que son mariage était incompatible avec la chaire de philosophie. Les juges décidèrent, le 30 septembre 1630, que désormais les professeurs de philosophie qui se marieraient seraient privés de leur chaire; que, toutefois, le défendeur serait maintenu dans la sienne. Dès qu'il se crût assez avancé dans ses études médicales, Philippi se rendit à l'université de Douai y subir l'examen de licencié. Plempius, le grand adversaire du cartésianisme dans notre pays, quittant en 1634 la chaire royale des Institutions, notre licencié la postula et l'obtint. Mais le 23 janvier 1635, lorsqu'il présenta ses lettres de nomination, les membres de la Faculté de médecine refusèrent de le recevoir dans leur corps, parce qu'il n'était pas gradué de l'université de Louvain. Après des discussions, on l'admit à commencer ses cours le 13 février, à condition qu'il se ferait agréger à la Faculté louverniste. Parmi ses élèves en philosophie, Philippi compta, en 1640 et 1641, le célèbre cartésien anversoïse, Arnold Geulinx, qui fut aussi son collègue à la pédagogie du Lis, de 1646 à 1658. Gérard van Gutschoven, encore un grand cartésien, étudia la médecine sous lui et l'eut, en 1635, pour examinateur et, plus tard, pendant de longues années, pour collègue. En 1660, il résigna sa chaire de philosophie, mais conserva celle de médecine, et mourut cinq ans après, le 20 mai 1665. Il fut enterré à Louvain, en l'église Saint-Michel.

Philippi a publié quatre ouvrages : 1. *Logica compendiosa tam philosophiam docentibus quem discentibus utilis*. Louvain, 1658; in-12°, 207 pages. Cette logique est fort sèche et fort subtile, et je n'y ai presque rien relevé de neuf. — 2. *Medulla logicæ*. Louvain, 1661; in-4°, 445 p. — 3. *Medulla metaphysicæ*. Louvain, 1663; in-4°, 300 p. — 4. *Medulla physicæ*. Louvain, 1664; in-4°, 336 p. L'abbé Paquot apprécie très défavorablement ces volumes; il les

trouve très peu *moelleux* et très peu intéressants et il ajoute : *Omnia haec scripta Aristotelem referentia, adventante Cartesio, famam suam haud diu tueri potuerunt*. Les quelques écrivains qui en ont parlé n'ont fait que répéter de confiance le jugement de Paquot. Mais il est de toute évidence que le grand biographe n'a vu que quelques pages de ces *Medulla*. En les lisant d'un bout à l'autre, j'ai constaté, à ma grande surprise, que l'auteur était un cartésien, et parfois même un cartésien avancé. Non pas qu'il nomme Descartes, mais il suit presque toujours ses sentiments, et même souvent il traduit ou transcrit des passages entiers de ses ouvrages. Sans doute, tout cela est joint aux subtilités scolastiques qui ont exclusivement frappé l'abbé Paquot, mais il n'en demeure pas moins vrai que les moelles de Philippi constituent le manuel de philosophie cartésienne le plus ancien en date de tous ceux qui ont jamais été publiés en pays catholiques. J'en ai fait l'analyse critique, d'une façon approfondie, dans mon *Histoire du cartésianisme en Belgique*.

Comme on pouvait s'y attendre, Philippi a montré mieux encore ses sentiments cartésiens dans les thèses imprimées qu'il faisait soutenir à ses élèves à la fin de l'année scolaire. L'internonce Jérôme de Vecchi fit censurer des thèses de ce genre en 1662. Voici celles qu'ont qualifiées les théologiens de l'université : « Ne peut-on pas, à bon droit, traiter de moutons ceux qui ont écrit sur la médecine ou sur la philosophie, par exemple, ceux qui l'ont fait de nos jours (si l'on excepte le seul René Descartes), puisque, comme des moutons, ils se sont suivis les uns les autres. — Par une certaine modification du mouvement, du repos, de la situation, de la figure, de la grandeur des petites parties de la matière, on explique parfaitement, clairement et distinctement les vertus de tous les médicaments, et pareillement les actions du corps; n'est-ce donc pas à juste titre que nous rejetons les qualités secondes comme des inutilités et des fictions poétiques,

« ce qu'elles sont en effet. — L'existence de l'âme ou de notre esprit est plus certaine et plus évidente que celle de notre corps. — Les arguments qu'on apporte pour prouver l'existence d'une âme dans les animaux, hormis ceux tirés de l'Écriture Sainte, ne sont ni convaincants, ni même probables. — Notre âme, à proprement parler, n'est pas dans le pied; elle n'est même pas dans la tête; mieux que cela, elle n'est dans aucune partie du corps. — Les animaux vivent (si toutefois ils vivent) plussainement que les hommes. — Rien de nouveau sous le ciel, hormis l'âme raisonnable. — L'autorité dans les sciences naturelles peut et doit être dite le pont aux âmes. — La mortalité de l'homme dépend de son ignorance ». Ce sont bien là des manifestations de tendances cartésiennes très nettes. Philippi atténue plus ou moins certaines d'entre elles dans ses publications de 1663 et de 1664. Il n'en demeure pas moins cartésien quant au fond de ses pensées. Cet écrivain est assurément digne d'occuper une place à part dans notre histoire littéraire. Il faut reconnaître cependant qu'il n'est pas un disciple original, mais un écho du maître, malgré certaines atténuations inspirées par les enseignements de la théologie catholique, et surtout malgré sa doctrine occasionnaliste plus franche que celle de Descartes, et presque aussi franche que celle de Geulincx, son élève et collègue.

Georges Monchamp.

Les préfaces et les éloges versifiés des ouvrages de Philippi. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1765), t. VI, p. 212-215. — Monchamp, *Histoire du cartésianisme en Belgique* (Bruxelles, 1886), *passim*. — Reusens, *Analectes*, t. XX (Louvain, 1886), p. 376-380.

PHILIPPI (Henri), chronologiste, naquit le 30 mars 1575 à Presseux, paroisse de Saint-Pierre-Chevigny, terre de Saint-Hubert, actuellement dans le Luxembourg belge. Le lieu de sa naissance n'avait pu être, jusqu'à présent, déterminé d'une façon précise, mais la qualification de *Prescensis*, que rapporte Sommervogel, probablement d'après la

lettre-circulaire annonçant la mort de Philippi, — en la faisant suivre d'un point d'interrogation, il est vrai, — ne peut laisser aucun doute à cet égard. Si dans les titres de deux de ses ouvrages il s'intitule lui-même *Gallo-Belga, S. Hubertensis*, il faut attribuer le dernier qualificatif à cette circonstance que Presseux faisait partie de la terre de Saint-Hubert; Philippi aura préféré se rattacher à la localité rendue célèbre par son ancienne abbaye, alors que l'appellation de *Prescensis* ne devait avoir aucune signification pour les Autrichiens, au milieu desquels il vivait. Ne nous étonnons donc pas de voir Ph. Alegambe, qui a cependant publié sa *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu* en 1643, sept ans seulement après la mort de notre chronologiste, écrire que celui-ci était *natione Belga, patria Arduennas, ex S. Huberto*, assertion reproduite par Moreri, dans son *Dictionnaire historique*. D'autre part, le manuscrit luxembourgeois *Viri illustres*, de la fin du xv^e siècle, renseigne notre jésuite comme natif des environs de Jamoigne, localité sise dans le Luxembourg également, non loin de Presseux; Neyen le fait naître à ou près de Jamoigne et Neumann à Jamoigne même. Enfin, Auguste De Backer et Sommervogel, se rapprochant davantage de la vérité, le disaient né dans les environs de Saint-Hubert.

A l'âge de vingt-deux ans, il entra dans la Compagnie de Jésus, où il fut admis le 26 août 1597, dans la province d'Autriche; les anciens biographes nous apprennent qu'il avait pris le grade de docteur en théologie et qu'il enseigna la grammaire, les humanités et la rhétorique, les mathématiques et, pendant cinq ans, la philosophie, la théologie et l'écriture sainte, dans les universités de Gratz, de Vienne et de Prague; il fut également prévôt de la maison professe de Vienne et, pendant quatre ans, instructeur de la troisième année. Ces renseignements sont confirmés par les données que nous fournissent les titres de ses livres : en février 1621, il était professeur d'écriture sainte à l'université

de Prague; en juillet 1624, professeur de physiologie et de mathématiques à la cour de l'archiduc Ferdinand-Ernest d'Autriche, et de 1633 à 1635 il est cité comme ancien professeur d'écriture sainte à l'université de Vienne.

S'il fut amené, au cours de sa carrière de professeur, à s'occuper de sciences diverses, il ne s'adonna cependant spécialement qu'à une seule, la chronologie ecclésiastique, à laquelle il consacra un certain nombre de publications.

Le 25 février 1621 il soumet au prévôt provincial de la Société de Jésus, en Autriche, un premier ouvrage, *Introductio chronologica*, où il traitait, comme il le disait lui-même dans son sous-titre, du comput ecclésiastique adapté à la chronologie. Ayant obtenu l'imprimatur, il dédia son travail à l'archiduc Charles d'Autriche, évêque de Breslau et de Brescia, grand maître de l'Ordre Teutonique; dans sa dédicace, datée du collège de Klagenfurt, le 7 août 1621, jour anniversaire de la naissance de l'archiduc, il rappelle que celui-ci s'est intéressé aux mathématiques au collège de Prague et a protégé le gymnase de Glatz (Silésie).

En 1624, il fit paraître à Cologne sa *Generalis synopsis sacrorum temporum*, donnant la chronologie depuis la création du monde jusqu'à Constantin le Grand et adaptée pour l'intelligence de l'écriture sainte. Il avait obtenu la permission d'imprimer ce volume le 3 février 1624 et, par lettre datée du Collège de Jésus, à Vienne, le 25 mars 1624, il l'avait dédié à Ferdinand-Ernest, archiduc d'Autriche, fils et héritier de l'empereur Ferdinand II; il nous y apprend que l'archiduc, auquel il avait montré quelquefois son travail, l'avait lu avec plaisir et non sans fruit, ce qui l'avait engagé à le publier sous l'égide du nom de ce prince, auquel d'ailleurs « il devait » tant ».

Quatre ans plus tard, il achevait ses *Quaestiones chronologicae de annis Domini, Juliani et Nabonassari et aera mundi judaica apte in'er se componendis*, où il traitait des différents systèmes de chronologie et de leur concordance et qu'il

fut autorisé à imprimer, le 10 août 1628; il ne le publia cependant qu'en 1630, en même temps que ses *Quaestiones chronologicae de annis nati et passu Salvatoris*, qu'il avait terminées dans l'intervalle et pour lesquelles on lui avait accordé l'*imprimatur* le 6 avril 1630. C'est encore à l'archiduc Ferdinand, devenu depuis roi de Bohême et de Hongrie, qu'il dédia ces deux œuvres.

En 1634 il fit paraître, mais sans son nom, des *Tabulae annorum expansorum pro chronologia ecclesiastica*; la même année, au mois de mai, il terminait un *Manuale chronologicum veteris testamenti*, qu'il ne fit cependant imprimer que l'année suivante. C'est également de 1635 que date la première édition de son *Tractatus de Olympiadibus*.

Philippi allait encore mettre au jour plusieurs travaux terminés depuis quelques années, lorsque sa mort, arrivée le 30 novembre 1636, vint arrêter le cours de ses publications, en même temps qu'elle laissait inachevés différents traités de chronologie destinés à compléter la série de ses œuvres.

Au commencement de 1632 déjà, il avait écrit un *Chronologiae veteris testamenti accuratum examen*, dédié à la maison d'Autriche; nous l'y voyons, dans un avis au lecteur, exprimer l'espoir de pouvoir achever toute la chronologie sacrée en trois livres : le premier consacré au Pentateuque; le second aux livres de Josué, des Juges, de Ruth, des quatre Rois, des deux Paralipomènes, d'Esdra et de Nehemia, et le troisième aux livres de Tobie, de Judith, d'Esther et des Prophètes, en terminant par les deux livres des Machabées.

Accomplissant ce programme, il écrivit successivement des *Notae et quaestiones chronologicae in pentateuchum Moysis*, qu'il fit approuver le 4 juin 1632 et qu'il dédia à Ferdinand III, le 1^{er} janvier 1633; des *Notae et quaestiones chronologicae in libros Josue, Judicum, Ruth, Regum, Paralipomenon, Esdrae, Nehemiae*, dédiées au même, le 27 mars 1633, et approuvées le 2 juillet suivant; des *Notae et quaestiones chronologicae in libros Tobiae, Judith, Esther, nec non Prophetas*

maiores et minores, dédiées le 6 janvier 1635 à l'archiduc Léopold; et, enfin, des *Notae et quaestiones chronologicae in duos libros Machabæorum*.

La publication de ces œuvres ayant été retardée par la guerre, pendant laquelle il suivit son protecteur le roi de Hongrie et de Bohême, Philippi vit son dessein prévenu par la mort : ce fut son ami et éditeur Jean Kinckius, de Cologne, qui se chargea de les publier, ce qu'il fit déjà quelques mois après la mort du jésuite, en mars et en avril 1637.

Les différents ouvrages consacrés par Philippi à la chronologie, s'ils ne sont plus employés aujourd'hui, n'en témoignent pas moins d'un travail considérable et d'une méthode rigoureuse et devaient avoir, à l'époque où ils ont paru, une très grande utilité.

Comme on l'a vu plus haut, Philippi dédia plusieurs de ses ouvrages à la maison d'Autriche et à différents de ses membres, spécialement à l'archiduc Ferdinand-Ernest, devenu dans la suite roi de Hongrie et de Bohême sous le nom de Ferdinand III : c'est qu'en effet il s'attacha tout particulièrement à la fortune de ce dernier prince, dont il fut le précepteur et dont il devint le confesseur en 1635.

Ferdinand-Ernest avait reçu des Jésuites une forte instruction religieuse et scientifique et garda toute sa vie un goût prononcé pour les études. Son biographe, Stieve, nous rapporte qu'il avait acquis beaucoup de connaissances, surtout en philosophie, et qu'il s'occupa dans la suite de mathématiques, d'astronomie, de chimie et de sciences naturelles, prenant plaisir à fréquenter les savants et à les attacher à sa cour.

L'influence de l'enseignement de Philippi avait donc dû être grande sur le jeune prince, étant donnés les goûts de celui-ci, et il est probable que ce n'est pas par simple flatterie de précepteur ou naïve vanité d'auteur que notre jésuite rappelle dans la dédicace de sa *Generalis synopsis*, publiée en 1624, que Ferdinand-Ernest, alors âgé de seize ans, avait pris intérêt au travail et en avait retiré

du fruit. Il est très possible même que l'archiduc ait lui-même traité devant son professeur quelque question de chronologie, comme le comte de Falkenstein le faisait en juillet 1624, dans l'auditoire de philosophie de Ferdinand-Ernest, ou encore quelque question de physique, comme devait le faire son frère, l'archiduc Léopold-Guillaume, en 1631.

Quoi qu'il en soit, l'ancien précepteur sut toujours garder une réelle influence sur son élève d'autrefois et, en février 1635, ce dernier le prit pour confesseur en remplacement du capucin espagnol Quiroga; ce fut, pense Stieve, sur la recommandation du jésuite luxembourgeois, Guillaume de Lamormaini, confesseur de l'empereur Ferdinand II, père du roi de Hongrie, heureux, sans doute, d'obliger un compatriote dont il avait su apprécier les mérites. Ce n'était donc passeulement Ferdinand III qui priait Philippi, et le fait suivant vient nous prouver en quelle estime notre jésuite était tenu par les princes de la maison d'Autriche : l'empereur Ferdinand II ayant, en 1629, ordonné que les biens ecclésiastiques dont les protestants s'étaient emparés fussent rendus aux églises dépouillées, une vive polémique s'éleva quand il s'agit d'exécuter cette ordonnance et Ferdinand dut avoir recours aux avis et aux lumières de ses conseillers pour défendre sa manière de voir : c'est ainsi que nous voyons le Père Guillaume de Lamormaini, un P. Lucas et notre Père Philippi trancher une question de droit relative à la restitution des biens d'un couvent des environs de Magdebourg (1).

Les conseils du nouveau confesseur furent bien souvent écartés par Fer-

dinand III, même dans le domaine politique, quoi qu'en ait dit un contemporain (1), car Stieve n'est pas éloigné de croire que ce fut à son instigation que le roi s'occupa moins activement de la guerre dès 1635.

Philippi ne quitta désormais plus Ferdinand III et c'est près de lui qu'il mourut, à l'âge de soixante et un ans, le 30 novembre 1636, à Ratisbonne, où se trouvait réunie la diète qui devait, un mois après, choisir son protecteur comme roi des Romains.

Voici la bibliographie des œuvres de Philippi : 1. *Introductio chronologica, sive opusculum de computo ecclesiastico ad chronologiam accommodato*. Cologne, J. Kinckius, 1621; in-4°, 72 p., sans la dédicace et le calendrier, 2 planches. 2^e édit., mêmes lieu et éditeur, 1637. — 2. *Generalis synopsis sacrorum temporum, continens seriem annorum ab orbe condito ad Constantini Magni imperium, sacrarum literarum intelligentiae accommodata*. Cologne, J. Kinckius, 1624; in-4°, 75 p., plus 135 p. de *Tabulae synopsis chronologicae*. — 3. *Quaestiones chronologicae de annis Domini, Julianis et Nabonassari; et aera mundi judaica apte inter se componendis*. Cologne, J. Kinckius, 1630; in-4°, 154 p., sans les liminaires et les tables. — 4. *Quaestiones chronologicae de annis nati et passi Salvatoris*. Cologne, J. Kinckius, 1630; in-4°, 108 p.; 2^e édit., Cologne, 1653; in-4°. — 5. *Tabulae annorum expansorum pro chronologia ecclesiastica*. Vienne, 1634 (v. n° 7). (Publié sans nom d'auteur.) — 6. *Manuale chronologicum veteris testamenti*. Anvers, J. Meursius, 1635; in-8°, 293 p., sans les liminaires et la table. — 7. *Tractatus de Olympiadicibus*. Vienne, 1635; 2^e édition, Cologne, J. Kinckius, 1637; in-4°, 29 p.; avec *Tabulae annorum expansorum, secundis curis elaboratae*, 92 p. — 8. *Chronologiae*

(1) Leur avis motivé est publié dans l'*Astrum inextinctum* du bénédictin Rom. Hay (en 1636), sous le titre : *Consilium Bergense Trium Patrum Societatis Jesu, quod Sac. Cæs. M. jure teneatur monasterium Bergense prope Magdeburgum Ordini (et non Ordinis, comme l'imprime Sommervogel) S. Benedicti et Bursfeldensi congregationi restituere*. Le factum est signé : « P. Philippus » Henri PPTus. P. Lucas. Guilielmus Lamormaini ». Cette qualification de prévôt montre que ce P. Philippus Henrici ne peut être que le P. Henri Philippi, prévôt de la maison professe de Vienne : c'est d'ailleurs ainsi que l'a compris Sommervogel.

(4) Alegambe trace de Philippi le portrait suivant : *Palatinis eo maxime nomine carus et admirabilis, quod nihil illi de aulæ moribus aut fucis adheresceret. Tanti Principis quo utebatur benevolentissimo gratiam nunquam nisi ad pias causas, idque etiam parcissime invocavit. Suis intentus lucubrationibus, quid fortis ageretur nihil pensi habebat*.

veteris testamenti accuratum examen. Cologne, J. Kinckius (1637); in-4°, 17 p. — 9. *Notae et quaestiones chronologicae in pentateuchum Moysis*, Cologne, J. Kinckius, 1637; in-4°, 258 p., sans la dédicace. — 10. *Notae et quaestiones chronologicae, in libros Josue, Judicum, Ruth, Regum, Paralipomenon, Esdrae, Nehemiae*. Cologne, J. Kinckius, 1637; in-4°, 268 p., sans la dédicace et la table. — 11. *Notae et quaestiones chronologicae in libros Tobiae, Judith, Esther, nec non Prophetas maiores et minores*. Cologne, J. Kinckius, 1637; in-4°, 263 p., sans la dédicace et la table. Il est à remarquer qu'Alegambe renseigne des *Notae et quaestiones chronologicae in Prophetas maiores et minores*, publiées à Anvers, chez J. Meursius, en 1636, et non reprises par Sommervogel, verbo Philippi. — 12. *Notae et quaestiones chronologicae in duos libros Machabaeorum*. S. l., 76 p.; in-4°.

Outre les ouvrages dont les titres précèdent, A. De Backer et Sommervogel renseignent encore les thèses suivantes, discutées sous la direction du Père Philippi : a. *Propositiones chronologicae de sex aetatibus mundi*, présentées en juillet 1624 par Jean-François Thrauthson, comte de Falkenstein. Vienne, M. Formica, 1624; in-4°. — b. *Baronis Ladislai Forgacz. Theses animasticae de sensibus*. Vienne, 1624; in-4°, 10 ff. — c. *Exercitatio Physica in qua... Leopoldus Guilielmus, Archidux Austriae... defendet Vitam humanam nullo vel hominum vel angelorum subsidio eternare posse*. Vienne, G. Gelbhaar, 1631; in-fol., 42 p.

J. Vannérus.

Ph. Alegambe, *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu* (1643), p. 176. — L'anonyme luxembourgeois, *Viri illustres*, t. I, n° 75. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg* (1743), t. VIII, p. 194. — Moreri, *Dictionnaire historique* (1759), p. 288. — Neyen, *Histoire de la baronnie de Jamoigne*, dans le t. X (p. 79, 1854) des *Publicat. de la Société archéol. de Luxembourg*. — J. Neumann, *Notices biographiques sur les auteurs luxembourgeois*, dans le t. XV (p. 330, 1859) du *Bulletin du bibliophile belge*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Aug. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II (1872), col. 1937-1939. — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. VI (1877), verbo *Ferdinand III*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, Bibliographie*, t. IV (1893), et t. VI (1895).

PHILIPPI (Pierre). Voir **PHILIPS**.

PHILIPPINE DE FLANDRE naquit vers 1279 ou 1280 et mourut en mai 1306. Elle était fille du comte de Flandre, Guy de Dampierre, et d'Isabeau de Luxembourg. Peu de temps après sa naissance, il fut question de la marier avec le prince Edouard, fils aîné de Edouard I^{er}, roi d'Angleterre. Mais les négociations entamées alors n'aboutirent pas et ne furent reprises qu'en 1293. L'Angleterre se préparait à cette date à la guerre contre la France; elle cherchait des alliés sur le continent et espérait profiter des dissentiments profonds qui divisaient le comte Guy et son suzerain Philippe le Bel. Les projets matrimoniaux, dont Philippine était l'objet, ne pouvaient plus avoir l'assentiment de ce dernier, bien qu'il les eût approuvés lorsqu'il en avait été question une première fois. Il craignait que ce mariage n'entraînât la Flandre dans l'alliance anglaise. Aussi les négociations furent-elles conduites secrètement. Edouard I^{er} envoya en Flandre Guillaume, comte de Pembroke, et Antoine Beck, évêque de Durham, pour arrêter les conditions du mariage. Guy choisit d'abord comme plénipotentiaires Rasse de Gavre et Jean de Piquigui, vidame d'Amiens, puis Roger de Ghisteltes, Jacques de Aqua, professeur ès lois, et Jean de Menin. Les conférences eurent lieu à Lierre, dans les Etats du duc Jean de Brabant, dont Guy de Dampierre désirait obtenir l'approbation et le patronage. Par le traité conclu dans cette ville, le 31 août 1294, le comte de Flandre s'engageait à payer à sa fille une dot de 200,000 livres tournois et le roi d'Angleterre assignait à Philippine, comme douaire, le comté de Ponthieu ou des terres de même valeur en Angleterre. La jeunesse des fiancés empêcha de célébrer immédiatement le mariage : on remit l'accomplissement de cette cérémonie au moment où le prince Edouard et Philippine auraient atteint l'âge nubile.

Le traité de Lierre ne liait pas politiquement le comte de Flandre au roi

d'Angleterre. Guy entendait alors encore observé la neutralité entre les belligérants. Mais Philippe le Bel, instruit bientôt de ce qui s'était passé, n'en fut pas moins profondément irrité. Par suite du mariage projeté, le comté de Flandre, successible par les femmes, aurait pu tomber quelque jour au pouvoir du roi d'Angleterre, ce qui constituerait un grave danger pour la puissance des souverains français. Aussi le monarque se hâta-t-il de mander à sa cour Guy de Dampierre, sous prétexte « d'avoir conseil à Paris, avec les autres » barons, de l'état du royaume ».

Arrivé en France, le comte de Flandre notifia officiellement à son suzerain les fiançailles de Philippine, en rappelant qu'elles avaient eu autrefois l'approbation royale et affirmant que, nonobstant ce lien qui l'unissait au roi d'Angleterre, il entendait accomplir fidèlement les devoirs que sa vassalité lui imposait. Mais cette assurance ne satisfut nullement Philippe le Bel. Il fit emprisonner Guy, ainsi que deux de ses fils qui l'avaient accompagné, et leur rendit la liberté seulement lorsque le comte eut consenti à ce que Philippine fût élevée à Paris. Guy dut accéder à cette prétention. Des officiers du roi, envoyés en Flandre, amenèrent au Louvre la jeune princesse. Le roi, dont elle était la filleule, la fit élever avec ses propres enfants, laissant le soin de son éducation aux personnes qui l'avaient entourée à la cour de Flandre, lui assignant un service composé de quatre chapelains, de plusieurs gouvernantes ou demoiselles d'honneur et de quatorze domestiques. Déjà, au *xiv^e* siècle, on affirmait que Philippine subit au Louvre une cruelle détention et qu'elle mourut victime de la haine que la reine de France, Jeanne de Navarre, portait à Guy et à sa famille. Des historiens contemporains ont admis et reproduit ces affirmations, dans lesquelles la critique reconnaît une légende.

Philippine ne quitta plus la France. En 1298, ses frères firent, mais en vain, appel à l'intervention du pape Boniface VIII pour obtenir qu'elle leur

fût rendue. Elle demeura captive, même lorsque le traité d'Athis sur Orge eut rétabli la paix entre la France et la Flandre, et mourut en mai 1306. Sa mort provoqua contre la famille royale de France des accusations d'empoisonnement qui sont sans fondements.

Alfred De Ridder.

Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II. — Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*. — Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen-âge*.

PHILIPPINE DE HAINAUT naquit vers 1304 et mourut en 1369. Elle était la seconde fille du comte de Hainaut, Guillaume I^{er} d'Avesnes, dit le Bon, et de Jeanne de Valois, nièce du roi de France, Philippe le Bel. En 1326, Isabelle de France, sœur de Jeanne et femme d'Edouard II, roi d'Angleterre, accompagnée de son fils Edouard, vint demander au comte de Hainaut des secours contre son mari avec lequel elle se trouvait brouillée. « Adonc », raconte Froissart, « avoit le comte Guillaume » quatre filles, Marguerite, Philippe, « Jeanne et Isabelle, de quoi le jeune » Edouard, qui fut puis roi d'Angle- « terre, s'adonnoit le plus et s'inclinoit » de regard et d'amour sur Philippe » que sur les autres; et aussi la jeune » fille le connaissoit le plus, et lui tenait » plus grand'compagnie que nules de » ses sœurs ». La reine Isabelle signa un contrat de mariage entre son fils et Philippine et obtint un secours de 2.000 hommes d'armes, commandés par Jean de Beaumont, frère du comte Guillaume. Les chevaliers hennuyers aidèrent Isabelle à détrôner son mari et à faire proclamer roi d'Angleterre le jeune Edouard. En 1328, la reine envoya sur le continent une ambassade composée de Roger Northborough, évêque de Lichfield et de Coventry, de deux chevaliers bannerets et de deux clercs, pour chercher Philippine. La nécessité d'obtenir des dispenses du pape — les deux fiancés étant cousins germains — retarda quelque peu le départ de la jeune princesse. Lorsque le Souverain Pontife eut donné les facultés nécessaires, le ma-

riage se fit par procuration à Valenciennes. Conduite par son oncle Jean de Beaumont, Philippine débarqua à Douvres, et de là se rendit à Londres où des fêtes somptueuses, qui ne durèrent pas moins de trois semaines, accompagnèrent son mariage et son couronnement.

Lorsque la guerre de Cent ans éclata, Philippine, dès le début des hostilités, rejoignit son mari en Brabant. Elle séjourna longtemps, au milieu d'une cour brillante, à Louvain et à Anvers. Dans cette dernière ville, elle accoucha d'un fils au mois de décembre 1333. Edouard III contracta, en 1339, alliance avec les communes flamandes et retourna en Angleterre pendant l'année 1340, pour y assister au parlement qu'il avait convoqué à Westminster. Mais il avait fait à ses alliés la promesse d'un prompt retour et, pour garantir sa parole, leur avait laissé en otages des chevaliers anglais. De plus, la reine alla s'établir à Gand, à l'abbaye de Saint-Pierre, où « souvent étoit », raconte Froissart, « visité et conforté d'Artevelle, des seigneurs, des dames et des damoiselles de Gand ». C'est à l'abbaye de Saint-Pierre que Philippine de Hainaut mit au monde un fils connu dans l'histoire sous le nom de duc de Lancastre. Catherine de Coster, femme de Jacques d'Artevelde, étant devenue, vers la même époque, également mère d'un fils, la reine d'Angleterre, assure-t-on, fut marraine de l'enfant, qui reçut le prénom de Philippe. Philippine se trouvait encore à Gand lorsqu'elle apprit que Edouard III, revenant en Flandre, avait anéanti devant l'Ecluse, le 22 juin 1340, une importante flotte française. Elle s'empressa d'aller le rejoindre et le féliciter de sa victoire. Plus tard, la reine suivit en France son mari, lorsque le monarque entreprit l'expédition qui devait aboutir à la bataille de Crécy (26 août 1346), et, au mois d'octobre suivant, l'accompagna en Flandre, visitant avec lui Ypres, Gand et Ath. Pendant qu'Edouard III entreprenait le siège de Calais, les Ecossais, encouragés par le roi de France, envahirent l'An-

gleterre. A l'appel de la reine Philippine, qui se trouvait alors à York, une armée anglaise se concentra rapidement. Les belligérants se rencontrèrent à Neville's Cross, les Ecossais furent complètement défaits et leur roi David Bruce tomba entre les mains des Anglais. La reine l'emmena avec elle à Londres, où elle le fit enfermer à la Tour. Sitôt après, certaine que son royaume ne serait plus troublé par des invasions écossaises, elle alla trouver son mari sur le continent. On l'y vit aux côtés d'Edouard III au jour où le comte de Flandre, Louis de Male, contraint par les communes flamandes, arriva, le 14 mars 1347, à l'abbaye de Saint-Winoc, près de Bergues, pour y demander au roi d'Angleterre la main de sa fille Isabelle. Vers la même époque, la reine se rendit avec Edouard III au siège de Calais. Il fallut une année entière aux troupes anglaises pour s'emparer de la place. La ville dut se rendre après une vigoureuse résistance et ses habitants n'obtinrent la vie sauve qu'en mettant six d'entre eux à la merci du roi. Si l'on en croit le récit de Jean le Bel, le monarque aurait ordonné de décapiter les victimes qui se présentèrent devant lui et parmi lesquelles se trouvait Eustache de Saint-Pierre. Les bourgeois de Calais n'auraient dû la vie qu'aux pressantes instances de la reine Philippine.

L'exactitude des faits rapportés par le chroniqueur a été contestée. Bréquiigny, se basant sur des documents découverts en Angleterre, affirme que le roi Edouard III accorda des faveurs compromettantes aux bourgeois de Calais et surtout à Eustache de Saint-Pierre. De l'avis des derniers historiens de la guerre de Cent ans, les faits sont obscurs.

Les trêves, qui suivirent bientôt la prise de Calais, ramenèrent Philippine de Hainaut en Angleterre. L'histoire ne fait plus guère mention d'elle, d'une manière spéciale, à dater de ce moment. Elle mourut à Windsor, en 1369, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut enterrée à Westminster. Elle avait donné le jour à sept fils ainsi qu'à cinq filles. Trois de ses fils et une fille lui survécurent.

Froissart fait un vif éloge de « la »
 « bonne dame roine d'Angleterre, qui
 « tant de biens avoit faits en son vivant
 « et réconforté tant de chevaliers, de
 « dames et de damoiselles, et si large-
 « ment donné et départi le sien à toutes
 « gens, et qui si naturellement avoit
 « toujours aimé ceux et celles de la
 « nation de Hainaut, le pays dont elle
 « fut née ».

Alfred De Ridder.

Froissart, *Chroniques*. — Jean le Bel, *Chroniques*. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen-âge*. — Richard Green, *Histoire du peuple anglais*.

PHILIPPINE DE LUXEMBOURG,
 fille aînée de Henri II, comte de Luxembourg, et de Marguerite de Bar, fut mariée à Jean d'Avesnes, damoiseau de Hainaut, qui devint, en 1280, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise. Cette princesse ne prit qu'une faible part aux affaires politiques de ces pays, du vivant de son mari. On la voit cependant intervenir dans plusieurs actes.

Par lettres datées de juillet 1289, le comte Jean régla l'administration du douaire de la comtesse, sa femme. Le 2 février 1290, celle-ci reconnut que Gui, comte de Flandre, s'était porté caution du paiement de 1,900 livres de Flandre, qui devaient être comptées à Roger Bigod, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre, à l'occasion de son mariage avec Adèle, sa fille. Le 15 octobre 1292, elle mit son sceau à une chartre par laquelle Jean d'Avesnes promit d'indemniser le duc de Brabant et son frère Godefroid, seigneur d'Aerschot et de Vierson, des dépenses à résulter de l'occupation du château du Quesnoy.

La comtesse Philippine se trouvait avec son mari et ses enfants à Maubeuge, lors de la rébellion de cette ville, qui donna lieu à la sentence du 22 décembre 1293. Elle prit part, d'après Vinchant, à la fondation des Chartreux à Marlis, près de Valenciennes. En mars 1295, elle confirma à l'abbaye de Bonne-Espérance une donation que lui avait faite

Jean d'Avesnes. Le 15 mars 1302, le pape Boniface VIII accorda au comte et à la comtesse le privilège de ne pouvoir être excommuniés, eux et leurs domaines, sans une permission expresse du Saint-Siège.

Le 18 mars 1303, Jean d'Avesnes et sa femme firent leur testament. Par cet acte, ils instituèrent, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, cinq chapellenies, la première à Binche, la deuxième au Quesnoy, la troisième à Bouchain, la quatrième à Valenciennes et la cinquième à Renaut-Folie ou au château de Mons. Une rente viagère de 3,000 livres de blancs fut assignée à la comtesse sur la forêt de Mormal.

Le 20 septembre de la même année, la comtesse Philippine régla avec les délégués du roi de France, en la ville de Valenciennes, les conditions du mariage projeté entre son fils Guillaume et Jeanne, fille aînée de Charles, comte de Valois, et nièce du roi de France, Philippe le Bel. Elle prit l'engagement de faire exécuter ces conditions par son mari et par son fils. Toutefois, le mariage n'eut lieu qu'en mai 1305.

En 1304, à l'époque des Pâques, la comtesse Philippine se rendit à la cour de France et obtint du roi des lettres en faveur du Hainaut. Le 3 septembre suivant, elle donna son consentement à l'accord fait entre Jean d'Avesnes et le comte de Luxembourg, au sujet des terres de La Roche, de Durbuy et de Poilvache.

Quelques jours avant la mort de Jean d'Avesnes, ce prince et la comtesse Philippine ajoutèrent certaines dispositions à leur testament. Ils déclarèrent notamment que les acquêts par eux faits dans le Hainaut et ailleurs durant leur mariage devaient appartenir au dernier vivant des époux. Puis ils mandèrent à leur fils Guillaume de donner son gracieux assentiment à cet acte et à leur testament et à en garantir l'exécution : ce qu'il s'empressa de faire.

Au décès de son mari, arrivé le 11 septembre 1304, la comtesse Philippine, après avoir recommandé son âme aux prières de l'ordre de Prémontré, prit

les rênes du gouvernement du Hainaut, au nom de son fils Guillaume. Le 20 janvier 1305, celui-ci promit de maintenir tout ce que sa mère ferait pour l'accomplissement de la paix avec le comte de Luxembourg. Dans une réponse qu'elle écrivit à l'évêque de Strasbourg, qui lui avait adressé des lettres de condoléance, la comtesse lui fit remarquer que le comte son fils avait atteint sa majorité et qu'il administrait librement ses terres et ses comtés. Mais tout porte à croire que le gouvernement de la Hollande et de la Zélande exigeait alors la présence du comte Guillaume en ces pays. Par lettres du 29 septembre 1305, ce prince donna à sa mère des pouvoirs très étendus dans le Hainaut, vu l'impossibilité où il se trouvait de séjourner dans ce comté. Le lendemain, il confirma de nouveau les dispositions testamentaires de ses père et mère, et les assignations accordées à celle-ci.

La comtesse Philippine manifesta, en plusieurs circonstances, ses sentiments religieux. Le pape Clément V lui permit de visiter librement les monastères de l'ordre de Cîteaux et des personnes recluses, ainsi que les couvents des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs, même accompagnée de ses filles et d'une suite de dames honnêtes. Elle fit entrer dans son conseil maître Jean, chambellan et vicaire général de l'évêque de Cambrai. Elle y retint aussi Baudouin du Caisnoy, doyen de Soignies.

Lors du couronnement de Henri de Luxembourg, roi des Romains, à Aix-la-Chapelle, qui eut lieu le 6 janvier 1309, la comtesse Philippine se transporta à Cologne pour intéresser ce prince à la cause du comte de Hainaut contre l'évêque de Liège, au sujet de la terre et seigneurie de Mirwart. N'ayant rien pu obtenir de lui, elle revint en Hainaut et excita son fils à lever une forte armée et à assiéger la ville de Thuin. C'est ce que fit le comte Guillaume, qui finit cependant par se soumettre à un arbitrage.

En février 1309, la comtesse Philippine prit avec son fils l'obligation de payer annuellement, pendant cinq ans,

300 livres de petits tournois à Gilles, seigneur de Berlaimont, chevalier, pour l'indemniser des dommages que le comte Jean lui avait causés en faisant brûler son château. Ils firent, le 20 septembre suivant, une convention avec l'évêque de Liège, concernant la ville de Thuin et le château de Mirwart. Par des lettres datées de Pontoise le 25 septembre 1310, ils reconnurent devoir à Jean Nevelon, orfèvre à Paris, la somme de 1,050 livres tournois pour une couronne d'or destinée à la comtesse Jeanne. Le 27 du même mois, ils s'accordèrent ensemble pour le paiement des frais que leur avait occasionnés le siège de Thuin. A la même époque, il fut fait un relevé des dépenses supportées par la comtesse Philippine pour l'entretien de l'armée qui avait campé à Trimpont, près de Papignies, pendant la guerre avec la Flandre, à cause des terres dites de débat.

Le 13 novembre suivant, la comtesse Philippine, voulant récompenser Mathieu le Keut de ses bons services, lui fit don de deux pièces de terre. Le 13 février 1311, elle promit d'obtenir du comte Guillaume le pardon de Sohier d'Enghien, chevalier, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, moyennant le paiement d'une somme de 6,000 livres tournois. Sohier d'Enghien s'était rendu coupable de plusieurs actes de rébellion contre l'autorité du prince du pays.

La comtesse Philippine mourut peu de temps après. Elle fut, selon son désir, inhumée à Valenciennes, en l'église des Frères-Mineurs, auprès du corps de son mari. Leur tombe s'élevait au milieu du chœur; elle était en marbre noir, surmontée de deux statues couchées, en pierre blanche, et décorée de nombreux écus armoriés. On y lisait cette épitaphe, à la suite de celle du comte : *CHY GIST PHELIPPE LE SENÉE, — QUI JADIS FU EXTRAICTE ET NÉE — DE LUZEMBOURG, COMME ON RECORDE, — D'AGE FU BIEN ENDOCTRINÉE. — A DIEU SERVIR ABANDONNÉE — DE CŒUR ET DE CORPS SANS DISCORDE, — GRAND JOYE FU DE LA CONCORDE, — MOURANT AINSY QUE DIEU L'ACCORDE, — MIL TROIS CENS ET UNZE ANNÉE. — DE L'AME AIT DIEU*

MISÉRICORDE, — GRAND BIEN SERA S'ACCE S'ACCORDE, — CAR MIEUX NE PEULT ESTRE ASCEURÉE.

Les pieux époux avaient fondé en l'église des Frères-Mineurs, deux obits qui se célébraient au mois d'octobre.

Léopold Devillers.

Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux Archives de l'Etat, à Mons. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, édition des Bibliophiles, t. III, p. 48 et 88. — Simon Le Boucq, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes* (publié par A. Lacroix). — Le même, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes*, p. 143. — De Bousso, *Histoire de Mons*, p. 85-86. — Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. — Le même, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. II.

PHILIPPRON (*Charles-Henri*), poète, né à Binche, le 13 novembre 1765 (1), décédé à Havré, le 20 mars 1822, était fils de Nicolas-François et de Marie-Françoise Dargeant. Son père, originaire d'Ath, avait été choisi, le 5 juillet 1742, comme maître de l'école dominicale de Binche qui, à cette époque, formait en réalité une véritable école primaire; lors de son décès, Charles-Henri sollicita la place vacante, mais, à la suite du concours qui fut organisé, le 17 août 1793, entre lui et deux autres postulants, les jurés et le curé lui préférèrent Constantin Toubeau. Après cet insuccès, Philippron quitta sa ville natale pour s'établir à Havré. Lors de la formation des administrations républicaines, on le choisit comme agent municipal de la commune d'Havré-Ghislage, et dans la suite on le nomma maire d'Havré. Dans ces fonctions, il rendit de grands services à ses administrés et à la famille de Croy-Solre. Mais il ne tarda guère à se trouver en butte à la calomnie et il fut contraint de s'expatrier pour se soustraire aux pour-

suites judiciaires de créanciers implacables. Philippron, fils d'un modeste maître d'école, n'était pas riche; il vécut et mourut pauvre; la totalité des petites dettes qu'on réclamait si impérieusement n'atteignait pas 3,000 francs. Pendant quelques années il séjourna à Luxembourg, en Hollande et en Allemagne, trouvant péniblement des moyens d'existence tantôt comme ouvrier menuisier, tantôt en donnant des leçons de mathématiques ou de langue française. De retour à Havré, il y ouvrit une école d'après la méthode d'enseignement mutuel, mais il ne tarda pas à l'abandonner. Compromis dans une affaire d'acquisition clandestine de biens nationaux séquestrés, le parquet le fit arrêter en Hollande, en 1811, et le fit écrouer à la maison d'arrêt, au château de Mons. Après trois mois de détention préventive, il fut mis en liberté, sans que l'autorité judiciaire eût établi le fondement de l'action dirigée contre lui. Il habita ensuite quelques années à Mons, puis alla finir ses jours à Havré. Philippron avait épousé en premières noces, à Binche, Augustine Dessart, et en secondes noces, à Boussoit, Amélie Castiau.

La plus ancienne publication de Philippron est un *Discours pour la fête du premier vendémiaire an VIII dédié aux citoyens Lenglé, président, et Botte, commissaire du canton du Rœulx*; in-4^o de 15 p., sans lieu, mais imprimé à Mons, sans doute chez Lelong, en 1799. C'est une harangue dans le style emphatique mis en vogue par les républicains français et remplie de réminiscences de la Rome des Brutus. On y trouve ce sixain qui donnera un spécimen de la versification de l'auteur :

L'Univers est changé par la Philosophie;
L'administration, du feu de son génie
Saura bientôt remplir sa noble carrière;
Mais pour y parvenir, point de timidité,
 Craignez l'empotement, dit notre Commissaire;
 Et moi, prenez Thémis, pour toute vérité.

Les œuvres poétiques de Philippron sont : 1. *Une adresse aux enfants d'Havré*. — 2. *La maison méphitique, ou les malheureux dans la Maison d'arrêt de Mons*. Poème en trois chants. Mons,

(4) Les écrivains qui se sont occupés de ce poète le font naître en 1759; son acte de naissance permet de rectifier cette erreur : « Le 14 de novembre 1765 a été baptisé Charles-Henri Philippron, né le jour précédant à neuf heures du soir, fils de Nicolas-François et de Marie-Françoise d'Argeant, son épouse légitime, de cette paroisse. Fut parrain : Jean-Henry Otto, marraine : Marie-Caroline Philippron, tous de cette paroisse. (s) J. F. Foubert, past. Binchiensis ».

veuve Tahon; in-8°, 27 p. — 3. *Ode sur la prise de Paris, dédiée à Sa Majesté Alexandre Paulowitz, Grand Empereur de toutes les Russies*. Mons, v° Tahon; in-8°, 4 p. — 4. *Le petit homme rouge, le petit homme vert, le petit homme blanc, ou la destinée de Bonaparte*. Poème en trois chants. Par un Paysan. Mons, Capront; in-12, 12 p. — 5. Un recueil de plusieurs pièces de vers, dont quelques-unes sont adressées à des membres de la famille du duc de Croy, à l'occasion de leur entrée à Havré ou à l'occasion de mariages. Il est resté manuscrit. Les publications de Philippron sont presque introuvables; R. Chalon en possédait plusieurs. M^r Félix Hachez a donné une analyse du poème : *La maison méphitique*. « Cette pièce, écrit-il, est de nulle valeur littéraire. L'auteur est un versificateur peu relevé qui a plus de zèle que de talent poétique. Son style est encore inférieur à son imagination ». On peut souscrire à cette appréciation et classer notre poète parmi les médiocrités littéraires qui doivent d'échapper à l'oubli pour avoir vécu à une époque où le culte des belles-lettres était descendu à un niveau bien inférieur. On signale, en outre, les écrits suivants de Philippron qui n'ont pas été imprimés : 1. Une apologie de sa conduite et de son administration comme maire d'Havré, contenant un acte d'accusation dont il avait été l'objet et ses réponses justificatives. Adressée au préfet du département de Jemappes. — 2. Un mémoire adressé au Procureur Impérial lors de son emprisonnement à Mons. — 3. Statut ou ordre de congrégation en l'honneur du grand Yeova. — 4. Grammaire française jusqu'à la quatrième conjugaison, à l'usage des écoles de Charles-H. Philippron, suivie d'un traité d'arithmétique et d'algèbre, 1807. Manuscrit in-4° contenant 47 pages non cotées et où le traité manque. — 5. Traité d'arithmétique, 1819; ms. in-4°, 42 pages non cotées.

Ernest Matthieu.

Etat civil et archives communales de Binche. — A. Mathieu, *Biographie montoise*. — Th. Lejeune, *Histoire de la ville de Binche*. — H. Rouselle, *Bibliographie montoise*. — F. Hachez, *Les*

prisons de Mons sous le régime français (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXV).

PHILIPPUS. Voir PHILIPPE.

* **PHILIPS** (Pierre) ou PHILIPPI, compositeur de musique et organiste, né en Angleterre entre 1560 et 1570, mort dans la première moitié du XVII^e siècle. Né de parents catholiques, il vint dans les Pays-Bas, où l'on dit qu'il fut d'abord organiste de Béthune : c'est là probablement une confusion résultant du titre de chanoine de Béthune qu'il porta en 1623 et en 1625. La première trace certaine de son arrivée dans notre pays est la dédicace de son recueil : *Melodia olympica* (1591), datée d'Anvers, le 1^{er} décembre 1590. Selon Fétis, il fit en 1595 un voyage en Italie et passa plusieurs mois à Rome. Il était, en tout cas, revenu à Anvers en janvier 1596, et dès 1598 il était organiste de la cour de Bruxelles. Il remplit assez longtemps ces fonctions au service des archiducs Albert et Isabelle, sans que nous puissions préciser la date de sa nomination ni de sa retraite. En 1611, il fut appelé à Malines, avec plusieurs de ses collègues de la chapelle archiducalc, à l'effet d'examiner les nouvelles orgues placées dans l'église Saint-Rombaut; à cette occasion, il se fit entendre au service solennel du jour de la procession de Pâques. La même année, il prêle son concours au service funèbre de l'archiduchesse Marie d'Autriche, célébré à Bruxelles, les 12 et 13 décembre 1611 et reçoit de ce chef dix aunes de drap. En 1621, il prend part à la pompe funèbre de l'archiduc Albert, et Jacques Franckart l'a représenté en cette circonstance à la tête du groupe des chapelains de la cour. A la fin de décembre 1624, il approuve la restauration des orgues de la chapelle de la cour, effectuée par Mathieu Langhedul. Le titre de la seconde édition de ses *Cantiones sacrae* à cinq voix nous montre qu'il était encore organiste de la cour en 1634, puisque rien n'y indique que l'auteur soit décédé; mais c'est vers cette époque que l'on peut placer la fin de sa carrière, car cette édition est la

dernière en date de ses publications. Le 9 mars 1610, il avait été nommé chanoine de la collégiale Saint-Vincent à Soignies; le 5 janvier 1621, il permuta cette prébende avec Jérôme Vandenberghe, qui lui donna en échange une chapelle perpétuelle fondée en l'église Saint-Germain, à Tirlemont, sous l'invocation de Marie-Madeleine.

Il est assez étonnant que l'on ne possède pas plus de renseignements sur ce compositeur qui fut au premier rang des musiciens belges de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle, comme le prouvent les éditions multiples de ses ouvrages et les nombreuses publications collectives où l'on rencontre de ses productions. Un tableau de Jean Breughel, au Musée du Prado, à Madrid, nous montre, sur un clavecin ouvert, un cahier de madrigaux de Philips. Ses œuvres sont intéressantes dans l'histoire de notre évolution musicale; il serait fort désirable que l'on en publiât un choix, car celui-ci nous donnerait un élément notable pour l'appréciation du goût musical sous le règne des archiducs.

Voici l'énumération des ouvrages de Pierre Philips parus isolément : 1. *Melodia olympica di diversi excellentissimi musici a IIII, V, VI et VIII voci nuovamente raccolta da Pietro Philippi Inglesi et data in luce*. Anvers, P. Phalèse et J. Bellère, 1591; in-4°. Parmi les soixante-six madrigaux rassemblés par Philips, quatre sont dus à sa plume : *Amor che voi*, à 6 voix; *Amor se i bei rubini*, à 4 voix, avec une 2^e partie commençant par ces mots : *Perche non poss'*; *Ditemi o diva mia*, à 8 voix, en dialogue; *Voi volete ch'io muoia*. Le recueil est dédié à Giulio Balbani (Anvers, 1^{er} décembre 1590), et précédé d'une pièce de vers de J. Ghesdalius. Une deuxième édition parut chez les mêmes éditeurs en 1594 (c'est celle que le catalogue de la bibliothèque Fétis renseigne comme parue en 1504), et une troisième chez P. Phalèse, en 1611.

2. *Il primo libro de madrigali a sei voci*. Anvers, P. Phalèse, 1596; in-4°. Ce recueil, dédié à Alessandro di Giunta (Anvers, 8 janvier 1596), non par Pha-

lèse, comme le dit A. Goovaerts, mais par Philips, est, comme les volumes suivants, entièrement dû à celui-ci; il comprend vingt et un madrigaux. Une nouvelle édition de ce premier livre parut chez P. Phalèse, en 1604. — *Il secondo libro de madrigali a sei voci*, dédié aux archiducs Albert et Isabelle, vit le jour chez P. Phalèse et J. Bellère, en 1603; des exemplaires portent la date de 1604; une nouvelle édition fut publiée en 1615.

3. *Madrigali a otto voci*. Anvers, P. Phalèse et J. Bellère, 1598; in-4°. Recueil de vingt et un madrigaux, dédié à sir William Stanley, colonel au service de l'Espagne (Anvers, 24 septembre 1598). Il existe des exemplaires portant la date de 1599. Réimprimé en 1615 chez P. Phalèse.

4. *Cantiones sacræ pro præcipuis festis totius anni et communi sanctorum quinis vocibus*. Anvers, P. Phalèse, 1612; in-4°. Recueil de 69 compositions, dédié à Notre-Dame de Montaignu. Nouvelle édition chez P. Phalèse, en 1634.

5. *Cantiones sacræ octonis vocibus*. Anvers, P. Phalèse, 1613; in-4°. Recueil de trente motets, offert à saint Pierre, patron du compositeur, dans une dédicace qui nous montre que celui-ci savait également manier le vers latin. Nouvelle édition chez P. Phalèse, en 1625.

6. *Gemmulæ sacræ binis et ternis vocibus cum basso continuo ad organum*. Anvers, P. Phalèse, 1613; in-4°. Dédicé à Pierre de Campis, chapelain et chantre des archiducs. Trente et un motets à deux voix et huit à trois. Deuxième édition chez P. Phalèse, en 1621.

7. *Les rossignols spirituels liguez en duo, dont les meilleurs accords nommément le bas relèvent du seigneur Pierre Philippes*. Valenciennes, J. Vervliet, 1616; in-12. Recueil de chansons pieuses à deux voix, quelques-unes à quatre, dédié par l'imprimeur à Charles de Par, abbé de Saint-Amand. Philips a adapté aux textes, dus au P. jésuite Guillaume Marci, des mélodies connues qu'il a harmonisées. Réédité en 1621 et en 1631.

8. *Delitiæ sacræ binis et ternis vocibus cum basso continuo ad organum. Editio altera*. Anvers, P. Phalèse, 1622; in-4°.

Vingt et un motets à deux voix, et sept à trois. Nous ignorons la date de l'apparition de la première édition.

9. *Litanie Beatae Mariæ Virginis in ecclesia Loretana cani solitæ*, IV, V, VI, VIII et IX vocibus cum basso continuo ad organum. Anvers, P. Phalèse, 1623; in 4°. Comprend douze litanies.

10. *Paradisus sacris cantionibus consitus, una duabus et tribus vocis decantandis, cum basso generali ad organum*. Anvers, P. Phalèse, 1628; in-4°. Quinze motets à une voix, quatre-vingt-quatre à deux et dix-sept à trois voix. Deuxième édition chez P. Phalèse, en 1633.

Voici, maintenant, par ordre chronologique, l'indication des recueils auxquels a collaboré Pierre Philips :

1. *Madrigali a otti voci de diversi eccellenti et famosi autori*. Anvers, P. Phalèse, 1596; réimprimé en 1597. Un madrigal en deux parties, à huit voix : *Perche non debbo del mio*; 2^e partie : *Dolce mio foco*.

2. *Paradiso musicale di madrigali et canzoni a cinque voci di diversi eccellentissimi autori*. Anvers, P. Phalèse 1596. Un madrigal en deux parties : *Nov' herbe e vaghe fiori*; 2^e partie : *Poi disse lampeggiando*.

3. THOMAS MORLEY. *Madrigals to five voys selected (sic) out of the best approved italian authors* Londres, Th. Este, 1598. Deux madrigaux.

4. *Ghirlanda di madrigali a sei voce di diversi eccellentissimi autori de nostri tempi*. Anvers, P. Phalèse, 1601. Un madrigal : *O che dolce morire*.

5. *Nervi d'Orfeo di eccellentiss. autori a cinque et sei voci*. Leyde, H.-L. de Haestens, 1605. Deux madrigaux à six voix : n° 70. *Questa mercè ch' amore*; n° 75 : *O che dolce morire*.

6. MICHEL HERRERIUS. *Hortulus musicalis*. Munich, 1606-1609. Livre II (1609), n° 27 : *Veni in hortum*, à 6 voix; n° 31 : *Magi ab Oriente*, à 6 voix; livre III, n° 30 : *Vulnera manuum quae sunt*, à 8 voix.

7. ZACH. FÜLLSACK et CHR. HILDEBRAND. *Ausserlesener Padvanen und Galliarden*. Hambourg, 1607-1609. Une

danse, pour cinq instruments, dans la première partie.

8. ABR. SCHADÆUS. *Promptuarium musicum*. Strasbourg, 1611-1617. Pars IV, n° 17 : *Factus cibus viatorum (Ecce panis angelorum)*, à 8 voix; n° 18 : *O quam suavis est Domine*, à 8 voix.

9. SALOMON DE CAUS. *Les raisons des forces mouvantes*. Francfort, J. Norton, 1615. Contient (livre I) un madrigal d'Alessandro Striggio, arrangé pour orgue par Philips, et que Edm. Vander Straeten a réédité dans sa *Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle* (t. VI, p. 506). On sait que Salomon de Caus fut ingénieur des archiducs Albert et Isabelle de 1605 à 1610; c'est donc à la cour de Bruxelles qu'il fit la connaissance de Pierre Philips. De Caus fut remplacé en 1612 par Gerard Philippi, qui avait été son aide, et qui est peut-être un parent de notre compositeur.

10. THOMAS SIMPSON. *Tafel Consort allerhand lustiger Lieder von 4 Instrumenten und General Bass*. Hambourg, 1621. Plusieurs pièces.

11. JEAN DONFRID. *Promptuarium musicum*. Strasbourg, 1622. Deux motets à deux voix, avec basse continue : 1^{re} partie, n° 107 : *Videntes stellam Magi*; n° 108 : *Confirma hoc Deus*.

12. *Amoenitatum musicalium hortulus* (recueil de danses). S. l., 1622. Une pièce.

13. *Laudes vespertinae B. Mariæ Virginis*. Anvers, P. Phalèse, 1629. Contient des noëls de Philips.

14. Suivant la *National biography*, un motet de Philips : *O pastor æterne*, a été reproduit dans le recueil de Jewell, publication que je ne connais pas.

15. Dans sa *General history of the science and practice of music* (1776), J. Hawkins a réédité le madrigal *Voi volete*.

Récemment, en 1890, W. Barclay a publié le madrigal de Philips : *Amor che voi*.

MANUSCRITS. A Londres, le British Museum possède plusieurs compositions manuscrites de Pierre Philips, et le Royal College of Music, des pièces pour luth. A Cambridge, au Fitz William Museum, dans le manuscrit connu sous

le nom de *Queen Elizabeth's Virginal book*, se rencontrent une vingtaine de compositions de Philips, parmi lesquelles une fugue; Burney (*History of music*, t. III, p. 86) déclare que c'est la première fugue régulière sur un sujet qu'il ait rencontrée.

Paul Bergmans.

Ph. Brasseur, *Sydera illustrium Harmonie scriptorum* (Mons, 1637), p. 130. — C.-F. Becker, *die Tonwerke der XVI. und XVII. Jahrhunderts*, 2^e éd. (Leipzig, 1855), passim. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1864), p. 38-39. — E. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle* (Bruxelles, 1867-1888), passim et spécialement t. VI, p. 506-511. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik Sammelwerke der XVI. und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 781-782. — A. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (Anvers, 1880; extrait des *Mémoires* in-8^o de l'Académie royale de Belgique, t. XXIX), passim. — G. Grove, *A dictionary of music and musicians*, t. II (Londres, 1880), p. 705. — E. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens* (Berlin, 1892), t. II, p. 78-79. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1894, t. I, p. 188-190 (notice de H. Hymans). — S. Lee, *Dictionary of national biography*, t. XLV (Londres, 1896), p. 180. — H. Riemann, *Dictionnaire de musique*, trad. G. Humbert (Paris, 1899), p. 615. — Th. Baker, *A biographical dictionary of musicians* (New-York, 1900), p. 450. — A. Demeuldre, *Le chapitre de Saint-Vincent à Soignies, ses dignitaires et ses chanoines* (*Annales du cercle archéologique du canton de Soignies*, t. III, 1902), p. 317-318. — P. Bergmans, *L'organiste des archiducs Albert et Isabelle : Peter Philips (Pietro Philippi)*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1902.

PHILLIPS (*Charles-Victor-Joseph*), chirurgien, né à Liège, le 30 avril 1811, décédé à Paris, le 19 décembre 1870. Il était fils de Jacques-Charles-Isaac Phillips, industriel, et de Marie-Anne-Marguerite-Charlotte Jacquet. Ch. Phillips fit ses études à Liège et montra de bonne heure d'heureuses dispositions et un grand esprit d'initiative. On lui attribue *L'exaltation*, comédie en un acte et en prose, pour les théâtres de société. Liège, Latour, 1826; in-18. Ne sachant sur quoi cette opinion était fondée, nous mettions en doute son exactitude, car l'auteur n'aurait eu que quinze ans; après avoir lu cette bluette, nous avons changé d'avis : le personnage principal s'appelle Charles et est âgé de quinze ans. Ch. Phillips obtint le grade de docteur à l'université de Liège, le 18 mai 1833; il fréquenta ensuite les hôpitaux

de Paris, en 1833, en 1834 et en 1835; il se rendit aussi à Berlin et suivit particulièrement les cours de Dieffenbach, dont il se fit l'apôtre en France.

Après la réorganisation de notre enseignement supérieur, en 1835, la faculté de médecine de l'université de Liège ne comptait que six professeurs et deux lecteurs (il y a aujourd'hui quinze professeurs et quatre chargés de cours). Il s'établit alors, à côté de la faculté officielle, une école libre et gratuite, comme l'était d'ailleurs la faculté, comprenant plusieurs cours. Cédant aux instances de quelques amis, Ch. Phillips y fit un cours d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire. C'est pour ses élèves qu'il écrivit son ouvrage : *Amputations dans la contiguité des membres* (1838), et dessina les seize planches in-4^o qui l'accompagnent. Vu l'insuffisance des ouvrages de cette époque sur les rapports et les directions des surfaces articulaires, l'auteur chercha à faire un traité d'anatomie opératoire plutôt qu'une description des opérations; l'atlas est encore consulté aujourd'hui. L'auteur est grand partisan de la réunion immédiate dans tous les cas; seulement, lors des amputations dans la contiguité, il laisse une mèche de charpie au bas de la plaie. Il rejette la bande roulée et la remplace par le mouchoir de Mayor. Il dédie son ouvrage à son illustre maître, Dieffenbach.

Quelque chose d'analogue à cette faculté libre de médecine s'établit pour la médecine vétérinaire. En février 1839, Ch. Phillips adressa, à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, une *Note*, avec planche coloriée, sur les muscles de l'avant-bras du cheval (*Bull.*, t. VI); il y décrit un muscle nouveau, qu'il appela petit cubitopréphalangien. Le mois suivant, il présenta au même corps saivant un grand mémoire, avec quarante planches coloriées, sur l'anatomie du cheval; il désirait avoir l'avis de l'Académie avant de le livrer à l'impression. Ce travail fut l'objet d'un rapport très favorable; néanmoins il ne fut pas imprimé, probablement à cause du prix élevé que l'impression de qua-

rante planches enluminées aurait exigé à cette époque. Or, le rapport nous apprend que « ces planches ont toutes été dessinées et coloriées par l'auteur, d'après des préparations qui ont servi à ses leçons sur la matière ; son talent sous ce rapport nous était déjà connu ». Phillips a donc enseigné l'anatomie du cheval ; où ? Après bien des recherches infructueuses, nous avons découvert, dans l'*Almanach administratif de la province de Liège* pour 1836, l'existence d'une école vétérinaire dans cette ville et le programme des cours pour l'année scolaire 1835-1836. Cette école comptait six professeurs, dont trois médecins, un pharmacien et deux médecins vétérinaires du gouvernement ; Ch. Phillips y enseignait l'anatomie de l'homme et des animaux domestiques. En 1839, il est indiqué comme enseignant l'anatomie générale et descriptive, ainsi que la physiologie. Il est probable que cette école fut supprimée vers cette époque, lorsque le gouvernement créa l'Ecole vétérinaire de Cureghem, en 1840 (1).

En 1840, il se rendit à Saint-Pétersbourg où, grâce à l'obligeance des professeurs Arendt, Bougalsky, Salomon et Ruhl, il fit plusieurs opérations de ténatomie sous-cutanée, notamment pour la guérison du strabisme. Il en revint avec la décoration de l'Ordre impérial de Saint-Stanislas. Il trouva également un accueil favorable à Paris, bien qu'il eût été amené plusieurs fois à réclamer la priorité pour Stromeier, Dieffenbach et autres chirurgiens allemands ; ainsi, Lisfranc lui offrit de démontrer quelques opérations dans son amphithéâtre de l'hôpital de la Pitié, en présence de ses nombreux élèves. C'est à cette époque qu'il publia son traité *De la ténatomie sous-cutanée* (Paris, 1841), qui eut l'honneur rare d'être traduit en allemand.

(1) Depuis que nous avons écrit ces lignes, M^r le professeur A. Degive, directeur de l'Ecole de médecine vétérinaire, a bien voulu nous signaler une note du professeur Thirnesse, *Découverte d'un nouveau muscle dans le cheval* (Bull. Acad. de méd. de Belgique, octobre 1862, et *Journal vétérinaire et agricole*, p. 109 à 113) « à côté du muscle dont M. le docteur Phillips, ancien professeur à l'Ecole vétérinaire de Liège, a présenté, en 1839, la description ».

C'est aussi à cette époque, croyons-nous, qu'il se fixa à Paris. Il s'installa rue de la Victoire, dans le quartier riche et mondain de la Chaussée d'Antin. Il y fit des cours libres à l'Ecole de médecine pratique. Il s'attacha surtout à la ténatomie sous-cutanée et aux maladies des voies urinaires, s'acquittant dans cette branche un renom universel et arriva au premier rang des spécialistes parisiens. En 1859, il publia son *Traité des maladies des voies urinaires*. La première partie de cet ouvrage est consacrée aux maladies de l'urèthre, à l'éruption de l'uréthrite aiguë ; la deuxième, aux maladies de la prostate et de la vessie ; la troisième, à l'affection calculeuse, à la lithotritie et à l'extraction, sans opération sanglante, des corps étrangers introduits dans l'appareil urinaire. En traitant ce sujet, qui avait amené d'ardentes polémiques parmi les chirurgiens de Paris, il se préoccupa de laisser à chacun ce qui lui revient, tout en insistant, naturellement, sur les résultats de sa pratique, déjà longue, et de ses treize années d'enseignement. Il insista sur la dilatation du canal de l'urèthre et l'emploi des diverses sondes et bougies.

Ch. Phillips fut nommé membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique ; il était chevalier de l'Ordre de Léopold et de l'Aigle rouge de Prusse et officier de la Légion d'honneur. Il fut emporté par une endocardite consécutive à un rhumatisme articulaire aigu. La bibliothèque de l'université de Liège possède de lui, avec sa signature, un beau portrait de Bocquin, imprimé à Paris, chez Lemercier, d'après un portrait de Couture, lequel se trouve aujourd'hui chez M^{me} Phillips-Orban, nièce de notre personnage. Il était fort répandu dans le monde des artistes et des gens de lettres, et en recevait beaucoup dans sa maison de campagne, à Enghien.

Le cadre de cette notice ne nous permet pas de le suivre dans ses nombreuses publications, notamment dans la série des articles qu'il publia, après 1840, dans le *Bulletin médical belge*, dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* et celles

de la *Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles*, dans le *Bulletin de thérapeutique* de Paris, dans la *Revue nationale* et dans les *Archives de la médecine belge*. Nous nous bornons à ajouter, d'après C. Broeckx, les publications suivantes à celles qui sont mentionnées dans la *Bibliographie nationale*, t. III, p. 196 :

1. *Désarticulation du premier métatarsien*. Observation communiquée par J. Dechange. (*Bulletin médical belge*, 1837; in-8°.) — 2. *Désarticulation du quatrième métatarsien*. Observation communiquée par Ch. Dechange. (*Ibid.*, 1837.) — 3. *Ablation d'un testicule cancéreux*. (*Ibid.*, 1837.) — 4. *Relation de deux opérations d'autoplastie (blépharoplastie et rhinoplastie) pratiquées par M. Dieffenbach à l'hôpital de la Pitié, à Paris*. — Observation de suture des intestins pratiquées par M. Amussat. (*Annales de médecine physiologique*, septembre 1834; *Encyclographie des sciences médicales*, t. XXVIII.) — 5. *Observations*. (Restauration d'une paupière supérieure. Résection du calcanéum et de l'astragale; réunion immédiate; traitement par l'eau froide.) (*Annales de la Société de médecine de Gand*, 1838.) — 6. *Mémoire sur la restauration des lèvres*. (*Bulletin médical belge* et *Annales de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles*, 1838.) — 7. *Observations chirurgicales*: 1° rhinoplastie; 2° restauration d'une paupière inférieure; 3° uroplastie; lambeau emprunté au scrotum. (*Annales de la Société de médecine de Gand*, 1839.) — 8. *Esquisse physiologique des transplantations cutanées*. (*Société encyclographique* et *Bulletin médical belge*, 1839.) — 9. *Orthopédie sous-cutanée*. (*Archives de la médecine belge*, Brux., 1840.) — 10. *Staphyloraphie*. Leçon recueillie par M. Dechange. (*Bulletin médical belge*, Brux., 1837.) — 11. *Rétrécissements du canal de l'urèthre*. Catarrhe vésical. Calcul enchâtonné. Rétention d'urine. Guérison. (*Société encyclographique* et *Bulletin médical belge*, Brux., 1839.) — 12. *Du strabisme*, Paris, Baillière, 1840; in-8°.

G. Dewalque.

Les ouvrages de Ch. Phillips. — C. Broeckx, *Coup-d'œil sur les institutions médicales belges*

(Bruxelles, 1864). — *Almanachs de la province de Liège*, années 1836 à 1840. — *Bibliographie nationale*, t. III.

* **PHILLIPS** (Thomas), écrivain ecclésiastique, né le 5 juillet 1708, à Ickford (Buckinghamshire), mort à Liège en 1774. Son père s'était converti au catholicisme romain et l'avait envoyé étudier au collège des Jésuites à Saint-Omer. Thomas se décida à entrer dans l'ordre des Jésuites; il fit son noviciat à Watten, le 7 septembre 1726, puis sa théologie au collège anglais de Liège, auquel il fit don de toute sa fortune, en 1731. Il sollicita alors la permission de donner un cours classique à Saint-Omer. Sa requête fut rejetée et son supérieur lui fit des observations parce qu'il était contraire à la règle des Jésuites de solliciter un poste quelconque. Phillips, froissé, sortit de l'ordre de Jésus. Cela se passait en 1733. La même année, il se rendit à Rome pour habiter dans la *mission anglaise*; il y obtint sa nomination, comme chanoine de Tongres, le 1^{er} septembre 1739. Il retourna alors en Angleterre, y passa plusieurs années, puis revint à Liège, et fut réadmis dans l'ordre des Jésuites, le 16 juin 1768. Comme nous l'avons dit, il mourut à Liège six années plus tard, en 1774. Phillips a beaucoup écrit. L'un de ses livres est resté célèbre. Il est intitulé : *History of the life of cardinal Pole (Biographie du cardinal Pole)*. Oxford, 1764; 2 volumes. Il en existe plusieurs éditions. Ce travail, qui était en même temps une apologie du catholicisme romain, suscita de graves controverses en Angleterre de la part des écrivains protestants.

Il serait superflu de donner ici la liste fort longue des écrits anglais de Phillips. Ceux que la chose intéresse la trouveront dans le *Dictionary of national biography*.

Léonard Willems.

Dictionary of national Biography, t. XLV, p. 245. — *Sommervogel, Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 684.

PHOLIEN (Saint). Voir FOLIEN.

PIAT (Saint), PIATUS ou PIATON, confesseur et martyr dans le Tournaisis, ne nous est connu que par des rense-

gnements de très basse époque et auxquels on ne peut guère ajouter foi. A en croire ses « actes » anonymes, rédigés au plus tôt au ^xe siècle, il serait né à Bénévent, aurait été sacré prêtre par saint Denys et aurait évangélisé le pays de Tournai. Arrêté pendant la persécution de Dioclétien, il aurait subi le martyre le 1^{er} octobre (en 287 ?) et aurait été enterré à Seclin. Des traditions postérieures ont ajouté du merveilleux à ces données un peu simples. On raconta que saint Piat ayant été décapité à Tournai, ramassa sa tête et la porta jusqu'au lieu de sa sépulture. Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que Piat jouissait, dès l'époque mérovingienne, de la réputation de martyr. Au ^{vii}e siècle, son tombeau fut découvert par saint Eloi, qui l'ouvrit et y trouva le corps du saint percé de grands clous. Lors des invasions normandes, le corps de Piat fut transporté à Saint-Omer, puis à Chartres. Depuis lors, l'église de Chartres et celle de Tournai se sont disputé l'honneur de posséder les reliques du martyr, la première prétendant les avoir conservées sans interruption, la seconde affirmant que le corps de Piat avait été ramené en Belgique après le départ définitif des Normands.

H. Pirenne.

Acta Sanctorum Boll. Oct. t. I, p. 7 à 22. — *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 619. — Pour les traditions fabuleuses relatives à saint Piat, voir Cousin, *Histoire de Tournai*, t. I, p. 83 et suiv. — L'opuscule de Hérisson, *Notice historique sur St Piat* (Chartres et Paris, 1816), n'a pour but que de prouver l'existence des reliques du saint à Chartres, depuis le ^{ix}e siècle jusqu'au ^{xix}e.

* **PIAZZA** (Jules), diplomate ecclésiastique, né à Forlì, en 1663, et mort en 1726, à Faenza, où il était évêque. Piazza appartient à l'histoire de Belgique par ses nonciatures de Bruxelles (1690-1696) et de Cologne (1703-1706). Durant son séjour à Bruxelles, ce prélat — il était alors abbé de Saint-Georges — déploya beaucoup de zèle contre les agissements des théologiens à tendances jansénistes et contre les prétentions du Conseil de Brabant en matières ecclésiastiques. En 1691, il est intervenu à plusieurs reprises dans les deux procès

du professeur de l'université de Louvain, Martin van Velden, copernicien et cartésien. Après avoir été nonce en Suisse, l'abbé de Saint-Georges, devenu archevêque de Rhodes, fut promu à la nonciature de Cologne; il arriva en cette ville le 15 juin 1703 et la quitta pour la nonciature de Varsovie à la fin d'octobre 1706. Ce fut sous sa présidence et par sa médiation qu'une convention fut enfin conclue entre le chapitre (Etat primaire) et le clergé secondaire de Liège au sujet des impôts (janvier 1706); mais il ne parvint pas plus que son prédécesseur Spada à terminer le conflit avec l'Etat noble et l'Etat-tiers concernant ces mêmes impôts.

Rappelé de Varsovie à Rome, il y fut nommé secrétaire du chiffre et des mémoriaux. Il devint nonce à Vienne en 1709; cardinal en 1712; légat de Ferrare en 1714. En le nommant à cette légation au consistoire secret du 28 mai 1714, Clément XI lui rendit un témoignage des plus honorables : *De cujus fide, prudentia, probatate diu in tot, tandisque, et sane gravissimis laudabiliter ab eo gestis muneribus integritate plurimum in domino confidimus*. Ce même pontife dit encore de lui, au consistoire secret du 10 janvier 1718 : *Eum laude pari justitiæ ac prudentiæ ubivis flourisse*. Il assista aux conclaves d'Innocent XIII et de Benoît XIII; dans ce dernier, il eut lui-même un grand nombre de voix.

Georges Monchamp.

G. J. ab Eggs, *Supplementum novum purpureæ doctæ* (Augsbourg, 1729), p. 630-633. — *Mémoires historiques du cardinal Pacca*, traduits par l'abbé Sionnet (Paris, 1844), p. 177-178. — G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* (Venise, 1851, t. LII, p. 276-277. — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant la ^{xvii}e siècle*, t. II (Liège, 1877), p. 334. — Du même, *Notices*, t. XIII (Liège, 1887), p. 368. — G. Monchamp, *Galilée et la Belgique* (St-Trond, 1892), *passim* (on trouve dans ce volume plusieurs pièces inédites de cet internonce, extraites des archives de Bruxelles et de Rome). — A. Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome* (Tournai, 1896), p. 30.

PICARD (Abraham-Adolphe), magistrat et littérateur, né à Liège, le 28 décembre 1819, y décédé le 4 janvier 1879. Ses parents, originaires de Metz, profes-

saient le culte israélite. C'étaient, dit le professeur Le Roy qui les a bien connus, des marchands de drap modestes, mais des plus honnêtes. Peu d'années après la naissance de ce dernier enfant, ils quittèrent Outre-Meuse, « passèrent le Pont » (des Arches) pour s'établir « en Gérardrie », dans la maison que venait de quitter le *Courrier de la Meuse* pour devenir le *Journal de Bruxelles*.

« Par la dignité simple de leur vie, « par leur affection mutuelle, par leurs « vertus domestiques, ces juifs se firent « respecter plus que bien des chrétiens », remarque le professeur - biographe. « Notre Adolphe n'eut jamais autour de « lui que de bons exemples, et l'on peut « dire que le milieu où s'écoula son adolescence ne contribua pas moins que « ses bons instincts à son développement « normal ». Au Collège, alors communal, il se lia avec son futur biographe, épris comme lui de littérature. « Il fallait que Picard possédât de bien rares « qualités pour plaire comme il plaisait « à tout le monde, malgré son extérieur « peu avenant et la négligence provinciale de sa toilette ». Toute sa vie il fut un distrait aimable et spirituel qu'on attirait dans les meilleures sociétés, comme une sorte de La Fontaine. Car, une fois amicalement installé, c'était un causeur étincelant et un ironiste sans fiel. De bonne heure, il avait beaucoup lu et surtout beaucoup retenu. Cela se voyait à ses réparties éclectiques et jusqu'en ses moindres bluettes en prose comme en vers. Plus d'une figure dans la *Revue de Liège*, créée pour la jeune littérature.

On a inséré dans le second volume de ses *Œuvres* quelques rapports et quelques notices sur des poètes liégeois, qui révèlent une grand sagacité, une fine pénétration de critique. Dès le collège, il s'était fait un style personnel et souple à force de traduire en vers des poètes anglais et surtout allemands. « Sa mémoire littéraire était incroyable et il « la conserva jusqu'à son dernier jour ».

Après avoir obtenu son diplôme de docteur en droit, le 24 avril 1840, il entra en stage chez le savant avocat

Dereux, qui lui conseilla de s'appliquer au droit romain et, pour s'y fortifier, de donner aux étudiants des répétitions sur les Institutes et les Pandectes. Sans être grand batailleur, il prit alors une part active à la polémique menée par le *Journal de Liège*. S'il dirigea quelque temps *La Tribune*, avant que cette feuille eût arboré le drapeau rouge, ce fut pour obliger son ami Weustenraad. En même temps, il imitait assez heureusement Béranger en ses chansons politiques. Mais ces délassements plutôt littéraires ne l'arrêtaient pas dans des études plus sérieuses sous les auspices de son docte patron. Aussi fut-il, dès le 25 août 1846, délégué par le gouvernement pour remplir la charge d'auditeur militaire dans la province de Liège. Le 11 mai 1849, on le nomma substitut du procureur du roi à Verviers. Ce ne fut pas sans peine que le ministre Frère-Orban, qui avait connu Picard chez l'avocat Dereux, put obtenir cette promotion du consentement unanime de ses collègues du cabinet. Les préjugés antisémitiques s'élèvent encore parfois contre les principes bien clairs et bien fermes de la Constitution belge.

Pendant son séjour à Verviers, Picard eut l'occasion de faire rentrer dans les caisses du gouvernement prussien une somme assez considérable détournée par un employé infidèle. Le magistrat belge reçut en récompense la croix de l'Aigle rouge. L'Ordre de Léopold ne lui fut décerné qu'assez longtemps après sa nomination à Liège. Vice-président du tribunal en 1861, où il était juge depuis le 15 mai 1858, il devint conseiller de la cour d'appel en 1867, et dix ans après, président de chambre. « Dans les diverses fonctions qu'il a occupées et « auxquelles il n'avait été appelé que « par son intelligence et son travail », a dit le premier président Parez sur sa tombe, « Picard s'est toujours distingué « par son zèle, par la rectitude de son « jugement et par un profond amour de « la justice. Les nombreux arrêts sortis « de sa plume sont l'œuvre d'un juriste « consulte consommé et sont un témoignage des connaissances étendues et « de la facilité de rédaction de leur au-

« teur qui, en se vouant à la science du droit, avait toujours conservé l'amour des études littéraires. Esclave du devoir, il avait continué à remplir ses fonctions alors que la maladie l'accablait; puisant dans son courage les forces qui déjà l'avaient abandonné, il est resté sur son siège jusqu'au dernier jour, alors que quelques heures seulement le séparaient de la mort ». M. Ernst, procureur général, en son discours de rentrée de 1879, confirme et précise cette appréciation professionnelle.

Piquant contraste ! Ce jeune impeccable était, à l'occasion, le plus gai des chansonniers. On le vit bien quand, à la Société civile et militaire de la place Saint-Lambert, à Liège, à son apogée en 1855, se constitua le fameux groupe des *Moineaux*. Les *Moineaux vengés* et le *Vrai moineau* consacrèrent la popularité du cordial magistrat. Elle alla bientôt aux nues lors de la fondation de la Société liégeoise de Littérature wallonne (27 décembre 1856). Déjà en 1842, avec Baillieux, Dejardin et Ulysse Capitaine, il s'était intéressé à la résurrection du vieux patois de Liège, le plus curieux de la Belgique, malgré ou peut-être à cause de ses germanismes. Mais il ne s'agissait pas d'un mouvement wallon. Comme l'a dit Picard en son discours du 24 juin 1859, prononcé au nom du Bureau wallon, « personne n'a conçu l'absurde projet de substituer à une langue littéraire admirable de clarté, de précision et d'élégance, les ressources problématiques d'un patois, les balbutiements d'un dialecte à peine formé. Non, personne ne veut abaisser le niveau des intelligences, ni s'opposer à l'invasion bienfaisante et civilisatrice de la littérature française. Qu'on le sache bien, nos aspirations sont toutes autres. Initier peu à peu le peuple aux idées littéraires, mettre à sa portée des œuvres moins grossières que celles qui seules arrivaient jusqu'à lui, s'il était abandonné à lui-même; lui inspirer le désir de s'élever jusqu'à une autre littérature, voilà où tendent d'abord nos efforts ». Allusion élo-

quente à ce vœu des statuts fondamentaux de la Société de chasser des refrains populaires certains « chants honteux, « dégoût de la mémoire ». Mais pour tuer, il fallait remplacer.

Avec Théophile Fuss, fils du professeur allemand et futur conseiller à la cour de cassation, et avec d'autres jeunes amis, Picard composa des *pasqueies* (pasquilles), entre autres : *Le chemin de fer* (1842), *La tour Saint-Pholien* (1842), *La Comète* (1843). Aux banquets de la Société de Littérature wallonne, qui étaient alors comme une institution régionale, l'infatigable improvisateur, aidé de son ami Leroy, fit triompher les pots-pourris et les grandes revues satiriques. C'étaient de grandes *pasqueies* où l'on wallonisait et satirisait les choses du jour et de la ville sur des airs vieux ou nouveaux, que fournissait amplement l'inépuisable mémoire musicale du magistrat rimeur. Tout Liège faisait écho à ces plaisanteries si locales et si peu méchantes, échappées à la verve combinée, fusionnée d'un magistrat et d'un professeur, amis d'enfance et d'études. On les appelait les frères siamois de Liège, *Alcide Pryor*, un seul anagramme des deux noms, Picard et Le Roy. Le premier, sous le nom si liégeois de *Baiwir* (Bavarois), pose en politicien infailible, apte à toutes les fonctions par science infuse; l'autre, c'est *Crahay* (charbon), l'admirateur naïf de son indéfectible camarade. En ces dialogues ébouriffants, on faisait, chaque année, la revue des événements qui avaient piqué la curiosité publique. Le conseiller Lamaye, wallonisant très original, se fit l'interprète de cette popularité en insérant, dans un des douze *AnnuaIRES wallons*, les deux portraits des deux types en vers monorimes.

Mais au plus fort de cette période wallonisante, Picard ne cessait de composer de jolis vers bien français, inspirés tantôt par l'amitié, tantôt par le patriotisme. L'édition, soignée par le professeur Joseph Delbœuf, est un modèle de classement littéraire. C'est bien *con amore*, une contribution d'amitié.

Picard, dont la santé fut rapidement ébranlée, était l'hôte recherché des prin-

cipales villégiatures du pays. Il acceptait de préférence l'hospitalité offerte au château de Bras sur la Lienne, par M. de Bronckart, le mécène des écoles liégeoises.

A son enterrement selon le rite israélite, après le discours présidentiel dont il a été fait mention plus haut, le professeur Le Roy put à peine énoncer les derniers adieux de l'amitié : « C'est avec » une douloureuse stupeur que les amis » ont appris la fatale nouvelle. La veille » encore Picard siégeait à la cour. On » peut dire de lui comme de l'empereur » romain : Il est mort debout ! Un cœur » d'or et une conscience, voilà en deux » mots son éloge ». L'auteur de cette notice se rappelle surtout combien Picard était de bon conseil dans les affaires les plus délicates et où la casuistique peut faire gauchir les âmes les plus droites.

J. Stecher.

Alphonse Le Roy, *Notice sur Picard* (*Annuaire wallon* de 1880). — Adolphe Picard, *Œuvres françaises et wallonnes*, éditées par J. Delbœuf (Liège, 1882); 2 vol. in-12. — *Bulletins de la Société liégeoise de littérature wallonne* (passim). — Ernst, *Audience solennelle de la Cour de Liège* (15 octobre 1879).

PICARD (*François-David*), juriconsulte, né à Paris, le 10 février 1803, d'un père luxembourgeois et d'une mère bruxelloise, mort à Louvain, le 2 février 1869. Il fit ses études de droit à Louvain, où, il fut diplômé le 17 juillet 1828. Inscrit au tableau de l'ordre des avocats, à Bruxelles, le 2 novembre 1833, il exerça la profession d'avoué au tribunal de première instance de 1842 à 1843 et fut réinscrit au barreau le 24 octobre 1844. L'université libre de Bruxelles se l'était attaché dès l'époque de sa fondation, en 1834; il y donna, seul ou en partage avec MM. Oulif et Namur, le cours de droit civil élémentaire et l'introduction historique au droit civil de 1834-1835 à 1852-1853; de plus, la procédure civile de 1835-1836 à 1840-1841 et la science du notariat de 1838-1839 à 1852-1853.

Picard mourut à Louvain, le 2 février 1869, laissant plusieurs enfants. L'un de ses fils, Mr Édmond Picard, l'avocat-

homme de lettres, aujourd'hui sénateur, a tracé le portrait de son père dans son livre *Mon oncle le jurisconsulte*.

L. Vanderkindere.

L. Vanderkindere, *L'Université de Bruxelles notice historique*, p. 186.

PICARD (*Jean-Baptiste*), fonctionnaire et homme de lettres, né à Saint-Léger (Luxembourg), en 1764, mort à Bruxelles, le 18 mai 1843. Ce que produisit comme administrateur ce chaleureux ami des arts; nous l'ignorons. « Maître des comptes de S. M. », sous le régime hollandais, il mourut pensionné de l'Etat, en qualité de fonctionnaire à la cour des comptes. Lettré de bon aloi, à le juger par ses écrits, il consacra ses loisirs à la confection d'une histoire de l'art dans les Pays-Bas, fruit de recherches patientes et où se révèle une connaissance étendue de la matière. En 1811, nous le trouvons parmi les membres fondateurs de la Société des Beaux-Arts de Bruxelles, dont il devient, sous la présidence du duc d'Ursel, le secrétaire, pour le rester jusqu'en 1824. Mêlé de près au mouvement d'une époque peu étudiée de notre histoire artistique, il fut à même de donner une grande précision aux notes qu'il entreprit de lui consacrer et lui voua un chapitre intéressant du vaste *Essai historique et critique sur l'école flamande considérée dans les arts du dessin*. Ce travail, daté de 1827, est resté manuscrit.

En plus de huit cents pages d'écriture serrée, l'auteur résume l'histoire des diverses branches de l'art aux Pays-Bas, remonte à leur origine, expose leur développement à travers les siècles, donne le relief voulu à leurs principaux adeptes. A cette partie rétrospective s'ajoute le chapitre dont il vient d'être fait mention et que l'auteur intitule : *De l'école actuelle des Pays-Bas*. Par lui, nous sommes renseignés sur les débuts de quantité d'artistes arrivés à la célébrité, édifiés sur l'importance relative de beaucoup d'autres maintenant tombés dans l'oubli.

Les peines que s'est données l'auteur pour être exactement informé ressortent du chapitre final où il remercie les nom-

breuses personnes qui lui sont venues en aide et dont plusieurs sont des autorités. Il ne se contente pas d'ailleurs d'enregistrer l'opinion d'autrui; il veut voir et juger par lui-même. « Dans nos recherches provinciales, dit-il, plusieurs d'entre eux (artistes ou amateurs), ont eu la générosité de nous accompagner partout où il y avait un monument digne d'attention. » De certains passages semble même résulter qu'il a poussé jusqu'en Angleterre ses investigations.

En dehors de ce volume, appartenant à la Bibliothèque royale, le même dépôt possède de Picard un second manuscrit, lequel n'est d'ailleurs qu'un extrait du précédent : *Des peintres belges de scènes prises dans la vie privée*, hommage à mesdemoiselles les baronnes de Barbier, 1827; in-8° de 121 pages où figurent de nombreux portraits à la plume, dessinés d'après Houbraken et autres, parl' auteur lui-même. Nous ne sachions pas qu'aucune œuvre de Picard ait été imprimée.

Henri Hymans.

P. de Haulleville, *l'Ancienne Société des beaux-arts de Bruxelles*, dans *l'Art moderne*, 1893, nos 44-45; notes dues à l'obligeance de M^r Edmond Picard, sénateur. — Recherches personnelles.

PICARDUS (Guillaume de Tournai, dit). Voir GUILLAUME de Tournai, dominicain.

PICARDUS (Michel). Voir MICHEL de Furnes.

PICAVET (J.-J.), orfèvre anversoïso du XVIII^e siècle. Il est connu par deux bas-reliefs en cuivre doré : Neriël faisant tomber la manne dans le désert, et l'Ange apparaissant au prophète Elie, arrangés en 1712 pour le tabernacle de l'autel de la chapelle Saint-Sauveur de l'église Notre-Dame, ayant pour sujet l'Arche d'alliance. Il cisela (1717-1720) les motifs ouvragés du beau tabernacle qui orne l'autel du chœur de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand, tabernacle sur la porte duquel figure le Christ ressuscité apparaissant aux disciples d'Emmaüs.

Edmond Marchal.

Kervyn de Volkaersbeke, *les Eglises de Gand*.

* **PICCOLOMINI** (Octave), d'Aragon, duc d'Amalfi, homme de guerre, fils de Silvio Piccolomini, chambellan du grand-duc de Toscane, né à Florence, le 11 novembre 1599, mort le 10 août 1655, à Vienne. Il appartenait à une ancienne famille qui a produit un grand nombre d'illustrations, entre autres Pie II (Æneas Silvius Piccolomini). Tout jeune, il embrassa la carrière des armes; à peine âgé de dix-sept ans, il entra au service du roi d'Espagne dans le Milanais; il alla ensuite en Bohême avec le grade de capitaine de cavalerie dans le régiment que le grand-duc Cosme II envoyait à Mathias (1618). En Allemagne, en Hongrie, en Italie, il se distingue si bien que Wallenstein l'attache à sa garde du corps, lui accorde sa confiance et finit même par chercher à l'entraîner dans sa conspiration contre l'empereur; mais Piccolomini dévoile le complot et n'hésite pas à préparer le meurtre de celui dont il avait été le confident. Devenu peu après feld-maréchal, il contribue à la victoire de Nordlingen, remportée, le 6 septembre 1634, par les Impériaux et les Espagnols sur les Suédois.

A partir de l'année suivante, où commence la période française de la guerre de trente ans, les Pays-Bas deviennent le théâtre de l'activité de Piccolomini. Au moment où les Français et les Hollandais coalisés viennent assiéger Louvain, le 25 juin, et menacent Bruxelles, il amène d'Allemagne au cardinal-infant Ferdinand, frère de Philippe IV, gouverneur général, un corps de troupes de plus de 15,000 hommes et force ainsi les alliés à se retirer. Il marche ensuite sur Diest, qu'il reprend le 11 juillet, et s'empare, le 28, du fort de Schenck, position importante à la séparation du Rhin et du Wahal. En 1636, il commande un des deux corps qui vont joindre, au commencement de juillet, le cardinal-infant devant la Capelle, qui est prise le 7. Sa présence à Mons, dans l'été de 1637, paralyse de ce côté l'exécution du plan d'invasion de La Valette, qui est obligé d'évacuer Maubeuge, où il comptait se fortifier. En 1638, il est envoyé, avec le prince Thomas de Savoie, au

secours de Saint-Omer, que le maréchal de Châtillon pressait depuis six semaines, et délivre cette place au commencement du mois d'août. Moins heureux au Catelet, il ne put empêcher les Français de s'en emparer au mois de septembre.

Un succès considérable, le plus éclatant qu'il ait obtenu dans les Pays-Bas, c'est la défaite infligée, le 7 juin 1639, sous les murs de Thionville, au maréchal de Feuquières. Dans le rapport envoyé au cardinal-infant, il évalue le nombre des morts à plus de 6,000, celui des prisonniers à plus de 2,000. Feuquières, blessé d'une mousquetade au bras, dont il devait mourir quelques jours après, figurait au nombre de ces derniers. Deux heures de combat acharné avaient suffi à assurer cette victoire (*Memorial histórico español*, t. XV, p. 277-278). Thionville délivré, Piccolomini songea à envahir la Champagne. Pour s'en assurer l'entrée, il chargea le général Beck d'attaquer Mouzon, sur la Meuse, tandis que lui-même allait se joindre au cardinal-infant, qui voulait secourir Hesdin, assiégé par La Meilleraye; mais quand il arriva, la place venait de capituler, le 29 juin. Au mois d'octobre, il quitta les Pays-Bas avec son armée : l'empereur le rappelait en Allemagne pour l'employer à arrêter les progrès du Suédois Baner et de Guébriant. En 1642, il était battu par Torstenson, à Leipzig, où il commandait sous les ordres de l'archiduc Léopold.

C'est à ce moment que Philippe IV, qui réclamait de nouveau ses services, l'appelle en Espagne, où il arrive en octobre 1643, et où il est l'objet de toutes sortes d'attentions. Francisco de Melo venait de perdre la bataille de Rocroi, et le roi avait résolu de le remplacer par le marquis de Castel-Rodrigo, mais seulement à titre de gouverneur civil : le gouvernement des armes était réservé à Piccolomini. Quand celui-ci arriva en Flandre, au commencement du mois de mai 1644, les Français projetaient une vive attaque sur la Flandre maritime. Quatre corps d'armée réunis devant Gravelines empêchèrent Piccolomini de jeter dans la place un secours suffisant : le gouverneur, après une belle défense,

dut capituler, le 28 juillet. La situation du nouveau « gouverneur des armes » était très difficile : il avait à tenir tête à la fois aux Français et aux Hollandais avec des forces inférieures; il avait à refaire l'armée, principalement l'infanterie, très affaiblie depuis le désastre de Rocroi, à ravitailler et renforcer les forteresses, à visiter celles qu'il voyait le plus menacées. Aussi fut-il dans l'impossibilité de tenter cette année aucune action sérieuse. Grâce à une habile diversion, Gaston d'Orléans, qui avait la direction des opérations en Flandre, passant la Colme, au commencement de la campagne de 1645, prit, le 10 juillet, Mardijk, avant que Piccolomini pût y jeter du secours. Une grande partie de la Flandre tomba aux mains des Français; le Brabant même était menacé, et, pour comble de disgrâce, Piccolomini voyait faiblir les chefs qui opéraient sous ses ordres : la place de Bourbourg, quoique bien garnie, se rendait après sept jours de siège seulement (9 août). Cette perte l'affecta tellement que, lorsque la nouvelle lui en parvint, il resta, d'après Vincart, tout un jour sans parler à personne. Au mois de juillet 1646, l'armée française, forte de 35,000 hommes, était devant Courtrai, une des clefs de la Flandre orientale. Piccolomini, avec le duc de Lorraine, Beck et Lamboy, n'avait à lui opposer que 25,000 combattants; il était d'avis cependant de profiter de la surprise causée à l'ennemi par une marche rapide qu'il venait d'exécuter; les autres généraux, dit Cheruel, n'osant livrer bataille, se bornèrent à établir leur camp près de celui du duc d'Orléans, et Courtrai se rendit sous leurs yeux, le 29 juin. A cet échec vint bientôt s'en ajouter un autre : le duc d'Enghien, chargé d'attaquer Dunkerque, pendant que l'amiral hollandais Tromp bloquait le port, parvint à empêcher Piccolomini d'y faire parvenir du renfort : la place capitula le 11 octobre.

Depuis son retour dans les Pays-Bas, Piccolomini avait vu ses opérations ralenties par la mésintelligence qui n'avait pas tardé à se produire entre lui et le marquis de Castel-Rodrigo, humilié de

voir son rôle réduit à celui de simple gouverneur civil. L'arrivée de l'archiduc Léopold, nommé en remplacement de ce dernier, avec le titre de gouverneur et capitaine-général, mit fin au manque d'unité dans le commandement. Philippe IV reconnaissait les inconvénients du partage de l'autorité, qui favorisait la rivalité entre les généraux ; mais le choix de l'archiduc Léopold ne remédia pas au mal : les Espagnols étaient vexés d'être commandés par un prince autrichien, et, ce qui ne les indisposait pas moins, par un chef lié avec Piccolomini, un autre étranger. Il n'est pas étonnant que celui-ci, dégoûté de servir dans de pareilles conditions la cause de l'Espagne, ait fini par retourner définitivement en Allemagne, en 1648.

Désigné pour remplir les fonctions de premier plénipotentiaire au convent de Nuremberg, où se régla l'exécution du traité de Westphalie, il prit part aux délibérations de cette assemblée pendant les années 1649 et 1650. Les services qu'il avait rendus à la maison d'Autriche lui valurent d'être élevé, à cette époque, au rang de prince de l'empire. De son côté, le roi d'Espagne lui avait accordé la Toison d'Or, la grandesse et le titre de duc d'Amalfi, que ses ancêtres avaient déjà porté.

Le nom d'Octave Piccolomini remplit toute la période de la guerre de trente ans et l'histoire militaire des Pays-Bas de 1635 à 1639 et de 1644 à 1647. Le rôle qu'il joua alors le met au rang des premiers capitaines de cette époque fertile en grands généraux. On s'accorde à vanter sa valeur et sa grande activité. Vincart, qui se trouva avec lui dans nos provinces, admire son extraordinaire endurance en campagne : pendant les opérations de l'année 1645, il fut des jours entiers sans boire ni manger et passa quelquefois trois, quatre nuits sans dormir, ne se reposant qu'un moment sur sa selle. On l'a qualifié de « soudard », de « condottiere ». Un historien français fait de lui un chef « de ces terribles bandes de pillards, housards, croates, talpaches, qui acquirent pendant la guerre de trente ans un renom formi-

« dable ». Il était mieux et plus que cela ; mais, comme le remarque Gualdo Priorato, il eut le désavantage d'être destiné « plus à réparer les fautes des autres qu'à conduire des armées selon ses vues ». Dans les Pays-Bas, ses rapports peu sympathiques avec les Espagnols, qui lui portaient envie, entravèrent souvent l'exécution de ses plans. Quand, en 1644, il y revint avec sa patente de « gouverneur des armes », un de ceux qui lui firent le plus d'opposition, le comte de Fuensaldaña, gouverneur et capitaine général du Cambrésis, reçut de Philippe IV une lettre qui lui enjoignait (20 décembre) de se soumettre aux ordres de son chef : « Sa valeur et son expérience », lui écrivait le roi, « justifient la confiance que j'ai en lui ; il a, en effet, toujours montré, au service de l'empereur et au mien, un zèle particulier pour l'exaltation de notre maison. Ceux qui servent sous ses ordres lui doivent obéissance et respect.... Je vous charge donc d'exécuter ses commandements, et je désire être informé de votre ponctualité à les suivre ». La jalousie néanmoins persista : « Amalfi et Caracena ne firent jamais bon ménage », écrivait Castel-Rodrigo au roi, le 20 janvier 1647.

Ce manque de cordialité et les froissements qui en résultèrent contrastent avec la réputation toute particulière de courtoisie que Piccolomini acquit près des généraux français avec lesquels il se trouva en contact pendant son séjour dans les Pays-Bas. Richelieu lui proposant, le 21 juin 1639, un échange de prisonniers, constate que cette réputation est parvenue jusqu'à lui. Pendant le siège du Catelet, en 1638, Piccolomini désira faire la connaissance du colonel Gassion ; il eut avec lui une entrevue, qui fut marquée par toutes sortes de civilités, et dont la suite « ne fut pas moins honnête », ainsi que nous l'apprend le *Recueil des Gazettes*, où on lit : « Le sixième (de septembre), le général Piccolomini, qui a souvent donné en cette guerre d'autres preuves de galanterie, renvoya audit colonel Gassion les sieurs de Neys, Ravanel et de Roux,

« officiers, n'aguères faits prisonniers
 « par ses coureurs, lesquels il fit hono-
 « rablement reconduire jusqu'à nostre
 « camp dans son carosse, mené par trois
 « cochers et autant de laquais habillés à
 « neuf de ses livrées, qui est le bleu,
 « son bouffon et son Trompette, vestus
 « de velours aussi bleu couvert de pas-
 « semens d'argent ». Chavagnac, fait
 prisonnier à Consenvoye, sur les bords
 de la Meuse, ayant été maltraité par
 Beck, Piccolomini lui en exprima ses
 vifs regrets et obligea même Beck à lui
 faire des excuses : c'est du moins ce que
 Chavagnac raconte dans ses mémoires.
 On trouve rapportés dans les écrits et les
 correspondances du temps d'autres traits
 qui témoignent du soin que Piccolomini
 prenait à entretenir la réputation de
 courtoisie qu'il avait acquise chez ses
 adversaires.

Cette notice serait incomplète si nous
 ne mentionnions ici un volume publié,
 en 1646, à Anvers, chez la veuve Jean
 Cnobbaert, un bel in-4° de 382 pages,
 portant le titre : *La vida i hechos de*
Estevanillo Gonzalez, hombre de buen hu-
mor, compuesto (sic) por el mesmo, dedicada
á el Excellentissimo señor Octavio Picco-
lomini de Aragon, Duque de Amalfi. Cet
 Estevanille Gonzalez, au sujet duquel
 nous n'avons pas trouvé de renseigne-
 ments autres que ceux qu'il nous donne
 lui-même, après avoir parcouru une
 grande partie de l'Europe, vint habiter
 les Pays-Bas en 1636, servit, en qualité
 de bouffon, le cardinal-infant, puis Pic-
 colomini, qu'il employa également comme
 courrier. Dans la littérature espagnole,
 le livre d'Estevanille est rangé parmi les
 romans picaresques; malgré son carac-
 tère plaisant, ce n'est pourtant pas une
 œuvre de pure imagination; pour ne
 parler que des événements militaires
 auxquels il a assisté, on constate que ce
 que l'auteur dit est presque toujours
 d'accord avec les relations contempo-
 raines. On y trouve une quantité de
 détails familiers sur Piccolomini, sur
 les personnages en rapport avec lui
 et, en général, sur les mœurs de
 l'époque. Estevanille est évidemment le
 bouffon dont il est question dans l'ex-

trait de la *Gazette* que nous donnons
 plus haut.

Ernest Gossart.

W. Herbst, *Encyklopädie der neueren Ge-*
schichte, t. VIII. — *Oesterreichische National-*
Encyklopädie, t. IV. — Gualdo Priorato, *Vite di*
personaggi militari e politici. — Khevenhiller,
Annales Ferdinandei, t. XII. — Levassor, *His-*
toire de Louis XIII, t. V. — Krafft, *Histoire gé-*
nérale de l'auguste maison d'Autriche, t. III. —
Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange. —
 Comelyn, *Histoire de Frédéric-Henri*. — H. Lon-
 chay, *La rivalité de la France et de l'Espagne*
dans les Pays-Bas. — A. Waddington, *La Répu-*
blique des Provinces-Unies, la France et les
Pays-Bas espagnols de 1630 à 1630. — Duc d'Au-
 male, *Histoire des princes de Condé*, t. III et IV.
 — *Recueil des Gazettes*. — Vincart, *Relations*
militaires (Voir à ce sujet la *Relation de la cam-*
pagne de Flandre de 1649, publiée par E. La-
 meère, introduction). — Avenel, *Correspondance*
de Richelieu, t. IV. — Cheruel, *Lettres de Maza-*
rin, t. I et II. — Cartas de D. Manuel de Moura,
marques de Castel Rodrigo, 1644, dans *Coleccion*
de documentos inéditos, t. LIX. — *Lettres con-*
te nantes les particularitez du voyage d'Allemagne
en Italie, de là en Espagne, et puis en Flandres
de Son Excellence Monseigneur Octave Piccolo-
mini (Anvers, 1644). — A. von Weyhe-Eimke,
Octavio Piccolomini als Herzog von Amalfi. —
 E. Gossart, *Estevanille Gonzalez*. — Archives
 générales du royaume, Secrétairerie d'Etat espa-
 gnole, registres 353-360 : *Correspondance du*
Cardinal-Infant Ferdinand avec le comte Picco-
lomini, duc d'Amalfi, 22 avril 1636 au 14 dé-
cembre 1641.

PICKARD (Jean), écrivain ecclésias-
 tique, né à Luxembourg, probablement
 vers 1270. Il entra dans l'ordre des
 Dominicains, au couvent de sa ville
 natale. En 1308, après avoir passé son
 baccalauréat à l'université de Paris, il
 devint provincial de la province teuto-
 nique. C'est ce que l'on peut inférer
 d'une des décisions du chapitre de Pa-
 doue en 1308 : *Ponimus vicarios in pro-*
vincias infrascriptas, quousque provinciales
in eisdem provinciis electi et conformati
fuerunt et presentes, in provincia Teuto-
nica fr. Joannem de Lucembec, baccalau-
reatum Parisiensem. En 1310, Pickard
 obtint de quitter son poste, en Alle-
 magne, pour se rendre à Paris, afin d'y
 passer son examen de théologie. Cela
 résulte d'une des décisions du chapitre
 de Plaisance (1310) : *Absolvimus priorem*
provincialem Teutonia quia mittimus eum
Parisiis ad recipiendum magisterium in
Theologiam (Acta capituli Placentini). Le
 3 novembre de la même année, Pickard
 obtint son grade. A partir de ce moment,
 nous ignorons ce que devint notre au-

seur. Quétif et Echard (*Scriptores ordinis prædicat.*, 1719) ont supposé qu'il accompagna Henri VII, empereur d'Allemagne, dans son expédition d'Italie : ils ont voulu l'identifier avec un *magister Johannes de Lucidomonte*, qui joua un rôle assez important dans l'entourage de l'empereur. C'est là une pure hypothèse qui attend encore sa démonstration : *Lucidomonte* semble plutôt remonter à une forme *Lichtemberg* qu'à *Luxembourg*.

Paquot (*Mémoires*, t. IX), qui accepte l'hypothèse de l'identité de Joh. de *Lucidomonte* et de Joh. de *Lucembere*, en arrive à conclure que ce n'est point Luxembourg qui est la ville natale de Jean Pickard, mais qu'il doit être soit de *Lichtemberg* en Bavière, soit de *Lichtemberg* près de Maestricht, soit de *Lichtemberg* dans le Brunswick. En ce qui me concerne, je ne crois pas que les deux personnages n'en fassent qu'un.

Quelques mots sur le rôle de ce *Johannes*.

Tandis que Henri VII était à Pise, des lettres de Rome vinrent l'inquiéter. L'empereur avait l'intention de se faire sacrer à Rome et il apprenait que Jean, frère de Robert, roi de Sicile, fermait et forçait tous les passages qui pouvaient l'y conduire. Sur-le-champ, Henri envoya quatre ambassadeurs aux rebelles, et, parmi eux, *magister Johannes de Lucidomonte*. Tandis que Jean de Naples ajournait, pour achever ses préparatifs militaires, les explications que l'empereur lui avaient demandées, *magister Johannes* se détacha de l'ambassade et se rendit à Naples pour hâter l'accomplissement d'un mariage projeté entre la fille de l'empereur et le fils du roi Robert. Mais toutes ses négociations échouèrent. L'empereur entra à Rome autant par surprise que par force. *Magister Johannes* vint l'y trouver et lui dire que Robert différerait encore le mariage, espérant le faire plus tard à des conditions plus avantageuses pour son fils et pour lui-même. (Voir, sur tous ces points, Boehmer, *Font. rer. Germanic.*, t. I, p. 107, 108, 112.)

Henri VII mourut, on le sait, le

24 août 1313. Que devint *Johannes* de *Lucidomonte* après sa mort ? On l'ignore. D'anciens écrivains de l'ordre des Dominicains (Bandellus, etc.), qui ne parlent pas du séjour de Jean Pickard en Italie, ont fait de notre auteur un évêque de *Ratisbonne*. Mais Echard et Foppens ont déjà fait observer que les documents semblent contredire cette assertion ; en effet, la *Hierarchia catholica* de Eubel ne mentionne pas ce nom dans la liste des évêques.

En résumé, nous ne savons rien de certain sur les dernières années de la vie de Pickard.

Les écrivains de l'ordre lui attribuent diverses œuvres : 1. *Sermones quadragesimales*. — 2. *Sermones dominicales*. — 3. *Sermones de sanctis per annum*. D'après Turcremata, l'un de ces sermons était fort remarquable ; il traitait de la *nativité de la vierge*, et commençait par ces mots : *Fons parvus crevit in fluvium*. Le P. Antoine de Siennes attribue également à Pickard une *Summa Theologiæ*. B. Hauréau, dans la *France littéraire*, t. XXVIII, a déjà remarqué qu'aucune de ces œuvres n'a été imprimée et que l'on n'en a pas trouvé les manuscrits. L'œuvre de Pickard paraît donc entièrement perdue.

Léonard Willems.

Foppens, *Bibl. belge* (1739), t. II, p. 711. — Paquot, *Mémoires* (1767), t. IX, p. 231-233. — Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum* (1719), t. I, p. 522. — Neuman, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, p. 232. — Calmet, *Bibl. torraine* (1751), p. 745-746. — B. Hauréau, *Hist. litt. de France*, t. XXVIII (1881), p. 317-317. — Jöcher, *Allgem. Gelehrter Lexicon*. — Rudinszky, *Univ. Paris* (1876), p. 141.

PICQ (*Géry*) (1), sculpteur, florissait à Gand au XVII^e siècle. Il fut élève de Jacques Cox, l'éminent statuaire qui prit une part si grande dans l'ornemen-

(1) Son acte de naissance n'a pas été retrouvé à Gand. Il y épousa, en premières noces, Adrienne Mathys (*alias* Andries, Andrien), le 20 mai 1640, et en secondes noces, Marguerite de Lattre, le 31 octobre 1683. Gery Picq, qui eut plusieurs enfants de son premier mariage, fut enterré par les frères Alexiens, en 1691. (Le jour n'est pas indiqué au registre.) Par acte du 24 juillet 1692, ses petits-fils renoncèrent à sa succession, dont l'actif était inférieur au passif. Archives de Gand : registres paroissiaux, registres des Alexiens, états de biens. — Note de Mr V. Vander Haeghen, archiviste de la ville de Gand.

tation de l'église Notre-Dame de Saint-Pierre, en cette ville, dont la première pierre fut posée en 1629. Picq acheta la franchise du métier des peintres et sculpteurs en 1644, et fut juré de la corporation en 1667.

Juste Billet, chroniqueur gantois, raconte que le 19 juin 1663 il fut, chez l' « habile sculpteur » Picq, en vertu de ses devoirs de maître de police urbaine afin d'y examiner la nouvelle statue, de bois doré, de l'empereur Charles-Quint. « Je la trouvai belle, bien taillée et exécutée d'après un excellent modèle. Plus tard, maître Picq m'avoua qu'il l'avait travaillée d'après la gravure d'un portrait que le Titien avait peint à l'huile. Cette statue, faite d'une pièce de bois de chêne, de neuf pieds de long, le plus pur et le meilleur qu'on ait pu trouver, durera plus longtemps que celle taillée par Robert Colyns de Nole, laquelle était en deux ou trois fragments assemblés. D'après l'opinion commune, l'œuvre de Géry Picq existera encore dans cent ans, surtout si l'on a soin de la bien peindre avant de la dorer ». Lors de la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle à Gand, les 28-30 juillet 1600, le magistrat de la ville avait commandé à Robert Colyns de Nole, le renommé sculpteur anversois, une statue en bois destinée à être placée sur la colonne en pierre (renouvelée en marbre en 1775), qui subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle au milieu de la place du Vendredi. Cette statue représentait Charles-Quint en costume impérial avec la couronne, le glaive et le globe traditionnels. En 1601, on résolut de la remplacer par une statue en pierre. Nous ne savons si celle-ci fut exécutée, et nous devons nous en rapporter à Billet; comme on l'a vu, le chroniqueur nous apprend que le bois fut employé pour la nouvelle statue, qui subsista jusqu'en septembre 1707, date où elle fut abattue par un ouragan, lequel brisa en même temps la partie supérieure de la colonne. La statue ne fut qu'endommagée : Helderberg, sculpteur en titre de la ville de Gand de 1683 à 1693, la restaura dans l'église Saint-Jac-

ques où elle avait été déposée. Remise en place lors de l'inauguration comme comte de Flandre de l'empereur Charles VI, représenté par le marquis de Prié, son gouverneur général aux Pays-Bas, elle y resta jusqu'en novembre 1792; elle fut, alors, détruite par les Sans-Culottes gantois, lors de la première invasion française, après la bataille de Jemmapes. Le modèle, de petite dimension, subsiste encore au musée archéologique de Gand.

Géry Picq avait été appelé, par contrat du 7 septembre 1682, à faire le modèle du tabernacle de l'église Saint-Nicolas à Gand, que le sculpteur Jacques Pieters, de la même ville, exécuta l'année suivante. Ce tabernacle est en forme de temple à quatre colonnes torsées. Dieu le Père, au milieu d'un groupe d'anges et de chérubins, plane au-dessus du dôme qui surmonte le fronton. Les statues de la Foi et de l'Espérance figurent aux côtés de la porte dorée et travaillée à jour, qui donne accès aux vases sacrés. Deux petits anges sont en adoration devant le Saint-Sacrement figuré au fronton. Tout ce travail est d'une exécution correcte et gracieuse. Une barrière ou balustrade en marbre blanc, délicatement fouillée, protège cette belle œuvre : elle est divisée en trois parties rappelant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les armoiries du chanoine Josse Gheraerds, protonotaire apostolique, apparemment le donateur de l'œuvre, ornent le compartiment du milieu. Deux années après, en 1685, le sculpteur Jean Vanden Steen, de Malines, termina ce tabernacle. L'année suivante, 1686, la fabrique de l'église désigna le sculpteur anversois Pierre Verbruggen le vieux et Arnould Guilielmus, auxquels le magistrat de la ville adjoignit le sculpteur Trupeles, de Bruxelles, pour se prononcer sur cette œuvre.

L'église Saint-Nicolas à Gand renferme une chaire que l'on attribue à notre sculpteur. Cette œuvre, artistement travaillée, date de 1670, époque où Géry Picq jouissait, dans la ville, d'une grande réputation, comme le prouve

l'acte passé, le 4 février 1669, entre la fabrique de l'église et l'entrepreneur Norbert Sauvage. Les quatre faces sont revêtues de médaillons représentant les Docteurs de l'Eglise. Des figures d'enfants, représentant les quatre Eléments, en occupent les coins. L'abat-voix est soutenu par deux anges. La chaire proprement dite est posée sur un motif ornemental terminé à sa partie supérieure par les emblèmes des quatre Evangélistes. Ce n'est que depuis 1845 qu'elle est munie d'un escalier à deux rampes fait par le sculpteur Bogaert. Picq fit encore à Gand un travail assez curieux pour l'une des six grandes cloches du beffroi : il consiste dans la représentation de la Pucelle de Gand, dans son enclos palissadé, le lion tenant l'écu armorié de la ville. Il sculpta, en 1674, pour l'église primaire d'Ostende, les statues du Christ, de saint René et de saint Jacques.

Edmond Marchal.

Kervyn de Volkaersbeke, *les Eglises de Gand*. — E. de Busscher,

PICQUÉ (*Charles*), peintre de portraits et d'histoire, né à Deynze, le 20 juin 1799, décédé à Bruxelles, le 21 mars 1869. Elève de Paelinck à Gand, et de l'académie de Bruxelles, où il remporta en 1823 le grand prix de peinture, Charles Picqué se rendit en Italie et y passa plusieurs années. Revenu dans sa ville natale, il envoya aux expositions de Gand et de Bruxelles des tableaux d'histoire, entre autres : *Une réunion de membres du Gouvernement provisoire de Belgique* (Gand, 1832); *La fuite en Egypte* (Bruxelles, 1833); *Saint Roch guérissant les pestiférés* (Bruxelles, 1836). Nous trouvons au musée de Gand une de ses premières œuvres : *Hébé*, qui avait remporté le prix au concours de 1826. Dans la même ville, l'église cathédrale de Saint-Bavon possède son *Saint Roch secouru par un ange*. Mais bientôt Charles Picqué abandonna la peinture d'histoire pour se consacrer presque exclusivement au portrait, genre qui lui valut de nombreuses commandes; ses portraits jouissaient, en effet, d'une

grande réputation de ressemblance. Suivant en quelque sorte les traditions des portraitistes ambulants du XVIII^e siècle, il était rarement dans son atelier, sans cesse appelé dans les diverses villes et les châteaux des deux Flandres, et jusqu'en Angleterre où il fit de fréquents voyages. La plupart des familles gantoises ont conservé des portraits de sa main. Citons ceux de M^r *Bogaert*, chez M^r Ferdinand vander Haeghen (réplique à l'hospice d'Exaerde), de M^r *Jean Blommaert*, chez M^r Hulin, etc. Son propre portrait est conservé à l'académie de Gand. Une de ses dernières œuvres est le portrait de l'architecte Minard, conservé à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand.

Comme dessinateur-lithographe, Ch. Picqué a laissé notamment les portraits des membres du gouvernement provisoire, qu'il avait représentés dans le tableau cité plus haut. Celui-ci est conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Bruxelles; une répétition se trouve au musée de cette ville, où notre artiste passa les dernières années de sa vie.

Georges Hulin.

Moniteur, 1869, 24 mars, p. 1031. — Vander Maelen, *Dictionnaire des hommes de lettres*. — A.-P. Sunaert, *Catalogue descriptif du musée de la ville de Gand* (Gand, 1870). — Catalogues d'expositions.

PICQUERI (*François*), théologien, né à Mons en 1623, mort en cette ville, le 4 décembre 1705. Etant entré dans la congrégation de l'Oratoire à Louvain, en 1643, il enseigna la théologie pendant de nombreuses années tant en cette ville qu'en France et dans le Hainaut. Il alla rejoindre son frère Louis à la maison de Mons, qu'ils gratifièrent d'un revenu de 2,000 livres. C'étaient des prêtres très estimés. François devint prévôt des maisons wallonnes de sa congrégation. Il eut beaucoup à souffrir durant la lutte qui s'engagea contre celle-ci pendant les années 1690 et suivantes. Soupçonné de jansénisme avec d'autres Pères, il eut à se défendre contre de graves accusations et fit sa soumission, le 11 octobre 1690, devant Zacharie Maes, curé de Sainte-Elisabeth

et doyen de chrétienté, à Mons. Une sentence de l'archevêque de Cambrai, Jacques-Théodore de Brias, en date du 12 novembre 1692, déclara trois libelles publiés contre les Oratoriens « scandaleux, diffamatoires, injurieux.... à la piété et à la religion des prêtres de l'Oratoire de Mons ». Un nécrologe de la congrégation dit que François Picqueri fut un personnage pieux et savant.

Léopold Devillers.

Ch. Rousselle, *Notice sur la congrégation de l'Oratoire de Mons, dans Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 330. — F. Hachez, *François Picqueri, de Mons, dans les Annales franciscaines*, t. XX, p. 485.

PICQUET (*Charles-Adolphe*), avocat, homme politique, né à Mons le 21 juin 1798, mort en cette ville, le 5 mai 1864. Après avoir achevé ses humanités au collège communal de Mons, il alla suivre les cours de l'université de Liège où il obtint le diplôme de docteur en droit, le 21 juillet 1818. Sa thèse a été imprimée sous ce titre : *Dissertatio inauguralis juridica de liberis naturalibus et ex nefando coitu natis*. Liège, Collardin, 1818; in-4°, 35 p. De retour dans sa ville natale, il fut admis au stage dans le cabinet de Jean-François Dolez. Cet avocat distingué prédit à Charles Picquet une carrière brillante. Et, en effet, ses débuts furent éclatants, et lui attirèrent de bonne heure cette renommée qui ne fit que s'accroître et qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. Jurisconsulte profond, travailleur infatigable, doué du talent de la parole, il réunissait en lui toutes les qualités de l'avocat. Sa réputation devait l'élever dans la sphère de la politique. Il fut élu pour le district de Mons, le 5 novembre 1830, membre suppléant du Congrès national de Belgique, et appelé à remplacer Pacifique Goffint, membre effectif démissionnaire, le 31 mai 1831. A partir de cette époque, il prit part aux discussions de cette assemblée. Nommé rapporteur de la commission qui fut chargée de présenter au Régent, après l'inauguration de Léopold I^{er}, le décret portant que Surlet de Chokier avait bien mérité de la patrie, il rendit compte de la démarche

faite par cette commission dans la séance du Congrès du 22 juillet 1831. Dans sa courte carrière parlementaire, Charles Picquet donna des preuves de son indépendance et de son dévouement patriotique. Le barreau de Mons voulut lui en témoigner sa haute satisfaction. Les suffrages de ses confrères l'appelèrent au conseil de discipline du barreau de Mons, lors de sa réorganisation en 1831, et à plusieurs reprises il remplit les fonctions de bâtonnier. En 1839, il se démit de celles d'auditeur militaire qui lui avaient été conférées par arrêté royal. Appelé par ses concitoyens au conseil communal de Mons, le 29 octobre 1840, il fit partie de cette assemblée jusqu'en 1857. Le 6 juin 1839, le roi, pour le récompenser des services qu'il avait rendus au pays, le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold, et par arrêté du 22 septembre 1856, il fut promu au grade d'officier du même ordre.

Son fils, Charles-Aubert-Joseph, né à Mons, le 24 octobre 1826, y décédé, le 11 décembre 1885, montra aussi un grand talent comme avocat. Helléniste des plus distingué, il consacrait ses loisirs à l'étude des mathématiques supérieures et à celle des langues et des littératures étrangères.

Léop. Devillers

Huytens, *Discussions du Congrès national de Belgique, 1830-1831*. — *L'Indépendant*, du 4 mars au 30 juin 1831. — *Le Constitutionnel de Mons*, des 6 et 10 mai 1864. — Discours prononcé par François Dolez, bâtonnier de l'ordre des avocats, aux funérailles de Charles-Adolphe Picquet. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, p. XXXII-XXXIV.

PICQUET (*Urbald-Joseph*), géomètre, né à Rumes, le 23 septembre 1814, décédé à Froidmont, le 27 juillet 1880. C'était un cartographe remarquable, dont on possède : 1. *Plan géométrique de Tournai, dressé d'après les opérations cadastrales, à l'échelle de 1 à 2,500. Avec un indicateur des rues et des édifices, par section*. Lithographié à l'établissement géographique de Ph. Vandermaelen et publié à Tournai par F. Simonot, en 1838. Larg. 1m13, haut. 0m745. Une seconde édition de ce plan, à la même échelle, donne le système complet des fortifica-

tions. Tournai, F. Simonot; 2 feuilles. — 2. *Carte topographique de l'arrondissement judiciaire de Tournai, dédiée à M. Dumon-Dumortier, président du Sénat et bourgmestre de Tournai*. 1852; 16 feuilles. Cette carte fait partie de la grande carte topographique de la Belgique, à l'échelle de 1 à 20,000, publiée par Ph. Vandermaelen. — 3. *Plan géométrique de la ville de Tournai, dressé à l'échelle de 1 à 5,000 mètres. Avec une légende*. Tournai, mademoiselle C. Duprez, 1854. Larg. 0m59, haut. 0m424.

Dr Edmond Deffernez.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI, p. 487-488. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 429-430.

PICTOR (*Petrus*). Voir PIERRE LE PEINTRE.

PIEDRO (*Pierre DE KEMPENEER*, dit). Voir CAMPANA.

PIELTAIN (*Dieudonné-Paschal*), violoniste et compositeur, né à Liège, le 4 mars 1754, mort dans la même ville, le 10 décembre 1833. Il s'adonna de bonne heure à l'étude de la musique et particulièrement à celle de la technique du violon; il fut un des meilleurs élèves du célèbre violoniste Jarnowic, connu sous le nom de Giornovichi (1745-1804), pendant le séjour de ce maître à Paris (de 1770 à 1779). Après avoir joué pendant six années consécutives à Paris, aux concerts spirituels fondés par Philidor en 1724, Pieltain se rendit à Londres où il avait été engagé comme premier violon pour les concerts organisés par lord Abingdon (1740-1799) et auxquels on donna le nom de celui-ci. L'artiste belge occupa cette position pendant une dizaine d'années, après lesquelles il commença, comme violoniste-virtuose, de nombreuses tournées artistiques qui lui acquirent de la renommée en Allemagne, en Pologne, en Russie, etc.

Dieudonné Pieltain passa les dernières années de sa vie dans sa ville natale, au sein de sa famille, consacrant ses loisirs à la culture de l'art. Il com-

posa un très grand nombre d'œuvres pour son instrument: il fit graver treize concertos de violon, six sonates, douze quatuors, six duos et douze petits airs pour le violon; il laissa en manuscrit trente concertos, vingt-cinq airs variés pour deux violons, six sonates pour violon et violoncelle, cent soixante-sept quatuors et cinquante études pour le violon. Il légua ses manuscrits à l'un de ses élèves, le père Rouma, comme on l'appelait familièrement (son fils vit encore), qui eut l'honneur d'être le maître de Hubert Léonard, le chef bien connu d'une école renommée du violon.

C. Bergmans.

Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Fétis, *Biographie des musiciens*. — Renseignements personnels.

PIÉMONT (*Jean-François*), écrivain flamand, né à Termonde, le 12 novembre 1818, et y décédé, le 30 avril 1883. Il fit à l'université de Louvain des études qu'il n'acheva pas et prit service dans l'armée où il devint sous-officier au régiment des chasseurs. Après avoir quitté l'armée, il ouvrit dans sa ville natale une école qui n'eut pas de succès. En 1857, il commença une imprimerie et devint éditeur d'un journal: *Het Ros Beyard*, qui se distingua par le ton violent de sa polémique et dut bientôt cesser de paraître. D'échec en échec, Piémont tomba dans la misère matérielle et morale. Colporteur de papier et de plumes, il mourut dans le plus profond dénuement. Il laisse plusieurs romans, d'ailleurs sans valeur littéraire, dont voici les titres: 1. *Ernest Stevenaert of de ontaerde zoon*. Bruxelles, C.-J.-A. Greuse, 1863; in-8°, 237 p. — 2. *Johan Tack of de misleide Flaming*. Malines, E.-F. Van Velsen, 1863; in-12, 230 p. — 3. *Het Vlamsch soldatenleven*. Ibid., id., 1865; in-16, xv-161 p. — 4. *De Beeldsnijder, avondverhaal uit het begin der xve eeuw*. Termonde, Auguste Grootjans, 1865; in-4°. — 5. *De Cholera-Ziekte Verhaal*. Bruxelles, J.-H. De Hou, 1867; in-16, 52 p.

Léon Goemans.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — Fr. de Potter, *Vlaamsche bibliographie*.

PIEN (Ignace), théologien belge de la première moitié du XVIII^e siècle, né à Gand, le 27 octobre 1684, mort à Rome, le 25 juin 1763. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 1^{er} octobre 1698, professa la philosophie à Anvers, l'écriture sainte et la théologie à Louvain. Dès 1731, il était établi à Rome comme écrivain et ensuite comme censeur des livres. Pien écrivit de nombreux ouvrages de polémique religieuse, sous le nom de Petrus Malleus, du nom latinisé de sa mère, qui s'appelait *D'Hamere*. Il prit parti contre les jansénistes lors de la querelle suscitée par la bulle *Unigenitus*. Ce fut à propos de cette polémique qu'il écrivit : *Petri Mallei, presbyteri Antverpiensis dialogus primus, quo ostenditur Constitutionem Unigenitus a tota Christi Ecclesia acceptatam*, etc. Anvers, Jacques van Gaesbeek, s. d.; l'*approbatur* est du 1^{er} juillet 1719. Le *Dialogus secundus*, qui parut postérieurement, a un *approbatur* du 31 octobre 1719. Le *Dialogus tertius* est de 1722; l'*approbatur* est du 28 mars 1722. Il y eut de cette œuvre de nombreuses éditions, dont on peut voir le détail dans Sommervogel (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*). Les ouvrages que Pien a voulu réfuter dans ses dialogues sont : 1^o *Le faux schisme des Appellans*; 2^o *Dissertatio qua examinatur in Constitutionem Unigenitus acceptaverit Ecclesia*. (Delphis, apud Henricum Rhenanum 1719, cum approbationi.) Cette dissertation est une œuvre anonyme du théologien Jean Opstraet, qui avait refusé de signer la bulle *Unigenitus*. (V. sur Opstraet *Biographie nationale*, article de M^r Monchamps, et *Analecta*, t. XXI, de M^r le chanoine Reusens).

Concernant la bulle *Unigenitus*, Pien écrivit encore : *Petri Mallei, presbyteri Antverpiensis, Pastor Bonus seu defensio ecclesiæ Mechliniensis... pars prima qua ostenditur Constitutionem Unigenitus esse regulam fidei quinque ob causas...* (*approbatur*, Louvain, 9 mars 1726). *Pars secunda qua ostenditur non ecclesiam Mechliniensem, sed rejicientes constitutionem Unigenitus esse schismaticos* (*approbatur*, 1^{er} juillet 1726).

Pien traduisit en latin un traité de

l'évêque d'Angers, intitulé : *Lettre de Monseigneur l'Evesque d'Angers, par laquelle il répond à deux libelles Quesnelites, dont l'un a pour titre : Inscription en faux du P. Quesnel; l'autre : Nouvelles fourberies jésuitiques*. Louvain, G. Stryckevant. La traduction est intitulée : *Epistola Illustrissimi ac reverendissimi Episcopi Andegavensis qua confutantur duo libelli Quenelliani... latine reddita*. Louvain, G. Stryckevant.

Citons encore de Pien : 1. *Bellarminus de Romanis Pontificis infallibilitate, a cavillis et calumniis patroni Protestantium Lovanii, damnatorum operum Lovanii et Dupin... Lutheranorum et Calvinistarum armis pugnantis* (*approbatur*, 5 mai 1723). — 2. *Petri Mallei Responsa ad interrogata* (Louvain, 1723), polémique avec le P. Dujardin, provincial de l'ordre des Dominicains, qui combattait la bulle *Unigenitus*. — 3. *Petri Mallei responsa antiqua ad nova interrogata*, polémique avec D. Damen, S. T. et D. Quareux, S. T. Louvain, J.-B. Schellekens; *approbatur*, 16 juin 1622. — 4. *Petri Mallei Epistola Responsoria ad epistolam Petri Hollen, pastoris Ultrajectensis*. Louvain, J.-B. Schellekens; *approbatur*, 16 février 1724.

Outre ces œuvres personnelles de Pien, il existe aussi un certain nombre de dissertations, publiées par des élèves du théologien *preside I. Pien*, sur les sujets les plus divers de la théologie : elles sont citées en détail dans l'ouvrage de Sommervogel.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 727.

PIEN (Jean) ou PINIUS, hagiographe, né à Gand, le 14 décembre 1671, de Jean Pien, avocat au conseil des Flandres, et de Marie-Thérèse d'Hamere, mort à Anvers, le 19 mai 1749. Après avoir terminé ses études au collège de la Compagnie de Jésus, à Gand, il entre au noviciat de Malines, le 30 septembre 1696, étudie la philosophie et les belles-lettres à Anvers et à Hal; puis il est envoyé en qualité de professeur à Bruxelles et de là au collège d'Anvers; il

étudie la théologie à Louvain et reçoit la prêtrise le 20 septembre 1710. L'œuvre bollandienne réclamait en ce moment des recrues valides. Papebroch, le vénérable « senior » des bollandistes, ne pouvait plus aider ses confrères que des lumières de son expérience, et tout le poids de l'œuvre reposait sur trois hommes, Du Sollier, Baert et Janning, dont les deux derniers prenaient de l'âge et sentaient leurs forces décliner. On leur adjoignit en 1713 le P. Pien, qui par ses aptitudes et en particulier par sa connaissance approfondie du grec était tout désigné pour cette tâche. Sa part de collaboration est répartie sur quatorze volumes des *Acta Sanctorum* : les sept volumes de juillet, les six d'août et le premier de septembre. Presque tous les articles d'hagiographie grecque lui furent réservés. Mais il ne se confina point dans cette spécialité. C'est à lui que nous devons les amples commentaires sur les actes de saint Bernard et sur ceux de saint Ignace. Ces derniers eurent le privilège d'exciter la mauvaise humeur de Laderchi, qui se trouvait d'ailleurs fréquemment en désaccord avec les bollandistes. Le voyage littéraire du P. Pien en Espagne (septembre 1721-juin 1722) lui fournit, avec d'autres matériaux, les éléments de son grand travail sur le rite Mozarabe et sur les antiques liturgies de la Péninsule en général. Une importante dissertation sur les Diaconesses (tome II de septembre) et la biographie du P. Papebroch complètent la série des travaux de cet érudit laborieux et sagace.

Hipp. Delehayé S. J.

J. Perierus, *Elogium reverendi patri Joannis Pinii hagiographi societatis Jesu του μακαρίτου*, dans *Acta Sanctorum*, Septembris, t. III. — De Backer-Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI.

PIEN (Liévin). Voir PYN.

PIENS (Félix-Martin), poète flamand de la fin du XVIII^e siècle. Nous n'avons aucun détail biographique sur lui et savons seulement par ses écrits qu'il vécut à Bruxelles. Il fit imprimer chez J.-L. Jorez, en 1774, sa première œuvre. Elle est intitulée : *Ophaaling der pligt,*

elk in zijn ampts bediening, gemaakt en in rijme gestelt door een suygeling van Pegasus Fontijn. (Sans date, mais les *approbatur* sont datés des 22 et 24 juin 1774). Le poème est dédié au marquis du Chasteler : l'auteur y engage un chacun, longuement et avec de nombreux textes bibliques à l'appui, à faire son devoir; il s'adressa d'abord aux rois (*Vorst en Heere*), puis aux juges (*heeren regters*), aux avocats et juristes (*advocaaten en regts-geleerde*), aux notaires (*heeren notarissen*), aux soldats (*den soldaat en krijgsman*). Dans l'avertissement final *ad lectorem*, le poète nous avertit :

Gij hebt mijn eerste werk ontfangen in uw handen

Ce long poème moral en alexandrins est fait à l'imitation de Cats, qui y est du reste cité page 40. Chez le même imprimeur parurent successivement : 1. *Het treurig aanwijs van menig ongelijk Houwelijk, in dese droeve eeuw. Hier afgeschets om ieder aan te toonen de pligt en zijn verbond, in dit heijlig sacrament*. Sans date, mais *approbatur* des 18 janvier et 10 mars 1775. Poème moral sur le mariage. — 2. *Invallende gedagten op den handel ende wandel, die den Sterveling kennen voorvallen ende daar in vallende ofte medebesmet wesende sy hem zouden mogen dienen om die hertstochten te versaaken*. Sans date, mais *approbatur* des 1^{er} décembre 1775 et 5 janvier 1776. Long poème moral de pas loin de quatre mille alexandrins divisés en neuf parties. Enfin, *D'aenstouwing van mijn pen, die heeft mij aengeport aen menig misverstand, of onberde bryn, te toonen den sterfeling zijn ongelijk? Die een onweittig kind, derft bastaert laeken*. (Sans date, mais deux *approbatur* des 15 et 16 avril 1777). Dans ce long poème, Piens engage ses lecteurs à ne jamais reprocher à un bâtarde sa naissance illégitime : l'auteur nous fait l'éloge d'une série de grands hommes qui n'étaient que des bâtards.

Il serait difficile de citer, dans ces quatre œuvres qui se suivent à une année près, un seul passage où l'auteur ait su s'élever au-dessus de la médiocrité. Cats,

que l'auteur imite visiblement (il lui reprend des hémistiches entiers), connaissait à fond sa langue et en possédait toutes les ressources. On ne saurait en dire autant de Piens. Ce dernier a été jusqu'à recopier l'orthographe de son devancier; il écrit notamment encore *ende* pour *en*, et *aa* pour *ae*, qui était seul en usage à cette époque dans les Flandres.

Léonard Willems.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

PIËRA (Grégoire), abbé de Tongerlo, né à Malines, le 20 novembre 1645, décédé à Tongerlo, le 17 septembre 1723. Piëra, d'origine espagnole par son grand-père, était le fils du médecin de l'hôpital royal à Malines. Après avoir reçu une éducation soignée, il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Tongerlo, et y émit les vœux de religion en 1671. Il étudia avec grand succès la philosophie à Louvain, la théologie à Rome; des contemporains parlent avec estime de ses talents littéraires et de ses connaissances de diverses langues. Rentré au monastère, il remplit successivement les fonctions de cellérier et de proviseur. Après la mort du prélat Crils, décédé le 1^{er} janvier 1695, Grégoire Piëra, un des trois candidats, élus et proposés par la communauté au choix définitif du gouvernement, l'emporta sur ses deux compétiteurs. Administrateur habile, supérieur zélé pour la discipline monastique, amateur et protecteur des lettres et des arts, tel fut l'abbé Piëra pendant les vingt-huit années que dura son gouvernement. La bibliothèque de l'abbaye venait de recevoir un ameublement neuf, artistement sculpté par Jean de Vrée, de Termonde; le soin que prit le prélat pour l'enrichir de trésors littéraires par l'acquisition de livres de choix, eût suffi, au dire de Foppens, pour lui mériter des éloges éternels. La guerre de la succession, qui se termina par la paix d'Utrecht, en 1713, fut désastreuse pour l'abbaye; ses propriétés furent ravagées par les armées, tandis que les belligérants ne cessèrent d'exiger de

nouvelles prestations en numéraire et en nature. Dès que les temps plus paisibles le permirent, Piëra s'empessa de refaire les finances du monastère et reprit les travaux d'embellissement de l'église abbatiale commencés au début de son administration. L'artiste Jean-Erasme Quellin avait été chargé, en 1700, de peindre, pour l'ornementation du chœur, huit grands tableaux, dont quatre devaient représenter des scènes de la *Vie de Notre Seigneur*, quatre des épisodes de la *Vie de saint Norbert*; de fait, il n'en exécuta que deux; les six autres furent peints par les artistes bruxellois R. van Orley et Janssens. Le maître-autel, que les auteurs du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* jugeaient « d'un très bon goût et d'une magnificence achevée », fut l'œuvre du sculpteur anversois Henri-François Verbruggen, qui y travailla de 1698 à 1701 et de 1710 à 1713. En 1710 mourut l'abbé de Saint-Michel, à Anvers, J.-Chr. Teniers; l'état politique du pays empêcha la nomination d'un successeur; en conséquence, le prélat Piëra, en sa qualité de vicaire du général de l'ordre, fut obligé de prendre la direction supérieure de ce monastère, qu'il cumula durant environ sept ans avec celle de sa propre abbaye. Les *Actes et Décrets* du chapitre provincial de l'ordre, célébré à Tongerlo, en 1718, qui furent édités à Anvers, en 1719, et une *Lettre circulaire*, adressée aux curés de l'ordre, éditée d'abord à Louvain, et puis à Gand, témoignent en faveur du soin jaloux de l'abbé Piëra pour l'observation de la discipline religieuse.

Fr. Waltman van Spilbeeck.

Van Spilbeeck, *De abdij van Tongerlo*, p. 512 et suiv.; *De voormalige abdijskerk van Tongerlo en hare kunstschaten*, p. 89 et suiv. — Foppens, *Hist. episcop. Sylvaeduc.*, p. 493. — Sanderus, *Chorographia sacra Brab.*, I.

PIERAERTS (Constant-F.-J.), recteur de l'université catholique de Louvain, né à Anvers, le 28 mars 1835, décédé à Louvain, le 30 janvier 1887. Les premières années de sa vie ecclésiastique furent occupées à l'enseignement des lettres latines; il devint pro-

fesseur de rhétorique, puis directeur du collège Saint-Rombaut, à Malines. Ses qualités oratoires s'y manifestèrent et lui valurent une réputation distinguée. Il s'occupait avec goût et dévouement de la direction de la jeunesse. En 1872, il fut appelé à l'université de Louvain, comme professeur de littérature latine et d'apologétique religieuse pour les étudiants des cours laïques. Il y eut grand succès. En même temps, sa plume élégante donnait au public, des volumes de biographie et de voyages où les sentiments délicats et l'art du lettré se mêlaient aux réflexions religieuses du maître de la jeunesse. Ces mêmes caractères se retrouvent dans une série de petits discours prononcés chaque année aux distributions de prix du collège de la Sainte-Trinité, à Louvain. En 1881, Pieraerts vit tout à coup grandir le champ de son action. Il fut appelé au rectorat magnifique de l'université catholique. A la fois simple et fin, affable et ferme, il sut se concilier les bonnes grâces du corps universitaire. Il eut un rectorat brillant, signalé par les fêtes du cinquantenaire de l'université et par des institutions nouvelles et importantes. Conscient de l'importance de sa tâche, actif, dévoué, il veut le progrès scientifique. Les discours qu'il prononce chaque année, à l'ouverture des cours, sont l'affirmation haute, en une éloquence ferme, de son programme. Et de fait les institutions grandissent sous sa régence : les laboratoires se complètent; les cours pratiques se développent dans les facultés de philosophie et de droit; le cours de droit social est fondé, ainsi que celui de pratique notariale. Son discours rectoral de 1885-1886 est un long chant de triomphe sur la vitalité de l'enseignement libre. Mgr Pieraerts eut une régence heureuse, féconde et honorée. Malheureusement elle fut courte et, en 1887, il était enlevé aux sincères regrets de l'université.

Parmi ses écrits, citons ses discours rectoraux publiés chaque année dans l'*Annuaire* de l'université catholique de Louvain; ses allocutions aux distributions des prix, indiqués plus haut et

publiés en brochure à Louvain, Ch. Peeters: la *Vie du chanoine Van Crombrugge*. — *Annecy, Ars et Paray le Monial*. — *Lourdes, la Sainte-Baume et la Salette*. — *Normandie et Bretagne*, etc., etc.

V. Brants.

Notices et discours, oraison funèbre par Mgr Cartuyvels dans l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1888. — Le *Liber Memorialis* de l'université (1834-1884). Fêtes jubilaires et *Bibliographie académique* (Louvain, Peeters, 1887).

PIÉRARD (*Aristide-Edmond*), aumônier militaire, littérateur et historien, né à Charleroi, le 15 novembre 1819, décédé à Anvers, le 17 février 1883. Son existence fut mouvementée. Après avoir étudié la théologie au séminaire de Tournai, il fut ordonné prêtre en 1843 et envoyé d'abord comme professeur au collège de la Tombe, à Kain. Quelques années plus tard, il revint dans sa ville natale où il remplit les fonctions de chapelain à l'hôpital civil et au couvent des Carmélites. Cette vie tranquille et monotone, qu'il prit souci cependant d'égayer par la culture de la poésie et par des investigations historiques, finit par lasser son caractère enthousiaste; le besoin d'activité, de mouvement, si pas d'aventures, le poussa en 1858 à s'engager dans les missions. Prêtre généreux et dévoué, il partit pour le Canada et se fixa au milieu des populations indiennes qu'il évangélisa. La guerre de sécession éclate; l'abbé Piérard se fait admettre dans l'armée fédérale en qualité d'aumônier ayant rang de capitaine. Son zèle intrépide, sa charité envers les blessés le signalent à l'attention des chefs; son nom est porté à l'ordre du jour de l'armée et il reçoit la décoration instituée spécialement pour récompenser les actions d'éclat. La guerre terminée, Piérard ne quitta pas l'Amérique et devint le coadjuteur du P. Curran, curé de Saint-André à New-York.

Rappelé en Belgique pour fermer les yeux à son vieux père, mort le 27 mai 1863, à Charleroi, l'abbé Piérard repartit deux mois plus tard pour l'Amérique. Une armée française avait été envoyée au Mexique; le 18 mai, elle emportait Puebla et bientôt après l'archiduc Maxi-

milien d'Autriche était proclamé empereur. Piérard n'hésite pas à offrir ses services aux soldats européens. Il devait y retrouver des compatriotes dans la légion belge qui s'était formée pour suivre le nouvel empereur. Débarqué à Vera-Cruz le 6 octobre, Aristide Piérard était nommé, le 6 novembre, aumônier à titre temporaire d'un corps de troupes franco-mexicaines; un mois à peine s'était écoulé qu'une terrible épidémie de vomito-négro éclatait à Tampico et réclamait de l'aumônier un courageux dévouement et une intrépide abnégation; sa belle conduite lui valait l'admiration de tout le corps expéditionnaire. Le 20 mars 1864, Piérard recevait sa nomination d'aumônier de l'hôpital militaire et de la garnison de Cordova. Le 6 novembre 1864, le maréchal Bazaine le nommait aumônier à Orizaba, au pied des monts Borrego; Piérard assistait au siège d'Oajaca. Une maladie grave le tint pendant six semaines dans l'inaction à Mexico. A peine rétabli, il reprenait dès le 24 juillet 1865 l'exercice de son ministère à Quéretaro. Le 2 octobre suivant, il était attaché comme aumônier à la première division française, à San Luiz de Potosi. Les devoirs de cette fonction ne l'absorbaient pas complètement; il se fit un plaisir de prêter son concours à ses compatriotes de la légion belge et accepta de l'évêque de Monterey la charge d'examineur synodal du diocèse. L'empereur Maximilien le nomma, le 11 avril 1866, chevalier de l'Ordre de la Guadeloupe et le promut, le 28 décembre de la même année, au grade d'officier.

Le retrait des troupes françaises amena son rapatriement en Belgique où il débarqua le 9 mai 1867, peu de semaines avant la fin lamentable de cette malheureuse expédition. Piérard séjourna quelques années dans son pays et publia ses souvenirs sur le Mexique.

Une épidémie régnait en 1870 à Glasgow en Ecosse; Piérard partit le 24 juillet pour se dévouer au soulagement des personnes atteintes de la contagion. Dès l'année suivante, il était revenu en Belgique où il fut d'abord

chapelain de la marquise de la Croix de Sayve à Clabecq, puis en juillet 1876 coadjuteur du curé de Mont-Saint-Guibert.

Le titre de chanoine de Bethléem et de Saint-Maurice qu'il obtint ensuite ne le fixa pas. Il repartit pour l'Amérique et s'établit à Rochester, dans l'Etat de New-York, puis devint curé de la paroisse de Sainte-Victoire. En 1881, il était au Canada, dans les neiges d'Arthalaska. Il n'y resta pas longtemps et passa à Anvers, avec le titre d'aumônier de l'église du Sacré-Cœur, à Berchem, les deux dernières années d'une vie normale et aventureuse. Il fut frappé de mort subite.

Aristide Piérard n'oublia pas sa ville natale ni les malades qu'il avait aimé à assister pendant les premières années de sa vie sacerdotale; par testament, il légua à l'hôpital de Charleroi un capital de 25,000 francs.

C'est pendant son séjour à Charleroi surtout qu'Aristide Piérard jouit de loisirs suffisants pour mettre au jour ses principales publications. En voici la liste : 1. *Le livre du peuple. Enrichi de deux vignettes de S. A. la princesse Léopoldine de Croy-Solre*. Charleroi, Dambresse-Steigner, 1851; in-12 de 189 p. — 2. *Recherches historiques sur le village de Charnoy, berceau de Charleroi*. Charleroi, Deghistelle, 1855; in-8°. Cet opuscule fut inséré dans l'ouvrage suivant. — 3. *Le pays de Charleroi au point de vue historique, industriel et commercial, depuis les temps les plus reculés*. Charleroi, Deghistelle, 1855; in-8°, xix-151 p. C'est son principal ouvrage historique; l'auteur a pris soin de rechercher les annales de cette ville, créée en 1666 comme forteresse stratégique et devenant de nos jours un important centre industriel. Il s'y révèle historien scrupuleux, mais son livre est d'une lecture aride par suite de la reproduction dans le texte d'actes anciens. Dans nombre d'exemplaires, les pages 80 à 108 ont été remplacées par des poésies; cette substitution avait été imposée à l'auteur par le ministre de la guerre qui n'autorisa pas la publication des renseigne-

ments sur la forteresse carolingienne recueillis par Piérard. — 4. *Une excursion sur le boulevard de l'Entre-deux-Villes à Charleroi*. Charleroi, 1855; in-8°. C'est une causerie sur les transformations de cette ville. — 5. *L'âge d'or de la Belgique*. Charleroi, Deghistelle, 1855; in-8° de 8 p.; poème d'une composition terne, sans grand mérite. — 6. *Cinq années de missions au Texas et dans l'Amérique du Nord avant mon séjour au Mexique*. — 7. *Souvenirs du Mexique*. Bruxelles, H. Goemaere, 1867; in-12, 238 p. Ces deux derniers ouvrages sont le journal de l'auteur pendant ses séjours sur le nouveau continent. — 8. *Triomphe de la fraternité ou appel à l'Amérique en faveur de l'infortuné Mexique*. Bruxelles, V. Devaux et Cie, 1870; in-16, 24 p. — 9. *Voyage au palais du bonheur*. Bruxelles, Devaux, 1871; in-12, 50 p. — 10. *Le respect*. Bruxelles, Jamin et Coosemans, 1872; in-8°, 15 p. — 11. *Célébration du 10^e anniversaire du retour des soldats belges mexicains dans la patrie, le 11 mars 1877*. Bruxelles, A. Delbar, 1877; in-12, 15 p. — 12. *Hommage à N.-D. du Rempart, à Charleroi, à l'occasion du deuxième jubilé séculaire de la bénédiction de cette chapelle*. 1882.

Pendant son séjour au Mexique, Piérard adressa à la Société scientifique de Mexico un *Mémoire sur l'aqueduc de Quérétaro* et une notice intitulée : *Procession indienne à Quérétaro, le 20 avril 1680, à l'occasion de la dédicace du temple de N.-D. de Guadalupe*. Il a écrit un travail sur les mines du Mexique. Nous ne savons si ces œuvres ont été imprimées.

Ernest Matthieu.

C. Pyon, *Education populaire de Charleroi*, 8 mars 1883. — *Bibliographie nationale*, t. III.

PIÉRARD ou PIERROT, sculpteur, qui florissait à Tournai dans la seconde moitié du XVII^e siècle, est cité au nombre des élèves d'Arnould Quellin le jeune. Il fit, pour la cathédrale de Tournai, trois statues en marbre qui furent placées à l'autel de la chapelle de Notre-Dame-Flamande. La principale de ces statues, représentant Notre-Dame des Sept-Douleurs, était surtout remarquable

par l'expression de douleur imprimée à ses traits. Piérard est l'auteur du magnifique groupe, en marbre blanc, représentant l'*Ensevelissement du Christ*, qui ornait, dans la même cathédrale, le tombeau du chanoine Baudouin de Saladin, mort en 1698. Ce morceau, d'une exécution délicate, a été conservé dans le pourtour du chœur. On ne connaît ni la date de la naissance, ni celle du décès de notre artiste; d'après Philippe Baert, il serait mort à Tournai.

Leop. Devillers.

Ph. Baert, *Mémoire sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XV, p. 156. — J. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*, t. I, p. 249. — Le chevalier Edmond Marchal, *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVII^e et XVIII^e siècles* (Bruxelles, 1877), p. 127 et 168. — Le même, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (Bruxelles, 1895), p. 408 et 551.

PIÉRART (Adolphe), poète, imprimeur, né à Mons, le 19 novembre 1793, y décédé, le 27 novembre 1850. Après avoir fait ses humanités au collège communal de Mons, Adolphe Piérart ouvrit, en cette ville, dès 1824, une imprimerie d'une certaine importance. Il ne s'occupa d'abord que d'ouvrages de ville, mais il acquit bientôt une clientèle sérieuse. Les livres qui sont sortis de ses presses se font remarquer tant par l'exécution typographique que par la correction du texte. Sa première production fut une épître en vers d'Adolphe Mathieu, ayant pour titre : *A mon ami L.-A. B.* (Lucien-Adolphe Brouta), 1825; in-8°. Il imprima, du 21 décembre 1826 au 31 mars 1827, le journal intitulé : *Le Dragon*. Ce journal, qui paraissait trois fois par semaine, avait alors pour directeur Valentin Vander Elst; il était plus littéraire que politique. Piérart fonda ensuite *L'Echo du Hainaut* dont il prit la direction, en s'adjoignant quelques collaborateurs. Dans son prospectus, en tête du numéro du 1^{er} avril 1827, il annonça que son but était de remplacer *Le Dragon* par une feuille écrite avec indépendance et modération, sinon avec talent. *L'Echo du Hainaut* ne vécut guère; il cessa de paraître le 27 septembre suivant. Le 27 décembre

1836, Piérart publia le premier numéro de *L'Eveil, journal du Hainaut*, qui paraissait les mardis, jeudis et samedis. Il fit connaître que son unique objet était le maintien de l'ordre et le bien-être de ses concitoyens. Ami des institutions du pays, favorable au progrès dans ses tendances utiles, il voulait satisfaire au plus vif besoin de l'époque, la publicité, mais une publicité honnête et loyale. *L'Eveil* fut, en effet, rédigé d'après ces principes. Organe de l'opinion libérale, il était généralement très modéré; il s'occupait spécialement des intérêts de l'industrie, de la littérature et des beaux-arts. Adolphe Mathieu étant devenu propriétaire-rédacteur de ce journal, celui-ci prit pour titre : *Le Modérateur*, à partir du 10 mars 1838. Piérart en fut l'éditeur. En opposition avec les *Annales du Hainaut*, que publiait le professeur Germain Raingo, *Le Modérateur* ne tarda pas à devenir un journal de critique, toujours à la disposition de son propriétaire et destiné à répandre sans relâche les productions de sa plume féconde. Piérart collaborait à la rédaction de cette feuille dont sa veuve continua l'impression. Cette dame, née Jeanne-Lucie-Charlotte Hogne, sut maintenir jusqu'à sa mort, arrivée le 9 novembre 1868, la bonne renommée de l'établissement fondé par son mari.

Piérart consacrait ses loisirs au culte des Muses, mais la plupart de ses poésies n'ont pas vu le jour. On ne connaît de lui qu'un charmant recueil, qui est intitulé : *Le baiser, poème*. Mons, chez Piérart, imprimeur, 1826; in-8° de 30 pages, tiré à un nombre fort restreint d'exemplaires portant presque tous un *ex dono* de l'auteur. A la suite du poème, qui occupe 24 pages, sont quelques pièces fugitives.

Léop. Devillers.

Hipp. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 743-729. — Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 461-464. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, p. 423.

PIERAZON, PIERCHON ou PIERRE, musicien. Voir DELARUE (*Pierre*).

PIERCOT (Guillaume-Ferdinand-Joseph), bourgmestre de Liège (1842 à 1852, 1862 à 1867, 1870 à 1877), ministre de l'intérieur (1852 à 1855,) né à Bruxelles, le 12 septembre 1797, décédé à Liège, le 9 décembre 1877. Il commença en 1816 ses études à l'école de droit de Bruxelles et les continua à l'université de Liège, qui venait d'être fondée par le gouvernement des Pays-Bas (1817). Reçu docteur en droit en 1820, il prêtait serment comme avocat devant la Cour supérieure de justice de Liège. Il avait choisi comme sujet de thèse d'examen : *De jure puniendi*. Piercot avait résolu de se fixer à Liège. Il entra comme stagiaire dans l'étude très célèbre et très fréquentée à cette époque de Me Teste, avocat français, exilé en Belgique, sous la Restauration. Quoique doué d'une rare facilité de parole et d'une grande aptitude pour les luttes du barreau, Piercot ne tarda pas à solliciter les fonctions plutôt modestes d'avoué près la Cour de Liège, qui était tout à la fois à cette époque Cour d'appel et Cour de cassation. Son intelligence, son zèle, son intégrité lui conquièrent bientôt une place des plus honorables dans le corps des avoués. Sa carrière politique date de 1834. Le 15 janvier de cette année, il était nommé échevin suppléant; puis, après la promulgation de la loi communale, conseiller communal, le 14 juillet 1836. Le 26 août, il était appelé à remplir, sous le nouveau régime, les fonctions d'échevin, et, le 30 décembre 1842, il remplaçait comme bourgmestre Louis Jamme, magistrat très populaire, qui occupait ces fonctions depuis 1830.

Les questions relatives à l'enseignement public préoccupaient vivement à cette époque les administrations communales. La Constitution avait proclamé la liberté d'enseignement, en laissant à la loi la mission d'organiser l'enseignement donné aux frais de l'État. Le clergé catholique en profita pour fonder partout des collèges et des écoles; d'autre part, beaucoup de communes avaient également créé des établissements d'instruction secondaire. De là, une concu-

rence qui provoqua de fréquents conflits entre les administrations communales et l'épiscopat; les communes libérales tenaient beaucoup à conserver la direction exclusive de leurs écoles, tandis que l'épiscopat cherchait à obtenir, au point de vue de l'enseignement moral et religieux, des garanties que ces communes jugeaient peu compatibles avec l'indépendance du pouvoir communal.

Ces luttes furent particulièrement vives à Liège où un conseil communal, unanimement libéral, se trouvait en présence d'un prélat éminent, Mgr Van Bommel, qui jouissait d'une grande autorité dans l'épiscopat belge. Bien avant la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, la ville de Liège possédait un collège organisé par la commune. A l'origine, un prêtre délégué par l'évêque y donnait l'instruction religieuse; en 1833, ce prêtre donna sa démission. Quelques années après, des démarches furent faites par l'administration communale auprès du chef du diocèse pour obtenir la nomination d'un nouveau professeur de religion. Ces démarches restèrent sans résultat. Quelles étaient les raisons de ce refus? L'évêque les fit connaître dans une brochure à laquelle le conseil communal résolut de répondre. Il chargea de cette réponse une commission dont faisaient partie Piercot et Frère-Orban. Ce rapport, approuvé à l'unanimité par le conseil, le 27 mars 1841, fut imprimé sous ce titre : *Rapport fait au conseil communal de Liège, sur les imputations dirigées contre cette autorité, dans la brochure que Mgr Van Bommel vient de publier*, etc.

En 1846, Piercot fut délégué au Congrès libéral, par la fraction modérée du parti libéral liégeois. Il prit plusieurs fois la parole dans cette assemblée et fut l'un des auteurs du programme politique adopté par le Congrès. C'est lui qui se chargea d'en exposer les motifs.

L'année suivante, le ministère Rogier-Frère-Orban arrivait au pouvoir. L'un de ses premiers actes fut la présentation d'un projet de loi sur l'enseignement moyen. Ce projet fut vivement attaqué par l'épiscopat. D'après l'article 8 de

cette loi, les ministres des cultes sont invités à donner ou à surveiller l'enseignement religieux dans les établissements soumis au régime de la loi. Des négociations s'ouvrirent entre le gouvernement et l'épiscopat au sujet de l'application de cet article. Ces négociations échouèrent.

Au mois d'octobre 1851 avait lieu la rentrée des classes dans les établissements soumis au régime de la loi de 1850. A cette occasion, le clergé avait l'habitude, depuis longtemps, de chanter à Liège une messe du Saint-Esprit. Cette année, l'évêque refusa. Piercot, dans le discours qu'il prononça le jour de la rentrée des classes, prit vivement l'évêque à partie; il lui reprocha d'agir par esprit de concurrence et de favoriser les établissements religieux au détriment des collèges laïques.

Ce discours, publié en brochure, reproduit et commenté par toute la presse, eut un grand retentissement. Mgr Van Bommel y répondit par une : *Lettre de l'évêque de Liège à M. Piercot, bourgmestre de la ville de Liège*, lettre qui donna lieu (novembre 1851) à une : *Réponse du bourgmestre de Liège à la lettre de M. Van Bommel, évêque de Liège*.

Ces incidents politiques appelèrent l'attention sur le nom de Piercot. L'année suivante, le ministère Rogier ayant donné sa démission, le roi chargea Henri de Brouckere de former un nouveau cabinet. H. de Brouckere offrit le portefeuille de l'intérieur à Piercot, qui l'accepta. Ce ministère fut définitivement constitué le 12 novembre 1852.

Piercot allait rencontrer de nouveau, comme ministre de l'intérieur, cette question de l'instruction religieuse dans l'enseignement public, qui l'avait longtemps préoccupé comme bourgmestre. Le précédent cabinet avait échoué dans ses négociations avec l'archevêque de Malines, pour l'application de l'article 8, et l'on resta convaincu de part et d'autre qu'il n'était pas possible de formuler une règle générale applicable à tout le pays. C'est alors que Piercot rouvrit les négociations avec l'archevêque de Malines et proposa de substituer à

une convention générale des conventions particulières pour chaque établissement entre le clergé et les communes, chacun restant libre d'en apprécier l'opportunité.

L'administration communale — et libérale — d'Anvers avait fait une de ces conventions avec le clergé. De là, le nom de *Convention d'Anvers* qui fut donné à cet arrangement. Le gouvernement approuva cette convention et engagea les communes à accepter cette solution transactionnelle. L'épiscopat y mettait de son côté une double condition, à savoir : la nomination d'un membre du clergé dans le conseil de perfectionnement et dans les bureaux administratifs de chaque athénée ou école moyenne. Cette question donna lieu à la Chambre des représentants à des débats passionnés. Vigoureusement attaquée par Verhaegen et Frère-Orban, la Convention d'Anvers fut non moins vigoureusement défendue par le Ministre de l'intérieur, Piercot. Un ordre du jour, « approuvant la marche suivie et les explications données par le gouvernement », fut adopté par 80 voix contre 7.

Le ministère dont Piercot faisait partie se retira le 30 mars 1855. Piercot, qui avait donné sa démission de conseiller communal, s'occupa d'affaires industrielles et resta pendant dix ans étranger à la politique. Depuis longtemps déjà, il était l'un des administrateurs de la Société Cockerill.

En 1862, à la suite de divers incidents, le collègue échevinal de Liège avait donné sa démission ; il était difficile d'en reconstituer un nouveau, la plupart des conseillers refusant d'y entrer. Des élections communales devaient avoir lieu le 12 novembre. On fit appel à l'expérience et au dévouement de Piercot pour mettre fin à la crise. Élu conseiller communal, il était appelé aux fonctions de bourgmestre le 4 décembre suivant. Avec lui, l'ordre rentra à l'Hôtel de ville.

Sauf trois années d'interruption (1867 à 1870), Piercot resta bourgmestre jusqu'à sa mort (1877). Ces quinze années furent une période de transformation, d'embellissement et d'assainissement

pour la ville de Liège : de grands travaux d'utilité publique furent exécutés ; la ville fut pourvue d'une distribution d'eau potable, d'un vaste réseau d'égouts. Les terrains de l'île dite du Commerce, qui devaient devenir plus tard le centre d'un nouveau quartier, furent achetés au gouvernement. Grâce à ces travaux, la mortalité diminua à Liège dans une forte proportion. Piercot s'intéressait, avec autant d'activité que d'intelligence, à tous les services de l'édilité communale. Il était vraiment l'âme de l'administration, toujours le premier à donner l'exemple du dévouement, soit dans les terribles inondations qui ravagèrent plusieurs fois la ville de Liège, soit dans les maladies épidémiques qui frappèrent la population. Taille élevée, figure énergique, cœur excellent, parole chaude et convaincue, caractère d'une loyauté et d'une intégrité à toute épreuve, Piercot exerçait un grand prestige sur ses collègues du conseil communal, de même qu'il jouissait des sympathies, de la confiance et du respect de ses administrés. Esprit tolérant et conciliant, il était le bourgmestre de tous les Liégeois à quelque parti qu'ils appartenissent, toujours ferme néanmoins et ne reculant jamais devant les actes qu'il considérait comme l'accomplissement d'un devoir. Il en donna une nouvelle preuve dans la dernière période de son administration à propos d'un conflit qui surgit entre lui et le chef du diocèse au sujet des processions.

On sait que les bourgmestres sont chargés de la police municipale par diverses lois de 1789 et 1790, qui leur donnent les pouvoirs les plus étendus en cas de désordre et d'événements calamiteux, tels que épidémies, etc. Ces pouvoirs vont-ils jusqu'à permettre à un bourgmestre d'interdire une procession catholique, sous l'empire d'une Constitution qui proclame la liberté des cultes et celle de leur exercice public ?

En 1866, le choléra sévissait à Liège avec une extrême violence. Une procession devait avoir lieu dans une paroisse du quartier d'Outre-Meuse, cruellement atteinte par l'épidémie. Les autorités

médicales signalèrent au bourgmestre le danger de ces réunions nombreuses. Piercot n'hésita pas; il prit un arrêté interdisant la procession. Le clergé se borna à protester contre le droit que s'attribuait, à tort, d'après lui, le chef de l'autorité locale. L'affaire en resta là.

Neuf ans plus tard, en 1875, année jubilaire pour les catholiques, des indulgences étaient accordées, selon l'usage, aux fidèles qui visitaient en procession un certain nombre d'églises de la ville. Les premières processions jubilaires passèrent à peu près inaperçues; mais le 6 mai les fidèles se réunirent en beaucoup plus grand nombre et parcoururent les rues en chantant des cantiques qui furent considérés comme hostiles à une nation voisine et amie. Des bandes de jeunes gens, étudiants et bourgeois, placés sur le parcours du cortège, firent entendre d'abord un concert de sifflets; des sifflets, on en vint aux coups, en plusieurs endroits. La soirée fut tumultueuse et la tranquillité publique gravement compromise. Le lendemain, 7 mai, Piercot, après en avoir conféré avec plusieurs membres du conseil communal, prit un arrêté interdisant *provisoirement* les processions jubilaires dans la ville de Liège.

Le 8 mai, Mgr de Montpellier, évêque de Liège, adressait la lettre suivante à Messieurs les curés des paroisses d'Outre-Meuse :

« Monsieur le curé,

« Par un arrêté, daté du 7 de ce mois, Monsieur le bourgmestre vient d'interdire les processions jubilaires des paroisses d'Outre-Meuse. Dès aujourd'hui, j'ai déposé à Sa Majesté le Roi, gardien des lois et des droits religieux de ses sujets catholiques, cet arrêté de l'autorité communale comme étant porté en violation de la Constitution et au mépris des garanties consacrées par celle-ci en faveur du libre exercice des cultes hors de l'enceinte aussi bien que dans l'intérieur du temple. Je ne doute point que l'autorité tutélaire du Roi ne déclare illégal, nul et abusif l'arrêté susdit et ne le casse. Néanmoins, cet arrêté doit être obéi jusqu'à ce que Sa Majesté en ait prononcé

« l'annulation; en conséquence, vous voudrez bien informer vos paroissiens, Monsieur le curé, que les processions jubilaires des paroisses d'Outre-Meuse sont différées jusqu'à ce que l'autorité royale se soit prononcée sur notre cause

« Donné à Liège, le 8 mai 1875.

« † THÉODORE, évêque de Liège.

« Par mandement,

« J. ZOMERS, chanoine secrétaire. »

A cette époque, le ministère était catholique; il avait à sa tête Malou et s'appuyait sur une forte majorité catholique. Malgré les protestations de l'évêque de Liège, l'arrêté d'interdiction ne fut pas annulé.

Les processions jubilaires avaient cessé depuis plusieurs mois, lorsque, le 17 novembre, dans la soirée, le bourgmestre apprit, par un rapport de police, qu'une nouvelle procession devait avoir lieu le lendemain matin. C'est de la cathédrale qu'elle devait sortir, ayant à sa tête Mgr de Montpellier, évêque titulaire; Mgr Doutreloux, évêque de Gorrum, son coadjuteur; le chapitre de la cathédrale, ainsi que tous les prêtres et fidèles qui désiraient se joindre à eux. Piercot prit aussitôt un nouvel arrêté d'interdiction, le fit afficher et chargea M^r Demany, commissaire de police en chef, de son exécution. Le 18 novembre, au matin, M^r Demany, ceint de son écharpe, se trouvait, avec une escouade de police, devant la porte principale de l'église, lorsque se présenta le doyen du chapitre suivi des évêques et de tout le clergé. M^r Demany les invita à rentrer dans l'église. Mgr de Montpellier, s'avancant au-devant du commissaire, fit entendre une énergique protestation, au nom de la Constitution et de la liberté des cultes et déclara ne céder qu'à la force. Le commissaire se borna à donner lecture de l'arrêté de Piercot; les évêques et le clergé rentrèrent dans la cathédrale. Cette scène mémorable a été très exactement reproduite dans un tableau de M^r Delpérée, qui fait partie du musée de Liège.

Dans les explications qu'il donnait au conseil communal le 8 mai précédent,

Piercot disait : « Depuis quarante années de fonctions communales, j'ai rencontré un grand nombre d'émotions populaires; j'ai traversé des crises, des émeutes et je me suis toujours inspiré, dans ma longue carrière, de la nécessité de faire prévaloir le maintien de l'ordre public; j'ai toujours été fidèle à cette maxime : l'ordre partout, l'ordre avant tout ».

N'ayant pas trouvé, auprès du gouvernement, l'appui sur lequel il comptait pour faire annuler les arrêtés de Piercot, fort, d'autre part, de l'opinion exprimée en sa faveur par les professeurs de droit public des quatre universités du royaume, Mgr de Montpeilier résolut de faire appel aux tribunaux. Le 26 janvier 1876, il assigna Piercot et Demany devant le tribunal civil de Liège, en paiement d'une somme de 20,000 francs, à titre de dommages-intérêts, pour avoir « par des actes illégaux et anticonstitutionnels, en violation de l'article 14 de la Constitution, empêché l'exercice et interrompu les cérémonies du culte ».

Cette affaire, portée devant toutes les juridictions, donna lieu à de longs débats; la cour d'appel de Liège repoussa l'action de l'évêque. Celui-ci se pourvut en cassation et la cour suprême rejeta le pourvoi en déclarant « qu'on ne pouvait considérer comme inconstitutionnelle l'ordonnance d'un bourgmestre qui interdit provisoirement un acte de l'exercice public d'un culte, en se fondant sur l'état des esprits et les nécessités de l'ordre public ». Cet arrêt, rendu le 23 janvier 1879, mit fin au procès.

Ces incidents, connus sous le nom de « l'affaire des processions », furent très commentés dans la presse de tous les partis. Le parti libéral y trouva l'occasion d'une grande manifestation en l'honneur de Piercot et des principes qu'il avait défendus. Un banquet par souscription fut offert au bourgmestre de Liège, dans la grande salle de la Renommée, le 18 décembre 1875. Plus de 1,500 personnes y assistaient. On y remarquait toutes les notabilités du parti

libéral, les bourgmestres des grandes villes, des délégués de toutes les Associations libérales du pays. Frère-Orban porta le toast à Piercot, qui, « en refrain », disait-il, l'arrogance sacerdotale, a maintenu les droits imprescriptibles du pouvoir civil qui sont consacrés par la Constitution et qui sont la garantie de l'ordre public ».

Le 8 décembre 1877, quoiqu'il se sentit indisposé, Piercot se rendit à l'Hôtel de ville pour y présider une séance du conseil communal. Au sortir de la séance et à peine rentré chez lui, il fut frappé d'une congestion pulmonaire qui l'emporta pendant la nuit (9 décembre). Le conseil communal, en reconnaissance des services que Piercot avait rendus à la ville de Liège, décida que ses funérailles seraient célébrées aux frais de la ville. Elles eurent lieu en grande pompe, au milieu d'un immense concours de population, le 12 décembre 1877.

Piercot était grand officier de l'Ordre de Léopold, grand cordon de l'Ordre du Christ de Portugal, etc.

Charles de Thier.

Bulletin communal de Liège. — Annales parlementaires. — Journaux de Liège.

PIERETS (*Pierre-André-Joseph*), médecin, né à Malines, le 1^{er} décembre 1756, mort dans cette ville, le 26 février 1838. Après avoir obtenu la licence en médecine à l'université de Louvain, il se fixa dans sa ville natale, où il pratiqua son art avec un dévoûment éclairé, notamment lors de l'épidémie de dysenterie en 1781; il contribua aussi à l'introduction de la vaccine à Malines. Nommé official municipal en 1795, puis administrateur des hospices en 1797, il joua, sous la domination française, un rôle politique assez important qui lui fit renoncer à la médecine. Désigné, le 13 avril 1799, comme représentant du peuple et membre du conseil des anciens, il fut nommé, le 2 juillet de la même année, administrateur du département des Deux-Nèthes. Adjoint au maire de Malines, le 25 avril 1800, il devint maire le 18 mars 1808. Sous le gouver.

nement des Pays-Bas, il fut encore rappelé au sein du conseil de régence, en 1824. Il avait été créé chevalier de la Légion d'honneur en 1810. Sa thèse : *De hæmoptysi* (Louvain, 1781; in-4°), fut réimprimée en 1795 (*Ibid.*; in-8°).

Paul Bergmans.

G. van Doorslaer, *Aperçu historique sur la médecine et les médecins à Malines avant le XIX^e siècle* (Malines, 1900), p. 124-126 (avec portrait, et p. 174).

PIÉRON (*Gustave-Louis-Marie*), peintre, né à Anvers en 1824, mort dans la même ville en 1864. D'une famille notable — son père était agent de la Banque Nationale — il reçut une éducation conforme à sa situation sociale et ne se voua aux arts qu'aux environs de la vingtième année. Ses progrès furent d'ailleurs rapides. Elève, à l'académie d'Anvers, du cours de paysage, professé par Jacob Jacobs, et où il eut pour condisciples Lamorinière, Rosseels, Jos. van Luppen, il remporta, coup sur coup, de 1847 à 1849, les prix d'excellence, et s'en fut ensuite à Paris et en Allemagne chercher un complément d'éducation. Envisagé jusqu'alors comme d'ordre secondaire, le genre préféré du jeune Anversois entraînait dans sa phase la plus brillante avec les maîtres de l'école de Barbizon : les Daubigny, les Français, les Cabat, les Troyon, les Rousseau. A leur contact, Gustave Piéron ne devait point tarder à acquérir les qualités de style qui le destinaient à occuper une place au premier rang des paysagistes belges. Ses débuts, au Salon de 1854, où figurèrent de lui une *Matinée d'automne dans la forêt de Fontainebleau* et un *Souvenir de Fontainebleau*, firent sensation. Présentés avec goût, d'ample facture et d'un remarquable éclat de coloris, ses motifs échappaient à la banalité. Mentionné honorablement à l'Exposition universelle de Paris en 1855, pour un *Souvenir de Flandre*, il se fit remarquer à la plupart des Salons belges et étrangers. A l'Exposition universelle de Londres, en 1862, où l'école belge mit en ligne ses principaux maîtres, il produisit une toile appartenant au duc de Brabant, *Vue des environs d'An-*

vers. Il avait, l'année précédente, en exécution d'une commande de l'Etat, fait figurer au Salon une œuvre de sujet similaire. Piéron est représenté au musée de sa ville natale par deux peintures : *Ferme à Merxem* et *La Mare*; au musée de l'Etat par un paysage daté de 1857. Jusqu'en 1863, on vit de ses œuvres aux expositions belges. Les dernières, toutefois, accusent un alourdissement de la main où se trahit la maladie cruelle qui, après l'avoir frappé d'inertie, devait le mener prématurément au tombeau. Il mourut, à Anvers, le 15 janvier 1864.

Henri Hymans.

PIERQUIN (*Claude-Charles*), dit PIERQUIN DE GEMBOUX, médecin, littérateur, archéologue, inspecteur de l'université de France, né à Bruxelles, le 8 germinal an VI (23 mars 1798), mort à Paris, le 11 septembre 1863. Il ajouta à son nom de famille, dit l'*Encyclopédie* de Larousse, celui du village — lisez de la ville — où sa mère était née. Sa mère, Jeanne-Joséphine Baux, est, en effet, originaire de Gembloux; mais l'amplification du nom patronymique remonte plus haut. Le titre de DE GEMBOUX était déjà porté par son grand-père, général de brigade à l'armée du Nord, tué au combat de Lannoy lez-Lille; par son père, d'abord avocat à Nancy, puis aide-de-camp à l'armée du Nord, plus tard, intendant militaire; enfin par son oncle, aumônier du roi, chanoine de Saint-Denis et protonotaire apostolique.

Pierquin étudia à Pau, sous la direction de l'abbé Elicagaray, qui se distinguait par ses exagérations ultramontaines, à l'époque de la Restauration. Quand Napoléon, évadé de l'île d'Elbe, rentra en France, Pierquin partit comme volontaire; à Montpellier, il aida à réprimer l'insurrection du Midi et à paralyser les tentatives faites par les insurgés pour s'emparer de la citadelle. Sa conduite attira l'attention du général Forestier, qui le nomma provisoirement membre de la Légion d'honneur. Mais le retour des Bourbons le rendit à la vie civile;

il embrassa la carrière de l'enseignement et fut admis au collège de Valence comme maître d'études d'abord, puis en qualité de régent. En 1817, le ministre le destitua, à la suite d'une condamnation qu'il avait encourue pour avoir écrit une chanson bonapartiste, *la Télémaque*. A partir de ce moment, il se livra avec ardeur aux études médicales; quatre ans plus tard, il était reçu docteur à Montpellier et il entra comme médecin à l'hospice de la Charité de cette ville.

Il n'y resta pas longtemps. Désireux de se livrer aux travaux de cabinet, il résigna ces fonctions et alla s'établir à Paris, où, perfectionnant son éducation historique et archéologique, il ne tarda pas à se faire remarquer par de nombreuses publications. En 1830, Pierquin combattit encore pour la cause de la liberté. Dès les premiers coups de feu, il servit tour à tour comme soldat, comme officier, comme médecin, et quand il eut aidé à mettre sur le trône un roi que sa vieille amie, Madame de Genlis, lui avait appris à aimer, il sollicita sa réintégration sur les cadres de l'université et fut appelé, en décembre 1830, aux fonctions d'inspecteur de l'université de Grenoble. Animé d'un profond esprit d'investigation et de philanthropie, il demanda et obtint, l'année suivante, un congé pour venir étudier en Belgique les ravages du choléra, et, rentré à Grenoble, il aida souvent de ses conseils les médecins du lazaret.

Cependant il n'avait jamais abandonné ses études d'archéologie et de numismatique; déjà même il jouissait d'une certaine notoriété, grâce aux fouilles qu'il avait entreprises. Son ambition était d'aller étudier les ruines de Carthage; mais il n'obtint pas l'autorisation qu'il sollicitait. Ils s'intéressait en même temps aux idiomes populaires de la France et, à une époque où les patois étaient tombés dans le plus profond mépris, cet universitaire n'hésitait pas à écrire qu'un des moyens de rendre les études classiques plus attrayantes, ce serait de faire tourner à leur profit la connaissance du dialecte maternel, au lieu de le proscrire. « La science étymologique »,

écrivait-il encore, « n'acquerra jamais « toute l'étendue de certitude nécessaire, si on ne la fait précéder, non « pas de la connaissance de la langue « d'oïl écrite, mais de celle des patois ». De Grenoble, il passa à Besançon, puis, en 1838, à Bourges, toujours investi des fonctions d'inspecteur. Il prit sa retraite en 1849.

Travailleur consciencieux et infatigable, Pierquin a publié un grand nombre de volumes, de brochures et d'articles de journaux, s'occupant tour à tour des questions les plus diverses. L'énumération de ses œuvres serait trop longue. Nous renverrons le lecteur désireux de la connaître dans son intégrité à la *Biographie* renseignée parmi les sources de cet article. Il nous suffira de parler ici de ceux qu'il a publiés en Belgique, ou dont le sujet intéresse spécialement notre pays. Signalons d'abord un recueil de vers, paru à Bruxelles (Tarlier, 1828), sous le nom de *Poésies nouvelles*. L'auteur craint, nous confie-t-il dans sa préface, que la critique ne lui soit défavorable; nous aurions, semble-t-il, mauvaise grâce à faire trop vivement ressortir ce que pareille observation dénote tout à la fois de clairvoyance et de modestie. Parmi ces *élégies*, ces *ballades*, ces *romances* « inoffensives » — le mot est encore de lui, — il en est une, *La patrie*, dans laquelle l'auteur soupire ses regrets du lieu natal :

Près de la Dyle en courroux que je sois transporté,
Que je la chante encor sur ma lyre plaintive;
Rendez-moi ma patrie avec sa liberté
Et je ne quitte plus sa rive.

Cette courte citation nous dispense d'insister sur le tour vieillot et fané de ces *Poésies nouvelles*. Mais ce qui ressort également de cette confidence, c'est que Gembloux tenait une large place dans les souvenirs du poète. Cependant son *Histoire des patois* (Paris, Techener, 1841) n'indique pas qu'il ait cultivé avec un soin jaloux le parler namurois; au contraire, les dialectes du centre et du midi de la France lui semblent bien plus familiers. Au reste, malgré les nombreuses erreurs que la philologie moderne pourrait y relever, ce volume est d'une

lecture intéressante. A l'exemple de Malherbe, qui reconnaît l'autorité des crocheteurs du Port au foin, Pierquin voudrait prendre aux patois, et non au latin ou au grec, les mots nouveaux dont la nécessité s'impose. « Soyez sûr », dit-il, « qu'en naissant, votre mot sera français » et entendu par tout le monde, puisqu'il « avait déjà une valeur idéologique dans « l'une de nos langues » (page 166). Ce travail philologique, le plus curieux parmi les dix-sept qu'énumère la *Biographie* citée plus bas, attire plus encore l'attention des grammairiens depuis que tant d'écrivains ont renversé la barrière élevée jadis entre la langue littéraire et l'idiome courant.

Les brochures de Pierquin concernant la médecine pratique, l'anatomie, la chirurgie, l'hygiène, la thérapeutique et la médecine légale sont au nombre de plus de cent. Nous n'en citerons qu'une, intitulée : *Considérations sur l'état de la police médicale dans le royaume des Pays-Bas*; elle parut d'abord dans le *Journal des progrès et des institutions médicales*, en 1829; elle est signée Pierquin tout court. Il a également laissé de nombreux travaux d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de pédagogie; il a collaboré à des dictionnaires biographiques, à des annuaires, à des ouvrages de statistique. La *Revue belge* (1843) a publié ses *Pensées et maximes*. A trois reprises, il tenta de donner un journal littéraire au midi de la France. La première fois, en 1820, il fit paraître à Montpellier *Le Conciliateur du Midi*, journal littéraire, commercial et agricole, qui ne compta que cinq numéros; en 1823, il fonda le *Journal philodotographique* (un numéro) et le *Journal polymathique* (trois numéros).

A. PETERS.

Quérard, *La France littéraire* (1835). — *Dictionnaire des lettres, des savants et des artistes de la Belgique* (1837). — Larousse, *Encyclopédie du XIX^e siècle*. — *Biographie de M. Pierquin de Gembloux*, sans autre titre; à la 16^e et dernière page : Imp. Baudouin, rue Mignon, 2.

PIERRE D'ASPELT, célèbre homme d'Etat et d'église, né vers 1250, à Aspelt, village du Luxembourg de langue allemande, mort à Mayence, le 5 ou le

6 juin 1320, étant archevêque-électeur et archichancelier du Saint-Empire romain. Il était d'origine si humble qu'on ignore son vrai nom de famille, si toutefois il en avait un. Ses proches étaient nombreux; ils résidaient à Luxembourg, à Trèves, dans les villages d'Aspelt, de Mulbach et de Taubenfeld, sans compter ceux qui, à son exemple, avaient recherché au loin les honneurs et les dignités ecclésiastiques. Presque tous sont renseignés dans son testament. Ce document, qui porte la date de 1319, est décisif; il permet de ne point tenir compte plus longtemps du texte de l'épithaphe latine de la cathédrale de Mayence, qui qualifie notre personnage de trévirien. Il ne l'était qu'au point de vue ecclésiastique, son village natal dépendant du diocèse de Trèves. Si le d^r Neyen, auteur d'une *Biographie luxembourgeoise* dont la dernière édition porte la date de 1876, avait lu la notice de Jules Heinemann sur Pierre d'Aspelt considéré comme prince de l'église et comme homme d'Etat, publiée un an auparavant, il se serait épargné la peine de rapporter des contes à dormir debout.

Jamais notre futur archevêque, étant tout jeune garçon, n'a chanté aux portes des chaumières pour avoir de quoi manger; jamais il n'a été le médecin ordinaire du comte Henri de Luxembourg; jamais il n'a prétendu reconnaître le caractère et la gravité d'une maladie en entendant tousser ses patients; enfin jamais, dans un voyage à Rome, il n'a eu l'occasion de guérir le pape d'une fistule à l'anus déclarée incurable, ce qui lui aurait valu la prévôté de la cathédrale de Trèves. Pierre d'Aspelt débuta au service de l'église en étant vicaire à Riol sur la Kyll et curé à Birtingen; il fut ensuite écolâtre de Saint-Siméon, à Trèves, jusqu'au jour où l'amour de la science le poussa invinciblement à l'université de Paris. Là il étudia avec grand zèle la philosophie et la médecine, fit parler de lui et se prépara à jouer un jour dans le monde un rôle en vue. On ne sait trop jusqu'ici comment l'empereur Rodolphe de Habs

bourg fut amené, en 1286, à l'appeler auprès de lui en qualité de médecin ordinaire et de chapelain. Il faut croire que quelques-unes de ses cures, à Luxembourg ou à Trèves, avaient été assez remarquables pour porter au loin sa renommée. La médecine cependant l'intéresse moins que la chasse aux bénéfices; il réussit à Spire, à Bingen, à Mayence, mais il échoue à Trèves à cause de son origine plébéienne. Cet insuccès lui est si sensible qu'il le transforme en question de principe et le soumet comme tel au Saint-Siège. Le pape lui donne raison, et, comme malgré cela le chapitre métropolitain s'obstine à ne point modifier son attitude, il le met en interdit. Cette victoire coûte cher à notre personnage. Non seulement la prévôté de Trèves lui échappe définitivement, mais sa trop longue absence, — car il a été jusqu'à Rome pour défendre sa cause, — lui a fait perdre la position en vue qu'il occupait à la cour impériale. Il s'en plaint, et l'empereur lui propose en échange d'aller auprès de son gendre, Wenceslas II, roi de Bohême, en qualité de protonotaire de sa chancellerie. Il voit là une mission nouvelle propre à son génie, un but politique très essentiel à atteindre, et il accepte. Le jeune souverain tchèque est bientôt à tel point enchanté de lui qu'il le gratifie coup sur coup de canonicats à Prague, à Wysserau et à Breslau. Malgré sa récente déconvenue de Trèves, Pierre d'Aspelt est d'autant mieux à son aise pour accepter ces lucratives sinécures, qu'avant son départ de Rome Nicolas IV l'a autorisé à occuper des bénéfices ecclésiastiques sans être tenu à résidence et même à cumuler au besoin. Il n'est en Bohême que depuis sept ans quand, en 1296, il est appelé à remplir la charge de chancelier, et presque à la même heure le duc Albert d'Autriche, heureux d'avoir pu, grâce à lui, se réconcilier avec son beau-frère Wenceslas II, lui fait avoir le siège épiscopal de Bâle. La reconnaissance pousse Aspelt à servir deux maîtres à la fois. L'un d'eux, le duc Albert, est élu roi de Germanie, et l'autre reçoit l'offre de deux couronnes, celle de Pologne et celle de

Hongrie. Il accepte la première et passe la seconde à son fils. Le pape excommunie le roi de Bohême pour s'être dispensé de prendre son avis, et Albert d'Autriche, comme roi de Germanie, le met au ban de l'Empire.

Notre personnage est atterré, son chef-d'œuvre tourne contre lui, et, après avoir lutté jusqu'en 1304 sans grand succès contre sa mauvaise chance, il donne sa démission de chancelier de Bohême et court se réfugier dans son diocèse de Bâle. Là il joue encore un rôle considérable. Il pose les bases d'une politique nouvelle en ce qui concerne la Bohême. Ce pays devient, grâce à lui, l'allié de Philippe le Bel, roi de France, contre le pape Boniface VIII. Albert d'Autriche s'en inquiète; il fait surveiller Aspelt de si près, qu'un jour ses agents l'enlèvent, le dépouillent de ses papiers et le retiennent prisonnier jusqu'à l'entier payement d'une grosse somme d'argent. Quand il est libre enfin, en mai 1305, il n'arrive à Prague que pour assister aux derniers moments de son souverain et ami qui le laisse en présence d'un héritier qui ne lui ressemble guère. Le premier soin de Wenceslas III est de retirer sa confiance à Aspelt et d'éloigner de ses Etats tous les fonctionnaires d'origine étrangère. On pourrait croire que la vie politique de notre personnage s'arrête ici; c'est, au contraire, à partir de ce moment qu'elle jette son plus vif éclat. Le comte de Luxembourg, qui destine à l'église le plus jeune de ses frères, a recours à Pierre d'Aspelt et le charge d'aller demander, pour Baudouin de Luxembourg, au pape Clément V, le siège de Mayence qui était vacant. Le pape trouve la charge trop importante et le candidat trop jeune pour la remplir; il s'étonne qu'un évêque, qui a fait preuve de si hautes capacités comme chancelier de Bohême, ne vienne point lui parler en son nom. Les explications qu'Aspelt donne à ce sujet ne sont pas admises; et c'est lui que le pape nomme archevêque de Mayence, le 10 novembre 1306. Le comte de Luxembourg croit naturellement qu'il a été trahi par son ambassadeur, et, à son

retour, il l'accable des reproches les plus vifs. Aspelt se justifie sans peine. Comme archevêque de Mayence, il est de droit archichancelier de l'Empire, et, par là, en mesure d'aider puissamment ses amis à réaliser leurs rêves ambitieux. Il en fait son affaire ; Baudouin deviendra avant peu prince électeur de Trèves, et à eux deux, s'aidant de tous ceux qui ont intérêt à combattre la France en marche vers la monarchie universelle et les Habsbourg qui visent à rendre à leur profit la couronne d'Allemagne héréditaire, ils finiront par asseoir le comte Henri de Luxembourg sur le trône impérial. Voilà pourquoi, à la nouvelle de la mort de Didier de Nassau, archevêque de Trèves, le comte de Luxembourg rejoint son frère à Paris ; il le conduit à Poitiers où le pape le fait ordonner prêtre, et, dès le lendemain, en présence de toute la cour et d'une députation du chapitre de Trèves, le sacre métropolitain. Quelques semaines plus tard, les deux princes luxembourgeois ne sont pas encore rentrés chez eux, qu'un message d'Aspelt leur apprend la fin tragique de l'empereur Albert et les invite à prendre sans plus tarder possession du siège de Trèves. Ces événements, se précipitant comme à souhait, ont donné lieu à bien des soupçons. On a prétendu que Pierre d'Aspelt avait trempé dans l'assassinat d'Albert d'Autriche ; mais il nous semble que cette accusation doit tomber devant ce fait que l'empereur est frappé par son propre neveu, dont il détient l'héritage et à qui il refuse la couronne de Bohême. Notre personnage est merveilleusement servi par les circonstances, voilà tout ce qu'il est permis d'affirmer. C'est à ce moment-là, à la veille d'une réunion des électeurs princiers de l'Empire, qu'il déploie toutes les ressources de son génie. Ses mesures sont si bien prises que les démarches des envoyés d'Autriche, de Bavière et de France sont vaines, et que Henri de Carinthie, l'un des électeurs laïques, en sa qualité de roi de Bohême, déclare s'abstenir du vote. L'électeur de Cologne, quoiqu'il soit pensionnaire de Philippe le Bel, qui met en avant la candidature

de son frère Charles de Valois, finit par se ranger du parti du comte de Luxembourg, et, dès lors, l'élection impériale devant se faire à Rense, sous les auspices d'Aspelt, s'annonce comme une simple formalité. Il n'y a, en effet, la Bohême ne comptant pas, qu'à gagner une seule voix laïque pour avoir la majorité. Pierre d'Aspelt, qui ne fait jamais les choses à demi, s'en charge ; il se met en route et rentre bientôt après avoir acheté deux voix : celle du duc de Saxe et celle du margrave de Brandebourg. Est-ce là tout simplement le dévouement d'un Luxembourgeois pour ses princes ? Non, ce serait trop rare et trop beau. L'électeur de Mayence agit en prêtre soucieux avant tout de l'omnipotence de l'église ; c'est un parvenu dépourvu de scrupules, c'est un enfant de son siècle très âpre au gain, qui a quitté la médecine pour la théologie, parce que celle-ci, quand on est un fin diplomate par dessus le marché, conduit plus sûrement à la fortune et aux honneurs. Disons encore, pour être juste envers lui, qu'il ne met pas ses services à un trop haut prix, et que Henri de Luxembourg eût bien fait de suivre en toute rencontre ses conseils. Il n'eût point rencontré dans ce cas, en Italie, une fin prématurée, et n'eût point légué à son fils unique, dont il n'a pas tardé à faire, avec l'aide de Pierre d'Aspelt, un roi de Bohême, d'inextricables embarras. Mais c'eût été trop demander à un représentant de nos vieilles races féodales, qui avaient toutes dans le sang et dans l'esprit les mêmes folies chevaleresques et les mêmes ambitions considérées. Jean de Luxembourg, comme roi de Bohême, poussa à l'excès ces défauts et fit souvent le désespoir de l'électeur de Mayence, qui l'aimait et aurait fait volontiers de lui un roi de Germanie, si cela avait été possible. Mais le malheur éloigne aussi sûrement que le succès attire et rapproche, et l'on ne saurait s'étonner de voir l'électeur de Cologne et quelques autres, quoique grassement payés pour la servir, lâcher la maison de Luxembourg. Notre archevêque de Mayence, si grande que soit son autorité, ne parvient pas à les ramener ; il

ne s'occupe plus dès lors qu'à garantir la Bohême d'un coup de main, et dans ce but il soutient, contre les Habsbourg-Autriche, les prétentions à l'empire des Wittelsbach-Bavière, qui sont moins dangereux. Il y réussit, et ce résultat n'est pas son moindre chef-d'œuvre. Ce qui le prouve, c'est que les princes luxembourgeois, en s'effaçant momentanément, n'en conservent pas moins une voix électorale sur sept, le concours des sièges de Trèves et de Mayence, et, outre leur comté d'origine et quelques provinces de l'Allemagne orientale comme point d'appui et de résistance, le royaume de Bohême qui, par sa civilisation plus avancée, domine le monde slave d'alors et leur permettra de revenir à la charge et d'assurer à trois des leurs successivement la couronne impériale. Pierre d'Aspelt ne vit pas assez pour voir ces grands résultats de sa politique avec archichancelier du Saint-Empire. A Mayence comme à Bâle, il est vénéré à bon droit. Il s'y est distingué par sa bonne administration, par son soin particulier à veiller aux bonnes mœurs de son clergé et au bien-être de ses sujets. On peut l'accuser d'avarice, mais non de cupidité. Il ne croyait pas à l'hérésie et aux pratiques infamantes des Templiers, et il ne put se résoudre, malgré les ordres du Saint-Siège et les décisions d'un concile, à punir et à dépouiller ceux qui vivaient dans ses Etats.

Un orgueil immense déparait toutefois ses bonnes qualités. En 1314, il fut sur le point de se brouiller à tout jamais avec le cardinal de Trèves, son disciple bien-aimé, à propos du couronnement de Louis de Bavière à Aix-la-Chapelle, auquel il prétendait avoir seul le droit de procéder. A ce propos, il ne recula point devant un mensonge pour avoir le dernier mot. C'est là, en somme, le plus gros reproche qu'on ait à lui faire. Le bas-relief qui orne son tombeau dans la cathédrale de Mayence confirme, en ce qui le concerne, notre sentiment. C'est à la fois une œuvre d'art remarquable et un document historique à ne pas laisser de côté. Il symbolise, avec une incontestable vérité, l'état social au

xiv^e siècle, en nous montrant deux empereurs et un roi comme de petits garçons aux côtés d'un prêtre crossé et mitré. Pierre d'Aspelt étend une main sur la tête de Louis de Bavière, l'autre sur celle de Henri de Luxembourg, auprès de qui se tient son fils Jean de Bohême, dont les descendants profitèrent longtemps du lustre et de l'influence donnés à leur race par le génie d'un prêtre, dont la crosse se jouait des sceptres et des couronnes.

Si Pierre d'Aspelt est bien oublié dans son étroite patrie, il convient de dire que tout récemment, le 18 mai 1897, on a inauguré à Trèves, devant la gare, la statue de l'électeur Baudouin de Luxembourg, et que, sur le socle du monument, le médaillon de Pierre d'Aspelt fait pendant à celui de Dante.

Ch. Rahlenbeek.

Dominicus, *Baldwin von Luxemburg* (Coblence, 1862). — *Didascalía* (Francfort, 1830), nos 53 et 59. — Dr Neyer, *Biographie luxembourgeoise* (Luxembourg, 1876), t. II, p. 52-57. — Dr J. Heide-mann, *Peter von Aspelt als Kirchenfürst und Staatsmann* (Berlin, 1875). — *Frankfurter Zeitung* du 20 mai 1897.

PIERRE D'ASPERE, sculpteur, vivait à Audenarde au x^e siècle. Il n'est connu que par des ornements des deux portails de l'ancien hôpital Notre-Dame, à Audenarde, qu'il sculpta en 1465. Cet hôpital, qui remontait au xi^e siècle, fut reconstruit au milieu du x^e siècle.

Edmond Marchal.

Edm. Marchal, *la Sculpture et les chef-d'œuvres de l'orfèvrerie belges*.

PIERRE D'AUDENARDE, peintre du x^e siècle. Cet artiste se trouve mentionné plusieurs fois dans les archives de l'hôpital de Notre-Dame, à Audenarde. Suivant Edmond Vander Straeten, « Pierre et Henri, peintres, décorent » les statues et blasons, ainsi que l'intérieur du puits et exécutent plusieurs autres embellissements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôpital, entre 1462 et 1479 ». On sait que les puits, à cette époque, servaient de prétexte à nos artistes pour élever des édifices, dont celui de la Chartreuse de Dijon, sculpté par notre compatriote

Sluter, peut être considéré comme le plus bel exemple. Sans égalier celui de Dijon, le puits de l'hôpital d'Audenarde était considéré comme un des plus beaux de nos provinces. Il fut construit, en 1443, par Jean van der Berghe (Ruysbroeck), l'architecte de l'Hôtel de ville de Bruxelles. On avait donné pour mission à l'artiste d'animer l'édicule par la présence de personnages les plus divers. Outre les blasons et autres ornementations, on y remarquait : l'image de la Vierge, celle des trois rois, de saint Georges, de trois comtes de Flandre avec leurs épouses, et enfin de Tristan et d'Ysolde. Ce monument, comme nous l'apprend Edmond Vander Straeten dans son *Episode de l'histoire de la sculpture en Flandre*, reçut de nombreuses mutilations pendant le siège d'Audenarde par les Gantois, car le jardin où se trouvait ce puits devint le centre de l'attaque des assiégeants. En 1452, c'est-à-dire cinq ans après le siège, le sculpteur Jean-Thomas Dominique refit six des statues complètement perdues et en répara plusieurs autres. C'est probablement après cette réfection presque complète que notre peintre fut appelé à compléter par la peinture l'aspect décoratif de ce puits si intéressant.

Dans les années 1465-1466, Pierre, le peintre, décora deux bannières. « Be-taelt Pieteren de schildere voor beide vanen up den doremtre te stofferen. » xIrij sch. par. ».

De nouvelles recherches faites par l'archiviste actuel de la ville d'Audenarde, à l'occasion de cette biographie, n'ont fourni aucun renseignement complémentaire au sujet de Pierre d'Audenarde.

L. Maeterlinck.

Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers, 1852, p. 374; 1854, p. 234 (communication de E. Vander Straeten). — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1842: *Episode de l'histoire de la sculpture en Flandre*, par Ed. Vander Straeten. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), p. 101. — *Etude sur la sculpture brabançonne au moyen âge*, par Joseph Destree. — Archives de l'hôpital de Notre-Dame à Audenarde.

PIERRE D'AUSSAIS ou D'AUXY, évêque de Tournai. Voir AUSSAIS (*Pierre* D').

PIERRE DE BEERVELDE. Voir BEERVELDE (*Pierre* VAN).

PIERRE LE BORGNE, poète. Voir LE BORGNE (*Pierre*).

PIERRE DE BRUGES, potier d'étain, fondeur, probablement né à Bruges, ainsi que son nom l'indique, au commencement du XIV^e siècle. Ce personnage, qui ne nous est connu que par un extrait d'un registre des archives de Tournai, passe pour avoir fabriqué le premier canon dans les Pays-Bas, en 1346. Cet engin de guerre, appelé *conoille* dans la langue de l'époque, devait être en fonte, car Pierre de Bruges, en sa qualité de potier d'étain, n'aurait pu en exécuter d'autres sans enfreindre les privilèges de son métier qui ne lui accordaient pas la « franchise du mar-teau », c'est-à-dire le droit de forger le métal. Invité, par le conseil de la ville de Tournai, à faire l'essai de son engin, il le transporta hors la porte Morel, y mit un projectile du poids de deux livres environ et dirigea son orifice contre une maison et un mur. Le ravage causé par le projectile fut tel, dit-on, qu'après avoir traversé les deux obstacles, il vint, sans qu'on pût l'apercevoir, tomber à l'intérieur de la ville, devant le monastère de Saint-Brice, où il tua un homme.

Fréd. Alvin

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, 1843, p. 388. — *Patria belgica*, 3^e partie, p. 234.

PIERRE DE BRUGES, humaniste. Voir PONTANUS (*Pierre*).

PIERRE DE BRUXELLES. Voir CROCKAERT (*Pierre*).

PIERRE DE CAMBRAI. Voir PIERRE DE LÉVIS, évêque de Cambrai.

* **PIERRE DE COLMIEUX** ou PETRUS A COLLE MEDIO, légat et chapelain du pape, prévôt de Saint-Omer, archevêque de Rouen, puis cardinal et évêque de Saint-Alban, était originaire, à ce qu'il paraît, d'un petit village de la Campagne, en Italie. Quelques-uns le croient originaire de la Champagne. Il était déjà, au commencement du XIII^e siècle,

chapelain des papes Honorius III et Grégoire IX. Il fut d'abord écolâtre à Cambrai, puis chanoine de l'évêché de Téroüanne. Envoyé comme légat du pape contre les Albigeois, il se signala par ses discussions théologiques. Il refusa l'évêché de Toulouse, qui lui fut offert au commencement de 1232. Ses collègues du chapitre de Téroüanne l'élurent alors à l'unanimité comme évêque. Il refusa encore, mais il accepta la prévôté de Saint-Omer qu'on lui offrit ensuite. En 1236, il fut élu archevêque de Rouen, siège qu'il n'accepta que sur les vives instances du pape Grégoire IX. Enfin, en 1244, il reçut le chapeau de cardinal et devint évêque de Saint-Alban. Il mourut le 25 mai 1253.

Tout en obtenant les hautes dignités ecclésiastiques, Pierre de Colmieux resta prévôt de Saint-Omer. C'est sous ce titre qu'on le voit nommé dans les chartes concernant notre pays. En Flandre, comme d'ailleurs dans toute la France, il était très renommé pour sa science et son impartialité. A chaque instant, il fut choisi comme arbitre au sujet de litiges entre monastères, villes et séculiers. On voit par les chartes qu'il était mêlé à toutes les affaires qui concernaient la Flandre et l'Artois. Ainsi n'étant pas encore évêque de Rouen, il fut chargé par le pape Honorius III, de concert avec l'évêque de Soissons et un archidiacre de Langres, de l'enquête au sujet du mariage de Marguerite de Constantinople. Mais il semble n'avoir joué aucun rôle saillant dans cette grosse affaire.

A. van Renterghem.

Gallia christiana, t. XI, p. 63. — Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, pars II, p. 477 et suiv. — Gams, *Series episcoporum*, p. XXII et 614. — Duvivier, *la Querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. II, p. 42. — Wauters, *Table chronologique*, t. IV et VII, *passim*.

PIERRE DE DIEST ou DIESTHEMIUS. Voir DORLANDUS (*Pierre*).

PIERRE DE DOUAI, poète du XIII^e siècle, plus exactement PERROT DE DOUAI. C'est le nom sous lequel nous est connu, dans l'histoire littéraire, l'auteur d'une poésie inédite, conservée

dans trois manuscrits de Paris, et dont voici, d'après l'un d'eux (*Arsenal*, 5198, fol. 353), le dernier couplet :

Chancon, tu iras
A la plus vaillant
Qui soit en Arras,
Ne tresques a Gand,
Et si li di sans targier
C'on doit l'omme tenir chier
C'on trueve ami fin et vrai;
Ce dit Perros de Doai.
Ades servirai amors,
He amors, très douce amors.
Comment me partirai-je de vos ?

Les variantes des deux autres manuscrits (Bibliothèque nationale, f. fr. 845 et nouv. acq. 1050) sont insignifiantes et confirment l'espèce de signature que renferme ce couplet. Cela n'a pas empêché certains érudits de se méprendre sur le nom du personnage, qu'ils nomment tantôt Pierre de Douai, tantôt Pierre de Doré. Le plus ingénieux de ces érudits est, sans conteste, A. Dinaux, qui, dans ses *Trouvères et ménestrels du Tournaisis*, p. 338-340, a fabriqué de toutes pièces une biographie à ce Perrot. A l'entendre, il ne serait autre qu'un chevalier de Douai, qui « prit » la croix à Bruges, en l'an 1200, à la suite de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, depuis empereur de Constantinople. Mais rien ne justifie cette identification, car l'unique chanson de Perrot (et non de Pierre) de Douai est une chanson d'amour peu originale de thème et de ton, mais agréablement troussée, dans laquelle, suivant les formules de l'époque, il exprime son désespoir d'amant jaloux et rebuté, et aussi son inaltérable dévouement aux caprices de sa dame. La mention d'Arras nous prouve que celle-ci habitait la capitale française de l'ancien comté de Flandre; la mention de Gand n'a rien de surprenant, surtout au XIII^e siècle, c'est-à-dire à une époque où les relations entre les villes du Nord et du Sud de la Flandre étaient si fréquentes, tant au point de vue littéraire et artistique qu'au point de vue commercial.

M. Wilmotte.

A. Dinaux, *Op. cit.*, p. 338-40. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 682-683. — G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français*, n° 459 (Quant je voi esté).

PIERRE DES DUNES, VII^e ou VIII^e abbé des Dunes, depuis l'affiliation de l'abbaye à l'ordre de Cîteaux, né à Armentières dans la première moitié du XII^e siècle, décédé en 1215. Wautier, IV^e abbé, résigna ses fonctions en faveur de Hacket de Bruges et les reprit à la mort de ce dernier, en 1185, pour les résigner de nouveau, en 1189, en faveur de Elie de Coxyde. Les auteurs qui comptent les deux gouvernements de Wautier regardent Elie comme VII^e et Pierre comme VIII^e abbé; d'après ceux qui négligent la seconde administration de Wautier, Pierre est le VII^e abbé.

Pierre succéda à Elie de Coxyde le 7 septembre 1203, et reçut la bénédiction abbatiale des mains de Lambert II, évêque de Térouanne. Sous Elie (1189-1203), les bâtiments construits à la hâte et de façon très primitive par le bienheureux Foulques, en 1129, menaçaient ruine; d'autre part, le nombre des frères convers, appliqués à divers métiers, s'était accru considérablement (ils étaient cent vingt-cinq). L'abbé se vit obligé d'élever un nouveau monastère, plus grand et plus solide. Profitant du privilège que Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, lui avait accordé d'exporter librement de son royaume les matériaux dont l'abbaye des Dunes aurait besoin, il fit venir de la Grande-Bretagne la pierre et le bois nécessaires. Mais il ne put que jeter les fondements des constructions projetées. Pierre continua avec ardeur l'œuvre commencée par son prédécesseur. Il acheva les locaux conventuels, exigés pour le service de la communauté religieuse : réfectoire, dortoir, salle du chapitre, etc.; aménagea des ateliers pour les frères convers, bâtit les granges et un nouveau cloître. Ce qui lui valut surtout le titre d'habile architecte que lui décernent les historiens, c'est la magnifique maison d'eau ou machine hydraulique dont, à grands frais, il dota l'abbaye et qui distribuait de l'eau potable, par des tuyaux en plomb, dans toutes les dépendances du monastère. Vers la fin de sa vie, il jeta les fondements de l'église monumentale de Notre-Dame des Dunes, que ses

successeurs mirent soixante ans à achever. On trouve la description de ces nombreux édifices à vastes dimensions dans l'introduction aux *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, par F. van de Putte.

Pierre obtint pour l'abbaye des Dunes des privilèges importants d'Othon, empereur d'Allemagne (1209); d'Othon, évêque élu d'Utrecht (1213); de Guillaume, comte de Hollande (1213), et de Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut (1213). En 1205, il conclut avec Gérard, prévôt du chapitre de Sainte-Walburge de Furnes, un accord touchant les dîmes de la ferme de Hem, propriété de l'abbaye des Dunes. Le 10 novembre 1213, à la demande du prévôt de Saint-Pierre de Loo, les abbés Pierre, des Dunes, Conrad, de Clairvaux, Robert, de Vaucelles, Daniel, de Ter Doest et Pierre, de Signy, confirmèrent la sentence arbitrale du 11 août 1189, réglant un différend entre l'abbaye de Clairmarais et la prévôté de Loo, relatif aux dîmes perçues par les chanoines de Saint-Pierre sur des terres arables situées dans leur province et données aux religieux de Clairmarais par Guillaume d'Ypres. Le 12 décembre de la même année, Pierre, abbé des Dunes, signe à Middelbourg, ensemble avec Daniel, de Ter Doest, une charte par laquelle Guillaume, comte de Hollande, déclare affranchir de tout tribut cent mesures de terre, situées à Oostcapelle, et qui appartenaient à l'église de Notre-Dame de Reynsburg. Nous trouvons, dans le cartulaire de l'abbaye de Loo, un chirographe, de 1213, donné par Pierre, abbé des Dunes et Henri, abbé de Furnes, touchant l'arbitrage qu'ils ont prononcé de concert avec Gérard, amman, et Nicolas, écoute de Loo, dans un différend survenu entre l'église de Saint-Pierre, d'une part, et Lippin, fils de Beate, et ses frères, d'autre part, au sujet de la possession de quelques terres. Enfin, le cartulaire de la prévôté de Saint-Martin d'Ypres nous renseigne que, le 14 avril 1214, Pierre, abbé des Dunes, et Henri, abbé de Saint-Nicolas de Furnes, en vertu d'une commission du cardinal

Robert, légat apostolique, prononcèrent que les échevins d'Ypres n'avaient aucun droit de lever des tailles sur l'église de Saint-Martin, pour couvrir les frais de la fortification de la ville, et qu'ils devaient lui restituer les revenus saisis.

Outre son habileté dans l'art de bâtir, les historiens de l'ordre relèvent la piété et la science de l'abbé Pierre. D'après les archives du séminaire de Bruges, Pierre mourut le 23 novembre 1215, tandis que les auteurs de la *Gallia Christiana* assignent à son décès la date du 29 avril de la même année. Il portait de gueules, à la croix pleine de vair, au chef d'argent, à la croix de Lorraine ou patriarcale de gueules.

A.-C. De Schrevel.

Vande Putte et Vande Castele, *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, t. I, p. 8, 37, 352. — Feys et Nélis, *Les cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*, t. II, p. 60. — Van Hollebeke, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo*, p. XXXV, 29-32. — Wauters, *Table chronologique de diplômes imprimés*, t. III, p. 396. — De Visch, *Compendium chronologicum exordii et processus abbacie clarissime Beate Mariæ de Dunis*, p. 50, 51. — *Gallia christiana*, t. V, p. 287. — Archives du séminaire de Bruges : De Visch, *Varia curiosa*, t. IV, p. 184-187. — Vander Cruyce, *Oorsprong der diversche abdijen*, t. I, p. 127 ; fonds Dunes, boîte 6, nos 273 et 277.

* **PIERRE L'ERMITE** a une histoire authentique et une histoire légendaire. Cette dernière est extraordinairement riche et touffue ; elle a été l'objet d'une double végétation poétique qui, à plusieurs siècles de distance, a repris sa figure pour la transformer au point de la rendre presque méconnaissable. Dès le ^{xiii}^e siècle, l'imagination populaire avait idéalisé son rôle, et avait fait de lui le vrai père de la première croisade, et du pape Urbain II, son instrument ou son disciple. Au ^{xvii}^e siècle, l'érudition s'en mêla à son tour, et elle forgea au héros toute une histoire antérieure à la croisade, outre un arbre généalogique en règle qui lui donnait des ascendants et surtout des descendants. Toutes ces rêveries, qui ont trouvé leur expression la plus complète dans le livre du P. d'Oultreman (*La vie du vénérable Pierre l'Ermite*, Valenciennes, 1632 ; réédité à Paris en 1645), sont aujourd'hui élimi-

nées de l'histoire ; il n'y a pas lieu, dans une notice des proportions de celle-ci, de s'en occuper autrement, et il suffira de dire qu'elles ont été passées au crible et ramenées à leur juste valeur dans le livre ci-dessous cité de Hagenmeyer, auquel on peut ajouter, si l'on veut être complet, la réfutation des prétentions saugrenues d'une famille Lhermite, par M^r F. Donnet (*Pierre l'Ermite et la famille Lhermite d'Anvers*, Anvers, 1893). On fera abstraction, dans cette notice, de la vie légendaire du personnage et on se bornera à raconter sa vie authentique.

Pierre l'Ermite naquit en Picardie, au pays d'Amiens. C'est ce qu'attestent, dès le ^{xiii}^e siècle, Guibert de Mogent et Albert d'Aix, et après eux la *Chanson d'Antioche* et Guillaume de Tyr, sans qu'il soit possible d'aller plus loin et d'admettre, avec Foulques d'Anjou et Orderic Vital, qu'il serait né à Acheux ; selon toute vraisemblance, le texte de ces deux auteurs doit porter *Ambianensis* au lieu d'*Acheriensis*. Il ne vaut pas la peine de réfuter les écrivains belges qui ont imaginé de le faire naître au pays de Huy ; ils ont d'ailleurs été démentis d'avance, à Huy même, dès le ^{xiii}^e siècle, par un écrivain du lieu, maître Godin, qui, s'adressant à la mémoire de Pierre, lui dit : *Nasceris Ambianis, Petre!* Il était de naissance obscure ; l'épithète d'*ermite*, jointe à son nom dans les sources les plus anciennes, est le seul renseignement authentique que nous possédions sur la première partie de son existence, et il faut reléguer au rang des fables tout ce qu'on croit savoir de plus. Avant la première croisade, il avait, comme tant d'autres de ses contemporains, fait un pèlerinage en Terre-Sainte, et, d'assez bonne heure, la légende prétendit qu'il y avait eu une vision dans laquelle Jésus-Christ lui ordonnait d'aller de sa part trouver le pape Urbain II pour qu'il prêchât la croisade. Ce qui résulte du témoignage des sources les plus dignes de foi et des paroles d'Urbain II à Clermont-Ferrand, c'est que la croisade fut une œuvre spontanée des papes ; pour Pierre l'Ermite, il en fut un des

prédicateurs, non le seul, mais le plus populaire et le plus enthousiaste. Telle est la vérité historique qui, exposée pour la première fois par von Sybel et définitivement démontrée par Hagenmeyer, jette un jour tout nouveau et sur l'histoire de la première croisade et sur la part qui y revient à la papauté. Cette part est la première. Loin d'être l'instigateur ou le précurseur d'Urbain II, Pierre l'Ermite n'est que son instrument, et son rôle historique ne commence, en réalité, qu'après le concile de Clermont, en 1096. En dépit du témoignage peu sûr de Guillaume de Tyr, il n'est pas même prouvé (bien que la chose soit vraisemblable d'ailleurs) que Pierre l'Ermite ait paru au concile de Clermont, loin qu'il y ait pris la parole. Par contre, aussitôt après cette réunion, il parcourut, en prédicateur, la France du Nord et les provinces de l'ancien royaume de Lotharingie, excitant partout l'enthousiasme du populaire par son éloquence enflammée. Petit de taille, le teint bruni, avec sa large barbe et son aspect ascétique, l'ermite était vêtu d'une robe de moine et avait les pieds nus; sa vie était austère; il s'abstenait de viande et de vin; il chevauchait sur un âne qui partageait les honneurs dont on entourait son maître, et dont les fanatiques admirateurs de Pierre arrachaient les poils pour les garder comme des reliques. Le 12 avril 1096, samedi de Pâques, il entra à Cologne à la tête de 15,000 hommes qu'il avait recueillis en route, et qui formaient le noyau de l'armée avec laquelle il allait entrer en campagne. C'était, pour la plus grande partie, un ramassis de pauvres gens, ignorants et crédules, entièrement subjugués par son éloquence, et qui, avec une confiance sans bornes, le suivirent dans la voie où il les entraînait. Sans armes, sans équipement, sans discipline, ils formaient une cohue amorphe au sein de laquelle bouillonnaient les sentiments les plus divers, depuis un zèle religieux, ardent et exalté à l'excès, jusqu'aux grossières convoitises de l'aventurier qui rêve de pillage et de massacre. Pierre eut le tort de se faire le

chef de cette foule, qu'il eût fallu encadrer dans une armée régulière, et de la conduire, à son insu il est vrai, au désastre et à la mort. Grossie démesurément pendant les huit jours que Pierre séjourna à Cologne, cette multitude n'eut pas même assez de cohésion pour rester groupée tout entière autour de l'homme qui l'avait réunie : les plus impatients prirent les devants pendant les premiers jours d'avril, sous la conduite de Gautier Sans Avoir, et se firent tailler en pièces, dans les environs de Belgrade, par les populations qu'irritaient leurs excès. Pierre s'ébranla enfin le 19 avril 1096. Remontant les vallées du Rhin et du Neckar, les pèlerins traversèrent ensuite l'Allemagne méridionale, recrutant sur leur passage une multitude de compagnons de route qu'exaltait la sainteté de la cause ou qu'attirait l'appât des aventures. Au dire d'Albert d'Aix, seule source qui nous fasse connaître l'itinéraire de l'armée, on s'achemina en assez bon ordre à travers la Hongrie; mais, arrivés à Semlin, aux environs de Belgrade, les croisés, irrités à la vue de certains trophées qui rappelaient le massacre des troupes de Gautier Sans Avoir par les indigènes, s'emparèrent de la ville et massacrèrent un grand nombre d'habitants. Ils continuèrent ensuite leur itinéraire à travers la Bulgarie. Pierre n'avait pas laissé de traiter avec le prince Nichita; mais l'indiscipline d'une partie de ses troupes rendit vaines toutes ses avances et détermina à deux reprises des rencontres sanglantes, au cours desquelles la plus grande partie de l'armée des pèlerins fut taillée en pièces, pendant que les femmes et les enfants, avec les bagages, tombaient au pouvoir de l'ennemi. Il fallut, au milieu de souffrances et de privations sans nombre, ralliant en chemin les fuyards, continuer sa route jusqu'à Constantinople, où l'on arriva le 30 juillet. Cette grande ville était déjà encombrée d'une multitude de croisés, dont les uns représentaient les débris de l'armée de Gautier Sans Avoir, tandis que les autres affluaient graduellement des divers pays de l'Europe.

L'empereur Alexis ne garda que quelques jours des hôtes aussi gênants, et, dès le 5 août, il leur fit passer le Bosphore. Les croisés dressèrent leur camp dans un endroit qu'Anne Comnène appelle Helenopolis et les sources occidentales Civetot, et qu'on identifie généralement avec Hersell, près de Nicomédie.

Quel était au juste le plan de Pierre? Autant qu'il est possible de s'en rendre compte aujourd'hui, il voulait s'établir solidement en Asie mineure, dans une position assez rapprochée du Bosphore pour rester en communication avec Constantinople, et attendre l'arrivée du reste de la croisade pour se joindre à elle. Mais il avait compté sans l'indiscipline de son armée, qui se fatigua bientôt d'attendre, et qui profita d'un voyage de Pierre à Constantinople pour se répandre dans les environs, pillant et saccageant. Une partie d'entre eux, après s'être emparée du château de Xerigordon, à quatre journées de marche, y fut assiégée par les Turcs et massacrée par eux après s'être rendue; le gros de l'armée, en voulant aller les venger, fut enveloppé et exterminé par les Turcs dans les défilés du Drakon; le camp même de Civetot fut pris par l'ennemi, qui massacra ou emmena en captivité toute la population sans armes (21 octobre 1096); quelques milliers d'hommes tout au plus échappèrent et parvinrent à se réfugier à Constantinople. Pierre l'Ermite lui-même déclara à l'empereur Alexis que ce désastre était une punition dont Dieu châtiât leurs excès, et tout nous prouve qu'il s'est employé sérieusement à les empêcher; mais s'est-il rendu compte de la raison première de tous ces insuccès, à savoir le manque d'organisation de son expédition tumultueuse et sa propre inaptitude au rôle de chef d'armée?

Nous retrouvons Pierre l'Ermite dans l'armée régulière de la croisade, et à diverses reprises il y joua un certain rôle, comme on le verra. Quelle était sa situation parmi les croisés? Selon toute apparence, il gardait le commandement de quelques milliers d'hommes, débris

de son ancienne armée, qui se seront de nouveau réunis autour de lui. Il sera même devenu, par ses qualités d'orateur populaire et de tribun enthousiaste, l'oracle de toute la multitude de truands et de ribauds qui accompagnait l'armée, et qui, sans être d'une grande utilité militaire, s'acquittait d'un certain nombre de besognes subalternes. Cette armée de la canaille, s'il est permis de l'appeler ainsi, avait à la vérité son chef à elle, que la *Chanson d'Antioche* appelle, en langue d'argot sans doute, le roi Tafur; mais, selon toute apparence, Pierre restait son principal inspirateur, son conseil, son prophète. Une défaillance lamentable, encore que bien facile à expliquer, fut sur le point de mettre brusquement fin à la carrière de Pierre : en janvier 1098, pendant l'épouvantable disette qui éprouva les croisés au siège d'Antioche, il fut un de ceux à qui le cœur manqua, et qui se dérobèrent par la fuite aux souffrances de la faim. Tancrède courut après les fuyards et parvint à les ramener au camp, où la disparition de Pierre eût démoralisé une grande partie de l'armée. L'Ermite, au surplus, répara glorieusement sa faiblesse passagère en se chargeant, quelques mois après (28 juin 1098), de porter à Kerbogha, qui s'avancait pour secourir Antioche, la sommation de se retirer. Le message resta naturellement infructueux, mais il releva le prestige de Pierre, et nous le voyons s'affirmer plusieurs fois au cours de la croisade. C'est, sans doute, son influence sur les petits qui détermina ceux-ci, après la victoire sur Kerbogha, à intervenir avec énergie pour que l'on continuât la marche en avant. C'est lui qui, le 8 juillet 1099, pendant la procession qui avait lieu autour de la ville de Jérusalem, harangua l'armée des croisés du haut de la Montagne des Oliviers. Enfin, lorsqu'après la prise de la ville les chrétiens durent courir à Ascalon pour refouler les Egyptiens, ce fut lui encore qui fut chargé de rester à Jérusalem pour y veiller à la continuité du service religieux.

Voilà ce que les sources contemporaines nous disent de Pierre l'Ermite, après quoi elles le perdent de vue. Nous savons, par d'autres documents, qu'après la croisade, en 1101, il revint en Europe, dans un vaisseau qui portait le comte Conon de Montaigu, son fils Lambert de Clermont et plusieurs riches personnages de la vallée de la Meuse. Sur mer, ils essayèrent une terrible tempête et firent vœu d'édifier une église s'ils échappaient. Revenus au pays, ils confièrent l'exécution de leur vœu à Pierre, et lui donnèrent un terrain situé au nord de Huy, sur la rive droite de la Meuse, pour y édifier un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui prit le nom de Neufmoustier, c'est-à-dire nouvelle église. Pierre y acheva, dans le repos et le silence, l'orageuse carrière du croisé; il y mourut, le 8 juillet 1115, anniversaire du jour de sa prédication sur le Mont des Oliviers, et, conformément à son désir, il fut enterré hors du monastère, sous la gouttière. Les chanoines de Neufmoustier paraissent l'avoir oublié pendant les premières générations; mais lorsque, au commencement du XIII^e siècle, Jacques de Vitry publia son *Histoire de la Terre Sainte*, et enflamma par son éloquence le pays de Liège, qu'il parcourait en prédicateur d'une nouvelle croisade, alors on se souvint de Pierre l'Ermite. Ce fut un chanoine de Neufmoustier, du nom de Maurice, qui parvint à décider ses confrères à l'exhumation du patron de la maison. Cette solennité eut lieu le 16 octobre 1242, cent vingt-sept ans après la mort de Pierre. Ses restes, qu'on retrouva presque intacts, furent transportés dans la crypte de l'église, où on leur érigea un monument; et à partir de cette date, son souvenir resta en grand honneur à Neufmoustier, où on le vénéra comme un saint. En réalité, tour à tour glorifié et rabaisé outre mesure, Pierre l'Ermite représente bien la moyenne des hommes de son temps, avec l'éloquence et l'enthousiasme à un degré supérieur; l'intérêt qu'il inspire vient de là, et aussi de la place considérable qu'il a prise dans l'un des plus

grands mouvements qui aient remué l'humanité.

G. Kurth.

Les principaux chroniqueurs de la première croisade, en particulier les *Gesta Francorum*, Guibert de Nogent, Raymond d'Aguilers, Anne Comnène et autres, après lesquels vient Albert d'Aix et, beaucoup plus tard, Guillaume de Tyr. — G. Kurth, *Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier* (*Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 7^e série, t. II, 1892). — Von Sybel, *Geschichte des ersten Kreuzzugs* (1844). — Hagenmeyer, *Petrus der Eremit* (Leipzig, 1879). — G. Kurth, *Pierre l'Ermite* (*Conférences de la Société d'art et d'histoire de Liège*, 1892).

*** PIERRE DE FOREST**, évêque de Tournai, né en 1305 (?) décédé en 1361, n'appartient à l'histoire de Belgique que par sa nomination au siège épiscopal de Tournai. Il y fut appelé en 1350 par le roi de France, Philippe de Valois, et transféré la même année au siège archiepiscopal de Paris. Né à Suze, dans le Maine, il enseigna d'abord le droit à Orléans et au Mans; puis il vint à Paris, fut avocat général du roi et titulaire de quelques bénéfices ecclésiastiques. Membre de cinq chapitres, évêque de Noyon, puis de Tournai, archevêque de Paris, et enfin cardinal-archevêque de Rouen, il fut chargé de nombreuses missions diplomatiques, et remplit en France de hautes fonctions publiques, telle la présidence des Etats généraux. Jeune encore, il quitta le monde et se retira à Avignon, où il mourut de la peste, le 25 juin 1361.

Il fit de grandes libéralités à l'église de Tournai.

E.-J. Soil.

Gallia christiana, t. III. — Le Maître d'Ansaint, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, t. II.

PIERRE DE GAND ne figure dans l'histoire littéraire qu'à un seul titre. Dans le manuscrit de Berne, coté 389, lui est attribuée une chanson qui débute ainsi : *Ausi com l'unicorn* *sui*. Cette indication a paru suffisante à A. Scheler, qui republia cette chanson dans son recueil, *Trouvères belges du XIII^e au XIV^e siècle*, p. 144. Lui-même, en rappelant les éditions antérieures, constate qu'elle est attribuée au roi de Navarre par les manuscrits F et C (siglés Pa et

Pb²⁵ dans la *Bibliographie* de Gaston Raynaud). Ces derniers manuscrits appartiennent à deux familles distinctes, ce qui donne à leur attribution une valeur dont la copie de Berne est totalement dépourvue. Il en résulte que la chanson : *Ausi com l'unicorne sui* est du roi de Navarre et qu'il faut, jusqu'à nouvel ordre, rayer le nom de Pierre de Gand de l'histoire littéraire.

M. Wilmette.

PIERRE DE GAND, PEDRO DE GANTE, écrivain espagnol du xvr^e siècle. On ne possède de données précises ni sur sa famille ni sur le lieu de sa naissance. D'aucuns pensent qu'il naquit à la Rioja, en Biscaye, de parents originaires de Gand, d'où son nom. Il fut secrétaire du troisième duc de Nagera, Jean-Etienne Manrique de Lara, qu'il accompagna dans ses voyages. Il en écrivit le récit qui fut publié sous le titre de : *Relaciones de Pedro de Gante, secretario del Duque de Nagera, 1520-1544*, par la Société des Bibliophiles espagnols, avec une préface de M^r Pascal Gayangos. Il est probable que Pierre de Gand mourut après 1544 ; le duc, son maître, décéda en 1558. Pierre de Gand écrivit aussi des *Proverbes*.

Baron Emile de Borchgrave.

Ouvrage cité ci-dessus (Madrid, 1873).

PIERRE DE GAND ou **DE MURA** (le Fr.), missionnaire au Mexique, né vers 1500, mort à Mexico, le 29 juin 1572. Il fut pendant un demi-siècle l'infatigable défenseur des Indiens. Les Espagnols l'ont appelé indifféremment Fray Pedro de Gante et de Mura. Les deux appellations se justifient. Il y avait, en effet, à Gand, une famille de Muer, issue de Philippe, mais né de Maldegheem, fils de Sohier et d'Elisabeth, héritière d'Iseghem (Ideghem ?) (1).

(1) Sous Philippe II, les de Muer gantois furent des adversaires déclarés du prince d'Orange et des confédérés. Denis et Laurent de Muer allèrent jusqu'à tremper dans le criminel attentat de Jauregu. L'un d'eux demeura à Anvers avec ce dernier, chez Anastro. Ils furent exilés (De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, p. 284). Leur nom de famille se lisait sur une pierre tom-

L'année exacte de sa naissance et ses parents ne nous sont pas connus.

Lorsque Clavijero, si précis d'ordinaire, allègue que Pierre était un fils naturel de Charles-Quint, cette énonciation est le résultat d'une distraction ou d'une erreur de copiste, fray Pedro étant aussi âgé, sinon plus âgé que l'empereur. Mais il a pu être son frère naturel ; on sait combien les fugitives amours de Philippe le Beau excitaient la jalousie de Jeanne la Folle. C'est l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable. Nous l'appuyons du témoignage de Pierre de Gand lui-même. L'humble frère lai entretenait avec le puissant empereur une correspondance assez suivie. Dans une de ses lettres, il écrit au monarque : « ... Ce qui me « donne ce courage (de solliciter les « faveurs), c'est le fait d'être si proche « de V. M. et d'être du même pays .. ». Dans une autre, il est plus explicite : « ... Puisque V. M. et moi savons les « liens intimes qui nous unissent, si « bien que le même sang coule dans nos « veines, je lui dirai la vérité tout entière pour décharger ma conscience et « pour que V. M. puisse aussi décharger « la sienne ». Lorsque le provincial de la Nouvelle-Espagne, fray Alonso de Escalona, annoncera plus tard à Philippe II la mort du vénérable missionnaire, il lui dira : « ... Il a obtenu de « grandes choses en faveur des Indiens, « parce qu'il avait le grand avantage « d'être si proche parent du père très « chrétien de V. M. ... ». Enfin, détail qui renforce ce qui précède, les bâtards ne pouvant être admis aux dignités ecclésiastiques, à moins de dispense supérieure, on offrit à plusieurs reprises, à Pierre de Gand, de faire les démarches nécessaires pour lui obtenir cette faveur. Il déclina à chaque fois, probablement afin de ne pas dévoiler la faute de son père. Nous admettons, en conséquence, que Pierre de Gand naquit des amours de Philippe le Beau et d'une dame de

bale de l'église de Saint-Michel à Gand : « Lau- « reyns de Muer, s^r Denys », procureur au conseil de Flandre et secrétaire de la *Vierschaere* de Saint-Bavon (*Inscr. funér. et monum. de la Flandre orient.*, t. II, p. 186).

Muer, femme ou fille gantoise qui aurait mis l'enfant au monde à « Ighem (Ide-ghem), au pays d'Audenarde ». Lui-même écrit à ce sujet (27 juin 1529) : « ... ego autem, Frater Petrus de Mura, natus in civitate Yguen, in provincia Budarda ... (1) ».

L'auteur de la *Monarquia indiana*, Torquemada, qui arriva au Mexique en 1529 et qui dut connaître de près le frère Pierre, le dit natif de la « ciudad ó villa (en espagnol, villa-village) de Yguendelaprovinciadicha Budarda... ». Wadding (*Annales Minorum* ad 1529) dit de son côté : « natus in villa Yguen et educatus Gandavi ». Si Pierre écrit *Budarda* pour Oudarda ou Audenarde, on lit aussi chez lui *de Reta* pour de Tecto, *Techcucu* pour Teztuco, *Clapion* pour Glapion, *Villenque* pour Villa-Rica; il dit s'appeler de Mura : « Ego Petrus de Mura ... » et signe de *Gant* et de *Ganté*, etc. Ces incertitudes d'écriture et de géographie ne doivent pas étonner. Pierre de Gand se plaint, dès 1529, de son manque de mémoire; il a presque perdu l'usage de sa langue maternelle; il demande qu'on traduise en flamand, pour sa famille, la lettre qu'il écrit à ses confrères de Flandre.

Gonzalès Vera opine qu'il reçut une éducation soignée et fit ses études à l'université de Louvain, où il se serait distingué entre tous ses condisciples. Nous n'avons pas rencontré ailleurs la confirmation de ce renseignement. Nous pensons, avec d'autres, qu'il n'avait fait que peu d'études. Ce qui est admis par tous, c'est qu'il prit de fort bonne heure l'habit de Saint-François au couvent de Gand. Il y trouvait plusieurs religieux qui devaient devenir ses associés dans l'œuvre de l'évangélisation mexicaine : un Français, Jean Glapion, né dans le Maine, confesseur de Charles-Quint (un des exécuteurs testamentaires de l'empereur lorsqu'il partit pour l'Espagne,

en 1522, et un de ses arbitres dans le différend qu'il eut avec les prélats belges au sujet de la création de nouveaux évêchés), et trois Flamands : Jean van Dak (ainsi nommé chez Fremaut), appelé par les Français *du Toit*, par les Espagnols *de Tecto*, homme de grand savoir, qui avait professé la théologie pendant quatorze ans à la Sorbonne, gardien de la maison des Récollets de Bruges, avant de l'être de celle de Gand, second confesseur de Charles-Quint; puis Jean d'Aire (Aora, Ayora), orateur estimé, mais déjà fort âgé. Ce dernier appartenait à la Flandre gallicante. Peut-être était-il originaire de la ville dont il portait le nom. On connaît une famille d'Aire à cette époque. En 1506, un Philippe d'Aire était trompette au service de Philippe le Beau (Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, I, 531).

Suivant Pontus Heuterus, Charles-Quint était à Valenciennes, selon G. Vera, il était à Gand (juin 1520) lorsque lui parvint la première nouvelle que Fernand Cortès venait de lui conquérir le Mexique, un empire merveilleux, grand comme cinq ou six fois l'Espagne, doté d'une civilisation étrange, aux origines mystérieuses, organisé politiquement plus ou moins comme l'Europe féodale, ayant une cour et des castes, une législation et des tribunaux, un régime d'impôts et un système de perception régulier, des temples, des palais, des maisons, des marchés (tianquitz), des routes, des canaux, un calendrier, et, par dessus tout, une capitale que Cortès, dans son troisième mémoire à Charles-Quint, appelle la plus belle chose du monde : « que era la cosa la mas hermosa del mundo ». Civilisation malheureusement ternie par des pratiques barbares : la polygamie, l'esclavage, le cannibalisme, les sacrifices humains qui immolaient aux idoles vingt mille victimes par an.

L'avènement d'un nouveau souverain coûtait la vie à quatre-vingt mille malheureux. L'empereur et les prêtres se nourrissaient de chair humaine; malgré la défense de Cortès, le menu de Mon-

(1) Le P. Kieckens, dans sa monographie, conjecture que *Ighem* pourrait être *St-Pierre-Ayghem* près Gand et *Budada* = *Bularia*, Boelaere, Boulers, près Grammont. Le P. Dirks, dans une lettre à Mr Ferdinand Vander Haeghen (9 avril 1879) fait de *Budada* = *Butaria* (basse latinité) = *delimitatio. confinii*.

tezuma comportait, entre autres raffinements, un ragoût de chair d'enfantelets.

A la nouvelle de la conquête, un grand nombre de religieux, espagnols et flamands, demandèrent à passer les mers pour aller évangéliser le vaste et curieux empire; mais deux ans se passèrent avant qu'eût lieu un envoi régulier de missionnaires, les théologiens et les jurisconsultes hésitant, en présence de ce qui s'était passé, à reconnaître la validité des droits que les Espagnols prétendaient avoir acquis sur ces contrées.

En attendant la bulle pontificale nécessaire à l'organisation des affaires ecclésiastiques dans la Nouvelle-Espagne, — c'est le nom que le Mexique avait reçu, — les quatre franciscains du couvent de Gand : Glapion, Van Dak, d'Aire et Pierre de Mura, furent désignés, sur leur demande, pour s'y rendre. Ils prirent passage, à Arnemuiden, le 27 avril 1522 (Pâques closes), sur un des navires appareillés pour conduire l'empereur en Espagne; mais ils ne débarquèrent que le 22 juillet à Santander où Charles-Quint — qui avait relâché le 26 mai en Angleterre et s'y était arrêté jusqu'au 6 juillet — avait abordé lui-même, le 16, en compagnie de Glapion; celui-ci ne devait pas toucher le sol mexicain; il mourut à Valladolid le 15 septembre 1522.

Diverses circonstances, parmi lesquelles sans doute la nécessité de se familiariser quelque peu avec l'espagnol, retardèrent le départ des trois Flamands jusqu'en 1523. Ils s'embarquèrent enfin le 1er mai. La traversée dura quatre mois. Ils prirent terre, le 30 août, à Villa-Rica (*Villeneuve*, chez Pierre de Gand), qui reçut depuis le nom de Vera-Cruz. Leur premier soin fut d'aller saluer Cortès à Coyohuacan.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la région qui aurait été tout d'abord l'aire de leur activité. Dans sa lettre du 27 juin 1529, à ses confrères de Flandre, Pierre de Gand dit que ce fut Tlaxcala; dans celle du 31 octobre 1532, à Charles-Quint, il rappelle qu'il fut envoyé d'abord à Tezeuco. Il est probable qu'ils firent

plus d'un séjour dans chacune des deux localités.

Le pays de Tlaxcala formait une sorte de république fédérative, composée de quatre Etats gouvernés par des chefs héréditaires (*caciques*), indépendants de l'empire mexicain et hostiles à Montezuma. Cortès les soumit et ils devinrent ses alliés. La ville de Tlaxcala, à mi-chemin entre la mer et la capitale mexicaine, était une ville magnifique, aux collines couvertes de temples, de palais et de jardins et que Cortès mettait au-dessus de Grenade. Les trois Flamands s'y arrêtrèrent en attendant qu'ils fussent autorisés à se fixer dans la capitale que Cortès se mettait en mesure de rebâtir. Ils furent les premiers missionnaires du Mexique. Pierre de Gand revendique cette priorité, dans une lettre à Philippe II du 23 juin 1558, comme il le disait à Charles-Quint dans sa longue épître du 15 février 1552 : « ... fuimos » los primeros religiosos que en ella » entraron ... ». Les aumôniers amenés par Cortès se sont bornés, semble-t-il, à remplir leurs devoirs officiels.

Les Flamands commencèrent par prêcher par signes et au moyen d'interprètes, ce qui les exposa aux moqueries des indigènes. Mais Pierre de Gand et Van Dak devinrent peu à peu maîtres du nahuatl ou aztèque, la première langue de l'Anahuac, et ils obtinrent alors quelque succès. Une circonstance qui favorisait leur apostolat, c'est que les Tlaxcaltèques étaient les ennemis des Mexicains, qui demeuraient fidèles au culte de leurs dieux. Un grand nombre d'entre eux demandèrent le baptême. Pierre de Gand éleva à Tlaxcala le premier collège chrétien.

Cortès ne tarda pas à diriger Pierre de Gand et ses compagnons sur Tezeuco où il jugeait leur présence utile. Tezeuco était la capitale du royaume de ce nom, sur le lac qui la relie à Mexico, dont elle était distante de sept lieues. Le roi Ixtlilxochitl les reçut. Il mit à leur disposition quelques salles du palais de Nezahualcoyotl, mais en les priant de vivre recueillis dans leur demeure et de ne pas trop se montrer en public, dans

la crainte d'indisposer contre eux les habitants. Pierre de Gand y érigea un oratoire et, ainsi que Van Dak, il s'appliqua à approfondir davantage la langue du pays. Bègue, il parlait l'espagnol avec difficulté; mais il s'exprima bientôt en nahuatl avec une grande aisance.

L'inactivité leur pesait. Ils obtinrent de pouvoir réunir autour d'eux quelques enfants, fils de princes et de chefs résidant alors à Tezcuco; mais ils ne réussirent guère qu'avec ceux de Ixtlilxochitl, les autres nourrissant à l'égard des étrangers une défiance bien naturelle. L'idolâtrie était debout partout et, quoique Cortès eût rigoureusement interdit les sacrifices humains, les rites et cérémonies de l'antique religion continuaient à se pratiquer dans presque tous les temples. Le P. Van Dak se rendait assez fréquemment à Mexico où il cherchait à gagner les membres de la noblesse par la distinction et l'aménité de ses manières.

Pierre de Gand et lui furent les premiers à enseigner aux indigènes les lettres de l'alphabet latin et à leur apprendre à lire et à écrire. Van Dak écrivit à leur usage un petit traité que Pierre de Gand devait développer plus tard : *Primeros rudimentos de la doctrina cristiana en lengua mexicana* et, à l'adresse des Espagnols : *Apologia del bautismo administrado á los gentiles mejicanos con solo el agua y la forma sacramental*.

Les trois franciscains passèrent de cette manière près d'une année dans l'Anahuac, faisant peu de progrès matériels, mais répandant déjà, malgré la retraite où ils vécurent presque constamment, les semences d'une éducation nouvelle parmi les Mexicains et préparant la voie à leurs frères qui n'allaient pas tarder à les suivre. En outre des enfants dont Pierre de Gand s'était occupé durant cette première phase, les princes de la famille de Nezahualpilli avaient fini par s'associer à Ixtlilxochitl, cherchant à profiter comme lui des instructions de ces religieux. Apprenant l'arrivée du provincial, revêtu des pouvoirs d'un vicaire apostolique, le P. Martin de Valence, et de douze franciscains

espagnols, et sur la demande de Pierre de Gand, Ixtlilxochitl avait ordonné à ses intendants de préparer des appartements pour les frères et une grande salle avait été somptueusement décorée pour servir de chapelle. Les cérémonies religieuses qui eurent lieu pendant plusieurs jours furent suivies du baptême des fils de Nezahualpilli, Pierre de Gand ayant déclaré qu'ils étaient suffisamment préparés pour le recevoir. Cortès servit de parrain à Ixtlilxochitl. D'autres princes et princesses reçurent également le baptême.

Le provincial se transporta ensuite à Mexico avec ses compagnons, les nouveaux arrivés et les trois Flamands. Un chapitre, tenu le 2 juillet 1524, régla définitivement l'ordre de la mission. On y discuta aussi l'opportunité des mesures à prendre pour le développement du christianisme. Tandis que les ardents Espagnols s'étonnaient que Van Dak, Jean d'Aire et Pierre de Gand n'eussent pas fait davantage pour détruire la superstition indienne, « voici ce que nous faisons, » répondit Van Dak avec douceur, « nous apprenons une théologie » de tout point ignorée de Saint-Augustin, appelant *théologie*, ajoute ici Torquemada, *la langue des Indiens*, et donnant à entendre aux nouveaux venus le grand profit que l'on devait tirer de la connaissance de la langue indigène. Les compagnons de Martin de Valence ne tardèrent pas à se convaincre que le seul moyen d'arriver à convertir les masses était de poursuivre l'apostolat de la façon que l'avaient conçu et entrepris Pierre de Gand et ses deux compatriotes.

L'œuvre de ces derniers fut interrompue par une expédition fortuite dans le Honduras (Hibueras). Cortès avait chargé Cristobal de Olid, un de ses plus braves officiers, d'aller prendre possession de ce pays. Olid chercha à se rendre indépendant. Cortès marcha contre lui à travers des territoires montueux et marécageux. Le rebelle fut décapité avant l'arrivée du capitaine général. Cortès avait emmené avec lui Quauhtemozin (Guatemozin), successeur de Montezuma, encore souverain de nom du Mexique.

Van Dak et Pierre de Gand avaient été désignés pour faire partie du service de l'aumônerie. Aigri par les difficultés de la marche — une partie de ses hommes et de ses chevaux avaient péri — et soupçonnant toujours quelque trahison, Cortès fit mettre à mort l'infortuné monarque. Pierre de Gand défendit avec une éloquence indignée la cause du prisonnier qui, depuis deux ans, était chrétien; mais la raison d'Etat étouffa la voix de la justice. Quauhtemozin fut exécuté. L'expédition coûta aussi la vie au P. Van Dak. Les privations, les fatigues et la fièvre l'empêchèrent de continuer sa route. Il s'adossa à un arbre et expira (1525).

Revenu à Tezcuco, Pierre de Gand apprit que son vieux compagnon du couvent gantois, le Fr. Jean d'Aire, était mort de vieillesse. Son corps avait été déposé dans une petite chapelle qu'il avait installée dans l'habitation d'un cacique, d'où il fut transporté plus tard au couvent de Saint-Antoine (1525). Pierre fut appelé à s'installer à Mexico (1526) et il ne quitta plus la capitale.

Il y fonde la chapelle et le premier couvent des Franciscains, après avoir érigé l'église et le couvent de San José sur les ruines et avec les restes du fameux *Palais des Oiseaux*, un des édifices les plus vastes et les plus curieux de l'époque, élevé par Montezuma au commencement de son règne. Il bâtit successivement les couvents de San Juan Bautista, de San Pablo, de San Sebastian et de Santa Maria de la Assumcion. Non content de la grande école où l'on apprend aux enfants la lecture, l'écriture, la doctrine chrétienne, la musique et le chant, — lui-même, dit-on, était excellent musicien, il chantait et jouait en perfection de plusieurs instruments, — il établit, derrière l'église de San José, de vastes ateliers pour l'enseignement des travaux mécaniques. L'organisation de collèges pour les nobles aztèques et d'écoles professionnelles pour les enfants du peuple fut une des principales préoccupations de sa vie. Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis son arrivée à Mexico, qu'on vit sortir de ces dernières

des tailleurs, des cordonniers, des charpentiers, des forgerons et d'autres artisans, tous en mesure de faire concurrence aux travailleurs venus d'Europe. Bientôt ils surprisent leurs méthodes à un batteur d'or et à un fabricant de cuir doré; d'autres se firent selliers, d'autres fabricants de bure, brodeurs, fondeurs de cloches, etc. Pierre de Gand fonda, en outre, une école spéciale de peinture où furent peintes les premières images et les premières fresques destinées aux églises de tout le pays.

Ceux qui sortirent du grand collège de Mexico, bâti à côté du couvent des Franciscains, mirent à profit leur instruction pour recueillir les monuments historiques du passé et les écrire dans leur langue avec des caractères latins, afin de les sauver d'une destruction presque certaine. Les missionnaires avaient eu soin d'adapter à leurs établissements les mœurs et coutumes du pays, faisant aimer aux élèves en même temps leur patrie et la nouvelle religion. Pierre de Gand établit à Tlaxcala et à Tezcuco des instituts analogues au collège de Santa Cruz de Mexico. Sa tâche fut favorisée par l'analogie qui régnait entre la pédagogie mexicaine antérieure à la conquête et l'éducation introduite par les Franciscains.

À côté de son école pour enfants (aujourd'hui Saint-Jean de Latran), Pierre de Gand s'occupa de l'éducation des jeunes filles. Il avait obtenu de l'impératrice Isabelle des subsides destinés à la fondation de quelques maisons pour les religieuses de Sainte-Claire. Un certain nombre d'entre elles et des dames du Tiers-Ordre se rendirent dans la colonie pour y diriger des écoles qui devinrent bientôt florissantes.

Au bout de cinq ans de séjour au Mexique, Pierre de Gand possédait si bien l'aztèque, qu'il écrivit en cette langue un livre sur la doctrine chrétienne, imprimé en caractères latins, à Anvers, en 1528. Il avait suivi, nous l'avons vu, le plan d'un petit traité, dans la même langue, à l'usage des Indiens, par le P. Van Dak.

La même année, Charles-Quint, ap-

puyé par le chapitre général de l'ordre des Franciscains, supplia le pape Paul III d'accorder la dispense requise, afin que le frère Pierre pût recevoir la prêtrise et ensuite la dignité épiscopale. Mais le moine flamand refusa constamment la faveur qu'on voulait lui imposer. Il prétendit rester et resta frère lai.

L'année suivante, il adressait aux religieux et religieuses de l'ordre aux Pays Bas, la lettre déjà citée, du 27 juin 1529, publiée successivement en espagnol, en latin et en flamand. Elle contient de nombreux détails sur les habitants, les mœurs, habitudes et religion du pays, sur ses occupations à lui, ses écoles, l'instruction des enfants, etc.

Les historiens s'accordent à reconnaître qu'une certaine intimité régnait entre Charles-Quint et son frère naturel. Le plus explicite à cet égard est Diego Valades qui connut Pierre de Gand de fort près et dit : ... *cuius rei certissimus testis esse possum, utpote qui multas responsiones eius nomine (de frère Pierre) conscripserim et epistolas cesaris plenas benevolentiae et propensionis viderim (Rhetorica christiana ad concionandi et orandi usum accommodata, autore P. F. Didaco Valades, Perusiae, 1579)*. Ce qui est certain, c'est que l'empereur désigna Pierre de Gand pour lui donner les premiers renseignements sur l'œuvre de l'évangélisation mexicaine. Le Frère le rappelle dans une lettre du 31 octobre 1532, et il ajoute que S. M. l'a même grondé pour s'être soustrait à ce devoir.

La funeste institution de l'*Audience royale*, qui fut la source d'horreurs sans nom, commises sous le couvert de la raison d'Etat et inconnues de la métropole, fournit aux religieux, et en particulier à Pierre de Gand, de nombreux motifs d'intervention. Il eut l'occasion d'en écrire à maintes reprises à l'empereur.

Dans la lettre de 1532, il se borne à exposer brièvement, à Charles-Quint, qu'il enseigne à lire, à écrire, à prêcher et à chanter. « N'étant pas prêtre, j'ai le temps et l'opportunité pour le faire. » Mes élèves savent écrire et prêcher et chanter si bien qu'ils pourraient chan-

ter dans la chapelle de V. M. ». Puis, il demande à Charles-Quint des secours pour les malades de son hôpital, des rations de maïs, deux à trois mille boisseaux par an. « Puisqu'ils sont vos sujets, » dit-il, « que V. M. les aime et les tienne pour ses enfants. » (*Cartas de Indias*). La lettre ou plutôt le long mémoire du 15 février 1552 est un tableau saisissant des misères de la population condamnée aux prestations personnelles et des efforts tentés par Pierre et ses compagnons dans le but d'y porter remède. Les plaintes des membres du clergé à l'empereur, dit-il, sont interceptées; les cédules (ordonnances) impériales « dissimulées », c'est-à-dire non exécutées par les gouverneurs et les juges (*Cartas de Indias*). Une lettre du 23 juin 1558, adressée à Philippe II, est un autre plaidoyer éloquent en faveur des Indiens (Vera).

Le moine flamand servait d'interprète aux Mexicains accourant de toutes parts pour raconter les vexations dont ils étaient l'objet de la part de fonctionnaires dont beaucoup étaient des aventuriers cupides et cruels. Mais la protection dont il les entourait aigrit ses relations et celles des évêques auxquels il servait d'intermédiaire avec les membres de l'Audience. Et presque sans profit. En dix ans, un tiers de la population indigène, dévoré par la guerre, les épidémies et les mauvais traitements des vainqueurs, avait disparu du sol de la Nouvelle-Espagne. Telle était cependant la confiance du peuple mexicain dans les religieux que, de 1524 à 1540, les Franciscains seuls administrèrent le baptême à six millions d'indigènes. Pierre de Gand lui-même en baptisa par milliers. On les suppliait de bâtir des couvents, asiles où les Indiens étaient à l'abri de la rapacité des gouvernants. C'est ce qui explique la multiplicité des maisons religieuses et des églises, les unes debout, les autres en ruines, que l'on rencontre dans les provinces du Mexique et de l'Amérique centrale.

Les Indiens cherchaient, en toutes circonstances, à témoigner leur affection

à Pierre de Gand qu'ils appelaient « leur » père ». Ayant passé quelque temps dans la retraite à Tlaxcala, et son retour à Mexico étant annoncé, la population alla à sa rencontre sur le lac de Tezcoco avec une flotte de canots, lui offrant, pour le fêter, un simulacre de combat naval et le reconduisant jusqu'à son couvent au milieu de danses et d'autres démonstrations d'allégresse.

Guzman et Alvarado avaient vécu en hostilité ouverte avec le clergé ; mais les vice-rois Fuenleal, Mendoza et Velasco adoptèrent une politique plus humaine, conseillée par les Franciscains. Pierre de Gand en était un des plus puissants inspirateurs et l'on a pu dire avec raison que c'est sur lui que reposait le gouvernement de la capitale et des alentours en ce qui concernait les indigènes. C'est à lui qu'ils recouraient dans leurs tribulations ou pour le règlement de leurs affaires. Telle était son influence que Alonso de Montufar, qui avait succédé, en 1551, à Zumarraga, sur le siège de Mexico, avait accoutumé de dire, parlant de Pierre de Gand : « Ce n'est pas moi » qui suis l'archevêque de Mexico, mais « bien le frère Pierre, le frère lai de » Saint-François ». Maître Gil Gonzales Davila disait, en outre, que « fray Pierre » a été le plus grand ministre de son » temps dans la Nouvelle-Espagne » (*Teatro eclesiastico de las Indias Occidentales*).

S'il refusa à trois reprises d'être archevêque, il n'en laissa pas moins la capitale remplie de ses œuvres. Il bâtit plus de cent églises ou chapelles, « érigées à Dieu », disent les auteurs, « autant de sanctuaires qu'il ruina de » temples consacrés aux fausses divinités de l'idolâtrie ». Connaissant à fond la principale langue des indigènes, et appréciant leurs « peintures » (livres écrits en signes idéographiques colorés), il comprit, avec plusieurs de ses confrères, qu'il fallait voir dans les manuscrits mexicains autre chose que des livres de magie et des images servant à perpétuer l'idolâtrie. On lui est redevable de la conservation de documents précieux pour l'histoire, les sciences et

les arts mexicains (Brasseur de Bourbourg).

Ses derniers jours furent attristés par des conflits survenus entre les Dominicains, établis depuis peu dans le pays, et les Franciscains. Le clergé séculier n'était pas non plus sans prendre ombrage de la grande popularité de ces derniers, à qui allaient toutes les préférences de la population de Mexico. A l'occasion de deux processions, qui sortirent en même temps, une rixe se produisit, les Indiens voulant forcer le passage de la leur, malgré l'alcade. Pierre de Gand essaya en vain de les calmer. Il y eut des scènes pénibles où le clergé et les Espagnols furent sérieusement menacés. On fut obligé de donner raison aux Mexicains.

Pierre de Gand mourut à Mexico, dans un âge avancé, le 29 juin 1572, et fut enterré, au milieu d'un concours immense d'Indiens accourus avec leurs confréries et leurs bannières, dans l'église de San José, qu'il avait érigée pour eux dans son monastère. Le deuil fut général. Les historiens rapportent des traits touchants de la douleur et de la vénération des Mexicains pour le défunt.

Le P. fray Alonso d'Escalona, alors provincial des Franciscains au Mexique, en annonçant à Philippe II la mort de Pierre de Gand, disait notamment : « ... Nous avons perdu en la personne » de Pierre de Gand un des meilleurs » de nos ouvriers, ... car ses œuvres » sont sans nombre dans ce pays, qui » est rempli de sa renommée ». Quarante ans auparavant, au chapitre général des Franciscains tenu à Toulouse, en 1532, il fut donné lecture d'une lettre de Juan de Zumarraga, premier évêque de Mexico, et franciscain lui-même, dans laquelle le prélat faisait déjà un grand éloge du moine flamand. Pierre de Gand doit être considéré comme une des grandes figures de la conquête espagnole et surtout de l'église mexicaine. Et sa mémoire est pure du reproche que l'on a adressé à un autre bienfaiteur des Mexicains, Barthélemy de las Casas : il n'a pas proposé que l'on amenât des nègres pour les astreindre,

à la place des indigènes, aux travaux forcés.

Les nombreuses lettres adressées par Pierre de Gand à la cour d'Espagne sont ou restées inédites ou perdues. Il est probable qu'il en écrivit d'autres à ses confrères de Belgique. En dehors de celles que nous avons citées, il publia de son vivant : 1. *Epistola ad provincialem Flandriæ de rebus ad christianam in novo orbe pertinentibus*. Antwerpæ, 1528; in-8°. — 2. *Doctrina cristiana en lengua mexicana*. S. l., 1553; in-8° (Archives nationales historiques de Madrid). Ouvrage destiné à l'enseignement des Mexicains au moyen des signes idéographiques aztèques. Imprimé une première fois à Anvers en 1528, suivant le P. Kieckens.

Un monument surmonté de son buste en marbre fut érigé à la mémoire de Pierre de Gand dans l'église de San José. Dans la cage de l'escalier principal du couvent de Saint-François, à côté de la chapelle de N.-D. de la Macana, on voyait autrefois une toile de quatre *varas* (0m848) de hauteur sur cinq à six *varas* de largeur. Elle représentait Fray Pedro debout et causant avec les Indiens. Elle est aujourd'hui au Musée national de Mexico et on y lit, dans la partie inférieure, une longue inscription biographique. Un autre portrait de Pierre de Gand existait dans le même couvent et faisait partie d'une collection représentant les douze fondateurs de la province, publiée au premier tiers du XVIII^e siècle. Elle est également aujourd'hui au Musée national. En 1861, on perça une rue à travers le vieux couvent de Saint-François, la *Calle de Gante*. Ce nom lui fut donné par D. Jose Fernando Ramirez, ancien ministre de l'empereur Maximilien, en souvenir de Pierre de Gand.

Baron Emile de Borchgrave.

Francisco Gonzalez Vera, *De los primeros misioneros en Nueva-España y carta de Fray Pedro de Gante. decedo del Emperador Carlos V*, dans *Revista de España*, t. III, 1868. — P. Servais Dirks, *Frère Pierre de Gand, sa vie et ses travaux au Mexique* (dans *Pierre Fardé, voyage, etc.*, 1878). — Kieckens, S. J., *Les anciens missionnaires... Fray Pedro de Gante* (1880). — Brasseur de Bourbourg, *Histoire des nations civil. du Mexique* (1857-1859), t. IV. — Prescott, *History of the conquest of Mexico*, t. III. — Clavijero, *Storia del Messico*, t. I. — *Cartas de Indias*

(Madrid, 1877). — Torquemada, *Monarchia indiana*, lib. XV, cap. 2, et lib. XX, cap. 48 et 49. — Bernal Diaz, *Historia de la Conquista*, etc. — Gonzaga, *Hist. seraph.*, part. III (in Petrum de Mura). — Ben. Fremaut, *Den geestelycken Palmboom* (Gand, J. Danckaert, 1693-1702), p. 493-504 (lettre de Pierre de Gand de 1529). — Am. Ziericxensis, *Chronica compendiosissima* (Anvers, 1533), f. 124-127. — *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique* (lettre de frère Pierre de Mura, en date du 27 juin 1529) (Paris, 1837-1838). — Icazbalceta, *Bibliographia mexicana del siglo XVI. Catalogo razonado de libros impresos en Mexico 1537 à 1600, con biografia de autores*. — Icazbalceta, D. Fr. Juan de Zumarraga, primer obispo de Mexico. — Rapin, *Hist. generalis ordinis Recollectorum*, Decad. V, p. 1. — Mendieta, *Hist. eccles. indiana*. — *L'établissement du christianisme et les missionnaires flamands au Mexique* (dans *Revue générale*), par Max. Elmer (E. de Borchgrave), 1875. — Renseignements particuliers communiqués par M^r Manuel de Foronda y Aguilera, de Madrid.

PIERRE DE HERENTHALS, prieur de l'abbaye des Prémontrés à Floreffe, théologien et chroniqueur, né le 1^{er} août 1322, probablement à Herenthals, mort à Floreffe, le 12 janvier 1390 ou 1391. On ne sait rien de sa jeunesse, si ce n'est qu'il passa douze années à l'école. Dans une de ses lettres qu'il écrivit dans la dernière partie de sa vie à son ami Jean de Hollande, chanoine régulier de Groenendaël, il raconte lui-même qu'il ne fit guère de progrès à l'école et il attribue sa médiocrité, par modestie ou humilité sans doute, à son défaut d'intelligence. En 1342, il se rendit à Avignon pour y prendre sa part des « grâces » générales que le pape Clément VI avait annoncées pour la Pentecôte de cette année. Peu de temps après, il entra à l'abbaye de Floreffe. Il y devint successivement chapelain de l'abbé Thierry de Warnant (1342-1361) et prieur de ce monastère. Son amour de la discipline, sa piété profonde et son zèle pour l'étude lui valurent probablement ces dignités. Il fut, comme le dit Henri d'Opprebaïs, auteur de la chronique rimée de l'abbaye de Floreffe (1462-1473), « de Floreffe le bon prieur, pour ses nobles œuvres et valeur ». Par son exemple, il contribua à relever le niveau moral de son monastère qui, comme beaucoup d'autres abbayes norbertines, était tombé dans un triste état de dissolution au début du XIV^e siècle.

Les moments de loisir — trop rares à son gré — que lui laissaient ses occupations journalières, il les consacra à l'étude de la théologie et de l'histoire.

Sa principale œuvre théologique est un commentaire des psaumes (*Collectarius super librum psalmorum*, Bibliothèque royale à Bruxelles, ms. 1867), dédié à l'évêque de Liège, Jean d'Arckel, qui fut achevé le 4 janvier 1374. Cet ouvrage fut approuvé par la Faculté de Cologne et édité en cette ville en 1473, par Jean Guldenschaff, sous le titre : *Expositio super librum psalmorum regii prophete per reverendum et religiosum Petrum de Harenthals, priorem floreffiensem premonstratensis ordinis*. Il eut l'honneur de plusieurs rééditions qui parurent sous des titres plus ou moins différents en 1480, 1487, 1494, 1504, 1505, 1555, etc. Certains auteurs attribuent à Pierre de Herenthals des commentaires sur les psaumes pénitentiels et graduels, restés à l'état de manuscrits et conservés longtemps au monastère de Corsendonck. Ce n'étaient peut-être que des extraits de son œuvre principale. Mais il écrivit encore un commentaire des Évangiles (*Collectarius Evangeliorum*) qu'il termina le 3 juillet 1384.

Le chroniqueur Henri d'Opprebais (1462-1473) fait l'éloge des œuvres historiques de Pierre de Herenthals. Cependant la *Chronique des Empereurs et des Papes*, que le prieur de Floreffe acheva en 1385 (la seule copie complète de ce ms. se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris, fonds latin, 4931A), n'est pour ainsi dire qu'une vaste compilation. Toute l'histoire antérieure au milieu du XIII^e siècle est empruntée à la chronique de Martin de Troppau. Pour la suite, Pierre a transcrit des bulles et des diplômes; entre ces pièces il a souvent intercalé de courtes notices, des anecdotes et des vers. Il a extrait de la notice de Bernard Gui sur Jean XXII, la Vie de ce pape. Les détails originaux qu'il fournit dans sa chronique sont très rares : quelques faits concernant la principauté de Liège, un rapport que lui fit un pèlerin de Rome sur le jubilé de 1350, quelques événe-

ments sur la guerre entre la France et l'Angleterre, voilà tout ce qu'on a relevé sous ce rapport. Quoiqu'il en soit, cette chronique de Pierre de Herenthals a été une des principales sources du *Magnum Chronicum Belgium* (— 1468). Elle a servi également à Baluze, qui en a extrait les *Vies des Papes d'Avignon*.

Dans sa laborieuse carrière, Pierre de Herenthals trouva encore le temps de composer les Annales de son monastère; il écrivit le *Catalogus abbatum Floreffensium* (édit. U. Berlière, *Compte-rendu de la Commission roy. d'hist.*, 5^e série, t. VIII), qui forma la base de toutes les chroniques de l'abbaye de Floreffe. Pour la confection de ce catalogue, Pierre utilisa les chartes du monastère et le cartulaire transcrit en 1292 par Gérard de Cologne, religieux de Heylissem (ms. aux Arch. de l'Etat à Namur), en outre des annotations marginales insérées dans la Bible du réfectoire et publiées sous le nom d'*Annales Floreffenses* (MGH. SS. XVI, 618-631), le nécrologe de l'abbaye, le martyrologe des Norbertines de Wanze, les inscriptions tumulaires des abbés, etc.

Vers la fin de sa vie, il accepta une cure, — on ignore laquelle, — espérant sans doute pouvoir se reposer de ses labeurs, tout en se consacrant au ministère pastoral. Seulement, lorsqu'il se rendit à son église, il apprit que les biens en avaient été confisqués par le seigneur du lieu. Il retourna à Floreffe et se consola facilement de la perte de sa prébende paroissiale, ainsi que l'atteste la lettre qu'il écrivit à cette occasion à son ami Jean de Hollande, chanoine régulier de Groenendaël.

Il mourut le 12 janvier 1390 (ou plus probablement 1391).

Herman Vander Linden.

Chronique rimée de l'abbaye de Floreffe (par Henri d'Opprebais) dans de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., t. VII, p. 147-148. — *Annales Floreffenses* (MGH. SS. XVI). — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, I, col. 402. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*, p. 744. — Nécrologe de Floreffe, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIII, p. 48. — Dom U. Berlière, *Pierre de Herenthals*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 1889, p. 325-337 (Cet auteur signale cinq lettres

de Pierre de Herenthals dans le ms. 23, p. 234 à 241, du Musée archéologique de Namur). — Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2^e éd. (Namur, 1892). — Dom U. Berlière, *Catalogus abbatum Florensiensium* (Compte rendu de la Commission royale d'histoire, 5^e série, t. VIII). — Wattenbach, *Petrus de Herenthals* (Archiv für oesterreichische Geschichte, 1870, t. XLII, p. 518). — O. Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* (1886), t. II, p. 41, 48, 52. — Th. Lindner, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XII, p. 237-259, 638. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, t. X, p. 230.

PIERRE VAN IERSELE, poète flamand du moyen âge sur lequel nous n'avons aucun détail biographique. Il est l'auteur d'un petit poème, qui nous a été conservé dans un seul manuscrit (ms. Van Hulthem, à Bruxelles), et qui est intitulé : *Wisen rael van vrouwen-vertelling*. Cette œuvre a été éditée plusieurs fois. La première édition fut donnée par J.-F. Willems, dans le *Belgisch Museum*, t. III (1839), p. 108-114. Voir aussi Eelcoo Verwijs, *Bloemlezing uit Middeln. dichters*, t. III (1861), et la seconde édition, t. III (1884), p. 23-28, édition plus scientifique, Willems ayant jugé bon de corriger le texte qu'il trouvait trop inconvenant. C'est à tort que Petit (*Middennederl. bibliographie*) attribue à notre auteur le fabliau : *Hoe een Keyzer twee princhen dede versoenen*; cette dernière œuvre est anonyme.

Léonard Willems.

Petit, *Middennederl. Bibliographie*, voce *Pier van Iersele*.

PIERRE DE INSULA. Voir **PIERRE DE LILLE**.

PIERRE DE LÉVIS-MIREPOIX, évêque de Cambrai du 29 juillet 1309 au 23 mars 1324, mort probablement à Bayeux, le 21 juillet 1330. Il était le deuxième fils de Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix et d'Isabeau de Marly. Il occupa d'abord le siège épiscopal de Maguelonne, pour lequel il fut désigné le 22 janvier 1306. Mais dès 1309 il quitta ce diocèse, dont le chef-lieu offrait un séjour peu agréable par suite des conflits avec le chapitre; il alla prendre possession de l'évêché de Cambrai auquel le pape Clément V l'appela (29 juillet 1309) de préférence au candidat de

Philippe le Bel, Guillaume de Trie, qui obtint toutefois l'évêché de Bayeux.

Dès son avènement, Pierre de Lévis se trouva en présence de graves difficultés. Le roi des Romains, Henri VII, revendiquant les droits de l'Empire, avait confié l'administration du comté de Cambrai à Jean de Flandre, comte de Namur. L'officier de celui-ci avait destitué les administrateurs nommés par le chapitre, qui prétendait exercer le pouvoir pendant la vacance du siège épiscopal. D'autre part, les bourgeois de Cambrai avaient profité de l'occasion pour se soulever en grand nombre contre le chapitre et conquérir leur autonomie. Le chapitre s'était vu forcé de quitter Cambrai et était allé résider à Douai, comminant de là la peine de l'excommunication contre les rebelles. Grâce à l'intervention du pape, Pierre de Lévis obtint d'abord de l'empereur Henri VII l'administration du temporel de son évêché, sous la sauvegarde expresse des droits de Jean de Flandre sur le comté (1^{er} janvier 1310), puis successivement l'administration des fiefs royaux pour six semaines (3 septembre 1310) et enfin l'investiture des droits régaliens (24 septembre suivant). Toutefois Jean de Flandre ne se résigna à abandonner définitivement tous ses droits qu'en 1317 (6 août). Quant au conflit entre la bourgeoisie de Cambrai et le chapitre, Pierre ne put le régler qu'en 1310, en accordant une amnistie. A Thun-l'Evêque sur l'Escaut, il reçut (5 décembre) les membres du magistrat qui durent lui donner l'assurance que les anciennes prérogatives du clergé seraient respectées. Alors l'évêque consentit à faire à Cambrai son entrée solennelle.

Pierre de Lévis se montra extrêmement jaloux de ses droits souverains et se fit le défenseur de l'indépendance absolue du clergé. Les modifications qu'il apporta aux statuts synodaux de son diocèse (1311, 1312, 1317) ne visent pas seulement l'exercice du culte et la discipline ecclésiastique, mais aussi la juridiction et les biens du clergé. Il défendit l'immixtion des seigneurs laïcs dans les ventes ou aliénations de biens

du clergé et renouvela les menaces d'excommunication contre ceux qui porteraient atteinte, d'une façon quelconque, aux privilèges de l'église. Il lança même un monitoire contre les seigneurs qui battaient monnaie dans l'étendue de son territoire. Les seigneurs de Crèvecœur et de Walincourt durent s'incliner devant la volonté de l'évêque de maintenir ses droits souverains. Le soin des affaires temporelles semble l'avoir emporté chez Pierre de Lévis sur celui des affaires spirituelles. Ce qui se passe dans son diocèse, en dehors du Cambrésis, lui importe peu : les actes de son administration ecclésiastique sont rares et émanent le plus souvent de ses vicaires généraux ou de ses autres subordonnés, tels par exemple ceux qui concernent l'enquête ordonnée par le pape Jean XXII sur la vie et les mœurs des béguines à Anvers (1320). Lui-même, au contraire, dirige la politique extérieure et intérieure du Cambrésis. En 1312, il conclut une alliance avec le comte Guillaume (I) de Hainaut et (III) de Hollande; le traité qui intervint à cette occasion stipule que les monnaies des deux princes contractants auront cours dans les territoires l'un de l'autre. A l'intérieur, Pierre de Lévis provoqua, par ses exactions et ses mesures autoritaires, le soulèvement le plus grave peut-être dont Cambrai a été le théâtre, soulèvement qui fut comme le délire final de la commune expirante. Le 11 mars 1313, le peuple de Cambrai court aux armes et se précipite, bannières déployées, vers le palais épiscopal; il y pénètre de vive force et tue cinq officiers de l'évêque, puis s'en va profaner la chapelle. Le château de Seilles est occupé par les bourgeois, qui mettent la ville en état de défense contre les soldats de l'évêque. Pierre de Lévis, qui séjourne au Câteau, lance l'interdit sur Cambrai. Quelque temps après, il apprend que cinq patriciens qui s'étaient déclarés en sa faveur ont été exécutés. Il menace alors de faire intervenir les princes voisins avec leurs armées. Enfin, après plus de deux mois, le règlement du conflit entre la bourgeoisie et l'évêque

fut confié de commun accord à Ferry de Pecquigny, seigneur de Paluel (21 mai). Celui-ci rendit sa sentence le 7 septembre suivant; elle est tout en faveur de l'évêque : la ville restera sous la dépendance complète de l'évêque, elle n'aura d'autres magistrats que ceux qu'il désignera, elle n'aura d'autre bannière que celle aux armes de l'évêque, elle acceptera les impositions décrétées et payera les frais de l'entretien du château de Seilles et de sa garnison; tout bourgeois qui faillira encore dans la suite sera condamné à l'exil perpétuel et à la confiscation de tous ses biens; si la commune se soulève encore, elle payera une amende de 1,000 marcs d'or pur. La bourgeoisie de Cambrai était matée; elle dut se résigner à confesser publiquement ses fautes et à reconnaître les droits souverains de l'évêque.

Les dix années que Pierre de Lévis passa encore à Cambrai ne sont marquées par aucun fait important. Le 28 mars 1324, il fut désigné pour le diocèse de Bayeux, délaissé par son ancien compétiteur, Guillaume de Trie, nommé archevêque de Reims. C'est à Bayeux, sans doute, que mourut Pierre de Lévis, le 21 juillet 1330.

Herman Vander Linden.

Gallia christiana, t. III, col. 41 et t. V, *Instrum.*, col. 305. — *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièces XXXVII à XL. — A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 48. — Winkelman, *Acta imperii inedita seculi XIII. et XIV.*, t. II, p. 231, 240, 243. — Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1333, 1335, 1341, 1342, 1343. — *Revue belge de numismatique*, 1^{re} série, t. II, p. 22. — P. Frédéricq, *Corpus documentorum inquisitionis neerlandicae*, t. I, p. 173; t. II, p. 84, 83, 85. — *Analectes pour servir à l'hist. ecclési.*, t. IV, p. 130; t. V, p. 286; t. XIV, p. 387; t. XXVIII, p. 442 et 467. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers* (Arch. gén. du royaume, cartul. et ms. n° 77, fol. 26 et 77). — Dupont, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai*, 1759-67, 3 vol. — Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. II, col. 145. — Du Bouchet, *Histoire généalogique de la maison de Courtenay*, pr. p. 85.

PIERRE DE LILLE, écrivain ecclésiastique, dit le Docteur notable (*Doctor notabilis*), de l'ordre des Frères Mineurs de Saint-François. Aucun des anciens biographes n'indique l'époque à laquelle il vécut; Ulysse Chevalier le place à la

fin du xiv^e siècle. Voici les œuvres qu'on lui attribue : 1. *In lib. 4 sententiarum*. — 2. *Commentarii in Psalmos Davidis*. — 3. *Sermones de Tempore et de sanctis*. Sa devise était : *Altiora ne quæsieris*.

Il ne faut pas le confondre avec un écrivain de la fin du xve siècle, qui s'appelait Pierre de Lille, mais était natif du Borbonnais et fut anachorète.

Paul Bergmans.

Guill. Gazet, *Tableau sacrez de la Gaule belgique* (Arras, 1610), p. 110. — Fr. Sweertius, *Athenæ belgicae* (Anvers, 1628), p. 622. — Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd. (Louvain, 1643), p. 745. — L. Waddingus, *Scriptores ordinis Minorum* (Rome, 1650), p. 281. — J. Lelong, *Bibliotheca sacra* (Paris, 1723), t. II, p. 910. — J.-Fr. Poppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), 2^e partie, p. 985-986. — J.-A. Fabricius, *Bibliotheca latina medicæ et infirmæ ætatis*, 2^e éd. (Padoue, 1754), p. 261. — Ul. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen-âge, Bio-bibliographie* (Paris, 1877-86), col. 4823.

PIERRE DE LUXEMBOURG. Voir LUXEMBOURG.

* **PIERRE DE MALINES.** Ce religieux est un des deux frères mineurs amenés d'Italie par Gauthier II Berthoud, en 1231. Il était prêtre, tandis que son compagnon n'était que simple convers. Tous deux avaient vécu à Assise, sous la direction du saint fondateur de l'ordre. Arrivés à Malines, ils édifièrent les habitants par leur piété et leurs vertus. Pierre surtout se fit remarquer par sa grande humilité. Son amour envers le Christ souffrant lui mérita des faveurs célestes, particulièrement pendant la célébration de la messe. Plus d'une fois le peuple fut témoin de guérisons extraordinaires obtenues par son intercession. Après son décès, les pèlerins affluaient en si grand nombre à son tombeau que les exercices religieux des frères en étaient souvent dérangés. C'est alors que le Gardien, encouragé par l'exemple donné par le séraphique François dans une circonstance analogue, enjoignit au mort de cesser ses prodiges, devenus pour les moines une occasion de relâchement. La tombe du frère Pierre fut violée lors de la prise de la ville par les Gueux en 1580. Quelques petits ossements se

conservaient encore au monastère au xvii^e siècle. La mémoire du bienheureux Pierre de Malines se lit dans le *Martyrologe franciscain*, à la date du 21 mars. Raissius la rappelle au 1^{er} juillet.

G. van Caster.

PIERRE DE LA MÈRE DE DIEU, écrivain ecclésiastique, né vers 1635 à Saint-Omer, mort à Douai, le 1^{er} avril 1705. À l'âge de quinze ans, il prit le froc chez les Carmes déchaussés et fut promu aux dignités de son ordre. Il fut plusieurs fois définitiveur de la province wallonne et le premier prieur du couvent de Valenciennes, dont l'érection est due non moins à son zèle qu'à la faveur de Louis XIV. On a de lui : 1. *Vie de Sainte-Thérèse*. Douai; in-4°. — 2. *Pratique de Sainte-Thérèse*. Douai; in-12. — 3. *Lettres de Sainte-Thérèse avec les remarques du P. Pierre de l'Annonciation*. Traduit de l'espagnol. Lille, 1698; in-12, 2 vol.

Émile van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, p. 115. — Cosme de Villiers, *Bibl. carmel.*, p. 588.

PIERRE DE NONS, peintre. Voir HENNE (*Pierre*).

PIERRE DE MURA. Voir PIERRE DE GAND.

PIERRE VAN OLMEN. Voir PIERRE DE WERVICQ.

PIERRE LE PEINTRE, PETRUS PICTOR, poète latin qui, selon nous, est du xi^e ou, tout au moins, du commencement du xii^e siècle. Il est l'auteur d'un poème en hexamètres, intitulé : *De sacramento altaris*. Cette œuvre a été imprimée pour la première fois en 1600, par Jean Busée, parmi les *opera* de Pierre de Blois (p. 600), ce savant ayant confondu notre *Petrus Pictor* avec *Petrus Blesensis*. Il a été également réimprimé dans la seconde édition des œuvres du même Pierre, donnée en 1667 par Gousainville. Beaugendre a republié, en 1708, notre texte d'après un autre manuscrit (fonds Colbert 6327, actuellement 8484), dans les œuvres de Hilde-

bert de Lavardin. Ce second manuscrit ne contient pas le prologue dans lequel Pierre le Peintre se donne comme auteur.

Enfin, en 1814, Guinguené a définitivement restitué le poème à Petrus Pictor dans une savante étude parue dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XIII, p. 429 (1814). Il a montré qu'il ne saurait être question de confondre notre poète avec Pierre de Blois; le manuscrit (actuellement à la Bibliothèque nationale, à Paris : il provient de l'abbaye de Corbie, puis a passé à Saint-Germain-des-Prés) dont se sont servis J. Busée et Goussainville porte clairement : *Magistri Petri Pictoris, canonici Sancti Audomari, de Sacramento altaris*. Pierre était donc chanoine de la collégiale de Saint-Omer.

Le poème qu'il composa est long de six cent trente-huit vers dans l'édition de Busée; il est divisé en vingt-six chapitres qui font autant de paragraphes dans l'édition d'Hildebert. En tête de chaque chapitre ou paragraphe se trouve un petit sommaire, qui est l'œuvre du poète lui-même. Les vingt-six chapitres sont précédés d'un prologue de deux cents vers dans lequel, comme nous l'avons dit, Pierre parle de lui-même : *Prologus — Invocat auctor sanctissimam trinitatem Patrem, filium et spiritum sanctum ut de sanctissime Eucharistice mysteriis digne scribere possit*.

Le poème est en vers rimés par couplets ou paragraphes.

Le *De sacramento altaris* serait-il la seule œuvre de Pierre le Peintre qui soit parvenue jusqu'à nous? Nous ne le croyons pas. En effet, le *Liber Floridus*, du chanoine Lambert, contient un certain nombre de poèmes latins qui sont l'œuvre d'un certain *Petrus, audomarensis canonicus*. Le nom de *Pictor*, il est vrai, ne se trouve pas dans le *Liber Floridus*, mais il nous semble entièrement impossible que deux *Petrus* différents aient été *canonicus* à Saint-Omer, écrivant tous deux sur des sujets religieux dans le même style, et cela vers la même époque.

Si les deux *Pierre* sont identiques, nous gagnons par là un détail biogra-

phique important : en effet, à deux reprises dans le manuscrit principal du *Liber Floridus* (il est à Gand), le nom du père de notre poète est indiqué *Petrus, Johannis filius*.

Il y a dans le manuscrit gantois du *Liber Floridus* huit poèmes de notre auteur. En voici la liste :

1. Fol. 83 v° : *Hec est fides catholica de essentia divina* (34 vers); en marge : *Petri Johanni filius (sic). Incipit :*

Esse quod est ex se : Deus est per quem datur esse

Ce poème a été imprimé par Beaugendre, dans les œuvres d'Hildebert (col. 1343). Il se trouve également dans un manuscrit de la Mazarine, n° 765. (V. catal. I, p. 363, 364).

2. *De trinitate* (22 vers), précédé de *item* (Petri). *Incipit :*

Orthodoxa fides personas tres probat esse.

3. *Plage Egypti* (4 vers). *Incipit :*

Prima rubens unda; rane tabesque secunda.

Ces vers ont eu un grand succès au moyen âge, car on les retrouve dans de nombreux manuscrits. Ainsi : ms. Bibl. Cambrai, n° 860, p. 14. Cf. catalogue, p. 342 (il y a 7 vers), dans un manuscrit de Conrad d'Eberbach; ms. Bibl. Arsenal, à Paris, n° 937, fol. 113 v° (5 vers). Cf. catal. II, p. 181; ms. Bibl. Mazarine, n° 207 (œuvre de Pierre Lombard, ms. XIII^e s.) (5 vers). Cf. catal. I, p. 76.

4. Fol. 84 r° : *item Petri ; De Natale Domini Versus* (10 vers). *Incipit :*

Gaudeat omnis homo quia nos de sede paterna.

Tous les poèmes précédents ont été passés sous silence par de Saint-Genois (catal. des ms. de la Bibl. de Gand).

5. *Versus Petri : De Denario* (48 vers sur la puissance de l'argent dans ce monde). *Incipit :*

Denarii, salvete me, per vos ego regno

Ce petit poème a été publié par de Saint-Genois, dans le catalogue des manuscrits de Gand, p. 28.

6. Fol. 162 v° : *De Excidio Romani imperii et magnificentia catonis*. En marge : *Petrus, Johannis filius, Audomarensi*

canonicus. Ce poème est précédé d'un *prologus* qui débute ainsi :

Transit honor temporalis, labat rerum firmitas.

Incipit du poème :

Roma potens quondam, caput orbis, honor regio-
num.

7. Fol. 163 r° : *De Egestate et fame et siti Gule* (environ 150 vers). *Incipit* :

Tribus malis agitur vita presens et gravatur.

Petit poème non signalé par de Saint-Genois.

8. Fol. 164 r° : *Incipit libellus Petri : Demulieremala* (poème d'environ 350 vers sur les maux dus à la femme). Dans les manuscrits de Gand, cette œuvre est en grande partie illisible, l'encre s'étant effacée.

Quelle est l'époque à laquelle a vécu notre poète? Guinguené (*Histoire littéraire*) croit que le *De Sacramento altaris* a été composé vers 1170. En effet, nous dit-il, ce poème se retrouve dans l'*Hortulus deliciarum*, manuscrit qui a appartenu à Herradis de Lansperg, abbesse de Hohembourg, qui, en 1181, a bâti le monastère de Truttenhusen. La *Gallia christiana* dit qu'elle fut abbesse en 1178 et qu'elle vivait encore en 1196. « On peut donc conjecturer », nous dit Guinguené, « que Pierre a composé son poème vers 1170, ou peut-être auparavant ». Si Petrus Pictor est l'auteur des poèmes transcrits dans le *Liber Floridus*, il doit avoir écrit bien avant 1170. En effet, la compilation de Lambert paraît être des premières années du xii^e siècle. Lambert, qui a probablement connu Petrus Pictor (il était lui aussi *canonicus audomarensis*), nous parle de la mort de son père en 1077, et les faits historiques qui sont exposés dans le *Liber Floridus* ne vont guère que jusqu'à 1120 environ. Or, si un bon nombre d'œuvres de Pierre le Peintre sont transcrites dans la compilation de Lambert au commencement du xii^e siècle, c'est que Pierre avait déjà sa réputation faite à cette date et vraisemblablement avait déjà composé des vers à la fin du xi^e siècle.

Il est à souhaiter que l'on publie une

édition critique des œuvres de Pierre le Peintre. Nous venons de dire qu'une bonne partie de ses petits poèmes sont encore inédits. Les vers *De Denario* ont été imprimés par de Saint-Genois (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand*, p. 28). L'œuvre principale de notre poète, le *De sacramento altaris*, a été publiée d'après deux manuscrits différents, mais elle est insérée dans des in-folios du xvii^e et du xviii^e siècle qui ne sont pas à la portée de tous.

Léonard Willenès.

Hist. lit. de France, t. XIII (1844), p. 429, art. de Guinguené, où toute la bibliographie du sujet est indiquée. — *Nouvelle biogr. génér.* (art. de B. Haureau).

PIERRE DE RIVO. Voir Rivo.

PIERRE DE SAINT-TROND, licencié en théologie et chanoine régulier de Saint-Augustin, devint, en 1652, prieur du couvent de Saint-Martin à Louvain, où il avait exercé auparavant les fonctions de professeur et de sous-prieur. En 1656, il fut appelé à la dignité de général de la congrégation de Windesheim, dans les deux provinces de Germanie. Après avoir occupé ce poste pendant dix-sept ans, il se retira malade à Malines et mourut le 17 septembre 1674. Son corps fut déposé devant le grand autel du couvent de Saint-Martin et l'on grava, sur sa tombe, cette inscription flatteuse : HIC SEPULTUS EST REVERENDUS PATER | PETRUS A SANCTO TRUDONE | HUIUS DOMUS PRIOR | ET CAPITULI WINDESEMENSIS | PER UTRAMQUE GERMANIAM GENERALIS | QUI RARO DOCTRINAE ET HUMILITATIS | EXEMPLO PRAEFUIT SUIS | PROFUIT OMNIBUS | OBIIT ANNO MDCLXXIV | SEPTEMBRIS XVII, AETATIS LXV | PRIORATUS XXIII GENERALIS XVII.

Pierre de Saint-Trond était prieur de Saint-Martin quand il intervint dans le gros conflit qui existait alors entre les chanoines réguliers et les ermites de Saint-Augustin. Les uns et les autres se prétendaient les premiers ou même les seuls fils spirituels du grand évêque. La dispute remontait au x^e siècle. Déjà en

1484 Sixte IV avait dû imposer silence aux parties dont les discussions perdaient toute sérénité; mais le débat n'avait pas tardé à se rouvrir. Il avait été l'occasion d'une série de longs mémoires, quand les chanoines réguliers déferèrent à la congrégation de l'Index un ouvrage de l'espagnol Marqués, un ermite, qu'ils jugeaient attentatoire à la priorité de leur congrégation. Les plaignants obtinrent, sinon une condamnation, du moins l'autorisation de répondre à Marqués. Gabriel Pennottus se chargea de cette mission en 1630; mais les ermites ne se tinrent pas pour battus. Deux des leurs, le P. Lupus, puis Jean Rivius, prétendirent trouver dans les œuvres de Saint-Augustin la preuve que les chanoines n'étaient que des fils puînés et ingrats. L'accusation ne pouvait rester sans riposte. Pierre Parys, commissaire de la congrégation de Windesheim dans les Pays-Bas, chargea de ce rôle Pierre de Saint-Trond. Celui-ci rédigea un *Examen testamenti S. Augustini*, œuvre assez lourde mais intéressante au point de vue dialectique. L'auteur, sans se départir des règles de la courtoisie, s'attache à réfuter pièce par pièce les assertions de ses adversaires et arrive à cette conclusion que les ermites sont tout au plus des fils adoptifs de saint Augustin. L'ouvrage parut à Louvain en 1654, l'année même où il avait été terminé, comme le prouve le chronogramme suivant placé par l'auteur à la fin de son travail :

AD SANCTI PATRIS NOSTRI GLORIAM.

Pierre de Saint-Trond a rédigé, en outre, un *Catalogue des écrivains illustres de l'ordre des chanoines réguliers* et une *Chronique du couvent de Saint-Martin*, mais ces œuvres n'ont pas vu le jour.

A. Del escluse.

Petrus a Sancto Trudone, *Examen testamenti Sancti Augustini* (Louvain, 1654). — Foppens, *Bibliotheca belgica*.

PIERRE DE WERVICQ ou PIERRE VAN OLMEN, martyr protestant, brûlé à Gand en 1552. Dans le *Liedboeksen van het Offer des Heeren* de 1570 (de même que dans les éditions postérieures), Pierre

est indiqué comme étant l'auteur d'une chanson protestante qui débute par les vers :

*Eene eeuwige vreucht die niet en vergaet
Comt my altyd te voren.*

Dans le même chansonnier flamand se trouve une chanson sur la mort de Pierre. Elle commence ainsi :

*Groot sijn des Heeren crachten
In den hemel en op aerdt.*

Léonard Willems.

Van Braght, *Het bloedig tooneel of martelaers spiegel der doopsgezinde* (1685), liv. II, p. 143. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, martyrologes protestants, v. Index, voce Olmen. — Wackernagel, p. 493. — *Veelderhande liedekens wt den Ouden en N. Testament* (1582), p. 64 verso.

PIERRE (*Augustin-Joseph*), capitaine d'infanterie, né à Orreux, dépendance de la commune d'Amberloup (Luxembourg), le 22 mai 1806, décédé à Mons, le 19 juillet 1874. Fils de Jean-François Pierre et de Marie-Odile Bozet, cultivateurs, il passa ses premières années à Orreux, petit hameau n'ayant que trois maisons avec une douzaine d'habitants et assistait son père dans la culture de son petit bien. Il n'avait très vraisemblablement qu'une fort modeste instruction primaire. A la révolution, on le retrouve capitaine au bataillon de garde civique mobilisée de Namur, le 13 août 1831; licencié le 16 août 1831, il devient lieutenant pour la durée de la guerre au 4^e régiment de ligne, le 30 août 1832; un arrêté royal du 6 février 1837 le nomme lieutenant pour prendre rang. En 1845, il passe au 12^e régiment de ligne en qualité de capitaine de 2^e classe. Devenu en 1853 capitaine de 1^{re} classe, il est admis, le 8 novembre 1861, à la retraite. Il ne retourne plus dans son hameau natal d'Ardenne et reste à Mons, où il meurt le 19 juillet 1874. Il avait fait contre la Hollande les campagnes de 1831, 1832, 1833 et 1839, et, le 14 mars 1859, il avait été décoré de la croix commémorative. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage : *Cours élémentaire de topographie à l'usage de l'armée belge et des personnes qui s'occupent du levé des plans, précédé des premiers éléments de géométrie, de la projection horizontale et des divers principes applicables aux levés*

des plans et aux opérations topographiques. Bruges, Daveluy, 1854; in-8°, 179 p., 7 planches. Cet ouvrage, devenu rare, montre le travail qui a dû s'opérer dans un esprit primitivement peu cultivé pour en arriver au degré de connaissances qu'il implique.

Émile Tandel.

Bibliographie nationale, t. III. — Archives du département de la guerre. — Tandel, *Histoire des communes luxembourgeoises*, t. IV. — Renseignements recueillis dans l'arrondissement de Bastogne.

PIERRE (*Josse*) ou plutôt **PIETERS**, en latin **JUDOCUS PETRI**, imprimeur gantois du commencement du xvi^e siècle, né à Hal. Nous n'avons de lui qu'une édition des *Distinctiones* du juriconsulte Lambertus de Ramponibus : *Super ff. veteri*, à la fin de laquelle se lit la suscription suivante : *Opus impressum Gandavi anno Dni MCCCCXIII. XI septembris industria et labore Simonis Cock et Judoci Petri de Hallis ex Brabancia originem sumensium. Cum privilegio illustrissimi archiducis Austriacis Burgundie Brabancie et cet. Ne quis audeat idipsum imprimere nec alio in loco impressum in Brabancia et aliis patriis Brabancie appendentibus vendere intra triennium. Sub pena confiscationis eorumdem librorum et aliis penis in dicto privilegio contentis.* C'est un volume petit in-4° comprenant en tout soixante-trois feuillets, imprimés en caractères gothiques, sur deux colonnes, et un feuillet blanc. Au verso de l'avant-dernier, une gravure sur bois représente la pucelle de Gand avec son lion, dans le jardin symbolique; elle ne diffère que par de petits détails de la gravure interprétant le même sujet, qui orne certaines éditions de Pierre de Keyser. On ne connaît de Josse Pieters et de son associé Simon Cock aucune autre impression exécutée à Gand; ce fait, rapproché des termes du privilège qui se réfère uniquement au Brabant, me fait supposer que Cock et Pieters peuvent avoir été des imprimeurs nomades et que leur séjour à Gand n'a été que momentané.

Paul Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I (Gand, 1858), p. 20-22. — Nous connaissons

de l'impression signalée ci-dessus des exemplaires à Bruxelles (coll. de Mr Vandenpeereboom), à Gand (bibl. de la ville et de l'université) et à Londres (British Museum).

PIERREPONT (*Hugues DE*). Voir **HUGUES DE PIERREPONT**.

PIERRET (*Jean-François*), historien. On n'a aucune donnée précise sur la date ou sur le lieu de sa naissance. Neyen, sans apporter d'ailleurs aucune preuve à l'appui de son renseignement, le fait naître en 1648, à Luxembourg probablement, ajoute-t-il. Pas plus que Neumann, je n'ai pu rien découvrir à ce sujet, sauf que de vieilles traditions verbales, et sans plus d'autorité, le faisaient naître à Arlon où il a existé une famille de ce nom. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il fut nommé notaire à Luxembourg, le 17 février 1709, et qu'il occupa ces fonctions jusqu'au 21 avril 1737, date de son décès, d'après Neyen, et jusqu'en 1738, d'après Neumann. Du nombre considérable de travaux qu'il a laissés, de leur importance, on doit conclure que sa vie a été presque exclusivement consacrée aux études historiques et à la réunion de matériaux pour l'histoire du Luxembourg, matériaux qui ont été copieusement utilisés par plusieurs écrivains, et surtout par Bertholet.

Voici, d'après Neyen, l'indication de ses manuscrits : 1. *L'essai de l'Histoire du Luxembourg*. — 2. *L'art héraldique du blason*, qui est conservé à la Bibliothèque de Luxembourg, sous le nom d'Antoine Ungeschück, n° 154. Dom Calmet dit avoir vu l'original autographe de cet ouvrage chez le comte Lambert de Marchant d'Ansembourg. — 3. *Journal historique de tout ce qui s'est passé de plus remarquable tant dans les Etats que dans la République des Lettres en Europe et autres lieux considérables du monde, depuis l'avènement de Philippe V, duc d'Anjou, à la couronne d'Espagne, sur la fin de 1700, faisant suite au Dictionnaire de Moreri de 1702*. — 4. *Continuation de l'Histoire universelle depuis 1700 jusqu'en 1705*.

Neumann mentionne les manuscrits

suivants : 1. *Histoire des Comtes et Ducs de Luxembourg, tant de la maison de ce nom que de celle de Bourgogne, d'Autriche, etc., qui ont été souverains, avec une suite chronologique des gouverneurs de la ville et de la province de Luxembourg* (1). — 2. *La suite des Ducs de Luxembourg*. — 3. *Recueil des privilèges accordés par les souverains à la ville et aux bourgeois de Luxembourg, copiés et authentiqués par Pierret, notaire*.

Neumann fait suivre cette nomenclature d'une note qu'il importe de reproduire : « M. Würth-Paquet nous apprend qu'à l'occasion de la composition de l'Histoire de Bertholet, les États du pays de Luxembourg achetèrent un manuscrit du notaire Pierret consistant en huit tomes, pour la somme de 600 florins. Une partie de ce manuscrit se trouve aux archives du gouvernement grand-ducal. (Publ. de la Soc. arch., 1850, VI, p. 67.) La Société archéologique de Luxembourg a été assez heureuse de pouvoir rassembler cinq volumes de l'*Histoire de Luxembourg*. Ce manuscrit, dont plusieurs parties sont inachevées, offre un recueil intéressant de faits, de dates et de descriptions concernant l'histoire et la topographie de l'ancien pays de Luxembourg. Le recueil des privilèges accordés aux confréries et métiers de Luxembourg se trouve en copie à la bibliothèque de Luxembourg, sous le n° 145. Le notaire Herman, de Luxembourg, a fait également (1739-1782) un recueil de ces privilèges d'après les copies authentiques de Pierret. Ce manuscrit de Herman est la propriété de M. Eyschen (aujourd'hui ministre d'État, président du gouvernement), qui a eu la bonté de nous le communiquer. Il porte pour titre : *Répertoire ou registre aux privilèges, octrois, règles et statuts des métiers de la ville de Luxembourg*,

(1) Grâce à l'inépuisable obligeance de Mr Ruppert, secrétaire général du gouvernement à Luxembourg, j'ai pu avoir communication de cet important travail que j'ai abondamment utilisé pour l'élaboration de mon *Histoire des communes luxembourgeoises*, en ayant soin naturellement de mentionner la source où je puisais. C'est ce travail que Bertholet a utilisé ou dépouillé.

« et contient, outre les statuts, diverses pièces curieuses, telles que sentences, arrêts et autres actes concernant Luxembourg. Dom Calmet attribue aussi à Pierret l'*Art du Blason*. Serait-ce peut-être le manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg, sous le n° 154, et qui est attribué à Unge-schickt? Ce manuscrit est, en effet, écrit de la main de Pierret, de la page 148 à la page 440. La Bibliothèque possède un autre manuscrit très intéressant, écrit de la main de Pierret. C'est le manuscrit n° 136 (3312), 1 vol. in-folio, contenant : 1° *Journal historique...*, faisant suite au *Dictionnaire de Moreri* de 1702 ; 2° *Continuation de l'histoire universelle, depuis 1700 jusqu'en 1705*. Ce manuscrit porte la date de 1706 ».

Pierret a été un travailleur infatigable, un chercheur curieux et généralement circonspect ; c'est grâce à lui que la plupart des faits concernant l'histoire du Luxembourg, de ses souverains, de ses seigneuries, a été conservée. Son *Essai de l'histoire de Luxembourg* mériterait d'être remanié, réduit, débarrassé de certaines longueurs sans grande utilité, et publié, cette fois, sous son nom.

Émile Tandel.

Protocoles de J.-Fr. Pierret au greffe du tribunal de Luxembourg. — Würth-Paquet, *Esch-sur-Alzette et sections qui en dépendent*, 3, note 3. — Clasen, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, 274, 494, etc. — D. Calmet, *Bibliothèque Lorraine*. — Archives du grand-duché de Luxembourg. — *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XV, 1859, p. 417-418 (note de J. Neumann). — Neyen, *Bibliogr. luxembourgeoise*, t. II, 1876, p. 57-58.

PIERROT, sculpteur. Voir PIÉCARD.

PIERS DE RAVESCHOOT (*Philippe-Joseph*), bourgmestre de Gand, né dans cette ville, le 4 mars 1781, et mort à La Haye, le 6 décembre 1825 ; il avait épousé, le 5 février 1810, Nathalie de Ghellinck, dont il n'eut pas de postérité. Il était des Piers de Welle, portant de *sable à la hamayde d'or*. Ayant été nommé adjoint au maire ou échevin, en 1817, il devint bourgmestre, le 28 juillet 1819, quand son prédécesseur, le comte

de Lens, eut été appelé aux fonctions de gouverneur de la Flandre orientale. En sa qualité de chef de la cité gantoise, Philippe Piers de Raveschoot assista, en août 1819, à la pose de la première pierre du Palais de l'université, et présida aux fêtes de l'exposition des produits de l'industrie nationale qui eut lieu à Gand, en l'année 1820. Sous son administration, le conseil communal fut appelé à délibérer sur le projet d'établissement de la nouvelle voie maritime vers Terneuzen et réclama du gouvernement du roi Guillaume une plus grande profondeur que celle qui avait été proposée par les ingénieurs. Enfin, le gouvernement hollandais ayant, en 1825, décidé d'établir à Gand, comme annexe à l'université, une école centrale d'arts et métiers (depuis école industrielle), le bourgmestre Piers fut à la tête de la députation du conseil communal chargée de porter au Roi, à La Haye, les remerciements de la population gantoise pour cette initiative témoignant d'un grand désir de favoriser l'industrie de la capitale des Flandres. C'est au cours de cette mission que Philippe Piers fut atteint du mal qui l'emporta rapidement, à l'âge de quarante-quatre ans. Il fut enterré à La Haye. Il avait été créé chambellan du Roi et chevalier de l'ordre du Lion des Pays-Bas. Il était, de plus, membre des États provinciaux de la Flandre orientale. Son portrait peint est conservé à l'Académie des beaux-arts de Gand (salle de la Commission directrice); une reproduction lithographique en a été publiée dans le *Messenger des sciences* de 1825.

Maurice Heins.

Messenger des sciences historiques, 1825, p. 474.
— Prosper Claeys, *Pages d'histoire locale gantoise*. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 49^e année, 1865, p. 248.

PIERSSENE (Jérémie), en latin PIERSSENÆUS, jurisconsulte et homme de lettres, qui a écrit des vers en latin, en français et en flamand. Il est né à Beveren (Waes) vers 1575, et mort au commencement de 1657, probablement à Gand. Son père s'appelait Jacques, sa mère Anna van Goethem. La famille

Pierssene était originaire du métier d'Axel (Flandre zélandaise); elle avait des prétentions à la noblesse. Le frère aîné de Jérémie, Abraham, qui fut échevin de Gand en 1619 et devint plus tard receveur des domaines royaux de l'Ost-Flandre, prend dans des actes, dès 1612 notamment, le titre de « Heer van Zuyd- » dorp, van Beostenbley, enz. » (dans le métier d'Axel). Le roi Philippe IV reconnut officiellement ces prétentions par diplôme du 31 juillet 1630, enregistré à Lille. Jérémie commença ses études de droit à l'université de Louvain; il y suivit aussi assidûment les cours de Juste Lipse. Puis, pendant quelques années, il alla suivre des cours dans diverses universités d'Europe, pour obtenir finalement le titre de docteur en droit à l'université d'Orléans. Nous ne savons si Jérémie était déjà rentré dans son pays natal lorsqu'il publia ses premiers vers, qui parurent en 1595 dans les liminaires de l'édition de Q. Ennius, par Paul Merula. Ils sont signés *Pierssenæus Beverus* (d'après son lieu de naissance). En 1600, nous trouvons notre auteur établi à Gand. D'après Valère André, il y exerçait la profession de *causarum patronus* (avocat) auprès du Conseil de Flandre. Il fit paraître à cette date deux opuscules, qui furent imprimés tous deux chez G. Manilius, à Gand. Le premier est une ode au chevalier d'Assonleville, membre du conseil d'Etat : *Ad Amplissimum nobilissimumque V. D. C. Assonlevillium, equitem ... Pierssenæi Ode*, 1600 (un exemplaire à la bibl. de Tournai); le second, une ode à Albert et Isabelle, lors de leur visite à Gand : *Serenissimo Alberto et Isabelle ... urbem Gandavum ... introentibus*, 1600 (un exempl. à la bibl. de Gand). Cette dernière œuvre parut sans nom d'auteur. Mais Sanderus (*de Script. Flandr.*) et Valère André sont d'accord pour l'attribuer à Pierssene. Vers cette époque, Pierssene épousa Jossine Ruffelaert, de famille patricienne gantoise; cette union, qui est au plus tard de la fin de 1601 (puisqu'un fils naquit déjà le 23 juillet 1602), fut chantée par le poète latin Maximilien Vrientius (De Vriendt); il dédia même

à Pierssene le IV^e melivre de ses *Epigrammata* (1603). Ce livre porte en sous-titre : *Liber qui proprie Hymeneius*. En 1602, Pierssene est établi à Ypres. Il est à présumer qu'il y devint d'abord officier de la cour spirituelle ou chargé de fonctions près du chapitre de la cathédrale. Dès 1603, il est échevin de la châtellenie d'Ypres, puis, vers 1616, il devint conseiller pensionnaire et greffier de la salle et de la châtellenie d'Ypres, fonctions qu'il occupa jusqu'en mai 1626. Malgré ses occupations administratives et judiciaires, Pierssene trouva encore du temps à consacrer à des travaux littéraires. Il composa une élogie sur la mort de Philippe Triest; elle parut dans le *Funus Philippi Triest* (Anvers, Trognaesius, 1602), édité par J.-B. Triest. En 1603, il composa un *Epigramma* en l'honneur du livre de Vrientius cité plus haut (liminaires, p. 5); en 1606, de même, cinquante-deux vers pour la traduction de la *Bibliotheca* de Photius, en latin, par André Schott (Augsbourg, Mangus, 1606, liminaires; reproduits dans *Myribiblion sive bibliotheca*, Genève, Estienne, 1611); lors de la mort de Juste Lipse, il composa une élogie dédiée à Pierre Pantin, Nic. Oudart et Jan. Lernautius, qui parut dans la *Fama posthuma* (Anvers, Moretus, 1607; reproduit, 2^e édit., 1613; 3^e édit., 1629; ainsi que dans *Justi Lipsii opera omnia*, 1613. Lyon, Horace Cardon, t. Ier; 2^e édit., Anvers, Moretus, 1637, t. Ier, p. XII). La prise d'Ostende (22 septembre 1604) lui inspira une série de poèmes latins qui parurent, en 1614, dans Gruterus, *Delitiae Poetarum Belgarum*, t. III, p. 317, sous le titre de *Ostenda*. En 1614, le poète Ymmeloot, d'Ypres, s'adressa à lui pour obtenir quelques vers flamands pour les liminaires de son *Kort ghedingh tusschen d'oorloghe ende de vrede*; en 1617, notre poète compose une ode en l'honneur de la nomination de Jacob Boonen comme évêque de Gand : *In Nobilissimi et Rev. Jacobi Booni ... Gand, episcopi, felicitat auspiciatam consecrationem*. Ypres, F. Bellet, 1617 (un ex. se trouvait dans la coll. Carton). Citons aussi, pour être complet, quelques

vers dans les liminaires de Just. Rycquius, *Parcae*, 1624, et trois pièces, l'une en hexamètres latins, l'autre en alexandrins flamands, la troisième en alexandrins français dans les liminaires de la *France et la Flandre réformée* (1626) du même Ymmeloot.

La réputation que Pierssene s'acquit comme poète nous est suffisamment attestée par les versificateurs latins contemporains, dont plusieurs lui adressèrent des vers. Justus Rycquius, dans ses *Prælia poetica* (Douai, Boscard, 1606, p. 126), lui dédia quelques distiques où il le compare à Virgile, à Horace, à Lucrèce, et finit par déclarer fort sérieusement qu'il réunit en sa personne le génie de tous ces poètes! Daniel Heinsius lui dédie une élogie dans ses *Poemata* de 1610 (Leyden, J. Maere, *Monobiblos*, élog. VIII, p. 153), Janus Lernautius un *Epigramma* dans l'édition de ses œuvres de 1614 (Leyden, Elzevier, *Initia*, etc., p. 58).

Ce fut également pendant son séjour à Ypres que Pierssene perdit sa première femme; elle lui avait donné deux enfants : un fils, Pierre-Antoine, et une fille, Marie-Gabrielle, née à Ypres, le 27 juin 1604, qui épousa à Gand, le 14 avril 1627, Jacques Lernout, fils d'Octavien, petit-fils de Jean, le poète *Janus Lernautius* (*Biogr. nat.*, t. XI, col. 632). La date du décès de Jossine Ruffelaert ne nous est pas connue; de toute façon, c'est avant 1612, date du second mariage de Pierssene. Notre poète reçut à propos de cette mort deux élogies latines, l'une de Nic. Burgundus (*In obitu uxoris consolatio*), l'autre de Just. Rycquius (l'épouse y est appelée *Iusta Ruffarda*). Quand la première *Consolatio* parut, en 1621, dans les *Poemata* de Burgundus, Pierssene était remarié et avait déjà six enfants de sa seconde femme. La seconde élogie se lit dans *J. Rycquii Parcae* (1624, p. 143).

En mai 1626, Pierssene fut appelé à Gand comme conseiller fiscal près le Conseil de Flandre, en remplacement de Bossier (arch. de l'Etat, Gand, Conseil de Flandre : *Register van patenten en commissien*, fol. 182 v^o). Puis, en mars

1629, il devint conseiller ordinaire auprès du même Conseil (même *Register*, fol. 189 v°, nomination de Michel de Gonsicourt comme fiscal, en remplacement de Pierssene). Il occupa son siège jusqu'en avril 1651, date à laquelle il sollicita sa mise à la retraite à cause de son grand âge, et fut remplacé par son fils Antoine-Ignace-Benoît (*Register*, fol. 218 r°).

L'activité littéraire de Pierssene, durant cette seconde partie de sa vie, se ralentit singulièrement. Nous retrouvons son nom au bas de cinq *Epigrammata* dédiés à Alphonse de la Cueva dans Sanderus, *Elogia cardinalium* (1626, p. 447); en 1627, Nic. Burgundus ayant été appelé à une chaire de droit à l'université d'Ingolstadt (Bavière), Pierssene lui adressa quelques distiques d'adieu en latin (ils parurent dans les liminaires de l'*Historia Belgica* de Burgundus, Anvers, 1629, et dans la réédition de 1633); il composa également deux épigrammes latines et des *quatrains* français pour les liminaires des *Recherches des Antiquités et Noblesse de Flandre*, de Philippe de Lespinoy (1631); un poème pour les liminaires du *Mundi lapis lydius*, par Ant. Burgundus; et enfin sa dernière production, une poésie en distiques latins, pour les liminaires de la *Flandria illustrata* de Sanderus (1641).

Foppens, dans son *Histoire du Conseil de Flandre* (p. 201), nous dit dans sa biographie de Pierssene : « Il a travaillé » au troisième livre des *Placards de Flandre* et à la nouvelle édition des « deux autres volumes qui se fit en son » temps ». Cette affirmation se trouve déjà chez Vander Vynckt (ms. Gand, *Histoire du Conseil de Flandre*), mais c'est là une erreur. La seconde édition du tome II des *Placards* est de 1662, postérieurement à la mort de Pierssene; c'est, du reste, une pure spéculation de librairie d'un imprimeur anversoïis, qui s'est borné à reproduire textuellement la première édition. Quant au tome III des *Placards*, il est de 1685 (Gand, hérit. Van de Kerchove), donc environ trente ans après la mort de Pierssene,

et il n'y est fait mention d'une part quelconque prise par notre auteur à sa rédaction. L'erreur de Foppens et de Vander Vynckt provient de ce que notre poète a composé pour les liminaires de la première édition du tome II (elle est de 1630 et porte à tort la date de 1629 sur le titre) une série de poésies en latin (quarante-six vers), en flamand (trente-six vers) et en français (quatorze vers). Dans ces poésies, il est dit que le tome II est l'œuvre de Jean de Bloys, conseiller, et de Gilles Stalins, ancien conseiller de Flandre, appelé depuis 1628 au Conseil de Malines. Mais le latin, un peu obscur, a pu faire croire, pour qui ne le lit pas attentivement, que Pierssene lui-même a collaboré à cette compilation. Dans les liminaires de la seconde édition du tome I^{er} (Gand, 1639, Anna Vanden Steen) se trouvent aussi deux morceaux en vers latins de Pierssene. Il y est dit que les *notes* et *tables nouvelles* de cette réimpression sont l'œuvre de Jean de Bloys, conseiller.

Pierssene ne jouit pas longtemps du repos qu'il avait obtenu en 1651. Nous ne connaissons point la date exacte de son décès; mais nous avons trouvé aux archives du Conseil de Flandre (arch. de l'État, Gand) l'inventaire des papiers du Conseil, trouvés chez le défunt; cet inventaire est daté du 29 avril 1657. On sait du reste qu'il se dressait d'ordinaire immédiatement après la mort des conseillers.

La seconde femme de Pierssene s'appelait Louise Del Hove ou de la Hove; elle lui donna dix enfants, dont neuf nés à Ypres et un né à Gand (voir *Registres* état civil de Gand, 1629, paroisse Saint-Michel-Nord). C'est le sixième enfant de la seconde femme, Antoine-Ignace-Benoît, qui succéda à son père au Conseil.

Plusieurs lettres latines adressées à Pierssene ont été publiées; on peut y trouver quelques détails biographiques d'assez médiocre intérêt. Il y a une lettre de Juste Lipse dans les *Epistolæ J. Lipsii*, t. V (Anvers, Moretus, 1607); une de Rycquius dans les *Primitiæ epistolicae*; deux lettres de Erycius Puteanus, de

mars 1633 et octobre 1640, dans *E. Puteani, Epistolarum apparatus posthumus*. Dans sa lettre de 1633, Puteanus félicite Pierssene de ce qu'il soit resté si *poète*, alors qu'il occupait une position aussi *prosaïque* que celle de conseiller : *In illo munere, imò in illo onere tam APOLLINEUM te esse!*

La bibliothèque de Leyde possède une lettre de Pierssene à Juste Lipse, du 28 février 1606.

La bibliothèque royale de Bruxelles conserve une lettre de Pierssene, datée de 1640, et adressée à Olivier Vredius;

Les armoiries de Jérémie Pierssene, telles qu'elles sont dans le ms. Vander Vynckt, sont identiques à celles de Abraham, qui sont reproduites dans Ph. Lespinois, *Recherches ... sur la noblesse de Flandre : Coupé de gueules au chevron d'or et d'argent à trois branches de laurier de Sinople, une en pal au milieu et les deux autres en bande et en barre.*

Léonard Willems.

Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd. (1643); cette première biographie de Pierssene a été copiée presque par tous les auteurs qui ont suivi. — Archives de l'Etat à Gand. — Archives communales d'Ypres et de Gand. — Catalogue ms. de la bibliothèque de l'université de Gand. — Renseignements communiqués par Mr A. Roersch sur la correspondance de J. Lipse.

PIERZON, musicien. Voir DELARUE (Pierre).

PIESPORDIUS (Théodore), historien, généalogiste, issu d'une ancienne famille noble, remplissait dans nos provinces, au commencement du XVII^e siècle, les fonctions de secrétaire des archiducs Albert et Isabelle. Il fit paraître à Bruxelles, en décembre 1616, un curieux atlas généalogique portant comme titre : *Serenissimorum potentissimorumque Principum Habsburgi-Austriacorum Stemma. Origo. Res gestae. Quatuor Schematibus a Pharamundo Francorum Rege ad haec usque tempora deductae. Iconibus, Emblematibus, Insignibus illustratae. Studio ac labore Theoderici Piespordii Serenissimis Belgarum Principibus à Secretis. Sumptibus ejusdem et Theoderici Mercelii Serenissimarum celsitudinum suarum domestici.* Piespordius se montra un protecteur

éclairé des lettres. Le poète Nicolas Burgundus composa en son honneur une élégie (*Poemata*, lib. III, 89), et le célèbre prédicateur dominicain Philippe Wannemaker lui dédia son sermon : *Consolatio in funere nobilissimarum justae Vrientiae*. Louvain, Christ. Flavius, 1614.

Louis Tienteyn.

L'ouvrage de Th. Piespordius, à la bibl. univ. de Gand.

PIET (Baudouin VANDER), ou VANDER PIET, un des plus célèbres jurisconsultes des Pays-Bas au XVII^e siècle, né à Gand, le 11 août 1546, mort à Douai, le 19 janvier 1609. Il était fils de Georges Vander Piet et descendait d'une famille patricienne appartenant au barreau. Après avoir fait sa philosophie à la faculté de Louvain et obtenu la quatrième place, il suivit les cours de droit à l'université de Douai nouvellement érigée et fut le premier qui conquist le grade de licencié. Il alla ensuite se fixer à Rome et y donna des leçons comme professeur extraordinaire. Revenu dans sa patrie, il pratiqua au Conseil de Flandre avec un succès tel qu'il fut bientôt appelé au professorat royal à Douai. Il obtint en 1576 le bonnet de docteur, et, en 1589, la première chaire de droit civil. Peu de professeurs jouirent d'une renommée égale à la sienne. Il possédait une éloquence merveilleuse et ses contemporains le comparaient aux plus illustres orateurs de l'antiquité. Son érudition profonde s'appuyait sur un jugement solide. Chose rare, il connaissait à fond non seulement le droit romain et le droit canon, mais aussi les multiples coutumes qui régissaient nos provinces. Son talent était si universellement reconnu qu'à lui seul était attribuée la splendeur de l'université de Douai. La phrase latine : *propter unum Van der Pietium floret Duacum*, était devenue un dicton populaire. Aussi, le grand Conseil de Malines le désigna plusieurs fois pour être de ses membres; mais le célèbre jurisconsulte refusa constamment cet honneur, préférant, disait-il, former des juges que d'être jugé lui-même. Il resta attaché jusqu'à sa mort à la

faculté de Douai et y professa avec éclat pendant trente années. Il mourut en cette ville, le 19 janvier 1609, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Aubin. Sur sa tombe, on mit cette épitaphe qui résume sa carrière :

HIC SITUS EST

BALDUINUS VANDER PIET

GANDAVI PATRICIA FAMILIA NATUS,
ABSOLUTAE JURISPRUDENTIAE RARITATE
INTER AEVI SUI JURECONSS. EXCELLENS.
J. U. D. ET PROFESSOR PRIMARIUS
ANNIS XXX. IN ACAD. DUACENA. QUI
SAEPIUS AD CONCILIUM MACHLINIAE,
NOMINATUS, MALUIT JUDICES FORMARE,
QUAM JUDEX ESSE. OBIIT, 19 JANUAR.
1609, AET. 63.

D'après Valère André, il laissait des *prælectiones*: *De Fructibus*. — *De Dualbus Reis*. — *De Emptione et Venditione*. — *De Pignoribus et Hypothecis*. — *Un grand nombre d'avis*. — *Responsa juris sive consilia*, que son neveu, également nommé Baudouin, comptait publier. — *Un Tractatus elegantiarum juris quaestionum* et un autre *De acquirenda vel omittenda possessione*. — On cite encore le *Titulus Pandectarum de Testibus explicatus per B. Van der Piet*.

Plusieurs de ses disciples avaient conservé en manuscrit ses cours de droit, et ceux-ci existaient encore au XVIII^e siècle.

L. Tierenteyn.

Foppens, *Bibl. belgica*, t. I, p. 120. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. XV, p. 288. — Sanderus, *De Gandavensibus*, p. 91. — Val. Andreas, *Bibl. belgica*, p. 401-402. — Paquot, *Mémoires*, t. XVIII, p. 97. — Piron, *Levensbeschrijving*, p. 302. — Pauwels de Vis, *Diction. biographique*, p. 177. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*, t. II, p. 241. — Dewez, *Histoire de la Belgique*, t. 7, xlix. — *Travaux de l'université de Lille*, t. IX, mémoire n° 25 (P. Collinet), p. 90-91.

PIET (Lévin **VANDER**), ou **PIEDT**, orientaliste, né à Gand, florissait au XVII^e siècle. Issu d'une famille noble, il était l'oncle du célèbre jurisconsulte Baudouin Vander Piet. Après avoir été reçu docteur en sciences théologiques, en droit romain et en droit canon, il devint professeur à Douai et chanoine de l'archevêché de Cambrai. D'une vaste érudition, il connaissait à fond le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen, le sy-

riaque. Il écrivit sur ces langues plusieurs ouvrages qu'il ne fit point imprimer. Le savant médecin Jean Sylvius de Douai fait le plus grand éloge de notre orientaliste dans son *Tractatus de tuenda valetudine studiosorum*, dédié à Philippe II. Vander Piet mourut en cette ville en 1580.

Louis Tierenteyn.

Piron, *Algem. levensbeschr.*, p. 302. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. XV, p. 288. — Paquot, *Mémoires*, t. XVIII, p. 99.

PIETERS (Charles-Joseph), bibliophile et bibliographe, né à Gand, le 24 mai 1782, mort dans cette ville, le 24 décembre 1863. Fils de Joseph-Antoine Pieters, conseiller au Conseil de Flandre, et d'Isabelle Pycke, il fit ses études à Paris, où il contracta le goût des livres. Quand son oncle, le baron Pierre Pycke, eut été nommé, le 17 juillet 1808, maire de Gand, il entra dans les bureaux de l'administration municipale en qualité de chef de la quatrième section (archives, etc.). Sous la régence de J.-J. Vander Haeghen (février 1811-1814), il fut secrétaire de la ville, mais il abandonna ses fonctions, comme tous les employés napoléoniens, à la suite des victoires des alliés à Anvers, au début de l'année 1814. De 1809 à 1821, il fut un des directeurs du Jardin botanique. De 1824 à 1830, il habita La Haye, où il était directeur de la Société de commerce. Après la révolution de 1830, il quitta la Hollande et se rendit en France; il se fixa à Paris, où il demeura sept années, suivant toutes les ventes de livres et formant le noyau de sa collection. Celle-ci était déjà remarquable quand il revint s'établir définitivement dans sa ville natale, en 1837; dans les *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique*, A. Voisin fait, en 1840, l'éloge de ce « choix intelligent et sévère de livres » qu'on pourrait appeler une *bibliothèque* « à la Nodier ». Pieters ne cessa de l'augmenter, et les ressources, dont sa fortune lui permettait de disposer, le mirent à même de profiter de la dispersion des belles bibliothèques de de Soleinne, Nodier, Millot, de Coislin, du

Roure, Bignon, De Bure, Renouard, Van Gobbelschroy, etc. Il finit par rassembler une série vraiment remarquable de beaux et bons livres, en exemplaires de choix, reliés avec luxe, et dont la vente, après son décès, produisit une somme considérable.

On y remarquait, notamment, une collection d'elzeviers en petit format, qui pourrait, au dire du juge le plus compétent en la matière, M^r Alph. Willems, passer « pour une des plus précieuses de l'Europe ». « Le commerce assidu qu'il entretenait avec ces chefs-d'œuvre », ajoute M^r Willems, « avait fait naître en lui le désir de connaître à fond l'histoire de ses typographes de prédilection ». C'est ainsi que le bibliophile devint bibliographe. Il fit paraître d'abord en mars 1843, sous le voile de l'anonyme, et seulement à cinquante exemplaires, une *Analyse des matériaux les plus utiles pour des futures annales de l'imprimerie des Elzevier* (Gand, C. Annoot-Braeckman, 1843; in-8°, VIII-46 p.; 2 tableaux généalogiques et 1 pl. d'armoiries). En 1849, Ch. Annoot imprima un *Tableau généalogique et biographique des trois grandes familles d'imprimeurs-libraires les plus célèbres : les Estienne en France, les Aldé en Italie, les Elzevier aux Pays-Bas*; in-folio. Ayant acquis, en 1848, un manuscrit inédit du P. Adry, ancien bibliothécaire de l'Oratoire de Paris : *Catalogue raisonné des petits elzeviers* (1801), Pieters fit de ce travail la base de ses *Annales de l'imprimerie elzevirienne ou Histoire de la famille des Elzevier et de ses éditions* (Gand, C. Annoot-Braeckman, 1851; in-8°, (IV)-LVI-420 p.), dont une seconde édition, revue et augmentée, parut en 1858 (Gand, C. Annoot-Braeckman, 1858; in-8°, LXXII-502 p. et 1 f. d'errata, plus des *additions et corrections*, paginées 503-528, imprimées en 1860). Ces *Annales* furent bien accueillies malgré des lacunes et des erreurs que M^r A. Willems a relevées et qui s'expliquent par l'importance exagérée que Pieters attachait au manuscrit d'Adry, par le fait qu'il n'avait pas fait de recherches dans les bibliothèques,

et qu'il n'avait pas songé à établir d'une façon rigoureuse les signes auxquels se reconnaissent les éditions elzeviriennes, enfin par cette circonstance qu'« entré de bonne heure dans la carrière des affaires, Pieters n'avait pas eu le temps d'acquiescer ou d'entretenir les connaissances spéciales que comporte une étude de bibliographie ancienne ». Le livre de Pieters n'a plus aucune utilité depuis la publication des *Elzevier* de M^r Willems (1880), mais il reste à l'auteur le mérite d'avoir tenté le premier de coordonner les annales des Elzevier. En 1854, Ch. Pieters fit réimprimer à cent exemplaires le *Catalogus librorum officinae Elzevirianae* de 1644, d'après son exemplaire, qui était alors le seul connu (Gand, C. Annoot-Braeckman, 1854; in-12, iv-24 p.). Enfin, on lui doit la description des éditions elzeviriennes de la bibliothèque L. van Gobbelschroy, dans le catalogue de vente de cette collection (Gand, D. Verhulst, 1851; in-8°).

Charles Pieters était chevalier de l'Ordre du Lion des Pays-Bas.

Paul Bergmans.

Etat civil de Gand. — P.-J. Goetghebuer, *Biographie gantoise*, ms. à la bibl. de l'univ. de Gand (G. 40952), p. 413-414. — *Catalogue de la bibliothèque de feu Charles Pieters* (Gand, C. Annoot, 1864; in-8°), préface. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1864, p. 479-480. — A. Willems, *les Elzevier, histoire et annales typographiques* (Bruxelles, 1880), p. XXIII-XXIX. — *Bibliographie nationale*, t. III (Bruxelles, 1897), p. 432.

PIETERS (François), prêtre, poète français et latin, né à Gand, le 17 fructidor an XII (4 septembre 1804), mort dans cette ville, le 17 avril 1861. Fils de parents d'une condition très modeste, il entra dans les ordres et fut professeur de poésie aux collèges d'Audenarde et de Grammont; nommé vicaire d'Eecke le 28 août 1834, il donna sa démission dix mois après, le 22 juin 1835, et revint habiter sa ville natale, où il demeura jusqu'à sa mort. Il a rimé un petit poème sur sainte Philomène, ainsi que quelques pièces de circonstance, qui n'ont aucune valeur au point de vue littéraire.

Voici la liste de ses œuvres : 1. *Poème*.

Sainte-Philomène. Gand, Rousseau, 1840; in-16. — 2. *Élégie sur la mort lamentable de M. Maurice Clermont, de Liège*. Gand, J. Rousseau, 1849; in-8°. — 3. *Élégie sur la mort de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, reine des Belges*. Gand, J. Rousseau-Warrie, 1850; in-8°. — 4. *Carmen nuptiale Brabantiae duci et celsitudini suae imp. regiaeque Mariae-H.-A. Austriacae, dicatum ac consecratum*. Gand, J. Rousseau-Warrie, 1853; in-8°. — 5. *Hommage en vers au duc de Brabant à l'occasion de son dix-huitième anniversaire, le 9 avril 1853*. Gand, J. Rousseau-Warrie, 1853; in-8°. — 6. *Compliment adressé à Mademoiselle Pauline De Corte, faisant sa profession solennelle dans l'ordre des Augustines, à l'hôpital de Tirlemont*. Gand, J. Rousseau, 1853; in-8° et in-fol. — 7. *Panegyris de quartae partis aevi triumphali anniversario Leopoldi Belgarum Regis ... Accedit cantilena populari gallico sermone in honorem ejusdem principis*. Gand, J. Rousseau, 1856; in-8°.

Paul Bergmans.

Etat civil de Gand. — Renseignements communiqués par Mr l'abbé J. Huysman, secrétaire-archiviste de l'évêché de Gand. — Les œuvres de Fr. Pieters, à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand. — *Bibliographie nationale*, t. III (Bruxelles, 1897), p. 432-433.

PIETERS (Jacques), sculpteur, né à Gand, le 10 octobre 1620. Il est l'auteur du dessin et l'un des exécuteurs du tabernacle adossé au maître-autel de l'église Saint-Nicolas de cette ville. D'après les comptes de l'église, il commença, en 1685, cet ouvrage qui fut achevé, deux ans plus tard, par Jean Vanden Steen, de Malines.

Fréd. Alvin.

Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*.

PIETERS (Jean), peintre, né à Anvers, en 1667, mort à Londres, en 1727. On le trouve renseigné dans divers auteurs comme Nicolas, méprise occasionnée par Descamps, lequel, faute d'être en mesure de donner le nom de baptême de l'artiste, fait suivre son nom patronymique de la lettre N. Elève, à Anvers, de Pierre Ykens, le jeune Anversoï

voulut, à peine âgé de dix-huit ans, se fixer à Londres, où plusieurs de ses concitoyens avaient prospéré. La fortune, pourtant, lui fut adverse. Tombé dans un dénuement complet, il eut pour unique ressource de se mettre en service chez l'archevêque d'Adda, envoyé du pape à la cour de Jacques II, situation à laquelle il renonça bientôt. Godefroid Kneller, ayant vu par hasard de ses travaux, l'admit au nombre de ses collaborateurs. Pieters ne tarda pas à les dépasser tous en adresse dans l'accomplissement de leur tâche, laquelle consistait à peindre les ajustements et les accessoires dans les portraits du maître en vogue. Mais, avide d'indépendance et soucieux d'affirmer enfin sa personnalité, Pieters, en 1712, se sépara de Kneller, pour retomber bientôt dans la détresse. Les compétiteurs du peintre de la cour en profitèrent pour se l'attacher et, semble-t-il, à des conditions avantageuses, sa collaboration donnant un sérieux relief à leurs productions. C'est peut-être là le secret de l'uniformité que nous constatons dans les œuvres des portraitistes anglais du temps.

Jacques Pieters, copiste adroit, reproduisit des créations de Rubens avec une surprenante exactitude, si l'on en croit la tradition. Descamps avoue même qu'il contrefit, à l'aide de gravures, plusieurs esquisses du maître. Il se fit une renommée comme restaurateur de tableaux et de dessins, ce qui ne l'empêcha d'ailleurs point de mourir dans la misère, car il était d'habitudes intempérantes. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Martin-des-Champs, à Londres.

Henri Hymans.

J.-B. Descamps, *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, t. III, p. 220. — G. Vertue, *Anecdotes of painting in England*, édit. Worrum (1862), p. 599.

PIETERS (Jean-Pierre), homme de guerre, fils de Joseph-Antoine et de dame Isabelle Pycke, né à Gand, le 25 mai 1783, décédé à Louvain, le 29 août 1858. Après avoir été sergent du régiment d'Hohenlohe, au service de l'Autriche, il s'enrôla, le 29 mai 1804, au 112^e régiment de l'armée française, où il monta

rapidement l'échelle des divers grades inférieurs. Il fut nommé : sous-lieutenant, le 16 janvier 1806 ; lieutenant, le 11 mai 1809, et capitaine, le 9 août 1811, en quittant le 112^e régiment pour passer au régiment de Walcheren (devenu 131^e régiment de ligne), où il fut choisi, le 12 septembre suivant, pour aide de camp du général Durutte. Pieters conserva cette fonction jusqu'au 3 octobre 1814, date de sa démission honorable du service de France. Entré dans les rangs de l'armée néerlandaise le 8 du même mois, il y devint major, le 4 avril 1815, et fut pensionné le 1^{er} novembre 1819, se retirant à Louvain où il épousa madame la baronne d'Udekem de Guertechin. En 1830, on lui offrit d'entrer, comme général, dans l'armée belge, mais bien qu'il n'eût pas de raison d'aimer le roi de Hollande, il ne voulut pas, après avoir servi un pays et un souverain, tourner les armes contre eux. Il resta donc dès lors dans la vie privée, à Louvain, jusqu'à sa mort.

Pieters avait pris part aux campagnes de 1803, 1804, 1805, de la Martinique, de Java et de l'île de France; de 1806 et 1807 en Hongrie; de 1808 à 1814 en Italie et en Allemagne. Il assista aux batailles de Wagram et de Raab en 1809, participa à la campagne de 1812 en Russie, fut aux affaires de Biolstock; à celle de Kolitz, en Pologne, à Lutzen et à Bautzen. Blessé à Grossbern, il reçut à la bataille de Leipzig (16, 17 et 18 octobre 1813), des mains de l'empereur, la croix de la Légion d'honneur. A Leipzig, il avait eu ses deux chevaux tués sous lui, lorsqu'on lui amena un cheval blanc qui était sans cavalier; il l'enfourcha et continua la lutte. Le lendemain on vint réclamer le cheval; c'était celui de Poniatowski. Pieters avait verbalement été promu chef de bataillon, mais cette nomination ne fut pas suivie par l'envoi d'un brevet.

Général Frédéric Bernaert.

Etats de service de Hollande. — Renseignements fournis par le ministère de la guerre de France. — *Fastes militaires des Belges au service de la France (1789-1815)*. — Renseignements de famille dus à la complaisance du lieutenant-colonel de cavalerie Prosper Terlinden, dont la femme était la petite-fille de Pierre Pieters.

PIETERS (*Josse*), imprimeur. Voir **PIERRE** (*Josse*).

PIETERS (*Josse*), vice-amiral de Flandre, inconnu des historiens de la marine, en service dans les escadres espagnoles à l'époque où Dunkerque n'était pas encore à la France. La biographie de ce vaillant a fixé l'attention de l'érudit qui connaît le mieux les choses de la marine dunkerquoise, Mr Emile Mancel, commissaire général de la marine en retraite. Ses recherches n'ont pas abouti, d'après ce qu'il veut bien nous écrire, et force est de recourir à Faulconnier, la meilleure source imprimée qui mentionne Pieters. A part un seul épisode, on ne sait rien de l'existence de Pieters, et l'on ne peut déterminer s'il est fils ou parent de deux Dunkerquois portant même nom : le capitaine Corneille « Pietersen », qui captura plusieurs barques françaises en 1557 (FAULCONNIER, I, p. 56), et Jean « Pitsersen », qualifié en 1601 d'« écrivain vain des vaisseaux de guerre armés par le corps de ville ». (Idem, I, p. 111). En 1642, Pieters fit partie de la flotte envoyée de Dunkerque à la recherche des vaisseaux hollandais, placés sous les ordres de l'amiral Tromp. Après une croisière de quelques jours, il se forma plusieurs petites escadres, qui opérèrent chacune pour leur compte. Pieters, avec cinq navires et une barque longue, cingla vers les côtes orientales de l'Espagne. Contraint par suite du mauvais état de la mer d'aller mouiller à Vivaros (lisez Vinaroz, au S. de Tarragone), il fut bientôt surpris et enveloppé par vingt-quatre vaisseaux et huit galères battant pavillon français. Le vice-amiral, qui était des plus intrépides, ne s'effraya point du nombre; il stimula la bravoure de ses équipages et se prépara à disputer chèrement la victoire à ses adversaires. Vers onze heures du matin, ils commencèrent l'attaque; leur bateau-amiral, de soixante-six pièces de canon, et trois autres bâtiments tentèrent d'aborder son vaisseau, et d'autres barques dunkerquoises; fort maltraités, ils durent renoncer à leur projet. Cet échec brisa

l'écland Français; ils n'en continuèrent pas moins la lutte, mais la résistance qu'ils rencontrèrent fut si acharnée qu'elle dura même lorsque le vice-amiral atteint de trois blessures eût été mis hors de combat. La nuit mit fin à l'engagement; Pieters ordonna à son escadron de se réfugier dans le port de Denia (S.-E. de Valence), où les autorités lui firent prodiguer les soins que réclamait son état. La bravoure de Pieters lui valut, ainsi qu'à sa famille, les faveurs du roi d'Espagne, Philippe IV. Invité par Sa Majesté Catholique à se rendre à Madrid, après sa guérison, il fut comblé d'honneurs et créé chevalier de Saint-Jacques de Compostelle.

A son fils, HENRI PIETERS, échurent le gouvernement du château de Guerdielle, près de Salerne, la charge de capitaine dit de Marrigerro (?), et les insignes de chevalier de Saint-Jacques. Tué pendant le mouvement révolutionnaire qui éclata à Naples, Henri fut enterré avec la plus grande pompe.

Les trois filles de Josse participèrent aussi à la munificence royale; il leur fut accordé à l'occasion de leur mariage une dot de 15,000 florins, ou une place au Conseil de Flandre, pour leurs futurs maris.

F. van Ortoy.

P. Faulconnier, *Description historique de Dunkerque* (Bruges, 1730), t. I, p. 131, 132. — Reprod. presque textuelle dans *Biographie dunkerquoise* (Dunkerque, Weins, 1827).

PIETERS (*Martin*). Voir PEETERS.

PIETERS (*Pierre*), peintre, de Bruges, alla s'établir en 1590 à Gand, où il mourut, le 4 juillet 1614 (1). Inscrit en même temps que son père, Gérard Pieters, au registre de la bourgeoisie gantoise, le 14 juillet 1590, il épousa dans cette ville Marguerite Halsberg, fille de Jean et d'Anna Van den Bemden, conformément au contrat de mariage passé, le 10 janvier 1597, devant les échevins des Parchons. Une stipulation de cet acte est relative aux

« patrons, papiers et autres choses se rapportant à l'art » pratiqué par le mari, qui existaient lors de la dissolution du mariage. Les comptes de l'abbaye de Saint-Pierre nous apprennent qu'en 1597 il fut chargé de peindre des statues en bois représentant des anges et d'orner de figures les portes de l'autel de Saint-Pierre ainsi que les volets d'un retable de la Sainte Vierge. Avec son père et d'autres artistes, il prit part aux importantes décorations artistiques exécutées à Gand (1599-1600) à l'occasion de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle. P. Pieters avait à cette époque, comme apprenti, Philippe Schoofs, lequel fut affranchi dans la corporation en l'année 1601-1602. L'église Saint-Michel ayant fait renouveler une partie du grand autel, Pierre Pieters peignit le *Salvator* qui le surmontait, moyennant une somme de sept livres quatre gros (compte de 1601-1602). Le 30 août 1601, il reçut deux livres de gros pour avoir peint un Christ portant la croix, ainsi que les armoiries de J.L. AA. et le blason du Vieux Bourg, le tout destiné à être placé dans le vestibule d'entrée du château des comtes à Gand, conformément à une résolution de la châtellenie du 8 novembre précédent. Le travail le plus important de notre peintre paraît avoir été un tableau historique qui lui fut commandé par le magistrat de Gand, pour être placé dans la chambre échevinale, et qu'un passage du compte communal de 1609-1610, folio 277, nous fait connaître. Mr F. de Potter, le premier, a émis la supposition qu'il pourrait être question là du curieux et intéressant tableau représentant la légende gantoise du fils bourreau de son père, peinture sur toile conservée autrefois à l'Hôtel de ville et actuellement au Musée d'archéologie. Cette attribution, récemment étudiée et défendue par Mr A. van Werveke, est, en effet, très vraisemblable.

Pierre Pieters figure dans la corporation gantoise des peintres comme juré en 1604, 1609 et 1613. Il habitait rue Haut-Port la maison dite de *Belle*, dont

(1) D'après le registre aux états de biens 1620-1621, fol. 109. Un épitaphier de Chr. van Huerne porte que la dalle tumulaire, à St-Bavon, indiquait le décès au 5 juillet 1614.

il était propriétaire. Héritier unique de son père, décédé en 1612, il conclut, le 27 juillet de cette année, un arrangement avec la seconde femme de celui-ci, Anna Reyms, fille de Jean, en vertu duquel cette dernière renonçait en sa faveur à certains avantages que lui assurait son contrat matrimonial, passé devant la loi de Bruges, le 8 mars 1583 (registres pupillaires). Pierre Pieters fut enterré en juillet 1614, dans l'église paroissiale de Saint-Bavon (précédemment Saint-Jean), et sa dalle funéraire se trouvait derrière la chaire. L'acte d'état de biens est daté du 28 août 1615. Il laissait quatre enfants mineurs, dont un fils appelé Antoine. Sa veuve, Marguerite Halsberg (Haelsbergh ou Alsbergh), mourut le 10 mai 1620. Un acte d'état de biens général des deux époux, passé le 14 janvier 1621, atteste qu'ils laissaient de la fortune à leurs enfants.

On ne doit pas confondre notre peintre avec son homonyme Pierre Pieters, le sculpteur, que nous trouvons dans la corporation artistique gantoise, comme acheteur de la franchise en 1628, comme juré en 1630, et qui est connu par sa participation à la construction de l'église des Capucins, à Gand, en 1632.

Victor Vander Haeghen.

E. De Busscher, *Peintres de Gand*, t. II. — *Le Beffroi*. Bruges, t. III. — F. de Potter, *Gent*, t. I, p. 224-224; t. VII, p. 445. — Siret, *Dict. des peintres*, 3^e éd. — A. van Werveke, *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand*, 1899, p. 242. — *Inventaire archéol. de Gand*, n^o 406. — H. van Duyse, *Catal. musée arch.*, 1886, p. 447 (cf. *Messenger des sciences hist.*, 1839). — Archives de la ville : bourgeoisie, comptes, réceptions des princes, registre des peintres, registres aux états de biens et aux actes des Parchons. — Archives de l'Etat : comptes St-Pierre, n^o 4930; Vieux Bourg, n^{os} 473 et 474. — Juste Billet, *Politieboek* (ms. de 1663), t. V, p. 138.

PIETERSHOEK (*Guillaume III DE MÉRODE*, seigneur de). Voir MÉRODE.

PIETERSZ (*Adrien*), facteur d'orgues du xv^e siècle. D'après Fétis et Grégoir, il serait né à Bruges dans les premières années du xve siècle. Dans sa description de Delft, Thierry van Bleyswijk rapporte qu'Adrien Pietersz fit en 1441, dans l'église Neuve, ou Sainte-Ursule, de cette ville, un orgue pour l'autel

Saint-Georges, à la croix de l'église; un premier instrument y avait été construit, en 1429, par maître Johannes, Brabançon d'origine. En 1455, Pietersz fit un autre orgue, qu'il ne réussit pas. Il répara, en 1458, dans l'église Ancienne, ou Saint-Hippolyte, un orgue de Jacques van Bilsteyn. Tombé dans la misère, le facteur mourut à l'hospice des vieillards de Delft, en 1480. Les recherches faites aux archives de Delft n'ont fait découvrir aucun document le concernant.

Paul Bergmans.

Dirck van Bleyswijk, *Beschryvinge der stad Delft* (Delft, 1667), p. 172 et 205. — Ed. Grégoir, *Histoire de l'orgue* (Anvers, 1865), p. 72 et 281. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1867), p. 56. — *Bouwsteenen, 2^e jaarboek der Vereniging voor Noord-Nederlands muziekgeschiedenis*, 1872-1874, p. 3. — Renseignements communiqués par M^r G. Morre, archiviste de la ville de Delft.

PIETERSZ (*Jean-Baptiste*), instituteur, né à Zuid-Schalkwijk (Hollande), le 24 septembre 1798, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 31 décembre 1871. D'abord instituteur à l'école normale de Haarlem, Pietersz fut mis, par le gouvernement hollandais, à la tête de l'école primaire royale payante que celui-ci établit à Bruxelles, dans l'ancien Hôtel des Finances, et qui devait devenir, en 1850, l'école moyenne communale. A cette école étaient annexés des cours normaux pour la préparation d'instituteurs, dont la direction fut également confiée à Pietersz. Après une carrière de plus de vingt-cinq années, celui-ci fut nommé directeur honoraire de l'école moyenne de Bruxelles. Pédagogue de talent, il écrivit un grand nombre de livres pour l'enseignement dont quelques-uns eurent plusieurs éditions. Il coopéra aussi à la rédaction du dictionnaire français-flamand de Sleenckx et Vandeveld, et il collabora à la *Vlaamsche Stem* (1847). On trouvera, dans la *Bibliographie nationale*, la liste complète de ses ouvrages pédagogiques, comprenant des manuels de lecture et d'écriture, d'arithmétique, de grammaire néerlandaise, de géographie, etc. Bornons-nous à relever quelques publications de Pietersz, intéressantes pour

l'histoire de la pédagogie en Belgique, telles que :

1. *De verdienstelijke onderwijzer Welmoed*, ouvrage à l'usage des jeunes instituteurs. Bruxelles, Brest-van Kempen, 1826; in-12, xii-164 p. Traduction française par J.-B.-L. Géraset. Brux., 1827; 2^e édit., Hasselt, P.-F. Milis, 1843; in-8°, 222 p. — 2. *Redevoering over het onderscheid van doel en Strekking van het zoogenaemde gelijktijdig onderwijs* (enseignement simultané) *en onderling onderwijs* (enseignement mutuel), *uitsproken in het Departement Brussel der maatschappij Tot nut van 't algemeen op den 4^{de} Juny 1828*. Bruxelles, Brest-van Kempen, 1828; in-8°, 73 p. — 3. *Raadgevingen en onderrichtingen voor lagere school onderwijzers*. Malines, P.-J. Hannicq, 1838; in-12, 106 p.

J.-B. Pietersz appropria à la Belgique et augmenta de notes et d'une préface un *Cours de pédagogie* à l'usage des écoles normales primaires en France, par A. Rendu fils. Bruxelles, Deprez-Parent, 1847; in-12, xvi-323 p.

Il écrivit encore trois ouvrages de piété à l'usage des enfants : *Uitlegging van de twaelf artikelen des geloofs*, 1842; — *Verklaring van het gebed des Heeren en de Engelsche groetenis*, 1844; — *Het leven van de Heylige Maegd en moeder Gods Maria*, 1845; ainsi qu'une adaptation flamande du Don Quichotte de Cervantès : *Meester Jochem's lotgevallen en reistogt naer Gheel*. Bruxelles, Deprez-Parent, 1854; in-12.

C. Bergmans.

Etat civil de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. — *Bibliographie nationale*, t. III. — Frederiks et Vanden Branden, *Biogr. woordenboek*. — Al. Sluys, *L'instruction publique en Belgique sous le régime hollandais* (Bruxelles, 1901).

PIÉTIN (François), né à Lille à la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle, mort à l'abbaye de Phalempin, près de cette ville, le 9 août 1556. Très jeune encore, il fut admis parmi les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qui vivaient à Phalempin. Sa piété, la régularité de ses mœurs et ses talents lui firent conférer successivement les charges de céliér, de sous-prieur, de curé de Phalempin et de curé d'Her-

rin. Pendant qu'il remplissait ces dernières fonctions, il tomba gravement malade et se fit ramener à Phalempin pour y mourir. En relations avec les principaux écrivains de son temps, notamment avec Jacques Meyer, avec le célèbre généalogiste Des Tombes, avec Jean de Frelin, etc., il acquit une grande renommée de science, et ses contemporains, aussi bien que les écrivains postérieurs, firent de nombreux emprunts à ses écrits. Piétin est l'auteur d'une chronique intitulée *Chronicon Phano-pinense fratris Piétin authoris*. Elle est demeurée manuscrite, malgré l'approbation qui lui fut donnée, le 29 octobre 1607, par Georges Colveneere, licencié en théologie de l'université de Douai et censeur des livres. On la croyait perdue lorsque l'original en fut retrouvé, vers 1842, par Le Glay, archiviste départemental à Lille, dans la famille duquel il se trouve encore. La bibliothèque d'Arras conserve une copie de ce manuscrit, copie exécutée au xvii^e siècle par dom Lepez. Piétin raconte dans cette œuvre, écrite en un latin très pur, l'histoire de l'abbaye depuis son origine jusqu'à la prélature de l'abbé Mondet. La Chronique de Phalempin offre de l'intérêt non seulement pour l'histoire monastique, mais aussi pour l'histoire littéraire. Elle fut continuée plus tard par le chanoine Denis de Saint, l'abbé Florent de Bray et un anonyme. Piétin écrivit également une traduction en langue vulgaire de plusieurs traités de saint Jean Chrysostome et la « Description de la descente des chastellains » de Lille aussi avant que j'estime s'y « pouvoir trouver ». D'après l'abbé Leuridan, qui a étudié spécialement les travaux de Piétin, « c'est une œuvre « purement généalogique, sans critique, « sans valeur absolument probante, « comme plusieurs fragments de même « nature, également inédits, disséminés « dans divers manuscrits de la bibliothèque de Lille ». D'après Denys Godefroy, archiviste de la chambre des comptes de Lille, Piétin l'aurait aidé à établir les droits des rois de France sur la Flandre gallicane lorsque ces droits

furent contestés par la maison d'Autriche.

Alfred De Ridder.

Archives du nord de la France, nouvelle série, t. II et IV. — Paquot, *Mémoires*, t. II. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences en Belgique*. — Lebon, *Les historiens de Flandre*. — Vander Haer, *Les châteaux de Lille*. — Buzelin, *Gallo-Flandria*. — Abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur l'abbaye de Phalempin* (inédit). — Th. Leuridan, *Les châteaux de Lille*. — *Scriptores insulenses*, manuscrit de la bibliothèque de Lille.

PIETKIN (*Lambert*), chanoine de Saint-Materne et maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège; né dans cette ville en 1621, et y décédé le 16 septembre 1696. Il s'est acquis dans la communauté une grande réputation comme musicien savant et compositeur distingué. Il a dirigé la chapelle de la cathédrale pendant près de quarante ans, à la satisfaction générale et de manière à s'assurer une grande autorité en tout ce qui concernait l'art musical. Pietkin était très laborieux; il a composé un grand nombre de messes et de motets à quatre, six et huit voix. Il fit imprimer, en 1668, plusieurs de ses œuvres, entre autres une série de motets avec accompagnement de violon. Comme maître de musique, il a formé quelques bons élèves, et, par son testament, il a légué toute sa bibliothèque musicale au chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert.

Au nombre des meilleurs élèves de Lambert Pietkin, on cite Henri-Guillaume Hamal, compositeur distingué et chanteur excellent, maître de musique à l'église collégiale de Saint-Trond, et qui, plus tard, fut promu à la sous-maîtrise de la cathédrale de Liège.

Pietkin n'était pas seulement un musicien habile et savant qui, dans le milieu où s'exerçait son activité, fit faire de notables progrès à la musique; c'était encore un esprit cultivé: il savait goûter les arts en général. En 1674, il fit don, à la chapelle des Flamands de la cathédrale de Liège, d'un tableau de Bertholet Flémal, représentant sainte Cécile. C'est dans cette chapelle que se réunissaient, tous les ans, les musiciens liégeois à la fête de sainte Cécile, leur

patronne, pour y célébrer une messe en musique. Le tableau de Flémal fut aliéné peu de temps après la mort de Pietkin: aujourd'hui il n'est plus connu que par des copies dont l'une se trouve encore à l'église de Xhignesse, près de Hamoir, province de Liège. Sous le tableau original, le donateur avait fait placer le chronogramme suivant:

CANTATE ET EXVLTA TE IVSTI IN DOMINO.

Le nom de Pietkin apparaît à diverses reprises associé à l'histoire des arts dans la principauté de Liège; il a existé un peintre de ce nom, Laurent Pietkin, que l'on cite au nombre des bons élèves de Lambert Lombard; parmi les amis de Bertholet Flémal se trouvait dom Placet Pietkin, sous-prieur à l'abbaye de Saint-Jacques, qui servit de modèle au peintre pour le Saint-Lambert priant sous la croix, à l'abbaye de Stavelot, tableau qui se trouve actuellement au Musée de Lille.

J. Helbig.

Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*. — Notes manuscrites du chanoine Hamal. — Cte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*.

PIETROBONO, musicien bruxellois fixé à Ferrare dans la seconde moitié du xve siècle, et mort dans cette ville en 1497. C'est sous cette forme que son nom est connu; il s'appelait probablement Pierre Boone. Joueur de cithare ou luth des plus habiles, il vécut à la cour des princes de la maison d'Este, à Ferrare, où on le trouve depuis l'année 1452. Son talent de virtuose lui valut une grande réputation: le poète vénitien, Battista Guarini, fit son éloge en vers latins, dans une pièce débutant ainsi:

*Non qui dicæos struxit testudine muros
Dulcibus æquavit te Bonepetre modis.*

D'autre part, le peintre médailleur vénitien, Jean Boldu, conserva les traits de Pietrobono dans une médaille, datée de 1457, portant dans exergue, autour du buste de l'artiste: *Petrus Bonnus Orpheum supans*.

Les archives de Ferrare montrent que notre cithariste devint riche, et qu'il possédait à la fois des maisons en ville

et des terrains dans la campagne suburbaine. Son père, *Baptista de Bruzelis*, vint le rejoindre à Ferrare, où il obtint les droits de bourgeoisie ; sa mère était également une Flamande, *Margarita filia quondam Blasii teutonici*. Pietrobono, qualifié de *Bruzellis*, de *Burzellis* ou de *Borzeris*, épousa une Vénitienne, *Antonia filia mag. Marci de Venetiis*. Il mourut en 1497 et ses obsèques furent célébrées le 20 septembre, ainsi que l'atteste le *Libro della Compagnia della morte* de Ferrare.

Paul Bergmans.

L.-N. Citadella, *Notizie amministrative, storiche, artistiche relative à Ferrare* (Ferrare, 1878), t. II, p. 290 et suiv., cité dans R. Serrure, *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. III (Bruxelles, 1883-1884), p. 178-179. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. VI (Bruxelles, 1882), p. 110-112.

* **PIGHIIUS** (*Etienne - Winand*), philologue, né à Kampen (Over-Yssel), en 1520, mort à Xanten, le 19 octobre 1604. Son nom de famille était Wynants, mais il y adjoignit le nom de sa mère Pigghe, en souvenir d'un oncle maternel, Albert Pighius, théologien fameux, doyen d'Utrecht, mort en 1542. Celui-ci fit donner à son neveu une excellente éducation et l'envoya suivre les cours de l'université de Louvain. Le jeune Pighius s'y passionna pour l'étude de l'antiquité classique et s'y lia d'étroite amitié avec Antoine Morillon, avec lequel il vécut fraternellement, par la suite, en Italie et à Bruxelles. En 1547, Pighius partit pour la Péninsule. Il y séjourna durant huit années, recherchant avec une ardeur infatigable les vestiges du passé, prenant des croquis et des descriptions des monuments, recueillant les monnaies, copiant les inscriptions antiques. Il était doué d'un remarquable talent de dessinateur et fit passer dans son album, d'un crayon habile, la représentation de tous les objets intéressants qu'il rencontra. Il entra en relations avec nombre de lettrés et de hauts dignitaires réunis à Rome et se révéla à tous comme un archéologue avisé et instruit. Son mérite fut hautement apprécié par le cardinal Mar-

cel Cervinus, qui le prit dans son palais et lui demanda de composer un recueil complet de toutes les inscriptions qu'il avait transcrites. Pighius s'acquitta aussitôt de cette mission et, en 1554, put offrir au prélat un gros volume manuscrit qu'il intitula : *Inscript. antiquar. farrago collecta atque illustrata per St. Pighium, opus inchoatum absolutumque a. 1554 iussu auspiciisque Marcelli Cervini*. L'auteur y rassemblait un nombre considérable de textes épigraphiques. Malheureusement, dans son zèle, il en accueillit souvent de faux. De même que les meilleurs esprits de son époque, d'ailleurs, il fut la dupe du fameux mystificateur Ligorio et conserva, avec la meilleure foi du monde, une quantité d'inscriptions apocryphes. Néanmoins, les services rendus à l'épigraphie latine par Pighius sont immenses et les auteurs du *Corpus inscript. latinarum*, publié par l'Académie de Berlin, ont eu recours fort souvent à ses travaux (voir *C. I. L.*, I, p. 421 ; II, p. XI ; III, p. XXXI ; V, p. XXI ; VI, p. I ; IX et X, p. LVI ; XIV, p. XVIII, où l'on trouvera de nombreux renseignements).

Pighius resta fidèle à ce genre d'études durant toute sa vie. La correspondance qu'il entretenait à Bruxelles, à partir de 1557, nous le montre constamment occupé d'inscriptions latines. A Charles Rym, ambassadeur à Constantinople, il demande une copie du *Monumentum ancyranum*, et se déclare prêt à en faire les frais qui seront considérables. En 1558, le célèbre recueil d'inscriptions, formé par Martin de Smedt, devint presque totalement la proie des flammes. Pighius mit obligeamment ses notes à la disposition de son confrère, et de Smedt en profita largement. A deux reprises différentes, celui-ci fit la route de West-wynckel à Bruxelles pour aller consulter les matériaux amassés par Pighius. Il put, de la sorte, réparer en grande partie le désastre, et c'est à cette heureuse circonstance que nous devons la conservation du précieux ouvrage de l'épigraphiste flamand. Enfin, plus tard, Pighius reçut de Rome d'importantes transcriptions de Nicolas Florentius de Haarlem ;

elles sont actuellement conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles (voir *C. I. L.*, VI, p. LIV).

Th. Mommsen a porté, sur l'ensemble des travaux épigraphiques de Pighius, le jugement suivant : *Pighiani apparatus longe uberrimi quamquam reliquias tantum habemus, ex utilissimæ sunt, sed tractatu non faciles...*

Par la suite, le recueil de Cervinus fit retour à l'auteur lequel, peu de temps avant sa mort, l'offrit à Gruterus; ainsi que l'atteste la note suivante qui s'y trouve inscrite : *Jani Gruteri ex dono auctoris, cui antidorum nisi aureos quatuordecim cum volumine mearum inscriptionum.* Après avoir passé par plusieurs mains, ce précieux répertoire fut acheté, à Paris, par l'helléniste Luzac de Leyde; de là, le nom de *Sylloge Iuzaciana* ou *Lugdunensis*, sous lequel il est connu. Enfin, il fut vendu, il y a quelques années, à la bibliothèque royale de Berlin où il se trouve encore (cod. pict. A 61^b). Quatre copies en sont connues (Berlin, bibl. roy., pict. A 61 f; Leiden (2), bibl. univ., Ms. Burmann, Q 7 et 8; Bruxelles, bibl. roy., 4347-4350).

En 1554, le cardinal Cervinus ceignit la tiare sous le nom de Marcel II. Il aurait, certes, exercé une grande influence sur la destinée de Pighius, mais il mourut prématurément en mai 1555. Pighius trouva bientôt un autre protecteur non moins éclairé. La même année, il quitta Rome pour se rendre à Bruxelles, où Granvelle, qui aimait à s'entourer de savants et encourageait leurs travaux, le nomma bibliothécaire de sa maison et en fit son secrétaire pour les lettres latines. Pighius passa quatorze années en la demeure de l'évêque d'Arras, et put s'y adonner en toute liberté à ses études de prédilection. Il y élabora tout d'abord une édition de Valère Maxime qui vit le jour chez Plantin en 1567 : *Valerii Maximi dictorum factorumque memorabilium libri IX. Infinitis mendis ex veterum exemplarium fide repurgati atque in meliorem ordinem restituti...*; in-8°, 430 p., 111 p. Elle contient un texte épuré d'après huit à dix manuscrits archétypes, émendé en plus de huit cents

passages et accompagné de plus de treize cents notes. A en croire l'éditeur, il n'aurait usé de la conjecture qu'avec la plus grande circonspection. En réalité, sa critique s'y montre assez aventureuse et ses assertions ne méritent pas une entière confiance : il corrigea le texte à chaque page et de façon assez arbitraire. Néanmoins, l'ouvrage, qui avait été tiré à douze cent cinquante exemplaires et dont l'impression coûta 224 florins 5 s., eut un succès extraordinaire. François Modius, qui découvrit à Bamberg un précieux manuscrit ayant échappé à Pighius et qui, dans deux lettres adressées à l'auteur et à G.-L. de Hutten, en tire d'utiles leçons, célèbre la résurrection de Valère Maxime (*Novantiquae Lect.*, p. 245 et suiv., et 426 et suiv.). Juste Lipse emploie la même image : *... valetudinem et colorem tibi debet, imo vitam*, dit-il dans sa lettre des nones de septembre 1585. En même temps, l'illustre philologue, alors professeur à Leyde, envoia à Pighius une série d'observations, résultant surtout de la collation de deux anciens manuscrits appartenant aux frères Vander Burch, à Utrecht à Pighius en enrichit la troisième édition de son œuvre (Anvers et Leyde, Plantin, 1585). Celle-ci, ainsi augmentée, eut un nombre d'éditions fort considérable; on en trouvera le relevé et la description complète dans Ferd. vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, verb. *Valerius Maximus*. Elles reproduisent pour la plupart l'épître dédicatoire de l'auteur, datée de Bruxelles, le 13 août 1566, et adressée au jeune prince Charles-Philippe de Croy.

En 1568, Pighius publia, sous le titre de *Themis Dea seu de lege divina* (Anvers, Chr. Plantin), une courte monographie archéologique dans le goût du temps. Se trouvant un jour à Rome, dit-il, à l'époque du nouvel an, il rencontra, après les cérémonies officielles, son ami Morillon en compagnie de l'ambassadeur D. Didacus Hurtado de Mendoza. Ils se rendirent ensemble chez le cardinal Rudolfo Pio de Carpi, lequel, d'après ce qu'ils venaient d'apprendre, avait acquis récemment un précieux terme en marbre

de Paros. Le prélat les reçut en son palais et, après le repas, leur fit voir cette intéressante trouvaille. Une savante discussion s'engagea alors entre les assistants, auxquels s'était joint Antonius Augustinus. Ils reconnurent en l'objet une représentation de Thémis. Tel est le sujet de cet opusculé dédié à Granvelle (149 p. in-8°). Il est suivi d'une seconde dissertation intitulée : *Mythologia eis tās ōras vel anni partes (ibid., p. 151-207)*, et consacrée à l'explication d'un bas-relief trouvé aux environs d'Arras. Le tout a été reproduit par Gronove (*Antiqu. Gr.*, t. IX, p. 1137-1204), avec les illustrations de l'édition originale.

Quelques années après, Pighius partit pour l'étranger en compagnie du prince Charles de Clèves. Ce jeune seigneur, âgé de dix-sept ans, donnait les plus belles espérances, et son père, le duc Guillaume, avait décidé de terminer son éducation en lui faisant voir la cour de Vienne et les principales curiosités de l'Italie. Pighius fut chargé de l'accompagner en qualité de cicerone et de gouverneur. Les voyageurs quittèrent Bensberg, le 19 octobre 1571, avec une brillante escorte et gagnèrent la Péninsule par l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie. Ils avaient parcouru une grande partie de l'Italie et trois ans s'étaient passés, quand ils arrivèrent à Rome; mais le voyage fut brusquement interrompu en cette ville par la mort inattendue du prince Charles, qui y succomba le 7 février 1575. Pighius nous a laissé, dans son *Hercules Prodicus seu principis juvenutis vita et peregrinatio* (Anvers, Plantin, 1587, 628 p. in-8°; 2^e édit., Cologne, L. Zetzner, 1609), un journal fort détaillé et extrêmement curieux de ces mois de pérégrinations. Il y prend note de tout : impressions de voyage, visites aux ateliers, description des antiquités rencontrées en cours de route, réceptions brillantes, fêtes et tournois, rapport circonstancié sur les faits et gestes du jeune homme, relation complète de sa maladie; bref, il semble, en composant ce livre, avoir voulu permettre aux parents de son

malheureux élève de revivre avec le défunt les dernières années de son existence. Le récit est entremêlé de digressions historiques et archéologiques savantes, mais passablement indigestes. L'auteur s'y met lui-même en scène, sous le nom de *Corona Pighius, affinis meus*, ce qui a pu et pourrait induire en erreur sur la personne du mentor du prince de Clèves.

Le duc lui témoigna sa reconnaissance en lui donnant une prébende de chanoine en l'église Saint-Victor, à Xanten. Pighius vint résider en cette ville, le 31 août 1575. Il y remplit, en outre successivement, les fonctions d'écolâtre et de commissaire ecclésiastique. En même temps, sans négliger l'étude des monuments anciens que l'on découvrait presque quotidiennement dans la contrée, il se remit avec ardeur aux travaux qu'il avait commencés dès sa jeunesse. Au nombre de ceux-ci, il en était un qu'il avait conçu sur un plan gigantesque et qu'il avait activement poussé sur les exhortations de Granvelle. C'était la publication d'une chronologie détaillée et raisonnée de l'État romain à travers les siècles. Les fastes capitolins que l'on avait mis au jour depuis peu donnaient le catalogue des consuls, censeurs et dictateurs avec leurs maîtres de cavalerie. Pighius résolut d'y adjoindre, pour chaque année, le nom des magistrats ordinaires de Rome et des provinces, avec l'indication des faits marquants, édits, lois, plébiscites, victoires, triomphes et défaites : besogne considérable, qui supposait des lectures immenses jointes à une vaste érudition et à un talent de divination très grand. Le 22 août 1597, l'auteur put offrir au roi Philippe II la première partie de ce « trésor ». L'ouvrage parut en 1599, chez Moretus, en un beau volume in-folio intitulé : *Annales. magistratum. et. provinciar. S. P. Q. R. ab. urbe. condita. incomparabili. labore. ex. auctorum. antiquitatumq. variis. monumentis. suppleti...* (469 p.). La publication avait été préparée de longue main : les Annales de la maison Plantin nous apprennent que, dès 1563, cinquante-deux

médailles avaient été gravées pour les Fasti de Pighius, par Arnaud Nicolai; en 1574, Gérard Jansen de Kampen en grava sept (Max Rooses, *Chr. Plantin*, p. 269 et 273).

La mort ne permit pas à l'auteur de voir la fin de son entreprise. Il mourut de la dysenterie, le 19 octobre 1604, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge. André Schott se chargea de la mise en œuvre des matériaux amassés par lui et put, en 1615, donner la suite de ce monumental ouvrage : *Annales Romanorum, qui Commentarii vicem suppleant in omnes veteres Romanæ historiæ scriptores. Tomus II postumus operæ et studio Andr. Schotti recensitus, auctus et illustratus. Cum Fastis Capitolinis à Steph. Vin. Pighio suppletis*, etc. (Anvers, veuve J. Moretus; 510 p. in-fol.), et *Tomus III postumus* (ibid., 735 p. in-fol.). Graevius a reproduit, dans ses *Antiqu. Rom.*, t. XI, une partie des *Fasti magistratum* (p. 174-238).

Pighius laissait, en outre, des notes archéologiques fort importantes, illustrées de nombreux dessins. Elles devinrent la propriété de son ami Eberhard von Vollenhofen, échanson du chapitre de Xanten; en 1680, elles passèrent à la bibliothèque royale de Berlin, où elles se trouvent de nos jours et constituent une source de renseignements d'autant plus précieuse que, parmi les deux cent trente-quatre monuments et objets qui y sont décrits, un grand nombre ont disparu : *Reliquiæ Ἐπιγραφῶν καὶ Περιγραφῶν Romanorum quas aliquando collegit Romæ et alibi in Italia Stephanus... Pighius* (libr. pict. A, 61; un vol. in-fol.). Otto Jahn a publié récemment, sur le codex Pighianus, une étude excellente qui nous dispensera d'en dire plus long (*Berichte üb. die Verhandl. der K. Sächs. Gesells. der Wissenschaften zu Leipzig, phil.-hist. classe*, 1868, p. 161-235. Et *ibid.*, 1869, p. 1-38). Depuis, en 1871, M^r Matz découvrit, en la bibliothèque du duc de Saxe-Cobourg, à Gotha, un archétype des *Reliquiæ*. Il a inventorié celui-ci avec le plus grand soin : il contient deux cent quarante-huit numéros et constitue pour

les archéologues un instrument de travail de premier ordre (*Monatsberichte der Kgl. Preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1871, p. 445-499).

On conserve à la bibliothèque de Hambourg et à la bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 7400; in-4°, 14-350 p.) des copies de la correspondance de Pighius, pour les années 1557-1597. Ces copies, qui semblent concorder, ont été faites sur les originaux existant autrefois à la bibliothèque de Berlin, où ils n'ont pas été retrouvés. Elles renferment la transcription de deux cent quarante-trois lettres adressées notamment à Granvelle, Marc et Guido Lauryn, Plantin, Moretus, Hubert Goltz, Charles de Langhe, Charles Rym, etc., et sont d'un intérêt capital pour l'histoire des lettres au xvr^e siècle. Th. Mommsen en a publié des fragments dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (*Monatsberichte*, 1866, p. 419-436); F.-L. Hoffmann en a donné l'inventaire et a analysé quelques pièces dans le *Bulletin du bibliophile belge* (t. XII, p. 369. Voir aussi *ibid.*, t. XI, p. 399, et t. XIII, p. 244).

Au premier rang des amis et des correspondants de Pighius figure Juste Lipse, dont les recueils épistolaires renferment plusieurs lettres adressées au secrétaire de Granvelle (*Epistol. quæst.*, 1577, quatre lettres; *Epistol. decades XIIIX*, 1621; *Cent. I*, 1586; *Cent. ad Germ. et Gallos*, 1602). Bosscha a publié la traduction néerlandaise d'une missive envoyée à l'illustre philologue par Pighius, de Vienne, le 8 septembre 1572 (*Overijss. alman.*, 1840, p. 121). Dans ses *Saturnalium sermonum libri II*, publiés en 1582, et qui contiennent, sous la forme du dialogue, une dissertation sur les gladiateurs romains, Lipse met en scène le chanoine de Xanten. Celui-ci rejoint, en décembre 1577, Douza, Giselin et Lernutius dans la maison de Lipse, à Louvain, et fait aux assistants toute une conférence sur l'origine, le développement et l'organisation des combats de gladiateurs.

Jean Winter, de Xanten, imprima l'éloge funèbre de Pighius en tête du

second volume des *Annales*; il y rend un témoignage éclatant à son caractère et à ses vertus. Toute son existence peut se résumer par cette phrase qu'un de ses admirateurs écrivit sur le titre du manuscrit des *Reliquiæ* de Berlin : *Cogitavi dies antiquos et annos æternos in mente habui* (Ps. 77).

Alphonse Roersch.

Ouvrages cités au cours de cette notice. — Valère André, *Bibl. belgica*, p. 818. — Sweertius, *Ath. belg.*, p. 681. — Foppens, *Bibl. belgica*, p. 1108. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 155. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. XV, p. 313. — *Allgem. Deutsche Biogr.*, t. XXVI, p. 426. — Sources indiquées par ces biographies.

PIGNEWART (*Jean*), poète latin, né à Namur en 1592, décédé à Boneffe, le 5 octobre 1655. Il tirait son nom, paraît-il, du lieu dit Pignewart, par corruption *Pied-Noir*, en wallon *Pi-Noir*, endroit situé un peu plus bas que le Moulin-à-Vent, près de Namur. Il dut naître en cet endroit, où se voient encore les ruines d'un vieux château, et peut-être dans la ville même de Namur. Pignewart entra en religion, en 1609, à Boneffe, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au comté de Namur. Il prit l'habit de novice le 22 octobre 1611, fit profession le 3 novembre 1612 et fut ordonné prêtre le 19 mars 1616. Lorsqu'il fut question de donner un successeur à l'abbé Gilles de Beughem, dom Gérard Ulric obtint, il est vrai, la majorité des suffrages, mais il eut un compétiteur sérieux dans la personne du sous-prieur Jean Pignewart. Une douzaine d'années plus tard, lorsqu'il fallut donner un successeur à l'abbé Ulric lui-même, Pignewart, alors prieur, fut encore porté comme candidat à l'abbatiale. Il était bon religieux, dévot, zélé au fait de la spiritualité, humble, patient, paisible, modeste, docte, etc.; c'est le jugement que portaient de lui ses frères en religion; mais il paraît qu'il était assez faible de santé et « pas trop habile dans la temporalité »; ce qui lui nuisit dans l'esprit de quelques-uns de ses collègues et assura, dans l'un et l'autre cas, l'élection de ses concurrents. À l'éclat des vertus chrétiennes et monastiques, Pignewart joignait des qualités

de l'esprit. Il a laissé des poésies latines, des épigrammes sur les fêtes des saints, des acrostiches, des pièces de circonstance, qui dénotent un talent littéraire remarquable. Voici les titres de ses ouvrages : 1. *Epigrammata, in honorem sanctorum, de quibus secundum usum Cisterciensis Ordinis festivitates per anni gyrum solenniter celebrantur. Autore Ioanne Pignewart Boneffiensi Monasterij in Comitatu Namurcensi monacho*. Louvain, Henry Hastenius, 1624; in-4^o, 2 ff. et 49 p. — *Idem*. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. S. l. n. d. (Namur, Jean van Milst, 1644); in-8^o, 35 p. — 2. *Cato Bernardinus, sive sententiæ valde morales, piæ et sacræ, singulis distichis distinctæ... collectæ per Ioannem Pignewart, Boneffiensis Monasterij in Comitatu Namurcensi monachum*. Louvain, Henry Hastenius, 1624; in-4^o, 3 ff. et 57 p. Cet ouvrage est une suite du précédent. — 3. *Pii succinctique discursus super præcipuas totius anni festivitates. Authore Ioanne Pignewart, Boneffiensis Cænobii in Comitatu Namurcensi monacho. Quibus accesserunt varia autoris ejusdem Poemata*. Namur, Christian Ouwerx, 1629; pet. in-8^o, 272 p. — 4. *Anagrammata aliquot super nomine Immaculatæ Virginis Mariæ cum aliis promiscuis distichis, Authore Fratre Ioanne Pignewart, Boneffiensis Cænobii in Comitatu Namurcensi Priore*. Namur, Jean van Milst, 1638; pet. in-8^o, 19 p. — 5. *Pro Zenio (Xenio) dicabat Reverendo suo Prælato Remigio Chavée F. Ioannes Pignewart, Prior Boneffiensis*. Liège, Jean van Milst, s. d. (1642); in-12, 10 ff. Imprimé à la suite : *Adriani Iunii Medici Enigmatum libellus. Olim ad clarissimum virum Arnoldum Rosenberghum Iuris-Consultum : Nunc autem opera F. Ioannis Pignewart, Prior Boneffiensis quasi Phoenix redivivus expertissimum Dominum Gerardum Gordinne Datus*. S. d.; in-12, 7 ff. — 6. *Manipulus poeticus, Authore Fratre Ioanne Pignewart, Boneffiensis Cænobii in Comitatu Namurcensi Priore*. Namur, Jean van Milst, 1644; in-8^o, 4 ff. et 116 p. Dans l'épître dédicatoire à Ernest, comte d'Isenberg et de Grensaw,

gouverneur de Namur, le poète dit de lui-même : *Est hæc Urbs vestra (Namurcum) natale mihi solum* (1592). *Hæc me Infantem cunis excepit et postea liberulum studiorum incunabula dedit : vidit hæc equitantem in arundine longa, postmodum et vidit carmen gracili avena modulantem.* — 7. *Xeniolum poeticum*. Namur, Jean Godfrin, 1653; pet. in-8°, 16 p. Ce sont des épigrammes, la plupart sur des objets de piété, avec quelques chronogrammes pour l'an 1653. — 8. Pignewart a publié aussi l'ouvrage suivant de Denis Coppée, après la mort de son auteur : *Miracle de Notre-Dame de Cambron, arrivé en l'an 1326, le 8 d'avril, représenté en la présente action faite par D. C. (Denis Coppée), à l'honneur de la glorieuse Mère de Dieu*. Namur, Jean van Milst, 1647; pet. in-8°, 31 p.

F.-D. Doyen.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 741. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des XVII^e provinces des Pays-Bas*, t. XI, p. 439. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, nos 409, 410, 443, 490, 227, 228, 246, 247, 263, 343. — *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. IV, p. 109 et suiv.; t. VIII, p. 94, 392.

PIJART (Pierre), écrivain ecclésiastique, vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il fut religieux au couvent des Minimes, à Mons, et son éloge figure, à ce titre, dans les *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum* de Philippe Brasseur. D'autre part, De Boussu le mentionne à la fin de son *Histoire de Mons*, dans la liste des « auteurs natifs » de Mons et de quelques autres qui, « à cause d'une très longue habitation » en cette ville, se sont dits de Mons. Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède de nombreux registres, titres et papiers de l'ancien couvent des Minimes de cette ville; mais, suivant une obligeante communication de M^r L. Devillers, il ne s'y rencontre aucun document concernant Pierre Pijart. On ne trouve ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort dans les registres des baptêmes et des décès des paroisses de Mons; ces registres remontent, pour les baptêmes, à l'année 1566; pour les décès, à 1597. Toutefois, ajoute M^r Devillers, tout

porte à croire que ce religieux pouvait être originaire des environs de Mons, car ces mêmes registres paroissiaux mentionnent un certain nombre de personnes portant le nom de Piiart, Pijart ou Pi-geart.

Brasseur et De Boussu, suivis par Ad. Mathieu dans sa *Biographie montoise*, se bornent à mentionner de Pijart un ouvrage intitulé *la Journée spirituelle* et imprimé à Liège. Nous n'en connaissons pas d'exemplaire. Mais nous pouvons encore citer les œuvres suivantes de Pijart : 2. *Den reghel, leven ende mirakelen van den H. Franciscus de Paula*. Anvers, J. Cnobbaert, 1629; in-18 (19^e catalogue J. Kockx, Anvers, 1902, n° 1245). C'est vraisemblablement une traduction d'une vie de saint François de Paule, écrite originairement en français par notre auteur. — 3. *Le voyage évangélique*. Paris, 1639; in-8° (Pérennès). — 4. *De singulari Christi Jesu D. N. Salvatoris pulchritudine assertio*. Paris, L. Boulenger, 1651; in-12 (Bibl. univ. Gand). Dédié à André Du Saussay, curé de SS. Loup et Gilles, à Paris. Nouvelle édition en 1661, d'après Pérennès. — 5. *Les triomphes et grandeurs de Jésus-Christ au milieu des souffrances de sa mort, représentés sur la solennité des grandes messes qui se chantent dans les églises*. Troyes, N. Oudot, 1653; in-12 (Pérennès).

Les trois derniers livres ayant été imprimés en France, il semble que Pijart ait terminé sa carrière dans ce pays; la dédicace du *De singulari Christi Jesu pulchritudine* est datée du couvent des Minimes de Paris, le 20 septembre 1651.

Paul Bergmans.

Archives de la ville et de l'État, à Mons. — Renseignements communiqués par M^r L. Devillers. — Ph. Brasseur, *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum* (Mons, 1637), p. 86. — De Boussu, *Histoire de Mons* (Mons, 1725), p. 434. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise* (Mons, 1848), p. 241. — Fr. Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique* (Paris, 1838-1860), t. I, col. 751; t. II, col. 734, 763; t. IV, col. 480.

PILAVAINÉ (Jacques), calligraphe et enlumineur, né à Péronne en Vermandois, florissait à Mons en Hainaut, au milieu du X^e siècle. Avec Jacques du

Bos ou du Bois, Pilavaine fit, vers 1450, la transcription de divers ouvrages de Jean Wauquelin. On connaît de lui quatre manuscrits qui sont conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles. Le premier (n° 9069), intitulé : *Histoires Martiniennes*, comprend deux cent soixante-quatorze feuillets à deux colonnes; il est orné de douze grandes miniatures et de trois petites. Le texte est entouré de ravissantes arabesques. Il y a un très grand nombre de lettrines enluminées. Les sujets des grandes miniatures sont : la Création d'Adam et d'Ève et leur Expulsion du Paradis terrestre (fol. 12 v°); le Passage de la Mer Rouge par les Hébreux et la Défaite des Egyptiens (fol. 25 v°); le Siège de Thèbes (fol. 35); la Prise de Troie et la Mort du roi Priam (fol. 46 v°); le Combat de David contre Goliath (fol. 60); la Fondation de Rome (fol. 78); Judith tranchant la tête à Holopherne (fol. 97); Darius vaincu par Alexandre (fol. 138); la Bataille de Cannes (fol. 162); la Ruine de Numance (fol. 182); les Conquêtes de César (fol. 216); la Bataille de Pharsale, en Thessalie (fol. 252 v°). A la fin de la première colonne du dernier feuillet, on lit : *Expliciunt les Histoires Martiniennes, escriptes par Jacquemart Pilavaine, escriptvain et enlumineur, demourant à Mons en Haynault, natif de Peronne en Vermandois*. Le deuxième manuscrit de Pilavaine (n° 9009) contient l'*Arbre des batailles*, par Honoré Bonnet. Celui-ci y est représenté à genoux, offrant son livre à Charles VI, roi de France. Une autre miniature a pour sujet un duel entre chevaliers. Le troisième manuscrit (n° 9010) est le traité de Christine de Pisan : *Les faits d'armes de chevalerie*. Il est enrichi de deux grandes miniatures, encadrées de fleurs et d'ornements, et qui représentent Christine de Pisan. On lit à la fin de l'ouvrage : *Cy fine le livre qui traite des drois d'armes escript par moy Jacquemart Pilavaine*. Le quatrième manuscrit (n° 9331) est un petit in-folio, en parchemin, de 150 feuillets, ayant pour titre : *La vie et conversation de Notre-Seigneur*. Il est exécuté avec soin et

contient quarante-deux miniatures et de nombreuses initiales, rehaussées d'or ou d'azur. A la fin du volume on lit : *Explicit vita Christi, c'est la vie de Jhesu Crist, escripte par moy Iacquemart Pilavaine, demourant à Mons en Haynault et natif de Peronne en Vermandois*. Ces divers manuscrits renferment des annotations signées par Charles de Croy, comte de Chimay, attestant qu'ils ont appartenu à ce haut personnage, dont les armes et la devise : *Moy seul*, se trouvent en plusieurs endroits. Tout porte à croire qu'ils ont été exécutés pour cet illustre seigneur. L'artiste n'a daté aucune de ses œuvres. Celles-ci sont antérieures à 1486, époque où le titre de prince de Chimay fut octroyé à Charles de Croy.

Comme miniaturiste, Pilavaine possède un talent au-dessus du médiocre. Comme tous ses confrères, il connaît peu la perspective, mais plusieurs de ses compositions dénotent une rare intelligence et son coloris est généralement vif.

Léopold Devillers.

Léon Paulet, *Jacquemart Pilavaine, miniaturiste du xve siècle* (Amiens, 1838; in-8°). — Alexandre Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, 1re série, t. II, p. 24; t. III, p. 104. — Le même, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, et leurs œuvres* (Bruxelles, 1865; in-8°), p. 16. — *Messager des sciences historiques*, 1838, p. 352; 1864, p. 421. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, IVe année (1865), p. 487.

PILÉON. Voir PLÉON.

PILEUS (Louis), poète latin, né à Tournai, vivait au commencement du xvi^e siècle. Il était, en 1512, élève du maître d'école gantois Eloi Houckaert et prit part, en qualité d'acteur, à la représentation du drame de ce dernier, *la Grisellis*, exécutée en la cour de Ghiselles. L'édition de cette pièce qui parut en 1519 à Anvers, chez Michel Hillenius ou Van Hoochstraeten, contient, parmi les productions des élèves de la florissante école de Houckaert, une composition en prose et une pièce de vers de Pileus.

Vir, si ex ungue leonem noscimus, eruditus fuit, dit Sanderus de cet au-

teur : nous ne connaissons de lui aucune autre œuvre.

Alphonse Roersch.

Sanderus, *De scriptoribus Flandriae*, p. 119. — Lecouvet, *Messager des sciences histor.*, 1888, p. 27. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, art. E. Houckaert.

PILLAERT (*Mathieu*) ou PILLART, moine et écrivain ecclésiastique, né à Warneton (Flandre occidentale) vers 1350, mort à l'abbaye de Clairvaux le 5 août 1428. Entré jeune encore dans l'ordre de Cîteaux, Pillaert fut d'abord abbé aux Dunes (près de Bruges), puis successivement à Beaupreau (près d'Angers) et à Sainte-Marie de Mortemer, en Normandie. Il devint ensuite procureur de son ordre près de la curie romaine et obtint le grade de docteur en théologie. En 1415, par ordre du souverain Pontife et sans l'assentiment de ses frères en religion, il fut mis à la tête de l'abbaye de Clairvaux, avec la mission de ramener les moines à la stricte observation de la règle de saint Bernard. Il mourut à Clairvaux, le 5 août 1428. Si l'on en croit la chronique de l'ordre, l'abbé fut l'un des délégués qui représentèrent l'église de France au concile général de Constance.

Le principal ouvrage dû à Pillaert est intitulé : *Speculum exaltationis et depressionis ordinis cisterciensis*. C'est une description des hautes destinées conquises tout d'abord par l'ordre de Cîteaux et auxquelles avait fait place une décadence déplorable, fruit des excès de toute espèce auxquels s'étaient laissés aller les disciples de saint Bernard, oublieux des enseignements de leur maître. Aussi l'œuvre de Pillaert suscita-t-elle de graves inimitiés contre son auteur et lui valut-elle la haine des moines, au point que les auteurs de la *Gallia Christiana* (t. IV, p. 260) qualifient l'abbé de Clairvaux de « fomentateur de guerre civile parmi les siens », et le rendent responsable de tous les désastres éprouvés par l'ordre de Cîteaux, alors que, dans la réalité, il avait tout fait pour sa prospérité. Des exemplaires manuscrits du *Speculum exaltationis, etc.*, furent longtemps conservés

au couvent des Dunes, à celui d'Altenberg (*Vetus mons*), dans le duché de Berg, diocèse de Cologne, et dans diverses autres abbayes de l'ordre de Cîteaux ; l'ouvrage n'a jamais été imprimé.

Pillaert écrivit encore un opuscule sous le titre de : *Redditus omnes a diversibus regibus assignati pro ferendis omnibus et expensis necessariis tempore capituli generalis*. C'est une nomenclature des sommes données à l'ordre de Cîteaux par divers princes, pour l'aider à subvenir aux dépenses nécessitées par la tenue d'un chapitre général. Cet opuscule ne fut pas non plus livré à l'impression.

Ed. Beeckman.

Oudin, *De scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, p. 2299. — Fabricius, *Bibliotheca latina*, t. V, p. 298. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 868.

PILSEN (*François*), peintre et graveur, fils de Michel et de Catherine de la Motte ; né à Gand, baptisé à Saint-Sauveur, le 21 août 1700 ; mort dans la même ville en 1784. Il apprit de Robert van Audenaerde (v. ce nom) à manier le burin. Avec un frère, son aîné de deux ans, il parcourut l'Italie en vue d'y exhiber un tableau mécanique de leur confection et fit, de la sorte, à Rome, un séjour assez prolongé. Ce fut probablement alors qu'il apprit à connaître Van Audenaerde, son concitoyen, et l'on peut croire qu'ils regagnèrent la Belgique de compagnie. Audenaerde, fixé à Gand, en 1723, après trente-huit années d'absence, eut le jeune Pilsen pour élève et collaborateur. Très inférieur à son maître, à la fois comme peintre et comme graveur, l'élève contribua, cependant, à la chalcographie gantoise, peu abondante, par un certain nombre de créations d'intérêt local, et décora de ses toiles diverses églises. Ayant obtenu la franchise de la corporation artistique en 1736, il épousa, la même année, Françoise de Rynck, pour convoler en secondes noces, quelques années ensuite, avec Dorothee Bruel (1748), et contracter une troisième union, en 1750, avec Marie van Peper-

seels. La date de sa mort, inexactement rapportée par divers auteurs, est formellement établie par les archives de Gand. François Pilsen mourut en mars 1784, et eut sa sépulture à Saint-Martin d'Akkerghem, église où figure encore une production de son pinceau, *le Christ apparaissant à saint Martin*. A Saint-Jacques, on montre de lui deux autres peintures : *le Mystère de l'Eucharistie* (1752), et *saint Jacques prêchant l'Evangile* (1753). Son portrait, peint par Van Audenaerde, a été gravé par lui-même : *se ipsum sculpsit*.

L'ensemble de l'œuvre de Pilsen accuse plus de pratique que de compréhension de l'effet. La *Nativité*, d'après Andrea Sacchi, et la *Conversion de saint Bavon*, d'après Rubens, ses principales estampes, sont des travaux honnêtes, consciencieux, mais de rang secondaire. *Saint François recevant les stigmates*, encore d'après Rubens, fut gravé quand il avait soixante-dix ans; le portrait de l'évêque Gérard van Bersel, d'après sa propre peinture, deux ans plus tard, en 1772. Ce dernier travail est encore le meilleur que nous connaissions de son burin. Pilsen a gravé, d'après Gaspard de Crayer, le *Martyre de saint Blaise*, tableau qui est au Musée de Gand. On lui doit quelques pièces historiques intéressantes, notamment la *Décoration de l'église de Sainte-Gudule*, à Bruxelles, pour les obsèques de Charles VI d'Autriche, en 1741, et l'*Inauguration de Marie-Thérèse comme comtesse de Flandre*, en 1744, vaste ensemble exécuté d'après un dessin de T'Kindt. Quelques-uns de ses portraits : J.-D.-A. Schockaert, conseiller de Flandre; Goswin de Wynants, id., l'un et l'autre d'après J.-P. Sauvage; Guill. Delvaux, évêque d'Ypres; J. Vanderstricht, chanoine de la cathédrale de Bruges, ont contribué, pour la meilleure part, à sauver son nom de l'oubli. Il était encore, en 1777, l'un des directeurs de l'Académie de Gand.

Henri Hymans.

Piron, *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — Edm. de Busscher, Notice biographique de Rob. van Audenaerde (*Biographie nationale*, t. I). — Kervyn de Volckaersbeke, *Les églises de Gand*. — Notes extraites

des archives de Gand, obligeamment communiquées par M^r l'archiviste Victor Vander Haeghen.

PINAROL (*Jean*), musicien belge, né dans la seconde moitié du x^v^e siècle. De ses compositions, on ne connaît que six motets à quatre voix (1502) dans la collection des motets rassemblés par Ottaviano Petrucci, et un chœur à quatre voix (*Fortuna desperata*) dans les *Canti cento cinquanta* (1503), aussi publiés par Ottaviano Petrucci.

Ch. Bergmans,

Fr. Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*. — Viotta, *Lexikon der Toonkunst*. — H. Mendel, *Musik-Convers.-Lexikon*.

PINAUT (*Jeanne*), héroïne de la révolution brabançonne, née à Namur, le 1^{er} mars 1734, fille de Jacques et de Marianne Latrouille. Son père, frappé de cécité, dut vivre de la charité publique et parcourir les rues de la ville, accompagné de sa fille et en mendiant. La petite Jeanne charmait les passants par sa grâce enfantine et par les chansons naïves qu'elle débitait d'une fort jolie voix. Les pamphlets parus sous la révolution l'accusent d'avoir mené une vie de désordres dès l'âge de quinze ans, et vont jusqu'à dire qu'elle se fit pensionnaire d'une maison de prostitution à Bruxelles. Ces libelles grossiers et obscènes ne méritent guère de créance. Mais il est certain que, dans tout l'éclat de sa beauté troublante, d'une taille élevée et majestueuse, elle attira les regards d'un vieux magistrat de Bruxelles, resté veuf avec un fils et une fille. Après l'avoir établie en ville, il ne tarda pas à la prendre chez lui et la présenta à ses enfants comme une orpheline issue d'une grande famille. Rendue enceinte, elle accoucha d'une fille appelée Marianne et se vit obligée de quitter la maison de son riche protecteur. Celui-ci mourut quelque temps après. Son fils s'éprit à son tour de Jeanne, laquelle captiva bientôt le cœur du célèbre avocat Henri Vander Noot, promoteur de la révolution brabançonne. Confidente et conseillère du fougueux tribun, elle eut une influence considérable sur les événements qui se signalèrent dans nos provinces à la fin du xviii^e siècle. Elle fut activement mêlée

à toutes les péripéties de la lutte opiniâtre que Vander Noot soutint contre le régime autrichien.

Femme de goût, ayant une plume vive et spirituelle, — les lettres qu'on possède d'elle en témoignent, — elle rédigeait des manifestes qu'elle distribuait, ainsi que les adresses de Vander Noot, dans les endroits fréquentés de Bruxelles, au risque d'encourir les peines les plus sévères. Deux fois elle fut arrêtée, mais chaque fois, après une longue détention préventive, la justice dut la relâcher, impuissante devant son habileté consommée. Elle se retira à Breda avec le comité révolutionnaire. Lorsque Bruxelles fut délivré de la présence de l'armée autrichienne, Vander Noot revint d'exil avec sa compagne et ses partisans et fut reçu triomphalement aux portes de la ville (16 décembre 1789). Le tribun fit asseoir Jeanne Pinaut à côté de lui dans sa voiture découverte, et, escorté par les membres du comité de Breda et les corps de la milice bourgeoise, il fit son apparition dans la cité pavoisée et en fête, aux acclamations délirantes de la foule. Le clergé reçut le cortège à l'église Sainte-Gudule. Le soir, on représenta au théâtre *la Mort de César*, en l'honneur des auteurs de la révolution qui furent l'objet d'ovations enthousiastes. Insensible aux outrages sanglants dont l'abreuvaient les pamphlets, Jeanne Pinaut exerça une influence prépondérante sur Vander Noot pendant tout le temps qu'il détint le pouvoir suprême dans nos provinces, partageant ses succès et ses peines. Cependant, la discorde ne tarda pas à détruire l'œuvre des patriotes et quand, en 1791, Léopold fut inauguré en Belgique, Jeanne Pinaut se réfugia à Bréda où elle vécut, dans la gêne, du talent de sa fille Marianne, musicienne accomplie. Dès ce moment, sa trace se perd et l'on ignore le lieu et la date de son décès. Notre héroïne s'appelait également Mme de Bellem. Certains historiens ont inféré de là que Pinaut a été mariée, mais ils ne donnent aucune particularité au sujet de son prétendu mari, dont ils ne connaissent pas même les

noms. Il est plus probable que le nom de Bellem fut inventé par le vieux magistrat bruxellois quand il introduisit Jeanne Pinaut dans sa famille. Cette femme célèbre a été exaltée par les uns, traînée dans la fange par les autres. On ne saurait toutefois nier qu'elle n'ait joué un rôle des plus courageux lors des événements de la révolution brabançonne.

Louis Tierenteyn.

Revue trimestrielle. t. LX, p. 354. — Piron, *Levensbeschryving*.

* **PINCHARE** (Pierre) naquit à Caen vers 1320. Après avoir été religieux croisier à Huy, il fut élevé à la dignité de prieur du couvent de Caen, fondé en 1357 par Jean de Mandeville, général de l'ordre des Croisiers. Quelques années plus tard, le chapitre général fut unanime pour lui confier, avec le prieuré de Huy, la direction de tout l'ordre, dont il fut le treizième maître général (1363-1382). Les éminentes qualités de Pinchare le désignaient aux suffrages des prieurs, car l'institution périlait faute d'une main ferme pour la diriger.

Prédicateur éloquent et théologien distingué, il était encore auteur mystique. Il nous a laissé un livre où il explique le sens symbolique de l'habit des Croisiers et où il parle des qualités et des devoirs des religieux. Cet ouvrage fut publié par un des successeurs de Pinchare, Guillaume de Vreese, sous le titre de : *Vestis nuptialis, seu ornatus anima devota maxime religiosa ad nuptias agni æternitatis pie anhelantis sub Schemate Religiosis Habitus sacri ordinis salvifica Crucis*. Cologne, Henri Kraft, 1639 ; in-8°, 432 p.

Voulant rétablir la discipline, affaiblie par la négligence de plusieurs généraux, il rappela à ses frères les décrets du pape Urbain contre les simoniaques et prit des mesures sévères pour enrayer les abus particuliers. C'est ainsi qu'il défendit aux Croisiers d'accepter les dons, ordinairement composés de boissons et de victuailles, qui accompagnaient la réception d'un frère, et qu'il interdit aux églises de son ordre de recevoir des legs. Mais les moines

n'entendaient point ces sages conseils, et, lorsque le général visitait les maisons de son ordre, comme le voulait la règle, les religieux, que leur conduite répréhensible exposait à des peines, abandonnaient leurs couvents et vagabondaient; parfois même, certains d'entre eux quittèrent l'habit monastique. Ecœuré de tant de lâcheté, décidé à réduire cet esprit de révolte, le Père Pinchare eut recours au bras séculier et, en 1372, le roi de France Charles V ordonna l'arrestation des frères rebelles. D'un autre côté, l'archevêque de Londres aida le général à rétablir l'ordre et la discipline dans les monastères d'Angleterre et d'Écosse.

Sous cette direction ferme et vigilante, l'ordre des Croisiers ne tarda pas à recouvrer sa grandeur morale et à prendre une nouvelle extension par la fondation de plusieurs maisons, en France, en Angleterre et en Écosse. Nous mentionnerons spécialement le couvent de Saint-Julien et celui de Sainte-Agathe. La chapelle de Saint-Julien, élevée dans un des faubourgs d'Aix-la-Chapelle à la fin du XII^e siècle, fut donnée, en 1372, aux frères Croisiers par Gertrude, veuve de Gérard de Bongard. C'est vers le même temps que le général des Croisiers reçut de Thierry de Hornes, seigneur de Perwez et tuteur de Jean IV de Cuyck, la chapelle de Sainte-Agathe, sise au hameau de Brakel, près de Cuyck, dans le Brabant et le diocèse de Liège. Tous les actes, au nombre de neuf, qui ont trait à cette donation, furent rédigés entre le 26 avril 1367 et le 25 mars 1379. Ils étaient pour la plupart revêtus du sceau de Pinchare, et ils furent reconnus véritables et authentiques par la cour de Liège, qui les apostilla le 8 juin 1379. Ce luxe de chartes et d'approbations était la suite des attaques dont fut l'objet l'œuvre de relèvement des Croisiers. Des envieux prétendaient que l'ordre n'était pas régulièrement institué ni approuvé par l'autorité apostolique. En réponse à ces calomnies perfides, Pinchare réunit, en 1374, plusieurs prieurs à Cologne, et là, devant

la cour, il fit reconnaître l'authenticité, le sceau et la signature des bulles des papes Innocent IV et Clément V, de Henri, archevêque de Cologne, et de Henri, élu de Liège.

Pinchare sortait à peine de ces difficultés lorsque éclata le grand schisme d'Occident, qui troubla si profondément l'église. Pinchare embrassa résolument le parti d'Urbain VI, pape romain. Tout son ordre ne suivit pas son exemple, car, quand il se rendait en France, où Clément VII était tenu pour Souverain-Pontife, les religieux de ce pays le considéraient comme hérétique. C'est au milieu de ces luttes intestines que s'éteignit le Père Pinchare. Il mourut au couvent de Sainte-Agathe, le 13 juillet 1382, au moment où il venait d'être élevé à la dignité d'évêque de Spire.

Constant Leclère.

Cornelius Rudolphus Hermans, *Annales canonicorum regularium S. Augustini, ordinis S. Crucis*, 3 vol. (Bois-le-Duc, P. Stokvis, 1838). Le premier volume est une réunion d'extraits des chroniques et des ouvrages qui se rapportent à l'histoire des Croisiers, tels que : R. P. F. Henricus Russellius (prior succiacensis), *Chronicon Cruciferorum, sive synopsis memorabilium sacri et canonici ordinis sanctæ Crucis* (Cologne, Henri Kraft, 1635 : in-12, 203 p.). — F. Jean de Stochem, *Mariani Scoti chronicon* — Jos. Knippenbergh, *Historia ecclesiæ ducis Gelriæ* (Bruxelles, 1749; in-4^e, 289 p.). — F. Wilhelmus Wynants, *Nota quadam de canonicis ordinis S. Crucis, anno 1787 scriptæ*. — Christianus Quix, *Die Pfarre zum H. Kreuz, und die ehemalige Kanonie der Kreuzherren in Aachen* (Aix-la-Chapelle, Math. Ulrichs, 1829; in-8^o, 69 p.). — P. Helyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. II. — P. Hertzsworms, *Religio sanctæ Crucis*. Les deux autres volumes renferment des documents. — R. P. Ambroise, *Eburonum huenisium sacrarium eorumque diva sartensis* (Huy, Ambroise de Warem, 1639; in-8^o, 260 p.). — Gorrisen, *Histoire de la ville et du château de Huy*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII^e et le XVe siècle*, p. 640. — Fisen, *Flores Ecclesiæ leodiensis*, p. 376. — Frère, *Manuel du Bibliographe normand* (Rouen, 1860), t. II, p. 387-388.

PINCHART (*Alexandre-Joseph*), érudit, archéologue et historien, né à Wavre le 23 juillet 1823, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 23 juillet 1884. Issu de famille bourgeoise, — son père était plombier, — il révéla de bonne heure de remarquables facultés d'assimilation et se vit amené, comme par hasard, à les mettre à profit. Ses parents ayant quitté Wavre pour Bruxelles, au

moment où s'ébauchaient ses études, il fit ses humanités au collège des Jésuites de la capitale et suivit, non sans succès, les cours de l'Académie des beaux-arts. Sans prétendre jamais au rôle d'artiste, il puisa dans son amour des arts d'amples occasions d'études et un goût très vif pour les choses du passé. Une part d'influence revient aussi au milieu où s'écoulèrent ses années de jeunesse. Dès sa vingtième année, il explorait les campagnes du Brabant wallon à la recherche d'antiquités gallo-romaines, et les *Bulletins* de l'Académie gardent tracé d'une communication faite, en 1843, à la classe des lettres, des dessins de *tumuli* existant à Nil-Saint-Vincent, Saint-Lambert-Libersart et localités voisines. Hôte assidu des Archives du Royaume, tout en allant, il se familiarisait avec les principes de la paléographie et recueillait les matériaux d'une histoire de la ville de Wavre, restée à l'état de projet. M^r E. Marchal, à qui nous empruntons ce dernier détail, assure même qu'avant d'avoir quitté les bancs de l'école, il collaborait aux travaux historiques de F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville. Ses premiers essais littéraires datent de 1845. En cette année, il adressait au *Messager des sciences historiques* un article intitulé : *De la peinture historique en Belgique*. L'auteur qui, bravement, fait suivre sa signature de la mention « élève à l'Académie royale des beaux-arts », passe en revue les créations les plus importantes du moment et conclut à la nécessité d'un enseignement de l'histoire et de l'archéologie dans toutes les académies du royaume. Le romantisme, à ce moment, n'avait pas dit son dernier mot. C'était dans les fastes de la nation que les artistes aimaient à puiser les sujets de leurs toiles principales; l'article de Pinchart n'était donc pas sans portée (1). Nous avons sous les yeux un tiré-à-part de ce travail de jeunesse, offert à Gachard, « en faible

« témoignage de reconnaissance et de « haute considération », le 1^{er} juillet 1845. Ainsi, dès cette époque, l'auteur avait noué des relations avec l'éminent archiviste général et sa nomination, comme attaché au dépôt des archives de l'État, à Mons (1^{er} mars 1846), trouve son explication naturelle. Bien que ce séjour dans la capitale du Hainaut dût être à peine mieux qu'un stage, son influence sur l'avenir du jeune homme fut à la fois décisive et durable. Placé sous la direction d'un des érudits les mieux renseignés sur tout l'ensemble de l'histoire locale, Aug. Lacroix (v. ce nom), et chargé d'opérer le classement des archives judiciaires, le nouvel employé se mit à l'œuvre avec une ardeur de bon augure. Au cours de son travail, le hasard lui permit de connaître quatre volumes manuscrits de notices historiques et archéologiques, se rapportant à des villages de la contrée. Rédigées, en 1654, par un moine de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie, Gérard Sacré, ces notes formaient un relevé complet des antiquités exhumées à diverses époques dans la zone explorée par le religieux. L'enthousiasme de Pinchart ne connut plus de bornes; pareil aux chercheurs de trésors des légendes, on le vit bientôt en campagne, entraînant à sa suite quelques hommes, passionnés comme lui pour les recherches archéologiques. Du nombre était Désiré Toilliez, jeune ingénieur, dont il devait, quelques années plus tard, rédiger la notice biographique. Il s'agissait d'abord de retrouver les lieux mentionnés par Gérard Sacré, ensuite de les explorer à nouveau. Sans donner les résultats rêvés, l'expédition ne fut pas stérile. Pinchart lui consacra une notice, adressée à l'Académie en 1846, et qui obtint les honneurs de l'impression dans les *Mémoires in-4^o*, sur le rapport très favorable de Schayes, Cornelissen et Roulez. Tout en collaborant d'une manière suivie au *Messager des sciences*, au *Bulletin du bibliophile*, à la *Revue de numismatique*, Pinchart s'adonnait avec zèle à l'étude des sources de l'histoire du Hainaut. Au bout de peu de mois, il

(1) La question avait d'ailleurs été inscrite par la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, au programme de ses concours. Le prix échu à Ad. Lacomblé, plus tard secrétaire communal de Bruxelles.

accomplissait le tour de force de soumettre à la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, en vue du concours de 1847-1848, un mémoire approfondi sur la question vaste et complexe de l'*Inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut*. Sorti vainqueur de la lutte, le jeune historien, dont le rapporteur se plaisait à louer tout ensemble le savoir, la rectitude de jugement et la correction de style, n'appartenait plus à la province, où, déjà, l'avaient environné de nombreuses et honorables sympathies. Une nomination au grade de second commis aux Archives du royaume (novembre 1847), l'avait rappelé à Bruxelles. Bien que médiocrement en rapport avec la valeur éprouvée du nouveau titulaire, l'emploi allait lui procurer, avec des espérances d'avancement, l'occasion d'études d'une portée générale et, dans un avenir prochain, lui permettre de donner au pays un ensemble de travaux destiné à mettre en lumière plus d'un point intéressant de son histoire. Dans la liste des écrits de Pinchart les plus voisins de sa nomination, deux études nous frappent par leur titre. Elles sont d'importance inégale, mais, par leur portée, occupent une place intéressante dans l'œuvre de leur auteur. La première, insérée dans le *Messenger des sciences*, est une *Notice historique sur le Collège Saint-Michel, à Bruxelles*. L'autre, plus étendue, que donna la *Revue de numismatique*, porte pour titre : *Recherches sur l'histoire et les médailles des académies et des écoles de dessin, de peinture, de sculpture, etc., en Belgique*. L'auteur avait entrepris d'y rassembler les informations les plus complètes sur l'origine de l'enseignement des arts dans nos provinces, enseignement dont, on le sait, l'organisation est de beaucoup antérieure au xix^e siècle. On est en droit de se demander s'il n'a pas voulu, à la veille de prendre possession de son nouveau poste, embrasser d'un regard le chemin parcouru et se souvenir, avec gratitude, des deux écoles à l'enseignement desquelles il avait puisé les éléments d'une situation exempte d'éclat, sans doute, mais faite pour soustraire son

avenir aux incertitudes du lendemain. Aux Archives du royaume, qu'il n'allait plus quitter désormais, son application à l'étude ne fit que grandir. Le vaste ensemble des matières qu'il aborda, l'abondance des documents qu'il recueillit et entreprit de vulgariser, vinrent révéler, avec son nom, une connaissance étendue des sources imprimées. Ses contributions à l'histoire de nos provinces et particulièrement à l'histoire des arts, dans ses branches diverses, valurent bientôt au nom de Pinchart la plus honorable notoriété auprès des érudits. Déjà le comte Léon de Laborde le cite avec éloge dans ses *Ducs de Bourgogne* (1849-1852). C'est qu'en effet, grâce à ses travaux, l'hypothèse où s'étaient d'abord complu les historiens de l'art, allait faire place à la rigueur des faits. Non content de tirer de l'oubli les noms de quantité de maîtres dont l'œuvre survivait pour attester la valeur, il s'appliquait à préciser l'origine et le nom, à étudier, à la lueur des faits nouveaux, la vie de nombre d'autres, dont la juste admiration de la postérité double le prix des informations qu'il nous apporte. C'est à lui qu'on doit d'être renseigné d'une manière authentique et précise sur Melchior Broederlam, le peintre de Philippe le Hardi; de connaître cette phase importante de la vie de Jean van Eyck, son séjour à La Haye, de 1422 à 1424; de savoir l'origine tournaïsiennne et le nom vrai (Roger de la Pasture), de Roger Vander Weyden; de posséder sur Jérôme Bosch des données exactes et d'être à même de différencier ce remarquable artiste d'Alart du Hameel, son interprète par le burin; de pouvoir suivre dans ses pérégrinations Antonio Moro, le peintre de Philippe II, un des plus grands, sinon le plus éminent des portraitistes du xvi^e siècle; d'avoir vu se dissiper le mystère qui environnait plus d'un des actes de la vie de Rubens, sans parler de quantité d'autres témoignages du zèle infatigable et de l'intelligence du vaillant investigateur. De même que, Bruxellois d'adoption, il s'était, au grand bénéfice de ses études, familiarisé avec le flamand, il avait tenu à se rendre maître

de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol. Nourrissant l'espoir d'être quelque jour, à la faveur d'une mission, en mesure de relever les traces de nos artistes par delà les Alpes et les Pyrénées, il avait, avec une persistance couronnée de succès, et au prix de sérieux sacrifices, rassemblé les matériaux de l'histoire de l'art en Italie et en Espagne, et étudié la topographie artistique de ces contrées. Son rêve ne devait pas se réaliser, et ce fut chose infiniment regrettable, car nul n'était mieux à même de refaire, avec l'aide des sources authentiques, l'histoire de ces maîtres nombreux qui, partis de nos provinces, se confondirent à la longue avec ceux de leur pays d'adoption, sans parler de ceux dont le souvenir s'est totalement perdu dans leur pays d'origine. Combien précieuses déjà, les informations qu'il fut à même de recueillir, pendant ses brèves excursions de vacances, dans les provinces ayant fait partie du duché de Bourgogne, ou au cours d'un voyage d'études entrepris à travers la Lorraine, l'Alsace et les parties limitrophes de la Suisse. Servie par une vaste érudition, sa pénétrante critique devint la source de déterminations de sérieuse importance. Ainsi, au Musée de Nancy, il fut à même de restituer à Rubens une des pages les plus considérables, les plus frappantes de la jeunesse du maître, l'immense toile de la *Transfiguration*, peinte à Mantoue et jusqu'alors attribuée à Déodat del Monte (v. ce nom). Au Musée de Berne, parmi les précieuses épaves de la tente de Charles le Téméraire, il signala la présence de reproductions, en tapisserie, des fameuses peintures de Roger Vander Weyden, dont les originaux périrent dans l'incendie de l'Hôtel de ville de Bruxelles, en 1695. Les trois volumes d'*Archives des arts, sciences et lettres*, parus de 1860 à 1881, et où se trouve réunie, sinon la totalité, du moins la majeure partie de ses communications au *Messenger des sciences*, forment un ensemble d'informations sans prix pour l'histoire intellectuelle de nos provinces. Le simple aperçu des matières suffit à dire l'importance du recueil, outre qu'il donnera la me-

sure de la variété des connaissances de son auteur. Le voici très sommairement : Chroniqueurs, indiciaires, historiens, maîtres d'école des souverains. — Chroniqueurs et écrivains divers. — Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles. — Histoire des monuments. — Géographes. — Voyages scientifiques. — Musiciens, fabricants d'instruments, d'orgues, etc. — Architectes. — Sculpteurs et sculptures. — Peintres. — Peintures sur verre et verrières. — Enlumineurs. — Orfèvreries, émaux, ciselures. — Tapisseries et tapisseries de haute lisse. — Gravures sur bois et sur cuivre. — Relieurs et reliures. — Sphragistique. — Horlogerie, etc., etc. Pinchart ne jugeait pas qu'il dût borner son rôle au simple enregistrement des faits et des dates que le hasard portait à sa connaissance. Ce rôle, sans doute, n'eût été ni sans honneur pour lui-même, ni sans avantage pour les autres; pourtant il lui semblait que l'archiviste n'a point à se priver du droit d'utiliser personnellement les matériaux dont le classement lui incombe, pour faire, à l'occasion, œuvre d'historien. Lui-même s'y essaya à plus d'une reprise et moissonna, dans cette voie, quelques-uns de ses plus sérieux succès. Dès l'année 1857, l'Académie avait couronné son *Histoire du Conseil souverain du Hainaut*. Deux ans plus tard, il cueillait de nouvelles palmes avec son *Histoire de la tapisserie de haute lisse*, qu'il ne jugea point devoir livrer à l'impression, nous ignorons pour quel motif; enfin, une troisième fois, en 1870, il fut proclamé lauréat, pour une remarquable *Histoire de la gravure des médailles en Belgique, depuis le xvi^e siècle jusqu'en 1794*. L'intérêt qui s'attache au rôle de Pinchart comme historien ne résulte pas seulement de la valeur intrinsèque de ses productions; le choix des sujets y contribue aussi dans une mesure considérable. *Le commerce des Belges avec les Vénitiens du XII^e au xvi^e siècle*, 1851; la *Notice historique sur la Chambre légale de Flandre*; le *Journal du voyage d'Albert Dürer dans les Pays-Bas*, et d'autres opuscules en font foi. Ce fut lui qui, pour la première

fois, entreprit d'écrire l'*Histoire des cartes à jouer et de leur fabrication en Belgique, depuis 1379 jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*. On sait combien intimement l'origine des cartes à jouer se lie à celle de l'imprimerie et de la gravure. Ce fut Pinchart, encore, qui révéla la *Fabrication des verres de Venise à Anvers et à Bruxelles au XVI^e et au XVII^e siècle*; d'une *Fabrique de porcelaines à Terrue-ven*; qui, le premier, s'occupa de l'*Histoire de la dinanderie et de la sculpture en métal en Belgique*. Son volume, relatif aux Pays-Bas, de l'*Histoire générale de la tapisserie de haute lisse*, publiée à Paris, en collaboration avec J. Guiffrey et Eug. Müntz, de l'Institut, fait autorité en la matière. Mais nul travail d'ensemble, issu de sa plume, n'égale en importance la remarquable étude des *Historiens de la peinture flamande au XV^e et au XVI^e siècle*, donnée comme complément, en 1865, à l'édition française du livre de Crowe et Cavalcaselle. L'auteur la résume modestement en ces termes : « L'étude que nous avons » faite des textes relatifs à l'histoire » des arts aux Pays-Bas, qui se ren- » contrent dans les ouvrages de Cy- » riaque d'Ancône, Barthélemy Facius, » Antoine Filarète, Jean Santi, Jean » Lemaire, Albert Dürer et Jean Pèlerin, » nous a donné l'occasion de passer en » revue la biographie de nos grands ar- » tistes du XV^e siècle et d'examiner les » témoignages qui concernent plusieurs » de leurs œuvres. Nous avons commenté » et complété les documents relatifs à » Hubert et Jean van Eyck, à Roger » Vander Weyden, Hughes Vander Goes, » Thiéri Bouts, Simon Marmion, Jean » Memline, etc. En soumettant à une » sévère critique les assertions des au- » teurs anciens et les récits fabuleux » de certains écrivains modernes, nous » avons réduit à néant bien des erreurs » et nous croyons avoir rendu un véri- » table service à la science ». Il ne se trompait point. Si d'autres ont pu, après lui, apporter leur contribution à l'histoire de l'art flamand, son travail ne reste pas moins une source indispen- sable de référence pour quiconque entre-

prend l'étude des débuts de notre école.

Pinchart eut, au cours de 1876, une assez retentissante controverse avec Alvin, touchant la priorité d'une épreuve des armoiries de Charles le Téméraire, dont il venait de faire la découverte. La question offrait un intérêt spécial, car l'estampe du même sujet, appartenant à la Bibliothèque royale, y occupait, et y occupe toujours, le premier rang parmi les incunables de l'art de la chalcographie en Belgique. La reléguerau second, si pas au dernier, comme prétendait le faire Pinchart, n'était donc pas une petite affaire. La discussion s'envenima, dévia même un peu de son point de départ. Pinchart était manifestement dans l'erreur; la querelle finit par s'apaiser. L'objet du litige entra plus tard au Musée britannique. Les adversaires avaient, l'un et l'autre, cessé de vivre quand le Dr Lehrs, du Cabinet des estampes de Dresde, spécialiste d'une valeur éprouvée, reconnut dans l'estampe de Pinchart une copie, par le maître d'ailleurs fort recherché du XV^e siècle, dite « aux banderoles ». Tout à son travail et fort modeste, — « modeste peut-être » à l'excès, » dit Fétis, dans son *Dictionnaire des musiciens*, — Pinchart ne connut que tardivement les honneurs auxquels eût été en droit de prétendre un homme de sa valeur. Il avait, de bien des années, doublé le cap de la cinquantaine quand l'Académie jugea devoir l'admettre au nombre des correspondants de sa classe des Beaux-Arts, et ce fut à la veille de sa mort, brisé par les infirmités, qu'il vint prendre place parmi les titulaires. Aux Archives du royaume, son avancement fut plus rapide et, chose trop rare pour n'être pas rappelée, ce fut au chef éminent sous lequel, quarante années auparavant, il avait fait ses débuts, qu'il appartint de rappeler ses services et ses titres à la gratitude des travailleurs. « Nul », avons-nous pu dire ailleurs, « ne faisait vainement » appel à son concours, et s'il a publié » lui-même d'une manière incessante, » une part considérable lui appartient » dans l'élucidation de nombreux pro- » blèmes que d'autres ne sont parvenus

« à résoudre que grâce au concours des » informations tenues de lui ». Aussi, ce nous fut une joie très vive de pouvoir, à la veille de sa mort, lui dédier la traduction du livre de Van Mander « en témoignage d'estime pour ses précieux travaux sur l'histoire de l'art » flamand ». Pinchart était depuis 1871 chevalier de l'Ordre de Léopold. Il avait été chargé par l'Etat de la formation et du classement d'une collection de sceaux des anciennes communes, au Musée royal des antiquités. Sa vaste bibliothèque fut vendue à Bruxelles, au mois de mai 1885. Ses nombreux cartons de notes manuscrites appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

Henri Hymans.

Chev. Edm. Marchal, *Notice sur Alexandre-Joseph Pinchart, membre de l'Académie (Annuaire de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1889, avec portrait, p. 201).* — *Bibliographie de Belgique.* — *Catalogue de la bibliothèque délaissée par feu M. Alexandre Pinchart, etc.* Notice par H. Hymans. — Souvenirs personnels.

PINET (*Nicolas*), dessinateur, peintre, sculpteur et graveur, né à Liège, en 1770, mort à Namur, le 15 juillet 1842. Il apprit à dessiner et à peindre dans sa ville natale, puis il se rendit à Rome pour se perfectionner et s'initier en même temps à la sculpture et à la gravure. De retour dans sa patrie, après un assez long séjour en Italie, il fut appelé à diriger, à Namur, l'école que le gouvernement français venait de créer (1804), sous le titre d'*Académie de dessin et d'architecture civile*. A l'occasion de la réouverture de cette école, le 19 pluviôse an XIII (7 février 1805), le préfet du département de Sambre-et-Meuse, Pérès, adressait une proclamation à ses administrés, dans laquelle, après avoir fait l'éloge de Pinet et indiqué le programme des cours de l'Académie, il engageait les pères de famille à placer leurs fils sous la direction du « professeur éminent ». Cet appel ne semble pas avoir été entendu et les élèves de Pinet restèrent peu nombreux. Notre artiste occupa néanmoins ses fonctions jusqu'en 1832 et vécut dans la retraite à partir de cette époque.

Les quelques peintures qu'il a laissées sont plutôt médiocres. Un de ses tableaux, allégorique et dans lequel figure son portrait, se trouve au Musée de Namur. Mais, s'il paraît avoir eu peu de talent comme peintre, on se plaît à reconnaître que son burin eut de sérieuses qualités. Parmi les œuvres de gravure qu'il produisit, on cite surtout : une *Vénus couchée*, son *portrait*, un *Christ en croix*, une *Madone entourée d'une guirlande de roses*, et le *Triomphe de la liberté ou la Marche du dix-neuvième siècle*. Cette dernière composition, à laquelle il consacra dix années de travail, est imprégnée de pensées philosophiques. Il est aussi, paraît-il, l'auteur d'un traité de dessin et de sculptures peu connues.

Fréd. Alvin

Piron, *Levensbeschryvingen.* — Ed. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (Bruxelles, 1895), p. 633. — *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. III (1853), p. 407, note, et t. XV (1881), p. 42.

PINGRET (*Arnould-Joseph*), sculpteur et graveur en médailles, né à Bruxelles, en 1798, de parents français, mort à Paris vers 1863. Ayant quitté sa ville natale, dès son jeune âge, pour suivre ses parents qui étaient retournés en France, il fit à Paris ses études de dessin et entra dans l'atelier du baron Bosio, où il apprit à modeler et à sculpter. Egalement porté, par ses goûts, vers la gravure en médailles, il s'initia à la pratique de cet art chez différents maîtres et surtout chez Armand Lenglet, et débuta, au Salon de 1824, par un cadre de médailles, jointes à quelques *Esquisses allégoriques*. On le vit exposer ensuite : la *Séparation d'Héloïse et d'Abeillard* (1838); *Mme Pingret* (buste); l'*Horticulture*, le *Chancelier l'Hospital*, le *Docteur Bourgelot*, *Mlle Rachel* (1848). En tant que médailleur, Pingret, dont le burin fut pourtant des plus estimables, n'a pas beaucoup produit. Il grava un certain nombre de pièces pour la *Galerie métallique des grands hommes français* et pour celle des *Grands hommes étrangers*, une médaille (de 50 millim.) à l'effigie de l'empereur de Russie *Nico-*

la 1^{re}, une médaille commémorative de l'Expédition de Morée et la médaille de grand module de la Colonisation de l'Algérie, qui lui fut commandée par le ministère d'Etat et qui fut exposée, à Paris, en 1853 et en 1855.

Fred. Alvin.

Nagler, *Allgemeines Künstler Lexicon*, t. XI. — Bolzenthall, *Skizzen zur Kunstgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit*. — Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*, 3^e édit. — Mercey, *Histoire de la gravure en médailles en France* (extraite de ses *Etudes sur les beaux-arts*).

PINIUS (Jean). Voir PIEN.

PINNELL (Adam), professeur et orateur ecclésiastique, né à Grevenmacher (Luxembourg), en 1628, mort à Luxembourg, le 23 janvier 1690. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1651 et professa les humanités et la philosophie, notamment à l'université de Paderborn; il fut aussi appliqué à la prédication. On connaît de lui des *Theses philosophicae*, soutenues en 1665 par Hermann Tepen, et une oraison funèbre de l'archevêque de Trèves, Charles-Gaspard von der Leyen, prononcée à Trèves, le 20 juillet 1676 : *Leich-und Trost Predig... bey der Hoch-Betrubten und Trawrigen Sepultur des Ertz-Bischofflichen Churfürstlichen Leichdes... Herrn Caroli Caspari a Petra, Ertz-Bischoffen zu Trier...* Trèves, Chr.-Guill. Reulandt, 1676; in-fol., 18 p. avec 3 pll. Le P. Pinnell avait pris comme thème ces mots de l'*Apocalypse* de saint Jean : *Beati mortui qui in Domino moriuntur, opera illorum sequuntur illos*.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI (Bruxelles, 1895), col. 821-822.

PINNOY (Joseph), peintre de genre, né à Gand, le 11 février 1808, mort dans cette ville le 30 juillet 1866. Il fut élève de Joseph Geirnaert. Sans être un artiste d'un talent hors ligne, ses œuvres devinrent rapidement populaires. Parmi celles-ci, il faut citer un *Intérieur* avec figures, Bruxelles, 1833; le *Repos d'un jeune paysan*, Malines, 1834; le *Marchand de volailles*, Gand (Société des Amis des Arts), 1834; la *Leçon de lecture*, novembre 1834; l'*Oiseau apprivoisé*, 1836. Le Musée de Gand possède

un de ses tableaux : le *Joueur d'orgue* (H. 0.61, L. 0.76. Toile).

Pinnoy fut aussi lithographe et exécuta avec succès un grand nombre de portraits de célébrités gantoises. Parmi ses lithographies à « sujets », on doit citer celle où un vieux soldat de l'Empire, redevenu paysan, montre sa jambe mutilée à un conscrit en s'écriant : *Voilà comment l'empereur récompense ses braves*. Cette composition se voyait encore, il y a une quarantaine d'années, dans presque tous les intérieurs gantois.

Le *Festin de Lieven Uytzet* eut un succès plus grand encore et l'on en retrouve fréquemment des exemplaires, spécialement dans les anciens cabarets et chez les brasseurs de sa ville natale. L'*Enfant à la poupée* fut lithographié par lui pour l'ancienne Société des Beaux-Arts.

Pinnoy fut nommé, le 4 janvier 1844, professeur adjoint de la classe des principes à l'Académie royale de dessin de Gand, et conserva cette position jusqu'à sa mort.

L. Maeterlinck.

Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Catalogues d'expositions. — *Catalogue du Musée de Gand*, par A.-P. Sinaert (Gand, 1870). — Archives de l'Académie royale de dessin de la ville de Gand.

PINSAR (Jacques-Joseph), auteur wallon, né à Liège, le 15 juillet 1783, y décédé, le 3 février 1853, était fils de Robert-Joseph et de Marguerite Lagasse. Il fut, de son métier, graveur sur bois et non sur armes, ainsi qu'il a été dit. Même, il avait une spécialité : il gravait surtout des vignettes et des marques de fabrique pour les marchands et les manufacturiers de tabacs. Comme littérateur, Pinsar a produit une bonne vingtaine de pièces de poésie, dont quelques-unes sont restées inédites. Indépendamment de boutades d'occasion, il s'est essayé dans le genre satirique, chansonnant, tour à tour, le régime hollandais, l'administration communale de Liège et les mœurs de son temps, ou faisant la critique de la chaire de vérité érigée, en 1843, dans l'église cathédrale de Saint-Paul. Sans avoir grande valeur, ces différentes

paskèyes ne sont point cependant dépourvues de tout mérite. Dans ses vers, dont les rimes sont souvent riches, Pinsar montre une certaine facilité et témoigne d'un esprit naturel. Par contre, on trouve trop d'inégalité entre les strophes d'une même composition de cet auteur. En prose, il laisse quelques *Observations sur l'orthographe liégeoise*, un petit *Recueil de locutions et proverbes liégeois* et un récit très court, mais assez curieux, mi-français mi-wallon, sur le *Traité des XXIV articles*. Ces différentes œuvres ont été éditées en plaquettes anonymes ou simplement signées des initiales J. et P. Quelques-unes se trouvent aussi dans *Novell collection di paskèye lîgeoiss* (Liège, F. Oudart, 1845), et dans les *Étrennes liégeoises. Almanach* (Liège, Max Ghilain), années 1843 à 1847. Lors du décès de Charles-Nicolas Simonon, Pinsar a fait paraître, dans le *Journal de Liège* du 27 janvier 1847, des stances wallonnes à la mémoire du poète. Elles sont écrites dans le même rythme que *Li Cōparèye*, le chef-d'œuvre du défunt.

Joseph Defrecheux.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, t. II, 1859, p. 395 et 396; t. IV, 1861, p. 90 et 95. — *Liège, Histoire, Arts, Lettres, etc.* Liège, J. Daxhelet, 1881 (André Belchef, *Histoire de la littérature wallonne à Liège*, 1830-1880), p. 330 et 348. — *Bibliographie nationale*, t. III, 1897, p. 440.

PINTAFLOUR (Pierre), évêque de Tournai, né en 1502, à Strazele, châtellenie de Cassel, mort à Tournai, le 10 avril 1580. Il était le second fils de Mathias et d'Isabeau Marasse et petit-fils de Mathias Pintafore, homme d'armes sicilien qui, enrôlé sous les ordres de Jean de Luxembourg au service de Charles le Téméraire, vint se fixer en Flandre après le désastre de Nancy. Après avoir commencé ses études littéraires, probablement chez les Frères de la vie commune à Bergues, il les acheva à la pédagogie du Lis à Louvain, où il avait été envoyé en 1519. Ses humanités terminées sous Pierre de Corte, professeur de rhétorique, il se fit inscrire à la Faculté des arts et obtint le grade de *magister artium* en 1524. Afin de diminuer les charges de ses parents

et de se créer les ressources qui lui permettraient de poursuivre ses études, il accepta de surveiller l'éducation de quelques jeunes gens de grande famille, élèves de l'université. Cotreau, son parrain, dit à ce propos : « S'il eust voulu suivre les cours et les maisons des grands, y eust esté bien venu et hautement caressé et y eust acquis de grandes richesses, veu qu'il avait esté précepteur d'enfans de grands seigneurs ». Mais Pintaflour préférait se vouer à l'enseignement public. Appelé vers 1533 à une chaire de philosophie au Lis, il prit, selon la coutume reçue, le surnom littéraire de *Thindari*, voulant rappeler ainsi l'origine sicilienne et la dévotion traditionnelle de ses ancêtres à la *Madona di Tyndaro*. Il professa la philosophie pendant sept ans, et eut comme collègues Martin Offermans, Josse Ravesteyn et Wulmar Bernaerts. Ce dernier, son compatriote et ami d'enfance, exerça sur sa formation intellectuelle et sur la direction de sa vie une influence prépondérante. Pintaflour et Bernaerts résolurent de consacrer aux études juridiques le temps que ne réclameraient pas leurs élèves de philosophie, et suivirent les cours de droit civil et de droit canon. Les deux licenciés *in utroque jure* avaient conquis leur grade avec tant de succès qu'en 1538 Bernaerts fut nommé professeur extraordinaire de droit canon, et qu'à la fin de 1539 la Faculté de droit civil offrit à Pintaflour la chaire de professeur extraordinaire de code. A cette chaire était attachée une des prébendes canoniales de Saint-Pierre, dites de la *seconde fondation*. Avant d'occuper sa stalle de chanoine (23 janvier 1540), Pintaflour n'avait plus à entrer dans la cléricature. Depuis quelque temps déjà, il était clerc, puisqu'en 1538, en vertu de *lettres de nomination* de l'université sur le chapitre de Saint-Omer, il avait *accepté*, comme on disait alors, une des deux portions de la cure de Saint-Sépulcre, à Saint-Omer. Ce bénéfice lui fut cependant contesté par Jean Ghérard, et tout fait croire que le professeur de Louvain ne put en prendre possession.

Pintafleur avait cru pouvoir préparer consciencieusement ses leçons sans négliger le soin des affaires litigieuses que ses amis lui confiaient. Mais bientôt il en sentit l'impossibilité, les procès au sujet desquels on le consultait devenant de plus en plus nombreux. Son amour de l'étude et ses relations avec ses collègues de l'*Alma Mater* l'auraient retenu à Louvain, si Charles de Croy, évêque de Tournai, ne s'en était pas emparé. Ce prélat, qui avait connu Pintafleur à l'université, le consulta d'abord sur quelques-uns des multiples procès dans lesquels l'engageaient ses immenses richesses. Peu à peu il en fit son conseiller attiré et lui confia la haute direction de tous ses intérêts. Espérant se servir de la grande influence qu'il avait prise sur l'esprit de Charles de Croy, pour gagner cet évêque grand seigneur aux idées de réforme ecclésiastique, Pintafleur fit le sacrifice de sa carrière universitaire, résigna son canonicat, alla se fixer à Bruxelles, et prit place au barreau de cette ville, alors le plus important des Pays-Bas. L'ancien professeur de droit ne tarda pas à conquérir parmi ses nouveaux confrères une haute situation. Mais le succès ne l'éblouit point. S'étant marié, il devint bientôt veuf et songea à quitter le monde. Relâchant petit à petit les liens qui l'attachaient au barreau, il se mit tout entier au service de l'Eglise. C'est ainsi que, grâce à ses grandes relations, il facilita, par des négociations habiles, une entente entre l'évêque de Croy et son clergé pour la représentation du diocèse de Tournai au Concile de Trente. Pressé par Pintafleur d'obtempérer aux ordres du Saint-Siège, Charles de Croy convoqua à Gand une assemblée générale du clergé de Flandre. Cette réunion, à laquelle assista Pintafleur, avait pour objet de dresser le rôle des cotisations et de choisir des théologiens qui se rendraient à Trente comme délégués de l'évêque de Tournai, des abbés, des prélats et des chapitres du pays. Dans sa séance du 9 avril 1545, l'assemblée résolut d'envoyer Pierre Pintafleur à Louvain, pour prier l'université de désigner parmi ses

membres deux théologiens qui assisteraient au Concile. L'ancien professeur obtint d'abord l'acceptation absolue de François Sonnius. Ensuite, sur ses instances, Ruard Tapper, vice-chancelier de l'université, et Pierre de Corte, pléban de Saint-Pierre, lui promirent que Jean Leonardi Hasselius, ou Josse Ravesteyn, remplirait les fonctions de second député de l'évêché de Tournai, si les évêques de Cambrai, de Liège et d'Utrecht renonçaient à leur projet de choisir leurs théologiens parmi les membres de l'université. On sait que, les circonstances n'ayant permis ni à Hasselius, ni à Ravesteyn d'accompagner Charles de Croy à Trente, celui-ci choisit comme second théologien Laurent Pratanus, chanoine de sa cathédrale.

Vers 1550, Pintafleur abandonna complètement le barreau pour revêtir de nouveau l'habit cléricale. Muni de nouvelles *lettres de nomination* de l'université sur Jean de Cauchie, abbé de Saint-André du Coteau, il obtint la cure d'Hérinnes. Exempté de la résidence comme tous les bénéficiers nommés par l'*Alma Mater*, Pintafleur confia le soin de desservir sa cure à un prêtre de mérite, et employa une grande partie de ses revenus à la paroisse même. En 1554, il fit rebâtir le presbytère, et cent ans plus tard, lors de l'incendie de la maison curiale par les Français (1647), on se souvenait encore dans cette localité qu'il avait été « fort homme de bien et » grand aumônier ». Dans l'intervalle, Charles de Croy l'avait nommé chancelier de sa cour spirituelle, *sigillifer curie Tornacensis* (avant le 1^{er} juillet 1551). Pintafleur résigna ces fonctions le 13 décembre 1554, et succéda comme official à Michel de Cambry (mort le 8 décembre 1554) dont il avait été le suppléant. Personne mieux que lui ne pouvait, par sa prudence et par sa fermeté comme par l'étendue de ses connaissances juridiques et par la sûreté de son jugement, être à la hauteur de la délicate mission que lui imposait l'officialité. « Tenant » son siège comme un Moïse », dit Coetreu, « il rendait à chacun ce qui lui

« appartenait et punissait selon raison
 « et équité les convaincus, ne s'escou-
 « lant et ne se fourvoyant aucunement
 « par corruption, ne donnant pied et ne
 « nourrissant les vices par dissimulation,
 « nonchalance ou dons que présentassent
 « les partis. ». Son état de santé le força
 à se démettre de sa charge, le 1^{er} juillet
 1555. Vers la fin de la même année,
 Charles de Croy nomma son fidèle con-
 seiller chanoine de la cathédrale de
 Tournai. Pintafleur se préparait à entrer
 dans les ordres, lorsque la présidence
 du grand conseil de Malines, puis celle
 du conseil du Luxembourg lui furent
 offertes. Il déclina ces offres et reçut la
 prétrise en 1555 ou dans les premiers
 mois de 1556. Il avait plus de cinquante
 ans. L'ancien official avait donné de si
 hautes preuves d'une fermeté pleine de
 mansuétude, mise au service de la grande
 œuvre de la réformation du clergé, que
 l'évêque Charles de Croy et Gilbert
 d'Oignies, qui sous son nom administrait
 le diocèse, désirèrent vivement lui don-
 ner une situation influente. Ils résolurent
 de le placer à la tête du chapitre. Le
 doyen de Notre-Dame était alors Pierre
 de la Trouillière. En 1557 intervint,
 entre celui-ci et Pintafleur, un contrat
 aux termes duquel ils établissaient les
 bases d'un échange de leurs bénéfices
 respectifs. Philippe II donna son con-
 sentement à cette permutation et délivra,
 le 5 août 1557, en faveur de Pintafleur,
 des lettres de nomination à la dignité
 décanale. Le nouveau doyen du chapitre
 ne faillit pas à la tâche qu'il avait ac-
 ceptée de travailler de tout son pouvoir
 à la réformation du clergé de Tournai.
 Il voulut d'abord prêcher d'exemple.
 Coteau nous le décrit « redoublant sa
 « diligence aux exercices ecclésiastiques
 « pour montrer le chemin aux autres,
 « déclarant à tous comment ils devoient
 « vivre et incitant ceux qui estoient sous
 « sa charge par avertissement, dili-
 « gence et vertueux exemples à se porter
 « saintement en leur estat et profes-
 « sion ». Pieux, charitable, exemplaire
 en tout, s'il était sévère pour les délin-
 quants, il était en même temps homme
 de paix et savait dissiper les difficultés

qui s'élevaient entre les différents mem-
 bres du chapitre.

Pintafleur fut un des délégués du
 chapitre de Tournai au synode provincial
 de Cambrai, convoqué, pour le 24 juin
 1565, par l'archevêque Maximilien de
 Berghes, dans le but d'y promulguer les
 décrets du concile de Trente et de les
 faire accepter par ses suffragants et par
 les représentants des chapitres. Ces der-
 niers s'étaient réunis, le 22 août 1564,
 à Douai, avec des délégués d'autres cha-
 pitres exempts, à l'effet de se concerter
 sur les mesures à prendre pour conserver
 ceux de leurs privilèges que le concile
 venait d'abolir. Malgré ce fâcheux anté-
 cédent, l'archevêque mit tout en œuvre
 pour obtenir l'adhésion pleine et entière
 des députés des chapitres de sa province.
 Pintafleur joignit ses efforts à ceux du
 métropolitain et entraîna si bien ses
 collègues que les représentants des
 chapitres donnèrent leur adhésion, se
 contentant d'y ajouter cette protestation
 toute platonique : « Que la validité de
 « nos privilèges subsistera par l'autorité
 « du Saint-Siège si, après avoir présenté
 « nos raisons au Souverain-Pontife, il
 « donne quelque interprétation ou mo-
 « dération aux décrets du concile ». Pintafleur venait de rendre à l'Église un
 nouveau service. Il aurait épargné à la
 ville de Tournai l'épouvantable pillage
 de 1566, si les Etats du Tournaisis
 avaient suivi son conseil. En effet, à
 l'époque du synode provincial de Cam-
 brai, les hérétiques menaçaient de de-
 venir les maîtres à Tournai : on pres-
 sentait le moment où ils auraient recours
 à la violence pour interdire l'exercice
 du culte catholique. Parmi les membres
 des Etats, il y avait deux partis. Les
 uns comptaient sur la résistance de la
 population pour tenir tête à l'orage ; les
 autres, connaissant sa faiblesse, compre-
 naient que la force armée pouvait seule
 en imposer aux réformés. Les députés
 ecclésiastiques, ayant à leur tête le doyen
 du chapitre, demandèrent qu'après avoir
 fait connaître l'état des choses à Mar-
 guerite de Parme, on la suppliât d'en-
 voyer au plus vite quelques troupes.
 Leurs collègues combattirent cet avis

sous prétexte d'éviter les charges. Cette opinion prévalut, et la sûreté de la ville fut confiée à une milice urbaine. Mais on avait compté sans la connivence d'un certain nombre de bourgeois, secrètement gagnés aux nouveautés religieuses. Le 27 août 1566, l'iconoclastie fit son œuvre et Tournai resta sous la terreur jusqu'au jour où il fut occupé par les soldats de Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, le 3 janvier 1567. On s'aperçut trop tard qu'il eût mieux valu suivre les avis de Pintaflour.

Les troubles qui désolèrent alors Tournai et les environs ne permirent pas à Gilbert d'Oignies, successeur de Charles de Croy sur le siège épiscopal de saint Eleuthère, de convoquer, comme il l'aurait désiré, un synode diocésain immédiatement après la clôture du synode provincial de Cambrai. Sacré le 11 octobre 1565, il ne put réunir synodalement son clergé une première fois qu'en 1568. Dans un second synode tenu en 1574, il compléta les statuts de 1568. Sous l'impulsion de son vénérable doyen, le chapitre de Notre-Dame se fit un devoir d'exécuter les ordonnances synodales, mises en harmonie avec les décrets du Concile de Trente; il érigea des écoles dans toutes les paroisses de la ville, et une école dominicale qu'il entretenait à ses frais; il mit les usages, les cérémonies de la cathédrale en rapport avec le nouveau rituel romain.

Le 24 août 1574, Gilbert d'Oignies mourut à Courtrai. Dès le 30, le chapitre nomma vicaires capitulaires, le doyen Pintaflour, et les chanoines Jacques Laurent et Maximilien Manare. « Sur ces entrefaites », dit Mr Vos (*Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*, t. I, p. 123), « le chanoine trésorier Jean » de Berlaymont se rendit à Anvers « pour demander l'évêché de Tournai à l'assemblée de la confédération, qui le lui accorda ». Il ajoute que le chapitre, indigné de cette démarche insensée, en fit part à Philippe II, qui bannit pour toujours des Pays-Bas le chanoine trésorier « pour avoir osé demander

« l'évêché vacant de Tournai à l'assemblée des sept provinces confédérées à Anvers ». Nous croyons ce détail inexact, pour la raison que les Etats généraux ne siégèrent à Anvers qu'après le désastre de Gembloux (janvier 1578) et qu'il ne peut être question de la confédération des sept provinces avant l'union d'Utrecht (janvier 1579). Une démarche du chanoine de Berlaymont à Anvers, auprès de l'archiduc Mathias, se comprendrait mieux après le décès de Pintaflour. D'après Mr Cortyl, les chanoines, afin de prévenir toutes les intrigues, s'empressèrent de présenter eux-mêmes un candidat au siège épiscopal. Ils firent à Bruxelles et à Madrid les plus vives instances pour obtenir la nomination de Pintaflour, malgré l'intention manifestée par celui-ci de se soustraire à la charge qu'on voulait lui imposer. Philippe II se rendit au désir du clergé de Tournai, et le chapitre mit tout en œuvre pour décider son doyen à accepter l'épiscopat. Pintaflour s'inclina devant le vœu général. Ayant à cœur de lui voir prendre en main au plus tôt l'administration du diocèse, et sachant que sa charité lui avait fait dépenser tous ses revenus en bonnes œuvres, les chanoines se chargèrent de poursuivre à Rome l'obtention des bulles de confirmation et s'entremirent aux fins de trouver les fonds nécessaires pour payer les droits de provision et d'annate et les frais de consécration et d'intronisation.

Le 15 juin 1575, Pintaflour prit en personne possession du siège épiscopal, et fut sacré, le 31 juillet, dans la collégiale de Notre-Dame de Courtrai, par Martin Rythovius, évêque d'Ypres, assisté de Remi Drioux, évêque de Bruges, et de Ghislain de Vroede, évêque *in partibus* de Sélivrée, tous deux anciens professeurs de Louvain et compatriotes du nouveau pasteur. Le 17 octobre, il fit son entrée solennelle à Tournai.

Pintaflour n'occupa le siège épiscopal que pendant environ cinq ans. A l'exemple de Gilbert d'Oignies, il s'efforça d'établir dans le diocèse de Tournai les règles édictées par le Concile de Trente, pour la formation et la vie des clercs, pour

la collation des bénéfices et pour la résidence ecclésiastique. Si les tristes événements qui traversèrent son court épiscopat l'empêchèrent d'exécuter le projet qu'il avait conçu d'ériger un séminaire, il tint du moins la main à ce que les ordinands fussent sérieusement examinés. Sur les deux cent vingt et une cures que comptait l'évêché de Tournai, quatorze seulement étaient à la nomination de l'évêque; les autres étaient à celle de patrons parfois laïcs. Non content de ne conférer les paroisses dont il avait la nomination directe qu'à des prêtres irréprochables, il faisait examiner sévèrement les clercs présentés par les patrons. Il réagit également contre les abus simoniaques qui souillaient la collation de bénéfices n'emportant pas charge d'âmes. Dans cette œuvre de réforme, il fut surtout soutenu par deux hommes qu'il avait su se choisir comme ses principaux collaborateurs : le vicaire général Maximilien Manare et le chanoine Cotreau. Dans le même but de réformer le clergé, l'évêque entretint toujours les meilleures relations avec les abbayes et les monastères de son diocèse; il comptait sur le bon exemple des moines qui avaient conservé ou recouvré l'esprit de leur ordre. Au point de vue politique, bien qu'il ne siégeât point aux Etats généraux, son influence fut réelle et efficace. Elle se fit sentir à Tournai, à Lille, à Courtrai et jusque dans les conseils de don Juan d'Autriche. Ce fut au nom de Pintafleur et de Remi Drieux, évêque de Bruges, comme en son nom, que Martin Rythovius, évêque d'Ypres, se rendit à Luxembourg, supplia don Juan d'avoir pitié de notre pauvre pays et d'arranger les affaires le mieux possible pour le conserver à la vraie foi et au roi, et lui donna l'assurance que la Pacification de Gand n'était pas préjudiciable, mais utile à la religion. Le résultat de cette démarche fut l'accord provisoire du 8 décembre 1576. Avec Rythovius, Drieux et Gérard d'Haméricourt, évêque de Saint-Omer, Pintafleur envoya aux Etats généraux une déclaration en faveur du traité du 8 novembre. Il signa également l'attestation collective des évêques belges sur l'état de la

religion dans les Pays-Bas, envoyée au Saint-Siège, à l'effet de justifier les Etats accusés de favoriser les protestants. Au mois d'août 1577, après l'occupation du château de Namur par don Juan, nous voyons Pintafleur, Rythovius et Drieux accourir à Bruxelles pour donner aux Etats leurs conseils touchant les moyens d'éviter la guerre. De nouvelles négociations furent ouvertes avec don Juan, mais n'aboutirent point. Les Etats déclarèrent don Juan déchu de sa charge et ennemi de la patrie; l'archiduc Mathias reçoit le titre de gouverneur général. Morillon, vicaire général du cardinal de Granvelle, s'était retiré à Cambrai; les sièges d'Anvers et de Gand étaient vacants; Rythovius et Drieux se trouvaient captifs à Gand; Pintafleur était le seul évêque de la province de Malines qui résidât dans son diocèse, lorsque parut le fameux édit du 22 avril 1578, en vertu duquel les magistrats devaient imposer à tous, tant ecclésiastiques et religieux que séculiers, le serment d'assister Mathias « à la résistance et répulsion de l'ennemy commun don Jehan, » avec ses adhérens ». Le 17 mai, le prince d'Epinoï, gouverneur de Tournai et zélé partisan du prince d'Orange, exigea le serment, sous peine de bannissement, du chapitre, du clergé et des notables de la ville. Après en avoir délibéré avec les chanoines, Pintafleur, afin d'éviter l'exil de tous les ecclésiastiques, crut pouvoir prêter le serment moyennant cette clause restrictive : « N'entendant néanmoins par iceluy » serment contrevenir en rien à la religion catholique, apostolique et romaine, suivant les formes de la Pacification de Gand, ny à l'autorité et obéissance due à sa Majesté suivant » que tant de fois par les Estatz généraux » a esté déclaré et protesté ». Quelques chanoines toutefois, des religieux, les Jésuites entre autres, ne voulurent pas faire le serment, parce qu'ils estimaient sa prestation illicite, nonobstant la clause restrictive. Ils furent aussitôt bannis de Tournai. Quoi qu'il en soit de la licéité de ce serment, Pintafleur put demeurer au poste avec une grande partie du

clergé. Il empêcha ainsi les protestants de faire d'aussi nombreux adeptes qu'en 1566, et maintint le courage des catholiques, en attendant le jour où ceux-ci allaient se joindre aux *Malcontents*.

Mr Cortyl a trouvé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, une lettre adressée le 28 avril 1577 par le Taciturne à Pintaflour. Cette lettre, qui ne figure pas dans les *Archives et Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, par Groen van Prinsterer, offre un grand intérêt. Deux manants de la châtellenie de Lille, Allard Le Maisnier et Antoine Hues, cités, sous l'épiscopat de Gilbert d'Oignies, devant l'officialité de Tournai, sous l'inculpation d'hérésie, avaient été condamnés par contumace. En juillet 1576, Le Maisnier, étant revenu à Tournai, avait été appréhendé sur l'ordre du promoteur, puis relâché sous caution, moyennant la promesse de se représenter à jour dit devant la cour. Une fois libre, il n'avait pas voulu comparaître et ses cautions avaient été mises en cause. A la prière des contumaces, le Taciturne écrivit à l'évêque de Tournai, pour lui demander, en vertu des articles V et X de la Pacification de Gand, de cesser les poursuites exercées tant contre Le Maisnier et Hues que contre leurs cautions. Pintaflour opposa au prince une fin de non-recevoir basée sur les lois en vigueur. Il lui rappelle que, si l'article V du traité de Gand suspend provisoirement l'exécution des anciens placards sur le fait d'hérésie, il laisse entière la juridiction coercitive des évêques, de droit commun, qui en est complètement distincte. Les articles V et X ne permettent pas aux manants de ce pays y ayant demeuré continuellement et y demeurant encore (comme c'est le cas pour les deux inculpés), de vivre autrement qu'en la foi catholique romaine, bien que, selon l'article IV, ceux de Hollande et de Zélande puissent fréquenter nos provinces sans être recherchés pour motif de religion, pourvu « qu'aucun scandale n'y advienne ». L'article X stipule seulement que les bannis et réfugiés « pour cause que dessus soyent restitués » en leur premier estat ». Le conseil

d'Etat et don Juan, auxquels Pintaflour avait communiqué son projet de réponse à Guillaume d'Orange, approuvèrent hautement l'attitude de l'évêque défendant la juridiction épiscopale contre une fausse interprétation de la Pacification de Gand.

La dernière année de l'épiscopat de Pintaflour fut extrêmement pénible. Depuis le traité d'Arras (17 mai 1579), le Tournaisis était l'une des provinces les plus malheureuses des Pays-Bas. Tandis que les Etats de Hainaut, d'Artois, et les villes de Lille, Douai et Orchies avaient signé la réconciliation avec le roi d'Espagne, le prince d'Epinoy, gouverneur de Tournai, y régnait en maître et refusait toute négociation avec Alexandre Farnèse. Les campagnes du Tournaisis étaient dévastées par les troupes royales qui voulaient forcer les habitants à se réconcilier avec Philippe II. La ville de Tournai était pleine de malheureux paysans campés sur les places, dans les rues et même dans les cours de l'évêché, avec ce qu'ils avaient pu sauver du pillage. Pintaflour visitait ses ouailles, les consolait, leur distribuait d'abondantes aumônes. Des prédicants et les réformés les plus compromis, que la réconciliation des provinces wallonnes avait refoulés jusque Tournai, traitaient cette ville en pays conquis et voulaient dominer l'opinion publique par la violence. La grande majorité des habitants, redoutant un siège terrible, demandait la paix à grands cris et priait pour l'obtenir. Le 26 janvier 1580, les Tournaisiens font une procession solennelle et offrent à la Vierge un cierge enroulé de la longueur des remparts de la ville. A l'occasion de cette offrande de la *soignée*, l'archidiacre Cotreau, pendant le service divin, exposa éloquentement les angoisses du peuple, ses craintes et sa soif de paix. Pintaflour espérait que cette manifestation de la volonté populaire avait ébranlé le gouverneur. Malgré sa mauvaise santé et ses infirmités, le vieil évêque, accompagné de Cotreau et des abbés de Saint-Martin et de Saint-Médard, se rendit au château dépeignit au prince le triste

état du diocèse et de la ville et le supplia de revenir au roi, qui lui tendait les bras. Mais d'Epinoy se déroba; il ne pouvait, dit-il, que plaider la cause de la paix auprès des États généraux, qui seuls avaient autorité pour traiter avec Philippe II. Cet échec et les nouvelles lamentables qu'il recevait chaque jour du Tournaisis augmentèrent l'état de souffrance du vieillard : il mourut le 10 avril 1580. Le 2 mai, jour des obsèques, Cotreau prononça l'oraison funèbre de son ancien maître.

Par testament, Pintaflour stipula que ses biens patrimoniaux seuls iraient à ses héritiers; tout le reste était destiné à des œuvres pies. Il créa plusieurs bourses pour l'apprentissage d'un métier, et plusieurs bourses d'études pour la philosophie et la théologie, qui subsistent encore aujourd'hui. Parmi les nombreuses libéralités testamentaires de l'évêque, relevons les legs de quarante-huit livres aux pauvres de Saint-Sépulchre à Saint-Omer, et à ceux d'Hérinnes, deux paroisses dont il avait autrefois obtenu les cures; le legs de trois cents livres à la trésorerie de la cathédrale pour l'achat d'un voile d'autel de damas orné d'une croix de soie blanche, et le legs d'un ornement noir et deux cents livres à la fabrique de la même église. Après l'acquittement des legs, les exécuteurs testamentaires purent donner encore au chapitre, outre la bibliothèque et les ornements pontificaux de l'évêque, une somme de quatre mille florins.

Pintaflour avait demandé, dans son testament, à reposer, si le chapitre y consentait, dans le chœur de sa cathédrale, sous une simple pierre tombale; mais les chanoines permirent de déposer ses restes dans le magnifique mausolée de Philippe d'Arbois, que les hérétiques avaient profané en août 1566. Ils restaurèrent le monument et y placèrent les statues des deux évêques, représentés à genoux dans des arcades ornées de colonnettes de marbre. On y grava l'épitaphe suivante :

PERCUSO ARBOSII SECTARUM CLADE SEPULCHRO
PETRUS PINTAFLOUR TER QUINTUS PRÆSUL AB ILLO,
VIR BONUS ET VITA PIUS ET SINCERUS IN OMNI,

(VIDISTIS CIVIS LACRYMASQUE IN MORTE DEDISTIS)
UT CINERES TUMULO PARITER SOCIARET EODEM,
ID NOVAT; ET QUINTO SUSCEPTI MUNERIS ANNO
EXHAUSTAM SENIO ET CURA, PASCHALIBUS ALBIS,
COELI COLIS VITAM CLAUSIT; SUCCURE VIATOR.

L'évêque Pintaflour, dit M^r Cortyl, avait pris une devise qui rappelait deux des qualités maîtresses de son noble caractère, la sagesse et la prudence : *Sit mora consiliis*. Son blason, tel que nous le présente son sceau, était : écartelé : au premier et au quatrième, d'argent, à trois têtes de lion d'or; au deuxième et au troisième, d'azur, à trois balustres d'or, à l'écusson sur le tout portant une tour, d'où sortent deux crosses, à l'orle de fleur de lys. Mgr Voisin, dans son travail sur les armoiries des évêques de Tournai, donne à Pintaflour un blason un peu différent : écartelé, au premier et au quatrième, d'azur, à trois têtes de levriers d'or animées et béantes, au deuxième et au troisième de gueules à trois balustres d'or.

A.-C. De Schrevel.

E. Cortyl, *Un évêque du XVII^e siècle. Pierre Pintaflour, évêque de Tournai de 1575 à 1580* (Lille, 1893). — Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai* (Bruges, 1898). — A.-C. De Schrevel, *Remi Drieux, évêque de Bruges et les troubles des Pays-Bas, dans la Revue d'histoire ecclésiastique*, année 1902. — P. de Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain ont prise au concile de Trente*. — Cotreau, *Sermon funèbre prononcé à l'église cathédrale de Tournai, le 11 mai 1580* (Paris, 1580). — Molanus, *Historie Lovaniensium libri XIV*. — Valère André, *Fasti academici*. — Reusens, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*.

PINTEMONY, peintre flamand fixé à Séville, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Van Mander le renseigne comme ayant été, quelque temps, le maître du célèbre mariniste Henri Vroom. Les auteurs espagnols le passent sous silence. La physiognomie du nom est peu flamande. Van Mander est pourtant formel, quant à l'origine du personnage. Il fait même un jeu de mots sur le sens du nom : peintre de singes, sans nous dire s'il s'agit d'un sobriquet. Nous n'avons rencontré aucune peinture de Pintemony.

Henri Hymans.

C. van Mander, *Schilderboek*, biographie de Henri Cornelis Vroom.

PIOCH (*Auguste-Bienaimé-Désiré*), mathématicien, né à Zierickzee (Pays-Bas), le 11 octobre 1811, décédé à Ixelles, le 2 février 1846. Professeur à l'institut Gaggia, il fut attaché à l'école militaire, d'abord comme répétiteur, puis, lors de l'organisation définitive de cet établissement en 1838, comme professeur d'un cours d'analyse; il fut aussi secrétaire du conseil de la Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.

Pioch est l'auteur des ouvrages suivants : 1. *Nouvelle méthode d'évaluer les fonctions symétriques élémentaires*, renfermant un nombre quelconque de lettres. Extr. des *Bulletins de l'Académie royale*, 1135, t. II, p. 252-257. Tiré à part. Bruxelles, 1835; in-8°. — 2. *Mémoire sur la résolution des équations*, suivi de notes sur l'évaluation des fonctions symétriques et sur la détermination des tangentes et des plans tangents. Bruxelles, Leroux, 1837; in-8°, 174 p. — 3. *Examen critique des opérations financières de quelques banques qui prêtent par annuités*. Bruxelles, Hayez, 1843; in-4°, 39 p. — 4. *Sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles*. Extr. des *Mémoires couronnés, etc., de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 2^e partie. Tiré à part. Bruxelles, Hayez, 1843; in-4°, 74 p. — 5. *Observations sur la Caisse des pensions des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés de l'État*. Bruxelles, Hayez, 1845; in-8°, 44 p.

C. Bergmans.

Bibliographie nationale, t. III. — Vandermaelen, *Dict. des hommes de lettres, etc.* — *Moniteur belge officiel* (4 février 1846). — Renseignements fournis par M^r Pioch fils, général. — *État civil de la commune d'Ixelles*.

PIPELARE (*Mathieu*), compositeur, né à Louvain, vécu à la fin du x^v^e et au commencement du xvi^e siècle. On ignore la date et l'endroit de sa mort. Il signait ordinairement ses œuvres du mot : « Pipe » (de Pijpe), signifiant un instrument à vent, désignant plus spécialement la flûte, suivi des notes *la, ré*. Vander Straeten rapporte que l'on trouve, en 1493, parmi les chantres de l'église Saint-Donat, à Bruges, un

chanteur du nom de Jean Pipelaere, peut-être un parent de Mathieu. Fétis nous apprend qu'Ornitoparchus (*Musica activa Micrologus*, lib. II, cap. 8) cite Mathieu Pipelare comme une autorité en ce qui touche les *proportions* de l'ancienne notation. Il est également cité dans le *Bellum musicale* de Claude Sebastiani. Dans cet ouvrage, paru en 1563, Sebastiani énumère les maîtres appelés à prendre part à la guerre entre le roi du plain-chant et le roi du chant mesuré, aspirant tous deux à la conquête de la souveraineté de la province de musique. Ce sont Josquin Deprès, Pierre de la Rue, Brumel, Henri Isaac et d'autres, auxquels vient s'ajouter Pipelare, représentant les musiciens supérieurs, *cæterorum principes*, car ils savent chanter, composer et diriger les compositions des autres. Ambros, de son côté, déclare que si Pipelare ne doit pas être considéré comme l'égal de Josquin et de P. de la Rue, on doit cependant reconnaître en lui un maître de valeur (ein guter Meister).

Les publications dont les titres suivent contiennent des œuvres de Pipelare : *Motteti a cinque Libro primo. Impressum Venetiis per Octavianum Petrutium Forsemproniensem*, 1505 (Ave Maria); — *Liber quindecim missarum electarum quæ per excellentissimos musicos compositæ fuerunt. Misse quindecim ... editæ per Andream Antiquum ... Rome impressæ*, 1516 (Missa : *l'homme arme*, à 4 voix, signée Pipelare); — *Opus decem missarum quatuor vocum in gratiam scholarum atque adeo omnium musicæ studiosorum, collectum a Georgio Rhawo... Wittembergensi*, 1541 (comprend une « Missa de Feria » (Ferialis), à 4 voix); — *Tricinia. Tum veterum tum recentiorum in arte musica symphonistarum, Latina, Germanica, Brabantica et Gallica, Wittembergæ, apud Georgium Rhau*, 1542 (une composition « *Sensus carnis mors est* », à 3 voix); — *Postremum vesperini officii opus, cuius priores partes, iam antea typis nostris editæ sunt. Magnificat octo modorum seu tonorum numero XXV. Quæ commendationem habebunt, cum ex authoribus, tum ex ipsa*

harmonia. Wittembergæ, apud Georgium Rhaw, 1544 (Magnificat III. toni, à 4 voix); — *Bicinia Gallica, Latina, Germanica, ex præstantissimis musicorum monumentis collecta, et secundum seriem tonorum disposita ... Wittembergæ, apud Georgium Rhaw, 1545* (une composition « *Virga tua et baculus* », à 2 voix).

D'après Fétis, le manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, n° 34, provenant de la chapelle des ducs de Bavière, contient de Pipelare une antienne à 4 voix : *Vita dulcedo*. D'autre part, le manuscrit in-folio n° 215-216, appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, comprend également des compositions de Pipelare (motets à la Vierge).

Les archives musicales du Vatican contiennent de ce compositeur une messe : *l'homme armé*, et une autre messe : *Fors seulement*.

Deux autres compositions de Pipelare figurent au ms. n° 125 de la bibliothèque de Cambrai décrit par de Coussemaker; notamment une chanson flamande : *Ik weet eene molenarinne*, ainsi qu'un motet : *O dulcis anima mea*, tous deux à quatre voix. Le ms. dont il s'agit, portant le millésimé 1542, a appartenu autrefois à Zeghere de Male, marchand demeurant à Bruges. Enfin, le ms. Basevi, à Florence, décrit par le chevalier de Burbure, contient de notre musicien les chansons à quatre voix : *Fors seulement* et *Een vrolic wesen*.

Van Maldeghem, qui malheureusement n'indique jamais les sources auxquelles il puise, a reproduit dans le *Trésor musical*, 1878, n° 5, p. 7, très probablement d'après le manuscrit de Cambrai, la chanson : *Ik weet een molenarinne*. Le *Trésor musical*, 1865, n° 6, p. 12, contient également de Pipelare la chanson à quatre voix : *Quand vers le soir, auprès de la fontaine*.

Florimond van Duyse.

E. de Coussemaker, *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai* (Paris, 1843), p. 121 et suiv. — Fétis, *Biographie des musiciens*, 2^e éd. — R.-J. van Maldeghem, *Trésor musical, musique profane*, années 1865 et 1878. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke* (1877), p. 789. — Ambros, *Geschichte der Musik*, t. III (1881), p. 259. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. VI (1882),

p. 296. — L. de Burbure, *Etude sur un manuscrit du xvi^e siècle*, suivie d'un post-scriptum sur le *Bellum musicale* de Cl. Sébastien (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XXXIII (1882), p. 1 et suiv.). — Fr.-X. Haberl, *Bibliographischer und thematischer Musik-katalog des päpstlichen Kapellarchives im Vatikan zu Rom*, publié dans les *Beilagen zu den Monatsheften für Musik-Geschichte*, 1888.

PIPELS (*Jean*), architecte renommé, du xvi^e siècle. Né à Bois-le-Duc (ancien duché de Brabant), il vivait encore vers 1526. Il construisit, pour la belle église Saint-Jean de cette ville, une tour en bois, qui avait trois cents pieds de hauteur, et qui fut incendiée en 1585.

Edmond Marchal.

J. Immerzeel, *De levens en werken der holl. en vlaamsche kunstschilders*, t. III, p. 340.

PIPPINCK (*Henri*), HENRICUS PEPINUS, né à Cassel, dans la Flandre, au commencement du xvi^e siècle, mort dans cette ville vers 1580. Il prit l'habit de cordelier de l'étroite Observance dans la province ecclésiastique de la Basse-Germanie. Il fut un prédicateur distingué et ce fut probablement pour cette raison qu'on l'envoya en Angleterre lors du mariage de Philippe II avec Marie Tudor, pour retener ou ramener les Flamands, qui accompagnaient ce prince, dans la religion catholique. Il gouverna aussi le couvent d'Anvers, et, en 1564, il fut nommé provincial de la Basse-Germanie. Vers ce temps, Pippinck, ainsi que plusieurs de ses confrères, inclina vers les doctrines de Baius. Mais Pie V, par une bulle du 1^{er} octobre 1567, proscrivit ces doctrines. Maximilien Morillon, grand vicaire de Malines, s'occupa avec succès de ramener les Cordeliers aux doctrines catholiques.

Pippinck termina son provincialat dans le courant de l'année 1568. Mais il continua avec succès ses prédications. Ainsi, le 26 septembre 1568, il prêcha à Malines et, au témoignage de Morillon, « toute la ville fut un merveilleux contentement du jadis ministre Pépin ». On le consulta aussi pour les affaires politiques, comme il résulte d'une lettre de Morillon à Granvelle, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1571, à propos

d'une requête du magistrat de cette ville au sujet du dixième denier. Pippinck ne devait pas être fort partisan de mesures de rigueur, car Morillon le range parmi les « gens irrésolus ».

Il a laissé plusieurs sermons inédits. Ou a de lui, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. n° 3988, trois opuscules réunis sous le titre de *Gheestelyke leeringen*.

Il publia, en 1567, la troisième partie des œuvres poétiques d'Anna Byns, sous le titre : *Een seer soon ende suyver boeck, verclarende die moghentheyte Gods, ende Christus ghenade, over die sondighe menschen. Daer boven die warachtighe oorsake vander plaghen groot die wy voor voghen sien : met veel scoone vermaninghe, totter duecht, bewijssende dat een oprecht gheloove, met een nieu leven in Christo is, den rechten wech om Godts toorn van ons te heeren, hier pays te vercrighen, ende hiernamaels het ewich leven, ghemaect met grooter const door die eerwerdige, godvruchtige, catholijcke ende ser vermaerde Maghet Anna Bijns, in den oprechten gheest Christi, seer hooghe verlicht woonende binnen Antwerpen, ende die jonckheyt instruerende in het oprechte catholijck gheloove. Nu eerst in't openbaer gebracht door B. Henrick Pippinck, Minister provinciael, van deser Nederduytslanden.* Anvers, P. van Keerberghen, 1567; in-8°. Une autre édition de cet ouvrage parut en 1611, à Anvers, chez Jér. Verdussen.

En 1566 également, il publia : *Het Bruylocht Cleedt der Liefden Gods, verclarende hoe seer dat een yegelijc Christen mensche van noode is totter salicheyt, ende wat groote wonderlijcke vruchten die Charitate in dye siele der menschen is werckende. Ghemaect by broeder Frans Vervoort, ghecorrigeert ende int licht gebracht by den Eerwerdighen Heere Broeder Hendrick Pippinck, Minister Provinciael van Nederduytslant.* Anvers, P. van Keerberghen, 1566; in-8°. Pippinck dédia cet ouvrage à Marie de Lannoy, marquise de Berg et comtesse de Waelhem, pour la remercier de la protection qu'elle accordait à l'ordre dont il était provincial.

Enfin il publia encore : *Het Sweets des Gheloofs om te beschermen die Christen Kercke teghen die vyanden des Waerheits, ghelogen wt die heylige Scripture, wt die heylige Concilien, ende wt die alderoutste Vaders ende Doctoren der heyliger Kercken. Gemaect in Fransoyse tale van B. Nicolaes Grenier, Religioos van S. Victors, ende overgestelt in Duytsce : nu int licht gebrocht door B. Henrick Pippinck, Minister Provinciael der Nederduytslanden.* Anvers, J. van Ghelen, 1568; in-12.

A. van Renterghem.

Ouvrages cités dans l'article. — Paquot, *Mém. litt.*, t. XV, p. 148. — S. Dirks, *Hist. des frères mineurs*, p. 90. — Vander Aa, *Bibl. woordenb.*, t. IX, p. 99. — M. Baius, *Opera*, éd. G. Gerberonius, pars II, p. 65, 69, 70, 74, 147, 148. — Sanderus, *Chrogr. sacra. Brab.*, t. III, p. 204-205. — Pouillet, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 134, 163-170, 369; t. IV, p. 165-166.

PIQUOT (Roland), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles vers 1439, mort en 1507. Il entra dans l'ordre des Prémontrés à l'âge de dix-neuf ans et prononça ses vœux à l'abbaye de Diligem en 1458; il remplit les fonctions de sous-prieur et de maître des novices et fut proclamé docteur en droit canon en 1467, à l'université de Louvain. Il devint abbé de l'abbaye de Diligem en 1469, à peine âgé de trente ans, et administra sa communauté avec une habileté et une prudence parfaite à une époque troublée par les guerres et le brigandage. Accablé d'infirmités, il abdiqua spontanément en 1501. Piquot écrivit des *mémoires* sur l'histoire de l'abbaye de Diligem de son temps. Malheureusement ce manuscrit paraît être perdu; il n'a été signalé jusqu'ici nulle part. Voici le renseignement latin qui nous fournit le titre du manuscrit : *Conscriptis libellum accuratissimum de vild sua, sive de eis, quæ sui regiminis, ac utriusque successoris, quamdiu supervit ipse, temporibus Diligemii contigerunt. Est diarium ms.*

Léonard Willems.

P. Ambros de Leeuwet, dans Sanderus, *Cœnobiographia sacra Abbacie Jettensis*, 1^{re} édit., 1659, p. 13-14. — Hugo, *Annal.*, t. I, col. 607. — G. Lienhart, *Spirit. lib. Norbert*, 1771, p. 403. — Léon Goovaerts, *Bibliographie des Prémontrés*, t. II, p. 48.

PIRARD, évêque de Liège, succéda à Walcaud, en 836, et eut pour successeur Hardgard, élu en 840. C'est tout ce qu'Anselme nous apprend de ce personnage, et Gilles d'Orval n'est pas mieux renseigné. Jean d'Outremeuse veut en savoir beaucoup plus que ses prédécesseurs du XI^e et du XIII^e siècle; s'il fallait en croire cet écrivain, Pirard serait fils de Renier de Bar et petit-fils du comte de Namur; il aurait été archidiacre de Hainaut et, à la suite d'une vision, aurait construit, en l'honneur de saint Germain et de saint Caprais, une église desservie par douze moines. Nous donnons ces fantaisies pour ce qu'elles valent, et préférons laisser à jamais blanche la page où devrait être écrite l'histoire de l'évêque Pirard.

A. Delescluse.

Gesta episcoporum leodensium, M. G. H., t. VII et XIV. — J. d'Outremeuse, *Ly Myreur des Histors*, éd. Borgnet, Bormans, t. IV, p. 46, 21, 22.

PIRARD DE LAVAL (François). Voir PYRAU.

PIRÉ (Joseph-François-Antoine), instituteur, né à Rumes (Hainaut), le 23 octobre 1778, fils de Joseph-François Piré et de Marie-Thérèse Creners, décédé à Bruxelles, le 8 mars 1857. Licencié ès lettres, Piré devint instituteur à Bruxelles et fut un maître d'école fort distingué pour son époque. Ayant fait ses humanités, il cultivait la muse à ses loisirs et collabora au *Recueil annuel de poésies de la Société de littérature de Bruxelles* (1818 et 1819, 1820, 1822 et 1823), ainsi qu'à l'*Almanach libéral*, Bruxelles, Maubach, 1820. On a de lui : 1. Une *Ode sur la chute de Buonaparte*. S. l. n. d.; in-8°, 7 p. — 2. *Les Étrennes mathématiques*. Recueil d'exercices et de problèmes curieux sur toutes les parties de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie, la plupart neufs et inédits. 1^{re} partie. Questions. Bruxelles, Deprez-Parent, 1849; in-8°, 2-64 p. — 3. *Fugitiva carmina variis vitæ temporibus et occasionibus condita et nuper delectu habito, in lucem edita a J.-F. Piré*. Bruxelles, Delvingne et Callewaert, 1853; in-8°, 71 p.

Dans son *Ode sur la chute de Buonaparte*, Piré bafoue, non sans un certain lyrisme, Napoléon au point de vue politique, social, militaire et religieux. Il fait ensuite un brillant éloge de la dynastie des Bourbons en la personne de Louis XVIII. La pièce est originale; elle a certainement du souffle, mais quelques vers sont malheureusement déparés par des locutions peu poétiques. Les *Fugitiva carmina* comptent trois parties. La première renferme des épîtres, des épigrammes, des bons mots et quelques traits d'esprit. La seconde est intitulée : *Synonymiæ*. C'est un recueil de quelques pages, traitant des différences entre les synonymes au moyen d'exemples; morceaux très courts, de deux vers à quatre vers maximum. La troisième : *Plantæ Flores Fructus. Selecta disticha ex Herbario Dni L. P.*, comprend une copieuse série de morceaux, tous de la longueur d'un seul distique. Ils définissent la plante, l'arbre ou la fleur, ou parfois une particularité quelconque. On y voit surgir de temps à autre une belle pensée philosophique, une allusion piquante, une saillie fine.

L'*Almanach libéral* contient un seul morceau de Piré : *le Royaume de l'Ultrastrie*, satire dirigée contre les *ultra*, dont les éditeurs s'occupent quelque peu dans une courte préface : ... « Adieu » donc, ami lecteur; toutes sortes de « prospérités à vous, à nous, à notre » prochain, dont nous croyons cependant » devoir excepter les capucins, les jésuites, les frères ignorants, les missionnaires et les *ultra* de toute espèce ».

D^r Edmond Deffernez.

PIRÉ (Louis-Alexandre-Henri-Joseph), botaniste, né à Bruxelles, le 3 mars 1827, mort à Ixelles, le 16 juillet 1887. C'est sous la direction de son père (voir l'article précédent), qui avait été instituteur et qui était devenu directeur d'une institution d'enseignement mutuel, que Louis Piré fit ses études littéraires. Tout jeune encore, il suivit la carrière de son père en entrant dans l'enseignement primaire. Plus tard, il fut appelé à donner des cours dans une

des classes inférieures de l'Athénée, où il devint quelques années après professeur de sciences naturelles chargé du cours de botanique et de zoologie. Pendant ses premières années dans l'enseignement, rien ne pouvait faire soupçonner qu'il deviendrait un jour naturaliste, car, jusqu'en 1851, ses publications furent purement littéraires. Ce sont les suivantes : 1. *Légendes et traditions de la Belgique*. Traduites librement du texte allemand de Marie de Ploennies. Cologne, 1848; in-16. — 2. *Recueil de chants notés*. Nivelles, 1849; in-18 (en collaboration avec T. Braun). — 3. *De Wisselbrief, blyspel in drie bedryven door August Schrader, vertaald door P****. Bruxelles; in-18. Il ne devait pas continuer à occuper ses loisirs dans cette première direction littéraire. L'exemple de quelques amis l'entraîna vers l'étude de la botanique, pour laquelle il devint passionné. Il fit de nombreuses herborisations aux environs de Bruxelles et sur divers autres points du pays. En 1862, lors de la fondation de la Société royale de botanique de Belgique, ses connaissances botaniques le firent choisir comme secrétaire de la nouvelle association. C'est à partir de cette époque qu'on le voit se livrer avec une grande ardeur aux recherches qu'il a poursuivies jusqu'à sa mort. Pendant son secrétariat, qui prit fin en 1867, il dirigea le Bulletin de la Société avec le plus grand zèle et l'enrichit de notices et de rapports très intéressants, ayant trait à la flore rurale du pays. Après avoir quitté le secrétariat, il ne cessa de collaborer activement au Bulletin de la Société. Parmi les notices et mémoires publiés par Piré dans ce recueil, on doit citer : 1. *Les Sphaignes de la flore de Belgique* (1867). — 2. *Recherches bryologiques* (1868, 1869 et 1871). — 3. *Spicilège de la flore bryologique des environs de Montreux-Clarens* (1882). — 4. *Les muscinées des environs de Spa* (en collaboration avec J. Cardot), 1885. A partir de 1873, la Société royale Linnéenne, dont il était un des membres les plus actifs, publia de lui, dans son Bulletin, des notices sur divers sujets botaniques. En dehors de ces deux

recueils périodiques qu'il a enrichis de ses communications, Piré a publié les ouvrages suivants : 1. *Flore analytique du centre de la Belgique* (en collaboration avec F. Muller). Bruxelles, 1866; in-18. — 2. *Les végétaux inférieurs*. Bruxelles, 1882; in-18. — 3. *Les condiments*. Bruxelles, 1883; in-18. — 4. *Flore bruxelloise*. Bruxelles, 1883; in-18, 2^e éd. (La première édition avait paru dans le Bulletin de la Société Linnéenne en 1873.) — 5. *Les mousses de la Belgique*. Bruxelles, 1870-1871, deux fascicules renfermant cent espèces de mousses desséchées.

Par ses publications, par les nombreuses herborisations qu'il a dirigées, ainsi que par les réunions intimes qui avaient lieu chez lui entre botanistes habitant Bruxelles, Piré a beaucoup aidé aux progrès de la botanique rurale dans notre pays. On doit ajouter que c'est à lui que nous devons le réveil des recherches bryologiques qui, aujourd'hui, sont poursuivies avec tant de succès. En 1883, après sa mise à la retraite comme professeur, Piré prit, aux grands regrets des botanistes bruxellois, la résolution de quitter Bruxelles pour aller se fixer à Spa avec sa famille. Son but était, en se rapprochant des montagnes de l'Ardenne, de pouvoir se livrer plus complètement à l'étude des mousses qui abondent dans notre région montagneuse. Malheureusement, il ne put jouir longtemps de la retraite studieuse qu'il s'était choisie. En 1887, il fut ramené à Bruxelles pour y subir une grave opération, à laquelle il ne tarda pas à succomber.

Fr. Crépin.

Fr. Crépin, *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXIX, 1^{re} partie, p. 716.

PIRES (Jacques), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, le 22 janvier 1680, mort à Bruxelles, le 3 janvier 1750. Entré dans la Compagnie de Jésus, il fut admis au noviciat de Malines, le 27 septembre 1698, et occupa des charges importantes dans son ordre. Il fut professeur de théologie à Ypres et à Louvain, préfet du Museum Bellarmine, recteur des collèges de Malines et de Bruxelles. Il a publié, outre plu-

sieurs thèses dont on trouvera l'indication dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, les deux ouvrages suivants :

1. *Schat der ziele alwaer de mensch geleert word, op wat manier hy door de verstervinge der sonden en quade begeerlykheden kan geraeken tot de volmaeckheyd der Liefde Gods ende syns naestens, en eyndelyk bekomen de saligheyd van syne ziele.* Ypres, P.-J. de Rave, 1727; in-16, 125 p.; Gand, E.-G. Lemaire, 1753; in-12. — 2. *Commentarius in sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthæum etiam collatum cum Evangelio Marci, Lucae et Joannis in iis quæ habent communia.* Louvain, Martin Van Overbeke, 1747; in-8°; Malines, P.-J. Hancicq, 1823; in-8°.

Émile van Arenbergh.

Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VI, p. 849.

PIRET (*Jean-Joseph*), publiciste, né à Silenrieux, le 18 avril 1758, décédé à Liège, le 11 janvier 1838. Après avoir fait ses humanités au collège des Augustins, à Bouvignes, et son cours de droit à l'université de Douai, il vint pratiquer comme avocat à Liège. Une contestation s'était élevée au sujet d'un riche canonicat de Florennes, auquel un nommé Denisart était appelé, et que lui contestait l'abbé Toussaint, fort de l'appui du bailli Ranscelot, avocat. Deux mémoires furent publiés, en faveur de Denisart, par Piret, qui obtint gain de cause dans toutes les instances, et dans plusieurs procès auxquels cette affaire donna lieu. Ce succès établit la réputation de Piret comme avocat et contribua à sa nomination (2 mars 1787), par le prince de Liège, en qualité d'échevin de la haute cour de justice de l'avouerie de Fléron, ce qui ne l'empêcha pas d'occuper sa place au barreau. A l'avènement de Hoensbroeck à l'évêché de Liège, les jeux de Spa avaient pris une extension tellement dangereuse pour les mœurs publiques que le prince-évêque se vit forcé de restreindre la permission de jouer, en renouvelant, le 16 juin 1785, un ancien édit de 1684 relatif à cet objet. Noël Levos, sans égard à cette

ordonnance de police, érigea une salle plus vaste que les deux qui existaient jusque-là. Sur la défense du Conseil privé (11 juillet 1785), Levos se pourvut aux dicastères de l'Empire, et loua sa salle à Paul Redouté. Le prince l'ayant fait fermer, Redouté porta plainte au tribunal des Vingt-Deux. Le 29 août 1784, ce tribunal, et le 5 décembre suivant, les reviseurs des Vingt-Deux déclarèrent que le mandement de l'évêque était inconstitutionnel, uneloin ne pouvant être portée que des *sens du pays*, c'est-à-dire du consentement des trois Etats. Une simple question de *police* fut ainsi transformée en une question de *droit régalien*, de souveraineté du peuple, de suprématie entre le prince et la nation, et donna naissance à des discussions irritantes qui provoquèrent l'examen des lois fondamentales de la principauté et qui contribuèrent puissamment à amener la révolution liégeoise de la fin du XVIII^e siècle. Appelé à se prononcer sur cette question, le Tiers-Etat jugea nécessaire de recourir aux lumières de Piret. Il émit l'avis que le prince jouissait du pouvoir souverain en matière de police. Ce sentiment fut partagé par l'Etat consultant qui, le 27 mars, rendit, à l'unanimité des vingt-quatre membres, un *récez* (décision) dans ce sens, auquel accéda trois jours après l'Etat primaire, à l'unanimité des voix, moins une, alors que le même jour (30 mars), l'Etat noble se prononçait dans le sens contraire, c'est-à-dire dans le sens de la sentence des Vingt-Deux. Ce conflit donna lieu à une agitation populaire à Liège et à Verviers, excitée encore par la publication d'une douzaine de mémoires répandus à profusion. Piret prit la plume pour soutenir l'avis qu'il avait donné au Tiers-Etat, et publia son mémoire : *De la souveraineté du Prince-Evêque de Liège et de ses Etats*. S. l.; in-4° de VIII-84 p. L'auteur s'efforce de démontrer, par l'histoire et par la doctrine des jurisconsultes, que « le pouvoir législatif, en matière de « police, réside dans l'Eglise de Liège, « c'est-à-dire dans l'évêque et son conseil « privé, mais que le prince ne peut

« changer le corps des lois, ni les paix, « ni les privilèges, sans l'avis de ses « Etats ». La logique de cet écrit est serrée, le raisonnement bien déduit et le style correct. Au système de Piret, l'avocat Lesoinne opposa le mémoire intitulé : *Démonstration de l'observance de la Paix de Fexhe jusqu'à nos jours*; in-4° de 30 p. Une réponse, moins solide, mais qui eut plus de retentissement, fut celle de Bassenge dans ses *Lettres à l'abbé de Paix*, qu'il croyait être l'auteur du mémoire attribué à Piret. Le 6 mai 1787, les commissaires reviseurs intentèrent à Piret une action pour avoir tourné en ridicule leurs fonctions, droits, privilèges et prérogatives qui n'avaient jamais été contestés avant lui. Piret leur répondit par l'écrit suivant : *Lettre de Piret, avocat, à MM. les commissaires de Liège, en réponse au mémoire que ces messieurs lui ont fait insinuer par leur chambellan* (1787, 9 mai); in-8° de 8 p. Le 28 juin 1787, la cour impériale de Wetzlar, devant laquelle Levoz s'était pourvu en appel, déclara incompetent le tribunal des Vingt-Deux et légale la fermeture de la salle de Levoz-Redouté. C'était le triomphe complet du prince-évêque et de ses défenseurs : Wasseige, Warzée et Piret. Quoique cette sentence fût mal accueillie du public, le prince se décida néanmoins à la faire exécuter en faisant fermer *manu militari* la salle de Levoz-Redouté. La noblesse protesta. Redouté, soutenu par l'opinion publique, ne se tint pas pour battu. A la fin de juillet, il adressa une plainte au tribunal des Vingt-Deux, dans le but d'arriver à l'annulation de la sentence de la cour souveraine de Wetzlar. Il manœuvra si bien qu'il se fit accorder, par le parti opposé au prince, un mandement qui l'autorisait à exploiter, en sa faveur, les jeux de Spa contre Robert qui les exploitait, lui, autorisé par le prince. Dans ces conjonctures, Piret publia les trois mémoires suivants : *Exposé des actions nouvelles intentées par Paul Redouté et ses adhérents aux officiers et à la cour de Spa* (août 1787); in-8°, 18 p. — *Suite à l'Exposé...* (août 1787); in-8°, 3 p. —

Autre suite à l'Exposé... (18 septembre 1787); in-8°, 15 p. La publication des deux premiers de ces mémoires valut à leur auteur un procès, qui lui fut intenté par les Vingt-Deux. Piret était accusé « d'avoir eu l'audace de signer « et de distribuer deux mémoires dans « lesquels il y a des passages qui portent « atteinte au tribunal des Vingt-Deux, « qui scandalisent et outragent la nation ». Le troisième mémoire est une réponse à cette accusation, principalement aux diatribes du bourgeois de Chestret de Haneffe, publiées à la fin du mois d'août. Vers la fin du mois de septembre, le pays de Liège fut inondé de libelles. Piret était le point de mire de toutes ces attaques. Le 16 août 1789, Piret, poursuivi par le peuple, à la fureur duquel il parvint toutefois à se soustraire, fut noyé en effigie dans la Meuse. Le 18 du même mois, le prince Hoensbroeck fut violenté dans son château de Seraing et emmené en triomphe à l'Hôtel de ville à Liège. Le 27, il se déroba par la fuite aux insultes et aux violences du parti démocratique et ne rentra dans ses états que le 13 février 1791. Piret, en récompense du dévouement qu'il avait montré envers le prince, fut, en 1792, nommé conseiller des finances, conseiller intime et avocat de Son Altesse. Il ne jouit de ces honneurs que peu de temps. Le 8 mai 1792, la Convention nationale de France ayant décrété la réunion du pays de Liège à la France, qui toutefois ne fut définitive que le 1er octobre 1795, Piret dut prendre la route de l'exil, à l'exemple d'un grand nombre de ses concitoyens. Arrivé à Brême, en juillet 1794, il dut, pour subvenir aux besoins de son existence, exercer successivement l'industrie de fabricant de chandelles, les fonctions d'instituteur et la profession de commis négociant. Plus tard, en 1801, rentré dans ses foyers, il établit une sucrerie de betteraves, la première, paraît-il, qui fut établie dans le pays de Liège. En 1815, le roi des Pays-Bas le nomma aux doubles fonctions de membre de la commission relative au tarif des droits d'entrée et de sortie et de membre du syndicat d'amortissement. Il fut pen-

sionné par les Etats allemands comme ancien conseiller du prince-évêque de Liège, et, le 20 juin 1817, il fut nommé conseiller à la cour supérieure de Liège, place honorable qu'il occupa avec distinction jusqu'à sa retraite, le 4 octobre 1832.

F.-D. Doyen.

Ouvrages de Piret et ses papiers de famille. — *Journal de Liège* du 17 janvier 1838. — Britz, *Jean-Joseph Piret, publiciste liégeois ou conflit politique élevé au sujet des jeux de Spa, à la fin du XVIII^e siècle*, dans la *Revue historique du droit français et étranger*, t. IV (1858), p. 400-417. — Ad. Borgnet, *Hist. de la Révolution liégeoise, passim*. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, nos 979, 1027, 1028, 1029.

PIRLOT (*Charles-Louis-Joseph*), professeur, géographe, né à Huy, le 2 pluviôse an XII (21 janvier 1804), décédé à Namur, le 26 avril 1843. Après s'être préparé, par de bonnes études, à entrer dans l'enseignement, il obtint, en 1828, une place de professeur au collège royal d'Ath, ville dans laquelle il vint s'établir et où il se maria. Professeur de quatrième, de 1828 à 1831, de la classe spéciale de français, de 1831 à 1834, il fut également chargé, à partir de ses débuts, du cours d'histoire et de géographie. Appelé, en 1834, à réoccuper sa première chaire, il la conserva jusqu'en octobre 1837, époque à laquelle il crut devoir démissionner pour fonder, à ses frais et sous le patronage du clergé, un pensionnat en concurrence avec l'établissement d'où il sortait, pensionnat qui devait devenir plus tard le collège épiscopal de Liessies. N'ayant rencontré dans son entreprise ni le succès ni les encouragements auxquels il s'attendait, le chagrin s'empara de lui et sa santé s'altéra. Il était atteint du mal qui devait l'emporter quand, le 11 novembre 1842, après la mise à exécution de la loi sur l'enseignement primaire et en manière de compensation, il fut nommé inspecteur à Namur. Aussi n'eut-il pas le temps d'exercer ces fonctions.

On doit à Pirlot quelques ouvrages classiques, anciennement adoptés dans la plupart des maisons d'éducation, et dont voici les titres : 1. *Abrégé méthodique de la géographie universelle, avec des notes sur la géographie ancienne,*

à l'usage des jeunes Belges. Bruxelles, 1830; in-12. Cet ouvrage eut quatre éditions; la dernière porte la date de 1837. — 2. *Tableau géographique et statistique de la Belgique*. Bruxelles, 1833; une feuille. En collaboration avec L.-A.-J. Quetelet. — 3. *Lettres sur l'astronomie ou premiers éléments de cette science mis à la portée des commençans*. Bruxelles, 1834; in-18.

Fréd. Alvin.

Vander Maelen, *Dictionnaire des hommes de lettres*. — *Bibliographie nationale*, t. III. — C.-J. Bertrand, *Catalogue de la bibliothèque de la ville d'Ath*. — Demaret et Foudrin, *Annales du collège d'Ath*. — Collège d'Ath. Notices biographiques sur le corps enseignant depuis 1809 (manuscrit de la Bibl. roy. de Belgique). — Renseignements particuliers.

PIRMEZ (*Coraly-Thérèse*), écrivain, née à Châtelet, le 4 juin 1833, morte à Châtelet, le 14 janvier 1888. Elle vécut dans le célibat, avec sa sœur Phaloé-Rosalie Pirmez. Dès 1864, Victor Pirmez, leur père, alors conseiller communal, avait proposé de construire une église dans le populeux quartier du faubourg de Châtelet. Les deux sœurs s'associèrent pour réaliser ce vœu, et, en 1878-1879, Coraly Pirmez fit bâtir, dans sa propriété, dite *Le Pensionnat*, une église dans le style roman, sur les plans de M^r l'architecte Elie Piérard, de Charleroi, et la fit décorer de sculptures de l'Institut Mayer, de Munich, et de tableaux de M^{lle} Emilie Drion du Champois, de Gosselies, sa nièce. Cette église a été consacrée, le 8 novembre 1880, sous le vocable : *L'Immaculée Conception* et reconnue, par l'autorité civile, comme succursale, par arrêté royal du 11 juin 1885.

Le 13 juillet 1885, M^{lle} Coraly Pirmez fit don, à la fabrique de l'église, du mobilier de celle-ci et d'une maison curiale avec dépendance (*Moniteur* du 23 novembre 1885); elle fit, en outre, don du maître-autel en pierre blanche et d'un magnifique ostensor.

On doit à M^{lle} Coraly Pirmez un volume, intitulé : *Histoires et Légendes*, que la baronne Drion, sa sœur, a fait éditer après sa mort (Bruxelles, Société belge de librairie, 1893; gr. in-8°,

382 p.). C'est un recueil d'histoires édifiantes et de pieuses légendes, écrites pour les jeunes filles de la petite bourgeoisie et du peuple qu'elle rassemblait au patronage de Sainte-Thérèse. Elle traduisit et appropria également, pour le délassement des cercles ouvriers catholiques, les œuvres dramatiques qui paraissaient en Allemagne et en Angleterre et qu'elle jugeait propres à favoriser la culture morale.

Clément Lyon.

État civil de Châtelet. — Louis Darras, *Hist. de la ville de Châtelet* (Charleroi, 1898), t. II.

PIRMEZ (Edouard), publiciste, né à Marchienne-au-Pont, le 14 mars 1826, mort à Zermatt (Suisse), le 2 juillet 1892. Sous la direction de son père, latiniste distingué, il fit ses humanités, puis il alla suivre les cours de droit à l'université catholique de Louvain, où il reçut le diplôme de docteur le 21 septembre 1847; il se fit aussitôt inscrire au tableau de l'ordre des avocats du barreau de Charleroi; mais il ne pratiqua guère et préféra se livrer à des recherches sur l'histoire religieuse de sa contrée natale. Il possédait, dans ses archives particulières, une *Chronique manuscrite du couvent des Religieuses Sépulchrines de N.-D. de Miséricorde, à Marchienne-au-Pont, de 1636 à 1713*. Il l'a publiée, avec une préface, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (Louvain, t. X, p. 362-371). Il s'occupa aussi d'une notice sur le collègue des Oratoriens, de Thuin, et sur l'ordre de l'Oratoire, qui parut en deux articles dans la revue bruxelloise *Le Catholique*, en 1868. Bien documentée, cette notice est écrite avec méthode et clarté. Il fit encore paraître, dans *Le Catholique*, en 1869, plusieurs études sur : *l'Église sous le premier empire, le Gouvernement parlementaire sous la Restauration, etc.* Il collabora aussi à la *Revue Catholique* de Louvain, dont le tome XXIX (1870) renferme un article signé de son nom et intitulé : *Les Mémoires de M. Beugnot*, et à *La Belgique*, revue mensuelle (t. I^{er}, II, V, VI et VII). Edouard Pirmez a publié, en outre,

dans diverses revues et journaux, des articles anonymes ou signés d'un pseudonyme qui furent remarqués.

Comme son père, il fit partie du conseil communal de Marchienne, dont il fut bourgmestre pendant cinq ans, de 1855 à 1860; il fut aussi, pendant longtemps, président du conseil de fabrique de l'église paroissiale et membre du bureau de bienfaisance de 1855 à 1861.

Clément Lyon.

Pierre-Antoine Masset, *Histoire de Marchienne-au-Pont* (Malines, 1893), p. 476. — *Education populaire*, n° du 14 juillet 1892. — *Analectes eccl. de Louvain* (t. X, 1873; p. 362-371). — État civil de Marchienne et de Floreffe. — *Journal le Catholique*, nos de janvier 1868, Bruxelles. — *La Revue catholique* (Louvain, 1870, t. XXIX). — *La Belgique*, revue mensuelle (t. I, II, V, VII, VIII).

PIRMEZ (Eudore), avocat, membre de la Chambre des représentants, ministre de l'Intérieur, ministre d'État, directeur de la Banque nationale, né à Marchienne, le 14 septembre 1830, et mort à Saint-Gilles (Bruxelles), le 2 mars 1890.

La famille de Pirmez est une des plus considérées de l'arrondissement de Charleroi. Son bisaïeul avait été bourgmestre de Châtelineau en 1744. Son aïeul (Edouard-Joseph), après de fortes études de droit à l'université de Louvain, avait repris, en 1794, à Châtelineau, une maison de commerce fondée par un oncle maternel, N.-J. Lorent. Son père (Léonard), le troisième des sept fils d'Edouard-Joseph et de Rosalie Wyart, fut bourgmestre de Châtelineau (voir plus loin). La plupart des aptitudes et des goûts de son père et de son grand-père se retrouveront, avec leurs principes de libéralisme, chez Eudore Pirmez. Son éducation politique et économique se ressent aussi très heureusement de ses fréquentes relations avec l'aîné de ses oncles, Jean Pirmez, autre esprit modéré et distingué, fort versé dans les questions monétaires, et qui, après avoir siégé au Congrès national, fut à la Chambre des représentants, de 1831 à 1856, l'un des défenseurs les plus convaincus de la liberté commerciale.

Eudore Pirmez fit ses études humanitaires chez les Pères Jésuites de

Namur, du mois d'avril 1839 au mois d'août 1846. Quoique de complexion assez délicate, il remporta de grands succès dans toutes les branches, grâce à sa vive intelligence non moins qu'à un labeur acharné que son père s'efforça de modérer souvent.

C'est à Namur qu'il se prépara, de 1846 à 1847, à l'examen de candidat en philosophie et lettres. Quant aux études juridiques (1847 à 1850), il les fit sans passer par aucune Faculté de droit, s'aidant des manuels ou des cahiers des examinateurs du Jury central, et recourant tous les jours aux conseils et aux lumières de son père, qui revivait ainsi en quelque sorte les années de sa jeunesse estudiantine. Avec l'étude du droit, Pirmez avait mené de front celle des lettres, des sciences et des arts. Aussi, quoi qu'il fût bien jeune lorsqu'il entra au barreau (il prêta le serment d'avocat à vingt ans), il attira l'attention sur lui dès le premier jour et il fut appelé à plaider des affaires d'une importance réelle. Ses confrères reconnurent vite sa valeur juridique et sa compétence en matière commerciale et industrielle : elles s'affirmèrent notamment dans un procès (fabrication de la soude) au cours duquel il fut amené, par un enchaînement curieux de circonstances, à faire des recherches spéciales où il devait, a-t-on dit, trouver la « source » principale de sa fortune. Assurément il était armé de toutes pièces quand, après six ans de barreau, accomplissant les vœux de sa famille, particulièrement ceux de son oncle Jean, et satisfaisant d'ailleurs les désirs personnels d'une ambition légitime, il songea à aborder la vie politique.

Ses traditions de famille, comme ses plus intimes aspirations, rangeaient Eudore Pirmez dans le libéralisme.

Albert Nyssens, le biographe sympathique et parfaitement documenté d'Eudore Pirmez, rappelle que celui des oncles d'Eudore qui fut quelque peu son éducateur politique, comme nous le disions tout à l'heure, Jean Pirmez, avait voté, au commencement de 1856, dans une des sections de la Chambre, contre

le projet de loi sur la charité, que Frère-Orban proposa d'appeler du nom qui lui est resté : loi des couvents. Il dit également que le père d'Eudore lui-même avait fait contre cette loi une pièce de vers (ne serait-ce pas la chanson : *Vite à la porte, Dîme et Mainmorte!* que chantaient les électeurs carolorégiens en 1857?). Eudore Pirmez n'a jamais assurément pensé à aller soutenir au Parlement un ministère qui avait pareille loi dans son programme. M^r Woeste estime cependant (*Revue générale* de 1890, p. 451) que « Pirmez était fourvoyé dans » le parti libéral et, pour tout dire en « un mot, était mal parti au début de » sa carrière ». A l'appui de son opinion, il invoque une légende : « On assure », dit-il, « que Pirmez aurait figuré volontiers sur la liste conservatrice en juin 1856; mais celle-ci venait de se com- » pléter au moment où ses intentions » furent connues. Ne sachant se résigner » à l'attente, il se porta seul, n'étant ni » l'allié des catholiques qui n'avaient » pu l'accepter, ni celui du candidat » libéral qui était M^r Charles Lebeau ». Oui, Pirmez se porta seul, mais contre un des candidats catholiques, Mr Wautelet, et avec l'intention bien arrêtée, les journaux du temps le constatent, de ne pas voter un projet de loi auquel il était aussi hostile que son père et son oncle Jean. Il n'obtint que 942 voix; Mr Wautelet en réunit 1,440. Au mois de décembre 1857, la Chambre des représentants ayant été dissoute, Pirmez, candidat de l'Association libérale de l'arrondissement de Charleroi, fut élu par 1,564 suffrages (le candidat le plus favorisé de la liste catholique, M^r De-champs, n'en obtint que 955). M^r Woeste reconnaît d'ailleurs, dans le même article de la *Revue générale*, que « ce fut la loi » sur la charité qui le décida à donner » ce coup d'aviron dans les eaux libé- » rales; il n'aimait pas les fondations, » il en avait peur, il y resta toujours » contraire.... Ses vues manquaient un » peu de largeur et d'horizon : redou- » tait-il un abus, le principe disparaî- » sait : la nécessité de prévenir l'abus » devait tout faire plier devant elle ».

Nous croyons pouvoir affirmer que cette appréciation des vues de Pirmez est contredite par les faits : la suite de cette notice le prouvera. M^r Woeste va jusqu'à dire que « ce mandat libéral fut » pour Pirmez la tunique de Nessus...
 « Comment, dans la force de l'âge et du » talent, s'exposer, en se séparant de la » gauche, à être condamné à une retraite » prématurée ! Sans doute, Pirmez se sépara parfois de ses amis, mais jamais il n'abandonna le libéralisme.

Au début de la session 1857-1858, la Chambre avait été saisie d'une pétition d'habitants de la Flandre occidentale, demandant que le cours légal fût donné à la monnaie d'or française. Le 26 février 1858, Pirmez, qui avait choisi cette question pour ses débuts, donna si bien sa mesure qu'il obtint les applaudissements unanimes des vieux parlementaires, qui l'appelèrent incontinent à faire partie d'une commission chargée d'étudier les questions monétaires et dont il fut le rapporteur. Alors, comme plus tard, comme toujours, il se plaçait sur le terrain de la liberté économique. Sa bonne volonté et son activité égalant sa science, aussi sûre que variée, on lui confia très fréquemment les fonctions de rapporteur de sections centrales dès son entrée au Parlement (monnaie d'appoint, concessions de péages, codes, etc., etc.). La rédaction surtout de profonds et judicieux rapports (1) sur le projet de nouveau code pénal, ses discours sur le budget de la justice au cours des années 1859, 1860 et 1861, son esprit d'initiative et son amour des réformes faisaient déjà présager un ministre. La croix de l'Ordre de Léopold récompensa, en juin 1861, le travail et le dévouement du jeune législateur qui, tout en défendant avec la même conscience les intérêts généraux du pays et les intérêts particuliers de son arrondissement, tout en répondant à l'attente du libéralisme, avait su faire preuve d'indépendance vis-à-vis de ses amis (1857 : validation des pouvoirs d'un député d'Ath; 1859 : annulation des élections de Louvain).

(1) Cf. Nypels, *Législation criminelle de la Belgique* (Nyssens, p. 274).

Soumis à réélection en 1859, il avait passé en tête de la liste libérale : il eut le même honneur jusqu'en 1870 :

Au cours de son troisième mandat, s'il joue dans les discussions d'ordre judiciaire et économique un rôle non moins important que pendant ses quatre premières années parlementaires, on le voit aborder plus fréquemment les questions politiques. Il y apporte un esprit réel de modération et des tendances conciliatrices (décembre 1861 : démêlés du ministre de la guerre Chazal et du lieutenant-colonel Hayez; janvier 1862 : conflit entre la magistrature et le département de la guerre à la Fonderie de canons de Liège; juillet 1862 : constitutionnalité du décret de prairial sur les cimetières; mars 1862 et mai 1863 : indemnités aux Anversois dont les propriétés sont frappées de servitude). D'ailleurs, la modération de son attitude et le calme de sa parole n'excluaient pas la fermeté de ses principes anticléricaux. On le vit bien lorsque vint en discussion, au mois d'avril et au mois de mai 1863, le projet de loi sur les fondations au profit de l'enseignement public (*les bourses d'études*). Déjà, le 7 mai de cette année, pendant la discussion du budget des cultes, Pirmez avait manifesté, pour la mainmorte et la création des personnes civiles, une « horreur » déjà visible dans certaine étude inédite sur *le droit de fonder*, antérieure à son entrée au Parlement, et qui a été retrouvée dans ses papiers par Nyssens. Pirmez estimait que la faculté de fonder est en réalité une atteinte à la liberté, parce qu'elle permet à un homme d'imposer sa volonté à toutes les générations qui seront soumises à son caprice. Le ministre de la justice, J.-B.-V. Tesch, avait nié le droit de faire des fondations en faveur des missions interdites par la législation de 1809 et MM. Van Overloop et Thibaut considéraient pareille doctrine comme attentatoire à la liberté des cultes. Pirmez était intervenu dans le débat pour contester énergiquement que le droit de fondation eût quelque chose de commun avec cette liberté. S'inspirant du principe que « les fondations sont

« des établissements publics qui, par leur durée, sortent des droits de la volonté privée », il fut, en mai 1863, du nombre des légistes de la gauche qui ne voulurent à aucun prix conclure de la liberté religieuse au droit de faire des fondations et qui refusèrent le caractère de droits acquis aux stipulations établies par les fondateurs de bourses. Il vota la substitution de commissions provinciales aux administrateurs spéciaux. Il proposa en même temps, et fit admettre à une forte majorité, un amendement qui laissait aux boursiers la faculté de fréquenter un établissement public ou privé du pays à leur choix, sans que cette faculté pût être restreinte par l'acte de fondation.

L'inflexibilité de Pirmez dans la défense du dogme libéral ne l'empêcha pas de voter autrement que ses amis quelques mois après, lorsqu'ils estimèrent que le scrutin, qui avait éliminé à Bruges, le 9 juin 1863, un de leurs chefs, l'éminent Paul Devaux, était vicié par la fraude et la corruption. Une enquête faite par la magistrature brugeoise à la demande d'un certain nombre d'électeurs et produite devant la Chambre au début de la session 1863-1864, donna lieu à des interprétations naturellement fort diverses. Pirmez fut d'avis qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes de fraude et de corruption : il acquitta les accusés de Bruges comme il avait, cinq ans auparavant, acquitté les accusés de Louvain. « Faire ce qu'on croit bon et juste », dit-il, « est un devoir envers soi-même et un devoir envers ses amis ».

Les électeurs de Bruges, convoqués à nouveau en janvier 1864, non seulement s'obstinèrent à fermer le Parlement à Paul Devaux, mais enlevèrent à deux autres libéraux le mandat qu'ils leur avaient conféré en juin 1863. La majorité ministérielle, déjà considérablement diminuée par les élections d'Anvers (affaire des *servitudes militaires*) et de Bastogne, se trouva du coup réduite à deux ou trois voix. Le cabinet Rogier-Frère-Tesch-Vanden Peereboom-Vander Stichelen-Chazal donna sa démis-

sion le 14 janvier. Rogier écrivit au Roi qu'en présence d'une opposition formée d'éléments divers, mais systématiquement et passionnément unis pour combattre le cabinet en toute question, soit politique, soit administrative, la force nécessaire lui manquait pour continuer de gérer efficacement et dignement les affaires du pays... Sans doute, si la majorité libérale, par suite de circonstances locales — les fortifications d'Anvers — s'était notablement affaiblie à la Chambre des représentants, elle s'était accrue au Sénat dans une égale proportion et à aucune autre époque cette opinion n'y avait réuni un aussi grand nombre d'adhérents... Au Roi de voir s'il jugeait à propos de faire usage de sa prérogative constitutionnelle en dissolvant la Chambre...

Les difficultés étaient grandes. Aucun des membres de la majorité parlementaire ne pouvait accepter de former un cabinet, et Pirmez, à qui Léopold I^{er} s'adressa après le refus d'Henri de Brouckère, Pirmez moins que personne. Il exposa au Roi, qui prisait assez ses talents et son caractère pour lui offrir le ministère malgré sa jeunesse (il n'avait que trente-quatre ans), qu'il était « l'un des hommes les plus impossibles de la Chambre ». Comme il s'était séparé de ses amis dans quelques circonstances, notamment dans le vote récent sur l'élection de Bruges, on verrait dans son entrée au ministère le résultat d'un calcul qui affaiblirait sa position morale. Quand, au mois de mars, un débat s'engagea à la Chambre des représentants sur la crise ministérielle, il s'exprima en ces termes : « J'ai fait partie de la majorité qui a soutenu le cabinet démissionnaire; je n'avais ainsi, à sa chute, ni le droit à la récompense, ni le devoir de subir les charges de la victoire... Quelque opinion que je cherche à me faire de moi-même, je suis bien obligé de reconnaître que si moi, l'un des plus jeunes membres de cette assemblée, j'ai été désigné comme pouvant remplir une des positions les plus éminentes du pays, je le dois sur tout au vote que je rappelle... Je paraî-

« trais récolter les fruits d'une prudence
 « trop prévoyante; j'amoincherais ma
 « considération personnelle de tout ce
 « que je pourrais gagner en réputation
 « d'habileté; et celle-ci m'enlèverait
 « précisément ce qu'il faut pour gouver-
 « ner, l'autorité morale que n'a jamais
 « l'adresse, mais toujours la droiture... »
 Et il ajoutait que si l'on peut, que si
 l'on doit même s'isoler de son parti, en
 résistant à des entraînements qui sont
 d'autant plus forts que leurs mobiles
 sont plus élevés et plus purs, « ces actes
 « d'isolement ne peuvent jamais être
 « faits dans l'espoir d'un avantage per-
 « sonnel...; il ne faut pas même que leur
 « résultat fasse déteindre un soupçon sur
 « les motifs qui les ont dictés... ». Cette
 loyale et fière attitude de Pirmez envers
 ses amis, ce respect de lui-même et de sa
 conscience, nous les reverrons en 1879.

Nous n'avons pas à retracer ici
 l'histoire de la longue crise ministé-
 rielle, qui aboutit enfin, le 16 juillet
 1864, à la dissolution de la Chambre.
 Si le ministère n'avait pas demandé la
 dissolution simultanée du Sénat, c'est
 parce qu'il ne pouvait supposer que
 quatre de ses amis auraient, l'année
 suivante, dans la question des bourses
 d'études, pris une attitude qui faillit
 empêcher le vote de la loi. Il sortit
 raffermi de l'élection du 11 août 1864 :
 douze voix de majorité lui étaient
 acquises à la Chambre.

Pirmez, que près de 2,000 votants
 sur 3,500 renvoyèrent au Parlement,
 prit texte de l'énormité des dépenses
 électorales qui se firent alors dans son
 arrondissement, pour insister sur la
 nécessité d'inscrire l'interdiction des
 dîners dans le projet de loi destiné
 à réprimer les fraudes électorales, en
 même temps d'ailleurs qu'il réclama une
 indemnité en faveur de ceux qui devaient
 se déplacer pour prendre part au vote.

Pour faire triompher sa proposition,
 il invoqua le principe d'égalité que
 l'indemnité établirait entre les habi-
 tants des villes et ceux des campagnes.
 Cet argument, qui a perdu sa valeur
 depuis que les élections législatives ne
 se font plus au chef-lieu de l'arrondisse-

ment, Pirmez l'invoquait également pour
 réclamer le fractionnement des arron-
 dissements qui nommaient un nombre
 considérable de députés et de sénateurs.
 Il n'admettait pas qu'un arrondissement
 eût douze, quinze ou dix-huit manda-
 taires, alors que d'autres n'avaient droit
 qu'à un ou à deux députés. Ses préfé-
 rences n'allaient pas toutefois à une
 grande division des circonscriptions : il
 répugnait à un morcellement excessif
 des collèges, « qui n'aurait d'autres
 « conséquences que d'abaisser la légis-
 « lature et les corps électoraux en sou-
 « mettant les élus et les électeurs à une
 « dépendance réciproque, funeste à la
 « liberté et à la dignité des uns et des
 « autres ».

Un même respect du principe de
 l'égalité électorale inspire le discours
 qu'il prononça, au début de la session
 suivante (16 novembre 1864), sur les
 dispositions de la loi successorale. Il
 eût été heureux que l'on trouvât le
 moyen de soumettre toujours à l'impôt
 les valeurs mobilières qui, sauf dans
 les cas d'inventaire et de liquidation,
 ou lorsqu'il y avait des mineurs en cause,
 échappaient au fisc. Il n'aurait pas été
 éloigné de proposer le serment tel qu'il
 était appliqué en Amérique et en Angle-
 terre. Mais il ne semble pas que la
 Chambre fût grand partisan de cette
 réforme, pas plus que de celle qu'il
 préconisa, en matière de détention
 préventive, quinze jours plus tard
 (1^{er} décembre).

Déjà en 1863, il avait soutenu que, la
 détention préventive étant une peine,
 il fallait en tenir compte au condamné.
 On devait, à son sentiment, et l'on
 pouvait, sans inconvénient réel, la sup-
 primer dans le plus grand nombre des
 cas où elle était mise à exécution et de
 toute manière il était juste qu'elle fût
 imputée sur la peine. Il avait sur cet
 objet conçu tout un plan de réformes
 qui ne fut réalisé qu'en 1873. Il ne
 réussit (débat de mai 1867 sur le code
 pénal) qu'à faire admettre, par 44 voix
 contre 28, un amendement aux termes
 duquel « toute détention subie avant
 « que la condamnation soit devenue

« irrévocable par suite de l'infraction » qui donne lieu à cette condamnation, « sera imputée sur la durée des peines » emportant privation de la liberté ». Il est possible qu'il eût obtenu gain de cause plus tôt et d'une façon plus complète, s'il avait accepté le portefeuille de la Justice qui lui fut offert à la veille de l'ouverture de la session de 1865-1866.

Pour remplacer J.-B.-V. Tesch qui, malgré de vives instances, se retirait du cabinet, Rogier avait tout d'abord songé à Pirmez. Il ne faut voir apparemment, dans le refus de Pirmez, qu'une aversion profonde pour les tracasseries ministérielles, une répugnance dont ses amis politiques ne devaient avoir raison que deux ans après. Certes, ce n'était point un désir anticipé de repos qui inspira cette résolution, car de 1865 à 1867 il donna de nouvelles et nombreuses preuves d'activité. On en peut juger par la lecture des *Annales* et *Documents parlementaires*. Nous renvoyons à ses rapports ou à ses discours sur les objets suivants : Revision du code de commerce (9 février 1866); les coalitions (avril-mai 1866); exécution de la loi sur les bourses d'études : les administrations spéciales des fondations (4 et 11 mai 1866); les brevets d'invention (décembre 1866); la revision du code pénal (novembre et décembre 1866, janvier, février, mars et mai 1867, 12 décembre 1868); l'abolition de l'article 1781 du code civil (23 et 24 janvier, 1er, 5 et 6 février 1867); la mise à la retraite (1) des magistrats inamovibles (22 mai 1867); les frais de protêt (29 novembre 1867); la réforme électorale (22 mars 1866, 19 février, 9, 11 et 12 avril 1867); le budget de la guerre (4 et 20 décembre 1866); le transport à prix réduit des ouvriers et des élèves sur le chemin de fer (26 novembre 1867).

Plus que jamais, la discussion des problèmes juridiques, économiques et sociaux semble plaire davantage à Pirmez que celle des questions politiques : elle

(1) Il faisait remarquer que si les Constituants ont conféré le privilège de l'inamovibilité à la magistrature assise, c'est uniquement pour garantir son indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs.

lui valait d'ailleurs, elle lui valut toujours ses plus brillants succès parlementaires. Si, par exemple, comme le dit Mr Goblet (*Cinquante ans de liberté* : la vie politique), on a pu donner avec raison le nom de *Code pénal belge* au travail législatif qui fut promulgué le 15 octobre 1867, parce que, plus philosophique dans ses principes et plus humain dans son application que le code de 1810, il répond, malgré quelques imperfections de détail, aux progrès réalisés dans la science du droit comme dans l'état de nos mœurs, il faut reconnaître la part considérable que Pirmez a prise à ce travail. On peut toutefois s'étonner que cet esprit si large et si compréhensif, qu'aucune réforme, si hardie qu'elle fût, paraissait ne devoir faire reculer, ait été partisan du maintien de la peine de mort. On a reproché à Pirmez d'être aussi en contradiction avec ses théories économiques, quand il voulut faire du repos hebdomadaire une obligation.

Il n'est pas aisé, en effet, de s'expliquer pareille dérogation aux principes de liberté et d'égalité dont il réclamait précisément la stricte observance pendant la discussion de la loi électorale (mars 1866). Très préoccupé de l'injustice d'un système électoral engendrant fatalement la prédominance de quelques grandes villes qui, par le nombre de leurs mandataires, faisaient déjà et feraient de plus en plus la loi à tout le pays, il rappelait l'agitation d'Anvers, et demandait qu'on avisât au moyen d'empêcher que le gouvernement fût amené à subir la loi d'une députation plutôt que d'agir selon les vœux du pays. Dans l'intérêt de la justice et afin que les électeurs des petits arrondissements ne fussent pas victimes de l'inégalité, il penchait, comme il l'avait déjà fait en 1865, pour le fractionnement des grands arrondissements. C'est, pensons-nous, pendant la séance du 21 mars qu'un remarquable discours du député de Furnes, J. De Smedt, attira son attention toute particulière sur les graves irrégularités du régime qui constituait la majorité parlementaire. Le futur

président de l'Association réformiste pour l'adoption de la représentation proportionnelle établissait, en effet, d'une façon irréfutable, que la minorité du corps électoral votant pouvait élire la majorité numérique de la Chambre; que des minorités importantes étaient nécessairement exclues de toute représentation et que, pour corriger ces vices de la loi électorale, on ferait bien d'introduire dans la loi le système de la représentation des minorités, tel qu'il avait été développé en Angleterre par Hare... Nous y songerons, semble s'être dit Pirméz. Et nous verrons qu'il y avait songé mûrement lorsque, la question de la réforme électorale se reproduisant en 1870 et en 1878, « il blâmera les inconvénients et les injustices du système majoritaire », non moins vivement que les égarements et les folies du suffrage universel qui causerait la ruine du libéralisme. (Voir plus loin.)

L'année 1868 devait amener un grand changement dans la vie de Pirméz. Il entra, le 2 janvier, au ministère de l'Intérieur, en remplacement d'Alphonse Vandenpeereboom, dont la retraite, comme celle de Rogier, eut pour cause principale un dissentiment avec leurs collègues Frère, Bara et Vander Stichelen, au sujet de l'interprétation de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire.

Pirméz écrit à son ami, Frison, le 29 décembre 1867 : « Mes vœux pour l'apaisement de la crise ministérielle ne sont pas exaucés et le fardeau des affaires politiques va peser en partie sur moi ». Il résulte de cette lettre et des explications fournies à la Chambre sur la crise ministérielle (janvier 1868), que Pirméz faisait tout à la fois œuvre de modération, de dévouement à son parti et de sacrifice à ses goûts et à ses convenances personnelles en acceptant le portefeuille de l'Intérieur. Il n'admettait pas que l'on dût, au point de vue de l'enseignement religieux, appliquer aux écoles d'adultes les dispositions de cette loi de 1842, dont cependant il restera partisan, alors même que tous ses amis politiques l'abandonneront en 1879 :

« Je ne veux pas », dit-il à la Chambre en janvier 1868, « donner à la loi de 1842 une extension qu'elle ne comporte pas, mais je l'exécuterai franchement et loyalement. A tous ceux qui en sont partisans comme moi, je dirai : Maintenez-la dans son esprit, dans les parties où elle se justifie, mais n'essayez pas d'aller au delà : une corde trop raide est exposée à se rompre ». Lors de la discussion de son budget, il parle dans le même sens : « Il faut que l'école, organisée d'après la loi de 1842, nous donne un enseignement primaire laïque, séparé de l'enseignement religieux partout où il y a des consciences qui réclament cette séparation complète et absolue ». D'ailleurs, si l'enseignement primaire laïque a naturellement ses préférences, s'il est décidé à ne pas faillir aux devoirs que lui imposent les droits de l'autorité civile et ceux de la liberté, il tâchera d'être juste partout et toujours; il ne recourra jamais à des représailles dont un mot trop célèbre : « Chacun son tour », prononcé peu de temps auparavant au conseil communal d'Alost, tendrait à justifier l'usage (25 janvier 1868). Nous ne croyons pas que les adversaires de Pirméz aient eu l'occasion de lui reprocher de n'avoir pas, sous ce rapport, conformé ses actes à ses principes.

Si la carrière ministérielle de Pirméz ne fut pas très longue (deux ans et demi), elle fut au moins bien remplie. Comme on pouvait s'y attendre, il manifesta une profonde antipathie pour la routine en quelque endroit qu'il la rencontrât, et il la combattit au risque parfois de mécontenter ses meilleurs amis politiques. Ainsi, dès le premier jour (2 mai 1868), il déclare qu'il supprime du budget « le fonds et les règlements concernant l'amélioration des races bovine et chevaline » (cf. 4 et 5 février 1869) et il se prononce nettement contre l'institution d'un « fonds général d'agriculture destiné à indemniser les propriétaires de bétail en cas de perte par suite de maladie ou d'accidents ». Les vrais principes économiques lui

paraissent condamner ce système forcé d'assurances par l'Etat au moyen de l'impôt : il faut abandonner l'établissement de ce fonds à l'initiative individuelle. Il ne veut pas plus de la contrainte : il se prononce contre l'instruction obligatoire (mars 1868), comme il défend la liberté du travail des femmes et des enfants dans l'industrie — plus tard il admettra une restriction — et la liberté de l'ouvrier en matière de livret (janvier-avril 1869). Son esprit novateur se donne carrière dans le règlement des affaires administratives aussi bien que des affaires industrielles, et particulièrement dans la solution des problèmes pédagogiques. La première année, tous ses soins seront donnés à l'organisation de l'enseignement laïque pour filles et du demi-temps dans les écoles primaires. Pendant la seconde année, c'est dans la discussion des programmes de l'enseignement moyen que l'innovateur, l'ami des réformes donnera surtout sa mesure.

Ce fut un débat vraiment curieux que celui qui s'engagea, en février 1869, à la Chambre des représentants, sur l'enseignement des athénées et des collèges. Pirmez avait soumis au conseil de perfectionnement, dans sa session d'octobre 1868, certains projets dont s'étaient vivement émus les professeurs et les amis des lettres anciennes. Estimant que le ministre chargé de l'instruction publique ne doit pas se borner à célébrer les bienfaits des études classiques et leur heureuse influence sur l'intelligence et sur le cœur, à « faire » un discours de temps en temps sur « ce point qui comporte parfaitement » la phrase, à larder ce discours de « quelques vers d'Horace ou de Virgile », il avait pris une part sérieuse aux discussions du conseil de perfectionnement : on en peut juger par les observations qu'il soumit à ses membres dans la séance du 29 octobre (voir *Rapport triennal sur l'enseignement moyen*, 1867-1869, p. 224-226). Quoique le conseil n'eût point partagé ses vues, Pirmez était resté convaincu notamment que l'insuffisance des résultats obtenus dans l'étude des deux langues mortes devait

être attribuée aux programmes et aux méthodes. Il expose sa conviction à la Chambre. Renoncer à apprendre à écrire en latin, mais faire mieux connaître la littérature latine : voilà la première partie de la thèse qu'il défend. Il soutient qu'avec les thèmes d'imitation, les narrations latines, les discours latins, les vers latins et les explications développées à l'excès, on n'arrivera jamais à pouvoir faire apprécier les grands écrivains de Rome. Ce qu'il faut, selon lui, c'est la lecture et la traduction. Quant à l'étude du grec, il n'est pas loin de la trouver stérile, puisque — l'exagération ici est moindre — « la plupart » des élèves en savent si peu que rien « en sortant des classes et n'ouvrent » plus un livre de grec après leur sortie « de rhétorique ». Quoi qu'en pense Nyssens, Pirmez, si grand admirateur qu'il fût du grec et du génie grec et tout en admettant que l'étude des formes de la langue d'Homère et de Thucydide est une excellente gymnastique intellectuelle, n'aurait guère hésité, s'il avait été soutenu, à la remplacer « par une » gymnastique qui constituerait le même « exercice intellectuel et qui produirait » des fruits ». Cette gymnastique, moins « stérile » que la première, il l'aurait demandée aux langues vivantes, dont l'importance eût été considérablement augmentée, non moins d'ailleurs que celle de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles et même des sciences économiques et sociales. Sur ce terrain difficile, il tint tête à ses contradicteurs, Schollaert, De Haerne et Rogier, avec autant d'humour et d'esprit que le jour où il défendit, en l'appelant « le mariage » de Cérès et d'Apollon », la fusion de la direction générale de l'agriculture et de l'industrie et de la direction générale des beaux-arts, lettres et sciences, où Louis Hymans voyait, lui, « la réunion » des carottes sous une même direction » (mai 1872); ou, lorsque, à propos de l'interprétation du décret du 24 messidor an XII, dont la constitutionnalité était contestée, il le qualifiait de « code de » politesse obligatoire » (29 janvier 1868); ou encore, lorsqu'il répondait

au député qui estimait qu'il faudrait reculer de dix ans l'époque à partir de laquelle on ferait figurer les contemporains dans la *Biographie nationale* :

« La commission devrait aussi examiner
 « si le terme de dix ans n'est pas trop
 « court. Mais quel que soit le terme
 « qu'on adopte, il sera toujours désa-
 « gréable d'être mort quelques jours
 « avant l'expiration du délai fixé. A cet
 « inconvénient, il n'y a rien à faire ».

La question du grec, sur laquelle il revint en 1873, Pirmez l'étudia même dans la presse. Voici à quel propos. Rogier, philhellène intraitable lui, estimait que ce serait un malheur et une honte pour le pays si l'enseignement classique venait à s'abaisser et à être considéré comme une perte de temps et un luxe inutile, si l'on se contentait d'aller étudier la belle et grande histoire grecque dans les théâtres où l'on bafouait les héros d'Homère en attendant qu'on s'y livrât à des attaques bien autrement redoutables contre d'autres personnages. Le 11 février, Rogier feignit de n'être que le porte-parole d'un ancien professeur, « un de ces pédants, si l'on veut, qui aiment leurs auteurs, qui les savourent, qui se passionnent pour les beautés des auteurs qu'ils expliquent et cherchent à faire passer leur enthousiasme dans le cœur de leurs jeunes élèves ». Ce professeur l'avait, disait-il, prié de donner lecture à la Chambre d'une lettre relative à l'utilité pratique du grec. La langue qu'on disait morte, mais elle était très vivante, on la parlait beaucoup, surtout à la Chambre, et la lettre de son prétendu correspondant, M^r *Philalète*, faisait un tableau complet, et surtout bourré de grec, de la Chambre et de ses travaux. — Trois jours après, sous la signature d'une dame nommée *Hélène*, paraissait dans l'organe ministériel, *l'Écho du Parlement*, une lettre piquante où Pirmez, avec autant d'originalité que de science, s'ingéniait à prouver que, pour bien savoir le français, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir fait des *études classiques*, et que la lettre de *Philalète* ne contenait pas d'arguments

vraiment décisifs en faveur du grec.

Très occupés, les derniers mois de Pirmez au pouvoir! C'est qu'indépendamment des objets qui étaient dans ses attributions de ministre de l'Intérieur (affaires provinciales et communales, instruction, milice, propriété littéraire, arts, hygiène, loi sur la chasse), il examina de très près les questions de droit commercial, des lettres de change, des sociétés. Il y était d'une compétence absolue et qui s'affirma plus brillamment encore dans la suite (sessions de 1873, 1884, 1885, 1888).

Dans la session de 1869-1870, à la veille du renouvellement de la Chambre, le ministère préparait un projet de loi sur la milice, qui n'arriva pas à la discussion. Mais, lors du dépôt du budget de la guerre, on apprit par Pirmez que le tirage au sort et le remplacement seraient maintenus. (Pirmez ne se rallia, comme beaucoup de ses amis, au service personnel que plus tard, sous l'empire des événements de 1886). Aux députés qui proposaient le volontariat, il répondait : « Une armée
 « de volontaires au moyen d'une prime
 « d'argent par un contrat, par un
 « marché!... Je voudrais bien qu'on
 « me dit quelle différence il y a entre
 « celui qui s'engage, pour une somme
 « d'argent, à remplacer quelqu'un et
 « celui qui, pour une somme d'argent,
 « s'engage à servir un certain terme.
 « Le gouvernement établit un bureau
 « de remplacement. Je vais à ce bureau,
 « on me donne 1,000 francs : je suis
 « un mercenaire, un misérable. Mais
 « quand le système des volontaires
 « fonctionnera, vous aurez le même
 « bureau. Je m'y engage pour la même
 « somme et dans les mêmes conditions :
 « je serai alors volontaire et honorable! »
 A deux sénateurs catholiques qui déclaraient qu'ils voteraient contre le budget de la guerre parce qu'ils considéraient comme un déni de justice le refus d'exempter les élèves en théologie des établissements réguliers, il faisait observer qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de pourvoir au recrutement du clergé séculier que de lui réserver les dispenses qu'on voudrait étendre aux novices des

ordres religieux (19 février 1870).

L'élection du 11 juin 1870 fut pour le parti libéral un désastre, d'ailleurs inattendu si l'on s'en rapporte aux appréciations des journaux des deux camps. Il perdit six sièges de représentants à Gand, trois à Verviers, deux à Charleroi et un à Soignies. Pirmez fut réélu, mais avec moins de voix que précédemment, quoiqu'il pût se rendre cette justice (cf. son discours du 1^{er} mai à l'Association libérale de Charleroi) « qu'il avait consacré toute sa force, « toute son intelligence aux intérêts du « pays et de ses commettants et qu'il « leur avait donné son travail du jour, « souvent celui de ses veilles ». Le ministère libéral fit place au ministère catholique d'Anethan-Malou (2 juillet 1870). La dissolution du Parlement, un mois plus tard, augmenta encore la majorité ministérielle. De tous les candidats de l'Association libérale de Charleroi, Pirmez fut le seul élu. Beaucoup de catholiques ne trouvaient rien de *persécuteur* dans son libéralisme : leur confiance était acquise à ce « partisan « résolu de la liberté et de la tolérance » qui, tout en s'engageant à combattre aussi vaillamment que les autres libéraux pour l'indépendance du pouvoir civil, affirmait qu'il ne se laisserait pas plus inspirer dans l'avenir que dans le passé par des sentiments d'hostilité aux idées et aux principes religieux.

Quand Pirmez — sa lettre à son ami Frison du 29 décembre 1867 en fait foi — s'était associé aux destinées du cabinet Frère-Bara, il était loin de désirer une longue carrière ministérielle. Les hautes fonctions dont il sentait plus que personne les inconvénients, les difficultés et les périls, apportaient « trop de peines « et de troubles » dans son intérieur si calme, dans la vie si tranquille et si heureuse que lui faisait une compagne vraiment digne de lui, pour qu'il soit permis de douter de la sincérité de ces phrases : « ... Ce changement me pèse « et m'effraye. — J'accepte parce qu'il « faut... On veut de moi quand même ; « on croit, j'imagine, qu'on ne peut « avoir cette aversion du lustre et de

« l'éclat des fonctions ministérielles...
« Pour toi, tu sais que ce que je te
« dis est le fond de ma pensée. On
« entre d'ordinaire au ministère avec
« l'espoir d'une longue vie politique :
« j'aspire à la mort ». Pirmez ne souffrit donc pas le moins du monde de devoir rentrer dans le rang trois ans après.

Au début de cette période de sa vie parlementaire (1870-1878) où, pour la première fois, il était dans l'opposition, Pirmez eut à défendre sa conduite ministérielle ou à relever, à charge du ministère nouveau, des actes qu'il lui semblaient en désaccord, soit avec des décisions précédentes, soit même avec des engagements qui faisaient loi (décembre 1870 ; février, mars et mai 1871). Il le fit avec son habileté ordinaire. Maintes fois, quand un conflit éclatait entre lui et son successeur immédiat, Kervyn de Lettenhove, qui était meilleur historien qu'administrateur, et orateur académique plus que *débater*, Pirmez mettait les rieurs de son côté. L'organisation de l'enseignement moyen pour les filles, que son départ du ministère avait ajournée, lui tenait fort à cœur et il ne cessa pas d'engager Kervyn, puis Delcour, successeur de Kervyn en 1871, à y donner tous leurs soins. Il ne prétendait pas que la femme dût faire les mêmes études que l'homme, mais il voulait développer ses facultés de manière qu'elle fût l'égale de l'homme (25 mars 1871). Sans vouloir établir un monopole pour l'Etat — il ne voulait de monopole pour personne — il préconisait un enseignement moyen pour les filles. Contre M^r Schollaert qui redoutait de voir donner aux jeunes filles une éducation autre que celle de leurs mères, il invoquait adroitement l'opinion de Mgr Dupanloup, qui niait que l'éducation qu'elles recevaient généralement les préparât suffisamment à leurs grands devoirs. Par les études préparatoires qu'il avait faites au ministère et par la ténacité avec laquelle il défendit sa thèse dans l'opposition, Pirmez contribua puissamment à faire entrer dans nos lois une institution qui fait le plus grand honneur au parti libéral.

Travailleur infatigable, il ne décline jamais la charge de rapporteur pour les projets où sa compétence commerciale, économique et juridique est universellement reconnue. En même temps, il apporte toujours la même énergie dans la revendication des droits de l'Etat en matière d'enseignement et dans la défense de la liberté individuelle (décembre 1871; janvier, février et mars 1872), ainsi que dans la lutte contre la mainmorte (20 avril 1872). Il ne saisit pas avec moins d'habileté l'occasion de faire ressortir les contradictions du parti clérical en matière de recrutement et de dépenses militaires. Quand De Theux et Malou reconstituèrent le cabinet clérical, le 7 décembre 1871, le Roi ayant redemandé leurs portefeuilles à J. d'Anethan et à ses collègues, Pirmez démontra que le programme militaire de la droite était, en 1871, tout autre que celui par lequel le corps électoral avait été séduit aux élections de 1870. Le 16 décembre, il rappelle à Malou que, deux ans auparavant, la droite votait contre le budget de la guerre, présenté par le cabinet libéral, à cause de son refus d'étendre au clergé régulier les exemptions ecclésiastiques : « Déclarez donc, » Mr Malou, que cette affaire n'avait » rien de sérieux, que c'était une » mise en scène destinée à entraîner » les électeurs, tendant à faire croire » à une persécution et à appeler sur des » martyrs imaginaires l'intérêt que les » victimes attirent toujours... Déclarez » aussi que le parti catholique n'a plus » dans son programme la réduction des » dépenses militaires ». Des divergences essentielles se produisirent entre le ministre de la guerre : le général Guillaume et ses collègues, quand le moment vint (novembre 1872) de faire connaître au Parlement les projets du cabinet pour le contingent et l'organisation de l'armée. Le général Guillaume, n'ayant pu faire triompher le système du service personnel, donna sa démission. Le jour même où De Theux annonça que cette démission était acceptée (10 décembre), Pirmez prétendit, sur un ton assez vif,

qu'il fallait en rendre responsables les écrivains militaires, généraux ou non, qui déclaraient qu'il n'y avait pas de général dans l'armée belge qui voulût prendre la responsabilité de la commander telle qu'elle était constituée. Pris rudement à partie dans la *Belgique militaire* et dans des articles de journaux politiques écrits visiblement par des officiers, Pirmez ne s'émut pas. Le 20 décembre, il revint à la charge, après avoir revendiqué fermement ses droits de député. On n'exécutait pas bien la loi, d'après lui, parce que l'on tenait à supprimer le remplacement : chez beaucoup d'officiers supérieurs, chez quelques-uns si l'on voulait, c'était une idée fixe. Pirmez précisait aussi clairement que possible la portée du système que le cabinet libéral était résolu à proposer en 1870 : il n'était pas vrai que ses collègues et lui auraient voulu que ceux qui avaient le moyen de se faire remplacer pussent se soustraire à tous les dangers de la défense du pays. « Tout » individu voulant se faire remplacer » aurait dû, avant le tirage, se faire » inscrire et par ce fait, soit qu'il » tombât, soit qu'il ne tombât pas au » sort, il faisait partie de la *réserve* ou » garde civique mobile ; il était ainsi » astreint à aller au camp pendant un » certain temps, à acquiescer l'instruction » militaire et à marcher en temps de » guerre dans ce corps qui devait consti- » tuer une armée de 30,000 hommes ». Quand le ministère avait été renversé en juin 1870, ce projet était prêt. Pirmez reconnaissait que certains abus empêchaient l'amélioration du remplacement : les autorités civiles ne faisaient pas toujours leur devoir, des bourgmestres donnaient par complaisance des certificats de bonne conduite à des hommes qui ne les méritaient pas, pour les envoyer à l'armée. Mais il maintenait que les remplaçants étaient moins bien traités au régiment que les miliciens et il donnait pour preuve de son assertion ce passage d'une publication militaire : « Il faut se méprendre complètement » sur les sentiments qui font battre les » cœurs militaires, pour croire que les

« remplaçants seront jamais accueillis et » traités comme le sont les volontaires » et les miliciens ». Il blâmait enfin l'espèce de grève de ministres de la guerre qu'organisait la *Belgique militaire*, et il nourrissait l'espoir que l'immense majorité des officiers comprendraient qu'il n'y a pas plus d'armée sans discipline que de Parlement sans indépendance.

S'il ne s'émouvait pas des attaques dont il était l'objet parce qu'il cherchait à prolonger l'existence d'un système de recrutement que désapprouvaient la plupart des hommes du métier, il ne s'émouvait pas davantage de celles que lui valaient ses théories pédagogiques, juridiques, sociales et économiques. C'est dans la défense de ces théories que s'exercera principalement son activité parlementaire jusqu'au jour où son parti reviendra au pouvoir.

D'abord, il continue la campagne entamée en 1868 contre les programmes des athénées et des collèges. Ce « doux » entêté », comme nous nous sommes permis de l'appeler lorsque nous avons jugé son conflit courtois avec le conseil de perfectionnement et avec Rogier (vol. IV de notre *Histoire de Rogier*), s'obstine à reprocher à l'enseignement moyen de s'attacher beaucoup trop aux choses mortes, aux choses qui ne vivent pas de la vie de notre temps, de faire vivre la jeunesse dans un passé qui ne reviendra plus et de lui laisser ignorer le présent. Il lui reproche, non sans exagération encore, de répudier l'étude des littératures modernes. Le 20 décembre 1871, dans la discussion du projet de loi sur les bourses de voyage, il présente un amendement aux termes duquel, à partir de l'année 1874, la moitié des bourses ne sera attribuée qu'aux jeunes gens qui justifieront connaître une langue moderne autre que le français, le hollandais ou le flamand. Le 12 février 1872, il insiste sur la nécessité de diminuer le temps porté au programme pour l'enseignement des langues anciennes, afin d'augmenter le temps destiné à l'enseignement des langues vivantes. Pour les langues et

l'histoire de l'antiquité, pour la connaissance de ses institutions et de ses lois, il ne faut pas que l'on néglige l'histoire et les institutions modernes. Sur ce point, nos législateurs firent longtemps la sourde oreille. Le cours d'histoire contemporaine n'a commencé à figurer qu'en 1880 dans les programmes des universités de l'Etat; il n'est devenu obligatoire que dix ans après. Il ne comporte d'ailleurs que des *notions* sur la période de 1789 à 1830 et il doit être donné en une trentaine de leçons au maximum. Pirmez, quant à l'enseignement du latin, croit toujours, en dépit des imprécations de certains philologues, qu'on l'enseigne mal : il demandait qu'on l'apprit de façon à ce que l'élève pût apprécier les grands écrivains de Rome, ce qu'ils étaient hors d'état de faire, assurait-il encore dans la session de 1875-1876.

Pendant la session précédente, son esprit d'initiative s'était donné libre carrière dans la question du droit pour les femmes d'exercer la médecine. On a paru croire, à ce propos, que Pirmez acceptait toutes les théories féministes d'aujourd'hui. Il n'en est rien. S'il défend les intérêts de la femme, s'il pense, par exemple, que la loi a créé à son préjudice des inégalités qu'il combattra de nouveau avec vivacité en 1881, il est fort hostile aux « bruyantes » générations du droit des femmes qui sont « peu compatibles avec nos mœurs ». Ainsi, en quelque haute estime qu'il tint les femmes des ouvriers et des petits bourgeois que, sur le terrain des affaires, il prétendait, non sans une pointe de paradoxe, être supérieures à leurs maris, il est hors de doute que jamais il n'eût proposé de leur conférer le droit électoral. Les instruire, tel est son but principal. Il s'acharne en quelque sorte à réclamer de bonnes écoles normales où se formeront les institutrices de la femme dans d'excellentes conditions, avec des programmes et des livres bien faits (décembre 1877; janvier et mai 1878).

Il poursuivait avec une pareille ténacité sa campagne de réforme dans l'ordre

judiciaire. Comme en 1863, il blâmait fort les abus de la détention préventive. Il en signala de vraiment criants, en décembre 1873, dans une affaire de détournements. Il s'agissait de sommes se chiffrant par millions. Il ne lui paraissait pas qu'il fallût bien longtemps pour constater ces détournements. C'était, dans de pareilles affaires, un abus que de vouloir rechercher le dernier chiffre d'une volumineuse comptabilité. Il suffisait, pour que l'instruction fût faite d'une manière convenable, que l'on eût constaté une somme de détournements assez considérables, sans que, pour justifier l'application la plus sévère de la peine, on fit descendre les experts dans les plus minutieux détails des opérations énormes d'une grande société qui avait duré plusieurs années. Le ministre de la justice se dégageait trop de la responsabilité des instructions et de la surveillance des actes des parquets. Quand Pirmez préconisait des réformes dans la procédure et dans le code, il se heurtait à des résistances qui eussent découragé de moins vaillants que lui. Ainsi, en 1874, il demande l'établissement d'une patente pour les avocats; il propose, pour désencombrer les cours d'appel, qu'elles ne siègent plus au nombre de cinq juges, mais de trois.

Dans le domaine du travail, ses théories étaient les plus libérales. On le vit au premier rang de ceux qui réclamèrent le droit de coalition pour les ouvriers comme pour les patrons. Il était prêt à établir l'égalité partout où il pouvait le faire, en élevant le niveau inférieur, mais jamais en abaissant le niveau supérieur : en quoi il se différenciait, disait-il le 19 janvier 1872, des socialistes dont l'égalité consiste à abaisser ceux qui sont dans une bonne situation au niveau de ceux qui sont dans une mauvaise. Estimant que mendier est un droit, il est hostile, en 1875, au projet de loi sur le domicile de secours, qui lui semble ne pouvoir qu'aggraver la situation du pauvre. Il refuse son approbation au système qui répand la charité régulièrement et annuellement : on éloigne ainsi du travail, on détruit les

avantages de l'économie et le sentiment de la prévoyance. C'est une des raisons pour lesquelles Pirmez reste l'adversaire irréductible des institutions de main-morte. Il serait temps, disait-il le 2 mars 1877, de mettre un terme aux acceptations irréflechies de volontés déraisonnables — il en citait des exemples — qui, par ignorance des lois économiques, imposaient à la postérité des institutions nuisibles. Il préconisait la charité privée, qu'il plaçait bien au-dessus de la charité officielle. Pirmez travaille à faire diminuer de plus en plus les fondations de toute espèce. Point de secours permanents, excitation permanente à la paresse. Et préférablement à la charité officielle, la charité privée, « qui consiste à se priver soi-même et » à donner aux pauvres une partie de « ce qu'on a, sans ostentation ni éclat, » bien entendu, de la manière commandée par l'Évangile, qui veut que la « main gauche ignore ce que donne la » main droite ». — C'était sa manière à lui —. Il est sévère pour ceux qui pratiquent la charité uniquement pour perpétuer leur mémoire, pour se faire ériger des statues, ou faire inscrire leur nom sur l'airain ou sur le marbre. Le mélange de plaisir et de charité ne trouve pas plus grâce devant lui que le mélange d'orgueil et de charité. Les concerts et les fêtes donnés au bénéfice des pauvres lui déplaisent : on rend un très mauvais service aux pauvres quand on provoque une dépense voluptuaire de dix ou vingt francs pour leur en donner un. Il n'admettait pas, en 1875, que les pouvoirs publics interdisent au pauvre le droit de mendier. Il n'admet pas d'avantage, en 1878, que la loi défende aux majeurs (femmes et enfants) de travailler où et quand il leur plaît. Il eût été certainement fort heureux de voir la femme « éloignée des travaux » violents, écartée des réunions où elle « peut perdre une partie de sa pudeur » et être entraînée à des fautes qui, chez « elle, sont des taches pour la vie » ; mais, puisque les hommes envahissent une foule de travaux qui devraient lui

être dévolus, il trouve bon qu'elle puisse gagner son pain en travaillant dans la mine (20 février 1878). Toute atteinte à la liberté du travail lui est odieuse. Sans doute, il lui arrivera de faire plier la rigidité de ses principes économiques devant les intérêts, bien ou mal entendus, de la classe ouvrière. Ainsi, il continue à consentir à ce qu'on introduise dans la loi sur le travail des mineurs l'interdiction de travailler plus de six jours par semaine. Si *l'institution du dimanche* lui paraît sage, c'est qu'une très grande partie de la population est attachée au jour de repos fixé par ce qu'il ne veut appeler qu'une tradition séculaire, parce que l'autre partie y est indifférente et qu'il est de bonne sociabilité que ceux qui sont indifférents se rallient à ceux qui ont une préférence légitime. Toutefois, il s'oppose à ce que l'on empêche l'ouvrier de travailler le dimanche.

Aux élections de juin 1876, Pirmez obtint, sans grande difficulté, un nouveau mandat parlementaire, sous les auspices de l'Association libérale de Charleroi et quoiqu'il fût en désaccord avec elle sur la revision de la loi de 1842. Le parti libéral s'était bercé de l'espoir que ces élections lui rendraient le pouvoir. Les esprits les plus calmes, les journaux les moins enclins à l'illusion escomptaient la victoire remportée aux élections provinciales, notamment dans des arrondissements douteux comme Anvers et Ypres. Le parti clérical ne cachait pas ses appréhensions. Un de ses organes importants supputait les chances d'une dissolution qui paraissait inévitable. Le cabinet fut sauvé par Anvers qui était la clef de la situation. Dure déception pour le libéralisme ! A Anvers, l'amertume dégénéra en exaspération. Il y fut commis des excès plus graves encore que ceux qu'avaient provoqués, en 1872, les conciliabules du comte de Chambord et des royalistes français préparant le retour d'Henri V. On saccagea les maisons de deux représentants qui devaient aux votes des électeurs ruraux leur maintien au Parlement. Pirmez, qui, récemment encore, s'était

joint à la droite réclamant une enquête sur des violences commises envers des manifestants catholiques de Malines, donna une nouvelle preuve de cette honnêteté politique, de cette modération d'esprit à laquelle il dut d'être choisi plusieurs fois pour conciliateur dans des querelles graves entre parlementaires. Il stigmatisa les auteurs des scènes profondément regrettables dont Anvers avait été le théâtre le 13 juin 1876 : il faisait remonter l'origine et la responsabilité de pareilles violences aux rédacteurs des affiches et des pamphlets qui donnaient à leurs adversaires des dénominations insultantes. Il se montra hostile à telle disposition du nouveau code électoral, qui donnait une consécration officielle aux partis. La représentation des minorités lui paraissait plus que jamais indispensable pour combattre les mauvais effets de cette disposition et enlever leur âpreté aux luttes politiques : il le proclamera bientôt.

Le 16 janvier 1877, devant les réclamations réitérées des libéraux de Bruges et d'Anvers, attribuant leur défaite de 1876 à de nombreux faits de fraude et de pression, Malou donnait une apparence de satisfaction à Bara qui, au nom de la Fédération libérale, avait réclamé une loi destinée à assurer la liberté de l'électeur et à garantir la sincérité de son vote : 1° par l'établissement de l'isoloir électoral, et 2° par un ordre de vote permettant aux électeurs de se soustraire à la surveillance des personnes dont ils dépendaient. Nous disons : apparence de satisfaction. C'est ainsi, en effet, que Pirmez et les autres chefs du libéralisme apprécièrent le projet de Malou, qui non seulement ne répondait pas le moins du monde aux vœux des amis de l'indépendance de l'électeur, mais encore supprimait, par voie rétroactive, vingt mille électeurs dans les villes qui faisaient la principale force de l'armée libérale. C'était, dit Mr Goblet (*Cinquante ans de liberté*, p. 154), un piège trop visible pour ne point paraître un défi. L'opinion libérale y répondit par une série de manifestations d'autant plus puissantes qu'elles orga-

nisaient leurs revendications sur le terrain légal, grâce à l'influence d'hommes aussi modérés que Pirmez. Le cabinet n'avait d'autre alternative que de se lancer dans les hasards d'une résistance à tout prix ou de se reconnaître vaincu et de céder de bonne grâce. Il choisit le dernier parti, ce dont tout patriote, dirons-nous avec M^r Goblet, doit lui savoir gré, et accorda les concessions qu'on réclamait.

Pirmez n'attendait pas, à la vérité, de la loi sur le secret du vote les effets pacificateurs qu'il essaiera bientôt de demander à un autre système de votation : il n'était pas même éloigné de la trouver humiliante pour le corps électoral. Mais en attendant l'heure de la représentation des minorités, il aurait voulu que le clergé, si mêlé à la vie politique, donnât l'exemple de la modération dans les élections. Son discours du 7 juillet 1877 est à relire. A M^r Van Wambeke, qui lui demandait d'engager les journalistes de son parti à cesser d'attaquer toujours la religion et les dogmes, il répondait : « Ne voyez-vous pas que le plus grand excitant pour faire attaquer la religion, c'est d'en faire un instrument de pression électorale?... » On a tort d'exciter aujourd'hui le clergé à se lancer à corps perdu dans les élections... ». Il rappelait que, trente ans auparavant, Dechamps, se demandant si l'intérêt de l'influence morale du clergé, de son influence sociale, n'exigeait pas qu'il s'abstînt d'user de ses droits constitutionnels de citoyen, exprimait l'opinion « qu'il ne devrait pas prendre une part active aux luttes électorales ». Quant à lui, s'il trouvait parfaitement légitime que le prêtre engageât ses parents et ses amis à voter dans un sens déterminé, il lui déniait le droit de profiter, pour atteindre un résultat politique, des avantages que la loi lui accordait dans un but religieux.

L'occasion de développer sa pensée sur la nécessité de remplacer le régime majoritaire par le système de la représentation des minorités lui fut fournie par le projet de loi portant augmentation

du nombre des membres des Chambres législatives (2 avril 1878). Faisant sienne cette fois une thèse qu'il n'admettait pas en 1864 — il était de ceux qui ne se font pas scrupule de revenir sur leurs opinions quand l'étude et l'expérience en ont établi la fausseté — Pirmez démontrait que le véritable principe d'une représentation, c'est que le corps représentant soit l'image du corps représenté ; que le système qui attribue le droit souverain à la majorité est inique quand il y a deux personnes à choisir, plus inique lorsqu'il y en a davantage et que l'iniquité augmente à mesure que la liste est plus longue ; qu'un système qui donnait à un seul électeur le droit de nommer quinze représentants, quand un autre n'en pouvait nommer qu'un ou deux, constituait un danger en même temps qu'une inégalité ; qu'un déplacement de quelques voix, dans les grands arrondissements, produisait un changement complet, non seulement dans la représentation de ces arrondissements, mais encore dans la politique du pays ; que d'énormes minorités n'avaient aucun représentant et que l'on marchait à cette situation périlleuse où les Flandres auraient exclusivement des députés catholiques et le pays wallon des députés libéraux ; que la représentation des minorités, seul remède à cette situation, était un acheminement vers le but, *la représentation proportionnelle*. Pirmez tendait à croire, comme Potvin en 1864 (Congrès des sciences sociales d'Amsterdam), que toute idée même doit être représentée en proportion du nombre de ses adhérents. Il résultait, pour le surplus, des chiffres des élections les plus récentes que la majorité parlementaire pouvait être livrée à la minorité du corps électoral. En 1864, en 1866, en 1868 (cf. la *Revue de Belgique* de 1870), le régime majoritaire avait empêché le parti libéral d'obtenir la part de sièges à laquelle il avait droit. Le renouvellement partiel de juin 1870 l'ayant mis en minorité, bien qu'il conservât la majorité dans le corps électoral, la dissolution des Chambres s'était imposée au ministère catholique. Or, quel avait

été le résultat de cette dissolution? Soixante-douze sièges catholiques pour 35,501 suffrages; cinquante-deux sièges libéraux pour 42,058 suffrages!.... D'autres résultats, au détriment du parti catholique cette fois, vérifiaient ce que disait Pirmez des injustices du régime majoritaire. Son discours ne fit cependant pas d'effet : à gauche comme à droite, l'indifférence, plutôt que l'hostilité, accueillit son argumentation pourtant si pénétrante. On ne semblait pas alors prendre au sérieux une proposition « qui venait, suivant l'expression d'un député catholique, se heurter à des situations acquises » : c'est tout au plus si l'on voulait bien promettre de l'*encommissionner* quelque jour.

Les libéraux revenus au pouvoir en juin 1878, un portefeuille fut-il offert à Pirmez? On a prétendu qu'il n'a pas été et qu'il ne pouvait plus être question de lui comme membre du gouvernement. Nous pouvons cependant affirmer de source certaine que Frère-Orban, appelé par Léopold II à constituer un cabinet, fit faire des ouvertures à Pirmez. Pirmez ne connaissait certainement pas la nostalgie du pouvoir; mais peut-être, par dévouement à la chose publique, il eût accepté le ministère des finances si, au cours des pourparlers engagés avec ses anciens collègues Frère et Bara, par l'intermédiaire de M^r Jamar, il ne s'était pas aperçu que, sur la question de l'enseignement, ils avaient un programme plus radical qu'il ne l'eût désiré. Peut-être même faut-il voir dans cette divergence de vues la cause principale de son refus d'accepter, à la session de 1878-1879, la présidence de la Chambre, qui fut donnée à M^r Guillery.

Cette divergence s'accrut quand la Chambre fut appelée à discuter le projet de revision de la loi sur l'instruction primaire. Pour Pirmez, la loi de 1842 avait fondé un régime acceptable et qui avait produit, après tout, de bons résultats. Il n'en niait pas les vices, tout en trouvant qu'on les exagérait; mais il était persuadé que la revision tournerait au préjudice du libéralisme et de l'instruction publique (séances de la

Chambre des 1^{er} et 16 mai et du 4 juin 1879). Toute la gauche vota la loi nouvelle : Pirmez s'abstint.

On pourrait dire que c'est alors que s'est terminée la carrière *politique* proprement dite du député Pirmez. Assurément, jusqu'à la fin de sa vie, il suivit le drapeau du parti sous les auspices duquel il était entré et avait été maintenu au Parlement. Il lui arriva sans doute d'être, comme en 1879, en désaccord avec lui. Ainsi, il s'abstint au vote de la loi dite *des capacitaires* (1883), parce que la capacité scolaire n'était pas, à ses yeux, une garantie suffisante. Il fut en dissension aussi avec la majorité libérale dans les derniers jours du ministère (7 mai 1884). Il combattit une proposition d'enquête parlementaire sur la fortune des congrégations religieuses et des fabriques d'église, due à l'initiative de MM. Goblet d'Alviella, Janson, Callier, Jottrand, Lippens et Robert, et à laquelle le ministère se montrait sympathique. Il reprocha aux auteurs de la proposition de vouloir prendre des mesures de guerre contre leurs adversaires et de faire en quelque sorte litière du principe de l'inviolabilité du domicile. Quatre membres de la gauche ayant voté comme lui et toute la droite contre la prise en considération de la proposition Goblet et consorts, elle fut rejetée par 60 voix contre 58. Maints esprits étroits crurent alors que Pirmez rompait décidément avec son parti. Il n'est pas d'avances que la presse catholique ne lui ait faites, avec d'autant plus d'espoir de les voir accepter que, un mois auparavant (9 avril 1884), il s'était abstenu, pour des raisons qu'auraient pu donner des cléricaux, de voter avec toute la gauche l'ordre du jour Guillery, approuvant entièrement la conduite de la commission d'enquête scolaire. Il nous souvient qu'après la chute du ministère, que les dépenses scolaires et les impôts renversèrent au mois de juin, le bruit courut que Malou, chef du nouveau cabinet cléricale, lui avait offert un portefeuille. Il n'en était rien. Malou ne fit pas cet outrage à Pirmez; il s'honora, au con-

traire, en le nommant ministre d'Etat.

Pas plus sous le ministère Malou-Beernaert que sous le ministère Frère-Bara, Pirmez ne se sentit brûlé par « la » tunique de Nessus » dont il a été parlé au début de cette notice. Qu'on relise, par exemple, la discussion du projet de loi de 1884 sur l'enseignement primaire : nul orateur de la gauche n'a plus vivement que lui critiqué les tristes procédés auxquels avaient recouru les adversaires de la loi de 1879 pendant la « guerre scolaire ». « On a employé les » influences religieuses de la manière la » plus condamnable », disait-il le 13 août 1884. « On a usé des sacrements comme » de moyens de contrainte ! ». Il ne dépendit pas du reste de Pirmez que la question scolaire ne reçût une solution pacifique, sans qu'il y eût abdication ni du côté libéral, ni du côté catholique. Il ne devait pas être suspect, puisqu'en 1879 (il le rappela), effrayé de l'exacerbation des partis, il s'était « séparé de » ses amis avec qui, pendant vingt ans, » il n'avait eu aucun dissentiment poli- » tique ». Il avait prévu tout ce qui était arrivé. Le parti libéral ne pouvait se féliciter de la loi de 1879, puisque le nombre des élèves fréquentant les écoles officielles était tombé de 600,000 à 300,000. Le parti catholique ne pouvait, d'autre part, se réjouir de son opposition, puisqu'il avait dû s'imposer de lourds sacrifices d'argent et qu'il avait soulevé contre lui une foule de haines qui avaient amené la désertion des églises. La loi proposée entraînait dans une voie absolument nouvelle. Sans rien retenir des anciennes législations, elle créait une division entre les écoles, écoles libres et écoles publiques, de sorte que la lutte se perpétuait entre elles ; par l'adoption, elle substituait aux écoles communales où se trouvent les plus sûres garanties, les écoles privées qui sont fondées et dirigées généralement par des personnes voulant faire œuvre religieuse ; la lutte scolaire, par l'appât des subsides, deviendrait plus vive et l'on se disputerait les enfants avec plus d'ardeur que jamais. Le discours de Pirmez et les amendements

qu'il présentait étaient inspirés par son désir de conserver le régime des lois de 1842 et de 1879, en faisant avec les ressources publiques des écoles publiques, mais en maintenant, absolue et sans entrave, la liberté d'enseignement : les conseils communaux étaient autorisés à prendre soit la formule de 1842, soit celle de 1879. Pas de réaction à outrance : voilà le conseil qu'il donnait aux catholiques. Ils ne l'écoutèrent pas, parce que, dit Nyssens (*E. Pirmez*, p. 153), il prêchait aux vainqueurs l'abdication dans la victoire, les exposait pour l'avenir à tous les retours offensifs de l'adversaire, et que la situation des esprits et des partis rendait impossible toute solution dans ce sens.

Il semble que Pirmez se soit dès lors, de propos délibéré, abstenu de prendre part à des débats politiques dont l'âpreté ne fit que s'accroître depuis le jour (29 août 1884) où fut prononcé, par A. Nothomb, le mot fameux : « Nous » sommes les maîtres ». C'est, encore une fois, avec l'espoir d'atténuer dans la mesure du possible cette âpreté des débats, en même temps que pour assurer une loyale représentation des partis au Parlement, qu'il apporta à la cause de la représentation proportionnelle son concours le plus dévoué. Mr Goblet, faisant l'histoire de l'Association fondée, dès 1881, pour l'adoption de ce principe, montre que les élections, qui ramenèrent le parti catholique au gouvernement en 1884, sont précisément l'exemple le plus frappant des iniquités du système majoritaire. Dans les arrondissements où il y avait eu lutte, avec 27,930 voix, les catholiques avaient obtenu 50 sièges ; avec 22,117 les libéraux n'en avaient obtenu que 2 ! On avait vu (dissolution du Sénat) le même arrondissement, à quelques jours de distance, charger ses sénateurs de détruire l'œuvre de ses représentants. Et cette situation s'était produite grâce à une différence de cinq à six cents voix, sur 20,000 électeurs environ, dans un arrondissement où les forces des deux partis s'équilibraient

à peu près (Revue : *La représentation proportionnelle*, n° du 15 juillet 1884). Autant d'arguments pour Pirmez qui, après avoir signé le manifeste lancé en 1881 en faveur d'une réforme électorale inaugurant une représentation vraiment nationale, avait, dans la *Revue de Belgique* du 15 janvier 1883 (p. 5 à 35), exposé l'état théorique et politique du problème, étudié les systèmes principaux qui avaient été produits et déterminé ensuite ceux qui méritaient de fixer le choix du législateur (l'article fut reproduit en brochure). Les élections de 1886 lui fournirent un nouvel argument : 17,046 électeurs avaient obtenu dix-sept sièges ; 17,997, vingt-huit. Pirmez, investi d'un nouveau mandat en juin 1886 par les *libéraux* (il n'eut que 88 voix de plus que la majorité absolue : il s'en fallut de peu que ce *juste* connût l'ostracisme), Pirmez déposa en 1887, avec quatre de ses collègues, de Smet, Carlier, de Moerman et Loslever, un projet, « substituant à la règle unique de l'omnipotence de la majorité et de l'écrasement des minorités dans chaque circonscription électorale, le principe équitable, juste, de la proportionnalité, qui seul assure la représentation vraie » (*Doc. parl.*, 1887-1888, n° 69). Ce projet paraissait avoir pour effet — le chef du cabinet d'alors, M^r Beernaert, en convint — de consolider le régime parlementaire, d'assurer dans toutes les administrations un contrôle indispensable et d'apaiser les passions politiques, sinon de supprimer les fraudes électorales. Le 24 janvier 1888, Pirmez le défendit vigoureusement contre M^r Woeste qui, sans s'opposer à la prise en considération, estimait l'application du principe de la R. P. « impuissante » à assurer la représentation exacte de « toutes les nuances du corps électoral au Parlement », et n'entendait l'admettre en aucun cas pour les élections communales. Un an après, pendant que ce projet dormait dans les cartons de la section centrale, la Chambre étant appelée à discuter la réorganisation des conseils de prud'hommes, Pirmez, avec ses cosignataires de 1887, essaya, sans

succès, d'introduire dans ces conseils le vote cumulatif et d'emporter ainsi, par une voie détournée, l'adhésion de la Chambre au principe de la R. P. (*Ann. parl.* de 1888-1889, p. 418-423). Quand il fut frappé, vers la fin de 1889, par le mal qui devait l'emporter, il mettait la dernière main à une étude sur la R. P. dans les conseils d'administration des sociétés par actions, qui parut en 1892 dans la *Revue pratique des sociétés civiles et commerciales*. Il ne lui fut pas donné de voir le triomphe, aujourd'hui incontesté, d'une réforme qu'il a proclamée un jour « la conquête nouvelle des sciences politiques ». Il avait la conviction que le scrutin de liste était irrémédiablement condamné : l'avenir devait lui donner raison.

Ayant aussi la conviction (il avait fini par l'acquiescer après les dévastations du bassin de Charleroi en 1886) que le service personnel est indispensable, il travaillera vaillamment à faire partager son opinion par le Parlement. Il ne s'inquiète pas des attaques de ceux qui lui reprochent d'avoir changé d'opinion : le bien public étant le seul mobile qui a pu le décider à ce changement, il ne doit pas en rougir : « Rien n'est plus louable que de changer d'opinion quand, les circonstances s'étant modifiées, il appert qu'un ancien sentiment n'y est plus conforme » (8 février et 13 juillet 1887). Et puis — déjà il l'avait prouvé (20 décembre 1885) — la droite n'avait-elle pas elle-même modifié son attitude dans la question militaire ? N'avait-elle pas, sans raison sérieuse et pour des considérations électorales, refusé jadis de voter le budget de la guerre?... « La loi de milice que nous vous annoncions en 1870 maintenait les immunités ecclésiastiques pour tout le clergé séculier. Elle supprimait l'exemption pour tout le clergé régulier ; et savez-vous à combien de personnes la suppression s'appliquait par an ? A trois personnes. Ces trois religieux avaient le droit de se faire remplacer : c'était une charge qui pouvait se monter à 5,000 francs, mettez 10,000 francs si vous voulez. Et

« parce qu'on laissait à cet égard une partie du clergé dans le droit commun, « vous avez voté contre le budget de la guerre ! » C'était une grande faute pour un parti, qui s'intitulait le parti conservateur par excellence, que de méconnaître les désirs de la classe ouvrière sur la question du service personnel, alors qu'il s'apprêtait à voter les droits sur le bétail, en attendant sans doute les droits sur le pain (cf. *Ann. parl.*, session de 1886-1887, p. 478-479). Pirmez insista surtout sur ce point dans la séance du 13 juillet 1887, lors de la discussion de la loi du recrutement. La Chambre repoussa, le 14, le principe du service personnel. Un mois après, sur la grande place de Bruges, où l'on inaugurerait le monument élevé à la mémoire de Breydel et De Coninck, le Roi prononçait un discours mémorable qui est certainement une désapprobation indirecte de ce vote de la Chambre. En 1889 (*Ann. parl.*, p. 1248-1249, 1292-1294), nouveaux efforts de Pirmez lorsqu'on discuta le projet de loi modifiant le cadre organique de l'armée en vue de l'augmentation complète de la réserve. Cette année-là, comme les deux années précédentes, il semble qu'on puisse résumer son argumentation par ces mots d'une brochure fameuse de Banning : « Le service personnel s'impose : c'est la justice et c'est aussi la sagesse ».

Dans les dernières années de sa vie, c'est son œuvre de juriste et d'économiste qui nous frappe tout particulièrement. Vice-président (1884) de la commission de revision du code civil, les questions les plus spéciales du droit ne le préoccupent pas moins que les questions générales. A preuve son livre, très apprécié dans le monde des jurisconsultes, sur *les Areines et le cens d'areine dans l'ancienne jurisprudence liégeoise*, où il soutient — et la cour de cassation lui donna raison en 1885 — que l'arnier n'a pas la propriété de la mine, qu'il n'a que la propriété et la jouissance de l'areine dans le fonds d'autrui, le cens n'étant plus dû lorsque l'areine a cessé de bénéficier à la mine. A preuve ses discours

sur le concordat préventif à la faillite (*Ann. parl.* de 1886-1887, p. 1388), sur l'incessibilité et l'inviolabilité des salaires des ouvriers (*ibid.*, p. 1437), sur la revision du code de procédure pénale (*ibid.*, p. 129, 132, 198, 199, 203), sur la condamnation conditionnelle et la suppression du minimum légal des peines (*Ann. parl.* de 1887-1888, p. 1259, 1273-1275), sur l'emploi des langues en matière répressive (*Ann. parl.* de 1888-1889, p. 263), sur la loi hypothécaire (*ibid.*, p. 1097-1099). A preuve encore, sa collaboration, en 1888, aux travaux du *Congrès international de droit commercial* de Bruxelles, collaboration qui ne fut pas moins féconde, pas moins utile que celle qu'il avait apportée en 1885 au Congrès d'Anvers. Nyssens a dit (p. 306 de sa biographie) que le droit naturel, l'idée morale et la justice apparaissent toujours comme les guides et les raisons maîtresses de ses solutions et de ses jugements, mais que « les juristes de l'école » le trouvaient trop hardi et même trop aventureux dans certaines thèses. Nous renvoyons sur ce point nos lecteurs tout à la fois au travail de Pirmez sur *la Responsabilité* (projet de revision des articles 1382 à 1386 du code civil. Bruxelles, 1888; 75 p.) et au rapport que M^r le professeur Van Biervliet, de l'université de Louvain, a présenté à la commission du code civil sur ces articles.

Avec les « économistes de l'école » Pirmez ne s'entendait pas toujours non plus : il a eu des audaces dont s'effraya fort le protectionnisme qui était, qu'on nous passe le mot, sa bête noire et à qui il porta de rudes coups. « Vous poussez le libre-échange jusqu'au paroxysme », lui disait Mr Graux, un jour qu'il préconisait un système que Nyssens résume en ces mots : libre-échange même sans échange... « Votre système n'est pas de *traiter* avec les puissances : vous voulez tout simplement les *convertir*. Vous n'êtes pas un négociateur : vous vous faites apôtre !... ». Cet apostolat tentait en effet Pirmez, si l'on en juge par une

ébauche, retrouvée dans ses papiers, d'un *catéchisme économique* destiné à faire pénétrer ses doctrines chez les masses des travailleurs. Sur ce terrain du libre-échange — sur ce terrain seul d'ailleurs — Pirmez était intransigeant. Dans son ardeur à combattre les hérésies économiques, il lançait même des coups de boutoir qui étonnaient, venant d'un homme dont la nature était foncièrement bonne et les procédés courtois. Mais il se hâtait, disons-le bien vite, de « réparer ». Un jour, l'un de ses collègues dont il discutait très vivement le rapport sur les droits d'entrée du bétail, l'interrompt ainsi : « Ne faites pas la caricature de mon rapport pour me combattre » ! Pirmez riposte : « Ah ! vous êtes incarcaturable » ! Le mot était vif. Aux *Annales parlementaires* Pirmez corrigea : « Ce que j'y relève est incarcaturable ». C'est lors de cette discussion qu'il défendit longuement la cause de la liberté commerciale, dans une forme plus châtiée que d'ordinaire (sa phrase avait souvent moins d'élégance que de netteté, plus de force que de pureté).

La question des sucres était de celles qu'il avait le plus soigneusement étudiées. Elle lui fournit l'occasion de montrer sa science et sa verve humoristique tout à la fois. Le 15 décembre 1886, il déplorait la loi fiscale qui nous faisait payer neuf millions de francs à une nation étrangère sans aucun profit pour nous. Il démontrait, avec une clarté lumineuse, que jamais l'intervention de l'Etat n'avait produit des conséquences plus absurdes que dans le régime de l'industrie sucrière. Il était surtout hostile à la proposition de quelques députés tendant à décréter que si le produit de l'impôt dépassait le minimum de six millions de francs, on attribuerait le surplus aux fabricants de sucre (*Ann. parl.*, 22 février 1889).

La nature de Pirmez faisait de lui un ennemi né de ces opinions reçues que l'on rencontre souvent dans le domaine de l'économie politique. Elles ne le firent jamais reculer. Il lui arriva de se tromper, assurément. Ainsi il ne

vit pas se confirmer ses prévisions dans la question du bimétallisme (cf. sur la baisse de l'or son discours du 19 décembre 1885). Les faits démentirent cruellement, en 1886, dans la région même qu'il connaissait le mieux, cette affirmation : « nulle plainte du côté du travail », que nous trouvons dans son livre de 1884 : *La crise. Examen de la situation économique de la Belgique*, où il s'efforce d'établir que si les hautes situations sont affaiblies et plus difficiles à maintenir, les classes inférieures sont à tous égards relevées; que tout ce qui constitue les principales dépenses ouvrière a baissé de prix; que si la richesse nationale continue à s'accroître, sa répartition est meilleure; que la part de la terre et du capital est moindre, et la part du travail plus forte. Quelques adversaires de Pirmez ont voulu triompher de la réponse sanglante que les grévistes et les incendiaires du bassin de Charleroi ont faite à sa *Crise d'abondance*, comme on disait alors (cf. le discours qu'il prononça, le 23 mars 1884, à la Société d'économie politique, les journaux du temps et la *Revue générale* de 1890). Mais, comme lui-même l'a fait remarquer le 9 avril 1886, dans une de ses lettres à la *Meuse*, à Charleroi presque aucun ouvrier verrier ne désirait le chômage des usines, aucun mouvement ne se produisit chez les ouvriers de la métallurgie, et parmi les houilleurs mêmes il n'y avait alors aucune exigence de relèvement de salaire. Quant au déchainement de colère sur l'usine Baudoux, il est probable qu'il eut sa cause dans des circonstances toutes particulières. Lorsque le chômage cessa au bout de quatre ou cinq jours dans un grand nombre d'usines, nulle part on ne signala qu'une augmentation de salaires en eût été la condition. Il faut dire aussi que les adversaires de Pirmez ne lui ont pas tenu suffisamment compte du but qu'il poursuivait en publiant ce livre : *La crise*, qui complétait ou expliquait son discours du 23 mars 1884. Nyssens a fidèlement interprété sa pensée quand il a dit : « Pirmez ne craignait pas la crise des choses, mais

« il s'effrayait de la crise des idées ;
 « l'étoile de la liberté, en 1884, pâlisait
 « dans le ciel économique, comme elle
 « avait pâli dans le firmament de la poli-
 « tique : il fallait ranimer les croyants et
 « ramener les égarés. Voici la conclusion
 « de la Crise : Vive la liberté ! »

Libéral et non-interventionniste dans les questions sociales comme dans le domaine pur de l'économie politique, la doctrine immuable de Pirmez sera que la liberté guérit les maux qu'elle engendre et que, dans l'intérêt même du travailleur, il faut combattre l'interventionnisme sous toutes ses formes. Investi de la présidence de la *Commission du travail*, il ne dévia pas de cette doctrine, quoique les ministres catholiques qui l'avaient appelé à ces fonctions, aux applaudissements d'ailleurs du parti libéral, eussent désiré (cf. Woeste : *Revue générale* de 1890, p. 451) qu'il cherchât des solutions « en dehors du « jeu des forces économiques » et paraissent avoir été déçus de ne pas le voir employer « toutes les ressources de son « esprit actif et ingénieux » pour accomplir sa mission. Dans la solution des problèmes « sociaux » comme des autres problèmes, Pirmez se préoccupait avant tout de la liberté. Il ne croyait pas à l'Etat civilisateur, encore moins à l'Etat directeur d'usines et surveillant suprême du travail. Il n'acceptait pas « l'Etat disant quand et « comment on peut travailler » (*Ann. parl.*, 1888-1889). Voilà l'explication de son refus de voter la loi sur la réglementation du travail où abondent les entraves à la liberté. Dans les séances du 1^{er} et du 2 août 1889 — ce sont presque ses *ultima verba* au Parlement — il s'oppose énergiquement à la réglementation du travail des femmes. Il admet parfaitement que l'Etat ait le droit d'intervention quand il s'agit d'enfants mineurs, à la condition toutefois qu'il ne dépasse pas la limite que lui trace l'autorité paternelle et s'il est bien prouvé que, cette autorité paternelle faisant défaut, il y a danger pour la vie, la santé, le développement du mineur.

C'étaient les sympathies universelles que lui méritaient la dignité de sa vie et son expérience des affaires qui l'avaient désigné, en 1887, au choix du gouvernement pour la direction de la *Commission du travail*. Les mêmes sympathies lui avaient valu aussi, en 1885, l'honneur de représenter la Belgique aux conférences monétaires internationales et aux conférences de l'Union latine. Il y fit preuve d'une science qui n'eut d'égale que son habileté, d'un dévouement qu'aucune difficulté ne lassa, d'une finesse que les diplomates de profession auraient enviée (cf. Nyssens, p. 258-259).

Si cette finesse, cette science, ce dévouement ne furent pas mis au service de la grande œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale et de la colonisation du Congo dès le premier jour, c'est qu'on ne pensa pas à lui. Il ne fut pas appelé à participer aux travaux de la conférence géographique de Bruxelles de septembre 1876. Il ne fut pas, le 6 novembre de la même année, nommé membre du comité national belge de l'*Association internationale pour réprimer le commerce des esclaves et explorer l'Afrique*, comité où cependant était toute marquée la place d'un économiste aussi éminent, d'un esprit aussi ouvert aux grandes choses, d'un cœur aussi généreux. Mais il n'en fut pas moins de ceux qui préparèrent avec le plus d'habileté la solution de ce que le tant regretté Banning a appelé (p. 17 de son livre de 1878 sur *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*) « l'un des plus « grands problèmes que la science et la « philanthropie aient agités dans ces « derniers temps ». Chargé par l'*Association internationale du Congo* de négocier avec le gouvernement français une convention relative, entre autres points, à des territoires situés sur la rive méridionale du Stanley-Pool, Pirmez eut l'honneur de mener à bonne fin, à force de ténacité et d'habileté, des négociations aussi longues que difficiles de 1884 à 1885. Le succès de ces négociations, qui furent closes le 5 février 1885, hâta la conclusion du grand acte par lequel

la conférence de Berlin reconnut, en 1886, l'existence de l'Etat du Congo. L'an d'après, à la demande du Roi, il fit encore œuvre de diplomate, avec un succès moindre (le succès ne dépendit pas de lui) mais avec une égale finesse et une égale science juridique : il s'agissait précisément de l'interprétation de la convention conclue en février 1885 avec la France. De 1886 à 1889, le souverain du Congo recourut très fréquemment à ses lumières. Il n'est pas une mesure d'ordre administratif, politique ou financier sur laquelle il ne l'ait consulté; le secrétaire général de l'Etat, Mr van Eetvelde, l'a dit sur sa tombe. En effet, la main de Pirmez se retrouve dans maints écrits organisant les services publics du Congo. Léopold II, qui lui avait demandé de rédiger un avant-projet de Constitution pour le nouvel Etat, l'appela en 1889 à la présidence du Conseil supérieur. A ce titre, dans les derniers jours de sa vie, alors que la maladie ne lui permettait plus que de courtes apparitions à la Chambre et à la Banque nationale (dont il était directeur), Pirmez représenta l'Etat indépendant du Congo à la *Conférence internationale antiesclavagiste de Bruxelles*. C'est cette conférence qui reçut la première, le 3 mars 1890, la nouvelle de sa mort survenue la veille : le président, délégué du gouvernement allemand, comte d'Alvensleben, fut ainsi le premier qui pût rendre hommage au jugement fin et pénétrant, à la science et à la courtoisie de l'homme dont il appréciait les mérites en ces termes : « Si Mr Pirmez est tombé avant d'être arrivé au terme de la carrière qu'il poursuivait avec nous, il a fait assez pour mériter la gratitude de tous les amis de l'humanité ».

Travaillant avec un véritable acharnement — on peut même dire que cet acharnement l'a fait mourir avant son temps — Pirmez ne quittait ses études de juriste et d'économiste que pour s'occuper de musique et d'astronomie. Jusqu'à la mort, il resta fidèle à ces deux passions de sa jeunesse, sans qu'il fût toutefois indifférent au culte des

lettres, de la peinture et de l'architecture. « ... Wagner l'enthousiasmait, et » il lui faisait une grande part dans les « soirées de musique de chambre dont il » resta toute sa vie un pratiquant fervent » (Nyssens, p. 369).

On a vu, au début de cette notice, que Pirmez tenait de son père le goût de l'astronomie. Il était toujours au courant des travaux et des découvertes : « Son esprit ingénieux et inventif était toujours » avide de contrôler les conclusions des « savants ou de rechercher des explications nouvelles aux grands phénomènes » qui se manifestent dans le monde des « arts » (Nyssens, p. 333). Il avait publié, en 1881, sur l'*Unité des forces de gravitation et d'inertie*, un livre d'une originalité remarquable et d'un grand intérêt, dont ceux mêmes qui en ont combattu ou mis en doute les conclusions, MM. Mansion et Rousseau et le R. P. Van Tricht, disaient qu'il atteste une grande hauteur de vues, une vaste érudition et une dialectique serrée. Quel que soit le sort réservé par l'avenir à sa hardie tentative de synthèse, les divers critiques sont d'accord pour reconnaître que son style scientifique a des qualités rares d'élégance, de charme et de grandeur. Le gouvernement eut la main heureuse en confiant à Pirmez la présidence de la commission de l'Observatoire de Bruxelles. Il en dirigea les travaux avec une autorité et un talent incontestables. Se déclarant avec une charmante bonhomie « un profane » dans les questions scientifiques dont il s'excusait en quelque sorte de s'occuper « en amateur », il savait, selon l'expression de Mr Rousseau (*Discours prononcé au nom de l'Observatoire sur la tombe de Pirmez*), « avec » une rare habileté et une surprenante « facilité de compréhension, en aborder » l'étude et en discuter en connaissance « de cause les points les plus délicats ».

Mr Rousseau a dit aussi que le talent de Pirmez n'avait d'égal que « son » extrême bienveillance ». Tous ceux qui l'ont eu pour chef au ministère, à la Banque nationale, ou à l'Observatoire, se sont plu à lui rendre cet hommage. D'une bonhomie charmante, d'un

caractère enjoué et gai de *bon éfant*, *sins inbdras*, comme on dit au pays hennuyer, d'une simplicité de manières qui attirait et retenait, d'une générosité aussi discrète que large, d'une tolérance du meilleur aloi en matière religieuse, — catholique convaincu et pratiquant, il compta peut-être ses meilleurs amis dans le camp des incrédules ou des non-catholiques, — Pirmez avait conquis non seulement dans le pays de Charleroi, mais dans toute la Belgique et à l'étranger, les plus vives sympathies. Sa compétence indiscutable en affaires industrielles et commerciales et sa haute science juridique, son rare bon sens et son incorruptible droiture étaient si universellement appréciés qu'il ne se passait guère d'année où l'on ne vint lui offrir l'une ou l'autre place d'administrateur de société.

Pirmez avait l'élocution facile, une grande netteté dans l'exposition et autant d'habileté que de force dans l'argumentation. Il possédait, au même degré qu'un autre parlementaire wallon, Bara, le don de la riposte qui lui assura souvent, à lui aussi, la supériorité sur des contradicteurs à la parole plus châtiée, plus élégante. Il n'avait ni l'organe, ni le geste, ni l'allure passionnée du tribun : c'était un causeur plutôt qu'un orateur ; mais quel causeur fin, pénétrant, convaincu ! Un de nos confrères, M^r Charles Tardieu, que sa profession de journaliste mit à même de le bien juger, a caractérisé sa manière dans ces termes heureux : « Pirmez avait, par l'inattendu de l'argument et la spontanéité des trouvailles d'expression, l'art d'intéresser même le profane aux questions ardues que sa compétence abordait en se jouant... Son esprit était savoureux... Les aperçus ingénieux, les saillies plaisantes et toujours suggestives lui venaient d'inspiration avec une abondance déconcertante et l'orateur artiste les casait sans effort et toujours à leur place dans des harangues composées avec goût bien qu'enlevées de verve... La déclamation était aussi étrangère à son éloquence que la méchanceté. Il avait de la malice sans malignité...

« Sa parole était parfois cinglante, jamais amère, toujours habile à mettre les rieurs de son côté, sans faire saigner l'adversaire... ». Nous ne sachions pas qu'aucun de ceux, en effet, dont Pirmez a le plus vivement critiqué les actes ou combattu les doctrines, lui ait jamais refusé ses sympathies ou gardé rancune. Tous les catholiques de la Chambre s'associèrent aux paroles émues qu'un de leurs chefs, M^r Nothomb, prononça le 4 mars, à la nouvelle de la mort de ce libéral qui était resté inébranlable dans sa foi politique comme dans sa foi religieuse. Tous virent disparaître avec douleur « cette intelligence ouverte à toutes les idées larges et généreuses, ce novateur, cet initiateur qui était une des illustrations et peut-être une des *espérances* du pays ».

Les *espérances* dont parlait M^r Nothomb, les amis de Pirmez les avaient perdues dès le jour où il fut atteint (septembre 1889) du mal qui devait l'emporter cinq mois plus tard, dans sa cinquante-neuvième année. La science était impuissante à le guérir. Le journal qui annonça le premier sa mort, dans la soirée du 2 mars, disait : « Pirmez a échappé à la douleur de se survivre. Sa perte, si cruelle pour la Belgique, sera vivement ressentie même à l'étranger, car les facultés et les talents du défunt avaient trop d'ampleur pour se restreindre à des tâches purement locales et les circonstances lui ont permis de se développer avec autorité au dehors ». Le 5 mars, M^r de Lantsheere, président de la Chambre des représentants, où, pendant trente-deux ans, Pirmez avait mis au service, moins encore de son parti que de la patrie belge, une activité étonnante, un dévouement jamais lassé, une science toujours puissante et ingénieuse, M^r de Lantsheere, dans un langage digne du Parlement et digne de l'illustre défunt, lui adressa ce dernier adieu : « Pirmez a servi le pays ! De là cet universel hommage où se confondent tous les partis. Il a servi le pays noblement, sans ostentation, par amour du devoir. Il l'a servi dans toutes les sphères. Politique, législation,

« finances, arts, littérature, sciences, il
 « a tout absorbé. Son infatigable activité
 « suffisait à toutes les tâches, son esprit
 « fertile était supérieur à toutes les
 « difficultés... Il semblait qu'en toutes
 « choses il n'eût qu'un souci : la re-
 « cherche de la vérité, l'intérêt perma-
 « nent de la patrie... Il ne cherchait pas
 « à s'imposer. Tous allaient au-devant
 « de lui et il montrait en toutes choses
 « un zèle si intelligent que je ne sais
 « quel ascendant naturel le portait par-
 « tout au premier rang ».

Ernest Discailles.

E. Pirmez, *La question des coalitions et la question de l'usure* (Bruxelles, 1860). — E. Pirmez, *Discours prononcés sur le programme de l'enseignement moyen* (Bruxelles, 1869). — E. Pirmez, *Des arènes et du cens d'arène dans l'ancienne jurisprudence liégeoise* (Liège, 1880). — E. Pirmez, *De l'unité des forces de gravitation et d'inertie* (Bruxelles, 1884). — E. Pirmez, *La représentation vraie* (extrait de la *Revue de Belgique*; Bruxelles, 1883). — E. Pirmez, *La crise. Examen de la situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1884). — E. Pirmez, *De la responsabilité. Projet de revision des articles 1382 à 1386 du code civil* (Bruxelles, 1888). — *Annales et Documents parlementaires de 1858 à 1890*. — Alb. Nyssens, *Eudore Pirmez* (Bruxelles, 1893). — Ern. Discailles, *Charles Roger*, t. IV (Bruxelles, 1895). — C^{te} Goblet d'Alviella, *La vie politique, dans Cinquante ans de liberté* (Bruxelles, 1882). — C^{te} Goblet d'Alviella, *La représentation proportionnelle en Belgique* (Bruxelles et Paris, 1900). — *Rapport triennal sur l'enseignement moyen en Belgique, 1867-1868-1869*. — *Revue générale de 1890*. — *Revue pratique des sociétés civiles et commerciales de 1885, 1891 et 1892*. — *Revue de l'instruction publique en Belgique, 1869*. — *Journaux du temps*.

PIRMEZ (Fernand), écrivain, né à Châtelineau, le 16 juillet 1844, et mort à Liège, le 27 septembre 1872. Frère d'Octave Pirmez et associé à sa vie et à sa pensée, comme l'atteste un livre de celui-ci, *Remo*, sorte de biographie littéraire, où la poésie se mêle à la réalité et où il convient surtout de puiser les éléments de cette notice, car bien des pages n'y sont que la reproduction, parfois littérale, des opinions et des impressions de Fernand Pirmez. Celui-ci n'a, en dehors de ces extraits, d'ailleurs très caractéristiques, publié qu'un journal, *Le Pays wallon*, dont la collection est devenue introuvable. Il y défendit, avec une grande énergie, les idées de démocratie sociale et d'émancipation populaire. Ce fut un enthousiaste, qui essaya d'accorder

sa vie avec ses convictions, notamment en participant à un mouvement insurrectionnel en Grèce. Plus tard, rentré en Belgique, et fixé d'abord dans la vallée d'Acoz, non loin du château qu'habitait son frère Octave, puis à Liège, où il mourut tragiquement, il garda jusqu'au bout la belle et vaillante fougue d'un idéaliste, qui jamais ne se résigna à composer avec les petitesse et les conventions forcées de l'existence moyenne.

Entre Fernand et Octave Pirmez, il y avait, outre les dissemblances physiques, une opposition de caractère aussi bien que de doctrine. Elle est soulignée à vingt endroits de *Remo* : « Pendant « que je demandais à la contemplation « de la nature et à l'observation tran- « quille des caractères un apaisement « à mes émotions, il cherchait sa paix « dans la fatigue que procure une « activité incessante » (p. 127). Ainsi s'exprime Octave, qui fut toujours un moraliste contemplatif. Son frère avait peine à comprendre ces « silencieux « dialogues avec la nature » d'où sont sortis de beaux livres de philosophie : « Que sont toutes les montagnes et « toutes les forêts », s'écriait-il, « près « de l'idée qu'avec ces montagnes, ces « forêts, ces pierres, on peut donner du « pain à des affamés et abriter de pauvres « gens » (p. 141). Et il montrait à Octave les foules ouvrières du pays noir, courbées sous un dur labeur et privées par là, à tout jamais, des plaisirs intellectuels qu'ils goûtaient l'un et l'autre, en égoïstes. « Et si je me sens », disait-il, « du talent, de l'énergie, ne les utili- « serai-je pas pour combattre les abus « de cette société indifférente, où l'in- « justice est régnante? » (p. 153). A quoi Octave de répliquer qu'il était libre de son temps et de sa fortune, mais qu'il valait peut-être mieux « cor- « riger qu'innover ». Ainsi Fernand Pirmez fut conduit vers la science, à laquelle il demanda moins encore des satisfactions personnelles que des solutions libératrices pour autrui. Son frère nous dit avoir en vain essayé de le détourner « d'une étude téméraire, qui « devait dépouiller son existence de

« tous ses charmes », et il s'accuse, dans *Remo*, de l'avoir fait de façon malencontreuse, d'avoir été « pour lui un ami » maladroit, plus occupé de le reprendre « que d'assurer sa marche » (p. 227 ; voir p. 256), peut-être de l'avoir paralysé, « d'autant plus », confesse-t-il, « qu'il avait confiance en ma médiation ». Mais il est permis de croire qu'il y a là quelque exagération, née de scrupules posthumes ; l'affection qui liait ces deux hommes diversement supérieurs ne fut jamais troublée dans son fond, et le désaccord qui les sépara ne résida jamais que dans leurs cerveaux : « Nous avons », écrivait Fernand à Octave, « deux façons différentes d'entendre l'idéal. Le tien est artistique et d'outre-monde, il provoque en ton sein des aspirations faites de subtiles essences qui se vaporisent en Dieu ; le mien est terrestre, car je vois briller la vérité éternelle dans cette poussière errante qui est la pauvre humanité... J'aime donc cette humanité palpitante sous mes yeux ; je la veux vêtir, alimenter, fortifier par la liberté publique, qui seule donne la prospérité et les saines pensées » (p. 267).

Fernand réservait toutefois les pensées d'au delà, et tout ce qu'on peut induire de lui, brefs fragments qui nous restent de lui, c'est qu'il inclinait vers une philosophie évolutionniste plutôt que spiritualiste : « La création », écrit-il, « dans son glorieux essor, ne peut aller qu'à une destinée meilleure. Qu'importe pour elle la mort des individus, qu'importent des étincelles sitôt éteintes, si le foyer demeure?... C'est donc quand je cesse de sentir ma personnalité, c'est, en un mot, quand je ne suis plus que je suis vraiment satisfait » (p. 182). Et à son frère, qui lui reprochait ce qu'il appelait son positivisme, il disait : « Ignorees-tu quel sacrifice ce fut pour moi de me détourner de la poésie et des arts pour m'adonner au travail opiniâtre de l'analyse ? Mes manuscrits, si tu daignes les parcourir, te le raconteront.... Si j'obtiens la vérité philosophique, j'aurai la vérité sociale.

« Découverte, elle permettra d'accroître la fortune et la sécurité publiques ». Il est à peine utile d'ajouter que les théories politico-sociales de Fernand Pirmez s'accordaient parfaitement avec de telles vues ; sa foi dans le progrès n'allait pas sans un certain mépris des hommes et des institutions du passé. Il n'eut pour le christianisme aucune des admirations d'Octave ; il voyait moins en lui un viatique qu'un agent de faiblesse et même de servitude. Nietzsche avant l'heure, il a exprimé, dans de très belles pages sur la Grèce, pages écrites dans ce divin pays, la supériorité totale de l'antique et le mépris de la révolution morale qui nous donna le moyen âge : « ... Fallait-il tant de siècles pour qu'on découvrit, sous la forme antique, la beauté de l'idéalisme chrétien ? Jamais dans l'œuvre du philosophe d'Egine on ne remarque les aigreurs de la civilisation gothique.... Quand la renaissance hellénique aura repassé une seconde fois sur la vieille Europe comme une rosée bienfaisante, peut-être alors, oubliant les Goths et les Arabes, verrons-nous fuir, avec les ténèbres d'un autre âge, toutes ces frayeurs qui forgent les chaînes du despotisme. Il importe de le répéter : sans cesse : l'art grec est le plus beau ; la politique démocratique, la seule grande et humaine » (p. 118). Et ailleurs, après avoir rappelé que, dans son adolescence, il avait « senti la vieille poésie chrétienne fermenter » dans son sein, il s'écriait dans un bel élan, digne de Chateaubriand ou, si l'on aime mieux, du grand Michelet : « Il me semblait que j'étais un voyageur gravissant une montagne. Quand je me retournais, j'apercevais la vaste mer de larmes qu'ont versées tant de malheureux qui ne sont plus. J'écoutais les plaintes des générations disparues ; j'assistais à leurs angoisses ; j'évoquais leurs espérances en me mêlant à leurs douleurs. Je me transportais à ce moyen âge, dont le souvenir historique me fait horreur... » (p. 187). Et, tout en reconnaissant qu'il y eut alors de « saintes âmes perdues au fond

« de leur silencieux asile », il voulait détourner d'elles un regard qui allait « à cette multitude comprimée et dolente, errant à demi-nue et affamée par les landes désertes, dans un morne ennui et une terreur née de l'ignorance ». Il était ramené ainsi, d'invincible façon, à ses théories politico-sociales, ce qui nous permet de constater dans cet esprit remarquable une association d'idées et de sentiments qui est déjà moins nettement formulée chez les penseurs du XVIII^e siècle, et surtout chez le plus original de tous, Jean-Jacques Rousseau, qui apprit à aimer le régime démocratique en lisant les biographies de Plutarque. Fernand Pirmez avait eu, outre le privilège d'une éducation raffinée, la joie refusée au philosophe genevois de passer de longs jours sur la terre bénie où l'humanité, depuis deux mille ans, n'a cessé d'aller prendre le pain de fructification, destiné à la régénérer. Il fut, sans qu'il s'en doutât, le douloureux précurseur de cette génération d'intellectuels, dont le rêve philanthropique ressemble beaucoup aux desseins généreux des hommes de 1789, mais s'en distingue par un meilleur outillage de science et, peut-être aussi, par une culture plus haute et plus sincèrement historique. C'est à ce titre qu'une place devait lui être concédée dans un recueil où figurent tous ceux qui, par leur esprit ou leur activité, ont honoré la patrie.

M. Wilmotte.

Octave Pirmez, *Remo*. De Fernand Pirmez, *Bancel* et Gustave Flourens, deux notices biographiques, en plaquettes (1872).

PIRMEZ (Jean), homme politique, né le 13 octobre 1795, à Châtelaineau (lieu dit : La Franche Chambre), y décédé le 11 septembre 1864. Fils de Fr.-Edouard-Jos. Pirmez, ancien élève du collège des Oratoriens de Thuin, maire de cette commune, et de Rosalie Wyart (1),

(1) « Mad. Rosalie Wyart », dit Albert Nyssens, dans sa belle biographie d'Eudore Pirmez (Bruxelles, gr. in-8°, de 394 p.), « femme remarquable par son intelligence, son activité et son énergie, sut, tandis qu'elle donnait à ses huit jeunes enfants une éducation brillante, faire prospérer grandement les affaires commerciales de la famille qu'elle dirigea pendant plus de trente ans... »

il était l'aîné d'une famille de huit enfants, dont une fille. C'est à son aïeul paternel, Edouard Pirmez, époux de Marie-Josèphe Lorent (nièce de M^r Lorent-Mellerio, d'Anvers), qu'on doit faire remonter l'élévation des membres de cette famille. C'est à son intelligence commerciale et à son labeur qu'ils doivent la haute situation de fortune dont n'ont cessé de jouir ses descendants.

Jean Pirmez n'avait guère qu'onze ans lorsque, par suite de la mort du chef de la famille (7 mars 1806), enlevé à l'âge de trente-neuf ans, sa mère resta veuve avec ses huit enfants en bas âge. Elle avait trente-six ans; la situation était grave; mais c'était une femme de caractère et d'intelligence. A la suite des bouleversements politiques et des guerres de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, les établissements d'instruction manquaient totalement dans la contrée. M^{me} Edouard Pirmez fit donc faire à son fils des études privées, et l'envoya ensuite suivre les humanités au collège de Namur, puis les cours de droit à Louvain. Jean Pirmez avait à peine vingt-trois ans lorsqu'en 1818 il fut nommé maire de Châtelaineau, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1825. En cette année 1818, les électeurs l'avaient encore désigné pour aller siéger aux États provinciaux et ils le réélurent en 1820, 1826 et 1829.

Survinrent les luttes de 1830. Jean Pirmez joua, dans sa région, un rôle marquant. Dès le 24 septembre, avec ses frères cadets Victor et Benjamin, ils réunissent des volontaires parmi les citoyens de Châtelet et de Châtelaineau et se mettent à la tête du mouvement révolutionnaire. On n'avait pas de cocarde politique; le temps pressait; M^{me} veuve Jean-Bernard Lyon, dont le beau-frère, l'avocat Jérôme-Adrien Lyon, avait été, en 1790, à la tête des patriotes liégeois, en possédait une caisse; elles étaient aux couleurs liégeoises! Qu'importe! les frères Pirmez les demandent instamment; la bonne patriote les leur donne et l'on voit les premiers révolutionnaires de 1830, au pays de Châtelet,

marcher avec des cocardes aux couleurs liégeoises à la boutonnière, une révolution suivant l'autre à quarante ans de distance ! Ces hommes sont armés de vieux fusils, de fourches, de piques, de tout ce qu'ils ont pu trouver pouvant servir d'arme. Les frères Pirmez, pleins d'enthousiasme, les conduisent, tambour battant, à Marcinelle ; c'est là, dit-on, que doivent passer les Hollandais venant de Philippeville, où ils étaient casernés, pour secourir la garnison de Charleroi.

Son frère Victor, bien qu'ayant fait partie de la garde d'honneur du roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, bien que récemment marié, — il avait épousé le 1^{er} juin, à Gosselies, Melle Amélie-Ferdinande-Catherine-Joséphine Drion, — organisa, sous l'énergique impulsion de Jean Pirmez, un corps franc, avec le patriotique concours de Leclercq et Léon Wilmar, grand industriel métallurgiste de Châtelineau.

Député au Congrès national, Jean Pirmez y siégea pendant toute la session et prit part aux principaux votes qui devaient consolider l'indépendance de la patrie. Son frère Sylvain lui avait été adjoint comme suppléant. Aux élections générales de 1831, il reçut une nouvelle marque de l'estime des électeurs de l'arrondissement de Charleroi, qui le désignèrent pour la Chambre des représentants, et ce mandat, renouvelé en 1835, le fut constamment jusqu'en 1856, époque où, par suite de son âge, — il avait alors soixante et un ans, — et pour favoriser l'accession à la vie politique de son neveu Eudore Pirmez (voir plus haut), il renonça à la carrière parlementaire, après avoir su, pendant plus d'un quart de siècle, avec un tact et une intelligence remarquables, concilier les intérêts généraux de la Belgique et les intérêts locaux si graves, si multiples, de l'arrondissement de Charleroi, l'un des centres industriels et agricoles les plus considérables du pays.

Il appartenait à l'opinion libérale modérée.

Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 13 mai 1843, Jean Pirmez fut promu au grade d'officier, au moment

de sa retraite, le 19 juillet 1856. Dès lors et jusqu'à sa mort, il vécut retiré dans sa maison patrimoniale où était mort son frère Auguste, célibataire comme lui, et où mourut longtemps après, sa sœur, Melle Hyacinthe Pirmez, femme d'un grand esprit philosophique, d'une éducation soignée, d'une bienfaisance inlassable, qu'entourait l'estime de toute la population.

Jean Pirmez était le véritable type des anciens parlementaires : sérieux, droit, rigide, sévère pour lui-même, tolérant pour les autres, scrupuleux à l'excès, ne s'inspirant que des idées les plus élevées et ne connaissant jamais les préoccupations personnelles. « Dès » le début de sa carrière politique », dit Albert Nyssens dans sa biographie d'Eudore Pirmez, « il s'efforça de » propager les idées économiques. Il » défendit toujours et des premiers, dans » notre Parlement, les principes de la » non-intervention de l'État et de la » liberté commerciale. Les questions » monétaires lui étaient familières; il » les traitait avec une compétence et » une autorité que nous retrouverons, » quelques années plus tard, chez son » neveu Eudore, qui devait continuer si » brillamment, à la Chambre des députés, les traditions de sa famille ».

Jean Pirmez s'est chargé de préciser lui-même sa situation parlementaire si personnelle, dans une lettre qu'il écrivait, le 26 février 1847, au comité de l'Association libérale de Charleroi : « Les » électeurs connaissent assez mes opinions, par ma vie publique de près de » trente années, pour que je sois dispensé » de répondre aux questions de principe » sur lesquelles votre lettre veut que je » m'explique... Il me serait impossible » de me soumettre à rien qui eût l'apparence d'un mandat impératif, soit » direct, soit indirect. Mais j'accepterai » indistinctement tous les suffrages » électoraux auxquels il ne serait attaché » aucune condition et qui me laisseraient » ainsi toute mon indépendance parlementaire que j'ai par-dessus tout » à cœur de conserver ». Tel fut aussi l'idéal politique de son neveu Eudore,

à l'éducation duquel il prit une part considérable et dont il fut vraiment le père et le parrain dans sa carrière politique.

Le livre d'or de la Croix de fer porte cette mention : « Il contribua, par son « patriotisme persévérant, à affranchir « le pays de la domination étrangère « et à constituer l'indépendance nationale ».

Clément Lyon.

Etat civil et archives communales de Châtelineau. — Louis Hymans, *Histoire parlementaire* (1830-1836). — *Le livre d'or de l'Ordre de Léopold*. — *L'Education populaire* (n° du 14 juillet 1892). — Archives de famille de feu Henri Pirmez-Moncheur, de Gougnyes.

PIRMEZ (Léonard), homme politique, astronome, né à Châtelineau, le 11 floréal an VI (30 avril 1798), mort à Châtelet, le 23 juillet 1866. Dès qu'il fut en âge d'école, sa vaillante mère l'envoya au collège de Namur pour y suivre les cours d'humanités; en 1816, — il avait alors dix-huit ans, — il y remporta le premier prix de rhétorique. Détail curieux, ce prix était représenté par un aigle impérial en argent. « Il « faut croire », fait malicieusement observer Albert Nyssens, dans sa biographie d'Eudore Pirmez, « qu'il y en « avait au collège namurois un stock « que l'économe cherchait à écouler, « sans souci du nouveau régime ». D'une longueur d'environ trente centimètres, il portait au revers, sur une surface polie, un anneau pour l'attacher sans doute à une chaînette et une inscription dédicatoire en caractères lapidaires.

Ses humanités terminées, Léonard Pirmez, après avoir séjourné pendant quelque temps en Hollande pour se perfectionner dans la langue de ce pays, alors indispensable à qui voulait se livrer aux affaires publiques, suivit les cours de droit à la faculté de Louvain. Qu'était-ce que cette faculté de droit à cette époque? L'ouvrage de Nyssens va nous le dire, d'après une biographie manuscrite de son père, que l'on doit à Eudore Pirmez : « Il ne restait alors que « les débris de l'ancienne université de « Louvain. Un vieux professeur, nommé « Libart, donnait à quelques élèves des

« leçons de philosophie en latin. Léonard « Pirmez passa d'abord deux ans chez « lui, puis devint étudiant à l'université « reconstituée. Il en sortit docteur en « droit. La thèse de Léonard Pirmez : « *De marito tori violati vindice*, fut la « première sur le droit pénal; l'idée lui « en avait été donnée par le professeur « de droit criminel Birnbaum, un jeune « savant allemand venu en Belgique. « Elle fut couronnée et appréciée par « ses contemporains ». On peut en lire un compte rendu très élogieux dans le *Neues Archiv des Criminalrechts* (1824, t. VI, p. 344).

La thèse de Léonard Pirmez a été imprimée à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, la même année (in-8° de 78 p.) Il se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats du tribunal de première instance de Charleroi, mais il n'exerça guère, ses goûts naturels ne le portant pas à persévérer dans cette carrière. Il s'était alors fixé à Marcinelle, après avoir épousé, à Châtelet, une femme très distinguée, Melle Joséphine Wilmet; c'est à Marcinelle que son fils, le ministre d'Etat Eudore Pirmez, vit le jour, le 14 septembre 1830.

Fils et petit-fils de bourgmestres de Châtelineau, il avait vu ses frères aînés participer successivement aux affaires publiques. L'élection du 22 août 1848 appela au conseil Léonard Pirmez. Deux ans après, les 15, 16 et 17 août 1850, une inondation sans précédent dans nos annales porte la désolation dans la vallée de la Sambre et notamment à Châtelineau; les dégâts furent considérables; il se multiplia pour en atténuer les pertes. Le 23 décembre 1851, il fut installé en qualité de bourgmestre. Le 25 septembre 1854, il fait adopter le plan des constructions d'une nouvelle église, en remplacement de l'ancienne, trop vieille et trop exigüe, qui fut démolie. En 1855, il résigne ses fonctions magistrales, mais il reste conseiller jusqu'à sa mort. Ajoutons que c'est à son initiative qu'on doit la réorganisation d'une institution communale séculaire des plus intéressantes et dont

on trouve quelques types dans le comté de Namur et la principauté de Liège : *les masuirs*, et il en fit adopter les nouveaux statuts en séance du conseil communal du 25 juillet 1853.

Les services qu'il était appelé à rendre à la chose publique ne le distraient pas de ses études de prédilection. En 1854 — il avait alors trente-six ans — Léonard Pirmez fit imprimer, à Châtelet, un in-8° signé L. P...z, et intitulé : *Essai sur la queue des comètes*, qui attira sur lui l'attention des savants. Sur les instances de quelques-uns de ceux-ci, il en publia une seconde édition, à Bruxelles, en 1860, chez Hayez, en un in-8° de 89 pages, avec deux planches.

En 1860, l'abbé A. Lecomte, docteur en sciences de l'université de Louvain, professeur de mathématiques au petit séminaire de Bonne-Espérance, publia une brochure dans laquelle il étudiait spécialement les idées émises par Léonard Pirmez. Il y rendit hommage à la sagacité de notre astronome amateur : « A mon sens », dit-il, « l'*Essai sur la queue des comètes* (2^e édition, 1860), de M. Léonard Pirmez, dénoue seul, d'une manière satisfaisante, les difficultés de ce problème délicat. Le zèle avec lequel ce savant a poursuivi son œuvre, mérite vraiment d'être signalé ».

L'ouvrage de Léonard Pirmez est divisé en deux livres, plus un appendice; dans le premier, — qui est le principal, — il examine les questions suivantes: opposition de la queue cométaire au soleil, sa division en deux branches, son accroissement en périhélie, la divergence des rayons lumineux, adhérence et cohérence, inflexibilité, vitesse et néanmoins inflexibilité, transparence, objection au sujet de la diminution des queues, erreurs étonnantes, objection tirée de l'absence de phases, anomalies. Le second livre traite uniquement de la cause de la visibilité. Deux chapitres sont réservés à l'appendice, qui comprend : 1^o l'examen critique de l'aurore boréale; et 2^o la lumière zodiacale.

Léonard Pirmez s'adonnait aussi vo-

lontiers à la poésie; mais ses œuvres présentent un caractère d'intimité tel qu'elles doivent rester dans les archives familiales.

Les circonstances de sa mort sont particulièrement tristes; son frère Victor, qui habitait le faubourg de Châtelet dans la belle habitation qu'il s'était fait construire et où vécurent ses enfants, étant dangereusement malade, il se rendit chez lui pour le consoler; il fut si vivement impressionné à sa vue que, rentrant chez lui à huit heures du matin, il fut frappé d'apoplexie et mourut peu après. C'était le 23 juillet 1866; il avait soixante-huit ans. Le lendemain, son frère Victor le rejoignait dans la tombe.

Mme Léonard Pirmez mourut à Châteleineau le 29 janvier 1886, laissant les six enfants suivants : 1^o Eudore Pirmez-Lambert, docteur en droit, député de Charleroi, ancien ministre de l'intérieur, ministre d'État, gouverneur de la Banque Nationale; 2^o Mme Adèle Pirmez, veuve de Louis Misonne, avocat à Gilly; 3^o Mme Céline Pirmez, épouse d'Albert Bouvelle, ancien capitaine de cavalerie, à Châtelet; 4^o Mme Flore Pirmez, veuve du baron Théodore de Crawhez, au château de Bois-Lombut (Gosselies); 5^o et 6^o Mlles Julie et Rosalie Pirmez, qui demeurent dans la maison paternelle de Châteleineau.

Clément Lyon.

Etat civil de Châtelet et de Châteleineau. — Archives de Châteleineau et de la famille de Léonard Pirmez. — Journal *L'Education populaire* (n^o du 14 juillet 1892). — *Statuts de masuirs* de Châteleineau (Châtelet, J.-J. Lambillon, 1853; in-12). — *Bibliogr. nat.* (1830-1880), litt. P. — *Etude sur une nouvelle théorie de la formation des queues cométaires*, par l'abbé A. Lecomte (Bruxelles, Aug. Decq, 1860; in-8°, 34 pages).

PIRMEZ (*Octave*), écrivain, né à Châtelet, le 19 avril 1832, mort à Acoz, le 30 avril 1883, d'un père, gentilhomme campagnard, dont l'unique plaisir était la chasse, et d'une mère, chrétienne et lettrée, qui exerça sur l'éducation de ses fils une influence considérable. Il avait deux frères, dont l'un, M^r Emile Pirmez, fut le père de M^r Maurice Pirmez, et dont l'autre, Fernand, mourut, comme lui, célibataire, à l'âge de vingt-huit ans

et, comme lui, consacra sa vie à l'étude et à la méditation (voir plus haut).

Octave Pirmez éprouva, dès l'enfance, un goût intense pour la solitude et les plaisirs de la vie agreste. Il nous rapporte qu'il passait tout son temps « à errer » dans un vaste jardin d'où la vue « s'étendait, au loin, vers le village de « Pont-de-Loup ». Et il ajoute : « Vaga- « bonder par les prés, le long des eaux « courantes, tout observer, jusqu'au « balancement insensible des herbes, « me causait un charme indicible. Mais « les instincts meurtriers, naturels à « l'enfant libre, se mêlaient parfois à ma « curiosité... Plus tard, ces instincts se « développèrent en une passion pour la « chasse que je ne pus jamais maîtriser ». Il accompagnait son père dans ses pérégrinations à travers bois, et, déjà curieux des choses de la nature, il notait dans son « cahier d'histoire naturelle les « ruses des lièvres, des renards et des « belettes » ; il y faisait « des illustra- « tions, et toutes les marges étaient « ornées de vignettes » ; il y notait le passage des oiseaux de tenderie, les époques de l'an où les chanteurs ailés des bois viennent en dissiper la mélancolie : « C'est en ces heures-là, je crois, « que je m'enamourai de la nature au « point de vouloir un jour exprimer ses « attrait par ma plume. Que m'importait alors la vie des hommes illustres « de Plutarque ? La biographie et les « faits et gestes de Clareau, Ramette, « Rustaud, Blandier étaient pour moi « d'un bien autre intérêt ». Ainsi s'expliquent les pages descriptives qui, dans sa correspondance, et particulièrement dans les *Lettres à José*, se mêlent aux effusions tendres et aux réflexions graves ; ainsi s'expliquent aussi, dans ses recueils de pensées, les nombreuses comparaisons et métaphores empruntées à la nature, aux plantes, aux arbres, aux animaux.

L'éducation d'Octave ne ressembla guère à celle des jeunes gens de sa classe et de son âge. Elle fut libre et spontanée, à l'exception d'une année d'études qu'il fit au collège Saint-Michel, à Bruxelles, et dont il semble avoir

conservé un souvenir plutôt amer :
 « C'était mon chagrin de ne plus voir
 « s'étendre devant mes pas un vaste
 « espace pour m'y livrer à mes courses
 « folles, comme je l'avais fait si souvent
 « dans un véritable délire de liberté, et
 « me sentant comme des ailes aux
 « pieds Je ne fus pas un brillant
 « élève. Mon imagination était trop
 « ardente, mon esprit d'observation trop
 « éveillé, ma préoccupation des carac-
 « tères trop constante pour que je pusse
 « réciter de longues pages de mémoire.
 « La musique me fut une consolation.
 « J'avais obtenu d'y consacrer une heure
 « par jour, et plusieurs fois la semaine
 « je recevais des leçons de professeurs
 « du conservatoire ».

Dans un *Regard sur ma vie*, Pirmez nous apprend qu'il devint, de la sorte, dès l'âge de douze ans, un petit virtuose, dont la précocité étonnait un auditoire d'amis : « Plus tard, je ne voulus plus « d'auditoire, et je m'enivrais seul de « mon ramage. Je me sentais transfiguré « par la vibration de mes cordes, qui « traduisaient avec violence une émotion « intime — l'âme chante avant de pou- « voir s'exprimer — et mes émotions « étaient partagées par celui dont j'étais « l'élève, âme ardente et bien née pour « la musique, le seul art dans lequel on « puisse faire vivement ressentir toute « sa tendresse et son humanité ».

Ses parents consentirent à le retirer du collège et à le confier à un précepteur, « ancien professeur de poésie dans un « séminaire », qui fut pour lui « plutôt « un ami qu'un maître ». Il devint bon latiniste ; en revanche, il n'eut jamais qu'une connaissance superficielle et très incomplète des langues et des littératures modernes ; on ne peut même excepter tout à fait la littérature française, où ses lectures se restreignirent à certaines catégories d'œuvres qui lui plaisaient, parce qu'elles étaient en conformité, soit avec ses convictions religieuses, soit avec son tour d'esprit. De ce nombre sont les *Essais* de Montaigne, les *Pensées* de Pascal pour lesquels il eut une prédilection particulière, certains écrits de Bossuet et des apologistes chrétiens, et

parmi les modernes, Chateaubriand, Lamartine et Victor Hugo, qu'il aime et dans l'intimité de qui il vécut longtemps. Il confesse aussi avoir, dans sa jeunesse, connu les poésies de Heine et de Baudelaire, mais il en vint à les détester, comme, en général, toutes les œuvres dont le pessimisme ou l'ironie lui paraissaient malfaisants. Son antipathie pour Béranger, qu'il apparie toujours au latin Horace, procédait de motifs analogues. Il n'avait guère lu les grands romanciers du XIX^e siècle, et il s'en consolait aisément. Son exclusivisme n'épargne ni Corneille, ni Racine, ni Molière; de même les grands classiques du XVIII^e siècle doivent l'avoir laissé indifférent, et, lui qui a tant d'obligations à J.-J. Rousseau et qui offre tant d'affinités de nature avec l'auteur d'*Émile*, le nomme au plus une ou deux fois dans ses écrits. Des retranchements si considérables, et qui étaient volontaires, ne pouvaient pas ne pas influencer sur le cercle de pensées où se mut Octave Pirmez; il en advint, comme de nécessité, qu'il fut un contemplatif, tourné vers le divin, vers la nature et d'une sensibilité directe et toujours éveillée; qu'il n'eut guère d'attraction vers l'artificiel dans les arts, et vers les créations fines, gracieuses, ornées et complexes, dont le talent est la source unique.

On a vu le futur auteur des *Heures de philosophie* recevant, dans son village natal, une éducation tendrement familiale. Quand il atteignit l'âge d'homme, il alla s'inscrire à l'université de Bruxelles, où il abrégua le plus qu'il put un séjour que la grande ville lui rendait difficilement supportable. Il y connut de Coster, l'auteur de la légende d'*Uylenspiegel*; il s'y lia aussi avec un jeune Luxembourgeois, qui écrivit un petit livre intitulé *Marc Bruno* et qui mourut avant le terme; il connut d'autres jeunes gens « dont l'enjoûment et la distraction « l'avaient séduit », mais dont la vanité et les goûts superficiels devaient bientôt lui déplaire. Il subit deux examens, et puis il renonça aux études universitaires, pour entreprendre une série de voyages en Allemagne et en Italie, qui lui ont

inspiré les plus belles pages de ses *Jours de solitude* et dont on trouve des réminiscences émues dans les *Lettres à José*. En 1860, il se fixait « dans la romantique vallée d'Acoz, dont le paysage « recueilli », dit-il, « s'accorde si bien « avec mes goûts, et qui fut pour ma « pensée une source continue d'inspiration ». C'est là qu'il écrivit trois livres: *Feuillées*, *Jours de solitude* et *Heures de philosophie*; c'est de là qu'il adressa à M^r José de Coppin de fréquentes et interminables lettres, dont le recueil forme un volume de près de cinq cents pages; c'est là, enfin, qu'il consacra, sous le titre romantique de *Remo*, une sorte de memorandum biographique à son frère Fernand, dont la haute et vive intelligence, autant que l'affection, fut pour Octave comme un phare éclatant, sans lequel sa nonchalante mélancolie ne se serait peut-être jamais résolue à une activité littéraire quelconque, en tout cas, aux ennuis et aux périls de la publicité.

Dans *Remo*, il nous est conté comment ce frère, si richement doué et si affectueux, revit page par page les manuscrits de son aîné, décidant celui-ci à émonder, à ajouter, à corriger, à chercher de ci de là une expression plus parfaite et plus lucide de sa pensée. Sous le titre de *Pensées et maximes*, un premier recueil fut donc publié, qui, plus tard, devint les *Feuillées*, et qui remonte à l'époque où l'auteur avait de vingt à vingt-quatre ans. Ces pensées et maximes « furent « extraites d'un volumineux manuscrit, « fruit de mes jours d'observation et de « recueillement où je puisai plus tard « une partie des *Heures de philosophie*. « Ce dernier livre ne doit former, avec « les *Feuillées*, qu'une même œuvre ». Ainsi s'exprime Octave Pirmez dans l'avertissement qu'il a mis en tête de son premier ouvrage. En fait, à y regarder de près, on observe que les *Feuillées* sont surtout l'esquisse d'un traité de morale et de psychologie, tandis que les vues métaphysiques et esthétiques prédominent dans les *Heures de philosophie*. C'est donc tout un système de philosophie qui a été conçu par l'écrivain belge,

et c'est peut-être le seul système original qui, dans une forme noblement littéraire, ait été édifié chez nous. Est-ce l'indifférence de son auteur pour toute réclame de presse, ou bien est-ce l'indifférence du public d'il y a trente ans pour tout effort de haute intellectualité, qui explique le peu de vogue dont jouirent les œuvres d'Octave Pirmez? C'est ce qu'on ne peut décider. Ses lettres nous attestent toutefois qu'il se heurta à la défiance des éditeurs français et à la malveillance des critiques nationaux, dont les uns ne prirent pas la peine de le lire avec attention, et dont les autres trouvèrent surannée ou antipathique une doctrine qui cadrerait, en effet, très mal avec les idées dominantes de 1870 à 1884. Le libéralisme était encore, à cette date, l'opinion affichée de la grande majorité des gens qu'on disait lettrés. Or, le génie de Pirmez, religieux, retranché avec une ferveur austère dans la contemplation de la nature, ennemi des nouveaux philosophiques et politiques, ne pouvait s'accorder avec les préoccupations de ces gens; il ne dissimulait même pas son éloignement pour les industriels, qui constituaient la classe dirigeante dans le pays où il vivait; ajoutez à cela sa sensibilité endolorie, son désir de fraternité et un certain dédain de caste qui l'éloignait de toute fortune tôt édifiée et de toute intelligence mal dégrossie, lorsqu'elle n'était pas au service d'une activité populaire. De là les déceptions auxquelles il se heurta; de là les hésitations d'une pensée, trop complètement retranchée dans son isolement, et qui, dans la conversation même, au dire de ceux qui l'ont approché, se trahissaient par de l'inattention, des sautes imprévues de sujets et des déviations déconcertantes; de là enfin des découragements qui, après la publication des trois livres précités, et quand la mort de son frère Fernand l'eut privé d'un grand réconfort moral, l'empêchèrent de se remettre à la tâche et de nous donner des œuvres plus mûres, et, si l'on peut dire, définitives. L'amitié d'Adolphe Siret le décida plus tard à livrer au public son *Remo*,

dont un tirage privé avait apporté l'heureuse révélation à quelques privilégiés; ce fut sa dernière production. Sa correspondance ne fut, naturellement, publiée qu'après sa mort. Il laissait, en outre, de nombreuses pages manuscrites, dont de brefs extraits ont été donnés par A. Siret et dont il faut regretter que la plupart n'aient point vu le jour.

Le nom de Pirmez ne sortit de son obscurité qu'aux environs de 1880. Quelques lettres, signées de grands noms parisiens, avaient été jusque-là l'unique récompense et l'unique encouragement de son vaste et persévérant labeur; Sainte-Beuve avait eu des expressions bienveillantes, mais n'avait donné aucune publicité à son jugement; Saint-René Taillandier avait annoncé, dans la *Revue des deux mondes*, une étude que la mort l'empêcha d'écrire. La *Jeune Belgique* parut alors, groupant de très jeunes hommes de lettres, dont certains étaient doués d'un talent, robuste ou mièvre. Ces novateurs avaient au moins une sorte d'expérience; ils savaient combien le Belge est antilittéraire, et que les rares places à prendre dans le monde des lettres étaient, chez nous, toutes occupées par des écrivains qui, pour la plupart, retardaient de cinquante ans. Bien résolus à triompher de l'indifférence publique et à conquérir une notoriété, si mal justifiée chez d'autres à leur sens, ils mêlèrent beaucoup de critique à leur productivité et se montrèrent impitoyables pour les hommes de la génération précédente. Ils ne firent d'exception, soit à dessein, soit parce que l'évidence guidait leur jugement, que pour deux ou trois talents méconnus. Parmi leurs précurseurs, ils saluèrent Octave Pirmez. Celui-ci fut touché de leurs hommages; mais il ne sut dissimuler tout ce qui le séparait de certaines outrances: « Je voudrais », écrit-il à A. Siret, « pouvoir applaudir aux œuvres de jeunes écrivains qui, publiquement, ont témoigné de la sympathie pour mes écrits, mais je leur rendrais un mauvais service. Il ne suffit pas d'être un virtuose, ou de mêler de belles couleurs sur sa palette,

« il faut être humain, disons-le mot, « chrétien ! » Et encore : « Ce que je « hais le plus, c'est la banalité ; or, ces « jeunes écrivains en sont loin. Leur « grand tort est dans le choix de leurs « sujets. Il ne suffit pas d'avoir un talent « plastique ; il faut, si l'on en est « doué, choisir des sujets qui en soient « dignes ». Néanmoins, son admiration allait à certaines pages de M^r Camille Lemonnier ; aux premiers opuscles, sobres et vigoureux, de M^r Edmond Picard. Il connut M^r James Vandrunen, correspondit avec M^r Van Arenbergh et ne fut pas sans exercer une appréciable influence sur le talent d'écrivains, tels que MM. Henry Maubel et Fernand Séverin. Seuls, les réalistes, qui n'étaient que cela, encourageaient ses sévérités, et Emile Zola lui-même n'échappait pas à une condamnation, enveloppant tous les peintres de la matière brutale. L'effarouchement d'un idéaliste devant certaines brutalités suffirait à rendre compte d'une telle méprise, si d'autres appréciations d'Octave Pirmez ne démontraient à surabondance qu'il était de parti-pris en art, et qu'avec une grande loyauté, d'ailleurs, il manquait de sens critique ; on a peut-être eu tort de publier certaines lettres, adressées à des écrivains insignifiants, auxquels il croyait pouvoir prodiguer les éloges qu'il refusait à des maîtres, car c'est mal servir la mémoire d'un penseur que de nous le montrer si totalement assujéti à des préférences philosophiques.

Quoi qu'il en soit, l'admiration littéraire qu'Octave Pirmez voue à Obermann, le sentiment de fraternité intellectuelle qui l'unit à Maurice de Guérin, à Amiel et aux grands catholiques du XIX^e siècle, tout cela nous aide à le comprendre et à le caractériser. Il semble toutefois que, dans ses dernières années, il se soit de plus en plus détaché des choses mondaines, que la foi l'ait possédé, dominé et dirigé de plus en plus ; c'est ce qu'attestent ses dernières lettres, où s'expriment avec force la résignation et la piété du croyant.

Au début de 1882, des membres de l'Académie, appartenant à l'opinion

catholique, défendirent sa candidature au sein de la classe des lettres. Bien qu'il se crût très honoré d'une telle initiative, Octave Pirmez ne fit aucune démarche, et il apprit, sans trop de surprise, que la majorité de la compagnie s'était prononcée contre lui, dans la séance du mois de mai de la même année. Toutefois, il obtint dix suffrages : « Je ne m'attendais guère à avoir ces « voix », écrit-il, « et je les considère « comme un succès. MM. les professeurs « ont bien d'autres mérites, une autre « science que moi. M'élisant, leur « grin eût été grand. Ils n'ont pas « d'autres pensées pour s'en distraire. « Moi, je n'avais que l'inspiration. Or, « elle reçoit sa récompense ». On ne peut méconnaître qu'il se mêlait quelque amertume à un renoncement ainsi formulé : quand on saura en quelle piètre estime l'auteur des *Feuillées* tenait la science, on saisira plus nettement encore le sens exact et la portée de son jugement.

Octave Pirmez mourut dans la nuit du 1^{er} mai 1883, c'est-à-dire un an plus tard, des suites d'une affection contractée en août 1881. Il fut l'imprudente victime de sa passion pour la musique. Un soir d'été, il s'était attardé dans le bois de Monplaisir, pour y jouer du violon, tout seul, devant la nature en liesse ; la fraîcheur de la nuit l'y surprit, et un frisson l'avertit, trop tard, du mal auquel il s'exposait ; il vécut encore dix-huit mois, mais sans jamais plus recouvrer cette paix du corps, qui n'est pas moins nécessaire que la paix de l'esprit. Ses funérailles, simples et émouvantes, attirèrent à Acoz la foule de ses proches et de ses amis, mais aussi la foule bien plus grande des pauvres gens, envers lesquels s'était exercée son inlassable charité. Ce désenchanté des hommes et des livres fut, en effet, un apôtre chrétien, dans le sens de la meilleure fraternité que comporte, en ses origines, un qualificatif dont on a tant mésusé.

Il convient maintenant de revenir aux ouvrages d'Octave Pirmez et de les caractériser brièvement.

Le premier en date fut, on l'a dit, ses *Pensées* et *maximes*, dont le sujet est l'homme, considéré en lui-même et dans ses rapports avec ses semblables. L'influence de Montaigne, de Pascal et de J.-J. Rousseau y est manifeste; celle de Pascal prédomine. L'auteur la reconnaît implicitement, car il ne perd aucune occasion de proclamer la beauté supérieure des *Pensées* du grand moraliste; il lui consacre la plus longue de ses *Feuilles* (p. 217-218), louant chez lui « cette passion ardente dans un esprit » calculateur et cette marche audacieuse, sans cesse interrompue par des « obstacles spirituels ». Seul des trois modèles illustres qu'on peut assigner à sa méditation, Pascal était profondément chrétien; il l'était d'un cœur agité, torturé par de multiples angoisses, non des lèvres, et par l'habitude maîtresse, comme Montaigne, non à la façon indépendante de Rousseau. C'est en s'inspirant de Pascal qu'Octave Pirmez, dans le groupement de ses pensées, reste étranger à toute systématisation, du moins en apparence, et il serait, toutes proportions gardées, aussi injuste de lui reprocher la forme littéraire qu'il a adoptée qu'il serait sot de regretter que Pascal ne nous ait pas légué un traité apologétique, au lieu de ses immortels fragments.

Pirmez est allé chercher dans ces fragments le fondement de toute sa philosophie. Pour lui, comme pour le grand janséniste, il consiste dans l'anthèse du cœur et de la raison : « La » divination, l'éternelle philosophie », écrit-il le 28 août 1872, « est dans la » poésie, témoin Job, Isaïe, Jérémie; » dans la *Vox animi*, dans une pondération parfaite de la réflexion et de la » passion, du chiffre et de la flamme. » De là la clairvoyance et la sublimité » de Pascal. *Toutes les philosophies de-* » vraient s'appuyer sur cette pierre angulaire, exprimée par ces lignes que je » lui emprunte : « Nous connaissons la » vérité non seulement par la raison, » mais par le cœur. C'est de cette dernière sorte que nous connaissons les » premiers principes, et c'est en vain

« que le raisonnement, qui n'y a point de » part, essaye de le combattre ». (*Vie et correspondance* d'O. P., p. 63.) Nombreux sont les passages de ses œuvres où l'opposition, formulée par Pascal, est reproduite et commentée. C'est elle qui conduit Pirmez, comme elle avait fait de son illustre devancier, à une défiance exagérée vis-à-vis du savoir humain. Par d'autres voies, on le sait, Montaigne et J.-J. Rousseau avaient été amenés à des attitudes analogues. Ici, c'est la haine d'une « raison superbe et dominante », c'est la peur des « hommes de » logique » qui détermine le penseur à une exécution, dans laquelle il enveloppe jusqu'aux novateurs, partisans d'une égalité brutale, et qui « tendent » à nous ramener à l'animalité ». (*Feuilles*, p. 123.) C'est dire que toute la philosophie morale et sociale du rêveur d'Acoz repose sur cette forte conviction.

Mais là où la raison est impuissante, là où la « fausse science » se nourrit de vain orgueil, l'amour aura des vertus fécondantes; il projettera des clartés supérieures. C'est encore Pascal qui l'a dit : « L'on a ôté mal à propos le nom » de raison à l'amour, et on les a opposés sans un bon fondement, car l'amour » et la raison n'est qu'une même chose », et, par raison, il entend, comme plus tard Pirmez, le contraire du raisonnement, en lutte avec le sentiment instinctif chez l'homme. Ce sentiment est défini et exalté en maints passages des *Feuilles*; mais si notre philosophe veut qu'il ait la primauté chez l'homme, comme J.-J. Rousseau, c'est à la condition que la raison l'accompagne et le surveille; car sans elle, il « est une beauté éplorée », et sans lui, elle « est une » beauté froide » (p. 327); ainsi doit se résoudre le dualisme qui trouble les tréfonds de l'âme humaine (voir p. 167, 191, 206, 302, 325 et 326), sans qu'on puisse méconnaître toutefois que les prédilections de Pirmez se rangent du côté sentimental, en bon élève et admirateur qu'il est de la nature, c'est-à-dire du monde de l'instinct : « La raison, » faculté moyenne, chemine d'un pas » assuré; mais le sentiment, faculté

« presque divine, voltige et plane dans l'immensité sur les ailes de l'amour ». (*Heures de philosophie*, p. 365.) La nature consolera Pirmez des atteintes brutales de l'homme, comme Dieu le consola des philosophies. Ainsi, il échappera et au pyrrhonisme, dont Pascal a dit, sans qu'on sache au juste pourquoi, qu'il était « vrai », et au pessimisme, qui est une autre forme de la même négation. Pourtant, s'il n'est point pessimiste, l'auteur des *Feuillées* est un mélancolique qui, à la façon d'Obermann, promène sa résignation, souvent endeuillée, à travers les beaux sites d'une nature moins grandiose que celle de la Suisse romande, mais aussi captivante pour la sensibilité d'un fils. Les animaux et les plantes le consolent de l'humanité. Il leur doit des plaisirs constants et des consolations efficaces ; il leur doit aussi les dons de poésie qui ennobliissent son existence et sa pensée à la fois. La plupart des images qu'il emploie, pour concrétiser cette pensée, sont empruntées à l'ordre de la nature physique. A son sens, le but du philosophe est de « faire paraître des pensées abstraites sous une forme imagée, en enveloppant les analyses du voile de la poésie ». Mais cette nature inspiratrice est aussi un mentor, dont les conseils doivent être écoutés : « Pour avoir l'intuition des grands mystères, nous devons rapprocher notre âme de la nature » (*Feuillées*, p. 90), déclaration dont il convient de rapprocher cette autre, peut-être plus précise : « C'est dans la contemplation de la nature et dans l'étude de son propre cœur qu'il faut chercher ses réflexions et ses pensées » (p. 292). Et si l'on veut se convaincre que Pirmez, en disciple de J.-J. Rousseau qu'il est, presque au même degré que de Pascal, marque des préférences formelles pour l'instinct, opposé aux pédagogies artificielles, qu'on se reporte aux *Heures de philosophie*, où se lisent des maximes comme celles-ci : « L'homme s'élève et se complète par l'observation de la nature. Dès qu'il s'en détourne, l'orgueil le saisit... L'homme, aux jours de son enfance, doit vivre passif,

abandonné aux impressions naturelles... Ce n'est pas étudié que veut être l'univers, c'est admiré... Qu'est l'enseignement des livres près de celui de la nature?... », maximes qui corroborent celles où s'exprime, en cent lieux, la défiance invincible de Pirmez pour toute activité livresque, pour la science hiérarchisée et, plus généralement encore, pour l'orgueil de celui qui sait ou qui est arrivé, par la raison pratique, à la domination terrestre.

Car cet amant de la nature est un juge impitoyable des travers et des anomalies sociales (voir *Heures de philosophie*, p. 130, 131, 141, 144, 151, 154, etc.); sa prédilection le porte vers le commerce des simples, et si, comme La Bruyère, il avait à opter, comme lui, et pour les mêmes raisons, tirées de l'observation humaine, il voudrait être « peuple » et il répudierait la classe où le sort l'a fait naître : « C'est un malheur que les hommes qui ont l'énergie, le courage patient et des bras pour le travail n'aient point l'intelligence, et que les esprits cultivés soient le plus souvent privés de sentiments libéraux... » ; et quand il toise des gens dont la fortune a prospéré plus que leur cœur ne s'est élargi, il n'a pas assez d'expressions dédaigneuses, tandis qu'il s'agenouille devant la beauté morale des humbles : « Il n'est de véritable fraternité qu'entre les infortunés. Plus on gravit l'échelle sociale, plus on voit s'accroître l'égoïsme, chacun se sentant tant indépendant d'autrui ». Mais la fraternité n'est qu'un vain mot, si elle n'est pas auréolée d'un rayon d'en haut. Les *Heures de philosophie* aboutissent donc, comme les fragments que nous avons laissés Pascal, à un hymne exalté d'amour contemplatif.

Voilà l'essentiel des *Heures de philosophie* et des *Feuillées*. Les *Jours de solitude* sont, pour la plus grande partie, des pages détachées du carnet d'un voyageur qui, par un contraste involontaire de sa nature, cherchait l'intériorité dans le tumulte des cités cosmopolites d'Allemagne et d'Italie.

Les descriptions de tableaux y

alternent avec les peintures naturelles et les effusions religieuses. Pirmez ne dissimule nullement que ses préférences vont au passé, et, dans ce passé, aux primitifs de l'art. Les ruines antiques le sollicitent aussi, et il les contemple avec un recueillement mêlé de tristesse. Mais ce qu'il leur demande surtout, comme aux musées où il passe de longues heures de douce absorption, ce sont des thèmes d'austères réflexions. Il est, avant tout, peintre d'idées; il veut « recueillir... » des pensées générales. Les belles formes qu'il a perçues « se sont mêlées » à son âme. Ce sont des « images de « beauté » qu'il emporte dans la solitude et qui défendent l'accès de son âme aux impressions superficielles et aux sentiments vulgaires. Mais il n'y a pas que les chefs-d'œuvre et les monuments du passé; il y a l'homme, matière inépuisable d'observation psychologique. Bien des pages, dans les *Jours de solitude*, sont consacrées à cette observation. Parfois, elle nous reporte aux siècles abolis; l'auteur réveille les grands morts de l'histoire et il semble être sur le point de les faire dialoguer, comme un nouveau Fénelon; mais sa mélancolie le détourne vite de ces dramatisations d'une pensée essentiellement contemplative, et qui, à Rome comme sous des climats plus rudes, voit l'homme plutôt que les hommes. Et quand nous disons l'homme, nous entendons la portion immatérielle de son être, cette âme à laquelle sa foi était attachée, mais plus encore son espérance. Nul, plus que Pirmez, ne fut, en effet, hanté par le désir de l'immortalité, par le besoin intense, et quasi maladif, de se survivre. L'écrivain, chez lui, n'échappe pas à cette obsession, sans laquelle il est possible qu'il n'eût jamais, indifférent à la glorieuse et désenchantée comme il était, pris la plume, si lourde pour ses doigts de rêveur.

C'est l'espérance de l'au delà qui lui a donné surtout la force d'écrire *Remo*, son dernier ouvrage. Il voulut y commémorer, après un long silence dont on a dit les causes, la mémoire d'un frère qui fut pour lui un inspirateur, un

conseiller et le plus tendre des amis; mais, pour que le moraliste ne perdît pas ses droits, il rêva de dissimuler une grande leçon sous un récit autobiographique, qui eût tout l'attrait d'un roman vrai : « Peut-être », écrit-il le 17 janvier 1881 à M^r Van Arenbergh, « peut-être dans dix ou vingt ans remarquera-t-on que *Remo* représente le type de « *l'Enfant du siècle*, qu'il pourrait encore « paraître après de Musset, Obermann, « Werther, René, qui ont chanté d'autres « douleurs » et, précisant sa pensée ailleurs : « J'aime beaucoup *Remo* parce « qu'on peut y pêcher au hasard des « phrases, ces phrases seront des pensées, « on pourrait aussi y trouver un petit « volume de maximes... René mono- « manie de fierté et de dédain. Werther « monomanie du fruit défendu. Ober- « mann monomanie d'amour. En des- « cendant bien des échelons, Rémo « monomanie de science ». (*Vie et correspondance d'O. P.*, p. 168.) Comme on l'a vu dans la notice consacrée à Fernand Pirmez, celui-ci fut, en effet, une victime volontaire de la curiosité scientifique. L'arbre de la connaissance l'attira seul dans l'Éden spirituel, où se promenait sa jeune originalité; et si des raisons plus profondes, tirées de sa nature même, n'avaient de très bonne heure développé chez Octave le sentiment d'éloignement quasi douloureux qu'il manifeste à tant de reprises pour la « fausse science », le spectacle d'un frère, immolant toutes les joies humaines à la vaine poursuite de la vérité absolue et y laissant son repos, et jusqu'à la vie, aurait suffi à le prémunir contre la stérilité des philosophies, dont le dernier mot n'est pas un acte de foi.

À l'apparition de *Remo*, la plupart des critiques et les amis de l'auteur proclamaient que c'était là son chef-d'œuvre, et la correspondance d'Octave Pirmez nous révèle que son sentiment était discrètement d'accord avec ces appréciations. À une distance de vingt années, il est permis de juger autrement, croyons-nous, et, tout en confessant l'intérêt de psychologie supérieur de cette biographie, où le rêve et la réalité

se marient ingénieusement, de remettre à leur plan les trois autres livres, dont la langue plus uniformément pure, le tissu plus dense, l'intérêt plus gradué et la variété plus savante resteront les titres excellents à une prééminence, que *Remo* ne pourrait sérieusement leur disputer.

On a dit que la correspondance de Pirmez avait été, au moins en partie, publiée après sa mort par M^r José de Coppin et Ad. Siret; il n'y a plus à y revenir, si ce n'est pour regretter qu'un choix de lettres à José, de pensées et de pages extraites des *Jours de solitude* n'ait pas encore été fait avec assez de discernement et d'équité pour qu'Octave Pirmez trouve, enfin, des lecteurs en dehors des cénacles où l'on prie et des chapelles où l'on écrit.

M. Wilmotte.

Les œuvres de Pirmez ont été mentionnées dans le cours de cette notice. Il n'y a à rappeler ici que les trois volumes d'intérêt biographique : *Remo*, souvenir d'un frère (Paris, Jouaust, 1884); *Lettres à José* (Paris, Perrin, 1884), et *Vie et correspondance d'Octave Pirmez*, par Adolphe Siret (Louvain, Peeters, 1888). On peut y joindre *Victor Hugo*, une plaquette (1862), et *Esquisses psychologiques* (Frédéric Van de Kerckhove), plaquette 5 p., extraite du *Journal des beaux-arts*, 13 mars 1875. Parmi les études critiques sur l'écrivain, il convient de mentionner celles de Al. Le Roy dans la *Meuse* du 13 février 1878, et de M^r Albert Giraud dans la *Jeune Belgique* de juin 1882, surtout la jolie plaquette de MM. Henry Maubel et James Vandrunen, intitulée : *Octave Pirmez*, impressions, souvenirs (Bruxelles, 1897).

PIRMEZ (*Sylvain*), magistrat, homme politique, né à Châtelain, le 8 février 1802, mort à Marchienne, le 17 avril 1876. Après d'excellentes humanités commencées au collège de Namur, achevées au petit séminaire de Floreffe, il alla suivre les cours de droit à la faculté de Louvain, d'où il sortit, en 1822, à l'âge de vingt ans, avec le diplôme de docteur, après avoir soutenu, le 7 août, sa thèse intitulée : *De effectui soluti dominii in pignus*. Il se fit aussitôt inscrire au tableau de l'ordre des avocats du barreau de Charleroi. Après avoir pratiqué pendant quelques années, il entra dans la magistrature. Nommé juge suppléant au tribunal de première instance de l'arrondissement de Charleroi, par arrêté royal du 4 octobre 1832, il fut

appelé, le 1^{er} novembre 1836, à la présidence, en remplacement de Guillaume Levieux-de Thibault. Il donna sa démission au mois de mai 1856, après vingt années d'exercice. Il se retira avec le titre de président honoraire. A cette occasion, il reçut la rosette d'officier de l'Ordre de Léopold; il avait été nommé chevalier de l'Ordre le 2 février 1846.

Sa carrière politique se précise dès les journées de septembre 1830; il avait vingt-huit ans; magistrat, il s'oppose énergiquement aux tentatives de pillage. En vertu d'un ordre du Gouvernement provisoire, en date du 8 octobre 1830, envoyé le 12 aux autorités de Marchienne par le gouvernement de la province de Hainaut, les notables, c'est-à-dire ceux qui payaient 10 florins au moins annuellement de contributions directes, patentes comprises, furent convoqués à se réunir pour procéder aux élections du président de l'assemblée d'abord, du bourgmestre ensuite. Quarante-neuf membres prirent part au vote. L'avocat Jean-Baptiste Pouillon fut élu président par quarante voix, Sylvain Pirmez scrutateur, avec Joseph de Cartier, Théodule Jennar et Alph. Cossée. Cette assemblée, ainsi constituée, élit ensuite Sylvain Pirmez bourgmestre, et Jos. de Cartier premier assesseur, tous deux par trente-deux voix. Les électeurs ratifièrent ce choix des notables le 21 octobre 1830; Sylvain Pirmez remplaça Dominique Monnon, qui occupait la première magistrature communale depuis le 30 août 1825. Pirmez remplit cette charge publique pendant six ans, jusqu'en 1836, date où il fut appelé à la présidence du tribunal de première instance de Charleroi.

On a vu, dans la biographie de son frère aîné Jean, qu'en 1831, lors des élections qui eurent lieu à Charleroi pour choisir les membres du Congrès national, Sylvain Pirmez, alors bourgmestre de Marchienne, avait été désigné pour une suppléance; il devait fournir une longue carrière politique, puisqu'elle ne prit fin que quelques années avant sa mort. Elu, en 1836, conseiller

provincial par le canton de Fontaine-l'Évêque, à l'époque de l'organisation de ce collège, ses collègues eurent plusieurs fois l'occasion de rendre hommage à ses mérites, notamment en l'élevant à la vice-présidence de leur assemblée. Il cessa d'y siéger à partir du 8 juin 1847, époque où les électeurs de l'arrondissement de Charleroi lui confièrent le mandat de sénateur. Mais, en 1848, la loi sur les incompatibilités parlementaires l'obligea de résigner son mandat, dont il ne fut de nouveau investi que lorsqu'il eut pris sa retraite de la présidence du tribunal (1856). « L'ébranlement de sa santé, amené par l'excès de zèle et de travail », dit un de ses biographes, « semblait, à cette époque, avoir épuisé ses forces; mais il est des natures invincibles; Sylvain Pirmez, qui croyait être pour toujours rendu à cette vie familiale qu'il mettait au-dessus de tous les biens, ne tarda pas à en être arraché par le vote civique qui lui attribua le nouveau siège créé au Sénat par la loi de 1859.

« On vit alors l'énergie morale de Sylvain Pirmez surmonter et vaincre l'épuisement apparent des forces physiques, et, pendant quinze ans, il fut toujours sur la brèche, luttant, avec désintéressement et chaleur, et emportant l'estime même de ses adversaires, qui ne furent jamais pour lui des ennemis. » Il avait, disait-on, acquis le droit de tout dire, parce que l'on connaissait la sincérité et la droiture de son âme, exempte d'arrière-pensées et d'intentions blessantes pour les personnes ».

En politique, il pensait, comme Rivarol, que ceux qui soulèvent des questions politiques devraient considérer combien elles se dénaturent en chemin.

Lorsque, le 24 juillet 1870, — il venait d'être réélu, — S. M. le roi Léopold II lui accorda la cravate de commandeur de notre Ordre national, en récompense de ses grands et constants services, on ne pouvait guère prévoir que ce fût son dernier mandat qu'il allait remplir. Survinrent, dans l'arron-

dissement de Charleroi, si peuplé grâce à ses grandes et multiples industries, les élections législatives de juin 1874; les libéraux, les catholiques luttèrent en listes complètes, tant pour la Chambre que pour le Sénat. La bataille fut des plus vives. Les rédactions des trois journaux carolorégiens se défiaient mutuellement avec violence : *le Progrès* représentait le parti libéral; *l'Union*, le parti catholique; *le Journal* avait une attitude personnelle et une liste fantaisiste. L'opinion conservatrice, qui avait toujours défendu Sylvain Pirmez, fut, dans la tourmente, impuissante à assurer la réélection du vénérable parlementaire, et celui-ci ne put jamais se guérir de cette blessure. Singulière situation! En même temps que l'oncle succombait au Sénat avec les catholiques, son neveu, Eudore Pirmez, libéral modéré, entra à la Chambre à la tête de la liste libérale. A la suite de son échec, Pirmez, — il avait alors soixante-douze ans, — se retira dans une retraite absolue dont il ne sortit plus et où la mort le surprit deux ans après.

A raison de son rôle politique, Sylvain Pirmez publia de nombreux articles de polémique dans la presse carolorégienne. On se fera une idée de son travail parlementaire en consultant l'*Histoire analytique* que Louis Hymans a consacrée aux discussions législatives, notamment au sujet des questions de transports et de tarifs douaniers, qui forment le fond de la vie industrielle de notre région. Un épisode de sa vie de luttes mérite d'être ici rapporté.

En 1859 surgit, au conseil communal de Marchienne, une discussion passionnée qui eut sa répercussion aiguë dans la presse régionale : il s'agissait de la destruction de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, à Marchienne, chapelle bâtie en 1628 par les religieuses Sépulchrines, détruite lors de la révolution de 1789, rebâtie, en 1838, à l'aide d'une souscription faite parmi les habitants, démolie de nouveau en 1854 par quelques voisins dont elle gênait la vue. De là la discussion, dans laquelle intervint, d'une part, Sylvain Pirmez, d'autre

part, le bourgmestre, Alph. Cossée, et les échevins De Glimes et Jos. Clautriau, qui avaient décidé la nouvelle démolition.

C'est pour éclairer l'opinion publique qu'il publia, à cette occasion, chez Alphonse De Ghistelle, éditeur du journal *L'Union*, rue de la Montagne, à Charleroi, en 1860, une brochure in-8° de 44 pages, avec deux plans cadastraux, sous le titre : *Destruction de la chapelle de N.-D. de Miséricorde, à Marchienne-au-Pont*, et signée in fine : S. Pirmez, brochure dans laquelle il résume le débat par ses rétroactes administratifs et judiciaires.

Clément Lyon.

État civil des communes de Châtelineau et de Marchienne. — Pierre-Ant. Masset, *Histoire de la commune de Marchienne-au-Pont* (Malines, 1893). — Louis Hymans, *Histoire analytique des discussions parlementaires*. — *Le Livre d'or de l'Ordre de Léopold*, t. I, p. 363. — Desmanez, *Histoire de la ville de Fontaine-l'Évêque*. — *Almanach royal*. — Jules Smeysters, *Histoire des institutions judiciaires de l'arrondissement de Charleroi* (1897). Conférence faite au Jeune Barreau le 18 novembre 1897. — *L'Éducation populaire*, n° du 14 juillet 1892.

* **PIRO (Henricus DE)**, HENRI VON DEM BIRBAUM, HENRICUS BRUNONIS, ou HENRICUS DE COLONIA, juriconsulte, né à Cologne vers la fin du xiv^e siècle, mort dans cette ville, le 19 février 1473. Il appartenait à une modeste famille dont un des membres, son oncle, d'après Paquot, portant le même nom que lui, aurait été prévôt de Saint-Cunibert de Cologne de 1407 à 1413, procureur et promoteur du concile de Constance jusqu'au 28 juillet 1417, et enfin écolâtre et chanoine de Saint-Paul à Liège. Henri de Piro devait avoir une destinée fort semblable. Il étudia à l'université de Cologne, où il prit le titre de docteur *utriusque juris*. Il y professa le droit civil, mais fut appelé bientôt à Louvain, où Jean IV venait de fonder une université. Ce fut en novembre 1428 qu'il fut admis à la faculté de droit où il succéda à Daniel van Blochem dans la chaire du Digeste. Il occupa très vite une situation en vue, composa les statuts de l'université et en fut recteur en 1429. En 1432, il renonça à l'enseignement

et, le 18 juillet de cette année, il quitta Louvain. Il fut quelque temps chanoine de Saint-Paul à Liège, ainsi qu'official de l'église métropolitaine de Cologne. C'est à ce moment de sa vie (1434) qu'Henri de Piro entra dans les ordres religieux et prononça ses vœux à la Chartreuse de Cologne. Il fut peu après nommé prieur de la Chartreuse de Zeelhem, puis occupa successivement les mêmes fonctions à Liège, à Wesel, où il assista, en 1448, à la mort d'Adolphe de Clèves, fondateur de cette chartreuse, à Rutil, en Lorraine, et enfin à Trèves. Vers la fin de sa vie, il se retira à Cologne, où il mourut le 19 février 1473.

Henri de Piro a beaucoup écrit. Signalons d'abord son grand ouvrage de droit, intitulé : *Commentarii in libros IV Institutionum juris civilis*, imprimé vers la fin du xve siècle. Cet ouvrage fut rédigé à Louvain et pour les étudiants de cette ville. Son second traité de droit fut imprimé en 1514, à Oppenheim ; il porte le titre de *Quæstiones III de emptione redituum*. Tous ses autres ouvrages sont restés manuscrits et traitent principalement de sujets religieux. Citons ses *Sermones de tempore et de sanctis*; une *Defensio pro immaculato conceptu Beatae Mariae*, un livre dédié *ad novitios*, ses *Consilia in diversis casibus*, une *Responsio ad quæstiones Prioris Cartusiae Basilienensis*, un traité *De esu et abstinentia carniûm*; des *Excerpta e Malogranato cum nonnullis adjunctis*, et, enfin, des *Statuta ordinis cartusianorum in ordinem alphabeticum redacta cum explicatione dubiorum*.

Henri de Piro jouit auprès de ses contemporains d'une grande réputation due autant à ses vertus qu'à sa science.

Georges Bigwood.

Paquot, *Mémoires*, t. IX, p. 59-63. — Foppens, *Bibl. belgica*, p. 460. — Valère André, ms. 22172⁴ de la Bibliothèque royale. — Th. Petreius, *Bibl. cartus.*, p. 137 (éd. de 1609). — Arn. Bostius, *Opus de præcipuis aliquot cartusiensis familie fratribus* (1609), p. 53. — Molanus, t. I, p. 470 et 530. — Le Couteulx, *Annales ordinis cartusiensis*, t. VII, p. 402-403. — O. Thimister, *Nécrologe du clergé du diocèse de Liège*.

PIRON (Charles-François-Pierre-Arnould), mieux connu comme PIRON

VAN DERTON, homme politique, né à Bruxelles, le 9 janvier 1822, mort dans la même ville, le 25 juillet 1884. Conseiller provincial du Brabant, membre de la Députation permanente et sénateur pour Bruxelles, il assumait, en ces diverses qualités, un rôle considérable comme promoteur du mouvement destiné à doter la Belgique d'un enseignement des arts industriels, totalement négligé jusqu'alors. S'inspirant des idées émises par le comte de Laborde, de l'Institut, dans son célèbre rapport sur les beaux-arts à l'exposition universelle de Londres, en 1851, Piron fut le premier à faire remarquer la déchéance, au point de vue de la forme, de nos produits ressortissant aux branches diverses de l'industrie dans ses rapports avec les beaux-arts. Il rappelait, avec une véritable éloquence, la splendeur de ces manifestations dans le passé et l'occasion qu'y trouvèrent nos artisans d'art de se révéler hommes de génie. Bien que dictées par un patriotisme de bon aloi, ces vues ne manquèrent pas de soulever mainte critique. Tout au moins furent-elles accueillies avec peu de faveur, pour dire le moins, dans les milieux où l'on s'était fort désintéressé du genre de progrès rêvé par le chaleureux propagandiste. Dans la séance du conseil provincial du 4 juillet 1861, répondant aux critiques de ses adversaires avec mesure et éloquence, Piron fit ressortir cette anomalie, cette monstruosité, plutôt, de l'appel fait à des praticiens étrangers pour tout le travail ornemental de la Colonne du Congrès et de la Banque nationale. Les vœux de l'orateur trouvèrent enfin de l'écho. Dans sa séance du 18, le conseil provincial se rallia au vœu de voir organiser par l'Etat, conjointement avec l'enseignement de l'art proprement dit, un enseignement spécial de l'art dit industriel. L'Etat ne resta point indifférent; il nomma une commission, envoya des délégués en Allemagne, en France, étudier l'organisation des écoles techniques existant dans ces pays et que, du reste, Piron avait signalées à son examen. Sans attendre le résultat de l'enquête, et s'éclairant des lumières de

quelques spécialistes de marque, Piron, faisant appel aux concours d'artistes éprouvés dans les diverses branches de l'art industriel, n'hésita point à organiser et à subsidier, aussi, une « École normale des arts du dessin », établie à Saint-Josse-ten-Noode et, plus tard, un second établissement similaire à Ixelles. Faisant venir de l'étranger les moulages de quelques-uns des plus beaux types de l'art décoratif monumental, choisis parmi ceux réunis au palais de Sydenham et ailleurs, il pourvut ses écoles de modèles excellents. Molenbeek ne tarda pas à suivre l'exemple donné par Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Ixelles. Ces divers établissements d'instruction devinrent, par la suite, une pépinière d'habiles sculpteurs ornementalistes, dont l'industrie du bâtiment tira le meilleur parti. C'est, en dernière analyse, à Piron van Derton qu'est dû, dans une mesure sérieuse, le progrès de nos créations dans le domaine de la céramique d'art, de la bijouterie, de l'orfèvrerie, du meuble et de la ferronnerie, comme aussi de la peinture décorative.

Membre du jury de l'Exposition universelle de Paris, en 1867, il fit paraître, en cette qualité, un volumineux rapport sur l'application du dessin et de la photographie aux arts usuels, faisant suite, en quelque sorte, à sa brochure sur *l'Enseignement de l'art industriel* (Brux., Lesigne, s. d.).

Dans les divers domaines où se dépensa son activité : Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin ; Commission permanente des sociétés de secours mutuels ; du Musée royal de l'industrie, où il contribua à former une splendide bibliothèque de livres d'art industriel ; de la Commission du Conservatoire royal de musique ; de l'École professionnelle des jeunes filles, il marqua par une conception élevée des devoirs inhérents aux mandats dont il était investi, et laissa le souvenir d'un patriote et d'un homme de bien. Il eut, du reste, la joie de voir prospérer les institutions nées de son initiative et d'assister à la création de plusieurs institutions similaires tant à

Bruxelles qu'en province. Piron était officier de l'Ordre de Léopold et décoré de la médaille industrielle et agricole de première classe.

Henri Hymans.

PIRON (*Constant - Fidèle - Amand*), biographe, littérateur, né à Termonde, le 25 octobre 1803, mort à Vilvorde, le 10 avril 1866. Son père, Henri-Joseph, né à Deurne, le 10 juillet 1781, fut percepteur des postes et colonel de la garde-civique à Saint-Nicolas, où il mourut le 26 décembre 1855. C'est dans cette ville que C.-F.-A. Piron fit ses études primaires; il y remplit, dans sa jeunesse, les fonctions de secrétaire de la Société d'horticulture et d'arboriculture. Après avoir habité pendant quelques années Gand, il se fixa à Vilvorde, où il fut commissaire de police. C'était un homme honnête et un travailleur; il fit notamment preuve d'un grand dévouement lors de l'épidémie de choléra de 1849 et reçut, à cette occasion, une médaille d'argent. Aimant sa langue maternelle, il prit une certaine part au mouvement flamand, qu'il défendit dans divers journaux, auxquels il fournit aussi des romans sous le pseudonyme de Krantz, ainsi qu'un certain nombre de notices biographiques.

Dès 1820, Piron avait conçu le projet de rédiger un dictionnaire biographique belge, mais ses occupations ne lui laissaient pas de loisirs suffisants pour en mener à bonne fin la préparation. Ce fut vers 1856 qu'il se mit vraiment à l'œuvre, compilant les travaux de ses devanciers et s'adressant directement à ses contemporains. L'ouvrage parut à partir de 1858, comme feuilleton, dans le journal malinois : *Mechelsch Bericht*, et fut publié en volume en 1860; il fut suivi, en 1862, d'un supplément considérable. Il n'est pas sans se ressentir à la fois de la rapidité de sa composition et de l'insuffisance des études de l'auteur, qui n'avait qu'une connaissance très imparfaite du latin, et auquel la bonne volonté ne pouvait tenir lieu de préparation scientifique. Il serait injuste toutefois de ne pas

rendre hommage au labeur considérable et aux sacrifices de tous genres que Piron s'est imposés pour produire une compilation qui a rendu et rend encore des services, à condition d'en contrôler soigneusement les données. On peut surtout y trouver des indications utiles, et que l'on chercherait vainement ailleurs, sur des personnages de la première moitié du XIX^e siècle, dont la notice est basée sur des renseignements fournis par les intéressés eux-mêmes ou par leur famille. Piron n'obtint pas, avec son dictionnaire, le succès qu'il avait rêvé, et c'est d'une plume désabusée qu'il écrivit ces mots sur son exemplaire, annoté en vue d'une nouvelle édition, et que possède actuellement la commission de la *Biographie nationale* : « Gy, « die eens dit werk bezit, denk aen een' « schryver die gansch zyn leven tot nut « zyner landgenooten besteedde, in arm « en verlaten stierf. Schrijft nooit, en « leer uwe kinderen een stiel, ten zij gij « door de fortuin grootelyks begunstigd « zyt. Vaertwel. Dees is myn laetste « zucht. Piron, biogr. » (Vous, qui possédez à un jour cet ouvrage, donnez une pensée à un écrivain qui consacra toute sa vie à l'utilité de ses compatriotes, et mourut pauvre et abandonné. N'écrivez jamais, et apprenez à vos enfants un métier, à moins que vous ne soyez grandement favorisé par la fortune. Adieu. Ceci est mon dernier soupir. Piron, biographe). Il avait reçu cependant, à la fin de sa vie, quelques encouragements du ministre de l'intérieur A. Vanden Peereboom.

Voici la liste complète des œuvres de Piron; les nos 2, 6, 8, 9 et 10 ne sont pas mentionnés par la *Bibliographie nationale* : 1. *De gevaren der wereld in de jonge jaren*. Saint-Nicolas, 1844. Traduction de Lamennais. — 2. *Het kleyn grys Brusselaerken*. Bruxelles, 1846. Roman paru en feuilleton. — 3. *Handboek voor veld- en boschwachters*. Bruxelles, 1846; 2^e édit., Termonde, F.-J. Du Caju (1847); in-8°. — 4. *Manuel de la police ou guide des bourgmestres, échevins, commissaires de police, etc.* Bruxelles, C.-J.-A. Greuse, 1849; in-8°. — 5. *Algemeene*

levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België. Malines, J.-F. Olbrechts, 1860; in-8°, 478 p. à 2 col. Id., supplément. *Ibid.*, 1862; in-8°, 167 p. à 2 col. — 6. *Manuel des gardes champêtres et des gardes forestiers*. Nouvelle édition. Bruxelles, J.-A. Slingeneyer, 1861; in-8°. Traduction du n° 3. — 7. *Levenschets van Adam Gheerys ... uit het fransch vertaald*. Malines, Dierickx-Beke fils, 1865; in-12. Traduit du français de Piot. — 8. *Een engel in het huisgezin*. Roman paru à Gand, en feuilleton, sous le pseudonyme de Krantz. — 9. *De groene rok*. Gand. Roman-feuilleton. — 10. *Blondyn van Haver, houtsnyder*. Vilvorde, s. d.; in-8°. Extrait d'*Oud en nieuw*, t. I, p. 207-208.

La bibliothèque de Termonde possède un portrait lithographié de Piron. Les livres qu'il avait rassemblés furent vendus à Gand, le 20 octobre 1874; le catalogue, imprimé chez F. Hage, comprend 35 pages.

Paul Bergmans.

De Eendracht, 29 avril 1866, p. 86-87, notice de Fr. de Potter, reproduite dans le *Nederduitsch letterkundig jaerboekje de 1867*, p. 147-149. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2e édition (Amsterdam, s. d.), p. 612. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 148-149. — Renseignements communiqués par M^r A. Blomme, président du Cercle archéologique de Termonde.

PIRON (*François-Philippe-Joseph*), major du génie et écrivain militaire, né à Namur, le 30 octobre 1822, mort à Anvers, le 8 avril 1874. Modeste ouvrier forgeron et taillandier au village de Maillen, son père avait transporté son industrie à Namur, où il ouvrit un atelier et une petite boutique de taillanderie. François Piron, son second fils, y débuta comme apprenti forgeron, dans les moments de loisir que lui laissait la fréquentation de l'école primaire, puis de l'athénée de Namur. A 17 ans, déjà ouvrier habile, il fut admis, d'après le général Cocheteux, dans l'atelier métallurgique, fondé à Arras par M^r Hallet, et s'y perfectionna dans la pratique des arts mécaniques et du dessin des machines. Une assez belle carrière s'ouvrait devant le

jeune homme lorsqu'il fut appelé au service par la conscription. Loin de se décourager par cette entrave apportée à son apprentissage (il était trop peu fortuné pour songer à se faire remplacer), il eut aussitôt la vision d'une carrière plus brillante. Le courageux milicien accourut en Belgique avec l'intention de s'engager comme volontaire au régiment du génie, où il espérait trouver un meilleur emploi des connaissances qu'il avait déjà acquises. Il fut incorporé avec la classe de 1842. Bientôt promu sous-officier et moniteur à l'école régimentaire, ses chefs le désignèrent pour faire partie d'une section de l'école destinée à former des *gardes du génie*. Son professeur, le lieutenant Blondiau, très satisfait de l'intelligence de son élève, lui donna le conseil de ne pas s'arrêter à cette fonction subalterne et de passer l'examen de sous-lieutenant, lui offrant généreusement son concours pour l'y préparer. En effet, Piron fut promu officier le 30 août 1847.

A cette époque, le régiment du génie était encore en plein état de formation et le gouvernement lui avait donné la mission d'approprier aux progrès modernes l'ancien matériel des travaux pratiques qu'il avait hérité du régiment hollandais, en y employant les meilleurs ouvriers de métier incorporés par la conscription. Un atelier régimentaire fut créé et, à peine officier, Piron fut désigné pour le diriger en raison de l'expérience qu'il possédait. Il s'appliqua à ses nouvelles fonctions avec tout le zèle qu'il apportait au travail, améliorant d'anciens outils de forme surannée, ou en inventant de nouveaux. Nous l'avons vu souvent revenant de la parade et, voyant un de ses ouvriers travailler d'une manière maladroite, déposer tout à coup son épée, ses épaulettes, sa tunique, saisir un marteau et forger quelques pièces nouvelles, au grand ébahissement de ses subordonnés que son adresse pratique émerveillait. On peut dire que le sous-lieutenant Piron fut le véritable créateur de la *compagnie d'ouvriers du génie*, dont l'organisation indépendante remonte à 1868.

Mais, quoique choyé et loué par ses chefs pour des services que nul autre officier n'aurait pu rendre, le lieutenant Piron était trop intelligent pour ne pas comprendre l'état d'infériorité dans lequel son instruction d'*ingénieur*, forcément incomplète, le mettait vis-à-vis de camarades plus heureux qui avaient été formés à l'école militaire. Il pouvait craindre de ne jamais atteindre le grade d'officier supérieur. Encore une fois, il résolut de surmonter cet obstacle par un travail acharné et sans relâche. Toutes les questions de détail de son arme furent l'objet de ses études et de ses efforts, dont il produisait le résultat dans de petites brochures qui, sans avoir un grand mérite, portaient cependant le cachet d'un talent inventif, original, dans l'utilisation des connaissances pratiques de l'emploi du fer et du bois. Ces brochures que, faute de ressources pécuniaires suffisantes, il imprimait et gravait de sa main, étaient ensuite gracieusement adressées à ses camarades.

Promu capitaine de 3^e classe le 8 mai 1861 et capitaine de 2^e classe le 19 juin 1862, Piron fut adjoint au commandant du génie d'Anvers, chargé de la direction générale des travaux de reconstruction de cette place. Dès lors, ses publications prennent un caractère plus original; elles traitent toutes en général de questions spéciales que, par ses fonctions mêmes, il est appelé à résoudre, prenant parfois part à la polémique ardente engagée au sujet de ces travaux. Piron y trouva de nouvelles occasions d'appliquer son talent de mécanicien expert.

Sa conduite méritoire, son zèle au travail furent récompensés, le 1^{er} février 1866, par le grade de capitaine en premier et, le 17 août 1869, par la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

En 1867, le régiment du génie, disloqué pendant toute la durée des travaux d'Anvers, fut reconstitué. Piron, dont presque toute la carrière s'était accomplie au régiment, fut naturellement appelé à y commander une compagnie. Le capitaine en premier Piron conçut

alors l'espoir d'atteindre le grade d'officier supérieur, ambition de toute sa vie. Ses publications de cette époque s'appliquent tout spécialement aux travaux du régiment. Le 25 mars 1874, il était promu major. Sa joie fut courte; le 8 avril, il mourait des suites d'une chute de cheval.

Nous n'essayerons pas d'analyser l'œuvre si variée de Piron, et nous nous bornerons à reproduire la liste de ses ouvrages :

1. *Nouveau système de pont tournant à bascule* (Lith. du rég. du génie, 1849).
- 2. *Résolution théorique et pratique de la question des freins pour voitures de chemin de fer*. Bruxelles, impr. Briard, 1856.
- 3. *Etude sur un nouveau système de canon de place côte*. Bruxelles, impr. Briard, 1857.
- 4. Suite du même ouvrage (1857).
- 5. *Essai sur la fortification éclectique et de défense*. Bruxelles, impr. Bruylant-Christophe, 1859.
- 6. *Etudes sur les batteries casematées et une nouvelle bouche à feu*. Namur, impr. Colin, 1860.
- 7. *Etudes historiques et critiques sur les sièges modernes*. Namur, impr. Colin, 1862.
- 8. *Traité de l'emploi du fer dans la fortification, les défenses accessoires et les mines*. Bruxelles, Ed. Muquardt, 1862.
- 9. *Etudes sur les canonniers cuirassés, leur puissance, leur rôle et les moyens de les combattre*. Id., 1862.
- 10. *Les systèmes de fortifications discutés et comparés*. Id., 1863.
- 11. *Les escarpes en terre et les revêtements de maçonnerie*. Id., 1863.
- 12. *Lettres sur le camp retranché d'Anvers, le Bas-Escout et la défense nationale*. Réponse à Mangon-Neau par Ravelin. Id., 1863.
- 13. *Projet de pont glissant pour communications militaires*. Id., 1863.
- 14. *Mémoire sur un pont roulant simplifié pour les communications militaires*. Id., 1863.
- 15. *Projet de pont mobile militaire pour les sorties à grande section des grandes places fortes*. Id., 1863.
- 16. *Pont tombant à crochets pour communications militaires*. Id., 1863.
- 17. *Projet de pont roulant avec rampes articulées*. Id., 1864.
- 18. *Projet de coupes tournantes, de batteries cuirassées,*

locomobiles et de dispositifs d'artillerie pour les tours en fer. Id., 1863. — 19. *Essais de fortifications improvisées*, suite à la fortification éclectique. Paris, Ed. Tanero, 1864. — 20. *Projet d'hôpital militaire.* Bruxelles, Muquardt, 1865. — 21. *Essai sur la défense par les eaux et la construction des barrages.* Id., 1866. — 22. *Nouvelle théorie des mines.* Id., 1868. — 23. *Compte rendu des expériences faites sur les rayons de rupture et les trajectoires moléculaires des mines* en 1869. Autogr. du rég. du génie, 1870. — 24. *Note sur la formation des entonnoirs et les trajectoires moléculaires.* Id. — 25. *Compte rendu des expériences faites sur un fourneau de mines pratiqué au moyen d'un puits foré à l'aide d'une tarière hélicoïdale.* Id., 1870. — 26. *Réfutation à une note du major du génie Bralton* (auteur d'un traité intitulé : *Mines et canons*), relative à la nouvelle théorie des mines. Anvers, autogr. Van den Kerkhoven, 1869. — 27. *Réfutation de la réplique du major Bralton*, relative à la nouvelle théorie des mines. Id., 1869. — 28. *Réfutation du rapport de la commission chargée d'examiner le manuel technique des mines.* Anvers, autogr. Huybrechts, 1870. — 29. *Les fougasses instantanées ou mines de projection simplifiées.* Bruxelles, Muquardt, 1870. — 30. *Le bombardement et les fortifications modernes.* Id., 1872.

Lieutenant-général Wauwermans.

OEuvres de l'auteur. — *Belgique militaire*, 1874, t. I. — Souvenirs personnels.

PIRONON (Romain-Théodore), homme de lettres, né à Ypres, le 4 avril 1814, et mort dans cette ville, le 30 juillet 1862. Après avoir servi dans la cavalerie belge, Pironon quitta l'armée et alla résider à Paris, où il fut assez répandu dans le monde artiste et lettré de l'époque. Quelques années après, nous le trouvons à Bayonne, ville où il enseigna les langues modernes, la littérature et la musique, notamment la flûte et l'harmonium. Rentré vers 1845 dans sa ville natale, Pironon fut nommé lieutenant commandant de l'artillerie de

la garde civique d'Ypres, puis greffier du tribunal de commerce. Ce fut à cette époque de son existence que Pironon s'adonna, non sans un certain succès, à la littérature et écrivit quelques nouvelles et romans en prose et en vers.

En voici la liste : 1. *Dona Violeta.* Bruxelles, C. Hen, 1844; in-18. — 2. *Laure.* Bruxelles, C. Hen, 1844; in-18. — 3. *Le denier de la veuve* (Revue de Liège, 1845, t. III). — 4. *Le livre d'heures.* Bruxelles, Meline, Cans et Cie, 1846; in-18. — 5. *La roche percée* (Revue de Liège, 1846, t. I^{re}). — 6. *Les protectrices* (Revue de Liège, 1846, t. II). — 7. *Les soirées de Cambo*, nouvelles. Liège, F. Oudart, 1848; in-8°. — 8. *Baudouin IX*, poème. Ypres, Lamblin fils, 1856; in-12.

Pironon a, en outre, laissé en manuscrit quelques romans, deux drames en vers et quelques poésies détachées.

Alphonse Diegerick.

Bibliographie nationale, t. III. — *Revue de Liège*, 1845 à 1848. — Renseignements manuscrits fournis par M^r R. de Beaucourt de Noortvelde.

PIROTTE (Alexandre-Antoine-Valentin), littérateur, né à Liège, le 12 août 1811, décédé dans la même ville, le 24 mai 1858. Ses humanités terminées, il entra, en 1830, dans les bureaux de l'administration communale de Liège, y franchit les divers degrés de la hiérarchie et parvint au grade de chef de bureau. Placé dans des conditions modestes, il s'éleva par ses qualités personnelles et par des productions littéraires qui lui valurent de sérieux éloges. Dès ses débuts dans la vie administrative, il consacra tous ses loisirs à la composition de romans et de comédies qui, sous une apparence parfois légère, révèlent toujours de nobles et généreuses inspirations.

Il se fit connaître par une nouvelle intitulée : *Un carbonaro*, qu'il publia dans la *Revue belge* (t. XIII, 1839). L'année suivante, il donna, sous le titre de : *Un début* (Liège, Leduc, 1840), une série de quatre récits, à savoir : *Un carbonaro*, déjà cité; *La prise d'York*, épisode de la conquête de l'Angleterre

par les Normands, écrit sous l'inspiration d'Augustin Thierry; *Léonie* et *Une réconciliation*. « Dans ce recueil », écrivait Ph. Lesbroussart (*Revue belge*, t. XV, 1840), « rien n'est de mauvais goût, « rien ne décèle la moindre tendance « à la manière et à l'affectation; c'est « beaucoup et il y a même là-dedans, « par le temps qui court, quelque chose « de distingué ».

Comme on le voit, les premiers pas de Pirotte dans la carrière des lettres furent heureux. Encouragé par ce succès, il fit représenter, le 5 mars 1841, sur la scène du Théâtre royal de Liège, *Laurence* ou *Une séduction*, drame en trois actes, qui fut bien accueilli. La même année, il publiait dans la *Revue belge* (t. XVIII, 1841), *La suite d'un bal*, roman auquel il donnait pour épigraphe la phrase suivante de J.-J. Rousseau : « Me direz-vous qu'un duel témoigne « qu'on a du cœur, et que cela suffit « pour effacer la honte et le reproche « de tous les autres vices?... ». En même temps qu'il travaillait à ces œuvres d'imagination, notre écrivain s'exerçait à la critique; de 1839 à 1849, il a collaboré à l'*Annuaire dramatique* de Félix Delhasse. Le tome XIX de la *Revue belge* contient un nouveau drame de Pirotte, *Amour et patrie*, en trois actes et quatre tableaux. Sa verve avait grandi et cependant elle n'était pas épuisée. *Brusthem*, ou *Liégeois et Bourguignons* (Liège, Denoël, 1851) est un roman dont l'auteur a emprunté le canevas à l'histoire émouvante du vieux pays de Liège, qu'il aime par-dessus tout. *Lydie de Ravel* (Liège, Desoer, 1855) est encore un roman historique, dans lequel l'écrivain met en scène Notger et Immon, dont il fait pour Liège le génie du bien et celui du mal. *Deux récits* (Liège, Desoer, 1858), tel est le titre du dernier volume de Pirotte. En présentant cet ouvrage au public, le *Journal de Liège* constatait les progrès de style et d'invention d'un littérateur, qui, jeune encore, promettait pour l'avenir des lettres liégeoises et belges une gloire de plus, modeste, il est vrai, mais non moins digne d'estime. Quelques

jours après, Pirotte mourait d'une maladie de langueur, laissant, disait le même critique, un bagage littéraire assez sérieux pour faire honneur à un écrivain qui n'avait eu que de rares moments de loisir à donner à ses goûts poétiques.

A. Piters.

Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1858*. — De Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*. — *Revue belge*, t. XV.

PIROTTE (Gaspard-Joseph-Lambert), publiciste, né à Liège, le 28 novembre 1779, décédé, dans la même ville, le 14 janvier 1847. Élevé dans le commerce, il y resta de longues années par respect pour le désir de ses parents, quoique cette profession ne fût pas d'accord avec la nature de son esprit qui le portait particulièrement vers la littérature et les sciences morales. Aussi tous ses loisirs étaient-ils consacrés à l'étude et, lorsque fut fondée l'université de Liège, on le vit, bien qu'arrivé à l'âge mûr, suivre les cours de droit et s'adonner avec succès à une science qu'il goûtait surtout parce qu'elle présente l'application des lois de la morale et des principes de la philosophie. En 1820, il publia, sans nom d'auteur : *Essai d'une dissertation sur les lois naturelles et sur les droits qui en dérivent* (Liège, Bassompierre). Ce traité, fort succinct et inspiré par une étude de Benjamin Constant (*Réflexions sur les Constitutions*), ne fut tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. Aristide Cralle, qui prononça l'oraison funèbre de Pirotte, dit que ce dernier a fait encore imprimer d'autres opuscules sous le voile de l'anonymat.

A. Piters.

De Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*. — Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*. — Discours prononcé sur la tombe de Gaspard Pirotte par un de ses amis.

PIROTTE (Olivier), peintre, né à Liège en 1699, mort dans cette ville le 14 septembre 1764. Il est probablement originaire du village de Wandre, où existent encore plusieurs familles de ce nom. Dans le registre aux mariages de cette commune, on trouve, sous la date du 23 octobre 1689, le mariage d'Olivier Pirotte avec Marie Airkin, de Liège.

C'est probablement l'oncle du peintre, qui fut aussi le parrain de celui-ci. Les parents d'Olivier Pirotte le destinaient à l'état ecclésiastique, mais ne pouvant vaincre le goût de l'enfant pour le dessin, ils le placèrent, en 1716, à l'atelier de Renier de Rendeux. Le jeune Olivier y fit des progrès rapides, et, après quelques années d'apprentissage, en 1721, il pria ses parents de le laisser partir pour Rome. Il obtint leur consentement; arrivé dans la ville éternelle, il fréquenta, pendant les premières années de son séjour, l'école de Benedetto Luti. A la mort de ce maître, survenue en 1724, tous ses élèves, et Pirotte avec eux, se mirent sous la discipline de Pierre Bianchi. Le jeune Liégeois se distingua par son assiduité au travail et les soins qu'il donnait à l'étude du dessin. Il ne fit cependant pas long séjour à l'atelier de Bianchi, étant obligé de revenir à Liège, en 1725, pour les affaires de sa famille; il partit ensuite pour Paris où il reçut les conseils de Le-moine et de Noël-Nicolas Coppel. Enfin, après cette nouvelle absence de deux ans, il vint se fixer définitivement à Liège.

La plus ancienne peinture de Pirotte que nous connaissions se trouve à l'église de Wandre. Elle est datée de l'année 1721, et a pour sujet *La présentation de l'enfant Jésus au temple*. C'est une peinture médiocre. Dans un registre conservé à l'église, tenu par le curé Pirotte-Buidin, on trouve sur ce tableau la note suivante : « Le 6 décembre [1721] notre » neveu Olivier Pirotte a mis la peinture dudit autel (l'autel de la Sainte-Vierge), pour laquelle on lui a donné » 6 écus pour ses couleurs, et le reste » gratis ». La même église possède, servant de retable à l'autel majeur, une toile plus importante de Pirotte. Elle représente le *Martyre de saint Étienne* et porte la date de 1750. Elle appartenait, par conséquent, à la période de maturité de l'artiste. Du vivant de Pirotte, ses peintures étaient très appréciées dans la principauté de Liège. Il existait bon nombre de ses tableaux dans la plupart des églises de la capitale, mais qui, presque tous, ont disparu.

A la fin du XVIII^e siècle, on voyait encore, à l'église collégiale de Saint-Paul (aujourd'hui cathédrale), deux grands tableaux représentant le *Martyre de saint Pierre* et celui de *saint Paul*. Pour l'église de Saint-Denis, Pirotte avait peint douze médaillons représentant les apôtres; ils étaient placés sur les piliers de la nef. Il avait exécuté un travail de même nature pour l'église Saint-Michel, aujourd'hui démolie. A l'église du couvent des Cordeliers (Frères Mineurs), le chœur était orné de quatre grandes toiles de ce peintre, datées des années de 1750, 1751 et 1752. A l'église Saint-Jean-Baptiste, également démolie aujourd'hui, se trouvait le premier tableau de Pirotte peint après son retour de Rome, et une peinture dont le sujet était *La Sainte Famille*. Aux Sépulchrines on voyait deux toiles du peintre : *La Nativité* et *L'Assomption de la Vierge*. Pour l'église Saint-Gangulphe, Pirotte avait peint un *Crucifiement*, grand tableau qui figurait comme retable d'autel.

Cette liste est incomplète. Si presque toutes ces peintures sont perdues et si les églises qui les contenaient ont été généralement démolies, on n'est pas sans informations sur la plupart des compositions traitées par l'artiste. Un assez grand nombre de ses dessins ont été conservés par les soins du chanoine Hamal, et une partie de sa collection se trouve aujourd'hui à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Parmi les dessins les plus intéressants, il convient de citer une composition à la sanguine, premier jet du tableau de la *Décollation de saint Paul*, qui se trouvait à l'église Saint-Paul. Une allégorie représentant un enfant soustrait au démon et enlevé au ciel par son ange gardien, composition d'un tableau exécuté pour l'église Saint-Denis; le dessin à la sanguine du *Crucifiement*, peint pour l'église Saint-Gangulphe. Un croquis à la plume, avec cette note de la main de Hamal : « Allégorie pour une académie que le cardinal » de Bavière voulait établir à Liège ». *Pirotte fecit*, 1750. Il existe encore une toile importante de Pirotte à l'église de

Florée (province de Namur) : c'est une *Assomption* que l'artiste avait peinte pour l'église abbatiale de Grand-Pré, aujourd'hui démolie.

Pirotte était assez bon dessinateur, mais le coloris de ses tableaux est trop rembruni et les seconds plans sont négligés; son style se ressent d'ailleurs notablement de l'époque de décadence où il vivait et de l'influence des peintres italiens qui l'ont formé. Il était estimé comme homme privé par la douceur de son caractère, son esprit cultivé et sa modestie; il n'était pas seulement peintre, mais il s'est encore adonné à la musique, et à l'occasion il était poète.

J. Helbig.

Registre conservé à l'église de Wandre. — J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège* (Liège, de Thier, 1873), p. 290 et 291. — Deux manuscrits restés inédits du chanoine Hamal : *Mémoire pour servir à l'histoire des artistes de la province de Liège*, et *Notice sur les objets d'art avec les noms des auteurs qui se trouvaient dans les églises de Liège en 1786*. — Les notes, que le collectionneur aimait à écrire au verso des dessins, renferment aussi des renseignements intéressants sur Pirotte. Hamal est, en réalité, le seul auteur liégeois qui ait donné des détails biographiques sur cet artiste. Voir aussi *Catalogue de dessins d'artistes liégeois*, par J.-S. Renier (Verviers, 1874).

* **PIROUËL** (*Frédéric*), poète et prosateur latin, né en Lorraine, décédé à Maubeuge, le 26 décembre 1650. Il devint prêtre de la congrégation de l'Oratoire et fut envoyé en Belgique vers 1632. En 1637, il était professeur de rhétorique au collège de Malines. Ce fut en cette qualité qu'il publia, sous le titre de *Palæstra scholæ publicæ Mechliniensis*, un recueil contenant ses œuvres et celles de plusieurs de ses collègues (Anvers, Henri Aertssens, 1639; in-8°, 420 p.). Cet ouvrage renferme les pièces suivantes de Pirouël : 1. *De laudibus Divi Rumoldi Dublinensium archiepiscopi Mechliniensium patroni oratio*. (Œuvre purement littéraire, sans valeur historique. — 2. *Divus Canutus martyr*. Tragédie en cinq actes, en vers, consacrée à l'histoire de Canut IV, roi de Danemark, assassiné en l'église de Saint-Alban à Odensée. — 3. *Divus Alexander cognomento carbonarius*. Tragédie en cinq actes, en vers, racontant

la vie et la mort de Saint-Alexandre, évêque de Jérusalem. Ces deux pièces sont surtout remarquables au point de vue de la forme. Elles furent, ainsi que les suivantes, représentées par les élèves du collège à la distribution des prix. — 4. Quinze pastorales ou *Pastorum colloquia in quibus prudentiæ, de temeritate : virtutis, de vitio : fortitudinis, de recordia : triumphus exhibetur*. — 5. Discours latin en prose sur la victoire de Nordlingen en 1634 et éloge de Ferdinand d'Autriche.

C'est par erreur que Paquot attribue à Pirouël une tragédie, *Elko*, qui figure dans le même recueil : celle-ci est du père Jean-François van der Laen.

De Malines, Pirouël fut appelé à Louvain où il enseigna également la rhétorique au collège de Gand, après l'admission des Oratoriens, en 1642; puis, il devint successivement préfet des maisons de Malines et de Louvain. Le 20 juin 1650, il fut promu à Mons à la dignité de vicaire du général de l'Oratoire et peu après à celle de prévôt. Il mourut quelques mois plus tard.

Alphonse Roersch.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 420. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica, v. Palæstra...* — Reusens, *Analectes*, t. XXII (1891), p. 39; t. XXIII (1892), p. 436.

PIROULLE (*François*), théologien et poète, né à Limbourg, décédé à Liège en 1663. MM. Daris et Reusens impriment qu'il mourut en 1651 : la chose est impossible, car en 1659 encore Piroulle dédiait un de ses ouvrages au cardinal de Hesse, et en 1663 (février) il faisait imprimer sa *Dissertatio... de... Eucharistia*. Du reste, ces savants ne sont pas d'accord sur les événements marquants de son existence et les sources auxquelles ils ont puisé leurs renseignements sont contradictoires. Piroulle fit ses études à Louvain, à la pédagogie du Porc; il fut second à la promotion générale de 1607, et obtint ensuite la première place. Il fut proclamé aussi licencié en théologie. En 1613, il fut nommé professeur au collège du Lys. Il y resta jusqu'au 12 août 1621, date à laquelle il partit pour Bruges, où il

avait été investi, le 4 mai 1620, d'une prébende de chanoine en l'église Saint-Donatien. Le 11 janvier 1634, il prononça en la cathédrale, en présence du clergé et du magistrat, une éloquente oraison funèbre de l'infante Isabelle. Ce discours vit le jour à Bruges, chez Nicolas Breyghel, sous le titre d'*Oratio funebris in obitum augustæ et felicis memoriæ Isabellæ Claræ Eugeniæ* (in-4°, 22 p.). En même temps, il publiait chez le même imprimeur quelques vers de circonstance sur la mort de la princesse : *Echo et oratio lugubris in obitum augustæ et felicis*, etc. Deux sermons en prose, prononcés à Louvain, en 1619 et en 1620, terminent ce recueil de 34 pages in-4°. L'un est consacré à l'annonciation de la Sainte-Vierge, l'autre célèbre saint Jean l'Evangéliste, patron du collège du Lys. En 1634, Pirouille partit pour Liège où il fut nommé, en 1637, suivant Reusens, chanoine et chantre de la collégiale Saint-Paul. Il y fut également investi, en 1645, d'après nos calculs, des fonctions de professeur et président du séminaire. Il y enseigna la théologie et exerça ces fonctions au moins seize ans. Le 13 août 1663, il fut remplacé en qualité de chantre par Jacques Hodeige. Il publia successivement : 1. *Tri-Hymnium de sacrosancta trinitate eiusque specialiter in venerabili Eucharistia reali præsentia contra inanes Calvinii umbras et figuras*. Liège, B. Bronckart, 1659; in-4°, 181 p. Ce volume, qui est dédié au cardinal Frédéric de Hesse, renferme un magnifique portrait du prince, dû au burin de Michel Natalis. « C'est », dit Abry, « un prodige de la main ». Ce livre est un recueil de vers sur le mystère de la Sainte-Trinité, l'eucharistie, et une réfutation rimée des doctrines de Calvin et de Luther. — 2. *Dissertatio hymnodica de venerabili eucharistia*. Liège, C. Mathoion, 1661; in-4°, 404 p. Dédiée à Hubert Suetendaël, abbé de Saint-Trond. — 3. *Dissertatio Hymnodica Quadripartita*, dédiée à Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent; Liège, 1663, veuve B. Bronckart; in-4°, 509 p.; ouvrage tout différent du précédent. — 4. *Hymnodica dissertatio de*

missa deque universis ad eam pertinentibus. Liège, *ibid.*, 1662; in-4°, 254 p. Recueil de quarante-trois odes, véritable traité didactique en vers.

Tous les ouvrages de Pirouille sont rarissimes. On trouvera plus de détails sur leur contenu dans la *Bibliotheca Belgica*, publiée par M^r F. Vander Haeghen.

Alphonse Roersch.

X. de Theux, *Bibl. liég.*, p. 223, 231, 234. — Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. IV, 2^e partie, p. 180-181. — Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain*, dans *Analectes*, 1886, p. 376. — Renseignements fournis par Mgr Monchamp et MM. A. Delmer et Dr Alexandre, à Liège.

PIRQUET (*Pierre-Martin*), dit DE MARDAGA, baron de Cesenatico, homme de guerre, né à Liège, le 1^{er} février 1781, mort à Steinhäus (Autriche), le 21 novembre 1861. Il était fils de Jean-Martin-Auguste et de Marie-Agnès de Bléret, qui n'eurent pas moins de douze enfants. Par décret du prince-évêque, François-Antoine de Méan, son père, qui avait été d'abord au service de la France, fut nommé capitaine de la compagnie des gardes du corps du souverain. Dans un diplôme du 12 février 1788, signé du héraut d'armes et généalogiste Pierre-Martin de Villers de Pité, les Pirquet sont qualifiés de vieille famille de patriciens liégeois, laquelle avait obtenu reconnaissance et confirmation de noblesse de l'empereur Charles VII, en date du 14 mars 1742.

Le jeune Pierre-Martin Pirquet eut de bonne heure la vocation des armes. Lorsque Dumouriez bloqua Maestricht (1792), il fut, à peine âgé de douze ans, incorporé parmi les jeunes gens qui devaient renforcer les troupes de Cobourg. Il aurait voulu dès lors s'engager; mais ce n'est que lorsqu'il eut dix-huit ans accomplis que son père lui obtint une place de cadet dans le régiment de Beaulieu (15 décembre 1799), où l'on parlait le wallon. Pirquet se distingua aux affaires d'Enzen, Möskirch et Biberach et fut nommé enseigne le 1^{er} août 1800. Ce fut en cette qualité qu'il commanda une compagnie, le 3 décembre de la même année, à la

bataille de Hohenlinden. Il passa les années de paix, 1801-1804, en Galicie. Il devient premier lieutenant en 1805. Il fait preuve d'intrépidité et de sang-froid en diverses rencontres, passant à travers les lignes ennemies pour se joindre, avec le corps de Jellachich, qui n'avait pas accepté la capitulation d'Ulm, au corps du prince de Rohan en marche sur l'Italie. Mais les 20,000 hommes du maréchal Gouvion-Saint-Cyr arrêtaient Rohan, qui n'en avait que 3,000, et Pirquet fut fait prisonnier.

Au début de la campagne de 1809, Pirquet et son frère Auguste, qui avait, lui aussi, pris du service en Autriche, avaient pu rentrer au pays natal. Leur colonel, qui ne comptait plus les revoir, n'était pas disposé à les proposer pour un avancement; mais les deux Pirquet reparurent sous les drapeaux et reçurent les félicitations du général divisionnaire pour leur fidélité et leur dévouement. Pierre-Martin, devenu premier lieutenant, prit part à la campagne de Bavière. Il reçut deux balles à la bataille d'Ebelsberg et fut laissé pour mort sur le terrain. Mais, le lendemain, il fut trouvé par l'ennemi et soigné à Linz. Toutefois, les dispositions qu'il avait prises amenèrent la retraite de la garnison de deux mille hommes du château d'Ems. Il reçut à cette occasion la croix de chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse. Ses blessures ne laissant pas entrevoir de guérison, il fut pensionné comme capitaine-lieutenant (21 juin 1811).

Lorsque la guerre recommença avec la France (1813), sa santé paraissant suffisamment rétablie, il demanda à être remis en activité de service et obtint une compagnie au 8^e chasseurs. Chargé par le colonel de reconnaître l'ennemi dans les environs de Borolach, sur la Drave, il opéra si habilement qu'il coupa la retraite à un colonel ennemi et le força de se rendre. Il fut blessé dans cet engagement de plusieurs coups de baïonnette. Puis il dispersa six cents hommes près de Pontafel, détruisit une grande quantité de vivres et de munitions, fit sauter plusieurs ponts et rallia

la division Marschall. Nouveaux engagements dans la montagne où Pirquet fait preuve de sa valeur accoutumée. Le 24 octobre, il contient l'ennemi, supérieur en nombre, assez longtemps pour permettre aux renforts de le dégager. Quelques jours après, il est blessé d'un coup de feu à la main et d'un autre à l'épaule. Il ne s'en distingue pas moins à Vérone et à Caldiero; est, en récompense, promu au grade de major (15 décembre 1813), et attaché au quartier-général du feld-maréchal Bellegarde. Deux mois après, il reçoit une nouvelle blessure à Bollegio; son cheval est tué sous lui. Après la paix de Paris (1814), Pirquet fut adjoint au corps des chasseurs tyroliens nouvellement créé. Murat déclare la guerre à l'Autriche et Pirquet demande de pouvoir tenter une surprise contre son avant-garde. Il passe le Pô, longe l'Adriatique et tombe sur l'ennemi à Ravenna. Il seconde habilement le général Neipperg, attire l'ennemi dans une embuscade, près de Cesenatico, et contribue à sa déroute.

Peu après, il reçut l'ordre de marcher sur la France, à travers le Piémont, avec le corps du général Bubna. Ses faits d'armes durant cette campagne lui valurent l'Ordre de Léopold et d'autres distinctions honorifiques. Profitant d'un congé de six mois, il se rendit en Belgique, fut présenté au roi et à la reine des Pays-Bas, revit un grand nombre d'anciennes connaissances à Liège, et constata que la cour d'Autriche avait conservé à Bruxelles de vieilles sympathies. A la paix de 1815, il quitta le régiment des chasseurs tyroliens et, placé à la tête de huit compagnies de chasseurs, il eut à se rendre en Istrie pour y purger le littoral des brigands qui l'infestaient depuis des années. Tâche malaisée, les malandrins étant plus ou moins protégés par la population. Pirquet les pourchassa de si belle façon qu'ils finirent par se livrer eux-mêmes à la justice.

En 1818, il reçut le titre de baron avec le prédicat « de Cesenatico ».

Il devint colonel en 1821 et chargé,

en cette qualité, de mettre un terme aux incursions des brigands bosniaques qui inquiétaient incessamment l'administration illyrienne. Au bout de quatre ans d'énergiques efforts, il eut raison du brigandage. Malgré les fatigues qu'il y endura et les onze blessures qu'il avait à son actif, il prit part à la campagne de Naples, fut promu au grade de général-major en 1831 et passa dix ans en Italie. Une ophtalmie le força à renoncer provisoirement au service actif. Il fut nommé feld-maréchal-lieutenant honoraire en 1838 et commandant de la forteresse de Legnano. Souffrant de nouveau des yeux, il demanda une autre destination et fut nommé lieutenant de la garde impériale des Arcières, où le rang de feld-maréchal-lieutenant effectif lui était assuré.

En 1843, l'empereur le nomma second propriétaire du régiment des chasseurs du Tyrol, qui portait le nom du monarque et, en souvenir du cinquantième anniversaire de son entrée au service, S. M. lui conféra la dignité de conseiller intime. Deux ans après, il eut l'honneur d'accompagner en Belgique S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette, fiancée du duc de Brabant. Il reçut à cette occasion le grand cordon de l'Ordre de Léopold, et sa ville natale, où il s'arrêta quelques jours, le reçut avec tous les témoignages d'une particulière considération.

D'autres faveurs devaient lui échoir encore dans sa patrie adoptive. En 1856, il fut promu capitaine-lieutenant de la garde des Arcières. L'année suivante, il devint feld-zeugmeister. L'état délabré de sa santé l'avait empêché de prendre part aux campagnes de 1848 et 1849. Il s'éteignit, à sa maison de campagne de Steinhaus, près de Wels, à l'âge de 81 ans, le 21 novembre 1861.

La *Gazette militaire* de Vienne dit qu'il était « le modèle du guerrier dans la plus complète acception de l'expression. Il unissait à toutes les qualités du soldat celles d'un homme généreux, plein d'abnégation, juste, humain, soucieux du sort de ses hommes comme de lui-même... ».

Il avait épousé, en 1825, Jeanne, baronne de Mayern, fille d'un conseiller aulique, qui lui donna plusieurs enfants. L'aîné de ses fils, Antoine, capitaine au régiment des chasseurs, tomba à Rivoli en 1843, ayant déjà, par sa bravoure, mérité la croix de chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse. Un autre fils, Pierre-Zénon, ancien premier lieutenant au 1^{er} cuirassiers, ancien secrétaire de légation et député au Parlement, bien connu à Vienne, se propose de publier en entier, ou par extraits, les *Souvenirs* délaissés par son père et écrits en français.

Baron Emile de Borchgrave.

Militär Zeitung de Vienne, 27 nov. 1861. — *Notice sur P.-M. Pirquet, etc.* (Liège, Carmanne). — *Souvenirs* (inédits) de P.-M. Pirquet. — Peter, Freiherr von Pirquet, *Reisen von Wien nach Paris, etc.* (Vienne, 1900). — *Moniteur belge*, 1862, p. 721, 8737.

PIRSON (*Eugène-André*), gouverneur de la Banque nationale de Belgique, né à Dinant, le 21 mars 1817, mort à Bruxelles, le 28 décembre 1881. S'engagea à vingt-six ans, en qualité de maréchal des logis volontaire au régiment des guides; promu sous-lieutenant en 1835 et désigné pour le régiment des cuirassiers, il quitta l'armée deux ans après pour entrer dans l'administration comme agent du caissier général de l'Etat (Société générale), à Audenarde. Il y fut élu successivement conseiller communal (1844) et échevin (1845). Pirson quitta ensuite Audenarde pour se rendre à Tournai (1846), toujours en qualité d'agent du caissier général. Dans cette ville, également, il fut appelé à diverses fonctions publiques, comme conseiller communal (1852), membre de la commission administrative de la Caisse d'épargne (1856), membre (1849), vice-président (1852) de la chambre de commerce. Aux élections de 1857, le parti libéral l'envoya siéger à la Chambre des représentants, où il joua un rôle très effacé, comme rapporteur de la commission pour le crédit spécial des fêtes de juillet 1856 (vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne de Léopold I^{er}) et de la section centrale pour le traité avec le Chili (1858). Il cessa de

faire partie de la Chambre en 1861 et fut appelé, deux ans après, à Bruxelles, pour y remplir les fonctions de directeur de la Banque nationale (29 septembre 1864), dont il fut nommé vice-gouverneur le 29 mars 1870 et enfin gouverneur le 9 juin 1877, en remplacement de G. Prévinaire. La ville de Bruxelles l'avait choisi comme administrateur du Crédit communal (1869). Nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1861, il fut promu officier en 1876 et commandeur en 1881, quelques mois avant sa mort. Son successeur à la tête de la Banque nationale fut A. Jamar.

E. Closson.

Biographie des membres des Chambres législatives, 1837-1858, p. 87-88 (avec portrait).

PIRSON (*François-Gérard*), homme politique, né à Sart-Custine (ancien duché de Bouillon), le 24 octobre 1765, décédé à Dinant, le 1^{er} mai 1850. Pirson, ayant terminé ses humanités au collège de Sedan, alla passer quelques années à Dunkerque pour y apprendre le commerce, puis il se rendit à Paris où, pendant six semaines, il eut constamment sous les yeux le spectacle de luttes parlementaires, d'agitations de la rue, de mouvements populaires, préludes d'une révolution qui allait changer la face de la France, même d'une partie de l'Europe. Ce spectacle fit sur l'âme de Pirson une impression profonde et lui communiqua une fièvre d'agitation qui, à son retour chez lui, se traduisit par un acte hardi. Il rédigea une adresse à ses concitoyens pour les engager à profiter du moment favorable pour demander au duc la réforme de quelques abus. Décrété de prise de corps par la cour souveraine de Bouillon à cause de cette adresse, Pirson, au lieu de fuir pour échapper à la peine dont il est menacé, se rend à Bouillon, se montre partout dans la ville et personne ne l'arrête. Les griefs reprochés au pouvoir continuant à exister, malgré la requête rédigée dans le sens de l'adresse par l'assemblée des mayeurs, Pirson prend sur lui de convoquer un congrès composé des députés appartenant à toutes

les communes du duché. Ce congrès se réunit à Paliseul, le 7 mars 1790. La noblesse et le clergé demandent à y être représentés par ordre. Combattue avec chaleur par Pirson, cette demande est rejetée et à partir de ce moment la fusion des classes et l'égalité devant la loi furent consacrées dans le duché. Cette assemblée fut reconnue et constituée légalement par décret du duc, le 3 avril 1790, et, le 19 suivant, le siège en fut transporté à Bouillon, où elle fut définitivement installée. Dans sa réunion du 26 mai, l'assemblée générale décréta l'abolition de la féodalité dans le duché; la division du pays en cantons et en municipalités; la création de tribunaux et d'une cour souveraine dénommée cour d'appel; la suppression des dîmes; la mise des biens de cure et des églises à la disposition des administrations locales, à charge par celles-ci de payer aux curés et aux vicaires les traitements fixés par la loi et tous les autres frais du culte. Dans l'affreuse disette qui marqua l'année 1790, Pirson fit distribuer aux Bouillonnais les grains qu'il avait fait venir du dehors. Député par eux à l'Assemblée nationale, il se rendit à Paris pour y soutenir les droits méconnus de ses concitoyens, au sujet des privilèges dont ils jouissaient sur le marché de Sedan. C'est à ce propos qu'il eut deux conférences avec Mirabeau et Merlin de Douai; le 11 août 1790, l'Assemblée constituante rendit un décret en faveur des habitants de Bouillon, décret sanctionné par Louis XVI, à qui Pirson fut présenté. De Paris, Pirson fut appelé chez le duc de Bouillon, à sa résidence de Navarre, près d'Evreux, où il séjourna trois mois. N'ayant pour héritier en ligne directe qu'un fils impotent, le duc traita avec Pirson de la transmission de la souveraineté de Bouillon à un des parents éloignés du duc, le prince Philippe d'Auvergne, capitaine au service de S. M. britannique (4 août 1791). Un an après, comme l'indépendance du duché était menacée par suite de la guerre entre la France et les puissances alliées, le duc souverain confia à Pirson ses pleins pouvoirs pour

protéger sa seigneurie. Muni de ces pouvoirs, Pirson se rend immédiatement à Paris, se présente à la barre de la Convention nationale et en obtient la confirmation du décret de l'Assemblée constituante du 11 août 1790. Arrive 1793 ; la Convention lance ses proconsuls dans tous les départements de la France pour y proclamer la république, dans celui des Ardennes en particulier. Ils organisent à Sedan un Comité révolutionnaire et se disposent à annexer le duché de Bouillon à la France. Pirson part, court à Paris, va parlementer avec une douzaine de révolutionnaires réunis chez Hentz, leur représente qu'en ce moment, étant éloigné de toute armée française, pressé par les troupes autrichiennes, le duché ne pourrait, sans se compromettre inutilement, consentir à sa réunion à la France. Cette première démarche effectuée, Pirson se présente tour à tour chez Carnot, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Saint-Just, Couthon, enfin chez Robespierre, qui lui déclara, au nom de ses collègues, que quant à *présent* il ne serait pas donné de suite, en ce qui concerne Bouillon, aux opérations du comité révolutionnaire de Sedan. Rentré à Bouillon, Pirson parvint à dissoudre le comité révolutionnaire qui s'y était formé, lorsque tout à coup un détachement de l'armée française pénètre dans la ville et y enlève sept ou huit habitants, parmi lesquels se trouvaient le gouverneur et le procureur général de la cour d'appel, MM. de Jobard et Victor de Stassart. Personne n'osait aller les réclamer auprès des chefs, que l'on connaissait comme des hommes cruels : c'étaient Charbonnier, général, et Massieu, représentant du peuple en mission. Pirson va les trouver et, après une discussion des plus animées, il revient avec les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient deux des signataires de l'arrêt de prise de corps lancé contre lui, en 1789, à propos de l'adresse prémentionnée. N'ayant pas réussi dans son second voyage à Paris, Pirson tourne ses regards vers Christine, gouvernante des Pays-Bas, afin d'établir des relations

profitables au duché. A la suite d'autres négociations, il obtint verbalement des conditions avantageuses, sous sa responsabilité personnelle. Il accepta ces conditions par dévouement pour ses concitoyens, malgré les dangers auxquels il s'exposait, au cas où cet arrangement viendrait à être connu de la France. Le 24 mai 1794 fut, pour Bouillon, une année de désolation. La ville, tombée aux mains des Autrichiens, fut livrée, par le général de Beaulieu, au pillage. Les femmes furent outragées ; vingt-six personnes, parmi lesquelles le gouverneur de la ville, quelques prêtres et des religieuses, furent massacrées. Dans ces circonstances malheureuses, ce fut encore Pirson qui préserva la ville de calamités plus grandes. C'est à lui qu'on dut de conserver au moins l'organisation de l'administration. Le 16 juin, l'assemblée, dans une réunion extraordinaire, décréta une nouvelle organisation judiciaire, dont il avait jeté les bases et qu'il avait soumise d'abord à l'approbation de l'assemblée. Enfin lorsque, le 26 juillet, à la chute de Robespierre, les terroristes furent poursuivis par toute la France, un jury national fut institué, un procès solennel fut commencé. Pirson intercédait auprès des représentants français en mission, en faveur des inculpés qu'il sauva. Une amnistie entière fut le fruit de ses démarches et remit la bonne harmonie parmi les Bouillonnais. Les relations amicales se rétablirent entre Bouillon et Sedan. Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention ayant décrété la réunion du duché de Bouillon à la France, Pirson fut nommé commissaire du Directoire exécutif, pour y organiser les cantons d'Orchimont et de Gedinne, dans le département de Sambre-et-Meuse. En mars 1796, il fut appelé à faire partie de l'administration centrale du département. Nommé président de cette administration, il fixa les bases de la répartition des contributions foncières et personnelles de la manière la plus équitable pour chacun des quatre pays composant le département : le Luxembourg, le pays de Liège, celui de Namur et le duché de Bouillon. Le Directoire

renversé, apparut la Constitution de l'an VIII. Pirson fut successivement membre du conseil de la sous-préfecture de Saint-Hubert, ensuite membre du conseil général du département (28 août 1808). Depuis 1802, époque de son mariage, Pirson habita Dinant jusqu'à sa mort. Retiré de la vie politique, il éprouva de grandes répugnances à y rentrer; mais lorsqu'il accepta, en 1819, les fonctions de membre de la seconde Chambre des États généraux, ce ne fut, dit son biographe, « que dans l'intention » de défendre les intérêts des provinces » belges gravement compromis par le » système hollandais... Il prit une part » très active à tous les débats parlementaires, lors des discussions du premier » budget décennal, de la loi sur le » divorce, de l'impôt sur le sel, de la » protection à accorder à la forgerie » indigène, etc. Mais ce fut surtout » à l'occasion de l'impôt-mouture et du » système des finances, introduit en » 1820 et 1821, qu'il se fit remarquer » par une rare énergie pour les combattre. Ses discours, imprimés dans » les journaux du temps, font foi de » l'ardeur et de la sincérité de ses opinions.

« Rentré de nouveau dans le sein de » sa famille, Pirson se tint à l'écart des » affaires publiques. En 1830, à Dinant, » il se mit à la tête du mouvement pour » lui imprimer une impulsion salutaire » et éviter des désordres graves. Nommé » commissaire de district, puis membre » du Congrès national, ensuite membre » de la Chambre des représentants, il » fut ce qu'il avait toujours été : un des » plus chauds défenseurs de toutes les » libertés. Par la suite, il donna sa » démission de commissaire d'arrondissement; plus tard, il fut nommé » bourgmestre de Dinant, poste qu'il » occupa jusqu'en 1848. Pendant l'année » 1843, il sentit que la vieillesse lui » conseillait le repos; il se retira de » l'arène politique, en priant ses collègues de le remplacer à la Chambre » des représentants. Ceux-ci, voulant » lui donner un témoignage public de » reconnaissance, choisirent un de ses

« fils pour successeur, Victor Pirson, en » dernier lieu gouverneur de la province » de Namur ».

F.-D. Doyen.

Papiers de famille. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 225-248.

PIRSON (*Victor*), fils d'Eugène-André, né à Dinant, le 28 avril 1809, mort à Bruxelles le 13 décembre 1867, parcourut une active carrière dans l'armée, la diplomatie, la politique et l'administration. Elève à l'école des cadets de Delft (1825), puis à celle de Bréda (1828), sous-lieutenant au 2^e bataillon d'artillerie de campagne (5 janvier 1830), après la Révolution il passa au service de la Belgique avec le grade de lieutenant dans la même arme (29 septembre 1830), et prit part, en cette qualité, aux diverses campagnes contre la Hollande. Il conquist successivement les grades de capitaine commandant (4 avril 1832), de major (4 juin 1842), lieutenant-colonel (5 juin 1845), fut nommé à l'état-major et à la sous-inspection de la manufacture d'armes de guerre (21 juillet 1845) et démissionné, sur sa demande, avec le grade de colonel (1^{er} septembre 1848); il avait appartenu successivement aux 3^e (1^{er} avril 1836), 4^e (1^{er} juillet 1842), 3^e (24 février 1843) et 2^e (17 janvier 1848) régiments d'artillerie de campagne. Dans l'entretemps, il avait été détaché au corps diplomatique en qualité d'attaché à la légation de Constantinople (5 juin 1840), puis de secrétaire honoraire de légation à New-York (7 octobre 1841), où il fut chargé d'une mission spéciale au Texas (12 novembre 1841), après laquelle il reçut le titre de secrétaire de 1^{re} classe honoraire (30 août 1842). En 1843, son père, François-Gérard Pirson (voir ci-dessus), doyen d'âge de la Chambre des représentants, ayant résigné son mandat, Victor fut élu à sa place. Réélu en 1845, il cessa en 1848 d'être rééligible par suite de la promulgation de la loi sur les incompatibilités. Il venait également d'abandonner l'armée pour occuper les fonctions de gouverneur de la province de Namur (1^{er} septembre 1848), qu'il aban-

donna trois ans plus tard (18 août 1851) pour celles de directeur de la Banque de Belgique (décembre 1851 à novembre 1863). V. Pirson était chevalier de l'Ordre de Léopold (1834) et titulaire de divers ordres étrangers. A la Chambre, il représentait l'opinion libérale modérée. Le comte de Baillet lui succéda comme gouverneur de la province de Namur et Fortamps comme directeur de la Banque de Belgique.

E. Closson.

Veldekens, *Livre d'or de l'Ordre de Léopold*, t. I, p. 364. — *Moniteur belge*, 1867, p. 6824. — Archives du département de la guerre. — Banque nationale de Belgique, manifestation du 3 avril 1881, en l'honneur d'Eugène-André Pirson (à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold). — Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale, février 1882; rapport du gouverneur.

* **PISANI DE LA GAUDE** (*Charles-François-Joseph*), XVII^e évêque de Namur, issu d'une famille noble de Venise, né le 14 mars 1743, à Aix en Provence. Licencié en droit et conseiller au Parlement, il quitta le monde pour l'Eglise et reçut les saints ordres de la main de son oncle maternel, Mgr de Reboul, évêque de Saint-Paul-aux-Trois-Châteaux. Il avait alors trente-trois ans. Le 8 février 1784, il fut promu à l'évêché de Vence, qu'il gouverna avec sagesse et fruit jusqu'en 1798. Sur son refus de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il se vit déposer de son siège épiscopal et incarcéré pour incivisme et révolte contre les lois; mais il réussit à s'échapper de la prison et se dirigea droit sur Rome. Quand les républicains français pénétrèrent dans les États pontificaux, il se réfugia à Venise, où il fut le conclaviste de l'un des cardinaux qui élurent le pape Pie VII (1800). Après la conclusion du concordat entre le pape et le premier consul Bonaparte (1801), l'évêque de Vence revint à Rome et s'empessa de résigner son siège épiscopal, sacrifice que le nouveau pape récompensa en le nommant évêque assistant au trône pontifical. Quelque temps après, il alla à Paris pour réclamer les débris de son riche patrimoine, confisqué et mis sous séquestre. Le ministre Portalis, étonné et charmé de

recevoir son ancien collègue au Parlement d'Aix, lui fit rendre ses biens et le présenta au premier consul, qui lui dit d'un ton militaire : *Vous êtes encore en état de servir; je vous fais évêque de Namur*. Mis en possession de son siège épiscopal, le 15 août 1804, ils'empessa de pourvoir à l'ornementation de son église cathédrale, qui se trouvait dans un dénûment absolu et d'y rétablir les autels, qu'on était parvenu à soustraire à la cupidité révolutionnaire. Le séminaire, transformé en hôpital pendant la tourmente révolutionnaire, était aussi, surtout la chapelle, dans un état de délabrement pitoyable; Mgr Pisani le restaura, le repeupla et consacra tous ses soins à l'éducation des jeunes lévites. A son arrivée à Namur, il trouva le diocèse dans un état de trouble et de division, à l'occasion du concordat. Le vicaire général Stevens qui, pendant plusieurs années, avait administré le diocèse, acceptait, il est vrai, le concordat, mais il blâmait certains évêques comme trop dociles aux vues du gouvernement. Des ecclésiastiques, disciples de Stevens, d'où leur nom de *Stevenistes*, prétendaient que le concordat avait été extorqué au saint-père; que, par conséquent, les nouveaux évêques étaient illégitimes. Sous le prédécesseur de Mgr Pisani, le préfet du département de Sambre-et-Meuse, Perès, exigeait des curés du diocèse le serment d'adhésion au concordat, y compris les articles organiques, réprouvés par le pape. Plusieurs s'y refusaient; de là un nouveau sujet de trouble et de division dans le clergé. Par son autorité comme par sa sagesse, le nouveau prélat parvint à tarir la source de ces divisions. Aussi Napoléon fit-il remettre à l'évêque un anneau pastoral d'une valeur de plus de 30,000 fr. Ce don était accompagné de ce billet :
 « Monsieur l'évêque de Namur, je vous
 « envoie l'anneau épiscopal que je désire
 « que vous portiez. Voyez dans la pré-
 « sente un témoignage de ma satisfac-
 « tion pour la paix et l'union rétablies
 « dans votre diocèse. Ecrit au palais
 « des Tuileries, le 8 pluviôse an XIII. »
 En même temps, l'empereur lui con-

férait le titre de baron de l'Empire et la croix de la Légion d'honneur, qu'il venait de créer dans le but de donner plus d'éclat à la dignité impériale. Mgr Pisani n'accepta les insignes de la Légion d'honneur que forcément, et ne prêta le serment, obligatoire pour les légionnaires, de dévouement à la défense des lois de la république, que moyennant restrictions. Les faveurs impériales n'altérèrent en rien la fermeté orthodoxe de l'évêque. Il en donna des preuves éclatantes au prétendu concile national de 1811, convoqué par Napoléon, alors que le pape était son prisonnier à Savone. En convoquant ce concile, l'empereur avait pour but exclusif d'amener l'assemblée à décréter que, puisque le pape refusait d'instituer les nouveaux évêques de l'Empire, on pouvait les instituer sans son intervention. L'évêque de Namur, plus d'une fois, y prit la parole pour défendre, contre les gallicans et les napoléoniens, les droits de l'Église et de son chef visible. Il alla même jusqu'à proposer aux prélats assemblés d'aller se jeter aux genoux de Bonaparte pour implorer la liberté de Pie VII.

Après la chute de l'Empire, de nouvelles difficultés surgirent sous le royaume des Pays-Bas, à cause de la publication de la *Loi fondamentale*. Cette Constitution attribuait au roi, chef de la monarchie représentative qu'elle instituait, le pouvoir de résoudre toutes les questions administratives, et notamment la *direction absolue* de l'enseignement. Elle proclamait la liberté de toutes les opinions, le droit pour les hommes de professer n'importe quel culte, doctrines que l'Église catholique a toujours répudiées. C'est ainsi que les évêques belges, dans leur *Jugement doctrinal* du mois d'août 1815, s'en expliquèrent, déclarant que l'adhésion à cette loi par *serment pur et simple*, tel que le gouvernement l'exigeait, était illicite. L'évêque de Namur avait eu une part principale, avec l'évêque de Gand, à la rédaction du *Jugement doctrinal*. Pour en donner connaissance, il écrivit sa *Lettre pastorale* du 15 août 1815, sur les principes

de la foi catholique, relatifs à la liberté des opinions religieuses et des divers cultes religieux, suivie d'un long extrait du *Recueil des ouvrages de Papin en faveur de la religion* (in-4°, 16 p.). Le prélat venait d'envoyer cette lettre à l'imprimerie; on était occupé à en faire le tirage, lorsque soudain, en vertu d'un ordre du ministre de la justice, comte de Thiennes, le directeur de la police, accompagné de deux gendarmes, pénétra dans l'imprimerie et y saisit la lettre pastorale et tous les papiers y relatifs. Le jour même, Mgr Pisani écrivit au roi pour se plaindre de cette mesure de rigueur, prise au mépris des promesses solennelles faites par Guillaume lors de la prise de possession de ses États. Quatre jours après, il livra à la publicité une seconde lettre pastorale dans laquelle il rappelle ce qui s'était passé au sujet de la première. Le roi, instruit de l'effervescence que sa loi excitait au sein des populations catholiques, parut se rapprocher de l'épiscopat, qu'il traita avec plus d'égards. Mandé à la cour, l'évêque de Namur y fut reçu avec la plus grande distinction. Il eut même avec le roi et les ministres des relations qui prirent un caractère d'intimité. Il fut agrégé au corps de la noblesse du pays et créé commandeur de l'Ordre du Lion de Belgique. Un décret du 22 mai 1816 lui conféra, pour lui et son séminaire, la jouissance du parc de Marlagne, qu'il fit restaurer et embellir. Il est visible que toutes ces gracieusetés royales tendaient à gagner le prélat en faveur des mesures que le roi méditait contre la liberté d'enseignement. Par son arrêté du 25 septembre 1816, le roi des Pays-Bas demandait aux évêques qu'ils voulussent bien ordonner le chant d'un *Te Deum*, à l'occasion d'une victoire signalée, remportée sur les Algériens par les escadres de l'Angleterre et de la Hollande, et pour qu'il fût fait des prières pour l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange, épouse du prince héréditaire. Mgr Pisani profita de cette circonstance pour instruire en détail ses diocésains sur l'obligation de prier pour tous les hommes vivants, notam-

ment pour les souverains et leur famille, quelque religion qu'ils professent. Quoique son mandement, chef-d'œuvre d'érudition, ne contînt que l'exposé de la vraie doctrine, il fut l'objet de murmures dans tout le clergé, et d'attaques acrimonieuses dans les deux écrits suivants : *Lettre à Mgr de Namur*; — *Entretien d'un curé avec une dame, sa paroissienne, au sujet du mandement de l'évêque de Namur du 7 octobre 1816*. Néanmoins, l'évêque fut approuvé par le pape Pie VII, comme le prouve l'*Extrait d'une réponse de S. E. le cardinal Gonsalvi, ministre secrétaire d'Etat de S. S. le pape Pie VII, en date du 6 février 1817, adressée à Mgr l'évêque de Namur* (Namur, F.-J. Lafontaine; in-8°, 4 p.). La *Loi fondamentale* donnait au roi, avons-nous dit, le droit absolu sur l'enseignement. C'est en vertu de ce droit que, le 25 novembre 1816, parut un règlement relatif à l'instruction publique dans les universités et les collèges des provinces méridionales. Ce règlement renfermait toutes les mesures qui furent mises plus tard en vigueur par les arrêtés de 1822 et surtout par ceux de 1825. D'après l'article 11, les séminaires épiscopaux étaient transformés en écoles d'enseignement supérieur de la théologie, en attendant l'érection de cette faculté dans les universités. Cette disposition faisait craindre la suppression de ces séminaires et le rétablissement, à Louvain ou ailleurs, d'un nouveau séminaire général, ce qui eut lieu en effet dans cette ville, sous le nom de *Collège philosophique*. D'après le même règlement, les professeurs de théologie, comme ceux de droit canonique, devaient être choisis parmi les laïcs. Bref, l'enseignement de la science sacrée elle-même devait être et fut, en réalité, soumis à la direction du ministre de l'instruction publique. Les évêques des Pays-Bas, en tête desquels figuraient Maurice de Broglie, évêque de Gand, et Pisani de la Gaude, évêque de Namur, protestèrent par leurs *Représentations respectueuses, du 22 mars 1817, à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, touchant l'érection des nouvelles universités dans les provinces méridionales du royaume*

(in-8°, 30 p.). Ces représentations ne produisirent sur l'esprit du monarque d'autre effet qu'un ressentiment très vif contre les deux principaux signataires de ces représentations. L'évêque de Gand fut traduit devant la cour d'assises pour avoir, deux ans auparavant, attaqué le serment *pur et simple* à la *Loi fondamentale*; pour avoir, sans autorisation, correspondu avec la cour de Rome sur la licéité des prières publiques pour la famille royale protestante, et pour avoir publié la réponse favorable donnée à cette question. Il fut, de ces chefs, condamné par contumace à la déportation. Quant à l'évêque de Namur, comme il avait accès auprès du souverain, il crut de son devoir de le détourner de son projet d'instituer le collège philosophique de Louvain. Il obtint pour toute réponse l'ordre de ne plus paraître à la cour. Se voyant très avancé en âge — il avait alors quatre-vingts ans — l'évêque pensa à se décharger du fardeau de l'épiscopat. Un fait inattendu le fit renoncer à ce dessein. Mgr Jauffret, évêque de Metz, venait de mourir. Le Saint-Siège profita de cette circonstance pour détacher du diocèse de Metz le grand-duché de Luxembourg, ainsi que les cantons de Philippeville et de Couvin, et les unira au diocèse de Namur. Cette union fut effectuée par un décret de la S. Congrégation consistoriale du 30 juillet 1823 et en vertu d'une bulle de Pie VII, en date du 30 août suivant. Ce n'était là certes rien moins qu'un allègement de la charge épiscopale. Aussi le vénérable vieillard en fut-il alarmé. Néanmoins, prenant courage, il écrivit la lettre pastorale qu'à la date du 20 septembre il adressa à ses nouveaux diocésains. Il se rendit ensuite à Luxembourg, où il fut accueilli de la population par les plus éclatants témoignages de joie. Sa carrière touchait à sa fin. Le 23 février 1826, il fut frappé, pendant la nuit, d'une atteinte d'apoplexie, dont il mourut, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Mgr Pisani de la Gaude fut un prélat de haute distinction, d'une grande vertu, d'une science ecclésiastique profonde.

Son élévation à l'évêché de Namur fut pour le diocèse un véritable bienfait. Il rétablit le séminaire épiscopal et fit de l'abbaye de Floreffe son petit séminaire. Il pourvut à l'instruction des enfants de sa ville épiscopale, en y appelant des Frères des Écoles chrétiennes et en fondant la maison-mère des Sœurs de Notre-Dame. Il fit une circonscription nouvelle des paroisses, qu'il pourvut d'un clergé formé par ses soins, entièrement renouvelé et parfaitement discipliné. Il instruisit ses diocésains par des mandements de saine doctrine, exposée dans un langage simple et élégant. Ces mandements forment deux volumes, l'un in-8°, l'autre in-4°, auxquels il faut joindre les ouvrages suivants que l'ancien évêque de Vence publia lors de son voyage à Rome : *Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Vence sur l'obéissance au Souverain Pontife*. Rome, 1792; in-8°, 266 p. — *Instruction morale et polémique de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Vence, sur le serment civique décrété par l'Assemblée nationale, le 3 septembre 1792*. Rome, 1794; in-8°, iv-297 p. Ces deux ouvrages, traduits en italien, ont été publiés avec le texte français en regard.

F. D. Doyen.

Pisani de la Gaude, *Mandements*, et autres écrits du prélat. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*. — Oraison funèbre de l'évêque, par le chanoine J. Colard, et celle, inédite, par l'archiprêtre Buydens. — Doyen, *Bibliographie namuroise*.

* **PISANI** (Octave), astronome, cartographe et sociologue, né à Naples vers 1575. Cet écrivain a séjourné en Belgique la plus grande partie de sa vie. Il y a publié : *Astrologia seu motus et loca siderum* (Anvers, 1613); deux mappemondes (Anvers, 1613; 1637); *Le leggi per le quali si fa vera e presta giustizia* (Anvers, 1616). Une traduction latine de ce dernier ouvrage, due au célèbre François-Mercure van Helmont, a paru à Sulzbach en 1666. Pisani était en relations épistolaires avec Galilée et Kepler; on peut lire ses lettres dans les éditions de la correspondance de ces savants. Il a été un des tout premiers en Belgique à se servir du télescope,

inventé en Hollande. A en juger par la lecture de ses ouvrages et de ses lettres, Pisani était un esprit curieux, mais gâté par une imagination désordonnée.

Georges Monchamp.

Favar (Antonio), *Amici e corrispondenti di Galileo Galilei. II Ottavio Pisani* (Venise, 1896). — Georges Monchamp, *Galilée et la Belgique* (Bruxelles, 1892).

PISCINARIUS (Jean). Voir WIER (Jean).

PISSON (Jean-Baptiste), architecte, fils de Jean et de Jeanne-Brigitte-Jacqueline Vereecken, né à Gand, le 21 mars 1763, et décédé en cette ville, le 9 décembre 1818. Issu d'une famille peu aisée, il commença sa carrière comme charpentier-menuisier, après avoir été inscrit au nombre des apprentis dans le registre corporatif. Ayant eu la chance de rencontrer un protecteur en la personne du chevalier Dons de Lovendeghem, il put suivre les cours de l'école de dessin fondée à Gand en 1751 et que Marie-Thérèse venait d'ériger en Académie royale. Il en sortit en 1786 avec le grand prix d'architecture. En 1793, il prit part à des entreprises de constructions, commandées par le gouvernement anglais dont les troupes occupaient la Flandre. Ces travaux, largement payés, furent l'origine de sa fortune, ainsi que l'assure Norbert Cornelissen. Mais nous savons qu'avant cette date Pisson avait fait les plans de diverses maisons importantes, notamment de l'hôtel de messire E. van Hoo-brouck de Moreghem, situé Marché-au-Lin, à Gand, et dont la façade Louis XVI est de fort belle allure (1791). Il bâtit ensuite, pour le baron de Meulenaere, la maison à péristyle de quatre colonnes composites, rue Basse-des-Champs (1791-1792). Parmi les nombreux édifices en style empire qu'on lui doit, nous mentionnerons spécialement l'hôtel de M^r Gaspard de Draeck (ensuite au baron Van Loo), à la place d'Armes (1808), et la maison Emm. Papeleu, en face du palais de justice, au bord de la Lys (1810). On remarque encore de lui, dans les environs de Gand, plusieurs maisons

de campagne, où il appliqua, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les principes décoratifs si caractéristiques de l'époque de Napoléon. Ajoutons que, dans les aménagements qu'il fit au château féodal d'Oydonck pour le baron de Nevele, il maintint relativement bien, chose rare alors, le caractère ancien des bâtiments (1). Pisson était devenu rapidement le principal architecte du département, et fréquemment les pouvoirs publics eurent recours à ses talents. Grâce à l'intervention de Ch. Van Hulthem et du Dr Bernard Coppens, membres du jury départemental de l'instruction publique, il fut chargé, dès 1797, de dresser les plans de l'orangerie monumentale et des autres installations du beau Jardin botanique créé dans les dépendances de l'abbaye de Baudeloo, supprimée en 1796. En 1801, il étudia l'appropriation de l'église de la même abbaye en bibliothèque publique; en 1803, la transformation du couvent de Ter Haeghen en atelier de bienfaisance, et, avant 1808, l'installation des services de la Légion d'honneur dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre. C'est lui qui donna le dessin de la colonne gigantesque surmontée de la statue de Bellone, qui devait remplacer, au Marché-du-Vendredi, l'arbre de la liberté (1800-1801). Une autre de ses œuvres gantoises est la porte de Courtrai ou de France, qui se composait de deux pavillons reliés par des grilles que soutenaient des faisceaux de lances surmontés de l'aigle impériale (1808). Ayant acquis les connaissances nécessaires à l'ingénieur, il construisit des ponts, des quais, s'occupa du pavage et de l'entretien des routes départementales et dirigea d'importants travaux hydrauliques dans les polders de la Zélande.

La postérité toutefois oublia vite les mérites de Pisson, pour ne voir en lui que le vandale qui avait si horriblement mutilé, pour le transformer à la mode

du jour, le vénérable Hôtel de ville, œuvre superbe de Waghemakere et Keldermans, et ce à l'occasion de deux visites faites à Gand par Napoléon, d'abord comme premier consul, le 25 messidor an XI (24 juillet 1803), et ensuite comme empereur, le 17 mai 1810. Ce point étant capital dans la vie de Pisson, il importe de préciser. C'est le 22 vendémiaire an XI (19 octobre 1802) que le citoyen Jean-Baptiste Pisson fut nommé « architecte expert » des travaux de la mairie », et le premier travail important dont il eut à s'occuper fut la transformation intérieure de l'Hôtel de ville. Le 15 frimaire (6 décembre) de la même année paraissait le cahier des charges de la construction d'un immense escalier d'honneur, « en pierre de taille et supporté par dix « arcades », le tout « dans l'enceinte « de la ci-devant chapelle » dont une des parois devait faire place à un « portique ». Le haut de la cage » sera « couronné par huit colonnes égyptiennes », surmontées d'« un entablement dans la hauteur duquel on ménagera un berceau en mosaïque ou « compartiment, et lequel sera construit « en bois et plâtre ». Divers autres cahiers voient le jour pendant les mois suivants jusqu'au 26 germinal an XI (16 avril 1803), et sans retard on transforme successivement de fond en comble les principales salles. Les cheminées monumentales sont rasées; on « coupe « des portes », on creuse des niches; des fenêtres sont « changées et maçonnées pour leur donner la forme et la « proportion des règles de l'art ». La salle du trône reçoit « une galerie soutenue par trente et une cariatides ou « gaines antiques »; une « colonnade » est peinte sur les murailles. Le beau plafond en chêne de la grande salle de justice est « contregité sur toute « sa surface », et « les angles interrompus en courbes » sont « tous plafonnés » et décorés avec corniches, cadres, « caissons et moulures », etc. Bien qu'exécuté par ordre du conseil municipal, ce bouleversement doit être considéré comme l'œuvre personnelle de

(1) Bien entendu pour tout ce qui concernait l'extérieur des constructions. Quant à l'intérieur, le comte t'Kint de Roodenbeke, propriétaire actuel du château, fait observer que l'œuvre de Pisson avait sacrifié d'une manière déplorable au goût de l'époque.

Pisson, qui avait tracé tous les plans, signé tous les cahiers, dirigé les travaux, et dont, au surplus, l'influence était grande. Les « embellissements » furent continués dans le même ordre d'idées à partir de 1810; mais, à ce moment, c'est l'architecte P. de Broe qui préside aux travaux de la ville. Pisson, prétextant de nombreuses affaires personnelles, avait, par lettre du 12 juin 1809, renoncé à ses fonctions à la mairie. C'est donc à tort qu'on lui attribue généralement la construction du grand perron placé (jusqu'en 1870) à l'est, devant deux fenêtres gothiques transformées en portes de style empire. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut voir là encore le développement logique des plans conçus par l'architecte de 1802.

Après la réunion de la Belgique à la Hollande, Pisson fut nommé membre de l'Institut royal des Pays-Bas, et appelé à siéger dans la commission chargée de préparer les plans du palais destiné au souverain à Bruxelles. Citons encore de lui un projet d'obélisque pour remémorer la bataille de Waterloo; le dessin d'un autre monument commémoratif à élever au village de Soestdyck, dont le château venait d'être donné au prince d'Orange; un rapport sur l'état de la Lys au bois à Gand, dans lequel il conseille de ne pas combler ce cours d'eau (25 novembre 1816); une réponse à un concours sur l'amélioration des bâtiments ruraux, institué par la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, et qui lui valut la médaille d'or (1817); un mémoire sur le type des locaux d'écoles primaires (1818); une notice sur l'histoire de l'architecture (publiée après sa mort, en 1819), dans laquelle il parle assez dédaigneusement de nos monuments gothiques du XIII^e et du XIV^e siècle. Il figure parmi les collaborateurs aux *Annales belgiques des sciences, arts et littérature*, recueil fondé en 1817.

Ami du faste et fort peu modeste, Pisson avait pris des dispositions testamentaires au sujet de son tombeau, pour lequel il ordonnait de « sacrifier une » somme de 11,000 florins courant « .

Le mausolée, en marbre, exécuté par le sculpteur Calloigne, de Bruges, fut érigé, en 1826, dans l'église de Maria-kerke lez-Gand, où il se trouve encore. Il existe aussi de lui un buste par Godecharle. Pisson avait épousé Jeanne-Françoise van Melle, qui mourut le 25 juin 1818 et dont il n'eut pas d'enfants.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand. — Etat civil. — Collection gantoise à la bibliothèque de l'université, spécialement les recueils de P. Goetghebuer. — N. Cornelissen, *Notice biogr. et nécrol. sur J.-B. Pisson* (Gand, 1849). — *Verlag... kon. Nederlandsch Instituut*, 43 décembre 1820. — *Messenger des sciences et des arts*, 1825 et 1846, p. 507. — Suppl. à l'édit. de 1829 de Van Vaerenwyck, Gand. — A. Schayes, *Hist. de l'archit. en Belgique*, t. II. — P.-C. Vander Meersch, *Cartes et plans, Flandre orientale*, Gand, 1880. — J. Steyaert, *Volledige beschryving van Gent*, 1887. — C. Piron, *Algem. levensbesch.*, 1860. — C. Gyselinck, *Guide de Gand*, 1860. — F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*, t. IV et V. — A. Wagener, *Het Stadhuys van Gent* (1874). — W. Rogghé, *Promenades hist. et topogr.* (Gand, 1883). — A. Wagener et P. Fredericq, *Gand (Belg. illustrée*, 2^e édit.). — F. de Potter, *Gent*. — De Potter et Broeckaert, *Gemeenten van Oost-Vlaand.* — H. van Duyse, *L'hôtel de ville de Gand* (1888). — Id., *Gand monumental et pittor.* — P. Claeys, *Pages d'hist. locale*. — Id., *Mémorial de Gand* (1902). — Dans un art. : *L'albun de l'architecte Pisson* (*Bull. soc. d'hist. et d'arch. Gand*, 1903), MM^{rs} Saintenoy et Paul Bergmans ont fait valoir son talent comme dessinateur.

PITAU (PITTAUW) (*Jacques*), graveur, fils de Tobie, de Londres, marchand de soie, et de Suzanne Vander Cruys, né à Anvers en 1623, mort dans la même ville en 1673. Franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1654, sans indication d'apprentissage, il se forma sans doute aux enseignements de Corneille Galle, le jeune, dont le nom apparaît, en qualité d'éditeur, sur plusieurs de ses planches. Bien que très éclipsé par son cadet, Nicolas, qui suit, Jacques Pitau fut un artiste des plus estimables. Ses estampes, fort nombreuses, sont à la fois d'un excellent effet, d'un procédé libre et pittoresque. Nous connaissons de lui de grandes figures d'apôtres, à mi-corps, grandement traitées, des sujets de dévotion, d'après Abraham van Diepenbeke; aussi quelques portraits, publiés par J. Meyssens, dont celui de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. Représentant quelque peu attardé de l'école rubénienne, Jacques Pitau mérite

mieux que l'oubli, où l'ont laissé la plupart des auteurs. Moins entreprenant que son frère, il ne quitta point Anvers et cessa de bonne heure de produire, s'étant fixé près de son frère puîné Jean-Baptiste, curé du Béguinage.

Henri Hymans.

P.-J. Mariette, *Abeceario*, publié par Ph. de Chennevières et Anatole de Montaiglon, t. IV (Paris, 1887-1888). — P. Génard, *Les grandes familles artistiques d'Anvers (Revue d'histoire et d'archéologie, t. I, 1889, p. 203 et suiv.)*.

PITAU (PITTAUW), (*Nicolas*), frère du précédent, graveur, né à Anvers en 1632, mort à Paris en 1671. Dernier des sept enfants issus du mariage de Tobie Pittauw et de Suzanne Vander Cruys, il eut pour parrain Nicolas Lauwers (voir ce nom), graveur de mérite, dont le fils Conrad, né également en 1632, embrassa la carrière paternelle. On peut voir dans cette circonstance la cause déterminante de l'entrée en apprentissage, chez Nicolas Lauwers, (non chez Corneille Galle le jeune, comme l'avance Mariette), de son filleul. Ce fut au cours de l'année 1644. L'enfant, par malheur, donnait de pauvres gages d'aptitude. Déjà ses parents songeaient à le mettre dans le commerce des vins, quand, stimulé par cette menace, on le vit subitement, pris d'une singulière ardeur, progresser à pas de géant. Son avenir néanmoins était précaire. La gravure anversoise qui, sous Rubens, avait brillé d'un si vif éclat, ne procurait plus à ses adeptes les mieux intentionnés que de peu fréquentes occasions de faire éclater leur talent. Les pièces que nous connaissons de Nicolas Pitau, à ce moment de sa carrière, images religieuses, pour la plupart, le montrent avant tout préoccupé, comme Nicolas Lauwers lui-même, de la régularité de la taille, mise en honneur par Claude Mellan. Aucune de ses pièces n'est datée, aucune non plus ne porte un nom de dessinateur. On les reconnaît à l'adresse de Corneille Galle, qui faisait, comme dit Mariette, un gros commerce d'estampes. Elles montrent, en leur auteur, un dessinateur correct, un praticien entendu. Bien dirigé, il

semblait être à même de fournir des travaux d'un ordre infiniment supérieur. Remarquons aussi que le jeune Pitau donne à ses figures des proportions inusitées. La Vierge et l'enfant Jésus, qu'il grava d'après Albert Dürer, sont de grandeur naturelle; les têtes isolées de la Madone et de Jésus adolescent sont à peine moins développées. De telles planches préludaient fort congrûment au rôle distingué que l'avenir réservait au jeune Anversoise.

L'état prospère de la gravure en France contrastait avec son abandon en Belgique. Le nombre était considérable des jeunes Flamands qui, chaque jour, prenaient le chemin de Paris. Ceux de leur nation y avaient, à Saint-Hippolyte — plus tard ce fut à Saint-Germains-des-Prés — une confrérie à laquelle étaient affiliés aussi les Allemands et les Suisses. Avec nombre d'artistes, nous y voyons figurer des éditeurs achalandés. A l'exemple de Pierre van Schuppen et de quantité d'autres, Nicolas Pitau s'en fut tenter fortune sur les bords de la Seine. La date de son départ se fixe assez précisément à l'année 1656, car dès l'année suivante on trouve sa signature au bas d'une vaste et remarquable estampe, d'après Philippe de Champagne, *saint Bruno et ses compagnons prosternés devant le Christ trônant dans sa gloire*. Il y avait là bien mieux qu'une promesse. Dirigé sans doute par Philippe de Champagne, lequel, dit Mariette, « d'une humeur bienfaisante, » devenait l'amy et le conseil de tous « les Flamands qui venoient s'établir » à Paris, Pitau avait, peut-on dire, créé sa pièce de maîtrise. Sa position était faite. Commissionné par les éditeurs de Paris les plus en évidence : Herman Weyen, tenant boutique « A la » Ville de Cologne » ; Théodore van Merlen, à l'enseigne « A la Ville d'Anvers », l'un et l'autre rue Saint-Jacques, où demeuraient aussi le jeune Pitau, celui-ci compta bientôt parmi les plus fameux graveurs de la France. Sa réputation arriva à balancer même celle de Robert Nanteuil. Mariette n'est pas éloigné de le comparer avec avantage à

ce dernier, oubliant, dit avec raison un biographe de Nanteuil, que celui-ci est avant tout dessinateur, ou plutôt peintre, que le burin n'est dans ses mains qu'un instrument destiné à transporter dans le champ durable de la gravure les effets obtenus par le crayon. Pitau, graveur exclusif, est parfois remarquable par la puissance de l'effet et la perfection, un peu froide, du procédé. Quelques-uns de ses portraits sont des morceaux accomplis, particulièrement ceux datant de 1662 : Denis Sanguin, Nicolas Colbert, le premier président Bignon, Gaspard de Fieubert et d'autres, d'après Claude Lefèvre et Philippe de Champagne. Visiblement préoccupé de Nanteuil, d'ailleurs, Pitau cherche à lutter avec son illustre maître sur son propre terrain. S'il réussit parfois à l'éclipser, c'est par l'excellence de la méthode plutôt que par l'originalité vraie. La chose est à ce point exacte que, dans les louanges qu'il donne à Pitau, Mariette laisse rarement de dire que telle de ses œuvres ne le cède point à tout ce que Nanteuil a fait de plus beau. « Nanteuil », dit Mariette, « se croyait le seul qui sçut graver des portraits de grandeur naturelle, et parce qu'il en avait introduit l'usage en France, il sollicitait de la cour, sous ce prétexte, un privilège pour en avoir seul le droit; mais Pitau ayant trouvé l'occasion de graver, en 1668, le portrait du grand chancelier Séguier, d'après N. de Platte-Montagne, lui fit abandonner ce projet... Pitau y prit d'autant plus de soin qu'il le faisoit en concurrence et qu'il estoit bien aise de faire connoître à Nanteuil que, si d'autres que lui n'avoient point encore entrepris de pareils portraits, c'étoit moins faute d'en être capables que le manque d'occasion ». Pitau n'était pas moins de force à briller presque sans concurrence où il s'abandonnait à sa nature. C'est le cas dans sa grande estampe de *l'Annonciation*, d'après Philippe de Champagne, non seulement son œuvre capitale, mais un chef-d'œuvre de la gravure, brillant par une complète excel-

lence de la forme, une superbe entente de l'effet et une rare maîtrise du burin. Le cuivre de ce superbe ensemble est déposé à la chalcographie du Louvre.

Quand Gérard Edelinck (voir ce nom) arriva à Paris, ce fut de Pitau qu'il reçut le complément d'éducation qui devait, au bout de peu d'années, faire de lui le premier des représentants de la gravure en France. Lui-même reconnaissait devoir beaucoup aux enseignements de Pitau, que, par erreur, dans ses *Merveilles de la gravure*, M^r Duplessis représente comme ayant eu pour guide son disciple. La fécondité de Pitau est remarquable, alors surtout qu'on tient compte de l'importance et du fini de ses estampes. Leur nombre approche de la centaine, chiffre considérable, car il mourut à peine âgé de trente-neuf ans, le mercredi des Cendres 1671.

Très recherché, il retraça, d'après divers artistes, les traits de nombreux personnages de haute situation, outre qu'il sauva de l'oubli le nom de plus d'un peintre dont la valeur n'eût point suffi à conquérir l'immortalité.

A la veille de sa mort, vaincu par la maladie, il gravait, d'après Claude Lefèvre, un grand portrait de Louis XIV, auquel Gérard Edelinck mit la dernière main. D'autres portraits du monarque, de la reine et du dauphin, d'après Bau-brun, avaient précédé. Plusieurs des planches qu'il laissait inachevées furent terminées par Pierre van Schuppen.

Le Brun, grand admirateur du talent de Pitau, fit, selon Mariette, de vives instances pour l'attacher à son service, lui offrant un logement aux Gobelins; ses efforts restèrent infructueux. Au cours de l'année 1664, Pitau fit un séjour à Anvers, et, sous cette date, grava le portrait de l'évêque Ambroise Capello, travail de portée secondaire. Fiancé à Madeleine de Vadder, il se maria à Notre-Dame, à Anvers, le 7 février 1665, emmenant à Paris sa jeune épouse.

Nicolas Pitau laissa un fils, Nicolas comme son père, né à Paris en 1670, mort dans la même ville en 1724. Ce second Nicolas mania à son tour le burin,

mais ne fut point l'élève de son père, mort peu de mois après sa naissance.

Formé par Gérard Edelinck, il promettait, dit Mariette, d'être son meilleur élève. « Il coupait bien le cuivre; la couleur de son burin était agréable; l'on ne peut juger par quelques-uns des ouvrages qu'il a faits dans sa jeunesse, surtout par le portrait de M. de Bourdaloue, qu'il grava en 1704 d'après Largillière, qui est ce qu'il a fait de mieux. Mais l'amour du plaisir de la table, auquel il se livra tout à fait, luy donna peu à peu de l'indifférence et du dégoût pour le travail, et non seulement l'empêcha de faire de plus grands progrès, mais luy fit insensiblement oublier ce qu'il avait pu acquérir de connaissances, de façon qu'il devint, sur la fin de sa vie, un assez médiocre graveur ». Ainsi s'exprime Mariette. Il ne faut pas confondre les œuvres de ce second Nicolas Pitau avec celles de son père, erreur assez fréquente.

Le portrait de Bourdaloue, par exemple, bien que daté de 1704, est repris par Le Blanc comme étant de Pitau l'aîné. C'est, du reste, un morceau de valeur, comme le sont aussi plusieurs autres estampes du même artiste.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour le précédent article. — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. III.

PITHOIS (*Paul-A.*), mathématicien, décédé à Tournai, le 17 mai 1714. Il avait tenu pendant plusieurs années, dans la citadelle de Tournai, une académie « pour l'instruction de Messieurs les gentilshommes de la Compagnie de Tournai, dans les exercices qui conviennent à leur naissance ». Il s'occupait spécialement de l'enseignement des mathématiques, comme le montre le titre qu'il prenait de *professeur royal de mathématiques*. Après sa mort, sa veuve adressa une requête au magistrat de Tournai, à l'effet d'être défrayée du loyer de sa maison; à l'appui de sa demande, elle fait valoir qu'elle est obligée, pour continuer les leçons de feu son mari, de

faire venir de Paris un professeur de mathématiques.

On connaît de P.-A. Pithois les ouvrages suivants : 1. *Elémens de géométrie divisés en deux parties, Qui contiennent d'une manière fort courte et fort aisée, ce que l'on doit savoir pour parvenir à la connaissance des Mathématiques*. Tournai, Jacques Coulon, 1685; in-12. 2^e édit. en 1687. — 2. *Idée générale de ce qu'un ingénieur doit savoir pour être employé sur les fortifications et pour corriger les défauts*. Tournai, Jacques Coulon, 1687; in-12. — 3. *Lettre dont l'extrait est inséré dans le Journal des Savans de Paris, du 27 février 1690*. Tournai, Jacques Coulon, 1690; in-12. Dans cette lettre, Pithois établit la supériorité du système de fortification de Vauban.

C. Bergmans.

Demaizières, *Bibl. tournaisienne* (Tournai 1882).

PITTAUW. Voir PITAÜ.

PITTEURS (*Jean DE*). Voir JEAN DE SAINT-AMAND.

* **PIZA** (*Pedro-Francisco DE*), homme de guerre, né à Majorque (Espagne), à la fin du XVII^e siècle, mort à Lierre, le 2 avril 1774. Après avoir débuté dans l'infanterie et y être parvenu au grade d'enseigne, Piza passa, jeune encore, dans l'état-major des places (état-major national), ayant été patenté, le 23 avril 1726, en qualité d'adjudant du fort d'Austruweel, près d'Anvers. Le 5 août 1727, il était promu à l'un des quatre emplois de capitaine-pillier entretenu au château de cette ville. Ayant obtenu un congé d'un an pour aller servir à l'armée d'opération en Italie, il fit la campagne de 1735 en ce pays, ce qui lui valut d'être nommé, peu de temps après, lieutenant-colonel, tout en étant maintenu dans son emploi de capitaine-pillier et sans augmentation de solde.

Au début de la guerre de la succession d'Autriche, le lieutenant-colonel de Piza fut chargé du commandement provisoire de la citadelle d'Anvers, fonctions qu'il exerça d'abord en sous-ordre du lieute-

nant-général baron de Molek, nommé le 4 septembre 1745 commandant supérieur du château et des forts en dépendant par le feld-maréchal comte de Königsegg, commandant en chef. Piza défendit la citadelle, assiégée par les troupes françaises commandées par le lieutenant-général comte de Clermont (21-31 mai 1746). Il obtint les honneurs de la guerre et la libre sortie pour la garnison et lui-même (1^{er} juin 1746).

Devenu colonel, il reprit, à la rentrée des Autrichiens aux Pays-Bas (décembre 1748), son emploi de commandant de la citadelle d'Anvers, qu'il conserva lorsqu'il fut promu général-major, au commencement de l'année 1753.

La guerre ayant éclaté à nouveau entre l'impératrice et le roi de Prusse à l'automne de 1756, le gouvernement général des Pays-Bas, tout en préparant l'acheminement vers l'Allemagne du gros des troupes stationnées dans nos provinces, s'occupa d'assurer le mieux possible la sécurité de celles-ci, gardées par quelques faibles bataillons de garnison seulement et des compagnies franches. Piza, appelé à Bruxelles le 16 octobre, se voyait confier le gouvernement de la place d'Ostende, celui de Nieuport et de toute la côte; une longue instruction, en date du 19, le mettait au fait des détails de la mission militaire et politique qu'il avait à remplir. Pendant son séjour sur la côte, il devait être temporairement remplacé au château d'Anvers.

Arrivé à Ostende le 22 octobre, Piza s'occupait aussitôt d'assurer la prompte exécution des travaux de réparation déjà entamés aux ouvrages de cette place et de celle de Nieuport; d'organiser le service de surveillance dans les eaux autrichiennes et surtout de concerter avec le marquis de Barail, maréchal de camp, commandant à Dunkerque, pour le roi de France, un corps de dix-huit bataillons et huit escadrons; les moyens d'entretenir ensemble une correspondance étroite, de permettre une coopération efficace au cas où les Anglais feraient quelque tentative de débarquement sur le littoral et de traduire

ainsi en fait l'alliance existant entre leurs souverains. L'initiative de cette ouverture appartenait entière à Piza : Cobenzl ne fit pas difficulté de l'approuver, tout en lui faisant observer que la forme de cette correspondance devait faire la matière de négociations entre les deux cours. Elle eut pour effet d'assurer promptement, grâce à l'entente qui s'établit à bref délai entre Barail et Piza, la sécurité de la côte, que ce dernier se trouvait impuissant à protéger avec les faibles moyens (moins de trois mille hommes) laissés à sa disposition.

Le 7 août suivant, l'impératrice, « sur le rapport avantageux qui lui a « été fait de la sage conduite tenue en « dernier lieu vis-à-vis des Français par « le général-major Piza à Ostende », nommait celui-ci gouverneur militaire de la ville et port d'Emden, ainsi que de la principauté d'Oost-Frise, récemment conquis au profit de Marie-Thérèse par l'armée auxiliaire française. Il alla l'occuper dans les premiers jours de septembre 1757 avec un petit détachement formé de deux bataillons, appartenant respectivement aux régiments de Charles de Lorraine et de Platz, de cinquante artilleurs, avec quatre pièces et quatorze voitures. Les combinaisons malheureuses du comte de Clermont, commandant l'armée française du Bas-Rhin, ayant entraîné l'évacuation de l'Oost-Frise au début du printemps de 1758, Piza fut contraint d'abandonner Emden et de tenter, à travers les troupes alliées, une retraite, qu'il réussit à effectuer avec un complet succès et qui lui fit grand honneur, sauvant à la fois ses troupes et son matériel. Le grade de lieutenant-général vint récompenser sa belle conduite.

Dès le 13 mai 1758, il reprenait son commandement de la côte, emploi plus politique peut-être que militaire depuis que des garnisons françaises gardaient Ostende et Nieuport. Il rentra au château d'Anvers à la fin du mois d'août.

Pendant les années militaires 1758 et 1759, il fut occupé à assurer le recrutement des régiments nationaux, tâche éminemment difficile à remplir

à raison de la grande consommation d'hommes pendant les campagnes de 1757 et 1758.

En septembre 1760, le siège de Wesel par les Hanovriens ayant fait concevoir des inquiétudes sur la sécurité de la frontière brabançonne au gouvernement de Bruxelles, celui-ci dirigea quelques troupes vers la Campine et mit à leur tête Piza, qui se transporta à Lierre le 9 octobre. La levée du siège de Wesel ayant calmé toutes les appréhensions, les troupes regagnèrent l'intérieur, tandis que Piza allait reprendre à Bruges, le 7 décembre, le commandement de la côte, où l'on redoutait un prochain débarquement de forces anglaises.

Dans les derniers jours de juin 1761, les Hanovriens, qui avaient franchi le Rhin, menaçaient de nouveau la sécurité des Pays-Bas autrichiens; Piza, encore une fois, fut employé à organiser la surveillance de la frontière orientale du Brabant, qu'il eut à protéger surtout contre les partis de déserteurs prussiens et les corps francs (notamment celui de Donceel, formé de Liégeois au service du Hanovre), pendant les campagnes de 1761 et de 1762.

Le 3 novembre 1762, les préliminaires de paix étaient signés à Fontainebleau entre la France et l'Angleterre : ils stipulaient que la première de ces puissances évacuerait et remettrait à l'Autriche les provinces et places conquises sur le roi de Prusse, notamment les pays de Clèves et de Gueldre. Une dépêche de Vienne prescrivit au gouvernement général des Pays-Bas de prendre les mesures nécessaires pour effectuer la prise de possession de ces provinces. L'opération était malaisée en elle-même : il fallait l'exécuter en présence de l'armée prussienne; et les moyens de la tenter étaient précaires : les troupes aux Pays-Bas ne consistaient qu'en quelques bataillons de dépôt et compagnies franches. Il fallait pour la diriger un officier général d'une habileté et d'un tact éprouvés : Charles de Lorraine fit choix du lieutenant-général Piza (dépêche du 20 décembre 1762), le nommant « com-
» mandant de Wesel et des troupes

« destinées pour la garnison de cette
» place et pour le soutien et défense du
» pays de Clèves ». Il avait ordre de se rendre à Wesel dans le délai le plus court, et d'y attendre les quatre bataillons nationaux qui devaient l'y rejoindre, tandis que le gouvernement de Bruxelles négociait le passage au service impérial d'une partie des corps francs que la France réformait de son service en Hanovre, de façon à lui constituer presque immédiatement une force militaire respectable. Piza arriva le 25 à Wesel, s'occupa aussitôt de préparer l'exécution de sa mission; mais le défaut de moyens militaires obligea le cabinet de Vienne à négocier dans le but d'arriver à ajourner la prise de possession, jusqu'au moment où il serait en mesure d'y faire procéder. Dans l'entretemps, la signature de la paix rendit inutiles les préparatifs du gouvernement général des Pays-Bas.

Piza fut alors (1^{er} mars 1763) chargé d'aviser aux moyens à prendre pour la réforme immédiate des corps francs que ce gouvernement avait, à grands frais, pris à son service deux mois plus tôt : il mena promptement à bien l'opération de ce licenciement et de celui des compagnies franches des Pays-Bas (avril-mai 1763); puis il alla reprendre son poste à la citadelle d'Anvers.

L'emploi de gouverneur d'Anvers était occupé depuis de longues années par le feld-maréchal prince de Salm, que l'âge accablait d'infirmités : son état ayant empiré sensiblement en août 1769, la vacance prochaine de sa charge était à prévoir. Piza, qui la desservait en fait depuis longtemps, et auquel elle apparaissait comme une récompense légitime de ses bons services, crut le moment opportun pour poser ouvertement sa candidature à la succession éventuelle du prince de Salm. Mais l'impératrice en avait secrètement disposé en faveur du lieutenant-général de Hunkett, et Cobenzl, en informant Piza, ne put que l'assurer de toute la bonne volonté de Charles de Lorraine pour lui procurer une compensation, qu'il l'autorisait à solliciter. Piza demanda alors sa

retraite avec son traitement d'activité, une pension de 2,000 florins d'Allemagne, soit 6,000 florins d'Allemagne en tout, et le gouvernement, tout honnifique, de Lierre.

A l'appui de cette requête, Charles de Lorraine envoya à Marie-Thérèse, le 15 septembre 1769, une relation où il faisait le plus vif éloge des qualités de Piza; après avoir rappelé ses principaux services, il terminait ainsi : « J'ajouterai que, s'il a servi avec zèle » et intelligence, il a agi de l'autre côté » avec générosité et désintéressement, » au point d'avoir été généralement » estimé par les généraux français » comme par les troupes de Sa Majesté » et d'avoir même consommé une grande » partie du bien que ses enfants avaient » à espérer du côté de leur mère. Telle » est la justice que je crois devoir » rendre à Piza ».

Nommé gouverneur de Lierre par patente du 24 mars 1770, il décéda en cette ville, le 2 avril 1774, laissant quatre filles et deux fils, qui tous deux suivirent la carrière militaire : l'aîné, dont la notice suit, devint général-major; le cadet, contraint de quitter prématurément le service par suite de ses blessures, fut promu major du château d'Anvers le 6 septembre 1770, ensuite de la retraite de son père, et décéda dans cet emploi en janvier 1789.

E. Jordens.

Archives du royaume à Bruxelles : Contadorie des finances (état-major du fort d'Austruweel; id. du château d'Anvers : pliegues, patentes, ordres); Conseil des finances (cartons : états-majors des places, Brabant); Secrétairerie d'Etat et de guerre (registre aux patentes militaires, 1747-1738; — portefeuille aux patentes de l'état-major des places, 1746-1787; — portefeuilles : château d'Anvers et forts, 1744-1784; — portefeuilles : marche-roules; portefeuilles : mélanges militaires; — volumes : correspondances de Cobenzl avec Piza, 1736-1763). — Chancellerie des Pays-Bas à Vienne (*sub* D. 66-O et P; D-78-O: D-84-F; D.-96-E; D-97-L). — Journaux du temps; — d'Espagne, *Relation de la campagne... de l'an 1746* (La Haye, Van Os, 1764). — Anonyme, *Lettres du maréchal de Saxe* (Paris, 1794, t. II). — Heeren, *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas en 1743-1746* (Göttingue, 1803, in-8°).

PIZA (Pierre-François), homme de guerre, né à Anvers, où il fut baptisé en l'église de la citadelle le 13 février 1727,

mort à Essegg (Allemagne), le 18 octobre 1792. Il était fils de Pedro-Francisco de Piza, alors enseigne et adjudant du fort d'Austruweel (voir la notice précédente) et de Marie-Louise Verrycke.

Entré au service en 1744, dans les rangs du 14^e régiment d'infanterie autrichienne (1), stationné de ce temps aux Pays-Bas, Piza fit avec ce corps toutes les campagnes de la guerre de la succession d'Autriche et y parcourut toute l'échelle des grades inférieurs : capitaine le 1^{er} mai 1755, il passa au 28^e d'infanterie, alors régiment de Wied, qu'il ne quitta que pour être mis à la retraite.

Major le 1^{er} décembre 1757, il fut fait prisonnier de guerre à Breslau avec les bataillons de campagne de son corps. Échangé avec celui-ci sous condition de ne plus servir temporairement contre le roi de Prusse, il fut renvoyé aux Pays-Bas, sur la proposition du chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, pour y être employé à la mission éminemment ingrate et difficile de la levée du contingent de huit mille recrues demandées à nos provinces pour l'année militaire 1758 : elles devaient recompléter nos glorieux régiments nationaux, si éprouvés dans la campagne de 1757 en Allemagne. Après avoir mené à bien sa tâche, Piza prit le commandement d'un des bataillons de garnison de Wied-infanterie, affecté à la surveillance de la côte belge menacée par les Anglais. Il repassa ensuite en Allemagne, où sa belle conduite, notamment à la prise des lignes de la Weistritz, les 27 et 29 septembre 1762 (affaire au cours de laquelle il fut grièvement blessé), lui mérita la croix de l'Ordre de Marie-Thérèse. Lieutenant-colonel, le 9 juillet 1768, il fut promu colonel commandant le 28^e régiment le 27 juin 1773.

Admis à la pension de retraite, avec le grade de général-major, le 8 avril 1783, il fut nommé, le 19 mai suivant, commandant de la place d'Essegg. Il

(1) Les lacunes existant dans les archives du 14^e d'infanterie pour la période antérieure à 1754 ne permettent pas de préciser les dates de ses promotions aux grades subalternes.

décéda en cette ville, le 18 octobre 1792.

Pierre-François de Piza avait obtenu concession du titre de baron par lettres patentes du 9 février 1772.

E. Jordens.

Archives de la guerre à Vienne, Hofkriegsrath. — Archives du royaume à Bruxelles; chancellerie des Pays-Bas à Vienne, dossier D-66-F; Secrétairerie d'Etat et de guerre: portefeuilles: mélanges militaires. — Hirtenfeld, *Der Militär Maria-Theresien Order*, etc. Wien, 1887, t. I, p. 493.

PLACENTIUS (*Jean*), historien et poète latin, né à Saint-Trond vers 1500, mort à Maestricht, vers 1550. Lui-même nous a conservé dans ses œuvres les quelques renseignements que nous possédons sur sa vie. Il commença ses études à Liège, chez les frères de Saint-Jérôme, qui venaient d'ouvrir leur collège. Ses premiers biographes affirment qu'il se rendit ensuite à Bois-le-Duc, dans la maison du même ordre. Quoi qu'il en soit, il entra de très bonne heure chez les Dominicains de Maestricht, qui envoyèrent bientôt leur nouveau confrère à Louvain pour y achever ses études de théologie. Placentius avait alors dix-neuf ans. Dix ans après, en septembre 1529, c'est de Louvain qu'il date la lettre dédicatoire de son premier ouvrage important: le *Catalogus omnium antistitum Tungarorum, Trajectensium ac Leodiorum*. Legoût des recherches historiques lui était venu pendant ses études théologiques. Il avait visité de nombreuses bibliothèques, compulsé des chroniques variées. Hélas! il lui manquait la qualité maîtresse de l'historien, l'esprit critique. Toutes les sources avaient pour lui la même valeur, et son œuvre qui, dans sa pensée, devait contribuer à la gloire de sa patrie, n'est qu'un résumé sans mérite où se coudoient toutes les légendes. A peine peut-on s'en servir pour le règne de Jean de Hornes, et encore faut-il y apporter beaucoup de prudence. Le *Catalogus*, œuvre en prose lourde, est divisé en trois parties commençant respectivement aux pontificats de saint Materne, de saint Servais et de saint Hubert; il contient, outre l'histoire des évêques, trois lettres adressées par l'auteur aux

chapitres de Tongres, de Maestricht et de Liège. L'ouvrage s'arrête au règne d'Erard de La Marck; il est suivi du panégyrique en vers de ce prince et des épitaphes de quelques dames liégeoises. Le 12 octobre 1534, Placentius, cédant aux instances de Jacques Arrhusius, envoyait d'Anvers, à Nicolas Olaf, secrétaire de Marie de Hongrie, le *Lucianus Aulicus*; le lendemain, il adressait de la même ville, à Michel de Horion, panetier d'Erard de La Marck, le *Clericus Eques*; enfin, le 6 décembre de la même année paraissait, à Anvers, la *Susanna*. Ce sont trois comédies, dont deux en vers et une en prose, le *Clericus Eques*; elles n'ont ni plus ni moins de valeur que beaucoup d'autres pièces du même genre, mais ce ne sont pas elles qui ont rendu célèbre le nom de Placentius. La gloire, si toutefois c'en est une, lui est venue à la suite d'un tour de force littéraire, le *Pugna porcorum*, poème en deux cent quarante-huit vers hexamètres, dont tous les mots commencent par un P et où sont racontées les luttes héroïques des grands et des petits porcs, luttes qui se terminent par l'éclatante victoire des seconds. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui qu'un homme de talent ait usé son esprit à de pareils exercices, mais ils étaient dans le goût de l'époque et attiraient le succès. Dédié à Erard de La Marck, le *Pugna porcorum* parut pour la première fois en 1530 et fut réimprimé un très grand nombre de fois pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. Il passe pour un modèle de ce genre de composition bizarre et peu recommandable, où l'art de vaincre la difficulté mécanique tient lieu d'idée et de style. Certains auteurs ont prétendu trouver dans le *Pugna porcorum* des allusions aux événements politiques du temps, mais rien ne justifie cette assertion.

On ne sait quand Placentius rentra à Maestricht; il y mourut vers 1550. Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés il laissait, en manuscrit, une chronique rimée depuis les temps apostoliques jusqu'à 1408. Lipsen, doyen de Saint-Servais à Maestricht, en possédait un

exemplaire au milieu du XVII^e siècle, et Maximilien-Henri de Bavière en fit prendre copie; cet ouvrage est aujourd'hui perdu. On attribue encore à Placentius des vers sur les reliques conservées à Maestricht, et trois poèmes où il aurait chanté la gloire de Tongres, de Maestricht et de Liège. Mais ces trois poèmes semblent, comme l'ont pensé Paquot et Capitaine, n'être autre chose que le *De antiquitate urbis Tugarorum*, le *De antiquitate civitatis Trajectæ ad Mosam* et le *De amplitudine civitatis Leodiæ*, placés à la suite du *Catalogus* dans l'édition de Vorsterman. Placentius ne les aurait donc pas composés, mais simplement édités. Les quelques mots consacrés à ce sujet par de Jonghe justifient cette opinion; c'est en les interprétant erronément que d'autres auteurs ont attribué des œuvres analogues à Placentius lui-même.

A. Delescluse.

Catalogus omnium antistitum Tugarorum Trajectensium ac Leodiorum (Anvers, Vorsterman, 1529). — *Lucianus Aulicus* (Anvers, Coens, 1535). — *Clericus Eques* (ibidem). — Capitaine, *Notice sur Placentius* (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. II, 1854).

PLACKER (Chrétien DE), chansonnier flamand du XVII^e siècle, né à Poperinghe, le 19 juin 1613, et mort à Anvers, le 20 janvier 1691. A l'âge de vingt-six ans, il fut admis au noviciat des Jésuites, à Malines, le 27 octobre 1639. Il commença par enseigner les humanités, puis il fut longtemps missionnaire en Hollande. Dans les dernières années de sa vie, il revint dans son pays natal où il mourut.

En 1667, il fit paraître à Anvers, chez Herman Aeltz, un recueil de chansons flamandes, intitulé : *Evangelische Leeuwerck ofte* [1] *Historie Liedekens op de Evangelien der Sondaghen*. [2] *Evangelische Levens der Heylighen*. [3] *Passie onses Heeren Jesu Christi*. [4] *Ende Evangelische Deughden*, gemaakt door C. D. P.; in-8°, 419 p., titre gravé par Adam van Sylvelt (Leyde, bibliothèque de la *Maatschappij van letterkunde*). En 1682, notre auteur donna une seconde édition de son recueil, mais il y ajouta une cinquième partie;

de plus, la notation musicale fut jointe à chaque chanson. La nouvelle édition est divisée en deux tomes. Le tome I contient les trois premières parties; le tome II, les deux dernières. L'ordre des parties n'est, du reste, plus le même que dans la première édition.

Voici la description de cette nouvelle édition : Tome I^{er} : *Evangelische Leeuwerck ofte* [1] *Historie Liedekens op de Evangelien der Sondaghen*. [2] *Evangelien van Elcken dagh in de Vasten*. [3] *Passie onses Heeren J. C. naer de vier Evangelisten* [4]. *Levens der Heiligen ende* [5] *Evangelische deugden*, gemaakt door C. D. P. Den tweeden druck verbeterd, vermeerderd ende met musijk noten verrijckt. Anvers 1682; in-8°, 287 p., titre gravé, le même que dans la première édition. — Tome II : *Evangelische Leeuwerck*, vervattende het 4^e en 5^e deel, gemaakt door C. B. P.; 312 p. et 24 p. non numérotées de table (Gand, bibl. univ.; Leyde, bibl. de la *Maatschappij van letterkunde*). Sur un grand nombre d'exemplaires, la date de 1682 a été changée à la main en 1673 (Bruxelles, Bibl. roy.; cf. Fétis, *Catalogue*, n° 7285).

Les mélodies des chansons de De Placker sont toutes étudiées dans le grand ouvrage de Mr Florimond van Duyse, *Het Vaderlandsch Lied*, en cours de publication.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*. — Fl. van Duyse, *Het eenstemmig lied*.

PLAETSEN (Jean-Gilles VANDER), peintre, né à Gand, le 22 novembre 1808, mort dans cette ville, le 3 mars 1857. Il peignit l'histoire, le genre et le portrait. Les archives de l'Académie royale de Gand montrent qu'il y fit de bonnes études et remporta, en 1830, la médaille d'or dans la classe supérieure (modèle vivant). Après avoir passé quelques années dans l'atelier de Maes-Canini, il devint un des meilleurs peintres de cette époque. En 1843, la ville de Gand le nomma professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, et il occupa cette place avec une réelle distinction jusqu'à sa mort. Ses principaux tableaux sont : *Une noce occasionnant*

une fausse alerte dans l'armée du duc d'Albe; Louis XI auprès de Saint-François de Paule et une Sainte Famille, à l'église de Saint-Michel, à Gand.

Vander Plaetsen rendit des services au musée de Gand, en restaurant, avec un talent et un soin minutieux, quelques-uns de ses tableaux. Parmi ses restaurations les plus importantes et les mieux réussies, il faut citer *l'Ange et Tobie*, de De Craeyer, exposé dans la salle des peintres gantois.

L. Maeterlinck.

Etat civil de Gand. — Archives de l'Académie royale de Gand. — A. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — *Inventaires des églises de Gand*, dressé par MM. Herman van Duyse et L. Maeterlinck (1882). — *Moniteur*, 8 mars 1857. — *Journaux de l'époque* (août 1844). — Vander Maelen, *Dictionnaire des hommes de lettres*, etc.

PLAETSEN (*Julien - Bernard VANDER*), peintre d'histoire et de portraits, fils du précédent, né à Gand, le 24 février 1837, décédé à Uccle, près Bruxelles, le 30 juillet 1877. Il fut élève de son père et suivit avec succès les cours de l'Académie royale de dessin, à Gand et à Bruxelles, jusqu'en 1857. A sa mort, en 1857, il fut désigné pour le remplacer en qualité de professeur à la même Académie. Il abandonna bientôt sa ville natale pour aller se fixer à Bruxelles, où il s'adonna avec succès à la peinture monumentale.

Son travail le plus important fut la restauration, ou plutôt la réfection presque complète, des peintures de la chapelle dite des Comtes de Flandre, dans l'église de Notre-Dame, à Courtrai. On avait trouvé, sous le badigeon de cette église, les restes mutilés et à moitié effacés d'une série de portraits de nos gouvernants, depuis les temps les plus reculés jusqu'à François II (1797). La commission royale des monuments en proposa la restauration vers 1863.

Les premiers de nos comtes, depuis les Forestiers, avaient presque complètement disparu; la série bourguignonne présentait des corps sans tête ou sans bras et toutes ces peintures portaient des traces nombreuses de retouches faites à diverses époques. A partir des archiducs Albert et Isabelle seulement, les

figures devenaient complètes. D'après l'avis de la commission royale des monuments, Vander Plaetsen fit des cartons où il reproduisit consciencieusement les restes épars qui purent être retrouvés, et compléta ces fragments en s'inspirant des monuments funéraires et de l'œuvre d'Antoine Lucca, que l'Académie royale de Bruxelles venait d'acquérir. Les musées des armures à Paris et à Bruxelles, ainsi que les *Sceaux des comtes de Flandre*, publiés par Olivier de Vrée, furent également consultés. Les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, année 1875, donnent une description complète de cette œuvre et prodiguent des éloges à l'artiste qui en a assumé la responsabilité. Aujourd'hui que l'étude de l'archéologie a fait de grands progrès, certaines réserves s'imposent dans l'appréciation des peintures de Vander Plaetsen, qui avait déjà auparavant exécuté une série de saints et de saintes entourant le chœur de l'église du Sablon, à Bruxelles.

Comme composition picturale, son œuvre principale est un épisode du Jugement dernier : *Le triomphe du Christ*, peinture murale importante, exécutée dans l'église de Notre-Dame, à Courtrai. Cette vaste composition présente des qualités comme peinture et comme style. On en trouvera, dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, une description complète et une appréciation très élogieuse.

L. Maeterlinck.

Etats civils de Gand et d'Uccle. — Archives de l'Académie royale de dessin à Gand. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1875, p. 234, 258-263.

PLAINES (*Gérard DE*), magistrat et négociateur, mort à Rome après 1524. Chevalier, seigneur de la Roche, baron de Magny-sur-Thil (Côte-d'Or), seigneur de Courcelles et de Gorenans, etc., il était fils de Thomas de Plaines (voir ce nom) et de Jeanne de Gros. Il est probable qu'il naquit à Gand, lorsque son père y était conseiller au Conseil de Flandre (1465) et où il avait encore son

hôtel en 1500. On possède peu de renseignements sur la première période de sa vie. En 1501, maître ordinaire des requêtes du prince, il signe, pour Philippe le Beau et sa sœur, avec plusieurs autres prélats, dignitaires et seigneurs, le traité de mariage de Marguerite d'Autriche avec le duc de Savoie. En 1504, il devient conseiller au grand Conseil de Malines, avec dispense d'y résider. En 1507, après des discussions qui durèrent jusqu'au 10 novembre, il fit partie de la députation chargée d'aller offrir à Maximilien la tutelle de ses petits-enfants et la régence des Pays-Bas. Jean le Sauvage (qui avait succédé à son père Thomas de Plaines en 1507) étant venu à mourir, Gérard devient vice-président du grand Conseil.

Hautement considéré de Marguerite, il signe la Ligue de Malines (5 avril 1513), dirigée contre la France, avec Jean de Berghes et Laurent de Gorrevod, pour les Pays-Bas, et les ambassadeurs de Henri VIII. Il assiste, comme témoin, en présence de Marguerite d'Autriche, au mariage célébré à Bruxelles (4 novembre 1514), de Jacques, comte de Hornes, avec Claudine de Savoie, sa deuxième femme, fille naturelle légitimée de Philippe de Savoie.

Marguerite ayant, par ordre de Maximilien, convoqué les États généraux à Bruxelles, Gérard de Plaines leur fit part, en séance solennelle, de l'intention de l'empereur de se croiser contre les infidèles et de montrer son petit-fils à ses sujets d'Autriche qu'il devait être appelé à gouverner (8 décembre 1514). Puis, après les avoir entretenus des négociations ouvertes précédemment au sujet du mariage d'Isabelle et de l'adhésion de leur souverain au traité de Londres, l'orateur demanda aux États une aide de cinq cent mille florins, une allocation destinée à l'entretien de cinq cents hommes d'armes et cinquante mille florins pour la dot d'Isabelle. Au lieu de statuer sur ces demandes, les États, adoptant une motion des députés du Brabant, demandèrent que le petit-fils de l'empereur fût reçu dans les Pays-Bas plutôt que dans d'autres pays et éman-

cipé. Maximilien se rendit à ce désir et Marguerite fut commise, avec plusieurs seigneurs et Gérard de Plaines, à l'effet d'émanciper son petit-fils.

Par lettres patentes du 3 novembre 1516, Charles-Quint institue un conseil privé dont fait partie Gérard de Plaines. Ce dernier est un des agents diplomatiques de l'empereur pendant la lutte pour la succession à l'empire. Il accompagne, en qualité de conseiller, le comte Henri de Nassau envoyé auprès de la Diète (8 mars 1519) pour la décider à élire Charles-Quint. Il rend compte au monarque de leurs démarches; ils ont exécuté son ordre d'empêcher le passage des postes par le Tyrol et de saisir les lettres du pape « pour dévoiler ensuite ses illicites » poursuites et prétentions » (lettre du 25 avril 1519).

Lorsque Charles-Quint réorganise le Conseil privé sous la présidence de Marguerite, Gérard de Plaines en devient membre ordinaire. Les traitements des membres de ce Conseil n'étaient pas les mêmes pour tous. Le mieux rétribué était Gérard qui, le cas échéant, occupait la vice-présidence; il recevait 600 livres par an.

Devenu président du Grand Conseil, il fut chargé, avec le président du Conseil de Hollande, des négociations avec l'évêque de Liège, en vue de mettre un terme aux usurpations en matière de juridiction temporelle de la part des juges spirituels et des officiers liégeois (1524). Suivant Goethals, Gérard de Plaines serait mort en ambassade à Rome où il avait été envoyé par Charles-Quint. Il aurait été enterré dans l'église de Sainte-Marie du Peuple.

Il avait épousé Anne de Ray, fille de Marc, baron de Ray, au comté de Bourgogne. Elle mourut et fut enterrée à Salins, laissant six enfants, parmi lesquels trois filles, qui prirent alliance avec des Gramont, des Unten-Limminghe et des Vander Dilt.

Baron Emile de Borchgrave.

Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, II, V, *passim*. — Gachard, *Assemblées nationales*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 71.

* **PLAINES** (Thomas DE), magistrat, homme d'État, négociateur. Successivement président du Conseil de Flandre, chancelier de Bourgogne, président du grand Conseil. Décédé le 20 mars 1507. Issu d'une vieille famille bourguignonne, qui avait donné au duché des conseillers, des trésoriers, etc., Thomas était chevalier, seigneur de Maigny ou Magny-sur-Thil, de Courcelles, la Roche, Tar, Marlien, Berlaer, etc. Il était fils de Humbert, seigneur de Martry, et d'Isabelle de Bouffiaux, neveu de Gérard, président du parlement de Bourgogne, petit-fils de Jean et arrière-petit-fils de Pérénin de Plaines de Poligny, conseiller de Philippe le Hardi en 1394. Par acte donné à Lille, le 4 juin 1464, Philippe le Bon accorde à *notre bien aimé escuier Jehan de Pleine*, pour lui et pour *Thomas, Claude, Louis et Charlotte de Pleine*, ses frères et sœur, enfants de feu Humbert de Pleine, un délai de deux ans pour lui faire foi et hommage de certaines terres, rentes, revenus dans le duché de Bourgogne et dans le comté de Bourgogne, à eux échus par le trépas de *messire Girart de Pleine*, en son vivant « président de noz parlemens de » Bourgogne ».

Thomas de Plaines succéda à Colins en qualité de président du Conseil de Flandre (avant 1473). Charles le Téméraire le nomma, en 1474, un des quatre conseillers de longue robe et maître des requêtes au grand Conseil que ce prince institua à Malines. Après la mort du duc, la duchesse Marie le maintint dans ses fonctions (1477). Peu après, il remplit pendant quelque temps la charge de second président au parlement de Dijon (15 décembre 1483).

En 1484, il fut rappelé aux Pays-Bas et nommé vice-chancelier du grand Conseil de Malines; il le présida, en l'absence du chancelier, Jean de Carondelet, auquel il succéda (1495). En 1493, il avait, en vertu de ses fonctions intérimaires, signé le traité de paix conclu avec la France, à Senlis. Comme chef du grand Conseil, il touchait un traitement de 1,200 francs d'or par an.

Lorsque Philippe le Beau part pour

l'Espagne (1502), il confère la lieutenance générale du pays au comte Engelbert de Nassau (voir ce nom), assisté d'un conseil de régence dont Thomas de Plaines est un des quatorze membres. L'archiduc choisit Malines pour résidence de ses enfants qu'il remet spécialement à la garde de la duchesse douairière de Bourgogne, de la dame de Ravenstein et de Thomas de Plaines. Celui-ci est, en outre, un des signataires des conventions matrimoniales entre l'archiduc et sa sœur Marguerite et le fiancé de celle-ci, Philippe II de Savoie.

Philippe le Beau fixe définitivement le siège du grand Conseil à Malines (1504), où il avait été installé par Charles le Téméraire, puis devenu ambulatoire, tenant ses séances dans la résidence même du prince. Les membres du grand Conseil sont tenus de résider à Malines, à l'exception du chancelier Thomas de Plaines et de trois autres conseillers.

Au dix-septième chapitre de la Toison d'Or, tenu à Middelbourg (27 décembre 1505), Philippe annonce qu'il entreprend un nouveau voyage en Espagne. Il nomme le seigneur de Chièvres lieutenant-général de tous les pays d'en bas, et lui adjoint un conseil composé de Thomas de Plaines et de cinq autres membres.

Pendant le séjour de son fils en Espagne, Maximilien emploie Thomas de Plaines dans la négociation délicate d'un mariage entre Henri VII et sa fille Marguerite. Il écrit au roi d'Angleterre pour l'induire à demander la main de Marguerite, veuve, depuis 1504, du duc de Savoie, alliance que Philippe le Beau avait arrangée pendant son séjour en Angleterre. Marguerite laissa faire les démarches officielles, puis refusa. Cela résulte de la réponse d'Henri VII. Thomas de Plaines avait été chargé de s'entendre avec les ambassadeurs anglais pour amener le consentement de Marguerite. Il écrivit à Henri VII qu'il s'était trouvé chez la princesse avec ses envoyés et qu'ils n'avaient obtenu d'autre réponse, sinon « que pour le passé, elle » s'étoit trouvée tant fortunée en mariage » qu'elle craignoit beaucoup a soi y

« remettre et qu'elle n'étoit en volonté
« de jamais plus avoir mari » (1^{er} octobre
1506).

Philippe le Beau décède le 7 octobre. Aussitôt le Conseil de régence adresse une lettre de condoléance « au roy nostre sire ». Thomas de Plaines signe en tête avec l'évêque d'Arras, C. de Croy, P. de Lannoy, H. de Wittem, seigneur de Beersel, etc.

Les Etats généraux se réunissent. Thomas prend la parole pour expliquer le dernier voyage de l'archiduc en Espagne, les dangers de la traversée, le séjour du prince en Angleterre et le brillant accueil qu'il y avait reçu. Il raconte son arrivée en Espagne où il avait été reconnu en qualité de roi et de seigneur du pays et vu chacun se soumettre à sa puissance jusqu'au jour où la mort l'avait frappé au milieu de ses prospérités. Puis, il demande aux Etats de pourvoir à la tutelle des enfants du feu roi et de mettre ordre à la situation. Sur sa proposition, on procède à l'ouverture du testament de Philippe. Thomas de Plaines est un des exécuteurs testamentaires du souverain défunt et reçoit de ce chef 1,000 livres.

Philippe n'avait réglé par son testament ni la tutelle de ses enfants, ni le gouvernement de ses Etats. Thomas de Plaines, en attendant qu'il soit statué sur ces graves objets, propose aux Etats généraux l'envoi d'ambassadeurs aux princes voisins — les rois d'Angleterre et de France, les évêques de Liège, de Cologne et d'Utrecht et le duc de Lorraine — afin de les maintenir en paix et en bonne amitié avec les Pays-Bas. Il leur soumet, en outre, un projet de trêve conclu, sauf ratification, avec le duc de Gueldre, par la médiation du roi d'Angleterre, et les engage à prendre des mesures pour la garde des frontières. Il termine en les priant instamment de rester unis.

Ce fut le dernier acte de sa carrière. Il mourut le 20 mars 1507 et fut inhumé dans le chœur de l'ancienne église des Carmes, à Malines. Son épitaphe, gravée sur une lame de cuivre, le qualifiait de « noble et puissant seigneur, chevalier,

« chancelier de l'empereur Maximilien,
« du roi d'Espagne Philippe et de
« Charles, prince d'Espagne... ».

Afin de laisser à sa fille une plus grande liberté de résolution vis-à-vis des mesures à prendre, Maximilien ne donna pas immédiatement de successeur à Thomas de Plaines.

Celui-ci avait épousé Jeanne de Gros, dame de Maigny, etc., dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Isabelle, première femme de N. de Thiennes de Lombize, seigneur de Caestre et Rumbeke, souverain-bailli de Gand; et Gérard de Plaines (voir ce nom). Elle vivait encore en 1530. Elle acheta, en 1517, de sire Guillaume t^r Serclaes, le domaine de Querbs. Elle tenait, du Brabant, en 1530, des fiefs à Jauche et à Walhain. Un descendant de Thomas de Plaines, N. de Plaines de Terbruggen, fut créé vicomte en 1818.

Baron Emile de Borchgrave.

Foppens, *Histoire du Conseil de Flandre* (dans *Héraut d'armes*, t. I, p. 246). — Vander Vynckt, *Hist. du Conseil de Flandre*, t. I, ms. — Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I. — Herckenrode, *Nobil. des Pays-Bas*. — Mathieu, *Hist. du grand Conseil de Malines*.

PLAISANT (*Isidore*), procureur général à la cour de cassation, né à Bruxelles en 1796, mort dans la même ville, le 10 mai 1836. Après y avoir fait ses premières études, il alla les continuer, en Italie, à l'université de Bologne, profitant d'une des bourses que l'orfèvre bruxellois Jacobs y avait fondées en faveur de ses compatriotes, et les termina à l'*archigymnasio della Sapienza*, à Rome, où il fut aussi proviseur-régent de l'hospice Saint-Julien des Flamands. La distinction avec laquelle il obtint dans cette ville ses grades académiques le fit charger, par la légation des Pays-Bas dans cette capitale, d'une mission qu'il remplit avec zèle et sagacité; couronnée d'un heureux résultat, elle valut au jeune docteur une flatteuse récompense. Nous n'avons pu découvrir quelles furent cette mission et cette récompense. Defacqz, qui rapporte le fait dans le discours qu'il prononça lors des funérailles de son collègue, ne s'est pas expliqué à cet égard.

Plaisant ne se livrait pas exclusivement aux études de droit. La littérature et les arts avaient aussi des attrait pour lui. Tout jeune encore, pendant qu'il suivait les cours de l'université de Bologne, il écrivit un mémoire sur les hommes célèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie, sur les monuments et les souvenirs qu'ils y ont laissés. Ce mémoire a été présenté, en 1816, à l'Académie royale des beaux-arts, sciences et lettres des Pays-Bas. Il a été, longtemps après, publié dans la *Revue d'histoire et d'archéologie* (t. IV, Bruxelles, 1864). On trouve, dans les quelques lignes qui précèdent la publication, les renseignements suivants : « Le journal des séances de » l'Académie (*Nouveaux mémoires*, t. II, » p. x) contient le rapport verbal fait » par M. Van Hulthem, chargé de » l'examen de ce travail. Ce mémoire, » en général, est très intéressant, dit » le rapporteur; il est le résultat de » beaucoup de recherches et de connais- » sances; il annonce un goût décidé » pour l'histoire littéraire et celle des » arts et un sentiment de patriotisme » qui honore son auteur. Tous les » articles, cependant, ne sont pas trai- » tés avec le même soin; mais malgré » quelques légères imperfections, l'au- » teur mérite d'être encouragé ».

De retour dans sa patrie, Plaisant se livra aux travaux du barreau avec une ardeur et un talent qui faisaient présager un brillant avenir; mais, atteint par les arrêtés du gouvernement concernant l'usage obligatoire de la langue néerlandaise dans les tribunaux, il ne put continuer l'exercice de sa profession et ouvrit dans l'école de commerce, qui fut établie au commencement de 1830, un cours qui établit sa réputation.

Les événements du mois d'août 1830, précurseurs de la révolution, donnèrent à la vie de Plaisant une nouvelle direction. Il se rangea avec ardeur autour des hommes dévoués qui se donnèrent pour mission de diriger le mouvement et de maintenir l'ordre. Dès le 27 août, répondant à l'invitation des bourgeois et échevins de Bruxelles aux citoyens de

se faire inscrire sur les contrôles de la garde bourgeoise, il se mit à la disposition du commandant en chef de la garde, qui l'admit parmi ses aides de camp. Il fut l'un des signataires de l'adresse au roi, du 28 août, demandant la convocation des Etats généraux.

Par des arrêtés des 1^{er} et 4 octobre 1830, le gouvernement provisoire, appréciant le mérite de Plaisant, le chargea de l'administration de la sûreté publique qui fut créée à ce moment et destinée à remplacer l'ancienne police. C'était le département le plus essentiel de tous dans cette période difficile et il fallait pour le diriger un homme d'une capacité et d'un dévouement éprouvés. Il n'accepta ces fonctions que cédant aux sollicitations du gouvernement; c'était faire acte de dévouement et de patriotisme. Il répondit par sa fermeté aux espérances qu'on avait mises en lui et plus d'une fois la capitale lui fut redevable de sa tranquillité. Il resta à la tête de ce service jusqu'au 1^{er} avril 1831.

C'est dans la magistrature que Plaisant trouva sa voie; c'est dans les fonctions du ministère public qu'il révéla ses brillantes qualités; c'était là son véritable élément. Dès le 30 septembre 1830, le gouvernement provisoire l'appela au poste d'avocat général à la cour de justice de Bruxelles.

Lorsque la magistrature fut reconstituée à la suite de la loi d'organisation judiciaire du 4 août 1832, un arrêté royal du 4 octobre 1832 nomma les membres de la cour de cassation, et Plaisant y figura en qualité de premier avocat général. Gendebien était nommé procureur général, mais il n'accepta pas ces fonctions. La cour devait prêter serment, mais ne pouvait le faire qu'à la réquisition du procureur général, lequel devait préalablement prêter le sien entre les mains du roi. Plaisant ne pouvait remplacer ce magistrat dans cette réquisition, puisque, de son côté, il devait aussi, à la même réquisition, prêter d'abord serment entre les mains de la cour. Cette difficulté assez curieuse fut levée par un arrêté royal du 13 octobre 1832 qui porta : Mr Plaisant

prêtera serment entre les mains du roi et remplira les fonctions de procureur général. Il put ainsi requérir le serment des membres de la cour. Ce fut seulement deux ans plus tard, le 30 mai 1834, qu'il fut nommé procureur général d'une manière effective.

Bien que ses fonctions de chef du parquet de la cour et de la magistrature debout du pays, ainsi que les nombreux travaux juridiques auxquels il se livrait lui laissassent peu de loisir, il n'hésita pas à accepter, en 1834, la chaire de droit public à l'université libre de Bruxelles à l'époque de sa fondation; il l'occupa pendant deux ans, jusqu'à sa mort.

Ces nombreux travaux et surtout celui que l'on peut qualifier de *heroicum opus*, selon l'expression de Bacon, la *Pasinomie*, précipitèrent sa fin; il succomba prématurément, le 10 mai 1836, à l'âge de quarante ans, laissant à ses collègues et à tous ceux qui l'avaient connu les plus vifs regrets. Lors de l'installation de M^r Leclercq, son successeur, celui-ci et le premier président de la cour, le baron de Gerlache, se firent l'écho de ces regrets et rappelèrent ce que fut cette vie si courte et cependant si bien remplie. Le dernier a tracé de son collègue, en quelques lignes, un portrait fidèle. « Son immense érudition », dit-il, « la vivacité, la sûreté de son jugement et la facilité de son élocution étonnèrent plus d'une fois les magistrats, qui le regardèrent comme une conquête nouvelle et précieuse pour l'ordre judiciaire. Et en même temps, la douceur, l'aménité, l'obligeance naturelle de son caractère lui conquirent leur attachement ». A ces deux discours se trouve joint, dans le *Bulletin des arrêts de la cour de cassation* (1835-1836), celui que Defacqz, alors avocat général, prononça sur la tombe du défunt.

Nous connaissons de Plaisant les publications suivantes : 1. *Catalogue ou description bibliographique raisonnée des livres de feu Pierre-Joseph Baudewyns*. Bruxelles, 1818; in-8°, 2 vol. — 2. *De l'étude du droit positif du royaume des*

Pays-Bas. Discours d'introduction aux conférences de droit, tenues au bureau de consultations gratuites de la cour supérieure de justice, à Bruxelles. Bruxelles, Wahlen, 1828; in-8°, 27 p. — 3. *École supérieure de commerce et d'industrie, établie à Bruxelles. Discours d'ouverture*. Bruxelles, 1830; in-8°. — 4. *Mémoire sur les hommes célèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie* (cité ci-dessus). — 5. *Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, par M. Ch. Delalleau. Nouvelle édition augmentée de la loi belge du 17 avril 1835, annotée par M. Plaisant*. Bruxelles, 1835; in-8°. — 6. *Constitution belge annotée*. Publiée en tête du tome II du *Dictionnaire de législation usuelle*, par M.-E. de Chabrol-Chaméane. Bruxelles, 1836; gr. in-8°. — 7. Enfin, son œuvre capitale, la *Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*. Cette publication a été continuée, après le décès de Plaisant, par Alphonse Delebecque et est dirigée aujourd'hui par M^r de Papepe, conseiller honoraire à la cour de cassation.

Plaisant prononça aussi devant cette cour, en séance solennelle, les discours suivants : *Des rapports des institutions judiciaires avec la forme des gouvernements* (15 octobre 1832). Bruxelles, Ode et Wodon, 1833; in-8°, 20 p.; — *De l'ordre des avocats près la cour de cassation* (26 novembre 1832). Bruxelles, Tarlier, 1832; in-8°, 15 p.; — *De l'application de la loi. Examen de quelques arrêts rendus par la cour de cassation* (19 décembre 1833). S. l.; in-8°, 20 p.; — *Du rôle du ministère public dans l'organisation judiciaire* (7 juin 1834), à l'occasion de son installation comme procureur général. Bruxelles, Ode et Wodon, 1834; in-8°, 12 p.; — *Du duel d'après les dispositions du code pénal*. Bruxelles, Tarlier, 1835; in-8°, 35 p. Tous ces discours sont extraits du *Bulletin des arrêts de cassation*. Les deux premiers de ces discours ont été rappelés par M^r le procureur général Faider dans celui qu'il prononça devant la cour le 16 janvier 1884.

Mr de Gerlache dit (*Bulletin des arrêts de cassation*, 1835-1836, p. x) que Plaisant a laissé aussi un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits qui attestent le mouvement de son esprit aux différentes époques de sa vie, entre autres : *Une promenade dans Rome ancienne*, composée sur les lieux mêmes ; des notes sur l'histoire littéraire des Pays-Bas ; un livre des institutions canoniques ; un cours de droit commercial ; le commencement d'un cours de droit public à l'université de Bruxelles ; l'éloge funèbre d'Odevaere, peintre de S. M. le roi des Pays-Bas, décédé à Bruxelles, le 11 février 1830. Ce dernier se trouve à la Bibliothèque royale. Nous ne savons ce que les autres sont devenus.

Jules De Le Court.

Bibliographie nationale, t. III. — *Bulletin des arrêts de la cour de cassation*, 1835-1836. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. IV.

PLANCHON (*Jean-Baptiste-Luc*), médecin, né à Renaix, le 5 novembre 1734, mort à Tournai, le 6 novembre 1781. Son père Gabriel-Charles Planchon, qui exerçait la médecine en cette ville, alla peu de temps après habiter Leuze. L'incendie qui détruisit cette dernière localité, en 1742, ruina complètement le docteur Planchon, au point qu'il dut recourir aux libéralités d'un de ses amis pour donner à son fils une éducation convenable. Cet homme généreux, un chanoine, dont on ignore le nom, enseigna d'abord lui-même au jeune Planchon les premiers éléments du latin, puis il le fit admettre au collège des prêtres d'Ath, où son protégé poursuivit avec le plus grand succès ses études d'humanités. Cependant, son père, qui parvenait difficilement à gagner sa vie, ne voulait pas lui laisser étudier la médecine, estimant la profession de médecin trop peu lucrative. Sa mort, survenue peu après la sortie du collège de son fils, permit à ce dernier de suivre une carrière vers laquelle le portaient ses goûts. Jean Planchon partit pour l'université de Louvain et, le 14 mars 1758, il conquérait le diplôme de licencié en médecine. Il retourna d'abord exercer son art à Leuze ; mais en 1760

il alla s'établir à Péruwelz, où il épousa une demoiselle Célestine Thiéry.

Dès cette époque, Planchon commença à acquérir une certaine réputation, car nous voyons, à l'occasion de l'accouchement de sa femme, survenu le 14 août 1764, accouchement suivi de complications très graves, accourir auprès de lui les principaux médecins de Tournai et de la région, parmi lesquels le docteur Du Monceau, pensionnaire de la ville. Du Monceau le prit en affection et l'engagea vivement à venir s'établir à Tournai. Planchon finit par suivre ce conseil ; il se fit agréer par le collège des médecins le 10 février 1767, et il alla se fixer à Tournai au mois de mai suivant. Le magistrat lui confia aussitôt le soin des malades pauvres des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Jean.

Quelque absorbé qu'il fût par les exigences d'une clientèle de plus en plus étendue, Planchon avait pris l'habitude de rédiger l'histoire des cas les plus intéressants qu'il avait l'occasion de traiter. Il fit paraître ainsi, dans le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, de Paris, un grand nombre de notes qui témoignent de son goût pour l'observation. La maladie de sa femme, entre autres, fit l'objet d'un article qui parut dans ce recueil en 1766 ; les épidémies de suette de Picardie, ou fièvre miliaire, lui fournirent matière à un assez grand nombre de travaux originaux. De 1761 à 1781, nous relevons, dans le *Journal de médecine*, vingt-neuf observations, accompagnées de réflexions et de remarques prouvant l'étendue de ses connaissances pratiques. Planchon écrivit cependant aussi quelques ouvrages plus importants ; il prit notamment part à divers concours dans lesquels les travaux qu'il envoya en réponse furent primés. Je citerai, d'après Desmazières (*Bibliographie tournaisienne*) :

1. *Dissertation sur la fièvre miliaire ; ouvrage qui a obtenu l'accessit du prix de l'Académie des Sciences, Beaux-Arts et Belles-Lettres d'Amiens*, le 25 août 1770. Tournai, Adrien Serré, 1772 ; in-8°, 150 pages. Il existe des exemplaires avec

une indication différente de l'imprimeur, ou plutôt du libraire chez lequel ce livre se vendait. Cette dissertation a été analysée dans le *Journal de médecine, etc.*, en avril 1780. Le même sujet, traité plus particulièrement au point de vue des femmes en couches, fut envoyé par son auteur à un concours de la Société de médecine de Paris, où il fut également récompensé d'un accessit. Enfin, Planchon fit l'hommage de son livre au magistrat de Tournai, qui lui octroya en retour « une somme de deux ou trois louis, pour reconnaître son attention ».

Cette même année 1770, Planchon envoya à un concours, à Dijon, un mémoire en réponse à la question suivante : « Déterminer dans quels tems des maladies et dans quelles circonstances on doit suivre la méthode rafraîchissante » ou échauffante, et exposer les espèces » et la nature, et la manière d'agir des » remèdes à employer dans l'une et dans l'autre de ces méthodes ». Ce travail, auquel fut attribué un second accessit, ne paraît pas avoir été imprimé. — 2. *Dissertation sur la saignée*. Tournai (sans date ni nom d'imprimeur); in-12. — 3. *Dissertation analitique sur les eaux minérales de la fontaine du Saulchoir*. Tournai, Varlé, 1771; in-12. Reproduite dans le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, de Paris, en septembre et octobre 1780. En 1776, Planchon prit part à un concours ouvert par l'Académie de Dijon sur la question : « Quelles » sont les maladies dans lesquelles la » méthode expectante est préférable à l'agissante ». Il obtint le second prix et le titre de membre correspondant. A cette occasion, le 9 juin 1777, la Société de médecine de Paris lui octroya également le titre de membre correspondant. Ce mémoire fut imprimé sous le titre : 4. *Le Naturisme ou la Nature considérée dans les Maladies et leur Traitement conforme à la Doctrine et à la Pratique d'Hippocrate et de ses Sectateurs. Ouvrage qui a remporté le Prix de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, sur la Médecine agissante et expectante, le 18 août 1776*. Tournai, Varlé, 1778; in-8°, xvi pages de titre et préface,

270 pages de texte. Cet ouvrage fut analysé dans le *Journal de médecine* de Paris en 1778, et en 1794 (an II) une seconde édition en fut publiée à Paris chez Croullebois. Suivant la coutume, Planchon fit hommage de son livre au magistrat de Tournai, lequel lui vota une récompense de 50 florins, soit sous forme d'une pièce d'argenterie ornée des armes de la ville, soit sous forme d'un livre de même valeur. Planchon choisit la pièce d'argenterie. La publication de ce livre augmenta encore la réputation de notre médecin, et les Etats de Brabant furent instruits de ses succès. L'impératrice Marie-Thérèse chargea, en 1780, son premier médecin Storck de lui adresser une lettre de félicitations et de lui faire parvenir une médaille d'or à son effigie. Huit jours plus tard, Planchon reçut même une seconde médaille d'or à la double effigie de Marie-Thérèse et de Joseph II. Il fut, de plus, nommé médecin consultant du prince Charles de Lorraine. Il n'eut guère à exercer cette dernière charge, car le prince mourut à Tervueren le 4 juillet 1780. — 5. *Dissertation sur la fièvre miliaire des femmes en couches, et sur leur traitement. Ouvrage qui a obtenu l'accessit du prix proposé par la Faculté de médecine de Paris en 1778*. Paris, veuve Thiboust, et Tournai, R. Varlé; in-8°, 74 pages. — 6. Un *Essai analitique sur les eaux minérales de la fontaine de Saulchoir*, paru à Paris chez la veuve Thiboust et à Tournai chez R. Varlé, vint compléter en 1780 la brochure de 1771.

Planchon communiqua aussi à la Société royale de médecine de Paris de nombreuses observations et, entre autres, une suite de tableaux indiquant l'état des saisons et les maladies régnantes depuis 1776. De ces observations, les unes furent publiées dans le *Journal de médecine*, les autres restèrent inédites. Plusieurs dissertations manuscrites sur divers sujets furent également retrouvées après sa mort. On retrouva enfin chez lui des lettres de beaucoup de médecins célèbres de Paris et de Vienne. Enfin Planchon, comme beaucoup d'esprits

éclairés de son temps, sacrifia aux Muses : Broeckx mentionne une *Épître lue à l'assemblée du Collège des médecins de Tournai, à l'occasion du jour de Saint-Luc leur patron, le 18 octobre 1771*, par M. J.-B.-L. P., M. L. (Tournai, Ad. Serré), dont les vers sont plutôt médiocres.

Planchon mourut à Tournai des suites de la fièvre miliaire, maladie qu'il avait tant étudiée lui-même, le 6 novembre 1781.

D^r Victor Jacques.

Message des sciences, 1863, p. 79. — Desmazières, *Bibliographie tournaisienne*. — Eloy, *Dict. de médecine*. — Delvenne. — Broeckx, *Dissertation sur les médecins-poètes belges*.

PLANCIUS (Pierre), de son nom de famille PLATEVOET, cartographe, cosmographe et théologien protestant, né à Dranoutre, châtellenie de Bailleul, en 1552, et mort à Amsterdam, le 25 mai 1622, âgé de soixante-dix ans; il épousa Jeanne Greubels, qui lui donna, à partir de 1580, une fille et sept fils. Élevé à Hondschote, où il fut envoyé très tôt à l'école, Plancius alla étudier la théologie, l'histoire et les langues dans la haute Allemagne et en Angleterre; on peut supposer qu'ils'initia alors aussi aux sciences exactes : mathématiques, astronomie et géographie, qui jouèrent un si grand rôle pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie.

Si nous ignorons la jeunesse de Plancius, nous ne pouvons déterminer davantage comment il appartient à l'église réformée. En 1576, l'année de la Pacification de Gand, il devint prédicant et reçut mission d'aller prêcher l'évangile dans diverses communes de la West-Flandre; un an plus tard, il exerça son apostolat, qui était des plus désintéressés, dans le Brabant; sans s'épargner aucune peine, car ses prêches se firent la nuit beaucoup plus que le jour, il visita Malines, Louvain, Bruxelles, bâtit partout des temples et fit accepter, paraît-il, les nouvelles croyances à vingt-cinq mille hommes, non compris les femmes et les enfants. Plancius, menacé de mort, retourna en 1578 dans son pays natal, en qualité

de pasteur à Menin; mais ce fut pour courir de nouveaux dangers. Les Malcontents s'étant rués sur cette ville, il ne leur échappa qu'en traversant la Lys à la nage, et en abandonnant sa bibliothèque qui fut brûlée sur la place publique, à Ypres.

Après avoir assisté, à Dordrecht, en juin 1578, au synode des églises réformées hollandaises, allemandes et wallones, Plancius fut appelé à Bruxelles; il y devint président de la « classis » du Brabant et dirigea, pendant sept ans, la communauté protestante flamande, dont la situation, tout au moins financière, ne fut jamais très brillante, comme le montre une demande de secours, adressée par lui à ceux de Delft. Pendant son séjour à Bruxelles, notre pasteur doit avoir visité diverses villes; les comptes de Bruges notamment gardent trace de ses prédications, pour lesquelles il fut payé « 28 sch. gr. ».

Un nommé Van der Noot ayant tenté de l'assassiner en octobre 1583, Plancius conçut le projet de se rendre en Angleterre; mais après la prise de Bruxelles (10 mars 1585) par Alexandre Farnèse, qui porta le coup de grâce à la Réforme dans les provinces méridionales, il s'échappa déguisé en soldat et se réfugia en Hollande, où il fut nommé pasteur à Amsterdam. Il occupa ce poste très dur pendant trente-sept ans, consacrant son temps aux prêches, aux controverses, aux visites à domicile, aux réunions hebdomadaires du conseil de l'église, et déployant toujours, sans compter, son énergie, son zèle et sa science. Si son rôle fut assez marqué dans les discussions fort vives qui éclatèrent en Hollande, entre les diverses confessions religieuses, vers la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle, en revanche on peut lui reprocher son attitude diseourtoise vis-à-vis de ses adversaires, qui ne lui ménagèrent point de légittimes représailles. C'est ainsi que, dans un sermon prêché, en 1603, le jour de l'Ascension, il attaqua les Ubiquistes et d'autres sectes avec une telle violence que ses idées furent disséquées et rétorquées, sans aucune mesure également,

par Ph. Nicolai, pasteur anticalviniste de l'église Sainte-Catherine, à Hombourg. Ce travail fit le plus grand mal aux Luthériens, auxquels toute prédication fut interdite par le magistrat d'Amsterdam. On reproche parfois à Plancius ce manque de tolérance. Mais il était imbu, comme ses coreligionnaires, de la théorie de Juste Lipse, qu'il ne fallait qu'une église dans l'État, et pour lui cette église était celle de Calvin, ou des Réformés, et non celle de Luther, ou des Remonstrants.

Dans une autre circonstance, en 1614, Plancius voulut le prendre de haut, avec P. Cunaeus; il l'accusa, sur de simples rumeurs provoquées par l'éloge funèbre de Bonaventure Vulcanius, professeur de langue grecque à l'université de Leyde, d'être un ennemi de Dieu et de l'église. Cunaeus, qui avait laissé dans l'ombre les opinions philosophiques très avancées de son collègue pour ne s'occuper que du savant, n'eut pas de peine à se justifier; il conseilla fort spirituellement, au fougueux pasteur d'Amsterdam, de ne plus se laisser emporter par la haine religieuse et les accusations d'athéisme contre ceux qui ne veulent point intervenir dans ses controverses, mais de veiller à ce que les chrétiens de passage à Amsterdam ne le puissent plus qualifier de prédicateur ridicule, montant en chaire sans être suffisamment préparé, et perdant de vue le sujet à traiter, pour invectiver les professeurs et les curateurs d'université ou pour discourir sur les Indes, l'Amérique et le monde étoilé.

Tout en commentant les saintes Écritures, qu'il plaçait à la base de toute théologie, Plancius s'efforça de maintenir et de fortifier la discipline ecclésiastique, et dut s'immiscer par là dans les questions toujours délicates de personnes. Sa première intervention remonte à l'année 1593. Il reçut mission de présenter au magistrat de Hoorn les doléances du synode de la Hollande septentrionale, réuni à Alkmaar, sur les idées prêchées par Corneille Wiggerts. Cette démarche eut pour conséquence la révocation de ce pasteur en 1598.

En 1603, le pasteur Arminius s'efforça d'obtenir une chaire à l'université de Leyde, où professait Gomarus, dont les opinions ne répondaient pas aux siennes. Plancius combattit en vain de toutes ses forces ce projet, qui constituait à ses yeux un danger pour l'enseignement et pour l'église. Arminius, à condition de sacrifier ses convictions personnelles, obtint la toge, malgré ses attaques contre Calvin et Bèze, et malgré ses idées fort peu orthodoxes sur la prédestination et sur la confession d'Augsbourg.

Quelques années plus tard, en 1608, la communauté réformée d'Alkmaar, sous l'impulsion de Plancius, avait décidé de fondre en un corps de doctrine les prescriptions du catéchisme d'Heidelberg et de la confession d'Augsbourg, et de faire acte d'adhésion à cette espèce de credo. Quatre pasteurs récalcitrants furent suspendus; mais leurs protestations furent agréées par les Etats généraux de Hollande. Il résulta de cette situation une lutte violente entre Arminius et Plancius. Les Arminiens demandèrent même la convocation d'un synode national, auquel serait proposée la revision en cinq articles du catéchisme et de la confession d'Augsbourg. Les partisans de Plancius combattirent avec la même vigueur cette proposition et la nomination de Conrad Vorstius, qui aspirait à recueillir à Leyde, pendant cette période particulièrement troublée, la succession d'Arminius, mort en 1609.

Professeur à Steinfort, Vorstius n'avait pas caché ses sympathies pour les doctrines sociniennes, et son récent *Tractatus de Deo* avait prouvé qu'il n'était pas un adepte de l'église réformée. Il n'en fallait pas davantage pour s'assurer le concours des Remonstrants; les Etats généraux eux-mêmes lui étaient favorables, parce qu'il leur paraissait tout désigné pour amener l'église sous la tutelle de l'autorité civile; ils demandèrent toutefois la lumière à six pasteurs protestants : Ruardus Acronius, Jean Bogardus, Lubertus Fraxinus, Festus Hommius, Pierre Plancius et Jean Becius (pasteur à Dordrecht). Ces deux derniers

s'adressèrent, au nom de leurs collègues, au doyen et aux professeurs de la faculté théologique de l'Académie palatine à Heidelberg. La longue réponse, plusieurs fois reproduite, qu'ils reçurent le 26 août 1610, et l'interrogatoire auquel ils soumirent Vorstius dans une conférence tenue à La Haye conformément au désir exprimé par les Etats généraux de Hollande, les amenèrent à considérer sa nomination comme désastreuse. Ils exposèrent la question dans un opuscule du 29 avril 1611. Rien n'y fit; Vorstius succéda à Arminius. Les protestations furent telles qu'il dut être déplacé et envoyé à Gouda. Pour donner satisfaction aux deux camps ennemis, aux Arminiens et aux Gomaristes, les curateurs de l'université de Leyde nommèrent en 1612, comme professeurs, un calviniste, *Polyander*, et un remonstrant, *Episcopius*.

Un des deux dangers qui menaçaient l'église réformée était ainsi écarté. Restait à sauvegarder la confession d'Augsbourg. Grâce à Plancius et à ses amis, l'église d'Amsterdam résolut de convoquer tous les ans un synode particulier, où les délégués des églises provinciales viendraient débattre les intérêts supérieurs des communautés protestantes. Cela se fit en 1615 et en 1616. Dès 1617, les Calvinistes rompirent définitivement avec les Remonstrants, qui s'étaient séparés de fait de leurs frères par leurs idées, leur enseignement, l'organisation de leurs temples, etc. Cette mesure d'ostracisme, qu'on mit au compte de Plancius, faillit lui coûter de dures représailles; mais il ne s'en inquiéta pas, parce qu'il voyait poindre des jours meilleurs. En 1618, en effet, le prince Maurice prit fait et cause pour l'église réformée. Elle fut bientôt débarrassée de ses plus puissants adversaires (J. Utenbogaert était en fuite et Oldenbarneveld emprisonné, en attendant d'être décapité), et elle put songer aux réformes dont le besoin était si urgent.

Délégué au synode national, tenu à Enkhuizen du 9 octobre au 5 novembre 1618, et au synode de la province de la Hollande méridionale, réuni à Delft du

8 octobre au 6 novembre de la même année, Plancius collabora aux travaux de cette dernière assemblée, sur l'avis du conseil de l'église d'Amsterdam. Il procéda à Hoorn, à Alkmaar et dans d'autres centres, à la révocation des pasteurs imbus des idées luthériennes et au règlement des affaires des églises évangéliques, si compromises par Arminius.

Si les diverses missions dont Plancius fut investi plaident en faveur de ses connaissances théologiques et font ressortir l'ascendant qu'il sut prendre sur ses coreligionnaires, sa valeur scientifique ne ressort pas moins de sa nomination, en 1594, par le synode de la Hollande septentrionale, et le 26 novembre 1618, par le synode national de Dordrecht, comme reviseur de la traduction de la Bible, projetée par Marnix de Sainte-Aldegonde, et de la traduction néerlandaise de l'Ancien Testament de la Bible dite des États. Ce dernier travail n'ayant été commencé qu'en 1628 et achevé d'être imprimé qu'en 1636, le rôle de Plancius a été nul dans cette publication.

On attribue souvent à Plancius une traduction flamande de la Bible, éditée à Amsterdam en 1590, et reproduite en 1592. Cette attribution est-elle bien exacte et ne provient-elle pas de ce qu'il est l'auteur des quatre cartes jointes à cet ouvrage? Ajoutons, pour préciser la part éventuelle de l'émigré flamand dans ce travail, que, d'après l'avis, non signé, au lecteur, et daté d'Amsterdam, 1^{er} mai 1590, l'Ancien Testament est traduit sur la version latine de Martin Luther, et que le Nouveau Testament n'est que la reproduction de l'édition flamande de 1559.

Pendant qu'il s'acquittait, avec trop de fanatisme peut-être, des multiples charges de son ministère, Plancius déployait la plus grande activité dans une autre sphère très importante, où il rendit des services signalés. On sait que les Portugais détenaient quasi le monopole des épices depuis la découverte, par Vasco de Gama, de la route la plus directe vers les Indes orientales

par le cap de Bonne-Espérance. C'était chez eux que s'approvisionnaient les Pays-Bas, devenus l'entrepôt et le marché des produits de l'Orient pour l'Europe centrale et septentrionale. Les relations entre les Provinces-Unies et l'Espagne ayant pris une mauvaise tournure, et Philippe II, devenu seul maître, en 1580, de toute la péninsule ibérique, ayant fermé les ports espagnols aux Hollandais, ceux-ci cherchèrent à se procurer les épices à leur lieu d'origine.

Mais de grandes difficultés se présentaient; il fallait tout d'abord apprendre à connaître la voie maritime suivie par les Portugais, donc posséder les portulans indispensables. Plancius se chargea de ce soin. En avril 1592, il remit à Corneille Claey, libraire à Amsterdam, vingt-cinq cartes marines, relatives à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique, et qu'il tenait, Dieu sait par quel intermédiaire, du géographe espagnol Barthélemy de Lasso. Malgré l'octroi des États généraux, on ignore si ces cartes ont jamais été publiées; si en est de même d'ailleurs des documents cartographiques que les navires rapportèrent des Indes, à Plancius, en 1597; ils lui furent adressés par leur auteur, le Portugais Pedro de Tayda, qui avait visité divers pays de l'Orient et était très versé en astronomie et dans l'art nautique.

Il ne suffisait pas toutefois d'être en possession de portulans; il était de première nécessité de s'initier aux secrets de la navigation maritime vers les Indes, et aux pratiques commerciales de populations avec lesquelles on n'avait jamais été en contact. C'est sur ces entrefaites qu'un homme de grande initiative, le Hollandais Corneille de Houtman, qui avait navigué sur les nefs portugaises et avait vu trafiquer dans les îles de la Sonde, revint en 1592 à Amsterdam. Il engagea les marchands à ne plus envoyer d'armements en Portugal, mais à les diriger en droite ligne vers l'Orient. Après entente avec P. Plancius et les gros négociants hollandais, C. de Houtman se rendit à Lisbonne, avec mission secrète de recueillir tous renseignements

utiles; il revint, en 1594, porteur d'un plan détaillé d'exploration commerciale. Ce plan reçut l'approbation des marchands et de Plancius, qui partagea peut-être avec C. de Houtman le rôle d'instigateur, mais qui fut certainement la cheville ouvrière du premier voyage des Hollandais dans l'Insulinde.

Entouré de tous les éclaircissements voulus, notre compatriote s'occupa très activement de la formation des équipages, et surtout des pilotes; pendant plusieurs années, ils ne furent admis sur les navires de la flotte qu'après avoir été examinés par Plancius et avoir obtenu de lui un brevet de capacité. Grâce à ses conseils et aux notions d'astronomie et de mathématiques qu'il leur inculqua, ils surent lever, au cours de leurs voyages, la position exacte des étoiles de l'hémisphère sud, et les latitudes et longitudes des principaux centres visités. Il n'est pas douteux d'ailleurs que Plancius utilisa ces divers éléments soit dans son tableau des déclinaisons de l'aiguille aimantée, dont nous ne connaissons pas d'autre édition que celle de S. Stévin, et qui a mérité d'être reproduit dans les *Rara magnetica* de G. Hellmann, soit pour la construction des cartes et globes tant célestes que terrestres, qu'il publia de 1592 à 1615, soit enfin pour la rédaction des instructions nautiques très précises, qu'il confia aux navigateurs au moment où ceux-ci mirent le cap sur les Indes, et dont un spécimen au moins est arrivé jusqu'à nous.

Telle fut l'ardeur apportée par chacun à la grande œuvre, particulièrement patronnée par Plancius, que la *Compagnie de Verre* ne tarda pas à être constituée au capital de 590,000 florins. Elle se proposait de faire le commerce aux Indes, et put confier, dès l'année 1595, la direction d'une flottille de quatre bâtiments à C. de Houtman, qualifié de factorien principal, et à Pierre Dierckz-Keyser (1), d'Emdben, un des meilleurs élèves de Plancius, qui eut la charge de pilote en chef.

(1) C'est le Pierre Théodori de quelques auteurs.

On appareilla de la rade de Texel le 2 avril 1595. Après des péripéties sans nombre, qui furent le fait du climat, des indigènes, des Portugais, et surtout d'un équipage où de mauvais éléments s'étaient glissés, les navires rentrèrent dans la mère-patrie, le 14 août 1597. Cette première expédition n'eut pas, en apparence, des résultats brillants; les bénéfices couvrirent à peine les frais, tandis qu'on eut à déplorer la perte de bon nombre d'existences humaines, la mort notamment du pilote en chef, décédé dans le détroit de la Sonde, le 13 septembre 1596. En revanche, grâce au concours éclairé de Plancius, la route des Indes était ouverte; on savait la manière de trafiquer d'autres peuples, et l'on avait fait une ample moisson de données scientifiques relatives à la géographie, à l'ethnographie, à la faune, à la flore, à l'astronomie et à l'art nautique. Tout cela provoqua en Hollande un vif mouvement de curiosité, et une nouvelle compagnie commerciale s'organisa sur-le-champ à Amsterdam. Sur les instances de Plancius, qui vit le danger de cet éparpillement d'efforts, et par suite de l'intervention des États généraux, les deux sociétés, l'ancienne et la nouvelle, fusionnèrent. Un second voyage aux Indes, très heureux cette fois, fut entrepris le 1^{er} mai 1596, et suivi de plusieurs autres. L'urgence de grouper toutes les bonnes volontés devint de plus en plus manifeste, et, par octroi du 20 mars 1602, fut fondée la *Compagnie des Indes orientales*, dont on sait l'histoire, et aux opérations de laquelle, semble-t-il, fut encore mêlé Plancius. Cela résulte d'une accusation, non fondée, de détournements de fonds, portée par S. Stévin contre le pasteur d'Amsterdam.

En même temps qu'ils s'efforçaient d'arriver au pays des épices, par le cap de Bonne-Espérance, les Hollandais, sans tenir compte des échecs éprouvés par les Anglais de 1553 à 1580, cherchèrent au nord de l'Asie une route vers le Cathay et les Indes; cette voie aurait été plus courte, de deux mille milles, d'après Van Meteren, que l'itinéraire

passant par le sud de l'Afrique, et aurait même supplanté celui-ci, étant moins onéreuse. Deux groupes d'hommes, les cosmographes et les négociants, patronnaient ce passage par le nord; ils étaient imbus de l'idée, professée déjà par G. Mercator, que les mers polaires septentrionales, prises annuellement par les glaces pendant fort peu de temps, par suite du mouvement intense des eaux, ne pouvaient pas opposer de grandes entraves à la navigation. Mais on n'était pas d'accord sur les moyens d'exécution, c'est-à-dire sur l'itinéraire à suivre. D'où plusieurs projets. Balthazar de Moucheron avait organisé, dès 1584, avec Octave Bruneel, des expéditions vers la mer Blanche; il émit l'avis, en 1593, que les parages de Waigats n'étaient pas difficiles, qu'ils ouvraient un chemin à la navigation jusqu'à la mer de Tartarie, et que les Russes avaient coutume de pratiquer le passage situé au sud de l'île de Waigats, bien que celui du nord fût plus profond. Ses idées reçurent l'approbation du d^r François Maelson, de Jean Hugo van Linschoten, de Christophe Roels, et rallièrent même les suffrages autorisés du prince Maurice. Les États de Hollande demandèrent toutefois à ceux de Zélande de discuter ce projet avant sa ratification par les États généraux. Il n'est pas impossible que cette démarche fut suggérée par Pierre Plancius; il était un chaud partisan des recherches projetées dans les mers polaires, mais il estimait qu'une route, bonne et sûre, vers la Chine, devait se trouver sous le pôle arctique, ou, pour être plus exact, au nord de la Nouvelle-Zemble; l'insularité de cette terre ne lui semblait pas établie, et elle pouvait dépendre d'un golfe, où les eaux s'engouffraient, au lieu de s'écouler vers la mer de Tartarie.

Une réunion fut donc tenue à La Haye, où B. de Moucheron eut le triomphe facile; il lui suffit de montrer que son projet n'était pas, comme celui de la partie adverse, basé sur des considérations historiques et scientifiques, mais sur des renseignements recueillis et des faits observés directement pendant dix ans.

On décida que le navire équipé par les États de Zélande et la ville d'Enkhuizen cinglerait sur Waigats; il fut admis toutefois, pour ménager Plancius, qui avait derrière lui le richissime Théodore van Os et les marchands les plus en renom, que ceux d'Amsterdam feraient voile vers le nord-est dans la direction de la Nouvelle-Zemble. Les navires quittèrent Texel le 5 juin 1594, et furent de retour en Hollande le 16 septembre suivant. Arrivée en vue de la Nouvelle-Zemble, la barque d'Amsterdam fit voile vers le Nord, où elle atteignit le 78° N., malgré la glace et les brouillards; les autres navires s'engagèrent dans le détroit de Waigats; par 71° 10' N., ils virent devant eux la mer libre de glaces, mais au lieu de marcher de l'avant, ils revinrent au pays, croyant avoir découvert le passage vers la Chine.

Une commission apprécia hautement les résultats obtenus, que ne goûtèrent pas cependant Gerrit de Veer et bon nombre de concitoyens et d'amis de Plancius. Une deuxième expédition fut organisée, à laquelle le projet de B. de Moucheron servit de base; mais de nouveau, par considération pour Plancius, il fut entendu qu'au retour les petites barques s'assureraient de la navigabilité de la mer au nord de la Nouvelle-Zemble. On n'appareilla que le 2 juillet 1595, donc à une époque beaucoup trop avancée de l'année; il fut impossible de pénétrer dans les eaux du détroit de Waigats, qui étaient prises par les glaces, et l'on revint en Hollande le 18 novembre. Sur les instances de Plancius, ceux d'Amsterdam se résignèrent à faire, en mai 1596, une dernière tentative, qui fut un vrai désastre, malgré la collaboration précieuse de Guillaume Barentz et de Jacques van Heemskerck; ils exécutèrent ponctuellement le plan des promoteurs de l'expédition, et, après un hivernage de dix mois à la Nouvelle-Zemble, ils rentrèrent décimés dans leur patrie; Barentz était mort le 10 juin 1597. Ce fut le coup de grâce porté aux voyages de pénétration par le Nord. Nous avons déjà vu d'ail-

leurs que l'attention des Hollandais était attirée vers des cieux plus élevés.

Une troisième œuvre à laquelle Plancius fut mêlé, mais qu'il ne mena pas à bonne fin, est un projet de navigation vers les Indes occidentales; il fut conçu par un Anversois, Guillaume Usselinckx, qui avait passé quelques années en Espagne. En 1607, Usselinckx arrêta, avec P. Plancius et plusieurs négociants, le plan d'une *Compagnie des Indes occidentales*; il ne s'agissait plus seulement de commerce, mais de la création d'un empire d'outremer, de colonies ouvertes aux émigrés, avec les Indiens, dont on disait les précieuses qualités, comme premiers éléments de population. En raison des pourparlers relatifs à la trêve de douze ans, les États généraux refusèrent l'octroi demandé, qui ne fut accordé qu'en 1621. La compagnie eut de la peine à former son capital, et commença de fonctionner en 1624 seulement, donc postérieurement à la mort de Plancius.

Il convient de signaler enfin un dernier service rendu par Plancius au commerce hollandais. Les Anglais avaient émis, en 1612, la prétention de pratiquer seuls la pêche de la baleine dans les eaux du Spitzberg. L'année suivante, Plancius rencontra les raisons sur lesquelles ils s'appuyaient, dans un traité fort court, mais qui semble avoir produit son effet. Une convention intervint, le 23 juin 1614, entre l'amiral hollandais Antoine Monier et l'amiral anglais Benjamin Joseph, en vertu de laquelle leurs nationaux respectifs pouvaient pratiquer la pêche dans un secteur déterminé des eaux du Spitzberg.

Nous venons de montrer l'élan imprimé par Plancius, et quelques-uns de ses concitoyens, au négoce néerlandais, et combien il fut toujours sur la brèche pour défendre les intérêts de l'église réformée. Il nous reste à signaler ses mérites comme cartographe.

D'après Quad (*Fasciculus geographicus*, Cologne, 1608), Plancius marchait brillamment sur les traces de G. Mercator; on peut affirmer qu'il fut, non un simple élève, mais un disciple de

marque du grand géographe flamand.

Le catalogue de cartes du British Museum attribue à P. Plancius, sous la date de 1580, une *Tabula hydrographica in qua Italia, Illyrium.....describuntur*. Il est probable que les initiales P. P., sous lesquelles l'auteur est désigné, cachent le nom de Plancius; mais nous avons peine à croire que la carte ait été faite en 1580. Absorbé par ses fonctions de ministre de l'église réformée à Bruxelles, Plancius ne doit guère avoir eu, à cette date, le loisir de s'occuper de cartographie; il semble d'ailleurs que c'est le séjour d'Amsterdam qui a décidé de sa carrière de géographe.

Une *Carte de France* a été publiée par notre pasteur à Amsterdam, sans qu'on sache, par suite de la disparition de tous les exemplaires de l'édition originale, chez quel libraire et à quelle date; mais ce n'est pas après 1593, car une reproduction a été faite en cette année.

Les premières cartes de Plancius sûrement datées figurent dans l'édition flamande de la Bible de 1590: ce sont quatre cartes historiques, gravées par Baptiste à Deutecom, et embrassant une partie de l'Asie, comprise entre 28° et 45° N., 35° et 88° long. E.

Une des maîtresses pièces de Plancius est, sans aucun doute, le planisphère *Nova et exacta terrarum orbis tabula geographica et hydrographica*, qui vit le jour avant le 4 septembre 1592, puisque Bonaventure Vulcanius le signale à Ortelius dans une lettre portant cette date, et peut-être même avant le 17 avril 1592, car les États généraux de Hollande accordèrent alors un subside de 300 florins. Le seul exemplaire connu de ce précieux document appartient à l'archevêque de Valence. D'après Blundeville, cette mappemonde semble plus complète que celle de Mercator; elle est construite sur la projection cylindrique de Marin de Tyr, et a pour premier méridien celui qui coupe l'archipel des Açores.

Il nous est impossible de déterminer si une mappemonde, de format in-folio double d'atlas, souvent reproduite, et

ayant pour titre: *Orbis terrarum typus de integro multis in locis emendatus, auctore Petro Plancio*, 1594, est une réduction de la pièce de 1592; mais sa parenté avec le planisphère de l'atlas de G. Mercator est incontestable. Dans deux cartons sont représentés, en projection polaire, les hémisphères célestes nord et sud. Nous avons vu une copie de cette carte, où le continent austral, les terres arctiques et l'Amérique du Nord ont été entièrement remaniés; on lit au bas de la feuille: *Hugonis Allardi excudit*.

Plancius a rectifié une mappemonde en deux hémisphères, pour laquelle Herman Alartsz et David Meyne obtinrent des États généraux, le 21 novembre 1607, un subside de 200 florins; faut-il confondre ce document avec une carte dont Plancius semble être l'auteur, mais où les hémisphères tangents sont limités (?) par la ligne équinoxiale? En 1594, un octroi fut accordé à P. Plancius pour la construction de cartes marines à latitudes croissantes (cette projection a été trouvée par G. Mercator en 1569), et ce fut d'après une carte de l'espèce que fut déterminée, en 1598, la marche d'un des navires de Van Neck. Ce n'est donc pas en 1630, sur des barques de Dunkerque, comme il a été répété maintes fois, d'après Montucla (*Histoire des mathématiques*, t. I, p. 613), que ces cartes furent employées pour la première fois.

Sans s'accorder de repos, le pasteur d'Amsterdam fit paraître, en 1595, une *Thalassographica Tabula totius Maris Mediterranei; necnon Oceanî Atlantici...*; nous ne connaissons pas d'exemplaire original de cette publication. Il a paru une édition chez J. Hondius, dont la carte mesure 848mm × 413mm.

On doit encore à Plancius un globe terrestre, paru en 1614, et une sphère céleste, datée de 1615; ces instruments sont probablement construits en bois et plâtre, et ont une circonférence de 835mm; le seul exemplaire connu se trouve au musée astronomique annexé à l'observatoire du Collège romain. La position d'un bon nombre d'étoiles, de

l'hémisphère sud notamment, a été rectifiée d'après les observations de Tycho Brahé et des navigateurs hollandais, et d'après les calculs de Plancius, diverses constellations ont été ajoutées.

Le globe terrestre, construit d'après les cartes chorographiques et marines en usage chez les diverses nations, porte les lignes loxodromiques. Il diffère, par ses dimensions tout au moins, d'une sphère en cuivre rouge, non datée, ni signée, qu'on conserve au Musée du Steen, à Anvers, et qui n'a que 735^{mm} de circonférence. Elle reproduit la mappemonde de 1594 de P. Plancius, dans son tracé, dans ses légendes et dans sa nomenclature. Toutefois, contrairement à l'opinion que nous avons émise dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (1898), le globe du Steen ne peut pas être positivement attribué à Plancius; ce n'est peut-être qu'une copie de l'œuvre de ce dernier, ainsi que Mr L. Gallois le signale dans les *Annales de géographie* (*Bibliogr. ann.*, 15 septembre 1902, n° 38).

Il existe aussi (Paris, Bibl. nat., section des cartes, pf. 110, n° 295) douze fuseaux gravés et colorés d'une sphère céleste d'assez petite dimension (H. 227^{mm}, L. 450^{mm}), dont le titre et la grande légende sont à peu près les mêmes que ceux du globe de Rome; Plancius déclare toutefois avoir placé les étoiles d'après la position qu'elles occupaient en 1644! Est-ce une reproduction d'un document inconnu, ou une réduction de la sphère céleste déjà citée?

Il résulte enfin de la lettre déjà mentionnée de Bonaventure Vulcanius, qu'une carte manuscrite d'une île découverte par les Hollandais, et dont le nom lui échappait, se trouvait entre les mains de Plancius. Celui-ci se proposait de publier cette carte. A-t-elle paru? Est-elle restée à l'état manuscrit? On ne possède aucune indication à ce sujet.

Comme on le voit, l'existence de Pierre Plancius a été une vie de continuélabeur. Tout en prêchant l'Évangile pendant quarante-six ans, soit en secret, *onder 't cruys*, soit publiquement, il

s'occupa avec compétence de cartographie, et de l'organisation d'expéditions maritimes et commerciales vers les solitudes polaires et vers les Indes orientales et occidentales. Malheureusement il s'abandonna à des violences sectaires, voisines de la haine; on en perçoit les échos dans des élucubrations données sous forme de devoirs aux écoliers d'Amsterdam; les sarcasmes, très légitimes, qu'elles provoquèrent de la part de ses adversaires, se firent jour entre autres dans une gazette rimée, imprimée à Anvers, en 1619, chez A. Verhoeven; d'après la gravure satirique du titre, le diable, placé en chaire derrière le pasteur, l'inspire en lui appliquant à l'oreille un petit soufflet à main (1).

Toutes ces erreurs, tous ces travers de Plancius, si blâmables qu'ils soient, ne peuvent-ils pas s'expliquer? Les luttes âpres et presque fratricides durent exercer une action néfaste sur son cœur et son caractère. Traqué pendant des années en Flandre et en Brabant, et constamment aux prises en Hollande avec des adversaires, qu'il croyait résolu à saper les fondements de l'église réformée, il finit par perdre son sang-froid, et c'eût presque été miracle s'il n'avait connu les plus tristes exagérations de pensées, d'expressions et de sentiments.

La postérité a oublié les heures troubles et les mauvaises inspirations, pour ne se souvenir que des grands services rendus par notre compatriote à la science, à la marine et au commerce de sa patrie adoptive : la Hollande.

BIBLIOGRAPHIE. A. Ouvrages de théologie et de polémique. *Biblia : Dat is De gantsche Heylighe Schrift Grondelijk ende trouwelijk verduytschet...*

(1) Een cort verhael, hoe ende in wat maniere die Gommarrissen van Hollandt, Hemel en eerde willen innemen met eenen slach, Naec die Leere ende Proffessije van Plancius, soo sal Roomen en het gheheele Roomsche Rijk vergaen en die Gommarrissen sullen alleen blijven staen. En naer die Leere van Calvinius die nu in die Synode bevesticht wort soo is Godt die oorsaek van alle sonden die van den Duyvel ende die menschen ghedaen worden, soo dat Lucifer in den Hemel sal gaen soo hebbent sy boven ende beneden. Gesteldt in Rijme, ende Ghemaect door een Liefhebber. T'Hantwerpen, By Abraham Verhoeven, op de Lombaerde Wēste, inde gulde Sonne, 1619; in-8°, car. goth., 7 p.

T' Haerlem, Ghedruckt by Gillis Rooman ... Voor Laurens Jacobsz ... tot Amsterdam ... 1590; in-4°; — réédition 1592. — Sermon sur l'Ascension. Texte partiel et analyse dans : *Verantwoordinghe der Evangelischen Kercken in Hollant, tegens die Lasteringhe Petri Plancii ... ende syne Consorten. Daerin insonderheyt de Verborgenheyt des Hemels ende vande strydige Ubiquitet, Als oyck den onderscheyt tusschen de Ausburgische Confessie, ende der Calvinisten Religie grondelycken vercleert ende openbaer gemaectt wordtt. Gestelt door Ph. Nicolai ... Pastoor tot S. Catharina in Hamborch ... Hamborch, Philips Van Gor, 1604; in-16°, 534 p.* — *Bedenckingen Over de Beroepinghe D. D. Conradi Vorstii, tot de Professie der H. Theologie in de Universiteyt tot Leyden. By eenighe Dienaren des Godlicken Woorts Opt begeeren, ende uyt lost van de E. Mog. Heeren Staten van Hollandt, ende West-Frieslandt, voorghestelt ende hare E. Mog. overghelevert op den 29 Aprilis Anno 1611. S. l. Anno 1611; in-8°, 16 ff.* — *Staeltgen Vande voorschriften by Petrus Plancius de onnosele leucht inde Stadtscholen tot Amsterdam omtrent de kermisse inden jare 1614 gedictteert, om overgestelt te worden in de Latijnsche tale. Waer wt gespeurt kan worden, de overvloeyende galle ende fijnen luijster vant zedich ende christelick gemoet des selvigen Petri Plancii. S. l. n. d.; 1 p. in-8°. — Requête du 3 décembre 1581 et lettre du 15 décembre 1584, adressées au Conseil de l'église réformée à Delft. *Werken der Marnix-Vereeniging*, sér. III, 3^e part. (1877), p. 59-61 et 39-41. — B. Travaux scientifiques et cartographiques. *Table de latitudes, de longitudes et de déclinaisons de l'aiguille aimantée pour quarante-deux localités (?)*. Reproduction dans Simon Stévin : *De Havenvinding*. Tot Leyden, ... By Chr. van Ravenghien, CIO. IO. IC; — *Λιμενομετρικη, sive, portuum investigandorum ratio ...* Apud Chr. Raphelengium, ... CIO. IO. IC (trad. lat. de Hugo Grotius); — *The Haven finding Art*. London, 1599; in-4° (trad. angl. de E. Wright);*

— *Wisconstige Gedachtenissen ...* Leyden, J. Bouwensz, 1605-1608; 2 vol. in-f° (t. I, 2^e partie, 5^e livre, p. 165-168); — *Hypomnemata Mathematica ... à Belgico in Latinum à Wil. Sn[ellio] conversa*. Lugduni Batavorum, ex officina J. Patii, 1605-1608; 2 vol. in-f° (t. I, 2^e partie, 5^e livre, p. 163-166); — *Les œuvres mathématiques de Simon Stévin ... augmenté par Albert Girard ...* Leyde ... Elsevier ... 1634; in-f°, p. 171-176; — Reproduction d'après l'*Havenvinding*, *Rara magnetica*, n° 10. Berlin, A. Asher, 1898. — *Refutatio rationum, quibus dominationem piscationis ad insulam Spitsbergensem sive Novam Terram prætereendere et defendere conantur*, 3 p. dans : *Descriptio ac delineatio Geographica Detectionis Freti, sive Transitus ad Occasum supra terras Americanas, in Chinam atque Japonem ducturi. Recens investigati ab M. H. Hudssono Anglo*. Amsterdam, Ex Off. Hesselij Gerardi. Anno 1613; in-4° (la 2^e édition parut la même année); — trad. franç. de la *Refutatio* dans : *Histoire du pays nommé Spitsberghe... Escrit par H. G. A...* Amsterdam, à l'enseigne de la Carte nautiq., MDCXIII, et dans une autre édition de MDCXIII, avec titre légèrement modifié et l'adresse : A Amsterdam, chez Hessel Gerard A., à l'enseigne de la Carte nautiq.; — trad. holl. de ce traité dans *Historisch Verhael*, de Nic. van Wassenaer, t. VII, p. 93-94; — trad. all. et nouvelle traduction lat. dans de Bry, *Petits voyages*, t. XI, 1618, et t. XI, 1619 (l'éditeur, ignorant que le traité de Plancius avait été rédigé primitivement en latin, a fait faire une traduction latine défectueuse sur la traduction française citée ci-dessus). — *Van de Oost-Indische Zeevaert ende haren eigenschappen ende aenmerkingen*, dans : De Jonge, *De opkomst van het Nederlandsch gezag in Oost-Indie*, p. 184-194; — *Naerder verclaeringe van de Oost-Indische Zeevaart (?)*. Ibid., p. 194-200. — *Zeevaertkonst*, 161 (?) in-8° (d'après Bierens de Haan. *Bibl. néerl., hist. scient.*, ... n° 3807. Rome 1883). — *Tabula hydrographica in qua Ita-*

lia, Illyrium ... describuntur, 1580 (?). — *Tabula geographica, in qua Paradisus, necnon regiones, urbes, oppida, et loca describuntur, quorum in Genesi sit mentio*; — *Tabula geographica in qua Israelitarum, ab Aegypto ad Kenahanaeam usque projectiones omnes et stationes describuntur*; — *Tabula geographica in qua regiones Cananae et locorum situs prout ea tempore Christi, et Apostolorum fuerunt de integro describuntur, ac suis limitibus distinguuntur*; — *Tabula geographica, in qua omnes regiones, urbes, oppida, et loca describuntur quorum mentio fit in Actis et Epistolis Apostolorum, et Apocalypsi*; de integro multis in locis emendata, ac regionum limitibus distincta. Ces quatre dernières cartes se trouvent dans la *Biblia*, édition flamande de 1590, de 1592 et probablement aussi dans la *Bible néerlandaise*, éditée chez « Krijn Vermeulen, de Jonghe, Cramer, » wonende op te lege zijdt van Schot-landt, bij Danswijk, 1598 ». — *Nova et exacta terrarum orbis tabula geographica et hydrographica*. Antverpiæ, apud Joannem-Baptistam Vrient, 1592. — *Orbis terrarum typus de integro multis in locis emendatus...* 1594; — reproduction, parfois avec le titre légèrement modifié et sans le nom de Plancius, *a.* sous la signature de Hugo Allard; *b.* dans l'*Itinéraire* de J. Hugo van Linschoten, édition de 1594, 1596, 1599, 1605, 1610, 1614, 1619, 1623, 1638, 1644 (?) et 1645; de nos jours, dans le bel atlas publié par les gouvernements français et brésiliens, pour trancher la question de la rivière Pinzon. — *Planisphère* publié vers 1607, chez Herman Alartsz et David Meyne. — *Mappemonde d'hémisphères tangents, limités (?) par la ligne équinoxiale*. — *Cortes marines à latitudes croissantes*. — *Geographica Galliae descriptio, de integro plurimis in locis emendata, ac regionum limitibus distincta...*; — reproduction en 1593, en 1614, dans le *Théâtre français*, de M. Bouguereau, Tours, 1594, et dans le *Theatrum orbis terrarum Abrahami Ortelii*. Éd. angl. de 1606 (?), éd. ital. de 1608 et de 1612, éd. lat. de 1612 et éd. espagn.

de 1612, avec la signature Theodorus Gallaeus exudebat Antuerpiæ. — *Thalassographica Tabula totius Maris Mediterranei; necnon Oceani Atlantici, Hispanici, Gallici et Britannici; in qua omnes Europæ, Asiæ et Africæ oræ maritimæ, quæ ad hæc maria sunt sitæ: Portus item, Sinus, Promontoria...* idque sine ulla mutilatione sunt redacta, 1595; — reproduction par Josse Hondius, et de nos jours dans le *Facsimile-Atlas* de Nordenskiöld, p. 39. — *Globus terrestris* de 1614; — copie ou réduction probable: sphère en cuivre du Musée du Steen d'Anvers; — *Globus cælestis* de 1615; — copie ou réduction: Douze fuseaux gravés et coloriés, dont un exemplaire, avons-nous dit, à la Bibliothèque nationale de Paris.

F. van Ortoy.

T. Blundeville, *His exercises containing eight treatises... in cosmographie, astronomie and geographie* (1^{re} éd., London, 1594; 7^e éd., London, 1636); 5^e traité: *A description of Plancius his universal mappe*. — S. Stévin, *De Havenwinding...*, 1599 et éditions ultérieures. — Baudaert, *Het tweede deel der Memorien*, 1625, p. 84-86. — Is. Le Long, *Boek-zaal der Nederduitsche Bybels* (2^e éd., Hoorn, 1764). — G. Moll, *Verhandeling over eenige vroegere zeetochten der Nederlanders* (Amsterdam, 1825). — Van Kampen, *Gesch. der Nederlanders buiten Europa*. 1^{re} partie (Haarlem, 1831). — F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'hist. des scienc... en Belgique*, t. III (Bruxelles, 1838). — De Jonge, *De opkomst van het Nederl. gezag in Oost-Indie*, t. I^{er} (Amsterdam, Muller, 1862). — W. Bisschop, *De academische lijkenredenen*. Handel. en Mededeel. van de Maatsch. der Ned. Letterk. te Leiden, 1866. — Tiele, *Journ. des Navigateurs néerlandais* (Amsterdam, 1867). — L. Gilliodts-Van Severen, *La Flandre*, 1868-69, p. 156-163. — *De Navorscher*, 1871, pp. 445 et 514. — Van der Aa, *Biographisch Woordenboek* (Harlem, 1872), t. XV, pp. 348-350. — A. Goovaerts, *Abraham Verhoeven d'Anvers...* (Anvers, 1880, et éd. flam.). — J.-H. Hessels, *Epistula Orteliana*, t. I^{er} (Cantabrigiæ, 1887), pp. 528 et 677. — Geesinck, *Calvinisten in Holland* (Rotterdam, 1887). — H.-C. Rogge, *De eerste nederl. handelsoverneming op Oost-Indie* (Leiden, 1895). — G. Hellmann, *Rara magnetica*, n^o 10 (Berlin, Asher, 1898). — M. Fiorini, *Sfere terrestri e celesti di autore italiano oppure fatte o conservate in Italia* (Roma, 1899). — De Stoppelaere, *Balthazar de Moucheron*, 1901. — Dr A. Zimmerman, *Die Kolonialpolitik der Niederländer*. Berlin, 1903. — Renseignements obligeamment communiqués par Mr Moes, conservateur du Cabinet des Estampes à Amsterdam. — Pour les portraits de Plancius, voir F. Muller, *Catalogue of books... on America*, part. III, p. 45.

PLANCKE (*Joseph VANDER*), trésorier de la ville de Bruges en 1686. C'est à tort que l'on cite son nom dans toutes

les listes d'auteurs dramatiques flamands (Willems, *Belgisch museum*, 1845, p. 312, etc.). Il suffit de lire attentivement la seule œuvre qu'on lui attribue pour constater que Vander Plancke n'en est pas l'auteur. Voici le titre de cet ouvrage : *Nieuwe jubele en alghemeyne blyde vreught van de oudt-vermaerde koop-handel stadt Brugghe.... uitghegheven by myn heer Vander Plancke, thesaurier van der stadt Brugghe*. Bruges, veuve Al. Michiels. Sans date, mais de 1686. Un exemplaire à la bibliothèque de l'université de Gand. Ce recueil est évidemment de la même main que le *Vol-dichte nieuwe Reuse-spraecke uytghegheven bij d'heer François De Meulenaere, ghetrauwden thesaurier van Brugge* (même éditeur, 1687). Or, l'une et l'autre œuvre contiennent des vers signés de la devise : *Bemint melkander*, qui est celle de Cornelis Kelderman, médecin et poète flamand. Ce sera sans doute ce dernier qui aura laissé imprimer ses vers aux frais des deux trésoriers brugeois. Les deux productions sont, du reste, franchement mauvaises.

Léonard Willems.

PLANCKEN (Cornille VANDER), violoniste et clarinettiste, né à Bruxelles, le 25 octobre 1772, mort dans cette ville, le 9 février 1849. Élève de Jean Pauwels et d'Eugène Godecharle, il acquit sur le violon une virtuosité qui lui valut les éloges et l'amitié de Viotti. Nommé en 1797 premier violon-solo du théâtre de la Monnaie, il occupa ces fonctions pendant une vingtaine d'années; vers 1820, le roi Guillaume le choisit comme premier violon de sa chapelle. Vander Plancken se produisit avec succès dans les concerts de cette époque, comme exécutant et comme chef d'orchestre; il dirigea notamment la Société du grand concert et la Société philharmonique. Il forma également un certain nombre d'élèves distingués, parmi lesquels on cite Meerts, qui devint son gendre, Robberechts, Snel, etc. Ses œuvres, comprenant plusieurs concertos pour violon et un concerto pour clarinette avec

accompagnement d'orchestre, sont restées manuscrites.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VIII (Paris, 1867), p. 304, et supplément, t. II (Paris, 1880), p. 602. — Ed. Grégoir, *Les artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle* (Bruxelles, 1885), p. 430. — Ed. Grégoir, *Panthéon musical* (Bruxelles, 1876-1877), t. III, p. 403; t. VI, p. 494. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VII (Leipzig, 1902), p. 467.

PLANCQUAERT (Jules), écrivain flamand, né à Worteghem (Flandre orientale), le 25 mai 1853, et mort à Flobecq, le 21 mars 1888. Il étudia le droit à l'université de Louvain où, dès son entrée, il devint un membre fort zélé de la société estudiantine *Met Tijd en Vlijt*. Comme tant d'autres, il y fit ses premières armes en littérature. Nous le trouvons mentionné dans les rapports de ce cercle comme auteur de lectures faites sur des sujets divers. Pendant l'année académique 1872-1873, il y lut un récit en prose : *Eene Hel-dendood. Verhaal uit den Patriottentijd* et une dissertation : *Over den waren geest der Vlaamsche Beweging*; en 1873-1874, il y présenta une poésie intitulée : *Het Zieke Kind*; en 1874-1875, une étude sociale : *Waar gaat de maatschappij naartoe?* Enfin de 1875 à 1876, il fut lui-même secrétaire du cercle et, à ce titre, rédigea le rapport de fin d'année. Son diplôme de docteur en droit porte la date du 24 août 1876. Il se fixa comme avocat à Audenarde et y devint, le 15 mars 1880, avoué près le tribunal de première instance. Le 1^{er} mars 1887, il fut nommé juge de paix à Flobecq où il ne tarda pas à occuper un siège de conseiller communal. Il ne put malheureusement jouir que durant une année d'un repos que sa santé réclamait, et il mourut avant d'avoir achevé son dernier ouvrage dont la première partie seule a paru. Sa mort prématurée brisa une carrière qui promettait d'être féconde pour la littérature et l'historiographie flamandes. Voici la liste de ses œuvres imprimées : 1. *Verslag over de werkzaamheden van het Taal- en Letterlievend studentengenootschap « Met Tijd en Vlijt » gedurende het afgeloopen schooljaar 1875-*

1876. (Dans l'annuaire de l'université de Louvain, même année.) — 2. *De Zonde gestraft. Een Verhaal*. Louvain, Auguste Peeters-Ruelens, 1878; in-16 de 109 p. — 3. *Legenden en Zinnebeelden uit het Dierendom*. Gand, S. Leliaert, A. Siffer et Cie, 1880; in-12 de 96 p. — 4. *De Franschen in Vlaanderen. Een historisch tafereel uit het jaar 1798*. Ibid., id. 1884, 2 vol. in-8° de 336 et 323 p. (Édition du *Davidfonds*, nos 37 et 38.) — 5. *De zegepraal der Vlaamsche gemeenten onder het beleid van Jakob van Artevelde*. 1^{re} partie. Audenarde, 1884.

Léon Goemans.

Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — De Potter, *Vlaamsche bibliographie*. — *Annales de l'université catholique de Louvain* (années 1872-1876). — *Le livre d'or de l'université catholique*. Louvain, Peeters-Ruelens, 1885.

PLANTE (François), poète latin et flamand, fut baptisé à l'église Saint-Jacques, à Bruges, le 21 avril 1613. Il était fils de Martin et d'Anne Verhaghe, mariés à Bruges le 25 février 1601. Il avait deux sœurs plus âgées que lui, et un frère nommé Pierre, mort à Bruges le 20 avril 1657. François Plante quitta de bonne heure sa ville natale pour aller étudier à Oxford, où il conquit le grade de docteur en théologie. Il s'établit ensuite en Hollande, d'où, en 1636, il accompagna, en qualité de prédicateur de la cour, Jean-Maurice de Nassau-Siegen, nommé gouverneur du Brésil par la Compagnie des Indes occidentales. Il séjourna en Amérique pendant une dizaine d'années et, en 1647, nous le rencontrons, en qualité de pasteur protestant, à Striën lez-Dordrecht. De là il partit, en 1653, pour Zevenbergen en qualité d'adjoint d'Erasmus Paludanus. En 1657, il est appelé à remplacer Martin Lydius comme prédicateur à Bréda, où il devint ensuite professeur. Il y mourut, en 1690, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Plante était marié et eut sans doute plusieurs enfants, car on cite son fils aîné Jean-Frédéric dans une brochure in-4° de 4 pages, publiée à Cologne (in de Oude Drukkerij) en 1681, et intitulée : *Roskam voor Fr. Plante en zyn oudste zoon Jan-Fred.*

Plante, vaandrig. On a conservé son portrait gravé par Suyderhoef.

L'ouvrage le plus important de Plante est intitulé : *Mauritiados libri XII, hoc est rerum ab illustrissimo heroe Joanne Mauritio, comite Nassaviæ, etc., in Occidentali India gestarum descriptio poetica*. Leyde, Jean Maire, 1647. C'est un magnifique in-folio, édité aux frais de Jean-Maurice de Nassau, contenant 196 pages, précédées : a. de 16 pages non paginées, comprenant une préface et une dédicace de l'auteur et diverses épigrammes adressées à celui-ci par Frédéric Spanhemius, Constanter (Huygens), Daniel Heinsius, Caspar Barlaeus, Théod. Graswinckel, Marcus Zuerius Boxhornius, et une épigramme au lecteur composée par Plante; b. d'une première pagination de 12 pages, contenant : *Antonii Thysii I. C. Discursus Oratorius ad illustrissimum comitem I. Mauritium Nassavium, etc.* L'ouvrage est illustré de 23 gravures et cartes hors texte; les deux premières (les portraits de Maurice de Nassau et de l'auteur) manquent dans certains exemplaires. Le poète chante les exploits de Jean-Maurice de Nassau-Siegen, dit l'Américain, homme distingué par ses talents militaires, sa valeur, son caractère entreprenant et les services signalés qu'il rendit à sa patrie. Il s'acquit une grande renommée peut-être plus encore par son administration au Brésil que par ses hauts faits de guerre, que célèbre avant tout Plante. Au point de vue historique, le livre de Plante, tout en tenant compte de son caractère poétique et panégyrique, n'est pas sans valeur. Les *argumenta* qui précèdent chacun des douze chants et les nombreuses cartes géographiques intercalées dans l'ouvrage, contiennent incontestablement des renseignements précieux pour l'histoire de cette colonie perdue par la Hollande à cause de la parcimonie exagérée de la Compagnie des Indes occidentales. N'oublions pas, en effet, qu'il s'agit ici du récit d'un témoin oculaire, partial et enthousiaste pour son héros, nous l'accordons, mais très bien placé pour traiter son sujet. Quant à la valeur littéraire

de l'ouvrage, s'il a mérité les éloges de ceux qui lui ont consacré des épigrammes dans l'introduction, il a suscité chez d'autres de très vives critiques. Nicolas Heinsius dans ses *Saturnalia* (publiées en 1648, où Plante est désigné sous le nom de Franciscus Santra) et plus tard dans diverses lettres (publiées par Burmannus: *Sylloge epistolarum a viris illustribus...*, t. III, p. 208 et 806) cherche à le ridiculiser. Jac.-Henr. Hœufft de Dordrecht (*Parnassus latino-belgicus*, etc., p. 183) et Peerlkamp (*De Poëtis Neerland.*, p. 414) le traitent, en même temps que Cornelius Bojus, de « mediocris poëta » et d'adulateur de Huygens et de Cats. J.-G. de Crane (*Oratio de Mauritio Nassaviæ principe, cognomine Americano*, etc., p. 218 et 233) le considère comme un inepte imitateur de Virgile, et vraiment, lorsqu'on lit les deux premiers vers des *Mauritiados* :

*Bella ducemque cano, primis qui victor ab annis
Hesperias invasit opes, ferroque cruenta.*

on est tenté de croire que ce reproche n'est pas immérité. Il est vrai que de Crane s'empresse d'ajouter que, pour le reste, Plante était *vir bonus et doctus*. Hermans enfin (*Kritisch overzicht der boekwerken betrekkelijk de geschiedenis der stad en Baronie van Breda*, paru dans les *Bydragen tot de Geschiedenis van Noord-Nederland*, t. I, p. 262 et 343) le juge tout aussi défavorablement.

La muse épique était-elle épuisée chez Plante après cet effort considérable, ou bien les jugements sévères sur son œuvre l'avaient-ils momentanément découragé, toujours est-il que, dans la vie retirée qu'il mena à son retour du Brésil, dans la petite bourgade de Striën, il se borna désormais à se consacrer tout entier à des ouvrages de piété.

Dès 1649 parut de lui, à Dordrecht, sous le titre de *Epigrammata sacra in Confessionem Fidei Religionis Reformatae et Catechesin*, un opuscule contenant des quatrains sur divers articles de foi, et un catéchisme avec des questions et réponses, ces dernières en vers. Ce livre fut employé jadis dans les écoles latines en Hollande. Plus tard, il publia la *Therianthropologia*, édité avec des notes

de Cornelius Bojus, et *Bredæ venerabili admodum et speciosissimo synodo Zuyl-Hollandiæ Bredæ jam primum congregatæ salutem et benedictionem a primo salutis et benedictionis fonte Deo ter optimo maximo ex animo precatur senatus populusque Bredanus, anno Domini 1686, 9 Jul.* Breda, Corn. Seldenslagh, 1686; in-plano. Vers la fin de sa vie, les faits d'armes des princes hollandais semblent avoir réveillé la muse de sa jeunesse, et l'année même qui précéda sa mort, il fit paraître un recueil de poésies intitulées : *Regis Guilielmi III expeditiones Britannicæ*. Breda, 1689; in-fol. Cet ouvrage était divisé en trois parties, dont les deux premières seules ont paru. La mort aura empêché le poète d'achever son œuvre.

Plante cultiva aussi les lettres néerlandaises. Son nom figure parmi les poètes qui chantèrent la mort de Huygens (*Lijkgedichten op Huygens*, p. 5 et suiv.), et Muller (*Catalog. van Pamfletten*, III, no 7368) cite un *factum* intitulé : *Verjaardagh van ... de Princesse douairière van Orange geiert den 28 Aug. 1675*. Amsterdam; in-plano, signé *Franc. Plante, SS. Th. Doct. et prof. Bredæ*.

Joseph Cuvellier.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. II, p. 97. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek* et les ouvrages y renseignés (la plupart très fautivement). — Les ouvrages cités dans cette notice.

* **PLANTIN** (Christophe), imprimeur anversoïso du xvi^e siècle. Il naquit près de Tours en Touraine, probablement au village de Saint-Avertin, où, de son vivant, habitaient encore de nombreux membres d'une famille de son nom. La date de sa naissance est incertaine. Sur la pierre sépulcrale qui lui fut érigée à la cathédrale d'Anvers par sa veuve et ses enfants, on lit qu'il mourut le 1^{er} juillet 1589 et vécut soixante-quinze ans; il serait donc né en 1514. Son portrait, gravé par Jean Wiericx, en 1588, atteste qu'en cette année il était âgé de soixante-quatorze ans et confirme ainsi la date inscrite sur l'építaphe. Mais sur un exemplaire de ce même portrait,

un petit-fils de Plantin, François Raphelegien, annota que, malgré des témoignages aussi positifs, cette date, fournie par son grand-père au déclin de sa vie, était fautive. Lui-même pouvait affirmer, d'après des lettres écrites par le défunt dans un âge moins avancé, qu'à sa mort il avait à peine dépassé l'âge de soixante-dix ans (il est clair que François Raphelegien aurait dû écrire soixante-neuf ans) et qu'il était né au mois de mai 1520. Nous trouvons cette assertion confirmée par l'inscription d'une ancienne copie d'un portrait peint de Plantin, où il est dit qu'en 1584 il était âgé de soixante-quatre ans. Le célèbre imprimeur n'était pas lui-même bien sûr de la date de sa naissance, et dans divers documents officiels, son propre témoignage varie sur ce point. Dans des actes conservés aux archives de la ville d'Anvers, il atteste successivement qu'il est né en 1518, 1519, 1520 et 1525. La date la plus probable nous semble être celle donnée par son petit-fils, c'est-à-dire 1520.

Sur les premières années de sa vie, un de ses compagnons d'enfance, nommé Pierre Porret, a fourni des renseignements précieux. Dans une lettre adressée à Plantin lui-même, il lui rappelle que son père, fuyant la peste, vint se réfugier à Lyon. Là il entra au service de Claude Porret, obéancier de Saint-Just. Celui-ci le chargea d'accompagner son neveu, Pierre Puppier, qui alla étudier à Orléans d'abord, à Paris ensuite. Dans cette dernière ville, le jeune Christophe, qui avait suivi son père, fut abandonné par lui; il se rendit à Caen où il apprit la typographie et épousa Jeanne Rivière. En 1549, il alla s'établir à Anvers, où l'art qu'il exerçait était alors très florissant. Il se fit recevoir bourgeois de cette ville le 21 mars 1550; la même année, il se fit inscrire comme imprimeur dans les registres de la corporation de Saint-Luc. Cependant il commença par exercer le métier de relieur, qu'il avait appris, en même temps que la typographie, à Caen, chez son patron, Robert Macé, deuxième de ce nom.

A Anvers, Plantin habita d'abord le

rempart des Lombards, dans le quartier où étaient établis les divers métiers du livre. Dans une note fournie, en 1604, à Gilles Schoondonck, qui réunissait des matériaux pour un ouvrage sur les choses remarquables de son siècle, Balthasar Moretus écrit que son grand-père s'établit près de la Bourse, qu'il y exerçait le métier de maroquinier et de relieur et était en grande faveur auprès des négociants qui achetaient ses coffrets et auprès des savants qui lui reliait les livres. Un soir qu'il portait un écriin à Gabriel de Çayas, le secrétaire de Philippe II, qui voulait envoyer à la reine d'Espagne une pierre précieuse de grande valeur, il fut attaqué par des hommes masqués qui le blessèrent grièvement. Il guérit, mais ne fut plus en état d'exercer son ancien métier. Il ouvrit un atelier d'imprimeur dans la maison qu'il occupait rue des Douze-Mois, où nous le trouvons encore établi en 1555 et en 1556. En 1557, il quitta cette maison et alla habiter la *Licorne d'or* (den Gulden Eenhoorn), située dans la Kammerstraat, la rue des Peignes actuelle. Dès l'année 1561, il adopta l'enseigne du *Compas d'or*, qu'il substitua à celle de la *Licorne d'or*.

La première édition plantinienne parut en 1555 et porte le titre de *La Institutione di una fanciulla nata nobilmente. L'Institution d'une fille de noble maison*; le texte italien est accompagné d'une traduction française. La publication se fit à frais communs avec Jean Bellère, et une partie des exemplaires portent l'adresse de ce dernier imprimeur. Dans la même année, Plantin fit paraître encore neuf autres ouvrages, dont six seulement nous sont connus par des exemplaires conservés. Certains livres de la première année portent la première marque de l'imprimerie plantinienne figurant un vigneron coupant un cep de vigne qui enlace un orme; elle porte la devise : *Exerce imperia et ramos compesce fluentes*. En 1556, il adopta sa seconde marque, où est représentée une vigne entourant de ses branches un arbre, avec la devise : *Christus vera vitis*; en cette année, il publia dix ouvrages. En 1557,

il changea encore une fois de marque et adopta celle du compas, que lui et ses descendants conservèrent pendant plus de trois siècles et que, dans ses différentes formes, il rendit célèbre dans le monde entier. Elle figure un compas dont l'une des pointes est posée sur une tablette et dont l'autre trace un cercle, avec la devise : *Labore et Constantia*. Le Travail est figuré par la pointe tournoyante, la Constance par la pointe immobile. L'écusson portant cet emblème est tenu par deux figures, un laboureur et une femme tenant une croix en main. Au XVII^e siècle, ses descendants changèrent ces deux personnages symboliques en Hercule tenant la massue (le Travail) et une femme appuyant une main sur un socle (la Constance).

L'activité de l'officine plantinienne s'accrut considérablement au cours des quatre années suivantes; Plantin noua des relations avec des confrères de Paris et imprima pour certains d'entre eux, notamment pour Arnold Langelier et Martin Le Jeune, une partie de ses éditions. A partir de 1558, il publie des ouvrages illustrés de gravures sur bois; en 1559, il fait paraître en flamand, en français, en allemand, en italien et en espagnol l'un des plus beaux livres sortis de ses presses : *La Magnifique et Sumptueuse Pompe Funebre, faite aux obseques et funerailles du tresgrand et tresvictorieux empereur Charles cinquième, celebrées en la ville de Bruxelles le XXIX jour du mois de decembre MDLVIII par Philippes roy catholique d'Espagne son fils*, un in-folio illustré de planches gravées sur cuivre, publié aux frais du gouvernement. En peu d'années, Plantin acquit le premier rang parmi les imprimeurs anversoises. En 1561, les ouvrages imprimés par lui atteignent le nombre de trente; ils comprennent des livres scolaires, des livres liturgiques ou scientifiques et des classiques en format de poche. Plusieurs des éditions des premiers temps furent faites aux frais de ses confrères anversoises, ou bien de compte à demi avec eux ou avec des éditeurs de Cologne.

En 1562, une crise grave vint brus-

quement arrêter le développement de la jeune officine. Plantin fut accusé de pactiser avec les adhérents de la doctrine nouvelle et d'avoir imprimé un ouvrage hétérodoxe, intitulé : *Briefve instruction pour prier*, et d'autres opuscules suspects. Sous le coup de cette accusation, il crut prudent de quitter le pays. En janvier 1562, il se réfugia à Paris; ses biens et le matériel de son imprimerie furent vendus publiquement; trois de ses ouvriers furent arrêtés, deux autres s'enfuirent. Les accusations portées contre Plantin furent abandonnées faute de preuves; il sortit indemne du procès. Il rentra à Anvers au mois de septembre 1563 et immédiatement après il rouvrit son atelier.

Le 26 novembre 1563, il s'associa avec quatre notables anversoises qui lui fournirent les capitaux nécessaires pour reprendre ses travaux et leur donner une extension considérable. L'association prenait cours à partir du 1^{er} octobre de la même année; elle était conclue pour quatre années et ne fut pas renouvelée à l'expiration de ce terme. En 1563, Plantin racheta une minime partie de ses anciens outils et remplaça le reste par un matériel perfectionné. Les produits sortis de ses presses durant les années de l'association comptent parmi les publications les plus parfaites que lui-même ou tout autre typographe ait jamais fournies. De cette période datent peu d'ouvrages étendus; les classiques latins y tiennent le premier rang; les livres de dévotion et les traités scientifiques viennent en second ordre; une place considérable est occupée par les livres d'emblèmes, illustrés de nombreuses et admirables vignettes gravées sur bois; les plus anciens ouvrages de botanique, tout aussi abondamment illustrés, datent de cette époque.

Dès l'année 1566, Plantin avait formé le projet de publier une bible polyglotte; en 1568, il mit résolument la main à cet ouvrage, le plus important qu'il ait produit, le chef-d'œuvre de notre typographie nationale. Par l'intermédiaire du cardinal de Granvelle, qui fut et resta dès lors son puissant protecteur,

il s'était assuré l'intervention de Philippe II. Le roi lui accorda un subside de 12,000 florins à rembourser en exemplaires de la Bible, et lui envoya son propre chapelain, Arias Montanus, érudit en langues orientales, pour surveiller l'exécution et corriger les épreuves. Plantin s'adjoignit d'autres savants du plus grand mérite pour le seconder dans son entreprise : en premier lieu, François Raphelengien qui, plus tard, devint son gendre; les frères Guy et Nicolas Le Fèvre de la Boderie, André Masius, Joannes Harleminus (Jean Willem), d'autres encore. Les correcteurs ordinaires, dont Corneille Kiel était le principal, assistaient également Arias Montanus dans sa vaste tâche. Plantin se procura des caractères nécessaires chez les plus renommés graveurs, Robert Granjon, de Lyon, et Guillaume Le Bé, de Paris, qui lui fournirent les poinçons ou les matrices. Des ouvriers à son service firent les fontes des différents types. Corneille de Bomberghe, d'Anvers, fournit les caractères hébraïques de format plus petit ayant appartenu à son frère Daniel Bomberghe, de Venise. On commença la composition au mois de juillet 1568, le travail fut terminé le 31 mai 1572; une réimpression des trois volumes de l'*Apparatus Sacer*, entreprise le 2 août de la même année, fut terminée le 14 août 1573. La *Bible polyglotte* se compose de huit volumes. Les quatre premiers renferment l'Ancien Testament en hébreu avec la traduction latine de la Vulgate, la version grecque des Septante et la traduction latine de cette dernière, ainsi que la paraphrase chaldéenne avec une traduction latine. Le cinquième tome contient les Évangiles en grec, avec la traduction latine, et en syriaque, avec les transcriptions en caractères hébreux, et une traduction latine. Les trois derniers volumes forment l'*Apparatus Sacer*, qui se compose d'un volume contenant les textes primitifs avec la traduction latine interlinéaire, et de deux volumes renfermant divers dictionnaires, grammaires et traités scientifiques se rapportant au texte sacré.

L'approbation de l'œuvre par le pape n'alla pas sans quelque difficulté : Arias Montanus fut obligé de se rendre lui-même à Rome pour l'obtenir; le 23 août 1572, Grégoire XIII l'accorda sous forme de bref papal adressé à Philippe II. Cette haute intervention ne réduisit pas au silence les théologiens espagnols, qui soutenaient que, l'église catholique ne reconnaissant d'autre autorité que celle de la Vulgate, la publication et la traduction de tout autre texte des Écritures saintes étaient œuvre inutile et même dangereuse. Les polémiques se continuèrent jusqu'en 1580. Arias cependant réduisit ses adversaires au silence et sortit triomphant de la lutte.

De concert avec l'impression de la *Bible polyglotte*, Plantin mena une autre entreprise fort importante. Le Concile de Trente décréta le 4 décembre 1563, le jour même où il termina ses travaux, que le Souverain Pontife chargerait les pères qui avaient résolu la question du Catéchisme catholique d'examiner celle du Missel et du Bréviaire. En exécution de cette décision, Pie V fit paraître, le 9 juillet 1568, un bref apostolique réglant la rédaction du Bréviaire; l'ordonnance touchant le Missel parut le 14 juillet 1570. Le pape abolit les anciens bréviaires qui différaient presque de diocèse à diocèse; il n'excepta de cette décision que les éditions à l'usage de certaines églises ou couvents, pour autant qu'elles fussent approuvées dès l'origine de ces communautés ou usitées depuis plus de deux cents ans. Une décision pareille fut prise pour le Missel. Il s'ensuivit que presque toutes les églises du monde catholique durent renouveler leurs livres liturgiques. Le pape accorda le monopole de l'impression du Bréviaire à Paul Manuce, le célèbre imprimeur de Venise, qui s'était établi à Rome; l'imprimeur romain Barthélemi Faletti obtint celui du Missel. Plantin s'entendit avec ses deux confrères pour acheter le privilège d'imprimer les deux ouvrages pour les Pays-Bas espagnols; l'accord intervenu entre lui et Paul Manuce date du 11 août 1568; en 1570, il s'entendit avec les héritiers de Barthélemi

Faletti. Le cardinal Granvelle était activement intervenu en faveur de Plantin dans ces deux négociations. Notre imprimeur ne se contenta pas du privilège concernant les Pays-Bas : le 28 juillet 1570, il obtint du pape l'autorisation d'imprimer également le Missel pour la Hongrie et certaines parties de l'Allemagne. A la fin de la même année, Philippe II obtint l'autorisation de faire imprimer les livres liturgiques pour ses États. Le roi exploita lui-même ce privilège pour l'Espagne et chargea l'imprimeur anversoïse de lui fournir les exemplaires nécessaires. Plantin reçut en même temps du pape et du roi le monopole de l'impression des Missels, des Bréviaires, des Diurnaux et des Heures pour tous les États de Philippe II. L'utilisation de cette faveur le força à développer une activité fiévreuse durant les premières années.

En 1569, il fournit quatre éditions du Bréviaire in-8° et une in-16; en 1570, il fit une édition du même livre en deux volumes; en 1571, il acheva la seconde édition in-16; en 1572, une troisième édition du même format; en 1573, il fit paraître une édition in-folio; en 1575, une autre in-4°. En 1571, il imprima la première édition du Missel; en 1572, il en fit trois autres, toutes de format in-folio; en 1573, il publia deux éditions in-4° et une in-folio; en 1574, deux éditions in-folio et une in-4°. La majeure partie de ces impressions furent faites aux frais du roi Philippe II et expédiées en Espagne. Ce n'étaient pas seulement des Bréviaires et des Missels que Plantin fournit au roi, mais encore des Heures, des Hymnes, des Diurnaux et des Offices de saint Jérôme et de saint Jacques. Le nombre de livres fournis au roi au cours de 1569 à 1575 se monta à soixante-deux mille quatre cent soixante-douze, qui lui furent payés 97,318 florins 10 1/2 sous, soit environ 800,000 francs de notre monnaie. Les troubles survenus dans nos contrées en 1576 interrompirent pendant une dizaine d'années la domination du roi dans nos provinces et mirent un terme aux transactions entre Plantin et Philippe II. Mais le

monopole des livres liturgiques pour les pays espagnols resta acquis à l'office plantinienne jusqu'à la veille de la Révolution française, et constitua, durant trois siècles, la principale source de ses revenus.

Outre les Bréviaires, les Missels et les livres liturgiques secondaires, Plantin fit encore paraître à cette époque des livres de chœur très importants : le Psautier en 1571, l'Antiphonaire en 1572, tous deux de format grand in-folio en superbes caractères gothiques. Il prépara également deux éditions nouvelles de l'Antiphonaire, l'une de la forme commune et une autre de plus grand format, destinées toutes deux à l'Espagne, ainsi qu'une édition du *Graduale Romanum*. Mais les malheurs des temps l'empêchèrent de terminer ces divers travaux.

Une œuvre moindre en importance matérielle, mais très remarquable par sa valeur scientifique, occupa Plantin durant la même période. Il était venu à Anvers sans connaître un mot de flamand, la langue de ses ouvriers et de ses nouveaux concitoyens. Il sentit vivement les inconvénients de cette situation et s'appliqua de bonne heure à y remédier. Aussitôt après son arrivée dans notre pays, il nota les mots dont on se servait autour de lui et y ajouta les termes français correspondants. Il rédigea ainsi un vocabulaire à son usage personnel. Il s'aperçut que les listes de mots que Gabriel Meurier et d'autres avaient fait imprimer ne répondaient pas aux besoins de celui qui voulait apprendre sérieusement la langue; et comme il n'existait pas de dictionnaire complet, il résolut, lui, l'étranger nouveau venu, d'en créer un. Il s'adressa donc à plusieurs personnes compétentes et les chargea de faire chacune un dictionnaire flamand-français sur un plan différent : l'un traduisit les mots du dictionnaire latin-français en flamand; un autre fit le même travail pour le dictionnaire français-latin; un troisième recueillit les mots dans les vocabulaires flamands et allemands et les tourna en latin; un quatrième travailla à sa

guise. Puis il fit conférer les auteurs des différentes listes pour composer, à l'aide des matériaux apportés par chacun d'eux, un travail d'ensemble. En 1567, il en commença l'impression, mais le résultat acquis par les collaborateurs ne répondant pas à son attente, il arrêta l'ouvrage. Il le reprit en 1572 avec la ferme intention de le faire aboutir et, effectivement, il put faire paraître, en 1573, son *Thesaurus theutonica lingua*, le premier dictionnaire de la langue néerlandaise. L'un de ceux qui avaient collaboré à ce travail était un des correcteurs de Plantin, Corneille Kiel ou van Kiel, qui s'est rendu si méritoire et si célèbre par ses publications postérieures. Il reprit pour son compte la réalisation de l'idée de Plantin et fit paraître, en 1574, son *Etymologicum teutonica lingua*, dictionnaire flamand-latin qui, dans sa forme primitive, n'était qu'une sorte d'abrégé du *Thesaurus* de Plantin, mais qui se développa dans les éditions postérieures que l'auteur en publia et devint ce qu'il est resté jusqu'à nos jours : l'œuvre la plus importante pour la connaissance de la langue néerlandaise au xvi^e siècle, le premier monument scientifique consacré à l'étude de cet idiome.

Plantin n'avait pas achevé l'impression de la Bible polyglotte, ou de la Bible royale, comme il appelle ordinairement cette œuvre grandiose, qu'il prépara la publication d'œuvres théologiques considérables. Tout d'abord il songea à faire paraître une édition revue des pères de l'église. Il s'entendit avec plusieurs professeurs de l'université de Louvain pour conduire cette entreprise. Thomas Gozæus, et après sa mort, survenue avant le commencement de l'impression, Jean Molanus, en prirent la direction et se firent aider par plusieurs de leurs collègues et par d'autres théologiens. Les œuvres de saint Augustin vinrent en premier lieu; on en commença l'impression en 1575; elles furent terminées en 1577 et parurent en cinq volumes in-folio. La moitié de l'édition fut cédée à Armand Mylius, le représentant à Anvers des Birckmann, de

Cologne. Les œuvres de saint Jérôme suivirent; elles furent en grande partie imprimées par Servatius Sassenus, de Louvain, pour compte de Plantin, qui en prit un tiers, et d'Armand Mylius, qui se réserva les deux autres tiers. Plantin lui-même n'en exécuta qu'une petite partie. L'ouvrage parut en 1579, en neuf tomes in-folio, reliés en quatre ou en cinq volumes. Il prépara encore une édition des œuvres de Tertullien, mais il céda ses droits à Michel Sonnius, de Paris, qui l'imprima et lui en céda cinq cents exemplaires au prix coûtant. Plantin imprima lui-même une Bible française en 1578 et une Bible latine en 1583, toutes deux de format in-folio et d'exécution remarquable.

Durant la période de 1563 à 1583, la plus troublée que traversèrent nos provinces, Plantin ne fit pas seulement paraître les vastes ouvrages que nous venons de citer, il publia encore une longue série de livres scientifiques, tous très remarquables, et devenus tous célèbres : ce furent les travaux sur la botanique de Rembert Dodoens (Dodonaeus), de Charles de L'Escluse (Clusius) et de Mathieu de Lobel; puis la description des Pays-Bas, par Louis Guicciardini, dont Guillaume Silvius avait publié les éditions antérieures et que Plantin fit paraître en italien en 1581 et en français en 1582. Plusieurs ouvrages historiques de grande importance sortirent de ses presses : l'histoire de Gênes (*Senatus populique genuensis rerum domi forisque gestarum historiae atque annales*) en 1579; l'histoire de la Perse (*Persicarum rerum historia*) en 1583, toutes deux par l'Italien Pierre Bizari, établi à Anvers; l'histoire d'Espagne (*Compendio historial de las chronicas y universal historia de todos los reynos d'España*), par Estevan de Garibay y Camallos, parue en 1571 et imprimée pour Plantin par Jean Verwithagen et Thierry Vander Linden; *Les Chroniques et Annales de Flandre*, par Pierre d'Oudgherst, parues la même année. En 1579, il imprima pour la première fois l'Atlas d'Ortelius, qu'avant lui Gilles Coppens avait publié, et dont Plantin et ses suc-

cesseurs donnèrent encore de nombreuses éditions latines, françaises, flamandes, italiennes et espagnoles. En 1578, il publia la *Synonymia geographica* et en 1584 l'*Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes* du même auteur. Son activité ne fut pas moindre pour les ouvrages de jurisprudence. En 1567, il avait fait paraître, en dix volumes in-8°, le *Corpus juris civilis* de Russardus et de Duarenus; en 1573, il s'associa avec Philippe Nutius et avec les héritiers de Jean Steelsius pour publier la collection du droit canon en trois volumes in-folio. Pour le premier volume, *Decretum Gratiani*, les associés avaient acquis une bonne partie des exemplaires de l'édition de Guillaume Desboys, parue en 1561; ils firent imprimer le deuxième, *Sextus Decretalium liber*, par Philippe Nutius; le troisième, *Decretales Gregorii*, par Jean Verwithagen. En 1575, Plantin imprima, en un énorme volume, le *Corpus civile* de Louis Le Caron ou Charondas. La même année parurent les *Pandectæ juris civilis*, en trois volumes in-folio; *Codicis Justiniani libri XII*, *Institutionum libri quatuor* et *Volumen legum parvum*, chacun en un volume in-folio. Ces six volumes furent publiés à frais communs par Plantin et par Philippe Nutius, et imprimés en partie par ce dernier, en partie par Jean Verwithagen.

Durant la même période, Plantin continua la publication des classiques latins et grecs et édita des ouvrages de littérature, de sciences et de dévotion en nombre si considérable que nous devons renoncer à toute tentative de les faire connaître plus en détail. Contentons-nous de mentionner seulement les œuvres des musiciens de son temps qu'il fit paraître : les *Chansons françaises* de Philippe de Mons, les *VIII Missæ* de Georges de la Hele, les *Cantiones sacræ* d'André Pevernage, les *Cantiones tum sacræ tum profanæ* de Jacques de Bruck, une messe de Philippe de Mons, quatre messes d'Alard du Gauquier, les *Chansons françoyses*, les *Madrigaux italiens* du même, les *Cantiones musicæ* de Séverin Cornet et quatre messes de Jacques de

Kerle. Les chansons furent éditées en format in-4°; les messes furent imprimées sur le très grand et très beau papier que Plantin avait acheté pour l'Antiphonaire d'Espagne et avec les caractères superbes qu'il avait fait faire pour la même publication, mais qu'il n'avait pu utiliser.

En 1576, Plantin établit son atelier dans une grande maison de la rue Haute, près de la porte Saint-Jean, qu'il venait de louer. Après le sac de la ville, en novembre de la même année, il ne conserva que la moitié de cette maison, celle qui, par une porte au fond du jardin, donnait sur le Marché-du-Vendredi. En 1579, il acheta cette partie et y fit exécuter différentes constructions. Lui-même et ses descendants conservèrent cependant, jusqu'en 1638, la maison de la Kammerstraat, où resta établie leur maison de vente.

En 1583, une crise nouvelle se produisit dans la carrière de Plantin. Ses vastes et nombreuses entreprises avaient toujours dépassé ses moyens financiers; les subsides que le roi lui avait fait espérer ne lui furent payés que partiellement et très irrégulièrement; les guerres surtout qui dévastaient nos contrées, et les troubles effroyables, dont elles furent le théâtre à cette époque, étaient venus entraver le commerce et avaient détourné les esprits des travaux pacifiques de l'étude. L'industrie du livre devait en souffrir en premier lieu, et c'est un des faits les plus étonnants dans la vie de notre imprimeur que dans des circonstances si désastreuses, il ait pu accomplir le travail gigantesque qu'il a fourni. Longtemps il lutta contre les difficultés; des protecteurs puissants, à la tête desquels se trouvait le cardinal Granvelle, lui avancèrent des fonds; il vendit une partie de ses propriétés et de son matériel et para ainsi aux besoins les plus pressants, mais il ne parvint pas à se libérer complètement. Sa situation était déjà fort compromise au mois de septembre 1576; la Furie espagnole, qui éclata le 4 novembre suivant, lui porta encore un rude coup; il fut rançonné neuf fois par les soldats espagnols.

Et cependant il ne perdit pas courage ; il réussit à satisfaire les plus impatientes de ses créanciers et tint bon encore pendant plusieurs années ; mais enfin, se sentant impuissant à faire face à toutes les difficultés, il songea à quitter Anvers. A différentes reprises, il avait été invité à s'établir en pays étranger : le roi d'Espagne, le roi de France, le duc de Savoie l'avaient appelé dans leurs États ; il résista à leurs offres et se décida à s'établir à Leyde, où son ami, le professeur Juste Lipse, l'avait engagé à ouvrir une officine et où il fut nommé imprimeur de la jeune université. Il confia la direction de son atelier d'Anvers à ses gendres, François Raphelengien et Jean Moretus. Le 1^{er} mai 1583, il accepta ses nouvelles fonctions. Il emporta trois presses à Leyde, où il s'était établi depuis le mois de janvier de cette année ; il y fit paraître un grand nombre de livres, tandis que son officine d'Anvers continua, sur un pied plus modeste, il est vrai, ses travaux.

Au commencement du mois d'août 1585, il quitta la ville universitaire pour retourner à Anvers. La route directe était si peu sûre qu'il crut prudent de faire un grand détour par l'Allemagne. A Amsterdam, il s'embarqua pour Hambourg, et de là il gagna Francfort et se rendit par Cologne à Anvers, où il n'arriva qu'au mois de novembre. Il reprit sa place à la tête de son imprimerie ; mais dans les quelques années qu'il la dirigea encore, elle ne regagna plus son activité d'autrefois. Il mourut le 1^{er} juillet 1589 et fut enterré dans le pourtour de la cathédrale, où le monument sépulcral qui lui fut élevé par sa veuve, ses filles et ses gendres existe toujours.

De son mariage avec Jeanne Rivière, il avait eu six enfants, un fils qui mourut en bas âge et cinq filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa François Raphelengien, le savant correcteur ; la seconde, Martine, devint la femme de Jean Moretus ou Moerentorf, le contremaître de Plantin ; la troisième, Madeleine, se maria avec Gilles Beys, que Plantin mit à la tête de la librairie qu'il avait fondée à Paris et qu'en 1577 il vendit à Michel

Sonnus ; la quatrième, Catherine, épousa en premières noces Jean Gassen, de Paris, et en secondes noces Hans Arents, *alias* Spierinck ; la cinquième, Henriette, épousa Pierre Moerentorf, frère de Jean. Par son testament, Plantin laissa son imprimerie d'Anvers, avec tout ce qu'elle contenait en matériel et livres, de même que la librairie de la Kammerstraat et le magasin à Francfort, à son gendre Jean Moretus. François Raphelengien hérita de l'imprimerie de Leyde à la tête de laquelle il se trouvait depuis 1585 ; les autres enfants reçurent leur part en argent ou en propriétés bâties. Jean Moretus, qui avait été considérablement favorisé par un prélegs, renonça à une bonne partie des avantages que ses beaux-parents lui avaient accordés. Dans les dernières années de sa vie, Plantin avait réussi à éteindre toutes ses dettes et la fortune qu'il laissa à ses héritiers était considérable ; elle représentait, en monnaie de notre temps, une somme de 1,200,000 francs, consistant pour les deux tiers en livres et pour le reste en matériel d'imprimerie et en immeubles. Parmi ces derniers, la première place appartenait à la vaste maison qu'occupait, au Marché-du-Vendredi, à Anvers, l'officine plantinienne. Jean Moretus en hérita avec tout ce qu'elle renfermait en matériel et en œuvres d'art. Elle passa à ses héritiers qui, pendant près de trois siècles, par respect pour la mémoire de leur illustre aïeul, la conservèrent intégralement et la transmièrent de génération en génération. Certains d'entre eux, et spécialement Balthasar Moretus, le petit-fils du fondateur, l'enrichirent encore et en firent le monument, moitié palais, moitié atelier, qui existe toujours. Vendue en 1876 à la ville d'Anvers, la maison de Plantin, avec son admirable matériel typographique, ses trésors artistiques, sa riche bibliothèque, est devenue le Musée Plantin-Moretus, la seule maison industrielle que les siècles passés nous ont léguée, et qui méritait bien d'être conservée telle que son fondateur l'a établie et telle que ses descendants l'ont complétée.

Plantin était digne de la vénération que les Moretus lui ont témoignée et de notre admiration non moins vive. Les entreprises qu'il a menées à bonne fin sont énormes, les qualités dont il a fait preuve sont exceptionnelles, l'influence qu'il a exercée est multiple et bienfaisante. Nous avons rappelé à larges traits ses travaux, nous avons dit dans quelles circonstances néfastes il les accomplit, en un pays où il était arrivé inconnu à tous, par la seule force de son travail et de sa constance, comme il le proclama lui-même, et, ajoutons-le, grâce à sa haute intelligence. Il avait fait des études élémentaires et, dans ses jeunes années, il avait pris goût à la poésie; dans les premiers temps qu'il dirigeait son imprimerie, il composa quelques pièces de vers habilement tournées; il écrivait le latin et connaissait encore, outre sa langue maternelle, le flamand et l'espagnol. Il avait le goût des arts et s'attacha à orner ses livres d'admirables lettrines de toutes dimensions, de frontispices, de vignettes et de gravures sur bois ou sur cuivre du meilleur goût. Nul imprimeur de son époque n'illustra aussi richement ses publications. Ses nombreuses éditions des *Emblèmes* de Sambucus, d'Adrien Junius, d'Alciat, ses fables de Faërne, ses récits de voyages, ses abondantes publications de botanique, avec leurs milliers de figures de plantes, les superbes illustrations de ses *Missels* et *Bréviaires* et tant d'autres livres ornés de gravures sur bois témoignent de son goût artistique. Il ne fut pas moins prodigue de gravures sur cuivre pour l'ornementation de ses livres. La *Magnifique et Sumptueuse Pompe Funèbre de Charles-Quint*, les *Icones veterum aliquot ac recentium medicorum philosophorumque* de Sambucus, l'*Entrée du duc d'Alençon*, les *Humanae salutis Monumenta*, la Bible latine de 1583, les cartes géographiques, les plans de villes, les portraits des souverains répandus dans ses éditions sont là pour l'attester. Il dirigeait toute une pléiade d'artistes, faisant dessiner ses frontispices par Godfried Ballain, de Paris, par Crispin Van den Broeck, par Luc d'Heere, par

Martin De Vos, par Pierre Huys et par Pierre Vander Borch; il les fit graver, par ce dernier, par Arnold Nicolai, Antoine van Leest, Gérard Janssen de Kampen, Corneille Muller, Guillaume van Parys, les frères Wiericx, Abraham Debruyn, Jean Sadeler, Pierre Van der Heyden, par d'autres encore.

Plus grande et plus efficace fut son influence sur le mouvement scientifique de son époque. Nous avons rappelé ce qu'il fit pour la lexicographie néerlandaise; lors de l'impression de la Bible royale, sa maison fut le lieu de réunion et de travail des orientalistes les plus célèbres de l'Europe. Pendant de longues années, elle fut le centre d'où sortirent les ouvrages les plus remarquables sur la botanique, la jurisprudence, la géographie, l'histoire; ses collaborateurs habituels et ses correcteurs furent des savants distingués; ils s'appelaient Corneille Kiel, Théodore Poelman, Victor Giselinus, Jacques Grévin, et portaient des noms moins généralement connus; son ami intime était Juste Lipse, dont il imprimait les livres et qui possédait sa chambre dans l'officine.

Ses relations s'étendaient par toute l'Europe. Il fréquenta régulièrement les foires de Francfort ou s'y fit représenter par son gendre Jean Moretus; il avait un dépôt dans cette ville et fonda une succursale à Paris d'abord, à Leyde ensuite. Il avait un agent en Espagne; il était en rapports suivis avec les principaux libraires de tous les pays. L'importance de son établissement dépassa beaucoup celle des plus fameuses imprimeries de son siècle: en 1575, au temps de sa plus grande activité, 75 ouvriers sont occupés dans son officine et le nombre total de ceux qu'il emploie se monte à 160. Des imprimeurs d'Anvers et de Louvain travaillaient pour lui; il tirait la plupart de ses papiers de France; il achetait ses poinçons et ses matrices en France et à Gand. A partir de 1563, une fonderie de caractères est établie dans son officine. Il fit dessiner et graver sur bois, par les meilleurs artistes du pays, les nombreuses séries de ses admirables alphabets historiés.

Une des faces les plus curieuses de la vie de Plantin est fournie par ses évolutions religieuses et par ses relations avec l'église catholique et les sectes de son époque. Pendant son séjour à Caen, il fut probablement en relations avec les Réformés dont son patron, Robert Macé, faisait partie. Nous avons vu qu'en 1562 il fut soupçonné d'hétérodoxie; en 1567, son nom figure sur la liste des Calvinistes dressée par l'agent espagnol Francisco Pays. Mais ce qui, de son vivant, a toujours été ignoré par les autorités ecclésiastiques et temporelles avec lesquelles il était en relations, c'est qu'il s'était affilié, dans le cours des premières années de son séjour à Anvers, à l'une des sectes anabaptistes qui pullulaient alors dans nos contrées. Cette secte s'appelait la Famille de la Charité (*Het Huis van Liefde*) et avait pour fondateur et chef Henri Nicolaes, qui était né à Munster, vint s'établir à Amsterdam et visita fréquemment Anvers pour propager ses idées. Le chef de la nouvelle église publia clandestinement de nombreux ouvrages, qu'il fit imprimer d'abord à Emden. Plus tard, Plantin travailla pour lui et de ses presses sortit *Den Spiegel der Gherechticheit*, qui formait, pour ainsi dire, le livre sacré de la secte.

Dans la suite, une scission se produisit dans la Famille de la Charité et une partie des adhérents d'Henri Nicolaes quitta le père de la secte pour former une chapelle dissidente dirigée par Henri Janssens, qui se faisait appeler Barrefelt, du nom de son village natal et signait ses livres du nom hébreu de Hiël. Barrefelt appelait ses adhérents de *Lief-hebbers der Waerheyt, deur den wteloedt van den Gheest des eenwesighen Levens* (Les Amis de la Vérité par l'influence de l'Esprit de la Vie identifiée). Plantin suivit Barrefelt; il devint et resta jusqu'à la fin de sa vie un de ses fidèles et imprima ses principaux ouvrages : *Het Boeck der Ghetuygenissen vanden Verborghen Acker-Schat* et les *Sendt-brieven*, et fut pendant de longues années en correspondance avec lui. Les lettres de Barrefelt à Plantin se sont

conservées; elles ont été retrouvées par nous dans le tiroir secret d'un ancien meuble de la maison de Plantin.

Henri Nicolaes et Barrefelt étaient des illuminés; le premier s'était improvisé élu du Seigneur pour fonder une nouvelle église dont il se proclama le chef suprême. Le second était un homme simple, ruminant dans son esprit exalté des idées confuses de perfection morale et de bonheur universel. Pour tous les deux, le culte extérieur n'avait aucune valeur; c'était un vain symbole que l'on pouvait adopter ou rejeter sans aucun inconvénient et sans renier ses convictions intimes. Le fond de la doctrine était la charité universelle par l'anéantissement de tout égoïsme, par l'abnégation la plus complète, par le dévouement absolu à ses semblables. Tous deux reconnaissaient la communication directe de l'homme avec la divinité, qui dictait à l'individu les points de sa croyance et les préceptes de sa vie. Barrefelt surtout appuyait sur ce point de la doctrine et proclamait l'identification avec le Christ comme l'état de perfection que l'homme devait atteindre. Ni l'un ni l'autre ne sont parvenus à formuler leur doctrine en formes claires et en termes intelligibles; leurs livres forment la phraséologie la plus nébuleuse et les exposés les plus incohérents que l'on puisse s'imaginer.

On peut se demander comment un esprit aussi lucide que l'était Plantin, un homme ayant à lutter contre les difficultés de la vie réelle et les ayant surmontées par son grand sens pratique, pouvait prêter l'oreille aux divagations des sectaires dont il embrassa la doctrine et imprima les livres. Il faut bien, pour se l'expliquer, admettre que cet homme si positif était doublé d'un rêveur mystique, aspirant à une perfection imaginaire. A plus forte raison peut-on s'étonner qu'il ait pu concilier sa conduite de catholique fervent avec son adhésion aux chapelles hétérodoxes. Il était le favori des sommités de l'église romaine : le cardinal de Granvelle, les abbés, les évêques belges; Philippe II l'avait protégé et soutenu dans ses travaux; le pape lui avait accordé des

privileges précieux et les censeurs ecclésiastiques ne tarissaient pas en éloges de ses mérites et vertus. Non seulement il avait publié les livres liturgiques et les Bibles, mais encore les Index des livres prohibés. Rien plus ; Philippe II l'avait honoré du titre de prototypographe et de surintendant sur le fait de l'imprimerie. En cette qualité, il était tenu d'examiner, au point de vue de leur habileté technique et de la pureté de la foi, ses confrères qui sollicitaient la maîtrise. Plantin accepta ce poste de confiance et l'exerça pendant plusieurs années. Et ce gardien de la pure orthodoxie, cet homme de confiance des inquisiteurs était l'ami intime de deux hérésiaques, leur adhérent dévoué, l'imprimeur de leurs livres, le propagateur de leurs idées ! Cependant, pour juger Plantin et son état d'âme, il faut tenir compte que les sectes anabaptistes auxquelles il était affilié se désintéressaient des dogmes, qu'elles exhortaient leurs disciples à rester dans leurs églises respectives. Elles ne se souciaient point du culte extérieur et voulaient former une famille de gens paisibles, s'aimant les uns les autres, se sacrifiant pour le prochain, renonçant aux biens matériels et à leur personnalité pour s'unir avec le Christ et vivre en lui ; leur doctrine était plus sociale que religieuse. Il faut croire que Plantin l'envisageait comme telle et qu'il fut un de ces dissidents que, de son temps, on appelait « libertins » et qui cherchaient la perfection morale en dehors des églises établies.

Bien des fois et à diverses époques de sa vie, son orthodoxie fut suspectée ; il eut à se défendre en 1568 et en 1585, mais en ces années, comme en 1562, il parvint à dépister les soupçons éveillés. Il vécut et mourut en odeur de parfaite orthodoxie.

Max Rooses.

Archives du Musée Plantin-Moretus. — Max Rooses, *Christophe Plantin-Moretus, imprimeur anversois*. — Id., *La correspondance de Christophe Plantin*. 2 vol. parus. — Id., *Les Rimes de Plantin*. — C. Ruelens et A. de Backer, *Annales plantiniennes*.

PLAUL (Pierre). Voir **PLAYOUL**.

* **PLAS (Pierre VANDE)**, peintre, né dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, mort à Bruxelles entre 1647 et 1661. L'artiste est renseigné par Corn. de Bie en termes élogieux. Il aurait, selon cet auteur, donné des preuves multiples de son mérite à Bruxelles et dans d'autres villes. Né en Hollande, assure le même historien, il finit ses jours à Bruxelles. C'est au musée de la capitale que se trouve l'unique échantillon de son pinceau connu jusqu'à ce jour. Dans une toile assez vaste, autour de la Vierge et de l'enfant Jésus, sont groupés, au nombre de dix, les doyens ou les syndics d'une corporation de métier, figures de grandeur naturelle. La signature *P. v. Plas* et la date, 1647, figurent au bas de ce morceau d'incontestable valeur picturale. Le catalogue officiel ajoute qu'une seconde production du même peintre est renseignée par les inventaires. Elle représentait, comme la précédente, un tableau de confrérie, mais est demeurée introuvable. Le tableau de la Vierge justifie les éloges de de Bie. Les portraits des doyens donnent une idée fort avantageuse du talent de leur auteur. Les têtes sont vivantes, bien construites, pleines de caractère et, en outre, d'individualité remarquable. Il y a moins de bien à dire de la figure de la Vierge.

D'après le catalogue, encore, Vande Plas serait né à Bruxelles vers 1595 ; il y aurait été admis à la gilde des peintres en 1610, comme élève de Ferdinand de Berdt et ensuite comme maître, en 1619. « Par ces indications certaines », ajoute Mr Ed. Fétis, « nous sommes fixés sur le lieu et l'époque de naissance de Vande Plas ainsi que sur l'orthographe de son nom. Nous voyons qu'il n'y a aucun rapport entre Vanden Plas de Bruxelles et les Vander Plas ou Plass de Hollande ». Cette dernière assertion est entièrement conforme à la vérité. Le livre des peintres de Bruxelles renseigne, en effet, François Vanden Plas, fils de Josse, alors que de Bie, en mesure d'être bien renseigné, nous parle de *Pierre Vande Plas*, et que la toile même du Musée de Bruxelles porte, nous

l'avons dit, la signature P. V. Plas.

Nous ajoutons que ni Mensaert, dans le *Peintre amateur et curieux*, ni J.-B. Descamps, dans le *Voyage pittoresque*, où sont relevées toutes les œuvres d'art existant à Bruxelles au milieu du XVIII^e siècle, ne signalent la moindre peinture de Plas. Il nous faut donc, jusqu'à preuve contraire, envisager l'artiste comme né en Hollande. A Harlem, dit Balkema. Ceci encore est pure hypothèse, attendu que M. Vander Willigen, dans ses *Artistes de Harlem*, livre excellent et consciencieux, ne renseigne pas un seul maître du nom. D. van Plaes, le peintre hollandais, né en 1647 et mort en 1704, était de l'école d'Amsterdam.

Henri Hymans.

PLASSCHAERT (*Jean-Baptiste-Joseph-Ghislain*), homme politique et publiciste, né à Bruxelles, le 21 mai 1769 (et non 1760, ni 1761), mort à Louvain, le 19 mai 1821. Fils d'un conseiller au Conseil souverain du Brabant, il fit de brillantes études au collège royal de Bruxelles, entra, tout jeune encore, au Conseil en qualité d'auditeur, et fit partie, en 1792-1793, de la junte administrative chargée d'organiser les provinces momentanément abandonnées par les Français. Ceux-ci revenus dans les Pays-Bas, Plasschaert démissionna et resta quelque temps éloigné de la vie publique, occupant ses loisirs à des travaux littéraires. En 1801, nommé conseiller de préfecture par les soins de Doucet de Pontécoulant, il apporta tant de zèle dans l'accomplissement de ses fonctions que c'est à lui que le préfet de la Dyle, pendant une absence prolongée, confia la direction des affaires. En 1806, il fut désigné pour faire partie de la garde d'honneur organisée à ce moment, et à ce titre, il séjourna pendant quelque temps en Hollande. Revenu à Bruxelles, il fut nommé député au Corps législatif, et peu après, maire de Louvain, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'entrée en Belgique des troupes alliées et qui faillirent lui coûter la vie. Des hussards prussiens, poussant une

pointe audacieuse jusque Louvain, avaient fait irruption en ville et s'étaient saisis de la personne du maire; la lie de la population s'était jointe à eux et l'on s'app préparait à faire un mauvais parti à Plasschaert, quand celui-ci fit à tout hasard un signe maçonnique à l'officier commandant le détachement; l'officier l'aperçut, se porta à son secours et le dégagea. (Ce curieux épisode fait l'objet d'une gravure dans les *Annales maçonniques des Pays-Bas*; voir ci-dessous.) Rentré une seconde fois dans la vie privée, Plasschaert n'en continua pas moins à s'intéresser activement aux affaires publiques, et à défendre ses idées par des pamphlets, des chansons et des poésies. On connaît de lui, notamment, deux écrits qui firent quelque bruit : *Esquisse historique sur les langues, considérées dans leurs rapports avec la civilisation et la liberté des peuples*, par un Belge (Brux., Demat, 1817; in-8°) et *Essai sur la noblesse, les titres et la féodalité* (Ibid., 1818; in-8°).

La première de ces publications, combattant l'imposition du néerlandais comme langue officielle en Belgique, démontrait l'importance et les droits historiques de la langue française dans nos provinces et l'impossibilité d'imposer à tous un idiome inconnu à une grande partie de la nation; la seconde s'élevait contre la restauration, réclamée à ce moment par des pamphlets anonymes, de certains privilèges de la noblesse abolis par la Révolution; l'auteur y fait l'historique de la noblesse et de la féodalité, montre que les grands cataclysmes sociaux sont dus moins aux inégalités sociales inévitables qu'à l'injustice des prérogatives seigneuriales. Les deux opuscules, malgré leur tournure emphatique et l'abondance des citations classiques dans le goût de l'époque, sont d'un style alerte et dénotent un bon sens peu commun, relevé d'une pointe d'humour. Plasschaert rédigea, en outre, une longue *Pétition de plusieurs propriétaires du Brabant méridional, arrondissement de Louvain, aux Etats généraux*, protestant contre un projet de loi qui étendrait le

droit de chasse aux propriétés privées. Enfin, tous les indices permettent de lui attribuer la paternité d'un autre écrit anonyme, une étude assez développée sur le droit de chasse, intitulée : *Examen impartial de plusieurs questions de droit public, qui ont été ou qui doivent être agitées dans la deuxième Chambre des Etats généraux du Royaume-Uni des Pays-Bas* (Bruxelles, Demat, 1818 ; in-8°). La laborieuse retraite de Plasschaert n'était cependant pas définitive. En 1818, il est nommé membre de la deuxième Chambre des Etats généraux où il prend place dans l'opposition constitutionnelle, se signalant par son esprit libéral, sagement progressiste et démocratique. Il combattit avec succès les mutations arbitraires modifiant les circonscriptions administratives du royaume, la peine de mort édictée contre les falsificateurs des passeports tures, vota la revision du code pénal militaire et la suppression de la traite, tout en demandant, dans ce dernier cas, des mesures transitoires qui lui paraissaient imposées par les multiples intérêts liés à cette pratique séculaire. Il démissionna, pour cause de santé, quelques mois avant sa mort. Assez fortuné, très lettré et épris de l'antique, il s'était fait aménager, à Wespelaer, une campagne qu'il avait peuplée de souvenirs classiques, de bustes des poètes et des philosophes de l'antiquité, avec une île qu'il appelait *l'Élysée*, etc. (1). La poésie et la littérature y occupaient tous ses loisirs. Il produisit un grand nombre de poésies et de chansons, dont quelques-unes seulement furent publiées, notamment un apologue intitulé : *Le vieux baron et le jeune chevalier*, paraphrasant ses idées sur l'évolution nécessaire de la noblesse, formulées dans la brochure citée plus haut. Par de nombreux traits, Plasschaert s'affirme comme un des pre-

miers précurseurs de la révolution belge de 1830.

L'Empire l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur.

E. GLOSSON.

Van Hulst, *Vies de quelques Belges* (Liège, 1841), p. 143-199. — *Biographie générale des Belges*, p. 166. — *Galerie historique des contemporains* (Bruxelles, 1819), t. VII, p. 438. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XV, p. 357. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XL, col. 415. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1854), t. III, p. 846. — Oettinger, *Bibliographie biographique*, t. II, col. 1445. — *Algemeene konst- en letter-bode*, 1821, t. I, p. 387. — Picard et Larcier, *Bibliographie générale*, p. 613. — *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie aux Pays-Bas*, t. II, p. 8-9. — Stuart, *Jaarboeken van het koninkrijk der Nederlanden*, année 1821. — *Promenade au parc de Wespelaer*, par A. G. B. S.....s (Schayes) (Louvain, s. d.).

PLATEA DE SENZEILLE (*Jean DE*) ou DE LA RUE, historien, né à Liège, dans la première moitié du xve siècle, mort dans la même ville, en 1490. Après avoir perdu sa femme, Barbe de Fanchon, de Huy, il entra dans les ordres, obtint une prébende à Saint-Jean-l'Évangéliste, puis le décanat, et devint finalement, en 1484 ou 1485, secrétaire de l'évêque Jean de Hornes. C'était, dit Louis Abry, un homme d'intrigue et très versé dans les affaires de Liège. Il mit un grand zèle à rechercher les documents historiques et juridiques qui avaient échappé au grand incendie de 1468 ; au xviii^e siècle, on possédait encore les copies qu'il en avait conservées. Une collection manuscrite de ces documents, portant en tête une note de sa main attestant qu'il en était l'auteur ou du moins qu'il l'avait formée, faisait partie de la bibliothèque du baron de Crassier. On en est parti, semble-t-il, pour lui attribuer la rédaction du *Pavillart*, recueil des décisions du tribunal des échevins de l'ancienne principauté épiscopale, qui s'arrêta à l'année 1357 et y avait force de loi, avant la publication du *Recueil des édits* de Louvrex ; mais, comme le disent Raikem et Polain, dans l'édition qu'ils nous ont donnée de cet ancien code coutumier, tout porte à croire que la rédaction du *Pavillart* est due aux clercs-secrétaires des éche-

(1) C'est la propriété connue depuis sous le nom de « parc de Wespelaer ». De Plasschaert, elle passe par alliance à la famille de Marnef, puis à Mr Willems, sénateur, enfin au vicomte de Spoelbergh. L'ancien château a été remplacé par une construction moderne ; les bustes, œuvres de Godecharlie, ont été cédés au gouvernement et se trouvent actuellement au Musée royal de peinture et de sculpture à Bruxelles.

vins de Liège et qu'elle a été commencée à la fin du XIII^e siècle.

Une phrase amphibologique du *Recueil héraldique* de Loyens a également induit en erreur, au sujet de Platea, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*. Paquet attribue au gendre les travaux du beau-père. Le gendre dont il s'agit est Onufride de Cellier, de Celliers ou de Celles, surnommé *Cockroule*, du nom de sa mère, Marie Cockroule, fille de Gérard, dit de *Sporon*. Onufride fut échevin de Liège et deux fois bourgmestre, en 1523 et en 1528; il mourut en 1539 et fut enterré à Notre-Dame aux Fonts; l'inscription de son tombeau le qualifiait de *vaillant homme*.

Fréd. Alvin.

Loyens, *Recueil héraldique*, p. 247. — Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, in-fol., t. II, et in-8°, t. X. — L. Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. H. Helbig et S. Bormans (Liège, 1867; in-8°), p. 27. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

PLATEA (*Jean DE*), écrivain ecclésiastique. Voir STRAETEN (*Jean VANDER*).

PLATEANUS (*Pierre*), pédagogue, né dans le pays de Liège à la fin du xve siècle, décédé à Aschersleben, le 27 janvier 1551. Ses parents étaient pauvres. Il commença ses études à Liège, chez les Hiéronymites (sans doute sous Macropedius), fit peut-être une courte apparition à Louvain, au collège des Trois-Langues, et partit pour l'Allemagne en 1524. Il se convertit probablement au protestantisme à cette époque et ne rentra plus jamais dans son pays. Il fréquenta pendant un an les cours de l'université de Wittenberg, puis fut nommé, sur la recommandation de Melanchthon, directeur de l'école de Joachimsthal (Erzgebirge). Ce fut en cette ville qu'il se lia d'une amitié très étroite avec le célèbre Georges Agricola, le père de la minéralogie. Ce savant avait préparé de longue main un traité *De re metallica*, qu'il ne pouvait se décider à publier, par modestie. Plateanus prit sur lui de le faire paraître à l'insu de

son auteur et l'ouvrage eut le plus grand succès (*G. Agricolaë Bermannus*, etc., 1528). On y voit (p. 109) que l'éditeur avait connu à Liège les houillères : *Carbones λιθώδεις qui in agro Leodiensi fodiuntur satis grates*. En 1528, Plateanus épousa Madeleine Lochmann, dont il eut quatre fils et une fille : le premier-né, Théodore (1530-1608), fut un homme très distingué qui devint conseiller à Wittenberg. En automne 1531, Plateanus partit pour Marbourg où il s'adonna à l'étude de la médecine qui l'avait toujours vivement attiré. Il s'attacha surtout, semble-t-il, à la partie philosophique de cette science; car, ayant pris, en 1533, le grade de maître ès arts, il fut nommé peu après professeur de rhétorique et d'éthique à l'université de Marbourg. Toutefois, il n'y resta pas longtemps et rentra en Saxe pour s'y fixer définitivement. Le 5 mai 1535, il prit la direction du collège de Zwickau, poste important dans lequel il avait été précédé par une réputation de pédagogue consommé. On le vit bien durant les onze années de son activité au gymnase de Zwickau. Il porta l'établissement à un haut degré de prospérité : le nombre des élèves qui le fréquentèrent fut de cinq cents en 1538 et de huit cents en 1544. Les locaux s'étant trouvés trop restreints, le magistrat mit à la disposition du recteur, en 1542, l'ancienne abbaye cistercienne de Grünhain.

Plateanus fut un éducateur hors ligne et les mesures qu'il prit pour perfectionner les méthodes d'enseignement lui assurèrent à jamais une place distinguée dans l'histoire de la pédagogie allemande. Ses règlements scolaires, conservés à la bibliothèque de Zwickau, sont largement inspirés de l'esprit qui régnait dans les écoles des frères de la vie commune. Les classes, au nombre de huit, étaient divisées en décarchies, à la tête desquelles se trouvait un jeune décarche, secondé par deux pentarches. Ce fut Plateanus qui mit à la mode l'usage des examens publics semestriels, qui ont été, depuis, si en honneur dans les établissements d'instruction en Allemagne (*Prüfung*). Il consacra tout son temps à la

direction de son collègue et écrivit peu. On n'a de lui qu'une grammaire latine élémentaire en deux livres, dont le premier parut à Leipzig en 1544 et le second en 1543 : *Libri II introductionis grammaticæ latinæ*.

Plateanus jouissait de la considération générale et des faveurs de l'édilité, quand l'issue de la guerre de Schmalkalde le força de résigner ses fonctions. Il abandonna son rectorat le 29 septembre 1546 et quitta Zwickau peu après la prise de la ville par le duc Maurice de Saxe, le 6 novembre 1546. En août 1547, il fut nommé pasteur et surintendant à Aschersleben. Ce fut dans cette localité qu'il mourut, le 27 janvier 1551.

Alphonse Roersch.

Ern.-Em. Fabian, *M. Petrus Plateanus*, programme du gymnase de Zwickau, 1878 (Zwickau, R. Zückler; 33 p. in-4°. Notice renfermant les règlements scolaires de Plateanus). — O. Kaemel, dans l'*Allg. Deutsche Biographie*, t. XXVI, p. 241-243.

PLATEAU (*Antoine*), peintre de fleurs et d'ornements, né à Tournai le 19 janvier 1759, mort dans cette ville le 19 avril 1815. Son père, maître repousseur, ou fabricant de pièces d'argenterie au repoussé, dirigea l'éducation de ses enfants vers les métiers d'art, dans lesquels plusieurs d'entre eux se distinguèrent : tels furent notamment Denis et Nicolas, tous deux graveurs de mérite, et Jean-Baptiste, qui fut dessinateur à la célèbre manufacture de tapis de Tournai, et à qui l'on doit la composition du tapis qui recouvrait les marches du trône de Napoléon Ier à la cérémonie du sacre. Il peignait aussi à l'aquarelle et contribua pour une bonne part à la reproduction des tableaux du Vatican, dont les copies ont été publiées par J.-C. de Meulemeester, de Bruges. Antoine Plateau fut envoyé par son père, en 1779, à l'Académie de peinture d'Anvers, où il obtint certaines distinctions, puis à Paris, où il suivit les cours de Gérard van Spaendonck, peintre hollandais, attaché au Museum d'histoire naturelle (jardin des plantes) et qui excellait dans la peinture des fruits et des fleurs. Plateau fut un de ses meilleurs élèves, et comme son maître, il

sut rendre les fleurs avec une légèreté de touche et une transparence remarquables. Après son retour en Belgique, il épousa successivement A.-J. Belin (1792) et M.-C. Thirion (1801). Cette dernière lui donna quatre enfants parmi lesquels Ferdinand Plateau, qui se rendit célèbre par ses travaux sur la physique (voir l'article suivant).

Les œuvres d'Antoine Plateau consistent généralement en peintures décoratives, dont les plus célèbres ornaient le château du baron Walkiers à Laeken et le château de Marche-les-Dames, au prince d'Arenberg. On lui doit aussi des peintures, à l'ancien hôtel du marquis d'Ennetières (aujourd'hui M^r Duquesne) à Tournai, et dans des hôtels de plusieurs villes de notre pays. Ce sont des plafonds décorés de guirlandes de fleurs et d'oiseaux, des dessus de portes, des médaillons appliqués sur portes et panneaux, des branches de feuillages et de fleurs, appliquées parfois directement sur le marbre blanc des cheminées et des socles.

Plateau a laissé peu de tableaux de chevalet, et encore ceux-ci sont-ils conservés dans sa famille. Il entreprit, en 1813, un voyage d'étude au cours duquel il visita quelques grandes villes de l'est de la France, notamment Strasbourg et Lyon, puis les bords du Rhin, et en particulier, Cologne. Il mourut peu de temps après son retour (19 avril 1815), dans toute la maturité de son talent.

E.-J. Soil.

Balkema, *Biographie des peintres flamands*. — Archives de Tournai, fonds Desmazières. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*.

PLATEAU (*Joseph-Antoine-Ferdinand*), physicien, mathématicien et professeur, né à Bruxelles, le 14 octobre 1801, et décédé à Gand, le 15 septembre 1883. Dès ses premières années, il montra un penchant marqué pour les expériences de physique et pour le dessin. A l'âge de seize ans, il commença ses études moyennes à l'athénée de Bruxelles, et bien qu'il eût sauté plusieurs classes, son zèle et son intelligence le firent remarquer et ses progrès furent

rapides; son ardeur au travail appela sur lui l'attention de Quetelet qui devinant en Plateau une nature d'élite lui voua une inaltérable amitié. En 1822, Plateau était inscrit à l'université de Liège comme étudiant en philosophie et lettres; dès l'année suivante, il subit avec succès l'examen de la candidature en lettres et il entra dans la faculté de droit.

Un jour qu'il avait assisté, par hasard comme simple curieux, à une séance du cours de chimie, il sentit s'éveiller en lui un goût irrésistible pour les sciences d'observation, et il prit courageusement la résolution de faire marcher de front l'étude du droit avec celle des sciences. La persévérance qu'il mit dans ses études favorites fut telle que, trois mois après avoir obtenu le diplôme de candidat en droit, il conquit également celui de candidat en sciences physiques et mathématiques (26 octobre 1824).

Pressé par les besoins impérieux de la vie (il était devenu orphelin dès l'âge de quatorze ans), il accepta une place de professeur pour les mathématiques élémentaires à l'athénée de Liège; mais il continua à mener de front ses leçons officielles et ses études universitaires. Enfin, en 1829, il obtint le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques.

Plateau avait présenté, comme thèse inaugurale, une dissertation sur *Quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue*. Ce travail remarquable fit pressentir ce que la science pouvait attendre du jeune savant; il attira surtout l'attention des physiciens par la clarté de l'exposition, la rigueur du raisonnement et l'originalité des expériences; ces dernières établissaient nettement plusieurs propositions importantes : 1^o une impression quelconque exige un temps appréciable pour sa formation complète, de même que pour son entière disparition; 2^o lorsqu'une impression s'efface, la marche de son décroissement est d'autant moins rapide que l'impression est plus près de sa fin; 3^o la durée totale des impressions, depuis l'instant où elles ont acquis toute

leur force jusqu'à celui où elles ne sont plus qu'à peine sensibles, est à peu près égale à un tiers de seconde. Plateau expliquait ainsi une foule d'illusions; par exemple, pourquoi la chute de la pluie ou de la neige offre-t-elle l'aspect d'une série de droites parallèles et non de corps arrondis ou anguleux qui tombent? Pourquoi les roues des voitures qui se meuvent rapidement semblent-elles avoir perdu leurs rayons, tandis que les objets placés de l'autre côté se voient comme à travers une gaze légère? Pourquoi une corde vibrante offre-t-elle la forme d'un fuseau aplati? D'où vient la longue traînée lumineuse que laissent derrière eux les météores ignés? etc. Enfin, à propos d'une illusion d'optique expliquée en 1825 par Roget, Plateau décrivait une série de faits curieux et nouveaux qu'il rattachait tous à la persistance des impressions sur la rétine. Le mémoire se terminait par une étude intéressante sur l'action mutuelle de deux impressions lumineuses.

La même année, un accident malheureux vint compromettre l'avenir du jeune physicien; ayant fait l'expérience de regarder le soleil pendant plus de vingt-cinq secondes, il resta aveuglé plusieurs jours et pendant quelque temps ses yeux furent irrités et injectés; enfin sa vue revint partiellement.

En 1830, l'intérêt de sa santé mit Plateau dans la nécessité de se démettre de ses fonctions à l'athénée de Liège, et il retourna à Bruxelles où, peu de temps après, se sentant suffisamment rétabli, il accepta une place de professeur à l'institut Gaggia, qui était alors un des plus importants établissements d'instruction de la Belgique. Il profita de ses loisirs pour continuer ses expériences d'optique. En 1835, Quetelet engagea Plateau à solliciter la chaire de physique expérimentale devenue vacante à l'université de Gand; sa demande fut accueillie favorablement par le gouvernement et il fut officiellement chargé de l'enseignement de la physique; neuf ans après, il était nommé professeur ordinaire.

En 1841, donc à l'âge de quarante

ans, il avait ressenti les premières atteintes d'une inflammation sérieuse de la choroïde; en 1843, elle eut pour conséquence fatale une cécité complète résultant de la passion irrésistible qui portait Plateau vers les recherches sur les sensations visuelles. Cette cruelle infirmité ne clôtura cependant pas sa carrière scientifique; grâce au dévouement de plusieurs collaborateurs, il put continuer jusqu'à la fin de sa vie des recherches qui le conduisirent à de nouvelles et nombreuses découvertes importantes dans le domaine de la physique. Il avait été l'initiateur dans une branche de la physiologie optique; devenu aveugle, il créa tout un domaine de la physique expérimentale; travailleur précoc, passionné et infatigable, il ne cessa jamais, pendant sa longue existence, de s'appliquer à l'étude des phénomènes de la nature. En 1883, l'année même de sa mort, son gendre et dévoué collaborateur, Mr G. Vander Mensbrughe, présenta encore à l'Académie de Belgique (*Bull.*, 3^e série, t. VI, p. 484) deux œuvres posthumes : l'une intitulée *Sur l'observation des mouvements très rapides, spécialement lorsqu'ils sont périodiques*; l'autre consacrée à *Quelques expériences sur les lames liquides minces* (*ibid.*, p. 704). Le caractère saillant de Plateau était l'ingéniosité avec laquelle il savait concevoir et disposer les procédés expérimentaux, les multiplier, les varier à l'infini, et cela en se servant des moyens les plus ordinaires et les plus simples, à la portée de tout le monde.

Passons maintenant en revue les principaux travaux de l'illustre savant.

Plateau venait à peine de subir l'examen de la candidature en sciences que la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet publiait de lui, en 1828 (t. IV, p. 52), un article *Sur les sensations produites dans l'œil par les différentes couleurs*; il démontrait que, pour la plupart des couleurs, il existe une teinte intermédiaire entre le pâle et le foncé qui produit, dans un mélange, le maximum d'influence. La même année paraissait, dans cette publication (t. IV, p. 393), un mémoire *Sur les apparences*

que présentent deux lignes qui tournent autour d'un point avec un mouvement angulaire uniforme; il obtenait ainsi un moyen ingénieux et tout à fait nouveau d'offrir à l'œil le spectacle des courbes les plus variées; sa méthode fit connaître une génération nouvelle de la *focale*, courbe qui est le spectre résultant du mouvement de deux lignes droites brillantes et tournant avec des vitesses de même sens, mais l'une double de l'autre. Plateau, qui avait le génie de la représentation exacte des phénomènes, fit construire un appareil à l'aide duquel il pouvait produire aisément les images fixes des lignes résultantes, et, d'après ses propres expressions, « se réjouir de voir les courbes se dessiner dans l'air ».

En 1830 (t. VI, p. 121), il développe davantage la théorie précédente : il explique le moyen de faire changer le spectre résultant par degrés insensibles, et de faire assister au passage d'une courbe à une autre qui n'offre souvent avec la première aucune ressemblance; mais son génie inventif va plus loin encore : il se donne la forme de l'image fixe et celle de l'une des lignes mobiles, puis il détermine la nature de l'autre ligne par une construction géométrique très simple. Ces expériences eurent pour conséquence un nouveau genre d'illusions optiques; en partant d'une expérience de Faraday, consistant à obtenir une image parfaitement immobile d'un disque en mouvement, il développe le système du physicien anglais, ce qui l'amène à l'invention d'un instrument nommé *phénakistiscope*; mais Plateau donna à un constructeur de Londres des indications pour la confection d'un appareil plus parfait qui s'est vendu longtemps sous le nom de *fantascope*. Plus tard, on imagina des instruments du même genre, servant d'amusement, et fondés absolument sur le même principe. Cette année encore (t. VI, p. 70), Plateau prouve la mesure de sa puissance d'investigation en analyse, par une note concernant l'action qu'exerce, sur une aiguille aimantée, un barreau aimanté tournant dans un plan et paral-

lèlement au-dessous de l'aiguille. Suivant une croyance populaire, le tombeau de Mahomet serait suspendu en l'air par l'action de forts aimants; Plateau se demanda si, en principe du moins, la chose était impossible, et si l'on ne pourrait soutenir en l'air une aiguille aimantée sans aucun point d'appui et à l'état d'équilibre stable, par l'action de barreaux aimantés convenablement disposés. En 1864, il reprenait la question (*Mémoires de l'Académie*, t. XXXIV) et il prouva, par un calcul rigoureux et très simple, l'impossibilité absolue d'obtenir l'équilibre stable dont il s'agit. A peine en possession de ces résultats de la théorie, l'habile mathématicien fit place au physicien ingénieur; il décrivit plusieurs positions d'équilibre stable au moyen de l'emploi d'une résistance appropriée, positions qu'il réalisa par une expérience qui servit à vérifier ses formules.

En 1833, Plateau présenta à l'Académie de Belgique la première partie et l'année suivante (t. VIII) la seconde partie du mémoire, devenu célèbre, qui développait sa thèse inaugurale pour le doctorat dont nous avons parlé précédemment; ce grand travail embrassait l'étude générale de la persistance des impressions sur la rétine, des couleurs accidentelles, de l'irradiation, des effets de la juxtaposition des couleurs et des ombres colorées. La première partie comprenait les apparences qui succèdent à la contemplation des objets, et la seconde partie celles qui accompagnent cette contemplation même.

A propos des couleurs accidentelles, Plateau en étudia les lois en détail et il arriva à des conséquences importantes: 1^o les images qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré présentent ordinairement des disparitions et des réapparitions alternatives; on peut même voir reparaitre une ou plusieurs fois l'impression primitive; 2^o les images accidentelles se produisent absolument de la même manière quand, après la contemplation prolongée de l'objet coloré, on ferme les yeux en ayant soin de les couvrir complètement d'un mouchoir sur

lequel on applique les mains; 3^o l'image accidentelle paraît plus ou moins grande selon la distance à la surface sur laquelle on la projette; 4^o les couleurs accidentelles se combinent entre elles comme les couleurs réelles, c'est-à-dire que du rouge et du bleu donnent du vert, etc.; 5^o les couleurs accidentelles se combinent avec les couleurs réelles, comme ces dernières entre elles. Quant à l'irradiation, c'est-à-dire le phénomène en vertu duquel un objet lumineux environné d'un espace obscur paraît plus ou moins amplifié et sur l'existence de laquelle il régnait une forte divergence d'opinions parmi les astronomes, il démontra, par des expériences décisives, que 1^o l'irradiation se manifeste à toute distance de l'objet qui la produit; 2^o la largeur absolue qu'on attribue à l'irradiation est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à la distance qui existe ou paraît exister entre l'objet et nous; 3^o l'irradiation augmente avec la durée de la contemplation de l'objet; 4^o l'irradiation moyenne, développée par un même éclat, est très différente d'un individu à l'autre; 5^o l'irradiation croît avec l'éclat de l'objet; 6^o lorsque le champ qui environne l'objet n'est pas complètement noir, l'irradiation développée le long du contour de cet objet est diminuée, et cela d'autant plus que l'éclat du champ est plus près d'être égal à celui de l'objet, de sorte que si cette égalité a lieu, l'irradiation s'évanouit; 7^o deux irradiations en regard et suffisamment rapprochées éprouvent l'une et l'autre une diminution qui est d'autant plus considérable que les bords des espaces lumineux d'où émanent les deux irradiations sont plus voisins, etc. L'auteur attachait une grande importance à cette dernière proposition qui lui permettait d'expliquer beaucoup de phénomènes curieux.

C'est l'année suivante, en 1834, que Plateau fut élu correspondant de l'Académie royale de Belgique; deux ans après, il devint membre titulaire.

Plateau, avec une ardeur qui n'était jamais assouvie, ne cessa pas d'envoyer à l'Académie un grand nombre de

notes sur les sujets les plus divers.

En 1836, il mit sous les yeux des membres de la classe des sciences un exemplaire d'un instrument de son invention qui était publié sous le nom d'*anorthoscope*; c'était un nouveau genre d'anamorphoses dont il avait donné l'idée, pour la première fois, dès l'année 1829, dans sa dissertation universitaire. Cet instrument se composait essentiellement : 1^o d'une série de disques transparents, sur lesquels étaient représentées des figures difformes; 2^o d'un disque de carton noir percé de plusieurs fentes; 3^o d'un instrument formé d'une grande poulie à double gorge qui donnait le mouvement à deux petites poulies de diamètres différents et placées sur un axe commun. Lorsqu'on mettait l'appareil en mouvement avec une grande vitesse, les disques transparents semblaient perdre leur mouvement et les figures difformes se changeaient en dessins parfaitement réguliers (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, 1^{re} série, t. III, p. 7). Rappelons ici que le peintre Madou collabora aux expériences de Plateau en dessinant les figures de plus d'un de ses instruments d'optique.

En 1843, Plateau communiqua à l'Académie une note intéressante concernant les lois de la réflexion de la lumière : un seul rayon lumineux tombant obliquement sur une lame courbe polie qui tourne vers lui sa concavité, après s'être réfléchi une première fois, peut rencontrer de nouveau la courbe et se réfléchir une deuxième, une troisième fois, etc., en formant ainsi une ligne brisée s'appuyant par tous ses sommets sur la courbe réfléchissante; or, pour une courbe donnée, les éléments de cette ligne brisée sont d'autant plus petits et d'autant plus multipliés que l'angle d'incidence du premier rayon est plus considérable; enfin, si cet angle est droit, c'est-à-dire si le premier rayon incident est tangent intérieurement à la courbe, les éléments de la ligne brisée lumineuse deviennent infiniment petits et infiniment nombreux. Plateau démontrait ainsi qu'on peut faire marcher la lumière en ligne courbe, et même l'obli-

ger à décrire une courbe donnée (*Ibid.*, t. IX, 2^e partie, p. 10, et t. X, 1^{re} partie, p. 97).

Ce fut aussi en 1843 que l'ingénieux physicien entretint les membres de l'Académie de quelques expériences d'optique qu'il avait imaginées pour l'usage des cours de physique, et qui étaient relatives à la recomposition des rayons colorés du spectre solaire; ensuite, sur un appareil pour vérifier certaines propriétés du centre de gravité; cet appareil consistait en un système solide présentant une pointe par laquelle on pouvait le poser sur un plan horizontal, et muni d'une série de petites masses qui, mobiles à l'aide de vis de rappel, permettaient de déplacer le centre de gravité dans tous les sens; on pouvait amener celui-ci au scmmet même de la pointe, et alors l'appareil se tenait en équilibre dans toutes les positions qu'on lui donnait. Si l'on amenait le centre de gravité au-dessous de la pointe, on faisait naître une position d'équilibre stable, à laquelle l'appareil revenait toujours. Enfin, si l'on amenait le centre de gravité au-dessus de la pointe, il n'y avait plus qu'un équilibre instable, et l'appareil trébuchait dans tous les sens (*Ibid.*, p. 319).

En 1840, Plateau, dont la curiosité était toujours en éveil, fit une observation fortuite qui lui donna l'idée d'une expérience devenue célèbre : son préparateur avait versé un peu d'huile grasse dans un verre contenant un mélange d'eau et d'alcool; le professeur vit avec surprise les petites masses d'huile affecter la forme sphérique; ses réflexions l'amènèrent à la conception d'un système d'expériences dont il déduisit des conséquences très remarquables.

En 1843, il présenta à l'Académie son premier *Mémoire sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur*; ensuite, de 1849 à 1868, il envoya successivement encore dix séries de mémoires concernant cette théorie; les deux premières séries furent traduites en anglais et insérées dans les *Scientific Memoirs* de Taylor; la troisième série parut dans le

Philosophical Magazine en 1857; enfin, les six premières séries furent reproduites, avec une introduction de M. Henry, dans l'*Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution* de Washington. On peut juger ainsi de la notoriété que le travail de Plateau acquit immédiatement dans le monde des savants; en voici d'ailleurs un court résumé.

Pour soustraire une masse liquide d'un grand volume à l'action de la pesanteur, Plateau, guidé par un raisonnement très simple que lui inspira son ingéniosité, fit à dessein ce que son préparateur avait fait par hasard : il introduisit une huile grasse dans un mélange d'eau et d'alcool en proportions convenables; d'une part, sous un même volume, le poids de l'huile est intermédiaire entre celui de l'eau et de l'alcool; d'autre part, la liqueur alcoolique ne se mêle pas à l'huile; de là cette conséquence immédiate que si les proportions d'eau et d'alcool sont convenablement choisies, le volume de l'huile introduite pèsera précisément autant que le liquide alcoolique déplacé et sera libre d'obéir à ses attractions propres ainsi qu'aux autres forces mises en jeu. Voilà comment, disait Plateau, on obtient le singulier spectacle d'une masse considérable de liquide suspendue à l'état de liberté et affectant la forme d'une sphère parfaite. Cette expérience devint une source féconde de recherches, non seulement pour Plateau lui-même, mais pour de nombreux chercheurs, dans le domaine de l'observation ou de la théorie. Voici d'ailleurs quelques expériences immédiates que fit Plateau. Grâce à une disposition très simple qu'il imagine, il imprime à la sphère d'huile un léger mouvement de rotation, et la masse s'aplatit dans le voisinage de l'axe et se renfle à l'équateur, telle la terre à l'époque primitive où elle était fluide et tournait sur elle-même s'est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur. Ensuite, il communique une vitesse de rotation graduellement croissante; bientôt la masse se creuse autour de l'axe de rotation, s'étend toujours dans le sens hori-

zontal et se transforme enfin en un large anneau présentant ainsi l'image de la formation de l'anneau de la planète Saturne; il augmente encore la vitesse, et il se forme rapidement un anneau relié à la masse centrale par une mince pellicule; puis, la rotation cessant brusquement, la pellicule se rompt, l'anneau reste isolé et la masse centrale affecte la forme sphérique; la représentation de la planète Saturne et de son anneau était ainsi complètement réalisée. Enfin, après une légère modification de l'appareil, il imprime de nouveau un mouvement de rotation à la masse, et, au lieu d'arrêter ce mouvement quand l'anneau est bien développé, il continue à tourner la manivelle; bientôt la pellicule centrale se rompt, de nouvelles masses d'huile sont chassées vers l'anneau qui perd sa régularité, puis se subdivise en plusieurs masses isolées qui tournent autour de l'axe en même temps qu'elles tournent sur elles-mêmes; c'est l'image de la formation des planètes, d'après l'hypothèse de Laplace, par la rupture des anneaux cosmiques dus à la condensation de l'atmosphère solaire.

Malgré les nombreuses et frappantes analogies entre les phénomènes présentés, d'un côté par de petites masses d'huile et de l'autre par les grandes masses planétaires, il y a une différence essentielle, dans les deux cas, entre les forces qui sont en jeu, comme l'a fait remarquer Plateau lui-même.

Après avoir obtenu ces brillants résultats, l'ingénieux expérimentateur interroge l'expérience à un autre point de vue : lorsque, dit-il, un liquide s'élève dans un tube par l'effet des forces capillaires, son ascension est limitée par le poids de la colonne soulevée; mais si l'on peut soustraire le liquide à l'action de la pesanteur, il devra par conséquent s'élever jusqu'au haut du tube, quels que soient le diamètre et la longueur de celui-ci, abstraction faite toutefois des petites résistances dues au frottement et à la viscosité du liquide. Cette déduction fut pleinement confirmée par l'expérience.

Nous ne pouvons mieux montrer

l'importance de ces phénomènes qu'en reproduisant les paroles flatteuses prononcées à l'Institut de France, en 1849, par son secrétaire perpétuel François Arago en déposant, sur le bureau de l'assemblée, un exemplaire de la deuxième série des recherches de Plateau sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur : « Je n'apprendrai sans doute rien aux membres de l'Académie en disant que l'auteur du mémoire est un physicien très ingénieux, auquel on est redevable de curieuses découvertes d'optique et particulièrement de belles recherches sur l'irradiation ; mais peut-être ignorent-ils qu'à la suite de travaux incessants, M. Plateau a été atteint, depuis plusieurs années, d'une cécité complète. Le gouvernement belge a rendu un service essentiel aux sciences et s'est honoré en conservant au malheureux physicien la totalité des appointements dont il jouissait comme professeur à l'université de Gand. M. Plateau, de son côté, aidé de quelques amis dévoués qui lui prêtent leurs yeux et exécutent ses expériences sous sa direction immédiate, a continué ses intéressantes investigations. Le mémoire actuel en est la preuve. On y trouvera des résultats frappants par leur nouveauté, leur singularité et par la théorie complète de la constitution des veines liquides lancées par des orifices circulaires que l'auteur en a déduite ».

A ce beau témoignage, nous en ajoutons un autre non moins éclatant, celui de l'illustre physicien et chimiste anglais Faraday ; dans une de ses lettres, en parlant des travaux de Plateau, il disait : « Je les prends en quelque sorte pour guide, et je me félicite de voir chez ce dernier les traits de l'esprit briller d'une glorieuse lumière à travers l'obscurité dans laquelle il est plongé corporellement ».

En 1854, Plateau remporta, pour ses deux mémoires sur la question dont nous venons de nous occuper, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période 1849-1853 ; le rapport du jury motivait sa

décision comme suit : « En résumé, on voit que M. le professeur Plateau a ouvert un champ nouveau à la science en inventant un procédé très simple et très pratique pour soustraire les liquides à l'action de la pesanteur ; en second lieu, qu'il a démontré, avec plus de rigueur qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'exactitude de la théorie des pressions de Laplace ; enfin, qu'il a prouvé, le premier, que cette théorie avait une importance qu'on n'avait pas soupçonnée, ou, en d'autres termes, que les attractions mutuelles des molécules pondérables jouent un rôle immense dans les phénomènes auxquels on les croyait complètement étrangères. Les travaux de M. Plateau ont donc fait faire un grand pas à la science, et, par le retentissement qu'ils ont eu à l'étranger, ils ont agrandi la réputation scientifique de notre pays ».

En 1869, le prix quinquennal fut décerné pour la seconde fois à l'ingénieur savant.

Mais bientôt un nouveau champ d'exploration se présente devant le chercheur infatigable ; partant du principe que toute figure d'équilibre en relief a sa correspondante identique en creux, il arrive à conclure qu'abstraction faite de la faible action de la pesanteur, une lame liquide mince réalisée dans l'air doit affecter identiquement la même figure que celle d'une masse liquide pleine sans pesanteur. Pour étudier ces figures laminaires, Plateau invente un liquide spécial qu'il appelle *liquide glycérique* ; une grosse bulle soufflée au moyen de ce mélange persiste pendant plusieurs heures et Plateau peut se livrer à de hautes abstractions ; il détermine la pression exercée par l'air renfermé dans une sphère laminaire, puis il trouve que l'épaisseur d'une lame de liquide glycérique est égale à cent treize millièmes de millimètre, d'où il déduit que le rayon d'activité sensible de l'attraction moléculaire est inférieur à ce chiffre. A propos des figures d'équilibre qui ne sont pas de révolution, il énonçait un principe général qui permet de réaliser, à l'état

laminaire, toute surface à courbure moyenne nulle dont on connaît, soit l'équation en coordonnées finies, soit la génération géométrique; il obtint successivement l'hélicoïde gauche à plan directeur, les quatre autres hélicoïdes à courbure moyenne constante de Lamarle, plusieurs surfaces à aire minimum trouvées par Scherk et Catalan; ensuite il montra, par de nombreux exemples, que ses procédés étaient d'une merveilleuse efficacité pour vérifier un grand nombre de résultats dus à l'analyse.

Plateau s'occupa beaucoup d'étudier les systèmes laminaires, c'est-à-dire les combinaisons des lames entre elles; mais avant de décrire ses expériences, il rappelle que la couche superficielle des liquides possède la propriété singulière de se trouver dans un état continu de tension, et, par suite, qu'elle fait constamment un effort pour se contracter; ce principe n'a été démontré d'une manière certaine qu'en 1865 et il a servi, depuis lors, de point de départ pour des recherches intéressantes. Guidé par la coexistence de la tension superficielle et de la pression normale, Plateau put étudier les charmants systèmes laminaires qu'on obtient en plongeant, dans le liquide glycérique, des charpentes en fil de fer dessinant les arêtes d'un polyèdre régulier quelconque. Par exemple, si l'on retire au bout de quelques secondes une telle charpente du tétraèdre régulier, on obtient un assemblage de six lames partant respectivement des six arêtes du tétraèdre et aboutissant toutes à un même point qui n'est autre que le centre de gravité de la figure; les lames sont planes et, par conséquent, leurs intersections sont des lignes droites. D'ailleurs, Plateau découvrit les lois qui régissent la disposition des lames d'un système laminaire quelconque, et dont voici les principales : 1° de chaque arête de la charpente solide part une lame; 2° à une même arête liquide n'aboutissent jamais que trois lames, et celles-ci font entre elles des angles égaux à 120° ; 3° les arêtes liquides qui aboutissent à un même point dans l'intérieur

d'un système quelconque sont toujours au nombre de quatre, et forment entre elles des angles égaux à $109^\circ 28'$. Ces lois ont été rattachées plus tard, par le savant mathématicien Ernest Lamarle, à un seul et même principe : dans tout système laminaire en équilibre stable la somme des aires des lames est un minimum (*Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XXXV).

Plateau a aussi exposé la théorie de la génération des lames liquides, les différents moyens de les produire et les particularités qu'elles présentent; enfin, il chercha les causes d'où dépendent leur naissance et leur durée.

L'habile physicien, qui fit tant de découvertes intéressantes, était aussi un savant mathématicien, comme il en donna la preuve par la démonstration analytique de ses expériences et par une longue série de travaux sur des sujets divers.

En 1827, il résolvait, dans la *Correspondance physique et mathématique*, le problème suivant de géométrie : Construire un triangle équilatéral qui ait ses sommets sur trois circonférences données.

En 1830, ayant reçu la mission de faire l'analyse chimique des eaux minérales de la ville de Spa, il rédigea un rapport très important qui parut, plus tard, dans les *Mémoires de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique* (t. XVII).

En 1836, son attention fut attirée par une lame d'eau s'écoulant à travers une fente pratiquée dans une porte d'écluse; à cette occasion, il se demanda quelle serait la figure de la nappe liquide qui s'écoulerait par une fente étroite, rectiligne et verticale, partant du fond d'un réservoir et s'élevant jusqu'au niveau du liquide. Il soumit le problème au calcul, en faisant abstraction de certaines conditions, et il fut conduit à ce résultat curieux que la portion formant la limite extérieure de la nappe, produite par l'ensemble de tous les filets liquides partis d'une fente infiniment étroite, est une ligne droite inclinée à 45° sur la verticale.

En 1853 paraît, dans le journal *Le Cosmos* (2^e année, 3^e vol., p. 191), un article sur une production curieuse d'anneaux colorés : se fondant sur la propriété que possède l'alcool de s'étaler sur l'huile d'olive, Plateau imagine un appareil fort simple qui permet de faire affluer à la surface de l'huile une quantité d'alcool venant s'étendre sur le premier liquide et y former un magnifique système d'anneaux colorés; cette expérience a contribué à propager dans le monde savant le principe si fécond de la tension superficielle des liquides.

En 1863, il envoie une note sur une récréation mathématique qui est publiée par les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (t. XVI, p. 62) : il se donne un nombre impair quelconque, mais non terminé par un 5, et démontre qu'on peut toujours trouver un autre nombre entier, tel que le produit de celui-ci et du nombre donné soit formé uniquement de la répétition d'un même chiffre assigné d'avance; il revint sur ce théorème en 1874 en y ajoutant d'autres principes.

En 1872, il s'occupe de la mesure des sensations physiques, et de la loi qui lie l'intensité de ces sensations à l'intensité de la cause excitante. Dans les tomes XVI, XXVIII et XLIII des *Bulletins*, il signale aux géomètres des exemples bizarres de discontinuité en analyse et il démontre l'existence d'une espèce nouvelle de points singuliers qu'il appelait *points de dédoublement*. En 1879, il communique une note intitulée : *Un petit paradoxe* (2^e série, t. XLVII, p. 346), par laquelle il suggère un moyen, théoriquement possible, de rendre uniforme et permanent le mouvement de rotation d'une toupie, en surmontant, à l'aide d'une force naturelle et supposée constante, la résistance qui tend à ralentir le mouvement; puis, en 1882, une autre note intitulée : *Une petite illusion* (3^e série, t. III, p. 24), dans laquelle il décrit une expérience très élégante où l'on s'attendrait à voir se manifester un mouvement continu dans un certain sens, tandis qu'en réalité le mouvement s'opère dans le sens opposé et finit bientôt par s'arrêter.

Parmi les innombrables mémoires qui ont paru dans les recueils scientifiques, nous citerons en particulier sa *Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision depuis les temps anciens jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, suivie d'une bibliographie simple pour la partie écoulée du XIX^e siècle*, publiée de 1877 à 1882 (*Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XLII, XLIII et XLV).

L'ouvrage se compose de six sections : la première est relative à la persistance des impressions sur la rétine; la deuxième comprend les images qui se montrent après une contemplation prolongée; la troisième se rapporte aux phénomènes qui se manifestent après qu'on a regardé des objets d'un grand éclat; la quatrième est consacrée à l'irradiation; la cinquième a pour objet les teintes subjectives qui apparaissent pendant la contemplation même des objets ou les phénomènes ordinaires de contraste; enfin, la sixième concerne les ombres colorées; il y a, de plus, un supplément à l'ouvrage entier. Ce fut un véritable travail de bénédictin dans lequel Plateau reproduisit et analysa les travaux sur la matière dus aux savants de tous les temps et de tous les pays, avec l'indication des œuvres publiées depuis 1803 et qui traitaient spécialement les théories annoncées dans chaque partie; c'est ainsi qu'il passe en revue les ouvrages de : Perse, Aristote, Lucrèce, Ptolémée, Boèce, Avicenne, Alhazen, Porta, Boyle, le père Fabri, Bacon, le père Milliet, Zahn, Mariotte, Bullon, Marcotte, Newton, Jubin, Segner, Boerhaave, Melvill, Dufieu, Porterfield, Musschenbroeck, Scopoli, d'Arcy, Franklin, Godart, l'abbé Diquemaere, Kratzenstein, Darwin, Wells, Voigt, Lüdicke, Th. Young, etc.

Dans les *Bulletins de l'Académie*, on peut lire : une note sur un principe de photométrie (1835, t. II, p. 52); une note sur un nouveau moyen de déterminer la vitesse et les particularités d'un mouvement périodique très rapide, tel que celui d'une corde sonore ou vibrante, etc. (1836, *ibid.*, p. 364); une note sur une conséquence curieuse des lois de la réflexion de la lumière (1842, t. IX,

p. 10, et 1843, t. X, p. 97); un travail sur les théories de la constitution des veines liquides lancées par des orifices circulaires (1856, t. XXIII, p. 757); la communication d'une expérience relative à la vapeur vésiculaire (1871, t. XXXII, p. 251).

Dans les revues scientifiques étrangères parurent : une lettre sur une illusion d'optique (*Ann. de chimie et de phys. de Paris*, 1831, t. XLVIII, p. 281); sur le passage de Lucrèce, où l'on a cru voir une description du Fantascopie (*Biblioth. univ. de Genève*, 1852, 4^e série, t. XX); sur la théorie des couleurs composées (*Ann. de Poggendorff*, 1853, t. LXXXVIII, p. 172).

Plateau publia séparément trois ouvrages importants et qui sont trop peu connus :

1^o Une *Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue* (Liège, 1829, in-4^o);

2^o La première partie d'un ouvrage de l'*Encyclopédie populaire* éditée par Jamar, consacré à la physique et rédigé en collaboration avec Quetelet (Brux., 1851-1855; in-24). Cette première partie comprend les propriétés générales des corps, la mécanique des solides, des liquides et des gaz, la pression de l'air, les phénomènes capillaires, ainsi que l'acoustique. Comme il le disait lui-même, l'auteur avait pour but dans cet ouvrage de populariser l'étude de la physique; il s'appuie dans ses théories soit sur des faits que le lecteur connaît ou qu'il peut observer aisément lui-même, soit sur des expériences faciles qui sont à la portée de tout le monde. Chacun des neuf chapitres dont se compose l'ouvrage est terminé par un résumé des questions principales sur lesquelles le physicien veut attirer l'attention du lecteur;

3^o *Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires* (Paris, Gauthier-Villars, 1873; 2 vol. in-8^o). Cet ouvrage, d'une importance capitale, est formé essentiellement du contenu des séries que Plateau avait publiées dans les *Mémoires de l'Académie*

royale de Belgique sous le titre : *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur*. Dans son livre, il suivit un ordre un peu plus méthodique et il y introduisit plusieurs additions dignes d'intérêt, telles que la théorie de l'explosion des bulles laminaires; enfin, il complète la liste des notes et des mémoires ayant trait aux sujets traités dans l'ouvrage et publiés de 1870 jusqu'à la fin de 1873.

Nous croyons devoir rappeler aussi les trente-cinq rapports, tous très intéressants, dont il fut successivement chargé par l'Académie (t. X à XLV) sur des notes et des mémoires envoyés par des savants belges : de Melsens, *Sur la persistance des impressions de la rétine*; de Duprez, *Sur la statistique des coups de foudre qui ont frappé les paratonnerres*; de Bède, *Sur des recherches sur la capillarité, sur l'équilibre d'une bulle d'air et sur celui d'une goutte d'eau entre deux plans*; de Montigny, *Sur la vitesse du bruit du tonnerre, sur la scintillation des étoiles et sur le pouvoir dispersif de l'air*; de Rousseau, *Sur les appareils servant à faciliter l'étude de la théorie des ondes lumineuses*; de Valerius, *Sur la distance focale des miroirs sphériques, sur la constitution intérieure des corps et sur un analyseur acoustique*; de Vander Mensbrugge, *Sur la théorie des courbes d'intersection de deux lignes droites tournant autour de deux points fixes, sur les forces moléculaires des liquides, sur la tension des lames liquides, sur la tension superficielle des liquides, sur la viscosité superficielle des lames de solution de saponine, sur un fait observé au contact de deux liquides, sur l'influence de l'électricité statique relativement à la tension d'un liquide, sur la théorie capillaire de Gauss, sur la surface de contact d'un solide et d'un liquide, sur le problème des liquides superposés dans un tube capillaire et sur l'énergie potentielle des surfaces liquides*; de Lamarle, *Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces*; de Delboeuf, *Sur certaines illusions d'optique, sur la détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique et sur des recherches*

relatives à la mesure des sensations physiques, etc.

Le chercheur infatigable, d'une intelligence si élevée et si originale, une des gloires scientifiques les plus pures de la Belgique et, en particulier, de l'université de Gand, fut aussi populaire dans les pays étrangers, comme le prouve la liste assez longue des nombreuses sociétés savantes au sein desquelles Plateau fut admis : dès l'année 1841, il était nommé membre de la Société philomatique de Paris et membre honoraire de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève; ensuite, il devint successivement membre honoraire et puis correspondant de la Société des sciences naturelles du canton de Vaud, de l'Institution royale de Londres, de la Société batave de physique de Rotterdam, de la Société de physique de Francfort-sur-Mein, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, de la Société des amis des sciences naturelles de Berlin, de la Société de physique de Londres, de la Société libre d'émulation de Liège et de la Société française de physique de Paris; enfin, il eut l'insigne honneur d'être correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie des sciences de Berlin et de l'Académie des sciences d'Amsterdam, membre étranger de la Société des sciences de Göttingue et de la Société royale de Londres.

Dès 1841, Plateau avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold; en 1859, il fut promu au grade d'officier, et, en 1872, à celui de commandeur de cet ordre. La ville de Gand, voulant honorer la mémoire du savant physicien qui, pendant le demi-siècle qu'il habita la ville, fit tant de brillantes découvertes, a donné à la rue longeant la façade principale de l'Institut des sciences le nom de rue Joseph Plateau; la ville de Bruxelles, également, a tenu à donner son nom à une de ses rues.

Ch. Bergmans.

Bulletins de l'Académie royale, 3e série, t. VI (discours prononcé aux funérailles, par F. Duprez, H. Valérius et J. Liagre). — *Bibliographie nationale*, t. III. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1883, p. 389 (notice de M^r G. Vander Mensbrughe). — *Annales d'oculistique*, octobre 1883 (notice de J.-P. Nuel). —

Biographie universelle de Didot. — *Revue de Belgique*, 1883, t. XLV, p. 499 (notice de Wangermée). — *Revue des questions scientifiques*, 1884 (trois études sur les travaux scientifiques de Plateau, par le professeur Delsaulx).

PLATEAU (Louis) ou PLATEL, jésuite, né à Esplechin (arrondissement de Tournai), le 25 février 1718, décédé après 1761. Il entra au noviciat de la Compagnie le 28 septembre 1737, et fut successivement professeur dans les collèges de Lille, Liège, Aire et Douai. On a de lui : 1. *Crispe*, tragédie dédiée à S. A. R. le cardinal duc d'York, abbé d'Anchin. Douai, J.-F. Willerval, 1754; in-4°. Cette pièce fut représentée par les élèves du collège d'Anchin, à l'occasion de la distribution des prix, le 23 août 1754. — 2. Une pastorale en vers latins, intitulée : *Daphnis*, et signée L. P. S. J. Ce poème fut inséré dans : *Poésies diverses présentées à Mgr de Bonneguize, évêque d'Arras, par le collège de Douai*, le 23 juillet 1754. Douai, J.-F. Willerval, 1754; in-f°.

Alphonse Roersch.

Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 457 et t. VI, col. 883.

PLATEL (François). Voir PRATEL (Antoine-François DE).

PLATEL (Jacques), ou JACOBUS PLATELIUS, écrivain ecclésiastique, né à Bersée sur la Scarpe, entre Douai et Lille (ancienne Flandre), en 1608, mort à Douai, le 7 janvier 1681. Entré à l'âge de vingt ans (le 4 octobre 1628) dans la Compagnie de Jésus, il y pronça les quatre vœux, puis fut chargé, par ses supérieurs, de faire d'abord le cours de philosophie, ensuite celui de théologie scolastique à l'université de Douai. Il professa pendant dix-neuf ans et fut recteur de cette université de 1670 à 1673.

Il nous a laissé quelques ouvrages qui témoignent d'un savoir étendu et ont joui d'une certaine faveur. En voici les titres : 1. *Universa philosophia Eminentissimo Principi Petro Aloysio Carafa S. R. E. Cardinali dicata. Quam sub bene ominata ejus purpura, Præside R. P. Jacobo Platel e Societate Jesu Philosophia*

Professore propugnabit Joannes Antonius van Papenbroeck. Antverp. In Aula Collegii Cœnobii Marchianensis Duaci Die XXI. Aug. M.DC.XLVIII. Hora VIII. mat. Douai, Joannes Serrurier, 1648; in-f^o, 26 p. — 2. *Conclusiones Theologicæ de Deo Uno, et Trino, Angelis, Gratia, Justificatione et Merito. Præsidi R. P. Jacobo Platel, e Societate Jesu, Sacræ Theologiæ Professore. Defendit R. D. Henricus de Cerf, Iprensis. In collegio Aquicinctino, Die XXIX. Mensis Octobris sub med. 9 mat.* Douai, J. Patté, 1659; in-4^o, 10 p. — 3. *Synopsis cursus theologicæ Patris Jacobi Platel e Societate Jesu, S. Theol. Professoris Potentissimo per utrumque orbem Monarchæ Philippo IV, Catholico justo pacifico dicata.* Douai, 1661; in-f^o. Il y eut un grand nombre d'éditions, tant en France qu'en Allemagne, de cet ouvrage qui fut réimprimé pour la dernière fois à Bruges et à Lille, en 1884-1886. — 4. *Auctoritas contra prædeterminationem physicam pro scientia mediæ; cum brevi historia complectente Ortum, pugnas et palmas ejusdem scientiæ mediæ.* Douai, 1669; in-12. — 5. *Inspectio interior hominis, menstrua et hebdomadaria.* Douai, 1670; in-16. Le même ouvrage a paru, la même année, en français, sous le titre de : *La revue de l'homme intérieur qui peut se procurer chaque mois et chaque semaine.* On en connaît cinq éditions. — 6. *Auctoritas contra physicam prædeterminationem, novis ex ipso sacro ordine fratrum prædicatorum petitis suffragiis stabilita.* Douai, 1673; in-12. — 7. *Defensio cultus B.V. ex puris Canisii verbis contra hæreticos.* Lille, 1675.

Le P. Platel a également laissé en manuscrit : 1. *Commentarius in metaphysicam Aristotelis anno 1646, die 23 Aprilis. Finis metaphysicæ impositus a R. P. Jacobo Platel Societatis Jesu; Die 7a Augusti anno 1646; in-4^o, 73 ff.* (Bibliothèque de Douai, n^o 665). — 2. *Commentarius in Universam Aristotelis Logicam sub R. Patre Jacobo Platel e Soc. Jesu eundemque excipiebat Petrus de Bray ex Haubourdin. Anno 1649; in-4^o de 192 p.* (Conservé dans

la bibliothèque des Jésuites à Louvain).

Fréd. Alvin.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littér. des XVII provinces des Pays-Bas*, t. X. — *Nouvelle biographie générale*, publ. par Firmin Didot. — Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VI. — *Bull. du bibliophile belge*, t. VIII.

PLATEL (Louis). Voir PLATEAU.

***PLATEL** (Nicolas-Joseph), violoncelliste, compositeur pour son instrument, né à Versailles en 1777, mort à Bruxelles, le 25 avril 1835. De bonne heure, Platel montra le goût le plus vif pour le violoncelle. Louis Duport lui donna les premières leçons sur cet instrument; dans la suite, ses études furent dirigées par Lamare. En 1796, il entra à l'orchestre du théâtre Feydeau, et se rendit en 1797 à Lyon, pour ne revenir à Paris qu'en 1801, où il brilla au premier rang. D'humeur insouciant, dit Fétis, il ne put se plier aux convenances sociales, ni se résoudre à faire les démarches en vue de se procurer les places auxquelles lui donnait droit son talent. En 1805, il entreprit une tournée artistique; mais arrivé à Quimper (Bretagne), ville où il ne devait s'arrêter que durant deux jours, il y demeura pendant deux années. Il se rendit ensuite à Brest, à Nantes, puis en Belgique, dans l'intention de visiter la Hollande et l'Allemagne. Il donna des concerts à Gand et s'y fixa durant plusieurs années, puis alla, en 1813, s'établir à Anvers, où il fut attaché au théâtre, en qualité de premier violoncelle. En 1824, il remplit le même emploi à Bruxelles, où il fut également attaché à l'Ecole de musique.

Par sa lettre du 4 décembre 1826, le ministre de l'intérieur, approuvant les explications données par la commission nommée en vue de la réorganisation de cette école, exprimait la crainte que le caractère de Platel, proposé pour la classe de violoncelle, ne portât préjudice à l'enseignement. « Nous ne pouvons pas nier, Monseigneur », lui répondit la commission par sa lettre du 9 décembre — les termes de ces lettres sont rapportés

par Ed. Mailly — « que M. Platel n'est
 « pas l'homme du monde le plus agréable,
 « mais son talent est tellement supérieur
 « à celui de tous les violoncellistes, qui
 « se trouvent à Bruxelles, qu'il n'est
 « pas possible d'offrir la place à un
 « autre, sans commettre une injustice
 « réelle envers lui. Au reste, nous pou-
 « vons assurer à Votre Excellence que
 « nous prendrons toutes les précautions
 « à cet égard, et nous serons les pre-
 « miers à provoquer la démission de
 « M. Platel si, contre notre attente, il ne
 « remplissait pas exactement les devoirs
 « qui lui sont imposés. D'ailleurs, Votre
 « Excellence pourrait ne le nommer que
 « provisoirement, si elle le jugeait pré-
 « férable; alors, à la moindre infraction,
 « il pourrait être remplacé ». Ce lan-
 « gage, sans doute empreint d'une entière
 franchise, mais non dépourvu de rudesse,
 nous montre que la commission n'était
 pas sans partager les appréhensions du
 ministre. Mais ces fâcheuses prévisions
 ne se réalisèrent point, car lorsqu'en
 1831 l'Ecole de musique, réorganisée,
 devint le Conservatoire de musique,
 Platel y conserva ses fonctions de pro-
 fesseur. Et il fut un professeur excel-
 lent, car il produisit Adrien-François
 Servais, Alexandre Batta, François
 Demunck, d'autres encore, et concourut
 ainsi à fonder l'école belge de violon-
 celle. Au surplus, Fétis, sous la direc-
 tion duquel il fut placé, et qui mieux
 que tout autre fut à même de l'apprécier,
 rend hommage à son caractère. « Véri-
 « table artiste d'autrefois », dit l'auteur
 de la *Biographie universelle des musiciens*,
 « il était étranger à tout esprit d'in-
 « trigue, d'égoïsme et de charlatanisme.
 « Son désintéressement allait jusqu'à la
 « prodigalité; son ignorance des affaires
 « était celle d'un enfant, et, jamais, il
 « ne se mit en peine du lendemain ».

Voici, telle qu'elle nous est fournie
 par Fétis, la liste des œuvres publiées
 par Platel : 1. Premier concerto pour
 violoncelle et orchestre; Paris, Gaveaux.
 Deuxième, troisième et quatrième con-
 certos; Paris, Pleyel. — 2. Cinquième
 concerto, intitulé : *Le quart d'heure*;
 Bruxelles, Weissenbruch. — 3. Sonates

pour violoncelle avec accompagnement
 de basse, œuvres 2, 3 et 4; Paris,
 Gaveaux. — 4. Huit airs variés pour
 violoncelle; Paris, Naderman. — 5. Ca-
 prices ou préludes pour violoncelle;
 Bruxelles, Weissenbruch. — 6. Trois
 trios pour violon, alto et basse; Bruxelles,
 Weissenbruch. — 7. Six duos pour
 violon et violoncelle; Paris, Naderman.
 — 8. Six romances avec accompage-
 ment de piano; Paris, Naderman.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*,
 t. VII (1875), p. 71. — Ed. Mailly, *Les origines
 du Conservatoire de musique de Bruxelles* (1879),
 p. 35.

PLATE MONTAGNE. Voir PLATTEN-
 BERG.

PLATENSIS (Pierre). Voir DELARUE.

PLATTENBERG (Mathieu VAN),
 peintre et graveur, connu surtout
 comme Plate Montagne, Montaigne et
 même « van Platten », né à Anvers, le
 15 août 1606, mort à Paris en 1660.
 Bien qu'ayant signé diverses estampes
 du prénom de Mathieu, l'artiste, selon
 Mr Robert-Dumesnil, se serait appelé
 Michel. L'erreur est ici manifeste,
 attendu que plusieurs actes authen-
 tiques, relevés par A. Jal, et reproduits
 dans son *Dictionnaire critique*, portent
 indistinctement Mathieu. Mariette, en
 mesure d'être bien renseigné, à ce qu'il
 semble, le fait de bonne heure arriver à
 Paris, après avoir été à Anvers l'élève
 d'André van Ertvelt (voir ce nom), excel-
 lent peintre de marines, genre où s'est
 distingué aussi Plattenberg. D'autres
 biographes lui donnent pour maître Fou-
 quières (voir ce nom). Les deux artistes
 furent, effectivement, très liés; mais,
 étant du même âge, on doit les envisa-
 ger plutôt comme compagnons d'études.
 Plattenberg n'est pas inscrit au registre
 de la Corporation anversoise de Saint-
 Luc; il n'y a donc point d'information
 officielle sur son apprentissage. On peut
 lire dans nombre d'ouvrages qu'il fit en
 Italie un long séjour, particulièrement
 à Florence, où il fut l'ami et quelque
 peu l'élève de Jean Asselyn. De fait,

plusieurs eaux-fortes du maître semblent inspirées de la nature méridionale ; c'est, en outre, dans les galeries italiennes que se rencontrent presque exclusivement les toiles de « van Platten ». Ceci n'empêche que nous ne croyons pas à un séjour prolongé du peintre par delà les Alpes. L'abbé Lanzi lui-même (*Histoire de la peinture en Italie*) n'hésite pas à écrire : « Je trouve » encore un Niccolo de Plate Montagne, » vanté par le Félibien comme peintre » de marines, et qui mourut vers 1665 » ou environ. Dans d'autres temps, j'ai » avancé que celui-ci pouvait être le » même qui s'était signalé en Italie par » un si grand nombre de peintures ; je » dois aujourd'hui rétracter cette opinion ». Une chose demeure certaine, c'est que, dans une lettre à Saint-Gelais, mentionnée par A. Jal, Nicolas Vleughels, gendre de van Plattenberg, rapporte que son beau-père, en arrivant à Paris, fit d'abord des dessins pour les brodeurs et n'abandonna ce travail que quand la mode en eut fait délaisser l'usage. Mariette nous apprend, d'autre part, que ce fut à Juste van Egmont (voir ce nom), l'excellent portraitiste flamand, fixé à Paris, que « Plate Montagne » dut de se produire comme peintre. Il le fit d'ailleurs avec grand succès, fut de l'Académie, à sa fondation, en 1648, et « Peintre du Roy, » pour les mers ». C'est sous ce titre que nous le trouvons inscrit, en 1650, comme marguillier de la Nation flamande, établie à Saint-Hippolyte. En 1659, il obtint de Louis XIV des lettres de naturalité ; il mourut le 19 septembre de l'année suivante.

Plate Montagne avait épousé Catherine Morin, sœur — A. Jal dit nièce, mais, croyons-nous, à tort, — du célèbre graveur. Liés d'une étroite amitié, les beaux-frères vécurent ensemble, se livrant tour à tour à la peinture et à la gravure. Plusieurs des paysages de Morin offrent une grande analogie avec ceux de Plate Montagne. Ce fut Morin, aussi, qui édita les eaux-fortes de son beau-frère. Van Plattenberg, ou plus justement de Plate Montagne (il n'est

connu dans les arts que sous ce dernier nom), eut de son mariage avec Catherine Morin deux filles, dont Catherine, la cadette, fut l'épouse de Nicolas Vleughels, à son tour peintre du Roi, et un fils NICOLAS DE PLATE MONTAIGNE, né à Paris le 19 novembre 1631, y décédé le 25 décembre 1706. Il fut l'élève de Philippe de Champagne (voir ce nom), se distingua comme portraitiste et, de même que son père, fut membre de l'Académie. Des œuvres de Mathieu de Plate Montagne aucune ne figure dans les musées de France. Pour le juger comme peintre, il faut aller en Italie ou en Allemagne, où, du reste, ses toiles ne se rencontrent pas fréquemment. Celles que nous connaissons, tant au Musée d'Augsbourg qu'aux Offices, à Florence et au Studi, à Naples, représentent des mers agitées, où se traduit l'influence de van Ertvelt. Le coloris est en général très sombre, ce qui peut être l'effet du temps. Les eaux-fortes du maître, décrites par M^r Robert Dumesnil, sont au nombre de trente, en y comprenant une pièce restée inconnue à l'iconographe français et décrite au Supplément, tome XI, de son précieux ouvrage. Jugé par ces productions, leur auteur mérite d'occuper une place fort distinguée parmi les représentants du genre. Ses motifs sont choisis avec goût, rendus avec finesse et dextérité. Séb. Barras a reproduit, en manière noire, deux tempêtes d'après des tableaux de notre artiste, ayant fait partie de la célèbre collection Boyer d'Aguilles, publiée en gravure par Jacques Coelemans (voir ce nom). Le texte attribue ces peintures à Renaud Montagne, dit « de » Venise ». Ce Rinaldo de la Montagna aurait été hollandais, et serait mort à Padoue, selon Malvasia, qui le représente comme ayant été le collaborateur du Guide, à Bologne. La Galerie des Offices, à Florence, possède le portrait de Mathieu van Plattenberg, peint par lui-même. L'artiste y figure sous le nom de « van Platten ».

Henri Hymans.

P.-J. Mariette, *Abecedario*, publié par A. de Montaiglon et de Chennevières, dans les *Archives de l'art français*. — Lanzi, *Histoire de la pein-*

ture en Italie, trad. Dieudé (Paris, 1824), t. II, p. 248. — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — Robert-Dumesnil, *le Peintre-graveur français*, t. V, p. 407; t. XI, p. 207. — Verachter et Ter Bruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers* (Anvers, 1874-1875), p. 133.

PLAYOUL (*Pierre*) ou **PLAOUL**, théologien, né au diocèse de Liège, en 1353, décédé le 11 avril 1415. L'origine liégeoise de ce personnage a été contestée, mais est absolument certaine de par les documents contemporains. Quoique de condition modeste, il se rendit à l'université de Paris, comme faisaient beaucoup de Liégeois avant le grand schisme d'occident. Il y fut inscrit en 1371 dans la nation picarde, et y prit le grade de maître ès arts et de bachelier en théologie. Quand Jean Blanchart fut nommé chancelier de l'église de Paris par l'antipape Clément VII (15 juillet 1381), il choisit Pierre Playoul pour vice-chancelier. En 1385, ils furent tous deux accusés par l'université d'avoir réclamé indûment de l'argent et des présents de toutes sortes aux jeunes gens qui avaient des examens à subir : rien de plus curieux à lire que les pièces du procès.

Playoul demeura cependant attaché à l'université. En 1388, on le voit intervenir en son nom dans le procès intenté par elle au dominicain Jean de Montson, qui avait attaqué avec virulence le sentiment de ceux qui soutenaient que la Vierge Marie n'avait pas contracté la faute originelle. A cette époque, il est qualifié de « commensal » du cardinal d'Embrun, et ne possède d'autre bénéfice qu'un canonat de l'église Saint-Omer, dans la ville de ce nom. En 1393, il prend la licence en théologie. En 1394, il est qualifié de « sacre facultatis » *theologiæ doctor*.

A partir de 1396, il joue un rôle actif dans l'affaire du schisme et est le grand représentant de l'université pour promouvoir « la voie de cession », puis la « soustraction d'obédience ». A cette fin, il se rend en Autriche, en Hongrie et en Bohême avec les envoyés de l'université. Au second concile de Paris (1396) et au troisième (1398), il est un des orateurs les plus véhéments; puis,

en 1399, il est député à Liège pour gagner à la soustraction ses compatriotes qui obéissaient au pape légitime; les bourgeois se laissèrent convaincre par l'éloquence de Pierre Playoul, qui les harangua d'une fenêtre du palais. En septembre 1399 arrivèrent, à Liège, de nombreux députés et, parmi eux, le fameux Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, qui entraînèrent le clergé primaire et secondaire. En 1405, Playoul est à Rome, à la cour du pape Innocent VII, à la tête d'une ambassade de l'université. En mai 1406, il harangue en latin le Parlement, toujours en vue de promouvoir le refus d'obédience.

Si l'on veut connaître la physionomie intellectuelle et morale du théologien liégeois, et en même temps saisir, dans sa réalité concrète, la douloureuse situation faite à l'église catholique par le schisme d'occident, il faut lire, dans la *Nouvelle histoire du concile de Constance*, de Bourgeois du Chastenot, « la proposition de M^e Pierre Plaoul, solennel « maître en théologie, pour l'université « de Paris ». Cette proposition fut formulée dans l'assemblée du clergé de décembre 1406, les 15 et 16 de ce mois. Ses développements prennent, dans Bourgeois, vingt-deux pages à deux colonnes (177-199). Playoul, qui parle en français, prétend que les deux pontifes « contendants », s'ils s'obstinent, sont coupables de schisme; il ajoute que les deux obédiences, si elles s'obstinent dans leur adhésion effective, sont coupables de coopération au schisme. C'est dans ce discours que Playoul, mentionnant la soustraction d'obédience des Liégeois faite à l'exemple des Français, ajoute, pour en montrer l'importance, « qu'au pays de Liège « il y a bien 26,000 bénéfices ». En 1407, Playoul fait partie de l'ambassade envoyée à l'antipape Benoît XIII. A partir de 1408 jusqu'en 1410, nous le retrouvons en Italie où il prend part au concile de Pise; le 29 mai 1409, il y prononce un discours où il déclare que, pour « l'université de Paris, les « deux pontifes (le pape Grégoire XII

« et l'antipape Benoît XIII) sont schismatiques, obstinés, vrais hérétiques » au sens strict et propre du mot ». L'antipape Alexandre V, élu par le concile pour les remplacer, nomma Pierre Playoul évêque de Senlis. Alexandre V étant mort, Pierre Playoul écrivit à ce sujet une lettre à l'université de Paris (Chronique de Jean Brandon, édit. Kervyn, *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique*, 1870, t. I, p. 135 et suiv.). Jean XXIII, successeur d'Alexandre, le députa avec deux autres prélats vers l'université de Paris; le 23 novembre 1410, Playoul est à Paris et débat des questions de finances devant l'université. Le 13 février 1412, il prend part à l'assemblée du clergé; le 4 août de la même année, il fait partie de la députation envoyée à Auxerre pour traiter de la paix du royaume à la demande du roi de France. Il semble que l'université lui ait offert alors les fonctions de conservateur de ses privilèges. Le 11 avril 1415, Pierre Playoul termina sa vie agitée et fut enterré à Saint-Marceau, près de Pierre Lombard. On conserve à la Bibliothèque nationale son commentaire manuscrit sur le livre des sentences de Pierre Lombard.

Georges Monchamp.

Noël Valois, *La France et le Grand schisme d'occident* (Paris, 1901; in-8°, 3 vol.). — Renseignements neufs dans Denifle et Châtelain, *Charitulum universitatis Parisiensis*.

* **PLECHELM** (*Saint*), apôtre de la Gueldre. Nos renseignements au sujet de saint Plechelm se réduisent à ce qui est raconté dans sa Vie et dans celles de ses compagnons d'apostolat, saint Wiron et saint Odger, publiées primitivement dans la collection des Bollandistes. Nous ne connaissons ni les auteurs de ces Vies, ni le lieu et le temps où elles ont été écrites, ni les sources des informations qui y sont contenues. Ce qu'on peut conjecturer de plus probable, c'est qu'elles ont été composées plusieurs siècles après l'époque où vécurent les saints personnages, dans le monastère de Mont-Odile, près Ruremonde, d'après les traditions conservées dans ce monastère.

A nous en tenir à ces traditions, Plechelm était originaire du pays des Scots, c'est-à-dire soit de l'Irlande, soit de la partie méridionale de l'Ecosse actuelle. Après avoir passé sa jeunesse dans l'étude des lettres et dans la pratique des vertus chrétiennes, il fut ordonné prêtre; puis, après la mort de l'évêque du lieu où il résidait, choisi pour lui succéder. Un autre saint prêtre de la même contrée, Wiron, fut élu évêque vers le même temps. Ils se résolurent l'un et l'autre à se rendre à Rome demander la consécration épiscopale au souverain pontife. Celui-ci les reçut avec bonté, les sacra évêques dans la basilique de Saint-Pierre et les combla de témoignages d'estime et d'affection. Rentrés dans leur pays, ils furent bientôt pris de cette fièvre d'apostolat qui poussa tant de leurs compatriotes sur le continent européen dans le cours du VII^e et du VIII^e siècle. Ils partirent donc, toujours de compagnie, emmenant avec eux le diacre Odger, et se présentèrent au roi Pépin. On suppose que le biographe a voulu désigner sous ce nom le maire du palais Pépin de Herstal, père de Charles Martel : ce Pépin est dénommé plus justement dans la Vie de saint Wiron, *dux Francorum*. Pépin accueillit les missionnaires avec empressement et les encouragea beaucoup à entreprendre l'évangélisation des tribus encore païennes soumises aux Francs d'Austrasie. Leur activité apostolique s'exerça presque uniquement dans la Gueldre et dans les pays voisins, qui formèrent plus tard les duchés de Clèves et de Juliers.

Lorsque l'âge et l'épuisement de ses forces obligèrent Plechelm à renoncer à ses courses apostoliques, Pépin lui fit don d'un fonds de terre dans l'endroit appelé alors Mont-Pierre et qui porta plus tard, — peut-être même auparavant, — le nom d'Odilienberg ou autre semblable (comp. Willemsen, t. c., p. 416-48). Le saint évêque y bâtit une sorte de monastère, où le duc des Francs venait chaque année en temps de carême, nu-pieds et en habit de pénitent, faire sa confession à l'homme

de Dieu et conférer avec lui des affaires publiques. Il est à remarquer que des détails absolument identiques sont donnés par le biographe de saint Wiron, mais rapportés à son héros.

C'est dans cette retraite que Plecthelm mourut le 15 juillet, on ne sait en quelle année.

Nous n'avons rien dit de la prétendue identité entre notre saint Plecthelm et le Pehthelme, premier évêque de *Candida Casa* en Northumbrie, mentionné par Bède, ni de la participation de saint Wiron et de saint Plecthelm à un concile d'Utrecht qui aurait été convoqué par saint Willibrord. Ces fausses hypothèses ont été longuement réfutées par Bollandus dans ses introductions aux Vies des deux saints.

Ch. De Smedt.

Vita s. Plecthelmi, publiée dans les *Acta Sanctorum*, avec introduction et notes de Jean Bollandus, t. IV de Juillet, p. 50-60; puis réimprimée, avec la même introduction, mais abrégée en plusieurs endroits, par J. Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. VI, p. 197-218, et plus récemment, suivant l'édition primitive, et avec quelques notes additionnelles, par Mr Willemsen, dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XXII (1885), p. 481-522. — *Vita s. Wironis*, publiée de même successivement dans les *Acta Sanctorum*, t. II de Mai, p. 309-316; dans les *Acta Sanctorum Belgii*, t. V, p. 343-363; et par Mr Willemsen, t. c., p. 443-480. — *Vita s. Odgeri*, publiée dans les *Acta Sanctorum*, t. III de Septembre, p. 612-616; dans les *Acta Sanctorum Belgii*, t. VI, p. 213-225; par Mr Willemsen, t. c., p. 523-533. — A. Wolters, *De heiligen Wiro, Plecthelmus en Odgerus in het kapittel van Sint Odilien-Berg* (Roermond, 1861; in-8°, viii-182 p.). — J. O'Hanlon, *Lives of the Irish Saints*, vol. VIII, p. 239-244.

PLECTRUDE, femme de Pépin II ou de Herstal, qui l'épousa entre 670 et 675. Elle appartenait à une famille puissante de l'Austrasie. Son père, Hugobert, portait le même nom qu'un sénéchal de Clovis III mentionné en 693 et qu'un comte du palais de Childébert III en 697, et il est possible qu'il faille l'identifier avec l'un de ces deux personnages. L'historiographie de la fin du VII^e siècle est si laconique qu'on ne doit pas s'attendre à y trouver beaucoup de renseignements sur Plectrude. On pourrait croire, d'après l'épithète de *prudētissima* que lui donne le *Liber Historiæ Francorum* (*Gesta Francorum*) qu'elle se distinguait par son intelli-

gence, si l'on ne savait que le style barbare des écrivains de l'époque ne permet pas d'attribuer aux adjectifs, qu'ils distribuent au hasard, une signification bien précise. Il semble cependant que Plectrude ait exercé sur son mari une réelle influence. Nous savons du moins que c'est grâce à elle que Pépin consentit, après un premier refus, à donner à l'apôtre des Bructères, saint Suidbert, une île du Rhin, située entre Duisbourg et Dusseldorf, pour y construire un monastère.

Quelques années après son mariage, Plectrude subit l'humiliation de se voir préférer une concubine, Alpaïde, femme de haute naissance et d'une grande beauté, qui, en 688, donna à Pépin un fils qui devait s'illustrer plus tard sous le nom de Charles Martel. Plectrude semble même avoir été répudiée pendant un certain temps, car les sources contemporaines mentionnent Alpaïde comme la « seconde épouse » de Pépin. Quoi qu'il en soit, elle devait être réconciliée avec son mari en 702, date à laquelle ils firent ensemble une donation à l'église de Saint-Vannes dans le diocèse de Verdun.

De l'union de Plectrude et de Pépin naquirent deux fils qui ne survécurent ni l'un ni l'autre à leur père. Le premier, Drogon, mourut duc de Champagne en 708; le second, Grimoald, qui avait reçu les fonctions de maire du palais en Neustrie, fut assassiné en 714 dans l'oratoire de Saint-Lambert à Liège. C'est peu de temps après ce meurtre, le 16 décembre 714, que Pépin descendit lui-même dans la tombe. Il avait désigné pour succéder à la mairie du palais en Neustrie le fils illégitime de Grimoald, le jeune Théodoald, un enfant de six ans. On peut supposer que Plectrude, hostile au bâtard de son mari, ne fut pas étrangère à cette décision.

Soit qu'elle en ait été chargée par Pépin, soit qu'elle ait agi de son propre mouvement, Plectrude prit la régence de son petit-fils. Son premier soin fut de s'emparer de Charles (Martel) qui, alors âgé de vingt-cinq ans, jouissait d'une

grande influence auprès de l'aristocratie austrasienne, et dans lequel elle craignait un adversaire de son pouvoir.

Mais, sous le gouvernement d'une femme, l'anarchie, qui depuis longtemps déjà travaillait le royaume franc et que Pépin n'avait pu réprimer qu'avec peine, se déchaîna de nouveau. La plupart des grands de Neustrie manifestèrent tout de suite leur mécontentement de voir la mairie du palais attribuée, comme un bien de famille héréditaire dans la maison austrasienne de Pépin, à un enfant en bas âge. La cruauté dont Plectrude fit preuve à l'égard des opposants provoqua bientôt une révolte presque générale. Les partisans de Théodoald furent vaincus en 717 dans la forêt de Cuise, près de Compiègne, et parvinrent à grand-peine à ramener en Austrasie leur jeune maire du palais. A sa place, les Neustriens élurent leur compatriote Raganfred.

La défaite de Cuise eut tout de suite pour Plectrude et Théodoald les conséquences les plus désastreuses. L'Austrasie se vit bientôt entourée d'ennemis. Les Saxons l'envahirent par le Nord; l'ambitieux évêque d'Auxerre, Savaricus, rassembla des troupes pour l'attaquer par le Sud, en même temps que Raganfred se préparait lui-même à la guerre et s'alliait au duc des Frisons, Ratbod. Pour compliquer encore la situation de la régente, Charles Martel s'enfuyait de sa prison au mois d'août 715 et voyait se grouper autour de lui un nombre considérable de partisans. Plectrude, réfugiée dans Cologne, fut bientôt presque complètement abandonnée. Charles se mit à la tête des Austrasiens et marcha contre Ratbod. Vaincu, il se retira dans les Ardennes pendant que l'armée neustrienne arrivait devant Cologne, que Plectrude ne défendit pas. Elle se réconcilia avec Raganfred et avec le roi Chilpéric II, qui reprirent la route de Neustrie (716) après avoir reçu d'elle d'immenses richesses. Cette conduite de Plectrude équivalait à la renonciation de Théodoald à la dignité de maire du palais. Il disparaît si complètement de l'histoire

après cette date, que des écrivains postérieurs ont cru qu'il était mort peu après 715. En réalité, il continua de mener pendant plusieurs années une existence obscure. Il vivait encore en 722.

L'histoire des dernières années de Plectrude ne nous est guère mieux connue. Les foudroyants succès militaires de Charles sur les Neustriens, qui commencent immédiatement après les événements que l'on vient de raconter, le rendirent bientôt tout-puissant dans le royaume franc. Dès 717, il s'empara de Cologne et se faisait livrer par Plectrude les trésors de son père. Depuis lors, on n'entend plus parler de celle-ci. On ne sait ni où elle passa le reste de son existence, ni quand elle mourut. Le bruit de son mariage avec Raganfred, qui eut cours plus tard en Austrasie, est absolument trouvé. On doit supposer qu'elle finit par se réconcilier avec Charles Martel, puisque c'est à la cour de celui-ci que son pupille Théodoald, qu'elle n'avait sans doute pas abandonné, acheva ses jours.

Comme tous les membres de la famille carolingienne, Plectrude favorisa de tout son pouvoir la prospérité des monastères. Elle fit des donations à Saint-Vannes, aux Saints-Apôtres de Metz, à Echternach, à Susteren, à Russon. Des traditions postérieures lui attribuent la fondation de l'abbaye d'Andage ou Saint-Hubert en Ardenne.

H. Pirenne.

Chronique dite de Frédégaire et *Liber Historie Francorum*, dans *Mon. Germ. Hist. Script. rerum Merovingicarum*, t. II. — Th. Breysig, *Jahrbücher des Fränkischen Reiches* (Leipzig, 1869), 744-744.

PLEKE (François), curé de Laeken depuis novembre 1703 jusqu'à sa mort, arrivée au commencement d'avril 1749. Il est cité par Frederiks et Vanden Branden comme auteur d'un opuscule intitulé : *Oorsprongh van de Kercke van Laken* (Bruxelles, s. d.; in-12°). Mais c'est là une erreur. L'ouvrage est de Quentin Hennin (cf. *Biographie nationale*, t. IX, col. 84-85), prédécesseur de Pleke à la cure de Laeken. Toutefois,

comme l'œuvre de Hennin a été écrite et a paru d'abord en français, en 1694, nous considérons comme probable que Pleke en fut le traducteur.

Léonard Willems.

J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*, p. 643 (vo Pleeck).

* **PLEMP** (*Vopiscus-Fortunatus*), plus connu sous le nom latinisé de Plempius, professeur de médecine à l'université de Louvain, né à Amsterdam, le 23 décembre 1601, décédé à Louvain, le 12 décembre 1671. Il fit ses humanités à Gand, son cours biennal de philosophie à Louvain, à la pédagogie du Faucon, où il eut comme professeur le célèbre Libert Froidmont. Il fut, en 1620, promu maître ès arts, le cinquième sur deux cent vingt-quatre concurrents. Après avoir suivi des cours de médecine à l'université de Leyde, il se rendit à l'université de Padoue, où il eut pour maître le Bruxellois Adrien Vanden Spieghel, puis à l'université de Bologne, où il conquit le doctorat après un brillant examen (1623). De retour à Amsterdam, il continua ses études tout en pratiquant son art (1623-1633). C'est durant son séjour dans sa patrie qu'il publia, en langue néerlandaise, un traité *Des muscles*, et, en langue latine, son *Ophthalmographia sive de oculi fabrica, actione et usu, præter communem medicorum et philosophorum opinionem* (1632), ouvrage des plus intéressants, où il se montre au courant des derniers progrès de la science et qu'il réédita ensuite à Louvain, en 1648 et en 1659, avec des additions importantes. En 1633, il traduisit en néerlandais et enrichit de notes l'anatomie de Cabriolius. Sa notoriété amena l'archiduchesse Isabelle à lui proposer une chaire à Louvain. Plempl l'accepta et inaugura ses cours le 3 octobre 1633. L'année suivante, il échangea la chaire des Institutions contre celle de professeur primaire de médecine pratique, qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1638, il publia son grand ouvrage : *Fundamenta seu institutiones medicinæ*, réédité en 1644, en 1653 et en 1664. Il y montre une science con-

sommée pour l'époque, et une connaissance peu commune de la littérature scientifique contemporaine. Plempl manie le latin avec aisance et élégance, et ne dédaigne pas d'émailler ses exposés de réflexions enjouées qui en rendent la lecture agréable. Ce livre fut attaqué par Schenkius, professeur à Iéna, par un professeur de physique de Leyde, et surtout par Jacques Primirose, médecin français de naissance, mais résidant en Angleterre. Primirose dit dans le titre de son ouvrage que les *Fundamenta* contiennent quatre cents erreurs. Plempl dédaigna de se défendre lui-même, mais il fut vengé par Daniel Vermostius, médecin d'Aerschot, et par deux de ses compatriotes et élèves, François Plempl, son neveu, et Gérard Blasius. Outre ces deux principaux travaux, Plempl publia encore des *Animadversiones in veram praxim curandæ tertianæ propositam a Doctore Petro Darba, Ferdinandi Cardinalis ac Belgii gubernatoris archiatri* (1642); un opuscule contre la valeur curative du quinquina : *Antimus Coningius Peruviani pulveris defensor repulsus a Melippo* (anagramme de Plemplio) *Protymo* (1655); une traduction latine des canons médicaux arabes d'Avicenne (1658); un traité latin des maladies des cheveux et des ongles (1662); un ouvrage très curieux et très savant d'hygiène intitulé : *De togatorum valetudine tuenda commentatio* (1670). On trouvera dans l'*Annuaire de l'université de Louvain* pour 1863, p. 312-318, une notice anonyme sur les manuscrits inédits de Plempl (traités de médecine, discours de circonstance), conservés à la bibliothèque universitaire.

Mais ce qui rend Plempl particulièrement intéressant pour l'histoire littéraire de notre pays, c'est qu'il a été chez nous, jusqu'à la fin de ses jours, le protagoniste du parti anticartésien. Notre médecin avait fait à Amsterdam, avant son départ pour Louvain en 1633, la connaissance personnelle de René Descartes. Quand celui-ci publia son premier ouvrage, en 1637 (*Discours de la méthode et Essais*), il en envoya des exemplaires à Plempl pour lui et ses amis. Ce fut l'origine de

toute une correspondance dont on peut lire les pièces dans la nouvelle édition des œuvres de Descartes en cours de publication. Plemp attaqua Descartes sur la circulation du sang et la théorie des pulsations du cœur, que le philosophe français attribuait à la dilatation du sang sous l'action d'un ferment. Dès 1638, les *Fundamenta* mentionnent cette polémique. Dans la seconde édition, Plemp rétracta nettement ses critiques contre la grande découverte de Harvey, mais maintint, à bon droit, celles qu'il avait formulées contre la théorie cartésienne des pulsations du cœur. En 1653, il provoque à l'université une levée de boucliers contre le cartésianisme qui avait envahi la faculté des arts et surtout celle de médecine : *Doctorum aliquot virorum in Academia Lovaniensi judicium de philosophia cartesiana* (1654). En 1659, il répond brillamment aux remarques cartésiennes de son collègue Gérard van Gustershoven sur son *Ophthalmographie* (appendice de la 3^e édition de cet ouvrage). En 1664, la préface de la 4^e édition des *Fundamenta* n'est qu'un long exposé des mesures prises par l'internonce de Bruxelles, Jérôme de Vecchi, et l'université contre les erreurs cartésiennes, avec une réfutation soignée de l'hypothèse des bêtes-machines, où, par un excès contraire, il semble transformer les animaux en êtres raisonnables. Nous avons retracé en détail toutes ces luttes dans notre *Histoire du cartésianisme en Belgique*, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Quand, en janvier 1672, Gui Patin, médecin lui-même, apprit la mort de Plemp, il écrivit à un de ses amis : « Je viens d'apprendre par des lettres de Bruxelles que M. Plempius, professeur en médecine, est mort le 12 de ce décembre dernier. Adieu la bonne doctrine en ce pays-là ! Descartes et les chimistes ignorants tâchent de tout gâter » (*Lettres choisies*, Paris, 1692, vol. II, p. 582). Plemp fut enterré à Louvain, dans l'église des Augustins. Son épitaphe disait qu'il avait été *vir toto orbe celeberrimus*. Et, en vérité, son talent de savant et d'écrivain, ses mul-

tiples polémiques où tantôt il attaquait et tantôt il se défendait, avaient fait de lui un des savants les plus en vue dans notre pays au XVII^e siècle.

Georges Monchamp.

Sur Plemp, outre les ouvrages cités plus haut, voir dans l'*Annuaire de l'université de Louvain pour 1845*, la notice que lui a consacrée M^r le professeur Haan (p. 209-232).

PLENEVAUX (les), famille liégeoise qui donna un grand nombre de juriconsultes et de magistrats à la cité. Parmi les plus importants nous citerons dans l'ordre des dates :

PLENEVAUX (Nicolas), fils de Jean P. et de Marguerite Masset, fut bourgmestre de Liège en 1626, 1638, 1643, 1652 et 1657. Il avait épousé Marie de Randaxhe et mourut en 1663.

PLENEVAUX (Nicolas), docteur en droit, ancien chanoine de Saint-Pierre, fut bourgmestre en 1676 et en 1681. Il eut chaque fois comme collègue Charles d'Ans. Sa seconde magistrature fut très agitée. Liège était en révolte contre Maximilien de Bavière. Les deux bourgmestres, que leur modération avait rendus suspects, furent destitués par les métiers le 6 juillet 1682 et remplacés jusqu'au jour des élections municipales (25 juillet) par Ernest Plenevaux et François de Looz, les deux bourgmestres de l'année précédente. Charles d'Ans et Nicolas Plenevaux furent même proscrits de la cité.

PLENEVAUX (Ernest) fut bourgmestre en 1680 et en 1682 avec François de Looz. La seconde fois, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, il ne resta que trois semaines en fonction. Une émeute populaire avait renversé Nicolas Plenevaux, son parent, et Charles d'Ans ; comme bourgmestres sortants, Ernest Plenevaux et François de Looz durent reprendre la direction de la cité et achever le mandat des magistrats proscrits.

PLENEVAUX (Jean-Barthélemi), dit *Plenevaux le Jeune*, avocat, fut nommé, en 1677, lieutenant des vieux arbalétriers et bourgmestre ; en 1678, il fut

envoyé à Nimègue par la cité avec le syndic Augustin Hanus pour faire reconnaître la neutralité et les privilèges des Liégeois; mais Maximilien de Bavière vit dans cette démarche une atteinte à ses droits de souverain et il obtint du congrès que les deux députés ne fussent pas reçus. Jean Barthélemi fut encore bourgmestre en 1698, en 1703 et en 1708. Il est l'auteur du *Liégeois plaintif en l'an 1677*, qu'on trouvera à l'université de Liège dans la collection laissée par Ulysse Capitaine.

H. Lonchay.

Il nous a été impossible de déterminer la filiation ou la parenté des différents personnages cités dans les articles précédents. La généalogie manuscrite des Plenevaux qu'on trouvera aux archives de l'Etat à Liège dans les *Papiers du héraut d'armes Lefort* ne concorde pas avec le *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*. Pour l'histoire des événements auxquels les Plenevaux furent mêlés, nous renvoyons à Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle* (Liège, 1877; 2 vol.), et à Michel Huisman, *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière* (Liège, 1899; in-8°). On trouvera l'indication de quelques brochures du temps relatives à des membres de cette vieille famille liégeoise dans De Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, 1885).

PLÉON, PILÉON ou PLÉRÉON, 18^e ou 19^e évêque de Tournai, mentionné aussi comme 34^e évêque de Noyon, vivait au VIII^e siècle. Il est cité dans deux actes de 798 et 799, et figure dans divers catalogues des évêques de Tournai. On ne possède aucun détail sur son épiscopat.

E.-J. Soil.

Warichez, *Origines de l'église de Tournai*. — *Gallia christiana*, t. IX.

PLÉTAIN (*Armand-Hubert-Ghislain*), philanthrope, né à Soignies, le 16 pluviôse an X, que l'on a erronément traduit par 5 février 1800, au lieu de 5 février 1802, et décédé à Mons, le 18 février 1854. Son père, Pierre-Joseph, avait été commissaire du pouvoir exécutif à Soignies sous la République française et devint ensuite maire. Il envoya son fils suivre les classes d'humanités au collège de sa ville natale, puis les cours de droit à l'université de Louvain. A vingt-cinq ans, Armand Plétain fut nommé notaire à

Soignies et peu d'années après il fut appelé à remplir les mêmes fonctions à Mons; il y apporta une grande délicatesse et une rare honnêteté, et, tandis que tant de notaires se sont enrichis au détriment de leurs clients, lui mourut pauvre. En 1836, le conseil communal de Mons nomma Plétain membre de la commission des hospices civils; en 1840, il devint receveur général de cette administration. Les questions de bienfaisance et du paupérisme attirèrent spécialement l'esprit et le cœur de cet administrateur. La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ayant mis au concours l'examen des moyens pratiques les plus efficaces pour extirper le paupérisme dans la province, la médaille d'or fut décernée en 1843 à Armand Plétain pour un mémoire sur le *Paupérisme* qui fut inséré dans le tome IV des *Mémoires* de la société. On reconnut que son travail « est profondément empreint d'un sentiment moral et religieux et que l'auteur, judicieux philanthrope, en présentant les moyens de guérir le corps social de la plaie du paupérisme, n'a jamais perdu de vue l'amélioration de l'homme, ni la nécessité de le rappeler sans cesse à sa dignité, pour le retirer du vice et de la dégradation, pour le rendre à la pratique de ses devoirs et à la vertu ». Quelques années plus tard, Plétain traita en quelques pages *De la bienfaisance publique*, note qui fut publiée dans le tome X des *Mémoires* de la même société. Ces écrits ne sont pas l'œuvre d'un théoricien abstrait; Armand Plétain avait pris à cœur, dans la gestion de l'importante dotation des hospices montois, de s'efforcer d'y introduire des améliorations utiles et pratiques à l'avantage des pauvres. Non content de ses fonctions officielles, il apporta un concours intelligent et dévoué à des institutions charitables créées à Mons par l'initiative locale. Il fut le fondateur de la Société philanthropique, président de la Commission pour le patronage des prisonniers libérés, de la Commission des maisons d'aliénés, secrétaire

de la Caisse pour l'achat des provisions d'hiver, secrétaire de la Caisse de prévoyance. Depuis 1848, il était conseiller communal. Outre ses publications sur le paupérisme, Pletain a laissé un travail : *Opuscule sur les diverses formes de gouvernement*. Mons, 1845; in-8°.

Ernest Matthieu.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2^e série, t. II (notice par A. Le Tellier). — *Revue de Liège*, t. III, p. 329. — C. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*.

PLETAIN (*Jean-Baptiste*), médecin, né à Soignies (non à Mons), vécut à la fin du XVIII^e siècle. Il est l'auteur d'un opuscule intitulé : *De doloris theoria*, imprimé à Louvain en 1787 (in-4^o de 4 pages), et réimprimé en 1796 (in-8^o de 5 pages). Cette note de Broeckx, reproduite par d'autres biographes, a empêché le nom de J.-B. Pletain de tomber dans un oubli complet. En cherchant à en contrôler les assertions, nous avons pu relever au registre d'immatriculation de l'université de Louvain la mention, au 14 octobre 1786, de *J.-B. Pletain, Sonestiensis*. Sa publication, faite l'année suivante, doit être une simple thèse universitaire. L'état civil de Soignies renseigne, au 15 juin 1766, la naissance de J.-B. Pletain, fils de Pierre-Joseph et de Célestine-Josèphe Borremans, tous deux originaires de Horrues, mais ce Jean-Baptiste est décédé en cette ville le 23 août 1774. L'auteur du *De doloris theoria* serait-il né à Horrues? Un J.-B. Pletain mourut célibataire, à Mons, le 30 juin 1790; peut-être ce médecin s'était-il fixé à Mons; l'acte de décès, il est vrai, ne renseigne pas la profession de ce Pletain. Piron donne erronément à notre personnage le nom de Philippe.

Ernest Matthieu.

Broeckx, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge*, p. 46. — A. Mathieu, *Biographie montoise*. — Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. — Etat civil de Soignies. — Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 43702. — Renseignements fournis par M^r A. Demeuldre, président du Cercle d'archéologie de Soignies.

PLETENBERG (*Mathieu VAN*). Voir PLATTENBERG.

PLETINCKX (*Charles-Joseph-Pierre*), lieutenant général, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, né à Bruxelles le 20 février 1797, mort à Middelkerke le 15 août 1877. Il constitue un vrai type de soldat et d'homme d'action, de ceux dont l'intervention fait réussir ou échouer, à leur gré, l'action désordonnée d'un mouvement populaire. A ce titre, il convient d'insister surtout sur le rôle important joué par Pletinckx au début des événements de 1830, notamment comme inspirateur et premier organisateur de la garde nationale et en général comme initiateur de nombreuses mesures propres à assurer les succès des premiers jours. On l'accusa, il est vrai, d'exagération patriotique, imputation contre laquelle il crut même devoir se défendre dans son *Appel à l'opinion* (Bruxelles, 1831, 37 p. in-8°); et à considérer son activité bouillonnante, comment on l'éloigne dans telles circonstances, ou on le relègue dans des commandements d'importance secondaire, il semble que ce reproche ne dut pas être sans fondement. Son *Mémoire* sur sa participation à la révolution de 1830, où nous puiserons, reflète le même sentiment. Mais cette exaltation un peu théâtrale, qu'on retrouve dans les écrits du temps comme dans les accents de l'hymne de Campenhout, fut une des caractéristiques de ce moment de notre histoire, dont Pletinckx ne reste pas moins une des figures marquantes.

Neveu et filleul du baron Evers, général de division dans les armées de l'Empire, Pletinckx s'éprit de bonne heure du métier des armes, entra comme cadet au 8^e régiment de hussards néerlandais (10 mars — et non 22 octobre — 1814), devint maréchal des logis (5 février 1815) et assista à la bataille de Waterloo, où il conquist l'ordre militaire de Guillaume en sauvant une pièce de canon. Il fit ensuite la campagne de France et passa, avec le grade de sous-lieutenant, dans la division de cuirassiers n° 9, à Utrecht (19 février 1819). Déçu par la lenteur de son avancement et regrettant son

ancien uniforme, il se fit admettre au 7^e régiment de hussards, désigné pour Batavia. Pletinckx demeura aux Indes jusqu'en 1824, revint en Europe, miné par l'inaction et le climat, et entra au 6^e hussards (17 février 1824). Découragé définitivement par le mauvais vouloir du gouvernement de La Haye envers les militaires d'origine belge, il démissionna trois ans plus tard (10 avril 1827) et se maria bientôt après.

Ici se place sa participation à la révolution belge. Après avoir, dès le début, le soir de la représentation de *la Muette* (25 août), évité une effusion de sang en persuadant à un officier de grenadiers de se retirer avec ses hommes, il se rendit, avec Ducpétiaux et d'autres, à l'Hôtel de ville, pour proposer au gouverneur Vanderfosse la formation d'une garde bourgeoise sous le commandement du duc d'Arenberg, du baron d'Hooghvorst ou de l'industriel Basse. Lui-même accepta le commandement en second; mais d'Hooghvorst et d'Arenberg étant absents et Basse se déroband, Pletinckx assumait seul les lourdes responsabilités du commandement. La ville était en complète effervescence. Aidé de son ami Fleury-Duray, Pletinckx équipa un premier peloton de gardes au moyen d'armes prélevées à la caserne des Annonciades et concourut à empêcher l'envahissement de l'Hôtel de ville par les bandes venues pour enlever les armes prétendument cachées dans les combles. Toujours avec Fleury-Duray, il se rend ensuite, muni d'une lettre de Vanderfosse, au palais du prince Frédéric, obtient des généraux hollandais, sous sa responsabilité, l'évacuation de l'édifice occupé par les troupes et se fait concéder des armes pour quatre cents bourgeois. Mais il ne put profiter de ce dernier avantage : en revenant à l'Hôtel de ville, il ne trouva plus que quelques-uns des gardes qu'il y avait laissés; dirigea ce petit nombre d'hommes sur les endroits les plus agités de la ville. Puis il fit appel à tous les bons citoyens pour renforcer la garde et prescrivit l'arrestation de tout individu armé ne faisant partie d'aucune section. Le baron d'Hooghvorst, enfin arrivé le

28 août, le maintint dans son commandement, avec le grade de lieutenant-colonel. Pletinckx fit ensuite une tournée en province pour y soulever la population, acheter de la poudre, etc. Le 19 septembre, l'armée hollandaise étant annoncée, la majorité de la garde bourgeoise résolut de temporiser; Pletinckx, prévoyant un mouvement populaire, démissionna aussitôt : le même soir, en effet, le peuple envahissait l'Hôtel de ville et expulsait les membres du conseil. Le 20 septembre, Pletinckx, de garde au palais, obtint la dispersion d'une bande de quinze cents hommes venus pour désarmer la garde. Le 21, la garde bourgeoise fut réorganisée, Vandermeeren nommé commandant en chef et Pletinckx commandant en second; tous deux conduisirent la reconnaissance dirigée ce même jour vers Dieghem, premier contact avec l'ennemi. Vandermeeren s'étant ensuite retiré, Pletinckx commanda seul les deux jours qui suivirent. Depuis la dispersion de l'état-major, les rangs de la garde bourgeoise s'étaient fortement éclaircis : Pletinckx recrute à Uccle une garde pour la porte de Namur et lance des appels aux volontaires. Il fait expulser de l'Hôtel de ville quelques habitants qui préconisaient la capitulation, désigne les endroits à barricader, installe un poste d'observation au haut des tours de Sainte-Gudule, réquisitionne des caisses d'armes expédiées de Liège à Paris par Bruxelles, organise des quêtes pour les achats de poudre. Il se signale particulièrement en faisant enlever, aux approches des Hollandais, les canons déposés à la caserne des Annonciades, et qui servirent utilement les patriotes. A Nivelles, il recrute deux cents hommes qui coopérèrent à l'attaque du Parc. Le 24, Van Halen ayant accepté le commandement en chef des patriotes, Pletinckx devint son chef d'état-major. On sait que l'attaque du Parc (25 septembre) s'opéra sur trois colonnes : celle de droite commandée par Grégoire, celle du centre par Van Halen, celle de gauche, vers la rue de Louvain, par Pletinckx. La position de ce dernier était assez difficile.

Les Hollandais occupaient le boulevard et les rues vers Schaerbeek, le palais des États généraux et les hôtels voisins. Tandis que Pletinckx s'occupait à les déloger de ces immeubles, il fut attaqué simultanément par les rues de Louvain et Notre-Dame-aux-Neiges. A un moment donné, les Hollandais envoyèrent un parlementaire, que Pletinckx adressa aux membres du gouvernement. Chargé lui-même de transmettre une lettre du parlementaire à ses chefs, Pletinckx se rendit à la barricade à l'extrémité de la rue de Louvain. Soudain appréhendé et désarmé, on l'enferma dans une prison, pour le mener ensuite à Schaerbeek et le diriger, le lendemain, sur la maison d'Anvers, où il retrouva Ducpétiaux et Evrard, non moins illégalement arrêtés peu auparavant. Quelques jours plus tard, le prince d'Orange, passant à Anvers pour remplacer le prince Frédéric dans son commandement, consentit à les échanger tous trois contre des officiers prisonniers dans Bruxelles (5 octobre). Ici se place un curieux incident, sur lequel nous n'avons d'autre témoignage que celui de Pletinckx lui-même. Le prince connaissait le neveu du général Evers, qui l'avait escorté hors de Bruxelles, après la vaine tentative conciliatrice du 5 septembre. Pletinckx mis en liberté, le prince le fit mener au palais de la place de Meir, où il eut avec lui une entrevue. Le prince, en pleurant, lui aurait demandé son opinion sur les événements en cours et l'aurait interrogé sur l'effet de sa proclamation au peuple belge; sur quoi le patriote bruxellois, après avoir respectueusement critiqué le ton ambigu de ce document, n'aurait pas craint d'engager Guillaume, fort aimé chez nous, à se détacher du roi de Hollande et à faire cause commune avec les révolutionnaires, pour devenir le roi des Belges; projet évidemment réalisable, mais que le prince repoussa avec indignation. Il aurait déclaré plus tard, au sujet de cette entrevue, que « s'il » avait suivi les conseils de Pletinckx, il » serait roi des Belges ». Quoi qu'il en soit, la détention du patriote l'empêcha, au regret de Rogier, d'être élu membre

du gouvernement provisoire et du comité organisateur du ministère de la guerre. Nommé colonel de cavalerie (18 octobre 1830) et désigné pour le 1^{er} lanciers, formé de soldats belges précédemment au service de la Hollande (4 novembre), il partit pour Anvers avec son régiment, sous les ordres du général-major de Marneffe. Dans cette ville, il eut à réprimer divers actes d'indiscipline attribués à des menées orangistes, fit même traduire en conseil de guerre dix-sept officiers, qui furent d'ailleurs acquittés — d'où pour lui une situation assez délicate. Lors de la campagne de 1831, il prit part avec son régiment à l'affaire de Battersen (11 août) et couvrit ensuite la retraite des troupes belges sur Louvain. Durant cette retraite, de Marneffe l'empêcha d'exécuter un mouvement qui devait, selon lui, déterminer la capture de tout le 10^e régiment de lanciers hollandais. Malade de chagrin et de dépit à la pensée du brillant fait d'armes que de Marneffe lui avait fait manquer, il sollicita un congé, puis démissionna pour entrer dans le cadre de réserve. Le roi aurait eu l'intention de l'appeler aux fonctions d'aide de camp, mais certaines influences l'en auraient détourné et Pletinckx fut nommé commandant de place de 2^e classe à Namur (26 décembre 1831). Ce n'était là qu'une « position d'attente », mais elle se prolongea jusqu'au 9 avril 1841, date à laquelle Pletinckx fut appelé au commandement de la province de Luxembourg. Pendant un intérim à Namur, il eut à réprimer une rébellion à main armée de la compagnie disciplinaire de Dinant (décembre 1832). Nommé ensuite dans la Flandre occidentale et devenu général-major (21 juillet 1845), il put arrêter, sans effusion de sang, les troubles provoqués à Bruges par la cherté des vivres (février 1847). En 1857, de Brouckere engagea Pletinckx à demander sa mise à la retraite, lui promettant de le faire nommer commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles en remplacement du général Petithan, décedé; ce qui fut fait (8 novembre 1857). Pendant la guerre de 1870, Pletinckx,

malgré ses soixante-treize ans, se rendit à Sedan comme vice-président de la Société de la Croix-Rouge de Belgique et y rendit des services qui lui valurent la croix de la Légion d'honneur et l'Ordre du Mérite de Bavière. Il était grand officier de l'Ordre de Léopold (16 octobre 1870), décoré de la Croix de fer, de la médaille commémorative, de l'Ordre du Christ, de la Couronne de Prusse, etc. C'est sur son initiative que fut signé l'arrêté autorisant les officiers pensionnés à recourir aux médecins et aux pharmaciens militaires (20 décembre 1846).

Pletinckx avait eu deux frères, tous deux morts à la guerre : Pierre, volontaire au 23^e chasseurs français, tué par les Cosaques sous les murs de Hambourg, et Napoléon, volontaire dans l'artillerie néerlandaise, décédé à Samarang à la suite de blessures.

E. Closson.

Notice biographique sur le lieutenant-général Pletinckx, par un garde civique de Bruxelles [Rastoul de Mongeot] (Bruxelles, E. Guyot, 1873). — Pletinckx, *Mémoire sur sa participation à la Révolution de 1830* (ms. aux Archives de la ville de Bruxelles). — *Appel à l'opinion* (Bruxelles, 1834; in-8°, 37 p.). — *Moniteur belge*, 1877, p. 2604-2602. — Vignerot, *la Belgique militaire*, t. I, p. 302-313 (portrait). — De Wargny, *Esquisses historiques de la Révolution de Belgique en 1830* (Bruxelles, Tarlier, 1830). — Th. Juste, *la Révolution belge de 1830*, t. II. — Van Halen, *les Quatre Journées de Bruxelles*, t. III, p. 158. — *Annuaire de l'armée belge*, 1878, p. 364, 365. — Portraits : Madou, *Costumes militaires du royaume des Pays-Bas* (Pletinckx dans l'uniforme du 7^e husards); Schubert, lithographie, 1864; Duwez, peinture à l'huile.

PLON (*Jacques-Joseph*), arpenteur, né à Mons, le 2 décembre 1683, et y décédé, le 26 mai 1755. On lui doit de nombreux plans, dessinés avec soin, relatifs à des délimitations de propriété et à des partages. Le titre d'arpenteur du roi et la ville de Mons lui avait été accordé. Plon présenta, avec dessins et plans à l'appui, une série de mémoires en vue de la construction des routes de Mons à Bruxelles et de Mons à diverses autres villes; la plupart de ces projets furent approuvés par les États de Hainaut qui en poursuivirent la réalisation. Cet arpenteur formula, en outre, un projet de canal de Boussu à Antoing.

Le gouvernement le chargea, en 1732, d'étudier les moyens d'évacuer les eaux des Charbonnages du Couchant de Mons. Dès le mois d'avril, Plon soumettait un projet de conduit combiné avec tout un système d'aménagement des eaux pouvant servir à l'alimentation d'un canal du Borinage vers Ath et les Flandres. Dans un mémoire bien étudié, il réclamait le creusement d'une grande galerie d'exhaure à partir de Pommerœul à laquelle devaient se rattacher des conduits secondaires traversant le Borinage en diagonale. D'après son devis, une somme de 51,455 florins devait suffire pour l'établissement du conduit principal. La réalisation de ce projet aurait rendu à l'industrie et au commerce des services considérables et permis la construction d'un canal vers Ath. Mais le chiffre de la dépense fit reculer le gouvernement des Pays-Bas et les États de Hainaut.

Ernest Mathieu.

Eugène Plon, *Notre livre intime de famille* (Paris, 1893; in-8°). — L. Devillers, *Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés qui sont conservés au dépôt provincial des archives de l'Etat à Mons*, ainsi que le supplément à cet Inventaire.

PLON, famille d'imprimeurs.

PLON (*Pierre-Jean-Joseph*), imprimeur et graveur, né à Mons le 29 décembre 1716, décédé à Nivelles le 17 novembre 1785, était le sixième enfant de l'arpenteur Jacques-Joseph (voir ci-dessus) et de Marie-Elisabeth Berger; il est le premier de cette famille qui posséda un établissement typographique; ses descendants ont fondé et fait prospérer à Paris, dans le cours du XIX^e siècle, une maison d'imprimerie de premier ordre. Pierre avait fait son apprentissage chez Mathieu Wilmet à Mons et chez Henry à Lille. Il fut imprimeur-libraire de 1742 à 1746 à Ath, puis de cette dernière date à 1778 à Mons. Des revers de fortune à la suite d'une grave maladie l'obligèrent à abandonner sa profession pour se retirer à Nivelles près de son fils. Pierre Plon gravait lui-même sur bois les dessins et les fleurons qui ornaient ses publica-

tions. On a relevé une liste de quarante-deux impressions sorties de ses presses, dont une seule faite à Ath.

PLON (*Emmanuel-Henri-Joseph*), typographe et graveur, fils de Pierre-Jean-Joseph, naquit à Ath, le 14 novembre 1742 et mourut à Nivelles, le 9 septembre 1832. Apprenti chez son père, il se décida, après son mariage avec Marie-Thérèse-Augustine Raingo, à fonder, en 1774, le premier établissement typographique à Nivelles. Outre de petits livres classiques, on a relevé dix-huit publications sorties de ses presses. Comme son père, Emmanuel Plon pratiqua la gravure sur bois et grava aussi sur cuivre en taille douce et en relief; on lui doit aussi la composition d'encadrements, de fleurons et de séries de lettres pour affiches. Une épidémie de fièvre putride, qui désola Nivelles en 1804 et atteignit la famille de ce typographe, rendit sa situation critique. Il se fit alors instituteur, tout en continuant sa profession d'imprimeur.

PLON (*Charles-Philippe-Joseph*), typographe, fils d'Emmanuel, naquit à Nivelles le 28 décembre 1774 et mourut à Paris le 26 octobre 1843. Après avoir fait son apprentissage chez son père, puis à Mons de 1792 à 1796 chez Bocquet, il partit en 1798 à Paris où il devint prote d'imprimerie et premier directeur à l'importante imprimerie Didot, puis chez Paul Dupont. Après la seconde rentrée des Bourbons, Plon reçut, comme garde national, la décoration du Lys. En janvier 1827, il entra à la Banque de France comme prote de l'imprimerie des billets. De son mariage avec Marguerite-Mélanie-Julie Camus il eut Henri-Philippe Plon, né à Paris en 1809, le célèbre imprimeur de l'empereur Napoléon III.

PLON (*Henri-Ghislain-Joseph*), typographe, né à Nivelles le 28 octobre 1777, mort à Paris le 23 mars 1866, était frère de Charles. Parti pour Paris, il réussit à se faire admettre en septembre 1800 à l'imprimerie de la Banque de France. C'est lui qui imagina

ce que l'on a appelé l'impression identique des billets, c'est-à-dire cette impression de la même image au recto et au verso, si justement répétée qu'en regardant le billet au jour ou à la lumière l'image directe et l'image renversée se superposent rigoureusement.

Ernest Matthieu.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*. — *Bulletin du Bibliophile belge*, t. III. — Eugène Plon, *Notre livre intime de famille* (Paris, 1893).

PLOUICH (*Vaast DE*) ou plutôt du PLOUICH, mathématicien et cartographe de la châtellenie de Bailleul, né vers la fin du xvi^e ou au commencement du xvii^e siècle, et décédé à une date et dans une localité inconnues. Maître Vaast Du Plouich, ainsi que l'appelle le chanoine Sanderus, était de la Flandre, car il se qualifie de *Geometra Flander*, sur la carte de la seigneurie de Steenvoorde. Les habitants de Neuve-Eglise, qui faisait partie jadis de la châtellenie de Bailleul, l'ont quelquefois revendiqué pour un des leurs; mais il semble établi par une requête, adressée au Conseil privé par notre géomètre, et découverte aux archives du royaume à Bruxelles par Mr Hosdey, que Du Plouich était originaire de Westoutre. Il habitait en tout cas cette commune lorsque Sanderus lui confia, le 24 décembre 1637, la mission de dessiner sur place, avec le consentement des autorités locales, les plans ou vues des villes, et les cartes géographiques des territoires et châtellenies de la Flandre. Il résulte, au surplus, du document d'archives visé plus haut que Du Plouich était marié et avait charge de famille, et qu'il fut appréhendé pour espionnage au moment où il dessinait le panorama de la ville de Nieupoort, que Sanderus lui avait signalé de façon particulière. Constatation intéressante, car elle montre que Du Plouich, fidèle à ses arrangements avec l'érudit chanoine d'Ypres, ne se bornait pas au rôle de dessinateur ou de compilateur, mais qu'il allait lever sur le terrain les cartes des pays et les plans des villes, abbayes, châteaux féodaux, etc., qu'on lui demandait; pour parfaire son œuvre, il s'imposait même divers voyages,

d'après ce que dit Sanderus dans une requête au magistrat d'Audenarde, du 22 mars 1642. Les données topographiques recueillies par Du Plouich méritent donc toute notre confiance. Il y a de l'intérêt à signaler une lettre de Sanderus, adressée, le 22 octobre 1642, au Dr D'Hondt, de Gand; elle nous apprend que Du Plouich réclamait 6 florins pour le dessin de chacun des plans de Winezele (*praetorium*), et d'Eename (*clooster*), qui avaient été égarés. D'autre part, les comptes de la ville d'Audenarde de 1640 renseignent un paiement de 42 livres parisis ou 21 florins à Vaast Du Plouich pour le levé et le plan de la commune; il semble que cette somme ne fut pas suffisamment rémunératrice, car Sanderus demanda au magistrat de la porter à 10 livres de gros; mais on ne trouve point trace de cette majoration de subside.

Nous ne connaissons guère l'œuvre de Du Plouich que par les planches qui figurent dans la *Flandria illustrata* de Sanderus. Ces planches, signées de son nom (*V. du Plouich Auctore;... delineavit;... Invenit et Fecit;... Fecit;... fec;... G., Geom., Geomet., ou Geometra*), mais où celui-ci ne figure parfois qu'au bas des dédicaces, sont respectivement au nombre de sept et de cinquante et une dans les tomes I et II de la 1^{re} édition de la *Flandria illustrata*. Elles donnent des plans et vues de localités, d'édifices, de châteaux féodaux, de prévôtés, d'abbayes, et les cartes des châtellenies d'Ypres, de Bailleul, de Bourbourg, du métier de Cassel, du pays de Lalleu et de la seigneurie de Steenvoorde. Aucune des planches attribuées avec certitude à Du Plouich ne porte la signature ou la marque d'un graveur. Bien que l'on trouve sur des pièces l'inscription *V. du Plouich Fecit*, on peut affirmer que le collaborateur de Sanderus ne maniait pas le burin. Tout a été gravé à Amsterdam chez les Hondius, on ne sait par quels artistes. Deux exceptions peuvent cependant être citées : une planche est signée *Geraerd Coeck sculp. (sic)*, une autre (t. I, p. 390) *J. Milheu : fec.* Cette dernière signature

répond sans doute au monogramme I. M. F. figurant sur un bon nombre de pièces, et n'est que l'abréviation de celle qui se voit sur le plan de Liège du *Theatrum Urbium Belgicæ...*, de J. Blaeu : *Julius Milheuser fecit*.

Ne peut-on pas attribuer à Du Plouich d'autres planches de la *Flandria illustrata*? Nous osons le faire pour le plan de Dunkerque, dont il a signé deux vues panoramiques, mais il nous paraît d'autant plus téméraire d'aller au delà que d'autres géomètres, Louis de Dasaques, Louis Du Tielt, Jacques de La Fontaine, ont enrichi de leurs œuvres le travail de Sanderus et qu'un bon nombre de planches, ainsi qu'il résulte du contrat passé, en 1634, entre l'évêque d'Ypres et H. Hondius, ont été fournies par ce dernier. D'après nous, la réserve est également de mise pour les plans manuscrits qui devaient faire partie du tome III de la *Flandria illustrata*, actuellement conservé à la Bibliothèque royale à Bruxelles. Ces plans, disent Galesloot et d'autres auteurs, sont faits par V. Du Plouich. Mais ils n'administrent aucune preuve à l'appui d'une affirmation aussi catégorique. Sans doute, le plan et la vue d'Armentières, que Du Plouich a signés, et qui devaient prendre place dans le tome consacré à la Flandre française, se sont égarés dans le *Theatrum Urbium Belgicæ Regiæ* (1644) de J. Blaeu; mais ce seul fait autorise-t-il l'attribution de tous les plans et dessins du tome III de la *Flandria illustrata* au géomètre flamand? Ne savons-nous pas, au contraire, par une lettre de Sanderus au Dr D'Hondt, du 21 mai 1644, que plusieurs artistes furent sollicités de prêter leur concours à l'achèvement de ce tome III, et que le retard que subit son élaboration provint en partie de ce que *boni delineatores plurimum petunt, mali vero mihi non placent*?

L'œuvre de V. Du Plouich a été plusieurs fois soit partiellement, soit totalement reproduite : Trente planches, y compris Armentières, dans le *Theatrum Urbium Belgicæ Regiæ... et Fœderatæ*, tome I, et dans le *Tonneel Der Steden*

Van 's Konings Nederlanden en... Van De Vereenigde Nederlanden, tome I, achevés tous les deux par J. Blaeu, le 27 septembre 1649. Trois cartes (châtellenie d'Ypres, métier de Cassel et pays de Lalleu) dans *Geographiæ Blavianæ volumen quartum...* Amstelædami.... J. Blaeu MDCLXII, et dans *Grooten Atlas oft Wereltbeschrijving...*, derde stuck... Amsterdam J. Blaeu, 1664. Toutes les planches, sauf deux, dans les 2^e et 3^e éditions latines et dans l'édition flamande de la *Flandria illustrata*. Ces planches ont parfois subi de légères modifications et ne portent généralement plus la signature de Vaast Du Plouich.

F. van Ortroy.

Sanderus, *Fland. ill.*, les trois éd. lat. (1641-1644; 1732 et 1735), et l'éd. flam. (1735). — J. Blaeu, *Theatrum Urbium Belgicæ* (1649) et *Tooneel der steden van ... Nederlanden* (1649). — Idem, *Geographiæ Blavianæ*, t. IV (1662) et *Grooten Atlas*, derde stuck, 1664. — *Mess. des sciences hist.*, 1838, p. 144-153. — Schayes, dans le *Bibl. belge*, t. I (1845), p. 286-288. — J. de Saint-Genois, *Antoine Sanderus* (Gand, 1861). — L. Galesloot, dans les *Annales de la Soc. d'Emulation de Bruges*, t. XXIII (1874) et XXV. — F. Vander Haeghen, etc., *Bibl. belgica*, 1^{re} sér., S. 497 (1-32). — *Audenaerdsche Mengelingen*, t. IV, p. 225-230. — Fr. de Potter, *Oprakelingen* (Gent, 1891), p. 26.

PLOUVIER (*Pierre-Joseph*). Nous ne possédons au sujet de ce musicien d'autres renseignements que ceux que nous fournit l'auteur de la *Biographie universelle des musiciens*. D'après Fétis, Plouvier, né à Gand dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'établit à Paris, en qualité de professeur de guitare, vers 1804, puis se fixa à Bruxelles et s'y fit marchand et éditeur de musique. Il est mort dans cette ville, dit Fétis, vers 1826. Les registres de l'état civil de Bruxelles, compulsés de 1804 à 1840, n'ont pu faire découvrir l'acte de décès de Plouvier. Celui-ci a publié : *Sérénade pour deux flûtes et basson*, liv. 1, 2, 3 et 4, une méthode de guitare et quelques autres compositions principalement écrites pour ce dernier instrument.

Florimond van Duyse

PLOUY (*Philippe DE ou DU*), écrivain ecclésiastique, né à Dixmude « vers 1580 » ou 1590 « au témoignage de Paquot,

mort à Bruxelles, le 23 mars 1653. Il est plus connu sous le nom de Cyprien de Sainte-Marie, qu'il reçut à son entrée dans l'ordre des Carmes déchaussés. Il remplit les fonctions de lecteur en philosophie et en théologie, ainsi que celles de maître des novices pour les jeunes religieux de son institut. A diverses reprises, on lui confia la charge de prieur dans les maisons de l'ordre, notamment au couvent de Saint-Joseph à Louvain, qui était un séminaire pour les Carmes déchaussés que l'on destinait à évangéliser la Hollande et la Grande-Bretagne; le couvent de Saint-Albert dans la même ville, où, selon Paquot, le P. Cyprien enseigna, n'était pas une maison d'études, mais un noviciat. Le P. Du Plouy fut appelé à Rome, en qualité de *socius* du provincial de Flandre, lors d'un chapitre général de l'ordre tenu dans la ville des Papes. Plus tard, il fut choisi comme confesseur par le prince Charles de Lorraine, duc d'Aumale, qui mourut à Bruxelles en 1631. Le P. Cyprien décéda au couvent de cette ville, le 23 mars 1653, comme en témoigne le nécrologe de la maison. C'est donc à tort que la *Collectio scriptorum* du P. Barthélemy de Saint-Ange donne la date de 1655.

Voici la liste des œuvres littéraires de Philippe Du Plouy : 1. *Thesaurus Carmelitarum sive confraternitatis smi scapularis excellentia, in duas partes distincta*. Cologne, Bernard Gualteri, 1625; in-4^o; souvent réimprimé depuis, notamment à Munich et à Augsbourg. Une traduction allemande, due à la plume d'un religieux de l'ordre, parut à Cologne en 1628. Cet ouvrage fut aussi traduit en français, mais cette version n'a pas été donnée au public; le manuscrit en existait chez Vincent Cavissey, imprimeur à Lyon, et est mentionné par Bernard de Montfaucon dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, manuscrits, tome II, p. 1280, 1^{re} col. — 2. *Josephus Theresia, hoc est modus colendi S. Joseph juxta doctrinam et exemplum S. Theresiae*. Wurzburg, E. Zinet, 1630; in-12^o. Ce volume renferme une vie abrégée de saint Joseph. — 3. *Tractatus de exercitiis*

spiritualibus, continens quadraginta materias diversas rerum spiritualium quæ exhortationes vocari possunt, refertas dictis ac sententiis sanctorum patrum. Manuscrit qui, des mains de la Mère Elisabeth de Jésus-Christ, prieure des Carmélites d'Ypres, avait passé en celles du Père Lucien de Sainte-Marie, carme déchaussé d'Amiens, mort à Charenton en 1661.

D'après le nécrologe du couvent de Bruxelles, le nom du P. Cyprien de Sainte-Marie est encore cité avec éloge dans plusieurs ouvrages publiés par d'autres religieux de l'ordre, notamment par le P. Thomas d'Aquin de Saint-Joseph dans sa dissertation théologique : *de Patriarchatu Eliæ*; par le P. Grégoire de Nazianze de Saint-Basile, dans son traité : *de Adoptione virginali*, p. 654; par le P. Philippe de la Sainte-Trinité dans le *Compendium Historiæ Carmelitanæ*; par le P. Daniel de la Vierge Marie dans le *Speculum Carmelitanum*, tome II, p. 1128, n° 3962. La *Bibliotheca Carmelitana* (tome I, LXXII, col. 355), complète cette liste par les noms du P. Louis de Sainte-Thérèse, dans les *Annales Carmelitarum Escalceatorum Galliæ*, l. II, c. LIX, p. 719; du P. Irénée de Saint-Jacques dans le *Tractatus theologicus de singulari Immaculatæ Virginis protectione*, sect. III, cap. I, p. 243, et de Louis Jacob dans sa *Bibliotheca Carmelitana*, ms., p. 65.

Ce répertoire indique encore comme ayant fait mention du P. Du Plouy les écrivains suivants : Théophile Renaudus (*de Scapulari Partheno Carmelitico*, 1^{re} partie, p. 130, et 2^e partie, p. 200); Pierre de Alva (*Militia Immaculatæ Conceptionis*); Hippolyte Marraeus (*Bibliotheca Mariana*). On peut y ajouter le *Liber fundationum*, du P. Cyrille de Saint-Augustin, manuscrit conservé au couvent de Bruges. Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner ces divers ouvrages.

B^{on} Jean Bethune.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 223. — Paquot, *Mémoires*, t. XIV, p. 242. — P. Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*. — P. Martial de Saint Jean-Baptiste, *Bibliotheca carmeli-*

tana, t. I, LXXII, col. 355. — P. Barthélemy de Saint Ange, *Collectio scriptorum ordinis Carmelitarum Discolceatorum* (Savone, 1884), t. I, p. 445. — Nécrologe du couvent de Bruxelles et autres renseignements communiqués par le P. Thomas-Michel du T.-S. Sacrement.

PLUCHART (Charles), écrivain ecclésiastique, né en Hainaut et mort à Valenciennes, le 20 novembre 1653. Il entra dans l'ordre des Dominicains, au couvent de Valenciennes, devint maître en théologie et fut quatre fois investi de la charge de prieur de cette maison. En mai 1631, il fut élu provincial de la Germanie inférieure. Il composa et fit imprimer : *Officium festi compassionis B. Virginis titulo, Recollectionis dolorum Deiparæ semper Virginis*, qui fut ajouté à la suite du *Directorium* de l'ordre, en 1633; in-16. Néanmoins, cet office ne fut pas adopté, parce que l'auteur n'avait pas observé les règles de la prosodie dans les hymnes et que certaine leçon renfermait des passages d'une orthodoxie hasardée.

Ernest Matthieu.

Quétif et Echart, *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* (Paris, 1721), t. II, p. 373. — Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. II, p. 27.

PLUCKX (Jean-Antoine-Augustin), peintre miniaturiste, né à Courtrai, le 8 mai 1786, mort à Amsterdam, en 1837. Son père, Guillaume-Antoine Pluckx, était natif de Malines et avait épousé à Courtrai, en 1783, Françoise Steur. Dès l'âge de quatre ans, il fut amené par ses parents à Amsterdam, où il fit d'abord l'apprentissage du métier d'horloger, mais son goût le porta bientôt à s'occuper du dessin; il fut son propre maître en ce genre; plus tard, il s'appliqua à la peinture en miniature, sous la direction de H. de Haan. Il produisit grand nombre de portraits en miniature, dont quelques-uns furent reproduits par la lithographie : tels sont ceux de F.-A. Rozenveld, du pasteur G.-H. Lagers, de J.-C.-J. van Speyk, etc. Lui-même lithographia le portrait du curé Dadelbeek, d'Utrecht. Il copia aussi au crayon, et non sans talent, des tableaux de divers grands maîtres : nous citerons notamment une des *Madones à*

l'Enfant de Van Dyck, qui fut ensuite gravée d'après son dessin.

B^{re} Joseph Béthune.

Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.* — Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais.* — Siret, *Dict. des peintres.* — Piron, *Alg. levensbeschryving der mannen en vrouwen van België.* — De Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, t. IV, p. 340; etc.

PLUM (*Corneille*), orfèvre et graveur de monnaies, cité dans les documents de la fin du x^ve et de la première moitié du x^{vii}e siècle. On ignore les lieux et dates de sa naissance et de sa mort, mais on sait qu'il était établi à Namur, lorsque Philippe le Beau l'appela, le 29 octobre 1497, à occuper l'emploi de *tailleur des coins* de la Monnaie de cette ville, auparavant confié à Jean van Nymegen. Sa commission lui ayant été renouvelée par Charles-Quint, le 8 mars 1527 (n. st.), il travailla dans l'atelier monétaire namurois jusqu'en 1528, époque de sa fermeture, et grava les coins des espèces suivantes qui portent la marque de cet atelier : *toison d'or* et *florin philippus d'or*, *toison*, *double patard*, *patard* et *courte de deux mites de Flandre*, d'argent et d'alliage de Philippe le Beau; *florin philippus d'or*, *patard*, *semi-patard*, *semi-gros* ou *quart de patard*, *courte de deux mites*, d'argent et d'alliage, *maille* dite de Namur, de cuivre, de la minorité de Charles-Quint; *florin carolus d'or*, *réal*, *semi-réal*, *patard*, *courte de deux mites*, d'argent et d'alliage, et *maille* de Namur de Charles-Quint empereur.

Fréd. Alvin.

Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas.* — R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

PLUMIER (*Edmond*), peintre, né à Liège, en 1694, mort le 27 décembre 1733. On possède peu de renseignements biographiques sur cet artiste qui, cependant, a été très productif, et que l'on doit regarder comme un des meilleurs peintres du x^{viii}e siècle dans la province de Liège. Au début de sa carrière,

la été élève d'Englebert Fisen; après avoir été initié par ce maître aux éléments de son art, il voulut se rendre à Paris où il fréquenta avec succès l'atelier

de Nicolas Largillière, qui eut la plus grande influence sur le développement de son talent. Toutefois, en quittant le peintre français, justement célèbre alors, Plumier ne crut pouvoir se dispenser d'un voyage en Italie et d'un séjour à Rome qui, depuis longtemps, passaient pour le complément nécessaire de l'apprentissage d'un artiste. A Rome, il reçut les conseils du peintre Nicolas Manucci. Lorsque le jeune peintre revint dans sa ville natale, maître des procédés techniques de son art, il débuta par des portraits qu'il traitait avec beaucoup d'habileté, et dans la manière de son maître Largillière. Une des premières toiles de Plumier fut le portrait du prince-évêque régnant alors, Georges-Louis de Berghes, et celui-ci ayant eu du succès, il en fit un grand nombre d'autres pour les familles patriciennes de la principauté et les notables de la cité de Liège, notamment pour la famille d'Oultremont. Actuellement, il se trouve encore, au château de Warfusée, trois portraits d'hommes et sept portraits de dames de cette famille. Parmi les meilleurs, il faut citer celui de Jeanne-Olympe d'Oultremont, chanoinesse de Maubeuge, et le portrait de Jean-Baptiste, seigneur d'Oultremont et de Laminne, grand bailli de Moha. Dans le même château, on a conservé une assez grande toile de Plumier, représentant le *Palais de Proserpine*.

Malgré ses succès dans ce genre, Plumier ne se laissa pas absorber par sa noble clientèle. Il peignit plusieurs compositions historiques pour les églises de la principauté et l'Hôtel de ville de Liège, dont on venait d'achever la construction lorsque l'artiste revint d'Italie (1).

Avant la Révolution, époque où toutes les églises de Liège ont été dépouillées

(1) Nous trouvons à cet égard dans les comptes communaux du temps les notes suivantes : Années 1749 à 1750, au sieur Plumier, peintre, pour une peinture de la Chambre du Conseil, 300 florins; années 1721 à 1722, pour un tableau posé sur la cheminée de la chambre d'en haut de l'hôtel de ville, 750 florins; années 1724 à 1725, pour le portrait de S. A. C., 320 florins; années 1725 à 1726 pour les figures que Plumier ajoute aux paysages de Jupin, 800 florins.

des œuvres d'art qu'elles possédaient et après laquelle la plupart des abbayes, couvents et édifices du culte ont été désaffectés et souvent démolis, on y voyait un grand nombre de peintures de Plumier, presque toutes perdues aujourd'hui. Voici quelques-uns de ses travaux dont on a conservé le souvenir. Il avait exécuté, pour l'église abbatiale de Saint-Laurent, le tableau de l'autel majeur, représentant l'*Adoration des Mages*, et quatre tableaux placés dans le sanctuaire. Deux de ces toiles étaient consacrées à des épisodes de la *Vie de saint Benoît*; le troisième représentait le *Martyre du pape saint Sixte*, et le quatrième celui de *saint Laurent*. Pour l'église de Saint-Jacques, Plumier avait peint un *Saint Benoît enlevé au ciel*. Cette toile passait pour le chef-d'œuvre de l'artiste; en 1794, elle fut emportée pour être placée au Muséum de Paris, d'où elle n'a pas été renvoyée. Une *Descente de la croix*, grande toile qui figurait à l'autel majeur de l'église de Saint-Remacle-au-Pont, après avoir subi le même sort, fut restituée en 1815; elle revint à Liège dans un assez triste état. L'œuvre la plus considérable qui soit restée à la place pour laquelle l'artiste l'avait peinte est une vaste composition représentant le *Martyre de sainte Catherine*, et qui se trouve au principal autel de l'église qui porte le vocable de cette sainte. Ce tableau, don d'une dame notable de la ville, devait partager le sort des deux précédents. Il avait été enlevé par le peintre De-france, le trop fidèle exécuteur des ordres des commissaires de la République française, pour être expédié à Paris; mais à la suite des démarches instantes faites par les paroissiens de Sainte-Catherine, on laissa le tableau à Liège; il fut remis à l'autel où il se trouvait; il y est encore.

Cette toile donne assez bien la mesure du talent de l'artiste; elle est d'une couleur vigoureuse et chaude dans les lumières, transparente dans les ombres, qualités qui seraient plus sensibles encore si la peinture n'avait assez notablement souffert. La composition est pleine d'entrain et de mouvement, trop tapa-

geuse cependant et comprise dans le goût décoratif des peintres vénitiens. La tête de la sainte est jolie, mais d'une expression trop mondaine.

D'autres églises de Liège possédaient des toiles de Plumier : à l'église de Sainte-Ursule se trouvait, à l'autel majeur, un *Crucifiement* avec sainte Madeleine; à l'église Saint-Thomas, un *Purgatoire*; à la collégiale de Sainte-Croix, une *Résurrection*; à Saint-Barthélemy, une *Sainte Cène*. Nous avons signalé l'existence d'une *Descente de la croix* à l'autel majeur de l'église de Saint-Remacle : c'est une œuvre de la jeunesse du peintre. Elle est signée et datée : *Plumier invt et p. 1718*.

Comme la plupart des artistes de son époque, Plumier a fait des peintures pour la décoration des maisons des patriciens ou des notables de la ville de Liège : des tapisseries, des panneaux de cheminées ou des dessus de portes. Malgré l'influence funeste des changements du goût pour ces sortes de travaux, il s'est encore conservé quelques-unes de ces peintures. Au-dessus d'une cheminée de la maison, rue Féronstrée, qui appartenait dans l'origine au bourgmestre de Grady, se trouve une toile allégorique en mémoire de l'élection de ce bourgmestre, élu en 1725, avec Walthère de Liverloo. La peinture porte cette date ainsi que la signature de l'artiste. A l'église abbatiale de Boneffe, les retables des trois autels étaient peints par Plumier. A l'église de Warnant, le tableau de l'autel majeur, représentant le *Crucifiement*, est également du pinceau de Plumier. Au château de Colenster se trouvait, du même peintre, le portrait en buste du grand prévôt, comte de Horion, et dans la salle du chapitre, au petit séminaire de Saint-Roch, on conserve le portrait du P. Klonkart, prieur de Bernardfagne, signé de Plumier et daté de l'an 1722.

Dans la collection de dessins conservée à l'Académie de Liège, il s'en trouve un grand nombre de la main de Plumier; ils dénotent l'habileté de son crayon et la facilité de son imagination. La plupart de ces dessins sont des compositions et tapa-

des études pour ses tableaux. Enfin, M^r Brahy-Prost, amateur à Liège, possède le portrait du bourgmestre Duchâteau, président du tribunal des Vingt-Deux.

Plumier a eu un fils peintre, Jacques-Théodore, dont on ne connaît pas un seul tableau, mais dont il s'est conservé quelques dessins que possède l'Académie de Liège. Jacques-Théodore Plumier est mort le 4 mars 1766; il a été enterré à l'église de Saint-Remacle-au-Mont, aujourd'hui démolie.

J. Helbig.

Mémoire pour servir à l'histoire des artistes de la province de Liège, par H. Hamal, ms. — *Notice sur les objets d'art, avec les noms des artistes qui se trouvaient dans les églises de la ville de Liège, travail manuscrit, du même auteur.* — *Histoire de la peinture au pays de Liège*, par Jules Helbig (Liège, De Thier, 1873) et 2^e édition (Liège, 1903). — *Les Délices du pays de Liège* (Liège, Evrard Kints, 1740). — *Catalogue des dessins d'artistes liégeois*, par J.-S. Renier (Verviers, A. Remacle, 1874). — *Extraits des comptes communaux de la ville de Liège*, publiés par S. Bormans. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII. — *Notice historique de la maison d'Oultremont*, par Poplimont (Paris, 1866). — Baron de Villenfagne, *Discours sur les artistes liégeois* : Mélanges (1788). — Archives provinciales à Liège.

PLUMIER (*Pierre-Denis*), sculpteur, baptisé dans l'église Notre-Dame, à Anvers, le 4 mars 1688, mort à Londres, en 1721. Il fut admis, en 1698-1699, dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers, en qualité d'apprenti, chez Louis Willemssens, dont il fut le meilleur élève. Il alla se perfectionner ensuite à Paris chez les maîtres les plus en renom, et remporta le premier prix à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il revint bientôt dans sa ville natale où il se signala par deux groupes plus grands que nature, représentant *l'Enlèvement de Proserpine par Pluton* et *l'Enlèvement des Sabines*, que lui avait commandés le marquis de Mérode-Westerloo. Ces œuvres, d'une très grande élégance de formes, furent placées dans le parc du château d'Enghien, près de Hal, appartenant à la famille d'Arenberg. Plumier, assuré de la protection de cette puissante famille, abandonna Anvers pour venir se fixer à Bruxelles, où une de ses premières productions fut le buste qu'il exécuta en 1714 du con-

seiller du conseil souverain de Bruxelles Wynants.

Au moment de son arrivée à Bruxelles, en 1713, le magistrat de la ville se proposait d'orner de deux fontaines la façade intérieure de la partie de l'Hôtel de ville reconstruite en 1719 sur les plans de l'architecte Van Nerven. L'architecte Jean-André Agneessens avait dessiné, comme sujets de ces fontaines, des statues couchées de fleuves. Plumier, bien qu'il ne fût ni bourgeois de la ville ni franc-maître, se présenta pour exécuter ces sujets décoratifs. Le Bruxellois Jean De Kinder, sculpteur alors en renom et qui avait un habile praticien pour aide, profita de ces circonstances pour débouter Plumier; il n'y réussit qu'imparfaitement. Afin de terminer le différend, chacun des sculpteurs reçut la commande d'une statue, et, pour que pareil fait ne se renouvelât plus, le magistrat expédia gratuitement des lettres de bourgeoisie à Plumier; en conséquence, celui-ci fut inscrit, comme maître, le 30 avril, dans le métier des Quatre Couronnés. L'œuvre, terminée l'année suivante avec l'aide de son élève Laurent Delvaux, figure à droite, en entrant par la Grand'Place, dans la cour de l'Hôtel de ville. Elle est bien supérieure à celle de De Kinder. Elle satisfait assez le magistrat pour que celui-ci confiât aussi à Plumier les quatre enfants et les ornements en bronze de ces fontaines, d'après le dessin d'un artiste nommé Robert. Il reçut 800 florins pour ce travail.

Dans l'église Notre-Dame de la Chapelle se voit, de Plumier, une belle chaire de vérité, qui lui avait été commandée pour l'ancienne église des Carmes, où elle figura jusqu'au commencement de ce siècle; Laurent Delvaux, élève de Plumier, en dit beaucoup de bien dans ses notes manuscrites. Elle a, comme sujet principal, le prophète Elie caché dans le creux d'un rocher, entre deux palmiers, se dérochant à la fureur de Jezabel; un ange lui apporte à manger. Dans la même église Notre-Dame, son monument de Philippe Spinola, chevalier de la Toison d'or, décédé en 1670, a pour

sujet le Temps, tenant d'une main un médaillon sur lequel est le portrait de l'illustre défunt; à gauche se trouve la figure de la Mort; la veuve de Spinola est à genoux à droite; derrière le Temps subsiste une pyramide couronnée par une figure en demi-relief; une Renommée est accolée à la pyramide. On avait placé à l'entrée du chœur de l'église des Saints Michel et Gudule, deux statues de Plumier représentant la Foi et l'Espérance, provenant de l'abbaye de Grimberghen; elles furent enlevées en 1819. L'église de l'ancienne abbaye de Diligheim, de l'ordre des Prémontrés, à Jette, près de Bruxelles, a possédé, de notre artiste, les bustes des quatre pères de l'église, à la boiserie du chœur.

Si l'on s'en rapporte à Baert, « Plumier passa en Angleterre en 1721, et mourut la même année à Londres, âgé de trente-trois ans; on l'inhumait au cimetière de Westminster ». D'après Edm. Fievet, lorsque L. Delvaux, qui avait fait son apprentissage à Bruxelles chez Plumier, alla travailler à Londres, il y appela Plumier, avec qui il s'associa pendant neuf années pour l'exécution de monuments funéraires dans Westminster.

Pierre-Denis Plumier laissa un fils, élève de Delvaux, qui abandonna la sculpture pour la finance.

Edmond Marchal.

Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (Bruxelles, 1895). — Edm. Fievet, *Notice sur Delvaux* (Bruxelles, 1880). — Baert, etc.

PLUMION (1) (*Liévin*), fils de Pierre, tailleur de pierres et sculpteur à Gand, né vers le milieu du xvi^e siècle (2) et mort en 1617. Sa première œuvre connue est le tabernacle qu'il fut chargé d'exécuter pour le chœur de l'église Saint-Nicolas à Gand. D'après le contrat passé devant les échevins le 28 octobre 1595, cet édicule de forme hexa-

gone, de quarante pieds de haut, en pierre blanche de Valenciennes et en pierre bleue de Tournai, devait être subdivisé en trois étages supportés par des colonnes et des pilastres, et surmonté d'un pélican; comme ornements, des « histoires », des statues, des vases, des pyramides, des frises ajourées. Le prix convenu était de 1,068 florins. Le 14 février 1597, la fabrique voulant compléter le monument commanda au même artiste, pour la somme de 17 livres 10 escalins de gros, six portes en métal dans le genre de celles du tabernacle de l'église Saint-Jacques à Gand, lesquelles sont en cuivre. En 1598, Plumion, qui s'intitule *steenhauder ende figuersnider*, réclama comme supplément de prix une somme de 25 livres, en faisant valoir, notamment, qu'il avait fourni un tabernacle plus élevé de trois pieds et plus orné que ne le comportait le projet (un extrait de compte, 1597, nous apprend qu'il avait gravé dans les six portes la passion de Jésus-Christ). La fabrique transigea en payant 6 livres le 1^{er} février 1598. La polychromie et tous les rehauts d'or avaient été faits par Lucas Horenbault, fils de François, moyennant la somme de 45 livres 18 escalins de gros, et ce conformément à un arrangement conclu le 13 février 1597. Ce tabernacle fut vendu à un maçon, en 1670, du consentement des notables de la paroisse, lorsqu'on exhaussa le dallage de l'église.

C'est, selon toute apparence, le même Liévin Plumion qui sculpta le pélican d'un tabernacle d'autel pour l'église de Saint-Bavon, dont il est question dans un compte de 1585-1586, et qui livra pour cette église, en 1592-1593, une « tête » destinée à contenir des reliques de saint Jean, tête qui fut peinte et dorée par François Horenbault, et ornée d'appliques en argent par l'orfèvre Adrien van Hulthem.

Liévin Plumion, fils de Pierre, est surtout connu par la part prépondérante qu'il prit, spécialement de 1614 à 1617, à l'édification de l'aile de l'Hôtel de ville dite maison scabinale

(1) Nom d'origine wallonne, orthographié à Gand : Plumioen, Plumyoen, Plemioen; on trouve aussi : Plumillon, Pluvillon, etc.

(2) Sa signature, qui aide d'ailleurs à le distinguer de ses homonymes, se rencontre pour la première fois sur les rôles de la garde bourgeoise en 1579.

des Parchons, en style Renaissance. Il fit, notamment, un grand nombre de patrons des détails des façades : chapiteaux, pilastres, entablements, moulures de frises, culs-de-lampe, lucarnes, cheminées, etc. Dans les dernières années de sa vie, il avait pris comme aides ses deux fils Hans (ou Jean) et Pierre.

Ce dernier, lui ayant succédé comme *steenhauder* de la ville, prêta serment en cette qualité le 9 mars 1618. Le dit Pierre Plumion, fils de Liévin, continua à l'Hôtel de ville la besogne de son père; il livra des cheminées, fournit le dessin de la balustrade en fer de l'escalier (1619) qui existe dans l'ancienne trésorerie, fit la maquette du grand perron de l'entrée principale (1620), tel que l'a représenté Sanderus dans la *Flandria illustrata*, et s'occupa des arrangements intérieurs jusqu'en 1624. Il participa encore à divers autres travaux relatifs à la mise en œuvre de la pierre bleue ou de la pierre blanche, tant pour la ville que pour des églises ou des particuliers, et mourut le 15 septembre 1652.

D'autres tailleurs de pierres, de la même famille, sont cités à la même époque dans des comptes concernant soit des bâtiments communaux, soit des églises, des chapelles et des couvents. Dans la lignée parallèle à la première se distingua particulièrement Liévin Plumion, fils de Liévin, qui fut occupé aux préparatifs de la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle, 1599-1600, et dont l'écriture, ainsi que la signature, se rencontre également très souvent dans les dossiers des travaux effectués au susdit Hôtel de ville. Tous ces maîtres ouvriers sont inscrits à la fois dans la corporation des maçons et tailleurs de pierres et dans celle des peintres et sculpteurs, tantôt comme simples affiliés, tantôt comme jurés ou comme *preufmeesters*, pendant le dernier quart du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : travaux, corporations, inaugurations, actes des échevins, etc. — Archives des églises : Saint-Nicolas, Saint-Bavon, Béguinage de Notre-Dame, etc. — F. Van-

der Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — E. de Busscher, *Rech. peintres et sculpteurs*, t. II. — Kervyn de Volkaersbeke, *Eglises de Gand*. — F. de Potter, *Gent*, t. III.

PLUMYOEN (*Josse-Joseph*), né à Ypres, le 2 février 1692, et mort dans la même ville, le 10 janvier 1757, était fils du greffier Pierre-Augustin Plumyoen et de Marie-Christine Looten. Nous n'avons que deux biographies de ce savant historien et littérateur : celle de Goethals, qui est très précise et semble mériter toute confiance, mais dont l'auteur n'indique pas ses sources, et celle de F. Vande Putte, qui est beaucoup moins détaillée que la précédente. Nous profiterons largement du travail de Goethals, en le complétant à l'occasion. Disons donc avec lui qu'après avoir commencé son instruction dans sa ville natale, Plumyoen acheva à Douai ses études latines et fit ensuite un cours de philosophie chez les jésuites. Au concours de 1708, il conquist la deuxième place. Après avoir étudié la théologie au collège d'Anchin, il obtint, le 20 mars 1713, à l'université de Douai, le grade de licencié en théologie; plus tard, le 19 février 1718, l'université de Louvain le proclama licencié de la faculté de droit. Après son entrée dans les ordres, ses vertus et ses connaissances le désignèrent tout naturellement aux faveurs de ses supérieurs ecclésiastiques et il parcourut à Ypres une longue et honorable carrière, entièrement vouée à l'étude; on n'a, paraît-il, à signaler, dans sa vie, aucun épisode, ni même aucun voyage. Protégé par l'évêque De Smet et, ensuite, par l'évêque Delvaux, il obtint, le 27 mai 1721, un canonicat à Furnes, qu'il résigna le 5 octobre 1726 pour un autre à la cathédrale d'Ypres. Il devint successivement pénitencier (15 novembre 1732), censeur des livres, examinateur, juge synodal et proviseur du séminaire épiscopal. Enfin, le 20 octobre 1736, il parvint à la dignité de doyen de la cathédrale. Entièrement absorbé par ses fonctions et ses études, il mena une vie paisible jusqu'au jour où une attaque d'apoplexie vint mettre brusquement un

terme à ses travaux. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille en l'église des Récollets; à l'entrée latérale du chœur de Saint-Martin, l'évêque Delvaux fit graver une inscription funéraire qu'il avait composée en l'honneur de son doyen et qui est reproduite par Goethals (p. 299) et par Vande Putte (p. 99).

Dans les premiers temps de sa carrière, Plumyoen se livra à la poésie, comme, au rapport de Goethals, son père l'avait fait avant lui. De ces œuvres, on ne connaît qu'un fragment de poème (1378 vers), portant le titre suivant : *Poème Héroïque à l'honneur du prince Eugène de Savoie au sujet de ses victoires remportées sur les Turcs pendant la première campagne de la guerre de l'an 1716. Précédé de la Trêve rompue par le sultan Achemet III^{me} et des premiers avantages de sa part sur la République de Venise*. Cette œuvre n'a jamais été publiée; le manuscrit appartient actuellement à Mr Edm. Liégeois, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Ypres, à l'obligeance duquel nous devons plus d'un utile renseignement. Voici comment débute ce poème :

Romps, Muse, romps enfin ton indigne silence,
Et chante le vainqueur du tiran de Byzance,
Qui sous la pesanteur de son bras redouté,
Fit tomber à ses-pieds l'ottoman indompté.

C'est à l'âge de quarante-deux ans, en 1735, que Plumyoen publia son principal ouvrage, les *Dissertationes* (n° 2). Ce travail considérable reçut un accueil flatteur à l'étranger. La *Bibliothèque raisonnée* en rendit compte (t. XVI, p. 463-468), ainsi que les *Mémoires de Trévoux* (août 1741, p. 1349-1380), et les *Acta eruditorum*, supplément pour 1749, p. 266-274; un passage de ce dernier compte rendu mérite d'être reproduit ici : *Veritati vim inferremus nisi ingenue fateremur nullum judicii, plurimum ingenii summamque industriæ laudem in hisce dissertationibus selectis utramque complere paginam*. L'une de ces dissertations, celle de la *Pâque du Christ*, fut traduite en français et publiée dans le tome II, p. 81 et suiv., de la *Bible en latin et en français, avec des préfaces, des dissertations et des notes*

littérales, critiques et historiques. Paris, 1748. Aux objections qu'on lui adressait, Plumyoen fit une réponse en français, qui est restée inédite (*Manuscrits*, n° 13, 1749, 47 p.). Beaucoup plus tard encore, le *Grand commentaire de la Bible*, en vingt-cinq volumes, dont le dernier a paru en 1824, utilisa les travaux de notre compatriote, soit pour le réfuter, soit pour admettre des conclusions (*Sainte Bible en latin et en français avec des notes, des préfaces et des dissertations, tirées du Commentaire de dom Calmet, de l'abbé de Vence, et des auteurs les plus célèbres*. Paris, Méquignon; voir t. VIII, p. 419, 424 et 447; t. XVI, p. 133 et suiv.; t. XIX, p. 126, 137 et suiv. et 514. Aux pages 533 et suivantes, la traduction de la première partie de la *Dissertation sur la dernière Pâque*).

En 1745, Plumyoen donna son autre grand ouvrage, l'*Histoire des anciens empires de l'Asie* (n° 6). Egalement bien accueilli, ce travail fit l'objet d'un compte rendu du *Journal des sçavans*, édition d'Amsterdam, tome CXLI, p. 67-80; cf. tome CXL, p. 277 et d'un autre, dans les *Mémoires de Trévoux*, d'avril 1748, p. 677-705. Comme le dit Goethals, Plumyoen utilisa pour ce travail les *Dissertationes*, qu'il résuma ici pour la plupart.

Pour apprécier avec justice le mérite de Plumyoen, on ne doit pas oublier que les progrès de toutes les sciences ont déplacé bien des points de vue et enlevé beaucoup de leur utilité ou de leur intérêt aux travaux de nos prédécesseurs. Il faut louer, sans réserve, notre compatriote de son érudition, de son persévérant labeur et du courage qu'il a eu de se vouer à des études qui, de son temps, n'étaient guère cultivées ni appréciées ou favorisées dans nos provinces. Mais on peut lui reprocher parfois son goût excessif pour les conjectures, car il ne les fondait trop souvent que sur sa seule imagination. Ses principes critiques ne sont pas non plus toujours des plus solides, témoin un passage de sa préface de l'*Histoire des empires*. Parlant d'Hérodote et de Cté-

sias, il dit qu'il les suit quand ils peuvent s'accorder entre eux; lorsqu'il ne parvient pas à les concilier, il s'attache à celui dont le récit lui paraît le plus conforme à la Bible ou, du moins, le plus vraisemblable. *Le plus souvent cependant, ajoute-t-il, pour ne pas donner tout à l'un et rien à l'autre, j'ai tâché de les contenter tous en prenant quelque chose de chacun d'eux.*

C'est, semble-t-il, par suite du même défaut de sens critique qu'il a adopté parfois la méthode narrative du Père Berruyer et qu'il l'a même dépassé en extravagance. Et cela est d'autant plus étonnant que, si même il n'attachait aucune importance à la condamnation de Berruyer par l'évêque de Montpellier (M. de Colbert) et par quelques évêques appelants comme lui, ou, encore, à la censure de Rome publiée en 1734, le simple bon sens aurait dû l'avertir que, comme son modèle, il rendait la Bible ridicule.

Voici la liste des travaux de Plumyoen : 1^o *Examen du différend de saint Cyprien avec le pape saint Etienne, au sujet de la rébaptisation des hérétiques : où l'on montre la fausseté de la comparaison prétendue, entre la cause de ce saint et celle des appelants de la bulle « Unigenitus »*. Ypres, 1720; in-4^o. D'autres attribuent cet écrit anonyme à Jean-François Foppens. Voir Goethals, p. 299. — 2^o *Dissertationes selectæ in Scripturam sacram auctore Judoco Josepho Plumyoen*... Ipris, apud Petrum Jacobum de Rave.... 1735; in-8^o de 12, 728 et 8 pages. Voir Goethals, p. 299-300 et Diegerick, *Essai de bibliographie yproise*, p. 211. Contient les dissertations suivantes : *De Tempore quo Judithæ Historiam contigit.* — *De situ Bethulæ.* — *De Assuero Estheris.* — *De Babyloniorum, Assyriorum, Medorum regibus.* — *De septuaginta annis servitutis Babylonica.* — *De septuaginta Hebdomadibus Danielis.* — *Dissertatio Tripartita de Anno Christi* (naissance; baptême; mort). — *De supremo Christi Paschate.* — *Dissertatio in quatuor Daniëlis Monarchias.* — 3^o *Réflexions adressées à Mons. Joly de Fleury, avocat général au Parlement*

de Paris, sur son plaidoyer, du 22 avril 1739, pour la suppression d'un écrit intitulé : Lettre de plusieurs évêques sur l'obligation de priver du sacrifice de la messe les appelants. Ypres, 1739; in-4^o (Goethals, p. 300). — 4^o *Oratio funebris habita in exequiis solemnibus Caroli VI, Romanorum imperatoris*.... Ipris, apud Petrum Jacobum de Rave... 1741; in-4^o de 12 pages. Résumé par Ad. Delvigne dans le *Bibliophile belge*, 1876, t. XI, p. 226 (Goethals, p. 300; Diegerick, p. 217-218). — 5^o *Explication de la Prophétie de Jacob. Gen., cap. 49, v. 10.* Dans *Mémoires de Trévoux*, septembre 1741, p. 1653-1679; cf. p. 1727 (Manuscrits, n^o 11). — 6^o *Histoire des anciens empires de l'Asie jusqu'à la mort de Cyrus, précédée de l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la dispersion des peuples, servant d'introduction.* Par Plumyoen... Ypres, Pierre-Jacques de Rave... 1745...; in-8^o de 18 et 426 p. (Goethals, p. 300; Diegerick, p. 226).

Outre ces ouvrages imprimés, Plumyoen a laissé quatorze manuscrits, dont un seul a été publié (n^o 5) et dont Goethals donne, aux pages 300-302, une énumération qui ne coïncide pas tout à fait, au moins pour les titres et le nombre des travaux, avec celle que l'auteur lui-même a fournie aux rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* (septembre 1741, p. 1722-1724). Mais comme Goethals a connu la liste de Plumyoen et que la sienne, très précise, semble avoir été dressée sur pièces, il faut admettre que c'est à bon escient qu'il l'a modifiée. Tous ces manuscrits, sauf celui du poème sur Eugène de Savoie, sont malheureusement perdus : du moins ne se trouvent-ils ni aux archives d'Ypres, ni à la bibliothèque de cette ville, ni dans le musée de M^r A. Mergelynek. Treize de ces manuscrits traitent des questions analogues à celles des nos 2 et 6.

Victor Chauvin.

Goethals, *Histoire*, t. III, p. 293-302. — Carton, de Mersseman et Vande Putte, *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 98-99. — Al. Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. VI, p. 414, 416, 421 et 438.

PLUTENBERG. Voir **PLATTENBERG.**

PLUYS (*Jean-François*), peintre sur verre, né à Malines, le 6 septembre 1810, y décédé, le 28 juin 1873. Simple vitrier, il avait été amené par les exigences du métier à fabriquer des mosaïques de verres colorés agencés avec un goût parfait, lorsqu'un jour on lui présenta, pour être restauré, un vitrail ancien. Pluys se rendit compte de l'insuffisance de ses moyens pour restituer, au spécimen de l'art oublié, des éléments qui ne pouvaient détonner sur l'ensemble. Il se livra à la recherche de procédés chimiques qui devaient lui permettre de reconstituer les magnifiques émaux translucides qui feront éternellement l'attrait des anciens vitraux. Son concitoyen Stoffels, le modeste pharmacien qui sut deviner Van Beneden, stimula le zèle de Pluys et ne lui ménagea ni les ressources de sa vaste expérience, ni ses plus pressants encouragements. Pluys vit enfin le succès couronner ses longs efforts. Les émaux précieux étaient retrouvés et bientôt, dans la manifestation de son art, il put unir le procédé qui avait fait la réputation des anciens verriers, à l'emploi du verre coloré dans la masse et produire ainsi des œuvres qui soutiennent avantageusement la comparaison avec ce que les siècles passés nous ont légué de plus parfait en ce genre. Un arrêté royal du 25 novembre 1839 accorda à l'artiste malinois un brevet d'invention et en janvier 1841, le gouvernement, par mesure exceptionnelle, le dispensa de verser au Trésor le prix de son brevet. Cette même année, le jury de l'Exposition de Bruxelles lui octroya, ainsi qu'à MM. Capronnier, Laroche et Desfossés, la médaille d'argent. A cette occasion la ville de Malines vota au travailleur infatigable une médaille d'honneur. Les procédés utilisés par J.-Fr. Pluys ont été appréciés par le comte O'Kelly dans une notice sur la peinture sur verre publiée en 1859, et dans l'*Histoire de la peinture sur verre*, avec des- sins de Capronnier, publiée en 1860 par Levy, professeur d'archéologie. Cependant, désireux d'assurer à son œuvre non seulement la perfection de la tech-

nique et de la fabrication, mais aussi la correction et l'harmonie du dessin et de la composition, Pluys s'attacha comme collaborateur le peintre anversoïse Edouard Dujardin. La nomenclature des nombreux vitraux qui sortirent de son atelier (il en exécuta plus de huit cents) serait trop longue; il suffira de citer ceux qui peuvent être considérés comme les plus importants, classés par ordre de dates. Ce sont : à l'église de Hofstade, six vitraux entièrement émaillés; à la chapelle du Saint-Sang à Bruges, neuf vitraux d'après les anciens dessins retrouvés dans la bibliothèque de la chapelle; à Tourcoing, un vitrail représentant le mariage de la Sainte Vierge; à l'église Saint-Sulpice à Diest, la restauration de tous les anciens vitraux et la confection de quatre nouveaux représentant l'histoire de saint Jean Berchmans; à Boussu-en-Fagnes, tous les vitraux de l'église; au Finistère à Bruxelles, quatre vitraux au chœur, dont nous citons l'*Adoration des mages* et l'*Adoration des bergers*; à Thourout, les vitraux du chœur et de l'église; à Saint-Gommaire à Lierre, la restauration du grand vitrail du transept septentrional, témoignage de reconnaissance d'Elisabeth de Culembourg à son premier mari Jean de Luxembourg; à l'église Saint-Rombaut à Malines, le grand vitrail du transept septentrional représentant la *Proclamation du dogme de l'immaculée conception*, le vitrail du Rosaire, entièrement émaillé, spécimen unique dans son genre, et cinq vitraux au chœur; des vitraux à l'église de Bouchout, à Rhodes - Sainte-Agathe; la restauration des anciens vitraux à 'sHeeren-Elderen; les vitraux du chœur de l'église de Saint-Trond, avec l'histoire de saint Trudon; les petits vitraux entièrement émaillés de la chapelle de l'Ancien Béguinage à Gand; les vitraux du chœur de l'église d'Herck-la-Ville, et tant d'autres dans des chapelles publiques ou particulières.

Dans les dernières années de sa vie Jean-François Pluys remit la direction de son vaste établissement à son fils Léopold qui continua les traditions

artistiques que lui légua son père.

Pluys ne fut pas seulement peintre verrier, il fut aussi dessinateur et archéologue, et nous pouvons ajouter à son œuvre déjà si considérable les projets qu'il fit des stalles du chœur de l'église Saint-Rombaut à Malines, exécutées d'après ses dessins; d'autres, pour des autels, des jubés, etc., et enfin celui pour la reconstitution des Halles de sa ville natale.

H. Conineux.

Souvenirs de famille. — *De Belgische illustratie*, 1873-1874, no 17 (Van Melckebeke). — Exposition nationale de 1880. *Peinture sur verre*. Établissement L. Pluys, rue de Beffer, 33. Notice (Malines, imp. J. Rijckmans-Van Deuren). — *L'Industrie Belge* (périodique), la *Peinture sur verre*, no 25, 1884.

POCHET (Jacques), poète, né à Mons, baptisé en l'église de Saint-Nicolas en Bertaimont, le 16 juillet 1608, était fils de Philippe et de Marguerite N... Les seuls détails qu'on connaisse sur sa vie sont qu'il resta célibataire et fut lié d'amitié avec Servais Gillet (voir ce nom); il vivait encore en 1661. Son œuvre poétique est l'unique souvenir qui conserve son nom; la rareté en constitue surtout le mérite. Elle comprend un volume intitulé : *Apollinis spiritualis Oraculum de Lumine Dei luminosum, de melle cæli mellifluum, gratis plenum odoribus condimentum, et morum flos hic, nectar qui sensibus halat, sive re velatio pietatis, præfulgidis mentis ornamentis plena, et gloriosis Crucis mysteriis passim decora et adornata. Oblatio votiva curiosis cujusve statûs Philomusis pro præpostera sequentium annorum in sæcula sæculorum strenua D. Jacobi Pochet liber unicus, tres alios, calamo quidem, sed nundum typis exaratos, præcedens*. Bruxelles, J. Mommaert, 1651 : pet. in-8°, 367 p. de texte, plus 16 p. de liminaires non cotées et 2 feuillets non cotés *in fine*. Outre des pièces préliminaires consacrées pour la plupart à la louange de Léopold, archiduc d'Autriche, l'*Apollinis spiritualis Oraculum* comprend : *Epigrammata singularia* (p. 1-86); *Præcepta salutaria* (87-266) et *Oraculum spirituale* (p. 267

à la fin), formant un total de 1404 poésies numérotées. « La plupart de ces « pièces », écrit Lecouvet, « roulent « sur la mort du Sauveur. Le plus « souvent, l'auteur emprunte la forme « de la croix. Il choisit deux mots « dont l'un doit en former la branche « horizontale et dont l'autre offre, à « son milieu ou dans sa première partie, la lettre médiale du premier. « Ce second mot forme la branche « verticale. Puis il compose une ou « plusieurs petites pièces, où se trouvent reproduites les idées exprimées « par ces deux mots.... D'autres fois, « ce sont des doubles et des triples « croix, des anagrammes, des acrostiches triples et quadruples, des « étoiles, des échos, des autels ou des « cœurs renfermant des devises, des « chronogrammes, etc., etc.... Ce que « nous trouvons encore en plus grand « nombre dans ce livre, ce sont des vers « que l'auteur appelle lui-même bidistiques : ce qui consiste à faire servir « une partie d'un vers à former un « nouveau sens en changeant des mots « ou des parties de mots au premier... « Un des caractères les plus saillants de « cet écrivain, c'est son penchant à « épuiser les sujets qu'il traite. Il « retourne les idées de toutes les façons « possibles avant de les abandonner... « La valeur de la poésie de Pochet est « bien maigre. De temps à autre, cependant, on y rencontre des morceaux « passables, mais c'est alors que l'auteur « oublie et l'acrostiche et l'anagramme « et autres casse-tête de même calibre ». On rencontre dans son œuvre plusieurs plagiats. Concluons par cette appréciation du savant critique des poètes latins du Hainaut : « La forme employée par « Pochet est presque constamment la « forme élégiaque. Rarement il a employé l'hexamètre seul, et plus rarement encore les formes iambiques et « lyriques. Le style est en général assez « clair, bien que parfois un peu tourmenté ».

Quelques pièces de ce poète sont imprimées dans le *Galenus Moralis ac Mysticus* de Servais Gillet, liminaires et

p. 235-7 et 276-7 de l'édition de Louvain, 1661.

Ernest Mathieu.

G. de Boussu, *Histoire de Mons*, p. 431. — A. Mathieu, *Biographie montoise*. — Chalon, dans *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, p. 261. — Lecouvet, *Hammonia poetica ou les poètes latins du Hainaut*.

POCQUET (*Antoine*), hérésiarque du xvi^e siècle, né à Enghien vers 1500, décédé à Pau vers 1560, était docteur en droit. On prétend que l'horreur que lui inspirèrent les pèlerinages et les processions de Notre-Dame de Hal, auxquels, à cause de la proximité de cette dernière ville, il assistait malgré lui, firent de lui le plus radical des réformateurs. Dès que sa doctrine fut réduite en système, il s'attacha un certain Quentin ou Quintin, tailleur d'habits, originaire de Picardie, qu'il chargea de la répandre dans le monde. La carrière de ce singulier prédicateur ne fut pas longue; livré aux inquisiteurs, il fut brûlé vif à Tournai en 1580. Pocquet ou Pocque, comme écrivent le plus souvent ses contemporains, fut pris à son tour, mais grâce à l'intervention de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et, comme telle, dame d'Enghien, il se tira d'affaire avec une sentence de bannissement. Il faut croire que Calvin a chargé ces deux hommes outre mesure dans son traité de 1544 « contre la » secte fanatique et furieuse des libertins qui se disent spirituels », ou bien il faut admettre que Marguerite d'Angoulême, qui d'abord s'était montrée si généreuse envers Calvin, Lefèvre d'Étaples et Gérard Roussel, changea de système et se servit de Pocquet, devenu son aumônier, pour combattre à Genève la réforme juridique qui emprisonna Bolsec et brûla Servet. Ce point mériterait d'être étudié et résolu une bonne fois. Il y a bien d'autres obscurités encore dans la vie de Pocquet : c'est ainsi qu'on ne s'explique pas qu'ayant été chassé de la Suisse, il se soit réfugié auprès de Martin Bucer, le réformateur de l'Alsace, et demeura deux ans sous son toit. Un ami de Martin Bucer ne pouvait être un malhonnête homme, répudiant la fois l'existence de Dieu et l'immor-

talité de l'âme, cela au moins est certain. Nous savons seulement qu'ayant quitté Strasbourg, Pocquet regagna Pau où il reprit ses fonctions d'aumônier, et les y exerça sans interruption de 1540 à 1549. Après la mort de la reine Marguerite, sa fille Jeanne d'Albret lui continua ses bonnes grâces, et jusqu'en 1559 elle paya sa pension dans une maison bourgeoise de Pau, parce que, disent les comptes de la maison, « il » était pauvre et accablé d'infirmités ». Cette dernière date est sans doute celle de son décès.

Ch. Rahlenbeek.

W. Verlinde, *Een klaar betooch van den opronck der Lutherie*, enz. (Bruges, 1567; in-12), p. 172-175. — J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin* (Paris, 1854), t. I, p. 112, 114. — Comte de la Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême* (Paris, 1862), p. 178. — *Revue d'Aquitaine*, 1846, p. 46. — Dumées, *Annales belgiques* (Douai, 1761), p. 80-81. — Arch. gén. de Belgique, farde de Vienne, n° 47. — Arch. des Basses-Pyrénées, cart. B, 144. — *Messenger des sciences historiq.*, 1868, p. 500.

* **PODESTA** (*Georges*), publiciste, né à Vincentia (Italie) et décédé à Anvers, le 30 octobre 1866, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il fut nommé professeur de langue italienne à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, lors de la création de celui-ci en 1853. Il y resta attaché jusqu'à sa mort, et fut l'un de ceux qui parvinrent à créer un mouvement en faveur de l'étude des langues étrangères, si délaissée jusqu'alors. Il est l'auteur de quelques opuscules estimables sur des contrées pittoresques de notre pays : 1. *Les bords de la Semois en Ardennes*. Bruxelles, G. Stapleaux, 1850; in-18. — 2. *Essai sur la Campine anversoise*. Anvers, L.-J. de Cort, 1853; in-8°. — 3. *Le petit Brabant*. Anvers, Van Merlen et fils, 1854; in-18. Il a collaboré aussi à la *Revue trimestrielle*.

L. Tierenteyn.

Bibliographie nationale, t. III, p. 158. — *Almanach royal*.

POEDERLÉ (*Eugène Joseph-Charles-Gilain-Hubert d'OLMEN*, baron **DE**), botaniste et agronome, né à Bruxelles, le 20 septembre 1742, mort à Saintes, le 18 août 1813. Nous ne possédons aucun détail précis sur sa première jeu-

nesse; Van Hulthem, qui l'avait bien connu, nous apprend, dans son *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas*, que de Poederlé, dès son jeune âge, avait manifesté un goût très vif pour tout ce qui touchait aux choses de l'agriculture, qu'il s'amusait aux travaux du jardinage, qu'il se plaisait à consulter les gens de la campagne et les forestiers sur la culture des plantes et des arbres. Peu à peu, ses connaissances devinrent étendues; il se mit à étudier les ouvrages écrits par les principaux auteurs sur l'agronomie et la sylviculture. Sa passion devint tellement marquée pour l'étude des plantes et surtout des arbres que sa famille le laissa suivre ses goûts. Ce sont surtout les arbres qui attirèrent le plus vivement son attention. Pendant bien des années il se mit à étudier avec le plus grand soin les arbres des propriétés de sa famille et ceux des parcs et des forêts les plus remarquables du pays. Le résultat de ses recherches fut consigné dans un recueil d'observations qui devint l'origine d'un traité dont il va être question. Mais, avant de livrer celui-ci à l'impression, de Poederlé sentit le besoin d'aller étudier en France et en Angleterre ce que ces contrées pouvaient lui offrir d'utile pour compléter et enrichir le travail qu'il avait en vue. Il désirait surtout aller consulter les savants de ces pays qui avaient écrit sur les arbres et dont il avait lu les ouvrages. En 1769, il se mit en route pour la France. Il parcourut le Languedoc, le Dauphiné, la Bretagne, la Bourgogne, le Lyonnais, recueillant partout des documents intéressants et se mettant en relation avec de nombreux savants faisant autorité en fait de dendrologie, parmi lesquels on peut citer Duhamel, Du Monceau et Daubenton. Il fit, en outre, la connaissance de plusieurs botanistes célèbres. Par ces relations, le jeune de Poederlé obtint non seulement des renseignements scientifiques précieux, mais il put encore obtenir des essences nouvelles à introduire dans son domaine de Saintes et qu'il propagea plus tard sur divers

points de notre pays. En 1771, il fit, en compagnie du duc d'Arenberg, un voyage en Angleterre, pour y visiter les parcs et les jardins les plus remarquables. Comme en France, de Poederlé eut l'occasion d'apprendre beaucoup et de se mettre en rapport avec des botanistes et des amateurs d'arbres dont il obtint des nouveautés pour ses cultures de Saintes. Ces deux voyages lui furent donc extrêmement favorables, en lui permettant d'enrichir son futur traité sur les arbres et en lui donnant confiance dans le succès de celui-ci.

En 1772 paraissait, à Bruxelles, chez l'imprimeur-libraire V.-L. de Boubers, sous forme d'un volume in-18 de 404 pages, l'ouvrage intitulé : *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques, par M. de Poederlé l'ainé. Ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes, et soutenu d'observations recueillies dans différents voyages, et d'essais faits dans sa patrie*. L'examen de ce livre démontre que son auteur avait une connaissance approfondie des questions générales qui touchent à la sylviculture et une connaissance non moins parfaite de toutes les espèces d'arbres ou d'arbrisseaux qu'il traite dans une série de descriptions. Quoique vieilli, quoique manquant un peu de cet ordre systématique qu'on est habitué à rencontrer dans les traités modernes, ce Manuel reste un recueil précieux à consulter pour l'histoire des arbres à cette époque, surtout au point de vue de notre pays; il doit faire considérer son auteur comme le fondateur de la dendrologie en Belgique. Après la publication du *Manuel* en 1772, de Poederlé ne cesse de s'occuper de son sujet favori. On le voit, en 1779, publier un important supplément à son livre, renfermant un très grand nombre d'additions. Quelques années après paraissait une deuxième édition du *Manuel*. Enfin, en 1792, notre auteur publia une troisième édition, qui marque un progrès réel sur les éditions précédentes. Elle fut éditée, à Bruxelles, en deux volumes in-8°.

Outre le *Manuel de l'arboriste*, qui constitue son œuvre principale, de

Poederlé fit paraître dans divers recueils périodiques quelques notices dont nous citerons les suivantes : *Mémoire sur différentes manières de cultiver les terres dans quelques parties de la Flandre, du Brabant et du Hainaut* (dans les *Mém. d'agric. de la Société royale de Paris*, 1788); *Observations sur l'élagage adopté dans plusieurs cantons de quelques-unes des provinces belgiques* (*ibid.*, 1789); *Observations sur l'effet qu'a produit le froid rigoureux de 1788 à 1789, sur les végétaux en général et spécialement sur les arbres indigènes et exotiques* (*ibid.*, 1791).

Le baron de Poederlé mena l'existence paisible d'un gentilhomme campagnard, adonné presque exclusivement à l'étude de la sylviculture et de l'agronomie. Il se maria, en 1773, avec la baronne Hypolite De Vicq de Cumpitch, dont il eut deux enfants, un fils et une fille. Pendant la tourmente révolutionnaire, il émigra, puis il se retira dans sa terre de Saintes, où il mourut en 1813. Le gouvernement français l'avait nommé maire de son village.

Fr. Crépin.

A la mémoire d'Eugène d'Olmen, baron de Poederlé, vicomte de Saint-Albert, par Ch. Morren (*Journal d'agriculture pratique*, t. III, p. xxvii).

POEL (*Augustin-Eugène VANDEN*), poète flamand, né à Wacken (West-Flandre), le 1^{er} avril 1758, y décédé le 25 janvier 1835. Fils de Henri et de Agathe van Quickenborne, il étudia à Louvain et s'établit comme médecin, chirurgien et accoucheur, d'abord à Waereghem, puis dans son village natal. « Lorsque, au commencement du « XIX^e siècle, la littérature néerlandaise « sommeillait encore », dit un de ses biographes, « Vanden Poel fut un des « rares lettrés qui saisirent la lyre, « afin de réveiller chez leurs compa- « triotes l'amour de l'art et de la « patrie. S'abritant sous la devise : « *Sum cuique pulchrum*, il prit part aux « concours de poésie et réussit à y « cueillir maints lauriers ». Ses principaux poèmes sont : *'S Menschdoms Val en Verlossing*, envoyé au concours de

1806, institué par la chambre de rhétorique Sainte-Catherine de Wacken; *De jongste dag des Oordeels*, qui obtint le second prix à Alost en 1809; *De Belgen*, qui obtint le troisième prix dans la même ville, et son poème *Abrahams Offer*, envoyé au concours de Deynze en 1811. Il composa encore un certain nombre de pièces de circonstance, dont peu ont vu le jour. Il semble avoir renoncé de bonne heure à la poésie, faute d'encouragement.

Baron Émile de Borchgrave.

Belgisch Museum, 1843, p. 96 et suiv. — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*. — Piron, *Algemeene levensbeschrijving* (supplément).

POELAERT (*Denis-Victor*), sculpteur, né à Bruxelles, le 28 septembre 1820, y décédé, le 29 septembre 1859. Victor Poelaert était aussi heureusement doué pour la sculpture que son frère Joseph, dont nous parlerons plus loin, le fut pour l'architecture. Il suivit les cours de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles; il entra ensuite, comme praticien, chez Guillaume Geefs.

D'une nature passive et concentrée, il ne visa guère à la renommée, bien qu'il fût doué d'un certain talent qui faisait présager chez lui un artiste de mérite. Son idéal était le romantisme le plus pur : le romantisme à la manière de David d'Angers, mais avec moins d'exubérance et de virtuosité dans le modelé. Il n'a guère produit pendant sa courte existence : il est mort à l'âge de trente-neuf ans. On ne lui connaît pas d'œuvres qui auraient figuré dans une exposition triennale. On admire son beau groupe du *Printemps*, qui surmonte l'une des aubettes du Parc, vis-à-vis du palais du roi, à Bruxelles, et qui a, comme pendant, le groupe de l'*Été*, de son ami et condisciple Gilles Mélot; ainsi que les cariatides surmontant la porte latérale sud du Théâtre royal de la Monnaie, dont son frère Joseph donna le plan et dessina les motifs décoratifs.

Edmond Marchai.

POELAERT (*Joseph*), l'un des plus éminents et des plus féconds architectes produits par la Belgique depuis sa constitution en royaume, né à Bruxelles, le 21 mars 1817, et mort dans la même ville, le 3 novembre 1879. Il était le fils aîné de Jean-Philippe Poelaert et de Marie-Josèphe Stas, natis également de Bruxelles et domiciliés rue de Laeken, anciennement 4^e section, n^o 816. Jean-Philippe Poelaert avait été élève de l'Académie de Bruxelles : il fut un des meilleurs constructeurs de son temps.

Joseph Poelaert, comme son frère cadet Victor, suivit aussi les cours de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles. Il alla continuer ses études à Paris, selon les uns chez le célèbre Visconti, le continuateur du Louvre, selon d'autres chez Huyot, l'un des continuateurs, avec Goust et Blouet, de l'Arc de triomphe de l'Étoile achevé en 1836, sur les plans de Chalgrin. L'architecte Charles Neute, qui, sous les initiales C. N., a consacré à Poelaert un article nécrologique, dans le n^o 1 de la sixième année (1880) de *l'Émulation*, publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique, assure que c'est chez Huet qu'il alla se perfectionner à Paris. Erreur. Il n'a pas existé à Paris d'architecte de ce nom, lequel a été porté seulement par les peintres Jean-Baptiste, élève de Leprince (1745-1811), et Paul, élève de Guérin et de Gros (1804-1869). Dès son éducation artistique terminée, Joseph Poelaert visita les principales villes de France. Rentré à Bruxelles, il fit un voyage en Allemagne avec son frère Victor et leur ami commun l'Anversois Gilles-Hyacinthe Mélot, également sculpteur, aussi élève de G. Geefs (1817-1885) et dont la notice figurera au supplément. Poelaert entra comme dessinateur à l'Hôtel de ville de Bruxelles. Le milieu dans lequel il obtint alors d'être placé fut des plus propices pour sa carrière, comme nous allons le voir.

En vue de perpétuer la mémoire de son premier bourgmestre, Nicolas-Jean Rouppe, mort le 3 août 1838, la ville

de Bruxelles créa, le 17 septembre 1840, une place publique à laquelle elle donna son nom, à l'extrémité sud de la rue du Midi. Une souscription nationale procura les fonds nécessaires pour y élever, en 1846, une fontaine en bronze dont les plans furent mis au concours ; celui de Poelaert, attaché déjà à l'Hôtel de ville comme dessinateur, obtint les préférences du jury. Lorsque l'édicule fut placé, l'avenue majestueuse qui s'ouvre actuellement derrière la fontaine n'existait pas ; aujourd'hui, la première œuvre architecturale de Poelaert projetée librement sa silhouette élégante, malgré ses proportions un peu grêles et minuscules qui paraissaient énormes pour l'époque, dans les deux grandes artères dont elle forme le point d'intersection. Elle se compose d'un fût, dont la partie supérieure est ornée de quatre lions ailés et griffés, et de deux vasques ; la vasque supérieure est ornée de douze muffles de lion crachant. Sur la face antérieure se trouve l'inscription : *A J. Rouppe, bourgmestre de Bruxelles de 1830 à 1838* ; sur la face postérieure le millésime 1848. Nous avons vainement cherché les « dauphins de bronze à la croupe luisante » qui s'enroulaient au pied ; ainsi que les armes de la ville et le médaillon représentant Rouppe, d'après ce qu'assurent MM. H. et P. Hymans dans *Bruxelles moderne* (*Bruxelles à travers les âges*, t. III, p. 127), Rouppe n'existe plus que de nom sur cette fontaine, consacrée à sa mémoire, et les dauphins ont disparu.

Poelaert avait surmonté sa fontaine d'une couronne civique ; ce motif fut bientôt remplacé par une statue allégorique commandée à Fraikin, premier monument de place publique de celui-ci ; elle représente la ville de Bruxelles, tenant de la main droite une couronne de lauriers ; la tête est surmontée d'un édicule figurant l'église des Saints Michel et Gudule.

Le talent de Poelaert allait bientôt prendre un puissant et glorieux essor et sa renommée allait s'établir par une œuvre d'un caractère tout nouveau en Belgique. C'est à Charles Rogier que

revient l'honneur de l'initiative de la Colonne du Congrès et de la Constitution, l'un des monuments les plus élégants de la ville de Bruxelles; l'idée lui en fut inspirée par le désir de rendre un témoignage public de reconnaissance aux auteurs de la Constitution, laquelle venait déjà d'assurer au pays vingt années de paix, de tranquillité et de progrès.

L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 24 septembre 1849 était ainsi conçu : « Un monument sera érigé à Bruxelles, » sur la place des Panoramas » (on appelait ainsi les bas-fonds de la rue Royale entre l'ancienne rue des Épingles et le Treurenberg), « en commémoration du » Congrès national ». Un arrêté royal en date du 15 octobre 1849 ouvrit, à cet effet, un concours, et un arrêté ministériel du 6 février 1850, pris sur les conclusions du jury, décerna le prix en partage à Joseph Poelaert et à P.-J.-A. Dens, père, architecte anversoïis. Les deux lauréats furent invités à faire subir à leurs projets les modifications indiquées par le jury et à établir, en conséquence, leur devis. Le 10 septembre suivant, un nouvel arrêté approuvait, sur l'avis conforme du jury, le projet rectifié par Poelaert : Dens s'était retiré. La pose de la première pierre eut lieu solennellement le 25 septembre 1850, et l'inauguration se fit, dans les mêmes conditions, le 26 septembre 1859. Le monument a quarante-six mètres de hauteur, trois de plus que la colonne Trajane à Rome, et deux mètres cinquante centimètres de plus que la colonne Vendôme à Paris, imitation de la colonne Trajane. La dépense ne s'éleva qu'à 800,000 francs, soldée par des subsides du gouvernement, auxquels s'adjoignit une souscription publique, tandis que celle de la colonne Vendôme fut de 2 millions et celle de la colonne de Juillet de 1,250,000 francs; la colonne de Juillet surpasse d'un mètre la colonne du Congrès. La colonne du Congrès et de la Constitution se profile admirablement dans le magique panorama qui lui sert de cadre aérien : la vue de la ville et des communes envi-

ronnantes, depuis Laeken jusqu'à Anderlecht et Forest; les deux corps de bâtiment qui enserrant la place même de droite et de gauche, et dont Poelaert donna le plan des façades, comme il donna le dessin des balustrades circulaires entourant la colonne, harmonisent cet ensemble qui s'appelle actuellement la place du Congrès, ensemble qui est devenu féerique depuis la création de la rue du Congrès, dans l'ancien quartier Notre-Dame-aux-Neiges. Au faite de la colonne se trouve la statue en bronze de Léopold I^{er}, œuvre de Guillaume Geefs; la base du fût est entourée de neuf figures de femme, symbolisant les neuf provinces, au-dessus desquelles sont les armoiries respectives de celles-ci, et au-dessous leurs noms; le Génie de la Belgique préside ce cercle symbolique. Cet admirable haut-relief est une des plus belles œuvres d'Eugène Simonis. Le piédestal est cantonné par les statues en bronze des quatre libertés assurées à la Belgique par sa Constitution : la liberté des cultes, également de Simonis, ainsi que les deux lions, aussi en bronze; à la base, du côté de la rue Royale, la liberté d'association, par Fraikin, et les libertés de l'enseignement et de la presse, par Joseph Geefs. Aux quatre faces du dé du piédestal ouvragé par des guirlandes de feuillages et de fleurs, œuvre de l'ornemaniste Houtstont, des tables de marbre renferment les noms des deux cent trente-sept membres du Congrès national, les principaux articles de la Constitution relatifs à l'organisation du pays et les dates des grands événements accomplis de 1830 à 1850. Les candélabres sont de Joseph Jaquet.

La colonne du Congrès est, sans contredit, l'une des plus remarquables de l'Europe. Elle surpasse, autant par sa conception, son originalité et son symbolisme, ainsi que par la richesse des éléments dont elle se compose, que par l'élégance et la pureté de ses formes, les colonnes Vendôme et de Juillet dont se glorifie Paris.

C'est la colonne du Congrès qui a valu à Poelaert sa nomination d'architecte de la ville de Bruxelles. Par une

marque publique de reconnaissance, Charles de Brouckere, alors bourgmestre, assurait ainsi à la commune le concours du grand talent de notre concitoyen.

Le violent orage qui éclata sur Bruxelles, le 15 août 1850, suscita une inondation de tout le bas de la ville et causa d'immenses dégâts. Les soubassements de l'ancienne église Sainte-Catherine furent endommagés au point qu'on songea immédiatement à la reconstruction de tout l'édifice. On choisit, en conséquence, le bassin avoisinant de Sainte-Catherine, qui fut comblé à cet effet. La ville confia à Poelaert les plans et l'exécution. L'architecte s'inspira de l'église Saint-Eustache, à Paris, commencée en 1532 sur les plans de Ch. David. Comme pour cet édifice, l'ordonnance générale de la nouvelle église Sainte-Catherine est du gothique de la fin du xve siècle, mais toute l'ornementation, tant intérieure qu'extérieure, est en style de la Renaissance. Poelaert éprouva de grandes difficultés à établir les fondations sur un sol qui avait été immergé pendant plusieurs siècles. Toutefois, les assises doivent en être solides, car aucun arrachement ni aucun écrasement ne se sont encore produits. L'édifice est resté inachevé par suite d'insuffisance de fonds.

L'église Sainte-Catherine est d'une conception originale; elle a son caractère artistique, son architecte était un réel maître dans l'ornementation. Toutefois, cet essai, le seul existant en Belgique, à ce que nous sachions, d'associer dans un temple religieux deux styles qui sont l'antithèse l'un de l'autre, produit un étrange effet : le caractère mystique et aérien du gothique, cette suprême élévation de la pensée vers la Divinité, disparaît dans l'ornementation gréco-romaine, ou disons le mot : païenne. C'est comme si l'on habillait le Christ avec la pompe romane ou byzantine.

Poelaert professait le plus grand éclectisme en architecture. En voici la preuve.

Si les vingt années de paix et de prospérité dont la Belgique avait déjà joui de 1830 à 1850, grâce à la sagesse de ses constituants et de la royauté, furent le motif déterminant de l'érection de la Colonne du Congrès, la mort de la première reine des Belges, Louise-Marie d'Orléans, à Ostende, le 11 octobre 1850, suscita la construction de l'église de Laeken, laquelle devait devenir le lieu de sépulture de la famille royale.

En mourant, la reine avait exprimé le désir d'être inhumée à Laeken, sa résidence favorite. Le roi résolut d'y ériger une église qui remplacerait la vieille chapelle du moyen âge. D'accord avec la commune, un arrêté, du 14 octobre 1850, décidait que ce temple servirait en même temps d'église paroissiale. Le roi y consacra 100,000 fr., somme à laquelle vint s'adjoindre une souscription publique qui produisit plus de 400,000 francs. Un concours fut ouvert, par arrêté ministériel du même jour, entre les artistes belges pour les plans d'une église pouvant contenir 2,000 personnes et à laquelle serait annexée une chapelle funéraire destinée au monument que l'on se proposait d'y consacrer à la reine, et, éventuellement, comme sépulture de tous les membres de la famille royale.

Quarante-neuf projets furent soumis. Lors du jugement qui eut lieu le 24 juin 1852, les trois projets de Poelaert, qui avait concouru sous le pseudonyme de M. P. Dubois, architecte à Ixelles, et inscrits sous le n° 41, furent choisis; ils portaient cette belle et noble devise qui était de circonstance : *Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle* : Bossuet. Ce résultat fut soumis à la sanction de Sa Majesté. Bien que le jury eût manifesté, dans sa séance du jugement, le 2 juin 1853, sa préférence pour le projet roman, sauf corrections, le roi fit choix d'un des deux projets gothiques qui lui semblait répondre le mieux à son sentiment personnel et aux sentiments de haute piété de la reine. La première pierre fut posée le 27 mai 1854.

Seul jusqu'alors, l'architecte Dumont avait construit en 1842, en style gothique, l'église Saint-Boniface, à Ixelles. On ne connaissait dans les écoles que le gréco-romain. Le style qui avait fait la gloire de nos anciennes provinces au moyen âge était complètement dédaigné; on le considérait comme un style barbare.

Il y avait donc une certaine témérité de la part de Poelaert à suivre Dumont pour la rénovation de ce style. Aussi, il n'est pas inutile de rappeler ici l'avis émis, au sujet des plans de Poelaert, dans le rapport du jury à M^r le ministre de l'intérieur : « Le jury a été heureux », disait-il, « de rencontrer dans leur auteur une étude approfondie et une intelligence remarquable de l'architecture au moyen âge, et l'artiste, qui, dans la composition de ces projets, a fait preuve d'une imagination si brillante, est certainement capable de rectifier et de compléter les parties de son œuvre qui laissent à désirer... On ne saurait nier, Monsieur le Ministre, que ce concours d'architecture n'ait été le plus riche en productions remarquables de tous ceux qui ont été ouverts jusqu'ici, et, quand il n'eût pas, sous le rapport de la destination spéciale, répondu entièrement aux vus du gouvernement, il n'en aurait pas moins pour résultat important d'avoir constaté un progrès frappant dans l'étude de l'architecture du moyen âge, si peu connue encore naguère de la plupart de nos architectes. Aussi, après les projets sur lesquels s'est fixé plus particulièrement le choix du jury, en est-il un assez grand nombre qui, s'ils n'ont pas paru satisfaire au même degré aux conditions du programme, n'en offrent pas moins, dans leur ensemble, soit dans quelques-unes de leurs parties, des qualités très estimables ». Ce rapport avait été rédigé par le savant archéologue Schayes qui s'était acquis déjà une grande renommée par son Mémoire, couronné par l'Académie royale de Bruxelles, en 1840, sur *l'Époque à*

laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.

L'architecture ogivale bâtie venait donc de trouver ses plus brillants rénovateurs en Joseph Poelaert et en Joseph Dumont.

L'église de Laeken a été l'objet de sévérités de plume qui se justifient d'autant moins qu'elles s'attaquent à la massivité de l'édifice, laquelle est voulue et que l'on traita même de gaucherie ! et à l'ornementation... qui est restée à l'état rudimentaire. A peine, de-ci et de-là un motif a-t-il été ébauché ! La massivité fut imposée par la raison que, de cette manière, on espérait obvier à la nature du sol sableux, lequel, sous une certaine pression, arrive à l'état de la pierre ou de la roche. Le contraire malheureusement survint, et des déchirements dans la pierre si friable qui fut employée firent surseoir à l'ornementation. C'est pour ces faits que l'on considère cet édifice comme un des moins bons de Poelaert et quel'on a avancé qu'il visait à la grâce sans y atteindre et à la préciosité ornementale. Quant à celle-ci, il faudrait que l'église fût achevée pour en parler. La tour a été dessinée dans le même style que celle de la cathédrale de Reims; comme celle-ci, elle constitue un ensemble de minces colonnes, flanqué, à droite et à gauche, de deux petits clochers.

En ce qui nous concerne, nous nous en référons au rapport de Schayes, qui avait toute la compétence voulue pour parler d'art gothique, l'objet de prédilection de ses études, ainsi qu'à l'avis de ses collègues du jury du concours, entre autres les architectes Bourla, De Craene, Demanet, Roelandt, Schuster, lesquels avaient assez d'autorité, de science et de caractère pour motiver leur avis. D'autre part, on a avancé que l'achèvement, c'est-à-dire le ravalement et la décoration, aurait compromis l'édifice; c'est le contraire qui serait arrivé, car, en allégeant la masse de son surcroît de matière brute, on aurait augmenté la stabilité de l'ensemble.

L'admirable entente de la décoration dont Poelaert avait fait preuve dans l'appropriation de l'Hôtel de ville de

Bruxelles, en avril 1853, lors des fêtes de la majorité du duc de Brabant, depuis le roi Léopold II, — et notamment la luxueuse salle de bal qu'il éleva dans la cour au niveau de la salle gothique, ainsi que l'agencement en un ensemble de galerie de l'intérieur de l'édifice, — le désigna tout naturellement lorsque la ville décida la reconstruction, dans son ancien emplacement, du Théâtre royal de la Monnaie, construit par l'architecte Damesme, en 1817, et qu'un incendie détruisit, de fond en comble, le 21 janvier 1855. Les travaux, achevés en une année, coûtèrent 1,284,229 fr. 58 c.

Poelaert a fait de cet édifice l'un des théâtres les plus beaux, les plus luxueux et les plus confortables de l'Europe. Il est aussi bien agencé pour le public que pour ses multiples services. L'architecte déploya, dans la reconstruction, toutes les ressources de son imagination si vive, si pure et si éclairée par l'étude. Il tira le meilleur parti possible des anciennes dispositions de l'édifice de Damesme qui avait été inauguré en 1819. La salle, le foyer, le grand vestibule, les escaliers sont des merveilles de décoration. C'est à Poelaert que l'on doit les deux portes des façades latérales dont les cariatides furent sculptées : celles du sud par son frère Victor et celles du nord par leur ami commun Gilles Mélot.

Cinq années après (1859), la ville lui confiait la restauration de l'aile des bâtiments de l'université donnant rue des Sols qui avait été construite, en 1769, par l'architecte Dewez, lorsque l'édifice, au temps du régime autrichien, renfermait le conseil des domaines et finances, institué par Charles-Quint, en 1531, et rétabli par Charles VI le 28 janvier 1733, dans cet ancien palais du cardinal Granvelle. Le travail confié à Poelaert avait pour but d'élargir les auditoires et de rendre plus aptes à leur destination les installations scientifiques, laboratoires, etc. Depuis, cette aile a été démolie et refaite par l'architecte Ernest Heinderickx ; un ancien élève de Viollet le Duc.

Nous voici arrivé à l'œuvre capitale de Poelaert : le Palais de Justice qui éternisera son nom.

Depuis 1816, année où fut organisé l'ancien royaume des Pays-Bas, les cours et tribunaux de Bruxelles avaient été installés dans l'ancien couvent des Jésuites, entre les rues d'Or, de la Paille et de Ruysbroeck, qui avait été approprié à cet effet. Dès 1840, la question fut soulevée de trouver pour la Justice un local plus digne d'elle, d'autant plus que les bâtiments tombaient en ruine.

Vingt ans après seulement, le ministre Tesch reprit la question. Il fit déterminer, par un arrêté royal du 27 mars 1860, l'emplacement de l'édifice et ouvrit, en même temps, un concours international pour les plans. Ce concours, auquel vingt-huit architectes prirent part, ne donna pas de résultats satisfaisants. Vu l'urgence, le gouvernement s'adressa à Poelaert. Celui-ci, dès le mois d'avril 1862, donna un avant-projet de plan, dont l'exécution embrassait 20,000 mètres carrés qui, plus tard, furent portés à 26,000. Ce projet fut adopté à l'unanimité, le 19 mai suivant, par une commission officielle et immédiatement approuvé par le même ministre Tesch.

La première pierre fut posée le 31 octobre 1866 ; l'inauguration de l'édifice même eut lieu le 15 octobre 1883, à peu près quatre années après la mort de Poelaert. Le gouvernement était parvenu à négocier avec la famille de Mérode l'acquisition de l'immense jardin de leur hôtel, rue aux Laines, pour y asseoir tout le palais, et il prolongea, en même temps, jusqu'à celui-ci la rue de la Régence, tandis qu'il élargissait la rue des Quatre-Bras jusqu'au boulevard du Régent. Le Palais est situé au milieu d'un plateau élevé dominant toute la ville. A l'encontre du Parthénon d'Athènes, cette merveille de l'Acropole, qui symbolisait la puissance unie à la force, le Palais de Justice symbolise la justice guidée par la loi et tempérée par la clémence royale. Chacune de ses façades a un caractère particulier et est en rapport avec les différences de ni-

veau du terrain. L'ordonnance générale est du gréco-romain dans lequel Poelaert a introduit des motifs égyptien, babylonien et indien. L'agencement des colonnes et, en général, tous les motifs décoratifs, sont d'une si prodigieuse variété et d'une si grande habileté de composition qu'ils déroutent l'imagination.

Le portique central, de 17^m,50 d'ouverture et de 39 mètres de hauteur, se distingue par sa hardiesse de conception. Les deux lions ailés en pierre qui y figurent, ainsi que les lions semblables des autres façades sont de Félix Bouré. Le buste de Minerve, de 3^m,50, qui le surmonte, est de Ducaju. A la base des deux escaliers aboutissant derrière la colonnade, figurent les statues en marbre, de proportions colossales, de Cicéron et d'Ulpian par le même Félix Bouré et de Démosthènes et de Lysurgue, par Armand Cattier.

Le Palais de Justice a coûté 43 millions 769,000 francs sans sa monumentale porte en bronze exécutée tout récemment par l'architecte Van Mansfeld, à la suite d'un concours auquel neuf concurrents avaient pris part; le coût s'éleva à 70,000 francs en moyenne. Cette porte de 10^m,35 × 4^m,35 de dimensions et dont la partie mobile a 7^m,60 × 4^m arrive comme proportions directement après celle du Panthéon à Rome, dont les dimensions sont de 12^m,50 × 6^m, et dont la partie mobile a 7^m,60 × 4^m,30. Les portes du Panthéon, de l'église de la Madeleine et du Palais de Justice de Paris lui sont donc inférieures, tout comme celle du baptistère de Florence, ainsi que celle de l'église de Santa Maria dei Fiori qui fait face à ce baptistère et dont les vantaux ou battants viennent d'être placés. Dans ses trois étages sont vingt-sept grandes salles d'audience, de bibliothèques ou de réunions, deux cent quarante-cinq chambres, cellules, etc., pour les divers services, et huit cours intérieures forment, à elles seules, un ensemble de plus de 6,000 mètres carrés. La salle des Pas-Perdus comporte une superficie de 3,600 mètres carrés.

Quatre immenses piliers de pierre, appuyés sur des pyramides de maçonnerie dont la base s'étend sur une surface de 100 mètres carrés et qui s'enfoncent à 15 mètres dans le sol, soutiennent la coupole dont le faite est à 97^m,50 au-dessus des dalles de la salle précitée.

Pour corriger la différence de niveau du côté de la rue des Minimes, un escalier monumental, à double rampe avec vaste palier, de cent soixante et onze marches chacune, et qui descend de la salle des Pas-Perdus, se profile en projection horizontale de la base de l'édifice, sur une longueur de 80 mètres environ.

Les statues en bronze de la Force, de la Justice, de la Loi et de la Clémence royale qui cantonnent le tambour du dôme sont de Vinçotte, Dutrieux, Desenfans et Alph. de Tombay. Deux griffons, également en bronze, les ailes éployées, veillent à la base de chacune de ces quatre colossales figures.

Cette œuvre grandiose, qui suscita au célèbre architecte Charles Garnier, l'auteur de l'Académie nationale de musique de Paris, ce cri d'admiration : « C'est le » seul monument que l'on a construit en » Europe depuis le commencement du » siècle ! » a passionné bien des artistes; il a suscité des polémiques des plus vives, autant au sujet de ses dispositions intérieures que pour ses motifs de décoration. Néanmoins, comme on se plaira toujours à le proclamer, ce palais restera une grande œuvre puissante, originale, ayant son caractère propre; majestueux et imposant comme la Justice qu'il symbolise; il force l'admiration.

L'ingénieur en chef Wellens qui en a surveillé la construction et l'achèvement avec le concours de l'ingénieur Marcq, également des ponts et chaussées, a pu dire avec raison : « Comme toute œuvre » humaine, le Palais de Justice aura ses » admirateurs et ses critiques » (il écrivait cela en 1881, deux années avant que les travaux fussent terminés). « Néanmoins, » nous ne croyons pas nous tromper en » disant que, par son aspect architec-

tural, élégant et majestueux, cet édifice est aujourd'hui rangé par l'opinion publique au nombre des plus remarquables de l'Europe.

Poelaert s'était aussi occupé d'un plan d'ensemble pour les abords mêmes du palais. Malheureusement, cette conception des plus artistiques, qui devait servir de cadre à son œuvre magistrale, a déjà été profondément dénaturée.

Poelaert avait aussi dessiné un plan d'ensemble pour l'embellissement et l'assainissement du sud de la ville, surtout les côtés attenants au Palais de Justice. Ce projet comportait un certain nombre de bâtiments d'utilité publique qui auraient donné un véritable caractère artistique à cette partie de la capitale. Il fut bien secondé dans ce travail par M^r Ad. Engels, architecte principal des bâtiments civils, aujourd'hui préposé comme conservateur du palais même et qui, pendant nombre d'années, a été un des meilleurs collaborateurs de Poelaert pour ce monument en ce qui concerne la construction.

Parmi la pléiade d'architectes qui ont été attachés au bureau de Poelaert, il y a lieu de citer aussi, tout particulièrement, M^r Benoît, également architecte principal des bâtiments civils, le plus excellent aide de M^r Wellens pour la construction et pour l'achèvement du Palais de Justice. C'est au même architecte Benoît qu'a été confiée la construction de l'hôtel de l'administration de la marine, à l'intersection des rues Ducale et de la Presse; il en a dessiné les plans en s'inspirant des superbes édifices style Louis XVI dont l'architecte Guimard a enrichi, à la fin du XVIII^e siècle, la rue de la Loi et où sont installés les ministères et les corps législatifs.

On cite encore avantageusement de Poelaert les écoles de la ville, rue de Schaerbeek et au boulevard du Midi; la caserne des pompiers, rue Blaes; les châteaux de M^r Faignart à Saint-Vaast, et de M^r Boch à La Louvière; les grands hôtels à cariatides de M^r Goffin, avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles; les deux édicules de l'entrée du Parc vis-à-vis du Palais du roi et qui sont surmontés de

groupes sculptés par son frère Victor et leur inséparable ami Gilles Mélot.

Joseph Poelaert avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 3 avril 1856; il fut promu officier le 2 octobre 1859.

Edmond Marchal.

Renseignements particuliers personnels et renseignements fournis par l'architecte G. Bordiau, l'un des anciens disciples de Poelaert. — *Nouveau Palais de Justice de Bruxelles*, architecte J. Poelaert. Notice descriptive avec atlas comprenant 15 plans et détails du monument, par F. Wellens (Bruxelles, 1881; in-8^o et in-plan). — Pose solennelle de la première pierre de l'église à ériger à Laeken à la mémoire de S. M. la reine Louise-Marie, 27 mai 1834 (Bruxelles, 1834; in-4^o). — *Concours pour l'érection d'une église à Laeken en commémoration de S. M. la reine*. *Moniteur belge* du 29 septembre 1832. — 1830-1830. 20^e anniversaire de l'Indépendance nationale. Inauguration du monument dédié au Congrès national et à la Constitution (Bruxelles, 1830; in-8^o). — *Bruxelles à travers les âges*, 3^e volume, *Bruxelles moderne*, par H. et P. Hyman (Bruxelles; in-4^o). — *Notices sur Guillaume et Joseph Geefs, Simonis et Fraikin*, par le chev. Marchal, *Annuaire de l'Académie*. — *L'Emulation*, publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique, 4^e année, nos 1, 2, 3 et 5; 6^e année, n^o 1. — *Moniteur belge*. — L. Solvay, *le Palais de Justice* (de Bruxelles), articles dans la *Gazette*, XIII^e année, nos 277, 279, 281, 282, 4, 7 et 9 octobre 1883.

POELARIUS (Philippe), philosophe, né à Bruges, décédé en 1620, docteur en droit canonique et civil de l'université de Louvain, fut élu doyen de la collégiale Saint-Sauveur, à Harlebeke, en 1599. C'est de son temps que commencèrent les pourparlers en vue du transfert du chapitre de Harlebeke à la métropole de Malines. Les chanoines n'étaient pas opposés à cette translation, à condition que six des douze prébendes fussent réservées à des personnages des Flandres gradués en théologie ou en droit. Le projet échoua à cause de l'opposition des États des Flandres. Philippe Poelarius a laissé un traité manuscrit en trois livres où il s'occupe des nombres et de la philosophie de Pythagore. Il l'avait intitulé : *Ætiologia sive characterismi de modo philosophandi veterum*. Foppens dit que cet ouvrage est conservé à la bibliothèque universitaire de Louvain, mais il ne s'y trouve plus aujourd'hui.

Georges Monchamp.

Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 28. — Miræus, *Diplomata*, t. III, p. 259, 268. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 1041.

POELE (*Florimond VANDE*), architecte, dessinateur et peintre verrier, né à Gand, le 8 février 1832, mort dans la même ville, le 12 février 1875. Il était fils d'un notaire qui jouissait en Flandre d'une haute réputation d'honorabilité; sa mère était hollandaise. L'éducation de Florimond, l'aîné de leurs fils, fut confiée à l'abbé Durieu, directeur du collège Saint-Louis, à Bruges, où l'enfant se distingua bientôt par une excellente mémoire, un goût prononcé pour la lecture et pour le dessin. L'abbé Durieu appela l'attention du baron Béthune, son ancien ami, sur les aptitudes précoces et les goûts si prononcés du jeune collégien. Il le pria de guider celui-ci dans ses essais, qui semblaient annoncer une sorte de vocation, et de surveiller les leçons de dessin qu'il recevait à l'établissement. Les relations amicales, commencées ainsi à Bruges, devaient se développer bientôt lorsque Florimond Vande Poele, ses études à Saint-Louis terminées, revint en 1853 à Gand, où le baron Béthune s'est établi quelques années plus tard après avoir fondé un atelier de peinture sur verre. C'est là que Florimond allait continuer ses études d'art et d'archéologie; il passait ses meilleures heures auprès de son ami; son talent se développait; il s'éprit de plus en plus du style ogival, dans lequel il voyait à la fois l'expression du caractère national et des sentiments religieux dont lui-même était animé. Les rapports du maître et de l'élève prirent insensiblement le caractère d'une amicale collaboration. Après s'être essayé à des compositions d'architecture, Vande Poele aborda la peinture sur verre où bientôt il devait exceller. D'autre part, les lectures du jeune artiste étaient dirigées vers l'archéologie et l'art médiéval qui, par les publications paraissant alors, et les périodiques comme les *Annales archéologiques* de Didron et la *Revue de l'Art chrétien*, entretenaient dans cette génération une sorte de ferveur et parfois un véritable enthousiasme. Florimond Vande Poele voulut bientôt étendre ses connaissances et compléter ses études dans la

pratique de l'art par des voyages qu'il entreprit, le crayon à la main, en Angleterre, en France et en Italie. C'est de ce dernier pays qu'il rapporta les impressions les moins favorables, tant il était épris des traditions de l'Art du Nord en général et tout particulièrement de l'Art flamand.

Vande Poele avait acquis, pour les créations les plus délicates de la peinture sur verre et la composition du mobilier, particulièrement du mobilier ecclésiastique, une véritable virtuosité. Il déployait une habileté remarquable dans la peinture des médaillons en camaïeu : des rondelles de vitraux dans le style du ^{xv}^e siècle, qui décoraient encore quelques sanctuaires, corridors et salles des couvents dans les Flandres. Ses dessins pour la menuiserie, la ferronnerie et la dinanderie étaient également remarquables et dénotent, en même temps que l'imagination la plus ingénieuse, une véritable intelligence des procédés appliqués aux matériaux divers à mettre en œuvre. Son crayon, à cet égard, était d'une merveilleuse souplesse. Malheureusement, le mal auquel il devait succomber prématurément venait souvent l'entraver dans le travail. Il souffrait de redoutables atteintes de la goutte, contre lesquelles il luttait avec une rare énergie. Tant que ses doigts, paralysés parfois par la maladie, pouvaient tenir un crayon, il parvenait encore à tracer des dessins d'une élégance et d'une finesse qui émerveillaient les témoins de ce combat entre la maladie et la volonté de l'artiste. Obligé de s'aliter pendant de longues journées, il avait imaginé un appareil en bois qui, soutenant l'avant-bras, lui permettait de poursuivre, sans quitter le lit, le travail qu'il aimait passionnément. C'est dans ces conditions qu'il exécuta, notamment pour le château de Lophem, près de Bruges, appartenant au baron Van Caloen, une série de médaillons sur verre représentant la suite des comtes et des comtesses de Flandre et quelques-uns des épisodes de la vie du Christ. Cette collaboration avec son maître Béthune fut plus active et plus

indépendante lorsqu'il présida à la construction du couvent de religieuses à Vyve-Cappelle, près de Bruges, bâti en style ogival et fondé par la famille Verhulst-Vande Poele. Indépendamment de ce travail, Vande Poele s'associa encore, par une collaboration vaillante, à l'ameublement et à la décoration intérieure de l'église, du presbytère et des écoles de Vyve-Cappelle, qui est, comme on sait, un groupe de constructions formant une véritable évocation de l'art flamand du xve siècle.

Dans le domaine de l'art décoratif, — de l'art appliqué comme on dit aujourd'hui, — il ne serait pas difficile de citer un grand nombre de travaux dus au crayon souple et inventif de l'artiste. Les belles stalles sculptées en bois de chêne de l'église paroissiale de Waterloo, près de Malines, les boiseries de la bibliothèque de M^r Arthur Verhaegen, membre de la Chambre des représentants, l'élégant et somptueux mobilier d'un salon et d'une chambre à coucher au château de feu le comte de Limminghe à Gesves, deux couronnes de lumière pédiculées, forgées en fer, à l'église Notre-Dame à Bruges, de nombreux dessins pour la broderie, enfin un grand nombre de compositions reproduites par la gravure et destinées à l'imagerie religieuse populaire, témoignent de la fécondité de l'artiste et de la variété des genres qu'il savait s'assimiler.

Artiste dans la vie privée comme dans son labeur, Florimond Vande Poele s'était, vers la fin de sa vie, fait construire, sur ses propres dessins, aux bords pittoresques de l'Escaut, le charmant castel de Schelderode, qu'il avait décoré et meublé selon ses goûts et inspiré par son génie personnel. Celui qui était reçu dans cette retraite par le châtelain pouvait, comme dans un rêve, se croire transporté dans un manoir flamand du xv^e siècle. C'était à la fois la demeure de son choix et de sa création, un asile pour ses collections, ses études, les souvenirs de ses voyages et, avant tout, une véritable œuvre d'art témoignant des multiples applications des talents du maître qui l'habitait.

Florimond Vande Poele fut un véritable artiste, d'un incontestable talent, aimant le travail jusqu'à la passion et doué d'une grande facilité; sa riche nature lui eût permis d'atteindre de bonne heure à une grande réputation. Mais, loin de courtiser la publicité, il s'est toujours tenu à l'écart de tout ce qui pouvait la provoquer. Comme la plupart de ces artistes du moyen âge dont il admirait les travaux, il n'a jamais voulu signer aucun des siens. Par sa simplicité et une modestie qui, chez lui, n'étaient que l'expression de l'humilité chrétienne, il a caché sa vie, qui était exemplaire, et dérobé ses remarquables travaux à tout éloge public avec autant de soin que d'autres mettent à l'obtenir. Il convient d'ailleurs d'ajouter qu'une assez grande fortune le rendait absolument indépendant des avantages matériels qu'il pouvait tirer de ses travaux.

J. Helbig.

Rond den Heerd (Bruges), 1875, p. 396. — *Messenger des sciences historiques*, 1875, p. 540. — *Le Bien public* (Gand), 23 février 1875. — *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. III, p. 52 et s.

POELE (*Jean VANDE*). Voir **LACU** (*Jean DE*).

POELE (*Pierre*), peintre. Voir **BEEWELDE** (*Pierre VAN*).

POELE (*Placide VANDEN*), écrivain religieux de l'ordre de Saint-Benoît, né vers 1649, et mort à Gand, le 17 octobre 1714. A l'âge de vingt et un ans, il entra en religion. Nous le trouvons comme *sieckenmeester* (chef de l'infirmerie), en 1682, à l'abbaye de Saint-Pierre du mont Blandin. En 1685, il fit paraître quelques feuillets de vers latins en l'honneur de l'abbé Verschueren, de la même abbaye (un exemplaire à la bibliothèque de l'université de Gand). En 1687, il publia un discours latin de saint Benoît. En 1692, nous voyons Vanden Poele cité pour la première fois comme *prieur* de son abbaye. Il occupa cette fonction jusqu'en 1706; à cette date, on lui désigna un coadjuteur. En 1692, Laurent Vander Lepe dédia

à notre prier *Des Werelds Ydelheyt*. On lui fit à la même date la dédicace de vers latins publiés chez Saetreuver. En 1695, Vanden Poele fit imprimer, également chez Saetreuver, quelques vers (probablement flamands) en l'honneur de *Juffrouw Wauglaik* : cet opuscule est perdu. On retrouvera les titres complets des diverses œuvres de notre auteur dans la *Bibliographie gantoise* de M^r F. Vander Haeghen.

Leonard Willems.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 321 et 324; t. VI, p. 132, 125, 123. — Archives de l'Etat, à Gand.

POELE (*Robert VANDE*), ou **VANDEN POEL**, ou **DE LACU**, juriconsulte, né à Gand, mort à Louvain le 26 juin 1483. Il fit probablement ses études juridiques à la faculté de Louvain et y conquit le diplôme de docteur ès droits. Le 20 juin 1463, le magistrat de Louvain lui confia la chaire de droit canon avec le titre de professeur ordinaire : *Adsignatis eidem stipendii loco quadringentis francis, ea conditione, quod simul advocatus et consiliarius esset opidi, quodque teneretur repetere publice et exhibere solemne epulum, ac diebus legilibus ad duas horas docere*.... Il fut investi des fonctions rectorales à trois reprises différentes : en août 1463, en février 1471 et en février 1476. En 1464, il assista en qualité de recteur aux États du Brabant, en présence de Charles-le-Téméraire, qui lui accorda l'honneur de porter le premier la parole. En outre, Vande Poele reçut successivement les titres de chanoine et pénitencier de la cathédrale de Senlis, chanoine de Lierre, doyen de Sainte-Marie à Utrecht (1476), chanoine de Saint-Donat à Bruges (26 juin 1477-1482).

Comme professeur, il laissa le souvenir d'un homme éminent. Ses *Illustrationes institutionum juris*, qui sortirent des presses de Thierry Martens, sont malheureusement perdues (Bibliothèque royale de Bruxelles : bibl. Bourgogne, n° 13971, cit. par Van Iseghem, biographie, p. 258, n° 95).

Par disposition testamentaire de juin 1483, Robert Vande Poele légua aux

facultés de droit la maison qu'il occupait *in Nova Platea*, à Louvain, pour qu'elle fût mise à la disposition d'étudiants « pauvres et honnêtes » de ces facultés. Ce fut l'origine du célèbre collège Saint-Ives, appelé aussi collège des juristes ou des bacheliers. En outre, le fondateur dota généreusement l'institution naissante : les bourses qu'il créa à cette époque sont aujourd'hui administrées par la commission provinciale du Brabant. On trouvera dans Reusens (*Analectes*, t. XVII, 1881, p. 326-345) de nombreux détails sur l'histoire du collège Saint-Ives.

Robert Vande Poele fut inhumé en l'église des chanoines Augustins de Saint-Martin. Son compatriote gantois, Louis Brunius, lui consacra une épitaphe rapportée dans Sweertius.

Alphonse Roersch.

Sanderus, *de Gandavensibus*, p. 147. — Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 639. — Valère André, *Fasti*, p. 153, 163, 295, 296. — Foppens, *Bibliotheca*, p. 1076. — Reusens, *Analectes*, t. XVII, p. 327, et t. XXVII, p. 305. — Edw. van Even, *Brabantsch Museum*, p. 107.

POELMAN (*Charles-Amand-Constant*), médecin et professeur à l'université de Gand, né dans cette ville, le 20 mars 1815, décédé à Uccle le 17 juillet 1874. Il commença ses humanités au collège Sainte-Barbe et les termina brillamment à l'Athénée. A l'université de Gand, il prit les grades de docteur en médecine et de docteur en accouchements; il se distingua dans ses études et obtint, à l'examen final, la plus grande distinction. Ses succès attirèrent sur lui l'attention de ses maîtres : le 12 avril 1842, il fut nommé préparateur d'anatomie comparée, avec un traitement de six cents francs. Soutenu par les conseils et les encouragements de Guislain, il forma le projet de doter, à lui seul, l'université de Gand d'un cabinet d'anatomie comparée. Il n'y trouva qu'un certain nombre de squelettes; il se mit immédiatement à l'œuvre et en vint jusqu'à faire près de deux mille préparations, dans les conditions les plus désavantageuses. Son laboratoire était une espèce de grenier mal éclairé et mal ventilé; l'été surtout et

pendant la dissection des grands animaux, il se remplissait d'exhalaisons méphitiques. Poelman ne disposait que d'un maigre subside. Il s'était marié de bonne heure, le 17 avril 1843; il sacrifia en grande partie à sa lourde tâche les ressources que la clientèle aurait fournies au nouveau ménage.

Son zèle et son activité furent cependant reconnus. Dans leurs discours rectoraux, les professeurs Van Coetsem et Minne-Barth firent un éloge mérité du jeune préparateur. Sa position ne tarde pas à s'améliorer: il reçoit, en 1845, le titre d'agrégé à la faculté de médecine; en 1846, il débute dans la carrière de l'enseignement par des répétitions d'anatomie comparée; plus tard, en 1848, il devient répétiteur de physiologie et d'hygiène. Au mois de septembre de la même année, il est chargé provisoirement de l'enseignement de l'anatomie comparée et de l'hygiène et, l'année suivante, on lui confie de plus, dans les mêmes conditions, les cours d'anatomie générale, d'organogénésie et d'ostéologie humaine; il est déchargé du cours d'hygiène. Un arrêté royal du 4 octobre 1850 le nomme professeur extraordinaire en lui conservant ses attributions; le 11 août 1851, il est déchargé du cours d'ostéologie humaine et appelé à l'enseignement de l'anatomie pathologique; le 15 mars 1858, il est promu au rang de professeur ordinaire. Il passe à la chaire de physiologie, en remplacement de Guislain, le 29 août 1860, et abandonne les cours d'anatomie générale et d'anatomie pathologique. Ses leçons, consciencieusement préparées, se distinguaient surtout par la clarté, l'ordre et la méthode; des tableaux schématiques, la démonstration de nombreuses pièces empruntées aux collections qu'il avait créées ou enrichies, aidaient puissamment à la compréhension des faits. Le cabinet d'anatomie comparée était devenu important; il comprenait de belles préparations, dont quelques-unes avaient exigé un long et pénible travail: celles, par exemple, de la grande tortue franche, et d'un *Python bivittatus* de cinq mètres

de longueur. Un même esprit animait le professeur dans son enseignement multiple: il avait rangé les pièces du cabinet d'anatomie humaine et en avait dressé l'inventaire; il avait augmenté la collection d'anatomie pathologique d'un grand nombre d'objets se rapportant surtout à la tératologie; il disposait d'une petite série de préparations histologiques. Mais c'était le cours d'anatomie comparée, la partie des vertébrés surtout, qu'il donnait avec le plus de plaisir et d'autorité; le régime des cours à certificat, qui devait annihiler l'effort principal de sa vie, lui causa une impression des plus pénibles. Les offres les plus avantageuses ne purent le détacher de son musée ni de cet enseignement.

Poelman avait quarante-cinq ans; il avait pris de bonne heure la direction scientifique qui convenait le mieux à ses goûts et à ses aptitudes: il s'était occupé presque exclusivement du côté morphologique de la biologie. La maladie venait d'éloigner Guislain de la chaire de physiologie, une des plus importantes de la faculté. L'administration fit un appel à Poelman. Il avait le droit, après tant de services, de refuser ce périlleux honneur; il ne consulta que son dévouement aux intérêts de l'université. Il dut se mettre à la hauteur du progrès de la science physiologique et des connaissances qui lui servent de base; il créa un laboratoire, rassembla des instruments, fit des expériences sur les animaux, inaugura à Gand, en un mot, l'enseignement de la physiologie expérimentale.

Ses publications concernent surtout l'anatomie comparée. Mettant à profit les ressources qu'il cherchait avec ardeur dans les jardins zoologiques et les ménageries, il a exploré avec succès quelques parties de cet immense domaine. Les faits nouveaux qu'il a bien observés et décrits resteront dans la science; ce sont d'excellents matériaux qui garderont toujours leur valeur, quel que soit le plan de l'édifice où ils seront utilisés. Il convient de citer avant tout ici ses recherches sur une communication entre l'artère pulmonaire et l'aorte descendante chez le singe hur-

leur et le veau marin, sur l'appareil digestif du *Python bivittatus*, où il signale une disposition remarquable des conduits excréteurs du foie et du pancréas, sur les organes génitaux femelles du *Macropus Bennetti*, dont le canal vaginal médian est en communication avec le vestibule génito-urinaire, sur le tapir indien et sur quelques parasites. On doit aussi mentionner, parmi ses travaux d'un autre ordre, des études intéressantes de tératologie et un mémoire important sur la structure et les fonctions de la rate, où il émet quelques vues neuves et défend l'opinion de Guislain, qui considérait cet organe comme un diverticule pour le sang artériel et surtout pour le sang de la veine porte. Ailleurs encore, il subissait l'influence de ce maître éminent : Poelman était vitaliste, mais d'un vitalisme « qui n'exclut pas le progrès et tire » son profit de toutes les découvertes ».

L'enseignement et la production scientifique compris de cette manière ne suffisaient pas à son activité. Il n'avait pas renoncé à la pratique médicale; il se chargea d'un service de médecine à l'hôpital civil; il remplit la place de médecin légiste; il fut, pendant cinq années, secrétaire de la Société de médecine de Gand. Lorsqu'il résigna ces fonctions, la Société, reconnaissante de ses services, lui offrit un vase en argent. Plus tard, à la mort de Guislain, il fut nommé commissaire-directeur; il donna sa démission en 1867. Quand l'Association médicale de prévoyance de Gand se constitua, Poelman, qui comprenait largement la solidarité professionnelle, obtint pour la présidence l'unanimité des voix. Indépendamment de la Société gantoise de médecine, plusieurs corps savants honorèrent ses mérites. A l'Académie royale de Belgique, il fut élu correspondant le 16 décembre 1851; titulaire, le 16 décembre 1857. Dans l'Académie royale de médecine, sa nomination de correspondant date du 1^{er} mai 1858; celle de titulaire, du 24 octobre 1868. La Société de médecine pratique de la province d'Anvers,

établie à Willebroeck, la Société de médecine de Boom, la Société médicale de Neuchâtel, la nouvelle Académie des sciences d'Orléans le comptèrent parmi leurs membres correspondants. Un arrêté royal du 26 octobre 1860 le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold.

La somme de travail qu'il dut accumuler est tout à fait extraordinaire; malheureusement, elle finit par épuiser ses forces. Cette contention incessante, la préparation du cours de physiologie surtout, accepté dans des circonstances difficiles, et, d'autre part, de tristes préoccupations, minèrent lentement une solide intelligence. En 1870, il s'avoua vaincu et fut forcé de suspendre ses leçons. La maladie suivit sa marche fatale; il y succomba à l'âge de cinquante-neuf ans.

Richard Boddaert.

Félix Plateau, *Notice sur Charles Poelman* (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, XLII^e année, 1875). — Burggraeve, discours prononcé sur la tombe de Poelman (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, année 1874, 3^e série, t. VIII). — Soupert, R. Boddaert et Ingels, discours prononcés aux funérailles de Poelman (*Bulletin de la Société de médecine de Gand*, vol. XLI, 1874). — R. Boddaert, *Eloge de Charles Poelman* (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, séance du 28 avril 1900).

POELMAN (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Gand en 1677, et y décédé en 1736. Il reçut dans sa ville natale l'habit des Frères-Prêcheurs, le 27 novembre 1696, des mains du prieur Ambroise Mestdagh et fit profession, le 27 novembre 1697, entre les mains du prieur Hyacinthe de Baets. Ayant suivi les cours de théologie à Louvain, il y conquist, dans son ordre, le grade de docteur, et, à l'université, celui de licencié en théologie. Après avoir enseigné durant plusieurs années les sciences sacrées, il devint régent primaire des études au couvent de Louvain et fut définitif au chapitre général. De 1706 à 1722, il se vit confier, à Rome, les fonctions importantes de bibliothécaire de la Casanate. Durant son séjour à Rome, il travailla à une édition nouvelle de la *Somme morale* de saint Antonin, archevêque de Florence, et composa une

Défense de la doctrine de saint Thomas d'Aquin et de ses disciples contre leurs calomniateurs. Revenu dans sa ville natale, il fut élu prieur du couvent de Gand. C'est là qu'il mourut, le 30 juillet 1736, âgé de cinquante-neuf ans. Il ne faut pas le confondre avec son homonyme Jean Poelman, natif de Tubize, chanoine théologal et pénitencier de la métropole de Cambrai, qui publia à Anvers, chez Guillaume Verdussen, en 1686, un excellent *Breviarium theologicum*, contenant les définitions et explications des termes théologiques.

P. Vincent-M. van Caloen,

Quétif et Echard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum* (Paris, 1724), t. II, p. 805. — *Registre et chronique du couvent de Gand*, ms. conservé dans les archives du couvent des Frères-Prêcheurs, à Gand.

POELMAN (*Pierre-François*), peintre, né à Gand, le 7 février 1801, mort dans la même ville le 26 août 1826. Élève du peintre H. Vander Vin, il débuta, à l'âge de seize ans, par un tableau de fruits, d'après une peinture de Guil. van Aelst, appartenant à son maître. Ses œuvres personnelles furent des portraits de petite dimension, des intérieurs et surtout des vues de ville, genre auquel il dut les principaux succès de sa brève carrière. Les collections gantoises conservent de lui d'intéressantes peintures où se traduit la physionomie de la cité flamande avant les transformations survenues au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'exemple de J.-F. de Noter (voir ce nom) ne fut, sans doute, pas étranger à la direction donnée à ses études par le jeune Poelman. En 1820, il exposait une *Vue de l'église Saint-Michel et de ses environs*, à laquelle succéda une *Vue de l'église Saint-Nicolas et du Marché-aux-Grains*. Plus tard, encore, vint la *Place Sainte-Pharaïlde*, dernière création de l'artiste. On voit de lui, au musée d'Amsterdam, une *Vue de l'Hôtel de ville d'Audenarde*, avec des Cosaques sur la place. Ce tableau est daté de 1824. De la même année datent une vue des « ruines » de la *Chapelle du Saint-Sang*, à Bruges, ainsi qu'une *Vue d'ensemble du quai Saint-*

Michel avec le Pont-aux-Herbes, à Gand. Ces tableaux furent exposés en 1824. Poelman travailla aussi à Mons. On vit de lui, au Salon de Gand, en 1823, une *Vue de la rue de Nimy*, œuvre qui devint la propriété d'un collectionneur gantois notable, M^r Van Huffel. C.-F. Piron, qui fut l'ami de Poelman, assure que le jeune artiste fut exploité par un spéculateur dont il espérait épouser la fille. Ce projet ayant manqué, le pauvre garçon en mourut de chagrin. Après sa mort, les créations de son pinceau se vendirent un bon prix.

Henri Hymans.

Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc.

* **POELMAN** (*Théodore*) ou PULMANUS, latiniste, né en 1512 à Kranenburg, village de l'ancien duché de Clèves, situé dans l'arrondissement actuel de Dusseldorf. Sur son portrait, gravé par Philippe Galle en 1572, nous voyons qu'à cette date il était âgé de soixante ans. Il perdit son père de bonne heure; sa mère lui fit fréquenter une école latine. Au sortir de cette école, il apprit le métier de foulon, à Kranenburg, chez son oncle, qui lui acheta la maîtrise à Anvers. Il était âgé de vingt ans environ lorsqu'il se rendit dans cette ville. Le 15 janvier 1532, il s'y trouvait et gagnait son pain en travaillant durement. Il habita d'abord chez un certain Henri Coman, foulon, près du couvent des Falcons. En 1551, il changea de demeure et s'établit pour son propre compte au rempart des Tailleurs-de-Pierre. Il épousa Élisabeth Hermans, dont il eut cinq enfants : trois filles et deux garçons. Ces derniers apprirent le métier de leur père, mais Jean, l'aîné, y renonça et entra au service de l'architypographe Christophe Plantin. Théodore Poelman resta établi sa vie durant à Anvers et, tout en continuant jusqu'à un âge avancé son dur métier manuel, il conserva le goût des études et s'appliqua avec ardeur et succès à la philologie latine. Il publia nombre d'auteurs classiques et chré-

tiens dont il revit et annota les textes.

La plus ancienne de ces éditions est celle des poètes chrétiens : Arator, Sedulius, Juvencus et Venantius Fortunatus, qui parut à Bâle. Paquot la cite sous le titre : *Aratoris Historia Apostolorum, ex B. Luca expressa, et carmine epico expressa, restituta a Theod. Pulmanno*. Avec Sedulius, Juvencus et quatre hymnes de Venantius Fortunatus. Basil. Joan Oporinus, 155.; in-12. — It. Colon, 1573; in-8°. Dans son édition de Sedulius (Vienne, 1885, p. XXV), Johannes Huemer fait paraître cette édition à Bâle en 1528, date évidemment inexacte, et à Marbourg en 1537 sous le titre de : *Juveni Hispani evangelicæ historiæ libri IIII. Cælii Sedulii mirabilium divinorum sive paschalis carminis libri IIII una cum hymnis aliquot. Aratoris in acta apostolica libri duo. Venantii Honorii Fortunati hymni duo per G. Cassandrum integritati suæ restituti. Omnia per Theodorum Poelmannum Craneburgensem recognita*. Nous n'avons pas été à même de contrôler ces affirmations contradictoires.

A partir de 1558, Poelman édita ses livres chez Plantin. Il ne se mit pas comme correcteur au service du célèbre imprimeur, ainsi qu'on l'a dit et répété, et celui-ci ne le chargeait pas de telle ou telle besogne spéciale : il travailla, indépendamment de toute commande et de tout engagement, par amour de la science, sans attendre aucun profit de ses études. Le premier livre qu'il fit paraître est un Virgile daté de 1558. Nous n'en avons pas rencontré d'exemplaire, mais les *Annales plantiniennes*, de Ruelsens et De Backer, mentionnent une édition de cette année; les registres de l'imprimerie plantinienne prouvent que le livre signalé par ces auteurs parut en effet, et la recommandation insérée dans les liminaires de l'édition de 1564, par laquelle Cornelius Scribanus Grapheus fait l'éloge du travail de Poelman, est datée du 14 août 1557.

En 1564, Poelman publia chez Plantin la seconde édition de son Virgile : *Pub. Virgilii Maronis opera Theodori Pulmanni Craneburgensis studio correctæ, et brevissi-*

mis annotationibus illustrata. Antverpiæ. Ex officina Christ. Plantini, MDLXIII; in-16. Le livre fut imprimé du 30 octobre 1563 au 1^{er} janvier 1564; il était dédié à Gaspar Schetz, baron de Wesemael, premier trésorier du roi Philippe II à Anvers. Les annotations promises sur le titre se réduisent à des arguments en tête de chaque églogue, de chaque livre des *Géorgiques*, de l'*Énéide* et de la plupart des petits poèmes de Virgile que renferme le volume. Entre les *Géorgiques* et l'*Énéide* sont insérées cinq pages et demie d'annotations par Jacobus Crucius, de Bologne, et deux pages et demie de corrections proposées par Matthæus Bonfinis Asculanus; à la fin se trouve un *Rerum ac verborum index*.

En 1580, Plantin donna, en format in-8°, une troisième édition du Virgile fournie par Poelman. C'est la réimpression du Virgile annoté par Paul Manuce et imprimé par Plantin en 1566, augmenté de liminaires et de l'index de l'édition de Poelman. En 1589, Plantin publia encore une fois, en une édition in-24, le texte seul de Virgile fourni par Poelman.

En 1560, Poelman fit paraître chez Plantin les comédies de Térence : *Pub. Terentius Afer. Theodo. Pulmanni Craneburgensis studio accuratissime castigatus et adnotationibus variis, asterico designatus illustratus. Cum indice verborum veterum, et raro usitatorum apud eundem*; in-16. Dans son avis au lecteur, Poelman dit que les changements apportés par lui au texte ont été puisés dans de très anciens manuscrits. L'édition est enrichie de notes marginales et d'un index. Une nouvelle édition, que Poelman fit imprimer en 1565, chez Plantin, est enrichie des annotations d'Antoine Muretus et de François-Fabrice Marcoduranus. Les notes de Poelman se sont considérablement étendues. L'auteur s'est servi de cinq manuscrits appartenant à diverses personnes, de deux manuscrits et d'un troisième incomplet qui lui appartenaient. En 1574 paraît une édition sans ces annotations. En 1580, l'édition de 1565 est réimprimée chez Plantin en format in-8°.

En 1560, il publia également : *Pontii Paulini Burdigalensis Poemata. Prosperi Tironis Aquitanici Epigrammaton lib. I. De Providentia Dei lib. I. De Ingratis lib. I et S. Hilarii in Genesim ad Leonem papam Carmen*. Antverpiæ. Ex officina Christophori Plantini, 1560; in-16. A la suite des matières renseignées sur le titre, le volume renferme encore *Venantii Honorii Hymni III et Elogia I*. Poelman dédia le recueil à Petrus Megus, préfet du collège des Falcons, à Anvers. Il déclare dans sa dédicace que Bonaventure Vulcanus avait commencé la revision du texte de Paulinus sur des manuscrits anciens et que lui-même a terminé le travail lorsque le jeune savant qui l'avait entrepris se vit forcé de quitter le pays pour se rendre en Espagne. Il y avait ajouté, dit-il encore, les vers de Prosperus Tiro qu'il avait corrigés sur d'anciens manuscrits que lui avait prêtés Cornelius Gualterus.

Paquet mentionne comme éditée par Poelman une partie des œuvres de Pontius Paulinus, à Cologne, en 1560, sous le titre de : *D. Pontii Meropii Paulini, Nolani Episcopi, Carmen de Joanne Baptista et Epistolæ tres ad Ausonium*. En 1560, Maternus Cholinus, de Cologne, imprima effectivement les œuvres de saint Paulin sous le titre : *Divi Paulini Episcopi Nolani quotquot extant opera omnia*; mais le volume renferme les œuvres complètes du saint poète; il fut publié par Henricus Gravius et ne porte nulle trace du travail de Poelman. L'édition fragmentaire, donnée par Poelman en 1560 à Cologne, si tant est qu'elle existe, nous est restée inconnue.

Le quatrième ouvrage publié par Poelman, chez Plantin, est un Boèce qui porte le titre : *Anicii Manlii Torquati Severini Boethii de Consolatione philosophiæ. Lib. V*. Antverpiæ. Ex officina Christophori Plantini, 1562; in-16. Il est dédié à son ami de jeunesse Gérard Falckenburgh, de Nymègue. La dédicace est datée du 8 octobre 1561. Elle porte l'adresse : *Ex mea Fullonica*, que Poelman avait l'habitude d'inscrire sur ses lettres. Il fait suivre le texte d'une dissertation sur la métrique de Boèce et

d'une traduction des passages grecs qui se rencontrent dans le latin de l'auteur, revus et annotés par Poelman. Plantin réédita l'ouvrage en 1581.

En 1564, Plantin imprima trois auteurs latins annotés par Poelman. Le premier est un Horace : *Quinctus Horatius Flaccus. Theodori Pulmanni Craneburgensis summo studio, curaque emendatus. Aldi Manutii de Metris Horationis*. Antverpiæ. Ex officina Christ. Plantini, 1564; in-16. Dans la dédicace adressée à J. Flemingus, Poelman écrit qu'il s'est servi pour cette édition d'un manuscrit lui appartenant et des corrections proposées par Muretus et Lambinus. Cette dédicace est datée du 29 décembre 1563, mais Plantin ne commença à imprimer l'ouvrage que le 1^{er} janvier 1564; il le termina le 8 février suivant. Il tira cette édition, comme le Virgile de 1564, à douze cent cinquante exemplaires; de chacun des deux ouvrages, il céda cinquante exemplaires à Arnold Birckman. Une courte notice biographique, tirée par Poelman d'un ancien manuscrit, précède le texte; ses notes et variantes, ainsi que la dissertation sur la métrique d'Horace, par Alde Manuce, le suivent. Une seconde édition de cet Horace parut chez Plantin en 1566. Elle est enrichie des annotations d'Antoine Muretus, d'Alde Manuce, de Jean Hartungus et de Denis Lambinus, mais celles de Poelman en ont disparu. Une troisième édition parut chez le même éditeur en 1577. Les annotations de Poelman reparaissent; de 13 pages qu'elles comportaient en 1564, elles se sont étendues à 207 pages. Les scholies et explications des autres savants sont maintenues. Une quatrième édition vit le jour en 1582, une cinquième en 1587. Les notes de Poelman furent reproduites dans l'édition d'Horace, parue en 1581 chez Brylinger, à Bâle.

Le second des auteurs publiés en 1564 est un Lucain : *M. Annæus Lucanus Theodori Pulmanni Craneburgensis opera emendatus; ab eodemque variæ lectiones ex fide quinque librorum manuscriptorum adjectæ*. Antverpiæ. Ex officina Christ. Plantini, MDLXIII; in-16. Le livre

est dédié à Nicolas Rockox, bourgmestre d'Anvers et oncle de son homonyme, le futur bourgmestre, ami de Rubens. Les variantes, tirées de cinq manuscrits, suivent le texte; un index *Rerum et Verborum*, fait par le correcteur Mathieu Ghisbrechts, termine le volume. Plantin commença à l'imprimer le 23 janvier et le termina le 26 février 1564. Des douze cent cinquante exemplaires auxquels le Lucanus fut tiré, trois cents furent cédés à Arnold Birkman. En 1576, Plantin fit paraître une seconde édition du Lucain de Poelman, augmenté de *Lucani Poematicon*, faussement attribué, dit le titre, à Ovide, mais rendu à son véritable auteur par Hadrianus Junius. Jean Moretus réédita le volume en 1592. Dans l'édition de Lucain, publiée par Hugo Grotius chez Raphelengien, à Leyde, en 1614, les travaux de Poelman ont été utilisés.

Le dernier des ouvrages de notre auteur, imprimés par Plantin en 1564, est : *Aurelius Prudentius Clemens Theodori Pulmanni Cranenburgii et Victoris Giselini opera, ex fide decem librorum manuscriptorum, emendatus et in eum ejusdem Victoris Giselini Commentarius*. Antverpiæ. Ex officina Christ. Plantini, MDLXIV; in-8°. Poelman dédia le volume à son ami François Balsanus, de Bruges. Le privilège est daté du 17 mars 1563 (style du Brabant), le texte du livre fut imprimé du 11 juin au 5 août 1564. L'impression des commentaires, très étendus, de Victor Giselinus, auxquels vinrent se joindre un commentaire d'Erasme et quelques travaux d'autres auteurs, ne fut terminée que le 27 octobre 1564.

En 1565, Plantin donna la première édition des *Satires* de Juvénal et de Perse fournie par Poelman. L'ouvrage fut imprimé du 3 février au 4 mars. Il porte le titre : *D. Junii Juvenalis Satyrarum libri V. A. Persii Flacci Satyrarum liber I. Theod. Pulmanni in eosdem annotationes*; in-8°. Le livre est dédié à Jean Flemingus, à qui Poelman avait déjà fait hommage de son Horace. Dans la dédicace, datée du 10 janvier 1565, il déclare qu'il s'est servi, pour la correc-

tion du texte de Juvénal, de trois manuscrits : le premier lui appartenant; le second en possession de Jacques Migrodius; le troisième faisant partie de la bibliothèque des chanoines de Sainte-Catherine, à Nimègue. Hadrianus Junius l'aïda dans son travail. Pour les *Satires* de Perse, il se servit de trois manuscrits qui lui appartenaient. Le texte est accompagné de notes marginales; les annotations de Poelman occupent dix pages à la fin du volume. La seconde édition plantinienne parut en 1566; in-16. Les annotations de Poelman se sont accrues jusqu'à former quarante et une pages. Sous cette forme amplifiée, elles ont passé dans les éditions de Juvénal de Claude Morel. Paris, 1602 et 1613. L'ouvrage fut encore réédité par Plantin en 1585, in-16, avec les mêmes notes, et en 1587.

En 1568, Plantin publia de Poelman : *D. Magni Ausonii Burdigalensis opera a Theod. Pulmanno Craneburgio in meliorem ordinem restituta, correctâ et scholiis illustrata*. Le livre fut imprimé du 16 juillet au 15 novembre 1567. Il est dédié à Thomas Redigerus de Wratislaw. Dans la dédicace, Poelman fournit des renseignements sur ses études et ses travaux. Son père lui fut enlevé de bonne heure; sa mère le fit étudier; mais le sort l'obligea de s'adonner à un travail manuel. Jusque dans sa vieillesse, il continua à aimer l'étude, qui lui fit oublier son dur labeur. Plantin l'a engagé à éditer les œuvres d'Ausone; il s'est servi pour accomplir cette tâche d'anciens manuscrits et y a été aidé par des hommes très érudits. Outre le texte des œuvres d'Ausone, le livre renferme une pièce de vers de la poétesse Sulpicia, une épigramme de Citerius Sidonius et une autre de l'empereur Adrien. Poelman y a ajouté le texte grec des épigrammes imités par Ausone, une vie de cet auteur par Petrus Crinitus, une autre par Lilius Gregorius Gyraldus et un index.

En 1568, il publia chez Jean Belle-rus : *Illustrium poetarum flores per Octavianum Mirandulam collecti, et in locos communes digesti : nunc vero ab innumeris mendis repurgati a Theod. Pulmanno Cra-*

neburgio. Le livre est dédié à Jean Poelman, le fils aîné de Théodore. En 1588, Jean Bellerus en donna une seconde édition.

En 1571, Plantin fit paraître : *Cl. Claudianus Theod. Pulmanni Craneburgii Diligentia, et fide summa, e vetustis codicibus restitutus*; in-16. L'ouvrage est dédié à Corneille Pruenen. Poelman l'a pourvu de notes marginales; il est suivi des annotations de Martin-Antoine Del-Rio. Dans le même volume se trouve *Aviani Asopicarum fabularum liber, a Theod. Pulmanno Craneburgio ex membranarum in lucem editus*, daté de 1572. Pour son édition de Claudien, Poelman s'est servi de cinq manuscrits; pour celle d'Avianus de trois. Il a fourni la première édition complète de ce dernier auteur. L'imprimerie plantinienne réédita le volume en 1585, en 1602 et en 1607.

En 1574 parut chez Plantin : *C. Suetonii Tranquilli XII Cæsares, Theod. Pulmanni Craneburgii opera et studio emendati. In eosdem Annotationes, atque lectionis varietates ex doctissimorum hominum scriptis, et ex vetustis, vulgatisque libris ab eodem collectæ. Njusdem C. Suetonii Tranquilli, de illustribus Grammaticis, et claris Rhetoribus lib. II. Cum Achillis Statii Lusitani Commentatione. Joannis Baptistæ Egnatii, D. Erasmi Roterodami, et Henr. Loriti Glareani, in Suetonium Annotationes*; in-8°. Le livre est dédié à Frédéric Perrenot, seigneur de Champigny. L'auteur s'est servi dans son travail de deux manuscrits appartenant, l'un au collège de Cosen-donck, l'autre au médecin Alvarez Nonnius. Les annotations et l'index de Poelman occupent cinquante-sept pages. Ils sont reproduits au tome II des *Historiæ Augustæ scriptores latini minores*, publiées par André Wechel, à Francfort, en 1588.

Pendant un quart de siècle environ, Poelman fut le collaborateur assidu de Plantin et le principal fournisseur des textes de classiques que le célèbre imprimeur fit paraître dans de charmantes éditions de poche, innovation dont le mérite doit lui être attribué. De loin

en loin, Plantin paya à Poelman quelques florins et lui fit cadeau de livres de peu de valeur. Quand, en 1566, il venait d'éditer son Horace, il lui donna un réal d'or ou 3 1/2 florins. En 1567, il lui fait remise d'une somme de 5 florins 14 3/4 sous et, en 1574, d'une autre somme de 5 florins 4 sous.

Dans les dernières années de sa vie, le modeste savant put quitter son atelier de foulon. En 1570, il fut nommé percepteur des droits de sortie prélevés sur les vins par la ville d'Anvers, au traitement de 150 florins par an. Il mourut vers la fin de 1581. Dans une lettre écrite au mois de novembre de cette année, Plantin apprend à André Schottus que Jean, le fils aîné de Poelman, qui n'habitait pas Anvers à cette époque, était revenu à temps pour assister à l'agonie de son père. Sur la foi de Valère André, les auteurs affirment que Théodore Poelman alla mourir à Salamanque. Il y a confusion entre le père et son fils Jean. Ce dernier avait été au service de Plantin depuis 1567; il le quitta en 1579. En septembre 1581, il s'associa avec Martin de Varron pour faire le commerce des livres à Salamanque; en décembre 1581, il se rendit en cette ville. En 1586, il s'associa avec Jean Moretus pour vendre les livres publiés par l'officine plantinienne. En 1607, il habitait encore Salamanque, où probablement il mourut.

Les papiers personnels de Poelman et les manuscrits qu'il possédait devinrent après son décès la propriété de Plantin, et sont conservés au musée Plantin-Moretus. Ils se composent d'une correspondance peu étendue et d'une grande quantité de notes prises par le défunt en vue de ses éditions de classiques. Nous y rencontrons deux ouvrages annotés par lui et non publiés; le premier, *Joannis Sambuci de Imitatione a Cicerone petenda dialogi tres* (Antverpiæ, Libertus Malcotius, 1563), interfolié et pourvu de corrections peu nombreuses; le second, les *Épithètes de Ravius Textor* en deux exemplaires, l'un : *Joannis Ravisi Textoris Nivernensis Epithetorum Opus* (Bâle, Nicolaus

Brylengerus, 1588; in-4°) et l'autre : *Epithetorum Joannis Ravisii Textoris epitome, ex Hadr. Junii Medici recognitione* (Anvers, Plantin, 1564; in-16); les deux exemplaires portent d'abondantes corrections. D'après ce qu'il écrivit à un ami, le 1^{er} avril 1571, Poelman avait encore corrigé et préparé pour la presse : *De Virginitate*, et quatre autres traités d'Alcuin, mais il ne les publia jamais.

La partie la plus précieuse de son héritage furent les manuscrits d'auteurs latins qu'il possédait et qui également allèrent enrichir la bibliothèque plantinienne. Celle-ci renferme encore nombre de codex de cette provenance : trois textes de Sedulius et autant de Stace, un Boèce : *De Consolatione philosophiæ*, un Juvenecus, un Lucain, un Valerius Maximus, divers poèmes d'Ovide, un Cicéron : *De Officiis*, d'autres encore. Les amis de Poelman savaient qu'ils lui faisaient plaisir en lui offrant des manuscrits anciens : sur trois de ceux que possède le musée Plantin-Moretus, Poelman annota qu'ils lui avaient été donnés par Plantin, par Victor Giselinus et par Jean Bellerus.

Pour les lettrés de cette époque, le latin était la langue vénérable entre toutes; l'histoire de Rome était la plus glorieuse et la civilisation romaine la plus parfaite que le monde eût connue; sa littérature était le trésor le plus précieux légué par les plus sages et les mieux doués à la postérité. Connaître cette langue d'une manière approfondie, étudier cette histoire, s'approprier cette littérature était pour l'homme bien élevé le premier des devoirs; rétablir le texte des auteurs dans leur pureté originale, l'œuvre la plus méritoire des savants. Durant deux siècles, toutes les préoccupations, toutes les ambitions d'une légion d'hommes d'étude se porteront de ce côté. Un des premiers chez nous, Poelman fut séduit par cette tâche de si haute importance au xvi^e et au xvii^e siècle; il eut d'innombrables successeurs parmi les hommes les plus distingués de ces contrées. Il était ardent au travail; sa passion pour l'étude des auteurs latins,

pour la correction de leurs textes remplît toute sa vie. Elle l'entraîna parfois trop loin. Quand le texte d'un codex lui paraissait corrompu, il lui arriva quelquefois de substituer à la leçon suspecte une conjecture qui lui semblait plus plausible. On lui reproche, en outre, de se montrer moins scrupuleux que la critique moderne dans l'annotation des variantes que lui offraient les manuscrits utilisés.

Max Rooses.

Archives du Musée Plantin-Moretus. — Ouvrages publiés par Poelman. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. XVI, p. 339.

POETOU (Guillaume DE). Voir DE POETOU.

POINDRE (Jacques DE), peintre, né à Malines en 1527, mort, sans doute en Danemark, en 1570. Élève de son concitoyen et beau-frère Marc Willems, issu de l'école de Michel Coxcie, Poindre est renseigné par Van Mander comme bon portraitiste. Le même historien mentionne de lui, avec éloge, une *Crucifixion*, tableau d'autel où, suivant l'usage du temps, étaient introduits de nombreux portraits, sans doute ceux des membres de quelque confrérie malinoise. La ville natale du peintre ne possède plus, actuellement, aucun échantillon de son mérite. Chose non moins curieuse, les galeries danoises, car de Poindre travailla pendant plusieurs années en Danemark, n'ont, semble-t-il, gardé aucune œuvre de son pinceau. Van Mander assure qu'il voyagea aussi en Orient. Nous avons eu l'occasion de rencontrer, appartenant à un marchand parisien, une *Tête d'évêque* et un autre morceau du même genre, provenant tous deux de la collection du comte de la Béraudière. La première de ces toiles était signée *Jacobus Pfinder* et datée de 1563. La peinture offrait une analogie prononcée avec celle de Frans Floris. Le prélat y était représenté à mi-corps, coiffé de la mitre, tenant la crosse et levant la main droite pour bénir. L'autre morceau, très proche du précédent, représentait un homme d'église également.

C'étaient, croyons-nous, des têtes de fantaisie. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues. Le peintre Guillaume de Vos, dont Van Dyck nous a laissé un magnifique portrait, gravé à l'eau-forte, fut, en 1559, l'élève de de Poindre.

Henri Hymans.

Van Mander, édit. Hymans, t. I, p. 260. — *Courrier de l'art*, Paris, 1883, p. 351. — Emm. Neels, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* (1876), t. I, p. 222.

POIRIER (*Étienne-Philippe*), docteur en médecine, professeur à l'université de Gand, né à Gand, le 19 septembre 1829, mort dans la même ville, le 7 août 1888. Il fit toutes ses études dans sa ville natale. Dès l'université, en 1853, il se distingua d'une façon remarquable au concours universitaire et il fut proclamé lauréat. L'année suivante, il obtint son diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements avec la plus grande distinction (17 mai 1854). Il s'était rendu à Paris pour y suivre les cliniques des principaux maîtres quand une épidémie de choléra le fit rappeler à Gand par le bureau de bienfaisance; une médaille en bronze constate les services qu'il rendit. Une thèse sur la pyémie ou infection purulente, envisagée spécialement au point de vue de l'anatomie pathologique, lui valut le titre de docteur spécial en sciences médicales, le 14 décembre 1857. En 1864, Poirier, qui s'était déjà fait connaître par divers travaux publiés surtout dans les *Bulletins de la Société de médecine de Gand*, et notamment par des notes de critique historique sur la médecine, fut autorisé à ouvrir à l'université un cours libre d'histoire de la médecine. Ce cours obtint un grand succès et, le 28 septembre 1867, Poirier fut nommé professeur extraordinaire à l'université et chargé du cours de pathologie et de thérapeutique spéciale des maladies internes. En 1869, il prit possession du cours de médecine légale, qu'il abandonna en 1871 pour celui de pathologie générale. Enfin, en 1872, il succéda à Soupart dans la clinique des maladies syphilitiques et des affections cutanées. Le 23 octobre 1873, il fut promu à l'ordi-

nariat. Le 30 juillet 1874, il fut attaché comme chirurgien adjoint à l'hôpital de la Biloque, dont il devint chirurgien principal, le 2 juin 1880.

Comme l'a dit son collègue, M^r van Cauwenberghe, « Poirier gagnait à paraître au grand jour et révélait dans l'action des qualités maîtresses que ne faisaient point soupçonner son aimable bonhomie et son inaltérable modestie. Il était érudit et savant et possédait merveilleusement l'art difficile d'enseigner.... Il se donnait d'esprit et de cœur à ses élèves, se conciliant irrésistiblement leur estime et leur sympathie et usait de son ascendant pour les pousser au travail... Il rendit d'incalculables services dans toutes les parties de l'enseignement auxquelles il consacra son activité. Dans ses cours théoriques, il se distinguait par l'élaboration des idées et l'originalité de sa méthode; au lit des malades, il se révélait clinicien de premier ordre par la justesse du coup d'œil et la précision du diagnostic ».

Nous avons déjà rappelé les services rendus aux pauvres par Poirier lors de l'épidémie de choléra à Gand en 1854. Après l'épidémie de 1866, le gouvernement le récompensa en lui octroyant la médaille civique de première classe et les malheureux qu'il avait soignés lui témoignèrent leur reconnaissance en se cotisant pour lui offrir une médaille d'or. Le 24 mars 1881, Poirier fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Parmi les travaux publiés par Poirier, nous trouvons :

A. Dans les *Annales et Bulletins de la Société de médecine de Gand* : 1. *Analyse de l'ouvrage intitulé : Lessen over de ziekte van zuigelingen en kinderen, door Ch. West*. 1855. Tiré à part de 19 p. in-8°, Gand, L. Hebbelynck, 1855. — 2. *Remarques sur l'emploi de la compression dans le traitement des anévrysmes*. 1855. Tiré à part de 19 p. in-8°, même imprimerie, 1855. — 3. *Notice sur la vie et les travaux du Dr Louis Fraeys*. 1855. Tiré à part de 5 p. in-8°, s. l. n. d. — 4. *De l'arthrite dite blennorrhagique. Recherches*

sur l'existence de cette affection. Leçon clinique recueillie par M. Léopold Buys. 1857. Paru en une brochure de 48 pages chez L. Hebbelynck, Gand, 1857. Il en existe une analyse en 6 pages in-8°, s. l. n. d. — 5. *Blessures multiples de la tête. Autoplastie de la paupière supérieure. Plaie pénétrante de l'articulation du coude. Arthrite traumatique. Guérison.* (Observations recueillies dans le service de M. Burggraeve.) 1857. Brochure de 7 p. in-8°, s. l. n. d. — 6. *De la pyémie ou infection purulente envisagée spécialement au point de vue de l'anatomie pathologique.* Gand, L. Hebbelynck, 1857; in-8° de 104 p. — 7. *Essai de philosophie médicale. L'animisme de Stahl et le vitalisme de Barthez.* Gand, impr. L. Hebbelynck, 1860; in-8° de 35 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1860). — 8. *Analyse de la brochure du Dr Postel: Étude philosophique, historique et critique sur le magnétisme des médecins spagiristes au XVI^e siècle.* In-8° de 19 p., s. l. n. d. (Extrait du *Bull. de la Soc. médicale*, 1861). — 9. *Œuvres médico-chirurgicales du d^r Burggraeve*, t. VI. Analyse. Gand, L. Hebbelynck; in-8° de 11 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1862). — 10. *Observations de médecine.* S. l. n. d.; in-8° de 4 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1864). — 11. *Note sur un cas de chromydruse ventrale.* S. l. n. d.; in-8° de 3 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1864). — 12. *Accouchement gémellaire remarquable au point de vue du diagnostic.* S. l. n. d.; in-8° de 3 p. (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1868). — 13. *Le vaccin animal et le vaccin jennérien.* S. l. n. d.; in-8° de 19 p. (Extrait des *Ann. de la Soc. méd.*, 1870). — 14. *De l'utilité de l'histoire de la médecine, par le d^r Da Costa Alveranga, traduit du portugais par le d^r Van den Corput.* Analyse. S. l. n. d.; 4 p. in-4° (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1870). — 15. *Luxation dupied en dehors. Fracture du péroné.* S. l. n. d.; 4 p. in-8° (Extrait du *Bull. de la Soc. méd.*, 1870).

B. Dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* : *De l'asthme dans ses rapports avec la diathèse dartreuse.* Bruxelles, H. Manceaux,

1865; in-8° de 35 p. Ce travail fut imprimé dans le *Bulletin de l'Académie*, par décision spéciale, avant la discussion du rapport. A cette discussion, qui prit cinq ou six séances, prirent part MM. Kuborn, Crocq, Segers, Lebeau et d'autres encore.

C. Dans le *Journal de médecine* publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles : *Observations de névralgies intermittentes.* S. l. n. d.; 9 p. in-8°.

Voici l'appréciation qu'a formulée sur ces travaux M^r Ch. van Bambeke :
 « Tout ce que Poirier a écrit et aussi
 « les nombreuses discussions auxquelles
 « il a pris part portent l'empreinte de
 « ses éminentes qualités. Partout et
 « toujours, nous rencontrons la clarté,
 « la netteté dans l'exposition, la justesse
 « du jugement, une saine critique,
 « parfois un peu mordante, il est vrai,
 « mais au fond toujours bienveillante,
 « une érudition de bon aloi ».

Dr Victor Jacques.

Notice nécrologique publiée par l'université de Gand, 1883. — *Bibliographie nationale*, t. III.

POIRSON (Victor), militaire, fils de François et de Louise de Wauthier, pianiste, né à Walcourt, le 28 février 1804, décédé à Bruxelles, le 3 avril 1884. Dès les premiers jours du mouvement de 1830, il arbora le drapeau national à Walcourt; arrêté pour cette démonstration, il ne dut sa mise en liberté qu'au succès de la cause dont il fut l'ardent défenseur. Entré dans les rangs de l'armée régulière, comme lieutenant au 7^e de ligne, le 5 novembre 1830, Poirson fut successivement promu : capitaine de 2^e classe, le 6 octobre 1831; capitaine de 1^{re} classe, le 24 novembre 1836; major au 8^e de ligne, le 26 juin 1846; lieutenant-colonel au 2^e chasseurs à pied, le 19 décembre 1855, et commandant de place de 2^e classe, à Gand, le 13 mai 1859. Pensionné le 21 juin 1862, Poirson, qui avait contribué aux campagnes de 1830, 1831, 1832, 1833 et 1839 contre la Hollande, avait obtenu la croix de fer, le 2 avril 1835; celle de chevalier

de l'Ordre de Léopold, le 9 avril 1852; il fut promu plus tard officier de l'Ordre, le 21 juillet 1863, et obtint le grade de colonel honoraire le 1^{er} mars 1881.

Général Frédéric Bernaert.

Etat de service de Poirson. — *Pasinomie*. — Veldekens, le *Livre d'or de l'Ordre de Léopold*. — *Moniteur belge*.

POIRTERS (*Adrien*), littérateur néerlandais du *xvii^e* siècle. Il naquit dans le village de Oisterwijck, près de Bois-le-Duc, au mois d'août 1605, s'il faut en croire l'*Album novitiorum* de la Société de Jésus; le 1^{er} novembre de la même année, si l'on se rapporte aux registres de l'église de son lieu natal où il est inscrit comme ayant été baptisé le 2 novembre 1605. Ses parents étaient d'humble condition. Il fit ses études latines à Bois-le-Duc, où il fréquenta le collège des Jésuites de 1618 à 1623. Il étudia la philosophie de 1623 à 1625 au collège de Marchiennes à Douai, où professaient les Jésuites.

Le 25 juillet 1625, il fut reçu dans leur ordre. Le 30 septembre de la même année, il entra au noviciat à Malines. En sortant de cet établissement, il enseigna les belles-lettres pendant six années, de 1628 à 1634 environ, dans les collèges de Malines et de Maestricht. Puis, il alla terminer ses études de théologie à Louvain et reçut la prêtrise en 1637. L'année suivante, il fit partie de la mission en mer, chargée de remplir les fonctions sacerdotales auprès des marins de la flotte royale. Il quitta bientôt ce poste pour s'adonner à des travaux littéraires incompatibles avec ses fonctions à bord des navires. Le 23 décembre 1641, il fit ses vœux; la même année, il fut nommé préfet des études au collège de Ruremonde et y remplit ces fonctions, conjointement avec celles de prédicateur et confesseur, pendant au moins cinq ans. De là, il fut envoyé dans le Brabant où, pendant nombre d'années, il prêcha à Louvain, à Anvers, à Lierre et à Malines. Dans cette dernière ville, il monta en chaire dans l'église métropolitaine, durant les douze dernières années de sa vie et jusqu'au dernier moment, quoiqu'il eût atteint presque

« l'âge de soixante-dix ans, les fidèles » ne se fatiguèrent point de l'entendre » et prêtèrent une oreille aussi attentive » à ses paroles que s'ils les entendaient » pour la première fois ». Il mourut, à Malines, le 4 juillet 1674.

A partir de 1638, nous le trouvons occupé de travaux littéraires : il chanta, en cette année, la victoire que le cardinal-infant venait de remporter à Calloo sur les armées des Provinces confédérées, et consacra une autre pièce de vers aux faits et gestes du prince Thomas de Savoie et du comte Octave-Gonzague Piccolomini, qui venaient de forcer le maréchal de France de Châtillon de lever le siège de Saint-Omer. Ces poésies furent publiées sans nom d'auteur; il ne s'en est pas retrouvé un seul exemplaire, de sorte qu'on a pu soulever la question si elles furent rédigées en flamand ou en latin. Il nous paraît hors de doute que Poirters les écrivit en flamand, la seule langue qu'il employât dans ses nombreux écrits.

En 1640 sortit de l'imprimerie plantinienne, à Anvers, l'ouvrage *Af-beeldinghe van d'eerste eeuw der Societeyt Jesu voor ooghen ghestelt door de Duyts-Nederlandsche provincie der selver societeyt*; in-4°. C'était un abrégé de l'*Imago primi sæculi Societatis Jesu a provincia Flandro-Belgica ejusdem societatis representata*, qui parut la même année, en format in-folio, dans la même officine. Les deux rédactions comprenaient l'histoire de la Société de Jésus dans nos contrées pendant le premier siècle de son existence. Le texte primitif était entrecoupé de pièces de vers latins, d'éloges nécrologiques et d'emblèmes accompagnés d'explications en vers; la traduction donne un abrégé du récit historique et les vignettes des emblèmes avec des explications versifiées; ces dernières furent fournies par le père Poirters.

En 1645 parut son premier ouvrage original; il porte pour titre *Ydelheydt des werelts verciert met Zinnebeelden, Rijm-dichten en Zedeleeringen* (Weduwe en Erfgenamen van Jan Cnobbaert; in-8°); c'est une satire en prose, mêlée

de vers, de la vanité des jouissances mondaines comparées au bonheur éternel. En 1646 fut publié *Het Masker van de wereldt afghetrocken* (mêmes éditeurs; in-4°), remaniement du même ouvrage, amplifié au triple de son étendue primitive. Ce livre eut un succès extraordinaire. Dans une des éditions postérieures, Poirters lui-même s'en étonne et rapporte qu'en cinq ans son livre eut trois éditions dans sa forme primitive et trois autres dans sa forme plus étendue. Il en eut bien d'autres encore dans la suite; certains auteurs en portent le nombre à 25, d'autres à 34, à 40, à 60 et même à 65. Ce sont là des chiffres de fantaisie, et non moins fantaisistes sont les numéros d'ordre qui figurent sur les réimpressions. J'ai rencontré, pour ma part, une vingtaine d'éditions, dont cinq sont données comme 13^e édition datée de 1714; la suivante, à ma connaissance, porte le millésime de 1767 et la mention de 23^e édition. Suit celle de 1827 qui est intitulée : *Nieuwen Druck*; mais celle de 1843, fournie par J.-F. Willems, est qualifiée de 33^e édition. Une autre publiée, comme la précédente, chez Snoeck-Ducaju, à Gand, est nommée la 34^e. Quoi qu'il en soit, il est certain que le *Masker van de Werelt* est l'ouvrage le plus populaire qui ait été produit dans nos contrées au XVII^e siècle; il a conservé cette place éminente au XVIII^e et pendant une partie du XIX^e siècle.

En 1647 parut *Den Alderheylichsten Naem voor een Nieu-jaer-gift geschoncken aen de jonckheyt* (mêmes éditeurs); c'est une suite d'allocutions en forme de méditations sur les lettres IHS, adressées aux jeunes gens pour leur montrer les difficultés et les dangers propres à chaque carrière et pour préconiser le célibat au-dessus de tout autre état de la vie. Poirters avait l'habitude de faire paraître ses livres vers le nouvel an et les présente souvent au public sous le nom d'« étrennes ». En 1650, il publia une traduction de *Suffragien der Heyligen*. En 1655, *Het Pelgrimke van Kevelaer*, imprimé à Ruremonde et contenant des litanies, des hymnes, des chants et des pièces pour la pro-

cession de Kevelaer. En 1657, fut imprimée sa traduction de l'*Histoire de Notre-Dame de Halle*, par J. Maillard, sous le titre : *Den Pelgrim van Halle ofte Historie van Onze-Lieve-Vrouwe van Halle* (Brussel, Huybrecht-Antoon Velpius). La même année parut *Het Duyfken in de steen-rotse, dat is eene mede-lijdende ziel op de bittere passie Jesu Christi mediterende* (Antwerpen, Cornelis Woons). Comme le titre l'indique, le volume renferme nombre de méditations ou de sermons sur la passion du Christ. Elles sont entrecoupées d'histoires et d'emblèmes. C'est le livre de Poirters qui eut le plus de succès après *Het Masker van de Werelt*; selon son habitude, il en modifia le texte dans les diverses éditions qu'il en fit paraître. En 1658 il donna *Het Leven van de H. Rosalia patronerse teghen de peste* (même éditeur). La vie de la sainte est prise moins comme sujet du livre que comme prétexte à toutes sortes de moralisations en vers et en prose. En 1659, *Het Heylich Herte ver-eert aen alle godt-vruchtighe herten voor eenen nieu-jaer* (même éditeur); une série de méditations mystiques sur les relations de notre cœur avec celui du Christ. En 1662, *De Nieuwe af-beeldinghe van de vier uytersten* (même éditeur), traduit d'après le latin du père Guillaume Stanihurstius : *Veteris Hominis per expensa quatuor novissima metamorphosis, et novi Genesis*. En 1671, *Het Leven van den H. Franciscus de Borgia, derden generael van de Societeit Jesu* (Antwerpen, Michel Cnobbaert). En 1673, *Het Daeghelycks nieuwe jaer spiegelken van Philagie* (Antwerpen, Cornelis Woons), un ouvrage dans le genre de *Het Masker van de Wereldt*, mais s'occupant moins de choses terrestres. Le livre eut de nombreuses éditions. En 1696, vingt-deux ans après sa mort, parut *Het Heyligh Hof van den keyser Theodosius* (Ipere, Joannes-Baptista Moerman). Le livre est resté inachevé, la mort étant venue interrompre le travail. L'histoire du pieux empereur est prise comme un canevas sur lequel sont brodées des exhortations à la vie dévote.

On attribue encore à Poirters une

pièce en vers : *Jubile ofte geest-vrolycke dankbaerheyt over de vyftighjarighe godsdienstigheyt van de weledele ende deught-rijcke jousfrouw Anna van Etten in de Kercke van het professen-huys der Soc. Jesu*, 1665. — *Ghebede-boeckken oft korte ghetijden ter eeren van den H. Franciscus Xaverius*. — *Christi bloedighe passie verbeeldt in het onbloedigh Sacrificie der H. Misse*, un livre de prières publié sous son nom en 1675. — *Godcruchtige Palm-Sangh bestaende in twee en veertigh psalmen* (Antwerpen, Michel Cnobbaert, 1666).

Poirters eut soin de faire orner ses livres de frontispices et de vignettes gravés sur cuivre; la plupart de ces dernières sont dans le goût des Emblèmes, genre d'illustrations fort recherché de son temps. Bon nombre de ces planches sont gravées par Théod. Bouttats, quelques-unes par Pierre Clouwet, Jac. Neefs et Ant. Vander Does, d'après les dessins de Jean Thomas et de Jean Fruytiers.

Nous avons montré, par le succès sans pareil qu'eurent les livres de Poirters, qu'il fut l'écrivain le plus répandu de son temps; pendant plus d'un siècle, il resta l'auteur préféré des lecteurs de la Belgique flamande. Certaines de ses qualités expliquent et justifient cette faveur. Il prêche d'une manière agréable, dans une langue abondante et fleurie, les idées admises de son temps et patronnées par l'église toute puissante. Ses raisonnements n'ont rien d'aride; il les entremêle d'anecdotes et d'exemples; il sème de roses le chemin par lequel il veut conduire le lecteur au ciel.

C'est un mystique qui a renoncé aux joies mondaines et qui, pour entraîner les autres à sa suite, dépeint les vanités décevantes de la terre, comme quelqu'un qui les connaît bien et qui en est dégoûté. Il flagelle les jouissances et les jouisseurs avec un ricanement joyeux. Il a l'enthousiasme du renoncement, comme Thomas à Kempis en goûtait l'apaisement serein et communicatif. C'est évidemment la partie satirique de son œuvre qui a charmé les multiples générations de ses lecteurs; c'est le réalisme savoureux de ses peintures

destinées à détourner les âmes du matérialisme qui séduisit le gros public. Comme il s'exprime lui-même, la sauce qu'il verse sur ses plats et le sucre dont il les saupoudre les fait rechercher; le miel dont il frotte le bord du verre fait boire la coupe amère. Cette déclaration est conforme à la méthode adoptée par les Jésuites et à laquelle ils durent une bonne partie de leur succès.

Son vers est alerte, facile, bonhomme, jamais à court de mots ni de rimes, débordant d'images, scintillant d'un coloris qui plaît au peuple, plein de diminutifs qui tintent agréablement aux oreilles. Il a de la verve, de la bonne humeur, de la gaité même dans ses persiflages des vanités, dans ses exhortations à la vie austère du dévot et au régime sans joie du cénobite.

La prose de Poirters est aussi abondante, aussi imagée que ses vers. Il s'efforce d'agrémenter ses livres mystiques comme ses critiques des travers et des vices par des anecdotes, des exemples, des comparaisons, des figures. Cependant, ses ouvrages de dévotion n'eurent jamais le succès de ses peintures satiriques du siècle; la plupart ne comptèrent qu'une seule édition. Il convient aussi d'annoter que ses qualités eurent leur revers. Par sa préoccupation constante de plaire au lecteur et de captiver son attention à chaque page, il prodigue les fleurs et abuse des images. Il lui arrive maintes fois de tomber dans la faconde creuse et de recourir à des ornements de style d'un goût douteux, à des recherches d'ingéniosité où le clinquant prend la place du véritable esprit. Nul doute que, comme prédicateur, il déploya le même esprit et sut captiver ses auditeurs par le coloris, par la bonhomie populaire de sa parole et par l'inépuisable richesse des anecdotes et des comparaisons dont il agrémentait ses sermons.

Max Rooses.

H.-J. Allard, *Pater Adrianus Poirters, S. J., een historisch letterkundige schets*. — Max Rooses, *Pater Poirters, zijn leven, zijne werken, zijn leer, zijn tijd en zijn orde* (Het Nederlandsch Museum, 1874, et Nieuw Schetsenboek). — C. Somervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

POISSONNIER (*Arnould*), tapissier hautelisseur, né dans la seconde moitié du x^v^e siècle, décédé à Tournai en 1522, est un des plus importants fabricants des célèbres tapisseries de Tournai qui, à cette époque, jouissaient d'une vogue et d'une réputation considérables. En l'an 1510, on le voit vendre, à l'empereur Maximilien I^{er}, de magnifiques séries de hautelisses sortant de ses ateliers et, en particulier, l'*Histoire de Jules César*, en 7 ou 8 pièces; une *chambre d'histoire, de gens et de bestes sauvages*; une autre *chambre de toutes choses plaisantes, de chasse, volerie et autrement*. De 1513 à 1516, il livre au roi Henri VIII d'Angleterre et à plusieurs grands seigneurs anglais l'*Histoire de Judith et Holopherne*, qui comporte 6 ou 7 pièces; le *Voyage de Caloue*, et d'autres séries. Parmi les sujets traités dans ses ateliers, on rencontre encore une *Chambre de Calcou* en 9 pièces, l'*Histoire de Carabara ou des Égyptiens*, l'*Histoire de la caverne*, l'*Histoire des martyrs*, des verdures et autres tapisseries de tout genre.

Il vendait en France, en Angleterre, dans les Flandres et envoyait de nombreuses tentures à l'entrepôt d'Anvers, où se faisait un grand commerce de hautelisses. L'inventaire dressé à son décès mentionne un grand nombre de pièces en cours de fabrication dans ses ateliers. Arnould Poissonnier est le chef d'une longue lignée de tapissiers tournaisiens du x^v^e siècle : Jean Poissonnier le vieil († 1534); Hermès, cité en 1500 et 1519; Jean, cité en 1504, mort en 1539; Pierre, cité en 1525, et qui testa en 1544; Méaux, cité en 1528; Jacques Poissonnier le jeune, mort en 1540.

E.-J. Soil.

E.-J. Soil, *Les tapisseries de Tournai*.

POL DE LIMBOURG, miniaturiste, de son nom patronymique Manuel, peut-être Malouel, né dans le dernier quart du xiv^e siècle, probablement sur les bords de la Meuse. Conjointement avec un frère, Jean « Jeannequin » de Limbourg, Pol travailla à Paris, dès les premières années du x^v^e siècle, pour

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. A la mort de ce prince il fut attaché à la maison de Jean de France, duc de Berry, et résida à Bourges, où travaillèrent, également, ses frères Jean, pré-nommé, et Hermann, lequel fut aussi orfèvre. Les œuvres de Limbourg ont été identifiées trop récemment pour permettre une détermination rigoureuse de la part revenant à chacun des frères, dans les précieux travaux où leur talent fut associé. En 1416, ils avaient exécuté, pour le duc de Berry, « de très riches » *Heures*, très richement historiées et « enluminées », évaluées à 500 livres, somme considérable, pour le temps. M^r Léopold Delisle a pu, avec sa sagacité ordinaire, rapporter cette mention à une admirable suite de miniatures achetées à Gênes par le duc d'Aumale et, avec le reste de sa précieuse donation, passées à l'État français. Le manuscrit en question se conserve au château de Chantilly. Ses exquises miniatures, à pleine page, représentent les scènes principales du Paradis Terrestre, la *Chute de l'homme*, la *Présentation au Temple*, la *Chute des Anges*, le *Couronnement de la Vierge*, les *Travaux des Mois*, etc. « L'art du « moyen âge n'a rien produit de plus « achevé », dit M^r Léopold Delisle, « que le tableau des faucheurs et des « faneuses, que celui des deux paysans, « dont l'un herse la terre et l'autre jette « la semence, que celui du sanglier « déchiré par des chiens, dans une clai- « rière de forêt. L'intérêt de ces pein- « tures est encore singulièrement relevé « par les représentations de châteaux « qui en forment les derniers plans et « qui, pris isolément, constituent des « documents topographiques et archéo- « logiques d'une valeur tout à fait excep- « tionnelle ». Un auteur plus récent, M^r Georges Hulin, dit, de son côté, que « certains tableaux sont à mettre « hors pair » et nomme, en première ligne, le *Couronnement de la sainte Vierge*, « qui devrait, depuis longtemps, « jouir d'une célébrité universelle, étant « digne de prendre place parmi les « plus belles œuvres d'art de tous les « temps ».

Un intérêt tout particulier s'attache aux représentations de châteaux, de palais : Vincennes, le Vieux Louvre, la Sainte Chapelle, Poitiers, etc., etc., introduites par les peintres dans les sujets des mois. Toutes ces vues ont été prises d'après nature et constituent, dès lors, une véritable source historique. M^r L. Delisle, à l'appui de ses justes éloges, reproduit quelques-unes des plus belles pages des *Heures* de Chantilly. Elles établissent un rapport intime de composition avec le célèbre Bréviaire Grimani, dont plusieurs miniatures ne sont que des copies textuelles des *Heures* susdites.

Pol de Limbourg et ses frères semblent avoir joui d'une haute situation à la cour de Jean de France. Le duc de Berry avait attribué à son peintre un vaste hôtel, situé non loin de Notre-Dame de l'Affichault, à Bourges. Les inventaires de la maison du duc établissent que les trois frères furent l'objet de ses largesses et qu'en retour ils faisaient à leur maître de fort riches présents, à titre d'étrennes. C'est ainsi qu'en 1414 une salière d'agate, montée en or, est offerte, de leur part, à Jean de France. Pol de Limbourg était marié. Sa femme appartenait à la meilleure bourgeoisie berri-chonne. Elle était veuve et remariée en 1433.

La bibliothèque nationale, à Paris, la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, possèdent divers manuscrits attribués à Pol et à Jean de Limbourg.

Henri Hymans.

Alph. Wauters, *Recherches sur l'histoire de l'école flamande de peinture avant et pendant la première moitié du xve siècle* (Bruxelles, 1883), p. 60 (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*). — Léopold Delisle, *Les livres d'heures du duc de Berry* (Paris, 1884; *Gazette des beaux-arts*). — Waagen, *Art treasures*, t. III, p. 76. — Gauchery et de Champeaux, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, avec une étude biographique sur les artistes employés par ce prince* (Paris, 1894; in-40). — Georges Hulin, *Les très riches heures de Jean de France, duc de Berry, par Pol de Limbourg et ses frères* (Gand, 1903). — J. W. Bradley, *A dictionary of miniaturists*, etc. (Londres, 1888), t. II.

POLAIN (*Mathieu-Lambert*), historien, né à Liège, le 25 juin 1808, mort dans cette ville, le 4 avril 1872.

Il fut fils de ses œuvres. A treize ans il avait achevé ses humanités, et à quatorze il suivait à l'université les cours de la faculté de philosophie. Dès lors, il donne des témoignages de son application au travail : tout en continuant ses études, il répond à une question mise au concours par l'université de Gand (1826), écrit avec deux de ses condisciples un vaudeville, *Les eaux de Chaudfontaine* (1827), et collabore à divers journaux. A peine reçu docteur, il accepte de donner, à l'Ecole spéciale de commerce, dirigée par M^r Charlier, des cours de littérature française et d'histoire politique moderne (1828-1849). Lorsque éclata la révolution de 1830, il se fit remarquer par son ardeur à embrasser la cause de notre indépendance, si bien que l'administration provisoire, qui s'était installée à l'Hôtel de ville, le choisit pour remplir les fonctions de secrétaire (septembre 1830 à mars 1831). C'est alors qu'il écrivit sa patriotique brochure : *De la souveraineté indivise des évêques de Liège et des États généraux sur la ville de Maestricht* (1831). Ce travail historico-juridique, fait sur pièces originales, attira l'attention du gouvernement belge. Le 15 février 1833, Polain fut nommé archiviste adjoint de la province. Il remplaça M^r Rossius dans les fonctions d'archiviste, le 16 janvier 1835. Pendant près d'un quart de siècle, il les remplit avec un zèle remarquable, classant et inventoriant sans relâche les richesses historiques amoncelées dans le dépôt confié à sa garde. Il eut le grand mérite pour l'époque de les mettre à la portée du public en dressant un *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des archives de l'État, à Liège* (1847).

Cependant, ses occupations officielles ne suffisaient pas à son activité. En 1834, il fonda, avec quelques amis, l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique*, dont il fut le premier président, et qui eut pour organe la *Revue belge* (1835-1843). « Ce fut », dit Alph. Le Roy, « la première école littéraire de la Belgique émanée, et ce fut peut-être la plus

« saine.... C'était une œuvre de civilisation et de patriotisme ». Ce qui est certain, c'est qu'elle contribua largement à développer en Belgique le goût des études historiques. C'est dans ce recueil que Polain fit paraître successivement, sous une forme pittoresque et vivante, les épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Liège, réunis ensuite en un volume, sous ce titre : *Récits historiques sur l'ancien pays de Liège*. Ce livre devint immédiatement populaire. Le succès qu'il obtint engagea l'auteur à entreprendre une œuvre de plus longue haleine. En 1844 et en 1847 parurent les deux premiers volumes d'une *Histoire du pays de Liège*, écrite suivant la méthode descriptive d'Augustin Thierry et de P. de Barante, et dans laquelle, pour la première fois, il est tenu compte du rôle que le peuple avait joué dans nos annales. Elle s'arrête à l'année 1468 et devait comprendre un troisième volume. Polain ne l'écrivit jamais, soit parce qu'il n'en eut pas le temps, soit parce que le genre qu'il avait adopté n'était plus du goût du public.

Quoique inachevé, cet ouvrage ouvrit à Polain les portes de l'Académie; nommé correspondant le 10 janvier 1846, il devint membre effectif le 7 mai 1849. Il occupa dans ce corps savant une place distinguée, et lui fit plusieurs communications intéressantes, notamment au sujet du lieu de naissance de Pierre l'Ermite et de Charlemagne; c'est sous ses auspices qu'il publia les *Vraies Chroniques de messire Jehan le Bel, le maître de Froissart*.

Polain apporta une contribution importante aux publications de la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, instituée en 1846, et dont il fit partie dès l'origine. Il en fut un des membres les plus actifs. Chargé de la partie relative à l'ancienne principauté de Liège, il fit paraître coup sur coup, de 1855 à 1867, quatre énormes volumes in-folio, consacrés aux ordonnances du pays de Liège, de la principauté de Stavelot et du duché de Bouillon; puis, dans le format in-4^o et en collaboration avec M^r le pro-

cureur général Raikem, les deux premiers volumes des *Coutumes de Liège*.

Tandis qu'à Liège il réussissait, comme président du comité de littérature et des beaux-arts, à tirer d'un long sommeil la Société d'émulation, il contribuait chez nos voisins du Midi à la publication des *Documents inédits sur l'histoire de France* et à d'autres recueils. Cette collaboration lui valut notamment le titre de correspondant étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Avec son incontestable mérite, Polain pouvait aspirer à une position plus brillante que celle qu'il occupait depuis vingt-cinq ans. Par arrêté du 10 octobre 1857, il fut nommé administrateur-inspecteur de l'université de Liège, à laquelle il était, depuis le 30 octobre 1845, attaché comme agrégé. A cette époque, n'existaient encore ni instituts ni laboratoires, avec les complications du matériel et du personnel que ces utiles créations ont entraînées. Les fonctions d'administrateur étaient donc beaucoup moins absorbantes qu'elles ne le sont aujourd'hui, mais elles n'en étaient pas moins délicates. Commissaire du gouvernement, il devait, tout en se montrant le défenseur des intérêts de l'université, faire respecter les droits du pouvoir central, sans froisser les prérogatives du corps professoral. « Par son caractère à la fois conciliant et ferme, il maintenait l'union et la paix, et, dans les circonstances difficiles, il tempérait les rigueurs d'une judicieuse autorité par une bienveillance de formes et de procédés qui lui assurait sur l'esprit de tous une haute et salutaire influence ».

Pour n'omettre aucun détail, il faut ajouter que Polain donna un cours de littérature française à l'institution des demoiselles Hubin (1852-1860), qu'il fit la critique littéraire dans le *Journal de Liège* (1851-1864), et qu'il fonda, avec son frère Alphonse, une librairie, d'abord installée rue Saint-Gangulphe, puis transférée au coin des rues de la Cathédrale et de l'Université (1836 à 1849).

La liste de ses publications se trouve

dans Quérard, *France littéraire*, t. XI, p. 473, dans la *Bibliographie nationale*, dans les *Notices biographiques et bibliographiques des académiciens belges*, édition de 1854, p. 152, dans le *Liber memorialis* et dans l'*Annuaire de l'Académie*, cités ci-dessous.

S. Bormans.

Notice par Mr de Decker dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1873, 39^e année, p. 189-226. — *Liber memorialis de l'université de Liège*, par A. Le Roy, col. 11-24. — Mathieu Polain, *sa vie et ses œuvres*, par Micha, 1872 (extrait de la *Revue de Belgique*). — *Notice biographique sur M.-L. Polain*, par Georges Demarteau (extrait de la *Revue de l'Instruction publique*, t. XV).

POLAIN (Pierre-Alphonse), littérateur, né à Liège, le 16 novembre 1813, décédé en la même ville, le 22 mars 1877. Il fut d'abord libraire; il entra ensuite dans les bureaux de l'administration provinciale, où il devint chef de division; à sa mort, il occupait depuis plus de vingt ans les fonctions de directeur du banc d'épreuves des armes à feu. Il rendit de réels services à l'industrie armurière. Ses *Recherches historiques sur l'épreuve des armes à feu au pays de Liège* (Liège, Renard, 1863) constituent un travail à la fois utile et intéressant. On y trouve, rassemblés et classés, les édits, les ordonnances, les coutumes, les règlements, les arrêtés concernant l'armurerie au pays de Liège. Cet ouvrage fut traduit en allemand et en anglais (Liege, 1864).

Toute sa vie, Polain s'intéressa aux questions d'art et de littérature. Il a laissé des nouvelles dont la plupart ont paru d'abord dans la *Revue belge*: *Bastien* (1837); *Les trois arbres du Thier-à-Liège* (1837); *Assauts d'Outremeuse* (1837); *La chanteuse* (1838), imitation libre de Hauff; *Une anecdote* (1838); *Une prédiction de Bohémienne* (1838); *L'inquisiteur* (1839); *Esquisses de mœurs* (1840). L'avant-dernier de ces volumes est un curieux épisode de la révolte des Rivageois et des Maraudeurs, soulevée par le fanatisme d'Erard de la Mark et de Jamolet, le président de son tribunal apostolique.

A. Pîtres.

Bibliographie nationale. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*.

POLET (Gérardine), née à Embresin, le 24 janvier 1815, décédée à Liège, le 15 mars 1886. Elle vécut à Embresin jusqu'à l'âge de quarante ans, puis alla se fixer à Liège, où elles s'adonna pendant le reste de son existence à des œuvres de charité. La fondation du vestiaire de Saint-Jean, destinée à donner des vêtements aux pauvres, est due à son initiative. Frappée des maux qu'engendre le concubinage au point de vue moral et au point de vue matériel, elle s'efforça de porter remède à cette plaie sociale. Dans ce but, elle organisa l'œuvre des mariages ou des dames de Saint-François Régis, qui a pour tâche de régulariser légalement et religieusement les unions illicites. En dix années, M^{lle} Polet parvint à régulariser ainsi mille mariages dans la ville de Liège. Cette œuvre se développa et elle existe aujourd'hui dans presque toutes les villes de la Belgique. Franchissant les frontières, elle s'est étendue dans les pays voisins.

Alfred De Ridder.

G. Cartuyvels, Allocution prononcée en l'église Saint-Christophe aux funérailles de Gérardine Polet.

POLEYT (Eustache) (1), architecte gantois, né le 31 mai 1462, mort vers 1529. Issu d'une famille affiliée à la corporation des maçons, il fut admis à la franchise du métier en 1472, à peine âgé de dix ans, en même temps que son frère Josse, qui n'avait que huit ans. Nous le trouvons ensuite inscrit comme juré dans le registre des maçons de Gand, en 1508, 1514, 1518 et enfin en 1526, sous le décanat de Christophe Vanden Berghe, le maître qui allait bientôt s'illustrer par la construction de l'admirable maison des francs bateliers. Eustache Poleytt devait, lui aussi, avoir du talent, puisque c'est à lui que s'adressèrent les échevins pour étudier un projet de reconstruction de l'Hôtel de ville, en 1516-1517. Concurremment, Jean Stassins, qui était maître maçon en titre de la cité, travaillait, de son côté, à un plan, dont il fit même « un patron » en bois. La première pierre du nouvel

(1) Et non *Juste* ou *Justin*, comme on l'a imprimé parfois.

édifice fut posée le 10 mars 1516 (1517), sous la direction de Stassins. Toutefois, aucun projet n'avait été adopté définitivement. Nous savons que des délégués furent envoyés à ce propos successivement à Bruxelles, à Vilvorde et dans d'autres villes, pour conférer avec des architectes. La question fut, en outre, soumise à une commission de neuf personnes, dont faisait partie E. Poley, mais non pas J. Stassins, et qui porta en compte trois journées de vacations. Les échevins finirent par envoyer à Anvers Liévin van Male, tailleur de pierres, avec mission de s'aboucher dans cette ville avec quelques « maîtres en maçonnerie ». C'est à la suite de ces démarches que Dominique de Waghemaker, d'Anvers, et Rombout Keldermans, de Malines, vinrent à Gand. Après avoir passé vingt-trois jours à étudier un nouveau « concept », ceux-ci furent définitivement chargés, par contrat du 29 janvier 1517 (1518), d'élever le nouvel Hôtel de ville. De nombreux articles des comptes complètent les renseignements donnés par cet acte et ne laissent absolument aucun doute sur la paternité de l'œuvre. Plusieurs écrivains modernes se sont donc singulièrement trompés en considérant Poley comme l'auteur du magnifique Hôtel de ville gothique de Gand, exécuté en partie seulement, et dont les dessins originaux sont conservés. L'erreur remonte à Marc van Vaernewyck qui, dans son recueil publié en 1568, avait attribué ici un rôle prépondérant à E. Poley, ne voyant dans les maîtres brabançons que des architectes appelés simplement en consultation.

Il est certain néanmoins que le maître maçon gantois prêta son assistance à l'exécution du monument. Mais la comptabilité communale présentant une lacune, du 15 août 1523 au 15 août 1528, il n'est pas possible de se faire une idée exacte de sa participation, en tout cas secondaire. Vers la fin de sa carrière, Eustache Poley était inspecteur des travaux effectués « dans la » loge », c'est-à-dire surveillant pour la taille et la sculpture des pierres,

emploi qu'il dut céder en 1528-1529 à Jean Vlaminck. Cette même année, Poley, malade et pauvre, reçut de la ville, à titre d'aumône, une somme de 10 escalins de gros.

Victor vander Haeghen.

Comptes de la ville de Gand. — Registre scabinal de la *Keure*, 1517-1518, fol. 402 vo. — Arch. de la corp. des maçons. — Marc van Vaernewyck, *Den spiegel der ned. audtheyt* (1568). — *Messenger des sciences et des arts*, 1836, p. 433, art. d'Aug. Voisin. — A.-G.-B. Schayes, *Hist. de l'arch. en Belg.*, t. II. — A. Voisin, *Guide de Gand*, 4^e éd. (1846). — *Memorieboek der stad Ghent*, 1854, t. II. — P. Genard, *Bull. Comm. royales d'art et d'arch.*, 1870. — A. Wagener, *Jaerboek van het Willemsfonds*, 1871. — F. de Potter, *Gent van den oudsten tijd*, t. I. — H. van Duyse, *L'hôtel de ville de Gand* (1888).

POLIS (*Emmanuel-Joseph-Olivier*), militaire, fils d'Arnold-Joseph et de Jeanne Becko, né à Vivegnis (Liège), le 25 décembre 1789, mort à Bruges, le 13 février 1838. Il était capitaine au 7^e bataillon de ligne de l'armée des Pays-Bas, depuis le 30 novembre 1814, lorsqu'il reçut, le 18 juin 1815, la croix de chevalier de 4^e classe de l'Ordre de Guillaume, pour sa vaillante conduite à Waterloo. Il passa, du 30 décembre 1818 au 19 juillet 1823, aux troupes coloniales des Indes orientales, où il se fit aussi remarquer et reçut une blessure. Rentré des Indes, Polis, qui appartenait dès lors à la 6^e *afdeeling*, resta dans ce régiment jusqu'au moment de la révolution et, le 13 octobre 1830, nommé major par le général Goethals, fut désigné pour le 6^e de ligne. Promu lieutenant-colonel du 12^e le 11 septembre 1831, il devint commandant du 6^e régiment le 15 octobre de la même année et fut élevé au rang de colonel le 12 avril 1834; il resta dans cette situation jusqu'à son décès. Polis avait participé aux campagnes de 1830, 1831, 1832 et 1833 contre la Hollande. En soldat énergique, il fit preuve de dévouement et de bravoure dans les combats du mois d'août 1831. Déjà, dans la journée du 26 septembre 1830, Polis, alors en garnison à Bruges, refusa d'exécuter l'ordre qui lui avait été donné de tirer sur le peuple rassemblé. Il reçut, le 15 décembre 1833, la croix de chevalier de l'Ordre

de Léopold, et le 2 avril 1835, la Croix de fer.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — *Le livre d'or de l'Ordre de Léopold*, par Veldekens.

POLIT (Jean) ou POLITUS (1), poète latin et français du xvi^e siècle, historiographe d'Ernest de Bavière. Il naquit à Liège vers 1554 (et non 1540), car il assure dans un sonnet *Sur le trépas de monseigneur de Groesbeck*, qu'il est du même âge que le prince Ernest de Bavière. Lui-même aussi nous apprend qu'il fit ses études à Louvain, et que le fameux Jean Wamesius fut son premier maître; mais en même temps qu'il étudie le droit, il date de cette ville une pièce de vers latins écrite en 1577. Revenu avec le titre de *artium et j. u. doctor*, il se voua à la jurisprudence, sans cesser toutefois de cultiver la muse. Un sonnet qu'il adresse, au nom de la cité, à Marguerite de Valois, venue à Liège le 27 juillet 1577, nous le montre s'essayant à la poésie française et préluant au rôle de courtisan qui devait remplir toute son existence. Plus tard il se maria, mais il ne jouit que sept mois du bonheur conjugal :

*En mihi connubii mensis vix septimus ibat,
Et thalamo ad tumulum me fera Parca rapit.
Si neque fidus amor, nec mortem averterit ætas,
Disce mori exemplo quisquis es ille meo.*

Ce passage est peut-être le seul dans lequel Polit ait fait au public la confidence de ses douleurs domestiques. A part cette plainte qui lui échappe :

*Mes infortunés jours
Passent comme le vent,*

nous ne saurions pas qu'il a été malheureux.

On le voit, en 1578, présentant à Gérard de Groesbeck une pièce de vers, pour le féliciter de son élévation au cardinalat. Trois ans plus tard, il célèbre successivement l'élection et l'inauguration d'Ernest de Bavière, comme évêque de Liège, et reçoit, vraisemblablement à l'une ou à l'autre de ces occasions, le titre d'historiographe. Depuis, poète officiel, il accompagne son maître dans

la guerre de Cologne, et rappelle chaque événement par une couple de vers, à la fois distique et chronogramme. C'était là, sans doute, sa manière d'écrire l'histoire.

En 1583, il se résout cependant à prendre au sérieux son rôle d'historiographe, et publie à Cologne une relation détaillée de l'inauguration du prince Ernest à Liège et dans quelques bonnes villes du pays. Très rare, comme tous les autres ouvrages de Polit, ce petit volume est intitulé : *Reverendissimi ac serenissimi principis Ernesti, utriusque Bavariæ ducis in Leodiensium principem Χροτόνια, illiusque in suam Civitatem ac reliquas Leodina Patriæ Vrbes Civitatis Inauguratio*, etc., *A Iohanne Polito Leodio. Colonia Agrippinæ, apud Ioannem Gymnicum, sub Monocerote. MDLXXXIII.* Petit in-8° (Bruxelles, bibl. royale). Nous avons dit autre part, peut-être avec un peu trop de sévérité, qu'il fallait un certain courage pour affronter le latin prétentieux de ce panégyriste à outrance, que sa manie d'habiller les hommes et les choses à la romaine rend parfois d'une interprétation difficile. Son style, bourré de superlatifs ridicules, ajoute encore à l'exagération de ses éloges. Tout Liégeois qu'il est, il ne se fait pas faute d'estropier les noms propres de sa nation. A plus forte raison, ceux des pays étrangers deviennent souvent méconnaissables sous sa plume, et ce n'est pas sans peine qu'on parvient à les rétablir.

Un écrit beaucoup plus important, au point de vue littéraire, est celui que Polit intitula : *Panegyrici ad christiani orbis principes, necnon et Vbiorum, ac Eboronvm avlæ primores, familiaresque conscripti. His præter varia epigrammata, accesserunt versus chronographici*, ... *A Ioanne Polito Leodio, Artium & I. V. Doctore, Serenissimi Bauariæ Ducis Ernesti Electoris Coloniensis, Eburonum, Monasteriensium, etc., Principis, Historico. Colonia Agrippinæ, apud Godefridum Kempensem. Anno M.D.LXXXVIII, in-4°* (Gand, bibl. univ.). Ce recueil renferme un poème de six cents vers à peu près, sur l'histoire de Liège depuis César jusqu'au temps de l'auteur. Quantité d'autres pièces, adressées à différents

(1) On écrit aussi Polite, Poli, Le Poli, en jouant probablement sur le mot.

personnages, telles que panégyriques, épigrammes (dans le sens ancien), *chronographes*, etc., complètent le volume. On y trouve des idées nobles et grandes, que déparent malheureusement l'enflure et la flatterie, des pensées morales enchâssées gracieusement dans de courtes pièces. Le vers a un parfum d'antiquité qui rappelle surtout Ovide. C'est principalement l'amour de la patrie qui inspire au poète ses accents les plus élevés. Rien de plus touchant que son élégie *Ad Hyppolitum fratrem*, digne de l'auteur des *Tristes*, qu'il termine en exprimant le vœu que ses restes mortels reposent un jour dans le sol natal :

*Cum mihi chara parens teneros concesseris ortus,
Sint mea non alio membra sepulta solo.
Atque aliquis tumulum viderit cum forte viator,
Hac fructus dicat jure Politus humo,
Illius ut gratus patriam dilexit : amica
Sic patrio in tumulo molliter ossa cubent.*

Quelque noble que soit ce langage, les œuvres latines de Jean Polit ne constituent pas son titre principal au souvenir de la postérité. En effet, lorsque, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, les lettres françaises prirent leur essor au pays de Liège, notre poète en fut incontestablement le plus célèbre représentant. Qu'on ne s'attende pas à trouver dans ses vers la perfection relative que la langue avait acquise sous les successeurs de Ronsard; mais il ne francise pas, aussi souvent que ce dernier, des mots latins, et n'accumule pas ces métaphores outrées que l'on a tant reprochées aux poètes de la Pléiade. Son premier ouvrage français est un recueil intitulé : *Sonets et Epigrammes de Jean Polit I. C. Liegeois. Pois, deux discours latins : l'un de la precellence du royaume de France, avec une deploration de son miserable estat du iourd'hui. L'autre sur l'excellence de la cité du Liège, ensemble une exhortation aus Princes Chrestiens, pour la guerre contre les Infideles*. A Liège, chez Christian Ouuerx. M.D.XCII. Petit in-4^o (Gand, bibl. univ.). Le sonnet était alors le genre auquel tout auteur semblait prédestiné; nous ne nous en plaindrions pas s'il valait un long poème. Malheureusement ceux de Polit ne sont pas exempts des concetti ou des jeux de

mots qu'on rencontre aussi dans ses poésies latines. Quoiqu'il se prétende « du tout éloigné de la flatterie », la plupart de ces pièces renferment de vains compliments que rachète à peine la grâce, quand elle s'y trouve. Ce n'est que lorsqu'il rejette le langage du courtisan qu'il se montre véritablement poète. Ainsi, dans ce quatrain :

Quand amour doucement nous attire en servage,
Il a le miel en bouche, au cœur est le poison.
Ainsi la feinte voix imite la chanson,
Le fard cache le teint, le masque le visage.

En 1598 parut l'œuvre littéraire la plus sérieuse de Polit : *Prognose (pro-nostic) de l'estat de Liège. Et Responce à un escrit seditieux espars par l'Isle de Liège lors de la surprinse du Chasteau de Huy*. A Liège, chez Christian Ouuerx... M.D.XCVIII. Petit in-4^o (Gand, bibl. univ.). L'écrit séditieux dont il est ici question et qui fut répandu dans le quartier de l'Isle, à Liège, n'a pas été retrouvé par les bibliographes. C'est un tout petit pamphlet, en prose, que M^r Jules Fréron a publié, nous ne savons d'après quelle source, dans son étude sur la *Prise du chdteau de Huy* par les calvinistes hollandais, en 1595 (1). Jean Polit, dans le poème qu'il publia trois ans après, mais qui certainement avait couru en manuscrit, s'attache à combattre, une à une, toutes les idées subversives de son adversaire. Il le fait avec force, en invoquant le témoignage de l'histoire; son style reste constamment soutenu, et le patriotisme qui l'anime érige le poète en défenseur de l'autel et du trône.

Un bon nombre de vers, tant latins que français, de Jean Polit, se trouvent mentionnés dans la *Bibliographie liégeoise* de X. de Theux, comme figurant en tête de beaucoup de publications du temps. Après 1601, toute trace de lui disparaît. L'historien Chapeauville, qui l'avait en grande estime, a eu soin d'insérer dans le tome III de son recueil (1616) quelques vers latins de notre Polit, *Politus noster*, relatifs aux événements du temps, mais sans nous dire s'il était alors encore au nombre des

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1892), p. 88.

vivants. Ce qui est hors de doute, car on peut en croire le chanoine Vanden Berch, c'est qu'il mourut à Liège, noyé misérablement dans la Meuse, après avoir dîné au prieuré des Écoliers.

La grande érudition de Polit, sa réputation comme écrivain, sa position à la cour d'Ernest de Bavière l'avaient mis en relations avec des gentilshommes, des savants, des poètes, des artistes, en un mot avec tout ce qu'il y avait de célèbre dans son pays. A Bonn et à Cologne, il s'était lié avec nombre de personnages distingués. Il possédait à fond la connaissance de l'antiquité, et il nous a laissé, en italien, un sonnet qui n'est pas sans mérite. Si dans ses poésies françaises la forme n'est pas toujours heureuse, s'il use souvent d'inversions forcées, si l'on rencontre chez lui de nombreux hiatus, sa versification ne laisse pas de l'emporter sur celle de tous ses compatriotes. Ainsi, il mélange déjà régulièrement les rimes masculines et les rimes féminines; il a des peintures vigoureuses et des vers bien frappés. Tous ses contemporains le prônent à l'envi; c'est lui qui régent le parnasse liégeois; et en effet, si l'on s'en rapporte à un de ses admirateurs, sa langue et ses vers sont si *polis* que l'impitoyable mort ne le fera pas oublier.

Baron de Chestret de Hareffe.

De Villenfagne, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liège*, p. 105. — H. Kuborn, *Jean Polit*, dans la *Revue trimestrielle*, t. XXII, p. 199. — H. Helbig, *Fleurs des vieux poètes liégeois, avec une introduction historique par N. Peetermans*, p. xxiv et 49. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. — J. de Chestret, *La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liège*, dans le *Bulletin de l'Inst. arch. liégeois*, t. XXIV, p. 423. — Vanden Berch, ms. n° 987, p. 780, à l'université de Liège.

POLITES (*Joachim*), poète et musicien du XVII^e siècle, né à Ter-Goes, en Zélande, mort à Anvers, en 1569. Suivant toutes probabilités, il s'appelaient en réalité Burgher ou Bourgeois. On suppose que les fatales inondations qui désolèrent sa patrie en 1530 le forcèrent à s'expatrier. Il se rendit à Louvain où il se lia avec le professeur Rutger Rescius qui lui procura des élèves, auxquels il enseigna le grec et

le latin. Bientôt il entra en relations avec Nicolas Clénard qui le protégea puissamment. Sur ses conseils, il se rendit à Paris. Dans cette ville, il abandonna l'étude des langues pour s'adonner à la médecine. Mais ses goûts inconstants le poussèrent à quitter la France. Il alla se fixer à Padoue et se mit à y étudier le droit. Peu après, vers 1533, il fut appelé à Bordeaux, en même temps que divers autres savants, dans le but d'y réorganiser l'enseignement universitaire. Après quelques années de séjour, il gagna les Pays-Bas et s'établit définitivement à Anvers. Activement soutenu par le cardinal Granvelle, il réussit à obtenir, en 1541, la charge de greffier de la ville, et conserva ces fonctions jusqu'en 1565.

Il contracta un riche mariage en épousant Marguerite Coppier, fille de Jacques Coppier, seigneur de Calslagen et de Marguerite van Roon, qui était née en 1516. Polites semble s'être laissé gagner par les idées nouvelles, car sur la liste des protestants, publiée en 1567, figure son nom parmi ceux des Martinistes. Ses goûts le portèrent surtout vers la poésie et, en 1548, il fit publier, sous le titre de *Poemata*, un volume in-12, contenant des poésies latines. On assure qu'il composa encore un ouvrage intitulé *De Republica libri quatuor*, mais qui ne fut jamais imprimé. On retrouve dans divers recueils des pièces de vers écrites par Polites. Ce sont ordinairement des morceaux dans lesquels le poète fait l'éloge des auteurs de ces ouvrages et chante le mérite de leurs œuvres. On connaît aussi cinq lettres qui lui furent adressées par Clénard pendant son séjour au Portugal et qui fournissent quelques particularités relatives à ses goûts et à ses occupations.

Joachim était également un musicien passionné et plusieurs artistes lui dédièrent des compositions musicales qui ont été conservées. Dans une de ses lettres, Janus Nicolaï ou Secundus, de la Haye, le qualifie de *medicus et poeta*.

Joachim Polites avait acheté, le 23 décembre 1545, une importante

propriété située à Anvers dans la nouvelle rue de l'Eglise, tracée à travers les biens de l'ancien couvent des Augustins, près de l'église Saint-André. Sur ce terrain il construisit une vaste demeure, aménagée avec grand luxe. La description qu'en donnent les actes de l'époque énumère les nombreux salons et les chambres de tous genres, mais parlent surtout d'un grand escalier en pierre, embelli de sculptures, et d'une longue galerie qui ornait le jardin. Il possédait également une belle maison de campagne située à Beerschot, aux portes de la ville.

Par son testament, passé à Anvers le 10 octobre 1554, en l'étude du notaire Seger Shertoghen, Polites institua sa femme légataire universelle. Il mourut en 1569 sans avoir eu d'enfants. Sa veuve, Marguerite van Calslagen, qui lui survécut jusqu'en 1597, mourut à Breda après avoir été unie en secondes noces à Guillaume Martini, greffier de la ville d'Anvers. Elle avait, pendant l'époque si troublée de la fin du xvi^e siècle, joué un rôle historique important, se dévouant complètement à la cause des protestants et du prince d'Orange.

Fernand Donnet.

Félix Nève, *La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*, p. 203. — Félix Nève, *Particularités sur Adrien Barlandus et sur d'autres humanistes qui ont enseigné à Louvain dans le cours du xvi^e siècle*. — Fernand Donnet, *La maison des dames d'honneur de Marie Stuart*. — Nicolas Clenardus, *Peregrinatio-nis ac de rebus machometricis epistolæ elegantissimæ*. — J. Jaspars, *Encomium Angliæ ad sereniss. regem Henricum, ejus nominis octavum*. — H. Omont, *Gerard Morhe, imprimeur parisien*. — *Tragediæ Sophoclis quotquot extant carmine latino reddidit Georgio Rattallero in supremo apud Belgas regio senatu Mechliniæ consiliario et libellorum supplicum magistro interprete*. — Peeter Bor, *Historie der nederlandsche oorlogen*, I, livre VII. — *Antwerpsche archievenblad*, vol. V et VI. — Mertens et Toris, *Geschiedenis van Antwerpen*, IV. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 558. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. II, p. 48. — Peerlkamp, *Liber de vita doctrina et facultate nederlandorum qui carmina latina composuerunt*, p. 35. — Bibliothèque royale à Bruxelles, *Scriptores antwerpienses*, ms. — Archives communales d'Anvers. Schepen brieven, n^o 4545, K et B, f^o 28; a^o 4550, K et G, II, f^o 45; a^o 4588, K et B, I, f^o 450.

POLLENTER (Jean), théologien, né à Anvers, le 14 janvier 1637, y décédé

le 22 mars 1695. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 22 juin 1655, il professa plusieurs années la théologie à Louvain. On a de lui : *Sexaginta quinque Propositiones nuper a Sanctissimo Domino nostro Innocentio XI proscriptæ a societatis Jesu Theologis diu ante SS. Domini Decretum consensu communissimo rejectæ*. Louvain, G. Denique, 1689; in-4^o. On trouvera dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* la liste des nombreuses thèses soutenues sous sa présidence.

Émile Van Arenbergh.

Goethals, *Lectures*, t. I, p. 247. — Sommer-vogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VI, p. 453.

POLLET (Charles-Antoine-Pierre), historien, né à Verviers, le 29 juin 1816, décédé inopinément à Laminne, le 23 février 1887. Il était fils de Winand-Pierre-Joseph Pollet et de Jeanne-Elisabeth Meunier. Après avoir fait ses humanités et sa philosophie au petit séminaire de Rolduc, avec le plus grand succès, il entra au séminaire de Liège et y fit de la même manière ses études théologiques. Il fut ordonné prêtre le 25 août 1844, après avoir été nommé professeur au petit séminaire de Saint-Roch au mois d'août de l'année précédente. Il fut alors nommé vicaire à la paroisse Saint-Denis, à Liège. Il fut pourvu de la cure de Laminne en 1854 et y passa le reste de ses jours. Ce fut un prêtre distingué sous tous les rapports. Il employa à étudier l'histoire de son diocèse les loisirs que lui laissait le ministère pastoral. Il publia le fruit de ses recherches en 1860, sous le titre : *Histoire ecclésiastique de l'ancien diocèse de Liège, depuis son origine jusqu'à la révolution de 1793*. Liège, Lardinois; 2 vol. in-12. C'est une bonne compilation, écrite consciencieusement d'après les sources imprimées. Une nouvelle édition, revue et continuée jusqu'à la révolution de 1830, parut à Liège en 1881 (chez Grandmont), aussi en 2 vol. in-12. On lui doit encore : 1. *Instructions et méditations tirées de l'histoire sainte*. Liège, Dessain, 1862; 2 vol. in-12. — 2. *Le monde avant le déluge, Récits des temps primitifs*. Liège, Dessain, 1864;

in-8°; ce volume fait partie de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*. — 3. *La Belgique sous la domination étrangère, depuis Joseph II jusqu'en 1830*. Bruxelles, Goemare, 1867; in-8°.

G. Dewaquet.

Bibliographie nationale, t. III. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — Renseignements particuliers, notamment de MM. J. Daris et J.-P. Renier.

POLLET (*Edmond-Joseph*), poète français, né à Hodimont, le 3 pluviôse de l'an XIII (23 janvier 1805), mort à Verviers, le 14 mars 1861. Fabricant, président du bureau de bienfaisance et du tribunal de commerce, conseiller communal, administrateur de la Société royale de philanthropie, il mérita la reconnaissance de ses concitoyens. Il a consacré ses loisirs à la littérature. Croyez-vous, disait-il, dans une *Réponse à quelques objections*,

Que, parce qu'on produit le brillant satin-laine
Ou cette œuvre artistique ayant nom nouveautés,
Il faille à cela seul borner ses facultés?

Ses premiers vers parurent dans le *Nouvelliste de Verviers*, le 30 juillet 1843; c'est une ode adressée au roi à propos de l'inauguration du chemin de fer de Liège à Verviers. Il retoucha plus tard cet essai; nous le retrouvons dans un volume signé E. P., de Verviers, et portant ce titre : *Harmonies du cœur ou deux épreuves de l'amour*. Paris et Liège, 1847. Les confidences que contient ce recueil paraissent fades depuis que tant de Lamartine à la suite ont cru nécessaire d'épancher en vers pompeux le trop plein de leur cœur.

A. Pîtres.

Bibliographie nationale. — Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois*.

POLLET (*François*), juriconsulte, né à Douai vers 1519-1520, mort en 1548. Il fit ses études de droit à Louvain et visita les universités d'Orléans et de Paris, où il conquit la licence. Après avoir pratiqué comme avocat au barreau de Paris, il s'établit dans sa ville natale, y épousa, le 14 juin 1546, Catherine Lallart et, l'année suivante, fut choisi pour occuper d'emblée la place de second

échevin (7 février 1547, v. st.). Il mourut en exercice en 1548 (entre le 6 octobre et le 16 novembre), laissant deux filles. Lors de son mariage, sa mère l'avait doté du fief de Plessier, situé à Lauwin lez-Douai.

François Pollet est l'auteur d'une histoire du forum romain, qui a eu plusieurs éditions et qui ne manque pas de mérite; toutefois, l'œuvre n'a été publiée qu'en 1573, après avoir été corrigée, retravaillée et augmentée par le gendre de Pollet, Philippe Broide (1539-1617), conseiller pensionnaire et professeur à l'université de Douai : *Francisci Polleti Duacensis historia fori romani restituta, illustrata et aucta colorariis et pratermissis, quibus series affecta conficitur per Philippum Broidaeum Ariensem, ejusdem generum, Duaci et Orchiarum proprefectum*. Douai, 1573; in-8°. — *Id.*, Douai, 1576; Lyon, 1588, et Francfort, 1686.

Michel Huisman.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 304. — Renseignements tirés des archives communales de Douai.

POLLET (*Jacques*), juriconsulte, né à Lille, le 5 août 1645, mort en 1713. Il remplit l'office de conseiller au bailliage de Tournai. Lorsque le Conseil souverain de Flandre, installé à Tournai (8 juin 1668), eut obtenu la qualification de Parlement (1686), Pollet fut présenté comme conseiller (mai 1689) et reçu solennellement le 31 octobre de la même année; il mourut en exercice, en 1713, sans laisser de postérité mâle. Ses armoiries sont : *de sable, au pal d'argent, semé de fusées de l'un en l'autre*. Parmi les travaux juridiques de Pollet, il faut mentionner le recueil d'*Arrests du Parlement de Flandre sur diverses questions de droit, de coutume et de pratique*, imprimé à Lille en 1716, après la mort de l'auteur. Ce recueil, très estimé, précédé d'une préface intéressante, comprend trois parties : la première renferme une série de trente-huit arrêts rendus par le Parlement sur des questions générales controversées; la seconde est un commentaire interprétatif d'articles choisis dans les coutumes de la ville et du bail-

liage de Lille, de la ville de Douai, de Tournai, du Tournaisis, du Hainaut, de Valenciennes et de Cambrai. Dans la dernière partie sont rangés, par ordre alphabétique des matières, divers arrêts provoqués par des débats de procédure et de pratique judiciaire. Dans le même ordre d'idées, Pollet a laissé, sous forme de manuscrit (que possède la Bibliothèque royale de Bruxelles), un travail portant pour titre : *Annotation générale sur les matières de droicts*, et qui sera consulté utilement par les historiens de notre droit coutumier. Notre juriste fut, en outre, le principal rédacteur d'un *Essai de rédaction des coutumes du bailliage de Tournay et Tournésis* (Lille, 1711), écrit en collaboration, mais resté inachevé. L'exemplaire de la bibliothèque de Tournai renferme des notes manuscrites de Pollet.

Michel Huisman.

Renseignements tirés des Archives communales de Lille. — G. Pillot, *Histoire du Parlement des Flandres* (Douai, 1849).

POLLET (*Jean*), né à Courtrai, vers l'an 1500, mort en 1556. Il était, vraisemblablement, fils de Perceval Pollet et de ... Vande Poele. Licencié en droits, il obtint, jeune encore, un canonicat à la collégiale Saint-Pierre de Lille, où il occupait la prébende résignée en sa faveur par son oncle Jean de Lacu (1). Il reçut aussi, dans la suite, le titre de conseiller du roi Philippe II. A l'assemblée du clergé de Flandre, tenu à Gand, le 28 avril 1544, pour décider de l'envoi de délégués au concile de Trente, il figurait non seulement au nom de son chapitre et de celui de Seclin, mais encore pour les abbés de Loos et de Phalempin; il y soutint et fit décider que

(1) C'est, faut-il croire, Jean de Lacu, en qualité d'oncle maternel, et probablement Jean Pollet, comme frère aîné et majeur, qui comparaissent dans l'acte de tutelle que voici : « Me Jan Pollet ende Me Jan Vande Poelle, als voochden van Wellekin, Raphael, Pierkin ende Copkin Pollet, filii Perchevael, bringhen over by « huerliede heede, op den xxvten dach van sporkete xve xxxi, en goet den weezen toe « ghecommen ende versterven byder doot ende « overlydenne van den vadere... » (Archives de Courtrai, *Weeze sieboek den Arendt*).

On verra, ci-dessous, que Pollet avait, en effet, un frère du nom de Raphaël.

les chapitres collégiaux n'étaient pas tenus de se faire représenter aux conciles œcuméniques et ne devaient donc point intervenir dans les frais de la députation.

Des lettres de Pollet conservées aux archives du département du Nord, fonds de la collégiale Saint-Pierre, montrent qu'il fut, plus d'une fois, chargé de missions de confiance par ses collègues; ainsi se rendit-il à la cour de Bruxelles, avec le scelleur de l'officialité de Tournai, pour y traiter une question de subsides; il réussit dans son ambassade au point de pouvoir écrire de la capitale, le 22 janvier 1552-1553 : « Ce nonobstant nous avons aussy faict et présenté « requeste en sievant la conclusion prinse « à l'assemblée du clergé à Tournai, et « avons obtenu apostille telle que nous « entendons ... ».

En 1545, le 13 mai, l'inquisiteur général aux Pays-Bas désigna Pierre Titelman, doyen de la collégiale Saint-Hermès de Renaix, en qualité de sous-inquisiteur de la foi, pour « le pays et « comté de Flandre, villes et chastelle- « nies de Lille, Douay et Orchies et le « baillage de Tournay et Tournésis »; il lui adjoignit, comme assesseur, Jean Pollet, qui conserva cet office jusqu'à son décès. On le voit notamment chargé, en 1549, d'informer sur l'hérésie des curés de Mouveaux et de Mouscron; en 1552, il est à Courtrai, d'où il écrit aux chanoines de Lille : « Il serait bien mal « possible de satisfaire à vostre désir, « et de messieurs du clergé, sans fort « grand empeschement des affaires de « l'Inquisition, esquelz sommes icy plus « entouilliés que ne fuismes oncques « quelque part »; peu après, il met à profit le voyage à Bruxelles, dont nous venons de parler, et écrit à ce sujet : « Car veu que je suys tant prochain, « j'ay charge de mons. l'Inquisiteur en « Flandres de toucquier d'aucunes « affaires de l'Inquisition avec les inqui- « siteurs généraulx »; les comptes communaux d'Audenarde pour 1553-1554 mentionnent son passage en cette ville; enfin, il signa le rapport fait au président du conseil d'Etat et réclamant, entre autres, pour pouvoir efficacement

combattre l'hérésie, la publication d'un catéchisme, une surveillance exercée sur les maîtres d'école et les théoriciens, la défense par les évêques à leurs curés de lire et de posséder des ouvrages hétérodoxes, etc.

Ajoutons que, dans l'éloge funèbre de Pollet, le poète Meyerus remarque qu'il se distingue de Titelman par plus d'indulgence.

Au dire du père Polanco, Pollet fit de grands efforts pour introduire les jésuites aux Pays-Bas. Il était, du reste, en relations d'amitié avec le fondateur de la Compagnie de Jésus. C'est ainsi que le chanoine de Lille ayant écrit à saint Ignace, en février 1556, pour demander l'aide de religieux plus nombreux, celui-ci, dans l'ignorance du décès récent de Pollet, lui répond le 10 juin : « Comme ils (nos pères) ont « déférence pour votre sentiment, je ne « doute pas qu'ils ne soient très facilement d'accord avec vous pour le choix « de ces contrées où ils devront annoncer « la parole de Dieu et travailler à la « sanctification des âmes ». Et, lorsqu'il apprend la mort du chanoine, Ignace écrit à son sujet au père Bernard Olivier : « Nous espérons qu'après avoir été pour « nous sur la terre un bon ami et protecteur, il le sera de même et plus « encore dans le ciel ».

Les divers biographes de Pollet louent non seulement sa science et sa profonde piété, mais encore et surtout sa grande charité. On en trouve la preuve dans la fondation qu'il fit peu de jours avant son décès, le 14 avril 1556. Il créa un exercice spécial de dévotion, à célébrer en la chapelle paroissiale de Saint-Pierre de Lille, chaque jeudi après *Salve*, en l'honneur du Saint-Sacrement; sept pauvres de la ville, un par paroisse, après avoir assisté à cette réunion pieuse, recevront « un pain de patart, » et sur chacun pain un patart ».

Jean Pollet, miné par le chagrin que lui causaient les progrès de l'hérésie, décéda, à un âge peu avancé, le 25 mai 1556 et fut inhumé dans la collégiale lilloise, sous une lame où se lisait : « Chy devant giet ... Me Jehan Pollet,

« en son vivant prebste, chanoine de
« cet église, licentié ez droits et con-
« seiller du Roy ... et trespassa le
« xxve jour de may l'an MDLVI ».

B^{ne} Joseph Bethune.

De Potter, *Gesch. der stad Kortrijk*, t. IV, p. 340. — Marchantius, *Flandria commentariorum lib. IIII descripta*, p. 49. — Ex Antonii Meieri Threnodia illustrium aliquot virorum epicedia et tumuli, p. 83-85. — Hautcoeur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 324, 401-402; t. III, p. 346. Idem, *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 349. — Miræus-Foppens, *Op. dipl.*, t. III, p. 460. — Cartos de San Ignazio de Loyola, t. VI, p. 321-324 et 345. — Bouix, *Lettres de saint Ignace de Loyola*, p. 306. — Polanco, *Chron. soc. Jesu*, t. VI, nos 4957-59. — Arch. générales du royaume, *Registre sur le fait de l'hérésie*, f^o 498 et f^o 536; *ibid.*, *Papiers d'Etat*, 1549; *ibid.*, *Fardes de Vienne*, n^o 47; arch. comm. d'Audenarde, etc.

POLLET (Raphaël), frère du précédent, est cité par Marchantius comme un jurisconsulte savant; il était originaire de Courtrai, où il naquit probablement en 1509; il semble être décédé à Comines, vers l'année 1563, et avoir épousé Jacqueline Bosquel, fille de Jean et de Jacquemine de Beaufemez.

B^{ne} Joseph Bethune.

De Potter, *Gesch. der stad Kortrijk*, t. IV, p. 340. — Marchantius, *Flandria commentariorum lib. IIII descripta*, p. 49. — Archives de la ville de Courtrai.

POLLINCHOVE (Charles-Joseph DE), chevalier, né à Tournai, le 28 mai 1675, mort à Douai, le 29 novembre 1756. Fils de Jacques-Martin, il fut d'abord, comme lui, membre du magistrat de Tournai, et obtint en 1703 une charge de conseiller au Parlement de Tournai; il fut promu président à mortier au dit Parlement, le 19 mars 1705. Lorsque cette cour de justice fut transférée à Douai (1709), Charles-Joseph de Pollinchove l'y suivit, ainsi que son père. A la retraite de celui-ci (1er juillet 1710), il fut nommé premier président et garde des sceaux à la chancellerie du Parlement de Douai. Il mourut en cette ville le 29 novembre 1756, après avoir épousé à Tournai, le 9 janvier 1730, Marie-Madeleine du Chambge de la Saulderie.

On connaît de lui un très beau portrait gravé par Mellini, d'après le

tableau de Jean Aved, peintre du roi. Cette gravure est assez répandue.

E.-J. Soil.

Pinault, *Histoire du Parlement de Tournai*. — Hoverlant, *Essai chronologique sur l'histoire de Tournai*, t. XXVII. — C^{te} P. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*.

POLLINCHOVE (*Gaspard DE*), chevalier, fils du précédent, né à Douai le 25 juillet 1737, mort à Tournai le 21 février 1816. Reçu conseiller au Parlement de Flandre, à Douai, le 12 décembre 1757, il fut promu président à mortier le 4 janvier 1760; garde des sceaux de la chancellerie du dit Parlement le 12 juin 1778, et premier président le 18 février 1781. Gaspard de Pollinchove fut dépossédé de sa charge en exécution des décrets de l'assemblée nationale des 3 novembre 1789, 6-7 septembre 1790, prononçant la dissolution des Parlements. Il quitta Douai pour Tournai en 1791, et émigra à l'étranger, lorsqu'en 1794 les troupes de la République française envahirent la Belgique. Il revint à Tournai en 1801 et mourut en cette ville, berceau de sa famille, sans laisser de postérité, le 21 février 1816.

On possède de lui un beau portrait peint à l'huile, qui a figuré à l'Exposition d'art ancien de Tournai en 1898.

E.-J. Soil.

Mêmes sources que pour l'article précédent.

POLLINCHOVE (*Jacques-Martin DE*), chevalier, né à Tournai le 11 novembre 1627, décédé en cette ville le 17 octobre 1714. Descendant d'une famille de riches marchands qui firent partie, pendant plusieurs générations, de la magistrature communale tournaisienne, il s'adonna à l'étude du droit. Il fit d'abord partie, comme son père, du magistrat de Tournai, puis obtint une charge au Parlement de Flandre, que Louis XIV venait de créer à Tournai, aussitôt après la conquête de cette place en 1667, et qui arriva en peu de temps à une importance exceptionnelle par le nombre de ses membres, car il comptait jusque six chambres, et par l'étendue de sa juridiction qui comprenait toutes les conquêtes du roi dans les

Pays-Bas. De Pollinchove fut d'abord substitut du procureur général (1671), puis procureur général (1688) et enfin premier président le 23 juin 1691.

Lorsque le Parlement fut transféré de Tournai à Douai, après le siège de 1709 qui enleva Tournai à la France, de Pollinchove le suivit dans cette dernière ville et continua à y remplir la même fonction. Il se démit de sa charge en 1710 et revint se fixer à Tournai où il termina ses jours le 17 octobre 1714. Il fut inhumé en l'église St-Brice, où l'on voit encore son monument funèbre, en marbre blanc et bois sculpté, au centre duquel figure son portrait, en médaillon.

E.-J. Soil.

Mêmes sources que pour Charles-Joseph de Pollinchove.

POLLIO (*Pierre-Louis*), maître de musique et compositeur, né à Dijon le 15 juin 1724, mort à Soignies le 7 décembre 1796; il fut naturalisé belge le 13 novembre 1778. Après avoir dirigé les chapelles à la collégiale de Péronne, à la chapelle royale de Dijon et à la cathédrale de Beauvais, il vint se fixer à Soignies dès 1775 et y fut pourvu d'un bénéfice ecclésiastique à la collégiale de Saint-Vincent; un canonicat en cette ville lui fut conféré le 5 novembre 1784. Les compositions musicales de Pollio sont nombreuses, comprenant plusieurs messes, des motets, des *stabat*, des *magnificat* et d'autres morceaux religieux; elles sont réunies en dix-huit volumes in-folio, avec tables, et conservées à la collégiale de Soignies, sous le titre : *Opera domini Pollio, insignis ecclesiae Sancti-Vincentii Sonégiensis beneficiarii, olim totius rei musicae in insigni collegia Sancti-Fursæi de Peronna, postea in sancta regia Capella Divionensi, deinde in celeberrima Sancti-Petri Bellonacensi ecclesia cathedrali præfecti*. 21 janvier 1776. Toutes ces compositions sont écrites dans le style musical en vogue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Ernest Matthieu.

A. Demeuldre, *Le chapitre de Saint-Vincent de Soignies*, p. 322. — Renseignements fournis par M^r C. Dujardin, curé-doyen de Soignies.

POLMAN (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Tubize, mort à Cambrai, le 8 avril 1657; un incendie survenu à l'Hôtel de ville de Tubize, ces dernières années a détruit les anciens registres paroissiaux et n'a pas permis de retrouver la date de sa naissance; quant à l'époque de son décès, elle résulte du compte de son exécuteur testamentaire conservé aux archives du Nord, à Lille. Polman embrassa la carrière ecclésiastique et fit ses études de théologie à l'université de Louvain; il prit le grade de docteur en cette science. Il fut reçu le 26 avril 1627 au chapitre métropolitain de Cambrai comme chanoine théologal. On lui doit plusieurs ouvrages : 1. *Le chancre ou couvre-sein féminin, ensemble le Voile ou couvre-chef féminin*. Douai, G. Patté, 1695; in-12, 181 p. Ce livre, écrit H. Duthilleul, « n'a de » piquant et curieux que le titre » ; écrit tout entier dans un style « que l'on » qualifierait de licencieux de nos jours, » il avait été approuvé par le prévôt de » Saint-Pierre et par le doyen de Saint-Amé ». Il est dédié à Louise de Lorraine, princesse de Ligne. — 2. *La Doctrine chrestienne*. Cambrai, 1646; in-12. — 3. *Breviarium theologicum continens definitiones, descriptiones et explicationes terminorum theologicorum*. Douai, J. Patté, 1650; in-12, 66 ff. non chiffrés, 488 p. et 48 pour l'index generalis. Ce manuel a été souvent réimprimé, notamment à Cambrai en 1655; à Louvain, veuve Bernard Maes, en 1662, d'après la 5^e édition; à Lyon, en 1682; à Malines, en 1729. Jean Polman a fait plusieurs fondations scolaires qui subsistent encore; l'une est du 26 octobre 1638 pour l'étude des humanités en faveur des enfants pauvres de Tubize; l'autre, en 1646, comportait deux bourses de 100 florins chacune au collège du Pape, à Louvain; dix ans plus tard, quatre nouvelles y furent ajoutées; elles étaient destinées aux études de philosophie et de théologie en faveur de ses parents, des jeunes gens nés à Tubize ou à Montrœul-sur-Haine, enfin des élèves du collège d'Ath. Ce chanoine reçut, selon son

désir, la sépulture dans la cathédrale de Cambrai.

Ernest Matthieu.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 742. — Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 443. — Duthilleul, *Bibliographie douaisienne*. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. VIII, p. 28; t. IX, p. 379. — Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, p. 307. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVIII, p. 412.

* **POLYANDER (Jean)**, poète, écrivain, né à Metz, le 28 mars 1568, et mort à Leyde, le 4 février 1646. Descendant d'une famille patricienne de Gand, les Vanden Kerckhoven, il était issu du mariage de Jean Polyander et de Christine van Houten, originaire de la Flandre. Ses parents, contraints de quitter la Lorraine, l'emmenèrent avec eux, alors qu'il n'était encore âgé que d'un an, à Franckenhal, dans le Palatinat. Deux ans après, il passa aux Pays-Bas, où son père avait été appelé par les Calvinistes pour remplir les fonctions de ministre à Embden. En 1582, ils s'en fut s'initier à la philosophie et à l'hébreu à Brême, poursuivit ensuite ses études religieuses à Heidelberg et à Genève. En cette dernière ville, il reçut les leçons de Bèze et d'Antoine de La Faye, et se lia particulièrement avec le célèbre Antoine Sadeel ou Chandieu. En 1591, après avoir prêché quelque temps à Leyde, il fut nommé ministre de l'Eglise wallonne à Dordrecht. Polyander exerça ces fonctions pendant vingt ans; en même temps il y enseigna, pendant trois ans et demi, la logique et la morale. On lui confia ensuite la chaire de théologie à l'université de Leyde, où il fut huit fois honoré de la dignité rectorale. Il fut inhumé en l'église Saint-Pierre de cette ville, où son fils, Jean Polyander, seigneur de Heinvliet, lui fit élever un superbe tombeau. Il fut réputé pour l'un des plus savants théologiens de son temps; sa science est célébrée dans les poésies de A. Sanderus, de H. Grotius, d'Ant. de La Faye, etc. Il prit part en 1618 et en 1619 au synode de Dordrecht, et fut l'un des membres chargés d'en dresser les canons et de revoir la version flamande de

l'Ancien Testament, ordonnée par cette assemblée.

Ses amis recueillirent et publièrent à Genève et à Heidelberg, en 1587, ses poésies latines, dont plusieurs ont été reproduites dans les *Poemata* de Daniel Heinsius. Voici la liste de ses autres œuvres : 1. *Accord des passages de la Sainte Ecriture qui semblent de prime abord estre contraires les uns aux autres*, etc. Dordrecht, 1599; in-12; en latin, *ibid.*, in-8°. — 2. *De locis definitionis, proprii et accidentum* Dordr. (sic). 1600; in-4°. — 3. *Theses logicae et ethicae*. 1602. — 4. *Les Actes mémorables des Grecs, recueillis en bas alleman par André Demètre et traduits en françois*. Dordrecht, 1602; in-8°. — 5. *Dispute contre l'invocation des Saints*. 1607. Traduit en néerlandais : *Wederlegginge eenes briefs gheschreven bij sekeren Doctoor des Ordens van S. Augustyn binnen Luyck : mitsg. de redenen, ontleent van R. Bellarmijn, dienende tot bevestinghe van de aenroepinghe der Heylighen*. Leyde, 1608; in-8°. — 6. *Responsio ad interpolata Anastasii Cocheletii, Doctoris Sorbonistæ, ac monachi Camelitæ Sophismata*. 1610. Le P. Cochelet répliqua à Polyander par son *Cæmeterium Calvini Inferni*, etc. — 7. *Dispute contre l'adoration des reliques*. 1611. Traduit en néerlandais : *Disputatie tegen d'aenroepinghe der reliquien der afghestorvene Heylighen*. Dordrecht, 1611; in-8°. — 8. *Duæ orationes de S. Theologiæ nobis in verbo Dei revelatæ præstantia et certitudine*. Leyde, L. Elzevier, 1614; in-4°. — 9. *Thomæ Cartwrightii commentarii succincti et dilucidi in Proverbia Salomonis, cum præfatione Joh. Polyandri*. Leyde, G. Brewster, 1617; in-4°; *ibid.*, J. Ravenstein, 1665; in-4°. — 10. *Duæ orationes*. I. *De Christo Immanuele summa cum veneratione exosculando*. II. *De cautione adhibenda ad controversias ecclesiasticas recte dijudicandas ac dirimendas*. Leyde, Elzevier, 1618; in-4°. — 11. *Collaboration au recueil intitulé : Synopsis purioris Theologiæ disputationibus quinquaginta duabus comprehensa*, etc. Leyde, Elzevier, 1625; in-8°; réimprimé en 1632, 1642, 1652 et 1658. — 12. *Syn-*

tagma exercitationum theologicarum. Leyde, Isaac Elzevier, 1621; in-8°. — 13. *Spiegel der ware bekeeringe des sondaers tot Godt, ofte aenmerkinge over het boek des Profeta Jona*. Leyde, 1626; in-4°. — 14. *Over den sesden Psalm*; Amsterdam, 1628; in-4°. — 15. *Miscellanæ tractationes theologicæ*. Leyde, Bonav. et Abrah. Elzevier, 1629; in-8°. — 16. *Meditationes sacræ in Psalmum VI*. Leyde, 1630; in-12. — 17. *Oratio de differentia inter consolationes ethnicas ac christianas amicis plaga mortifera afflictis inculcandas*. Leyde, Bonav. et Abrah. Elzevier, 1636; in-4°. — 18. *Sermons théologiques*. J. Maire, 1643; in-12. — 19. *Concertatio antisociana, disputationibus XLVIII, in Academia Leydensi ab ipso publice agitata*. Amsterdam, 1640; in-8°. — 20. *Lijk-Oratie over het afsterven van Festus Hommius, seer getrouwen Herder der Kercke van Leyden, Ghedaen in de Academie in het audit. der H. Theol. tot Leyden, den 10den Julij 1642*. Leyde, 1642. — 21. *Oratio funebris in obitum... D. Ludovici de Dieu, pastoris Leydensis ecclesiæ belgicæ*. Leyde, Bonav. et Abrah. Elzevier, 1643; in-4°. — 22. *De essentiali Jesu Christi existentia, ac gloria divina quam cum Deo patre suo habuit ab æterno, concertatio, decem disputationibus contra Joannem Crellium comprehensa*. Leyde, J. Maire, 1643; in-12. — 23. *Judicium et consilium de comæ et vestium usu et abusu*. Leyde, Elzevier, 1644; in-8°. — 24. *Oratio in obitum A. Walæi*. — 25. *Over Ephesen I en II, of grond onzer zaligheid*. — 26. *Anker der gelovigen*. — 27. *Vereeniging van veel passagies der Heiligen Schrifture*.

Émile Van Arenbergh.

Fr. Spanheim, *Oratio funebris J. Polyandri a Kerckhoven* (Leyde, 1646; in-fol.). — Paquot, *Mém. littér.*, t. V, p. 331. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 742. — Meursius, *Athen. Bat.*, p. 242. — Alph. Willems, *les Elzevier, passim*. — Vander Aa, *Biographisch woordenb.*, t. XV, p. 389. — Le portrait de Polyander se trouve dans l'*III. Académia Lugd.-batava* (1613).

POMERANUS (Pierre), pédagogue du xvi^e siècle. Dans ses œuvres, il s'appelle *Castetensis*, né à Cassel (Flandre?). On n'a signalé aucune trace de lui dans les

Pays-Bas; il doit avoir quitté son pays natal pour se fixer en Italie. En 1542 parut de lui, à Milan, un opusculé de vingt-quatre pages, intitulé : *Petri Pomerani Casletensis De Studiis Sapientiae Liber ad F. Ferdinandum Avalum, illustrissimum Piscariae Dominum* (Mediolani apud Andream Calvum, MDXLII). — Valère André (1623) cite un second ouvrage du même auteur, paru également en 1542 à Milan : *De ratione instituendi pueros*. Nous ne sommes pas parvenu à le retrouver. Le premier se trouve à l'Ambrosienne à Milan.

Léonard Willems.

Valère André (1623). *Bibliotheca belgica*, recopié littéralement par Sweertius, Foppens, etc.

POMERIO (Henri DE ou A), VANDEN BOGAERDE ou BOGAERTS, écrivain ecclésiastique, né à Louvain vers 1382, mort à Sept-Fontaines, le 10 juin 1469. Il obtint le grade de maître ès arts dans l'université de sa ville natale probablement *honoris causa*. Dans sa jeunesse, il ouvrit à Bruxelles une école élémentaire pour les séculiers, puis la transporta à Louvain, où il fut nommé secrétaire du magistrat. Vers l'âge de trente ans, il se retira dans le monastère de Groenendaël, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. En 1421, il fut élu prieur du monastère de Sept-Fontaines, appartenant au même ordre, en remplacement d'Alard de Gueldre. Il gouverna cette maison pendant dix ans. Il séjourna aussi un certain temps dans le monastère de Rouge-Cloître, situé dans la forêt de Soignes comme ceux de Groenendaël et de Sept-Fontaines. En 1431, il fut nommé prieur à Groenendaël; mais, peu après, il fut envoyé chez les religieuses de Sainte-Barbe, à Tirlemont, qu'il dirigea pendant treize ans. Durant son séjour dans ce monastère, il fit construire une nouvelle église. Il résida ensuite pendant quelque temps comme simple religieux à Rouge-Cloître et à Sept-Fontaines. A l'âge de soixante-douze ans, en 1454, il fut de nouveau élu prieur à Sept-Fontaines; mais il ne garda qu'une année cette dignité.

On doit à Henricus a Pomerio plu-

sieurs petits ouvrages, dont quelques-uns sont précieux, par les gravures sur bois qu'ils contiennent, et qui sont au nombre des plus anciennes qui existent en Belgique. Le catalogue le plus complet de ses œuvres nous a été conservé dans un document du xve siècle, intitulé : *Gazophylacium Sognianum, sive historia sacra nemoris Sognia*, écrit par le chanoine Van der Hecken.

Ces ouvrages sont : *Explanatio figuralis super Pater noster descriptio* (*Exercitium super Pater noster*). — *Figuralis expositio super eodem*. — *Expositio figurarum eorumdem*. — *Considerationes IX super eodem*. — *Recapitulatio predictorum per distinctionem*. — *Exercitium caelestis conversationis*. — *Scutum veritatis*. — *Speculum caritatis*. — *Explanatio salutationis angelicae*. — *Spiritualis donatus super Pater noster*. — *Brevis recapitulatio praedictorum*. — *Spirituale Pomerium, cum figuris*. — *Promptuarium spiritualium meditationem*. — *De tribus sertis roseis utrique Johanni convenientibus*. — *De modo dictandi*. — *De modo rithmatizandi*. — *Vita sanctae Katherine*. — *Horae in laudem ejusdem sanctissimae martyris*. — *Questiones ad D. Egidium Carlerium Decanum*. — *Dialogus inter animam et hominem de Passione Domini*. — *De fine Christine van Frankenberghe abbatissae Nyrellensis*. — *De vera pace ad D. Egidium de Berlare canonicum*. — *Tabula super excerptis F.-Jo. Geylens fratris hujus domus*. — *Opusculum tripartitum de originibus monasterii Viridis vallis* (comprenant les Origines, *Vita B. Joannis Rustbrochii* et *Vita fratris Joannis de Leuwis*). — *Planctus super obitu fratris Joannis de Speculo*. — Ces deux derniers ouvrages ont été publiés par Piron dans les *Analecta Bollandiana* IV (1885).

Le plus important des ouvrages de H. a Pomerio est le *Spirituale Pomerium*, sur lequel L. Alvin publia un article important dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* en 1864. Alvin reproduisit plus tard, en partie, le *Spirituale Pomerium* dans les *Documents typographiques et iconographiques de la Bibliothèque royale de Bruxelles*,

no 1. L'Introduction et les notes qui accompagnent cet ouvrage sont très importantes pour la biographie de H. a Pomerio. Le *Spirituale Pomerium* est un manuscrit de la Bibliothèque royale comprenant douze chapitres au commencement desquels « un espace a été réservé pour recevoir la gravure » en taille d'épargne à laquelle le texte « sert d'explication ». Ce sont douze méditations, une pour chaque heure du jour. Ainsi, dit l'auteur, on peut à chaque heure cueillir un fruit de mon verger. C'est un ouvrage tout à fait mystique et assez peu orthodoxe.

A. van Renterghem.

Messenger des sciences historiques, 2^e série, t. XXXIV (1866), p. 284. — Goethals, *Lectures*, t. II, p. 60. — *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, 1864, p. 679. — *Documents typogr. et icon. de la Bibl. royale de Bruxelles*, no 1. — *Analecta Bollandiana*, t. IV (1885), p. 237.

* **POMPE** (*Gautier*), sculpteur, né le 22 novembre 1703 à Lit, dans le Brabant septentrional, non loin de Bois-le-Duc, mort à Anvers, le 6 février 1777. Fils d'Engelbert Pompe et d'Anne Walteri, on ne sait pas exactement à quelle époque il vint se fixer à Anvers, ni sous la direction de quel maître il apprit son art. Quoi qu'il en soit, il se présenta comme membre de la gilde Saint-Luc dès l'âge de vingt cinq ans, et c'est pendant l'exercice 1728 à 1729 qu'il y fut reçu comme franc-maître. Dans le registre de réception, il est qualifié de *meester in 't belthouden*. Plus tard, il accepta à son tour des élèves. Les listes d'entrée de la même corporation mentionnent les noms des jeunes artistes qui se présentèrent à la gilde et qui faisaient partie de son atelier. Ce sont notamment, en 1751, Jacques Tobie; en 1764, Pierre Hinisdael et Pierre Eyckmans; en 1765, Antoine de Smet; en 1766, François Coveliers; en 1770, Jean-François Huybrechts et François Sofflé, et en 1772, Jean-Joseph Feyen. Ses deux fils apprirent aussi la sculpture sous sa direction, et on les vit bientôt s'associer à ses travaux les plus importants.

Gautier Pompe avait épousé en 1736,

en l'église Sainte-Walburge, à Anvers, Christine Baumans, fille de Wirick Baumans. Il mourut, le 6 février 1777, dans sa maison située rue au Fromage. Après sa mort, sa femme alla habiter une propriété de la courte rue de l'Hôpital; elle y décéda, le 9 février 1799, ayant eu onze enfants.

L'œuvre de Pompe est considérable. Sans avoir été doué d'un talent transcendant, il a toutefois fait preuve d'une réelle habileté et d'indéniables qualités artistiques dans ses productions dont la plupart sont consacrées à des sujets religieux. Nombreux sont les statues de saints et surtout les crucifix exécutés par son infatigable ciseau. Chez ses descendants, dans de nombreuses familles anversoises, dans les musées, dans les sacristies de plus d'une église, on conserve des œuvres de ce genre, exécutées surtout en bois de buis. Mais Pompe se consacra encore à des travaux plus importants. Il exécuta en 1731, pour l'église du couvent des Brigittines, à Hoboken, un tabernacle surmonté d'un pélican symbolique et un groupe représentant l'apparition de Notre-Seigneur à sainte Brigitte. Ces œuvres d'art ornent actuellement l'église de Linth (Anvers). L'église de son village natal, Lit, possède également plusieurs de ses œuvres, notamment deux statues de la Vierge et de saint Joseph, placées aux côtés du maître autel (1737), deux autres statues consacrées aux mêmes sujets (1761), plus une troisième de saint Lambert. Il est aussi l'auteur du maître autel de l'église de Turnhout. Ce travail date de 1740. Il représente le Sauveur remettant à saint Pierre les clefs de l'Eglise. Ce groupe principal est complété par des bas-reliefs, par des statues ornant les pilastres et par une importante scène sculptée servant de couronnement. En 1751, il livra à l'église d'Oostmalle (Anvers) une statue de saint Antoine. La même église en possède une seconde de saint Jean Népomucène, exécutée par l'ompe, qui primitivement avait été placée, en 1760, à Anvers, au Canal au-Fromage. L'autel de l'église de Merxem, consacré à saint

Sébastien, est également son œuvre (1766). Une statue de saint Roch, qui avait été faite en 1759 pour surmonter la porte d'entrée de l'hospice Saint-Julien à Anvers, se trouve maintenant en l'église Saint-Jacques. D'autres églises d'Anvers possèdent encore des œuvres sculptées par Pompe : nous citerons un Christ à Saint-Antoine, deux anges à Saint-Laurent, un reliquaire à Saint-Augustin, un trône à la cathédrale. Puis aux environs d'Anvers : l'autel Saint-Pierre à Aerschot, un tableau de fondations à Mortsel, un saint Sébastien avec deux archers à Beveren, une Sainte Famille dans la chapelle de Notre-Dame-aux-Neiges à Contich. Il fit aussi un Christ, pour l'église de Leende (Brabant septentrional), et une Mater dolorosa, ainsi que diverses autres statues pour une église voisine.

Il serait impossible d'énumérer les si nombreux groupes ou statues que Gautier Pompe exécuta en bois, en terre cuite, en pierre ou en ivoire, représentant des sujets mythologiques, des scènes de guerre, ou des objets de piété et qui appartiennent à des particuliers. Quant aux diverses statues qui ornent l'hôtel de ville de Middelbourg et l'église de la Leeuwenstraat à Rotterdam, elles furent sculptées par Pompe avec l'aide de son fils Engelbert.

Il y a lieu de remarquer que Pompe et ses fils prirent plus d'une fois part, pendant les hivers rigoureux, à ces concours qui eurent tant de succès à Anvers et pour lesquels ils modelèrent des statues de neige, principalement en 1772.

Fernand Donnet.

P. Visschers, *Walther Pompe en zyne twee zonen Pauwel en Englebert, beeldhouwers der XVIII^e eeuw.* — J. Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters.* — Chev. Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges.* — Rombouts et Van Lierus, *De Liggeren der Sint-Lucas gilde.* — *De vlaamsche school.* Années 1858 et 1878. — J.-B. Vander Straelen, *Jaerboek der gilde van Sint-Lucas.*

POMPE (*Jean-Baptiste-Engelbert*), sculpteur, né à Anvers, le 18 décembre 1743 et baptisé le même jour en l'église

Sainte-Walburge, mort à Anvers, le 1^{er} novembre 1810. Fils de Gautier Pompe et de Christine Baumans, il fit son éducation artistique à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, où l'on relève son nom sur les listes d'élèves qui obtinrent des prix depuis 1768 jusqu'en 1776. Il travailla ensuite sous la direction de son père et il coopéra à l'exécution de plusieurs travaux, notamment des statues de l'hôtel de ville de Middelbourg et de l'église de la Leeuwenstraat à Rotterdam. Il travailla également, avec son père et son frère Paul-Martin, à l'édification des statues de neige pendant l'hiver de 1772. Il se maria en l'église Notre-Dame, à Anvers, le 25 juillet 1780, avec Jeanne-Catherine Somers, native de Borsbeek. De cette union naquirent six enfants, dont la descendance subsiste encore.

Les œuvres dues au ciseau de Pompe sont nombreuses et se rapportent à tous les genres. Il s'appliqua surtout aux sujets religieux ou mythologiques qu'il exécuta en bois, en ivoire, en terre cuite ou en marbre. Un assez bon nombre de ces sculptures ont été conservées jusqu'aujourd'hui, surtout chez des particuliers. L'église Saint-Antoine, à Anvers, possède encore de lui un Christ en ivoire. L'évêque d'Anvers, Mgr de Nélis, le protégea fortement ; il exécuta plusieurs œuvres pour ce prélat, notamment un buste en marbre. Jean-Baptiste Pompe dessinait également, et il existe encore de lui, dans plusieurs livres d'or de confréries, des pages exécutées à la plume.

Fernand Donnet.

Mêmes sources que pour l'article précédent.

POMPE (*Paul-Martin*), sculpteur, né à Anvers, le 24 avril 1742, y décédé le 4 mai 1822. Quatrième enfant de Gautier Pompe et de Christine Baumans, il exerça diverses professions en apparence peu compatibles. C'est ainsi que dans des actes officiels il est qualifié d'apprenteur de soie et bientôt de caba- retier. Ces occupations si peu artistiques ne l'empêchèrent pas d'étudier la sculpture sous la direction de son

père et d'acquérir même certaine notoriété. Il épousa en premières noces, en l'église Saint-Georges, à Anvers, Marie-Catherine Bosschaert, qui mourut le 23 octobre 1801, délaissant quatre enfants. L'artiste se remaria en 1805 avec Anne Hantendireck, qui lui donna encore quatre enfants. Il aida plus d'une fois son père dans l'exécution de l'un ou l'autre de ses travaux et exécuta également plusieurs statues religieuses. C'est lui qui fut chargé, en 1814, lors du rétablissement des croix et statues religieuses dans les rues d'Anvers, de restaurer celles qui avaient été détériorées pendant la période d'occupation française. D'accord avec son père et son frère Englebert, il prit part au concours qui eut lieu pendant l'hiver de l'année 1772 pour l'érection de statues de neige dans les rues et places publiques d'Anvers.

Fernand Donnet.

Mêmes sources que pour Gautier Pompe.

POMREUX DU SART (*Eustache DE*), poète latin, né et baptisé à Sart-la-Bruyère (Hainaut), le 23 mars 1604, mort à l'abbaye de Parc près de Louvain, le 27 avril 1665. Peerlkamp lui donne le nom d'Omreux du Sart et le dit de Mons, mais Paquot l'appelle de Pomreux du Sart, et c'est en effet le nom que portent ses œuvres. Le registre des naissances de l'année 1604 n'existe plus à Sart-la-Bruyère, mais la date du baptême d'Eustache de Pomreux du Sart a été donnée par l'abbé de Parc à Paquot. De Pomreux prit l'habit de l'ordre de Prémontré à l'abbaye de Parc, le 24 décembre 1626. Il y prononça ses vœux le lendemain de l'Épiphanie 1629, et fut ordonné prêtre le 21 décembre 1630. Quelque temps après, il reçut le grade de bachelier en théologie à l'université de Louvain. En mars 1636, il passa au château de Tervueren avec le titre de chapelain royal. Mais il quitta bientôt ces fonctions, ayant été nommé, le 27 novembre de la même année, à la cure de Wackerseel, à deux lieues de Louvain. Il gouverna cette paroisse plus de vingt-huit

ans, et se retira à l'abbaye de Parc où une fièvre l'enleva dans sa soixante-deuxième année.

Eustache de Pomreux du Sart a publié un grand nombre de pièces de circonstance. Il n'y a que deux de ses ouvrages qui dépassent quarante pages. L'un contient des méditations sur la mort. L'autre est un poème qui célèbre les vertus du bienheureux Godefroid, comte de Cappenberg, lequel abandonna le monde avec sa femme et son frère pour entrer dans l'ordre de Prémontré. De Pomreux y a donné la preuve d'un talent médiocre. « Ce religieux », dit Paquot, « avoit une grande facilité à faire des vers latins, et il y employa une partie considérable de son tems. Il étoit naturellement enjoué, et se voyant enrôlé dans un ordre qui n'est pas spécialement consacré à la mortification, il ne crut pas que ses vœux lui interdissent les conversations agréables et les divertissemens honnêtes ». Il en résulta des plaintes de la part de confrères mal disposés envers lui, et ces plaintes furent enregistrées par le secrétaire de l'abbaye de Parc.

Voici le relevé des publications d'Eustache de Pomreux du Sart : 1. *Pastor bonus, sive boni curati dotes, aliquot elegiis, ac brevibus rhythmis gallicis et flandricis, summatim adumbratæ, argumentis et Pagina sacra sumptis; in annua congregatione pastorum cænobii Parcensis, quorum breve, coronidis loco, ponitur encomium.* Louvain, 1633; in-4°, 16 p. — 2. *Mausolæum parentale piis Manibus R. D. Johannis Drusii, S. theologi licentiati, abbatibus Parcensis, ordinis præmonstratensis, vicarii reverendissimi generalis, ac visitoris per Brabantiam et Frisiam, viri æterna memoria dignissimi; erectum stylo F. Eustachii de Pomreux du Sart.* Louvain, Bernardin Maes, 1635; in-12, 16 p. — 3. *Declamatio gratulatoria reverendo admodum Domino D. Joanni Masio, lovaniensi, S. theologi licentiato, canonico ecclesiæ Parcensis, ordinis præmonstratensis, cum ejusdem monasterii abbas meritissimus inauguraretur.* Louvain, Corn. Cænes-

tenius, 1635; in-12, 6 p. Poème en vers de différentes mesures. — 4. *Histoire de S. Hubert, prince d'Aquitaine, dernier évêque de Maestricht et de Tongres, premier évêque, fondateur et prince de Liège. Avec quelques-uns de ses miracles, etc.* (Louvain, Bernardin Maes, 1640; in-12, 21 p. — 5. *Θαναθόσκεψις sive varia consideratio de morte, elegiis explicata, argumentis e sacra Pagina desumptis.* Louvain, Everard de Witte, 1641; in-12, 67 p. — 6. *Σταυροεκκλησιαστικῆς sive septem verba Christi in Cruce prolata.* Louvain, Bernardin Maes, 1642; in-12, VIII-36 p. — 7 et 8. *Amplissimis atque admodum reverendis DD. ac PP. abbatibus, nec non venerandis dominis præpositis, prioribus, ac pastoribus, canonicis præmonstratensis provincie Brabantie, in Parco capitulariter congregatis, Etologicon.* Louvain, Bernardin Maes, 1656; in-12. C'est une pièce de quatre-vingt-quatorze vers hexamètres. A la suite : *Eisdem Propempticon*, en seize distiques. — 9. *Godefridiados, sive de vita B. Godefridi ex comite Cappenbergensi, trium ordinis præmonstratensis cænobiorum fundatoris, ac ejusdem in Cappenberg canonici, libri sex.*

Addita S. Norberti catastrophe. Louvain, Georg. Lipsius, 1662; petit in-12, 144 p. — 10. *Admodum reverendo et amplissimo Domino D. ac Patri Joanni Masio, canonicorum Parcensium ordinis præmonstr., abbati dignissimo, cum eandem ecclesiam ambitu pulcherrimo adornasset.* (In-folio.) Pièce de trente-six hexamètres, qui est insérée dans le *Summaria chronologia insignis ecclesie Parcensis* de Libert de Paep (Louvain, P. Sassenus, 1662), p. 440-449, avec quarante-deux distiques retraçant la vie de saint Norbert. Ces distiques, qui se voyaient sur les vitres de l'abbaye de Parc, sont signés : *Paxit F. Eustachius de Pomreux du Sart can. et sac. supradictæ eccl., pastor in Wackerseel.* On y rencontre les mêmes défauts que dans les autres œuvres de l'auteur : manque de goût, profusion de tautologies, de mauvaises antithèses et de jeux de mots.

Léopold Devillers.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, t. III, p. 285. — Peerlkamp, *Liber de vita, doctrina et facultate Nederlandorum qui carmina latina composuerunt* (Harlem, 1838), p. 409. — Lecouvet, *Hannonia poetica*, p. 465.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE DIX-SEPTIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

A COLLE MEDIO (Petrus). Voir *Pierre de Colmieux*.
AERT IN DEN MEYNAERT. Voir *Phalèse* (Arnould).
ALSACE (Philippe d'). Voir *Philippe*.
AMALFI (duc d'). Voir *Piccolomini* (Octave), duc d'Amalfi.
ANJOU (duc d'). Voir *Philippe V d'Espagne*, duc d'Anjou.
A POM RIO (Henri). Voir *Pomerio* (Henri de).
ARAGON (Octave Piccolomini d'). Voir *Piccolomini* (Octave).
ASPELT (Pierre d'). Voir *Pierre d'Aspell*.
ASPERE (Pierre d'). Voir *Pierre d'Aspere*.
ASPEREN (Philippe de Boulaere, seigneur d'). Voir *Philippe de Boulaere*.
AUDENAROE (Pierre d'). Voir *Pierre d'Audenarde*.
AUTRICHE (Philippe d'). Voir *Philippe d'Autriche*.
AXEL (Philippe d'). Voir *Philippe d'Axel*.

B

BELLEM (M^{me} de). Voir *Pinaut* (Jeanne).
BIRBAUM (Henri von dem). Voir *Piro* (Henricus de).
BOGAERDE (Henri Vanden) ou BOGAERTS. Voir *Pomerio* (Henri de),

BOONE (Pierre). Voir *Pietrobono*.
BOULAERE (Philippe de). Voir *Philippe de Boulaere*.
BOURGOGNE (Philippe de). Voir *Philippe de Bourgogne*.
BRABANT (Philippe, duc de). Voir *Philippe de Saint-Pol*, duc de Brabant.
BRUNONIS (Henricus). Voir *Piro* (Henricus de).
BRUGES (Pierre de). Voir *Pierre de Bruges*.

C

CAMPSON (Pierre). Voir *Philicinus* (Pierre).
CANTECROIX (Thomas Perrenot, comte de). Voir *Perrenot* (Thomas).
CASAQUY (Ferdinand-Joseph Poncin de). Voir *Poncin* (Ferdinand-Joseph).
CESENATICO (le baron de). Voir *Pirquet* (Pierre-Martin).
CHAMPAGNEY (Frédéric Perrenot, seigneur de). Voir *Perrenot* (Frédéric).
CHANTONAY (Thomas Perrenot, seigneur de). Voir *Perrenot* (Thomas).
COLMIEUX (Pierre de). Voir *Pierre de Colmieux*.
COLONIA (Henricus de). Voir *Piro* (Henricus de).

D

DES DUNES (Pierre). Voir *Pierre des Dunes*.
DIEU (Pierre de la Mère de). Voir *Pierre de la Mère de Dieu*.

DOCTEUR NOTABLE (Pierre de Lille, dit le).

Voir *Pierre de Lille*.

DOUAL (Pierre ou Perrot de). Voir *Pierre de Douai*.

DU PLOUICH (Vaast). Voir *Plouich* (Vaast de).

DU PLOUY (Philippe). Voir *Plouy* (Philippe de).

DUSART (Eustache de Pomreux). Voir *Pomreux du Sart* (Eustache de).

E

ESPAGNE (Philippe d'). Voir *Philippe II*, roi d'Espagne.

F

FLANDRE (Philippe de). Voir *Philippe de Flandre*.

FLANDRE (Philippine de). Voir *Philippine de Flandre*.

FOREST (Pierre de). Voir *Pierre de Forest*.

G

GAMANT (Hippolyte Petipas, seigneur de). Voir *Petipas* (Hippolyte).

GAND (Philippe de). Voir *Philippe Mus de Gand*.

GAND (Pierre de). Voir *Pierre de Gand*.

GANTE (Pedro de). Voir *Pierre de Gand*.

GEMBLOUX (Pierquin de). Voir *Pierquin* (Claude-Charles).

H

HAINAUT (Philippine de). Voir *Philippine de Hainaut*.

HARVENGT (Philippe de). Voir *Philippe de Harvengt*.

HENRI A POMERIO. Voir *Pomério* (Henri de ou a).

HENRI VAN DEM BIRBAUM. Voir *Piro* (Henricus de).

HENRICUS BRUNONIS. Voir *Piro* (Henricus de).

HENRICUS DE COLONIA. Voir *Piro* (Henricus de).

HENRICUS DE PIRO. Voir *Piro* (Henricus de).

HERENTHALS (Pierre de). Voir *Pierre de Herenthals*.

I

IERSELE (Pierre van). Voir *Pierre van Iersele*.

L

LACU (Robert de). Voir *Poele* (Robert vande).

LA GAI DE (Isani de). Voir *Pisani de la Gaude*.

LA RUE (Jean de). Voir *Pléa de Senzeille* (Jean de).

L'AUMONE (Philippe, abbé de). Voir *Philippe*.

LE PEINTRE (Pierre). Voir *Pierre le Peintre*.

L'ERMITE (Pierre). Voir *Pierre l'Ermite*.

LEVIS-MIREPOIX (Pierre de). Voir *Pierre de Lévis-Mirepoix*.

LILLE (Pierre de). Voir *Pierre de Lille*.

LIMBOURG (Pol de). Voir *Pol de Limbourg*.

LORETTE (comte de). Voir *Philippe de Flandre*, comte de Lorette.

LUXEMBOURG (Philippine de). Voir *Philippine de Luxembourg*.

M

MALDEGHEM (Philippe de). Voir *Philippe de Maldeghe*.

MALINES (Pierre de). Voir *Pierre de Malines*.

MALLEUS (Petrus). Voir *Pien* (Ignace).

MALOUEL (Pol). Voir *Pol de Limbourg*.

MANUEL (Pol). Voir *Pol de Limbourg*.

MARDAEA (Pierre-Martin Pirquet, dit de). Voir *Pirquet* (Pierre-Martin).

MÈRE DE DIEU (Pierre de la). Voir *Pierre de la Mère de Dieu*.

MIREPOIX (Pierre de Lévis-). Voir *Pierre de Lévis-Mirepoix*.

MONTAGNE (Mathien). Voir *Plattenberg*.

MURA (Pierre de). Voir *Pierre de Gand*.

MUS (Philippe). Voir *Philippe Mus*.

MUSCHE (Philippe). Voir *Philippe Mus* ou *Musche*.

MUSIUS (Philippe). Voir *Philippe Mus* (Musius).

N

NAMUR (Philippe de). Voir *Philippe de Namur*.

O

OLMEN (Eugène-Joseph-Charles-Gilain-Hubert d'), baron de Poederlé. Voir *Poederlé*.

OLMEN (Pierre van). Voir *Pierre de Wervicq*.

OMMA (Gilles). Voir *Periander*.

OMREUX DU SART (Eustache). Voir *Pomreux du Sart*.

P

PAEP THOEN ou THUENIS. Voir *Phaliesen* (Antoine vander).

- PEDRO DE GANTE. Voir *Pierre de Gand*.
 PEHORNE (Hans). Voir *Perhoner*.
 PEIT (Jacques ou Coppin). Voir *Peyt* (Jacques ou Coppin).
 PERCLAES (Nicolas). — T. XVII, col. 4.
 PERDAENS (Corneille). — T. XVII, col. 4-2.
 PEROU (Benoît) ou Benedictus Perducus. — T. XVII, col. 2-3.
 PERDU (Corneille) ou PERDUCIUS. — T. XVII, col. 3-4.
 PERDUCIUS (Benedictus). Voir *Perdu* (Benoît).
 PERDUCIUS (Corneille). Voir *Perdu*.
 PERDUYN (Ghislain). — T. XVII, col. 4-6.
 PEREMANS (Catherine), PERREMANS ou PEY-REMANs. — T. XVII, col. 6.
 PERES (Gilles-Emmanuel). — T. XVII, col. 6-11.
 PEREZ (Antoine). — T. XVII, col. 11-12.
 PEREZ (Henri) ou PERIS. — T. XVII, col. 12-13.
 PEREZ (Marc). — T. XVII, col. 13-15.
 PERGAME\I (François). — T. XVII, col. 13-16.
 PERHONER (Ferdinand). — T. XVII, col. 16.
 PERI (François). — T. XVII, col. 16-17.
 PERIANDER (Gilles). — T. XVII, col. 17-19.
 PERIER (Frédéric). — T. XVII, col. 19-20.
 PÉRIER (Jean). — T. XVII, col. 20-21.
 PERIL (Robert). — T. XVII, col. 21-23.
 PÉRIN (Camille-Firmin-Antoine). — T. XVII, col. 23-26.
 PÉRIN (Charles-Henri). — T. XVII, col. 26-27.
 PERI\ (Jean-François). — T. XVII, col. 27-28.
 PERIS (Henri). Voir *Perez* (Henri).
 PERLAU (Joseph). — T. XVII, col. 29.
 PERNEEL (Jean). — T. XVII, col. 29-31.
 PERPETE (Saint) ou PERPETUUS. — T. XVII, col. 32-33.
 PERPETUUS (Saint). Voir *Perpète* (Saint).
 PERRE (Chrétien Vanden). — T. XVII, col. 33-34.
 PERRE (Gautier ou Wauter Vande). — T. XVII, col. 34-35.
 PERRE (Jean Vanden), graveur de médailles. — T. XVII, col. 35-39.
 PERRE (Jean Vanden), peintre. — T. XVII, col. 39-40.
 PERRE (Jean Vande), écrivain ecclésiastique. — T. XVII, col. 40.
 PERRE (Michel Vanden). — T. XVII, col. 40-41.
 PERRE (Nicolas Vanden). — T. XVII, col. 41.
 PERRE (Pierre Vanden). — T. XVII, col. 41-43.
 PERREAU (Antoine - Charles - François - Théodore). — T. XVII, col. 43-46.
 PERRÉMANS (Catherine). Voir *Peremans* (Catherine).
 PERRE\OT (Frédéric), seigneur de Champagney, baron de Renaix. — T. XVII, col. 46-58.
 PERRENOT (Thomas), comte de Cantecroix, seigneur de Chantonay. — T. XVII, col. 59-63.
 PERRET (Clément). — T. XVII, col. 63-65.
 PERRET (Etienne). — T. XVII, col. 65-68.
 PERRET (Pierre). — T. XVII, col. 68-72.
 PERROT DE DOUAI. Voir *Pierre de Douai*.
 PERROT (Henri-Edouard). — T. XVII, col. 72-75.
 PERSIN (Paul). — T. XVII, col. 75-77.
 PERSIN (Theresa). — T. XVII, col. 77.
 PERSYN (Jean). — T. XVII, col. 77-79.
 PERSYN (Robert). — T. XVII, col. 79-80.
 PERUET (Simon-Joseph) ou PERUEZ. — T. XVII, col. 80-81.
 PERUEZ (Simon-Joseph). Voir *Pruet* (Simon-Joseph).
 PERYE (Jean). — T. XVII, col. 81-83.
 PESCHER (François). — T. XVII, col. 83-84.
 PESEER (Denis). — T. XVII, col. 86.
 PESEER (François). — T. XVII, col. 85.
 PESSER (Pierre). — T. XVII, col. 84-86.
 PESTIAUX (Victorien-Joachim). — T. XVII, col. 86-90.
 PESTINIEN (Jean de) ou de PRESTINIEN. — T. XVII, col. 91.
 PETEGHEM (Gilles-François van). — T. XVII, col. 92-93.
 PETEGHEM (Lambert-Benoît van). — T. XVII, col. 92-93.
 PETEGHEM (Lambert-Corneille van). — T. XVII, col. 93.
 PETEGHEM (Maximilien van). — T. XVII, col. 94.
 PETEGHEM (Pierre van). — T. XVII, col. 91-92.
 PETEGHEM (Pierre-Charles van). — T. XVII, col. 93-94.
 PETEGHEM (Pierre-François van). — T. XVII, col. 93.
 PETERINCK (François-Joseph). — T. XVII, col. 94-98.
 PETERS-VAUST (Gilles-Pascal Napoléon). — T. XVII, col. 98-99.
 PETERS (Jean-Jacques). — T. XVII, col. 99-100.
 PETERSHEIM (Henri de) ou de PIETERSHEIM. — T. XVII, col. 100-101.
 PETIPAS (Hippolyte), seigneur de Gamant. — T. XVII, col. 101.
 PETIT (Antoine). — T. XVII, col. 120.
 PETIT (Charles-Jean-Baptiste-Desiré). — T. XVII, col. 101-102.
 PETIT (Jean-François). — T. XVII, col. 102.
 PETIT (Jean-Théodore). — T. XVII, col. 102-105.
 PETIT (Jean-Vincent). — T. XVII, col. 106.
 PETIT (Louis), philanthrope. — T. XVII, col. 106-107.

PETIT (Louis), sculpteur. — T. XVII, col. 121.
 PETIT (Louis-Alphonse-Joseph). — T. XVII, col. 107-109.
 PETIT (Louis-Joseph). — T. XVII, col. 109-112.
 PETIT (Louis-Marie-Joseph). — T. XVII, col. 112-114.
 PETIT (Luc). — T. XVII, col. 121-122.
 PETIT (Marie-Caroline-Sylvie) plus tard PETY de Thozée. — T. XVII, col. 114-116.
 PETIT (Philippe). — T. XVII, col. 116-117.
 PETIT (Pierre). — T. XVII, col. 118.
 PETIT (Sébastien) ou PETYT. — T. XVII, col. 118-120.
 PETIT (Théodore-Augustin-Joseph). — T. XVII, col. 103.
 PETITHAN (François). — T. XVII, col. 122-125.
 PETRI (Jean). — T. XVII, col. 123.
 PETRI (Judocus). Voir *Pierre* (Josse).
 PETRI (Pietro de). — T. XVII, col. 126.
 PETRODENSIS (Daniel). — T. XVII, col. 126-127.
 PETRUS A COLLE MEDIO. Voir *Pierre de Colmieux*.
 PETRUS MALLEUS. Voir *Pien* (Ignace).
 PETRUS PICTOR. Voir *Pierre le Peintre*.
 PETRY (Pierre-Antoine-Joseph). — T. XVII, col. 127-131.
 PETY DE THOZÉE (Marie-Caroline-Sylvie). Voir *Petit* (Marie-Caroline-Sylvie).
 PETYT (Edmond-Bernard). — T. XVII, col. 131.
 PETYT (Jacques). — T. XVII, col. 131-132.
 PETYT (Sébastien). Voir *Petit* (Sébastien).
 PEUPLUS (Ambroise). — T. XVII, col. 133.
 PEURETTE (Pierre-Joseph). — T. XVII, col. 133-135.
 PEVERNAGE (André), compositeur de musique. — T. XVII, col. 136-143.
 PEVERNAGE (André), écrivain ecclésiastique. — T. XVII, col. 143-144.
 PEYP (Corneille), PYP ou PYPE. — T. XVII, col. 145.
 PEYREMAN (Catherine). Voir *Peremans* (Catherine).
 PEYS (Adrien). — T. XVII, col. 143-147.
 PEYT (Jacques ou Coppin) ou PEIT. — T. XVII, col. 147-148.
 PFEFFER (Simon-Frédéric-Xavier). — T. XVII, col. 148-149.
 PFEIFFER (François-Joseph). — T. XVII, col. 149-150.
 PFORTZHEIM (Philippe-Charles de). — T. XVII, col. 150-151.
 PFUNDER (Jacobus). Voir *Poindre* (Jacques de).
 PHALISE (Arnould) ou Vander PHALISEN surnommé AERT in den Meynaert. — T. XVII, col. 151-152.

PHALESE (Hubert) ou PHALESIUS. — T. XVII, col. 152-154.
 PHALESE (Pierre), Vander PHALIEZEN, Vander PHALISEN ou Vander PHALYZEN, en latin PHALISIUS. — T. XVII, col. 154-157.
 PHALESIUS (Hubert). Voir *Phalèse* (Hubert).
 PHALIESEN (Antoine Vander). — T. XVII, col. 157-158.
 PHALIEZEN (Pierre Vander). Voir *Phalèse* (Pierre).
 PHALISEN (Arnould Vander). Voir *Phalèse* (Arnould).
 PHALISEN (Pierre Vander). Voir *Phalèse* (Pierre).
 PHALISIUS (Pierre). Voir *Phalèse* (Pierre).
 PHALYZEN (Pierre Vander). Voir *Phalèse* (Pierre).
 PHARAÏLDE (Sainte). — T. XVII, col. 158-159.
 PHILENUS (Henri). — T. XVII, col. 159-160.
 PHILICINUS (Pierre) ou CAMPSON. — T. XVII, col. 160-161.
 PHILIPKIN (Emile). — T. XVII, col. 161.
 PHILIPPART (Aimé). — T. XVII, col. 161-163.
 PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre. — T. XVII, col. 163-176.
 PHILIPPE, ABRE DE L'AUMONE, archidiacre de Liège. — T. XVII, col. 176-178.
 PHILIPPE d'Autriche, dit le Beau. — T. XVII, col. 178-200.
 PHILIPPE D'AXEL. — T. XVII, col. 200.
 PHILIPPE DE BOULAERE, seigneur d'Asperen. — T. XVII, col. 200-201.
 PHILIPPE DE BOURGOGNE, dit le Hardi. — T. XVII, col. 201-220.
 PHILIPPE DE BOURGOGNE, dit le Bon ou l'Asseuré. — T. XVII, col. 220-250.
 PHILIPPE DE BOURGOGNE, évêque d'Utrecht. — T. XVII, col. 250-254.
 PHILIPPE DE BRABANT. Voir *Philippe de Saint Pol*, duc de Brabant.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne. — T. XVII, col. 254-290.
 PHILIPPE III D'ESPAGNE. — T. XVII, col. 291-296.
 PHILIPPE IV D'ESPAGNE, souverain des Pays-Bas. — T. XVII, col. 296-300.
 PHILIPPE V D'ESPAGNE, duc d'Anjou. — T. XVII, col. 300-307.
 PHILIPPE DE FLANDRE, comte de Thiette et de Lorette. — T. XVII, col. 308-310.
 PHILIPPE DE GAND. Voir *Philippe Mus de Gand*.
 PHILIPPE DE HARVENGT. — T. XVII, col. 310-313.
 PHILIPPE DE LIÈGE, archidiacre. Voir *Philippe, abbé de l'Aumône*.

- PHILIPPE DE MALDEGHEM, homme de guerre. — T. XVII, col. 314.
- PHILIPPE DE MALDEGHEM, homme de guerre et diplomate. — T. XVII, col. 314-315.
- PHILIPPE MUS ou MUSCHE (Musius) de Gand. — T. XVII, col. 315-316.
- PHILIPPE 1^{er}, DE NAMUR, dit le Noble. — T. XVII, col. 316-319.
- PHILIPPE II DE NAMUR, dit à la Lèvre. — T. XVII, col. 319-320.
- PHILIPPE III DE NAMUR. — T. XVII, col. 320-321.
- PHILIPPE DE SAINT-POL, duc de Brabant. — T. XVII, col. 321-324.
- PHILIPPE, comte de Vianden. — T. XVII, col. 324-325.
- PHILIPPE, comte de Vianden. — T. XVII, col. 326.
- PHILIPPE L'ASSEURÉ. Voir *Philippe de Bourgogne*, dit le Bon ou l'Assuré.
- PHILIPPE LE BEAU. Voir *Philippe d'Autriche*.
- PHILIPPE LE BON. Voir *Philippe de Bourgogne*, dit le Bon.
- PHILIPPE LE HARDI. Voir *Philippe de Bourgogne*, dit le Hardi.
- PHILIPPE A LA LÈVRE. Voir *Philippe II de Namur*, dit à la Lèvre.
- PHILIPPE LE NOBLE. Voir *Philippe 1^{er} de Namur*, dit le Noble.
- PHILIPPE (Jean). — T. XVII, col. 326-327.
- PHILIPPE (Jean-Baptiste Stercq, en religion le père). — T. XVII, col. 327-331.
- PHILIPPE (Paul). — T. XVII, col. 331.
- PHILIPPE (Robert). — T. XVII, col. 331-333.
- PHILIPPI (François). — T. XVII, col. 334-335.
- PHILIPPI (Guillaume). — T. XVII, col. 335-338.
- PHILIPPI (Henri). — T. XVII, col. 338-345.
- PHILIPPI (Pierre). Voir *Philips* (Pierre).
- PHILIPPINE DE FLANDRE. — T. XVII, col. 346-348.
- PHILIPPINE DE HAINAUT. — T. XVII, col. 348-351.
- PHILIPPINE DE LUXEMBOURG. — T. XVII, col. 351-355.
- PHILIPPON (Charles-Henri). — T. XVII, col. 355-357.
- PHILIPS (Pierre) ou PHILIPPI. — T. XVII, col. 358-363.
- PHILIPS (Charles-Victor-Joseph). — T. XVII, col. 363-367.
- PHILIPS (Thomas). — T. XVII, col. 368.
- PIAT (Saint), PIATUS ou PIATON. — T. XVII, col. 368-369.
- PIAZZA (Jules). — T. XVII, col. 369-470.
- PICARD (Abraham-Adolphe). — T. XVII, col. 370-375.
- PICARD (François-David). — T. XVII, col. 375-376.
- PICARD (Jean-Baptiste). — T. XVII, col. 376-377.
- PICAVET (J.-J.). — T. XVII, col. 377.
- PICCOLOMINI (Octave), d'Aragon, duc d'Amalfi. — T. XVII, col. 378-384.
- PICKARD (Jean). — T. XVII, col. 384-386.
- PICQ (Géry). — T. XVII, col. 386-389.
- PICQUE (Charles). — T. XVII, col. 389-390.
- PICQUERI (François). — T. XVII, col. 390-391.
- PICQUET (Charles-Adolphe). — T. XVII, col. 391-392.
- PICQUET (Ubalde-Joseph). — T. XVII, col. 392-393.
- PICTOR (Petrus). Voir *Pierre le Peintre*.
- PIEDT (Bandouin Vander). Voir *Piet* (Bandouin Vander).
- PIEDT (Liévin Vander). Voir *Piet* (Liévin Vander).
- PIELTAÏN (Dieudonné-Paschal). — T. XVII, col. 393-394.
- PIÉMONT (Jean-François). — T. XVII, col. 394.
- PIEN (Ignace) ou PETRUS MALLEUS. — T. XVII, col. 395-396.
- PIEN (Jean) ou PINIUS. — T. XVII, col. 396-397.
- PIENS (Félix-Martin). — T. XVII, col. 397-399.
- PIÈRA (Grégoire). — T. XVII, col. 399-400.
- PIERAERTS (Constantin-F.-J.). — T. XVII, col. 400-402.
- PIERARD (Aristide-Edmond). — T. XVII, col. 402-405.
- PIERARD ou PIERROT. — T. XVII, col. 405-406.
- PIÉRAÏT (Adolphe). — T. XVII, col. 406-407.
- PIERCOT (Guillaume-Ferdinand-Joseph). — T. XVII, col. 408-416.
- PIERETS (Pierre-André-Joseph). — T. XVII, col. 416-417.
- PIERON (Gustave-Louis-Marie). — T. XVII, col. 417-418.
- PIERQUIN (Claude-Charles), dit Pierquin de Gembloux. — T. XVII, col. 418-421.
- PIERRE D'ASPELT. — T. XVII, col. 421-428.
- PIERRE D'ASPERE. — T. XVII, col. 428.
- PIERRE D'AUDENARDE. — T. XVII, col. 428-429.
- PIERRE DE BRUGES. — T. XVII, col. 430.
- PIERRE DE COLMIEUX ou PETRUS A COLLE MEDIO. — T. XVII, col. 430-431.
- PIERRE DE DOUAI ou PERROT DE DOUAI. — T. XVII, col. 431-432.

- PIERRE DES DUNES. — T. XVII, col. 433-435.
 PIERRE L'ERMITE. — T. XVII, col. 435-442.
 PIERRE DE FOREST. — T. XVII, col. 442.
 PIERRE DE GAND, trouvère. — T. XVII, col. 442-443.
 PIERRE DE GAND ou PEDRO DE GANTE, missionnaire. — T. XVII, col. 443.
 PIERRE DE GAND ou DE MURA (le Fr.). — T. XVII, col. 443-457.
 PIERRE DE HERENTHALS. — T. XVII, col. 458-460.
 PIERRE VAN IERSELE. — T. XVII, col. 461.
 PIERRE DE LEVIS-MIREPOIX. — T. XVII, col. 461-464.
 PIERRE DE LILLE, dit le Docteur notable. — T. XVII, col. 464-465.
 PIERRE DE MALINES. — T. XVII, col. 465-466.
 PIERRE DE LA MÈRE DE DIEU. — T. XVII, col. 466.
 PIERRE DE MURA. Voir *Pierre de Gand*.
 PIERRE VAN OLMEN. Voir *Pierre de Wervicq*.
 PIERRE LE PEINTRE ou PETRUS PICTOR. — T. XVII, col. 466-470.
 PIERRE DE SAINT-TROND. — T. XVII, col. 470-471.
 PIERRE DE WERVICQ ou PIERRE VAN OLMEN. — T. XVII, col. 474-472.
 PIERRE (Augustin-Joseph). — T. XVII, col. 472-473.
 PIERRE (Josse) ou plutôt PIETERS, en latin Judocus PETRI. — T. XVII, col. 473-474.
 PIERRET (Jean-François). — T. XVII, col. 474-476.
 PIERROT. Voir *Piérard*.
 PIERS DE RAVESCHOOT (Philippe-Joseph). — T. XVII, col. 476-477.
 PIERSSENE (Jérémie) en latin PIERSSENÆUS. — T. XVII, col. 477-483.
 PIESPORIUS (Théodore). — T. XVII, col. 483-484.
 PIET Baudouin vander) ou VANDER PIEDT. — T. XVII, col. 484-485.
 PIET (Liévin Vander) ou PIEDT. — T. XVII, col. 485-486.
 PIETERS (Charles-Joseph). — T. XVII, col. 486-488.
 PIETERS (François). — T. XVII, col. 488-489.
 PIETERS (Jacques). — T. XVII, col. 489.
 PIETERS (Jean). — T. XVII, col. 489-490.
 PIETERS (Jean-Pierre). — T. XVII, col. 490-491.
 PIETERS (Josse), imprimeur. Voir *Pierre* (Josse).
 PIETERS (Josse), vice-amiral. — T. XVII, col. 492-495.
 PIETERS (Pierre). — T. XVII, col. 493-495.
 PIET-ER-HEIM (Henri de). Voir *Petersheim* (Henri de).
 PIETERSZ (Adrien). — T. XVII, col. 495-496.
 PIETERSZ (Jean-Baptiste). — T. XVII, col. 496-497.
 PIÉTIN (François). — T. XVII, col. 497-499.
 PIETKIN (Lambert). — T. XVII, col. 499-500.
 PIETROBONO ou PIERRE BOONE. — T. XVII, col. 500-501.
 PIGHIUS (Etienne-Winand), ou WYNANTS. — T. XVII, col. 501-509.
 PIGNEWART (Jean). — T. XVII, col. 509-511.
 PIJART (Pierre). — T. XVII, col. 511-512.
 PILAVAIN (Jacques). — T. XVII, col. 512-514.
 PILEON. Voir *Pléon*.
 PILEUS (Louis). — T. XVII, col. 514-515.
 PILLAERT (Mathieu) ou PILLART. — T. XVII, col. 515-516.
 PILSEN (François). — T. XVII, col. 516-517.
 PINAROL (Jean). — T. XVII, col. 518.
 PINAUT (Jeanne) ou M^{me} DE BELLEM. — T. XVII, col. 518-520.
 PINCHARE (Pierre). — T. XVII, col. 520-522.
 PINCHART (Alexandre-Joseph). — T. XVII, col. 522-531.
 PINET (Nicolas). — T. XVII, col. 531-532.
 PINGRET (Arnould-Joseph). — T. XVII, col. 532-533.
 PINIUS (Jean). Voir *Pien*.
 PINNEU L (Adam). — T. XVII, col. 533.
 PINNOY (Joseph). — T. XVII, col. 533-534.
 PINSAR (Jacques-Joseph). — T. XVII, col. 534-535.
 PINTAFLOUR (Pierre). — T. XVII, col. 535-548.
 PINTEMONY. — T. XVII, col. 548.
 PIOCH (Auguste-Bienaimé-Désiré). — T. XVII, col. 549.
 PIPELARE (Mathieu), PIPE ou DE PYPE. — T. XVII, col. 549-551.
 PIQUOT (Roland). — T. XVII, col. 554.
 PIRARD, évêque de Liège. — T. XVII, col. 555.
 PIRE (Joseph-François-Antoine). — T. XVII, col. 555-556.
 PIRE (Louis - Alexandre - Henri - Joseph). — T. XVII, col. 556-558.
 PIRE (Jacques). — T. XVII, col. 558-559.
 PIRET (Jean-Joseph). — T. XVII, col. 559-563.
 PIRLOT (Charles-Louis-Joseph). — T. XVII, col. 563-564.
 PIRMEZ (Coraly-Thérèse). — T. XVII, col. 564-565.
 PIRMEZ (Édouard). — T. XVII, col. 565-566.
 PIRMEZ (Eudore). — T. XVII, col. 566-611.
 PIRMEZ (Fernand). — T. XVII, col. 611-615.

- PIRMEZ²(Jean). — T. XVII, col. 615-619.
 PIRM+Z (Léonard). — T. XVII, col. 619-622.
 PIRM+Z (Octave). — T. XVII, col. 622-637.
 PIRM+Z (Sylvain). — T. XVII, col. 637-641.
 PIRO (Henricus de). HENRI VON DEM BIR-
 BAUM, HENRICUS BRUNONIS ou HENRICUS
 DE COLONIA. — T. XVI, col. 641.
 PIRON (Charles-François-Pierre-Arnould) ou
 PIRON VAN DERTON. — T. XVII, col. 642-
 645.
 PIRON (Constant-Fidèle-Amand). — T. XVI,
 col. 645-647.
 PIRON (François-Philippe-Joseph). — T. XVII,
 col. 647-651.
 PIRONON (Romain-Théodore). — T. XVII,
 col. 651-652.
 PIROTTE (Alexandre - Antoine - Valentin). —
 T. XVII, col. 652-654.
 PIROTTE (Gaspard-Joseph-Lambert). — T. XVII,
 col. 654.
 PIROTTE (Olivier). — T. XVII, col. 654-657.
 PIROUËL (Frédéric). — T. XVII, col. 657-658.
 PIROULLE (François). — T. XVII, col. 658-
 660.
 PIRQUET (Pierre-Martin), dit de Mardaga,
 baron de Cesenatico. — T. XVII, col. 660-
 664.
 PIRSON (Eugène-André). — T. XVII, col. 664-
 665.
 PIRSON (François-Gérard). — T. XVII, col. 665-
 670.
 PIRSON (Victor). — T. XVII, col. 670-671.
 PISANI DE LA GAUDE (Charles - François-
 Joseph). — T. XVII, col. 671-677.
 PISANI (Octave). — T. XVII, col. 677-678.
 PISSON (Jean-Baptiste). — T. XVII, col. 678-
 682.
 PITAU (Jacques) ou PITTAUW. — T. XVII,
 col. 682-685.
 PITAU (Nicolas) ou PITTAUW. — T. XVII,
 col. 685-687.
 PITHOIS (Paul-A.). — T. XVII, col. 687-688.
 PITTAUW (Jacques). Voir *Pitau*.
 PITTAUW (Nicolas) Voir *Pitau*.
 PIZA (Pedro-Francisco de). — T. XVII, col. 688-
 695.
 PIZA (Pierre-François). — T. XVII, col. 695-695.
 PLACENTIUS (Jean). — T. XVII, col. 695-697.
 PLACKER (Chrétien de). — T. XVII, col. 697-
 698.
 PLAËTSEN (Jean-Gilles Vander). — T. XVII,
 col. 698-699.
 PLAËTSEN (Jules-Bernard Vander). — T. XVII,
 col. 699-700.
 PLAINES (Gérard de). — T. XVII, col. 700-702.
 PLAINES (Thomas de). — T. XVII, col. 703-706.
 PLAISANT (Isidore). — T. XVII, col. 706-711.
 PLANCHON (Jean-Baptiste-Luc). — T. XVII,
 col. 711-715.
 PLANCIUS (Pierre), ou PLATEVOET. — T. XVII,
 col. 715-754.
 PLANCKE (Joseph Vander). — T. XVII, col. 754-
 755.
 PLANCKEN (Cornille Vander). — T. XVII,
 col. 755-756.
 PLANCQUAERT (Jules). — T. XVII, col. 756-
 757.
 PLANTE (François). — T. XVII, col. 757-740.
 PLANIN (Christophe). — T. XVII, col. 740-759.
 PLAOL (Pierre). Voir *Playoul*.
 PLAS (Pierre Vander). — T. XVII, col. 760-761.
 PLASSCHAERT (Jean-Baptiste-Joseph-Ghislain).
 — T. XVII, col. 761-764.
 PLATEAU DE SENZEILLE (Jean de) ou DE LA
 RUE. — T. XVII, col. 764-765.
 PLATEANUS (Pierre). — T. XVII, col. 765-767.
 PLATEAU (Antoine). — T. XVII, col. 767-768.
 PLATEAU (Joseph - Antoine - Ferdinand). —
 T. XVII, col. 768-787.
 PLATEAU (Louis) ou PLATEL. — T. XVII,
 col. 788.
 PLATEL (Jacques) ou PLATELIUS. — T. XVII,
 col. 788-790.
 PLATEL (Louis). Voir *Plateau* (Louis).
 PLATEL (Nicolas-Joseph). — T. XVII, col. 790-
 792.
 PLATELIUS (Jacobus). Voir *Platel* (Jacques).
 PLATE MONTAGNE (Mathieu). Voir *Platten-
 berg*.
 PLATEVOET (Pierre). Voir *Plancius* (Pierre).
 PLATTEN (Mathieu van). Voir *Plattenberg*.
 PLATTENBERG (Mathieu van), PLATE MON-
 TAGNE, MONTAIGNE, ou VAN PLATTEN.
 — T. XVI, col. 792-794.
 PLAYOUL (Pierre) ou PLAOL. — T. XVII,
 col. 795-797.
 PLECHEM (Saint). — T. XVII, col. 797-799.
 PLECTRUDE. — T. XVII, col. 799-802.
 PLEKE (François). — T. XVII, col. 802-805.
 PLEMOEN (Lievin). Voir *Plumion*.
 PLEMP (Vopiscus-Fortunatus), connu sous le
 nom de Plempius. — T. XVII, col. 805-806.
 PLEMPIUS (Vopiscus-Fortunatus). Voir *Plemp*.
 PLENEVAUX (Ernest). — T. XVII, col. 806.
 PLENEVAUX (Jean Barthélemi), dit Plenevaux
 le Jeune. — T. XVII, col. 806-807.
 PLENEVAUX (Nicolas), bourgmestre de Liège.
 — T. XVII, col. 806.
 PLENEVAUX (Nicolas), docteur en droit. —
 T. XVII, col. 806.
 PLEON, PILEON ou PLERÉON. — T. XVII,
 col. 807.

PLÉRÉON. Voir *Pléon*.

PLETAÏN (Armand-Hubert-Ghislain). — T. XVII, col. 807-809.

PLETAÏN (Jean-Baptiste). — T. XVII, col. 809.

PLETINCKX (Charles-Joseph-Pierre). — T. XVII, col. 818-815.

PLON (Charles-Philippe-Joseph). — T. XVII, col. 817.

PLON (Emmanuel-Henri-Joseph). — T. XVII, col. 817.

PLON (Henri-Ghislain-Joseph). — T. XVII, col. 817-818.

PLON (Jacques-Joseph). — T. XVII, col. 815-816.

PLON (Pierre-Jean-Joseph). — T. XVII, col. 816-817.

PLOUICH (Vaast de), ou plutôt DU PLOUICH. — T. XVII, col. 818-821.

PLOUVIER (Pierre-Joseph). — T. XVII, col. 821.

PLOUY (Philippe de ou du). — T. XVII, col. 821-825.

PLUCHART (Charles). — T. XVII, col. 824.

PLUCKX (Jean-Antoine-Augustin). — T. XVII, col. 824-825.

PLUM (Corneille). — T. XVII, col. 825.

PLUMIER (Edmond). — T. XVII, col. 825-829.

PLUMIER (Pierre-Denis). — T. XVII, col. 829-831.

PLUMILLON (Liévin). Voir *Plumion*.

PLUMIOEN (Liévin). Voir *Plumion*.

PLUMION (Liévin), PLUMIOEN, PLUMYOEN, PLEMIOEN, PLUMILLON, PLUVILLON, etc. — T. XVII, col. 831-834.

PLUMYOEN (Josse-Joseph). — T. XVII, col. 834-838.

PLUMYOEN (Liévin). Voir *Plumion*.

PLUVILLON (Liévin). Voir *Plumion*.

PLUYS (Jean-François). — T. XVII, col. 839-841.

POCHET (Jacques). — T. XVII, col. 841-845.

POCQUET (Antoine). — T. XVII, col. 845-844.

PODESTA (Georges). — T. XVII, col. 844.

POEDERLE (Eugène - Joseph - Charles - Gilain-Hubert d'Olmén, baron de). — T. XVII, col. 844-847.

POEL (Augustin-Eugène Vanden). — T. XVII, col. 847-848.

POEL (Robert Vanden). Voir *Poele* (Robert Vande).

POELAERT (Denis-Victor). — T. XVII, col. 848.

POELAERT (Joseph). — T. XVII, col. 849-862.

POELARIUS (Philippe). — T. XVII, col. 862.

POELE (Florimond Vande). — T. XVII, col. 863-866.

POELE (Placide Vanden). — T. XVII, col. 866-867.

POELE (Robert Vande), VANDEN POEL ou DE LACU. — T. XVII, col. 867-868.

POELMAN (Charles - Amand - Constant). — T. XVII, col. 868-872.

POELMAN (Jean). — T. XVII, col. 872-873.

POELMAN (Pierre-François). — T. XVII, col. 873-874.

POELMAN (Théodore) ou PULMANNUS. — T. XVII, col. 874-884.

POINDRE (Jacques de) ou JACOBUS PFUNDER. — T. XVII, col. 884-885.

POIRIER (Etienne-Philippe). — T. XVII, col. 885-888.

POIRSON (Victor). — T. XVII, col. 888-889.

POIRTERS (Adrien). — T. XVII, col. 889-894.

POISSONNIER (Arnould). — T. XVII, col. 895.

POL DE LIMBOURG, MANUEL ou MALOUEL. — T. XVII, col. 895-897.

POLAIN (Mathieu-Lambert). — T. XVII, col. 897-901.

POLAIN (Pierre-Alphonse). — T. XVII, col. 901.

POLET (Gérardine). — T. XVII, col. 902.

POLÉYT (Eustache). — T. XVII, col. 902-904.

POLIS (Emmanuel-Joseph-Olivier). — T. XVII, col. 904-905.

POLIT (Jean) ou POLITUS. — T. XVII, col. 905-909.

POLITES (Joachim). — T. XVII, col. 909-911.

POLITUS (Jean). Voir *Polit*.

POLLENTIER (Jean). — T. XVII, col. 999-912.

POLLET (Charles-Antoine-Pierre). — T. XVII, col. 912-915.

POLLET (Edmond-Joseph). — T. XVII, col. 915.

POLLET (François). — T. XVII, col. 915-914.

POLLET (Jacques). — T. XVII, col. 914-915.

POLLET (Jean). — T. XVII, col. 914-918.

POLLET (Raphaël). — T. XVII, col. 918.

POLLINCHOVE (Charles-Joseph de). — T. XVII, col. 918-919.

POLLINCHOVE (Gaspard de). — T. XVII, col. 919.

POLLINCHOVE (Jacques-Martin de). — T. XVII, col. 919-920.

POLLIO (Pierre-Louis). — T. XVII, col. 920.

POLMAN (Jean). — T. XVII, col. 921-922.

POLYANDER (Jean). — T. XVII, col. 922-924.

POMERANUS (Pierre). — T. XVII, col. 924-925.

POMERIO (Henri de ou a), VANDEN BOGAERDE ou BOGAERTS. — T. XVII, col. 925-927.

POMPE (Gautier). — T. XVII, col. 927-929.

POMPE (Jean-Baptiste-Engelbert). — T. XVII, col. 929-930.

POMPE (Paul-Martin). — T. XVII, col. 930-931.

POMREUX DU SART (Eustache de). — T. XVII, col. 931-934.

PRESTINIEN (Jean de). Voir *Pestinien* (Jean de).

PULMANNUS (Théodore). Voir *Poelman*.
 PYP (Corneille). Voir PEYP (Corneille).
 PYPE (Corneille). Voir PEYP (Corneille).
 PYPE (Mathieu de). Voir *Pipelare* (Mathieu).

R

RAVESCHOOT (Philippe-Joseph Piers de). Voir
Piers de Raveschoot.
 RENAIX (Frédéric Perrenot, baron de). Voir
Perrenot (Frédéric).
 ROBERT de Liège, graveur. Voir *Peril* (Robert).

S

SAINT-POL (Philippe de). Voir *Philippe de Saint-Pol*.
 SAINT-TROND (Pierre de). Voir *Pierre de Saint-Trond*.
 SENZEILLE (Jean de Platea de). Voir *Platea de Senzeille*.

STERCQ (Jean-Baptiste). Voir *Philippe* (Jean-Baptiste Stercq, en religion le père).

T

THIETTE (Comte de). Voir *Philippe de Flandre*, comte de Thiette.

V

VIANDEN (Philippe, comte de). Voir *Philippe*, comte de Vianden.
 VOERMAN (Gilles), VOORMAN ou VOORTMAN. Voir *Periander*.

W

WERVICQ (Pierre de). Voir *Pierre de Wervicq*.
 WYNANTS (Etienne-Winand). Voir *Pighius* (Etienne-Wynand).



BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME DIX-HUITIÈME.

PONCEAU — REINULA.



BRUXELLES,

BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

SUCCESSEUR

ÉMILE BRUYLANT,

RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1905.

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(31 DÉCEMBRE 1903).

- MM^{rs} H. Hymans**, délégué de la classe des beaux-arts, *président*.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
A. Lancaster, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
P. Mansion, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
St. Bormans, délégué de la classe des lettres.
E. Gossart, délégué de la classe des lettres.
H. Pirenne, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Fl. van Duyse, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU DIX-HUITIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

Alvin (Frédéric), conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Pontanus (R.). — Racquet. — Rastoul de Mongeot. — Raymaekers. — Razières (R. de).

Arenbergh (Émile van), juge de paix, à Ixelles.

Popeliers. — Pratel (de). — Prévost (Ch.). — Prouvost. — Pullen (van). — Pypers (H.). —
Raguet.

Balau (Sylvain), curé, à Pepinster.

Quarreux (de). — Quercu (J. de). — Radulphe de Rivo. — Rampen. — Ravengère. —
Raymond (D. de).

Beeckman (Ed.), avocat, à Bruxelles.

Pont (de). — Putte (Joachim vande).

Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.

Poortere (de). — Pulms. — Raets. — Raeymaker (J. de). — Rappé.

Bergmans (Paul), sous-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Pontécoulant (de). — Portant. — Pottelsberghe (R. van). — Praet (Jos.-Basile-Bernard et
Jos.-Ignace van). — Priele (vanden). — Proost (A. de). — Puerse. — Puissant (R.). —
Pulloys. — Puteanus (T.). — Quercu (L. à). — Quickenborne (van). — Raet (Adrien de).
— Raeth. — Raeymolen. — Ramon. — Ramquin. — Raoul le Silencieux. — Rasyr (G. de).

Berlière (Dom Ursmer), directeur de l'Institut historique belge, à Rome.

Réginald de la Buissière.

***Bernaert** (général **Frédéric**).

Popelin. — Pouchin. — Prévost (P.-D.). — Quarré (F. comte de).

Bethune (baron **Joseph**), bibliothécaire de la ville, à Courtrai.

Potter (L. de). — Putte (F. vande). — Pycke. — Quackelbeen.

Blomme (A.), président du Tribunal, à Termonde.

Quaetfaslem.

LISTE DES COLLABORATEURS

Borman (C. de), à Schalkhoven.

Puteanus (J.). — Rasquinet (M. de).

Brants (Victor), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Poullet. — Prats (P.). — Prumea (de). — Quirini. — Ramus.

Brassinne (Joseph), sous-bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Poncelet. — Poswick. — Rausin. — Raymond (A. de).

Caloen (Vincent-Marie van), dominicain, à Bruxelles.

Potier. — Poupeze. — Puerorum. — Ranst (F. van). — Raynerius.

Cauchie (chanoine **Alfred**), professeur à l'Université, à Louvain.

Poppon (saint).

Chauvin (Victor), professeur à l'Université, à Liège.

Pruyssenaere de la Wostyne (de).

Chestret de Haneffe (baron **J. de**), membre de l'Académie royale, à Liège.

Poreit.

Closson (Ernest), conservateur adjoint au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

Pouhon (de).

Coninckx (Henri), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Malines.

Pontius. — Raedt (J.-J. de). — Raubergen (P. van).

Corput (Dr **E. van den**), membre de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

Réga.

Cruyplants (E.), à Bruxelles.

Quartery (de). — Quebedo (J.-C. de). — Quiriny. — Ragondet. — Ramaeckers (C.-G.-L.-O.).

Cuvelier (Joseph), sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Porreye. — Prats (M.). — Priem (F.-P.-J.). — Rapedius de Berg.

Deffernez (Dr **Edmond**), membre de l'Académie royale de médecine, à Charleroi.

Quevieux.

Defrecheux (Joseph), sous-bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Quercu (Ph. de). — Ramoux (G.-J.-E.).

Devillers (Léopold), conservateur honoraire des archives de l'État, à Mons.

Pot (L.). — Pottier (C. et N.). — Preud'homme. — Prevost (Hugues et Piérart). — Puydt (P.-E. de). — Quenon (A.-A.-J.). — Quinet (J.-J.-F. et L.). — Quinqué. — Raingo (B.-J., G.-B.-J. et J.-B.). — Rainier. — Rains (M. de). — Raisse (A. de). — Raparlier. — Rasoir. — Rebreviettes (G. de). — Recq. — Reingot.

LISTE DES COLLABORATEURS

***Dewalque (Gustave).**

Poncin (G.). — Ponsart (G.-B.). — Ponson. — Poppon de Beaumont. — Presseux (de). — Putzeys. — Raikem (A.-F.-J.). — Ramoux (P.-M.). — Rapaerd.

Discailles (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Praet (Jules van). — Prinz.

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers.

Pot (Pierre). — Queeckborne (Chrétien le Vieux et le Jeune, D. et J. vanden). — Quicchelbergs. — Raephorst (B. van). — Rait. — Razières (G. de). — Reesbroeck (J. van).

***Doyen (F.-D.).**

Poyart.

Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liège.

Pradt (D. Dufour de).

Duyse (Florimond van), membre de l'Académie royale, à Gand.

Pottier (M.). — Prioris. — Quercu (S. de). — Quinnus. — Radoux (J.-J. et J.-T.). — Raedt (P. de). — Raick. — Ramoux (A.). — Raoux (L.-A.). — Ravets. — Redin. — Régis. — Regnard (C., F., J. et P.).

Essen (L. vander), secrétaire du Séminaire historique de l'Université, à Louvain.

Quentin (saint).

***Even (Éd. van).**

Porquin (B. de). — Profondavalle (P. et V.). — Putte (O. vande).

Fredericq (Paul), membre de l'Académie royale, à Gand.

Ramihrdus.

Freson (Armand), avocat, à Liège.

Raikem (J.-J.).

Fris (Victor), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Popperode (de). — Portemont (de). — Pottère (de). — Pottre (de). — Pruystinck. — Radtloo (R. van). — Raepsaet (H.-N. et J.-J.). — Rapondi. — Rassegheem (Adrien Vilain II de). — Ratgheer.

Goblet d'Alviella (comte).

Prisse (baron).

Goemans (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Louvain.

Poorten (A. vander). — Poorter (de). — Praet (Jean). — Proost (P.-A.).

Haeghen (Victor vander), archiviste de la ville, à Gand.

Pottelsberghe (L. van). — Pyn (J. et L.). — Rade (G. vanden). — Raverick.

Helbig (Jules), archéologue, à Liège.

Ponsart (J.-N.-F.). — Pontiau. — Quadvlieg. — Racle. — Ramey (J.). — Redouté (A.-F., C.-J., H.-J., J.-J. et P.-J.).

LISTE DES COLLABORATEURS

Huisman (Michel), chargé de cours à l'Université, à Bruxelles.

Prié (Turinetti, marquis de). — Proli (B.-F.-J., C.-A.-U. et P.).

Hulin (Georges), professeur à l'Université, à Gand.

Raet (Arnd et L. de). — Rassmann.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Poorten (H.-J.-F. vander). — Popelier. — Potter (E. de). — Pourbus (François le Vieux et le Jeune, J. et P.). — Prévost (J.). — Primo. — Putte (Jean vande). — Quellin (H.). — Quertenmont (de). — Reck (D. van). — Redig. — Reeth (P.-J.-B. van).

Jacques (Victor), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Pypers (J.-H.-I.)

Jordens (E.), avocat, à Bruxelles.

Priego (prince de Croy d'Havré, comte de). — Ransonnet-Bosfort (J.-F. et J.-P. de).

Kurth (Godefroid), membre de l'Académie royale, à Liège.

Raoul de Léau. — Rathier. — Réginard.

Le Court (Jules de), premier président de la Cour d'appel, à Bruxelles.

Ranwet.

Ledent (Richard), secrétaire du Conservatoire royal de musique, à Liège.

Prume.

Linden (Herman Vander), chargé de cours à l'Université, à Liège.

Pynnock (J., Louis † 1448 et Louis † 1504). — Quadewant. — Raadt (P. de). — Raes (G.). — Ravescot.

Maeterlinck (Louis), conservateur du Musée des Beaux-Arts, à Gand.

Pratere (de). — Regnier (J.-B.).

Marchal (chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Portois. — Poucke (van). — Prouveur. — Pulaer (F. et P. van). — Pulinx. — Puyenbroeck. — Quellin (Arnould le Vieux et le Jeune, et Erasme le Vieux). — Ramaut (Louis). — Rantere (C. de). — Rasch.

Masoin (Fritz), professeur à l'Athénée royal, à Verviers.

Ramlot. — Ramoux (Michel-Joseph). — Raoul (L.-V.). — Raveschot.

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Poret. — Posteau. — Postel. — Pottier (P.-P.). — Pouillet. — Prichsius. — Prix (L. de). — Procureur. — Prouvy. — Prunieu. — Puissant (V.). — Quarré (J.-H.). — Quertenmont (de). — Quinet (E.-J.-J. et J.-B.-C.-H.). — Randour. — Raoux (A.-P. et J.-B.-A.). — Raueq.

Mensbrughe (G. van der), membre de l'Académie royale, à Gand.

Quetelet (E.-A.-F.). — Rees (R. van).

LISTE DES COLLABORATEURS

Monchamp (Mgr **Georges**), membre de l'Académie royale, à Liège.
Reimbaldus.

Neuss (H. van), archiviste honoraire de l'État, à Hasselt.
Puytlinck. — Pybès de Adama.

Nève (J.), directeur honoraire des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Porcellis. — Quinaux.

Ortrov (Fernand van), professeur à l'Université, à Gand.
Popp (P.-C.). — Proost (M.). — Pyard. — Quebedo (H.-J.-P. de). — Radermacher. —
Raes (D.-J.-J.). — Ramaeckers (G.-J.-A.).

Paquay (Jean), à Eelen.
Reinartz.

Pauw (Napoléon de), procureur général près la Cour d'appel, à Gand.
Quintin.

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.
Praet (G. de). — Quirille (saint). — Raoul de Cambrai. — Reiman.

Piters (Armand), professeur à l'Athénée royal, à Gand.
Popp (C.-C. Boussart, dame). — Rabeuf.

Plateau (Félix), membre de l'Académie royale, à Gand.
Puls.

***Rahlenbeek (Charles)**.
Poullain. — Pourck (de). — Pours (de). — Proost (J.).

Renier (J.-S.), archéologue, à Verviers.
Poulet.

Renterghem (Arthur van), professeur au collège communal, à Virton.
Porète.

Ridder (Alfred de), chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Pot (Ph.). — Prévost de le Val (Henry). — Ramey (L.). — Rapaert de Grass. — Recourt de
Lens de Lieques.

Roersch (Alphonse), chargé de cours à l'Université, à Gand.
Pontanus (L. et P.). — Potmans. — Puteanus (E.). — Putschius. — Quercenius. —
Raedt (N. de). — Ransonnet (S.-M.-F.). — Ravesteyn (J. van). — Rees (G.-F. de).

Rooses (Max), membre de l'Académie royale, à Anvers.
Quellin (Erasmus et J.-E.). — Raphelengien. — Regemorter (L.-J.-P. et P.-J. van).

Sabbe (Maurice), professeur à l'Athénée royal, à Malines.
Quicke.

LISTE DES COLLABORATEURS

Saintenoy (Paul), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Raeymackers.

Schoolmeesters (Mgr E.), vicaire général, à Liège.
Radulphe de Zaehringen.

Schrevel (chanoine **A.-C. de**), secrétaire de l'Évêché, à Bruges.
Précipiano (comte de). — Preingué. — Quaille (Jacq. van). — Quynckere (de). — Ratabon.

Smedt (Charles de), bollandiste, à Bruxelles.
Ragenulphe (sainte). — Reinelde (sainte).

Soil (E.-J.), président du Tribunal, à Tournai.
Ponceau. — Popels. — Pourbaix. — Poutrain. — Quaille (Jehan). — Quenon (J.). — Rasse (A.-A.-P., C.-H.-J., D.-J.-B.-C.-J. et J.-B.-J. de).

Stecher (Jean), membre de l'Académie royale, à Liège.
Reiffenberg (baron de).

Tandel (Émile), commissaire d'arrondissement, à Arlon.
Quoilin.

Tierenteyn (Louis), docteur en droit, à Gand.
Poplimont. — Prat. — Prévost (C.). — Prus. — Raikem-Romain (C.-J.-A.),

Vanderkindere (Léon), membre de l'Académie royale, à Uccle.
Regnier I, II, III, IV et V.

Vannérus (Jules), conservateur des archives de l'État, à Anvers.
Poncin (F.-J.). — Reichling.

Vercoullie (J.), membre de l'Académie royale, à Gand.
Ramaut (P.-M.). — Redel.

Warichez (J.), docteur en sciences morales et historiques, à Tournai.
Radbod I et II. — Rainelme. — Raoul, évêque de 946 à 954. — Raoul, évêque de 955 à 977.

Wauters (A.-J.), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Rave.

Waxweiler (Émile), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Quetelet (L.).

Willems (Léonard), avocat, à Gand.
Ponetus. — Poot. — Porquin (L.). — Potterkin. — Preumont. — Priem (P.-A.). — Puykens. — Quickelherghé (de). — Rale. — Ramirez. — Randenraedt (J. van). — Rayé.

P (suite).

PONCEAU (*Jean-Baptiste*), prêtre, pédagogue, né à Tournai, le 29 septembre 1806, décédé en cette ville le 5 septembre 1882. Il entra de bonne heure dans les ordres, et tandis qu'il faisait ses études de théologie au grand séminaire de sa ville natale, il fut nommé par son évêque, Mgr Delplancq, professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance, le 4 mai 1830. Ordonné prêtre le 22 décembre 1832, il fut promu à la direction du même séminaire en 1839. Trois ans plus tard, il était nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai et appelé aux fonctions d'inspecteur diocésain des écoles primaires. En 1855, il devint chanoine titulaire et en 1858 vicaire général de Mgr Labis; enfin, en 1872, doyen du chapitre de la cathédrale. Pie IX lui décerna le titre de prélat domestique (1861) et le roi lui conféra l'ordre de Léopold. Mgr Ponceau traita avec une compétence spéciale les questions d'enseignement primaire. On lui doit un *Manuel de l'instituteur et de l'institutrice pour la partie morale et religieuse de l'enseignement primaire* (deux éditions : 1856 et 1873). Il avait la parole facile, l'élocution ample et imagée. Souvent il fut appelé à prononcer des oraisons funèbres et en particulier celle du grand patriote, Barthélemy du Mortier, de MM. Descamps et Voisin, vicaires généraux, Destrebecq, doyen de

Péruwelz, et Olieslagers de Meersenhove.

E.-J. Soil.

Archives de Tournai, fonds Desmazières. — *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*, 49 septembre 1882.

PONCELET (*Martin*), menuisier et mécanicien, né à Seny, en 1774, mort à Liège, le 23 juin 1844. Lorsque William Cockerill, père, vint, en 1802, établir à Liège un modeste atelier dans lequel, aidé de ses fils, il fabriquait lui-même les pièces de ses machines à filer et à tisser, Poncelet fut des premiers parmi ces ouvriers d'élite dont l'industriel savait s'entourer. Il avait fait une étude raisonnée du dessin, principalement au point de vue de la menuiserie et du tracé des machines. Le jugeant à sa valeur, W. Cockerill en fit son contre-maître en chef et bientôt lui confia le soin des principales installations auxquelles il eut à pourvoir. Poncelet les réglait dans leurs moindres détails avec un soin minutieux. En 1817, quatre ans après que W. Cockerill eut cédé ses affaires à ses deux fils, Charles-James et John, ceux-ci, avec l'appui du roi Guillaume Ier, firent l'acquisition de l'ancien château des princes-évêques, à Seraing, et y transportèrent leur industrie. Ils n'obtinrent pas, tout d'abord, le résultat espéré. Le succès ne vint qu'à partir de 1823. Poncelet, rentrant de

Berlin, où il avait installé de vastes filatures, avait pris en main la direction de la construction mécanique et en avait régularisé la marche. La révolution de 1830 arrêta l'essor de la grande industrie. Poncelet prit alors sa retraite et en appliqua les loisirs à la composition d'un *Essai sur l'art de tracer la menuiserie et les objets mécaniques, ou l'art du trait mis en pratique*. Liège, Avanzo, 1835; in-4°. Cet ouvrage donne la mesure des connaissances peu communes que ce travailleur modèle avait mises au service de ses patrons. Bon et bienveillant autant que modeste, il avait emporté dans sa retraite l'estime et la reconnaissance de ceux qu'il avait dirigés, comme des chefs au succès desquels il avait tant aidé.

J. Brassinne.

Renseignement particuliers. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 167.

PONCIAU (*Michel*). Voir **PONTIAU**.

PONCIN (*Ferdinand-Joseph*), historien, juriste et poète, connu sous le nom de *Poncín de Casaqy* (1), né à Houffalize, le 26 juin 1804, mort à Mont, dans le Luxembourg, le 12 septembre 1854. Après avoir fait ses études de droit à l'université de Paris, il fut nommé, en 1831, greffier du tribunal de première instance de Neufchâteau. Ayant dû résigner ces fonctions dès l'année suivante, il alla se fixer à Bruxelles, pour y pratiquer comme avocat à la cour d'appel. Le 2 mai 1845, il fut nommé juge de paix du canton de Seraing.

En dehors de quelques œuvres poétiques de peu d'importance, Poncin, qui aimait l'étude, avait entamé la publication d'un résumé de l'histoire civile et politique de la province de Luxembourg; il ne put la continuer, et 47 pages seulement de cet ouvrage virent le jour. Voici ce qu'écrivit le biographe Neyen à ce sujet : « Ce travail, dédié au » comte Félix de Merode, alors ministre » des affaires étrangères en Belgique, » ne traite que de la première époque » de l'histoire du pays de Luxembourg,

(1) A la suite de l'adjonction au sien du nom de son épouse Catherine-Joséphine Casaqy.

« depuis la conquête des Gaules jusqu'à » Sigefroy, fondateur de la maison de » Luxembourg, en 963. L'auteur y » donne un assez bon résumé des travaux » historiques les plus importants écrits » sur le pays, ainsi que des indications » curieuses et peu connues en Belgique » sur les différents objets d'antiquités » découverts récemment ». D'autre part, Poncin publia en 1853, à Liège, des *Recherches sur l'origine, les progrès et la décadence du droit romain*. « C'est un » traité élémentaire, écrit avec précision », dit U. Capitaine, « mais qui » semble n'être autre qu'un résumé des » cahiers universitaires de l'auteur ». Ce travail, qui embrasse à la fois l'histoire externe et interne, comprend quatre parties : la première traite des sources du droit romain, depuis le commencement de Rome jusqu'aux Douze Tables; la seconde va jusqu'à Cicéron; la troisième jusqu'à Alexandre Sévère et la quatrième jusqu'à Justinien. Pour chaque époque, l'auteur donne succinctement l'historique des sources et de la science, une revue encyclopédique des systèmes de législation et des aperçus sur l'histoire du droit privé. On trouvera dans la *Bibliographie nationale* la liste complète des publications de Poncin. L'*Annuaire de littérature et des beaux-arts*, publié en 1830 à Liège, contient différentes poésies de Poncin, déjà publiées ailleurs en partie.

J. Vannérus.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1854* (Liège, 1855), p. 41. — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II (1861), p. 58. — J.-B. Douret, *Notice des ouvrages composés par les écrivains luxembourgeois*, dans les *Annales de l'Institut archéologique de la prov. de Luxembourg*, t. VI (1871), p. 279. — *Bibliographie nationale*, t. III.

PONCIN (*Gaspar*), LX^e abbé-prince de Stavelot et Malmedy, mort à Stavelot presque nonagénaire, le 31 mars 1499. Il était prieur de Malmedy lorsqu'il fut élu, à l'unanimité, en remplacement de Henri de Merode. Au témoignage de Villers, c'était un homme remarquable, mais cela n'empêcha pas que son règne ne fût qu'une succession de calamités. Après sa confirmation, on lui vola sa

mitre, d'un prix inestimable, un calice d'or et divers autres objets de très grande valeur. Son pays eut grandement à souffrir des guerres entre Français et Bourguignons, après le sac de Liège par Charles-le-Téméraire, en 1468, puis par les troubles suscités par G. de La Marck, et, enfin, de rivalités locales; deux fois, ses deux villes et leurs abbayes furent pillées et incendiées. Pour comble de malheur, la peste ravagea le pays en 1490, emportant en six mois 2,100 personnes à Stavelot et presque autant à Malmedy. Devenu vieux, l'abbé Gaspar chercha à éviter le retour de tant de calamités, et se chercha un successeur puissant, capable de maintenir la paix dans sa principauté. Il crut l'avoir trouvé dans le comte Robert de Virneburg, abbé de Prüm, et son choix fut ratifié par les moines de ses deux monastères; mais Robert, épouvanté de l'état dans lequel il trouva le pays, déclina cet honneur, et Gaspar dut conserver sa lourde charge jusqu'à sa mort, qui survint peu après. Il fut bon, dit Ars. de Noue, pieux, dévoué à son abbaye, aimé et estimé de tous. Il fut enterré dans l'église abbatiale de Stavelot.

G. Dewalque.

A. de Noue, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmedy*. — Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, t. I.

PONETUS (Pierre), théologien du xvi^e siècle; appartenant à l'ordre des Carmes. Nous n'avons aucun détail sur sa vie, si ce n'est qu'il fit paraître en 1565, à Anvers, chez J. Bellerus, un livre intitulé : *Propugnaculum christianæ dogmatis, de vera et corporali præsentia corporis Christi in sacramento Eucharistiæ*. L'épître dédicatoire de cette œuvre est datée du couvent des Carmes, à Ypres, 1565 : *Ex carmelo nostro Iprensi. Anno 1565*. L'ouvrage est dédié à Robert Du Flocq, abbé de Saint-Nicolas, à Furnes, et à Mathieu Moerman, prévôt de l'église de Vormeselee. Ponetus nous indique quelques-unes de ses sources dans sa dédicace : *D. Judocus Clichtoveus, D. Roffensis contra Ecolampadium, Robertus Arboricensis contra*

Calvinum, D. Gropperus, D. Joannes a Lovanio. Cosme de Villiers, dans sa *Bibliotheca carmelitana*, parle également d'une *epistola* manuscrite de Ponetus qui commençait par ces mots : *Inter cætera Pater Venerandæ ab Altitonante... Petrus Lucius*, qui écrivit sa *Bibliotheca carmelitana* en 1592, nous dit qu'il n'est pas parvenu à savoir si Ponetus vivait encore à cette date : les archives des Carmes d'Ypres étant totalement détruites, nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que Petrus Lucius.

Léonard Willems.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (1623). — Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, qui cite un assez grand nombre de sources.

PONSART (Gilles-Benoît), médecin, né à Liège vers l'an 1740, y décédé après 1782. Il termina ses études à l'université de Reims, où il reçut le titre de docteur en médecine le 30 juillet 1765. Il se rendit ensuite à Paris et fut admis au nombre des aides d'Antoine Petit, dont les cours attiraient, au Jardin du roi, une affluence d'auditeurs de tous pays. Il fut ensuite nommé médecin de l'Hôtel des invalides; mais, vers 1772, il quitta Paris pour venir se fixer à Liège. Il y fut inscrit au collège médical de cette ville le 12 mai 1773. Il fut nommé médecin consultant du prince-évêque de Liège et du prince-abbé de Stavelot.

Ponsart a publié : 1^o *Traité méthodique de la goutte et du rhumatisme, où l'on enseigne d'après l'expérience les vrais moyens de se délivrer et de se préserver de ces maladies*. Paris, 1770; in-12, de xxiv et 541 p. Il croit que la goutte n'est ni héréditaire, ni incurable, et assure avoir guéri tous ses malades par un spécifique dont il ne donne pas la formule, mais dont des substances minérales formaient la base. — 2^o *Traité de l'apoplexie et de ses différentes espèces, avec une nouvelle méthode curative dont l'utilité est prouvée par l'expérience; on y traite également de la paralysie et de ses différentes espèces particulières; ouvrage à la portée de tout le monde, dans le goût de l'Avis au peuple sur sa santé, du célèbre Tissot*. Liège, 1775; in-12 de

247 p. Dédié au prince-évêque de Velbruck. Une seconde édition parut à Paris en 1781; in-8°. — 3° *Précis sur les différents vices de l'estomac, avec un élixir pour le fortifier, ainsi que le genre nerveux et qui favorise le bon effet des eaux minérales ferrugineuses.* Liège; in-24, 23 p.

G. Dewalque.

Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise.* — Ul. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois* (Bull. de l'Institut archéol. liégeois, t. III).

PONSART (Jean-Nicolas-François), dessinateur et peintre, né à Malmédy le 23 avril 1788, mort dans cette ville le 4 mars 1870. Il était fils d'Antoine-Sigismond-Lambert Ponsart, tanneur, lieutenant d'une compagnie de la garde bourgeoise et ancien commissaire de la ville de Malmédy, et de Marie-Thérèse Herman. La famille Ponsart, originaire du pays de Liège, s'était établie à Malmédy pour y exercer l'état de tanneur. C'est aussi à cette profession et au commerce des cuirs que Jean-Nicolas était destiné par son père; afin de mieux l'initier à la carrière commerciale, après avoir reçu une instruction convenable, conforme aux ressources qu'offrait sa ville natale, il fut envoyé à Paris à l'âge de dix-sept ans. Il devait s'y former au maniement des affaires dans la firme notable de Dubourg et Periet. Le jeune homme y demeura trois ans, mais loin de s'éprendre à Paris de la carrière à laquelle le destinait la volonté paternelle, il revint au foyer avec des goûts artistiques très marqués. Il entra cependant dans la maison commerciale de son père, et travailla de son mieux pour répondre à ce que l'on attendait de son concours. En 1815, il fut, sous la régence allemande, nommé officier de la landwehr, et obligé de marcher lors de la campagne de France avec le corps dont il faisait partie. A la paix, il revint à Malmédy et, le 6 août 1817, il épousa Mlle Hélène-Françoise Faymonville. Dans l'acte de mariage, Nicolas Ponsart est désigné comme fabricant de cuirs. Il devait bientôt abandonner cette profession.

Devenu libre de ses allures, il se rendit peu de temps après son mariage à Dusseldorf où il se mit à étudier la peinture, puis il vint quelque temps à Aix-la-Chapelle où il s'exerça à la peinture de décors, notamment pour le théâtre de cette ville, après quoi il partit pour Bruxelles où il continua à dessiner le paysage tout en s'initiant aux procédés de la lithographie. Cependant il n'y fit pas un long séjour; peu de temps après la révolution de juillet, il retourna à Paris où il n'avait plus été depuis les années de son apprentissage commercial; après quelques années, il revint à Bruxelles. Son excellent caractère, la facilité de ses relations, l'amour et la conscience qu'il mettait au travail, lui attirèrent bientôt l'estime de tous ceux qui étaient en rapport avec lui, et l'amitié des artistes, ses confrères. Parmi ces derniers le peintre Madou l'honorait d'une affection particulière. Pour certains travaux il lui demanda sa collaboration; c'est ainsi que les deux artistes dessinèrent ensemble une grande lithographie, planche de circonstance, intitulée : *Fête donnée à la Société d'harmonie d'Anvers, le 22 juin 1828.* Elle est signée Madou et Ponsart. La composition représente une foule bariolée de bourgeois, de militaires, de dames et de quelques personnages aux costumes exotiques, écoutant un concert d'harmonie donné dans les jardins de la Société d'Anvers; les figurines, très nombreuses, sont du crayon de Madou, tandis que le parc, sa riche végétation et les constructions qui y paraissent sont dessinés par Ponsart.

C'est le paysage que Ponsart cultivait de préférence et les vues de villes. Il les dessinait habilement et possédait à un degré remarquable les procédés de la lithographie, en grande vogue alors. Il a publié un grand nombre de vues, et même deux recueils, dont l'un reproduit les sites les plus intéressants de l'Eifel, et l'autre, un album in-4° de 26 planches, intitulé : *Vallée de l'Aar, Prusse rhénane, dessinée et lithographiée par N. Ponsart de Malmédy.* Cet album

est précédé d'une introduction par André Van Hasselt et d'un portrait de Ponsart dessiné par Madou. Il a également lithographié bon nombre de vues des environs de Stavelot, de Malmedy, de Spa et même des environs de Liège.

Ponsart était un de ces artistes qui, peu satisfaits d'eux-mêmes et du talent acquis par un travail persévérant, ne désespèrent pas de faire encore des progrès à une époque de la vie où généralement l'étude et les efforts deviennent plus difficiles. Vers 1842, il retourna à Dusseldorf, ville où dans sa jeunesse il avait reçu les premières notions de peinture, et où depuis s'était formée une académie florissante, véritable foyer d'art. Ponsart vint s'y mettre sous la discipline du peintre W. Posé, paysagiste très distingué, et pendant quelque temps il fit sous sa direction des études d'après nature. Mais, malgré son ardeur et sa persévérance, il vint un moment où il comprit que la période des études et des aspirations aux progrès était close. L'âge était survenu et avec l'âge la surdité, qui rendait difficiles les rapports avec ses confrères et avec la société en général. Fatigué sans doute d'une vie nomade, sans but bien déterminé et sans foyer, il revint à Malmedy où le rappelaient les souvenirs de famille, de jeunesse et où l'attendaient encore de nombreux amis. Il continua d'ailleurs la vie de travail qu'il avait vécu à l'étranger, en modeste mais fervent adepte de l'art : au milieu d'un pays agreste, accidenté, il dessina les sites de cette nature aimable et pittoresque. Il devint professeur de dessin à l'école supérieure de Malmedy, où pendant plus de quinze ans il se voua à l'enseignement de l'art qui avait fait la joie de sa vie. Il mourut, le 4 mars 1870, très regretté de ses concitoyens, et il couronna sa longue et laborieuse existence en légant tout son avoir à l'hospice de Saint-Nicolas de sa ville natale.

Ponsart était doué d'un esprit cultivé, d'un caractère religieux, franc et bienveillant, qui rendait sa conversation agréable et lui attirait l'estime de tous ceux qui étaient en relations avec lui.

Indépendamment des travaux qui viennent d'être cités, il a laissé un grand nombre de dessins et d'études peintes. Ses lithographies, qui sont nombreuses, reproduisent presque toutes des sites déterminés et des vues de villes; ce sont en quelque sorte des portraits. L'artiste en reproduit les traits principaux avec conscience et fidélité, tout en cherchant à en saisir le côté pittoresque et une certaine poésie par l'effet de lumière qui en met les accidents en relief; on sent qu'à cet égard son crayon cherche à atteindre aux effets atmosphériques qui donnent un certain charme aux gravures anglaises de cette époque. Dans les figurines qui étoffent ces vues, il y a également une tendance au romantisme qui caractérise l'époque où le talent de Ponsart s'est développé.

J. Helbig.

Article nécrologique de *La Semaine*, journal de la ville et du cercle de Malmedy, numéro du 12 mars 1870. — *Biographie luxembourgeoise*, par le docteur Neyen (Luxembourg, 1876), p. 360. — Extrait des livres de l'état civil de Malmedy. — Renseignements fournis par MM. Arsène de Noue, de Malmedy; Joseph Lamberty et Jean Massange, de Stavelot. — Souvenirs personnels.

PONSON (*Ami-Théodore*), professeur, ingénieur, né à Genève, le 4 juillet 1801, décédé à Liège, le 30 août 1866, naturalisé. Il fit de brillantes études au collège, puis à l'académie de sa ville natale et s'y lia avec Sturm, Colladon et A. de la Rive, avec lesquels il resta en relations. Au sortir de l'académie, il fut nommé professeur à l'Institut agricole de Kofwyl. Il se rendit ensuite à Paris pour y suivre des cours d'architecture et de mathématiques supérieures, particulièrement ceux de Lacroix; à son retour, sa ville natale lui confia la direction de constructions importantes. En 1831, il fut appelé à Bruxelles pour enseigner la physique et la chimie à l'Institut Gaggia et y fit des leçons publiques qui eurent un grand succès. Bientôt son attention fut attirée sur l'industrie minière; il prédit les progrès qu'elle devait accomplir et entra lui-même dans l'exploitation d'un charbonnage. Dans cette nouvelle position, il rendit de grands services aux sociétés qui l'employèrent.

« Son nom reste attaché », dit A. Le Roy, « à la machine à vapeur à action directe, dont l'industrie minière a retiré un immense profit. Cette machine était, en 1844, à l'état de simple projet, en butte à de nombreuses critiques et les exploitants reculaient devant la chance des pertes considérables qui pouvaient résulter de son emploi. Ponson, alors directeur-gérant des charbonnages de Boussu, parvint, à force de volonté, à la faire admettre par ses commettants. L'essai réussit, et depuis cette époque, cette machine est en usage presque partout ».

En même temps, Ponson amassait de nombreux matériaux pour la préparation d'un grand ouvrage sur l'exploitation des mines. Il quitta l'industrie en 1851 (et non en 1841) pour voyager et se mettre au courant des derniers progrès. Son travail, intitulé : *Traité de l'exploitation des mines de houille, ou exposition comparative des méthodes employées en Belgique, en France, en Allemagne et en Angleterre, pour l'arrachement et l'extraction des minéraux combustibles*, parut à Liège, chez Noblet, de 1852 à 1854, et comprend quatre volumes in-8°, accompagnés d'un atlas in-folio de 80 planches. Il eut une grande vogue. K. Hartmann en a donné une traduction allemande; il a paru aussi une traduction en anglais à New-York.

Ponson fut nommé, le 17 novembre 1858, répétiteur d'exploitation des mines et de topographie à l'école des arts et manufactures et des mines annexée à l'université de Liège; il conserva ces fonctions jusqu'en 1865. Son zèle et sa grande compétence étaient hautement appréciés. Son *Supplément au Traité de l'exploitation des mines de houille* (Liège, Faust; Paris, Baudry, 2 vol. in-8°, VIII-610 et 601 p. et atlas in-folio de 67 pl.) parut en 1867, après sa mort. Enfin, son fils donna une seconde édition sous le titre : *Traité de l'exploitation des mines de houille, ou exposition comparative...*, seconde édition, faite par Jules Ponson. Liège-Paris, J. Baudry, 1868-1871, 4 vol. in-8°, xv-552, 640, 638 et 567 p. et 2 atlas in-f°.

Ponson collabora activement à la *Revue universelle des mines...* dirigée par Ch. De Cuyper; il donna aussi de nombreux articles à des journaux quotidiens, notamment à *La Meuse*. Il avait conservé d'intimes relations dans le Hainaut; chaque année, il était appelé à faire partie du jury pour les examens de sortie de l'école provinciale des mines du Hainaut, à Mons. C'est en revenant d'une de ces sessions qu'il fut pris d'une attaque de choléra qui l'emporta rapidement.

Il laissait un fils, JULES PONSON, dont on cite, outre l'édition ci-dessus : 1° *Des échelles mobiles, dites « Fahrkunst »*. Leur inventeur, Hubert Sarton, de Liège. Liège, Renard, 1860; in-8°, 16 p. Anonyme; 2° *La Sartonière et la rue Sarton*. Liège, 1860; in-8°, 6 p. Anonyme. Extrait du journal *La Meuse*. Nous croyons avoir ouï dire qu'il avait été complètement ruiné et qu'il est mort à l'hôpital.

G. Dewalque.

La Meuse, du 12 et du 17 septembre 1866. — Ch. de Cuyper, notice nécrologique dans la *Revue universelle des mines...*, 1re série, t. XX, p. 335. — A. Le Roy, *L'université de Liège. Liber memorialis*. — *Bibliographie nationale*, t. III.

PONT (Jean DE), écrivain ecclésiastique, né à Soignies, vers la fin du xvie siècle, mort en 1653 au couvent des chanoines réguliers de Bois-Seigneur-Isaac, près de Nivelles. Outre quelques manuscrits, cet écrivain a laissé deux opuscules : *L'Escole de Jésus*, imprimé à Bruxelles en 1632, et *L'Épiphanie sacrée ou vision de la Vierge*, qui date de 1634.

Ed. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. XII, p. 32.

PONTANUS (Jacques). Voir DU PONT.

PONTANUS (Liévin), humaniste, professeur de droit canon, né à Gand au xvie siècle, mort à Douai entre 1609 et 1611. Il ouvrit tout d'abord une école en sa ville natale et s'y fit connaître par la publication d'une tragédie en cinq actes, avec chœurs : *Moscholatria, tragædia sacra, carmine heroico scripta : Livino Pontano apud Gandenses ludimagistro authore*. Gand, Gérard Salenson,

1559; in-8°, 32 ff. L'auteur y décrit l'adoration du veau d'or par les Hébreux et met en scène Dieu, Jupiter, Moïse, Aaron, etc. Les derniers feuillets contiennent des vers élégiaques de Pontanus, tirés des psaumes. En 1565, Pontanus partit pour Douai et y enseigna, durant huit années, les lettres latines et grecques à la faculté des arts. Il abandonna ses cours en 1573 à son compatriote Jean Olivarius. En 1572, il avait repris une partie de l'enseignement du droit canon délaissé par Owen. Il fut attaché définitivement, en 1573, à la faculté de droit et prit le titre de docteur ès droits le 1^{er} février 1574. Il professa le droit canon jusqu'à sa mort. En 1573, il remplit les fonctions rectorales; en 1575, il jouissait d'un traitement de 150 florins. On attribue encore à Pontanus : 1^o un poème intitulé : *Europa querela*, œuvre de jeunesse dédiée par l'auteur à son maître Math. Donsanus et imprimée à Gand chez Josse Lambrecht; 2^o *Synopsis decretalium iuris canonici*.

Alphonse Roersch.

Sanderus, *De Gandavensibus ... claris*, p. 88. — Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd., p. 609. — Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 306. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 793. — Vander Aa, *Biographisch woordenb.*, t. XV, p. 409. — G. Cardon, *La fondation de l'université de Douai* (thèse de la fac. des lettres de Paris, 1892), p. 391, 418-419. — P. Collinet, *L'ancienne faculté de droit de Douai* (*Travaux et mêm. de l'univ. de Lille*, t. IX, mêm. 25. Lille, 1900), p. 42, 57, 75-77, 81, 90 et 151.

PONTANUS (*Petrus*), ou DE PONTE, ou VANDER BRUGGE, humaniste et poète latin, surnommé l'Aveugle de Bruges (*Cæcus Brugensis*), né à Bruges, sous Maximilien d'Autriche, mort à Paris, après 1539. Il a pris soin de nous donner lui-même, dans ses écrits, quelques détails sur son existence. Ayant perdu la vue accidentellement, à l'âge de trois ans, il fut élevé et instruit par des âmes charitables et traîna une vie assez misérable, à Bruges et ailleurs, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à subvenir à ses besoins en donnant des leçons d'humanités. Il séjourna notamment à Saint-Omer, puis se rendit à Paris où il enseigna, durant de longues années, à partir de 1505, les langues anciennes

dans les écoles publiques. Il se maria en cette dernière ville et eut de nombreux enfants, entre autres un fils qu'il appela Félix et auquel il dédia deux de ses ouvrages.

À Paris, l'activité de Pontanus fut considérable; car, en dépit de ses occupations professionnelles fort absorbantes — sa classe lui prenait six heures chaque jour — il publia plus de trente opuscules : vers latins, ouvrages de piété, volumes classiques. En tant que versificateur, son mérite est mince et, n'était la cécité de leur auteur, ses vers eussent, sans doute, passé inaperçus. Mais ses ouvrages pour l'enseignement de la grammaire, de la prosodie et de la métrique latines sont remarquables et se distinguent, parmi les productions pédagogiques de l'époque, par des qualités de méthode et de science. Formulées en termes clairs et concis, soit en prose, soit en vers, les règles que donne, dans ses manuels scolaires, l'Aveugle de Bruges sont développées et expliquées en un commentaire perpétuel étendu et étayées par une profusion d'exemples empruntés aux classiques ou tirés — ce que d'aucuns ne lui pardonnèrent jamais — des auteurs chrétiens. Pris à partie avec âpreté par Desputière, auquel il répondit, d'ailleurs, de bonne encre, Pontanus reçut l'approbation et les encouragements de Josse Badius et du maître d'école gantois Houckaert. A en juger par le nombre de leurs éditions, ses livres de classe durent être bien accueillis. Toutefois, la fortune ne sourit pas à l'auteur et les grands personnages auxquels celui-ci adressa, à maintes reprises, de flatteuses dédicaces, restèrent insensibles à ses avances. Il en fait ingénument l'aveu dans la préface de son *Ars versificatoria*. Sur terre, il n'a trouvé, dit-il, qu'indifférence et ingratitude et, au déclin de ses jours, il se résigne à la médiocrité et met tout son espoir en une vie meilleure, fidèle en la devise qu'il a inscrite sur presque toutes ses œuvres : *In te Iesu spes mea recumbit*.

Parmi les écrits de Pontanus, quelques-uns sont devenus introuvables et

nous n'en pouvons citer que les titres. Ce sont : *Sanctorum Bertini et Aldomari vita*. — *De obitu pientissimi comitis Philippi* (Philippe le Beau, mort en 1506). Ils parurent avant 1513 et sont mentionnés par l'auteur dans la dédicace de *Decem Ægloge*.

Les autres opuscules, tous rarissimes, disséminés actuellement dans quelques bibliothèques, sont les suivants; autant que possible, nous les rangeons par ordre chronologique :

1. *De sunamitis querimonia*. Suivi d'épigrammes, hymnes religieux. Paris, Jean Gourmont, 1507; in-4°. — 1bis. *In invidios triloga invectatio praeclaris referta sententiis*. Paris, Rob. Gourmont, 1508; in-4°. — 2. *De abitu et reditu pacis carmen*. Paris, J. Badius; in-8°, s. d. — 3. *Pro impetranda pace oratio*, poème. Paris, D. Roce; in-4°, s. d. — 4. *Incomparanda Genovefem quam tutelarem totius gallie dominam inficiari nemo potest*, poème. Paris, G. le Rouge pour D. Roce, 1512; in-4°. — 5. *Ann. Lucani Pharsalia cum adnotatione*.... Paris, 1512; in-12. — 6. *Decem Ægloge hechatostice ad ill. Charolum Flandrie comitem*. Paris, D. Roce [1513]; in-4°, 2 éd. — 7. *Prima grammaticæ artis isagoge*. Paris, D. Roce, 1514; in-4°. Plusieurs édit. — 8. *Grammaticæ artis prima pars*. Paris, D. Roce [1514]; in-4°. Plus. édit. *Id. Sequunda pars*, 1515. Plus. édit. — 9. *Felix præagatio de invictissimo gallo- rum duo Francisco duct. Angolimensi*. Paris, D. Roce [avant 1515]; in-4°. — 10. *Carmen extemporaneum de consecratione... Francorum regis Francisci primi*. *Id., ibid.* [1515]; in-4°. — 11. *Duplex grammaticæ artis isagoge*. Paris, 1516; in-4°. Nombreuses édit. — 12. *Apologia in eos qui pleraque divini sacrificii vocabula et sensa perperam usurpant*. Paris, J. Lambert, 1516; in-4°. Trois édit. — 13. *Ars versificatoria simul et accentuaria*. Paris, 1520. Nombr. édit.; la première est perdue. — 14. *Liber figurarum*. Paris, N. de Pratis pour B. Aubry, 1521; in-4°. Plus. édit. — 15. *Invectivum carmen adversus discipulos et magistros*. Paris, D. Roce; in-4°, s. d. — 16. *De certatione bacchi et tethios*.

Id., ibid.; in-4°, s. d. — 17. *Salutiferæ confessionis eruditio*. Paris, N. de Pratis pour J. Parvus et B. Aubry; in-4°, s. d. — 18. *Paremiarum gallico et latino sermone contextarum*. Paris, J. Lambert; in-4°, s. d.

Alphonse Roersch.

Les ouvrages de Pontanus. — Sanderus, *de Brugens. erud.*, p. 58. — Valère André, *Bibl. belg.*, 2^e éd., p. 737. — Sweertius, *Athence*, p. 632. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 1003. — Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. I, p. 565. — Vander Aa, *Biogr. woordenb.*, t. XV, p. 409. — Auteurs cités par les biographies dont les noms précèdent. — Brunet, *Manuel*, t. IV, p. 809. — *Annuaire de l'Institut des sourds-muets*. Bruges, 1840, p. 92. — *Biographie universelle*. — Duplessis, *Bibl. parémiolog.*, p. 79. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occid.*, t. II, p. 101. — *Repertoire des ouvrages pédagogiques du XVII^e siècle*, p. 522.

PONTANUS (Roverus), écrivain ecclésiastique de l'ordre des Carmes, né à Bruxelles au commencement du XVII^e siècle, mort dans la même ville en 1567. On ne possède aucun renseignement sur sa jeunesse. On sait seulement qu'il était profès au grand couvent de sa ville natale lorsqu'il fut envoyé par ses supérieurs à Cologne. S'y étant fait inscrire à la faculté de théologie de l'université, il fut bientôt reçu bachelier et, à partir de 1558, admis comme professeur. Il s'adonna, dit-on, aussi à la prédication, dans laquelle il paraît qu'il réussit. Enfin, au bout de quelques années, il revint à son couvent de Bruxelles où il acheva pieusement sa vie. Il passe pour avoir possédé une certaine érudition : on dit qu'il savait particulièrement bien l'hébreu et le grec. En tout cas, à en juger par ce qu'il écrivit, il ne semble avoir eu du latin qu'une connaissance assez médiocre.

Pontanus a laissé : *Rerum memorabilium, jam inde ab anno Domini M.D., ad annum fere LX., in Rep. Christiana gestarum, libri quinque; ex plerisque nostrorum temporum Historiographis, præcipue autem D. Fontano, Theologo Parisiensi, et Joanne Sleidano, collecti, cum diligenti annotatione eorum, quæ Sleidanus ex affectu potius quam veritatis studio conscripsisse deprehenditur. Interprete F. Rovero Pontano, carmelita*. Cologne, Gaspard Gennepæus,

1559; pet. in-fol. de 462 p. Cette relation, en cinq livres, des choses mémorables qui se passèrent dans les Pays-Bas, de l'an 1500 à l'an 1560, est ornée de deux dédicaces de l'auteur au président du Conseil privé, Viglius, et à l'éditeur Van Gennep. Elle paraît surtout avoir été écrite pour démontrer la mauvaise foi de Sleidan, qui avait visiblement défiguré l'histoire de son temps pour calomnier les catholiques.

Fréd. Alvin.

Valère André, *Bibl. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 4084. — Miræus, *Scriptores socii XVI*; édit. ult. — Cosme de Villiers, t. II, p. 701. — Paquot, *Mémoires*, t. XIV, p. 397. — Feller, *Dictionnaire historique*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XV.

PONTE (*Arnould DE*). Voir ARNOULD.

PONTE (*Pierre DE*). Voir PONTANUS.

* **PONTÉCOULANT** (*Louis-Adolphe DOULCET*, comte **DE**), officier et littérateur, né à Paris en 1794; mort à Bois-Colombes (près Paris), le 20 février 1882. Sorti de Saint-Cyr en 1812, il fit la campagne de Russie, prit part aux Cent Jours, puis s'embarqua pour l'Amérique après la défaite de Napoléon. Ayant trempé dans une révolution locale au Brésil, il fut condamné à mort, mais parvint à s'échapper et rentra en France. En 1825, il fut nommé examinateur des livres au ministère de l'intérieur. Lors des événements de 1830, Pontécoulant organisa un corps de volontaires parisiens et le conduisit en Belgique pour seconder les efforts des patriotes. Il joua un certain rôle dans la révolution à laquelle nous devons notre indépendance, et son nom, à ce titre, doit être mentionné dans la *Biographie nationale*.

C'est à Gand, centre de la résistance orangiste, que se rendit Pontécoulant avec ses hommes. Son arrivée, le 10 octobre 1830, y fut vue de si mauvais œil que le collège dut lancer, le 12 octobre, une proclamation pour inviter les habitants à s'abstenir de toute démonstration contre la « légion franco-belge ». Dès le lendemain, celle-ci commença le

blocus de la citadelle de la porte de Courtrai, occupée par les troupes hollandaises; le 17, fut signée la capitulation, aux termes de laquelle la garnison était autorisée à se rendre à Anvers, à l'exception des soldats nés dans les provinces belges. Mais, dans l'intervalle, de violents conflits s'étaient élevés entre la légion et la garde bourgeoise : au cours d'une bagarre, le 15 octobre, il n'y eut pas moins de six morts. C'est avec un véritable sentiment de soulagement qu'une grande partie de la population gantoise vit partir les Parisiens. Si l'influence de Pontécoulant ne parvint pas à tenir entièrement en bride les mauvais éléments inévitables dans des troupes improvisées, il semble cependant qu'il ait empêché autant que possible les désordres et les pillages. Un certificat de l'administration communale de Gand, en date du 5 novembre 1830, atteste qu'« il a constamment concouru au « maintien de l'ordre et de la tran- « quillité publique, et qu'en plusieurs « circonstances il a, par sa fermeté « et sa bravoure, contenu la populace, « qui aurait pu se livrer à de cou- « pables excès »; le collège certifia plus tard que pendant son séjour, Pontécoulant n'avait levé aucune « con- « tribution ».

L'émeute s'étant déclarée à Bruges, Pontécoulant y fut envoyé par le général Duvivier, commandant les deux Flandres. Au témoignage de Charles White, « son courage et son sang-froid « ont seuls préservé cette ville des scènes « effroyables de désordre dont elle fut « menacée pour la seconde fois dans « les journées des 18 et 19 octobre. « Arrivant alors de Gand, suivi de « 400 hommes de sa troupe, Ponté- « coulant se porta au galop sur la « grande place, accompagné d'un seul « aide de camp, et là, mettant l'épée « à la main, au milieu des révoltés, par « sa contenance ferme et l'énergie de « ses paroles, il réussit à les maintenir « jusqu'à l'arrivée de ses compagnons; « c'est alors qu'il fit arrêter et conduire « à Gand plusieurs des meneurs. Après « s'être concerté avec le bourgmestre et

« les officiers municipaux qui s'étaient
 « retirés dans une maison particulière,
 « il fit une proclamation qui n'est pas
 « un des documents les moins remar-
 « quables de cette époque, car il
 « témoigne de l'attitude extraordinaire
 « qu'avaient prise ces chefs de bande, et
 « de la puissance qu'ils s'arrogeaient ».
 Il y a là une certaine exagération. Voici,
 en effet, le passage principal de cette
 proclamation, d'après le texte donné par
 Pontécoulant lui-même : « ... J'espère
 « qu'à ma voix, le peuple reconnaîtra ses
 « devoirs, que les ouvriers rentreront
 « dans leurs ateliers; j'ai de grands pou-
 « voirs, je saurai les employer pour sau-
 « ver la ville de l'anarchie. Moi et les
 « troupes que j'ai l'honneur de comman-
 « der, nous avons, sous le feu des Hol-
 « landais, su rétablir et maintenir la
 « tranquillité menacée dans la ville de
 « Gand; nous saurons, ici, également
 « remplir notre mission. *Point de li-
 « berté sans indépendance, point d'indé-
 « pendance sans ordre public* ». Cette
 proclamation ne justifie donc pas tout à
 fait l'appréciation de Ch. White, d'au-
 tant plus que dans une lettre du
 22 octobre à Pontécoulant, le général
 Duvivier dit expressément : « La con-
 « fiance que j'ai en vous m'a engagé
 « à vous donner de grands pouvoirs. Je
 « vous les renouvelle, et me plais à
 « reconnaître que vous en usez de la
 « manière la plus louable ».

Le 27 octobre, le général F. de Mahieu,
 commandant la brigade de la Flandre
 occidentale, chargea le colonel français,
 auquel il donnait le titre de « colonel
 « commandant les légions belges dans
 « les deux Flandres », d'organiser aux
 frontières un service de surveillance des
 côtes. Après s'être rendu à Ypres et à
 Furnes, Pontécoulant entra le 31 oc-
 tobre à L'Écluse, après un combat de
 quelques moments. Le lendemain, il
 prend part au combat d'Oostbourg, où
 les Belges durent se retirer devant l'ar-
 tillerie hollandaise. Le même jour, il
 reçut l'ordre d'évacuer les frontières
 zélandaises, et se mit en marche vers
 Maestricht, en repassant par Gand
 (4-5 novembre), où ses hommes semblent

avoir hésité à le suivre. En cours de
 route, il contribue, à Malines, à Lou-
 vain et à Hasselt, au maintien de la
 tranquillité; dans cette dernière ville,
 il fit relever les remparts. Un certificat
 du général Daine, commandant l'armée
 de la Meuse, relate que « M. de Ponté-
 « coulant a été attaché à son corps
 « d'armée en qualité de chef supérieur
 « du génie provisoire, et qu'il s'est
 « acquitté de ses fonctions, non seule-
 « ment avec zèle et activité, mais encore
 « avec une intrépidité rare en dirigeant
 « ses travaux sous les batteries de la
 « place de Maestricht. C'est à ses soins
 « que l'on doit, en outre, les ouvrages
 « de terrassements faits à Hasselt,
 « Tongres, Maeseyck et Rekkem ». En
 vertu d'un ordre ministériel, en
 date des derniers jours de janvier 1831,
 il quitta le quartier général de l'armée
 de la Meuse.

Pour rappeler la part prise par ses
 volontaires aux événements de 1830,
 Pontécoulant fit graver par Veyrat une
 médaille, dont on trouvera la reproduc-
 tion dans l'*Histoire numismatique de la
 révolution belge* de Guioth. L'avvers porte
 un obélisque où se lisent les noms :
*Gand, Bruges, L'Écluse, Oostburg, Maes-
 tricht*; autour : *Révolution de la Bel-
 gique*; au revers : *Le colonel Ad. vte de
 Pontécoulant à ses compagnons d'armes*; au
 centre : *Tirailleurs belges parisiens*; au-
 dessus, un lion; au-dessous, un coq.

Le 12 août 1831, un ordre du général
 Niellon enjoignit à Pontécoulant, « offi-
 « cier en non-activité, de prendre le
 « commandement supérieur de toutes
 « les pièces de gros calibre en batterie
 « sur les remparts de Louvain ». Tels
 sont, du moins, les termes de la pièce
 publiée par Pontécoulant lui-même.
 Dans ses mémoires, Niellon ne parle
 que de « l'approvisionnement de l'artil-
 « lerie de position », et il ajoute :
 « M. de Pontécoulant, après avoir exé-
 « cuté la mission que je lui avais donnée,
 « vint m'apprendre que presque toute
 « notre artillerie de position avait été
 « enclouée sur place. Je pus vérifier
 « moi-même la chose, lorsqu'en ma
 « présence je fis jeter dans le canal les

« quatre dernières pièces que je n'avais
« pas pu emmener ».

Quelques jours plus tard, *L'Émancipation* insérait, dans son numéro du 28 août 1831, une correspondance de Tirlémont, datée du 25, et conçue comme suit : « M. le maréchal Gérard
« ayant présenté M. de Pontécoulant,
« l'un de ses aides de camp, au roi
« Léopold, celui-ci dit : *Nous avons dans
« l'armée un officier de votre nom, qui
« s'est très bien battu et qui a été blessé.*
« — *Sire, c'est mon frère,* répondit
« M. de Pontécoulant. Le roi témoigna
« l'espérance qu'il avait de pouvoir être
« utile à un brave qui a offert deux fois
« son bras à la Belgique ».

Cependant, lors de l'organisation définitive de l'armée belge, Pontécoulant fut écarté des cadres. La pétition qu'il adressa aux Chambres, le 10 mars 1835, débute en ces termes : « Voici quatre
« ans que par un ordre ministériel, je
« me trouve éliminé de l'armée belge ;
« sans plainte, sans procès, sans jugement, j'ai été obligé de me retirer devant
« une simple injonction émanée de celui
« qui, alors, avait en main la direction
« de la guerre ». Ayant appris que la commission des pétitions avait l'intention de demander l'ordre du jour sur sa réclamation, il joignit à celle-ci un supplément, le 14 avril 1835, où il s'attache à prouver qu'il a figuré sur les cadres de l'armée, qu'il avait une commission du gouvernement, que celui-ci l'avait, en fait, reconnu dans le grade de colonel, et que c'est donc à tort qu'il n'est plus sur le contrôle de l'armée. Mais ses démarches semblent être restées sans suite ; du moins, n'avons-nous pu trouver trace de sa pétition dans le *Moniteur* de 1835 et 1836.

De retour en France, Pontécoulant se consacra à la littérature et à la musique. Il publia de nombreux ouvrages dont on trouvera l'énumération dans les bibliographies françaises. Il existe de lui un portrait lithographié, en uniforme.

Paul Bergmans.

L.-F. Le Begue, *Notice sur l'histoire métallique de la révolution belge de 1830* (Gand, 1832), p. 22.
— *Pétition à Messieurs les Sénateurs et Représentants de la Belgique par le colonel vic^e de Ponté-*

coulant. Bruxelles, imp. A. Mertens, 1835; in-8°, 36 p. et *Supplément* de 8 p. — Ch. White, *Révolution belge de 1830*, trad. par Mary Corr (Bruxelles, 1836), t. II, p. 101-103. — Guioth, *Histoire numismatique de la révolution belge* (Hasselt, 1844), p. 49-50 et pl. VI, n° 48. — J.-B. de Graet, *Récit des troubles et des événements qui ont eu lieu dans la ville de Gand à l'époque de la révolution de 1830* (Gand, 1836), p. 29-43, 51-52. — Niellon, *Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de la révolution en Belgique de 1830 à 1833* (Bruxelles, 1868), p. 253-254. — P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. XII (Paris, 1874), p. 1411. — Pr. Claeys, *Mémorial de la ville de Gand, 1792-1830* (Gand, 1902), p. 537-540.

PONTIAU (Michel), ou PONCIAU, peintre, appelé par les Italiens *Pontiani*. On n'a que peu de détails sur sa vie. Il est né à Liège de Jean Ponciau, bourgeois de Liège, et d'Oudon, fille de Nicolas de la Vignette; la date de sa naissance n'est pas connue, mais l'unique écrivain qui nous ait conservé quelques informations sur son existence, dit qu'il fut mis, en 1594, en apprentissage chez Bertin Hoyoul, peintre de médiocre réputation. Il semble que Michel Pontiau partit de bonne heure pour l'Italie, qu'il y fit un long séjour et y laissa la plupart de ses travaux. A son retour à Liège, il reçut de nombreuses commandes, notamment pour les églises. On cite une *Sainte Famille* qu'il avait peinte pour le retable de l'autel Sainte-Anne, à l'église de Saint-Martin-en-Ile, d'après les ordres du bourgmestre de Liège, Jean d'Amay; cette œuvre était remarquable par le sentiment de piété que l'artiste y avait mis. Pontiau avait peint deux tableaux assez importants pour l'église conventuelle des P.P. Carmes, en Ile, église démolie aujourd'hui, comme celle de Saint-Martin-en-Ile. Les sujets sont désignés un peu vaguement par le biographe de l'artiste, sous le titre de : *Massacre de religieux de cet ordre*, et de la *Concession des indulgences* accordées par le pape en faveur du scapulaire. D'autres compositions du même artiste se trouvaient dans l'église des P.P. Carmes et dans la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel, où se voyait un tableau représentant les *Miracles de la sainte Vierge en faveur du scapulaire*.

Michel Pontiau ne s'est pas marié. Il habitait à Liège une belle maison,

rue des Clarisses, et pour la signaler comme la demeure d'un artiste, il avait peint sur les volets en bois qui garnissaient les fenêtres, une série de têtes d'empereurs romains. Il était laborieux et productif. Cependant aucune peinture connue ne peut lui être attribuée. On ignore la date de sa mort comme celle de sa naissance, mais il paraît être décédé vers le milieu du XVII^e siècle.

J. Helbig.

L. Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*. — Le comte de Beodellèvre, dans sa *Biographie liégeoise* ne fait que transcrire les renseignements donnés par Abry, et le baron de Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liège*, t. II, p. 347, ne fait que répéter les mêmes informations.

PONTIUS (*Hercule*), ou DU PONT, chroniqueur malinois. La date et le lieu de naissance de ce chroniqueur ne sont pas connus. Il mourut à Malines, le 12 septembre 1585, d'après les registres aux décès de la paroisse Saints-Pierre et Paul. On sait, par le manuscrit n° 13727 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, qu'il est l'auteur d'une chronique malinoise commençant l'an 712. Entre autres annotations et inventaires de documents intéressant Malines, ce manuscrit comprend, à la fin, quelques pages qui portent la suscription suivante : *Extract vuyt seker out handboeck gemaect bij Hercules du Pont in welcken boeck dat staet dat int jaer naer christus onsen heere geboorte anno 712 dat als doen regneerden in Franckrijck Pipinus, Amandus, Willebrordus, Lambertus, Lebuinus en Hubertus die preckten dwoort Godts in Brabant; anno 754, was een artsbischoep wetlich sone van den coninck van Schotlandt den welcken Mechelen gebracht heeft tot kersten gheloove, ende naer veel ander articulen van geschiedenissen sulcx als hier naer volght*. Suit le récit de l'émeute qui éclata à Malines au mois de juillet 1467 et qui fut un des multiples incidents, souvent sanglants, auquel donna lieu l'exercice du privilège des trois étapes : avoine, poisson et sel, dont jouissaient les Malinois et que jaloussaient les villes d'Anvers, de Bruxelles et de Louvain. Cet extrait fait suite à la nomenclature des documents relatifs à ce

privilège. Le copiste, qui déclare s'être conformé à l'original, est *Peeter du Pont*, notaire admis près du Grand Conseil de leurs altesses (Albert et Isabelle), qui instrumenta à Malines de 1590 à 1620. Ses protocoles se trouvent au tribunal de première instance de cette ville. C'est donc du commencement du XVII^e siècle que date le manuscrit de la Bibliothèque royale.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que *Hercule du Pont* fût un ascendant de *Pierre*, et que ses mémoires, conservés avec un soin pieux par la famille, aient permis à *Pierre* de compléter ses propres annotations par le récit d'événements auxquels *Hercule* fut, à peu d'années près, contemporain. La relation de l'émeute de 1467 fut reprise textuellement dans la chronique malinoise de *Henri Coelput* (né à Malines, le 18 décembre 1606, y décédé le 6 juin 1669), conservée dans les archives de sa ville natale. Toutefois, *Coelput* oublie de citer le nom de celui auquel il fait cet emprunt important. Un *Peeter du Pont* est mentionné par le chroniqueur *Remerus Valerius* (1607-1687), dans sa *Chronijke van Mechelen*, parmi les auteurs à consulter par ceux qui s'intéressent à l'histoire de Malines. Il est probable que *Valerius* a eu connaissance de l'extrait du manuscrit d'*Hercule* et qu'il en attribua, par erreur, la paternité à *Pierre*. On est donc admis à soupçonner dans le renseignement qu'il donne un *lapsus culami*, à rectifier en faveur d'*Hercule du Pont*.

Piron, dans sa *Levensbeschrijving van Mannen en Vrouwen van Belye*, signale *Henri du Pont* comme auteur d'une chronique malinoise de 754 à 1467. Tout fait supposer qu'*Hercule* et *Henri du Pont* ne font qu'un seul et même personnage, et que l'identité de la première lettre des prénoms, ou une lecture défectueuse, ont conduit à une interprétation erronée de celui-ci.

L'œuvre d'*Hercule du Pont* ne comprend peut-être que sa chronique malinoise. Esprit curieux et doué de certaines aptitudes littéraires, il aura consacré ses loisirs à la rédaction du récit des faits les plus saillants de l'histoire de sa ville.

Avec lui s'ouvre la série des nombreux chroniqueurs malinois qui vécurent aux siècles suivants, auxquels on doit des renseignements précieux sur les événements dont ils furent contemporains.

H. Coninckx.

PONTIUS (Paul). Voir DUPONT.

POORTEN (Arnold VANDER), ou A PORTA, mais de son vrai nom DE LA PORTE — c'est du moins ainsi qu'il signe la partie flamande de son dictionnaire, de même que sa dédicace espagnole au magistrat d'Anvers —, lexicographe flamand, vécut au XVII^e siècle, à Anvers, où il fut premier chapelain du Château. Il publia, en 1659, chez les imprimeurs Jér. et J.-B. Verdussen, et sans doute sur leur proposition, une nouvelle édition corrigée et augmentée d'un dictionnaire flamand-espagnol et espagnol-flamand, qui comptait déjà plusieurs éditions et qui, si nous pouvons en croire l'approbation de 1656, reproduite dans l'ouvrage de de la Porte, aurait eu pour auteur César Oudin, secrétaire du roi Philippe IV (*In desen grooten Dictionaris en Tresoor van de Spaensche en Duytsche tale ghemaeckt door Cæsar Oudin, secretaris van den Coninck...*). Le nouvel éditeur y ajouta une courte grammaire espagnole, écrite en flamand, et renfermant en vingt-trois pages les rudiments de la langue castillane. Elle est intercalée entre les deux parties du dictionnaire et porte le titre bilingue suivant: *Den Spaensen Grammatica seer bequaem ende profytelyck voor de Jonckheyt ende Liefhebbers der seluer tale. Grammatica Española muy prouechosa por la Juventud y Amadores de la Lengua Española*. Notre auteur, d'autre part, augmenta de plus du double les matières de l'ancien lexique; il en fit un ouvrage considérable et sans doute fort précieux pour l'époque; car le magistrat d'Anvers en reconnut, dit-on, le mérite en accordant à l'auteur une récompense de 50 florins. Voici le titre de chacune des deux parties de cette réédition: 1. *Den nieuwen Dictionaris oft Schadt der Duytse en Spaensche talen. Van nieuws oversen, ghecorrigeert en seer vermeerderd. Daer*

by ghevoecht eenen Spaenschen Grammatica seer nut voor deghene die de Spaensche tale perfect willen leeren. — 2. *Nuevo Dictionario, o Thesoro de la Lengua Española y Flamenca; sale aora corregido y añadido de una Grammatica Española, muy prouechosa para los que quieren perfectamente aprender la Lengua Castellana.*

Notre auteur prépara également pour l'impression la seconde partie de la *Bibliotheca ecclesiastica* d'Aubert Miræus, pour laquelle celui-ci n'avait laissé que des notes, et qui parut en 1649, dix ans après la première partie. Nous voyons, dans une épître au lecteur, que le chapelain du Château d'Anvers était aussi chanoine de Berg-op-Zoom.

Léon Goemans.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek.* — *Den nieuwen Dictionaris*, etc., et l'introduction dont les imprimeurs ont fait précéder la réédition de A. de la Porte.

POORTEN (Henri-Joseph-François VANDER), peintre, dessinateur et graveur, fils d'Antoine et d'Anne-Marie Kets, né à Anvers, le 29 février 1789, mort dans la même ville, le 6 avril 1874. Élève, pour la figure, de Guill. Herreyns (voir ce nom), il s'adonna ensuite à l'étude du paysage sous Henri Myin, dont il adopta le genre. C'est comme paysagiste que furent remportés les seuls succès de sa carrière, plus féconde que brillante. Des biographes ont affirmé qu'il existe à Notre-Dame d'Anvers une page religieuse de Vander Poorten. C'est une erreur. S'il pratiqua la figure, ce fut d'une manière accessoire; les eaux-fortes où il introduisit cet élément dénotent à suffisance que sa vocation était ailleurs. Les paysages de Vander Poorten, en revanche, si l'on se reporte au temps de leur production surtout, doivent un charme particulier à une exécution consciencieuse, mise au service d'une conception aimable de la nature et d'un choix heureux de motifs. On y constate l'influence d'Ommeganck. Bien qu'en majeure partie les sites de Vander Poorten soient pris aux environs d'Anvers, les parties accidentées de la Belgique, l'Allemagne, la France lui procurèrent l'occasion de pages riantes,

accueillies avec faveur à leur apparition. A dater du premier Salon organisé à Anvers par la Société d'encouragement des Beaux-Arts, en 1813, Vander Poorten compte parmi les participants réguliers aux expositions de la Belgique et de la Hollande. Ses œuvres y paraissaient rarement sans succès. A Gand, en 1814; à Bruxelles, en 1815; à Anvers, en 1816, la palme lui échut dans les concours ouverts pour un prix de paysage à l'occasion des expositions triennales. Le musée de Gand conserve encore l'épreuve couronnée en 1814. Apprécié comme professeur, il eut, à la longue, un des ateliers les plus suivis d'Anvers. On cite parmi ses élèves Moerenhout (voir ce nom); Marinus, qui fut directeur de l'Académie de Namur; Rosseels, qui dirigea celle de Termonde; Ild. Stocquart, Laur. Redig, et d'autres moins connus. Oublié d'ailleurs comme peintre, Vander Poorten a survécu comme graveur à l'eau-forte. Ses planches, aux motifs bien choisis, sont traitées dans le système ancien, celui des petits maîtres hollandais : Waterloo, Everdingen, etc. La date la plus reculée que nous relevions sur les travaux de cette classe est celle de 1840; la plus récente le millésime de 1861. Les œuvres à l'eau-forte de Vander Poorten alternèrent avec quelques gravures sur pierre. On peut considérer ces dernières comme de fort remarquable venue, le procédé se prêtant à peine aux usages artistiques. On connaît, enfin, de Vander Poorten quelques aquatintes réussies. Ces divers travaux sont signés *H. V. D. Poorten*, ou encore *H. V. D. P.* Une lithographie, assez développée, nous donne une vue des environs de Grenoble. Vander Poorten, au moment de sa mort, avait dès longtemps déposé le pinceau. Son portrait, lithographié par J.-J. Eeckhout en 1820, fait partie de la collection des *Artistes du royaume des Pays-Bas*.

Henri Hymans.

Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Vanden Eynden et Vander Willigen, *Geschiedenis der vaderlandsche schilderkunst* (Amsterdam, 1842), t. III et IV. — Hippert et Linnig, *Le peintre-graveur hollandais et belge au XIX^e siècle* (1879). —

H. Havard, *Animaux et paysages, suite d'eaux-fortes par H. vander Poorten, précédée d'une notice biographique* (Paris, A. Lévy, 1874; in-4°).

POORTER (Henri DE), poète flamand, mort à Lierre, le 20 novembre 1671. Il y était maître d'école et premier doyen de la chambre de rhétorique *Den Groeyenden Boom*. Les archives de cette société, publiées en partie dans le *Belgisch Museum* par J.-Fr. Willems, nous apprennent qu'une tragédie de notre poète, intitulée : *Maria Stuart*, fut remise à la scène par les rhétoriciens de la chambre lierroise, le 18 janvier 1750 et le 2 février 1777. Nous conservons de lui un poème composé en l'honneur du peintre lierrois Adrien de Bie, père de l'écrivain flamand Corneille de Bie, qui fut le contemporain et l'ami de de Poorter et l'un des membres les plus actifs du *Groeyenden Boom*. Ce poème fait partie de l'ouvrage *Het Gulden Cabinet*, dans lequel Corneille de Bie a consacré une notice en prose et des vers à chacun des grands artistes : peintres, architectes, sculpteurs et graveurs de son siècle. Par modestie, il a laissé à un autre le soin de rédiger le poème en l'honneur de son père, et c'est de Poorter qui s'en est chargé. Ses vers sont du pur genre rhétoricien. Il y joue et subtilise pendant une trentaine d'alexandrins — la pièce en compte quatre-vingts en tout — sur le nom du peintre de Bie et prend, pour parler enfin des maîtres, des voyages artistiques et des chefs-d'œuvre de son héros, l'étrange détour que voici :

*Oock is dit edel dier (l'abeille) van sulck 'nen suy-
[v'en aert
Dat het tot gheenentijt met eenigh mann'ken paert,
Maer broeyen (sic) uyt het wasch hun jonghs-kens
[al-te-gader.
Ist daerom denck ick dat De Bie oock sijnen Vader
Niet schijnt te kennen in sijn Gulden Cabinet?...
O neen; ick weet hij dit alleen heeft laten blijven
Op hop' dat jemant vremts soud' sijnen lof be-
[schrijven.
Hij wist wel dat den nijdt hem soud' begripen
[licht
Als hij sijn vaders lof woud' stellen self in dicht.*

La pièce est signée, fautivement sans doute, H. de Poorter.

Léon Goemans.

Belgisch Museum, années 1840 et 1844. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — *Biographie nationale*, notices Adrien et Corneille de Bie. — Corneille de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edel vry Schilder-Cons*

inhoudende den lof van de vermarste Schilders, Architecten, Beldthoewers ende Plaetsnyders van deze eeuw (Anvers, J. Meyssens, 1661), p. 230 et s.

POORTERE (Josse DE), arpenteur gantois du XVII^e siècle. Il nous est connu par un almanach-placard de 1672 qui porte son nom : *Almanach voor 't schrickeljaer ons Heeren Jesu Christi M.DC.LXXII ... Ghecalculeert ende precij's ghestelt op den meridiaen van Ghendt door Mr. Joss de Poortere, ghezworen Landt-Meter van syne Con. Majesteit in Vlaenderen*. Gand, Baudouin Manilius (1671); in-fol. (Un ex. à la bibl. de Gand).

Ch. Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. VI (Gand, 1867), p. 93, n° 42540.

POOT (Albert), écrivain ecclésiastique du XVII^e siècle, mort en 1676. Entré dans l'ordre des Frères Mineurs, il fit paraître, en 1673, une notice sur la confrérie de la Sainte Croix : *Instellinghe, Afsaeten ende Regels van het Broederschap van 't heyligh Cruys*. Gand, veuve Jean Vanden Kerckhove (non signalé dans la *Bibliographie gantoise* de Mr F. Vander Haeghen). Il est probable que la *Instellinge van het weerdigh Broederschap van het H. Cruys*, à Gand, chez Pierre de Goesin (vers 1721) (Vander Haeghen, t. III, 161), n'est partiellement qu'une réimpression de la notice de Poot.

Léonard Willems.

S. Dirks, *Histoire litt. et Bibliogr. des Frères Mineurs*, p. 244.

POPELIER (Antoine), peintre flamand du XVI^e siècle, dont le nom, devenu en Espagne Antonio Pupiler, a laissé trace dans les annales de l'art de ce pays. Popelier, reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1550, passa au service de Philippe II, le 12 juin 1556. A cette date, le roi mande de Bruxelles à son trésorier, Domingo de Orbea, qu'il a engagé pour son peintre Antonio « Pupiler », lequel, en compagnie d'un aide, se rendra en Espagne, moyennant un salaire annuel de 350 écus, pour y exécuter les travaux qu'il plaira au roi de lui confier. Ainsi fut fait. Au bout

de peu d'années, cependant, le peintre se plaignit de l'insuffisance de sa pension. La dureté des temps ne lui permettait pas de se maintenir à si faibles ressources. Une ordonnance du 7 juillet 1562 intervint, alors, pour faire calculer à 900 maravédís l'écu la pension de Pupiler. Au mois de mai 1567, il reprenait le chemin des Pays-Bas, chargé par le roi de copier, à Louvain, un retable non spécifié. L'absence de l'artiste devait être de neuf mois, sans interruption de gages. On ignore si, à l'expiration de ce terme, Popelier retourna en Espagne. Aucune de ses œuvres n'est actuellement connue. Celles qu'il créa pour Philippe II semblent avoir péri toutes dans l'incendie du Pardo. En 1621, à Bruxelles, Nicolas « Popluer », *étranger*, est reçu apprenti sculpteur, à Bruxelles. C'était sans doute un petit-fils de Pupiler.

Henri Hymans.

Ph. Rombouts et Théod. van Lérius, *Les Ligères et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, t. I, p. 69. — Ceán Bermúdez, *Diccionario historico de las mas ilustres profesoras de las Bellas artes en España*, t. IV, p. 436.

POPELIERS (Laurent-Henri), écrivain d'art, né à Bruxelles en 1805, décédé à Molenbeek-Saint-Jean, le 14 novembre 1858. Il consacra les loisirs que lui laissait sa profession d'employé à composer les ouvrages suivants : 1. *Aperçu historique sur la sculpture en Belgique, dédié à M. Guill. Geefs*. Bruxelles, Jamar, 1843; in-12. — 2. *Précis de l'histoire des chambres de rhétorique et des sociétés dramatiques belges, dédié à Son Alt. Roy. Mons. le duc de Brabant*. Bruxelles, Wouters et Cie, 1844; in-18. — 3. *Revue du Salon de Bruxelles de 1845*. Bruxelles, Méline, 1845; in-8°. — Il a publié dans le *Trésor national* la biographie du sculpteur F.-J. Janssens.

Émile van Arenbergh.

Bibliographie nationale, t. III, p. 169.

POPELIN (Émile-Gustave-Alexandre), militaire, explorateur, né à Schaerbeek, le 7 décembre 1847, décédé à Loutéké-M'Towa (Congo), le 24 juin 1881. Engagé volontairement au 5^e régiment de

ligne, le 11 septembre 1863, après avoir successivement mérité les grades de caporal et de sergent, il fut admis à l'école militaire comme élève, le 22 février 1867, et en sortit sous-lieutenant d'infanterie, le 1^{er} avril 1869. Promu lieutenant, le 3 mai 1874, Popelin, après avoir, pendant plus de trois ans, fréquenté les cours de la 3^e division de l'école de guerre, en sortit adjoint d'état-major, troisième du classement, le 21 février 1876. Désigné, le 1^{er} mars 1876, pour remplir les fonctions d'aide de camp du général Desavoye, après avoir reçu, le 3 mars 1877, le brevet de capitaine d'état-major, il fut, sur sa demande, déchargé de ses fonctions d'aide de camp, le 7 avril 1879, et attaché à l'institut cartographique militaire cinq jours après. Ayant pris du service à l'Association internationale africaine, il s'embarqua à Londres, comme chef de la deuxième expédition belge dans l'Afrique centrale, à bord du steamer *Schindwara*, en destination de Zanzibar, ayant pour adjoints le docteur Vanden Heuvel et le lieutenant Oswald Dutalis. Le but de son expédition était la fondation d'une station sur la côte occidentale du lac Tanganika ou au delà. Si M^r Cambier — qui y était déjà — désirait se porter en avant, Popelin devait prendre le commandement de Karéma, sinon il avait pour instruction de se diriger lui-même vers Nyangwé. Il arriva le 29 mai à Zanzibar et quitta la côte le 8 juillet 1879, avec une caravane composée de 270 porteurs, et atteignit Karéma le 9 janvier 1880, ayant laissé le docteur Vanden Heuvel à Tabora pour y créer un poste de ravitaillement. Les hommes emmenés par Popelin aidèrent ceux de M^r Cambier à construire les bâtiments de la station. M^r Cambier étant parti pour Oudjédji, Popelin prit le commandement de Karéma. Le 6 avril 1880, Popelin ayant accompagné M^r Roger, qui l'avait rejoint, se mit en route pour la côte occidentale du lac, puis ils rentrèrent à Karéma, après avoir fait un voyage d'exploration. Cependant Popelin, averti de l'arrivée du capitaine Ramaeckers, se

porta à sa rencontre avec 250 hommes; la mort le surprit, le 24 juin 1881, à Loutéké où il s'était rendu, avec M^r Roger, pour y trouver un emplacement favorable à l'établissement d'une seconde station; il succomba à la suite de fièvres et d'une maladie du foie.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — *Annuaire militaire*. — *La Belgique militaire*. — Les journaux de l'époque. — Renseignements fournis par l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo.

POPELS (*Jean*), peintre et graveur, né à Tournai vers 1630, traita spécialement les sujets d'histoire. Outre que ses œuvres furent peu nombreuses, il n'en reste guère dans les collections publiques; mais comme graveur, il est mieux connu. Il grava des tableaux de Rubens et plusieurs autres du cabinet de l'archiduc, à Bruxelles, dans la collection : *Theatrum pictorium Davidis Teniers*, enfin une suite de vingt-sept compositions allégoriques. On ne possède pas de détails sur sa vie et l'on ignore la date de sa mort.

E.-J. Soil.

Siret, *Biographie des peintres*. — Archives de Tournai, fonds Demazières.

POPLIMONT (*Charles - Emmanuel - Joseph*), publiciste, romancier, historien et généalogiste, né à Termonde, le 26 avril 1821 et décédé à Manchester (Chorlton), le 7 février 1887. Il embrassa jeune la carrière des armes et obtint en peu de temps le grade de maréchal des logis au 2^e régiment d'artillerie en garnison à Gand. Il consacra ses heures de loisir à la culture des lettres, collaborant à diverses publications, notamment au *Nouvelliste de Gand*. En 1844, à la suite d'un voyage qu'il avait fait en Algérie, il fit paraître dans ce quotidien une piquante aventure d'un Belge dans ce pays, sous le titre de : *Le sequin du juif*, articles réunis ensuite en deux volumes qu'il dédia au colonel de son régiment. Le vif succès qu'il remporta avec cette œuvre l'engagea à publier successivement, en 1845 et 1846, *Coenraed le tisserand, chronique gantoise du xvi^e siècle*, en trois volumes, et une

spirituelle esquisse de mœurs militaires : *Le colon de Guatemala et la grisette gan-toise*, deux volumes rapidement enlevés, qui eurent les honneurs d'une seconde édition en moins d'une année. Popliment avait quitté l'armée de bonne heure pour ne plus s'occuper que de littérature, d'histoire et de généalogie. Il fit éditer une *Histoire de la Belgique depuis la révolution belge*, remarquable par ses illustrations; des notices sur les maisons de Beaufort et de Mérode, et un ouvrage important sur la noblesse belge. En 1858, il fut chargé par le journal belge *L'Observateur* de suivre les opérations de la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Italie. Il adressa à ce journal une remarquable correspondance qui fit sensation et fut réimprimée sous le titre de *Campagne d'Italie*. Bientôt il rentra en Belgique et fit paraître une traduction de l'ouvrage, célèbre en Angleterre : *Le juge Lynch ou vie et aventures de Jonathan Jefferson Whittlaw*. Encouragé et sollicité par des familles nobles de Belgique, de France et d'Angleterre, il alla résider tour à tour dans ces différents pays, et à la fin de sa carrière il se voua exclusivement aux études généalogiques. Il publia successivement un travail de longue haleine sur l'histoire de toutes les maisons nobles de Belgique, *La Belgique héraldique*; une notice généalogique et biographique sur la maison de Straten, une histoire de la dynastie belge, et enfin, un ouvrage étendu : *La France héraldique*. Il s'était proposé de faire des recherches et des études sur la noblesse anglaise, quand la mort le frappa à Chorlton lez-Manchester, le 7 février 1887.

Louis Tierensteyn.

Bibliographie nationale, t. III, qui contient la nomenclature complète de ses ouvrages. — Renseignements particuliers.

POPOLENUS (Saint). Voir BABOLIN.

POPP (Caroline-Clémence BOUSSART, dame), journaliste, femme de lettres, née à Binche, le 12 décembre 1808, décédée à Bruges, le 2 décembre 1891. Sa mère, originaire d'Abbeville (Somme), était cousine du grand navi-

gateur Picot-Lapérouse, du peintre Picot et du poète Millevoe. Toute sa famille paternelle suivit la carrière des armes : son père, le chevalier Félix Boussart, dont la bravoure était légendaire, parvint au grade de colonel; son oncle André, qui fut général et baron de l'Empire, se distingua sur tous les champs de bataille de l'Egypte, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Russie. Elle n'avait que trois ans quand, au moment de partir pour une nouvelle campagne, son père l'embrassa pour la dernière fois. C'était le plus lointain souvenir de Mme Popp : toujours elle revoyait le colonel, à cheval devant sa demeure à Binche, son escorte caracolant autour de lui, et il lui semblait encore sentir la cordiale et suprême étreinte, plus douce pour elle à mesure qu'elle amassait les années. Elle a raconté (*Office de publicité* 7 juillet 1889) qu'au lendemain de Waterloo, elle était accouchée avec sa mère à une fenêtre de la Grand'Rue, à Binche, en face de la chaussée de Charleroi, par laquelle les vaincus défilaient en masses compactes. Elle s'étonnait de voir tant de soldats, tant de chevaux. La voiture de l'empereur vint à passer, le mamelouk Roustan chevauchant à sa portière. L'enfant s'informa si son père allait revenir et elle connut alors le secret de ces larmes maternelles qu'elle avait surprises si souvent : le colonel était allé se battre bien loin, bien loin, et depuis son départ de Binche, plus jamais on n'avait eu de ses nouvelles. Le chevalier Boussart, fait prisonnier à Tirhau, en Hongrie, à la suite de la capitulation de Dresde, avait fini ses jours en 1813. Ce fut seulement sept ans plus tard que l'extrait mortuaire parvint à la famille.

Quand Mme Popp fut en âge d'étudier, elle eut pour premier maître un vieux moine du couvent des Récollets, frère Cyrille, qui lui apprit à lire et à écrire. Par ordre de Dumouriez, toutes les corporations religieuses de la contrée étaient dissoutes; il ne restait à la maison des Récollets de Binche que trois moines échappés à la razzia et qui se cachaient de leur mieux dans les ruines de leur église. Tous les matins, frère Cyrille

avait mission d'aller aux vivres dans les fermes d'alentour; au hasard des courses qu'il fournissait, il rapportait à ses deux compagnons chère lie ou maigre pitance. Il était aussi le principal éducateur du voisinage : moyennant quarante sous par mois; plus une pinte de bière à chaque leçon, il apprenait aux enfants ce qu'il pouvait (*Office de publicité*, 26 janvier 1890). Du reste, la jeune fille s'instruisait beaucoup par elle-même; son frère, magistrat érudit, possédait une bibliothèque très fournie, que l'élève de frère Cyrille dévora bientôt à belles dents.

Toute jeune encore, elle épousa Christian Popp dont elle avait fait la connaissance à Mons, à l'époque où il était secrétaire particulier du gouverneur de la province. Promu, peu de temps après son mariage, aux fonctions de contrôleur du cadastre, Chr. Popp alla se fixer à Bruges. Étrangère à la vieille cité flamande, la jeune femme s'éprit de son glorieux passé et ne cessa dès lors de travailler à son relèvement. Le hasard l'aida bientôt dans cette noble tâche en l'improvisant journaliste.

C'était en 1837, pendant une période électorale. Pour répondre au défi de quelques habitués du café Suisse, Chr. Popp avait conçu l'idée de faire paraître un journal rédigé en français, et qui serait le porte-parole du parti libéral. Imprimerie, personnel, rédacteurs, correspondants, tout se trouva improvisé en trois jours. Dès la première heure, Mme Popp fut l'âme du *Journal de Bruges*. Elle déclarait dans la profession de foi du nouvel organe : « Constance, activité seront notre devise; respect pour les principes, notre ligne de conduite » (numéro du 4 avril 1837). On peut affirmer que jamais promesse ne fut plus religieusement tenue. Il n'est pas de progrès qui n'ait rencontré son appui, pas de liberté constitutionnelle dont elle n'ait vaillamment embrassé la défense, pas une cause juste dont elle ne se soit constituée le champion. Elle fit campagne, en 1839, sur le traité des vingt-quatre articles; elle prit une part active à la lutte contre la misère en

Flandre; elle travailla à l'abaissement des obstacles douaniers, à l'abolition des octrois et des droits de barrière, à la création des voies ferrées, à l'application de la vapeur à l'industrie, à l'institution des ateliers d'apprentissage, à l'abolition du timbre des journaux, de la contrainte par corps, de la peine capitale. Elle lutta sans relâche pour faire de Bruges le superbe musée artistique que le monde entier vient admirer aujourd'hui; et si le chef-lieu de la West-Flandre retrouve un jour sa prospérité si longtemps éclipsée, il le devra en partie à cette vaillante femme, une des protagonistes de ce projet considéré tant d'années comme une utopie, et qui s'appelle Bruges-port-de-mer.

Quant à son respect pour ses adversaires politiques, il ne se démentit jamais pendant une carrière de plus de cinquante-quatre ans. Fidèle jusqu'au dernier moment à ses convictions, elle donna toujours à ses confrères l'exemple de l'indulgence et de la délicatesse. « Dans une assemblée comme la nôtre », disait Mr Goemaere, le président de l'Association de la presse belge, lors des fêtes organisées à l'occasion du cinquantième du *Journal de Bruges*, « dans une assemblée comme la nôtre, où chacun trouve naturel de respecter les idées d'autrui par cela même qu'il tient au respect des siennes, il n'est personne, Madame, qui ne soit prêt à vous féliciter de votre fidélité à vos convictions unie à la constante courtoisie de votre polémique. Vous avez donné l'exemple d'une vertu qui peut et doit un jour rapprocher tous les hommes : la tolérance. Vous avez compris et nous comprenons avec vous que le jour où la tolérance régnera dans les esprits, la fraternité sera vite dans tous les cœurs ». Le libéralisme, pensait-elle avec Eudore Pirmez, n'est pas autre chose que ce proverbe essentiel de la morale chrétienne appliqué à la politique : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.

Elle connaissait la politique et elle en parlait dans son journal avec une autorité, mais en même temps avec un

tact tout féminin. C'est surtout dans ses chroniques de l'*Office de publicité* qu'elle montra ce que son esprit renfermait de douceur et de charme. Débarrassée du traintrain de la polémique tracassière, elle se sentait là plus à l'aise et donnait libre carrière à sa gaieté humoristique, à sa grâce familière. On peut dire que ses *Lettres brugeoises*, signées « Charles », furent une des causes du succès de l'*Office*. Durant près de trente ans — du 12 octobre 1862 au 28 décembre 1890 — elle trouva moyen d'intéresser ses lecteurs. Collaboration aussi tenace étonnerait moins de la part d'un correspondant de Paris, de Londres. Mais donner tous les huit jours une chronique intéressante quand on habite Bruges ! Et cependant jamais on ne la surprit à court de copie. Quand les événements de la semaine ne lui fournissaient rien de nature à attirer l'attention, elle fouillait ses souvenirs, elle donnait libre cours à sa tendresse maternelle, ou bien encore elle laissait chevaucher sa fantaisie la bride sur le cou. C'est ainsi que tour à tour elle entretenait ses habitués du dimanche d'une question économique, sociale, politique à propos des grèves, du prix élevé de la houille, d'un fait divers à sensation ; ou bien elle leur faisait raconter par une vieille tante quelque trait de sa jeunesse, ou bien encore elle leur donnait de ces précieux conseils qui trahissaient la mère de famille toujours attentive à la santé, au bonheur de ses enfants. Quelquefois encore elle faisait de la réclame, mais d'une manière éclairée et généreuse. Que de lances rompues en l'honneur de la coquette cité de Blankenberghe, dont elle soutint les débuts ! N'est-ce pas elle qui a découvert cette autre station balnéaire, le Coq ? Elle avait aussi ses moments de haute fantaisie ; alors sa folle gaieté ne connaissait plus de bornes et, pendant des pages, les calembours ruisselaient de sa plume, à jet continu. Lisez son épître sur l'oignon, ou la lettre du gendarme flamand envoyé aux grèves dans le pays de Mons, celle sur le rire à propos du discours de réception de Pailleron à l'Académie française. Et,

quand elle avait épuisé tous ces sujets, elle revenait avec amour à sa chère West-Flandre, la plus constante, la plus féconde de ses inspiratrices. Un sentiment exquis, une délicatesse de race se dégageait de tous les articles dans lesquels elle a fait revivre les coutumes des cités mortes, comme aussi de ses *Contes et nouvelles*, de ses *Récits et légendes*, de ses *Paysages flamands et wallons*, de la *Tête de fer*. « Vos récits flamands », lui écrivait Victor Hugo, « ont un reflet de « chaude couleur espagnole mêlé aux « fortes et naïves silhouettes du Nord. « Vous avez le don de la vérité, don « suprême qui vient de l'âme... ; vous « avez la gamme complète qui va de la « grâce à la force ». La plupart des récits que renferment ces volumes avaient paru dans ses chroniques de l'*Office* ; ils ont été traduits en flamand, en allemand, en anglais. Certains d'entre eux, *La légende de la dentelle*, par exemple, ne sont rien moins que de purs chefs-d'œuvre.

Mme Popp a collaboré à la *Belgique illustrée* de Van Bommel ; à l'*Illustration nationale*, fondée à propos des fêtes du Cinquantenaire, et où elle eut l'honneur d'écrire l'article sur la première reine des Belges ; à l'*Illustration belge*, à l'*Illustration européenne*, au *Globe*, à l'*Express européen*. Elle était membre d'honneur du comité de l'Association de la presse belge ; elle avait la croix de mérite de la Croix Rouge, les palmes d'officier d'Académie de France, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Ce fut une femme de cœur autant qu'une femme de talent ; elle éleva avec la plus tendre sollicitude ses huit enfants, et malgré la haute distinction de son esprit, elle n'eut jamais, comme elle l'écrivait dans ses dernières volontés, « d'autre prétention que celle d'être une « bonne mère de famille ».

A. Piters.

Renseignements personnels. — Notes extraites des *Lettres brugeoises* parues dans l'*Office de publicité*.

POPP (*Philippe-Christian*), cartographe, dessinateur, imprimeur et éditeur, né à Utrecht, le 10 février 1805

et décédé à Bruges, le 3 mars 1879. Il était fils de Philippe-Christian, qui vit le jour en Allemagne, et mourut le 2 mai 1817, à Utrecht, où il avait exercé les fonctions de notaire et de procureur. La mère de Popp était Jeanne-Henriette Vander Pant; elle était apparentée aux meilleures familles de la Hollande, et notamment, nous affirmait-on, aux frères de Witt. Après la mort de son mari, qu'elle ne suivit dans la tombe qu'en 1861, elle vint s'établir, en 1818, avec sa fille et ses quatre fils, en Belgique, où Philippe termina ses études moyennes.

Désireux de se créer une position, le jeune Popp demanda à faire un stage dans les bureaux du gouvernement provincial à Mons; il exerça pendant quelque temps les fonctions de secrétaire particulier de Mr Beeckman, gouverneur du Hainaut, puis il entra comme surnuméraire au cadastre, vers lequel l'attiraient ses dispositions natives. En 1827, il passa comme contrôleur à Bruges, et épousa la même année Caroline Boussart, qui lui donna huit enfants. Surpris par les événements de 1830, Popp opta pour la nationalité belge, et obtint la grande naturalisation le 31 mars 1831.

Une publication importante, entreprise dans des circonstances fortuites, obligea Popp à résilier ses fonctions. Les catholiques brugeois avaient fait paraître, le 1^{er} avril 1837, le *Nouvelliste de Bruges*, appelé plus tard la *Patrie*. Sur un défi porté le même jour par un de ses amis politiques, qui patronnait la création d'un organe libéral chargé de donner la réplique à la feuille conservatrice, Popp s'engagea à fonder cet organe, et il lança le premier numéro du *Journal de Bruges*, dès le 4 avril 1837. Jusqu'à la fin de sa vie, il fut le directeur de cette gazette, dont son admirable compagne devint et resta pendant cinquante ans l'infatigable et intègre rédacteur en chef, et où M^{lles} Antoinette et Nelly Popp continuent les belles et vaillantes traditions paternelles.

Popp avait à cœur la prospérité tant matérielle que morale de Bruges; aussi

introduisit-il dans la ville l'industrie des tissus de Tarrare. Mais ce qui contribua à asseoir, de façon définitive, la réputation de notre compatriote, ce sont ses travaux cartographiques. Vers 1838, il conçut l'idée d'une des entreprises scientifiques les plus vastes dans cet ordre d'idées qui ait vu le jour en Belgique, et qui n'a été tentée que dans notre pays, parce que Popp a décliné les brillantes offres qui lui vinrent de l'étranger. On sait que le cadastre d'une commune est constitué par de nombreux registres ou matrices, et par des plans embrassant parfois une trentaine de feuilles d'atlas; les propriétés foncières y sont indiquées avec leur étendue et leurs limites. Popp résolut de vulgariser ces documents, précieux à tant de titres, mais peu répandus, parce que les copies coûtent trop cher. Il se chargea lui-même de réduire les plans en une ou deux feuilles (pour quelques communes, il existe même trois, quatre, cinq et six feuilles), et il poursuivit son travail, de 1842 à 1879, sans aucune défaillance, sans l'aide d'aucun subside, dans l'établissement typo-lithographique qu'il avait fondé; quant à la partie exclusivement matérielle de la publication, elle fut confiée à un grand nombre d'employés, de graveurs et d'imprimeurs, sur lesquels Popp exerça toujours la plus étroite surveillance. La collection parut sous le titre d'*Atlas cadastral parcellaire de la Belgique, publié avec l'autorisation du Gouvernement, sous les auspices de Monsieur le Ministre des Finances*. Bruges, Ph.-C. Popp. Quelques planches portent le nom de B. Valckenaere.

Chaque plan parcellaire, gravé sur pierre et fait avec une exactitude scrupuleuse, est dressé, à l'échelle du $\frac{1}{1250}$, du $\frac{1}{2500}$ ou du $\frac{1}{5000}$, sur papier grand aigle ou grand monde, suivant l'étendue du territoire; il est accompagné d'un *Tableau indicatif* [gr. in-^{fo} de plusieurs pages d'impression] et *matrice cadastrale indiquant les numéros des parcelles, les noms, les prénoms et le domicile des propriétaires; la nature, la contenance, la classe des propriétés, la contenance totale*

de la commune; le tarif des évaluations nettes de chaque nature et de chaque classe de propriétés foncières. Des deux mille cinq cent soixante-six communes que la Belgique comptait au moment de la publication de l'*Atlas*, dix-huit cents sont dotées de leurs plans parcellaires. M^{me} Popp a pu terminer la publication des plans de la province de Liège, dont son mari avait exécuté le dessin; mais la province d'Anvers est restée inachevée, et rien n'a paru pour les provinces de Namur, de Limbourg et de Luxembourg, que Popp aurait terminées si la mort n'était venu le surprendre. Voici, au surplus, le relevé global, par province, des feuilles publiées : *Anvers*, quatre-vingt-six plans en cent vingt-cinq feuilles; *Brabant*, trois cent trente-huit plans en quatre cent cinquante-neuf feuilles; *Flandre occidentale*, deux cent six plans en deux cent soixante-huit feuilles; *Flandre orientale*, deux cent quatre-vingt-dix plans en quatre cent vingt-huit feuilles; *Hainaut*, quatre cent trente-cinq plans en cinq cent cinquante-deux feuilles; *Liège*, trois cent trente-deux plans en quatre cent quinze feuilles. Le tirage de chaque feuille, dont le coût est de quinze francs, a été proportionné à l'importance des communes; il a été au minimum de cent cinquante exemplaires, et est bien près d'être épuisé pour bon nombre de localités, particulièrement pour celles de la Flandre occidentale.

Tout en consacrant son activité à l'*Atlas cadastral*, Popp avait conçu le projet de publier la carte topographique au $\frac{1}{40000}$ de chacune des provinces de la Belgique. Ces documents devaient être en quelque sorte la quintessence des plans parcellaires des communes, et donner, en même temps que tous les détails de la planimétrie et du nivellement, des tableaux renseignant la superficie de la province, la population, le revenu territorial, le nombre des propriétés et des parcelles, celui des propriétés bâties, etc. La carte de la Flandre occidentale, la seule qui ait pu être dressée, est consciencieuse au premier

chef; elle est composée de six feuilles gravées sur pierre, représentant dix années de travail. La première édition a paru en 1856, à Bruges, chez l'auteur, sous les auspices du conseil provincial; la seconde édition, mise à jour avec le plus grand souci de l'exactitude, est de 1879; elle a été rapidement épuisée.

Bien que les travaux cartographiques de Popp ne soient pas le résultat de levés faits sur le terrain, ils n'en sont pas moins excellents; ils ont valu à leur auteur diverses distinctions honorifiques et son admission dans plusieurs sociétés savantes.

F. van Otrroy.

Bibliographie nationale, t. III (1897), p. 470-476. — Les œuvres de Popp. — Renseignements obligeamment communiqués par la famille.

POPPENRUYTER (*Hans*), fondateur de canons. Voir t. XV, col. 727.

POPPERODE (*Baudouin DE*), capitaine flamand du début du xiv^e siècle. Il était vicomte d'Alost et fort attaché à la famille des Dampierre. Lors de la conquête de la Flandre par Philippe le Bel, il fut un des derniers gentils-hommes flamands fidèles au comte; il s'enferma en avril 1300 avec Gui et Robert de Béthune à Gand, qui, avec Damme et Ypres, refusait de se rendre malgré les progrès de l'armée de Charles de Valois. Robert de Béthune l'envoya à Ypres, le 3 mai, pour ranimer le courage des assiégés. C'est peut-être grâce à cette circonstance qu'il ne fit pas partie du corps des cinquante nobles Clauwaarts qui se rendirent avec Gui à la fin de mai au vainqueur, et qui furent emprisonnés dans diverses forteresses de France. Peut-être se retira-t-il en Brabant devant l'occupation française. Mais en juillet 1302, il accourut à Courtrai au secours de Gui de Namur et de Guillaume de Juliers avec ses amis et les paysans du comté d'Alost, et il déploya sa bravoure dans la plaine de Groeninge; son plançon formidable fit de nombreux vides dans les rangs ennemis, et Louis Van Velthem, dans le quatrième livre du *Spiegel Historiae*, célèbre par trois fois la vaillante conduite de ce chevalier. « On le trouvait partout », dit-il,

« où le danger était le plus pressant et sa présence reconfortait les courages » défailants ». En septembre 1302, Baudouin d'Alost se distingua également au Neuf-Fossé, sur les frontières de l'Artois; un an plus tard, Philippe de Thiette le désigna comme un des négociateurs flamands aux pourparlers avec les envoyés du roi devant Vitry, où les deux parties ne purent se mettre d'accord. Comme nous ne voyons plus apparaître son nom après la bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304), il nous est permis de supposer que sa témérité lui aura coûté la vie et qu'il fut un de ces dix chevaliers flamands qui périrent, d'après le frère mineur qui rédigea les *Annales Gandenses*, dans ce combat; on sait que c'est par la négligence du copiste de la *Chronique Artésienne* que leurs noms ne sont point parvenus à la postérité.

Victor Fris.

V. Fris, *Les Flamands à la bataille de Courtrai (Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, t. VIII, 1904, p. 409)*.

POPPON (*Saint*), né à Deynze en 978, d'une famille noble, mort à l'abbaye de Marchiennes en 1048. Il est resté célèbre dans l'histoire comme chef d'une importante réforme monastique en Lotharingie. Dans la première moitié du x^e siècle, Gérard de Brogne († 959) avait renouvelé la vie religieuse dans cette contrée; mais son action ne fut pas assez durable. Au commencement du xi^e siècle, il n'y avait guère de monastère qui n'eût besoin de réforme. Ce fut l'œuvre de Richard de Saint-Vannes et de ses disciples, en premier lieu de Poppon. Cependant, les premières années de sa vie ne faisaient guère présager que celui-ci serait un jour un ardent rénovateur de la vie claustrale; car il s'était voué à la carrière des armes et menait l'existence du chevalier. Toutefois, sous l'armure du guerrier, il vivait d'une vie profondément religieuse : dans sa jeunesse, il fit deux pèlerinages, l'un en Terre sainte, en compagnie de deux amis (vers l'an 1000) — et c'est le premier exemple connu d'un pèlerinage de notre pays en Palestine —, l'autre à

Rome (1005). Son âme était fortement travaillée par l'attrait du cloître. Alors qu'il se rendait à Sithiu pour épouser la fille de Frumold, proche parent de Baudouin le Barbu, il renonça brusquement au monde. Peu après, il entra au monastère de Saint-Thierry à Reims. C'est là probablement que Richard de Saint-Vannes fit sa rencontre vers 1008. Ce fut une circonstance décisive dans la vie de Poppon. Avec la permission de Dominique, abbé de Saint-Thierry, Richard l'emmena avec lui à l'abbaye de Saint-Vannes. Après avoir éprouvé et reconnu les rares mérites de son intelligence et de son cœur, il ne tarda pas à employer ses services avec succès, d'abord en faveur des possessions de Saint-Vannes, ensuite au profit de Saint-Vaast, où Richard le plaça à la direction du monastère en qualité de prieur. En 1015, Poppon dut rentrer à Saint-Vannes, pour être soumis aux plus rudes épreuves de la vie monastique. Bientôt Richard lui confia l'administration de Vasloges.

Dans l'exercice de cette mission, comme déjà d'ailleurs en d'autres circonstances antérieures, Poppon se trouva en rapport avec Henri II, et tout de suite il gagna les sympathies de cet empereur et de sa cour. Lorsqu'en 1020, à la mort de Bertrand, la charge d'abbé devint vacante à Stavelot, Henri II força Richard à lui céder Poppon et plaça celui-ci à la tête de cet important monastère. Ici commence la carrière du réformateur en Lotharingie. Nous nous attacherons principalement à son œuvre dans les diocèses de Cambrai et de Liège, car elle intéresse plus spécialement notre histoire. — Dans le diocèse de Liège, son zèle eut pour théâtre Stavelot-Malmédy, Saint-Laurent, Saint-Trond et Waulsort. A Stavelot-Malmédy, son principal soin fut d'établir une austère discipline avec l'aide de quelques moines, élèves de Richard; et lorsque sur la fin du règne de l'empereur Conrad II, quelque relâchement s'y produisit, à la suite sans doute de ses nombreuses absences, il ne manqua pas de mettre la main avec ardeur à la res-

tauration de sa première entreprise. A l'instar des autres réformateurs, il travailla aussi à développer le culte des reliques, à renouveler et agrandir les édifices religieux, à promouvoir le progrès des études et des arts, à assurer la prospérité matérielle de la maison. Sous ce dernier rapport, il rencontra au début de nombreuses difficultés de la part des vassaux de l'abbaye ; mais son énergie, appuyée de la puissante amitié de la maison d'Ardenne, en triompha. Force fut à ses adversaires de rentrer dans l'ordre. En outre, plusieurs donations accrurent la prospérité du monastère. Enfin, les diplômes impériaux garantirent au monastère une salutaire protection. — Après Stavelot, Poppon eut à réformer Saint-Laurent. L'évêque Wolbodon avait poursuivi le dessein d'établir un monastère sur le *mont puble*, à Liège, à l'ombre de l'église de Saint-Laurent, construite par Eracle ; mais il mourut avant d'avoir achevé son entreprise. Quelques jours avant sa mort (21 avril 1021), il confia le soin de la nouvelle maison à l'abbé de Stavelot. Poppon y apporta beaucoup de zèle. Mais ses efforts restèrent inutiles : ils furent surtout contrariés par les empiétements de l'évêque Durand sur le temporel du monastère. A l'avènement de l'évêque Réginard, Poppon était découragé : il donna sa démission. Il appartenait cependant à l'un de ses frères en religion d'opérer la réforme de ce monastère. Sur les instances d'Herman, comte de Verdun, Réginard nomma pour abbé Étienne, ancien chanoine de Saint-Denis à Liège, alors moine de Saint-Vannes à Verdun. Les efforts de ce religieux, la sollicitude de Réginard après son voyage de pénitence à Rome, et le concours de plusieurs religieux et laïcs d'élite aboutirent enfin à faire de Saint-Laurent une abbaye prospère, et cette situation se maintint pendant un demi-siècle environ. — A Saint-Trond, l'abbé Adélarde Ier avait été exilé par l'évêque de Metz, Thierry Ier. Dans la suite, il fut rétabli dans ses fonctions par un évêque de Liège, nous ne savons lequel. Or, au temps de cet exil, Poppon fut chargé

par Thierry de la direction du monastère. Cette mission eut pour résultat non seulement de ramener momentanément l'ordre dans cette maison, mais surtout de lui procurer pour l'avenir un excellent chef. En effet, un jour que Poppon examinait la conduite des frères en assemblée capitulaire, il fut frappé de la beauté d'un jeune moine, nommé Gontran, et conçut aussitôt de grandes espérances à son sujet. Il travailla à les réaliser en soumettant ce sujet aux épreuves d'une rude formation. Il le gourmanda violemment, le força à le suivre à pied jusqu'à Stavelot, et lui imposa une sévère discipline. Gontran fut d'une soumission exemplaire et gagna de plus en plus l'estime de Poppon. Dans la suite, il passa au monastère d'Hersfeld. C'est là qu'il se trouvait lorsque mourut l'abbé Adélarde Ier (1034). Les moines de Saint-Trond l'élurent pour son successeur. C'était précisément le désir de l'impératrice Gisèle. Thierry de Metz n'hésita donc pas à confirmer ce choix et ce fut un bonheur pour Saint-Trond. Gontran réussit à tirer le monastère de sa pauvreté et à lui assurer de nombreuses ressources, non moins qu'à corriger les mœurs et à développer la ferveur de la religion. — Poppon eut aussi à intervenir à Waulsort, dont dépendait le prieuré d'Hastière, non pas que le monastère fût en décadence : loin de là, il avait été prospère sous l'administration des abbés Eremberg († 1033) et Rodolphe († 1035) ; mais à la mort de ce dernier, les moines ne purent s'entendre sur le choix de son successeur. Sur l'ordre de l'empereur Conrad II, Thierry de Metz, grand partisan d'ailleurs de cette nomination, soumit le monastère à Poppon. Mais celui-ci se chargea de ce soin sur Lambert, prieur de Saint-Maximin, qu'il appela à Waulsort à titre de procureur. Peu de temps après, il se démit même en sa faveur du titre d'abbé. Ce ne fut pas toutefois sans opposition de la part de Thierry et de Conrad : Poppon n'obtint même leur consentement que sous la condition de reprendre la direction du monastère, si l'administration de

Lambert laissait à désirer. Lambert sut gouverner avec sagesse. Malheureusement, dans des démêlés de Waulsort avec Hastière, il s'attira l'animadversion des religieux de la première maison, pour s'être montré favorable à ceux de la seconde. On voulut alors lui reprendre sa dignité au profit de Poppon. Mais Lambert revendiqua hautement son indépendance. La mort de Poppon (1048) trancha la difficulté. Lambert continua à régir Waulsort avec plus ou moins de succès.

Dans le diocèse de Cambrai, Poppon de Stavelot accomplit également de nombreuses réformes dans les abbayes de Saint-Ghislain, d'Haumont, de Saint-Vaast et de Marchiennes. En 1015 ou 1018, à la mort de l'abbé Simon, de triste mémoire, Henri II avait, à la demande de l'évêque Gérard, confié le monastère de Saint-Ghislain à Wenric, un « saint abbé ». Sous son administration, le temporel du monastère eut beaucoup à souffrir de la part des brigands du voisinage, malgré un diplôme de protection royale et l'intervention énergique de Gérard. A la mort de Wenric (1026), le monastère tomba dans une plus triste situation encore. Régnier IV, comte de Hainaut, chercha à deux reprises à nommer lui-même un successeur à Wenric, en la personne de Guidon et d'Hilfrid. L'évêque Gérard les déposa, et de là naquit une lutte funeste. Vers 1020, nous voyons intervenir Poppon. Sur ses recommandations et celles de l'évêque, un moine fervent, du nom d'Héribrand, reçut de l'empereur la charge d'abbé. En outre, Poppon intervint à plusieurs reprises auprès des empereurs Conrad II et Henri III en faveur du monastère, toujours affligé par les prétentions de Régnier. Cette intervention assura le repos de Saint-Ghislain, en même temps que la direction d'Héribrand assurait sa prospérité spirituelle. — Haumont fut le second monastère où l'on vit intervenir l'abbé de Stavelot. Richard avait réformé cette maison et en avait confié la direction à l'abbé Foulcuin (1025). Plus tard, peut-être en 1040, Poppon fut appelé à la tête de ce monastère : plus ou moins

de temps après cette date, il confia le monastère à Everhelme, un ardent admirateur de ce grand réformateur et qui pourtant, à tort sans doute, a été accusé de simonie. Le monastère de Saint-Vaast, qui jadis avait éprouvé les effets du zèle de Poppon, le vit de nouveau reparaître en 1047, à la mort de l'abbé Jean (1044-1047), successeur de Leduin. Mais ici l'action du célèbre réformateur n'eut qu'à maintenir l'abbaye dans l'esprit d'austère discipline qui y régnait depuis la réforme de Richard. Déjà d'ailleurs, sur la fin de cette année 1047, il abandonna cette maison pour retourner à Stavelot se préparer à la mort. Dès lors, la charge d'abbé fut probablement confiée à Emmelin, son disciple, l'un des frères de l'évêque de Liège, Wason. — A son départ de Saint-Vaast, Poppon reçut de Baudouin la prière de visiter Marchiennes, où venait de mourir l'abbé Albéric (2 janvier 1048), successeur de Léduin. Il s'agissait probablement d'inspecter la situation et de nommer un abbé. — Il reste à signaler, en dehors des diocèses de Liège et de Cambrai, les abbayes où se manifesta l'influence réformatrice de Poppon, soit qu'il ait lui-même exercé les fonctions abbatiales, soit qu'elles aient été confiées à ses disciples : Saint-Maximin, Saint-Euchaïre et Saint-Mathias, Echternach dans le diocèse de Trèves; Saint-Vincent et Bouzonville dans celui de Metz; Limbourg dans celui de Spire; Weissenburg et Hersfeld dans celui de Mayence; Brauweiler dans celui de Cologne; Horst dans celui d'Utrecht; enfin, Saint-Gall dans celui de Constance; mais ici il rencontra une opposition irréductible et invincible. Pour la plupart de ces abbayes, Saint-Maximin de Trèves apparaît comme le foyer de la réforme au temps de Conrad II, comme il l'avait été à l'époque d'Otton le Grand : c'est de là que sortent les disciples de Poppon qui propagent ailleurs la discipline du maître.

Cette action de Poppon et de ses religieux eut pour unique théâtre, peut-on dire, la Lotharingie. En quelques diocèses, notamment dans ceux de

Liège et de Cambrai, les relations personnelles de Poppon ou de ses élèves avec les évêques amenèrent la plupart de ceux-ci à favoriser la réforme. Mais en dehors de la Lotharingie, jamais Poppon n'a été appelé à exercer son activité monastique par les évêques de l'empire : grâce à la concentration de plusieurs monastères sous la direction d'un même personnage en qualité d'abbé ou à la présence de ses disciples en la même qualité, grâce au système d'abbayes immédiatement rattachées à l'empire et à quelques autres circonstances, les monastères popponiens devenaient autant d'institutions indépendantes de la juridiction épiscopale : les prélats de l'empire n'eurent garde de favoriser un mouvement de ce genre. Aussi la réforme garda un caractère essentiellement lotharingien et elle n'eut aucune emprise réelle en Allemagne. — Ce furent les empereurs Henri II, Conrad II surtout et à un degré moindre Henri III qui secondèrent, en l'adaptant à leur politique, l'action de Poppon. Henri II voulait la réforme pour la réforme, mais en favorisant l'œuvre de Poppon, il s'attachait les monastères et s'assurait leurs services. Conrad II, moins préoccupé du côté religieux, mais stimulé par sa pieuse épouse Gisèle, s'appliqua à implanter dans les abbayes impériales la réforme de Poppon : c'est sous son règne que l'influence de Poppon atteignit son point culminant : l'empereur voulut même lui confier les fonctions épiscopales à Strasbourg, mais le saint abbé refusa sous prétexte qu'il était le fils d'un clerc — ce qui est faux —, en réalité parce qu'il répugnait à sa règle qu'il devint le vassal de l'empereur et lui prêtât comme évêque le serment de fidélité. Poppon jouit aussi de la faveur de l'empereur Henri III, mais celui-ci fit beaucoup moins appel à son activité réformatrice. Indépendamment du courant d'idées favorables à l'empire, dont ces monastères étaient le foyer, indépendamment des liens qui les rattachaient au pouvoir central et des devoirs qu'ils lui rendaient, leur chef Poppon répondit à la confiance de ses souverains

par de notables services politiques. Avec Gérard Ier, évêque de Cambrai, il fit avorter, en 1025, une coalition des princes lotharingiens contre Conrad II. Lorsque Odon de Champagne menaçait de s'agrandir aux dépens de l'Allemagne et de la France, le danger commun donna à l'empereur Conrad II l'idée de chercher un rapprochement avec Henri, roi de France. Les négociations furent confiées à Poppon. Celui-ci se rendit à la cour de France, peut-être en compagnie de Brunon de Toul, le futur Léon IX, et négocia une alliance qui se conclut lors d'une entrevue des deux souverains et fut scellée par une promesse de mariage entre Henri, roi de France, et Mathilde, sœur de Conrad. Plusieurs estimaient qu'un empêchement canonique s'y opposait. Poppon néanmoins s'y montra favorable et cela dans la persuasion que cette alliance aboutirait à une paix durable, voire à l'union des deux royaumes. Plus tard, désirant s'attacher la famille la plus puissante du midi de la France, Henri III conçut le dessein d'épouser Agnès de Poitou. De nouveau, un empêchement canonique semblait exister et, de plus, Sigfried de Gorze fit une ardente opposition au projet de donner pour souveraine à l'Allemagne une princesse dont l'influence y introduirait « les détestables » mœurs « des Français. En ces circonstances, ce fut encore Poppon qui fut chargé et accepta de négocier l'alliance franco-allemande et de faire réussir le projet de mariage entre Henri III et Agnès de Poitou. — En retour, les faveurs des empereurs, surtout celles de Conrad II, se multipliaient. Leurs diplômes de donation ou de confirmation concoururent largement à relever, agrandir et consolider le temporel des abbayes, et celles-ci, comme autant de grands domaines soumis à l'administration centrale du chef de l'abbaye, furent le foyer d'une vie économique nouvelle, aussi avantageuse à la prospérité de l'empire qu'au relèvement matériel et moral des populations agricoles. C'est là un des traits fondamentaux de la rénovation monastique du ^xe siècle. — En outre,

Poppon et les siens durent se préoccuper soit de bâtir, soit de renouveler et d'agrandir les constructions monastiques, et toujours l'église était leur principal souci. Sous ce rapport, Poppon a laissé un souvenir particulièrement glorieux à Stavelot. Non seulement il y construisit un nouveau monastère et une nouvelle église, mais il enrichit le trésor de celle-ci de précieux objets d'art. Mais on s'est exagéré considérablement son importance, au point d'en faire le chef d'une école architecturale à laquelle il faudrait attribuer l'initiative d'un style original qui se serait propagé à Limbourg, Echternach, Weisenburg et Hersfeld, sinon à Spire, Strasbourg, Otmarsheim en Alsace, etc. Cette thèse est trop conjecturale. — De pair avec le temporel, les constructions et l'accroissement du mobilier religieux, marchait le souci de la culture intellectuelle. Sous ce rapport, c'est bien à tort qu'on a dépeint Poppon comme un ascète indifférent à toute culture littéraire et plein d'horreur pour l'antiquité classique : il suffit de rappeler sa propre éducation, ses relations avec les intellectuels de l'époque — tel Wason de Liège —, son souci d'établir des écoles latrines capables, à preuve qu'il appela en cette qualité à Stavelot Folcuin de Gembloux et le futur abbé de Saint-Hubert, Thierry Ier, à cette époque moine de Lobbes, l'abbaye la plus renommée alors de la Lotharingie par l'éclat de son école.

Il serait impossible d'exposer ici la nature de la discipline et de la vie religieuse propagée par Poppon. A la base se trouve la règle de saint Benoît, vivifiée par un austère ascétisme. Poppon en est un modèle vivant; il renonce aux bains, il rejette les mets cuits à la graisse : sa vie se passe dans les soupirs et les larmes, il se frappe la poitrine avec une pierre, il est tout entier à la prière, aux lectures pieuses; il est plein de charité, de tendresse pour tous, mais surtout pour les pauvres; son humilité le porte à rejeter le prestige d'un thaumaturge. — Est-ce à dire qu'il faille le considérer comme le propagateur de la réforme de Cluny en Lotharingie? Er-

reur profonde, et trop accréditée encore. Cluny n'a pas été sans influence sur Richard de Saint-Vannes, ni sur son disciple Poppon; mais il n'y a aucune attache juridique ou hiérarchique entre Cluny et les monastères de Poppon. Au reste, si le même esprit religieux les anime, le système de centralisation inauguré par Odilon de Cluny, pour établir une congrégation et subordonner au monastère-chef les abbayes filiales, ne se retrouve pas en Lotharingie : bien que plusieurs maisons dépendent du même abbé ou soient gouvernées par ses disciples, chaque monastère garde en réalité son autonomie, et c'est là sans doute ce qui explique comment, dès que les circonstances qui avaient favorisé l'œuvre de Poppon se furent modifiées, sa réforme s'évanouit, sans laisser de traces durables, si ce n'est peut-être qu'à son exemple d'autres pieux personnages reprirent et continuèrent son œuvre en Lotharingie. Au reste, aussi bien dans les relations avec l'empire que dans celles avec l'empereur, la physionomie des monastères popponiens est sensiblement différente de celle des abbayes clunisiennes. Comme les réformateurs de Cluny, Poppon a toutefois droit à la reconnaissance de la postérité : avec ses frères, il a réveillé l'esprit religieux dans les masses, épuré les mœurs, activé la vie économique, relevé le bien-être matériel et la condition sociale des populations. Voilà pourquoi, s'il n'a jamais été appelé aux honneurs d'une canonisation officielle, il a reçu de la vénération populaire le titre de saint. Cette vénération s'est manifestée dès les premiers jours de sa disparition de cette terre. Sur la fin de 1047, une fièvre mortelle le saisit à l'abbaye de Marchiennes; il mourut pieusement dans cette maison, le 25 janvier 1048. Sa dépouille mortelle fut transportée et inhumée en grande pompe à Stavelot, au milieu d'un immense concours de peuple tout en larmes. Ce fut son illustre ami, l'évêque de Liège, Wason, qui célébra les funérailles, et celles-ci eurent à la fois le caractère lugubre d'une cérémonie funèbre et le faste majestueux d'un

triomphe décerné à l'humilité d'un grand bienfaiteur de l'église et de la patrie.

A. Cauchie.

Vita Popponis abbatiss Stabulensis auctore Everhelmo edidit D. W. Wattenbach Ph. D. dans les MGH. SS., t. XI, p. 291-316 (Hanovre, 1854) (Cette vie paraît être l'œuvre du moine Onulf, mais fortement remaniée par Everhelme, alors abbé de Blandigny, avec la préoccupation d'entourer la vie et la mémoire de Poppon de l'aurore des miracles). — P. Ladewig, *Poppo von Stablo und die Klosterreformen unter den ersten Saliern* (Berlin, 1883). — A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. I (Louvain, 1890-1891). — E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeinsächlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, t. II (Halle, 1892-1894).

POPPON DE BEAUMONT, XI^e prince-abbé de Stavelot et Malmédy et II^e du nom de Poppon, fut élu après la mort de Folmar, arrivée le 15 août 1105, et mourut le 25 juillet 1119. En 1110, l'empereur Henri, à la prière de Poppon II, donna au monastère le village de Wileppe. Son triste gouvernement et ses dilapidations lui valurent d'être surnommé *Depopulator*. Mais en 1131, le roi des Romains Lothaire annula, à la demande de l'abbé Wibald, les concessions de bénéfices faites jadis par Poppon II. En 1145, le pape força également les possesseurs de fiefs concédés par Poppon à les rendre au monastère.

G. Dewalque.

A. de Noue, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*. — F.-A. Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmédy*, t. I.

POQUE (Antoine), ou POQUET. Voir POQUET.

PORBUS (Pierre). Voir POURBUS.

PORCELLIS (Jean), PARCELLIS, PERCELLIS ou PORSELLIS, artiste peintre, né à Gand (1), mort à Souterwoude en 1632 (?). On n'est pas d'accord sur le nom exact de ce peintre. Le nom de Parcellis ne se retrouve dans aucun document original; celui de Percellis

(1) Un travail spécial sur les Porcellis est élaboré par le directeur du musée Boijmans à Rotterdam, Mr P. Haverkorn van Rijsewijk. A la demande de celui-ci, Mr Victor van der Haeghen a fait des recherches qui ont amené la découverte de plusieurs documents très intéressants : la famille Porcellis avait quitté Gand, peu après le traité fait avec le duc de Parme, le 17 septembre 1584; plus tard elle soutint en cette ville, devant le conseil de Flandre, un long procès commencé en 1612.

figure, il est vrai, sur le titre de deux recueils d'estampes contemporains de leur auteur. Mais la forme Porcellis peut invoquer comme titres l'acte de mariage du peintre et le témoignage décisif de l'intéressé. D'après le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, trois tableaux conservés à Schleissheim sont signés *Porcellis*. Si la lecture de ces signatures a pu paraître douteuse à Mr Bode, celle du tableau conservé à Munich ne peut donner lieu à aucune discussion. Les renseignements certains que l'on possède sur la vie de cet artiste se réduisent à peu de chose. Son origine gantoise est affirmée par le registre des mariages de la ville de Harlem, où il est fait mention, à la date du 30 août 1622, du mariage de Jean Porcellis, *veuf de Gand*, avec Janneke Flessiers, d'Anvers. Porcellis avait été inscrit en 1616 dans la gilde anversoise. Porcellis ne séjourna tout au plus que quelques années à Harlem. En 1629, on le retrouve à La Haye; il mourut, avant 1632, à Souterwoude, près de Leyden.

Porcellis, à l'exemple de nombreux artistes de son temps, fut à la fois peintre et graveur. Il fut un mariniste fort apprécié, *famosissimus navium pictor* est-il dit sur le titre d'un ouvrage publié de son vivant, excellent surtout à rendre les tempêtes et les plages animées de scènes de pêche. On conserve de lui, à Hampton Court, un tableau représentant l'*Embarquement du prince de Galles à Santander* en 1623; une *Vue de la baie de Saint-Lucar*; un *Combat naval* et un *Combat au bord de la mer*; à Berlin, une marine signée I. P.; à Oldenbourg, une marine signée I. P. (attribuée à Jules P. par le catalogue); à Madrid, une vue d'un port de mer; à Darmstadt, une marine; à Munich, une marine signée : 1629, Joannes Porcellis. D'après Singer et Schmidt (*Repertorium*), d'autres œuvres de Porcellis figurent dans les musées de Dessau, de Gotha, dans la galerie Schönborn à Vienne, et notamment dans la galerie de Schleissheim. Rembrandt possédait plusieurs toiles de Porcellis.

L'œuvre du graveur se compose de :

1. *Le songe de Jacob*, signé J. P. —

2. *L'Annonciation*, signée J. P. — 3. *Versheyden stranden en water gesichten, gedaen door Jan Percellis. M. Pool exc. Jan Pietersen Beerendrecht Harlemi.* 20 pl. numérotées, titre compris, les pl. 18 et 19 signées J. P. Il existe une édition à l'adresse de Hondius. — 4. *Icones variarum navium holland. quarum usus maxime in aquis interioribus regionis.* Notatæ a famosissimo navium pictore Joanne Percellis. Anno 1627. Amsterdam, 12 pl. Il existe une autre édition publiée à Harlem. — 5. Une série de huit planches, attribuée quelquefois à W. Van de Velde, et représentant des bateaux hollandais.

Certains biographes ont assigné pour maître à Porcellis le peintre H.-C. Vroom, dont les tableaux sont quelquefois confondus avec les siens ; mais cette assertion a perdu tout crédit depuis que l'on sait que le peintre gantois a fait ses débuts artistiques à Anvers ; on admet plus généralement aujourd'hui que Porcellis fut l'élève d'Adam Willaert, peintre de marines d'origine anversoise. Il convient de remarquer toutefois que, dès 1611, A. Willaert était établi à Utrecht. On a dit également que le peintre Van Goyen s'était senti de l'influence de Porcellis, mais ce n'est là qu'une simple conjecture. Quoi qu'il en soit, le talent souple de Porcellis fit faire à la peinture de marines des progrès sensibles.

On trouve des traces de l'existence d'un peintre du nom de Jean Parcellis, né à Leyerdorp en 1628, fixé à Rotterdam en 1644 et en 1658 à Leyden, où son nom figure jusqu'en 1680 sur les registres de la corporation. Il est assez vraisemblable que cet artiste soit le fils du précédent, fils que quelques biographes ont baptisé du nom de Jules. Jean II compta S. de Vlieger et peut-être J. Bellevois parmi ses élèves.

Joseph Nève.

Siret, *Dict. des peintres.* — H. Hymans, *le Livre des peintres*, trad. de Van Mander. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek.* — *Allgem. deutsche Biographie.* — *Repertorium für Kunstwissenschaft.* — Nagler, *Singer, Künstler-Lexicon.* — Van der Willigen, *Les peintres de Harlem.* — Bredius, *Catalogue du Musée de la Haye.* — E. Law, *The royal Gallery of Hampton Court.*

POREIT (*Adoule*), « qui fut de Don-
« martin » (Dommartin en Hesbaye).
C'est ainsi que Jean d'Outremeuse désigne l'héroïne d'un petit roman qui occasionna la longue et sanglante querelle de famille connue, dans l'histoire du pays de Liège, sous le nom de Guerre des Awans et des Waroux. Son père s'appelait Simon Poreit, et en 1296 ou 1297, à l'époque où commencèrent ces dissensions (1), elle était orpheline. De condition serve, c'est-à-dire attachée à la glèbe, Adoule appartenait à messire Humbert Corbeau, qu'on appelait le seigneur d'Awans, parce qu'il était avoué de ce village pour l'abbé de Prum, et qu'il y possédait en propre une forteresse. Dans son affection pour la jeune fille, il lui permit d'acquérir du bien, et lorsqu'elle se trouva riche en meubles et en héritages, il la destina à un de ses parents. Mais la belle n'y voulut rien entendre : elle aimait un écuyer nommé Hancheal ou Haneceau, qui, avec l'assentiment de son cousin Guillaume le Jeune, seigneur de Waroux, l'enleva pour en faire sa femme. Justement courroucé, Corbeau d'Awans fit sommer Guillaume de Waroux de lui renvoyer sa serve. La réponse qu'il reçut fut qu'elle lui serait rendue s'il pouvait prouver qu'elle était à lui. Pendant qu'on négociait cette affaire, Haneceau parvint à circonvenir le sire de Waroux : « Comment », disait-il, « Adoule ne serait-elle pas de condition libre, puisque le sire d'Awans veut la marier à son cousin ? ». Trompé par ces paroles artificieuses, Guillaume résolut de passer outre : il fit bénir l'union des deux amants et, ce qui n'était pas moins grave, laissa le mari emporter les meubles de sa femme. Aussitôt le sire d'Awans de répondre par un défi à ce manque de foi ; il appelle à son aide ses parents et ses amis, et avec eux ravage la terre de Waroux. Adoule et Haneceau s'étant réfugiés dans le châ-

(1) Hemricourt, contrairement aux autres chroniqueurs, prétend que la guerre des Awans et des Waroux commença l'an 1290, ce qui ne s'accorde pas avec la date de leur première rencontre, qui eut lieu, comme il le dit lui-même, sous l'épiscopat de Hugues de Chalon (1296-1304).

teau, échappèrent à sa vengeance. On ignore ce qu'ils devinrent depuis, mais la guerre allumée par leur aventure ne prit fin qu'en 1335.

Que faut-il croire de ce récit de Jean d'Outremeuse, complété par celui que Jacques de Hemricourt dit avoir emprunté aux Chroniques de Saint-Lambert? Evidemment, le fond en est vérifiable : il concorde avec le témoignage de Hocsem, que sa position mettait à même d'être bien renseigné sur des événements arrivés pendant sa jeunesse. Mais déjà la tradition légendaire se fait sentir dans la narration de Jean d'Outremeuse, et le nom d'Adoule Poreit, comme celui de son père Simon, pourrait fort bien avoir été inventé par le verbeux chroniqueur.

Baron de Chestret de Haneffe.

Chronique de Hocsem, dans Chapeville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II p. 331. — J. de Hemricourt, *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*, dans *Miroir des nobles*, éd. Salbray, p. 327 et suiv. — Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histoirs*, suivi de *La geste de Liège*, t. V, p. 541 et 678.

PORET (*Philibert-Joseph*), archiviste, né à Tournai vers le milieu du XVIII^e siècle, mort à Lille, le 29 septembre 1817. Il avait été bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et avait dû abandonner l'habit religieux lors de la suppression des monastères en France. Ses études lui permirent alors d'exercer les fonctions d'archiviste à Saint-Valery-sur-Somme et à Samer en Boulonnais. Après la démission de Ropra, les administrateurs du district de Lille nommèrent Poret archiviste de la chambre des comptes, et le firent installer par l'agent national, le 22 pluviôse an II (10 février 1794). Habitué à une vie laborieuse, épris des travaux d'érudition, l'ancien bénédictin se consacra tout entier à rétablir l'ordre dans le dépôt confié à ses soins. On sait qu'à la suite de la loi du 24 juin 1792, ordonnant de brûler tous les papiers qui faisaient mention des titres de noblesse, bon nombre d'actes conservés dans les recueils de la chambre des comptes à Lille furent lacérés; lors du siège de Lille par les troupes autrichiennes, des

bombes éclatèrent plusieurs fois sur les bâtiments où ces archives étaient conservées, et, pour arrêter ces incendies partiels, on jeta une multitude de papiers dans la cour et le jardin; après le bombardement, on les entassa pêle-mêle dans plusieurs salles. Le prédécesseur de Poret, Ropra, avait eu bien des difficultés à obtenir du gouvernement républicain la conservation de ces archives, et encore décida-t-on alors la vente à l'encan d'une masse considérable de parchemins et l'envoi à l'arsenal, pour le service militaire, de trois cents voitures de papiers.

C'est dans ces circonstances lamentables que Philibert Poret prenait possession de ses fonctions. De rudes épreuves l'attendaient dès son arrivée. Sous prétexte de biffer les écussons, chiffres et devises qui pouvaient s'y rencontrer, des commissaires se présentèrent dans les salles, et afin d'opérer plus à l'aise, ils bouleversèrent tout. Un quidam, qui se disait commandant de la citadelle, survint au milieu de ce désordre, s'empara de toutes les armoires et boiseries et jeta les papiers. Le chaos était en partie réparé par les soins et l'infatigable activité de Poret, quand le comité révolutionnaire de Lille jugea à propos de venir s'établir au local de la chambre des comptes. Il fallut en hâte faire place à ce redoutable tribunal et transporter dans les galetas du grenier les titres, comptes et cartulaires, en ajoutant le chaos au chaos. En nivôse an III, une nouvelle commission militaire s'installa à son tour au milieu des archives.

Le 18 messidor an III (6 juillet 1795), Poret fut nommé préposé au triage des titres dans le district de Lille. Dès lors, il allait pouvoir s'occuper d'organiser et de conserver ce dépôt d'archives. Ses travaux furent interrompus par des recherches que le ministre de la justice lui demanda au sujet des domaines et des droits qui avaient pu appartenir aux souverains des Pays-Bas, et dont la République devait réclamer la jouissance; l'étude avait été commencée par Ropra, mais les circonstances ne permirent pas

à son successeur de parvenir à la terminer.

Durant plusieurs années, malgré ses réclamations, Poret ne réussit pas à se faire payer le traitement annuel qui lui était attribué; comme ses seules ressources personnelles se bornaient à un revenu de 1,000 livres en assignats, il lui était impossible de subvenir aux frais qu'impose l'existence la plus modeste. D'un autre côté, le local de la chambre des comptes fut aliéné le 13 prairial an iv (1er juin 1796), et il fallut, par un déménagement précipité, mettre l'acquéreur à même de commencer la démolition.

Les archives se trouvaient sans local et l'archiviste sans traitement. Cette double circonstance décida Poret à aller habiter Douai, où il exerça quelque temps les fonctions de juge au tribunal.

La loi plus conservatrice du 5 brumaire an v (26 octobre 1796) vint suspendre les opérations de triage et constituer enfin les archives départementales. Ce fut seulement en l'an VIII que Poret fut rappelé à Lille pour reprendre les fonctions dont il s'était occupé avec tant de zèle et de désintéressement.

En exécution d'un arrêté préfectoral du troisième jour complémentaire an ix (26 septembre 1801), les documents de l'ancienne chambre des comptes furent transférés à l'Hôtel de ville. Cette opération, pour laquelle on dépensa 273 fr. 70 c., fut exécutée sous la direction de Poret. Ce fonds s'accrut de tous les dépôts qui composaient la collection départementale formée des archives des établissements religieux supprimés et des intendances. En 1807, cette masse de documents fut réunie dans le vieux bâtiment du Lombard.

Les nombreuses vicissitudes subies par cet important dépôt permettent de juger combien pénible, difficile et laborieuse fut, pendant plusieurs années, la tâche de l'archiviste. Aussi modeste que savant, Philibert Poret, qui avait puisé chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur l'amour du travail, l'esprit de méthode et le respect des vieux titres historiques, ne se laissa pas rebuter

par ces difficultés. Il eut le mérite de contribuer à sauvegarder ces archives alors si peu appréciées et de reconstituer un dépôt mis plusieurs fois au pillage et bouleversé; les inventaires des travaux opérés par lui, encore conservés aux archives départementales du Nord, attestent son infatigable labeur. Comme s'est plu à le constater A. Le Glay, « l'abbé Poret donna au dépôt des soins « éclairés, mais ses travaux ne peuvent « être comparés à ceux des Godefroy, ses « savants prédécesseurs ». Les circonstances au milieu desquelles il le dirigea ne le permettaient pas.

Ernest Matthieu.

A. Le Glay, *Nouveau mémoire sur les archives départementales du Nord* (Lille, 1864; in-8°). — Dehaisnes, *Les archives départementales du Nord pendant la Revolution* (Lille, Danel, 1873). — A. Le Glay, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1789 Nord* (Lille, Danel, 1865, t. Ier, p. XIX-XX). — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

PORÈTE (*Marguerite*), béguine du comté de Hainaut, vivait à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle. Elle avait durant plusieurs années répandu des doctrines hérétiques dans le sud de notre pays d'abord, puis en France. Elle avait notamment écrit un livre auquel l'évêque Guy de Cambrai refusa son approbation. Ceci doit être arrivé avant 1305, année de la mort de Guy. L'évêque fit brûler publiquement l'ouvrage de Marguerite Porète à Valenciennes, et lui défendit d'écrire dorénavant des livres de ce genre. Cependant elle ne se corrigea pas et eut de nouvelles difficultés avec l'inquisiteur de la Lotharingie et avec le successeur de l'évêque Guy, Philippe de Marigny. Par les instructions qui furent promulguées à cette occasion, il paraît qu'elle avait gardé une copie de son livre et l'avait communiquée à des gens simples, des Beggards, et même à l'évêque de Châlons. Ce fut à Paris qu'on découvrit ces faits quand, en 1310, elle fut poursuivie par l'inquisiteur Guillaume de Paris. Trois pièces, conservées aux archives nationales de France, sont tout ce qui nous reste au sujet de Marguerite Porète et de son procès. On y voit que

l'inquisiteur avait longtemps essayé de ramener la béguine à la foi catholique par les moyens les plus doux. Mais rien ne réussit. L'ouvrage de Marguerite fut soumis à une vingtaine de théologiens de l'université de Paris. Dans une réunion qui eut lieu le 11 avril 1310 dans l'église de Saint-Mathurin, et dont le procès-verbal est venu jusqu'à nous, ces théologiens déclarèrent que le livre de Marguerite Porète contenait des propositions hérétiques et devait être détruit. Mais, la béguine était-elle une hérétique relapse ou non? Quatre professeurs de la faculté de théologie, consultés par l'inquisiteur, répondirent affirmativement à cette question. On était alors au 30 mai 1310. Le sort de Marguerite n'était plus douteux. Le 31 mai, la population de Paris se réunit à la « Place de grève » où l'inquisiteur prononça la sentence qui déclarait Marguerite Porète hérétique relapse et la livrait au bras séculier. Le lendemain, elle fut brûlée sur la même place.

A. van Reuterghem.

P. Fredericq, *Corpus inquisitionis*, t. I, p. 133-160; t. II, p. 63. — Id., *Geschiedenis der inquisitie in de Nederlanden*, t. II, p. 46-49.

PORQUIN (Barbe DE), écrivain ecclésiastique, née à Liège au milieu du ^{xvii} siècle, morte en 1622. Elle appartenait à une famille distinguée. Son père Bernardin de Porchini, gentilhomme italien, fonda, en 1566, l'hôpital Saint-Dizier, à la porte Saint-Léonard, à Liège. Sa mère était Marguerite Rustique. Barbe épousa Jean, seigneur de Bolly, près de Philippeville, dont elle eut plusieurs enfants. Elle avait une sœur, Marguerite de Porquin, qui se maria à Gaspar de Tollet, seigneur d'Otrange, de Goettenhoven et de Beaufort, qui fut bourgmestre de Liège de 1598 à 1602. Barbe se faisait remarquer par son savoir et aussi par sa fervente piété. Elle écrivit en français plusieurs ouvrages dont les deux suivants furent publiés : 1. *Petit pourmain dévotieux contenant plusieurs oraisons appropriées aux jours solennels de l'année*. Anvers, G. Beys, 1592; in-12. — 2. *Les quatre semaines*

contemplatives contenant la Passion de J.-C. Liège, 1597; in-12. Réimprimé en 1614.

Ed. van Even.

Recueil héraldique des bourgmestres de Liège, p. 343. — Paquet, *Mémoires*, t. VI, p. 160. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*, nos 38 et 43. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., col. 32 et 1326.

* **PORQUIN** (Louis), ou LUIGI PORCHINI, noble piémontais, qui s'est fait un nom dans la littérature flamande, né à Chieri (Piémont), le 13 mai 1511; on ignore la date de sa mort. Exerçant vraisemblablement la profession de commerçant en draps, il quitta Chieri en 1529 pour venir se fixer à Bruxelles; nous le trouvons à Nivelles en 1530; à Anvers en 1531; il retourne à Chieri en 1533; revient à Nivelles en 1536; se fixe à L'Écluse en 1537; à Zierickzee en 1538; à Middelbourg en 1547 et finalement à Bergen op Zoom en 1556. Ce fut pendant son séjour à Zierickzee qu'il contracta mariage avec Magdalena de Meulenaere, de famille patricienne brugeoise : la cérémonie fut célébrée à Bruges le 4 juillet 1540. De cette union naquirent onze enfants, dont le plus grand nombre moururent en bas âge. Tous les détails que nous connaissons sur Louis Porquin, sur sa femme et ses enfants, voire sur ses frères, ses neveux et nièces, nous sont transmis dans un livre intitulé : *Een lieflijk memorie boeck, Rhetoryckelijc ghestelt, inhoudende die gheboorten, gheslachten, wapenen, devijsen, reysen, met den trouwedach van Lowys Porquin ende Magdalena zyn Wettighe huysvrouw...* La seconde partie de ce livre est intitulée : *Den usteren wille van Lowys Porquin, door hem by maniere van een lieflijk Testament ghestelt, tot onderwys ende stichtinghe van zijne kinderen in dichte gestelt bij Anthonius Verensis.*

Ce livre vit le jour dans les circonstances suivantes : Porquin avait composé un *Testament poétique*, rempli de préceptes moraux, à la façon des poètes français du moyen âge et des rhétoriciens flamands du ^{xvii} siècle (Cf. Ed. de Deene, *Myn testament*). Incapable de mettre lui-même son œuvre en rimes,

Porquin s'adressa au poète Anthonius Verensis (ou Antonijs van Veere), qui se chargea, sans doute contre deniers comptants, de découper, en couplets de huit vers, non seulement le *Testament*, mais aussi une série de notes biographiques sur Porquin et les siens. Ce travail fini, Porquin en confia l'impression à Aimé Tavernier, fondeur de caractères et imprimeur à Anvers. Le livre parut en 1563 (l'imprimatur est du 24 septembre 1562) : il offre cette particularité curieuse d'être le premier ouvrage, à notre connaissance, imprimé dans les Pays-Bas avec des caractères de civilité. Porquin avait fait orner le livre d'une suite de gravures, commandées à Arnold Nicolai, à Anvers. La figure typique de Porquin se reconnaît facilement sur ces cuivres, qui sont fort curieux. Afin de laisser à ses enfants un souvenir durable, Porquin fit tirer pour eux des exemplaires sur papier de choix (l'un de ceux qui nous sont parvenus est sur papier bleu) et les pourvut de reliures de luxe, d'assez mauvais goût d'ailleurs, avec le millésime 1565 gravé en or. Cette date indique, selon nous, que les exemplaires furent distribués à l'occasion des noces d'argent de l'auteur (le 4 juillet 1565). A la fin du *Testament* on lit :

*En tot een memorie
Ende een teyken dat ik begere dat gij dus doet
So hebbe ik dit onderteekent met mijn zelfs bloet.*

Après la signature de Porquin, écrite avec son sang, est indiqué le nom du possesseur de l'exemplaire :

*Aen Cesar Porquin behoort desen boeck
God beware hem altijt in deuchden cloeck.*

Le nom de l'enfant auquel l'exemplaire est destiné figure aussi sur le plat de la reliure.

Trois exemplaires de l'édition de 1563 sont venus jusqu'à nous : celui de César Porquin (né le 3 mai 1543, à Zierickzee), aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Gand; celui de Marie Porquin (née le 7 octobre 1548, à Middelbourg), au musée Plantin, à Anvers, et celui de Béatrice (née le 8 septembre 1555), qui se trouvait dans la collection J.-L. Beyers,

dispersée à La Haye en 1900 (n° 2546 du catalogue). Il reste à retrouver celui de Lucrèce (née le 29 janvier 1558). Les sept autres enfants étaient déjà morts en 1565. La *Bibliotheca Belgica* (voce Antonius Verensis) dit que l'édition de 1563 a été tirée à onze exemplaires, un pour chaque enfant; mais il est peu vraisemblable que Porquin ait fait tirer des exemplaires pour des enfants dont certains étaient décédés depuis environ vingt ans.

Les détails de famille, consignés dans *Een lieflyc memorieboeck*, se trouvent dans l'édition de 1563 seule. Par contre, la seconde partie, *het Testament*, a été reproduite un grand nombre de fois pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. Citons, dans l'ordre chronologique, les éditions suivantes : Gand, Gherard van Salenson, 1573 (un ex. à la bibl. de l'univers. de Gand); — Anvers, 1582 (catal. Van Wisseling, 1765, t. Ier, n° 1494); — Delft, Albert Hendrickz, 1589 (Londres, British Museum); — Amsterdam, Herman J. Muller, 1590 (catal. B. Lelong, Amsterd., 1744, t. I, p. 125, n° 749); — Rotterdam, Dirck-Mulleim, s. d. (environ 1590); — Anvers, Joachim Trognésius, 1597, avec *approbatur* de 1588 (Louvain, bibl. univ.); — Anvers, J. Trognésius, 1603 (Louvain, bibl. univ.); — Anvers, Hieronymus Verdussen; c'est la première édition anversoise non imprimée en caractères de civilité (Gand, bibl. univ.); — Leeuwarden, Gysbert Sylves, 1653; — Anvers, G. Verhulst, 1655 (Gand, bibl. univ.); — Amsterdam, 1680 (Londres, Brit. Museum); — Utrecht, J. Van Polsum, 1687 (Londres, Brit. Museum); — Amsterdam, 1690 (Leiden, bibl. de la *Maatschappij van Ned. Letterkunde*); — Amsterdam, Jacob Conijnenbergh (1708-1717), sans date.

A partir du commencement du xviii^e siècle, il n'est plus question de Louis Porquin, et son nom entre dans l'oubli. Le premier érudit qui attira de nouveau l'attention sur le *Testament* fut J.-F. Willems, dans sa *Verhandeling over de ned. Taal en Letterkunde* (1819-1824); mais cet écrivain commit la grave

erreur de citer Porquin comme l'auteur du poème et de ranger notre gentilhomme piémontais parmi les *poètes flamands*. Il a été suivi en cela par tous ceux qui ont parlé du *Testament van Lowijs Porquin*, sans avoir vu l'édition originale. La confusion est déjà relevée dans le *Nieuwsblad van den boekhandel* (octobre 1849), où est signalée pour la première fois l'édition de 1563, d'après l'exemplaire de César Porquin, alors en possession du libraire J.-L.-C. Jacob, à la Haye. Il n'a été fait jusqu'à présent mention d'Anthonys van Veere dans aucune liste de poètes flamands, ni dans aucune histoire littéraire des Pays-Bas. Ajoutons que nous ne sommes pas parvenu à trouver le moindre détail biographique concernant ce personnage. De même, nos recherches sont restées infructueuses en ce qui concerne la vieillesse et la mort de Louis Porquin. Les archives de Bergen-op-Zoom, où ce dernier résidait encore en 1565, paraissent ne rien contenir sur lui. Tout ce que l'on sait de postérieur à cette date, c'est qu'une fille de Porquin, probablement Maria, épousa un Aertsens, de qui naquit Jean Aertsens, bourgmestre de Bergen-op-Zoom (Vegiano et Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas*, complément, t. II, p. 74).

Les armoiries de la famille sont d'or à un sanglier passant au naturel, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Cimier : Un sauvage issant de carnation de profil, ceint et couronné de lierre, la main dextre levée tenant une massue, la senestre appuyée sur la hanche. D'après *Een lieflijk memorieboek*, Charles-Quint aurait nobilié les Porquin :

Voort vindy in dit Tractaeten het recht bevroen Van myn, en myns broeders wapen en blaysoen Twelck ons is tot een edelheyt toe ghededeert Van onsen Prince Karolus gheexalteert.

Léonard Willems.

J.-F. Willems, *Verhandeling over de Ned. taal en letterkunde*, t. II, p. 250. — Snellaert, *Verhandeling over de Nederl. dichtkunst* (Mémoires cour. de l'Acad. roy. de Belgique, 1838), p. 214. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek*, t. III, p. 50. — *Bulletin du bibliophile belge*, 1860; *Ibid.*, t. VII, p. 257-261 (art. de Pinchart); *Ibid.*, t. VII, p. 337 (art. de Vander Meersch). — Schotel, *Vaderlandsche Volksboeken* (1873), t. I, p. 221-223. — *Bibliotheca belgica*, art. Antonius Verensis.

— *Inventaire archéologique de Gand*, 1^{re} série, f. 425 (notice de P. Bergmans). — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*, art. Porquin.

PORREYE (*Arnold*), maître d'école, voyageur, architecte, connu de son temps sous le nom d'AERNOUD DE SCHOOLMEESTER, et surnommé encore BACULUS JACOB, né à Vlamertinghe, le 12 avril 1496, mort à Eversam, le 1^{er} mars 1561. Son père, Josse Porreye, était boucher; sa mère s'appelait Marguerite Beckaert et était fille de Lambert Beckaert de Vormezeele, attaché à l'office de la vénerie du comte de Flandre en qualité de garde-chiens. A l'âge de onze ans, il fut admis au prieuré de l'abbaye de Saint-Bertin, à Poperinghe, et placé parmi les enfants de la *Quotidian*, école pour l'instruction des novices. Il quitta l'école en 1514, parce qu'il y avait été classé parmi les élèves « non pourvus », et que, par conséquent, il devait, à l'âge de dix-huit ans, opter entre son *exeat* ou congé et l'habit religieux. Il se rendit alors auprès de son grand-père et parrain Arnold Porreye, sellier à Furnes. Il fut sans doute employé par le magistrat de cette ville, car il résulte des comptes du greffe civil qu'en 1515 il touchait au compte des salaires une livre parisais par semaine, en qualité d'aide du sous-clerc Van Huffer. S'il faut en croire une annotation de Mathieu Tasseel, bailli de Vlamertinghe en 1586, Arnold Porreye se serait embarqué en 1516 pour l'Amérique sur un navire espagnol. Nous ne sommes pas parvenu à découvrir un témoignage plus ancien, que cette note écrite soixante-dix ans après l'événement, au sujet de ce voyage qui classerait Porreye parmi les premiers Belges qui visitèrent le Nouveau-Monde. Nous nous garderons bien cependant de rejeter absolument l'existence de ce premier voyage, car il est certain qu'en 1546 Porreye revint de son second séjour aux Indes orientales. A l'âge de cinquante ans, Porreye avait donc passé trente années hors de son pays. Nous savons encore que son second voyage avait été entrepris en 1541 et qu'à son retour il se fixa dans

son village natal. En 1547, les chanoines de Saint-Pierre de Lille lui confièrent les fonctions d'écolâtre à Vlamertinghe. Il était en outre chargé d'enseigner le plain-chant aux choraux de l'église. En 1555, il fut investi de la dignité de bailli, mais il ne renonça pas à son emploi de maître d'école. Ces différentes fonctions ne l'empêchèrent pas de s'adonner à l'architecture. C'est ainsi qu'il fit le plan de la nouvelle maison communale (*wethuus*), que le magistrat de Vlamertinghe fit construire à cette époque. Ce fut encore d'après ses indications que l'on construisit les deux aqueducs qui devaient empêcher les inondations périodiques de la *Kemmelbeke*. Plus tard, il fit les plans et dirigea les travaux de reconstruction, d'agrandissement et de restauration de plusieurs églises des environs de Poperinghe, entre autres celles de Haringhe et de Reninghelst. En 1555, il fut chargé, concurremment avec des arpenteurs jurés des Huit-Paroisses, de faire des rectifications au terrier de la seigneurie de Berclé (Sainte-Catherine). Il était particulièrement compétent dans cette matière, car il avait composé un petit traité d'arpentage et de mesurage, qui n'est pas sans valeur, eu égard à l'époque. Inutile de dire qu'en sa qualité de maître d'école zélé, il connaissait la littérature de son pays, et il semble avoir été familiarisé avec les œuvres de Maerlant, qu'il désigne à différentes reprises sous le nom de *Jan de Costere van Damme*. Porreye avait épousé Jossine Van den Amele. On ignore s'ils eurent des enfants. A la mort de sa femme en 1558, il se retira à Eversam, où il succomba à la suite d'une fièvre maligne, le 1^{er} mars 1561. Il légua à l'église de Vlamertinghe une somme de 440 livres parisis à charge d'un service funèbre. Le curé de Vlamertinghe fit placer, en 1562, une pierre commémorative sur son tombeau.

Joseph Cavelier.

E. Vanden Bussche, *Histoire de Vlamertinghe*, publiée dans la revue *La Flandre*, t. X, et le même, *Aernoud Porreye, maître d'école à Vlamertinghe*, dans la même revue, t. XII.

PORTA (*Arnold A.*). Voir POORTEN (*Arnold VANDER*).

PORTA (*Jean A.*). Voir VERPOORTEN (*Jean*).

PORTANT (*Jean*); ou PORTANTIUS, géographe, astrologue, né à Gand, vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il habita de longues années Anvers, en grande faveur auprès des marchands italiens. Guichardin fait son éloge dans les termes suivants : « Homme docte, grand mathématique » et bien versé en diverses autres « sciences ». Réduit à la misère, il aurait, suivant Wauwermans, été recueilli dans l'atelier d'Abraham Ortelius, quand il composa contre le gouvernement des vers burlesques qui le firent emprisonner. Mais l'auteur que nous citons n'apporte aucune preuve à l'appui de son allégation. D'après Sanderus, c'est comme suspect de s'être livré à des pratiques de sorcellerie que l'astronome fut arrêté par le magistrat anversois. Que la sorcellerie fût un prétexte ou non, Portant, qui avait dépassé la soixantaine, fut mis plusieurs fois à la torture; sa robuste constitution lui ayant permis de résister aux souffrances, il fut relâché. Telle est du moins la version de Sanderus, en contradiction avec ce que rapporte Henne, qui dit, mais sans citer sa source, que Portant fut exécuté et reçut « la palme du martyr ».

Jean Portant est l'auteur d'une carte de la Livonie, insérée dans le *Theatrum mundi* d'Ortelius, ou elle est intitulée : *Livoniae nova descriptio, Joanne Portantio auctore*. Elle a été également reproduite dans le *Speculum orbis terrarum* de Gérard de Jode (t. II), sous le titre de : *Livoniae Provinciae ac ejus confinium verus et elegans typus. Jo. Portantius Cosmographus delineat*. Il est probable que cette carte a paru d'abord isolément. On doit aussi à Portant la description d'une nouvelle comète, imprimée en placard, en novembre 1577 : *Beschryvinge der nieuwer cometen, met aenwysinge ende vermaninge wat zy bedieden en voortbrengchen sal*. Anvers,

François van Ravelingen, 1577; in-plano (coll. Bodel Nyenhuis). Il existe de cette description une traduction allemande : *Kurze Erklerung von den eigenschafften desz grossen im 1577 jars erschienen und noch brinnenden Cometen*. Nuremberg, L. Heussler, 1577; in-4^o (Londres, British Museum; exempl. imprimé sur toile).

Paul Bergmans.

L. Guicciardini, *Description de tout le Pais-Bas* (Anvers, 1567), p. 288. — A. Sanderus, *de Gandavensibus eruditionis fama claris* (Anvers, 1624), p. 77. — Al. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* (Bruxelles, 1858-1860), t. V, p. 52, n. 3; t. IX, p. 60. — *Le Bibliophile belge*, t. IV (Bruxelles, 1869), p. 143. — Wauwer-mans, *Histoire de l'école cartographique belge* (Bruxelles, 1895), t. II, p. 133.

PORTEMONT (*Auguste DE*), historien, né à Grammont, le 21 janvier 1814, et mort dans la même ville, le 23 décembre 1886. Il fit ses études à l'université de Gand, où il prit le titre de docteur en droit en 1835; il fut nommé juge suppléant de la justice de paix quatre ans plus tard, et exerça les fonctions d'inspecteur de l'enseignement de 1843 à 1853. Il siégea au conseil communal de sa ville natale depuis 1848 et fut envoyé, de 1852 à 1861, à la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Alost; il fut nommé juge de paix à Grammont en 1870. Ce fut cette même année que parurent ses *Recherches historiques sur la ville de Grammont, en Flandre* (Gand, 2 vol. in-8^o), titre trop modeste pour un livre qui lui avait coûté beaucoup de peines. Cette même année, il fut élu membre de la Société des *Vlaemsche Bibliophilen*. Le grand nombre de pièces inédites publiées par De Portemont, comme appendice de son œuvre et qu'il avait sauvées de la destruction, attirèrent l'attention de la direction des archives sur le riche dépôt de la ville de Grammont, dont l'ancien député avait commencé le dépouillement. Lorsque l'archiviste F. d'Hoop, de Gand, rédigea l'*Inventaire des archives de la ville de Grammont* (1878), il ne manqua point d'y joindre la liste des pièces qui étaient la propriété de De Portemont, et qui faisaient partie

de sa bibliothèque, vendue à Gand en novembre 1892.

V. Fris.

Bibliographie nationale, t. I. — Renseignements particuliers.

PORTOIS (*Augustin-Bernard-François*), sculpteur, né à Gand, le 27 avril 1753. Il fut élève de Verschaffelt, dont il fréquenta l'atelier à Mannheim. Il est l'auteur du beau bas-relief représentant *Saint Jean prêchant dans le désert*, qui orne l'antependium de l'autel de la chapelle Saint-Jean dans la cathédrale Saint-Bavon, à Gand. Dans ce temple se trouve aussi de cet artiste le bel antependium de l'autel de la chapelle consacrée à l'Immaculée Conception, ainsi que des fonts baptismaux. Au Salon de Gand de 1796 figurèrent de Portoï : une *Descente de croix*, bas-relief en marbre; une *Sainte Famille*, bas-relief en terre; *Saint Bavon*, médaillon en marbre; *Vénus et Adonis*, terre cuite, et un *Rhinocéros*, en marbre.

Edmond Marchal.

Inventaire archéologique de Gand, f. 320.

POSTEAU (*Ferdinand*), jurisconsulte, né à Mons, le 5 septembre 1767, décédé en cette ville, le 11 janvier 1767, était fils de Jacques et d'Eugénie Debouvine. Il fut avocat au conseil souverain de Hainaut et a laissé un commentaire de la charte du chef-lieu de Mons, sous ce titre : *Modération de la charte du chef-lieu de la ville de Mons, dite communément Charte préavisée, suivie pour certains points dont les Chartes ne disposent point, quoiqu'elles n'aient pas été homologuées; le tout suivant les annotations faites à la suite de chaque chapitre*; recueilli par Ferdinand Posteau, avocat au conseil souverain de Hainaut, sur d'autres manuscrits que quelques anciens avocats lui avaient prêtés. On connaît deux manuscrits de ce commentaire : l'un, conservé à la bibliothèque de la cour de cassation, a été rédigé en 1710 et 1711; l'auteur a joint plusieurs « préjugés », avis, consultations et « turbes » sur divers points de droit; l'autre, appartenant à Mr Jules Vandenpeereboom, ministre d'Etat, à Anderlecht, a été commencé en 1731 et porte ce titre : *Recueil fait par un prati-*

cien de Hainau de différentes pièces servant tant pour la curiosité que pour l'utilité de ceux qui aiment de s'appliquer à l'étude des loix, coutumes et usages du pays et comté d'Hainau, qui se trouveront éclaircies par les arrêts, décrets, documents et mémoires repris en ce volume.

Ernest Matthieu.

Etat civil de Mons. — C. Faider et Jules De Le Court, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*. Introduction, p. CLXIX. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

POSTEL (Henri-Joseph), théologien, polémiste, né à Binche, le 26 (et non le 28) mai 1707, décédé à Douai, le 7 novembre 1786. Il était fils de Gilles-Ignace et d'Anne-Françoise Ploqueur. Ayant terminé ses humanités au collège de sa ville natale, il entra le 27 octobre 1728 dans la Compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai. Après avoir été ordonné prêtre, il professa la rhétorique à Lille, la philosophie et la théologie à Douai. « On a remarqué dans ses leçons », écrit de Feller, « une solidité, une précision et une clarté qui en ont fait désirer la publication ».

Voici, d'après le P. Sommervogel, la liste des ouvrages écrits par ce religieux : 1. *Sigeric*, tragédie dédiée à Messieurs, Messigneurs les Rewart, Mayeur, Eschevins, Conseil et Huit-homes de la ville de Lille, par la libéralité desquels les Prix seront distribués. Représentée par les Ecoliers du Collège de la Compagnie de Jésus, à Lille, le 4 de septembre 1736. Lille, J.-B. de Moitemont; in-4°, 4 ff. — 2. *Philosophia naturalis*. Præsides R. P. Henrico Postel e Societate Jesu, Artium Doctore ac Philosophiæ Professore propugnabit in collegio cænobii Aquicinctini Duaci. Oct. (sic) Dom. Josephus Larbaestrier ex Marcinelle. Die 30 Aprilis a med. 3 pom. ad med. 5. Douai, J.-F. Willerval, 1749; gr. fol., avec un sujet gravé. — 3. *Philosophia universa. Logica. Physica. Metaphysica*. Præsides... Duaci. Doct. Dom. Bacc. Petrus. Ferdinandus Simon ex Lecelle. Die 28 Julii a medio 3. pom. ad med. 5. Douai, J.-F. Willerval, 1749; gr. fol., médaillon au haut, gravé par I.-Fr. Cars, d'après un tableau de Charles Le Brun.

— 4. *Theologia in Universam Summam Doctoris Angelici Divi Thomæ, quam præsides R. P. Henrico Postel e Societate Jesu, Sacra Theologiæ Professore, propugnabit in Collegio Cænobii Aquicinctini Duaci, die 19 Julii a med. 9 mat. ad 11, et hora 3, pom. ad med. 6*. P. Josephus Gallez ex eadem Societate. Douai, J.-F. Willerval, 1758; in-4° de 16 p. — 5. *L'incrédule conduit à la religion catholique, par la voie de la démonstration; ou dissertations polémiques et démonstratives, contre les incrédules, les athées et les déistes*. Tournai, Adrien Serré, 1769; in-12 de 330 p. chiffrées, outre 6 ff. pour titre et limin. A la fin, errata de 9 lignes. Une lettre à M. le Marquis de *** est signée P**. — 6. *La Vérité de la religion catholique, démontrée contre toutes les sectes, ou deuxième partie du livre intitulé : L'incrédule... démonstration. Dissertations contre les Hérétiques*. Tournai, Adrien Serré, 1772; in-8° de 4 ff. pour titre et limin., 287 p. et 1 f. pour errata.

En outre, le P. Postel a laissé un volume inédit : *Tractatus Theologici in tertiam partem Divi Thomæ*; in-4° de 649 p.

L'élégance et la beauté du style n'égalent pas la force du raisonnement répandue dans ces deux volumes : *L'Incrédule* et *La Vérité*. L'auteur, en annonçant leur publication dans les périodiques, avait adressé un défi d'y relever quelque défaut de logique. Ce défi n'a pas été relevé et aucun contradicteur n'a tenté de réfutation.

Ernest Matthieu.

Etat civil de Binche. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — Feller, *Journal*, 13 décembre 1788. — T. Lejeune, *Histoire de la ville de Binche*. — Desmazières, *Bibliographie tournaïenne*. — Simonin, *Bibliothèque douaisienne des écrivains de la Compagnie de Jésus* (Douai, 1890), p. 268. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

POSWICK (Henri-Hippolyte), général-major, né à Maestricht, le 21 janvier 1808, décédé à Liège, le 3 juin 1874. La révolution belge trouva Poswick cadet du génie à l'académie militaire de Bréda. Il donna sa démission le 20 novembre 1830, opta pour la Belgique et

peu de temps après, le 16 janvier 1831, devint sous-lieutenant du génie dans l'armée qu'organisait le gouvernement provisoire. Promu lieutenant le 6 septembre suivant, il franchit successivement, et à des intervalles rapprochés, les divers degrés qui l'amènèrent, le 26 mai 1857, au grade de colonel. Deux ans plus tard, le 30 mai 1859, il fut nommé membre du comité consultatif permanent du génie. C'est alors que le gouvernement lui confia la mission de diriger les travaux de fortification d'Anvers. Une vive intelligence, servie par une infatigable ardeur au travail, avaient fait de Poswick l'un des meilleurs ingénieurs militaires qu'ait comptés notre pays. Le 24 juin 1866, le titre de général-major commandant de province vint récompenser les services rendus par cet esprit distingué. Chargé du commandement de la province de Hainaut, le 25 juin 1866, Poswick ne resta que peu de temps à la tête de cette province, et, dès le 18 décembre de la même année, il était transféré à Liège. Son caractère affable lui avait acquis de nombreuses sympathies, et c'est à regret que ses subordonnés le virent prendre sa retraite, le 22 décembre 1870.

Joseph Brassinne.

Actes officiels. — Renseignements particuliers.

POT (Louis), évêque de Tournai, mort à Marmoutiers, le 6 mars 1505. On ignore le lieu et la date de la naissance. Il devint abbé de Saint-Laumoner en Blessois et ensuite de Marmoutiers, près de Tours. A la mort de Ferry de Clugny, évêque de Tournai, en 1483, Charles VIII choisit Louis Pot pour lui succéder. Mais le pape nomma à l'évêché de Tournai Jean Monissart, qui mourut en 1484, puis Antoniotus Pallavicini, qui résigna l'évêché, en 1496, en faveur de Pierre Kuick, candidat de Philippe le Beau, agréé par la cour de Rome. Il en résulta que l'élu du pape fut cité à comparaître devant le parlement, et comme il refusa de s'y rendre, Louis Pot fut déclaré évêque, confirmé par l'archevêque de Reims, sacré par l'archevêque de Paris, et mis en possession des

biens de l'évêché de Tournai, situés en France. Cet évêché eut ainsi deux évêques, l'un nommé par le roi de France et l'autre reconnu par le comte de Flandre. L'historien Cousin dit que Louis Pot, n'ayant pas reçu l'institution canonique du pape, ne peut être compté au nombre des évêques de Tournai. Cet évêque avait cependant pris possession de son siège et résidait à Tournai. Sincèrement attaché au roi de France, il eut à subir les insultes des Gantois, qui brûlèrent son château d'Helchin. De retour d'un voyage à Rome, Louis Pot alla séjourner à son abbaye de Marmoutiers. Il y mourut, le 6 mars 1505, accablé de douleur de n'avoir su se faire agréer par le Saint-Siège.

Léopold Devillers.

Gallia christiana, t. III, p. 236-237. — Sande-rus, *Tornacum illustratum*, fol. 440. — Jean Cousin, *Histoire de Tournay*, IV^e livre; édition Malo et Levasseur, t. IV, p. 262-264. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 94.

POT (Philippe), né vers 1428, mort en septembre 1494. Il était seigneur de La Roche-Rolay et de Châteauneuf et petit-fils de Régnier Pot, qui eut l'honneur de se voir créer le second chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, Guillaume de Vienne étant le premier. La légende dit que Philippe Pot se serait rendu en Turquie pour y combattre les Ottomans, qu'il aurait été fait prisonnier et que, par admiration pour sa bravoure, le sultan Bajazet lui aurait rendu la liberté. Mais, d'une part, Philippe Pot n'était pas né encore lorsque Jean sans Peur conduisit en Orient la somptueuse expédition qui devait être anéantie à la funeste bataille de Nicopolis; d'autre part, le règne de Philippe le Bon, absorbé par les soucis de la guerre de Cent Ans et les guerres intestines, ne fut pas propice aux luttes contre les Infidèles. Ce qui semble mieux établi, c'est que Philippe Pot fut élevé à la cour de Philippe le Bon, qu'il prit part à l'expédition dirigée contre les Gantois révoltés en 1451, et qu'il fut armé chevalier des mains du duc avant la bataille de Rupelmonde en 1452. Son aïeul avait rempli en diverses circonstances des missions

diplomatiques : Philippe fut appelé aux mêmes fonctions, et le duc de Bourgogne l'employa à négocier successivement les trois mariages de son fils, Charles le Téméraire, avec Catherine, fille de Charles VII, d'abord, avec Isabelle, princesse de Bourbon, ensuite et enfin, avec Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Il reçut successivement le titre d'échanson, conseiller et chambellan du duc.

Philippe Pot fut élevé à la dignité de chevalier de la Toison d'Or au chapitre tenu, le 2 mai 1461, en l'église du monastère de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer. Philippe le Bon le nomma aussi sénéchal de Bourgogne et capitaine de Lille en 1465, avec charge de gouverner la Flandre française. En 1462, il fut chargé d'une mission auprès du prince d'Orange, pour obtenir son consentement au mariage de Jean de Chartres et de Louise de Ravenstein. Charles le Téméraire lui conserva ces dignités et le fit jouir de sa faveur.

Après la mort du duc, Philippe Pot se rallia au roi de France. On ne sait si ce fut pour ce motif que Marie de Bourgogne lui enleva les fonctions qu'il exerçait ou si le retrait de ces fonctions fut la cause de sa défection. Celle-ci le fit rayer, par l'archiduc Maximilien, du nombre des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, au chapitre tenu à Bois-le-Duc. Philippe Pot retrouva à la cour de France la faveur dont il avait joui à celle des ducs de Bourgogne. Louis XI le nomma grand sénéchal de Bourgogne, premier chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne et gouverneur de son fils Charles VIII. A la mort du roi, les États généraux se trouvèrent convoqués. Philippe Pot y fut délégué par la Bourgogne. Il prononça un discours resté célèbre et par lequel il engageait l'assemblée à examiner si elle n'était pas investie du pouvoir constituant. « Il » montra qu'il n'existait en France » aucune règle absolue, fondamentale, » pour l'administration du royaume » pendant la minorité ou l'enfance d'un » roi ; que le droit des princes, en » pareille circonstance, n'avait non plus

» rien de déterminé ni de précis. En » conséquence, il soutint que c'était à » la nation, c'est-à-dire aux États, qu'il » appartenait de constituer le gouverne- » ment dans les moments de crise. Il » présenta une analyse théorique et » philosophique du principe de la souve- » raineté, telle qu'on pouvait la donner » dans les écoles, puis il passa en revue » l'histoire des précédentes assemblées, » et fit voir que plusieurs d'entre elles, » réunies dans des circonstances excep- » tionnelles, avaient exercé un véritable » pouvoir constituant ». Les États ne suivirent par le sire de La Roche dans cette voie, qui aurait pu les amener à un conflit avec Anne de Beaujeu et avec les princes qui s'étaient emparés du gouvernement.

Lorsque Charles VIII prit en main les rênes du gouvernement, il nomma Philippe Pot gouverneur de la Bourgogne et lui confia l'éducation de son fils Orland, qui mourut jeune.

Le tombeau de Philippe Pot, conservé aujourd'hui au musée du Louvre, est une œuvre d'art des plus remarquables.

Alfred De Ridder.

Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Bèaume et d'Arbaumont. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 218. — Froissart, *Chroniques*. — Commines, *Mémoires*. — Butkens, *Livre de l'Ordre de la Toison d'Or* (ms. des archives héraldiques du ministère des affaires étrangères). — Maurice, *Le blason des armoiries des chevaliers de l'Ordre de la Toison*. — Daresté, *Histoire de France*. — *Journal des États généraux*. — Firmin Didot, *Biographie générale*.

POT (Pierre), philanthrope, né à Dordrecht, mort à Anvers, le 20 avril 1450. S'il faut en croire tous les auteurs qui se sont occupés de ce personnage, qui a joué un rôle important à Anvers au xve siècle, il aurait appartenu à une lignée illustre, dont Butkens cite en détail de nombreux degrés généalogiques, et serait né, en 1375, à Utrecht. Il aurait été fils de Jean Pot et de Marguerite vander Delft, et aurait possédé les seigneuries de Boutersem, Pluysegem et Middelharnasse, succédant à son père dans la jouissance des deux premières. En réalité, comme nous l'apprend un acte officiel de 1417,

Pierre Pot était né à Dordrecht et non à Utrecht. Du reste, dans des actes subséquents, comparaissent des membres de sa famille qui habitent cette première localité, notamment son frère Jacques Pot, écoutez de Dordrecht. Quant à ses titres seigneuriaux, ils sont imaginaires. Bautersem et Pluysegem n'étaient pas des seigneuries, mais simplement des biens ruraux, des maisons de campagne, dépendant de la seigneurie de Contich, in *Conticbroeck*. Du reste, *thoff van Bautersem* et *thoff van Pluysegem* n'ont jamais appartenu à Pierre Pot, mais seulement à son fils Wautier Pot, auquel Henri de Withem vendit *curiam quam possidebat in Conticbroeck*. Même rectification à faire pour Middelharnesse ou Middelhernis, en Zélande. Pierre Pot devint simplement propriétaire de biens situés dans cette localité. Du reste, dans les actes officiels, aucune qualification seigneuriale n'est donnée à Pierre Pot. Quand, en 1440, le duc Philippe le Bon lui octroya un diplôme de confirmation, il s'adressa à *onze geminde Peeter Pot, poorter ende Marie Wouters syne wettige gesellinne poorteresse woonende in onse stadt van Antwerpen*, et quand lui-même fait une donation, il débute tout modestement : *Wy Pieter Pot ende Maria myn wyf*. Le chapitre de Notre-Dame renseigne dans ses archives, en 1446, la création de l'abbaye de Saint-Sauveur, et en nommant les fondateurs, il les appelle *providæ et honestæ personæ Petrus Pot et Maria ejus uxor, conjuges in oppido Antwerpiensi commemorantes*.

Quoi qu'il en soit, Pierre Pot, très jeune encore, âgé, dit-on, de vingt et un ans, partit pour l'Orient. Il parcourut la Terre Sainte et l'Égypte et finit par se fixer à Alep, où il se livra au commerce. La fortune favorisa brillamment ses entreprises et, après huit ans de séjour, il avait acquis une fortune colossale. Il résolut alors de rentrer en Europe et il équipa sept navires sur lesquels il chargea toutes ses richesses. Il quitta Alep en 1404, laissant derrière lui des regrets profonds, sa grande charité lui ayant assuré la reconnaissance des nombreux malheureux qu'il avait secourus. Il

aborda à Anvers où il décida de se fixer. Il obtint dans cette ville le droit de bourgeoisie et y fonda une maison de commerce et de banque qui obtint une brillante prospérité. De nombreux actes datant de cette époque existent encore et mentionnent en détail les prêts, parfois considérables, qu'il faisait à des personnes appartenant à différentes classes sociales et habitant tant Anvers que les localités voisines. Il occupait non loin de la Grand'Place une vaste propriété, qui s'étendait entre la rue Haute, la rue aux Cheveux, le Marché-au-Lin et la rue de la Monnaie. La maison d'habitation était située rue Haute, à côté de la halle d'Herenthals, et portait pour enseigne *Den Swaene*. Il dut acheter cette propriété vers 1419, car le 26 janvier de cette année il fit un appel, par-devant les échevins, pour savoir si le bien qu'il avait acquis était libre de toute charge. Après avoir renouvelé cet appel, Pierre Pot et sa femme se donnèrent mutuellement cette maison, le 11 octobre 1422, pour que le survivant des deux époux pût en jouir sans contestation.

C'est dans la partie de cette propriété, située dans la rue de la Monnaie, que Pierre Pot et sa femme firent une fondation importante. Désireux de secourir efficacement les pauvres d'Anvers, ils établirent dans un hospice trois prêtres et quelques pieux laïques. Ces derniers devaient remplir l'office d'économe, de clerc, de cellérier et de cuisinier. Tous avaient pour devoir de distribuer du pain et d'autres aliments aux pauvres qui solliciteraient leur secours. C'était d'après les actes du chapitre de Notre-Dame : *Monasterium pro octo religiosiis approbati ordinis quorum unus ex eis eligendus prior sit nec non quatuor ministris et servitoribus dumtaxat qui in regulari dicti ordinis observantia vivant et in illa perseverent*. Les fondateurs consacrèrent, dès 1433, à cet usage, seize quarts de froment par semaine. Ils firent encore don d'autres biens destinés à assurer l'avenir de la fondation. L'affluence des pauvres était si considérable que, pour les mettre à

couvert, Pierre Pot dut construire dans sa propriété un abri, et il eut même à ce sujet des difficultés avec ses voisins. A côté de l'hospice, les époux bâtirent une chapelle qu'ils dédièrent au Saint-Sauveur et dans laquelle ils instituèrent la célébration quotidienne d'une messe. Par un acte de 1439, ils assignèrent définitivement de nombreux biens à l'institution naissante, qui fut confirmée l'année suivante par un décret du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Le pape Eugène IV, à son tour, donna en 1444 un bref appratif; mais déjà les fondateurs avaient profondément modifié l'esprit de la nouvelle institution. Profitant du décès du supérieur, ils licencièrent le personnel et le remplacèrent par des religieux cisterciens, qui s'y établirent définitivement. Ce fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Sauveur, vulgairement appelée abbaye Pierre Pot, du nom de son fondateur. Ce couvent fut régulièrement constitué par bref papal du 18 janvier 1446. Déjà l'année précédente le duc de Bourgogne avait, le 21 septembre 1445, approuvé la fondation nouvellement modifiée. A propos de cette approbation, les historiens anversoïses prétendent qu'elle fut accordée surtout à cause de la vaillance dont les fils de Pieter Pot firent preuve à la bataille de Montlhéry. Or, ce combat eut lieu vingt ans plus tard, en 1465 !

Pierre Pot et sa femme ne se bornèrent pas à enrichir de leurs largesses la nouvelle abbaye; ils se préoccupèrent d'étendre encore leur action charitable, et ils firent des donations à de nombreuses œuvres et à d'autres établissements charitables. C'est ainsi que le 9 juin 1410, Pierre Pot fit don au frère Otten, prieur de la Chartreuse sise aux portes de Bruges, de 20 marcs d'or fin, poids de Troyes, en faveur du couvent des Chartreux de Savoie, *tot behoef des godshuys van den Cartuyseren in Savoyen*. Il s'agit sans doute ici du couvent de la Grande Chartreuse, non loin de Grenoble, en Dauphiné, aux frontières de la Savoie. Le couvent des Chartreux, établi au Kiel, près d'An-

vers, fut également gratifié de dons garantis par une donation officielle. En effet, en 1431, Pierre Pot et sa femme hypothéquèrent en sa faveur divers biens qu'ils possédaient aux environs d'Anvers, notamment vingt-huit bonniers de terre à Contich, appelés *de Nachtegale*, et les propriétés connues sous le nom de *Tgoet van de Eychove* et *Tgoet van Contibroec*; ils constituèrent aussi une rente annuelle de cinq mesures de froment. D'après Sanderus, Pot aurait encore, par testament, constitué des fondations en faveur des chambres du Saint-Esprit à Lierre, à Hérenthals et à Rotterdam et pour les pauvres de Gouda. Il n'oublia pas non plus les prisonniers qui étaient détenus dans la sombre prison du Steen. Il fit en leur faveur une fondation consistant en distribution hebdomadaire de pains et d'argent. Une inscription, rappelant cette libéralité, existe encore; elle est tracée en caractères gothiques sur une pierre encastrée dans un des murs de la cour de l'antique bâtiment.

En récompense de sa générosité et de ses mérites, Pierre Pot fut anobli en 1430 par l'empereur Sigismond, au port d'armoiries : *d'or à un pot à deux oreilles et trois pieds de sable. Cimier : un pot de l'écu*. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, le créa chevalier.

Il avait épousé Marie Terrebroets, fille de Gautier Terrebroets, dont il eut cinq fils et une fille. Tous ses enfants acquirent de hautes situations et conclurent de belles alliances. Marie Terrebroets mourut le 26 février 1459. Quant à Pierre Pot, il était décédé à Anvers, le 20 août 1450. Il fut enterré, dans la chapelle de l'abbaye Saint-Sauveur, en un superbe monument qui fut détruit, en 1566, par les Iconoclastes. Restauré peu après, il disparut complètement lors de la révolution française.

Fernand Donnet.

A. Sanderus, *Cœnobiographia abbatiae S. Salvatoris in civitate Antverpiensi*. — Diricxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. II, p. 252. — Leroy, *Notitia marchionatus sacri Romani Imperii*, p. 143. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 52. — Smallegang, *Chronyk van Zeeland*, p. 297. — H.-Fr. van

Heussen, *Historia episcopatum foederati Belgii*, t. I, p. 343. — Papebrochius, *Annales Antverpienses*, t. I, p. 367. — A. Thys, *Historiek der straten van Antwerpen*. — *Le vrai supplément aux deux volumes du Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*. — Archives communales d'Anvers : généalogie manuscrite de la famille Pot, xvi^e siècle ; Schepen brieven, n° 1410, 1415, 1417, 1419, 1422, 1431, 1440, 1460 ; Geberdet dachseel boeck, 1419, 1420, 1422, 1461. — De Burbure, notes manuscrites. — Archives de l'église Notre-Dame : *Capsa rerum extraordinarium*, n° 349. — *Capsa dominorum*, n° 60. — Doot tafele van Pieter Pot abdye.

POTIER (bienheureux *Louis*), chartroux, né à Gand, mort en 1487. Les Bollandistes ne donnent aucun détail sur ce saint personnage, qu'ils mentionnent seulement, sous le 11 janvier, avec la note *non colitur* : il ne jouit d'aucun culte. Mgr de Ram, dans son *Hagiographie nationale*, s'exprime ainsi à son sujet : « Nous manquons de détails » précis sur la carrière de ce pieux » cénobite, qui illustra la Chartreuse de » Gand par la sainteté de sa vie et » auquel Dieu avait accordé le don de » prophétie. Pendant plusieurs années, » il fut prieur de cette maison ; mais » avancé en âge et accablé d'infirmités, » il se démit de ses fonctions afin de » pouvoir se préparer d'autant plus » librement à la mort, qui arriva en » 1487 ». La Chartreuse de Gand, connue sous le nom de *Vallis-Regalis* (Roy-Heym), fut fondée, en 1320, par Simon Willebaerd, chanoine de Saint-Donatien, de Bruges. Ce monastère, un des plus beaux de l'ordre des Chartreux, en Belgique, était situé près des remparts de la ville de Gand, hors de la porte de Bruges.

Vincent-M. van Caloen.

Bollandistes, *Acta sanctorum, Januarii*, t. I, p. 664. — De Ram, *Hagiographie nationale* (Louvain, 1864), t. I, p. 142. Il cite Raissius, *Auctar. ad nat. SS. Belgii*, p. 4, qui a extrait sa notice des archives de la Chartreuse de Gand.

POTIER (*Pierre-Philippe*). Voir **POTIER**.

POTMANS (*Paul*), grammairien, né à Maestricht en juillet 1681, décédé en cette ville en février 1733. Il était fils d'Arnold et de Barbe Meyers, et fut baptisé, en l'église Sainte-Catherine, le 27 juillet 1681. Toute son existence

s'écoula à Maestricht. Le 1^{er} août 1709, le chapitre de Saint-Servais l'investit, sous l'invocation des SS. Jacques et Madeleine, d'un bénéfice dont il resta titulaire jusqu'à sa mort. Il fut ordonné prêtre à la fin de juin 1715 et se voua, dès lors, à l'éducation de la jeunesse. En 1720, il fit paraître, sous le titre de *Hortus observationum præcipuarum Syntaxeos*, un dictionnaire de style latin, avec texte latin et flamand et de nombreuses explications grammaticales en flamand. L'ouvrage, inspiré en grande partie par les travaux des pères Alvarez et Pomey, eut un grand succès : il fut réimprimé à Maestricht en 1728 et à Gand en 1752 (Jean Meyer ; in-8° de 264 p.). Le 27 novembre 1722, Potmans fut nommé provisoirement maître aux écoles du chapitre de Saint-Servais ; il reçut bientôt le titre de *rector scholæ*, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Son successeur, David Mancel, fut nommé à ces fonctions le 10 février 1733. En sa qualité de membre de la confrérie des chapelains de Saint-Servais, Potmans fut inhumé dans le cloître de la collégiale.

Alphonse Roersch.

Archives de l'État, à Maestricht. — J. Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, t. III, p. 539.

POTTELSBERGHE (*Liévin van*), fils de Liévin et de Liévine Snibbels, chevalier, seigneur de Vinderhaute, Meerendré, Wissenkerke, etc., mort à Gand, le 29 juillet 1531. Issu d'une ancienne et riche famille du pays de Waes, il fut successivement receveur général des aides et du domaine en Flandre, membre du conseil de Flandre et du conseil privé, maître des requêtes. Parmi les affaires dont il eut à s'occuper comme trésorier général, on peut citer la vente faite en 1513, au nom de souverain, du palais de la Posterne, à Gand, et, en 1516, le règlement des frais de décoration exécutés au château comtal de la même ville lors de la joyeuse entrée du prince Charles comme comte de Flandre. Liévin van Pottelsberghe se distingua surtout par d'importantes largesses faites aux églises,

couvents et hospices de Gand, notamment à l'église Saint-Michel où il avait choisi sa sépulture, à l'hospice Sainte-Catherine, dit *Alyns hospitaal*, dont il était tuteur et qu'il releva de ses ruines, à l'école des Hiéronymites où il créa une série de bourses d'études destinées à des jeunes gens peu fortunés, mais de famille honorable. Cette dernière fondation, très remarquable à divers titres, fit l'objet de ses constantes préoccupations pendant les dernières années de sa vie. Par un acte du 25 juillet 1521, dans lequel il rappelait le décès de son fils aîné Florent, mort étudiant à l'université d'Orléans, il fondait dix bourses d'études, dont trois devaient être réservées à des élèves qui termineraient leurs études à l'université de Louvain ou dans tout autre école de haut enseignement qui pourrait être établie dans le pays. Un acte du 12 mars 1525 (1526 n. st.) augmentait notablement les ressources des étudiants. Enfin, le 20 mai 1529, il portait à treize le nombre des bourses et les réservait toutes aux élèves des Hiéronymites. Ces divers documents, rédigés avec beaucoup de minutie, le dernier ne contient pas moins de quatre-vingt-seize articles, renferment des stipulations très intéressantes pour l'histoire de l'enseignement. Dans les deux premiers, il est question de divers points relatifs aux étudiants du degré supérieur : examen pour recruter ceux qui sont idoines à suivre les cours, choix de la faculté, entretien dans une pédagogie, soins en cas de maladie, achat de livres, plumes et chandelles, frais d'inscription et de promotion *ad quemcumque gradum*, voyages, *signa ad campos*, etc.

Après la mort de Liévin van Pottelsberghe, sa veuve Liévine van Steenlant (1), qui avait d'ailleurs toujours participé aux actes de bienfaisance de

son mari, se préoccupa encore des susdits écoliers dans un acte du 21 mars 1542 (1543 n. st.), ainsi que le 19 juillet 1546, ayant perdu son fils François, qui avait rejoint dans la tombe ses frères Florent et Antoine. En 1569, la fondation des « treize povres escolliers » estudyans et apprendans la langue « latine que on dist les Rouges Robbes », passa au séminaire épiscopal de Gand.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : reg. scabinaux ; documents Hiéronymites ; fondation van Pottelsberghe. — Archives de l'Etat, charte 4513. — Bibl. univ. de Gand : manuscrits G. 6123, G. 41767 ; L. Vander Vynckt, *Histoire du conseil de Flandre*, G. 44232, t. I. — P. Bacherius, *Vriendelieke tsamensprekinghe* (Gand, Salenson, 1576). — Gramaye, *Antiq. Flandriæ* (1708). — Foppens, *Histoire du conseil de Flandre*. — L'Espinoy, *Antiquités et noblesse de Flandre*. — Vander Meersch, *Memoirieboek der stad Ghent*, t. II. — *Inscriptions funéraires...* (Gand, 1865). — *Messenger des sciences et des arts* (1838), p. 361. — F. de Potter, *Gent*, t. IV et VII. — V. Vander Haeghen, *Inv. des arch. de Gand ; établ. religieux*.

POTTELSBERGHE (Richard VAN), poète latin, né à Gand, à la fin du xvie siècle. Appartenant à une famille patricienne gantoise qui porte *de sable, au chef d'or, au cor de chasse d'argent virolé de gueules*, il était fils de Josué van Pottelsberghe, mort le 29 septembre 1610, et de Marie Ruffelaert. Il séjourna quelque temps à Naples, où il composa un éloge en vers latins du gymnase royal, actuellement université de cette ville : *Encomium gymnasii regii eruditioni publicæ nuper Neapoli a rege catholico excitati*, ainsi qu'une comédie latine : *Comædia de tribus quæ in orbe fortissimæ : Vino, Rege, Veritate*.

C'est à Naples également qu'il épousa Barbe Boutman qui lui donna deux fils : Charles, qui alla s'établir en Allemagne, et Abraham, capitaine d'infanterie, ainsi que deux filles, Christine et Jeanne, qui se firent religieuses à Anvers. Après le décès de Barbe Boutman, Richard van Pottelsberghe se remaria, mais nous ignorons le nom de sa seconde femme.

Outre l'*Encomium* et la *Comædia*, déjà cités, les anciens biographes mentionnent encore les ouvrages suivants de lui : 3. *Epicedion in obitum nobilissimi et*

(1) Décédée le 3 avril 1562 et enterrée à l'église Saint-Michel à Gand. Dans une poésie que Lucas de Heere consacra à sa mémoire (*Hof en Boomgaard der Poesien*, Gand, G. Manilius, 1565, p. 63-65), quelques vers rappellent les heureux résultats dus aux bourses d'études instituées chez les *fratres* ou Hiéronymites. (Cf. F. Vander Haeghen, *Bibl. belgica*.)

præstantissimi viri Joannis Blaserii, equitis Hierosolymitani. Ce Jean de Blaser, qu'il ne faut pas confondre avec le président du conseil de Flandre (mort à Tournai, le 3 avril 1583), fit de nombreux voyages, notamment en Terre-Sainte; il commanda une compagnie belge en Bohême sous Ferdinand. — 4. *In auspiciatissimum adventum generosissimi herois Caroli a Burgundia.* — 5. *In dejaculationem psittaci fistula tormentaria ab eodem heroe Carolo Gandavi factam.* Le titre de ces deux pièces est donné tantôt séparément, tantôt amalgamé; elles sont dédiées à Charles de Bourgogne, seigneur de Wacken. Nous ne savons si ces œuvres ont été imprimées. Les recherches faites dans les diverses bibliothèques de Naples pour retrouver les deux premières n'ont donné aucun résultat.

Paul Bergmans.

A. Sanderus, de *Gandavensibus eruditionis fama claris* (Anvers, 1624), p. 417; cette notice a été résumée dans Fr. Sweertius, *Athenæ belgicae* (Anvers, 1628), p. 637, dont l'article est traduit par C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschrijving* (Malines, 1860), p. 308. — Une note plus courte, où la *Comædia* n'est pas citée, figure dans Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd. (Louvain, 1643), p. 794; elle a été reproduite par J.-Fr. Poppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 4069, et traduite par A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XV (Haarlem, 1872), p. 444. — Is. de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. XII (1838), p. 491.

POTTER (Eleuthère DE), peintre, sculpteur et dessinateur, né à Bruxelles le 7 janvier 1830, mort à Pise (Italie), le 25 mars 1854. Il était fils de Louis-Joseph de Potter, membre du gouvernement provisoire. Formé dans l'atelier de Navez, ami de son père, il ne pouvait manquer, sous cette direction, de s'imprégner des principes qui, pour lors, régissaient l'enseignement des beaux-arts, particulièrement à l'académie de Bruxelles. Durant plusieurs années, le jeune Eleuthère remporta des prix dans les cours supérieurs du dit établissement. Il débuta par un portrait de femme, au Salon de 1848. Représenté au mémorable Salon de 1851 par trois œuvres picturales : *Rachel pleurant ses enfants*, *Jésus tenté par le démon*, et le

portrait de son père, il exposait, en outre, un bas-relief : *Patrocle suppliant Achille de lui prêter ses armes*. Le succès alla surtout à cette dernière production. Le portrait de Louis de Potter, daté de 1850, et que l'on a revu à l'Exposition centennale de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, en 1900, était une création déjà mûrie, d'un caractère grave et d'étude fouillée, la plus intéressante des nombreuses effigies de l'homme politique. On revit, en même temps, le portrait d'Eleuthère par lui-même, reproduit en gravure après sa mort.

Le *Patrocle*, accueilli avec faveur au Salon de 1851, fut le prélude d'une série de compositions dans le goût antique, publiées l'année suivante sous le titre : *Odyssée; quinze sujets composés par Eleuthère de Potter, gravés par D. Desvachez*. Le recueil porte une dédicace à Navez. Mais, de même qu'en d'autres temps, Ingres avait voulu s'affranchir de la tutelle de David, l'auteur se relâchait du rigorisme de son maître pour s'inspirer, chose naturelle en l'occurrence, des compositions de Flaxman. Une lettre adressée à sa famille, au cours d'un voyage en Italie, qu'il venait d'entreprendre, nous le montre vouant son étude aux primitifs de la sculpture florentine et médiocrement passionné pour Raphaël et Michel-Ange. « Ce qu'on nomme les « classiques me laisse froid », écrit-il; « je crois que le règne de ces derniers « est décidément passé ». Un ensemble de compositions tirées d'Apollonius de Rhodes, de Musée, d'Oppien, de Virgile, publié après sa mort : *Vingt et un sujets puisés dans les petits poèmes grecs et dans l'Énéide* (Bruxelles 1856), montre, avec une personnalité accrue, un style plus large, plus affranchi des influences d'école.

De complexion délicate, de Potter ne devait point vivre assez pour réaliser les bien légitimes promesses de ses débuts. Le 25 mars 1854, sa famille, accourue à son chevet, recueillait le dernier soupir du jeune artiste. Sa dépouille repose dans le poétique milieu où s'étaient écoulées les plus belles

années de sa brève carrière, au Campo Santo Nuovo, à Pise.

Le douloureux événement eut en Belgique un retentissement profond. A la distribution des prix de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, le secrétaire, Alexandre Henne, se fit, en termes émus, l'écho des regrets unanimes causés par la fin prématurée de l'artiste sur qui s'était concentré non moins d'espérances que d'affections. Indépendamment d'une notice écrite par son père, et placée en tête des vingt et un sujets prémentionnés, Eug. van Bommel, dans la *Revue trimestrielle* de 1857, consacra à Eleuthère de Potter des pages fort intéressantes. Nos informations sont, en majeure partie, puisées à cette source. Plusieurs camées, exécutés d'après des compositions de de Potter, ont été légués par sa mère à la Bibliothèque royale.

Henri Hymans.

Eug. van Bommel, *Artistes belges contemporains : Eleuthère de Potter* (*Revue trimestrielle*, t. XIV, 1857, p. 324). — Souvenirs personnels.

POTTER (Louis DE), homme politique. Voir DE POTTER.

POTTER (Louis DE), écrivain flamand, né à Rumbeke (Flandre occidentale), le 22 septembre 1792, mort à Gand, le 17 février 1869. Fils de Charles-Eugène-Joseph de Potter et de Marie-Thérèse-Françoise Mulle, il consacra toute son existence à l'enseignement des humanités et à la culture des lettres flamandes. A peine âgé de vingt ans, il fut nommé, le 1^{er} novembre 1812, professeur de poésie au collège d'Ypres et y demeura jusqu'au 7 septembre 1818; déjà alors, il prit position dans le mouvement littéraire flamand et devint membre d'honneur de la Société de rhétorique de cette ville, qui, fédérée avec celles de Bruges, de Courtrai et d'Ostende, combattait énergiquement la propagande faite administrativement en faveur de la langue française, au déclin du régime impérial. En 1818, il passa au collège royal de Gand en qualité de professeur de la *petite figure*, et occupa, successivement, diverses

chaires dans cet établissement. En 1821, il donne le cours de langue française et de septième latine; plus tard, il échange ce dernier contre celui de cinquième, puis de quatrième. En 1833, il joint un cours de flamand à sa classe latine et conserve ces deux chaires jusqu'à l'heure de l'éméritat, 18 octobre 1845. Cinq ans encore, jusqu'au 24 août 1850, il garde, dans cet établissement, qui portait alors le titre d'athénée communal, la direction du pensionnat, assumée le 7 avril 1836.

A Gand aussi, L. de Potter se joignit aux défenseurs de la cause flamande et prit bientôt une part active à leurs travaux. Il fit d'abord partie de la section littéraire de l'ancienne société des *Fontheinisten*; puis, de concert avec le professeur Schrant, il fonda une autre association, sous la devise *Regat prudentia vires*, société qui disparut après 1830. Dès l'érection du *Vlaemsch verbond*, il fut appelé à siéger au bureau de la société et la présida pendant quelques années. En toutes circonstances, du reste, les lettres thioises trouvèrent en lui un défenseur convaincu, et tous les congrès linguistiques flamands le comptèrent parmi leurs membres.

Le premier essai poétique publié par L. de Potter semble être : *Het slagveld van Waterloo*, qui lui valu un accessit au concours organisé par les *Verzaemde Kunstminnaeren* de Roulers, en 1816 (inséré dans *Verzaemeling der bijzonderste dichtwerken op het voorwerp : de beschouwing van het slagveld van Waterloo*, Roulers, 1816, p. 14). Il fit paraître, ensuite, quelques vers dans les *Gedichten en verhandelingen van het koninglyk genootschap van tael en letterkunde te Antwerpen*, sous le titre : *Het onweder, nachtgezigt op het veld* (année 1825, p. 20 à 23). Il collabora également à l'unique volume des *Verhandelingen en prijsverzen uitgegeven door de gendsche maatschappij van Nederl. Taal en Letterkunde*, paru en 1826, et au seul volume de *Nederduitsche letteroeffeningen*, publié à Gand en 1834. Sa plume se produisit plutôt dans les *Nederduitsch letterkundig*

jaerboekjes, qui furent édités longtemps à Gand; nous y trouvons sous sa signature : en 1848, p. 77, *Damon en Pinthias*; en 1864, p. 81, *De moeder ontwaart het eerste kinderlijke lachje*, troisième chant d'un poème intitulé : *De moeder en het kind van zijn eerste tot zijn twaalfde levensjaar*; en 1865, p. 118, *Aanblik op den winter*; en 1866, p. 116, *De mensch tegenover de ruwe natuur*, chant préliminaire et, en 1867, le second tableau du même poème; en 1868, p. 122, *Aanspraak van Cesar aan zijne oorlogstroepen*. *De mensch tegenover de ruwe natuur* et *De Moeder en het kind* sont demeurés inédites; la seconde de ces œuvres ne fut même point terminée; toutes deux forment des poésies descriptives de longue haleine.

A en juger par les rares morceaux poétiques qu'il livra à l'impression, L. de Potter ne peut point être rangé parmi les écrivains marquants d'idiome néerlandais. Sa poésie a quelque chose de forcé; l'inspiration n'est pas assez naturelle; l'élan spontané, la chaleur de l'émotion manquent. Ses vers, cependant, sont d'une fabrication savante, à l'imitation des alexandrins classiques; ajoutons qu'il observe attentivement, décrit bien et reste toujours dans les limites d'une irréprochable moralité.

B^{is} Joseph Bethune.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der nederl. letterkunde*. — Frans de Potter, *Lodewyk de Potter*, dans *De Vlaamsche School*, 1869, p. 31. — F. Rens, dans la nécrologie du *Nederduitsch letterk. jaarboekje* pour 1870, p. 154. — Emile V., dans la nécrologie du *Messenger des sciences historiques*, 1869, p. 128. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V, p. 44 et p. 102.

POTTERE (Henri DE). Voir DE POTTERE.

POTTERE (Liévin DE), homme politique gantois du milieu du xve siècle. Échevin des parchons en 1437, doyen des pelletiers depuis 1445, il ne commença à jouer un rôle marquant qu'à partir de l'année 1448 comme échevin de la keure; il s'opposa alors avec Daniel Sersanders aux tentatives d'empiétement de Philippe le Bon sur le pouvoir muni-

cipal. Nommé, l'année suivante, à cause de sa résistance aux prétentions du prince, chef-doyen des petits métiers, De Pottere fut impliqué dans l'élection irrégulière du magistrat gantois en août 1449, qui détermina le duc à retirer son bailli. Le chef-doyen ne craignit pas dans cette occurrence, d'accord avec son collègue du métier des tisserands, de prendre en main la direction de la ville jusqu'en février 1450. Après la réconciliation de Gand avec Philippe le Bon et le renouvellement du magistrat au mois de mars suivant, De Pottere fit tant que les échevins exilèrent les partisans du prince. Dénoncé par le duc comme son ennemi, dans une lettre adressée aux échevins le 4 juin 1451, il fut d'abord soutenu par le peuple, qui refusa de le destituer. Cité devant Philippe le Bon et le grand Conseil, De Pottere se rendit à Termonde sur la foi de Nicolas de la Clite, sire de Commynes, et du grand bailli Gérard de Ghistelless; mais il fut condamné le 7 août par le prince en personne, en même temps que Daniel Sersanders et le doyen des épiciers, à quinze ans d'exil à quinze lieues de la Flandre. A cette nouvelle, un soulèvement faillit éclater à Gand; mais un tel revirement eut bientôt lieu que, rentré à Gand le 22 novembre, sur la prière du magistrat et muni d'un sauf-conduit ducal, la foule manqua écharper De Pottere. Il ne revint à Gand qu'après la paix de Gavre, entièrement réconcilié avec le prince, qui intervint même en sa faveur, en 1458. Il ne joua plus dès lors aucun rôle politique.

V. Fris.

Dagboek van Gent van 1447 tot 1470 (éd. Fris), t. I, p. 373. — Mathieu d'Escouchy, *Chroniques* (éd. de Beaucourt), t. I, p. 378. — *Comptes communaux de Gand de 1450-1454*, fo 101 ro, et de 1451-1452, fo 177 ro. — *Recueil des chartes de Flandre*, ms. 16850-57 de la Biblioth. royale de Bruxelles, fo 116 ro. — *Chronycke van Jan van den Vivere* (éd. De Potter), p. 20. — *Memorieboek van Ghendt* (éd. P. Vander Meersch), t. I, p. 227. — P. van Duyse, *Inventaire des archives de Gand*, no 635, p. 223.

POTTERKIN, rhétoricien flamand de la fin du xve ou du commencement du xvi^e siècle. Nous n'avons pas le moindre détail sur sa vie. Une seule de

ses œuvres nous est parvenue. Elle se trouve dans les mss. de la bibliothèque de l'université à Gand. (Cf. *Catalogue des mss.* par J. de Saint-Genois, n° 329, p. 255, et non 355, qui est une erreur typographique.) C'est un *refereyn* dont l'incipit est :

Hoort, meinschen, brooscher dan erden scerven.

Cette pièce a été publiée par Serrure dans son *Vaderlandsch Museum*, t. IV, p. 130. Le nom de l'auteur, *Potterkin*, paraît être l'abréviation de *de Potter*.

Léonard Willems.

J.-F. Willems, *Belgisch Museum*, t. X, 1846, p. 397, qui pour la première fois mentionne le nom de *Potterkin*, d'après le ms. de Gand. — Serrure, *Vaderlandsch Museum*, t. IV, p. 116 et suiv.

POTTIER (Corneille), poète, hagiographe, né à Mons, le 3 avril 1641, de François et de Martine Aubry, et décédé en cette ville le 21 juillet 1725. Corneille Pottier entra dans la prêtrise. S'étant voué à l'enseignement, il remplit les fonctions de régent du collège de Houdain, à Mons, de 1692 à 1697, celles de chapelain de l'hôpital Saint-Nicolas et de protonotaire apostolique. Il cultiva non sans succès la poésie latine. On connaît de lui : *Panegyris Sanctorum, in singulos anni dies distributa, Morali e sanctis Patribus deprompto conclusa*. Mons, Laurent Preud'homme, 1713; in-8°. L'ouvrage est dédié au magistrat de Mons. Les préliminaires contiennent : 1° *Liber Panegyricus Sanctorum*, sorte d'envoi au magistrat; 2° *Prologus Panegyris SS.*; 3° *Epistola dedicatoria omnibus Sanctis*; 4° des poésies sur les fêtes mobiles et sur diverses autres fêtes; 5° une pièce au lecteur; 6° des vers adressés à l'auteur par François Stoupy, professeur du collège de Houdain, Charles-Albert Vander Beken, premier conseiller assesseur de Mons, et Michel Marin, trésorier général des états de Hainaut. L'ouvrage proprement dit comprend troiscent soixante-cinq pièces sur les saints de chaque jour de l'année. Chacune de ces pièces est suivie d'une morale tirée des saints

Pères. Aux pages 425 à 439 sont treize autres pièces sur des saints omis dans le corps de l'ouvrage. Le volume se termine par l'épilogue, les errata et une table alphabétique. Pottier, sans avoir célébré tous les saints de la Belgique, s'est complu à chanter ceux qu'a produits le Hainaut. Son ouvrage offre, sous ce rapport, un intérêt tout spécial. De Boussu dit qu'indépendamment des *Vies des Saints*, Pottier a composé « quantité d'autres beaux ouvrages de « poésie ». Mais tout porte à croire que ces poésies n'ont pas été livrées à l'impression, à l'exception de celle qui figure parmi les préliminaires de l'*Histoire de Mons*.

Léopold Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons* (1725), p. 186 et 429. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 250. — Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 382. — Lecouvet, *Hammonia poetica*, p. 174-179.

POTTIER (Mathieu), musicien des xvi^e-xvii^e siècles. Ainsi qu'il résulte de la liste des directeurs de la maîtrise de la cathédrale d'Anvers, liste publiée par Edm. Van der Straeten, M. Potiers — il ne peut être ici question que de notre musicien — succéda en 1592 à André Pevernage, en qualité de maître du chant (*phonascus*). On possède de Pottier une messe (*sine nomine*) à cinq voix, contenue au recueil publié par lui-même à Anvers, chez Pierre Phalèse, en 1599, et intitulé : *Selectissimarum missarum flores, ex præstantissimis nostræ ætatis authoribus, quatuor, quinque, sex et plurium vocum collecti : Et ad Ecclesiæ Catholicæ usum ordine decenti dispositi. Opera D. Matthæi Pottier Cathedralis Ecclesiæ D. Mariæ Antverpiensis phonasci*. Outre l'œuvre de Pottier, ce volume renferme deux messes d'Orlandus Lassus, et cinq autres messes de J. Mathias Asola, J. Croce, Tiburtius Massaini, Palestrina et L. Viadana. Ainsi que le fait remarquer R. Eitner, Fétis s'est trompé en attribuant cette publication successivement à M. Pollier et à M. Pottier. Goovaerts mentionne une seconde édition de ce recueil, parue à Anvers, en 1650, chez les héritiers de

Pierre Phalèse, et il cite l'ouvrage intitulé : *Missæ septem et octo vocum, auctore Matthia Pottier*, également publié à Anvers, en 1640, chez les héritiers de Phalèse. Les actes capitulaires de l'église de Saint-Martin à Ypres, rapportés par Edm. Vander Straeten, nous font connaître l'acquisition, faite le 1^{er} mars 1642, d'un ouvrage du même musicien : *Ordinatum domino magistro fabricæ ut solvat quinque florenos domino phonasco, pro libris musicis ab ipso emptis, authoribus domino Joanne Descamps et D. Matthia Pottier*.

D'après les registres aux actes capitulaires de Saint-Sauveur à Bruges, un musicien portant le nom Mathieu Pottier aurait été désigné le 12 janvier 1577 comme maître du chant de cette église, le 24 mai suivant, il aurait été nommé chanoine de cette même église, et au mois de mai 1586, il aurait habité Saint-Omer.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie*, t. VII, p. 408. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. II (1872), p. 273; t. III (1873), p. 5. — Alph. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 60, 283-286, 366, 384. — R. Eitner, *Quellen-Lexicon*, t. VIII (1903), p. 37. — Fétis, *Biographie*, t. VII (1875), p. 90-94 et 408-409. — D. Van de Casteele et Edm. Vander Straeten, *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien et de Saint-Sauveur, à Bruges, Annales de la Société d'émulation*, Bruges, t. XXII (1870), p. 135.

POTTIER (Nicolas), écrivain ecclésiastique, né à Mons, le 29 décembre 1612, de Gilles et de Charlotte Prévost, et y décédé le 21 septembre 1646. Il paraît avoir été attaché au chapitre de Sainte-Waudru comme prêtre séculier. On a de lui : 1. *La Vierge triomphante, divisé en trois parties. La première fait voir tous les prodiges qui ont été faits tant au Ciel qu'en la Terre, depuis la création du Monde, pour faire triompher la Vierge par tout l'univers. La seconde déclare ses perfections les plus sublimes et les plus éclatantes. La troisième nous découvre l'éminence de la grâce et les faveurs que nous avons par son moyen. Le tout établi par la S. Ecriture, confirmé par les passages des SS. Pères et des plus grands Docteurs de l'Eglise, enrichi des pensées*

de la S. Théologie et embelli de plusieurs histoires. Mons, François de Waudret, 1641; in-4o, 12 ff. non chiffrés et 291 p. L'auteur, dans la dédicace de cet ouvrage aux chanoinesses de Sainte-Waudru, rappelle le dévouement que ses ancêtres ont constamment montré à cette illustre corporation, depuis plus de deux siècles. La généalogie de sa famille fait voir, en effet, que Toussaint Pottier vint du pays de Liège s'établir à Mons où il mourut en 1468. — 2. *La volupté combatue*. Mons, Jean Havart, 1643; petit in-12, 206 p. et 4 ff. non chiffrés. Cet ouvrage est dédié à Maximilien baron de Mérode. — 3. *La noblesse sainte et royale de Saint Walbert et Sainte Bertille, ducs de Lorraine et comtes de Haynnau, père et mère de Sainte Waudru et de Sainte Aldegonde*. Mons, Waudret fils, 1644; pet. in-8o, titre et préliminaires 8 ff. non chiffrés, texte, 382 p. Cet ouvrage a été réimprimé dans les *Documents pour faire suite à l'histoire de sainte Waudru, patronne de Mons*, édités par Emm. Hoyoïs, (p. 51-96).

La famille Pottier avait pour armoiries : *d'or à la fasces d'azur*.

Léopold Devillers.

Généalogies bourgeoises, ms. de la bibliothèque publique de Mons, t. II, p. 94, et t. III, p. 53. — Mathieu, *Biographie montoise*, p. 250. — Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 245-246, 270 et 290-291.

POTTIER (Pierre-Philippe), ou POTTIER, missionnaire, baptisé à Blandain le 13 mars 1708, était fils de Jacques et de Marie Duchatelet, comme le constate le registre des naissances de cette localité. Le 28 septembre 1729, il fut reçu au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournai, et pendant quelques années il enseigna dans les collèges belges la grammaire, les humanités et la rhétorique. En 1743, ce religieux partit pour le Canada et se consacra spécialement à l'évangélisation de la tribu des Hurons. Par ses soins, des notions sur leur langue ont été conservées dans deux manuscrits : l'un intitulé : *Racines huronnes*, daté du 20 septembre 1751,

forme un volume in-12 de 295 pages; l'autre, *Huron grammar*, contient 105 pages in-12. Le P. Pottier vivait encore en 1762.

Ernest Mathieu.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vo *Potier*. — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*. — Etat civil de Blandain (où le nom est écrit *Pottier*).

POTTRE (*Jean DE*), chroniqueur, né à Bruxelles, le 14 mai 1525, mort dans la même ville, le 9 octobre 1601. A la mort de son père, en 1549, il continua son important commerce de mercerie, se maria et commença dès lors la rédaction d'un de ces mémoires, tenus si fréquemment dans les familles de l'époque. De Pottre, qui appartenait par sa situation pécuniaire à la grande bourgeoisie et fut même en 1576 conseiller de la ville de Bruxelles, nous a conservé dans ce journal, outre les détails biographiques cités, de curieuses particularités sur les événements qui se déroulèrent dans la capitale du Brabant durant la période si agitée de 1549 à 1601. Sans avoir la valeur des relations de Marc van Vaernewijck et de Jan van den Vivere pour les troubles de Gand, ou de la Chronique de Bertrijn pour ceux d'Anvers, son memorandum nous est précieux, parce qu'à côté des récits de gentils-hommes et d'hommes d'Etat comme Renon de France et Viglius, il nous révèle l'opinion moyenne du patriciat bruxellois. Les opinions politiques de De Pottre sont fort étranges; fervent catholique (son fils Jean était prêtre), adversaire irréductible des Calvinistes, qui persécutaient le clergé et fermaient les églises, il reproche cependant au « grand tyran », au duc d'Albe, son odieuse sévérité. C'est que, profondément imbu du patriotisme local, notre bourgeois déplore vivement les exactions du gouverneur, les rapines de la soldatesque et l'appauvrissement de Bruxelles où l'on trouvait deux mille maisons vides. Aussi De Pottre se mit-il du parti des « patriotes » ou parti Statiste, adversaire à la fois de la tyrannie espagnole et de l'oppression des « liefhebbers », comme se nommaient les

adeptes de l'administration réformée de Bruxelles. Son journal trace un tableau particulièrement intéressant de l'état précaire de la capitale pendant le gouvernement éphémère de Mathias d'Autriche (1579-1581), l'échauffourée du duc d'Anjou (1581-1583) et l'anarchie qui régna dans le pays après le départ du duc (avril 1583). Tout en se déclarant hostile aux Malcontents, l'auteur déteste le prince d'Orange, jusqu'à se réjouir de l'assassinat de ce « Dieu des Calvinistes », « cet oppresseur du clergé » qui permit tous les maux. Après la description assez minutieuse de l'investissement de Bruxelles par Alexandre Farnèse (janvier-mars 1585), De Pottre ne donne plus que de très maigres détails jusqu'à l'époque de son décès, arrivé à l'âge de soixante-seize ans.

Son journal a été publié sur le manuscrit original, n° 15885 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, par le baron J. de Saint-Genois.

V. Fris.

Bon J. de St-Genois, *Dagboek van Jan de Pottre*, 1549-1602 (Maatschappij der vlaamsche bibliophilen, 1861).

POUCHIN (*Jean - Eglé - Edouard*), officier supérieur, né le 2 janvier 1812, à Dieppe (France), de parents ostendais, décédé à Spa, le 5 août 1883. Après avoir, comme volontaire, participé en 1830 au mouvement d'émancipation nationale, Pouchin entra dans l'armée régulière, le 25 janvier 1831, comme fourrier dans l'ex-bataillon liégeois, y devint sergent-major le 11 avril suivant, puis fut incorporé le 19 septembre de la même année au 2^e régiment de chasseurs à pied. Nommé sous-lieutenant le 20 août 1832, et adjudant-major le 27 mai 1837, il entra à la section d'aspirants au corps d'état-major le 9 novembre 1838. Admis dans ce corps spécial le 21 juillet 1842, Pouchin fut attaché au dépôt de la guerre le 25 du même mois, puis nommé aide de camp du général baron Chazal un mois après. Promu lieutenant le 1^{er} août 1843, capitaine le 3 janvier 1847 et major le 23 avril 1859, un

arrêté royal du 25 mai de cette dernière année, le déchargea des fonctions d'aide de camp. Membre du comité consultatif du corps d'état-major quelques jours après, il fut appelé au poste de chef de cabinet du ministre de la guerre le 1^{er} juin suivant, puis aux fonctions de chef d'état-major de la 1^{re} division de cavalerie le 28 mars 1863. Promu lieutenant-colonel le 15 juillet 1864 et colonel le 11 janvier 1869, il fut nommé chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie le 23 novembre 1869. Général-major le 19 octobre 1871 et désigné pour commander la province de Luxembourg, nous le voyons, un mois après, mis de nouveau à la disposition de S. A. R. Mgr le comte de Flandre, pour remplir provisoirement la mission de chef d'état-major du haut commandement de la cavalerie. C'est dans cette situation qu'atteint par la limite d'âge, Pouchin fut admis à la retraite le 29 mars 1875, recevant, le 7 juin suivant, le brevet de lieutenant général honoraire. Rares sont ceux qui, comme le lieutenant général Pouchin, sortis des cadres, ont parcouru une carrière aussi complète que brillante, occupant toutes positions en vue dans une de nos plus savantes armes. Il était commandeur de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix commémorative de 1830 et chevalier de l'Ordre de Vladimir (Russie), ainsi qu'officier de la Tour et de l'Épée (Portugal).

Général Frédéric Bernaert.

Les archives de la guerre. — Veldekens, *Livre d'or*. — La matricule des officiers.

POUCKE (*Charles-François VAN*), sculpteur, né à Dixmude le 18 juin 1740, mort à Gand le 12 novembre 1809 (1). Fils de Charles et de Marie-Jeanne de Marcke, Van Poucke, chez qui d'heureuses dispositions pour la sculpture s'étaient manifestées très tôt, fut confié vers 1753 ou 1754 à un oncle, Jean Van Poucke, habitant Bruges, pour aller apprendre le dessin et le modelage à l'académie :

(1) L'exactitude de ces dates a été vérifiée dans les registres de l'état-civil de Dixmude et de Gand.

De Laval assure qu'il quitta celle-ci sans avoir remporté le premier prix de sculpture pour lequel il avait concouru. Il fut l'élève du sculpteur Henri Pulinx, qui jouissait d'une certaine notoriété. Il partit en 1763 pour Paris où il ne resta que le temps nécessaire pour parfaire son éducation. C'était l'époque où J.-B. Pigalle, le sculpteur favori de la marquise de Pompadour, s'occupait, à la demande de Louis XV, du célèbre monument funéraire du maréchal de Saxe, monument auquel furent consacrées vingt années de travail, et qui figure, depuis 1776, à la place du maître-autel dans le chœur du temple (protestant) Saint-Thomas à Strasbourg. Pigalle s'efforçait en ce temps d'épurer le goût des arts par l'imitation raisonnée de l'antique. Il manquait, à vrai dire, d'idéal, aimant la nature plutôt que le beau.

Van Poucke se dirigea alors vers l'Italie. A Rome il se rencontra entre autres avec son compatriote Suvée, plus jeune que lui de trois années, et avec qui il avait étudié à Paris. Il fut bientôt hautement apprécié, car au bout de peu de temps, on lui confia les fonctions de professeur à l'Académie capitolienne de Saint-Luc. Selon l'un de ses biographes, son application à l'étude des modèles de l'antiquité lui profita si heureusement qu'au bout de deux années, les Italiens le proclamèrent le meilleur des jeunes sculpteurs de Rome, où il demeura dix à douze années. Sa première œuvre a pour sujet la Vierge donnant l'habit de pèlerin à saint Julien; elle fut placée au fond de la chapelle de l'hospice de Saint-Julien des Belges ou des Flamands; ce groupe, gravé par Lonsing, de Bruxelles, était ingénieusement conçu et correctement modelé. Il exécuta aussi à Rome, en 1774, pour L.-E. van Outryve d'Ydewalle, de Bruges, un bas relief, que celui-ci offrit à l'hôpital Saint-Norbert, et d'autres sujets, notamment des bustes.

Sa réputation grandissant, Van Poucke fut appelé à Naples pour sculpter le buste de Ferdinand IV, de la reine Caroline, née archiduchesse d'Autriche, et

de leurs enfants. L'impératrice Marie-Thérèse, à qui sa fille Marie-Caroline avait fait savoir combien elle était satisfaite de son buste, en commanda une réplique pour sa résidence de Vienne. Van Poucke partit pour Vienne en 1776 pour aller lui-même remettre ce second exemplaire à l'auguste souveraine des Pays-Bas; l'impératrice lui fit don, indépendamment des 800 ducats demandés comme prix du travail, d'une bague enrichie d'un brillant et d'une tabatière en or, pesant neuf onces. Il quitta Vienne avec le Brugeois Fernande ou Fernandi (voir plus haut ce nom, reçu également en audience de congé. Ils furent gratifiés chacun d'une médaille en or portant le portrait de Marie-Thérèse et de 50 ducats pour les défrayer de leurs frais de voyage. L'impératrice les assura tous les deux de la protection du prince Charles de Lorraine et leur fit remettre à cet effet des lettres de recommandation.

Van Poucke s'arrêta à Gand, puis à Bruges, pour revoir son ancien maître Pulinx (mort en 1781, c'est-à-dire cinq années après cette visite); il se trouvait encore à Bruges le 26 septembre 1776. Après avoir passé quelque temps à Dixmude auprès de ses vieux parents, il retourna une seconde fois à Rome pour y achever quelques ouvrages qu'il y avait délaissés lorsqu'il avait été appelé à Naples. Le navire qui le ramenait aux Pays-Bas, en 1778, coula malheureusement devant Barcelone à la suite d'un abordage, et Van Poucke perdit ainsi une quantité d'objets d'art ancien et de moulages qu'il avait réunis. Il reprit une troisième fois le chemin de l'Italie pour se former une nouvelle collection en remplacement de celle qui venait d'être anéantie; il put heureusement la débarquer à Ostende au mois de septembre de la même année. Il se décida alors à aller s'établir à Gand pour y exécuter ses colossales statues de saint Pierre et de saint Paul qui lui avaient été commandées pour la cathédrale Saint-Bavon, et pour lesquelles il avait été choisir lui-même le marbre à Carrare. Saint Pierre est représenté dans l'atti-

tude de l'apôtre annonçant l'Evangile aux gentils; quant à saint Paul, il secoue sur le feu la vipère qui vient de lui mordre le doigt. Kervyn de Volkaersbeke, dans ses *Eglises de Gand* (t. I^{er}, p. 103), assure que Van Poucke aurait modelé ces statues à Rome en 1778! Drapées avec cette entente que Van Poucke connaissait si bien, elles ne coûtèrent que 1,600 ducats. Les modèles, de dimensions réduites, sont conservés à l'Académie des beaux-arts de Gand; ils proviennent du musée de l'ancienne Société royale des beaux-arts.

La cathédrale Saint-Bavon possède aussi son superbe mausolée de Govard-Gérard van Eersel, seizième évêque de Gand, sculpté en 1782, que l'on plaça en parallèle avec les œuvres d'alors de Canova. Van Poucke n'était pas sans connaître celui-ci, mais il me semble difficile qu'il l'ait rencontré en personne à Rome, comme l'assure Goethals, l'illustre Vénitien n'ayant quitté sa province qu'en 1779 pour venir se fixer dans la résidence des papes. Le monument funéraire de van Eersel, placé à l'issue de la chapelle de Sainte-Catherine, est généralement considéré comme une des meilleures œuvres sculpturales que renferme Saint-Bavon : la statue de la Charité, sur le socle de laquelle l'artiste a gravé son nom, avec la date de 1782 (*Van Poucke, mausolei prototypon et me fecit*, 1782), en est le morceau le plus remarquable. Le sculpteur bruxellois François-Joseph Janssens (1744-1816), est l'auteur de la statue de la Foi.

Saint-Bavon doit également à Van Poucke les deux chapelles latérales de la grande nef, exécutées sur ses dessins, et le dais du trône de l'évêque, placé en 1781, dans le chœur. La même année, le chapitre lui demanda de sculpter une nouvelle main à la statue de la Vierge ornant le mausolée de l'évêque Antoine Triest, œuvre de Jérôme Du Quesnoy fils. Van Poucke reçut de ce chef 34 livres 4 deniers. Ce détail peut sembler puéril; cependant il prouve combien on avait confiance dans le talent de Van Poucke pour un travail aussi délicat.

L'église Saint-Jacques, à Gand, possède de Van Poucke une chaire de vérité d'un style à la fois simple, élégant et sévère, qu'il exécuta d'après un contrat du 2 mars 1787; sur les quatre faces de la chaire même figurent des bas-reliefs en marbre consacrés à la Naissance de Jésus, la Bénédiction des enfants, Jésus et la Samaritaine et la Salutation angélique, tandis que le contrat stipulait que le deuxième panneau de la chaire devait représenter Jésus prêchant au Temple, et le troisième Jésus repoussant les Juifs qui accusaient une femme adultère; au-dessus du pavillon ou abat-voix se trouve la statue de saint Jacques expliquant l'Evangile au peuple. Jacques de la Geye, un de ses élèves, sculpta, d'après ses dessins et sous sa direction, la rampe de l'escalier figurant une vigne artistement travaillée. Van Poucke reçut pour son œuvre 4,000 florins argent de change.

Dans la même église, se trouve son monument funéraire du chirurgien Jacques Palfyn; la femme versant des pleurs sur la tombe de Palfyn, qui en forme le sujet, est bien drapée et posée; elle constitue une des meilleures productions de Van Poucke. On connaît encore à Gand, de Van Poucke, le monument funéraire élevé en 1788, dans l'église Saint-Michel, à la mémoire de la famille Goossens: il consiste en une statue d'homme, jeune encore, tenant de la main droite une corne d'abondance et de la gauche un flambeau renversé; dans l'église Notre-Dame-de-Saint-Pierre, la belle statue de Dieu le père placée dans la partie supérieure de l'autel du saint sacrement. L'ancienne église de l'abbaye de Baudeloo, actuellement bibliothèque de l'université de Gand, renferme quatre bas-reliefs en marbre blanc qui ornent les bas côtés. De Laval, assure que les deux dauphins, aussi en marbre, qui figuraient sur le frontispice de l'ancien Marché-aux-Poissons, étaient également de lui.

Van Poucke avait sculpté en 1782, pour l'ancienne cathédrale Saint-Donat, à Bruges, le monument funéraire du

seizième évêque, Robert Caïmo: la statue allégorique qui décorait ce tombeau se trouve actuellement dans la cathédrale Saint-Sauveur; elle représente une femme tenant dans les bras une urne posée sur une colonne de marbre gris; c'est le seul fragment qui subsiste de cette œuvre.

Van Poucke avait sculpté en 1780 les quatre évangélistes pour la cathédrale Saint-Sauveur, et cinq années après, sur les dessins de son maître Pulinx, les médaillons de la chaire pour le même édifice. On assure qu'il n'avait pas osé entreprendre de placer une de ses œuvres en face de la statue de Dieu le père, de Quellin neveu, qui orne le jubé.

Dans l'église de Loo, près de Dixmude, se trouve de lui le tombeau de Joseph Liebart: il se compose d'une pyramide et d'un bas-relief représentant un ange en pleurs tenant deux écussons armoriés.

D'après contrat, passé le 19 décembre 1785 avec la confrérie du saint sacrement, à Ypres, Van Poucke s'engageait à sculpter pour la chapelle du saint sacrement dans la cathédrale Saint-Martin, un autel avec bas-relief représentant la naissance du Christ; cet autel devait être orné des statues de la Foi et de l'Espérance. L'ensemble du travail était estimé à 7,000 florins environ, soit 12,000 francs, de nos jours. Ce monument, qui faillit ne pas être achevé à cause de l'édit de Joseph II, du 8 avril 1786, sur la suppression des confréries et corporations érigées dans les églises et chapelles, édit confisquant leurs biens au profit de la *Caisse de religion*, et que le conseil privé suspendit en ce qui concerne cette œuvre, attire toujours à bon droit l'attention et l'admiration des connaisseurs. Il justifie la déclaration de l'artiste, lequel disait dans sa réclamation au magistrat de la ville pour terminer son œuvre « y avoir donné ses » soins avec d'autant plus de zèle qu'il » se flattait que ce monument avait » servi à établir sa réputation dans ces » provinces! »

Pour l'église Saint-Corneille, à Ma-

chelen, il exécuta entre autres la statue de saint Corneille surmontant la chaire de vérité, et celle d'un autre saint, pour le maître-autel; il donna aussi les plans de cet autel, ainsi que ceux du banc de communion.

A la vente Maes-Newberry à Gand, des statues et objets d'art provenant d'une vente du château de Vurste non loin de Gand, le 26 juin 1841, se trouvait entre autres une statue en marbre de Van Poucke, représentant une jeune fille couchée. Goethals assure qu'un de ses monuments funéraires se trouve dans la cathédrale Saint-Paul à Londres. D'autre part, selon De Laval, la Société des beaux-arts avait de Van Poucke une copie, en plâtre, d'un bas-relief qu'il avait exécuté pour un monument funéraire dans une église de Manchester; sujet : un père de famille entouré de ses enfants pleurant la mort de sa femme.

La bibliothèque de Gand possède de lui un cahier d'études dessinées à la plume (G. 14249¹).

Van Poucke s'était vu confier, non seulement, le 5 novembre 1791, la direction de l'Académie des beaux-arts de Gand, mais, quelques années après, une chaire à l'Ecole centrale du Département de l'Escaut, créée sous le régime français de nos provinces. Il fut élu correspondant de l'Institut. Il contribua puissamment à la création, en 1808, de l'ancienne Société des beaux-arts et de littérature de Gand, dont il resta le président honoraire jusqu'à sa mort; il était, en même temps, directeur de la classe de sculpture de la même société, comme il remplit également jusqu'à sa mort les fonctions de professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand.

Van Poucke a formé de nombreux élèves, parmi lesquels on cite avantageusement Jacques de la Geye, précité, François-Joseph Engels, Dominique Cruyt, aussi Gantois, nous le supposons, et surtout le Brugeois Robert Calloigne, dont la notice figure dans le tome III de la *Biographie nationale*.

Van Poucke, qu'une attaque d'apoplexie enleva, à l'âge de soixante-neuf

ans, fut un sculpteur de réel mérite. A peine était-il mort que le peintre Lens, dans une lettre du 29 novembre 1809 à M^r Gobert, membre et administrateur de la confrérie de la Vierge à l'église Saint-Michel de Gand, disait de lui :
 « Je suis fâché de la perte que vous
 « venez de faire d'un bon artiste et d'un
 « ami. Nous n'avons plus que Gode-
 « charles (*sic*), à ce que je sache, qui
 « soutient la sculpture dans ce pays. »

Edmond Marchal.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale (Bruges, 1844), t. II, p. 237; in-8°. — *Galerie d'artistes brugeois*, par Octave Delepierre (Bruges, 1840), p. 92; in-8°. — *Histoire des lettres*, etc., par F. Goethals (Bruxelles, 1840), t. II, p. 374; in-8°. — *Inventaire des objets d'arts, etc., de la Flandre orientale* (1852), p. 153 et 583; in-8°. — *Annales belgiques*, t. I (Gand, 1818), p. 394-404. — *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*, t. I, p. xv et xxii à xxv; in-8°. — *Messager des sciences historiques*, 1874, p. 379 (notes de De Laval, publiées par E. Varenbergh). — Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*. — Le chev. Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*, 1895, gr. in-8°. — Alph. Diegerick, *Le sculpteur Van Poucke*. — *Inventaire archéologique de Gand*. — Hye-Schoutheer, *Notes sur les peintres et sculpteurs gantois* (Ms. G. 41507 de la bibliothèque de Gand).

POUHON (François DE), publiciste, économiste et homme politique, né à Ensival, le 18 octobre 1796, mort à Bruxelles, le 2 juin 1872. Après avoir étudié au collège de Verviers, il se lança dans le négoce, repréenta diverses maisons, fonda à Verviers, en 1822, une teinturerie qu'il abandonna en 1826 pour compléter son instruction. Un an après, il rentra dans les affaires, à Anvers, où il créa une maison de banque et de commission bientôt prospère. Il ne tarda pas à acquérir une certaine influence sur la place, et y fut un des créateurs du marché des laines qui, plus tard, acquit à Anvers une grande importance. Ruiné par les événements de 1830, il vint à Bruxelles, où il recommença à travailler. Bien qu'une sorte de concordat fût intervenu entre lui et ses créanciers, il tint à honneur de désintéresser ceux-ci entièrement, capital et intérêts, et y parvint en effet au bout de quelque temps. De 1830 à 1832, il fit plusieurs séjours à Paris (d'où il lança sa première brochure :

La Belgique en septembre 1831, coup d'œil sur son avenir politique et commercial), puis en Espagne. Nommé en 1835 agent de change à Bruxelles, il fut chargé, en 1838-1839, d'une mission financière à Londres. En juin 1848, élu membre de la Chambre des représentants, à la fois par les électeurs de Bruxelles et ceux de Verviers, il opta pour ce dernier arrondissement; son mandat expiré, il en refusa le renouvellement. Déjà membre du conseil des censeurs de la Banque nationale, il fut nommé en 1853 au poste de directeur; il donna aussitôt sa démission d'agent de change pour se consacrer entièrement à ses nouvelles fonctions, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Par ses écrits comme par ses discours parlementaires, de Pouhon se signale surtout comme un économiste expert, prévoyant et d'idées larges. Comme politicien, il regretta tout d'abord sincèrement, à l'instar de beaucoup d'hommes éclairés de son temps, le divorce de la Belgique et de la Hollande, ne se rassura que graduellement sur les conséquences de cet acte, qu'il rêvait plus tard de compenser par une union commerciale. L'économiste était en lui beaucoup plus audacieux. Il fut un des plus ardents promoteurs de l'établissement des chemins de fer en Belgique et un zélé de la liberté de l'Escaut. Ses écrits poussaient à une mise en valeur plus intense de nos richesses territoriales, au développement industriel et commercial, et surtout à la recherche de nouveaux débouchés. C'est à ce titre qu'il s'occupa, à la Chambre, de la Société d'exportation projetée par Deschamps, ainsi que de la colonie belge de Santo Thomé. D'autre part, s'inquiétant des dangers que l'antagonisme de la Société générale et de la Banque de Belgique présentaient pour la fortune publique, il s'affirme, dès 1838, comme le promoteur de la création d'un établissement de crédit qui, garanti par l'État, fût au-dessus de ces divisions (la Banque nationale, créée en 1850). Dans la question des chemins de fer, son intervention fut décisive. Sa brochure

sur la *Route en fer d'Anvers à la Prusse* (1833), à l'occasion du projet De Theux (ligne d'Anvers à Visé), fut remarquée et lui valut les encouragements royaux; l'année suivante, il appuya de même le projet Rogier (ligne d'Anvers à Malines, avec embranchements vers Ostende et vers Bruxelles). Il assuma les frais d'une enquête sur l'état de l'industrie linière en Flandre. Le rapport qui en résulte, gros d'appréhensions et combattant cependant le droit de sortie sur les lins, dont les fabricants réclamaient l'imposition comme un moyen de salut, fit l'objet d'une réponse virulente de la chambre de commerce de Courtrai, qu'il réfuta victorieusement. Ce rapport avait été imprimé sous les auspices de la commission supérieure d'industrie et de commerce, ainsi, d'ailleurs, que sa brochure sur les chemins de fer. Son talent de publiciste n'avait pas tardé à être apprécié, et c'est ainsi que les commerçants d'Anvers, sinistrés lors du bombardement de 1830, le chargèrent de la défense de leurs intérêts. A la Chambre, il s'occupa principalement de questions économiques et financières, intervint dans les discussions relatives à la création de la Banque nationale, combattit la fusion proposée des banques existantes et appuya Frère-Orban quand celui-ci posa les bases de la nouvelle institution. Il s'occupa également du projet de modification des pensions, de la caisse de retraite, des douanes, des faillites et sursis, des monnaies; se prononça contre le projet de caisse de crédit foncier en préconisant la création d'une caisse *rurale* de crédit foncier, qui n'avancerait pas plus de 10,000 francs à la fois. Bien qu'il appartînt au parti libéral modéré, sa caractéristique parlementaire consiste dans son éloignement de la politique proprement dite, qu'il considérait à juste titre comme entravant le libre développement du pays; sa tolérance s'atteste par ce fait seul qu'à l'expiration de son mandat, le renouvellement de celui-ci lui fut offert simultanément par le parti libéral et le parti catholique, ce dernier lui ayant vraisemblablement pardonné quelques pages

assez vives contre le clergé, dans sa brochure sur la *Belgique en septembre 1831*. Mais il refusa (comme il s'en explique longuement dans une lettre à ses électeurs), précisément parce qu'il ne croyait pas pouvoir soutenir plus longtemps un ministère qu'il considérait comme un ministère de parti (Rogier-Frère). L'homme d'affaires n'excluait d'ailleurs pas en lui le patriote, comme l'attestent ses écrits tout pénétrés de l'idée nationale, ainsi que son attitude dans les discussions budgétaires, où il se joignit au général Chazal, puis au général Brialmont, pour combattre les réductions proposées des dépenses militaires. En 1854, il avait fondé, sous le voile de l'anonyme, un prix pour un mémoire qui éluciderait la question controversée du lieu de naissance de Charlemagne; faute de résultat satisfaisant, la question fut modifiée en celle de l'histoire des « Carlovingiens dans ses rapports avec l'histoire nationale ». De Pouhon fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1843 et officier en 1856.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *La Belgique en septembre 1831, coup d'œil sur son avenir politique et commercial*. Liège, Collardin, 1831 (anonyme). — 2. *La navigation de l'Escaut dans ses rapports avec les intérêts commerciaux de l'Europe*. Anvers, Delacroix, 1832. — 3. *De l'état du commerce en Belgique et de la route en fer d'Anvers à la Prusse*. Bruxelles, De Mat, 1832. — 4. *Considérations sur le projet de loi relatif aux chemins de fer*. Bruxelles, Pelcot et Boissaux, 1833. — 5. *Du mode d'exécution des chemins de fer en Belgique*. Bruxelles, Pelcot, 1833. — 6. *Rapport de la commission supérieure d'industrie et de commerce sur l'exportation des lins et la fabrication des toiles*. — 7. *Réponses aux observations de la chambre de commerce de Courtrai, sur le rapport de la commission supérieure d'industrie relatif à la question des lins*. Bruxelles, De Mat, 1834. — 8. *Des indemnités et spécialement de celle des marchandises brûlées à l'Entrepôt royal d'Anvers lors du bombardement en octobre 1830*. Bruxelles, 1835. — 9. *De la conversion de*

l'emprunt belge. Bruxelles, Berthot, 1836. — 10. *Tout petit mot sur l'emprunt de 30 millions*, etc. Bruxelles, Berthot, 1836. — 11. *De la liberté de l'Escaut envisagée dans ses rapports avec l'agriculture, l'industrie et le commerce*. Bruxelles, Hayez, 1839 (anonyme). — 12. *Considérations sur l'emprunt belge à émettre*. Bruxelles, Berthot, 1840. — 13. *Du crédit public en Belgique*. Bruxelles, Méline, 1844. — 14. *Lettre au Sénat sur le projet de loi relatif au caissier de l'Etat*. Mai 1846. — 15. *De l'état du crédit et de l'organisation financière en Belgique*. Bruxelles, Lesigne, 1847. — 16. *Lettre aux habitants d'Ensival et de Francmont*. Bruxelles, Lesigne, 1861. — 17. *De l'institution d'une caisse d'épargne*. Bruxelles, Lesigne, 1862. — 18. *Rapport de la commission supérieure d'industrie et de commerce sur l'utilité et l'urgence d'un chemin de fer d'Anvers à la Prusse*.

E. Closson.

Œuvres complètes de François de Pouhon, précédées d'une notice sur la vie de l'auteur et ses écrits [par Th. Juste]. Bruxelles, Gobbaerts, 1873; in-8°, 2 vol. — Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II et III. — *Bibliographie nationale*, t. Ier.

POUILLET (Quentin), poète latin, né à Mons, le 12 avril 1614, mort en janvier 1660. Il avait obtenu, lors de la promotion du 16 novembre 1632, au concours de la faculté des arts de l'université de Louvain, la vingt-sixième place. Il devint prêtre, et fut nommé par le conseil de la ville de Mons, le 20 décembre 1649, régent du collège de Houdain. Il cultivait la poésie latine; une épître en vers intitulée : *In hæreticos*, qu'il a dédiée à l'ermite Hubert Jaspard, est imprimée dans : *Bannissement spirituel des Hérétiques ennemis iâres de l'Eglise catholique, apostolique et romaine* ... Mons, Stiévenart, 1653; in-8°.

Ernest Matthieu.

Archives communales de Mons, registre de consoaux. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

POULET (Nicolas-Xavier), poète wallon, né à Verviers en 1829, mort dans cette ville, le 4 octobre 1889. Petit-fils d'un capitaine du régiment franchimon-

tois, il alla suivre les cours de l'académie d'Anvers, puis ceux du conservatoire de Bruxelles, et écrivit dans diverses publications. Rentré dans sa ville natale en 1853, il publia, en collaboration avec le poète et calligraphe Corneil Gomzé, *Une excursion à la Baraque Michel*. Comme poète wallon, il remporta de nombreux succès aux concours de la Société de littérature wallonne liégeoise; celle-ci lui décerna une première médaille en vermeil, en 1859, pour un joli petit poème : *Lu foyan éterré* (La taupe enfouie); en 1861, pour la pièce : *Lu pesonni* (l'Amateur de pigeons), et en 1863, pour ses *Faures et Fauvurons* (Fables et Fabliaux). Au Cercle littéraire verviétois furent primés dès 1865 une comédie : *Inte lu cliche è louhe*, et des satires : *Lu Bancrofti*, *Les Afforants*, *L'Usurî*, *Les Vigreux Piëls*. Un *Cramignon*, en dialogue ardennais, eut grand succès à un concours à Spa, où l'auteur devint commissaire des jeux. Il fit aussi une comédie intitulée : *Le bon curé*. Le sculpteur Van den Kerckhove d'Anvers a exécuté un buste en plâtre de Poulet, qui se voit au musée de Verviers.

J.-S. Renier.

Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, 1892 (notice par Jules Mathieu).

POULLAIN (*Valérand*), dit aussi POLANUS FLANDRUS, théologien protestant, né à Lille vers 1515, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1559 ou 1560. Il était de famille noble mais pauvre, ce qui explique pourquoi son père, se fondant sur les services rendus par lui et ses ancêtres à l'auguste maison d'Autriche, demanda et obtint pour lui de Charles-Quint une bourse d'étude à l'université de Louvain. Valérand s'y distingua, devint gradué ès arts et fut ordonné prêtre en 1540. C'est à cette occasion que l'empereur s'occupa une dernière fois de lui en le recommandant pour l'obtention d'un bénéfice à l'évêque de Cambrai. Il faut croire que l'évêque lui était peu favorable, car au bout de trois ans, ne voyant rien venir, il partit pour Genève avec des lettres de recommandation de Jean de Laski et de

François d'Enzinas. Calvin lui fit bon accueil et le rangea parmi ses disciples. Ce fut en cette qualité qu'il visita, en 1545, les refuges naissants du Palatinat, que l'année suivante il poussa jusqu'à Anvers, pour revenir bientôt après sur ses pas et s'arrêter à Strasbourg, auprès de messire Jacques de Bourgogne, un grand seigneur des Pays-Bas, qui s'était soustrait aux fureurs inquisitoriales. Comme il fallait à ce personnage accablé d'infirmités et à sa famille un chapelain, Poullain s'offrit et fut agréé. Dans le même temps, il s'efforçait d'accorder Calvin et Zwingle, comme nous le prouve un livre qu'il publia à Strasbourg en 1547, sous le titre de : *Traité très utile du Saint-Sacrement de la Cène, avec réponse aux principaux argumens des anciens et modernes contre ce Saint-Sacrement*.

Le sire de Bourgogne blâma les idées de son chapelain, mais ce fut bien pis quand celui-ci avoua son amour pour sa cousine, Melle de Wilergy, et déclara qu'elle partageait ses sentiments. L'orgueil de race du grand seigneur se révolta de telle sorte qu'une rupture s'ensuivit. D'ailleurs, l'armée victorieuse de Charles-Quint, qui se rapprochait de Strasbourg, aurait sans cela forcé notre personnage au départ. Il passa en Angleterre où, de 1548 à 1550, il fut précepteur des enfants du comte de Derby. Il avait espéré une chaire à l'université d'Oxford, mais n'ayant pu l'obtenir, il s'estima heureux d'être mis, avec de bons gages et le titre de superintendant, à la tête du refuge franco-wallon de Glastonbury. Il y avait là, dans une vaste abbaye sécularisée et appartenant au duc de Somerset, trente-six familles ouvrières s'occupant de la fabrication du boursat, étoffe d'habillement mi-laine et mi-soie.

C'est au profit de ces braves gens qu'il fit imprimer en 1551, chez Etienne Mierdman, à Londres, avec une belle lettre dédicatoire à Edouard VI, roi d'Angleterre : *Liturgia sacra seu ritus Ministerii in Ecclesia peregrinorum profugorum propter Evangelium Christi Argentina, Adjecta est ad finem brevis*

Apologia pro hac Liturgia, per V. P. Flandrum.

Dans un autre livret intitulé : *Le temporisateur, par Eutichias Myonius, avec plusieurs bons conseilz et advis sur la mesme matière : savoir est comment chacun fidele se doit maintenir entre les Papistes*, il parle de sa femme, sœur ou nièce de Jean Hooper, évêque anglican de Wigorne et de Gloucester, qui fut cruellement mis à mort en 1554, lors du déchainement de la réaction catholique. C'est à la même époque que tous les Flamands, Wallons et autres, non pourvus de lettre de naturalisation, furent impitoyablement chassés d'Angleterre. Notre personnage, quoiqu'il eût acquis le droit de bourgeoisie, ne voulut pas abandonner les membres de son église de Glastonbury. Il les conduisit à Emden, en Frise, et de là à Francfort-sur-le-Mein. Ici, le Sénat ne fit point de difficulté à admettre un groupe d'étrangers très malheureux, mais très capables en même temps d'apporter à la cité une industrie nouvelle. Cela ne faisait pas l'affaire du clergé luthérien, surtout de son chef, M. Hartmann-Beyer. Entre lui et Poullain la guerre fut déclarée. Elle se fit surtout à coups de brochures. La première en date porte pour titre : *Liturgia sacra seu ritus Ministerii in Ecclesia peregrinorum Francofordiæ ad Moenum. Addita est summa doctrinæ seu fidei professio quodam Ecclesiæ. Psalm. CXLIX. Laudem Deo cante in Ecclesia sanctorum, Joan. Veni et vide* (Francfort, 1554 ; in-8°).

Une autre brochure de Poullain fut mise également en vente à la foire d'automne de Francfort de 1554. Nous ne la connaissons que par son titre qui est le suivant : *Vera expositio disputationis Londinensis*. Mais Gerdès n'a pas voulu qu'elle fût perdue pour la postérité, et il l'a réimprimée dans son *Scriinium antiquarium*. Elle nous dit assez clairement que l'attitude que son auteur a prise et gardée en Angleterre, il compte bien la conserver en Allemagne.

Il s'y appliqua, mais les épreuves ne lui furent pas épargnées. C'est une histoire que nous avons racontée ailleurs ;

nous nous bornerons à dire ici que la qualité de bourgeois de la ville impériale de Francfort est un bouclier qu'il opposa avec succès à toutes les tentatives faites pour le décourager et le forcer au départ. Il mourut à Francfort en 1559, laissant derrière lui une veuve et un fils, âgé de cinq ans, et dont on a perdu les traces.

Ch. Rahlenbeek

Archives générales du royaume. Fardes de l'audience. — Bonnet, *Lettres de Calvin* (Paris, 1834), t. I. — Bar. de Schickler, *Les églises du Refuge en Angleterre*, t. I. — Lelong, *Kort verhael, etc.* — Haag, *La France protestante*, t. VIII. — *Burn's history of the foreign protestant refugees in England*. — Galesloot, *Jacques de Bourgoigne et sa famille* (*Revue trimestrielle*, t. XXXIV). — J.-B. Ritter, *Evangel. Denkmahl der Stadt Frankfurth* (1726). — C.-A. Rahlenbeek, *Les réfugiés du XVII^e siècle à Francfort sur le Mein* (*Revue trimestrielle*, 2^e série, t. XI). — *Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'église réformée française de Francfort s/M.* (Francfort-sur-le-Mein, 1834 ; in-8°).

POULLET (*Edmond-Yves-Joseph-Marie*), historien, né à Malines, le 31 décembre 1839, décédé à Louvain, le 12 décembre 1882. Il appartenait à une vieille famille hesbignonne ; son père remplit longtemps à Louvain les fonctions de président du tribunal de première instance. De bonne heure se manifesta chez lui une vocation marquée pour les études historiques. A la Société littéraire des étudiants de l'université de Louvain, il présenta un mémoire sur Pierre Contereel et les troubles du XIV^e siècle à Louvain, qui dénote les qualités du futur historien. Les concours de l'Académie l'engagèrent définitivement dans cette voie. La *Joyeuse entrée*, l'*Histoire du droit pénal* furent les sujets de volumineux et érudits travaux, qui reçurent les honneurs de la couronne. D'autres études se mêlaient à ces grands ouvrages. Il avait le travail facile, la production abondante et rapide, la « recherche » âpre, heureuse, acharnée. En 1865, les évêques belges l'appelaient à enseigner l'histoire à l'université catholique de Louvain. Le jeune savant avait l'heureuse fortune de pouvoir se livrer sans partage à ses études favorites ; le devoir professionnel marchait de pair avec la passion scientifique. Il s'y lança tout entier. Les publications

se multiplient sous sa plume, et en 1872 l'Académie appelle à siéger dans ses rangs le jeune érudit qu'elle avait souvent couronné. A la Classe des lettres, son activité fut continue comme partout.

La science pure n'absorbait pas sa vie; il avait conscience du devoir social qui s'impose à chacun dans sa sphère. Le devoir social du professeur implique l'action sur ses élèves; il l'exerça non seulement par le prestige de son enseignement, mais par l'influence personnelle de ses conseils. De plus, il se livrait aux œuvres, à l'action publique, se mêlait à la politique militante et recevait de ses concitoyens, dès 1871, un mandat de conseiller provincial. Chrétien convaincu et pratiquant, il donnait à la charité une large part. C'est un trait caractéristique de ce savant que le zèle qu'il déploie encore et la générosité qu'il prodigue dans les œuvres diverses et notamment dans celle de Saint-Vincent de Paul. Partout, il exerçait une très grande influence.

L'activité scientifique d'Edm. Poulet ne se ralentit pas un instant. Les *Constitutions nationales belges de l'ancien régime* lui avaient valu le prix de Stassart. Devenu membre de la commission royale d'histoire, il y est chargé de l'importante publication de la *Correspondance de Granvelle*. Il publie une foule de travaux épars dans divers recueils, dans les *Bulletins* de l'Académie, et prépare ce qui devait être son *magnum opus*, l'*Histoire politique nationale*. Poulet avait donné à l'histoire de Belgique et à son enseignement un caractère spécial, principalement *juridique*, fort différent des méthodes antérieures. Ce sont les constitutions, c'est le régime politique, légal, qui absorbent son attention. Il fut un initiateur et l'honneur en restera à son nom. Par-ci par-là déjà, les faits économiques et sociaux apparaissent. C'est le caractère juridique qui est absolument prédominant. Par un contre-coup naturel, quand, en 1881, il fut chargé de l'enseignement du droit public moderne de la Belgique, son cours eut surtout un cachet historique.

L'*Histoire politique nationale* eut une première édition compacte; puis l'auteur s'attacha très vite à en préparer une seconde, en soignant les divisions, les annotations, en vue d'en faire une œuvre définitive. Cet ouvrage qui recueillait, après sa mort, le prix quinquennal, est assurément un des travaux les plus importants de notre littérature historique nationale. Il a été complété et achevé par Mr Pr. Poulet, fils de l'auteur.

Edmond Poulet eut une carrière active, brillante, honorée, heureuse; il demeure une des figures les plus distinguées et les plus sympathiques de notre galerie scientifique. Il est impossible de reproduire ici la bibliographie complète des écrits d'Edm. Poulet. On la trouvera en partie dans la bibliographie de l'Académie royale (édit. de 1874), et complétée dans la bibliographie de l'université catholique de Louvain (1834-1900). Les œuvres essentielles sont l'édition de la *Correspondance de Granvelle* (Commission royale d'histoire); l'*Histoire politique nationale* (2 vol.); les *Constitutions belges à la fin de l'ancien régime* (prix de Stassart). Mais ses travaux sont nombreux et la bibliographie de l'université de Louvain marque quarante et un numéros, dont plusieurs sont volumineux.

V. Brants.

Notices par Pieraerts et de Groulars, dans l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain*, pour 1883; par St. Bormans, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, pour 1884. — La bibliographie détaillée se trouve dans la *Bibliographie de l'université de Louvain* (1834-1900).

POUPPEZ (Jean-Louis-Joseph-Vincent), homme d'état, né à Malines, le 17 octobre 1752, mort à Muysen lez-Malines, le 23 juin 1817. Il était fils de Nicolas-Joseph Poupez, né à Soignies en 1706, conseiller et maître de requêtes ordinaire au grand conseil de Malines, mort en 1779, et de Louise-Françoise baronne de Juliers Schellaert Kettenis, dame de Hollaeken, décédée à Malines le 2 février 1767. Il fit les études de philosophie et de droit à l'université de Louvain, devint bachelier en 1769; ses thèses furent imprimées à Louvain, chez Gilles-Pierre Denique, sous ce titre :

Conclusiones Philosophicæ quas Præside... Hermanno Josepho Petit... Defendent... D. Philippus Theod. Vinc. Poupez, ex Hollaeken, et Joannes Ludovicus Jos. Poupez, Mechliniensis, Artium Baccalauræi, Pædagogii Falconensis Alumni. Lovanii in Scholis Artium, die 31 Maii.

Successivement licencié ès lois, le 11 septembre 1773, avocat au grand conseil de Malines, conseiller et maître de requêtes ordinaire au même conseil, par lettres patentes du 25 février 1788, avec exemption du droit de Médianate, il devint plus tard conseiller privé de Sa Majesté l'empereur d'Autriche et président de l'assemblée des Notables à Malines, chargée d'approuver la Constitution hollandaise. Il fut nommé, le 2 septembre 1815, à l'assemblée des États généraux et mourut célibataire à Muysen lez-Malines, le 28 juin 1817. La famille Poupez de Kettenis de Hollaeken porte d'or, à la bande d'azur chargée de trois étoiles aussi d'or.

Vinc.-M. van Caloen.

Paul Roger, *Biographie générale des Belges* (Bruxelles, 1850), p. 167. — Archives de la famille Poupez de Kettenis.

POURBAIX (*Émile-Joseph*), évêque auxiliaire de Tournai, né à Trazegnies, le 24 avril 1845, décédé à Tournai, le 8 juin 1894. Il fit ses humanités, avec le plus grand succès, au petit séminaire de Bonne-Espérance, puis au séminaire de Tournai, et fut ordonné prêtre le 4 juin 1871. D'abord vicaire de la paroisse Sainte-Waudru à Mons, il se révéla tel qu'il devait être toute sa vie, esprit élevé, prêtre pieux, zélé et actif, caractère affable et ouvert, toujours prêt à obliger, dévoué aux pauvres et aux malheureux. Homme d'étude, doué pour le travail d'une aptitude exceptionnelle, il avait un coup d'œil aussi juste que rapide, et autant de promptitude à l'exécution. Il fut nommé, en 1880, professeur de droit canon et de liturgie au séminaire épiscopal de Tournai, puis, en 1887, curé-doyen de Charleroi. Rappelé à Tournai comme président du séminaire, il avait été, en même temps, nommé vicaire général de Mgr du Roussaux. Il fut préconisé, au consistoire

du 19 janvier 1893, évêque d'Eudociade (*i. p. i.*) et donné comme auxiliaire à l'évêque de Tournai. L'administrateur ne le céda en rien au prêtre et au professeur chez Mgr Pourbaix.

On lui doit la restauration de l'église du séminaire de Tournai, curieuse construction de style gothique, bien que datant des premières années du *xvii^e* siècle. Une maladie grave et soudaine conduisit en quelques jours Mgr Pourbaix au tombeau; son oraison funèbre fut prononcée, lors de ses funérailles, à la cathédrale de Tournai, le 12 juin 1894, par le chanoine Jules Liagre.

E.-J. Soil.

Notes particulières.

POURBUS (*François*), peintre, fils de Pierre, qui suit, et d'Anne Blondeel, né à Bruges en 1545, mort à Anvers le 19 septembre 1581. Ayant reçu de son père les rudiments de l'art, il se fit ensuite admettre, à Anvers, dans l'atelier de Frans Floris (voir ce nom), alors le chef incontesté de l'école flamande. Il y fit de rapides progrès. Floris avait coutume de dire sur un ton jovial, en le désignant : « Celui-ci sera mon maître ». Ce fut au jeune Pourbus que devait échoir, à sa mort, la tâche de terminer les œuvres qu'il laissait inachevées. Van Mander ne loue pas moins l'aimable caractère de François Pourbus que l'excellence de son art. D'ailleurs, très appliqué à l'étude, il avait, fort jeune encore, donné des preuves d'un sérieux talent. L'historien de la peinture flamande mentionne de lui un *Paradis terrestre*, où plantes et animaux étaient rendus d'une manière surprenante. Des paysages de lui figuraient dans la galerie impériale à Vienne. Le même auteur rapporte que, en 1566, conséquemment âgé de vingt et un ans, le jeune Pourbus avait projeté de se rendre en Italie dans le but d'y poursuivre ses études. Il le vit même arriver à Gand, chez son maître, Lucas d'Heere, tout équipé pour le voyage. Seulement, ayant repris le chemin d'Anvers, le jeune homme ne trouva point, au moment du départ, la force de se séparer

de celle qu'il aimait : Suzanne, la fille de Corneille Floris, frère de son maître. Il se fixa donc à Anvers, sans renoncer toutefois à la qualité de bourgeois de Bruges, et s'y maria. On le trouve inscrit comme franc-maître à la gilde de Saint-Luc en 1569. « Plus habile que son père », dit M^r Paul Mantz, « il n'a pas sa candeur touchante. Il appartient davantage à l'esprit du xvi^e siècle. Sans avoir mis le pied en Italie, il a connu d'une manière indirecte les élégances du style ultramontain. Comme son père, il fut un portraitiste exact et sincère. Il prit souvent plaisir à introduire dans les compositions qu'il peignit pour les églises les effigies de ses contemporains ». Ses portraits, traités à une plus grande échelle que ceux de son père, les égalent certainement en conscience et en grandeur de style. Ils se soutiennent parfois sans faiblir à côté de ceux d'Antonio Moro (voir ce nom). Dans ses pages religieuses, il se ressent de l'esprit de l'époque et, dans une forte mesure aussi, de l'enseignement de Frans Floris. Il en est, peut-on dire, le continuateur. A Saint-Martin, de Courtrai, existe de lui un triptyque représentant la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, avec, sur les volets, la *Création de l'homme*. C'est un morceau d'effet remarquable. Plus célèbre est sa peinture de Saint-Bavon, à Gand, le *Christ parmi les docteurs*. Chose bizarre, le peintre y introduit une quantité de personnages du xvi^e siècle : Charles-Quint, Philippe II, Viglius — lequel commanda le tableau — Frans Floris. On y trouve également l'image de son père et la sienne. Les volets, à l'intérieur, représentent la *Circoncision* et le *Baptême du Christ*. A l'extérieur, partie capitale de cet ensemble, Viglius ab Aytta, prévôt de Saint-Bavon, revêtu de la chape, agenouillé devant le Sauveur qui lui donne sa bénédiction. Cette peinture, datée de 1571, fut jugée digne du Louvre par les commissaires de la République française. Elle resta à Paris jusqu'à la chute de l'empire. Dans la salle du chapitre de la cathédrale se conserve un ensemble

de quatorze panneaux de la *Légende de Saint-André*, patron de la Toison d'Or. Il est daté de 1572. La principale des pages religieuses de François Pourbus est au musée de Dunkerque. C'est un triptyque mesurant en largeur 3 m. 45, en hauteur 2 m. 50, et représentant le *Martyre de Saint-Georges*. Les figures sont de grandeur naturelle. La composition, fort mouvementée, est d'un beau style. Van Mander avait beaucoup admiré cette peinture, exposée, dit-il, dans l'atelier du père de l'auteur, à Bruges, chose assez surprenante, l'œuvre étant datée de 1577, conséquemment d'une époque où François Pourbus habitait Anvers. A en croire le véridique historien, le retable avait été, dès l'origine, destiné à l'église de Dunkerque, ce que ne confirme point Forestier, d'après lequel, au contraire, ce fut par dépit que le peintre le céda, au prix de 1,500 livres seulement, à l'église Saint-Éloi, n'ayant pu en obtenir, à Bruges, le prix demandé. En fait, le marché se conclut en 1578. Jusqu'en 1858, le retable resta à Saint-Éloi. La ville de Dunkerque l'acquiert, en 1864, au prix de 40,000 francs. Un tableau de moyenne grandeur, la *Résurrection de Lazare*, appartient à la cathédrale de Tournai. Il est daté de 1573, non de 1575, comme l'impriment divers auteurs. Nous rappelons, en passant, que l'année précédente Corneille Floris, le beau-père du peintre, avait érigé dans le même temple son fameux jubé. Encore de 1573 date le *Saint Mathieu inspiré par un ange*, au musée de Bruxelles. Des créations importantes du pinceau de Fr. Pourbus se voient au musée de Gand. C'est, en premier lieu, un triptyque de figures demi-nature, représentant le *Prophète Isaïe prédisant à Ézéchias sa guérison prochaine*. Sur l'un des volets, la *Crucifixion*; sur l'autre, un magnifique portrait de Jacques del Rio, abbé de Baudeloo, sous la protection de saint Jacques de Compostelle. Vient ensuite un retable composé de trente petits panneaux, peints sur les deux faces, de sujets tirés de l'Évangile, servant de complément au panneau principal, la *Cène*, en figures

presque de grandeur naturelle. Un moine franciscain est agenouillé à l'avant-plan. Le croquis de cette composition est au cabinet des estampes, à Paris. Toujours au musée de Gand nous rencontrons un petit *Cruciflement*, daté de 1576. Si ces diverses créations fournissent la preuve irrécusable d'une très grande somme d'habileté, elles ne suffisent point toutefois à faire de leur auteur une figure d'avant-plan parmi les maîtres de l'école flamande. Dans le portrait, en revanche, il compte peu de rivaux entre les artistes qui, au *xvii*^e siècle, se signalèrent dans cette branche importante. Au musée de l'État, à Bruxelles; au musée de l'Académie, à Venise; au musée de l'Académie, à Vienne; au musée d'Amsterdam; à Vienne, dans les collections Lichtenstein et Czernin, au musée national de Budapesth, se rencontrent de lui des productions admirables en ce genre. Entre tous, cependant, il faut citer le portrait d'ensemble de la famille Hoefnagel, faisant partie de la collection Camberlyn d'Amougies, au château de Pellenberg (Brabant). Vingt personnages : dix hommes, huit femmes et deux enfants sont rassemblés dans un salon, autour d'une épinette touchée par une dame; d'un luth et d'un théorbe tenus par deux hommes. A droite, un couple danse; au second plan, un jeune homme partage un gâteau avec une jeune femme, tandis qu'une autre, placée près d'eux, semble lever, à leur santé, une coupe de vin. Les personnages, un peu plus petits que nature, sont vêtus avec une élégance de bon goût. La scène est empreinte d'une cordialité pleine de charme, en même temps que d'une dignité où se révèle un milieu de bonne compagnie. Les têtes sont admirables de vérité et de distinction. Il s'agirait, d'après une tradition de famille, des fiançailles du fameux cosmographe et miniaturiste Georges Hoefnagel, d'Anvers, avec Suzanne van Onssen. L'œuvre daterait ainsi de 1571. Elle mesure, en largeur, 2 m. 13; en hauteur, 1 m. 50. On lit dans le journal de Constantin Huygens, fils du poète, et secrétaire du stadhouder Guillaume III,

à la date du 28 août 1696 : « 'S mergens »
 « was tot neef Hoefnagel, die my was »
 « komen besoecken, en verruyldte aan »
 « hem paarden tegen schilderyen, te »
 « weten : myn Engelsch ry-peerd dat »
 « verleden voorjaer te London gekocht »
 « hadden, met een sael, voor een schil- »
 « derije van Pourbus van het geslacht »
 « van Hoefnagel daer grootmoeder Huy- »
 « gens in quam, hebbende een papagaey »
 « op haer hand en omtrent 15 à 16 jae- »
 « ren ». Soit : « Le matin, je fus chez »
 « le cousin Hoefnagel qui m'était venu »
 « voir. Troqué avec lui des chevaux »
 « contre des peintures, notamment mon »
 « cheval de selle anglais, acheté au prin- »
 « temps dernier à Londres, avec sa selle, »
 « contre un tableau de Pourbus de la »
 « génération des Hoefnagel, où paraît »
 « grand'mère Huygens, âgée de 15 à »
 « 16 ans, tenant un perroquet ». Effectivement, parmi les jeunes filles présentes à la fête, il en est une qui tient sur la main une perruche verte. Cette dame fut, plus tard, l'épouse de Chrétien Huygens, secrétaire du Taciturne. Cette remarquable peinture, un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait dans les Pays-Bas au *xvii*^e siècle, resta jusqu'en 1785 dans la famille de Wassenauer à laquelle sont alliés les Camberlyn. Les Hoefnagel adhéraient au protestantisme. Pourbus, aussi, mourut dans cette religion, comme il résulte de son testament, publié par M^r F.-J. Van den Branden. Les circonstances de sa mort sont assez curieuses. Porte-enseigne de la garde bourgeoise d'Anvers, fatigué par une sortie où il avait, selon la coutume d'alors, énergiquement brandillé sa bannière, il s'endormit au corps de garde, non loin d'un égout ouvert. Les émanations délétères furent cause d'un empoisonnement du sang, dont l'issue devait être fatale. Il expira le 19 septembre 1581, à peine âgé de trente-cinq ans, laissant un fils, François (voir ci-après), issu de son mariage avec Suzanne Floris. Il s'était remarié en 1578. Sa veuve devint l'épouse du peintre Hans Jordaens (voir ce nom), qu'elle suivit à Delft, où il mourut en 1604. Un portrait gravé de François

Pourbus figure dans le *Theatrum honoris* de H. Hondius. Un portrait, exposé comme le sien, aux Offices de Florence, ne peut être tenu pour authentique. Il est daté de 1591 et, de plus, représente un homme âgé de quarante-neuf ans.

Henri Hymans.

C. van Mander, *Schilderboek*, trad. Hymans (Paris, 1884), t. II, p. 20 et suiv. — Kervyn de Volkaersbeke, les *Pourbus* (Gand, 1870). — F.-J. Van den Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool* (Anvers, 1883). — Charles Blanc, *Histoire des Peintres de toutes les écoles* (article de Mr Paul Mantz). — *Journal van Constantijn Huygens de zoon*, 1688-1690, t. II (Utrecht, 1877), p. 626. — Henri Hymans, les *Pourbus* (*L'Art*, Paris, 1883).

POURBUS (*François*), dit le Jeune, « Porbus », en France; « Purbis », en Italie; « Borbus » et même « Morbus », dans les sources allemandes contemporaines, peintre, fils de François, qui précède, et de Suzanne Floris, né à Anvers en 1569, mort à Paris en 1622. A l'âge de douze ans, il perdit son père et, selon toute probabilité, eut alors pour maître son aïeul paternel, Pierre Pourbus, excellent portraitiste, mort en 1584 (voir plus bas). Admis à la gilde de Saint-Luc à Anvers, en qualité de franc-maître, sans indication d'apprentissage (1591), il faisait, l'année suivante, recevoir un élève dont, malheureusement, le prénom seul, Fernand, se trouve mentionné au registre matricule. Il se révéla de bonne heure comme un portraitiste de rare supériorité et, en quelque sorte à l'origine même du gouvernement des archiducs, se vit appelé aux fonctions de peintre de la cour. Toutefois, il semble avoir quitté Anvers dès l'année 1594. A cette date, en effet, on procédait à la vente des biens qu'il possédait en indivis avec ses frère et sœur dans la dite ville. L'on doit sans doute chercher le souvenir de son passage à la cour de Bruxelles dans un très beau et très caractéristique portrait de l'Infante, appartenant aux collections royales d'Angleterre à Hampton Court, et spécialement, dans un tableau du musée de la Haye, *Une fête donnée au palais de Bruxelles*. Cette œuvre exquise, signée par J. Franck le jeune, et dont les têtes

seules ont pu être peintes par F. Pourbus, est, sur la foi du catalogue de G. Hoet (vente Albemarle) envisagée comme datant de 1611, ce qui paraît douteux, Pourbus, à cette époque, n'étant pas en Belgique. Le tableau représente un nombre de personnages de la cour, seigneurs et dames splendidement parés, environnant les archiducs. A l'avant-plan, Philippe-Guillaume d'Orange danse un menuet avec Eléonore de Bourbon, sa femme. Il semble que la tête du prince ne soit point du pinceau de Pourbus; elle fut, probablement, substituée à celle de quelque autre personnage. Nous nous demandons s'il ne s'était pas agi, d'abord, du duc de Mantoue, l'hôte de la cour en 1599. En effet, Vincent de Gonzague apprit alors à connaître le jeune Pourbus et fit des instances, couronnées de succès, pour l'emmener en Italie. La cour de Mantoue était l'une des plus fastueuses de l'Europe, le duc un amateur passionné. Rubens, conjointement avec Pourbus, fut plusieurs années à son service et Pourbus, investi des fonctions de peintre de Son Altesse, n'allait point manquer d'occasions de contribuer largement au relief de la maison de Gonzague. Apparentée aux principales maisons souveraines de l'Europe, soucieuse de rehausser encore son prestige par des alliances nouvelles, elle avait aussi le plus large emploi du talent d'un bon portraitiste. De la fin de 1600, la date de son arrivée à Mantoue, jusqu'en 1609, où cessa son service auprès des Gonzague, Pourbus fut, peut-on dire, employé d'une manière incessante pour ses maîtres, soit dans leurs Etats, soit au dehors. Nous avons retrouvé au musée de Dresde un portrait de Vincent de Gonzague peint par Pourbus. Dès l'année 1603, sa réputation était à ce point établie, que Philippe Lang, chambellan de l'empereur, pouvait écrire à Vincent de Gonzague d'envoyer en toute diligence à Inspruck son « peintre flamand » pour y faire le portrait de la princesse, Hans van Achen était bien chargé de ce travail, mais il était utile de le prévenir, car on ne

pouvait s'attendre à rien de bon de sa part, etc. » Purbis » fit donc le voyage et se tira d'affaire à la satisfaction générale, celle de Van Achen, naturellement, exceptée, car il fit un procès à Lang. L'empereur, à son tour, voulut le portrait de la fille de Vincent qu'il recherchait en mariage; puis ce fut le duc de Mantoue qui envoya son peintre à la cour de Savoie, en vue d'y pourtraire les Infantes dont l'une, la princesse Eléonore, était destinée pour femme à son fils. « Vous qui avez l'habitude de surpasser les autres, » écrivait le prince à Pourbus, « faites en sorte, cette fois, de vous surpasser vous-même ». Littéralement assailli de commandes, le peintre prolongea son séjour à Turin durant plusieurs mois. Rentré à Mantoue au mois d'avril 1606, porteur d'une splendide chaîne d'or, présent des Infantes dont il avait fait un portrait si beau, « que plus beau ne peut se voir », il ne tardait pas à suivre en France la duchesse, sœur de Marie de Médicis, se rendant au baptême du dauphin. Pourbus, à cette époque, devait être revêtu déjà de la dignité de chambellan, car Frédéric Zuccherro, en lui dédiant, en 1608, son ouvrage sur les noces du prince de Gonzague avec l'infante Marguerite de Savoie, le dénomme « il signor Francesco Purbis, pittore e cameriere della chiave d'oro del Duca di Mantova ». En outre, le duc le chargeait d'une mission en Flandre, nous ignorons laquelle, mission dont il ne put s'acquitter, absorbé qu'il était par ses travaux à la cour de France. Présenté au roi et à la reine, il fit d'Henri IV, de Marie de Médicis et du jeune dauphin des effigies nombreuses. Ce fut à qui en obtiendrait des répétitions. Au prince de Gonzague le peintre est contraint de faire la remarque qu'il ne possède que deux mains, à quoi l'on répond qu'il peut recourir à celles d'auxiliaires. Il ne se fit pas faute d'user de la permission. A peine revenu à Mantoue, en septembre, il repart, cette fois pour Rome et pour Naples, chargé d'accomplir dans cette dernière ville un double travail : choisir des

tableaux pour la galerie ducale et peindre les plus jolies Napolitaines, n'importe leur rang. Vincent de Gonzague, en effet, tandis que son père, avait décoré une salle de son palais des plus beaux chevaux de ses écuries, avait créé un cabinet des beautés les plus en renom et s'appliquait à l'accroître. Rubens avait fait preuve d'un médiocre désir de l'y aider; la tâche échet à Pourbus. Il y mit meilleure grâce, mais n'en rapporta toutefois, en novembre 1607, que deux portraits. Les belles femmes étaient rares, disait-il, à Naples; et puis, un Flamand, inconnu, avait déjà peint les effigies que désirait posséder le duc. Vincent s'en accommoda. Ce fut durant ce séjour à Naples que Pourbus découvrit et signala à son maître la belle page de Michel-Ange de Caravage, la *Vierge du Rosaire*, aujourd'hui au musée de Vienne, et que Rubens, conjointement avec quelques amateurs d'Anvers, acheta peu d'années après, pour en décorer l'église des Dominicains, où elle est remplacée par une copie. En 1608, Pourbus accompagna son maître à Turin. Le suivit-il dans les Pays-Bas? On l'ignore. La même année, il travaillait à Inspruck. Instantment sollicité par la cour de France, il retourna à Paris en 1609. Sa vogue, dans la capitale, ne fit que grandir. Dans une lettre à Vincent de Gonzague, datée de Paris le 20 janvier, on relève ce passage : « les particuliers me récompensent largement, car pour un portrait sans mains je reçois vingt pistoles et pour les très petits j'en reçois dix. Ce n'est pas que j'aie fait le prix moi-même; il vient de la différence que l'on fait de ma manière avec celle de tous les peintres de France. Votre Altesse peut donc envisager d'ici ma petite fortune ». Vincent laissait à son peintre toute latitude. Il ne le pressait point de revenir, s'il jugeait conforme à ses intérêts de rester; lui promettait toutefois le meilleur accueil le jour où il reprendrait ses fonctions à Mantoue. La duchesse Eléonore mourut en 1611; son époux ne lui survécut que d'un an.

Pourbus resta donc à Paris où, dès l'année 1611, le titre de peintre de la reine lui avait été conféré. Avec Bunel et Dubreuil, il travailla aux décorations de la petite galerie du Louvre, détruite par le feu, en 1611. C'est de cette galerie que provient l'admirable portrait en pied de Marie de Médicis, aujourd'hui au musée du Louvre. Il avait peint le roi, la veille en quelque sorte de son assassinat (Louvre; Hampton Court), et le peignit sur son lit de mort (Berlin, Mayence). Peintre en titre de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, il les peignit l'un et l'autre dans leur jeunesse. Un délicieux portrait en pied de la reine, vêtue de deuil, pour son père, le roi Philippe III, est au musée de Madrid. C'est une production de la fin de la carrière du peintre. Son portrait, daté de 1616, appartient à la pinacothèque de Munich. Deux vastes toiles, dont il avait décoré l'Hôtel de ville de Paris, ont dès longtemps cessé d'exister. « Au-dessus des deux portes de la grande salle, qui sont à droite en entrant, » écrit Dargenville, « on a placé deux excellents tableaux de Pourbus le fils, qui représentent les prévôts et échevins au pied du trône de Louis XIII, avant et depuis sa majorité. Marie de Médicis paraît dans un de ces tableaux, auprès de son fils. Les têtes sont aussi belles que de Van Dyck ». Descamps, de son côté, vante la couleur vraie et la belle simplicité des draperies, lesquelles, ajoute-t-il « font oublier un reste du goût de son père ». En fait, les pages religieuses de Pourbus le cèdent grandement à ses portraits. On en acquiert la preuve au Louvre par les grandes toiles provenant des églises de Paris. La *Cène*, datée de 1613, fut peinte pour le maître-autel de Saint-Leu et Saint-Gilles; le *Saint François recevant les stigmates*, pour les Jacobins de la rue Saint-Honoré. L'*Annonciation*, mentionnée par Félibien comme ayant décoré la même église, est au musée de Nancy. Nous y avons relevé la signature : F. PORBUS FECIT ET EX PARTE DEDITAN. SAL. M. VI^e XIX.

C'est un morceau de remarquable froidure. Il est permis de se demander si le peintre visita son pays durant les années de son séjour en France. La chose n'est point improbable, attendu que, au musée de Valenciennes, se rencontrent, de son pinceau, deux portraits admirables, datés de 1615, et pour lesquels posèrent *Philippe-Emmanuel de Croy et sa sœur Marie et la Princesse Dorothee, leur mère*. Les personnages y sont représentés en pied. Dans la même galerie se trouve un petit portrait, en pied également, de *Marie de Médicis en costume de veuve*. Il est bon d'observer que M^r Louis Gonse (*Chefs-d'œuvre des musées de France*, 1900) n'admet pas l'attribution à Pourbus des portraits des Croy et envisage comme une copie de Van Dyck, d'après notre peintre, l'image de Marie de Médicis. Pourbus fut inhumé aux Petits-Augustins, le 19 février 1622. L'agent de Ferdinand de Gonzague à Paris, faisant part à son maître du décès de l'artiste, s'exprime en ces termes : « Au regret universel est mort le seigneur François Pourbus, ce très excellent peintre flamand, ancien serviteur de V. A. et de sa maison sérénissimes. Il avait formé le projet, pour le printemps prochain, une fois rétabli, de retourner à Mantoue et d'y demeurer jusques à la fin de ses jours ». Resté célibataire, il eut à Paris une liaison avec Elisabeth, fille de Jérôme Franck, le peintre du roi. Il en naquit une fille baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois le 20 janvier 1614.

Si le troisième Pourbus ne surpassa point ses aînés, il eut sur eux l'avantage de briller sur de plus vastes scènes. « C'était, » dit M^r Armand Baschet, dans le précieux travail consacré à la partie de sa carrière écoulée en Italie, « c'était l'usage que lorsque les ambassadeurs des puissances étrangères avaient obtenu leur dernière audience, le maître des cérémonies leur allât offrir, au nom de Leurs Majestés, portraits d'icelles et des enfants de France, peints par lequel que bon maître de l'époque : François Pourbus, en qualité de peintre

« d'office, eut à faire beaucoup de ces « portraits ». Portraitiste officiel, dans le sens le plus absolu du mot, il a, peut-on dire, enrichi l'histoire de forts précieux éléments d'information. Si, comme pour Van Dyck, nous avions la joie de connaître les personnages dont il a légué les traits à la postérité, la somme de ses effigies serait une source d'informations d'inappréciable valeur. Mais même privées de cet élément d'intérêt, ses œuvres le rangent parmi les représentants les plus distingués du genre où il s'illustra, jusqu'à l'apparition de Van Dyck. « J'ai, » dit Mariette, « une tête d'Henry IV, faite par lui, » qui peut aller de pair avec tout ce « que Rubens et Van Dyck ont fait de « plus beau ». Le neveu du premier de ces maîtres, écrivant à Roger de Piles, lui dit que les productions de la jeunesse de son illustre parent offrent de l'analogie avec les peintures de Pourbus. Rien n'est plus vrai. La présence simultanée des deux peintres à la cour de Mantoue ne fut certainement pas sans influence sur les travaux du futur chef de l'école flamande, plus jeune que son confrère de plusieurs années. Pourbus eut pour élève, à Paris, durant deux années, Juste Sustermans qui, à son tour, illustra le nom flamand en Italie. François Pourbus, le jeune, est représenté dans la plupart des grandes galeries de l'Europe, celles de la Belgique exceptées. La chose n'est point surprenante, le peintre ayant peu séjourné dans nos provinces. Aux toiles du Louvre, déjà rappelées, s'ajoute un magnifique portrait de Guillaume du Vair, garde des sceaux de Louis XIII. Au musée des Offices, à Florence, figure un remarquable portrait du fameux sculpteur « Francavilla » (Francheville), de Cambrai, fixé également en Italie. Dans la galerie Pitti, un portrait d'Éléonore de Mantoue, femme de Ferdinand II d'Allemagne. Là et ailleurs des portraits de Marie de Médicis. Les musées de Berlin, de Darmstadt, de Nantes, de Genève, de Madrid, de Saint-Petersbourg procurent à l'étude un riche ensemble de productions dont les vicis-

situdes du goût n'ont pu amoindrir ni l'attrait ni la valeur.

Henri Hymans.

Kervyn de Volkaersbeke, *les Pourbus (Messager des sciences historiques, 1870)*. — H. Hymans, *les Pourbus (L'Art, t. XXIV, Paris, 1883, p. 401-403)*. — Armand Baschet : *François Pourbus, peintre de portraits à la cour de Mantoue (Gazette des beaux-arts, Paris, 1868)*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool (Anvers, 1883)*. — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire (Paris, 1867)*.

POURBUS (Jacques), peintre, renseigné comme habitant Paris en 1571. Son degré de parenté avec les Pourbus de Bruges et d'Anvers est inconnu. Il avait épousé Nicole Buffet et présenta au baptême, en 1578, une fille, dont fut marraine la femme de Jean Rabel, un artiste notable du temps. En 1580, lui naquit un fils, Jacques, comme son père, dont fut parrain le célèbre peintre François Quesnel. Jacques Pourbus, mentionné comme « Porbus » dans les actes authentiques, doit être un artiste de quelque valeur, à en juger par le fait qu'il tint sur les fonts baptismaux, en 1571, une fille de Jean Du Monstier, un des portraitistes les plus réputés de l'école française. Les œuvres de Jacques Pourbus restent à déterminer.

Henri Hymans.

A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire (Paris, 1867)*, p. 990-991.

* **POURBUS (Pierre)**, peintre et ingénieur, né à Gouda vers 1510, mort à Bruges, le 30 janvier 1584. Son nom patronymique semble avoir été Poerbus, poire à poudre. On le trouve orthographié de la sorte au bas d'une peinture appartenant à la confrérie du Saint-Sang, à Bruges. Les motifs qui amenèrent le peintre à se fixer dans cette ville sont, jusqu'à ce jour, inexpliqués. Fils d'un peintre, également Pierre, dont aucune œuvre n'est actuellement connue, il laissait dans sa ville natale des productions d'incontestable mérite. Van Mander signale comme sa meilleure création un ensemble de la *Légende de Saint-Hubert*, peint à Gouda pour la grande église. C'est à tort que certains auteurs font de Pourbus l'élève de Lan-celot Blondeel. Pourbus fut le gendre,

non l'élève de cet excellent maître. Dès l'année 1540, nous le trouvons à Bruges parmi les membres du Serment des arbalétriers de Saint-Georges. Bourgeois, franc-maître de la gilde des peintres et des selliers (26 août 1843), il fut, à diverses reprises, juré et doyen de ce corps. Pourbus, dans l'histoire des arts, est exclusivement envisagé comme le représentant de l'école de Bruges. Il en accuse les influences et en reflète les glorieuses traditions. Van Mander nous parle de son admiration profonde pour la *Chasse de Sainte-Ursule*, de Memling. Aux jours de grande fête, quand cette création fameuse se découvrait aux regards des fidèles, on le voyait accourir et consacrer un temps fort long à l'étude de ce chef-d'œuvre. Le même auteur nous parle de l'arrangement particulièrement heureux de son atelier. Pourbus habitait la rue Jean Mirael, contiguë à la rue Saint-Georges. D'un passage de Van Mander semble ressortir qu'il fit quelque séjour à Anvers où, notamment, il aurait peint le duc d'Alençon, portrait aujourd'hui perdu, sinon détruit. On peut envisager comme très vraisemblable cette assertion. En effet, François Pourbus, fils de Pierre (v. ci-avant), mourut à Anvers au cours de l'année 1581, laissant à son père la tutelle de ses enfants mineurs. Parmi les toiles inachevées au moment de son décès, nous relevons un portrait, tracé au fusain, du duc d'Alençon. La mission de peindre le fils de France échut tout naturellement ainsi à Pierre Pourbus, non moins excellent peintre de portraits que son fils. A Bruges, Pourbus fut recherché pour ses pages religieuses et pour ses effigies. Dans quantité de ses tableaux, les deux genres se combinent. On peut, sans exagération, qualifier de chefs-d'œuvre les portraits des donateurs associés à ses sujets religieux. La plupart des églises brugeoises conservent de ces peintures. La cathédrale de Saint-Sauveur possède sa plus vaste création, un triptyque de la *Cène*, daté de 1559. Sur les volets intérieurs sont représentés *Abraham et Melchisédech* et le *Prophète Elie sous le genévrier*.

A l'extérieur, sur les volets joints, est figurée la *Messe de Saint-Grégoire*, où l'artiste a introduit un nombre considérable de portraits de qualité exceptionnelle, et sa propre image. A Notre-Dame, se voit un autre triptyque : *L'Adoration des bergers*, où sont les portraits de Josse de Damhoudere, le célèbre juriconsulte ; de sa femme, Louise de Chantraine et de leurs enfants, protégés par leurs saints patrons. Cette peinture est datée de 1574. A la même église appartient un portrait d'Anselme de Boodt et ses sept fils ; de sa femme et ses trois filles. A l'église Saint-Jacques, nous trouvons *Notre-Dame des Sept Douleurs*, avec les images des donateurs Josse Belle et Catherine Ylaert, sa femme, peinture datée de 1556. A Saint-Basile, chapelle inférieure du Saint-Sang, se conserve ce que l'on peut envisager comme le chef-d'œuvre de P. Pourbus, l'ensemble des portraits, au nombre de trente et un, des membres de la confrérie du Saint-Sang. Ces deux panneaux, signés « Poerbus », nous l'avons dit, sont datés de 1556 et de 1557. L'école flamande n'a rien produit de supérieur à ces têtes expressives et vivantes, où se reflète, avec une singulière énergie, ce que l'on pourrait appeler l'âme de la Flandre. Au musée de Bruges, sous la date de 1551, se rencontrent un *Jugement dernier* et les portraits de Jean Ferragant et de Gabrielle de Buck, sa femme, effigies de grandeur naturelle, plus un retable du *Portement de la croix*, daté de 1570, et provenant de l'église de Damme. Le Louvre possède de Pourbus une *Résurrection* datée de 1566. La galerie Wallace, à Londres, une grande page allégorique. Parmi divers portraits émanant du pinceau de notre artiste, la galerie impériale de Vienne exhibe celui de P. Guzman, premier comte d'Olivarez, chevalier de Saint-Jacques, général de Charles-Quint et majordome de Philippe II, tête grave et noble. Au musée de Bruxelles, enfin, nous rencontrons la très remarquable effigie d'un échevin de Bruges, Jean Vander Gheenste, peinte au mois de mai 1583. C'est donc

une des dernières productions du maître.

La ville de Bruges, en 1562, fit appel au talent de Pourbus pour la confection d'une carte d'ensemble du territoire du Franc. Elle ne mesure par moins de 6 mètres 34 centimètres, sur 3 mètres 72 centimètres. Pourbus toucha, de ce travail, la somme, considérable alors, de 3,352 livres 14 escalins. Il s'était, du reste, donné beaucoup de peine, avait esquissé tout l'ensemble de la ville et des environs, du haut de la tour des Halles; s'était ensuite transporté dans les localités diverses relevant de la juridiction du Franc. La carte, peinte à la détrempe, fut rapidement détériorée. Dès l'année 1596-1597, Pierre Claeysens fut chargé de la reproduire. L'original et la copie se conservent à l'Hôtel de ville de Bruges.

Pourbus, en 1578, reçut pour mission de dresser les plans de fortification de la ville. Il se montra pleinement à la hauteur de sa tâche et accompagna son projet d'un mémoire développé sur les ressources naturelles que présentait la contrée pour sa mise en état de défense. Le plan ne fut pas exécuté et la ville tomba aux mains de Ryhove.

L'histoire des arts décerne à Pourbus le titre de « dernier des Brugeois ». Continuant, en effet, la glorieuse tradition des peintres qui illustrèrent le xve siècle, il maintint le prestige de Bruges alors que sa splendeur commerciale avait cessé d'être. S'il fut donné à son fils († 1581) et à son petit-fils († 1622), surtout, de briller sur de plus vastes scènes, nul connaisseur n'hésite à saluer en lui l'artisan de leur renommée et certainement l'un des plus grands portraitistes qu'ait produits la Flandre. Anne Blondeel survécut à son mari jusqu'en 1588. Elle touchait une pension de la ville de Bruges.

Henri Hymans.

Kervyn de Volkaersbeke, les *Pourbus* (*Messenger des sciences historiques*, 1870). — C. Van Mander, *Schilderboek*, traduction avec commentaires par Henri Hymans (Paris, 1885), t. II, p. 20 et suiv. — W. H. J. Weale, *Bruges et ses environs*, 3e édit. (1857). — P.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883), p. 278 et suiv. — H. Hymans, les *Pourbus* (*L'Art*, Paris, 1883, p. 101-103).

POURCK (*Jean DE*), ou DE POIRCK, théologien protestant du xvie siècle, né à Audenarde et mort dans l'exil vers 1590. Il avait été grainetier ou apothicaire dans sa ville natale. En 1566, il prêcha le premier la Réforme à Peteghem. Le succès qu'il obtint à cette occasion le décida à abandonner son commerce et à aller s'établir comme pasteur réformé dans la petite ville de Deinze. Quand se déclama la réaction espagnole de 1567, il quitta le pays et alla s'établir à Wesel sur le Rhin, où Flamands et Wallons se trouvaient déjà en grand nombre. Comme il était bien vu de ses compatriotes, ceux-ci le nommèrent, en 1572, leur député auprès des églises de Belgique. Nous le retrouvons, en 1579, à Audenarde où il remplit les fonctions pastorales dans l'église flamande. C'est en cette dernière qualité qu'il signa la requête adressée aux États de Hollande et de Zélande au nom des églises réformées de la Flandre.

Ch. Rahlenbeek.

G. Sardemann, *Geschichte der ersten Weseler classe*, p. 65. — H.-G. Janssen, *De kerkhervorming in Vlaanderen* (Arnhem, 1868), t. I, p. 391.

POURS (*Jérémie DE*), auteur et prédicateur protestant, né à Nieuport en Flandre vers 1580, entra en 1600 à la célèbre Académie de Genève et en sortit quatre ans plus tard candidat en théologie calviniste. Il répondit favorablement à l'appel de l'église wallonne de Middelbourg en Zélande, et y fut solennellement installé comme pasteur le 27 juin 1606. Il succédait en cette charge à Daniel de Nielles que le synode wallon avait déposé en cette même année. On lui donna bientôt après un suffragant, l'importance de son église allant toujours en augmentant; c'est ainsi que, bravant l'inclémence du climat, il lui fut possible de remplir toutes ses obligations pastorales pendant quarante et un ans. Il était si généralement estimé que ce fut lui qu'on désigna pour faire, le 13 novembre 1618, le discours français d'ouverture du fameux synode de Dordrecht. La dernière joie de sa vie fut de pouvoir rétablir le culte wallon

à L'Ecluse, sur terre flamande, en mai 1647, quelques semaines avant sa mort. On a de lui les deux ouvrages suivants :

1. *Démonstration que la guerre a été commencée, continuée et maintenue par les Provinces-Unies pour la manutention de la religion et des privilèges*. Middelbourg, 1631; in-4°. — 2. *La divine mélodie du S. Psalmite, dédiée à tous les fidèles en Jésus-Christ qui, en la communion de la sainte Cène, sont membres de son église wallonne à Middelbourg*. 1644; in-4°.

Ch. Rahlenbeek.

Le livre du Recteur ou catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de 1539 à 1839 (Genève, 1860), p. 64. — Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des églises wallonnes des Pays-Bas, t. I (La Haye, 1896). — Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes, t. III (La Haye, 1888), p. 402. — Ab Utrecht Drosselhuys, *De waalsche gemeenten in Zeeland voor en na de herroeping van het edict van Nantes* (Bergen op Zoom, 1848), p. 5, 16, 17.

POUTRAIN (*Joseph-Alexis*), historien, né à Templeuve, baptisé à Bailleul le 31 août 1684, décédé vers 1761. Dès l'âge de sept ans, il fut mis en pension à Tournai, d'abord chez le curé de Saint-Quentin, puis chez les Jésuites; il fit ensuite sa philosophie à Douai. De retour à Tournai, il entra chez Pierre Delrue, procureur du chapitre, et plus tard chez un procureur de Lille, pour y apprendre le droit. Il y compulsa de nombreux dossiers et prépara un recueil d'arrêts, mais il ne put le mener à bonne fin, par suite d'une maladie due à un excès de travail. Il se retira à la campagne, chez sa mère, et y passa neuf ans, sans cesse plongé dans la lecture. Il tint ensuite le greffe de Tourcoing, séjourna de nouveau à Lille, et suivit les audiences de la juridiction consulaire. Il écrivit alors un *Traité des juridictions consulaires* (à Lille, chez G. Pourchez, 1737). Retiré à la campagne, à Lomme, Poutrain y conçut le plan d'histoires de Tournai, Lille et Valenciennes, et, s'étant décidé pour celle de Tournai, il vint se fixer en cette ville vers 1740, époque où il commença à écrire. Malgré mille rebuffades lorsqu'il sollicita de pouvoir consulter les documents des

archives, les manuscrits et les bibliothèques, il termina son manuscrit en 1745 et l'offrit au roi Louis XV quand il s'empara de Tournai. Poutrain fut autorisé à faire imprimer son *Histoire de Tournai*, à Paris, aux frais du roi, mais le mauvais état des finances ne permit pas de tirer parti de cette autorisation. Il revint à Tournai et décida Joveneau, imprimeur-éditeur en cette ville, à entreprendre la publication de son œuvre. Dans l'entretemps, aidé des conseils du chanoine Wauquier, qui s'était montré plein de bonté pour lui, il la revit, la compléta et la corrigea, au moyen des documents dont Wauquier lui obtint la communication. Poutrain eut des démêlés de tout genre, même judiciaires, avec son éditeur Joveneau, et c'est en 1749 seulement que son *Histoire* sortit des presses. Mais dans l'intervalle Tournai avait passé de la domination française sous celle de l'Autriche. Ce nouveau gouvernement et plusieurs corps constitués firent des objections à la vente du livre qu'ils considérèrent comme trop favorable à la France. Enfin, par décret du 2 mars 1751, le prince Charles de Lorraine autorisa la vente de l'*Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens et premier siège de la monarchie française*. A la Haye, chez Moetjens, libraire, 1750 (bien qu'imprimé à Tournai, chez Joveneau), deux tomes, in-4°. Malgré la critique amère qui en a été faite par Hoverlant, l'*Histoire de Tournai*, de Poutrain, sans avoir toutes les qualités requises par la critique moderne, est une œuvre intéressante et d'une véritable valeur, si l'on tient compte de l'époque où elle a été écrite. Poutrain eut autant de déboires avec son éditeur pour le règlement de ses intérêts pécuniaires que pour la publication de son livre, et il eut une vieillesse pauvre et besogneuse. On ne connaît ni le lieu ni la date de sa mort, postérieure à 1761.

E.-J. Soil.

Bull. soc. hist. et litt. de Tournai, t. XXI, p. 48.

POYART (*Antoine-Fidèle*), poète, né à Arras en 1726, décédé à Bruxelles, le

1^{er} juin 1810. Il fut d'abord professeur de poésie et de rhétorique, vraisemblablement à Mons, ensuite professeur d'éloquence au Collège royal, à Anvers. Il est l'auteur des ouvrages suivants : 1. *Recueil des pièces qui ont paru concernant la mort de Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, impératrice douairière, reine apostolique de Hongrie et de Bohême, etc.*, Mons, H. Hoyois, 1781, 14 pièces, parmi lesquelles une Ode de Poyart. — 2. *Ode sur la mort de Marie-Thérèse, impératrice douairière, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc.*, Mons, C.-J. Beugnies, 1781; in-8°, 16 p. — 3. *Vers présentés à l'Empereur*, Mons, C.-J. Beugnies; in-8°, 7 p. — 4. *Wallonismes, Flandricismes et expressions impropres dans le langage français. Ouvrage dans lequel on indique les fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant, avec désignation du mot ou de l'expression propre, ainsi que celles des règles qui font éviter les fautes contre la syntaxe, par un ancien professeur*. Bruxelles, 1806; J. Tarte, in-12, de XII-272 pages. Poyart composa cet ouvrage avec la collaboration de l'imprimeur Tarte, avocat, qui en rédigea la préface, dans laquelle il s'exprime comme suit : « On me demandera sans doute pourquoi, Belge et « élevé en Belgique, je relève les fautes « dont je ne suis pas exempt moi- « même : je réponds que ce n'est point « ici un ouvrage d'amour-propre; que « malgré que j'aie observé beaucoup de « fautes d'après ma propre expérience « et d'après les autres, je ne me suis « pas senti capable de rassembler dans « un corps d'ouvrages et surtout d'indiquer, pour chaque flandricisme et « wallonisme, l'expression correcte qui « devrait le remplacer. Les occupations « ne me permettaient point d'ailleurs « de me livrer à ce travail; j'ai donc prié « un homme de lettres connu, né dans « l'ancienne France et qui vit parmi « nous depuis longtemps, de s'en charger, et je ne pense pas avoir démerité « de mes concitoyens, puisque la meil-

« leur manière de les aimer est de leur « être utile ».

F.-D. Doyen.

Etat civil de Bruxelles. — Rousselle, *Bibliographie montoise*, nos 867 et 932. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, n° 1384.

* **PRADT** (Dominique DUFOUR DE), prêtre et diplomate français, archevêque de Malines de 1808 à 1816, né à Alanches, en Auvergne, le 23 avril 1759, mort à Paris, le 18 mars 1837. Issu d'une famille sans grande fortune, mais apparenté par sa mère avec les de la Rochefoucauld, dont trois membres à la fois étaient à cette époque pourvus d'un siège épiscopal, il se destina à l'Eglise. Après d'excellentes études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il devint vicaire général du cardinal-archevêque de Rouen, Dominique de la Rochefoucauld, son cousin, qui le dota d'un des riches bénéfices de sa cathédrale.

En 1789, à l'âge de trente ans, il fut nommé député du clergé de Normandie aux États généraux. Adversaire de la Révolution, il vota sans cesse avec la droite sans jamais oser aborder la tribune. Privé de ses fonctions de vicaire général par suite de la constitution civile du clergé, à laquelle ni lui ni son protecteur, le cardinal de Rouen, n'adhérèrent, il suivit ce dernier à l'étranger et émigra avec lui dans les Pays-Bas autrichiens.

À la première invasion des armées françaises en Belgique, au lendemain de la bataille de Jemappes, en novembre 1792, il se réfugia en Westphalie, mais pour revenir à Bruxelles l'année suivante après la revanche des Autrichiens à Neerwinden. En 1794, après la bataille de Fleurus et l'occupation définitive de notre pays par les troupes républicaines, il alla chercher un asile à Hambourg d'abord, puis à Munster. C'est dans cette dernière ville qu'il perdit son compagnon d'exil, le cardinal de la Rochefoucauld, qui y mourut en 1800.

À cette époque, l'abbé de Pradt avait commencé sa carrière de publiciste en donnant, sous le voile de l'anonyme, en 1798, le plus célèbre de ses écrits,

que d'autres attribuent à Joseph de Maistre : *Antidote au Congrès de Rastadt ou plan d'un nouvel équilibre en Europe*. Cet ouvrage, publié à Hambourg et qui eut plusieurs éditions en Allemagne, fut suivi d'un autre paru en 1800, à Hambourg également, et intitulé : *La Prusse et sa neutralité*, qu'il ne signa pas non plus de son nom. Dans ces deux œuvres, dirigées contre la Révolution, il montrait la France vouée à une perte certaine sous les coups d'une nouvelle coalition.

Il n'en demanda pas moins, peu après, sa radiation de la liste des émigrés et revint à Paris, au lendemain du rétablissement du culte catholique par le Concordat, en 1801. Il se découvrit à point nommé un lien de parenté avec le général Duroc, qui le présenta au premier Consul. Celui-ci l'attacha à sa personne et en fit son aumônier. Après le couronnement, où l'abbé de Pradt avait rempli les fonctions de maître des cérémonies, Napoléon le nomma baron et évêque de Poitiers : le nouveau prélat reçut la consécration épiscopale des mains mêmes de Pie VII, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le 2 février 1805.

L'empereur l'emmena avec lui à Milan, où l'évêque de Poitiers officia, le 26 mai, à la messe de couronnement de Napoléon comme roi d'Italie. En 1808, nous le retrouvons avec l'empereur à Bayonne où il fut un des négociateurs qui concoururent à la chute des Bourbons d'Espagne. C'est dans cette ville et en récompense de ce service que fut signé, le 12 mai 1808, le décret qui le nommait archevêque de Malines, en remplacement de M. de Roquelaure, démissionnaire.

A cette date, les relations étaient déjà très tendues entre le gouvernement impérial et le Saint-Siège : depuis le 2 février, le général Miollis occupait Rome militairement. Pie VII tarda d'abord plus d'un an à ratifier la translation de M. de Pradt ; il l'approuva enfin au consistoire tenu au Quirinal, le 27 mars 1809. Mais, usant d'un procédé qu'il avait d'abord employé

pour les sièges épiscopaux d'Italie, nous dit M. de Lanzac de Laborie, il fit expédier au nouvel archevêque des bulles de nomination *motu proprio*. On sait le sens de ces mots : au lieu de paraître souscrire à la désignation faite par le pouvoir civil, le pape pourvoyait de sa propre et seule autorité à la vacance du siège de Malines ; il y nommait M. de Pradt. C'était un artifice de forme pour marquer son mécontentement sans pourtant interrompre le cours de la vie religieuse ni laisser les diocèses vacants.

L'empereur n'accepta point ce moyen terme. Il se plaignit bien haut qu'en s'abstenant de mentionner son nom dans les bulles on voulût « affaiblir l'amour et l'obéissance de ses peuples », et prescrivit de retenir la pièce aux Tuileries, au lieu de la remettre au prélat institué. Celui-ci n'en reçut pas moins l'ordre de prendre possession de son siège, et il partit pour Malines où il arriva le 15 mai 1809.

L'impossibilité matérielle où il était de présenter ses bulles, conformément aux canons, suscita des difficultés qui durèrent jusqu'en 1814 et dont les péripéties ont été par la suite mises en lumière par le chanoine Claessens d'après les actes du chapitre métropolitain, conservés dans les archives archi-épiscopales et rédigés en latin par un autre chanoine qui fut mêlé à ces incidents, Pierre-Joseph van Helmout. Ce n'était d'ailleurs que la réédition d'une même situation créée à Liège par la nomination, dans des conditions identiques, le 9 février 1809, de l'abbé Lejéas, au siège épiscopal vacant par suite de la mort du précédent titulaire, M. Zaepfcll.

Dès le lendemain de son arrivée à Malines, M. de Pradt donna audience au clergé et aux autorités, et annonça son intention de prendre possession canonique de son siège le 28 mai suivant, dimanche de la Trinité. Mais après des pourparlers avec le chapitre métropolitain, qui se basait sur la tradition et sur une décrétale de Boniface VIII pour soutenir que ses membres ne pouvaient se prêter à l'installation sans la présen-

tation des bulles, le prélat consentit à ajourner son intronisation officielle. En même temps, il se déclara prêt, en attendant la réception des pièces, à remplir les fonctions épiscopales si les deux vicaires généraux lui en faisaient la demande, « voulant par là », disait-il, « montrer sa déférence pour MM. les « chanoines et faire voir à tout le monde « combien il attachait de prix à l'accord « si nécessaire entre le clergé et le premier pasteur ».

Ce fut donc à la demande des vicaires généraux et du consentement du chapitre que l'archevêque « nommé » commença à remplir les devoirs de sa charge. Mais le prélat n'était pas homme à se contenter longtemps de faire des confirmations et des ordinations par mandat des vicaires généraux. Ses instructions lui prescrivaient d'ailleurs de s'ingérer dans l'administration diocésaine; la complaisance de Hulleu, l'un des deux vicaires, la faiblesse de Forgeur, son collègue, servirent ces projets : tous deux ne tardèrent pas à n'exercer leurs pouvoirs que pour la forme, signant les lettres de nomination que l'archevêque faisait déposer sur leur bureau, le laissant accueillir, comme métropolitain, un appel de l'évêque de Mayence, alors suffragant de Malines, pour une cause majeure de mariage, proclamant même sans détour dans leurs mandements qu'ils agissaient « par la volonté de « Monseigneur ».

Les événements prirent bientôt une tournure beaucoup plus grave. Le 10 juin 1809, la publication des décrets du 17 mai, qui supprimaient le pouvoir temporel du pape et déclaraient les États de l'Église réunis à l'Empire, avait divulgué au monde la consommation de la rupture entre les deux puissances signataires du Concordat. A cette publication, Pie VII répondit incontinent par une bulle d'excommunication qui, sans nommer Napoléon, frappait en termes généraux les auteurs de l'attentat. « Quelques exaltés », écrit M. de Lanza de Laborie, « désireux de produire une impression plus forte sur l'esprit des populations belges

« et de les pousser à la révolte ouverte, « forgèrent une fausse bulle où Napoléon « était nominativement désigné. Le texte « authentique à lui seul avait de quoi « provoquer une profonde émotion, et « la police fit de vains efforts pour en « empêcher la divulgation. En Belgique, « comme ailleurs, la bulle fut répandue « par quelques jeunes gens ».

Ce fut surtout dans le département des Deux-Nèthes que les rapports des autorités signalèrent la plus vive effervescence, notamment dans un groupe de communes rurales situées sur les bords de la Grande-Nèthe, près de l'ancienne abbaye de Tongerlo. En conséquence, l'archevêque de Malines ou, pour reprendre l'expression ministérielle qui fut employée à cette occasion, « l'évêque « du département des Deux-Nèthes » fut invité à agir, mission dont il s'acquitta et dont il rendit compte en ces termes : « Les ecclésiastiques dont on se plaint « sont des religieux de l'ancienne abbaye « de Tongerlo, qu'on a eu l'imprudence « de placer dans d'anciennes cures de « leur abbaye. Ces religieux, ainsi que « ceux de l'abbaye de Saint-Bernard, « ont figuré même comme militaires « dans l'insurrection belge contre « l'empereur Joseph. Je vais les transporter à l'autre extrémité du diocèse. « J'utiliserai de la même précaution à « l'égard de tous ceux qui donneraient « lieu de les suspecter. J'ai prié les « chefs de la gendarmerie de me faire « connaître tous les sujets de plainte. « Je les soutiendrai de tous mes moyens. « Nous ne perdrons aucune occasion de « faire sentir aux ecclésiastiques l'étendue de leurs devoirs envers le gouvernement, les bienfaits de la tranquillité, « et les malheurs de toute espèce de « troubles ».

Ce ne fut pas la seule marque de zèle et de dévouement qu'il donna au régime impérial. Lors de l'application des décrets du 25 février 1810 relatifs aux quatre propositions de 1682 et à la Déclaration de l'église gallicane, il prescrivit de son chef aux professeurs du grand séminaire, sans même passer par l'intermédiaire des vicaires généraux

raux, d'enseigner la Déclaration; et comme le gouvernement entendait être assuré que les maximes de l'église gallicane étaient effectivement enseignées dans les séminaires, M. de Pradt lui-même fit procéder à des investigations dans les cours et tint les cahiers à la disposition du procureur général.

Cette conduite était fort bien vue à Paris. Dès le 7 décembre 1809, le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, adressant un rapport à l'empereur sur les difficultés doctrinales et traditionnelles qui s'opposaient à ce que les évêques nommés et non institués prissent en main l'administration de leurs diocèses, faisait exception pour M. de Pradt, préconisé en consistoire. « Il a » pensé », disait le ministre, « que dans » cette position et ayant le caractère » épiscopal, il pouvait se rendre dans » son diocèse : je l'y ai encouragé. Il y » a été, et quoique ce pays ne soit pas » facile à conduire, il y a eu des succès » et sa présence fait beaucoup de bien ».

Pourtant, si la manière dont M. de Pradt exerçait sa charge pastorale rentrait dans les vues du ministre des cultes, il s'en faut que l'abbé eût réussi à conquérir l'estime et la confiance de Napoléon. L'empereur le jugeait sévèrement, et même au temps où il le comblait des plus hautes faveurs, il en parlait avec une malveillance peut-être même exagérée. « Je ne sais », écrivait-il de Schoenbrunn à Fouché, le 5 septembre 1809, « si je vous ai dit de vous » méfier de cet homme comme du plus » grand ennemi qu'on puisse avoir. » Cependant, comme je ne suis pas certain de vous l'avoir dit, je vous l'écris » pour votre gouverne. Cet homme est » un profond hypocrite, n'ayant ni les » mœurs ni l'esprit de son état, et livré » à un genre d'intrigues qui, un jour » ou l'autre, le conduira à l'échafaud ».

« L'abbé de Pradt », comme ses contemporains se sont toujours plu à l'appeler, était un personnage plein d'esprit, mais, à cette époque déjà, complètement décrié. Causeur intarissable, écrivain distingué, mais prêtre peu respectable et très peu respecté, on le retrouve avec

son indiscrette faconde et sa proverbiale servilité dans presque tous les récits de son temps. D'après ceux qui l'ont le mieux connu, ses mœurs n'étaient pas scandaleuses, quoi qu'on en ait dit, mais son langage et ses manières, libres jusqu'à la licence, autorisaient toutes les suppositions. Dans une lettre du 8 juin 1814, adressée à Pie VII pour lui exposer la situation du diocèse et obtenir de Sa Sainteté un rescrit apostolique prescrivant la conduite à tenir vis-à-vis du prélat qui tentait alors à nouveau de se faire installer, voici comment s'exprimaient en substance les quatre chanoines signataires de la lettre :

« La conduite du prélat n'est guère édifiante. Le peuple est scandalisé de » lui voir offrir le Saint-Sacrifice avec » une précipitation indécente, administrer sans respect le sacrement de » confirmation, ne donner aucun signe » de dévotion lorsqu'il assiste à la messe » du chœur, qu'il accompagne les processions ou qu'il porte le Saint-Sacrement; on le dit même peu scrupuleux » relativement à la loi d'abstinence et » de jeûne et à l'observation du carême ».

A son tour, le duc de Broglie, évêque de Gand, nous a laissé de notre personnage le portrait que voici : « L'abbé de » Pradt, très bon homme au fond, prêtre » très régulier dans ses mœurs, malgré » quelques gros mots qui lui échappaient » dans la conversation familière, n'avait » ni la gravité d'un prélat ni la tenue » d'un ambassadeur. Petit prestolet » auvergnat, envoyé à l'Assemblée constituante par une démocratie de curés, » engagé dans le côté droit par vanité, » par esprit de corps, ayant vécu, en » émigration, de pamphlets et d'écrits » de circonstance et s'étant depuis jeté » à corps perdu, comme l'abbé Maury, » dans la fortune impériale ».

Ces appréciations disent assez que M. de Pradt ne jouit jamais d'un grand crédit auprès de son clergé diocésain qui ne voyait en lui qu'un instrument servile de la politique impériale. L'abbé s'en rendait compte d'ailleurs : aussi, goûtant peu d'autre part les charmes de la vie de province, il résida le moins qu'il

put dans son diocèse. Dès la fin de 1809, il obtint un congé, sous prétexte de se faire soigner à Paris des suites d'une chute remontant à trois ans déjà. Sa charge d'aumônier motivait en outre de fréquents voyages à la cour. En 1810, il eut l'idée de briguer une dignité qui, en flattant son ambition, devait encore faciliter ses absences de Malines. Il posa sa candidature au Sénat; mais ses calculs furent déçus : il échoua piteusement. « J'ai voulu », écrivait le préfet La Tour du Pin, « détourner M. l'archevêque de Malines de se mettre sur les rangs, parce que j'avais recueilli des renseignements qui me prouvaient l'inutilité de cette tentative; il n'a pas voulu m'en croire, et des efforts multipliés ne lui ont valu que dix voix ».

M. de Pradt fut ensuite du nombre des dix-neuf évêques qui, le 25 mars 1810, écrivirent au pape pour solliciter les dispenses que Napoléon demandait pour contracter sa seconde union. Le 2 avril, au Louvre, il officia comme maître de chapelle à la cérémonie du mariage religieux, cérémonie à laquelle s'abstinrent d'assister treize cardinaux, les cardinaux noirs, comme on les dénomma par la suite lorsque la colère impériale les eut obligés à se dépoillier de la pourpre cardinalice pour revêtir l'habit de simple ecclésiastique. A la fin du même mois, Napoléon visita la Belgique avec la nouvelle impératrice Marie-Louise. C'est durant ce voyage et au cours de deux audiences collectives données au clergé du diocèse de Malines que se produisit un incident mémorable. À Laeken, où l'archevêque lui présenta les prêtres du département de la Dyle, à Anvers, où il lui présenta ceux du département des Deux-Nèthes, Napoléon, dans un langage identique, s'emporta contre le pape et donna libre cours à ses invectives contre les prétentions ultramontaines. Nous avons reproduit ailleurs (voir la notice Napoléon I^{er} dans le tome XV de la *Biographie nationale*) les termes mêmes de cette célèbre algarade.

Soit que sur le moment l'archevêque fût dupe de la véhémence du langage

de Napoléon, soit plutôt qu'il tînt à tout prix à faire étalage de zèle, il entreprit d'exécuter les menaces impériales en devenant le dénonciateur et le persécuteur de ses prêtres.

Déjà, au printemps de 1810, pendant un séjour à Paris, il communiquait à Fouché son adhésion sans réserves à une proposition qui tendait « à éloigner » par voie de haute police quatre ecclésiastiques du canton de Wavre. Lorsque Savary eut, quelques semaines après, remplacé Fouché à la police générale, un rapport sur les prêtres du département des Deux-Nèthes fut présenté par le nouveau ministre à l'empereur avec deux listes annotées : ces listes contenaient les noms, l'une de trente ecclésiastiques particulièrement connus pour leur hostilité envers le gouvernement en même temps que pour leur crédit sur les populations, la seconde de vingt-sept prêtres également mal disposés, mais moins influents. Savary proposa d'interner les premiers dans des séminaires de l'ancienne France et de mettre les autres en surveillance. Consulté, M. de Pradt non seulement appuya le projet, mais il ajouta que la tranquillité ne serait réellement assurée que lorsqu'on aurait éloigné de son diocèse un plus grand nombre de perturbateurs. Napoléon trouva le châtiment insuffisant et écrivit de sa main au bas de la première liste : « Faire arrêter ces trentes prêtres; les enfermer à Ham et à Bouillon ».

Il faut rendre cette justice à M. de Pradt, qu'il obtint au dernier moment la grâce de quatre d'entre eux. Des vingt-six autres, on n'en put saisir et interner que dix-sept; les autres s'étaient cachés.

Quelques semaines plus tard, c'est le curé de Moll qui, pour avoir cessé de faire aux offices les prières publiques pour l'empereur, fut immédiatement puni, l'archevêque ayant émis l'avis qu'il fallait empêcher les effets de l'exemple et de la contagion. Il semble même que M. de Pradt proposa d'étendre les mesures de rigueur au département de la Dyle. C'est du moins ce qui ressort d'un commentaire que le prélat

joignit à une liste, signée de lui et adressée à Bigot de Préameneu, de quarante-six prêtres réfractaires. « Lors que » S. M. I., « y disait-il, » ordonna l'arrestation de plusieurs ecclésiastiques » des Deux-Nèthes, l'intention de S. M. » ne fut pas d'éteindre le feu dans la » moitié du diocèse et de laisser brûler » l'autre ». Dans un rapport ultérieur, il réclama également des mesures contre les maires coupables de connivence avec les quelques prêtres qui ne reconnaissaient pas le Concordat.

Le 11 janvier 1811, il fut appelé à Paris et y prit part aux délibérations d'un comité de prélats qui devaient tenter un accommodement avec Pie VII. Il fit aussi partie de la seconde commission destinée à préparer les questions qui devaient être soumises au concile national. Il fut au nombre des quatre-vingt-quinze prélats qui siégèrent à cette assemblée : même, à l'en croire, Napoléon ne se serait décidé à ouvrir le concile que sur ses conseils. Il fut admis à prendre part aux délibérations et aux votes en vertu de son institution antérieure comme évêque de Poitiers. Membre de la députation des dix qui se rendirent à Savone pour soumettre le décret du concile à l'approbation pontificale, il obtint du Pape à cette occasion le renouvellement de ses bulles d'institution canonique pour l'archevêché de Malines, ou plutôt de nouvelles bulles mentionnant cette fois le nom et l'intervention de Napoléon. Mais celui-ci les retint encore, dans un accès de mécontentement provoqué par la manière dont avaient été conduites les négociations avec le Souverain-Pontife, et le prélat dut aller reprendre à Malines son rôle bizarre d'archevêque administrant en fait et subordonné en droit aux vicaires généraux.

En mai 1812, au moment de la rupture avec la Russie, Napoléon le fit venir à Dresde et le nomma ambassadeur à Varsovie, auprès du grand-duc souverain de Pologne. Le nouveau diplomate gagna immédiatement son poste où il arriva le 5 juin 1812. Il y resta sept mois. Il ouvrit la Diète polonaise

par un discours qui ne satisfait personne. La guerre avec la Russie et les projets de reconstitution de la Pologne donnaient à sa mission une importance exceptionnelle : il n'accomplit pas cette mission à la satisfaction de l'empereur qui s'en plaignit durement lorsque, le 10 décembre, il passa seul et presque incognito à Varsovie. L'ambassadeur » de Pradt, » écrivait Napoléon à Maret, ministre des relations extérieures, « n'a » déployé aucun talent ni le moindre » sens commun... Il paraît qu'il n'a » rien de ce qu'il faut pour la place » qu'il remplit. Cet abbé n'a que l'esprit » des livres ». — « J'ai fait deux fautes » en Pologne, » a-t-il dit ailleurs : » d'y envoyer un prêtre et de ne pas » m'en faire roi ».

L'ambassadeur, disgracié, fut immédiatement rappelé.

En même temps qu'on lui retirait sa charge de grand aumônier, il reçut l'ordre de regagner son diocèse où il rentra piteusement le 27 janvier 1813. Dans un livre étincelant d'esprit et de saillies qui vit le jour deux ans plus tard, c'est-à-dire après le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène, il a fait le récit de sa mission en Pologne : il y passe en revue la plupart des personnages de l'Empire avec une verve satirique à laquelle la malignité publique s'empresse d'applaudir. Il n'y ménageait pas le maître déchu, devenu alors pour lui « du dieu Mars » dont l'abbé se flattait autrefois, d'être « le prêtre », « une espèce de Jupiter-Scapin tel qu'il » n'en avait pas encore paru sur la » scène du monde » !

Au cours de cette même année 1813, c'est par son intermédiaire que le gouvernement français engagea des négociations pour obtenir des vicaires généraux du siège métropolitain de Malines qu'ils voulassent confier les pouvoirs de vicaire général ou d'administrateur du diocèse de Tournai à l'abbé Samuel de Saint-Médard, récemment nommé par l'empereur à cet évêché.

Ce fut son dernier acte dans notre pays. Survint l'invasion. Alors que la plupart des fonctionnaires français res-

taient courageusement et plus ou moins longtemps encore à leur poste, M. de Pradt fut un des premiers qui, à la nouvelle de l'apparition des cosaques du côté de Louvain, quitta précipitamment sa ville épiscopale pour s'enfuir à Gand, puis, dans la nuit du 15 décembre 1813, à Paris.

De retour dans la capitale, il fit d'abord étalage d'un grand zèle bonapartiste; mais quand la cause de l'empereur fut perdue, il se déchaîna contre le souverain qu'il avait servi et adulé pendant plus de treize ans, avec une vivacité qui fit scandale, même en ce temps de palinodies.

Il se posa en franc Bourbonnien dans la journée du 31 mars 1814, lorsque les alliés entrèrent à Paris. Sa ferveur royaliste, comme aussi sans doute ses relations avec Talleyrand, cet autre transfuge, lui valurent de Louis XVIII le poste de grand chancelier de la Légion d'honneur, qu'il ne garda d'ailleurs que dix mois.

Il ne renonçait pas pour cela à l'espoir d'occuper régulièrement son siège archiépiscopal. Mis enfin en possession de ses bulles, il annonça, le 15 mai 1814, aux vicaires capitulaires son intention de retourner à Malines pour se faire installer. « La Belgique et la Hollande, » faisait-il dire, « devant désormais former un nouveau royaume sous le sceptre du prince d'Orange, il importait qu'il entrât, sans plus de retard, en possession du siège archiépiscopal, afin d'avoir entrée, comme chef du clergé, aux Etats-Généraux où allait s'élaborer la loi fondamentale. »

La demande de M. de Pradt fut soumise à l'avis des huit chanoines survivants du chapitre de Malines qui, en séance du 1^{er} juin, s'arrêtèrent à la délibération suivante : quand même l'êlu présenterait les bulles autographes de provision, d'institution et de confirmation, bulles données à Rome le 27 janvier 1809 et renouvelées, à ce que l'on assure, à Savone en 1811, il ne faudrait pas encore l'admettre *hic et nunc* à la possession de l'archevêché,

car d'abord les lois civiles en vigueur en Belgique exigent que les bulles soient placetées par le gouvernement avant de pouvoir être exécutées; en second lieu, bon nombre de savants ecclésiastiques et jurisconsultes estiment que Mgr de Pradt s'étant ingéré de plusieurs manières dans le régime spirituel et temporel avant la prise de possession, il a perdu par là même tout droit, conformément à la décrétale *Injunctæ* de Boniface VIII. Enfin, comme on prévoyait que l'installation fera naître une fatale division dans le diocèse, il est nécessaire de recourir préalablement au jugement du Saint-Siège. Le doyen du chapitre lut alors un projet de lettre au Souverain-Pontife, dans laquelle était détaillée l'administration de M. de Pradt depuis son arrivée à Malines, notamment les actes posés par lui et entraînant sa déchéance.

Au lieu d'envoyer la renonciation que l'on attendait de lui, M. de Pradt répondit qu'il arriverait sous peu à Malines, muni de ses bulles, et qu'il prenait sur lui de les faire placeter au préalable par le nouveau gouvernement des Pays-Bas; il pria, au surplus, les chanoines de ne pas soumettre au Pape les observations qu'ils voulaient faire.

Sur ce dernier point, le chapitre se divisa : quatre de ses membres, Huleu, vicaire général, Baraton, Hertinckx et Michaux proposèrent de différer; les quatre autres, Forgeur, le second vicaire, Manderlier, doyen, Van Helmont, secrétaire du chapitre, et le vicomte de la Plaine opinèrent qu'il fallait sans délai exposer la situation et demander au Saint-Père quelle ligne de conduite on avait à suivre. Comme il y avait parité de voix, ces derniers prirent le parti de s'adresser en leur nom privé à Pie VII et rédigèrent, le 8 juin 1814, une lettre dont nous avons analysé plus haut le contenu.

Trois mois après, arriva la réponse du Saint-Siège; elle fut lue en séance capitulaire le 19 septembre 1814. La volonté du Pape était que défense fût faite à M. de Pradt « de s'immiscer encore désormais, de quelque manière

« que ce soit, dans les affaires de cette « église (de Malines) ».

Le prélat voulut du moins négocier avec le gouvernement des Pays-Bas un arrangement avantageux. Sur la fin de juillet 1815, il vint à Bruxelles. Reçu en audience par le roi Guillaume I^{er}, il eut des conférences avec divers hauts fonctionnaires, mais ne put obtenir le placet qu'il espérait. Il comprit enfin qu'il ne lui restait plus qu'à donner sa démission : ce qu'il fit, en effet, non toutefois avant d'avoir reçu la promesse d'une pension viagère de 6,000 florins qui lui fut servie, mais pendant quelques années seulement, par le gouvernement des Pays-Bas. De cette époque de sa vie (1820), date son ouvrage : *De la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*, où il semble n'avoir vu, dans la Révolution brabançonne, qu'une querelle entre les moines et Joseph II.

Définitivement rentré en France, l'abbé de Pradt, ainsi que plus que jamais on continua à l'appeler, vécut tantôt dans son hôtel à Paris, tantôt dans une terre qu'il possédait dans son pays natal, en Auvergne, près d'Allanches. Tout en faisant paraître force livres et brochures sur tous les sujets, il commença contre la Restauration une guerre de pamphlets qui lui valut par deux fois des poursuites judiciaires. Le 28 août 1820, il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine pour son livre : *De l'affaire de la loi des élections*, dans lequel il avait attaqué l'autorité constitutionnelle du roi de France et des Chambres. Défendu par Dupin aîné, il obtint son acquittement. En novembre 1822, un article intitulé *Mon Congrès*, paru dans le *Constitutionnel*, l'amena devant le tribunal de police correctionnelle de Paris; il fut également renvoyé de la plainte. Elu député du Puy-de-Dôme en 1827, il prit place à la Chambre dans les rangs de l'opposition libérale. Il donna sa démission le 14 avril 1828 par une lettre insérée dans le *Courrier français* et qui fit beaucoup de bruit.

Après la révolution de Juillet, ses opinions se modifièrent de nouveau.

Dans une brochure : *De la presse et du journalisme*, publiée en 1832, il soutint que la royauté était la sauvegarde des sociétés, et le journalisme, l'auxiliaire de tous les perturbateurs.

A la fin de sa vie, il avait complètement renoncé à l'exercice de ses fonctions sacerdotales et donnait tous ses soins à l'exploitation de sa terre d'Auvergne dont il avait fait une ferme modèle. Il faisait d'assez fréquents voyages à Paris, où son intarissable verve continuait à éblouir et à fatiguer tous ceux qui l'approchaient. Il y mourut d'une attaque d'apoplexie, le 18 mars 1837, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Il est l'auteur d'une cinquantaine d'écrits : bon nombre sont déjà oubliés. bien qu'au moment de leur publication ils aient excité vivement l'attention et que quelques-uns aient eu plusieurs éditions. Nous citerons seulement les principaux : *Antidote au Congrès de Rastadt, ou Plan d'un nouvel équilibre en Europe* (Hambourg, 1798 ; in-8°). — *La Prusse et sa neutralité* (Hambourg, 1800 ; in-8°). — *Les Trois âges des colonies ou De leur état passé, présent et à venir* (Paris, 1802 ; 3 vol. in-8°). — *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible* (Paris, 1802 ; 2 vol. in-8°). — *Voyage agronomique en Auvergne* (Paris, 1803 ; in-8°). — *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812* (Paris, 1815 ; in-8°). — *Du Congrès de Vienne* (Paris, 1815 ; 2 vol. in-8°). — *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne* (Paris, 1816 ; in-8°). — *Récit historique sur la restauration de la royauté en France, le 31 mars 1814* (Paris, 1816 ; in-8°). — *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique* (Paris, 1817 ; 2 vol.). — *Les six derniers mois de l'Amérique et du Brésil* (Paris, 1818 ; in-8°). — *Les Quatre concordats* (Paris, 1818 ; 2 vol. in-8°), mis à l'index. — *Congrès de Carlsbad* (Paris, 1819 ; 2 parties in-8°). — *L'Europe après le Congrès d'Aix-la-Chapelle* (Paris, 1819 ; in-8°). — *De la révolution actuelle de l'Espagne et de ses suites* (Paris et Rouen, 1820 ; in-8°). —

De l'affaire de la loi des élections (Paris et Rouen, 1820; in-8°). — *De la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794* (Paris et Rouen, 1820; in-8°). — *L'Europe et l'Amérique depuis le Congrès d'Aix-la-Chapelle* (Paris et Rouen, 1820; in-8°). — *L'Europe et l'Amérique en 1821* (Paris, 1822; 2 vol.). — *Examen du plan présenté aux Cortès pour la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique espagnole* (Paris, 1822; in-8°). — *De la Grèce dans ses rapports avec l'Europe* (Paris, 1822; in-8°). — *L'Europe et l'Amérique en 1822 et 1823* (Paris, 1824; in-8°). — *La France, l'émigration et les colonies* (Paris, 1824; 2 vol. in-8°). — *Vrai système de l'Europe relativement à l'Amérique et à la Grèce* (Paris, 1825; in-8°). — *Congrès de Panama* (Paris, 1825; in-8°). — *Du jésuitisme ancien et moderne* (Paris, 1825; in-8°). — *L'Europe par rapport à la Grèce et à la réformation de la Turquie* (Paris, 1826; in-8°). — *Concordat de l'Amérique avec Rome* (Paris, 1827; in-8°), mis à l'index. — *Garanties à demander à l'Espagne* (Paris, 1827; in-8°). — *Du système permanent de l'Europe à l'égard de la Russie et des affaires d'Orient* (Paris, 1828; in-8°). — *Statistique des libertés en Europe* (Paris, 1829; in-8°). — *De l'esprit actuel du clergé français* (Paris, 1834; in-8°).

Eugène Duchesne.

De Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique, 1795-1814*. — Sylvain Balau, *La Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo, 1804-1815*. — D'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire, 1800-1814*. — Claessens, *La Belgique chrétienne*. — Claessens, *Mgr de Pradt, archevêque de Malines, et le chapitre métropolitain, dans la Revue catholique, nouvelle série, t. VII, pp. 43 à 74*. — De Smedt, *Coup-d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIX^e siècle*. — De Smedt, *Recueil de mémoires et de notices historiques, t. II, pp. 432 à 442 (M. de Pradt et la Révolution brabançonne)*. — De Barante, *Souvenirs*. — Henri de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*.

PRAEPOSITUS (Jacques). V. PROOST.

PRAET (Gervais DE), « chambrier » [*camerarius*] du comte de Flandre Charles le Bon, nous est surtout connu par le récit dramatique que le notaire Galbert nous a laissé des événements qui suivirent le meurtre de ce prince dans

l'église de Saint-Donatien, à Bruges, le 2 mars 1127. C'est lui qui, le premier dans la Flandre terrorisée par l'attentat, entreprit de venger son maître. Dès le 7 mars, il attaquait le château de Raverschoot, appartenant aux meurtriers et s'en empara. Deux jours après, il pénétrait dans Bruges, dont les bourgeois, enhardis par sa courageuse initiative, secondaient ses efforts, et, après un combat acharné, repoussaient dans le « bourg » les assassins du comte. Depuis ce moment, il dirigea le siège qui fut mis aussitôt autour de la forteresse. Le 2 avril, le nouveau comte, Guillaume de Normandie, le fit châtelain de Bruges, et l'on trouve son nom parmi ceux des seigneurs flamands qui souscrivirent la charte accordée à la ville de Saint-Omer par Guillaume, le 14 avril 1127. Il resta tout d'abord fidèle à celui-ci. Mais le 2 avril 1128, probablement sur les instances des Brugeois qui lui étaient très attachés, il se ralliait à la cause de Thierry d'Alsace auquel il vint prêter serment à Bruges. Le 2 mai, il dirigea contre Wynghene une expédition qui fut repoussée par les partisans de Guillaume. Le 21 juin, il commandait un corps de troupes à la bataille d'Axpoele (dépendance de Ruyssedele à sept kilomètres au nord de Thielt), où Thierry remporta la victoire sur son concurrent. Le reste de sa carrière nous est inconnu.

H. Pirenne.

Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, éd. Pirenne (Paris, 1891). — Walther de Téroouanne, *Vita Karoli comitis Flandriae*, *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XII.

PRAET (Jean), poète didactique flamand de l'école de Van Maerlant, auteur d'une œuvre que J.-H. Bormans a éditée pour l'Académie de Belgique, sous le titre de *Speghel der Wysheit of Leeringhe der Zalichede*. L'auteur nous apprend lui-même son nom au vers seize cent quatre-vingt-trois de son poème :

Jan Praet die dit dicht begonste ...

La langue qu'il écrit nous fournit la preuve de son origine west-flamande. Selon Bormans, il vivait à la fin du XIII^e siècle, parce qu'il parle de la mari-

nière et ne fait nulle part mention de la boussole, instrument dont l'usage se répandit vers 1300. J. Te Winkel fait observer avec raison que la marinière fournissait au poète les éléments d'une comparaison que la boussole ne pouvait lui fournir et qu'il n'y a là aucun indice certain pour la détermination du temps où vivait Jean Praet. Il le place vers le milieu du ^{xiv}e siècle, parce que son poème, par l'emploi fréquent de l'allégorie, semble exprimer mieux que beaucoup d'autres œuvres similaires la tendance artistique de cette époque.

Bien que notre poète parle parfois au nom des laïques et fasse en plus d'un passage le procès au clergé, il était probablement lui-même un clerc : il connaissait le latin ; on peut le voir à ses citations latines assez fréquentes ; la Bible lui était d'ailleurs familière ; il cite saint Bernard et saint Jérôme et, s'il est vrai, comme il semble, que son œuvre est originale, il a dû avoir plus qu'une vue superficielle sur la morale scolastique. La littérature profane lui paraît moins connue : une fois seulement il y fait une allusion discrète.

Tel que le poème nous est conservé, il comprend quatre mille neuf cent trente-deux vers disposés en strophes différentes de longueur et de mètre. Environ douze cent quarante vers semblent s'être perdus au début, au milieu et à la fin de l'œuvre. Aussi son vrai titre nous est-il inconnu et celui que Bormans lui a donné est faux, au moins pour ce qui regarde les mots *Speghel der Wysheit*, qui reposent sur une interprétation erronée de certains vers. Le poème consiste en un dialogue de l'auteur avec Dame Sapience, qui lui enseigne la vertu. L'entretien roule sur des sujets divers de morale et de religion ; parfois même il s'aventure sur le terrain social. Remarquable pour le fond comme pour la forme, pour la clarté de sa logique comme pour l'art de sa métrique parfois compliquée, pour la pureté, la simplicité et la précision de son style, l'œuvre a intéressé vivement tous ceux qui l'ont étudiée d'un peu près. Il est d'autant plus regrettable que nous

ayons si peu de renseignements sur son auteur.

Léon Goemans.

J.-H. Bormans, *Speghel der Wysheit of Leeringhe der Zalichede van Jan Praet. Westvlaemschen dichter van 't einde der xiii^e eeuw voor de eerste maal uitgegeven van wege de koninklijke Akademie van België* (Bruxelles, F. Hayez, 1872). — Dr W.-J.-A. Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde, herzien door C. Honigh*, 4^e édit. (Groningue, J.-B. Wolters). — Dr Jan Te Winkel, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, t. I (Haarlem, F. Bohn, 1887).

PRAET (*Joseph-Basile-Bernard VAN*), bibliothécaire, bibliographe, né à Bruges, le 29 juillet 1754, mort à Paris, le 5 février 1837. Fils de l'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet (voir la notice suivante) et de Marie-Anne Hergosse, il se trouva, dès l'enfance, en contact avec des livres dans l'officine paternelle. Sa vocation était déjà dessinée quand, à l'âge de quinze ans, étant écolier au collège d'Arras, il achetait de ses économies le catalogue de la bibliothèque de Gaignat, que l'on mettait en vente à Paris. Rentré à Bruges en 1772, il assista son père pendant sept années, puis il alla à Paris, où il fut placé d'abord chez le libraire Desaint, puis chez Guillaume Debure l'aîné, qui lui confia bientôt l'achat des livres rares. Il se fit alors connaître par quelques articles insérés dans *l'Esprit des journaux*, et qui sont les ébauches de ses travaux futurs. Le cahier de février 1780 contient ses premières recherches sur Colard Mansion et ses impressions ; celui d'octobre 1780, une notice sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi à Paris, contenant la description du tournoi donné à Bruges en 1392, manuscrit que Louis de la Gruthuyse fit exécuter en 1489 pour l'offrir au roi de France, Charles VIII ; Van Praet y réfute, dans une note, l'opinion de Ghesquièrre, qui enlevait à Mansion le titre de premier imprimeur brugeois pour le donner à Jean Brito. Dans le cahier de janvier 1781 se trouve un article sur les poésies des ducs de Brabant, Henri III et Jean I^{er}.

Après la mort du duc de La Vallière, Van Praet fut chargé, avec Guillaume Debure l'aîné, de dresser le catalogue

de la partie la plus précieuse de cette célèbre bibliothèque, contenant les manuscrits, les éditions rares et les livres imprimés sur vélin ou sur grand papier. Ce catalogue forme trois volumes in-8° qui parurent en 1783. Van Praet y a fait la description des manuscrits, et ses notices attestent une érudition remarquable pour l'époque. Ce travail lui valut néanmoins de vives attaques de la part de l'abbé Rive, ancien bibliothécaire du duc de La Vallière. Froissé de ce qu'on n'eût pas fait appel à son concours, Rive exhala sa rancœur dans un pamphlet grossier, qu'il réédita sous le titre de : *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal avisés* (Londres et Aix, 1788-1789; in-8°, 2 vol.). Van Praet ne répondit que par le silence.

Vers 1783, on lui confia la mission de mettre en ordre la bibliothèque de Marie-Antoinette. Il s'acquitta de cette tâche de façon à mériter la protection de la reine qui le fit entrer, en 1784, comme « premier écrivain », aux appointements de 2,000 livres, à la Bibliothèque royale; le lieutenant de police Lenoir venait d'en être nommé directeur. Van Praet avait refusé les offres d'un des conservateurs de la Bibliothèque impériale de Vienne, Strattmann, venu à Paris pour suivre la vente de La Vallière, et qui lui avait proposé de l'attacher au dépôt autrichien.

Placé dans le département des imprimés, dont le chef était l'abbé Des Aulnays, Van Praet s'absorba dès lors dans les études bibliographiques, tout en montant successivement les divers échelons de la hiérarchie administrative : second commis en 1791, il reçut en 1792 le titre de secrétaire de la bibliothèque et de sous-garde des imprimés. Au mois d'août 1793, il fut dénoncé comme *aristocrate* et suspect par un interprète de la bibliothèque, Tobiesen Duby. Il parvint à échapper à ceux qui étaient chargés de l'arrêter, et se cacha pendant deux mois chez Théophile Barrois, parent de Debure. Cependant, au milieu de la Terreur, on le retrouve occupant ses fonctions, malgré une nouvelle dénonciation, en décembre, de l'helléniste

Lefebvre de Villebrune, qui venait de succéder à Chamfort dans la direction de la bibliothèque. Lefebvre l'accusait d'être Belge et de manquer de civisme. Mais il envoya sa dénonciation à un comité, celui de la section Lepelletier, où Van Praet comptait beaucoup d'amis. Ceux-ci, au lieu de transmettre la dénonciation aux autorités républicaines, la remirent au dénoncé lui-même.

Pendant la nuit du 19 avril 1794 eut lieu le terrible incendie de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, près de laquelle avait été établi un dépôt de salpêtre. Accouru un des premiers, Van Praet put sauver quantité de manuscrits précieux. « Pendant plusieurs mois », rapporte un de ses successeurs, Magnin, « Van Praet » passa toutes ses après-midi dans les « caves humides où l'on avait jeté pêle-mêle ce qu'il avait été possible d'arracher aux flammes. Il parvint ainsi, » avec le savant et vénérable D. Poirier, « à exhumer un grand nombre de livres » et de manuscrits que le feu et l'eau « des pompes n'avaient que faiblement » endommagés ».

Au mois de novembre suivant, la Convention le nomma garde par intérim des imprimés, et ces fonctions lui furent définitivement conférées, en partage avec Capperonnier, par un des derniers décrets de la Convention, en octobre 1795. C'est la Convention qui avait définitivement rendu accessibles au public les trésors littéraires de la nation. Les bibliothèques furent désormais ouvertes tous les jours à tous, ce qui constituait une véritable révolution, si l'on songe au régime antérieur. « Les hommes studieux », disait Daunou en 1839, « qui » font aujourd'hui, dans la Bibliothèque » royale, un si fréquent et si facile » usage de tous les trésors qu'elle renferme, ne sauraient se former une idée » des limites qui resserraient autrefois » ce service public. La bibliothèque ne » s'ouvrait aux lecteurs que deux fois » par semaine; et chaque séance ne » durait que deux à trois heures, abrégées d'un tiers par les difficultés et la

« lenteur des communications. Des Aulnays, s'il faut l'avouer, encourageait peu les recherches. Le froid accueil qu'il faisait à ceux qui en voulaient entreprendre ne permettait pas de soupçonner la bienveillance et la liberté de son caractère, que ses lettres à son successeur ont révélées. Van Praet, alors simple employé, se montrait presque seul disposé à satisfaire aux demandes : il se distinguait déjà par cette obligeance infatigable dont la plupart des savants de l'Europe conservent et chérissent le souvenir ». Magnin dit, de son côté, en parlant de cette transformation : « Cependant, rien n'était préparé pour ce brusque passage de la demi-clôture à l'ouverture libre et quotidienne. Van Praet a contribué plus que personne à rendre possible la transformation que le nouvel état de choses appelait. Avec son activité sans pareille, sa mémoire prodigieuse, son érudition prévenante et expansive, il fut l'homme de cette révolution ; et c'est à lui aussi que revint longtemps, et avec justice, la reconnaissance qu'a excitée au commencement du siècle le bienfait de la publicité des bibliothèques ».

Il profita des événements pour augmenter le dépôt confié à ses soins, en choisissant les ouvrages les plus précieux parmi les dépouilles des bibliothèques des corporations et des maisons religieuses supprimées. De 1792 à 1800, il arriva à doubler la bibliothèque. Il l'enrichit aussi, d'une façon extraordinaire, grâce aux victoires républicaines à l'étranger. Il donna même personnellement des indications aux agents du pouvoir. « J'ai eu sous les yeux en 1798 », rapporte Daunou, « plusieurs des notes qu'il adressait aux agents du gouvernement, et qui supposaient la plus exacte connaissance de l'état des bibliothèques étrangères où l'on pouvait alors puiser. C'est ainsi que le dépôt, déjà si riche, ... lui a dû jusqu'en 1813 des accroissements dont il serait fort difficile de mesurer l'étendue ».

On peut comprendre sa désolation

quand les événements de 1814 et surtout ceux de 1815 vinrent le menacer de perdre tous ces précieux trophées. Après en avoir caché lui-même une partie, il essaya de lutter, dans la mesure du possible, contre les exigences des commissaires des puissances alliées. Quoi qu'en ait dit Renouard, qui lui a reproché ses restitutions, il semble bien que Van Praet défendit, en cette occurrence, les intérêts de la bibliothèque, avec la ténacité d'un bibliophile et l'habileté d'un diplomate. Mais certaines revendications étaient trop bien fondées pour qu'il fût possible de ne pas y donner suite. Il s'empessa, d'ailleurs, de combler de son mieux les lacunes causées par les restitutions. Grâce à ses efforts, la collection des incunables et des ouvrages imprimés sur vélin resta la merveille qu'elle est encore aujourd'hui. Il avait voué un intérêt tout particulier aux premières impressions de sa ville natale, et il fit, notamment, acheter à la vente Meerman le célèbre *Doctrinal* de Jean Brito. Il s'attacha aussi à rassembler une série de reliures historiques, depuis François 1^{er} jusqu'au début du xix^e siècle.

Vers 1800, Van Praet entreprit de publier un catalogue des ouvrages sur vélin. Un spécimen du travail fut distribué à quelques bibliographes en 1805 : *Essai du catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque impériale*. Paris, 1805 ; in-fol., 2 ff. et 21 p. Chose curieuse, le catalogue commence précisément par la description d'une édition qui manquait à la bibliothèque : le *Psautier de Mayence*, de 1457. C'est qu'en dépit du titre, Van Praet voulait en réalité décrire tous les incunables mayençais. Il étudia longuement les six exemplaires alors connus du précieux psautier dont il reproduit le colophon, en gravure, d'après l'exemplaire de la collection de Boze. Viennent ensuite les descriptions des autres produits de l'atelier de Mayence jusqu'au *Catholicon* de 1460. Van Praet considérait Gutenberg comme l'incontestable inventeur de l'imprimerie. Le texte de l'*Essai* s'arrête brusquement au bas de

la page 21, au milieu d'une dissertation sur les caractères du *Catholicon*. Huit ans plus tard, le premier volume était terminé : *Catalogue des livres imprimés sur vélin, avec date, depuis 1457 jusqu'à 1472*. Paris, 1813; in-folio, 544 pages. Mais le plan adopté par Van Praet était si vaste qu'il ne pouvait être réalisé. Après avoir poursuivi encore pendant quatre années l'impression du catalogue, faite à ses frais chez Crapelet, il l'arrêta définitivement, en 1817. L'édition fut détruite, à l'exception de deux exemplaires sur vélin et de sept exemplaires sur papier. Van Praet entreprit alors courageusement la revision de ses notices; n'en conservant que les parties essentielles, supprimant les discussions historiques, les renseignements sur les anciens propriétaires des volumes, sur les reliures, sur des manuscrits, etc., il parvint à ramener son œuvre à cinq volumes in-8°, qui parurent en 1822 sous le titre de : *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*, et qui furent suivis en 1824 des trois volumes du *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières*. Un supplément pour chaque série fut imprimé en 1828. L'ensemble de l'œuvre comprend donc dix volumes, portant l'adresse des frères Debure, libraires du roi et de la bibliothèque. Même sous sa forme réduite, elle constitue un monument bibliographique de réelle importance, et d'une grande valeur scientifique pour son époque.

Il faut noter ici la coopération de Van Praet à la seconde édition de l'ouvrage de P. Lambinet sur *l'Origine de l'imprimerie d'après les titres authentiques, l'opinion de M. Daunou et celle de M. Van Praet* (Paris, H. Nicolle, 1810; in-8°, 2 vol.). Lambinet lui doit notamment la description des impressions de Fust et Schoeffer, de 1457 à 1463; il obtint aussi communication de ses descriptions des incunables des Pays-Bas.

Quérard, qui avait cependant éprouvé la bienveillance de Van Praet, comme il le reconnaît lui-même, lui a reproché,

en termes amers, de n'avoir pas continué le catalogue général imprimé de la bibliothèque, commencé en 1739 par l'abbé Claude Sallier. « Depuis 1753 », dit-il, « il s'est écoulé quatre-vingt-trois ans sans qu'aucun des conservateurs qui se sont succédé aient songé à donner suite à l'impression de ce catalogue. M. Van Praet, qui a été près de quarante ans à la tête de la bibliothèque, qui était si capable de diriger un semblable travail, mais qui, comptant sur des facultés et une vie éternelles, et mû par des sentiments de vanité et d'égoïsme, voulait être lui-même le catalogue des richesses entassées dans l'établissement confié à ses soins, n'y a jamais songé... ». Il semble certain que Van Praet avait le catalogue dans sa tête, et que sa mémoire suppléait à l'inventaire officiel. Mais, comme l'a dit Brunet, « indépendamment de son catalogue des livres imprimés sur vélin, Van Praet a laissé à la Bibliothèque impériale d'innombrables notices écrites de sa main, ce qui prouve qu'il s'est constamment occupé à préparer le catalogue de cet établissement, et que si des circonstances particulières, autant peut-être que l'insouciance bien connue de plusieurs de ses anciens collaborateurs, l'ont empêché de terminer le grand catalogue dont il surveillait l'impression en 1789, il n'a cependant mérité en aucune manière les vifs reproches qu'on lui a faits, à ce sujet, dans la *France littéraire*.

« Et d'ailleurs », ajoute Brunet, « avant de continuer ce catalogue, il était nécessaire de placer, dans les nouvelles galeries établies aux étages supérieurs, les livres provenant des dépôts nationaux, et qui pendant quinze ans étaient restés amoncelés dans un des grands escaliers et dans des rez-de-chaussée de la bibliothèque. Or, ce travail préparatoire, qui est à peine terminé aujourd'hui, était encore l'objet des soins assidus de Van Praet lorsqu'une attaque de paralysie, qui précéda de peu d'années sa mort, vint la lui rendre impossible ». C'est vers

le milieu de 1835 que les infirmités l'empêchèrent de se rendre à la bibliothèque avec la même régularité qu' auparavant, et d'en parcourir sans cesse les salles. Enfin, il fut obligé de rester chez lui, tout en s'intéressant encore au fonctionnement de la bibliothèque, dont il se faisait rendre compte par ses collègues. Il mourut le 5 février 1837. La veille de sa mort, il dicta son testament où il légua à la bibliothèque toutes ses notes manuscrites, et celles des éditions de Colard Mansion qu'il avait recueillies personnellement, qui ne figuraient pas dans le dépôt; il attribua les autres à la Bibliothèque de Bruges. Le souvenir de sa ville natale demeura ainsi vivace dans son cœur jusqu'à ses derniers moments.

Le baron de Reiffenberg a tracé de Van Praet le portrait suivant : « Quand » j'ai fait sa connaissance intime, il » avait un peu plus de soixante-huit ans : » un vieillard de taille médiocre, fort » vert, fort alerte, fort propre, à la mine » prévenante quoique distraite; je le » vois encore poudré à blanc, en pantalon et en habit bleu, à la boutonnière » duquel était noué imperceptiblement » un ruban rouge souvent oublié. Je le » vois harcelé par une foule d'individus » plus ou moins importants, donnant » des ordres à une demi-douzaine d'employés, montant vingt fois de suite » dans les galeries supérieures et dans » les combles, et disparaissant par un » passage dérobé pour réparaître quelques instans après par une autre porte » secrète, un livre à la main. Ces évolutions mettaient en extase le révérend » Dibdin... Le bibliothécaire de lord » Spencer trouvait que celui du roi de » France payait trop de sa personne ». Tous ses biographes nous dépeignent son inépuisable complaisance. Même pendant les vacances, il était à son poste et » se tenait constamment prêt à répondre à toutes les questions, à satisfaire à tous les besoins. Sa vie n'était » qu'un long et continuel sacrifice. Il » regardait un bibliothécaire comme un » homme immolé par état au public, » renonçant aux travaux qui donnent

» la gloire pour faciliter ceux des » autres ... ».

En dehors des catalogues que nous avons cités, Van Praet n'a publié que les trois ouvrages suivants : 1. *Notice sur Colard Mansion, libraire et imprimeur de la ville de Bruges en Flandre dans le quinzième siècle*. Paris, Debure, 1829; in-8°, 130 p., avec 5 pl. — 2. *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu, et dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque du roi*. Paris, Debure, 1831; in-8°, 352 p. avec 5 pl. — 3. *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait en l'année 1373 par Gilles Mallet, précédé de la dissertation de Boivin le Jeune sur la même bibliothèque, sous les rois Charles V, Charles VI et Charles VII, avec des notes historiques et critiques*. Paris, Debure, 1836; in-8°, XLIV-262 p., avec 2 pl. Comme les catalogues, ces trois ouvrages ne portent pas de nom d'auteur. Par l'exactitude des renseignements, par l'abondance d'informations de première main, directement puisées aux sources, les publications de Van Praet ont conservé leur valeur, et elles seront longtemps encore consultées pour l'histoire du livre au xve siècle.

Leur mérite fut, d'ailleurs, apprécié du vivant même de leur auteur, à qui elles ouvrirent les portes de nombreuses sociétés savantes en Europe. Van Praet fut élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, le 8 mai 1822, et membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), le 19 mars 1830. La Restauration l'avait créé chevalier de la Légion d'honneur et lui avait accordé des lettres de naturalité. En 1827 et en 1831, il fit partie de la commission chargée de perfectionner les types de caractères de l'Imprimerie nationale. Il fut aussi plusieurs fois membre du jury d'expositions de produits de l'industrie française. Son buste fut exécuté aux frais de la Bibliothèque nationale de Paris, qui en envoya une réplique à la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles. Une copie en

marbre, par Geefs, en existe à la Bibliothèque de Bruges.

Paul Bergmans.

Mémoires de l'Institut royal de France. Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIV (Paris, 1845), p. 151-164 (notice par Daunou, lue en séance publique du 2 août 1839). — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1840, p. 161-178 (notice de Fr. de Reiffenberg, lue à l'Académie, le 16 décembre 1839). Cette notice a été reproduite dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique* (1840, p. 423-443; additions dans l'*Annuaire* de 1842, p. 177-181), et traduite en allemand par A. Scheler (*Serapeum*, 1840, p. 310-317 et 326-329). — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série, t. V (Paris, 1840), p. LXXXVI-CXVII (notice de Paulin Paris). — Michaud, *Biographie universelle*, nouvelle édition, t. XXXIV (Paris, s. d.), p. 283-286 (notice de Magnin). — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XL (Paris, 1862), col. 973-976 (notice de A. Pilon). — J.-M. Quérard, *la France littéraire*, t. VII (Paris, 1835), p. 328-329 et t. VIII (Paris, 1836), p. 407. — J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édition, t. V (Paris, 1864), col. 4078-4080. — P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. XIII (Paris, 1875), p. 27.

PRAET (Joseph-Ignace VAN), imprimeur-libraire, né à Bruges, le 22 juillet 1724, mort dans cette ville, le 20 janvier 1792. Fils de Joseph van Praet, marchand drapier, et d'Anne-Marie-Thérèse Erregouts, il continua d'abord le commerce paternel. Mais ce négoce, jadis si florissant, ne donnait plus guère de bénéfices. Aussi adressa-t-il, le 28 février 1762, une requête au comte de Cobenzl, afin de pouvoir établir à Bruges une imprimerie ainsi qu'une librairie spécialement consacrée aux livres écrits en français. Malgré l'opposition du corps des imprimeurs et du magistrat brugeois, des lettres patentes lui furent adressées, le 31 mai 1762, sur l'avis favorable du conseil de Flandre et du conseil privé. Van Praet obtint même la dispense des deux années d'apprentissage et de la production du chef-d'œuvre. On avait tenu compte de ce fait qu'il « étoit un homme d'une » probité reconnue, qu'il possédoit un » fonds suffisant pour exercer avec succès la fonction d'imprimeur, qui est » la branche du commerce de la librairie » la plus utile à l'état, et qu'il avoit » finalement une parfaite connoissance » des livres ». Le dossier de l'affaire est conservé aux archives générales du royaume à Bruxelles, et est fort inté-

ressant au point de vue de l'histoire de la corporation des imprimeurs au XVIIIe siècle.

L'atelier typographique de Van Praet ne fut jamais très important. Comme imprimeur du Franc de Bruges, il publia un annuaire spécial pour cette administration : *Den grooten comptoir almanach's lands van den Vryen* (1764-1768), qui prit plus tard le titre de *Generaelen staet's lands van den Vryen* (1769-1794), ainsi que diverses pièces officielles, réglemens, sentences criminelles, etc. Il imprima encore de nombreuses pièces de circonstance en placards, tant pour Bruges que pour Gand, Louvain, etc., ainsi que quelques petits livres d'école.

Sa principale impression est une compilation dont il est l'auteur, et qui contient les annales de la gilde brugeoise des arbalétriers de Saint-Georges : *Jaerboek der keyzerlyke ende koninglyke hoofdgilde van den edelen ridder Sint Joris in den Oudenhove binnen de Stad Brugge*. Bruges, J. van Praet, 1786; pet. in-8°, xii-322 p. Il nous dit, dans sa préface, qu'il ne s'est basé que sur des documents authentiques et qu'il s'est bien gardé d'aller chercher les origines de la confrérie aux temps de Jules César ou des Francs. Il a seulement voulu montrer, d'après les pièces qui ont été conservées, comment la confrérie, après avoir été d'abord un corps défensif de la cité brugeoise, est devenue une société d'agrément, procurant un honorable passe-temps et comptant dans ses rangs des souverains. Van Praet avait donc certaines notions de critique que l'on ne rencontre pas chez tous les historiens professionnels de son époque.

Sa librairie fut incontestablement plus importante que son imprimerie, et l'on peut en apprécier le développement par ses catalogues de livres d'occasion. En 1771, il commença même la publication d'un catalogue mensuel d'ouvrages, à prix marqués, qui parut régulièrement au moins pendant trois ans. Il rédigea aussi les inventaires de plusieurs collections dispersées en vente publique, notamment celles de l'évêque de Bruges, Jean Caimo (1776), et du grand bailli

du Franc, P.-Fr.-V. vicomte de Vooght (1782).

Après sa mort, ses affaires furent continuées par sa femme, Marie-Anne Hergosse, qu'il avait épousée le 9 juillet 1750, et dont il avait eu plusieurs enfants, parmi lesquels le bibliographe et bibliothécaire Joseph-Basile-Bernard van Praet (voir la notice précédente), dont la vocation fut sans doute influencée par les exemples paternels.

Paul Bergmans.

Archives générales du royaume, conseil privé, carton 1094. — Etat civil de Bruges. — Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand : collection de catalogues. — *Le Bibliophile belge*, t. I (Bruxelles, 1843), p. 344-347 (notice de C. Piot). — P. Bergmans, *L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet*, dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LVI (Anvers, 1904).

PRAET (Jules VAN), homme d'Etat, historien, né à Bruges, le 2 juillet 1806, mort à Bruxelles, le 30 décembre 1887. Fils d'Augustin van Praet, greffier au tribunal, et d'Anne-Marie De Pau, Jules van Praet fit ses études humanitaires au lycée de Bruges, puis à celui de Bruxelles. A seize ans, il était allé faire sa philosophie à Paris, sous les yeux de son oncle Joseph (voir plus haut), l'un des plus distingués conservateurs de la Bibliothèque publique, dans un milieu essentiellement littéraire et artistique, où fréquentait, entre autres penseurs et écrivains d'élite, Beyle-Stendhal, dont la tournure d'esprit et la conversation finement sceptique ont dû exercer une certaine influence sur le jeune homme. A l'université de Gand, où il fut inscrit en 1823, Van Praet retrouva un de ses camarades d'enfance, Edouard Conway, né à Bruges, en 1805, d'une famille d'origine irlandaise. Il est fort probable que c'est à ses relations avec Conway et sa famille, comme avec la famille de l'archéologue anglais Steinmetz, que Van Praet dut de pouvoir de bonne heure parler l'anglais avec la même facilité que le français et le flamand. On verra plus loin que la connaissance de la langue anglaise lui facilita l'accès de la carrière diplomatique.

Candidat en droit le 11 décembre

1824, Van Praet subit les épreuves du double doctorat les 19 et 20 avril 1826. Le registre spécial de la faculté de droit mentionne que la promotion publique eut lieu le 10 août. Voici le titre de sa thèse : *de Contractibus aleatoriiis*.

A peine était-il rentré à Bruges que, sur la recommandation d'un ami de son oncle, Scourion, ancien bénédictin devenu secrétaire communal et archiviste, il obtint une place de bibliothécaire adjoint (aux appointements de 300 francs!) qui lui fit connaître des documents et lui créa des loisirs qu'il utilisa intelligemment.

En 1828, il publia à Bruxelles, chez Tarlier, deux volumes in-8°, qu'avait imprimés à Liège Lebeau-Ouwerx, l'éditeur du *Mathieu Laensberg* auquel collaborait le fiancé de sa sœur, Paul Devaux. C'était une *Histoire de la Flandre depuis le comte Guy de Dampierre jusqu'aux ducs de Bourgogne, 1280-1533*. Assurément il n'y faut pas chercher plus qu'on ne pouvait attendre d'un débutant, surtout à cette époque où, au point de vue de l'histoire nationale, tout était à faire en quelque sorte dans nos provinces. Van Praet n'a point de bien orgueilleuses prétentions et son but est des plus modestes et des plus sage : il ne veut que contribuer, dit-il dans son introduction, à naturaliser en Belgique les études historiques telles qu'on les conçoit et qu'on les cultive en France, telles que les font aimer MM. de Barante, Guizot, Thierry, Mignet. L'ouvrage se lit d'ailleurs sans fatigue et même, à maints endroits, avec plaisir ; l'on y peut constater des préoccupations littéraires.

L'année d'après, Van Praet faisait paraître à Gand, chez Leroux, un travail moins volumineux — 114 pages in-8° — mais de valeur scientifique plus grande : *De l'origine des communes flamandes et de l'époque de leur établissement*. L'horizon de l'historien s'est élargi : il voit mieux et plus juste. Si l'on peut contester telle de ses opinions, par exemple celle qu'il émet sur la date des premières chartes de Bruges et de Gand, il faut reconnaître

qu'il a fait justice des erreurs commises par ses devanciers. A. Wauters (*Annuaire de l'Académie*, 1890), lui savait gré surtout d'avoir « mis à néant celle » d'après laquelle les comtes de la maison d'Alsace, Thiérri et son fils Philippe, auraient été les fondateurs de la « plupart des communes de la Flandre ».

Van Praet se cantonnait-il alors dans l'étude du passé? Ses recherches sur l'histoire de la Flandre absorbaient-elles toute son activité, comme l'affirme M^r de Haulleville dans la *Revue générale* de 1888? Nous ne le pensons pas. S'il ne s'est pas occupé ostensiblement de politique, dit A. Wauters, il n'est pas resté étranger au mouvement patriotique de 1830 : il y a dans le *Courrier des Pays-Bas* des articles qui semblent sortis de sa plume. D'autre part, nous avons de sérieuses raisons de croire qu'il a collaboré au *Politique* (ancien *Mathieu Laensberg*), avec Paul Devaux, devenu son beau-frère vers 1829, avec les deux Rogier, Lebeau et Verhulst.

Nommé, le 21 mars 1830, archiviste de Bruges, il travaillait (lettre à la Régence de cette ville, publiée par Wauters) au « classement de la partie des » archives qui consiste soit en registres, « soit en cahiers de peu de feuilles », quand éclata la Révolution. Recommandé par Ch. Rogier à Van de Weyer, qui avait les affaires extérieures dans ses attributions, Van Praet fut attaché au Comité diplomatique, où sa finesse et son intelligence ne tardèrent pas à être appréciées à leur juste valeur. Il ne se désintéressait, d'ailleurs, d'aucune des questions d'ordre social qui agitaient alors les esprits. Sans doute, le P. Enfantin se faisait illusion quand il écrivait au commencement de 1831 (cf. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, vol. III, correspondance) que Van Praet était, avec Ducpétiaux, Quetelet, Chazal, Tielemans, etc., acquis ou peu s'en faut à la doctrine saint-simonienne. Mais il est bien certain que Van Praet a assisté à plus d'une conférence donnée par les missionnaires saint-simoniens, étant de ceux qui trouvaient que tout n'était pas pour le mieux dans la meilleure des civilisations

possibles. (Voir notre étude de 1895 sur *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique*.) Il est bien certain aussi que dans la société que fréquentait Van Praet, on discutait activement les questions économiques et philosophiques.

Comme la langue anglaise était familière à Van Praet, c'est lui que le ministre des relations extérieures adjoignit, en qualité de secrétaire délégué, au comte d'Arschot, chargé d'affaires auprès du gouvernement britannique. Celui-ci ne paraît pas avoir été *persona grata* à Londres : le cabinet de Saint-James ne voulut jamais le recevoir officiellement. En avril 1831, le second ministre du Régent le rappela et confia à MM. de Merode, de Foere, Henri de Brouckere et Vilain XIII (que Devaux alla rejoindre presque immédiatement) la mission officieuse d'aller pressentir les dispositions du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour le cas où le Congrès national l'élirait roi.

Ces messieurs se croisèrent en route avec le comte d'Arschot et Van Praet. Le comte était persuadé que le prince de Saxe-Cobourg n'accepterait pas la couronne de Belgique. Van Praet, qui était d'un avis différent, faussa compagnie au comte et regagna Londres en qualité de secrétaire de la commission.

En fait — les *Souvenirs personnels de Lebeau* en font foi — il avait une situation égale à celle des commissaires qui, soit dit en passant, ne connaissaient que peu ou point l'anglais, et il joua un rôle des plus actifs dans les négociations engagées avec le prince, dont il conquit la confiance et la sympathie par sa raison froide et lucide et son esprit délié, non moins que par ses allures de parfait gentleman. A la veille de partir pour la Belgique à laquelle il allait unir ses destinées, Léopold le nomma secrétaire de son cabinet (12 juillet 1831).

Parmi les papiers que le baron de Stassart a légués à l'Académie royale de Belgique se trouve une correspondance avec Van Praet, qui permet de se faire une idée de la tâche, aussi lourde que variée, que comportaient les fonctions

de secrétaire du roi — Invitation à se rendre au palais (26 août 1831) pour y prêter serment comme gouverneur de la province de Namur. — Recommandation de ne pas clôturer la session de 1831 (de Stassart fut président du Sénat) avant le vote de deux projets de loi qui plaisent fort au roi. — Remerciements pour les renseignements que le baron a envoyés à Sa Majesté sur l'arrestation par les Hollandais de M^r Thorn, gouverneur du Luxembourg, le 12 août 1832. — Annonce d'une grâce accordée par le roi à la demande de Stassart. — Prière (31 juillet 1832) de faire procéder à la recherche d'un paquet de clés qui doit avoir été oublié par le prince Ernest de Cobourg dans une armoire de l'hôtel provincial de Namur. — Vœu que forme (17 octobre 1833) Sa Majesté pour que Stassart conserve la présidence du Sénat à laquelle il songe à renoncer. — Recommandations au gouverneur pour le passage du roi à Dinant, pour le service de bouche, etc. (23 et 28 juin 1834). — Recommandations au baron de Stassart, comme président du Sénat, puis comme gouverneur du Brabant (19 juillet 1834)... Nous passons sur la correspondance relative à des demandes d'audience assez fréquentes, ou à des invitations, non moins fréquentes, à venir au Palais, sur des accusés de réception d'œuvres envoyées au roi. Nous omettons également les réponses à des recommandations, à des demandes de services de tout genre. En voici une toutefois qu'il nous paraît intéressant de reproduire, parce qu'elle est, si nous pouvons ainsi parler, d'ordre académique. Van Praet ne fut jamais bien assidu aux séances de la classe des lettres (il redoutait, nous a dit un *ancien*, le contact mensuel d'un confrère qui ne mettait pas toujours suffisamment de discrétion dans ses sollicitations). En mai 1849, le lendemain d'une élection à laquelle il n'avait pas assisté, il écrivait à M^r de Stassart : « J'espère que » vous voudrez bien me pardonner de » n'avoir pas été hier à l'Académie. Je » n'ai pas pu sortir d'ici. Ensuite je » vous salue franchement que comme » je suis coupable de quelque inexacti-

» tude à me rendre aux séances, j'aurais » quelque honte à n'y aller que pour » une élection. Les devoirs électoraux » d'un académicien ne sont pas, comme » ceux des privilégiés du suffrage uni- » versel, les plus importants de tous ». A la fin du cahier où M^r de Stassart a réuni les lettres de Van Praet, nous avons trouvé celle-ci :

Particulière.

Mon cher Comte,

Le Roi considère comme une chose très urgente d'empêcher la rupture qu'on dit imminente entre M^r de Stassart et la loge.

S. M. vous prie de vouloir bien vous occuper soigneusement de cet objet.

Veillez agréer, mon cher comte, mes salutations cordiales.

JULES VAN PRAET.

Au dos, M^r de Stassart avait écrit :
 « Cette lettre m'a été remise, le 13 avril » 1841, par M^r de Muelenaere : il me » l'avait communiquée quelques jours » auparavant ».

Van Praet fit œuvre de conseiller autant que de secrétaire dès les premières années de la monarchie. Tâche bien rude dans ces temps fertiles en agitations, au milieu de difficultés extérieures qui ne prirent fin qu'au bout de huit ans et dans les tâtonnements d'une monarchie naissante, qui se heurtait aux injustices des partisans de la monarchie déchue, voire à leurs calomnies. Jusqu'en 1839, la presse orangiste ou anti-léopoldiste, les grands journaux comme les petits — et les petits étaient les plus hargneux et les plus lus — firent payer cher à notre premier roi et à son jeune et laborieux auxiliaire les succès qu'ils remportaient dans leurs négociations avec les puissances étrangères, et qui finirent par décider Guillaume à la paix. Van Praet surveillait avec soin ces journaux et se tenait au courant régulièrement de leurs attaques pour les réfuter ou leur infliger au besoin des démentis. Etude attentive de toutes les affaires importantes, correspondance avec les cours et les princes étrangers, négociations avec les chefs des partis, transactions de toute nature quant aux personnes et aux choses : telle était la mission qui échet au cabinet du roi et à son jeune chef. Banning a pu dire, dans

un article du *Moniteur* de 1887 sans être démenti par personne, que Van Praet fut d'emblée au niveau des exigences de cette haute position, un guide sûr, écouté avec déférence dans les heures les plus difficiles.

Dès le début de cette carrière si incidentée, il aima à s'effacer, comme s'il avait pressenti qu'on voudrait un jour lui faire jouer dans la politique royale un rôle par trop prépondérant. Un publiciste qui aimait, suivant l'expression reçue, à forcer la note, n'a-t-il pas été jusqu'à prétendre en quelque sorte que, sans Van Praet, Léopold Ier n'était pas possible !

Van Praet s'effaçait plus que de raison. Ainsi un jour (c'était en 1839) il écrivait à Rogier, qu'il consultait sur ses chances de réussite dans une élection à Anvers : « Quant à l'objection » qui naît de ma position près du roi, » vous devez pouvoir y répondre facilement : je suis tenu *par état* à rester » en dehors de toute influence ministérielle ; cette indépendance absolue » vis-à-vis des personnes a toujours été » la règle de ma conduite et je m'en » suis toujours parfaitement trouvé. » C'était la condition essentielle pour » moi, sous peine d'être complètement » réduit à zéro. Cela se comprend pour » peu qu'on y songe. Je suis impartial » comme un officier de l'état civil qui » inscrit les naissances et les décès, sans » s'inquiéter de la qualité des personnes » et en ayant soin seulement d'observer » l'orthographe des noms propres... ».

Arrêtons-nous un instant sur sa candidature parlementaire de décembre 1839. Pour prouver (d'aucuns l'ont soutenu) que Van Praet tenait *beaucoup* à entrer à la Chambre des représentants, on fait état de ces lignes de Louis Hymans (*Types et silhouettes*, p. 74) : « Un des » esprits les plus délicats et les plus » fins que je connaisse, dont je vais » blesser la modestie en ce moment, » M. Jules van Praet, m'a dit un jour » un mot qui m'a fait réfléchir. Je trottais sur un âne, le long de la mer, » aux environs de Blankenberghe. Je » rencontrai le ministre de la maison

» du roi qui cheminait en sens inverse. » J'arrêtai ma monture pour saluer l'ilustre passant. Nous causâmes quelques instants et j'arrivai à lui dire » que j'aimais mieux le bruit de l'Océan » que celui de la Chambre. — Ah bah ! » me dit-il avec un aimable sourire, » dans un pays où il y a des Chambres, » il *faut* être des Chambres... ». L'interprétation que l'on voudrait donner à ce *faut* est forcée. Car si Van Praet avait désiré vivement être investi d'un mandat parlementaire, pourquoi n'a-t-il pas tenté la fortune ailleurs qu'à Anvers ? Quel arrondissement n'eût pas été fier d'être représenté par lui ? Quoi qu'il en soit, voici l'histoire de son échec électoral de 1839.

Le 28 novembre il avait écrit à Rogier, alors gouverneur de la province d'Anvers, qu'il n'y avait point en Belgique de localité qu'il pût lui être plus agréable de représenter qu'Anvers. Or, trois candidatures avaient déjà surgi : celle de M^r Veydt, qui fut retirée presque immédiatement, et celles de MM. Van Havre et Cogels, entre lesquelles le parti catholique hésitait. Les ultra de ce parti ne voulaient à aucun prix de Van Praet. Sur la foi de nous ne savons quel publiciste de bas étage, ils s'étaient fait un épouvantail de ses opinions philosophiques et politiques : d'après eux, ce radical, ce franc-maçon — il n'était ni l'un ni l'autre — aurait toutes les audaces ! Les libéraux, de leur côté, ne montraient pas beaucoup d'enthousiasme pour un candidat qui gardait le silence en matière politique. Enfin, parmi les électeurs indépendants, il se disait que Van Praet aurait une position fort gênée à la Chambre. S'il parlait, ses paroles auraient trop d'influence ; s'il se taisait, on serait mécontent de lui. S'il ne marchait pas d'accord avec les ministres, ceux-ci s'en plaindraient au roi. On disait qu'Anvers cherchait à s'accaparer, suivant l'expression de M^r Veydt, des hommes qui, par leur position, pourraient lui être utiles, etc., etc. L'attitude des journaux anversois était tout au moins bizarre : « Le *Journal d'Anvers* », écrivait Van Praet le

13 décembre, « a été d'une bienveillance lance maladroite : cela ressemble à du » compérage. Le *Précurseur* ne se prononce pas... ». Le parti catholique ayant fini par réunir toutes ses voix sur le nom de M^r Edouard Cogels, celui-ci fut nommé, après une lutte d'ailleurs fort courtoise (20 décembre).

Était-ce le roi qui avait engagé Van Praet (on l'a dit alors) à solliciter un mandat parlementaire ? « Le roi verrait mon » élection avec plaisir », écrivait Van Praet à Rogier le 10 décembre. Quoi qu'il en soit, comme les partis n'avaient pas fort goûté, pas plus hors d'Anvers que dans l'arrondissement d'Anvers, l'immixtion plus ou moins déguisée de la royauté dans les débats parlementaires, Van Praet s'en tint à cet essai infructueux. Et il continua à s'occuper des affaires intérieures et extérieures du fond de son cabinet.

C'est surtout sur le terrain diplomatique que Van Praet a déployé toute la vigueur et l'ingéniosité de son esprit. Il en arriva à connaître à fond l'Europe entière, étant en relations suivies avec les souverains et leurs ministres. Nul ne les jugeait mieux que lui ; et si, de leur vivant, il gardait une réserve toute naturelle et une discrétion absolue dans l'appréciation de leurs actes, il se dédommageait après leur mort. Il ne dissimulait pas alors ses sentiments. Talleyrand, dont il avait eu l'occasion à Londres de juger les roueries et les perfidies, lui était profondément antipathique. Et c'était avec un bien malin plaisir qu'il répétait (M^r le comte de Gr., qui fut fort de ses amis, nous l'a contée) cette anecdote peu connue. Le prince de Condé, un jour qu'on lui présentait « le prince de Bénévén », feignit de ne pas le reconnaître sous ce titre et lui dit : « Ah ! prince, si vous rencontrez dans votre principauté un certain » Talleyrand, dites-lui de ma part que » c'est un fier c.... ».

On conçoit tout l'intérêt que doit présenter la correspondance échangée par Van Praet avec les hommes qui ont tenu dans leurs mains les destinées de l'Europe pendant quarante ans. Elle

sera précieuse pour l'histoire, disait Banning dans l'article qu'il consacra à Van Praet dans le *Moniteur*... Hélas ! il nous faut renoncer à l'espoir de la posséder jamais. C'est à son neveu Georges Devaux et à sa nièce Caroline Devaux que Van Praet avait laissé sa fortune, ses tableaux, ses livres, ses papiers — et parmi ses papiers, des Mémoires, comme nous l'a affirmé M^r Louis Deppe, un fidèle et loyal serviteur attaché encore aujourd'hui au cabinet du roi. A la mort de Melle Devaux, qui avait survécu à son frère, tout l'héritage passa à des cousins qui firent procéder à une vente publique des livres, etc., de Van Praet, sans grand souci, il faut bien le dire, des intérêts de la science ou de la conservation des souvenirs historiques (Ainsi, m'a dit M^r le comte de Gr., un livre qui contenait une dédicace de notre première reine avait été mis aux enchères). Quand nous eûmes accepté la tâche d'écrire cette notice, nous priâmes la commission de la *Biographie* de demander aux héritiers de Melle Devaux qu'il nous fût permis de prendre connaissance des papiers de Van Praet. M^r l'archiviste Gilliodts-Van Severen, qui avait bien voulu servir d'intermédiaire, fit savoir le 14 novembre 1901 au secrétaire de la commission que Mlle X... lui avait dit de répondre que » les papiers de Van Praet, qui étaient » parvenus à sa famille, avaient été dé- » truits, par la raison que la plupart » traitaient d'affaires diplomatiques et » avaient un caractère confidentiel et » secret. La famille a cru ne pouvoir le » violer, par respect de l'inviolabilité de » la personne royale. En ce moment, il » ne lui reste plus rien ».

Pour les affaires étrangères, il ne nous a été possible d'atténuer un peu la gravité de la perte de pareils documents, qu'en faisant appel à la mémoire d'amis de Van Praet qui ont eu quelques vagues notions de ses relations avec Louis-Philippe, la reine Victoria, Napoléon III, Bismarck et le premier empereur allemand. Il nous a été moins difficile de reconstituer la part prise par l'illustre diplomate à nos affaires inté-

rieures. On sait que nous avons eu à notre disposition, pour écrire l'histoire de Rogier, les papiers et la correspondance restés dans la famille De Grelle-Rogier; or, Rogier, pendant sa longue carrière ministérielle, eut des relations constantes avec Van Praet. Les *Souvenirs personnels de Lebeau*, les *Mémoires du général Goblet* (complétés par quelques lettres que nous a communiquées son petit-fils), la correspondance avec M^r De-champs (dont M^r de Haulleville a publié des extraits), etc., nous ont fourni, comme les papiers de Rogier, des renseignements importants.

Pour les bien utiliser, nous suivrons l'ordre dans lequel se sont succédé les divers ministères dans la composition, dans la vie même desquels Van Praet est intervenu, toujours avec autant de discrétion et de tact que d'habileté politique. C'est, en effet, dans les crises ministérielles qu'il déployait, sans qu'on s'en aperçût, toutes les ressources de son art doublées des charmes de son esprit et de sa personne. C'était le meilleur des négociateurs parce qu'il alliait à de grandes connaissances l'art de plaire par les manières et la parole. « Gentle- » man distingué dans toute la force du « terme », dit Wauters, « possédant » cette belle prestance du corps qui, « dans le monde, ajoute un grand poids » aux avantages de l'esprit ».

Le premier document qui nous montre l'intervention active de Van Praet dans les affaires ministérielles est du 13 décembre 1832. Le 20 octobre s'était constitué un cabinet où le lieutenant général Goblet avait les affaires étrangères, Lebeau la justice, Rogier l'intérieur, Evain la guerre et Duvivier les finances. Ce cabinet voulait en finir avec le gouvernement hollandais qui recourait à toute espèce de roueries pour ne pas rendre aux Belges la citadelle d'Anvers. Le cabinet, ne pouvant obtenir de la Chambre une ratification franche et complète de sa conduite, que certains journaux attaquaient avec une violence inouïe, avait offert au roi sa démission (26 novembre 1832). Il apparaît bien, surtout par les lettres, que deux mi-

nistres démissionnaires, Goblet et Rogier, échangèrent alors avec Van Praet, que celui-ci a été fort mêlé aux négociations qui aboutirent au retrait des démissions. (Cf. *Charles Rogier*, t. II, p. 231 et 305; *Mémoires de Goblet*, t. I^{er}, p. 68.) Il apparaît bien aussi que c'est lui qui réussit à ramener l'accord entre les ministres divisés sur la question du chemin de fer qui allait être créé. Et dans le même temps, des lettres qu'il adressa au général Goblet prouvent que les affaires extérieures les plus compliquées étaient de son ressort en même temps que les affaires intérieures.

Lorsque, après la paix avec la Hollande, Lebeau et Rogier, rappelés aux affaires (ministère du 18 avril 1840), constituèrent avec Liedts, Leclercq et Mercier un cabinet qui représentait l'opinion libérale modérée et tolérante, Van Praet eut fort à faire pour les défendre auprès du roi contre les accusations injustes de son entourage, voire contre ses antipathies.

Léopold I^{er}, tout scrupuleux observateur qu'il entendit être des règles constitutionnelles, n'en avait pas moins à l'endroit de la gauche des préventions puisées dans sa première éducation et soigneusement entretenues par quelques hommes d'Etat d'Allemagne et de France, aux oreilles desquels le nom de *libéral* sonnait mal. Lebeau a pu dire, dans ses *Souvenirs personnels*, que « des repré- » « tants et des sénateurs croyaient faire » « chose agréable à Sa Majesté en atta- » « quant ses ministres ». Van Praet, moins par amitié pour ses amis d'avant 1830, que par raison politique et en même temps pour rendre hommage à la vérité, démontrait au roi que des libéraux de la nuance Rogier-Leclercq-Liedts étaient de sincères amis de l'ordre, que leur programme n'avait rien d'effrayant et que les hauts dignitaires de la cour étaient bien mal inspirés en les desservant auprès du souverain. C'est grâce à Van Praet que les rapports devinrent moins tendus entre Léopold et ses ministres. Il adoucissait les angles au point de se faire parfois plus royaliste que le roi. C'est sous le ministère de 1840 que

Léopold I^{er} lui conféra le titre de ministre de la maison du roi. Dans les milieux parlementaires, on donna de la création de ce titre, peu en harmonie avec la hiérarchie des pouvoirs, l'explication suivante. Lebeau, le ministre des affaires étrangères, recevait fréquemment du roi, soit des demandes de renseignements ou d'explications, soit des communications ou indications sur les questions diplomatiques à l'ordre du jour, et toutes lui étaient soumises par le « secrétaire du cabinet du roi ». Or, ce trop modeste contact avec un simple « commis » aurait offusqué la dignité du chef de notre Foreign Office et, directement ou indirectement, il aurait fait entendre au roi qu'il ne pouvait lui convenir de subir le truchement d'un subalterne. Le roi, qui était parfois fort susceptible, de s'écrier, moitié furieux, moitié souriant : « Ah ! c'est ainsi ? » Eh bien ! je vais le mettre en rapport « avec un égal ». Et Joseph Lebeau reçut dès lors des communications d'un *ministre de la maison du roi*.

Le système des *cabinets mixtes*, pratiqué par Nothomb depuis la chute du ministère Lebeau en 1841, semblait avoir fait son temps en 1845. Il en était, pensait-on, de même de la *politique de cour*, que Paul Devaux caractérisait bien rudement. Nous voyons, par les lettres qu'écrivait alors le ministre de la maison du roi, qu'il jouait un rôle de plus en plus important dans la politique intérieure. Le succès électoral des libéraux, un gain de six voix à la Chambre, ayant amené la retraite de Nothomb, Van Praet sonda les intentions des parlementaires ministrables en s'abouchant d'abord avec leurs amis pour faciliter la tâche du roi pendant la crise ministérielle de juin-juillet 1845. Léopold, ne sachant pas encore se résoudre à confier le pouvoir aux libéraux dont il se défiait toujours, demanda à Van de Weyer, notre ambassadeur à Londres, de venir continuer la politique du ministère et de la majorité mixtes (30 juillet 1845). Van de Weyer en eut vite assez : sa succession fut ouverte dès le 2 mars 1846.

Pendant la nouvelle crise ministérielle qui dura quatre semaines, Van Praet émit l'avis que cette succession devait passer aux libéraux. Ce n'est pas, comme l'ont écrit les journaux catholiques du temps et comme ils l'ont répété longtemps encore après, ce n'est pas que Van Praet songeât uniquement à procurer une satisfaction personnelle à son beau-frère Devaux en aidant ses amis à remonter au pouvoir. Van Praet, quelles que fussent ses préférences politiques, n'a jamais obéi à pareil mobile. Un publiciste catholique, M^r de Haulleville, en a convenu franchement dans son article de la *Revue générale* et il a ainsi contribué à démolir une légende qui n'a que trop duré. Il paraissait à Van Praet que les succès toujours croissants de l'opinion libérale imposaient à la couronne le devoir de s'adresser en 1846, pour la constitution d'un pouvoir fort, aux chefs du libéralisme. Mais le roi écouta d'autres conseils.

En 1847, après les élections de juin, qui déplacèrent la majorité parlementaire au bénéfice des libéraux, Léopold I^{er} ne pouvait plus hésiter à leur confier le pouvoir (ministère du 12 août). Ils y étaient à peine de quelques mois que la France renversait le gouvernement de Louis-Philippe. La révolution du 24 février 1848 provoqua en Belgique l'abaissement du cens électoral au minimum constitutionnel. Lors du renouvellement de la Chambre, nécessité par cette mesure essentiellement démocratique, Van Praet eut l'occasion de montrer son éclectisme politique en priant le cabinet de ne pas combattre la réélection de M^r Dechamps, l'un des hommes dont s'honorait le plus le parti catholique, et dont Van Praet avait pu tout particulièrement apprécier la haute valeur dans les négociations commerciales de 1845, où il avait été choisi pour délégué du gouvernement belge, à la demande expresse de Louis-Philippe.

Celui-ci en effet, dans une lettre écrite de Neuilly, le 12 mai 1845, disait à notre première reine, sa fille, que « le » roi pourrait bien lui envoyer Van

« Praet, ou si Van Praet offusquait nos « chicanes, quelqu'un avec lui ».

Louis-Philippe avait été à même de bien juger Van Praet pour la première fois lors des négociations relatives au traité des 18 articles. A la fin de l'année 1838, Van Praet était allé porter au roi des Français l'expression intime et confidentielle des désirs pressants qui animaient Léopold I^{er}, se rendre compte des dispositions qui régnaient à Paris et influencer, si la possibilité s'en entrevoyait, le roi et ses ministres. Louis-Philippe, dans une lettre à Léopold I^{er}, où il exprime le regret de ne pouvoir s'entretenir personnellement avec lui, rend, en passant, hommage aux mérites du jeune diplomate, « très fidèle intermédiaire d'ailleurs de son souverain ». Toute la correspondance qui fut échangée à cette époque entre les deux rois et leurs ministres atteste la part active, constante de Van Praet aux négociations et délibérations. De retour à Bruxelles, Van Praet avait exposé aux députés, « avec la netteté anglaise et la tranquillité de son esprit », dit M^r P. Hymans (*Le Palais*, 1888), la nécessité où était la Belgique de se résigner à conclure la paix définitive avec la Hollande. La haute estime dans laquelle la cour des Tuileries tenait « le fidèle Van Praet » nous fait mieux comprendre pourquoi, à la première nouvelle des troubles de février 1848, il partit pour Paris : c'était presque un ami que Léopold envoyait à son beau-père.

Le traité de commerce conclu entre la France et la Belgique en 1845 expirait le 10 août 1852. Il fallait s'attendre, de la part du gouvernement du Prince-Président, à des dispositions infiniment moins bienveillantes pour nous que celles de la monarchie de juillet. Louis-Napoléon n'était pas éloigné de rendre le ministère belge responsable des attaques de Victor Hugo, du *Bulletin français* et de *La Nation*. Il avait fait exprimer à Bruxelles, de façon plus ou moins officielle, le souhait « que les « gouvernements étrangers pussent trouver contre de tels excès une protection « plus efficace dans notre législation... »

Van Praet, qui était en relations avec M^r de Morny, intime de Louis-Napoléon, travailla à faire tomber les préventions que le cabinet français nourrissait à l'endroit du cabinet belge. La tâche était d'autant moins aisée que le décret rendu par le prince-président, au sujet des biens de la famille d'Orléans, allait motiver une protestation de notre roi, qui ne serait pas assurément de nature à satisfaire le futur empereur des Français. Avant que notre ministre à Paris eût été chargé de protester officiellement, au nom des princes belges héritiers de la défunte reine Louise-Marie, Van Praet avait entretenu M^r de Morny de cette grave question : l'opposition, d'ailleurs bénigne et de peu de durée, que fit M^r de Morny aux volontés du prince-président très « orléanophobe », a peut-être été inspirée par Van Praet. Toutefois, les relations du cabinet belge et du gouvernement français devinrent de plus en plus tendues le jour où nos ministres se refusèrent à remplacer même provisoirement notre ministre à Paris, Firmin Rogier, par quelqu'un qui, pour des raisons personnelles, plaisait plus au prince-président ou, parlons plus exactement, à M^r de Morny.

Peu après ces événements, Van Praet, désirant alléger sa tâche qui, à certains moments, était excessive, obtint de Léopold I^{er} que ses fonctions fussent dédoublées. Le secrétariat particulier du roi fut confié à Jules Devaux, digne élève de son oncle, que malheureusement la mort devait enlever avant qu'il eût donné toute sa mesure. Van Praet restait chargé des rapports particuliers entre la royauté et les souverains étrangers comme de toutes les négociations relatives à la formation des cabinets ou aux conflits, plus nombreux qu'on ne le pense, qui surgirent entre Léopold I^{er} et ses ministres, de 1852 à 1865, spécialement sur les questions de la loi dite des couvents, de la démission du général Berten, ministre de la guerre, de la reconnaissance du royaume d'Italie et de la loi des bourses d'étude. Lorsque, le cabinet libéral de 1857 ayant envoyé

sa démission à la suite des élections de Bruges de 1864, M^r Dechamps fut invité par le roi à prendre le pouvoir, il formula un programme dont les points principaux étaient en contradiction formelle avec le passé et les principes du parti catholique, ce qui fit échouer la combinaison ministérielle. On prétendit alors dans le camp catholique que Van Praet était pour beaucoup dans la déconvenue de M^r Dechamps. En réalité, quoi qu'en ait dit Thonissen, il n'a « berné » personne ni en 1864, ni avant, ni après. Il voyait parfois beaucoup plus loin que ceux qui détenaient le pouvoir ou qui aspiraient à l'occuper.

Jusqu'à la fin du règne de notre premier souverain, Van Praet fut entre ses ministres et lui un intermédiaire aussi zélé que fin, aussi avisé que modéré. Léopold I^{er} rendit un éclatant hommage à son dévouement en lui constituant, par testament, une rente viagère de 20,000 francs.

Léopold II lui témoigna, dès les premiers jours de son règne (1865), sa haute estime en lui confiant la mission de notifier au gouvernement français son avènement au trône. Nul homme d'Etat n'était plus à même que Van Praet de sonder, comme le dit Wauters, cette cour impériale dont la prépondérance était alors si grande et dont les projets mal connus, mal dissimulés, rendus plus effrayants par l'incertitude, prolongeaient dans toute l'Europe une crise politique fatale à tous les intérêts et menaçante pour tous les États secondaires. Nous ne pensons pas trop nous avancer en disant que les rapports oraux ou verbaux que fit Van Praet sur ses entretiens avec Napoléon III et son entourage ont été d'un grand poids dans les résolutions prises à cette époque par notre gouvernement. Le jeune prince ne pouvait avoir de meilleur guide que celui qui avait été le conseiller le plus sage, le collaborateur le plus discret de son auguste père. Ils étaient nombreux ceux qui crurent retrouver, dans le superbe discours prononcé par Léopold II le jour de son inauguration, la pensée, le style presque du grand

politique, du maître écrivain qu'était Van Praet.

Disposant d'un peu de loisir depuis que son neveu Jules Devaux était secrétaire du roi, Van Praet en avait profité pour revenir à ses chères études historiques. Il songeait souvent à l'utilité que présenterait un travail qui aurait pour objet de montrer (comme il le disait en 1867) la manière dont s'est modifiée et transformée la situation politique intérieure des grands États de l'ouest de l'Europe depuis la fin de la période féodale jusqu'à nos jours, un travail, en un mot, d'histoire moderne *générale*. Ce sont les questions de grande politique, d'intérêt européen, qui attireront alors de préférence l'attention de l'homme d'Etat-historien.

Mais, tout en préparant les éléments de ce travail d'intérêt général qu'il médite, il ne se désintéresse pas des questions, moins vastes, de politique intérieure. Plus que jamais, au contraire, nous le voyons pratiquer ce que l'on pourrait appeler l'*interview* diplomatique. Il se plaît à faire causer tout particulièrement les hommes politiques dont il a intérêt à connaître « le fond » pour savoir s'ils sont ministrables. Il va volontiers aussi tâter l'opinion chez les directeurs des grands journaux ou bien leur dire ce qu'il désire rendre public. A ce propos un de nos amis nous écrivait : « Il m'est arrivé de causer plusieurs fois avec Van Praet à l'*Indépendance*, alors Montagne du Parc, et dans des conditions assez piquantes. Il y entraît comme par hasard — après tout, il avait été en quelque sorte de la maison au temps de l'*Indépendant* qu'il aida à fonder en 1833. — Il cherchait visiblement soit Auguste Couvreur, soit le directeur lui-même, M^r Léon Berardi. Ne trouvant ni l'un ni l'autre, il se rabattait sur moi qui manquait un peu d'envergure. Mais je m'amusais beaucoup de son effort discret pour me faire parler sans en avoir l'air, ou de la discrétion plus malicieuse encore avec laquelle il me confiait, sous le sceau du secret, des choses dont la divulgation était le

« plus cher de ses vœux intimes sans
« qu'il en convînt ».

Lorsque parut, en 1867, le premier volume de ses *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles* (Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie; in-8° de 435 p.), il y avait près de quarante ans qu'il avait publié le second des deux ouvrages qui lui avaient ouvert les portes de l'Académie royale de Belgique, le 5 avril 1834; il avait été nommé membre titulaire le 10 janvier 1846.

Dans ses deux premières notices (car c'est ainsi qu'il qualifiait modestement ses chapitres), il étudie les règnes des ducs de Bourgogne qui, au xve siècle, caractérisent la transition entre la royauté féodale et la royauté moderne, et le règne de Charles-Quint qui inaugure la triomphe de la monarchie absolue. La troisième notice est consacrée à la révolution du xvi^e siècle et au rôle qu'y ont joué Philippe II et le Taciturne. Il estime que si l'histoire a plus de rigueurs pour Philippe II que pour Charles-Quint, c'est que Charles-Quint eut le courage de déclarer ouvertement la guerre aux hérétiques et que Philippe, « plutôt conspirateur que soldat », préféra la guerre civile à la guerre étrangère. « L'histoire, dit-il, respecte « toutes les convictions sincères et hautement produites comme tous les « grands courages. Ce qui lui répugne « en Philippe, c'est le procédé mystérieux... Elle lui en veut de son despotisme mesquin, de sa froide cruauté, « de son goût pour les supplices clandestins, pour les instructions obscures « dont la responsabilité pèse sur celui « qui doit les exécuter, pour les ordres « contradictoires destinés à embarrasser « et à compromettre celui qui les reçoit ». La dernière partie du volume est un tableau, aussi bien ordonné que lumineux, de l'histoire de l'Europe occidentale pendant les xvi^e et xvii^e siècles. Cette vue d'ensemble sur ces époques tourmentées dénote une rare sagacité d'esprit et un jugement sûr. On y distingue les portraits de Louis XIV et de Guillaume III, qui sont de vrais chefs-d'œuvre de style serré et limpide.

La critique historique et la critique littéraire (*Revue trimestrielle*, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, *Messager des sciences historiques*) firent à l'ouvrage de Van Praet l'accueil le plus favorable.

Le jury du concours d'histoire nationale lui décerna le prix de 5,000 francs pour la période quinquennale 1865-1870. Van Praet consacra les 5,000 francs à l'institution d'un prix pour l'ouvrage, paru de 1871 à 1876, qui serait jugé « le plus utile aux intérêts de la nationalité belge ». C'est à la *Patria Belgica*, publiée par Van Bemmelen avec la collaboration de savants et littérateurs belges, que fut décerné le prix Van Praet.

Les *Essais*, dont nous analyserons plus loin le deuxième et le troisième volumes, eurent du retentissement hors du pays, et tout d'abord en Angleterre où on le traduisit et où la presse politique et les revues lui consacrèrent des articles nombreux et très louangeurs. Il en fut de même en France : l'éminent chroniqueur de la *Revue des Deux-Mondes*, M^r de Forcade, félicita Van Praet d'avoir pris son point d'observation dans la Belgique pour suivre les progrès de la science politique en Europe et de faire servir sa haute position à répandre dans son pays l'amour des choses de l'esprit.

Van Praet ne devait pas seulement à son talent d'historien et à son rôle politique la notoriété qu'il avait acquise hors de la Belgique : il la devait encore à son goût artistique et aux richesses d'une superbe collection de tableaux qu'il avait commencée vers 1845.

L'*Art* de 1880 (t. IV, p. 279 et 299) faisait remarquer que le cabinet si célèbre de Van Praet avait le caractère de divination qui, rare de tout temps, ajoute tant de charme aux voluptés du collectionneur. Devancer la mode, deviner la réhabilitation imminente d'une école injustement délaissée ou pressentir l'avenir d'un contemporain méconnu ou contesté, tel a été, en effet, le mérite, tel a été le bonheur de Van Praet.

Voici, d'après l'*Art*, les principales richesses que renfermait la collection de Van Praet six ans avant sa mort : — De

Millet, la *Plaine au petit jour*, le *Chasseur*, la *Gardeuse d'oies* et la *Gardeuse de moutons*. Ce dernier tableau avait été troqué dans le temps contre l'*Angelus*. Van Praet avait payé 3,000 francs cet *Angelus* qui fut vendu 600,000 francs en 1889, à la vente Secretan. Comme le critique de l'*Art* s'étonnait qu'il y eût renoncé : « Que voulez-vous », répondait Van Praet avec cette malicieuse bonhomie qui était une des formes de sa finesse, « l'*Angelus* est évidemment un chef-d'œuvre, mais devant ces deux paysans, dont la prière interrompt un instant le travail, chacun croit entendre la cloche de l'église voisine et cette éternelle sonnerie avait fini par me gêner » ; — de Meissonnier, le *Déjeuner*, le *Liseur noir*, le *Liseur blanc*, le *Dante*, l'*Homme à l'épée*, dont le peintre disait, avec une vanité naïve, à Van Praet : « Vous avez là, monsieur, un bien joli tableau », et enfin la *Barricade*, que tous les artistes considèrent comme un des plus saisissants tableaux de ce maître peintre ; — de Troyon, le *Valet de chiens*, une *Plage* et les *Vaches à l'abreuvoir* ; — de Delacroix, un *Casque circassien*, un *Tigre*, la *Résurrection de Lazare*, un *Cavalier arabe*, le *Christ pendant la tempête*, le *Passage au gué* ; — de Decamps, le *Corps de garde*, le *Casque*, le *Fraudeur*, *Don Quichotte combattant un troupeau*, et surtout le *Christ insulté* ; — de Marilhat, une admirable esquisse et un superbe tableau qui a la grandiose sérénité d'un Claude ; — de Th. Rousseau, une *Entrée en forêt*, une *Clairière à l'Isle-Adam*, la *Charrette*, la *Plaine au soir* ; — de Jules Dupré, la *Vanne*, le *Pêcheur* ; — de Fromentin, une *Halte dans le désert* ; — de Corot, *Ville d'Avray* ; — de David, une grande toile représentant *trois dames de Gand*, grandeur nature à mi-corps, l'une très vieille et les deux autres très laides, affublées des toilettes impossibles de la Restauration : types et costumes seraient étonnamment grotesques, s'ils n'étaient étonnamment vivants (l'*Art*, p. 301) ; — de Bonington, la *Malade* ; — d'Ingres, le portrait de *Bartolini* ; — d'Ary Scheffer, le portrait de *Béranger* ; — de Goya,

le portrait du *général Palafox* ; — de Gainsborough, une *Dame anglaise* ; — de Géricault, deux *Études de chevaux* ; — de Madou, une *Rice* ; — de Willems, la *Veuve* ; — de Gallait, le *Tasse visité par Montaigne* ; — de Leys, les *Femmes catholiques* ; — de Marie Collard, un *Verger* et le *Soir* ; — des Portaels, des Wappers, des de Knyff, des Joseph et des Alfred Stevens.

Dans la jeune école belge, les deux Stevens étaient ses préférés. « Vous me ferez personnellement plaisir, écrivait-il à Rogier au lendemain de l'exposition de 1850, en comprenant parmi les décorés l'aîné des frères Stevens, deux artistes d'un vrai talent, gens d'esprit et d'originalité, d'une éducation distinguée, aimés de leurs camarades... » Malgré nos relations intimes (traversées par quelques petites bourrasques) je crois que c'est la première fois que je vous demande une chose destinée à me faire plaisir. Si ce n'est pas la dernière, au moins vous ne courez pas le risque que cela se renouvelle souvent. Je ne suis pas d'une nature indiscrete... En tout cas, taisez ma recommandation. Ces choses d'artistes sont chatouilleuses et exigent une grande prudence ».

Le cabinet où l'on pouvait admirer les trésors de Van Praet se composait de trois pièces d'une bien modeste demeure de la rue Ducale, no 13, qu'il ne quitta que pour aller vivre boulevard de Waterloo, près de sa nièce, Mlle Caroline Devaux, et de son neveu Georges, après la mort de leur père en 1880. Délicieux capharnaüm, dit M^r Tardieu, que ce buen-retiro d'un homme d'Etat qui se délassait des affaires dans les études historiques et se reposait de l'histoire en savourant les plus fines voluptés artistiques. Sur ce terrain artistique où il se montrait fier — ce fut sa seule fierté — du flair qui lui avait fait devancer les hauts prix, la vogue et le snobisme, il aimait, ironiste pince-sans-rire, à savourer l'expression de vanité naïve d'un maître ou à constater le manque de goût ou de connaissance de quelque visiteur.

La place de la collection de Jules Van Praet était au musée de l'Etat. Les négociations entamées par le ministre des finances en 1888 avec ses neveux étaient, semble-t-il, près d'aboutir quand leur mort fit passer, avec tout le reste, ces admirables tableaux aux mains de collatéraux qui les vendirent à des marchands américains ou anglais.

Quoique, comme nous l'avons dit plus haut, Van Praet ait été un conseiller aussi souvent écouté de Léopold II que de Léopold Ier, quoique, par exemple, lors de la guerre austro-prussienne de 1866, lors de l'affaire du grand-duché du Luxembourg en 1867, et surtout lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871, il ait joué dans la coulisse un rôle important que fait deviner Banning (*Moniteur belge* du 1er janvier 1888), il est visible qu'il a voulu s'effacer de plus en plus à mesure que l'âge venait. Ses travaux historiques le sollicitaient : c'était encore une façon de servir son pays, car, ainsi qu'il le disait dans la préface du second volume de ses *Essais* qui parut en 1874, il devait ressortir du travail qu'il publia sur la période qui précède immédiatement la Révolution française, « qu'il y a utilité pour » tout le monde, pour la tranquillité » universelle, pour la solidité de l'édifice » européen et pour la paix durable, à ce » qu'il existe au nord de la France, » entre elle, l'Angleterre et l'Allemagne, » un Etat indépendant, prospère, fortement constitué, garanti contre toutes » les tentatives extérieures ».

C'est au traité d'Utrecht et aux négociations antérieures de Louis XIV qu'est consacrée la première étude de ce deuxième volume des *Essais*, qui est supérieur au premier, l'auteur y paraissant, suivant l'expression de la *Revue trimestrielle*, plus confiant dans un succès désormais incontestable, plus maître de son sujet et de sa pensée.

Van Praet fait preuve d'une sûreté de jugement absolue dans son appréciation de la diplomatie française pendant le grand règne. Mais c'est surtout dans sa lumineuse analyse du rôle de Frédéric II et dans ses considérations si pro-

fondes sur¹ la Révolution américaine qu'apparaissent le mieux la pénétration de l'homme d'Etat, l'impassibilité du philosophe, la netteté de vues du politique aux idées larges et élevées. Et ses portraits sont toujours aussi vivants : celui de Washington est d'une rigidité de ton qui rappelle le modèle ; ceux de Mme de Maintenon et de Mme de Pompadour d'un fini des plus piquant. A la fin du compte rendu qu'il consacra à ce second volume, Van Bemmél disait que la Belgique pouvait être fière de compter un historien de la valeur de Jules van Praet et que, puisque le genre historique était devenu la littérature caractéristique de l'époque, nous ne devons désormais rien envier à cet égard aux autres nations. Van Praet, en effet, avait désormais sa place marquée à côté des Macaulay, des Grote et des Mommsen, des Prescott, des Carlyle et des Taine. C'était bien l'avis des critiques de toutes les écoles, comme des hommes politiques de tous les partis, de Dechamps comme de Van Bemmél, de Potvin comme de Théodore Juste.

Cette unanimité dans l'éloge encouragea vivement Van Praet à mener son œuvre jusqu'au bout : « Ecrire, c'est » agir », dit-il dans une lettre à M^r De » champs, et quand on a été longtemps » actif, on ne saurait impunément devenir passif ». En 1884 parut le troisième et dernier volume des *Essais*. Il comprend quatre études : la première sur l'Angleterre sous Georges III ; la seconde sur la France au début de la Révolution ; la troisième sur la correspondance de Frédéric II et de Catherine de Russie, qu'on publiait vers ce temps-là à Saint-Petersbourg et qui a fourni à Van Praet l'occasion d'écrire une cinquantaine de pages, peut-être ses meilleures, d'un coloris fin et délicat et d'un dessin très ferme ; la quatrième sur les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Joseph II. Il fut fait à son troisième volume un accueil aussi favorable qu'au second, et c'était justice. Cet esprit de haute volée, comme l'appelait Émile de Laveleye, qui avait acquis une expérience incomparable en suivant de près,

pendant environ un demi-siècle, les événements de son temps, la consacrait donc encore à étudier et à expliquer un certain nombre de faits dont les conséquences s'étaient dévoilées dans notre siècle. Qui aurait pu le faire mieux que lui ? La manière de Van Praet est absolument objective, car, à la différence des penseurs et des historiens dont nous le rapprochions tout à l'heure, Macaulay, Taine et Carlyle, Van Praet juge, discute. Émile de Laveleye, tout en admirant son impartialité et son impassibilité, regrette que l'éminente position qu'il occupa auprès de nos deux rois, et qui lui a permis de pénétrer plus avant et de voir plus clair dans les coulisses de l'histoire contemporaine et par conséquent dans celles du XVIII^e siècle, lui ait imposé aussi une certaine réserve. E. de Laveleye n'est pas seul à la regretter. On songe à tout ce qu'auraient eu d'destructif ses jugements sur les événements dont nous avons été les témoins. Ils sont rares, et d'autant plus précieux, les passages des *Essais* où l'on peut saisir la trace des souvenirs personnels de Van Praet. En voici un dont l'intérêt n'échappera à personne :

« Un écrivain dévoué à sa patrie et
 « ami de la science démontrerait qu'une
 « grande Puissance ne peut posséder la
 « Belgique sans qu'il en résulte pour
 « elle des inquiétudes et des embarras,
 « sans lui faire courir le risque de
 « rompre l'équilibre européen. Cette
 « vérité ressort avec clarté de l'étude de
 « l'histoire moderne. Elle reste aussi
 « évidente aujourd'hui qu'elle a pu
 « l'être à d'autres époques. L'empereur
 « Napoléon III lui-même s'en exprimait
 « très nettement peu de temps avant la
 « guerre de Crimée. Il disait à UN
 « BELGE : *je vous parle de l'envahisse-*
 « *ment de la Belgique sans aucun embar-*
 « *ras, comme d'une chose qui nous serait*
 « *tout à fait étrangère à vous et à moi ;*
 « *je n'ai aucun désir, ni aucune intention*
 « *de vous prendre, vous pouvez être tran-*
 « *quille à cet égard, vous seriez une popu-*
 « *lation mécontente et difficile. L'accord*
 « *des intérêts du nord et du midi de la*
 « *France me cause assez de soucis sans que*

« j'y ajoute encore celui-ci. Votre pays
« neutre me convient parfaitement comme
« frontière. Je ne pourrais prédire, per-
« sonne ne pourrait prédire les change-
« ments qu'amènerait en Europe une
« guerre générale et prolongée : ce sont
« des éventualités qui échappent à la pré-
« voyance humaine. Mon oncle a trouvé
« la Belgique unie à la France : elle ne
« l'était plus quand il a cessé de régner... »
 Inutile, dirons-nous avec Laveleye, de faire suivre la citation d'un commentaire : les événements accomplis depuis la guerre de Crimée n'infirmant pas la valeur de ce témoignage.

Les grands politiques de ce temps-ci furent vivement frappés des « qualités » si spécialement politiques » qui font la véritable originalité des *Essais*. Gambetta les avait lus avec grand intérêt, et il en fit faire un compte rendu très élogieux dans la *République française*. Il désirait aussi entrer en relations personnelles avec l'homme dont il savait l'esprit si délié, le rôle si considérable, la curiosité intellectuelle et politique sans préjugés.

On a rappelé sur la tombe de Van Praet qu'un souvenir douloureux s'attache à cette œuvre superbe des *Essais*. C'est quand il travaillait au troisième volume qu'une fatigue extrême de la vue déterminait la grave maladie qui, dès la fin de 1885, couvrit de ténèbres les derniers jours de l'illustre vieillard et lui enleva quelque peu de sa sérénité philosophique. Il s'était fait du reste autour de lui, depuis une dizaine d'années, des vides cruels pour un homme qui, sous des dehors parfois peu expansifs (Alex. Dumas père disait : « Sa « froideur toute glaciale m'a tourné le « sang »), cachait une nature sensible, tendre même. Seulement il ne faisait pas étalage de ses sentiments. Il fallait, pour qu'il ouvrit son cœur, qu'on fût bien de ses amis, comme l'étaient Rogier, le général Goblet et M^r Dechamps, auxquels il a communiqué parfois des réflexions et des observations piquantes sur les hommes et les choses de son temps. La politique sépare parfois les meilleurs camarades. Les événements ministériels

de 1841 (Cf. *Rogier*, t. III, p. 56), troublèrent l'amitié qui unissait Van Praet à son protecteur de 1830. Le *service du Roi* occasionna les « bourrasques » auxquelles il est fait allusion plus haut. Van Praet en fut sincèrement peiné. Nous lisons dans sa correspondance avec F. Rogier, alors conseiller de légation (21 août 1842) : « Je vous jure que le « refroidissement qui s'est opéré dans « ces derniers temps entre votre frère « et moi a été une des circonstances les « plus pénibles de ma vie ». Les liens d'amitié s'étaient reformés en 1847 : la mort seule les brisa.

Resté célibataire autant par manque de goûts matrimoniaux que par *raison politique*, Van Praet avait trouvé tous les charmes de la vie de famille auprès de la sœur qu'il a bien pleurée, auprès de son beau-frère Paul Devaux qui fut pour lui le plus sûr des amis et qui le précéda de six ans dans la tombe, auprès de ses neveux Jules, son successeur au cabinet du roi, et Georges, ancien ministre plénipotentiaire, auprès de sa nièce Caroline, un cœur d'or et une intelligence d'élite. Il avait des goûts fort simples, des mœurs presque patriarcales comme tous les siens. En dehors du bonheur d'aller contempler, rue Ducale, ses beaux tableaux et de parcourir des livres de choix — qui eux aussi, rappelons-le, ont été vendus en vente publique ! — rien que les conversations intimes du foyer dans la maison n° 80 du boulevard de Waterloo où l'Antigone de son beau-frère (Melle Caroline méritait ce nom) recueillit son dernier soupir. Quelquefois, mais bien rarement et seulement dans les derniers temps de sa vie, une excursion en Ardenne, plus souvent un séjour assez prolongé à Blankenberghe, où une rue perpétue son souvenir, comme une rue de Bruxelles et une avenue de Laeken.

Jusqu'à son dernier jour et malgré la souffrance, il se plut à s'entretenir avec quelque vieil ami, comme M^r le comte de Grunne, et avec Frère-Orban, des questions du moment. Il eut pour ainsi dire des divinations. « La revision de la loi « de 1842 », dit-il en 1879 à Frère,

« sera pour la libéralisme un coup mortel ». Son patriotisme s'alarmait toujours des obstacles que rencontrait la solution du problème militaire. Peu de mois avant sa mort, lorsque parut la belle étude de Banning sur la *Défense de la Belgique au point de vue national et européen*, il lui faisait écrire : « Votre grand « et important travail a un retentissement énorme. La question commande « par elle-même l'attention universelle « et quant à votre écrit, il unit en lui la « profondeur de l'érudition, la fermeté « des jugements et l'élévation du langage ». (*Notice sur Em. Banning*, par le général Brialmont, p. 45).

Quand mourut Van Praet (30 décembre 1887), les Chambres étaient en congé et le gouvernement ne crut pas, affirma un journal bruxellois, pouvoir prendre sur lui de disposer du crédit nécessaire pour célébrer ses funérailles aux frais de l'Etat, quoique Léopold II en eût exprimé le désir. « Je m'arrangerai », aurait dit le souverain, « de façon que ces funérailles « ne passent pas inaperçues », et il y assista. Que les paroles attribuées à notre souverain soient ou non authentiques, il n'est pas moins certain que, depuis l'avènement de la dynastie, pareille circonstance ne s'était pas encore produite. Cette dérogation exceptionnelle aux usages de l'étiquette était bien due au vieux conseiller de la royauté belge.

Ce sont des journalistes de race, Banning, Frédéricx, Ch. Tardieu et Max Sulzberger, qui ont peut-être le mieux compris le caractère de Van Praet et qui ont fait de sa manière d'être et de ses habitudes les portraits les plus suggestifs (*Indépendance* du 31 décembre 1887; *Art* de 1880; *Europe* du 12 juin 1881 : supplément littéraire; *Moniteur belge* du 1^{er} janvier 1888). Ce sont eux qui ont le plus justement apprécié sa parfaite loyauté et son désintéressement (Banning), la correction de son attitude, la finesse « perçant dans l'œil noir qui « fouille et scrute les pensées les plus « intimes », l'art avec lequel il faisait « parler et converser en questionnant

« sans se livrer lui-même » (Sulzberger), son ironie légère vis-à-vis des importuns et des vaniteux (Tardieu), la distinction aisée et l'agrément de sa conversation qui invoquait le souvenir des « causeurs charmants de l'ancien régime » (Frédéricx).

Un mot de Van Praet caractérise bien la tournure de son esprit. Pendant une crise ministérielle, un personnage intéressé à connaître les hommes qui feraient partie du cabinet nouveau, chargea la comtesse D..., une brillante coquette du temps, de sonder Van Praet.

La comtesse trouva aisément l'occasion de se rencontrer avec Van Praet et, tout en causant et en minaudant, elle lui demanda tout à coup : « Y aurait-il de l'indiscrétion, monsieur le ministre, à vous demander qui fera partie du nouveau cabinet ? » Van Praet fit son plus aimable sourire et, regardant la comtesse entre les deux yeux, fixement, selon sa coutume, il lui répondit gracieusement : « Mais nullement, madame, il n'y a aucune indiscrétion à me le semander ; seulement il y aurait, de ma part, beaucoup d'indiscrétion à vous le dire ».

On savait Van Praet très disposé à obligez ; aussi était-il assailli de demandes de recommandation. Assurément, il ne les accueillait pas toutes, mais il a satisfait plus de solliciteurs qu'il n'en a éconduit. Et il lui arrivait d'apostiller les demandes avec une pointe d'humour charmante et joliment sceptique, surtout quand il s'agissait de fleurir, comme on dit, des boutonnières.

Ceux qui s'adressaient à sa bourse n'étaient pas moins nombreux que ceux qui s'adressaient à son crédit, et ils étaient bien inspirés, car sa charité était grande, généreuse même. Il estimait qu'on n'est bon qu'à la condition d'être trop bon. Un jour, pour sauver un honnête négociant de la faillite, il paya au plus exigeant de ses créanciers 40,000 francs. Il faisait la charité avec esprit. Quelqu'un lui demandait un louis après avoir salué « l'homme politique et l'historien ». — « En

« voici deux », dit Van Praet : « c'est « l'homme politique qui vous donne « l'un ; c'est l'historien qui vous donne « l'autre ».

Ernest Discailles.

Lebeau, *Souvenirs personnels*. — Discailles, *Charles Rogier*. — Journaux et revues du temps. — De Haulleville, *Notice sur Van Praet*, dans la *Revue générale* de 1890.

PRAET (Louis DE FLANDRE, dit seigneur DE). Voir FLANDRE (Louis DE).

PRAET (Martin). Voir PRATS.

PRAT (Georges-François), historien, publiciste et juriste, d'origine belge, né à Commercy (France), le 23 mars 1802, mort à Quatre-Vents lez-Arlon, le 1^{er} décembre 1875. Après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit, Prat entra dans l'administration provinciale du Luxembourg. Nommé chef de division en 1841, il occupa ce poste jusqu'à sa mort avec une compétence à laquelle l'autorité rendit plusieurs fois hommage. En cette qualité, il eut à traiter les affaires les plus diverses, ayant dans ses attributions tour à tour l'instruction, les beaux-arts, les cultes, les élections, la milice. Prat était, en outre, chef du cabinet particulier du gouverneur, secrétaire de la commission provinciale de statistique et de la caisse de prévoyance des instituteurs. L'expérience qu'il acquit dans ses multiples fonctions explique ce sens pratique dont sont empreints les diverses publications juridiques qu'il édita et spécialement les nombreux articles parus dans la *Revue de l'administration*, dont il devint le collaborateur le plus fécond. Travailleur tenace et érudit, il sut aborder avec une égale facilité et élégance les genres les plus divers : histoire, droit, économie politique, archéologie. Son histoire d'Arlon, notamment, mérite d'être mise hors de pair. Polémiste habile, il fut pendant plusieurs années rédacteur au journal d'Arlon. A la fin de sa carrière, Prat devint président de l'Institut archéologique du Luxembourg, société savante dont il fut le créateur et l'âme.

Pratest l'auteur des ouvrages suivants :

1. *Règlement sur l'organisation des gardes champêtres, avec commentaires*. Arlon, Bruck (1839); in-12. — 2. *Etude sur l'orthographe et les étymologies des noms de lieux dans le Luxembourg*. Arlon, P.-A. Bruck, 1854; in-8°. — 3. *Législation sur l'affouage et autres émoluments communaux*. Arlon, Bruck, (1862); in-8°. — 4. *Étymologie des noms de lieux de la province de Luxembourg*. Bruxelles, Hayez, 1866; in-4° (*Extrait du Bulletin de la commission centrale de statistique*, t. IX). — 5. *Le droit électoral en Belgique ou commentaire des lois électorales belges*. Liège, Verhoeve-Debeur, 1871; in-8°. — 6. *Histoire d'Arlon*. Arlon, Bruck, 1873-1874; in-8°, 2 vol. Il a collaboré au *Guide des écoles primaires* (Arlon, 1843-1844); aux *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (divers articles cités au t. IX, 2^e cahier, fascicule 23); au *Bulletin de la commission centrale de statistique*; à la *Revue de l'administration et de droit administratif en Belgique* et au *Journal d'Arlon*.

L. Tiententeyn.

Moniteur belge du 4 décembre 1875, p. 3500. — *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. IX. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 187. — *Almanach royal de Belgique*. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, p. 622.

PRATANUS (Laurent). Voir DES PRÉS.

PRATEL (Antoine-François DE) ou plus exactement, selon Paquot, *François Platel*, philologue, né vers 1652 à Gand, et non à Nivelles, comme on l'a prétendu, décédé à Louvain le 19 janvier 1734. Après avoir fait ses études chez les jésuites à Douai, il entra vers 1673 dans leur ordre et remplit les fonctions de catéchiste à Louvain. Il quitta ensuite la Compagnie de Jésus et, grâce à l'appui de ses anciens confrères, il obtint le 4 février 1687 du duc de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, la *mercède d'une commission pour enseigner publiquement dans l'université de Louvain la langue bourguignonne*, c'est-à-dire la langue française, dont il inaugura l'enseignement dans cet établissement. Il avait

épousé, le 31 mars 1685, Marie-Thérèse des Marêts, de Fleurus; il se remaria le 25 octobre 1731 avec Marie-Catherine du Buisset. De ses deux mariages, il eut huit enfants; l'une de ses filles épousa N. Rougeville, fils du gouverneur de Bouillon. Il a publié : *Prolusio academica de Burgundicæ lingue origine, præstantia et utilitate*, in *Collegio Trilingui ... pronunciata die mensis maii decimo anni* 1687; Louvain, Guill. Stryckwant, 1687; in-4°. Dans cet opuscule, dédié à Charles II, l'auteur étudie les origines de la langue française. Il tient comme un fait constant qu'elle est un composé de latin et d'allemand; il fait remarquer que les Bourguignons, accompagnés de Vandales, s'étaient emparés d'une grande partie des Gaules longtemps avant l'invasion des Francs. Il en conclut que la langue française serait plus exactement appelée bourguignonne. En traitant ensuite du progrès de la langue française, il emprunte le développement de son sujet au deuxième *Entretien d'Ariste et d'Eugène* du P. Bouhours; mais, comme le fait observer Paquot, il ne cite pas cet auteur, de même que celui-ci, d'ailleurs, ne reconnaît pas qu'il s'est inspiré des *Recherches de la France* (édit. de 1596, liv. VI, p. 294-306) de Pasquier. Fr. de Pratel fit paraître ensuite une *Manuductio ad Linguam Burgundicam, præcipuis tum sacre, tum profane Historiæ, monumentis illustrata, etc.*; Louvain, Guill. Stryckwant, 1689; in-12, 306 p. L'auteur avoue dans sa préface qu'il s'est aidé principalement de la grammaire du P. Chifflet, des ouvrages de Thomasini et la Grue, et surtout de celui de Maucondui, qu'il a reproduit en entier. Ce traité, dédié à la Régence de Louvain, qui honora Pratel d'un présent de cent florins, eût plusieurs éditions. La deuxième, augmentée, est intitulée : *Principia Lingue Burgundicæ, selectis Historiæ exemplis exornata*; Louvain, Guill. Stryckwant, 1696; in-12, 356 p. La troisième édition porte ce titre : *Grammatica Burgundica, contractis copiosa præceptis, exornata præcipuis tam sacre, quam profane Historiæ monumentis, etc.* Louvain, Guill. Stryckwant,

1715; in-8°, 834, p. avec une dédicace aux États de Brabant, qui firent à l'auteur une libéralité considérable. Trois éditions parurent encore : à Bruxelles chez Georg. De Backer, en 1717, in-12, 420 p.; à Louvain chez Martin Van Overbeke, vers 1734, in-12; à Cologne, chez les héritiers de Chr. Simon, en 1743, in-12. Une brochure parut contre cet ouvrage en 1717, sous les initiales C.F.C., dans laquelle l'auteur relevait l'impropriété du qualificatif *bourguignon* appliqué à la langue française par de Pratel et critiquait certaines règles de sa grammaire. Une note de Nény, commissaire royal de l'université, portant la date du 7 décembre 1759 et rappelée par M^r Faider, fait l'éloge de notre professeur. Le *Bibliophile belge* conteste que de Pratel fut un « excellent professeur », comme le qualifie M^r Faider; il estime que ses productions ne sont que d'indigestes compilations et qu'au jugement de Paquot, il n'a écrit purement ni en latin ni en français. Il eût été juste cependant d'ajouter que Paquot a tempéré la sévérité de cette critique, en faisant remarquer que si la grammaire de Pratel a des défauts, elle est peut-être la meilleure qu'on ait en latin.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVI, p. 139. — Ch. Faider, *Note sur l'enseignement du droit public à l'ancienne université de Louvain* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI, 1^{re} partie, 1849), p. 184. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX, 1852, p. 86.

PRATERE (*Edmond-Joseph DE*), peintre, né à Courtrai en 1826, mort à Ixelles le 12 septembre 1888. Il reçut les premières leçons de dessin et de peinture de son frère Henri. Ses études à l'Académie de Courtrai furent brillantes, il y remporta plusieurs prix. Lors d'une exposition en 1850, sa ville natale lui décerna une médaille d'or; en 1851, il fut lauréat d'un concours et obtint la même récompense. Ce fut vers 1852 qu'il abandonna l'art décoratif, qui lui avait valu ses premiers succès, pour s'adonner à la peinture du paysage et des animaux. Dès cette époque, nous le voyons prendre une part active aux

expositions triennales belges. *Un site champêtre avec animaux*, exposé en 1856, fut sa première œuvre remarquée, et bientôt il prit un rang honorable parmi nos animaliers-paysagistes.

Un tableau, représentant *Des chiens de chasse sous bois*, fut acquis en 1865 pour le musée de peinture de sa ville natale, qui possède également de lui. *Une scène d'inondation de l'Yser* (1875) et *Un paysage avec animaux* plus petit, et ne portant pas de date. En 1871, De Prater expose à Gand cinq grandes toiles; l'une de celles-ci : *Pêcheurs de crevettes attendant la marée basse* (2^m,25 de h. sur 3^m,25 de l.), fut acquise pour le Musée de cette ville. Un autre tableau plus important, figurant à la même exposition, mesurait 4^m,50 sur 3 mètres; il représentait : *Bergers avec leurs moutons dans les dunes*. Notons encore quelques-unes de ses œuvres les plus remarquées : Exposition triennale de 1874 : *Meute de chiens courants* ainsi que *Bœufs et chiens dans le Furnes Ambacht*; 1877 : *Vue prise au pied de Ben nevis* (Ecosse) et *Taupe de cuisine* (Keuken mol) *Furnes Ambacht*; 1880 : *Attelage de charbonniers* et *Anesse et énon*. Ce dernier tableau fut acquis en 1881 par le gouvernement pour le Musée de Bruxelles, ainsi qu'un *Marché au bétail à l'Abattoir*, également daté de 1880. Un troisième tableau ne portant pas de date : *Ane dans un champs*, figure dans les mêmes galeries. *Relais de chiens* et *Farniente* datent de 1883; *La porte de Namur à Bruxelles* (effet de neige) de 1886.

Comme on le voit par l'énumération de ses œuvres principales, De Prater aime surtout à reproduire des sites de la Flandre maritime et les grasses prairies du Furnes Ambacht. Un de ses tableaux nous apprend qu'il fit un voyage en Ecosse, il visita aussi l'Italie. La plupart de ses œuvres furent exécutées en pleine nature, dans un atelier champêtre qu'il installa à Stuyvekenskerke. Il mourut à Ixelles, le 12 septembre 1888, léguant son atelier, avec tout ce qu'il contenait, à sa ville natale et, à son défaut, à la commune d'Ixelles.

La ville de Courtrai n'ayant pas satisfait en temps utile aux conditions prescrites, c'est-à-dire à la création de deux salles spéciales portant le nom de Musée De Praterre, ce fut la commune d'Ixelles qui bénéficia de la générosité de l'artiste défunt. Le Musée De Praterre, rue Van Aa, compte 95 numéros; nous y retrouvons diverses de ses principales toiles citées plus haut, notamment *La Porte de Namur*, qui lui valut une médaille de « premier mérite » à l'Exposition de Melbourne en 1888.

Edmond de Praterre fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1881; il obtint aussi des médailles d'or à Bruxelles et à Londres en 1878, à Melbourne en 1881, à Munich en 1883, à Edimbourg en 1887, etc. S. M. le roi Léopold II acquit une de ses œuvres : *Thinking it over* (ânesse et ânon), qui fut éditée en gravure par la maison Goupil.

Lors du centenaire de la bataille des Eperons d'or en 1902, deux de ses tableaux : *Paysage avec animaux*, à M^r Ferd. VanderHaeghen de Gand, et un autre appartenant à M^{me} Goethals de Courtrai, figurèrent à l'Exposition de Courtrai à travers les âges.

L. Maeterlinck.

Autobiographie, n° G. 14397 de la Bibliothèque de Gand. — Renseignements fournis par M^r Fétis, M^r le conservateur du musée d'Anvers et M^r Ernest Deny de Courtrai. — A. Sinaert, *Catalogue descriptif du musée de Gand*. — *Catalogue du musée de Bruxelles*. — *Catalogue des expositions triennales*. — *Catalogue de « Courtrai à travers les âges »*. — *Correspondances de la Société des Beaux-Arts de Gand*. — Articles de *l'Avenir de Courtrai*, 14 et 28 juin 1903.

PRATS (*Martin*), généralement connu sous le nom de PRAET (orthographe qui ne se rencontre pas dans les documents de l'époque), évêque d'Ypres, naquit à Bruxelles en 1603. Son père Philippe, secrétaire du conseil d'Etat sous les archiducs Albert et Isabelle, appartenait à une famille espagnole d'une ancienne et illustre noblesse, qui produisit des hommes éminents tant dans la carrière militaire que dans les milices cléricales. Le grand-père de Philippe, Etienne Prats, arriva en Belgique avec la cour de Charles-Quint, et rendit à l'empereur des services signalés. Ce fut

lui qui, en 1547, fit prisonnier le duc de Saxe, après avoir passé l'Elbe à la nage. A la suite de cet exploit, l'empereur le créa chevalier, avec faculté de transmettre ce titre à ses descendants. La mère de Martin, Marie van Eekeren, appartenait à une famille bruxelloise qui fournit plus d'un de ses membres à l'échevinage de la grande cité brabançonne. A l'âge de dix-huit ans, Martin Prats prit l'habit ecclésiastique et dès l'an 1626, il obtint un canonicat à l'église d'Arras.

Quelque temps après, le roi Philippe IV le nomma conseiller résident à la curie romaine, avec mission de veiller aux intérêts de la Belgique. En 1640, il prit part à un événement, peu important par lui-même, mais dont les suites remplirent une grande partie de sa vie; il montre, en outre, quelles étaient, dès cette époque, ses relations dans le monde, et, à ce double titre, nous avons cru bon de le consigner ici.

A cette époque donc, dame Madeleine de Berry, dame de Thiloy et Marten-chon, prit pour époux messire Charles-Philippe de Vicq, fils de Henri de Vicq, seigneur de Meulevelt et président du Grand Conseil de Malines. Le vieux président, empêché d'assister au contrat de mariage de son fils, y délégua son ami Martin Prats, chanoine à Arras. Le mari apportait en dot la seigneurie des Marez, à Librechies, et, d'après les instructions de Henri de Vicq, notre procureur garantit de ce chef à la jeune femme un revenu de 2,000 florins. Prats commit l'imprudence de répondre personnellement de cette rente. Lorsque, quelques années plus tard, Charles-Philippe de Vicq étant mort, Madeleine de Berry épousa en secondes noces Martin Della Faille, écuyer, seigneur de Nevele, etc., celle-ci s'avisait de réclamer à Prats le supplément du revenu garanti, que la seigneurie en question était loin de rapporter. Notre chanoine eut beau invoquer sa bonne foi, il n'en fut pas moins entraîné dans un long et coûteux procès, au cours duquel la de Berry alla jusqu'à s'attaquer aux propriétés de Prats même, qui était sei-

gneur temporel de Saint-Albert en Flandre. Les documents de ce procès constituent un volumineux dossier aux Archives du royaume (Fonds de Sainte-Gudule, carton 1116, n° 32).

En 1642, Prats avait été nommé prévôt de Saint-Piat à Seclin, en remplacement de Charles de Mansfeld, vicaire général des armées du roi catholique en Belgique, promu au décanat de l'église SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Et lorsque de Mansfeld mourut en 1647, Prats lui succéda derechef dans ses doubles fonctions de doyen et de vicaire général. Plus tard, l'archevêque de Malines le nomma, en outre, juge synodal et le roi le créa chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Cette belle carrière fut couronnée, en 1665, par la nomination de Martin Prats à l'évêché d'Ypres, qui était vacant depuis cinq ans à cause de la guerre entre la France et l'Espagne. Confirmé peu après par Alexandre VII, il fut inauguré, comme dixième évêque d'Ypres, à l'église Sainte-Gudule, le 2 février, et le 18 février ou le 14 mars suivant, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Son règne ne fut marqué par aucun événement méritant d'être rapporté ici.

Au cours d'une visite à Dunkerque, le 7 octobre 1671, il mourut subitement à 6 heures du matin, âgé de soixante-huit ans. Son corps fut transféré à la cathédrale d'Ypres et enterré au pied du grand autel, à la gauche de son prédécesseur Josse Bouckaert. Son cœur fut transporté à Bruxelles à l'église Sainte-Gudule et déposé dans le caveau de famille. Il avait fait dans cette église, ainsi que dans celle de Saint-Martin à Ypres, de nombreuses fondations pieuses. Dans cette dernière, on conserva longtemps un magnifique tableau représentant saint Martin de Tours et qui lui fut légué par Prats. Le nom de notre évêque fut mêlé aux événements qui suivirent la mort de Jansenius. Quelques chanoines d'Ypres, ayant voulu en cachette ériger un monument funéraire au fameux auteur de l'*Augustinus*, avaient fait accroire au sculpteur que la pierre était destinée à Prats. Ce ne fut qu'au moment où l'épi-

taphe devait y être taillée que la supercherie fut découverte. Quant à Martin Prats, une longue épitaphe rappelle son souvenir à l'église d'Ypres.

Joseph Cuvelier.

Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, 314. — *Chorographia sacra Brabantiae*, t. III, 245. — Vanden Peereboom, *Ypriana*, passim. — Archives du royaume à Bruxelles, *Fonds de Sainte-Gudule*.

PRATS (Philippe), secrétaire d'Etat, mort à Bruxelles, en 1635. On sait combien furent discutées les fonctions des secrétaires des divers *conseils* de gouvernement aux Pays-Bas ; les émoluments et l'importance de la charge dépendaient de leurs signatures. Les divers conseils eurent, à certaines périodes, leurs secrétaires, le prince avait aussi les siens. On leur donne souvent dans les documents le nom de *secrétaire* tout court, ce qui multiplie la confusion. Leur rôle officiel fut plus d'une fois modifié. Le *premier secrétaire* aux Pays-Bas portait le titre d'audicier à l'époque qui nous occupe, puis venaient deux *secrétaires d'Etat*, puis les autres *secrétaires du conseil privé*. La répartition des *signatures* entre eux donna lieu à de fréquents conflits de compétence ; elle fut tranchée, notamment, par Farnèse en 1583 et 1587, puis, la difficulté renaissant, par Albert et Isabelle en 1600, distribuant entre eux matières, puis provinces que les pièces concernaient, sous réserve toutefois que tout secrétaire fera les expéditions spéciales qui lui seront ordonnées par le prince.

Philippe Prats fut depuis 1585 secrétaire du conseil privé, puis adjoint des secrétaires d'Etat. La confiance qu'on plaçait en lui s'était manifestée notamment par une mission dont il s'acquitta en cour de Rome ; nous n'avons pas ses instructions ; mais on trouve la trace des affaires qu'il y traite, notamment celle de l'archidiaconé du Hainaut. Parti des Pays-Bas aux derniers jours de 1588, il séjourna plusieurs mois à Rome ; le ton et la qualité de ses correspondants, Pamele, Grobbendonck, Richardot, prouvent la confiance dont il jouit. Il remplit la charge de secrétaire d'Etat près de l'archiduc Albert pendant le voyage

qu'il fit en Espagne en 1598, au moment de son avènement au trône de Belgique. Par égard pour les bons services qu'il rendit, et aussi aux qualités de *preudhomme, discrétion, souffisance, léaulté, sens, expérience, bonne diligence, bon portemens*, qu'énumèrent les lettres-patentes du 7 septembre 1599, il obtint la survivance de la place de secrétaire d'Etat effectif pour la première vacature. Le procès-verbal de sa prestation de serment est du 27 mars 1600.

Le célèbre nonce Bentivoglio, qui le connut comme secrétaire d'Etat signant aux affaires étrangères pour les relations romaines, nous dit qu'il avait la réputation d'un fonctionnaire intègre, diligent, s'acquittant de ses attributions avec un talent ordinaire. Il fut évidemment fort éclipsé par l'audiencier Verreycken, qui jouait alors un rôle diplomatique important; mais il eut maille à partir avec lui et ce furent leurs contestations qui provoquèrent un nouveau règlement d'attributions de la part des archiducs, en date du 9 janvier 1617. Ce règlement avait été précédé d'assez vives controverses entre les deux fonctionnaires intéressés; Prats paraît avoir été très actif dans ses réclamations; la question fut soumise à l'avis de juristes haut placés et tranchée par le règlement précité à la satisfaction commune. Prats, d'ailleurs, ne resta pas davantage en fonctions; le 10 janvier 1617, il fut remplacé par Charles Della Faille, sans que nous ayons pu trouver trace de sa vie ultérieure.

Prats était chevalier, et dans les correspondances diplomatiques, il est parfois orné de la particule et qualifié *M. de Pradt*, etc., avec des orthographes variées. Il avait épousé Marie van Beckeren, et mourut à Bruxelles en 1635.

V. Brants.

Bentivoglio, *Relazione di Flandra*, parte I, cap. 4. — Proost, *Inventaire des registres aux gages de la Chambre des Comptes* (Bruxelles, 1890). — Eug. Lameere, *L'origine et les attributions de l'audience dans les anciens Pays-Bas* (Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1896, p. 52). — *Documents sur le même sujet* (*Bull. comm. royale hist.*), 5^e série, t. VII, 1897, p. 210 sq. — Gachard, *Etats de 1600*, passim. — Archives du royaume à Bruxelles, *Fonds de l'audience, Portefeuille des commissions*, n^o 1. — *Négociations de Rome*. Vol. I.

* **PRÉCIPIANO** (comte *Humbert-Guillaume DE*), homme d'Etat, évêque de Bruges, archevêque de Malines, né à Besançon en 1626, mort à Bruxelles, le 9 juin 1711. Il était fils du colonel sergent général Achille baron de Précipiano et de Soye et de Jeanne de Montrichard. Après avoir fait ses humanités à Constance, étudié la philosophie à Besançon et la théologie au collège des Jésuites à Louvain, il fréquenta l'université de Dôle, où il obtint les grades de licencié en droit et de docteur en théologie. Doué d'un grand talent et d'une rare énergie, il était agréable à l'empereur et au roi d'Espagne et jouissait d'une grande estime auprès des Bisontins. L'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas catholiques, lui donna en commende l'abbaye cistercienne de Bellevaux (Bourgogne), qui tombait en ruines. Nommé chanoine, puis grand-archidiaire du chapitre métropolitain de Besançon, il fut bientôt mêlé à une grave querelle de chanoines, au cours de laquelle sa position et celle de sa famille firent de lui, peut-être un peu trop contre son gré, un chef de parti, et il finit par encourir des censures (1) Précipiano se réfugia à Bruxelles.

Ce fut sans doute vers cette époque que Philippe IV le nomma conseiller ecclésiastique à la cour de Dôle. En 1667, le roi le députa à la diète de Ratisbonne, en qualité de son plénipotentiaire pour le cercle de Bourgogne. A cette occasion, Précipiano publia un écrit : *Garantia circulo Burgundico asserta, sive varia scripta comitiis Ratisponensibus exhibita*, où il démontre que l'Empire était tenu de protéger les provinces belges contre le roi *très chrétien*.

En 1672, Charles II appela de Précipiano à Madrid pour y siéger dans le conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne. L'abbé de Bellevaux occupait encore ces fonctions lorsque, en 1682, le roi le nomma au siège de Bruges, devenu vacant par le décès de François de Baillencourt (3 novembre

(1) Après avoir donné sa démission de haut doyen du chapitre de Besançon (décembre 1679), il fut relevé de ses censures.

1681). Confirmé par Innocent XI, le nouvel évêque fut sacré à Bruxelles, le 21 mars 1683, par son métropolitain Alphonse de Berghes, avec l'assistance des évêques de Ruremonde, Réginald Cools, et d'Anvers, Jean-Ferdinand de Beughem. A l'occasion de ce sacre eut lieu, le 23 mars, une réunion épiscopale, dans laquelle les évêques défendirent la vente des *Consultationes canonicae pro regularium exemptione*. Il y fut résolu, en outre, d'implorer le secours du bras séculier contre les appels des sentences et décrets provisionnels et contre les vêtements immodestes et les vanités du sexe féminin qui s'étaient jusque dans les églises.

Après avoir pris possession par son procureur, de Précipiano fit sa joyeuse entrée à Bruges le 1^{er} avril. Pendant les huit ans qu'il gouverna le diocèse, Humbert-Guillaume ne cessa de faire preuve d'une vigilance active et d'une sage fermeté pour maintenir la discipline dans le clergé et la piété parmi les fidèles et pour défendre l'immunité ecclésiastique, en particulier le droit d'asile. Il réussit à tenir le jansénisme en échec et ne dut frapper de censures qu'un seul prêtre réfractaire, Pierre Moens, curé de Notre Dame, à Bruges. C'est à propos de ces difficultés que de Précipiano publia d'abord, le 14 janvier 1684, un décret *déclarant qu'il était permis aux fidèles de réciter le Petit Office de l'Immaculée Conception tel qu'il avait été corrigé et imprimé à Lucques*; ensuite, le 12 janvier 1685, un décret *rappelant que la quatrième règle de l'Index relative à la défense de la lecture des Livres Saints en langue vulgaire était toujours en vigueur*.

A l'occasion de la délivrance de Vienne du joug des Turcs par Jean Sobieski, l'évêque de Bruges ordonna huit processions d'action de grâces à Notre Dame de la Potterie (septembre 1683). En mai 1686, il célébra avec grande pompe le jubilé du précieux Sang, en présence du marquis de Castanaga, gouverneur général, qui assista à la procession avec une suite nombreuse. Un des derniers actes de son épiscopat fut le refus de conférer

à Ignace de l'Espée un des canonicats réservés aux gradués en théologie, parce que le candidat professait les doctrines du clergé gallican contre l'autorité et l'infaillibilité du souverain Pontife (avril 1690).

Après le décès d'Alphonse de Berghes, de Précipiano fut jugé digne d'occuper le siège archiepiscopal. Charles II l'y nomma et lui conféra, en outre, les titres et les droits de légat apostolique de ses armées, et de membre du conseil d'Etat. Avant de quitter Bruges, Humbert-Guillaume donna à la cathédrale, en signe de l'affection qu'il lui portait, une chape et une chasuble de grand prix. Ayant pris possession de son nouveau siège par fondé de pouvoirs, le 31 juillet 1690, il fit son entrée solennelle à Malines, le 11 août, et reçut le *pallium* des mains de Jean-Ferdinand de Beughem, évêque d'Anvers.

Désormais, sa vie publique se résume dans une lutte non interrompue contre le Jansénisme.

Précipiano trouva l'archidiocèse de Malines dans un état déplorable. En voici, à grands traits, le tableau navrant esquissé, par l'archevêque lui-même, dans une lettre adressée en 1691 à Innocent XII, nouvellement élu pape :
 « L'erreur y lève audacieusement la
 « tête, et les factions menacent de tout
 « envahir. La plus grande partie du
 « clergé, même du haut clergé, est plus
 « ou moins infectée du venin ; parmi les
 « curés, et notamment parmi ceux qui
 « sont sortis *tanquam ex equo Trojano* du
 « collège du Pape de Louvain, il en est
 « peu qui adhèrent aux bonnes doctrines.
 « L'autorité épiscopale frappe-t-elle un
 « rebelle, aussitôt cent autres s'in-
 « surgent contre elle, ajoutant même
 « des menaces à la désobéissance. Dès
 « mon entrée à Malines, j'ai délivré le
 « séminaire d'un pétulant professeur qui
 « y inculquait le venin du jansénisme
 « aux jeunes théologiens (Jean Opstraet).
 « Dans la ville de Bruxelles, j'ai dû
 « suspendre un curé opiniâtrement atta-
 « ché au même parti (Guillaume Van de
 « Nesse). Dans des couvents, j'ai décou-
 « vert tout un magasin de livres défen-

« dus : le *Nouveau testament*, dit de
 « *Mons*, le Missel Romain et jusqu'au
 « canon de la messe traduits en langue
 « vulgaire. J'ai dû renvoyer quelques
 « directeurs. Les religieuses ont reçu
 « avec mépris les confesseurs plus sûrs
 « que je leur avais donnés, et m'ont
 « menacé d'un bon procès. On jette
 « aussi les ouvrages proscrits en pâture
 « à la multitude. On ne saurait dire
 « combien de catéchismes on a répan-
 « dus pour verser le poison dans l'âme
 « des simples. Dans leurs écrits viru-
 « lents, en latin, en français, en fla-
 « mand, des auteurs veulent m'effrayer
 « et me rendre odieux à mon clergé. Ils
 « vont même jusqu'à annoncer qu'à
 « cause de ma sévérité, ils renonceront
 « à la foi et se révolteront contre le roi,
 « à l'exemple des gueux du siècle pré-
 « cédent ».

Afin de remédier à cette situation lamentable, l'archevêque convoqua plusieurs assemblées épiscopales. La première se tint à Bruxelles, le 9 janvier 1691, en présence des évêques Reginald Cools, de Ruremonde, Jean-Ferdinand de Beughem, d'Anvers, Guillaume Bassery, de Bruges, du vicaire général de Malines, Philippe-Erard Vander Noot, du P. Harney, dominicain, et de Martin Steyaert, tous deux docteurs en théologie à l'université de Louvain. Il y fut résolu, entre autres choses, de travailler de concert pour soumettre les Oratoriens de la congrégation de Bérulle aux règles de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri; de recourir au Saint-Siège et à la cour de Madrid pour exiger la souscription au formulaire d'Alexandre VII de tous ceux qui devaient être promus à des grades académiques, à des dignités, bénéfices et fonctions ecclésiastiques; de ne permettre dans toute la province que le catéchisme de Malines tel qu'il a été publié, le 22 août 1623, par Jacques Boonen; de prohiber la lecture des Livres Saints en langue vulgaire et du *Nouveau Testament*, dit de *Mons*. Ces deux dernières résolutions furent mises à exécution par décret archiépiscopeal du 9 janvier 1691.

Dans une lettre adressée, au nom

de l'épiscopat, à la congrégation du Saint-Office (31 janvier 1691), de Précipiano dénonça aux cardinaux les manœuvres de la faction janséniste pour faire pénétrer partout ses doctrines. « Elle travaille surtout, dit-il, à attirer les femmes, à l'exemple des anciens hérétiques. Elle semble vouloir abolir la pénitence et l'Eucharistie, ou du moins en rendre l'usage difficile et rare. Le livre *De la fréquente communion* (d'Antoine Arnauld) est l'origine de ce rigorisme. Dans les écoles et les églises on prêche les cinq articles, inventés par Jansénius, comme des dogmes de la foi catholique. Le pays est inondé de libelles, qui défendent l'erreur et censurent amèrement les décisions des souverains Pontifes. Parmi les coryphées des Jansénistes se signale au premier rang le nommé *Palladius* (un des pseudonymes du curé réfractaire Gilles de Witte) ».

Une deuxième assemblée épiscopale fut tenue à Bruxelles en mars-avril 1692. Parmi les documents de cette réunion, signalons trois lettres collectives de l'archevêque, des évêques de Ruremonde et d'Anvers et du vicaire apostolique de Bois-le-Duc, M. Steyaert, adressées à Innocent XII. « Après avoir signalé de
 « nouveau les progrès rapides que font
 « les doctrines de l'*Augustinus*, progrès
 « que le formulaire d'Alexandre VII n'a
 « pas arrêtés, ils annoncent à Sa Sainteté
 « que, voulant couper court à tout sub-
 « terfuge basé sur la frivole distinction
 « du *droit* et du *fait*, ils ont résolu
 « d'exiger le serment du formulaire,
 « avec quelques additions, de tous ceux
 « qui doivent être promus aux ordres ou
 « à des bénéfices et fonctions ecclésias-
 « tiques, et ils espèrent que le Saint-
 « Siègre approuvera ce projet ». Innocent XII répondit à l'archevêque et à ses suffragants d'Anvers, de Bruges, de Gand et de Ruremonde, par le bref *Nuper ex litteris*, du 6 février 1694.
 « Le pape veut que les constitutions
 « de ses prédécesseurs Innocent X et
 « Alexandre VII demeurent dans toute
 « leur force. Quant au formulaire, il
 « faut exiger absolument que le serment
 « soit prêté dans la teneur formulée par

« Alexandre VII ; mais il ne faut rien
 « ajouter aux paroles de la formule
 « alexandrine, vu que ceux qui ont à
 « prêter le serment sont obligés de le
 « faire sincèrement, sans distinction,
 « restriction, ni explication aucune, en
 « condamnant les cinq propositions dans
 « le sens propre et naturel des termes ». L'archevêque reçut la décision romaine avec étonnement et douleur, mais aussi avec respect et obéissance filiale ; il s'empessa de la promulguer et fut le premier à jurer selon la formule d'Alexandre VII. Mais à peine le bref *Nuper ex litteris* avait-il paru, que les Jansénistes crièrent victoire sur toute la ligne. A les entendre « Innocent XII « avait *altéré* ou *réformé* Alexandre VII ; « désormais, il ne fallait plus réprover « les cinq propositions dans le sens que « Jansénius avait eu en vue, mais dans « l'un ou l'autre sens obvie, diffèrent de « Jansénius, *in sensu quodam obvio qui a « prædicto sensu auctoris diversus esset* ». L'archevêque se vit ouvertement raillé par les *rigoristes*. On eut l'impudence d'afficher aux portes de son palais et à celles du séminaire des billets, portant pour titre : *Exequiæ juramenti formulæ*, etc. Aussi, le primat et ses suffragants jugèrent-ils qu'il était nécessaire de recourir de nouveau au Saint-Siège (lettre du 19 juillet 1696). Innocent XII répondit, le 24 novembre suivant, par le bref : *Litteræ quas XIX Julii ad Nos dedistis*. « Le mal, dit-il, que les prélats « belges ont signalé ne vient pas du bref « lui-même, qui est parfaitement clair. « Si les novateurs, en jurant le formulaire, se forgent intérieurement à leur « fantaisie un sens naturel et obvie, mais « sans en venir à aucun acte externe, « l'Eglise ne juge pas de leurs intentions intérieures, que Dieu seul connaît. Si, au contraire, ils manifestent « par la parole ou la plume le sens de « leur intention, et qui est contraire au « sens des constitutions apostoliques, « dès lors, les évêques peuvent et « doivent procéder contre eux, non seulement par leur autorité ordinaire, mais « encore en vertu de la faculté spéciale « qu'ils ont reçue du Saint-Siège ; ils

« doivent aussi les punir convenablement *servatis servandis* ». Le primat et ses suffragants s'empressèrent de promulguer la réponse pontificale. Par décret du 15 janvier 1695, l'archevêque censura et prohiba soixante-onze libelles diffamatoires, de provenance janséniste, ainsi que le livre français *De la fréquente communion* d'Antoine Arnauld, et la *Méthode de remettre et de retenir les péchés*, par Huyghens. C'est à l'occasion de ce décret que l'oratorien Quesnel lança sa *Très humble remontrance à messire de Précipiano, archevêque de Malines*, qui fut brûlée par la main du bourreau.

Une troisième réunion épiscopale se tint à Bruxelles en avril-mai 1697. Y assistèrent, sous la présidence de l'archevêque, les évêques de Bruges, Basse-ry ; de Gand, Vander Noot ; de Ruremonde, Cools ; d'Anvers, van Beughem ; le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, Steyaert, et en qualité de consultants le P. Harney, dominicain, et le P. Désiderant, des Ermites de Saint-Augustin. Les prélats décident de n'admettre dans leur diocèse respectif aucun curé étranger, sans le consentement préalable de son ordinaire, donné en forme d'*Exeat*. Ils signent un décret, en flamand, contre les désordres qui se commettent dans les scandaleuses réunions connues sous le nom de *labbayen*, *quanselbier*, *spinnigen*, *splytingen*, *swingelingen*, *achter 't lyst*, *dansscholen*, que les jeunes gens des deux sexes tiennent dans les cabarets. Ils portent des décrets relatifs à la lecture de la Bible en langue vulgaire, et à l'administration du baptême, de la pénitence et du mariage. Ils recommandent aux directeurs des âmes de se tenir également éloignés d'une rigueur excessive et d'une facilité funeste. Ils condamnent à nouveau les soixante-onze brochures déjà censurées par l'archevêque, ainsi que plusieurs autres ouvrages infectés du venin hérétique. Ils s'adressent au roi pour le prier de porter remède à trois grands maux. D'abord, la diversité d'opinions, cause première des troubles, est fomentée par la stricte Faculté de Louvain ; il est donc urgent

d'en éliminer les professeurs non orthodoxes. Ensuite, il faudrait que le pouvoir royal et l'autorité pontificale, agissant de concert, fissent une visite sérieuse de l'université. Enfin, il importe que le roi réprime les conventicules où se forgent les pamphlets, appels, lettres et mémoires qui jettent le trouble dans les populations. Les évêques publient un nouveau décret, relatif au formulaire d'Alexandre VII, et conforme au bref *Litteræ quas*; ils supplient tous leurs subordonnés de renoncer une bonne fois à toutes ces interprétations privées qui rendent illusoires les jugements les plus explicites de l'Eglise. Enfin, le 23 avril 1697, ils adressent des remerciements à Innocent XII. Ils expriment respectueusement l'espoir que le Saint-Siège fera entendre un jugement final, car le retour de la paix est à ce prix. Le roi promit d'appuyer le décret des évêques.

Philippe V, successeur de Charles II, prêta également son appui à de Précipiano. L'archevêque avait déferé au Saint-Office, le P. Pasquier Quesnel, de l'oratoire de Bérulle et Gabriel Gerberon, bénédictin de l'abbaye de Corbie, deux religieux échappés de France et cachés à Bruxelles, d'où ils répandaient en Belgique leurs élucubrations jansénistes. Comme ceux-ci bravaient les anathèmes de l'Eglise, il eut recours au bras séculier. Sur les ordres de Philippe V, Quesnel et Gerberon, ainsi que le colporteur de leurs écrits, Arnould-Joseph Brigode, furent arrêtés à Bruxelles, le 5 mai 1703, et mis en lieu de sûreté au palais archiépiscopal. Le premier parvint à s'évader et s'enfuit, sous un travestissement, sur Amsterdam, d'où il fit pleuvoir sur notre pays de nouvelles brochures. Dans l'une d'elles, *Decretum Archiepiscopi Mechliniensis notis illustratum*, il lançait des outrages grossiers aux papes, aux évêques, aux rois et à leurs ministres, et traitait le décret de l'archevêque de *monstrum horrendum, informe, ingens*. L'official Henri-Joseph van Susteren instruisit son procès et, le 10 novembre 1704, de Précipiano prononça la sentence d'excommunication contre Quesnel. Brigode, paraissant con-

trit après six mois, fut relâché; mais, à peine libre, il alla s'installer à Amsterdam comme libraire afin de mieux répandre les écrits de la secte. Gerberon dut comparaître devant l'official et fut condamné, le 24 novembre 1704, à faire profession de foi, à signer le formulaire, et à abjurer la doctrine des cinq propositions. Le coupable persista, et, par ordre du roi de France, fut enfermé d'abord dans la prison d'Amiens, puis à Vincennes. L'archevêque, accusé par le parti d'avoir fait rendre une sentence inique et empêché la défense, répondit aux calomniateurs par la publication de toute la procédure juridique : *Processus officii fiscalis curiæ ecclesiasticæ Mechliniensis contra domnum G. Gerberon, ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri religiosum presbyterum, qui, e Gallia profugus, sub veste laïca et nomine ficto Augustini Kergré, in Belgio per plures annos latitaverat*. Bruxelles, 1704; in-4°. En dehors de ces deux étrangers, d'autres prêtres réfractaires jansénistes attristèrent l'âme de l'archevêque. Précipiano dut priver de sa chaire qu'il occupait au séminaire le professeur Jean Opstraet, confident du docteur Huyghens. Il rencontra un adversaire hypocrite dans Lambert Baerts, préban de Saint-Rombaut, et un ennemi fougueux dans Gilles de Witte, curé de N. D. au delà de la Dyle, à Malines. En 1701, il dut faire séquestrer l'oratorien Pierre van Hamme, colporteur d'écrits anonymes. Il fut en butte aux calomnies de Jean-Libert Hennebel, président du collège de Viglius. Ne pouvant ramener par la douceur Guillaume Van de Nesse, desservant (jusqu'à révocation) de Sainte-Catherine, à Bruxelles, il se vit forcé de lui interdire, par un décret provisionnel, les fonctions du ministère sacré. Van de Nesse eut recours au pouvoir séculier et demanda un *jugement possessoire*. Le conseil de Brabant intima l'ordre à l'archevêque de lever la censure et de réintégrer le desservant, et mit l'arrêt sur les revenus du prélat. Celui-ci refusa la compétence des juges séculiers dans une cause qui regardait la profession de foi et la charge d'âmes, et maintint la

sentence canonique. Le gouverneur général, Maximilien de Bavière, par dépêche du 7 novembre 1695, donna gain de cause au primat. Cette fermeté valut à Précipiano les éloges de la congrégation du Concile, du pape Clément XI et des universités de Louvain et de Douai.

Dans la défense du droit d'asile, Humbert-Guillaume rencontra plus de difficultés à Malines qu'à Bruges. François van Ophoven, sous prétexte de venger une dame blessée d'une plaisanterie que don Carlos de Saladraz s'était permise sur son compte, avait dressé un guet-à-pens au capitaine, mais sans réussir à le blesser. Il se réfugia au couvent des Dominicains. Le grand conseil demanda à l'official Ignace de Coriache l'autorisation de conduire Van Ophoven en prison. L'autorisation fut accordée, mais sous réserve de l'immunité locale qui pouvait appartenir à l'accusé. Coriache instruisit le procès et déclara (26 mai 1700) que le captif devait jouir de l'asile religieux et, conséquemment, être reconduit au couvent des Dominicains par le procureur de l'officialité. Mais les conseillers fiscaux avait donné ordre au geôlier de ne laisser sortir le prisonnier que de leur consentement, et prétendaient examiner eux-mêmes si le séquestré avait droit au lieu d'asile. L'Electeur de Bavière, à qui l'archevêque avait pris recours, ordonna au grand conseil de remettre le jeune homme entre les mains de l'official, afin que celui-ci lui rendît l'asile en vertu de la sentence du 26 mai. Le procureur général Philippe du Jardin refusa. Humbert-Guillaume, mis dans l'alternative de trahir son devoir ou de sévir, prononça, le 7 août 1700, que l'excommunication majeure *latae sententiae* avait été encourue par le procureur général. Le grand conseil infligea au prélat une amende de six mille florins et le condamna à lever l'excommunication lancée contre du Jardin, sous peine de dix mille autres florins en cas de retard. La cour défendit, en outre, à tout sujet de Sa Majesté « de communier avec l'archevêque ou de lui fournir directement ou indirectement quel-

ques viandes, vins, bières et autres « choses comestibles » jusqu'à ce que réparation fût faite. C'était l'*aqua et ignis interdictio* des Romains. L'archevêque fit livrer à la publicité la défense du droit d'asile, reconnu de tout temps dans nos provinces. Le vicaire général Pierre Govaerts publia son volumineux ouvrage : *Certamen pro immunitate ecclesiastica locali seu asylo, ejusque iudice competente, impressum mandato Ill. ac Rev. D. Humberti Guillelmi Archiepiscopi Mechl. et Belgii Primatis* (1700). A la même occasion parut : *Motivum juris impressum mandato illustrissimi et reverendissimi Humberti-Guillelmi, archiepiscopi Mechliniensis et Belgii primatis, pro defensione juris asyli*. L'intervention du roi calma les esprits. Philippe V ordonna à l'archevêque d'absoudre en son oratoire les ministres du grand conseil qui avaient été frappés d'anathème, et au conseil lui-même de surseoir à toute procédure contre l'archevêque et de lui rendre les amendes qu'il avait encourues. L'accusé devait être rétabli en lieu d'asile par les officiers de l'archevêque et du grand conseil conjointement. L'excommunication fut levée au nom de l'archevêque (14 septembre 1703), par van Susteren, alors vicaire général.

En 1703, la discussion sur le fameux *Cas de conscience* ralluma en France et en Belgique le feu des controverses. On avait demandé à la Sorbonne si un confesseur pouvait refuser l'absolution à un ecclésiastique qui reconnaîtrait la juste réprobation des cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les a réprouvées et même au sens de Jansénius, mais se bornerait à une soumission extérieure de silence et de respect quant au fait d'attribuer ces propositions à l'ouvrage *Augustinus* de l'ancien évêque d'Ypres. Quarante docteurs de la Sorbonne avaient répondu *négativement*. Clément XI proscrivit d'abord la décision de la Sorbonne (12 février 1703), puis fulmina la bulle *Vineam Domini Sabaoth* (15 juillet 1705) dans laquelle il déclare et définit solennellement que « le silence respectueux » ne suffit pas

pour remplir le devoir de pleine et entière obéissance que l'Eglise exige de ses enfants. L'archevêque de Précipiano s'empessa de publier la bulle, et reçut à ce sujet un bref pontifical de félicitation et d'éloge (26 septembre 1705). Il ne se montra pas moins actif et zélé pour faire fleurir la piété parmi le peuple et maintenir la discipline sacerdotale, pendant les vingt et une années de son ministère. Les plus importantes lettres pastorales sont celles du 12 octobre 1692 et du 21 juillet 1700. Dans ces deux documents vraiment remarquables, le prélat vise constamment le système artificieux des Jansénistes, qui non seulement attaquait le dogme, mais encore ruinait la morale et la dévotion pratique.

Humbert-Guillaume de Précipiano mourut dans son palais de Bruxelles, à la suite d'une péripneumonie, le 9 juin 1711, à l'âge de quatre-vingt cinq ans. Pendant sa vie, il mérita les plus grands éloges des papes Innocent XII et Clément XI, de l'empereur Léopold I^{er} et des rois d'Espagne Charles II, Philippe V et Charles III (plus tard empereur sous le nom de Charles VI). Peu de temps après sa mort, l'évêque de Bruges, Henri van Susteren, l'appelle le rempart de la foi et le proclame digne d'une mémoire éternelle. Mais l'histoire ne lui fut pas toujours reconnaissante : « Plus » je considère les faits à la lumière des » documents conservés dans les archives » de Malines, dit le P. Van Aken, plus » je me persuade que les historiens ont » trop oublié jusqu'ici le rôle d'Humbert » de Précipiano, pour exalter surtout » celui du cardinal d'Alsace, son successeur. Précipiano porta les plus rudes » coups au jansénisme dans les Pays-Bas ; il mourut au moment d'un » triomphe dont il avait préparé tous les » éléments ».

Les cendres du grand archevêque reposent, à côté de celles de son frère, le comte Prosper-Ambroise, dans la métropole de Malines, où se dresse encore aujourd'hui le magnifique mausolée en marbre blanc qu'il avait fait élever de son vivant » pour servir d'embellisse-

» ment à l'église », comme dit l'inscription du socle :

HUMBERTUS GUILLELMUS,
COMES DE PRECIPIANO ET DE SOYE,
ARCHIEPISCOPUS MECHLINIENSIS,
PRIMAS BELGII,
AD EXERCITUS REGIOS,
DELEGATUS APOSTOLICUS,
MAJESTATI SUÆ A CONSILII STATUS ETC.
IN HUIUS ECCLESIE ORNATUM
VIVENS POSUIT MDCCIX

Précipiano portait : *de gueules, à l'épée émanchée d'argent, posée en fasces, garnie d'or, la pointe à dextre.* Sa devise était : *Non in gladio, sed in nomine Domini.*

A.-C. De Schrevel.

J.-B. Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon* (Reims, 1864). — P. Filsjean, *Antoine-Pierre 1^{er} de Grammont, archevêque de Besançon* (Besançon, 1898). — F. De Pachtere, *Bruga episcopis illustrata*. — Archives de l'évêché de Bruges, *Acta episcopatus et Acta capituli S. Donatiani*. — P. Claessens, *Histoire des Archevêques de Malines* (Louvain 1881). — P. de Ram, *Synodicum Belgicum*, t. I. — H.-J. van Susteren, *Deductio pro immunitate ecclesiastica locali*. — J. Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique* (Gand, 1870).

PREINGUÉ (*Louis-Philippe*), en religion P. JOURDAIN, théologien, né à Menin, le 31 janvier 1704, mort à Louvain, le 14 janvier 1752. Il était fils de Michel et d'Anne de Bal. Après avoir terminé ses humanités au collège de sa ville natale, il entra, à l'âge de seize ans, au noviciat des Dominicains à Gand, fit profession en 1721, et fut envoyé à Louvain pour y étudier la philosophie et la théologie. En 1727, il défendit quelques thèses théologiques devant une assemblée provinciale de son ordre, avec tant de succès, que ses supérieurs le chargèrent des fonctions de *répétiteur* auprès de ses condisciples. Ordonné prêtre en 1728, le P. Jourdain, à la demande du prieur de Groenendaël, donna, pendant six ans, un cours de théologie aux jeunes chanoines de cette célèbre abbaye. De retour à Louvain, il conquist le grade de licencié en théologie à l'université et devint *maître des études* de son couvent. Il reçut le bonnet de docteur le 27 août 1739. Invité par l'abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin, près de Gand, à enseigner la théologie

aux religieux étudiants de sa maison, Preingué habita ce monastère pendant quatorze ans. C'est là qu'il composa son volumineux ouvrage sur la Somme de saint Thomas, intitulé : *Theologia speculativa et moralis authore Rev. adm. ac Eximio Patre F. Jordano Preingué, Ord. Prædic. in Alma Universitate Lovaniensi sacrae theologiae Doctore*. Gand, 1744, Pierre Goesin (t. I et II); Jean Meyer (t. III); 1745, Michel Goesin (t. IV à VI), Pierre Vereecken (t. VII à XI). Le tome I est dédié à Philippe Standaert, abbé de Saint-Pierre, et le tome VI à Joseph Veranneman, seigneur d'Oxelaere. Dans le tome X, dédié à son oncle Louis-Hubert de Bal, curé, l'auteur enseigne l'illicéité de l'absolution donnée sous la condition *si es dispositus*. Le P. Antoine van Hoecke, des Frères Mineurs Récollets, l'attaqua. En 1746, Preingué reprit la défense de la même thèse. L'année suivante, le récollet répondit en défendant la thèse contraire (10 avril 1747). Peu après, le dominicain publia le résumé de sa théologie morale, sous le titre de : *Theologiae moralis repetitio*, en deux volumes (t. XII, pars prima, pars secunda, Gand, François Bernaert), avec une dédicace au chevalier René-Antoine Devoyer de Paulmy, marquis d'Argenson. Le premier volume comprend *in fine* trois opuscules : *De haeresibus*, *De patribus et scriptoribus ecclesiasticis*, *De jure canonico*. Le second volume, outre l'annexe *Dissertationes theologiae de jure et justitia cum tribus de diversis materiis* (avec pagination spéciale 1 à 48), contient une réfutation de la thèse de Van Hoecke : *Opusculum complectens progressum disputationis, an absolutio sub conditione, si es dispositus, sit licita in praxi, contra R.R. P.P. Minores Recoll.*, etc. L'auteur y reproduit d'abord sa thèse de 1746, puis celle des Récollets du 10 avril 1747, qu'il tâche de renverser. Il le fait dans un style quelque peu railleur, qui est ici, comme bien souvent, un signe de faiblesse d'argumentation. Le récollet riposta, en août 1748, par une série de *conclusiones*. Preingué lui répondit, le 3 septembre

suivant, dans une lettre datée de Bruges : *Reverendi Patres. Profectum in studiis et omnem e celo benedictionem*. Le 16 mars 1749, Van Hoecke lui adressa, d'Eecloo, son *Epistola familiaris ad Exim. P. Jordandum Preingué Ord. Præd. cui in doctrina sanitatem, ac pacem fructum bonae voluntatis*. Ces deux dernières lettres constituent une plaquette très rare de 24 pages non chiffrées, imprimée à Bruges, chez Pierre Vande Cappelle. Le P. Servais Dirks ne l'a pas connue. Nous ignorons si la dispute théologique se prolongea, mais jusqu'ici la victoire restait au récollet.

Après son séjour à l'abbaye de Saint-Pierre, le P. Jourdain rentra à Louvain et remplit la charge de prieur du couvent des Dominicains. Bon, sans être rigide, il y fit régner une exacte discipline; il était à la fois craint, aimé et respecté de ses subordonnés.

A.-G. De Schrevel.

Goethals, *Lectures*, t. II, p. 239. — Rembry-Barth, *Histoire de Menin*, t. IV, p. 748. — Ouvrages cités du P. Jourdain Preingué.

PRESSEUX (*Philippe-Louis DE*), médecin, né à Theux, où il fut baptisé le 27 janvier 1706, décédé à Spa, le 13 juin 1746. Il était fils de Quirin de Presseux et de Catherine-Isabelle Dellehe (1). Après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites de Liège, il se rendit à l'université de Louvain, puis à celle de Leyde, où il suivit les cours de chimie et de médecine de l'illustre Boerhave, qui attirait au pied de sa chaire les disciples de toute l'Europe. Il y fut reçu docteur en médecine le 7 août 1736. Sa thèse inaugurale lui valut des éloges mérités et fonda sa réputation; elle avait pour sujet la composition des eaux de la Geronstère, du Pouhon, de la Sauvenière, du Tonnelet et du Watroz, à Spa, qu'il avait analysées sur les lieux, l'année précédente, et dont il répéta l'analyse à Leyde. Elle

(1) La famille De Presseux est originaire du village de ce nom, commune de Sprimont. M^r Capitaine, qui énumère une quinzaine de personnages de ce nom, fait remonter sa généalogie jusqu'au milieu du x^ve siècle. Il est à noter que le nom est écrit Depresseux dans l'acte de baptême à Theux, comme dans celui du décès à Spa.

a pour titre : *Dissertatio medica inauguralis de aquis Spadanis*. Lugd. Bat., 1736; in-4° de 28 p. L'auteur paraît en avoir donné en 1736 une traduction anglaise. Il existe une seconde édition de cette thèse, publiée à Leyde, la même année; in-4° de 42 p. On y a ajouté une *Déclaration de W. Chrouet, docteur en médecine à Olne, au sujet du transport des eaux de la Géronstère*.

Rentré dans son pays, De Presseux épousa à Spa, le 4 mars 1737, Marguerite Storheu; il était paroissien de Theux. C'est probablement dans ce bourg, non à Liège, qu'il s'était établi comme médecin. Toutefois, il passait la belle saison à Spa, où il était recherché dans la colonie étrangère, grâce surtout à la protection de Boerhave, qui le recommandait à ses clients. Il mourut à la fleur de l'âge. Son acte de décès porte qu'il « fut bourgmestre de Spa et laissa » la réputation d'un homme de bien, « fort charitable envers les pauvres et » regretté généralement d'un chacun ».

La thèse de De Presseux, remarquable au point de vue de la composition des eaux de Spa, s'occupe peu de leurs effets sur l'organisme. C'est pour combler cette lacune que J.-Philippe de Limbourg en donna une traduction française, peu de temps après la mort de l'auteur, sous le titre : *Dissertation inaugurale sur les eaux de Spa, soutenue à Leide, le 7 août 1736, par M. P.-L. de Presseux. Traduite du latin et augmentée d'une préface contenant un essai sur l'action physique de ces eaux sur le corps humain*. Par J.-P. Limbourg, D. en M., Spa (Liège), chez G. Deleau, apothicaire, 1749; in-12 de xxiv et 38 p.

On doit encore à notre auteur la traduction des notes publiées en 1740, en néerlandais, par le Dr R. Zaff, de Dalhem, neveu de W. Chrouet; elle porte pour titre : *Observations choisies sur les bons et mauvais usages des principaux remèdes, par Rodolphe Zaff, médecin, traduites du hollandais, revues et augmentées des observations historiques de M. Philippe-Louis de Presseux, D. en médecine, sur les bons et mauvais usages des eaux minérales de Spa, adressées à*

l'auteur. A Leyde, et se vend à Liège chez Ev. Kints; 1746, in-12 de 6 feuillets et 180 p. sans les liminaires. Cet ouvrage fut lui-même traduit en latin, sous le titre : *R. Zaff. Synopsis observationum, etc.; accedunt observationes medicae P.-L. de Presseux, de aquis Spadanis*. Lugd. Bat., 1751; in-8°, 90 p.

G. Dewalque.

Comte de Beedelièvre, *Biographie liégeoise*. — Delvaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*. — M. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois* (*Bulletin de l'Institut archéologique de Liège*, t. III, p. 462 à 465). — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — *Bibliophile belge*, 1872, n° 176. — A. Body, *Bibliographie spadoise*, 1878.

PRESTINIEN (*Jean DE*), enlumineur et relieur. Voir PESTINIEN (*Jean DE*).

PRETERE (*Guillaume DE*). Voir DE PRETERE.

PREUD'HOMME (*Amand-Joseph*), généalogiste, naquit à Mons, le 23 février 1747, et y mourut, le 27 août 1796. Après avoir terminé ses études de droit, Preud'homme se fit inscrire comme avocat au conseil souverain de Hainaut, où il fut reçu le 31 janvier 1772. Il était très versé dans la jurisprudence et jouissait d'une grande considération. Appelé aux fonctions de greffier de la ville de Chimay, en 1786, il les conserva jusqu'en 1794, tout en continuant à résider à Mons. Ayant pris une part active aux événements de la révolution des patriotes, il fut nommé au Congrès national, le 12 novembre 1790, comme député de la ville de Chimay; mais il ne fit que paraître à cette assemblée et revint à Mons le 30 du même mois. Le 11 janvier 1791, il sollicita des états de Hainaut la place de receveur des étapes et feux qu'il ne put obtenir.

Preud'homme consacrait ses loisirs à des études généalogiques et héraldiques. Il a laissé un recueil manuscrit, qui a pour titre : *Collection des généalogies de la plupart des maisons et familles de la province de Hainaut et de celles qui y ont possédé des dignités, canonicals, emplois, charges, y pris habitation ou alliance, le tout avec leurs armoiries enlu-*

minées. Deux tomes in-folio, le premier ayant 375 pages et le second 394, non compris les tables onomastiques. Ce manuscrit appartient à la bibliothèque publique de Mons. L'auteur a mis largement à profit, pour la composition de son recueil, l'ouvrage de J.-B. Laisné (voir *Biographie nationale*, t. XI, p. 78).

Léop. Devillers.

Archives des états et du conseil de Hainaut, au dépôt de l'État, à Mons.

PREUD'HOMME D'AILLY (*Charles-François*), vicomte de Nieuport. Voir NIEUPORT.

PREUD'HOMME (*Jean*), sculpteur. Voir au supplément.

PREUMONT (*Louis*), religieux de l'ordre des Frères Mineurs et auteur de trois petits traités de controverse religieuse. Voici à quel propos ces œuvres parurent : Henri Chrouet, pasteur protestant, avait prêché, le 26 septembre 1655, un sermon contre l'église catholique et avait fait imprimer son sermon à Maestricht, chez E. Boucher, sous ce titre : *Sermon servant de preuve à plusieurs points de la religion catholique controversés contre l'église romaine, prêché en l'église d'Olne, le 26 septembre 1655*. Ce fut ce sermon qui incita Preumont à prendre la plume. Il écrivit successivement : 1^o un *Advertissement charitable à ceux de la prétendue religion réformée, malheureusement trompés par les ministres* (thèse in-folio sur 2 feuillets); 2^o *La déroute d'Henry Chrouet, prétendu ministre, à Aulne, dédiée à MM. les révérends pasteurs de Verviers et Hodimont*. Liège, J.-M. Hovius, 1655; in-8^o; 3^o *Le tombeau d'Henry Chrouet, ministre de la prétendue religion réformée à One*. Liège, H. Tournay, 1656.

Outre Preumont, intervinrent encore dans la querelle soulevée par Henry Chrouet, Delva, curé d'Olne, Barthélemy d'Astroy, récollet, et Ignace de Saint-François, carmélite.

Léonard Willems.

Servais Dirks, *Bibliographie des frères mineurs*. — De Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*.

PRÉVOST (*Charles*), écrivain, né à Arlon, le 9 octobre 1691, mort à Liège, le 27 août 1759. Il fut reçu en la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1709, professa la théologie à Tournai, fut de 1742 à 1746 et de 1756 à 1759 recteur du collège de Liège et examinateur synodal. On a de lui : 1. *Don Quixote*, comédie. Luxembourg, J. Ferry, 1715.

— 2. *Vœux et félicitations faites à leurs Majestés Impériales et Catholiques Charles VI et Elisabeth-Christine, au sujet de la naissance tant désirée du seren. Prince Léopold-Jean, etc.*, archiduc d'Autriche, prince des Asturies, etc. Luxembourg, J. Ferry, 1716. *David et Jonathan*, tragédie dédiée à Monsieur de Ballouffeaux, Seigneur de la Madeleine, Bohr Linay, etc.; conseiller de Sa Majesté Impériale et Catholique dans son conseil provincial de Luxembourg. Luxembourg, J. Ferry; in-4^o. Il a, en outre, écrit les deux traités suivants qui se conservent au collège des Jésuites à Lille : 1. *Tractatus dictatus à Rev. Patre Car. Prevost e Soc. Jesu in Seminario Episcopali Tornacensi Sacrae Theologiae Professore primario. Scriptus vero à Petro Paulo Vernaeldae Insulensi Anno Dom. 1736*; in-4^o, 551 p. — 2. *Tractatus de actibus humanis dictatus, etc. Anno 1737*; in-4^o, 527 p.

Émile van Arenbergh.

De Backer, *Écriv. de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 2168. — Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, v^o Luxembourg, nos 116, 119, 120, t. V, p. 211; t. VI, p. 1224.

PRÉVOST (*Gilbert*), écrivain ecclésiastique, né à Lille, le 2 février 1596, et décédé à Mons, le 17 novembre 1668. Reçu dans la Compagnie de Jésus le 7 septembre 1615, il se consacra à l'enseignement et se fit une certaine réputation comme prédicateur. Il laisse les ouvrages suivants : 1. *Les trois amours et sacrés refuges du vénérable père Thomas Sanchez de la Compagnie de Jésus. Avec la pratique pour y recourir assurément en toutes nécessitez, tant publiques que privées*. Par le P. Gilbert Prevost de la même compagnie. Mons, Jean Havart, 1652; in-18. — 2. *La semaine du Saint Amour*, contenant la pratique de

l'Amour de Dieu et du prochain, très propre pour arriver au sommet de la perfection, par le R. père Gilbert Prevost de la Compagnie de Jésus. Deuxième édition, revue et augmentée. Mons, Siméon de la Roche, 1666; in-12.

L. Tienteyn.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 1224.

PRÉVOST DE LE VAL (Henry), généalogiste du XVII^e siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni exactement celle de sa mort, non plus que la localité où il naquit. Seigneur de Tenants, il appartenait à une famille noble, était fils de Jean Prévost de le Val, lieutenant gouverneur de Binche, et petit-fils de Guillaume Prévost, chef de la ville de Mons et gentilhomme de la reine de Hongrie. Il épousa Catherine le Hardy. Il fut nommé roi d'armes, à titre d'Artois, le 9 février 1637, et remplit ces fonctions jusqu'en 1663, date probable de sa mort. Henry Prévost de le Val est l'auteur de plusieurs ouvrages généalogiques, composés avec le manque de critique qui caractérise les travaux de ce genre écrits de son temps. Il a contribué notablement à créer ou à répandre la légende qui donne des armoiries et une descendance à Pierre l'Ermite, le prédicateur de la première croisade. On possède de lui quelques volumes imprimés, composés surtout dans un but généalogique. Ce sont : 1. *La vie exemplaire de quatre abbeses, de Marie le Poyvre, xxv^e abbesse de Fontenelle; de Barbe Blocquel, xxvi^e abbesse de Fontenelle; de Pétronelle Roels, viii^e abbesse de Sainte-Claire, à Louvain; de Louise de Barbaize, xxviii^e abbesse de Fontenelle, décédée avec opinion de sainteté.* Liège, B. Bronckart, 1656; in-4°. — 2. *La vie exemplaire de trois abbeses; d'Elisabeth de Mombeeck, ii^e abbesse de Linter; d'Odille de Mombeeck, iv^e abbesse de Linter; d'Aleydis de Mombeeck, ii^e abbesse de Florival.* Liège, J.-F. de Milst, 1658; in-4°. — 3. *La vie exemplaire de neuf abbeses, d'Elisabeth de Mombeeck, ii^e abbesse de Linter; de Marie Le Poyvre, xxv^e abbesse de Fontenelles; d'Odille de Mombeeck, iv^e abbesse de Linter; de Claire Everaerts,*

xxviii^e abbesse de Swywick; de Jenne de Hertoghe, xxvii^e abbesse de Doosteeckelo; d'Aleydis de Mombeeck, ii^e abbesse de Florival; de Barbe de Blocquel, xxvi^e abbesse de Fontenelles; de Pétronelle Roels, viii^e abbesse de Sainte-Claire, à Louvain; de Louyse de Barbaize, xxviii^e abbesse de Fontenelles. Le mausolée de reliques des saints dans l'église paroissiale de Vilers-Perwin. Liège, B. Bronckart, 1660; in-4°. — 4. *Le recueil des services rendus par les seigneurs de la très illustre maison de Lalain à leurs princes souverains.* Henry Prévost de le Val fut un infatigable compilateur. La section des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, conserve sept gros manuscrits intitulés : *Varia curiosa pro sæculo XI et pro sæculo XII* (ms. n° 17436); *Selecta pro sæculo 1200, 1300, 1400 et 1500* (ms. nos 18733-18736), dans lesquels le roi d'armes a réuni une foule de documents et de notes de tous genres. On trouve dans le même dépôt un armorial (ms. n° 19194) composé par Henry Prévost et qui concerne la noblesse des Pays-Bas catholiques, des Provinces-Unies, de la France, de l'Italie, de l'évêché de Liège. Les archives héraldiques du ministère des affaires étrangères possèdent un exemplaire de *L'Estat et comportement des armes*, par Jehan Sculier, auquel Henry Prévost a ajouté un grand nombre de notes manuscrites concernant des questions héraldiques. Prévost de le Val composa encore d'autres manuscrits, mais nous ignorons leur destinée.

Alfred De Ridder.

X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — Butkens, *Supplément aux trophées de Brabant*. — Archives héraldiques du ministère des affaires étrangères.

PRÉVOST (Hugues), peintre, à Bruges, au XVI^e siècle. Il est inscrit parmi les francs-maîtres de la gilde brugeoise des peintres de cette ville, à la date du 22 février 1511, et en fut vinder en 1517-1518, 1524-1527, 1531-1534, 1542, et gouverneur de 1527 à 1530. Ses tableaux étaient exposés en vente aux foires de Bruges, de janvier et de mai; leur étalage occupait trois échoppes. C'est ce que font voir des comptes des années 1527 à 1532.

Hugues Prévost mourut dans sa maison, en la rue dite Vlamingdam, au mois de décembre 1542, et fut inhumé au cimetière de Saint-Gilles. Sa femme, Anne Cools, décéda en mai 1559. Ils eurent huit enfants, dont l'un, Oste ou Othon, devint peintre et mourut, à Bruges, en 1558.

Les élèves de Hugues Prévost furent Olivier Laneel, Alexandre Meyne et Jean Laruwe.

Léop. Devillers.

Archives de Bruges. — Comptes de la fabrique de l'église Saint-Gilles, de 1527-1544. — *La Flandre*, t. I, p. 374. — *Le Beffroi*, t. IV, p. 212 et 214.

PRÉVOST (*Jean*), ou PROVOST, peintre, né à Mons, en Hainaut, vers 1460, mort à Bruges au mois de janvier 1529. On ignore qui fut son maître; mais le fait qu'il épousa la veuve de Simon Marmion (voir ce nom), le fameux peintre valenciennois, autorise à croire que son apprentissage se fit dans l'atelier de ce remarquable artiste. Jeanne Quaroube, dont la première union avait été célébrée en 1466, était veuve depuis 1489. Les traces de l'activité du peintre dans sa ville natale, font défaut. A Anvers, par contre, il est inscrit parmi les francs-maîtres de la gilde de Saint-Luc, en l'année 1493. Bientôt après, il se fixe à Bruges et y acquiert le droit de bourgeoisie (10 février 1494). On n'est point suffisamment renseigné, jusqu'à ce jour, sur la production des œuvres de Jean Prévost, pour avoir la certitude de sa présence ininterrompue à Bruges. Marié quatre fois, le peintre contracta dans la ville flamande ses trois dernières unions, y fit souche et y mourut. Affilié à la corporation de Saint-Luc et de Saint-Éloi en 1501-1502, il y remplit les fonctions de *vinder* en 1507-1508, en 1509-1510 et encore en 1514-1515. Trois fois il en fut le gouverneur: en 1511-1512, en 1519-1520, en 1525-1526. Nous ignorons par quelles œuvres Prévost se signala d'abord à l'attention de ses nouveaux concitoyens. La plus importante de ses peintures, le *Jugement dernier*, appartenant aujourd'hui au Musée de Bruges, fut commandée par les échevins, en 1524, pour décorer

la salle de leurs délibérations. On y constate des tendances fort différentes de celles de l'ancienne école dont, à ce moment, Gérard David (voir ce nom) était le principal représentant. Autant, sinon plus encore que ses contemporains Bernard van Orley et Jean Gossart (voir ces noms), Prévost se montre un fils de la Renaissance. Sa rencontre à Anvers, en 1521, avec Albert Dürer, autorise à croire à ses relations avec Quentin Metsys (voir ce nom), comme, d'autre part, le fait d'être le compagnon de voyage de l'illustre peintre allemand, ensuite son hôte à Bruges, implique une certaine communauté de vues, d'ailleurs perceptible dans le *Jugement dernier*. Dürer, dans le journal tenu pendant son séjour aux Pays-Bas, désigne Prévost comme « un bon peintre » de Bruges ». Il consigne dans ses notes l'accueil distingué qui lui fut fait dans sa maison, où furent conviés en un festin somptueux, pour lui faire honneur, les artistes et les citoyens les plus notables. La maison où logea Dürer était située dans la rue dite Oost Ghis-
telhof, non loin de l'église Saint-Gilles. Parmi les œuvres dessinées du grand peintre allemand doit figurer un portrait de son confrère montois, dont il voulut, par cet hommage, payer la libérale hospitalité, en même temps qu'il faisait don de six sous (*Stüber*) à sa femme.

Comme le nom de Gérard David, celui de Jean Prévost n'a été acquis à l'histoire que depuis peu d'années et grâce aux recherches de M^r James Weale. De date beaucoup plus récente encore est l'étude de son œuvre. M^r Georges Hulin s'y est appliqué en 1902, à la suite de l'exposition de Bruges. Il a pu restituer au maître un ensemble de créations dont voici la liste. Au Musée de Saint-Petersbourg : la *Vierge annoncée par les prophètes et les sibylles*, tableau provenant de Saint-Donatien, à Bruges, et commandé au peintre en 1524. Cette œuvre était attribuée à Quentin Metsys. Galerie nationale, à Londres, une *Vierge et l'enfant Jésus*, œuvre attribuée à Jean Mostaert. Hambourg, galerie du consul Weber, le *Jugement dernier*, attribué

à Jean Bellegambe. Pinacothèque de Munich, *Adoration des mages*, « école de « Gérard David ». Musée de Bruxelles, *Miracle de saint Antoine de Padoue* (anonyme). Musée de Bruges, le *Vieillard et la mort* et un *Donateur et saint Jean l'Aumônier*. Cette dernière peinture est un morceau excellent. Château de Windsor, la *Vierge et l'enfant Jésus entre saint Bernard et saint Benoît*. Musée de Berlin, *Adoration des mages*. Musée des Hospices, à Bruges, le *Christ portant sa croix* et un portrait de donateur daté de 1522. Musée de Strasbourg, une *Madone* datée de 1488, mais l'auteur ne croit pas à l'authenticité de cette date. A ces œuvres, nous ajouterons la *Messe de saint Grégoire*, remarquable petite peinture appartenant à M^r Quinet, à Mons, exposée tardivement à Bruges, en 1902, et non portée au catalogue.

Apprécié par l'ensemble de ces créations, Jean Prévost, sans être un peintre de grand style, une figure d'avant-plan, mérite néanmoins de prendre place parmi les représentants distingués de l'école flamande des premières décades du xve siècle. Sa personnalité ne s'affirme pas avec une netteté suffisante pour empêcher la confusion avec ses contemporains plus notoires, Quentin Metsys, Jean Mabuse ou Van Orley, mais il apporte dans l'école de Bruges un souffle de renouveau, une forme d'interprétation de la nature qui, peut-être, ne fut pas sans influence sur Lancelot Blondeel, qu'on voit, en 1520, participer, avec lui, aux travaux de décoration de l'entrée de Charles-Quint dans sa bonne ville de Flandre. Avant Pourbus, il créa, pour la municipalité, des cartes d'une partie du territoire du Franc. Comme architecte, il donna les plans de la voûte du chœur de l'église Saint-Jacques. Dans l'ensemble, une personnalité intéressante.

Prévost eut pour élève, à Bruges, en 1506, Maximilien Frans, dont les œuvres restent à déterminer. Le dit Frans devint franc-maître en 1524 et mourut en 1547.

Parmi les enfants issus de ses quatre mariages, Prévost eut deux fils, peintres à leur tour : Adrien, franc-maître en

1527, inscrit à la gilde d'Anvers en 1530 ; Thomas, peintre-verrier, maître à Bruges en 1533, en 1543 à Anvers, où il semble avoir exécuté des vitraux pour l'église Saint-Jacques.

Jean Prévost ne doit pas être confondu avec son contemporain Jacques Prévost, né, dit-on, à Gray (Haute-Saône), vers la fin du xve siècle. Ce second Prévost peignit pour la ville de Langres un tableau de la *Mort de la Vierge* et grava quelques estampes rares et recherchées, parmi lesquelles un portrait de François I^{er}. Ces estampes, signées d'un monogramme, sont datées de 1535 à 1545. Elles ont été décrites par Bartsch et Robert Dumesnil.

Henri Hymans.

W.-H.-J. Weale, *Jean Prévost (Le Beffroi, t. IV, Bruges, 1872-1873, p. 205)*. — Id., *Exposition des Primitifs flamands* (Bruges 1902), introduction, p. xxvi. — Georges H. [Hulin] de Loo, *Exposition des tableaux flamands des xive, xve et xvie siècles* (Gand, 1902), p. 25 et 40. — Georges Hulin, *Quelques peintres brugeois de la première moitié du xvie siècle : Jan Prevost (L'Art et la Vie, 1902)*.

PRÉVOST (Piérart), calligraphe et enlumineur, florissait à Lille dans la première moitié du xve siècle. Il fit plusieurs travaux pour le magistrat de cette ville. En 1403-1404, il écrivit un recueil des droits de tonlieu dus par « les marchans et marchandes passant » par ladite ville. En 1421, il fit, pour servir à la prestation de serment en la salle des plaids, une grande miniature ainsi décrite dans un compte : « ung crucefit, aourné de plusieurs » ymages dorées et ouvrées de pluseurs » couleurs, avec les vii passions et Ré- » surrection, Pentecouste et les Quatre » Évangélistes, et ce assis au milieu de » quatre Euvangilles escriptes par lui » de grosses lettres brisies et enluminées » d'azur, et ce collé sur un grand tablet » de bos, et les bordures d'icellui tablet » coulourées de vermillon ». En 1448, il vendit à la même ville de Lille un » tablet » représentant le Christ. Cette peinture fut placée en la chambre des apaiseurs.

Léopold Devillers.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3^e série, t. VI, p. 86.

PRÉVOST (*Pierre-Dominique*), homme de guerre, fils de Mathieu-Dominique et de Françoise Blanchard, né à Bruxelles, le 13 avril 1748 (paroisse de Saint-Géry), mort à Cône, le 4 décembre 1806.

Enfant de troupe au régiment de Béarn, il fit, dès sa tendre jeunesse, les campagnes de 1757 à 1762, avec son père, officier de grenadiers, tué à ses côtés à la bataille de Crewelt, le 25 juin 1758. Prévost devint successivement, au régiment d'Angenois : adjudant, en 1776; porte-drapeau, en 1780; sous-lieutenant, en 1782; lieutenant en 1791; capitaine, le 1^{er} février 1792, et passa lieutenant-colonel, dans la légion des Pyrénées, le 1^{er} octobre suivant. Il avait fait les campagnes d'Amérique, depuis 1776 jusqu'en 1783, et s'était trouvé à la prise d'Yorck-Town, où 6,000 Anglais, commandés par lord Cornwallis, avaient été obligés de capituler; puis il participa à celle de Saint-Christoph et assista au combat de mer des 9 et 12 avril 1779. En 1788, Louis XVI l'avait décoré de l'ordre militaire. Dans les guerres de la Révolution, de 1792 à 1799-1800, Prévost se signala, par son courage, aux armées des Pyrénées orientales et du Nord. Le 29 octobre 1793, à l'affaire de Rivesaltes, il reçut un coup de baïonnette en dégageant deux pièces de canon qui allaient tomber aux mains de l'ennemi. Nommé, le 26 novembre 1794, adjudant général chef de brigade provisoire, Prévost prit le commandement de la place de Narbonne, alors en état de siège. Confirmé dans son grade, il commanda l'aile droite de l'armée du Nord en l'an 1795-1796; c'est dans cette situation que, s'étant porté avec ses troupes au-devant de l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, il arrêta l'armée ennemie, pendant plusieurs heures, sur la route de Mons-Thabor, permettant ainsi à son parc d'artillerie de faire sa retraite en bon ordre. Il forma alors l'arrière-garde de l'armée française de Sambre-et-Meuse, et fut chargé du blocus d'Ehrenbreitstein, dont il s'acquitta très honorablement.

A la suppression de l'armée du Nord, le 25 octobre 1797, le général Prévost

commanda les troupes stationnées en Hollande, et rétablit l'ordre troublé sur ce territoire; mis au traitement de réforme, le 12 février 1800, il fut employé, le 5 mai de la même année, dans la 6^e division militaire. Nommé membre de la Légion d'honneur le 11 décembre 1803, et promu commandant dans cette Légion le 14 juin 1804, le général Prévost reçut, en 1805, l'ordre de se rendre à Cône pour se mettre à la tête des troupes dans le département de la Stura; mais le 4 décembre 1806, la mort vint le surprendre dans cette ville.

Général Frédéric Bernaert.

Renseignements fournis par l'état civil de Bruxelles. — Archives de la guerre de France. — Général baron Guillaume, *Histoire des régiments nationaux belges*. — *Fastes de la légion d'honneur*. — Général Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France (1789-1815)*.

PRÉVOT (*Charles*). Voir PRÉVOST.

PREZ (*Guillaume DE*), dit de Barchon. Voir BARCHON.

PRICHESIUS (*Jean*) ou DE PRISCHES, écrivain ecclésiastique, était originaire du village de Prisches, dans le canton de Landrecies (France, département du Nord), et vivait au commencement du xiv^e siècle. Il embrassa l'état ecclésiastique, prit le bonnet de docteur en théologie à Paris et y enseigna publiquement et avec réputation. A la mort de Jacques Mallet, enlevé par une attaque de paralysie le 20 octobre 1307, Jean Prichsius fut nommé abbé de Vicogne; en 1310, il députa vers le pape Clément V le P. Godefroi de Bavay, qui lui succéda dans la direction de ce monastère. Les difficultés du gouvernement de l'abbaye, surtout sous le rapport temporel, l'amenèrent à renoncer à sa dignité au commencement de l'année 1312. On ignore la date de son décès; un religieux de Vicogne, qui lui a consacré ces vers en 1320, constate qu'il avait cessé de vivre à cette époque :

*Virtutis magnum specimen, quem laurea sacra
Reddidit insignem, simul et prudentia summa :
Consensu unanimi electus; re jam bene gesta
Officium festus Prælati sponte resignat.*

Le nécrologe de Vicogne marque sa mort au 3 juillet.

Paquot et les écrivains modernes qui l'ont copié rapportent que « son savoir » et sa bonne conduite le firent aimer » de Guillaume Ier le bon, comte de Hainaut, et de son épouse Jeanne de Valois. Cette princesse s'étant retirée après la mort de son mari, à l'abbaye de Fontenelle, ordre de Cîteaux, « proche de Valenciennes, l'abbé Jean » de Priches alla souvent la voir, pour « l'affermir dans sa pieuse résolution » et pour l'avancer dans la vertu ». Ces écrivains ne se sont pas aperçus de l'in vraisemblance du fait, puisque le comte Guillaume mourut seulement le 7 juin 1337, soit au moins dix-sept ans après notre abbé.

Ce n'est pas la seule erreur commise à son sujet. Foppens l'identifie avec Jean de Tongres, Johannes de Tongria (voyez ce nom), qui fut abbé de Vicogne de 1301 à 1303. L'identification ne peut se justifier, ainsi que l'ont démontré d'érudits écrivains.

Prichsius composa plusieurs traités en prose et en vers; le titre d'un seul est connu : *Alphabeticum vitæ religiosæ*, divisé en six livres. Ces ouvrages sont perdus. Le chartrier de l'abbaye de Vicogne, aux archives du Nord à Lille, ne nous a conservé aucun acte émané de cet abbé.

Ernest Matthieu.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 744. — Paquot, *Mémoires* (éd. in-f°), t. III, p. 249. — Le Glay, *Cameracum christianum*. — Id. *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Vicogne*. — *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3e série, t. IV, p. 284. — L. Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*. — Comte de Hauteclouque, *Notice sur Jean de Tongres (Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, t. XV)*.

* **PRIÉ** (*Hercule-Joseph-Louis* TURINETTI, marquis DE), ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens, né dans le Piémont, le 27 novembre 1653, mort à Vienne, le 12 janvier 1726. Il appartenait à une famille piémontaise de Chieri, qui ne brillait ni par la noblesse, ni par l'opulence. Son père, président du conseil des finances du duc Charles-Emmanuel II de Savoie, avait acheté en 1668 la terre de Priero (Prié);

sa mère était une Valperga. Le jeune Hercule-Joseph entra de bonne heure au service du gouvernement de Turin, qui reconnut ses aptitudes et le nomma agent diplomatique à Londres; sous le nom de comte de Pertengo, il mena, en Angleterre, une existence fastueuse; à son départ, il était criblé de dettes. Désigné, en 1691, comme ambassadeur à Vienne, il prit le titre de marquis de Prié, sous lequel il est connu dans l'histoire. Lorsque le duc de Savoie, Victor-Amédée II, ce « prince incompréhensible », songea à abandonner le parti de la France, Prié vainquit les dernières hésitations de son maître et négocia le traité d'alliance entre l'Empire et le Piémont (25 octobre 1703). Créé chevalier de l'Annonciade, comte de Castiglione, de Jimena, de Cordoue et d'Ostra, il épousa Diane de Saluces Cardé, descendante de l'illustre maison des marquis de Saluces. Il semblait parvenu au faite des honneurs; mais sa dévorante ambition réclamait un champ d'activité plus vaste que celui de sa petite patrie.

Prié reçut l'autorisation de passer au service de l'Autriche. L'empereur Joseph I l'envoya, en qualité de commissaire civil, à la suite de l'armée d'Italie (1706) et l'investit ensuite d'une mission où ses talents de diplomate purent mieux s'exercer : il s'agissait de déjouer les intrigues de la France et de la cour de Rome qui travaillaient à former une ligue des Etats de la Péninsule. Prié réussit à obtenir la neutralité des princes italiens; il obligea même le pape Clément XI, en lui « tenant le pistolet » sur la gorge, à reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne et à se réconcilier avec l'Autriche (15 janvier 1709). Charles VI, devenu empereur, récompensa son ambassadeur en le nommant conseiller d'Etat, ministre du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or; puis, à la sollicitation du prince Eugène de Savoie, il lui confia l'administration des Pays-Bas, dont l'Autriche venait d'acquérir la possession par les traités d'Utrecht et de la Barrière.

Le prince Eugène de Savoie avait été

désigné comme gouverneur général des provinces belges : la campagne contre les Turcs, les graves affaires de la monarchie, des intrigues de cour le tinrent éloigné de notre pays. Le marquis de Prié, qui le remplaça, reçut le titre de *ministre plénipotentiaire* (lettres patentes du 30 juin 1716); cette fonction, inconnue sous le régime espagnol, donnait à celui qui en était investi les attributions et quasi les mêmes pouvoirs que ceux d'un gouverneur général; les dépêches de l'Empereur étaient cependant adressées au prince Eugène qui les transmettait à son légat.

Le nouveau ministre, avant de se rendre aux Pays-Bas, passa par la Hollande; il ne put empêcher une triple alliance de se conclure entre la France et les Puissances Maritimes, ni obtenir la revision, sollicitée par nos États provinciaux, de l'odieux traité de la Barrière. Il fallut deux années de pourparlers avant que les Hollandais consentissent à la signature d'une convention qui atténua, dans de modiques proportions, notre assujettissement aux Provinces-Unies (convention de La Haye du 22 décembre 1718).

Le marquis de Prié fit son entrée à Bruxelles, le 16 novembre 1716, entouré d'un superbe cortège, et s'installa à l'hôtel d'Egmont (*Palatium Egmondanum*). Le lendemain, le comte de Königsegg, qui avait été chargé *pro interim* de prendre possession des Pays-Bas, lui remit les rênes du gouvernement. Le plénipotentiaire procéda, dans les différentes provinces, en personne ou par représentant, à l'inauguration impériale. La cérémonie revêtit en Flandre une réelle magnificence, dont un tableau du temps, peint par J.-B. van Volxsom, a conservé le souvenir (musée archéologique de Gand).

Le désordre régnait dans toutes les branches de l'administration, principalement dans la gestion financière; l'industrie était quasi anéantie, le commerce asservi aux nations voisines par la fermeture de l'Escaut et l'iniquité des tarifs douaniers. Au nouveau ministre incom-
bait l'œuvre de réorganisation; mais

celui-ci ignorait tout des besoins et des traditions du pays, du caractère de ses habitants; au surplus, les « instructions » dont il était muni reflétaient l'indifférence et l'indécision du cabinet autrichien.

Deux *jointes* provisionnelles furent d'abord établies pour seconder Prié dans son administration; l'Empereur les remplaça, le 29 mars 1718, par un conseil d'Etat, qui reçut toutes les attributions exercées jusqu'au règne de Philippe V par les trois conseils collatéraux. Ce corps gouvernemental fut composé du gouverneur (ou, en son absence, du ministre plénipotentiaire), de conseillers de *courte robe*, choisis dans la noblesse, de conseillers de *longue robe* et lettrés, enfin du directeur général des finances. Prié, qui redoutait la rivalité du nouvel organisme, montra les inconvénients de la mesure adoptée; un projet qu'il soumit à Vienne, dans un traité qui nous est parvenu en manuscrit, ne fut pas accueilli (*Traité sur la forme du gouvernement politique des Pays-Bas*, Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. no 12299).

La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre le ministre et le conseil d'Etat, au sujet de l'étendue de leurs pouvoirs respectifs. Charles VI, saisi du différend, déclara que le conseil « devait « se tenir à la seule autorité consultative ». Dès lors, le plénipotentiaire administra nos provinces avec le concours de quelques hommes de confiance, la plupart étrangers, s'en référant, dans les cas importants, à la *Conférence* de Vienne. « Quant au conseil d'Etat », écrit le comte de Merode-Westerloo dans ses Mémoires, « il n'en a plus que le nom, « et rien ne s'y traite que des bagatelles « de nulle conséquence... Il est consulté « quand Prié ne veut rien faire, ou « quand il veut, étant sûr de leur avis ».

Les membres de l'aristocratie, écartés de la participation aux affaires, ressentirent une vive blessure de cet affront; par ses manières hautaines, ses allures « par trop savoyardes », le ministre accentua leur animosité.

Au moment où la *cabale* de la noblesse

se préparait à l'attaquer, Prié eut à lutter contre de nouvelles et graves difficultés : l'émeute populaire éclata dans plusieurs grandes villes des Pays-Bas.

Le refus des subsides était l'arme légale la plus puissante entre les mains de nos anciennes provinces et communes, la seule sanction de leurs droits et privilèges. Depuis 1714, les quartiers-maîtres et les doyens d'Anvers alléguaient l'extrême misère de leur cité pour s'opposer au paiement des *vingtièmes*. L'exemple fut suivi par les nations de Bruxelles, qui déclarèrent subordonner le vote de leur quote-part contributive à l'abrogation de l'édit de 1704 relatif à l'administration économique de la capitale. Prié, pressé par le besoin d'argent, dut souscrire à ces réclamations. Enhardis par le succès, les doyens refusèrent de prêter serment de fidélité au règlement par lequel l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière avait restreint, en l'an 1700, les attributions du *large Conseil*, et réduit le nombre des membres de l'*arrière-conseil* des nations. Le ministre plénipotentiaire n'était pas l'ami des libertés publiques; il « extorqua » au conseil de Brabant un décret qui enleva aux nations le droit de former le troisième membre de la ville; c'était proclamer leur déchéance. Dès lors, le conflit s'aggrava. Derrière les métiers, les soutenant ouvertement ou secrètement, se tenaient plusieurs membres de la noblesse, une fraction des Etats du Brabant, bon nombre d'ecclésiastiques, d'anciens *Anjouins*, tous ceux qui, par jalousie ou par intérêt, désiraient susciter des difficultés au légat impérial. Celui-ci n'était pas préparé pour la résistance; il disposait d'une garnison insuffisante, que commandait le maréchal comte de Vehlen, l'un des chefs de la *cabale*; il n'osait recourir aux troupes des autres villes, car des symptômes de mécontentement se dessinaient par tout le pays. Aussi, malgré son vif désir d'employer « quelque remède violent » contre le « mal devenu contagieux », Prié fut-il contraint de temporiser et de rendre aux nations leur participation

dans l'administration communale. Mais le soulèvement, loin de se calmer, prit un caractère révolutionnaire. La *canaille* pillait la chancellerie de Brabant, saccageait les maisons de plusieurs hauts fonctionnaires; l'autorité du magistrat ne fut plus respectée, le cours de la justice fut suspendu.

Le ministre réclama avec insistance à Vienne des troupes de renfort; il proposa même de solliciter, en attendant leur arrivée, le secours des Hollandais et des princes voisins allemands. A l'écouter, il fallait modifier la « Constitution féconde en maux et en dangers » de manière à disposer des revenus du pays, et transférer le siège du gouvernement à Louvain ou à Gand. Il considérait comme « un parti plein de modération » la suppression du corps des nations ainsi que du large Conseil de Bruxelles, et pour « brider » la ville, le meilleur moyen, selon lui, était d'ériger « une bonne citadelle dans une position élevée et avantageuse ». « Ce pays », mandait-il au prince Eugène, le 25 juillet 1718, « doit perdre ses privilèges ou ses privilèges le perdront ».

L'Empereur s'était montré jusque-là adversaire de la politique d'intimidation préconisée par le marquis. Lorsqu'il vit son autorité méconnue, menacée, il envoya aux Pays-Bas quelques régiments et ordonna « d'employer le fer et le feu avec persévérance jusqu'à ce que l'emploi des châtimens eût amené la soumission et l'obéissance de tous ». Prié n'attendait que l'appui des armes pour assouvir sa vengeance et « mater l'esprit républicain ». La répression fut rigoureuse; elle connut les perquisitions, les visites domiciliaires, les expulsions, les arrestations arbitraires. La mort de François Anneessens (voir sa notice biographique) en forme l'épisode le plus tristement populaire. En exerçant sur les juges une pression à peine dissimulée, en leur arrachant une condamnation capitale, le ministre ternit son nom et augmenta l'aurole et la célébrité dont sa victime, par ses actes seuls, n'eût peut-être pas été entourée.

A Anvers et à Malines, l'insurrection fomentée par certains métiers, soucieux de défendre leurs anciens règlements corporatifs, fut maîtrisée avec la même violence. Prié, fier de ses exécutions militaires, écrivit non sans quelque forfanterie au prince de Savoie : « J'es-
 » père que l'on pourra dire avec toute
 » vérité que, sous le gouvernement de
 » Votre Altesse, les trois villes de
 » Bruxelles, Anvers et Malines ont été
 » rangées entièrement en vingt-quatre
 » heures de temps à leur devoir ».

Ces succès n'assuraient pas seulement le triomphe de la politique absolutiste du plénipotentiaire, ils lui permirent d'imposer au pays ses exigences financières. A son arrivée, le ministre avait trouvé une situation budgétaire désastreuse. S'il faut en croire les chiffres cités dans son « apologie », le trésor était grevé d'une dette exigible de 19,705,419 florins; cette somme semble exagérée; ce qui ne l'est pas, c'est le déficit de 2,238,486 florins qu'accuse « l'état général » dressé pour l'année 1717, *courtresse* énorme eu égard au montant du budget de nos provinces qui s'élevait à moins de sept millions de florins. Les recettes des postes et des meilleurs bureaux de douanes étaient hypothéquées aux Hollandais auxquels nous devons annuellement plus de deux millions et demi de florins à titre d'arrérages et de subsides; les États provinciaux ne parvenaient pas à faire rentrer les impôts des communes et des châtelainies; aucun secours ne venait de Vienne; bien loin de là, le gouvernement autrichien ne cessait de faire en Belgique des appels d'argent; aussi les fonctionnaires n'étaient-ils pas payés et les troupes recevaient à peine la moitié de leur solde.

Une transformation complète de l'organisation fiscale et du régime monétaire pouvait seule remédier à cette fâcheuse situation. Mais Prié — dans des moments de dépit il le reconnaissait lui-même — n'avait aucune compétence en matière financière, et ses auxiliaires étaient aussi inexpérimentés que lui. Il se contenta de procéder par

contrainte et réussit, surtout après la répression des émeutes communales, à soutirer des subsides et « rations » considérables. Si le pays échappa à la banqueroute, ce fut grâce aux bénéfices que lui procurèrent le commerce maritime et les expéditions coloniales.

Le projet d'établir des relations directes avec les Indes, de fonder des comptoirs en Asie et en Afrique et d'émanciper les Pays-Bas catholiques du monopole commercial des Puissances Maritimes s'était fait jour aussitôt après la signature du traité d'Utrecht, l'idée répondait aux besoins du moment. Par suite des tarifs douaniers imposés par nos voisins, le commerce européen était sinon interdit aux marchands flamands, du moins entouré d'entraves qui le paralysaient entièrement. Aussi longtemps que la Belgique avait subi le joug espagnol, ses habitants avaient été, de fait, écartés du trafic colonial; devenus sujets de l'Autriche, les obstacles disparaissaient. L'Escaut restait fermé; mais le port d'Ostende n'était-il pas capable de devenir le centre d'un négoce transocéanique?

Lorsque le marquis de Prié prit la direction des affaires, plusieurs navires frétés par des armateurs belges et étrangers, étaient déjà revenus des Indes avec de riches cargaisons. On attendait du ministre impérial qu'il donnât au mouvement une large et habile impulsion. Le plénipotentiaire témoigna d'abord peu d'enthousiasme à l'égard des entreprises coloniales qui, disait-il, mécontenteraient les Puissances Maritimes, alliées de l'Autriche, et n'apporteraient à la nation aucun bénéfice économique. Son attitude se modifia à la suite des résultats avantageux des expéditions, de l'acquisition de factoreries dans l'Hindoustan (Cabelon) et en Chine (Canton), et surtout à cause des offres de participation que lui firent certains négociants.

Cependant les compagnies des Indes anglaise et hollandaise, ardentes à maintenir leur monopole, avaient entrepris une campagne, par la plume et par les armes, contre le trafic ostendais. Des

frégates belges furent saisies. L'empereur chargea Prié de réclamer satisfaction; il le fit avec un esprit exagéré de conciliation; sa faiblesse augmenta les prétentions de nos rivaux. Les marchands lésés se plaignirent à Vienne et accusèrent le ministre d'enrayer l'extension du commerce national; d'autres lui reprochèrent de réserver les passeports aux négociants qui l'associaient à leurs expéditions ou qui le couvraient de présents et d'attentions.

Charles VI rêvait de se constituer un domaine colonial; il décida d'ériger une compagnie à charte, à l'exemple des sociétés des Indes de Londres et d'Amsterdam. Prié fut invité à fournir les renseignements nécessaires. Le plénipotentiaire essaya, par tous les moyens, d'empêcher la création d'une compagnie privilégiée; il tenait à se réserver la direction de la politique commerciale et la délivrance des lettres de mer, source abondante de revenus. Ce ne fut que sur la menace d'un rappel et cédant aux oburgations réitérées du prince de Savoie qu'il envoya à l'Empereur un projet de statuts, élaboré par son conseiller intime, le fiscal Patrice Mac-Nény. Jusqu'au dernier moment, le ministre espéra ajourner la constitution de la compagnie en suscitant des difficultés au sujet de la nomination et des pouvoirs des directeurs, et en invoquant les dangers d'ordre international. Mais Charles VI ordonna l'impression de la charte, qui fut publiée le 20 juillet 1723. La Société impériale et royale des Indes, plus connue sous le nom de *Compagnie d'Ostende*, était définitivement établie. Prié, après avoir combattu son établissement, souscrivit cent cinquante actions (de 1000 florins, valeur nominale) « pour faire croire aux Flamans qu'il avait contribué à la compagnie et qu'il la favorisait ».

Malgré les remontrances les plus sévères, le prince Eugène de Savoie n'était pas parvenu à modifier les procédés et les habitudes de son légat, à vaincre sa lenteur et son irrégularité dans la gestion des affaires. De longs mois s'écoulaient sans que le marquis transmitt à

Vienne la moindre dépêche; tantôt il prétextait la multiplicité de ses occupations « épineuses », tantôt l'état précaire de sa santé, des « palpitations, » tirement de nerf au cœur et à la tête, « une douleur fixe dans tout le crâne » qui l'obligeaient à prendre les eaux à Huy ou à Spa.

Levé à « midi sonnant », il passait ses journées à dormir, à manger et à jouer; devait-il donner audience ou se décidait-il à l'examen d'une question d'Etat, il le faisait pendant la nuit. La rédaction d'une dépêche lui demandait plus d'une semaine de travail; sous sa dictée, ses secrétaires, les barons Salvaï et Galesi, devaient écrire des pages sans fin, remplies de redites, dans un style entortillé, mi-français, mi-italien. Jaloux de son autorité, il n'admettait aucun contrôle et prétendait seul tout régenter. Besoigneux et avide d'argent, il grossissait, par les moyens les plus indelicats, le traitement déjà élevé que lui servait la cour d'Autriche (58,613 florins, 6 sous 8 deniers de Brabant, argent courant).

La conduite hautaine du plénipotentiaire, sa négligence et ses pratiques malhonnêtes furent aisément exploitées par ses ennemis. En vain, le prince Eugène essaya-t-il de défendre son lieutenant contre les attaques de la *cabale*. A la suite de la célèbre querelle qui éclata entre le marquis et le comte de Bonneval et l'arrestation de ce dernier, la campagne devint plus serrée, plus menaçante. Des réquisitoires violents furent adressés à Vienne contre le « Transalpin ». L'un d'eux ne contenait pas moins de onze chefs d'accusation; on imputait notamment au marquis des'approprier chaque année 60,000 écus du trésor et de négliger, à cette fin, de dresser le budget des recettes et des dépenses, d'avoir vendu des patentes de mer et de s'entendre avec le résident hollandais pour entraver les progrès de la Compagnie d'Ostende, d'avoir « dégoûté » plusieurs sociétés qui voulaient organiser la pêche à Blankenberghe et à Nieuport; de tolérer la fabrication, à Anvers et à Malines, de monnaies au

coin de France et de participer au bénéfice de ce monnayage clandestin. On reprochait, en outre, au ministre de trafiquer des charges de robe et de vendre publiquement, « comme à l'en-
« can », les emplois civils et les bénéfices ecclésiastiques.

Ces griefs, exagérés dans une certaine mesure, étaient cependant fondés dans leur ensemble. Prié essaya de se disculper dans un écrit apologétique; il n'y réussit pas. Son maintien aux Pays-Bas était devenu impossible. Plutôt que d'abandonner son lieutenant, le prince Eugène de Savoie remit sa démission de gouverneur-général. Cette démission, que l'empereur accepta immédiatement, entraînait le rappel de l'administrateur délégué (23 décembre 1724). Le prince Eugène tombait avec dignité; la chute de Prié fut doublée d'une disgrâce et d'une mise en accusation formelle. Le souverain établit une jointe secrète, « afin de faire une recherche très exacte, « tant du procédé et de la conduite du « marquis de Prié, pendant qu'il avait « régi les Pays-Bas, que de celle de ses « domestiques et autres de ses adhé-
« rents, en ce qui regardait les finances, « admodiation et l'application régulière « de leurs revenus, la provision des « emplois séculiers et des bénéfices ec-
« clésiastiques ». Cette commission, présidée par le comte de Baillet, ouvrit une enquête, qui n'était pas achevée lorsque la mort de Prié vint suspendre ses travaux.

Le ministre, malgré son rappel et son remplacement par le comte de Daun, créé *ad interim* lieutenant et capitaine général en attendant l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, mit plusieurs mois avant de quitter Bruxelles (24 mai 1725); poursuivi par de nombreux créanciers, il n'échappa à la prison pour dettes qu'en vendant son mobilier, sa vaisselle et ses actions de la Compagnie d'Ostende.

Le départ du *Vilain*, comme on le surnommait, fut salué avec joie par toutes les classes de la population. Pendant les neuf années de son administration, il n'avait cherché qu'à satisfaire

ses aspirations autocratiques, ses ambitions intéressées, son esprit de lucre. Sa complicité dans la contrefaçon de monnaies impériales et dans la fabrication des espèces au coin de France ne saurait laisser l'ombre d'un doute. Quant aux entreprises coloniales, loin d'en être l'initiateur, il les entrava. Jusqu'à son rappel, il ne cessa de poursuivre de sa rancune la Compagnie d'Ostende; elle représentait à ses yeux l'institution libre, érigée contre sa volonté, qui lui avait ravi à la fois la haute direction commerciale des Pays-Bas et une source de bénéfices illicites.

Sa cour ne fut ni éclairée ni brillante; Jean-Baptiste Rousseau, banni du royaume de France, y fut toutefois bien accueilli jusqu'au jour où le poète devint le familier de Bonneval, se lança dans la cabale et s'aliéna tout à fait le *pro gubernator*.

Prié rentra à Vienne au mois de juin 1725 et, quoique malade physiquement et moralement, il se mit à la rédaction d'un long mémoire, second essai de justification de son administration aux Pays-Bas. Le travail fut achevé le 8 janvier 1726. « Je parle à Votre Majesté », y écrivait-il dans sa dédicace à Charles VI, « avec les pieds dans le tombeau ». Quatre jours plus tard, il était frappé d'apoplexie et expirait.

Dans une chapelle de l'Immaculée Conception, propriété de la famille Turinetti, de l'église Sainte-Marie, à Turin, se trouve le buste du marquis de Prié. On y lit l'inscription suivante :

D. O. M.

HERCULES JOSEPH LUDOVICUS TURINETUS
MARCHIO PRIERI, PANCALERI ET CIMENAE,
CASTELLIONI, CORDUBAE AC HOSTER. COMES
LEGATIONIBUS PRO REGE VICTORIO AMEDEO IN ANGLIA
ET GERMANIA SEPE FUNCTUS
B. M. V. AUNUNCIATAE TORQUATUS EQUES
EX MAGNATIBUS HISPANIAE PRIMI ORDINIS
S. R. I. MARCHIO

IMPERATORIS LEOPOLDI JOSEPHI ET CAROLI VI
INTIMUS CONSILIARIUS AC CLAVIS AUREAE CUBICULA-
[RIUS
JOSEPHI IN ITALIA COMMISSARIUS IMPERIALIS EXER-
ET PLENIPOTENTIARIUS [CITIUM
CAROLI IN BELGIO CUM PLENIPOTENTIA PROGUBERNA-
VIRGINI MATRI SINE LABE CONCEPTAE [TOR
QUOD INEUN E DECEMBRE ANNO 1708 DISCIDIA IMPERII
CUM SACERDOTIO CAESAREUS LEGATUS ROMAE FELI-
[CITER COMPOSUERIT

QUODQUE OB ID CLEMENS XI IPSO ADORDANTE FESTI-
[VITATEM HANC
UBIQUE TERRARUM DE PRAECEPTO INSTITUITUR
SACELLUM HOC
ERIGENDUM MANDABAT SUPREMIS TABULIS
DIE 10 SEPTEMBRIS ANNO 1716.

Le fils aîné du marquis de Prié, Jean-Antoine, marquis de Pancalier, fut conseiller intime et chambellan de Charles VI, puis général d'artillerie; il mourut à Turin le 28 février 1757. Charles-Joseph, son frère, porta, à la suite de son mariage, le titre de prince d'Esquilache. Quant aux filles du marquis de Prié, l'aînée épousa le comte Jean de Lamberg; la seconde fut mariée en premières noces au comte Joseph d'Aspremont et en secondes noces au comte de Balbiano.

Michel Huisman.

Archives générales du royaume à Bruxelles : Secrétairerie d'Etat et de guerre, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, Registres et cartons du Conseil privé, de la Chambre des comptes, du Conseil d'Etat, des Etats de Brabant, etc. — Archives de Cour et d'Etat à Vienne, Fonds des Pays-Bas, en particulier les *Berichte* (1716-1725), les *Kaiserliche Depeschen*, et la collection *Belgien Repert. D. D. Abtheilung B.* — Archives communales d'Anvers, Papiers de la Compagnie d'Ostende. — Public Record Office, *State Papers, Flanders*. — Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, et Archives de l'Etat à La Haye, fonds divers. — Gachet, *Le marquis de Prié*, dans le journal *l'Emancipation*, 13 et 24 avril 1838. — *Le marquis de Prié*, dans la *Revue nationale de Belgique*, t. XIV, 1846. — A. Reumont, *Il marchese di Prié nel Belgio* (*Archivio storico italiano*, 1886). — Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen* (1838, 3 vol.). — Gachard, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle* (1880). — Gachard, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI* (1838-1839; 2 vol.). — *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. III, publié par Gachard, 1873. — M. Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende* (1902). — M. Landau, *Rom, Wien, Neapel, während des spanischen Erbfolgekrieges* (1885). — G. Bigwood, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens* (1900). — Bigwood, *Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens* (*Revue belge de numismatique*, 1903). — *Mémoires du comte de Merode-Westerloo* (Bruxelles, 1840). — Gachard, *Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens* (*Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, t. II).

PRIEELE (Gilles, en religion *Dominique VANDEN*), ou PRIEELS, en latin TOPIARIUS, écrivain ecclésiastique, né à Aspelaere (Flandre orientale), au début du xvi^e siècle, mort à Anvers, le 4 mai 1579. Il entra dans l'ordre de Saint-

Dominique, au couvent d'Anvers, avant 1529, et s'acquit une grande réputation comme prédicateur. Deux recueils de ses sermons, dont l'un pour les dimanches et jours de fête de toute l'année, l'autre pour le carême, ont eu de très nombreuses éditions, au témoignage des anciens bibliographes. Mais ceux-ci ont relevé en double certaines éditions anversoises, imprimées par Christophe Plantin pour le libraire Antoine Thielens, en les citant à la fois avec l'adresse de Plantin et avec celle de Thielens. Les éditions parisiennes de Michel Sonnius ne sont probablement aussi que ces mêmes impressions d'Anvers, avec une adresse spéciale pour l'officine de Paris. Enfin, Valère André et Sweertius ont cité les sermons tour à tour sous le nom d'*Enarratio Evangeliorum* et d'*Homiliae*, de façon à faire d'un seul et même ouvrage deux publications différentes. Quoiqu'elle eût déjà été signalée par B. de Jonghe, cette confusion a été reproduite par Foppens et par Pérennès.

Voici les titres exacts des deux séries de sermons : 1. *Conciones in evangelia et epistolas, quæ festis totius anni diebus populo in ecclesia proponi solent... e tabulis D. Laurentii a Villavicentio Xeresani elaboratæ* (en deux volumes in-8° : *pars hyemalis* et *pars æstivalis*). Anvers, Ant. Thielens (Chr. Plantin, imprimeur), 1566, 1568, 1569, et Anvers, Chr. Plantin (Jean Maes, imprimeur), 1574. Paris, M. Sonnius, 1566, 1567, 1568, 1570 et 1572. Cologne, A. Quentel, 1607. — 2. *Conciones in epistolas et evangelia; quæ per sacram quadragesimam populo in ecclesia proponi solent... e tabulis D. Jacobi Feldii concinnatæ* (en un volume in-8°). Anvers, Ant. Thielens (Chr. Plantin, imprimeur), 1568, 1573, 1574. Paris, M. Sonnius, 1567, 1568 et 1573. Lyon, G. Roville, 1568.

Gilles Vanden Prielee a encore écrit un catéchisme en flamand, spécialement destiné à la jeunesse de Hollande et de Zélande, et qu'il dédia à Godefroid van Mierloo, évêque de Harlem : *Catechismus oft instructie tot God ende totter duecht*. Anvers, Ant. Thielens (probablement imprimé par Jean Verwithagen, à qui

le privilège a été accordé), 1576; pet. in-8°. Enfin, après sa mort, un court résumé du traité *De quatuor hominis novissimis* fut publié par Jean de Cartheyn, en tête de l'ouvrage de ce dernier, portant ce titre. Anvers, J. Bellère, 1588; in-16.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1623), p. 123-124; id., 2^e édition (Louvain, 1643), p. 29-30. — Fr. Sweertius, *Athenae belgicae* (Anvers, 1628), p. 219-220. — B. de Jonghe, *Belgium dominicanum* (Bruxelles, 1749), p. 217-218. — J. Quétil et J. Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti*, t. II (Paris, 1721), p. 250-251. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I (Bruxelles, 1739), p. 34. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. IX (Louvain, 1767), p. 357-359. — J.-C. Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. V (Anvers, 1773), p. 398. — Fr. Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique*, t. II (Paris, 1859), col. 886, 887, 891, 997. — Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 5^e série, t. I (Gand, 1900), *Aspelaere*, p. 25.

PRIEGO (*Jean-Juste-Ferdinand-Joseph*), prince de CROY d'HAVRÉ, comte DE, homme de guerre, né le 27 mai 1716, décédé le 25 juillet 1790. Il était fils de Jean-Baptiste-François-Joseph de Croy, duc d'Havré, colonel du régiment des gardes wallonnes au service d'Espagne, et de Marie-Anne, princesse de Lante de la Rovere. Il servit d'abord la France, puis l'Espagne. Il débuta dans la carrière des armes comme capitaine au régiment de Bourbon-Busset-cavalerie, emploi auquel il fut nommé par lettres patentes en date du 14 mars 1735, et fit avec son corps la campagne de cette année en Allemagne. Le 16 avril 1738, il passa du commandement de sa compagnie à celui du régiment de Berry-cavalerie (26^e dragons en 1803), dont il fut le premier mestre-de-camp-lieutenant, car après lui les officiers commandant Berry-cavalerie n'eurent plus que cette qualification, le roi s'étant réservé celle de mestre-de-camp en titre. La guerre de la succession d'Autriche ayant éclaté en 1741, le régiment de Berry-cavalerie y prit part et débuta à l'armée du Bas-Rhin sous le maréchal de Maillebois : il faisait partie de la colonne de gauche, qui quitta Givet le 31 août pour se rendre au camp de Dorstein. Le 20 février 1742, son

chef était promu brigadier de cavalerie et, le lendemain 31, il obtenait démission de son régiment et du service de France pour passer à celui d'Espagne, avec l'autorisation du roi. Le 12 de ce même mois, il avait épousé sa cousine Bethlem-Ferdinande de Lante de la Rovere, unique héritière de sa maison, qui lui apportait en dot, avec les immenses biens de celle-ci, les titres de comte de Priego et de grand d'Espagne. Aide-de-camp de l'infant don Philippe d'abord, gentilhomme de la Chambre ensuite, chevalier de la Toison d'Or en 1752, il fut nommé, le 17 décembre 1754, lieutenant-général et colonel commandant le régiment des gardes wallonnes, fonctions qu'il exerça pendant vingt-quatre ans, jusqu'au 6 septembre 1778.

E. Jordens.

Archives administratives du ministère de la guerre à Paris. — Capitaine de Lassuchette, *Historique du 26^e dragons* (Dijon, Darantière, 1894), p. 47. — Général L. Susanne, *Histoire de la cavalerie française* (Paris, Hetzel, 1875), t. II, p. 178-187. — C. Guillaume, *Histoire des gardes wallonnes au service d'Espagne* (Paris, Tanera, 1888), p. 391 (d'après La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VI, p. 600-601).

PRIEM (*Félix-Pierre-Jean*), archivist, né à Bruges, le 2 janvier 1807, mort le 11 septembre 1863. Fils de Pierre-Albert Priem et d'Eugénie Roelens, il entra tout jeune dans les bureaux du gouvernement provincial et conquist le grade de sous-chef de division en 1842. Il devint archiviste de la province en 1844 et, dès ce moment, il mena de front ses études administratives et historiques. Nommé chef de division en 1850, il se vit désigner par le gouvernement, deux ans après, pour remplir en même temps les fonctions de conservateur des archives de l'Etat dans la Flandre occidentale. Comme archiviste, Priem se signala par la publication de huit volumes in-8°, intitulés : *Précis analytique des documents que renferme le dépôt des archives de la Flandre occidentale*. Les quatre derniers volumes portent comme titre : *Documents extraits du dépôt des Archives de l'Etat et de la province à Bruges*. Ce travail ne fut que la continuation de l'Inventaire publié,

à partir de 1840, par l'archiviste Octave Delepierre, qui en éditait quatre volumes. Dans son quatrième volume, Delepierre avait commencé l'analyse des comptes du Franc de Bruges de 1397 à 1418. Priem reprit ce travail à cette date, en 1844, et, à travers quatre volumes, le poussa jusqu'en 1752-1753. Ainsi que l'indique le titre des quatre derniers volumes, ils sont consacrés à la publication intégrale ou par extraits d'une quantité de documents reposant aux Archives de l'Etat à Bruges et qui semblaient présenter un certain intérêt à leur éditeur. Ils concernent des mémoires sur les coutumes de Flandre dans les questions d'aides et subsides, le transport de Flandre, diverses keures et ordonnances, la relation de certains faits historiques importants, les listes nominatives des magistrats du Franc de 1228 à 1745, et enfin la description historique du Franc de Bruges, faite au commencement du XVII^e siècle par Adrien Baltyn, pensionnaire du Franc. Cette publication, dont le dernier volume parut en 1858, se ressent évidemment de l'esprit de l'époque; la méthode laisse à désirer, les erreurs sont nombreuses et le choix des documents admis à l'honneur d'être imprimés est très arbitraire. Mais en attendant que les inventaires nouveaux, faits d'après les derniers perfectionnements de la critique moderne, voient le jour, on aurait tort de considérer l'œuvre de Priem comme quantité négligeable. Nous croyons cependant que les connaissances administratives de Priem l'emportèrent de beaucoup sur ses connaissances historiques. De l'avis de tous ceux qui vécurent dans son milieu, Priem était un administrateur exemplaire et les services qu'il rendit à la province par ses nombreux rapports sur des questions de travaux modernes sont innombrables. Priem passa sa vie entière, pour ainsi dire, dans son bureau du gouvernement provincial. Il se sentait chez lui dans cette atmosphère de dossiers et de papiers, d'autant plus qu'il ne connut jamais les douceurs de la vie familiale. Il faisait partie de la commission pro-

vinciale de statistique et le roi Léopold I^{er}, qui l'avait déjà décoré de la croix commémorative du 25^e anniversaire de son règne, l'avait nommé aussi chevalier de son Ordre.

Joseph Cuvelier.

Précis analytique des documents que renferme le dépôt des Archives de la Flandre occidentale.
— Rapports manuscrits aux Archives du gouvernement provincial à Bruges.

PRIEM (*Pierre-Albert*), poète flamand, né à Hooghlede, le 7 mars 1773, mort à Bruges, le 9 août 1829. Au concours des chambres de rhétorique de 1806, ouvert par la chambre de Bruges, il obtint le second prix avec un poème en alexandrins, intitulé *Den Zondvloed met zijnen voor en naertijd* (imprimé chez Van Eeck, Bruges, 1806). En 1809, il obtint le premier prix à Ypres pour son poème épique : *Liederyck De Buck, eerste forestier van Vlaanderen*. Cette épopée en huit chants, longue de 3,400 vers, fut imprimée à Bruges en 1826. Elle est encore intéressante à parcourir pour voir à quel degré de platitude la poésie flamande était tombée dans la période napoléonienne. En 1810, le quatrième prix échoit à Priem à Roulers, pour un poème intitulé *De verwoesting van Troyen (ik zing 't druklijk Ylion...)*. En 1816, c'est un premier prix, à Ostende, pour un *Ex tempore*, sur la demande :

Wat vreugd een christen slaaf gevoelt in d'eerste
[stonden
Wanneer hij onverwachts van boeyen word ont-
[bonden.

En 1823, quatrième prix à Deerlyck, avec un poème intitulé : *De verderfelyke gevolgen van den hoogmoed*. A ce concours, Priem eut pour concurrent Prudens van Duyse, qui obtint le second prix.

Quoique un admirateur de Priem ait osé imprimer, en 1816 :

Uw naam op Glio's boek geschreven
Zal eyndeloos bij de dichters leven.

notre poète est bien oublié aujourd'hui.

Pierre-Albert est le père de Félix Priem, archiviste, dont la biographie précède. Il ne faut pas le confondre avec J. Priem, d'Ostende, poète flamand, qui fut membre du jury, à Ostende, lors du

concours de 1816, et qui fut couronné à Ypres, en 1818, pour un poème resté inédit.

Léonard Willems.

PRIMO (*Louis*), peintre, surnommé à Rome « Gentile », le Gentil, né à Bruxelles vers la fin du xvi^e siècle, mort probablement dans la même ville après 1663. Son origine bruxelloise semble établie, mais la date de sa naissance n'est point facile à préciser. Alors que Bernardo Passeri, son contemporain, le fait venir au monde en 1597, Descamps le fait naître en 1606, Houbraken en 1608, d'autres encore en 1609. Même incertitude en ce qui concerne la date de sa mort. Houbraken dit, avec raison, qu'il vivait encore en 1660. Nous relevons ses traces à Bruxelles, en effet, jusqu'en 1663. Immerzeel prolonge sa carrière jusqu'en 1690, chose inadmissible, autant que la version de la plupart des écrivains belges au gré desquels Primo mourut à Rome, alors que les Italiens lui font, au contraire, finir ses jours sur le sol natal. Les archives de Bruxelles ne jettent malheureusement aucune lumière sur la question. Les registres aux baptêmes des anciennes paroisses ne renseignent pas le nom de Primo. On le cherche en vain, aussi, aux années possibles de son apprentissage, dans la liste des peintres affiliés à la corporation de Bruxelles, liste publiée par Pinchart. Il n'est pas renseigné non plus à Anvers, ni à Gand. Force est, dès lors, tout au moins pour la partie italienne de la carrière du maître, d'accepter les informations de Passeri, peintre et directeur de l'Académie romaine de Saint-Luc, à laquelle fut affilié notre artiste.

Louis Primo, né à Bruxelles en 1597, serait venu à Rome très jeune, amené par des compatriotes, et y aurait fait ses débuts. La chose est assurément possible, mais improbable, attendu que, si le séjour du peintre dans la ville éternelle fut d'une trentaine d'années, comme nous le trouvons à Bruxelles en 1661, il a dû franchir les Alpes vers 1630, ce qui rend infiniment douteuse

sa naissance en 1597. Quoi qu'il en soit, protégé par ses compatriotes, particulièrement par Jérôme Duquesnoy (voir ce nom), « Gentile » fut à même de se faire connaître, et sa manière, sèche au début, prit rapidement de l'ampleur. A Saint-Dominique et Sixte, à Montemagnapoli, il peignit, pour la chapelle d'Asquasparta, un tableau de *Saint Dominique*, jetant au feu les livres saints, épargnés par les flammes. A Sainte-Marie Majeure, il décora l'autel de sainte Catherine d'une toile du martyre de cette sainte et laissa d'autres productions à Santa Maria del Popolo. D'un caractère faible et très adonné au plaisir, il prit le parti de s'éloigner de Rome et, dans les séjours qu'il fit successivement à Lorette, à Ancône, à Pesaro, à Venise, produisit des œuvres mentionnées avec éloge par les critiques italiens. A Ancône, il peignit notamment la vaste toile du maître-autel de l'église Sainte-Marguerite, tableau qui n'est plus dans l'église. En 1821, cette création appartenait à un particulier du nom de Giovanelli. Ses œuvres à Pesaro ne furent pas moins importantes, bien que d'un mérite inégal. L'église des Franciscains fut presque tout entière décorée de ses toiles, la *Sainte Crèche*, *Saint Étienne*, etc., et un tableau représentant *Saint François recevant l'enfant Jésus des mains de la Vierge*. C'était, semble-t-il, une copie d'après Annibal Carrache. A Venise, il se voua surtout au portrait. Il revint pourtant à Rome où, à ce moment, la république de Venise faisait restaurer l'église Saint-Marc. Il obtint d'y exécuter diverses peintures et, notamment, celle du second autel à main droite, où il représenta la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste et saint Antoine de Padoue. Ce dut être en 1648, car, en la même année, le célèbre statuaire Algardi était chargé d'évaluer des peintures de Louis Gentile, désigné comme « de Bruxelles ». Quand, à la mort d'Innocent X, Alexandre VII fut appelé au trône pontifical, l'honneur de peindre son premier portrait échut à Louis Primo. Il représenta le souverain-pontife dans l'attitude de la béné-

diction. Ses œuvres lui ouvrirent les portes de l'Académie de Saint-Luc. Ce fut, selon Bertolotti, en 1656. Sous le pontificat d'Innocent X, le peintre semble avoir été très en faveur, à en juger par les sommes qui lui furent comptées du mois de janvier 1646 au mois d'août 1652, d'après les relevés de Bertolotti. Les églises de Rome ont conservé de ses peintures : Saint-Nicolas in Arcione, Saint-André des Écossais, Santa Maria in Via, San-Claudio, etc. Après vingt-neuf ans d'absence, il voulut, dit Passeri, revoir la terre natale. Y vint-il d'une traite, s'arrêta-t-il à Paris? Nous ne savons, mais le biographe italien assure qu'il obtint du succès dans la capitale française. A Bruxelles, il est inscrit comme maître, à la gilde des peintres, sous la date du 20 juin 1661, et, dès l'année suivante, reçoit pour élève Christophe Huigens. En 1663, c'est Tobie Schoonemans, de Deventer. A dater d'alors son nom cesse de paraître dans les listes.

A Bruxelles, les travaux ne semblent pas lui avoir manqué. Il y avait de lui deux peintures à Saint-Jacques-sur-Caudenberg : *Saint Augustin*, ou *Tolle lege*, et le même *Saint Augustin* recevant la mitre. Il semble que les fabricants de tapisseries aient eu recours à lui pour la confection de modèles de tentures destinées au roi d'Espagne. Primo ne figure pas cependant parmi les artistes mentionnés par Alph. Wauters dans son *Essai historique sur les tapissiers et les tapisseries de haute et de basse-lice de Bruxelles*. Ni les Galeries de Vienne, ni le Musée du Prado ne possèdent de ses œuvres, bien que, selon Passeri, il ait travaillé pour Léopold-Guillaume et pour le roi d'Espagne. Observons toutefois qu'une vaste toile, *Adonis pleuré par Vénus et les amours*, œuvre désignée comme peinte pour le roi, figure, effectivement, dans l'inventaire des collections de l'archiduc Léopold. Quant aux portraits des empereurs de la maison de Habsbourg, mentionnés par Passeri, nous ignorons où ils se conservent. Il semble, d'après la même source, que Primo fut appelé à décorer de sujets

mythologiques les bateaux de plaisance de Philippe IV. On dit qu'il peignait bien en petit, mais excella dans le portrait de grandeur naturelle. L'archiduc Léopold avait de lui le portrait de Jean de Nassau et de sa femme, née de Koenigsegg, et le marquis de Caracena, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, se fit peindre par lui.

Aucun grand musée européen ne semble conserver d'œuvres de Louis Primo ; en Belgique, nous n'en connaissons qu'au musée de Gand : *Saint Raymond de Peñafort*, peint originairement pour l'église des Dominicains, maintenant démolie, et *Saint Charles Borromée intercédant pour les pestiférés*. Elles ne rangent pas leur auteur parmi les personnalités marquantes de notre école. Descamps, dans son *Voyage pittoresque*, dit de la première de ces peintures que « tout y est agréable et la couleur la plus aimable ». En revanche, un *Christ mort*, à l'église Saint-Michel, lui paraît d'un dessin assez correct, mais sans finesse ; les têtes sont « médiocres et sans expression ».

Quelques dessins de Primo obtinrent à Rome les honneurs de la gravure. Corneille Bloemaert nous a laissé, d'après lui, une thèse sur les nœuds arcaniens. C'est l'œuvre d'un artiste compassé, appartenant très franchement à la décadence italienne.

Henri Hymans.

(Bernardo Passeri), *Vite de' pittori, scultori ed architetti che anno (sic) lavorato in Roma morti del 1641 fini al 1673, di Giambattista Passeri, Pittore e Poeta* (Roma, 1772). — A. Bertolotti, *Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII* (Firenze, 1880). — G.-P. Mensaert, *Le peintre amateur et curieux* (Bruxelles, 1763 ; in-8°). — J.-B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (Rome, 1769). — Id., *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1764), t. II, p. 82.

PRINS (Jean **GHUENS**, dit). Voir **GHUENS**.

PRINZ (Xavier-Hubert), professeur et philologue, né à Aix-la-Chapelle, le 30 janvier 1809, mort à Liège, le 21 novembre 1882. Il fit ses études d'humanités au gymnase de sa ville natale et ses études supérieures à l'université de Bonn, notamment au séminaire philologique, où

il reçut les leçons d'Heinrich, Braecke, Welcker et Brandis pendant trois ans et demi. Arrivé en Belgique en 1835, il dirigea l'éducation des enfants du général Goblet jusqu'au mois d'octobre 1836, époque où le général fut nommé ambassadeur en Portugal. Prinz entra peu après dans l'enseignement public. En 1837, il était professeur de troisième et de quatrième latine au collège communal de Hasselt. C'est dans cette ville qu'il épousa la fille de Mr Defossé, inspecteur des contributions (1839). Naturalisé belge le 28 février 1843, il fut nommé professeur de seconde latine à l'athénée de Hasselt le 1^{er} septembre 1844, puis professeur de rhétorique et de seconde au même établissement. En 1851, il obtint la chaire de rhétorique latine à l'athénée royal de Liège. Trois ans plus tard, la direction de l'école normale des humanités lui fut confiée.

L'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les sciences (université de Gand), et pour les lettres (université de Liège) datait de novembre 1847. Cette institution du cabinet du 12 août fut consacrée par la loi du 1^{er} juin 1850 (§ 1^{er} de l'art. 38). Des arrêtés royaux des 1^{er} et 2 septembre 1852 l'organisèrent d'une manière définitive, conformément aux vœux exprimés par les conseils de perfectionnement dans les sessions de 1851 et de 1852. En vertu de ces arrêtés, l'école normale des sciences restait à Gand et était soumise au régime de l'école du génie civil à laquelle on l'annexait; l'école normale des humanités, qui depuis 1847 avait été comme une annexe de la faculté de philosophie et lettres de Liège, devenait un établissement distinct de l'université et ses élèves devaient être internés. Pendant les années académiques 1852-1853 et 1853-1854, faute de local (les fonds n'ayant pas été inscrits au budget par le nouveau cabinet), il n'y eut pas d'internat et le doyen de la faculté des lettres dirigea les normalistes. Le 1^{er} juillet 1854, le Parlement ayant voté le crédit nécessaire, le gouvernement loua, rue du Pont d'Avroy, un local — détestable... *aperto crede Roberto* —.

X. Prinz fut nommé directeur le 20 juillet.

Il remplit sa tâche difficile et ingrate pendant vingt-trois ans avec un entier dévouement. Il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1855 et officier en 1877, à l'heure de la retraite. Il mourut à Liège, le 21 novembre 1882, après avoir eu le bonheur, souvent souhaité, de voir son fils aîné, le très distingué Édouard Prinz, ancien professeur au collège de Tirlemont et aux athénées de Bruges et de Gand, appelé aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen.

Xavier Prinz ne s'était pas seulement occupé d'administration à l'école normale : il y avait donné, sur le latin et sur le grec, des conférences où, à défaut de la *copia verborum* et de la propriété des expressions, les élèves apprécieraient une connaissance approfondie de la littérature ancienne et une habile ingéniosité de critique. Cette même ingéniosité, poussée quelquefois à l'excès, caractérise les articles qu'il a publiés dans le *Moniteur de l'enseignement* et dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique* entre les années 1851 et 1869. Voici, dans l'ordre chronologique, les titres des principaux articles : *Le vers 44 de l'épître aux Pisons*; *Le style de Cicéron*; *Observations sur un passage d'Horace* (od. III, 5, 36-38); *id.* (od. I^{re}, 3, 1-8); *id.* (A. P., 86-98); *La syntaxe du postquam*; *Observations sur Horace* (A. P., 24-31); *Étymologie des termes Sinus et Cosinus*; *De postquam et antequam*; *Art poétique d'Horace*, vv. 263-274; *Les élégies de Tibulle qui ont pour objet Délie*; *Horace et ses interpolateurs* (à propos de l'ode I, 35); *Quelques passages de Juvénal encore inexpliqués ou dont le texte n'est pas encore établi*; *Lacune que présente un passage d'Horace*; *Explication d'un passage de Démosthène*; *Observations critiques sur des passages de Plutarque et de Pline l'Ancien*; *Inscription latine sur la mort d'une chienne*; *Deux lacunes dans le texte d'une comédie de Térence*; *Deux passages d'Horace considérés à tort comme interpolés*; *Explication du passage de Juvénal* (I, 15-18) *et du passage de*

Virgile (Ecl. I, 69-70); *Une double lacune et une double interpolation dans le tableau que fait Juvénal* (2, 21-101) *des mœurs corrompues de Rome*. Il a paru aussi de Prinz, dans la *Revue de l'instruction publique* de 1869, une quarantaine de distiques : *Somnium*, une traduction en vers latins de quelques vers de Goethe et une élégie intitulée : *In ducem Brabantiae qui, Leopold II rege Belgarum, die Junii 1859 natus, prima matutini hora 22 Januarii 1869 decessit*.

Ernest Discailles.

Rapports triennaux de l'enseignement moyen. — *Moniteur de l'Enseignement*. — *Revue de l'instruction publique en Belgique*. — *Société pour le progrès des sciences historiques et philologiques* (Compte rendu, dans la *Revue de l'instruction publique*, des séances du 1^{er} novembre 1880, p. 364 et suiv., et du 23 avril 1881, p. 77 et suiv.). — A. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*. — Renseignements fournis par la famille de X. Prinz. — Souvenirs personnels.

PRIORIS (Jean). On ignore le lieu et la date de la naissance de ce compositeur communément rangé parmi les musiciens néerlandais. Edm. Vander Straeten considère son nom comme étant la traduction des mots de *Vurste* ou de *Voorste*. Ceci ne prouverait pas encore que Prioris soit la latinisation du nom d'un musicien originaire des Pays-Bas. Le seul renseignement biographique certain que l'on possède concernant le maître, résulte de la citation de son nom dans la *Déploration de Guillaume Cretin sur le trépas de Jean Okeghem*, pièce de vers de la fin du x^{ve} siècle, où il est dit entr'autres :

Agricola, Verbonnet, Prioris,
Josquin Desprez, Gaspar, Brunel, Compère
Ne parlez plus de joyeux chant ne ris,
Mais composez ung *Ne recorderis*,
Pour lamenter nostre maistre et bon père.

Aux comptes de 1490 de l'église de Saint-Pierre, à Rome, on trouve mentionné le nom de Prioris comme étant celui de l'organiste. Jean d'Anton (*Histoire de Louis XII*) mentionne un musicien du nom de Prioris comme étant, vers 1507, maître de chapelle à la cour de Louis XII de France. Eitner (*Quellen-Lexicon*) n'hésite pas à considérer ces divers renseignements comme se rapportant à un seul et même personnage.

Ambros, traitant des contemporains de Josquin, mentionne Prioris parmi les maîtres souvent cités, mais à peine connus. Il est évident qu'Ambros entend parler des maîtres peu connus au point de vue biographique, car Prioris a laissé un certain nombre d'œuvres, la plupart demeurées manuscrites, mais qui cependant ont permis à l'éminent historien de la musique, de se prononcer au sujet de notre musicien. C'est ainsi qu'Ambros constate que si, parmi les œuvres de Prioris, la messe de *Angelis* dénote un talent assez modeste, la messe de *Requiem* est, au contraire, de nature à assurer à son auteur une place honorable parmi ses contemporains. En ce qui touche le triple canon à six voix, sur le texte *Da pacem*, et le quadruple canon à huit voix, sur le texte *Ave Maria*, Ambros, se faisant l'écho de Fétis, déclare ces œuvres extrêmement remarquables pour le temps où vécut leur auteur, et considère Prioris comme un maître rompu à toutes les difficultés de la composition, initié à tous les mystères de l'école des contre-pointistes. La messe de *Angelis* fait partie de la bibliothèque de la chapelle papale; il en existe à Vienne deux autres copies indiquées par Ambros. Le *Requiem* est compris au recueil de messes publié à Paris, en 1532, par Pierre Attaingnant. Le triple et le quadruple canon, intitulés : *Fuga VI. vocom, ex tribus* et *Fuga VIII. vocom, ex quatuor*, figurent au tome second des *Bicinia gallica, latina, germanica*, intitulé : *Secundus tomus biciniorum, quæ et ipsa sunt gallica, latina, germanica ex præstantissimis symphonistis collecta, et in Germania typis nunquam excusa. Wittembergæ apud Georgium Rhau musicæ typographum, 1545*. Mais Eitner, l. c., constate que Fétis a commis une erreur, erreur partagée par Ambros, en attribuant ces deux dernières compositions à Prioris. Les deux canons *Da pacem*, contenus au tome second des *Bicinia* sont indiqués comme étant de Verdeloth et d'Antoine Brumel, tandis que l'*Ave Maria*, contenu au même tome, est d'un anonyme.

Outre la messe de *Angelis*, la biblio-

thèque de la chapelle papale contient de Prioris la messe *Tant bel mi son pensade*, ainsi qu'une autre messe *Sine nomine*; une composition à cinq voix, divisée en deux parties : la première, *Alleluja*; la seconde, *Et Maria Magdalena*; une autre composition, également à cinq voix, *Cœlorum regina*. La même bibliothèque comprend du même auteur trois autres compositions, à quatre voix : la première, divisée en trois parties, *Domine, non secundum; Domine, ne memineris; Adjuva me*; la deuxième, *Factum est*; la troisième, *Regina Cœli*; en outre, un *Magnificat*, du premier ton, à quatre voix, et un autre *Magnificat*, du troisième ton, également à quatre voix.

Mentionnons encore un *Magnificat*, du huitième ton, ms. de la Bibliothèque royale de Berlin, ainsi que la messe : *Je ne demande*, de la bibliothèque de la Cathédrale de Milan. Eitner, l. c., cite la chanson manuscrite à quatre voix : *Gentils galan (sic)*.

Le ms. Basevi, de Florence, contient de notre musicien deux chansons à quatre parties : la première, *Deuil et ennuy*; l'une des parties, le ténor, chante le texte de l'Écriture : *Quoniam tribulatio proxima est, et non est qui adjuvet*; la seconde, *Royne du ciel*; le bassus fait entendre le commencement du *Regina cœli latere, alleluia*. Le même recueil comprend, de notre auteur, quatre chansons à trois parties : *Par vos sermens tous plains, Mon cœur et moy d'une alliance, Mon plus que riens que je sceusse nommer et Rien ne me plaist*; en outre, une chanson à quatre voix : *Pour vous je suis*. Ambros vante, comme une merveille, le style fugué de cette dernière, tandis que l'harmonisation simple et pure des chansons *Royne du ciel* et *Deuil et ennuy* lui rappellent les œuvres analogues de Gaspar, de Brunel et de Compère. La dernière de ces chansons figure également, quoique sans nom d'auteur, dans l'un des ms. ayant appartenu à Marguerite d'Autriche, actuellement le ms. n° 228 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. D'après Edm. Vander Straeten, Prioris faisait partie des maîtres néerlandais dont les œuvres

ont été publiées en tout ou en partie par Petrucci, au début du xvi^e siècle. La monographie consacrée par Auguste Smid à l'imprimeur vénitien ne mentionne aucune œuvre de Prioris.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 123. — A.-W. Ambros, *Geschichte der Musik*, 2^e édit. (1881), t. III, p. 43, 256. — Ant. Smid, *Ottaviano dei Petrucci de Fossombrone* (Vienne, 1845). — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. I (1867), p. 426; t. VI (1882), p. 291. — Fr. X. Haberl, *Bibliographischer und thematischer Musikcatalog des Päpstlichen Kapellarchives im Vatikan zu Rom* (Leipzig, 1888), p. 468-4. — R. Eitner, *Quellen-Lexicon*, t. III (Leipzig, 1903), p. 71.

PRISCHES (Jean DE). Voir PRICHE-SIUS.

PRISSE (Albert-Florent-Joseph, baron), militaire, ingénieur, diplomate et homme d'Etat, né à Maubeuge, le 24 juin 1788, mort à Rome, le 22 novembre 1856. Sa famille, d'origine anglaise, paraît s'être fixée dans le Hainaut français à la fin du xvii^e siècle. Adrien-Florent Prisse, son père, fut reçu avocat au Parlement de Flandre et devint échevin de Maubeuge et conseiller du roi. Privé de ses emplois par la Révolution, il fut jeté avec sa femme dans les prisons de la Terreur; celle-ci y mourut et lui-même n'en sortit, à la chute de Robespierre, que pour trouver sa maison pillée, ses papiers dispersés ou détruits, sa fortune anéantie. Il alla rejoindre ses fils, qu'il avait réussi à envoyer en Hollande, auprès de son frère, Louis-Albert-César Prisse, capitaine au service des Provinces-Unies. Il s'établit alors à Maestricht, où il fut chargé de diverses fonctions par l'autorité française. Succèsivement administrateur et président de l'administration centrale de la Meuse-Inférieure (nivôse an iv au 15 floréal an v, 20 mai 1797), il fut, à cette date, nommé juge au tribunal civil du même département. Enfin, le 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799), le ministre des finances le nomma directeur des contributions directes dans le département de la Seine-Inférieure.

Après avoir fait ses études au Prytanée de Paris, puis au Lycée de Bruxelles, le jeune Albert-Florent Prisse entra, le

1^{er} décembre 1807, à l'école militaire de Fontainebleau; il en sortit, le 25 mars 1809, avec le grade de sous-lieutenant à la 5^e cohorte de conscrits de la garde. Par décret du 11 avril suivant, il fut placé au 1^{er} régiment de conscrits-chasseurs, qui devint en 1811 le 3^e régiment de voltigeurs, tout en continuant à faire partie de la jeune garde. Il débuta, en 1809, par la campagne d'Autriche, où il prit part à la bataille de Wagram. L'année suivante, il fut envoyé, avec son régiment, en Espagne, où il obtint rapidement le grade de lieutenant.

Il avait été chargé de fortifier le village de Mansilla, dans le royaume de Léon, et s'était acquitté de cette mission en se conciliant les sympathies de la population. Au cours d'une reconnaissance en avant du poste dont il était resté commandant, il se cassa la jambe en tombant avec son cheval, le 30 décembre 1811. Renvoyé à Paris vers le milieu de mars 1812, après avoir été porté, jusqu'à Léon, sur un brancard, par des habitants de Mansilla, Prisse eut beaucoup à souffrir pendant la route; il avait été placé sur une charrette traînée par des bœufs; le conducteur voulut un jour mettre à profit le sommeil du blessé pour le faire tomber, avec son équipage, dans un précipice bordant la route. Un des officiers de l'escorte s'aperçut à temps de la manœuvre à laquelle il mit fin en ramenant à coups de sabre le conducteur dans le bon chemin. Peu après cet incident, un inspecteur aux revues eut la bonté de recevoir Prisse dans sa voiture; la fin du voyage put, dès lors, s'accomplir sans difficulté, et vers la fin d'avril il rejoignit, à Paris, les dépôts de garde.

Pendant son séjour en Espagne, il avait été proposé pour la Légion d'honneur; la croix qui lui était destinée arriva à son régiment peu après son départ de Mansilla; elle fut donnée à un de ses compagnons d'armes et ce n'est que vingt ans plus tard que la méprise fut réparée. Rentré à Paris, Prisse fut examiné par les médecins; la fracture, mal soignée en Espagne, ne s'était remise qu'au prix d'un raccour-

cissement de la jambe; il en résultait une légère claudication qui le fit déclarer impropre au service militaire. Il reçut, le 14 janvier 1813, une pension de retraite, avec autorisation d'en jouir à Maestricht. Mais les pensions étant insuffisantes, on facilitait aux anciens officiers l'admission aux emplois civils. Avant même que sa pension fût accordée, Prisse avait été nommé, dans l'administration des contributions directes, surnuméraire à Maestricht, le 15 septembre 1812. Le 4 mai 1813, il fut nommé contrôleur dans le département du Mont-Tonnerre (Mayence), et le 22 juin suivant, cette désignation fut changée pour celle de la Meuse-Inférieure (Hasselt). Il continua à résider à Maestricht. Le 4 octobre de la même année, il y épousa Henriette-Françoise-Louise Rigano, appartenant à une famille hollandaise protestante.

Il ne devait pas tarder à reprendre le service militaire, car sa carrière offre cette particularité que, mis à la retraite à deux reprises, il rentra chaque fois dans l'armée avec un grade supérieur. A la suite des désastres de 1812-1813, Napoléon rappela sous les armes tous les officiers retraités, encore valides, qui avaient appartenu à la garde. Lorsque ces ordres parvinrent à Maestricht, les troupes mobiles avaient déjà battu en retraite. La forteresse, menacée d'un siège, ferma ses portes le 20 janvier 1814. Dans l'impossibilité de partir, Prisse se mit à la disposition de l'autorité militaire et fut aussitôt commissionné pour servir, comme capitaine du génie, dans la division du général Merle. Il remplit ces fonctions, sans recevoir de traitement, jusqu'à la capitulation de Maestricht.

Par suite de cette capitulation, Prisse et son père se trouvèrent privés de leurs fonctions dans l'administration des contributions et durent se rendre à Paris pour y obtenir un nouvel emploi. Dès le mois de juillet 1814, Prisse regagnait Maestricht et sollicitait vainement son admission dans l'administration des contributions du nouveau royaume. Les sollicitations de son père eurent pour

effet de lui faire donner, le 10 janvier 1815, la place de contrôleur à Vannes (Morbihan). Pendant les Cent-jours, il fut nommé, en la même qualité, à Lille, le 10 mai 1815. Mais les événements ne permirent pas à Prisse de gagner immédiatement son poste, et ce n'est qu'au mois d'août de la même année qu'il reçut du préfet, à Lille, sa désignation pour le contrôle des cantons de Dour, de Merbes-le-Château et de Beaumont. Il ne tarda pas (février 1816) à demander sa démission pour rentrer à Maestricht où il obtint, le 14 avril suivant, sa naturalisation et, l'année suivante, son admission dans l'armée des Pays-Bas. Placé comme capitaine à l'état-major du quartier-maître général, il fut employé à la reconnaissance topographique et militaire des provinces méridionales, et à l'établissement de la carte topographique, principalement dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Lorsqu'en 1826 l'établissement d'une carte géologique fut décidé, Prisse fut désigné pour prendre part à ces nouveaux travaux. Il entreprit dans ce but des études et des recherches qui le mirent en rapport avec les agents de la Compagnie du Luxembourg. Cette société répondait au désir du roi Guillaume de favoriser l'industrie dans les provinces belges. Issue en quelque sorte de la Société Générale et patronnée par elle, la Société du Luxembourg poursuivait un double but : 1^o l'établissement d'un canal navigable réunissant la Meuse à la Moselle ; 2^o la recherche et l'exploitation de mines de métaux dans les provinces de Namur et de Luxembourg. La société offrit à Prisse la direction de ses mines ; il accepta cette position après avoir obtenu sa mise à la retraite, le 25 novembre 1827. Il établit, dès lors, sa résidence à Namur.

Il fut chargé, en 1829, d'aller en Espagne pour y rechercher les causes de l'extrême bon marché des minerais de plomb dont ce pays inondait le continent à cette époque. À son retour à Namur (décembre 1829), il rédigea, outre un rapport technique sur sa mission, un journal de voyage où sont consignées

diverses considérations intéressantes sur les mœurs et la situation politique de l'Espagne.

Mais les événements de 1830 ne tardèrent pas à modifier, une fois de plus, cette existence déjà bien remplie. Lorsque la révolution éclata à Namur, les troupes hollandaises regagnèrent la citadelle, la ville restant au pouvoir des patriotes. Une garde bourgeoise fut organisée pour veiller au maintien de l'ordre ; Prisse en reçut le commandement. Il fit partie de la commission envoyée par la régence au général hollandais pour négocier la reddition de la forteresse, et il fut l'un des signataires de la convention conclue. Peu après, il offrit ses services au gouvernement provisoire installé à Bruxelles. Il fut nommé successivement : le 22 octobre 1830, inspecteur aux revues, avec rang de lieutenant-colonel ; le 28 du même mois, commissaire-ordonnateur pour les provinces de Namur, Liège, Hainaut et Luxembourg ; le 15 novembre, lieutenant-colonel d'état-major pour servir au commissariat général de la guerre ; le 14 février 1831, colonel d'état-major.

Le lieutenant-colonel Prisse avait été chargé de la 6^e division au ministère de la guerre (dépôt de la guerre). Il fut un des premiers officiers attachés à l'état-major du roi Léopold I^{er}, qu'il accompagna dans la malheureuse campagne du mois d'août. Lorsque la déroute des troupes commandées par le général Daine fit renoncer à opérer la jonction des forces belges, Léopold I^{er} se décida à concentrer la division Ticken de Terhove (armée de l'Escaut) sur Louvain, pour s'assurer de cette ville, couvrir Bruxelles et se rapprocher de l'armée française, entrée en Belgique sur trois colonnes dès le 9 août. Arrivé à Louvain le 11, le roi et son état-major firent, dans la soirée, une reconnaissance vers Beauvechain, à la rencontre de la colonne française du centre. Au cours de cette reconnaissance, une fusillade s'engagea avec les Hollandais de la division du duc de Saxe-Weimar ; le général d'Hane, blessé, céda la place de chef d'état-major au général Goblet. Le soir,

avis fut reçu au quartier-général du roi que le roi Guillaume ne voulait pas de lutte entre ses troupes et l'armée française. Le 12, de grand matin, les Belges, en marche pour se concentrer sur Louvain, furent attaqués par des forces supérieures. Pour mettre fin à l'effusion du sang, lord William Russell se rendit auprès du prince d'Orange, afin de l'informer des résolutions du roi Guillaume; le prince envoya un parlementaire au quartier général français, mais ne fit pas suspendre le mouvement de ses troupes; les Belges continuèrent la résistance. Une nouvelle démarche fut tentée près du prince d'Orange par sir Robert Adair; elle n'eut pas encore le résultat d'interrompre les hostilités, la marche des Hollandais sur Louvain n'étant pas arrêtée. Il est clair que les ordres du roi Guillaume, s'ils prescrivaient au prince d'Orange d'éviter toute collision avec l'armée française, ne lui imposaient pas, sur la simple annonce de l'arrivée imminente de cette armée, l'obligation d'interrompre son mouvement stratégique. Ce mouvement, s'il eût pu s'achever, aurait eu pour effet de cerner les forces belges dans Louvain et peut-être de les comprendre dans la capitulation de la ville.

Ces considérations suffisent à faire comprendre comment le feu reprit à diverses reprises, et à montrer l'origine des accusations réciproques de trahison qui se sont produites. Quoi qu'il en soit, le roi rentra à son quartier général vers 9 1/2 ou 10 heures (1) et, appelant dans son cabinet le colonel Prisse, lui fit donner par son chef d'état-major l'ordre de se rendre auprès du prince d'Orange pour lui proposer un armistice, moyennant, d'une part, la remise de Louvain aux troupes hollandaises, de l'autre, le temps nécessaire pour permettre l'évacuation de la ville par les malades, les blessés et les munitions. « Tâchez », dit le général Goblet, « d'obtenir le plus de temps possible, 12 heures, 18, s'il y

« a moyen, et si vous parvenez à 24, « ce sera parfait ». Après avoir pris note de ses instructions, le colonel partit à cheval pour se rendre auprès du prince. En sortant par la porte de Tirlemont, il rencontra les généraux de Ticken et Malherbe et, conformément à l'ordre reçu, il les informa de sa mission. Ils se montrèrent assez sceptiques quant au résultat de cette tentative. « Tu n'obtiendras rien », lui dit le général Malherbe, « le prince de Saxe-Weimar nous a tournés; nous n'avons plus qu'à nous laisser écraser avec toute la ville ». « Eh bien », répondit-il, « si je ne réussis pas, je reviendrai me faire écraser avec vous ».

Parvenu auprès du prince d'Orange, le colonel Prisse réussit à obtenir un armistice de vingt-quatre heures aux conditions qu'il proposait, et ce malgré le mauvais vouloir de certains officiers hollandais. Les conditions furent rédigées par le chef d'état-major du prince, le général Constant de Rebecque, assis par terre et se servant d'une sabretache comme pupitre. En congédiant Prisse, le prince lui dit : « Monsieur, je crois que je vous connais ». « Sans doute », intervint le prince Frédéric qui se tenait à côté de son frère, « c'est Mr Prisse, de l'ancien état-major ». Le colonel, pour toute réponse, se borna à demander au prince d'Orange « s'il avait d'autres ordres à lui donner ». Prisse rentra à Louvain avec l'aide de camp du prince, le colonel de Limburg-Stirum, chargé de procéder à l'échange des ratifications; il eut fort à faire pour protéger son compagnon dans les rues de la ville contre les gens du peuple et les soldats isolés qu'exaspérait la vue de l'uniforme hollandais. Les signatures échangées au quartier général, le colonel de Limburg-Stirum demanda à Prisse de l'accompagner jusqu'aux avant-postes du prince de Saxe-Weimar, auquel il avait mission de communiquer la convention. Comme ils venaient de quitter la ville, ils furent accostés par un groupe de cavaliers hollandais, parmi lesquels galopait le prince de Saxe-Weimar. Celui-ci s'élança vers Prisse en brandissant une

(1) Les renseignements suivants sont empruntés à une note manuscrite du colonel Prisse, et permettent d'apprécier l'importance du rôle de l'état-major belge dans les journées du 12 et 13 août.

épée ensanglantée et en s'écriant avec colère : « Ah ! j'aurai le sang d'un « Belge ! » (ou, suivant la version que le prince a donnée lui-même, plus tard, de cette rencontre : « Voici le sang d'un « Belge ! ») — « Monseigneur », répondit Prisse, « je ne suis pas ici pour être « insulté, mais pour vous faire parvenir « un armistice conclu avec votre général « en chef ». — L'entourage du prince s'efforça de le calmer et il prit, en frémissant, connaissance des conditions de l'armistice.

L'armée belge s'était retirée vers Campenhout. Dans Louvain, toute la nuit se passa à charger sur des bateaux les malades, les blessés, le matériel et les armes abandonnées sur les places ou dans les rues. Prisse avait été désigné, avec le général Niellon et le colonel de Liem, pour diriger l'exécution de ces mesures. Dans la matinée du 13, il eut encore à escorter un parlementaire hollandais, porteur de dépêches du prince de Saxe-Weimar au prince d'Orange. Il se trouva que cet officier était son beau-frère, le major Roloff.

Prisse a raconté lui-même que la conversation commença sur un ton fort peu fraternel, mais qu'en se quittant ils étaient à peu près réconciliés. En rentrant au quartier général, Prisse rencontra le général Belliard, et lui exposa la situation actuelle que le plénipotentiaire français ignorait encore. Sur le conseil du général, Prisse parvint à prolonger d'une heure les formalités de la reddition des postes. Belliard eut ainsi le loisir de traiter avec le prince d'Orange, et le détachement sorti de Louvain avait à peine rejoint le roi sur la route de Malines, à une lieue environ de Louvain, qu'un courrier du général français apportait la nouvelle de la conclusion d'un second armistice. Le lendemain, l'armée hollandaise commençait son mouvement rétrograde pour évacuer le territoire belge.

Lorsque, le mois suivant, Léopold Ier organisa sa maison militaire, Prisse fut nommé aide de camp du roi, et, tout en conservant ces fonctions, il fut, peu après, désigné comme sous-chef de l'état-

major général ; il participa activement, en cette qualité, à la réorganisation de l'armée, tout en remplissant, par intervalles, des missions importantes et parfois ardues. Les événements militaires d'août 1831 avaient ranimé les espérances des Orangistes dans les provinces méridionales du jeune royaume. La ville de Luxembourg, forteresse fédérale et occupée à ce titre par les troupes de la Confédération germanique, était restée sous l'autorité du roi Guillaume. La Belgique, pour éviter des difficultés avec l'Allemagne, avait reconnu la neutralité de la place et celle d'une zone assez étendue qui était considérée comme en faisant partie. Les partisans d'une restauration y organisèrent des bandes armées qui s'avancèrent sur le territoire belge et y provoquèrent des désordres en décembre 1831. Le colonel Prisse, envoyé pour rétablir l'ordre, y réussit sans trop de difficultés ; il concentra les troupes belges et réunit à Arlon quatre bataillons d'infanterie et un gros détachement de gendarmerie.

Une trentaine d'individus avaient été arrêtés en pleine rébellion, conduits à Namur et incarcérés dans la citadelle en attendant leur comparution devant la cour d'assises. Prisse, rentré à Bruxelles, croyait avoir achevé sa tâche, lorsqu'on apprit que, le 17 avril 1832, les Orangistes avaient enlevé, dans sa maison de campagne, près d'Arlon, M^r Thorn, le gouverneur belge de la province, et l'avaient emmené à Luxembourg où ils l'avaient livré, non au prince de Hesse, gouverneur fédéral de la forteresse, mais au général Goedecke, commandant de la province pour le roi-grand-duc. Aussitôt Prisse fut de nouveau envoyé à Arlon, tandis que le gouvernement belge adressait des réclamations énergiques à la Conférence de Londres ainsi qu'à la Diète germanique. Celle-ci semblait plutôt favoriser la prétention hollandaise d'établir une certaine connexité entre l'enlèvement de M^r Thorn et l'incarcération des insurgés luxembourgeois.

Les résistances que rencontrait à La Haye l'exécution du traité des XXIV articles, encouragées sous main

par les cours du Nord, n'étaient pas de nature à faciliter les négociations du colonel Prisse pour obtenir la libération de Mr Thorn. Cependant, les prisonniers de Namur furent acquittés par la cour d'assises, le 12 septembre, et remis en liberté. La Diète germanique déclara alors que Mr Thorn devait être rendu à la Belgique. Comme l'autorité hollandaise persistait à faire la sourde oreille, le 19 octobre le baron d'Huart, commissaire du district de Grevenmacher, fit arrêter un membre du gouvernement grand-ducal, Mr Pescatore. La Diète, suspendant alors l'effet de sa résolution précédente, réclama l'élargissement préalable de Mr Pescatore et, en outre, la punition de ceux qui avaient coopéré à son arrestation. Prisse s'en tira avec la promesse d'une enquête, en vue de punir les coupables, s'il y avait eu réellement violation du territoire, et les deux prisonniers furent simultanément élargis le 23 novembre. Des membres de la Chambre reprochèrent au négociateur belge d'avoir été trop loin dans la voie des concessions. Mr Thorn prit généreusement la défense du colonel, dans une lettre adressée le 25 décembre à Mr Nothomb, alors secrétaire général du ministère des affaires étrangères :

« Les habitants du Luxembourg aussi sont patriotes », y disait-il ; « je crois même avoir le droit de passer pour tel ; dans tous les cas, on peut être sûr que je n'aurais pas voulu être l'occasion d'un engagement honteux pour ma patrie. Et cependant, nous qui sommes sur les lieux, qui savons exactement ce qui s'est passé, nous ne trouvons rien à reprendre à la conduite qu'a tenue le colonel ; nous y applaudissons sans réserve. J'ai lieu de croire que Mr Dumortier et ses collègues, mieux informés, penseront de même ».

C'est à cette époque que fut fondée l'École militaire. Prisse prit une part active à cette organisation. Suivant le témoignage postérieur du colonel Navez, alors aspirant d'artillerie, c'est Prisse qui avait la haute direction de l'École, bien que son nom ne figurât pas en cette

qualité dans l'annuaire (1). Le 6 janvier 1834, il fut envoyé à Anvers pour prendre, en l'absence du général Buzen, le commandement *ad interim* de la division chargée de la défense d'Anvers et des rives de l'Escaut. Il réussit à préserver la ville des désordres qui menaçaient de s'y produire au moment où l'ordre était troublé à Bruxelles ; ce qui amena les autorités civiles à demander le maintien de Prisse dans son commandement intérimaire. Nommé général le 12 avril 1834, il reçut peu après le commandement effectif de la province d'Anvers et des troupes destinées à la défense de l'Escaut, commandement qu'il conserva jusqu'en 1837. Il reprit alors les fonctions de sous-chef de l'état-major général dont il n'avait cessé d'être titulaire, et ne les quitta que pour être appelé, le 22 juin 1839, à la présidence de la commission chargée de la délimitation des frontières entre la Belgique d'une part, la Hollande et le Grand-Duché de l'autre. Ce travail était à peu près terminé, quand il fut nommé, le 12 juillet 1842, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de La Haye. La situation était un peu délicate pour l'ancien officier de l'armée hollandaise. Il s'en tira à son honneur, et, pendant les trois années que dura sa mission, il sut mener à bon port d'importantes négociations, comme celles qui aboutirent au traité du 15 novembre 1842, ainsi qu'aux conventions pour l'achèvement du canal de Meuse et Moselle, pour les secours réciproques aux nécessiteux, pour l'extradition des malfaiteurs, pour le règlement des services postaux, pour la construction du canal latéral de la Meuse, etc.

L'habileté dont il avait fait preuve dans ces négociations, ajoutée à ses services antérieurs, amena le roi Léopold I^{er} à lui octroyer, le 15 mai 1844, le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture. Nommé lieutenant général le 12 juillet 1845, et rappelé de La Haye le 1^{er} septembre

(1) *Les aspirants d'artillerie au siège de la citadelle d'Anvers*, par A. J.-A. N***. Bruxelles, 1884, p. 72.

suisant, il reprit ses fonctions d'aide de camp du roi jusqu'au 1^{er} mars 1846. Il accepta alors le portefeuille de la guerre dans la combinaison ministérielle dite « des six Malous », formée par le comte de Theux après la chute du cabinet Van de Weyer, dernier ministère « unioniste » qu'il connut la Belgique. Il ne s'y occupa, du reste, que des questions militaires et il sut mettre à profit les dix-huit mois que dura cette combinaison, pour accomplir toute une série de réformes administratives, telles que l'obligation imposée aux officiers de santé de traiter gratuitement les pensionnés militaires, l'amélioration de la position faite aux veuves d'officiers, la création d'une compagnie sédentaire au profit des sous-officiers vétérans, l'institution d'une compagnie d'enfants de troupe destinée à devenir une pépinière de sous-officiers, l'intervention d'un comité d'inspecteurs généraux dans la solution des questions d'avancement, l'organisation d'une section d'état-major destinée à réunir les éléments de la grande carte topographique du pays, enfin la formation d'une brigade du génie chargée de lever le plan de nos positions militaires.

En quittant le ministère, le général Prisse fut nommé gouverneur militaire de la résidence royale et commandant de la 2^e division territoriale. Le général Chazal, qui lui avait succédé au ministère de la guerre, ayant à son tour quitté le pouvoir, remplaça Prisse dans ces deux emplois. Celui-ci fut alors (29 juillet 1850) nommé adjudant-général du roi, chef de sa maison militaire. Le général Prisse reçut en même temps la haute surveillance et la direction de l'éducation et de l'instruction des princes royaux. Il fut désigné, le 22 juillet 1853, pour remplir les fonctions de chef de la maison militaire du duc de Brabant. Il borna désormais son activité à l'exercice de ces diverses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Lorsqu'en 1854 sonna pour lui l'heure de la mise à la retraite, le roi reconnut de nouveau ses services en le nommant ministre d'Etat, dignité suprême qui

ne comptait, à cette époque, que neuf titulaires.

Prisse avait eu de son mariage cinq enfants. Son fils puîné, le lieutenant général Louis-Guillaume-Henri Prisse, devait à son tour devenir aide de camp du roi et commandant du palais.

Ayant perdu sa femme en 1848, il se remaria en 1850 avec Rose-Marie-Jeanne van Meeuwen, veuve d'Eugène-Daniel Macpherson, gouverneur du duché de Limbourg. C'est entre sa seconde femme et les enfants de son premier mariage qu'il passa paisiblement les dernières années de son existence. Il mourut, le 22 novembre 1856, à Rome, où il était allé passer l'hiver. Il y fut enterré dans l'église de Saint-Julien des Belges, où sa famille lui a élevé un monument.

Comte Goblet d'Alviella.

Renseignements fournis par la famille. — Notes écrites de la main du général. — Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique* (Bruxelles, 1852), t. IV, p. 159. — H. Vigneron, *La Belgique militaire* (Bruxelles, 1835), t. I p. 179 (avec portrait hors texte). — *Livre d'or de l'Ordre de Léopold*, etc (Bruxelles, 1838), t. I, p. 237. — Louis de Laroïère, *Panthéon militaire* (Bruges, 1880), p. 207-210. — F. Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de France* (Bruxelles, 1898), p. 85.

PRIX (Laurent DE), hagiographe, né en 1617, décédé le 26 mai 1674, fut prieur des Croisières de Tournai depuis 1659. On lui doit : *Abrégé de la vie de l'excellent confesseur S. Leonard, patron des affligés, avec les règles de la confrérie érigée en son honneur dans l'église des Peres Croisières en Tournay en l'an 1662 où se conserve une partie de ses sacrées reliques et sa ceinture*. Tournay, veuve Quinqué, 1663, de 104 pages.

Ernest Matthieu.

Recueil Wauckier, t. VIII, fo 23, et t. XIII, p. 226, ms., aux archives de Tournai. — Dom Berlière, *Monasticon belge*, t. I. — Desmazières, *Bibliographie tournaisienne*, n° 264. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

PROCUREUR (Pierre), pédagogue et grammairien, né à Ath vers 1530, mort à Mons dans les premiers jours de mai 1603. Après avoir terminé ses humanités au collège de sa ville natale, il suivit les cours de la faculté des arts à l'université de Louvain, où il obtint

la vingt-sixième place à la promotion du 26 mars 1552. Procureur se consacra ensuite à l'enseignement, et s'acquît une réelle réputation dans cette carrière. Jean Du Quesne ayant institué, en 1571, un collège dans la ville de Binche, la direction lui en fut confiée en 1575 avec un traitement de 50 florins par an. Le 19 septembre 1579, le conseil de ville de Mons le nomma régent du collège de Houdain, en remplacement de Nicolle Steghers, moyennant exemption de la maltôte, pour neuf muids de vin en cercle et pour la bière. Pendant sa régence, le magistrat de Mons lui accorda, le 17 juin 1581, « en considération de la diversité et chierté du temps » et des fraix qu'il a exposez depuis son « entrée et arivée à ladite escolle », une subvention de 60 florins pour une fois. Le 21 juillet 1582, une allocation de 100 florins lui fut encore octroyée. A sa demande, le conseil de ville déchargea, le 25 septembre 1584, Pierre Procureur de ses fonctions de régent, et l'autorisa à continuer à habiter le collège comme « tablier », pour enseigner la jeunesse et en considération de « l'affection que ledit maistre a porté pour « dresser la jeunesse ». La somme de 14 livres de gros pour une année de sa table lui fut alors payée. Sur sa requête « d'avoir quelque honneste récompense » en respect des fraix qu'il a supportés « à cause de la maladie contagieuse à « faute de place propre », les édiles montois lui donnèrent, le 19 juin 1586, une subvention de 100 livres tournois.

Vinchant dit de lui qu'il mit « en « lumière une belle et facile grammaire « en vers poétiques, doncq :

*Grammaticam facili discendam carmine tradit
Arma juventutis ad linguam prima latinam.*

De Boussu rapporte qu'il « composa « savamment. Estius approuva ses ouvrages ». L'historien de la ville de Mons ne cite pas les titres de ses publications. Nous ne connaissons d'autres œuvres de Pierre Procureur que la grammaire latine qui fut publiée en trois parties et eut de nombreuses éditions. Voici l'indication de celles qu'on connaît : 1. *Brevis epitome totius gram-*

maticæ, ex variorum grammaticorum et probatorum scriptorum libris, interpretationibus unde sensus a pueris facile elici possit, illustrata (libb. III). Douai, J. Bogard, 1591; in-12. — 2. *Grammaticæ lingue liber secundus, in quo syntaxis, seu apta verborum consecutio, traditur*. Douai, J. Bogard, 1591; in-12. Autre édition, Anvers, Arnold Coninx, 1598; in-8°. — 3. *Grammaticæ latinæ liber tertius, in quo de prosodia et arte metrica agitur*. Douai, J. Bogard, 1591; in-12. Cette grammaire resta classique au collège de Houdain, bien après la mort de son auteur, comme l'attestent les diverses éditions qui en furent publiées. Le *Brevis epitome*... fut réimprimé à Mons, par Lucas Rivius, en 1610; par François Waudré, en 1628; chez la veuve Gaspard Migeot, entre 1704 et 1710. De cette partie élémentaire il fut publié, après la mort de Procureur, des extraits sous le titre : *Linguae latinæ rudimenta, declinationes nominum, pronominum et verborum, præsertim regularium, figuris experimentia, etc.* Anvers, Arnold Coninx, 1604; in-8°. — *Linguae latinæ... experimentia. Item octo partes orationis, inserta nonnunquam Gallica interpretatione*. Mons, Fr. Waudré, 1628; in-8°. — *Declinationes nominum, pronominum et verborum, præsertim regularium, in figuras redactæ. Octo partes orationis, inserta nonnunquam gallica interpretatione. Editio ultima, cui extrema auctoris manus addita est, tyrunculorum usui maxime accommodata*. Mons, Fr. Waudré, 1633; pet. in-8° de 32 p. Nous n'avons pas d'indications sur les éditions antérieures. — *Rudimenta sive grammaticæ latinæ pars prima vulgo figura*. Mons, 1751; in-12. — Le *Liber secundus* fut encore réimprimé à Mons, chez François Waudré, en 1628, et chez la veuve Gaspard Migeot, s. d. Le *Liber tertius* eut des éditions à Anvers, Arnold Coninx, 1604; à Mons, la même année, chez Lucas Rivius, puis *Editio postrema cui summa auctoris manus addita*, François Waudré, 1628, et chez la veuve Gaspard Migeot.

Indubitablement, ces diverses parties de la grammaire latine furent bien d'autres fois réimprimées, puisqu'en

1751 ce traité était encore enseigné au collège de Houdain.

Lecouvet reproche à Procureur de ne pas s'être assez librement écarté des errements de ses devanciers. « Sa grammaire est encore en vers, et cette forme qui n'admettait et ne pouvait admettre qu'un langage barbare, devait être extrêmement rebutante pour les commençants. Il fallait une réforme radicale; il fallait parler la langue de ses auditeurs et de son temps. Procureur ne s'en douta peut-être même pas; au reste, son époque était aussi coupable que lui ». Malgré ce défaut et en dépit de son caractère abrupt, la grammaire latine de Procureur sut, pendant près de deux siècles, conserver son monopole de manuel classique, non seulement au collège de Houdain, mais encore au collège de Binche où, en 1631, les jurés prescrivaient l'enseignement des œuvres de ce maître, à l'école latine de Braine-le-Comte et peut-être dans d'autres établissements. Si l'aspect rébarbatif de son traité pouvait rebuter au début, au moins les règles grammaticales, formulées dans des distiques plutôt barbares, se gravaient dans la mémoire des étudiants et les initiaient au génie de la langue.

Ernest Mathieu.

Archives communales de Binche, registre de l'audience. — Archives de la ville de Mons, registre aux résolutions du conseil de ville. — Archives de l'Etat, à Mons, chapitre de Sainte-Waudru, compte des draps de morts. — Brasseur, *Sydera*, p. 87. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, édit. des bibl. belges, t. V, p. 497. — De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*, p. 484, 484. — A. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 231. — Lecouvet, *Les petits poètes latins du Hainaut (Messager des sciences hist. de Belgique, 1858, p. 29)*. — H. Rousselle, *Bibliographiemontoise*. — L. Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*. — *Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique de la Belgique*, t. III, p. 336. — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*.

PROFONDAVALLE (*Prudencia*), artiste peintre belge du xvi^e siècle, établie à Milan. Elle était fille de Valerio Profondavalle, de Louvain (voir la notice suivante). En parlant du père, Lomazzo affirme que sa fille vivait et travaillait, à Milan, en 1590. Cette jeune femme avait un talent distingué. Hilaire Pader, peintre et poète toulousien,

publia en 1658, dans un livre intitulé : *Songe énigmatique sur la peinture universelle*, une liste des *illustres peintresses* de l'époque de Sophonisbe Angosciola, de Crémone, née en 1535, morte à Gênes en 1610. Dans cette liste figure *Prudence de Profondavalle, de Louvain en Brabant*. Il paraît qu'elle aida son père dans les travaux qu'il exécuta à la cour de Milan. Nous ignorons la date de sa mort.

Ed. Van Even.

G.-P. Lomazzo, *Idea del tempio della pittura nella quale egli discorre dell'origine e fondamento delle cose contenute nel suo trattato dell'arte della pittura*. (Milan, 1584; in-4^o). — Hilaire Pader, *Songe énigmatique sur la peinture universelle* (1658). — Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*, trad. par Mme A. Diedée, t. I, p. 277; t. IV, p. 439. — Ed. van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain* (1870), p. 295-296.

PROFONDAVALLE (*Valerio*), peintre belge, originaire de Louvain, qui s'établit en Italie au xvi^e siècle. Il appartenait à une famille brabançonne qui portait le nom de *Van Diependale*, dont *Profondavalle* est la traduction italienne. L'artiste était sans doute un parent d'Adrien van Diependale, peintre verrier louvaniste de talent, qui avait épousé Marguerite van Duffel. Il se fixa à Milan vers le milieu du xvi^e siècle. L'historien de l'école artistique de cette ville, Gio Lomazzo, dans son livre publié en 1584, en parle dans les termes suivants : « Dans notre *Traité de la composition des paysages*, nous avons assez parlé des artistes tant italiens qu'étrangers qui excellaient dans ce genre. Nous y avons également mentionné ceux qui se sont signalés dans l'exécution de petites figures imitées et toutes les autres parties de cette spécialité de l'art, telle que la peinture sur verre, laquelle est propre à représenter toutes les scènes désirables. Dans cette branche, Valerio Profondavalle, de Louvain en Brabant, s'est distingué d'une manière éclatante. Et il ne se signala pas seulement dans la peinture sur verre, mais aussi dans notre propre genre de peindre » (peinture d'histoire). Lomazzo était un juge compétent. Élève de Léonard de Vinci, son mérite de peintre et la justesse avec laquelle il

appréciait les productions des artistes contemporains le firent appeler à Florence, par Cosme de Médicis, qui le nomma directeur de sa galerie de tableaux. On est donc fondé à croire que Valerio Profondavalle fut un artiste remarquable. Lanzi en parle également dans son histoire de l'école italienne : « Un peintre », dit-il, « qui ne mérite pas moins d'être remarqué dans ce genre (peinture sur verre), fut Valerio Profondavalle, de Louvain, qui, dans la moitié du ^{xvii} siècle, vint se fixer à Milan : il fut original et fécond dans ses inventions et très bon coloriste de peintures à fresques, mais surtout très habile dans la peinture sur vitraux » ; et ailleurs il dit encore : « Je ne sais point que ce peintre (Orazio Vajano), ni Galizia aient laissé des élèves à Milan, non plus que les deux Carloni, de Gênes, habiles peintres de fresques, ni enfin Valerio Profondavalle, de Louvain, peintre sur verre, en même temps que peintre d'une grande réputation à l'huile et à fresque : ce dernier travailla beaucoup à la cour ». D'après Lanzi, il mourut avant 1590.

Ed. van Even.

G.-P. Lomazzo, *Idea del tempio della pittura* (Milan, 1584 ; in-4o. Réimprimé en 1590). — Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*, traduite par M^{me} A. Diedée, t. I, p. 277 ; t. IV, p. 139.

PROLI (*Balthazar - Florent - Joseph* comte **DE**), fils de Pierre Proli, et d'Aldegonde - Jeanne Pauli, baptisé en l'église de Notre-Dame à Anvers, le 6 janvier 1722, seigneur, du chef de sa mère, des terres de Wespelaer et de Neder-Assent. Il fit ses études de droit à l'université de Louvain, au collège des Bacheliers, et les compléta à la faculté de Leyde. Comme son frère aîné, il jouit du bénéfice de la charge d'amiral des eaux douces de la rivière de l'Escaut, et à la mort de Jean-Jacques Proli, il obtint sa place de receveur général des domaines et finances, « avec faculté de pouvoir substituer une personne suffisante, agréable et de toute satisfaction pour desservir son emploi jusqu'à ce qu'il fût capable d'en remplir les fonctions lui-même » (patente

du 6 août 1736) ; il n'entra en exercice qu'en 1747. Cette charge, partagée entre deux titulaires qui la remplissaient alternativement de deux en deux ans, ne l'empêcha pas de s'intéresser aux affaires de la banque Proli, que sa mère et son frère Charles continuaient à diriger. En 1749, il fut appelé à Vienne pour fournir des conseils au gouvernement qui cherchait les moyens de relever le commerce de la monarchie. Le cabinet autrichien, craignant une rupture avec les puissances maritimes, n'osa pas restaurer la Compagnie d'Ostende et se contenta de créer deux sociétés de navigation qui eurent leurs sièges à Trieste et à Fiume (1750-1754). La banque Proli y mit d'importants capitaux. Ces entreprises, mal dirigées et détournées de leur but colonial, échouèrent bientôt. Lorsqu'en juillet 1753, Balthazar Proli vint, au nom des intéressés des Pays-Bas, prendre inspection des magasins et des livres de la Compagnie de Trieste, il ne put constater que le marasme et les déficits. Marie-Thérèse le récompensa du concours qu'il avait prêté à la direction supérieure du commerce de l'Empire en lui conférant le titre de conseiller de commerce en Autriche. En 1787, le comte Belgiojoso le chargea de la rédaction d'un traité de commerce entre l'Empire et les Etats-Unis d'Amérique.

Balthazar Proli épousa, le 25 février 1748, Marie-Jeanne de Clotz, dont il eut trois enfants. Le 13 octobre 1768, l'impératrice l'éleva à la dignité de comte et l'autorisa, de même que son frère Charles, à reprendre les anciennes armoiries de la famille vénitienne des Priuli (*écu coupé, au premier de gueules ; au second, palé d'or et d'azur de six pièces. Couronne à cinq hauts fleurons*). Lorsque la révolution éclata, Balthazar se réfugia à Aix-la-Chapelle, et mourut à Hanau dans les premières années du ^{xix} siècle.

Michel Huisman.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. Fonds de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, de la Chambre des Comptes, de la Secrétairerie d'Etat et de guerre. — Bibliothèque royale, section des manuscrits, nos 16202 et II 2182. — J. Laenen, *Le ministère de Botta-Adorno dans*

les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1901). — V. Arneth, *Geschichte Maria Theresia's* (Band IV, Vienne, 1870).

PROLI (Charles-André-Melchior, comte DE), troisième fils de Pierre Proli et d'Aldegonde-Jeanne Pauli, fut baptisé en l'église de Notre-Dame à Anvers, le 8 août 1723. Il reçut, après la renonciation successive de ses frères, la charge d'amiral des eaux douces de l'Escaut, « aux gages de 1,000 florins par an » (3 juillet 1739), prit la direction effective de la maison de banque et devint l'un des chefs de la compagnie d'assurances établie en 1754, à Anvers, sous le titre de *Chambre Impériale et Royale d'assurances aux Pays-Bas*. Le gouvernement autrichien, qui faisait sans cesse appel au concours des négociants et fabricants flamands, s'adressa à Proli pour obtenir des conseils propres à développer le commerce et l'industrie de la monarchie. Pas plus que son frère, il ne réussit à vaincre la résistance du cabinet de Vienne, qui n'osait rendre l'activité à la Compagnie d'Ostende. Celle-ci, malgré sa suppression officielle, essayait de subsister en engageant des capitaux dans des expéditions étrangères. Charles de Proli fut « député commis à la direction » de ses affaires en liquidation » jusque vers l'an 1773. D'autre part, il organisa plusieurs entreprises pour la navigation et le trafic entre Ostende, Cadix, Livourne et les ports de l'Adriatique; dans toutes ces places, la maison Proli avait des bureaux et des magasins; des navires furent armés vers la Chine. En 1775, G. Bolts, qui avait obtenu de Marie-Thérèse un octroi l'autorisant à faire le commerce avec Indes, s'aboucha avec Proli; grâce aux fonds avancés par la banque anversoise, un vaisseau fut équipé. Bolts, qui le commandait, établit des comptoirs dans la baie de Delagoa, à Tristan d'Acunha et acquit des terrains dans l'Indoustan (Malabar).

Les résultats n'ayant pas été heureux, les commerçants belges érigèrent une nouvelle société qui prit le nom de *Compagnie Impériale d'Asie et d'Afrique*, dite aussi *Compagnie de Trieste* (27 août 1781); Charles de Proli en fut l'âme. La

société austro-belge eut un bureau à Anvers, un autre à Trieste, son port d'embarquement; après quelques opérations fructueuses, elle périclita, ne pouvant rivaliser avec les compagnies coloniales des puissances maritimes; en 1785, elle dut déposer son bilan; le déficit se chiffrait par millions. La banque Proli subit le contre-coup de ce désastre; elle fit une « banqueroute considérable et com- » pliquée » qui eut un retentissement immense dans le pays et à l'étranger et qui entraîna la ruine d'un grand nombre de familles notables. Charles de Proli avait réuni de superbes collections de tableaux, de meubles anciens et d'œuvres d'art qui furent vendues aux enchères (18 avril 1785-5 juillet 1786).

L'impératrice, par lettres patentes du 13 octobre 1768, lui avait conféré le titre de baron, et le 18 janvier 1779 celui de comte, l'autorisant, ainsi que son frère Balthazar, à reprendre les armoiries de la famille des Priuli de Venise.

Charles de Proli avait épousé Marie-Françoise Van der Linden, dont il eut plusieurs enfants.

Michel Huisman.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. Fonds de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, de la Secrétairerie d'Etat et de guerre. — Archives communales d'Anvers. — Archives de Cour et d'Etat à Vienne. — *Précis de l'origine, de la marche et de la chute de la Compagnie d'Asie et d'Afrique dans les ports du littoral autrichien* (Liège, 1785). — Poffé, *Antwerpen in de XVIIIe eeuw voor den inval der Franschen* (Gand, 1895). — A. Beer, *Die oesterreichische Handelspolitik unter Maria Theresia und Joseph II* (Archiv für oesterr. Geschichte, Bd LXXXVI, Vienne, 1899).

PROLI (Pierre), banquier et grand négociant, fils de don Jean-Jacques-Pierre Proli, capitaine de la Porte orientale de Milan, et de Catherine Andrioli, fut baptisé à Côme, le 22 septembre 1671. Il appartenait à une branche de l'antique famille patricienne des Proli ou Priuli de Venise, qui donna à la grande république italienne plusieurs doges et ambassadeurs, des hommes d'Eglise et d'Etat. Pierre Proli quitta le duché de Milan vers l'an 1684 pour se fixer dans les Pays-Bas, et s'y fit naturaliser. Il épousa, le 15 août 1705, à Anvers,

Aldegonde-Jeanne Pauli, et fonda, dans cette ville, une maison de banque qui ne tarda pas à prospérer. Lorsque nos provinces furent cédées à l'Autriche, le comte de Königsegg, le premier administrateur impérial, s'adressa à Proli, qui lui avança de grandes sommes d'argent. La situation financière de la Belgique était alors désastreuse; sous les gouvernements du marquis de Prié et de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, il fallut constamment recourir aux emprunts. La banque Proli, la plus importante de la place d'Anvers, en négocia une grande part. C'était aussi par son entremise que se liquidaient les paiements des subsides dûs aux États-Généraux des Provinces-Unies.

En récompense de ces services, Proli fut dispensé de la charge d'*aumônier* de la ville d'Anvers, charge à la fois onéreuse et absorbante (1719) (1).

Le banquier anversoïse s'intéressa au mouvement d'expansion maritime et coloniale qui se dessina dans notre pays au lendemain des traités d'Utrecht et de la Barrière et qui prit un rapide développement. Il présenta, avec le fermier des douanes de Sotelet, un plan bien conçu de Compagnie des Indes, « res-treinte à quelques particuliers ». Son projet n'ayant pas été agréé, il fut de ceux qui travaillèrent activement à la création de la Compagnie d'Ostende. Le 23 janvier 1723, l'empereur le choisit comme l'un des sept directeurs de cette compagnie à charte privilégiée. Les statuts n'avaient pas obtenu immédiatement l'assentiment du corps directorial, qui réclamait une plus large autonomie dans la gestion des affaires. Proli se rendit à Vienne (16 mai 1723) pour présenter les réclamations de ses collègues; Charles VI redressa, selon les vœux des directeurs, les textes de l'*octroi*. L'année suivante, Proli fut de nouveau délégué auprès du souverain; il s'agissait de lui

remettre le *Lion d'or* dont la Société des Indes, à titre de reconnaissance, était statutairement obligée de lui faire présent, et de profiter de la circonstance pour communiquer à l'empereur les desiderata des actionnaires. Le directeur quitta Vienne emportant la solution demandée à la plupart des requêtes qu'il avait été chargé de présenter. Dans une audience de congé, Charles VI lui donna l'assurance « qu'il ne cesserait d'accorder » sa protection en tout ce qui pouvait « conduire à l'affermissement et à l'utilité de la Société d'Ostende ». On sait comment cette promesse fut réalisée. Deux ans plus tard, les succès brillants de la Compagnie des Pays-Bas autrichiens avaient soulevé contre elle toutes les nations maritimes; une guerre générale, dont le trafic ostendais était l'enjeu, menaçait d'éclater. L'empereur n'osa pas s'y engager et, par les *Préliminaires* signés à Vienne, le 31 mai 1727, il suspendit pour sept années la charte de la Compagnie d'Ostende. Proli, rappelé à Vienne pour fournir des renseignements au souverain, lui soumit un mémoire judicieusement rédigé où il passa en revue « tous les expédients à prendre » pour la conservation de la Compagnie impériale des Indes aux Pays-Bas « pendant la suspension stipulée dans le traité préliminaire ». Charles VI ajourna toute décision jusqu'à la réunion du congrès de Soissons, qui devait régler les droits des diverses puissances. Proli assista à ces assises diplomatiques et y défendit avec énergie les intérêts de la Compagnie austro-belge, mais en vain. Le trafic flamand fut sacrifié : les traités de Séville et de Vienne consacrèrent l'anéantissement de la Compagnie d'Ostende.

Proli amassa dans les affaires de commerce et de banque une fortune considérable; ses gains n'eurent pas toujours une origine très honnête... C'est ainsi qu'il participa notoirement à la fabrication de fausses monnaies françaises, entreprise dans laquelle furent du reste impliqués un grand nombre de notables négociants et le marquis de Prié lui-même.

(1) L'*aumônier* civil était chargé de recueillir les aumônes dans les maisons et les églises; il distribuait les secours aux indigents. Lorsque les ressources mises à sa disposition ne suffisaient pas aux nécessités de la bienfaisance publique, il lui fallait payer de sa poche ce qui manquait.

Pendant plusieurs années, grâce à la complicité du ministre plénipotentiaire, cette fabrication fut quasi officielle; mais lorsque Prié fut rappelé, son successeur, le comte de Daun, ordonna une enquête qui révéla la coopération effective de Proli dans la frappe, le transport et le trafic des espèces prohibées. Pour échapper aux poursuites, le banquier offrit une amende de 100,000 florins. Cette somme, jointe aux protections dont il jouissait, lui assura une complète impunité.

La maison Proli avait rendu au gouvernement d'assez grands services financiers, et son chef s'était suffisamment distingué dans la direction de la Compagnie d'Ostende, pour que la cour ne lui en tint pas juste compte. Le 17 novembre 1727, Pierre Proli reçut pour lui et pour ses descendants des lettres de noblesse. L'empereur lui accorda les armoiries suivantes : *un écu d'argent, à l'aigle déployée de sable couronnée d'or, à la fasces de gueules et à trois bandes, de même en pointe, heaume d'argent, grillé et liseré d'or, hachements à dextre d'argent et de sable, et à sénestre d'argent et de gueules*. Le 1^{er} février 1730, Proli fut autorisé à trafiquer et faire le commerce en gros sans déroger à sa qualité de noble.

Le 30 juin 1733, il fut frappé, « dans » l'antichambre de l'hôtel de Visconti », d'une attaque d'apoplexie et expira, laissant en vie douze enfants; il fut enterré dans le chœur de l'église de Coudenberg.

Sa veuve, la douairière de Proli, femme très intelligente et très entendue aux affaires, continua la direction de la maison qui occupa dans l'histoire financière des Pays-Bas autrichiens un rôle considérable.

Son fils aîné, *Jean-Jacques-Pierre*, obtint, le 30 janvier 1730, « la survivance » et l'adjonction à la charge « d'amiral des eaux douces de la rivière » de l'Escaut à Anvers ». Le 11 janvier 1731, l'archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas, le nomma conseiller député aux affaires de commerce, et le 20 octobre 1732, auditeur de la chambre des comptes. Finalement, il devint receveur

général des domaines et finances (22 août 1735). Il avait épousé, le 14 avril 1733, Henriette-Alouise Blount, sœur de la duchesse de Norfolk; il mourut, sans postérité, le 28 décembre 1735 et fut enterré, près de son père, dans le chœur de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

Michel Huisman.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. Fonds de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. — Michel Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende* (Bruxelles, 1902). — Bibliothèque royale, ms. n° 804. — Poplimont, *La Belgique héraldique*, t. IX. — Bibliothèque héraldique du ministère des Affaires étrangères, t. VII, n° 48. — Bigwood, *Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens* (Revue belge de numismatique, 1903).

PROOST (*Adrien DE*), juriconsulte, orateur, né à Gand à la fin du x^ve siècle, mort à Madrid, le 17 septembre 1623. Fils de Pierre de Proost, dit Vande Weerde, conseiller au conseil de Flandre, mort le 2 juin 1603, il fit ses études de droit à Louvain, où il devint docteur et embrassa la carrière ecclésiastique. En 1620, il prononça à la cour de Bruxelles un panégyrique de saint Thomas d'Aquin, qui fut imprimé par Philippe van Dormael à Louvain, mais dont nous n'avons pu retrouver d'exemplaire. Valère André donne à ce discours le titre de *D. Thomæ Aquinatis panegyricus*, tandis que Sanderus l'intitule : *Oratio in laudem sancti Thomæ Aquinatis*. Suivant ce dernier auteur, Adrien de Proost préparait un ouvrage sur le droit canon, que sa mort prématurée ne lui permit pas de publier. Dans le troisième livre de ses *Primitiæ variorum poematum* (Douai, 1612; p. 137), Sanderus lui adressa un quatrain reproduit dans ses *Poemata* (Gand, 1621; fol. 42).

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *de Gandavensibus eruditionis fama claris* (Anvers, 1624), p. 43-44. — Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e édition (Louvain, 1643), p. 15. — M. van Vaernewyck, *Historie van Belgis* (Gand, 1829), *Naemlyst der Gentenaren*, p. 104.

PROOST (*Jacques*), théologien du x^ve siècle, né à Ypres vers 1490, mort à Brème le 30 juin 1560. On s'est fort disputé pour savoir quel était au juste

son nom de famille. Les uns disaient qu'avant d'avoir été prieur à Anvers, d'où la forme latine de *Præpositus* acceptée par Diercxsens dans son *Antverpia*, il s'était appelé Spreng; les autres disaient Proost. C'est évidemment ces derniers qui avaient raison, car sans cela on ne comprendrait pas pourquoi notre personnage, après avoir été déposé comme prieur, aurait signé Probst ses lettres en haut allemand et Proost celles écrites par lui en flamand. D'ailleurs, Martin Luther intervient au débat. Il écrit toujours Probst, qui se trouve être à la fois la traduction en haut allemand du mot *Præpositus* et du nom patronymique flamand. Quant au nom de Spreng, c'est tout bonnement une mauvaise lecture du mot *Iprensis*, indiquant le lieu de naissance de notre personnage et dont il signait parfois ses lettres intimes. Le plus grand mérite de Jacques Proost, à nos yeux, est d'avoir su conquérir les bonnes grâces et mériter l'amitié d'hommes tels qu'Érasme, Luther, Lefèvre d'Étaples et Mélancton. Ce dernier tout particulièrement lui donne entrée au temple de mémoire en le qualifiant de *eruditione præstans*. Luther ne se gêne pas pour l'appeler *Mon gros petit flamand*. Cette familiarité s'explique toutefois par ce fait qu'au couvent des Augustins d'Erfurt, en Saxe, Proost avait partagé avec le grand réformateur la même cellule et les mêmes études. Son ordre avait à Anvers une maison récemment fondée; son prieur, Jean van Mechelen, ayant été appelé à remplir les mêmes fonctions à Dordrecht, Proost fut envoyé de Wittemberg pour le remplacer. C'est en 1518 ou 1519 qu'il le voit sa patrie et la trouve si bien préparée à de grands changements qu'il ne tarde pas à prôner la réformation de l'église. C'est Érasme, qui ne le connaît pas encore personnellement, qui en donne de Louvain la nouvelle à Luther : « Il y a », écrit-il, « à Anvers un prieur des Augustins, un homme vraiment suivant le Christ, qui t'aime de tout son cœur et se vante d'avoir été autrefois ton disciple. Il est à peu près seul à prêcher la loi de notre Seigneur.

« Presque tous les autres discourent sur les inventions humaines ou s'occupent seulement de ce qui peut leur rapporter quelque profit ». Ce témoignage est précieux; sa date, qui est du 30 mai 1519, nous prouve que Proost ne perdait pas son temps à Anvers. Il dit lui-même que, dans ce temps-là, il avait fort à faire à mettre en lumière les vérités qu'on tenait dans l'ombre et à réfuter les calomnies qu'on répandait sur le compte du docteur Martin Luther. Cependant il n'avait pas terminé ses études théologiques; c'est pourquoi il retourna à Wittemberg, dans les premiers mois de 1521, pour y conquérir le titre de licencié. A son retour en Belgique, en la même année, il se trouva en présence d'une situation nouvelle. Le terrible édit de Charles-Quint contre les luthériens avait vu le jour et semé la peur dans nos dix-sept provinces. Ses ennemis avaient déjà dénoncé aux inquisiteurs un professeur de l'école latine d'Anvers, qui fut arrêté et conduit à Bruxelles. Son tour vint. Il prit congé de ses auditeurs habituels et suivit l'inquisiteur général Van der Hulst, qui était venu le trouver, lui jurant avec force paroles mielleuses qu'on ne lui voulait aucun mal. Proost n'était pas rassuré le moins du monde, mais il s'était dit que, son maître et chef de file étant allé à Worms, d'où il était sorti sain et sauf, il pouvait bien risquer d'aller à Bruxelles. Cela ne lui réussit guère. On lui donna le couvent des Minimes pour prison et l'on commença par lui infliger les tortures morales. Van der Hulst, sous prétexte de consolation, ne manquait jamais de lui dire : « Soyez donc tranquille, vous ne serez pas brûlé vif »; mais Glapion, le confesseur de l'empereur, et deux autres moines espagnols lui tenaient un tout autre langage. Il avoue, dans une confession qu'il écrivit plus tard, que tout en s'efforçant de faire bonne contenance, il sentait son courage faiblir de jour en jour. L'évêque de Cambrai, de son côté, chargea ses inquisiteurs Van Egmond et Latomus d'obtenir de lui l'abjuration de ses erreurs. Ceux-ci ne s'amuserent

pas à discuter avec lui; ils étaient pressés d'en finir et lui laissèrent le choix entre une soumission complète et le bûcher.

Pour sauver sa vie et délivrer ses amis d'Anvers de toute inquiétude personnelle, Proost renia Luther, son maître et son ami, de bouche et par écrit : d'abord en présence de l'évêque de Cambrai et ses inquisiteurs, puis en public et en grande cérémonie dans l'église de Sainte-Gudule, le 9 février 1522. Avait-il au moins acheté à ce haut prix sa liberté? Pas le moins du monde. On le transféra de Bruxelles à Ypres où les Augustins de cette ville furent chargés de le tenir en bonne garde. C'est là qu'il apprit que, contrairement aux promesses formelles du chancelier de Brabant et du suffragant de Cambrai, son couvent avait été fermé et que plusieurs de ses moines, trop lents à passer la frontière, étaient emprisonnés, les uns à Anvers, les autres à Vilvorde. L'indignation qu'il ressentit de ce manque de bonne foi réveilla ses esprits abattus; il se mit de nouveau à prêcher la foi de Luther, tant à Ypres que dans les environs. Cela ne put durer longtemps. Les inquisiteurs n'eurent qu'à étendre la main pour reprendre et ramener à Bruxelles leur victime. Un noir cachot, celui des condamnés à mort, l'y attendait. Des moines franciscains, encore une fois, étaient ses gardiens.

L'un d'eux, gagné aux idées nouvelles, lui proposa de fuir avec lui. Comme Proost croyait n'avoir plus rien à perdre, il accepta et fut aussi heureux que Henri de Zutphen, son successeur comme prieur à Anvers, qui, jeté en prison par les inquisiteurs, avait été délivré par des femmes du peuple. L'un et l'autre se retrouvèrent à Wittemberg à quelque temps de là. C'est alors que notre personnage s'occupa à réfuter un récit mensonger de son abjuration que les inquisiteurs, dès 1522, avaient fait imprimer à Cologne et répandre à profusion dans le monde. Il se servit dans ce but du haut allemand qu'il possédait à merveille et écrivit toute une série de brochures et de feuilles volantes. La seule qui eût

l'honneur de figurer dans l'index des livres pernicieux et défendus du concile de Trente porte le titre suivant : *Ein schöne und clegliche history brüder Jacobs probst, Augustiner ordens vor zeiten Prior zu Antdorff, an gemeine fromme Christenheit, von beyden gesencknissen so er von wegen des worts Gottes, und umb des heylichen Evangeliumss willen erlitten hatt*; in-8°, s. l. n. d., de 28 pages. Les autres ont été sauvées de l'oubli par Louis Rabus, Martin Luther, Sekendorf et, en dernier lieu, Janssen, de Sainte-Anne Ter Muyden. Nous savons ainsi à quel point il fut affecté par le martyre de deux de ses disciples, brûlés vifs à Bruxelles en 1523, et par la mort de son collègue et ami Henri de Zutphen, assommé l'année suivante à Metdorp-sur-le-Weser, par les paysans auxquels il avait été prêcher l'évangile. Cet ami fidèle l'avait demandé et obtenu pour collègue par le Sénat de Brême. Le succès que Proost avait eu à Anvers, il le retrouva dans cette ville où il se maria et termina ses jours entouré d'une estime universelle.

Ch. Rahlenbeek.

Joh. Lehmann, *Historische Nachricht von der vormals im 16ten Jahrhundert berühmten Evangelisch Lutheran Kirche in Antorff* (Frankfort am Mayn, 1725; in-4°). — *Anathematizatio et revocatio Jac. Praepositi olim Prioris Fratrum Heremitarum S. Augustini oppidi Antverpiensis* (Anvers, G. Vorsterman, 1522; in-4°). — Wilhelm Klose, *Jacobus Spreng, genami Probst, in Nieder's Zeitschrift für die historische Theologie*, 1860. — H.-G. Janssen, *Jacobus Praepositus, Luthers leerling en vriend, geschetst in zijn lijden en strijden voor de hervormingszaak* (Amsterdam, 1862; in-8°). — Von Seeten, *Epistola de vita meritis et scriptis Jacobi Praepositi, antistitis Bremensis* (1747; in-8°). — P. Fredericq, *Corpus doc. Inquisitionis haeretice provinitatis neerlandicae*, t. IV, 1900.

PROOST (*Melchior*), ou **PROST**, capitaine de navire, né à Anvers, à une date inconnue, inscrit comme bourgeois à Middelbourg (Zélande), le 18 janvier 1594. Il fut au service de Balthazar de Moucheron, qui succéda en 1567 à son père, Pierre de Moucheron, gentilhomme normand émigré en Hollande, en 1530, pour y faire le commerce. Après avoir cherché à supplanter les Anglais dans la mer Blanche, où il fonda Archangel, et après avoir collaboré à la recherche du

passage nord-est, Balthazar de Moucheron dirigea ses barques et pinasses vers le Brésil, vers les côtes est et ouest de l'Afrique et vers les Indes orientales. Il songea tout d'abord à briser la puissance des Portugais, solidement établis dans le golfe de Guinée, où se trouvaient d'excellents lieux d'étape.

Avec le consentement du stadhouder et des États-Généraux, dont l'acquiescement ne figure cependant pas dans les documents officiels, sa flottille s'empara, en 1598, de l'île du Prince. Mais les Hollandais durent bientôt abandonner leur conquête; se laissant aller, avec leurs barques, aux hasards de la mer, les uns furent assez heureux pour revoir leur patrie, d'autres commercèrent le long de la côte ou cinglèrent vers les Indes occidentales. Ils avaient quitté l'île depuis une quinzaine de jours, lorsqu'un bâtiment de quatre-vingts tonnes environ y aborda pour leur porter aide et assistance. Le *Moor*, *Morinaen* ou *Moorinne* avait mis à la voile, à Veere, vers le 19 septembre 1598; Melchior Proost exerçait à bord les fonctions de capitaine et Guillaume Lodewijcx celles de commis. Obligés, en vertu de leurs instructions, de nouer des relations commerciales avec les habitants de la côte de Guinée, et de remonter, s'il en était besoin, le cours des principales rivières, et principalement le Rio d'Angra, ils perdirent du temps et n'arrivèrent à l'île du Prince qu'à la fin de 1598. Si la mission de secours échoua, en revanche la seconde partie du programme imposé à Proost semble avoir été couronnée de succès; il lui avait été recommandé, dans le dessein d'y faire du trafic, de prendre, auprès des indigènes des renseignements sur la côte de Sofala et sur les Indes orientales. Or, avant le 3 mai 1600, Everard van Lodensteijn, cousin de Balthazar de Moucheron, dirigeait, pour le compte de ce dernier, un comptoir situé dans le bassin du Monomotapa.

Rentré au pays dans le courant de 1599, le *Moor* se rendit peu après à Tripoli de Syrie, d'où l'on importa du coton. En mai 1600, nous retrouvons

Proost à la côte de Guinée. Il nous est impossible d'établir s'il arriva suffisamment à temps en Hollande pour prendre le commandement, qui lui avait été dévolu, d'un des navires formant l'expédition commerciale confiée en 1600, par de Moucheron, à Georges Spilberghe et à Guillaume Lodewijcx, et chargée d'établir des relations d'affaires au Brésil, à la côte orientale d'Afrique, et à Bantam. La flotte avait à peine abordé à la côte américaine, qu'elle interrompit son voyage, pour un motif jusqu'ici inconnu; elle était de retour en Zélande le 1^{er} avril.

Il est de tous points avéré que Proost entreprit une expédition aux Indes sous Michel Leijnssen et Cosmes de Moucheron, neveu de Balthazar. En cours de route, on fit escale à la baie de Saldanha (côte occidentale d'Afrique, au nord-ouest du Cap de Bonne-Espérance), notamment pour amener les habitants à faire l'échange de produits. Proost revint en Hollande en novembre 1603; remercié aussitôt de ses services, il intenta à Balthazar de Moucheron, une action judiciaire, qui tourna au désavantage de ce dernier. D'après les archives du procès, il était dû à notre compatriote 224 livres, à raison de 12 livres par mois. Ces gages correspondent à une absence de dix-huit mois et vingt et un jours; le voyage aux Indes a donc été commencé en avril ou mai 1602.

F. van Ortroij.

E. van Meteren, *Belgische ofte Nederlantsche Historie van onsen tijden* (Delft, 1599), 21^e livre. — Jhr J.-R.-J. de Jonge, *De Opkomst van het Nederlandsch gezag in Oost-Indien*, t. I (Amsterdam, 1862). — De Stoppelaere, *Balthazar de Moucheron*.

PROOST (*Prosper-Alexandre*), publiciste, littérateur et professeur, né à Bruxelles, le 5 février 1820, et mort en cette ville, le 20 mai 1877. Il était l'aîné des enfants de Pierre et de Françoise Vanderbeken, qui possédaient une manufacture de glaces fort prospère avant la révolution de 1830. Le jeune Proost fit d'excellentes études moyennées à l'Athénée de Bruxelles, où il eut le bonheur de compter parmi ses maîtres le littérateur Baron. Porté dès lors

vers le théâtre, il organisait dans l'atelier de son père des représentations dramatiques présidées par son professeur. Auteur et acteur à la fois, il y préludait à ses succès de conférencier dissert et de dramaturge parfois ingénieux et spirituel. Son père étant mort en 1831, il remplaça le chef de famille à la tête des affaires. Vers 1839, il se rendit à Paris, où la maison Proost avait des relations commerciales, pour y régler définitivement des intérêts en souffrance. Il y fit deux voyages. Amoureux d'art et de lettres, nourri de fortes études, il ne pouvait manquer, durant son séjour à Paris, de s'intéresser vivement aux batailles qu'une jeunesse ardente y livrait alors aux formules classiques. Il revint de France moins romantique pourtant qu'on eût pu s'y attendre — durant sa vie, il resta conservateur en littérature comme en politique — ; mais au moins emporta-t-il de Paris et de son milieu fiévreux une grande curiosité pour tous les problèmes d'art, de littérature, de politique et de morale.

Peu après son retour de France, il devint professeur de littérature française au pensionnat des frères Manderliez à Morlanwelz, un établissement très fréquenté, à cette époque, par les fils de la bonne bourgeoisie du Hainaut et du Brabant. Vers 1845, il quitta l'enseignement pour entrer comme rédacteur au *Journal de Bruxelles*, où son activité se développa tout entière. Il se maria en 1846. Malgré son travail absorbant de journaliste, il ambitionna bientôt de se faire un nom dans les lettres belges. C'est de 1848 que date son premier ouvrage, un roman intitulé : *Saint Martin de Cornillon*, qui eut deux éditions et dont on raconte qu'Alfred Nettement ne dédaigna pas de profiter dans ses *Deux Pigeons*. Cette œuvre, parue tout d'abord dans la *Revue de Bruxelles*, inaugure toute une série de publications pour la plupart desquelles l'auteur emprunte la même voie, passant de la revue ou du journal au livre ou à la brochure. C'est surtout à la *Revue de Bruxelles*, au *Journal de Bruxelles*, à *La Belgique* et à la *Revue catholique* qu'il s'adresse pour la

publication de ses essais littéraires. Depuis 1855, nous voyons Proost reprendre définitivement goût au genre dramatique : la liste de ses œuvres compte une quinzaine de comédies et de drames. Profondément chrétien, il avait considéré le danger que présentait, pour la jeunesse curieuse de spectacles, les pièces que la France romantique fournissait aux scènes belges. C'est une idée à laquelle il revient souvent dans ses œuvres, que le théâtre, de moralisant qu'il peut être, devient entre les mains des auteurs français contemporains, une école d'anarchie morale et intellectuelle. Il a voulu créer un théâtre édifiant. Certaines de ses pièces ont paru dans *Le Gymnase dramatique*, une série dont le sous-titre : *Théâtre moral dédié à la jeunesse* indique assez l'intention. Le but de Proost était de fortifier chez les jeunes gens à l'aide d'attrayants spectacles, la foi et la pratique des vertus privées et sociales. Il a mis à poursuivre cette ambition modeste et légitime beaucoup de zèle et de l'esprit. Aussi recueillit-il le plus grand succès auprès du public qu'il s'était choisi : la plupart de ses pièces figurent encore au répertoire dramatique des collèges. L'une d'elles a eu même les honneurs de la scène publique ; sa comédie : *A quoi tient le bonheur*, fut jouée au Théâtre du Parc, à Bruxelles, en 1860.

Proost fit aussi de la critique d'art. Son *Rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles* (1860), où il réclame pour les hommes de goût et de culture, « étrangers au maniement de la brosse » ou de l'ébauchoir », le droit de se prononcer sur les œuvres des peintres et des sculpteurs, prouve, par le tact et la justesse de ses remarques, qu'il pouvait sans ridicule s'engager dans ce genre périlleux. Cependant ses nombreuses occupations épuisaient ses forces : il fut forcé de renoncer au journalisme et quitta le *Journal de Bruxelles* en 1860, pour continuer sa collaboration au *Courrier de Bruxelles hebdomadaire*. Il y publia toute une série d'articles relatifs à la défense religieuse et à la critique littéraire, mais déposa définitivement sa

plume de publiciste en 1862. Un an auparavant, il avait accepté la chaire de littérature française à la section de philosophie du collège Saint-Louis, à Bruxelles. Il y professa jusqu'en 1873. C'est là que son influence fut le plus durable. Ses leçons étaient intéressantes. C'étaient des causeries judicieuses à la fois et spirituelles. « Proost aimait la jeunesse », écrit un de ses nécrologistes ; « c'est le » secret du prestige et de l'influence » qu'il a exercés autour de lui. Les » sympathies ardentes de ses élèves » devenus ses amis, l'estime et l'affec- » tion de ses anciens collègues le sui- » virent dans la retraite où il se vit » condamné ». Il vécut encore trois ans, occupant ses loisirs à la lecture de ses auteurs favoris.

Il est assez difficile de dresser la liste complète des œuvres de Proost, car il les a éparpillées dans les journaux et les revues. Pour ses pièces de théâtre, il y en a quatre qui n'ont jamais été imprimées et qui paraissent perdues : *Louis XVII*, *Louis XII*, *l'Enfance du Titien*, *le Père Remy ou les Faux Conspirateurs*. On pouvait les voir encore, il y a peu d'années, à la bibliothèque de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles.

Voici, dans l'ordre de leur publication, les œuvres que nous pouvons renseigner : 1. *Impressions de voyage. A mon ami D.* (daté de Bruxelles, 1847). — 2. *Saint Martin de Cornillon* (extrait de la *Revue de Bruxelles*, 1848-1849). Bruxelles, J.-B. De Mortier, 1849; in-8°, 194 p. — Le même, sous le titre : *Saint Martin de Cornillon ou Trois années de la vie d'un jeune homme. Ibid.*, id., 1850; in-18, 223 p. — 3. *Le Col de la Mouzaïa ou le Triomphe de la Foi*. Drame en deux actes, mêlé de chant. Bruxelles, H. Goemaere, 1855; in-12, 70 p. — 4. *Le Vendéen ou l'Expiation*. Drame en trois actes. *Ibid.*, id., 1855; in-12; 72 p. — 5. *Georget ou le petit Savoyard*. Drame-vaudeville en un acte. *Ibid.*, id., 1855; in-12, 54 p. — 6. *Victor et Robert ou une Vengeance chrétienne*. Pièce en deux actes. *Ibid.*, id., 1855; in-12, 74 p. — 7. *Une première messe ou le Sacerdote catholique. A M. l'abbé Émile*

Jacobs. Bruxelles, J. Vandereydt, 1855; in-8°, 10 p. non chiffrées avec lettre préface. (Les vers sont un tirage à part de la *Collection de Précis historiques*, par Ed. Terwecoren, t. VI, p. 109 et suiv.) — 8. *L'Art chrétien. La Peinture religieuse. M. Eugène van Maldeghem*. Bruxelles, J. Vandereydt, 1856; in-18, 32 p. (extrait du *Journal de Bruxelles*, 15 et 17 juillet 1856). — 9. *Poésie et Mercerie ou A quelque chose malheur est bon*. Esquisse dramatique en deux actes et en vers (extrait de *La Belgique*, 1858). Bruxelles, bureaux de *La Belgique*, 1858. — Le même ouvrage, réédité avec coupures et modifications de détail, sous le titre : *A quoi tient le Bonheur*. Comédie en un acte et en vers. Représentée pour la première fois à Bruxelles, au Théâtre royal du Parc, le 12 mars 1860. Bruxelles, impr. A. Labroue et Cie, 1860; in-12, 52 p. — 10. *Exposition nationale des Beaux-Arts*, 1860. *Revue du Salon*. Bruxelles, A. Decq, 1860; in-8°, 74 p. — 11. *Institut Saint-Louis à Bruxelles. Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du cours de littérature, le 9 octobre 1861*. Bruxelles, impr. de la *Revue belge et étrangère*, 1861; in-8°, 24 p. — 12. *Les Fruits secs*. Esquisse dramatique en deux actes mêlée de chant. *Ibid.*, 1862; in-8°, 40 p. (Cette pièce en prose a paru dans la collection du *Gymnase dramatique. Nouveau théâtre moral dédié à la jeunesse*.) — 13. *Jacquinot le Zouave*. Drame en deux actes, mêlé de chant. Bruxelles, H. Goemaere, 1863; in-12, 46 p. — 14. *L'Auberge du Veau d'or ou le Poète dans l'embarras*. Comédie en un acte et en vers. *Ibid.*, id., 1863; in-8°, 31 p. (L'idée de cette comédie est déjà en germe dans les *Impressions de voyage* de l'auteur. Elle a paru dans le *Gymnase dramatique*.) — 15. *Études littéraires. La Poésie et les Poètes contemporains*. Bruxelles, V. Devaux et Cie, 1866; in-8°. — 16. *Causerie littéraire. De la littérature en France et en Belgique. Nouveaux voyages d'Alfred Nicolas*, 10 p. (parue dans la *Revue générale*, numéro de janvier 1867). — 17. *La princesse Georges. M. Alexandre Dumas fils*. Conférence donnée au

Cercle académique de l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles, le 30 janvier 1872. Bruxelles, H. Thiry, 1872; in-8°, 30 p. — 18. *A propos de la Femme de Claude de M. A. Dumas*. Conférence donnée au Cercle académique de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles (extrait de la *Revue catholique*). Louvain, Ch. Peeters, 1873; in-8°, 28 p. — 19. *Le Vrai et le Faux Honneur*. Comédie en deux actes. Bruxelles, J. Albanet, 1880; in-12, 47 p. (Publication posthume).

Léon Goemans.

Renseignements fournis par les fils du défunt Mr A. Proost, inspecteur général de l'agriculture, et Mr J. Proost, curé à Ixelles. — Les œuvres de P.-A. Proost. — *Bibliographie nationale*. — La collection du *Journal de Bruxelles* et du *Courrier de Bruxelles hebdomadaire*, de *La Belgique* et de la *Revue générale*.

PROVEUR (*Antoine*), orfèvre, vivait à Cambrai pendant la première moitié du *xvii*^e siècle. Il ne nous était guère connu jusqu'ici que par des notices qui lui ont été consacrées par Charles de Linas, qui l'appelle Poveur ou Pouveu, dans sa brochure publiée à Anvers, en 1856, sous le titre de *Jacques Coenë, abbé de Marchiennes de 1502 à 1542*, puis par Jules Houdoy, qui l'appelle Pournou, Pruvost, Proueur ou Pronneur, dans les mentions faites des travaux de cet artiste qui figurent dans son *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai* (Lille en 1886, pages 111, 205, 206 et 209); et, enfin, par A. Durieux, qui le nomme Le Proueur ou Pronneur, dans le court extrait des comptes de la cathédrale de Cambrai, publié en 1888, pages 374 et 438, de la *XII^e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements de France*. Nous-même nous n'avons pu nous occuper de cet éminent orfèvre que d'après ces auteurs, dans notre livre *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*, publié en 1895, lorsque notre attention fut attirée, cinq années après, au sujet de Proueur, sur un article de Mr L. Quarré-Reybourbon, membre de la commission historique du département du Nord, qui en a longuement parlé dans une communication faite à la *XIV^e ses-*

sion de la réunion précitée des Sociétés des Beaux-Arts des départements, en 1890, p. 625. Cette lecture porte le titre de : *Les miniatures et la reliure artistique du cartulaire de Marchiennes*.

Ce célèbre manuscrit constitue une œuvre artistique de la plus grande valeur. Emporté en 1791, par dom Alexis Lallart, le dernier abbé de Marchiennes, lorsqu'il fut forcé de quitter son monastère, il est maintenant en la possession du petit-neveu de ce prélat, Mr le baron A. Lallart de Gommecourt. Il résulterait des recherches de Mr L. Quarré-Reybourbon, que c'est à Antoine Proueur que fut confiée l'ornementation en métal, style renaissance, de la reliure de ce document inestimable qui suscita de grands frais. Au folio 502 se trouvent les indications les plus précises sur son coût, qui s'éleva à 255 livres 15 sous, c'est-à-dire à une valeur actuelle de plus de 2,500 francs. La reliure y entra pour 12 livres, le velours cramoisi pour 10 livres; à Proueur il fut payé 60 livres pour l'orfèvrerie.

Le cartulaire écrit par ordre de Jacques Coene renferme tous les actes de son administration, de 1502 à 1540. C'est donc en 1540 que Proueur a dû l'ornementer de ses ciselures. Le cartulaire de Jacques Coene l'appelle *Duacensis*, apparemment parce qu'à l'époque où cet artiste se vit confier des travaux pour l'abbaye de Marchiennes, il était allé s'établir à Douai.

La fabrique de la cathédrale de Cambrai passa marché avec Proueur, en 1500, pour une châsse en vermeil, destinée à porter, lors des processions, le célèbre tableau représentant *Notre-Dame de Grâce*, rapporté de Rome par le chanoine Fursy de Bruille, mort en 1452, et légué par ce prélat. Ce tableau avait été l'objet des dévotions de Louis XI lors de sa sortie de la prison de Péronne en 1468; il lui donna à cette occasion plus de 2,000 livres d'offrandes. Proueur avait employé 24 marcs d'argent pour la façon de la châsse, dont Clouet avait fait le dessin et qui fut dorée aux frais de Mr Dujardin; il reçut 200 livres pour salaire.

Il résulte de trois exécutions testamentaires de chanoines de la cathédrale de Cambrai, que Prouveur fut chargé, en 1506, en 1511 et en 1515 (archives départementales du Nord, fonds de la cathédrale, cartons des années 1506 et 1511; fonds de Sainte-Croix, carton de l'année 1515), d'évaluer la vaisselle d'argent de ces chanoines, opération de peu d'importance et pour laquelle on n'avait pas voulu faire venir expressément un orfèvre de Douai, à cette époque où les voyages étaient si difficiles et si coûteux. Son testament montre qu'il possédait des biens à Haspres, près de Cambrai; il légua à la cathédrale de cette ville un calice. Il stipulait dans son testament, portant la date du 31 mars 1536, qu'il voulait être enterré dans sa paroisse, l'église Saint-Pierre de Douai. Il ajouta un codicille le 2 juillet 1540; celui-ci fut emprisé, c'est-à-dire ouvert, le 9 juillet suivant; c'est donc entre ces deux dates que Prouveur mourut.

Les premiers travaux de cet éminent orfèvre dateraient de 1498, année où 100 livres lui furent payées pour la main-d'œuvre d'une chape servant à porter en procession l'image de Notre-Dame de Grâce de la cathédrale de Cambrai; le chapitre jugea cette somme insuffisante pour pareil travail; en 1499-1500, on lui commanda une chaîne en or pour y appendre les bijoux donnés à la cathédrale, par l'évêque Henri de Berghes, — alors défunt —, comme le relate le carton déjà cité plus haut du fonds de la cathédrale aux archives du Nord. Nous sommes arrivés au moment de l'existence de Prouveur où, d'après ces mêmes fonds, chaque année est l'objet d'une commande : en 1507-1508, plats en argent pour être suspendus dans le chœur; 1509-1510, restaurations à une coupe en argent et à un calice doré; 1512-1513, cuiller en or à bout présentant une statuette de saint Jacques; 1513-1514, réfections au calice de la chapelle Saint-Blaise. De 1515 à 1518, l'éminent orfèvre exécute, pour la chapelle de Notre-Dame de Grâce, l'encadrement en argent qui environnait

l'image de la sainte madone; sommes reçues, 55 et 23 livres; exécution du revers de la même image, où figurait l'arbre de Jessé en argent, orné de fines ciselures, travail fait sur les dessins de Jean Bellegambe et pour lequel Prouveur reçut 90 livres comme main-d'œuvre, plus 10 livres de gratification (valeur actuelle, au moins 1,000 francs). Il lui avait été délivré, pour la façon, 14 marcs d'argent; la dorure, à laquelle furent employés 19 ducats, coûta 68 livres 8 sols. Les archives du Nord, les actes capitulaires de Notre-Dame (n° 958, t. II, f° 24, verso), les comptes de la cathédrale de Cambrai citent de l'artiste des objets en argent pour le culte : une croix, une chasse, des reliquaires, de nouveaux encensoirs et une boîte à hosties. Travaux semblables : encensoirs, reliquaires, missels et livres recouverts d'argent, entre les années 1518 à 1524. Tous ces objets avaient un caractère artistique religieux. On ne connaît de lui pour la ville de Cambrai que la dorure du scel aux causes exécutée en 1511-1512 pour la municipalité; le coût fut de 41 sous 8 deniers, dit A. Durieux dans le texte qu'il a publié, en 1888, dans la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts. Toutes ces œuvres constituent les productions de Prouveur lorsqu'il habitait Cambrai. De 1525 à 1540, il semble avoir été résider à Douai. Voici ses travaux d'alors : 1527, couronne d'un saint ciboire pour l'abbaye du Prés, de cette ville, puis travaux pour l'abbaye de Marchiennes, à la demande de l'abbé Jacques Coene; 1531, achèvement de la chasse de sainte Rictrude, dont le poids était de 268 marcs 5 onces et demie, et le prix de 13,127 livres 14 sous 6 deniers, sans les pierres précieuses; 1537, chasse de sainte Eusébie, du poids de 289 marcs, 4 onces, 2 estrelins, 4 frellins, et du prix de 13,480 livres, non compris les bijoux, pierreries ainsi qu'un morceau de licorne, donné par la comtesse Buren, selon le cartulaire de Jacques Coene (f° 502 et suiv.). Prouveur passa dix années à ces deux chasses, dont chacune, estime-t-on, vaudrait de nos jours plus de 130,000 francs.

Les derniers travaux de Prouveur, exécutés en 1540, année de sa mort, sont un reliquaire en argent doré renfermant la mâchoire de sainte Eusébie (poids, 12 marcs, 5 onces; prix, 562 livres, 16 sous), et la reliure du cartulaire dont nous avons parlé ci-dessus; inutile d'ajouter que c'était pour son abbaye de Marchiennes que dom Jacques Coene lui avait demandé ces ouvrages, dont parle son cartulaire. Quant à l'orfèverie de celui-ci, elle avait été complètement payée avant sa mort, car dans ce recueil il est certifié qu'à ses héritiers incombait le soin de la dorure.

Presque toutes les œuvres de Jacques Prouveur, qui incontestablement devaient avoir une grande valeur artistique, ont été détruites dans le grand bouleversement qu'a subi la France à la fin du XVIII^e siècle.

Au sujet de l'ornementation du cartulaire de Marchiennes, M^r L. Quarré-Reybourbon écrit : « D'après les coins » et les clous de ce livre, cet orfèvre » cambrésien et douaisien mérite d'être » rangé au nombre de ces artistes français (il aurait bien pu les appeler flamands, puisque Douai et Cambrai » appartenaient alors aux anciens Pays-Bas), dont Benvenuto Cellini a dit, » dans son *Traité des Arts de l'orfèvrerie*, que leurs travaux avaient atteint » un degré de perfection qu'on ne rencontrerait dans aucun pays ». Le Brugesois Jacques Coene, durant sa prélature comme abbé de Marchiennes (1501-1542), où le goût des arts n'a jamais cessé de régner, contribua, pendant les quarante années de son administration, à embellir l'église, l'abbaye et son trésor. » C'est » à lui », dit L. Quarré-Reybourbon, » qu'était dû le nouveau chœur, avec » ses quatre-vingts stalles et sa clôture » en bois sculpté à jour, au travers et » au-dessus de laquelle on apercevait » plusieurs chapelles en pierre, de » grandes statues et des tableaux; aux » côtés de l'autel s'élevaient quatre colonnes, en cuivre doré, servant de » support aux quatre châsses de saint Laurent, saint Jonat, sainte Eusébie

» et sainte Rictude. Le trésor fut en- » richi d'un nombre considérable d'objets » en or, en argent et en cuivre doré, » fabriqués par les orfèvres les plus habiles des Pays-Bas. Jacques Coene fit » exécuter, à Anvers, un ostensor et » les statues de saint Georges, de sainte Hélène, de saint Barthélemy, de saint Maurand et de sainte Ursule; à Bruges, » une corne d'ivoire, servant de reli- » quaire, la grande crosse abbatiale qui » pesait 9 marcs 2 onces, et une mitre » du prix de 1,500 livres, 17 sous; à » Lille, une très belle croix de cristal, » incrustée en argent, du prix de » 262 livres; à Cambrai, deux statues de » la Vierge, dont l'une très grande, du » poids de 24 marcs 2 onces, et d'autres » images, toujours en métal précieux, » de sainte Lucie, de saint Etienne, de » saint Longin et de sainte Rictude; » une petite crosse; des reliures en argent de livres servant à l'autel; une » croix, un calice, avec trois œuvres » importantes exécutées en 1541 et 1542 » par l'habile orfèvre de cette ville, » Bon Boudeville; les bâtons du chan- » tre et du sous-chantre en argent doré » avec les licornes à leur extrémité supérieure, qui coûtèrent chacun 489 livres » et pour la main-d'œuvre desquels l'artiste reçut 73 couronnes; le reliquaire » en argent doré contenant des cheveux » de sainte Marie-Madeleine, dont le » prix fut de 118 livres 2 sous et 6 deniers, y compris 36 livres pour l'or et le travail, et, enfin, la châsse d'argent » doré renfermant le bras de saint Laurent, du poids de 12 marcs 5 onces 12 estrelins et demi, et du prix de » 482 livres, 17 sous et 6 deniers; à » Douai, une image et un reliquaire de » sainte Catherine, avec deux châsses » très riches ».

M^r L. Quarré-Reybourbon rappelle également, dans sa savante communication sur les *Miniatures du cartulaire de Marchiennes*, la construction que Jacques Coene avait fait entreprendre des cloîtres très riches de son monastère, cloîtres ornés d'une voûte dorée et de vitraux représentant divers faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi qu'une

galerie conduisant à son église, où fut représentée en peinture l'*Agonie du Christ au jardin des Oliviers*. Le même auteur fait remarquer que le musée de Lille possède un grand triptyque représentant la *Sainte-Trinité*, sur lequel est représenté Jacques Coene avec son père et sa mère. Le musée de Lyon possède aussi un triptyque représentant le même personnage : ces deux œuvres sont de l'illustre douaisien Jean Bellegambe. D'autre part, la bibliothèque de la ville de Douai renferme plusieurs manuscrits que l'abbé de Marchiennes a fait orner de miniatures et relier avec soin : on en compte vingt-six, dont le plus remarquable, le n° 70 du catalogue, est un Rituel où se voient deux miniatures représentant Jacques Coene agenouillé devant la Sainte-Vierge avec saint Jacques et sainte Rictrede à ses côtés ; les bordures à fond d'or mat pointillé d'un or plus brillant sont ornées d'oiseaux, d'insectes, de fruits, de fleurs, avec les armes de l'abbé et de l'abbaye. Et c'est avec raison que M^r L. Quarré-Reybourbon fait remarquer que ces deux petites miniatures peuvent être mises au nombre des productions les plus remarquables des enlumineurs flamands du commencement du xvi^e siècle.

On trouvera, à la fin de la communication de M^r L. Quarré-Reybourbon, le texte complet de l'inventaire de tous les objets en métaux précieux qu'a fait exécuter Jacques Coene. Tout ceci rentrerait, à vrai dire, dans la biographie même de Jacques Coene, car cet éminent prélat a jeté un tel lustre sur son administration qu'il méritait un pareil travail, mais dom Jacques Coene était encore ignoré lorsque la commission de la *Biographie nationale* s'occupait de la publication de la lettre C.

Voici, comme complément de cette notice, encore quelques renseignements biographiques sur Antoine Prouveur et sa famille. D'après son testament précité, il devait jouir d'une belle situation de fortune ; lors du mariage des trois filles qu'il avait eues de son mariage avec Marie Du Charrin ou Le Charon, il leur avait donné 300 livres

à chacune : Catherine, qui épousa Pierre Samin ; Colette, épouse de Bon Boudenville, l'orfèvre cambrésien précité, et Françoise, mariée postérieurement au 31 mars 1536 à Nicolas de Beaumiaux, tous résidant à Cambrai. On lui connaît aussi, d'un premier mariage supposé-on, une Mariette, qui avait épousé un Pierre Simon ; le défunt légua à leurs enfants cent écus, monnaie de Cambrai. Il avait choisi comme exécuteur testamentaire Martin Comelin, bourgeois occupant une situation élevée à Douai. Il l'appelle son compère et lui lègue un tableau à volets représentant la *Passion*. Sa femme le suivit de près au tombeau ; elle avait fait son testament, le 13 mai 1540 ; il fut empris (c'est-à-dire ouvert) le 24 juillet suivant.

Edmond Marchal.

Sources citées dans l'article.

* **PROUVOST** (*Alexandre*), ou **PRUVOST**, écrivain, né à Tourcoing, le 21 janvier 1823, mort à Liège, le 2 avril 1874. Après avoir achevé ses études au collège Saint-Bertin de Saint-Omer et au grand séminaire de Cambrai, il entra dans la Compagnie de Jésus le 30 mai 1840 et enseigna, pendant quinze ans, la rhétorique, l'histoire ecclésiastique et l'écriture sainte. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques, ascétiques et littéraires, dont voici les principaux : 1. *Notice sur le P. Jacques Lefèvre*. (*Annuaire de l'université de Louvain*, 1855, p. 246.) — 2. *Vie de Gust. Martini, de la Comp. de Jésus*. Paris, Tournai, H. Casterman, 1857 ; in-8° ; 2^e édit., 1862 ; 3^e édit., 1872. — 3. *Œuvres de S. Louis de Gonzague*. Tournai, Casterman, 1862 ; in-18. — 4. *Discours inédit de S. Louis de Gonzague, suivi d'autres pièces pour servir de supplément à ses œuvres complètes*. Bruxelles, J. Vandereydt, 1860 ; in-8°. — 5. *Discours inédit de S. Louis de Gonzague au collège de Sienne, suivi de trois lettres inédites du même saint*. Bruxelles, Vandereydt, 1862 ; in-8°. — 6. *Guillaume I^{er} de Mortagne*. Bruxelles, Devroye, 1861 ; in-8°. (Extr. de la *Revue d'hist. et d'archéol.*) — 7. *Les Sires d'Au-*

denarde pendant le *xiv^e* et le *xv^e* siècle. *Ibid.*, id., 1861; in-8 (Id.). — 8. *Notice sur la vie et la mort du comte Alfred de Limminghe*. Bruxelles, H. Goemaere, 1861; in-8°. — 9. *Notice sur Nicolas de Leuze (Annuaire de l'univ. de Louvain, 1861, p. 257; Bull. de la Société hist. et litt. de Tournai, t. VII)*. — 10. *Histoire des seigneurs de Tourcoing*. Tourcoing, J. Mathon, 1863; in-8°. — 11. *Notice sur le P. Clément van Caillie, de la Comp. de Jésus*. Louvain, C.-J. Fonteyn, 1864; in-8°. — 12. *Notice biographique sur le R. P. Gilliodts, de la Comp. de Jésus*. Gand, C. Poelman, 1865; in-12. — 13. *Histoire de Watrelos*. Ouvrage couronné par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Tourcoing, J. Mathon, 1865; in-18. — 14. *Vie du R. P. de Scouville, de la Comp. de Jésus*. Luxembourg, P. Bruck, 1866; in-8°. — 15. *La seigneurie de Vance*, dans les *Publications des membres de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1870. — 16. *Le T. R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus*, dans l'*Histoire du concile œcuménique de Rome* (A. Plon, 1870). — 17. *Notice sur l'ancien couvent des frères mineurs à Luxembourg (Publications de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg, xxvii^e année)*. — 18. *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I. Bruges, Aimé de Zuttere, 1875; in-4°. On trouvera l'énumération complète des écrits du P. Puvost, parmi lesquels nous relevons des essais dramatiques, des choix de compositions pour élèves de rhétorique, des traités ascétiques, etc., dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel.

Émile Van Arenbergh.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 4254. — H. Verly, *Essai de biographie lilloise*, p. 489.

PROUVY (*Alamannus* ou *Amand DE*), chevalier hennuyer, mort au siège d'Enghien en 1191. C'était, au témoignage de Gislebert, un preux sage et renommé chevalier, qui occupait une place importante dans les conseils du comte de Hainaut, Baudouin V. Son nom figure

fréquemment parmi les témoins aux chartes de ce souverain depuis l'année 1172; ce seigneur est présent, en 1181, au renouvellement des accords matrimoniaux entre les comtes de Hainaut et de Flandre et le comte de Champagne. En 1184, il accompagne Baudouin V à la diète de Mayence. A plusieurs reprises, Gislebert le mentionne au nombre des valeureux chevaliers, réputés par leur bravoure, qui composaient l'armée du comte de Hainaut. Prouvy, d'où ce chevalier prenait son nom, était une seigneurie de l'Ostrevant et l'une des six pairies de Valenciennes.

Ernest Matthieu.

L. Vanderkindere, *La chronique de Gislebert de Mons* (Bruxelles, 1904), *passim*. — C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique*, 2^e série (Bruxelles, 1903).

PROVOST (*Jean*), peintre. Voir **PRÉVOST** (*Jean*).

BRUCK (*Arnold von*). Voir **ARNOULD**.

PRUDENS (*Henri*). Voir **DEVROEDE**.

PRUG (*Arnold van*). Voir **ARNOULD**.

PRUME (*François-Hubert*), violoniste, né à Stavelot, le 3 juin 1816, enlevé par le choléra à Liège (et non à Stavelot, comme le dit erronément Fétis), le 14 juillet 1849, fils de Jean-Hubert Prume et de Marie-Antoine Dethier. Prume fut un artiste très précoce. Fétis raconte que, dès l'âge de trois ans, il étonnait sa famille en jouant sur le violon qu'il avait obtenu de son père, pauvre organiste, les airs que ses sœurs chantaient à la veillée. Frappé des aptitudes de l'enfant qui venait d'avoir cinq ans, M^r Fischbach-Malacord, de Stavelot, le confia à un professeur de musique à Malmédy. Il séjourna pendant un an dans cette localité. Lors de la création du conservatoire de musique de Liège, en 1837, son bienfaiteur le fit admettre dans cet établissement où il suivit, pendant trois ans, le cours de violon de Wanson, un maître habile, qui s'efforça de développer les qualités natives de son élève. Il trouva un nouveau protecteur

en la personne du chirurgien Nicolas-G.-A.-J. Ansiaux, de Liège, qui l'accueillit dans sa famille et le traita à l'égal de ses propres enfants. A l'âge de douze ans, Prume composa un rondo pastoral pour le violon, qu'il exécuta à l'un des concerts du conservatoire où il devait obtenir, peu de temps après, le premier prix. En 1830, Daussoigne-Méhul l'emmena à Paris et le présenta aux illustrations musicales de l'époque. Le jeune homme entra, l'année suivante, au conservatoire de Paris, où il reçut pendant deux ans les leçons d'Habeneck, sans pouvoir prendre part aux concours, à raison de sa qualité d'étranger. Rentré à Liège en 1833, il fut nommé professeur de violon au conservatoire. A partir de 1839, Prume entreprit une longue série de voyages; il visita l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemarck. En 1841, à Copenhague, il donna plusieurs concerts, dont deux en présence du roi Jean, et les journaux danois firent le plus grand éloge de son talent. « Prume est un « poète », déclaraient-ils, « poète « quand il exécute, poète quand il com- « pose ». L'affluence des auditeurs était si grande, qu'à défaut d'un local suffisant, il dut donner les trois derniers concerts au Manège royal : la recette du sixième, que le virtuose abandonna généreusement aux pauvres de la ville, fut d'environ 5,000 francs.

La même année, il repartait à Berlin, après un an d'absence, et se fait réentendre avec succès. La *Revue et Gazette musicale de Paris* signale, dans sa correspondance étrangère, les ovations réservées à notre virtuose, « dont le nom « est confondu avec les grands noms de « Liszt, Thalberg, Doehler, Chopin, « Henselt, Taubert, Lipinski, Haumann, Ernst, qui jouent de leur « instrument avec toute la perfection à « laquelle il est donné à l'homme d'at- « teindre. On admire la prestesse et la « vigueur avec lesquelles l'artiste sait « dompter toutes les difficultés. Il a « l'air de faire jaillir les sons sous une « baguette merveilleuse ». Prume exécuta à ce concert plusieurs de ses œuvres :

un *concerto héroïque*; un *andante et rondo*, gracieux et élégant; un *air militaire*, vigoureux et fortement accusé, et enfin *La Mélancolie*, production poignante, pleine d'effets saisissants. Il reçut les félicitations de Spontini, qui assistait à la séance. A la suite de ce succès, le roi fit organiser deux concerts dans ses appartements pour l'entendre.

Prume revint à Liège, après trois années d'absence, et parcourut alors la Belgique, jouant à Bruxelles, à Gand, à Anvers. Le 19 mars 1842, il se fit entendre à la Société philharmonique de Bruxelles. A cette époque, les sœurs Milanollo attiraient exclusivement l'attention publique; il n'y eut presque point de monde au concert de Prume. Le pauvre artiste conçut tant de chagrin de cette indifférence, que ses facultés mentales s'en ressentirent pendant longtemps. Lorsqu'il fut remis de cette dure secousse, il voyagea de nouveau à l'étranger. Nous le retrouvons à Berlin en 1845, où il joue plusieurs fois au théâtre et à la cour; puis à Francfort, à Dresde, à Hambourg, à Cassel et dans plusieurs autres villes. A Gotha, il donna avec Liszt un concert au profit des pauvres. En récompense de cet acte de générosité, le duc de Saxe-Gotha le nomma son maître de chapelle honoraire, et le décora de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe. Au retour de ce second voyage, Prume alla passer l'hiver à Paris et s'y fit entendre, avec succès, ajouté Fétis — quoique les journaux du temps soient assez muets sur ces nouvelles pérégrinations de notre concitoyen. En 1846, il se produisit à la cour d'Angleterre, en présence de la reine Victoria et du duc de Wellington qui le félicita chaleureusement. La même année, il reprit ses fonctions au conservatoire de Liège et fut nommé professeur de perfectionnement pour la classe de violon.

Prume fut le premier violoniste virtuose wallon. Son exemple et son enseignement firent surgir de la vieille terre liégeoise d'autres violonistes dont la gloire égale celle du maître et qui trouvèrent à leur tour des disciples illustres. Violoniste d'un ordre remarquable, il

brillait par la correction, la justesse. Depuis Paganini, peut-être, il n'est point de virtuose qui se jouât avec plus d'audace et de bonheur des difficultés techniques, qui, il faut le dire, ne satisfont pas toujours ceux qui sont épris de véritable beauté. Prume possédait également une puissante sonorité et l'avantage si rare de « faire chanter » son instrument.

Citons, parmi les œuvres éditées de Prume, *La Mélancolie*, pastorale pour violon avec accompagnement de deux violons, alto, violoncelle et contre-basse ou de piano, op. 1. Berlin, Schlesinger. — 2. *Andante et Rondino* pour violon et orchestre ou piano, op. 3. Paris, Troupenas. — 3. 3^{me} *concerto* pour violon avec orchestre ou piano, op. 8. Leipzig, Breitkopf et Härtel. — 4. *Fantaisie et variations* sur un thème d'Héroid, pour violon avec orchestre ou piano, op. 9. Bruxelles, Schott. — 5. *Souvenir villageois*, andante et rondo pour violon avec orchestre ou piano, op. 10. Bruxelles, Schott. — 6. *Concerto héroïque* pour violon avec orchestre ou piano, op. 11. Bruxelles, Schott. — 7. *Le retour à la vie ou les Arpèges*, caprice pour violon et piano, op. 12. Bruxelles, Schott.

On connaît un beau portrait de Prume, par Bagniet (1842). On a aussi frappé en son honneur une médaille grand module, gravée par Jehotte. Il existe une lithographie qui représente l'artiste jouant du violon, dessinée à Berlin en 1841, par le peintre Begas. Le Cercle artistique de Liège organisa un concert, le 9 février 1850, pour couvrir les frais du monument funèbre de François Prume. A cette séance, on exécuta *La mort de l'artiste*, élégie pour chœur, violon solo et orchestre, de L. Terry, dédiée à la mémoire du grand violoniste. Dans cette page remarquable se trouve intercalée le morceau si connu *La Mélancolie*, que Léonard interpréta avec une rare intensité d'émotion. En 1883, M^r J.-Th. Radoux, directeur du conservatoire, rendit à son tour un hommage à la mémoire de Prume et de Terry (celui-ci mort l'année précé-

dente), en inscrivant la même œuvre au programme de son troisième grand concert. La ville de Stavelot a fait placer sur la façade de la maison natale de Prume une plaque commémorative.

Son frère, Joseph-Ernest, né à Stavelot, le 2 décembre 1819, mort à Spa, le 29 avril 1859, fut un clarinettiste distingué.

Richard Ledent.

Renseignements particuliers. — De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*. — *La Belgique musicale*. — *Revue et Gazette musicale* de Paris.

* **PRUMEA** (Nicolas DE), dit aussi de WINRINGEN. Il n'est guère connu que comme étant le premier professeur de droit canon à l'ancienne université de Louvain, mais à ce titre mérite sa place ici. On ignore la date de sa naissance comme celle de sa mort. En 1412, il est immatriculé à Erfurt sous le nom de *N. Do eser de Prymea*. Do eser est-il son vrai nom? Il y devient bachelier ès arts, puis va en 1415 à l'université de Cologne, où il est immatriculé *Nic. de Winringhen, alias de Pruma, ad jus canonicum*. Winringhen, son lieu de naissance, est un village du district de Prüm, province de Trèves. Il prit à Cologne le grade de *juris utriusque doctor*. Lors de la fondation de l'université de Louvain, il fut chargé du droit canon à la faculté des lois, où il était au début seul professeur avec Jean de Groesbeeck, professeur de droit civil. En flamand, on l'appelle Van Proemen. Il touche un traitement de 200 florins. Le jour de l'inauguration solennelle de l'université, 7 septembre 1426, ce fut lui qui prononça le discours solennel. Il remplit deux fois les fonctions rectorales, en 1429 et 1431; son nom apparaît pour la dernière fois au compte de septembre 1432.

V. Brants.

Molanus, *Historiæ Lovaniensium*, lib. IX, cap. 49. — Valère André, *Fasti academici*. — Paquot, *Hist. litt.* — H. Keussen, *Die Matrikel der Universität Köln, 1389 bis, 1559*. — Reusens, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 1893, 1895 et 1903*. — Reusens, *Actes de l'université de Louvain (Comm. roy. d'hist., t. I, 1903)*.

PRUNIEAU (*Théodore-Joseph*), administrateur, né à Charleroi, où il fut baptisé en l'église de la Ville-Basse, le 13 juin 1771, et y décédé, le 30 septembre 1828. Son père, Jean-Antoine-Joseph, dirigeait en cette ville une brasserie dont Théodore-Joseph continua l'exploitation jusqu'en 1822. Nommé en 1802 membre du conseil municipal, il devint adjoint en 1807, puis maire en septembre 1814. Jusqu'en 1824, Prunieu dirigea l'administration avec une intelligence et un dévouement remarquables, dans des circonstances laborieuses et difficiles; la situation financière était très obérée, les taxes locales d'un rapport médiocre. La période des Cent-Jours, qui amena sur les bords de la Sambre les armées de Napoléon et des alliés, fut sinistre et lamentable pour Charleroi. Du 15 au 19 juin 1815, le maire Prunieu resta en permanence à l'Hôtel de ville et réussit, par son énergie, son tact et son activité, à maintenir l'ordre en ville, tout en pourvoyant, dans la mesure du possible, au désarroi causé par le passage incessant de soldats avant et après la bataille de Waterloo. Dès le 15 juin et pendant près de six mois, Charleroi fut encombrée de blessés et de troupes françaises, puis prussiennes et saxonnes. La réorganisation des services communaux et l'élaboration de règlements locaux arrêtés en 1818, les travaux de construction de la forteresse qui, en 1819, amenèrent des visites de princes et de souverains, rendirent fort laborieuse la tâche du maire. Après avoir renoncé, en 1824, à la charge de bourgmestre, Prunieu accepta les fonctions de membre du bureau de bienfaisance.

Les événements marquants qui se déroulèrent sous ses yeux lui inspirèrent le dessein d'en consigner le récit et de le compléter, à l'aide des documents des archives communales, par un exposé de l'histoire de sa ville natale. Son travail fut imprimé sous le titre : *Notice sur la ville de Chaleroy* (sic), par *Théodore-Joseph Prunieu, maire de cette ville*. A Mons, de l'imprimerie H.-J. Hoyois (1817); in-8°, 17 p. Un grand hebdo-

madaire édité à Charleroi, l'*Écho des travailleurs*, donna en 1849 une réimpression de cette notice qui déjà, à cette époque, était devenue très rare. M. D.-A. van Bastelaer a retrouvé le manuscrit d'une seconde édition préparée par l'auteur lui-même et l'a fait paraître dans les Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, t. VI : *Notice historique sur la ville de Charleroi, édition postume publiée d'après le manuscrit de Théod.-Jos. Prunieu, maire de cette ville en 1817, précédée de la biographie de l'auteur et enrichie de deux vues de Charleroi ancien*. Mons, H. Manceaux, 1873; in-8° de 41 p. C'est le premier travail spécial consacré à cette ville; les événements historiques dont elle fut le théâtre depuis 1666 à 1816 y sont racontés simplement, avec précision et exactitude. L'auteur s'est abstenu de toute appréciation et de toute réflexion.

Ernest Matthieu.

D.-A. van Bastelaer, notice citée. — H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 4261. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

PRUS (*Clément*), religieux minime, vivait à Douai vers le milieu du XVII^e siècle. On ne possède aucun renseignement biographique sur cet écrivain, qui a laissé un livre intitulé : *Théâtre tragique où l'amoureux Jésus est représenté sanglant et mourant pour le salut des hommes*. Douai, 1651; in-4°.

Louis Tienteynt.

Duthillœul, *Bibliographie douaisienne*, p. 236.

PRUVOST (*Alexandre*). Voir PROUVOST.

PRUYSSENAERE DE LA WOSTYNE (*Eugène DE*), voyageur, né à Ypres, le 7 octobre 1826, mort à Harabel-Dunya (Égypte), le 15 décembre 1864. Appartenant à une ancienne famille noble de la Flandre, il s'est acquis des titres personnels à l'admiration comme explorateur savant et hardi de régions encore mal connues avant lui. Mais ce n'est qu'après sa mort qu'il a commencé à être appréc-

cié, grâce à la publication de quelques-unes de ses œuvres et de deux biographies, dont l'une, celle de Mr Wauwermans, a pour source sa correspondance encore en partie inédite, et dont l'autre, celle de Mr Petit, se fonde sur des documents conservés au ministère des affaires étrangères. Ces biographies, que nous utilisons en les complétant à l'occasion, nous apprennent qu'il suivit les cours d'humanités des jésuites d'Alost et de Brugelette, et qu'à l'âge de seize ans il se rendit à Louvain pour y faire ses études de philosophie. Ayant obtenu le diplôme de docteur en droit à l'université de Gand et achevé son stage d'avocat au barreau de Bruges, il se fit attacher au parquet du procureur général près de la cour d'appel de Gand, pour obéir aux vœux de son père, qui désirait le voir entrer dans la magistrature.

Mais, dès lors déjà, séduit par les récits des voyageurs au service des grands établissements horticoles de Gand, il rêvait de s'illustrer à son tour par des découvertes lointaines et, en secret, il se mit à se préparer dans ce but. Sans le secours d'aucun maître, il étudia la botanique, qu'il finit par connaître à fond, la zoologie, l'ethnographie et l'astronomie, dont il devait avoir besoin comme explorateur. Il s'appliqua aussi au dessin, non moins nécessaire pour son entreprise, et s'attacha surtout à l'étude des langues; à la connaissance du français, du flamand, du latin et du grec, qu'il avait acquise dans ses études, il joignit bientôt celle de l'allemand, de l'anglais et de l'italien. Dans la suite, il devait apprendre d'autres langues encore : à Smyrne, il étudie le grec moderne et le turc; à Brousse, il approfondit l'étude du turc avec un imâme, mais ne s'occupe pas encore d'arabe, comme pourrait le faire croire une phrase de l'éditeur de sa correspondance. Ce n'est que plus tard, en Egypte, qu'il apprit cette langue; dès 1858, il la sait assez pour se passer de drogman. On peut douter qu'il ait connu, comme on l'a dit, le sanscrit et le persan; il cite, il est vrai, ces

langues; mais cela ne vent pas même dire qu'il les ait étudiées; le contraire résulte, pour le persan, d'un passage où il déclare ne pas comprendre les poésies persanes que lui récitaient certains marchands de Perse avec lesquels il parlait turc.

Quand il se crut assez préparé, il demanda à son père de l'autoriser à voyager en Orient; son père, qui voulait le dégoûter d'une vie d'aventures, consentit, mais en ne lui accordant qu'une pension annuelle de 1,200 francs.

Quittant ses parents, de Pruyssenaere s'embarqua, le 21 avril 1854, à Marseille; pendant deux ans, jusqu'au 10 février 1856, il visite en détail la Grèce, Smyrne, Constantinople, Brousse, et parcourt l'Asie mineure et les îles de l'archipel. La Société royale de géographie d'Anvers a publié, dans le tome III de ses Mémoires, la plus grande partie de la correspondance de de Pruyssenaere pendant ces explorations. Ces lettres sont précieuses, parce que le voyageur, bien préparé par ses études, est à la hauteur de sa tâche; n'ayant pas d'idées préconçues, voyant et jugeant par lui-même, en état de s'entretenir avec les habitants des divers pays dans leur langue, il nous donne toujours des aperçus judicieux et intéressants à cause de leur exactitude et de leur originalité. Il est regrettable seulement que quelques fautes d'impression déparent cette publication; il nous semble aussi qu'il eût fallu, par-ci par-là, une note discrète de l'éditeur afin d'éclaircir ou de rectifier certains passages: pour n'en donner qu'un exemple, quand de Pruyssenaere parle des excommunications fulminées par le clergé grec contre les sauterelles, il décerne à ce clergé un blâme que d'autres, au moyen âge, ont également mérité.

Après ce premier voyage, de Pruyssenaere se décide à se rendre en Egypte. Le 16 février 1856, il débarque à Alexandrie; le 19 mars, il est déjà au Caire, où il va séjourner jusqu'au 20 août. A cette époque, des aventuriers et des savants exploraient l'Afrique et, notamment, s'attachaient à découvrir les

sources du Nil. Il semble bien que c'est dans ce milieu que de Pruyssenaere résolut de se mettre aussi à la recherche de ces sources.

Comme il tenait à conserver toute son indépendance, il n'accepta pas les offres du vice-roi d'Egypte, qui voulait le prendre à son service, et entreprit de son chef une grande expédition, qui dura environ deux ans. S'embarquant le 20 août, il remonte le Nil; le 1^{er} janvier 1857, il est à Qorosqo; le 6 février, il trouve à Dongola un autre Belge, Aubert, qui est malade et qu'il soigne pendant deux mois; puis, faisant avec lui un profitable commerce d'armes qu'on échangeait contre de l'ivoire, il arrive à Berber le 13 juin et, plus tard, à Khartoum. Le 22 décembre, nous le retrouvons à Louqsor et, le 25 mars 1858, au Caire. Il est regrettable que nous n'ayons, sur ce voyage, que quelques détails tirés de sa correspondance inédite.

Pendant ce séjour au Caire, de Pruyssenaere forme d'abord le dessein d'accompagner les pèlerins à la Mecque, pour, de là, passer en Afrique et y reprendre ses explorations. Mais, revenant à un projet longtemps caressé, il consacre quelques mois à visiter la Palestine et la Syrie. Il est à Jérusalem dès le 12 mai 1858, à Damas le 17 juin, à Hamath vers le 20 juillet, à Tripoli de Syrie le 1^{er} août; le 16 septembre, il est de retour au Caire. Nous avons quelques pages de lui sur ce voyage.

Sans s'accorder de repos, il part du Caire pour explorer le bassin du Nil blanc; il est le 23 octobre 1858 à Qorosqo et se retrouve le 1^{er} décembre à Khartoum; mais la fièvre l'y retient assez longtemps, car ce n'est que le 7 janvier 1859 qu'il quitte Khartoum, pour y rentrer le 5 octobre 1860. Ces explorations, qui ont donc duré deux ans, nous sont en grande partie connues, par les notes du voyageur que M^r Zöppritz a publiées en allemand. Ces notes sont extrêmement intéressantes; on remarquera surtout ce qu'il dit des Denqa, qu'il a étudiés avec soin au point de vue du droit, de l'économie politique et du

folklore. Quant aux observations scientifiques, elles ont été utilisées par M^r Hartmann et surtout par M^r Zöppritz qui, les complétant et les contrôlant à l'aide des travaux d'autres voyageurs, a dressé avec le plus grand soin la carte du Soudan occidental moyen.

Au cours de ce voyage (en décembre 1859), le voyageur apprend la mort de son père. Pour régler la succession, se procurer des marchandises et acquérir les instruments mathématiques dont il a besoin pour ses observations astronomiques et géodésiques, il se décide à faire un court voyage en Europe. Il y est au commencement de l'année 1861. Il présente au ministre de Vrière un rapport sur le Soudan et obtient de lui des lettres de recommandation pour les agents diplomatiques et consulaires belges en Orient, sans même songer à lui demander une subvention. « Après avoir passé « quelques mois en Belgique », écrit-il encore au ministre le 23 mai, « je repars « pour les pays que j'ai déjà parcourus « pendant sept ans; mon intention est « de visiter les côtes de la mer Rouge, « l'Abyssinie, le Soudan égyptien : je « me suis associé avec un compatriote, « M^r Aubert, dans le but de faire con- « naître nos produits dans ces contrées « et d'y nouer des relations commer- « ciales. J'y compléterai en même temps « les observations et les études que je « poursuis depuis longtemps et que j'es- « père publier un jour ». Puis il se mit en relation avec la fabrique d'armes Falisse de Liège. Les affaires terminées, il revint par l'Italie. Sur ce voyage nous avons quelques notes. Le 6 juillet 1861 il arrive à Malte, le 22 à Alexandrie, le 17 septembre à Qorosqo, le 21 novembre à Khartoum. Rien ne lasse son activité vraiment prodigieuse. Il consacre une partie du mois de décembre 1861 à une expédition de chasse sur le Nil blanc, à une centaine de lieues de Khartoum. Puis, de la fin de janvier au 4 février 1862, il va vendre au Sennâr, avec un bénéfice de 200 à 800 p. c., les marchandises qu'il vient de recevoir; c'est de là qu'il ramène la jeune abyssini-

nienné qu'il devait épouser plus tard. Sans se donner le temps de se reposer, il entreprend avec Petherick, au Nil blanc, un long voyage, qui dure depuis le 4 mars 1862 jusqu'au mois de juillet. Sur cette excursion, où, grâce à ses instruments de précision, il peut faire des observations utiles, nous ne possédons pas beaucoup de renseignements.

De Khartoum, où il vient à peine de rentrer, il se rend avec Heuglin au Djebel Arachkol et rentre avec lui à Khartoum le 20 octobre 1862. Nous connaissons ce voyage et ses résultats par les notes de Heuglin, publiés dans les *Mittheilungen* de Petermann (*Ergänzungsband* II, p. 97 et suiv.).

Viennent enfin ses explorations dans le bassin du Nil bleu, où il devait trouver une mort prématurée, et qui ont duré du 6 janvier 1863 au 15 décembre 1864. On peut en voir les détails dans le *Journal* de de Pruyssenaere, que M^r Zöppritz a publié dans le n^o 51 des *Ergänzungshefte*; il y a, malheureusement, des lacunes. Miné par la fièvre à Karkog, il s'était mis en route pour regagner Khartoum; mais, le 15 décembre 1864, un accès pernicieux l'emporta à Harab-el-Dunya; on l'enterra à Gazair, village situé en face. La jeune abyssinienne, qui s'était fait baptiser et que de Pruyssenaere avait épousée, ne tarda pas à se remarier; mais elle mourut elle-même le 9 mai 1867. Quant à ses papiers, ils n'ont pas été tous conservés. « Les bagages de de Pruyssenaere », dit M^r Wauwermans, « n'arrivèrent en Belgique qu'en 1867, « envoyés à sa sœur, M^{me} Goethaels, par « l'intermédiaire des consulats d'Austriche à Khartoum et au Caire, du « consulat belge au Caire, et du ministère des affaires étrangères. Dans leur « long voyage dans le désert, sur mer, « ces précieux bagages, ces collections, « ces notes qu'il eût été si intéressant « de consulter, avaient été mis dans le « plus fâcheux état. Les instruments « étaient brisés, les papiers mouillés, « moisiss, effacés. Ignorant leur inappréciable valeur, à leur arrivée à

« Bruges, des mains inexpérimentées « en firent le triage et un grand nombre « de pièces importantes, sans doute, « furent anéanties ».

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les découvertes qui sont dues à de Pruyssenaere dans le domaine de plus d'une science. Qu'il suffise de rappeler en quelle haute estime le tiennent des savants comme Zöppritz et Heuglin. Si l'on veut savoir avec quelle conscience il travaillait, il suffit de lire le passage de la lettre que donne le *Bulletin*, page 411; mais on n'appréciera ses efforts à toute leur valeur que si l'on se rend compte des difficultés sans nombre au milieu desquelles un explorateur doit se débattre (p. 398).

De tous les papiers de notre voyageur et de toute sa correspondance, on n'a publié qu'une partie; il serait fort désirable que la Société royale de géographie d'Anvers continuât la tâche jadis entreprise par elle et mit au jour tout ce qui est encore inédit, autant dans l'intérêt des savants que du grand public, qui, sans aucun doute, goûtera fort le récit animé et toujours littéraire de ces intéressantes explorations.

Voici la liste des œuvres de Pruyssenaere : 1. *Voyage en Orient d'Eugène de Pruyssenaere de la Wostyne d'après sa correspondance*. Anvers, veuve de Backer, 1886; in-8°, VIII et 282 p. (Forme le tome III des Mémoires de la Société royale de géographie d'Anvers.) — 2. *E. de Pruyssenaere's Reisen und Forschungen im Gebiete des weissen und blauen Nil nach seinen hinterlassenen Aufzeichnungen bearbeitet und herausgegeben von K. Zöppritz*. Gotha, Justus Perthes, 1877; in-4°, 2 parties de VI et 38 p. et II et 46 p., avec 2 cartes. (Forme les *Ergänzungshefte*, nos 51 et 52 des *Geographische Mittheilungen* de Petermann.) — 3. *Correspondance* : 26 janvier 1856 (*Bullet.*, p. 410). — 17 mai 1856 (*ibid.*, p. 392-393). — 19 juillet 1856 (p. 393-394). — Février 1859 (p. 398). — Mai 1859 (p. 410-411). — 23 janvier 1860 (p. 400-401). — 23 mai 1861 (*Rev. générale*, p. 498). — 20 décembre 1862 (*Bullet.*, p. 408).

— 1863 (Petermann, *Ergänzungsband*, III, n° 15, p. 14-15). — 8 juin 1863 (*ibid.*, p. 21). — 4. *Official England on the white Nile* (translation). Dans *Athenæum*, 1864 (t. I, p. 510); le nom est défiguré, par une faute d'impression, en de Vruyssenaire. — 5. *Note sur le Soudan Egyptien*. (Rapport au ministre.) Dans le *Moniteur belge* du 27 avril 1861, p. 2002-2004, et dans le *Recueil consulaire*, t. VII, p. 275-284.

Manuscrits. — 6. Plusieurs cahiers, feuilles et dessins relatifs à la zoologie et à l'ethnographie (Zöppritz, p. vi). Ces papiers ont été remis à Mr Robert Hartmann, à Berlin, qui doit les utiliser à l'occasion. Mr Hartmann a déjà publié dans Zöppritz, I, p. 28-30, d'après les notes de de Pruyssenaere, *Bemerkungen über die Thierwelt der zwischen Bahr-el-Azraq und Sobât belegenen Gebiete.* — 7. Deux gros volumes in-folio, très nettement écrits et décrivant, d'ordinaire en latin, de cinq à six cents espèces de plantes avec l'indication de leurs stations, de leur extension géographique, de leur utilité et de leurs noms indigènes. Avec plusieurs dessins. (Zöppritz, I, p. vi.) Vu la compétence toute spéciale de l'auteur en botanique et les ouvrages qu'il a eus à sa disposition, Mr Zöppritz n'hésite pas à dire que c'est là la partie la plus précieuse de ses papiers. Ces papiers ont été remis à Mr P. Ascherson, à Berlin. Les titres des ouvrages publiés depuis par Mr Ascherson, que nous avons trouvés dans les bibliographies, ne nous permettent pas de juger s'il a eu l'occasion d'utiliser ces deux volumes. — 8. A Brousse, sur le conseil du consul des États-Unis, de Pruyssenaere entreprit une description historique de Brousse, qui devait donner en même temps l'histoire des origines de l'empire turc; il dessina aussi quelques planches, dont il voulait l'illustrer. Nous ignorons si ses papiers contiennent tout ou partie de ce travail (*Mém.*, p. 141). — 9. Dans sa *Note sur le Soudan égyptien* (n° 5), il annonce au ministre qu'il lui adressera bientôt un rapport « sur le commerce de la mer Rouge et » sur l'avenir prochain que le percement

« de l'isthme de Suez prépare à ce commerce » (p. 275 et 284).

Victor Chauvin.

J. Petit, *Un explorateur flamand en Afrique*, dans *Revue générale*, 1877, t. II, p. 497-525. — J. Petit, *Eugène de Pruyssenaere de la Wostyne, voyageur belge dans le Haut-Nil* (1859-1864), dans *Athenæum belge*, 1878, p. 28-29. — H. Wauwermans, *Notice sur Eugène de Pruyssenaere de la Wostyne, voyageur belge contemporain dans le Haut-Nil* (1859-1864), dans *Bulletin de la Société de géographie d'Anvers*, t. I, 1877, p. 382-414, avec une carte. — Heuglin, *Mittheilungen*, 1863, p. 105; *Ergänzungsband*, t. III, n° 15, p. 15 et 21; *Reise in das Gebiet des weissen Nil*, p. 10 et 83.

PRUYSTINCK (*Eloi*), surnommé Loy de Schaliedecker, hérésiarque, mort à Anvers, le 25 octobre 1544. Né probablement à Anvers à la fin du xve siècle, il y exerça le métier de couvreur d'ardoises dans le Rijke Beukelaarstraat. Quoiqu'il ne fût pas lettré et qu'il soit mort sans fortune, cet ouvrier devint le chef d'une secte de « Libertins », qui reçurent le nom de Loyistes. Leur doctrine, très connexe à celle des « Amis de Dieu » de l'Allemagne au xive siècle, et des « Hommes de l'Esprit » du Brabant au xve, était une espèce de panenthéisme simpliste, proclamant l'universalité de la punition pour le corps et du salut pour l'âme, et par suite l'inefficacité des sacrements et la négation de l'enfer, du purgatoire, de la liberté humaine et de la responsabilité personnelle. Le fait qu'ils rejetaient la résurrection des morts comme la secte juive des Sadducéens leur avait fait appliquer le nom de ces derniers. Ces théories conduisaient à un grossier épicurisme; on les a quelquefois confondues, mais à tort, avec l'anabaptiste communiste, ou avec le mysticisme de David Joris. J. Frederichs a attribué aux Loyistes, sans preuve d'ailleurs, des tendances licencieuses.

En 1525, le présomptueux ardoisier se rendit à Wittenberg où il disputa devant Luther avec Philippe Melanchton. Le réformateur de l'Allemagne fut si effrayé de la hardiesse des idées de Pruystinck, qu'il prévint les réformés d'Anvers contre les menées de cet esprit révolutionnaire et le dénonça comme un « nuton malfaisant » (*rumpelgeist*). En février 1526, le magistrat d'Anvers le

fit arrêter avec neuf de ses sectateurs, parmi lesquels deux femmes, tous du petit peuple. L'inquisiteur Nicolas Copin, de Louvain, et son assistant Ruard Tapper les examinèrent, et, vu leur abjuration, les condamnèrent simplement à la pénitence publique, après quoi on brûla leurs livres (26 février). Pruystinck fut depuis condamné à porter une croix sur la poitrine, mais il parvint, par d'adroites manœuvres auprès du clergé, à se débarrasser de cet insigne.

Vingt ans après, on retrouve Pruystinck, bien que surveillé par le magistrat, à la tête d'une secte plus nombreuse, composée de riches bourgeois comme de pauvres artisans et ayant des ramifications dans la Flandre et dans le Brabant. Il répandait des ouvrages « libertins », rédigés par Dominique van Oucle (voir ce nom) et imprimés en Allemagne. Eloi fut arrêté à Anvers, en même temps qu'un de ses adeptes, un ancien luthérien français, l'orfèvre parisien, Christophe Hérault, vers la mi-juillet 1544, sur la dénonciation d'un David-joriste emprisonné à Deventer, Jurien Ketel. D'autres prévenus furent incarcérés en septembre à Vilvorde, où Pruystinck fut envoyé pour être confronté avec eux. Dominique van Oucle, arrêté à Rosendael, s'étrangla dans sa prison. Beaucoup de Loyistes parvinrent à s'enfuir en Angleterre et ailleurs, d'autres furent arrêtés au commencement d'octobre.

Les commissaires du Conseil de Brabant firent exécuter à Anvers Christophe Hérault, déjà poursuivi pour hérésie dans cette ville en 1535, ainsi qu'un autre de ses complices; le 18 octobre, ils renvoyèrent au magistrat anversoïse Loy Pruystinck, le déclarant également relaps. Le magistrat le condamna à mort, le 24 octobre, et le lendemain le fit brûler vif hors des portes de la ville; le 28 février suivant, trois des principaux Loyistes furent décapités et la secte s'éteignit avec eux.

V. Fris.

J. Lehmann, *Historische Nachricht von der vormahls im sechzenden Jahrhundert berühmten Evangelischen-Lutherischen Kirche im Antorff*

(Francfort, 1725). — Un Belge [C. Vander Elst], *Le Protestantisme belge avant, pendant et après les troubles du XVI^e siècle* (Bruxelles, 1886). — J. Frederichs, *De secte der Loyisten of antwerpseche Libertijnen* (1828-1843), *Eligius Pruystinck* (Loy de Schaliendecker) *en zijne aanhangers* (Gand, 1891), avec quarante-sept pièces inédites. — P. Fredericq, *Corpus documentorum Inquisitionis Neerlandicæ*, t. V (Gand, 1901).

PUERORUM (Pierre) ou VANDER KINDERE, écrivain ecclésiastique, né à Louvain, en 1591, mort à Lille, en 1641. Issu d'une honnête famille brabançonne, Pierre Vander Kindere entra, jeune encore, dans l'ordre de Saint-Dominique. C'est au couvent de Louvain qu'il reçut l'habit religieux et poursuivit avec succès le cours de ses études philosophiques et théologiques. Il se distingua dans la suite par ses talents oratoires et son zèle apostolique. En dernier lieu, il remplit à Lille, au couvent de son ordre, les fonctions de prédicateur et de confesseur de langue flamande. Il y mourut, le 14 janvier 1641, dans la cinquantième année de son âge. Il a laissé un ouvrage ascétique justement apprécié, intitulé : *Antidotum seu medicina spiritalis contra pestem subitanam et improvisam mortem*, publié en 1625, à Louvain, chez Philippe van Dormael; in-8^o.

P. Vinc.-M. van Caloen.

Quétif et Echart, *Scriptores ordinis Prædicatorum* (Paris, 1724), t. II, p. 525. Ces auteurs en réfèrent à Gilbert de La Haye, *Bibliotheca belgodominicana*, ms.

PUERSSE (Jean VAN), ou VAN PUERSELE, peintre-verrier, vivait à Bruxelles dans la première moitié du xve siècle. Philippe le Bon lui commanda, en 1436, un grand vitrail pour une nouvelle salle de malades de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles. La verrière représentait *Le Calvaire* avec le Christ en croix, et, dans les compartiments latéraux, le duc et sa femme agenouillés; dans les vides étaient disséminées les armes et devises des princes ainsi que les armoiries des pays de leur domination. Jean van Puerse reçut 50 ridders pour ce travail. En 1440, il plaça, également aux frais du duc, une importante verrière dans l'église de l'abbaye de Groenendael, près de Bruxelles. Elle mesurait 144 pieds

et fut payée 24 gros de Flandre le pied, soit une somme de 86 livres et 8 sous. Le compte décrit en détail le vitrail dont le sujet principal était encore *Le Calvaire*, avec la Vierge tombant en pamoison aux pieds de la croix; la partie supérieure représentait la *Sainte Trinité*, accostée des figures de Philippe le Bon et de la duchesse (Isabelle de Portugal, sa troisième femme). On y remarquait encore les figures de saint André et de saint Antoine, de la Vierge et de l'Enfant Jésus, de saint Philippe, de sainte Elisabeth, etc. Aucune œuvre de Van Pueresen n'est malheureusement parvenue jusqu'à nous.

Il paraît avoir eu pour successeur le peintre-verrier Georges van Purse, Van Pours ou Van Puerdersse, qui vivait à Bruxelles dans la seconde moitié du x^ve siècle, et était vraisemblablement son fils.

Georges van Purse reçut, en 1456-1457, 42 livres de gros pour une « grande » verrière commandée par le comte de Charolais, Charles le Téméraire, pour l'église Notre-Dame de Grâce, près de Bruxelles. En 1467-1468, on lui paya une avance de 100 livres sur les verrières que le même prince lui avait commandées pour l'église Notre-Dame de Boulogne. En 1482, l'archiduc Maximilien d'Autriche lui fit faire un vitrail pour le transept nord de la chapelle de Notre-Dame du Sablon à Bruxelles; ce travail fut payé 113 livres à l'artiste, que le compte appelle *Joryse van Puerdersse*.

Paul Bergmans.

L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, 2^e partie, t. I (Paris, 1849), p. 465 et 499; reproduit dans Chr. Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, t. V (Amsterdam, 1861), p. 1323. — A. Pinchart, *Archives des arts*, t. I (Gand, 1860), p. 70-72 (reproduit dans E. Levy et J.-B. Capronnier, *Histoire de la peinture sur verre en Europe* (Bruxelles, 1860), p. 401), et t. III (Gand, 1881), p. 118-121.

PUISSANT (Robert), poète français, vivait à Tournai au x^ve siècle. Membre du *Puy d'école de rhétorique* de cette ville, il présenta, de la treizième à la cinquantième *congrégation* (septembre 1481 à mai 1491), quarante et une compositions. Il fut couronné huit fois, et obtint huit fois le *chapel*. Il fut aussi

quatre fois élu chef de la *congrégation*, à savoir de la 16^e, de la 28^e, de la 37^e et de la 47^e. La lecture des pièces couronnées, que Fréd. Hennebert a publiées dans ses *Ritmes et refrains tournésiens*, ne permet pas de reconnaître en Robert Puissant un poète remarquable; c'est un honnête rimeur qui voyait dans l'art de rhétorique un agréable passe-temps.

Paul Bergmans.

Ritmes et refrains tournésiens (Mons, 1837, publ. de la Société des bibliophiles de Mons, n^o 3), p. xii, 52-53, 60-61, 75-76, 87-88, 94-95, 127-128, 135-138 et 143-144.

PUISSANT (Vital), publiciste, né à Walcourt, le 13 septembre 1831, mort à Bruxelles, le 16 mai 1878, était l'aîné des fils de Désiré et de Sophie Baise. Son existence fut très tourmentée. Après avoir terminé ses cours complets à l'école moyenne de Walcourt, son père l'occupa dans la tannerie qu'il dirigeait en cette ville. Mais la vie simple, voire même parcimonieuse de ses parents ne répondait pas aux aspirations de Vital. A dix-neuf ans, il entreprit de faire ses humanités au séminaire de Floreffe, puis fréquenta quelques années les cours de l'université de Bruxelles. Esprit original, doué d'une grande intelligence, Vital Puissant était malheureusement d'un caractère peu sérieux; aussi ne sut-il pas se résoudre à terminer ses études supérieures. Les habitudes dépensières qu'il avait contractées décidèrent son père à liquider son industrie et à se retirer à Bruxelles avec sa famille en 1858. Vital Puissant revint seul à Walcourt et s'occupa, dans une feuille locale, le *Journal de Walcourt*, à écrire des articles d'un esprit pétillant où il prenait plaisir à caricaturer, d'une façon assez anodine d'ailleurs, les notabilités de la petite ville. Dans les dernières années du règne de Napoléon III, Puissant tenta d'introduire en France, par paquets, des exemplaires de *La Lanterne* de Henri Rochefort. La police française ne tarda pas à se saisir de lui, le fit condamner à l'emprisonnement et incarcérer. Sa peine finie, il revint à Walcourt où il se plut à se glorifier de son aventure. Après la chute de Napoléon III, il s'avisa d'en faire l'objet

d'une publication sous le titre : *Compte rendu des procès de presse subis en France en 1868-1869 par Vital Puissant, éditeur à Bruxelles, au sujet d'ouvrages interdits et condamnés en France*. Bruxelles, V. Puissant, 1871; in-8°, avec portrait. Comme le titre nous l'apprend, Puissant s'était établi comme libraire-éditeur à Bruxelles ou plutôt à Molenbeek-Saint-Jean, rue des Jardiniers. Sa collaboration à des journaux satiriques *l'Indiscret*, *le Sancho* et *l'Avant-garde* où, avec Jacques Broglia et Léopold Anciaux, il s'attaqua trop violemment à des tiers, l'amena avec eux devant la cour d'assises du Brabant qui les condamnèrent tous trois, le 16 juillet 1874, pour diffamation et injures par la voie de la presse, à vingt-quatre mois d'emprisonnement et solidairement à quinze mille francs de dommages et intérêts.

La liste des publications de Vital Puissant comprend, outre le *Compte rendu* déjà mentionné : 1. *Voix d'un Polonais israélite en faveur de l'indépendance de la Pologne*, par Ephraïm Ben Israël. Dédié au gouvernement national de la Pologne. Bruxelles, Vanderauwera, 1863; in-8°. — 2. *Notice anecdotico-bibliographique sur le Gamiani d'Alfred de Musset*. Bruxelles, V. Puissant, 1874; in-18. — 3. *Bibliographie anecdotique et raisonnée de toutes les œuvres (libres et galantes) d'Andréa de Nerciat*. Bruxelles, V. Puissant; in-16. — 4. *Essais bibliographiques sur les deux ouvrages intitulés: De la flagellation*, par J.-H. Meibomius, et *le Traité du fouet*, par Doppet, avec leur description raisonnée, par V. Lainopis, bibliophile. Bruxelles, V. Puissant, 1875; in-16. — 5. *Malice et vérité ou mes cris d'indignation*. Bruxelles, 1876; in-12.

La profession de libraire-éditeur n'enrichit pas Vital Puissant, car il l'avait abandonnée dès 1876 et s'était fixé à Bruxelles, rue des Tanneurs, comme représentant de commerce.

Ernest Matthieu.

Bibliographie nationale, 1830-1880, t. III, p. 206. — Renseignements particuliers fournis par M^r le juge de paix et M^r le secrétaire communal de Walcourt.

PUITLINCK (*Christophe*). Voir PUITLINCK.

PULAER (*Félix et Pierre ou Piestre VAN*) ou PULLAIRE, sculpteurs cambrésiens des x^v^e-xvii^e siècles. Ils jouissaient d'une très grande réputation d'habileté dans leur art et étaient souvent appelés dans les villes voisines de Cambrai, assure M^r Lefebvre dans son ouvrage intitulé : *Matériaux pour l'histoire des arts* (p. 265). A. Durieux, dans son travail sur *Les artistes cambrésiens (Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXII, 1872)*, en parlant du peintre-sculpteur Simon Habonde ou Habende, ajoute : « Les notes concernant ce peintre ne sont pas les seules, » on le comprendra, auxquelles les travaux de l'Hôtel de ville et l'établissement de l'horloge aient donné matière. Félix van Pullaire, tailleur d'images, avait en 1510 taillé les maules (moules ou modèles) des armes de l'empereur, de M^{ons} le duc de Cambrai et de celles de la ville pour le timbre de l'horloge et des lettres (chiffres romains) du cadran. La même année, lui et son frère Piestre recevaient 20 l. t., pour avoir fait et taillé deux personnages, només Martin de Cambray, pour taper les heures à l'orloge » (1510-1511, fol. 63, des *Actes capitulaires* de la ville). Jules Houdoy, dans son beau livre sur *La cathédrale de Cambrai*, a relevé quantité de comptes dans lesquels ces deux artistes sont cités. Nous allons résumer ses recherches, d'où il résulte que Félix serait le fils de Pierre ou Piestre van Pulaer, comme il orthographe ces nom et prénom.

Pierre van Pulaer, « entretailleur », avec l'aide de Jehan Laba, « questier », et le peintre Gabriel Clouet, dessinèrent et exécutèrent, en 1464, les modèles ou patrons des travaux à exécuter dans la chapelle Notre-Dame, dite La Flamenghe ou la Flamande, de la cathédrale de Cambrai. Pierre van Pulaer, qui semble avoir été le sculpteur préféré du chapitre, tailla encore, sur les patrons du peintre Clouet, un groupe de Notre-

Dame de Pitié ou de Miséricorde qui comprenait quatre personnages et six petites histoires ou bas-reliefs. C'est avec l'aide de son fils Félix que ce sculpteur exécuta, en 1504, la partie décorative, y compris la statue du prélat, du beau tombeau, en marbre et bronze, de l'évêque Henri de Berghes, mort en 1502, et inhumé à l'entrée du chœur de la cathédrale. Ils convinrent d'une somme de 100 livres pour des statues en albâtre. Clouet avait dessiné les modèles de ce monument; les bronzes furent fondus d'après des modèles donnés par le dinandier Jehan Maldeurée, de Tournai, qui fournit aussi la lame ou plaque en cuivre doré sur laquelle fut gravée l'épithaphe de Henri de Berghes, composée par Erasme de Rotterdam.

Avec l'aide de son fils Félix, Pierre van Pulaer, tailla, en 1507, les armoiries de Henri de Berghes, au-dessus de la fenêtre de la grande salle du palais épiscopal, ainsi que les armoiries de son prédécesseur, Jacques de Croy, et celles de sa famille. Ils exécutèrent, en 1510, les deux statues appelées *les Martins de Cambrai*, qui frappaient les heures à la grande horloge. Félix van Pulaer sculpta l'épithaphe de Guillaume Boyaval, pour le prix de 27 livres; la polychromie fut payée 18 livres au peintre Dominique Raben. En 1519, Félix van Pulaer enrichit la chapelle Saint-Blaise d'un retable richement ouvragé, auquel les exécuteurs testamentaires de Yvon Leroy, qui en avaient fait la commande, ajoutèrent huit statuettes en albâtre représentant des prophètes. Il façonna aussi un candélabre en cuivre, orné de figures en ronde bosse, lequel, après avoir été doré, fut placé devant l'épithaphe d'Yvon Leroy, que le peintre Raben enlumina d'or et d'azur.

Edmond Marchal.

PULINX (*Henri*), surnommé LE VIEUX, sculpteur, né à Bruges, le 1^{er} avril 1698, et y décédé, le 17 février 1781. Il commença l'étude du dessin et du modelage à l'Académie de Bruges. Il ne s'occupa d'abord que de sculptures

en bois. Il entra ensuite dans l'atelier de Jean Boecksent, à Gand, qui avait été à Anvers l'un des meilleurs élèves de Pierre Verbruggen le vieux. Il revint dans sa ville natale où on lui commanda, pour le nouvel orgue de la cathédrale Saint-Sauveur, dont la boiserie avait été confiée au sculpteur Planke, un ange de grandeur naturelle, qui fut refusé malgré l'approbation des connaisseurs. Ce contretemps, affirme-t-on, ne fit que stimuler l'ardeur de Pulinx au travail; en peu de temps, il sculpta des confessionnaux, des autels et des chaires de vérité. La chapelle du Saint-Sang, dont il fit la chaire, renferme de lui des bas-reliefs ayant pour sujets des scènes de la Passion. Quant à la chaire même, la cuve est en forme de sphère dont le segment supérieur est enlevé; sur le segment inférieur sont sculptés les parties du monde connues alors, les mers, le zodiaque, etc.

Pulinx sculpta en 1741, pour l'église des Augustins à Bruges, le monument funéraire de Jeanne-Marie Ancheman, dame de Marck. La figure du Temps, ainsi que celles des enfants représentant la fragilité et la faiblesse humaines, lui valurent des éloges. Ceux-ci ne firent que grandir lorsqu'il acheva, en 1749, pour l'ancienne cathédrale Saint-Donatien, le monument funéraire du quatorzième évêque de Bruges, Henri-Joseph van Susteren. Ce tombeau, actuellement dans la cathédrale Saint-Sauveur, est surmonté de la statue, pleine de noblesse, du prélat en costume épiscopal, étendu sur son sarcophage. Une femme debout, tenant une corne d'abondance, et un jeune enfant, une lyre à la main et pleurant, complètent ce groupe. Les quatre petits bas-reliefs de forme ovale, actuellement placés à part dans la chapelle du Saint-Sacrement de la même église, représentent : le premier, une cigogne, avec l'inscription : *Nutit ut impendat*; le deuxième, un aigle exposant son aiglon au soleil : *Elevat ut tentet*; le troisième, un pélican : *Erogat ut pascat*, et le quatrième, une poule rassemblant ses poussins : *Colligit ut foveat*. Ce beau mausolée a comme pendant

celui du quinzième évêque, Jean-Baptiste-Louis de Castillon, fait en 1758, également par Pulinx. Le prélat, à demi-couché, regarde saint Jean-Baptiste, son patron; un ange éteint un flambeau.

C'est sur les plans de Pulinx que fut sculptée la chaire de vérité de la même église du Saint-Sauveur, dont l'un de ses élèves, Charles-François van Poucke, dont nous avons déjà parlé, tailla les médaillons. Dans les comptes de la cathédrale Saint-Sauveur pour 1779 il est dit : « au sieur Pulinx, » pour un présent, 100 ducats d'or et » une belle bourse, et à ses domestiques » pour des services rendus gratis dans » l'exécution de la chaire. En argent » comptant 105 livres 10 sous 6 deniers ». Il fut assisté dans l'exécution de ce travail par son fils Henri, lequel reçut, d'après le même compte, 25 livres 12 sous, pour des sculptures, indépendamment de la fourniture de bois de tilleul à cet effet.

Dans la quatrième chapelle de l'église Saint-Michel, à Gand, figure de Pulinx le monument funéraire qu'il sculpta en 1760 pour perpétuer la mémoire de Pierre Vanden Bergh; il le surmonta d'un ange appuyé sur un écusson.

Indépendamment de son fils Henri, ses deux meilleurs élèves furent Charles-François van Poucke et Jean van Hecke, de Dadizeele.

En 1750, son fils Henri Pulinx avait fondé à Bruges une faïencerie qui devint rapidement très importante et qu'il céda plus tard à N. de Brauwer.

Pulinx était architecte et directeur des travaux de la ville de Bruges, lorsqu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Nous nous sommes rapporté principalement pour cette notice à un article de de Laval, ancien sous-bibliothécaire de la ville de Gand, d'après des notes de Wynckelmans, de Bruges, article que Em. Varenbergh a publié dans le *Messager des sciences historiques de Gand* en 1874.

Edmond Marchal.

Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*. — *Messager des sciences historiques de Gand*, 1874, p. 378-379. — Chev. Edm. Marchal, *La*

sculpture et les chefs-d'œuvres de l'orfèvrerie belges. — *Inventaire archéologique de Gand*, 1^{re} série, fiche 200 (notice de P. Bergmans).

PULLAIRE (Félix et Pierre VAN). Voir PULAER.

PULLEN (Pérégrin VAN) ou PELLGRIM PULLENIUS, écrivain ecclésiastique, né au XVI^e siècle dans le Limbourg, mort à Bois-le-Duc. Il embrassa le sacerdoce et s'attira par son mérite la faveur de Guillaume Lindanus, évêque de Ruremonde, qui le fit écolâtre de sa cathédrale et le chargea de la direction du séminaire et du béguinage de cette ville. Vers 1584, cet évêque, ayant dû se rendre à Rome, lui confia le gouvernement de son diocèse pendant son absence et, quatre ans après, étant passé au siège épiscopal de Gand, il l'emmena avec lui pour l'associer à ses travaux. Mais, fuyant les honneurs, Pérégrin van Pullen se retira à Ruremonde, se rendit ensuite à Cologne où il fut quelque temps directeur spirituel de dames de qualité et se retira enfin à Bois-le-Duc, où il finit ses jours, « logé », dit Paquot, « dans une chaumière ou plutôt dans une étable ». Il a écrit divers ouvrages mystiques en flamand : 1. *In Cantica Canticorum*. — 2. *In Apocalypsin*. — 3. *De Paupertate apostolica*. — 4. *De Nuptiis spiritualibus*. — 5. *De Via compendiosa ad salutem*. — 6. *De modo incipiendi Deo servire*. La seule œuvre de Pérégrin van Pullen qui ait été publiée est sa conférence avec une recluse de Gand. Cet opuscule, qu'il avait composé en flamand, fut traduit en latin et fut inséré, sous le titre de *Dialogus Peregrini et Clusinae Begginæ*, dans la *Vita S. Beggæ* de l'abbé Joseph Geldoppe de Ryckel (p. 478 et suiv.). Son portrait gravé se trouve dans cet ouvrage.

E. van Arenbergh.

J.-G. Ryckel, *Vita s. Beggæ*, p. 631. — Sweertius, *Ath. belg.*, p. 596. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. X, p. 946. — Paquot, *Mém. litt.*, t. VII, p. 220.

PULLOYS (Jean), PILLOIS, PULLOIS, PUYLOIS ou PYLLOIS, en flamand KIEKEN, musicien belge du X^e siècle. Le chevalier Léon de Burbure a retrouvé

les traces de ce musicien, dont le nom dériverait du sobriquet flamand *Kieken* (poulet = *pullus*), qu'on lui aurait donné quand il était enfant de chœur à la cathédrale d'Anvers. Edmond Vander Straeten fait observer qu'il existait des *Kieken* aux Pays-Bas, et qu'il y avait notamment plusieurs magistrats de ce nom à Oudenbourg au x^e siècle. Quoi qu'il en soit, Jean Kieken figure dans les comptes de 1442 et 1443 de la cathédrale d'Anvers, comme ayant pris part aux services en déchant; en 1444, il est cité sous le nom de Pulloys qu'il gardera désormais. Laïque à cette époque, il ne reçut la prêtrise que plus tard. En 1447, il quitta Anvers pour se rendre à Rome, où il fut attaché à la chapelle Sixtine jusqu'en 1459, d'après Haberl (*Bausteine für Musikgeschichte*, I), jusqu'en 1468, d'après le *Vierteljahrsschrift für Musikwissenschaft*, I, 489.

La première date paraît devoir être préférée à la seconde, à moins qu'il n'y ait eu deux musiciens du même nom, car, en 1463, Jean Pulloys est *primus capellanus* à la chapelle du duc de Bourgogne; il est alors prêtre et qualifié de maître ès arts. En 1459, il possédait des canonicats à l'église Saint-Jean d'Utrecht et aux églises de Worden et d'Ysselstein; en 1463, il en obtient un à Anvers. C'est dans cette ville qu'il mourut, le 23 août 1478, après avoir fait son testament deux ans auparavant (18 juin 1746).

On cite de Jean Pulloys deux compositions vocales, sans texte, dans un manuscrit de la bibliothèque de Munich, où son nom est écrit *Pillais* et *Pillays* (ms. germ. 810, 8^o, fol. 85 et 93); la première, à trois voix, a été imprimée dans le supplément du n^o 12 de la 6^e année des *Monatshefte für Musikgeschichte* (1874); la mélodie en est fort jolie. Le ms. 90 des archives du chapitre de la cathédrale de Trente, actuellement à Vienne, contient dix compositions vocales sur des textes français et allemands; la pièce *Pour prison* a été publiée en partition. Dans son *Proportionale musices* (livre III, chap. 2), Tinctoris mentionne Pulloys pour une

faute de notation proportionnelle qu'il aurait commise.

Paul Bergmans.

Messenger des sciences historiques de Belgique, 1864, p. 449-450. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 126, et t. VIII (Bruxelles, 1888), p. 545. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, t. VII (Paris, 1864), p. 143-144. — E. de Coussemaker, *Scriptores de musica mediæ ævi*, t. IV (Paris, 1873), p. 171. — A. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VII (Leipzig, 1902), p. 449-450 (vo *Pillois*). — *Monatshefte der Musik-Geschichte*, 6^e année, 1874, p. 149, 160 et 192. — Les sources citées dans l'article.

PULMANNUS (*Théodore*). Voir POELMAN.

PULMS (*Othon*), mathématicien, né à Malines, mort vers 1500. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, au couvent de Saint-Martin, à Louvain. Sa réputation d'astronome et de mathématicien érudit le fit mander de Rome à la cour d'Ecosse par l'archevêque de Sint-Andrews; le roi Jacques IV l'attacha à sa personne, mais Pulms, au bout d'un certain temps, désira rentrer à Louvain, où il mourut subitement vers 1500. Il laissait de nombreux manuscrits perdus pendant les troubles du xvi^e siècle.

Ch. Bergmans.

Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie*, p. 342. — Renseignements fournis par le couvent des Augustins, à Gand.

PULS (*Jacques-Charles*), pharmacien et naturaliste, né à Gand en 1827, y décédé, le 13 janvier 1889. Fils d'un médecin, fit ses études à l'université de Gand. A la tête d'une pharmacie importante qu'il dirigeait avec soin, il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle et à la formation de collections remarquables. S'occupant à la fois d'entomologie, d'erpétologie et d'horticulture, il réunit une collection de diptères et d'hyménoptères que l'on citait parmi les plus complètes, une collection de coléoptères de Belgique et une collection de reptiles de l'Amérique du Nord. Le jardin qu'il créa aux environs de la ville était un modèle que venaient admirer les pomologistes. Enfin, il forma une admirable bibliothèque d'entomologie et

d'horticulture comprenant les ouvrages les plus importants.

Il a publié dans les *Annales de la Société entomologique de Belgique* : 1. *Note sur l'Erania loevigata*. — 2. *Note sur quelques fourmis cosmopolites*. — 3. *Hyménoptères sortis de coquilles d'Helix nemoralis*. — 4. *Liste des tenthrédines recueillies à Vielsalm par Sauveur, Weyers et Van Volxem*. — 5. *Sur le Monomorium Pharaonis*. — 6. *Sur les hyménoptères des provinces occidentales de la Transcaucasie rapportés par Th. Deyrolle*. — Dans les *Atti della Società italiana di scienze naturali*, t. XI : *Note sur quelques insectes hyménoptères recueillis par Strobel dans la République argentine*. — Dans la *Berliner entomologische Zeitschrift* 1864 : *Catal. d. Dipteren d. Berliner Geg. ges. v. Ruthe*. Enfin, dans des journaux politiques locaux, quelques articles sur des insectes attaquant les arbres des promenades.

Ce fut moins un savant qu'un amateur intelligent qui sut, par son exemple et ses conseils, intéresser ses concitoyens à l'entomologie dans ses applications à l'horticulture. Lors de l'apparition du *phylloxera* dans les vignobles français, il prit une part active aux démarches des jardiniers gantois pour obtenir que la mise en vigueur, en Belgique, de la convention phylloxérique nuisît le moins possible à leur important commerce.

Sa belle bibliothèque fut malheureusement dispersée aux enchères, mais ses collections d'insectes et de reptiles sont venues enrichir le musée d'histoire naturelle de l'université de Gand.

F. Plateau.

Notice sur J.-Ch. Puls, par le dr Jacobs (*Annales de la Société entomologique de Belgique*, t. XXXIII), et souvenirs personnels.

PUPILER (*Antonio*). Voir POPELIER (*Antoine*).

PUTEANUS (*Charles-Hyacinthe*). Voir DU PUY.

PUTEANUS (*Erycius*) ou EERRYK DE PUTTE, historien, philologue et polygraphe, né à Venlo, le 4 novembre 1574, mort à Louvain, le 17 septembre

1646. Son père, Jean de Putte, et sa mère, Gertrude Segers, appartenaient à des familles patriciennes de Venlo. Ayant perdu son épouse en 1583, Jean de Putte se remaria, en 1585, avec Barbe van Slingelandt, fille d'un conseiller de Dordrecht. Quand il eut atteint sa dixième année, Eerryk fut envoyé à Dordrecht, dans la famille de sa belle-mère et il y commença ses études latines avec le plus grand succès. Puis, il se rendit à Cologne chez les Jésuites et il y reçut, le 28 février 1595, le bonnet de maître ès arts. Il acheva son éducation à Louvain, où il fut proclamé bachelier en droit, le 1^{er} juillet 1597. Les leçons de Lipse firent sur lui une impression profonde et déterminèrent sa vocation. Le disciple était digne du maître : plein d'ardeur au travail, passionné pour le culte des lettres, éloquent, écrivain de talent, doué des plus belles qualités du cœur. Lipse le distingua bientôt entre tous ses auditeurs, lui prodigua les encouragements et lui témoigna, dès lors, une prédilection qui ne se démentit jamais.

Muni d'une attestation extrêmement flatteuse de son professeur, Puteanus partit pour l'Italie en août 1597. Il arriva à Milan, en octobre, après un voyage fort pénible, ayant vu mourir, en cours de route, un de ses compagnons. Il fut accueilli avec faveur par les hommes les plus considérables de la ville, et notamment par le cardinal-archevêque Frédéric Borromée. Le premier volume que publia notre compatriote renferme le récit de la réception qui lui fut faite par J.-B. Saccus. Au dîner, l'amphytrion et les convives, tous beaux esprits, firent preuve d'une érudition très vaste : on commenta une longue inscription latine (reproduite par Paquot), placée dans la salle à manger ; on débattit plusieurs questions d'antiquités romaines ; on entendit Puteanus lire quelques poèmes de sa façon (*Reliquiae convivii prisci; tum ritus alii et censurae*. Milan, P. Malatesta, 1598 ; in-4^o, 93 p. — Édition subséquente intitulée : *Genialium sermonum liber* ; Hanau, Wechel, 1602 ; in-8^o, 78 p.)

En 1599, Erycius fit paraître un traité de musique, en vingt et un chapitres, avec un aperçu sur la musique et les instruments musicaux dans l'antiquité. Le volume eut son heure de célébrité : l'auteur y combat la gamme de six notes, mise en vogue au x^{vi} siècle par Guido d'Arezzo, et propose le retour à la gamme de sept notes. Ce faisant, il lançait en Italie une idée émise avant lui par deux musiciens belges, mais ses efforts ont contribué à l'abandon d'un système qui, au dire des musicologues compétents, était absurde et présentait les plus graves inconvénients (*Modulata Pallas, sive septem discrimina vocum, ad harmonicæ lectionis novum et compendiarium usum aptata et contexta philologo quodam filo*. Milan, apud Pontianos, 1599; in-8°, 122 p.). En 1600, Erycius résuma sa méthode (*Musica pleiias, sive septem notæ canendi*. Venise, J.-B. Ciot-tus; in-8°, 15 f.); en 1602, il réimprima toutes ses publications musicales (*Musathena sive notarum heptas*. Hanau, Wechel; in-8°, 104 p.).

Les feuillets liminaires de ces opuscules, de même que les lettres que Puteanus écrivit au cours des années 1597-1600 et qui parurent à Francfort en 1601 (*Epistolarum promulsis ad clariss. V. Iustum Lipsium*. Francofurti, typis Wechelianis; in-8°, 157 p.), donnent de nombreux renseignements sur l'existence de l'auteur en Italie. Nous y voyons qu'il se fit rapidement connaître avec beaucoup d'avantage dans la Péninsule. Sa réputation de fin lettré et de latiniste excellent, son habileté et son entregent lui créèrent de nombreuses relations parmi les personnalités les plus marquantes. Sa correspondance, conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 19107-19112), renferme d'innombrables lettres de savants et de seigneurs italiens; J.-B. Saccus y intervient à lui seul pour plusieurs centaines d'épîtres (ms. 19112 bis). De même, on trouve à Milan quantité de lettres écrites par Erycius au cardinal Borromée, après son retour en Belgique, pendant les années 1606-1626 (bibl. ambrosienne, ms. G inf. 51, G 256, 257, 258, 229 inf.,

217 inf., 195, 246 inf., 243 inf., 236 inf., 233 inf.). En 1598, notre compatriote séjourna pendant les mois d'été à Gallarate, chez le comte Théodoric Wolfgang Altaemps, protecteur éclairé des arts et des lettres. En 1600, il passa quelques semaines à Padoue, chez un autre Mécène, J.-Vincent Pinelli. Ce fut là que vint le chercher, en octobre, sa nomination au poste très envié de professeur à l'école palatine de Milan. Il ouvrit son cours, le 28 novembre, et, pendant plusieurs années, y occupa avec éclat la chaire d'éloquence latine. Il y prononça solennellement, de 1600 à 1606, dix grands discours ou leçons d'ouverture qu'il fit paraître ensuite en autant de petits volumes. Ces productions sont devenues rarissimes. L'auteur en composa, en 1606, un recueil qu'il dédia au président du Sénat milanais (*Suada auspicalis sive orationum selectar. præmetium*. Hanau, impr. Wechel; in-8°, 174 p.). On y rencontre de curieux détails sur l'enseignement et les travaux de l'auteur et sur les exercices qu'il faisait faire à ses élèves. Durant les années qui suivirent sa nomination, Puteanus mit à profit l'époque des vacances pour parcourir les principales villes de l'Italie, explorer les bibliothèques et collections publiques et particulières, rechercher les manuscrits et les inscriptions. En 1600, il visita Venise, Vérone et Bergame; en 1601, il se proposait de pousser jusque Naples, mais il dut se borner à Venise; en 1602, il fit un long séjour sur les bords du lac Majeur; en 1603, il résida à Rome et y reçut, pour lui et pour tous ses descendants éventuels, le titre de patricien romain.

En la même année 1603, l'excellence de sa méthode et la recommandation du gouverneur de Milan, Jean-Fern. de Velasco, lui valurent le titre d'historiographe de la ville. Puteanus s'empressa de remercier son protecteur en lui dédiant, le 7 juin 1603, une dissertation historique sur les orateurs milanais et sur la vie et les travaux de saint Augustin (*De rhetoribus et scholis palatinis mediolan.* Milan, J. Bordonus et P.-M.

Locarnus; in-8°, 56 p.). Un travail historique, proprement dit, suivit de près : *Historiæ medicæ epidigma*. Côme, Jér. Frova, 1604-1605; in-4°, 24 p.). L'auteur y retrace la biographie de J.-J. de Médecis, marquis de Marignan, général de Charles V, jusqu'à la bataille de la Bicoque (1522). A ce propos, il expose toutes les guerres du Milanais, à l'époque de François Ier. Cet essai, qui fut repris et continué par la suite, fut très favorablement accueilli et mit le sceau à la réputation du jeune professeur. Du reste, sa renommée grandissait avec les années. Sa correspondance en fait foi. En 1603, parut une seconde centurie épistolaire (*Epistolarum fercula secunda ad clariss. V. Lud. Septalium*. Hanau, impr. Wechel; in-8°, 168 p.); ce volume renferme de curieux billets adressés à l'illustre actrice et poète Isabelle Andreini (voir aussi, à ce propos, Ch. Ruelens, *Bull. acad. archéolog.*, Anvers, 1889, p. 505-536). Vers le même temps, Erycius mit au jour deux opuscules qui célèbrent ses amitiés littéraires : *Tesserarum philotessarum libri duo*. Milan, Malatesta, 1604; in-8°, 64 p. — *Ibid.*, *Liber singularis ad Insubres*. *Ibid.*, 1605; in-4°, 60 p. Reproduit en 1609 sous le titre : *Thyrsi philotesii*. D'autres publications analogues suivirent. Ce sont des recueils de billets affectueux, véritables certificats conférés aux amis de Belgique et de l'étranger, des impromptus, des pièces fugitives, ou des morceaux de style lapidaire, dont le fond est banal, mais la forme soignée et la langue concise.

L'auteur était, en ce moment, grand partisan de la brièveté dans le discours. Dans son *Laconismi Encomium* (Milan, Malatesta, 1606; in-4°, 18 p.), il se fait l'apôtre du laconisme, qui est l'art de dire beaucoup, en peu de mots, avec esprit et élégance. Il dut rompre une lance, à ce propos, avec Henri Farnèse, de Pavie, qui protesta énergiquement au nom des bonnes lettres. On trouva les pièces du procès et l'écho de cette querelle — très factice — dans *Laconismi Patrocinium. Dialogus. Quo brevi-*

loquentia firmatur aut munitur. Milan, Malatesta, 1606; in-8°, 72 p. Reproduction de tous ces opuscules, y compris les *Tesseræ*, sous le titre : *De laconismo syntagma. Adjuncti Thyrsi philotesii, stili et sermonis aculei*. Louvain, G. Rivius, 1609; in-12, 120 p.

Cependant, Erycius était entré dans l'une des plus anciennes familles de Milan par son mariage avec Marie-Madeleine-Catherine della Torre. Cette union, célébrée le 28 février 1604, fut heureuse entre toutes. Madeleine, qui survécut à son mari et mourut à Louvain, le 14 février 1663, lui donna quatorze enfants, dont les deux premiers virent le jour en Italie. En octobre 1606, Puteanus fut appelé à recueillir la succession de Juste Lipse, décédé le 23 mars. Il reprit aussitôt, avec sa jeune famille, le chemin du pays natal. A Louvain, il s'installa dans la rue des Vaches, près de la *Steenpoort*.

Il débuta à l'université par un éloge de la jeunesse belge (*Juventutis belgicae laudatio*. Louvain, G. Rivius, 1607; in-4°, 55 p.), vantant la qualité de ses auditeurs, la pureté de leurs mœurs, leur simplicité, leur piété, leur courage, et disant tout le plaisir qu'il aurait à leur enseigner les lettres. Quand son discours fut publié, il mit en tête une préface dans laquelle il remerciait Jean Richardot, du Grand Conseil, d'avoir si utilement contribué à sa nomination, accordait un touchant souvenir aux amis laissés en Italie et évoquait, en termes émus, la mémoire de son illustre prédécesseur. Le 23 mars 1607, il paya à son maître un nouveau tribut de regrets, lors du service anniversaire qui fut célébré, en l'église Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de Juste Lipse : *Lipсионnema*. Anvers, impr. Plantin, 1607; in-4°, 28 p.

Le discours inaugural suscita des critiques : l'orateur avait loué la gaîté (*amenitas*) de la jeunesse belge, sans faire de réserves au sujet de cette forme de la joie qui est le fait de la boisson. Pour répondre à cette accusation, Puteanus publia, en 1608, une épître, adressée à Jean Hollantius, un vieil et

intime ami de Cologne, Louvain et Milan, épître dans laquelle il s'élevait, comme il convient, contre le luxe et les excès de table : *De conviviorum luxu*. Louvain, G. Rivius, 1608; in-12, 70 p. Cette fois, les Anversois, grands amis de la bonne chère, se crurent visés et firent entendre d'énergiques réclamations. Devant leur clameur indignée, l'auteur dut écrire au magistrat de la métropole (*Epistolarum bellaria*, 1612, ép. 64 du 22 mars 1608), pour protester de la pureté de ses intentions et de son estime pour le caractère et les habitudes des Anversois. Puis, pour faire cesser tout malentendu, il fit paraître un opuscule sur le même sujet; mais, ici, la scène se passe au pays des Cimmériens et tous les personnages qui s'y meuvent sont imaginaires : *Comus sive phagesiposia cimmericia, somnium*. Louvain, G. Rivius, 1608; in-12, 150 p. Cette fantaisie eut grand succès, fut tirée à de nombreuses éditions et traduite en flamand (Louvain, Ph. van Dormael, 1611) et en français (Paris, La Caille, 1613).

En 1607, une position magnifique (six cents écus) fut offerte à Puteanus par les curateurs de l'université de Bologne. Notre compatriote déclina cette invitation flatteuse, mais il en profita pour démontrer que son traitement n'était pas en rapport avec son mérite : ses émoluments qui, en Italie, étaient de 460 écus étaient tombés à 200 écus depuis son retour en Belgique. L'archiduc fit droit à sa demande, et lui conféra, le 7 juin 1608, le titre d'historiographe aux appointements de 600 florins; puis de 1,000 florins, le 12 décembre 1612 (*Bull. bibl. belge*, t. VII, p. 393). Ces avantages déterminèrent Erycius à ne plus quitter le pays. Il y demeura jusqu'à sa mort, faisant preuve d'une activité inlassable, donnant tout son temps à son enseignement, à la publication d'innombrables travaux, à l'éducation des jeunes gens qui habitaient sa demeure et qui appartenaient aux familles les plus distinguées. En 1610, il fonda chez lui une société académique, dans laquelle ses élèves se formaient sous sa direction à l'art d'écrire et de bien dire. Le règle-

ment en est reproduit dans *Palæstra bonæ mentis auctoritate sereniss. principum in Athenæo Lovaniensi instituta*. Louvain, J.-Chr. Flavius, 1611; in-4o, 152 p. Cet ouvrage, de même que *Scolopus Palladis, sive Declamationes duæ, quibus deliberatur an uti hoc armorum genere litterarum studiosi debeant* (Louvain, G. Rivius, 1609; in-12, 49 p.) et *Stimulus litterarum* (*ibid.*, 1610; in-8o, 20 p.), donne des spécimens du savoir-faire du maître et des disciples et permet de juger du caractère des exercices qu'ils pratiquaient dans la *palestre*. C'étaient des discussions savantes, des travaux d'amplification littéraire ou des séances de lecture et de déclamation. L'archiduc Albert envoya à Puteanus une médaille d'or, à son effigie, destinée à rester pendant six mois en la possession de celui qui se serait le plus distingué dans ces joutes oratoires. Par diplôme du 9 septembre 1610, il prit l'institution naissante sous son haut patronage : celle-ci devint bientôt florissante.

En 1612-1613, Erycius donna, chez Flavius, à Louvain, une édition nouvelle de ses deux premières centuries épistolaires et en fit paraître trois autres sous le titre : *Epistolarum bellaria* (in-4o, 152 p.), *Epist. apophoreta* (in-4o, 116 p.), *Epist. reliquæ* (in-4o, 143 p.). On trouvera dans la *Bibliotheca belgica* la liste complète de ses correspondants rangés par ordre alphabétique. Dans une de ces lettres (*Apophoreta*, ép. 71), adressée à Michel Lanzius, à Madrid, le 7 novembre 1609, l'auteur demande le titre d'historiographe du roi Philippe III. Nous le voyons, en effet, entreprendre pendant les années qui suivirent d'importants travaux historiques. En mars 1614, il fit paraître la suite de ses recherches sur J.-J. de Médicis : *Historiæ Cisalpinæ libri duo*. Louvain, Ph. van Dormael, 1614; in-4o, 160 p. Le premier livre reproduit l'*Epidigma* de 1604-1605; le second poursuit le récit de la guerre jusqu'à la bataille de Pavie (1525). Le volume se termine par la publication d'un traité inédit de Galeatius Capella, conservé à la bibliothèque ambrosienne : *De bello Mussiano*, histoire de la défense héroïque

de la place de Musso en 1531. Nombreuses éditions. — Six mois après, vit le jour un important traité résumant, en six livres, à la manière de Florus, toute l'histoire de Milan et du Milanais, depuis la fondation de la ville jusqu'en 973 après Jésus-Christ : *Historiæ Insubricæ libri VI. Qui irruptiones barbarorum in Italiam continent : rerum ab origine gentis ad Othonem m. epitome*. Louvain, J.-Chr. Flavius, 1614; in-8°, 221 p. Nombreuses éditions enrichies de notes et commentaires.

Tout en élaborant ces œuvres de longue haleine, Puteanus multipliait les *minora* : opuscules philosophiques, courtes dissertations sur des points de philologie et d'histoire, petits traités, leçons et programmes, discours et pièces de vers. L'auteur les publiait d'année en année et y donnait la monnaie de son érudition. En 1615, deux recueils de ces morceaux, dans l'examen desquels nous ne pouvons entrer ici, furent imprimés à Louvain, chez J.-Chr. Flavius. Le premier renferme vingt discours, dont huit prononcés à Milan (*Suada auspicalis*, cf. *supra*), et douze tenus à Louvain, et reproduit, avec de nombreuses additions, la *Palæstra B. M. (Suada Attica*; in-8°, 576-160 p. Plusieurs éditions). Le second contient douze dissertations et *varia*, dont une bonne partie nous est déjà connue : *Amenitatum humanarum diatribæ XII. Quæ partim philologiam, partim philosophiam spectant*; in-8°, 845 p.

Par diplôme daté de Bruxelles, le 11 octobre 1614, les archiducs voulant témoigner à l'infatigable professeur leurs sentiments de reconnaissance et d'estime, lui accordèrent la survivance de la charge du gouverneur du château de Louvain. C'était une position honorifique, fort recherchée, et qui, entre autres avantages, donnait au titulaire le droit de résider dans l'ancien château des ducs de Brabant, sur le Mont-César, aux portes de la ville. Dès la même année, Erycius se fixa avec sa nombreuse famille dans cette noble demeure. Il sut en faire un séjour confortable et riant, et baptisa pompeusement son manoir du

nom de citadelle de Pallas. Presque tous les écrits qu'il publia à partir de ce moment furent signés et datés : *Ex arce Palladis*. En 1616-1617, Elzevier réimprima plusieurs centuries épistolaires, en y ajoutant cent lettres nouvelles envoyées par Puteanus à Guillaume d'Orange-Nassau et à D.-Floris de Riquebourg-Trigault, intendant général de ce seigneur. On y trouve les plus basses flatteries à l'adresse de ces deux personnages (*Epistolarum atticarum promulsis*, 1616; in-8°, 632 p. *Ibid.*, *Missus secundi*, 1617; in-8°, 432-171 p. Plusieurs éditions). En 1617, l'approche de la fin de la trêve de douze ans, conclue en 1609 entre l'archiduc Albert et Maurice de Nassau, donna quelque actualité à une dissertation qu'Erycius avait composée plusieurs années auparavant : *De Induciis belgicis*, 1617, s. l. n. n. d'impr.; in-4°, 38 p. Nombreuses éditions et traduction flamande. L'auteur y célèbre les bienfaits de la paix et recommande la prudence. Les Hollandais ne lui semblent point faits pour vivre en république et si on laisse faire le temps, le roi d'Espagne reprendra toute son autorité dans le pays. Ce langage mesuré et circonspect, Erycius le parlera, en 1633 encore, lors des négociations entre Philippe IV et les Provinces-Unies. Depuis 1628, en effet, la position de nos armées était devenue, de jour en jour, plus difficile et Spinola et Santa-Cruz avaient essuyé revers sur revers, Puteanus publia alors une consultation dans laquelle il s'efforçait de démontrer, en vingt-trois paragraphes, combien il serait dangereux de continuer la guerre : *Bellici et pacis statera, quæ induciæ auspicio regis inter provincias regias et federatas tractari coeptæ expendantur*. Louvain, C. Coenesteyn, 1633; in-4°, 36 p.; nombreuses éditions. Mais sa prudence fut prise pour de la tiédeur patriotique. Cet avis fut critiqué très vivement et notamment par Gasp. Barlaeus (*Anti-Puteanus sive Politico-Catholicus, Cosmopoli apud Belgam fidelem*, 1633; in-4°, 112 p.). On suspecta la bonne foi d'Erycius qui fut, au cours de la polémique, mandé à Bruxelles. Mais

il lui fut facile de montrer l'inanité de ces insinuations.

Le 17 mai 1618, les archiducs, venant de Montaigu, avec une suite très brillante, firent à Puteanus l'honneur de s'arrêter chez lui. Ils visitèrent en détail la citadelle de Pallas, causèrent longuement avec le gouverneur et daignèrent même prendre un repas chez lui et goûter le vin du crû (*Ara Lovaniensis a principibus lustrata*. Louvain, B. Maes, 1619; in-12, 36 p.). Rien ne manquait à la gloire du successeur de Lipse : objet des faveurs de ses princes, il voyait se presser à ses leçons des auditeurs venus de toutes les parties de l'Europe, il entretenait d'amicales relations avec les personnages les plus importants de l'étranger et jouissait d'une popularité scientifique du meilleur aloi (voir lettres de Huygens, D. Heinsius, G.-J. Voss). Néanmoins, le temps des travaux importants et des œuvres de longue haleine était passé pour lui, et durant les années qui suivirent, Puteanus ne fit plus paraître que des opuscules de valeur inégale et de format très mince. Mentionnons deux dissertations d'antiquités romaines, sur les monnaies et les soldes militaires (*Pecuniæ romanæ ratio*. Louvain, G. Rivius, 1620; in-8°, 92 p. — *De stipendio militari apud Rom.* *Ibid.*, 1620; in-8°, 82 p.), quelques poèmes (*Musarum ferculum*. Louvain, H. van Haesten, 1622; in-8°, 104 p. — *Epigrammatum fasciculus*. *Id.*, Ph. van Dormael, 1624; in-8°) et plusieurs discours et dissertations sur des sujets littéraires, politiques ou religieux : éloge de la Sainte Vierge, de N.-D. de Montaigu, de Geneviève de Brabant, de sainte Flavie, du prince Albert, de l'infante Isabelle, du cardinal-infant Ferdinand, des ducs de Bourgogne et de leurs descendants, des rois de Rome et de l'historien Tacite, essais sur les devoirs des juges, l'éducation des princes, la pourpre, etc., notice bibliographique sur la bibliothèque de Louvain, articles historiques sur l'origine des béguinages, le siège de Louvain (25 juin 1635), etc. Pour les titres de ces travaux, renseignements bibliographiques détaillés, résumé de leur con-

tenu, etc., voir la *Bibliotheca Belgica*.

La comète de 1618 avait inspiré à Erycius, en 1619, un traité didactique sur les comètes dans l'antiquité et les temps modernes, d'après les observations et les découvertes les plus récentes : *De Cometa*. Louvain, B. Maes, 1619; in-12, 167 p. Cette incursion dans le domaine des sciences naturelles fut suivie, au cours des années subséquentes, par de nombreuses recherches de cosmographie, de chronologie, etc. Ce fut ainsi qu'en 1626, Puteanus publia un traité des Olympiades (Louvain, C. Coenesteyn; in-4°). En 1632, il fit connaître un moyen d'établir exactement, dans toutes les parties du monde, le début du jour civil; il y arrivait par la création d'une ligne idéale, qu'il appela *archémérine* ou urbanienne (en l'honneur du pape Urbain VIII), ligne réunissant les deux pôles en passant par Rome : *Circulus Urbanianus*. Louvain, J. Olivier et C. Coenesteyn; in-4°, 24 p. Le système de l'auteur fut perfectionné par Jean Boyvin, conseiller au Parlement de Dôle (*De quatuor principiis diei*. *Id.*, *ibid.*, 1632; in-4°, 32 p.), mais son inventeur dut le défendre avec énergie (*Circuli Urbaniani vindiciæ*. *Id.*, *ibid.*, 1633; in-4°, 87 p.) contre les attaques très vives de Jacques Michalorus, chanoine d'Urbain. Enfin, en 1637, Puteanus donna, sous le titre de *de Bissexto* (Louvain, Coenesteyn, 1637; in-4°, 138 p.) un traité de chronologie en douze chapitres. A la suite figure l'exposé d'un système nouveau, permettant de régulariser le calendrier dans les Indes orientales (*Corona radiata*). De ces années datent également quelques plaquettes destinées à faire connaître les découvertes du célèbre astronome M.-Fl. van Langren. Ce jeune savant ignorait le latin et avait recours aux bons offices du professeur de Louvain pour faire traduire en cette langue ses travaux scientifiques rédigés en flamand. Puteanus entretint avec lui les meilleurs rapports et lui prêta généreusement son appui, ainsi que le prouve la volumineuse correspondance de van Langren, conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et

dans laquelle figurent environ cent vingt lettres autographes d'Erycius, écrites en flamand (ms. 19837). Tout ce dossier a été récemment étudié par le P. H. Bosmans, S. J. : *La carte lunaire de Van Langren* (*Revue des questions scientifiques*. Louvain, juillet 1903).

Le savant professeur de Louvain cultivait, du reste, avec grand succès, les lettres flamandes. Rien ne le fait mieux voir qu'un recueil de pièces flamandes qu'il fit paraître en 1638, à Louvain, chez Ev. de Witte (in-8°, 64 p.) sous le titre de *Sedigh Leven* et sous le pseudonyme d'Honorius Van den Born. On y trouve quantité de poèmes fort bien venus et dont le mérite littéraire a été récemment mis en lumière très justement par M. Edw. van Even : *Eerryck de Putte beschouwd als bevorderaar der landstaal en als nederlandse dichter*, *Dietsche Warande*, 1888, p. 221-243, 371-381, 482-497, 559-581. Voir aussi du même savant : *De Eendragt*, 1849, p. 1-3, 5-11, 15-16, 61, 90-91.

Puteanus demeura, pendant toute sa vie, aussi attaché au sol natal qu'à sa langue maternelle. A diverses reprises, il eut l'occasion de rendre les services les plus signalés à ses compatriotes et à la province où il avait vu le jour. Sa généalogie des de Putte de Bamelrode, ses ancêtres (*Genealogia puteanæ*. Louvain, Ph. van Dormael, 1630, f°), renferme des indications nombreuses sur sa famille et les maisons patriciennes de la Gueldre, ainsi que des détails sur ses fils, ses filles et ses gendres. Parmi ses enfants, plusieurs furent revêtus de fonctions très honorables. L'un de ses gendres, X.-A. Milser, gentilhomme viennois, lui succéda dans la charge de gouverneur du château de Louvain. Après la mort de son beau-père, ce savant publia plusieurs centaines de lettres inédites écrites par Erycius, au cours des dernières années de son existence (Louvain, A. Bouvet, 1662; plusieurs volumes avec biographie du défunt, indications bibliographiques, etc.). Puteanus travailla, en effet, jusqu'à son dernier soupir; et bien que sa santé fût devenue fort précaire à partir de 1644, il fit

paraître encore, quelques mois avant sa mort, un traité en vingt et un chapitres sur la science des fortifications (*Munitio symmetria*. Louvain, A. Bouvet, 1645; in-12, 119 p.), un volume en trente chapitres sur les foires et marchés à Rome (*De nundinis*. *Ibid.*, 1646; in-12, 200 p.), indépendamment d'un poème avec notes et commentaire historique et explicatif sur Bruxelles (Bruxelles, J. Mommaert, 1646, 146 p. in-folio). Puteanus s'éteignit à Louvain, le 17 septembre 1646, et y fut inhumé à Saint-Pierre, en la chapelle de St Charles Borromée, dont il avait obtenu, en 1620, de précieuses reliques pour la collégiale (voir correspondance de Puteanus à Milan, bibliot. ambros., ms. G 256, f. 67 et suiv.). Sa mort suscita d'unanimes regrets. Nicolas Vernulaeus, qui lui succéda dans la chaire de Juste Lipse, se fit l'éloquent interprète de la désolation générale dans l'oraison funèbre qu'il prononça, le 19 septembre, lors des funérailles, en l'église Sainte- Gertrude (*Oratio in funere E. P. habita*. Louvain, I. Vryenborch, 1646; in-4°, 14 f.).

Puteanus parle fréquemment, dans ses écrits, de ses détracteurs et de rivaux jaloux et calomnieux : ce qui montre que son mérite était déjà discuté de son temps. Néanmoins, le succès et la notoriété que lui valurent son enseignement et ses publications furent immenses, et l'on peut dire, en toute vérité, que la plupart de ses contemporains se sont pris pour lui d'un engouement extraordinaire. En réalité, sa réputation a été fort surfaite. Félix Nève l'a finement démontré (*op. cit.*, p. 177), faisant observer que « son influence sur la culture » des lettres anciennes n'a pas été aussi « heureuse que celle de ses prédécesseurs », et insistant sur les défauts « de sa manière d'écrire toujours com- » passée, souvent prétentieuse, fausse- » ment brillante, énigmatique et obscure » même. Il n'a pas non plus maintenu », dit le même auteur, « l'enseignement » de l'histoire au degré d'étendue, de » justesse et de solidité où l'avait porté » Juste Lipse. Il a visé, semble-t-il,

« à faire des études latines un instrument de mince et facile succès à l'usage d'un monde élégant, pour qui l'érudition devait être chose aimable et légère... On est surpris de voir quelle petite place Puteanus a faite aux anciens, au texte de leurs ouvrages, dans ses élucubrations accumulées d'année en année...; on a lieu de remarquer aussi le nombre relativement petit des seules dissertations vraiment utiles qu'il ait prises dans le domaine des antiquités latines, et qui aient mérité d'être reproduites plus tard dans les recueils les plus vantés. La vanité de Puteanus l'a fait céder à la tentation de composer une nouvelle littérature de sa façon, éloges et discours, anecdotes et recherches étymologiques, notices et discussions, lettres et compliments, traités de morale et de politique. Il lui arriva rarement... d'aller au delà d'un examen superficiel de la matière, de joindre dans ses écrits, à l'éclat de sa diction, la portée des recherches et la valeur des résultats ».

Dans ces conditions, on est en droit de se demander quelle fut la cause de la réelle célébrité dont jouit le successeur de Lipse et de l'action considérable qu'il exerça sur ses contemporains. Certes, cette grande réputation repose en partie sur la vaste érudition et l'activité peu commune dont fit toujours preuve celui qui en fut l'objet et elle n'est pas complètement imméritée. Puteanus fut un professeur très éloquent, très séduisant, très savant et, malgré ses défauts, un virtuose de la parole et de la plume. En outre, l'homme en lui était foncièrement bon et dévoué. Toute sa correspondance nous le révèle comme très attentif à plaire, à faire le bien, scrupuleusement appliqué à l'accomplissement de ses devoirs. Mais ses écrits nous font entrevoir aussi d'autres traits de son caractère et nous le montrent très occupé de lui-même, habile à se faire valoir, vaniteux, intrigant et flatteur. Ses réels mérites et les services qu'il rendit attirèrent tout naturellement sur lui l'attention publique : mais la réclame que Puteanus sut entretenir

ingénieusement autour de son nom et de ses travaux, depuis le jour où, tout jeune encore, il revint d'Italie avec la consécration que donnent les succès remportés à l'étranger, cette réclame, disons-nous, a pu abuser son époque sur l'étendue de ces mérites et la valeur de ces services.

Alphonse Roersch.

Travaux cités au cours de la présente notice. — Valère André, *Bibl. belg.*, 1623, p. 251-258; 1613, p. 205-211. — Sweertius, *Athenae*, 1628, p. 230-233. — Burmann, *Sylloge epistolae*, 1727, t. II, p. 41, 42, 45, 68; t. III, p. 135, 137, 165. — Nicéron, *Mémoires*, t. XVII, p. 299-321. — Foppens, *Bibl. belg.*, 1729, p. 265-269. — Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. III, p. 90-103; in-8°, t. XIII, p. 373-428. — F. de Reiffenberg, *Annuaire de la Bibl. royale de Bruxelles*, 1842, p. 97-118; 1849, p. 65-66; 1850, p. 214-230. — *Ann. de l'université de Louvain*, 1839, p. 272-277; 1852, p. 319-322. — *Bull. du bibl. belge*, t. VII, 1850, p. 393; t. IX, 1852, p. 324; t. XVII, p. 287. — *Mess. des sciences hist.*, 1851, p. 42; 1861, p. 329 et suiv.; 1863, p. 469; 1882, p. 209 et suiv. — F. Nève, *Mémoire sur le coll. des Trois-Langues*, 1856, p. 172-180, 351, 355-357. — Edw. van Even, articles cités. — H.-J. Allard, *Prov. almanak voor Limburg*, 1893, p. 213-249. — Van der Aa, *Biogr. woordenb.*, t. XV, p. 490-501 et auteurs cités dans cette notice. — *Ann. acad. arch.*, Anvers, 1851, p. 41; 1889, p. 505-536. — *Allg. deutsche Biogr.*, t. XXVI, p. 742-743 (insignifiant). — F. vander Haeghen, R. Van den Berghé avec la collabor. de V. vander Haeghen et A. Roersch, *Bibliotheca belgica*, notice contenant la description détaillée de toutes les éditions des œuvres de Puteanus, pièces détachées, etc.; nous nous sommes borné ici à indiquer sommairement la première édition des ouvrages de Puteanus. Pour le reste, voir la *Bibliotheca belgica*.

PUTEANUS (Jérôme) ou VANDE PUTTE, né à Saint-Trond, le 15 février 1524, fils d'un commissaire de cette ville, mort à Liège, le 17 juillet 1579.

Ayant pris, de même que son frère jumeau nommé Henri, le grade de licencié en droit à l'université de Louvain, le 29 avril 1546, il alla, semble-t-il, compléter ses études à l'université de Dôle, d'où il vint à Liège se fixer comme avocat. Ses succès au barreau et les services qu'il rendit au prince-évêque Gérard de Groesbeek lui valurent, en 1572, une place d'échevin à la haute justice de Liège, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Chapeauville, dans ses *Gestes des évêques de Liège*, en notant le décès de Puteanus comme un événement, fait un grand éloge de sa science juridique, attestée par de nombreux écrits. Il reproduit l'épithaphe en vers latins qu'on lisait

sur son tombeau, dans l'église Saint-Servais à Liège, et qui était l'œuvre du curé Jean Curtius, chanoine de Sainte-Croix et ami particulier de Chapeauville. C'est peut-être à cette circonstance que Puteanus doit d'avoir été sauvé de l'oubli.

Ses œuvres, en effet, que son fils Wauthier s'était proposé de publier, n'ont jamais vu le jour et ne sont guère parvenues jusqu'à nous. On conserve à la bibliothèque de l'université de Liège, sous les n^{os} 577 et 578, deux manuscrits de ce juriconsulte, intitulés l'un et l'autre : *Tractatus de Saisiniis et eorum purgatione*. Devaux cite, en outre, les suivants, dont on ne connaît pas le sort : 1^o un recueil de consultations; 2^o *Statuta urbis atque provinciae Leodiensis*. Le testament de Puteanus est transcrit aux archives scabinales de Liège.

C. de Borman,

Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise* (Liège, 1867), p. 51. — Devaux, *Mémoires pour servir à l'histoire du pays de Liège* (manuscrits à la bibliothèque de Liège), t. V, p. 234. — C. de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. II, p. 143. — Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 303. — Bar. L. de Herckenrode, *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, p. 145.

PUTEANUS (Thomas), peintre-miniaturiste de la fin du xvi^e siècle, dont le nom ne nous est connu que sous sa forme latinisée. Il enlumina en 1582 un ouvrage pour le prince-évêque de Liège, Ernest de Bavière, et reçut de ce chef la somme de 150 florins de Brabant. Le 20 juin 1596, il toucha encore la moitié d'une somme de 300 florins, qui lui avait été allouée par le même prélat, sans que le compte mentionne la nature du travail ainsi payé. Aucune œuvre de Thomas Puteanus ne paraît avoir été retrouvée jusqu'à présent.

Paul Bergmans.

Al. Pinchart, *Archives des arts*, t. II (Gand, 1863), p. 318 (= *Messager des sciences*, 1862, p. 436). — Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, 3^e édit. (Bruxelles, 1883), t. II, p. 178.

PUTSCHIUS (Élie) ou VON PUTSCHEN, philologue, né à Anvers, le 6 novembre (d'autres disent le 26 novembre) 1580, décédé à Stade (Hanovre), le 9 mars

1606. Il appartenait à une famille considérable d'Augsbourg, dont un des membres, Jean, grand-père d'Élie, était venu se fixer à Anvers pour y exercer le commerce. Il quitta sa ville natale, à l'âge de trois ans, et suivit son père, Jean Putschius, époux d'Elisabeth Rutz, d'abord à Embden, puis à Stade. Le jeune Élie, qui montrait pour l'étude des dispositions extraordinaires, fit son éducation, successivement, à Embden, à Stade, à Hambourg, à Rotterdam et à Leiden. A Stade et à Rotterdam, il fut l'élève de Pierre Carpentier; à Leiden, il entendit les leçons et se fit des amis de Scaliger, Dousa, Vulcanius, Merula, Scriverius, Meursius et D. Heinsius. Ce fut en cette dernière ville qu'il publia, en 1601, chez Van Raphelengen, une édition fort soignée de Salluste. Il dédia cet ouvrage, qui fut très favorablement accueilli et dans lequel il se révélait comme un philologue de race, à Corneille van Neustadt et à Janus Dousa. En août 1601, une grave maladie des yeux le força d'interrompre ses études et il dut rentrer à Stade chez ses parents. Peu après, il se rendit à Iéna, où il reprit ses travaux, séjourna à Francfort, à Heidelberg, à Leipzig. Il avait conçu le projet de publier un recueil complet de tous les grammairiens latins; il prépara cet ouvrage de longue main, n'épargnant aucune démarche pour se procurer les manuscrits nécessaires, se rendant de ville en ville chez les philologues les plus compétents qui pouvaient l'aider du concours de leurs lumières. Le volume, qui parut en 1605 à Hanau, chez Wechel (*Grammaticæ latinæ auctores antiqui*; in-4^o, 2,083 p.), a été analysé avec le plus grand détail par Paquot. Il suffit à lui seul à rendre célèbre le nom de son auteur. Il lui valut une approbation extrêmement flatteuse de Scaliger, que, par un excès de modestie, Putschius ne montra à personne de son vivant et qui fut retrouvée dans ses papiers après sa mort. Cet ouvrage, dit Bursian, fit époque et assure à jamais à son auteur une place d'honneur dans l'histoire de la philologie. Malheureusement, Putschius mourut prématurément

à Stade, à l'âge de vingt-cinq ans, alors qu'il rêvait de continuer ses recherches en France, en Angleterre et ailleurs. Les derniers mois de son existence furent consacrés à des voyages à travers l'Allemagne et la Bavière, voyages sur lesquels C. Rittershusius et Melchior Adam donnent des détails très circonstanciés.

Putschius laissa également de nombreux poèmes latins, tournés à la perfection : on en trouvera la liste dans Rotermund, t. VI, p. 1,076.

Alphonse Roersch.

C. Rittershusius, *Vita et mors H. Putschii* (Hambourg, 1608). — Melchior Adam, *Vita philosophorum* (Francfort, 1706), p. 214-216, in-fol. — Paquot, *Mémoires*, t. II, p. 225-228, in-fol. — Bursian, *Geschichte der Kl. philologie*, p. 277 et suiv. — R. Hoche, *Allg. deutsche Biogr.*, t. XXVI, p. 747-748 et auteurs cités dans cette notice.

PUTTE (*Eerriek DE*). Voir PUTEANUS (*Erycius*).

PUTTE (*Ferdinand VANDE*), historien, né à Rumbeke (Flandre occidentale), le 18 mars 1807, mort à Courtrai, le 8 février 1882. Il commença ses études humanitaires au collège communal d'Ypres, que dirigeait un de ses oncles, et les acheva au collège de Dixmude, tout en étant attaché à ce dernier établissement en qualité de sous-instituteur. La révolution de 1830 lui fit quitter cette ville pour s'enrôler dans la garde civique mobilisée d'Ingelmunster, dont il fut bientôt nommé lieutenant; là aussi, il fut, durant quelque temps, professeur du pensionnat qui y existait alors. Bientôt, cependant, en 1831, il entra au séminaire de Gand. Lorsqu'en 1834 s'ouvrit, à Bruges, le collège de Notre-Dame des Dunes, le jeune abbé Vande Putte y fut nommé surveillant; l'année suivante, il y occupait la chaire des sciences exactes et, en 1838, il était appelé à diriger cette maison déjà florissante. Il devint curé de Boesinghe, près Ypres, en 1843; doyen de Saint-Bertin à Poperinghe, en 1858; curé-doyen de Notre-Dame à Courtrai, en 1866, et passa en la même qualité à l'église Saint-Martin de la même ville, en 1872; c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il décéda, le 8 février 1882.

F. Vande Putte était chanoine honoraire de Bordeaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, vice-président de la *Société d'Emulation de Bruges*, membre fondateur de la *Société historique de la ville d'Ypres*, membre de l'association *Pro aperiendis fontibus rerum germanicarum*, correspondant de la commission royale des monuments, etc. La *Société d'Emulation*, qui vient d'être citée, fut son œuvre de prédilection; il l'avait fondée en 1838, de concert avec le chanoine Carton, l'abbé Andries, Octave Delepierre, l'archiviste Bogaerts, etc. Tel fut bientôt le renom dont jouit la nouvelle association, qu'en 1843 déjà le baron de Saint-Genois écrivait : « Bruges est » en quelque sorte, aujourd'hui, le foyer » où s'élaborent les principales publications d'histoire du pays; la *Société d'Emulation* fait rude concurrence à » la Commission royale d'histoire ».

Une liste fort longue, sinon complète, des œuvres de Vande Putte a été publiée dans la *Bibliographie nationale*; nous ne reprendrons pas ce catalogue; mais nous ne pouvons nous dispenser d'énumérer quelques-uns de ses principaux travaux. C'est à la *Société d'Emulation* qu'il confia le plus grand nombre de ceux-ci, tantôt sous forme de volumes isolés, tantôt en manière de simples notices insérées aux *Annales* de l'association savante. Il y aborda les sujets les plus variés de l'histoire des Flandres. Citons notamment parmi ces contributions : *Chronica abbatum monasterii de Dunis* d'Adrien de But, par lesquelles Vande Putte inaugura, en 1839, la série des cartulaires et des chroniques monastiques de la Flandre; il en donna une édition, continuée jusqu'en 1797 et suivie d'un cartulaire, en 1864; *Annales abbatiæ sancti Petri Blandiniensis*, 1842; *Chronicon monasterii Aldenburgensis majus*, 1843; *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame du Mont d'Or à Wevelghem*, 1844; *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai*, 1872. Entretemps, il avait fait paraître, en collaboration avec le chanoine Carton : *Chronique de l'abbaye de ter Doest*, 1845; *Chronicon Vormeselense*, 1847; *Chronicon monasterii Eversha*.

mensis, 1852; *Chronicon abbatiæ Warnetonensis* 1852; *Chronicon et cartularium abbatiæ S. Nicolai Furnensis*, 1849; *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Hemelsdaele*, 1858. Il mit aussi sous presse des œuvres inédites d'un autre genre : *Geusianismus Flandriæ Occidentalis*, auctore R. P. C. Wynckio, 1841; *Geschiedenis van Vlaenderen van het jaer 1566 tot de vrede van Munster, door J.-B. van Maele*, 1842.

Il édita encore, dans les *Annales* de la société, certaines coutumes anciennes : *Sur les keuren de Furnes, et du village de ter Piete*, 1839; *Lois anciennes de Bruges*, 1839; la coutume de la seigneurie de Guise dite Couthy ou Coucy à Birschote, 1867; *Collection des keuren ou statuts de la ville de Comines*, 1872, avec supplément paru en 1879.

L'histoire des villes et paroisses de la Flandre attira de bonne heure l'attention du chanoine Vandé Putte; il avait, du reste, mis ses diverses résidences à profit pour y fouiller les archives et réunir les matériaux de ses monographies; c'est ainsi qu'il fut amené à écrire : *Histoire de la baronie d'Ingelmunster*, 1840; *Histoire de la ville de Diamude et de ses châtelains*, 1841; *Chronique de Diamude*, 1842; *Histoire de Boesinghe et de sa seigneurie*, 1846; *Inventaires du trésor de la collégiale de N.-D. à Courtrai*, 1864-1865; *Jubé de 1463 et orgues de 1529 à Notre-Dame à Courtrai*, 1868; *Analectes concernant la ville de Courtrai, ou documents pour l'histoire militaire de la ville*, 1868, 1870 et 1871; *la chapelle des comtes de Flandre à Courtrai*, 1875, aussi publié à part; *Antiquités d'Harlebeke*, 1840, notice qui provoqua les fouilles entreprises pour retrouver les tombeaux des forestiers de Flandre; *Analectes concernant Harlebeke*, 1875; *Merckemensia*, 1844; *Notes et analectes devant servir à une histoire complète de Neuve-Église*, 1850; *Notice sur la commune de Lampernisse*, 1851-1854; etc.

Rappelons aussi les études consacrées à l'histoire de l'agriculture en Flandre et au défrichement de son sol : *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre occi-*

dentale, 1841; *Mémoire sur le dessèchement des moères de Furnes*, 1843; *Histoire du couvent de Saint-Sixte*, 1842.

Nous mentionnerons, enfin, parmi les contributions de Vandé Putte aux *Annales de la Société d'Emulation*, quelques travaux d'archéologie : *Fonts baptismaux de Zillebeke*, 1847; *Collégiale de Sainte-Walburge (à Furnes)*, 1850 et 1862. *Loo, son église et sa tour*, et *Nieuport, ses églises, sa halle, son phare et sa maison de ville* furent édités dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, années 1863 et 1864; la *Notice sur le mausolée de la famille de Gros* forme une publication spéciale.

Quelques autres œuvres historiques du chanoine Vandé Putte doivent également être signalées, telles : les *Hommes remarquables de la Flandre occidentale*, qu'il publia en collaboration avec MM. Carton, de Meerseman et Delepierre; les notices biographiques qui accompagnent les lithographies éditées par Canneel sous le titre d'*Histoire du diocèse de Bruges*; la *Nederlandsche historie van Augustin van Hermelghem*, dont il reprit la publication, très incomplète, au décès de Carton, dans la *Maatschappij der Vlaamsche bibliophilen*.

Poussé par le désir de répandre la connaissance de notre passé religieux, Vandé Putte inséra, pendant nombre d'années, de 1837 à 1877, des notices sur l'histoire de l'église belge, des monastères et des couvents de la Flandre dans l'*Almanach der bisdommen van Brugge en Gent*. Il en fit paraître aussi dans de *Yperling* et dans le *Propagateur d'Ypres*. Sous la même inspiration, il écrivit plusieurs opuscules populaires et notamment : *Oorsprong der devotie tot O. L. V. ter hulpe... in de kapel te Eessen*, 1843; *Beschryving der feesten... van O. L. V. van Thuyne, patroones der stad Yperen*, 1854, aussi éditée en français; *Leven van den Z. E. Heer Grimminck*, 1849; *Levensbeschryving van den eerv. P. Franciscus-Maria in de wereld Andreas van Langendonck*, 1874, etc. Notons, enfin, qu'il créa à Poperinghe, en 1860, une bibliothèque historico-religieuse à l'usage des patronages et

écoles dominicales; lui-même y publia, entr'autres, des souvenirs de la révolution française : *Ballingschap van den eero. heer Petrus Franciscus Heyndryckx en van verscheidene andere priesters naer de eilanden Oleron en Ré ten jaere 1798*; *Ballingschap der belgische priesters naer de fransche Guyane, in 1798*; *De geloofbelyders of levens van de vlaemsche priesters die tydens de fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen*, etc.

La carrière de Ferdinand Vande Putte doit être appréciée sous divers aspects, car son incessante, nous dirons même sa fiévreuse activité dépensa les ressources d'une grande intelligence en de multiples occupations. Prêtre instruit et profondément pieux, il n'oublia jamais les nombreux devoirs des charges absorbantes confiées à ses soins. Littérateur, il coopéra dès son origine au mouvement créé en faveur de la langue flamande; il s'inscrivit, dès 1837, dans la section brugeoise de la *Maatschappij tot bevordering der nederduitsche taal*, comme dans d'autres associations similaires, parla en faveur de la diffusion des lectures populaires flamandes au premier *Nederlandsch letterkundig Congres*, contribua largement à l'*Algemeen nederlandsch woordenboek* de de Vries et à l'*Algemeen vlaamsch idioticon*. Archéologue, il restaura les églises de Boesinghe et de Notre-Dame à Courtrai, provoqua les travaux de réfection des trois églises de Poperinghe et des tours du Broel à Courtrai, coopéra à l'ameublement et à la décoration de Saint-Martin et de la salle échevinale de cette ville, dirigea la construction de l'église des Passionistes à Courtrai, de celle de Bisseghe, etc. Mais, ajoutons-le, une science qui, aujourd'hui surtout, semblerait insuffisante l'entraîna trop souvent à faire œuvre imparfaite; toujours pressé, du reste, de voir ses conceptions réalisées par les artistes, il préféra, parfois, un travail rapide à une œuvre irréprochable. Comme historien, et c'est sa principale caractéristique, Vande Putte fut un ardent initiateur, un vulgarisateur infatigable; son œuvre est énorme et l'on s'étonne à la vue des travaux que produisit un

homme, dont les heures étaient si souvent prises par les lourdes occupations de fonctions importantes. Aussi, quelques publications se ressentent-elles d'une rédaction rapide et d'une confiance trop grande dans la coopération d'auxiliaires inexpérimentés, notamment pour la copie de certains documents. Peut-on lui reprocher beaucoup ces défauts? Né en un temps où la critique ne dirigeait guère l'écrivain, placé en face des innombrables matériaux que nos archives inexplorées offraient alors au chercheur, dévoré du désir de répandre ces trésors autour de lui, Vande Putte travailla vite, se hâta trop. Ce fut sa faute.

B^{on} Joseph Bethune.

Chanoine de Leyn, *Esquisse biographique de M. Ferdinand Vande Putte*, dans les *Annales de la Société d'Emulation*, t. XXXIV, aussi tiré à part. — *Bibliographie nationale*, t. IV, p. 75. — *Bulletins de la gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc*, bulletin XVI, p. 179. — *le Courrier de Courtrai*, *Gazette van Kortrijk*, *la Patrie*, *Zondagbode van het bisdom Brugge*, année 1882, etc.

PUTTE (Jean VANDE), peintre et dessinateur, né à Maldegheem (Flandre orientale), le 21 novembre 1828, mort à Bruges, le 28 août 1872. Ses œuvres consistent en paysages peints et lithographiés. Il participa, comme peintre, aux expositions brugeoises. Au Salon de 1850 figurèrent, sous son nom, deux toiles, *Vues des bords du Rhin*. Le musée moderne de Bruges possède de lui un paysage non dénué de mérite. C'est d'un crayon vigoureux qu'il traça une série de vingt-quatre planches du format in-folio, éditées par Daveluy, à Bruges, sous le titre quelque peu ambitieux de *Souvenirs de voyage*. Ces études, dont l'ampleur confine à la négligence, retracent, en effet, indistinctement, des châteaux et maisons de campagne de la contrée. Elles portent les noms des propriétaires, mais aucune n'est datée. En 1867, Vande Putte composa et exécuta une grande planche, luxueusement imprimée en chromo-lithographie par Gaillard : *Hommage à Miss Burdett Coutts*. Ce tableau porte les noms de tous les Brugeois qui participèrent, au mois de juin de ladite année, à l'excursion de la garde civique belge à Wimbledon.

Les excursionnistes avaient été reçus d'une manière fastueuse par la dame précitée, en son domaine de Holly Lodge, à Highgate, près de Londres.

Henri Hymans.

PUTTE (*Joachim VANDE*) ou A PUTTEO, écrivain ecclésiastique, né probablement à Anvers, où il vécut et mourut vers le milieu du xvi^e siècle. Il était entré dans le tiers-ordre de Saint-François, et fut successivement profès et supérieur au couvent d'Anvers, puis supérieur de celui de Middelbourg; plus tard et pendant plusieurs années, il assumait la charge de directeur spirituel des religieuses franciscaines de Grammont. Le P. Vande Putte a composé les ouvrages suivants : 1^o *Contemplation op de zeven bloetstortinghen Christi ou Méditations sur les sept effusions de sang de Jésus-Christ*; — 2^o *De Seven Weeën van O. L. V.* ou *Les sept douleurs de la Sainte-Vierge*; — 3^o *De bereydinghe tot de H. Communie* ou *Préparation à la sainte communion*; — 4^o *De spiegel der Maechden* ou *Miroir des Vierges*, ouvrage écrit spécialement pour les religieuses de Grammont et très estimé par les écrivains ecclésiastiques.

Ed. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. X, p. 329. — Piron, *Levensbeschryving van België*, p. 312.

PUTTE (*Othon VANDE*), sculpteur et homme de guerre, né à Louvain vers 1450, mort avant le 19 juin 1490. Il était fils de Jean Vande Putte, qui vivait encore à la date du 9 mai 1486. Dans les documents de l'époque, il est qualifié de tailleur d'images ou *beeldesnyder*. Il épousa Ide Somers, qui lui donna une fille, Marguerite, encore mineure à la date du 19 mai 1490. En 1472, il demeurait à Louvain, rue de Tirlemont, près de la porte Saint-Michel; mais en 1488, il résidait à la Grand'Place. L'artiste appartenait à la bonne bourgeoisie. En 1484, il était un des régents de la chapelle de Sainte-Barbe, au Wieröng, qu'on venait alors de reconstruire. Vande Putte était non seulement un artiste de valeur, mais aussi un citoyen courageux. Guillaume

de La Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, s'était engagé à faire passer le pays de Liège sous le sceptre de Louis XI. Informés de ce projet, les échevins de la commune wallonne le condamnèrent à l'exil. Dès ce moment, il ne cessa de combiner des plans de vengeance. Tout à coup, on apprit qu'il s'avancait vers la ville, avec une armée considérable. A cette nouvelle, l'évêque de Liège, Louis de Bourbon, ordonna d'assembler des milices, et, à la tête de la troupe, il marcha lui-même à la rencontre de l'ennemi. Mais, à peine arrivé dans les environs de la Chartreuse, le prélat fut cerné et massacré par les bandes de de La Marck. La nouvelle de ce meurtre arriva à Louvain, le jour même de la kermesse communale et y répandit une consternation générale. Bien qu'en train de festoyer, les concitoyens s'armèrent, en grand nombre, pour venger la mort de leur évêque. Sous le commandement de leur mayor, sire Louis Pynnock (voir ce nom), ils se joignirent au corps de troupes brabannes et hennuyères envoyé, dans le pays de Liège, par l'archiduc Maximilien, sous la conduite de Philippe de Clèves et d'Englebert de Nassau. Les Louvanistes se distinguèrent d'une manière brillante au siège du château de Hologne-aux-Pierres, où les forces de de La Marck furent presque totalement détruites. Le sculpteur Vande Putte s'y couvrit de gloire : ayant traversé les rangs de l'ennemi, il tua le porte-étendard de de La Marck, s'empara de sa bannière, l'emporta à Louvain et vint la déposer devant la statue de la Sainte Vierge, *sedes sapientiae*, de la collégiale de Saint-Pierre. Cet acte de bravoure entoura l'artiste de considération. L'historien Divæus annota le fait dans les *Annales de Lowain*.

Rentré de la guerre, Vande Putte reprit son ciseau. On venait de construire, à Louvain, le local appelé la *Table Ronde* (1480-1487). L'artiste exécuta la majeure partie des sculptures destinées à la décoration de cet édifice. En 1484, il exécuta un bas-relief pour être placé dans le local du Serment des

arbalétriers et plusieurs sculptures destinées au char représentant l'*Arbre de Jessé* de l'Omgang de Louvain. En 1487, il sculpta un crucifix pour le prétoire des échevins de Louvain, devant lequel on recevait les serments des fonctionnaires et employés de la commune. Nous ne connaissons pas de renseignements postérieurs sur l'artiste.

Ed. van Even.

Protocoles des archives de Louvain. — Divzeus, *Annales Lovanienses*, p. 409. — Ed. van Even, *Les artistes de la ville de Louvain*, p. 86. — Id., *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 574, 284. — Gramaye, *Lovanium*, p. 30.

PUTZEYS (*Jules-Antoine-Adolphe-Henri*), magistrat, entomologiste, né à Liège, le 1^{er} mai 1809, décédé à Ixelles, le 2 janvier 1882. A peine âgé de dix-huit ans, il obtint le grade de docteur en philosophie et, le 5 mars 1829, il était docteur en droit. Il fut alors attaché au parquet du procureur général de la cour d'appel de Liège; en 1832, il devint substitut du procureur du roi à Arlon. Entré au ministère de la justice en 1840, comme chef de bureau, il fut nommé directeur en 1844 et secrétaire général en 1858; il fut admis à la pension en 1880. Chevalier de l'Ordre de Léopold en 1850, il fut promu commandeur en 1871. Il laissa la réputation d'un fonctionnaire modèle, sévère pour lui seulement. Il vécut très retiré, étranger aux vanités du monde et consacrant tous ses loisirs à l'histoire naturelle. Il eut beaucoup à souffrir au physique comme au moral : il supporta tout sans se plaindre. Il consacrait ses soirées à l'étude des insectes; il en arriva à compromettre gravement sa vue, et quand l'heure de la retraite lui donna le loisir de se consacrer entièrement à ses chères petites bêtes, il perdit presque totalement la vue. Après avoir abordé l'étude des lépidoptères et des odonates, il s'adonna à celle des coléoptères, surtout des cicindélides et des carabiques. Dès 1846, il se classa parmi les meilleurs entomologistes du pays par ses *Prémices entomologiques*, puis bientôt par sa *Monographie des Clivinia et genres voisins*. La liste des notices ou mémoires qu'il

donna à la Société entomologique de Belgique — dont il fut nommé président en 1874 — est trop longue pour être reproduite ici : on la trouvera à la fin de la notice que M^r A. de Borre lui consacra, en tête du volume XXVI, 1882, des *Annales* de cette société. Elle a été reproduite dans la *Bibliographie nationale*.

La botanique ne le trouva pas indifférent. Il s'occupa surtout d'horticulture et il donna plusieurs articles à la *Flore des serres et des jardins* de L. van Houtte, avec qui il était très lié, notamment, au tome XII, la description de deux espèces nouvelles, *Begonia rex* et *B. rosacea*.

Nommé membre de la commission centrale de statistique le 20 novembre 1844, il lui présenta plusieurs rapports que l'on trouvera au tome IV, p. 58 et 72; t. VII, p. 59; t. XII, p. 65, et t. XIV, p. 7, du *Bulletin* de cette commission.

G. Dewalque.

Notice citée d'A. de Borre. — G. Guilmot, *Notice nécrologique sur M. J. Putzeys (Flore des serres et des jardins de l'Europe, t. XXIII)*. — Renseignements particuliers.

PUYDT (*Jean-Ambroise DE*). Voir DE PUYDT.

PUYDT (*Paul-Émile DE*), botaniste, littérateur et économiste, né à Mons, le 6 mars 1810, y décédé le 20 mai 1891. Il était fils de Jean-Ambroise de Puydt, qui fut gouverneur du Hainaut (voyez t. V, p. 638), et d'Adelaïde Michotte.

Après de brillantes études, Paul-Émile de Puydt fit ses premières armes dans le journalisme et fut l'un des rédacteurs de *L'Observateur du Hainaut*, qui parut du 2 juillet 1829 au 8 août 1835. Il collabora avec Henri Delmotte et Hippolyte Rousselle à une pièce de théâtre intitulée : *Le candidat à la royauté*, qui fut jouée à Mons, le 9 janvier 1831, et imprimée à Bruxelles, chez F. Canongette; in-18 de 54 pages.

Étant entré dans l'administration, de Puydt fut longtemps directeur du Mont-de-Piété, puis receveur général des hospices de Mons. Les loisirs que lui laissaient ses fonctions lui permet-

taient de s'occuper d'horticulture; son jardin était l'objet de soins assidus, et il y faisait des expériences qui amenèrent souvent les plus heureux résultats. Une société d'horticulture ayant été fondée à Mons, le 28 mai 1828, sous le patronage de l'administration communale, il en fit partie et en fut le secrétaire depuis 1831. Ses rapports sur les expositions annuelles de cette société sont écrits avec le soin et la clarté qui caractérisent toutes ses productions. Ses travaux relatifs à l'horticulture sont importants. Ce sont : *Traité théorique et pratique de la culture des plantes de serre froide. Orangerie et serre tempérée des jardiniers. Précédé de notions pratiques de physiologie végétale et de physique horticole, et de conseils pour la construction des différentes serres.* Bruxelles, E. Tarlier, 1860; in-18, 158 pages. Ce traité, dont une traduction a paru à Hambourg chez Kittler en 1862, a été réimprimé en 1873 sous ce titre : *Guide de l'amateur de fleurs. Plantes de serre froide, d'appartements et de jardins d'été, etc.* (Bruxelles, Manceaux; in-18, 160 pages). — *Les poires de Mons* (Mons, Masquillier et Lamir, 1860; in-8°, 23 pages), notice qui a été rééditée à Liège, en 1861, et à Gand, en 1877. — *Les palmiers et les grandes plantes ornementales de serre froide* (Paris, E. Donnaud, 1863; in-8°, 19 pages). — *L'exposition universelle d'horticulture et le congrès international d'horticulture et de botanique à Bruxelles* (Gand, Annoot-Braeckman, 1864; in-8°, 15 pages). — *Les plantes de serre; traité théorique et pratique de la culture de toutes les plantes qui demandent un abri sous le climat de la Belgique* (Mons, H. Manceaux, 1866; 2 vol. in-18, 400 et 284 pages). — *Esthétique florale. Du beau dans les plantes, et particulièrement dans les fleurs simples ou doubles* (Gand, Annoot-Braeckman, 1867; in-8°, 44 pages). — *Les serres sans chauffage* (Gand, Annoot-Braeckman, 1867; in-8°, 13 pages). — *Pomologie et Horticulture*, dans *Patria Belgica*, t. I, p. 571-586, 587-612. — *Société d'agrément, d'horticulture et de zoologie du Wauxhall à Mons. Ecole*

d'horticulture. Leçons préparatoires de sciences physiques. Sommaire à l'usage des élèves de l'école et des auditeurs du cours d'arboriculture (Mons, Dequesne-Masquillier, 1874; in-8°, 19 pages). — *Les orchidées de serre chaude* (Gand, Annoot-Braeckman, 1877; in-8°, 20 p.). — *Les orchidées. Histoire iconographique, organographie, classification, géographie, collections, commerce, emploi, culture, avec une revue descriptive des espèces cultivées en Europe* (Paris, Rothschild, 1880; in-8°, VIII-348 pages, 50 planches et 244 vignettes). Tous ces ouvrages sont remarquables, notamment ceux sur les orchidées, qui étaient les plantes favorites de notre savant horticulteur.

En 1833, de Puydt avait contribué à la fondation de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Il en fut nommé vice-président, en 1858; président, en 1865, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. Les discours qu'il a prononcés dans des séances publiques de la société et qui ont été imprimés témoignent de ses connaissances variées. S'occupant de littérature et de sciences sociales, il a abordé des questions qui sont en ce moment encore d'actualité : *De l'influence de l'industrie et du commerce sur la littérature* (1861); — *La charité et les institutions de bienfaisance* (1867); — *Marche et progrès de la civilisation dans les temps modernes* (1870); — *Sur l'homme préhistorique* (1873); — *La Grève* (1876); — *Le Hainaut en 1830 et en 1880* (1880); — *Cinquantième anniversaire* (1883). — On trouve aussi de lui, dans les *Mémoires et publications* de la compagnie : *Philosophie de l'horticulture* (2^e série, t. V, p. 3 à 23); — *Rapport de la commission spéciale chargée de l'examen d'un projet d'érection d'une statue à Baudouin de Constantinople* (même série, t. VII, p. 118-126); — *Le fabuliste La Fontaine. Ses idées politiques et philosophiques* (3^e série, t. I, p. 205-219); — *Exploration américaine de la vallée du Rio Colorado de l'Ouest (Nouveau Mexique)*, (même série, t. II, p. 407-451); — *La littérature et les arts dans leurs rapports avec la morale. Fragment* (même série,

t. VII, p. xxxiii-xli); — *Biographie de Jean-Ambroise de Puydt* (même série, t. VIII, p. 89-148); — des *notices nécrologiques* sur Jean Gonot, Adrien Le Tellier, Henri Carion, Léopold Dumont, Renier Chalon et Antoine Clesse. La plupart de ces discours et de ces écrits ont été tirés à part.

La *Notice sur Gaspard Demoulin*, qui a été insérée dans le *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique pour 1881*, mérite une mention spéciale. Elle a aussi été tirée à part (in-8°, 17 pages, avec portrait gravé par Danse).

De Puydt a publié dans les journaux, dans les revues et en volumes des nouvelles et des romans dont plusieurs ont eu le plus grand succès. Citons notamment *Chevreux*, qui a paru dans l'*Etoile belge*, en 1859. Deux maîtres critiques ont dit de ce roman : « M. de Puydt, » dans *Chevreux*, a uni l'art de la com- » position à un style ingénieux autant » que pittoresque » (*Patria Belgica*, t. III, p. 484). D'autres œuvres de mérite : *Maudit métier* (1883) et *Cent mille francs de dot* (1890) ont eu plusieurs éditions.

De Puydt ne fut pas seulement un savant et un penseur, mais un littérateur accompli. Affable, modeste, il ne connaissait pas l'égoïsme qui caractérise certains amateurs de fleurs; il était, au contraire, heureux de communiquer ses observations et de mettre à la disposition de ses amis et des institutions scientifiques l'expérience qu'il avait acquise par ses études spéciales. Son bonheur, il le trouvait dans sa famille et dans ses relations scientifiques. Ayant épousé Fanny-Catherine Cousin, il en eut un fils, Julien, ingénieur civil, et une fille, Marie-Thérèse-Philippine, à présent veuve de Jules Putsage, chimiste.

Léopold Devillers.

Bibliographie nationale, t. I, p. 492. — *Gazette de Mons*, du 23 mai 1891. — *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, t. XVII (1891), p. 147.

PUYDT (*Remi DE*). Voir DE PUYDT.

PUYENBROECK (*Pierre*), sculpteur, né à Louvain, le 1er mars 1804, mort

à Schaerbeek lez-Bruxelles, le 17 mars 1884. Il fut d'abord élève de Godecharle et puis de Guillaume Geefs, lorsque celui-ci vint s'établir à Bruxelles, vers 1835. Il obtint un accessit au concours du Salon de Gand de 1832 et une médaille au Salon de Bruxelles de 1860. Il prit part au Salon de Bruxelles de 1830 avec un groupe en pierre représentant l'*Été*, qui figure dans le Parc de la même ville; au Salon d'Anvers de 1834, avec une *Cérès* et une *Flore*; au Salon de Bruxelles de 1842, avec un *Amour et Papillon*, marbre, et la *Coquetterie*, buste en marbre; au Salon de Bruxelles de 1854, avec une *Tête d'enfant* et un *Amour naturaliste*; au même Salon de 1854, avec une *Madone*, buste en marbre. Il sculpta des statues décoratives pour l'ornementation extérieure de l'Hôtel de ville de Bruxelles, ainsi que pour l'église des S.S. Michel et Gudule, entre autres le Saint-Michel, remplacé aujourd'hui par la statue de sainte Gudule sur le porche sud. Son œuvre la plus considérable pour cette église fut le *Chemin de la croix*, qui date de 1869. Puyenbroeck contribua, avec son concitoyen Fiers, à l'ornementation des halles d'Ypres, pour lesquelles il aurait sculpté soixante-neuf statues, selon Alph. Vandenpeereboom, dans l'article de cet auteur sur *Ypres*, qui figure dans l'édition de 1900 de la *Belgique illustrée*. On cite comme étant les plus remarquables, celles de Notre-Dame de la Halle, d'Elisabeth de Portugal, de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, et à la façade nord les statues de Marguerite Voet et Jean Medens, Salomon Belle et Christine de Guynes, Pierre Broederlam et Béatrix, sa femme. Puyenbroeck était chevalier de l'Ordre de Léopold.

Edm. Marchal.

PUYILLOIS (*Jean*). Voir PULLOYS.

PUYSKENS (*Jacques*), dominicain flamand, né vers 1647, prononça ses vœux au couvent de Maestricht et mourut en 1719. Quétif et Echard nous disent qu'il publia, *lingua vulgari belgica*

(donc en flamand), deux ouvrages qu'ils intitulent, le premier : *De Devotione erga sanctissimum sacramentum* (Liège, in-8°); le second, *Libellus precum seu exercitia quotidiana*. Nous ne sommes pas parvenu à retrouver ces livres qui, du reste, ne sont même pas cités dans la *Bibliographie liégeoise* de de Theux.

Léonard Willems.

Paquot, *Mémoires*, t. XII, p. 224, qui traduit littéralement Quétif et Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum* (1721), t. II, p. 799.

PUYTLINCK (*Christophe*), peintre de paysages et d'animaux, dont on connaît quelques tableaux de valeur, de la seconde moitié du XVII^e siècle. Chrétien Kramm dit qu'il est né probablement à Ruremonde. Or, deux frères du nom de Christophe Puytlinck, ou Putelin, naquirent en cette ville, l'un le 13 octobre 1638, l'autre le 11 novembre 1640. Tout porte à croire que le second de ces deux frères est notre peintre, mais on ne saurait l'affirmer. Ils étaient fils de Théodore et d'Isabelle ou Elisabeth Kannegieters. Les Puytlinck appartenaient à l'une des premières familles de Ruremonde.

Nombre de tableaux, signés d'un monogramme composé des lettres *C. P. F.* ou *P. C.*, et représentant des natures mortes, ont été attribués à Clara Peeters ou à Christophe Puytlinck. On sait aujourd'hui qu'ils sont de Claes Pietersz. Le premier tableau daté que nous trouvons de Puytlinck a été fait à Reims. Il est signé : *Christophorus Puytlinck fecit*, 1663, *Remis*. Il y avait dans cette ville, au XVII^e siècle, des artistes d'un certain mérite. Notre jeune maître s'arrêta-t-il dans ce centre artistique pendant qu'il était en route pour l'Italie et son séjour n'y fut-il que de courte durée ? On doit le supposer, car il n'a laissé à Reims d'autre souvenir que le tableau que nous signalons et qui est actuellement conservé au musée du Havre, où il est cité avec éloge. Cette toile, de 86 centimètres de large sur 1 mètre 8 centimètres de haut, représente un *libre*, admirablement peint, à moitié déposé, pendu avec d'autre gibier à une corde; sa tête repose sur une table de cuisine chargée

de poterie; la tête d'un chien de chasse s'avance vers le lièvre avec avidité. Le tableau, un peu poussé au noir pour faire valoir les blancs, est d'une exécution serrée et remarquable.

En 1667, nous rencontrons Puytlinck à Rome, non à l'atelier, mais au cabaret. Bertolotti rapporte que dans le courant du mois d'août de cette année, quatre peintres flamands — dont Antoine, un des fils de Remi van Leemput — se trouvaient attablés dans le cabaret du *Chevalet* ou du *Petit cheval* (*all'osteria Cavaletto*), quand entra une femme, Jeanne Torone, de Provence. Van Leemput l'invita à boire, mais elle refusa; et le peintre insistant trop vivement, il y eut une scène de violence. La femme, rendue furieuse, brandit un couteau et en porta deux coups à son adversaire. Le blessé, âgé de vingt-sept ans, mourut trois jours après. « Christophe Puytlinck, fils de Théodore, peintre flamand », comparut devant le juge d'instruction comme ayant été témoin du drame. Bertolotti nous apprend encore que Puytlinck fut lui-même, l'année suivante, l'objet d'une plainte pour insolence. Dans la *Bande* des peintres flamands et hollandais qui vivaient alors à Rome et dont les compagnons ne brillaient guère par la tempérance, Christophe Puytlinck obtint le surnom suggestif de *Trechter* (l'entonnoir). Rien ne nous est connu de ses œuvres pendant son séjour à Rome. Revenu d'Italie, il s'établit, en 1670, dans sa ville natale, et Jean-François Douven, qui était son cousin, fréquenta alors son atelier, pendant trois ans, comme élève. Un tableau qu'il a peint à cette époque, *Deux coqs morts suspendus par les pattes*, et qui appartient au Rijks-Museum d'Amsterdam, est une œuvre supérieure, largement peinte avec les valeurs justes, les couleurs naturelles et harmonieuses; le fond, gris, est peint à la grande brosse. Il mesure 74 centimètres de haut sur 50 centimètres et demi de large, et porte, en toutes lettres, la signature : *C. Puytlinck, alias Trechter, A^o 1671*. On remarque qu'il existe une grande ressemblance entre cette toile et un des

chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam, *Le combat d'un coq et d'un dindon dans un site montagneux*, attribué à Albert Cuyp. Comme ce dernier tableau n'est pas signé, quelques connaisseurs l'attribuent aussi à Puytlinck. Deux tableaux de notre artiste, remarquables par un curieux mélange d'animaux morts et vivants, sont exposés dans la galerie du château de Schleissheim : le n° 347, *Poules et pigeons surpris par un chat et défendus par un chien*, mesure 1 mètre 17 centimètres de large sur 96 centimètres de haut, et le n° 348, *Lièvre et perdreaux morts suspendus au-dessus d'une corbeille de pigeons et à côté d'une poule et d'un coq vivants*, a les mêmes dimensions. Ils sont signés : *C. Puytlinck fecit*. Enfin, nous pouvons encore mentionner deux petites toiles de Puytlinck, de 37 centimètres sur 44, qui sont conservées dans des collections particulières, à Ruremonde, et qui représentent, toutes les deux, le même sujet : *Un pigeon et un perdreau*.

Nous n'avons pas réussi à recueillir d'autres détails sur la vie et les œuvres du peintre qui fait l'objet de la présente notice. La date et le lieu de son décès sont inconnus. A Ruremonde, où il ne semble pas avoir fini ses jours, on ignore quelle fut sa destinée. Dans les registres paroissiaux de cette ville on trouve, à la date du 10 mai 1672, le mariage de « Christophorus Puytlinck et de Hélène » Van der Coulen ; rien ne prouve que ce soit là plutôt le mariage du turbulent compagnon de la bande romaine de 1667 que celui de son frère.

Henri van Neuss.

Ch. Kramm, *De levens en werken der Hollandse en Vlaamsche schilders*, t. V, p. 4323. — Arm. Houbraken, *De groote schouburg der nederlandsche konstschilders*. — J.-G.-H. Luijten, *Uit Roermond's verleden*, XXV. — Bertolotti, *Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI et XVII*. — De Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 34^e année, p. 279. — Gonsse, *Chefs-d'œuvres des musées de France* (Paris, 1900), p. 140. — Renseignements particuliers.

PYBÈS de ADAMA (*Théodore*), écrivain ecclésiastique, né à Ruremonde, avant 1590, d'une famille patricienne qui paraît être éteinte, mort le 5 novembre 1632. Il étudia la philosophie

à Louvain et la théologie à Rome, où il obtint le grade de docteur après avoir fréquenté, sept ans, le collège germanique. Revenu dans les Pays-Bas, il enseigna pendant quelques années la théologie aux chanoines réguliers de Zonnebeke, dans le diocèse d'Ypres, devint curé à Dunkerque et obtint du roi, en 1629, le prieuré de Waerschoot dans le diocèse de Gand. Il entra finalement, comme religieux de l'ordre de Citeaux, dans le monastère des Dunes, près de Bruges, et y mourut le 5 novembre 1632. Il publia : *De admiranda pariter et miraculosa prima et secunda inventione corporis beati Ideshaldi, quinti abbatis de Dunis in Flandria*. Bruges, Guil. de Nève, 1624 ; in-4°. On conservait jadis de lui, dans le couvent de Zonnebeke et dans le monastère des Dunes, quatre ou cinq ouvrages de théologie en manuscrit.

Henri van Neuss.

C. de Visch, *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis*, p. 305. — Paquot, vol. II, p. 233. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — F.-G.-H. Luyten, *Uit Roermonds verleden*, XXV : *Beroemde mannen die te Roermond geboren zyn of aldaar verbleven*.

PYCKE (*Léonard*), homme politique, né à Meulebeke lez-Thielt, le 17 mai 1781, mort à Courtrai, le 8 février 1842. Il fit ses études humanitaires au collège de Moll en Campine et suivit les cours de droit à Paris, d'abord, à Bruxelles, ensuite. Il s'établit comme avocat à Courtrai, en 1808, et y acquit bientôt une brillante clientèle. Doué d'une admirable pénétration d'esprit, il s'assimila parfaitement les principes des codes napoléoniens récemment promulgués, comme ceux du droit coutumier, qu'il fallait souvent encore invoquer durant cette période de transition. Aussi, le jeune avocat courtraisien se voyait-il journellement honoré de consultations émanant de juristes, de professeurs, de membres renommés du barreau. Et, lorsque les événements de 1814 eurent établi dans notre pays un autre régime politique, Pycke fut nommé membre de plusieurs commissions chargées d'élaborer la nouvelle organisation des Pays-Bas ; c'est ainsi que le 5 juillet 1816, il

fut appelé à prendre part aux travaux de la commission de rédaction d'un projet de règlement sur les régence des villes.

A cette même époque commença la carrière politique, carrière mouvementée et courte, de Léonard Pycke. Il fit partie, d'abord, des Etats de la province pendant trois sessions, c'est-à-dire jusqu'au 5 octobre 1818, date à laquelle il fut élu membre de la seconde Chambre des Etats-Généraux. Pendant cet intervalle, il fut délégué plusieurs fois aux fonctions de sous-intendant de l'arrondissement de Courtrai, notamment en octobre 1817. Le 4 juin 1817, il acceptait encore la place de secrétaire de la chambre de commerce et des fabriques.

Entretiens aussi, le 25 juillet 1817, il fut nommé bourgmestre de Courtrai, ce qui l'obligea à renoncer à sa charge d'avoué. Une misérable querelle — une haine ministérielle, dit son biographe à l'académie, faisant allusion au trop célèbre Van Maanen — mit fin, dès 1822, à sa carrière municipale. Une dénonciation anonyme accusa Pycke d'avoir un intérêt indirect dans l'adjudication des octrois de la ville et d'avoir fourni des briques pour les travaux communaux alors que, comme bourgmestre, il était chargé d'en ordonnancer les paiements. La première prévention fut écartée par la chambre des mises en accusation, mais la seconde fut retenue; au reste, depuis plus de deux mois, depuis le 27 juin 1822, Pycke avait été mis en prison préventive. En réalité, les matériaux ayant un jour manqué pour achever la reconstruction de la façade des *grandes halles* de Courtrai, l'accusé avait permis de prendre quelques milliers de briques d'un four qu'il avait fait cuire; il en avait, en outre, livré pour 73 florins en vue de la bâtisse d'aubettes d'octroi, et la quittance de paiement avait été signée par son chef ouvrier! Pycke se pourvut contre l'ordonnance de renvoi et produisit deux mémoires imprimés devant la cour de justice de Bruxelles; celle-ci écarta la double prévention de concussion, mais maintint celle de faux par supposition de personne. L'accusé comparut donc,

toujours détenu, en cour d'assises à Bruges, au mois de décembre 1822; un acquittement solennel suivit cette extraordinaire poursuite. Au demeurant, pour apprécier le désintéressement du prévenu, il suffit de dire que, durant sa carrière administrative, il plaida toujours gratuitement les causes des établissements charitables de l'arrondissement et fit abandon de ses honoraires de greffier de la chambre de commerce.

L'ancien bourgmestre de Courtrai continua à siéger à la seconde Chambre jusqu'à la révolution; il s'en fut même à La Haye pour tâcher de conjurer l'orage, lorsqu'il vit poindre les signes avant-coureurs de la révolution de 1830. Ce fut là son dernier acte politique. N'approuvant pas en tout le mouvement révolutionnaire qui nous donnait l'indépendance, il dit adieu aux affaires publiques et retourna à ses études de prédilection : le droit et l'histoire.

Déjà à une époque où tous ses moments semblaient pris par l'accomplissement de ses diverses fonctions, en 1822, le savant bourgmestre avait répondu par un mémoire, qui obtint une médaille d'or, à la question posée en ces termes par l'Académie de Bruxelles : « Quel « était l'état de la législation et des tri- « bunaux ou cours de justice dans les « Pays-Bas autrichiens, avant l'invasion « des armées françaises dans ce pays, « et quels sont les changements que la « révolution française et la réunion de « ces provinces à la France, pendant « près de vingt ans, ont opérés dans la « législation et l'administration de la « justice civile et criminelle ? »

Né sous la domination autrichienne et témoin de la promulgation de la législation française, mûri par de longues et solides études, Pycke était désigné pour traiter le sujet. Dans un mémoire de 295 pages, in-4°, il expose, trop superficiellement, il est vrai, les divers organismes politiques de l'ancien régime, les pouvoirs généraux, provinciaux et municipaux; il passe ensuite en revue les actes législatifs qu'édictaient les multiples autorités des Pays-Bas, ainsi que la procédure criminelle et le

droit pénal d'alors; il traite plus rapidement du cours de la justice, pour terminer par l'énumération des modifications qu'apporta la révolution française dans l'ordre politique, la législation et la justice (1).

En 1827, il se vit décerner encore une médaille d'or à l'Académie pour son mémoire : « En quel temps les corporations connues sous le nom de métiers » (*neeringen en ambachten*) se sont-elles établies dans les provinces des Pays-Bas? Quels étaient les droits, privilèges et attributions de ces corporations? Et par quel moyen parvenait-on à y être reçu et à en devenir membre effectif? » Cette étude semblerait, assurément, faible de nos jours, mais en son temps où nos archives n'étaient pas dépouillées, où la littérature historique se réduisait à quelques auteurs sans critique, le travail de Pycke devait marquer (2).

En dehors de ces travaux académiques, Pycke ne publia qu'une courte plaquette parue en 1842 : *Réponse à un goujat littéraire*. Léonard Pycke entra à l'Académie en 1829. Il s'était engagé à lui fournir réponse à une question que la savante compagnie avait mise au concours et avait retirée ensuite : les droits et les attributions des États des provinces sous le régime autrichien. Il publia le canevas de son mémoire en 1835, mais ne put achever son travail (3); l'affaiblissement de sa santé ne lui permit point de continuer la tâche. Il ne put pas davantage terminer le vaste commentaire du code civil qu'il avait entrepris.

En politique, Pycke appartenait à l'opposition libérale du Parlement hollandais; dans le premier de ses mémoires, il émit des idées très josphistes, tout en témoignant de sentiments religieux sincères. Comme la plupart de ses contemporains, il se montra, dans son étude des corporations, adversaire convaincu des principes fondamentaux de ces institutions; la maîtrise, l'appren-

tissage, le chef-d'œuvre, le privilège de fabricat sont pour lui choses inadmissibles.

B^{re} Joseph Bethune.

F. Vande Putte, *Biographie de M. Pycke*, dans *Ann. Soc. d'Emulation*, 1842, p. 161. — Quetelet, *Nécrologie*, dans *Ann. Acad. royale*, 1843, p. 93. — *Biographie des hommes remarquables de la Fl. occ.*, t. II, p. 108. — Oettinger, *Bibl. biogr. univ.* — Vander Maelen, *Dict. des hommes de lettres*. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 208. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, p. 628. — Ch. De Le Court, *Notice bibliogr. sur les recueils de lois publiés en France et en Belgique depuis 1789*. — Goethals-Vercruysse, *Notes manusc. sous le titre de Aenteekeningen der jaerboeken van Cortryk*, vol. 80^e, à la bibl. de Courtrai, etc.

PYLLOIS (Jean). Voir PULLOYS.

PYN (Joachim), conspirateur, né à Gand, le 1^{er} mars 1600, mort en cette ville en 1631. Il était fils de Jean et de Catherine van Dale. Son père, constructeur de bateaux, possédait un chantier le long du Bas-Escaut, au quartier d'Overschelde, non loin du château dit des Espagnols, qui dominait le bord opposé. On s'explique ainsi que, dès sa jeunesse, l'un des membres de la famille Pyn ait pu avoir des démêlés avec les soldats de la garnison, lesquels d'ailleurs ne vivaient pas en bonne intelligence avec la population gantoise en général. Le 17 août 1624, Joachim Pyn, qui exerçait le métier de teinturier en bleu, s'était vu obligé d'admonester des fils d'Espagnols, coupables de déprédations commises dans les champs où il faisait sécher ses draps teints. Dans l'après-midi du même jour, passant près du château, il fut attaqué par trois soldats armés de rapières, tandis que du haut des remparts on criait : mort au *stropdrager*. D'autres soldats se joignirent bientôt aux premiers et cherchèrent à lapider Pyn qui se défendait courageusement. Il était sur le point de succomber quand il fut rejoint par son frère Jean et une parente, Catherine Pyn, lesquels l'aidèrent à se réfugier sur un bateau. Plusieurs bourgeois, qui de divers côtés avaient pu voir le combat, furent unanimes à reconnaître la vaillance du jeune teinturier et déposèrent en sa faveur devant les échevins, le

(1) Forme le t. IV des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences de Belgique*.

(2) *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences*, t. VI.

(3) *Bulletin de l'Académie*, 1833, p. 417 seq.

20 août suivant. Quelques années plus tard, en 1631, se trouvant à Middelbourg en Zélande, Joachim Pyn conçut le projet, assurément audacieux, de délivrer sa patrie du joug étranger. Son intention était de faire entrer à Gand, par ruse, l'armée du prince d'Orange, et ensuite de soustraire à la domination de l'Espagne toute la Flandre, y compris le fort de Mardyck, près de Dunkerque. C'est dans cette dernière ville qu'était mort son frère Jean qui avait épousé Elisabeth, fille d'Antoine van Crombrughe, batelier gantois; Jean laissait un fils, Hansken, dont Joachim devint tuteur (1).

Au mois de mars de l'année 1631, Joachim Pyn se rendit de Middelbourg à La Haye et fit part de ses idées au prince d'Orange lui-même. Frédéric-Henri de Nassau l'accueillit favorablement et lui fit remettre, par le secrétaire Huyghens, une somme de 50 florins pour son retour à Gand. Pyn fut alors mis en rapport avec le gouverneur de L'Écluse, M^r de Houthain, en ce moment de passage à La Haye. Celui-ci se chargea de continuer les négociations et lui donna un passeport à la date du 14 mars 1631. J. Pyn avait comme confident à Middelbourg un certain Liévin Vander Riviere, ancien brasseur gantois, établi comme aubergiste en cette localité, après avoir dû quitter sa ville natale pour échapper tant aux instances de ses créanciers qu'aux poursuites du procureur général qui l'accusait d'avoir suborné des témoins. — Tels sont les quatre acteurs de la conspiration. Le rôle de Pyn consistait à fournir des renseignements sur les apprêts de guerre des Espagnols et l'état des esprits en Flandre en général, mais en particulier sur les moyens de surprendre la ville de Gand. Il comptait faire entrer les Hollandais pendant la nuit par le rempart du béguinage, au Nord-est de la cité, entre la porte de Bruges et la redoute du Rabot. Il avait pris note également des points faibles du *Spanjaerds kasteel*, qu'on escaladerait

par les talus gazonnés. — Le prince d'Orange ayant fait en Flandre une incursion restée infructueuse, Liévin Vander Riviere, homme méprisable, et qui n'avait en vue que les bénéfices à recueillir, crut le moment venu de changer de parti. Par lettre écrite de Middelbourg, le 27 juillet 1631, il fit savoir ce qui se tramait à Charles van Marcke, premier secrétaire de la ville de Gand. Appréhendé le 25 août, Pyn fut gardé à vue jour et nuit. Il devient dès lors la proie des fonctionnaires désireux de montrer leur zèle. Il essaie d'abord de nier, mais accablé par les révélations de Vander Riviere, confondu par ses lettres ainsi que par les papiers saisis dans sa demeure, torturé à diverses reprises, il se laisse bientôt arracher les aveux. Sa culpabilité était d'ailleurs évidente. Condamné à la peine capitale le 17 septembre, il fut traîné sur une claie depuis le Châtelet jusqu'au marché du Vendredi; là, on commença par lui couper la main droite qui avait écrit les lettres compromettantes et sondé les fossés, puis il fut exécuté par la corde. Le corps ayant été écartelé, les morceaux en furent exposés sur les remparts. On fixa la tête sur une pointe en fer au sommet du *Begynentoren*, près de l'endroit où les Hollandais devaient commencer l'invasion. Le tout conformément à la sentence, dont la teneur avait été, dès le 5 septembre, communiquée à l'infante Isabelle. Il s'agissait, en effet, d'un cas réservé. Le conseil privé, en autorisant la condamnation, avait supprimé dans le libellé la mention de la somme payée après l'entrevue avec le prince à La Haye, ainsi que certaines particularités relatives aux moyens à employer pour envahir les fortifications et le château.

Au cours du procès criminel, l'attitude de Joachim Pyn manqua certes d'héroïsme. Pour sauver sa tête, il a recours aux subterfuges les plus naïfs et les plus invraisemblables. Néanmoins, au milieu de gens acharnés à sa perte, absolument seul contre tous, torturé affreusement, la dernière fois pendant quarante heures consécutives, il ne

(1) Archives de Gand, registre aux états de biens, 1628-1629, fol. 45 v, 21 octobre 1628.

s'abandonne pas à de vaines supplications, et reste courageux, à sa manière, jusqu'à la fin. De plus, le procès n'établit pas qu'il aurait eu seulement en vue son intérêt personnel. En faisant appel au prince d'Orange, il peut parfaitement s'être inspiré d'une grande idée. Et s'il lui avait été donné de contribuer à rattacher la Flandre aux Provinces-Unies, son nom eût brillé d'un vif éclat. Cette affaire, dont la procédure fut tenue secrète, donna lieu à une intéressante correspondance avec le pouvoir central : lettres de l'évêque Triest, du secrétaire Van Marke, du marquis de Santa Cruz, chef de l'armée, de Charles de Bourgogne, comte de Wacken, alors à la tête de la flotte à Dunkerque, etc. On peut y relever notamment des renseignements curieux sur la défense de la ville de Gand ; sur les multiples exigences du dénonciateur Liévin Vander Riviere ; sur le banc de torture établi à l'Hôtel de ville, banc différent de celui du château des comtes où siégeait le conseil de Flandre. Les comptes de la ville font connaître la récompense spéciale accordée à Charles van Marke, sauveur de la cité, ainsi que les indemnités payées à tous ceux qui avaient pris part soit à l'arrestation, soit à la surveillance ou à l'exécution du coupable.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : proc. crim., séries 213, 214 et 215 ; reg. VV ; état civil. — J. Vande Vivere, *Chron. van Ghent*. — C. Diericx, *Mém. sur Gand*, t. II. — J.-F. de Laval, *Dagregister* (ms. Gand, n° 14534). — J. Steyaert, *Gent*, p. 236. — V. vander Haeghen, *Inv. arch. Gand*. — F. de Potter, *Petit cart. de Gand*, t. I. — P. Claeys, *Le bourreau de Gand*. — V. vander Haeghen, *La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole, en 1631* (*Annales ac. d'archéologie de Belgique*, année 1904).

PYN (*Liévin*) ou PIEN (1), chef-doyen et échevin de Gand, né vers 1464, mort sur l'échafaud le 28 août 1539. Tout en étant hôtelier « à la Cloche », sa propriété située place *Te Putte*, près du Beffroi, Liévin Pyn fut l'un des trois capitaines de Gand envoyés à Tournai

en 1521 ; électeur de la ville en 1524, 1532 et 1536 ; l'un des magistrats délégués en 1537 pour exposer à la reine-gouvernante les intentions des Gantois ; chef-doyen des métiers en 1528-1529 et 1536-1538 ; échevin à diverses reprises entre les années 1522 et 1539. « Bon, honneste et beau personnage », comme dit la relation contemporaine, Pyn, arrivé à l'âge de soixante-quinze ans, n'avait encore rien fait qui pût signaler spécialement son nom à l'attention de la postérité, quand, sous la pression du parti démagogique, il fut brusquement arrêté comme suspect de trahison, en août 1539. L'inique procès criminel qui lui fut intenté alors par ses concitoyens constitue l'un des plus lamentables épisodes du soulèvement — si fier cependant au début et bientôt si fameux — de Gand contre l'autorité de Charles-Quint.

Au mépris des traités, le roi de France se préparait à envahir les Pays-Bas en 1536. La régente, Marie de Hongrie, dut s'empresse de demander à ses administrés un subside extraordinaire de 1.200.000 carolus d'or, dont 400.000 à charge de la Flandre. Seuls des quatre membres, les Gantois avaient fait de sérieuses objections. Ils se déclaraient prêts à fournir des troupes, mais refusaient catégoriquement de payer leur part en argent. De là, entre la ville et le pouvoir central, des dissensions très graves, relatives surtout à des questions de privilèges, et qui avaient singulièrement fortifié l'autorité des gens de métiers, dominés eux-mêmes par la faction révolutionnaire dite des *crossers*. Ceux-ci étaient parvenus peu à peu à faire accepter toutes leurs volontés spécialement au sein de la *Collace*, corps représentatif de la commune, si bien qu'au mois d'août 1539, le grand bailli se vit contraint, pour les satisfaire, d'ordonner l'arrestation d'un certain nombre d'anciens magistrats entrés en fonction en 1536. On soupçonnait ces derniers d'avoir trahi les intérêts de la ville dans les démêlés avec le gouvernement, et, en outre, d'avoir laissé détruire ou dérober des documents de la plus haute importance,

(1) Ce sont les formes les plus usitées de ce nom. Graphies fautives : Pin, Pym, Peyn, Pyen, Pyl.

tels que le légendaire *Achat de Flandre* (acte par lequel un ancien comte se serait engagé à ne demander aucune aide au pays sans le consentement de la ville de Gand). Le peuple était aussi fort préoccupé de savoir où pouvait se trouver le « grand » étendard, que personne d'ailleurs ne connaissait exactement, et qu'on supposait avoir été mis en gage chez des lombards à Anvers.

Liévin Pyn, qui n'avait pas cru devoir quitter la ville à l'exemple de plusieurs de ses collègues, fut arrêté le premier, le 19 août, et c'est sur lui que se concentra bientôt toute la fureur de la foule. Les méfaits dont on l'accusait furent finalement ramenés aux trois chefs suivants : 1^o membre de la députation envoyée à la Gouvernante en avril 1537, il avait exprimé inexactement la résolution de la collace au sujet du refus du subside; 2^o il ne s'était pas conformé aux règles établies pour laisser ouvrir le « secret » du beffroi, où étaient conservées les chartes de la ville et dont il devait conserver deux clefs; 3^o il s'était approprié des matériaux appartenant à la ville.

Le 23 août, le peuple, massé devant la maison du bailli, rue Basse, exigea prompt justice. D'un caractère pusillanime, ce haut magistrat ayant réclamé, au préalable, l'assistance des délégués des métiers, s'empressa de transférer Pyn dans la grande salle du château des comtes. Là, l'infortuné vieillard fut mis à la question, et le supplice dura de onze heures du matin à six heures du soir. On recommença à le torturer l'un des jours suivants. Il faut lire dans les chroniques du temps le récit des horribles tourments qui lui furent infligés ainsi par deux fois. Les autorités avaient obtenu que la sentence définitive serait prononcée par ses juges naturels, en la *vierschae*re scabinale, et le bailli désigna un avocat d'office pour l'assister, tandis que lui-même soutenait l'accusation. Les apparences de la légalité étaient sauves. Bien que les faits mis à charge de Pyn fussent des plus vagues et qu'on ne lui eût arraché aucun aveu important, il fut condamné à mort par les

échevins, le 28 août, et décapité le même jour sur un échafaud dressé devant le château des comtes, du côté de la place Sainte-Pharaïlde

L'admirable force de caractère que montra Pyn dans ces terribles moments a fait de lui un véritable héros. En mourant, il n'eut que des paroles de pardon pour ces injustes et cruels concitoyens, paroles que la relation publiée par Gachard résume ainsi en français : « Enfans, je scay bien que aussy » tost aurez veu mon sang, et en dedens » brief temps après, que serez dollens » de ce que faites présentement et me » regretterés, mais il sera trop tart ». Déjà au milieu de la torture, il s'était montré si stoïque qu'on avait vu là les effets de quelque sortilège. Une enquête fut même faite pour rechercher les sorciers qui pouvaient être venus à son aide.

La mémoire du grand doyen gantois fut réhabilitée quelque temps après. En vertu d'une ordonnance de l'Empereur, rendue à la requête des enfants de Liévin Pyn, le cahier contenant les interrogatoires et les informations qu'il avait subis furent détruits le 4 août 1541, et la ville fut obligée de payer aux héritiers, à titre de réparation, une somme de 100 livres de gros. Le 9 août suivant, la reine Marie ordonna, en outre, de contraindre quatre doyens de métiers à assister au service funèbre que la famille Pyn faisait célébrer en l'église Saint-Nicolas, où le corps avait été inhumé.

Dans un écrit publié en 1848, J.-J. Steyaert, contrairement à l'opinion admise jusque-là, a cherché à prouver que Liévin Pyn avait été condamné justement, quoique avec trop de sévérité. Vu l'absence des pièces de la procédure, on ne peut suivre l'instruction dans ses détails. Toutefois, grâce à la masse de documents et de récits qui nous sont restés de ces événements, il est possible de se faire une idée suffisamment nette de l'affaire en général. J.-J. Steyaert reconnaît que le premier grief articulé contre Pyn manquait absolument de fondement, le témoignage des délégués

des autres villes flamandes étant décisif à cet égard. D'ailleurs, la Reine-gouvernante elle-même, après la condamnation de Pyn, voulut rétablir la vérité en déclarant expressément que les députés gantois s'étaient conformés à leur mandat et n'avaient pas consenti à accorder le subside demandé.

Que reste-t-il alors de l'accusation de trahison? Le fait d'avoir participé à la violation du « secret » ou trésor des chartes de la ville. Dans un article publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (*Annales*, 1904), nous avons fait voir que les clefs, en possession de Pyn en sa qualité de chef-doyen des métiers, n'étaient pas celles du « secret » même, mais seulement deux des clefs de la porte d'entrée de la salle voûtée où se trouvait le « secret », réduit intérieur fermé par une triple porte, toute différente. Pyn n'avait prêté ses clefs, aux échevins de 1536, que pour leur permettre d'enlever une serrure de la dite salle, à l'effet de refaire deux clefs perdues, celles qui devaient être entre les mains du doyen des tisserands. Malheureusement, les échevins avaient fait procéder à l'enlèvement de la serrure pendant la nuit et d'une manière insolite, en laissant entrer le serrurier par une ouverture qui se trouvait dans la voûte, et l'histoire s'ébruitant au moment où les esprits étaient déjà surexcités par les événements politiques, on crut facilement que des documents avaient été enlevés du « secret ».

Quant à la question relative aux matériaux appartenant à la ville, il s'agissait seulement de quelques pierres, de minime valeur, utilisées plusieurs années auparavant par Pyn, lors de la reconstruction de sa maison. Il semble établi que le chef-doyen, ayant une créance à charge de la ville, avait cru pouvoir se dédommager ainsi indirectement. Le procédé n'était certes pas correct; mais ce n'est assurément pas pour cet abus que Pyn avait été arrêté; et si l'on en fit ensuite état subsidiairement, c'est que l'accusation principale était sans doute bien mal étayée.

Rien ne nous empêche en tout cas

de conclure, avec Charles Steur (*Mém. acad.*, Bruxelles, 1834), que l'exécution du chef-doyen gantois peut être assimilée à un « assassinat juridique ». En ces temps troublés, il se trouva des juges pour immoler un ancien magistrat à l'aveugle fureur de la multitude. Le sacrifice consommé, le bailli s'imagina naïvement que tout allait rentrer dans l'ordre, et il se rendit de corporation en corporation pour engager les gens de métiers à reprendre paisiblement leurs occupations. Mais l'émeute ne tarda pas à se développer avec plus de violence encore. N'osant plus rester à son poste, François Vander Gracht, seigneur de Schardau, grand bailli de Gand, quitta la ville le 17 octobre 1539.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : registre de la Collace, chartes, comptes, etc. — Ph. de l'Espinoy, *Ant. et nobl. de Flandre* (Douai, 1634), p. 888. — C.-P. Hoyncq van Papendrecht, *Anal. belgica*, t. III, 2^e part. comprenant les mémoires attribués au chan. J. d'Hollander (La Haye, 1743). — Chev. Ch.-L. Diericx, *Appendice aux mém. sur la ville de Gand* (1846), p. 189. — Ch. Steur, *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint* (Brux., 1834). — Ph. Blommaert, *Beroerte te Gent onder keizer Karel V* (Berigten van het hist. gezelschap, II). — J.-B. Canaert, *Bijdragen tot de kennis van het oude strafrecht* (3^e édit., Gand, 1835). — Aug. Voisin, *Précis de l'hist. de Gand* (Guide de Gand, 1846, 4^e édit.). — Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* (Brux., 1846). — *Memorieboek der stad Ghent* (Gand, 1846), t. II. — J.-J. Steyaert, *Ongeval van Lieven Pien* (Ann. soc. roy. des beaux-arts et de litt. Gand, 1848-1850, t. III). — Bar. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre* (Brux., 1850), t. VI. — Bar. J. de Saint-Genois, *Bull. ac. roy. de Belg.* 1852, 2^e partie, p. 234. — Bar. Kervyn de Volskaersbeke, *Une pièce inédite relative à la révolte des Gantois sous Charles-Quint* (Mess. des sc. hist., Gand, 1878, p. 399). — Gachard, *Charles-Quint* (Biogr. nationale, 1872, t. III, col. 620). — Jan Vande Vivere, *Chron. van Ghent*, édit. F. de Potter (Gand, 1885). — P.-J. Block, *Geschiedenis van het nederl. volk* (Groningen, 1893), t. II. — V. vander Haeghen, *Inv. des archives* (Gand, 1896). — A. van Werveke, *Het secreet van het Belfort* (Bull. soc. d'hist. et d'arch. de Gand, 1902, p. 167). — V. vander Haeghen, *Le procès du chef-doyen Lievin Pyn, 1539* (Annales soc. d'hist. Gand, 1904).

PYNNOCK (Jean), patricien de Louvain et homme de guerre, né dans la première moitié du xve siècle, mort à Bruges en 1511. Il était le fils de Wauthier Pynnock, frère probablement de Louis Pynnock, dont la notice suit celle-ci, et de Elisabeth 's Boden. Il épousa, en 1458, Adrienne van Over-

velt, fille de M^e Paul, conseiller à la cour de Lille. Comme son cousin Louis, fils de Louis Pynnock, il fit son éducation militaire à la cour de Bourgogne, où il était panetier en 1456. Dès 1461, il prit part aussi à la direction des affaires de la commune en qualité de juré, puis il occupa alternativement, et à plusieurs reprises, les fonctions d'échevin, de juré et de bourgmestre des lignages. Les nombreuses guerres entreprises par Charles le Téméraire lui fournirent de quoi satisfaire ses goûts chevaleresques : il fut fait prisonnier à Montlhéry et retenu à Paris pendant quelque temps ; il se distingua dans la campagne de 1466 dans le pays de Liège d'où il revint avec le titre de chevalier ; il suivit la bannière de Bourgogne en France (1472 et 1480), sur les bords du Rhin (1474), en Suisse, où il prit part aux batailles de Granson et de Morat (1476) ; plus tard, en 1482, on le trouve à la tête du contingent louvaniste dans la bataille de Hollogne-sur-Geer, où le fameux Sanglier des Ardennes, Guillaume de la Marck, fut battu par les troupes réunies de Maximilien et de l'évêque de Liège Jean de Horne.

Lors des troubles qui éclatèrent à Louvain après la mort de Charles le Téméraire, Jean Pynnock se vit obligé de quitter la ville pour échapper à la fureur des gens de métiers, en même temps qu'un certain nombre d'autres patriciens. Plus tard, il semble s'être rapproché cependant des métiers pour la défense de l'autonomie communale, menacée par l'archiduc Maximilien. Avec le commandant de Chantrain, il se mit à la tête du mouvement de résistance à la politique centralisatrice de Maximilien ; d'accord avec quelques autres membres du magistrat de Louvain et d'autres villes brabançonnnes, il avait essayé vainement de s'entremettre entre les communes flamandes et l'Archiduc. Ce fut lui qui, pendant la guerre civile de 1488, remplit les fonctions de maieur à Louvain, en l'absence de son cousin Louis, qui avait dû s'enfuir à cause de son attachement à la cause de Maximilien.

Quelque temps après, quand la guerre fut terminée, Jean Pynnock reentra en grâce à la cour de l'Archiduc et nous le voyons bientôt revêtu de la dignité de chambellan et conseiller du jeune Philippe le Beau. Il mourut à Bruges en 1511, où il fut enterré à l'église Saint-Donatien.

Herman Vander Linden.

Divaeus, *Rerum Lovaniensium libri IV*, p. 50, 106 à 122. — Divaeus, *Annalium Lov. libri VIII*, p. 52 à 69. — Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 746. — Boonen, *Geschiedenis van Loven*. — E. Poulet, *Sire Louis Pynnock*, p. 63, 115, 177, 189, 206, 224, 234, 243, 250, 275, 276, 288, 334.

PYNNOCK (Louis), seigneur de Ter Sart et de Moriensart, patricien de Louvain et homme de guerre de la fin du xiv^e et de la première moitié du xve siècle, mort vers la fin de l'année 1448. Sa famille est signalée, dès la première moitié du xiii^e siècle, à Louvain, où elle s'affilia au lignage des Vanden Calstren. Louis Pynnock suivit la même carrière que ses ancêtres : il occupa diverses fonctions dans le magistrat de la commune, en commençant par celle de juré (1404) ; il fut à diverses reprises échevin, juré, bourgmestre des lignages et maieur. Nous le voyons pour la première fois en cette qualité après la mort du duc Antoine de Bourgogne (1415) jusqu'en 1417, puis de 1420 à 1424. Il semble avoir servi tout particulièrement les intérêts de Jean IV ; il participa aux guerres que ce prince eut à soutenir : en 1418, il commande le contingent louvaniste au siège de Dordrecht, pendant la guerre de Jean de Bavière, élu de Liège, contre sa nièce Jacqueline, femme de Jean IV ; en 1420, il se distingue au siège de Geertruydenberg et, en 1424, on le voit à la tête des Louvanistes devant Braine-le-Comte, occupé alors par les soldats de Humphroy de Glocester, le nouveau mari de Jacqueline, et par conséquent le rival de Jean IV.

Plus tard, on le trouve dans la suite de Philippe de Saint-Pol, notamment lorsque celui-ci entreprit un voyage vers la Terre Sainte. A la mort de Jean IV,

qui survint l'année même de cette expédition (1427), Philippe dut retourner en Brabant pour prendre possession du trône; Louis Pynnock continua toutefois la route vers Jérusalem avec une partie de l'escorte du prince et revint seulement après avoir visité le Saint-Sépulchre, un an après.

Sous le règne de Philippe le Bon, il prit encore part à plusieurs campagnes : à celle de 1436 contre les Anglais, qui fut marquée par le malheureux siège de Calais, et à celle de 1438 contre les Brugeois révoltés. Louis Pynnock songea alors à augmenter son patrimoine immobilier : il acheta, en 1439, de Georges II, sire de Velpen, la grande seigneurie de ce nom, située sur les frontières du comté de Loos. Il devint ainsi l'un des principaux seigneurs du Brabant.

Il avait épousé d'abord Ida Kemerlincks, fille de Wauthier, patricienne de Louvain, qui mourut sans postérité. Vers 1432, il s'était remarié avec Marie de Cortembach, fille de Gosuin de Cortembach, lieutenant des fiefs du pays de Fauquemont. Plusieurs enfants naquirent de ce second mariage, entr'autres Catherine, Louis et Jean.

Herman Vander Linden.

Divaus, *Rerum Lovaniensium libri IV*, p. 50, 51. — Id., *Annales Lov.*, p. 42 et suiv., — E. Pouillet, *Sire Louis Pynnock* (Louvain, 1864), p. 9 et suiv.

PYNNOCK (*Louis*), seigneur de Velpen, Ter Sart, Moriensart, Horst, fils du précédent, patricien de Louvain et homme de guerre, né vers 1435, mort le 3 mai 1504. Avant de commencer la carrière des honneurs dans sa commune, il fit son éducation militaire à la cour même du duc de Bourgogne. Il y entra en 1454 ou 1455 et y devint échanson en 1456. Il accompagna, en cette qualité, Philippe le Bon dans l'expédition entreprise par celui-ci contre le duc de Gueldre, qui voulait empêcher le bâtard du duc, David, évêque de Thérouanne, de prendre possession du siège épiscopal d'Utrecht (1456).

Il entra alors à Louvain, où il fut élu, dès 1458, membre du conseil des jurés; ils'attacha bientôt un des lignages

prépondérants de la commune, celui des Uten Liemingen, en épousant Béatrice Uten Liemingen, veuve de Raes Vander Rivieren d'Aerschot, dit de Lintre, seigneur de Neerlinter en partie, de Grez et de Bierges. En 1460, il devint bourgmestre des lignages et, l'année suivante, il obtint du duc la charge de maieur (4 mars 1461). Comme il prit part à un grand nombre d'expéditions au service de son maître, il dut souvent se faire remplacer à Louvain par un lieutenant ou sous-maieur. On le voit se rendre à Saint-Quentin à l'époque du sacre de Louis XI (15 août 1461); il est, en 1465, dans les rangs de l'armée du comte de Charolais, qui se trouve à la tête de la Ligue du Bien Public contre Louis XI, et il prend part notamment à la bataille indécise de Montlhéry; la même année, il suit encore la bannière de Bourgogne pour marcher contre les Liégeois révoltés. En 1466, 1467 et 1468, il se distingue dans les campagnes entreprises par Charles le Téméraire contre les villes liégeoises : il fut armé chevalier par le duc lui-même devant Liège. Quelques années après, on le retrouve encore dans les rangs de l'armée bourguignonne en Normandie, en Gueldre (1472) et sur les bords du Rhin (au siège de Neuss, 1474).

Après la mort de Charles le Téméraire, il fit partie de l'ambassade envoyée par les États généraux à Louis XI, pour négocier au sujet des trêves et du mariage de Marie de Bourgogne. A son retour à Louvain, il eut à réprimer une grave révolte des gens de métiers, parmi lesquels se trouvaient surtout des foulons et des vigneron; il tenta de s'emparer un jour par surprise du chef des révoltés, le boucher Paul Loenkens; il voulut notamment le retenir prisonnier chez lui au cours d'une entrevue, mais la foule força bientôt le maieur à lâcher prise et elle lui aurait fait un mauvais parti si Loenkens lui-même ne s'était interposé. Quelques jours après, le 25 mai 1477, jour de la Pentecôte, une nouvelle émeute éclata : un grand nombre de patriciens, parmi lesquels Louis Pynnock, furent arrêtés par les artisans révoltés, mais

bientôt relâchés sur l'ordre de Loenkens, qui était entré en négociations avec la duchesse Marie de Bourgogne, arrivée à Louvain dès le 14 mai. De nouveaux désordres surgirent au cours du mois de juin. Le maieur dut chaque fois reculer devant le flot populaire; il n'échappa à la mort que grâce à l'intervention énergique du tribun Loenkens. Au début de juillet, la nouvelle de l'arrivée prochaine de l'archiduc Maximilien vint calmer quelque peu l'agitation. Le maieur alla au-devant de l'Archiduc, qui le chargea de poursuivre judiciairement les chefs des émeutiers : plusieurs d'entre eux furent condamnés à mort et exécutés (1479).

Louis Pynnock, qui avait été continué dans ses fonctions de maieur depuis 1460, jouit de toute la confiance de Maximilien; il fut attaché à sa cour comme chambellan et conseiller et à différentes reprises chargé de missions diplomatiques secrètes et délicates, notamment avec l'évêque de Liège. Enfin, il réussit à faire gagner à l'Archiduc les sympathies de la majorité de la bourgeoisie louvaniste, en faisant révoquer par lui la sentence de bannissement portée contre les députés de Louvain, qui, d'accord avec ceux de quelques autres villes, avaient voulu s'entendre avec les villes flamandes pour enlever à Maximilien la régence du pays. Nous trouvons alors Louis Pynnock à la tête du contingent louvaniste dans l'armée de l'archiduc en Flandre. En 1488, à la nouvelle de l'emprisonnement de celui-ci à Bruges, il fit occuper par ses gens Alost et s'y enferma bientôt lui-même; puis il commença une longue guerre d'escarmouches, se joignit un jour à la garnison de Termonde pour marcher sur le village de Hauthem, dont il extermina les habitants révoltés, mais il fut rappelé à Louvain, en septembre, par des événements qui prouvent qu'une grande partie de cette commune s'était de nouveau détachée de la cause de l'Archiduc. Le *Buytenraed* élut capitaine de la ville, au lieu de Louis Pynnock, sire Jacques Caillot, commandeur de Chantrain et maître d'hôtel de Maximi-

lien, qui avait désapprouvé la violation de la convention conclue entre l'Archiduc et les Brugeois. Le maieur fit arrêter un patricien, Jean de Berthem, qui avait porté la parole contre lui dans l'assemblée du *Buytenraed*, mais après quelques jours, il se vit obligé de le mettre en liberté provisoire sous caution. Lorsque, à l'invitation de Philippe de Clèves, la commune de Louvain suivit l'exemple de celle de Bruxelles, en faisant publier la convention de Bruges, Louis Pynnock rompit ouvertement avec elle. Pendant les troubles qui éclatèrent alors, la population envahit et pilla l'hôtel qu'il possédait à Louvain dans l'*oude Muntestraet* et une bande d'émeutiers alla s'emparer de son château de Horst, situé entre Louvain et Aerschot. Le maieur lui-même, après avoir suivi pendant quelque temps le roi des Romains en Hollande et en Allemagne, alla s'enfermer dans son château de Moriensart, où il avait donné asile à une foule de capitaines et de gens d'armes. Son intention était de défendre lui-même à main armée la cause de Maximilien, lorsque survint la paix de Danebroeck, qui réconcilia la commune de Louvain avec celui-ci. Louis Pynnock semble d'ailleurs avoir joué un rôle dans les négociations relatives à cette paix.

Rentré à Louvain, il reçut des indemnités pour les dommages qu'il avait subis pendant la guerre civile, entre autres pour la destruction du château de Horst. Il obtint alors une des charges de maître d'hôtel à la cour du jeune archiduc Philippe le Beau, tout en gardant ses fonctions de maieur de Louvain, qu'il remplit jusqu'à sa mort (3 mai 1504).

Bien qu'il fût souvent l'objet de libéralités de la part de ses maîtres, il ne réussit pas à maintenir un état de fortune en rapport avec sa haute situation. Pendant quelque temps, cependant, il semble avoir mis un certain amour-propre à reconstituer le patrimoine immobilier de ses ancêtres et même à l'agrandir : en 1481, c'est-à-dire à la fin du règne de Marie de Bourgogne, il dégagea sa terre de Ter Sart, depuis longtemps hypothéquée à son beau-frère, Libert de

Meldert, et à sa sœur; en 1482, il racheta, du bâtard de Bourgogne, d'anciens domaines de sa famille : Horst et Rhode-Saint-Pierre, avec toutes leurs dépendances, et, la même année, il acquit encore la seigneurie de Schubben et le Horst-broeck. (En 1489, il réunit en un seul fief, sous le nom de seigneurie de Nieuwen-Horst, les trois terres de Horst, Rhode-Saint-Pierre et Cortelke, c'est-à-dire Cortrijk). Plus tard, des arrangements de famille remettent entre ses mains la seigneurie de Moriensart, qui naguère avait été assignée à la dame de Meldert. Mais Louis Pynnock fut obligé de lever souvent de grandes sommes d'argent, entre autres pour son ami le prince-évêque de Liège Jean de Horne, qui lui octroya à cette occasion la maieurie de Montenaeken, avec le droit d'y installer un substitut et de se faire rendre compte de sa recette (1486). Comme il n'avait pas d'héritier direct, il ne ménagea pas son patrimoine : ses biens furent bientôt tellement hypothéqués qu'il se vit obligé de vendre, avec réserve de ses droits seigneuriaux, le *Hof-te-Thuyne*, le *Bruggenbempt* et le *Wyngaerden block* (1496), puis la seigneurie de *Ter Sart*, plein fief mouvant de la terre de Mothe sous Archennes, enfin celle de *Nieuwen Horst* (1500). Le maître de Louvain dut recourir à toute sorte de moyens pour se procurer de l'argent; il fut même accusé un jour de malversations par le magistrat. A sa mort, ses finances étaient tellement obérées que ce ne fut que grâce à l'intervention de sa sœur, la dame de Meldert, qu'on pût lui faire des funérailles en rapport avec ses hautes fonctions et sa chevalerie. Il fut enseveli dans une des chapelles de l'église de Saint-Pierre, dans laquelle sa sœur fit placer une verrière le représentant en habit équestre et orné de ses armoiries.

Herman Vander Linden.

Divaeus, *Reliquiae Lovaniensium libri IV*, p. 104 à 122, et 30, n° 24. — Id., *Annalium Lov. libri VIII*, p. 32 à 70. — Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 747. — Boonen, *Geschiedenis van Loven*. — E. Pouillet, *Sire Louis Pynnock*. — H. Vander Linden, *Geschiedenis van de stad Leuven*, p. 137 à 152.

PYPERS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, le 17 juillet 1807, mort à Nimègue, le 24 novembre 1870. Entré dans la Compagnie de Jésus, en Suisse, le 2 octobre 1828, il s'attacha à la province de Hollande et passa les dernières années de sa vie à Nimègue. Il a publié : 1. *De gids der Roomsche Kath. Militairen. Gevolgd door eene verzameling van godvruchtige gebeden*. Nimègue, Langendam et Cie, 1856; in-18, 732 pages. — 2. *Andreas of de verloren zoon*. Nimègue, Langendam en Comp., 1859; in-12, 339 pages. — 3. *Edouard en Frits, zedelyk verhaal voor den zeeman, en voor jongelieden van andere standen in de maatschappij*. Nimègue, Langendam, 1862; in-12, 340 pages. — 4. *Het geestelyk Anker. Verzameling van godvruchtige gebeden voor Katholieke zeelieden*. Bois-le-Duc, Lukkie et Cranenburg, 1863; in-16, 208 pages.

Émile Van Arenbergh.

De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 2200; t. III, p. 2438. — Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 4320.

PYPERS (*Joseph-Hubert - Ignace*), pharmacien, né à Anvers, le 31 juillet 1812, et mort dans la même ville, le 25 mai 1848. Ses études primaires terminées, il fut envoyé, à l'âge de douze ans, au collège d'Eindhoven, puis, deux ans plus tard, au collège de Fribourg, en Suisse. Après les événements de 1830, son père le rappela à Anvers; il y suivit les cours de l'Ecole de pharmacie et, après deux années de stage chez les pharmaciens Vanden Savel et Willems, il passa ses derniers examens avec le même succès que celui qu'il avait obtenu au cours de toutes ses études, le 31 août 1835. Immédiatement après, il ouvrit une officine.

La vie entière de Pypers fut consacrée à la défense des intérêts de sa profession. En 1835, les pharmaciens d'Anvers s'étaient réunis en société, sous le nom de Société libre des pharmaciens d'Anvers, — qui devint en 1845 la Société de pharmacie d'Anvers, — afin de se défendre contre l'exploitation dont ils étaient victimes de la part des charlatans

et des marchands de spécialités. Pypers se fit recevoir dans cette société le 6 décembre 1836; moins d'un an après, le 21 novembre 1837, il en était nommé secrétaire adjoint; au commencement de 1840, il assura à lui seul les fonctions de secrétaire qui, le 3 novembre suivant, lui furent définitivement conférées. C'est grâce à ces circonstances que Pypers acquit une profonde connaissance de la législation pharmaceutique et des améliorations qu'elle réclamait. Aussi, quand, en 1840, un groupe de médecins et de pharmaciens de Bruxelles soumit à leurs confrères de province un projet de loi destiné à régulariser l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en Belgique, Pypers prit-il une part prépondérante dans la discussion qui s'ouvrit à la Société libre, tandis que, dans le *Journal d'Anvers*, il défendait d'une plume victorieuse ses idées sur la nécessité de voir s'établir des pharmaciens à la campagne pour remplacer les officines des médecins du *plat-pays* et enlever aux vétérinaires la vente des médicaments.

En 1843, le Cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège avait mis au concours la question de l'amélioration de la législation pharmaceutique. Pypers avait préparé un mémoire en réponse à cette question, concluant à la limitation du nombre des pharmacies, demandant de compléter les attributions des commissions médicales et élaborant un projet de loi résumant les améliorations proposées. Le mémoire, parvenu tardivement à Liège, fut imprimé par les soins de la Société libre d'Anvers et eut un énorme retentissement, non seulement dans le pays, mais encore à l'étranger. Des polémiques parfois fort vives s'engagèrent à ce sujet dans les journaux spéciaux et retentirent même dans les journaux politiques. Il va sans dire que Pypers y prit une grande part, soutenant avec une certaine verve les droits du corps pharmaceutique.

A la suite de cette publication, un grand nombre de sociétés pharmaceutiques s'empressèrent de s'adjoindre Pypers comme membre honoraire ou

comme membre correspondant. C'est ainsi qu'il devint, en 1842, membre correspondant du Cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège; en 1844, de la Société médico-chirurgicale de Bruges, de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines; en 1845, de la Société de pharmacie de Paris, de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la Société pharmaco-technologique du Palatinat, à Kaizerslautern; en 1846, de la Société de médecine de Boom, de la Société de médecine pratique de Willebroeck, du Cercle pharmaceutique de l'arrondissement de Mons, de la Société vésalienne de Bruxelles, de l'Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi, de la Société des pharmaciens du nord de l'Allemagne, du Cercle pharmaceutique limbourgeois, de l'Association générale des pharmaciens de la province de Liège, et enfin membre honoraire de la Société de pharmacie de Londres et de la Société des pharmaciens de la province de Namur.

Les polémiques qu'il eut à soutenir donnèrent à Pypers l'idée de fonder un journal s'occupant, outre des questions scientifiques, de la défense de la cause des pharmaciens. La Société de pharmacie d'Anvers adopta la proposition qu'il fit à ce sujet et le *Journal de Pharmacie d'Anvers* parut dans la première quinzaine de janvier 1845. Pypers y revint à plusieurs reprises sur l'urgence qu'il y aurait à grouper le corps pharmaceutique belge en une vaste association. Cette idée prit corps et aboutit, en 1846, à la création d'une sorte de Congrès permanent de toutes les sociétés de pharmacie, sous le nom d'Association pharmaceutique de Belgique. Pypers en fut le secrétaire général.

En 1847, le ministre de l'intérieur le désigna, en même temps que les pharmaciens de Hemptinne, Davreux, Huysmans et Pasquier et que les présidents des commissions médicales provinciales, pour faire partie d'une commission chargée d'examiner les questions relatives à l'exercice et à la police de l'art pharmaceutique.

Malgré le temps consacré à la défense de la cause des pharmaciens, malgré une correspondance active avec l'Allemagne et l'Angleterre et malgré sa santé depuis longtemps chancelante, Pypers ne laissait pas de s'occuper de pharmacie pratique. Il publia dans son journal divers mémoires et notamment : *Recherches sur l'état de la magnésie dans les eaux aromatiques extemporanées, préparées suivant le procédé de la pharmacopée de Londres*, 1846. — *Procédé simple et facile pour préparer l'iodure de potassium en quelques minutes*. Même année. — *Préparation extemporanée du citrate de magnésie*. Même année. Pypers laissa encore plusieurs autres travaux inédits sur des questions de pharmacie pratique. Son mémoire du concours de Liège fut publié sous le titre de : *Considérations sur la législation pharmaceutique belge*. Anvers, L.-J. De Cort, 1844 ; in-8° de 219 pages. Ouvrage publié par la Société libre des pharmaciens d'Anvers.

D^r Victor Jacques.

Bibliographie nationale, t. III. — Oettinger, *Bibliographie biograph. universelle*. — Broeckx, *Notice sur J.-H.-J. Pypers*.

PYRARD (François), voyageur. — C'est à tort qu'un renvoi du tome VI, col. 373, mentionne ce personnage, qui est étranger à la Belgique (cf. plus bas, col. 391).

PYRARD (Henri-François), connu surtout sous le nom d'abbé DUVAL-PYRAU, né à Heusy, paroisse de Stembert, le 4 octobre 1737, et décédé, dans la même localité, le 8 juin 1800. Après avoir terminé ses études, à seize ans, au collège Saint-Bonaventure à Verviers, il fut admis, l'année suivante, au noviciat des PP. Carmes chaussés établis dans cette ville. Ses excellentes dispositions décidèrent ses supérieurs à l'envoyer, en 1758, à leur maison de Paris, pour y compléter son bagage scientifique. Il consacra trois ans à conquérir tous ses grades en philosophie et en droit canon, à l'exception toutefois du doctorat, et enseigna, jusqu'en 1766, dans le collège que son ordre possédait à Paris. Épris, à ce qu'il semble, des idées qui agitaient le monde des penseurs à la

fin du XVIII^e siècle, il abandonna, en 1773, le couvent des Carmes et sollicita vainement du Saint-Siège un bref de sécularisation. Ce bref fut accordé par Pie VI, et publié par l'évêque de Culm, lorsque Pyrard, réfugié en Allemagne et venu à résipiscence, se fut retiré à l'abbaye d'Oliva.

Dans l'impossibilité de se maintenir à Paris, d'où l'archevêque, Mgr de Beaumont, alors très bien en cour, cherchait à l'éloigner, l'abbé revint au pays natal en 1774. Il ne tarda pas à être signalé à ses chefs spirituels par Mr Marcy, curé de Stembert ; ils le citèrent devant le chapitre. Pyrard fit défaut et fut décrété de prise de corps le 30 juillet 1774. Pour se soustraire à des désagréments, il prit le chemin de Francfort et parcourut, pendant treize ans, sous le nom de Duval-Pyrau, une grande partie de l'Allemagne. On lui fit partout le meilleur accueil. Le prince Henri de Prusse, dans l'intimité duquel il vécut, nous ignorons pour quelles raisons, le présenta au grand Frédéric ; le monarque honora Pyrard de sa haute bienveillance ; il se l'attacha comme lecteur et lui fit une pension annuelle de 6,000 florins, qui fut régulièrement payée de 1780 à 1796. C'était la rémunération de services dont on ne connaît pas exactement la nature. Si le gros mot d'espionnage n'est pas de mise ici, on peut cependant supposer que Pyrard tenait ses protecteurs exactement au courant des événements qui se passaient dans la principauté de Liège : chose importante pour la cour de Berlin, qui put bientôt s'immiscer, en connaissance de cause, dans les affaires de la principauté, où l'influence de l'Autriche était prépondérante.

L'auguste protection que les rois de Prusse accordèrent à Pyrard, et les travaux qu'il publia de 1775 à 1784 lui valurent sa nomination de conseiller de la cour du Landgrave et prince de Hesse-Hombourg, de chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire de Suède, et de membre des académies de Stockholm, Munich, Brunswick-Lunebourg, etc., et de plusieurs sociétés littéraires.

Le 29 décembre 1787, donc au moment où la révolution liégeoise, qui avait éclaté le 18 août, battait son plein, l'abbé revint à Heusy, peut-être à l'instigation du cabinet de Berlin. Ce fut en vain qu'il fit ses offres de service au prince-évêque et sollicita les fonctions d'ambassadeur près du roi de Prusse; il sut, en revanche, gagner la confiance de l'abbé de Paix et surtout celle du grand prévôt, qui avait constitué au sein du chapitre de Saint-Lambert, réfugié à Aix-la-Chapelle pour se soustraire aux manifestations hostiles de la foule, un parti de *pacificateurs*. Ils rompirent avec les intransigeants conduits par le chanoine Wasseige, et voulurent faire aux patriotes quelques concessions, laissant intacte toute l'autorité du prince-évêque. A cet effet, ils cherchèrent à se concilier les sympathies du roi de Prusse, et chargèrent de cette mission l'abbé Duval-Pyrau, qui s'était vanté de son influence à la cour de Berlin.

Après s'être fait donner 50 louis d'or et avoir reçu une autre somme de fabricants verviétois retirés à Aix-la-Chapelle, Pyrard se rendit dans cette dernière ville, en octobre 1790, pour s'entretenir avec de Dohm, le représentant du monarque prussien près du cercle de Westphalie. De là, il alla soutenir à Berlin les intérêts de ses mandants, qui n'étaient pas des « aristocrates isolés », comme dit Bassenge. Enfin, il vint à Francfort-sur-Mein, où était réunie la Diète des Electeurs afin d'élire le successeur de Joseph II, et de recevoir, par surcroît, les délégués liégeois chargés de défendre la cause des patriotes.

Duval s'aboucha avec le prince de Sacken, un des trois ambassadeurs prussiens envoyés à cette Diète, où devait sombrer définitivement la révolution liégeoise. Prétentieux comme il l'était, il se donna, paraît-il, pour l'homme du chapitre, et même du Congrès franchimontois; ce qui lui valut de la part de Bassenge, représentant ce Congrès, l'épithète méritée d'imposteur.

Les démarches faites à Francfort par les divers délégués, vrais ou faux, ne donnèrent aucun résultat, mais furent

pour Pyrard la source de très graves déboires.

A son retour au pays, en octobre 1790, on lui consigna les portes de Verviers; sa tête semble même avoir été mise à prix dans le marquisat de Franchimont. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'on voulut le fusiller lors de l'incendie du château de Séroule, contre lequel Duval protesta, sans ménager les coups de gourdin à l'échine des malfaiteurs; il ne dut son salut qu'au courage du jeune Massau, qu'il avait pris en affection, et qui courut chercher la garde bourgeoise; il n'est pas douteux non plus que le 19 novembre 1790, cinq ou six coups de fusil furent tirés sur Pyrard dans son jardin, que sa nièce fut blessée, et qu'on eut des velléités de mettre sa maison au pillage.

L'abbé s'enfuit en hâte à Aix-la-Chapelle, d'où il adressa une lettre indignée au Congrès de Franchimont. Ce congrès, qui s'était réuni pour la première fois à Polleur, le 26 août 1789, vint siéger exceptionnellement, en décembre 1790, à l'hôtel de ville de Verviers: il prononça la confiscation des biens de Pyrard, accusé, sur un récit de Bassenge, dont les lettres du prince de Sacken montrent l'inexactitude, d'avoir produit à Francfort de fausses lettres de créance. En vérité, le vrai crime du protégé du grand Frédéric pourrait bien être une ordonnance qu'il avait sollicitée du général baron de Schieffen, pour défendre les intérêts de *tous* les tisserands du marquisat de Franchimont, alors menacés par les Verviétois.

Les tribulations de l'abbé ne prirent fin qu'en 1796. Le 9 octobre de cette année, il fut arrêté à Heusy, emprisonné et conduit sous bonne garde à Liège, où il dut comparaître devant le tribunal criminel, pour « avoir entrete nu une « correspondance avec un agent de la « cour de Prusse, tendant à lui indiquer « les moyens d'entreprendre la guerre « contre la France ». Pyrard présenta un long mémoire justificatif et fut acquitté par le jury.

On doit à Duval-Pyrau plusieurs publications: des éloges historiques,

parmi lesquels il faut mettre hors pair celui de Nicolas Sahlgren, directeur de la Compagnie des Indes; des récits moraux, dans le genre de *Bélisaire*, et enrichis de nombreux traits de vertu; enfin, des œuvres philosophiques de maigre intérêt et où les pensées sont souvent outrées. Nous croyons bien faire en épinglant un détail dans toute cette littérature. Quoique le voyageur français, François Pyrard, se déclare originaire de Laval, en Bretagne, l'abbé n'hésita pas, pour se donner plus de relief, à lui assigner, comme lieu de naissance, la commune de Stembert, où il avait lui-même vu le jour. L'assertion a fait traînée de poudre et se rencontre chez la plupart des biographes modernes. Un collaborateur de la *Biographie nationale* elle-même s'est laissé prendre au piège, comme on le verra au mot DUVAL.

En terminant cette notice, nous exprimons le regret de ne pouvoir, faute de documents suffisants, porter un jugement fondé et définitif sur ce personnage, dont toute la vie fut un vrai mystère.

PUBLICATIONS: 1. *Discours sur l'accord de la religion et des rangs*. Francfort-sur-le-Meyn, 1775; in-8°; — 2. *Discours philosophique sur le principe et la nature de nos hommages à la Mère de Dieu*. Francfort-sur-le-Meyn, 1775; in-8°; — 3. *Catéchisme de l'homme social*. Francfort-sur-le-Meyn, 1776; in-8°; — 4. *L'éducation virile donnée en peinture par quatre*

tableaux inventés par M. Riviera; trad. de l'italien. Francfort, imprimerie Andree, 1776; in-4°; — 5. *Journal et anecdotes intéressantes du voyage de Monsieur le comte de Falckenstein en France*. Francfort et Leipsic, Henry-Louis Brønner, 1777; in-8°; — Même ouvrage. Trad. all. Frankfurt, Brønner, 1777; in-8°; — 6. *Aristide*. Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typogr., 1777; in-8°; — 7. *Agiatis*. Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typogr., 1778; in-8°; — 2^e éd., Lausanne, 1782; in-8°; — 8. *Éloge de N. Sahlgren, commandeur de l'Ordre de Wasa et directeur de la Compagnie des Indes*. Francfort et Paris, 1778; in-4°; — 9. *Le patriotisme en action ou éloge historique de Jon. Alstroemer, conseiller de la chambre royale de commerce de Suède*. Berlin, 1784; in-4°; — 10. *Réponse au libelle du soi-disant Congrès siégeant à Verviers ... le 6 décembre 1790*. [Aix-la-Chapelle?], 1791; in-4°.

F. van Ortoy.

Arrêté du Congrès franchimontois avec quelques pièces touchant le soi-disant abbé Duval-Pirau (Verviers, J.-J. Oger; in-4°, 15 p.). — Quérard, *La France littéraire*, t. II (1828). — Clé de Becdelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. II (1837). — Borgnet, *Hist. des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e éd. (1861). — Le même, *Révolution liégeoise de 1789*, t. I et II (1863). — Daris, *Hist. du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, t. II et III (1872-1873). — Chev. de Theux de Montjardin, *Bibliogr. liégeoise*, 2^e éd. (1883). — A. Weber, J.-L. Massau (Verviers, G. Nautet, 1894). — Le même, *Notes manuscrites*. — R. P. Hahn, S. J., *Notes inédites sur Pyrard*, présentées le 3 février 1902 à la Soc. d'hist. et d'archéol. de Verviers.

Q

QUABEEK (*Arnold* d'OREYE, seigneur de Rummen et DE). Voir OREYE (*Arnold* D').

QUACKELBEEN (*Guillaume*), QUACQUELBEEN ou QUACELBEEN, médecin et botaniste, né à Courtrai au commencement du XVII^e siècle, décédé à Constantinople vers 1559. Le lieu de naissance de Quackelbeen nous est connu par le fait que Matthiole, son contemporain, le qualifie de *Cortracenus*, mais nous ignorons quand il vit le jour; ce dut être, apparemment, vers 1510. Nous ne savons de sa vie que ce qu'Auger Busbecq, le célèbre ambassadeur du roi des Romains, Ferdinand, nous en dit dans ses *Legationis turcicæ epistolæ*. Toutefois, une lettre de Quackelbeen — la seule conservée —, publiée par Matthiole (*Opera quæ extant omnia*, édit. 1598, 2^e partie, p. 100), nous permet d'apprécier l'étendue de ses connaissances en botanique et en sciences médicales.

Lorsque Ferdinand fit choix, comme ambassadeur auprès de Soliman II, d'Auger Busbecq, celui-ci s'adjoignit Quackelbeen dans sa périlleuse et difficile mission. Tous deux quittèrent Vienne à la fin de 1554 et atteignirent Constantinople le 20 janvier 1555. Deux fois dans le récit de ce premier voyage, Busbecq fait mention de son compagnon. Il raconte, d'abord, qu'après leur arrivée

à Bude, alors au pouvoir des Turcs, le gouverneur de la ville se trouvant malade demanda le secours de Quackelbeen, dont la réputation de science lui était déjà parvenue. La confiance du pacha faillit coûter cher au médecin flamand; malgré les soins de celui-ci, l'état du gouverneur continua, plusieurs jours, à empirer; si l'issue avait été fatale, les Turcs n'eussent pas manqué d'attribuer le décès à un empoisonnement et de faire expier à Quackelbeen la mort de leur pacha. La fièvre finit par céder, heureusement; Busbecq et son compagnon en furent quittes pour la crainte. Un peu plus tard, à Belgrade, les voyageurs eurent la bonne fortune de trouver aux mains d'habitants de la ville nombre de monnaies anciennes, ce qui intéressait autant Quackelbeen que son maître.

N'ayant pas réussi dans ses premières négociations, Busbecq retourna à Vienne en juin 1555. Au cours de ce long voyage, son compagnon eut encore à exercer son art dans des circonstances difficiles. Un des hommes d'escorte ayant en effet, succombé, près d'Andrinople, à une affection charbonneuse, les autres gardes se ruèrent sur ses dépouilles malgré les avertissements sévères du médecin de Busbecq. Tous furent bientôt atteints de la contagion et invoquèrent l'aide de Quackelbeen. Mais comment celui-ci les eut-il utilement secourus, dépourvu qu'il

était de tout médicament approprié au mal? « J'étais accoutumé, » ainsi rapporte Busbecq, « aussitôt que nous « étions arrivés dans les endroits de « notre route, d'aller me promener aux « environs et de chercher ce qu'il y « avait de curieux; ce jour-là, je fus « assez heureux pour aller sur les « bords d'un pré; j'aperçus dedans une « plante qui m'était inconnue; je pris « de sa feuille; je la sentis; elle avait « l'odeur de l'ail; aussitôt je la donnais « à mon médecin, lui demandant s'il la « connaissait; après l'avoir examinée « avec attention, il me répondit que « c'était du *scordium*; il leva les mains « au ciel et rendit grâce à Dieu du re- « mède si à propos qu'il nous envoyait; « il en ramassa à l'instant une grande « quantité qu'il alla mettre dans un « chaudron et qu'il fit bien bouillir. De « là, il avertit nos pestiférés de prendre « courage et, sans perdre un moment, « il leur fit boire la décoction de cette « plante dans laquelle il mit un peu de « terre de Lemnos... ». Le remède fut efficace; tous les malades se remirent promptement.

Le séjour de l'ambassadeur en Europe ne fut pas long. Ferdinand, son maître, lui ordonna de reprendre bientôt sa dangereuse légation et, en novembre 1555, Busbecq se remit en route vers Constantinople, accompagné de nouveau par Quackelbeen. Cette fois, son absence se prolongea bien davantage et dura jusqu'en 1562. Elle fut particulièrement pénible. En dépit du caractère officiel de la mission, les Turcs tinrent Busbecq et ses compagnons pour ainsi dire en captivité dans leur hôtel; ils avaient même fait murer les fenêtres d'une partie de la maison.

C'est dans cette prison, qu'après une réclusion de trois ans, Quackelbeen trouva la mort, victime de sa témérité comme de son dévouement professionnel. Son maître avait, en effet, racheté un esclave, chez qui la peste se déclara bientôt. Quackelbeen, persuadé que la crainte de ce mal en est le principal agent de propagation, ne prit point, en oignant le pestiféré, les précautions

nécessaires. Il fut bientôt atteint; mais s'illusionnant sur le caractère de la maladie, il la laissa trop s'aggraver; il ne reconnut la nature de l'affection et l'imminence de la mort que quelques heures avant son décès. Il passa, dit Busbecq, cette dernière nuit en prières et en lectures pieuses et s'éteignit à l'aurore, plein de confiance en la miséricorde divine.

« C'est dans ces circonstances », ajoute l'ambassadeur de Ferdinand, « que je « fus privé d'un homme qui m'était d'un « extrême secours dans ma mission. Sa « mort fut une perte tout aussi grande « pour la république des lettres. Il avait « beaucoup vu, beaucoup appris, noté « bien des choses, et se promettait de « publier un jour le résultat de ses « études. La mort mit obstacle à ce « généreux dessein. D'autre part, je « prisais si haut sa fidélité et son intelligence des situations que, s'il m'avait « été donné de rentrer au pays, je « n'eusse pas hésité à lui confier ma « mission à Constantinople ».

Si les observations et les recherches scientifiques de Quackelbeen sont perdues, on a cependant conservé de lui la longue missive que nous rappelions tantôt. Elle fut adressée de Constantinople, le 7 des calendes d'août 1557, au savant botaniste Matthiole. Le compagnon de Busbecq y signale une série de plantes inconnues et énumère certains produits thérapeutiques, dont la connaissance pouvait faciliter à son correspondant l'intelligence des livres de Dioscoride, qu'il commentait en ce moment. La réponse faite par Matthiole, au mois de décembre suivant, nous dit combien furent importantes les contributions à la botanique de Busbecq et de son médecin. Le premier envoyait des plantes, des graines, des dessins faits par ses ordres; le second se chargeait de les décrire, de les identifier avec les textes de Dioscoride, comme d'en indiquer les vertus curatives. Aussi est-elle longue la liste des plantes importées en Europe ou signalées par les savants envoyés du roi Ferdinand: elle dépasse cinquante, au dire de Matthiole. Mais, ajoutons-le, il n'est pas toujours pos-

sible de savoir si ces contributions à la science sont dues aux recherches collectives des deux savants, ou s'il en est qu'on ne doit qu'à Busbecq seul, après le décès de son malheureux compagnon Matthiole, qu'il faut surtout consulter sur ce point, comme tantôt l'un, tantôt l'autre.

Quoi qu'il en soit, ils envoyèrent, entre autres, des exemplaires de l'*Acorus calamus* (L.), que Quackelbeen désigne sous le nom de *Calamus vulgaris*, et Matthiole sous celui d'*Acorus legitimus*; de l'*Iris tuberosa* (L.), l'*Ephemerum colchicum* de Quackelbeen, et l'*Hern. dactylus* de Matthiole; de l'*Astragalus poteriorum* (L.), le *Poterium* de Matthiole.

Ils furent les premiers à remarquer la tulipe, *Tulipa Gesneriana* de Linnée, lors de leur premier voyage, en janvier 1555. Sont-ce eux qui envoyèrent à Gesner les bulbes que celui-ci vit fleurir en 1559? Il y a lieu de le croire; en tout cas, Busbecq en offrit toute une collection à de L'Écluse quelques années plus tard.

L'ambassadeur de Ferdinand et son médecin firent, en outre, connaître, soit par dessins, soit par graines ou rameaux : le lilas, *Syringa vulgaris* de L.; le marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum* de L., *Castanea æquina* de M.); le platane d'Orient, *Platanus Orientalis* de L.; le *Peganum harmala* (L.), (*Ruta Sylvestris* de Q. et de M.); le *Spartium Spinosum* (L.), que M. appelle *Acacia*; l'*Hyphæne thebaica* de Gärtner (*Cucio-pha* de M.), etc.

Le savant J. Kickx, suivi par Hannon, leur attribue encore l'introduction ou la connaissance de la *Glycyrrhiza glabra* (L.), de la *Lavandula Stæchas* (L.), du *Narcyssus orientalis* (L.), de l'*Oriza sativa* (L.), du *Teucrium scordium*. Nous n'avons pu trouver la preuve de ces affirmations.

Bn Joseph Bethune.

A. *Gislenii* Busbequii omnia quæ extant. (Leyde, 1633; Amst., 1660; Bâle, 1740). — Abbé de Foy, *Lettres du baron de Busbec* (Paris, 1748), et autres traductions. — Abbé Derveaux, *Auger Gisselin de Bousbecque* (Lille, 1876). — De Saint-Genois, *Les voyageurs belges* (Brux., Jamar), t. II, p. 5. — J. Kickx, *Esquisses sur les ouvrages de quelques anciens naturalistes belges*, dans les *Bull. acad. des sc. de Bruxelles*, 1838, p. 202. — Coulon, *Histoire de Comines*, t. III, p. 406. — Petri Andrew Matthioli... opera quæ extant om-

nia, édit. Bauhinus, 1598. — Ch. de L'Écluse, *Rariorum plantarum historia* (Anvers, 1601 et Anvers, 1676). — R. Dodonée, *Stirpium historie pemptade sex* (Anvers, 1616), ou *Cruydt-boeck* (Leyde, 1618). — Linnée, *Syst. gen. et spec. plantarum*, 1837. — Sprengel, *Hist. rei herbariæ* (Amst. 1807). — Van Hulthem, *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas* (Gand, 1817). — Hannon, *Flore belge* (Brux., Jamar), t. III, p. 143. — Devos, *Flore complète de la Belgique* (Brux., 1885). — Morren, *Les tulipes, les jacinthes et les narcisses*, dans *Revue de Bruxelles*, 1844, avril.

QUADEWANT (Jacques), sculpteur, vivait à Louvain au milieu du xve siècle. Il collabora à la construction de l'Hôtel de ville de Louvain, sous la direction du célèbre Mathieu de Layens. Il travailla au rez-de-chaussée et au premier étage (1448 à 1452). Il reçut même la commande de piliers destinés à soutenir la tour qui, selon le projet primitif, aurait dû s'élever au coin de la rue du Prévôt (la rue de Namur actuelle), et qui aurait contenu les cloches de la ville, entre autres la cloche d'heures. Mais le conseil modifia le projet qui donnait à l'Hôtel de ville de Louvain une tour comme à celui de Bruxelles, et décida de ne faire construire que des tourelles sur les pignons et aux quatre coins du bâtiment. Il indemnisa Jacques Quadewant pour les travaux qu'il avait déjà exécutés en vue de la construction de la tour et pour lesquels on lui avait adjoint deux autres sculpteurs, Jean Schanc et Renier van Nyeperzeel.

Herman Vander Linden.

Comptes communaux (archives de Louvain) : 1448-1449, fol. 62 vo et 63 ro, et 1450 à 1452, *passim*.

QUADVLIEG (Charles-Max-Gerlach-Antoine), peintre, né le 21 mars 1823 à Fauquemont, localité où son père, Frédéric-Guillaume Quadvlieg, était bourgmestre; mort à Rome, le 3 mars 1874. Le jeune Quadvlieg ayant témoigné de bonne heure des dispositions pour les arts du dessin et notamment pour la peinture, son père lui permit de faire des études aux académies d'Anvers et de Düsseldorf, où son talent se développa rapidement. Après avoir voyagé et s'être acquis un commencement de réputation, il revint au pays natal, et épousa, en 1848, Marie-Thérèse Eymael, jeune fille

née à Herlen. Cette union n'assura le bonheur domestique de Quadvlieg que pendant peu d'années, sa jeune femme étant morte à Maestricht, le 11 janvier 1852, après lui avoir donné deux enfants. Peu de temps après avoir perdu sa compagne, il partit pour Rome où il se fixa en quelque sorte définitivement, car, s'il quitta parfois la ville éternelle, il y garda son domicile jusqu'à la fin de ses jours. Ses succès, non moins que les études et le commerce avec les grands maîtres, devaient concourir à retenir à Rome le jeune peintre néerlandais. En 1854, après un séjour de huit mois, il y remporta, au grand concours de peinture, d'architecture et de sculpture, le premier prix comme peintre d'histoire. Cette distinction lui fut décernée à l'unanimité des membres du jury. Son tableau représentait l'*Apôtre saint Paul chez la prophétesse Eudore*, et fut placé plus tard au Panthéon.

S'essayant aux genres les plus divers, Quadvlieg se montrait artiste supérieur dans chacun d'eux. Son pinceau souple et son esprit observateur s'inspirèrent souvent, à cette époque, des scènes populaires de la vie de Rome. Les épisodes du carnaval romain, les vues de la campagne de Rome, étoffées par les bœufs d'allures si classiques que l'on y voit, les scènes de genre reproduisant la vie italienne dans ce qu'elle a de plus pittoresque, rendirent bientôt populaire le nom de l'artiste, en même temps que son talent lui assurait les faveurs des plus hauts personnages. C'est ainsi qu'il fut lié d'amitié avec le roi de Naples qui, plus tard, devait être dépossédé de son trône. Pendant plus d'un an, Quadvlieg fut le commensal de la princesse Marianne, sœur du roi de Hollande, Guillaume III. Lorsque la première femme de celui-ci vint pour la dernière fois à Rome, elle voulut faire à l'atelier du peintre une visite qui prit un caractère presque officiel. Charles Quadvlieg était chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire.

J. Helbig.

Renseignements fournis par la famille et par Mr Flamant, conservateur des archives à Maestricht.

QUAETFASLEM (*Emmanuel*), architecte, né à Termonde, le 10 novembre 1785, mort à Nienburg, le 2 juillet 1851. Fils de Jean-Philippe et de Marie-Catherine Redelé, il reçut les premiers éléments de son éducation artistique à l'Académie des beaux-arts, fondée dans sa ville natale en 1800; en 1806, il y remporta le premier prix d'architecture. Poursuivant ses études à l'Académie de Gand, ses succès ne furent pas moins remarquables. Au concours ouvert aux artistes au mois d'août 1808, n'étant encore qu'élève de la deuxième classe, il remporta le prix pour les plans d'une boucherie. A cette occasion, la ville de Termonde lui réserva une réception solennelle : cortège, discours, pièces de vers, cadeaux, rien ne manqua à son triomphe. Deux ans plus tard, le premier prix d'architecture vint couronner les persévérants efforts du jeune artiste. Ses collègues de la Société des Beaux-Arts et de Littérature, dont il était membre fondateur, lui décernèrent une médaille. Grâce à leur intervention, Quaetfaslem obtint du conseil municipal de Termonde un subside à l'effet de poursuivre ses études à Paris. Nous savons qu'il y fréquenta l'École polytechnique; ses travaux dans la capitale de l'Empire sont inconnus.

En 1812, Quaetfaslem se rendit à Hambourg en compagnie de l'ingénieur Eudel. L'administration française en Allemagne le chargea de construire de grandes voies de communication entre Osnabrück et Brême, mais les événements politiques interrompirent bientôt les projets du gouvernement impérial; cette entreprise ne put être menée à bonne fin.

Ayant épousé une Allemande, Jeanne Richter, l'architecte belge s'établit à Nienburg, sur le Weser. La démolition de l'enceinte de cette ville s'effectua sous sa direction; les fossés, en partie comblés, lui permirent de créer des jardins et de ravissantes promenades. L'expérience acquise au pays natal lui fit enseigner à ses nouveaux compatriotes une exploitation régulière et plus productive de la tourbe. Il rendit d'éminents services en

organisant, à ses frais, une école d'architecture qu'il logea d'abord dans sa propre maison, et dont il fut le premier professeur. Elle eut tout le succès désirable; plus tard, en 1824, on la convertit en un établissement public subsidie, dont l'édification coûta 6,000 thalers. En 1821, lors du voyage du roi d'Angleterre dans le royaume de Hanovre, Quaetfaslem fut chargé de tracer le programme des fêtes brillantes que la ville de Nienburg offrit au monarque anglais. Le souvenir des splendeurs artistiques déployées aux *joyeuses entrées* des souverains flamands lui fournit les motifs d'une décoration somptueuse, qui mérita les éloges du royal visiteur. Dans le cours de la même année, Nienburg, reconnaissante des services rendus à l'enseignement de sa jeunesse et des travaux de Quaetfaslem, décerna le droit de bourgeoisie à son nouveau citoyen. Le roi Ernest-Auguste de Hanovre le nomma d'abord commissaire, puis conseiller en chef des bâtiments royaux. De nombreuses sociétés savantes l'associèrent à leurs études. Quaetfaslem employa tout le crédit dont il jouissait pour la prospérité de la ville de Nienburg.

Pour la première fois, il revit sa patrie en 1839. Chargé par le gouvernement hanovrien d'une mission à Paris, il profita de son voyage pour venir à Termonde, où ses concitoyens lui firent l'accueil le plus chaleureux. A Gand, la Société des Beaux-Arts et de Littérature reçut son membre fondateur avec la même cordialité. Son arrivée fut l'occasion d'une séance extraordinaire; le poète termondois Pr. van Duyse y lut une ode glorifiant les mérites de l'ancien lauréat des académies de Termonde et de Gand.

Rentré en Allemagne, il remplit, pendant quelques années encore, les hautes fonctions dont il était investi. Un notable affaiblissement de la vue le rendit presque aveugle; il put vaincre le mal, mais sa santé devint chancelante, et il s'éteignit, à Nienburg, le 2 juillet 1851.

A. Blomme.

Arch. comm. de Termonde. — De Busscher, *Précis hist. de la Soc. roy. des beaux-arts et de littérature de Gand*. — Gade, *Geschichte der Stadt Nienburg*. — *Annales du cercle archéolo-*

gique de Termonde, 2^e série, t. VI, p. 217 (notice de J. Broeckaert). — Renseignements fournis par la famille.

QUAILLE (*Jacques VAN*), théologien, né à Bruges, le 26 août 1564, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 24 avril 1592, et enseigna pendant sept ans la grammaire. A partir de 1601, son nom ne figure plus dans le catalogue des Pères. Le *Nécrologe* de la province *Flandro-Belge*, publié par M^r J. Cuvelier (Louvain, 1898), ne le mentionne pas, et le P. Sommervogel affirme n'avoir pas rencontré la date de la mort de van Quaille dans le nécrologe manuscrit de Belgique qu'il a eu à sa disposition. Le professeur de grammaire aurait-il passé à une autre province, ou quitté la Compagnie? On attribue à un père van Quaille un manuscrit, intitulé : *Refutatio singularis omnium argumentorum quæ a nupero quodam Gersensis propugnatore allata sunt*. Ce manuscrit est cité dans les *Garants* sur l'ouvrage de Mabillon : *Contestation sur l'auteur de l'Imitation*, inséré dans : *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierry Ruinart* (Paris, 1724), t. I, p. 53. Le jésuite de Bruges est-il l'auteur dont il est question ici? C'est le seul de ce nom qui soit dans la liste des *admissi* au noviciat de la province de Belgique. Nous avons vainement cherché le nom de Jacques van Quaille dans J.-P. van Male : *Levensbeschrijving der geleerde en door kunst vermaerde Brugelingen* (ms. de la Bibl. de la ville de Courtrai), et dans P. Ledoux : *Levens der vermaerde mannen der stad Brugge* (ms. appartenant à M^r A. De Wolf, pharmacien à Bruges).

A.-C. De Schrevel.

QUAILLE (*Jehan*), ou QUOILLE, tailleur d'images, sculpteur et graveur, du x^e siècle, à Tournai, n'est connu que par quelques menus travaux qu'il exécuta, en 1470, pour la halle échevinale de cette ville, sculpture d'armoiries et d'ornements, et par un ex-voto funéraire; de Marie Yolent, en 1481.

E.-J. Soil.

Cloquet et de la Grange, *Etudes sur l'art à Tournai*, t. I, p. 189 et 235.

QUARRÉ (*Florimond*, comte **DE**), officier, né à Namur, le 1^{er} août 1765, décédé à Bruxelles, le 2 octobre 1852. Il était fils du comte Jean-Pierre-François-Joseph de Quarré, baron de Molembeix-Saint Pierre (1721-1806), et de Dorothee-Caroline-Antoinette, comtesse de Ryckel (1738-1766). Comme son père, qui fut officier aux gardes wallonnes, le comte Florimond de Quarré débuta dans la carrière militaire et même, pendant la guerre brabançonne, fit montre d'assez de mérites pour être choisi, en 1790, comme aide de camp du général Schoenfeld. Après avoir honorablement quitté l'armée, il fut, sous le premier Empire français, membre du conseil municipal et administrateur des hospices de Bruxelles. En 1815, il prodigua ses soins aux blessés allemands de Waterloo, transportés à Namur, et reçut, en récompense, la croix de l'Aigle rouge. A la révolution de 1830, il fut élu député au Congrès pour le district de Namur et, aux élections, il devint sénateur pour l'arrondissement de Luxembourg; réélu en 1839, et maintenu jusqu'en 1847, il siégea dans cette haute assemblée jusqu'en 1848. Le comte de Quarré qui, le 2 avril 1835, reçut la Croix de fer, fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 3 juin 1847, pour le récompenser de ses services dans la triple carrière : militaire, administrative et politique, aux principales phases de l'histoire nationale, pendant près de soixante années

Général Frédéric Bernaert.

Etat civil. — *Annuaire de la noblesse*. — *Pastorale*. — Renseignements particuliers. — Veldekens, *Le livre d'or de l'Ordre de Léopold*.

* **QUARRÉ** (*Jean-Hugues*), écrivain ecclésiastique, né à Poligny, petite ville de la Franche-Comté, actuellement chef-lieu d'arrondissement dans le département du Jura en France, a été classé par Foppens, Paquot et d'autres, parmi les notabilités belges; Brasseur et, d'après lui, de Boussu et A. Mathieu, lui ont réservé une place parmi les illustrations du Hainaut, voire même de Mons, en lui attribuant erronément

les prénoms de Jean-Henri. Son long séjour dans nos provinces, où il a édité plusieurs ouvrages, permet de lui consacrer une notice dans la *Biographie nationale*. Quarré mourut à Bruxelles, le 26 mars 1656, à l'âge de soixante-six ans, ce qui permet de fixer à 1589 ou 1590 l'année de sa naissance. Il avait été ordonné prêtre en 1613 et acheva sa théologie à la Sorbonne, à Paris, où il prit le grade de docteur en cette science. La congrégation des prêtres de l'Oratoire, nouvellement fondée par le cardinal de Bérulle, l'attira en 1617. Sa piété, sa douceur, sa science, son éloquence, le firent bientôt apprécier. La charge de supérieur de la maison de Salins lui était attribuée, lorsqu'en 1631 l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, sollicita sa venue dans les Pays-Bas. On le nomma successivement supérieur des maisons de Louvain et de Bruxelles et, en 1634, après le départ du P. Bourgoing, prévôt de la congrégation dans les provinces belges. Le P. Quarré mérita la confiance de l'archiduchesse Isabelle, qui le choisit pour confesseur et pour prédicateur de sa cour.

Les écrits ascétiques du P. Quarré eurent une grande vogue de son temps; plusieurs furent traduits en flamand; le style en est devenu suranné. En voici la liste : 1. *Thresor spirituel contenant les excellences du christianisme, et les adresses pour arriver à la perfection chrestienne par les voyes de la grace et d'un entier abandonnement à la conduite de Jésus-Christ*. Dedié à la serenissime Infante. Reveu, corrigé et augmenté par l'auteur. Mons, Fr. de Waudré, 1633; pet. in-8°, titre et préliminaires 20 pages, texte 78 pages pour la première partie et 290 pages pour la suite. Une édition précédente avait paru à Bruxelles en 1632; d'autres parurent à Paris en 1633 et en 1677. Le titre fut modifié, pour la 7^e édition, imprimée à Paris en 1660, en ces termes : *Thresor spirituel contenant les obligations que nous avons d'estre à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en Chrestien parfoit*; elle compte 650 pages, plus 8 feuillets de

titre, préface et table. Une traduction flamande, due au P. Jean Verninmen, fut publiée à Bruxelles, Govaerdts Schoevaerds, 1642; in-12 de 757 pages, plus 12 feuillets de liminaires et 48 pages non chiffrées. — 2. *Les dévots Entretiens de l'âme chrestienne*. Bruxelles, 1640; in-12; orné de belles gravures en taille douce. Une traduction flamande a paru chez Govaerdts Schoevaerds; in-32 de 183 pages, plus 6 pages de table non chiffrées. — 3. *Traité de la Pénitence chrestienne*. Paris, 1648; in-12. — 4. *La vie de la Bienheureuse Mère Angèle première Fondatrice des Mères de Ste-Ursule*. Paris, Séb. Huré, 1648; in-12. — 5. *Réponse à un escrit, qui a pour tittre Advis donné en Amy à un certain Ecclésiastique de Louvain, au sujet de la Bulle du Pape Urbain VIII, qui condamne le Livre portant ce titre*: Augustinus Cornelii Jansenii, 1649; in-4°, 32 pages, sans indication de lieu ni d'imprimeur. Paquot le croit imprimé à Louvain, chez Jacques Zegers. — 6. *Le riche charitable ou de l'obligation que les Riches ont d'assister les pauvres et de la manière qu'il faut faire l'aumosne*. Bruxelles, François Vivien, 1653; in-12 de 358 pages, plus 33 feuillets de liminaires. L'ouvrage est dédié à l'archevêque J. Boonen et est orné d'un beau frontispice gravé par Galle. — 7. *Direction spirituelle pour les âmes à qui Dieu inspire le désir de se renouveler de temps en temps en la Piété par une sérieuse Retraite de quelques jours, où sont contenues des Méditations sur tous les devoirs d'un Chrestien*. Paris, veuve Sébastien Huré, 1654; in-12, de 84 pages de préface, non paginées, et 192 pages. Une publication posthume nous paraît empruntée à cet ouvrage et porte le titre : *Cort onderwys om eene christelyke eenscheit te doen. Vertaelt uyt dat den Eerw. P. Quarre priester van het Oratorie in 't Frans gemaekt heeft*. Cologne, Van Metelen, 1676; in-18, de 16 pages.

Ernest Matthieu.

QUARREUX (*Gérard-Joseph DE*), théologien, né à Quarreux, au pays de Stavelot, en 1664, mort à Louvain, le 6 janvier 1741. Il était fils de Claude de Quarreux et de Marie de Part-Dieu. Il fit ses humanités à Stavelot, puis à Cologne. Entré à Louvain à la pédagogie du Château, il fut, en 1685, promu maître ès-arts, premier des cent vingt-deux récipiendaires de sa promotion. Il suivit ensuite les cours de théologie au collège du Saint-Esprit. En 1692, il fut nommé professeur de philosophie à la pédagogie du Château, dont il devint régent le 22 décembre 1700. Cet établissement fut l'objet constant de sa prédilection, au point qu'il mérita d'en être appelé le père. En 1703, il obtint le grade de licencié en théologie. Elu président du collège de Malines en 1704, il préféra sa chère pédagogie du Château aux avantages de cette nouvelle position. En 1713, il obtint un canonicat dans l'église Saint-Pierre, à Louvain, et fut nommé censeur royal et apostolique des livres pour le diocèse de Liège. En 1715, appelé à la présidence du collège Divaeus, il attendit un an avant d'accepter cette charge, qui l'éloignait de son séjour préféré. Au mois d'août 1712, il fut nommé recteur de l'université, dont il garda le gouvernement pendant le terme ordinaire, jusqu'au mois de février de l'année suivante. En 1720, il refusa le décanat de Saint-Pierre, qui lui était offert pour la seconde fois. Il était, dès 1700, chanoine de Saint-Martin, à Liège. Il paraît avoir résigné ce canonicat en faveur de son frère, François-Claude de Quarreux, professeur de grec au collège des Trois-Langues, qui fit testament en sa faveur, le 7 janvier 1736. On loue sa science théologique, également éloignée de laxisme et de rigorisme, sa soumission aux décisions du Saint-Siège, sa prudence et son inépuisable charité, ses vertus exemplaires.

Sylv. Balau.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mémoires*, édit. in-fol., t. I, p. 64. — Brasseur, *Sydera illustrum Hanoniae scriptorum*, p. 76. — De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 432. — A. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 251. — H. Rouselle, *Bibliographie montoise*, n° 494.

C.-F.-A. Piron, *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie*, p. 313. — E. Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain, dans Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, passim*, et spécialement t. XVIII, p. 413-444.

QUARTEMONT (*Gaspard DE*), hagiographe, né à Binche en mars 1557, décédé à Huy, le 4 février 1624. Ce fut après son ordination sacerdotale qu'il se fit admettre, le 21 octobre 1585, dans la Compagnie de Jésus. Voué d'abord au professorat, il enseigna pendant quatre ans les humanités, quatre ans la rhétorique et sept ans aux scolastiques de son ordre. Les dernières années de sa vie se passèrent dans les exercices du saint ministère, spécialement de la prédication.

On doit à ce religieux une vie de saint Ignace de Loyola, publiée sous le titre : *Vita B. P. Ignatii qui Religionem Clericorum societatis Jesu instituit: nuper a R. P. Petro Ribadeneira ejusdem societatis Hispanice conscripta, et ab eodem rebus memorabilibus illustribusque miraculis ita locupletata, ut alia ab illa priore quam ante aliquot annos in lucem edidit videri possit; a P. Gaspare Quartemont ejusdem societatis latine conversa*. Ypres, François Bellet, 1612; in-12 de 199 pages. Elle fut réimprimée à Lyon, L. Muguet, 1613; in-16, 188 pages, et à Madrid, L. Sanctius; in-8°, 4 feuillets et 124 pages. Le P. G. Mayr en a donné une traduction en grec.

Ernest Matthieu.

Sotwell, *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu* (Rome, 1676, p. 279). — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*. — T. Lejeune, *Histoire de la ville de Binche* (éd. Winance), p. 561. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

* **QUARTERY** (*Melchior-Louis-Maurice DE*), homme de guerre, né à Saint-Maurice (Suisse), le 23 mai 1792, mort à Arlon, le 5 janvier 1840. A peine âgé de seize ans, il débuta dans la carrière des armes comme sous-lieutenant, au bataillon valaisan, le 16 octobre 1808.

Par suite d'une capitulation conclue entre la France et la république du Valais, un bataillon de troupes auxiliaires, au service de l'Empire français, avait été formé le 8 octobre 1805, et c'est avec ce corps étranger que le lieutenant de Quartery fut dirigé vers la péninsule ibérique; il fit les campagnes de 1808, 1809 et 1810, et combattit dans la

montagneuse Catalogne; le bataillon du Valais assista aux affaires de Gironne, de Bascara et de la Jonquièrre (16 août 1808, 11 avril 1809 et 18 octobre 1810).

Sur ces entrefaites et par décret du 12 novembre 1810, le Valais avait été réuni à l'Empire français, sous le nom de département du Simplon; le bataillon valaisan fut dissous en septembre 1811 et incorporé, avec des conscrits d'Italie, dans le 11^e régiment d'infanterie légère, en formation à Wesel sur le Rhin. De Quartery, promu lieutenant le 8 février 1812, prit part à la désastreuse campagne de Russie (2^e corps, Oudinot; 8^e division, Verdier), et assista, avec le 11^e léger, aux combats de Widzouij, Sivotschina, Kochanovo, Soolna, où fut tué son colonel, le comte de Casabianca, aux affaires devant Polotsk et au passage de la Bérésina. Nommé capitaine le 13 mars 1813, il guerroya dans les plaines de la Saxe et de la Silésie, dans les marais produits par le confluent de l'Oder et de la Wartha, et fut fait prisonnier de guerre lors de la reddition de la ville forte de Custrin, en Brandebourg, le 19 mars 1814. Cette forteresse avait été occupée par les Français dès 1806. Le capitaine de Quartery, rentré au régiment quatre mois après, mis en non-activité le 4 août de la même année, rappelé dans les rangs le 28 septembre suivant, fut inscrit sur les contrôles de la première légion du Nord (ancien 28^e régiment d'infanterie de ligne, colonel de Saint-Michel), et participa à la campagne de 1815, à l'armée du Nord (Waterloo).

Lors de la seconde Restauration, le roi Louis XVIII, par ses ordonnances du 1^{er} septembre et du 31 décembre 1815, rétablit la garde royale qui avait été dissoute par Louis XVI, quelque temps avant sa chute; le capitaine de Quartery fut admis à la 2^e division d'infanterie, en garnison à Paris, plus tard à Rouen. De Quartery n'avait pas atteint sa vingt-cinquième année lorsqu'il prit rang de chef de bataillon, le 13 mars 1817 et exerça le commandement d'une compagnie jusqu'au mois d'août 1830, date du licenciement de la garde royale;

il avait été nommé, dans l'entretemps, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Au début de son règne, le roi Léopold aimait à s'appuyer sur des officiers étrangers, pour l'aider à réorganiser l'armée au lendemain des désastres de la campagne des Dix Jours; le major de Quartery fut admis au service de Belgique, comme officier français en mission, le 30 septembre 1831, et fut élevé au grade de lieutenant-colonel du 9^e régiment de ligne par arrêté royal du 7 août 1836; il occupait ce poste au moment de son décès.

Eugène Cruyplants.

A. De Reume, *Nécrologe des officiers de l'armée belge*. — Ministère de la guerre de la République française. — *Historique des corps de troupes de l'armée française*, 1563 1900 (Paris, Berger-Levrault). — A. Martinien, *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*, 1803 1815 (Paris, Henri Charles-Lavauzelle). — *Almanachs royaux* présentés à Sa Majesté, 1824, 1826, 1829 (Paris, Testu & Cie, Guyot et Scribe). — Eugène Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de France* (Paris, 1854). — Eugène Cruyplants, *Les conscrits de 1813 dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, p. 487.

QUEBEDO (Henri-Joseph-Pierre DE), général, né à Tournai, le 29 avril 1824, décédé à Ixelles, le 22 juin 1883, fils de Joseph-Canut (voir ci après), qui fut aussi au service de la Belgique, et de Thérèse-Jossèphe Philippart. Il appartient à une très ancienne famille espagnole, dont les quartiers datent de l'ère d'expulsion des Maures de la péninsule. Les Quebedo, ou Quevedo, ont pour devise : *Yo soy aquel Quevedo el que a los Moros impidio pasasen a donde su Rey los mando*; ils obtinrent reconnaissance de noblesse en Belgique par lettres-patentes du 12 janvier 1876.

Après avoir fait d'excellentes humanités à l'athénée royal de Tournai, où il montra, pour l'étude des mathématiques, des dispositions qui lui valurent le troisième accessit de trigonométrie au concours général de 1840-1841, le jeune de Quebedo se prépara aux examens d'entrée à l'école militaire; il y fut admis en qualité d'élève le 17 décembre 1841. Sous-lieutenant le 7 février 1844, et désigné provisoirement pour le corps

d'état-major le 14 du même mois, il y passa définitivement le 12 octobre 1846; il fut nommé lieutenant le 13 mai 1849; capitaine de 2^e classe le 12 janvier 1853; capitaine de 1^{re} classe le 16 décembre 1856; major le 24 juin 1866; lieutenant-colonel le 25 juin 1870, et colonel le 25 mars 1874. Élevé au généralat le 26 mars 1877, il devint lieutenant-général le 26 septembre 1881. Un arrêté royal du 8 décembre 1880 promut de Quebedo au rang de commandeur de l'Ordre de Léopold, tandis qu'il obtint du Bey de Tunis et du Président de la République française, sous la date du 28 avril 1866 et du 1^{er} octobre 1881, la croix de commandeur de l'Ordre du Nichan Ifthihar et celle de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Au cours des trente-sept années qu'il consacra au service de son pays, Quebedo, qui s'était fait remarquer, dès le début de sa carrière, par la noblesse de ses sentiments, remplit diverses fonctions fort délicates, toujours avec une distinction à laquelle ses chefs, et nos princes eux-mêmes, se plurent maintes fois à rendre hommage, comme le prouvent leurs lettres, conservées par la famille. Le capitaine de Quebedo commença par faire le service dans quelques-uns de nos régiments, puis il passa au dépôt de la guerre quatre ans (1851-1855), qui font époque dans sa carrière; en 1853, il fut chargé du levé topographique de la planchette du Bas-Escaut, une des plus mauvaises qu'il y eût à dresser, et en 1854, de celui de la planchette de Termonde et d'Alost; il s'occupa enfin, en 1855, d'opérations géodésiques, exigées pour la construction de la carte topographique, à Ghistelles, à Dixmude et à Ypres; c'est au cours de ces travaux qu'il contracta le germe du mal qui devait l'emporter trente ans plus tard.

De 1855 à 1859, le lieutenant-général Chapelié, à qui incombait la mission d'organiser l'école militaire, attacha à sa personne, en qualité d'aide de camp, le jeune officier d'état-major, dont il avait su apprécier les mérites. Nommé en 1859 inspecteur des études à l'école d'application, de Quebedo demanda et

obtint d'importantes modifications aux cours et aux travaux pratiques, et consacra, jusqu'en 1866, sa science, son dévouement, et une fermeté toute de tact, de justice et de bienveillance, à la formation des élèves. Grâce à son ascendant et à la loyauté de son caractère, les divisions qu'il dirigea et qui doivent être rangées parmi les plus brillantes que reçurent nos régiments ne lui ménagèrent pas leurs vives sympathies à l'âge où la volonté du chef est souvent considérée comme une tyrannie. Après avoir été adjoint pendant deux ans (1866-1868) à l'état-major de la première et de la quatrième division territoriale, le lieutenant-général de Quebedo remplit jusqu'en 1881 les fonctions de chef d'état-major; c'est en cette qualité qu'il fut attaché à la deuxième division de l'armée d'observation, pendant la campagne de 1870, et à l'état-major du commandement supérieure de la cavalerie de 1875 à 1881. A sa nomination de lieutenant-général, il fut mis successivement à la tête de la deuxième et de la première division de cavalerie; mais il ne put faire profiter l'arme du fruit de sa riche expérience, car la mort vint le terrasser, comme nous l'avons dit, le 22 juin 1883.

À ses belles qualités militaires, le lieutenant-général de Quebedo, qui avait le sentiment du devoir poussé à l'extrême, et savait se sacrifier sans compter, joignait un goût prononcé pour les belles-lettres. Il collabora à l'*Indépendance belge* et à l'*Office de publicité*, et cultiva la poésie vers laquelle le portait une légère teinte de mélancolie. Malheureusement, ses intimes seuls ont pu goûter ses recueils de vers et de pensées, et l'on ne peut que faire des vœux pour que le capitaine commandant de Quebedo, dépositaire des papiers de son père, se décide à publier ces pages, où celui-ci a consigné tout ce que sa belle intelligence et son grand cœur avaient de bon et de délicat.

F. van Ortruy.

Matricule des officiers au ministère de la Guerre. — Documents conservés par la famille de Quebedo.

QUEBEDO (Joseph-Canut DE), homme de guerre, né à Salamanque (Espagne), le 19 janvier 1791, naturalisé Belge en novembre 1817, décédé à Pael (Limbourg), le 24 février 1870. De Quebedo appartenait à la vieille noblesse de l'ancien royaume de Léon. Il s'enrôla sous les drapeaux de sa patrie à une époque des plus critiques; à la suite de la révolution d'Aranjuez, de l'abdication de Charles IV, de l'avènement et de la captivité de Ferdinand VII, les troupes françaises venaient de pénétrer en Espagne; Murat était entré dans Madrid et avait, dans la journée du 2 mai, réprimé impitoyablement, avec l'aide de la cavalerie de la garde, une insurrection de la capitale qui réclamait ses rois et ses princes légitimes. Les Bourbons d'Espagne renoncèrent au trône en faveur de Napoléon, qui proclama, le 6 juin, son frère aîné, Joseph, roi d'Espagne et des Indes. Les Espagnols n'acceptèrent point ce changement de dynastie, se soulevèrent et engagèrent cette guerre funeste de la Péninsule, qui fut l'une des causes les plus actives de la chute de Napoléon. Nul ne parvenait au grade d'officier dans les troupes espagnoles sans être d'abord cadet, et Joseph de Quebedo, à peine âgé de dix-sept ans, fit son apprentissage dans le métier des armes, comme cadet au régiment d'Avila, l'un des vingt-huit de l'infanterie espagnole d'alors (18 avril 1808).

Sous-lieutenant quelques mois plus tard, de Quebedo fit les campagnes de 1808, 1809 et 1810, à la tête de soldats castillans, dans un pays éminemment propre à la guerre défensive et d'une conquête presque impossible. Il fut fait prisonnier de guerre, le 10 juillet 1810, à la suite de la capitulation de Ciudad-Rodrigo.

Après une inaction forcée d'environ deux ans et demi, le sous lieutenant espagnol de Quebedo se décida à se ranger sous les Aigles de l'Empire et fut admis dans le régiment « Joseph Napoléon », le 10 décembre 1812, précisément le jour du combat de Wilna. De Quebedo arriva assez en temps pour coopérer aux campagnes de 1813 et de

1814, et suivit son régiment à la défense de Stettin, aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Leipzig, de Hanau, à la défense de Glogau.

Le régiment *Joseph Napoléon* fut supprimé et désarmé le 25 novembre 1813; de Quebedo, conformément aux stipulations du traité de Fontainebleau, fut démissionné du service de France et licencié comme étranger le 12 avril 1814; il ne retourna pas en Espagne. On sait qu'à la suite de succès et de revers, Napoléon s'était avoué vaincu dans la péninsule et que l'Espagne recouvra ses rois en 1813.

Deux ans après, de Quebedo, qui n'avait cessé de résider dans nos provinces, s'engagea au service des Pays-Bas comme caporal à la 3^e division (*afdeeling*) d'infanterie, commandée successivement par les colonels Lhonneux, Van Ommeren, Goethals et Nypels; sous-lieutenant le 15 mai 1821, lieutenant le 16 août 1829, de Quebedo passa, le 28 septembre 1830, au service de la Belgique, avec le grade de capitaine.

Capitaine-major de place à Ath le 5 octobre, capitaine au 4^e régiment de ligne le 26 décembre 1830, sous le colonel Leboutte, il reçut le brevet de major commandant de place à Termonde le 22 avril 1846 et obtint sa retraite le 10 août 1851. Le major Joseph de Quebedo fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 14 septembre 1855.

Les deux fils du major de Quebedo ont servi dans l'armée belge : l'aîné, Henri-Joseph-Pierre, devint lieutenant-général; il mourut en 1883 (voir ci-dessus); le second, Louis-Joseph-Léopold, atteignit le grade de lieutenant-colonel.

Eugène Cruyplants.

Matricule des officiers au Ministère de la guerre. — *Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815*, t. XX (Paris, C.-L.-F. Panckoucke, 1820).

QUEECKBORNE (*Chrétien VANDEN*) le Vieux, dont le nom s'orthographiait aussi QUEECBORNE, QUECBORNE, QUECBORNE, QUEBORNE, QUEBORREN, QUEECBORRE ou même WECKBORRE, peintre, habitait Anvers. Il fut reçu, en

1480, comme franc-maître de la gilde de Saint-Luc de cette ville. Il forma plusieurs élèves, notamment Pierken Smit, qui fut admis comme apprenti dans la gilde en 1484, et un certain Gorys en 1486. Il épousa Catherine Bloemaerts, fille de Jean, qui lui donna quatre enfants : Jean, Ursule, Helwige et Marguerite Vanden Queeckborne. Il habitait une maison située hors la « Cammerpoorte », au rempart des tailleurs de pierres. En 1490, il racheta de ses enfants la part de cet immeuble que ceux-ci avaient héritée de leur mère.

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *Liggeren der Sint-Lucas gilde*, t. I. — Siret, *Dictionnaire des peintres*, t. II. — Archives communales d'Anvers, actes scabinaux, 1490, t. I, p. 131.

QUEECKBORNE (*Chrétien VANDEN*)

le Jeune, peintre, fils de Jean (voir plus loin), né à Anvers en 1521, mort le 16 mai 1578. Il entra en 1545 à la gilde Saint-Luc en qualité de maître. Plus tard, il occupa deux fois les fonctions de doyen de cette corporation, notamment en 1551 et en 1557. Les registres de la gilde nous ont conservé les noms de plusieurs de ses élèves; parmi ceux-ci, il faut citer : en 1549, Antoine Liecoop; en 1551, Mathias Ghysmans; en 1556, Denis Caluwaert ou Calvaert, qui devait acquérir une grande célébrité; en 1575, Paschier Somers; en 1577, Antoine Wauters; de 1565 à 1569, Michel Vanden Eenheu, auquel le maître délivra un certificat de capacité des plus élogieux; Jacques Grimmer, assez connu comme paysagiste; le bruxellois Adrien de Weerdt, qui peignit d'abord le paysage, puis la figure et s'établit en 1566, à Cologne, pour revenir plus tard dans les Pays-Bas. En 1561, Chrétien Vanden Queeckborne obtint le titre de peintre de la ville. Il succéda dans cette fonction au peintre Jean Mandyn et l'exerça conjointement avec le peintre Pierre Leys. Cette nomination l'astreignait à un travail assez actif; il était forcé d'organiser les cortèges communaux et les entrées solennelles des souverains, de peindre les pièces de circonstances ou les accessoires

qui devaient figurer dans ces cérémonies, d'entretenir les chars ou autres motifs décoratifs appartenant à la ville; de plus, il avait la haute surveillance sur la conservation et l'emploi des cinq à six cents costumes que la ville conservait dans ses magasins, pour les utiliser dans les cérémonies officielles, et qu'elle prêtait aux églises, couvents ou à d'autres institutions. De ce chef, il touchait des appointements annuels de 31 livres d'artois. A la fin de l'année 1575, lorsque le gouverneur Requesens, dans le but de remédier à la situation financière défavorable de la ville, procéda à de nombreuses réformes et régularisa les diverses fonctions communales, Vanden Queeckborne perdit sa place. Toutefois, dans une requête du 16 janvier 1576, il protesta contre la suppression de son emploi, et en obtint le rétablissement par décision scabinale le 7 février suivant. On le trouve ensuite prenant part à d'importants travaux de décoration, notamment en 1577, quand il peignit les accessoires qui servirent au grand tournoi que les Espagnols donnèrent sur la place de Meir, et quand il orna l'estrade qui servit, sur la Grand'Place, pour la proclamation de la paix, ou encore qu'il embellit le logement que le prince d'Orange devait occuper à l'abbaye Saint-Michel.

Chrétien Vanden Queeckborne était étroitement lié d'amitié avec le peintre Antoine van Palerme. Ensemble, les deux artistes avaient acquis, en 1562, plusieurs maisons situées non loin de la Bourse, dans la rue Pruynen et la courte rue des Claires. Le 27 janvier 1576, ils procédèrent entre eux à un partage, et le premier reçut pour sa part la maison qui portait pour enseigne *Saint Christophe*, et était située au coin des deux rues.

Vanden Queeckborne avait épousé Anne Briers, qui mourut, à Anvers, le 10 décembre 1573. Ils eurent deux fils qui, tous deux, suivirent la carrière paternelle, Jean ou Hans et Daniel Vanden Queeckborne.

Chrétien Vanden Queeckborne s'adonnait surtout à la peinture du paysage;

il fit aussi de la gravure, et sa réputation dut être assez grande, car Van Mander crut bon de publier son portrait qu'il fit accompagner des vers suivants :

*Rura, lacus, silvas, montes, vallesque, recessus
Et fontes, pontes et maria et fluvios
Omnia grata oculis, vario quæ picta colore,
Docta manus pingit, fingit at ingenium.*

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *Liggeren der Sinte-Lucas gilde*, t. I. — Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Van Mander, *Levens der nederlandsche en hoogduitsche schilders*, t. I, p. 167. — Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Archives communales d'Anvers : de Burbure. Notes manuscrites, t. I; Comptes communaux, 1576-8; Schepenbrieven, GA, I 547, 1569; 1550 AM I, 559; 1546 AM II, 328; 1576 AM II, 328; Antwerpsche tresory, Acten boek, 1576-78, 63.

QUEECKBORNE (Daniel VANDEN), peintre, né à Anvers, était fils de Chrétien Vanden Queeckborne le Vieux. Dès 1577, il était reçu comme maître de la gilde de Saint-Luc. Par contre, en 1584, il acceptait comme élève dans son atelier Daniel Mallerie. Il épousa Barbe Vanden Broeck, fille du peintre d'histoire, Crispin Vanden Broeck. Après le siège d'Anvers, lorsque la ville se fut rendue, en 1585, au duc de Parme, il crut nécessaire de s'expatrier, et alla s'établir à Middelbourg. Par procuration du 16 novembre 1585, il chargea Guillaume van Zele de liquider complètement les intérêts qu'il possédait à Anvers. Son talent fut hautement apprécié dans sa nouvelle patrie, car peu après il fut nommé peintre du prince Maurice de Nassau.

Son frère, Jean ou Hans, étudia la peinture chez Jérôme Boels, et c'est comme élève de cet artiste qu'il fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, où il devint maître en 1577. Sa carrière artistique ne fut pas bien longue, car il mourut peu après cette date.

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *Liggeren der Sinte-Lucas gilde*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Archives communales d'Anvers, 1581 KG II, 69; 1585 MN II, 124.

QUEECKBORNE (Jean VANDEN), peintre, fils de Chrétien, vivait à Anvers au commencement du xvi^e siècle. On ne connaît aucun détail de son existence.

Il dut cependant jouir d'une certaine réputation, car un assez grand nombre d'élèves suivirent ses leçons. Les registres de la gilde Saint-Luc d'Anvers renseignent, entre autres, les noms de Nicolas Besaen et François Aurys en 1512, Hennen van Roye en 1514, Pierre Vanden Driessche en 1516, Etienne Vanden Driessche en 1522. Vanden Queeckborne mourut avant 1550, laissant plusieurs enfants, notamment Adrien, Chrétien et Catherine. Il habitait à Anvers, au Marché au Bétail, une maison portant pour enseigne *Cranenborck*.

Son fils Adrien fut reçu, en 1532, comme maître de la gilde Saint-Luc à Anvers. Les registres de cette corporation artistique renseignent les noms de trois de ses élèves : Jean Jongelinck en 1545, Coppen Nuydts en 1549 et Jean van Valckenborch en 1551.

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *Liggeren der Sinte-Lucas gilde*.

QUELLIN (*Arnould* ou *Artus*), sculpteur, premier de ce prénom, dit le *Vieux*, deuxième fils du sculpteur Erasme Ier, dont il fut élève (voir plus loin), et d'Elisabeth van Uden, baptisé à l'église Notre-Dame, à Anvers, le 30 août 1609, mort à Anvers, le 23 août 1668. Il figure dans les *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc, sous les noms de Quellinck, Quellinh, Quellinus et non Quellyn, comme on l'a écrit si souvent. Il est considéré comme le plus remarquable sculpteur de cette famille qui a aussi donné des peintres et un graveur.

Au moment où il allait commencer sa carrière, la renommée du Bruxellois François Du Quesnoy attirait à Rome l'élite des artistes belges désireux d'aller se perfectionner dans l'atelier de ce maître, dont le *Saint-André*, à Saint-Pierre, et la *Sainte-Suzanne*, à Notre-Dame de Lorette, sont les plus admirables productions. Arnould fit le voyage d'Italie et devint bientôt un des meilleurs élèves de Du Quesnoy; il surpassa rapidement ses condisciples Rombaut Pauwels de Gand, Louis Le Doux de

Mons, et Pierre De Fraisne de Liège. Dès son retour à Anvers, il fut admis, en 1640, franc maître dans la gilde de Saint-Luc (*Liggeren*, t. II, p. 121).

L'œuvre qui a perpétué son nom et pour laquelle, indépendamment de ses disciples d'atelier, il obtint le concours de son neveu Arnould ou Artus Quellin le Jeune, dont nous parlerons plus loin, est la décoration sculpturale, tant extérieure qu'intérieure, de l'ancien Hôtel de ville d'Amsterdam, actuellement Palais royal, construit en 1648 par l'architecte Jacques van Kampen de Harlem. Cette superbe décoration donna un vigoureux essor à l'art de la sculpture flamande d'alors, chez nos anciens frères bataves, lesquels devaient bientôt subir l'influence de l'école de Rubens. Les traités de Westphalie venaient de mettre fin à la guerre de Trente ans. Par eux, les sept Provinces-Unies acquirent leur indépendance et, en même temps, leur reconnaissance comme nation. Cet événement était bien digne d'être perpétué par une marque publique de la reconnaissance nationale. C'est sous le bourgmestre Tulp, que fut prise cette détermination.

L'ancien Hôtel de ville d'Amsterdam est bâti en pierres bleues provenant des carrières de Belgique. Il se compose de trois étages. Il a été commencé en 1648 et achevé en 1655. Son soubassement a 80 mètres de longueur sur 63 mètres de largeur et 33 mètres de hauteur. Il repose sur 13,659 pilotis. La hauteur de la tour, qui renferme le carillon, est de 51 mètres. Le magistrat de la ville, voulant donner à cet édifice un caractère exceptionnel de splendeur décorative, en confia l'ornementation à Quellin, qu'il nomma, en même temps, ingénieur et architecte de la ville, titre auquel s'ajouta plus tard celui de « statuaire de la ville d'Amsterdam », à en juger par l'inscription sur son portrait, peint par R. Collin en 1662. On prétend que les frais de construction et de décoration de tout l'édifice se sont élevés à plus de 30,000,000 de florins(?). Immerzeel a trouvé dans Wagenaar (*Amsterdam*, t. VIII) que Quellin

aurait entrepris, pour 9,500 florins, plus un supplément de 50 florins dans le cas où il aurait fini le travail en temps déterminé, le frontispice de la façade postérieure. Pour bien se rendre compte de la décoration, il faut se tracer un itinéraire dans l'intérieur de l'édifice dont les parois de toutes les salles sont en marbre blanc.

Van Campen divisa la partie inférieure de la façade, donnant sur la place du Dam, en sept arcades, voulant symboliser ainsi les sept Provinces-Unies. Comme il devenait impossible d'y mettre une porte monumentale, il plaça l'entrée du côté du Gedempte Voorburgwal. Après avoir gravi l'escalier aboutissant au premier étage, on entre d'abord dans l'ancienne galerie du Nord, actuellement divisée en trois salles. Quellin a orné la première des statues de Jupiter et d'Apollon; deux bas-reliefs, représentant la Discretion et la Fidélité, figurent dans la deuxième salle, au-dessus des portes de l'ancien secrétariat et de l'ancienne salle des mariages; dans la troisième salle sont Saturne et Cybèle. Dans le salon des bourgmestres, sept bas-reliefs représentent le triomphe de Fabius Maximus. Dans la salle nommée Vierschaar, l'ancien tribunal de la ville, quatre cariatides symbolisant la Honte et le Châtiment supportent une frise surmontant des bas-reliefs qui représentent, au milieu, la Sagesse ou le Jugement de Salomon; à droite, la Justice ou Junius Brutus, faisant mettre à mort ses deux fils qui avaient conspiré pour rétablir les Tarquins, et, à gauche, la Miséricorde ou Séleucus, se faisant crever l'œil droit et à son fils l'œil gauche. Quellin garnit aussi de statues l'ancienne galerie du Sud, la salle à manger actuelle; elles représentent Mercure et Diane, Mars et Vénus; elles forment les pendants précités des statues de l'ancienne galerie du Nord; il reçut 900 florins pour chaque sujet. Deux jolis bas-reliefs figurent au-dessus des deux portes donnant accès dans les salles où avaient lieu les délibérations sur les banqueroutes et où se contractaient les assurances maritimes; ils représentent la Chute d'Icare, en-

tourée d'ornements où se voient des rats et des souris rongant des papiers et des caisses vides, et le poète Arion sauvé par le dauphin légendaire. La grande salle, où ont actuellement lieu les fêtes et les réceptions solennelles, a 36 mètres de longueur sur 30 de largeur et 28 dans la colonnade. Au-dessus de l'entrée, du côté de la salle du trône, sont la Justice ayant à ses pieds l'Ignorance et la Chicanerie; à gauche, le Châtiment; à droite, un squelette actuellement voilé; dans le haut, le géant Atlas portant le ciel. Du côté est se trouve une représentation allégorique de la ville d'Amsterdam, entourée par la Force, la Sagesse et l'Abondance.

A la façade donnant sur le Dam se trouvent les travaux les plus considérables de Quellin. Le fronton contient un bas-relief de près de 27 mètres de largeur sur 6 de hauteur (82 pieds sur 18). Il a pour sujet Neptune entouré de Sirènes et de Tritons, auxquels le dieu de la mer ordonne de proclamer la renommée de la ville, représentée par une femme s'appuyant sur les armoiries d'Amsterdam et tenant de la main droite une branche d'olivier, symbole de la paix. Sur la corniche se voient les statues en bronze, chacune de 4 mètres de hauteur (12 pieds), de la Paix, de la Justice et de la Prudence. La façade du côté du Voorburgwal est tout aussi riche en sujets de sculpture: la Force (Atlas), la Prudence et la Vigilance, de proportions semblables aux statues de la façade antérieure, surmontent la corniche du fronton dont le bas-relief, de dimension égale à celui du côté du Dam, a pour sujet les quatre parties du monde (l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique), offrant leurs produits à la ville d'Amsterdam; celle-ci est aussi figurée par une femme portant sur la tête le pétase ailé de Mercure et s'appuyant des pieds sur le globe terrestre; les deux autres figures dont elle est entourée représentent l'Amstel et l'Y, les deux fleuves qui traversent la ville. Le superbe Atlas, également en bronze, qui couronne la façade postérieure, est une œuvre très connue et souvent reproduite.

L'Hôtel de ville doit encore à Quellin la statue allégorique de la ville ayant à ses pieds deux lions et les statues des fleuves précités. Cette superbe décoration inspira à Hubert Quellin, son frère cadet, l'œuvre gravée de tout l'édifice : la première partie a été imprimée, en 1665, chez Pierre De Wit à Amsterdam ; la seconde, en 1668, chez Frédéric De Wit. Voir aussi *Afbeelding van 't Stadhuis van Amsterdam, in dertig coopere platen, geordineert door Jacob van Campen, ende geteekende door Jacob Vennelol*. Amsterdam, Frédéric De Wit, 1665.

Jacques van Campen, seigneur de Randebroeck ou Rambroeck, mourut le 13 septembre 1657 et a été inhumé dans le chœur de l'église principale d'Amersfoort, où fut placée son épitaphe. Il s'occupait de peinture. Il étudiait l'architecture à Rome lorsqu'il y rencontra Quellin chez François Du Quesnoy. C'est comme suite à leurs relations d'alors qu'il suggéra au magistrat d'Amsterdam, lorsqu'il reçut la commande des plans de l'Hôtel de ville, d'en confier l'ornementation à Quellin. L'édifice a tout à la fois un caractère de noblesse et de simplicité. Le rez-de-chaussée de la façade sur le Dam a la conformation d'un soubassement sur lequel s'élève un ordre de pilastres corinthiens qui, à la manière de l'architecte Palladio, embrasse deux rangées de fenêtres, d'un goût tranquille comme disposition, à l'exception toutefois de quelques festons ou guirlandes servant, en guise de plinthes, à séparer les étages. Deux pavillons, décorés de quatre pilastres, cantonnent les angles du bâtiment ; l'avant corps, à huit pilastres, est en saillie sur ces pavillons.

Outre la magistrale décoration de l'Hôtel de ville d'Amsterdam, à Anvers, les œuvres suivantes sortirent aussi de l'atelier de Quellin pour la Hollande : les bustes du bourgmestre d'Amsterdam, Corneille de Graaf, seigneur de Zuid-Polsbroeck (lors de la vente, chez Dame Hogguer, en 1817, ce buste fut adjugé 599 florins) ; du chevalier Jean Huijdecoper, seigneur de Maarseven ; de Corneille Witsen, également bourg-

mestre d'Amsterdam, et de Catherine Opsy, sa femme. Selon Immerzeel, Mr Johan Huijdecoper van Maarseven, à Amsterdam, était propriétaire d'un buste fait par Quellin, sur lequel Vondel a écrit une poésie. Notre sculpteur exécuta pour le prince Maurice de Nassau une statue de Minerve. Son buste du grand pensionnaire De Wit, fait en 1665, est au musée de Dordrecht. Le marché aux poissons de Rotterdam est décoré de bas-reliefs de Quellin ou d'après sa manière.

A Anvers, on cite de Quellin : dans l'ancienne église du Béguinage, la porte de la sacristie, ornée de bas-reliefs et de statuette d'enfants ; dans l'ancienne église de l'abbaye Saint-Michel (démolie), l'autel du Saint-Sacrement orné de statues et de bas-reliefs ; dans l'église des Carmes, l'autel de droite, dédié à Notre-Dame du Scapulaire ; dans l'ancienne église des Jésuites, les statues de saint Ignace, de saint François de Borgia, de saint François-Xavier et de saint Stanislas Kotska, garnissant les niches du chœur ; dans l'église des Dominicains, actuellement Saint-Paul, la statue de sainte Rosalie. — D'après le compte de la chapelle et confrérie du saint nom de Jésus et du Saint-Sacrement, chez les Pères Dominicains, de 1644, il lui fut payé 388 florins 8 sols, pour avoir sculpté les statuette de Jésus, de Marie, d'Anne et de Joseph. Les *Lig-geren* ajoutent que ce groupe existe encore dans l'ancienne église de ce monastère (?). — Encore à Anvers, dans l'église des Capucins, deux groupes placés devant le chœur ; dans l'église Saint-Jacques, laquelle renferme le plus grand nombre de ses productions, au chœur, l'autel de marbre, orné de colonnes torses d'une grande beauté, exécuté vers 1660 ; de petits anges jouent au milieu de lis et de roses ; la statue en albâtre de saint Roch, au couronnement de cet autel, est considérée comme l'une des plus belles de l'église ; l'autel a été restauré, en 1843, par J.-B. De Cuyper et H. Schaefels ; reliquaire de Saint-Roch, en pierre blanche, orné du buste du saint et de deux anges, d'excellent mérite, a été aussi restauré, en 1843, par les mêmes ;

dans le transept, statue en pierre de la Vierge, mère des douleurs, vendue en 1824 au tailleur de pierres Smeyers; chapelle du Saint-Sacrement, entrée en marbre noir de la petite chapelle des mariages, surmontée du Christ tenant la croix et accompagné de deux anges, figures de pierre blanche, 1665-1667; la porte de droite est décorée d'une représentation du Saint-Sacrement, de têtes d'anges, etc.; la statue est belle, mais mal éclairée. Cette entrée sert au monument funéraire de noble dame Nicole Alberti, douairière de Michel de Berli, fille de Bernard Alberti, des comtes d'Alberti et de Certaldo et de Lucrèce Guicciardini de Florence; il a été restauré, en 1854, par Pierre-Joseph De Cuyper et H. Schaefels; petite chapelle des mariages : quatre anges cariatides placés depuis 1846 aux entrées latérales du confessionnal; deux sont très remarquables; entrée du pourtour méridional du chœur; confessionnaux en bois de chêne, sculptés vers 1658 et 1654, œuvres remarquables; chapelle de Rubens, monument funéraire en marbre et albâtre d'Albert Rubens, fils de Pierre-Paul, mort en 1567, restauré par les mêmes; chapelle de la Vierge, saint Joseph tenant l'Enfant Jésus, gracieux groupe en pierre; le Sauveur mort sur les genoux de la Vierge, 1650, groupe de bois peint, belle exécution; chapelle du Saint-Nom de Jésus, tête d'ange supportant une crédence en marbre; chapelle de Sainte-Gertrude, bas-relief en marbre représentant la Sainte-Trinité, et la Vision de saint Jean de Matha, sculptés vers 1653; stalles du chœur, motifs divers; également dans le chœur, monument funéraire de H. van Duvervoorde van Wassenaer, mort en 1658 (également restauré); dans l'église Saint-Georges, la chaire que l'on transporta en 1812, lors de la démolition de ce temple, dans l'église primaire de Vilvorde; l'église Saint-Georges renfermait aussi de Quellin des statues ornant l'autel consacré à ce saint patron; dans l'ancienne église Sainte-Walburge, autrement dite du Bourg, démolie en 1813, une statue de saint André, deux séra-

phins et les enfants placés au haut des piliers entre les apôtres, ainsi qu'une admirable statue de la Vierge au premier pilier qui sépare la chapelle Notre-Dame; dans l'église Saint-André, à la droite du maître autel, une statue de saint Pierre tenant la croix, instrument de son supplice, et qui se trouve actuellement au musée communal; elle décorait l'épithaphe de Pierre Saboth, mort vers 1658 et inhumé dans cette église; dans la chapelle de Saint-Crépin de l'église Notre-Dame, le monument funéraire, sculpté sur les dessins de Rubens, du chanoine Jean Gevaerts, orné du buste du défunt et des statues de la Justice et de la Prudence; le groupe de la Vierge aux sept douleurs, qui existe encore sur l'autel de la chapelle de Saint-Gommaire; le Christ reposant sur les genoux de sa mère; saint Antoine de Padoue; un bel autel à bas-reliefs et figure, vers la chapelle de la Vierge, après l'autel des chirurgiens. Le magasin de Notre-Dame renferme un buste de l'un des abbés de l'ancienne abbaye de Saint-Michel, par Quellin; derrière s'étendait une draperie de marbre noir soutenue par deux anges. Ce buste, après avoir été transformé, en 1832, par le sculpteur J.-B. de Cuyper, en une figure de saint Roch, devait orner, avec ses accessoires, la chapelle du Saint-Sacrement de l'ancienne église abbatiale précitée; ce projet, qui avait reçu un commencement d'exécution, fut abandonné : on pense que c'est le buste intitulé saint Roch, qui se trouve dans l'église Saint-Jacques. Quellin, avec la collaboration de Louis Willemssens, fit les formes du chœur et le jubé de l'église des Récollets, et l'autel des Tonneliers, dédié à saint Matthieu, dans l'église Notre-Dame, autel sur lequel il plaça un joli bas-relief représentant des enfants tournant un pressoir à vin. Avec Hubert Vanden Eynde, il sculpta, dans la même église, l'autel du Serment des âmes, dédié à saint Michel, et orné de chaque côté de statues, représentant saint Gédéon, saint Michel et un ange. Enfin, il était l'auteur du banc de communion de l'ancienne église des Jésuites. Ce banc, détruit dans l'incendie de

1718, avait coûté plus de 20.000 florins.

Quellin prit part à la décoration de l'un des arcs de triomphe élevés en 1635, à Anvers, sur les dessins de Rubens, pour la Joyeuse Entrée du gouverneur général, l'archiduc Ferdinand, cardinal-infant d'Espagne (voir *Pompa Introitus*, etc.); douze statues, plus grandes que nature, représentaient les empereurs de la maison d'Autriche depuis Rodolphe Ier jusqu'à Ferdinand II. Elles furent données à l'Archiduc qui les fit placer dans les douze arcades de la façade postérieure du palais des ducs de Brabant à Bruxelles; elles ont été détruites lors de l'incendie de cet édifice en 1731. Au musée d'Anvers se trouve de Quellin une statue de saint Sébastien, ainsi que le buste qu'il sculpta, en 1664, de Louis Benavides, marquis de Caracena, gouverneur général des Pays-Bas. Ce buste avait été commandé par l'Académie, fondée par Teniers, pour perpétuer la mémoire de ce ministre du roi d'Espagne, Philippe IV, de qui il avait obtenu de nouvelles franchises pour l'institution. Au-dessus de la porte de l'ancienne habitation des Moretus, marché du Vendredy, aujourd'hui musée Plantin, se trouve de lui un groupe : Hercule accompagné d'une Renommée tenant un cartouche sur lequel est gravé un compas avec l'inscription : *Labore et Constantia*. Il existe de Quellin, dans l'église des saints Michel et Gudule à Bruxelles, une statue de la Vierge, qui orna pendant longtemps l'autel de la chapelle de la Vierge; elle se trouve actuellement dans le pourtour du chœur du côté de la chapelle du Saint-Sacrement; elle a fait place à une Vierge consacrée à N.-D. de Lourdes. Enfin, on lui attribue une statue de saint Quentin, sur l'autel de Sainte-Thérèse, dans l'église Saint-Quentin, à Louvain.

Quellin avait épousé à Saint-Jacques à Anvers, le 1^{er} août 1640, Marguerite Verdussen, qui décéda en 1671. Il mourut le 23 août 1668 et reposait, auprès de sa femme, dans l'église des Récollets, où se lisait cette inscription :

SEPULTURE

VAN JAN VERDUSSEN STERFT.
 ENDE BARBARA VAN SOUWEN ZYNE HUYSVROUW
 STERFT 17 SEPTEMBER 1658 OUD 68 JAREN
 ENDE ARTUS QUELLINUS CONSTIGH BELTS SNYDER
 ALS TUYGT HET VERMAERT STADTHUYS VAN AMSTER-
 DAM, ETC.
 STERFT 23 AUGUSTI 1668 OUD 59 JAREN
 ENDE JOUFF. MARGUERITE VERDUSSEN ZYNE WETTIGE
 HUYSVROUW STERFT 12 FEBRUARY 1668.

Sépulture

et d'Artus Quellin, sculpteur de génie, comme l'atteste le célèbre hôtel de ville d'Amsterdam, [etc.]

décédé le 23 août 1668, à l'âge de 59 ans, et de demoiselle Marguerite Verdussen, sa femme légitime, morte le 12 février 1668.

(Génard, *Archives d'hist. et d'archéologie*. — Vander Straelen, *Coll. d'inscriptions funéraires*).

Arnould ou Artus Quellin le Vieux n'a pas laissé d'enfant. Son portrait figure dans le premier volume de l'*Afbeelding van het Stadhuis van Amsterdam*. Il avait été reçu, en 1663, membre de la chambre de rhétorique de *Violiers* à Anvers.

Parmi ses élèves figurent en première ligne son neveu, Arnold ou Artus Quellin, Pierre Verbruggen le Vieux, qui épousa sa sœur Cornélie, Louis Willemsens, le chevalier de Grupello et Van Papenhoven. Les *Liggeren* citent comme ayant été apprentis dans son atelier : en 1641-1642, Jacques Janssens; 1643-1644, Henri Quellin; en 1650-1651, Huybrecht Daep; 1651-1652, Aurélius Gompert; 1658-1659, Gabriel Rappeli (Grupello précité); en 1660-1661, Jean Bouttil; 1661-1662, Louis Willemsens (également précité); 1664-1665, Jasper van Steen; 1666-1667, Lambertus Lowies; 1667-1668, Dirck Willekens van Werelt.

Deux manières caractérisent le talent d'Arnould ou Artus Quellin le Vieux : l'une sévère et en même temps grandiose, l'autre gracieuse. A la première appartient non seulement la plus grande partie de la décoration de l'Hôtel de ville d'Amsterdam, mais aussi son admirable statue de saint Pierre dans l'église Saint-André, à Anvers; à la seconde, le groupe cité dans l'énumération ci-dessus, le saint Roch et d'autres sculptures mentionnées dans la nomenclature des œuvres que renferme la chapelle de ce nom, le

Christ et les anges au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle des mariages, les quatre anges du confessionnal de la chapelle du Saint-Sacrement, les anges des confessionnaux du pourtour méridional du chœur, etc. (Van Lérius : *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques à Anvers*, p. 139).

Edmond Marchal.

Voir les sources à la fin de la notice sur Erasme Quellin, col. 437.

QUELLIN (*Arnould* ou *Artus*), sculpteur, dit *le Jeune*, pour le distinguer de son oncle précité, portant le même prénom, baptisé à Saint-Trond, le 20 novembre 1625, selon Baert et Van Lérius; le 20 janvier, dit Génard; mort à Anvers, le 22 novembre 1700. Saint-Trond, à cette époque, faisait partie de la principauté de Liège; par ce fait, Théodore van Lérius considère Quellin comme Wallon. Il rappelle, à ce sujet, l'inscription du sculpteur Erasme Quellin, père d'Artus, le Vieux, au nombre des consultants des Liégeois de la sodalité de la Vierge Marie, formée entre les Wallons en « ceste ville d'Anvers, le premier de « may, l'an 1610 ». Le même Erasme, qui avait été reçu franc-maître dans la gilde de Saint-Luc en 1607, fut un des fondateurs de cette sodalité. Van Lérius ajoute : « Ce qui démontre, du reste, « surabondamment l'origine liégeoise, « c'est la naissance à Saint-Trond, dans « l'ancienne principauté de Liège, d'Artus Quellin le Jeune, petit-neveu « d'Erasme ». Cette origine liégeoise ou wallonne est admissible, je n'en disconviens pas; mais comment se fait-il alors que nulle part, dans les *Liggeren*, en ce qui concerne Erasme et son neveu Artus le Vieux, nous n'ayons trouvé trace qu'ils auraient acquis la bourgeoisie à Anvers, formalité nécessaire pour y exercer la maîtrise de leur art?

Arnould ou Artus Quellin, neveu, eut pour parrain Christophe Daemen, doyen de la Collégiale, et pour marraine Anne Uytenbroeck. Elève de son oncle, il fut admis, en 1650-1651, maître dans la gilde Saint-Luc d'Anvers. Il habitait une maison dans l'ancienne rue Everdy.

Il fut admis à la bourgeoisie le 11 mai 1663, selon les *Poortersboeken* (Registres de la bourgeoisie) d'Anvers. Il fut consultant de la sodalité des mariés, le 3 mai 1674.

Après avoir assisté son oncle dans la décoration de l'hôtel de ville d'Amsterdam, il alla également en Italie, où il fut employé à des travaux d'art, entre autres à Rome, à Florence et à Turin. Déjà au temps de son oncle, qui, comme nous l'avons vu, avait été s'inspirer à Rome, dans l'atelier de François Du Quesnoy, des pures traditions classiques, l'influence de Rubens avait agi tout autant sur la sculpture que sur la peinture. Cette influence s'était accentuée, comme le prouvent les productions d'Arnould Quellin, neveu. Le relâchement du dessin et du modelé, l'exagération des formes dans laquelle on allait tomber dès cette période de l'art où l'on ne songeait plus qu'au pittoresque, dont les plis flottants des statues étaient la caractéristique, amena, comme le montre l'une des dernières œuvres de Quellin le Jeune — la façade du Marché aux Poissons à Gand (incendiée et reconstruite sur le modèle primitif en 1872-1873) —, la décadence de la sculpture flamande, laquelle devait devenir de plus en plus complète dès le milieu du XVIII^e siècle. C'est alors que, entre autres, Laurent Delvaux et puis, plus tard, Godecharle revinrent aux pures traditions. On avait toujours voulu faire de plus en plus grand, de plus en plus majestueux : on ne faisait plus que du grotesque.

Anvers possède le plus grand nombre des productions de Quellin : dans l'église Notre-Dame, se voit, dans le chœur, le tombeau de l'évêque Ambroise Capello, mort en 1676; il est placé dans la troisième chapelle, à gauche du maître autel; lors de la fermeture de cette église en 1798, ce tombeau fut acheté au prix de 10 livres par le citoyen Adnet, pour l'ancienne École centrale; il fut ensuite replacé dans le haut chœur; la statue de Capello, qui orne le chœur, fut payée 40 livres en 1798. Citons ensuite l'építaphe du même évêque Capello, placée

au-dessus de ce mausolée près de la chapelle des pauvres, en reconnaissance du legs de tous ses biens; les emblèmes des quatre Évangélistes et les bas-reliefs de l'autel de la Vierge commencés en 1678, avec Pierre Verbruggen le Jeune, et achevés en 1700; Quellin avait fait le couronnement de cet autel avec Louis Willemsens. Cet autel, démoli en 1798, fut replacé en 1805 dans l'église lors du rétablissement du culte; on n'a pu malheureusement conserver que les quatre Évangélistes et les bas-reliefs. L'église Notre-Dame possédait encore de Quellin l'épithaphe du curé Melchior Vanden Bosch, décorée d'une statue de saint Éloi, brisée en 1798; les admirables bas-reliefs dont l'artiste avait orné l'autel de la Vierge, également brisés en 1798; une Mater dolorosa, dans la même chapelle de l'ancien chœur. P. Génard pense que c'est à tort qu'on lui attribue la statue de Gédéon, qui se trouve dans Notre-Dame, à côté du monument funéraire de la famille Keurlinck; elle est, dit-il, au-dessous du mérite de cet artiste. Dans l'église Saint-Jacques, où, selon Baert, il n'aurait sculpté que deux anges de la table de communion de la chapelle du Saint-Sacrement, il fit : au pourtour méridional du chœur, le monument funéraire de Jacques Chanon, protonotaire et curé de Swyndrecht, mort en 1714, érigé du vivant du prélat, et restauré par J.-B. de Cuyper et Schaeffels en 1844. A côté, le monument du bourgmestre Jean Roose, dont les anges sont d'une belle exécution; restauré d'abord par Van Geel en 1823, puis en 1843 par J.-B. de Cuyper et H. Schaeffels. Dans la chapelle de la Résurrection, le monument de Louis Le Candèle, mort en 1691; il est surmonté d'un admirable buste du Sauveur, restauré en 1843 par les artistes précités. Dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, armoiries de J.-F.-A. Carena et de sa femme, marbre blanc, têtes d'anges. Chapelle de la Vierge, les beaux petits anges et les autres ornements en bois qui décorent le « catalogue » des fondateurs de la chapelle; vers 1678, les sculptures des stalles en bois de chêne;

vers 1665, le monument en pierre blanche de Jean de Gavarelle, restauré par les mêmes en 1847; ce monument est décoré de deux petits anges et d'autres ornements bien exécutés; dans le chœur, l'admirable statue en marbre de saint Jacques le Majeur, la Sainte-Trinité, exécutée en pierre et placée au maître autel, ainsi que les autres sculptures de celui-ci, 1685 : motifs : anges, cariatides aux stalles du chœur. Dans l'ancienne église de l'abbaye Saint-Michel, un autel décoré de figures, dédié à saint Hermann-Léon. Dans l'église Saint-Charles Borromée, ancienne église des Jésuites, les statues de saint François de Borgia et de saint François-Xavier; dans l'église Saint-André, la statue de saint Pierre (celle de saint Paul est de Zielens). Dans l'ancienne église Saint-Paul, anciennement des Dominicains, une statue de sainte Rose placée près du jubé. Dans l'église des Récollets, les figures de saint François et de saint Antoine, sur les deux portes aux côtés du maître autel. Dans la deuxième chapelle du chœur de Notre-Dame se trouve un saint Antoine, peut-être celui des Récollets. Dans l'église des Facons, qui appartenait aux religieuses du Val Notre-Dame, le maître autel orné de figures. Dans l'église du Béguinage, l'autel de Sainte-Anne, orné des statues de la Vierge et de sainte Catherine, exécuté en 1670; les statues de l'Obéissance et de la Chasteté, posées sur les portes, aux côtés du maître autel; la décoration de la porte de la sacristie, composée de deux anges qui soutiennent un médaillon où est le buste de saint Joseph, et la décoration du grand portail, faite en 1683. Dans l'église des Capucins, les statues de la Foi et de la Chasteté, sur l'autel de Notre-Dame. Dans l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth, le maître autel fait vers 1682. Dans l'église de l'ancienne abbaye Saint-Bernard, neuf figures à la boiserie du chœur, représentant l'Espérance, la Charité, saint Bernard, saint Arnulphe, saint Jérôme Fiero, saint Eugène, pape, et le cardinal Bona. Enfin, dans l'église Saint-Georges, la

grande nef, deux statues, saint Paul et saint Jacques.

Quellin s'engagea, par contrat du 25 octobre 1678, moyennant 2.000 florins, à exécuter pour l'ancien prieuré de Leliendaël, près de Malines, un banc de communion, une des œuvres les plus remarquables de ce monastère; ce banc figure, depuis 1818, dans la chapelle de Zellaer de la cathédrale Saint-Rombaut. Lors de son appropriation à sa place actuelle, Neeffs assure qu'on dut en enlever les deux extrémités. Quellin reçut 700 florins pour la statue de la Vierge et les anges couronnant le maître autel du même prieuré de Leliendaël. C'est sur les plans de Luc Fayd'herbe qu'il sculpta, en 1674, toutes les figures de ce maître autel, ainsi que l'indique le chronogramme placé sur le frontispice. Ces figures se composent d'un groupe de la Vierge et de l'Enfant Jésus sur le globe terrestre soutenu par des anges; au-dessous sont, en contemplation, deux séraphins appuyés sur des fragments du fronton. L'église de l'abbaye de Roosendaël se vit doter, en 1687, d'un excellent maître-autel de Quellin. Neeffs attribue à cet artiste une statue qui se trouvait jadis dans le jardin de l'archevêché; elle figure depuis 1816 sur le cénotaphe érigé alors à la mémoire du cardinal Jean-Henri de Frankenberg, dans le portail de Saint-Rombaut; elle représente une femme en pleurs tenant le portrait en médaillon de ce dixième archevêque de Malines.

A Gand, dans l'église Saint-Bavon, il plaça en 1678, lors de la célébration du deux centième anniversaire de la fondation de la confrérie Notre-Dame, un autel avec bas-reliefs et statues. Il y travailla avec Pierre Verbruggen le Jeune. Le couronnement sur lequel se trouvent Dieu le Père et d'autres figures accessoires ne fut exécuté qu'en 1760 avec son élève Willemssens. La fabrique de l'église Saint-Michel, à Gand, lui demanda, en 1678, les plans du premier maître-autel dont Pierre Le Plat, de la même ville, dessina le modèle et qui fut sculpté par Arnout Donckeur et Blande Lefefer. Le même conseil de fabrique

lui avait commandé, en 1674, un autel provisoire en bois qu'il exécuta avec son concitoyen Norbert Vanden Eynde (II). Il sculpta, en 1698, un groupe représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, pour le maître-autel de l'église de l'ancienne abbaye de Baudeloo (actuellement bibliothèque de l'université); ce groupe coûta 1.050 florins. Au jubé de la cathédrale Saint-Sauveur, à Bruges, se trouve de lui, depuis le 14 novembre 1682, une colossale statue de Dieu le Père entouré d'anges au milieu de nuages; elle coûta 500 livres. L'église Notre-Dame, à Hasselt, renferme le monument funéraire qu'il avait sculpté, selon contrat du 8 juillet 1668, pour l'ancien couvent d'Herckenrode, de l'une de ses abbesses, Anne-Marie de Lamboy, décédée le 2 novembre 1675. Ce monument est orné de l'effigie de la défunte priant devant le Christ; à la tête du Seigneur, un ange tient un voile, allusion à sainte Véronique.

Quellin fit entre autres, pour la cathédrale Notre-Dame à Tournai, l'építaphe du chanoine Du Fief, placée à droite dans le pourtour du chœur; cinq statues allégoriques servant de décoration à la fermeture du pourtour; les statues du portail, construit en 1670, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, ainsi que la Vierge surmontant le mausolée du seigneur de Steenhuyse, mort en 1638. A Lille se trouvent de lui, derrière le maître autel de la collégiale Saint-Pierre, le buste de ce saint patron ainsi que celui de saint Paul.

Ce serait d'après un projet de Quellin que l'architecte Adrien Vander Linden aurait dessiné l'originale façade de l'ancien Marché aux Poissons à Gand; elle est surmontée d'un Neptune debout, le trident à la main, sur un char attelé de deux chevaux marins; à droite et à gauche figurent des demi-dieux couchés dans des roseaux et personnifiant l'Escout et la Lys; au milieu, les armes de la ville. La porte de la maison n° 9, rue de l'Empereur, à Anvers, bâtie en 1674, fut ornée par lui d'un couronnement représentant deux chevaux marins montés par des demi-dieux qui

semblent vouloir s'élancer l'un sur l'autre.

On lui attribue le bas-relief de l'autel Sainte-Barbe, dans l'église Notre-Dame à Termonde : il a pour sujet la Vierge des douleurs et deux petits anges. L'autel de la chapelle Sainte-Anne, dans le chœur de la même église, qu'on lui avait attribué, serait d'Erasmus Quellin (?); mais, par contre, selon De Vlaminck (*L'Église collégiale de Termonde*), il aurait fait les ornements et les balustres du jubé construit, de 1662 à 1663, sur les plans de Vanden Eynde et dont Matthieu van Beveren sculpta les statues des Évangélistes. Ce jubé a été installé, en 1839, à son emplacement actuel. Quellin avait reçu de ce chef 757 florins, indépendamment d'une gratification.

Dans la nef sud de l'abbaye de Westminster figure de Quellin le monument funéraire de Thomas Thynne, assassiné en 1682 dans Pall-Mall, par son héritier avide de sa succession; le bas-relief représente la scène du meurtre. L'impératrice Catherine II, de Russie, possédait de notre artiste deux statues représentant Mercure et Thétis; elles avaient été acquises du sculpteur J. Schobbens, qui les avaient achetées à la vente du mobilier et des objets d'art du comte de Cobenzl (*Bull. comm. hist.*, 4^e série, t. XII, p. 26).

Arnould ou Artus Quellin, neveu, mourut à Anvers, le 22 novembre 1700. Il fut marié deux fois. Il épousa d'abord à Notre-Dame, le 30 novembre 1652, Anne-Marie Gabron, morte le 15 octobre 1669, puis Cornélie Volders, morte le 24 février 1700. Ils furent tous enterrés, ainsi que leurs enfants, dans l'église Saint-Jacques à Anvers, où figurait l'inscription suivante sur leur tombeau :

D. O. M.
GEEN JONST VOOR DE KONST
ARNOLDUS QUELLINUS BELTHOUWER
STERFT 22 NOVEMBER 1700
EN SYN EERSTE HUYSVROUW
ANNA MARIA G. BRON STIRFT 13 OCTOB. 1669
CORNELIA VOLDERS SYNE HUY
VROUW STIERF 24 FEBR. 1700
ENDE HUNNE KINDEREN
B. V. D. S.

Selon Baert, ses élèves seraient : Thomas et N. Quellin, ses fils, Guillaume

Kerriex et N. Pierart. Il aurait eu aussi comme élèves Alexandre van Papenhoven et Jean Vanden Steen.

D'autre part, d'après les *Liggeren*, ses apprentis auraient été Jean Vanden Steen, de Malines, Jean Bouttil, Jaspas van Steen, Lambert Lowies, Dirick Willekens van Werelt, Corneille van Scheyck, Baltes Rubben, Adriaen Govaerts et Jacobus de Man.

Edmond Marchal.

Voir les sources à la fin de la notice suivante, col. 437.

QUELLIN (*Érasme*), dit le *Vieux*, sculpteur, mort vers 1640, est la souche d'une dynastie d'artistes qui honorent la Belgique. On le considère comme originaire de la principauté de Liège.

Il apparaît pour la première fois, dans les *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc à Anvers, en 1606, année où il fut reçu en qualité de maître comme *anttycksmieder*. Selon ce même recueil, il fut, le 1^{er} mai, le 15 août 1610 et le 5 février 1612, consultant des Liégeois; le 2 février 1611, second assistant, et le 15 août suivant, premier assistant du préfet; le 28 décembre 1612, le 15 décembre 1619, préfet; le 11 août 1613, le 10 août 1614, le 10 décembre 1617, le 13 décembre 1620, en 1623 et le 4 juillet 1627, consultant, et le 30 juin 1625, assistant du préfet de la sodalité de la Vierge Marie, formée le 1^{er} mai 1610 entre les Wallons de la ville d'Anvers, sous l'invocation de l'Immaculée Conception. En 1631, il occupait une maison rempart des Lombards.

Les mêmes *Liggeren* citent, à la date du 7 juillet 1640, divers paiements faits à sa veuve Elisabeth van Uden, de la famille des peintres de ce nom. Il ne devait donc être mort que peu de temps avant cette date.

Il travailla avec Jean van Mildert, dit l'*Allemand*, avec qui il exécuta des travaux pour lesquels sa veuve reçut diverses sommes en 1640 et en 1643 (Comptes de la confrérie du Saint-Nom de Jésus et du Saint-Sacrement, chez les Pères Dominicains à Anvers). Ces paiements concernent la balustrade ainsi

que la tribune de la sodalité. Il fit, en 1624-1625, un candélabre qui se trouve dans l'église Notre-Dame, et auquel, il y a quelques années, on apporta de notables changements dans la partie inférieure.

On avait assuré qu'il était l'auteur de la belle chaire de vérité de l'ancienne église des Jésuites, actuellement église Sainte-Walburge, à Bruges. Or, la commission provinciale, chargée de rechercher les objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges, assure dans son inventaire (Bruges, 1848; gr. in-8°), que cette chaire est plutôt de Pierre Verbruggen, le Vieux, d'Anvers, ou de Guillaume Kerrix, de Termonde. La tradition qui avait assuré que cette chaire était d'Érasme, paraît reposer sur une confusion avec le peintre Érasme Quellin, qui a séjourné à Bruges de 1660 à 1668. Nous avons vu que le sculpteur Érasme était déjà mort en 1640. Cette chaire est certainement l'une des plus élégantes de cette époque; fortement endommagée, elle a été restaurée en 1845 par Van Wedevalt, sur les conseils de P. Buyck, architecte provincial, aussi à Bruges. Elle avait été faite aux frais de deux dévotés des Jésuites, Adrienné et Isabelle, filles de Mathurin et de Marie de Lannoy, mortes, la première en 1667, la seconde en 1691. La cuve est soutenue par la statue de la Foi, agenouillée, tenant la croix et le calice; les panneaux sont revêtus de médaillons représentant les Évangélistes; des anges garnissent les angles; à côté des figures, l'artiste a placé, comme termes, les statues allégoriques de l'Étude et de l'Eloquence, de l'Adoration et de la Méditation.

D'après les comptes de la ville d'Audenarde (voir Vander Straeten), un sculpteur d'Anvers, désigné sous le nom de « maître Érasme », présenta en 1615-1616 le modèle d'une table d'autel pour la chapelle de la corporation de Saint-Michel dans l'église principale. Nous soupçonnons fortement ce « maître » Érasme », qui soumit son travail aux doyens et officiers de la corporation précitée, de ne faire qu'un avec Érasme Quellin dit le *Vieux*.

Érasme Quellin avait été admis comme franc-maître en 1607. Il avait épousé Elisabeth van Uden, d'une famille de peintres. Il eut comme fils : Érasme (II), dit le Jeune, 1607-1678; Arnould ou Artus (I), le Vieux, sculpteur, 1607, mort célibataire en 1668; Cornélie, qui épousa le sculpteur Pierre Verbruggen, et Hubert, graveur (voir plus loin). Érasme (II), dit le Jeune, eut comme fils Jean-Erasme, peintre, 1634-1715. Arnould ou Artus (I) le Vieux, eut comme collaborateur de ses travaux à l'Hôtel de ville d'Amsterdam, son neveu Arnould ou Artus (II), dit le Jeune, né en 1625 et mort en 1700. Il était fils d'Arnold ou Arnould Quellin et de Marie Morren, assure Génard. Les sculpteurs Thomas, mort en 1708, et N. Quellin sont fils de ce dernier.

Dans un article : *Essai d'une liste d'artistes, architectes, peintres, tombiers, verriers, etc.*, ayant demeuré ou travaillé dans l'ancien diocèse de Senlis, le chanoine Eugène Muller, délégué du comité archéologique de Senlis (Oise), cite le nom de « Quellin, maître sculpteur, marbrier à Senlis (1746) », d'après la *Monographie des rues de Senlis*, p. 384 (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1893, p. 525).

Érasme Quellin eut, notamment, comme élèves : Joos Sterckx, Joos Neef, Rombaut Claes, Melsen ou Melchior Vander Lanen, Hans Francoys, Jacques De Vrise ou De Vries, Hans Bernaert, Christophe de la Fontaine et Dominique Verschuren.

Baert assure que Thomas Quellin demeura longtemps en Danemark et mourut à Anvers. Quant à N. Quellin, il serait mort à Londres.

D'après les *Liggeren* (II, 168), un nommé Thomas Quellin, reçu maître en 1707-1708 (dans la recette des fils de maître, il est qualifié d'*Heer*), décéda à Anvers, selon les comptes de l'église Saint-Jacques : « 9 mai 1709, un enterrement dans l'église, venant de la paroisse Saint-Georges, de maître « Corneille » (lisez Thomas, disent Rombouts et Van Lérius) « Quellin, de la « rue d'Aremberg, inhumé devant le

« chœur, sous la pierre sépulcrale de la « famille, et reçu 4 florins 10 sous ».

D'autre part, dans une requête du doyen de la gilde de Saint-Luc, soumise, le 21 février 1693, à l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, pour obtenir des franchises nouvelles, figure un Thomas Quellinus, « by den « Koninck van Sweden! » Cette requête est plus croyable que l'assertion de Baert, répétée par Rombouts et Van Lérius (Pinchart, *Archives*, t. III, p. 80).

Edmond Marchal.

Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*. — A.-J. Wauters, *La peinture flamande*. — Corneille de Bie, *Gulden cabinet* (1661), p. 305. — Les *Liggeren* de la gilde anversoise de Saint-Luc. — Em. Neeffs, *Hist. de la peinture et de la sculpture à Malines*. — Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*. — *Dictionnaire universel classique d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1833). — Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexikon*. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek der Nederlanden*. — *Allg. deutsche Biographie*. — *Ann. de la Bibl. royale de Belgique*, 1848, p. 291. — M. Rooses, *Gesch. der antwerpsche schilderschool*, p. 498. — *Nouvelle biographie Didot*. — Baert, *recueil ms.* — De Vlaminck, *l'Eglise collégiale de Termonde*, t. I, p. 54. — Génard, *Les grandes familles artistiques d'Anvers*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. II, p. 340. — Descamps, *Inventaire des objets d'art*. — J.-B. Vander Straelen, *Jaarboek van Sinte-Lukas gilde* (Bruxelles, 1865). — Goovaerts, *Les œuvres de sculpture faites aux XVII^e et XVIII^e siècles pour l'église du prieuré de Leliëndaël* (Malines, 1892). — *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1887. — J.-B. Vander Straelen, *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*. — Piron, *Alg. levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. — Van Lérius, *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques à Anvers*. — *Inventaire archéologique de Gand*, 1^{re} série, f. 178-180.

QUELLIN (Erasmus), peintre anversoïso du XVII^e siècle, né à Anvers, le 19 novembre 1607, mort le 7 novembre 1678. Son père, du même nom (voir plus haut), qui était sculpteur et Liégeois de naissance, vint s'établir à Anvers où, en 1606, il fut reçu dans la gilde de Saint-Luc. Sa mère, Elisabeth van Uden, était la fille d'un peintre qui avait travaillé à la cour de la reine Elisabeth d'Angleterre. Ils eurent onze enfants, dont notre Erasmus fut l'aîné; parmi les autres, on compte Hubert, le peintre-graveur, et Artus, le célèbre sculpteur. Deux des filles épousèrent des sculpteurs : l'aînée devint la femme de Pierre Verbrughe ;

une autre, Catherine, celle de François de Sagere. Erasmus fit des études assez avancées pour obtenir le titre de maître en philosophie. Il tournait fort agréablement le vers flamand, témoin l'éloge de Corneille de Bie, imprimé dans les liminaires du *Gulden Cabinet* de cet auteur. En 1633-1634, il fut admis dans la confrérie de Saint-Luc, et, la même année, il reçut un élève. Une dizaine d'autres peintres se trouvent inscrits dans les registres de la même compagnie comme disciples de notre maître. En 1634, il épousa Catherine de Hemelaer; un seul fils, Jean-Erasmus, naquit de cette union. Le 2 mai 1662, sa femme fut enterrée dans le pourtour du chœur de la cathédrale; le 19 novembre de l'année suivante, Erasmus Quellin convola en secondes noces, à Perck, avec Francisque de Fren, sœur de la femme de David Teniers II; de ce mariage, il ne naquit point d'enfants. Il mourut le 7 novembre 1678. Quand, au mois de mars 1679, on dressa l'inventaire des meubles de la demeure somptueuse qu'il avait habitée dans la rue Happart, on y mentionna, sous 583 numéros, sa très riche collection de tableaux, de sculptures et de dessins. De Rubens seul, il y avait vingt tableaux et cinquante dessins. Erasmus Quellin avait acquis une fortune considérable et était hautement considéré comme homme et comme artiste.

L'inscription placée sous son portrait, gravé d'après son propre dessin par Pierre de Jode et publié par Jean Meyssens, nous apprend qu'« il a été disciple de « Mons^r P.-P. Rubens », et rien de plus certain que cette affirmation. Nous ignorons quand il entra dans l'atelier du maître et à quelles œuvres il y collabora, mais nous savons qu'en 1635 il exécuta, d'après des esquisses de son patron, des peintures pour le Portique des Empereurs et pour la scène du « Commerce « désertant Anvers », faisant partie toutes deux de la grandiose décoration des rues d'Anvers lors de l'entrée solennelle du cardinal-infant comme gouverneur de nos provinces. Dans d'autres occasions analogues, Quellin fut appelé

à orner les voies publiques. En mars 1648, il fit les esquisses des peintures décoratives pour l'entrée de l'archiduc Léopold-Guillaume; vers la Noël de la même année, il peignit l'estrade du haut de laquelle la paix de Munster fut proclamée; Corneille de Bie fournit une longue description emphatique de cette œuvre. En mai 1657, il peignit un arc de triomphe pour l'entrée de Don Juan d'Autriche; en avril 1660, il dessina et orna la scène où fut annoncée, devant l'Hôtel de ville, la paix entre l'Espagne et la France. Pour l'entrée du gouverneur don Francisco de Moura y Corte Real, qui eut lieu le 17 août 1665, il exécuta une petite et deux grandes scènes; le 18 octobre de la même année, il fournit le projet de la chapelle funéraire érigée dans la cathédrale à l'occasion des obsèques de Philippe IV d'Espagne. Ce fut encore lui que le magistrat gantois chargea, en 1653, de fournir le dessin de la planche colossale, gravée par Schelte à Bolswert, pour être offerte à l'archiduc Léopold-Guillaume à l'occasion de son entrée à Gand comme gouverneur des Pays-Bas espagnols.

Nombreux furent les tableaux de tous genres que produisit Erasmе Quellin. L'inventaire de sa mortuaire en énumère cinquante-cinq, comprenant des sujets religieux et mythologiques, des portraits, quelques copies d'après des maîtres anversoïis et italiens. Il s'y trouvait aussi quelques tableaux d'autres artistes, notamment cinq marines de Van de Velde étoffées par le défunt. Plusieurs de nos églises, les musées de la Belgique, et nombre de collections publiques à l'étranger, possèdent de lui des tableaux.

Signalons dans l'église Saint-Jacques, à Anvers, un *Miracle de Saint-Roch*; dans la cathédrale de Liège, les *Quatre pères de l'église*; dans le Béguinage de Malines, la *Madone et des saints*; une autre *Madone* dans l'église de Hoboken; la *Prédication des Apôtres* dans l'église de Gentbrugge. Le musée d'Anvers possède de lui les *Miracles de Saint-Huygues de Lincoln* et *Gratien Molenaer sauvé miraculeusement par sainte Catherine*, pro-

venant tous les deux du réfectoire des Chartreux à Lierre; un saint évêque et le portrait de Gaspard Nemius, évêque d'Anvers; le musée d'Augsbourg, une *Adoration des bergers*; le musée de Caen, la *Vierge donnant une étoile à saint Hubert*; celui de Darmstadt, *Alexandre le Grand et Diogène*; l'Ermitage à Saint-Petersbourg, deux *Saintes Familles* et une *Sainte Vierge invoquée par saint Dominique*; la galerie de Liechtenstein, la *Reine de Saba et Achille parmi les filles de Lycomède*, daté de 1643; le musée de Lille, *Salomon et la reine de Saba*; celui de Lyon, *Saint Jérôme dans le désert*; celui de Madrid, *La Conception*, l'*Enlèvement d'Europe*, la *Mort d'Eurydice*, *Jason avec la Toison d'Or*, *Bacchus et Ariadne*, les quatre derniers faits sous la direction de Rubens pour orner la tour de la Parada; celui de Schleissheim, des *Amours*; celui de Schwérin, le *Mariage de sainte Catherine*; celui de Toulouse, le *Martyre de saint Laurent*; celui de Valenciennes, *Jésus chez Marthe et Marie*.

Dans les additions au *Gulden Cabinet* de Corneille de Bie, le fils de Quellin, Jean-Erasme, en parlant des œuvres importantes de son père, dit: « Principalement chez le comte Taxis, à Bruxelles, » il y a huit très grandes pièces qui appartiennent actuellement à son fils, le prince de La Tour; item à Goa, chez les pères jésuites, au maître autel, » *Saint Grégoire*; au Saint-Sépulchre, à Jérusalem, une *Résurrection*, et encore » une autre dont j'ai oublié le sujet ».

Erasme Quellin a fourni le dessin de beaucoup de planches destinées à l'illustration des livres. Nous citons les principaux ouvrages qui contiennent de ses œuvres :

Guilielmi Hesii Emblemata Sacra de Fide, Spe, Charitate (Plantin, 1636; in-12). Les nombreuses vignettes gravées sur bois par Christophe Jegher ne portent pas de signature et nous n'en connaîtrions pas l'auteur si Balthazar Moretus n'avait annoté, dans son *Livre des ouvriers* de 1624 à 1638, que, le 4 avril 1636, il avait payé à Erasme Quellin la somme de fl. 73.10 pour

quarante-neuf dessins de *Hesii Emblemata*.

P.-F. Jo. Mantelius, Speculum peccatorum (Henricus Aertssens, 1637; in-4°). Le frontispice seul porte la signature d'Erasmus Quellin, mais nous sommes convaincu que les nombreuses vignettes qui ornent le livre ont également été gravées d'après ses dessins.

Joannes Caramuel Lobkowitz, Philippus Prudens (Plantin, 1639; in-folio). Le frontispice seul porte le nom d'Erasmus Quellin, mais il est plus que probable qu'il a dessiné aussi les nombreux portraits de princes que renferme le livre.

Bartholomaeus de los Rios, De Hierarchia Mariana (Plantin, 1641; in-folio). Le frontispice porte seul la signature de l'artiste, mais pour les autres planches le doute n'est pas possible : le musée Plantin-Moretus conserve les dessins originaux signés par lui et le compte des sommes que Balthazar Moretus lui paya pour ce travail.

Didacus Saavedra, Idea principis Christiano-Politici (Joannes Mommartius, 1649; in-folio). Outre le frontispice, le livre renferme cent emblèmes; ces belles planches ont, sans aucun doute, été dessinées par Erasmus Quellin.

Pour *Metamorphosis ofte herscheppinge van P. Ovidius Naso*, traduit par Seger van Dort (Gerard van Wolsschaten, 1650; in-8°), il dessina le frontispice et le portrait du traducteur, mais les vignettes avaient servi dans une édition du xvre siècle.

Sept des planches gravées sur bois, dans *Judocus Andries, Necessaria ad Salvem Scientia* (Corn. Woons, 1654; in-16), portent les initiales de notre artiste.

Dans *Hymenaeus Pacifer* (Plantin, 1661; in-folio) se trouve gravée la scène érigée l'année précédente devant l'hôtel de ville d'Anvers et les deux principaux tableaux d'Erasmus Quellin qui l'ornaient.

Pour le *Gulden Cabinet* de Corn. de Bie (J. Meyssens, 1661; in-4°), il fournit les portraits de l'auteur et ceux d'Antoine van Leyen, Van Thielen, Pierre Boel, Georges van Son, Jean van Kessel, Pierre Verbrugghen.

Dans *Judocus Houbraken, Oratio funebris in exequiis Philippi IV* (Plantin, 1666; in-folio) se trouve reproduit le catafalque dressé l'année précédente dans la cathédrale à l'occasion des obsèques de Philippe IV.

Dans *Icones et Inscriptiones Honori D. Francisci di Moura* sont reproduites les deux grandes scènes érigées, en 1665, à l'occasion de l'entrée du gouverneur don Francisco de Moura y Corte Real.

Bien plus considérable est le nombre des livres pour lesquels Erasmus Quellin dessina le frontispice. Le premier et l'un des plus remarquables est celui de *Cornelius a Lapide, Commentaria in Salomonis proverbialia* (Martin Nutius, 1635; in-folio). A partir de 1637, notre artiste succède à son maître comme dessinateur des frontispices des éditions plantiniennes. Rubens l'aïda encore de ses conseils et jusqu'à nos jours ces travaux lui furent attribués; quelques-uns même portent son nom sur la planche gravée; mais l'élève fait le dessin et Balthazar Moretus le lui paye. C'est ainsi que furent exécutés les frontispices de *Diverses pièces pour la défense de la Reyne Mère par Messire Mathieu de Morgues* (Plantin, 1637; in-folio); celui du *Siège de la ville de Dôle*, par Jean Boyvin (id. 1638; in-folio); *Franciscus Goubau, Apostolicarum Pii quinti pont. max. epistolarum libri quinque* (id., 1640; in-4°); *Luitprandi Opera* (id., 1640; in-folio); *Concilii tridentini Canones et Decreta* (id., 1640; in-16); *de Hierarchia Mariana*, par Barth. de Los Rios (id., 1641; in-folio); *Balthasar Corderius, Expositio patrum graecorum in psalmos* (id., 1643; in-folio).

Plusieurs des dessins exécutés par Quellin pour Balthazar Moretus sont conservés au musée Plantin-Moretus. D'autres musées possèdent un petit nombre de ses dessins d'étude. Au Louvre se trouve une grande *Adoration des rois*; à l'Albertina de Vienne un *Sacrifice d'Iphigénie* signé postérieurement « Ouden Quellin ». L'inventaire de sa mortuaire en énumère trente-six.

Quellin lui-même grava un petit

nombre de planches : *Samson tuant le lion*, d'après Rubens; *l'Enfant Jésus tenant le globe* et *Amours et jeunes faunes dansant*, d'après ses propres compositions. Une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, gravée d'après Rubens, porte l'adresse d'Erasmus Quellin comme éditeur.

A part les illustrations et les portraits signalés plus haut, on grava d'après ses compositions quelques figures de saints, sept sujets religieux et un sujet mythologique.

Quoiqu'un assez grand nombre de tableaux d'Erasmus Quellin se soient perdus, nous en possédons encore en quantité suffisante pour pouvoir nous faire une idée exacte de son talent, et les planches gravées d'après lui aident beaucoup à nous le faire connaître. Il est avant tout l'élève de Rubens; il l'est à ses débuts, il le reste toute sa vie durant. Sa grande ambition a évidemment été de marcher dans la voie de son grand prédécesseur, de se conformer à sa manière. Rubens le savait bien, et le prouva en se faisant son collaborateur dans le dessin des frontispices plantiniens. Mais à cette admiration sans réserve, à cette imitation fidèle, l'artiste perdit son originalité; il n'eut jamais d'individualité artistique prononcée. Il possédait, il est vrai, à un haut degré la technique de son métier, à tel point qu'il est arrivé maintes fois que des Rubens douteux lui soient attribués; il a la manière de dessiner et de colorer de son guide; mais l'âme, le sentiment propre, l'invention personnelle lui font défaut. Ce qui doit lui avoir acquis l'estime de Rubens et du public éclairé, c'était son esprit cultivé. Après la mort de son maître, il devint à Anvers le peintre officiel, l'ordonnateur en titre des décors à grand spectacle qui, dans les occasions solennelles, s'élevaient dans les rues ou dans les églises. Il fut chargé de fournir l'illustration de plusieurs livres d'emblèmes et de composer de nombreux frontispices, travaux qui exigeaient de l'érudition, un esprit cultivé et inventif, tel qu'on pouvait s'attendre à le trouver chez un maître ès arts et tel que Erasmus Quellin le possédait réellement.

Il fut le premier en date et le type le plus caractéristique de ces deux générations d'épigones qui prolongèrent l'école de Rubens jusqu'à la fin du XVII^e siècle; artistes transmettant les traditions de l'atelier célèbre et vivant de ces traditions, peu soucieux de créer et ne songeant qu'à rééditer et à reproduire, selon des formules invariables, ce qu'ils avaient appris à admirer dans l'œuvre du grand maître.

Max Rooses.

P. Génard, *Luister der Sinte-Lukas gilde* (1834). — Théod. van Lertius, *Catalogue du musée d'Anvers* (1874). — F.-Jos. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Max Rooses, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Archives du musée Plantin-Moretus. — Additiën en correctiën tot het *Gulden Cabinet*, door C. de Bie, zoo van den auteur als van J.-E. Quellin (*Zeitschrift für Bildende Kunst*, 1880, t. I, p. 137).

QUELLIN (*Hubert*), graveur, né à Anvers, le 15 août 1619, mort dans la même ville en 1687. Fils d'Erasmus, sculpteur, originaire de Liège, il avait pour frères le peintre Erasmus, élève et collaborateur de Rubens, et le sculpteur Artus, qui s'est rendu fameux par son abondante décoration de l'hôtel de ville, aujourd'hui le palais, à Amsterdam. Par sa mère, Elisabeth van Uden, il était apparenté à l'excellent paysagiste de ce nom. Ce fut, nécessairement, au contact de ses aînés qu'Hubert sentit naître et grandir ses remarquables aptitudes. Erasmus, son frère, venu au monde en 1607, était lui-même habile graveur. Nous manquons d'informations sur l'apprentissage de l'artiste. A la gilde de Saint-Luc, où il ne fut admis qu'en 1665, son inscription se fit en qualité de « fils de maître ». La municipalité d'Amsterdam ayant fait appel au ciseau d'Artus Quellin pour la décoration de son palais communal, commencé en 1608, Hubert fut amené à faire, dans la même ville, un séjour prolongé. Il s'agissait pour lui de reproduire par le burin les diverses parties du travail de son frère. Les planches furent imprimées et sans doute gravées, aussi, dans la maison du sculpteur.

Dès le 28 septembre 1652, Hubert intervenait comme témoin au testament

de Jean Asselyn, le grand paysagiste, ami de Rembrandt. Le 22 janvier 1655, Il obtenait un privilège pour la publication de ses planches. Il ne s'agissait jusqu'alors que d'un choix de statues, de bas-reliefs, de festons, etc. Ce fort remarquable travail voyait le jour la même année. Kramm le renseigne sous ce titre exclusivement français : *Les figures et ornements de la maison de ville d'Amsterdam, la plupart en marbre, par Artus Quellin. Première partie de la description de la maison de ville d'Amsterdam, dessinée et gravée par Hubert Quellin. 1655.* Ce titre nous paraît faire double emploi avec celui en latin, en hollandais et en français qu'on relève sur une édition parue la même année et dont le texte français porte : *La première partie de plusieurs figures et ornements de la maison de ville d'Amsterdam, le plus grand part fait d'marbre, d'Artus Quellinus, sculpteur de la dite ville.* Suivent ces mots : « Met » consent van de Heeren Burgmeesters » ende Regeerders van Amsterdam ; » ende met speciael octroy van de Heeren » Staeten geteekent ende geetst door » Hubertus Quellinus, ende gedrukt » ten huys van Artus Quellinus anno » 1655 ». Cette première série de quarante-huit feuilles, statues et bas-reliefs, plus un portrait d'Artus Quellin, par son frère, reçut pour complément, en 1661, une partie architecturale, laquelle est intitulée : *Afbeelding van 't stadt Huys van Amsterdam in dartigh Coopere Platen geordineert door Jacob van Campen, en geteekent door Jacob Vennekool... tot Amsterdam bij Dancker-Danckerts, in de Calverstraet, in de Danckbaerheyt.* Le nom de Quellin n'apparaît sur aucune planche de cette suite, que précède un magnifique portrait de Van Campen, gravé par un anonyme d'après Jean Lievens, chose prouvée par un dessin conservé au cabinet des Estampes d'Amsterdam. En 1662, enfin, paraissait la seconde et dernière partie du travail de Quellin : *Secunda Pars precipuarum effigiarum ac ornamentarum amplissima curia Amstelodanensis maiori ex parte in cadido (sic) marmore effectorum per Artum Quellinium eiusdem civitatis*

statuarium, titre traduit en hollandais. Le graveur, sous la date du 16 janvier, dédie son œuvre au magistrat d'Amsterdam en témoignage de gratitude. Le 17 décembre 1663, Hubert Quellin entrait en possession d'un nouvel octroi de quinze années. Se trouvant de passage à Amsterdam en 1666, il fait cession à Frédéric de Wit, marchand d'œuvres d'art, de ses cent et treize planches gravées, des épreuves déjà tirées et des textes explicatifs (?), pour la somme globale de 470 florins. A la suite de cet accord, De Wit faisait paraître une nouvelle édition en 1668. C'est erronément, pensons-nous, que des auteurs parlent de la présence de son nom sur le recueil de Quellin, antérieurement à la date prémentionnée.

Nous avons vu qu'Hubert Quellin se faisait admettre à la gilde de Saint-Luc d'Anvers en 1665. Le nombre de ses travaux, postérieurs à cette date, est très limité. L'année de son retour, il faisait paraître une grande estampe d'après un dessin de son frère : Philippe IV sur le trône, ayant près de lui son jeune fils et recevant l'hommage des dix-sept provinces des Pays-Bas. Cette pièce, dont la date nous est fournie par divers chronogrammes, eut pour éditeur Gaspard Gevartius (voir ce nom), historiographe du roi. Elle fut sans doute créée à l'occasion de l'avènement du souverain (1665). En 1668, une nouvelle planche s'ajoute à la série des œuvres du graveur. Elle commémore l'administration du marquis de Castel Rodrigo dans les Pays-Bas. Le gouverneur général y est représenté recevant la couronne des mains de Pallas et de Mercure. Comme l'œuvre précédente, celle-ci a pour modèle un dessin d'Erasmus.

Nous ne saurions dire s'il faut attribuer à notre artiste la gravure d'une série d'estampes intitulée : *Aerdighe Festonen geinventeert door Artus Quellinus konstryck beeld houwer der stadt Amsteldam.* Ces pièces sont excellentes. Aucune n'est signée.

Henri Hymans.

Verachter et Terbruggen, *Hist. de la gravure d'Anvers (1874-1875)*. — Obreen, *Archief voor nederlandse kunstgeschiedenis*, t. VII, p. 245

(Bredius, *Losse aanteekeningen omtrent hollandsche plaatsmyders*). — A. Weissman, *Jacob van Campen*, dans *Oud Holland*, 1902, p. 154.

QUELLIN (*Jean-Erasme*), peintre d'histoire anversoïso du XVII^e siècle, fils d'Erasme et de sa première femme Catherine de Hemelaer, naquit à Anvers et fut baptisé dans la cathédrale le 1^{er} décembre 1634. Il mourut à Malines en 1715. A son baptême, il reçut le seul prénom d'Erasme; ce ne fut que plus tard qu'il y joignit celui de Jean, pour se distinguer de son père. Plus d'une fois, nous remarquons que malgré cette précaution la confusion entre les deux artistes n'a pas été évitée. Il est vrai qu'il arrive que Jean-Erasme oublie de mentionner sur ses œuvres le premier de ses prénoms, par exemple, sur le frontispice de *Petri Scholarii Sermonum familiarium libri III*. Le jeune artiste reçut sans aucun doute les premières leçons de son père, et celui-ci lui permit de faire un voyage en Italie pour se perfectionner. Dans les additions au *Gulden Cabinet* de De Bie, Jean-Erasme nous fait connaître le sobriquet que ses camarades lui donnèrent à Rome, en se désignant lui-même comme « Joannes » Erasmus Quellinus, alias Sederboom ».

Revenu de son voyage, notre artiste se fit recevoir à la corporation de Saint-Luc en 1660-1661. En octobre 1662, il épousa, à Perck, Cornélie Teniers, fille du célèbre David Teniers et d'Anne Breughel; onze enfants naquirent de cette union. En décembre 1706, il perdit sa femme; lui-même décéda le 11 mars 1715. Les dernières années de sa vie furent malheureuses. Malgré la fortune considérable qu'il avait héritée de son père, il se trouva privé de ressources et se retira, en 1712, chez sa fille, à Malines, où il passa les trois dernières années de sa vie.

Il avait cependant connu le succès; de nombreux élèves s'étaient placés sous sa direction. En 1668-1669, les Registres de Saint-Luc en mentionnent quatre, l'année suivante deux, en 1673-1674 cinq, six en 1685-1686 et deux en 1697-1698. Il fut chargé de travaux importants. Pour le réfectoire de l'abbaye

de Saint-Michel à Anvers, il exécuta six grands tableaux, représentant les principaux repas dont parle l'Ecriture Sainte; pour l'église de la même abbaye, cinq tableaux traitant les *Supplices des martyrs de Gorcum*, et une immense toile ayant pour sujet la *Piscine de Bethesda*, et datée de 1672. L'empereur Léopold I^{er} le chargea de peindre une suite de treize plafonds destinés à orner une des grandes salles du palais impérial; une partie de ces importants travaux était terminée en 1687; l'une des pièces, le Couronnement de Charles-Quint, se conserve au Musée impérial de Vienne, mais est attribuée à Erasme Quellin, le père. Il fut appelé à la cour de Vienne pour peindre le portrait de l'empereur Léopold I^{er} et de l'impératrice, et fut honoré du titre de « peintre de la chambre de » Sa Majesté impériale; le roi d'Espagne lui accorda le titre d'ingénieur de la citadelle d'Anvers. Pour la plupart des églises d'Anvers, il peignit de grands tableaux et maint autre temple s'orna de ses retables. A Malines, Descamps signale sur le grand autel de l'église Notre Dame une Cène de lui, datée de 1690; dans l'église des Augustins, un *Christ chez Simon le pharisien*, actuellement au musée d'Anvers, daté de 1692; dans l'église des Béguines, cinq tableaux de la Vie de saint Charles Borromée, datés de 1694; dans l'église des Jésuites, cinq tableaux de la Vie de saint François-Xavier. Le musée d'Anvers possède encore de lui *Saint Bernard recevant l'habit de son ordre*, provenant de l'abbaye de Rosendael; le *Martyre de sainte Agathe*, un *Miracle de saint Hugues*, daté de 1685, et une *Nativité*, provenant tous trois de l'église des Chartreux à Lierre. A Anvers se trouvent, à l'église des Capucines, l'*Adoration des bergers*; à Saint-Jacques, une *Adoration des bergers* et une *Vierge devant le Christ crucifié*; à Saint-Paul et à Saint-André, un *Christ avec les pèlerins d'Emmaüs*; à l'église de Hoboken, une *Madone*; à l'église Saint-Pierre à Gand, *Saint François-Xavier devant l'empereur du Japon*, daté de 1702; à l'église paroissiale de Gumpendorf, à Vienne, un *Saint François-Xavier pré-*

chant les Indiens, daté de 1661 et provenant de l'église des Jésuites à Bruxelles.

Dans les collections publiques, nous avons rencontré deux dessins signés par lui et datés tous deux de 1660, l'un à l'Albertine de Vienne représente *Achille chez les filles de Lycomède*, l'autre au Ryksmuseum d'Amsterdam *Zachée dans le figuier*.

Le musée Plantin-Moretus possède de lui trois dessins représentant des figures symboliques de l'église catholique. Il fournit les dessins pour le frontispice et le portrait de l'auteur de *Petri Scholirii sermonum familiarium libri III* (1683; in-4°) et pour le portrait de Charles II d'Espagne qui se trouve au XII^e volume des *Acta Sanctorum* (1685; in-folio).

Jean-Erasme Quellin était l'élève de son père, comme celui-ci l'était de Rubens. Il continue la tradition de l'école du grand maître et en est un des derniers représentants de réputation. Seulement, pour cette seconde génération, le style devient de plus en plus factice; la couleur perd toute transparence et tourne au brun cuivré et au rouge brique. Notre artiste a évidemment voulu relever les doctrines paternelles de tendances au grandiose qui lui étaient venues par ses études du Véronèse et des Bolognais lors de son voyage au delà des Alpes. Son rêve était de reproduire les nobles scènes du grand Vénitien, où des hommes et des femmes de haute lignée étalent leur beauté saine, leur élégance native, leur faste aristocratique. Il s'y essaya, mais sans succès. Il remplit tant bien que mal d'immenses toiles d'une action péniblement charpentée, mais les coulisses y prennent plus de place et y jouent un rôle plus considérable que les personnages, dont l'attitude est théâtrale; l'inspiration s'est retirée; la formule est devenue vide.

Max Rooses.

Théod. van Lerijs, *Catalogue du musée d'Anvers* (1874). — F.-Jos. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Gustav Glück, *Die beiden Quellinus (Jahrbuch der Kunst-historischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses)*. Vienne, 1903; Band XXIV, p. 42).

QUENON (*Albert-Auguste-Joseph*), ingénieur, né à Wasmes, le 4 décembre

1809, décédé à Mons, le 7 février 1883. Après avoir fait d'excellentes études, Albert Quenon entra de bonne heure dans les bureaux de la Société du Couchant du Flénu et s'y fit remarquer par son ardeur pour le travail. Il parcourut tous les grades de l'administration et parvint au poste de directeur-gérant. Frappée de ses aptitudes spéciales pour l'organisation des services industriels, la Société générale pour favoriser l'industrie nationale lui offrit d'entrer à la direction des chemins de fer du Haut et du Bas-Flénu. Ayant accepté cette proposition, il eut l'occasion de déployer toutes les ressources de sa prodigieuse activité. Il publia alors un *Plan des chemins de fer industriels du Couchant de Mons* (Bruxelles, Vandermaelen, 1866). Plus tard, il fut choisi pour remplacer Frédéric Corbisier, en qualité de directeur des chemins de fer du Flénu.

Pendant de longues années, Quenon remplit les fonctions d'échevin de Pâturages. Son dévouement pendant le choléra de 1866 lui mérita la reconnaissance des habitants de cette commune importante. Appelé à siéger au conseil provincial pour y représenter le canton de Boussu, il prit une part active aux travaux de cette assemblée et sut se rendre utile dans les discussions qui concernaient les intérêts du Couchant de Mons.

Parvenu à un âge où il pouvait aspirer au repos, Albert Quenon parut redouter bien plus l'inaction qu'un surcroît de travail. Il fut chargé de missions des plus délicates qu'il ne cessa de remplir avec la plus grande habileté. Ce fut à sa table de travail que la mort vint le surprendre.

Léopold Devillers.

Gazette de Mons, des 13 et 14 février 1883. — *Le Hainaut*, du 14 février 1883. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 214.

QUENON (*Jean ou Haquinet*), ou KENON, peintre du xv^e siècle, à Tourinai; fut admis comme maître dans le métier des peintres le 9 mai 1444. Il est cité de 1453 à 1455 dans les comptes d'ouvrages de la ville pour travaux de peinture décorative; en 1451, il peint et dore une statue; en 1452, il est em-

ployé, avec de Beaumetiel, au jubé de l'église Saint-Nicolas et y exécute un travail de peinture et de dorure. En 1458, il restaure un tableau représentant la *Transfiguration de notre Seigneur* et sur lequel étaient aussi figurés Jacques Lyon, sa femme et sa fille, et il y ajoute une inscription qui devait transformer cette peinture en tableau funéraire. On ne connaît pas d'œuvres originales de lui, pas plus que la date ni le lieu de sa mort.

E.-J. Soil.

Cloquet et de la Grange, *Études sur l'art à Tournai*, t. II, p. 139 et 253.

QUENTIN (*Saint*). A en croire ses biographes, saint Quentin arriva de Rome, sous Dioclétien, pour évangéliser le nord de la Gaule, en compagnie de Rieul, Fuscien, Victorie, Piat, Eubert, Chrysenil, Lucius et d'autres encore, qui tous arrosèrent de leurs sueurs le sol de la Gaule-Belgique et finirent par tomber sous le glaive des persécuteurs vers la fin du III^e siècle, dans la persécution déchaînée par le farouche Maximien-Hercule. Saint Quentin, que les documents hagiographiques nous présentent souvent comme le chef de cette pléiade de civilisateurs, prêcha la doctrine du Christ dans le Vermandois et convertit un grand nombre de païens à la vraie foi. Déjà ces régions se détachaient lentement du paganisme décrépit, lorsque l'insurrection des Bagaudes, en 284, appela sur la Gaule toutes les horreurs de la guerre. Maximien-Hercule, envoyé par Dioclétien, eut facilement raison de ce ramassis de pâtres et de laboureurs ; mais, non content d'avoir étouffé la révolte, il déchaîna une terrible persécution contre les chrétientés naissantes. Innombrables furent les victimes à Bâle, Trêves, Tournai, Beauvais, Reims, Vermand, Soissons et Amiens. C'est dans cette dernière ville que saint Quentin, en 285, fut arrêté sur l'ordre du préfet Rictiovare. Les biographes du saint nous dépeignent sous de vives couleurs les tortures qu'on fit subir à Quentin, sa constance en face des bourreaux, sa fuite, sa reprise, suivie de nouvelles tortures, enfin la décapitation, le 31 octobre

285, à Augusta Viromanduorum, qui emprunta à l'illustre martyr le nom de la ville de Saint-Quentin.

Le corps du martyr, précipité dans la Somme, aurait été retrouvé en 341 par une matrone romaine, Eusébie, qui, avertie par un ange, se rendit en Gaule et fut guérie, grâce aux vertus du saint qu'elle dota de la sépulture, d'une cécité qui l'affligeait depuis longtemps.

Voilà ce que nous disent les *Vitæ* de saint Quentin. Malheureusement, la première biographie, la seule qui ait une valeur historique, est trop visiblement remplie de légendes pour que nous puissions y puiser avec confiance. Elle fait partie d'un cycle hagiographique que M^r l'abbé P. Geraets a étudié dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain* en 1899, cycle composé des *Vitæ* de saint Quentin et de celles de ses compagnons, copiées les unes des autres, sans valeur par conséquent aux yeux de la critique. La première biographie de saint Quentin, même si elle datait du III^e siècle, nous offre un ensemble de thèmes hagiographiques, de formules et de lieux communs inutilisables. Ainsi, le préfet Rictiovare est un de ces personnages-types, sur la tête desquels l'imagination populaire se plaît à accumuler tous les crimes d'autrui, pour satisfaire son besoin de concentration et d'explication des faits qui lui semblent incohérents. La carrière apostolique du saint, ses succès et ses déboires, ses tortures, sa mort, tout cela fait partie du bagage littéraire des hagiographes, qui appliquent ces lieux communs là où la tradition ne leur fournit pas des données précises. Tout cela se retrouve à cent endroits, cent fois répété dans les mêmes termes, cent fois présenté dans le même ordre. En présence de cette constatation, la prudence dans le choix des détails et des faits s'impose. Tout ce qu'on peut retenir en somme de l'histoire de saint Quentin, c'est son arrivée dans les Gaules, son martyre à Augusta Viromanduorum, vraisemblablement le 31 octobre 285, sous Maximien-Hercule, et peut-être le genre de son supplice, s'il faut en croire l'auteur

de la *Vita Eligii*, dans son récit de l'« invention » de saint Quentin par saint Eloi, où l'on voit le corps du martyr retrouvé avec d'énormes clous enfoncés dans la tête; cette donnée, que l'on retrouve dans la *Vita Quintini*, peut se baser sur la réalité. Mais pour le reste, il faut se garder d'accorder une croyance aveugle à la *Vita* de saint Quentin, parce qu'on y retrouve les formules et les thèmes propres à toute composition artificielle.

Le corps de saint Quentin eut les honneurs d'une seconde « élévation », faite par Childéric I^{er}, d'après l'auteur de l'*Inventio Sancti Quintini* du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris 5301. (Cfr. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 429 et suiv.). Une troisième « élévation » fut l'œuvre de saint Eloi, évêque de Noyon-Tournay, en 641 ou 642. Plusieurs fois encore, le corps du saint fut élevé de terre et transféré dans un nouveau sarcophage, ce qui contribua beaucoup à vivifier son culte, fort célèbre en France et en Belgique pendant tout le moyen âge.

L. Vander Essen.

Acta Sanctorum Octobris, t. XIII, p. 725 et suiv.; *Commentarius prævius* du P. De Buck. — *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 429 et suiv. — P. Geraets, *Les premiers saints de la Gaule-Belgique* dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1897-1898*, par l'abbé Theissen (*Annuaire de l'université de Louvain*, 1899, p. 360 et suiv.).

QUERCENTIUS (*Robert*), calligraphe et poète latin, né à Cambrai, vivait au xvi^e siècle. Nous ne connaissons rien des premières années de son existence. La protection de Georges d'Autriche le détermina à se fixer à Liège, où il occupa successivement les fonctions de secrétaire de ce prélat et des princes-évêques Robert de Berghes et Gérard de Groesbeck; il y fut également investi d'une prébende de chanoine en l'église collégiale de Saint-Jean-l'Evangéliste. Il était doué d'un art de calligraphe consommé. On lui doit les copies suivantes : 1. *Diurnal*, daté de 1557, conservé à La Haye (bibl. Meermann-Westreen). — 2. *Liber missarum pontificalium ex præscripto insignis ecclesiæ leodiensis*, daté 1560 et enrichi de fort belles miniatures dues à

un inconnu. Ce ms., conservé naguère dans le trésor de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, a figuré en 1879 à l'Exposition de l'art ancien à Munster; il appartenait alors à M^r le major de Franckenberg. — 3. *Evangélaire* sur vélin, de 116 ff. in-f^o et 24 p. lim., daté 1564-1565, conservé en l'église Saint-Jean-l'Evangéliste à Liège. Ce ms. est orné de splendides miniatures attribuées à Lambert Lombard ou à l'un de ses élèves.

La bibliothèque de la ville de Tournai (catal. t. IV, n^o 11388) possède deux poèmes manuscrits de Quercentius. Ils sont d'une écriture si admirable que l'auteur du catalogue, le dr A. Wilbaux, a cru qu'ils étaient imprimés. Ce sont : 1. *Carmen iambicum super ecclesiæ impugnatione, sacrorum prophanatione, imaginumque deiectione*. 1565. — 2. *De Gotthorum nostri temporis ad Leodienses incursione eligidion*. Poème fort bien tourné décrivant, en quatre-vingt-deux vers, le siège de Liège par les troupes allemandes du prince d'Orange, en novembre 1568, et l'incendie des couvents de Saint-Laurent, de Saint-Gilles et du Val-Benoît.

La dernière œuvre connue de cet auteur est une courte pièce, imprimée en 1574 en tête du *Theatrum humanæ vitæ* de Libert Houthem.

Alphonse Roersch.

L. Polain, *Bull. instit. archéol. liégeois*, t. I, p. 343. — Bradley, *Dict. of miniaturists* (1889), t. III, p. 406. — J. Helbig, *La peinture au pays de Liège* (1903), p. 496 et suiv.

QUERCU (*Jean de*), ou JEAN DU CHESNE, prêtre et chanoine de Saint-Lambert à Liège. La qualité de curé de Chênée lui est attribuée dans un acte de 1488, et il se la donne lui-même dans son testament de 1484; mais il est probable qu'il n'exerça pas personnellement les fonctions de sa charge pastorale. Il en est de même pour l'office de prébendier dont il jouissait à Notre-Dame de Huy à la même date de 1488. Le nom sous lequel on le connaît, lui vient de la maison qu'il possédait à Liège à l'entrée de la rue Souverain-Pont, maison qu'il tenait de sa famille, et qui portait

un chêne pour enseigne. Appelé parfois Jean de Herve, il était né dans cette dernière ville, fils de Jean de Quercu et de Maheat ou Mahaut de Xhenemont; son aïeul maternel, Jean de Xhenemont avait acheté, en 1403, le château de Herve à la famille d'Argenteau. Docteur en droit canon de l'université de Pérouse, Jean de Quercu fut reçu du chapitre de la cathédrale de Liège le 25 juin 1455. Riche et influent, il y occupa bientôt un des premiers rangs et y remplit un rôle important pendant les troubles qui agitérent le règne de Louis de Bourbon. On le trouve cité comme vice-doyen du chapitre en 1483. En 1463, il fut l'un des députés envoyés au prince-évêque pour le prier de revenir dans sa ville épiscopale. Son nom figure, l'année suivante, dans l'acte d'union conclu entre les églises de Liège. Au mois de novembre 1465, il fut député à Maestricht pour solliciter du prince la réconciliation du chapitre. Le 8 janvier 1466, il signa les lettres de concorde passées entre Louis de Bourbon et le clergé liégeois. En 1468, le chapitre l'envoya recevoir à Cologne le légat Onufrius. Le 28 septembre de cette année, il accompagna l'ambassadeur pontifical à Milen et joignit ses supplications à celles d'Onufrius pour engager l'évêque à revenir à Liège. Le légat reconnaît les bons services qu'il lui rendit en plusieurs circonstances; Jean de Quercu vit échouer les efforts d'Onufrius; il assista au sac de Liège, et, à la veille de l'horrible châtement exercé sur la malheureuse cité, il fut l'un des députés qui, en habits de clerc, se rendirent avec l'évêque auprès du duc de Bourgogne, pour le prier d'épargner au moins une partie de la ville. L'année suivante, sur les instances de Louis de Bourbon, qui le préférait à d'autres pour cette mission, il fut choisi pour se rendre auprès du pape Paul II, afin de demander pardon, au nom du chapitre, pour la violation de l'interdit, et rémission des 11,000 ducats exigés à cette occasion. Le 19 avril 1477, il signa l'acte de protestation pour le rétablissement des maîtres de la cité. Après la mort de Louis de Bourbon,

il fut au nombre des dix-sept chanoines qui, restés à Liège, élirent Jean de la Marck, fils de Guillaume de la Marck. Ce fut lui qui annonça l'élection au peuple, le 14 septembre 1482. En récompense, le nouvel élu le nomma chancelier. Dès lors, Jean de Quercu se mit à la dévotion des la Marck et favorisa, en plusieurs occasions, leurs intérêts : il signa, en juillet 1483, un prêt de 200 florins de Rhin, fait par l'abbé de Stavelot à Guillaume de la Marck, pour aider celui-ci à soutenir en cour de Rome les prétentions de son fils au siège épiscopal; le 3 juin et le 15 octobre de la même année, il conféra, avec quelques-uns de ses collègues, des canonicats de l'église cathédrale à Robert, à Everard et à Philippe de la Marck, respectivement neveux et cousin-germain de Guillaume de la Marck. Ces agissements lui attirèrent le ressentiment de Jean de Hornes, dont l'élection fut confirmée par le pape. Vers la fin de décembre 1483, ayant été député à la diète de Valenciennes, il fut à son retour, et malgré le sauf-conduit du duc Maximilien d'Autriche, emprisonné avec ses deux compagnons dans la tour Damiette à Huy, par ordre de Jean de Hornes et de ses frères. Pendant sa captivité, qui dura plusieurs mois, on lui fit souffrir toute sorte de tortures, le faisant sortir la nuit entre deux bourreaux, le menaçant de le noyer, et lui extorquant 1,400 florins de Rhin. La paix conclue à Tongres, le 21 mai 1484, entre Jean de Hornes et Guillaume de la Marck, stipula que Jean de Quercu et les autres ambassadeurs seraient mis en liberté, qu'on leur restituerait leur rançon et leurs frais de prison. A une époque que nous ne pouvons pas déterminer, Quercu dut encore chercher un refuge chez les Chartreux de Liège, en compagnie de Jean de la Marck. En 1487, il fit partie de la commission chargée d'étudier les paix, lois et privilèges du pays en vue de la rédaction de la Paix de Saint-Jacques. En 1490, il accompagna Everard de la Marck à Haccourt, puis à Aix-la-Chapelle, pour conférer, au sujet de la paix, avec les députés du roi de

France. Ayant été nommé exécuteur testamentaire de Jean de la Marck, archidiacre de Hainaut, il dut céder au fils naturel de celui-ci une somme de 100 florins, qu'il déclare, le 28 décembre 1491, lui avoir été extorquée par des menaces de mort et de pillage. En 1478, il avait augmenté d'un revenu de vingt muids d'épeautre la fondation du bénéfice de Sainte-Croix, faite, en l'église de Herve, par son aïeul Jean de Xhenemont; il avait aussi fondé un anniversaire dans cette église. Son testament, qui repose aux archives de l'Etat à Liège, est très intéressant. Il remonte au temps de l'incarcération de Quercu au Château de Huy et est daté du 29 mars 1484. L'opulent chanoine fit un nouveau testament, le jour même de sa mort, 17 mars 1499. L'acte fut passé, quelques heures avant son décès, dans sa maison canoniale. Jean de Quercu n'est donc pas mort au château de Huy, comme on l'a répété jusqu'ici. Suivant ses dispositions testamentaires, il fut enterré à l'entrée de la chapelle Saint-Luc dans la cathédrale de Saint-Lambert. De Theux reproduit son épitaphe. Le chanoine Herman de Wachtendonck, au commencement du XVII^e siècle, possédait une chronique liégeoise écrite tout entière de la main de Jean de Quercu, et relatant, en notes marginales, diverses phases de son existence mouvementée.

Sylv. Balau.

Archives de l'Etat à Liège. — Archives de l'église de Herve. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles de Liège sous Louis de Bourbon*, pp. 531, 637, 697, 714, 716, 724, 779, 780. — Bormans, *Repertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, pp. 39, 48, 54, 55, 57, 58, 64. — Adrien d'Oudenbosch, *Chronique*, éd. de Borman, pp. 94, 128, 193, 219, 225. — *Mémoires du légat Onufrius*, éd. Bormans, p. 70, 75, 135, 161. — De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. II, pp. 263-265. — A. de Ryckel, *Histoire de la ville de Herve* (*Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XI, pp. 224-225). — Gobert, *Rues de Liège*, t. III, p. 534.

QUERCU (Laurent A), poète et maître d'école gantois aveugle, du XVI^e siècle. Son nom latinisé signifie : *du chêne* et doit correspondre vraisemblablement à une forme flamande *Van der Eecken* ou *Verreecken*. On ignore la date de sa

naissance comme celle de son décès. Quoique d'humble origine (son père était cocher) et aveugle de naissance, il parvint à apprendre le latin et le grec et devint professeur particulier. Habitant hors de la Walpoort, ou porte de Bruges, à plus de cinq cents « pas » (environ sept cent cinquante mètres) de la ville, il venait tous les jours à Gand, sans guide, pour y donner ses leçons et y retrouvait parfaitement son chemin. Il écrivit, d'après Sanderus, quelques *Orationes* et des *Carmina*. Le même biographe ajoute que Harduyn cite de lui un *Epigramma ad eximium S. Theol. Doctorem F. Petrum Pistorium ordinis D. Dominici*; ce renseignement doit être extrait du manuscrit de Denis Harduyn : *Elenchus illustrium scriptorum Flandriae*, que Sanderus utilisa et qu'il laissa à l'abbaye d'Affligem, mais qui paraît être perdu. Les œuvres de Laurent à Quercu n'ont pas été retrouvées jusqu'à présent.

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *De Gandavensibus eruditionis fama claris* (Anvers, 1624), p. 83-84; résumé dans G.-M. König, *Bibliotheca vetus et nova* (Alldorf, 1678), p. 672. Ce résumé a été repris dans Ch.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, t. III (Leipzig, 1751), col. 1832.

QUERCU (Philippe DE ou A), poète, né, selon toute probabilité, à Liège, dans la dernière partie du XVI^e siècle, descendait d'une ancienne famille de cette ville. Les registres aux reliefs du bon métier des merciers de la noble cité le mentionnent comme petit-fils de Johan de Chaisne, procureur de la cour de Liège, et comme fils de Jehan de Chaisne qui fut également procureur. Ce dernier et son beau-frère Robert Van delle Velde, époux de Marie de Chaisne, relevèrent le dit métier le 25 septembre 1569. Les mêmes registres constatent aussi le relief fait le 2 juin 1603, par Philippe de Chaisne, dit Coiercu, procureur, qui suivait en ceci l'exemple de ses père, grand-père, bisaïeul et trisaïeul. De minutieuses recherches, opérées dans les livres paroissiaux, n'ont pu faire retrouver la date de son baptême, ni celle de son mariage, non plus que de son décès. Toutefois, il y

est consigné que Jehenne et Berthe Quercu, filles de Philippe Quercu et de Béatrix Majorkin (ou Majokin), de la paroisse Saint-Martin-en-Ile, furent baptisées en l'église Saint-Adalbert, le 27 août 1606 et le 21 février 1611. Selon Abry, notre poète se nommerait de Chaine; d'autre part, Delvaux, qui lui donne par erreur le prénom de Pierre, l'appelle Duchesne. Dans un acte de partage de succession, en date du 29 mars 1537, le bisaïeul de Philippe, qui venait de mourir, est appelé Johan de Chaisne, de Flémalle.

En ce temps là, comme aujourd'hui encore d'ailleurs, il existait dans ce village un lieu dit « au chaisne ». Peut-être faut-il chercher de ce côté l'origine de la dénomination qui nous occupe. Vivant à une époque où l'on se souciait assez peu de l'orthographe exacte ou même de la forme précise des noms de famille, il est à présumer que les de Chaisne latinisèrent le leur par suite des exigences professionnelles. Ils étaient en effet attachés à la cour de l'official. Or, à ce tribunal, tous les exploits, les plaidoiries et n'importe quels actes de procédure devaient être faits en latin. Le protocole du notaire Philippe a Quercu semble définitivement perdu; du moins ne se trouve-t-il point parmi ceux qui sont conservés au dépôt des archives de Liège. Cependant, l'*Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît lez-Liège*, publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1901, t. XXX, cite à la page 533, n° 1101, un acte passé devant ce fonctionnaire, le 13 avril 1609, tandis que le *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Paul*, édité en 1878 par le chanoine Thimister, donne, pages 601 à 604, un document en latin contresigné P. *Quercx, notarius*, et daté du 30 avril 1622. La *Bibliotheca belgica* de Valère André est l'unique source où l'on puisse trouver des renseignements bibliographiques sur les productions principales du poète. Les auteurs postérieurs se contentent de reproduire textuellement l'article de Valère André, quand ils ne le citent pas d'une manière erronée. Hyacinthe

Van der Meer, entre autres, signale Quercu comme *poeta celeberrimus et historicus absolutissimus, vir varie doctus*; les superlatifs semblent tout au moins exagérés.

Voici les titres de ses ouvrages : 1. *Poëma heroïcum in adventu Ferdinandi Bavari, Principis sui*. Leodii, apud Joan. Ouwerx; in-8°. — 2. *Epigrammata in singulas Litaniarum B. Mariæ Virg. in Aede Lauretana usitatarum et cani solitarum, particulas*. Leodii, J. Ouwerx; in-8°. Ces publications ne se trouvent dans aucune des grandes bibliothèques publiques de Belgique. Peut-être même sont-elles perdues depuis longtemps. A notre connaissance, aucun auteur n'en parle au point de vue de la valeur littéraire. En outre, on remarque que Valère André ne donne ni le millésime d'impression, ni le nombre de pages. Pas un bibliographe moderne ne répare ces omissions. Si l'on s'en réfère aux titres cités plus haut, Philippe a Quercu, qui exerçait d'ailleurs des fonctions publiques sous un gouvernement épiscopal, fut une sorte de poète officiel, courtisan et religieux. Il a été en relations avec Aloysius de Lymbourg, abbé de Saint-Gilles lez-Liège, et avec le poète Nicolas Nessel, chanoine à l'église Saint-Paul à Liège. Il leur a dédié des vers en français et en latin. On trouvera les premiers dans les liminaires de *La Vie de saint Gilles*, publiée par l'abbé en 1627; les seconds sont en tête du *Tractatus de avaritia* que le chanoine a fait paraître en 1636. Les vers français de Quercu sont fort médiocres. Leur forme n'est pas toujours heureuse et la langue en est rocailleuse et archaïque. Notre poète paraît être un disciple attardé de l'école du xvi^e siècle. Du reste, ainsi que la plupart des Liégeois lettrés de son époque, il possédait mieux son latin que son français. La pièce latine, en effet, prouve de solides études classiques : elle renferme des expressions rares, difficiles, parfois contournées.

Appartenant à une bonne famille du pays de Liège dans laquelle on était procureur de père en fils, Philippe a Quercu avait des armoiries; il portait :

burelé d'argent et de gueules, au franc canton d'argent, chargé de trois glands d'or queueutés de sinople.

Il était cousin du poète liégeois Daniel Raymond dont le père Abacus Raymond, seigneur de My, jurisconsulte très distingué avait épousé Jeanne de Chaisne.

Dans son mémoire sur *Les Seigneuries et terres féodales du comté de Namur* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII, 1895-1898, p. 164, 226 à 229), Henri de Radigues cite plusieurs homonymes du notaire : Philippe du Chesne (4 août 1646), Philippe de Chaisne, chevalier seigneur de Bourdeaux (3 juillet 1556), Philippe du Chesne, fils de Pierre, et Henri du Chesne, fils de Philippe (24 janvier 1508). Le *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert, à Liège*, par S. Bormans, mentionne, sous la date du 18 janvier 1616, le décès de P. a Quercu, chanoine de Saint-Materne. Enfin, dans ses *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain* (1425-1797) (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1888, t. XXI de la collection, p. 130), E. Reusens parle d'un Andreas Du Chesne, vel a Quercu, de Dinant, qui, second en 1645, devint professeur de la pédagogie du *Faucon* en 1650, puis chanoine de Saint-Materne, en l'église cathédrale de Saint-Lambert, et official à Liège; il mourut en cette ville en 1684. On n'a pu découvrir si ces personnages se rattachent entre eux.

Joseph Defrecheux.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 778. — Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise* (Liège, 1867), p. 71. — Hyacinthe Van der Meer, *Bibliotheca scriptorum Leodiensium* (1727), p. 343, ms. n° 47639 de la bibliothèque de Bourgogne. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 1041. — Ch.-Gott. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* (Leipzig, 1751), t. III, col. 4832. — Nic.-Jean-Baptiste Delvaux, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*, t. V, p. 569, ms. n° 824 (1049) de la bibliothèque de l'université de Liège. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, 1885), col. 57, 92 et 124.

QUERCU (Simon DE), né en Brabant vers la seconde moitié du xve siècle,

premier chantre ou maître de chapelle de Louis Sforce, duc de Milan. De Quercu est la traduction latine d'un nom fort répandu en Belgique, Van der Eecken ou Van der Eycken, dans la partie flamande du pays, Duquesne, Duchesne ou Duchène, dans la partie d'expression française. De Quercu lui-même, par le titre et par l'épître dédicatoire de son ouvrage théorique paru à Vienne en 1509, nous apprend qu'il était originaire du Brabant et qu'en 1508 il exerçait les fonctions de *cantor* à la cour ducale de Milan. Il fut aussi le précepteur de Maximilien et de François-Marie, les deux jeunes fils du duc. Il les accompagna à Vienne, où ils furent envoyés par leur père auprès de l'empereur Maximilien. Il fit paraître, également à Vienne, en 1513, un office des morts. La première de ces publications est intitulée : *Opusculum Musices perquam brevissimum : de gregoriana et Figurativa atque contrapuncto simpliciter per modo tractās : omnibus cantu oblectantibus utile, ac necessariū : per Simonem Brabātinum de Quercu Cantorem Ducū Mediolanē. confectum*. Vienne, kal. martias, 1509. Cet ouvrage, résumé de tout ce que l'élève avait à apprendre à cette époque, fut réédité à Nuremberg en 1513, à Landshut en 1516, et dans cette dernière localité en 1518.

Le second ouvrage de de Quercu est intitulé : *Vigilie cum vesperis et exequiis mortuorum annexis canticis earundem et ceteris in eisdem pro more subnotatis*. Vienne, tercia kal. sept. 1513.

Florimond van Duyse.

Ch.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, 1751, t. II, p. 4831. — Paquet, *Mémoires*, t. X (1767), p. 266-267. — J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. IX (1872), p. 165. — Edm. Van der Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. I (1868), p. 214; t. III (1875), p. 199, 200; t. VI (1882), p. 50; t. VIII (1888), p. 393. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXVII (1888), p. 39. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexicon*, t. VIII (1903), p. 102.

QUERTENMONT (André-Bernard DE), peintre, dessinateur et graveur, né à Anvers, le 1^{er} février 1750, mort dans la même ville, le 3 juillet 1835. Elève d'un peintre obscur, Joseph Ke-

minckx, il suivit également, et avec grand succès, les cours de l'académie. Après avoir remporté, en 1771, le premier prix de dessin d'après le modèle vivant, il entra dans le corps professoral, fut sous-directeur, enfin (1778), directeur de la vénérable institution. Il garda ses fonctions jusqu'au jour où l'Académie, très éprouvée par l'occupation française, se vit contrainte de suspendre ses cours, c'est-à-dire au mois d'octobre 1794. Quertenmont ouvrit alors un atelier d'élèves, très fréquenté. Les almanachs anversoïis le rangent parmi les peintres d'histoire. Il eut toutefois pour genre principal le portrait. Ce fut à son pinceau que recourut la ville, en 1784, pour obtenir l'effigie en pied de l'empereur Joseph II, œuvre brûlée publiquement par les Sans-Culottes en 1794. Les toiles de Quertenmont sont aujourd'hui fort rares, même à Anvers. M^r Vanden Branden, en dehors d'un *Christ*, à Notre-Dame, ne trouve à signaler que deux portraits, dont celui de l'évêque Nélis, conservé à l'hôtel de ville, morceau de peu de valeur. C'est, en réalité, par ses dessins et par ses gravures à l'eau-forte que le maître a pu sauver son nom de l'oubli. On lui doit une suite remarquable d'images destinées à perpétuer le souvenir de l'importante réunion à Bruxelles, en 1787, des Etats de Brabant. Elle porte pour titre : *Recueil des portraits de Nosseigneurs les Etats de Brabant, qui ont assisté à l'assemblée générale tenue à Bruxelles depuis le 17 avril 1787 jusqu'au 5 décembre de la même année, avec une appendice contenant les portraits de M^{rs} les abbés des abbayes pour lors vacantes, ainsi que M^{rs} les chefs du troisième membre du Tiers-Etat de l'an 1789. Suivi d'un supplément où seront les portraits de plusieurs personnes qui se sont distinguées dans la Révolution de la Belgique. Tous gravés d'après les dessins originaux d'André-Bernard de Quertenmont, peintre et directeur de l'Académie Belgique des Beaux-Arts à Anvers, et membre ordinaire de l'Académie Electorale de Dusseldorf. Anvers, M.D.CC.XC. Aux dépens de l'auteur.* La dédicace est faite « A Leurs Hautes Puissances les

« trois Etats du Pays et Duché de Brabant ». L'épître dédicatoire porte l'empreinte du style de la Révolution française : « Hauts et puissans Seigneurs », dit-elle, « la Postérité instruite de ce que vous avez fait pour elle, en jouissant « comme nous du fruit de votre courage et « de votre zèle pour le salut public, nous « enviera l'avantage de vous avoir connus « en personne et Elle désirera jouir des « traits dont le Temps destructeur la priveroit, si l'Art n'en prévenoit l'effet. « Permettez donc, Messeigneurs, que je « consacre mes faibles talens à remplir « cette tâche, et qu'en vous présentant « vos Images, je m'acquitte au moins « en partie du Tribut de Reconnoissance « que la Patrie vous doit... Bruxelles, le « 27 octobre 1790 ».

Quertenmont avait projeté de porter à quatre-vingts le chiffre des portraits de sa galerie. Nous en avons pu retrouver le prospectus. Il y est fait mention d'une troisième partie « où sont les « portraits de MM. H. Vander Noot et « J. van Eupen », comme aussi ceux de plusieurs personnages célèbres de la révolution des Pays-Bas.

Les portraits de Vander Noot, de Van Eupen, de Vander Mersch furent effectivement dessinés. Seul, celui de Van Eupen fut reproduit en gravure. Au lieu des quatre-vingts planches annoncées, il n'y en eut que cinquante-cinq. Quertenmont fit preuve, dans l'exécution de ces images, d'un remarquable talent de dessinateur. Ses têtes, présentées de profil, pour la plupart, sont expressives et vivantes. L'ensemble de ces cinquante-cinq effigies reflète avec une véritable éloquence la physionomie de la société brabançonne à une époque si intéressante de l'histoire nationale. Au point de vue de l'art, on peut le ranger parmi les meilleures productions du genre créées dans nos provinces. A la vérité, le talent de Quertenmont ne se juge d'une manière complète que dans les dessins de son recueil, conservés au Cabinet des Estampes. L'artiste s'est appliqué à sa tâche avec un visible plaisir. Ses modèles : prélats, nobles, bourgeois sont caractéristiques de leur rang

social, encore que le peintre n'en ait nullement souligné l'expression. Le crayon semble avoir fouillé les physiologies et l'on est frappé, pour les personnages les plus connus, Vander Noot par exemple, ou Vander Mersch, d'y trouver non seulement les traits rendus avec art, mais le reflet d'une personnalité. Les nombreuses notes de Quertenmont, semées dans son recueil, prouvent d'ailleurs qu'il n'épargna aucune peine pour arriver au résultat le plus parfait. C'est ainsi qu'il soigne tout particulièrement la partie héraldique, admirablement traitée. L'art du burin, très négligé en Belgique, ne lui permit pas d'y trouver des interprètes. Il les recruta donc à l'étranger. A Londres, ce fut Vanden Berghe, d'Anvers, un des meilleurs élèves de Bartolozzi; à Dusseldorf, E.-C. Thelott. A Paris, il trouva N. Dandeleau, G. Chevillet, du Ponchel, Aug. de Saint-Aubin, P.-J. Rutten, L.-A. Claessens. Sallieth fut de ses collaborateurs parmi les Hollandais. Il ne sera pas sans utilité, pensons-nous, de donner ici le relevé aussi complet que possible des personnages composant la galerie formée par Quertenmont. On le chercherait vainement ailleurs. A la vérité, nous ne saurions dire que notre liste soit sans lacunes, encore que la Bibliothèque royale ait pu acquérir les cuivres gravés de la plupart des épreuves. De celles-ci les « états » ne sont pas uniformes. Certains sont avant, d'autres avec les numéros; d'autres encore avant toute lettre; enfin, nous l'avons dit, certains portraits semblent n'avoir jamais été produits en gravure. D'après le prospectus, les images devaient paraître par cahiers de cinq, au moins, tous les mois. Nous reproduisons les numéros d'ordre inscrits sur les épreuves :

1. Le cardinal de Franckenberg (Nic. Dandeleau); — 2. Nélis, évêque d'Anvers (Thelott); — 3. Vanden Bruel, abbé de Vlierbeeck (sans nom de graveur); — 4. Armoires de l'abbaye de Villers (id.); — 5. Bruno Cloquette, abbé de Villers (id.); — 6. Benoît Neefs, abbé de Saint-Bernard (sans titre, sans nom de graveur); — ... Poorten, abbé

de Saint-Michel (id., id.); — 7. N.-J. Maras, abbé de Grimberghe (L. Claessens); — 8. Simon Wouters, abbé de Parc (G. Chevillet); — 9. Pierre Dave, abbé d'Heylishem (M. de Sallieth); — 11. Godefroid Hermans, abbé de Tongerlo (Sallieth et Claessens); — 15. Wolfgang, Guill., duc d'Ursel (Sallieth, 1788); — 16. Louis Englebert, duc d'Arenberg (Sallieth); — 17. Henri Oth. d'Onghyes, prince de Grimberghe (J.-J. Vanden Berghe, Londres, 1789); — 18. Amour Ph.-Jos. Taye, marquis de Wemmel (Thelott); — ... le prince de Gavre, croquis inachevé; — 20. Eug. Gillion, Oth.-Alex.-Ghisl., marquis de Trazegnies (Claessens); (?) — Ch.-J.-Ern.-Grég., comte de Lannoy (sans nom de graveur); — 22. Ch.-Flor.-Marie, comte de Nassau (Thelott); — ... Max.-Ch. comte de Lalaing (sans nom de graveur); — 26. Ph.-Norb. comte Vander Meer de Cruyshauthem (L. Copia); — ... Franç.-Bern.-Henri Rogier Vander Gracht de Rommerswael (Sallieth); — ... Jean-Ant. comte Vander Noot, baron de Schoonhove (sans nom de graveur); — 30. Jean-Jos.-Phil. comte Vander Noot et de Duras (Thelott); — 31. Idesb.-Aybert-Jos. baron de Baudequin de Peuthy (Rutten, 1787); — 32. Ch.-Bern.-Jean-Gis. comte Vande Werve et de Vorselaer (Chevillet); — ... Ph.-Louis-Jos.-Ign. baron van de Werve et de Schilde (sans nom de graveur); — 34. Jean-Ern.-Gh.-Xav. Coloma, baron de Sainte-Peeters Leeuw (Chevillet); — 35. Rob.-Jos.-Ch.-Gh. d'Udekem, baron de Gentinnes (Rutten, 1787); — ... Jean-Franç. de Villegas, baron d'Hooghvorst (J.-J. Vanden Berghe, Londres, 1791); — ... Henri-Ferd.-Ign.-Gh. de Visscher de Celles (Chevillet); — 39. Ph.-Jos. comte de Linminghe, baron de Limelette (Rutten); — ... Louis-Henri-Jos. marquis de Preudhomme d'Hailly (non gravé?); — ... Jean baron et comte de Quarré, baron d'Omallien (id.); — 42. Franç.-Gabriel marquis du Chasteler et de Courcelles (Claessens); — ... Jean-Jos.-Gh. Vander Linden, baron d'Hooghvorst, seigneur de Meyse (Chevillet); —

... Ferd.-Ch. de Beeckman du Vieux-sart (sans nom de graveur); — ... Ant. Reniers, premier conseiller, premier pensionnaire de la ville de Louvain (sans nom de graveur); — 46. Henri-Ferd.-Jos. de Locquenghien, bourgmestre de Bruxelles (Rutten); — ... Jean-Henri-Jos. baron de Beeckman, seigneur de Corroy-le-Grand (sans nom de graveur); — ... Henri-Jos. van Schelle, conseiller, premier pensionnaire de Bruxelles (non gravé?); — ... Jacques della Faille, bourgmestre d'Anvers (sans nom de graveur); — ... Norb.-Jos. Boni, conseiller, pensionnaire d'Anvers (id.); — ... Emm.-Marie de Cock, conseiller, pensionnaire et greffier des Etats de Brabant (id.); — ... Henri Vander Noot (non gravé?); — ... Pierre Simons van Eupen (Aug. de Saint-Aubin); — ... Jean-André Vander Mersch (non gravé?); — ... Franç.-Xavier de Feller (du Ponchel); — ... Jacques-Dominique t'Kint (non gravé?); — ... Théod.-Jean-Laurent Delmarmol, conseiller au conseil souverain du Brabant (non gravé?); — ... Egide-Charles Dejonghe, conseiller et pensionnaire (L.-A. Claessens); — (VIII). Henri-Adrien Verrassel, syndic de la Nation de Saint-Gilles, à Bruxelles (L.-A. Claessens); — ... André Smeesters, syndic de la Nation de Saint-Pierre (sans nom de graveur); — ... Egide de Brisbarb, syndic de la Nation de Saint-Géry (sans nom de graveur); — (IX). Pierre-Jos. Verreycken, syndic de la Nation de Saint-Jean (sans nom de graveur); ... — Jacques Ophalfens, syndic de la nation de Notre-Dame (sans nom de graveur); — (XIII). Nic.-Jos. Parys, syndic de la Nation de Saint-Nicolas (id.); — (XIV). Corneille-Jac.-Jos. Mens, chef doyen des merciers d'Anvers (L.-A. Claessens); — (XV). Augustin-François Reyns, doyen député du corps des merciers d'Anvers (sans nom de graveur); — (XVI). Ant.-Jér.-Jos. van Wamel, chef doyen du corps des merciers d'Anvers (L.-A. Claessens); — (XVII). Egide-Jac.-Jos. Verbiest, chef doyen du corps des drapiers de la ville d'Anvers (sans titre et sans nom de graveur).

Nous ne saurions répondre que la pièce suivante appartienne à la série des Etats de Brabant : Franç.-Martin Mens, né à Anvers le 2 février 1764; dessin non gravé, exécuté d'ailleurs dans le format des autres portraits.

Quertenmont a produit un certain nombre d'eaux-fortes : le portrait de l'évêque Malderus, d'après Antoine van Dyck; de Frédéric de Maersselaer, d'après Rubens; id. de Jacques Thomas Wellens, évêque d'Anvers, d'après son propre dessin, et quelques eaux-fortes de moindre importance. On cite parmi ses élèves l'excellent peintre de genre hollandais Adrien de Lelie (1755-1820); Balthazar Solvyns, d'Anvers, l'auteur du grand ouvrage sur les Hindous; Louis-Adr.-François Moons, d'Anvers (voir ce nom); A. Ritt, de Saint-Pétersbourg. Il mourut célibataire.

Henri Hymans.

Roland van Eynden et Adrian Vander Willigen, *Geschiedenis der nederlandsche schilderkunst*. — F. Verachter et Ed. Terbruggen, *Hist. de la gravure d'Anvers* (Anvers, 1874-1875). — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883). — Renseignements particuliers.

QUETELET (*Ernest-Adolphe-François*), astronome, né à Bruxelles, le 7 août 1825, mort à Ixelles, le 6 septembre 1878, fils de Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet et de Cécile-Virginie Curtet. Son père (voir la notice suivante) était alors professeur à l'athénée de Bruxelles; son aïeul maternel comptait parmi les médecins les plus renommés de la capitale; son grand-oncle, J.-B. van Mons, avait créé à l'université de Louvain une école de chimie d'où sont sortis des élèves très distingués. C'est la mère d'Ernest qui lui apprit à lire; un maître particulier lui donna des leçons d'écriture et de grammaire. Pour développer chez lui l'esprit d'observation et d'analyse, ses parents l'engagèrent, dès sa onzième année, à tenir un journal où il consignait tous les faits relatifs à ses occupations, à ses petits voyages, aux habitués de la maison ou même aux étrangers qui visitaient son père, devenu directeur de l'Observatoire et secrétaire perpétuel de l'Académie. En 1836, il alla apprendre

le grec et le latin à l'institut fondé à Bruxelles par P.-J. Gaggia, émigré de Brescia en Lombardie, institut qui jouissait alors d'une grande réputation. Pendant cinq ans, il étudia surtout les langues anciennes, et fit des progrès rapides sous des professeurs tels que Gaggia et Raoul, le traducteur de Juvénal (voir ce nom). En 1841, le jeune Ernest fut admis au cours de philosophie donné aussi à l'institut par Gioberti, le futur premier ministre du roi de Sardaigne, Charles-Albert. Il avait déjà plus de treize ans lorsque son père songea à lui faire apprendre les mathématiques élémentaires; lui-même lui enseigna l'algèbre et la géométrie; le reste du temps était occupé par des leçons d'allemand ou d'arts d'agrément. Il était devenu si habile helléniste qu'à l'âge de dix-sept ans il avait été appelé par Gaggia à donner la leçon de grec; il remplit ces fonctions pendant plusieurs mois.

En novembre 1843, il subit les épreuves du concours pour l'admission à l'École militaire : il figura le premier sur la liste des récipiendaires admis (arrêté ministériel du 7 février 1844). Entré à l'école le 1^{er} mars, Ernest Quetelet garda son rang, et le 21 mars 1846, le ministre le jugea digne d'entrer à l'école d'application; il fut désigné provisoirement pour le service du génie où il occupa le premier rang parmi les officiers de la même catégorie. Le 12 septembre 1848, il termina ses examens de sortie de l'école avec le numéro de sa promotion. Admis définitivement dans le génie (arrêté royal du 22 septembre 1848), il reçut bientôt l'ordre d'être rendu à Mons, sa nouvelle destination, le 16 octobre suivant. Le jeune officier, faisant une agréable diversion avec le service militaire, mit ses loisirs à profit pour étudier les langues vivantes et même l'hébreu; seulement, comme il l'avouait lui-même, au lieu de travailler sans interruptions, il procédait par efforts successifs et discontinus. Suivant les conseils excellents de son père, il étudia Monge et Lagrange, tout en faisant ponctuellement son service; aussi

son colonel ne doutait pas que le jeune sous-lieutenant ne devint un officier très distingué.

En 1850, il dut changer de garnison et vint s'établir à Gand; là, son ardeur pour l'étude fut moins grande; en retournant aux mathématiques, il passait trop vite et trop souvent d'un sujet à un autre. Il éprouvait beaucoup de répugnance à se produire en public, et ne voulait faire que ce qui lui plaisait; en outre, il n'était jamais pressé. C'est pourquoi ses parents désiraient vivement le voir quitter son régiment. Malgré les instances de son père, Ernest fut envoyé à Anvers en avril 1852, et le 24 juin il fut nommé lieutenant. Il fut occupé, d'abord en sous-ordre, puis sous sa propre responsabilité, à la surveillance des travaux de construction des réduits dans les forts du camp retranché; son chef le remercia de son concours intelligent et dévoué, lorsque le jeune lieutenant fut désigné pour être adjoint au commandant du génie à Ostende.

C'est pendant son séjour à Anvers qu'Ernest Quetelet envoya ses premiers mémoires à l'Académie royale de Bruxelles : le 9 octobre 1852, la classe des sciences reçut ses *Recherches sur les médianes*; l'objet de ce travail était l'étude de certaines surfaces liées intimement à d'autres surfaces données et plus compliquées. Un an et demi après (9 mai 1854), il présenta son *Mémoire sur les foyers*, où les surfaces données et les lieux géométriques corrélatifs sont tels que la distance de chaque point de l'un à chaque point de l'autre soit exprimée par une fonction rationnelle des coordonnées de la surface. Le jugement favorable porté sur ce travail par les commissaires de l'Académie fut pleinement ratifié par les géomètres étrangers, notamment par l'un des plus célèbres, par Chasles.

En 1854, le jeune savant, cédant aux instances pressantes de son père, fit le calcul des éléments de la comète qui avait été vue à l'œil nu vers la fin du mois de mars de cette année, et observée avec soin par Laugier à Paris.

Après quatre mois et demi de séjour

à Ostende, il fut détaché le 18 avril au ministère de la guerre, et désigné le 25 juin suivant pour remplir provisoirement les fonctions de répétiteur du cours de géodésie à l'École militaire. Ainsi se trouvait enfin réalisé le vif désir de ses parents de le voir installé auprès d'eux à l'Observatoire : en l'envoyant à l'École militaire, son père avait eu surtout pour but de lui donner une bonne instruction scientifique et de le mettre ainsi à même de lui succéder. Ernest ne tarda pas à étudier les grands instruments méridiens, et, dès le 2 juin 1855, il présenta à l'Académie un travail très concluant sur les avantages du petit niveau fixe attaché à la lunette méridienne avec cercle de Gambey. Il s'occupait consciencieusement de la théorie des instruments en même temps que de la pratique des observations. Cette préparation lui fut très utile, car au mois de juillet 1855, Adolphe Quetelet subit une certaine atteinte de ses facultés à la suite d'une légère attaque d'apoplexie; à partir de ce moment, la direction de l'Observatoire passa de fait aux mains d'Ernest, qui désormais allait devoir s'appliquer aussi à la météorologie et au magnétisme. C'est pour ce motif qu'il demanda à être démis de son grade et de son emploi dans l'armée, ce qui lui fut accordé par arrêté royal du 11 avril 1856. Le 15 de ce mois, un arrêté du ministre de l'intérieur l'attachait à l'Observatoire en qualité d'aide pour les observations, avec un traitement annuel de 2,800 francs; il jouissait d'un supplément annuel de 600 francs comme professeur de topographie et répétiteur du cours d'astronomie et de géodésie à l'École militaire.

Au mois d'août 1856, l'aide astronome fut envoyé dans le nord de l'Allemagne et en Hollande, pour y visiter les principaux observatoires et pour étudier les nouvelles méthodes d'observation et de réduction. Il ne négligea pas de reprendre les observations sur l'inclinaison et sur l'intensité magnétique que son père avait faites en Allemagne vingt-cinq ans auparavant. Dans ce voyage, qui dura quarante jours, le

jeune astronome eut beaucoup à se louer de l'accueil bienveillant que lui firent les directeurs des Observatoires allemands et hollandais.

En 1857, il s'appliqua, avec l'astronome allemand Encke et avec ses deux aides Bruhns et Förster, à la détermination, par la télégraphie électrique, de la différence des longitudes des Observatoires de Bruxelles et de Berlin. Il se rendit dans cette ville pour comparer l'équation personnelle des observateurs. C'est à la même époque que, reprenant un projet qui avait eu un commencement d'exécution à l'Observatoire belge, Ernest Quetelet résolut de faire une revision générale des mouvements propres des étoiles atteignant au moins la grandeur d'un dixième de seconde. Il se proposait d'y joindre un certain nombre d'étoiles déjà observées, mais non encore consignées dans les catalogues les plus récents; il observerait enfin des étoiles multiples, des lunaires, quelques étoiles situées dans le voisinage des précédentes, de manière de former un catalogue de dix mille étoiles au moins. Pendant plus de vingt ans, il consacra presque tout son temps à ce vaste et important travail. Au moment de sa mort, il avait rassemblé plus de quarante mille positions méridiennes de ses étoiles, toutes comparables entre elles au point de vue des méthodes et des instruments employés. Au jugement de Houzeau, qui avait proposé dès 1848 l'observation des étoiles à mouvements propres, le travail d'Ernest Quetelet était tellement précieux que son nom y demeurerait toujours attaché avec honneur. C'était aussi l'avis des astronomes les plus distingués, tels que Argelander à Bonn, et Auwers, le successeur d'Encke, à Berlin. Malgré la tâche écrasante qu'il avait assumée, E. Quetelet n'en prit pas moins part à l'observation des éclipses, comètes, étoiles filantes, etc. Il entreprit même l'annotation d'une série d'occultations d'étoiles par la lune, notamment des pléiades, ainsi que la désignation des passages de la lune et des étoiles de même culmination; le nombre de ces passages observés de 1855 à 1861 s'éleva

à trois cent cinquante-neuf, comme on peut le constater d'après les bulletins de l'Académie.

Tous ces travaux, et d'autres relatifs à la météorologie et au magnétisme, ne lui laissèrent plus le temps de s'occuper de mathématiques; la dernière communication qu'il ait faite à cet égard à l'Académie (5 janvier 1859) a pour titre : *Sur un principe remarquable en géométrie*. Voici l'énoncé de ce principe : *Toutes les courbes du troisième ordre qu'on peut faire passer par huit points vont nécessairement se couper en un neuvième point parfaitement déterminé*. Ce retour aux mathématiques est dû à la diversion cherchée par l'auteur après la perte de sa mère, décédée le 20 mars 1858. Sa douleur, jointe à la fatigue causée par un travail assidu de plus de trois ans, le détermina à faire un voyage en Grèce : il voulait voir ce pays tant vanté par les auteurs qu'il s'était plu à lire dans son adolescence; en outre, il se proposait de continuer en France, en Italie et en Grèce les observations magnétiques qu'il avait faites en 1856 en Allemagne et dans les Pays-Bas. A cet effet, il visita successivement Paris, Marseille, Naples où il visita l'Observatoire di Capo-di-Monte et celui du Vésuve, Athènes où il observa la déclinaison et l'inclinaison magnétique près du temple de Jupiter Olympien, Sparte, Argos, Corinthe, Trieste et Vienne. Les observations magnétiques qu'il avait faites pendant son voyage n'ont pas été publiées.

Le 15 décembre 1863, E. Quetelet fut nommé membre titulaire de l'Académie royale de Belgique. La même année, il participa à la fondation de la Société astronomique allemande, composée de membres de toutes nationalités et s'occupant de travaux exigeant la coopération systématique de nombreux travailleurs. Comme il s'occupait alors de météorologie, il présenta successivement à l'Académie deux notes sur l'état de l'atmosphère à Bruxelles pendant les années 1864 et 1865. Dans le second de ces écrits, l'auteur émet des vœux fort judicieux sur le mode de distribution des lieux d'observations météorologiques.

La plupart de ces vœux sont réalisés aujourd'hui. En 1866, il a publié un mémoire très intéressant sur la température de l'air à Bruxelles; il y traite successivement de la variation diurne, des valeurs moyennes et extrêmes de la température, de la variation annuelle, enfin des variations secondaires, périodiques ou anormales.

A l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'Académie, le roi fit des nominations dans l'Ordre de Léopold. E. Quetelet reçut la croix de chevalier (28 mai 1872). L'année suivante, il assista au congrès international de météorologie à Vienne. On y discuta principalement le mode d'entente sur les procédés uniformes d'observations, de mesure et de calcul : c'était le desideratum signalé par E. Quetelet depuis 1866. Malheureusement, on n'émit qu'un simple vœu sur l'uniformité des mesures. L'astronome belge rendit un compte succinct des opérations du congrès dans une note lue à l'Académie, le 11 octobre 1873.

Après la mort de son père (17 février 1874), Ernest Quetelet prit provisoirement, à la demande du ministre de l'intérieur, la direction officielle de l'Observatoire, et l'on devait s'attendre à ce qu'il fût appelé à remplacer définitivement son illustre père. Mais, le 8 mai, le gouvernement nomma une commission chargée d'examiner s'il y avait lieu d'introduire quelque modification dans l'organisation de l'Observatoire. Ernest Quetelet, qui faisait partie de la commission, rédigea le rapport. Comme le gouvernement ne se décidait à rien, il eut recours à une influence extérieure, celle d'un astronome des plus distingués, M^r Winnecke, qui engagea les membres de la Société astronomique allemande à exprimer le vœu de voir continuer l'activité déployée à l'Observatoire de Bruxelles quant à l'observation des étoiles à mouvements propres. Ce vœu n'eut pas plus d'effet que le rapport de la commission; en effet, le gouvernement avait entamé des négociations avec un homme éminent, M^r Houzeau, ancien aide à l'Observa-

toire, membre de l'Académie royale de Belgique, établi depuis plus de vingt ans en Amérique. Celui-ci ne put se décider qu'après de longues sollicitations; pourtant, il finit par accepter l'offre du gouvernement et de ses amis, et, par un arrêté royal du 6 mars 1876, il fut nommé directeur de l'Observatoire.

On comprend quel coup pénible ce fut pour Ernest Quetelet; trop fier pour se plaindre, il n'en ressentit pas moins la blessure, suivant l'expression de son confrère Mailly. S'il ne donna pas sa démission, c'est qu'il désirait terminer le catalogue d'étoiles auquel il avait travaillé depuis si longtemps, et que sa fortune personnelle seule ne lui permettait pas de subvenir aux besoins d'une famille déjà nombreuse. Il faut ajouter que le nouveau directeur eut pour lui de grands égards: E. Quetelet put continuer à s'occuper de ses chères étoiles, et, le 30 mars 1877, il fut nommé chef du service astronomique avec un traitement de 6,000 francs. Malheureusement, il sentit bientôt les premières atteintes d'une maladie de cœur, qui s'aggrava lentement et finit par l'emporter le 6 septembre 1878; il n'avait que cinquante-trois ans, et sa tâche ici-bas était loin d'être achevée.

Quoique déjà fort souffrant, E. Quetelet avait présenté à l'Académie un mémoire très intéressant qui n'a été imprimé qu'après sa mort, et qui avait pour titre: *Recherches sur les mouvements de l'aiguille à Bruxelles*. Ce travail était divisé en trois sections: dans la première se trouvaient réunies les observations magnétiques faites à Bruxelles, telles qu'elles ont été obtenues sans modification, puis ces observations corrigées et régularisées; la deuxième section était consacrée à une étude nouvelle sur le mouvement séculaire de l'aiguille aimantée à Bruxelles, étude où étaient signalées des remarques des plus curieuses; la maladie avait empêché l'auteur de terminer la troisième section, où il devait être question des mouvements divers qu'éprouve l'aiguille par différentes causes.

Après le décès d'Ernest Quetelet, la

classe des sciences chargea notre confrère, Ed. Mailly, de rédiger la notice nécrologique destinée à l'*Annuaire de l'Académie*. Ce choix s'imposait, car M^r Mailly avait vu grandir Ernest, l'avait eu comme élève à l'École militaire, puis comme collègue à l'Observatoire et pour confrère à l'Académie; il savait mieux que personne, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même lors des funérailles, tout ce qu'il y avait chez Ernest de bon, d'affectueux, de foncièrement honnête. D'un caractère un peu concentré, il fuyait le monde et dédaignait de se faire valoir. Assez peu connu en Belgique, il avait acquis de la réputation à l'étranger. Aussi, bien que son œuvre soit demeurée inachevée, son nom sera conservé avec honneur dans les fastes de l'Observatoire et de l'Académie.

PUBLICATIONS: *Recherches sur les médianes* (*Mém. des sav. étrangers* publiés par l'Acad., 1854, t. XXV; in-4°). — *Mémoire sur les foyers* (*Ibid.*, 1856, t. XXVI; in-4°). — *Note sur les éléments d'une comète* (*Bull. de l'Acad.*, 1^{re} série, t. XXI, 2^e partie). — *Sur la lunette méridienne avec cercle de Gambey et sur le niveau fixe qui y est attaché* (*Ibid.*, 1^{re} série, t. XXII, 1^{re} partie). — *Relation du voyage scientifique d'E. Quetelet en Allemagne et en Hollande* (*Ibid.*, 1^{re} série, t. XXIII, 2^e partie). — *Détermination, par la télégraphie électrique, de la différence des longitudes des Observatoires de Bruxelles et de Berlin* (en collaboration avec M^r Encke) (*Mém. de l'Acad. des sciences de Berlin*, 1858; traduction française dans le tome XIII des *Annales de l'Observatoire de Bruxelles*). — *Sur le mouvement propre de quelques étoiles* (*Mém. de l'Acad. roy.*, 1861, t. XXXII; in-4°, et 1864, t. XXXIV; in-4°. Voir aussi les t. XIV à XXI des *Ann. de l'Observatoire de Bruxelles*). — *Observations de la lune et des étoiles de même culmination* (*Bull. de l'Acad. de 1855 à 1861*). — *Sur un principe remarquable en géométrie* (*Ibid.*, 1858, 2^e série, t. V). — Deux notes *Sur l'état de l'atmosphère à Bruxelles pendant les années 1864 et 1865* (*Ibid.*, 2^e série, t. XX et XXI). — *Mémoire sur*

la température de l'air à Bruxelles (*Mém. de l'Acad.*, 1869, t. XXXVII; in-4°). — *Supplément à ce mémoire* (*Ibid.*, 1875-1876, t. XLI). — *Rapport sur les travaux du congrès international de météorologie de Vienne en 1872* (*Bull. de l'Acad.*, 1873, 2^e série, t. XXVI). — *Recherches sur les mouvements de l'aiguille aimantée à Bruxelles* (*Mém. de l'Acad.*, 1879, t. XLIII; in-4°). — Notice sur François d'Aiguillon (*Biographie nationale*, t. I, col. 140-142).

G. vander Mensbrugge.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 46^e année, 1880, p. 169. — *Discours prononcé aux funérailles de M. Ernest Quetelet*, par Ed. Mailly, membre de l'Académie (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 27^e année, 2^e série, t. XLVI, p. 320).

QUETELET (*Lambert-Adolphe-Jacques*), connu sous le prénom d'Adolphe, mathématicien, astronome, statisticien, né à Gand, le 22 février 1796, mort à Bruxelles, le 17 février 1874.

Après de brillantes études au lycée de sa ville natale, il dut, pour se créer des ressources, entrer à l'âge de dix-sept ans comme professeur dans un collège d'Audenarde, où il fut chargé d'un enseignement varié. Il n'y séjourna qu'un an et revint à Gand, en 1814. Il ne tarda pas à y trouver une position qui devait assurer son indépendance et orienter ses études ultérieures : lors de la création du collège municipal, qui remplaça le lycée désorganisé à la chute de l'empire, Quetelet fut désigné, le 22 février 1815, comme professeur de mathématiques.

Il eut aussitôt le souci de compléter son éducation scientifique. En 1817, l'université de Gand était créée; Quetelet s'empessa d'y prendre les grades de candidat et de docteur en sciences. Le 24 juillet 1819, il fut proclamé docteur, à la suite d'une dissertation inaugurale consacrée à un sujet exclusivement mathématique : la première partie concernait le lieu des centres d'une série de cercles tangents à deux cercles donnés de position; la seconde faisait connaître une courbe nouvelle du troisième degré, la « focale », dont Quetelet donnait l'équation et plusieurs propriétés carac-

téristiques. Parmi les thèses accompagnant la dissertation du jeune docteur, il s'en trouvait une qui révélait des préoccupations astronomiques, et qui était ainsi formulée : « L'opinion » que les aérolithes sont projetés par la « lune ne me semble point paradoxale ».

Dès le mois d'octobre 1819, Quetelet quittait Gand, appelé à occuper la chaire de mathématiques élémentaires à l'athénée de Bruxelles. Il envoyait en même temps à l'Académie royale un mémoire, se rattachant au sujet de sa dissertation académique et traitant *De quelques propriétés nouvelles de la focale et de quelques autres courbes*.

Ce travail valut à Quetelet l'admission à l'Académie, où il fut reçu comme membre le 1^{er} février 1820, à peine âgé de vingt-quatre ans.

La même année, il présentait à l'Académie deux travaux ayant pour titres : *Mémoire sur une formule générale pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque*, et *Nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide*. Deux ans après, il reçut mission de l'Académie de se rendre à la grotte de Han, accompagné de J. Kickx, et de présenter un rapport sur les constatations faites au cours de cette exploration; ce rapport fut inséré dans le second volume des Mémoires de l'Académie.

En 1823, en même temps que Quetelet soumettait à ses collègues un travail sur les *conchoïdes circulaires* et un autre sur les *caustiques*, il amorçait une entreprise qui devait avoir sur sa carrière une influence prépondérante : mis en rapport avec M^r Falck, ministre de l'instruction publique, il lui parla de la nécessité de créer dans le pays un Observatoire. Intéressé depuis plusieurs années déjà aux questions d'astronomie, Quetelet n'avait pas tardé à reconnaître combien cette fondation, d'ailleurs réclamée par d'autres savants, s'imposait à divers points de vue. Favorablement accueilli, il fut bientôt envoyé à Paris pour s'initier à la pratique astronomique. Il y rencontra

notamment Laplace, Poisson, Alexandre de Humboldt, et sa collaboration fut sollicitée pour la *Revue encyclopédique*, où il publia son premier article en octobre 1823.

Rentré à Bruxelles au commencement de l'année 1824, Quetelet n'eut pas de peine à rallier l'Académie à son projet, et le président se chargea de l'appuyer auprès du roi des Pays-Bas. La situation qu'occupait Quetelet fut, à cette époque, notablement étendue : il fut chargé à l'Athénée de l'enseignement des mathématiques supérieures, et il donna, en outre, des cours publics de physique expérimentale et d'astronomie.

L'année suivante vit paraître trois nouveaux mémoires de mathématiques (*Sur les conchoïdes circulaires; Résumé d'une nouvelle théorie des caustiques, suivi de différentes applications à la théorie des projections stéréographiques; Mémoire sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires*). C'est à cette année encore que remonte la fondation de la *Correspondance mathématique et physique*, revue périodique rédigée par Garnier et Quetelet, qui resta seul éditeur au bout de trois ans; le recueil ne tarda pas à compter parmi ses collaborateurs des savants comme Ampère, Poncelet, Hamilton, Van Rees, etc. Mais ce qui marque surtout l'activité de Quetelet pendant l'année 1825, c'est la publication d'un mémoire sur *les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles*. Attiré vers ce sujet par le désir de voir se consolider les sociétés d'assurance sur la vie, Quetelet entraînait ainsi dans le domaine de la statistique et de la démographie, qui ne devait pas tarder à le retenir longuement.

Tout en négociant la création de l'Observatoire, qui fut décrétée en 1826, et en organisant des observations simultanées d'étoiles filantes à Bruxelles, à Gand et à Liège, Quetelet continuait à se consacrer aux recherches mathématiques : de 1826 datent trois importants mémoires : *Mémoire sur une nouvelle manière de considérer les caustiques, produites soit par réflexion, soit par réfraction;*

Mémoire sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires; Sur différents sujets de géométrie à trois dimensions. Les cours publics qu'il professait et qui s'étaient augmentés d'un cours d'astronomie et d'un cours d'histoire des sciences, le conduisirent aussi à publier divers traités de vulgarisation : *Astronomie élémentaire* (1826), *Astronomie populaire* (1827), *Positions de physique* (1827), *Instructions populaires sur le calcul des probabilités* (1828).

Une mission en Angleterre en vue de l'outillage du futur Observatoire mit, en 1827, Quetelet en relations avec le monde savant de ce pays, et lui fournit notamment, à son retour, l'occasion de répéter devant l'Académie deux expériences auxquelles il avait assisté à Londres : l'une concernant le mouvement de rotation d'une lentille qui descend le long d'un plan incliné, l'autre ayant pour but de montrer quelques effets singuliers dépendant des axes permanents de rotation dans des corps de formes différentes.

Malgré ces préoccupations diverses, l'attrait qu'avait présenté pour lui son étude sur la natalité et la mortalité à Bruxelles, le ramena vers les problèmes démographiques, et en 1827 encore, il lut à l'Académie un mémoire sur *la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité dans le royaume des Pays-Bas*, bientôt suivi (1828) de *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*. Ce dernier travail, plus important que les deux premiers, se subdivisait comme suit : Étendue du royaume des Pays-Bas. — De la population. — Des impôts et du commerce. — De la librairie et des journaux. — De l'instruction et des institutions de bienfaisance. — Des crimes et des délits. — Examen comparatif des différentes parties du royaume. L'introduction est à signaler, parce qu'elle traite de la statistique comme telle; l'auteur se refuse à la faire purement descriptive, et il y voit la vraie base de l'étude des sociétés humaines. Comme conclusion à ses recherches, il réclamait un recensement complet de la population, qui fut, en

effet, décrété en 1828 pour le 1^{er} janvier 1830, et au sujet duquel le gouvernement consulta à diverses reprises Quetelet.

C'est à ce moment que se réalisa enfin le projet auquel Quetelet s'était consacré depuis plus de cinq ans : en 1828, il fut nommé directeur de l'Observatoire qu'on allait ériger à Bruxelles; il se trouvait par là libéré de ses occupations professorales, qu'il abandonna aussitôt pour s'adonner avec plus d'activité que jamais aux recherches scientifiques. L'expérience qu'il avait acquise des choses de l'enseignement le firent désigner, cette année même, comme membre de la commission pour la réorganisation de l'instruction publique. Il n'attendit d'ailleurs pas l'achèvement de la construction de l'Observatoire pour se mettre à l'œuvre : dès le mois de septembre, il entreprenait des observations magnétiques dans le jardin du futur établissement et dans une maison de campagne d'Ixelles, en vue de déterminer la déclinaison et l'inclinaison absolues de l'aiguille aimantée et de rechercher ses variations diverses. Ces observations n'avaient pas encore été faites à Bruxelles.

Il conçut bientôt l'idée de les renouveler dans d'autres pays, et il songea à se rendre à l'étranger. Il mit toutefois, avant de partir, la dernière main à un mémoire mathématique consacré à une théorie qu'il avait déjà esquissée dans ses travaux antérieurs sur les caustiques (*Démonstration et développement des principes fondamentaux de la théorie des caustiques secondaires*). Il est intéressant de noter que ce mémoire, qui fut lu à l'Académie le 4 janvier 1829, signale la fin de l'activité mathématique de Quetelet : elle s'était étendue sur dix années (1819-1829).

La révolution belge de 1830 surprit Quetelet au milieu des voyages qu'il avait entrepris depuis le mois de juillet 1829. Il avait d'abord visité l'Allemagne où il avait été reçu par divers astronomes de haut mérite et par Goethe, qui l'avait retenu pendant huit jours à Weimar. En septembre 1830, il se trouvait à Rome, au cours d'un voyage en France,

en Suisse et en Italie; dans ces divers pays, il s'arrêtait à tous les observatoires importants, et il se livrait à des observations magnétiques, dont il résuma les résultats dans le tome VI des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie. En passant par Paris, il avait remis à Arago un travail qui parut plus tard dans les *Annales de chimie et de physique* [juillet 1833] (*Recherches sur les degrés successifs de force magnétique qu'une aiguille d'acier reçoit pendant les frictions multiples qui servent à l'aimanter*).

Rentré à Bruxelles, Quetelet fut loin de trouver l'Observatoire terminé : le bâtiment, à peine couvert, avait été occupé par des volontaires liégeois qui s'y étaient barricadés. De plus, des difficultés administratives retardaient les travaux.

Quetelet consacra ses loisirs forcés à des études nouvelles auxquelles l'avaient conduit ses recherches statistiques sur les phénomènes relatifs à la natalité et à la mortalité humaines. Il s'agissait cette fois de dégager les lois gouvernant le développement physique et moral de l'homme : de là, en 1831 et 1832, des travaux sur *la loi de la croissance de l'homme*, sur *le poids de l'homme aux différents âges*, sur *l'influence des saisons et des âges sur la mortalité*, sur *l'influence des saisons sur les facultés de l'homme* et, enfin, sur *le penchant au crime aux différents âges*. Ce dernier travail accentuait des idées qui se trouvaient déjà énoncées dans les *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, signalées plus haut. « Ce qui frappe le plus », avait alors écrit Quetelet, « c'est l'effrayante exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent... Triste condition de l'espèce humaine ! La part des prisons, des fers et de l'échafaud semble fixée pour elle avec autant de probabilité que les revenus de l'Etat ». Dans son mémoire nouveau, il formulait plus nettement encore sa conclusion, en disant : « Il est un budget qu'on paye avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds ; c'est celui-là surtout qu'il faut s'attacher à réduire » !

Toutes ces recherches sur le développement physique et moral de l'homme étaient absolument nouvelles, et elles étaient de nature à soulever, surtout pour l'époque, de sérieux problèmes philosophiques, que Quetelet n'hésitait aucunement à considérer en face. « L'homme », écrivait-il, « sans le savoir et lorsqu'il veut agir d'après son libre arbitre, est soumis à certaines lois et subit certaines modifications auxquelles il ne saurait se soustraire... On pourrait dire que ce qui se rattache à l'espèce humaine, considérée en masse, est de l'ordre des faits physiques : plus le nombre des individus est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux, qui dépendent des causes générales d'après lesquelles existe et se conserve la société... Si l'homme moyen était déterminé pour une nation, il présenterait le type de cette nation; s'il pouvait être déterminé d'après l'ensemble des hommes, il présenterait le type de l'espèce humaine tout entière... Quant à l'accusation de matérialisme, elle a été reproduite si souvent et si régulièrement toutes les fois que les sciences essayaient un nouveau pas, et que l'esprit philosophique, en se jetant hors des antiques ornières, cherchait à se frayer des chemins nouveaux, qu'il deviens superflu d'y répondre, aujourd'hui surtout qu'elle est dépouillée de l'appareil des fers et des supplices... Après avoir vu la marche qu'ont suivie les sciences à l'égard des mondes, ne pouvons-nous essayer de la suivre à l'égard des hommes? Ne serait-il pas absurde de croire que, pendant que tout se fait d'après des lois si admirables, l'espèce humaine seule reste abandonnée aveuglément à elle-même, et qu'elle ne possède aucun principe de conservation? Nous ne craignons pas de dire qu'une pareille supposition serait plus injurieuse à la divinité que la recherche même que nous nous proposons de faire ».

Ces lignes posent le problème auquel Quetelet donnera, dans la suite de ses

travaux, la prééminence scientifique et qui lui assurera le renom le plus durable. Elles font de lui le précurseur de la sociologie, qu'il apercevait, à la vérité, comme une mécanique sociale, appelée à étudier les forces constantes et les forces perturbatrices qui dirigent les activités humaines, et à dégager les principes essentiels qui rattachent celles-ci à l'ensemble des activités de la nature. Quelles que soient les réserves qu'impose aujourd'hui une telle conception, trop visiblement influencée par les préoccupations mathématiques, il n'en reste pas moins qu'elle apportait enfin un point de vue positif dans l'étude de l'évolution humaine. Celle-ci se trouvait par là filiée à l'évolution générale de la vie; et sa méthode de connaissance devenait celle même des sciences de la nature : l'observation et l'expérimentation.

Parallèlement à ses recherches personnelles, Quetelet entreprenait, avec la collaboration du nouveau directeur de la statistique générale, Ed. Smits, de nouvelles études, d'une part, sur la *reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges et sur la population de la Belgique*; d'autre part, sur la *Statistique des tribunaux de la Belgique pendant les années 1826 à 1831*. Ces études étaient, en somme, l'extension de celles que Quetelet avait déjà faites aux résultats du recensement de 1830; cette opération avait été effectuée avec un plein succès, mais à la suite de la Révolution une partie des renseignements recueillis ne put être dépouillée, de sorte qu'aucun travail d'ensemble ne put paraître.

Les années suivantes, 1833 à 1835, ne furent plus marquées par aucun travail important dans le domaine sociologique : à peine peut-on signaler un article de la *Revue encyclopédique* (1833) sur la *possibilité de mesurer l'influence des causes qui modifient les éléments sociaux*. Quetelet se trouvait absorbé par d'autres travaux. En 1832, l'Observatoire avait pu, enfin, être livré à sa destination, et, bien que le personnel et les ressources scientifiques fussent rela-

tivement peu importants, le nouveau directeur tint à y organiser un travail sérieux d'observations. Dès 1832, Quetelet observait le passage de Mercure sur le soleil et instituait des observations des taches solaires, les premières faites en Belgique. Les années suivantes virent paraître des notes diverses se rattachant à l'astronomie (1), en même temps que Quetelet créait l'*Annuaire de l'Observatoire* et les *Annales de l'Observatoire*, où se trouvaient publiées les observations et les études auxquelles elles donnaient lieu.

D'autres occupations encore retenaient d'ailleurs Quetelet : le nouveau gouvernement l'avait appelé (1831) à siéger au sein de la commission pour l'organisation de l'enseignement en Belgique, et au sein de la commission du *Musée des arts et de l'industrie*, qui avait été créé en 1826. Peu de temps après (1834), il avait été question pour Quetelet de devenir professeur à l'Université libre, qui venait de se fonder à Bruxelles : il crut devoir décliner cette offre. « Ce refus », écrivait-il au bourgmestre de la capitale, « repose sur différents motifs. Il en est un, en particulier, dont j'ose me flatter que vous apprécierez facilement la convenance : ma nomination à l'Observatoire m'assimile aux professeurs des universités de l'État, et me range parmi eux. J'ai pensé dès lors devoir m'abstenir de prendre part à un établissement qui me mettrait plus ou moins dans une fausse position à l'égard du gouvernement et surtout de mes collègues ». Enfin, en 1834, Quetelet avait été élu, par dix-neuf voix sur vingt, secrétaire perpétuel de l'Académie; son premier soin, en cette qualité, fut de faire paraître un *Annuaire de l'Académie*, contenant la liste des membres, le règlement, les biographies des membres décédés, etc. Cette même année, au cours d'une mission en Angleterre, il provoquait, à l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, la constitution d'une section de statistique, dont firent partie notamment

Malthus et Babbage. L'Association britannique lui demanda une étude, qu'il envoya pour la session de 1835, et dans laquelle il donnait un *Aperçu de l'état actuel des sciences mathématiques chez les Belges*.

En 1835, Quetelet prit enfin le temps de coordonner les divers travaux de statistique humaine qu'il avait fait paraître antérieurement, et il publia à Paris l'ouvrage qui porte pour titre *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale*. Les idées que nous avons brièvement résumées plus haut s'y trouvaient exposées méthodiquement, suivant un plan d'ensemble, et la science des activités humaines, que Comte allait baptiser quelques années plus tard (1838) du nom de Sociologie (*Cours de philosophie positive*, IV, p. 252), y était annoncée comme une « Physique sociale ».

L'ouvrage comprend quatre livres, consacrés au développement des qualités physiques, morales et intellectuelles de l'homme (I, II, III) et à l'étude de l'homme moyen et du système social (IV). L'auteur insiste fortement sur la notion de l'*homme moyen*, qu'il examine à la fois sous le rapport des lettres et des beaux-arts, sous le rapport des sciences naturelles et médicales, sous le rapport de la philosophie et de la morale et sous le rapport politique. « L'homme », remarque-t-il, « apporte, en naissant, les germes de toutes les qualités qui se développent successivement et dans des proportions plus ou moins grandes... Le fait seul que nous remarquons des écarts lorsqu'ils existent, prouve déjà que nous avons le sentiment d'une loi générale de développement et que même nous en faisons usage dans nos jugements. Je crois que non seulement il n'est pas absurde, mais même qu'il est possible de déterminer l'homme moyen d'une nation ou de l'espèce humaine ».

Cette notion de l'homme moyen se liait, dans l'esprit de Quetelet, à une conception générale des moyennes en statistique. Il refusait toute signification représentative à la moyenne qui ne ré-

(1) Voir à ce sujet une notice de M^r Mailly sur l'*Astronomie dans l'Académie royale de Belgique*.

pond pas à une distribution continue des valeurs ayant concouru à la former. Cette continuité révèle précisément l'homogénéité de la masse étudiée et elle fournit ainsi un précieux indice d'investigation. Pratiquement, on en trouve l'expression mathématique dans la loi de développement des coefficients du binôme, ou, plus brièvement, dans la « loi binominale », qui a pour représentation graphique la « courbe binominale ». Cette courbe « en cloche » avait pour Quetelet une portée scientifique qu'il a mise en lumière avec insistance dans de nombreux écrits.

Dix années s'écoulèrent avant que Quetelet revint aux études qui l'avaient conduit à des vues si neuves sur les sciences sociales : durant ce temps, il fut entièrement occupé par l'observation de divers phénomènes naturels, se rattachant aux travaux en cours à l'Observatoire. Il s'agissait d'abord de mesures destinées à une détermination plus précise du temps et à l'uniformisation des heures dans les diverses localités du pays (1836 à 1838). En même temps, eurent lieu une série d'observations sur les étoiles filantes dont Quetelet publia, en 1837, un catalogue. Puis vinrent des observations sur la floraison des plantes (1839), sur le magnétisme et la température (1840), sur la météorologie (1841), et enfin, à partir de 1842 surtout, sur la physique du globe, notamment sur les variations diurnes et annuelles de la température, sur l'électricité de l'air et sur les ondes atmosphériques. La plupart de ces recherches offraient un véritable caractère d'originalité scientifique.

Quetelet aperçut bientôt les grands avantages que la science pourrait retirer de la généralisation systématique de ces diverses observations dans le plus grand nombre possible de régions de la terre. Il adressa donc un appel aux observateurs, en vue de l'étude des phénomènes périodiques naturels. Les nombreux collaborateurs, qui y répondirent, sollicitèrent de lui des règles en vue d'assurer l'unité des méthodes et la comparabilité des résultats. Des instructions furent

publiées en 1842 concernant la météorologie, la physique du globe, le règne végétal et le règne animal.

D'autres objets secondaires occupèrent Quetelet pendant cette période. Il avait été nommé, en 1836, professeur d'astronomie et de géodésie à l'École militaire; un an plus tard, il était invité par le roi Léopold I^{er} à donner des leçons aux princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, pendant leur séjour à Bruxelles. En 1839, le gouvernement l'envoyait en mission à Paris et en Italie pour constater la conformité des étalons des poids et mesures belges avec ceux de la France, et pour refaire certaines déterminations magnétiques. Enfin, en 1841, il était nommé président de la commission centrale de statistique de Belgique, créée par le ministre Liedts à l'instigation de Quetelet, dont il avait naguère été l'élève au collège d'Audenarde. Ce fut en cette qualité que Quetelet proposa de faire un recensement général de la population, de l'industrie et de l'agriculture; l'opération ayant été fixée à l'année 1846, il prit une part active à sa préparation et il publia, à cette occasion, une étude sur *les anciens recensements de la population belge*.

C'est ainsi qu'il rentra en contact avec la statistique sociale, dont ses autres occupations l'avaient quelque peu éloigné. Dès 1845, il publia un développement des leçons qu'il avait données à son élève de 1837, sous le titre de *Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques*. Les neuf premières *Lettres* traitent de la théorie des probabilités; les treize suivantes sont consacrées aux *moyennes* et aux *limites*, tandis que les *Lettres XXIII à XXXIII* développent l'étude des *causes*, que l'auteur divise en causes *constantes*, *variables* et *accidentelles*; enfin, les dernières *Lettres* ont pour objet la statistique, et Quetelet y fixe ses vues définitives. « Que la statistique soit un art ou une science », dit-il, « peu importe : elle est la base de la dynamique sociale et politique... » Ce que sont les données astronomiques

« ou les registres météorologiques pour
 « une explication raisonnée des mouve-
 « ments des planètes ou de l'atmosphère,
 « les documents statistiques le sont pour
 « la philosophie sociale et politique. Ils
 « assignent à des intervalles déterminés
 « les valeurs numériques des variables
 « qui forment l'objet principal de ses
 « raisonnements, ou du moins les fonc-
 « tions de ces variables que l'observa-
 « tion directe peut atteindre; c'est alors
 « l'affaire d'une bonne théorie d'analyser
 « ces variables ou leurs fonctions, et de
 « les considérer de manière à en tirer
 « les éléments moins accessibles qui
 « entrent dans l'expression des lois gé-
 « nérales ».

Toujours dans le même ordre d'idées, il publiait en 1845 une note sur l'*appréciation des documents statistiques et les moyennes*. L'année suivante, il communiquait à l'Académie un mémoire sur *la statistique morale*, où il revenait sur la question du libre arbitre, au sujet duquel il écrivait : « ... l'expérience nous apprend que le libre arbitre n'exerce son action que dans une sphère très restreinte, et que, très sensible pour les individus, il n'a pas d'action appréciable sur le corps social, où toutes les particularités individuelles viennent en quelque sorte se neutraliser ». Et en 1847, dans un mémoire spécial, il étudiait encore *l'influence du libre arbitre*.

Enfin, en 1848, il donnait une continuation à ses recherches sur l'homme et l'état social, sous ce titre : *Du système social et des lois qui le régissent*, divisé en trois parties : I. De l'homme (qualités physiques, morales, intellectuelles). II. Des sociétés (état physique, moral, intellectuel). III. De l'humanité. « Dans ce nouvel ouvrage », écrit-il lui-même, « je montre que la loi des causes accidentelles est une loi générale qui s'applique aux individus comme aux peuples, et qui détermine nos qualités morales et intellectuelles tout aussi bien que nos qualités physiques. En sorte que ce qui est regardé comme accidentel, cesse de l'être quand les observations portent sur un nombre

« considérable d'observations ». Il faut noter que Quetelet a nettement aperçu dans cet ouvrage le parti que pourrait tirer la sociologie d'une anthropologie bien constituée : il s'est, en effet, arrêté aux travaux de Gall et des physiologistes de son école, pour montrer les rapports qui devaient exister entre les caractères physiques et les aptitudes mentales de l'homme.

Les événements politiques qui éclatèrent en 1848 dans divers pays attirèrent l'attention de Quetelet, qui y consacra deux études, l'une sur *La nature des Etats constitutionnels et sur quelques principes qui en dérivent* (1848), l'autre sur *La manière dont il convient d'envisager les sciences politiques et sur l'intervention du gouvernement dans les affaires des particuliers* (1849). Il jugeait dans ce dernier travail qu'il est « nécessaire » saire que le gouvernement se charge « le moins possible. En s'immisçant dans les affaires des particuliers, il court le risque de tuer l'individualité et de détruire la prévoyance, l'une des premières conditions de la prospérité du peuple ». Ce furent les deux seuls travaux que Quetelet consacra à la politique.

Il prépara alors un travail d'ensemble comprenant ses divers mémoires et notes d'ordre météorologique. Ce travail, paru en 1852 sous le titre de *Sur le climat de la Belgique*, se composait des parties suivantes : I. Du rayonnement solaire et des températures de l'air et du sol; II. Les phénomènes périodiques des plantes; III. De l'électricité atmosphérique; III. De la pression et des ondes atmosphériques; V. Des pluies, des grêles et des nuages; VI. De l'hygrométrie et de l'état du ciel en général. Tout en condensant ses travaux antérieurs dans cette spécialité, Quetelet établissait (1851) des *tables de mortalité*, basées sur les résultats du recensement effectué en 1830, et il multipliait, à partir de 1849, ses observations sur les mesures des diverses parties du corps humain.

En 1853, la réputation universelle que Quetelet s'était acquise fut consa-

crée dans trois circonstances. Il fut élu président de la conférence maritime internationale, réunie à Bruxelles pour établir un système uniforme d'observations météorologiques à la mer et concourir à l'observation des vents et des courants de l'océan. Peu de temps après, il fut également appelé à présider le premier congrès international de statistique qui se tint à Bruxelles en septembre; Quetelet avait été, en réalité, l'initiateur de cette réunion internationale, dont il avait déjà jeté les bases lors d'un voyage à Londres en 1851. Pour la statistique sociale, comme pour les observations physiques, Quetelet avait, en effet, rapidement reconnu combien nécessaire était l'entente internationale au sujet des méthodes et des définitions. L'organisation fut celle qu'il avait conçue, malgré l'opinion contraire de certains de ses collègues, c'est-à-dire que le congrès comprit à la fois des statisticiens privés et des délégués des bureaux de statistiques officiels des divers pays : c'était le moyen le plus sûr d'intéresser ces derniers au progrès scientifique de leur branche. A peine le congrès de statistique avait-il terminé ses travaux, que Quetelet était désigné pour diriger les opérations nécessaires à la détermination des longitudes entre les Observatoires de Bruxelles et de Greenwich.

Ce fut encore à la fin de 1853 que Quetelet, développant son idée de la collaboration internationale des savants et des observateurs, fit à l'Académie une lecture sur *l'influence des académies, des congrès et des conférences scientifiques*.

La brillante carrière de Quetelet fut malheureusement compromise par une attaque d'apoplexie qui le frappa en juillet 1855 et l'empêcha d'assister à la seconde réunion du congrès international de statistique tenue à Paris. Il ne tarda pas à se remettre, et son activité intellectuelle ne fut guère diminuée : la mémoire toutefois ne redevint jamais ce qu'elle avait été. Il abandonna dès lors ses observations astronomiques à l'Observatoire, et limita ses travaux à la météorologie, à la géo-physique et à la statistique.

En 1857, il dirigea à Vienne les débats du troisième congrès de statistique, et à partir de ce moment il présida successivement toutes ces réunions périodiques (Londres, 1860; Berlin, 1863; Florence, 1867; La Haye, 1869; Saint-Petersbourg, 1872). Ce fut lui encore qui fut l'âme de la commission permanente internationale de statistique, dont la création fut décrétée à la session de Saint-Petersbourg, et dont l'Institut international de statistique est actuellement la continuation directe.

A partir de 1859, les publications de Quetelet consistèrent surtout en réimpressions, compléments ou coordinations d'observations ou de travaux antérieurs se rapportant aux trois domaines qu'il s'était réservés après son accident de 1855.

En 1861, parut l'ouvrage *Sur la physique du globe*, qui constitue un résumé, accompagné de réflexions générales, de nombreuses notes antérieures. En 1867, un livre sur *La météorologie de la Belgique comparée à celle du globe* rassemblait les observations faites à Bruxelles, dans le pays et à l'étranger, sous les diverses rubriques suivantes : de la chaleur; de la pression de l'air; des vents; de l'hygrométrie; des pluies; de l'électricité; des phénomènes lumineux. En 1869, Quetelet publiait une seconde édition de la *Physique sociale*, qui ne diffère de la première que par des notes complémentaires. Enfin, en 1871, dans l'*Anthropométrie ou mesures des différentes facultés de l'homme*, il rassemblait les observations qu'il avait faites de 1849 à 1853 sur les proportions du corps humain.

En dehors de ces trois publications qui apportent peu de contributions nouvelles, Quetelet s'occupa encore, à diverses reprises, des tables de mortalité (*Tables de mortalité pour le Brabant*, 1859; *Tables de mortalité d'après le recensement de 1856*; *Tables de mortalité*, 1866, dans le Dictionnaire d'économie politique; *Sur la mortalité pendant la première enfance*, 1864; *Tables de mortalité et leur développement*, 1872). Il traita également diverses questions de statistique géné-

rale (*Sur la statistique générale des différents pays*, 1860; *Statistique internationale de la population*, 1866; *Progrès des travaux statistiques*, 1868; *Statistique internationale : plan adopté par les délégués du congrès statistique de La Haye*, 1869). Enfin, en 1864, il publiait une *Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges*, et, en 1866, une suite intitulée : *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges du commencement du XIX^e siècle*, ces deux ouvrages formant, en réalité, le développement de son étude antérieure sur le même sujet.

Ce rapide aperçu de la carrière de Quetelet a révélé en lui un esprit réellement supérieur, que ses facultés d'intuition et d'observation, d'analyse et de synthèse, également développées, rendaient apte aux conceptions les plus originales et les plus élevées de la science. Mais il n'a pu faire connaître l'homme aux idées larges, au caractère aimable et accueillant, qui aimait à s'entourer de savants et de lettrés. Ce mathématicien avait débuté par être artiste, poète et littérateur. A l'âge de seize ans, il avait exposé, au Salon de Gand, un dessin très remarqué; à vingt ans, il avait, en collaboration avec un ami, fait jouer au théâtre de cette ville un opéra en un acte. Enfin, jusque vers 1826, dans le même temps où son activité scientifique se manifestait déjà avec éclat, Quetelet avait publié des essais poétiques, dont certains se distinguaient autant par l'élévation de la pensée que par la pureté de la forme : la plupart de ces morceaux poétiques avaient paru dans les *Archives belges*; le *Mercure belge* et l'*Almanach poétique* publié par la Société de Littérature. Il resta toujours à Quetelet de ses essais de jeunesse une sympathie non dissimulée pour les hommes et les choses de l'art. Il avait épousé une femme qui partageait ses goûts, Melle Curtet, fille d'un médecin français, et la nièce du chimiste belge Van Mons; le peintre Madou devint son beau-frère; le peintre P.-J. Clays, son gendre. Lui-même fut longtemps président du Cercle Artistique et Litté-

raire de Bruxelles, où il organisa des fêtes restées fameuses, celle notamment de 1848.

Aucun sujet ne lui était étranger : au milieu de l'indifférence scientifique du public belge, qu'il dénonçait d'ailleurs dans sa note à l'Association britannique sur l'*État des sciences mathématiques chez les Belges*, il ne laissait échapper aucune occasion de donner aux sciences la plus vive impulsion. En 1842, il proposait la création d'un atlas archéologique de la Belgique; en 1845, celle d'une histoire de l'art en Belgique; un peu plus tard, il réclamait la fondation d'un musée ethnologique; en 1849, il provoquait la publication d'une petite *Encyclopédie populaire*, composée d'une série de fascicules de vulgarisation.

Quetelet était membre de plus de cent sociétés savantes et décoré de nombreux ordres. Il laisse le souvenir d'un des hommes les plus remarquables que la Belgique ait produits.

Émile Waxweiler.

Mailly, *Essai sur la vie et les ouvrages de L.-A.-J. Quetelet* (Bruxelles, 1875; extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*). — Engel, *Eloge de Quetelet* (1876). — *Funérailles de L.-A.-J. Quetelet* (1874). — Neumann, *Adolf Quetelet* (*Neue Freie Presse*, n° 3415). — V. Schröter, *L.-A.-J. Quetelet* (*Almanach der Akademie*, 1874). — V. Baumhauer, *Quetelet* (*Niederländische Spectator*, 1876). — Ficker, *L.-A.-J. Quetelet* (*Statistische Monatschrift*, 1875). — Knapp, *Bericht über die Schriften Quetelets zur Sozialstatistik und Anthropologie* (*Jahrbücher für National OEkonomie und Statistik*, 1871). — Knapp, *Quetelet als Theoretiker* (Id., 1872). — Wolowski, *Eloge de Quetelet* (*Journal de la Société de statistique de Paris*, 1874). — N. Reichesberg, *Der berühmte Statistiker Adolf Quetelet* (Berne, 1896).

* **QUEVREUX** (Jean-Thomas-Louis) ou QUEVREUX, né à Chauny, département de l'Aisne, le 17 décembre 1755, de Jean-Louis Quevreux, maître écrivain public, et de Marie-Catherine Racine, née en 1732 à Sempigny, qui semble apparentée à la même famille que le grand Racine.

Quevreux fut d'abord, comme son père, écrivain public et employé de bureau, et se fixa à Bergues-Saint-Winoc. Il se maria, le 28 septembre 1779, à l'âge de vingt-quatre ans, avec Marie-Thérèse Turpin, d'une famille considérable de la localité, et vint s'installer

à Fumay, où il doit avoir fait partie du corps enseignant; du moins, c'est comme instituteur communal que nous le retrouvons à Charleroi en 1788. Quevreux père et fils sont maîtres d'école à l'*Entre-ville*, et puis à la *Ville-Basse*, où ils sont fort estimés et passent pour avoir une intelligence et des capacités supérieures, à tel point qu'aussitôt après la déchéance de Joseph II, comme Charleroi devait envoyer un représentant au Tiers-État, ce fut Quevreux fils qui fut nommé pour représenter la ville à l'assemblée représentative.

Cette dignité nouvelle qui le distinguait, bien qu'il y eût alors à Charleroi des hommes de valeur et de talent, ne l'empêcha pas de rester maître d'école; et quand il devait se rendre à Namur, à l'Assemblée d'État, c'était le père qui le remplaçait.

A cette époque, Charleroi était une des villes les plus tourmentées par la fièvre et le mouvement révolutionnaires; époque de fermentation patriotique, de difficultés, de troubles, de gêne financière, et certes, il fallait avoir un certain courage, de la volonté et du dévouement, pour affronter les lourdes responsabilités qui pouvaient peser sur ceux qui représentaient le peuple dans les assemblées législatives devenues révolutionnaires. Il est bon de constater que peu d'hommes eurent le courage et l'audace de siéger dans ces assemblées.

Après la révolution des patriotes brabançons qui avorta, lorsqu'en 1790 les Autrichiens eurent repris possession de Charleroi, Quevreux, quoique fortement compromis, revint en ville, et fut maintenu comme magistrat et comme fonctionnaire. Bientôt la Belgique fut sur le point d'être envahie par les armées françaises; les esprits étaient violemment agités à Charleroi, et dans toute cette fièvre politique, Quevreux se faisait surtout remarquer. Quevreux était Français et il est facile de concevoir comment, avec sa nature ardente et généreuse, il devint l'âme du mouvement révolutionnaire à Charleroi; pendant toutes ces époques de troubles et d'agitation, on retrouve à chaque page dans

notre histoire le nom de Quevreux, accolé à ceux des Thibaut et des Bonet.

Un club fut formé, où l'élément français dominait naturellement, et de cette *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité*, Quevreux, qui avait donné sa démission d'instituteur, devint le président; avec la collaboration de meneurs et de commissaires français, il entretint et orienta le mouvement, jusqu'à ce que Charleroi fut devenue la ville libre de *Charles-sur-Sambre*.

Aux *représentants provisoires du pays de Namur*, dont l'esprit était tout à fait opposé aux idées françaises, le général des armées républicaines substitua, par une élection, une nouvelle *Assemblée des représentations provisoires du pays de Namur*. Quevreux, désormais à la discrétion de la France, mais cependant républicain consciencieux, en fit partie avec les plus chauds partisans de notre puissante voisine qui fussent à Charleroi; on le nomma secrétaire général. Le protocole de cette Assemblée nous montre la part prépondérante qu'il y prit (publications de règlements importants, procès-verbaux écrits séance tenante, constitution de l'*Administration provisoire du pays namurois*, décret et règlement créant toute l'institution de tribunaux à tous les degrés dans le pays), lorsque tout à coup, au moment où le Hainaut venait d'être réuni à la France, la défaite de Neerwinden força l'armée française à se retirer de notre territoire.

Cette brusque fin de l'invasion française fit petit à petit tomber le crédit du maître d'école révolutionnaire. Il devint suspect aux Autrichiens; un chef de corps le retint prisonnier et on le fit garder à vue. A partir de la restauration autrichienne jusqu'à la nouvelle invasion française, le bouillant républicain se tient prudemment à l'écart et l'on n'en entend plus parler.

Mais voici que les armées de France paraissent une seconde fois à la frontière. Quevreux sort de sa retraite et recommence sa propagande. Il comprend que Charleroi va devenir un point de mire et que là tendront tous les efforts des belligérants; que ceux-ci seront sans

doute victorieux et qu'il retrouvera, au service de ses compatriotes, toute l'influence qu'il avait perdue. On reconnaissait d'ailleurs implicitement sa supériorité, et cependant l'administration républicaine ne l'appela point à la première municipalité, qui, sans doute, rapidement improvisée et mal composée, ne tarda pas à être remplacée par une administration républicaine nouvelle. Le 18 janvier 1795, les représentants du peuple français, Briez et Roberjot, nommaient la nouvelle municipalité de *Libre-sur-Sambre* et, à sa tête, Quevrex, comme maire de la ville, qui allait passer du *Pays de Namur* au *Département d'Entre-Sambre et-Meuse*. Quevrex se montra immédiatement d'une activité très grande, au service de ses concitoyens, s'occupant personnellement des comptes de la ville, aidant le peuple à supporter la cherté des denrées alimentaires; mais il paraît évident qu'il manquait au nouveau maire de la vigueur et de la persévérance, ou d'autres qualités qui assurent ordinairement le succès. Comme le dit Van Bastelaer, il semble s'être arrêté plus aux satisfactions des utopies, aux aspirations, aux vanités naïves des révolutionnaires qu'au côté sérieux de la vie, aux succès de la vraie ambition et aux moyens d'arriver à se créer et à conserver une position élevée. A coup sûr, il ne pensa pas à se ménager la fortune; il fut plus ambitieux qu'intrigant et ne parvint jamais à maintenir les situations acquises.

Par suite de la promulgation des nouveaux règlements, les représentants du peuple français renouvelèrent l'administration locale, et ce n'est que quelques mois après, en 1796, que Quevrex, après avoir été maire, fut nommé *officier municipal*. Cet homme intègre et désintéressé descendait ainsi, aussi pauvre qu'à son début, tous les échelons qu'il avait montés pour retomber de *représentant du peuple, de membre et secrétaire général d'une assemblée législative constituante, du gouvernement provisoire de Namur, de membre de l'administration provinciale, de maire de sa ville*, à la simple position d'*officier municipi-*

pal, et bientôt après de *maître d'école*.

Ce n'est donc pas une figure ordinaire et banale que ce Quevrex, qui, tout en voyant bien son étoile pâlir de plus en plus, n'en continuait pas moins à rester l'écrivain et l'orateur officiel de Charleroi. La plupart de ses discours et de ses harangues sont remarquables, et sous son éloquence tapageuse et ampoulée, comme d'ailleurs toute la phraséologie de cette époque révolutionnaire, on sent un homme qui ne sut ou ne voulut jamais s'imposer, une âme exaltée mais convaincue, un cœur honnête et droit, ne manquant pas de noblesse et d'autres qualités qui ne furent pas assez récompensées. C'était, avant tout, un Français, grisé par l'amour de la patrie victorieuse.

Le *Directoire exécutif* cassa l'élection de la nouvelle municipalité en 1797 et Quevrex reprit modestement ses fonctions d'instituteur. La considération l'abandonna et la misère alors s'attacha à ses pas. Hélas! il avait fait de la politique de conviction et de bonne foi, et au lieu de suivre ses compagnons, devenus les agents politiques de la France, chercheurs de places et d'attributions lucratives, il s'enlisa doucement, manquant du savoir-faire intrigant qui a été de tout temps le tremplin des hommes publics. Il manquait peut-être aussi d'autorité, de cette autorité légitime qui se fonde sur le respect et l'affection, et bien que possédant la parole, et la plume qui en est le corollaire indispensable, il n'eut pas l'action bien féconde. Une certaine faiblesse de caractère semble avoir été son défaut de cuirasse. Des chagrins domestiques influèrent, dit-on, sur sa vie. A la fin, on le nomma *commissaire de guerre*, et nous ne savons où et comment il mourut. Peut-être à l'armée, au service de son pays? N'importe, Quevrex n'en demeure pas moins une silhouette républicaine des plus intéressantes de Charleroi, en ces temps troublés par la Révolution.

Dr Edmond Defrennez

D.-A. Van Bastelaer, *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XI, seconde partie, p. 439. — Ar-

chives communales de Charleroi, registres aux résolutions du magistrat. — *Collection des Actes de Charleroi* (3^e fascicule, p. 92, et 5^e fascicule, p. 134). — D - A. Van Bastelaer, *Les fêtes et l'éloquence républicaines à Libre-sur-Sambre* (1875).

QUICCHELBERGS (*Samuel*) ou QUICHELBERGS, médecin, né à Anvers, en 1529, mort à Munich, en 1567. Fils de Jacques Quichelbergs, il appartenait à une famille originaire d'Audenarde. Jeune encore, il fut envoyé à Gand pour y commencer ses études ; mais, par suite des troubles qui éclatèrent à cette époque et qui dégénérèrent en lutte armée entre les Gantois et leur souverain, l'empereur Charles-Quint, le jeune Quichelbergs fut contraint de s'expatrier pour chercher des parages plus tranquilles. C'est à Nuremberg qu'il se réfugia ; il y acheva son instruction avec un tel succès qu'en 1547, âgé de dix-huit ans, il fut à même de partir pour Bâle, afin d'y suivre les cours de l'université de cette ville. Il y étudia principalement la médecine et la philosophie, tout en s'occupant également d'histoire et de philologie. Il y eut pour principaux professeurs Ulric Coccius et Jérôme Wolff, tout en se liant en même temps d'amitié avec le célèbre médecin Henri Pantaléon. Il compléta ensuite son instruction médicale à Fribourg et, peu après, se rendit à Augsbourg. Il eut la bonne fortune d'entrer en relations, dans cette ville, avec les Fugger, représentants de cette puissante famille de négociants-banquiers qui avaient fondé à Anvers une opulente succursale. Ceux-ci, tout en s'adonnant au commerce, s'intéressaient grandement aussi aux sciences et aux arts et avaient réussi à former une importante bibliothèque et à réunir de riches collections artistiques. Le jeune Quichelbergs fut chargé de classer toutes ces collections. Sa tâche terminée, il continua la série de ses voyages et se rendit d'Augsbourg à Ingolstadt. Dans cette dernière ville, il professa publiquement, et la science étendue dont il fit preuve lui procura de brillants succès.

Ses protecteurs d'Augsbourg, les Fugger, firent son éloge au duc de Bavière, Albert V, prince instruit et

éclairé qui, à la suite de voyages faits en Italie et d'achats heureux conclus un peu partout en Europe, avait réussi à se former de fort importantes collections de livres et de monnaies. Il appela à Munich, en 1553, le jeune docteur et le chargea de la conservation et du classement de ses manuscrits, livres, monnaies et médailles. Mais bien tôt des relations plus suivies devaient se nouer entre le prince et son protégé. Albert V s'attacha vivement à Quichelbergs et maintes fois l'emmena avec lui dans ses voyages, notamment en 1562, à Francfort, lors du couronnement de l'empereur Maximilien II, et à Trente, pendant la tenue du concile oecuménique. Peu après, Quichelbergs visita Rome et parcourut ensuite toute l'Italie, recueillant partout des antiquités ou des œuvres d'art pour les collections de Munich. Revenu dans cette ville, il s'y occupa plus activement que jamais de ses études et du classement des collections du duc. C'est là qu'il mourut, en 1567, à peine âgé de trente-huit ans.

Le nombre d'ouvrages qu'il publia est relativement restreint. Il faut citer : 1. *Tabulæ omnibus medicis summo opere utiles, atque ad curandi studium accedentibus imprimis salutare*. Ce livre fut publié à Ingolstadt en 1553 ; in-8°. — 2. *Admonitio et consilium de universo*. C'est une brochure in-4°, imprimée en 1565 à Munich et constituant le résumé d'un grand ouvrage auquel il travaillait et que la mort l'empêcha de terminer. Celui-ci portait pour titre : *Inscriptiones seu theatrum amplissimum, totam naturam universi amplectens*. — 3. *Apophthegmata biblica*. Coloniae, 1571 ; in-8°, typis Berckmanni. — 4. *Dialogi ad eos solos, qui ab apophthegmatum natura non sunt alieni*. Monachi. Sans date.

Il rédigea encore diverses biographies d'hommes célèbres, qui furent publiées par son professeur et ami Henri Pantaléon, dans son ouvrage : *Prosopographia heroum et illustrium virorum totius Germaniæ*. Basileæ, 1565. Dans ce même ouvrage, Pantaléon inséra une biographie de Quichelbergs, précédée de son portrait gravé sur bois.

Quicchelbergs avait encore composé plusieurs ouvrages généalogiques et rassemblé un grand nombre de notes relatives à l'héraldique; malheureusement ces pièces, restées manuscrites, ont disparu et sont probablement perdues.

La renommée de Quicchelbergs était si grande que ses amis firent frapper en son honneur une médaille, devenue aujourd'hui excessivement rare, puisqu'on n'en connaît que deux exemplaires, l'un en argent, l'autre en bronze. Ces pièces montrent à l'avant le buste de Quicchelbergs. La tête est représentée de profil, sans chapeau; une chaîne d'or est suspendue au cou. Tout autour l'inscription suivante : *Sam. Quicchelbergus Belga. Aetat. suæ 33.* Au revers se lisent en gravure les mots suivants : *Floruit Ingoldstadii medicus Bavarie ducis. Symb. intacta virtus.*

Fernand Donnet.

C. Broeckx, *Notice sur Samuel Quicquelbergs, médecin archéologue du XVII^e siècle*. — C. Broeckx, *Aanteekeningen over Samuel Quicquelbergs, oudheidskundige arts der XVII^e eeuw.* — Alphonse de Witte, *Samuel Quicquelbergs et sa médaille, 1529-1567.* — C. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIX^e siècle.* — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II. — Henri Pantaleon, *Deutsches Nation - Heldenbuch.* — Hippolyte Kluyskens, *Des hommes célèbres dans les sciences et les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir*, t. II, p. 332.

QUICKE (Jean), poète flamand, fils de Paul et de Jeanne Eeuwoudts, né à Bruges, le 28 septembre 1744, et y décédé, le 2 juin 1805. Il était cordonnier de profession, mais comme un autre Hans Sachs, il s'occupait de poésie dans ses moments de loisir. Les trois chambres de rhétorique brugeoises, le *Saint-Esprit*, les *Trois Saintes* et les *Croisés*, le comptaient parmi leurs membres. Quicke fut pendant quelque temps greffier de la dernière société. Par quelques chansons et autres poésies de circonstance, il avait acquis une certaine popularité parmi ses concitoyens, quand, en 1789, il publia une œuvre plus importante : *Het leven van den weergaloozen en onvermoeyelijken Dichter Joos van den Vondel, verdeelt in dry gezangen, behelzende syne Jongheyd, syne manbaerheyd en synen ouderdom; benevens eene Redevoering over de natuer-kunde, en de wer-*

king der negen Zang-Godessen, doormengt met veel prëtische vercieringen op syn handel en gedrag (Bruges, C. De Moor). Le titre de cet ouvrage ferait supposer qu'outre la vie de Vondel, il contient encore un discours sur la physique et un autre sur l'action des neuf Muses. Il n'en est rien. Ces discours ne sont que des fragments du poème sur Vondel. Les liminaires de ce livre ne contiennent pas moins de quinze hommages dithyrambiques, dédiés à l'auteur par des confrères en poésie. Ce fait n'était pas rare à cette époque, mais il est assez amusant de constater que pas un de ces quinze panégyristes ne s'est aperçu que Quicke n'avait droit qu'à une part très restreinte de ces éloges. En effet, la *Vie de Vondel*, de Quicke, n'est pas seulement d'une médiocrité désespérante au point de vue littéraire, mais elle n'est, en outre, qu'un grossier plagiat de la biographie de Vondel, que Gérard Brandt ajouta à une édition que le libraire L. Schrik de Franeker donna, en 1683, de certaines poésies du prince des poètes néerlandais. Quicke suit servilement l'ordre du récit biographique de Brandt en en faisant une paraphrase où le texte primitif perce à chaque instant. Il ne reprend pas seulement les faits biographiques essentiels, mais aussi toutes les anecdotes et considérations personnelles dont Brandt avait parsemé son récit. En de très rares endroits, cependant, Quicke s'écarte du récit de Brandt, sans toutefois nous donner quelque chose de neuf. Il se borne à modifier ou à taire ce qui, dans le récit du protestant Brandt, ne pouvait s'accorder entièrement avec ses scrupules de catholique.

Maurice Sabbe.

Voir notre notice, *Een achttiende-eeuwsch Plagiaat, dans les Mélanges Paul Fredericq* (Bruxelles, 1904), p. 119.

QUICKELBERGHE (Joseph DE), théologien, né à Bruxelles, le 9 octobre 1693, mort à Ypres, le 19 avril 1736. Il se présenta au noviciat dans l'ordre des Jésuites, en septembre 1710, et professa ensuite pendant des années la théologie au collège d'Ypres. Il fit paraître trois thèses : 1. *De Deo et religione*,

en 1730. — 2. *De incarnatione et actibus humanis*, en 1731. — 3. *De fide, spe, charitate, legibus et peccatis*, en 1733. Les titres, plus complets, se trouvent dans Sommervogel (*Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1342)

Léonard Willems.

QUICKELBERGS (*Samuel*). Voir QUICHELBERGS.

QUICKENBORNE (*Charles-Félix VAN*), missionnaire, né à Peteghem lez-Deynze (Flandre orientale), le 21 janvier 1788, mort au Portage des Sioux (Amérique du Nord), le 17 août 1837. Fils d'un distillateur qui était venu se fixer à Gand à la suite de l'invasion française (1), il entra au séminaire de cette ville en 1807. Envoyé comme professeur de grammaire au petit séminaire de Roulers, c'est dans cet établissement qu'il reçut la prêtrise, le 17 mars 1812. Après avoir été quelque temps vicaire à Saint-Genois (doyenné de Courtrai), il entra, le 14 avril 1815, dans la compagnie de Jésus, au noviciat de Rumbeke, près de Roulers, avec la résolution de devenir missionnaire. En 1817, il partit pour l'Amérique du Nord, et fut le premier jésuite qui parut dans la vallée du Mississipi depuis le rétablissement de l'ordre. Il résida d'abord dans le Maryland, où il bâtit une église à Annapolis, puis dans le Missouri, où il évangélisa, avec le plus grand zèle, diverses tribus indiennes, notamment les Osages. Il y établit plusieurs écoles et églises, et travailla de ses propres mains à leur construction. Le supérieur de la mission du Missouri trouva le P. Van Quickenborne si épuisé, pendant l'été de 1837, qu'il lui enjoignit d'aller prendre quelque repos au collège de Saint-Louis, que le missionnaire avait fondé et qui devint

(1) Un oncle du missionnaire, François-Xavier van Quickenborne, né à Deynze, le 2 décembre 1726, mort à Gand, le 28 janvier 1814, et qui était établi dans cette dernière ville comme fabricant de vinaigre, est l'auteur d'une chronique gantoise, dont le manuscrit original, ainsi qu'une copie, due aux frères Callion, sont conservés à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand. Cette chronique, rédigée en flamand, comprend le récit des événements qui se sont passés à Gand du 27 avril 1787 au 15 janvier 1808.

plus tard l'université de Saint-Louis (1). Après quelques jours, le missionnaire se mit en route pour la cure de Saint-François au Portage des Sioux, qui lui avait été confiée; c'est là qu'il mourut, enlevé par une fièvre bilieuse, dans sa cinquantième année.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* contiennent (t. II-IV et IX-X) sept lettres du P. Van Quickenborne, écrites pendant les années 1826 à 1836, et donnant de nombreux détails sur ses travaux. On trouve dix lettres en flamand, datées de 1818 à 1835, dans le deuxième volume des *Brieven der belgischen en andere geloofszendingen in Noord-America* (Gand, 1837, p. 28-156). La lettre du 10 mars 1829, relatant un voyage chez les Indiens, la fondation du séminaire indien, etc., a été publiée en italien dans l'*Amico d'Italia* (Turin, 1829, t. XVI, p. 165).

Paul Bergmans.

Etat civil de Peteghem et de Gand. — *Korte levensbeschrijving van den E. P. van Quickenborne* (Gand, s. d.; in-8°, 46 p.). — *Journal historique de Kersten*, t. IV (Liège, 1837), p. 365-366. — *Précis historiques* du P. Terweeren, 1837, p. 333-339. — C. Sommervogel, *Biblioth. de la Comp. de Jésus*, t. VI (Bruxelles, 1895), col. 1343.

QUINAUX (*Joseph*), peintre de paysage, né à Namur, le 29 mars 1822, mort à Schaerbeek, le 24 mai 1895. Fils de Michel Quinaux, peintre-décorateur, Joseph entra de bonne heure dans l'atelier de Ferd. Marinus, directeur de l'Académie de Namur. Il n'avait que vingt ans lorsque l'une de ses premières œuvres fut reçue au Salon de Bruxelles. A dater de ce moment, il participa presque sans interruption à toutes les Expositions triennales de Bruxelles, d'Anvers et de Gand, où son nom figura pour la dernière fois en 1885. Plusieurs des œuvres de sa jeunesse sont datées de Fontainebleau. En 1857, il fit un voyage d'études dans le Dauphiné dont les sites sauvages inspirèrent quelques-unes de ses meilleures toiles. Mais c'est dans la province de Namur, dans les Ardennes et le grand-duché de Luxembourg qu'il

(1) Le nom de Ch.-F. van Quickenborne figure sur une plaque commémorative ornant les bâtiments de l'université. — Voir *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1904.

préférait planter son chevalet. Les détours de l'Amblève, la Lesse roulant sur un lit de cailloux, les environs si pittoresques de Dinant eurent en lui un interprète consciencieux et souvent ému. Les paysages de Quinaux révèlent le souci de la composition, une grande habileté technique et l'entente de la lumière; quelques-uns d'entre eux rappellent par leur style les traditions du paysage historique. Leur couleur est parfois un peu grise et monotone. Quinaux est représenté au Musée moderne de Bruxelles par deux toiles : une *Vue prise dans le Dauphiné* (1869) et le *Gué sur la Lesse* (1875), qui est son chef-d'œuvre (les animaux sont de De Haas); au Musée de Namur, par une *Vue prise dans le grand-duché de Luxembourg* (1869). En 1876, Quinaux fut chargé du cours de paysage à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, où il succéda à Lauters. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. Quinaux a légué à sa ville natale une collection considérable d'études exposée à l'hôtel de ville.

Joseph Nève.

Catalogues des expositions triennales de Bruxelles, d'Anvers et de Gand. — Siret, *Journal des Beaux-arts*, passim. — Renseignements personnels.

QUINET (*Émile-Jules-Joseph*), lithographe, né à Mons, le 9 juin 1837, décédé dans cette ville, le 17 février 1889. Il se destinait au barreau et déjà il avait obtenu le diplôme de docteur en droit, lorsque la mort de son père l'obligea à prendre la direction de l'établissement lithographique de celui-ci dans sa ville natale. Emile Quinet fut, en 1856, un des fondateurs du Cercle archéologique de Mons et participa à la direction de cette société comme secrétaire. Des communications assez nombreuses qu'il fit aux réunions, notamment sur *Le Hainaut féodal* et les *Annales de l'instruction publique à Mons*, aucune n'a été publiée, l'état précaire de sa santé ne lui ayant pas permis de compléter ses recherches.

Ernest Matthieu.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXII. — C. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

QUINET (*Jean-Baptiste-Charles-Hubert*), avocat, né à Mons, le 2 novembre 1802, y décédé le 26 janvier 1829. Ses études de droit furent brillantes à l'université de Louvain, et il subit tous ses examens avec la plus grande distinction. Sa thèse de doctorat : *De fidejussoribus, secundum jus romanum*, qu'il soutint le 11 août 1825, fut imprimée à Louvain, Cuelens; in-8° de 48 pages, et a été signalée, par F. Mackeldey, dans son *Manuel de droit romain*. Quinet était le frère aîné du poète Benoit, mort le 29 décembre 1902.

Ernest Matthieu.

Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, n° 4983. — C. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

QUINET (*Jean-Joseph-Florent*), calligraphe et graveur, né à Mons, le 15 juin 1809, y décédé le 14 février 1874. Après avoir fréquenté avec succès les cours de l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale, sous la direction de Germain Hallez, il s'associa au peintre Etienne Wauquière et fit avec lui des essais de lithographie. Ses procédés ayant parfaitement réussi, il ouvrit, en 1836, un établissement artistique qui jouit longtemps d'une grande vogue. Quinet a laissé de charmants dessins et des spécimens de calligraphie et de gravure sur pierre, qui ont figuré dans les Expositions triennales de Mons et dans les Expositions de Bruxelles et de Paris, et parmi lesquels on remarque des facsimilés de manuscrits de la bibliothèque de Mons. Toutes ses œuvres dénotent un goût délicat et une connaissance approfondie du dessin.

Léop. Devillers.

Devillers, *Le passé artistique de la ville de Mons*, 1^{re} édit., p. 75; 2^e édit., p. 69 et 112. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, p. 359. — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*, p. 199. — *L'Observateur*, *La Gazette de Mons*, *Le Hainaut*.

QUINET (*Lucien-Joseph*), professeur, publiciste, né à Lodelinsart, le 9 novembre 1833, y décédé le 7 mars 1889. A sa sortie de l'école primaire, il fréquenta l'école normale de Bonne-Espérance et y obtint, en 1849, le diplôme

d'instituteur. Attaché, dès le 1^{er} janvier 1850, à l'école communale de Lodelinsart, qui était dirigée par son père, Philippe-Lucien, il remplaça celui-ci le 13 juin 1852. Il se fit remarquer comme un instituteur modèle, dont les élèves obtenaient les plus hautes récompenses dans les concours. En 1878, le gouvernement le désigna pour visiter l'Exposition de Paris, et le chargea de rédiger un rapport sur l'enseignement primaire. Ce fut alors qu'il composa un musée scolaire se rapportant particulièrement aux industries de sa localité : la houille, le fer et le verre. Le 29 août 1879, il fut nommé inspecteur de l'enseignement primaire pour le canton de Gosselies. Il remplit ces nouvelles fonctions avec un zèle intelligent et ne cessa de se tenir au courant de la marche progressive de l'enseignement primaire. Il s'attacha à l'institution de bibliothèques populaires et préconisa les excursions scolaires. C'était un conférencier très estimé. Lucien Quinet a fourni une collaboration fort active au journal *L'Éducation populaire*, créé à Charleroi en 1877 par Clément Lyon, et à la Société paléontologique et archéologique de Charleroi dont il était membre. On a de lui, outre de nombreux articles sur des matières d'éducation et d'enseignement : *Les écoles ménagères (L'Éducation populaire, des 15 mars, 20 décembre 1877 et 3 janvier 1878)*. — *Notice historique sur l'industrie verrière au pays de Charleroi antérieurement à ce siècle* (Société des Conférences de l'École industrielle de Charleroi). Charleroi, Ernest Vanholder et Cie, 1878; in-8°. — *Gédéon, Jacques et Stanislas Desandrouin, derniers seigneurs de Lodelinsart*. Mons, Hector Manceaux, 1880; in-8° (Documents et rapports de la Société paléont. et archéol. de Charleroi, t. X, p. 543-572). — *Les anciennes verreries et les anciens verriers du pays de Charleroi*, brochure publiée à l'occasion de l'Exposition d'Anvers. Charleroi, Henry-Quinet, 1885; in-8°. — *Annales historiques de la commune de Lodelinsart (L'Éducation populaire, 1885-1886)*. — *Les verriers italiens dans les Pays-Bas*

(*Ibid.*, 29 juillet 1886). — *La procession de la Madeleine à Heigne (Ibid.*, 5 août 1886). — *Biographie de Polycarpe Rigidiotti (Ibid.*, 2 décembre 1886). — *Notice sur Ham-sur-Heure (Ibid.*, 21 juillet-20 octobre 1887). — *Les tapisseries anciennes (Ibid.*, 22 septembre 1887).

Au début de sa carrière, Lucien Quinet avait épousé Marie Desmons. Deux filles, Marie et Yvonne, sont issues de ce mariage.

Léopold Devillers.

L'Éducation populaire des 14 et 21 mars (supplément) 1889. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 230.

QUINNUS (*Philippe*), musicien belge, né en 1527, décédé à Rome en 1597. Ce sont là les seuls renseignements que l'on possède concernant ce musicien; ils résultent de son épitaphe placée en l'église de Sainte-Marie de l'Âme à Rome, et conçue comme suit :

BELGIA NATALEM PHILIPPO NOMINE QUINNO
ATTULIT EXTREMUM MARTIA ROMA DIEM
GRATAQ. CĂTORIS RECOLES MODULAMINA NOTI
OSSA TEGIT TELLUS SPIRITUS ASTRA SUBIT
OB A. DMI MDXVII AET. SVAE LXX.

En reproduisant cette inscription d'après le manuscrit de la bibliothèque de Gand, V. Gaillard se demande si Philippeken ou Philipkin — ce qui lui paraît la meilleure manière de rendre le nom de Philippe Quinnus — ne serait pas le même personnage que Philippe Le Duc, cité par Fétis, qui vécut en Italie vers la fin du xvi^e siècle et fit imprimer à Venise quelques cahiers de madrigaux. Il est vrai que le mot *cantor* s'applique non seulement au chanteur d'une communauté religieuse, mais encore au maître du chant et directeur du chœur (maître de chapelle) et que Philippe Quinnus a pu également publier des compositions musicales. Mais rien ne prouve qu'il y ait lieu d'identifier notre personnage et Philippe Le Duc ou De Duc, dont les œuvres parurent à Venise en 1570 et en 1586 et qui, d'après la préface d'une de ces publications, résidait à Padoue. Van der Straeten estime, avec raison, que l'interprétation de Gaillard n'est guère admissible. En effet, le diminutif *kin*, assigné aux

noms flamands, leur sert de terminaison et en forme partie intégrante. Tels Josquin Deprès, Pierkin de Raedt.

Les auteurs de la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, cités par Van der Straeten, et ce dernier lui-même, font dériver Quinnus tour à tour de De Kwyne, Lequien, Dequien et Duquyn. Mais il semble bien difficile de préciser le nom originaire dont Quinnus est la traduction ou l'imitation latine; on ne peut, à cet égard, que se livrer à des conjectures.

Florimond van Duyse.

V. Gaillard, *Épithèques des Néerlandais enterrés à Rome* (Gand, 1853), p. 409. — Edm. Vander Straeten, *Messager des sciences historiques*, 1865, p. 39, article reproduit au t. I, p. 151-152, de *La musique aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1867), du même auteur.

QUINQUÉ (Adrien), imprimeur et libraire. Le lieu et la date de sa naissance sont inconnus. On sait toutefois qu'en 1620, quelques mois après la mort de Charles Martin, qui avait établi une imprimerie à Tournai, sa veuve céda celle-ci à Adrien Quinqué. Le magistrat de Tournai accorda au nouvel imprimeur la pension annuelle de cinquante florins et l'exemption de garde et de logement dont Charles Martin avait joui, Adrien Quinqué fixa sa demeure en la rue aux Rats, à l'enseigne de *Saint-Pierre et Saint-Paul*. Il épousa, le 17 septembre 1634, en la paroisse de Saint-Pierre, Marie de la Forge, dont il eut un fils, Louis, qui lui succéda comme imprimeur, et trois filles : Marguerite, épouse en premières noces de Jacques Coulon et en secondes d'Anselme Dupuicht, qui furent imprimeurs à Tournai; Catherine, épouse de Nicolas Bourgeois, et Aldegonde, religieuse aux Clarisses. L'imprimerie d'Adrien Quinqué fut incendiée, en 1641 d'après une note de Van Hulthem, en 1643 selon Paquot. Un grand nombre d'exemplaires de deux ouvrages importants, qui venaient d'être imprimés, périrent.

Adrien Quinqué n'était pas seulement imprimeur de la ville de Tournai; il s'était attiré la clientèle des Pères Jésuites par l'exécution soignée de ses travaux. Depuis 1620 jusqu'à sa mort,

ses labours se succédèrent sans interruption. Il fut, sans contredit, le plus capable des anciens typographes de Tournai. Les volumes sortis de ses presses se font remarquer par leur impression correcte. Une des deux marques typographiques dont il se servait représente son monogramme et les apôtres saint Pierre et saint Paul de chaque côté du dôme de Saint-Pierre, que surmonte une tiare posée sur deux clefs; l'autre, les armoiries de la ville de Tournai dans une guirlande.

Parmi les cent trente-huit ouvrages édités par Quinqué, nous citerons tout particulièrement les suivants : J.-B. Gramaye, *Africa illustrata libri decem* (1622); *La philomèle seraphique* (1632, 2^e édition en 1640); *Le chevalier sans reproche Jacques de Lalain, par messire Jean d'Ennetières* (1633); *De Morinis et Morinorum rebos* (1639, 1647 et 1654; trois tomes in-4^o); *Le Mausolée Ducal, ou les nobles vertus exhalantes du Tombeau de Son Excellence Charles-Philippe de Croy, duc d'Havré et Croy, par le sieur Carpentier* (1641); *Synopsis primi sæculi societatis Jesu*, (1641); *Histoire des choses les plus mémorables, advenues en l'Europe depuis l'an onze cens XXX jusques à nostre siècle, par Pierre Colins*, 2^e édit. (1643); *Petri d'Ostremani Constantinopolis belgica* (1643); *Histoire de la guerre des Pays-Bas, traduite de Famianus Strada, par P. De Rier* (1645 et 1651; deux tomes in-4^o; le second volume fut imprimé après la mort de Quinqué, et sa veuve, l'ayant dédié au Magistrat de Tournai, reçut une gratification de 400 florins); *Relation de la province de Japon, écrite en portugais par le père François Cardim... traduite du portugais en Italien à Rome, et de la copie italienne en François par le P. François Lahier* (1645).

Adrien Quinqué fut inhumé en la paroisse de Notre-Dame, le 20 octobre 1647. Sa veuve demeura à la tête de l'imprimerie et ses presses continuèrent à produire des labours considérables pour l'époque. Elle fit son testament le 23 janvier 1676, et mourut le 3 mars suivant. Dès 1668, son fils Louis avait

installé une imprimerie à Tournai, près du beffroi, à l'enseigne de *Saint-Ignace*; il mourut en novembre 1674, et sa veuvé, Barbe Liétart, se remaria à Nicolas Inglebert, qui maintint jusqu'en 1718 l'établissement fondé par Louis Quinqué.

Léop. Devillers.

Bulletins de la Société hist. et litt. de Tournai, t. XVIII, p. 466-257, 262-263, 304-313. — Desmaizères, *Bibliographie tournaïsiennne*.

QUIRILLE (*Saint*). On ne sait rien de ce personnage auquel les catalogues évêques de l'église de Liège assignent le seizième rang parmi les évêques de Tongres-Maestricht. D'après une source très tardive (*Florarium Sanctorum*), il aurait administré son diocèse pendant deux ans et serait mort en 539.

H. Pirenne.

Acta SS. Boll., Apr., t. III, p. 777.

QUIRINI (*Ignace-Antoine-Joseph*), jurisconsulte, né à Louvain, le 17 septembre 1803, y décédé le 22 juillet 1861. Docteur en droit en 1826, il entra au barreau de sa ville natale. Après la Révolution de 1830, ses concitoyens l'envoyèrent à la Chambre des représentants (1833), où il prit part notamment aux débats de la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur. Cette loi ayant enlevé à Louvain son université, Quirini s'associa aux démarches faites par les notables de la ville pour obtenir la translation, à Louvain, de l'université catholique récemment fondée à Malines. Puis, quittant la vie parlementaire (1836), il entra dans la nouvelle faculté de droit pour y enseigner le droit civil. Il se fit remarquer par sa grande lucidité, et aussi l'animation, la vivacité de son enseignement et de sa controverse; il conserva ses fonctions, grâce à une mémoire profonde et à un courage viril, malgré la cécité dont il fut atteint. Il fit également partie de l'administration communale de Louvain et de celle de la bienfaisance, où il se distingua par son courage pendant le choléra de 1849. Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Dissertatio de bonorum separatione*. Louvain, 1826. — 2. Travaux parlementaires

(1833-1836). — 3. Discours prononcé, le 10 octobre 1842, sur la tombe de M. Gerard Ernst. Louvain, Van Lint-hout. — 4. Un exemplaire manuscrit du *Cours de droit civil*, professé par Quirini, est conservé à la Bibliothèque royale à Bruxelles, section des manuscrits.

La famille Quirini, originaire d'Italie, porte d'argent à trois oiseaux de sable, becqués et pattés de gueule, posés 2 et 1.

V. Brants.

Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1862. — *Bibliographie de l'université*, éd. 1900. — Vanden Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. IV, p. 197.

QUIRINY (*François-Théobald*), homme de guerre, né le 29 janvier 1780, à Luxembourg, décédé le 28 mars 1813, à Goldberg (Silésie). Fils de Nicolas Quiriny, avocat, membre du conseil souverain de Luxembourg, sous l'ancien régime, et de dame Marie-Catherine Nieseman, il prêta le serment de fidélité au gouvernement de la République, exigé par le sénatus-consulte du 6 floréal an x, et s'enrôla volontairement à la 98^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 8 messidor an xi. Caporal le 16 thermidor, sergent le 21 fructidor suivant, il passa au 92^e régiment de ligne lors de la formation du 21 brumaire an xii. Sur ces entrefaites, Caulaincourt, aide de camp du premier consul, organisait à Bruxelles une demi-brigade (la cent douzième), destinée à recevoir les volontaires belges et les militaires congédiés du service d'Autriche, au lendemain de la conclusion du traité de Lunéville. Recommandé chaudement par Lacoste, préfet du département des Forêts, Quiriny fut nommé sous-lieutenant à ce nouveau régiment le 21 ventôse an xii, avec treize de ses camarades belges. Promu lieutenant le 16 octobre 1806, adjudant-major au 5^e bataillon le 1^{er} juin 1808, il séjourna longtemps à Florence et dans les environs. Admis au rang de capitaine le 1^{er} décembre 1809, Quiriny fit avec distinction la campagne de 1813 et assista aux batailles de cette époque. Sa conduite à la prise de Mersebourg, à Lutzen, à Bautzen, lui mérita

l'étoile de la Légion d'honneur, parmi laquelle il fut admis le 21 juin. A la suite de la rupture de l'armistice de Plesswitz, les hostilités recommencèrent; le 23 août, le général Lauriston reçut l'ordre d'attaquer la petite ville de Goldberg, située au pied de la montagne du Wolfsberg, sur la rive droite de la Katzbach; l'affaire fut excessivement meurtrière; les Français, engagés contre l'arrière-garde russe commandée par Witgenstein, éprouvèrent un moment de panique; Quiriny, aussi audacieux qu'intrépide, voulut ramener ses soldats au feu; blessé grièvement de plusieurs balles dans la poitrine, il s'éteignit, le 28 août suivant, après cinq jours de souffrance et laissant la réputation d'un des meilleurs officiers de la demi-brigade belge.

Eugène Cruyplants.

E. Cruyplants, *Histoire illustrée d'un corps belge sous la République et l'Empire. La 412^e demi-brigade* (Bruxelles, 1902).

QUOILIN (*Jean-Hilaire*), fonctionnaire, publiciste, né le 13 janvier 1795, à Fraiture (commune de Bihain, province de Luxembourg), mort à Bruxelles, le 21 juin 1872. Issu d'une famille de bons cultivateurs ardennais, il fut reçu, le 11 mars 1814, bachelier ès lettres par l'Académie impériale de Metz. Peu de temps après, il se décida à embrasser la carrière administrative, et, le 1^{er} juillet 1819, on le trouve 3^e commis de direction à l'administration des contributions, douanes et accises; le 1^{er} avril 1827, il est chef de division au gouvernement provincial à Luxembourg; on sait qu'à cette époque l'administration des contributions directes, douanes et accises, était dirigée en province par les gouverneurs. Après la Révolution de 1830, il se démit de ses fonctions et, sur les instances de M^r Thorn, gouverneur du Luxembourg belge, il vint en Belgique et prit une large part à la réorganisation de la province.

Pendant son séjour à Arlon, il avait été appelé à présider le bureau de bienfaisance de cette ville. Dans les provinces de Luxembourg et de Limbourg, rapidement il parcourut les grades de la hiérarchie administrative; partout, son

intelligence, son zèle perspicace et inlassable attirèrent sur lui l'attention et, directeur en avril 1847, il est, le 9 mars 1849, appelé au poste de secrétaire général du ministère des finances. Ce département était alors dirigé par Frère-Orban, qui écrivait à Quoilin : « Les « travaux de l'administration étant en « ce moment très importants et très « multiples, mon intention est de vous « appeler près de moi pour y prendre « part pendant quelque temps. Ce sera « pour vous un dérangement, mais vous « m'avez habitué à compter sur votre « zèle et votre dévouement autant que « sur vos lumières et votre expérience « des affaires ».

Déjà, dans une autre circonstance où il avait été chargé d'une mission importante et difficile à Anvers, il avait obtenu des résultats hautement appréciés par M^r Veydt, alors ministre des finances.

Pendant de longues années, Quoilin occupa le poste élevé de secrétaire général et, plus d'une fois, l'offre du portefeuille des finances lui fut faite dans des moments de crise ministérielle. Mais, malgré les vives instances dont il était l'objet, il ne consentit pas à se charger d'un aussi redoutable fardeau, alléguant qu'il ne se croyait pas doué des qualités nécessaires pour affronter une pareille responsabilité. Travailleur infatigable, il prit une grande part à l'élaboration de la plupart des lois qui, à cette époque, apportèrent de si profondes modifications à notre régime des finances. Et c'est avec justice que le *Moniteur belge* du 23 juin 1872, p. 1799, dans la notice biographique qu'il lui consacra, put dire : ... « Dans cette « longue carrière, et surtout dans le « poste élevé qu'il a occupé en dernier « lieu, M^r Quoilin s'est toujours distingué par sa rare intelligence, par sa « grande fermeté; son zèle et son dévouement ne se sont jamais démentis. « Il aimait le travail, il s'y livrait « avec ardeur et possédait un rare talent « d'analyse. Il portait la lumière dans « les questions les plus obscures et les « plus compliquées, et il exprimait ses

« pensées, toujours justes, dans un style « simple, clair et concis ».

En dehors de sa notice sur les *Finances de l'État*, insérée dans l'*Exposé de la situation du royaume, période décennale de 1851-1860* (Bruxelles, impr. Lesigne; in-4°, 39 pages) et de quelques articles dans la *Revue belge*, Quoilin ne publia rien; sa vaste et importante collaboration à la confection de nos lois d'impôt et de réformes financières est restée forcément anonyme.

Lorsque, le 5 août 1869, malgré les vives instances du ministre, qui désirait le conserver encore à l'activité, il fut admis à la pension de retraite, il était commandeur de l'Ordre de Léopold, grand-officier des Ordres des SS. Maurice et Lazare, grand-officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, officier de la Légion d'honneur, chevalier de 3^e classe de l'Ordre de l'Aigle rouge, décoré de l'Ordre du Medjidié de 2^e classe.

A partir de ce jour, il vécut, à Ixelles, dans un éloignement du monde presque absolu. Dans ces derniers temps, il avait été douloureusement éprouvé; après une longue et heureuse union, la mort lui avait enlevé la compagne qui faisait le bonheur et le charme de sa vie; puis un neveu sur lequel il avait concentré la grande affection qu'il portait à tous les membres de sa famille; enfin, en 1871, un de ses meilleurs amis, Luxembourgeois comme lui, Mr Paquet, président à la cour de cassation de Belgique, le confident de toutes ses pensées. Ces deuils répétés, il les supporta pourtant avec une mâle résignation et son énergie ne l'abandonna pas un instant quand il vit s'approcher la fin d'une vie de travail et de devoir; sa conscience était en repos à tous les points de vue, et, le 21 juin 1872, il s'éteignit à Bruxelles, manifestant le désir de se voir enterrer sans cérémonies autres que celles du culte, sans honneurs militaires, sans discours.

Son portrait a été placé au Musée archéologique de la province, à Arlon.

Émile Tandel.

Moniteur belge des 26-29 juin 1872. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 231. — Archives du ministère des finances. — Archives de la famille.

QUYNCKERE (*Servais DE*) ou QUYNCKERUS, VII^e évêque de Bruges, né à Bruges, le 6 avril 1569, mort dans cette ville, le 3 mars 1639. Ses parents, Jacques et Marguerite de Mol, paroissiens de Notre-Dame (et non de Sainte-Anne), étaient peu favorisés de la fortune, et son père, dit P. Le Doux, exerçait la profession de soldat. Son éducation fut soignée par Georges Vanden Berghe, curé de la « portion d'argent » de Notre-Dame, et dont la servante était la sœur de Jacques de Quynckere. Le curé, appréciant les dispositions heureuses du jeune Servais, en fit son protégé, et l'admit dans sa maison. Si, comme l'affirme l'auteur de la *Chronologia sacra episcoporum Belgii*, Quynckerus a fréquenté l'école *Bogaerde*, il ne peut l'avoir fait que pendant peu de temps, et encore comme externe. En effet, d'une part, en 1585, il ne fut admis à jouir de la bourse Brandts qu'à défaut de candidats qualifiés chez les réfectionnaires ou choraux licenciés de Saint-Donatien et chez les élèves de l'école *Bogaerde*. D'autre part, en 1580, lorsque les ecclésiastiques furent chassés de Bruges par les calvinistes, il accompagna son protecteur dans son exil à Saint-Omer, où il suivit les cours du collège des Jésuites, comme il le raconte lui-même dans la dédicace d'un poème intitulé : *Gratulatio de reductione Remigensium*, et adressé à l'évêque Remi Drieux. En 1585, Quynckerus commença ses études de philosophie à la pédagogie du Lis, à Louvain, et conquist la quatrième place dans la promotion de la faculté des arts de 1587. Il passa ensuite au grand collège du Saint-Esprit et prit les grades de bachelier et de licencié en théologie, remplissant dans l'intervalle les fonctions de *prior vacantiarum*. Grâce aux recommandations de Georges Vanden Berghe, il jouit, pendant tout le temps de ses études universitaires, des bourses fondées par le chanoine Jean Brandts au Lis et au collège des Théologiens. Possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Martin et de Saint-Éloi à l'église Sainte-Walburge, il obtint, le 31 mai

1593, *causa permutationis*, la onzième prébende (*præbenda animarum*) de la collégiale de Notre-Dame, dont Jean a Fine ou Vanden Einde était le titulaire. Dans l'acte de procuration donnée à Georges Vanden Berghe, daté de Louvain, Quynckerus est mentionné comme prêtre et bachelier en théologie. Il faut croire qu'avant de résider définitivement à Bruges, il subit les épreuves de la licence. Dès le mois d'août 1593, nous le rencontrons résidant à Notre-Dame. Il est donc impossible d'admettre l'opinion de ceux qui disent qu'avant de devenir chanoine, il fut doyen de chrétienté dans le diocèse de Tournai.

Mathias Lambrecht, qui succéda à Remi Driëux sur le siège épiscopal de Bruges, avait en haute estime le jeune chanoine de Notre-Dame. Le 22 septembre 1596, il lui conféra la vingt-deuxième prébende de la cathédrale de Saint-Donatien, affectée aux gradués en théologie, et le nomma successivement pénitencier (7 octobre 1596), doyen du district de Damme (et non de celui de Thourout) (14 novembre 1596), visiteur des écoles et censeur des livres (17 juin 1597) et archiprêtre (9 juin 1598). Les archives concernant les maîtres et maîtresses d'école de Bruges attestent que De Quynckere remplit avec zèle et activité ses fonctions de visiteur.

Le 2 août 1596, le magistrat de la ville, après avoir pris des informations, entre autres auprès de Henri Cuyck, ancien pléban de Saint-Pierre à Louvain, et alors évêque de Ruremonde, confia à Quynckerus la chaire publique de théologie, fondée par le dominicain Jean de Witte, évêque de Cuba, et vacante par la démission de Mathias Lambrecht, élevé récemment à l'épiscopat. Le nouveau titulaire donna son cours aux Halles, jusqu'en avril 1618. En octobre 1611, l'évêque Charles de Rodon avait réorganisé le séminaire de Bruges, en y établissant des leçons de théologie. A la demande de son successeur, Antoine Triest, les échevins, par acte du 21 avril 1618, consentirent à transférer au séminaire les deux chaires publiques de la fondation *Cuba*, et à changer le cours de

belles-lettres en cours de philosophie. A partir de cette date, Quynckerus professa la théologie au séminaire.

Nommé doyen du chapitre cathédral par l'infante Isabelle, en remplacement de Denis Christophori, évêque désigné de Bruges, De Quynckere fut élu par les chanoines, le 8 juin 1622, et prit possession de la dignité décanale le lendemain. Le 23 septembre suivant, il résigna sa chaire de théologie, qui fut confiée au dominicain Hyacinthe Huselius. Le nouveau doyen se distingua par son habileté comme député du clergé aux Etats de Flandre. Lors de la vacance du siège de Bruges, par le transfert d'Antoine Triest à l'évêché de Gand (15 mars 1622), plusieurs évêques, parmi lesquels Triest lui-même, présentèrent au gouvernement la candidature de Quynckerus. Au décès d'Antoine de Hennin, évêque d'Ypres (1^{er} décembre 1626), Denis Christophori recommanda vivement De Quynckere à ses confrères dans l'épiscopat et présenta à l'infante « messire Servais Quynckerus, doyen « de notre église cathédrale, messire « Guillaume Zyloof, archidiacre d'Ipre, « et messire Philippe Savatius, curé de « l'église cathédrale du dit Ipre ». Après la mort de Christophori (6 août 1629), Isabelle nomma Quynckerus au siège de Bruges. Confirmé par le pape Urbain VIII, le 18 mars 1630, il fut sacré dans la cathédrale de Saint-Donatien, le 16 juin suivant, par Jacques Boonen, archevêque de Malines, assisté des évêques A. Triest, de Gand, et Georges Chamberlain, d'Ypres. De Quynckere gouverna l'église de Bruges pendant neuf ans, dans des circonstances particulièrement difficiles et pénibles. Depuis 1604, les protestants occupaient L'Ecluse, Ardenbourg, Ysendycke avec l'île de Cadsand, Biervliet, Sainte-Anne-ter-Muiden et Oostbourg, soit un tiers du diocèse. L'exercice, même en secret, de la religion catholique y était complètement interdit, tandis que les calvinistes qui, ailleurs, dans les Provinces-Unies, ne toléraient pas les anabaptistes, permettaient à ceux-ci l'exercice de leur culte dans cette région. Leur communauté

avait son centre principal à Sainte-Croix lez-Ardenbourg. Les places occupées par les Etats de Hollande étaient pourvues de garnisons dont les soldats pouvaient, en quelques heures, arriver aux portes de Bruges. Le 31 mai 1631, Quynckerus ayant appris que Frédéric-Henri de Nassau, campé avec son armée dans le *Beverhoutsveld*, se préparait à attaquer la ville, prescrivit des prières publiques. Les chanoines de la cathédrale s'offrirent volontairement à faire des patrouilles de nuit ; armés à leurs propres frais, ils allaient prendre chez le doyen le mot de passe donné par le sergent-major. Le mercredi 4 juin, vers midi, grâce aux troupes de secours envoyées du Brabant sous le commandement du marquis de Sancta Crux, du marquis d'Aytona et du comte Jean de Nassau, l'ennemi se retira du canal de Gand vers Maldegheem, abandonnant les fortins incendiés. Le 12, après s'être arrêtés pendant quelques jours à Watervliet, les forces du prince d'Orange s'éloignèrent. La ville de Bruges était sauvée.

Un autre tiers du diocèse était tributaire des Etats de Hollande, à savoir : Middelbourg, Eecloo, Caprycke, Blankenberghe et Houcke, avec les villages situés entre le canal de Gand-Bruges-Ostende et la mer. Les habitants payaient aux calvinistes un tribut mensuel, afin que les curés catholiques ne fussent pas inquiétés dans l'exercice de leur ministère. Mais cette situation n'était que précaire. Ainsi, pendant l'été de 1634, pour se venger du roi d'Espagne qui ne permettait pas aux ministres protestants de s'établir dans les paroisses de la Mairie (*Meijerij*) de Bois-le-Duc, les réformés, contrairement à la convention, s'emparèrent à l'improviste des prêtres et les envoyèrent, chargés de chaînes, en prison à L'Ecluse, Ardenbourg et Ysendycke, sans leur laisser le temps de sauver le Saint-Sacrement, les saintes huiles et les vases sacrés. L'évêque, pour soustraire la Sainte-Eucharistie et les objets sacrés aux profanations des sectaires, dut dépêcher en pays ennemi des ecclésiastiques vêtus d'un costume laïque et escortés de soldats engagés à ses frais.

En 1637 et 1638, le prélat réussit, à force de rançons, à délivrer de leur prison plusieurs curés, dont quelques-uns avaient subi une dure captivité de trois ou quatre ans. Dans l'intervalle, plus d'un des prisonniers avait succombé.

Un dernier tiers du diocèse, comprenant les doyennés de Roulers, Thourout, Ghisteltes et la partie du doyenné d'Oudenbourg située en deçà du canal de Bruges-Ostende, se trouvait dans des conditions moins inquiétantes. Toutefois, il n'était pas complètement à l'abri des surprises des calvinistes qui, bien souvent, traversaient le canal de Gand-Ostende, et s'attaquaient à des places dont aucune n'était défendue par des murs.

Le diocèse de Bruges, pris dans son ensemble, offrait un triste spectacle. En dehors de la ville de Bruges, sept églises avaient seules échappé au vandalisme. Depuis la trêve de 1609, quinze églises avaient été restaurées. A l'avènement de Quynckerus, il en restait plus de quatre-vingts à réparer. Sans escorte ou sauf-conduit, les routes étaient peu sûres. A Bruges, sur sept portes, deux seulement étaient ouvertes. Cet état de choses empêchait l'évêque de faire la visite de la plus grande partie de son diocèse et lui imposait de lourdes charges, tout en diminuant ses ressources. La plupart des biens de la mense épiscopale, situés dans le territoire occupé par les Etats de Hollande, se trouvaient ou submergés ou dévastés. La perception des dîmes se réduisait à rien, tandis que les frais d'entretien des digues et des water-ringes, les frais de réparation des granges et des habitations des censitaires étaient énormes. Les paroisses appauvries ne pouvant suffire à la subsistance des curés ni à la restauration des églises, l'évêque était obligé d'y suppléer. Les prêtres envoyés de temps à autre, sous escorte et travestis, pour exercer leur ministère auprès des catholiques habitant au milieu des protestants, étaient complètement à la charge du prélat. En outre, des émigrés anglais, irlandais et écossais arrivaient à Bruges pour recevoir soit le sacrement de Confirma-

tion, soit les Ordres des mains de l'évêque qui, souvent, devait subvenir aux besoins de ces nécessiteux.

Dès le début de son épiscopat, Quynckerus prit à cœur l'enseignement religieux. A Bruges, il fit fleurir l'œuvre du catéchisme, comprenant les leçons de semaine (*catechismi seriales*) et les leçons du dimanche (*catechismi dominicales*). Les écoles dominicales reprirent le 20 octobre 1630. La peste, qui sévit de 1631 à 1635, désorganisa l'œuvre. Aussitôt que le fléau eut cessé, l'évêque donna une nouvelle impulsion au catéchisme et publia une ordonnance pour les maîtres et les maîtresses d'école (27 février 1635). Les multiples circulaires envoyées aux doyens de chrétienté témoignent du zèle du prélat pour l'enseignement de la religion à la campagne. On sait que le culte de saint Joseph se développa rapidement dans nos provinces au commencement du XVII^e siècle. Quynckerus prit part au mouvement et invitait annuellement les curés et les fidèles à célébrer la fête du 19 mars avec solennité et ferveur. Parmi les actes de l'évêque, signalons encore la réorganisation de sa cour spirituelle, à laquelle il donna un nouveau règlement le 16 juillet 1632; ses efforts constants pour introduire une plus grande exactitude dans l'administration des fabriques d'église et des tables des pauvres.

Sous le gouvernement de Quynckerus, les Carmes déchaussés s'établirent dans la ville épiscopale (août 1630). Les autres ordres mendiants, à savoir les Dominicains, les Récollets, les Ermites de Saint-Augustin et les Carmes chaussés (*Onze-Lieve-Vrouwe Broeders*) réclamèrent auprès de l'évêque le renvoi des nouveaux confrères. Par sentence du 27 janvier 1631, Quynckerus les maintint. Les ordres mendiants en appelèrent au nonce Fabius de Lagonissa, qui leur donna provisoirement gain de cause. Mais dès le mois de septembre suivant, grâce à l'intervention du prélat, Philippe IV, roi d'Espagne, mieux informé, autorisa définitivement l'établissement des Carmes déchaussés à Bruges. On

n'eut pas à le regretter. La peste venait d'éclater en ville. Les Carmes déchaussés offrirent spontanément de s'isoler avec les pestiférés pour donner à ces malheureux les consolations de la religion. Le magistrat acquit dans la rue des Guillemites (*Willemynne dreveke*) une vaste maison avec un grand jardin. Le 27 avril 1632, De Quynckere, *in pontificalibus*, célébra la messe de peste, à l'église Sainte-Catherine, en présence des curés, des Carmes déchaussés et des députés du magistrat. A l'offertoire, l'évêque remit au P. Onuphre de la Purification (César Mussius, d'Anvers) et au frère Nicolas de Jésus (Nicolas Le Clercq, de Tournai) une verge rouge surmontée d'une croix en bois. Après la messe, les dévoués religieux furent conduits processionnellement à leur lazaret, où le prélat les embrassa et leur fit ses adieux.

L'évêque déploya le plus grand zèle pour la réforme du clergé et la discipline des communautés religieuses. Mais, souvent, ceux qui étaient l'objet de la rigueur épiscopale se crurent lésés dans leurs droits et privilèges. De là une foule de procès devant les tribunaux ecclésiastiques et civils, procès qu'il serait trop long d'examiner ici. Qu'il suffise de rappeler un litige qui troubla presque toute la carrière pastorale de Quynckerus. En 1632, l'évêque prit une résolution des plus graves. Le 22 janvier, il renvoya les élèves, le président, Chrétien Vanden Berghe, et tout le personnel du séminaire de théologie, fit inventorier les meubles et nomma un receveur, Guillaume van Nieuwkerke, se réservant de décider plus tard ce qu'il ferait des candidats séminaristes. Il alléguait comme motif que l'établissement ne comptait que huit boursiers et que les frais à supporter n'étaient pas en rapport avec ce petit nombre d'étudiants. Cette mesure, généralement désapprouvée, fut l'origine d'un long procès, sur lequel vint se greffer une suite d'autres procès. Vanden Berghe intenta contre Quynckerus, devant le conseil de Flandre, une action tendant à être maintenu dans la présidence. Par trois sentences conformes, la cour lui

accorda la récréance. L'évêque en ayant appelé au Grand Conseil de Malines, celui-ci, par arrêt du 4 avril 1635, déclara l'appelant non recevable et le condamna aux dépens. Dans l'intervalle, plusieurs incidents avaient surgi. Le 11 octobre 1632, Baudouin Bultynck avait été admis comme *réfectionnal* (1) par le chapitre de Saint-Donatien, sur la présentation du chanoine De Vos. L'évêque ne voulut pas le reconnaître, sous prétexte que l'enfant ne réunissait point les qualités requises par le Concile de Trente chez les *seminaristes*, et défendit au receveur du séminaire de payer les habits, salaire, etc., de Bultynck. Une double action fut introduite contre Quynckerus et contre Van Nieuwkercke. Le conseil de Flandre maintint provisoirement le chapitre dans le droit exclusif d'admettre les réfectionaux et de leur faire payer salaire, habits, etc., des biens du séminaire (17 juin 1633), et lui octroya la récréance (21 juillet 1634). L'évêque se pourvut en appel devant le Grand Conseil; mais un arrêt du 3 mars 1635 rejeta l'appel comme non fondé. Le 2 octobre 1634, le chapitre, sur la recommandation du professeur de Douai, Gaspar Nemius, avait admis aux fonctions de *rector scholarum*, Robert Vander Meulen, prêtre, ancien *choral* de Saint-Donatien. L'évêque suspendit le nouveau maître de l'école capitulaire et lui interdit d'enseigner les réfectionaux. Le corps capitulaire introduisit une plainte au Conseil de Flandre, et fut maintenu provisoirement dans le droit exclusif de nommer le *rector scholarum* (décembre 1634). Sommé par Quynckerus de rendre les comptes du séminaire, le chanoine Vanden Berghe, dans une requête au Conseil de Flandre, demanda que les comptes fussent entendus et clôturés en présence d'un commissaire de la cour. Celle-ci lui donna gain de cause; désigna, en qualité de commissaire, le conseiller Jacques Stalins (7 juillet 1633) et condamna l'évêque à consigner le

montant des débours de Vanden Berghe (4 avril 1634). Déjà plusieurs négociations en vue d'une entente avaient été entamées. Le 28 juin 1632, le dominicain, Pierre du Fay, essaya vainement de ramener la paix entre Quynckerus et Vanden Berghe. Le chapitre fit des propositions à l'évêque le 8 février 1633. Le 4 avril, tout espoir de réconciliation avait disparu. En mai 1634, l'intervention de l'évêque de Tournai, Maximilien Vilain de Gand, ne fut pas plus heureuse, et le 3 juillet suivant, sur l'avis de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, les chanoines firent parvenir leurs doléances au Conseil privé de Sa Majesté. Les démarches que le chapitre tenta, en mars 1635, par l'intermédiaire du comte de Fontaine, restèrent également infructueuses. Au commencement de mars 1635, alors que la cause de la récréance accordée à Vanden Berghe par le Conseil de Flandre pendait encore indéciée au Grand Conseil, le chapitre adressa à ce dernier une requête pour obtenir la séquestration des biens du séminaire. Le 4 avril 1635, la cour de Malines, après avoir rejeté l'appel de l'évêque contre la récréance octroyée à Vanden Berghe, répondit à la requête en ordonnant la reddition des comptes par le receveur et la séquestration des biens du séminaire « pour estre employez » à l'entretienement dudit séminaire au « pied précédent ». Le 25 mai, la même cour fixa un terme de trois semaines pour la reddition des comptes. Après bien des refus, le receveur Van Nieuwkercke, menacé de la saisie de ses meubles, s'exécuta. Les comptes, arrêtés le 5 mars 1636, furent ratifiés par le Grand Conseil et le *boni* versé entre les mains du séquestre, Jean van Marcke (12 avril 1636).

Le chapitre, qui déjà en mars 1635 avait supplié l'archevêque de Malines d'intervenir en faveur de la conservation du séminaire, s'adressa au Conseil de Flandre pour se plaindre de ce que, nonobstant la nomination d'un séquestre, l'ordonnance du 4 avril 1635 n'était pas observée, et pour prier la cour de faire repeupler le séminaire.

(1) Les *réfectionaux*, ainsi appelés parce qu'ils participaient aux *refectiones* ou distributions du chœur, exerçaient les fonctions d'*acolytes*. Les *choraux* étaient des *enfants de chœur* proprement dits, appartenant à la maîtrise.

Vers la même époque, plusieurs autres difficultés étaient pendantes. L'évêque, alléguant son âge et sa faiblesse, voulait célébrer pontificalement la messe du Jeudi-Saint, sans distribuer la communion aux chanoines et aux autres prêtres. Les chanoines, au contraire, prétendaient que l'évêque était tenu, selon le rituel romain, ou de s'abstenir de la célébration de l'office, ou, s'il célébrait, de les communier de sa main. De là des plaintes du chapitre auprès de l'internonce Stravius et du Conseil privé. Les ordres mendiants, froissés de certaines défenses épiscopales qu'ils estimaient contraires à leurs privilèges, s'en plaignirent au chapitre cathédral. A cette occasion, il fut résolu d'envoyer au Saint-Père, au roi et à l'infant cardinal un exposé des griefs du clergé séculier et régulier (23 mai 1636). Enfin, à propos du jubilé accordé par Urbain VIII, le 11 juillet 1636, il y eut un nouveau conflit. Quynckerus avait publié le jubilé sans en avoir communiqué avec son chapitre; il avait, semblait-il, omis ou changé plusieurs des conditions requises pour le gagner. Les chanoines, vexés de n'avoir pas été consultés, et craignant que les fidèles ne remplissent pas les clauses de la bulle pontificale, dépêchèrent leur confrère Chrétien Vanden Berghe à Bruxelles, pour avertir l'internonce et le Conseil privé (14 août 1636). Stravius, accompagné de Claude de Humyn, conseiller et maître aux requêtes du Conseil privé, arriva à Bruges le 24 août. Ce fut le commencement de la réconciliation. L'évêque consentit à faire une nouvelle publication du jubilé. Grâce aux démarches habiles de Cl. de Humyn, la paix allait se rétablir sur tous les points. D'après un acte du 7 septembre 1636, signé par Quynckerus et le secrétaire Hubert Waeghenaeers au nom du chapitre, le différend du Jeudi-Saint sera déferé à la Congrégation des Rites. Quant aux autres différends, les deux parties s'en remettent à la sagesse de Cl. de Humyn. Par acte du 12 septembre, le conseiller accepte de vider à l'amiable les difficultés pendantes, après que les deux parties

lui auront fourni un exposé des faits en litige. L'évêque, afin de rendre l'entente plus facile, invita et reçut à dîner au palais épiscopal tous les membres du chapitre, le 15 octobre suivant, lendemain de la fête de Saint-Donatien. Depuis ce temps, on ne découvre plus de traces de désaccord, ni dans les *acta* de Quynckerus, ni dans les *acta capituli*. Bien plus, le 14 novembre 1638, l'évêque, afin de prouver, comme il le dit, la sincère affection qu'il portait aux chanoines, céda au chapitre, par acte de donation entre vifs, une créance de 20,000 florins, avec charge, entre autres, d'en employer 12,000 à la confection d'une nouvelle chasse pour les reliques de saint Donatien, et d'indemniser Chrétien Vanden Berghe des dépenses faites à l'occasion des divers procès relatifs au séminaire. La chasse ne fut exécutée qu'après la mort du donateur, en 1643-1645, par l'artiste anversois Théodore Rasières.

Les relations de Quynckerus avec les ordres mendiants étaient également devenues cordiales, si bien que, le 13 février 1639, le prélat consentit, dans des termes flatteurs pour les intéressés, à l'érection d'un couvent d'Ermites de Saint-Augustin, en la ville de Roulers.

Quant au séminaire, il ne fut pas rétabli sur le même pied. Dans la réunion générale du clergé de Bruges, du 26 novembre 1638, présidée par l'évêque, on commença par élire quatre proviseurs, conformément aux ordonnances du concile de Trente : Quynckerus désigna Charles Vanden Bosch, doyen de Saint-Donatien, et Pierre Tristram, prévôt de Notre-Dame; le chapitre nomma Chrétien Vanden Berghe, et le clergé élut Pierre de Blende, grand chantre de la cathédrale. Ensuite, l'assemblée approuva, sous réserve de l'assentiment du Saint-Siège, le projet de transférer le séminaire à Louvain et d'envoyer les élèves en philosophie et en théologie au petit collège du Saint-Esprit, où Gilles Wallius avait fondé sept bourses en faveur de Brugeois. Le 13 février 1639, l'évêque et les autres proviseurs nommèrent receveur des biens du séminaire

Chrétien Vanden Berghe, *président du dit séminaire*. Le nouveau receveur fut envoyé à Louvain pour négocier la translation projetée. Quynckerus ne connut jamais le résultat des négociations. Il mourut dans son palais (1), le 3 mars 1639, âgé de près de soixante-dix ans.

Après les obsèques célébrées à la cathédrale, le corps du défunt fut inhumé dans l'église des sœurs de Béthanie, dont le prélat avait jadis été le directeur spirituel.

Lors de la suppression du couvent de

(1) Et non pas à Bruxelles, le 43 mars.

Béthanie, en 1782, sous Joseph II, les restes du VII^e évêque de Bruges furent transférés à la cathédrale de Saint-Donatien, où ils demeurèrent jusqu'à la destruction de cette église, perpétrée le 14 octobre 1799.

Quynckerus avait pris pour devise : *Benedicam Dominum in omni tempore*.

A.-C. De Schrevel.

Sanderus, *Flandria illustrata*. — De Pachtere, *Bruga episcopis illustrata*. — Archives de l'évêché de Bruges, Fonds : *Séminaire*; *Acta Quynckeri*, et *Acta capituli S. Donatiani*. — Archives générales du royaume, *Grand Conseil de Malines*. — Archives de l'Etat, à Gand, *Conseil de Flandre*.

Q (Supplément).

QUINTIN (*Baude*), tel est le nom sous lequel Froissart désigne, dans un seul des nombreux manuscrits de ses chroniques, le « clers de la ville de Gand, » qui estoit esleus à estre évesques de « Gand de par Urbain » (VI), et qui aurait été désigné par Jean de West, évêque de Tournai, pour posséder les profits qu'il devait avoir à Gand. Ce clerc était, d'après Froissart, de très bon lignage, et notamment de celui de Philippe d'Artevelde, qui, ayant renoncé à aller lui-même en Angleterre réclamer les secours promis par les rois Édouard III et Richard II, l'envoya, à la tête d'une députation de treize bourgeois de Gand, Bruges et Ypres, à Londres, où il se fit, au mois de septembre 1382, le porte-parole des villes de Flandre à la cour du roi.

Le nom de cet ambassadeur est évidemment défiguré. Dans un autre manuscrit, il est plus fantaisiste encore; il s'appelle *Heward de Sueskes*. J. Vuysteke, dans une lettre au dernier éditeur de Froissart, M^r Gaston Raynaud, a prouvé qu'il s'agit dans ce texte de

Maître *Guillaume VAN COUDENBERGHE*, premier clerc des échevins de Gand, qui, d'après les pièces officielles, fut à la tête de cette députation. Cette indication a été confirmée par les pièces découvertes depuis. Le Supplément contiendra, à son nom (*VAN COUDENBERGHE*), sa biographie. Il suffit de noter ici qu'originnaire de Gand, déjà clerc en 1375, il fut évêque urbaniste de Tournai à Gand après le décès de Jean van West, survenu le 6 juin 1384, et qu'il mourut lui-même en Angleterre, vers 1385, d'après un autre chroniqueur contemporain. Il n'était pas allié à la famille des Artevelde; Froissart l'a confondu avec un autre clerc de Gand qui faisait partie de la même ambassade, Martin d'Erpe, le propre neveu de Philippe d'Artevelde.

N. de Pauw.

Œuvres de Froissart, éditées par le bon Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1870), t. X, p. 76 et 463; et par G. Raynaud (Paris, 1900), t. X, p. LXXXI et 389. — *Reimchronik von Flandern*, éditée par Kaussler (Tübingen, 1840), p. 331 et 709. — N. de Pauw, *L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques urbanistes de Gand (1379-1395)*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (Bruxelles, 1904), t. LXXIII, p. 674 et 682 à 685.

R

RAADT (*Pierre DE*), pédagogue, né à Anvers, le 4 mars 1796, décédé à Voorschoten, près de Leyde, le 18 avril 1862. Il passa la plus grande partie de sa vie en Hollande, le pays d'origine de sa famille. Son père était maître d'école à Grave, mais il quitta cette ville lorsque les Français la bombardèrent en 1795 et vint se réfugier à Anvers. Il n'y séjourna qu'un an et c'est pendant ce temps que naquit son fils Pierre. Il se rendit alors à Rotterdam, où il organisa une école privée. Il fit préparer son fils pour la carrière ecclésiastique, mais celui-ci l'abandonna pour se consacrer à l'étude des langues allemande, anglaise et française et à celle de la pédagogie. Il enseigna le français dans une localité située près de Londres (1815-1816) et séjourna ensuite à Halle (1816-1819) où il conquit le grade de docteur en philosophie. Il voyagea en Suisse, en France et en Belgique dans le but principalement d'y visiter les établissements d'instruction et d'étudier l'organisation scolaire. Revenu en Hollande, il obtint (12 août 1820) l'autorisation d'ériger une école. Il créa, la même année, dans une petite maison de campagne à Voorschoten, un institut privé qui fut appelé Noorthey, d'après le nom de la famille qui avait occupé cette propriété auparavant. Il se consacra, dès lors, exclusivement à la pédagogie. Parmi ses écrits, que l'on

trouve tous mentionnés dans J.-H. Kramers, *Herinnering aan Petrus De Raadt* (p. 48-51), relevons entre autres : *Lager Onderwijs in Engeland en in ons Vaderland* (La Haye, 1840), et la traduction de la brochure de O'Malley, sur l'enseignement primaire en Hollande, en Prusse, en Belgique et en France (*Schets van den staat van het Lager Onderwijs in Holland, Pruisen, België en Frankrijk*, 's Hage, 1841).

Herman Vander Linden.

Handelingen van de Maatschappij van Nederlandsche letterkunde te Leiden, 1862. — J.-H. Kramers, *Herinnering aan Petrus de Raadt* (Rotterdam, Kramers, 1863). — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*.

RABEUF ou RABŒUF, poète du commencement du XIX^e siècle. Il occupa les fonctions de vérificateur des douanes à Namur, pendant la domination française. Il est l'auteur d'un hymne chanté le 18 brumaire an x (9 novembre 1801), à l'occasion d'une fête dans laquelle les Namurois célébraient la paix de Lunéville. En 1803, il fit paraître un conte en vers, spirituellement tourné, intitulé *Le Grelot*. L'auteur y célèbre la prétendue naïveté des Dinantais. Il s'agit d'un saumon

De taille si prodigieuse
Qu'il gênait le cours de la Meuse.

Un « copère » l'a pris à la ligne ; mais, comme il manque de glace pour le con-

server, il lui attache au cou un grelot, qui permettra de le pêcher plus facilement quand on voudra l'envoyer à l'évêque de Liège. Cette boutade était signée : *Un salinier de Bouvignes*. Elle donna naissance à deux autres pièces de vers, qui sont également de Rabeuf : *Épître au Père Vicaire en réponse à ses observations sur le Grelot* et une *Charade où l'on découvre peut-être l'auteur du Grelot*.

A. Pifers.

Doyen, *Bibliographie namuroise*.

RACHE (*Jean-Baptiste DE*), vétérinaire. Voir **DERACHE** au *Supplément*.

RACLE (*François-Bernard*), peintre, né à Liège, le 6 mars 1739, mort le 25 juin 1777. Il était fils de François Racle, peintre en titre de la cathédrale de Liège, et qui avait remplacé Simon-Joseph Abry dans cet office. François Racle étant âgé, et voyant l'occasion de se faire remplacer par son fils, résigna ses fonctions le 2 septembre 1767. François-Bernard avait été élève de Henri Deprez. Comme la plupart des jeunes peintres de son temps et de son pays, il crut qu'un séjour à Rome lui était indispensable pour réussir dans ses études. Il quitta donc Liège et alla se mettre à Rome sous la discipline du peintre Laurent Pécheux qui jouissait d'une grande réputation. François-Bernard Racle y fit des progrès assez notables comme dessinateur en étudiant surtout les statues antiques. Cependant son séjour à Rome n'a pas dû se prolonger, puisque, à l'âge de vingt-huit ans, il était de retour à Liège et bientôt il y fut assez connu pour obtenir la place de peintre officiel du chapitre de Saint-Lambert.

Fr.-B. Racle était connu à Liège comme portraitiste, et y a même joui d'une certaine vogue. On vantait la fidélité de son pinceau et sa facilité à saisir la ressemblance de ses modèles. Il a exécuté deux grands tableaux pour la chapelle des religieuses Célestines à Liège; ces toiles ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire. Le peintre était amateur d'histoire naturelle et en-

tomologiste. On assure que c'est à la poursuite d'un sphinx atropos qu'il gagna un échauffement dont il est mort.

J. Helbig.

Archives de la cathédrale, TE, 36, p. 113. — J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, nouvelle édition.

RACQUET (*Jean*) ou **RACKET**, échevin de la ville de Liège, membre du conseil privé de la principauté, sous les évêques Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeck, né à Liège, dans les premières années du *xvii*^e siècle, et mort à Hasselt en 1579. Il était docteur en droit et fils de Collard Racket et de Catherine Le Pottier. Très populaire dans sa ville natale, il se vit élire bourgmestre par ses concitoyens, en 1549, mais eut la modestie de refuser les fonctions qu'on lui offrait. Nommé, quelques années plus tard, *waradin*, ou gardien de la Monnaie, que les évêques de Liège, en leur qualité de comtes de Loos, avaient à Hasselt, il occupa ce poste, par deux fois, en 1556 et de 1574 à sa mort.

Fréd. Alvin.

Loyens, *Recueil héraldique des bourguemâtres de la noble cité de Liège*, p. 271. — *Revue belge de numismatique*, 1848, p. 276. — Serrure (R.), *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, p. 135. — Bon J. de Chestret de Hanneffe, *Numismatique de la principauté épiscopale de Liège*, p. 251.

RADBOD ou **RATHBOD** I. La chronologie de cet évêque de Tournai-Noyon est tout à fait incertaine. D'après Buzelin, il fut élu en 981; et Cousin prétend avoir retrouvé son nom en 986 dans une charte de donation en faveur de l'église cathédrale de Tournai. L'historien ecclésiastique de Noyon, Levasseur, le dit homme de bien et savant. De fait, il joua un rôle important dans la révolution dynastique qui porta Hugues Capet sur le trône des Carolingiens. N'est-ce pas dans la ville même de Noyon que le nouveau roi fut couronné et sacré le 3 juillet 987? Car l'étude de Julien Havet, dans la *Revue historique* (1891, t. XLV, n° 290), n'a pu avoir raison de l'opinion traditionnelle. Le dévouement de Radbod à la dynastie nouvelle lui fit prendre également une part active au

synode réuni dans l'église de Saint-Basle, près de Reims, le 17 juin 991, contre l'archevêque Arnoul, coupable d'avoir ouvert les portes de la ville métropolitaine au duc Charles de Lorraine et d'avoir employé son pouvoir à tenter une restauration. La scène fut des plus imposantes. Les réquisitoires de ces évêques de France, et de Radbod en particulier, furent des plus accablants. Arnoul ne put se défendre des accusations portées contre lui, et fut déposé avec la solennité prescrite par les canons.

Nous retrouvons encore Radbod, en 993, dans une lettre de remontrances adressée, par le nouvel archevêque Gerbert et ses suffragants, à Herbert, comte de Vermandois, et aux autres seigneurs qui ravageaient les biens du clergé, des moines et des pauvres. Puis son nom disparaît. Il dut mourir peu de temps après : peut-être l'année suivante, en 994.

J. Warichez.

Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. X, p. 314 et suiv. — *Gallia christiana nova*, t. IX; *Ecclesia Noviomensis*. — Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. III, chap. XIV et XV. — Lemaître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 33.

RADBOD II succéda, en 1068, à Baudouin I^{er} sur le siège épiscopal de Tournai-Noyon. L'origine de ce prélat est inconnue. A en croire Poutrain, cet évêque aurait été fils de Radulphe, deuxième châtelain de Tournai et frère du troisième, Vérédic. En vérité, cette allégation ne repose sur rien; et c'est avec justice que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont refusé de l'admettre. Parlant de Radbod, ils se bornent à dire qu'il « était issu d'une « famille noble et se trouvait oncle maternel d'Evrard, châtelain de Tournai ». Encore y aurait-il une réserve à faire sur cette façon de traduire l'expression d'Hériman. Au temps du chroniqueur de Saint-Martin, on ne distinguait plus guère entre le *patruus*, l'oncle paternel, et l'*avunculus*, le frère de la mère. S'il est certain donc qu'Evrard était le neveu de Radbod, on peut douter,

au contraire, qu'il ait eu pour mère la sœur de l'évêque.

C'est sous les auspices de Radbod qu'Evrard s'en vint à Tournai, dans le dernier quart du XI^e siècle, expulser du château le châtelain Géroul. Cet événement avait une portée plus haute que celle de la substitution violente d'un envahisseur à un successeur légitime. Il était gros de conséquences. C'était toute une révolution politique. Evrard chassait un fidèle vassal de Robert I^{er} le Frison pour faire échec au comte de Flandre. L'autorité du roi de France et de l'évêque de Tournai, au point de vue temporel, devait y trouver son profit.

La carrière épiscopale de Radbod fut des plus fécondes. Il fut le consécuteur des églises d'Aldembourg, entre Bruges et Ostende; d'Hasnon, dans l'Ostrevant; de Saint-Amand, en Pevèle; le fondateur d'un chapitre à Peteghem et à Notre-Dame de Bruges; le bienfaiteur de l'église de Saint-Maurice à Nevele, de l'abbaye d'Eename, des chanoines d'Harlebeke, du chapitre de Saint-Pierre à Lille, de l'église Saint-Donatien à Bruges, de l'abbaye de Saint-Bertin, de l'autel de Rodembourg et des chapelles situées dans l'île de Wulpen, et surtout de l'église cathédrale de Tournai. Il fit à cette dernière des libéralités importantes, et y fonda même une nouvelle prébende canoniale, convaincu, dit-il dans l'*arenga* « d'une charte de donation, que rien n'est plus salubre que de donner aux églises et d'augmenter leurs bénéfices, *mecum retractans saluberrimum esse ecclesiis benefacere et eorum beneficia ampliare*. Le nom de ce prélat est également associé à celui du fondateur de la grande abbaye tournaisienne de Saint-Martin. Il la fonda en 1092, de concert avec le fameux écolâtre Odon. Nous disons *fondé* et non pas *restauré*; car, en dépit des efforts d'Hériman pour démontrer la haute antiquité de son établissement religieux, nous nous refusons à y croire; et nous avons tenté ailleurs de réduire cette fable aux froides et sèches proportions de la vérité.

Parmi les élévations et les translations de reliques auxquelles Radbod prêta,

durant son épiscopat, le secours de son ministère, la plus digne de remarque est celle de sainte Godelieve. La légende place son martyr en 1070. Notre évêque, par conséquent, a été le contemporain de la vierge de Ghisteltes. Drogon, moine de l'abbaye de Saint-André lez-Bruges, fut son premier hagiographe. Il adressa son travail sur la vie et la mort de sainte Godelieve à Radbod. C'est après une enquête sur l'œuvre de Drogon que l'évêque de Tournai-Noyon fit solennellement l'élévation des reliques de la sainte, en 1084.

Attentif aux besoins de sa église, Radbod ne laissait pas de donner des marques de sa vigilance et de sa sollicitude pastorales. Il était soucieux d'en soutenir les droits et d'en revendiquer les biens aliénés, comme vis-à-vis du comte de Flandre, à propos des douze autels concédés pour trois générations à Baudouin le Barbu, son aïeul. Il était de même diligent pour soulager les misères de son peuple et le consoler dans ses malheurs. En 1092, une terrible épidémie, une peste, selon l'expression du temps, désolait le pays. L'évêque, touché des effets déplorables de cette maladie contagieuse, réunit la population éprouvée, l'exhorta à fléchir le courroux divin par des œuvres de pénitence et institua la fameuse procession expiatrice de Tournai au mois de septembre. Telle fut l'affluence des étrangers accourus de toutes parts pour assister chaque année à cette solennité publique que le chapitre institua un obit spécial pour les pèlerins, morts ce jour-là à Tournai, dans le tumulte de la foule. Encore, pour prévenir les accidents de cette nature, organisait-on trois processions successives. La première à minuit : un prêtre, portant la sainte croix, faisait le tour de la ville. Les pèlerins le suivaient pieds nus. La seconde à quatre heures du matin : elle était composée surtout des Gantois, marchant avec leurs bannières et des cierges allumés. On y portait une châsse contenant des reliques de la sainte Vierge. La troisième à sept heures : tout le clergé et tous les habitants de Tournai y assistaient.

Sous Radbod enfin se fonde, dans la ville épiscopale, une académie célèbre, mais, hélas ! trop éphémère. L'école de l'Eglise de Tournai rivalisa alors un moment avec celle de Liège, et s'acquit une réputation européenne. L'âme de cette période d'éclat était Odon d'Orléans, qui y dirigea les études publiques pendant cinq années, avant 1092. Sous cet illustre maître, on vit affluer à l'école de Tournai des élèves, non seulement de la Flandre et des contrées voisines, mais des provinces éloignées de la Bourgogne, de l'Italie et de la Saxe. Radbod même participa personnellement à cette vie littéraire. On a de lui diverses productions liturgiques et hagiographiques, parmi lesquelles une *Vie de saint Médard*, que les Bollandistes ont publiée au 8 juin sous le numéro quatre. Nous avons parlé ailleurs de ce document hagiographique, de son influence, de sa valeur et de ses tendances.

Cet évêque mourut à Bruges, en 1097, frappé d'une attaque d'apoplexie. En 1096, il assistait encore à la consécration de Manassès, son métropolitain ; et nous avons une lettre de ce dernier, adressée à Lambert, évêque d'Arras, pour lui demander de venir à Reims, le dimanche après la « Théophanie » (1098), à la consécration du nouvel élu de Tournai-Noyon, Baldéric. On raconte diversement la fin de Radbod. La plupart des historiens ont chargé sa mémoire et dramatisé sa mort. Hériman emprunte ses exclamations de douleur au livre de Job. Et Cousin le suit dans ses lamentations. En réalité, il ne faut admettre ces détails que sous bénéfice d'inventaire. Comme beaucoup d'évêques du x^e siècle, Radbod aura été accusé de procédés simoniaques. Et l'impitoyable chroniqueur, comme l'irréductible opinion publique, aura trouvé dans sa mort accidentelle et foudroyante l'irréfutable preuve de sa culpabilité. La logique populaire ne saurait se résigner à laisser une part aux éventualités fortuites. Tout malheur est un châtiment. Ils sont innombrables les personnages historiques dont la tradition a noirci la mémoire, uniquement parce

qu'ils avaient eu une fin précoce ou tragique.

J. Warichez.

Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. III, ch. XXIV-XXXIII. — Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournai*, p. 598. — *Acta sanctorum Julii*, t. II, p. 376 et suiv. — *Gallia christiana*, t. IX; *Ecclesia Noviomensis*. — *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 455 et suiv. — Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de Belgique*, t. I, p. 530-610, avec les suppléments. — J. Warichez, *Les origines de l'Eglise de Tournai*, p. 47 et suiv., 60 et suiv., 488 et suiv.

RADE ou **RAEYE**, **RAIDE** (*Gilles VAN DEN*), ou *ÆGIDIUS RADAËUS*, imprimeur, fils de Jean, fut admis comme bourgeois d'Anvers le 1^{er} juin 1571. A cette occasion, nous apprenons qu'il était originaire de Gand. Il existe de lui, aux archives communales de Courtrai, une impression gantoise : *Almanach ende Prognosticatie vanden Jare ons Heeren M.CCCCC.LXXI*, calculé par le maître d'école astronome Pierre Catoir (*Te Ghent by Gillis vanden Rade*). L'année suivante, on le trouve inscrit dans la gilde anversoise de Saint-Luc, en qualité de maître *boekprinter*. Il conserva néanmoins des rapports avec sa ville natale, en ce sens qu'il imprima pour des éditeurs gantois, notamment pour la veuve de Gérard van Salenson, le *Const van Rhetoriken*, de Math. de Castelein (une édition de 1571, et une autre, sans date); pour Jean Vanden Steene, le vieux, en 1573, le poème héroïque sur la prise d'Audenarde par les Gueux, œuvre d'environ dix-huit cents vers latins de Jacques Yetzweirts; pour Jean Vanden Steene, le jeune, une ordonnance, en 1579. En 1572 parut chez Vanden Rade un tarif de change, de 797 pages, important pour le commerce international : *Tariffe ou table proportionnelle des changes en Anvers et ailleurs en plusieurs places de l'Europe*, etc., ouvrage du Lillois François Flory, qui tenait une école de commerce à Anvers. Parmi les autres œuvres qui portent l'adresse de notre imprimeur en cette ville, citons : le curieux recueil contenant une série de sujets proposés aux Chambres de Rhétorique, avec refrains en musique notée, 1574 et 1575; *Deuch-*

delijke solutien gesolveert by vele ingenieuse componisten van diversche cameren van Rhetorijcken (certains exemplaires portent l'adresse de Christophe Plantin, mais *typis Ægidii Radaei*); la Remontrance faite à MM^{rs} les députés des Etats généraux, le 9 janvier 1580, par le prince d'Orange; la traduction néerlandaise du Livre des psaumes, par Philippe de Marnix, 1580; les œuvres poétiques flamandes de Jean Vander Noot, 1579-1581; le Nouveau Testament, par Théodore de Bèze, 1583, et d'autres écrits des chefs du calvinisme. A Anvers, ce n'est pas seulement pour Plantin qu'il imprima, mais encore pour d'autres éditeurs, tels que Guillaume van Parys, Jean Bellere, Antoine Tielens, Henri Heyndricx, Henri Wouters. Des comédies françaises publiées à Paris, chez Nicolas Bonfons, en 1577 et 1578, sortent également des presses anversoises de G. Vanden Rade. Il figure pour la dernière fois, comme imprimeur d'Anvers, dans le compte corporatif du 26 septembre 1585 au 30 septembre 1586, rendu par le doyen de la gilde Philippe Galle. Ayant des accointances avec les auteurs hérétiques, il quitta Anvers, à l'exemple de Christophe Plantin, quand Alexandre Farnèse fut maître de la cité.

Fixé à Franeker, il devint imprimeur de l'université qui venait d'être fondée en cette ville, ainsi que des Etats de Frise. Au nombre de ses éditions de Franeker, sont les œuvres de l'hébraïsant Jean Drusius (J. Vanden Driessche, d'Audenarde). La bibliothèque de l'église des Remonstrants, à Rotterdam, possède une série d'écrits théologiques de Henri-Antoine Vander Linden (*alias* van Nacrdén ou Nerdenus), imprimés par G. Vanden Rade, à Franeker, à partir de 1597. Sa marque typographique, où l'on voit une roue (*rad*), a été reproduite par A. de Decker (*Antwerp. drukkers*) et par F. Vander Haeghen (*Bibl. belgica*). Il avait pris pour devise : *Consilio Numinis*. Les biographes placent sa mort vers 1611, mais nous trouvons encore son nom comme imprimeur d'un livre de 1617. Ses fils, Abraham et Jean, suivirent la même carrière. Le premier,

établi à Leeuwarden, 1603-1621, devint à son tour imprimeur des Etats de Frise; le second fut imprimeur à Groningue, 1606-1613. Les impressions de Gilles Vanden Rade, actuellement recherchées, sont devenues en général très rares.

Victor vander Haeghen.

Bull. du bibl. belge, t. IV (1847), p. 430, 434; t. XIV (1838), p. 333, 334. — Doedes, *Coll. van rariora*, p. 85. — Cat. Meulman, n° 274. — J. Tideman, *Cat. remonstr. gereformeerde kerk* (Rotterdam, 1848). — P. Rombouts et T. van Leirius, *De Liggeren der antw. S.-Lucas gilde*, 1872, t. I. — Cat. Serrure, 2^e partie (Bruxelles, 1873), nos 3543, 3549. — A.-M. Ledebœr, *Alph. lijst der boekdrukkers, etc., in Noord Nederland* (Utrecht, 1876). — *Maatsch. Antw. bibl., bull.*, 1880, p. 216. — A. de Decker, *Eenige antw. drukkers in den vreemde* (Anvers, 1881). — F. Olt-hoff, *De boekdrukkers, etc., in Antwerpen* (Anvers, 1891). — P. Bergmans, *Les imprimeurs belges à l'étranger* (Mess. des sc. histor., 1896). — Cat. Claudin. Paris, sept.-nov. 1902, n° 12593. — Em. Picot, *Des Français qui ont écrit en italien*. Paris, 1902 (A propos des écrits de François Flory). — F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*. — Id., *Bibl. belgica*. — G. Caulllet, *Une coll. d'Almanachs placards* (1560-1786), Cour-trai, 1903.

* **RADERMACHER** (*Jean*) ou **ROTA-RIUS**, marchand, né à Aix-la-Chapelle, le 14 mars 1538, et décédé à Middelbourg (Zélande), le 15 février 1617. Nous ne possédons guère de renseignements sur ses ancêtres; d'après sa généalogie, établie par Ferwerda, il est le petit-fils de Gerlach Rademacher et de Mathilde Vander Haeghen, et le second fils de Guillaume Rademacher et de Marie Houppers. D'autre part, il résulte d'un document autographe que ses parents se marièrent le 23 janvier 1532, qu'ils eurent au moins six enfants, que sa mère naquit le 28 octobre 1510 et que son père mourut le 30 janvier 1554. La jeunesse de Rademacher est également entourée de mystère; mais son esprit cultivé, son adresse à manier le vers latin, voire le vers français; ses lettres rédigées en un latin plutôt correct, et où il s'enquiert notamment des meilleurs ouvrages historiques qui viennent de sortir des presses; ses goûts pour l'archéologie, qu'il partageait, on le sait, avec plusieurs marchands de son temps, montrent que son éducation a été soignée. Jean nous apprend d'ail-leurs lui-même que, sur l'avis de son

præceptor, et d'amis éclairés, ses pa-rents le poussaient vers les belles-lettres. Mais à seize ans le jeune homme perdit son père; ce fut la ruine de ses plus chères espérances, car il fut envoyé, en 1554, à Anvers, pour s'initier aux affaires, chez Gilles Hooft-man, d'Eupen, dont la firme commerciale comptait parmi les plus renommées de l'époque. Notre stagiaire se lia bientôt d'amitié avec Emmanuel van Meteren, et, grâce à lui, avec Abraham Ortelius, qui n'était pas favorisé, plus que ses jeunes amis, des dons de la fortune, mais qui se sentait dévoré comme eux du besoin d'apprendre. Pour favoriser ses études et ses transactions commerciales, le géographe flamand se procurait bon nombre de cartes chorographiques et marines; mais leurs dimensions en fai-saient plutôt des cartes murales que des instruments de travail d'un maniement commode. Ce fut Jean Rademacher, il le certifie, et le doute n'est guère permis en présence des circonstances qu'il dé-taille, ce fut Rademacher, disons-nous, qui eut l'ingénieuse idée de se procurer des cartes de format moindre et d'en faire un recueil fort facile à consulter. C'est l'origine de la multitude d'atlas, qui fit le renom de la cartographie flamande.

Aidé d'Ortelius, qui s'attela aussi à la besogne, il fit venir, principalement de Rome, où Michel Tramezini s'était en-touré d'excellents graveurs, le plus grand nombre possible de cartes imprimées sur une seule feuille, et ainsi fut formé un volume de trente-huit cartes, qui se trouvait encore, en 1604, entre les mains des héritiers d'Hooftman. Telle fut l'uti-lité de ce travail, qu'Ortelius fit réduire à un même format les meilleures cartes qui lui tombèrent entre les mains; après avoir consacré plusieurs années à les graver sur cuivre, il les publia, en 1570, sous le nom de leurs auteurs respectifs, en un volume in-folio.

Pendant qu'il s'occupait de science, de théologie et d'histoire, Rademacher méditait aussi les idées de la Réforme, dont il devint un des plus fidèles adeptes. En 1606, il est qualifié de *senior quondam Ecclesiae Antverpiensium vigilantissimus*.

Forcé de quitter Anvers en 1567, il se réfugia à Londres; il s'y lia d'amitié avec Lucas d'Heere, et y épousa, le 13 mai 1571, Jeanne Racket; douze enfants sont issus de ce mariage. Son séjour dans la métropole anglaise se prolongea jusqu'en 1580; puis il retourna, pour un motif que nous ignorons, à Aix-la-Chapelle, sa ville natale; il devint membre du magistrat de la cité; mais il dut la quitter et résilier ses fonctions, l'empereur ayant interdit de pratiquer la religion réformée. Il alla s'établir, en 1599, à Middelbourg, où il finit ses jours.

Nature d'élite, protestant pieux et sincère, homme probe et loyal en affaires, *mercurij decus*, dit le pasteur Jean Arserius, Jean Radermacher sut mériter l'estime des nombreux amis qu'il s'était faits parmi les réformés. Cette circonstance, et le soin qu'il prit de collectionner de nombreux documents manuscrits, font qu'il laissa à ses enfants un précieux recueil de quatre-vingt-douze pièces. Il y a là quelques inscriptions latines, des lettres de Franciscus Florus, Carolus Clusius, Marcus Vellerus, des extraits d'*Album amicorum*, ayant appartenu à Jeremias Lullius, Joannes Regius, Samuel Radermacher, mais surtout des vers de Jean Vivien, de son frère Samuel déjà cité, de Hugo Grotius, de Charles Uenhove, de Théodore de Bèze, de Ph. Lansbergen, de Jean Arserius, de Lucas d'Heere, de Ph. Marnix de Sainte-Aldegonde.

Dans ce recueil sont, au surplus, conservées plusieurs strophes de Rotarius; ce sont quatre-vingt-un vers hexamètres, sur le septième chapitre de l'évangile de saint Luc *de peccatrice*; c'est l'éloge des fourmis, avec commentaires; c'est enfin une pièce de quarante-huit vers, en réponse à une chanson obscène; cette pièce a été imprimée à Middelbourg en 1607, mais nous n'en avons pas encore rencontré d'exemplaire. Quant aux vers français, rimés par Radermacher, nous ne connaissons que le sonnet, qui se trouve dans l'ouvrage de François Flory, de Lille : *Tariffe, ou table proportionnelle des*

changes en Anvers et ailleurs... En Anvers, ..., Gilles Vanden Rade, l'an M.D.LXXII. Ces vers sont reproduits dans un article de F.-L. Hoffmann, publié dans le *Bull. du bibl. belge*, t. XIV (1858), p. 334.

Si quelques lignes tracées, par le marchand de Middelbourg, dans l'*Album amicorum* de Jean Vivien, actuellement déposé à la bibliothèque de l'université d'Utrecht, n'ajoutent rien à sa renommée, en revanche, on ne saurait prêter trop d'attention à sa correspondance. Elle doit avoir été très suivie; ce qui en reste est de première valeur pour la biographie du personnage; ce sont deux lettres adressées à Abraham Ortelius et cinq à Jean Cool, marchand établi à Londres.

Au mérite de s'être occupé de littérature, tout en se consacrant aux affaires commerciales, au mérite d'avoir fait une riche moisson de pièces manuscrites et d'avoir été l'inspirateur du *Theatrum orbis terrarum*, Rotarius joignit celui d'avoir été le chef d'une lignée dont plusieurs membres jouèrent un rôle marqué en Hollande. Son fils Jean s'occupa, avec Balthasar de Moucheron, de l'organisation d'expéditions commerciales vers les Indes orientales. Un Jean-Corneille Radermacher, décédé à La Haye, le 12 août 1748, fut nommé, en 1732, par les États Généraux, exécuteur testamentaire du roi Guillaume III, et devint intendant et trésorier général du domaine de Son Altesse Guillaume-Charles-Henri prince d'Orange et de Nassau; il fut aussi le premier grand-maître de la première loge maçonnique, établie à La Haye le 24 octobre 1735. Jacob-Corneille-Mathieu Radermacher, fils de Jean-Corneille précité, est né à La Haye en 1741; il entra comme marchand au service de la Compagnie des Indes orientales; après avoir fondé, le 17 avril 1778, le *Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, il fut assassiné, par des Chinois révoltés, le 24 décembre 1783, à bord du *Java*, qui rentrait en Europe. Citons encore Samuel Radermacher, né en 1693 et décédé en 1761; il fut seigneur de Nieuwerkerke,

bourgmestre de Middelbourg et directeur de la Compagnie des Indes orientales, *ter Kamer van Zeeland*.

Il existe un portrait de Jean Rotarius avec ces mots : *In manibus Domini sortes meæ*. C. Kramm y voit la devise de la famille, qui, en 1748, comptait ses seize quartiers de noblesse ; mais, d'après Ferwerda, à l'opinion duquel nous nous rallions, cette devise était : *Mediocritas*.

F. van Ortroij.

Collection de pièces manuscrites, en partie autographes, conservées à la bibliothèque de l'université de Gand, sous le nom d'*Album amicorum Joannis Rotarii*. — Hessels, *Epistule Ortelianæ* (Cambridge, 1887), lettres 24, 206, 330, 331, 334, 335, 338. — Wagenaer, *Vaderl. hist.*, t. XIX, p. 167. — *Bull. du bibl. belge*, t. XIV (1858). — A. Ferwerda, *Adelyk en aanzienelyk Wapen-boek van de zeven provincien* (Leeuwarden, 1781), 2^e stuk, 25^e généalogie. — *Navorscher*, années 1858, 1859, 1860.

RADOUX (*Jean-Joseph*), violoniste et compositeur, né à Liège, le 3 août 1833, décédé en cette ville, le 15 avril 1877, remporta, au conservatoire royal de Liège, le premier prix de violon et dirigea avec talent les Sociétés d'*Euterpe* d'Herstal et des *Échos de la Meuse* du Val-Saint-Lambert. Il composa un très grand nombre de motets, de romances et de chœurs pour voix d'hommes sans accompagnement.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Dictionnaire universel des musiciens*, supplément par Arthur Pougin, t. II (1880), p. 386.

RADOUX (*Jean-Toussaint*), virtuose et compositeur, frère de Jean-Joseph, né à Liège, le 4 septembre 1825, décédé en cette ville, le 12 janvier 1889, fut élève de Massart, pour le cor, et de Daussoigne-Méhul, pour l'harmonie, le contrepoint et la fugue. Professeur de cor au conservatoire royal de Liège (1856), cor solo au grand théâtre, Radoux jouait de son instrument en virtuose, et obtint un immense succès dans les *Suites* de Lachner. Parmi ses élèves les plus remarquables, il convient de citer F. Herbillon, cor solo au grand théâtre de Liège ; Math. Lejeune, qui lui succéda comme professeur au conservatoire, et Jean Deprez, qui fut profes-

seur au conservatoire royal de Gand. Radoux, qui fut également chargé, au conservatoire, du cours de chant pour adultes (hommes), dirigea, durant de longues années, la Société royale la *Légia*, qu'il rendit glorieuse et invincible. Il eut comme répétiteurs Joseph Delsemme et Alexandre Collinet, qui héritèrent de ses précieuses qualités et devinrent, à leur tour, les chefs distingués des grandes chorales liégeoises.

Outre plusieurs fantaisies pour cor, un concerto pour basson et orchestre, des pièces pour divers instruments, on connaît de ce compositeur les œuvres suivantes : *Marie de Brabant*, épisode lyrique en un acte. Liège, 1854 ; — *Le Réveil des Turcs*, cantate. Liège, 1856 ; — *Cantate patriotique*. Verviers, 1866 ; — *La Patrie et le Roi*, cantate. Liège, 1866 ; — de nombreux motets, dont plusieurs sont publiés ; — un *Te Deum*, exécuté à diverses reprises à la cathédrale de Liège. On a également publié de lui 41 *Méodies religieuses*, des mélodies profanes, des chœurs pour voix d'hommes, parmi lesquels se distingue le chœur intitulé *Invocation*. Il a écrit encore de nombreuses fantaisies pour harmonie, et est l'auteur de plusieurs transcriptions pour orchestre.

Florimond van Duyse.

F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément par Arth. Pougin, t. II (1880), p. 385. — Edouard-G.-J. Gregoir, *Les artistes-musiciens belges* (1887), p. 226, et supplément (1890), p. 167.

RADTLOO (*Reinhard van*), magistrat, homme de guerre et négociateur, était maire de Limbourg en 1566 ; il fut un des signataires du Compromis des Nobles et compta parmi les plus chauds partisans du prince d'Orange. Le « mayeur de Limbourg », c'est le nom qui lui resta, avait tenu, en 1567, dans sa maison, la sainte cène calviniste, y avait hébergé plusieurs prédicateurs hérétiques, parmi lesquels le célèbre François Du Jon, et leur avait donné les moyens de répandre leurs doctrines. C'est ce que nous apprend, entre autres choses, la sentence de bannissement et de confiscation portée contre lui par le duc d'Albe, le 21 mai 1569.

Quand le prince d'Orange donna le signal de la révolte ouverte contre l'Espagne, le mayer de Limbourg courut à Witthem se ranger sous ses drapeaux avec bon nombre de ses administrés. On sait que cette campagne de 1568 avorta misérablement; durant la retraite, les auxiliaires français ravagèrent le pays, de sorte que Radtloo fut sur le point de quitter le prince. Bientôt il se retira à Aix-la-Chapelle, et plus tard à Nimègue (1578), où sa famille vint le rejoindre. C'est là qu'il fut distingué par l'actif et infatigable comte Jean de Nassau, l'un des frères du Taciturne, qui fut longtemps gouverneur de la Gueldre; il devint son correspondant, puis son conseiller. C'est lui qui négocia, au nom du comte, avec M^r de Ségur, quand celui-ci vint exhorter Jean de Nassau, en septembre 1585, à nouer des relations avec Henri de Navarre.

Nous avons conservé quelques lettres de Radtloo; elles sont écrites en un bas-allemand incorrect, mais fort intéressantes. C'est le zèle religieux, l'entier dévouement et l'inaltérable sérénité qu'elles respirent qui ont fait croire à Groen van Prinsterer que Radtloo était un ministre réformé. L'intimité des rapports de Radtloo avec les princes de la maison palatine semble indiquer qu'il ne fut pas étranger à leur conversion au culte réformé, événement qui eut pour conséquence l'ouverture de nombreux lieux de refuge aux protestants flamands et wallons, et un siècle plus tard aux calvinistes chassés de France lors de la révocation de l'édit de Nantes; à ce titre seul, son nom mérite déjà de passer à la postérité. La date exacte de sa mort, arrivée vers 1590, nous est inconnue; nous savons que son fils Alexandre s'efforça de marcher sur ses traces.

V. Fria.

Bakhuysen van den Brink, *Andries Bourlette*, dans *De Gids*, t. VIII (1844), p. 231. — G. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1^{re} s., t. VI, p. 446-447; 2^e s., t. I, p. 20-28. — Matthias Kock, *Quellen zur Geschichte des Kaisers Maximilian II* (Leipzig, 1861), t. II, p. 142. — Ch. Rahlenbeck, *Le protestantisme dans le pays de Limbourg et d'Outre-Meuse*, dans la *Revue trimestrielle*, t. XI (Bruxelles, 1836), p. 108. — Ch. Rahlenbeck, *L'église de Liège et la Révolution* (Bruxelles, 1862), p. 158, 276.

RADULPHE DE RIVO, appelé parfois ROLAND DE BRÉDA ou DE TONGRES, naquit dans la première de ces villes, vers le second quart du XIV^e siècle. Sa famille nous est peu connue. Nous savons seulement qu'il avait un frère, Lambert de Rivo, curé de Gross-Zundert, et deux neveux à Liège : Denis de Rivo, secrétaire des échevins, vivant le 30 janvier 1402, et Jean de Rivo, avocat à la cour du prince-évêque, peut-être le même personnage que Jean Decani, *alias* de Rivo, chanoine de Sainte-Croix, en 1430.

Radulphe de Rivo étudia à Rome, où il suivit, paraît-il, les leçons de Simon de Constantinople, devenu plus tard archevêque de Thèbes (1366-1396), qui y enseignait les lettres grecques. Il nous apprend lui-même, dans sa Chronique, qu'il était en Italie lors du décès d'Innocent XI, le 12 septembre 1362. De retour à Liège, il apparaît, dès 1372, comme chanoine de Tongres, ayant, à cette date, accompli sa première année de résidence. En 1381, il fut nommé doyen de cette église, en remplacement de Jean de Flémalle, décédé le 24 mai de la même année. Il ne tarda guère à retourner à Rome, où nous le trouvons dès le 14 décembre. Il séjourna dans la ville éternelle probablement jusqu'en 1383, car c'est seulement à partir du 23 octobre de cette année que son nom réapparaît dans les archives de Tongres. Il y manifesta quantité de fois son activité, au cours des années suivantes. Néanmoins, son séjour à la tête des chanoines tongrois est entrecoupé de nombreuses absences. En 1390, il est immatriculé à l'université de Cologne, où il poursuit sa formation scientifique. Le 4 octobre 1396, il obtient de nouveau l'autorisation de s'absenter pour motifs d'études jusqu'au 1^{er} septembre suivant. Il faut croire que son séjour à l'étranger se prolongea au delà de ce délai, car il devint recteur de l'université colonaise, le 23 mars 1397. La matricule universitaire lui attribue les titres de maître ès arts, docteur en droit, bachelier en décrets. Il ne conquit le grade de docteur dans cette dernière

branche qu'en 1399. Dans l'intervalle, nous le trouvons, en 1398, avocat à la cour de Cologne. Il mourut à Tongres, le 3 novembre 1403, et fut enterré dans les cloîtres de Notre-Dame, devant la chapelle de tous les saints. M^r C. de Borman a publié le texte de son testament, fait le 5 novembre 1401. Radulphe lègue plusieurs ouvrages à l'église de Tongres, à celle de Bréda et à l'abbaye de Saint-Jacques de Liège; il charge le chanoine de Tongres, Gérard de Heers, d'exécuter sa volonté touchant le reste de sa bibliothèque.

Radulphe de Rivo avait rapporté de ses nombreux voyages une abondante collection de livres, parmi lesquels on mentionne un ancien manuscrit contenant le texte grec du Nouveau Testament : ce manuscrit fut conservé à Corsendonck; Érasme l'utilisa pour son édition des livres saints de la Nouvelle Loi. Radulphe marque lui-même qu'il avait rassemblé, à Rome et ailleurs, une grande quantité d'annotations empruntées aux bibliothèques de l'étranger.

Au point de vue religieux, on signale Radulphe comme un insigne bienfaiteur des religieux de Corsendonck, qu'il formait lui-même à l'observance des rites et prescriptions de la règle de saint Augustin. Il opéra une véritable réforme du chapitre de Tongres; c'est grâce à son zèle ferme et éclairé que ce collège maintint, à la fin du ^{xiv}^e siècle, sa situation prospère et conserva intacte sa discipline. Les archives tongroises nous ont conservé la teneur des nombreuses décisions capitulaires portées sous son décanat.

Radulphe de Rivo se distingua comme bibliophile, comme grammairien, poète, historien et surtout comme canoniste et liturgiste. Il fait preuve, en cette matière, d'une érudition alimentée par de copieuses lectures, et d'un esprit critique qui l'amène, en maints endroits de ses ouvrages, à protester contre la décadence de l'office canonique et contre l'introduction d'œuvres apocryphes dans les leçons du bréviaire. Ses écrits sont nombreux et variés : *Calendarius ecclesiasticus*, publié à Louvain en 1568; *De canonum observantia*, publié à Cologne

en 1568, à Rome en 1590, et ailleurs; *De psalterio observando*, *Manipulus grammaticus*, *Martyrologium metricum*, *Catalogus librorum manuscriptorum per Belgium*: ouvrages restés inédits. Il faut y ajouter une table détaillée des *Etymologies* d'Isidore de Séville, composée pour les moines de Saint-Jacques à Liège.

Radulphe de Rivo est surtout connu des historiens par sa *Chronique des évêques de Liège* de 1347 à 1386, publiée par Chapeauville. Il est contemporain des faits qu'il raconte, mais, vivant à l'étranger, il ne fut témoin que d'une partie d'entre eux, et il n'en rédigea le récit que plusieurs années après. Il utilise un écrit précédent et le témoignage de témoins oculaires. Probablement présent à Rome en 1378, tout au moins en mesure d'être bien informé, il fournit, sur les débuts du grand schisme, des détails qui ne sont pas négligeables. Chroniqueur ecclésiastique, il s'étend de préférence sur les choses religieuses. Ses renseignements sur l'histoire liégeoise sont généralement exprimés d'une manière sommaire. Les détails qu'il donne sur les péripéties de la lutte communale sont d'accord avec les documents, mais trop succincts pour faire revivre à nos yeux ces querelles intéressantes. Radulphe écrit correctement, mais il manque de couleur, et les traits vivants, les détails caractéristiques lui font défaut.

Sylv. Balau.

Archives de Notre-Dame de Tongres. — Archives de l'Etat à Liège. — Bibliothèque royale de Belgique, ms. nos 1996-2000, et II, 2548. — *Ms. de Gilles die Voecht*, t. VII, fol. 193, à l'abbaye d'Averbode. — Testament, dans *Bulletins du bibliophile belge*, t. XVIII, p. 274; Analyse de ce testament, dans Daris; *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XI, p. 40; cf. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken* (Leipzig, 1890), p. 423, art. 1279. — Latomus, *Corsendonca, cum annotationibus Hoyerbergii* (Anvers, 1544), p. 41-42, et 102-104. — *Livre de prières de Corsendonck*, ms. 660 de la Bibliothèque de l'université de Liège. — Wichmans, *Brabantia Mariana* (Anvers, 1632), p. 815. — Van den Gheyn, *L'obituaire du prieur de Corsendonck*, dans *Ann. de l'Acad. roy. d'archéol. de Belgique*, 5^e série, t. III, p. 335. — Acquoy, *Het klooster te Windesheim en zyn invloed* (Utrecht, 1875-80), t. II, p. 200, n. 1. — Delpirat, *Verhandeling over de broederschap van G. Grootte en over den invloed der fraterhuizen* (Arnhem, 1836), p. 51. — H. Keussen, *Die Matrikel der Universität Köln* (Bonn, 1892), t. I, p. 48 et 70.

— Muther, *Zur Geschichte der Rechtswissenschaft und der Universitäten in Deutschland* (Léna, 1876), p. 247, n. 9. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1623), p. 695. — Swerts, *Athenæ belgicae* (Anvers, 1628), p. 651. — Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 4082. — *Revue bénédictine*, t. II, p. 498. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. III, p. 12. — Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* (Berlin, 1876), t. II, p. 30. — Balau, *Les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge* (Bruxelles, 1903), p. 527-532. — Chapeville, *Qui gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores præcipui* (Chronique de Radulphe de Rivo), Liège, 1613, t. III, p. 4 et suiv. — Autres œuvres éditées de Radulphe de Rivo.

* **RADULPHE DE ZAEHRINGEN**, évêque de Liège, né entre 1125 et 1130, mort à Herderen, près de Fribourg, le 5 août 1191. Il était le troisième fils de Conrad, duc de Zaehringen et de Clémence, fille de Godefroid, comte de Namur. Dès son enfance, il fréquenta les écoles de Mayence, et y fit son éducation sous la conduite du chanoine-chantre Hugon, frère de sainte Hildegarde. L'archevêque Arnold ayant été assassiné le 24 juin 1160, Radulphe ne se fit pas scrupule d'agréer le choix que les bourgeois révoltés avaient imposé au clergé et d'accepter la mitre des mains sanglantes des meurtriers. Il essaya vainement d'obtenir de l'empereur Frédéric Ier et de l'antipape la confirmation de son élection : un synode, tenu à Lodi, prononça contre lui une sentence de déposition. Débouté de ce côté, il se rendit auprès du pape légitime Alexandre III ; mais là aussi ses instances demeurèrent infructueuses. Quand l'évêché de Liège vint à vaquer, en 1167, les Zaehringen s'étaient réconciliés avec Frédéric : Radulphe pouvait donc espérer de voir réussir sa candidature. Le comte de Namur, son oncle, s'employa de tout son pouvoir pour le faire nommer. Le chapitre de Saint-Lambert agréa le candidat et le choisit pour évêque (octobre-novembre 1167). Radulphe ne reçut la consécration épiscopale que dans les premiers mois de 1169. Ayant obtenu la confirmation de l'empereur Frédéric, il se trouva amené à prendre parti contre le pape légitime. Au mois de juillet 1168, il assiste à la diète de Wurtzbourg ; au mois d'octobre, il fait partie d'une am-

bassade que Frédéric envoya aux rois d'Angleterre et de France, pour les détacher de l'obédience du pontife romain. Il est à la diète de Mengen (15 mai 1170), ainsi qu'à celle de Nimègue (juillet), et se porte garant d'une convention qui assurait à son frère Berthold les fiefs que le comte de Namur relevait de l'archevêque de Trèves. A la diète d'Aix-la-Chapelle (4 septembre 1171), il reçoit en engagère, du duc de Lotharingie, le domaine de Herstal, et le rétrocède à la cathédrale.

En mars 1174, l'empereur tint une cour plénière à Aix-la-Chapelle pour aviser aux moyens de faire une nouvelle expédition en Lombardie ; l'évêque de Liège, non content d'engager les biens de la mense épiscopale pour garantir un emprunt de 1,000 marks fait par l'empereur, semble avoir accompagné celui-ci en Italie. Du moins, à partir du 11 avril, plus une seule charte ne signale-t-elle sa présence dans le pays ; d'autre part, nous voyons le grand prévôt, Henri de Jauche, chargé de gouverner la principauté. Lorsqu'il revient au mois de mars 1175, il trouve sa ville épiscopale vivement agitée par les prédications de Lambert de Saint-Christophe. Aussitôt il le somme de venir se justifier devant le synode. Après cette comparution, il le fait incarcérer dans le fort de Revogne, et exile ses adhérents. Mais le pape Calixte III intervient et ordonne à Radulphe de mettre le réformateur en liberté et de réintégrer ses partisans dans leurs bénéfices (4 septembre 1175). La mort de Lambert termine cette querelle.

Radulphe devait certes ressentir des remords de se voir impliqué dans le schisme : une lettre qu'il écrivit à sainte Hildegarde trahit ces sentiments. Il dut, par conséquent, éprouver un soulagement intime, lorsque la lettre de son ami Philippe, archevêque de Cologne, lui annonça la conclusion de la paix entre l'église et l'empire (1 août 1177). Aussi, quand Alexandre III convoqua un concile à Rome pour parfaire la pacification, Radulphe s'empressa-t-il de s'y rendre. Il fit sa soumission au pape, fut absous des censures qu'il avait encourues et

assista, comme évêque légitime, aux sessions conciliaires (mars 1179). A son retour, il passa par le monastère de Bingen, où sainte Hildegarde se mourait, séjourna quelque temps dans sa famille, assista à l'importante diète de Gelnhausen, puis revint dans son diocèse. Radulphe avait déjà signalé les débuts de son gouvernement en publiant un décret énergique contre les pillards et les incendiaires, qui dévastaient les biens des églises et des particuliers. Comme le comte de Looz continuait néanmoins ses déprédations, le prince résolut d'y mettre un terme. Il entra en campagne contre lui et mena la guerre si vivement qu'en quelques jours le comte de Looz se trouva réduit à demander la paix. Le comte prétendit faire solder par les Saintromaires les dégâts commis; mais Radulphe se rendit à la diète de Seinstadt pour soutenir la cause de ses alliés (juillet 1181), et réussit à conclure une paix définitive. C'est de cette époque que date l'inféodation du comté de Looz à la principauté de Liège.

Radulphe jouissait de la confiance de l'empereur : aussi voyons-nous successivement deux diètes importantes se réunir à Liège, sous la présidence de Henri, roi des Romains. Dans la première (28 février 1182), on s'occupa de rétablir les bons rapports entre l'Allemagne et la France, de faire admettre une trêve entre le duc de Louvain et le comte de Hainaut; enfin, dans la ville même de Liège, on parvint à faire cesser les troubles qui avaient été suscités par des questions religieuses. Dans la seconde diète (septembre 1185), il s'agissait de prêter assistance au comte de Flandre et d'amener le comte de Hainaut à rompre son alliance avec le roi de France et à livrer passage sur ses terres à l'armée impériale. Le comte s'en référa au jugement de son suzerain, l'évêque de Liège. Celui-ci tint un conseil d'Etat avec son chapitre et ses vassaux et décida de s'en rapporter à la décision de la diète. Quelque temps après se forma, sous l'impulsion de l'archevêque de Cologne, un parti d'opposition à l'empereur Frédéric : parmi les confédérés se trouvaient

les archevêques de Mayence et de Trèves et l'évêque de Liège. Ils se réunirent à Cologne à l'occasion d'un concile provincial que Philippe de Heinsberg avait convoqué (22 mars 1187), et délibérèrent sur ce qu'ils pourraient faire pour résister aux forces militaires que l'empereur mobilisait contre eux. Devant l'imminence du danger, plusieurs de ces évêques crurent prudent de se dérober, et, pour faire montre de loyalisme, ils se rendirent à la diète que Frédéric avait convoquée, à Worms, le 15 août. Radulphe était de ce nombre.

Vers la fin de février 1183, le cardinal-légat, Henri d'Albano, tint à Liège une réunion conciliaire pour aviser aux moyens d'organiser une croisade contre Saladin, qui venait de s'emparer de Jérusalem. Le légat prêcha la croisade avec tant de succès qu'un grand nombre de seigneurs s'engagèrent à prendre la croix. Radulphe, malgré son âge, en fit aussi la promesse; puis, de concert avec le légat, il prit des mesures efficaces pour extirper la simonie et réconcilier tous ceux qui avaient acheté leurs bénéfices. Il accompagna le légat à la diète solennelle de Mayence (27 mars), et s'apprêta pour la croisade. Il commit l'exercice de ses fonctions pontificales au B. Isfrid, évêque de Ratsbourg, et chargea le grand prévôt, Albert de Rethel, de l'administration de la principauté.

Au mois d'avril 1189, Radulphe quitta son diocèse pour rejoindre, à Hagenau, l'armée chrétienne. Partis de Ratisbonne le 11 mai, les croisés allemands arrivèrent à Nissa le 27 juillet. Après avoir franchi les Balkans, ils campèrent pendant trois mois autour de Philippopoli. Radulphe y passa l'hiver. Au printemps, l'armée impériale pénétra en Asie Mineure. L'empereur s'étant noyé accidentellement près de Céleusie, beaucoup de croisés découragés abandonnèrent l'entreprise; mais Radulphe suivit le vaillant duc de Souabe, Frédéric, à Antioche d'abord, puis au siège de Ptolémaïs. Le trépas prématuré de ce prince amena l'évêque à prendre le chemin du retour. Exténué par les souffrances et les fatigues, il s'en vint mourir à Herderen,

près de Fribourg, au pays natal, le 5 août 1191. Il reçut la sépulture dans le tombeau de ses ancêtres, au monastère de Saint-Pierre, dans la Forêt noire.

Radulphe remplit sagement et fermement ses devoirs de prince temporel. Il procura au pays de Liège vingt années de tranquillité. Il agrandit son pouvoir par l'inféodation du comté de Looz et l'acquisition des châteaux de Duras, de Clermont et de Rochefort. Il réunissait régulièrement les sommités du clergé et les principaux feudataires en assemblées synodales pour régler, de commun accord, les intérêts temporels et spirituels. Comme évêque, il remplit par lui-même les fonctions de son ministère; nous le voyons accomplir les ordinations sacerdotales, la bénédiction des saintes huiles, la consécration des églises et des autels. Il procéda à la translation solennelle des corps de saint Trudon et de saint Eucher à Saint-Trond (11 août 1169), et à celle des reliques de saint Domitien (15 juin 1173) et de saint Mengold à Huy (15 juin 1177). La plupart des institutions religieuses trouvèrent en lui un protecteur. La cathédrale de Saint-Lambert ayant été incendiée, Radulphe entreprit sa restauration; il réédifia le palais épiscopal, et ce fut sous son règne que se fondèrent l'abbaye de Hocht, le couvent de Herckenrode, la léproserie de Cornillon et la commanderie de Flémalle-Grande. Il a pu commettre certaines fautes par la participation au schisme et par la pratique de la simonie; mais il les racheta par beaucoup de bonnes œuvres et par la part qu'il prit à la croisade.

E. Schoolmeesters.

Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, M. G. H., S., t. XXV, p. 408. — Alberic, *Chronicon*, ibidem, t. XXIII, p. 850. — Gisleberti *Chronicon Hannoniense*, ibidem, t. XXI, p. 308 *passim*. — de Ring, *Notice sur Radolphe de Zaehringen* (*Messenger des sciences historiques*, Gand, 1844). — Karl Zell, *Rudolf von Zaehringen*, dans le *Freiburger Diözesanarchiv*, t. VII, p. 407. — Schoolmeesters, *Les regesta de Raoul de Zaehringen*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. I, p. 128-203. — Auguste Guntermann, *Rudolf von Zaehringen* (Bühl, 1893). — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, depuis leur origine jusqu'au XIII^e siècle*, p. 381-623, et les autres historiens liégeois.

RADUT DE LEWES. Voir RAOUL de Léau.

RAEDT (*Corneille DE*), dit RHETIUS. Voir DE RAEDT.

RAEDT (*Georges DE*), dit CONSILIARIUS. Voir DE RAEDT.

RAEDT (*Jacques-Jean DE*), peintre, né à Malines, le 14 mars 1757, y décédé le 17 novembre 1838. Il fut un des premiers à suivre les cours de l'Académie des Beaux-Arts de Malines, fondée par Herreyns en 1772. De famille aisée, il désirait cultiver l'art bien plus en amateur qu'en artiste de vocation. Dès ses débuts, il y récolta des succès et il progressa de façon telle qu'en 1779 il remporta le premier prix d'après la figure vivante. Les programmes des concours de l'Académie témoignent de ces heureuses dispositions. Aussi, lorsqu'en 1783 Herreyns, après avoir décliné l'offre de diriger l'Académie de Bruxelles, fut mis à même, par l'administration communale de Malines, de développer les cours fondés par lui, il se choisit deux collaborateurs intelligents et capables, qui furent De Raedt et le sculpteur Van Geel, ses deux élèves. Plus tard, après le départ de Herreyns, nommé professeur et ensuite directeur de l'Académie d'Anvers, De Raedt et Van Geel durent assumer la direction de l'Académie de Malines; les circonstances politiques aidant, cette institution finit par périr et par disparaître faute de ressources. En 1801, l'Académie de Herreyns renaît de ses cendres. L'enseignement y est réorganisé sur des bases nouvelles, et la direction confiée, sous la surveillance d'une commission administrative, aux anciens collaborateurs du maître. Dans la suite, De Raedt eut à souffrir, au point de vue professionnel, de certaines préférences accordées à son collègue. Heureusement, les choses ne furent pas longtemps à être remises au point, et De Raedt, un moment lésé dans ses droits et sa dignité, fut réintégré dans ses attributions primitives, qu'il conserva jusqu'en 1825. Au mois

d'octobre de cette année, il résigna les fonctions qu'il avaient occupées pendant plus de quarante ans. Cette même année, il donna sa démission de membre de la commission et de la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts de sa ville natale et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, son nom n'est plus guère cité dans les annales de l'art malinois. Comme peintre, De Raedt ne laissa aucune œuvre méritoire. Bien peu de ses tableaux sont connus, et encore ceux-ci ne fournissent-ils qu'un témoignage médiocre en faveur de son talent. Il peignit un *Saint André* pour la corporation des poissonniers de Malines. Ce tableau a disparu. Sa famille conserve de lui : *Le Christ et les disciples d'Emmaüs*, le *portrait du peintre* au pastel, et un groupe où l'on prétend le reconnaître entouré de ses enfants et de ses petits-enfants. Le musée de Malines possède de lui le *portrait de l'architecte De Noter*. Les dessins de De Raedt sont supérieurs aux produits de son pinceau. Ils consistent en portraits, têtes d'études, groupes et compositions diverses, et enfin en copies d'après les tableaux des grands maîtres, le *Saint Martin* de Van Dyck, à Saventhem, entre autres, que possède sa famille.

Bien qu'il soit signalé comme graveur, on ne connaît de lui aucune œuvre qui puisse justifier cette assertion. Bref, comme artiste, De Raedt ne peut être haut coté. Il eut l'honneur d'être distingué par Herreyns pour l'enseignement du dessin à l'Académie de Malines et il y fournit une longue et honorable carrière.

Son portrait parut, dessiné par J.-J. Eeckhout et lithographié par Burggraaff, dans le *Recueil des portraits d'artistes belges*; un exemplaire en est conservé aux archives de Malines.

H. Coninckx.

Schellens, *Kronyk van Mechelen* (ms. conservé aux archives de Malines). — Archives de la Société pour l'encouragement des beaux-arts de Malines. — Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*. — H. Coninckx, *L'académie de dessin de Malines depuis sa fondation en 1772 jusqu'en 1830*. — Souvenirs de famille.

RAEDT (*Nicolas DE*), poète latin, né à Furnes en 1600, mort à Wulpen, le 29 août 1646. Il fit, en 1618, sa

profession religieuse en l'abbaye de Saint-Nicolas, de l'ordre de Prémontré, à Furnes. En 1637, il fut nommé curé à Wulpen, grosse bourgade située entre Furnes et Nieuport. Il y fit édifier un beau presbytère, qui sert actuellement de couvent des Sœurs. En 1645-1646, la peste sévit dans la localité : N. de Raedt contracta la maladie en exerçant son ministère et périt victime de son dévouement. On a de lui les pièces suivantes : 1. Vers et anagrammes, à l'occasion de l'inauguration de C. Jansenius, évêque d'Ypres. — 2. Pièces analogues dédiées à Paul de Gomiecourt, abbé de Saint-Nicolas, à Furnes. — 3. Anagramme de Pierre de Waghenare. Ces pièces figurent dans P. de Waghenare, *S. Norberti vita lyrica* (p. 338-339 et 437 de l'édit. de Douai, B. Bellère, 1650). Tous les registres paroissiaux rédigés par N. de Raedt sont conservés à Wulpen.

Alphonse Roersch.

Fr.-Léon Goovaerts, *Écrivains de l'ordre de Prémontré*, t. II, p. 75. — Renseignements fournis par M^r J.-B. van Marcke, instituteur retraité à Wulpen, lequel possède un ancien portrait, qu'il croit être celui de N. de Raedt.

RAEDT (*Pierre DE*), compositeur de musique de la première moitié du xvi^e siècle. Il résulte des actes capitulaires de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, que, du 28 août 1514 au 8 août 1517, de Raedt remplit, en cette église, les fonctions de maître du chant. Un acte capitulaire de l'église de Saint-Donatien, de la même ville, nous apprend qu'en 1520 De Raedt, clerc installé, succéda, en qualité de maître du chant, à Barthélemy Binchois. Mais il n'occupa pas longtemps ces fonctions, car dès le 17 juin 1523 il fut remplacé par Wulfard Hellync, plus connu sous le nom de Lupus Hellync ou Hellinc. Du 24 février 1525 au 6 juin 1526, il fut chargé à nouveau de la direction des chœurs de Notre-Dame. Hellync fut maître du chant à Saint-Donatien jusqu'à sa mort, arrivée le 4 janvier 1540. Durant sa dernière maladie, il fut remplacé par De Raedt. Ce dernier accepta, le 19 janvier 1541, de continuer à prendre soin des chœurs

de Saint-Donatien ; mais cinq jours plus tard il tomba malade et se vit obligé de résigner les fonctions qu'il avait temporairement acceptées.

On ne connaît de ce compositeur qu'une seule œuvre, la messe : *Quem dicunt homines*, figurant au ms. 124 de la bibliothèque de Cambrai. Ce manuscrit est décrit par de Coussemaker, qui a mis en partition et publié le *Sanctus* de cette messe. Ainsi que l'a fait remarquer R. Eitner, la partie de ténor de ce morceau, fort court d'ailleurs, doit être lue en clef d'*ut*, quatrième, et non en clef d'*ut*, deuxième ligne.

Florimond van Duyse.

A.-C. de Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*, t. I (1895), p. 58, 185, 188, 199, 201. — E. de Coussemaker, *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai* (Paris, 1843), p. 138 et annexes, no 9, p. 21. — R. Eitner, *Quellen-Lexicon*, t. VIII (1903), p. 143.

RAELEN (*Hubert*). Voir **RALE** (*Hubert*).

RAEPHORST (*Barthélemy VAN*), sculpteur, dont le nom s'orthographiait aussi **RAPHORST**, **RAPORTS** ou **RAPORT**, a souvent été confondu avec un homonyme, issu d'une illustre famille, ayant porté le titre de chevalier et qui avait épousé Mathilde Pot, fille du fondateur de l'abbaye Saint-Sauveur, à Anvers. Le sculpteur B. van Raephorst n'a absolument aucun lien de parenté avec ce haut personnage ; il naquit au commencement du xve siècle, mais son origine n'est guère connue avec certitude. Quoi qu'il en soit, il vint se fixer à Anvers, où il fut reçu bourgeois le 7 janvier 1436 (n. s.). Sculpteur de mérite, il vit son talent hautement apprécié à la cour des ducs de Bourgogne. Il travailla à Bruxelles, et de là fut appelé, en 1468, à Bruges, pour participer aux travaux qui s'exécutaient en vue de la célébration du mariage de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York. Il s'y rendit avec deux aides, Nicolas Davrine et Martin Hanin. Leurs trois noms figurent dans les comptes du duc ; B. van Raephorst y est qualifié de « tailleur d'ymaiges ». Il avait d'autres élèves encore, et les registres de la corporation de Saint-Luc, à Anvers,

signalent l'admission dans son atelier de Pierre van Rosselaer.

Il faisait partie de la direction de la gilde des Quatre Couronnés, et on le trouve aussi chargé de la direction de la caisse de secours des maçons nécessiteux. D'autre part, vers la fin de sa vie, il remplissait les fonctions de receveur du couvent des Falcons à Anvers, et, à ce titre, il comparait dans plusieurs actes comme représentant attitré des religieuses.

Il habitait à Anvers une maison située rue des Dominicains (rue des Sœurs noires actuelle). Il possédait encore d'autres immeubles dans le voisinage, et devait jouir d'une aisance assez large, car on le voit acheter diverses rentes.

On trouve à la même époque le sculpteur B. van Raephorst intervenant dans diverses transactions, entre autres en 1466, quand il se porta garant pour le paiement d'une partie du prix d'un retable que Gilles van Beeringen, sculpteur, et Gilles Valcke, peintre bruxellois, avaient exécuté pour l'église de Rielant, en Zélande.

Il avait épousé, à Anvers, Elisabeth Vander Beke, qui lui donna un seul enfant : Jacqueline van Raephorst. Il mourut à Anvers, le 20 février 1485 (n. s.), et fut enterré dans l'église du couvent des Falcons, sous une pierre qui portait l'inscription suivante : *Hier leet begraven Bertelmees van Raephorst beeltnier sterf ano LXXXIIII XX daghe in februario*.

Peu avant son décès, il avait testé, le 24 mai 1484, par devant le notaire ecclésiastique Antoine Jacobs. Dans cette pièce, il est désigné comme *die eerbaer ende besceyden man Bartholomeus van Raphorst beeldesnyder, ingheseten poirter der stadt van Antwerpen*. Il choisit pour lieu de sa sépulture le couvent des Falcons, *bynnen den nonnen cloester van Ons Lieve Vrouwen van Valkenborch dat geheeten wort Facoen cloester, der ordene van den reguliere sinte Augustyns, bynnen Antwerpen gestaen*. Il stipula des aumônes à distribuer à l'église Notre-Dame, aux couvents des Récollets, des Sœurs blanches, et laissa, après

désignation de divers legs, toute sa fortune à sa fille, qui avait pris le voile dans le couvent des Falcons. La femme de B. van Raephorst, Elisabeth Vander Beke, lui survécut jusqu'en 1506. Dès qu'elle fut morte, l'inventaire des biens meubles qu'elle délaissait dans sa maison de la rue des Dominicains, *by die ziericputte, naest den huysse geheeten tclyen beerken*, fut dressé, le 20 octobre, au nom de sa fille, par le notaire ecclésiastique Jacques Vander Hulse, natif d'Aerschot, prêtre du diocèse de Liège. Cette pièce nous apprend que la veuve de Barthélemy van Raephorst, dans sa demeure, tenait boutique d'étoffes et de lingerie. Parmi les objets inventoriés, nous relevons la mention d'un Christ en albâtre, une Vierge, un crucifix, une statue de saint Georges, un Saint-Bernard, encore une Vierge. Peut-être s'agirait-il ici d'œuvres d'art dues au ciseau de B. van Raephorst. En 1508, la liquidation était terminée, et le couvent des Falcons, au nom de la fille de Van Raephorst, prenait possession, en usufruit, du solde de la succession du sculpteur.

Fernand Donnet.

P. Génard, *Levenschets van den antwerpschen beeldhouwer Bartholomeus van Raephorst* (1853); id., 2^e édition (1858). — Ph. Rombouts et Th. van Lériers, *De Liggenen en andere historische archieven der antwerpsche sinte Lucas gilde*. — Alex. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II. — Comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. IV, p. 321. — Archives de l'État à Anvers, carton 245 Religieux. — Archives communales à Anvers, Schepenbrieven, 1465, 1466, 1476, 1477, 1478, 1479, 1508. — L. de Burbure, *Notes manuscrites*. — P. Génard, *Over eenige kunstwerken in de Kempen*.

RAEPSAET (*Henri-Marie*), avocat, né à Audenarde le 22 août 1816, juge de paix du canton de Lokeren, décédé dans cette ville le 7 novembre 1871. Petit-fils de Jean-Joseph Raepsaet, dont la notice suit, il se passionna, à l'exemple de son grand-père, pour les études historiques et archéologiques. Correspondant ou membre de nombreuses sociétés savantes, il fournit plusieurs travaux aux *Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique*, aux *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, au *Messenger*

des sciences historiques, aux *Annales de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand* et aux *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*. Il débuta par un *Essai sur la loi salique* (1848) qui ne manque pas de valeur, publia les Archives de l'hôpital Notre-Dame à Audenarde, et le *Mémoire justificatif du magistrat de Renaix sur l'iconoclastie* (1853); en 1858, il fit paraître ses *Recherches sur la législation relative au rouissage dans la Lys*. Plus tard, il fit imprimer, dans les *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, ses *Mengelingen om als documenten te dienen tot het opstellen eener algemeene geschiedenis van het Land van Waes* (1864-1866).

Henri Raepsaet fut membre de la Commission provinciale des monuments et collaborait aux travaux de la Commission pour la publication de la *Bibliographie Nationale*. D'excellentes qualités du cœur lui concilièrent d'universelles sympathies.

V. Fris.

Messenger des sciences historiques de Gand, 1848, p. 85 et 353; 1849, p. 95, 272, 429; 1852, p. 337; 1853, p. 486; 1871, p. 513. — *Annales de la Société des beaux-arts de Gand*, 1852, p. 234. — *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2^e série, t. IX, 1854, p. 255. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 233.

RAEPSAET (*Jean-Joseph*), antiquaire et homme politique, né à Audenarde le 29 décembre 1750, décédé dans la même ville le 19 février 1832. Il était fils de Jean, avocat au conseil de Flandre et greffier de la châtellenie d'Audenarde, et de Marie-Jeanne, fille de Joseph Vispoel, premier conseiller pensionnaire en la même ville. Après avoir terminé avec succès ses humanités dans les collèges d'Audenarde, de Menin, de Mons et de la Trinité à Louvain, il commença sa philosophie dans cette ville, mais une hémoptysie le força de renoncer à ce cours; ensuite il se fit inscrire à la faculté de droit et fut reçu avocat au conseil de Flandre le 16 janvier 1773.

Son père avait rendu de grands services à la châtellenie; se sentant à la veille de mourir, il obtint des Hauts-Pointes héréditaires, qui voulaient lui donner un témoignage de reconnais-

sance, la faveur de désigner à la place de greffier son fils, âgé de vingt-trois ans, à qui le gouvernement accorda la dispense d'âge. Ayant épousé, le 20 mai 1777, Marie Bauwens, fille de Jean-Baptiste, conseiller du roi, receveur général de la châtellenie d'Audenarde et secrétaire des Chefs-Tuteurs de la ville, Raepsaet obtint de son beau-père en 1778 sa place de secrétaire des Hauts-Pointres de la ville. En sa qualité de greffier des deux châtellenies, il prononça, le 28 avril 1783, à l'occasion de la distribution des prix de l'école de dessin et d'architecture d'Audenarde, un discours sur les moyens de rétablir en Flandre l'architecture et la peinture.

Jouissant d'une grande considération, il eût sans doute obtenu de l'impératrice-reine de hautes fonctions; la mort de Marie-Thérèse, en 1780, vint troubler le calme dans lequel Raepsaet coulait ses jours. Il retourna à Louvain achever ses études; le 12 juillet 1784, il obtint le grade de licencié en droit civil et canonique, puis s'établit à Gand comme avocat. Le 6 juin 1785, malgré les intrigues d'un vieillard nommé de Caters, il fut nommé Haut-Pointre d'Audenarde et vint de nouveau se fixer dès le 4 juillet en cette ville.

Dès ce moment commença pour Raepsaet une vie d'agitations et de déboires. On sait que, dès le début, l'empereur Joseph II avait pris à tâche de réformer les institutions des diverses provinces. Seule la députation ordinaire du Brabant, très conservatrice, faisait entendre quelques protestations, quand Raepsaet, profondément attaché à la constitution de la Flandre, proposa, dans une réunion de la châtellenie d'Audenarde, de s'opposer aux réformes; l'assemblée du 17 avril 1787, convoquée malgré les menaces de la Cour de Bruxelles, rédigea les premières remontrances. Six jours après, les États de Brabant refusèrent de voter les subsides, et l'opposition devint générale.

Les états des provinces se réunirent à Bruxelles sous le nom d'États-Généraux; les provinces se confédérèrent et Raepsaet fut l'un des deux députés qui

signèrent l'acte de confédération pour la Flandre. Le 30 mai, le gouvernement dut céder et révoqua ses édits. Les corps privilégiés accueillirent les députés à leur rentrée avec des expressions de reconnaissance, et, dans une assemblée publique, Raepsaet reçut une récompense toute spéciale, quand l'abbé d'Eenaeme, membre de l'état noble de la châtellenie, lui remit une médaille commémorative; léguée à la Bibliothèque de l'Université de Gand, cette médaille est reproduite dans le *Messenger des Sciences* de 1838.

Malgré l'opposition des deux ordres privilégiés, Joseph II prétendit réformer ensuite les institutions administratives et judiciaires; il supprima de nombreux abus et proclama la liberté religieuse. Mais nos provinces, et particulièrement la Flandre, n'étaient pas mûres pour de telles innovations; les conservateurs à outrance qui siégeaient aux États jetèrent la suspicion sur les meilleures intentions du prince et firent passer pour des tentatives de despotisme les essais d'une centralisation intelligente.

Nombre de bons esprits même ne virent dans ces réformes qu'une provocation humiliante pour la nation. Le clergé, tout-puissant sur les masses en Flandre et en Brabant, fit entendre les plus vives protestations lors de la création du Séminaire général de Louvain. Raepsaet, protagoniste des antiques institutions, représenta les innovations comme une violation odieuse du pacte inaugural; aussi trouvons-nous sa signature au bas de deux mémoires acerbes adressés par la châtellenie d'Audenarde aux députés des États, dont l'un, du 10 décembre 1787, critique violemment trois décrets du gouverneur Trautmansdorf, et l'autre, du 1^{er} mars 1788, proteste contre la création du Séminaire général.

Du mécontentement des classes privilégiées sortirent les germes d'une insurrection générale, bientôt fécondés par l'exemple de la France. La résistance des états provinciaux à la réorganisation judiciaire et administrative rêvée par l'empereur et particulièrement l'opposition des États de Brabant amenèrent

Joseph II à lancer, en août 1789, un décret de prise de corps contre le chef des opposants, l'avocat Henri Vander Noot, et à supprimer, par son édit du 18 juin 1789, la *Joyeuse Entrée*.

Dès lors, la rébellion tourna à la révolte. Pendant que Vander Noot, avec quelques autres exilés, fondait à Bréda un Comité patriotique, qui tâchait à la fois d'entretenir les esprits en fermentation et d'obtenir le soutien de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande, d'autre part, l'avocat Vonck, émigré avec un autre groupe à Hasselt, dans la principauté de Liège, et convaincu que les Belges devaient faire leur révolution tout seuls, levait une petite armée à la tête de laquelle il plaça le colonel Van der Meersch.

« Au milieu de cette effervescence générale, moins animée toutefois dans la Flandre que dans le Brabant », dit Cornelissen, « Raepsaet n'avait eu garde de suivre le mouvement désordonné de l'émigration, et son exemple sans doute influa sur beaucoup d'autres notables de notre province; il n'en devint pas moins à son tour un point de mire aux mesures arbitraires de l'autorité; le 21 octobre 1789, une escouade de dragons vint l'arracher à ses foyers; il fut enlevé en plein jour sur la place publique à Audenarde, transporté à la prison de Treurenberg à Bruxelles et de là à la citadelle d'Anvers; il fut ainsi, sans droit ni sentence, enlevé à ses juges naturels et à la justice de la province où il avait droit de cité ».

C'est que le gouvernement, connaissant son influence sur les États de Flandre et ses relations avec le comité de Bréda, voulait mettre en lieu sûr un si dangereux adversaire; toutefois, on permit à sa femme de le visiter dans sa prison.

Cinq jours après l'arrestation de Raepsaet, le général autrichien Schröder subissait l'humiliante défaite de Turnhout; à la mi-novembre la garnison de Gand, bombardée par les Patriotes, évacuait la citadelle et, avant la fin du mois, toute la Flandre était aux mains

des insurgés. Aussitôt que les États de Flandre se furent emparés du pouvoir, ils réclamèrent la mise en liberté de Raepsaet; les magistrats de toute la Flandre, réfugiés à Bruxelles, déterminèrent le gouvernement à lui rendre la liberté. Croyant apaiser par cet élargissement l'excitation des esprits, le comte de Trautmansdorf chargea, le 21 novembre, quelques magistrats flamands d'aller prendre Raepsaet et de le mener chez lui à Bruxelles. Le ministre plénipotentiaire lui fit alors les offres les plus séduisantes pour se l'attacher, mais Raepsaet les repoussa. Néanmoins, le gouverneur le chargea d'aller s'aboucher avec le comité de Flandre pour voir s'il aurait pu tranquilliser les esprits par des promesses dont il le fit porteur; sans s'engager à rien, Raepsaet se rendit à Gand, d'où il répondit huit jours après à Trautmansdorf que les cruautés et la dévastation du militaire rendaient inutile son ministère de conciliation.

Déjà les États et le peuple avaient proclamé la déchéance de Joseph II et conclu, le 30 novembre, l'acte d'union avec le Brabant. Raepsaet reprit sa place aux États après son retour d'Audenarde, en décembre, et s'occupa immédiatement de l'organisation des bureaux; quatre comités furent créés, et il prit la direction de celui de politique et de correspondance étrangère.

Les États proposèrent à Raepsaet des indemnités et le titre de conseiller-pensionnaire, dont il remplissait effectivement les fonctions; il accepta seulement de l'ordre de la noblesse une pension de cent pistoles. Lors de la visite du général Van der Meersch à Gand, le 5 mars 1790, il fut chargé de le haranguer et de lui offrir, au nom des États de Flandre, une rente à vie de 2000 florins.

Quand Léopold II, successeur de son infortuné frère, fit parvenir aux États-Belgiques des propositions de paix, Raepsaet publia un manifeste sous le pseudonyme « Un bon citoyen », où il exhortait le peuple à repousser toute réconciliation avec l'Autriche. Le 8 mai, il résilia, avec tous ses collègues, son mandat auprès du Comité général de

Gand; il garda son titre de major de la cavalerie des volontaires d'Audenarde. Lorsque son épouse lui eut donné un fils, les États, voulant honorer leur mandataire d'un témoignage de reconnaissance, déléguèrent l'abbé de St-Pierre, Emmanuel de Rockefing, et Mme Baut de Rasmont pour tenir l'enfant sur les fonts, et ces parrains nationaux lui donnèrent le nom de *Leo Fidelis* (27 juillet 1790); l'enfant reçut un présent de cinquante mille florins.

« Rien n'empêcha désormais Raepsaet de marcher en avant dans l'exécution d'un plan régulier d'organisation intérieure pour l'administration de la Flandre; il refusa le siège qu'on lui offrait dans le Congrès souverain, parce que sa santé était fort délabrée, préférant être utile à sa province, où son action était sentie et appréciée, et où il donnait lui-même l'impulsion aux autres et n'en recevait de personne, *pas même du Congrès*, quand les exigences de cette autorité ne convenaient pas à la province dont il était le mandataire. Il consentit cependant à être député quelquefois vers ce corps central, lorsqu'il était question de délibérer sur des affaires majeures ».

Sans s'en douter, Cornelissen dépeint ainsi le caractère autocratique de Raepsaet, qui entendait tout régir par lui-même.

Néanmoins, il faut dire à l'honneur de Raepsaet que, dans la lutte entre l'incapable et astucieux Vander Noot et Vonck, le prudent et habile défenseur des idées nouvelles, il fut moins porté vers les statistes que vers leurs adversaires. En effet, Raepsaet fut un des délégués extraordinaires des États de Flandre qui, conjointement avec ceux du Hainaut, allèrent sommer au Congrès le ministre Vander Noot de communiquer le traité qu'il prétendait avoir conclu avec les trois puissances contre l'Autriche; l'intrigant ambitieux fut forcé d'avouer qu'il n'en avait conclu aucun. A une seconde reprise, le Congrès, sous la pression de Vander Noot, ayant repoussé les propositions de la Cour de Vienne, et de plus ayant avisé

les États des provinces qu'il repoussait toute réconciliation avec l'empereur, Raepsaet déclara que le Congrès avait excédé ses pouvoirs et qu'il estimait qu'il eût été plus prudent d'entamer des négociations avec l'empereur, vu l'abandon des puissances et la discorde régnant dans l'armée comme dans les provinces.

Les conférences de Reichenbach (27 juillet 1790) décidèrent du sort des États-Belgiques; les troupes furent battues, la croisade de septembre, organisée par Vander Noot, échoua misérablement; mais les chefs du mouvement avaient tellement fanatisé la foule que celle-ci fit avorter toutes les velléités de rapprochement avec l'empereur, dont on brûla même les propositions (14 octobre).

Huit jours après, les statistes durent céder cependant devant la volonté du Congrès, humilié d'avoir été leurré depuis si longtemps par des agents qui s'étaient eux-mêmes laissés leurrer; on décida d'entamer des négociations avec l'Autriche.

Les conférences avec les ambassadeurs des trois États devaient s'ouvrir à La Haye; d'abord seul député, chargé d'exposer que la suspension d'armes ne pouvait être acceptée — ç'aurait été, en effet, la dissolution de l'armée belge — Raepsaet se fit adjoindre les comtes de Mérode et de Nassau, membres des États de Hainaut et de Brabant (21 octobre); les instructions des députés sont datées du 18 novembre.

Les ambassadeurs, après quelques délibérations, soumièrent aux députés belges des propositions telles qu'elles surpassaient toutes les espérances. Mais Vander Noot et sa séquelle mirent tout en œuvre pour faire échouer la mission, voyant leur chute inévitable et craignant la découverte des faux rapports avec lesquels ils avaient constamment surpris la bonne foi du Congrès.

Il semble même que l'assassinat du malheureux Van Kriecken, accusé faussement par un capucin du crime d'impiété, ne fut commis que pour retarder et peut-être empêcher le retour des députés.

Mais sans nulle crainte, ceux-ci vinrent communiquer les offres généreuses de l'empereur au Congrès; une scène tumultueuse s'ensuivit, et rien ne fut conclut.

D'ailleurs, le maréchal de Bender s'avancait à marches forcées sur la capitale. Le Congrès fut dissous; le 2 décembre, l'armée autrichienne faisait son entrée à Bruxelles.

Aussitôt, les États de Flandre, par les conseils de leur mandataire, envoyèrent leur soumission, qui fut acceptée sans conditions. Ces mêmes États députèrent Raepsaet et trois autres membres à Bruxelles, dès que le gouverneur général *ad interim* fut installé dans ses fonctions, pour arranger avec lui les affaires civiles de leur province. Raepsaet fut chargé par le ministre de rédiger un projet de constitution pour la Flandre, mais comme il se fiait peu aux promesses de l'Autriche, il refusa de retourner à Bruxelles. Il rédigea même une *Nouvelle Représentation de la Châtellenie d'Audenarde*, qui eut l'honneur d'une réfutation signée du pseudonyme, Nemrod Clincsporre.

Raepsaet affirme dans ses *Mémoires* que le gouvernement de l'empereur Léopold, au mépris de l'amnistie et de la convention de La Haye, inquiéta plusieurs membres des États au point que plusieurs d'entre eux se retirèrent en France. Les mécontents furent bien vite frustrés de leurs espoirs, car, quelques mois après la bataille de Jemappes, on proclama, à Gand, les décrets de la Convention de décembre 1792, supprimant la noblesse, la dime, les droits seigneuriaux. Toutes les institutions civiles, États et Conseil de Flandre, les diverses magistratures, ainsi que les institutions ecclésiastiques disparaissaient dans ce nivellement général. Raepsaet, effrayé des excès des Conventionnels et de leurs alliés en Belgique, se sauva à Aardenburg.

Quand, après Neerwinden (20 mars 1793), le cabinet de Vienne put se convaincre de la sympathie réelle des classes dirigeantes pour l'Autriche ainsi que de leur vif attachement à leurs vieilles institutions, il décida de s'attacher le

parti conservateur, c'est-à-dire les classes dirigeantes. Répondant au vœu des Belges, François II envoya son frère l'archiduc Charles comme gouverneur dans nos pays, et le nouveau ministre, le comte de Metternich-Winneburg, apporta à Raepsaet sa nomination aux fonctions de conseiller au conseil privé; il refusa ce poste, offrit ses services gratuits et reçut la mission de diriger le renouvellement de la magistrature dans la province; ayant repris sa place aux États, il s'attacha à détruire toutes les innovations de Joseph II. Heureux de pouvoir présider au gouvernement de la province et de mettre en pratique ses idées réactionnaires, Raepsaet salua le gouvernement de François II comme « l'aurore d'un beau règne ».

Seulement la seconde invasion française, en juin 1794, vint ruiner ses espérances. A l'approche des troupes républicaines, Raepsaet, dit-il lui-même dans ses *Mémoires*, fut envoyé en Zélande par la châtellenie d'Audenarde, avec la caisse et les archives; il resta neuf mois à Goes avec toute sa famille, vit saisir et vendre ses biens et ne rentra à Audenarde que lorsque l'annexion lui parut définitivement établie; les fonds qu'il rapportait furent confisqués.

Son hostilité ouverte au Directoire le rendit suspect; aussi, dès l'explosion de la guerre des Paysans, fut-il une des victimes de la loi des otages; enfermé le 11 janvier 1799 à St-Pélagie, puis au Temple, pour être déporté à Cayenne, il ne dut son salut qu'au 30 prairial qui modifia le Directoire exécutif.

Relâché le 20 mai, après cinq mois de détention, Raepsaet vécut dans la retraite jusqu'au 18 brumaire. Le coup d'état provoqua en Belgique un véritable soulagement; aussi Raepsaet n'hésita pas à se rallier au Consulat.

Appelé au Conseil général de son département, il fut élu président de ce Conseil et fut maintenu dans cette dignité jusqu'en 1803; c'est à ce titre qu'il complimenta le premier Consul, lorsqu'en juillet 1803 il se rendit à Gand. La même année Raepsaet fut député au Corps Législatif, où il siégea

jusqu'en 1813. Comme, dès son arrivée, on lui avait offert une place de conseiller d'État, il refusa, ne voulant pas se fixer à Paris avec sa famille.

A l'occasion du sacre de Napoléon, Raepsaet fit partie de la députation du Corps Législatif qui alla présenter ses hommages à Pie VII. Comme le président de la députation avait insisté sur les droits de l'Eglise gallicane, Raepsaet, tout imbu des idées ultramontaines, pria ses collègues belges de demander comme tels une audience au pontife. A l'audience, Raepsaet fit au pape un discours latin, puis se permit de lui demander une visite à la Belgique, ce que Pie VII repoussa prudemment, disant que le gouvernement en pourrait prendre ombrage.

C'est durant son séjour à Paris qu'il profita de sa liaison avec le bibliothécaire Van Praet pour fouiller la Bibliothèque, en vue de la composition de ses ouvrages historiques.

A la chute de Napoléon, Raepsaet rentra à Audenarde. Le prince Guillaume d'Orange, devenu souverain des Pays-Bas par la volonté des puissances, lui fit offrir une place de conseiller d'Etat, mais il la refusa par suite de son grand âge. Cependant, Raepsaet adressait au Congrès de Vienne un mémoire dont on ne tint pas plus compte que de tant d'autres, *Sur les inaugurations des souverains de la Belgique*, où il essaya de démontrer que « le souverain ne peut » *vaît légitimement régner sur les Pays-Bas* sans avoir été agréé par la nation ». Son mémoire anonyme : *Observations d'un Belge sur le sort des Pays-Bas autrichiens*, eut plus de succès ; par suite d'une indiscretion, il tomba entre les mains du baron Van de Capellen, secrétaire d'Etat, qui le fit lire au prince ; appelé à une audience, Raepsaet développa devant Guillaume son système de gouvernement, notamment le rétablissement des droits et des privilèges du pays, sous un prince astreint par la solennité du serment à en garantir le maintien.

Il semble bien que, durant ces vingt dernières années, Raepsaet n'avait rien

appris et rien oublié ; adversaire violent de l'esprit des temps nouveaux, il désirait un retour complet aux anciennes institutions et n'admettait de concessions que sur les points sur lesquels la transformation de la société ne permettait pas de revenir.

Le prince Guillaume le nomma néanmoins (22 avril 1815) membre de la Commission belgo-hollandaise chargée de présenter un projet de *Loi Fondamentale*. On peut ne pas partager l'avis de Raepsaet sur une foule de points qu'il développa durant les séances de la Commission, mais il faut rendre hommage au zèle avec lequel il prit part à toutes les discussions. Il proposa, entre autres, la création d'une deuxième chambre, ce qui fut adopté ; on vota aussi son projet de rétablissement des États provinciaux, des châtellenies, villes et villages dans la libre administration de leurs biens, la perception des impôts, des revenus, etc. ; mais heureusement cette décision ne fut jamais exécutée ; on se refusa également à supprimer les commissaires auprès des États provinciaux, les gouverneurs, comme Raepsaet le demandait.

Après l'envoi de sa procuration pour la signature de la Loi Fondamentale, et sa nomination de membre de la seconde chambre des États Généraux et des États de Flandre, Raepsaet préféra se retirer de la vie politique. C'est que, stylé par l'évêque de Gand, Maurice de Broglie, il venait de renoncer à cette tolérance religieuse qu'il avait professée durant les discussions ; il repoussa les principes de la *Loi Fondamentale* et écrivit un *Examen de l'instruction pastorale de l'évêque de Gand* ou *Apologie de Maurice de Broglie*, qu'il se garda de publier, car il était plein de respect pour un roi qui lui avait donné tant de marques de sympathie. Durant la lutte entre le clergé flamand et le roi Guillaume, Raepsaet fit à mainte reprise entendre sa voix pour condamner la politique hollandaise. Sous le voile de l'anonyme, il publia en 1827 une brochure avec J.-J. de Smet, *Du droit exclusif sur l'enseignement public*, dont on

devine aisément les tendances. Aussi applaudit-il avec enthousiasme à la révolution de 1830 et fournit-il contre la Hollande plusieurs notes et minutes aux membres du Congrès, lors des discussions sur la délimitation des deux pays.

Raepsaet mourut dans les sentiments de la plus grande dévotion, à l'âge de 82 ans; sa femme le suivit dans la tombe quatre mois après, le 3 juin 1832, après 54 ans de mariage. Elle lui avait donné seize enfants.

Comme homme politique, Raepsaet fut le fidèle et opiniâtre défenseur des idées et des institutions de l'ancien régime, ainsi que le partisan décidé des prérogatives de l'église catholique. Tout en rendant hommage à l'intégrité de son caractère et au désintéressement dont il fit preuve durant sa longue carrière, il faut reconnaître pourtant qu'en maintes circonstances Raepsaet ne fut pas exempt d'un vif désir de domination et qu'il se montra assez souvent brouillon.

Comme écrivain, il fut particulièrement fécond. En 1811, parut son *Mémoire sur l'origine des Belges*, singulier fatras d'étymologies ridicules, digne de De Graeve, l'auteur de la *République des Champs-Élysées*, dont Raepsaet a fait l'éloge; on y trouvera jusqu'aux preuves de l'identité de race des Huns et des Germains et une confusion continuelle entre les Celtes et ces derniers.

Ses *Recherches sur l'origine et la nature des inaugurations des princes souverains des 17 provinces des Pays-Bas et sur l'origine, la nature et le mode d'exécution de la faculté de cesser le service et l'obéissance, reconnue par l'article 59 de la Joyeuse Entrée du Brabant, non pas comme privilège, mais comme droit public de l'Europe, établi par les Capitulaires, la législation du Moyen Âge et par les chartes belgiques*, constituent en somme une étude sur les constitutions territoriales; comme il entremêle les événements, les dates, les époques, qu'il ignore les transformations économiques et sociales qui ont créé les villes et engendré leur participation au pouvoir, Raepsaet n'a pas su comprendre la nature des constitutions qu'il discute, ni

la formation des états provinciaux, ni leur lente évolution. Comparer d'ailleurs des documents aussi divergents dans leur nature que le capitulaire de Kiersy, les Assises de Jérusalem et une charte communale du ^{xiii}^e siècle, c'est fausser l'histoire et non la débrouiller.

Ces mêmes défauts de méthode se retrouvent dans tous ses ouvrages. Dans ses *Recherches sur l'origine et la nature des droits de première nuit*, Raepsaet cherche à établir qu'on a faussement interprété dans un sens libidineux cette continence de trois jours prescrite par l'Église aux nouveaux mariés; la marquette serait simplement le droit de rachat de cette défense ecclésiastique; des exemples isolés montrent cependant ce droit seigneurial de prélibation exercé en quelques endroits. La *Notice sur l'origine de la fabrication des toiles de lin dans les Pays-Bas, et notamment en Flandre*, parle de tout, sauf des toiles de lin; même observation pour sa *Notice sur l'origine des visites de la nouvelle année et des étrennes*, où il veut absolument prouver l'origine germanique de cet usage; c'est en Arcadie, dans des cérémonies purement religieuses, qu'il faudrait rechercher, d'après Raepsaet, l'*Origine et la Nature du Carnaval*; dans cette notice il essaie, entre autres, de rapprocher les fêtes des *spurcalia* du nom médiéval flamand du mois de février, *sprokkelmaend*! Dans *La défense de Charles-Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques, et nommé les dîmes*, avec un *précis de l'origine des dîmes ecclésiastiques et laïcales*, l'auteur veut vainement laver le célèbre maire du palais de l'accusation précitée, en se basant, erronément, sur la prétendue absence de preuves contemporaines. Ses *Observations sur les découvertes de l'ancienne ville de Fimes (Bibracte)* traitent particulièrement des salines des anciens Belges. Une plaque fabriquée vers 1067 pour le tombeau de saint Florbert, abbé de Saint-Pierre à Gand, donne à Raepsaet l'idée de sa *Notice sur la pierre sépulchrable de saint Florbert*; l'auteur la prend pour la pierre originale apposée sur le tombeau. Et

toujours le même manque de critique dans son *Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des États généraux et provinciaux des Gaules, particulièrement des Pays-Bas, depuis les Germains jusqu'au xvi^e siècle*. Raepsaet prétend chercher dans les assemblées gauloises et franques l'origine de la représentation nationale des Belges; mais rien n'indique que les Francs aient pratiqué pour leurs assemblées un système représentatif quelconque. Il est en tout cas faux de vouloir rattacher les premières réunions d'États dans nos provinces, au début du xiv^e siècle, aux assemblées purement aristocratiques des Carolingiens.

Le travail capital de Raepsaet, et celui sur lequel est fondée sa réputation d'historien, est un énorme mémoire en flamand dont il n'a publié qu'un résumé incomplet; c'est la fameuse *Analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges et Gaulois*, sous les périodes gauloise, romaine, franque, féodale et coutumière, précédée d'un précis historique de la topographie de l'ancienne Belgique. L'ouvrage devrait porter en sous-titre : *Essai de démonstration de la supériorité du droit coutumier et des anciennes constitutions provinciales sur les lois et l'organisation révolutionnaires*. Ce livre à tendance prouve à l'évidence la profonde connaissance de l'auteur des institutions de la fin du moyen âge et des temps modernes, particulièrement en Flandre; mais partout où Raepsaet s'écarte de cette matière, qui lui était familière, il verse dans les erreurs les plus grossières, impardonnables même à un autodidacte comme lui. Il semble qu'en Belgique cet ouvrage fut accueilli avec une grande faveur, sans doute par suite de l'étendue des recherches de l'auteur, qui y travailla pendant trente ans; il acquit par là une réputation de savant qui lui ouvrit les portes d'une foule d'institutions scientifiques; cependant, on lui reprocha déjà de son temps d'avoir ignoré les travaux des Allemands, et si on songe que, quelques années après,

Warnkœnig publiait son *Histoire politique et constitutionnelle de la Flandre*, de loin supérieure au travail de Raepsaet, on reste étonné du grand crédit dont jouit l'*Analyse*.

Pour la liste complète des ouvrages, imprimés et manuscrits de Raepsaet, nous renvoyons à la notice de N. Cornelissen en tête de ses *Œuvres complètes*, que ses amis dédièrent pieusement à sa mémoire en 1838.

Un des meilleurs articles de Raepsaet est sa *Description de médailles et jetons relatifs à l'histoire belge*, frappés durant le xviii^e siècle dans les Pays-Bas autrichiens; c'est un très bon commentaire sur les pièces émises durant la Révolution brabançonne.

Dans ses productions, une œuvre occupe une place spéciale : c'est le très remarquable *Journal des séances de la Commission*, qui avait été chargée par le roi Guillaume de rédiger un projet de constitution pour le royaume des Pays-Bas; ce précieux document, tenu par l'auteur jour par jour, jette les plus vives lumières sur les idées des Hollandais concernant nos provinces, et montre la diversité des partis politiques lors de l'établissement du royaume des Pays-Bas.

Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique dès son institution, conseiller d'État extraordinaire, Raepsaet fut membre de l'Institut du royaume des Pays-Bas, puis de l'Académie royale de Bruxelles, du *Zeeuwisch Genootschap der Wetenschappen* à Flessingue, de la *Maatschappij voor Letterkunde* à Leyde, de celles de Haarlem et de Middelbourg, de la Société des Beaux-Arts et de Littérature à Gand, etc.

Sa sœur avait épousé le savant J.-J. Gérard, premier secrétaire de l'Académie royale de Belgique; une de ses filles épousa G. Ketele, qui fut bourgmestre d'Audenarde; un de ses fils, Charles, fut avocat; un autre, Richard, devint chanoine.

V. Fris.

Bibliographie nationale, t. III, p. 231-232, — N. Cornelissen, *Notice sur J.-J. Raepsaet*, dans *Annuaire de l'Académie de Belgique* (1837), p. 404-437, traduite également en flamand avec

des notes; la même notice, fortement améliorée et augmentée d'un apparat bibliographique complet, en tête des *Œuvres complètes* de Raepsaet (Gand, 1838-1841; in-8°, 6 vol.). — *Nouv. Biographie des contemporains* (Mons, 1829), v° *Raepsaet*. — F. de Reiffenberg, dans *Mercurie belge*, t. V, p. 169. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. X, p. 14. — Van Kampen, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde en wetenschappen*, t. III, p. 228 et suiv. — Judocus Botteigier [B. Copens], *Die Excellente Print-Cronijke van Vlaenderen* (Gand, 1791), avec la caricature de Raepsaet. — L. Delplace, *Joseph II et la Révolution brabançonne* (Bruges, 1894), p. 92, 149, 143. — Goethals, *Lectures relatives aux sciences et aux arts*, t. I, p. 281. — Documents inédits à la Bibliothèque de l'université de Gand.

RAES (Désiré-Jean-Joseph), éditeur, imprimeur et lithographe, né à Molenbeek-Saint-Jean, le 12 mars 1815, et établi à Bruxelles depuis 1841 jusque 1854 au moins. Il semble s'être particulièrement occupé de publications cartographiques.

Parmi les ouvrages sortis de ses presses, il faut signaler : *a. Introduction au Plan de Jérusalem et de ses faubourgs, telle que cette ville célèbre existait au temps de Jésus-Christ... par l'abbé André Dupuis* (du diocèse de Nantes). — Bruxelles, A. Mertens, éditeur.... D. Raes, lithographe, rue de la Fourche, 36, 1844; in-8° de 303 p., accompagné d'un grand plan de Jérusalem, en deux feuilles in-plano; *b. Carte de la Belgique à l'usage des aveugles*; *c. Nouvelle carte de la Province de Namur divisée en Arrondissements communaux et Cantons de justice de paix. Indiquant le tracé du chemin de fer en construction.* (Il s'agit de la voie ferrée Namur-Charleroi.) Publiée par D. Raes, lithographe, rue de la Vierge-Noire, 15, Bruxelles, 1841; L. 0m425, H. 0m525; échelle du 1/160.000^e. — Les cartes de toutes les provinces de la Belgique ont fait l'objet de semblables publications; c'est ainsi que les cartes de la province de Liège, d'Anvers, de la Flandre Orientale, par exemple, ont paru en 1842. Après avoir été remaniées, surtout pour les voies ferrées, elles ont été réunies, en gardant leurs titres respectifs, en un atlas in-fol. : *Nouvel atlas administratif, commercial, maritime et judiciaire de la Belgique, contenant la carte générale du royaume, et une carte pour chaque province, indi-*

quant les limites du royaume, des provinces et des arrondissements, marquées en couleur, et celles des cantons de justice de paix, indiquées par des signes conventionnels; avec le tracé des chemins de fer. Bruxelles, publié par D. Raes... 1846. Il y a eu des réimpressions en 1847 et 1851. Les cartes de la province de Liège et de celle d'Anvers étaient encore dans le commerce respectivement en 1860 et en 1862; *d. Atlas de la Belgique, d'après les meilleurs géographes modernes, à l'usage des établissements d'instruction, des collèges et des athénées; dédié à LL. AA. RR. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre*, par Désiré Raes. Bruxelles, 1845; 1 vol. in-4° obl., L. 0m275; H. 0m20; 2^e éd. Bruxelles, Renier. 1854. — La carte de la province de Namur, mise à jour, et où les noms des villes sont inscrits en français et en flamand, a été reproduite, sous le titre : *Namur, Établissement géographique* de D. Windels, 32, rue d'Artois. Bruxelles, dans : 1° *Atlas royal de géographie physique et politique de la Belgique, contenant onze cartes...*, par D. Windels. Bruxelles, 1877; in-4°; — 4^e éd. (15 cartes). Bruxelles, Windels, 1880; in-4°; — 2° *Nouvel atlas national ou géographie physique et politique de la Belgique, avec le texte en regard des cartes*, par D. Windels. Bruxelles, Windels, 1877; in-4° obl.; — 3° *Le vademecum du voyageur en Belgique*, par D. Windels. Bruxelles, D. Windels, 1877; in-12°; *e. Plan cadastral de Bruxelles à l'échelle du 1/50000^e*. Bruxelles, D. Raes, 1850; une feuille in-plano; *f. Carte des environs de Bruxelles, avec Itinéraire jusqu'à Waterloo et environs.*

F. van Ortroy.

Bibliographie nationale, t. III (Bruxelles, 1897). — A. Dejardin, *Description des cartes* : 1° de la province d'Anvers... (Anvers, 1862-1863); 2° de la province de Liège... (Liège, 1860); 3° de la Flandre ancienne et moderne (Gand, 1867); 4° de la province de Namur... (Namur, 1863).

RAES (Godefroid), architecte-maçon, qui travailla à Louvain dans la première moitié du xiv^e siècle. Il entreprit, avec Jean Stevens et Arthur Horen, la construction de la Halle aux draps de cette ville. Il est mentionné avec ses deux

confrères dans les deux inscriptions qui furent enchâssées dans les murs de cet édifice, lorsqu'il était à peine commencé. L'une des inscriptions, celle qui est placée rue de Namur, lui donne comme prénom *Goert*; l'autre, qui se trouve rue des Cordes, porte *Gof*. Raes. Il n'y a donc pas de doute : il s'appelait Goderoïd et non Georges, comme on l'a parfois cru : *Goert* est une abréviation de *Gover*t ou *Gofred*.

Herman Vander Linden.

H. Vander Linden, *Geschiedenis van de stad Leuven*, p. 421.

RAES de Heers, ou de la Rivière. Voir **HEERS** (*Raes DE*).

RAET (*Adrien DE*), dit **VRELANT**, miniaturiste, mort à Bruges en 1534. Il entra dans la corporation de Saint-Éloi et Saint-Luc en 1474, comme élève du célèbre miniaturiste Vrelant; il était vraisemblablement encore fort jeune, puisque son prénom se présente sous la forme du diminutif *Adriaenkin*. Il fut *zoorghder* de la gilde en 1499, doyen en 1520, gouverneur en 1523 et en 1530; les archives de la gilde nous apprennent encore qu'il fit des dons à celle-ci en 1509, en 1525 et en 1529. Disciple de Guillaume Vrelant, et disciple important puisqu'il fut quelquefois appelé du nom de son maître, il forma à son tour plusieurs élèves : Guillaume Baselyn en 1487, Hans Moens et Hans Suwaert en 1502. Sa marque était un monogramme composé d'un A surmonté d'un gril.

Nous ne possédons aucune œuvre qui puisse lui être attribuée avec certitude. Un document nous apprend qu'il peignit en 1489 la *Crucifixion* devant le canon de la messe, dans un missel de l'église Saint-Jacques, à Bruges, et qu'il reçut pour ce travail 4 escalins de gros. Mais ce manuscrit, s'il existe encore, n'a pas été identifié jusqu'à présent.

Mr Schestag a attribué à Adrien de Raet une *Crucifixion* qui se trouve au f° 129 du ms. 9215 de la Bibliothèque royale de Belgique. Ce manuscrit, que Mr Schestag appelle un missel, est, en réalité, un pontifical de l'église de Sens.

Outre la grande miniature de la crucifixion, il est orné d'une série de lettrines à sujets, reproduisant les principales cérémonies du pontifical. Nous y distinguons deux mains bien différentes : la première est encore complètement sous l'influence du xiv^e siècle, comme en témoignent les fonds quadrillés; la seconde est bien de la seconde moitié du xve siècle, et on peut lui attribuer les neuf dernières lettres ainsi que la grande miniature. Mais il n'y a aucune raison pour y voir la main d'Adrien de Raet. Nous ne retrouvons pas, notamment dans les figures, les caractéristiques de l'art de Guillaume Vrelant, que l'on s'attendrait à pouvoir discerner chez son élève.

Paul Bergmans.

J. Weale, dans *le Beffroi*, t. II, p. 301-302; t. IV, p. 329. — Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III, p. 140. — Aug. Schestag, dans *le Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XX (Vienne, 1899), p. 210. — J. Vanden Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la bibl. royale de Belgique*, t. I (Bruxelles, 1904), p. 226. — P. Durrieu, *L'histoire du bon roi Alexandre* (Paris, 1903), p. 16.

RAET (*Arnd DE*), peintre louvaniste au xve siècle. Il était fils naturel d'un autre peintre du même nom, dont on peut suivre la trace dans les archives de Louvain depuis 1418 jusqu'à vers 1471.

Nous ignorons la date de la naissance d'Arnd de Raet, le jeune, mais il est cité dans plusieurs documents dès 1443 jusqu'en 1477. Dans presque tous ces actes il est qualifié *pictor ymaginum* (peintre de statues).

Marié en premières noces (avant le 17 novembre 1455) avec Elisabeth van de Watere, il eut de celle-ci quatre fils et deux filles : Jean, Arnould, Louis (voir ci-dessous), Catherine et Jeanne. Il mit ces enfants hors pain par acte du 1^{er} février 1476 et épousa en secondes noces Barbe van der Dellen, laquelle paraît dans un acte du 7 octobre de la même année.

Un procès, qu'il eut en 1450 devant les échevins de sa ville natale, jette un jour curieux sur son caractère et sur les mœurs des artistes du temps; c'est pourquoi nous croyons devoir le mentionner : un nommé Arnd van den Wyere avait

mis chez de Raet son fils Jan en apprentissage. Ils étaient convenus que Arnd de Raet devait enseigner la peinture au jeune homme pendant un terme de trois ans, moyennant une pension de 11 1/2 peters d'or au total. Une clause spéciale stipulait qu'Arnd de Raet n'aurait droit à aucune rémunération pour le temps que son élève aurait passé chez lui, si ce dernier quittait son maître pour un motif légitime. Arnd van den Wyere avait déjà versé le prix de la première année de pension. Or, il se fit qu'au cours de cette première année Arnd de Raet abandonna le métier de peintre pour adopter celui de boulanger. C'était incontestablement une raison légitime pour rompre le contrat d'apprentissage. Aussi Arnd van den Wyere se prévalut-il de la clause susdite pour réclamer la résiliation du contrat et la restitution de la somme versée. De là le procès, qui fut tranché contrairement aux prétentions du peintre.

Arnd de Raet devait être d'humeur inconstante, car bientôt il retourna à la peinture. Dans deux actes, l'un du 30 décembre 1470, l'autre du 6 février 1472, on le trouve établi à Léau, où il travaille à la décoration de l'église. Le 6 octobre 1476, sa présence est de nouveau constatée à Louvain.

Il y a lieu de remarquer qu'à la même époque, figure fréquemment, dans les comptes de l'église de Léau, un artiste désigné sous le nom de Arnold de *Maelder*, c'est-à-dire le peintre.

Celui-ci y exécuta un grand nombre de travaux de médiocre importance de 1473 à 1479. Vu le rapprochement des dates, on peut être tenté de l'identifier avec notre Arnd de Raet, mais il est bon d'ajouter que, d'après Alphonse Wauters, à qui nous empruntons ce renseignement, cet Arnold de Maelder aurait habité *Bruxelles*, au moins en 1478-1479, lorsqu'il exécuta, pour la chambre de Saint-Léonard, un retable dont une partie subsiste, conservée dans le transept droit de l'église de Léau.

Cette œuvre comprend quatre scènes de la vie de sainte Marie-Madeleine et de celle de saint Lazare. L'une de celles-ci :

Jésus chez Simon, paraît être d'une autre main que les trois autres.

Georges Hulin.

Edward van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain* (1870). — Alphonse Wauters, *Géographie et histoire des communes belges* (1887), Léau. — Adolphe Siret, *Dictionnaire des peintres* (1883).

RAET (*Louis DE*) ou **RAETS**, peintre brabançon du commencement du xvi^e siècle, fils du premier lit d'Arnd de Raet, dont la notice figure ci-dessus.

Il n'est connu que par les passages des comptes relatifs aux travaux de l'église de Léau, qui nous le montrent occupé de 1505 à 1507 à la décoration picturale des voûtes de cette église. Il y est tantôt désigné sous son nom patronymique, tantôt appelé simplement Louis le peintre (*de scildere*).

Alphonse Wauters émet la conjecture que Louis Raets pourrait bien être l'auteur de l'importante peinture murale du *Jugement dernier*, qui orne le mur terminal du transept droit de la même église. Si cette hypothèse se confirmait, Louis Raets se révélerait comme un peintre d'un réel talent.

La vaste composition du *Jugement dernier*, ainsi que quatre figures de saints, séparées par des colonnettes, qu'on voit encore au mur latéral du même transept, paraissent dater de 1490 à 1510 environ.

Georges Hulin.

Alphonse Wauters, *Géographie et histoire des communes belges* (1887), Léau. — Adolphe Siret, *Dictionnaire des peintres* (1883).

RAETH (*Ignace*), peintre, né à Anvers en 1626, et y décédé en 1666. Il fut élève du peintre Balthazar van Cortbempd, puis reçu en 1641 comme franc-maître dans la gilde Saint-Luc. Mais trois ans plus tard, il quitta le monde pour prendre l'habit religieux dans l'ordre de Jésus. C'est à ce moment qu'il aurait reçu des leçons du peintre Zeghers. Il suivit en Espagne le confesseur de la reine Marie-Anne d'Autriche. Après un séjour assez prolongé au delà des Pyrénées, il gagna l'Allemagne, où on le retrouve en 1652 à Bamberg. Il revint à Anvers en 1662 et y mourut en 1666. Il peignit des tableaux religieux, mais surtout des

portraits. On conserve de cet artiste, au noviciat des Jésuites, à Madrid, trente-six toiles représentant des scènes de la vie de saint Ignace de Loyola. L'église Saint-Gangulphe, à Bamberg, possède un *Crucifiement* dû à son pinceau. Parmi ses meilleurs portraits, on cite celui du P. Eusebius Nieremberg. Il composa aussi un frontispice pour l'ouvrage de José de Valles : *Primer instituto de la cartuxa*. Cette pièce fut gravée par R. Clouwet.

Fernand Donnet.

Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, t. II. — Ph. Rombouts et Th. van Lierus, *De Liggeren en andere historische archieven der antwerpsche Sinte-Lucas gilde*, t. II. — C.-K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexikon*.

RAETS (Guillaume), mathématicien, né à Maestricht, mort à Anvers dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Enlevé à la fleur de l'âge, il laissa plusieurs ouvrages manuscrits qu'il légua à son ami Michel Coignet (voir ce nom). Celui-ci publia l'un d'eux intitulé : *Arithmetica oft een nieu Cyfferboeck van Willem Raets, Maestrichter. Waer in die Fondamenten seer grondelijck verclaert ende met veel schoone questien gheillustrert worden, tot nut ende oorbæer van alle Coopliden ende liefhebbers der selver Consten. Met noch een Tractaet van de Wisselroede, met Annotatien verciert, door Michiel Coignet*. Anvers, Hendrick Hendriksen, 1580; pet. in-8°, avec un privilège royal pour dix ans, daté de Bruxelles, le 22 mai 1576. Une nouvelle édition fut imprimée, en 1597, à Anvers, par Jérôme Verdussen, avec un nouveau privilège pour dix ans, à partir du 31 juillet 1597. Dans une préface, Michel Coignet déclare que, l'auteur étant absent lorsque le livre devait être imprimé, il se chargea de la correction, afin d'éviter les fautes qui sont inévitables pour une matière aussi ardue que l'arithmétique.

Le traité comprend quelques notions sur la numération des nombres entiers; l'addition des nombres entiers avec la preuve par 9; la même opération pour les monnaies et pour les poids de l'époque; la soustraction des nombres

entiers avec la preuve en additionnant le reste avec le plus petit nombre; la même opération appliquée aux monnaies et aux poids; la table de multiplication et la règle de la multiplication pour les nombres entiers avec la preuve par 9; la division des nombres entiers avec la preuve. Puis commence l'étude des fractions ordinaires avec la réduction à la plus simple expression, par des soustractions successives ou par la méthode du plus grand commun diviseur et la réduction au même dénominateur; enfin, les quatre opérations fondamentales. Raets expose ensuite la règle dite de proportion ou règle de trois pour les nombres entiers et pour les nombres fractionnaires; quelques réductions de monnaies, de poids, etc., et d'autres relatives à l'or et à l'argent, des comptes divers et, en particulier, ceux relatifs aux profits et pertes, aux intérêts, aux changes, aux réductions des mesures, aux répartitions des bénéfices entre les membres des sociétés, aux mélanges, etc. La seconde partie, qui porte un titre spécial : *Practycke om lichtelijc te leeren visieren alle maten metter wisselroede*, est divisée en quatre parties : la première s'occupe de quelques théories géométriques, la deuxième de la manière de fabriquer l'échelle, la troisième de la relation entre l'échelle et le compas, enfin la quatrième de l'usage des échelles.

Ch. Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, v° *Raets* (R. 60 et 61).

RAETS (Louis). Voir **RAET** (Louis DE).

RAEVARDUS (Jacques), juriconsulte. Voir **REYVAERT** (Jacques).

RAEVE (Thomas DE), chirurgien. Voir **DE RAEVE**.

RAEYMACKERS (Henri), architecte, né à Bruxelles, le 14 avril 1823, rue Coppens, n° 24, et décédé dans la même maison, le 29 septembre 1863, était fils de Jean-Baptiste Raeymackers et d'Anne-Françoise Mertens. Il fut professeur à l'Académie royale des beaux-arts et à l'Athénée royal de Bruxelles. Quoique son œuvre ait été interrompue par une

mort prématurée, elle n'en est pas moins considérable. C'est ainsi qu'on lui doit les plans de l'église Saint-Roch à Laeken, restée inachevée; de l'église de Notre-Dame Immaculée de Cureghem, achevée par les architectes Cels et Van Ysendyck; un projet d'église romane pour la plaine de Tenbosch à Bruxelles, non exécuté; l'hôtel Tasson-Snel, chaussée de Charleroi; une propriété, place de la Monnaie à Bruxelles, et en partie la restauration de l'abside de l'église Sainte-Gudule de la même ville. Dans sa notice sur Félix Laureys (*Annuaire de l'Académie royale*, 1903, p. 76), M^r Henri Maquet dit que celui-ci fit son voyage de prix de Rome accompagné d'un ami avec lequel il partagea généreusement sa pension en France, en Italie, en Espagne. La vérité est que Laureys et Raeymackers avaient, avant le concours, fait un contrat assurant à tous deux le bénéfice du voyage, si l'un d'eux avait le prix. Laureys eut le premier prix, Raeymackers eut le second. C'était en 1849. De retour en Belgique, celui-ci se lança dans la vie pratique et une nombreuse clientèle lui vint très rapidement. Son œuvre la plus importante est certes le Tir national de Bruxelles, qui eut le rare honneur d'être monographié par César Daly dans sa *Revue de l'architecture et des travaux publics* (Paris, 1864, planches 22 à 26, p. 177). L'œuvre de notre compatriote, malheureusement démolie ces années dernières pour faire place à la caserne Baudouin, a été fort louée par César Daly, qui en vantait les dispositions intéressantes et bien comprises. Enfin, la ville de Spa ayant ouvert, le 25 juillet 1852, un concours pour l'érection de la fontaine du Pouhon, Raeymackers obtint le prix à l'unanimité des voix (*Journal belge d'architecture*, 1854, p. 1285), pour son projet portant pour devise *In pace*, et il eut la joie de voir réaliser son œuvre.

Paul Saintenoy.

Renseignements particuliers.

RAEYMAKER (Jean DE), mathématicien, né à Anvers au XVII^e siècle. Il est l'auteur d'un livre écrit en français, intitulé *Traicte d'arithmetique, contenant*

les quatre especes, avec la regle de trois, et la pratique. Tres profitable et utile a la jeunesse, et autres desireux d'apprendre la dicte science. L'ouvrage fut approuvé, par l'autorité ecclésiastique, dès le 28 mars 1596, de sorte que la première édition a dû paraître vers la fin du XVI^e siècle; en 1668, une édition revue et corrigée « de plusieurs fautes » fut publiée, à Anvers, chez Jacques Mesens. Ce traité d'arithmétique pratique comprend : une table de multiplication, des exercices pour les quatre règles relatives au calcul des nombres entiers et ensuite pour les opérations concernant les monnaies et la règle de trois; la simplification et les quatre opérations fondamentales avec les fractions ou nombres rompus; des exemples de conversions relatives à la réduction des monnaies et des poids. L'ouvrage est terminé par l'énoncé de deux cent soixante-deux problèmes à résoudre sous le titre de *La Pratique*.

Il eut plusieurs traductions en flamand; l'une d'elles fut publiée à Bruxelles, en 1704, par Jean-Baptiste de Leener; d'autres encore, mais sans date, furent publiées : l'une par François van Thienen, chez Jérôme Verdussen à Anvers, avec un supplément relatif à la pratique des calculs abrégés; une autre par Lenaert de Raeymacker, chez Verhulst à Anvers; enfin, on en connaît encore une édition revue et corrigée qui parut chez Laurent van Diet. On peut en conclure que le manuel de Raeymaker fut longtemps en usage dans les écoles du Brabant.

Ch. Bergmans.

Les ouvrages de De Raeymaker, à la bibl. de l'univ. de Gand.

RAEYMOLEN (Jacques) ou REIMOLANUS, par corruption KEYMOLANUS, KERMOLANUS ou KYMOLANUS, théologien, poète latin, né à Gand au XV^e siècle, mort à Rome en 1508. Il entra dans l'ordre des Carmes au couvent de sa ville natale; plus tard il aurait pris le grade de docteur en théologie à Paris, au dire des anciens biographes de son ordre qui le qualifient de théologien, philosophe, mathématicien et poète.

Robert Gaguin fait un éloge enthousiaste de ses vers, dans une épître au P. Arnold Bostius. Raeymolen fut en grande faveur auprès du général de son ordre, à Rome, le P. Pierre Terasse. Parmi ses autres relations littéraires nous pouvons citer l'imprimeur-philologue Josse Badius Ascensius et l'abbé J. Trithème. C'est d'après un manuscrit que notre Carmel lui avait prêté que J. Badius Ascensius publia, en 1502, son édition des *Bucolica carmina* de Pétrarque, comme en témoigne l'épître dédicatoire de ce volume. D'autre part, on a souvent rappelé, dans les ouvrages qui traitent de l'histoire de l'imprimerie, une lettre adressée par J. Trithème à Raeymolen, le 16 avril 1507, et où se trouve ce passage intéressant : *Ars, quam impressoriam vocant, tempore infantiae meae apud Moguntiam, metropolim Francorum, inventam...* ; cette lettre a été notamment reproduite dans les *Annales typographici* de Maittaire, d'après l'édition des lettres de Trithème, donnée par Jacques Spiegel à Hanau en 1536 ; elle figure aussi dans Cosme de Villiers, dans Paquot, etc.

Il nous reste de Raeymolen deux petites odes latines en l'honneur de saint Joachim, reproduites à la fin de la *Vita Christi* de Ludolphe de Saxe, ainsi que dans le *Speculum Carmelitarum* (t. II, p. 310). Il avait composé tout un recueil d'odes sur le même sujet, mais ce recueil a péri au xvi^e siècle, suivant Cosme de Villiers, avec les autres œuvres de notre auteur. Nous nous bornons à en reproduire les titres : 1. *In Magistrum sententiarum commentaria, lib. IV.* — 2. *De B. Mariae puritate, lib. I* (en vers). — 3. *Vita S. Joachimi*. Cité par Vossius, *De historicis latinis* (lib. III, cap. 10, p. 640). C'est probablement le recueil d'odes cité ci-dessus. — 4. *Epithalamium ad Arnoldum Bostium carmelitam.* — 5. *Idyllion de bono conjugali.* — 6. *Isayoge ad exhortationes.* — 7. *Exhortationes ad Christianos.* — 8. *Epistolae* (en vers). — 9. *Epigrammata et poemata quadam.*

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1623), p. 433-434 ; cette notice est reproduite dans A. Sanderus, *de Gandavensibus eruditionis fama*

claris (Anvers, 1624), p. 62 ; Fr. Sweertius, *Athenae belgicae* (Anvers, 1628), p. 372-373 ; J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 534-535. — Maittaire, *Annales typographici*, t. II, 1^{re} partie (La Haye, 1722), p. 215-216. — Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. I (Orléans, 1752), col. 696-697. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. VI (Louvain, 1765), p. 240-242. — Hoenft, *Parnasus latino-belgicus* (Amsterdam, 1819), p. 11. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XVI (Haarlem, 1874), p. 198.

RAGENULFE (Sainte). La plus ancienne mention connue de sainte Ragenulfe remonte au commencement du xii^e siècle. Elle se lit dans une note ajoutée à la chronique de Sigebert de Gembloux et qui est attribuée à l'auteur même de cette chronique. Nous y apprenons que, « en 643, la vierge du Christ » Reginulfe s'illustra par sa sainteté « dans la Gaule » (*Mon. Germ. hist., Scr.*, t. VI, p. 324). Il faut descendre, après cela, pour trouver quelques détails biographiques à son sujet, jusqu'à la seconde moitié du x^ve siècle. A cette époque, entre 1470 et 1485, le chanoine régulier Jean Gielemans, de l'abbaye de Rouge-Cloître près Bruxelles, composa plusieurs recueils de vies de saints (v. *Analecta Bollandiana*, t. XIV [1895], p. 5 et suiv. ; conf. *ibid.*, p. 231-33), dont l'un, *Hagiologium Brabantinorum*, est consacré, comme son titre l'indique, aux saints belges ou se rattachant en quelque manière à la Belgique. C'est à cette compilation que le bollandiste Du Sollier emprunta la légende de sainte Ragenulfe publiée dans les *Acta Sanctorum*.

L'auteur de la légende, qui est peut-être Jean Gielemans lui-même, avoue dans son prologue qu'il n'a sous les yeux aucun document écrit. La seule source de son récit est donc la tradition orale de son temps, témoin qui inspire bien peu de confiance, lorsqu'il s'agit de faits distants de plus de huit siècles.

La légende, du reste, est assez maigre de souvenirs. A l'en croire, Ragenulfe était parente de sainte Begge et de sainte Gertrude, filles du duc Pépin de Landen. Elle naquit au hameau de Brombais, qui faisait partie du domaine de son père Ayus ou Ayon ; sa mère s'appelait Aya. Brombais est connu

actuellement encore comme une dépendance du village d'Incourt, situé près de Jodoigne, et dont le nom primitif était, toujours d'après la légende, *Ayconcurtis*, d'où Aincourt, Incourt. Arrivée à l'âge nubile, la pieuse vierge fut demandée en mariage par un jeune seigneur nommé Ébroin, et ses parents agréèrent aussitôt la demande, sans aucun consentement de sa part. Le jour même où le mariage devait être célébré, Ragenulfe s'échappa de la maison paternelle, accompagnée d'une seule servante, et se réfugia dans un bois voisin, où elle vécut quelque temps ignorée de tous. Ce n'est qu'après sa mort que la fidèle servante qui l'avait suivie dans sa fuite vint révéler à ses parents le lieu de sa retraite. Ils vinrent aussitôt, avec de grandes démonstrations de regret, lui donner la sépulture et élevèrent sur sa tombe un oratoire, où il se fit bientôt un grand concours de pèlerins, attirés par le bruit des miracles que l'on disait s'y opérer.

Ch. De Smedt.

Acta Sanctorum, t. III Julii, p. 691-699. — J. Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. V, p. 198-228.

RAGINELME, évêque de Tournai. Voir RAINELME.

RAGNILDIS (Sainte). Voir REINELDE.

RAGONDET (*Louis*), homme de guerre, né à Frasnes, le 30 octobre 1790, décédé à Philippeville, le 1^{er} mai 1842. Admis à l'école spéciale impériale militaire, à Fontainebleau, à l'âge de seize ans, il passa, le 23 mai 1807, comme maréchal des logis aux chasseurs de Normandie, y servit durant l'espace de trois ans et guerroya en Allemagne à l'époque de la cinquième coalition. Le sous-officier Ragondet assista aux mémorables journées d'Eckmühl, de Ratisbonne et de Znaim, prit part aussi aux escarmouches de la cavalerie légère à la bataille de Wagram (6 juillet 1809); il y fut blessé d'un coup de sabre à la tête. Nommé, l'année suivante, sous-lieutenant dans un corps de cavalerie provisoire, Ragondet, dirigé sur la pé-

ninsule ibérique, y fit les pénibles campagnes de 1810, 1811, 1812, 1813, et se mesura fréquemment avec les guerilleros portugais, les miquelets espagnols, les Anglais de Wellington, notamment à Penaranda, en Vieille-Castille, à Fuentes de Onoro, près de la frontière du Portugal, à Tafalla, etc., etc. Éloigné momentanément du service actif (il avait eu la jambe cassée, le 8 mai 1810, dans la mêlée de Penaranda), il se signala l'année suivante par une bravoure exceptionnelle; c'est ainsi qu'il soutint, lors du deuxième engagement de Fuentes de Onoro, le 5 mai 1811, pendant une heure, à la tête d'un peloton de cavalerie, le passage du pont de Coa, contre les Anglais et les Portugais; le 1^{er} juillet 1812, pendant le combat de Tafalla (près de Pampelune, en Navarre), il exécuta, avec un peloton du 31^e chasseurs, une charge contre un escadron des hussards de Mina, fit prisonnier le commandant de cet escadron et douze hussards; il préserva ainsi le 31^e régiment d'une surprise.

Nommé lieutenant le 8 mars 1813 et rappelé avec les débris de son régiment en Italie en 1814, il assista à diverses reconnaissances offensives les 4, 6 et 8 mars, ainsi qu'au violent combat que soutint victorieusement sur les rives du Mincio le prince Eugène, contre les colonnes autrichiennes du général Bubna; la mêlée fut sanglante et acharnée; nombre d'officiers du régiment restèrent sur le terrain. Ragondet se tira sain et sauf de ce combat, bien que son cheval y fût tué. Licencié le 20 janvier 1816 et rentré dans ses foyers, le lieutenant Ragondet, longtemps inactif, reprit du service lors de la Révolution belge; nommé, le 16 octobre 1830, commandant de place de 2^e classe, avec le grade de major, il exerça ces fonctions successivement à Mariembourg, à Bouillon, à Nieuport et à Philippeville, où il mourut. Il était membre de la Légion d'honneur.

Eugène Cruyplants.

Historiques des 11^e et 13^e chasseurs, ministère de la guerre. — Eugène Cruyplants, *Histoire de la cavalerie belge : Les conscrits de 1813, dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, p. 138 et 145.

RAGUET (*Gilles-Bernard*), littérateur, né à Namur vers 1666, mort à Paris le 20 juin 1748. Il se rendit, fort jeune encore, en cette dernière ville, et y embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir demeuré plusieurs années dans la Communauté des Prêtres de Saint-Sulpice, il fut nommé directeur spirituel de la Compagnie des Indes. En 1722, il fut pourvu par le roi de France de l'abbaye de l'Aumône, dite le petit Cîteaux, dans le diocèse de Blois, et, le 17 octobre de l'année suivante, il obtint le prieuré d'Argenteuil, dans le diocèse de Paris. Il fut du nombre des gens de lettres qui furent employés, sous la direction du cardinal Fleury, à l'éducation de Louis XV. Les auteurs de la *Gallia Christiana* le désignent sous le titre de *Regis antescholarius* : ils veulent dire apparemment, selon Paquot, qu'il donnait chaque jour au roi des instructions pour le préparer aux leçons du cardinal. Versé dans les sciences, surtout en histoire et en théologie, il cultivait en outre les beaux-arts et s'était particulièrement appliqué à l'étude des médailles et des antiques. On a de lui : 1. *La nouvelle Atlantide de François Bacon, chancelier d'Angleterre, traduite en français et continuée; avec des réflexions sur l'institution des Académies françaises, des sciences et des inscriptions*. Paris, Jean Musier, 1702; in-12. Ce petit volume, dit l'auteur de la *Bibliographie namuroise*, est une traduction aussi élégante que fidèle de l'*Atlantis nova* de Bacon. Elle dénote un véritable talent d'écrivain. La fin de la *Nouvelle Atlantide* (p. 234-253) et le dialogue (p. 1-19), au milieu duquel cette fiction ingénieuse du chancelier d'Angleterre est insérée, appartiennent au traducteur. Ce dialogue, qui n'est autre qu'un entretien entre l'abbé Raguet et l'un de ses disciples de Louvain, est comme une préface au livre de Bacon. — 2. *Histoire des contestations sur la diplomatie, avec l'analyse de cet ouvrage composé par le R. P. dom Jean Mabillon*. Paris, Florentin Delaulne, 1708; in-12. Dans cet ouvrage, composé de huit lettres sous forme de dialogues, l'abbé Raguet prend

parti pour le P. Germon contre le savant bénédictin dans la dispute littéraire qui avait éclaté entre ces deux écrivains et qui est exposée dans la *Bibliographie namuroise*. Ce livre, d'après une note manuscrite de Van Hulthem sur l'exemplaire de sa bibliothèque (n° 20542), est curieux et rare. On a remarqué que c'était moins un récit fidèle des contestations élevées sur ce sujet qu'une nouvelle manière de reproduire les difficultés de Germon. Quelques personnes ont même cru, d'après cette observation, que l'auteur n'était autre que Germon. Voy. le catal. de la Bibl. de Bunau, part. 3 du tome I^{er}, p. 1889 (note de Camus, *Lettres sur la profession d'avocat*, t. II, p. 229, édition de 1805). — 3. *Explication d'un bronze (prétendu) antique en bas relief du cabinet de M. l'abbé Bignon*. Cette étude est insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1714, p. 1178-1180. L'abbé Raguet collabora au *Journal des savants* depuis 1705 jusqu'en 1721.

Émile Van Arenbergh.

Gallia christ., t. II, p. 545; t. VIII, p. 1401. — *Mém. pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, p. 105. — Delvenne, *Biogr. du roy. des Pays-Bas*, t. II, p. 275. — Doyen, *Bibliogr. namur.*, t. I, p. 333, n° 543; p. 356, n° 577; p. 369, n° 597. — *Bibl. Hulthemiana*, n° 20542.

RAICK (*Dieudonné DE*), prêtre, organiste et compositeur, né à Liège, dans les premières années du XVIII^e siècle, mort à Anvers, le 29 ou le 30 novembre 1764. Il reçut son éducation musicale à Anvers, à l'église cathédrale, où il entra comme enfant de chœur vers l'âge de huit ans. Il fit ses humanités et ses premières études théologiques dans la même ville, et reçut la tonsure en 1720. L'année suivante, il devint organiste de la cathédrale d'Anvers; en 1722, il reçut les ordres mineurs. En 1727, à la suite de difficultés qu'il paraît avoir eues avec le chapitre, il accepta l'emploi d'organiste de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain. Il continua, à l'université de cette ville, ses études de théologie et de droit, et fut reçu docteur en droit civil et en droit canon. En 1741, il devint organiste de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand. Le souvenir de

son talent, dit Fétis, ne s'était pas effacé à Anvers, quoique trente ans se fussent passés depuis son départ. A la suite de négociations entre l'évêque de cette dernière ville et celui de Gand, de Raick reprit, le 25 décembre 1757, ses anciennes fonctions d'organiste à Anvers, avec le titre de chanoine de la deuxième fondation, ou vicaire du chœur de musique. On connaît de ce compositeur :

1. *Six suites de clavecin*, dédiées à Mademoiselle la comtesse Rose, née comtesse d'Harrach, composées par Dieu-donné Raick, prêtre, licencié ès droits et organiste de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain... Œuvre premier. Gravé à Bruxelles par J. C. Rousselet. — 2. *Deuxième livre de clavecin*, dédié à Son Excellence Monseigneur François Ernest..., par D. Raick, prêtre, licencié ès lois, etc., organiste de l'église cathédrale de Gand... Gravé par P^r Le Claire de Lyon, graveur à Gand. Imprimé par Joseph Stevenson, à G. (Gand). — 3. *Trois sonates pour le clavecin*, chez Wauters, à Gand. — 4. *Six petites suites de clavecin, flûte ou violon*, Gand, chez Wauters, vers le mois d'avril 1753.

Fétis cite d'autres pièces de clavecin demeurées manuscrites, disséminées à Gand, à Louvain et à Bruxelles. L'auteur de la *Biographie universelle des musiciens* ajoute que les œuvres de de Raick sont d'un bon style. On souscrira volontiers à cet éloge en écoutant la *Sicilienne*, tirée du *Deuxième livre de clavecin*, reproduite par Vander Straeten au tome IV, p. 302, de *La musique aux Pays-Bas*.

La bibliothèque royale de Bruxelles a acquis récemment quatre cahiers manuscrits, de musique de clavecin, de la seconde moitié du XVIII^e siècle, inscrits sous le n^o II, 3361. A la fin de l'un de ces cahiers, figure, en double, une inscription semblable à la dédicace de « l'œuvre premier », rappelée ci-dessus : *Six suites de clavecin*, dédiées à la comtesse Rose, composées par Dieu-donné Raick, prêtre, licencié ès droits et organiste. Au verso de la page, et aux pages suivantes, figurent : une première suite,

comprenant un andante (en ré maj.); un menuet, un second menuet, un second andante et un allegro. Ce dernier morceau est incomplet.

Fl. van Duyse.

Xavier van Elewyck, *Mathias Vanden Gheyn*, le plus grand organiste et carillonneur belge du XVIII^e siècle (1862), p. 27, 64. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 160. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. I (1867), p. 408-410; t. IV (1878), p. 295-303, 415-416; t. V (1880), p. 247, 254. — Paul Bergmans, *Variétés musicologiques*, 1^{re} série (Gand, 1894), p. 24. — Rob. Eitner, *Quellen-Lexicon*, t. VIII (1903), p. 415.

RAIKEM (Antoine-François-Joseph), médecin, professeur, né à Liège le 20 juillet 1783, y décédé le 4 octobre 1862. Son père, Guillaume-François-Joseph, avait pris ses grades à la faculté de médecine de Nancy, avait été médecin consultant du dernier prince-évêque de Liège et médecin des hôpitaux. Après de fortes études à l'école centrale du département de l'Ourthe, le jeune Antoine partit pour Paris afin de se préparer à la profession de son père, qu'il avait perdu à l'âge de treize ans. Il se distingua dans ses études, obtint au concours le titre d'élève de l'Ecole pratique, fut ensuite attaché au service de l'hôpital Saint-Antoine et mérita trois fois de suite le prix que l'administration décernait chaque année aux élèves internes les plus recommandables. Ces succès lui valurent les félicitations de la municipalité de sa ville natale et une gratification de 1,500 francs à titre d'encouragement. Il fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris le 4 décembre 1807 après avoir soutenu, le 27 novembre, sous forme de thèses, les *Propositions sur les maladies de poitrine, l'embarras gastrique, etc.* (Paris, Didot, in-4^o, 12 p.). Il s'établit dans la grande ville, fut nommé, le 24 mars 1808, médecin du bureau de bienfaisance de la section de Montreuil, l'année suivante médecin de la garde nationale du huitième arrondissement. Sur la proposition de l'illustre Hallé, médecin ordinaire de l'empereur, qui l'avait distingué, il fut attaché, en qualité de médecin, par décret du 17 octobre 1810, aux enfants des princes de Lucques et de Piombino;

plus tard, il fut encore chargé du service médical de la maison de la grande duchesse de Toscane, Elisa Bacciochi, sœur de l'empereur. Il vécut à la cour de Florence, entouré de l'estime générale, jusqu'à la chute de la famille qui l'avait appelé. C'est dans cette ville qu'il épousa M^{lle} Marie-Louise Corsi, camériste de la princesse Elisa Bacciochi; de cette union heureuse naquirent six enfants qu'il eut le bonheur de voir grandir autour de lui. Après avoir subi avec succès les examens nécessaires pour avoir le droit d'exercer la médecine en Toscane, il obtint au concours, le 12 mai 1815, la place de premier médecin de Volterra, où il alla habiter jusqu'en 1836; il y fut bientôt nommé médecin en chef des hôpitaux et de tous les établissements publics, et chargé du service médical des salines de Saint-Léopold. Lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur dans notre pays, il songea à revenir dans sa patrie. Le 8 août 1836, il fut nommé professeur ordinaire à l'université de Liège et chargé des cours d'anatomie pathologique spéciale et d'hygiène. En 1850, il fut déchargé du premier, qui fut bientôt confié à Heuse, agrégé. Il conserva l'hygiène jusqu'à son admission à l'éméritat, le 11 octobre 1854. Nommé recteur pour l'année académique 1843-1844, il prononça, en déposant ces fonctions, un discours qui, imprimé d'abord in-8° à Liège, fut reproduit dans les *Annales des universités de Belgique*, 1845 : il avait pour sujet *la morale des médecins*; si ce morceau ne brille pas par son mérite littéraire, il est des plus recommandables au point de vue de la déontologie médicale.

Ses écrits, qui tous portent le cachet de l'observation attentive des faits et de l'exactitude la plus soigneuse, lui valurent l'honneur d'appartenir aux principales sociétés savantes. Ancien membre de la Société anatomique et faisant partie, dès 1810, de la société de médecine établie dans le sein de la Faculté de Paris, en 1835 l'Académie royale de médecine de France lui conférait le titre de correspondant. Lors de l'institution

de l'Académie royale de médecine de Belgique, en 1841, il fut compris parmi les membres titulaires de la section de médecine, dans laquelle il siégea jusqu'en 1856, époque à laquelle son âge et ses infirmités, les instances réitérées de sa famille et de ses amis le déterminèrent à demander le titre de membre honoraire, que l'Académie s'empressa de lui accorder. Il présenta à ce corps savant de nombreux rapports et mémoires qui témoignent de sa vaste érudition comme de la rectitude de son jugement. Lors du premier anniversaire de l'Académie, en 1842, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, « pour » avoir pris une part active aux travaux » de l'Académie et récompenser en » même temps des services rendus à » l'enseignement et à l'administration ». Il fut un des membres les plus actifs du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, dont les *Annales* comprennent de lui, t. II, un mémoire sur le colportage des viandes et, t. IV, des *Considérations sur la hauteur des maisons comparée à la largeur des rues dans les grandes villes*.

A. Raikem a beaucoup écrit sur les maladies les plus diverses et même sur l'archéologie, comme sa *Notice sur les anciens thermes romains à Volterra* (procès-verbal de la séance publique tenue le 29 décembre 1850 par la Société d'Emulation de Liège, 1851), œuvre d'un véritable érudit et d'un excellent observateur; mais ses travaux sont dispersés dans les publications des sociétés savantes et dans des journaux de médecine. Le *Nécrologe liégeois* en donne une liste détaillée, qui occupe dix pages. Laissant à part les traductions et les comptes rendus, nous citerons les suivantes : *Sulle malattia che honno regnato in Volterra negli anni 1816 e 1817 e particolarmente sul tifo contagioso*. Firenze, 1818, in-8°. En collaboration avec N. Branchi. — Notice sur la maladie (inflammation) de la moelle épinière, des méninges, du cerveau et du poulmon droit à laquelle a succombé V. Fohmann, professeur à l'université de Liège (Paris, 1837, *Gazette médicale*,

reproduite dans l'*Encycl. des sc. médical.*, 1837). — Recherches, observations et expériences sur le *Theridion marmignotte* de Volterra et sur les effets de sa morsure (*Annales des sciences naturelles*, t. XI, Paris, 1839). — Observation suivie de quelques réflexions sur un vaste kyste ovarique, enflammé, suppuré, gangrené et perforé, à la face interne duquel étaient implantées douze dents (*Mémoires de la Société de médecine de Gand*, 1841). — Observations, réflexions et aperçus sur quelques affections de la veine porte, etc. (*M. Acad. roy. de médecine de Belgique*, Bruxelles, 1844). — Recherches et observations sur les abcès du foie ouverts dans les bronches (*Mém. Acad. roy. de médecine de Belgique*, Bruxelles, 1848). — Rapport sur l'enseignement de la médecine en Italie (*Annales des universités de Belgique*, 1855). — Observation sur une ectopie accidentelle du cœur, terminée par la guérison (*Bulletin académ. de médecine de Paris*, 1838). — Expériences sur l'existence et les lois des courants électro-physiologiques des animaux à sang chaud (*Bull. de la Société de médecine de Gand*). — Mémoire sur l'hydrophobie rabique développée chez les brebis mordues par un chien enragé (*Ann. de la Société des sciences nat. et médicales de Bruxelles*, reproduit dans le *Bull. médical belge* et l'*Encyclographie des sciences médicales*). — Rapport sur les indications prophylactiques à suivre contre le choléra-morbus asiatique (*Bull. acad. de méd. de Belgique*, t. VII, 1848). — Discours sur les altérations pathologiques rencontrées dans les cadavres des cholériques (*ibid.*, t. VIII, 1849).

Raikem aborda la carrière de l'enseignement à un âge où l'on a généralement oublié les difficultés qui hérissent les abords de la science. Plein de zèle, d'un savoir prodigieux, érudit et riche d'expérience personnelle, il n'était pas orateur et ne parvenait à captiver son auditoire que quand il se trouvait en présence d'un cas particulier, difficile à interpréter. Il fut néanmoins très utile à la faculté de médecine de l'université de Liège, et même à la médecine belge,

en les familiarisant avec les doctrines italiennes qui exerçaient à cette époque une grande influence sur la science. C'est lui qui commença à réunir la collection d'anatomie pathologique de l'université. Il se dévoua tout entier à la science. Quand il traitait des malades, c'étaient des indigents, auxquels il payait souvent le prix des médicaments. Simple et confiant jusqu'à la naïveté, il fut trop souvent victime de son cœur généreux. Sa bienveillance tempérait les effets d'une franchise parfois excessive. On le savait exempt d'ambition et dévoué exclusivement à la science et à sa famille. Il ne sut jamais se faire valoir, et il n'en a peut-être que plus de droit, dit son biographe, A. Le Roy, à une page honorable dans l'histoire de la médecine belge.

A sa mort, il laissa un unique fils, Guillaume-François-Marie-Bienvenu, né à Volterra, le 11 septembre 1822, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements, avec grande distinction, à l'université de Liège, le 9 avril 1853, décédé à Liège, le 25 février 1882, qui se fit une belle clientèle et fut un membre très actif du conseil de salubrité publique de la province de Liège.

G. Dewalque.

A. Spring, *Discours prononcé aux funérailles de Raikem*. — M. Schwann, *Hommage à la mémoire de Raikem*. — Marinus, *Notice biographique sur Raikem...* (*Mém. de l'Acad. de médecine de Belg.*, t. IV). — Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1862*. — A. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*. — *Bibliographie nationale*, t. III.

RAIKEM-ROMAIN (Conrad-Joseph-Adolphe), publiciste et fonctionnaire au Waterstaat, né à Liège le 20 novembre 1798 et décédé en 1860. Il publia en 1831 une brochure qui obtint un grand succès : *Considérations ouvertes sur la question de l'abolition de la peine de mort et de la marque, soumise au Congrès national à Bruxelles*. Liège, 26 juin 1831, in-8°. Une nouvelle édition de cette étude parut en 1851, également à Liège, chez Charron.

L. Tierenteyn.

Bibliographie nationale, t. III. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*.

RAIKEM (*Jean-Joseph*), juriste, consultant et homme d'État, né à Liège le 28 avril 1787, mort dans cette ville, le 24 janvier 1875. Fils d'avocat, il fit ses études de droit à l'université de Bruxelles et revint à Liège, en 1809, exercer la profession d'avocat. Il publia, en 1815, un *Code de la cour de cassation*, et fut bâtonnier en 1829. Élu membre du Conseil de régence municipale de Liège en 1829, les États provinciaux de Liège le choisirent, en juillet 1830, comme un de leurs représentants aux États généraux. Raikem ne désirait pas une révolution. La commission de sûreté publique, nommée à Liège le 22 août 1830 pour aviser aux moyens de calmer l'exaspération qui se manifestait dans la population, désigna Raikem, Deleuw, membre des États députés, et Dechamps, avocat, pour se rendre à La Haye. Ils furent reçus par le roi le 30 août, mais celui-ci ne voulut rien entendre. Le 15 octobre 1830, le Gouvernement provisoire nomma Raikem procureur général près la Cour d'appel de Liège; en même temps, il fut élu membre du Congrès national par le district de Liège.

Au Congrès national, son rôle fut considérable. Il se mit immédiatement au premier rang à côté de J. Lebeau, de P. Devaux et de J.-B. Nothomb. Il est un de ceux qui ont fait de cette assemblée improvisée, de cette assemblée d'hommes nouveaux, une des assemblées délibérantes les plus sérieuses, les plus fécondes et qui honorent le plus le régime parlementaire. Il prit la parole dans toutes les grandes discussions du Congrès; il y était un des chefs les plus écoutés de la majorité née de l'union des catholiques et des libéraux. Mais c'est surtout dans les travaux préparatoires de la Constitution qu'il rendit les plus grands services; on peut dire que la Constitution est, en partie, son œuvre. Il fut l'auteur de neuf rapports sur les titres les plus importants, et il intervint dans toutes les discussions auxquelles elle donna lieu; ses rapports, très précis, très clairs, très complets, sont des docu-

ments indispensables pour l'étude de notre droit constitutionnel. Lorsque le Congrès eut à délibérer pour la première fois sur le choix du chef de l'État, Raikem, rapporteur de la section centrale, appuya la proposition de Lebeau d'élire le duc de Leuchtenberg. On sait que le duc de Nemours fut élu et refusa la couronne. Sur le rapport de Raikem, le Congrès, le 24 février 1831, proclama régent de Belgique le président du Congrès national, baron Surlet de Chokier, et rendit la Constitution obligatoire. Le lendemain, Raikem fut élu second vice-président du Congrès; le 18 mai il en devint premier vice-président. Il présida le Congrès du 13 juin au 18 juillet, et notamment la longue et orageuse discussion qui précéda l'adoption des *XVIII articles*. Dans les trois dernières séances du Congrès, Raikem fit voter le décret sur le rétablissement du jury et le décret concernant les délits politiques et la presse.

Raikem fit partie, comme ministre de la justice, du premier ministère du roi Léopold (24 juillet 1831-20 octobre 1832). Il fit voter et mit à exécution la première loi d'organisation judiciaire. Le 29 août 1831, il avait été élu membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Liège. Le 15 novembre 1832, il fut élu président de la Chambre et le resta jusqu'en juin 1839. Le 8 juin 1839, lorsque le ministère de Theux se réorganisa après le vote des *XXIV articles*, Raikem redevint ministre de la justice. Tous les ministres appartenaient à la droite catholique; ce fut le premier cabinet homogène de notre histoire parlementaire. Le ministère de Theux tomba le 18 avril 1840. Lebeau a raconté, dans ses *Souvenirs personnels*, comment il se fit que le nouveau cabinet ne comprit aucun membre de la droite. C'était cependant sur le centre droit que Lebeau comptait s'appuyer; mais le comte de Theux, entraînant une grande partie de la droite, commença une opposition systématique qui mit le ministère en péril dès ses premiers pas. La gauche se rallia unanime-

ment autour du ministère; quelques jours avaient suffi pour créer, dans la Chambre et dans le pays, un parti libéral et un parti catholique. Raikem se rangea résolument dans le parti catholique. Redevenu président de la Chambre en novembre 1842, il échoua à Liège aux élections législatives de 1843. Il rentra à la Chambre pour l'arrondissement de Tongres aux élections de 1847, mais quitta la vie politique à la suite de la loi du 26 mai 1848 sur les incompatibilités.

Raikem resta procureur général près la cour de Liège jusqu'au vote de la loi du 25 juillet 1867 sur la mise à la retraite des magistrats. Il a laissé le souvenir d'un magistrat éminent. Les discours de rentrée qu'il a prononcés de 1833 à 1866, sauf en 1841 pendant son passage au ministère, sont encore consultés : ce sont des œuvres savantes et documentées, des modèles de langue et d'esprit juridiques. Les premiers s'occupent de questions de droit constitutionnel, mais presque tous ont trait aux institutions judiciaires et à l'ancien droit liégeois, ou retracent la vie et étudient les œuvres des grands jurisconsultes de la principauté de Liège.

Après sa mise à la retraite, Raikem se fit réinscrire au barreau de Liège; il fut nommé bâtonnier en 1868. Il écrivit en 1870 une brochure intéressante : *Quelques événements du temps de Notger, évêque de Liège*, mais il consacra les dernières années de sa vie à un véritable monument juridique, à la publication des *Coutumes du pays de Liège*. Le premier volume parut en 1870; le second volume, avec une savante préface de 181 pages in-4^o, en 1873. Raikem mourut le 24 janvier 1875, laissant le troisième et dernier volume inachevé; ce tome III a paru en 1884, avec une préface de M^r Crahay.

Armand Freson.

Théod. Juste, *Jean-Joseph Raikem* (Bruxelles, Muquardt, 1876). — Léon Collinet, *Le procureur général Raikem*, dans la *Revue générale*, 1875, p. 281 et 489. — Picard et Larcier, *Bibliographie générale du droit belge*, vo *Raikem*, p. 634.

RAIMBAUT, canoniste et écrivain ascétique, doyen de la cathédrale Saint-Lambert, à Liège. Voir REIMBALDUS.

RAYMOND (*Abacus DE*). Voir RAYMUND.

RAIMUNDUS (*Daniel*). Voir RAYMUND.

RAINELDIS (*Sainte*). Voir REINDELDE.

RAINELME. C'est ainsi qu'Hériman, le chroniqueur de Saint-Martin, intitule cet évêque de Tournai-Noyon. Mais les différentes listes épiscopales présentent de notables variantes dans l'orthographe de ce nom. L'auteur anonyme du manuscrit de Saint-Amand (xii^e siècle) l'appelle *Rainelin*, que le manuscrit de Saint-Pierre au Mont-Blandin (xiii^e siècle) métamorphose en *Reynelin*. Pour Pierre de Tournai (1180), le fameux annaliste du Mont Saint-Michel, il faut lire *Rantelme*. Enfin, le *Gallia Christiana* résume imparfaitement ces divergences orthographiques et phonétiques en donnant *Raginelme* ou *Rainelme*.

Cet évêque figure avec son prédécesseur parmi les signataires du concile de Douzy (22 octobre 860). Toutefois, il est certain qu'à cette date Emmon occupait encore le siège épiscopal de Tournai-Noyon réunis. Mais la mort fit cette année même plusieurs vides dans le corps épiscopal de la Gaule. Et les actes conciliaires furent présentés après coup à la souscription des nouveaux élus. Le cas se vérifie pour Rainelme qui ne tarda pas à remplacer Emmon; et le fait se répète pour deux évêques d'Auxerre, Abbon et Christianus, son successeur dans l'année. Une charte du 7 novembre 860, en faveur d'Hilduin, abbé de Saint-Martin, ne porte déjà plus que le nom de Rainelme seul.

Notre prélat assiste en 862 au synode de Pistoie, intervient auprès du roi Charles pour en obtenir, le 11 octobre 864, une confirmation des biens de Saint-Bavon, prend part aux conciles de

Soissons III en 866, de Verberie vers la même époque, de Douzy en 871, de Chalon-sur-Saône en 875, de Pontion en 876, et enfin au plaid général de Kiersy, le 14 juin 877. Un passage de Flodoard montre qu'il siégeait encore en 879. D'après les *Annales Vedastini*, il dut mourir à la fin de cette année.

Les historiens mêlent souvent la personnalité de Rainelme à certains autres faits de notre histoire nationale. Telle la première translation des reliques de sainte Amalberge, en octobre 870, de Tamise (Waes) à l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin. Telle encore la réconciliation de Charles-le-Chauve avec Baudouin Bras-de-Fer, le ravisseur de sa fille Judith, lorsque celle-ci abritait son veuvage dans la solitude de Senlis, sous le couvert de la protection ecclésiastique. Tout cela paraît *a priori* parfaitement acceptable et en conformité indéniable avec les lois et les usages du temps. Mais les sources n'établissent pas suffisamment ces détails. Elles n'autorisent pas le caractère trop positif de ces assertions. Tout au plus peut-on les accueillir comme de prudentes conjectures.

En général, l'évêque de Noyon-Tournai prenait le titre d'*episcopus Noviomensium et Tornacensium*. Chose digne de remarque : sur six conciles, Rainelme signe quatre fois *Tornacensis ecclesiae episcopus*. Les deux évêchés, réunis sous un même pasteur, continuaient donc à garder leur existence propre et leur administration indépendante. L'église de Tournai n'avait pas disparu en perdant son évêque particulier au VII^e siècle. Elle n'avait pas été effacée de la géographie ecclésiastique de la Gaule, en constituant avec celle de Noyon une union personnelle, sous l'autorité des prélats résidant dans la dernière de ces villes. Ce n'était pas une fusion, c'était une juxtaposition.

J. Warichez.

Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'Eglise cathédrale de Tournai*, t. II, p. 25 et 26. — J. Warichez, *Les origines de l'Eglise de Tournai* (Louvain, 1902), p. 63 et 79.

RAINGO (Benoît-Joseph), jurisconsulte, né à Mons, le 9 mars 1796,

décédé à Tournai, le 6 juillet 1874. Il fut notaire à Saint-Ghislain, puis à Dour, et a publié les opuscules dont voici les titres : 1. *Etudes sur l'article 67 du code de commerce*. In-8°, 12 p. Cet imprimé est daté de Saint-Ghislain, le 9 mars 1856. — 2. *De l'application comparée de l'article 467 du code civil et de la loi du 12 juin 1816*. Dour, J. Bailly, 1859; in-8°, 13 p. — 3. *Considérations touchant la loi sur le régime hypothécaire*. Dour, J. Bailly, 1862; in-8°, 16 p.

Léop. Devillers.

Bibliographie nationale, t. III, p. 241. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, p. 639.

RAINGO (Germain-Benoît-Joseph), pédagogue, littérateur, né à Mons, le 12 février 1794, décédé à Habay-la-Vieille (Luxembourg), le 22 octobre 1866. Après de brillantes études, Raingo devint régent du collège communal de Mons, en 1812, et fut, par arrêté royal du 27 juillet 1819, chargé, avec l'instituteur T.-J. Dubuisson, de donner les cours de l'école normale de la province de Hainaut. A la même époque, il entreprit la publication d'un recueil périodique, intitulé : *Bibliothèque des instituteurs* (Mons, H.-J. Hoyois), paraissant six fois l'an par cahiers de trois feuilles d'impression et à dater de 1825 par livraisons mensuelles de deux feuilles; il a disparu en 1834. La collection comprend seize volumes in-8°. En 1831, Germain Raingo avait été nommé par la régence principal du collège de Mons. Il fut chargé, en 1836, d'organiser en cette ville une Ecole des Mines et dès l'ouverture de cet établissement, en 1837, il en fut nommé professeur de physique, de minéralogie et de géologie. En 1850, il abandonna ces fonctions pour aller remplir celles de directeur de l'Institut agricole d'Attart (Luxembourg), créé par le gouvernement, et, à la suppression de cet institut, il fonda une école privée du même genre, à Habay-la-Vieille. Il devint bourgmestre de cette commune.

Raingo a consacré sa vie au perfectionnement de l'instruction publique. Dès 1818, il commença à mettre au

jour un cours complet d'enseignement primaire qui obtint le plus grand succès. Ce cours comprend une série de traités et de manuels élémentaires qui eurent de nombreuses éditions. Doué d'une aptitude étonnante aux études les plus variées, il abordait tout avec facilité et avait l'art de rendre la science aimable. Il prit une part active aux travaux de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dont il fut le secrétaire général, dès 1834, puis le vice-président. En 1826, il publia un *Mémoire sur l'importance et l'organisation des écoles moyennes* (Mons, H.-J. Hoyoïs, in-8°); en 1831, un *Projet de loi sur l'organisation de l'instruction publique en Belgique* (Mons, H.-J. Hoyoïs, in-8°); en 1844, une *Notice sur le défrichement des bruyères et sur la formation de colonies agricoles dans les Ardennes* (Mons, Emm. Hoyoïs, in-8°); en 1846, un opuscule : *Du défrichement des terres incultes considéré sous le point de vue des intérêts sociaux* (in-8°), et, en 1849, une note *Sur les moyens d'étendre et de développer le travail agricole* (in-8°). Deux fois il obtint la médaille d'or de l'Académie royale de Belgique : en 1827, pour son *Mémoire sur les changements opérés dans l'instruction publique depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à ce jour*, et, en 1846, pour celui traitant *De la fertilisation des landes dans la Campine et les Ardennes*. Voici la liste succincte de ses ouvrages classiques, dont on trouvera l'énumération détaillée dans la *Bibliographie nationale* : *Traité d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes et primaires* (Mons, H. Hoyoïs, 1818-1819, in-8°, 2 parties. Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé. La onzième édition a paru à Mons, chez Manceaux-Hoyoïs, en 1864. Elle est accompagnée d'un volume intitulé : *Solutions du traité d'arithmétique*. — *Méthode phonique de lecture* (Mons, Hoyoïs et fils, 1819, in-8°); seconde édition, en 1848. — *Cours pratique de lecture* (Mons, Hoyoïs, 1820, in-8°, 2 parties). — *Grammaire des commençants* (Mons, Hoyoïs, 1820, in-8°; sixième édition en 1865). — *Abrégé de l'histoire sainte* (Mons, Hoyoïs,

1821, in-12). P.-J.-F. Van Nerum en a donné une traduction flamande. — *Notions élémentaires de géographie* (Mons, Hoyoïs, 1821, in-12). La dix-septième édition de cet ouvrage a paru sous ce titre : *Géographie élémentaire*, en 1842. — *Historiettes morales à la portée des enfants* (Mons, Hoyoïs, 1821, in-12, 2 parties). Ouvrage traduit en flamand par P.-J.-F. Van Nerum. — *Syntaxe française* (Mons, Hoyoïs, 1822, in-12). — *Géographie des Pays-Bas* (Mons, Hoyoïs, 1822, in-12). — *Livret à l'usage des commençants* (Mons, Hoyoïs, 1822, in-12). — *Instruction populaire sur le nouveau système des poids et mesures* (Mons, Hoyoïs, 1824, in-8°). Réimprimée en 1829. — *Nouvelle grammaire française, théorique et pratique* (Mons, H.-J. Hoyoïs, 1825, in-12). Réimprimée plusieurs fois. — *Cours théorique et pratique de la langue hollandaise* (Mons, H.-J. Hoyoïs, 1824, in-8°). Cet ouvrage a eu trois éditions. — *Précis de l'histoire des Pays-Bas* (Mons, H.-J. Hoyoïs, 1825, in-12). La troisième édition a paru en 1829. — *Nouveau dictionnaire français-hollandais et hollandais-français* (Mons, Leroux, 1827, in-8°, 2 vol.). — *Lectures morales à l'usage des écoles inférieures* (Mons, Hoyoïs, 1828, in-12, 2 parties). — *Lectures choisies pour les élèves de la classe supérieure dans les écoles primaires* (Mons, H.-J. Hoyoïs, 1830-1832, in-12, 2 parties). — *Petite cosmographie* (Mons, Hoyoïs, in-12). — *Chrestomathie hollandaise* (Mons, Hoyoïs-Derely, 1829, in-8°, 2 vol.). — *Eléments d'algèbre* (Mons, Hoyoïs, 1830, in-8°). Troisième édition en 1842. — *Solutions des exercices et des problèmes contenus dans le traité d'algèbre* (Mons, Manceaux-Hoyoïs, 1849, in-8°). — *Géographie spéciale de la Belgique* (Mons, Hoyoïs, 1834, in-18). Réimprimée chez Manceaux-Hoyoïs, en 1863. — *Précis de l'histoire de Belgique* (Mons, Manceaux-Hoyoïs, 1841). Réimprimé, en 1847, sous le titre : *Abrégé de l'histoire des Belges*. — *Eléments d'agriculture* (Mons, Manceaux-Hoyoïs, 1849, in-12). — *Petit Plutarque de la Belgique* (Mons, Manceaux-Hoyoïs, in-12).

Raingo collaborait à certains jour-

naux de Mons. Il fut, avec Adolphe Mathieu, rédacteur-proprétaire de *la Revue, journal de la province de Hainaut* (1835-1836). Puis il fonda les *Annales du Hainaut*, journal hebdomadaire qui parut du 4 mars 1833 au 12 janvier 1840. On lit dans le prospectus placé en tête du premier numéro : « Amis du » progrès sans secousse, de l'industrie » sans agiotage et du commerce sans » monopole, nous nous dévouons à la » noble mission de porter le flambeau » de la presse, cette grande lumière du » temps présent, sur toutes les questions » d'intérêt public ». Notre concitoyen était profondément attaché à la politique du gouvernement néerlandais; cependant, il finit par se rallier au nouvel ordre des choses et il reçut avec reconnaissance la décoration de l'Ordre de Léopold, qui lui fut conférée par arrêté royal du 15 novembre 1859.

Léopold Devillers.

Bibliographie nationale, t. III, p. 239-241. — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle* (Mons, 1900).

RAINGO (*Jean-Baptiste*), luthier, né à Mons, le 2 décembre 1754, y décédé le 23 août 1834. Il était considéré comme étant l'un des meilleurs fabricants d'instruments à cordes et à vent, et en particulier de flûtes et de clarinettes. Il était, du reste, excellent musicien.

Son fils, CHARLES-PHILIPPE, né à Mons le 29 janvier 1786, y décédé le 20 juillet 1839, fut également un luthier renommé.

Léopold Devillers.

RAINIER, REINERUS, RONNERUS ou ROUNERUS, hagiographe, né à la fin du x^e siècle ou au commencement du xii^e, mort en 1042. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît et vraisemblablement dans l'abbaye Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand. Simon, abbé de Saint-Ghislain, ayant demandé à Ratbod, abbé du Mont-Blandin, de faire écrire la vie de saint Ghislain par Rainier, celui-ci composa la vie et les miracles du saint, qu'il termina vers 1036. Cette vie est, dans l'ordre chronologique, la troisième que

l'on connaisse du fondateur du monastère d'*Ursidungus*.

Certains auteurs ont, par erreur, rangé Ratbod au nombre des abbés de Saint-Ghislain, en induisant que Rainier était moine de cette abbaye. Mais des documents de l'époque ont permis à dom Baudry, et plus récemment au P. Albert Poncelet, de rétablir la vérité historique. Tout porte donc à croire qu'il ne peut s'agir de Ratbod, abbé de Saint-Amand (996-1013), mais de Ratbod, abbé du Mont-Blandin (995-1034), qui eut pour successeur Wichardus.

Plusieurs transcriptions de l'œuvre de Rainier existent dans les bibliothèques publiques de Mons, de Bruxelles, de Douai et de Valenciennes. Le manuscrit n° 221 (précédemment n° 27) de la bibliothèque de Mons contient (fol. 8 à 156) la vie de saint Ghislain de Rainier. Ce volume a fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ghislain et porte sur le dos les lettres KKKK du classement de celle-ci. Au feuillet 23 v°, on lit : *Incipit epistola Rouneri monachi ad dominum abbatem Rathbodum. Domino abbati R. merito venerando et amplectendo minimus sibi subditorum Fr. R.*, etc. Rainier y expose que c'est pour obéir à son abbé Ratbod et afin de remplir le vœu de l'abbé Simon qu'il a entrepris d'écrire la vie et les miracles de saint Ghislain. Dans son traité des miracles, il dit encore : *Decretum est ab abbate Symone, qui ipsis diebus præerat Cellensi ecclesiæ*. Le manuscrit n° 222 de la même bibliothèque contient, entre autres, la même vie; il a aussi appartenu à l'abbaye de Saint-Ghislain et porte sur le dos les lettres LLLL.

Rainier a non seulement compilé les deux premières vies de saint Ghislain, mais il les a considérablement augmentées au moyen de documents et de témoignages qu'il avait recueillis. Il peut être considéré comme étant le principal biographe du saint. Son œuvre a été entièrement publiée, en 1886, par le P. Albert Poncelet, bollandiste. Elle comprend deux parties, dont l'une, la Vie, est divisée en dix-huit chapitres,

et l'autre, les Miracles, en comprenant onze.

Léopold Devillers.

Phil. Brasseur, *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, p. 25. — Dom Pierre Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII, p. 206-208. — J. Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. IV, p. 340 et suiv. — *Acta Sanctorum* (Paris, 1866), *octobris tomus quartus*, p. 4014. — *Histoire littéraire de la France*, par des religieux de la Congrégation de S.-Maur, t. VII (Paris, 1746), p. 338-339. — F. Vinchant, *Annales de la province et comté d'Hainaut*, éd. Ruteau (Mons, 1648), p. 428. — De Boussu, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain* (Mons, 1737), p. 243-244. — Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 454. — *Vita et miracula sancti Gisleni, auctore Rainero monacho* (Bruxelles, 1886; in-8°). — Alb. Poncelet, *De vita sancti Gisleni Rainero monacho conscripta* (Bruxelles, 1887; in-8°). — *Analecta Bollandiana*, t. V, p. 212-239; t. VI, p. 240. — C. Dehaisnes, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Douai*, p. 293. — *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, livres X, XI et XII publiés par le R. P. Albert Poncelet (Mons, 1897), p. 399. — Dom Ursmer Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 246, 249.

RAINS (Michel DE), architecte du xve siècle. Il est mentionné dans un acte du 14 août 1441, par lequel Jean Spiskin, maître maçon, certifie avoir fait, par ordre de la duchesse Marguerite de Bavière, comtesse douairière de Hainaut et de Hollande, le devis et la réception des travaux de la chapelle de Sainte-Marguerite et Saint-Eloi en l'église paroissiale du Quesnoy. « Mais-tre Micquiel de Rains » intervient dans cet acte comme ayant taxé certains ouvrages faits à la chapelle.

Les comptes de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, de 1448-1449, qualifient notre artiste de « maistre » machon » de la ville de Valenciennes. Sa réputation était telle qu'en mars 1449 il fut convoqué à l'effet d'émettre sur place un avis concernant les travaux que les chanoinesses de Sainte-Waudru se proposaient de faire exécuter à leur église.

Le compte rendu par André Martin, receveur du chapitre, pour le terme de février au 30 septembre 1449, contient des articles qui font voir que Michel de Rains avait été invité par les chanoinesses avec Jean Huwellin ou Huelin, maître maçon de Hainaut (*Biographie nationale*, t. IX, col. 725), et que ces

maîtres demeurèrent à Mons, du samedi 1^{er} mars 1449 (n. st.) au mercredi suivant. Jean le Fèvre, maître maçon de la ville de Mons, les accompagna durant ces cinq jours. Indépendamment de la somme qui fut payée à Michel de Rains pour ses honoraires et ses frais de route et de séjour, il reçut quatre livres tournois « pour avoir mis et compasset en » parchemin ij patrons de le manière del » ouvrage qu'il appartendra à faire, » selon l'avis adont pris ».

Il est vivement regrettable que l'on ne connaisse pas autre chose sur la vie et les œuvres de Michel de Rains.

Léopold Devillers.

Comptes des travaux de l'église Sainte-Waudru, aux archives de l'Etat, à Mons. — *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. VI, p. 4008, note 1. — Léop. Devillers, *Mémoire historique et descriptif sur l'église Sainte-Waudru, à Mons*, p. 44.

RAISSE (Arnould DE), dit RAISSIIUS, historien ecclésiastique, né à Douai, vers la fin du xvie siècle, y décédé le 6 septembre 1644. Ayant fait avec succès ses cours de philosophie et de théologie, il fut ordonné prêtre et obtint un canonicat de la collégiale de Saint-Pierre de Douai. Philippe Brasseur a fait l'éloge des ouvrages de Raissius, dont voici le relevé : 1. *Vita beatæ Raggiæ*. Douai, M. Wyon, 1622; in-8°, 8 ff. et 312 pages. — 2. *Vita sanctissimi Wiganii insignis Collegiatae ecclesiæ Lensensis patroni tutelaris; item sancti Chrysolii... Accessit item origo ejusdem Collegiatae Ecclesiæ*. Douai, Pierre Auroy, 1623. In-16 de 80 pages. — 3. *Vita B. Joannis a Deo, religiosorum fratrum qui curant infirmos Institutoris*. Douai, Jean de Fampoux, 1623. In-12 de 12 feuillets prélim. et 216 pages, orné d'un portrait. — 4. *Ad Natales sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium, in quo tam martyres quam alii sancti, beati, aut venerabiles ac pietatis fama celebres homines recensentur*. Douai, Pierre Auroy, 1626. In-8° de 27 feuillets prélim. et 403 pages. — 5. *Hierogazophylacium Belgicum, sive Thesaurus Sacrarum Reliquiarum Belgii*. Douai, Gérard Pinchon, 1628. In-12 de 16 feuillets pré-

lim. et 577 pages. — 6. *Peristromata Sanctorum*. Douai, Pierre Auroy, 1630. In-12 de 8 feuillets prélim. et 340 pages. — 7. *Catalogus Christi sacerdotum qui ex nobili Anglicano Duacense civitatis Collegio proseminati præclarum fidei catholicæ testimonium in Britannia præbuerunt*. Douai, Martin Bogard, 1630; in-8°. — 8. *Vita Theodorici a Monasterio, Guardini Lovaniensis*. Douai, Pierre Auroy, 1631. In-4° de 16 pages. Au frontispice, un beau portrait de Thierri de Munster. — 9. *Origines Cartusiarum Belgii*. Douai, Martin Bogard, 1632. In-4°. — 10. *Belgica Christiana, sive Synopsis successionum et gestorum Episcoporum Belgicæ provinciæ*. Douai, Barthélemi Bardou, 1634. In-4°. — 11. *Fr. Moschi Cænobiarchia Ogniacensis, sive Antistitum Ogniacensium catalogus, cum elogis*. Douai, Jean de Fampoux, 1636. In-8°. François Mouske ou Mousquet, natif de Nivelles, fut chanoine à Arras, à Seclin et curé d'Armentières. Le monastère d'Oignies, sur la Sambre, devint célèbre par la retraite de Jacques de Vitry et de sainte Marie d'Oignies. — 12. *Cænobiarchia Gisleiniana, sive Catalogus præsulum Abbatie Cellæ apostolorum sive sancti Gisleini in Ursidungo, etc.* Douai, Barthélemi Bardou, 1641. In-12 de 78 pages. — 13. *Cænobiarchia Crispiniana, seu Antistitum monasterii S. Landelini de Crispinio res gestæ*. Douai, Barthélemi Bardou, 1642. In-4° de 4 feuillets prélim. et 205 pages, avec une gravure.

Léopold Devillers.

Brasseur, *Sydera illustrium Honnoniæ scriptorum* (1637), p. 4. — H.-R. Duthillœul, *Bibliographie douaisienne. — Statistique archéologique du département du Nord*, p. 564.

RAIT (Lambert), né à Herpen au commencement du xv^e siècle, se consacra à la carrière ecclésiastique. On le trouve dès 1448 en possession d'un canonicat en l'église Notre-Dame à Anvers. Il remplissait en même temps les fonctions de protonotaire apostolique et d'administrateur des églises paroissiales de Bueninghen et Borloo au diocèse de Liège. Il s'occupait aussi de reliure de livres

et, dans son testament, daté de 1456, on trouve qu'il légua à Petrus de Ligno, alias Rait, tous les instruments nécessaires à l'exercice du métier de relieur : *omnia instrumenta sua apta ad ligandum libros*. Il fit don en même temps à Nicolas Rait de son cheval tout harnaché et à un autre parent de son manteau de chanoine.

Fernand Donnet.

Archives de l'église Notre-Dame à Anvers : *Capsia testamentorum antiquorum*, n° 65. — Archives communales : Notes manuscrites du chevalier de Burbure, vol. I et VII.

RALE (Hubert), ou RAELEN (1), théologien, né à Gand vers le 19 novembre 1656 (date de son baptême), fils de Georges et de Pétronille Everaert, mort à Forest, le 8 mai 1721. Il fit sa philosophie au collège du Porc à Louvain, et, après avoir étudié quelque temps la théologie à la même université, il obtint une chaire de philosophie dans ce collège. Il conserva ses attributions jusqu'en 1686, puis devint curé de l'église Saint-Quentin à Louvain. Il exerça ses fonctions pastorales pendant vingt-huit ans et prit dans l'intervalle le grade de licencié en théologie. Vers 1714, il fut appelé à l'abbaye des bénédictines à Forest lez-Bruxelles, comme directeur des religieuses, et mourut dans cette commune le 8 mai 1721. En 1704, Rale donna une nouvelle édition du psautier de Regnier Snoy : *Psalterium paraphrasibus illustratum... authore Ragnerio Snoy. Sed in hac novissima editione a multis mendis expurgatum et in meliorem formam redactum*. Louvain, Guill. Stryckvant, 1704; in-8°, 542 pages.

Après sa mort, selon ses dernières volontés, fut constituée en son nom une bourse d'études (12 mai 1722) qui existe encore aujourd'hui. Elle doit être conférée de commun accord par un parent du défunt et le curé de Saint-Jacques à Gand, soit à un parent du défunt, soit à un habitant de la paroisse de Saint-Jacques ou à un Gandtois, pour étudier la rhétorique et la

(1) Rale est la forme donnée par son acte de baptême; dans son testament et sur le titre de son livre, son nom est orthographié *Raelen*.

philosophie. Tous les détails concernant cette bourse se trouvent dans le recueil : *Fondations de bourses d'études établies en Belgique*.

Le frère de Hubert Rale, Jean, fut, suivant Paquot (t. XI), un homme d'affaires, bienfaiteur du chapitre de Bruges, auquel il appartenait, ainsi que du séminaire de la même ville.

Léonard Willems.

Etat civil de Gand. — Paquot, *Mémoires*, t. XI, p. 68. — Ch. Piot et H. Lentz, *Fondations de bourses d'études en Belgique*, t. IV (Bruxelles, 1894), p. 169.

RAM (*Jean DE*). Voir DE RAM.

RAM (*Pierre-François-Xavier DE*). Voir DE RAM.

RAMAECKERS (*Cosme-Guillaume-Louis-Octavien*), officier de l'armée belge, né à Ruremonde, le 8 janvier 1786, décédé à Bruxelles, le 21 février 1834. Il était l'un des sept fils de François-Jean-Albert et de dame Marie-Josèphe-Catherine-Thérèse Rosart; bien qu'il fût destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, sa vocation pour l'état militaire ne tarda pas à se révéler et, dès l'âge de dix-neuf ans, il entra au service de France; sous-lieutenant au 112^e régiment de ligne le 24 mars 1805, lieutenant le 30 mars 1807, il tint successivement garnison à Cherbourg, le long des côtes de l'Océan, Blaye, Château-fort d'Oléron, Bordeaux et Alexandrie en Piémont.

De son camp d'Osterode, pendant la campagne de Pologne (19 mars 1807), l'empereur avait décrété la formation de cinq légions de réserve de l'intérieur pour garder le territoire de l'empire en deçà des frontières; elles devaient être formées avec la conscription anticipée de 1808. « Point de Belges dans la « légion de Lille », écrivait-il à Lacuée, « envoyez-en un tiers dans la légion de « Metz, un tiers dans la légion de Paris, « un tiers dans la légion de Rennes ». Plusieurs officiers du 112^e régiment, que fatiguaient l'inaction forcée, l'oisiveté de la vie de garnison, le séjour insalubre de la forteresse d'Alexandrie (rien

ne faisant encore prévoir la campagne de 1809 en Autriche), sollicitèrent leur admission dans ces légions, entre autres le major de Fernig, le capitaine gantois de Tauber, les lieutenants Ryckmans, d'Anvers, et Cosme Ramaeckers. Ramaeckers fut compris dans le 2^e corps d'observation de la Gironde; parti de Rennes avec la 3^e légion le 18 octobre 1807, il était à Bayonne le 16 novembre suivant; il franchit la Bidassoa, le col du Guipuzcoa, fit séjour à Vittoria, où la légion fut ravagée par des maladies endémiques; le 22 décembre, on traversa l'Èbre, la coupure de Pancorbo, Briviesca, Monasterio. En janvier 1808, la 3^e légion était en Vieille-Castille, ensuite à Valladolid, puis à Guadarama, Madrid et enfin, le 27 avril, à Tolède; elle participa à la campagne d'Andalousie.

Le 7 et le 8 juin, le lieutenant Ramaeckers reçut le baptême du feu sous les yeux du général en chef, le comte Pierre Dupont de l'Etang; les Espagnols défendaient le passage du Guadalquivir, au pont fortifié d'Alcolea; huit mille Français (la garde de Paris, les 3^e et 4^e légions de réserve) tinrent tête à trente mille Castillans, les bandes d'Echavarai. Le pont étant enlevé, aux cris de « Vive l'Empereur! Vive le « général Dupont! » on poursuivit l'ennemi jusque dans Cordoue. « Il y eut « là », prétend Ramaeckers dans un mémoire écrit le 7 janvier 1821, « 48 heures « de pillage, parce qu'on avait fermé « les portes de la ville et tiré des coups « de fusil par les fenêtres ». Ramaeckers assista à la bataille de Baylen livrée contre les généraux Reding et Castanos; on sait que le général Dupont, pris entre deux feux et abandonné par le général Vedel, à la suite d'ordres contradictoires ou mal interprétés, dut parler avec l'ennemi; les jeunes conscrits succombaient de soif et de fatigue, par une chaleur torride, étouffés par la poussière.

Ramaeckers, prisonnier de guerre, fut conduit à Puerto-Réal (14 août 1808), embarqué dans la rade de Cadix, à bord de la « Vieille Castille », dont on

avait fait un ponton (5 janvier 1809); le 10 mai suivant, il était à Cabrera, puis à Mahon (dans « l'isla del hospital real »). Maltraité, en butte à la vindicte des Espagnols, menacé d'être massacré ou jeté à la mer, il se fit passer pour sujet autrichien auprès du gouverneur de Mahon, dont il avait su captiver les bonnes grâces, et avec l'autorisation de la Junte, fut embarqué sur un brigantin sarde pour Cagliari; à la suite d'épisodes trop longs à relater, il débarqua à Bastia, le 11 avril 1810, après avoir louvoyé à bord d'une felouque sous pavillon russe et sous le nom de « Juano Sposito ».

Admis avec son grade de lieutenant au régiment d'Isembourg (2^e étranger), le 14 novembre suivant, il coopéra à la campagne de Naples; son régiment se battit le 21 octobre 1811, sur la route de Naples à Castellamare, fit partie d'une colonne mobile près de Gaëte en juillet 1812, et assista aussi au combat de Marinella le 4 octobre 1813. Adjudant-major le 11 juin 1812, dirigé avec le 2^e étranger vers le nord de l'Italie, Ramaeckers servit sous le vice-roi Eugène de Beauharnais, dans la lutte acharnée que celui-ci soutint en 1813 contre les Autrichiens du général Bubna en Tyrol, et fut fait prisonnier de guerre à Muhlbach, le 7 octobre suivant; nommé capitaine le 11 décembre 1813, à l'âge de vingt-huit ans à peine, il rentra en France le 24 juillet 1814 et fut démissionnaire du service de France le 1^{er} décembre de la même année.

Admis au service des Pays-Bas, le même jour, à la demi-solde de son grade, placé à la 1^{re} division d'infanterie le 27 février 1815, Ramaeckers fut mis en non-activité le 29 janvier 1824 et passa au service de Belgique le 16 décembre 1830. Major commandant de place à Anvers, par arrêté du gouvernement provisoire du même jour, mis en disponibilité le 21 avril 1831, président du conseil de guerre à l'armée de l'Escaut le 16 juin suivant, chargé des mêmes fonctions à l'armée de réserve le 3 novembre, il fut nommé grand-prévôt de l'armée le 16 novembre de l'année

suivante, avec le grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

Ramaeckers, qui mourut prématurément à l'âge de quarante-huit ans, avait été autorisé, par un arrêté royal du 14 novembre 1833, à porter les insignes de chevalier de la Légion d'honneur; il fut créé chevalier de l'Ordre de Léopold le 15 décembre 1833.

Eugène Cruyplants.

Ramaeckers, *Voyage et campagnes en Espagne dans les années 1807 et 1808, avec suite jusqu'en 1810, dédié à mes parents*. Manuscrit du 7 janvier 1821. — Pièces officielles de l'époque.

RAMAECKERS (*Guillaume-Jules-Arthur*), officier, fils de Auguste-Hippolyte-Balthazar, et de Jeanne-Jacqueline De Pauw, né à Namur, le 11 décembre 1848, mort à Karéma (Afrique centrale), le 25 février 1882. Admis à l'école militaire le 17 novembre 1866, il fut nommé élève sous-lieutenant par arrêté royal du 6 octobre 1868. Après avoir été désigné provisoirement pour le génie le 13 mars 1870, il dut prendre part à la campagne de 1870 en Belgique; il rentra à l'école militaire le 1^{er} octobre 1870, et passa définitivement au génie le 15 mars 1871. Par divers arrêtés royaux, il fut nommé lieutenant le 5 juillet 1871, capitaine en second de 2^e classe le 25 mars 1874, et capitaine en second de 1^{re} classe le 23 juin de la même année, capitaine en premier le 26 décembre 1878.

Au cours de sa trop courte carrière, il occupa plusieurs emplois spéciaux pendant un temps souvent insuffisant pour faire apprécier absolument ses précieuses qualités. Il fut adjoint au commandant du génie à l'enceinte d'Anvers, du 9 juillet 1872 au 5 avril 1874, et au commandant du génie à Malines du 25 septembre 1877 au 31 août 1878. Le ministère de la guerre se l'attacha du 5 avril 1874 au 25 septembre 1877, et l'inspection générale du génie du 17 octobre 1878 au 30 avril 1879; à cette dernière date, Ramaeckers, qui était un de nos officiers les plus distingués, fut nommé aide de camp du lieutenant-général Brialmont; mais il ne tarda pas, à quitter son éminent chef. Il était atteint

de la nostalgie de l'Afrique, dont il avait commencé à sonder les mystères, au cours d'une mission scientifique au Fezzan, dont il s'acquitta brillamment du 31 août au 17 octobre 1878. Le 26 avril 1880, il mit son activité et son dévouement au service de l'Association internationale africaine, et reçut le commandement de la quatrième expédition scientifique et hospitalière qu'elle envoyait au continent noir. Chargé d'aller relever le capitaine Cambier, qui était parvenu à fonder la station de Karéma en août 1879, Ramaeckers s'embarqua à Brindisi, le 7 juin 1880, avec trois adjoints, MM. De Leu, lieutenant d'artillerie, J. Becker, sous-lieutenant dans la même arme, et Demeuse, dessinateur-photographe. Après avoir terminé rapidement ses préparatifs, il quitta Bagamoyo le 27 juillet, et arriva à Tabora le 2 novembre et à Karéma le 4 décembre 1880. L'expédition ne fut pas heureuse. Les explorateurs eurent à lutter contre les désertions quotidiennes des porteurs et des soldats, et ils furent péniblement affectés, nous ne disons pas découragés, en apprenant le décès et la situation critique de plusieurs membres des premières expéditions organisées par l'Association internationale africaine. Mais il y eut des épreuves plus terribles. La maladie et la mort sévirent sans pitié. Demeuse dut quitter ses compagnons trois jours avant l'arrivée à Mpouapoua, et rentrer en Europe; De Leu succomba à Tabora, et le commandant de l'expédition lui-même, qui parvint heureusement, avec Becker, au terme de son voyage, fut enlevé par une attaque de fièvre bilieuse le 25 février 1882. Pendant les quelques mois qu'il passa au bord du Tanganyika, notre compatriote acheva la construction de la station de Karéma, et termina à peu près complètement la mise en état de défense du fort Léopold. C'est grâce à son esprit de décision qu'il conjura un hardi coup de main, préparé contre Karéma par un des vassaux du sultan Mirambo. Il prévint en hâte de sa situation critique son adjoint Becker, qui, à force de diplomatie, obtint du potentat nègre la promesse que la

paix ne serait pas troublée sur les rives sud-est du Tanganyika. Ramaeckers fut un des premiers Belges qui pratiquèrent la navigation à voile sur le grand lac, qu'il n'aurait pas tardé à sillonner en canot à vapeur en acier, si son nom n'était allé enrichir le martyrologe des explorateurs belges, décédés en terre africaine.

Ramaeckers fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté royal du 31 janvier 1879.

F. van Oortroy.

Matricule des officiers au ministère de la guerre. — *Bull. Soc. roy. belge de géographie de Bruxelles*, 1880 à 1882. — A. Chapaux, *Le Congo hist., dipl., phys., politique* ... (Bruxelles, 1894).

RAMAUT (*Louis*) ou RAMAULT, sculpteur, plus connu sous le nom de maître *Louis*, né à Ypres en 1688. Il fut chargé, en 1709, d'exécuter un magnifique tabernacle pour la célèbre image de Notre-Dame de Tuine, d'après un modèle fait par le peintre François Hacke. En 1714, il fit le fronton du portique de la poissonnerie d'Ypres. Ce remarquable motif de sculpture représente Neptune sur son char attelé de deux chevaux marins; deux génies planent au-dessus du char.

Edmond Marchal.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. II, p. 117, et t. IV, p. 17. — A. Vanden Peereboom, *Ypriana*, t. V, p. 84. — Marchal, *Sculpture belge*, p. 537.

RAMAUT (*Pierre-Martin*), poète flamand, né à Ypres le 24 septembre 1719 et y décédé le 5 février 1783. Louis Ramaut, qui précède, était son grand-oncle et frère puîné de son grand-père, Martin Ramaut. Il y avait aussi au XVIII^e siècle un imprimeur yprois du nom de Dominique Ramaut, né à Ypres le 3 septembre 1602, et probablement de la même famille : vu les dates, il pouvait être le grand-père de Martin. Pierre Ramaut était facteur de la chambre de rhétorique *De Roosieren met melodie* et avait pour devise : *De liefde bedekt 't gon den haet verwekt*. Il était aussi maître d'école, ayant reçu l'autorisation du magistrat d'Ypres le 31 janvier 1747, quoique l'official de l'évêché eût refusé de donner son avis à ce sujet.

Il a laissé deux manuscrits : 1. *Agrip-paisten ofte nieuwe tooverschole... door meester Ramaut, wylent dichtmeester der Reden-rycke Gilde van St. Anna te Jeper*; — 2. *Beschryving van de stad Ypre*. Cet ouvrage va depuis les origines jusqu'en 1780 et est orné de dessins et d'armoiries, tantôt originaux — ceux-ci toujours mal exécutés — tantôt découpés dans d'autres livres. Lambin, bibliothécaire d'Ypres, auquel il a appartenu, l'a divisé en quatre parties, chacune en deux tomes, en ajoutant à chaque tome le titre et la table des matières. Il y a joint une cinquième partie en deux tomes, donnant d'abord ce que Ramaut a omis, puis la continuation de 1781 à 1799 (tome I) et de 1800 à 1833 (tome II). Dans sa *Voor-reden* ou préface, il dit erronément que Ramaut est mort en 1781. A la page 281 du tome II de la quatrième partie, Ramaut se nomme lui-même à sa place alphabétique dans une liste d'Yprois célèbres, en ces termes : *Petrus Martinus Ramaut ervaeren poët, dichtmeester der Roosieren met melodie*. Lambin y a ajouté : *die dese beschrijvinge heeft bij een vergadert ende geschreven tot 't Jaer 1780*. La *Beschrijving* donne souvent des pièces de poésie à propos d'hommes célèbres ou d'événements remarquables; elles sont de différents auteurs, plusieurs aussi de Ramaut lui-même.

Pierre Ramaut écrit son nom *Ramaut* et nos sources imprimées font de même. Mais les registres d'Ypres, d'après l'archiviste M^r E. De Sagher, écrivent son nom et celui de tous ses homonymes *Ramault*. A. Van den Peereboom (*Ypriana*, I, 340) écrit le nom de l'imprimeur *Domyn Ramault*, mais celui du sculpteur (*ibid.*, V, 84) *Louis Ramaut*. La *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* écrit le nom du sculpteur *Louis Ramault*, mais elle ne parle pas plus que les *Ypriana* du poète-maître d'école.

J. Vercoullie.

J. Frederiks et F. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*. — C. Piron, *Algemeene levensbeschrijving*. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. II, p. 260. — Je dois les renseignements sur la date exacte de la mort de

Ramaut et sur son autorisation d'ouvrir une école publique à M^r E. de Sagher, archiviste d'Ypres.

RAMBERT, évêque de Noyon. Voir LAMBERT.

RAMEY (*Jean*), RAMÉE, RAMAYE, DEL RAMEYE ou DELLE RAMEGE, peintre liégeois du XVII^e siècle. On ignore la date de sa naissance, mais comme nous savons qu'il fut mis en apprentissage auprès de Lombard dès l'âge de douze ans et que Lombard est mort en 1566, et que, d'autre part, Ramey est resté assez longtemps son élève pour se pénétrer de son style et de sa manière, on peut admettre qu'il est né vers la fin du premier quart du XVII^e siècle. Lorsqu'il eut acquis par son travail une situation indépendante, il épousa Marie de Lymbourg, dont il eut plusieurs enfants et qui lui survécut. On sait que l'atelier de Lambert Lombard fut fréquenté par plusieurs peintres qui, en dehors de la principauté de Liège, acquièrent une réputation méritée; parmi ceux-ci il convient de citer en première ligne Frans Floris et Hubert Goltzius; mais des nombreux élèves de Lombard qui vécurent à Liège et y exercèrent leur talent, Jean Ramey est à juste titre regardé comme le plus considérable. Aux yeux des contemporains, il était estimé en quelque sorte comme le continuateur de son maître.

Ramey a été laborieux et il a fait pour les églises de Liège de nombreuses peintures qui presque toutes ont disparu. Elles étaient déjà devenues rares au XVII^e siècle, comme le constate son biographe Abry. Parmi ses travaux, on citait particulièrement les peintures exécutées pour l'église collégiale de Saint-Pierre. Il avait peint, en 1576, une *Sainte Cène* pour l'une des chapelles de cette collégiale. Le tableau avait été commandé par les héritiers de Jean Hubar, chanoine et doyen de Saint-Pierre, pour servir d'épitaphe et être placé au-dessus du tombeau de ce dignitaire. Cette peinture était considérée comme l'une des meilleures œuvres de Ramey.

En 1585, Ramey fut élu doyen du

métier des orfèvres qui, à Liège, formait une même corporation avec les peintres, les peintres verriers, les brodeurs, et probablement avec tous les artistes et artisans dont la profession avait pour base l'étude et la pratique du dessin. Au surplus, Jean Ramey vivait encore entièrement dans le courant des traditions qui permettaient à un peintre, même en renom, d'accepter des travaux considérés aujourd'hui comme d'ordre inférieur et peu dignes d'un maître, tels les décors d'appartements et d'églises, dessins pour vitraux et autres travaux décoratifs. Cela n'empêchait pas son atelier de jouir d'une grande réputation. Il fut fréquenté pendant quelque temps par un élève, probablement fort jeune alors, mais qui devait plus tard se faire un nom dans le domaine de l'art, Otto Venius, le futur maître de Rubens; il était le fils de Corneille Van Veen, chevalier et seigneur de Hoogveen, bourgmestre de Leyde, qui, à la suite du triomphe des Gueux, avait été obligé de s'enfuir de la ville dont il était le premier magistrat et de se réfugier à Liège, avec son fils. Il y fut fort bien accueilli par le cardinal prince évêque Gérard de Groesbeck. Son fils, qui avait reçu à Leyde des leçons de peinture d'Isaac Claes, voulut continuer ses études dans l'exil. Il reçut à Liège les conseils de Dominique Lampson et surtout de Jean Ramey, héritier, comme nous l'avons dit, du renom de Lambert Lombard. Plus tard, après un séjour de cinq années à Rome, Otto Venius revint à Liège poursuivre sa carrière d'artiste. Gérard de Groesbeck était mort, mais il fut également bien reçu par son successeur, Ernest de Bavière, qui l'admit au nombre de ses pages.

Les peintures de Ramey ont été parfois confondues avec celles de Lombard; plusieurs écrivains assurent qu'elles auraient eu du succès à l'étranger; toutefois, par ce qui nous est connu de ses œuvres, on peut juger qu'il n'avait dans le dessin ni la fermeté ni la correction de son maître, mais il n'était pas dénué d'imagination et avait un sentiment très

juste de la couleur. Il avait adopté les procédés techniques de Lombard; ses panneaux sont préparés à la colle d'une manière défectueuse, ce qui a compromis la durée de la plupart de ses peintures. Avant d'examiner celles d'entre elles qui sont parvenues jusqu'à nous, il importe de recueillir les informations sur les travaux du peintre, transmises par des témoignages contemporains.

Un document intéressant publié par M^r S. Bormans fait connaître plusieurs travaux de Ramey dont nous n'avons pu retrouver la trace. Il s'agit d'abord d'un tableau représentant, au centre, le Christ en croix entre la vierge Marie et saint Jean. A droite, figure un personnage qu'une inscription désigne comme étant Wéri Gaillart de Brialmont, ayant derrière lui, à genoux et les mains jointes, ses cinq fils. A gauche se tient Jeanne de Fraipont, femme de Wéri, avec ses quatre filles. Tous les détails des costumes et des accessoires sont minutieusement décrits. Selon ce document, ce tableau était la copie d'une autre peinture, faite en l'an 1290, après la guerre des Awans et des Waroux ou de Dammartin, dans laquelle Wéri et son frère Lambuche se distinguèrent par des prouesses si éclatantes qu'on les surnomma les *Gaillards de Chénée*. Le document cite encore : les portraits d'Ottard de Brialmont, seigneur de Fraiture et grand bailli du Condroz, et d'Aldegonde de Berlaymont, sa femme, puis deux autres portraits, celui de Jean de Brialmont, seigneur d'Atrin, fils d'Ottard et de sa femme Louise Vander Meeren. Ces quatre portraits peints par Ramey en 1571 devaient, sans doute, orner les grands appartements de l'hôtel que les Brialmont habitaient à Huy, et où fut rédigé l'acte qui les fait connaître. Quant au tableau représentant Wéri Gaillart, il était destiné à remplacer, dans l'église paroissiale de Chénée, près de Liège, la peinture originale que le bailli du Condroz « retint, pour soi et les siens, en « mémoire et souvenir de ses ancêtres ». M^r S. Bormans a trouvé ce renseignement dans un manuscrit appartenant à M^r le comte d'Oultremont de Warfusée;

c'est un cahier de classe ayant servi à Jean de Brialmont lorsqu'il étudiait à Louvain, de 1559 à 1564. Le document parle de l'artiste en ces termes : « Maître Jehan del Ramée, demeurant » en la citez de Liège, peintre très » excellent ».

Nous avons dit que Ramey ne peignait pas uniquement des tableaux et des portraits. Il se chargeait aussi de décorer non seulement des églises, mais encore les salles des habitations patriciennes. A la vérité, il entraînait souvent dans ces décors des compositions dont les figures formaient l'élément principal, « les histoires », comme on disait alors. Il existe aux archives de l'Etat, à Liège, un document daté de l'année 1583, concernant Ramey, et qui ne manque pas d'intérêt. C'est une convention faite par acte authentique du notaire Joannes a Lapide, devant des témoins désignés dans le document, par laquelle « Johan » de Rameye, peintre, bourgeois de la « cité, s'engage envers Jan Wistenraad, « maistre de puis », à décorer de peintures et de dorures la salle grande du dit Wistenraad. Les détails du travail y sont indiqués, notamment deux peintures sur toile servant aux deux cheminées de la dite salle, les parois devant être peintes « de quelque bonne histoire ». Le travail devait être payé 75 florins (la plupart des matériaux étant fournis par Wistenraad), et achevé à la fête de Saint-Gilles de la même année 1583.

Plusieurs travaux de Ramey sont encore mentionnés par les auteurs liégeois. Dans le catalogue de la collection du chanoine Hamal se trouve la mention suivante : « Portrait d'une dame » de Surllet par Ramey ». A un âge avancé, en 1599, Ramey fit un tableau représentant la *Conversion de saint Paul* pour la collégiale qui porte ce vocable ; pour la même église, il exécuta, en 1602, une série de douze médaillons représentant les apôtres, que jusqu'à la révolution on voyait suspendus aux colonnes de la nef. A la cathédrale Saint-Lambert, dans la quatrième chapelle au Midi, on voyait une peinture de Ramey représentant le *Christ au Jardin*

des Oliviers ; il avait également dessiné des vitraux placés dans la collégiale de Saint-Paul, en 1597.

A la fin de sa carrière il fut appelé à Paris pour travailler au palais du Luxembourg, probablement à des peintures décoratives. Ramey mourut dans les premières années du XVII^e siècle, en revenant au pays natal, dans une des villes aux frontières de la France.

Nous avons dit que peu de travaux de Ramey sont connus, la plupart ayant été détruits ou emportés loin du pays. Hormis les portraits, il avait l'habitude de signer ses peintures et même ses dessins, ce qui offre une certaine facilité pour les recherches. Voici le résultat de celles que nous avons faites :

Dans l'album de dessins de Lombard que possède S. A. le duc d'Arenberg se trouvent deux dessins de Ramey qui n'ont pas été signalés par les savants qui ont étudié cette collection : ils représentent *saint Joachim et sainte Anne s'embrassant sous la porte dorée* et *l'Ange annonçant à saint Joachim qu'il lui naîtra une fille*. Ces dessins, exécutés à la plume, sont en assez mauvais état. Ce sont peut-être les compositions de tableaux exécutés par le peintre. Parmi ceux-ci nous connaissons : *l'Adoration des Bergers*, conservé à l'église de N.-D. des Lumières en Glain près Liège. La disposition de l'ensemble et plusieurs des figures rappellent le tableau de Lombard traitant le même sujet, conservé à la galerie impériale de Vienne. Figures de grandeur naturelle ; hauteur 1 m. 29, largeur 1 m. 19. Ce tableau, peint sur bois et signé, est d'un bon coloris et largement peint : c'est la meilleure œuvre du peintre qui nous soit connue ; elle a malheureusement souffert et a dû subir des retouches. Un tableau traitant le même sujet appartient à M^r De Soer de Solières, à Liège. H. 2,5 ; L. 1,45 m. *Saint Paul guérissant le boiteux à Lystré* appartient à M^r Brahy-Prost, à Liège. Peint sur toile. H. 1,59 ; L. 2 mètres. Il est signé *IO. G. D. Ramey pingebat*, 1600. C'est donc une œuvre de la vieillesse du peintre. Deux portraits, celui de Jacques Herlet,

bourgmestre de Liège en 1585, et de sa femme Gertrude Hock, conservés dans la famille Hock, à Liège, sont avec raison attribués à Ramey. Le bourgmestre Herlet, mort un an après la date indiquée sur son portrait, fut, ainsi que sa femme, enterré dans l'église Saint-André, à Liège. Ils y avaient fait peindre un retable d'autel qui portait leurs armes et sur les volets on voyait les portraits des deux époux. Il est probable que ce travail était également du pinceau de Ramey. La même famille possède un tableau de Ramey représentant la *Résurrection de Lazare*. Il est signé et daté. C'est la dernière œuvre connue du peintre. Les personnages, hormis le Christ que l'on voit au premier plan, à droite du spectateur, sont représentés à mi-corps. Lazare sort du tombeau, dont le bord est à peu près au niveau de la ligne inférieure du cadre. Son torse nu, qui fait l'effet d'une étude académique, est celui d'un homme jouissant de toute sa santé, et les personnes qui l'entourent ne semblent pas prendre un intérêt bien vif à la scène qui se passe devant eux. Du côté opposé au Christ émerge du cadre le haut de la figure du donateur, un prêtre revêtu du rabat qui, les mains jointes, prie en tenant un rosaire; à côté de lui, un pinceau peu habile a ajouté en proportions réduites le portrait d'un personnage chevelu portant moustache et impériale. B. H. 1 m. 30; L. 1 m. Signé et daté IO. Ramey Ping., 1602.

J. Helbig.

Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 172. — S. Bormans, notice dans le *Messenger des sciences historiques*, 1883, p. 280-283. — Eug. Gens, *Histoire de la ville d'Anvers* (1861), p. 539-590. — Hamal, *Mémoire manuscrit pour servir à l'histoire des artistes de la province de Liège*. — Bon de Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, t. II, p. 299 et s. — J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, p. 182-188.

RAMEY (*Laurent*), que quelques historiens appellent *la Ramée*, homme de guerre, né vraisemblablement au pays de Liège vers 1560, mort en 1612. Il servit en Hongrie sous les ordres de Charles de Mansfeld et prit part

au siège que mirent devant Ostende les archiducs Albert et Isabelle. Son courage et ses exploits lui valurent la faveur de l'empereur Rodolphe, qui lui accorda en 1606 des lettres-patentes de noblesse, ainsi que la confiance d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, qui lui confia les fonctions de bailli d'Amercœur. Pendant qu'il exerçait cette charge, il fut accusé de complicité avec les étrangers, vagabonds de toute espèce, qui, respectant les terres de son bailliage, dévastaient à plaisir les seigneuries voisines. On ouvrit une enquête suivie de procès. Ramey fut acquitté, le 16 octobre 1609, par la cour souveraine de Liège. Trois mois après, la chambre impériale de Spire confirmait ce jugement. Peu après, en 1610, l'estime dans laquelle le capitaine liégeois était tenu en Allemagne se manifesta par l'octroi des titres de colonel-général, de gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold et de conseiller de guerre impérial. Les événements qui se passaient dans le Saint Empire étaient graves à ce moment et propices à la carrière des aventuriers.

Une vive querelle séparait l'empereur et son frère Mathias qui, soutenu par les archiducs Maximilien et Ferdinand, travaillait à enlever à Rodolphe la couronne impériale et les Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Rodolphe comptait parmi ses partisans l'archiduc Léopold, évêque de Passau et de Strasbourg. Sous prétexte de s'emparer du duché de Juliers, dont la succession alors vacante lui était disputée par le prince électeur de Brandebourg, le comte palatin de Neubourg et le duc Chrétien de Saxe, Léopold chercha à se former une armée et à se créer des ressources. E conduit dans les demandes qu'il leur adressa par les archiducs Albert et Isabelle, l'évêque de Passau trouva meilleur accueil près du prince-évêque de Liège. Ernest de Bavière n'était pas fâché de débarrasser les territoires épiscopaux, qu'ils dévastaient, des vagabonds et déserteurs venus des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies. Il ne se refusa donc pas à faciliter le recrutement de régi-

ments pour le compte de l'archiduc qui avait confié cette tâche à Ramey. Une fois les troupes réunies, ce dernier les dirigea vers Juliers, où elles arrivèrent après avoir tout dévasté sur leur passage. Mais l'argent manquait pour les payer. Ramey, abandonnant ses soldats, se rendit successivement à Mariemont et à Paris implorer l'aide d'Albert et d'Isabelle ainsi que du roi Henri IV. Ses démarches n'obtinrent aucun succès, et il aurait été contraint de licencier ses troupes si les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence ne lui avaient enfin fourni les fonds nécessaires. Mais, en l'absence de leur chef, ses régiments s'étaient débandés en grande partie. Bon nombre des soldats restés fidèles furent écrasés près de Mechelen par les forces hollandaises que commandait le prince d'Anhalt. Ramey rassembla à Passau les débris de ses forces et les réunit aux soldats du feld-maréchal Adolphe d'Altham et du comte de Trautmansdorff. Bientôt, ces deux généraux s'étant rendus à Prague près de l'empereur, il prit le commandement de toutes les troupes.

Sur ces entrefaites, une réconciliation plus apparente que réelle s'était opérée entre Rodolphe et Mathias. Les deux frères avaient pris l'engagement de licencier leurs armées. Mais l'empereur, humilié de la paix qu'on lui avait imposée, voulait opposer à la candidature de Mathias au titre de roi des Romains, celle de l'archiduc Léopold. Jouant double jeu, il envoya aux troupes de Ramey l'ordre de se licencier. Mais cet ordre n'était accompagné que de l'offre de 300,000 florins, moitié de la somme réclamée par les soldats réunis à Passau, et du pardon des méfaits commis. On comprend l'accueil qui fut fait au duc de Brunswick, envoyé de Rodolphe. Arrêté d'abord, il fut ensuite dédaigneusement relâché.

En cela, Ramey agissait d'accord avec l'évêque de Strasbourg, soutenu probablement lui-même par l'empereur. Léopold voulait s'emparer de la Bohême, dont la possession était considérée comme un acheminement vers le

trône impérial. Le général liégeois disposait de 8,000 hommes de pied et de 4,000 cavaliers. Après avoir affreusement épuisé le pays de Passau, où elles avaient campé, ces troupes, que suivaient 2,000 vagabonds et un grand nombre de femmes de mauvaise vie, pénétrèrent en Autriche, malgré les supplications de l'ambassadeur d'Espagne, qui s'était en vain efforcé d'arrêter l'empereur dans cette violation de la foi jurée. Les soldats de Ramey étaient de « vrais brigands, de féroces incendiaires ». Leur chef acquit pendant cette campagne le nom de général « Rammauf » ou « Prend tout » que lui donnèrent les habitants des contrées envahies. « Ils ont fait plus que n'auraient fait les Turcs », écrit le comte Khevenhiller, « en pillant l'abbaye de Lembach, en se faisant donner une rançon de 20,000 florins par le baron de Polheim, qui les avait hébergés, puis en voulant pénétrer en Styrie pour piller encore et pour réclamer de l'archiduc Ferdinand les arrérages que l'empereur et l'évêque de Passau leur devaient ». Ramey avait espéré que les pays soumis à Rodolphe le recevraient amicalement. Mais la terreur qu'il inspirait fit armer contre lui les contrées qu'il traversait. La résistance des paysans et les rigueurs de l'hiver l'empêchèrent d'envahir la Styrie. Après avoir détruit et pillé pour 2 millions de florins, il dut battre en retraite. Suivi de deux cent soixante chariots sur lesquels ses routiers avaient entassé le produit de leurs brigandages, il se dirigea vers la Bohême. Ramey prit successivement Krumau et Tabor. A Linz, il obtint, le 17 janvier, le passage du Danube et, huit jours plus tard, il campait sous les murs de Budweiss, une des plus importantes forteresses de la Bohême. Il s'en empara par la plus déloyale des surprises, la pilla et en fit le dépôt de son butin. De là, il dirigea ses troupes vers Prague. C'est alors que, malgré les instances du pape et de l'ambassadeur d'Espagne, l'archiduc Léopold abandonna la carrière ecclésiastique et courut se mettre à la

tête des troupes qui, jusque là, avaient si cruellement défendu sa cause.

Prague était dans la terreur. Obéissant aux demandes que lui firent les députés des Etats, l'empereur envoya à Ramey l'ordre plus ou moins sincère de disperser ses soudards. Le général, raconte un de ses historiens, répondit « que de faux rapports devaient avoir abusé l'empereur qui n'avait pas de plus fidèles sujets et de vassaux plus dévoués que les hommes qu'il commandait et que, maintenant, pour dissiper tout doute à cet égard, il était résolu d'entrer à Prague dès le lendemain et de faire en sorte qu'aucune plainte ne pût être élevée contre ses soldats ». Il mit cette menace à exécution et, le 13 février 1611, pendant que l'archiduc Léopold s'établissait sur la Montagne Blanche, les troupes passaviennes, comme on appelait les soldats de Ramey, pénétrèrent dans la « Kleinseite », l'une des trois villes qui composent Prague. Le combat fut acharné. Ramey avait perdu six cents hommes lorsque l'empereur ordonna de mettre bas les armes des deux côtés.

L'ordre est obéi par les Praguais, mais les soldats de Ramey, s'ils ne luttent plus dans les rues, se vengent des pertes qu'ils ont éprouvées en tuant et en pillant dans les maisons. Après avoir, pendant quelque temps, laissé pleine liberté d'agir à ses soldats, le général liégeois fait régner l'ordre parmi eux. Bientôt, cependant, les députés de Bohême, soutenus par une nombreuse milice, se croient assez forts pour imposer des conditions à l'empereur. Ramey conseille au souverain de répondre par des mesures de rigueur. Il n'est point écouté. Alors, profitant d'une rixe qui éclate entre ses troupes et quelques bourgeois, il fait placer quatorze canons sur les murs du Hratchin et bombarde la ville. Cet acte de sauvage énergie amène les Etats à parlementer. Ramey consent à une trêve de trois jours dont, présumant qu'il ne restera pas le plus fort, il profite pour diriger son butin vers Velbern.

Tant que les troupes soudoyées par Léopold n'avaient point envahi la Bohême, l'empereur s'était déclaré étranger à leurs actes. Lorsqu'elles furent dans les murs de Prague, « il déclara qu'elles l'avaient très fidèlement servi, qu'il était leur chef suprême et que le soin de mettre le royaume en sûreté le regardait seul ». Au moment où la trêve venait d'être conclue, on apprit que Mathias accourait de Vienne à la tête de 18,000 hommes. Craignant cette armée qu'il savait pouvoir compter sur l'appui de la Bohême, Rodolphe fit à nouveau volte-face. Il remit à Ramey 300,000 florins pour qu'il se retirât avec ses pillards. L'armée de Passau quitta précipitamment Prague dans la nuit du 10 au 11 mars. Elle gagna Budweiss. Ramey, craignant de devoir y subir un siège, fit fondre les cloches des églises et des couvents pour en faire des canons. Mais Mathias ne songeait pas à guerroyer contre lui à ce moment. Il s'était rendu à Prague et avait exigé de l'empereur que Ramey, ainsi que deux autres généraux, de Salz et d'Altheim, seraient rendus responsables des événements qui avaient criminellement ensanglanté l'Autriche et la Bohême. Des officiers de l'armée passavienne crurent voir dans cette décision une invitation à livrer leurs chefs. Dans ce but, ils nouèrent une conspiration. Ramey l'apprit. Il invita les conjurés à dîner, leur fit servir abondamment à boire et, lorsqu'ils furent ivres, les fit appeler successivement au dehors. Dans une galerie voisine de la salle du festin, le bourreau et ses aides attendaient les malheureux. Tous périrent et lorsque, le lendemain, des commissaires impériaux arrivèrent à Budweiss, ils aperçurent douze têtes plantées sur des piques devant le perron de l'hôtel de ville. Ramey chercha à colorer ce que cette exécution sommaire, sans jugement, avait d'odieux, en affirmant que les victimes étaient coupables, outre leur trahison, d'avoir, à Prague, exhorté les soldats au meurtre et au pillage.

Appelé peu après par Léopold, Ramey quitta Budweiss en y abandonnant son

artillerie. Il se rendit à Passau, où il licencia ses troupes, puis alla occuper les fonctions de gouverneur de Besfelden, en Alsace, que lui confia l'ancien évêque de Strasbourg. Mathias, dont les domaines et les sujets avaient souffert des excès commis par les soldats du général liégeois, ne laissa point s'apaiser sa colère contre ce dernier. Lorsqu'il fut élu empereur, il se rapprocha de Léopold et obtint que Ramey lui serait livré. Au mois d'avril 1612, celui-ci fut saisi nuitamment à Besfelden, conduit au château de Barr, jugé secrètement et condamné à mort. Des historiens ont assigné à cette exécution des motifs divers. On n'a pas seulement voulu y voir un effet des ressentiments de Mathias ; certains prétendent que la condamnation de Ramey aurait été l'expiation des cruautés de Budweiss, tandis que d'autres affirment que l'aventurier s'était rendu coupable de trahison contre Léopold en voulant livrer au margrave de Bade les places fortes de l'Alsace.

Alfred De Ridder.

Rahlenbeek, *Laurent Ramey*, dans le *Messager des sciences et des arts* de 1883. — Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*. — Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, t. V. — Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*. — Charvériat, *Histoire de la guerre de trente ans*. — A. Gindely, *Geschichte des dreissigjährigen Kriegeres*.

RAMIHRDUS, brûlé à Cambrai comme hérétique en 1077. Son cas constitue un épisode curieux de la lutte entamée par les papes réformateurs du temps contre le haut clergé simoniaque de nos provinces, qui résistait ouvertement à Grégoire VII.

La chronique de Saint-André, la seule source qui nous ait conservé une mention de notre personnage, raconte que Gérard II, évêque de Cambrai, venait de réprimer durement une révolte communale de sa ville épiscopale, lorsque, dans une tournée aux environs de Douai, on lui signala un certain Ramihrdus comme entaché d'hérésie. Ce Ramihrdus habitait Scherem (?) près de Lambres, et avait groupé autour de lui de nombreux adhérents des deux sexes. L'évêque le fit arrêter, l'interrogea et ordonna de le conduire à Cambrai pour

y être examiné de plus près. Selon l'usage du temps en matière d'hérésie, Gérard II, entouré de son clergé, tint une séance publique dans sa cathédrale et somma l'accusé d'établir son orthodoxie en communiant ; mais Ramihrdus refusa, disant qu'il lui était impossible de recevoir la communion des mains d'un des prêtres ou abbés ou de l'évêque lui-même, attendu qu'ils étaient tous entachés de simonie ou du péché d'avarice. Cette réponse souleva une violente colère et l'assistance réclama à grands cris la condamnation de Ramihrdus. Néanmoins on se sépara sans prendre de décision. Cependant quelques serviteurs de l'évêque, aidés de la foule, se jetèrent sur Ramihrdus et le brûlèrent. Le malheureux mourut sans opposer de résistance, faisant preuve d'un grand courage et priant avec ferveur. Le chroniqueur contemporain ajoute : « Telle » fut la fin de cet homme qui avait » beaucoup agi et enseigné. Un grand » nombre de ses adhérents conservèrent » pieusement quelques parcelles de ses » os et de ses cendres. Beaucoup de cette » secte existent encore de nos jours » dans certaines villes et ce sont surtout » des gens exerçant le métier de tisserand ».

Bien que le chroniqueur ne dise pas que Ramihrdus ait joué un rôle quelconque dans le soulèvement communal de Cambrai, qui précéda de si peu son supplice, il est assez vraisemblable, comme M^r Pirenne l'a supposé, que cet agitateur grégorien ne soit pas resté en dehors d'un mouvement insurrectionnel dirigé contre un évêque simoniaque dans une cité située tout près de sa résidence. C'est ce qui expliquerait que Gérard II l'ait arrêté et persécuté immédiatement après la répression sanglante de la commune de Cambrai. Quoi qu'il en soit, Ramihrdus est évidemment visé aussi dans un autre document du temps. En effet, nous possédons une bulle du grand pape Grégoire VII, datée de Bibianello (25 mars 1077), qui montre que l'affaire de Ramihrdus avait fait du bruit au loin et que ce pape s'y intéressait vivement.

Par cette bulle, Grégoire VII chargeait l'évêque de Paris de prendre des mesures contre « ceux de Cambrai », s'il est vrai, comme on l'a rapporté au pape, qu'ils ont brûlé un homme (*hominem quemdam*) dont le seul crime a été d'oser soutenir que les prêtres simoniaques et fornicateurs ne peuvent célébrer la messe et qu'il faut répudier leur ministère. Si vraiment les coupables ont été cruels et impies à ce point, l'évêque de Paris ne doit pas hésiter à excommunier les auteurs du forfait avec leurs complices. Le pape termine en enjoignant à l'évêque de lui adresser un rapport au plus vite.

Faute d'autres documents, nous ignorons quelle suite fut donnée aux ordres de Grégoire VII et si la mémoire de Ramihrdus, saint martyr pour les uns, odieux hérétique pour les autres, a été vengée officiellement de son temps.

Paul Fredericq.

Chronicon S. Andreae castrî Cameracensis, dans les *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 340. — Ph. Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. II, p. 268. — P. Fredericq, *Corpus doc. Inquisitionis Neerlandicae*, t. I, p. 44 et t. II, p. 4. — Le même, *Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden*, t. I, p. 49. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 477.

RAMIREZ (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Maestricht, le 23 novembre 1593, mort à Alost, le 28 avril 1640. Il entra dans l'ordre des jésuites et commença son noviciat à Malines le 26 septembre 1613. Il est l'auteur d'un petit livre de piété intitulé *Septem exercitia, cum nonnullis piis opusculis*. Louvain, sans date.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1434.

RAMLOT (Gilles-Joseph), instituteur, écrivain, né à Verviers le 5 novembre 1807 et mort dans la même ville, le 25 décembre 1840. Il écrivit *Zuma ou la découverte du quinquina* (Liège, Desoer, 1837; in-18, 33 p.), drame historique en 5 tableaux qui fut représenté à Verviers le 29 décembre 1836. Dupont se trompe en l'attribuant à un artiste du nom de Pierson (*Répertoire dramatique*, t. II, p. 134). Le 21 juin de la même

année on avait donné également à Paris le même sujet sous le titre : *Amazampo ou la découverte du quinquina*. Ramlot a laissé à la bibliothèque de Verviers un manuscrit : *Réflexions philosophiques et pensées morales*, commencées en 1835 et qui n'ont rien de neuf ni d'intéressant.

Fritz Masoin.

RAMMELEIRE (Gilles DE). Voir DE RAMMELEIRE.

RAMON (Jean). Deux enlumineurs de ce nom ont vécu à Tournai au xve siècle. Le premier fut reçu maître dans la corporation des peintres de cette ville, le 6 mars 1431; le registre l'appelle « l'aisné ». Jean Ramon, « le jeune », est inscrit à la date du 28 avril 1454. C'est sans doute celui-ci qui avait été condamné, le 31 janvier 1451, à faire un pèlerinage à Cologne pour avoir battu Jean Cauwe, et qui se soumit plus tard, le 6 mars 1461, à un arbitrage à l'occasion de difficultés avec d'autres habitants de Tournai. L'atelier de cet enlumineur dut avoir une certaine importance; nous connaissons les noms de deux de ses élèves : Haquinot (Jean) Mignot, en 1464, et Tyerin (Thierry) de Lannoy en 1481. Mais ses œuvres sont encore à retrouver.

Paul Bergmans.

A. Pinchart, *Archives des arts*, t. III (Gand, 1884), p. 72-73. — A. de la Grange et L. Cloquet, *Études sur l'art à Tournai*, 2^e partie (Tournai, 1888), p. 27, 30, 38.

RAMOUX (Alphonse), virtuose et compositeur, né à Jemeppe-sur-Meuse le 5 juillet 1817, décédé à Liège le 14 septembre 1835, se fit entendre dès l'âge de huit ans, comme pianiste, dans des variations de Moscheles. Il entra au Conservatoire de Liège dès la création de cet établissement et y étudia le piano, l'harmonie et la composition. Ses études terminées, il se disposait, après de nombreux succès remportés dans les concerts, à se rendre en Italie, lorsqu'il mourut, emporté subitement par une fièvre cérébrale. Son habileté précoce comme pianiste et ses premières compo-

sitions, dit Fétis, indiquaient un avenir d'artiste d'élite.

F. van Duyse.

C^{te} de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II (1837), p. 703. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 180.

RAMOUX (*Gilles-Joseph-Evrard*), littérateur, botaniste et musicien, né à Liège, en janvier 1750, mort à Glons, le 8 janvier 1826. D'après les registres baptistaires de la paroisse Saint-Christophe il était fils de Michel et de Marie-Catherine Jacquemin, et il fut tenu sur les fonts par Evrard Gordenne et Marguerite Ramoux, en l'église Saint-Adalbert, le 21 janvier 1750. Charles de Chénedollé, son premier et principal biographe, se trompe donc en reportant la date de cette naissance au 4 février suivant. Il mourut à Glons, inopinément; on le trouva sans vie, dans son lit, le matin du 8 janvier 1826, et non 1825, comme l'écrivit Oettinger. Dans l'acte qui constate le décès, la mère du défunt est, par erreur, dénommée Marie-Catherine Jamin.

Joseph Ramoux a fait ses études dans sa ville natale. Dès l'année 1761, il suivait les cours du collège des jésuites wallons, où il brilla par ses aptitudes variées et l'excellence de son caractère; puis il entra au séminaire; continuant à se distinguer, il y obtint une bourse à la suite d'un concours. Il se rendit alors en Hollande et, pendant quelque temps, occupa une place de premier chantre à Amsterdam. Cependant, le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV, par son bref *Dominus ac Redemptor*, supprima l'ordre des jésuites. Une des conséquences de cette importante mesure fut la désorganisation de l'enseignement secondaire dans les pays catholiques. A cette époque, on le sait, les membres de la fameuse compagnie étaient à peu près les seuls instructeurs de la jeunesse. Pour remédier, en ce qui le concernait, à cette situation, Velbruck, alors prince-évêque de Liège, rappela, entre autres, Ramoux dans sa patrie et le plaça, quoiqu'il fût bien jeune encore, à la tête du grand collège, en double qualité de principal ou proviseur et de professeur de rhétorique.

Pendant onze années, il remplit ces fonctions avec tant de tact et d'autorité qu'il ne fit point regretter ses prédécesseurs. Entre-temps, quelques Liégeois pensèrent à se créer un centre intellectuel pour cultiver en commun les sciences, les lettres et les arts. Dans ce but, une réunion préparatoire se tint le 22 avril 1779 chez Ramoux qui, pour la circonstance, prononça une courte allocution. A cette séance, outre l'abbé et son frère Pierre-Michel, assistaient de Lignac, Dreux, Lucion, Tutot et Villette. On élaborait un projet de règlement et, le 2 juin suivant, en assemblée publique, sous la présidence d'honneur de Velbruck, était solennellement inaugurée *La Société d'Emulation de Liège*. On sait qu'elle joua un rôle dans les graves événements politiques qui se déroulèrent quelque dix ans plus tard. Joseph Ramoux fut nommé administrateur et bibliothécaire du nouveau cercle. Il conserva ces charges jusqu'en 1784. Le 16 mars de cette année, l'abbé Antoine-Thomas Lebrun, titulaire de la cure primaire de Glons, mourut à Liège. Ramoux se vit désigné pour lui succéder dans cet important office qu'il remplit jusqu'au jour où la mort vint le surprendre lui-même. Quand Ramoux fut envoyé sur les bords du Geer, il venait de perdre son ami et protecteur, le prince Velbruck, décédé le 30 avril 1784. D'autre part, de Chénedollé, dans sa *Notice nécrologique* (p. 6 et 8), dit : « La « cure de Glons lui fut offerte avec des « instances si honorables qu'il ne put la « refuser ». Puis le biographe ajoute que, plus tard, sous l'Empire français, il résista aux prières de ses supérieurs ecclésiastiques et séculiers qui lui offraient une cure primaire à Liège. En rapprochant ces diverses circonstances, on peut supposer, sans invraisemblance, que la promotion de Ramoux à Glons fut une disgrâce mal déguisée. L'abbé n'avait pas, sans doute, l'heur de plaire au nouvel évêque. A peine installé, Ramoux s'imposa comme devoir de travailler le plus possible à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de ses ouailles. Il ne faillit point à sa tâche.

Il avait la parole éloquent et persuasive ; ses prônes, toujours préparés avec soin, trouvaient de l'écho dans les âmes. Appréciant ce talent oratoire, un de ses anciens élèves, le poète liégeois Dieudonné Malherbe, lui écrivait entre autres choses en 1802 : « Rien n'est « capable de m'ôter le souvenir du « charmant organe, du jeu facile, noble « et pittoresque avec lesquels je vous ai « vu porter la déclamation à son dernier « période, en un mot de ce que Cicéron « appelle l'*Eloquence du corps*, que vous « possédez au plus haut degré et qui, « non moins essentielle que celle de « l'esprit pour opérer la persuasion, « caractérise, lorsqu'elle lui est réunie, « le parfait orateur ».

Non content de prodiguer les secours spirituels à ses paroissiens, il se montra en outre administrateur habile et magistrat de paix et de concorde. Il inculqua aux villageois des notions pratiques d'hygiène, et les détermina à assainir leurs habitations. A peine la vaccine fut-elle pratiquée à Liège que Ramoux s'empressait de la faire connaître dans son district, d'en vanter les bienfaits et de la défendre contre ses détracteurs. Il fit aussi la guerre à la mendicité et sut détourner les paysans de la funeste manie des procès. Par la douceur, la persuasion, les bienfaits, il s'attachait tous les cœurs, ramenait les esprits égarés et rétablissait l'union entre ceux de ses paroissiens que divisaient des questions d'intérêt. Telle fut son influence que, peu de temps après son arrivée, il n'exista plus à Glons un seul débat judiciaire. Plus tard, le baron Desmousseaux, préfet du département de l'Ourthe, le surnomma avec raison le *Législateur des bords du Jaer*. Pendant la révolution française, Ramoux, obéissant aux prescriptions de sa conscience, resta à la tête de son canton et prêta le serment constitutionnel. En agissant ainsi, il se conformait d'ailleurs à la décision prise par la conférence ecclésiastique tenue le 14 septembre 1797 en l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre, à Liège, de par le comte Hyacinthe de Rougrave, à ce moment vicaire général capitulaire du

diocèse. Après la tourmente révolutionnaire, les avantages de la cure de Glons se trouvèrent considérablement réduits. Le préfet Desmousseaux et l'évêque Zaepfelf offrirent successivement à Ramoux, et en insistant, les cures primaires de Saint-Jacques et de Saint-Barthélemy, à Liège. Mais il les refusa et répondit : *J'ai épousé la cure de Glons lorsqu'elle était riche et je la garderai pauvre.*

Le titre principal de Ramoux à la reconnaissance de ses compatriotes, c'est d'avoir puissamment avivé la confection et le commerce des chapeaux de paille. On a dit parfois qu'il était le créateur de ce métier ; rien n'est moins exact. Dans une de ses plus dramatiques légendes, *Le cilice de paille*, Marcellin La Garde a raconté, d'après des notes laissées par Ramoux et dont il lui a été donné communication, l'origine de l'industrie à laquelle la vallée du Geer doit sa prospérité. Selon ce conte — qui, d'ailleurs, ne repose sur aucun fonds de vérité — elle aurait pris naissance dès le commencement du xiv^e siècle, au château de Brus, à Glons. Quoi qu'il en soit, il est prouvé par des documents authentiques, en date de 1704, qu'elle avait déjà une certaine importance au début du xviii^e siècle. Pendant une centaine d'années encore elle demeura stationnaire, jusqu'au jour où Ramoux lui donna un prodigieux et rapide développement. Energique, actif, il s'initia au métier ; puis, se rendant de ferme en ferme, de maison en maison, il enseigna à chacun — homme, femme, enfant — à tresser la paille avec dextérité. Esprit inventif, il imagina un ingénieux instrument, encore en usage aujourd'hui, appelé dans le dialecte local *Ustèye*, c'est-à-dire l'outil par excellence. Ce petit engin, en bois ou en fer, est une sorte de cylindre dont on se sert pour fendre la paille. La première *ustèye* a été confectionnée, sur les indications de Ramoux, par le menuisier Arnold Henrotte, de Glons, grand-père maternel de M^r Depaifve-Spée, actuellement (1904) bourgmestre de cette commune. C'est encore Ramoux qui donna l'idée du *Molin à stou*, autre petit cylindre ser-

vant à assouplir la paille. Grâce à ces perfectionnements, on fit des tresses d'une finesse merveilleuse, on varia les genres et les dessins à volonté. On put enfin teindre et blanchir convenablement et l'on vendit, dans les principales contrées de l'Europe, des chapeaux connus sous le nom de *Chapeaux de Glons*. Ramoux fut secondé dans sa tâche par l'un de ses protégés, le Liégeois Mathieu-Guillaume Delvenne qui, pendant près de trente années, exerça à Glons les fonctions d'instituteur et de secrétaire communal. En 1822 et 1824, à l'instigation de son fondateur, la *Société libre d'Emulation de Liège* songea à encourager la fabrication des chapeaux. Elle institua un prix de cent francs à décerner au chapeau de paille fabriqué dans le pays et pouvant rivaliser avec ceux d'Italie. Il fut remporté par Nicolas Lacroix, de Vonck. En quelques années, Ramoux avait changé un modeste métier en une industrie qui attira la sérieuse attention des hommes politiques et des économistes. D'après Thomassin (*Mémoire statistique du département de l'Ourte*, p. 461), en 1810, la fabrication des chapeaux de paille occupa, pendant le temps de l'hiver et du désœuvrement, plus de deux cents familles de cultivateurs du canton de Glons et des environs. En cette même année, tandis que le produit de la fabrication s'élevait à la somme de 422,000 francs, le salaire des ouvriers de toute espèce montait à celle de 232,500 francs. Aujourd'hui, plus de quarante villages doivent leur prospérité à l'intelligent philanthrope. La propreté qu'exige le maniement de la paille, le soin et l'adresse que réclame le tressage, l'aisance qui règne dans chaque famille par suite des gains réalisés donnent aux habitants des bords du Geer une espèce de distinction et d'élévation qui les caractérisent et établissent une différence entre eux et la généralité des populations des autres communes rurales de la Hesbaye.

A Glons, Ramoux se chargea aussi de l'éducation de quelques jeunes gens de bonnes familles et forma des élèves qui se distinguèrent. On cite parmi ceux-ci :

le comte de Renesse-Breidbach et Jamar qui devinrent sénateurs, le baron de Thier, de Canne, etc. Enfin il utilisa ses rares moments de loisir en faisant avec succès de la littérature, de la botanique ou de la musique. Il a composé en latin, en français et en wallon, mais il a peu publié. Voici, d'après nos recherches et dans l'ordre chronologique, la nomenclature de ses œuvres : 1^o *Ouverture de la première assemblée, tenue le 22 avril 1779, pour concerter le plan de la Société d'Emulation*. Tel est le titre spécial que porte la petite allocution dont il a été parlé plus haut. Elle comprend les pages 3 et 4 d'une brochure in-4^o intitulée *Plan de la Société d'Emulation établie à Liège, sous la protection de Son Altesse Celssissime*. Liège, imprimerie de la Société (Tutot), 1779. Elle a été reproduite par Ulysse Capitaine dans sa *Notice historique sur la Société (Annuaire pour l'année 1856, p. 43 et 44)*. — 2^o Un discours fut prononcé par Ramoux, à la séance publique et solennelle du 18 juillet 1779, pour l'inauguration du buste du prince-évêque. Nous n'avons pu le retrouver et nous ignorons s'il est demeuré inédit ou non. — 3^o *Duo liégeois*. Sur l'air du duo des ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS : *J'aime Philinte tendrement*, par M. Ramoux. Cette pièce, écrite en wallon, se trouve pages 20-23 d'un opuscule in-8^o qui a pour titre : *Séance publique tenue par la Société d'Emulation, le lundi 23 décembre 1782, à l'occasion de M. Grétry, l'un de ses associés honoraires*. A Liège, de l'imprimerie de la Société, 1783. Le duo en question est réimprimé, avec ou sans nom d'auteur et le titre de *Parodie liégeoise*, dans les éditions du XVIII^e et du XIX^e siècle du *Théâtre liégeois* ou *Novai armanack liégeois*. On l'a aussi réédité en 1805, sans nom d'auteur, mais avec de notables changements, dans une brochure in-4^o, dont le titre, un peu long, est libellé comme suit : « Programme du grand concert, « vocal et instrumental, destiné à em- « bellir la fête préparée à Monsieur le « comte François-Joseph-Charles-Marie « de Mercy-Argenteau, chambellan de « S. M. l'Empereur des François, et à

« Madame la princesse Thérèse-Henriette de Paar, son épouse; à l'occasion de leur retour de Paris; au château d'Argenteau sur Meuse, le 9 mai 1805. A Liège, T. Teichmann ». — 4° A la séance donnée par la *Société d'Émulation*, le 23 décembre 1782, on exécuta aussi un duo, en français, de Ramoux. Il est resté inédit et il est composé sur un air de *Céphale et Procris*, de Grétry. — 5° *Chanson*. Air : *Sur la marche nationale*, avril 1790. C'est sous ce titre banal et peu explicite, en forme de feuille volante in-4°, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de lieu, que parut, pour la première fois, l'hymne qui reste connu sous la dénomination de *Valeureux liégeois*. La nouvelle *chanson* a été composée probablement sur la demande de Lambert-Joseph de Donceel, commandant des milices liégeoises et, en tout cas, à la suite d'un appel adressé à la nation « En l'assemblée des seigneurs Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires de la noble Cité de Liège, tenue le 26 avril 1790 ». Elle ne comptait que deux strophes, avec refrain, et devint bientôt populaire, grâce aux circonstances et surtout grâce à la vieille mélodie sur laquelle ses paroles sont écrites. L'ayant adoptée en guise d'hymne national, les Liégeois l'entonnèrent comme chant de réjouissance et de combat. Elle fut bientôt réimprimée avec des variantes et trois nouveaux couplets étrangers à la plume de Ramoux. Dans le but de le rendre ridicule et même odieux, ses ennemis politiques firent circuler, dès le mois de février 1791, une chanson, en cinq strophes, sur l'air du *Valeureux Liégeois*, remplie d'insinuations méchantes et dont voici le refrain :

Va, curé de Glons,
Quitte tes chansons,
Reprends ton bréviaire!
Quand tu veux chanter,
Va sur ton jubé
Tu ne pourrais mieux faire.

Quelque temps après, pour dissiper toute équivoque, Ramoux proteste en ces termes : « L'auteur des deux strophes, ci-devant connues : *Valeu-*

reux Liégeois, etc., déclare de n'avoir aucune part aux couplets qui commencent par ces mêmes mots et qui se trouvent dans le troisième recueil récemment imprimé (en décembre 1792), chez J.-B. Dumoulin. La note malicieuse, qu'on y lit, l'oblige à rendre publique sa déclaration ». (*Gazette nationale liégeoise* du mercredi 9 janvier 1793. *Avertissements*.) En 1814, le comte de Zinzendorff, commandant des chasseurs tyroliens, vint loger chez le curé Ramoux. L'étranger ayant entendu parler du chant composé par son hôte, le pria de le lui faire entendre, ce à quoi Ramoux se prêta gracieusement. Le commandant applaudit beaucoup, trouva l'air harmonieux, mais il avoua qu'il ne comprenait pas les paroles. Aussitôt Ramoux improvisa la traduction du refrain en latin. Ulysse Capitaine, à qui nous empruntons ce détail, l'a insérée dans son étude sur *Le chant national liégeois*. Les couplets de cet hymne n'ont aucune valeur littéraire : dépourvus de lyrisme, ils ne sont ni bien émouvants ni bien poétiques et se ressentent du mauvais goût du siècle. Aujourd'hui, si la mélodie est restée très populaire, nulle mémoire n'en retient les paroles. Cependant, elles ont été très souvent rééditées. On les trouvera, entre autres, avec air noté, dans les publications suivantes : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Liège, 1854, t. II, p. 110-118. — *Menu illustré de la Société liégeoise de littérature wallonne*. XII^e menu, 30 décembre 1871. — *Patria Belgica*. Bruxelles, 1875, t. III, p. 827 et 828. — *L'Ame wallonne*. Liège, 1899, 2^e année, nos 29 (56) et 31 (58) et *Le chansonnier des étudiants belges*. Bruxelles, 1901, p. 98. — Citons encore l'édition publiée en 1858 par le chanoine Nicolas Henrotte, in-8° de 2 ff. gravé, avec musique. — 6° *Chanson po l'révérain Monsieu Pierre Poisket, installé curé d'Othaie li 2 mâr*s 1794. A Lige, amon Bourguignon, imprimeur de Prinss. In-4° de 4 pages avec deux chronogrammes en latin. Cette poésie, anonyme, est attribuée à Ramoux. L'abbé Poisket fut, en effet,

pendant de longues années, vicaire à Glons avant d'être promu à la cure d'Othée. Certaines allusions semblent confirmer l'attribution précédente, bien que la chanson soit censée dite par un habitant d'Othée qui vante les vertus du nouveau curé et se félicite de l'avoir comme pasteur. — 7° *Aduaticae, Tugrurum civitati, carmen*. Maio 1797 *offerebat Josephus Ramoux, parochus in Glons-ad-Jecoram. Leodii*. Placard in-folio, à 2 colonnes, sans nom d'imprimeur. Ce poème compte 72 vers, parmi lesquels il en est de fort beaux; l'auteur y fait le panégyrique de Tongres et chante une partie des vertus de la fontaine de Pline. L'élégante facilité de ces vers doit faire croire que ce n'est là ni son coup d'essai ni sa seule œuvre poétique latine. Cette pièce a été reproduite avec, en regard du texte, une traduction en vers français par le Liégeois Dieudonné Malherbe (*Hommage à la Société d'Emulation ou Galerie de portraits d'auteurs et d'artistes liégeois*. Liège, Bourguignon, an X, 1802, p. 12 à 17). Malherbe, ancien élève de Ramoux, lui a dédié son livre, dans lequel, page 27, on trouve, en outre, un quatrain consacré à l'abbé. L'*Aduaticae carmen* a été réimprimé par François Driesen, à la suite de son article sur *La fontaine de Pline à Tongres* (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, Tongres, 1856, t. III, p. 97-99). En outre, il a été traduit en flamand par le docteur Michel Stevens, de Tongres. — 8° *Complainte d'une pauvre botresse*. Air et paroles de M. R..., de Glonds. Cette chanson, restée très populaire, est un des joyaux de la littérature wallonne. En un langage pittoresque et plein d'aisance, l'auteur s'y fait l'écho fidèle des lamentations et doléances d'une femme d'ivrogne, se plaignant, avec raison, d'être malheureuse en ménage. Elle a été publiée dans *Trouverre en tournée chez francs-français*, par Henri Delloye. Liège, 1804, an XIII, p. 22. Elle ne se composait alors que de quatre strophes. Depuis, elle a été très souvent rééditée, parfois sous le titre de *Li mâ mariéye*, avec

deux couplets supplémentaires dont le premier est très probablement de Ramoux, tandis que l'autre est du poète liégeois Henri Forir. On trouvera la *complainte*, avec musique, dans le *Choix de chansons et poésies wallonnes* recueillies par François Bailleux et Joseph Dejardin. Liège, 1844, p. 93, 94 et 214; dans le *Recueil d'airs de crâmi-gnons*, par Léonard Terry et Léopold Chaumont. Liège, 1889, p. 181 et 182, et dans le *Chansonnier des étudiants belges*, p. 374. — 9° *A très-Honorés époux, Monsieur Constantin de Geloës-Eysden, etc., madame Marie-Anne de Renesse-Lezhi, etc.*, le 20 janvier 1810, jour de la célébration de leur mariage. J. Ramoux, curé du canton de Glons-Ourte. In-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 3 p., 7 strophes. — 10° En 1816, à l'occasion du mariage de Guillaume, prince d'Orange, avec Anna-Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, on plaça momentanément sur la maison communale de Glons une inscription en latin composée par le curé Ramoux. Elle est reproduite par le *Journal de la province de Liège*, n° 254, du dimanche 27 octobre 1816. — 11° La bibliothèque de l'université de Liège, fonds Ulysse Capitaine (catalogue des livres, n° 7135, manuscrits, n° 175) conserve plusieurs autographes de Ramoux, savoir : Huit lettres ayant trait à des incidents de la vie ordinaire et quelques chansons de circonstance, sans grande valeur littéraire. — 12° En outre, à sa mort, notre poète a laissé quantité de pièces de vers manuscrites, tant françaises que wallonnes. Son neveu, Michel-Joseph Ramoux, décédé le 25 mars 1855, s'était proposé de livrer à l'impression un choix de ces œuvres. Mais, jusqu'à ce jour, il n'a pas été donné suite à ce projet. — 13° Le curé de Glons était surtout curieux de tout ce qui tenait à l'histoire et aux traditions de la contrée qu'il habitait, et il a rédigé de nombreuses notes sur les communes de la vallée du Geer et des environs. La plupart de ces manuscrits existent encore et se trouvent chez divers membres de la famille, notam-

ment chez Madame la douairière de Stockhem, à Amay.

Ramoux faisait de la botanique en amateur : il n'a rien publié dans ce domaine. Cependant, il était très versé en cette science, du moins au dire d'Etienne Dossin, l'auteur du *Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans le département de l'Ourthe*. Le savant botaniste liégeois lui a dédié son recueil en termes très flatteurs : *Veneratissimo domino Josepho Ramoux, parochiæ Glons-adjecorum pastori dilecto, scientiæ botanicæ litterarumque cultori eximio*, etc. Le 6 prairial an X (26 mai 1802), Ramoux présente, en séance du Conseil d'agriculture, du commerce et des arts, des considérations sur l'utilité de la création d'un jardin botanique à Liège. En 1806, il était membre de la *Société libre des sciences physiques et médicales de Liège*. En cette qualité, il fit, avec le chimiste Duponchel et le naturaliste Vittu, partie d'une commission qui, sur la demande du préfet, le baron Micoud-d'Umons, dressa un tableau des insectes et des plantes qu'on trouve dans nos contrées. Thomassin, chef de division à la préfecture, a très probablement utilisé ce document quand il a colligé son *Mémoire statistique*.

Joseph Ramoux aimait beaucoup la musique et connaissait très bien cet art. Il était doué d'une belle voix de baryton, jouait du violon avec facilité et composa différents petits airs. On lui attribue parfois la mélodie du *Valeureux Liégeois*, mais à tort. Cette mélodie, dont l'origine n'est pas connue, était déjà populaire à Liège à l'époque de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763). D'ailleurs, dans la première édition de son œuvre, l'auteur lui-même écrit textuellement « air : *Sur la marche nationale* » et non *triomphale*, comme on l'indique presque toujours par erreur.

En résumé, Gilles-Joseph-Evrard Ramoux fut un esprit d'élite et, ce qui vaut infiniment mieux, un cœur d'or, qui, toujours, mit son savoir et son intelligence au service de la charité la mieux comprise et de la philanthropie la plus éclairée. Le talent semble héréditaire dans certaines familles : notre

abbé eut pour frère cadet Pierre-Michel, qui fut un chirurgien de valeur, et pour neveu et arrière-neveu Michel-Joseph, écrivain distingué, et Alphonse, enlevé tout jeune, alors que d'heureuses dispositions musicales lui assuraient un brillant avenir.

Joseph Defrecheux.

de Chenedollé, *Notices nécrologiques sur MM. G.-J.-E. Ramoux et H.-N. baron de Villenfagne* (Liège, J. Desoer, 1826; extrait du *Journal de la province de Liège*), p. 3-8. — Picard, *Procès-verbal de la séance publique tenue le 12 juin 1828 par la Société libre d'Emulation de Liège* (Liège, Lemarié, 1828), p. 24 et 25. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, Tardier, 1829), t. II, p. 276-278. — de Becdelièvre, *Biographie liégeoise* (Liège, Jeunehomme, 1837), t. II, p. 693-698. — Pauwels-de Vis, *Dictionnaire biographique des Belges* (Bruxelles, Perichon, 1843), p. 183 et 186. — Del Vaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège* (Liège, Oudart, 1843), p. 103. — *Biographie générale des Belges morts ou vivants* (Bruxelles, Stiennon, 1834), t. II, col. 1491. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (Liège, Carmanne, 1839), t. II, p. 396. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (2^e édition, Paris, 1864), t. VII, p. 180. — Albin Body, *Biographie spadoise* (Bruxelles, Olivier, 1875), p. 63. — Henaux, *Histoire du pays de Liège* (3^e édition, Liège, Desoer, 1874), p. 604-605. — Durand, *Reliquie Dossiniana*, dans *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* (Gand, Annoot, 1873), t. XIV, p. 67. — Marie Defrecheux, *Roclenge-sur-Geer et la fabrication des chapeaux de paille*, dans *Journal Franklin*, no 30, 27 juillet 1884. — Malherbe, *Société libre d'Emulation de Liège. Liber memorialis* (Liège, Léon de Thier, 1879), p. 187, 191, 495 et 517. — de Theux, *Biographie liégeoise* (2^e édition, Bruges, Desclée, 1883), col. 661, 683, 733, 793 et 1134. — *Le tressage de la paille*, dans *Almanach Franklin* pour 1886 (Liège, Desoer), p. 41-48. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg* (Maestricht, 1888), t. XXV, p. 429-432. — Defrecheux et Gothier, *Anthologie des poètes wallons* (Liège, Gothier, 1893), p. 241-244. — Van Duyse, *Het eenstemmig fransch en nederlandsch wereldlijk lied in de belgische gewesten van de XI^e eeuw tot heden*, dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. XLIX (Bruxelles, Hayez, 1896), p. 345. — Colson, *A propos des chansons*, dans *Wallonia* (Liège, Thône, 1896), t. IV, p. 69-73. — Ansiaux, *L'industrie du tressage de la paille de la vallée du Geer* (Publication de l'office du travail). *Les industries à domicile en Belgique* (Bruxelles, Lebègue, 1900), t. II, p. 16-19. — Olijff, *L'histoire des industries de la paille en Belgique*, dans *La vallée du Geer*, journal hebdomadaire, 4 février 1904, nos 6 et suiv. — Renseignements particuliers de MM. P. Boonen, curé-doyen, J. Dejardin, secrétaire communal, à Glons, et de M^r Fr. Olijff, à Roclenge-sur-Geer.

RAMOUX (*Michel-Joseph*) (1), écrivain dramatique, né à Liège le 12 février 1783, mort dans cette ville le 25 mars 1854. Michel-Joseph Ramoux, issu d'une vieille famille, était le fils du docteur P.-M. Ramoux, qui dota Liège de la *Maternité*, et neveu du célèbre auteur de l'hymne liégeois. Après des études brillantes au cours desquelles il conquit les premiers prix, il se préparait à suivre la carrière de son père, lorsqu'il se décida à prendre les armes, poussé par la fièvre guerrière qui sévissait alors. Il suivit donc les armées impériales en Italie, en Autriche, en Prusse, en Espagne et en Russie où il fut même fait prisonnier. En 1814, de retour dans son pays, il devint bourgmestre de Jemeppe et conserva ses fonctions pendant dix-sept ans. Lors du passage des alliés, il préserva sa commune des calamités qui accompagnent l'invasion, grâce à l'expérience qu'il avait acquise au cours de sa carrière militaire. Il améliora la voirie, établit un service d'incendie, organisa deux foires annuelles, fonda une école communale à laquelle il annexa, en 1827, des cours gratuits pour les chefs-ouvriers des usines de Seraing. Peu après 1830, il renonça à ses fonctions pour rentrer dans la vie privée et veiller à l'éducation de ses enfants. En 1835, il eut le malheur de perdre son fils Alphonse qui mourait à l'âge de vingt-huit ans et qui, comme musicien, était destiné à devenir une des illustrations de son pays (Becdelièvre, t. II, p. 703).

Durant cette période de sa vie, Ramoux s'adonna particulièrement à la littérature et à la musique, qu'il cultivait en amateur. Il écrivit des revues, ainsi que des comptes rendus critiques pour les périodiques. Il traduisit des œuvres lyriques allemandes et italiennes, et plusieurs de ces traductions lui furent demandées par les étrangers eux-mêmes. Seuls *Obéron* et *Le Vampire* furent publiés. Le premier de ces opéras, *Obéron*, de Weber, devait être représenté à Liège; déjà les rôles étaient distribués, les

décors achevés, lorsque le directeur Saint-Victor se suicida (28 octobre 1832); la troupe fut disloquée et la direction mise en faillite. Le libretto et le scénario avaient été volés, lorsqu'en 1833 la pièce fut représentée sur le théâtre de Marseille. Ce fut en vain que Ramoux revendiqua ses droits d'auteur. Voulant du moins affirmer sa paternité de l'œuvre, il se décida à la publier. *Le Vampire*, opéra de Marschner, avait été représenté à Leipzig le 27 janvier 1845; Ramoux modifia les paroles et la mise en scène et le fit jouer à Bruxelles et à Liège. Il devait être également donné à l'Académie de musique de Paris, mais ce projet n'eut pas de suite à cause des événements politiques. Ramoux adapta encore à la scène française *La Fiancée du Brigand*, de Ries, et *Le Templier et La Juive*, de Marschner, et composa les paroles d'un modeste opéra-comique, *L'Astrologue*, dont Wanson fit la musique. Ces pièces restèrent inédites, bien que *La Fiancée du Brigand* et *L'Astrologue* eussent été jouées à Liège.

Ramoux fut aussi président de la *Société d'Orphée* qu'il soutint par son talent. Il mourut à Liège le 25 mars 1854 et fut enterré à Amay.

Fritz Masoin.

Féti's, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII, p. 180. — *Bibliographie nationale*, t. III. — Faber, *Histoire du théâtre*, t. II, p. 259. — Delhasse, *Annuaire dramatique belge* pour 1842. — Martiny, *Le théâtre de Liège*. — Le journal *La Tribune*, de Liège, du 27 et 30 mars 1854.

RAMOUX (*Pierre-Michel*), frère puîné de Gilles-Joseph-Evrard, dont la notice précède, chirurgien, né à Liège, le 6 mars 1752, mort à Liège, le 7 décembre 1829. Très intelligent, très travailleur, il obtint, à l'âge de dix-sept ans, son diplôme de maître ès-sciences à l'académie anglaise de Liège. Il alla ensuite à Paris étudier la médecine; après quatre ans, il obtint le diplôme de maître ès-arts, chirurgie et accouchements; il fut immédiatement nommé chirurgien aide-major au régiment de Custines-Dragons. Un mémoire qu'il écrivit alors sur les *plaies d'armes à feu* lui valut les titres d'associé libre de la

(1) La *Bibliographie nationale* imprime Marie-Joseph, probablement par erreur.

Société des sciences de Montpellier et d'agrégé à l'Institut de Bologne. Pris de nostalgie, il sollicita et obtint sa démission le 15 septembre 1777. Il revint alors à Liège, où le prince-évêque de Velbruck le choisit pour son chirurgien. Il se lia avec quelques autres amis des sciences et ils jetèrent les bases de l'association que le prince de Velbruck, qui s'en était déclaré le protecteur, installa solennellement, le 2 juin 1779, sous le nom de *Société libre d'Emulation*. Lorsque, après la révolution de 1789, le collège des chirurgiens de Liège fut dissous, Ramoux ouvrit des cours d'anatomie, de chirurgie opératoire, etc., où il forma de brillants élèves. Le 7 thermidor an VIII, il fut nommé conseiller municipal de la ville de Liège et exerça ces fonctions jusqu'en 1817; il fut nommé membre de la commission médicale l'an XI. Il fut un des membres fondateurs de la *Société libre des sciences physiques et médicales*.

Ramoux introduisit nombre de modifications heureuses dans la méthode d'élever les enfants en bas-âge; c'est ainsi qu'il proscrivit impitoyablement l'emmaillotement. Il obtint les plus grands succès et devint l'accoucheur à la mode. Il acquit également une grande renommée pour les opérations chirurgicales. Il fut le premier à Liège qui osa pratiquer la vaccine, et il devint un des plus zélés propagateurs de cette grande découverte. Il fut nommé membre correspondant de la Société de médecine de Paris et président du comité du département de l'Ourthe. Un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique, c'est l'organisation de l'hospice de la Maternité, dont il fut en quelque sorte le fondateur. Un arrêté du 27 thermidor an XII le nomma professeur d'accouchement et directeur de cet établissement. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1825, date à laquelle il prit sa retraite, et fut remplacé par le docteur Henri Simon, son adjoint depuis 1821. C'est encore lui qui, par une chaleureuse allocution à la Société d'Emulation, fut la première cause de l'institution de la *Société maternelle*, association, toujours existante, de dames

charitables qui se dévouent au soulagement des femmes indigentes, accouchées à domicile. Une *Notice* relative à l'établissement de cette société se trouve dans le *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Emulation* (Liège, 1819, in-8°).

Le docteur Ramoux était d'un caractère très gai, d'un esprit très vif et d'un cœur excellent; il était surtout révérend par les indigents. Au moment de sa mort, il allait être décoré de la croix du Lion-Belgique que l'autorité provinciale avait demandée pour lui. Il avait épousé, le 25 mai 1782, Melle Marie-Thérèse Dumont, dont il eut trois enfants, dont un seul lui a survécu.

De Becdelièvre cite de lui : 1. *Mémoire sur les plaies d'armes à feu*. — 2. *Annotations sur le cours d'accouchement*. — 3. *Observations sur les maladies des bêtes à laine et sur la gale des troupeaux*. Nous n'avons rien trouvé à ajouter.

G. Dewalque.

Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*.

RAMPEN (*Henri*), docteur en théologie, président du Collège du Saint-Esprit à l'université de Louvain. L'un des dix-huit enfants de Pierre Rampen et de Marie Hanefte, il naquit à Huy en 1572. Il fit sa philosophie à Cologne, sous le professeur Aetionius, et fut promu maître ès-arts le 27 février 1595. Il commença, dans la même université, les cours de théologie, qu'il continua à Mayence et acheva à Louvain. Il débuta dans l'enseignement par des leçons de philosophie et de grec au Collège du Lys, de 1598 à 1609. Proclamé docteur avec le célèbre Wiggers en 1607, il fut nommé, le 8 juillet de cette année, professeur de théologie chez les Prémontrés de Parc. Il habita à l'abbaye jusqu'au 8 janvier 1614; à partir de cette date, il demeura à Louvain, mais continua son enseignement à Parc au moins jusqu'au 8 janvier 1615. Le docteur Jacques Janson était devenu doyen de Saint-Pierre, le 17 octobre 1614; Rampen le suppléa dans sa chaire d'Écriture Sainte à l'université. Le 23 mars 1630, le célèbre Jansénius fut nommé titu-

laire du cours ; mais lorsqu'il fut élevé, cinq ans plus tard, au siège épiscopal d'Ypres, Rampen reprit ses leçons et les continua jusqu'au moment où, le 28 janvier 1637, la chaire d'interprète royal des Saintes Ecritures fut confiée à Libert Froidmont. Malgré ses occupations, Henri Rampen s'était chargé de l'administration du Collège Sainte-Anne ou Collège de Namur, dont il devint le onzième président, le 16 octobre 1615. Il abandonna à son neveu, du même nom que lui, la direction de ce collège et passa à la présidence du Petit Collège des théologiens, le 31 août 1625, puis à celle du Grand Collège du Saint-Esprit, le 14 novembre suivant. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie le gouvernement de cette maison, où il attira les meilleurs esprits de l'université, consacrant à sa mission les soins les plus assidus, et assistant aux exercices publics, malgré les souffrances de la goutte, qu'il endura dans ses dernières années. Elu recteur en 1620, il obtint un canonicat à Bréda vers 1627, et, lorsque cette ville fut retournée au pouvoir des Hollandais, en 1637, l'université dédommagea Rampen en lui conférant, le 6 octobre de cette année, un autre canonicat dans la cathédrale d'Anvers.

Henri Rampen mourut au Collège du Saint-Esprit, le 4 mars 1641, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, à l'église Saint-Pierre de Louvain. Il avait laissé ses biens patrimoniaux à son neveu Pierre Rampen. Quant à ses biens mobiliers et à ceux qu'il avait acquis de ses économies personnelles, il en fit une fondation au profit du Collège du Saint-Esprit. Cette fondation, l'une des plus importantes de l'université, comprenait sept bourses de trente florins à conférer aux meilleurs élèves de théologie en état de pourvoir eux-mêmes à leur entretien. Le restant des revenus devait servir à constituer des bourses de pleine subsistance, au nombre de quatre ou cinq. La fondation Rampen, aujourd'hui administrée par le bureau du Grand séminaire de Malines, s'élève à un revenu annuel de 1,195 fr. 63 c.

Rampen était bon théologien et très versé dans les langues grecque et latine. On a de lui : *Commentarius in quatuor evangelia*. Louvain, F. Simonis, 1631-1634 ; 3 petits in-4°.

Sylv. Balau.

Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, passim. — Archives de l'abbaye de Parc, *Computationes*. — Becdelièvre, *Biographie liegeoise*, t. II, p. 16-17.

RAMQUIN (*Remi*), professeur, écrivain dramatique, né à Namur, le 10 avril 1699, mort dans cette ville, le 28 novembre 1759. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 2 octobre 1717, il se livra à l'enseignement et à la prédication. Il professa la grammaire, les humanités, la rhétorique et dirigea longtemps la congrégation de Namur. Il est l'auteur de deux pièces de théâtre latines qui furent représentées au collège de Namur, le 2 et le 3 septembre 1727 : *Eleazar, tragœdia* et *Menechmi, comœdia*.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI (Bruxelles, 1895), col. 1437.

RAMUS (*Jean*) ou TACK, jurisconsulte, né à TerGoes (Zélande), le 28 avril 1535, mort à Dôle, le 25 novembre 1578. Il étudia et enseigna, fort jeune, les lettres à Vienne, en Autriche. Puis il passa à l'université de Louvain, y étudia le droit, reçut le doctorat le 3 octobre 1559 et fut chargé du cours d'Institutes du droit romain à la mort de Mudée, dont il était l'élève. Il venait à peine de conquérir son titre académique, mais il n'avait pas attendu ce moment pour enseigner et publier. Il fut publiciste précoce en des genres divers, de littérature, d'histoire et de droit. C'est à cette dernière science qu'il se destinait, mais il avait commencé par les lettres. En 1551, il dédie à l'archiduc Maximilien d'Autriche une *Elégie de rebus gestis archiducum Austriae*, dont il donne, le 31 mars 1553, une édition à Louvain. Puis, quittant la poésie, il publie, le 9 avril 1553, encore un ouvrage d'histoire dédié à Morillon, *Rerum Turcicarum libri duo*, sur la monarchie otto-

mane jusqu'à l'époque contemporaine, et un troisième livre qui n'est qu'une sorte de table des matières. Ce genre est, d'après lui, une transition vers le style juridique. Il s'habitua au droit par des études et aussi, semble-t-il, par des cours qu'il donna avant d'être chargé de la chaire officielle, car déjà, en 1557, il publie un manuel où il indique qu'il a déjà deux fois expliqué les Institutes et qu'à la demande de ses auditeurs il se décide à en publier un schéma. Ce petit traité est intitulé *Oeconomia seu dispositio regularum utriusque juris, in locos communes, brevi interpretatione subjecta, quæ commentarii et locorum communium Joannis Rami jurisconsulti ad easdem regulas, instar sit Enchiridij*. Ce petit volume, tout à fait systématique, ne suit en rien l'ordre des textes romains; sa méthode est tout à fait synthétique et son exposé des règles est très personnel. Sa critique du fond nous mènerait trop loin, et on connaît, d'autre part, la vive controverse de l'époque sur la méthode. La même année, il publiait encore un commentaire du titre de la tutelle.

Ces publications déjà nombreuses précèdent son doctorat et expliquent qu'il fut aussitôt appelé à la chaire royale d'Institutes. Il eut la réputation d'un professeur méthodique, ayant l'aptitude de l'enseignement, au dire de Diodore Tulden : *unice aptus ad docendum*, c'est-à-dire à communiquer sa science selon la définition du même légiste *docendi scientia, id est ars scientiam in alios transfundendi*.

Il ne demeura pas longtemps à Louvain; en 1561, il fut appelé à donner une consultation sur la question disputée de la dotation des nouveaux évêchés récemment créés par Paul IV. Puis il fut nommé à la faculté de droit de la nouvelle université de Douai, aux appointements de 500 florins. Ce fut lui qui, à la cérémonie inaugurale, répondit au discours de bienvenue adressé au nouveau corps professoral par le conseiller Jérôme de France. Il enseigna les Pandectes pendant trois années, puis fut rappelé à Louvain dès 1565. Cette fois

son enseignement s'y prolongea plusieurs années, jusqu'à ce que les troubles le décidassent à quitter la célèbre université des Pays-Bas. Il fut appelé à l'université d'Ingolstadt, mais Don Juan d'Autriche l'envoya, dit-on, à l'université de Dôle, sans que nous sachions exactement le détail de ces migrations. Il n'entra pas même en fonction à Dôle et mourut le 25 novembre 1578.

Valère André publia en 1641 plusieurs travaux de Ramus, qui fut une des personnalités de la faculté juridique des deux universités de nos provinces. Ces travaux sont des *Commentarii methodici ad regulas I. U.*; un *Tractatus de analogia Juris et Facti*, et une *Oratio apologetica pro Jurisprudentia* (Louvain, 1641). Ramus laissait aussi des cours manuscrits, que Paquot a connus.

V. Brants.

Valère André, *Fasti acad.* — D. Tulden, *Orat. in Steph. Weymsii. Opera*, t. IV. — Poppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 745. — Paquot, t. I, p. 602. — Britz, *Mém. de l'ancien droit belge* (*Mém. Acad. Belg.*, in-4o, 1847, n° LXVI. — Cardon, *La fondation de l'université de Douai* (Paris, 1892). — P. Collinet, *L'ancienne faculté de droit de Douai* (*Trav. et mém. de l'univ. de Lille*, 1900). — Beaune et d'Arbaumont, *Les universités de Franche Comté* (1870).

RANDENRAEDT (Jeanne VAN), fille dévote, née à Bruxelles, le 18 octobre 1610, morte à Ruremonde, le 26 juillet 1634. Elle était fille de Corneille van Randenraedt, membre et plus tard vice-chancelier du Conseil de Gueldre. Sa mère s'appelait Liévine Vanden Merren. Fort jeune, Jeanne se distinguait déjà par sa piété et sa dévotion. Elle avait à peine dix-huit ans qu'elle s'était décidée à entrer dans l'ordre des Pauvres Claires. Ses parents, dont elle était enfant unique, firent ce qu'ils purent pour l'en dissuader. Il ne fallut rien moins que l'intervention de la prieure elle-même de l'ordre pour qu'elle renonçât à son idée. On lui conseilla de se mettre sous la direction des Pères Jésuites et de devenir *geestelijke dochter* (fille dévote). Le 17 septembre 1630, elle prononçait comme telle ses vœux dans l'église des Jésuites à Ruremonde et revêtait l'habit. On la mit sous la direction spirituelle de Agnès de Heilsbagh, qui avait un

grand renom de piété. En 1632, quand Ruremonde fut pris par les Hollandais, les parents de Jeanne durent s'enfuir : elle alla habiter chez son oncle, official de l'évêque de Ruremonde. En 1633, l'oncle devint gravement malade; Jeanne, qui resta à son chevet pour le soigner, traduisit alors du français en flamand, pendant ses veilles, la vie de Marina de Escobar, femme pieuse espagnole. L'oncle mourut et Jeanne alla vivre avec Agnès de Heilsbagh, qui logeait chez la veuve Botters. Pendant quelques années, elle put alors s'astreindre entièrement aux rudes pratiques religieuses, aux jeûnes répétés, aux oraisons nocturnes. En 1638, Ruremonde fit retour à l'Espagne; les parents de Jeanne rentrèrent et reprirent leur fille chez eux. Quand, en 1640, mourut Agnès de Heilsbagh, Jeanne fut désignée pour devenir à Ruremonde *meesteresse* des femmes qui, sous la direction des Pères Jésuites, se consacraient à la vie dévote. En 1648, elle vit mourir son père, et, en 1658, son frère, chez lequel elle habitait depuis la mort du père. Pendant quelque temps, elle vécut alors seule avec une servante. Mais bientôt, réduite à la misère, elle se vit obligée de se retirer dans le cloître de Godswaert. Le renom de piété de Jeanne s'était si bien répandu en pays flamand que, chaque fois qu'elle voyageait, une foule de gens tenaient à faire sa connaissance et à s'entretenir avec elle de la religion. L'année de sa mort, le prince François de Nassau, gouverneur de la Gueldre, vint tout exprès à Ruremonde, avec son épouse, pour faire visite à Jeanne. — En 1684, elle s'éteignit doucement, âgée de 74 ans : elle eut une mort édifiante.

Sur le conseil de ses directeurs, elle avait pris l'habitude de faire son examen de conscience par écrit. C'est au moyen de ces notes qu'un Père Jésuite (vraisemblablement Daniel Huysmans) écrivit sa biographie. On lit dans la préface : *De grondsteen op den welken de beschrijvinghe van dit Leven principalyck gebouwt is, zijn de schriften die Johanna met haer eyghen handt geschreven heeft.* Le titre complet de l'ouvrage est : *Kort*

Begryp des Levens ende der deughden van de weerdighe Johanna van Randenraedt, geestelycke dochter onder de bestieringhe der Societeyt Jesu. Anvers, Aug. Graet, 1690; in 8°, 352 p. Voir, pour l'attribution de cette biographie à D. Huysmans, Sommervogel, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, voce Huysmans. Le même Huysmans aurait également écrit la vie de Agnès de Heilsbagh : *Leven en deughden van de weerdighe Agnes van Heylsbagh.* Anvers, Cnobbaert, 1691. En 1857, la vie de Jeanne de Randenraedt a été rééditée à Tournai par Casterman (8°, xiv-344 p.). L'édition originale est rare (un ex. à la bibl. de Gand); la réimpression est épuisée.

Léonard Willems.

RANDOUR (*Valentin*), professeur et écrivain ecclésiastique, né à Thulin, mort à Douai en 1652. Il desservait comme curé la paroisse de Louvignies lez-Le Quesnoy (aujourd'hui dans le département français du Nord), lorsque, le 12 mai 1617, le conseil de ville de Mons, sur « le rapport faict de sa preud'homme par M^r le conseiller Mainsent et « autres maîtres », le nomma régent du collège de Houdain en cette ville. C'était, au témoignage de l'annaliste Vinchant, son contemporain, un « personnage modeste, excellent humaniste, « philosophe et théologien, ayant à la « main la langue grecienne et hébraïque ». Une promotion à la régence du collège du roi à Douai en 1625 l'obligea à quitter Mons; à son départ les échevins lui offrirent une vaisselle du coût de cinquante florins en reconnaissance des services qu'il avait rendus. Randour devint en 1633 docteur en théologie et professeur de cette science à l'université de Douai, puis en 1649 président du séminaire des évêques. La querelle du Jansénisme lui fit prendre la plume pour combattre ses doctrines, notamment dans les publications suivantes : *Oratio pro veritate et æquitate bullæ Urbanianæ*, 1651 et *Oratio contra synopsis de gratia*, 1652; in-4°.

Ernest Matthieu.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles belges,

t. V, p. 248. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — Registre des consaux de Mons, aux archives communales de Mons.

RANEGAIRE, évêque de Tournai et de Noyon. Voir RONEGAIRE.

RANS (*Nicolas DE*), musicien. Voir NICOLAS de Rans.

RANSONNET-BOSFORT (*Jean-François DE*), homme de guerre, fils aîné de Jean-Pierre, dont la notice suit, né à Liège, le 7 septembre 1776, tué à Aspern, le 21 mai 1809. Sous-lieutenant dans la garde nationale liégeoise le 20 août 1789, à treize ans, puis enseigne au 1^{er} régiment (de Linden) d'infanterie des Etats liégeois, le 20 septembre de l'année suivante, il fit la campagne de 1790 contre les troupes des Cercles aux côtés de son père. Réfugié en France, et puis banni avec lui et comme lui, il vécut à Paris et y poursuivit son éducation.

Soldat le 1^{er} septembre 1792 dans la compagnie franche des chasseurs de la Meuse, organisée par Léon-Pierre de Ransonnet, il fit dans les rangs de celle-ci les campagnes de 1792 et de 1793 jusqu'au 10 avril de cette dernière année, date à laquelle il devint aide de camp du colonel de Ransonnet, promu général de brigade à titre provisoire. Près de lui, il assista à toutes les affaires qui se livrèrent sous Valenciennes et Condé en avril et en mai 1793. Comme il exerçait ses fonctions sans être revêtu d'un grade, Jean-François de Ransonnet prétendit alors, forçant l'interprétation de la loi, au brevet de capitaine, malgré son extrême jeunesse et la courte durée de ses services. Les bureaux de la guerre lui répondirent en contestant la légalité de la nomination de général de son père, alors aux arrêts à Douai, et, par voie de conséquence, l'existence même de son emploi, à lui. Finalement, après des démarches multipliées à Paris, il fut nommé sous-lieutenant au 21^e régiment de chasseurs à cheval le 4 septembre 1793. Mais il continua (7 septembre) à remplir ses fonctions auprès de son père, sans cependant être muni de lettres de

service régulières. Il rejoignit néanmoins son corps en novembre 1793, en vertu d'un arrêté des Représentants du peuple à Arras, en date du 6 du dit mois, lui prescrivant d'y aller faire son service (plus exactement d'y aller l'apprendre), en attendant qu'il fût statué sur le cas du général, alors suspendu de son emploi. Son stage régimentaire fut court : dès le 5 février 1794, il recevait du Pouvoir Exécutif une commission temporaire, l'envoyant reprendre son service spécial près de son père, remis en activité avec l'armée du Nord. Il passa à l'armée de Sambre et Meuse avec lui, et, quand celui-ci eut été destitué, il se vit affecter à l'état-major du général de division Friant (17 août 1794). Mais il ne fit qu'y apparaître. Le 22 septembre, Schérer, qui commandait alors l'aile droite de l'armée de Sambre et Meuse, se l'attachait en qualité d'aide de camp. Ransonnet quitta Cologne, le 9 octobre, avec cet officier général, nommé au commandement de l'armée d'Italie et demeura auprès de lui jusqu'au 21 février 1795. Il fut employé ensuite par Kellermann, et le 21 mars (commissionné le 6 novembre seulement), il reprit près du général de Ransonnet, à l'armée d'Italie, ses anciennes fonctions, qu'il remplit jusqu'au décès de celui-ci (2 mars 1796). Le 22 du même mois, l'adjudant général Alméras se l'attachait en qualité d'adjoint (Commission du 22 mai suivant). Ransonnet songea alors un moment à donner suite à un projet, qu'il avait caressé déjà du vivant de son père (janvier 1796) : quitter l'état-major et rentrer dans son régiment, mû qu'il était par des considérations d'instruction et d'avenir, et aussi par le désir de se rapprocher de sa famille, que la mort de son chef avait laissée dans une situation précaire (avril 1796). Mais, le 27 avril, il était promu lieutenant au titre des états-majors, pour prendre rang du 3 mai, et, tandis que ses amis s'occupaient de le faire nommer aide de camp de Beurnonville, commandant en chef de l'armée du Nord (juillet 1796), désignation qui l'eût mis à portée des siens, il

fut choisi pour pareil emploi par le général de brigade Lebley (15 août 1796, commission du 3 octobre). Du consentement de Kellermann, qui avait reporté sur les enfants l'affection qu'il avait eue pour le père, et qui demeura, toute sa vie, leur protecteur attentif, Ransonnet quitta l'adjudant général Alméras et l'armée des Alpes et alla rejoindre son nouveau chef à l'armée d'Italie (19 août). Près de celui-ci il fit la campagne d'une manière distinguée et mérita que Lebley, mis à la retraite pour blessure, écrivît à son sujet à Bonaparte, en réclamant de l'avancement pour son ancien adjoint : « Ce militaire, qui a fait « cette campagne sous mes ordres avec « beaucoup de distinction, qui s'est « trouvé aux affaires qui ont eu lieu pour « s'emparer du Seraglio (au second « blocus de Mantoue), qui, à la bataille « de Rivoli le 25 nivôse dernier (14 janvier 1797), chargea avec la cavalerie « et me seconda vivement (1), réunit à « des talents, beaucoup de zèle, d'activité et de bravoure ». Cependant, Ransonnet, toujours désireux de rentrer dans son régiment pour apprendre le détail du métier d'officier de cavalerie, avait adressé, le 13 novembre 1796, au ministre de la guerre, une nouvelle requête à l'effet d'être pourvu du premier emploi qui vaquerait dans la cavalerie légère, renonçant expressément dans ce but au bénéfice de la loi, qui lui assurait, neuf mois plus tard, à titre d'adjoint, sa promotion au grade de capitaine. Mais le 14 mai 1797 (commission du 10 juin), il était désigné par son divisionnaire, le général Dallemagne, dont il avait mérité les éloges publics à l'affaire du Séraglio, pour prendre près de lui l'emploi qu'il avait rempli près de Lebley (jusqu'au 19 mars). Le 14 octobre de la même année, il était promu capitaine. Quelques mois après, au printemps 1798, il était sollicité par le Consul de la nouvelle République romaine d'entrer à son service en qualité d'adjudant général : il n'avait pas vingt-deux ans ! Mais il refusa cette proposition séduisante.

(1) Lebley avait été grièvement blessé dans cette journée, lors de la reprise du plateau.

En avril 1798, il obtint de Dallemagne un congé de trois mois, pour régler ses affaires de famille, avec, enfin, l'ordre de rejoindre son régiment à l'expiration de celui-là. En route, il fut surpris par la nouvelle des préparatifs de l'expédition d'Égypte : de Lyon, il écrivait, le 2 mai, au ministre de la guerre, pour obtenir d'être attaché à l'état-major général du corps expéditionnaire, renonçant à jouir de son congé. Le 26 mai, une lettre de service le nomma adjoint à l'état-major du général Bonaparte. Mais, cette fois, la fortune allait être contraire à Ransonnet : « D'après vos ordres, » écrivait-il au ministre le 21 septembre 1798, « je m'étais rendu à Toulon pour « faire partie de l'expédition commandée par le général Bonaparte, mais le « départ précipité de l'armée fit que « j'arrivai quelques jours après que « l'escadre eût mis à la voile. Après « trois mois de sollicitations, j'obtins « cependant de l'ordonnateur de la marine mon embarquement sur l'avis « *Le Célère*. Le 1 fructidor (19 août), « je suis parti de Toulon sur ce bâtiment pour me rendre à ma destination, « mais j'ai été trompé dans mon attente : « ce bâtiment, en relâchant à Gênes, y a « trouvé des ordres pour rétrograder : « il est rentré hier soir dans le port de « Toulon et y a débarqué les passagers « qu'il avait à son bord, au nombre desquels je suis.... ». Le ministre, alors, l'autorisa à faire son service d'adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, tout en le mettant en même temps à la suite du 25^e chasseurs à cheval (9 octobre). Cependant, avant que la décision ministérielle lui fût parvenue, Ransonnet reçut une lettre de Dallemagne, employé à l'armée de Mayence, le rappelant près de lui. Il partit aussitôt (8 octobre). Quand il fut arrivé à destination, il se trouva que Dallemagne avait disposé de la place à lui destinée, et ne pouvait plus que l'indemniser de ses frais de voyage. Il sollicita alors de demeurer à l'état-major de l'armée de Mayence, pour ne pas devoir, en allant rejoindre le 25^e chasseurs, traverser de nouveau toute la France, au grand préjudice de

ses faibles ressources, car il suppléait de sa solde à l'insuffisance de la pension accordée par l'État à sa mère et à son frère cadet. Le 30 décembre, il fut ad-joint (commissionné seulement le 8 mars 1799) à l'adjudant général Keek et employé avec lui à l'avant-garde de l'armée (général Darnaudary). Pendant le siège de Philippsbourg, il fut chargé de différentes missions délicates par Bernadotte, commandant en chef de l'armée du Danube. Il acheva la campagne à l'état-major de la 8^e division militaire, près de l'adjudant général Jarry, et fut affecté définitivement à l'armée du Rhin (8 août 1799), nonobstant sa demande de mutation pour l'armée d'Helvétie. Le 12 août, il fut nommé chef du bataillon auxiliaire du Bas-Rhin, avancement qu'il refusa pour ne pas sortir de son arme, la cavalerie (19 août). En vain Kellermann, Murat, Baraguey d'Hilliers pressèrent-ils le ministre de remplacer cette promotion par une autre au grade de chef d'escadron : le Consulat avait remplacé le Directoire et le 1^{er} consul avait résolu de ne plus accorder d'avancement, en ce moment du moins, qu'en récompense de quelque action d'éclat. Ransonnet sollicita, sans succès non plus, son affectation à l'armée de réserve (Italie) : il fit donc, comme capitaine, la campagne de 1800 à l'armée du Rhin, à l'état-major général d'abord, à la division de Baraguey d'Hilliers (aile gauche de l'armée) ensuite, quand celui-ci eut échangé ses fonctions de chef d'état-major de l'armée contre le commandement d'une division. Il se distingua aux affaires de Mauer (devant Heidelberg); d'Engen (3 mai), où il mérita d'être proposé sur le champ de bataille pour le grade de chef d'escadron; de Biberach, etc. Aide de camp du général de division Klein le 21 août 1800, toujours à l'armée du Rhin, il ne fut cependant promu au grade supérieur que le 1^{er} janvier 1801, malgré les excellents témoignages rendus de lui par ses chefs directs et leurs propositions répétées : « Les généraux Kellermann, Duhesme et Baraguey d'Hil-

« liers, dont il a la confiance n'ont
« cessé de réclamer de l'avancement
« en sa faveur et de donner les ren-
« seignements les plus avantageux sur
« son compte », observait au ministre un rapport du bureau des états-majors du mois de juillet 1800.

En congé, puis non employé pendant l'année 1801, malgré ses démarches, il fut enfin commissionné le 6 février 1802 en qualité de 1^{er} aide de camp près le général Leval, commandant la 5^e division militaire à Strasbourg (où Ransonnet s'était fixé). Proposé par lui, dès le 9 septembre 1803, pour un emploi d'adjudant-commandant, en ces termes élogieux : « Il est jeune, extrêmement
« actif et doit son dernier grade à ses
« services distingués dans la dernière
« campagne de l'armée du Rhin. Il
« réunit à tous ces avantages les quali-
« tés nécessaires pour faire un excellent
« chef d'état-major d'une division ac-
« tive », auxquels le ministre répondit en faisant observer à Leval que Ransonnet n'avait pas encore l'ancienneté minima requise pour pouvoir être avancé; proposé ensuite, à sa demande, pour être employé dans son grade à une division active (armée d'Angleterre), avec cette apostille de Leval : « J'at-
« tache moi-même le plus grand intérêt
« à ce que ce changement ait lieu » (3 février 1804); proposé de nouveau pour le grade d'adjudant-commandant, il fut enfin désigné, le 29 septembre 1805, pour être attaché à l'état-major de la réserve de cavalerie de la Grande Armée, aux ordres de Murat. Rappelé près de Leval quand celui-ci eut été affecté à l'armée du Nord, pour passer bientôt après (1806) à la Grande Armée (4^e corps), Ransonnet fut promu adjudant-commandant le 4 mars 1807 et aussitôt employé comme chef d'état-major de la division de cavalerie légère du 4^e corps; puis, en continuant de compter au 4^e corps, il exerça quelque temps le commandement supérieur des Bouches de l'Oder ainsi que des îles d'Usedom et de Wollim, remises à l'armée française par suite de l'armistice conclu entre elle et les troupes sué-

doises le 18 avril 1807. Désigné le 9 mars 1809 pour le corps d'observation (Masséna) de l'armée du Rhin, à Strasbourg, chef d'état-major de la division de cavalerie légère (Marulaz) attachée à ce corps (devenu plus tard 4^e de l'armée d'Allemagne), Ransonnet tomba sur le champ de bataille d'Aspern, la tête emportée par un boulet (21 mai 1809). Il terminait sa carrière à 32 ans, colonel, à la veille d'arriver à un commandement, où il eût pu donner sa mesure. Il avait pris part à quinze campagnes : 1790 au pays de Liège ; 1792-3 aux armées du Centre et de la Moselle ; 1793-4 aux armées des Ardennes, du Nord et de Sambre et Meuse ; 1795-6-7 aux armées d'Italie et des Alpes ; 1798, armée d'Orient ; 1799, 1800, armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; 1805-6-7, Grande Armée ; 1809, armée d'Allemagne.

Membre de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier de l'ordre le 30 avril 1809 ; donataire d'une terre de 2,000 francs de rente en Westphalie, le 19 mars 1808 ; il avait en outre été nommé par des concitoyens membre du collège électoral de l'Ourthe le 1^{er} août 1806.

Il ne laissait pas d'enfants de son mariage (célébré à Rosheim, Bas-Rhin, le 9 juillet 1800) avec Marie-Louise-Auguste Badani, fille de François-Clément, capitaine retiré d'Alsace-infanterie et de Marie-Elisabeth de Quaita.

E. Jordens.

Dossier J.-F. Ransonnet, aux archives admin. de la guerre et correspond. des armées aux archives histor. de la guerre à Paris. — Corresp. Bouteville, c. 48 et 49, aux archives du Royaume. — Babié et Saint-Sauveur : Archives de l'Honneur, t. II, p. 425-428. — *Gazette de Liège* (Bas-senge), 40 et 42 avril 1809. — Jay et Arnault, *Biogr. des Contemporains*. — *Victoires et conqu.*, t. XXVI, p. 437. — Van Hulst, *le général Ransonnet et ses quatre fils*. — Les sources citées à la fin de l'article suivant. — Oettinger, *Bibl. biogr. univ.*

RANSONNET-BOSFORT (Jean-Pierre DE), homme de guerre, né à Liège, le 18 octobre 1744, et décédé à Moutiers-en Tarentaise (Savoie), dans la nuit du 2 au 3 mars 1796. Il fit ses débuts sous les aigles impériales. Cadet dans Klein-

holdt-cuirassiers autrichiens en 1768, après avoir sollicité vainement, à plusieurs reprises, l'autorisation de pouvoir négocier la cession en sa faveur d'une place d'officier au corps, et avoir vu la prohibition absolue de l'achat et de la vente des grades venir faire obstacle définitif à ses projets (1770), il fut enfin nommé lieutenant dans Modène-cuirassiers le 1^{er} janvier 1772. Mais il n'exerça pas longtemps les fonctions de cet emploi. Les décès successifs et rapprochés de son père et de sa sœur, le règlement consécutif d'affaires de famille et la nécessité de suivre celles-ci sur place, le déterminèrent — à s'en tenir à l'exposé de sa requête, — à solliciter sa démission du service d'Autriche en avril 1773 : il l'obtint le 28 du même mois, par rescrit du Conseil Aulique des guerres, qui lui conserva le droit de porter l'uniforme impérial. A l'en croire, une autre raison l'aurait amené à se retirer du service : il aurait subi le contre-coup de l'antipathie que Joseph II, alors roi des Romains, aurait professé pour ses futurs sujets des Pays-Bas. Quoi qu'il en ait été, Ransonnet demeura désormais dans son pays d'origine, ne s'y occupant que de l'administration de sa fortune, relativement considérable.

Quand la cause de l'indépendance américaine vint passionner l'Europe, Ransonnet, emporté par l'ardeur de ses sympathies pour les opprimés et peut-être aussi un peu las d'une existence calme à laquelle son passé l'avait peu préparé, abandonna sa jeune famille (il avait épousé, en l'église d'Engis, le 2 octobre 1775, sa cousine germaine, Anne-Marie-Joséphine Magnée), et s'en alla mettre son courage et son expérience au service du gouvernement insurrectionnel (1778).

Rentré dans ses foyers, il vécut dans la retraite. Mais lorsque les dissensions politiques qui divisaient la principauté furent entrées dans la période aiguë et que l'opposition se fut transformée en révolution, Ransonnet, qui, dès 1787, s'était rangé bruyamment du côté des adversaires du prince-évêque, se mit à la tête des insurgés et s'empara de la

citadelle de Liège (18 août 1789), exploité bientôt récompensé par le grade de lieutenant-colonel.

Aussitôt après, stimulé par ce succès, il allait mettre son zèle révolutionnaire et son besoin d'action au service de l'opposition belge à la politique inconstitutionnelle de Joseph II. Lié de vieille amitié avec les frères van der Gracht, dont l'un avait été major dans Modène-cuirassiers, quand lui-même y servait, et dont l'autre, le comte de Rommerswael-Berlo, était membre des Etats de Brabant, Ransonnnet, sous les auspices de ce dernier, vint s'offrir à ceux des membres de ces Etats qui se trouvaient réunis à Bréda, où ils s'étaient constitués en comité insurrectionnel pour préparer la rentrée, à main armée, des patriotes dans les Pays-Bas et la chute du gouvernement autrichien (2 octobre 1789). Il leur soumit tout un plan d'opérations qu'il leur proposait d'exécuter, ne demandant pour récompense, en cas de succès, que d'être autorisé à lever pour leur service un régiment national liégeois de hussards, dont il serait le colonel-proprétaire. Le Comité, dans sa séance du 5 octobre, décida d'employer, à ces conditions, et avec le grade de lieutenant-colonel, Ransonnnet, qui prêta sur-le-champ serment de fidélité au peuple de Brabant. Il partit ensuite organiser, dans le pays de Liège et à Maestricht, le recrutement de son futur régiment; sa mission accomplie, il rentra à Bréda le 14 octobre. Le même jour, en même temps que Van der Meersch, il fut nommé membre du Comité de guerre, créé « ad latus » du Comité général. Le 23 octobre, tandis que le gros des troupes patriotes, conduites par Van der Meersch, se rapprochaient de la frontière, qu'elles devaient franchir le lendemain 24, date fixée pour l'invasion, Ransonnnet s'en alla tenter une diversion sur leur droite, pour amener une division des forces autrichiennes et surtout pour frapper l'opinion par des succès remportés sur deux théâtres d'opérations différents et relativement éloignés l'un de l'autre. Parti de Bréda à

la tête de deux compagnies (250 hommes environ) dans la journée du 23, il exécuta, en partie pendant la nuit, une marche forcée de onze lieues; avec cette troupe improvisée, il arriva le 24, à 8 heures du matin, à Ossendrecht, où elle devait être armée. Il y reçut de mauvais fusils de rebut (provenant de la réforme de la légion de Maillebois autrefois à la solde des Etats généraux), la plupart hors de service, et en nombre inférieur à son effectif, des cartouches en quantité insuffisante aussi. Sans se laisser décourager par cette pénurie de moyens, il harangua ses volontaires, les enleva et reprit avec eux sa marche. Le même soir, à cinq heures, Ransonnnet pénétrait dans Santvliet, qu'il trouvait, par bonheur, démunie de garnison. L'épuisement de sa troupe ne lui permit pas de poursuivre l'exécution de son projet, d'aller tenter dans la nuit même un coup de main contre le fort de Lillo : il dut laisser aux siens une courte nuit de repos. Mais le lendemain, il pouvait dater de Lillo son rapport au Comité de Bréda : « Je me suis rendu maître de » cette place ce matin aux portes » ouvantes, 6 heures et demie, par des » marches forcées et de nuit. Je me suis » rendu également maître du brigantin, » qui mouillait dans la rivière; je l'ai » désarmé et fait apporter les huit canons dans ce fort, qui ont été aussitôt » braqués sur les remparts. En cela » consiste toute mon artillerie. Les » 8 hommes de garnison ont été faits » prisonniers. Je vais faire conduire » mon brigantin plus bas, sur possession » hollandaise..... ». Tandis qu'il s'acquittait lui-même de ce soin, le major Philippe Devaux, auquel il avait remis le commandement de la troupe et du fort, évacuait l'un et ramenait l'autre en territoire hollandais, sans même avoir avisé Ransonnnet de son mouvement, anéantissant de la sorte tout l'effet moral des opérations hardies de ce dernier. Devaux s'était laissé alarmer, paraît-il, par la canonnade, dont il ignorait la cause, partant de la citadelle d'Anvers, dont l'artillerie célébrait de ses salves la nouvelle de la

prise de Belgrade par l'armée impériale.

Rentré à Bréda, Ransonnnet fut promu colonel le 29 octobre et renvoyé au pays de Liège pour y organiser définitivement le recrutement de son régiment. Mais les Etats de la principauté contrarièrent ses efforts. Il s'offrit alors à aller tenter un coup de main au profit des patriotes sur les provinces de Namur, de Limbourg et de Gueldre. Sur ces entreprises, il apprit que le gouvernement autrichien avait fait ouvrir des poursuites contre lui, avait placé sous séquestre ses biens du Luxembourg, seuls débris de sa fortune, et avait réclaté son extradition des États de Liège, à titre de rebelle, le réputant déchu de sa nationalité liégeoise et devenu sujet impérial par la qualification de colonel brabançon qu'il avait prise. Il n'en continuait pas moins à s'épuiser en démarches stériles auprès du Comité de Bréda pour obtenir de jouer un rôle actif dans les menées de celui-ci. Cependant, il en reçut l'ordre de suspendre la recrue de ses hussards, jusqu'à ce que quelques villes du Brabant fussent au pouvoir des États, pour alors la reprendre et établir son dépôt dans l'une d'elles. En attendant, les huit transports de recrues qu'il avait réunis à grands frais et de ses deniers personnels furent incorporés sans indemnité à l'effectif des compagnies brabançonnnes en organisation à Bréda et aux environs.

Peu satisfait, mais non découragé, il s'en alla chercher, sans succès au reste, de l'emploi à son activité près du comte de La Marck (d'Arenberg) à Paris (fin novembre). Puis il fit de nouvelles tentatives auprès du Comité pour obtenir de lui l'autorisation de reprendre la levée de son régiment (décembre); enfin, aigri par ces déconvenues successives, il rompit brusquement et définitivement avec les patriotes brabançons et rentra à Liège.

En 1790, il prit une part active aux opérations des troupes nationales liégeoises contre celles des Cercles, faisant la campagne à ses frais, menant avec lui ses deux fils aînés, à peine âgés l'un de quatorze, l'autre de douze ans; puis, en

1791, à la tête des chasseurs liégeois, il escorta jusqu'à Philippeville le corps municipal, qui passait en France s'y mettre à l'abri des sévérités du gouvernement restauré. Ensuite, Ransonnnet alla se fixer à Paris, tandis que sa femme était jetée en prison, où elle devait rester six mois; la peine de bannissement, avec confiscation des biens, fut prononcée contre lui-même et son fils aîné qui l'avait suivi en exil.

Le 20 avril 1792, la guerre éclatait entre l'Autriche et la France. L'amitié du duc de La Rochefoucauld mit Ransonnnet en relation avec La Fayette, alors commandant de l'armée du Centre. Celui-ci, par lettre du 16 mai 1792, transmit au ministre de la guerre, Servan, à effet d'être soumises au Comité militaire de l'Assemblée Nationale, les propositions que lui avaient faites Ransonnnet pour l'organisation d'un corps franc à recruter parmi les Liégeois et les Belges réfugiés en France. Le 28 du même mois, l'Assemblée Nationale décréta la création de 3 légions et de 54 compagnies franches. Sans attendre d'avoir reçu officiellement connaissance de ce décret, La Fayette (lettre au ministre de la guerre, Servan, en date du 1er juin) chargea Ransonnnet de la formation d'une de ces compagnies qui se trouva ainsi être la première de celles formées en France en vertu du décret du 28 mai. Aux termes de sa capitulation, il devait, aussitôt cette première complétée à deux cents hommes, en organiser successivement trois autres de pareil effectif, pour être ensuite groupées en un bataillon franc sous son commandement : les événements ne lui permirent pas de réaliser cette seconde partie de son traité. Aussitôt commissionné, Ransonnnet fit audacieusement afficher en territoire liégeois, sur les murs de la collégiale de Dinant, un « Avis à la belle jeunesse », daté du 1er juin, l'invitant à venir se « ranger » sous les drapeaux de la liberté », au dépôt de sa compagnie, à Givet. Puis il inonda les casernes de Namur d'avis analogues : il aurait de la sorte, affirmé-t-il, déterminé en trois semaines la dé-

sersion d'environ sept cents soldats de la garnison de cette place, qui néanmoins ne prirent parti dans sa compagnie qu'en petit nombre étant entrés pour la plupart dans les autres corps stationnés à Givet.

Dès fin juillet 1792, il recevait ordre de rejoindre avec sa troupe (dénommée tantôt 1^{re} compagnie franchée de l'armée du Centre, tantôt chasseurs, ou tirailleurs, de la Meuse, tantôt, et plus simplement, les Ransonnets) l'avant-garde (maréchal de camp de Lallemant) des troupes actives de l'armée de La Fayette. Il fit, avec cette avant-garde, passée plus tard aux ordres du lieutenant-général A. Dillon, la campagne de l'Argonne et prit part, avec distinction, aux affaires de Stenay (1^{er} septembre), de la côte de Biesme (17 septembre), des Grandes-Islettes (20 septembre), de Clermont (1^{er} octobre), d'Autry (2 octobre); puis, affecté à la droite de l'armée des Ardennes créée le 2 octobre (généraux Dillon et Chazot), il passa, le 6 du même mois, avec cette aile, aux ordres de Kellermann, commandant l'armée de la Moselle, chargé de poursuivre les Prussiens battant en retraite vers le pays de Trèves.

Ransonnnet, qui avait été promu colonel par Kellermann le 7 novembre 1792, passa l'hiver sur la lisière de ce pays. Le 7 mars 1793, il fut désigné avec sa compagnie pour repasser à l'armée des Ardennes. Il fit avec celle-ci toute la retraite de la Belgique jusqu'au camp de Bruille. Dampierre, qui avait remplacé Dumouriez dans le commandement des armées du Nord et des Ardennes réunies, éleva le 8 avril (le 10 ou le 15, d'après certains documents), Ransonnnet au grade de général de brigade, à titre provisoire. Il le mit à la tête des flanqueurs de gauche de l'armée, puis il le chargea encore de suivre la partie secrète (service des renseignements) de l'état-major. Ransonnnet assista aux affaires tentées par Dampierre pendant la première huitaine de mai 1793 pour débloquer Condé et se distingua particulièrement le 1^{er} mai en enlevant à l'ennemi le village d'Hasnon. Mais le 23 du même mois, lors du mouvement

général opéré par les Autrichiens d'Orchies à Bavay pour tourner par la droite les défenseurs du camp de Famars, les troupes de Ransonnnet, placées dans Orchies et les villages voisins, s'étant trouvées attaquées vigoureusement dès trois heures et demie du matin, se laissèrent déposter et refouler. Envoyé aux arrêts à Douai, par ordre de Lamarche, il les garda trois mois, sans que, de tout ce temps, on lui notifiât ou les motifs qui les justifiaient comme punition, ou les inculpations qui les légitimaient comme mesure de sûreté. Ransonnnet aurait eu le tort — du moins il l'assure — d'avoir été trop clairvoyant, en prévenant, le 22, Lamarche, qui n'en voulut rien croire, du mouvement du lendemain, et d'être ainsi, par le fait, devenu un sous-ordre gênant et un témoin dangereux. Enfin, sur ses réclamations, le ministre de la guerre, Audouin, le rendit à la liberté (20 août 1793). Il sollicita alors du ministre, mais inutilement, son changement d'armée, pour aller servir près de son ancien chef et ami Kellermann (21 août). Replacé aussitôt à la tête des troupes du camp d'Arleux, il se distingua à l'affaire générale du 14 septembre, tentée par Davaine avec les troupes qui défendaient la ligne de la Scarpe. Puis, le 21 octobre suivant, il prit Marchiennes d'assaut, faisant de nombreux prisonniers et enlevant plusieurs pièces de canon à l'ennemi : payant de sa personne sans compter, il eut ses vêtements criblés de coups de baïonnette et il fut blessé d'un coup de feu à la joue, en chargeant l'infanterie autrichienne, qui s'était ralliée sur la place. Mais le 29, les alliés, par une attaque brusquée, se remirent en possession de Marchiennes. Le 31, Ransonnnet fut suspendu de ses fonctions par arrêté du représentant du peuple Isoré, en mission à l'armée du Nord, et mis en état d'arrestation. L'envie, à ce qu'affirme le représentant Laurent, n'aurait pas été étrangère à cette mesure de rigueur; et cette assertion paraît fondée à s'en tenir aux termes des rapports d'Osten aux représentants et de Proteau à Isoré du 24, de Pro-

teau encore à Jourdan, daté du 29. D'autre part, son chef direct, Maison-neuve-Neuhaus tout comme ses deux collègues, chercha, en l'accablant, à se soustraire aux conséquences éventuelles de l'insuccès — pour ce qui concernait sa sphère d'action — du mouvement général prescrit à l'armée du Nord et infructueusement essayé par elle du 21 au 29 octobre à fin de refouler les alliés au delà des frontières. On reprochait à Ransonnnet de ne pas s'être trouvé à son poste au moment où ses troupes recédaient Marchiennes à l'ennemi. En vain établit-il que s'il était à Douai au moment du combat, c'est qu'il y avait été mandé par le général Maisonneuve pour lui rendre verbalement compte de ses opérations depuis le 21 : « il a été » interrogé; ses correspondances et ses » réponses sont à son avantage », écrivait Laurent au Comité de Salut Public le 17 brumaire an II; en vain Jourdan intéressa-t-il à Ransonnnet le représentant Duquesnoy, qui en écrivait le 1^{er} novembre au Comité en ces termes : « Notre collègue Isoré l'a destitué; je ne » crois pas que l'on ait atteint le plus » coupable, car celui qui l'est le plus » à mes yeux, c'est le général de division » Maisonneuve, qui, au lieu d'aller » visiter Marchiennes et d'y donner ses » ordres, fit venir à Douai le général » Ransonnnet et ce fut pendant qu'il y » était que ses troupes furent surprises » par les Autrichiens »; en vain Jourdan, encore, essaya-t-il de faire partager à Isoré cette façon de voir (lettre du 1^{er} novembre) : le malheureux commandant des troupes françaises dans Marchiennes fut maintenu en prison. Et il le fut d'autant plus inexorablement que, coïncidence fâcheuse, les commissaires de la Trésorerie l'accusèrent, le 26 novembre, près le Comité de Salut public, d'avoir touché indûment deux fois seize cents livres en supplément de la gratification d'entrée en campagne allouée à son grade. Dirigé sur Paris, Ransonnnet fut écroué au Luxembourg : il y subit soixante-neuf jours de détention. Après avoir, dans un mémoire énergique adressé au

Comité des Finances de la Convention, établi non seulement qu'il n'était pas coupable de fraude vis-à-vis du Trésor public, mais encore qu'il restait créancier de celui-ci pour plus de treize mille livres, dont il avait fait l'avance pour le recrutement et l'organisation de sa compagnie franche; que, loin de s'être enrichi au service de l'Etat, il y avait au contraire achevé sa ruine, il fut rendu à la liberté et réintégré. Le 6 février 1794, il recevait enfin le brevet définitif du grade, dont il était revêtu à titre provisoire depuis presque un an.

Renvoyé à l'armée du Nord, il prit le 3 mars 1794 le commandement provisoire de la division dite de la Basse-Sambre (sous Maubeuge) et celui de la 1^{re} brigade de cette division, exerça quelques jours le commandement du camp retranché de Maubeuge (22-30 mars 1794), passa à la division Lemaire, prit part, avec les troupes aux ordres du général Desjardins, aux opérations exécutées, de concert avec l'armée des Ardennes (Charbonnier), sur la Sambre, commandant une brigade de la division Muller, et assista aux différentes tentatives essayées du 10 mai au 12 juin pour franchir la rivière. Il se distingua à Grand-Reng, où il rallia la cavalerie française, surprise par les Autrichiens tandis qu'elle avait mis pied à terre, et, avec elle, ramena vigoureusement l'ennemi; au siège de Charleroi, où il reconnut la place en ballon (25 juin); puis, après la bataille de Fleurus (26 juin), devant Mons, où, chargé par Scherer, lors de l'attaque du Mont-Parisel, de prendre Saint-Symphorien, deux fois il enleva ce village et deux fois il fut obligé de le recéder à l'ennemi jusqu'à ce qu'une troisième attaque le lui donna définitivement, découvrant ainsi le flanc gauche des Autrichiens, bientôt en retraite, et sur les talons desquels il pénétra dans Mons (1^{er} juillet). Il se signala à la prise de Hal (6 juillet); à celle de Louvain (15 juillet), où il soutint un moment dans un combat de rues, avec un petit nombre de tirailleurs et un peloton de hussards, tout l'effort des Autrichiens; à celle de Liège

(27 juillet), où il se mit à la tête des habitants du quartier d'Outre-Meuse, qui s'étaient joints aux Français pour combattre les troupes impériales. Le 14 août, il fut suspendu à nouveau par la Commission du mouvement des armées de terre et de mer. Dans une lettre du 7 août, adressée à ses collègues à l'armée, le représentant du peuple, Gillet, motivait cette suspension, qu'il avait prononcée à titre provisoire, par l'incapacité qu'il reprochait à Ransonnet (celui-ci avait, d'après lui, laissé égorger ses postes à Marchiennes); « par » le voisinage du pays qui l'a vu naître » (!), et enfin par l'arrestation arbitraire d'un paysan, qu'il aurait fait appréhender pour complaire à son concitoyen de Borchgrave, avec lequel le paysan était en procès. Néanmoins, quand Schérer sollicita Fréçine et Gillet de mettre à sa disposition Ransonnet, dont les connaissances locales devaient lui être précieuses pour organiser le détail de la marche pénible par laquelle il allait porter ses troupes de Namur sur l'Amblève, Gillet ne crut pas devoir refuser de satisfaire à cette requête, et Ransonnet prit une part active aux opérations qui aboutirent à la bataille de Sprimont.

L'administration centrale provisoire du pays de Liège protesta, aussitôt constituée, contre la destitution de son compatriote (septembre 1794). Sa famille, ses amis, notamment Bassenge, le représentant du peuple Laurent, Schérer, multiplièrent leurs efforts pour le faire réintégrer, tandis que lui-même songeait un moment à aller défendre la cause polonaise. Leurs démarches aboutirent enfin, en décembre 1794, grâce à l'intervention de Carnot : Ransonnet fut remis en activité, pour être affecté à un emploi sédentaire. Le 20 janvier 1795, la Commission aux secours publics de la Convention, de son côté, lui accorda « le » droit de porter toute sa vie, sur le côté » gauche de son habit, à la hauteur de » la troisième boutonnière, le médaillon » [de vétérance] de deux épées en sautoir », pour trente années de services effectifs et quinze campagnes. Après avoir sollicité les bureaux de la guerre de

l'employer près de Kellermann, si celui-ci était remis à la tête d'une armée, puis près de Schérer, à l'armée d'Italie, il fut désigné par le Comité de Salut public pour aller servir à cette dernière (11 février 1795). Il la rejoignit à la fin du mois suivant. Il fut d'abord employé sur les derrières, à l'organisation de la cavalerie; puis Kellermann, qui réunissait sous son commandement les deux armées des Alpes et d'Italie, le fit passer dans les troupes actives. Il fut affecté à la 1^{re} subdivision de la 1^{re} division de l'aile droite (généraux Freytag et Masséna), employé à la défense de la position de Borghetto, après le mouvement rétrograde de la droite de l'armée vers cette position (28-30 juin) et se distingua, sous les ordres de Masséna, à la bataille de Loano (28 juillet). Il passa ensuite (1^{er} août) sous les ordres du général Macquart (4^e division du Centre), fut employé par lui au camp de Sabion, à la gauche du Col de Tende, et prit part aux différentes affaires, que la persévérance des Austro-Sardes multipliait sur le front de l'armée française. Lors de la séparation des deux armées d'Italie et des Alpes, il demeura dans les rangs de cette dernière, près de Kellermann, et fut placé à Moutiers en Tarentaise; après la réorganisation des divisions et des secteurs de défense de l'armée des Alpes, le 10 décembre 1795, il fut chargé de la défense de cette vallée ainsi que de celles de Beaufort (1^{re} division de la droite).

Frappé d'apoplexie (dans la nuit du 2 au 3 mars 1796), il décéda, au siège de son commandement, entre minuit et 1 heure du matin.

D'une bravoure éclatante, d'une audace qui ignorait l'obstacle et le danger, doué de plus d'imagination que de jugement et même d'une certaine jactance, Ransonnet fut surtout un général d'avant-garde et un partisan : pour mieux dire, il ne fut que cela. Et si Kellermann, son ami, pouvait écrire de lui aux représentants du peuple près les armées des Alpes et d'Italie : « Le général Ransonnet... est un des meilleurs officiers que je connaisse et d'une bravoure distinguée » (27 mai 1795), il définissait

ainsi la portée de ses moyens, dans une note sur les généraux employés à l'armée des Alpes : « Ransonnet, général » de brigade, bon partisan pour commander un corps détaché ou défendre un poste » (1^{er} février 1796). Et Schérer l'appréciait en termes analogues, mais plus durs : « Quant au général Ransonnet que le Comité de Salut public vient de réintégrer dans ses fonctions de général de brigade, cet officier n'est pas doué de grands talents militaires, mais sa grande bonne volonté et son activité méritent des égarés, et il peut être employé très utilement aux postes avancés d'une armée » (Schérer à Pille, 28 ventôse an III). Quelque jugement que l'on porte sur le rôle qu'il joua et le personnage de paladin des révolutions auquel il se voua, on ne peut que rendre hommage à la sincérité de ses convictions, qui apparaît absolue dans sa correspondance et dans ses actes, et à son désintéressement, qui le fit se ruiner au service des causes qu'il défendit. Dans toute sa carrière, il demeura l'homme de la devise qu'il s'était choisie : *Potius rumpi quam flecti*.

Ses quatre fils suivirent l'exemple paternel et entrèrent au service de France; deux d'entre eux firent leur carrière dans l'armée de terre : l'aîné (dont la notice précède) et le cadet. Celui-ci (Louis-Joseph, né à Liège et y baptisé en l'église St-Jean-Baptiste, le 28 juin 1785), après avoir été élève à l'institution de Liancourt pour les fils de militaires, puis à l'Ecole spéciale militaire, alors à Fontainebleau, fut nommé sous-lieutenant au 95^e de ligne le 23 octobre 1804, puis lieutenant au corps le 3 mars 1807 et décéda à Neurapin, le 27 juin de la même année des suites de la blessure qu'il avait reçue le 14 à la bataille de Friedland, où il avait eu une jambe emportée par un obus. Il avait fait quatre campagnes : celles de Hanovre (1804), d'Allemagne (1805), de Prusse (1806) et de Pologne 1807).

Les deux puînés entrèrent dans la marine. L'un, Jacques-Joseph, né à Liège le 18 avril 1778, après avoir été nommé

sous-lieutenant dans la garde nationale liégeoise le 20 août 1789 (à moins de 12 ans !) et avoir fait la campagne de 1790 contre l'armée du Cercle de Westphalie aux côtés de son père, fut admis le 8 juillet 1794, en qualité d'élève de la ville de Paris, à l'école de Mars nouvellement créée et, après le licenciement de celle-ci (5 novembre 1794), fut attaché à l'état-major de son père, près duquel il remplit les fonctions d'aide de camp provisoire, en attendant que le titulaire (son frère aîné) l'eût rejoint : il fit ainsi la campagne de 1795 à l'armée des Alpes et rentra dans ses foyers après le décès du général, ayant promesse d'être nommé à la première sous-lieutenance vacante à pourvoir au choix du gouvernement (arrêté du Comité de Salut public du 12 ventôse an III). En attendant, il sollicita et obtint l'autorisation de suivre les cours de l'École Polytechnique en qualité d'auditeur libre (1797), et, après une année d'études, fut nommé aspirant de marine de 1^{re} classe (15 novembre 1798), affecté au port de Cherbourg et embarqué sur la flotte commandée par l'amiral Bruix à bord de « la Précieuse » (15 décembre 1798), puis ensuite de « la Bravoure » (du 29 mars 1799 au 4 août 1800). Enseigne de vaisseau le 4 août, il passa sur la corvette « le Naturaliste » le 1^{er} octobre 1800, puis, sur « le Géographe » (du 30 octobre 1801 au 6 avril 1804), à titre de membre de l'expédition Baudin, dirigée vers les terres australes. Embarqué ensuite comme second à bord du brick « le Phaëton » (23 septembre 1804), il fut, au cours d'une croisière aux Antilles, blessé de deux coups de feu, fait prisonnier le 27 mars 1806, puis échangé le 28 novembre suivant. Rentré en France, il fut rembarqué comme second sur le brick « Le Cygne », 14 mai 1807, et fit brillamment à son bord la campagne de l'année jusqu'au 23 mars 1808. Promu lieutenant de vaisseau (23 mars 1808), il fut désigné pour servir sur « le César » de la flotte de l'Escaut du 25 août 1808 au 27 janvier 1809. Après un congé de courte durée, il alla, le 3 no-

vembre 1809, prendre le commandement du brick « l'Alcyon », qu'il garda pendant environ une année jusqu'au 21 octobre 1810; puis il reçut celui de la corvette « La Diane », de la flotte de l'Escaut (12 janvier 1811). Débarqué le 14 novembre 1813, il fut distingué par Carnot, alors général de division-gouverneur d'Anvers, devint aide de camp de ce dernier (5 mars 1814), et prit part à ses côtés à la belle défense de la place contre les alliés. Il fut attaché ensuite au port de Dunkerque. Pendant les Cent-jours, Carnot, alors ministre de l'intérieur et chargé comme tel de l'organisation de la garde nationale, le rappela près de lui en qualité de chef de bataillon aide de camp (2 avril 1815).

La Restauration le fit se retirer dans son pays natal (démission du 5 février 1816), où il demeura en non-activité. Après la chute des Bourbons de la branche aînée (1830), il fut réintégré dans le personnel de la marine en qualité de capitaine de frégate (23 août 1830), et attaché au général Sébastiani pendant la période où celui-ci dirigea le département de la marine. Promu capitaine de vaisseau de 2^e classe le 12 février 1831, il fut désigné pour un terme de commandement à la mer, au cours duquel il participa avec son bâtiment (corvette « le Rhône ») à l'expédition d'Ancone (division navale du capitaine Gallois, partie de Toulon le 7 février 1832). Débarqué le 16 avril 1833, il fut employé à terre jusqu'au 1^{er} août 1841, ayant été admis, par ordonnance royale du 31 juillet, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Enfin, Baptiste-Barthélemy-Gustave Ransonnnet, né à Liège, le 18 juin 1782, après avoir été admis, en qualité d'élève, à l'École polytechnique (promotion de 1799), en sortit dans la marine. Envoyé à Brest pour y faire provisoirement les fonctions d'aspirant de 1^{re} classe par disposition ministérielle du 12 février 1801, il fut aussitôt embarqué à bord du vaisseau « le Duquesne » (19 mars 1801), d'où il passa sur le vaisseau « le Gaulois » (18 septembre 1801), pour remonter sur « le

Duquesne » le 4 novembre suivant, avec lequel il prit part à l'expédition de Saint-Domingue. Promu enseigne à titre provisoire, le 23 avril 1803, il passa comme second sur la goélette « l'Océan » le 28 du même mois et, au désarmement de celle-ci, rejoignit encore une fois « le Duquesne », à bord duquel il céda le 5 juillet 1803, étant prisonnier de guerre avec ce bâtiment. Une dépêche du ministre de la marine, signée, le 9 octobre 1803, avant que la nouvelle de son décès ne fût parvenue en France, vint lui reconnaître à titre définitif son dernier grade, en le faisant passer aux enseignes entretenus du port de Toulon, pour y prendre rang du 4 octobre.

Le général Jean-Pierre de Ransonnnet-Bosfort eut deux frères qui comme lui, suivirent la carrière des armes, et servirent honorablement mais sans éclat, en France, en Prusse, en Autriche et au pays de Liège : l'aîné, Clément-Auguste, fut major du régiment d'infanterie du comte de Linden, à la solde de l'insurrection liégeoise ; l'autre, François-Joseph, devint capitaine au corps franc de Servansky von Roth à la solde impériale, levé lors de la guerre de la succession de Bavière (1778), fut licencié avec son corps à la paix et depuis vécut à Liège dans la retraite.

E. Jordens.

Archives de la guerre à Vienne. — Papiers Vander Noot, aux Archives du Royaume, à Brux. — Papiers Ghysels, à Liège. — Dossier Ransonnnet, aux archives administratives de la guerre, à Paris. — Armées du Nord et des Ardennes, de la Moselle, de Sambre et Meuse, d'Italie et des Alpes (*passim*), aux archives historiques de la guerre, à Paris. — D. XV, 6, et T. 281, aux Archives Nationales à Paris. — Correspondance Bouteville, c. 48, aux Archives du Royaume, à Bruxelles. — Babié et Saint-Sauveur, Archives de l'Honneur. 1805, t. I, p. 83 et s. — Jay et Arnault, *Biographies des Contemporains*, R. — *Victoires et conquêtes*, t. XXVI, p. 456. — *Dictionn. univ. d'hist. et de géogr.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Van Hulst, *le général Ransonnnet et ses quatre fils*, dans la *Revue belge*, 1836, t. III, et *Vies de quelques Belges*, Liège, 1841. [Copié ou résumé depuis par Becdelièvre, *Biog. liégeoise*, 1836, t. II, p. 528 et s.; Pauwels, *Dict. biogr. des Belges*, 1842; Piron, *Levensbeschrijving*; Vigneron, *Belgique militaire*, t. I; Gérard, *Rapédus de Berg*, t. II, p. 337; Bernaert, *Fastes militaires des Belges*, p. 497 et s.; — Guillaume, *Hist. des rég. nat.* (1877), p. 213, note 2 (d'après Babié). — Ministère de la marine à Paris (archives).

RANSONNET (*Sylvestre-Michel-François*), poète latin, né à Liège en 1700. Il fut baptisé le 12 juillet en l'église Notre-Dame-aux-Fonts; il était fils de Sylvestre Ransonnet et de Marie Goffar. On a de lui une œuvre de jeunesse : *Judith triumphus poema heroicum... recitatum ab auctore in sodalitate syntaxistarum minorum idibus maiis anni 1715. Leodii typis G. Barnabé*, in-40, 16 p. (b. univ. de Liège, fonds Capitaine 5769).

Alphonse Roersch.

Adm. comm. de Liège, reg. de l'état-civil. — X. de Theux, *Bibl. liégeoise*.

RANST (*François VAN*), écrivain ecclésiastique et poète, né, à Anvers, au xvii^e siècle, mort, en cette ville, le 31 mai 1727. Il prit l'habit dominicain, en sa ville natale, et devint licencié en théologie de l'université de Louvain. Après avoir enseigné les sciences sacrées en cette université, il occupa la charge de régent des études au couvent d'Anvers depuis 1715. En 1724, il remplissait à Rome les fonctions de théologien de la Casinate, au couvent de la Minerve, et était promu maître en théologie. L'évêque de Bois-le-Duc le nomma vicaire général honoraire. On a de lui : 1. *Oratio panegyrica in laudem D. Thomæ*, Anvers, 1711. — 2. *Veritas in medio, seu D. Thomas, doctor ang. propositiones omnes circa theoriâ et praxim, rigorem ac laxitatem versantes a Bâvanis usque ad Quesnellianas 101 inclusive præadamans*, Anvers, Jean-Paul Robyns, 1715. — 3. *De hæresibus ab incunabulis Ecclesiæ ad hæc usque tempora, per D. Thomam e scripturâ sacra predebellatis*, Anvers. — 4. *Responsio brevis ad Patrem Quesnel*, Anvers, 1718. — 5. *Lux fidei, seu D. Thomas, doct. ang., splendidissimi catholice fidei athleta*, Anvers, Pierre Jouret, 1717. L'auteur, étant à Rome, compléta et augmenta cet ouvrage théologique, mais il mourut avant l'apparition de la seconde édition, publiée en deux tomes, à Maestricht, chez Lambert Bertus, 1735. — 6. *Opusculum Historico-Theologicum de indulgentiis et jubilæo*, Rome, Ant. de Rubeis, 1724. Autre édition à Anvers,

1731, in-8°. — 7. *Carmina et orationes in festo S. Thomæ de Aquino pronuntiata et edita*, Anvers.

P. Vincent-M. van Caloen.

Quétif et Echard, *Scriptores ord. Præd.*, t. II, p. 798. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*, t. XX, p. 379-380. — Piron, *Levensbeschrijving*, supplément, p. 439.

RANTERE (*Corneille DE*), sculpteur bruxellois du xv^e siècle. Il est l'auteur du curieux retable consacré à la vie de saint Adrien, qui se trouve dans l'église dédiée à ce saint, à Boendael, hameau dépendant de la commune d'Ixelles. Cette œuvre, qui ne se compose actuellement que de fragments rajustés de deux retables, avait été sculptée pour une chapelle qui a été remplacée par l'église actuelle. D'autre part, de Rantere sculpta en 1498 une grande partie des ornements de l'église Sainte-Walburge à Audenarde.

Edmond Marchal.

RANTGAIRE, évêque de Tournai et de Noyon. Voir RONEGAIRE.

RANWET (*Louis*), jurisconsulte, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, né, dans cette ville, le 9 juillet 1802, y décédé le 20 février 1870. Il était fils d'un avoué, et, ayant conquis son diplôme de docteur en droit, prit une part active aux travaux du barreau de la capitale sous le règne de Guillaume I^{er}. Après la révolution et lors de la réorganisation de la magistrature, il entra le 6 octobre 1830 en qualité de juge au tribunal de première instance de Bruxelles. Il devint rapidement vice-président le 13 octobre 1840, et fut nommé conseiller à la cour d'appel de cette ville le 14 juillet 1844. Il exerça ses fonctions pendant vingt-trois ans avec honneur et se fit connaître comme un magistrat zélé, instruit et travailleur, fort apprécié par ses collègues qui l'appelèrent, le 24 octobre 1867, à la présidence d'une chambre.

Ranwet, qui avait pris part avant 1830, ainsi que beaucoup de membres du barreau, au mouvement politique, continua, après sa nomination, à s'occuper de journalisme et fut en 1831 l'un

des fondateurs de l'*Indépendant*, qui, après quelques années d'existence, devint l'*Indépendance belge*; il fut un collaborateur assidu de ce journal aussi longtemps que celui-ci resta entre les mains de ses fondateurs, et renonça au journalisme après qu'il eût changé de direction.

Doué d'une grande activité, Ranwet mit, ainsi que le firent à cette époque un certain nombre de magistrats, au service de l'administration de sa ville natale son expérience et ses connaissances juridiques; il fut élu conseiller communal le 8 février 1845 et vit son mandat successivement renouvelé; il était encore en fonctions lorsque la mort vint le surprendre (20 février 1870). Il fut aussi colonel de la 4^e légion de la garde civique depuis le 16 septembre 1848 jusqu'au 19 mars 1867, et président de la Société royale de la Grande Harmonie.

Les discours qui furent prononcés lors de ses funérailles, interprètes des regrets qu'il laissa après lui, ont rendu hommage à son caractère, et le premier président de la Cour, M^r Tielemans, a pu dire de lui, avec vérité : « Il a rempli sa longue « carrière sans reculer ni fléchir devant « aucun devoir, et, chose plus rare, sans « susciter d'inimitié. Son secret pour « réussir était la bonté. La nature avait « soigné chez lui cette grande qualité du « cœur ».

Ranwet était un esprit fin et littéraire. Il fut, pendant quelques années jusqu'en 1842, rédacteur du *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation* et fut chargé, de 1841 à 1861, de la publication de la *Pasinomie*. La thèse qu'il présenta en latin, comme c'était l'usage à cette époque, pour obtenir son diplôme de docteur en droit et qui traitait de la compensation, fut publiée, à Louvain, chez Cuelens (1825), 24 p.

J. De Le Court.

RAOUL D'ALOST. Voir ALOST.

RAOUL DE BRUGES, mathématicien. Voir RODOLPHE.

RAOUL DE CAMBRAI, second fils de Baudouin Bras de Fer, comte de

Flandre, et de Judith, fille de Charles le Chauve, mariés en 862, naquit au plus tôt en 863. Le nom de Raoul ou Rodolphe lui fut probablement donné en mémoire de Rodolphe, frère de l'impératrice Judith, mère de Charles le Chauve et par conséquent arrière-grand-oncle de notre personnage.

Il en est de Raoul de Cambrai comme de tant d'autres princes laïques du haut moyen âge. Quelques mentions laconiques dans l'historiographie du temps constituent tout ce que nous savons de lui et force est bien, pour relier entre eux ces maigres renseignements, d'en combler les lacunes à l'aide de conjectures. Les chroniqueurs ne citent Raoul qu'à l'occasion de la part qu'il prit avec son frère, le comte de Flandre Baudouin II, à la longue lutte que se livrèrent, de son temps, les deux compétiteurs à la couronne de France, le robertinien Eudes et le carolingien Charles le Simple. C'est en 892 qu'il apparaît pour la première fois dans l'histoire comme chargé d'occuper et de défendre, contre le roi Eudes, le monastère de Saint-Vaast d'Arras, dont Baudouin venait de s'emparer. On peut conclure tout au moins de cet épisode qu'il jouissait pleinement de la confiance de celui-ci et qu'il s'associait sans aucun doute à sa politique, passant comme lui d'Eudes à Charles ou de Charles à Eudes, suivant l'intérêt du moment. Opposé à Eudes, en effet, en 892, il ne tarda pas à se reporter, comme Baudouin II, du côté de Charles. Mais ce ne fut que pour le trahir à son tour. En 895, en effet, il l'abandonnait et se rangeait dans le camp du nouveau roi de Lotharingie, Zwentibold, dont l'ambition cherchait en France des agrandissements de territoire. Zwentibold acheta fort probablement son concours en lui cédant le comté de Cambrai. A vrai dire, les chroniqueurs contemporains se contentent de donner à Raoul le titre de comte, et c'est seulement un auteur du XIII^e siècle, André de Marchiennes, qui nous apprend quel fut le comté qu'il posséda. Malgré la date tardive de ce renseignement, rien ne permet de le révoquer en doute. Il s'ac-

corde parfaitement, on le verra, avec les événements postérieurs. MM. A. Lounnon et P. Meyer se sont certainement trompés en attribuant à Raoul non le comté de Cambrai, mais celui d'Arras. On peut se demander, d'autre part, si Raoul ne possédait pas le comté de Cambrai avant 895. C'est là l'opinion de MM. Faure, Parisot et Vanderkindere. Toutefois, aucun d'eux n'apporte de preuves en faveur de cette opinion. Si elle est exacte, il resterait à expliquer pourquoi le titulaire d'un comté situé comme l'était le Cambrésis, non en France, mais en Allemagne, prit une part aussi active aux troubles civils du premier de ces États. M^r Parisot suppose, il est vrai, que Raoul, en intervenant dans les affaires de France, ne fit qu'obéir à l'ordre de son suzerain Arnoul de Carinthie, qui, en 894, avait reconnu les droits de Charles le Simple. Il n'aurait rompu avec celui-ci, l'année suivante, que pour se conformer à la volonté de Zwentibold, devenu, en 895, roi de Lotharingie, et par conséquent suzerain du Cambrésis. Ce sont là des hypothèses qui supposent un degré d'obéissance que l'on n'est guère accoutumé à rencontrer chez les grands vassaux du IX^e siècle, et surtout dans la famille des comtes de Flandre. Il paraît plus naturel, si l'on tient compte de l'âpre réalisme et du manque complet de scrupules des grands vassaux de cette époque, d'admettre, comme nous le faisons, que Raoul ne se prononça pour Zwentibold que dans le but de devenir comte de Cambrai. Baudouin II ne dut pas manquer d'approuver la conduite de son cadet puisqu'elle faisait pénétrer l'influence de la maison de Flandre sur la rive droite de l'Escaut, et l'on comprend sans peine qu'il ait, lui aussi, abandonné Charles le Simple pour se rallier à Zwentibold.

A peine installé dans le Cambrésis, Raoul s'empressa d'envahir le Vermandois, dont le comte, Herbert I^{er}, restait fidèle à Charles le Simple. Nous savons que, dès 895, il s'était emparé de Saint-Quentin et de Péronne. L'entrevue qui eut lieu au printemps de

896 entre Eudes et Charles, dans le but de conclure une paix définitive, menaçait de l'arrêter au milieu des progrès que la guerre civile lui permettait d'espérer. Un hardi coup de main, qui trahit en lui un cynisme politique au moins égal à celui dont son frère Baudouin II donna des preuves si éclatantes, le tira d'affaires. A la tête d'une troupe de fidèles, il vint disperser l'assemblée réunie autour des deux rois, et les hostilités, un instant suspendues, reprirent de plus belle. Mais elles ne devaient point tourner à son avantage. Eudes réussit à reconquérir Péronne et Saint-Quentin, et, le 28 juin 896, Raoul, dans une tentative faite pour s'en emparer de nouveau, trouva la mort en combattant Raoul de Vermandois. Baudouin II n'oublia pas de venger son frère. Quelques années plus tard, il fit périr Raoul de Vermandois (entre 900 et 908). Quant au Cambrésis, il passa au comte Isaac qui, d'après une conjecture fort plausible de M^r Vanderkindere, avait épousé une fille de notre personnage. On donne parfois pour fils à Raoul, Bauges ou Baudouin Baldzo que le comte Arnould I^{er} chargea, dans sa vieillesse, en 964, du gouvernement de la Flandre. Mais si Bauges est fils de Raoul, et né, par conséquent, avant 896, il aurait donc été âgé de soixante-dix ans environ quand Arnould fit appel à son énergie. C'est bien peu probable, et le plus prudent paraît être d'accepter le témoignage d'une généalogie du XI^e siècle, qui fait de Bauges le neveu d'Arnould I^{er}.

Notre Raoul de Cambrai a été souvent confondu avec des homonymes contemporains. Il est certainement distinct d'un Raoul, probablement son cousin, qui fut abbé laïque de Saint-Vaast, de Saint-Bertin et de Saint-Pierre de Gand, et qui mourut en 892. Une confusion, beaucoup plus ancienne, puisqu'elle remonte au XII^e siècle, se rencontre dans l'*Historia monasterii Walciodorensis* (chronique de Waulsort) qui identifie notre Raoul avec Raoul II de Gouy, tué, en 943, par les fils de Herbert II de Vermandois. Le trouvère

anonyme auquel on doit la belle *Chanson de Raoul de Cambrai* a adopté cette version erronée, et c'est ainsi que, dans l'histoire de la littérature française, Raoul de Cambrai jouit d'une célébrité dont la plus grande part revient en réalité à Raoul de Gouy.

H. Pirenne.

P. Meyer et A. Longnon, *Raoul de Cambrai, chanson de geste* (Paris, 1882), p. XV et suiv. — Ed. Favre, *Études comté de Paris et roi de France* (Paris, 1893), p. 177-185. — R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (Paris, 1899), p. 528. — L. Vanderkindere, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. I, p. 291, et t. II, p. 48 et suiv.

RAOUL DE HOUDENC, poète. Voir HOUDENC.

RAOUL DE LÉAU (*Radut de Lewes*), ne nous est connu que par Jean d'Outremeuse (*Ly Myreur des Histors*, t. V, p. 161), d'après lequel il aurait été doyen de l'église Sainte-Croix de Liège. Grand docteur en théologie et grand poète, il aurait été en même temps un chroniqueur de mérite, « car à Trieve, « à Maienche, à Collongne, à Messe et à « Ays prist les hystoires de nostre païs, « commençant à roys de Tongre qui « là furent reingnant et comment fut « fondée Tongre, et revenant jusque à « sainte Materne, qui convertit Tongre « al loy Jhesu-Crist ». Il aurait mené sa chronique jusqu'à Hugues de Pierrepont, dont il aurait été le contemporain, et l'aurait laissée, en deux livres, à son église Sainte-Croix.

Il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire. Le prétendu théologien-poète-chroniqueur, Raoul de Léau, est tout bonnement une des nombreuses inventions de Jean d'Outremeuse. Celui-ci s'est bien un peu douté que l'on pourrait révoquer en doute l'existence d'un personnage dont ni le nom ni l'œuvre n'ont jamais été connus de personne, et il a imaginé un nouveau roman pour expliquer la disparition de la chronique de son Raoul de Léau. Celle-ci aurait existé en deux exemplaires : l'original conservé à Sainte-Croix, et la copie prise par un chanoine de Saint-Lambert, nommé Gui Eudon, archidiacre d'Ardenne, qui en aurait fait don

au chapitre de la cathédrale. Mais l'original fut volé, et, quant à la copie, « il avient que puisedit oit des canoynes « à Saint-Lambert qui estoient Brabe-chons, qui coparent les folhus à tous « les costeis des chroniques ou ons par-loit des meschiefs des Brabechons et de « leurs desconfitures et grand oecision, « tant qu'en la fin le libre fut destruis et « mis à perdition, et tant que ons ne « soit qu'ilh devient ». Mais, heureusement, l'évêque Hugues de Pierrepont en avait tiré une copie de copie et en avait versé les renseignements dans la *Chronique des Vavassours*, et ainsi Jean d'Outremeuse, qui dit avoir lu celle-ci, pouvoit se vanter de fournir à ses lecteurs des renseignements inédits. Quand on pense que Gui Eudon et la *Chronique des Vavassours* sont, comme tout le reste, une pure invention de Jean d'Outremeuse, on reste stupéfait du nombre de fictions accumulées par cet écrivain, simplement pour donner quelque autorité aux extravagances qu'il débite sur l'histoire du pays de Liège.

Godofroid Kurth.

RAOUL DE LIÈGE, évêque. Voir RADULPHE DE ZAEHRINGEN.

RAOUL DE RIVO. Voir RADULPHE.

RAOUL DE SAINT-TROND. Voir RODOLPHE.

RAOUL LE SILENCIEUX (*Bienheureux*), en latin RADULPHUS ou RODULPHUS TACENS, moine de l'abbaye bénédictine d'Afflighem, vivait au XI^e siècle. Il se fit bénédictin à Afflighem, quand il était déjà prêtre. On ne connaît ni le lieu de la naissance ni celui de son ministère sacerdotal. A Afflighem, où il vécut sous ses abbés Fulgence et Franco, c'est-à-dire vers 1130, il se signala comme un modèle de perfection religieuse; il aurait passé seize ans dans un silence absolu, qui lui valut son surnom. Il ne rompit son mutisme qu'à l'occasion de l'incendie de la brasserie du monastère qu'il aurait éteint en faisant le signe de la croix et en prononçant ces paroles : *Stes ignis hac hora; flamma penitus con-*

quiescat. La date de sa mort est fixée au 30 avril dans la nécrologe de l'abbaye; l'année manque. L'endroit de sa sépulture serait la chapelle de Notre-Dame, située à mi-chemin entre Erembodegem et Affligem, et appelée communément *De Kluis* (la Chartreuse); elle aurait été le théâtre de nombreux miracles. Le bienheureux Raoul était invoqué surtout pour la guérison des fièvres. Tous les documents d'Affligem lui donnent la qualification de bienheureux, mais aucun acte du Saint-Siège n'a cependant autorisé cette dénomination.

Paul Bergmans.

Les anciens annalistes bénédictins et les annalistes d'Affligem, notamment Beda Regans, *Catalogus monachorum Affligemensium* (ms. à l'abbaye d'Affligem); extraits communiqués par D. Gabriel Willems, bibliothécaire-archiviste de l'abbaye.

RAOUL DE STAVELOT. Voir RODULPHE.

RAOUL ou **RODULPHE**, évêque de Tournai-Noyon, fut d'abord chanoine et archidiacre de Noyon. C'est en cette qualité qu'il assista en 946 à l'élévation des reliques de sainte Hunegonde, religieuse de Homblières en Vermandois, et dont le Martyrologe fait mention au 25 août. L'hagiographe lui décerne le titre de *devotus*, dévot, pieux. Ses vertus et ses talents le signalèrent à l'attention de la cité. Après la mort de Transmar, le clergé et le peuple de Noyon le demandèrent comme évêque, conformément aux prescriptions canoniques. A en croire le chroniqueur contemporain, Flodoard, Raoul reçut la consécration épiscopale, à Reims, des mains de l'archevêque Artaud, en 950. Les deux évêchés de Tournai et de Noyon continuaient à être unis sous un même pasteur, tout en gardant leur organisation et leur administration indépendantes. L'un et l'autre eurent à se louer de leur évêque commun. Les sources de l'époque le représentent généreux et dévoué. Il vendit ses biens pour en augmenter le patrimoine de son église. Il donna à l'église de Noyon le village de " Ma-theny avec les moulins et eaux " de pescherie ", et obtint de Louis

d'Outre-Mer, pour les clercs de Tournai, le village de Marquain avec ses manses, ses colons et ses bois. Son zèle apostolique le porta de même à réunir un concile à Noyon, et à rétablir l'abbaye de Saint-Amand ou d'Elnone qui avait sombré dans les invasions normandes. Son épiscopat, toutefois, fut de courte durée. Il mourut à Tournai en 954; son corps fut transporté à Noyon et inhumé dans la chapelle de Saint-Eloi.

J. Warichez.

Acta Sanctorum Augusti, t. V, p. 224, 234 et 235. — *Gallia christiana nova*, t. IX, *Ecclesia noviomensis*. — Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. III, chap. VII. — Le Maître d'Anstang, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 30.

RAOUL, **RADULPHE**, **HADULPHE** ou **ADULF**, fut évêque de Tournai-Noyon de 955 à 977. Ce personnage nous est surtout connu par Flodoard, le chroniqueur de l'église de Reims. La tradition a fortement chargé la mémoire de Fulchraire, son prédécesseur immédiat. Ces accusations ont dû créer des partis et rendre impossible un nouveau choix parmi les membres du clergé indigène. C'est, vraisemblablement, grâce à cet état des esprits que Radulphe ou Hadulphe dut son élection épiscopale. Chanoine de Laon, il était étranger au diocèse de Tournai comme à celui de Noyon, et en cette qualité échappait à toutes les coteries. Ses relations avec la métropole prouvent suffisamment son importance dans la province ecclésiastique de Reims. Flodoard cependant ne le montre que deux fois dans cette dernière ville : en 955, le jour de sa consécration qu'il reçut des mains de l'archevêque Artaud, et, en 962, au sacre d'Odelric, son nouveau métropolitain. Il prit également part en 977 au synode de Mont-Sainte-Marie, dans le diocèse de Soissons. En dehors de cette part à l'administration générale, les Bollandistes le font assister à la translation des reliques de S. Eunuce au monastère de Saint-Eloi, alors de Saint-Loup. Et, d'après le texte de Miræus, il confirme la donation du comte de Flandre au profit de l'église Saint-Donatien à

Bruges, avec l'érection d'un chapitre de douzes chanoines prébendés. Il mourut, toujours selon Flodoard, en 977, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste « tombant cette année un dimanche ». Son corps fut enterré « devant l'autel » de Saint-Sauveur en la grande église « de Noyon ».

J. Warichez.

Flodoardi chronicon, ad an. 953-977. — Marlot, *Metropolis remensis historia*, t. I, lib. IV et t. II, lib. I. — *Gallia christiana nova*, t. IX, *Ecclēstia noviomensis*. — Cousin, *Histoire de Tournay*, liv. III, chap. X et XIII. — Le Maître d'Angstang, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. II, p. 32.

RAOUL DE ZAEHRINGEN, évêque de Liège. Voir RADULPHE.

* **RAOUL** (*Louis-Vincent*), professeur, littérateur, né à Poincy, près de Meaux, le 2 février 1770 ; mort, à Bruxelles, le 25 mars 1848. Raoul (les pièces antérieures à 1813 portent Raoul) était l'aîné de onze enfants. Il fit ses études au séminaire-collège de Meaux, et les termina en 1786 par une brillante rhétorique (1) ; puis il fit deux années de philosophie et commençait sa théologie quand la révolution éclata (2). Le collège, transformé, passa sous l'administration de M^r de Saint-Jorry, vicaire de l'évêque constitutionnel Mgr Thuin ; Raoul y fut désigné comme professeur de 3^e et de 4^e. Quand la patrie fut déclarée en danger, il abandonna ses fonctions ainsi que ses collègues et s'engagea comme volontaire avec ses élèves, qui ne voulaient pas quitter leur professeur. Il partit pour la frontière et fut bientôt promu au grade de quartier-maître de la 16^e demi-brigade de ligne. Après trois années passées sous les drapeaux, il donna sa démission, en 1797, pour reprendre des occupations plus conformes à ses goûts et à ses études.

(1) Nous devons à l'obligeance de M^r J. Andrieux, bibliothécaire de la ville de Meaux, et de son adjoint, M^r F. Lebert, des renseignements sur les premières années de la vie de Raoul. Ces renseignements sont parfois en désaccord avec la notice que Quetelet a consacrée à notre écrivain.

(2) D'après Quetelet, il aurait suivi ces cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et aurait obtenu en 1790, par voie de concours, la place de professeur de rhétorique à Meaux.

Le 21 octobre 1797, il prononça l'éloge du général Hoche, à l'occasion de ses funérailles, avec tant de talent que la municipalité de Meaux le félicita par lettre et décida l'impression de l'éloge funèbre, pour être distribué dans toute la république ; mais ce discours ne paraît pas avoir été publié. Vers la même époque, Raoul aurait écrit *La chute de Robespierre*, œuvre dramatique, qui aurait été représentée sur quelques théâtres.

Rentré à Meaux, Raoul épousa Mlle Mathurin, et fonda une maison d'éducation dans l'ancienne abbaye des Génovéfains de Chaage ; cette institution obtint du gouvernement le titre d'école secondaire et compta jusqu'à 150 élèves. Raoul lutta avantageusement contre une pension similaire d'un certain Pihet jusqu'au moment où le gouvernement accorda à son concurrent l'ancien séminaire-collège (15 avril 1803). L'établissement de Raoul périclita ; en 1806, il n'avait plus qu'une cinquantaine d'élèves ; il se décida à transiger et céda les restes de son collège à Pihet, chez qui il professa la rhétorique.

Déjà alors, Raoul manifestait ses goûts littéraires ; il avait eu pour professeur l'abbé Maquin, très versé, paraît-il, dans la poésie ; il commençait à publier ses œuvres (1) et les lisait à la Société d'agriculture, sciences et arts, qu'il avait réorganisée en 1798. Au commencement de 1807 il devint conservateur de la bibliothèque de Meaux et démissionna le 13 mars 1813 ; il fut ensuite désigné comme inspecteur de la librairie à Amiens, où il publia, en 1815, la seconde édition de sa traduction de *Juvénal*.

Ne parvenant pas, malgré ses démarches, à rentrer dans l'enseignement, et blessé surtout de n'avoir pu obtenir une place à Paris, il quitta la France, en 1816, et manifesta quelque peu son dépit dans l'épître *Sur mon séjour en Belgique*. Bientôt (1817) il fut promu à

(1) C'est à Meaux que parut en 1811 la première édition de sa traduction de *Juvénal*, 2 vol. in-8°. Elle sortait des presses de L.-V. Raoul. Aurait-il été imprimeur ?

la chaire de rhétorique à l'athénée de Tournai, et la même année il obtenait ses lettres de naturalisation avec remise des frais ordinaires.

A cette époque, le gouvernement hollandais songeait à organiser l'enseignement supérieur. Malheureusement, on manquait d'éléments pour remplir les cadres professoraux des trois universités nouvelles; il fallut faire appel aux étrangers. Raoul fut désigné en 1818 pour donner les cours de français et d'histoire à l'université de Gand. Il s'établit hors ville et fit de sa maison un centre où la jeunesse était bien accueillie. Il ne se refusait à aucun de ses élèves et il les aidait généreusement en leur ouvrant sa bibliothèque et même sa bourse.

Raoul rencontra dans les salons de Lesbroussart les Français exilés et nos écrivains nationaux. Il prit une part active à notre vie littéraire et fonda en 1817, avec Lesbroussart et de Reiffenberg, le *Mercur belge*, recueil intéressant pour l'histoire intellectuelle de cette époque (1817-1821) et qui se continua dans les *Annales belgiques*. Il collabora aussi aux autres revues et annuaires de ce temps. En 1826, il fut nommé membre de la commission chargée de publier les monuments de l'histoire de Belgique.

Il eut à soutenir une polémique contre Arnault — réfugié français — à l'occasion d'une tragédie que Raoul avait malmenée. Comme Raoul signait ses articles L. V. R., Arnault s'amusait à lire *Le Vieux Radoteur*; la querelle fut sans fiel; on se réconcilia bientôt et les relations devinrent amicales.

Il eut aussi des démêlés avec Froment, le Zoile de l'époque. Raoul se contentait de dire : « Ce M. Froment est un sot » avec son esprit ». Et dans une lettre à Quetelet il ajoutait : « J'ai vengé » nous, nos amis et moi des insultes de » Froment en l'accueillant bien et en » usant de tout mon crédit pour lui procurer un emploi dont il avait besoin. » A sa place, je me croirais un peu » insulté à mon tour ». A ce trait on reconnaît la bonté de son caractère. Elle s'exerça de toute façon et il dut à

son obligeance excessive de connaître les embarras financiers dans sa vieillesse.

Quetelet, qui l'a connu, a laissé de Raoul ce portrait : « Au premier abord » rien ne trahissait en lui l'auteur satirique, son extérieur annonçait la » bonté et la modestie; un peu de malice seulement perçait dans son regard » animé et dans le jeu de ses lèvres; » mais il était d'une absence si complète de précautions et parfois d'une » timidité si grande qu'on pouvait se » méprendre sur la valeur de sa personne ».

Raoul eut le tort de se mêler à la politique et de prendre le parti de Guillaume contre les Belges. Sans doute cette attitude a pour excuse la reconnaissance sincère que Raoul témoignait au roi auquel il devait sa situation. Il lui dédia sa traduction de Juvénal, composa des pièces de circonstance, soutint la politique ministérielle dans le *Journal de Gand*, édité par Stéven. Puis, sous le couvert de l'anonyme, il écrivit en 1817 *Exposition du système de l'enseignement public dans le royaume des Pays-Bas* (Tournai, Casterman, 1817), tableau flatteur de notre enseignement qu'il opposait au despotisme du régime impérial et dont il disait : « Nous y » voyons un système d'éducation que » partout ailleurs peut-être on ne prendrait que pour le rêve d'un philosophe ». Il revint sur cette brillante situation dans une autre brochure : *Observations sur l'organisation des Universités* (Gand, de Goesin, 1818; réimprimé le tome III de ses *Œuvres*), où il réfutait ceux qui voulaient qu'il n'y eût qu'une seule université à Bruxelles, et qui se plaignaient de l'infériorité de notre enseignement scientifique. Enfin, dans ses *Droits du prince sur l'enseignement public*, il reproduisit les articles du *Catholique* et du *Journal de Gand*, qui avaient préoccupé l'opinion pendant trois mois et il se fit le défenseur de l'enseignement officiel contre le *Catholique*, qui craignait de le voir tomber aux mains d'un prince protestant.

Après 1830 il expia ses complai-

sances pour le gouvernement. La faculté des lettres à laquelle il appartenait ayant été supprimée, il se trouva sans place, et ce n'est qu'en 1836 qu'il parvint à obtenir une partie de la pension à laquelle il avait droit, et en 1844 seulement que le ministre Nothomb reconnut tous ses droits. Resté sans emploi, Raoul trouva asile près d'un homme généreux, auquel il dédia son volume de poésies (1840). Il s'établit à Bruxelles, vivant des ressources que lui procuraient quelques leçons particulières et sa collaboration aux journaux. Il enseigna également à l'institut Gaggia, qui, à cette époque, pouvait être considéré comme le premier du pays et qui comptait des hommes de valeur comme Meyer, Plateau, Bergeron et l'italien Gioberti. Le 21 septembre 1841, il fut nommé professeur de littérature latine à l'université libre de Bruxelles, et en même temps il enseignait à l'école centrale de commerce.

Raoul perdit sa femme vers 1830 ; il se remaria quelques années après. Il n'eut pas d'enfants ; mais il avait toujours auprès de lui quelque parent qu'il traitait avec l'affection d'un père, et sa famille fut l'objet de ses soins constants. Il fut élu tardivement membre de l'Académie (11 janvier 1847), mais il touchait au terme de sa carrière ; il ne put y produire qu'un rapport écrit sur l'utilité de faire participer les jeunes Belges à l'école fondée à Athènes par le gouvernement français.

Une longue et douloureuse maladie le conduisit au tombeau, et c'est dans ses derniers jours qu'il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, regrettant de ne plus avoir la force de remercier le ministre qui l'honorait.

L'œuvre poétique de Raoul est assez abondante, mais dans l'ensemble elle manque d'originalité. Il ne s'en défend pas du reste :

L'esprit original n'est point du tout mon lot, et l'on pourrait lui appliquer ce qu'il dit d'Etienne :

Tout ce qu'il dit est bien, mais non pas inventé.

Son œuvre la plus importante et à

laquelle il consacra ses veilles est la traduction des satiriques latins : Juvénal (6 éditions), Perse (4 éditions), Horace (3 éditions). Jullien, l'historien de la poésie française à l'époque impériale, qui a dressé un catalogue minutieux de toutes les médiocrités de cette période, n'hésite pas à placer la traduction de Juvénal parmi les traductions qui élèvent l'époque impériale au-dessus de toutes les autres dans ce genre de travail. Le malheur est que ce genre d'exercice offre un intérêt très médiocre, surtout conçu à la façon des traducteurs delilliens qui se contentent de travestir leurs modèles. Raoul n'a pas fait autrement. De parti pris il rejette ce qu'il peut y avoir de saillant et de vigoureux dans Juvénal parce que, dit-il, Juvénal surcharge ses tableaux et l'effet de toute copie étant d'affaiblir les teintes, il en résulte qu'au lieu de perdre il gagne à subir l'épreuve d'une version. Perse ne fut pas mieux traité par Raoul et un Mr Théry, autre traducteur de Perse, disait : « Le spirituel et facile interprète » ne nous a jamais rappelé son modèle : « c'est qu'il a traduit les 660 vers de » Perse par 1130 vers français ». Raoul se défend de ces accusations, il compare son œuvre à d'autres et naturellement conclut à son avantage. Il s'excuse de la liberté qu'il a prise de faire valoir sa traduction en donnant l'exemple de Delille et il ajoute : « J'ai pu faire de même, et » cela d'autant plus que depuis Voltaire » il existe un préjugé en France contre » ceux qui ne font pas leurs vers à Pa- » ris ». En somme, ces traductions sont très médiocres et la versification très lâche offre des côtés très faibles ; il aligne méthodiquement ses alexandrins et l'emplit de clichés de rhétoriciens. Raoul était en retard sur sa génération, et à la veille de mourir il s'amusait encore à embellir ses traductions.

Dans ses *Leçons de littérature hollandaise*, il traduisait un choix de morceaux hollandais et dédiait son ouvrage à Van Maanen, le ministre exécuté par les Belges. Si ce travail partait de l'excellente intention de faire connaître aux Belges la littérature de leurs frères du Nord, il

avait le tort de paraître favoriser les vues d'un gouvernement impopulaire, mais Raoul y voyait le moyen de s'acquitter d'une dette qu'il avait contractée vis-à-vis de sa patrie adoptive. « Dans cet ouvrage, » dit Raoul, « j'ai cherché à retracer quelque chose de la bonhomie de Cats, du sublime de Vondel et de Feith, du naturel de Bellamy, de l'enthousiasme d'Helmers, du pathétique de Tollens, du rationalisme de Kinker, du génie souple et varié de Bilderdijck ». Mais, en fait, nous n'avons que du Raoul, qui s'est mis d'autant plus à l'aise avec ses modèles qu'il connaissait à peine leur langue, comme il l'avoue lui-même. Ce qui le console, c'est que Delille, toujours lui, qui ne devait pas connaître toutes les langues, « a laissé cependant des chefs-d'œuvre et qu'il a quelquefois rendu jusqu'à l'harmonie imitative de son auteur ». On ne pourra jamais trop insister sur l'influence néfaste de Delille à cette époque dans nos provinces.

Dans les poésies qui lui appartiennent en propre, Raoul ne franchit pas les bornes d'une honnête médiocrité. Sa principale qualité est la correction qu'il devait à une instruction plus soignée que celle de nos écrivains. Néanmoins, il n'a pas les qualités du poète, l'âme et le sentiment; son vers est froid, incolore, encombré de réminiscences mythologiques qui les affadissent. Je ne ferai mention que de son discours en vers, à l'occasion de l'inauguration de l'université de Gand, où il nous apprend qu'aux Champs-Élysées les Périclès, les Platon, les Titus se font « de Nassau raconter les vertus ». Il a beaucoup cultivé l'épigramme et c'est le genre où il réussit le mieux; malheureusement le succès de l'épigramme tient beaucoup à l'actualité et cet intérêt nous échappe. Au surplus, les épigrammes de Raoul sont peu mordantes; elles sont des à propos spirituels et offrent d'heureux rapprochements.

Le théâtre tenta Raoul; un prétendu vaudeville : *l'Écrivain public ou les Pétitionnaires* est encore ce qu'il fit de mieux. Ce n'est toutefois qu'une satire dialoguée

où il prend à parti les solliciteurs innombrables de l'époque et qui contient dans quelques portraits de la verve et de l'humour. Sa tragédie, *Guillaume le Conquérant*, soutient à peine la lecture et n'offre qu'une série de descriptions ou de narrations filandreuses, sans intrigue, sans mouvement, d'une versification inaltérablement régulière et correcte, sauf le vers assez bizarre :

De cent mille soldats inondons la Tamise.

Enfin, il écrivit quelques comédies-vaudevilles à l'usage des collèges, qui sont d'un mentor paternel et ne peuvent même prétendre à récréer la jeunesse.

En couronnant sa carrière littéraire par l'*Anti-Hugo*, Raoul restait fidèle aux principes littéraires de sa vie. C'était un classique dans l'âme, classique à la façon de Delille; ennemi des innovations romantiques et luttant pour ses idées dans le *Mercure belge*, les *Annales belgiques* et les autres recueils de l'époque. « Les classiques », disait-il, « sont ceux qui ont fait leurs classes; les romantiques ceux qui ne les ont pas faites ». Et il lance ses foudres contre les novateurs. « A une époque », dit-il, « où l'école vaporeuse qui s'appelle romantique nous inonde d'un déluge de compositions plus ridicules et plus barbares les unes que les autres, il faut retourner aux *Géorgiques*, poème le plus parfait dans son genre que nous aient laissé les anciens, propre à fixer les principes de la saine littérature et jamais pareil antidote n'a été aussi nécessaire pour préserver la jeunesse de la contagion des mauvaises doctrines ».

Et ailleurs :

Quels auteurs faut-il donc méditer pour le style? Virgile. — Et puis? — Virgile. — Et puis après? — Virgile.

Toutefois, il autorise la lecture de Racine; mais, pour Chateaubriand, il ne faut le mettre qu'avec beaucoup de prudence entre les mains de la jeunesse, il ne tient qu'à lui de devenir classique. Il refuse enfin à la douleur et à la mélancolie une place parmi les muses, et, de fait, elles sont absentes de son œuvre. Sa

critique est basée sur les principes de l'école classique; c'est un grammairien armé d'un code et non un homme de goût et de sentiment. Aussi on comprend qu'il fut incapable de saisir les hardiesses et les sentiments profonds de Victor Hugo qu'il essaya de démolir dans son *Anti-Hugo*.

En somme, on peut croire qu'à une époque où nos maîtres ès lettres étaient rares, son influence comme professeur et comme critique fut pernicieuse. Il fut de ceux qui empêchèrent le mouvement romantique de se dessiner chez nous dès l'aurore et qui crurent de leur devoir de lutter contre les idées nouvelles qui cependant étaient les vraies.

Fritz Masoin.

Bibliographie nationale, t. III (La *Revue bibliographique des Pays-Bas* de 1825 annonçait la publication de ses œuvres en six volumes). — *Annuaire de l'Académie*, 1849, p. 99, notice par Quetelet, reproduite dans *Sciences physiques et mathématiques* du même. — *Annales de l'Académie d'archéologie*, 1848, p. 342. — Fritz Masoin, *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*, p. 417. — Van Hollebeke, *Poètes belges du commencement du XIX^e siècle*, p. 75-89. — Vanderkindere, *L'université de Bruxelles*, p. 189. — Vieil et de Boisjolin, *Biographie universelle et portative des contemporains*, t. III.

RAOUX (*Adrien-Philippe*), jurisculte et historien, né, à Ath, le 2 décembre 1758, décédé, au château de Rêves, le 29 août 1839, était fils de François-Michel et de Marie-Jeanne-Joseph Dupont. Il commença ses humanités au collège de sa ville natale et les termina au collège de Houdain à Mons, puis obtint à l'université de Louvain le grade de licencié en droit. Muni de son diplôme, Raoux se fit inscrire comme avocat près le conseil souverain de Hainaut. La plaidoirie orale n'était pas admise devant cette juridiction; les mémoires que le jeune avocat eut à présenter se firent remarquer par une rédaction soignée et correcte.

Ses capacités, l'influence qu'il avait su acquérir ne tardèrent pas à lui donner accès aux fonctions publiques. Un fait typique de sa carrière, c'est que les trois révolutions dont il fut témoin lui enlevèrent chaque fois ses charges sans aucune compensation. Un décret de

l'empereur Joseph II, du 17 avril 1787, l'avait nommé commissaire d'intendance au district de Mons; le 19 juin de l'année suivante une place d'échevin de Mons lui était conférée. Bien que défavorables aux innovations introduites par ce monarque dans le gouvernement des provinces belges, ses opinions n'avaient pas empêché Joseph II de le désigner parmi les sept nouveaux conseillers au conseil souverain du Hainaut, le 18 mai 1789; les lettres patentes de Raoux portaient qu'il occupait la place vacante « par la démission que nous avons accordée au conseiller Charles Demarbaix ». Ces nominations, faites en violation des règles qui permettaient au conseil de présenter trois candidats à chaque vacature, soulevèrent de vives représentations. Mais elles furent rejetées par le gouverneur général et le conseil souverain se résigna à recevoir au serment les nouveaux conseillers le 10 juin suivant. Raoux n'y siégea que quelques mois; dès le 20 novembre, les débuts de la révolution brabançonne l'amènèrent à se réfugier à Bavay, d'où il écrivit à ses collègues, le 28, une lettre qui reflète ses sentiments : « Quelque brillante que pût paraître la promotion à laquelle Sa Majesté m'a élevé en m'appelant à occuper une place en son conseil de Hainaut, j'en fais volontiers le sacrifice à ma patrie, et je déclare être prêt à en remettre les patentes, à qui il appartiendra....

« Je supplie la cour d'être d'autant plus convaincue de ma manière de penser, que je proteste hautement n'avoir fait aucune démarche pour obtenir mon emploi, auquel j'étais nommé depuis plusieurs jours sans le savoir, sans même m'en douter; et cette singularité a été poussée au point que le public a été instruit de ma nomination longtemps avant que j'en eusse reçu l'avis. Les mêmes raisons qui engagèrent alors la cour de Mons à nous recevoir dans son sein ne me permirent pas de refuser l'honneur d'y siéger, quoique j'eusse vivement désiré de n'y être appelé que par le concours de ses suffrages. Loin d'ap-

« plaudir à la nouvelle méthode de
 « composer le tribunal suprême de la
 « province, je n'ai pas dissimulé mes
 « craintes et mes allarmes sur les incon-
 « vénients qui pourroient en résulter. »

Après la restauration autrichienne, un décret impérial du 19 mars 1791 réintégra Raoux et ses autres collègues dans les fonctions de conseiller au conseil souverain de Hainaut.

L'attachement de Raoux aux anciennes constitutions de son pays se manifesta d'une manière bien plus courageuse après la conquête des provinces belges par les armées républicaines. Différentes communautés religieuses du pays l'avaient chargé en 1795 de se rendre à Paris pour réclamer de la Convention nationale la rentrée en jouissance des biens qu'elles possédaient sur le territoire français et qui avaient été mis sous séquestre. Raoux se trouvait dans la capitale de la France au moment où la question de l'annexion de la Belgique se posait devant les représentants du peuple. Sans s'illusionner sur l'issue d'une proposition décrétée d'avance, notre concitoyen n'hésita pas à donner une preuve de courage civique qui restera l'honneur de ce patriote convaincu. Le 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795), il remit au Comité de salut public un *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France* dans lequel il réclama, avec une grande énergie et une entière franchise, la reconnaissance de la Belgique comme État indépendant et le maintien de ses anciennes constitutions provinciales. « Je suis Belge », écrit-il, « je connais l'histoire de mon pays, je connais le caractère et les mœurs de ses habitants. C'est d'après ces connaissances que je vais examiner ce qu'il y aurait à faire pour le grand avantage de la Belgique et pour celui de la France... Le Belge plus que tout autre peuple tient à ses anciens usages et on ne viendra pas à bout de l'en détacher en un jour... On aura beau déclarer les Belges réunis à la France, ils en seront séparés de cœur, si on veut changer leur régime. » Raoux dépeint ensuite les violences et les ruses

déloyales employées pour arracher aux populations des vœux en faveur de l'annexion. « A l'instant où la nouvelle de la réunion serait proclamée officiellement, des ruisseaux de larmes couleraient dans l'intérieur des familles; en public même, l'affliction serait peinte sur les visages des quatre cinquièmes de la nation, tandis qu'une joie immédérée et bruyante rayonnerait sur ceux de la petite minorité. »

La logique serrée, les arguments pratiques, le ton convaincu et sans emphase de ce mémoire durent produire impression sur les législateurs français, car dans la discussion qui eut lieu à la Convention nationale, le citoyen Portiez s'efforça d'en discréditer l'auteur, en le représentant comme l'espion stipendié de l'empereur Joseph II; d'autres orateurs s'attachèrent particulièrement à sa réfutation.

L'annexion de la Belgique fut votée et réalisée. L'acte courageux et désintéressé d'Adrien Raoux constitue une vigoureuse protestation faite non sans danger au nom des droits des Belges.

Pendant toute la période de la domination française, Raoux ne remplit aucune fonction publique. Inscrit comme avocat près la cour d'appel de Bruxelles, il s'y fit bientôt une nombreuse clientèle, qui lui procura une fortune indépendante. La haute situation que lui avaient acquise au barreau ses connaissances juridiques et ses talents attirèrent sur lui l'attention du souverain lors de la formation du royaume des Pays-Bas; le roi Guillaume I^{er} le nomma, le 2 octobre 1815, conseiller d'État, et, en juin 1819, lui conféra la croix de chevalier de l'ordre du Lion belge.

Comme le rappelle son biographe, « très versé dans la connaissance de l'ancienne constitution du pays, laborieux, doué d'un sens droit, d'une raison inflexible et d'un grand amour de la justice et de la vérité, il défendit constamment les intérêts de son pays natal. Cependant l'âge et les circonstances avaient modifié quelques-unes de ses idées d'autrefois et il s'était rapproché, jusqu'à un certain point,

« des doctrines josphistes en ce qui » concerne les relations du pouvoir temporel et du clergé. Le 23 août 1823, » il fut appelé à faire partie de la commission du culte catholique ».

La révolution nationale de 1830 lui enleva sa position élevée, à un âge où il ne pouvait plus songer à entamer une nouvelle carrière. La retraite forcée que les événements politiques lui imposèrent alors ne le jeta pas dans l'oisiveté. Les lettres et les études historiques, qui, dès sa jeunesse, l'avaient reposé de ses devoirs professionnels, occupèrent fructueusement ses dernières années. Une verte vieillesse lui permit de s'y consacrer avec activité jusqu'à la fin de ses jours.

Les publications d'Adrien-Philippe Raoux furent nombreuses; ce sont principalement des travaux présentés à l'Académie des sciences et des belles-lettres de Belgique, dont il fut élu membre le 21 août 1824 et investi des fonctions de directeur de 1827 à 1832. L'œuvre académique de cet écrivain est surtout historique et comporte des mémoires inspirés par des questions de concours où, par les circonstances du moment sans plan d'ensemble, sans esprit d'initiative, il aborda les sujets d'histoire nationale avec les habitudes de sa profession d'avocat que les besoins d'une cause amènent à l'étude d'un point spécial; ses dissertations notamment lui furent dictées par des publications de contemporains dont il jugeait les assertions inexactes. Ses travaux accusent une érudition solide et une dialectique judicieuse; ils eurent le mérite de contribuer au réveil des études historiques. Mais des éléments nouveaux dont il ne pouvait disposer de son temps et les progrès réalisés dans la science des investigations sur le passé ont de nos jours réduit leur valeur. En voici la liste : 1. *Réflexions politiques, générales et particulières sur la guerre d'Allemagne en 1778, et sur la paix conclue à Teschen le 13 mai 1779*. Amsterdam (Berlin), 1780; in-8°. L'auteur était encore à l'université lorsqu'il fit paraître ce travail, dont Feller parla

favorablement dans son journal. — 2. *Plan pour un échange des Pays-Bas autrichiens*. Mons, C.-J. Beugnies; in-4°, de 8 pages. — 3. *Mémoire pour Frédéric-Erard Daelman de la Panneterie, écuyer, de résidence en la ville de Chimay, demandeur, par requête du 6 mai 1779, contre Anne-Joseph Stockem, veuve de Frédéric-Joseph Daelman, écuyer, seigneur de Wihéries et contre J.-B. Guillon, exécuteur du testament de ce dernier, depuis second mari de ladite Stockem*. Mons, N.-J. Bocquet, in-8°, de 40 pages. — 4. *Essai d'un éloge historique de Viglius de Zuichem, d'Aytta, chef et président du Conseil privé au Pays-Bas, sous les règnes de Charles V et de Philippe II. Proposé par l'Académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles pour prix d'éloquence de 1780*. Bruxelles (Mons, impr. N.-J. Bocquet), 1787; in-8°, 39 pages. — 5. *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France, remis au Comité de salut public le 4 vendémiaire an iv (26 septembre 1795)*. Paris, Gueffier; in-8° de 22 pages, publication dont nous avons caractérisé le but. — 6. *Mémoire sur la nature de la fourmouture en Hainaut et dans les coutumes voisines, et spécialement sur la question de savoir si celle qui a été effectuée sous le ressort de la coutume de Mons est sujette à rapport dans la succession du père ou de la mère superstitie qui l'a faite, pour servir au procès des citoyens Dejouppey, Marbais et de Herissem, etc., contre le citoyen Duval en qualité de tuteur de ses deux enfants mineurs*. Mons, impr. N.-J. Bocquet (1802); in-4°, 53 pages. — 7. *Supplément à ce mémoire*. Bruxelles; in-4°, 24 pages. — 8. *Mémoire en réponse à la question proposée par l'Académie royale des sciences et des belles lettres de Bruxelles : Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes? À quelle époque cette différence doit-elle être rapportée? Quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France parlent le flamand, et d'autres, qui appartiennent à l'empire germanique, se servent*

exclusivement de la langue française? Qui a remporté le prix au concours de 1824. Bruxelles, De Mat, 1825; in-4° de 111 pages. — 9. *Dissertation historique sur l'origine du nom de Belges et sur l'ancien Belgium*. Bruxelles, De Mat, 1826; in-4°, 34 pages. Insérée au t. III des *Nouveaux mémoires de l'Académie*. — 10. *Appendice au mémoire sur l'origine du nom de Belges*. Bruxelles, Hayez, 1831; in-4°, 8 pages, publié dans le t. VII des *Mémoires*. — 11. *Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas, lu dans la séance du 26 novembre 1825 et publié au t. IV des Mémoires*; in-4° de 52 pages avec une carte. — 12. *Notice sur un passage remarquable de la chronique de Sigebert de Gembloux, relatif à l'autorité prétendue par les papes sur les couronnes des rois. Lue dans la séance de l'Académie royale... du 3 février 1827 et insérée dans le même volume*, 21 pages. — 13. *Mémoire sur le rapport et la conformité de plusieurs points des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut, avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code théodosien*, imprimé dans le t. VIII des *Nouveaux mémoires*; in-4°, 59 pages. L'auteur l'avait écrit en 1794 et 1795, après la disparition du Conseil souverain de Hainaut. — 14. *Dissertation juridico-historique 1° sur ce que l'on doit entendre par Terra Salica dans le titre LXII de la loi salique, et 2° sur l'origine de quelques anciennes coutumes de la Belgique qui excluaient les filles dans le partage des biens immeubles de leurs pères et mères. Présenté à la séance du 9 mai 1837*; in-4°, 23 pages. — 15. *Examen de la question si, dans le moyen âge, le comté de Hainaut était tenu en fief relevant d'un suzerain et sujet à hommage, ou si c'était un alleu affranchi de tout hommage*. Ce travail, comprenant 16 pages, a été publié, comme le précédent, dans le t. XI des *Mémoires*. — 16. *Discours sur l'influence du règne de Charles-Quint, prononcé dans la séance publique de l'Académie royale de Bruxelles le 16 décembre 1838*; in-4° de 10 pages, a paru dans les *Bulletins...*, t. V.

Indépendamment de ces travaux,

Raux rédigea pour l'Académie de nombreux rapports, dont quelques-uns, au témoignage du baron de Reiffenberg, pourraient passer pour des mémoires eux-mêmes. On y remarquait toujours un savoir solide, des détails substantiels, une critique minutieuse peut-être, mais constamment impartiale.

Ernest Matthieu.

Notice par le baron de Reiffenberg, dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Belgique*, 1842. — A. Pinchart, *Histoire du conseil souverain de Hainaut. — Recueil des discours sur la question de la réunion de la Belgique à la France imprimés par ordre de la Convention nationale*. Paris, Laron, an V (1797), p. 40 et 149. — Baron de Gerlache, *Histoire des Pays-Bas*, t. I. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut. — Académie royale de Belgique, Centième anniversaire de sa fondation*, t. I. *Classe des lettres. Rapport de M. Thonissen*, p. 32 et 406. — Kurth, *La frontière linguistique de Belgique*.

RAOUX (Jean-Baptiste-Auguste), jurisconsulte, né, à Ath, le 21 juin 1756, mort à Tournai en 1794, était le frère d'Adrien-Philippe (voir ce nom ci-dessus). Il alla à l'université de Reims prendre les grades de bachelier, puis de licencié en droit, devint procureur au conseil provincial de Tournai-Tournésis et fut admis par ce corps, le 21 juin 1791, en qualité d'avocat. On lui doit les écrits suivants : 1. *Mémoire et projet pour empêcher, ou du moins pour diminuer les sources de divisions et de ruine entre les citoyens, qui pourrait s'exécuter par forme d'essai dans la petite province de Tournai-Tournaisis en Flandre, présenté à L. A. R. le 5 septembre 1781, jour de leur passage en cette ville*; in-4°, 27 pages, ce travail était sensément conçu, mais mal rédigé. — 2. *Projet de style général et uniforme à suivre dans tous les tribunaux de Tournai*; l'auteur sollicita, le 12 juin 1789, du gouvernement, la permission de faire publier son projet, mais nous n'avons pu découvrir si cette publication avait été commencée. — 3. *Mémoire sur les causes de la décadence du commerce, sur les moyens de le régénérer, de le favoriser et de l'agrandir aux Pays-Bas*. Tournay, H. Huré, 1790; in-8° de 56 pages. Ce mémoire, au témoignage d'Hoverlant qui en critique plusieurs conclusions, aurait été envoyé

aux Etats-Généraux belgiques, le 26 février 1790. Raoux rédigea de 1786 à 1789 les *Annonces, Affiches, Nouvelles et avis divers pour la province de Tournai-Tournais*, feuille périodique qui paraissait le dimanche et le jeudi. Son contemporain Hoverlant se plaît à reconnaître que « le procureur Raoux » avait de l'esprit, du bon sens et quelques connaissances; il écrivait avec « aisance ».

Ernest Matthieu.

Archives de l'Etat à Mons, Bailliage et conseil de Tournai-Tournais, Dépêches du gouvernement au procureur général. — Hoverlant de Beauwelaere, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, t. XCV, p. 40-23. — Desmazières, *Bibliographie tournaisienne*, nos 2385, 2418 et 2643. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

RAOUX (*Louis-Alexis*), compositeur, né à Courtrai, le 11 septembre 1814, décédé à Evere lez-Bruxelles, le 15 novembre 1855. Entré en 1826, en qualité d'élève, à l'Académie de musique, dirigée à Bruxelles par J.-H. Mees, Raoux devint dès l'année suivante répétiteur de cette même école. Sous la direction de N.-J. Platel, il s'appliqua également au violoncelle; mais il abandonna cet instrument pour se livrer exclusivement à la composition. De 1829 à 1830, il dirigea la société fondée par les élèves de l'Ecole royale de musique, dans le but de faire entendre la musique instrumentale. En 1831, il érigea une école gratuite de musique pour les deux sexes, et y enseigna le solfège, le chant, le piano et l'harmonie.

Lors de la formation, à Bruxelles, du Conservatoire de musique, en 1833, il fut appelé à y remplir les fonctions de professeur. L'année suivante, il fut attaché au théâtre du Panorama, comme compositeur et directeur de la musique. Mais ce théâtre n'eut qu'une existence éphémère. En 1835, il fonda une académie de musique, où l'enseignement était donné d'après le système de P. Galin et de A. Choron, les inventeurs du *Mélopaste*. En 1837, il démissionna comme professeur du Conservatoire. Deux années plus tard, il institua, toujours à Bruxelles, un

Conservatoire de musique classique et religieuse; mais l'état de sa santé l'obligea bientôt de se retirer à la campagne. En 1841, il organisa, sous le titre de *Société de Henri III, duc de Brabant*, une chorale dont il fut le directeur et le président d'honneur.

Raoux a composé une douzaine d'opéras, la musique des chœurs d'*Athalie*, six cantates, des recueils de chants et de chœurs, des cantiques, des messes, un oratorio (*Le Jugement dernier*), demeuré en manuscrit, des ouvrages didactiques, ainsi qu'un grand nombre de morceaux de musique instrumentale, parmi lesquels quinze ouvertures pour orchestre. D'après son biographe, A. Smits, la plupart de ces compositions, au nombre de quatre-vingt-deux, ont été publiées à Paris, Amsterdam, Genève, Mayence, Anvers et Bruxelles. D'après le *Messenger des sciences historiques* de 1848, Raoux se proposait de publier « très prochainement » une biographie complète de tous les « Belges, morts et vivants (*sic*), qui se » sont occupés de musique, tels que « compositeurs, écrivains, instrumentistes, chanteurs, fabricants d'instruments, etc. ».

On connaît également de notre auteur: *Les petits mystères du Comité de lecture des théâtres royaux*, à l'aide de documents et pièces de divers académiciens et hommes de lettres, recueillis et mis en action par L.-A. Raoux de Courtrai. Bruxelles, Wouters et Cie, 1845; 244 pages in-18.

En compagnie de son ami Jenneval, ressuscité pour la circonstance, Raoux, en un langage humoristique et sarcastique, s'en prend, et en vers et en prose, aux membres du comité de lecture des théâtres royaux. A cette époque on entendait par « théâtres royaux », les théâtres de la Monnaie et du Parc. Le comité était composé de A.-M. Baron, professeur; L.-J. Alvin, secrétaire de l'administration générale de l'instruction publique à Bruxelles; baron J.-A.-F.-Th. de Reiffenberg, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, et Walter, ancien inspecteur de l'instruction

tion publique. Tout en se défendant de faire les moindres personnalités, Raoux, par la bouche de Jenneval, qu'il met constamment en scène, s'attaque vivement à Baron, Alvin et de Reiffenberg, d'abord — M^r Walter « est un « bon et digne vieillard, ami dévoué, « écrivain distingué » — aux membres du comité ensuite. Voici comment l'auteur s'exprime en terminant : « Il « paraît que le comité de lecture des « théâtres royaux de Bruxelles s'est « diverses fois trompé; ce qui n'a rien « d'étonnant. En effet, qui est-ce qui ne « se trompe pas? Tout le monde se « trompe... Malheureusement il (le comité) s'est trompé plusieurs fois de « suite : tantôt il rejette un chef-d'œuvre « de l'école classique; tantôt il accepte « deux ouvrages ayant à peu près le « même fond, la même forme, peut-être « le même titre; tantôt il prononce négativement sur une pièce dont il a dit « beaucoup de bien... » Le remède à ces calamités ? « Il faut une réforme, « il faut constituer un nouveau comité ». Et Raoux, toujours par la voix de Jenneval, propose que les membres, choisis en partie par l'autorité communale, en partie par l'administration des théâtres royaux, soient nommés par l'administration communale.

Sur ce, Jenneval quitte Raoux espérant le revoir le soir à la Monnaie, où il compte « rencontrer quelqu'un qui dé- « sire compléter les *Mystères des théâtres royaux de Bruxelles, des directeurs et des acteurs*, au point de vue moral, « administratif et artistique », pour en confier ensuite la publication à Raoux lui-même. « D'ici à quelques jours », dit encore Jenneval, « nous aurons « un nouvel entretien au sujet des « *Mystères du Conservatoire royal de Bruxelles* ».

Au verso de la couverture de *Les petits mystères du Comité de lecture* se trouvent annoncés : « Pour paraître : « *Les mystères des théâtres royaux de Bruxelles, par un aveugle clairvoyant...* », ainsi que « *Les mystères du Conservatoire royal de musique de Bruxelles* ».

Il ne semble pas que les publications annoncées aient vu le jour.

Florimond van Duyse.

A. Smits, *Notice historique sur Henri III, dit le Débonnaire, duc de Brabant et de Lothier...*, suivie de la biographie de L.-A. Raoux (Bruxelles, Polack-Duvivier, 1843). — *Messager des sciences historiques* (Gand, 1848), p. 281. — J.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément et complément par Arth. Pougin, t. II (1880), p. 395. — *Bibliographie nationale*, t. III (1897), p. 244.

RAPAERD (François), RAPPARD ou RAPPARDUS, médecin, d'une famille noble de Bruges, vivait au milieu du xvi^e siècle. Il doit sa notoriété à sa dispute avec P. van Bruhesen (voir ce nom). Celui-ci, qui se croyait très fort en astrologie, venait de publier, en 1550, un Grand et Perpétuel Almanach, dans lequel il avait déterminé astrologiquement les jours convenables pour la purgation, la saignée, les bains et même la taille des cheveux et de la barbe. Cet almanach, dans le goût du jour, eut un grand succès, au point que le magistrat de Bruges, enchanté de ce travail, ordonna d'en suivre les préceptes et défendit aux barbiers de raser les clients en dehors des jours indiqués par l'Almanach. Rapaerd, mécontent de la vogue du livre de son confrère, publia à son tour. *Den grooten ende ewigen Almanach, ydel van alle bueselingen : van laten, van bayen, van purgeren, seker leeringen inhoudende, waerby dat wel mocht heeten de geessele vande almanacken, medecyningen, huysmedecyns, quacksalvers* (Le grand et perpétuel Almanach, livre de toute sottise relativement aux saignées, aux bains, aux purgatifs et contenant certains préceptes qui lui valent à bon droit le nom de fléau des almanachs, des médicastres et des charlatans). Anvers, de Laet, 1551. Ce livre n'eut pas le succès que son auteur espérait et qu'il méritait. Il s'ensuivit une polémique, dans laquelle se distingua Pierre Haschaert, médecin de Lille, qui publia à Louvain, l'année suivante, 1552, un Bouclier astrologique contre le fléau de François Rapaert : *Clypeus astrologicus adversus Flagellum Francisci Rapardi*.

Le docteur de Meyer a rendu service à l'histoire de la médecine en donnant

une réimpression de l'Almanach de François Rapaert, précédé de la biographie de ce médecin distingué.

G. Dewalque.

Sweetius, *Athenæ belg.* — Valère André, *Bibl. belg.* — Paquot, *Mémoires*, t. IV. — Eloy, *Dict. de médecine*. — Delvenne, *Biog. du royaume des Pays-Bas*. — *Biog. des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II. — *Annales acad. archéologie*, 1843, p. 226. — J.-J. de Meyer, *Notice biog. sur Rapaert et ses descendants* (Bruges, 1844; in-4°), avec le portrait de Rapaert. — J.-O.-M. de Mersseman, *Notice sur Rapaert* (Bruges, 1844; in-4°).

RAPAERT DE GRASS (Frédéric-Thomas), publiciste, né à Bruges, le 3 décembre 1799, décédé dans cette ville, le 30 mai 1881. Il appartenait à une noble famille brugeoise, qui eut à souffrir du despotisme napoléonien. Le 31 juillet 1810, un décret impérial désignait Frédéric Rapaert pour être élevé à l'école militaire de la Flèche. Les démarches de sa mère ne purent fléchir la rigueur de cette décision. L'enfant resta en France jusqu'à la chute de l'Empire en 1814. Abandonnant alors la carrière militaire qu'il n'embrassait que contraint et forcé, il entreprit des études de droit à l'université de Gand et reçut le titre de docteur en 1824.

Lorsque la révolution de 1830 eut établi le régime national, Frédéric Rapaert fut attaché à la Cour des comptes. Il se trouva élevé au rang de conseiller dans cette institution, le 15 décembre 1836; il remplit ces fonctions jusqu'en 1868. Il publia diverses brochures consacrées à des questions financières, notamment aux engagères et au système de comptabilité de l'Etat. A deux reprises, à Bruges en 1857, et à Bruxelles, il fut candidat aux élections législatives, mais ne put réussir à se faire élire. En tentant la carrière politique, il avait pour but de chercher à faire régner en Belgique les idées d'union qui y avaient prévalu en 1830 et pendant les premières années qui suivirent la révolution. Pour défendre ses théories, il publia plusieurs écrits dans lesquels il combattait la prédominance exclusive de l'un ou l'autre parti. Le chanoine Andries aurait, dit-on, collaboré à ces

travaux. Frédéric Rapaert fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 8 juillet 1852 et promu au grade d'officier le 6 août 1857.

Voici la liste de ses publications :

1. *Dissertatio inauguralis juridica de jactu, secundum leges romanas*. Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1824; in-4°, 16 pages. — 2. *Principes de liquidation sur l'arriéré belge, ou éclaircissements de la question des engagères*. Bruxelles, J. de Genst, 1834; in-8° de 15 pages et supplément de 2 pages, signé des initiales F. R. — 3. *Considérations sur le système de comptabilité des gouvernements belge et des Pays-Bas*. Bruxelles, Remy, 1835; in-8° de 38 pages. — 4. *Coup d'œil sur la situation financière de la Belgique au 1^{er} juillet 1835; pour servir de suite aux considérations sur les systèmes politiques de comptabilité des gouvernements belges et des Pays-Bas*. Bruxelles, L. Hauman et Cie, 1835; in-8° de 53 pages. — 5. *Plan d'encouragement en faveur de l'industrie dans la Flandre occidentale*. Bruxelles, E. Laurent, 1836; in-8° de 20 pages. — *Du libéralisme exclusif, ou Etudes sur le système de l'exclusivisme considéré au point de vue de l'esprit national et de la Constitution*, par X., docteur en droit. Bruxelles, F. Vromant, 1863; in-8° de 86 pages. Nouvelle édition la même année. — 7. *Qu'est-ce que le libéralisme qui prétend régner à lui seul en Belgique?* Bruxelles, Vromant, 1863; in-8° de 16 pages. Traduit en flamand sous ce titre : *De liberalen alleen meester in België*. Bruxelles, Vromant, 1863; in-8° de 14 pages. — 8. *Le libéralisme exclusif mis à la portée de tous*. Édition abrégée. Bruxelles, Vromant, 1868; in-8° de 24 pages.

Alfred De Ridder.

Gaillard, *Bruges et le Franc.* — *Journal de Bruxelles*. — Archives de la cour des comptes. — *Bibliographie de Belgique*. — Souvenirs de contemporains.

RAPARLIER (Philippe-Joseph), jurisconsulte, vivait au XVIII^e siècle. Il était avocat au parlement de Flandre, à Douai. On a de lui : 1. *Mémoire pour le comte de Renesse, contenant plusieurs questions de droit*. Douai, Jean-François

Willerval, 1736; in-folio de 250 pages. — 2. *Exposition de la lettre et de l'esprit des chartes générales du Hainaut, qui, jointes aux placards, ordonnances royaux et aux coutumes particulières de différents chefs-lieux, forment le code de cette province; avec quelques Notes sur certains termes anciens, obscurs et hors d'usage, qui s'y rencontrent, et des Observations à la suite des chapitres qui composent la principale partie du Code Nervien, pour l'intelligence d'icelui, et en fixer le véritable sens.* Douai, Derbaix frères, 1771; in-4° de xxxii-592 pages, plus 4 feuillets de table. L'ouvrage est dédié à Marin-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, chevalier, conseiller du roi, intendant de justice, police et finances en Navarre, Béarn et partie de la Guyenne. Les observations sont écrites particulièrement au point de vue du Hainaut français. — 3. *Placards, édits et ordonnances concernant les chartes générales du Hainaut, les gens de mainmorte et autres matières journalières, pour l'utilité du praticien.* Douai, Derbaix frères; in-4°. Suite de l'ouvrage précédent.

Rapardus a été plusieurs fois invoqué par Merlin, à l'appui de ses opinions. Il est toutefois à remarquer que ses interprétations ne pouvaient pas toujours convenir au Hainaut autrichien. Du reste il a trop souvent supposé que les dispositions des anciennes chartes de ce pays étaient claires et n'avaient besoin d'aucun commentaire.

Léop. Devillers.

Merlin, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*. — H.-R. Duthilloeu, *Bibliographie douaiisienne* (1842), p. 275, 297. — J. De Le Court, *Introduction générale aux coutumes du Hainaut*, p. CLXI-CLXII.

RAPEDIUS DE BERG (*Ferdinand-Pierre*), polygraphe, homme politique, magistrat, seigneur de Berg (grand-duc de Luxembourg), né à Bruxelles, le 5 mars 1740, mort à Vienne, en 1800. Son père, Jean-Louis Rapedius de Berg, coseigneur de Berg, fut conseiller-maire à la Chambre des comptes de Bruxelles et mourut en cette ville, le 19 janvier 1764. Sa mère, Marie-Anne de Feltz, décéda à Aix-la-Chapelle, en 1747. Il épousa Isabelle-Joseph Arts,

née à Bruxelles, le 25 janvier 1753, et morte en la même ville, le 26 novembre 1836. De ce mariage naquit, le 20 juillet 1774, un fils, Wenceslas-Joseph Rapedius de Berg, affligé d'un double bec de lièvre, mort à Bruxelles, le 20 octobre 1808. Rapedius de Berg eut un frère, Wenceslas, qui le précéda dans la tombe, à Vienne, en 1799, et une sœur, Emilie-Philippine, qui épousa Ange-Charles de Limpens, conseiller au Conseil d'Etat des Pays-Bas. D'autre part, par son mariage, il était le beau-frère de Le Clerc, membre du Conseil privé, et de Fierlant, conseiller du Grand-Conseil.

Promu licencié en droit à l'université de Louvain, le 9 juillet 1759, il embrassa la profession d'avocat et pratiqua au Conseil de Brabant. A l'âge de vingt-sept ans, sa vue affaiblie par le travail l'obligea à chercher des distractions et il partit de Bruxelles, le 16 mars 1767, pour visiter l'Italie. Il s'arrêta pendant quelques mois en France et son séjour dans ce pays eut sur sa destinée une influence considérable. Il prit contact avec les encyclopédistes français du XVIII^e siècle, et les lettres qu'il écrivit à cette époque et qui contiennent des vues sur le gouvernement, la politique, les finances, la justice, la police de France, sur l'administration des villes de Paris et de Lyon reflètent en tous points les idées des précurseurs de la révolution. Il emportera ces idées en Italie, et lorsque, quelques semaines plus tard, il fera connaître ses impressions sur Turin, Gênes, Venise, Rome et le gouvernement pontifical, ce seront encore les appréciations des grands écrivains français qui constitueront le fond de ses jugements. D'aucuns ont mis sur le compte des chagrins et de la maladie la différence entre son style d'homme fait et les belles lettres d'Italie de sa jeunesse. Il faut en rabattre. Des pages entières ici sont empruntées à Montesquieu. Le style propre de Rapedius de Berg, long et diffus, apparaîtra plus tard lorsqu'il aura à émettre des vues originales sur les hommes et les choses de Belgique.

La dernière étape de son voyage fut Vienne, d'où il rentra à Bruxelles. A la fin de juillet 1770, il fut nommé substitut procureur général de S. M. en Brabant et Limbourg. Les études d'économie sociale et d'administration publique semblaient l'avoir captivé. En 1774, il adressa au gouvernement général un *Rapport sur l'administration financière de la ville de Louvain*. Ce travail fut jugé si méritoire que bientôt Rapedius de Berg fut chargé officiellement d'en faire un semblable sur la ville de Bruxelles. L'année après, le *Rapport sur l'administration de la ville de Bruxelles* fut terminé. Il contient un aperçu exact et assez détaillé de la nature, de la valeur et du mode de perception de chacun des droits et moyens de la ville, ainsi que de la nature de chacune des sources principales de dépenses. Il renferme, en outre, une foule de notions sur les collectes, les franchises, le mode de comptabilité, les travaux de la ville et leur mauvaise économie, le salaire des employés et les survivances, les desservitudes, les médianates, les dépenses occasionnées par les gardes bourgeoises et les serments, l'état des rentes, etc. Chaque partie est accompagnée de l'indication des abus et des moyens de les faire disparaître. Ce travail acheva de classer favorablement son auteur et, sur la recommandation de Starhemberg, il fut nommé amman de la ville et de l'ammanie de Bruxelles et installé dans ses nouvelles fonctions, le 21 septembre 1775.

Elles furent pour lui une source intarissable de déboires. Depuis longtemps le magistrat de Bruxelles était parvenu à considérer l'amman comme une quantité négligeable, comme un fonctionnaire d'ordre inférieur avec lequel il n'avait pas à compter. Mais le nouvel amman n'était pas homme à laisser violer impunément l'ordre légal. Il se rebella contre les usages établis abusivement et écrivit successivement deux mémoires pour justifier ses prétentions. Le premier est intitulé : *Description du gouvernement civil de la ville de Bruxelles, tel qu'il se trouve établi par les lois éma-*

nées du prince comme duc de Brabant et par les chartes et privilèges de cette cité...

Le second mémoire, qu'il adressa au gouvernement général des Pays-Bas, porte comme titre : *Des droits et des devoirs de l'état et office d'amman de la ville de Bruxelles précédé d'une représentation de l'amman de Bruxelles à la Chambre des comptes de S. M. en Brabant...*

Le premier de ces mémoires comprend trois parties traitant respectivement de la nature de l'office de l'amman et des charges et pouvoirs de cet office; de la nature de l'office des gens de loi, dits le magistrat, et enfin des causes " qui ont opéré que le bon gouvernement de Bruxelles a cessé de pouvoir " être procuré ". Dans son second mémoire, Rapedius de Berg parle successivement des droits de souveraineté ou de haute seigneurie de S. M. confiés à l'amman, son chef-justicier; de ceux d'entre ces droits dont S. M. a délégué l'exercice à ce chef-justicier, et enfin de ceux d'entre ces droits de haute seigneurie dont S. M. a abandonné à son amman la jouissance à titre de gage et d'émoluments avec la liste générale des droits, pouvoirs et attributions qu'elle a voulu être attachés à l'office d'amman. L'excès de zèle qu'il déploya dans ses fonctions devait naturellement aliéner à Rapedius de Berg les sympathies de tous ceux que ses prétentions étaient de nature à léser. Il ne parvint pas à intéresser à sa cause le pouvoir central pour les prérogatives duquel il combattait. Un trait qui caractérise bien l'état des esprits, à cette époque, au sujet de ces questions, est le suivant que nous croyons inédit. En 1785, l'abbé Mann adressa à son confrère Rapedius de Berg un hommage d'auteur de son *Histoire de Bruxelles*, qui venait de paraître. Dans son accusé de réception, de Berg attaqua vivement le chapitre consacré à l'ammanie de Bruxelles, qui, à l'en croire, n'était qu'une accumulation d'erreurs. Loin de se défendre, l'abbé Mann répondit que ce chapitre n'était pas de lui, que ce qu'il avait écrit au sujet de l'ammanie avait été modifié de

fond en comble par la censure. Il ajoute malicieusement que, s'il publie jamais une seconde édition de son livre, il priera Rapedius de Berg de rédiger la partie concernant l'ammanie et... de faire accepter cette rédaction par la censure.

Le 14 octobre 1786, Rapedius de Berg partit pour Vienne, où il était appelé et où il se lia assez étroitement avec M. Anthon, secrétaire particulier de l'empereur. Il eut plusieurs entrevues avec Joseph II; entre autres, il nous a conservé le souvenir d'une réunion chez la comtesse de Burghausen, où l'empereur se rencontra avec le nonce du pape, et où, en présence de Rapedius de Berg, il fit connaître toute l'économie de son système de réformes, que de Berg dans ses mémoires ne se lasse pas d'admirer. L'objet propre de son voyage à Vienne était de s'initier aux projets de Joseph II en matière de police. En collaboration avec M. Le Clerc, le beau-frère de Rapedius de Berg, l'empereur avait élaboré un projet d'établissement d'une direction générale de la police aux Pays-Bas, à laquelle de Berg fut préposé en même temps qu'à l'intendance de Bruxelles. Les troubles de 1787 empêchèrent l'établissement du nouveau département dont le directeur général aurait eu à traiter tous les objets de police de nature à intéresser soit la généralité des neuf intendances, soit deux ou plusieurs de ces intendances.

Les correspondances diplomatiques nous montrent qu'au sein même du gouvernement, Rapedius de Berg trouva des personnages qui ne lui voulaient pas précisément du bien. « De Berg doit avoir intrigué ici prodigieusement », écrit de Vienne, le 20 janvier 1787, Belgiojoso à Crumpipen, « et mon arri- vée me paraît l'avoir déconcerté un peu. On lui attribue la jubilarisation de Proli dans l'espoir d'obtenir l'intendance et la police ensemble; il s'est trompé et n'en aura qu'une seule. Il a été toujours malade depuis que je suis ici, ainsi, voilà un homme bien actif ! »

Belgiojoso était fort mal informé. La

veille du jour où il écrivait ces lignes, Joseph II venait de nommer de Berg, et non de Beelen que lui avait proposé Belgiojoso, et l'avis motivé qui accompagna cette nomination montre une fois de plus que l'empereur savait parfaitement distinguer entre ses sujets autrichiens et ceux des Pays-Bas : « La ville de Bruxelles est située dans le Brabant; cette ville ne peut être comparée avec celle de Vienne en aucune façon. L'intendant provincial de Brabant doit y résider et je ne vois donc aucun inconvénient, mais, au contraire, nombre d'avantages, que la place de directeur de la police de Bruxelles soit réunie avec l'intendance de Brabant dans la personne de M. de Berg, qui a toute l'aptitude à réunir ces deux fonctions et qui a pris à la fois ici les connaissances nécessaires pour l'une et l'autre de ces deux places ». Ainsi, ce fut en qualité de directeur de la police de Bruxelles et d'intendant de la province du Brabant que Rapedius de Berg rentra en Belgique à la fin de janvier 1787. Immédiatement, il s'occupa de préparer l'établissement des bureaux de l'intendance. Mais, dès le mois de mars, lui arriva l'ordre verbal et bien imprévu de mettre les intendances de cercle en activité dès le commencement d'avril. Le moment était mal choisi. Les nouveaux tribunaux ne devaient entrer en fonctions que le 1^{er} mai et les anciens étaient en opposition ouverte avec le gouvernement : il ne pouvait attendre aucun appui de leur part. Aussi, non seulement le mois d'avril, mais encore le 1^{er} mai se passèrent-ils sans amener aucun changement. De Berg, découragé à la fois par les mesures extra-légales auxquelles le gouvernement eut recours pour imposer ses réformes, par l'hostilité et le mépris du public, et non moins par le peu d'aide efficace qu'il reçut des gouverneurs généraux dans l'accomplissement de ses fonctions, leur adressa, le 9 mai 1787, sa démission d'intendant. Elle ne fut pas acceptée sur-le-champ. On lui demanda des mémoires justificatifs, et bien qu'il fût malade, Rapedius de Berg parvint à

terminer son rapport définitif qui fut remis au gouvernement le 13 juin. Il demeura toutefois dépositaire des archives qu'il enferma dans un entresol de la maison qu'il occupait à la place Royale. Soupçonné d'être en relations constantes avec la cour de Vienne, non seulement par les adversaires, mais même par les agents du gouvernement, de Berg était le plus détesté parmi les intendants. Or, comme on croyait que les archives de l'intendance devaient contenir toutes les horreurs des innovations, le secret où on les tenait contribuait à alimenter la fermentation publique. Le 17 juin, le gouvernement intima à de Berg l'ordre de les transférer immédiatement au conseil du gouvernement. Il ne s'exécuta que le lendemain, et, pour bien montrer qu'il ne craignait nullement d'en faire connaître le dépôt, il les fit transporter dans une voiture découverte. Mais l'émeute grandissait et, dans la soirée de ce même jour, Rapedius de Berg reçut de haut lieu l'avis, que son beau-frère Le Clerc avait déjà reçu huit jours auparavant, « qu'il convenait au bien de la » chose publique, au service de S. M. » et au service du gouvernement qu'il » s'absentât de Bruxelles ». Cet avis lui fut confirmé le lendemain et le soir même il partit pour Lille où sa femme et son fils vinrent le rejoindre le 21. Le 24 ils arrivèrent tous ensemble à Paris. Ce départ subit devait naturellement servir de prétexte aux suppositions les plus absurdes : on répandit le bruit qu'il était allé à Paris pour demander à la France une armée de secours. Comme bien on pense, de Berg, pendant son exil, ne se désintéressa pas des affaires de son pays. Dès le 6 juillet, il écrivit à M. Anthon, le secrétaire de Joseph II, une lettre dans laquelle, tout en approuvant en principe les réformes de l'empereur, il ne pouvait s'empêcher de déplorer la maladresse avec laquelle on avait tenté de les introduire sans le concours des représentants de la nation. Plus tard, tout en continuant à émettre des avis sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour sauver la

situation, il se permit de fixer l'attention de Joseph II sur la situation pénible que lui a créée son éloignement de Bruxelles. Ces appels au cœur de l'empereur de la part de quelqu'un qui l'avait loyalement servi ne restèrent pas sans réponse. Dès le 27 août, le comte de Murray avisa Rapedius de Berg que S. M. désirait lui voir reprendre à Bruxelles ses fonctions d'امان. Le 30 août, de Berg annonça à Murray qu'il acceptait, mais, s'étant ravisé, il lui adressa le 3 septembre une nouvelle lettre, dans laquelle, cette fois, il soumettait des objections. A son avis, mieux aurait valu ne pas le rappeler à des fonctions dans l'exercice desquelles il avait rencontré tant de difficultés. D'autre part, son départ précipité de Bruxelles n'était pas fait pour inspirer de la confiance à ses concitoyens et augmenterait encore les difficultés inhérentes à sa charge. Toutefois, bien qu'il eût préféré une modique pension, il se disposa à rentrer à Bruxelles pour reprendre ses fonctions d'امان, lorsque le bruit courut d'un prochain nouvel exil de MM. Le Clerc et Reuss, rentrés à Bruxelles en septembre; de Berg, qui se trouvait à Valenciennes en ce moment, prenait déjà ses dispositions pour se retirer à la campagne, dans le Luxembourg, lorsque lui arriva la nouvelle de la brusque disgrâce de Cornet de Grez et de la décision prise par l'empereur de le mettre à la place du conseiller démissionné au Conseil général du gouvernement. De Berg arriva à Bruxelles le 19 octobre et prêta serment le 26, entre les mains du vice-président, H. Crumpipen.

Dans ses nouvelles fonctions, de Berg ne tarda pas à déployer le zèle qu'il avait mis à remplir toutes celles qui lui avaient été confiées. Au mois de décembre 1787, le ministre plénipotentiaire demanda aux conseillers rapporteurs de lui dire leur avis « sur ce que, » relativement à son département, cha- » cun croirait le plus important au bon » gouvernement d'être fait et procuré ». Le 1^{er} février 1788, de Berg répondit à cette question par un travail que nous n'avons trouvé signalé nulle part jusqu'à

présent et qui porte comme titre (dans la minute conservée aux Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits, n° 873A) : *Mémoire sur la nature des offices royaux des chefs justiciers et justiciers aux Pays-Bas autrichiens dans lequel on définit aussi l'office des Fiscaux et les rapports de cet office avec celui des chefs-justiciers et justiciers et avec le gouvernement en général*. L'ancien amman de Bruxelles y développe, cela va sans dire, les idées qu'il avait déjà défendues dans des mémoires précédents, c'est-à-dire les principes qu'il jugeait les meilleurs en matière d'administration municipale et provinciale, de charges publiques, de cadastre et matricules, de concessions de privilèges et d'interprétation de tout ce qui touche à la chose publique. Mais il cherche à y démontrer, en outre, que les seuls chefs constitutionnels revêtus d'une autorité légale intermédiaire entre le souverain et ses sujets sont les chefs-justiciers et justiciers sous les ordres immédiats du gouvernement général. Leur seul rétablissement constitutionnel et la détermination claire et concise de leurs devoirs suffiraient pour assurer partout la meilleure exécution des lois. L'unique réforme nécessaire serait de déterminer exactement les limites des juridictions des chefs-justiciers en matière de « haut command », ainsi que les vrais pouvoirs et devoirs des fiscaux, qui ne sont chefs d'administration à aucun égard — n'ayant aucune autorité de commandement — mais qui, se confinant dans leurs fonctions, pourraient rendre des services au bon gouvernement du pays. Dans ces temps troublés, on ne sut évidemment tenir de ces avis tout le compte qu'ils méritaient; loin de là, on n'y attacha pour ainsi dire aucune importance. Trauttmansdorff, qui semble avoir gardé un assez juste milieu dans son opinion sur de Berg, trouve, à la date du 27 février 1788, que « c'est un homme d'esprit mais rempli de minuties et très vacillant dans ses opinions; violent dans ses avis au moment où il les donne, il est d'une timidité extrême lorsqu'il s'agit de les exécuter.

« Toutefois, c'est un sujet très recommandable par son zèle et par une sorte de connaissance académique qui ne suffit pas cependant à celle qu'exigerait son département; long, dans ses écrits, d'une santé déplorable qui l'empêche de travailler comme il le faudrait; très mal vu du peuple; si jamais S. M. voulait le déplacer, ce devrait être à titre de promotion, bien qu'une place qui lui conviendrait fût fort difficile à trouver... » Cette place, ce fut l'empereur en personne qui la trouva, l'année suivante, à la grande joie de Trauttmansdorff et de Rapedius de Berg lui-même, qui, au fur et à mesure que la révolution gagnait du terrain, se sentait de moins en moins en sécurité à Bruxelles. Le département des Pays-Bas à Vienne avait besoin d'être organisé convenablement et, de l'avis du ministre plénipotentiaire, nul ne pouvait mieux convenir à cette tâche que de Berg, qui, en Belgique, ne parvenait plus guère à rendre de services. Il partit donc de Bruxelles dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1789 et arriva à Vienne dans l'après-midi du 12. Il fut reçu par l'empereur dès le lendemain et, le 16 novembre, Joseph II annonça à Trauttmansdorff qu'il venait « d'ordonner au prince de Kaunitz de faire travailler le conseiller de Berg au département et de le charger de rédiger par écrit ses idées sur l'état passé des provinces belgiques et ce qu'il croirait pouvoir suggérer pour y rétablir l'ordre et la tranquillité ». Rapedius de Berg mit-il dans le rapport les idées qu'il avait développées à Trauttmansdorff le jour de son départ pour Vienne, c'est-à-dire qu'« il n'y avait rien à faire pour le rétablissement du calme tant que S. M. n'aurait pas été déterminée à renoncer à son système de réformes en matières ecclésiastiques et à rétablir d'ailleurs toutes choses sur l'ancien pied » ? Nous ne le savons, mais il est probable que de Berg aura mûri la réponse du ministre : « Si vous débutez par là, votre affaire sera faite dès la première audience et l'empereur ne vous écouterait point ». Ce qui semble

prouver que de Berg ne contraria pas le souverain dans ses projets, c'est que Joseph II paraît avoir nourri beaucoup de sympathies pour lui, pendant les quelques mois qu'il vécut encore.

Rapedius de Berg rentra à Bruxelles, le 24 décembre 1790. Une des premières affaires dont il eut à s'occuper, ce fut celle du recouvrement de ses papiers et spécialement de son *Recueil d'actes et mémoires pour servir à l'histoire des troubles jusqu'au 1^{er} novembre 1789*, travail qu'il avait destiné à la bibliothèque de son fils et qui, pendant son absence, avait passé par de singulières vicissitudes.

Le 16 novembre 1789, M^{me} Rapedius de Berg, effrayée par les progrès de l'insurrection, partit précipitamment pour Luxembourg, après avoir confié à un vieil ami, le curé Vander Vinne, les objets les plus précieux de la famille et, entre autres, les mémoires de son mari. Dans les derniers jours de 1789, le curé retira ces mémoires de la malle où ils étaient enfermés et les cacha, pour plus de sécurité, sous les boiseries de l'orgue de son église paroissiale de Coudenberg. L'orgue provenait de l'abbaye supprimée de Cambron. Lorsque l'abbaye fut rétablie après la première expulsion des Autrichiens, le meuble fut revendiqué par ses ex-propriétaires, et M^r Vander Vinne en retira les manuscrits pour les cacher sous le marchepied d'un des bancs de bois placés contre le mur de l'église. Là ils semblaient être à l'abri, sinon de l'humidité, du moins des révolutionnaires, lorsqu'un malheureux hasard les fit tomber entre leurs mains, au mois de novembre 1790. Les enfants du catéchisme, en jouant, avaient brisé une des planches du banc. Un jour, l'un d'eux laissa tomber un liard par une fente et dans ses efforts pour le récupérer, il souleva la planche et... mit les manuscrits à jour. La nouvelle de cette découverte fut bientôt connue et les volumes furent portés au Congrès et aux États, puis dans les différents départements du gouvernement. A la rentrée de Rapedius de Berg à Bruxelles, ils se trouvaient entre les mains de M^r Drugmann, con-

seiller et avocat fiscal au conseil de Brabant. Ce ne fut qu'après de multiples démarches que de Berg rentra finalement en leur possession, le 2 janvier 1791.

Rapedius de Berg était revenu au pays en qualité de membre du Conseil privé. A ce titre, il fut nommé, la même année, membre de la Commission royale des études. Dégoûté de la politique, il s'occupa exclusivement d'administration et de questions financières. En 1791, Mercy d'Argenteau l'envoya en Flandre et le chargea d'assister, conjointement avec les députés de cette province et le procureur général Maroux, à l'inspection de la comptabilité tenue pendant les troubles. La même année, il eut aussi à inspecter la comptabilité de la ville de Bruges. La sollicitude avec laquelle il s'acquitta de ses fonctions lui valut d'être encore compris dans le nouveau Conseil privé, après la première occupation française, en 1793. Au moment de la conquête de la Belgique par les armées de la République, de Berg et sa famille furent portés sur les listes d'émigrés. Il avait quitté sa patrie pour toujours et passa paisiblement les dernières années de sa vie à Vienne.

Nous ne saurions terminer cette notice sans dire quelques mots de la carrière académique de Rapedius de Berg. Il fut nommé membre ordinaire de l'Académie de Bruxelles, le 26 octobre 1784. Divers travaux l'avaient désigné à ces fonctions honorifiques. Le 27 janvier 1778, la Société royale de médecine de Paris lui avait décerné le prix proposé par M. le duc de Charost, pour un *Mémoire sur l'épizootie* qui avait régné, en 1776, dans la Flandre et l'Artois. Ce mémoire fut imprimé à Paris en 1780 (24 pages, in-4^o, et une épître dédicatoire au prince de Starhemberg), ainsi que dans l'*Histoire de la Société royale de Médecine*, t. II, p. 618-648, Paris 1779, in-4^o. Attaqué par M. Paultet dans les *Annales* de M. Linguet, de Berg répondit dans une *Lettre à M. Linguet*, qui ne comporte pas moins de 28 pages. Le côté scientifique du travail laissait incontestablement à désirer, mais il est indéniable que les moyens

qu'il préconisait contribuèrent à enrayer l'épizootie. Ils consistaient à abattre l'animal dès que la maladie apparaissait.

En 1780, l'Académie posa cette question : *Depuis quand le droit romain est-il connu dans les Pays-Bas, et depuis quand y a-t-il force de loi ?* Le mémoire par lequel Rapedius de Berg répondit fut classé, à l'unanimité, le premier des huit mémoires envoyés et obtint la palme. Il fut inséré dans les *Mémoires sur les questions posées en 1780 par l'Académie... de Bruxelles, qui ont remporté les prix et les accessits en 1782*, un in-4° où il occupe xiv-215 pages sans les tables. Ce travail a été assez diversement apprécié. Les contemporains de Rapedius de Berg s'en montrèrent, en général, enthousiastes et consacrèrent la réputation de son auteur, un grand jurisconsulte. La postérité fut plus sévère et reprocha à de Berg son manque absolu de critique historique. Il fut, du reste, moins heureux lorsqu'il concourut avec le même livre pour le prix Montyon à Paris. D'Alembert, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie, lui fit entendre avec une galanterie toute française que son travail pourrait difficilement entrer en lice pour l'obtention du prix. Ce demi-échec l'engagea sans doute à retourner aux études médicales dans lesquelles la France avait consacré sa réputation. A une des premières séances qui suivirent sa nomination à Bruxelles, le 1^{er} décembre 1784, il donna lecture d'un mémoire intitulé : *Considérations sur l'effet de l'inoculation de la peste au gros bétail et des remèdes curatifs de cette épizootie*. Appelé à prendre une décision au sujet de l'impression de ce travail, le corps savant sut l'éluder pendant plus de trois ans et lorsqu'enfin, le 7 avril 1788, on entendit la lecture des rapports des trois commissaires, dont deux étaient favorables à l'impression, la docte compagnie préféra se ranger à l'avis du troisième et estima « qu'il serait prudent de différer jusqu'à une occasion plus favorable » l'impression du mémoire... dont l'objet « tient directement à la police suprême...

« D'ailleurs l'esprit des paysans était encore trop aigri contre la méthode extirpative, que l'auteur regardait comme la seule efficace en l'espèce, » pour ne pas rendre un silence parfait sur ce sujet préférable à tout ce qu'on pourrait en dire pour ou contre ». Cinq ans plus tard, le 2 décembre 1793, neuf ans et un jour après la lecture du mémoire en séance publique, la question fut remise à l'ordre du jour. Mais de même qu'on avait jugé prudent, en 1788, de ne pas insérer le travail de Rapedius de Berg dans le 5^e volume des publications, de même on jugea, en 1793, que le 6^e volume ne devait pas le contenir, les mêmes motifs existant toujours. Cette fois, de Berg avait compris : il demanda que son manuscrit lui fût rendu, ce qui fut fait le 9 janvier 1794.

Rapedius de Berg avait, du reste, déjà fait l'expérience, en d'autres circonstances, du peu de courage de ses confrères. Le 6 février 1792, il avait présenté à l'Académie ses *Observations sur l'histoire naturelle de l'Autriche* que la compagnie refusa d'imprimer parce qu'il était « trop dur pour M. de Buffon et pour les écrivains français en général ». On lui reprocha encore l'emploi des néologismes *hydrophobe* et *hydrophile* ! Enfin, le 5 mars 1792 — il était décidément encombrant — il donna lecture à l'Académie d'un *Discours... accompagné 1° de l'histoire de la fable des 40 % extraite des Mémoires pour servir à l'histoire de Joseph II et à celle des troubles des Pays-Bas, commencés sous son règne; 2° d'une copie d'une instruction émanée de Joseph II, en 1783, qui fut la source unique de la fable des 40 %*. Ce travail eut la même fortune que les précédents. Dans la séance du 28 avril 1794, un académicien allégua que ce mémoire, s'adressant au grand public, méritait un meilleur sort que d'être enterré dans les publications de l'Académie que l'on ne lisait pas !

Cette sourde opposition ne parvint pas à mettre un terme à la fécondité littéraire de Rapedius de Berg. Le 10 mars 1791, il avait envoyé à l'Académie 24 exemplaires de son *Discours dédié aux*

mânes de Joseph II, prononcé à Bruxelles, le 20 février 1791 (Bruxelles, in-8°, 24 pages), jour anniversaire de la mort de l'empereur, avec une lettre, dans laquelle il prétendait que cette brochure avait été imprimée à son insu et qu'il s'était proposé de ne prononcer ce discours qu'en 1800. Dans la séance du 5 novembre 1792, il lut à l'Académie la première partie d'une étude intitulée : *Recherche sur la nature des gouverneurs civils provinciaux des Gaules et des autres états de l'Europe depuis la domination de l'empire romain jusqu'au xve siècle*. Ce travail ne fut jamais achevé. La partie que de Berg avait lue à l'Académie fut retirée par son auteur et nous n'en avons pas retrouvé la trace. Pour être complet, nous devons encore signaler les travaux suivants dont il semble que les manuscrits soient perdus : *Plan de police pour la sûreté, tranquillité et bon ordre de la ville de Bruxelles*. — *Projet d'une salle de spectacle pour Bruxelles*, où il préconisait la création d'un pendant au Waux-Hall, à l'angle des rues de la Loi et Royale, en remplacement de la Monnaie. En revanche, une *Note à S. E. le ministre plénipotentiaire au sujet de la possibilité qu'on entrevoit de terminer la malheureuse affaire des troubles à la satisfaction de S. M. et à celle de ses fidèles sujets dans un terme de six semaines* (13 août 1789) et une *Lettre de Rapedius de Berg au comte F. de Trauttmansdorff* (14 novembre 1789) sont conservées dans les archives de la famille Trauttmansdorff, et M^r H. Schlitter se propose de les commenter dans le tome II de sa *Regierung Josefs II...* Enfin, un manuscrit concernant *les troubles des Pays-Bas aux mois de novembre et de décembre 1789* fait partie des archives de l'État à Vienne. Mais l'œuvre la plus importante de Rapedius de Berg, celle dont les historiens de la révolution brabançonne auront à tenir un compte sérieux, ce sont ses *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles des Pays-Bas en 1787, avec supplément, et l'Inventaire des actes concernant la révolution brabançonne*. Le ms. 1159 des Cartulaires et manuscrits aux Archives

générales du royaume contient la copie du supplément et de l'inventaire susdits, mais la première partie, ou l'histoire des troubles des Pays-Bas en 1787, n'y figure pas, et nous ignorons où elle se trouve en ce moment. Il en est de même des multiples cahiers contenant des anecdotes relatives à l'histoire des troubles depuis le mois d'octobre 1787 jusqu'au mois d'octobre 1789, qui sont indiqués dans l'inventaire des actes, en divers endroits. On a vu que les notes concernant les mois de novembre et de décembre sont conservées à Vienne. En attendant qu'on retrouve la première partie, il faudra bien se contenter des analyses de l'inventaire qui sont, au demeurant, très détaillées, et qui remontent à l'avènement de Joseph II au trône impérial. Elles sont accompagnées de commentaires excellents, évidemment dans un sens favorable à l'empereur, mais qui jettent cependant de la lumière sur bien des points restés obscurs. Les documents concernant les intendances, par exemple, sont traités avec un luxe de détails vraiment inouï et certainement disproportionné avec leur importance réelle dans les causes de la révolution.

Si l'on cherche à formuler une impression d'ensemble sur Rapedius de Berg, on se trouvera passablement embarrassé. Certes l'homme qui aborde à la fois la politique, l'économie sociale, les études historiques, médicales, juridiques ne peut avoir la prétention de briller au premier rang dans chacune de ces spécialités. Traitant avec un amour égal toutes les questions dont il s'occupe, il se condamnera naturellement à n'en épuiser aucune. C'est ce qui paraît être arrivé à Rapedius de Berg. Si sa formation académique, ses voyages, son ardeur au travail semblent lui avoir permis d'émettre des vues justes sur les institutions de son temps et de son pays, d'autre part, la trop grande diversité de ses occupations, son mauvais état de santé influant naturellement sur son moral devaient l'empêcher de donner à ses avis ce fini qui est la caractéristique des productions

des hommes vraiment supérieurs. Mais il est incontestable que dans la multitude des ignorants, des poltrons, des prévaricateurs qui occupèrent trop souvent les fonctions publiques en notre pays à la fin du XVIII^e siècle, Rapedius de Berg fit une très honorable exception. De son vivant, il formula à diverses reprises sur les réformes de Joseph II, l'opinion qui prévalut au siècle suivant, c'est-à-dire que les intentions en étaient excellentes, mais que tout le monde semblait s'être donné le mot pour rendre l'application des idées de l'empereur impossible aux Pays-Bas. En présence des nombreuses faveurs qui échurent à Rapedius de Berg au cours de sa carrière, d'aucuns ont prononcé à son adresse le terme d'intrigant. C'est là tout au moins une exagération. Administrateur sincère de Joseph II, comprenant l'empereur, entièrement dévoué aux intérêts de son souverain, il a sincèrement cherché à faire cesser aux Pays-Bas les abus qui s'étaient glissés dans toutes les administrations et à y introduire les réformes impériales. Quoi de plus naturel, dès lors, que Joseph II lui ait assuré un avancement rapide ! Que dans les moments d'ennuis il se soit adressé avec instances à l'empereur, la cause de ses revers, qui oserait en faire un reproche à l'époux, au père de famille ? Les Autrichiens lui ont reproché de ne pas avoir employé plus de tact, de ne pas avoir réussi, enfin. Mais de plus habiles, de plus puissants que lui ont échoué dans ces circonstances difficiles.

Nous avons dit notre sentiment au sujet des diverses productions scientifiques et littéraires de Rapedius de Berg. Qu'il nous soit encore permis de citer ici une couple de phrases qui s'adressent plus directement à l'historien. Dans son histoire des troubles, il a soin de prévenir le lecteur de ne pas s'attendre à trouver une œuvre définitive : « L'histoire du tems présent, dit-il, écrite dans le tems présent, n'est jamais, ne peut jamais être qu'une chronique ». Au concours de l'Académie en 1794 (questions posées en 1795) il proposa la question suivante :

« Quel a été successivement, du XIV^e au XVIII^e siècle, l'état de l'agriculture, du commerce, de la population dans les contrées qui composent aujourd'hui la Flandre autrichienne ? Et quelles y ont été, durant cette époque, les causes des accroissements et décroissements notables de la population, de l'agriculture et du commerce ? » Cette question était digne de figurer aux concours de l'Académie à l'aurore du XIX^e siècle. Au sortir de l'ancien régime, elle dénote, à elle seule, un esprit qui s'élevait incontestablement au-dessus du niveau ordinaire.

Joseph Cuvelier.

Archives générales du royaume. Fonds du Conseil privé, du Conseil du Gouvernement général, de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. *Passim*. — Fonds des cartulaires et manuscrits, n° 828 A, Description du gouvernement civil de la ville de Bruxelles ; n° 873 A, Mémoire sur la nature des offices royaux des chefs justiciers et justiciers aux Pays-Bas autrichiens... ; n° 1159, Inventaire des actes de la Révolution brabançonne... ; n° 263 bis, Correspondance de Rapedius de Berg avec l'abbé Mann. — Archives communales de Bruxelles. Ms 25, Rapport sur l'administration financière de la ville de Bruxelles ; ms 27, double du ms 828 A des Archives générales du royaume ; ms 519, Mémoire sur les droits et les devoirs annexés à la charge d'ammann de la ville de Bruxelles... — Bibliothèque de l'Académie royale de Belgique. Considérations sur les effets de l'inoculation de la peste du gros bétail et sur ceux des remèdes curatifs de cette maladie ; — Observations sur l'histoire naturelle de l'autruche. — P.-A.-P. Gérard. *Ferdinand Rapedius de Berg. Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842-1843 ; 2 vol. in-8°). — A. Pinchart, *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX, p. 336-344 (année 1852). — H. Schlitter, *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution* (Vienne, 1900 ; in-8°). — Id., *Die Regierung Josefs II in den Oesterreichischen Niederlanden*, t. I (Vienne, 1900 ; in-8°). — *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den Oesterreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff, 1787-1789* (Vienne, 1902 ; in-8°). — Ed. Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, tomes XXXIV et XXXV des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, 1883).

RAPHELENGIEN (*François*), DE RAVELENGHIEN, VAN RAVELENGHIEN, VAN RAVELINGHEN, né à Lannoy, châtellenie de Lille, le 17 février 1539, mort à Leyde le 20 juillet 1597. Il fit ses premières études à Gand et fut envoyé à Nuremberg après la mort de son père, pour apprendre le commerce. Il n'y resta pas longtemps et obtint d'aller habiter Paris où il étudia le grec et

l'hébreu sous Jean Mercier et d'autres professeurs célèbres. De là il se rendit à Cambridge, où il enseigna les lettres grecques. Sweertius rapporte qu'étant venu à Anvers pour y acheter quelques livres, il prit goût au métier de correcteur et s'engagea au service de Plantin.

Dans un acte passé le 10 février 1576, Plantin et Jean Du Moulin, libraire anversoïse, déclarent que Raphelengien demeurait à Anvers depuis quinze ans. Il y serait donc arrivé en 1561, lorsqu'il n'avait que 21 ou 22 ans, ce qui est difficile à admettre. En lui accordant son certificat d'imprimeur, le 22 mars 1576, Plantin atteste qu'il lui servait de correcteur depuis treize ans ou environ. Nous savons de science certaine que, le 12 mars 1564, il vint habiter chez Plantin. Ce dernier annote dans son livre des ouvriers : « M. François Ravestynghen est accordé avec moy de me servir pour correcteur deux ans en tiers et à la fin des dites deux années de parachever les livres qui pour lors pourroyent estre commencés, en cas que je n'en fusse pourvu d'autre assez suffisant à mon contentement et pour la première année, il gagne 20 escus et la seconde 30 escus de 2 florins chaicun escu et est venu pour demourer le 12 jour de mars 1564 ». Nous pouvons conclure de cette note que, peu auparavant, il était arrivé à Anvers. Son traitement s'éleva rapidement. Dès l'année 1566, il reçut 25 florins par trimestre; en 1570, ses gages sont portés à 160; en 1572, à 200; en 1577, à 300; en 1581, à 400 florins par an.

En 1565, Plantin lui donna en mariage sa fille aînée Marguerite. Le contrat fut signé le 13 juin, et le mariage conclu le 23 du même mois. Le jeune ménage continua à habiter chez Plantin comme Raphelengien l'avait fait depuis son entrée au service de l'imprimeur.

Le 10 février 1576, il obtint le droit de bourgeoisie à Anvers; la même année il se fit inscrire comme maître dans la corporation de St-Luc. Il posa ces deux actes afin d'acquérir les qualités voulues pour pouvoir s'établir comme maître

imprimeur à Anvers. Le 1^{er} février 1576, son beau-père lui céda pour une somme de 300 florins « la boutique près l'église Notre-Dame ». Plantin n'avait jamais occupé cette boutique et l'avait acquise afin d'y établir son gendre. Il la pourvut de livres et lui abandonna le tout, ayant une valeur de 1761 florins 18 sous, comme dot de Marguerite. La boutique était située, comme disait l'adresse des livres que Raphelengien y publia, « joignant le portail septentrional de l'église Notre-Dame », c'est-à-dire au marché au Linge actuel.

Raphelengien y éditâ cinq ouvrages : *Historie van Coninck Lodewick van Vranckryck den elfsten dees naems, ende van hertogh Carle van Borgondien door Philips van Commynes overgheset door Cornelius Kiel*, 1578, ouvrage publié simultanément avec l'adresse de Jean Moretus; *Der Vrouwen lof ende lasteringe* par Jean de Marconville et *Van het gheluck ende ongheluck des Houwelicks* par le même, tous deux traduits en flamand par J.-L.-M. van Happart, 1578; *Tyrannies et cruantez des Espagnols perpétrées ès Indes Occidentales qu'on dit le nouveau monde, brièvement descrites en langue Castillane par l'Evesque Don Frère Barthelemy de las Casas; traduites par Jacques de Migrode*, 1579; *Diverses lettres interceptées du Cardinal de Granvelle*, 1580; *Septem Psalmi pœnitentiales*, 1580. Tous ces livres furent imprimés par Plantin et en portent la mention, excepté le livre de Las Casas et les *Lettres interceptées* qui portent seulement la mention qu'ils se vendent chez François de Ravelenghien.

Raphelengien abandonna la direction de sa librairie à sa femme et continua à remplir dans l'officine de son beau-père les fonctions de correcteur jusqu'en 1585. Il était, avant tout, homme d'étude, philologue éminent. Plantin en rendit témoignage en plus d'une occasion. Au secrétaire de Philippe II qui lui avait demandé d'envoyer en Espagne quelqu'un qui fût en état d'organiser une bonne imprimerie, il répondit qu'il ne connaissait personne dans le pays qu'il pût recommander et ajouta : « Quant à

« mes gendres, le premier Raphelengien » n'a oncques rien pris à cueur que la « connoissance des langues et des lettres » et de bien léalement, fidèlement et « soigneusement corriger les exem- » plaires ; le second (Moretus) ne s'est « oncques entrepris que de vendre, » acheter, pacquer et entremectre des « affaires de nostre boutique ». En lui octroyant son certificat d'imprimeur, Plantin constate qu'il est « scavant ès » langues latines, grecques, hébraïque, « chaldée, siriaque, arabe, françoise, » flamenghe et autres vulgaires ». L'un des premiers et le principal des ouvrages auxquels collabora Raphelengien est la Bible polyglotte. Il fut l'aide principal d'Arias Montanus qui dirigea cet immense travail ; il revit avec lui les textes dans toutes les langues ; il rédigea, pour l'apparat de la Bible polyglotte, le traité : *Variae lectiones et annotationiunculae in Chaldaicam paraphrasim* ; il revit la grammaire et le dictionnaire hébreu de Pagnino et fut spécialement chargé de la correction de la paraphrase chaldéenne. Très probablement, il fournit encore le dictionnaire grec. Arias Montanus ne tarit point en éloges sur les mérites divers de son collaborateur : « C'est, dit-il, un homme de la plus » grande activité, d'un zèle incroyable, » d'une assiduité non interrompue, d'un » esprit clairvoyant et d'un excellent » jugement. Nul ne le surpasse dans la » connoissance des langues anciennes ; » c'est grâce à son savoir et à son travail » que le grand ouvrage, ce trésor de » science et de langues, a pu paraître » avec une si admirable correction. »

Pendant son séjour à Anvers, Raphelengien ne publia aucun ouvrage de sa propre composition. Un passage d'une lettre de Plantin à Arias Montanus en date du 11 février 1576 nous apprend qu'il travaillait à un dictionnaire arabe : *Franciscus noster avide expectat subsidia quæ scribis te illi comparasse ad Dictionarium suum Arabicum perficiendum.*

En 1583, Plantin quitta Anvers pour s'établir à Leyde, où il venait d'être nommé imprimeur de la nouvelle université et où il avait créé une officine,

laissant la direction de celle d'Anvers à ses deux beaux-fils Jean Moretus et François Raphelengien. En 1585, il retourna à Anvers et céda à Raphelengien son établissement avec toutes les propriétés qu'il avait acquises à Leyde et tout ce qui se trouvait dans sa maison et dans sa boutique. L'imprimerie de Leyde continua à travailler sous la direction de Raphelengien. Les publications qui y parurent depuis le départ de Plantin jusqu'à sa mort (1585-1589) portent l'adresse : *Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana apud Franciscum Raphelengium.*

Lorsqu'en 1589 on procéda à la liquidation de l'héritage de Plantin, Raphelengien obtint en partage l'officine de Leyde et le matériel qui s'y trouvait et dont la valeur fut évaluée à 11,095 florins 7 1/4 sous ; il reçut en outre pour une somme de 12,522 florins 3 1/4 sous en livres plantiniens. Le 3 mars 1586, les curateurs de l'université de Leyde lui avaient transmis la charge d'imprimeur de l'université avec un traitement égal à celui dont avait joui Plantin. La même année, ils le désignèrent comme professeur extraordinaire de l'université, chargé du cours d'hébreu. En 1587, il fut nommé professeur ordinaire et ses gages furent portés de 300 à 400 florins. Après la mort de Plantin, il fit paraître à Leyde bon nombre d'ouvrages latins, grecs, néerlandais et arabes. La part du matériel de l'imprimerie plantinienne qui lui avait été attribuée comprenait les vignettes gravées sur bois qui avaient servi à illustrer les *Emblemata* de Hadrianus Junius et d'Alciatus, les fables de Faërne et d'Esopé, les devises de Claude Paradin, les herbiers de Dodoens et de Clusius, ainsi que les planches gravées sur cuivre des : *Veterum aliquot ac recentium medicorum philosophorumque icones* de Sambucus ; lui-même ou ses fils après sa mort utilisèrent ces planches pour faire paraître de nouvelles éditions de ces livres.

En s'établissant à Leyde, Raphelengien embrassa la religion protestante et fit baptiser chez les Calvinistes deux de

ses enfants, son fils Christophe et sa fille Elisabeth.

Il travailla énormément toute sa vie et publia peu. En 1591, il fit paraître dans sa propre officine : *Cl. Galenus de clysteribus et colica, interprete Francisco Raphelengio*, in-8°; en 1595, *Specimen characterum arabicorum officinæ Plantinianæ Raphelengii*, in-4°. Dans la préface de cet opuscule il témoigne de son ardeur à étudier la langue arabe et rapporte qu'il a fait graver les caractères arabes avec la ponctuation, afin de rendre l'étude de la langue abordable aux Occidentaux, comme il l'avait fait pour les caractères éthiopiens et samaritains. En 1596, il fit paraître : *Epitome thesauri linguæ sanctæ auctore Sancto Pagnino Lucensi. Fr. Raphelengius compluribus locis auxit et emendavit et Appendicem dictionum Chaldæarum addidit*, in-8°. C'est un abrégé remanié de *Theauri hebraicæ linguæ epitome* de Sanctus Pagninus, qu'il avait fait paraître en 1572 dans l'apparat de la Bible polyglotte. Ses fils en publièrent une seconde édition en 1609. En 1613, ses fils François et Juste firent paraître son ouvrage principal, le dictionnaire arabe : *Francisci Raphelengii lexicon arabicum. Leidæ, ex officina auctoris*, 1613; in-4°. Dans la préface, ils donnent quelques renseignements sur la manière dont se fit cet ouvrage. Leur père y avait travaillé quarante ans avant la publication, donc à partir de 1573; il avait reçu ses premières leçons d'arabe de Guillaume Postel et d'André Maes et avait été encouragé à composer son dictionnaire par ses amis Abraham Ortelius, Juste Lipse et Charles de L'Escluse, auxquels il avait dédié son travail. Il n'avait négligé aucune occasion de compléter sa connaissance de la langue et avait réuni des matériaux tellement abondants pour son dictionnaire qu'il se vit forcé d'en élaguer une partie. Il fit graver les caractères nécessaires pour l'imprimer, mais la maladie, dont dans les derniers temps de sa vie il souffrit beaucoup, l'en empêcha; il réussit cependant à transcrire complètement son œuvre avant de mourir et recommanda à ses fils de la

publier. Thomas Erpenius, qui succéda à Raphelengien comme professeur de langues orientales à l'université de Leyde, fit suivre le dictionnaire de ses *Observationes* et publia la même année dans l'officine des Raphelengiens une grammaire arabe destinée à compléter l'œuvre de son prédécesseur. En tête de ses *Observationes*, Erpenius plaça un avis au lecteur, dans lequel il nous apprend que, pendant le temps qu'il travaillait à son dictionnaire, Raphelengien était tellement abattu par la maladie que, non seulement il ne trouvait plus aucun plaisir à l'étude, mais que même la lumière lui était à charge et qu'il ne faisait que répéter qu'il était fatigué de la vie.

Raphelengien laissa en manuscrit trois ouvrages : *Lexicon persicum vocabulorum quæ in Pentateucho*; *Observationes linguæ hebraicæ*; *Tabulæ in grammaticam arabicam*.

Il mourut le 20 juillet 1597; sa femme l'avait précédé dans la tombe au mois d'avril 1594. Ils laissèrent quatre enfants : trois fils, Christophe, François et Juste, et une fille, Elisabeth. Christophe et François continuèrent l'imprimerie de leur père; Juste devint docteur en médecine. L'aîné des trois était calviniste et fut nommé imprimeur de l'université; il mourut le 17 décembre 1600. Quelques livres publiés de 1598 à 1600 portent son adresse.

Comme son frère Juste, François était catholique. Il continua l'imprimerie de 1600 à 1621, mais il ne sollicita point le titre d'imprimeur de l'université; les livres sortis de l'officine Raphelengienne portent son nom. Il laissa dépérir l'imprimerie et aliéna à diverses reprises des parties considérables de son matériel. En 1613, lui et son frère vendirent aux Moretus d'Anvers, pour la somme de 2500 florins, une bonne partie des poinçons, matrices et gravures sur bois, qui étaient échus en partage à leur père; en 1622, il vendit à Balthasar Moretus les figures des herbiers et 100 livres de types. C'est ainsi que les vignettes des divers *Emblemata* et d'autres gravures sur bois retournèrent à la maison mère

d'Anvers. En 1619, les ateliers de Leyde furent fermés et le matériel et les livres restants furent vendus publiquement. A la même époque, les fils de Raphelengien cédèrent à Thomas Erpenius les caractères orientaux qu'ils possédaient encore. Ce dernier s'en servit pour imprimer à partir de 1621 de nombreux livres en langues orientales. En 1621 fut imprimé, probablement aussi par Erpenius, un volume : *Hoseas propheta, ebraice et chaldaice cum duplici versione latina*, qui porte encore l'adresse *Lugduni Batavorum typis Raphelengianis* et qui se vendait chez Jean Maire.

François et Juste Raphelengien cultivèrent tous deux la poésie et la philologie latines; ils enrichirent de nombreuses annotations la *Synonymia Latino-Teutonica*, dont le manuscrit se conserve au Musée Plantin-Moretus et qui de nos jours fut publiée par MM. Emile Spanoghe et J. Vercoullie.

Max Rooses.

Archives du musée Plantin-Moretus. — Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Franç. Sweertius, *Athenæ belgicae*. — Joannes Meursius, *Athenæ batavæ*. — Isaac Bullart, *Académie des arts et des sciences*. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — J.-B. van Straelen, *Geslagt-lijste der nakomelingen van den vermaerden Christoffel Plantyn*. — Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*.

***RAPONDI** (Dino), financier italien, né à Lucques, dans la première moitié du xiv^e siècle, mort à Bruges, le 1^{er} février 1415. Ce riche banquier, devenu bourgeois de Paris, avait établi son comptoir à Bruges vers 1365, à l'exemple de Jeffroy Rapondi, sans doute son père, et de ses deux frères Jean et Philippe. Déjà en 1369, le duc Philippe le Hardi lui fit, à l'occasion de ses noces avec Marguerite de Maele, un emprunt considérable, qui prouve la place importante que Rapondi tenait dès lors parmi les banquiers de la grande cité flamande. Plus tard, en 1383, au moment où Bruges avait à lutter contre de graves difficultés financières, il prêta à la ville, soit seul, soit avec ses associés Philippe de Rapondi et Galliot de Piastre, des sommes énormes, à un taux

moyen de 12 1/2 p. c. En récompense des nombreux services rendus, Rapondi reçut en 1389 cent francs d'or du magistrat, et le 23 mai les échevins offrirent un banquet en son honneur.

De son côté, le duc Philippe, toujours nécessaire, lui afferma en bloc la levée des aides et des accises, et encore la perception des subsides des villes de Flandre. En même temps, Dino fournissait de l'argent à Charles VI et aux ducs de Berry et d'Orléans.

Dans l'hôtel qu'il occupait à Paris en la *Vieille Monnaie* dès 1374, Rapondi dut avoir un atelier d'orfèvrerie et un vaste magasin de tapis. C'est qu'en effet, à l'exemple des princes de la finance du temps, « ce grand usurier », comme l'appelle le moine des Dunes Adrien de Bul, faisait le commerce des objets de luxe; ainsi, le 20 juillet 1389, le banquier lucquois vendit à la ville de Bruges un drap d'or de Chypre, qui fut offert à la comtesse Marguerite lors de son entrée à Bruges, puis deux pièces de velours cramoisi présentées au duc le 9 janvier suivant. Quelque temps après (25 avril 1394), on lui acheta à Paris une coupe en or très fin, donnée comme cadeau au prince, ainsi qu'une douzaine de plats d'argent et une demi-douzaine de chopines de même métal pour les conseillers de Philippe. Vers cette époque, grâce sans doute à son commerce avec le Levant, la richesse de Rapondi devint immense, comme le prouve l'importance et la multiplicité de ses prêts. C'est lui qui avança à Bruges les dix mille francs d'or payables à Philippe le Hardi pour l'achèvement de son château de Bourgogne à l'Ecluse (1394); deux ans après, il prit à ferme, pour trente mille francs d'or, les sommes que Bruges devait payer au duc. Aussi, dès 1391, Philippe le Hardi, dont depuis longtemps il était l'homme de confiance, avait-il reconnu ses services en le nommant son conseiller et son maître d'hôtel et en lui faisant don de trois mille francs d'or.

Bientôt, un événement imprévu révéla dans ce financier un diplomate capable de mener à bien des missions difficiles.

En 1395, Jean de Nevers, fils aîné de Philippe le Hardi, fit ses préparatifs pour la croisade contre les Turcs; le duc réclama de ses villes un don gracieux; ce fut à Rapondi que Bruges s'adressa pour se procurer le subside de six cents livres de gros qu'elle devait fournir pour l'expédition du comte. On sait que par l'insolente vanité du maréchal Boucicaut et l'imprudente outrecuidance des chevaliers français, Jean de Nevers et une foule de chevaliers de France et de Flandre tombèrent entre les mains du sultan Bajazet à la bataille de Nicopolis (25 septembre 1396). Pendant plus de deux mois, l'Europe resta incertaine sur le sort de la croisade; pourtant, dès le lendemain de la bataille, Bajazet avait envoyé Jacques de Heilly en France pour traiter de la rançon de vingt-quatre chevaliers que le sultan avait épargnés. A la Noël, le chevalier arriva à Paris, où il informa Charles VI et Philippe le Hardi des exigences de Bajazet.

Aussitôt une ambassade fut dépêchée en Orient avec de riches présents, en attendant les négociations pour la délivrance de Jean de Nevers; le duc et la duchesse consultèrent Dino Rapondi, que son commerce avec le Levant avait mis en relation avec les Turcs.

Rapondi conseilla de s'adresser aux marchands génois et vénitiens de l'Archipel qui, par leurs rapports financiers avec les Ottomans, pouvaient garantir à Bajazet le paiement de la rançon, et il écrivit dans ce sens au riche génois Barthélemy Pellegrino, à Chios, qui était personnellement connu du sultan. En juin, on fixa la rançon des prisonniers à deux cent mille florins, et les chevaliers survivants arrivèrent à Venise en octobre.

Philippe le Hardi avait chargé Dino Rapondi de régler tout ce qui concernait la rançon du comte de Nevers; celui-ci se rendit en novembre à Venise et s'entremitt avec la plus grande activité à cette affaire. D'abord, il engagea par sa signature la parole du comte de Nevers qui s'était engagé à rester à Venise jusqu'à l'acquittement de la rançon; Jean de Nevers rentra alors triomphalement en

Flandre (mars 1398), tandis que Rapondi avisait aux moyens d'acquitter les engagements que celui-ci avait souscrits ou laissé souscrire en son nom. Le roi Sigismond de Hongrie, désireux de contribuer à la rançon du prince bourguignon, proposa à Venise de lui vendre en une fois une rente annuelle de sept mille ducats qu'il avait sur la République. Le doge refusa hautement ce rachat. Alors les envoyés hongrois parvinrent à vendre la rente à Rapondi pour cent mille ducats, que celui-ci versa à Jean sans Peur, mais avec des stipulations telles que la rente était en somme engagée au duc de Bourgogne. Venise fit plus tard de telles difficultés pour le paiement de cette rente que Rapondi ne toucha jamais les arrérages promis.

En vertu des coutumes féodales, les Etats de Philippe le Hardi furent taxés pour leur quote-part dans la rançon de Jean de Nevers; la Flandre dut payer cent mille nobles. Ce fut encore Rapondi qui avança la part de Bruges en octobre 1397.

Les prêts successifs du banquier lucquois au duc ne tardèrent pas à atteindre un chiffre fort élevé; quand Rapondi présenta ses comptes au chancelier ducal, on vit celui-ci refuser de les sceller. Il semble pourtant qu'on finit par s'arranger; même, en août 1398, le financier italien reçut quatre mille écus de Philippe le Hardi en récompense de ses services.

En 1399, Dino Rapondi vendit au duc de Bourgogne un Tite-Live et une Bible enluminée de lettres d'or, d'« his-toires » et d'images; ce qui prouve que, malgré ses richesses, il n'avait pas cessé son commerce d'objets précieux. Cela ne l'empêcha pas de devenir conseiller de Jean sans Peur dès l'avènement de celui-ci; plus tard, il fut son maître d'hôtel.

Entre-temps des difficultés financières s'étaient élevées entre la République de Venise et le duc; Venise avait prêté quinze mille ducats au comte de Nevers, mais en devait annuellement sept mille au duc par suite du rachat de la rente

hongroise. Jean sans Peur, pas plus que son père, ne parvint à se faire rembourser et songea à défendre à ses Etats toutes relations avec Venise. En 1406, la situation était si tendue que Venise fit prier Rapondi d'intervenir auprès de son maître pour la ratification des saufs-conduits des galères vénitiennes. Rapondi ne put obtenir qu'une prolongation insuffisante (2 décembre 1407); d'ailleurs la question ne fut vidée que sous le règne de Philippe le Bon (1424).

Les derniers prêts de notre financier à Bruges sont mentionnés en 1410; quatre ans après, il mourut dans cette ville, et fut enterré, dans un magnifique tombeau en marbre noir, à Saint-Donatien, où une inscription funéraire rappelait sa mémoire. De son côté, Jean sans Peur lui éleva un monument à Dijon. Un acte de 1394, conservé aux archives de Bruges, garde encore son sceau et celui de son frère Jean; il portait d'azur à dix gerbes d'or, allusion à ses richesses.

V. Fris.

Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves, p. 183-194. — Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. III, p. 38-264, 277-298, 393-398, 514; t. IV, p. 45-482. — J. Froissart, *Chroniq.* (éd. Kervyn de Lettenhove), t. XV, p. 356; t. XVI, p. 31-270, et notes, p. 445-435; t. XXIII, p. 6-7. — A. de But, *Chronica* (éd. Kervyn de Lettenhove), p. 38-39. — J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au xive siècle, expédition du maréchal Boucicaut* (Paris, 1885), t. I, p. 309-333; t. II, p. 36-88. — Sceau, dans Gilliodts, *Inventaire*, t. III, p. 278. — *Armoiries*, dans l'éd. Kervyn de Froissart, t. XVI, p. 437. — *Épithaphe*, dans Gailiard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale*, t. I, p. 160. — *Statue* à Dijon de D. Rapondi, dans Leroux de Lincy et L.-M. Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 336. — *Obituaire de St-Donatien*, dans *Bull. Comm. roy. d'hist.*, 4^e sér., t. XVI (1889), p. 335 (semble fixer le décès au 6 mai 1415). — Bernard Prost, *Inventaire mobilier et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (Paris, 1903), t. I, p. 382, n. 6.

RAPPÉ (*Jean-Baptiste*), violoncelliste, né à Grammont, le 5 février 1836, et décédé à Gand, le 10 janvier 1889. Il commença son éducation musicale comme enfant de chœur, à l'église Ste-Gudule (Bruxelles), sous la direction du maître de chapelle Joseph Fisher; ensuite il étudia le violon, mais il abandonna bientôt cet instrument pour le violoncelle; en 1860, il remporta le 1^{er} prix dans la classe de l'illustre

François Servais au conservatoire de Bruxelles. Dès 1857, Rappé s'était fait entendre avec succès dans plusieurs concerts; de 1860 à 1862 il fut violoncelle-solo au théâtre de Lyon, puis il fut attaché au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles; le 6 septembre 1862 il fut nommé professeur de violoncelle au conservatoire de Gand, en remplacement de François de Vigne-Van Santen; Rappé fut aussi chargé d'enseigner la contrebasse jusqu'en 1873, époque à laquelle on organisa un cours spécial de contrebasse. Le 5 avril 1874, Rappé fut nommé professeur de violoncelle et de musique de chambre à l'école de musique de Bruges et à l'académie de musique de Courtrai.

Ce qui distinguait surtout Rappé, c'était son talent et son amour pour la musique de chambre; il fit partie de plusieurs associations d'artistes de talent qui se consacraient à ce genre de musique. Il est l'auteur de quelques compositions, études, transcriptions, etc., en partie éditées par Durand et Schoenewerk à Paris, Gevaert à Gand, etc. : 1. *Polka de salon* pour le piano (Bruxelles, 1857). — 2. *Ave Maria*, solo pour ténor avec accompagnement d'orgue (id.). — 3. *Fantaisie* pour violoncelle sur des motifs de l'opéra *La Traviata* de Verdi (op. 2, 1862). — 4. *Élégie* pour violoncelle avec accompagnement de piano (op. 2, 1862). — 5. Deux *Morceaux de concours* pour contrebasse avec accompagnement de quatuor (1864). — 6. *Pas-redoublé* pour harmonie (1864). — 7. *Introduction et Polka de concert*, id. (id.). — 8. *Nocturne* pour violoncelle, avec accompagnement de quatuor ou de piano (op. 3, 1855). — 9. *Solo* pour contrebasse, id. (1866). — 10. *Nocturne* pour violoncelle, avec accompagnement de piano (1867). — 11. *Fantaisie concertante* pour violoncelle, avec accompagnement de quatuor ou de piano (op. 4, 1868). — 12. *Id.* avec accompagnement de piano (op. 4, 1868). — 13. *Transcription* pour violoncelle de la romance de Mignon d'Ambroise Thomas (1870). — 14. *Morceau* pour contrebasse, avec accompagnement

de quatuor (1870). — 15. *Polka élégante* pour piano (Liège, 1871). — 16. *Air de la passion selon St-Mathieu* de J.-S. Bach, transcrit pour violoncelle et contrebasse, avec accompagnement d'harmonium (1873). — 17. *Fantaisie concertante* pour piano et violoncelle (op. 5, 1876). — 18. *Fantaisie* pour violoncelle sur des motifs de la Muette de Portici d'Auber (1877). — 19. *Étude de l'Avant-bras* pour contrebasse avec accompagnement de quatuor (1878). — 20. *Barcarolle* pour violoncelle et piano (op. 7, 1880).

Nous citerons encore les morceaux suivants (sans date) : 1. *Adagio et Rondo* sur des motifs de *Don Pasquale* de Bellini, pour violoncelle. — 2. *Mazurka* pour piano. — 3. *Berceuse* pour violoncelle. — 4. *Solo* pour contrebasse. — 5. *Air du Chalet d'Adam* pour contrebasse avec accompagnement de quatuor. — 6. *Air de l'Eurydice* de J. Peri, transcrit pour contrebasse, avec accompagnement de piano. — 7. *Solo* pour contrebasse, id. — 8. *Étude de vélocité*, pour le 2^e et le 4^e doigt, pour violoncelle, id. — 9. *Étude* pour contrebasse, avec accompagnement de quatuor. — 10. *Étude de vélocité*, pour violoncelle, avec accompagnement de quatuor ou de piano. — 11. *Étude*, id., avec accompagnement d'un 2^d violoncelle. — 12. *Andante* pour violoncelle, avec accompagnement de piano. — 13. *Musette* pour quatuor. — 14. Trente et un exercices pour violoncelle. A la mort (16 décembre 1899) de Mme Ve Rappé, née Mathilde Barella, les héritiers firent don des œuvres complètes à la bibliothèque du conservatoire de Gand.

Rappé reçut, le 31 décembre 1881, la médaille civique de 1^{re} classe, et, le 18 juillet 1885, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

C. Bergmans.

C. Bergmans, *Histoire du conservatoire de Gand*, p. 353.

RASCH (*Adrien*) (1), sculpteur du XVIII^e siècle. Il exécuta en bois avec Roger

de Smet toute la partie ornementale, achevée en 1532, de la cheminée du Franc de Bruges. Herman Glosencamp en avait fait les statues, également en bois, et Guyot de Beaugrant le bas-relief en marbre et albâtre. Comme on le sait, cette œuvre magistrale avait été dessinée par Lancelot Blondeel, le célèbre peintre et architecte brugeois.

Edmond Marchal.

RASIER (*Gilles DE*), ou RASIRIUS. Voir RASYR.

RASMONT (*François-Pierre-Ignace* baron **BAUT DE**). Voir BAUT DE RASMON.

RASOIR (*Jean*), orfèvre à Mons, au x^{ve} siècle. Il remplaça Jean Catel comme orfèvre du chapitre de Sainte-Waudru, en cette ville, et prêta serment, le 28 janvier 1475, n. st., « de léalment « entretenir, nettoyer et garder le fierre « (châsse) du corps saint de madame « Sainte Waldru et les joyaux et reli- « quaires estans autour ». En 1479, il restaura la boîte en argent du messager du chapitre et refit les armoiries dont elle était ornée. En 1483, il grava les fers qui servaient à marquer les saies fabriquées à Mons. Ses ouvrages d'orfèvrerie portaient pour marque une main. C'est tout ce que l'on sait de cet artiste, qui appartenait à une ancienne famille montoise.

Léop. Devillers.

Archives du chapitre de Sainte-Waudru, au dépôt de l'Etat, à Mons.

RASQUINET (*Mengolde DE*), seigneur de Ramezée, licencié es lois et avocat, baptisé à Huy, le 10 août 1678, mort à Liège, le 10 décembre 1761.

On a de lui deux mémoires judiciaires intitulés : 1. *Démonstration apologétique des maîtres des fosses Delcave, de Collebeux et Martin Wéry*; in-4^o de 2 ff. et 226 pages avec deux plans. — 2. *Satisfaction jointe exhibition*. « Messieurs les « échevins de la justice souveraine de « Liège : jamais surprise n'égalait celle « du sieur Denis Bury, ... ».

C. de Borman.

De Theux, *Bibliographie liégeoise*, col. 344-350. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1887, p. 246.

(1) Et non Prasch, comme il est imprimé par erreur au t. II, col. 49, ligne 35, au nom de Blondeel.

RASSE (*Alphonse - Alexandre - Paul*, baron **DE**), bourgmestre de Tournai, né en cette ville, le 18 juin 1813, y décédé le 2 mai 1892. Il appartenait à une famille originaire du village de Rache (ou Raisse), près Orchies, dont la généalogie peut être établie à partir de 1535. Fils du chevalier Charles de Rasse (dont la biographie suit), il fit des études de droit, fut reçu docteur, le 29 novembre 1833, pratiqua comme avocat et fut nommé juge suppléant au tribunal civil de Tournai. Mais la politique le détourna bientôt de cette carrière. Il entra au conseil communal de sa ville natale en 1839, devint échevin des travaux publics (1841 à 1855) et bourgmestre (1855 à 1868). Son administration fut sage, éclairée, habile; il proposa et accomplit en partie la transformation de Tournai, lorsque la ville fut démantelée entre 1860 et 1870. On lui doit les nouveaux boulevards et les jardins publics, l'établissement d'un système général d'égouts, l'agrandissement de plusieurs écoles et de l'athénée; des travaux importants à l'hôtel de ville, à la salle des concerts, au beffroi.

Élu sénateur en 1858, il fut successivement secrétaire suppléant, puis premier secrétaire de la haute assemblée où il siégea jusqu'en 1870.

Alphonse de Rasse avait été immatriculé dans la noblesse belge avec le titre de chevalier (7 mai 1844); il fut créé baron, le 6 août 1861, en qualité de bourgmestre de Tournai, à l'occasion de la visite faite à cette ville par le roi Léopold I^{er}. Il reçut, en la même qualité, le roi Léopold II et la reine Marie-Henriette, faisant en cette ville leur joyeuse entrée (1866). Il avait, peu de temps auparavant, été chargé de notifier aux cours de Hesse-Darmstadt et de Cassel la mort de Léopold I^{er} et l'avènement de Léopold II, et, le 23 juillet 1867, il complimenta le sultan Abdul-Aziz lorsqu'il entra en Belgique par Tournai.

Le baron de Rasse fit partie de la commission des bourses d'études du Hainaut et du Conseil héraldique. Il devint président de ces deux institutions

auxquelles il s'intéressait vivement. On lui doit des recherches fructueuses dans les archives de la commission des bourses, pour faire restituer un certain nombre de ces bourses aux habitants de sa ville natale, et il publia à ce sujet deux brochures (les bourses de la fondation du Chambge). Il se démit de toutes les fonctions politiques en 1868 et 1870, pour rentrer dans la vie privée, et passa les vingt-deux dernières années de sa vie assez oublié, même de ses concitoyens. Il faisait alors de longs séjours à sa maison de campagne d'Ellezelles, partageant son temps entre la bienfaisance et les lettres qu'il avait toujours cultivées. Deux livres, dit-on, étaient l'objet de ces lectures quotidiennes : les œuvres d'Horace et l'imitation de Jésus-Christ, et cet assemblage bizarre peint bien un des côtés de son caractère. A la même époque, il devint membre titulaire de la société historique et archéologique de Tournai, dont il suivit les travaux jusqu'en ses dernières années.

De nombreuses distinctions lui furent accordées au cours de sa longue carrière. Outre le titre de baron, il reçut la croix de commandeur de l'ordre de Léopold, la croix civique de première classe, et plusieurs ordres étrangers. Il avait épousé à Tournai, le 1^{er} février 1836, Alodie Lefebvre (des barons Lefebvre); il en eut trois filles et trois fils, dont un seul lui a survécu.

E.-J. Soil.

Vandenbroeck, *Notices sur quelques familles du Tournaisis*, t. I. — *Annuaire de la noblesse belge*, 1891. — Comte P. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III. — Archives de Tournai, *Fonds Desmazières*. — Société historique et archéologique de Tournai, *Bulletins*. — Poplimont, *la Belgique héraldique*. — Journaux de l'époque.

RASSE (*Charles-Henri-Joseph*, chevalier **DE**), maire de Tournai, né en cette ville, le 3 décembre 1774, y décédé le 31 janvier 1818. Il étudia les lettres au collège Saint-Paul, à Tournai, puis au collège des Oratoriens de Juilly. Il débuta dans la carrière administrative, à l'âge de 26 ans, en 1800, comme membre de la commission des hospices civils. L'année suivante, il était nommé adjoint au maire, et, en 1804, il fut

appelé aux fonctions de maire qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie et auxquelles il se consacra tout entier. On lui doit la création d'une garde municipale, l'organisation de mesures de secours contre l'incendie, ainsi que le premier règlement général sur la voirie. Cette dernière mesure eut malheureusement, étant donnée l'époque de mauvais goût où elle fut prise, un résultat funeste pour la transformation de la ville, au point de vue artistique et pittoresque, parce qu'elle entraîna la disparition d'un nombre considérable de monuments et de maisons d'un très grand intérêt, sacrifiant tout à la ligne droite, sèche et froide, qui caractérise le style empire, alors en honneur. En même temps, il prenait des dispositions heureuses pour l'assainissement de la ville, l'ouverture de nouvelles voies de communication, la création de plantations dans divers quartiers, notamment sur l'ancien cimetière Saint-Jacques, organisait le service de l'octroi municipal et s'appliquait à liquider les créances nombreuses de ses concitoyens, sur la ville et l'administration des hospices.

Appelé à Paris en 1809 comme membre de la députation du collège électoral du département de Jemmapes, il en revient avec la croix de la légion d'honneur et le titre de chevalier de l'empire. Il s'occupe ensuite de la réorganisation des hôpitaux et prend de nombreuses dispositions dans l'intérêt de la classe laborieuse, toujours avec un désintéressement qui lui faisait oublier le soin de ses propres intérêts.

En 1814, lors de l'évacuation de la ville par les troupes françaises, il déploie une activité et une intelligence extraordinaires, dont le résultat fut d'éviter à Tournai les maux qui accompagnent ordinairement les changements de domination. Sa santé en fut gravement éprouvée, et il eût voulu alors être déchargé de ses fonctions, mais, cédant aux vives instances qui lui furent faites, il consentit à les garder. Pendant le séjour des alliés dans notre pays, il fut appelé à siéger dans le conseil du gouvernement provisoire; lorsque plus tard

les notables des diverses provinces furent appelés à voter sur la constitution qui unissait la Belgique à la Hollande, il se prononça pour le rejet de celle-ci, qui n'en fut pas moins imposée à notre pays. Il fut, malgré ce vote, confirmé dans ses fonctions municipales, et appelé à siéger en 1816 aux États provinciaux. Il obtint, pour Tournai, la création de l'athénée royal, qui remplaça le collège Saint-Paul. En 1817, le chevalier de Rasse fut décoré de l'ordre du Lion belge, en récompense des services rendus pendant la disette de cette année; au mois de septembre 1817, il fut nommé bourgmestre de Tournai; mais, à cette époque, sa santé était déjà fortement ébranlée et une maladie courte, mais violente, l'emporta à l'âge de 43 ans, le 31 janvier 1818. Ses concitoyens lui firent de splendides funérailles. Le 24 décembre 1859, la régence donna son nom à la rue d'Obignies où il était né, et fit placer son buste en marbre dans la salle des séances du conseil communal.

Charles de Rasse laissa deux fils : Jules (1808-1883), diplomate, commissaire d'arrondissement, membre de la Chambre des représentants, et Alphonse, dont la biographie précède.

E.-J. Soil.

Mêmes sources que pour la notice précédente.

RASSE DE LA FAILLERIE (*Denis-J.-B.-Charles-Joseph*, baron **DE**), magistrat, né à Tournai, le 31 janvier 1762, décédé à Bruxelles, le 28 janvier 1839. Il fut d'abord échevin de Tournai, de 1790 à 1792, puis membre du conseil général de la ville en 1795. Nommé président du tribunal de Tournai, le 16 germinal an XI, confirmé dans ses fonctions par le gouvernement hollandais, membre des États généraux en 1815, et, en 1816, membre de l'ordre équestre du Hainaut. Il fut créé baron, sous le nom de de Rasse de la Faillerie, par le roi Guillaume des Pays-Bas, le 27 février 1827; élu sénateur en 1832, et nommé conseiller à la cour de cassation en 1838.

En même temps que magistrat, le baron de Rasse était un grand plaideur;

il a fait imprimer des mémoires sur la plupart des affaires dont il a saisi les tribunaux, notamment en sa cause contre les maîtres de la fondation du Chambge contre M^r Mesplon, juge au tribunal de Tournai, M^r Guelton, maire de Sirault, M^r Lamoral de la Motte, M^r Hoverlant, le maire de Rasse, le Bureau de bienfaisance de Tournai, Mr du Pré, etc.

Il laissa plusieurs enfants, dont deux fils, Denis et René. Le premier, né en 1789, fut auditeur à la cour d'appel de Douai, juge aux tribunaux de Nivelles et de Mons, et enfin président de ce dernier tribunal ; il décéda le 10 décembre 1866. Le second, né en 1796, fut substitut du procureur du roi, puis juge au tribunal civil de Tournai ; il mourut le 23 août 1866.

E.-J. Soil.

Mêmes sources que pour Alphonse de Rasse.

RASSE (*Jean-Baptiste-Joseph, DE*), chanoine, né à Tournai, le 9 mai 1724, décédé à Florence, le 1^{er} octobre 1783. Après avoir terminé ses études de théologie, il fut d'abord secrétaire de S. E. le cardinal Migazzi, lorsque celui-ci fut appelé en 1760 à l'évêché de Malines, et le suivit peu après à Vienne. Il fut alors attaché au maréchal de Botta Adorno comme aumônier et, par son influence, pourvu d'un canonicat à Saint-Vincent de Soignies. Il voyagea en Italie à la suite du maréchal et fut appelé, par l'archiduc Léopold de Toscane, aux fonctions de secrétaire intime de ce prince, et chargé par lui de plusieurs missions délicates, à Rome et à Vienne, en 1777. Il fut reçu *doctor in utroque jure* par l'université de Pise. L'impératrice le nomma, la même année, chanoine de la cathédrale de Tournai, en récompense des longs et fidèles services rendus à son auguste fils, et le dispensa de la résidence comme attaché au service de la cour impériale.

Jean-Baptiste de Rasse eut un parent du même nom, comme lui chanoine de la cathédrale de Tournai, où il remplit les fonctions de pénitencier (1761), après avoir été curé de l'église de la

Madeleine ; ce dernier mourut le 26 octobre 1774.

E.-J. Soil.

Mêmes sources que pour Alphonse de Rasse. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 324. — Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame à Tournai*, t. II, p. 223.

RASSEGHEM (*Adrien VILAIN II*, dit le sire **DE**), seigneur de Ressegem lez-Herzele, de St-Jans Steene, avoué de Tamise, écoutète héréditaire et collateur des offices et des bénéfices d'Assenede, homme politique gantois, né vers 1450, mort le 12 juin 1490. Il était le petit-fils d'Adrien Vilain I, et le fils du célèbre voyageur Martin Vilain et d'Antoinette de Masmines, dame de Calcken. Dès 1477, il fut nommé conseiller et chambellan ordinaire de Maximilien, et en cette qualité il participa à tous les événements de cette époque troublée. En mars 1479, Rasseghem s'occupait avec Jean de Dadizele de l'organisation des milices rurales en Flandre, pour mettre un terme à l'anarchie qui régnait dans les campagnes. Comme le Hainaut était devenu à son tour la proie des bandes de gens d'armes licenciés, le sire de Trazegnies fit appel aux Trois Membres de Flandre, qui chargèrent Adrien de Rasseghem et son cousin, Adrien de Liedekercke, d'aller extirper cette « maudite race » ; les capitaines surprirent la troupe principale des bandits près Maubeuge et la livrèrent au bourreau.

En août, Rasseghem fut élu premier échevin des parchons à Gand. Le prince, quelque temps après, le désigna comme capitaine du quartier de Gand des troupes levées par ordre des Etats de Flandre, et il prêta serment entre ses mains, en cette qualité, le 19 février 1481. Chef-échevin de la *keure* au mois d'août, il posa en cette qualité, le 4 juillet 1482, la première pierre du nouvel hôtel de ville.

Dès le moment où Rasseghem fut devenu bourgmestre de Gand, sa conduite vis-à-vis de Maximilien changea complètement, et il devint dès lors le défenseur le plus acharné des prérogatives des États de Flandre. On le vit

au lendemain de la mort de Marie de Bourgogne. En avril 1482, il fut l'âme de l'assemblée des États réunis à Bruges et bientôt il devint « la première et originelle source et la tête » de toutes les révoltes, émeutes et « séditions ». Nommé, le 17 avril, premier commissaire au renouvellement des loix de Flandre, il remplit encore ces fonctions durant les années 1483 et 1484.

En juillet 1482, Adrien Vilain fut avec Louis de Gruthuuse à la tête de l'ambassade, adressée à Louis XI, pour négocier la paix d'Arras. D'ailleurs la lettre que lui écrivit Sixte IV pour lui recommander de favoriser et faire instaurer le nouvel évêque, Jean Mouissart, que le pape avait nommé à Tournai à la mort de Ferri de Clugny, prouve l'importance que le sire de Rassegghem avait prise en Flandre (10 décembre 1483). Ainsi, en sa qualité de chambellan du jeune Philippe le Beau, nous le voyons chargé de transporter (26 août 1483) à Gand, pour plus de sûreté, les joyaux de la couronne.

On sait que les États de Flandre avaient refusé à Maximilien la tutelle de son fils; Adrien de Rassegghem fut un des membres du conseil de régence qui rédigea le manifeste contre l'Archiduc et organisa la résistance contre ses prétentions (octobre 1483); les négociations nouées avec le prince à Termonde en juin suivant n'aboutirent à aucun résultat; la guerre éclata donc entre les États et l'Archiduc.

Maximilien fit de rapides progrès; le 5 janvier 1485, il s'emparait d'Audenarde et le 5 avril de Grammont. Mais Jacques de Romont, capitaine-général des Flamands, vint bloquer la garnison d'Audenarde avec les troupes gantoises, surtout pour permettre à Philippe d'Esquerdès d'amener en Flandre, de la part d'Anne de Beaujeu, huit cents cavaliers français. En vain, Maximilien essayait-il de le déloger de ses positions, il dut se retirer sur Alost. Adrien Vilain, posté à Eename, sous les ordres du comte de Romont, avec trois mille hommes, se dirigea sur

Edelare pour occuper les hauteurs dominant l'Escaut (25 avril); mais le lieutenant de Romont fut mis en fuite par les Audenardais, commandés par le sire de Maingoval, perdit trois cents hommes et fut blessé d'un trait qui lui traversa le visage.

Deux mois après, les principaux métiers gantois, lassés des excès de la soldatesque française, se révoltèrent le 7 juin à la voix de Mathieu Pehaert. Adrien de Rassegghem fut emprisonné et avec ses principaux collègues, Jean van Coppenhole, Guillaume Rijm et Daniel Onredene. Ces deux derniers furent décapités le 14 juin, et le sire de Rassegghem allait partager leur sort lorsque, grâce à l'influence de ses amis, un revirement se produisit en sa faveur parmi les artisans. Le 16 juin, Adrien fut rétabli dans sa dignité de capitaine de Gand, et, durant une nouvelle émeute, provoquée par Adam de Thielt, dans la nuit du 17, le peuple délivra également Coppenhole et divers échevins.

Mais, à la rentrée de Maximilien à Gand (7 juillet), Rassegghem et ses partisans durent s'enfuir et se réfugièrent à Tournai. Étant allé s'établir à Lille, il fut arrêté bientôt par Charlot de Menneville et les archers du comte de Nassau et conduit à Vilvorde, tandis qu'on bannissait sa mère à Gand (26 janvier 1486).

Un an après, son cousin Adrien Vilain, seigneur de Liedekercke, conçut l'audacieux projet de le délivrer; avec une vingtaine d'hommes, il réussit à l'enlever de Vilvorde (commencement d'août 1487) et à le conduire à Tournai.

C'est de là qu'Adrien de Rassegghem adressa à Maximilien une lettre de protestation, déclarant que, si l'on avait quelque chose à lui reprocher, il était prêt à répondre à ces accusations, et, affirmant sa loyauté, Maximilien répondit en priant les consaux de Tournai de chasser Rassegghem et Liedekercke de leurs murs.

Entre-temps, le parti anti-autrichien avait repris le dessus à Gand; les deux

Vilain écrivirent à Coppenhole, qui s'était dépêché de rentrer dans la ville et y retournèrent eux-mêmes le 16 septembre 1487; ils offrirent de se soumettre au jugement du magistrat comme bourgeois de Gand. Alors la Loi envoya une députation à Maximilien, qui nomma en octobre des arbitres pour aplanir le différend et permettre aux Vilain de se justifier. Les arbitres, Antoine de Bourgogne, son fils Philippe de Beveren et Philippe de Clèves, invitèrent Rassegghem et Liedekercke à comparaître à Termonde. Ces derniers demandèrent qu'on envoyât trois gentilshommes comme otages à Gand pour répondre de leur sûreté : ce qui fut fait. Sur ce, Rassegghem et Liedekercke prièrent le magistrat de leur garantir qu'on exercerait les mêmes rigueurs, en corps ou en biens, sur les otages, que celles qu'on leur infligerait éventuellement à Termonde. Le magistrat repoussa de pareilles exigences. Les Vilain protestèrent et demandèrent la réunion du Large Conseil; sur le nouveau refus du magistrat, Rassegghem et Liedekercke provoquèrent une assemblée des métiers; pour éviter de plus grandes difficultés, les échevins réunirent la Collace.

Rassegghem et Liedekercke ne cherchaient que des prétextes pour ne pas aller à Termonde, où ils craignaient quelque trahison; ils y réussirent. Les otages de Maximilien ne tardèrent pas à quitter Gand, où ils couraient des dangers. Aussi l'assemblée des métiers décida-t-elle que Rassegghem et Liedekercke ne devaient pas se rendre à Termonde, puisqu'ils étaient bourgeois de Gand et seulement justiciables du magistrat, et les doyens articulèrent contre Maximilien une foule de griefs.

Les métiers réunis en armes déposèrent les magistrats et envoyèrent des députés à Maximilien demandant qu'il fit choisir par ses commissaires un nouveau magistrat, faute de quoi ils procéderaient eux-mêmes au renouvellement de l'échevinage. C'est ce qu'ils firent le 4 novembre. Adrien Vilain fut nommé premier échevin de la *keure* et son cousin de Liedekercke fut créé capitaine de

Gand; ce dernier commença par s'emparer de Courtrai (9 janvier 1488).

Vainement, Maximilien avait envoyé des conseillers aux échevins de Gand pour traiter; Rassegghem et ses collègues répondirent qu'ils ne voulaient traiter qu'avec des mandataires appartenant par leur naissance à la Flandre. Alors l'archiduc décida les Brugeois à envoyer une députation aux Gantois, ensemble avec des députés d'Ypres. Le magistrat de Gand répliqua qu'il avait déjà interjeté appel des décisions de Maximilien devant le roi de France, et que l'Archiduc, loin de répondre à leurs représentations, avait violé le traité d'Arras en faisant la guerre à Charles VIII. Les Gantois ajoutaient que la médiation des Brugeois était trop tardive, puisque déjà plusieurs de leurs « blancs chaperons » avaient été mis à mort, et ils les prièrent de communiquer aux Brugeois une longue liste de griefs. D'autres députations échouèrent également dans leurs démarches.

On ne peut douter que ce soit Rassegghem avec son ami Jean van Coppenhole qui ait conduit depuis lors toute l'opposition de Gand contre Maximilien. C'est lui qui, en février, déchira le *Calvel* du 22 juillet 1485, imposé aux Gantois après la terrible échauffourée qui avait éclaté à cette date; c'est lui qui fit exiler les partisans de l'Archiduc et pria les Brugeois de les emprisonner. On sait comment ceux-ci arrêtaient le prince le 5 février et l'enfermèrent au Craenenburg. Dès ce moment, Adrien de Rassegghem fut envoyé en députation permanente à Bruges, et décida de l'alliance intime des deux villes durant toute la durée de l'emprisonnement de l'archiduc.

Rassegghem n'oublia pas son ennemi, le fougueux « Monétan » Mathieu Pehaert, qui dès le mois de septembre, s'était réfugié à Bruges auprès de sa fille mariée; le 4 mars, il le fit arrêter, expédier à Gand et décapiter le 10. Bien plus, il laissa accomplir, par le doyen des cordonniers, l'odieux Hermès Hubert, le meurtre aussi lâche qu'horrible de neuf des plus grands bourgeois de Gand.

Cependant, Rassegghem négociait à l'hôtel de ville avec Antoine de Fontaines, député des États réunis à Malines auprès des membres de Flandre ; il eut l'impudence d'exprimer aux députés du Hainaut son désir d'avoir la paix. Le 11 avril, il présida la séance de la réunion des députés des trois Membres de Flandre, lors de l'arrivée des messagers de l'évêque de Cologne, pour traiter, en vain d'ailleurs, de la libération de Maximilien.

Le mois suivant, Adrien se trouvait à Deinze à la tête de l'armée gantoise, mais on le rappela à Gand pour présider une assemblée de la collace convoquée en vue de fournir de nouvelles aides ; la collace décida de s'entendre amicalement avec l'archiduc. Le 12 mai, Rassegghem adhéra à l'union des États de Brabant, de Hainaut et de Flandre, et signa le 16 mai, à Bruges, l'acte de délivrance de Maximilien et le traité du roi des Romains, avec les villes de Flandre. Huit jours plus tard, il fut nommé commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre, et installa en cette qualité, le 1^{er} septembre, le magistrat de Bruges.

On sait qu'à la fin de mai l'empereur Frédéric III vint assiéger Gand. Rassegghem participa avec une grande énergie à la défense de la cité ; d'autre part, Molinet nous apprend comment, durant le siège, il se plut à humilier les dames nobles qui redoutaient pour leurs maris, enfermés au château des Comtes, le dernier supplice. Après la retraite de l'empereur, il fut établi par les États de Flandre comme gardien des trêves entre Philippe de Clèves et Maximilien (6 novembre 1488).

Le 16 avril 1489, Adrien de Rassegghem commanda les Gantois lors de l'expédition de Bruges, Gand et Ypres contre Dixmude ; mais cette audacieuse tentative avorta, et le hardi capitaine fut repoussé par les Monétans, ou partisans de Maximilien, le mardi de Pâques. En juillet, le général français, Philippe de Crèvecœur, se décida brusquement à quitter la Flandre ; Rassegghem et Louis de Gruthuize coururent à Ypres, le 9 juillet,

et le supplièrent, mais vainement, de ne pas abandonner les Philippins.

Entre-temps, Philippe de Clèves, lieutenant général des États de Flandre, perdait de plus en plus de terrain ; surtout il était repoussé par l'habile duc de Saxe, commandant les troupes de Maximilien. De plus, Charles VIII conclut avec Maximilien la paix de Francfort et rappela ses troupes de la Flandre. A cette nouvelle, Rassegghem et Coppenhole avec huit cents hommes d'armes allèrent dévaster les villages hennuyers autour d'Ath.

Revenu à Gand, Adrien renouvela la loi ; le 20 août, il fut envoyé, toujours avec Coppenhole, en ambassade auprès de Charles VIII, choisi comme arbitre entre Maximilien et les Flamands ; Rassegghem fut l'un des signataires de la paix de Tours, scellée le 30 octobre 1489.

« Messire Adrien de Rasseghien », dit Molinet, « qui longtemps avoit mainé les Ganthois à sa volonté, s'estoit allié et confédéré par serment solempnel et promesse à messire Philippe de Clèves, tenant party contre le roy des Romains, se desjoindi de son alliance et fidélité, au desceu dudit messire Philippe, fit son appointement au roy Maximilianus, favorisant pour ceillier aucuns deniers en Flandres. Messire Philippe, adverti de sa defféalté, fort mal content de la rupture de leur compromis, lui fist sçavoir par le bastard Gherasme, qu'il fusist sur sa garde et que bien s'en vengeroit ». Le *Memorieboek van Ghent* raconte en détail la séance de la Collace où Rassegghem fut convaincu de s'être laissé gagner par le prince. Mais celui-ci ne prit aucune précaution ; le samedi 12 juin 1490, vers six heures du soir, comme il quittait la ville pour aller visiter sa femme à Audenhove, il fut surpris à Meirelbeke par seize cavaliers du sire de Ravenstein ; un Hennuyer, le bâtard Jérôme, lui porta le coup mortel. A cette nouvelle une émeute éclata à Gand. Pourtant, le lendemain, Philippe de Clèves osa écrire aux Gantois pour revendiquer la responsabilité du meurtre. Maximilien prit à cœur l'expiation de cet assassinat.

La veuve de Rassegghem, Marie de Coyghem, était enceinte; le 14 septembre elle accoucha d'un fils, Adrien III, qui servit plus tard Charles V dans ses expéditions d'Italie (mort en décembre 1532); elle-même épousa quelque temps après en secondes noces Daniel de Herzele.

Quant au meurtrier, Philippe de Clèves, lorsqu'il dut se rendre enfin à Albert de Saxe, il se fit donner par le traité de Cadsand (21 octobre 1492) pleine absolution pour cet assassinat, sauf l'action civile laissée aux héritiers du défunt. Une réconciliation intervint entre le sire de Ravenstein et les parents, alliés et amis de la victime, Adrien de Liedekercke, Jean de Bergen-op-Zoom, Jean de Cruninghen, Jacques de Halewijn, Daniel de Praet, les sires de Ghiselles et de Masmines. Le 21 mars 1493, Philippe de Clèves demanda humblement pardon à la veuve et au fils de Rassegghem et s'engagea à faire célébrer une messe anniversaire perpétuelle et à faire faire deux pèlerinages à Rome et à Compostelle.

V. Fris.

Memorieboek der stad Ghent (éd. P.-C. Van der Meersch), t. I, p. 320-356. — Ad. de But, *Chronica* (éd. Kervyn de Lettenhove), p. 595-702. — Jean Molinet, *Chroniques* (éd. Buchon), t. I à III, t. IV, p. 432. — O. de La Marche, *Mémoires* (éd. Beaune-d'Arbaumont), t. III, p. 263, 303. — *Dagboek van Gent van 1447 tot 1515* (éd. Fris), t. II, p. 260-266. — *Chronijcke van Ghendt van Jan van den Vivere* (éd. F. de Potter), p. 39-46. — *Histoire des Pays-Bas de 1477 à 1492* (éd. J.-J. de Smet, *Corpus*, t. III), p. 702-723. — Jean Surquet, *Troubles de Flandre sous Maximilien* (éd. J.-J. de Smet, *Corpus*, t. IV), p. 508-577. — Ph. Wielant, *Antiquités de Flandre* (éd. J.-J. de Smet, *Corpus*, t. IV), p. 341. — N. Despars, *Chronijcke van Vlaenderen* (éd. B. de Jonghe), t. IV, p. 247-437. — A. Duchesne, *Histoire de la maison de Gand*, p. 419-423, 630. — F. de Potter, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 5^e s., t. IV, Ressegem lez-Herzele. — A. Diegerick, *Correspondance des magistrats d'Ypres*, 1^{re} partie, p. iij; 2^e partie, p. 133, 203, 236. — L. Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. VI, p. 224-362. — P. van Duyse et E. de Busscher, *Inventaire des archives de Gand*, p. 255-289.

RASSENGHIEN (*Maximilien VILAIN*, baron DE). Voir VILAIN.

* **RASSMANN** (*Georges-Guillaume*), né à Barum (Hanovre), en 1781, mort à Gand, le 30 juillet 1859. Fils d'un pas-

teur protestant, il fit ses études aux facultés de philosophie et de théologie de l'université de Göttingen; puis devint successivement précepteur dans une famille de Berlin, et chez le prince de Gavre, qui l'appela dans nos provinces, puis l'emmena à Paris, lorsque, nommé sénateur sous le premier empire, il alla résider dans cette capitale avec sa famille. Ce séjour fournit à Rassmann l'occasion de rendre service à un compatriote, le professeur Von der Hagen, de l'université de Berlin, qui alors préparait son édition des *Minnesinger*. On sait qu'à cette époque le plus précieux recueil de leurs poésies, le fameux manuscrit Manesse, depuis restitué à l'Allemagne, était déposé à la bibliothèque impériale. Rassmann en fit la copie à la prière du professeur berlinois. Ce travail, qui lui avait inspiré l'amour de l'ancienne littérature germanique, fut pour lui le point de départ de recherches dont nous trouvons la preuve dans la composition de sa bibliothèque.

Les fonctions qu'il exerçait chez le prince de Gavre et les sentiments de gratitude et d'attachement qu'il avait conçus pour la famille de son élève (laquelle devait s'éteindre par la mort prématurée du jeune prince) inspirèrent à Rassmann le projet d'une histoire de la maison de Gavre. Il réunit à cette fin un grand nombre de matériaux, et consacra beaucoup de temps à ces recherches préparatoires, mais n'aborda jamais la rédaction de l'ouvrage.

En 1820, Rassmann avait été nommé professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand et chargé des cours de philosophie. En 1835, lors de la réorganisation des universités, il passa à la chaire de littérature grecque, qu'il occupa jusqu'à ce qu'il fut admis à l'éméritat en 1858. Georges Rassmann avait été créé chevalier de l'ordre de Léopold.

En dehors de ses cours à l'université, il avait fort peu écrit. La seule publication qui nous soit connue est une petite brochure, intitulée : *Attila, der Held des fünften Jahrhunderts*. Nous n'avons pu nous procurer la première édition de

cet opuscule (chez Hitzig, sans date ?). La seconde édition parut à Berlin en 1806, chez Ludwig-Wilhelm Wittig (34 pages in-8°). Le texte se compose presque exclusivement de la traduction d'extraits de Jornandes et de Priscus. Seules quelques lignes d'introduction permettent de deviner l'intention de l'auteur : il pense qu'au milieu des affections du temps présent, il est utile de rappeler comment les succès foudroyants du conquérant aventureux, Attila, furent assurés par la folle désunion, la lâcheté et la faiblesse de ses adversaires. L'allusion à Napoléon et à l'écrasement de l'Allemagne est suffisamment transparente, et explique le succès relatif de ce petit écrit.

S'il ne publia guère, Rassmann eut l'occasion de collaborer aux œuvres d'autrui, comme nous l'avons vu à propos du recueil Manesse. De même, ses connaissances linguistiques étendues lui permirent de prêter un concours utile à d'autres auteurs. C'est ainsi que, d'après une annotation manuscrite, il avait traduit de l'italien une notice historique sur Antonello de Messine; cette traduction, augmentée de commentaires, fut publiée par L. de Bast (Gand, P.-F. de Goesin-Verhaeghe, 1825). Par une autre pièce manuscrite, conservée à la bibliothèque de Gand, on voit que Rassmann s'intéressait à la peinture. Il est même cité comme connaisseur.

Le principal monument de son activité intellectuelle fut la riche bibliothèque qu'il laissa à sa mort. Celle-ci comprenait 2,876 ouvrages, et prouve la grande variété de ses goûts et des études qui l'occupèrent tour à tour : la philologie classique y tient naturellement la plus grande place ; mais, à côté de celle-ci, la philosophie et la théologie, les littératures modernes sont, elles aussi, largement représentées. Le catalogue de vente fut dressé par les professeurs Roulez et Wagener. Ce dernier y inséra une notice biographique à laquelle nous avons emprunté une partie de ce qui précède.

Lors de la vente, qui eut lieu le

10 mai 1860, se produisit un petit incident qui révèle un trait du caractère de Rassmann, sa proverbiale distraction : un des acheteurs trouva, entre les feuillets d'un livre, des billets de banque oubliés.

Georges Hulin.

* **RASTOUL DE MONGEOT** (*Alphonse-Simon*), littérateur, historien, né le 12 septembre 1800 à Avignon, où il fit ses études, décédé à Ixelles (Bruxelles), le 28 septembre 1873. Sa carrière fut assez accidentée. Après avoir dirigé d'abord une imprimerie, dans sa ville natale, il se fit journaliste et fonda l'*Écho de Vaucluse*, en 1828, et la *France provinciale*, en 1832; puis il devint professeur d'histoire au collège d'Avignon et même, plus tard, vers 1835, suppléant de Michelet au collège de France. Ayant dû se fixer à Paris, pour occuper cette dernière place, il collabora quelque temps à l'*Europe littéraire*, puis il quitta la capitale française, pour venir s'établir en Belgique, vers 1840. Ce fut comme improvisateur qu'il débuta dans notre pays, où il trouva à utiliser également ses talents dans la presse et fonda, en 1847, un troisième journal hebdomadaire, l'*Étoile*, entièrement consacré à la littérature et aux arts, qui n'eut que six mois d'existence et que Vapereau et Larousse, dans leurs dictionnaires, semblent avoir confondu avec le quotidien du même nom qui existe encore.

Doué d'une très grande facilité — il écrivait un volume en deux jours — Rastoul de Mongeot produisit beaucoup, surtout pendant les trente dernières années de sa vie, et s'occupa à la fois de littérature légère, d'histoire et de critique littéraire. Aussi ne doit-il pas avoir été sans exercer une certaine influence sur ceux de nos écrivains qui furent ses contemporains, et, à ce titre seul, méritait-il peut-être déjà une place dans la *Biographie nationale*. Cependant, bien que sa plume lui eût acquis une grande notoriété, il mourut dans la misère. Il a publié : 1. *Les manteaux rouges*. Avignon, 1831; in-12. —

2. *Histoire de la nation française*. 1832-1834; 2 vol. in-8°. — 3. *Tableau d'Avignon*. 1835; in-8°. — 4. *Liège et Franchimont. Héroïsme, amour et malheur*; drame en trois actes et en prose. Liège, F. Oudart, 1842; in-18. — 5. *Histoire de Belgique*. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1844; in-8°. — 6. *Pétrarque et son siècle*. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1846; 2 vol. in-18. — 7. *Léopold I^{er}, roi des Belges, sa vie militaire et politique*. Bruxelles, Stapleaux, 1846; in-8° (2^e édition en 1850, chez le même éditeur). — 8. *Rubens rétablissant la paix entre l'Espagne et l'Angleterre*. 1630. Bruxelles, Ad. Wahlen et Cie, 1848; in-8° (signé in fine R. de M.). — 9. *Lamartine, poète, orateur, historien, homme d'État*. Bruxelles, chez l'auteur, 1848; in-16. — 10. *Description des tableaux et dessins composant la collection de M. Gustave Couteaux à Bruxelles*. Bruxelles, Grégoir, 1849; in-8°. — 11. *Histoire de Hollande*. Bruxelles, Muquardt, 1850; 2 vol. in-18. — 12. *La Reine. Tableau de sa vie et de sa mort*. Bruxelles, A. Jamar, 1850; in-8°. — 13. *Histoire des naufrages, depuis les temps anciens jusqu'en 1850*. Ixelles, Delevingne et Callewaert, 1850; 2 vol. in-8°. — 14. *Louis Goossens, avocat, membre du conseil provincial du Brabant et bourgmestre de Tirlemont. Notice nécrologique*. Bruxelles, Cremetti, 1851; in-8°. — 15. *Vienne et Bruxelles ou la maison d'Autriche et la Belgique*, par l'auteur de l'histoire du roi Léopold. Bruxelles, Vanderauwera, 1854; in-18. — 16. *Le fonctionnaire. Étude de mœurs politiques et administratives*, par l'auteur de Vienne et Bruxelles. Bruxelles, chez l'auteur, 1854; in-18. — 17. *Précis historique, par A.-R. Van Alp, sur la carrière littéraire, scientifique, politique et administrative de M. Alexandre Rodenbach*. Bruxelles, E. Guyot, 1857; in-8°, avec *Appendice* en 1866, sous le pseudonyme de Christiaan Dassen. — 18. *Le comte de Cavour, notice biographique par l'auteur de Pétrarque et son siècle*. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1859; in-8°. — 19. *Le prince de Metternich. Notice nécrologique*, par l'auteur

de Vienne et Bruxelles. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1859; in-8°. — 20. *Appel aux catholiques. Exposé des droits de la papauté*. Bruxelles, E. Flatau, 1860; in-8° (anonyme). — 21. *Défense des droits de la papauté*, par l'auteur de l'*Appel aux catholiques*. Bruxelles, Vanderauwera, 1860; in-8°. — 22. *Pie IX et son pontificat*, par un diplomate. Bruxelles, veuve Parent et fils, 1860; in-8°. — 23. *Galerie de tableaux de feu M. Vandenschrick. Vente publique à Louvain, le 8 avril 1861 et jours suivants*. Bruxelles, Vanderauwera, 1861; in-8° (Notice extr. du *Levant*). — 24. *L'ouvrière*, par M. Jules Simon. Bruxelles, Vanderauwera, 1861; in-8° (Compte rendu extr. du *Levant*). — 25. *Du dessin académique et du dessin industriel*, par A.-R. Van Alp. Nivelles, Despret, impr., 1862; in-8°. — 26. *Bibliothèques communales à fonder en Belgique, comme couronnement de l'école*, par A. Ortsval. Bruxelles, Hen, 1862; in-18. — 27. *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie. Supplément* (1854, 31 décembre 1860). Bruxelles, veuve Parent, 1862; in-8° (anonyme). — 28. *Rome et la papauté*, par l'auteur de *Pie IX et son pontificat*. Nivelles, L. Despret; Bruxelles, Hen, 1863; in-8°. — 29. *Notice biographique sur le lieutenant-général Plélinckx, par un garde civique de Bruxelles*. Bruxelles, Guyot, 1873; in-8°. — 30. *La Perse, son passé, son présent, son avenir. Sa majesté impériale et royale le Schah Nasser-Ed-Din à Bruxelles*. Ixelles, Lebrocq, 1873; in-8°. — 31. *Cours d'improvisation oratoire en cinq leçons*. Liège, Félix Oudart, s. d.; in-8°. — 32. *Des questions en litige à propos d'un congrès*. Nivelles, Despret, s. d.; in-12. — Collaboration: *Le Levant*, Bruxelles; *Léopold II et son avènement*, par Auguste Meulemans (Introduction sous le pseudonyme de Christian Dassen).

Fréd. Alvin.

P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. — Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*. — Alf. Dantès, *Dictionnaire biographique et bibliographique*. — *Bibliographie nationale*.

RASyr (*Gilles DE*), ou DE RASIER, en latin *ÆGIDIUS RASIRIUS*, écrivain ecclésiastique et poète liégeois du XVIII^e siècle. Fils de Jean, mayeur d'Othée, et d'Isabeau Bastin, Gilles de Rasyr remplit les fonctions de protonotaire apostolique et fut chanoine de la collégiale Saint-Paul à Liège. Valère André rapporte qu'il était très facétieux, *facetissimus*, et L. Abry confirme ce détail : « il se rendit habile en diverses sciences, » nonobstant sa manière gaie et plaisante qui le faisait rechercher par « chacun : personne de son temps ne fut plus facétieux ». Mais sa gaité ne dépassait jamais les bornes, *citra omnem reprehensionem*. Souffrant beaucoup de la goutte, Gilles de Rasyr consacra à ce mal, et aux moyens de le guérir par l'usage du tabac, un poème en vers héroïques, intitulé : *Carmen paradoxum, sive Podagra tabaci usu curata*, qui parut à Liège, en 1633, et fut réimprimé l'année suivante à Louvain. Nous n'avons pu retrouver d'exemplaire d'aucune de ces deux éditions.

C'est également en 1633 qu'il publia un livre singulier, intitulé : *Le paradis terrestre ou la vraie félicité humaine, traité chrestiennement moral, propre à gens de toute sorte d'humeurs, d'estat, condition et religion*. Liège, Chr. Ouwerx, 1633; pet. in-4^o, xvi-245-III pages, avec un curieux frontispice gravé par M. Baes. L'ouvrage est dédié à l'infante Elisabeth-Claire-Eugénie d'Espagne. Dans les liminaires, on remarque une pièce de vers latins de Philippe à Quercu. Le seul exemplaire connu, provenant de la collection X. de Theux, est conservé actuellement à la bibliothèque de la ville de Liège.

C'est un recueil de « discours », en prose mêlée de vers, sur des sujets d'édification pieuse et au nombre de quatorze : Adam banni et puni; Caïn perversi et désespéré; Job combattu et éprouvé; saint Paul converti et illuminé; saint Augustin débauché et irrésolu; Lazare languissant; l'Enfant prodigue repent; le Publicain humilié et exaucé; le Samaritain pitoyable; la Madeleine amoureuse; saint Brunon fugitif; saint An-

toine tenté et tourmenté; l'Épouse vagabonde; David exalté et couronné. Quoique diffus, le style de Rasyr ne manque pas d'une certaine vivacité, et l'auteur rend parfois de façon pittoresque les traits empruntés aux auteurs classiques, dont il se plaît à émailler ses développements, et dont il donne en marge les textes originaux. Son livre, nous dit-il, forme un tableau où « est » représentée la routine de la vie humaine, « maine, peslemeslée des bons et mauvais; vertueux et imparfaits; sages et sots; doctes et idiots; et le tout » disposé de cette façon que le texte « fait pour le vulgaire va le grand chemin, sans bigarrure ou entre-coupe » de passages et citations grecques ou « latines entremeslées. Aux marges les » doctes trouveront presque à chaque « période quelque sentence tirée de » l'écriture sainte, SS. Pères, historiens, poètes et philosophes, où l'on « les voit, et sur tout Senecque, d'une » langue païenne parler en chrestien ».

En guise de « sauce ou sapiquet », il entremêle sa prose de pièces de vers et de chansons rimées sur l'air des chansons mondaines les plus connues de son temps, et en se bornant même parfois à changer légèrement les paroles de ces *airs de cour*, « tournez en spirituels de » de telle façon, que demeurant le « mesme rithme, peu de mots changez, » ils semblent estre les mesmes, et sont « néantmoins tout autres ». Les vers de Rasyr, auxquels on ne peut demander une correction alors encore inconnue à la poésie française, sont assez alertes; on peut en juger par cet appel aux lecteurs :

Venez Huguenots, Catholiques,
Séculiers et Religieux,
Bigots, Athées, Politiques
De tous pays et de tous lieux.

Grands et petits de toute taille,
Tant vertueux que vicieux,
Courtisans et gens de bataille,
Riches, pauvres, jeunes et vieux.

Venez-y tous, malgré l'envie
Du mesdisant et son caquet,
Soit qu'il récréé ou qu'il ennuie,
Chacun trouvera son paquet.

Notons enfin l'intérêt que l'œuvre de Rasyr nous paraît présenter au point de vue du vocabulaire.

Dans un avis au lecteur, Gilles de Rasyr annonce qu' « afin que rien ne manque au contentement et allégresse des âmes pieusement joyeuses, qui prendront plaisir à se promener dans ce paradis, les airs spirituels couchez en ces discours sortiront bientôt en lumière avec la musique sous ce titre d'*Abrégé du paradis terrestre* ». Ce recueil musical ne paraît pas avoir vu le jour.

Paul Bergmans.

L'œuvre de Gilles de Rasyr. — L. Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. H. Helbig et S. Bormans (Liège, 1867; publ. n° 5 de la Société des bibliophiles liégeois), p. 94. — Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd. Louvain, 1643, p. 19; notice recopiée par J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 32-33, dont l'article est traduit dans la *Bibliothèque éburoenne* du baron de Villenfagne (Ms. à la bibl. de Gand), t. II, p. 5. — A. Dinaux, *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, t. VI (Valenciennes, 1847), p. 541-545; cet article a été réimprimé dans le *Bibliophile belge*, t. VI (Bruxelles, 1849-1850), p. 394-398. — H. Helbig, *Fleurs des vieux poètes liégeois* (Liège, 1839), p. 128-132. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, 1885), col. 107, 108.

***RATABON** (*Martin DE*), XIII^e évêque d'Ypres, né à Paris, en 1654, mort dans cette ville, le 9 juin 1728. Issu d'une famille noble, il était baron de Saint-Laurent, et devint abbé de Hoerdt, entre Landau et le Rhin. Élève de la maison de Navarre, il n'avait pas vingt-huit ans accomplis quand il obtint le bonnet de docteur en théologie de l'université de Paris. Pendant plusieurs années il remplit les fonctions de vicaire général du cardinal Guillaume Egon de Fürstemberg, évêque de Strasbourg. Appréciant les qualités de Ratabon, Louis XIV en fit son aumônier et l'admit au sein du conseil d'Etat.

L'évêché d'Ypres était vacant depuis le 17 août 1678, date du décès de Guillaume Herinx. La ville d'Ypres et une partie du diocèse étant cédées à la France en vertu du traité de Nimègue (31 juillet 1678), Louis XIV nomma au siège épiscopal d'Ypres Jacques de Lières, doyen du chapitre de Notre-Dame, à Saint-Omer (1679). Mais Innocent XI allégua que le roi de France ne pouvait pas, sans nouvel indult, nommer aux

évêchés situés dans les pays conquis, et refusa de confirmer la nomination de J. de Lières. Celui-ci renonça à ses droits. Par indult du 20 mai 1686, le pape octroya au roi la faculté de nommer aux évêchés vacants de Bourgogne et des territoires de Flandre, Hainaut et Artois, attribués à la couronne de France par le traité de Nimègue. En septembre 1689, Louis XIV désigna de Ratabon pour le siège d'Ypres. A cause des difficultés pendantes entre la Cour et le Saint-Siège au sujet de la *régale* et de la *Déclaration du clergé gallican* de 1682, Alexandre VIII (6 octobre 1689-4 février 1691) s'abstint de donner les lettres de confirmation. Lorsque Louis XIV eut révoqué son édit du 22 mars 1682 (14 septembre 1693), Innocent XII délivra les bulles d'institution canonique de l'évêque nommé. De Ratabon, qui est le premier évêque d'Ypres de nationalité et de langue françaises, fut sacré à Paris, le 6 décembre 1693, en l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, par le cardinal de Fürstemberg, avec l'assistance des évêques François de Caillebot, de Tournai, et Jean de Chabannes, de Vannes. La cérémonie eut lieu en présence du nonce apostolique, Marc Delphini, évêque de Damas, et de vingt-quatre archevêques et évêques réunis à Paris pour l'assemblée du clergé. Le 15 décembre suivant, le prélat prit possession de son siège par procureur. Le 16 mai 1694, le nouveau pasteur arriva à Ypres et descendit chez l'intendant de Madrys, le palais épiscopal se trouvant dans un état de délabrement lamentable. Le lendemain l'évêque fut conduit au séminaire, d'où, en habits pontificaux, il se rendit processionnellement à la cathédrale. Le chapitre lui offrit un cadeau de cent florins. Dès le dimanche suivant, 23 mai, le prélat monta en chaire pour ouvrir solennellement le jubilé.

Avant de prendre possession, de Ratabon rendit à l'église d'Ypres un service signalé. En 1673, Louis XIV avait étendu à tous les diocèses de son royaume, même à ceux qui étaient exempts auparavant, le droit de *régale*,

en vertu duquel les rois de France jouissaient du revenu des évêchés pendant leur vacance et conféraient les bénéfices, sans charge d'âmes, jusqu'à ce que les nouveaux titulaires eussent prêté le serment de fidélité et l'eussent fait enregistrer à la chambre des comptes, pour *clôre la régale*. Dès qu'il eût fait la conquête d'une partie de la Flandre, le roi voulut appliquer à l'évêché d'Ypres l'édit de 1673. Le chapitre résista. De là procès devant le conseil d'Etat. Ce procès dura depuis onze ans, lorsque les chanoines apprirent la nomination de l'abbé de Ratabon, conseiller d'Etat. Aussitôt ils lui confièrent leur cause. L'évêque nommé la prit en mains et la défendit avec zèle et prudence; il se rendit même à Ypres, en 1690, avant son sacre, pour traiter cette affaire. La correspondance du chapitre avec le conseil d'Etat et avec de Ratabon constitue une page intéressante de l'histoire de la *régale*.

Après son élévation à l'épiscopat, de Ratabon conserva ses fonctions de conseiller d'Etat; aussi le voyons-nous de temps à autre appelé à Paris par le chancelier. Cette circonstance lui donna l'occasion de rendre maint service à l'église d'Ypres. C'est ainsi qu'il obtint la cassation du prélèvement des dîmes indûment fait par le magistrat sur les biens ecclésiastiques pour fournir le dixième denier exigé par le roi. Son désintéressement est attesté par ce fait qu'il entreprit de restaurer à ses frais son palais épiscopal.

Pour le bâtir, il avait besoin du terrain occupé par la maison décanale. Il proposa au chapitre de raser cette maison, d'en construire une nouvelle à ses frais, et d'y joindre une bonne partie de son jardin. Les chanoines acceptèrent d'autant plus volontiers cette proposition que la maison décanale projetée était beaucoup plus confortable que l'ancienne, dépourvue de jardin. Par acte du 1^{er} juillet 1694, du consentement du chapitre, le doyen Guillaume Merghelyneck céda à l'évêché l'ancienne maison décanale avec ses dépendances, et l'évêque céda au doyen la nouvelle

maison décanale avec jardin. Le palais épiscopal construit par de Ratabon n'est autre que le palais de justice actuel de la ville d'Ypres.

On connaît l'histoire de la fameuse pierre sépulcrale de Jansenius, avec ses deux épitaphes, qui fut enlevée deux fois du chœur de la cathédrale de Saint-Martin, en 1655 et en 1673 (1). Mr Vanden Peereboom, à propos du second enlèvement, dit: « La pierre sépulcrale, cause de longs et vifs conflits, fut, croyons-nous, alors brisée ! Malgré de nombreuses recherches, il a été impossible de la retrouver, et même d'en découvrir des débris ». Il est certain que la célèbre dalle existait encore en 1695. En effet, le 9 juillet de cette année, Martin de Ratabon la reçut du chapitre, en échange de deux nouvelles pierres tombales en marbre, que l'évêque offrait pour remplacer les pierres rappelant la mémoire du prévôt Hugo et de l'écolâtre Pierre Cauwel, et qui avaient été fracturées lors de la construction du nouveau maître-autel.

Malheureusement les *acta episcopatus* de Ratabon sont perdus. Il ne nous reste qu'un registre où sont consignés, en français, les procès-verbaux de ses tournées pastorales. Le premier soin de l'évêque fut de bien connaître l'état du troupeau qui avait été privé de pasteur pendant quinze ans. Il employa les mois d'été des trois premières années de son gouvernement à visiter les couvents et abbayes, et à parcourir tout son diocèse, examinant et annotant jusque dans les moindres détails ce qui concerne le mobilier des églises, les vases sacrés, les reliques, les offices divins, la prédication, l'administration des sacrements, le personnel du clergé, les sages-femmes, la gestion de la fabrique, de la table des pauvres, etc. Les ordonnances prescrites, soit au clergé paroissial, soit aux monastères, après la visite canonique, témoignent d'un zèle éclairé pour la conservation de la discipline ecclésiastique.

(1) Voir Vanden Peereboom, *Ypiana*, t. VI. *Jansenius*, p. 69-140. A. Leroy a résumé le récit de Vanden Peerenboom dans la *Biographie nationale*, art. *Jansenius*, t. X.

tique et religieuse. Détail à noter, de Ratabon préférerait, pour le service des églises, le chant grégorien à la musique. Dans le but d'être bien renseigné, à l'avenir, de l'état de son diocèse, il publia, en 1696, un questionnaire à l'usage des doyens de chrétienté.

Plusieurs abbés reçurent des mains de Ratabon la bénédiction abbatiale : Benoît des Planques de Béthune, abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, 11 juillet 1694, en l'église de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc; Benoît Jansseune, abbé de Bergues-Saint-Winoc, 1^{er} mai 1695, à Paris; Pierre Lefebvre, abbé de Warneton, 12 juillet 1695, en l'église des Pères Jésuites à Ypres; Jules César de la Grange, abbé de Voormezele, 1701; Ivon de Sobry, abbé de Warneton, 26 avril 1707, en l'église abbatiale de Warneton; Patrice Fraeys, abbé de Loo, 1709; Gérard van der Haeghe, abbé de Bergues-Saint-Winoc, 1^{er} juin 1710, en l'église des Pères Jésuites à Ypres. De Ratabon bénit aussi Suzanne-Françoise de Ghistelles, abbesse de Messines, le 8 mai 1707, en l'église abbatiale de Messines.

Par acte passé à Dunkerque, le 16 juin 1699, l'évêque d'Ypres permit à B. Jansseune, abbé de Bergues-Saint-Winoc, d'officier pontificalement et de bénir les cloches par tout son diocèse. Il renouvela cette permission, le 22 juin 1710, en faveur de G. van der Haeghe, successeur de Jansseune. Afin de promouvoir le culte de saint Winnoc, de Ratabon, à la requête de l'abbé Jansseune, par décret du 30 septembre 1700, ordonna de célébrer désormais la fête de Saint-Winnoc le 6 novembre, comme fête d'obligation, avec office double, dans les paroisses de la châtellenie de Bergues. Il autorisa l'abbé van der Haeghe à ouvrir la châsse de saint Winnoc, aux fins d'en extraire une relique destinée à l'église de Wormhout (Paris, 4 avril 1711). En 1707, il approuva, à l'usage des paroisses dont Saint-Vaast était le patron, l'office propre de ce saint : *Officium S. Vedasti episcopi et confessoris ex antiquis ecclesiae cathedralis Atrebatensis, abbatiae Vedastinae et aliis officiis*

concinatum... Ypres, Jean-Baptiste Moerman, 1707. Déjà, auparavant, il avait publié : *Officia propria sanctorum ecclesiae cathedralis Iprensis, recognita*... Ypres, J.-B. Moerman, 1699.

Quoique suffragant de l'archevêque de Malines, de Ratabon n'assista pas à la réunion que les évêques de la province tinrent à Bruxelles, en 1697, sous la présidence de Précipiano (voir ce nom), pour remédier aux maux causés par le Jansénisme. Son absence s'explique peut-être par la situation de l'évêque vis-à-vis du roi de France. Quoi qu'il en soit, il s'empressa de publier la bulle de Clément XI, *Vineam Domini*, relative au « silence respectueux » (16 juillet 1705). A cette occasion il donna, le 5 janvier 1706, un mandement d'autant plus remarquable qu'il émane d'un successeur de Jansenius.

Pendant les négociations du congrès qui aboutirent à la *paix d'Utrecht* (11 avril 1713), de Ratabon, prévoyant que le roi de France devrait retrocéder les villes d'Ypres, Furnes, Dixmude, etc., en faveur de la maison d'Autriche, résigna son évêché entre les mains de Clément XI, qui, par bulle du 13 février 1713, désigna pour lui succéder sur le siège d'Ypres Charles-François Gui de la Val Montmorency. Le 27 mars, de Ratabon fit ses adieux au chapitre, laissant au trésor de la cathédrale sa crosse en argent doré et deux baldaquins, en échange de quelques bijoux que le chanoine trésorier Vander Meesch l'avait prié de vendre à Paris. Nous ignorons s'il emporta avec lui la pierre sépulcrale de Jansenius. Déjà, le 22 mars 1713, Louis XIV avait nommé de Ratabon au siège de Viviers, vacant par la mort de Charles-Antoine de la Garde de Chambonas. Le nouvel évêque de Viviers assista à la célèbre réunion du clergé gallican de 1713-1714, et fut du nombre des quarante prélats sur quarante-huit qui acceptèrent la constitution *Unigenitus* (8 septembre 1713), par laquelle Clément XI condamnait les 101 propositions de Quesnel. Très versé dans la théologie et les Pères, il prit une large part à la rédaction de l'In-

struction pastorale collective que les quarante évêques soumis envoyèrent à cette occasion à leurs collègues. Le 1^{er} septembre 1718, il publia un mandement spécial, par lequel il impose à ses diocésains la constitution *Unigenitus* comme un jugement dogmatique et condamne comme frivoles, téméraires, scandaleux, injurieux pour le Saint-Siège et le corps des évêques les *appels* interjetés de cette constitution à un concile œcuménique.

En 1723, son âge et ses infirmités décidèrent Ratabon à résigner son évêché de Viviers. Il passa le reste de ses jours à Paris. Il assista, le 22 août 1727, à la réunion des vingt évêques qui censurèrent les trente sept propositions extraites des deux ouvrages de François Le Courray, chanoine de Sainte-Geneviève : *Dissertation sur la validité des ordinations anglicanes* (1723) et *Défense de la dissertation* (1726).

Ratabon mourut à Paris, le 9 juin 1728, des suites de la gravelle, âgé de soixante-quatorze ans. Sa mémoire était toujours vivace à Ypres. Lorsque, le 15 juin, le chapitre fut informé de son décès par son ancien vicaire général, de Gouy, alors abbé de Saint-Jean, à Paris, il décida que tous les chanoines, à tour de rôle, offriraient le saint sacrifice pour le repos de l'âme de l'évêque défunt. Le 1^{er} juillet, l'évêque J.-B. de Smet célébra dans sa cathédrale un service funèbre, auquel assistèrent le magistrat de la ville, le clergé séculier et régulier et une foule de fidèles. A l'offrande, on distribua aux chanoines une notice nécrologique composée par le pénitencier Pierre-Louis Danes, président du séminaire. Danes relève la bonté, la fermeté et la grande générosité de l'ancien évêque d'Ypres. Il rappelle qu'en 1709, lors de la disette qui affligea la ville, sa charité envers les pauvres fut immense, comme peuvent l'attester encore ceux que l'évêque préposa à l'achat de blé et à la distribution de pains. De même à Viviers, dit Danes, lorsque la peste ravagea la Provence, en 1720, l'évêque alla jusqu'à vendre sa vaisselle pour secourir les malheureux. Tout ce qui lui

restait de fortune, il le légua, par testament, aux hôpitaux et aux indigents. Mais ce qui le distingue surtout, dit avec raison la notice, c'est son attachement inébranlable à la doctrine catholique et au siège apostolique.

A.-C. De Schrevel.

Sanderus, *Flandria illustrata*. — Vande Velde, *Synopsis monumentorum*. — Archives de l'évêché de Bruges, fonds *Ancien évêché d'Ypres*. — Archives de la ville d'Ypres, section II, § 1^{er}, Culte, *Documents divers*, xvi^e siècle - 1796; *Registres capitulaires de Saint-Martin*. — Société d'Emulation de Bruges, *Monasticon Flandriæ*, passim.

RATGHEER (*Walter*), homme de guerre du Franc de Bruges du commencement du xiv^e siècle, mort à Bassevelde, le 30 novembre 1325. Cet obscur révolté apparaît pour la première fois durant le soulèvement de la Flandre Maritime de 1324 ; on sait comment cette Jacquerie, conduite par Zannekin et dirigée par le parti des métiers de Bruges, détruisit et pillà tous les châteaux des nobles, qui se réfugièrent auprès du comte Louis de Crécy, revenu précipitamment de Paris. La guerre civile éclata ; tandis que Bruges soutenait les rebelles, Gand, où dominaient les patriciens, devint le centre de ralliement du comte et de la noblesse ; de part et d'autre la lutte fut sans merci. En janvier 1325, Lambert Boonin vint assiéger Ardenbourg défendu par des nobles et des Gantois ; peu après Walter Ratgheer, un autre capitaine des Franconates, partit du territoire de Bruges vers les Quatre Métiers avec environ 500 hommes, pour soumettre cette châtellenie dépendante de Gand. A cette nouvelle, les Gantois, en compagnie du comte, coururent à Assenede pour repousser les envahisseurs ; le combat s'engagea vers le crépuscule ; les Franconates s'enfuirent avec leur capitaine, et ne durent leur salut qu'à la nuit. Les troupes de Ratgheer allèrent renforcer les forces des assiégeants d'Ardenbourg ; le comte désirait les poursuivre et faire lever le siège de la ville ; mais des conseillers pusillanimes l'en dissuadèrent et l'on revint le lendemain à Gand (février 1325).

Le mois suivant, une trêve fut conclue entre les belligérants ; mais le

11 juin, à l'expiration de l'armistice et durant les conférences tenues à l'abbaye des Dunes, une nouvelle émeute éclata, plus terrible encore que la première. Le 21 juin 1325, Louis de Crécy est arrêté par les Brugeois à Courtrai et conduit à Bruges; Robert de Cassel, oncle du comte, proclamé *ruwaert* par le parti populaire, vient assiéger Audenarde avec les Brugeois; une partie de ses troupes, qui occupait Deinze, attaquée par les Gantois, les massacre et tue leur capitaine Guillaume Wenemaer (15 juillet). Par l'intervention du roi de France, un armistice fut sur le point d'être conclu, mais les propositions sont bientôt rejetées par les Brugeois.

En septembre, Robert de Cassel assiége Audenarde avec Bruges et toute la West-Flandre; Walter Ratgheer avec les rebelles du Franc Oriental, ceux des Quatre Métiers et du pays de Waas s'avance jusqu'à Langerbrugge et assiége Gand, dont il dévaste et pille les environs. Le « commun », voyant le siège traîner et énervé par les pluies de l'automne, déserta peu à peu l'armée, de sorte que Ratgheer et ses collègues furent forcés de lever le blocus; Robert de Flandre rentra à Bruges et Ratgheer s'établit à Eecloo.

Pendant ce repos forcé, le maréchal de Gand, Sohier le Courtraisien, assisté du vaillant Hector Vilain, parvint à distraire ceux du pays de Waas et des Quatre-Métiers de l'alliance des Brugeois, et à leur faire reconnaître l'autorité du comte. Furieux de cette défection, et malgré le massacre d'un corps de révoltés par les Gantois, Ratgheer quitte Eecloo et se dirige sur Assenede. Aussitôt une troupe de chevaliers, accompagnée d'une petite troupe d'arbalétriers, court au devant de lui; il incendie alors Assenede et vient se porter au sud de ce bourg, près de Bassevelde. Mais à l'approche des ennemis et à la nouvelle qu'ils étaient commandés par Hector Vilain, il sentit fondre tout son courage; ses troupes, superstitieuses, démoralisées par la vue d'un lièvre qui traversait leurs lignes, lâchèrent pied au premier choc et prirent la fuite. Sept cents

rebelles mordirent la poussière et parmi eux deux de leurs capitaines, Paul Bockel et Walter Ratgheer (30 novembre 1325).

V. Fris.

Chronicon Comitum Flandrensiū, dans J.-J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 492-499. — J. Vuylsteke, *Cartulaire de la ville de Gand*, p. 385, 435, 447, 465.

RATHBOD. Voir RADBOD.

RATHIER, RATHERUS, RATHERIUS, moine de Lobbes, puis évêque de Vêrone et évêque de Liège, naquit au pays de Liège vers 890. Il était de famille noble, comme il nous le fait entendre à plusieurs reprises dans ses écrits, et comme il le dit d'une manière formelle dans son épitaphe, composée par lui-même. Si, de son temps, certains le disaient fils d'un charpentier, ce n'était qu'une allusion plaisante à sa manie de bâtir. Encore enfant, il entra à l'abbaye de Lobbes en qualité d'oblat. Les études étaient florissantes dans cette maison : Rathier y brilla bientôt au premier rang. Il garda un souvenir reconnaissant à ses maîtres, parmi lesquels on a cru pouvoir compter Étienne, grand clerc de son temps et possesseur de l'abbaye de Lobbes en qualité d'évêque de Liège. D'autre part, Rathier dit aussi avoir surtout appris par lui-même (*pauca a magistris. plura per se magis didicit*, *Phrenesis*, 3, 220), et, de fait, ce n'est pas à Lobbes qu'il apprit le grec, pas plus que le droit canon dont il avait une connaissance étendue. Toutefois, il avait déjà la réputation d'un grand érudit avant d'avoir quitté son abbaye. Il avait lu énormément; on trouve dans ses écrits la preuve qu'il connaissait plusieurs auteurs anciens tels que Plaute, Varron, Térence, Cicéron, Virgile, Horace, Sénèque, Salluste, Pline, Suétone, Lucain, Catulle, Ovide, et surtout Perse, qu'il cite avec une complaisance marquée; il avait lu également Cassiodore, Boèce, Martianus Capella, Prosper. Il n'était pas moins versé dans les Pères de l'église, parmi lesquels il connaissait saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand,

saint Ambroise, saint Léon le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Isidore de Séville et saint Colomban, sans compter des écrivains plus récents comme Paschase Radbert.

La destinée de Rathier fut en grande partie décidée par son amitié pour Hilduin, ce moine de Lobbes qui disputa l'évêché de Liège à Richaire et qui finit par succomber dans la lutte. Hilduin, vaincu, s'étant décidé à aller chercher fortune en Italie, où son parent Hugues de Provence venait de devenir roi, Rathier l'accompagna dans ce voyage. Hugues procura à Hilduin l'évêché de Vérone (928) et en promit la succession à Rathier, dès qu'il aurait pu promouvoir Hilduin à un poste plus élevé. Cette éventualité se présenta en 931, lorsque le siège de Milan devint vacant : Hilduin prit possession de la chaire de saint Ambroise, et Rathier lui succéda à Vérone. A l'entendre, cela ne se serait point passé sans difficultés. Le roi Hugues avait déjà changé d'avis, et il fut même des plus indisposés contre Rathier, lorsque celui-ci, qui était allé prendre le *pallium* archiepiscopal à Rome pour son ami Hilduin, se fut avisé d'en revenir avec une recommandation du pape pour le roi. Hugues consentit toutefois à laisser monter Rathier sur son siège, parce que, dit celui-ci, il espérait le voir succomber bientôt à une maladie dont il souffrait; mais il lui retint une partie des revenus de l'évêché et lui fit la vie ainsi dure que possible, l'entourant d'espions et semant les pièges sous ses pas pour le faire tomber dans quelque faute et pouvoir le frapper ensuite. Si ce fut là réellement le but du roi Hugues, on peut dire que Rathier se chargea lui-même de faciliter la tâche à son puissant ennemi : en effet, il se laissa entraîner dans un mouvement contre lui, organisé par le duc Arnoul de Bavière, qui vint s'emparer de Vérone en 934-935. La tentative ayant échoué, Hilduin essaya vainement de sauver son ami, qui, d'ailleurs, se compromit davantage encore par une lettre maladroite. Rathier fut emmené prisonnier à Pavie, où il resta enfermé deux ans et demi

dans la Tour de Walbert, et où il se consola en écrivant ses *Præloquia*, qu'il envoya, avec des lettres dédicatoires, à plusieurs prélats de son temps. Une nouvelle intervention de Hilduin, qui, sur son lit de mort, sollicitait encore pour lui, valut à Rathier un adoucissement de condition : il fut tiré de prison et envoyé à Côme, où il vécut sous la garde de l'évêque Azon (936). De là, il s'évada au commencement de 939 et gagna, semble-t-il, la Provence. Sans ressources, sans protecteur, ayant en vain fait appel à Robert de Trèves, il entra au service d'un grand seigneur et devint précepteur de son fils Rostaing. C'est pour son élève qu'il écrivit alors son traité, perdu, intitulé *Sparadorsum*. Est-il vrai, comme Folcuin est seul à l'affirmer, que le père ait offert un évêché à Rathier pour le récompenser ? Rathier n'en parle nulle part. Son préceptorat achevé, il ne trouva pas d'autre ressource que de gagner sa vieille abbaye. Il s'y était fait précéder de sa *Vie de saint Ursmer*, remaniement, au point de vue du style, de celle qu'Anson avait écrite au VIII^e siècle. Est-ce sur le chemin du retour à Lobbes, à Laon, qu'on lui offrit l'abbaye de Saint-Amand, et qu'il la refusa à la suite d'un rêve ? La date de ce fait est fort controversée, les uns le plaçant ici, les autres au début de la carrière de Rathier ; on verra ci-dessous qu'il s'agit plutôt d'un épisode de ses dernières années. Richaire, alors évêque de Liège et abbé de Lobbes, accueillit avec bonté l'ami de son ancien compétiteur. Le séjour de Rathier à Lobbes ne dura cette fois que deux ans (944-946). Séduit, on ne sait comment, par l'espérance d'un retour en faveur auprès du roi Hugues, il repartit pour l'Italie, mais il tomba entre les mains de Bérenger, compétiteur de Hugues, et fut de nouveau enfermé pendant quinze semaines ; mais, après ce laps de temps, on lui rendit son évêché de Vérone. Les vicissitudes de cette partie de sa carrière sont loin d'être éclaircies ; on ne sait pourquoi et dans quelles circonstances il fut tour à tour emprisonné et rétabli sur son siège, et il faut voir

ici l'influence des fluctuations de la politique italienne. Il ne retrouva d'ailleurs à Verone ni prestige ni sympathie. pas même dans son clergé, qui le bravait ouvertement; il y vécut constamment sous la terreur du comte Milan, et lui-même nous apprend qu'un jour le roi Lothaire, fils de Hugues, lui ordonna de rendre son évêché à l'usurpateur Manassès ou d'avoir à craindre la mutilation et la mort. Il obéit et fuit au delà des Alpes (948). De nouveau il erra de pays en pays, frappant à la porte des évêchés; une lettre de supplication qu'il adressa à saint Brunon de Cologne resta sans résultat. Alors il imagina de se joindre à l'expédition de Ludolf de Souabe, fils aîné d'Otton I^{er}, qui venait conquérir l'Italie pour son propre compte. Mais Ludolf échoua et dut se rabattre avec son protégé sur l'armée d'Otton, qui faisait une expédition plus sérieuse. Otton s'empara de l'Italie; mais, loin de rendre à Rathier le siège de Vérone, il confia celui-ci à Milan, neveu du personnage de ce nom qui, comme on vient de le voir, était comte de Vérone. Rathier protesta dans une lettre au pape Agapet II et rentra pour la seconde fois à Lobbes (952). Cette fois, saint Brunon, qui estimait son savoir et qui s'entourait volontiers de lettrés, eut le temps de s'occuper de lui, et l'appela auprès de sa personne. Rathier eut à Cologne la carrière qui convenait le mieux, semblait-il, à ses aptitudes et à son tempérament : il devint le professeur des clercs de l'archevêché et eut parmi ses élèves Eracle, le futur évêque de Liège, sans compter saint Brunon lui-même, qui lui donnait respectueusement le titre de maître. Quand, en 953, Brunon devint archevêque de Cologne, il donna à Rathier le siège épiscopal de Liège, qui venait d'être rendu vacant par la mort de l'évêque Farabert : les deux amis furent consacrés le même jour à Cologne, le 25 septembre 953, et Brunon voulut conduire lui-même Rathier à Liège pour l'introniser.

Rathier ne garda pas longtemps sa nouvelle dignité. Dès la Noël 955, pendant qu'il célébrait en toute tranquillité

cette grande fête à l'abbaye de Lobbes, un complot, fomenté par l'aristocratie indigène, éclatait contre lui à Liège, et on le remplaçait par Baldéric I^{er}, membre de la puissante famille de Régnier au Long Col. Brunon dut avaler silencieusement l'affront fait à son autorité et à celle de l'empereur. Quant à Rathier, il protesta dans son écrit intitulé *Conclusio deliberativa*. Cette fois, Guillaume, archevêque de Mayence et fils d'Otton I^{er}, s'intéressa à la destinée d'un homme qui avait peut-être été son maître à lui aussi; il l'appela auprès de lui, et c'est grâce à l'intervention de ce prélat et de son oncle saint Brunon qu'une modique partie des revenus de l'évêché fut donnée à Rathier pour lui permettre de vivre. Retiré, paraît-il, au monastère d'Aulne, qui semble avoir fait partie de sa dotation, il y retrouva dans la solitude un peu de calme et de paix intérieure, comme l'atteste sa lettre à saint Brunon. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car la nostalgie de l'épiscopat le tenait toujours, et il eut un nouvel affront lorsque, après la mort de Baldéric I^{er}, Brunon, le sentant impossible à Liège, fit donner ce diocèse à Eracle (959) : il est vrai qu'en même temps il recommandait à Otton I^{er} de le restituer à Vérone. Otton se conforma à ce désir : en 962, lors de sa seconde expédition au delà des Alpes, il chassa l'usurpateur Milan et Rathier remonta pour la troisième fois sur le siège épiscopal de Vérone. Cette fois, il devait en garder la possession pendant sept ans. Ce fut son plus long terme épiscopal et aussi le plus malheureux. Dès les premiers temps de son rétablissement, le corps de saint Métrone, conservé dans une église de sa ville épiscopale, fut volé et on l'accusa d'être complice de ce vol; il fut obligé de se justifier dans son écrit intitulé *Invectiva*, qui parut encore la même année. Toute son administration épiscopale ne fut qu'un tissu de tribulations, d'affronts et de revers. Ardent zéléateur des canons, il essayait de les faire respecter dans un milieu qui s'était depuis longtemps affranchi de toute loi; de plus, intempérant dans son langage et

maladroit dans sa conduite, il ne sut garder avec ses ouailles aucun des ménagements dictés par la prudence, et bientôt toutes les choses furent au pire dans les relations du pasteur et du troupeau. Ce qu'il y avait de particulièrement grave, c'est que l'opposition la plus violente lui était faite par son clergé. Deux raisons surtout les mettaient aux prises : Rathier voulait faire respecter la discipline relative au célibat des prêtres ; d'autre part, il essayait d'améliorer la condition du clergé inférieur en lui attribuant une partie des revenus ecclésiastiques, dont les chanoines de sa cathédrale s'étaient emparés. Les intentions de l'évêque étaient excellentes et son double but plein de noblesse ; mais sa violence et sa maladresse gâtèrent tout. Bientôt il eut une existence intolérable. Outragé, calomnié, menacé, obligé de fuir son palais épiscopal pour se mettre à l'abri dans un lieu plus sûr, en butte, finalement, à l'inimitié des comtes Buecon et Nannon, qui se succédèrent dans le comté de Vérone, il était dans son diocèse une espèce d'ennemi public. Otton I^{er} lui garda longtemps sa faveur ; il lui accorda même, le 5 novembre 967, un privilège ; mais la faveur impériale elle-même fut impuissante à protéger le malheureux évêque contre la multitude de ses ennemis. Finalement, l'empereur se désintéressa de lui, et, le 30 juin 968, le comte Nannon, jugeant diverses questions dans lesquelles Rathier était intéressé, rendit une sentence qui autorisait le peuple à lui résister. Rathier sentit que c'était la fin de toute son autorité, et il se décida à partir (968), non sans qu'on l'y ait déterminé, paraît-il, par de larges dédommagements pécuniaires. C'était la troisième fois qu'il fuyait de Vérone, la quatrième qu'il descendait du siège épiscopal. De nouveau, il tourna les yeux vers l'abbaye de Lobbes, qui était en quelque sorte son foyer. On lui fut secourable dans son pays ; l'évêque Eracle lui écrivit dans les termes les plus affectueux pour le rappeler, et Folcuin, abbé de Lobbes, lui envoya des chevaux et une escorte pour faire le voyage. Ainsi

assisté, Rathier rentra dans le nid de sa jeunesse : il était alors à peu près octogenaire et n'avait plus à attendre que la mort. Pour tout autre, il y aurait eu quelque douceur dans ce repos des dernières années succédant à tant d'orages. Pour lui, la longue expérience de la vie ne lui avait rien appris, et son retour à Lobbes y déchaîna la guerre. Ce n'est pas que l'abbé Folcuin lui eût ménagé les égards et les preuves de respect : il lui avait donné les revenus de Strée et de Gozin, avec les petites abbayes de Saint-Ursmet et de Wallers, et Eracle y avait joint l'abbaye d'Aulne, qui avait déjà été attribuée à Rathier lors d'un précédent retour. De son côté, l'exilé avait fait don à Lobbes d'une partie des trésors qu'il rapportait d'Italie. Mais bientôt on fut en pleine discorde. Avec son argent, Rathier avait acheté d'autres abbayes, au dire de Folcuin : Saint-Amand, qu'il ne garda qu'une nuit, et Hautmont, à laquelle il attribua ce qu'il avait d'abord donné à l'abbaye de Lobbes. Avec son argent encore, il parvint à se faire un parti dans cette abbaye même, et Folcuin, abandonné par le faible Eracle, qui n'avait rien à refuser à son vieux maître, fut obligé finalement de se retirer. Resté maître de la place, et craignant un retour offensif de la part des parents de Folcuin, qui étaient des gens puissants, Rathier fortifia l'abbaye à la manière d'un château fort, et comme un homme qui se disposait à y soutenir des sièges. La mort d'Eracle (971) vint mettre fin à cette situation scandaleuse, car, dès la première année de son pontificat (972), Notger vint lui-même à Lobbes pour y faire une enquête, et il eut bientôt fait de rétablir les choses dans leur ordre légitime. Folcuin reprit possession de l'abbaye, et Rathier, traité avec ménagement par un maître dont la main était aussi ferme que douce, dut se contenter de l'abbaye d'Aulne. Ainsi se termina le dernier acte de sa dramatique existence : encore était-il dit qu'il ne mourrait pas dans l'asile de sa vieillesse. Les troubles qui éclatèrent dans la contrée à la mort d'Otton I^{er} (973)

désolèrent surtout le Hainaut, où les fils de Régnier avaient des patrimoines et des fidèles : ce fut sans doute pour leur échapper que Rathier se retira à Namur, auprès du comte. Il y fut atteint par la mort en 974, le 25 avril, au dire de documents modernes. Son corps, rapporté à Lobbes, fut enterré dans l'église Saint-Ursmar, du côté du nord, vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge. Il avait composé lui-même son épitaphe, dans laquelle il rappelait son épiscopat de Vérone, son triple exil, sa qualité de moine de Lobbes, la noblesse de sa naissance, ainsi que son savoir, et demandait aux passants de le fouler aux pieds comme un sel corrompu.

Cette rapide esquisse biographique a déjà permis au lecteur de se faire une idée du caractère de Rathier. Nature mal équilibrée, avec de grands dons intellectuels et de grands défauts de caractère, Rathier était fait pour être malheureux dans toutes ses entreprises sans jamais soupçonner la cause de ses revers. Idéaliste passionné pour les grandes causes, s'il fût venu un siècle plus tard, il eût trouvé autour de lui un milieu sympathique sur lequel il eût pu s'appuyer, et il aurait pu jouer un rôle semblable à celui de saint Pierre Damiani au XI^e siècle, mais il n'aurait pas mieux convenu pour être chef d'un diocèse ou chef d'un monastère. Il ne savait pas manier les hommes, ni tenir compte des circonstances ; son zèle amer détruisait le bien qu'aurait pu faire son initiative généreuse, et on a vu qu'il ne savait pas mieux obéir que commander. Cet âpre censeur des travers d'autrui était d'ailleurs fort loin de la perfection : moine, il vécut presque toute sa vie hors de sa cellule, à la recherche des honneurs et des dignités ; évêque, il ne respecta pas toujours les canons qu'il rappelait si rudement aux autres, et, si sa vie privée fut irréprochable, son administration épiscopale fut pleine de contradictions et d'inconséquences. Pour tout dire, il fut un évêque manqué, un abbé manqué, un moine manqué. Il n'a vraiment été que professeur et érudit. On a dit qu'il fut le seul théologien de son

siècle, et ce n'est pas peu ; il en fut aussi un des premiers hommes d'enseignement. Alors qu'il n'eut parmi ses égaux et ses inférieurs que des ennemis, il eut, parmi ses élèves, des amis reconnaissants et enthousiastes. Il eût été heureux et il aurait laissé une mémoire glorieuse s'il n'avait jamais quitté son monastère, et s'il eût consacré toutes ses facultés à ce noble métier de l'enseignement qui était un des plus nécessaires au X^e siècle. Mais sa nature remuante et toujours en quête de changement ne lui permit pas de se concentrer. Il vécut et mourut victime de lui-même plus encore que de ses semblables, laissant à la postérité l'image d'un homme qui inspire parfois l'admiration et souvent la pitié, mais jamais la sympathie.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans Rathier, c'est l'écrivain. Il a toujours la plume à la main, mais toujours sa plume se transforme en une arme de combat qu'il brandit contre ses adversaires. Dans la multitude des ouvrages qu'il a laissés, il n'y a guère que des écrits de circonstance. Ce sont des pamphlets, des plaidoyers, des suppliques, des invectives, en un mot il n'a guère écrit (ou plutôt bataillé) que pour l'heure présente, pour la défense de sa propre cause, et sans souci de la postérité. Son style a de la verve et du feu, mais il est incorrect, obscur à force d'être compliqué, et la plupart des titres de ses ouvrages sont de vraies énigmes. Ses œuvres, recueillies en 1765 par les frères Ballerini, illustrent les mœurs et la vie du X^e siècle, bien que, au point de vue historique pur, elles nous apprennent peu de chose, l'auteur ne parlant guère que par voie d'allusions peu claires, même lorsqu'il s'agit d'événements qui l'intéressent le plus directement. Nous en donnons ci-dessous la liste : 1. *Responsio ad Mediolanenses*. Cet ouvrage, aujourd'hui perdu, fut composé entre 926 et 931, c'est-à-dire pendant les premières années du séjour de Rathier en Italie, en réponse à des questions sur des sujets scientifiques. Il atteste que la réputation de Rathier s'était de bonne heure répandue et l'avait peut-être pré-

cédé en Italie. — 2. *Præloquia*, écrit, comme nous l'avons vu plus haut, pendant la captivité de Pavie (934-936), divisé en six livres et connu aussi sous le nom d'*Agonisticen*, il expose les devoirs des différentes conditions sociales et déplore surtout les infortunes de l'auteur. Cet ouvrage est, de tous les écrits de Rathier, celui qui a l'intérêt le plus permanent et le plus universel. — 3. *Vita sancti Ursuari*, composé pendant la captivité de Côme. C'est le remaniement, au point de vue du style, de l'œuvre du moine Anson, de Lobbes, écrit au VIII^e siècle. — 4. *Sparadorsum*, écrit pour le fils de Rostaing (voir ci-dessus), et ainsi appelé, au dire de Folcuin, *pro eo quod qui illum in scholis assuesceret parvulus, dorsum a flagris servare posset*. Composé en 942 et 943, et aujourd'hui perdu. — 5. *Conclusio deliberativa Leodici acta*, écrit vers Pâques 955, au moment où Rathier venait d'être dépouillé de l'évêché de Liège; il proteste contre sa déposition et revendique son droit contre Baldéric Ier. — 6. *Phrenesis*. C'est le premier livre d'un recueil qui en contenait douze, et dont faisait partie, entre autres, la *Conclusio deliberativa*. La plupart des documents contenus dans ce recueil sont perdus. Rathier le composa en 955 à Mayence, auprès de son protecteur l'archevêque Guillaume. — 7. *Excerptum ex dialogo confessionali*. Ce dialogue supposé entre Rathier et son confesseur a trait, entre autres, à l'Eucharistie. Il fut écrit à Aulne en 957. — 8. *Exhortatio et preces de sumendo sacramento corporis et sanguinis Domini*. — 9. *Invectiva satis in quosdam*, etc. (Voir ci-dessus.) — 10. *Volumen perpendiculorum Rathierii Veronensis vel visus cujusdam appensi cum aliis multis in ligno latronis*. Je reproduis ce titre en entier pour donner une idée de la bizarrerie du tour d'imagination de Rathier. L'ouvrage fut écrit à Vérone, en 963; c'est, avant tout, une satire de son clergé. — 11. *De proprio lapsu*, écrit en 964, pour déplorer une parole déplacée, il ne dit pas laquelle, qu'il avait prononcée dans son église. C'est du moins l'interprétation de Vogel;

l'écrit est si obscur qu'il est difficile de la contrôler. — 12. *De otioso sermone*. Même date et même sujet. — 13. *Qualitatis conjectura cujusdam* écrit en 966, au fort de ses difficultés. Trace ironiquement son propre portrait d'après ses ennemis et se justifie. — 14. *Synodica ad presbyteros*. C'est un des actes les plus importants qui nous restent de l'administration pastorale de Rathier. Écrite en 966, cette lettre synodique à son clergé lui rappelle ses obligations essentielles. — 15. *De nuptu cujusdam illicito*, écrit en 966, contre le mariage d'un prêtre et d'une fille de prêtre, union qui, pour comble d'irrégularité, avait eu lieu en temps clos. — 16. *Itinerarium Rathierii Romam euntis*, écrit en 966, à son clergé, pour lui annoncer son intention d'aller à Rome, et de prendre le Saint-Siège pour juge entre lui et ses prêtres récalcitrants. — 17. *Judicatum*, écrit en 967, pour régler et améliorer la condition matérielle de son clergé inférieur. — 18. *De clericis sibi rebellibus*, écrit en 967. — 19. *Discordia inter ipsum et clericos*. Même date et même sujet. — *Liber apologeticus contra cavillatorem Martianum*, écrit en 968, surtout pour se justifier au sujet de l'emploi d'une somme d'argent que l'empereur lui avait donnée en 961; il déclare l'avoir employée à bâtir des églises. — 21. *Testamentum*, écrit en 968, pour disposer de ses biens au moment où il sentait son expulsion de Vérone imminente. — 22. *Confictus duorum*, écrit en 968, après son retour à Lobbes, *pro eo*, dit Folcuin, *quod in eodem disputans utrum reverteretur necne, anxius fluctuaret*. Cet ouvrage est perdu. — 23. *Sermons* sur divers sujets et principalement sur les fêtes de l'année. Un certain nombre, prononcés entre 963 et 968, nous ont été conservés. — 24. *Lettres*. Il en existe plusieurs, la plupart adressées à des personnages puissants parmi lesquels il faut mentionner le pape, l'impératrice Adélaïde, saint Brunon de Cologne, Robert de Trèves, Flodoard de Reims, Milan de Vérone, l'abbé Folcuin, l'évêque de Liège Eracle, etc.

Une édition à peu près complète des œuvres de Rathier, avec une excellente introduction, a été publiée en 1765 à Vérone, par les pères Pierre et Jérôme Ballerini; Migne l'a reproduite en 1853 au tome 136 de sa *Patrologie latine*. Depuis lors, divers petits écrits (lettres, sermons, etc.) du même auteur ont encore été publiés par Vogel, par Cipolla et par d'autres.

G. Kurth.

OEuvres de Rathier (voir ci-dessus). — *Histoire littéraire de la France*, t. VI (1742). — A. Vogel, *Ratherius von Verona und das zehnte Jahrhundert* (Iéna, 1854, 2 vol.). — J. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre* (Louvain, 1865, 2 vol.). — A. Hauck, *Kirchen geschichte Deutschlands*, t. III, 2 (Leipzig, 1893). — Dom U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, 2 (Maredsous, 1897). — C. Cipolla, *Lettere inedite di Raterio, vescovo di Verona, dalla Studi e Documenti di storia e diritto*, t. XXIV (Rome, 1903).

RATZ DE LANTHÉNÉE, mathématicien. Voir **LE RATZ DE LANTHÉNÉE**.

RAUBERGEN (*Philippe VAN*), chanoine prémontré, né à Malines en 1544, décédé 34^e abbé de Grimberghen, le 10 février 1613. D'abord curé à Wemmel, Raubergen fut, par d'unanimes suffrages, appelé à la prélature de l'abbaye de Grimberghen, en 1594. Tous les auteurs célèbrent à l'envi les services signalés qu'il rendit à la religion et à l'antique et célèbre abbaye, aux destinées de laquelle il présida pendant environ dix-neuf années. Les troubles du XVII^e siècle furent pour Raubergen l'occasion de déployer et de prodiguer un zèle apostolique infatigable. La ville de Bruxelles l'entendit, prêchant sans relâche la bonne parole, s'évertuant à ranimer la foi chancelante et ébranlée de ses concitoyens, en outre, édifiant pour tous dans l'exercice de son ministère de prêtre et de missionnaire. Au point de vue temporel il n'eut repos ni trêve dans la poursuite de réformes utiles à la communauté qu'il dirigeait. Dès le début il chercha à faire face à une situation financière des plus obérées, et à relever de leurs ruines les bâtiments claustraux, auxquels l'entretien indispensable faisait depuis longtemps défaut. À force d'économies et de privations personnelles il parvint à réaliser ses

louables projets. Le 8 septembre 1606, il fut nommé chapelain du roi. Il fut député aux États de Brabant.

H. Coninckx.

Beschrijf der stadt Mechelen voorgesteld bij een vrindelijke verhandelinge, door twee curieuse vrinden, Pipinus ... en Rudolphus ..., in het jaer 1775. — Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis.* — Sanderus, *Chorographia abbatiae Grimbergi.* — De Ram, *Synodicon Belgicum.* — Van Craywinckel, *Legende der heiligen.* — *Gallia christiana.* — Archives de l'abbaye de Grimberghen, *passim*.

RAUCOURT (*Jean*). Voir **ROUCOURT**.

RAUCQ (*Jean-Baptiste*), médecin, né à Montigny-Saint-Christophe, le 27 janvier 1802, et mort à Tirlemont, le 27 juin 1859. Il était entré au service de l'armée et se trouvait médecin au 3^e bataillon en garnison à Louvain, lorsqu'en 1849 le choléra vint désoler cette ville. Raucq fut appelé à diriger une commission spéciale d'assainissement sous les auspices de l'administration communale qui fut installée le 26 juillet. Le fléau décimait plus spécialement le quartier où son bataillon était caserné; avec un dévouement incessant, ce médecin donna des soins empressés à tous ceux que la maladie avait atteints et procéda en personne avec les membres de la commission à l'assainissement des habitations où la contagion régnait avec le plus d'intensité. Une attestation signée par ceux qui l'avaient assisté dans l'emploi de ses procédés proclame que la maladie « cessait instantanément » ses ravages et n'a plus reparu » dans les maisons où les opérations de désinfection avaient été pratiquées.

J.-B. Raucq consigna les résultats de ses observations et de son expérience dans deux études dont son fils, le docteur Eugène Raucq entreprit la publication en 1879; les titres, assez étendus, indiquent les matières qui s'y trouvent traitées : *Des épidémies en général et de la peste en particulier. La définition, la cause, la contagion, la propagation, le mode de transmission, les lois, les moyens préventifs avant et pendant les épidémies, mis à la portée de tout le monde*. Liège, Emile Decq, 1879; in-8° de 45 pages. L'autre est intitulée : *La peste, sa défini-*

nition, sa provenance, ses causes, sa contagion, son mode de transmission, ses symptômes, son pronostic, ses moyens préventifs, mis à la portée de tout le monde, avant et pendant le règne de l'épidémie, le traitement général et le traitement au début par la transfusion du sang. Liège, Emile Decq, 1879; in-8° de 14 pages.

Ernest Matthieu.

Ernest Matthieu, *Biographie du Hainaut.*

RAUSIN (*Étienne*), juriste, écrivain politique et poète, né à Barouville, près de Beauraing, décédé à Liège, le 7 octobre 1659. On ignore où Rausin fit ses premières études, mais on peut supposer que ce fut à Dinant. En 1598, il entra, paraît-il, à la pédagogie du Porc à Louvain et y puisa une connaissance très étendue, sinon très approfondie, de l'antiquité classique. Nous le retrouvons, en 1623, revêtu du titre d'avocat à la cour de Liège. Il jouissait, sans doute, à cette époque, d'une assez grande considération, car le magistrat et la ville de Dinant le nommèrent, cette même année, membre du tribunal des Vingt-Deux. Rausin s'était établi à Liège; il y épousa Elisabeth de Rossius, dont le frère, Pierre de Rossius, occupait en ce moment la charge de sous-mayeur de la cour des échevins. C'est en vertu de cette union que Rausin releva le bon métier des « charliers », le 24 juillet 1625. Deux ans plus tard, le 24 juillet 1627, le Conseil de la cité, après avoir reconnu qu'il était « né et « nationné » du pays de Liège, le reçut à la bourgeoise. Le lendemain, 25 juillet 1627, Rausin fut élu bourgmestre. La situation était tendue entre le prince-évêque Ferdinand de Bavière et les Liégeois, qui ne parvenaient point à s'entendre sur les limites de leurs pouvoirs respectifs : la question des élections magistrales, en particulier, divisait profondément les deux parties et précisément l'élection de Rausin avait eu lieu dans une forme que réprouvait le prince.

Le débat n'était pas nouveau : dès 1572, la Chambre impériale de Spire avait été invitée à juger ces différends. Au XVIII^e siècle, le procès durait

encore. Pour échapper à ce qu'ils appelaient volontiers la tyrannie du prince, les Liégeois, ou tout au moins bon nombre d'entre eux, avaient cru qu'il leur serait préférable de dépendre directement de l'empereur et, pour y parvenir, s'efforçaient de faire reconnaître leur ville comme cité impériale. (C'est à la réalisation de cette « ambition chimérique » que s'employa Rausin. Le zèle qu'il déploya non moins qu'un indéniable talent en firent le champion de cette cause. Le jour même où expiraient ses pouvoirs magistraux, le 24 juillet 1628, il fut chargé par le Conseil, avec l'assentiment des trente-deux métiers, de se rendre à Vienne, en compagnie de l'avocat Briet, pour défendre auprès de l'empereur Ferdinand II et du Conseil aulique les « privilèges » de la cité. Le lendemain, 25 juillet, eurent lieu les élections communales, et le nouveau Conseil confirma le mandat de Rausin. Celui-ci se mit en route au mois de septembre suivant. A Vienne, son éloquence n'obtint pas tout le succès désiré; le 23 avril 1629, le Conseil aulique confirma, en substance, les trois mandements par lesquels Ferdinand II avait condamné les prétentions de la cité, puis, le 17 mai suivant, une nouvelle sentence intervint. Cette fois, les Liégeois remportaient un léger avantage : les sentences antérieures se trouvaient maintenues, mais le prince recevait défense, en cas d'usurpations ou d'attentats, de recourir aux exécutions militaires sans le consentement de l'empereur. Les deux parties étaient, en outre, invitées à renoncer à leur procès pendant à Spire, à négocier une transaction devant le Conseil aulique ou, tout au moins, à recourir à l'arbitrage de ce conseil. La mission de Rausin était terminée; le 30 juin 1629, *inclinante jam die*, il quitta Vienne et, le mois suivant, se trouvait de retour à Liège. Il n'y reçut pas l'accueil auquel il se croyait en droit de prétendre. Bientôt lui parvint l'écho de sours murmures et lorsque, vers la fin de l'année, sur l'ordre du magistrat, il eût publié son plaidoyer auprès de l'empe-

reur, ce fut bien pis encore. Son ouvrage, qui parut à Liège, chez Christian Ouwerx, porte le titre : *Ad sacratissimam cæsaream majestatem inclytæ civitatis leodiensis delegatio*. C'est un petit in-4° de 113 feuillets non numérotés. La première partie de l'ouvrage, et celle qui en forme, en dernière analyse, le fond même, est une argumentation en 32 points, pour prouver que Liège est citée impériale. Ce fut là surtout ce qui attira à l'auteur de pénibles inimitiés. Après réflexion, les Liégeois avaient reconnu les inconvénients de l'attitude que précédemment ils avaient eux-mêmes adoptée et qu'ils avaient chargé Rausin de défendre : les uns l'accusèrent d'avoir trop accordé à l'empereur; d'autres lui reprochaient d'avoir essayé d'enlever ainsi toute juridiction et tout pouvoir temporels à l'évêque, pour ne lui laisser que la simple autorité spirituelle. Bref, tous, ou à peu près, se trouvaient mécontents, et le malheureux délégué put s'en apercevoir : aux plaintes confuses succédèrent bientôt des récriminations à haute voix. A l'en croire, on alla même plus loin et, dans un ouvrage postérieur (*Leodium*, p. 3), Rausin se représente *lapidibus, opificum instrumentis, famosis carminibus, diurnisque nocturnisque insultibus, et ad extremum numerosa coadunatorum armatorum cohorte extra intraque proprios lares multitoties appetitus*. En vain protestait-il n'avoir fait que défendre les prétentions de ceux qui l'avaient député : *Quamquam delegati, non autem advocati officium hic exercui, delegantium propositiones in Camerali judicio exhibitas repetiisse contentus, nihil quoad substantiam addens, aut ultra ornamentum, et suadelam e meo assuens*. (*Leodium*, p. 7.) Du côté du pouvoir, on le conçoit aisément, la situation de Rausin n'était pas meilleure. Le 7 janvier 1630, le chapitre de Saint-Lambert protesta contre la publication de son traité, qui renfermait, disait-il, des assertions préjudiciables aux droits de l'église de Liège. Le 20 janvier, le prince lui-même écrivit au chapitre à ce sujet et l'engagea à prendre des mesures afin que le plaidoyer de Rausin n'égarât

pas l'opinion publique et, en suite de cette lettre, le 15 février, le chapitre protesta solennellement contre les assertions du délégué de la cité. Le pauvre avocat put se livrer alors à d'amères réflexions sur l'ingratitude humaine. Le 25 juillet 1634, il fut cependant élu à nouveau bourgmestre, en même temps que Lambert de Fléron; mais, cette fois, l'élection avait eu lieu conformément au système imposé par le prince. Un revirement s'était d'ailleurs produit dans l'esprit de Rausin, et Ferdinand de Bavière s'en trouvait informé. Cette élection lui causa, en effet, tant de plaisir qu'il assista à l'hôtel de ville, avec les bourgmestres et les notables, au banquet qui suivit le scrutin. Le fait ne s'était plus produit depuis longtemps. L'ingratitude de ceux pour lesquels il se flattait d'avoir travaillé avait-elle seule détaché Rausin de leur parti? Un examen plus approfondi et plus soigneux de la cause avait-il amené chez lui, comme il le soutenait plus tard, la formation d'une opinion mieux raisonnée? L'or du prince, enfin, n'avait-il pas habilement secondé, sinon décidé, la conversion de ce néophyte? Peut-être les trois causes avaient-elles agi, mais à coup sûr la dernière ne doit pas être écartée. Dans tout le gros ouvrage qu'il écrivit pour réfuter ce que lui-même avait avancé dans la *Delegatio*, et dont il sera question plus loin, Rausin déploie une vigueur, une fougue et une âpreté qui cadrent mal avec l'attitude sereine d'un juriste que des motifs d'ordre purement scientifique auraient seuls amené à changer d'opinion. Quoi qu'il en soit, la défection n'était point niable et le peuple s'en rendait bien compte. Désormais, Rausin était pour lui un Chirou, c'est-à-dire un partisan du prince, donc un ennemi. Pour sauvegarder la neutralité du pays, Ferdinand jugea nécessaire de renforcer sa défense et demanda aux États des subsides qui devaient être fournis par un impôt sur la bière et sur le vin. Le 12 juillet 1635, le Conseil et les métiers furent appelés à donner leur avis sur cette question : Dix-huit métiers acquiescèrent au désir

du prince et l'impôt fut voté, grâce surtout, semble-t-il, aux efforts de Rausin. Les brasseurs et les membres des autres métiers qui avaient formé la minorité protestèrent, reprochant à Rausin de n'avoir pas considéré la proposition comme repoussée, puisqu'elle n'avait réuni que la majorité alors qu'il avait soutenu jadis, prétendaient-ils, qu'en pareil cas l'unanimité était nécessaire : *Spargunt in vulgus, ita me dixisse et scripsisse in negotiatione mea Viennensi, et nunc Charondæ Thuriurum Legislatoris exemplo violare legem quam ipse dixissem (Leodium, p. 168)*. On ne s'en tint pas aux récriminations, et, lorsqu'il s'agit de percevoir l'impôt, le 16 juillet 1635, l'orage éclata : le peuple se souleva, une bande de plusieurs centaines d'émeutiers assaillit Rausin, qui ne dut son salut qu'à un secours plus qu'humain : *ope plusquam humana salvis impiorum monus evasi*. Sa maison fut pillée. Désigné à la vindicte populaire, Rausin ne se sentait plus en sûreté à Liège, et, deux jours après, abandonnant la cité et ses ingrats habitants, il s'enfuit auprès du comte de Rochefort dont il avait été secrétaire. Au commencement de juin de 1636, nous le trouvons retiré à Huy, où régnait une maladie purulente épidémique, qui le força à se réfugier dans un faubourg de la ville. C'est là que la maladie vint l'attaquer, vers la fin de juin ; il fut atteint à la jambe gauche. Abandonné par son médecin, il attribua sa guérison à l'intervention de Notre-Dame de Foy, près de Dinant, à laquelle, par la suite, il témoigna sa reconnaissance. Son départ de Liège n'avait pas apaisé les inimitiés qu'il s'était attirées : le 10 juin 1636, les échevins, maîtres et jurés l'avaient jugé appréhensible en même temps que son serviteur ; son ancien collègue, Lambert Fléron, partageait son sort, ainsi que plusieurs autres Chiroux. Deux jours après sa guérison, une troupe de conjurés, pénétrant de bon matin dans Huy, où Rausin était rentré, assaillit la maison qu'il occupait au pied de la citadelle ; une forte récompense était, paraît-il, promise à celui qui lui porterait le premier coup : un

nouveau prodige de Notre-Dame de Foy, prétend-il, le sauva de leurs mains. Ne se sentant plus en sûreté à Huy, Rausin se fit conduire par eau à Namur, où sa femme, souffrante elle-même, se trouvait en traitement. Malgré ces mésaventures, Rausin, absent de la ville, se mêlait-il encore de sa politique, ou bien ne faut-il voir dans la sentence que nous allons rapporter qu'un nouvel effet des rancunes qu'il s'était précédemment attirées ? Plus d'un an après ces événements, le 17 décembre 1637, un conseil de guerre institué à Liège, pour la poursuite des Chiroux, le jugea appréhensible, en même temps que d'autres notables, du chef d'attentats contre la cité et le pays. Une bonne récompense était assurée à qui tuerait ou livrerait l'un de ces condamnés. La haine des Liégeois n'était pas assouvie : le 10 mai 1638, Rausin fut compris dans une série de Chiroux déclarés aubains et bannis à perpétuité, en tant que séditionnaires, conspirateurs et traîtres à la patrie. Sans doute, à ce moment, les Chiroux avaient-ils appris que Rausin était occupé à dresser contre eux une formidable machine de guerre. Brisant ses anciennes idoles, le « délégué de la » cité « publia, en 1639, chez Jean van Milst, à Namur, où, comme on l'a vu, il s'était réfugié, son *Leodium ecclesiæ cathedralis sive de dominio, regalibus mero mixtoque Imperio, ac omnimoda jurisdictione Serenissimo Principi Ferdinando Bararo episcopo ac principi Eburonum competentibus in urbe Leodiensi Sacro Romano Imperio mediate subjecta, remotis fabulis, erroribus et usurpationibus popularibus, libri duo*. C'est un petit in-4^o de 15 feuillets non numérotés et de 643 pages. Vingt-neuf chapitres sont employés à ruiner la thèse que l'auteur avait soutenue dans la *Delegatio* et à prouver que Liège ne pouvait nullement prétendre au titre de cité impériale. Il se défend à plusieurs reprises contre le reproche qu'on lui faisait d'avoir changé d'avis à ce sujet. Tout homme, soutient-il, a le droit et même le devoir de corriger ses erreurs. D'autres l'avaient fait avant lui ; il en cite des exemples illus-

tres. Goropius Becanus et Hubert Thomas l'avaient d'ailleurs égaré. Au reste, son excuse s'explique : « Je suis beau- » coup plus jeune », nous dit-il, en substance, « que le procès de Spire et ne » suis pas citain de Liège, car on l'a » dit. Porté au consulat sans l'avoir de- » mandé, je suis tombé au milieu de » querelles anciennes et mêlé à la lutte, » je n'avais pas la liberté d'esprit néces- » saire pour discerner le bon droit. Ce » n'est que plus tard, par mes propres » réflexions et mes études, que j'ai ac- » quis ma conviction actuelle ». Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait en penser. En 1651, nous retrouvons Rausin au château de Rochefort, où, attaqué le 21 mars par des brigands, il ne dut encore son salut, affirmait-il, qu'au secours de sa divine protectrice. A ce moment, le décret de bannissement qui l'avait frappé avait été rapporté. Rentré à Liège en 1650, il occupait une maison dans les cloîtres de Saint-Barthélemy ; c'est dans cette ville qu'il fit paraître, en 1652, chez Jean van Milst, le dernier ouvrage qu'il nous ait laissé. Nous avons rapporté comment, ayant échappé à plusieurs dangers graves, il avait cru devoir l'attribuer à la protection de Notre-Dame de Foy. Afin de lui témoigner sa gratitude pour ces bienfaits et pour d'autres faveurs du même genre, il se rendit infidèle à la promesse qu'il s'était faite de ne plus rien livrer à l'impression et publia son *Actio gratiarum humillima Deiparæ Mariæ immaculatissimæ virgini, quam miraculosæ ejus imaginis Fidei, et Foyensi, in agro Cellensi, prope Dionantenses, reverenter appendit, cum subjecta beneficiorum acceptorum enarratione*; petit in-8° de 118 feuillets non chiffrés. Le volume porte, à la fin, la signature de Rausin, tandis que son anagramme, *Vir sanus*, se lit sur le titre. Pour faire juger de la manière de l'auteur, il suffira de citer le début du poème :

*Respondens, spondens luco resonante, sonante,
Nympha, tuos saltus, altus obire paro
Ire paro, ac ad iter succingor, cingor, an euge
Acceleras, celeras, accelera, celera?
Spissigradus gradus est, progressus, gressus a-
Postulo Cyllareos, alipedesque pedes.* [manti;

Il y a plusieurs centaines de vers dans le même goût et, pour honorer la mère du Christ, Rausin fait appel à l'Olympe et à l'antiquité païenne tout entière. Dans le récit en prose, *compendiosa enarratio*, on retrouve la même faconde, le même verbiage et le même étalage d'érudition qui distinguent ses autres écrits.

Il est probable qu'alors Rausin ne se souciait plus de recommencer ses expériences politiques et qu'il s'était confiné uniquement dans l'étude du droit et le culte des muses. C'est sans doute à cette période de sa vie qu'il faut reporter ses *Annotationes juridicæ*, dont le manuscrit autographe figura dans la bibliothèque du baron de Crassier, sous le n° 3486. Rausin termina ses jours, le 7 octobre 1659, dans la maison qu'il habitait depuis neuf ans; son épousel'avait précédé dans la tombe, le 17 septembre 1653, sans lui avoir donné d'héritier. Ils reposèrent dans l'église paroissiale de Saint-Thomas, où ils avaient fondé, à perpétuité, une messe journalière à l'autel de la Sainte-Trinité.

J. Brassinne.

Les œuvres de Rausin. — Registres aux décisions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert de Liège. — Registres aux recès de la cité de Liège. — L. Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 147-148. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 47-49. — Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. III. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. VIII (1851), p. 135-136; t. XV (1859), p. 339. — De Crassier, *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège pendant les 15, 16^e et 17^e siècles*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. I. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie*. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I, nos 441 et 495. — Foullon, *Historia leodensis*, t. III. — Huisman, *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, p. 63. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — de Villenfagne, *Biographie ebroune* (ms. à la bibl. de l'univ. de Gand), t. II, p. 122-123.

RAVE (Jean), peintre brugeois, né vers 1490, décédé après 1543. On rencontre en Angleterre des portraits portant l'inscription : *Johannis Corvus Flandræ faciebat*. Dans la troisième édition de notre *Peinture flamande*, nous avons émis l'avis que ce nom de Johannes Corvus était, suivant une habitude de

l'époque, la latinisation du nom flamand *Jan Rave*. Le livre d'admission de la corporation des peintres brugeois révèle l'existence d'un peintre de ce nom :

1512. *Jan Rave, f... was mester ont-fangen als scilder den xviijⁿ dach van october ano^{xv} xij ende op dal pas en hady geen kinders.*

1513. *Jan Rave leercnecht, die heet Joeskin Broukart, f. Willem, die was te bouke ghestelt den xiiijⁿ in december ano^{xv} xij.*

Ces deux inscriptions relatives à la réception de Jan Rave à la maîtrise du métier et à la réception d'un apprenti, nommé Josse Broukart, sont les seules que nous ayons rencontrées dans les documents brugeois; M^r Gilliodts-van Severen qui, à notre demande, a bien voulu faire des recherches dans les archives, n'a pas été plus heureux. Après avoir, pendant quelques années, exercé sa profession à Bruges, l'artiste s'est-il expatrié? Deux portraits peints, l'un avant 1528, l'autre en 1532, signalent la présence, en Angleterre, de Johannes Corvus : le premier est celui de Richard Fox, évêque de Winchester, conservé au Corpus Cristi College, à Oxford; une inscription qui a été relevée par Walpole, mais qui a disparu, portait : *Johannis Corvus Flandrus faciebat*; le second, est celui de Marie, sœur d'Henri VIII, veuve de Louis XII, roi de France, duchesse de Suffolk; il a la même inscription et la date 1532. Il appartient à M^r Dent, à Londres.

Nous supposons qu'en cette même année l'artiste passa de la cour de White Hall à celle du Louvre, car nous constatons sa présence à Paris en 1532. François I^{er} lui fait payer 90 livres pour une peinture rapportée d'Angleterre. Nous pensons qu'il s'agit d'un de ces panoramas à vol d'oiseau que l'école brugeoise avait mis à la mode, et dont on conserve encore des spécimens peints par Pierre Pourbus, Lancelot Blondeel, Pierre Claeys et Marc Gheraerds. Voici le texte du document, révélé par le comte De Laborde : « A Jehan Raf, painetre » de Flandres, la somme de quatre vingt » & dix livres tournois, pour la valeur

» de xl escus d'or au soleil, à raison de » xlv s. pièce, dont le Roy luy a faict » don, en faveur de ce qu'il luy a pré- » senté une carte où est figuré les villes » et pays d'Angleterre, à prendre sur » les deniers ordonnez estre distribués ».

En cette même année, le roi commande à Jean Rave son portrait et celui de la reine, Éléonore d'Autriche. Un document des comptes de la cour de France constate qu'il lui fait payer des acomptes sur le prix de ces deux effigies. Deux autres documents constatent la présence du peintre à Paris en 1534. « A Jehan » Raf, paintre », dit le premier, « en » don, la somme de quarante escus so- » leil, en compensation d'ung pourtraict » de la ville de Londres dont il a ci-de- » vant fait présent au dict seigneur. A » prendre sur les deniers de l'espargne. » A Fontainebleau le xiiij^e jour d'aoust » mil ve xxxiiij ». Il s'agit évidemment d'un plan-panorama de la ville de Londres. Il faut croire que François I^{er} trouvait plaisir à orner les murailles de ses palais de la représentation de villes anglaises, car une ordonnance de paiement, de cette même année 1534, nous apprend qu'il envoie Jehan Raf, en Angleterre, avec mission d'en faire » le » pourtraict de villes au naturel ». On ne signale cependant, en France, aucun document de l'espèce et rien ne marque le second séjour de Jean Rave à la cour d'Henri VIII, en dehors d'un portrait de Marie Tudor, fille du roi, peint en 1544, signé *Johannis Corvus Flandrus faciebat*, et que conserve la National Portrait Gallery, à Londres. Cette date de 1544 est la dernière de la biographie de Rave-Corvus.

Une étude comparative des trois portraits signés *Corvus* et des effigies des cours de François I^{er} et Henri VIII, entre les années 1530 et 1545, ferait peut-être découvrir de nouvelles productions de ce maître ignoré. Déjà les directeurs de la National Portrait Gallery donnent à Corvus le portrait d'Henri Grey, duc de Suffolk, fils de la princesse Mary, peinte en 1532. Des portraits de la reine Marie Tudor, au musée d'Oxford (n^o 39), du roi Henri VIII,

âgé d'environ trente-cinq ans (n° 563), et de la reine de France, Eléonore d'Austriche, femme de François I^{er} (n° 561), au château d'Hampton Court; du prince de Galles Edouard, âgé de six ans, à la National Portrait Gallery, de François I^{er} (collection de lord Dudley) mériteraient également un examen comparatif. Enfin, nous nous demandons si le portrait de François I^{er}, que le Louvre catalogue sous le nom de Jean Clouet (n° 109), n'est pas celui dont l'exécution par Jean Rave est révélée par les comptes de la cour de France? De même que le portrait de Marie Tudor, à la National Portrait Gallery, celui-ci semble peint sur une préparation dorée. M^r Denon, directeur général des musées, l'attribuait à Mabuse, c'est-à-dire qu'il le considérait comme une production flamande. Dans les anciens inventaires il est donné tantôt à Jeannet, tantôt à un auteur inconnu. Il a été exposé, en 1904, à l'exposition des primitifs français et M^r Henri Bouchot, dans son catalogue (n° 149), fixe la date de son exécution vers 1530. Or, c'est en 1532 que Jean Rave peignit François I^{er}.

Les portraits de Marie Tudor, à Londres, et de Richard Fox, à Oxford, signés Corvus, sont des effigies de grand mérite, très personnelles, dénotant à la fois un exécutant habile et un coloriste de race. L'un et l'autre sont peints sur un fond vert qui, dans celui de la reine, paraît recouvrir une préparation dorée. Celle-ci est en riche costume de brocart; le prélat est vêtu d'un manteau blanc bordé de fourrure. Les deux physiognomies ont le plus grand caractère de gravité. La facture des mains et des bijoux est très spéciale. Les blancs, les rouges, les verts sont d'une belle pâte transparente.

A.-J. Wauters.

A.-J. Wauters, *La peinture flamande*, 3^e édit. (Paris, 1890), p. 189. — H. Walpole, *Anecdotes of Painting in England*, t. I, p. 60. — G. Scharf, *Catalogue de la Nat. Port. Gall.*, édition de 1884, p. 231. — De Laborde, *Renaissance des arts à la cour de France* (Paris, 1885), t. II, p. 919. — D. Van de Casteele, *Livre d'admission de la gilde de Saint-Luc de Bruges* (1867), p. 137, 190, 263 et 351. — V. Both de Tauzia, *Notice des tableaux du musée du Louvre* (Paris, 1879), école française, p. 67.

RAVELENGHIEN (François DE ou VAN), ou RAVELINGHEN. Voir RAPHELENGHIEN.

RAVENGÈRE, RAVANGERUS ou RAVENGERUS, abbé de Stavelot et de Malmedy, succéda à Werinfrid en 980. Il s'efforça de maintenir l'union des deux monastères et résista, dans ce but, aux prétentions des moines de Malmedy, qui cherchaient à se rendre indépendants sous la direction d'un abbé propre. Ravengère obtint de l'empereur Otton II, le 4 juin 980, un décret confirmant l'antique union des deux abbayes et réglant le mode d'élection de l'abbé. Cet acte fut émis conformément à l'avis des évêques réunis à Ingelheim; l'empereur cite nommément Vulgile de Mayence, Thierry de Metz et Notger de Liège, dont l'abbé de Stavelot s'était apparemment concilié la protection. Ravengère demanda à Otton III confirmation du décret de son père et prédécesseur. Le 27 février 987, le nouvel empereur, à la demande de Théophanie sa mère, et à l'intervention des évêques Hildebold de Worms et Notger de Liège, prend sous sa protection le monastère de Stavelot-Malmedy et accorde aux religieux la libre élection de leur abbé commun. Ici encore Notger nous apparaît donc comme le protecteur de l'abbé de Stavelot; c'est lui sans doute qui lui concilia la faveur de l'impératrice. Ravengère prit soin de faire confirmer ces actes impériaux par l'autorité du souverain pontife, Grégoire V, le 29 juin 996, et plus tard par celle de son successeur Silvestre II. Ce fut Ravengère qui acheva l'église de Malmedy commencée par Werinfrid. Sous son gouvernement, les études restèrent florissantes à Stavelot: peu de temps après sa mort, un moine ajouta au second livre des *Miracula Remacii* les chapitres X à XX et remania en un meilleur style la partie antérieure de cet écrit. Il vante, au chapitre XI, la douceur de caractère de l'abbé Ravengère. Celui-ci mourut en 1007.

Sylv. Balau.

Roland et Halkin, *Les chartes de l'abbaye de Stavelot*, p. 189-200. — *Miracula S. Remacii, Monumenta Germaniae historica, Scriptores*,

t. XV, p. 442. — Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. III, p. 502-503. — Cf. Balau, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, p. 68-69 et 215. — *Gallia christiana*, t. III, col. 944.

RAVERICK (*Daniel*), peintre, issu d'une famille de boulangers de Gand, fut inscrit comme franc-maître dans la gilde de Saint-Luc à Anvers, en 1579. Lors de la reddition du compte corporatif, à la fin de cette année, il est constaté que le dit peintre n'a pas acquitté complètement le droit dû pour son admission. Aussi le retrouve-t-on bientôt dans sa ville natale où il travaille, sous la direction de Lucas de Heere, avec les peintres Liévin Van der Schelden, Benjamin Sammelins, Jean Winne, Lucas Horenbault, aux préparatifs, commencés dès le mois de septembre 1581, pour recevoir avec éclat, comme comte de Flandre, François, duc d'Anjou et d'Alençon. Daniel Raverick peignit notamment « un soleil avec un paysage » dans le haut de l'arc de triomphe élevé en l'honneur de ce prince, qui se rendit à Gand en août 1582. Deux ans plus tard, Raverick prit une part active aux travaux décoratifs exécutés pour l'entrée victorieuse d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, à Gand, en 1584 (travaux reproduits ensuite dans un album par Liévin Van der Schelden). On sait que diverses pièces, telles que « la porte triomphale », un arc et deux pyramides, qui avaient servi en cette dernière circonstance, furent, en 1585-1586, employées à orner respectivement l'intérieur des églises de Saint-Nicolas, de Saint-Jacques et de Saint-Michel, où le culte catholique venait d'être rétabli.

Daniel Raverick mourut d'une maladie contagieuse vers le commencement de l'année 1585. Il laissait une succession obérée, pour le règlement de laquelle les échevins des Parchons désignèrent un curateur le 15 mars 1585. Celui-ci intenta au susdit Liévin Van der Schelden un procès en restitution d'une somme de sept livres qu'il prétendait être due à la succession sur le prix des travaux payés par la ville; mais il fut débouté. Le curateur ne fut pas plus heureux, faute de renseignements

suffisants, dans les démarches qu'il fit à Hulst pour obtenir le paiement de relevés d'endiguements dont aurait été chargé le défunt : on ne put indiquer exactement où et pour qui cela avait eu lieu. L'actif de la succession se composa du produit de la vente des meubles, soit 10 livres 14 escalins 9 1/2 gros, plus la somme de 4 livres 4 escalins 2 gros payée par la dame de Wacken pour la confection de drapeaux damassés. La liquidation, terminée seulement en 1587, se clôturait en déficit.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : doc. relatifs aux inaugurations princières; comptes des travaux; comptes généraux; actes scabinaux; minutes des états de biens. — Rombauts et van Lerius, *Les Liggeren de la gilde anv. de St-Luc*, t. I. — E. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois*, t. II.

RAVESCHOT (*Caroline Hugo DE*), poète, née à Bruxelles, le 14 juin 1785, morte dans la même ville, le 14 mars 1860. Nous devons à Loumyer d'avoir sauvé de l'oubli le nom de cette femme que le malheur éprouva et qui a fait passer dans ses vers un peu de sa tristesse et de son talent. Le poète Hubin, qui connut, lui aussi, toute l'amertume de vivre, avait célébré avec enthousiasme le talent de Caroline Hugo à ses débuts (*Poésies choisies*, p. 68) :

Un jour l'équitable Belgique
Fière de ta veine lyrique
Couronnera les chants d'Hugo.

La prophétie devait se réaliser pour un homonyme de notre poète. Loumyer a recherché s'il n'y avait pas quelques liens de parenté entre Caroline Hugo et Victor Hugo; mais il n'a pu établir la filiation des Hugo de Brabant, d'où est sortie la famille de Caroline, avec ceux de Lorraine, ennoblis en 1531 et dont V. Hugo se prétendait issu. C'est Etienne Hugo (1613-1669), licencié en droit, qui, en épousant Marie-Anne de Raveschot, ajouta ce nom au sien. Un petit-fils d'Etienne, François-Joseph, sollicitait en 1771 son admission à la Chambre héraldique comme affilié au lignage de Roodenbeke. En 1775 il succédait à son père dans la lieutenance du drossard du Brabant. Le 1^{er} mai 1784, il épousait

Pétronille-Josèphe-Benoîte Clément qui passait pour héritière fortunée. Malheureusement cette fortune qui consistait en terres situées en Allemagne était tombée aux mains d'un tuteur peu scrupuleux. La jeune fille avoua loyalement sa situation à son fiancé qui ne l'en aima pas moins. Ils se marièrent et c'est d'eux que naquit Caroline-Sophie-Françoise-Josèphe Hugo de Raveschot qui fut baptisée en l'église de Finisterre le 15 juin 1785, au lendemain de sa naissance.

La jeunesse de Caroline fut éprouvée par l'adversité. Sa mère mourait le 20 mars 1792, à la suite d'une maladie de langueur contractée dans de tragiques circonstances. Un jour qu'attirée par le tumulte de la rue elle se penchait à la fenêtre pour regarder, une tête sanglante l'avait effleurée : c'était celle du malheureux Van Criecken qu'on venait d'assassiner. La populace la promenait au bout d'une pique à travers la ville.

Puis, quand les Autrichiens se furent retirés, M^r Hugo les suivit emmenant avec lui ses deux aînés ; mais il mourait à Munster le 21 juin 1795. Ses enfants, demeurés sans ressources, à l'abandon, mal accueillis par leurs parents maternels, furent ramenés à Bruxelles, où une vieille cousine éloignée, M^{lle} de Landre, les recueillit et les éleva malgré ses modiques ressources. En 1811, l'aîné de la famille parvenait à un poste modeste de la préfecture ; quant au cadet, il se ressentit toute sa vie de la secousse qui avait bouleversé sa mère. Caroline connut durant cette période de sa vie toutes les privations ; toutefois, elle trouvait dans la poésie une consolation et un écho à ses douleurs. Ce fut alors qu'une femme généreuse, Madame P***, qui avait remarqué le talent de la jeune fille, voulant la soustraire à son milieu, lui offrit sa maison où Caroline trouva plus de liberté, plus d'attrait. Elle y fit la connaissance de Hubin qui, séduit par ses qualités, s'employa à guider la jeune fille dans la carrière des lettres :

C'est lui qui, sous mon doigt ayant posé la lyre,
Depuis ce jour, sans cesse éclaire mon esprit,
Fait naître ses transports, modère son délire,
M'encourage toujours, et toujours m'applaudit.

Bientôt il lui fallut abandonner la demeure hospitalière ; les infirmités de M^{lle} de Landre réclamaient une aide, et Caroline fit le sacrifice de sa vie indépendante pour soigner celle qui l'avait recueillie jadis. Et dans ses moments de loisir elle retournait à la poésie.

... Le croiriez-vous ? Je trouve encore le temps,
Tous ces devoirs remplis, quand la nuit me délasse,
De faire, après souper, un voyage au Parnasse.

C'est même à cette époque que ses productions sont le plus abondantes, et qu'elle obtient — sur 14 concurrents — une mention honorable lorsque la Société royale des Beaux-Arts de Gand mit au concours, en juillet 1815, une cantate sur la bataille de Waterloo. Lesbroussart obtint le prix et Lebrocqy l'accessit. En 1817, M^{lle} de Landre mourait légua sa fortune à Caroline qui allait pouvoir vivre dans une modeste aisance. Elle épousa en 1824 M^r Hannon, et, renfermée dans son ménage, elle continua de vivre avec la même simplicité ; les incursions qu'elle fit dans le domaine de la poésie devinrent de plus en plus rares. Une pièce de 1843 soulève quelques idées politiques : il semble qu'elle regrette le régime hollandais et qu'elle soit restée orangiste :

Me demander des chants ?

Quand ma muse en un jour, née, éteinte, oubliée,
Près d'un drapeau proscrit à ses débris liée,
Morte enfant, au tombeau dort depuis quatorze
[ans
Un prêtre et non un roi règne sur la Belgique

Lorsqu'elle mourut le 14 mars 1860, nulle voix ne s'éleva pour saluer d'un regret ce cœur de poète qui avait fleuri parmi la douleur.

M^{lle} Hugo de Raveschot ne peut être rangée parmi nos meilleurs poètes. Il ne faut pas oublier les vicissitudes de sa jeunesse, alors qu'orpheline et pauvre elle souffrait de la déchéance de sa famille, ce qui lui rendait plus amère sa pauvreté. Une fois mariée, elle s'appliqua toute à ses devoirs, remplaçant son beau-fils près d'un enfant orphelin.

Bien accueillie, à ses débuts dans la poésie, par la Société de littérature de Bruxelles, elle publiait ses pièces dans les annuaires de cette société ; mais

quand cette publication eut disparu, sa muse devint silencieuse. Hubin, qui fut son confident, n'a rien laissé à son sujet; Loumyer a eu en mains quelques autographes dédiés à des amis, et a glané ça et là quelques morceaux; mais, malgré une patiente enquête, il n'a pu découvrir le recueil où elle aurait consigné son œuvre. Aussi n'avons-nous que peu d'éléments pour apprécier le talent de Caroline Hugo. Ce qui lui manque avant tout, c'est la culture littéraire et le goût; elle le sent elle-même si bien qu'elle s'écrie : *Hélas! quand viendra-t-il épurer mes écrits?*

Au surplus, elle n'est guère en retard sur nos écrivains qui calquaient l'insipide littérature de l'époque impériale et en prenant Hubin pour maître ès lettres, elle était condamnée d'avance à vivre dans le pastiche. Aussi, comme ses contemporains, elle regrettait qu'elle n'eût point de *Delille la poétique voir*. Tout ce que Caroline Hugo a conçu à la manière antique reste sans valeur; ses odes, ses cantates, certaines élégies sont froides et se trainent dans la monotonie d'une pseudo mythologie sentimentale. Il n'y a d'exceptions à faire que pour les pièces écrites avec son cœur où elle a mis ses peines et ses espérances. Là elle est plus simple et plus vraie. C'est alors qu'elle écrit :

Près d'une source au pied d'un mur antique,
Dès le matin, sur mon vieux banc rustique,
Je viens rêver à l'ombre des lilas.
Me reposant des chagrins de la vie,
D'un calme heureux que mon âme apprécie
Je goûte les appâts.

Avec les *appâts* elle retombe dans les vieux clichés, et ainsi de toutes ses pièces. Si parfois elle atteint l'émotion, elle n'arrive jamais à la correction.

Fritz Masoin.

Almanach poétique de Bruxelles, 1813, 1814, 1817 à 1826. — *Revue trimestrielle*, t. LVI ou XVI de la 2^e série, p. 263, notice par N.-L. (Loumyer). — *Le Bibliophile belge*, 1876, p. 124. — *Revue de Belgique*, t. III, 1849.

RAVESCOT (Louis), imprimeur à Louvain au x^e siècle. Issu de parents peu fortunés, il fit cependant des études à la faculté de droit de cette ville; il fut immatriculé dans cette faculté le

6 décembre 1468. On ne sait à quelle époque il se mit à faire de la typographie. Peut-être l'apprit-il chez Veldener, dont il utilisa en tout cas, en 1488, les lettres capitales employées par celui-ci en 1476 pour l'édition de son *Fasciculus temporum*. On n'a plus que très peu d'ouvrages sortis de l'atelier de Ravescot. Le plus intéressant est l'*Opus Petri de Rivo responsivum ad epistolam apologeticam Pauli de Middelburgo de anno, die et feria dominice passionis*; les *Kalendaria*, les cycles lunaires et solaires et les planches qui s'y trouvent se distinguent par leur caractère artistique. Sur la planche qui forme le frontispice du livre se trouve entre autres la marque de l'éditeur: une sorte d'étoile à six rayons. Un autre livre: *Boni Accursii compendium elegantiarum Laurentii Vallensis*, a sans doute été imprimé vers la même année que le premier. Outre ces deux livres, on attribue encore à Ravescot: *Valuer vander munte na inhouden vanden mandemente ghepubliceert*, 9 september 1487 (in-plano), et *Visio lamentabilis cujusdam heremitæ super lugubri disceptatione anime contra corpus*. S. l. n. d.

Herman Vander Linden.

Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas*, p. 55. — Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au x^e siècle* (1874), p. 601-602. — *Bibliophile belge*, t. I, p. 152.

RAVESTEYN (Josse van), ou JODOCUS TILLETANUS, théologien, né à Thielt, vers 1506, décédé à Louvain, le 7 février 1570. Presque toute son existence se passa en cette dernière ville. Il y fit ses études au collège du Lys et obtint la quatrième place au concours de 1525; il y reçut les ordres sacrés et fut proclamé successivement licencié et docteur en théologie (5 octobre 1546). Depuis 1546, il occupa une chaire ordinaire de théologie et devint l'un des professeurs les plus illustres de la faculté. Il exerça, en outre, la régence de la « stricte » faculté, la présidence du collège d'Houterlé (1540-1553) et, à deux reprises, la dignité rectorale. De par ses fonctions également, il jouit d'une prébende de chanoine de St-Pierre.

En août 1551, il eut l'honneur de

représenter l'université de Louvain au concile de Trente, en compagnie de ses deux maîtres Ruard Tapper et Jean-Leonardi Vander Eycken (*Hasseli*) et de Vulmar Bernaerts. Mais il n'y demeura pas longtemps : la peste éclata dans le Tyrol et les délégués rentrèrent en Belgique après avoir eu la douleur de perdre Hasselius. En reconnaissance de ces services, Charles V fit parvenir à Tiletanus une pension de 240 florins. En septembre 1557, Ravesteyn parut avec Martin van Rythove et François Sonnius au dernier colloque religieux de Worms, lequel échoua, on le sait, par suite de la désunion des protestants. En 1559, il succéda à Ruard Tapper en qualité de directeur des sœurs de l'hôpital de Louvain. Il mourut, en cet établissement, à l'âge de soixante-quatre ans environ, d'une attaque d'apoplexie. Dans les dernières années de sa vie, il refusa de retourner à Trente, alléguant le mauvais état de sa santé. Son épitaphe, fréquemment reproduite, porte qu'il fut aussi prévôt de Walcourt et conservateur des privilèges de l'université.

Dans les multiples charges qu'il occupa, Ravesteyn se distingua par son zèle, par son talent et par sa science. Il fut l'un des défenseurs les plus éminents et les plus convaincus de la foi catholique et le champion de l'orthodoxie, non seulement contre les hérétiques, mais contre les catholiques eux-mêmes. Ce fut ainsi qu'il combattit les doctrines de son célèbre collègue Michel de Bay (voir t. IV, col. 766 et suiv.). Il en signala les dangers à Rythove, devenu évêque d'Ypres en 1562, à l'évêque de Ruremonde Guillaume Lindanus et aux membres de la faculté de Douai. On discutait alors avec passion les idées émises par de Bay dans son enseignement et dans ses écrits. Effrayé par les doutes qu'avait formulés ce théologien, en ce qui concerne le dogme de l'Immaculée Conception, Ravesteyn écrivit, le 20 novembre 1564, au P. Augustin-Laurent Villavicentio, pour le prier d'obtenir une sentence de condamnation de l'université de Salamanque; cette épître

parut en 1696 dans les œuvres complètes de M. de Bay, publiées à Cologne par le P. Gerberon (pp. 37-38). En outre, le P. Godefroy, cordelier liégeois, fut envoyé par Ravesteyn à Rome dans le but de soumettre ces doctrines, subversives selon lui, au jugement de Paul IV. Ces efforts, joints à ceux des cordeliers de Flandre, déterminèrent Pie V à désapprouver l'enseignement qui avait été dénoncé à son prédécesseur. A la prière de Maximilien Morillon, vicaire général de Granvelle, Ravesteyn réunit chez lui, en décembre 1567, tous les membres de la « stricte faculté », dont Michel de Bay. Force fut à l'intéressé de se soumettre, en dépit de ses protestations et des efforts désespérés de ses partisans, grâce à la fermeté, au tact et à l'habileté dont Morillon fit preuve en ces circonstances délicates.

En janvier 1567, les théologiens protestants allemands, qui s'étaient rendus à Anvers pour réorganiser la communauté luthérienne, autorisée depuis peu, firent paraître en latin et en néerlandais leur *Confessio ministrorum Iesu Christi, in ecclesia antverpiensi, quæ Augustanæ confessioni adsentitur* (*Confessie oft beken-tnisse der dienaren Jesu Christi in de kercke binnen Antwerpen...*). Ils s'y réclamaient de la confession d'Augsbourg et des articles de Smalcalde et s'y posaient en amis de la paix et de la douceur, parvenus à exercer librement leur culte grâce à la clémence du pouvoir. Ravesteyn et Lindanus s'empressèrent de leur répondre. Dès le mois de février, le premier dédia au magistrat d'Anvers, qui lui fit tenir en remerciement une coupe en vermeil, une réfutation intitulée : *Confessionis sive doctrinæ, quæ nuper edita est a ministris qui in ecclesiam antverpiensem irrepererunt... succincta confutatio*. Louvain, Pierre Zangre, 1567 (n. s.); in-8°, 121 pages. Philippe II lui témoigna sa satisfaction du zèle dont il avait fait preuve, en lui octroyant une pension sur l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. La même année, l'auteur publia une seconde édition de son livre, augmentée et revue et suivie de deux discours prononcés par lui *in*

scholis theologicis : le premier est dirigé contre l'ouvrage de Charles Du Moulin, *Conseil sur le fait du concile de Trente, réception, ou rejet d'iceluy*, Lyon, 1564, et sa traduction latine (Poitiers 1565); le second résume les devoirs du bon chrétien en ces temps d'hérésie. Ces deux morceaux ne figurent pas dans la traduction flamande de la 2^e édition de la *succincta confutatio* qui vit le jour en 1568 à Louvain, chez Jean Bogard : *Corte verantwoordinghe teghens die confessie ofte leeringhe die onlancx wt ghegheven is*; in-8°, 168 ff.

La campagne menée par Ravesteyn et Lindanus sortit promptement ses effets : vers la mi-avril 1567, défense fut faite aux protestants et réformés de professer dorénavant leur religion et les membres de la communauté luthérienne durent chercher à l'étranger des contrées plus favorables à leurs idées. Ils ne le firent pas sans protester et mirent en circulation une réfutation du livre de Ravesteyn : elle parut à Bâle, et le fameux controversiste Matthias Flaccius Illyricus, l'un des signataires de la confession d'Anvers, ne demeura pas étranger à son élaboration.

Quoiqu'en pense J.-K. Vander Wulp (*Catalogus van de tractaten, pamfletten, enz., van Is. Meulman*, n° 179), le titre en est demeuré inconnu. Ravesteyn répliqua longuement : *Catholicae confutationis prophanae illius et pestilentis confessionis (quam Antverpiensem confessionem appellant pseudoministri quidam) contra varias et inanes cavillationes Mat. Flacci Illyrici, apologia seu defensio*. Louvain, P. Zangre, 1568; in-8°, 438 ff.

De la même année 1568, sont trois lettres sur des points de théologie adressées à Michel de Bay et qui ont été insérées avec les réponses de ce dernier dans les *Baiana* du P. Gerberon (pp. 174 et suiv.). Enfin, Ravesteyn avait déjà publié d'importantes parties d'une défense du concile de Trente contre Martin Kemnitz (Louvain, P. Zangre, 1568 et 1570, 381 et 486 ff. in-12°, et Cologne, édition posthume en 2 vol., 1607) lorsque la mort vint le surprendre. On

trouvera dans Paquot l'inventaire détaillé de nombreux manuscrits délaissés par lui et conservés à Louvain.

La bibliothèque de l'université de Louvain possède un ancien portrait de Ravesteyn, peint à l'huile.

Un Jean van Ravesteyn, de Thielt, sans doute apparenté à Josse, fut nommé chanoine et chantre de Saint-Pierre à Louvain, le 7 juin 1570. Il reçut également, le 2 juin 1586, une prébende de chanoine de Saint-Bavon à Gand (voir *Privilegia academicae lovan.*, 1752, t. II, p. 184) : plusieurs biographies attribuent le même bénéfice à Josse.

Alphonse Roersch.

Miræus, *Elogia*, 1602, p. 44. — Valère André, *Bibliotheca*, 1643, p. 394; *Fasti*, 1630, p. 42, 43, 111, 302, 363. — Sweertius, *Athenae*, 1628, p. 494. — Foppens, *Bibliotheca*, 1739, p. 770. — Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. III, p. 409-411. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 423-426. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*. — Auteurs cités par Paquot et M^r F. Vander Haeghen. — Ouvrages cités au cours de cette notice et notamment *Baiana*.

RAVESTEYN (*Philippe DE CLÈVES*, seigneur **DE**). Voir **CLÈVES** (*Philippe DE*).

RAVETS (*Antoine-Guillaume*) ou **RAVITS**, musicien, né vers 1758 à Louvain, décédé à Anvers en 1827. Il fut, dans sa ville natale, enfant de chœur de l'église Saint-Pierre, et fit ses études musicales sous la direction de Mathias Vanden Gheyn, l'excellent organiste, carillonneur et compositeur. Ravets remplit les fonctions d'organiste à l'église Saint-Jacques également à Louvain, et tint ensuite le même emploi à l'église Saint-Augustin à Anvers. Fétis rapporte que Ravets a laissé en manuscrit des préludes pour l'orgue et un grand nombre de motets avec orchestre, qui ont eu de la réputation en Belgique.

D'après Grégoir, la famille de Ravets serait demeurée dépositaire d'une grande partie des œuvres délaissées par ce compositeur.

Le catalogue de la bibliothèque délaissée par C.-P. Serrure, Bruxelles, 1873, t. II, p. 170, n° 2384, mentionne de notre musicien un ouvrage didactique intitulé : *Eerste beginselen van de zang-konst, saemen gestelt door G. R.*,

imprimé à Louvain, s. d.; in-8°, avec musique. Le catalogue porte que l'ouvrage est de Guillaume Ravets d'Anvers, maître de chapelle de l'église Saint-André.

Fl. van Dayse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 490. — F.-G.-J. Grégoir, *Galerie historique*, 1862. — Rob. Eitner, *Quellen-Lexicon*, t. VII (1903), p. 144.

RAYÉ (Nicolas), théologien, né à Bruxelles, le 18 février 1660; mort dans la même ville, le 14 septembre 1715. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 28 septembre 1679 et enseigna d'abord les humanités et la philosophie; il fut adjoint ensuite aux Bollandistes et collabora pendant deux ans aux *Acta sanctorum*. Toutefois, la carrière de l'enseignement lui plaisant davantage, il redevint professeur et fut chargé du cours de théologie morale au collège d'Anvers. Deux ans plus tard il fut appelé à Louvain où il enseigna la théologie dogmatique pendant douze ans. Rayé a composé et présidé un nombre considérable de thèses et eut à soutenir de nombreuses polémiques. Il intervint notamment en 1698 et 1699 dans la discussion entre les Carmes et les Bollandistes. La thèse dont il présida la soutenance les 12 et 13 juillet 1701 à Louvain (*theologia quam... defendet Franciscus de Meezemaker, P. Joannes Janssens...* Louvain, P. de Vaddere) fut mise à l'index par décret du 11 mars 1704. Pour une autre thèse (*Theses theol. quas defendent Franc. Reynst, Francisc. van Rekendale 17 jul. 1713*) on nous apprend : *hæ theses ad censuram delatæ sunt Romam a plerisque religiosis ordinibus*. Enfin, le 18 juillet 1714, Rayé fit défendre par ses élèves la proposition suivante : *Christo non fuisse datum rigorosum moriendi mandatum*. Cette proposition souleva une vive controverse et l'auteur eut à soutenir les attaques du P. Libens, augustin, et du P. Didacus, carme déchaussé. Rayé n'écrivit pas moins de quatre brochures pour soutenir sa proposition et la mort le frappa que la polémique n'était pas encore close. Les opuscules publiés à ce sujet par

Rayé ont du reste été réimprimés dans le *Thesaurus theologicus* du P. Zaccaria, t. IX, p. 699-718. Il est inutile de retranscrire ici la liste fort longue des thèses de Rayé : elle se trouve au complet dans la *Bibliothèque* de Sommervogel.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VI, col. 1510. — Goethals, *Lectures*, t. I, p. 189-198.

RAYMAEKERS (*Fidèle-Jean-Evermode*), érudit, historien, chanoine de l'abbaye de Parc, près de Louvain, né à Diest, le 11 novembre 1817, décédé à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), le 11 décembre 1871. Il prit l'habit de prémontré, à l'âge de vingt-deux ans, prononça ses vœux le 12 septembre 1841, fut ordonné prêtre le 17 décembre 1842, et remplit la charge de prieur de son abbaye depuis le mois de mars 1845 jusqu'au mois de septembre 1861. Les recherches auxquelles il se livra dans les archives de sa ville natale et dans celles de l'abbaye de Parc lui fournirent la matière de presque tous ses travaux, dont voici la liste : 1. *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*. Louvain, C.-J. Fonteyn, 1858; in-8°, 79 p. (Extr. de la *Revue catholique*). — 2. *Notice historique sur l'église primaire de Saint-Sulpice à Diest*. Gand, Hebbelynck, 1858; in-8°, 133 p. (Extr. du *Messenger des sciences historiques*). — 3. *Détails historiques relatifs à Sanderus et à sa Chorographia sacra Brabantiae*. Gand, Hebbelynck, 1858; in-8°, 12 p. (Extr. du *Messenger des sciences historiques*). — 4. *Historische oogslag op de rederijkkamers van Diest*, s. titre; in-8°, 40 p., signé à la page 35 (Extr. du *Vaderlandsch Museum*, Gand. t. III). — 5. *Coup d'œil historique sur l'ancienne industrie drapière à Diest*. Gand, Hebbelynck, 1860; in-8°, 28 p. (Extr. du *Messenger des sciences historiques*). — 6. *Chronicon Diestense*. Bruxelles, Hayez, 1861; in-8°, 131 p. (Extr. du *Compte rendu de la Commission d'histoire*, 3^e série, t. II). — 7. *Coup d'œil historique sur les institutions de bienfaisance de la ville de Diest*. Gand, Hebbelynck, impr., 1861; in-8°, 28 p. (Extr. du *Messenger*

des sciences historiques). — 8. *Notice historique sur le béguinage de Sainte-Catherine à Diest*. Gand, Hebbelynck, impr., 1862; in-8°, 52 p. — 9. *Historische oogslag op het steedje Haelen en het voormalige vrouwenklooster Marienrode* (Getrokken uit het blad *De Tijd*). Brussel, G. Adriaens, 1862; in-18, 63 p. — 10. *Coup d'œil sur la Holle Griet ou grand canon de Diest*. Gand, Hebbelynck, impr., 1863; in-8°, 16 p., 1 pl. (Extr. du *Messenger des sciences historiques*). — 11. *Historische oogslag op het voormalige klooster der Lorreinoozen te Diest* (Getrokken uit het blad *De Tijd*). Brussel, Adriaens, 1863; in-8°, 19 p. — 12. *Historische oogslag op de voormalige St-Janskerk te Diest*. Brussel, W. Adriaens, 1863; in-16, 43 p. — 13. *Het kerkelijk en liefdadig Diest. Geschiedenis der kerken, kappellen, kloosters, liefdadige gestichten, enz., welke vroeger bestonden of nog bestaan*. Leuven, Ch. Peeters, 1870; in-8°, 584 p., 6. pl. — 14. *De arend of misdaed en verzoening, een familie-schets uit den zeventienden oorlog, aan de rijpere jeugd opgedragen. Naar het Hoogduitsch van Eduard von Ambach*. Brussel, Goemaere, 1871; in-12, 181 p. (Vermakelijke bibliotheek).

Fréd. Alvin.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*. — *Bibliographie nationale*, t. III. — L. Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. II, p. 77.

RAYMOLANUS (Jacques). Voir **RAEY-MOLEN**.

RAYMOND (Abacuc DE), DE RAYMUND OU RAYMUNDI, juriconsulte, mort à Liège, le 29 mai 1637. Abry le dit fils d'Arnould Raymundi, avocat à Liège, et d'Agnès, fille de Lambert Remacle, dit Mambour, jadis conseiller de la cité, mais ces renseignements paraissent sujets à caution. Né vraisemblablement à Liège, vers 1550, Abacuc, après avoir fait avec succès ses humanités dans cette ville, se rendit ensuite à Louvain et conquit, à la pédagogie du Lys, le titre de maître ès arts. Se sentant alors attiré vers le droit, Abacuc suivit les leçons de Pierre Peck et de Gabriel Mudée.

Certains auteurs avancent que ce fut vers 1530 : c'est une erreur manifeste. Il faut évidemment lire 1580, ce qui, reportant l'époque de sa naissance vers 1550, s'accorderait parfaitement avec la date de sa mort, survenue à un âge avancé. Quoiqu'il en soit, Abacuc poursuivit ses études à l'université de Reims : il y obtint la licence *in utroque jure*. De retour à Liège, Abacuc exerça, pendant un demi-siècle, la profession d'avocat et sut se faire admirer autant par son intégrité que par son éloquence et par l'étendue de sa science. Ces qualités, jointes à l'autorité que lui donnait une longue carrière, lui valurent, de la part de ses concitoyens, l'appellation de Père des juriconsultes.

Chargé, durant plusieurs années, de gérer les affaires du chapitre de Saint-Lambert, il se vit amené à défendre les droits de l'Eglise de Liège sur le comté de Hornes, à l'occasion des différends que fit naître, relativement à la possession de ce comté, l'extinction de la maison des Montmorency-Nivelle. C'est dans ce but qu'il rédigea un mémoire, demeuré, semble-t-il, inédit : au témoignage de Valère André, il n'était point encore publié en 1634, et il est fort peu vraisemblable qu'on ait, par la suite, songé à le livrer à l'impression. C'est donc à tort que X. de Theux le cite dans sa *Bibliographie liégeoise*, à l'année 1598, sur la foi de Foppens, tout en avouant d'ailleurs n'en avoir rencontré aucun exemplaire. Le titre seul nous en est parvenu : *Tractatus de jure et dominio quod Ecclesiæ Leodiensi in Comitatu Hornano, feudo Lossensi, ad ipsam deficiente stirpe mascula reverso, competit*.

Abacuc avait acquis, avant 1619, la seigneurie de My, dans la province de Luxembourg actuelle; il la transmit à ses descendants. La bibliothèque de l'université de Liège (fonds Capitaine, ms. 106) conserve un registre stîpal relatif à cette seigneurie sous l'administration des Raymund. Abacuc avait épousé Jeanne de Chesne qui mourut le 10 juillet 1626, après lui avoir donné deux fils : Daniel succéda à son père comme seigneur de My; quant au se-

cond, Arnold, après avoir rempli les fonctions de coste à la collégiale Saint-Pierre, il fut élu, en octobre 1626, doyen de ce chapitre. C'est sans doute à cette dignité qu'il dut de pouvoir faire inhumer ses parents dans l'église Saint-Pierre, vers la porte qui conduisait à Saint-Clément; il les rejoignit dans la tombe, le 5 septembre 1648. Avant qu'on ne plaçât en 1762, un pavé en marbre dans cette église, le doyen Devaux put prendre copie de leur épitaphe commune, encore que le temps l'eût déjà quelque peu altérée.

Joseph Brassinne.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. Louvain, 1643, p. 1. — J. Foppens, *Bibliotheca belgica*. Bruxelles, 1739, t. I, p. 1. — Vander Meer, *Bibliotheca scriptorum Leodiensium*, p. 1. — Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 38. — Saumery, *Delices du pays de Liège*, t. V, 1^{re} partie, p. 159-160. — Devaux, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*, t. I, p. 725; t. II, p. 946; t. V, p. 375-376. — H. de Villenfagne, *Bibliothèque éburoenne*, t. II, p. 4. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 286.

RAYMOND (*Daniel DE*), DE RAYMUND ou RAYMUNDI, poète, musicien, historien, né à Liège, peu après 1560, mort dans cette ville en 1634. Il était frère du jurisconsulte Abacuc de Raymund, seigneur de My (voir l'article précédent). Sa vie s'écoula presque entière à la cathédrale de Saint-Lambert, où il entra comme enfant de chœur. Il fréquenta l'université de Louvain, où ses études étaient terminées dès 1578 (8 avril). De retour à Liège, il fut, en 1581 (26 juillet), désigné pour l'office d'accompagnateur, *succentor*, mais le chapitre refusa d'agréer le choix que le chantre avait fait de lui. Le 30 juillet 1586, il fut nommé chanoine de la petite table et occupa à la cathédrale diverses charges : celles de *custos horarum*, d'*epistolaris*, d'*evangelarius*; il fit aussi partie du chœur des chantres. Ces fonctions lui permirent de se mettre parfaitement au courant des usages et des cérémonies de la cathédrale. Le chapitre s'en prévalut, le 30 mars 1601, pour nommer Raymond chanoine de Saint-Materne, en remplacement du chanoine Gilteau, récemment décédé. L'élection fut contestée par Jean Visez, qui prétendait à

la même prébende; le procès fut porté devant la cour de Rome et les chanoines soutinrent vigoureusement les droits du chapitre. Ils finirent par l'emporter, et Raymond resta en paisible possession de sa charge. Le 22 décembre 1606, il donna, à la suite de difficultés, sa démission de receveur de l'aumône. Dès 1619, il remplit la fonction de *notator horarum*, chargé de noter les présences aux heures canoniales et de distribuer aux chanoines présents leurs émoluments. Il était, en outre, receveur du chapitre : on le trouve signalé sous ce titre, en 1628. Le 25 juin 1632, il fut déclaré jubilaire et, par conséquent, dispensé de l'assistance exacte aux offices, tout en continuant à participer aux distributions quotidiennes; il se fit en même temps décharger de son office de *notator horarum*. Raymond possédait encore d'autres prébendes : dès 1587, on le trouve signalé comme recteur du bénéfice de Saint-Nicolas en l'église de Modave. On conserve, dans les archives de celle-ci, la copie d'un relevé des revenus du bénéfice, daté du 31 décembre 1592, et dressé par Raymond en exécution du bref de Grégoire XIV du 28 avril 1591, sur la conservation des biens ecclésiastiques. Daniel Raymond fit testament le 3 avril 1633; il mourut, plus que septuagénaire, le 20 ou le 24 mars 1634, et fut enterré aux Dominicains, où il avait fondé deux messes septimanales.

Raymond jouissait auprès du chapitre d'une réputation d'érudit. Il est cité au premier rang des personnes compétentes que l'on consulta, en 1608 (2 septembre), sur la réforme du bréviaire liégeois. Il fut ensuite désigné pour en faire la revision. Son travail, qu'on le presse d'achever dès 1615 (30 janvier), ne fut terminé qu'en 1619 (4 septembre). Il écrivit, selon ses biographes, plusieurs poèmes qui n'étaient pas sans mérite; il avait aussi composé quelques ouvrages sur la musique, où il excellait, mais ni les uns ni les autres ne sont parvenus à notre connaissance. Nous n'avons de lui que quelques vers latins en tête des *Panegyrici ad christianam orbis*

principes, de Jean Polit (1588), et du recueil de Chapeville (1612), et des poésies françaises en tête des *Sonnets et épigrammes*, de Jean Polit (1592), et de l'*Histoire mémorable de Sainte-Julienne*, par Lambert le Ruite (1598). Raymond paraît avoir surtout possédé de sérieuses connaissances historiques. Il est vrai qu'ici encore nous ne conservons aucun ouvrage original qui soit sorti de sa plume. En 1606, il transcrivit le manuscrit de la chronique d'Hériger et d'Anselme, appartenant à l'église de Saint-Martin; ce manuscrit, apparenté à celui d'Averbode, fournit le meilleur texte qui nous soit resté de cette importante chronique. Le baron de Villenfagne et le chevalier de Theux attribuent à Daniel Raymond une autre chronique dont ils furent jadis possesseurs. Il est douteux qu'elle soit de la main du chanoine de Saint-Materne, car elle est, par l'écriture, assez différente de la première. S'il faut l'attribuer à Raymond, ce n'est encore, en tout cas, qu'une transcription de textes empruntés à Jean de Stavelot, à Adrien d'Oudenbosch, à Santvliet, à Brusthem. Toutefois, le soin avec lequel le copiste distingue la provenance des divers passages de sa compilation, dénote chez lui une critique sérieuse. Le même esprit critique paraît avoir fait le mérite des travaux du chanoine de Liège. On rencontre son éloge non seulement chez Chapeville, mais il se retrouve sous la plume autorisée de Baronius. Raymond adressa au savant cardinal une dissertation sur la date de la mort de saint Hubert; après l'avoir lue, Baronius reconnut et corrigea l'erreur qui lui était échappée et rendit hommage à la science de son correspondant. Il resta avec lui en rapports assez fréquents. Le 4 décembre 1605, Daniel Raymond lui envoya un manuscrit contenant des vies de saints. C'est probablement à lui aussi qu'il adressa une dissertation, en six pages, conservée à Rome dans un manuscrit de la bibliothèque Vaticellane et relative à l'auteur du *Triumphus Steppensis*. Cette étude a pour titre : *Danielis Raymundi, Leodii, S. Materni in*

ecclesia cathedrali Leodiensi canonici, in hunc III de S. Lamberto episcopo, martyre ac patrono Leodiensi, librum seu ejusdem victorium ac triumphum Steppensem ad pium lectorem previae observantulae. Il est assez naturel que Raymond ne soit point parvenu à débrouiller l'enchevêtrement du *Vita Odiliae* dans le texte de ce troisième livre. Son travail n'a donc pas beaucoup de valeur pour nous, mais la seule préoccupation de poursuivre des recherches dans ce domaine suffit pour relever, à nos yeux, le mérite, comme historien, de Daniel Raymond.

Sylv. Balau.

Archives de l'Etat à Liège : chapitre de Saint-Lambert, *Décrets et ordonnances*, t. CXVI, p. 89, 581, 583; t. CXVII, p. 277, 308, 443, 444; t. CXVIII, p. 448; t. CXIX, p. 20, 47, 67 à 70, 75, 77, 98; t. CXXIV, p. 163, 170, 175, 197; t. CXXV, p. 44; t. CXXVI, p. 123; t. CXXVIII, p. 138; t. CXXIX, p. 6 et 7; t. CXXXVIII, p. 135, 136. *Provision des bénéfices aux autels*, années 1588 à 1615, n° 28, fol. 53 recto à 54 verso. Original : *Testaments des chanoines de Saint-Lambert*, t. XII, col. 1157. Collégiale de Saint-Materne, *Paies*, année 1628, p. 74 et ailleurs. — Archives de l'église de Modave; cf. Balau, *Histoire de la seigneurie de Modave*, p. 193-194. — Bibliothèque de l'université de Liège, manuscrits de la collection de Theux, n° 864 et 873 du catalogue (anc. 76 et 201). — Baronius, *Annales ecclesiasticae* (Mayence, 1608), col. 1157. — Chapeville, *Qui gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, t. 1, Ad lectorem; in *historiam versus*. — *Commission roy. d'histoire*, 2^e série, t. X, p. 56 et 57. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*, nos 33, 55, 1325. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643). — Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739). — Sweertius, *Athenae belgicae* (Anvers, 1628). — Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise* (Liège, 1867), p. 95. — Van der Meer, *Bibliothèque des écrivains liégeois*, ms. de la Bibliothèque roy. de Bruxelles. — Villenfagne, *Nouveaux mélanges* (Liège, 1878), p. 120. — *Comm. roy. d'histoire*, 5^e série, t. II, p. 44 (not. de Mr G. Kurth).

RAYNAUD DE SAINT-TROND. Voir RENAUD.

RAYNELDIS (*Sainte*). Voir REINELDE.

RAYNERIUS ou RÉGNIER DE BRUGES (*vénérable*), vivait vers 1250. On sait fort peu de chose sur ce saint religieux dominicain; il appartenait au couvent de Bruges, lequel fut fondé dès 1228, dix ans après que le Saint-Siège eut confirmé l'ordre de saint Dominique. Thomas de Cantimpré, qui mourut le 15 mai

1263, vit Raynerius au couvent de Bruges. On peut donc conjecturer que ce personnage vécut au milieu du treizième siècle. Le père Choquet, dans son ouvrage sur les saints dominicains des Pays-Bas, fait mémoire de Raynerius, mais il ne lui donne que le titre de vénérable. De Jonghe le qualifie bienheureux. Au livre des Abeilles, Thomas de Cantimpré en fait cette mention : « Nous avons vu, en notre maison » de Bruges, un jeune religieux, nommé » Raynier, homme de fort bon esprit et » grandement versé dans les lettres humaines. Peu après son entrée en religion, il s'adonna pleinement à l'étude » de la théologie. Mais, comme il n'était » guère avancé dans l'oraison, il fut » porté, par une dangereuse curiosité, à » vouloir connaître quelle secte avait » plus de solidité et de conformité à la » raison, celle des juifs, celle des gentils, ou celle des chrétiens. Il sentait » déjà son cœur trébucher du côté des » juifs. A tel point fut-il tenté du diable, » qu'une nuit il résolut de fuir le couvent. Au seuil de la porte la Vierge » Marie lui apparut et lui dit : « Tu as » dévié de la bonne voie. Sache que les » gentils sont livrés à toutes les erreurs; » les juifs prennent les ombres pour la » réalité; mais la grâce véritable est » dans l'Evangile, puisqu'il prêchel'humilité, la charité et la chasteté. Ces » trois vertus, tu les trouveras dans » l'ordre auquel tu as donné ton nom, » quand ton esprit sera purifié. Mère » du Christ et patronne de ton ordre, » je n'ai pu souffrir que tu fasses pareil » naufrage ». Conforté par cette apparition, le jeune religieux rentra dans » son couvent, il devint lecteur en théologie et mourut, jeune encore, dans les » plus admirables sentiments de piété ».

P. Vinc.-M. van Caloen.

Hyacinthe Choquet, *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum* (Douai, 1648), chap. XVII, p. 110-113. Il cite Thomas de Cantimpré, *Liber II, de Apibus*, cap. X, no 49. — Bernard de Jonghe, *Belgium Dominicanum* (1749), p. 175. — Vincent van Caloen, *Le couvent des Dominicains de Bruges* (1903), p. 26.

RAYNS (*Bertrand DE*), ou RAYS. Voir BERTRAND DE RAYS.

RAZIÈRES (*Gérard DE*), orfèvre anversois du xvi^e siècle. Dans les actes de l'époque son nom se trouve inscrit sous diverses formes, telles que DE RASIER, DE RASIÈRES, RAZURES, RAGIÈRES, ROGIERS, RAGIERS, REYSIER, etc. Il fut reçu en 1561 comme franc maître dans la gilde Saint-Luc à Anvers. En 1571 il fut nommé maître général de la monnaie de Brabant, en même temps que Jacques Jongelinx, Robert van Eeckeren, Léonard van Impeghem et Jacques van Bylandt. Il fut confirmé dans cette charge en 1582 par le duc d'Alençon, et il la conserva encore lorsque les Espagnols furent redevenus maîtres de nos provinces, à la suite de la prise d'Anvers en 1585. Il exécuta un grand nombre d'œuvres d'art pour compte de la ville. C'est ainsi qu'il dut graver en 1581 le grand sceau communal, et que, d'autre part, il reçut la mission d'orner de plaques ciselées la reliure du livre dans lequel fut inscrit la formule du serment signé en 1582 par le duc d'Alençon. La même année, le magistrat lui commanda neuf coupes de vermeil, pesant environ trente-cinq marcs, pour être distribuées aux neuf délégués qui représentèrent la ville dans les réunions préliminaires pour la conclusion de la paix religieuse. Ces œuvres d'art lui furent payées 1.300 livres. En 1581, il grava encore la grande médaille *Religione et providentia*, et la même année il livra aussi à la ville 26 jetons de libre parcours, destinés aux fonctionnaires communaux.

De Razières, qui avait épousé Christine Briens, fit son testament le 22 novembre 1587 par devant le notaire L. van Rockergem. Il mourut à la fin de cette année ou dans les premiers jours de l'année suivante, laissant plusieurs enfants, notamment Jeanne de Razières qui épousa Adam Luyx, Artus de Razières qui fut aussi orfèvre et devint maître général de la monnaie, Rombaut de Razières, également orfèvre, Eléonore, femme de Jean van Essche, Daniel et Christine de Razières.

Gérard de Razières portait un blason d'azur à trois têtes de lion d'argent, au

chef cousu d'azur à la barre losangée d'argent.

Fernand Donnet.

P. Génard, *L'hôtel des monnaies d'Anvers*. — Id., *Notice sur la corporation des orfèvres d'Anvers*. — Id., *L'aiguière de Rubens*. — Ph. Rombouts et Th. van Lerius, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*. — Alph. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*. — Thys, *Recueil des bulletins de la propriété*. — Archives communales d'Anvers : Minutes du notaire van Rockerghem, 1588; Comptes de la ville, 1582; Schepen-brieven, 1574, AM II 350; 1614, UG 414; 1614, UN II 293; 1615, UN II 25.

RAZIÈRES (Rombaut DE), graveur de monnaies et de sceaux, fils du précédent, probablement né, comme lui, à Anvers, vers le milieu du ^{xvii}^e siècle. On ignore le lieu et la date de sa mort et l'on a peu de renseignements sur ses travaux. On sait toutefois qu'il fut chargé, en 1599, de modeler en cire quatre médailles aux effigies des archiducs Albert et Isabelle, dans lesquelles il faut voir simplement les modèles de leurs monnaies d'or appelées *doubles souverains*; qu'il grava, à l'occasion de l'inauguration des mêmes princes, deux jetons reproduits dans l'*Histoire métallique des Pays-Bas* de Gérard van Loon (t. I^{er}, p. 511), et qu'il est l'auteur des sceaux et contre-sceaux de Brabant, sur lesquels l'archiduc Albert et l'infante Isabelle sont représentés à cheval (voir Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 278 et 283). C'est encore à cet artiste qu'on peut attribuer la gravure des différents modèles et des premiers poinçons des pièces de 50, de 40 et de 20 sous, du double et du simple ducat des archiducs, frappés dans les ateliers monétaires d'Anvers, de Tournai, de Bruges et de Maestricht.

Fréd. Alvin.

A. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, p. 405. — *Revue belge de numismatique*, 1855, p. 379.

REBBE (Nicolas DE), ou REBBIUS. Voir DE REBBE (Nicolas).

REBREVETTES (Guillaume DE), écrivain ecclésiastique, né à Mons dans la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle, et mort à Bruxelles en 1633. Il était seigneur

d'Esceuvres. Le 28 novembre 1628, la justice, les lois et amendes, les droits de mortemain, de chasse et autres du village de Genly lui furent engagés par le domaine. On ne sait guère autre chose de la vie de Guillaume de Rebreviettes, qui se fit connaître par quelques ouvrages mystiques. On a de lui : 1. *L'image de la noblesse figurée sur la vie de Sainte Gertrude et de ses Parents, Histoire ecclésiastique*. Paris, François Huby, 1612; in-8°, limin. et table des chapitres, 10 feuillets; texte, 491 pages, plus 5 pages contenant l'approbation et le privilège du roi. L'ouvrage est dédié à Marguerite de Haynin, abbesse de Nivelles, princesse du St-Empire; il est précédé d'un frontispice gravé par L. Gaultier. — 2. *Le portrait du vray pasteur, ou histoire mémorable de S. Albert, évesque de Liège, cardinal du titre de Ste-Croix. Dédicé au sérénissime archiduc Albert, prince des Pays-Bas*. Paris, François Huby; in-8°, de 16 feuillets liminaires et 448 pages de texte, avec un très beau titre-frontispice et un portrait de saint Albert au 16^e feuillet. Les approbations sont datées de 1613. Les liminaires contiennent des poésies françaises de l'auteur. Cet ouvrage fut composé à l'occasion de la translation, faite par l'archiduc Albert, des reliques de son patron. — 3. *Apotheose chrestienne ou Panegyrique sur les Grandes Vertus du Serenissime archiduc Albert, Grand Prince des Pays-Bas et de Bourgogne*. Bruxelles, Hubert Anthoine, 1622; in-8° de 3 feuillets liminaires et 198 pages de texte, plus un feuillet contenant l'approbation et un extrait du privilège du roi, daté du 5 octobre 1621. L'ouvrage est dédié à l'infante Isabelle; il est orné d'un frontispice et de cinq gravures.

Léopold Devillers

De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 431. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 252. — Chev. de Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édition, col. 1332. — *Annuaire de la Société d'émulation de Liège*, 1873, p. 130.

RECK (D. VAN), est, par suite d'une mauvaise lecture, renseigné par le *Dictionnaire* de Siret comme un peintre flamand ayant travaillé à Stockholm,

au XVII^e siècle. Ce personnage ne fait qu'un avec David Beck ou Beek, de Delft, élève de van Dyck, mort à La Haye en 1657. Il fut au service de Christine de Suède.

Henri Hymans.

Renseignement communiqué par Mr Olof Granger, du musée de Stockholm, et confirmé par le Dr Bredius, directeur du musée de La Haye.

RECOURT DE LENS DE LICQUES

(*Maximilien-Philippe-Joseph-Eugène DE*), comte de Rupelmonde, né à Anvers et baptisé à Saint-Jacques le 10 janvier 1684, mort à Brihuega (Espagne), le 11 décembre 1710. Fils de Philippe-Maximilien, comte de Rupelmonde, et de Marie-Anne-Eusébie comtesse Truchsess de Waldbourg-Wolfegg-Waldsee, il appartenait à une ancienne famille noble de l'Artois, fixée depuis le XVII^e siècle au pays de Waes. Orphelin très jeune, il reçut en 1705, grâce aux hautes influences dont jouissaient ses proches, un brevet de colonel d'infanterie wallonne. La guerre de la succession d'Espagne sévissait alors. Le jeune comte de Rupelmonde se rallia au parti de Philippe V et se rendit en l'année 1704 à Versailles, où il épousa, le 25 janvier 1705, Marie-Marguerite d'Alègre, fille du marquis Yves d'Alègre, lieutenant-général, et de Jeanne de Garaud. Peu après son mariage, Maximilien de Recourt partit pour l'Espagne, où il allait faire ses premières armes. Il assista en 1706 au siège de Barcelone et s'y comporta vaillamment. Le grade de brigadier récompensa son courage. L'année suivante, Philippe V le choisit pour aller porter à la cour de France la nouvelle de la grossesse de la reine d'Espagne. Le comte de Rupelmonde ne resta pas longtemps à Versailles. Arrivé en cette ville en février, il avait rejoint son régiment déjà le 20 avril. Pendant plusieurs années, il fit campagne. On le trouve au siège de Lérida en 1707, à celui de Tortose en 1708. Le 20 août 1710, il prend part à la bataille de Saragosse. L'armée de Philippe V se trouvait menacée d'être mise en déroute. Pour la sauver, la brigade que commandait Maximilien de Recourt, entourée

par vingt-quatre bataillons, se défend héroïquement. Elle refuse tout quartier et, après deux heures de combat acharné, perce à la baïonnette les régiments autrichiens en leur enlevant trois drapeaux, mais en laissant de son côté neuf officiers et mille hommes sur le terrain. Un pareil exploit vaut au comte de Rupelmonde le grade de maréchal de camp. Le 9 décembre, à la bataille de Villaviciosa, le nouveau maréchal combat encore avec valeur. Il commande des gardes wallones et le régiment de la reine. A la tête de ses troupes, il pénètre à travers deux lignes d'infanterie jusqu'au corps de réserve ennemi, qu'il culbute en même temps qu'il met en déroute un bataillon carré où s'est réfugié le général autrichien de Starhemberg. Sans la nuit qui survint opportunément, celui-ci eût été fait prisonnier. Le lendemain, à l'attaque du bourg de Brihuega, une balle frappa mortellement Maximilien de Recourt. Il ne survécut que quelques heures à sa blessure et mourut le 11 décembre 1710.

Alfred de Ridder.

De Villermont, *Les Rupelmonde à Versailles*. — Guillaume, *Histoire des gardes wallones*. — Saint-Simon, *Mémoires*. — De Vegiano et de Herckenrode, *Le nobiliatre des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*.

RECQ (*François-Dominique*), magistrat, jurisconsulte, né à Braine-le-Comte, le 7 février 1709, décédé à Mons, le 5 décembre 1773. Après avoir terminé ses études de droit, il fut reçu comme avocat au conseil souverain de Hainaut. Par lettres patentes du 30 janvier 1743, il fut nommé conseiller de robe longue au même conseil, en remplacement de Nicolas-Joseph Le Louchier, et prêta serment le 4 février suivant. Il remplit ses fonctions judiciaires jusqu'à sa mort. Sa tombe, en marbre blanc, se trouve dans la nef droite de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. On y voit ses armes, qui portent : *d'argent au chef d'azur chargé de trois étoiles aussi d'argent, avec timbre cimé d'une étoile*.

Recq a laissé des annotations très estimées sur les « Chartes nouvelles du » Hainaut de l'an 1619. » Ces annota-

tions sont écrites sur papier intercalé et en regard du texte imprimé de la charte. En marge des articles sont indiqués les articles correspondants, et les autorités ou les sources de doctrines qui peuvent être consultées pour l'intelligence ou l'interprétation des dispositions. On y trouve aussi les décisions et arrêts qui ont résolu certaines questions. Il existe plusieurs copies de ce recueil.

Léopold Devillers.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*. — J. De Le Court, *Introduction au recueil des coutumes du pays et comté de Hainaut*, p. CLXX, CLXXIX. — Archives du conseil souverain de Hainaut et manuscrits du conseiller Recq, aux archives de l'Etat, à Mons.

REDEIN (Jean - François). Voir REDIN.

REDEL (*Augustin-Casimir*), ou RIDEL, peintre et écrivain, né à Malines, le 12 avril 1656, décédé en Allemagne en 1705. Son père était originaire de Breslau. Redel, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, fut un habile paysagiste en détrempe. Il avait été successivement élève de Jean le Saive ou de Saive ou Sayve (dit Jean de Namur), de Verhuyck (t?) le père, et de Corneille Huysmans. A l'occasion du neuvième centenaire de saint Rombaut, il publia en 1680 sous les initiales A. C. R. : *Het leven van den H. Rumoldus, bisschop, martelaar, apostel, ende patroon van de provincie, jurisdictie ende graefschape Mechelen* (Malines, G. Lints, 20 pages en vers, éd. in-8° et in-4°). Il fit un voyage à Rome et prit dans le Tyrol et en Allemagne un grand nombre de vues; il y a publié aussi ses deux ouvrages : *Miraculosa Virgo Cellensis votivè e sacris litaniis lauretanis pro pace exorata.... authore Augustino Casimiro Redelio, cler. Belga Mechliniensi, A.D. LL. & Phil. Magistro, nec non Sac. Cæs. Majest. Laureato Poeta* (Gratz, 1694). — *Annus coronatus hymnis sanctorum omnium... constructus ab Augustino Casimiro Redelio*, etc. (Augsbourg, 1696). Il perdit la raison en 1687. E. Neefs, *Histoire*, etc., donne son nom sous la double forme de REDEL et RIDEL. Sur

les titres de ses deux derniers livres il s'appelle Redel.

J. Vercoullie.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving*. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*. — Catalogue de la section malinoise de la bibliothèque publique à Malines.

REDIG (*Laurent-Herman*), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Anvers, le 17 novembre 1822, mort dans la même ville, le 1^{er} janvier 1861. Se vouant plus spécialement au paysage, il étudia ce genre sous Jean-Baptiste de Jonghe et la figure sous J. Ruyten (voir ce nom). Joseph Linnig l'initia à la pratique de l'eau-forte. On relève de bonne heure les traces de son activité, dans l'un et l'autre genre. En 1839, à peine âgé de dix-sept ans, il fait figurer au salon de Bruxelles un dessin du *Théâtre royal d'Anvers*, inauguré peu d'années auparavant et annonce qu'il sera gravé par souscription. Nous ne savons si ce projet se réalisa. Comme peintre, L. Redig concourut aux expositions par des paysages étoffés de figures enlevées avec assez de prestesse, comme d'ailleurs le sont aussi ses eaux-fortes. *Kermesse de Bouchout*; *Paysage hollandais*; le *Maréchal ferrant*; la *Bruyère*, sont les titres de ses œuvres principales exposées de 1845 à 1858. Sa dernière peinture, une *Vue des Polders d'Anvers*, figurait encore à l'exposition d'Audenarde, en 1860. L'eau-forte semble avoir eu pour Redig un certain attrait. On trouve sa signature au bas de petites planches dont les dates embrassent sa carrière presque intégrale. Nous en connaissons sept. Verachter et Terbruggen donnent comme œuvre unique le *Village au moulin*, et le *Peintre graveur hollandais et belge* de Hippert et Linnig ne mentionne que trois pièces. Voici, d'après leurs dates, les eaux-fortes que nous avons pu trouver de Redig : 1841, *Carène de navire*; 1842, *La tour de Babel*; 1847, *La collégiale de Liège*; non daté, *Le puits de Quentin Metsys, à Anvers* (pour l'Histoire d'Anvers de Mertens et Torfs); 1855, *Village au moulin à petites ailes*; 1860, *La pêche au filet*; id. *Rue de village*. Aimables et faciles, les œuvres de

Redig sont superficielles, défaut d'ailleurs commun aux productions de la plupart des contemporains de l'artiste, adonnés au même genre.

Henri Hymans.

(Verachter et Terbruggen), *Histoire de la gravure d'Anvers, Catalogue de la collection Ter Bruggen*, propriété de la ville d'Anvers (Anvers, 1874-1875). — Hippert et Linnig, *Le peintre-graveur hollandais et belge au XIX^e siècle* (1879). — Notes personnelles.

REDIN (*Jean-François*), ou REDEIN, violoniste et compositeur, né à Anvers, baptisé à la cathédrale de cette ville, le 5 novembre 1748, décédé le 8 ventôse an x (24 février 1802). On sait, et par le texte d'un de ses ouvrages et par l'indication figurant à la liste de souscription à une œuvre musicale de Pierre-Joseph Vanden Bosch (1736-1803), organiste de Notre-Dame d'Anvers, que Redin fut premier violon solo de cette même cathédrale. Fétis dit que les ouvrages de Redin sont estimables et ont eu du succès dans leur nouveauté. Nous en publions les titres d'après la liste dressée par l'auteur de la *Biographie universelle des musiciens* : 1. Six duos pour 2 violons; op. 1^{er}; Bruxelles, Van Ypen. — 2. Six sonates pour 2 violons, op. 2; ib. — 3. Six symphonies pour 2 violons, alto, basse, 2 hautbois, 2 cors, op. 3. Paris, Bailleux, 1786. — 4. Six quatuors pour 2 violons, alto et basse, op. 4. Londres, 1783. De ce que l'œuvre quatrième fut éditée à Londres, Fétis infère que Redin a habité cette ville. Grégoir affirme qu'en 1790 Redin fut attaché, en qualité de premier violon, au théâtre d'Anvers.

F. van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, t. VII (1875), p. 495. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. IV (1878), p. 365-675. — Edouard-G.-J. Grégoir, *Les artistes-musiciens belges* (1888), p. 347.

REDOUTÉ (*Antoine-Ferdinand*), peintre, né à Saint-Hubert, le 21 juin 1756, décédé à Paris, le 3 novembre 1809. Fils de Charles-Joseph, Redouté fut aussi son élève et n'eut en réalité pas d'autre maître. Se sentant à l'étroit dans la petite ville de Saint-Hubert qui lui offrait peu de perspective d'avenir,

il quitta le foyer paternel à l'âge de vingt ans pour se rendre à Paris, frayant en quelque sorte le chemin à ses frères qui successivement vinrent l'y rejoindre et se créer une situation honorable. Il s'adonna, non sans succès, à la peinture décorative. On cite avec éloge plusieurs de ses travaux, entre autres les peintures du théâtre de Bordeaux; la salle du palais royal de Paris, affectée autrefois au Tribunat; les décorations de l'Elysée-Bourbon, de la Malmaison; celles du château royal de Compiègne, qui passent pour une de ses meilleures œuvres. Nous verrons par la biographie de ses deux frères, qui vinrent le rejoindre à Paris, et dont l'un devait acquérir un grand renom, qu'il fut pour eux un appui au début de leur carrière. Au surplus les frères Redouté avaient l'esprit de famille, et semblent, malgré des fortunes diverses, avoir toujours vécu dans des sentiments d'union.

En mourant Antoine-Ferdinand Redouté laissa une veuve et quatre enfants : deux filles et deux fils, qui marchèrent honorablement dans la voie tracée par le père, sans toutefois acquérir de notoriété.

J. Helbig.

REDOUTÉ (*Charles-Joseph*), peintre, fils de Jean-Jacques, né le 24 juillet 1715 à Jamagne, près de Philippeville, dans le Hainaut français; décédé à Saint-Hubert, le 13 décembre 1776. Il suivit la profession paternelle, et fut tout naturellement, à Dinant, l'élève de son père, qui lui enseigna les principes du dessin et l'initia également aux premières notions techniques de la peinture. Cependant il quitta la ville de Dinant le 12 juillet 1737, pour aller continuer ses études à Paris, où il suivit avec succès les cours de l'Académie de Saint-Luc. Il y fit bientôt des progrès assez sensibles pour aborder la peinture de genre, sans autre maître que la nature, en s'abandonnant à ses propres inspirations. Ayant fait en 1743 la connaissance d'un compatriote, l'abbé Célestin de Jong, celui-ci l'engagea à venir à Saint-Hubert pour décorer de pein-

tures l'abbaye bénédictine de cette ville, et achever les travaux commencés par le peintre Nicolas Thierry, de Verdun. Redouté se rendit d'abord à Dinant, désireux de revoir sa famille ; puis, répondant à l'appel qui lui avait été adressé, il alla s'établir à Saint-Hubert, où il épousa Marguerite-Joseph Châlon de cette ville, le 26 janvier 1750. De cette union sont nés cinq enfants, deux filles et trois garçons, qui tous trois s'adonnèrent à l'art cultivé par leur père, dont la profession devenait ainsi une tradition de famille. Avec l'agrément du père, ils quittèrent jeunes la cité natale qui n'offrait pas grandes ressources à des artistes aussi nombreux, pour aller à Paris poursuivre leurs études et chercher fortune.

Indépendamment de ses travaux pour le monastère de Saint-Hubert, Charles-Joseph Redouté fut appelé à faire des peintures décoratives pour l'abbaye de Stavelot et dans différents châteaux de la région. Il ne s'attacha pas à un genre particulier : il peignait des tableaux d'églises, des portraits et des paysages qui, du vivant de l'artiste, étaient assez estimés.

J. Helbig.

REDOUTÉ (*Henri-Joseph*), peintre, né à Saint-Hubert le 25 mai 1786, décédé à Paris en 1846. Troisième fils de Charles-Joseph Redouté (voir la notice qui précède), il donna, comme ses frères, mais dans une moindre mesure que ne l'avait fait Pierre-Joseph, des marques de ses dispositions pour les arts du dessin. Il fut décidé qu'il serait peintre, bien que dans son enfance les circonstances fussent moins favorables pour l'étude de la peinture qu'elles ne l'avaient été pour les autres membres de la famille. Avant d'atteindre l'âge de onze ans, il perdit son père, tandis que ses frères, qui auraient pu le guider dans l'apprentissage de son art, étaient en France. Dans cette situation, sa mère l'envoya faire son apprentissage chez un peintre médiocre, qui habitait Bouillon. Mais bientôt ses frères l'appelèrent auprès d'eux ; et, en 1785, Henri-Joseph alla les re-

joindre à Paris. N'ayant pas de prédilection pour un genre déterminé, il suivit de tout point l'impulsion et la direction de Pierre-Joseph Redouté, et se mit à peindre des fleurs. Comme il fit preuve de conscience et d'habileté, Pierre-Joseph l'associa bientôt à ses travaux, et c'est en collaboration qu'ils exécutèrent les peintures de fleurs commandées par L'Héritier, savant botaniste.

Indépendamment des travaux que les deux frères faisaient en commun, Henri-Joseph dessina de nombreuses planches pour des ouvrages d'histoire naturelle. C'est ainsi qu'il entreprit en 1791-92, avec Coquebert de Mombert, un voyage scientifique dans les provinces méridionales de la France. Il revint avec des portefeuilles amplement garnis de dessins. Il rapportait entre autres une collection de planches représentant les poissons des côtes de la Méditerranée, travail qui fut suivi de nombreux dessins pour l'Encyclopédie de Pankoucke. La fidélité et la conscience qu'il mettait dans ses dessins d'histoire naturelle lui gagnèrent bientôt la clientèle des nombreux savants qui alors travaillaient à Paris. A la suite d'un concours public organisé en septembre 1793, il fut désigné, avec son frère Pierre-Joseph et Maréchal, pour continuer la collection de plantes et d'animaux à peindre d'après nature, sur vélin, collection commencée sous Louis XIV, et qui devait être déposée dans la Bibliothèque du musée d'histoire naturelle. A la suite de sa nomination de peintre du musée, il fit pour cette collection un grand nombre de dessins sur vélin : poissons, serpents, plantes, etc.

Henri-Joseph Redouté a fait partie du corps de savants et d'artistes qui, sous le nom de la « Commission des sciences et des arts d'Egypte », accompagna l'expédition d'Egypte, entreprise et commandée par le général Bonaparte. L'artiste avait accepté cette mission honorable à la demande du général du génie Caffarelli Dufalga, de Lacépède et de Van Spaendonck. Il quitta Paris avec Geoffroy de St-Hilaire

pour s'embarquer à Toulon, le 13 mai 1798. Il suivit l'expédition jusqu'à la fin et ne revint à Paris que le 8 janvier 1802, après une absence de trois ans et huit mois, pendant laquelle il avait recueilli une ample moisson de dessins des monuments, des sites et des produits des pays visités, non sans subir de grandes fatigues et avoir couru de grands dangers. A son retour, Redouté fut nommé, comme ayant fait partie de l'Institut d'Egypte, membre associé de l'Institut de France; il reçut une médaille d'argent à cette occasion. L'artiste reprit ses travaux, mais il avait contracté en Afrique une maladie des yeux qui, en progressant, devait l'obliger plus tard à renoncer à la culture des arts.

J. Helbig.

REDOUTÉ (*Jean-Jacques*), peintre, né à Dinant en 1687, décédé dans la même ville, le 18 octobre 1762. On n'a que bien peu d'informations biographiques sur ce peintre; on a moins de renseignements encore sur ses travaux. Il serait très probablement resté complètement ignoré si l'illustration des artistes de sa descendance n'avait mis son nom en relief. Il paraît avoir cultivé différents genres de peinture; histoire, portraits, paysages, mais on ne connaît pas une seule toile qui puisse lui être attribuée avec certitude. Un écrivain assure que déjà son père avait été peintre du prince évêque de Liège, et aurait initié son fils Jean-Jacques à l'art qu'il cultivait lui-même. Ce dernier épousa Jeanne Boucher, née en 1682, et décédée le 31 janvier 1758. Les deux époux furent inhumés dans l'église des Croisiers à Dinant, où reposaient déjà les ancêtres de Redouté, originaires de la ville de Dinant. L'église des Croisiers fut désaffectée à la révolution française et convertie en tannerie.

J. Helbig.

REDOUTÉ (*Pierre-Joseph*), peintre, né à Saint-Hubert, le 10 juillet 1759, décédé à Paris, le 10 juin 1840. Il est incontestablement l'artiste le plus célèbre de la lignée des Redouté, et le

renom qu'il a acquis a répandu son éclat sur les autres membres de la famille. Second des trois fils de Charles-Joseph Redouté, il montra de bonne heure des dispositions marquées et une grande facilité dans l'étude d'un art devenu traditionnel dans la famille (voir les notices précédentes). Dès l'enfance, il crayonnait avec habileté des groupes de figures, et savait rendre intelligibles pour tous les conceptions de son imagination naissante. Naturellement ces aptitudes donnaient de grandes espérances à la famille, et particulièrement au père qui savait en apprécier la valeur. Aussi, celui-ci destinait-il son fils à la peinture historique, et, autant que le permettaient ses ressources, il voulut orienter son éducation vers les hautes régions de l'art. Cependant, ne se fiant pas à ses seules lumières, il voulut confier son fils à la direction d'un maître, et pendant quelque temps Pierre-Joseph fréquenta à l'abbaye d'Orval, l'atelier de frère Abraham, peintre qui jouissait dans le pays d'une grande réputation. Les progrès du jeune homme furent rapides, et en peu de temps il fut en mesure de peindre convenablement les portraits. Les commandes ne se firent pas attendre, et bientôt Pierre-Joseph fut appelé à Luxembourg pour y peindre les portraits du général Bender, de la baronne de Tornaco et d'autres notabilités de la ville; il en fit encore plusieurs dans la ville de Stavelot.

De retour dans sa ville natale, il n'y demeura pas oisif. Il avait reçu de Liège la commande de six toiles pour l'église d'Heylissem, près de Tirlemont, et, ce travail achevé, il se rendit à Liège pour étudier pendant un an dans l'atelier de J.-B. Coclers, qui passait alors pour le meilleur peintre de la principauté. Après ce stage, le jeune Redouté voyagea en Hollande et dans le Brabant, afin d'y étudier les œuvres des anciens maîtres flamands. Chemin faisant, il exécuta de côté et d'autre différents travaux décoratifs, et termina ses voyages en se rendant à Paris, où déjà s'était établi son frère aîné, Antoine-Ferdinand. Il y arriva en 1780.

Antoine-Ferdinand (voir plus haut) était peintre de décor, et c'est à l'aider dans ses travaux que s'appliqua d'abord le frère puîné. Grâce à sa grande facilité d'aborder tous les genres de peinture, il fit bientôt de notables progrès dans celui de la décoration, bien que cet art ne répondît pas à ses prédilections. Il aimait à peindre les fleurs et, de ses pérégrinations en Hollande et en Flandre, le souvenir des tableaux de van Huysum et de Rachel Ruysch était resté vivant dans son esprit. En 1784, s'étant avisé de peindre d'après nature quelques branches de végétation et de fleurs pour un marchand d'estampes du nom de Chenau, celui-ci eut la pensée de les confier au graveur liégeois Demarteau, afin que, reproduits par le burin, ils servissent de modèles aux jeunes dessinateurs. Vers la même époque, Gérard van Spaendonck, peintre du cabinet du roi, ayant vu d'autres essais de Redouté, apprécia son talent à sa haute valeur. Il le chargea de peindre vingt aquarelles de plantes nouvelles que chaque année le peintre du cabinet du roi devait fournir au recueil « des Vélins », collection commencée en 1650 par les ordres de Gaston d'Orléans.

Jusqu'alors, ces reproductions de fleurs nouvelles avaient été faites à la gouache : en les peignant à l'aquarelle, avec toute la virtuosité des procédés techniques de ce genre de peinture, Redouté introduisit une nouveauté, et ses reproductions de la nature gagnaient un charme de coloris et une transparence que la gouache ne peut donner. Aussi le succès fut-il incontesté. S'étant assuré, grâce à ces travaux, le patronage de L'Héritier, le savant botaniste de Paris, et de Van Spaendonck, le célèbre peintre de fleurs, Pierre-Joseph Redouté avait trouvé sa voie ; il marchait vers la célébrité et, à partir de ce moment, les étapes de sa carrière ne se marquent plus que par des succès. La faveur qui accueillit ses travaux était légitime : artiste aussi consciencieux qu'observateur perspicace et subtil, il savait surprendre le secret des beautés de la nature dans ses pro-

duits les plus aimables, et réunir, dans ses peintures des fleurs, des qualités qui au premier abord semblent s'exclure ; il donnait à ses reproductions toute l'exactitude, toute la précision du caractère que réclame le botaniste, en y ajoutant le charme et le laisser aller du peintre qui semble ne travailler que pour le plaisir des yeux.

Redouté était d'ailleurs un de ces hommes qui, tout dévoués à l'art et travaillant, comme nous venons de le voir, avec les succès les plus enviables, savent, par leur caractère et l'esprit de conduite, se concilier toutes les sympathies et les conserver. En 1792, il fut nommé dessinateur de l'Académie royale des sciences, et, à la création de l'Institut, dessinateur en titre de la classe de physique et de mathématiques de ce même corps ; la même année, il succéda à Gérard van Spaendonck comme professeur d'iconographie végétale au jardin du roi.

La reine Marie-Antoinette avait voulu l'attacher comme dessinateur à son cabinet, mais les événements anéantirent les perspectives d'avenir qui, de ce côté, s'étaient ouvertes pour l'artiste. En 1805, il reçut le brevet auquel il attachait le plus grand prix, celui de peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine. Plus tard il eut pour élèves les princesses de la famille d'Orléans, et tous ses disciples, appartenant aux rangs les plus divers, avaient autant d'estime pour l'homme que d'admiration pour les œuvres de l'artiste.

Redouté pouvait s'enorgueillir d'avoir initié à l'art de la peinture des fleurs non seulement Marie-Antoinette et l'impératrice Joséphine, il eut encore pour élèves la reine Hortense, Louise-Marie, la future reine des Belges, la duchesse de Berri, la reine des Français, Madame Adélaïde et d'autres princesses de sang royal. Aussi, lorsqu'en 1825 le roi Charles X remit à l'artiste la décoration de la Légion d'honneur, il put lui dire gracieusement : « Je vous fais » compliment des élèves que vous avez » formées : Mademoiselle d'Orléans vous » fera honneur ».

Malgré le temps que Redouté donnait à l'enseignement dans les cours publics et les leçons particulières, malgré surtout l'énorme somme de travail que lui imposaient les recueils en voie de publication et dont nous donnerons les titres à la fin de cette notice, il prenait encore part souvent aux expositions de peinture, soit à Paris, soit dans les villes départementales. Ainsi nous trouvons, dans les notes qu'il a laissées, qu'en 1825 il avait envoyé à l'exposition des beaux-arts, à Lille, une aquarelle représentant un *dahlia* qui lui valut une médaille en argent ; à la fin de la même année, il envoie trois petits tableaux de fleurs à la manufacture de toiles peintes à M^r Gros-Davilliers et Cie, à Wafouting, près de Cernay, tableaux que le premier dessinateur de la fabrique avait été chargé de lui demander ; il avait encore exécuté un bouquet de fleurs sur fond blanc pour la Société des amis des arts, dont l'exposition eut lieu le 2 février 1826 au Louvre.

Les notes autobiographiques laissées par l'artiste donnent d'assez nombreuses informations sur les travaux isolés de ce genre, restés peu connus. Ils renseignent toute une liste de tableaux exposés au Louvre depuis l'année 1793 jusqu'en 1810. En 1804, il fit six tableaux de fleurs peints à l'aquarelle, qui furent placés dans la chambre à coucher de l'impératrice Joséphine, à la Malmaison. En avril 1822, Redouté exposa encore deux tableaux de fleurs avec fond de paysage, qui furent acquis par le ministre de la maison du roi, le marquis de Lauriston. Celui-ci les signala au comte de Forbin, directeur du musée ; ils furent payés 8,000 francs, et transportés au musée du Luxembourg, le 11 juin 1824.

Esprit actif, sans cesse en éveil, Redouté était à la recherche de procédés nouveaux, applicables aux arts, et s'occupa des moyens d'obtenir un résultat meilleur par l'impression en couleurs des peintures. Il entra à cet effet chez le graveur Demarteau, où il apprit les premiers éléments de la gravure et de l'imprimerie en plusieurs couleurs.

Les principaux ouvrages auxquels Redouté doit la célébrité sont : *La Flora atlantica*, de Desfontaine ; le *Jardin de la Malmaison* et les *Plantes rares du jardin de Cels*, par Ventenat ; les *Plantes rares du château de Navarre*, par Aimé Bonpland ; les *Arbres et Arbustes du nouveau Duhamel*, par M. Loiseleur-Deslongchamps ; la *Botanique de J.-J. Rousseau* ; l'*Astragologia* et les *Plantes grasses* de Decandolle ; la *Flora boreali-Americana* et l'*Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale* d'André Michaux ; l'*Histoire naturelle du maïs* de Bonafous. Mais les publications les plus considérables, celles qui ont surtout illustré le nom de Redouté, sont les *Liliacées* et les *Roses*. Les *Liliacées* (texte descriptif par Delannay) ont été publiées en 80 livraisons, composées chacune de 6 planches et d'autant de feuillets de texte, in-folio. Il a fallu quatorze ans pour achever cet ouvrage. Les *Roses* ont paru en 30 livraisons in-folio de 6 planches chacune (texte de C.-A. Thiry), publiées de 1817 à 1824. De 1827 à 1833, Redouté fit encore paraître : *Choir des plus belles fleurs* prises dans différentes familles du règne végétal, de quelques branches des plus beaux fruits, groupés quelquefois et animés par des insectes et des papillons ; cet ouvrage comporte 36 livraisons in-4^o.

Des publications de Redouté que nous venons d'énumérer, son ouvrage sur les roses est le plus connu ; il est considéré aussi généralement comme le titre le plus considérable du peintre au renom qu'il s'est acquis en Europe et surtout en France. Œuvre importante tout d'abord par le grand nombre de planches — il y en a 170, toutes signées de P.-J. Redouté, — elle représente une somme de travail énorme. Ce qui, dans ce recueil comme dans d'autres travaux de l'artiste, distingue son talent, c'est à la fois la précision scientifique avec laquelle il a copié son modèle, cherchant à reproduire le caractère particulier de la fleur, de sa végétation, les attaches caractéristiques de chaque espèce, et le soin de donner à ses aquarelles les qualités essentielles d'une

œuvre d'art ; élégance du dessin, choix dans la manière de présenter son étude, délicatesse du coloris. Dans la gamme des couleurs, il évite l'éclat d'un effet trop accentué et les tonalités trop vigoureuses ; ses planches sont tenues dans l'harmonie sobre et tempérée qui convient parfaitement à une collection scientifique.

Pierre-Joseph Redouté s'était marié à Paris le 27 février 1786. Il avait épousé Mlle Marie-Marthe Gobert, née à Paris en 1766 ; le mariage fut célébré à l'église paroissiale de Saint-Luc. De cette union sont nés trois enfants : un garçon, Charles Redouté, né au Louvre, le 1er mai 1798, et deux filles. Redouté mourut subitement à Paris, à l'âge de près de 81 ans, frappé d'une congestion cérébrale, pleuré par sa famille et vivement regretté par ses amis et tous ceux qui avaient été en relations avec lui. En 1846, le gouvernement belge a fait élever sur la place publique de Saint-Hubert une fontaine monumentale, surmontée du buste du célèbre artiste. Son portrait, peint par Gérard, se trouve au musée de Bruxelles.

J. Helbig.

Grâce à la célébrité dont jouit Pierre-Joseph Redouté, les sources d'informations sur sa biographie et sur celles des autres Redouté sont assez nombreuses : Auguste Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (1864), t. II, p. 70-75. — Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 453-474. — Marcellin La Garde, *Notice sur les Luxembourgeois célèbres*, p. 169. — *Galerie des contemporains*, t. VIII, p. 29. — *Biographie universelle des contemporains*, t. XVIII. — *Biographie universelle ancienne et moderne*, de Michaud, t. XXXV, p. 347-348, article de Bonafous. — V. aussi *Rapport sur les travaux de la Société d'émulation de Liège*, présenté, le 25 décembre 1822, par Mr de Geriache. — La bibliothèque de l'université de Liège possède un petit volume manuscrit (n° 207), qui contient des notes autographes de Pierre-Joseph Redouté, sur sa famille, sur lui-même et sur ses œuvres, dont sont tirées la plupart des informations contenues dans les cinq notices des peintres de la famille de Redouté.

REES (*Gaspard-François DE*), poète latin, né à Ruremonde vers 1690, décédé après 1740. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1708 et fut, pendant de longues années, professeur au collège de Malines. Il y enseigna les belles-lettres et la rhétorique, et publia durant son séjour en cette ville diverses

pièces de circonstance, de mince valeur, qu'il dédia à la régence de Malines, à ses élèves, etc. Citons : *Cento Virgilianus in solemni inauguratione Caroli Sexti imperatoris*, etc. Anvers, Jean Borckx, 1717 ; 16 pages in-4°. Poème composé uniquement de vers et de lambeaux de vers glanés dans l'œuvre de Virgile et réunis bout à bout à la gloire de l'empereur Charles VI. De même : *D^{mo} D^{no} Henrico van Gameren, ex Saventhem*, poème de 4 pages in-4° (Anvers, Jean Borckx, 1719), en l'honneur d'un primus de Louvain, ancien élève de l'auteur. A la fin de sa vie, de Rees fut impliqué dans d'ardentes controverses théologiques et forcé de quitter l'Oratoire. Il se retira en Hollande et y vécut de leçons et de préceptorats. Il y publia quelques opuscules théologiques et ouvrages classiques, entre autres : *Verlichte Rekenkonst*, trad. en français sous le titre de *Règle générale d'arithmétique*. La Haye, 1737 ; in-12.

Alphonse Roersch.

Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. II, p. 61-62, et ouvrages cités dans cette notice.

REES (*Hans DE*). Voir DE RIES.

***REES** (*Richard VAN*), mathématicien et physicien, né à Nimègue le 24 mai 1797, mort à Utrecht, le 23 août 1875. Il fit ses premières études à Utrecht, où s'était établie sa mère après qu'elle eut perdu son mari. Doué d'une aptitude exceptionnelle, il n'avait que seize ans lorsqu'il fut inscrit pour les cours de la faculté de médecine. Après une courte interruption de ses études pendant laquelle il s'était enrôlé dans une compagnie de chasseurs volontaires (1815), il cultiva spécialement les mathématiques et la physique. En 1817, il remporta le prix attaché à une question de concours posée par l'université d'Utrecht, et relative au rôle de l'acide carbonique dans la végétation des plantes. La même année, il concourut pour résoudre une question proposée par l'université de Leyde ; la réponse de van Rees ne fut pas couronnée, mais son professeur de physique, Moll, la jugea digne d'être publiée. Vers cette

époque, van Rees signala une erreur dans une théorie des parallèles publiée par un professeur nommé Hauff, appelé d'Allemagne pour enseigner la physique et la chimie à l'université de Gand. Le célèbre Legendre, pris comme arbitre, donna raison au jeune étudiant. En 1819, celui-ci fut proclamé docteur en sciences physiques et mathématiques avec grande distinction ; à cette occasion, il défendit publiquement une dissertation inaugurale sur la vitesse du son dans les fluides élastiques ; l'auteur y justifie l'hypothèse émise par Laplace pour faire coïncider la vitesse calculée avec la vitesse observée. Van Rees reprit alors ses études médicales, mais avant qu'il eût passé les derniers examens, il fut nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège (29 mai 1821) : quinze jours après, le Sénat d'Utrecht le promut au grade de docteur en médecine *honoris causa*. Le 4 octobre 1821, il prononça son discours inaugural sur les méthodes mathématiques anciennes et modernes. En terminant, il pria les élèves de le regarder non comme un maître, mais plutôt comme un compagnon un peu plus exercé et désireux de les guider amicalement dans le chemin de la science. Nommé professeur ordinaire en août 1825, il prononça, suivant l'usage, un second discours inaugural sur les services que se rendent mutuellement la théorie et la pratique. Il fut proclamé recteur pour l'année 1826-1827 ; en déposant le rectorat, il fit ressortir la grande importance du calcul des probabilités : d'après l'auteur, c'est ce calcul qui, plus que tout autre, aiguise l'esprit et apprend à procéder prudemment dans la recherche de la vérité.

Pendant son séjour à Liège (de 1821 à 1830), van Rees enseigna avec grand succès toutes les branches des mathématiques, depuis les éléments jusqu'à la mécanique analytique ; dans les derniers temps, il fit même un cours de pédagogie mathématique pour les élèves qui se destinaient à l'enseignement. Mais ses devoirs officiels ne l'empêchaient pas de s'occuper aussi de travaux scientifiques ; ses recherches mathématiques de cette

époque sont toutes insérées dans la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet ; elles concernent l'influence du vent sur la propagation du son, l'intégration des équations linéaires, les limites des racines des équations littérales du 3^{me} degré, les focales, la convergence des séries et des produits continus, et l'analyse des fonctions angulaires. Le mémoire sur la convergence des séries et des produits continus fut présenté le 9 janvier 1830 à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles ; il fut jugé digne de tous les suffrages, et, le 6 mars, van Rees fut élu à l'unanimité membre titulaire.

Rentré dans sa patrie, après les événements de 1830, il fut provisoirement attaché à l'université d'Utrecht : il y fit les cours de mathématiques supérieures et de mécanique analytique jusqu'à la mort de son ancien professeur Moll, qu'il remplaça dans la chaire de physique. A cette occasion, il fut nommé professeur ordinaire (25 février 1838) et chargé également du cours d'astronomie. Il donna bientôt de nouvelles preuves de son activité scientifique en publiant une discussion des observations des marées, faites sur les côtes de la Hollande en 1835 sous la direction de G. Moll ; une biographie de ce professeur (1838) et un discours académique sur le professeur Bleulard (1839) ; puis un résumé des observations météorologiques faites à Utrecht de 1839 à 1843, et, comme suite à ces observations, une dissertation sur la quantité de vapeur d'eau qui se condense, lorsque deux couches d'air humide, de températures différentes, se mêlent. Mais, où éclata surtout la perspicacité du physicien hollandais, c'est dans ses études sur le magnétisme et sur l'électricité : il parvint notamment, par une méthode bien simple, au rapport qui existe entre la vraie distribution du magnétisme dans les plus petites parties d'un aimant et la distribution apparente des deux fluides dans ses deux moitiés. En étudiant les propriétés électriques des pointes et des flammes, il arriva à la conclusion que toute la flamme doit être regardée comme un conducteur ;

mise en contact avec un conducteur ou placée dans son voisinage, elle devient électrique par communication ou par influence; les particules des flammes jouent le même rôle que les particules d'air dans la théorie des lignes de force.

En 1853 parut son important mémoire sur la théorie des lignes de force de Faraday. Il tâcha de démontrer que certains phénomènes découverts par l'illustre physicien anglais, — et attribués par lui non pas à une action à distance mais à la propagation directe à travers un certain milieu, — peuvent être regardés comme des conséquences de l'ancienne théorie et non pas de la théorie nouvelle de Faraday. Après ces travaux de longue haleine, van Rees publia encore quelques écrits relatifs à deux aérolithes tombés en Hollande, à la force électromotrice des piles galvaniques à un métal et à deux liquides, à la dispersion de la lumière, à la décharge latérale de l'électricité, à l'analogie des théories de l'induction électrostatique, du courant galvanique et de la propagation de la chaleur, enfin à la tension électrique.

Après avoir brillamment occupé la chaire de physique pendant vingt-neuf ans, il fut appelé à l'éméritat le 1^{er} juillet 1867. Bientôt après, van Rees fut frappé d'un affreux malheur : il perdit son fils unique Otto, âgé de 42 ans, ancien professeur à l'université de Groningue, et attaché depuis 1860 à celle d'Utrecht pour enseigner l'économie politique et la statistique. Richard adopta la veuve et les enfants d'Otto, et puisa une énergie nouvelle dans le sentiment d'un noble devoir à remplir. Jusqu'en l'année académique 1872-73 il donna des cours privés sur la théorie mathématique de la lumière, la thermodynamique et la géométrie analytique ; il termina sa carrière de 50 années de professorat par le cours de mécanique analytique qui en avait marqué le début.

Van Rees s'était toujours vivement intéressé aux progrès de la physique et aux expériences nouvelles : c'est pendant l'éméritat du savant hollandais que J. Plateau avait publié ses travaux si remarquables sur les systèmes de lames

liquides obtenues dans les charpentes prismatiques en fil de fer fin, après qu'on les a plongées dans le liquide glycérique, puis retirées de ce liquide; ces expériences furent répétées par un grand nombre de physiciens, entre autres par R. van Rees, dont le judicieux esprit d'observation fit découvrir un principe nouveau, savoir celui qui permet de déterminer le nombre des systèmes réalisables dans une même charpente prismatique. C'est en répétant les essais de vérification de son principe que l'ingénieur opérateur trouva encore de très jolis systèmes laminaires ; à cet effet, il lui suffit de replonger de quelques millimètres, puis de retirer l'une des faces de la charpente dans laquelle il avait déjà réalisé un système laminaire ; par ce moyen se formait toujours un charmant polyèdre laminaire intérieur.

A l'occasion des fêtes du 50^{me} anniversaire de l'université de Liège, où il avait conservé de nombreux amis, van Rees fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Il était en outre chevalier du Lion néerlandais, et commandeur de la Couronne de chêne. Associé de l'Académie royale de Belgique, il devint membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam et de la Société Batave de philosophie expérimentale. Il était de plus l'âme et le soutien des cercles scientifiques d'Utrecht. Excellent professeur, physicien ingénieux, collègue plein de droiture, il a laissé un nom cher à tous ceux qui l'ont connu.

Voici la liste de ses publications :

1. *Disquisitio de compositione acidi carbonici in vegetatione, præmio ornata* (Ann. Acad. Rheno. Traj., 1817-1818.)
- 2. *Tentamina mathematica de cubatura segmenti ellipsoidis, auctoribus, K. van Tuyl et R. van Rees*. Utrecht, 1819. —
3. *Dissertatio physico-mathematica inauguralis de celeritate soni per fluida elastica propagati*. Utrecht, 1819. —
4. *De veterum recentiorum in tractanda mathesi ratione et laudibus* (Ann. Acad. Leod., vol. V, 1821-1822). Discours inaugural prononcé le 4 octobre 1821. —
5. *De prudenti mechanice rationalis usu in*

disciplinis technologicis (*Ibid.* 1825-1826). — 6. *De rerum incertarum probabilitate, quatenus mathematicorum calculis subjicitur* (*Ibid.*, 1829). Discours prononcé le 8 octobre 1827, lorsque M^r van Rees transmit le rectorat à J. Ernst. — 7. *Note sur l'influence du vent dans la propagation du son* (*Corr. math. et physique*, publiée par Garnier et Quetelet, 1826, t. II, p. 22-26). — 8. *Sur l'intégration des équations linéaires* (*Corr. math. et phys.*, publiée par Garnier et Quetelet, t. II, p. 332-336). — 9. *Sur les limites des racines des équations littérales du troisième degré* (*Ibid.*, t. V, p. 30-32). — 10. *Sur les focales* (*Ibid.*, *ibid.*, p. 361-378). — 11. *Sur la convergence des séries et des produits continus*. (*Ibid.*, t. VI, p. 185-195). — 12. *Sur l'analyse des fonctions angulaires* (*Ibid.*, *ibid.*, p. 277-285). — 13. *Over de getijden aan de kusten van Nederland*. (*Nieuwe verhand. der 1ste klasse van het kon. Ned. Instituut*, t. VII, p. 27). — 14. *Levensbericht van G. Moll* (*Kunst- en letterbode*, 1838). — 15. *Oratio de Jano Bleulando*. (*Ann. Acad. Rheno-Traj.*, 1838-1839). — 16. *Résumé des observations météorologiques faites à Utrecht de 1839 à 1843*, publié par la Soc. provinciale des arts et des sciences d'Utrecht, 1844. — 17. *Sur la quantité de vapeur d'eau qui se condense quand deux couches d'air humide, de températures différentes, se mélangent* (*Instituut, Verslagen en mededeel.*, 1844). — 18. *Deux chutes d'aérolithes en Hollande* (*Ann. de Pogg.*, t. LIX, p. 348). — 19. *Sur la distribution du magnétisme dans les aimants et les électro-aimants*. (*Ibid.*, t. LXX, p. 1 et t. LXXIV, p. 213). — 20. *Sur les propriétés électriques des pointes et des flammes*. (*Ibid.*, t. LXXIII, p. 41 et t. LXXIV, p. 329). — 21. *Sur la théorie des lignes de force magnétique de Faraday*. (*Ibid.*, t. XC, p. 415). — 22. *Sur les forces électromotrices des piles galvaniques à un métal et deux liquides*. (*Tijdschrift van het kon. Ned. Inst.*, t. IV, p. 270). — 23. *Sur la dispersion de la lumière*. (*Verslagen en mededeel.*, t. VIII). — 24. *Sur la décharge latérale de l'électricité*. (*Ibid.*,

t. IX, p. 126). — 25. *Sur l'analogie des théories de l'induction électrostatique, du courant galvanique et de la propagation de la chaleur*. (*Ibid.*, t. XV, p. 428). — 26. *Sur la tension électrique et le potentiel*. (*Ibid.*, 2^{me} série, t. I, p. 294).

G. vander Mensbrugghe.

Annuaire de l'Acad. roy. des sc. des lettres et des beaux-arts de Belg., 43^e année, 1877, p. 227, notice rédigée par Ed. Mailly. — *Leroy, Liber memorialis de l'université de Liège*, article consacré à R. van Rees. — *Het leven van den hoogleeraer R. van Rees*, notice lue par le professeur C.-H.-C. Grinwis, en déposant le rectorat à l'université d'Utrecht (28 mars 1876). — *Levenschets van Dr Ryk van Rees*, notice rédigée par le Dr C.-H.-D. Buys-Ballot, et publiée dans le *Utrechtse Studenten-Almanak voor het jaar 1876* (Utrecht, Beyers), p. 187-241. — J. Plateau, *Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires* (Gand, 1873), t. I, p. 358-360.

REESBROECK (*Jacques VAN*), dont on trouve également le nom orthographié *VAN RYSBROECK*, peintre, né à Anvers en 1620 et baptisé le 6 décembre de cette année dans l'église Notre-Dame, mort à Hoogstraeten, le 27 février 1704. Le premier maître qui l'initia à la pratique de l'art fut le peintre Jacques Spaengiaert. C'est comme élève de cet artiste qu'il fut inscrit en 1634 dans la gilde Saint-Luc; en 1642 il fut reçu maître de la même corporation artistique. On l'y trouve inscrit non seulement comme peintre, mais encore comme graveur. Il peignit surtout des portraits, et au musée Plantin, à Anvers, on conserve encore plusieurs toiles dues à son pinceau, notamment les portraits de Balthazar Moretus II et de sa femme Anne Goos, de leur fils Balthazar Moretus III, et de Marie de Sweerd, femme de Jean Moretus II. Il peignit aussi le portrait de Corneille Hazart, de la Compagnie de Jésus, et écrivain, de la famille de Jean-Baptiste van Horenbeke, etc. Il forma plusieurs élèves, parmi lesquels on cite Michel ou Jacques Boels et Pierre Hamens. Le peintre van Reesbroeck remplissait à Anvers les fonctions de chef de section, *wijkmeester*. En 1641 on rencontre son nom sur la liste de la sodalité des célibataires; en 1666 et 1682 il est élu par ses confrères conseiller de la sodalité des mariés. Le 6 dé-

cembre 1648 il avait épousé dans l'église Sainte-Walburge Jeanne van Monnick-reede, qui un an plus tard, le rendit père de fils jumeaux, Renier et Jacques van Reesbroeck. Vers la fin de sa vie, après l'année 1682, il s'établit à Hoogstraeten. Il avait testé le 14 août 1702, laissant quelques legs à des œuvres pieuses, entre autres à la sodalité dont il était membre et qui reçut 20 florins.

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *De Liggeren der antwerpsche Sint-Lucas gilde*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres*.

REETH (*Pierre-Jean-Baptiste VAN*), graveur, né à Merxem (Anvers), le 4 janvier 1822, mort à Anvers, le 7 août 1866. A l'académie d'Anvers, où il suivit les cours de dessin, il s'initia à la gravure sous Erin Corr et fut un des meilleurs élèves de ce professeur. Vouant ses préférences aux maîtres nationaux, van Reeth traduisit d'un burin coloré, bien qu'un peu lâche, des œuvres de Nicaise de Keyser, notamment un *Arabe*; de Ferdinand de Braekeleer, le *Médecin*, etc. On lui doit aussi une estampe d'après une *Tête de jeune fille*, réputée de Greuze, faisant partie de la galerie Wuyts, aujourd'hui le musée de Lierre. Ces productions le cèdent pourtant à la gravure d'une des plus importantes créations de Leys : *Jacob van Liesveld*, *imprimeur anversoïs*, peinture datée de 1853, ayant appartenu au comte de Morny. Cette planche, excellent spécimen de l'école de gravure belge, a, tout ensemble, le style d'une gravure au burin, et l'expression d'une eau-forte. Van Reeth y combina d'ailleurs les deux procédés. Il n'est pas rare de trouver sa planche mentionnée dans les catalogues comme une œuvre personnelle de Leys. Une seconde peinture de ce maître, *La jeunesse de Gérard Dou* (1854), a moins heureusement servi le graveur. Van Reeth, aquafortiste habile, enrichit de ses planches diverses publications : *L'histoire d'Anvers*, de Mertens et Torfs; un roman, *Het Kind der Voorzienigheid*, par Abel Maurice, d'après

les dessins de Wittkamp, etc. Il grava, en outre, des paysages d'après H. Van der Poorten (v. ce nom), des compositions d'après Horemans, et, d'après ses propres dessins, notamment un portrait d'Auguste Snieders et *Un petit savoyard avec un singe, dans un paysage*.

Henri Hymans.

Histoire de la gravure d'Anvers. Catalogue de la collection Ter Bruggen, propriété de la ville d'Anvers (1874-1875, p. 287).

RÉGA (*Henri-Joseph*), médecin, né à Louvain, le 26 avril 1690, mort dans cette ville, le 22 juillet 1754. Il était fils d'artisans aisés qui exploitaient une grande blanchisserie de toiles dont les vieux bâtiments subsistent encore près du moulin de Redingen, aux bords de la Dyle. Son père et ses oncles, dont plusieurs appartenaient au clergé, étaient issus d'une ancienne famille d'agriculteurs brabançons. C'est dire qu'il disposa d'un important patrimoine.

Il reçut une éducation solide, pour laquelle l'ambition paternelle n'avait rien épargné et, après d'excellentes études humanitaires, il fut admis à l'université de sa ville natale en 1707, à peine âgé de dix-sept ans. Son enfance s'était passée dans les vastes campagnes qui portent encore aujourd'hui le nom de *Réga's plein*, et chaque jour, par tous les temps, il se rendait à pied, gai et alerte, aux auditoires universitaires, avec l'entrain de la jeunesse joint à la volonté de parvenir. Le jeune Réga se livra à l'étude des sciences naturelles et médicales avec un ardeur telle qu'il conquist dès 1712 le grade de licencié en médecine, lequel suffisait alors pour être autorisé à pratiquer l'art de guérir.

Les succès du jeune médecin furent aussi brillants que rapides. Aussi la faculté s'empressa-t-elle de se l'attacher comme professeur suppléant et lui permit d'aller compléter ses études à Paris. Elle lui accorda dès son retour, en 1716, la chaire de chimie qu'il quitta en 1718 pour professer pendant quelque temps l'anatomie et prendre définitivement en 1719, en qualité de professeur primaire, la chaire de médecine

pratique qui équivalait à la clinique médicale de nos jours.

Ce ne fut que le 22 février 1718 que Réga fut solennellement promu au grade de docteur en médecine, grade qui ne s'obtenait à cette époque qu'après des épreuves difficiles, et qui était la récompense distinctive d'un grand savoir. L'année suivante, il fut proclamé recteur de l'université; il s'appliqua dès lors à relever cette antique institution de la déchéance dans laquelle l'avaient fait tomber le ferment de discorde qu'y fit naître le jansénisme et, plus encore, les vaines discussions d'une scolastique futile. L'*Alma mater*, qui avait compté au *xvii^e* siècle jusque 5,000 élèves et que Corneille Gemma, Juste Lipse et tant d'autres avaient illustrée par leur enseignement, subissait alors une véritable crise que l'abandon dans lequel était tombé le culte des sciences autant que l'état permanent de guerre qui désolait nos provinces, exploitées et pressurées par l'étranger, ne pouvaient qu'empirer.

C'est sous l'influence dépressive de ces sentiments que notre jeune compatriote, avide de s'instruire, se rendit à Paris, où brillait encore de son éclat fastueux le roi-soleil enrichi des dépouilles de nos opulentes contrées.

On comprend quelle excitation dut produire l'intense vitalité de la grande ville d'alors sur l'intelligence active, mais réservée et sérieuse, de notre compatriote. Elle ne fut sans doute pas étrangère à l'impulsion nouvelle qu'y reçut son esprit investigateur et réfléchi. Cependant Réga, né flamand, resta flamand, renfermé dans son for intérieur, se contentant d'observer et de poursuivre opiniâtrement ses études favorites. C'est ce qui nous explique aussi pourquoi, bien que comprenant et lisant avec facilité la plupart des langues européennes, Réga ne connut jamais correctement le français, ainsi qu'en témoignent les autographes du maître que j'ai en ma possession.

S'isolant dans les amphithéâtres de Paris, il se passionna à poursuivre, par des recherches néroscopiques, les preuves matérielles des lésions qu'il

avait diagnostiquées dans les observations cliniques qu'il recueillait dans les hôpitaux. On a voulu en conclure que ce fut à Paris qu'il puisa la conception de son célèbre traité *De sympathia*. Toujours semble-t-il que, lorsqu'il conçut, pendant ses études médicales à Louvain, l'idée première de ce livre, qui devait lui assurer la gloire et faire avant tout celle d'un grand médecin réformateur français, Réga n'avait eu d'abord en vue que de faire de ce sujet une simple thèse. Mais les réflexions que lui inspirèrent les observations rassemblées au cours de ses études cliniques et les recherches anatomo-pathologiques auxquelles, longtemps avant Bichat, notre compatriote eut l'idée de se livrer, l'amènèrent à développer ses premières conceptions et à leur donner l'importance qui en constitua une œuvre magistrale.

De nombreux savants, et tout spécialement feu le très érudit Dr Broeckx, d'Anvers, ont suffisamment analysé et mis en relief l'œuvre importante dont Réga enrichit la science pour qu'une étude nouvelle en soit devenue superflue.

S'il fallait résumer en termes précis les nombreux travaux du grand praticien belge et supputer en détail l'influence qu'il exerça sur la marche progressive des sciences médicales, la tâche en serait longue autant que difficile.

Quoiqu'il n'ait pu s'affranchir complètement des préjugés et de certaines idées de son époque, il fit preuve dans tous ses écrits d'un jugement profond et d'une perspicacité remarquable. Il devança, dans la plupart des sciences qui se rattachent à la médecine, les connaissances admises de son temps par des idées originales qui ne se vulgarisèrent que plus tard.

Indépendamment de son traité *De sympathia, seu consensu partium corporis humani... in statu morbo* (Haarlem, 1721), qui eut un très grand nombre d'éditions, le savant professeur de Louvain publia encore : *De urinis tractatus duo* (Louvain, 1733); *Accurata medendi methodus... per aphorismos proposita* (Louvain, 1737), œuvre qui résume de

la manière la plus concise et la plus complète l'état de l'art de guérir vers le milieu du XVIII^e siècle, et que Réga avait rédigée dans l'intérêt spécial de ses élèves; *Dissertatio medica de aquis mineralibus fontis Marimontensis* (Louvain, 1740), ainsi que *Dissertatio medico chymica qua demonstratur sanguinem humanum nullo acido vitari* (Louvain, 1744).

Réga n'eût-il fait, d'ailleurs, qu'établir les bases de la doctrine dite *physiologique* que, près d'un siècle plus tard, Broussais, s'inspirant en entier, comme l'a démontré le professeur Martens à l'Académie de médecine de Belgique, des écrits du savant clinicien belge, proclama devant le flot des praticiens accourus au théâtre du Val-de-Grâce, — que, par cela seul, il eût bien mérité de la science et de l'humanité.

Nous avons dit à quel degré d'infériorité était rapidement tombé l'enseignement de l'*Alma mater* à l'époque où apparut le grand praticien flamand. Réga voulut rendre à la célèbre université de sa ville natale l'aide qu'il en avait reçue. Il fit en quelque sorte de la faculté de médecine sa fille adoptive; il la dota du fruit de ses labeurs et l'entoura de ses largesses. C'est ainsi qu'il fonda d'abord un laboratoire de chimie et de physique qui fut un des premiers de l'espèce. Il érigea ensuite un vaste amphithéâtre de dissections, où abondaient largement l'air et la lumière et qui, à cette époque, pouvait passer pour un modèle du genre. Les brillants honoraires dont le comblaient les nombreux et riches clients qui, de toutes parts, venaient solliciter le secours de sa vaste science lui permirent de compléter avec une prodigalité vraiment princière les moyens d'instruction qui manquaient à l'antique université. Il consacra une partie de son patrimoine à la création, sur des bases scientifiques, d'un superbe jardin botanique qu'il dota d'une entrée monumentale et qui, pendant longtemps, fut une des attractions de la ville de Louvain.

Mais l'esprit de progrès qui animait Réga, le succès prodigieux qui était

venu à lui sans qu'il l'eût recherché et, surtout, la supériorité de son intelligence qui l'entourait comme d'une auréole devaient lui valoir certaines inimitiés jalouses. Aussi n'est-ce pas sans devoir recourir à toute une diplomatie ou à d'incessants sacrifices, dans le but de ne pas éveiller les susceptibilités des moins autorisés de ses collègues, qu'il put réaliser, grâce à une extrême finesse de tact, les nombreux bienfaits dont il enrichit sa ville natale.

Réga était d'une taille moyenne, large de poitrine, d'une forte musculature, le teint coloré, la démarche décidée, d'un abord cordial et sympathique. A un tact délicat il joignait une distinction parfaite de manières. Il pensait loin et voyait grand. Avec une remarquable vivacité d'esprit il possédait un jugement juste et sûr, et jouissait au plus haut degré de ce qu'à cette époque on appelait le « coup d'œil médical », qui, pour le praticien expérimenté, valait bien tous les moyens d'exploration dont s'entoure aujourd'hui l'art du diagnostic.

Aussi la renommée de notre compatriote, que ses remarquables travaux et le succès de ses cures avaient fait connaître à l'étranger, devint-elle rapidement universelle. Nombreux furent les présents qu'il reçut des personnages de haut rang auxquels il prodiguait ses avis sans daigner le plus souvent en réclamer le prix.

L'archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, étant tombée dangereusement malade, des prières publiques furent ordonnées pour son rétablissement. Réga, appelé au chevet de la régente, la ramena bientôt à la santé. La princesse voua dès lors une affection toute particulière au savant praticien, et lui offrit comme marque de sa haute estime une médaille à son effigie enrichie de brillants, que Réga portait suspendue à une chaîne d'or dans les occasions solennelles. Plus tard Charles de Lorraine l'honora d'une distinction semblable.

D'une intelligence supérieure, Réga était du petit nombre de ces hommes exceptionnels qui voient au-dessus de

leurs contemporains et qui pressentent l'au delà de leur temps. Rien ne manque à la gloire de cet homme illustre ; car ce ne fut pas seulement comme praticien sagace et savant érudit, mais, plus encore, comme homme de bien et comme grand citoyen qu'il mérita l'estime générale. Animé du généreux besoin d'être utile aux autres, il consacrait son inlassable dévouement et sa fortune à venir en aide aux malheureux.

La dominante des actes du célèbre médecin flamand fut une extraordinaire largesse de conceptions, une ampleur de vues qui se remarquait dans ses pensées comme dans ses écrits et que laissait deviner la distinction de sa personne.

Dans le but de faire honneur aux hôtes de haut rang qui venaient le consulter, bien plutôt que pour sa propre satisfaction, il s'était fait construire rue de Paris, à Louvain, dans le goût du XVIII^e siècle, une ample habitation, aussi somptueuse que confortable, avec cours intérieures et vastes installations pour remiser les carrosses et panser les chevaux. Indépendamment de la riche collection de livres rares et précieux qu'il avait rassemblée, on admirait dans la demeure de Réga des tentures splendides, des tableaux de grande valeur, des meubles d'une extrême richesse, des porcelaines anciennes, des argenteries ciselées de haut prix dont il aimait à s'entourer non par un vain orgueil, mais par cet instinct propre aux natures d'élite, par véritable besoin de communier avec le beau. Par un sentiment qu'il serait difficile de définir au point de vue psychologique, mais que l'on pourrait à peu près rendre par le mot d'*expansibilité*, la même abondance d'idées, la même effusion de richesses intellectuelles et morales qui se remarquaient dans ses écrits et dans ses actes, Réga aimait à les déployer autour de lui. Il ne pouvait comprendre le bien que sous les attributs corrélatifs du beau et du bon. L'homme de bien était en même temps chez Réga l'homme de tact et de goût.

Mais, contraste singulier, qui s'observe assez fréquemment chez nos com-

patriotes et qui, peut-être, résulte du mélange des races du Nord et du Midi, Réga était à la fois austère et sensuel. Quoique d'une grande frugalité et d'une simplicité rustique dans la vie privée, il aimait à prodiguer le luxe et le bien-vivre autour des nombreux visiteurs qu'il recevait avec la bienveillance et la cordialité franche qui lui étaient habituelles.

L'aménité naturelle du grand praticien autant que l'élévation de son caractère avaient su lui concilier toutes les sympathies et commandaient le respect à ceux-là mêmes à qui ses succès pouvaient porter ombrage. Tous s'inclinaient devant le travailleur obstiné, le penseur érudit qui donnait toute son activité au bien de l'humanité et sacrifiait sa fortune à encourager les études ou à pratiquer la charité.

Isolé au milieu du groupe de médiocrités qui représentaient la faculté de médecine, l'homme de génie qu'était Réga avait besoin, pour donner un libre essor à ses larges pensées de se réfugier, le soir venu, dans le silence méditatif de sa riche bibliothèque. Les seuls loisirs qu'il se permettait étaient les heures qu'il y passait au milieu des incunables précieux et des éditions de choix qui en faisaient une des collections particulières de livres les plus remarquables de toutes celles alors connues. Pour se faire une idée de cette immense bibliothèque, il nous suffira de dire que la vente de celle-ci, après la mort de Réga, ne dura pas moins de vingt et un jours, à deux vacations par jour, bien que son illustre possesseur en eût déjà légué à l'université une partie importante.

Parmi les témoignages de haute distinction qui lui avaient été décernés à titre de récompense pour son mérite et son dévouement humanitaires, Réga avait reçu de l'autorité souveraine une concession d'armoiries, lesquelles étaient *d'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or accompagnée de six coquilles du second, rangées en orle. C. l'Etoile*. C'est ce blason qu'il adapta comme marque d'*ex-libris* et qui se rencontre assez fréquemment encore dans

les livres dont il avait composé sa bibliothèque.

Homme de pensées fécondes et de jugement profond, il était peu communicatif de paroles. Il bornait tous ses désirs à la satisfaction suprême que lui procurait la joie de faire le bien. Aussi, sans qu'il s'en doutât, Réga était-il si justement apprécié par les étrangers même, que ce fût grâce au crédit exceptionnel que lui avaient valu ses hautes relations qu'il sauva sa ville natale du pillage et de la ruine dont elle fut menacée.

On sait que, sous le banal prétexte d'abaisser la puissance de la maison d'Autriche, mais, en réalité, pour rétablir, en rançonnant nos riches provinces, les finances de la France, compromises par les prodigalités de Louis XIV, comme aussi par les siennes propres, Louis XV avait réuni une armée de 100.000 hommes, dont il donna le commandement à l'un des généraux les plus habiles de l'époque : le maréchal Maurice de Saxe. Le général ouvrit les hostilités dans les Pays-Bas en s'emparant de Tournai, et, après avoir battu les Autrichiens dans les plaines de Fontenoy, il prit successivement et presque sans coup férir Gand, Audenarde, Termonde, Ostende et Nieuport; puis, après avoir fait son entrée à Bruxelles, le 25 mai 1745, il établit son quartier général sur les hauteurs de Laeken. Le pays tout entier était sur la défensive. Le vainqueur de Fontenoy que les bénéfices galants de la victoire avaient exposé, lors de la prise de Tournai, à certains revers de santé, avait eu recours aux lumières du célèbre professeur de Louvain qui le débarrassa promptement de son mal. Or, le 1^{er} février 1746 un détachement de l'armée du maréchal de Saxe se présenta devant la porte de Bruxelles à Louvain et réclama, au nom du général français, la remise de la place. Un refus formel fut opposé au commandant qui fit alors déposer devant la porte de la paille et du bois auxquels il mit le feu, tandis que, du haut des remparts de la ville, la garde bourgeoise tirait sur les soldats

français qui durent se retirer dans leur campement à Herent.

Comprenant combien la situation était critique, les magistrats de Louvain, réunis d'urgence, se hâtèrent d'envoyer au maréchal de Saxe une députation de trois notables qui se dévouèrent pour aller lui présenter leurs excuses. Mais le général, profondément irrité, ordonna de conduire deux des délégués devant le grand prévôt de l'armée pour qu'ils fussent jugés, et renvoya seul le mayeur Devroye pour annoncer à ses concitoyens que la ville allait être bombardée et livrée au pillage.

C'est en ce moment de péril imminent que Réga, se souvenant de la confiance que lui avait témoignée le grand capitaine français, n'hésita point à aller le trouver. Il fit atteler son carrosse et courut à travers les lignes ennemies au camp du maréchal de Saxe. Celui-ci le reçut, et, après lui avoir exposé la gravité de la situation, le vainqueur de Tournai, qui n'avait rien à refuser au vainqueur de son mal, finit, avec la gentilhommerie qui lui était coutumière, par tendre la main au prince de la science, en lui promettant que sa ville natale serait sauvée.

Le carrosse repartit le soir même, ramenant à Louvain Réga, porteur de l'heureuse nouvelle, avec les deux délégués qui avaient été retenus en otages. Mais déjà le bruit s'était répandu de la pacifique victoire remportée par Réga, et c'est au milieu des transports d'allégresse de la population tout entière que furent reçus l'illustre professeur et ses compagnons.

Réga non seulement fut le sauveur de ses concitoyens et le bienfaiteur éclairé de l'antique université de Louvain, il dota encore cette ville de nombreux monuments qui attestent autant la haute portée de ses largesses que le bon goût qui le guidait. Indépendamment des riches instituts qu'il avait fait construire, il fit élever le superbe édifice qui constitue actuellement encore la bibliothèque publique de Louvain et fit richement embellir, dans le style décoratif de l'époque, les auditoires des

facultés ainsi que le trône du recteur.

Passionné des arts autant que des sciences, il aimait tout ce qui est beau et grand, et apportait à tout ce qu'il entreprenait ou faisait exécuter un cachet particulier de bon goût, tandis que, poursuivi par le besoin de se vouer entièrement aux autres, il s'oubliait lui-même.

De même que beaucoup de grands hommes entraînés par leurs pensées vers des régions supérieures aux futilités mondiales, Réga, comme Leibnitz, comme Newton, comme Vésale, demeura célibataire, non que ces hommes ne connussent pas l'amour ou n'en eussent éprouvé les jouissances, mais parce que, appartenant avant tout à l'humanité, ils négligèrent la famille, et que leur intelligence, sans cesse préoccupée de la recherche de la vérité dans les grandes questions scientifiques ou sociales, plane constamment au-dessus des préoccupations vulgaires.

Quoique doué d'une constitution solide et d'une santé robuste, le grand praticien louvaniste finit par succomber aux ennuis plutôt qu'au lourd fardeau que lui imposait l'immense réputation que ses talents lui avaient faite.

Frappé brusquement d'une attaque, il dut interrompre ses cours favoris, et surmené par un labeur opiniâtre, il s'éteignit rapidement. Réga s'endormit à l'âge de soixante-quatre ans dans la sérénité de la mort au milieu du rayonnement de sa gloire.

L'homme qui avait accompli tant d'œuvres aussi grandioses qu'utiles et si largement prodigué ses richesses en des œuvres de bien, voulut encore que la majeure partie de sa fortune fût consacrée à la fondation de bourses d'études et de dotations philanthropiques. Par un singulier et touchant respect il légua le précieux souvenir dont lui avait fait hommage l'archiduchesse Elisabeth à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, qui en orna l'une des vexilles figurant dans les pompes processionnelles.

Aucun monument ne rappelle à Louvain les œuvres de grandeur et d'utilité accomplies par l'un de ses enfants les

plus illustres. Cet oubli, sur lequel avait déjà insisté, il y a plusieurs années, feu le professeur Martens, dans un éloge de Réga dont il donna lecture à l'Académie de médecine de Belgique, serait impardonnable s'il ne s'expliquait et ne s'excusait en partie par les tourmentes politiques et les guerres désastreuses qui, peu de temps après la mort du grand homme, bouleversèrent nos provinces et engloutirent sous les ruines de l'ancien régime, en même temps que certains abus du passé, bien des germes et des gloires de l'avenir. Espérons qu'une œuvre artistique, digne du grand homme qui illustra sa patrie, rappellera enfin à ses concitoyens les bienfaits dont il les a comblés.

D^r E. Van den Corput.

F.-J. Malcorps, *Réga, sa vie et ses écrits* (Louvain, 1846). — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1840, 1847 et 1865. — Goethals, *Histoire des lettres, etc., en Belgique*, t. II. — Eloge cité de Martens.

REGEMORTER (Ignace-Joseph-Pierre van), peintre de genre et paysagiste, né à Anvers, le 4 décembre 1785, mort le 16 juin 1873. En 1817, il épousa Caroline Bosmans dont il eut une fille. Il fut l'élève de son père Pierre-Jean van Regemorter (voir plus loin); comme lui il fut restaurateur de tableaux et peintre de genre et de paysages. Il suivit les cours de l'Académie où, en 1805, il étudia d'après le modèle nu. Cette même année, il exposa à Anvers deux paysages. En 1809, il se rendit à Paris pour étudier les œuvres des grands maîtres réunies à cette époque dans la capitale de l'empire et visita les bords de la Meuse et le Luxembourg. En 1810, il exposa à Gand une *Vue de l'Escaut à Hoboken*, un *Paysage avec figures d'animaux*, un autre *Paysage boisé et montagneux*, la *Vue d'un vieux château* aux environs d'Aix-la-Chapelle et un *Paysage* d'après Ommeganck. Il continua régulièrement, jusqu'en 1867, à faire figurer ses tableaux dans les différentes expositions de la Belgique : paysages, portraits, vues de ville, intérieurs, scènes de la vie d'artistes anciens. Ses œuvres furent couronnées aux expositions d'Anvers, de Gand et de Bruxelles. Il exposa égale-

ment avec succès en Hollande et à Paris; en 1829, il fut nommé membre de l'Institut royal néerlandais; il fut, en outre, élu membre de l'Académie royale des Beaux-Arts à Amsterdam. Le Musée moderne néerlandais acheta plusieurs de ses toiles.

Le Musée moderne de Bruxelles, le Musée de Lierre, le Musée Fodor et le Rijksmuseum à Amsterdam possèdent de ses tableaux. Il produisit facilement et abondamment de petites compositions qui, dans ses meilleures années, furent accueillies avec faveur, mais dont la vogue ne se soutint pas et qui aujourd'hui ne sont plus guère goûtées. Il peignit dans la manière de son père, mais lui fut de beaucoup supérieur; sa touche est plus vive et plus légère; son coloris généralement sobre et sombre est ravivé par des touches doucement lumineuses. Il grava quelques pièces à l'eau forte, la *Fileuse*, *Trois moutons dans une prairie*, une *Rue de ville*, *Deux têtes de bœuf*, la *Dentellière*, un *Paysage avec deux paysannes*, la *Boîte aux lettres*. Il exécuta une lithographie l'*Ane rétif*. Jean Ruyten, le peintre de vues de ville et Gustave Wappers, le chef de l'école romantique belge, furent ses élèves.

Max Rooses.

J. Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche schilders*. — Ch. Kramm, *Id.* — Catalogues des expositions.

REGEMORTER (*Pierre-Jean VAN*), peintre de paysage et de genre, né à Anvers, où il fut baptisé le 8 septembre 1755, mort le 17 novembre 1830. De 1768 à 1773, il fréquenta les cours de l'Académie. Bientôt après il se fit restaurateur de tableaux; il le resta toute sa vie et s'acquit de la réputation dans son métier. Il s'appliqua également à la peinture et se fit recevoir à la Corporation de Saint-Luc, dont il fut élu sous-doyen en 1784 et doyen en 1785. Le 7 janvier 1781, il épousa, dans la cathédrale, Constance Huybrechts, dont il eut quatre enfants; le second, Ignace-Joseph-Pierre, suivit la carrière paternelle (voir plus haut). Lors de la réouverture de l'Académie en 1796, il fut nommé professeur de dessin. En 1815,

il fut désigné, en même temps que Balthazar Ommeganck, Joseph-Denis Odevaere, Jean-J. van Hal et Charles-Jean Stier, pour aller revendiquer en France les tableaux enlevés à notre pays par les commissaires de la Convention. Les délégués s'acquittèrent de cette mission à la grande satisfaction de leurs concitoyens et l'administration communale fit frapper une médaille en l'honneur de P.-J. van Regemorter et de chacun de ses collègues. Ses élèves les plus connus sont Mathieu van Brée et son fils Ignace van Regemorter.

La plus ancienne œuvre que nous connaissions de lui est un dessin à la plume dans le registre de la confrérie *De veertiendaagsche berechting*, du quartier sud de la paroisse Notre-Dame à Anvers, daté de 1773. En 1810, il exposa à Gand un *Intérieur de cabaret* et une *Paysanne assise devant la porte de sa maison*; en 1813, la première exposition de la Société d'Encouragement des Beaux-Arts à Anvers renfermait de lui deux sujets identiques et un *Clair de lune*; en 1816, il exposa encore à Anvers le *Joueur de vielle à la marmotte* et un *Clair de lune*. J.-J. Van den Berghe grava d'après lui une *Vue de la Porteroirouge* à Anvers et *Agrippine tenant l'urne cinéraire de Germanicus*. La dernière planche fut publiée à Londres en 1789. Le musée de Gotha possède de lui une *Famille buvant au clair de lune*, tableau signé et daté de 1796. Il fut le dernier représentant du groupe de peintres du XVIII^e siècle qui représentaient des intérieurs, des coins de ville, des paysages étoffés de figures et dont l'art bourgeois et médiocre fut le dernier signe de vie de la glorieuse école anversoise. Son tableau *Agrippine* prouve que les tendances néo-classiques de l'école de David ne restèrent pas sans influence sur lui.

Max Rooses.

J. Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*. — Theod. van Lerius, *Catalogue du musée d'Anvers*. — F.-Jos. Van den Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Catalogues des expositions.

RÉGINALD DE LA BUISSIÈRE, DE BUXERIA, DE LA BUSCHERIE, moine de

l'abbaye cistercienne d'Aulne, fit probablement ses études supérieures à l'université de Paris, où on le rencontre le 22 mai 1379 comme docteur en théologie et représentant de la faculté de théologie. En 1386, il fut appelé en qualité de professeur de théologie à l'université d'Heidelberg, nouvellement fondée. De là il passa en 1389 à celle de Cologne, où il remplit en 1391 et 1392 la fonction de doyen de la faculté de théologie; il y séjournait encore en 1400. L'année de sa mort n'est pas connue.

Il est auteur : 1. d'une *Lectura super Ecclesiasten* (Bibl. royale de Bruxelles, cod. 2056; coll. de Theux, cod. 264), laquelle, d'après ces deux manuscrits, aurait été donnée à Paris en 1396 ou vers cette année; 2. d'*Expositiones aliquorum evangeliorum dominicalium* (mêmes ms.); 3. de *Lectura super libros sapientiæ*, dont des extraits sont conservés dans le cod. 430 de Liège.

U. Berlière.

Berlière, dans *Revue bénédictine*, 1892, p. 139-140, et *Monasticon belge*, t. I, p. 336, note 2. — Bianco, *Die alte Universität Köln*, t. I, Anhang, p. 57. — Budinsky, *Die Universität Paris* (1876), p. 175. — Cave, t. II, p. 40. — Delisle, *Manusc. franç. et latins ajoutés au fonds des n. acq. en 1875-91*, Paris, t. II, p. 611. — Denifle, *Chartul. Universit. Paris.*, t. III, p. 565, 566, 568, 573. — Fabricius, t. VI, p. 363. — DeVisch, *Bibl. Cisterc.*, p. 285. — Hautz, *Geschichte der Univ. Heidelberg*, t. I, p. 130. — Keussen, *Die Matrikel der Univ. Köln*, t. I, p. 7. — Quéfif-Echard, t. I, p. 629. — Sweertius, p. 652. — Thorbecke, *Die älteste zeit der Univ. Heidelberg*, p. 14. — Töpke, *Die Matrikel der Univ. Heidelberg*, t. I, passim. — Valère André, p. 788. — Van der Meer, *Bibl. script. Leodiens.*, cod. 17639 de la Bibl. de Bruxelles, p. 320. — Van den Gheyn, *Catal. des ms. de la Bibl. roy. de Bruxelles*, t. I, p. 121-123. — Winckelmann, *Urkundenbuch der Univ. Heidelberg*, t. I, p. 2, 17.

RÉGINARD, évêque de Liège de 1025 à 1037, a une vie très difficile à raconter, à cause des contradictions que l'on rencontre dans les sources. Celle qu'on devrait considérer comme la principale, à savoir la *Chronique de Saint-Laurent*, par l'abbé Rupert, est un ouvrage fortement remanié, à la fois abrégé et interpolé, qui ne mérite aucune confiance, et la *Vita Reginardi*, écrit vers le milieu du XII^e siècle par le moine Renier de Saint-Laurent, dépend lui-même de Rupert et n'ajoute que des

conjectures arbitraires. Il y a donc lieu de s'en tenir à la chronique des évêques de Liège par Anselme, ouvrage très digne de foi et dû à un contemporain, mais malheureusement un peu sommaire.

Nous ignorons la patrie et l'origine de Régénard. Si Renier croit savoir qu'il est d'une grande famille du pays de Cologne, qui lui fit faire de bonnes études dans les écoles de cette ville, c'est parce qu'il a lu dans Anselme que notre évêque avait été le condisciple de saint Héribert, archevêque de Cologne. Cette combinaison arbitraire du biographe a induit en erreur tous les historiens. Saint Héribert a fait ses études à Gorze en Lorraine et non pas à Cologne, et d'autre part, nous rencontrons autour de Régénard à Liège un grand nombre de ses parents, parmi lesquels son frère Huneco, son neveu Nithard, qui devint son successeur, son cousin Guillaume, vassal du comté de Loos, et plusieurs autres, cités dans ses chartes. Il y a donc tout lieu de supposer que Régénard appartenait à une famille liégeoise, mais qu'étant devenu l'intime de saint Héribert il fut emmené par celui-ci dans son diocèse et y passa la première partie de sa carrière. Héribert lui donna une prébende de chanoine dans la collégiale de Bonn, et, nous dit Anselme, Régénard s'acquitta avec zèle, pendant plusieurs années, de ces fonctions. Renier, qui croit savoir qu'il fut prévôt de cette église, amplifie encore une fois, d'une manière arbitraire, le texte de sa source.

En 1025, Régénard fut appelé par l'empereur Conrad II à occuper le siège épiscopal de Liège, vacant depuis le 25 janvier de cette année par la mort de Durand. Les écrivains de Saint-Laurent croient pouvoir nous renseigner avec précision sur les circonstances de son avènement. Selon eux, Régénard avait été désigné pour le siège de Verdun, où venait de mourir l'évêque Haimon, mais avant d'en prendre possession, il apprit la mort de Durand, et donna de l'argent à l'empereur pour obtenir de préférence l'évêché de Liège, qui lui fut en effet accordé. C'est donc à la simonie

qu'il aurait dû sa crosse pastorale. Il est extrêmement difficile de contrôler ces renseignements, mais le silence d'Anselme ainsi que des sources verdunoises n'est pas fait pour lui donner de l'autorité, et il faut remarquer au surplus qu'entre la vacance du siège de Verdun (21 avril 1024) et celle du siège de Liège (25 janvier 1025), il s'est écoulé une bonne huitaine de mois.

Je ne veux pas soutenir que tout l'épisode soit apocryphe, et que l'histoire des relations de Réginard avec Verdun doive être tenue pour inventée de toutes pièces, mais il faudrait une autre autorité pour nous faire croire à la simonie du prélat, d'autant plus que l'épisode suivant, qui, dans le récit des chroniqueurs de Saint-Laurent, doit être la preuve de la simonie, paraît n'être qu'une fiction tendancieuse. Selon ces écrivains, Réginard se serait repenti par la suite d'être « entré dans le bercail » autrement que par la porte ». Il serait parti en pèlerinage pour Rome et, se jetant aux pieds du pape, il aurait confessé ses fautes et résigné sa charge. Mais, dès le troisième jour, le souverain pontife, touché de son repentir, l'aurait rappelé et rétabli dans sa dignité. Cette historiette est hautement invraisemblable et, de plus, remplie de contradictions. Rupert la place sous Benoît IX, qui devint pape en 1033, Renier veut qu'elle se soit passée la 5^e année de l'épiscopat de Réginard, donc en 1030 et sous le pontificat de Jean XIX. Il n'y a pas de témérité à croire que les chroniqueurs de Saint-Laurent ont voulu garantir à leur bienfaiteur le mérite d'un généreux repentir, soit qu'ils aient été persuadés de sa faute, soit, comme on est tenté de le croire, qu'il aient inventé la faute elle-même pour pouvoir raconter l'expiation.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, une chose est certaine : c'est que Réginard, créature de l'empereur et dévoué à celui-ci, n'a témoigné qu'une sympathie médiocre à l'œuvre des réformateurs monastiques. Deux des principaux d'entre eux, saint Poppon et saint Richard de Verdun, administraient alors, le pre-

mier l'abbaye de Saint-Laurent, le second celle de Lobbes ; tous deux résignèrent leurs fonctions, le premier dès 1025, le second en 1032. Poppon dut également renoncer à l'abbaye de Saint-Trond. Il serait cependant excessif d'en conclure que Réginard était hostile à la réforme clunisienne, car Etienne de Saint-Laurent et Gontran de Saint-Trond, qui lui devaient leurs abbayes, étaient eux-mêmes acquis à la réforme, et on voit que Poppon est resté en relations avec Réginard.

Celui-ci d'ailleurs fit preuve, au cours de son épiscopat, d'un vrai zèle pastoral et d'une grande charité. Pendant la terrible famine de 1026, qui amena à Liège des milliers de malheureux venus, nous dit Anselme, des régions occidentales, il nourrit à ses frais 300 de ces malheureux et les recommanda à la charité de ses diocésains. Rupert et Renier, toujours fidèles à leur système d'exagération, portent ce chiffre de 300 à 1200. L'année précédente, Réginard avait correspondu avec son collègue Gérard de Cambrai au sujet de certains hérétiques qui s'étaient réfugiés de Cambrai à Liège et qui professaient les doctrines manichéennes. Après les avoir interrogés, il s'était tenu pour satisfait de leurs protestations d'orthodoxie et il les avait laissés partir en paix. L'évêque de Cambrai se montra scandalisé de cette indulgence et lui en fit des reproches dans une lettre qui nous a été conservée. Réginard était en conformité avec la discipline traditionnelle de l'Eglise en employant cette mansuétude vis-à-vis des hérétiques ; c'est seulement à la fin du XIII^e siècle qu'épouvantée des excès des sectaires, la papauté prêcha contre eux le recours à la force. Ce ne fut pas la seule difficulté que Gérard de Cambrai eut avec Réginard. Il lui reprocha encore, et plus particulièrement à ses archidiaques, d'avoir relevé de la censure et permis d'enterrer en terre sainte des gens qui avaient été excommuniés à Cambrai. Réginard, de son côté, ne se montra pas moins jaloux de ses prérogatives épiscopales ; c'est ainsi que nous le voyons s'adresser à Fulbert de

Chartres pour lui réclamer un de ses prêtres, le célèbre Adelman, qu'il traitait de soldat fugitif. En lui répondant, Fulbert lui fait le plus grand éloge de ce clerc et exprime l'espoir que l'évêque de Liège ne tardera pas à le lui renvoyer (Lettres de Fulbert, 47, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXXI, col. 225).

Le peu que nous savons de l'administration épiscopale de Réginard atteste un prélat zélé et laborieux. Liège lui doit son premier pont sur la Meuse, le *Pont-des-Arches*, auquel, selon Renier, il en ajouta deux autres sur les bras de la Meuse et un sur l'Ourthe. En 1030, Réginard consacra l'abbaye de Saint-Jacques, œuvre de son prédécesseur Baldéric II. En 1031, il consacra l'église Saint-Nicolas aux Mouches, qui venait d'être bâtie à côté de l'église Sainte-Croix (Gilles d'Orval, II, 73, p. 69, et *Analecta Bollandiana*, XX, p. 430). En janvier 1036, il consacra l'église de Lobbes avec Gérard de Cambrai. Il fut aussi le bienfaiteur de l'église Saint-Barthélemy de Liège, dont il porta les prébendes de 17 à 20 (v. la charte dans Fisen, I, 198, rectifiant Anselme, c. 37, p. 210).

Mais ses prédilections furent pour l'abbaye de Saint-Laurent près de Liège. Cette maison, fondée par Eracle, continuée par Wolbodon, avait été négligée à diverses reprises et attendait son achèvement. Réginard s'y employa avec ardeur; il y plaça l'abbé Etienne avec 30 moines et put, le 3 novembre 1034, procéder à la consécration de l'édifice avec Pilgrim de Cologne et Jean de Porto, légat du Saint-Siège. Nous ne possédons pas moins de sept diplômes, datés du même jour, et contenant l'indication des diverses libéralités qu'à cette occasion il fit au nouveau monastère.

Après douze ans d'épiscopat, Réginard touchait à la fin de sa carrière lorsqu'il lui fut donné d'attester d'une manière éclatante son dévouement à la cause impériale. Eudes-Guillaume, comte de Champagne, qui avait déjà en 1034 disputé la possession du royaume de Bourgogne à l'empereur Conrad II, avait profité en 1037 des difficultés qui

retenaient l'empereur en Italie pour faire une nouvelle tentative. D'accord avec l'archevêque de Milan, Aribert, il s'était jeté sur la Lorraine et avait mis le siège devant Bar-le-Duc. Mais il avait compté sans l'énergie du duc Gozelon, qui vint lui-même à Liège, au dire de Rupert, pour solliciter le concours de Réginard, et qui parvint à mobiliser une bonne partie des forces lotharingiennes. Une grande bataille s'engagea le 15 novembre 1037 sous les murs de la ville assiégée. Réginard s'y distingua, et, au dire de Rupert à qui il faut d'ailleurs laisser la responsabilité de ses assertions, il aurait décidé de la victoire. Au moment où Eudes-Guillaume venait d'enfoncer l'aile gauche de l'armée lotharingienne, le contingent liégeois lui aurait opposé une résistance des plus vigoureuses qui aurait permis à Gozelon de rassembler de nouveau les siens et de mettre l'ennemi en fuite. Eudes-Guillaume lui-même resta sur le champ de bataille, et la paisible possession du royaume de Bourgogne fut pour l'empereur le résultat de la victoire de ses fidèles. Réginard ne rentra dans sa ville épiscopale que pour mourir, et peut-être succomba-t-il à ses blessures, car, dès le 5 décembre de la même année, il n'était plus de ce monde. Les sources sont unanimes sur le jour (*nonas decembris*), sauf l'Obituaire de Saint-Lambert de Liège, qui, peut-être par suite d'une erreur de transcription, porte le 4 décembre (11 *nonas decembris*). L'année est également certaine, bien que Rupert et Renier donnent la date de 1036, qui est absurde, et qu'on lise 1038 dans la copie d'une lame de plomb qui fut trouvée en 1568 dans la tombe de notre prélat. Ici encore, il ne peut y avoir qu'une faute de copie, car nous savons que Conrad II, qui se trouvait pour lors à Nonantula, y apprit la mort de son fidèle vassal liégeois dès janvier 1038.

Réginard fut enterré à Saint-Laurent devant le maître-autel. Sa tombe, décrite au XIV^e siècle par Jean d'Outremeuse (*Ly Myreur des Histors*, t. IV, p. 230), portait une inscription qui était l'œuvre de l'abbé Everelm de Saint-Laurent et

que la plupart de nos sources ont reproduite. Seule, encore une fois, la chronique de Rupert donne un texte différent qui fut peut-être introduit à une date postérieure dans son livre. En 1569, après l'incendie de l'église de Saint-Laurent par les soudards de Guillaume d'Orange, on ouvrit la tombe de Réginard et on trouva son corps revêtu des ornements sacrés, la crosse à son côté et un petit calice d'argent à hauteur de sa tête.

Godefroid Kurth.

Anselme, *Gesta pontificum leodiensium*, dans *Monumenta Germaniae historica*, t. VII. — Rupert, *Chronicon sancti Laurentii*, o. c. t. VIII. — Renier de Saint-Laurent, *Vita Reginardi* o. c. t. XX. — Gilles d'Orval, II, 73-82, o. c. t. XXV. — Fisen, *Sancta Legia*, t. I, p. 175. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège jusqu'au XIII^e siècle*, p. 343. — Le même, *Notice sur l'abbaye de Saint-Laurent à Liège* dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. II. — H. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. II, p. 278-281. Cette dernière notice est de beaucoup le meilleur travail que nous ayons sur l'histoire de Réginard.

REGINELA (*Sainte*). Voir RENILDE.

REGIS (*François*). Voir LE ROY (*Pierre*).

REGIS (*Jean*), compositeur de la seconde moitié du *xv^e* siècle. On ignore le lieu de sa naissance. Il fut le contemporain de Jean van Ockeghem, décédé vers 1494, et de Busnois, qui mourut en 1481. De recherches faites par le chevalier Léon de Burbure, puisées aux archives de Notre-Dame d'Anvers, il résulte que Regis entretenait des relations habituelles avec Obrecht (voir Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VI, p. 343-4). Obrecht ou Hobrecht, né à Utrecht vers 1430, mourut vers 1506. D'un autre côté, il appert des comptes de la cathédrale de Cambrai qu'en 1394, Théodore Regis, probablement le père de notre musicien, était enfant de chœur de la cathédrale.

Tinctoris en son prologue du *Liber de arte contrapuncti* (1477), parlant de l'*ars nova* qui a surgi, grâce aux chapelles de musique instituées par des princes chrétiens, cite comme ayant été

les fondateurs de cet art, Dunstable en Angleterre, ses contemporains du Fay et Binchois en France, ainsi que leurs successeurs Van Ockeghem, Busnois et Regis.

Loiset Compère (mort en 1518), dans un motet *Omnium bonorum plena virgo*, composition musicale écrite en l'honneur de maîtres qui l'avaient précédé et d'autres qui avaient été ses contemporains, parle à son tour de Regis : *Virgo, pro miseris peccantibus, adeo recedentibus funde preces ad filium pro salute canentium, et primo G. du Fay* (décédé en 1474), *pro quo me, matre [sic], exaudi, pro P. dussart, busnois... atque regis*.

Guillaume Cretin, décédé en 1525, dit dans sa *Déploration*, en parlant des musiciens qui pleurent la mort de Jean Ockeghem :

Là du Fay, le bon homme survint,
Busnoys aussi, et autres plus de vingt,
Fede, Binchois, Barbingant et Donstable,
Pasquin, Lannoy, Barizon très notable,
Copin, Regis, Gille, Joyce et Constant,
Maint homme fut auprès d'eulx escoutant,
Car bon faisoit ouyr telle armonyee...

Fétis, parlant de notre compositeur, l'appelle Regis ou *De Roi*, « dont le nom » flamand était vraisemblablement *Ko-ninck* ». Vander Straeten fait observer que, suivant l'orthographe flamande du *xv^e* siècle, il y a lieu de traduire Regis par *de Coninck*. S'il convient de donner raison à Vander Straeten, sur ce point, on ne saurait admettre avec celui-ci, que « le génitif latin annonce » évidemment un musicien flamand ».

La latinisation des noms sévit dans l'Europe entière durant une longue période littéraire et devint générale dans les temps qui suivirent la Renaissance. Elle ne fut donc pas propre aux Flamands comme le veut Vander Straeten. Ainsi que le dit Fétis, Jean Regis ou son père peuvent avoir porté originellement le nom de *de Roi* ou *du Roy*.

Jean Regis figure de 1462 à 1464 parmi les « musiciens, compositeurs et « maîtres du chœur » de la cathédrale de Cambrai. D'après d'autres comptes de cette même cathédrale, il était en 1463 maître des chœurs de la cathédrale d'Anvers. Il aurait donc quitté

Cambrai à partir de 1462 ou 1463. Il aurait été également le secrétaire de Dufay, et devint en 1474 chanoine à Soignies.

On connaît de Regis les compositions suivantes : *Ave Maria, gratia plena*, à 4 v.; — *Ave Maria, gratia plena*, à 5 v.; — *Clangat plebs flores*, à 5 v.; — *Lux solempnis adest*, à 5 v.; — *Patrem omnipotentem*, à 4 v.; — *Salve sponsa tui* [sic] *genitrix*, à 5 v.; — *S'il vous playsist*, à 4 v.; publiés dans les recueils de Petrucci parus à Venise de 1501 à 1503.

La chanson *S'il vous playsist* a été successivement publiée en partition, par R.-G. Kiesewetter, *Schicksale und Beschaffenheit des weltlichen Gesanges* (1841).

Elle est citée par Ambros, comme une œuvre qui frappe par une harmonisation noble et énergique, par des divertissements bien amenés, par des cadences rompues et par un choix de dissonances sûr et plein d'effet.

Une messe *l'homme armé*, une autre messe *Regina celi*, ainsi qu'un motet *Lature*, œuvres de Regis, se trouvent en manuscrit à la cathédrale de Cambrai et figurent aux comptes de l'année 1462. Deux messes, *sine nomine*, reposent à la chapelle sixtine. Vander Straeten mentionne un manuscrit de la bibliothèque du prince Chigi à Rome, contenant, avec des œuvres de Van Ockeghem, de Alexander (Agricola), de Pierre de la Rue, de Brumel, de Busnoys et de Loyset Compère, les motets suivants de Regis : *Celci* [sic] *tonantis, Ave genitrix*; — *O admirabile commercium*; — *Lauda Sion Salvatorem* et *Clangat plebs theotele* (?) *voce sonora*; sans nul doute le motet déjà cité comme ayant été imprimé à Venise.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII (1875), p. 499. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. IV (1878), p. 41; t. VI (1882), p. 34, 46 et s. — A. W. Ambros, *Geschichte der Musik*, 2^e édit., t. II (1880), p. 469. — *Vierteljahrsschrift für Musikwissenschaft*, Leipzig, t. I (1885), p. 404 et s., article de Jules Houloy. — Fr. Haberl, *Biographischer und thematischer Musikkatalog des Päpstlichen Kapellarchives*, Leipzig, 1888. — Rob. Eitner, *Quellen-Lexikon*, t. VIII (1903), p. 454.

REGIS (Pierre). Voir LE ROY (Pierre).

REGIUS (David-M.). Voir CONINCK (David-M.).

REGIUS (François), écrivain ecclésiastique. Voir LE ROY.

REGIUS (Gilles ou *Ægidius*). Voir DE CONINCK (Gilles).

REGIUS (Jacques), réformateur. Voir DE KONINCK (Jacques).

REGNARD (Charles), ou REGNART, frère de Jacques, de François et de Paschaise (voir ci-après), compositeur de la seconde moitié du xvi^e siècle, probablement né à Douai.

On connaît de ce musicien, l'un des quatre frères compositeurs, trois motets : *Adesto dolori meo*, à 6 v.; — *Tribulationem et dolorem*, à 5 v.; — *Surge propera amica mea*, à 6 v., insérés au *Novæ cantiones sacræ*, publiées en 1590 à Douai, par un cinquième frère, le chanoine Auguste Regnart.

Le seul exemplaire complet des *Novæ cantiones sacræ* se trouve à la bibliothèque royale de Berlin.

Un soprano du nom de Charles Regnart figure de 1562 à 1565 parmi les enfants de chœur de la chapelle de Philippe II en Espagne. Il est fort possible que l'enfant de chœur s'identifie avec le compositeur du même nom.

Florimond van Duyse

R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*, Berlin, 1877, p. 799. — Id., *Quellen-Lexikon*, Leipzig, t. VII (1903), p. 457. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, Bruxelles, t. VIII (1888), p. 41, 79.

REGNARD (François), ou REGNART, compositeur de la seconde moitié du xvi^e siècle, probablement né à Douai. Ses quatre frères, Auguste, Jacques, Charles et Paschaise, étaient également musiciens. C'est ce qui résulte du recueil imprimé chez Jean Bogard, publié en 1590, à Douai, par Auguste Regnart. Ce recueil, cité à l'article précédent, est intitulé *Novæ cantiones sacræ*, et comprend des compositions à 4, 5 et 6 voix. Auguste Regnart fait connaître dans la dédicace : *Domino Maximiliano Manare V. I. licentiato, etc., ecclesiæ Petri*

Insulis, etc., que son frère François, fit ses études à Douai et devint chantre à Tournai. Ce recueil comprend trente-neuf compositions, dont vingt-quatre de François Regnard.

On connaît de ce compositeur, du moins par le titre, l'ouvrage suivant : *Cinquante chansons à quatre et cinq parties, convenantes tant aux instruments qu'à la voix*, Douai, Jean Bogaerd, 1575.

Fétis cite de lui : *Missæ tres, quatuor et quinque vocum, auctore Francisco Regnardo Seneriss. Principis Mathiæ Austriæ, etc., musicorum vice præfecto. Jam primum in lucem editæ; Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini. 1582, in-fol. max.* ; mais sans indication, ainsi que le fait remarquer Eitner, de l'endroit où il en existerait un exemplaire. Ces messes ne sont pas mentionnées par Alph. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale*. Anvers 1880 ; — *Poésies de P. Ronsard et autres poètes, mises en musique à quatre et cinq parties*. Paris, Adrien Leroy, 1579 (exemplaire à la bibliothèque d'Upsala). Cet ouvrage comprend cinquante chansons.

D'après le frontispice des cinquante chansons, publiées en 1575, François Regnard aurait été, à cette époque, maître de chapelle de la cathédrale de Tournai. Il résulte cependant des recherches faites par le chanoine Voisin, vicaire général du diocèse de Tournai, qu'en 1573 ce poste était occupé par Simon Lenaerd, tandis qu'il est établi d'autre part, qu'en cette même année une indemnité fut attribuée à François Regnard du chef d'avoir rempli ces fonctions avant la nomination de Lenaerd. Fétis en infère que Regnard n'est demeuré en fonctions que durant peu de temps, et qu'il a démissionné pour occuper un emploi plus avantageux.

Les *Missæ tres*, dédiées à l'archiduc Mathias, démontrent, d'après Fétis, que Regnard a renoncé à son emploi de maître de chapelle de Tournai pour occuper une position meilleure que lui offrit l'archiduc. Mais l'indemnité, non le traitement, payé en 1573, fait supposer que notre musicien occupait à cette

époque un emploi intérimaire, et la dédicace de 1582 ne prouve rien en ce qui touche la date à laquelle Regnard a pu occuper une position quelconque.

Les recherches auxquelles s'est livré M^r le baron de Warenguien n'ont pu amener la découverte d'un exemplaire des *Missæ tres*, ni du recueil de 1575. M^r de Warenguien incline à croire que le recueil de 1579 se composant de vingt-trois chansons à quatre voix et de vingt-sept chansons à cinq voix, au total cinquante chansons, est une seconde édition de celui de 1575.

Les vingt-trois chansons à quatre voix ont été rééditées en partition, par Henry Expert, qui les considère comme faisant partie de « l'œuvre d'un grand artiste ».

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII (1875), p. 199. — Rob. Eitner, *Quellen-Lexikon*, t. VII (1903), p. 435. — Baron de Warenguien, *La musique à Douai au xvi^e siècle* (Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, centrale du Département du Nord, séant à Douai. Douai, 1904). — Henry Expert, *Les maîtres musiciens de la Renaissance française*. François Regnard, *Poésies de P. de Ronsard et autres poètes* (Paris, 1902), p. 77-223.

REGNARD (*Jacques*) ou REGNART, compositeur de musique, de la seconde moitié du xvi^e siècle, probablement né à Douai, frère de François, de Charles, de Paschaise et de Auguste, mourut vers 1600.

Fétis fixe à l'année 1531 la date de la naissance de Jacques Regnard. Mais ainsi que le démontre Eitner, l'auteur de la *Biographie des musiciens* se base sur la date de 1552, erronément assignée à la publication d'un *Magnificat* de J. Regnard, alors que les premières œuvres de celui-ci ne furent publiées qu'en 1574.

J. Regnard lui-même, au frontispice de ses œuvres, s'intitule : « né en « Flandre ». L'indication *fratribus germanis*, portée au recueil des *Novæ cantiones*, comprenant des œuvres des quatre frères, Jacques, François, Charles et Paschaise, publié, en 1599 à Douai, par un cinquième frère du nom d'Auguste, chanoine en cette ville, ne peut, dit Eitner, s'expliquer que par le fait qu'à cette époque la Flandre faisait encore

partie de l'Allemagne. Cette assertion repose sur une erreur historique. La Flandre n'ayant jamais appartenu à l'Allemagne, l'expression *fratribus germanis* ne peut s'entendre que de frères germanais, les quatre frères Regnard, nés de mêmes père et mère, et non de frères d'origine germanique.

D'après Fétis, J. Regnard fut d'abord attaché, en qualité de chantre, à la cathédrale de Tournai, et fit, peu de temps après, partie de la chapelle impériale. Mais il appert de la dédicace, datée de 1599, jointe à la dernière œuvre de notre musicien, œuvre dédiée à l'empereur Rodolphe II : *IX Missæ sacræ ad imitationem selectissimarum cantionum suavissima harmonia, a quinque, sex et octo vocibus elaboratæ... Cæs. Majestatis chori musici præfecto; Francfurti apud Wolfgangum Richterum, 1602*, que J. Regnard a dû faire partie de la chapelle impériale en qualité d'enfant de chœur. En 1564, il figure parmi les ténors de la chapelle, et, en 1573, il occupe l'emploi de maître du chant. Ce doit être vers cette époque qu'il épousa Anne Visscher, fille d'un chantre de la cathédrale, décédé en 1602. La dédicace d'un recueil de chansons allemandes, datée du 24 octobre 1579, prouve qu'avant cette date J. Regnard était devenu maître de chapelle adjoint (*Untercapellmeister*). Elle établit également qu'à cette époque il habitait Prague. Le 9 avril 1582 il quitta la chapelle impériale pour entrer au service de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et succéda à Alexandre Utendael ou Uutendael. Il semble, qu'au service de l'archiduc, qui avait sa cour à Innsbruck, Regnard ait également occupé l'emploi de maître de chapelle adjoint; mais, à partir de 1588, il s'intitule maître de chapelle. L'archiduc mourut en 1595 et Regnard s'en fut de nouveau habiter Prague. Dans la dédicace de ses *IX Missæ sacræ*, tentant sans doute sa fin prochaine, il recommande à l'empereur sa femme et ses dix enfants. Il mourut peu après. Sa veuve alla habiter Munich, où elle était née. Ce ne fut qu'en 1602 qu'elle publia, à Munich même, la dernière œuvre de feu son mari. Cette

publication fut suivie en 1603 de deux autres recueils de *Cantiones sacræ*.

Outre des messes et des chants sacrés, Jacques Regnard a publié un assez grand nombre de recueils de musique profane, chansons italiennes et allemandes. La liste de ses œuvres a été dressée par Eitner, qui a consacré au maître une notice assez étendue. Eitner vante la texture et la sonorité des motets de ce musicien, la majesté de son style religieux. Quant aux compositions profanes, il estime que seules les chansons à trois voix, dont lui-même a fourni une édition nouvelle, présentent encore quelque intérêt. Le biographe allemand constate que la chanson polyphonique a subi, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, une modification profonde, due, lui paraît-il, à l'influence des maîtres néerlandais. Ces maîtres, parmi lesquels on peut citer Lassus, le Maître, de Hollander, Ivo de Vente, Utendael et J. Regnard lui-même, occupaient tous le premier rang dans les chapelles princières. Eitner constate que, dans la chanson polyphonique de la première moitié du xvi^e siècle, la mélodie tout entière est confiée au ténor et forme par elle-même un chant complet, auquel viennent se marier les autres voix. Chez les compositeurs néerlandais du dernier quart du xvi^e siècle, la mélodie se trouve, au contraire, représentée, dit Eitner, par des fragments mélodiques, de petits motifs. La composition dans son ensemble, quoique se rattachant à la chanson populaire allemande, tient des *Villanelle* et *Canzone alla Napolitana*. A celles-ci se rattachent également les chansons allemandes à trois voix de Regnard. Les maîtres néerlandais subissent eux-mêmes, dit encore Eitner, l'influence italienne.

Ces constatations ne manquent certainement pas de justesse, mais... autres temps, autre musique ! Eitner exalte la manière de Ludwig Senfl, décédé à Munich en 1555, chez lequel le chant est encore confié au ténor, tandis que les autres voix, en longues périodes mélodiques, se rattachent plus ou moins aux motifs mélodiques du *cantus firmus*.

Mais L. Senfl n'a fait que parcourir la route tracée par les maîtres néerlandais du xve siècle. Les chansons *Tandernaken* [*al op den Ryn*], de Obrecht; *O Venus bant*, — *Mijn hert [altijt heeft verlangen]*, comprises à l'*Odhecaton* de Petrucci, Venise (1501-1503) en font foi.

La polyphonie prend, à partir de la fin du xvie siècle, une tournure plutôt harmonique que mélodique. On ne saurait perdre de vue que bientôt devait luire l'aurore de la rénovation musicale, de la création du chant monodique, de l'art musical dramatique.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édit., t. VII (1875), p. 200. — Rob. Eitner, *Monatshefte für Musikgeschichte*, t. XII (1880), p. 88 et s. — Id., *Quellen-Lexikon* (1903), p. 455. — Id. *Publikation Aelterer praktischer und theoretischer Musik-Werke*, herausgegeben von der Gesellschaft für Musikforschung, t. XIX. Berlin, 1905 (publication en partition des *Deutsche Lieder mit dreym Stimmen*, 1re édit. Munich, 1583). — Baron de Warengbien, *La musique à Douai*, cité ci-dessus, à l'article REGNARD (Français).

REGNARD (Paschaise) ou REGNART, compositeur de musique de la seconde moitié du xvie siècle, probablement né à Douai, frère de Jacques, de François, et de Charles Regnard (voir ci-dessus). On connaît de ce musicien, trois motets : *Cantemus Domino*; — *Quis similis* (2e partie), à 5 voix; — *Quis dabit capiti meo*; — *Tribulationem et dolorem*; — *Convertere anima mea* (2e partie), à 5 voix, insérés aux *Novæ cantiones sacræ*, le recueil cité ci-dessus, publié en 1590, à Douai, par un cinquième frère, le chanoine Auguste Regnard.

Un « clercq de chapelle » du nom de Pasquier Regnard, figure en 1562, parmi les officiers de la chapelle de Philippe II. Il est très possible que ce personnage soit le même que le compositeur des motets indiqués ci-dessus.

Florimond van Duyse.

R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammlerwerke*. Berlin, 1877, p. 804. — Id., *Quellen-Lexikon*. Leipzig, t. VII (1903), p. 457. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. VIII (1888), p. 44, 84.

REGNIER DE BRUGES. Voir RAYNERIUS.

REGNIER DE BRUXELLES. Voir DE WAEL (*René*).

RÉGNIER Ier, comte de plusieurs *pagi* lotharingiens, appartenait à une race puissante de la région qui correspond à la Belgique actuelle. Les Régnier avaient de vastes domaines dans le Hainaut, le Brabant, la Hesbaye, le Darnau, le Masau, le Luthgau, l'Ardenne, et peut-être même sur la rive gauche de l'Escaut : nous savons par le capitulaire de Servais, qu'en 853, un comte Régnier y possédait un comté, probablement le Mempisque; il avait reçu de Charles le Chauve l'abbaye de Thourout.

Régnier Ier était le fils d'un comte Giselbert, qui, en 841, était préposé au Masau et qui, en 846, enleva une fille de l'empereur Lothaire; grâce aux bons offices de Charles le Chauve, il avait, après quelques années de disgrâce, pu se réconcilier avec son souverain, et on le retrouve, en 863, pourvu du Darnau.

On connaît un frère de Régnier Ier, Albert, qu'il faut peut-être identifier avec le comte Albert de l'Ardenne méridionale (au commencement du x^e siècle).

L'histoire des premières années de Régnier Ier est assez obscure; souvent en effet, les sources qui font mention d'un personnage du nom de Régnier ne disent pas explicitement si c'est bien du fils de Giselbert qu'il s'agit.

Le capitulaire de Kiersy (877) nomme un Giselbert et un Régnier parmi les grands qui devaient participer au conseil de régence pendant l'expédition de Charles le Chauve en Italie; Folcuin, le chroniqueur de Lobbes, montre un Régnier, aidant l'évêque de Liège, Francon, à combattre les Normands qui s'étaient fortifiés à Elsloo (Limbourg hollandais) et de là ravageaient tout le pays environnant; il n'y a toutefois qu'une présomption en faveur de l'identification de ce personnage avec le nôtre; cette identification est plus douteuse encore à propos du Régnier qui, au siège de Paris, en 886, arracha aux Normands le corps d'un comte Henri, chef de l'expédition que Charles le Gros avait organisée pour secourir la place. D'après Dudon de Saint-Quentin, Rol-

lon aurait, entre 891 et 895, battu et fait prisonnier sur l'Escaut le comte de Hainaut, Régnier, « duc de Hesbaye »; mais ce récit paraît légendaire.

Au milieu des luttes qui, vers la fin du ix^e siècle, déchirèrent le royaume franc occidental, Régnier apparaît plus nettement; il oscille alors d'un parti à l'autre. Il soutint Charles le Simple, son cousin, contre Eudes, l'usurpateur, mais quand le roi Arnulf eut créé pour son fils Zwentibold le royaume de Lotharingie (895), il trouva parmi les grands disposés à le seconder, le comte Régnier, qui, suivant l'expression de Régino, devint « l'unique et le plus » fidèle conseiller de Zwentibold. Son influence est attestée par de nombreux diplômes où il figure comme intercesseur; il réussit à se faire conférer en précaire l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht, malgré la résistance de l'archevêque de Trèves, Radbod, de qui relevait cette église; il obtint aussi l'abbatiai laïque d'Echternach. Déjà vingt ans auparavant, un comte Régnier avait été abbé d'Echternach (de 864 à 870); nous ignorons quels liens de parenté l'unissaient au fidèle de Zwentibold; M^r Parisot est disposé à admettre que ce comte-abbé Régnier n'est point différent du porte-étendard de Charles-le-Chauve qui, en 876, fut tué à la bataille que ce prince livra à Andernach à son neveu Louis le Jeune.

Régnier I^{er} garda la grande abbaye de la Sûre pendant dix-neuf ans, de 897 à 915.

Est-il permis, sous le règne de Zwentibold, d'appeler Régnier *duc*, comme le fait Régino? M^r Parisot l'a contesté, et avec raison, ce semble : l'existence du royaume lotharingien n'est guère compatible avec celle d'un duché de Lotharingie qui aurait eu la même résistance. Quant à songer à un duché restreint et à imaginer avec Dudon et Aubry un « duché de Hesbaye », le témoignage de ces chroniqueurs est dépourvu de toute autorité, et les diplômes royaux ne donnent jamais à Régnier que le titre de *comte* ou de *fidèle*. Ses comtés semblent avoir été

nombreux : on y rangera le Hainaut, le Brabant oriental et méridional, l'est de la Hesbaye, où se retrouvera plus tard son petit fils Rodolphe, le Masau et le Luthgau, sans doute aussi l'Ardenne du nord.

L'année 898 vit se produire la rupture entre Zwentibold et son puissant conseiller. Faut-il attribuer la disgrâce de Régnier à l'influence de l'archevêque Radbod? C'est possible. Le roi le priva de tous ses bénéfices, mais il ne se soumit pas à cette sentence; il s'enferma dans sa forteresse de *Durfost* que protégeaient les inondations et les marais de la Meuse, et qui paraît donc avoir dû se trouver dans la région basse du fleuve, en aval de Maestricht. Le fils d'Arnulf essaya vainement de s'emparer de la place, mais dans une cour tenue à Aix-la-Chapelle, la plainte solennelle de Radbod fut accueillie et le 13 mai 898, à Maestricht, le roi remettait à l'archevêque la possession de Saint-Servais.

Régnier, persistant dans sa rébellion, s'allia à Odacer, comte dans l'Ardenne, dans la Woèvre et dans le Bliesgau : tous deux invitèrent Charles le Simple à s'emparer de la Lotharingie. Ce prince, qui était alors débarrassé de son rival Eudes, répondit à l'appel; par une incursion rapide, il occupa Aix et Nîmègue. Zwentibold avait pris la fuite, mais les évêques de Liège et de Cambrai demeuraient hostiles à l'envahisseur; plusieurs des grands de Lotharingie, ennemis de Zwentibold, ne se montraient pas même disposés à seconder Charles, qui abandonna son entreprise et se retira dans son royaume. Ce fut l'occasion pour Zwentibold de tenter un nouvel effort contre la place de *Durfost*, mais sans plus de succès que la première fois; il requit alors des évêques l'excommunication des rebelles, et, sur leur refus, les accabla d'outrages.

Les violences et les maladresses du roi fournissaient au particularisme des grands l'occasion de faire une nouvelle tentative pour écarter l'absorption du pays par l'Allemagne. Les puissants comtes Etienne, Matfrid et Gérard se mirent en campagne : Etienne avait sous

sa direction le Bidgau et le Chaumontois, Matfrid le Messin. C'était la Lotharingie méridionale qui prenait les armes et faisait cause commune avec les chefs de la Lotharingie moyenne. On sait que Zwentibold périt dans un combat le 13 août 900.

Sous Louis l'Enfant qu'un parti nombreux avait reconnu du vivant même de Zwentibold, la défense de la Lotharingie fut confiée à Gebhard, de la race des Conradins de Franconie, auquel un document officiel attribue le titre ducal (24 juin 903). Régnier I^{er} ne fit pas opposition au nouveau gouvernement; il paraît avoir vécu en bonne intelligence avec le roi et avec le duc, et il ne prit aucune part à la conjuration que les comtes Gérard et Matfrid fomentèrent contre les Conradins. Son intercession dans les diplômes est fréquente, et sa faveur est attestée par le fait qu'il recouvra (au moins depuis 903) l'abbaye d'Echternach, qu'il acquit (au moins depuis 902) celle de Stavelot, et qu'il réussit même à se remettre en possession de Saint-Servais de Maestricht.

Le centre de sa puissance est visiblement l'Ardenne, le Masau et aussi la Hesbaye orientale; à ce moment le Hainaut et le Luthgau ne lui ont pas encore été restitués; ils sont jusqu'en 908 aux mains du comte Sigard (*Sigehardus*), qui les avait obtenus lors de la disgrâce de Régnier.

Mais pas plus que sous Zwentibold, Régnier ne semble avoir eu maintenant le titre de *duc*. Il est vrai qu'une charte de Stavelot (21 juillet 905) est revêtue du *signum Ragineri ducis*; mais elle a été remaniée; on y voit mentionné aussi le *duc* Gisibert (qui n'acquiesce cette dignité qu'en 928), et le texte même porte : *Raginerio comite*. Après la mort de Gebhard (910), Régnier prend la qualification de *missus dominicus*, et à l'extinction des Carolingiens allemands (911), quand Charles le Simple récupère momentanément la Lotharingie, il apparaît tantôt comme *comte*, tantôt comme *marquis* (*marchio* ou *demarcus*). Ce dernier titre s'expliquerait par la multiplicité des territoires dont il avait la haute

direction militaire, mais qui toujours se limitent à la Lotharingie moyenne et ne s'étendent ni aux régions de la Haute-Meuse, ni à celles du Bas-Rhin. Il est donc permis de conclure avec M^r Parisot que c'est à tort que la plupart des historiens ont fait de Régnier I^{er} un *duc de Lotharingie*.

C'est probablement aussi par une confusion faite entre lui et son petit-fils Régnier III, que Richer, Folcuin et Dudon (tous trois postérieurs à 980) attachent à son nom l'épithète : *au long col*.

Les possessions de Régnier I^{er} paraissent s'être encore amplifiées dans ses dernières années; il est permis de lui attribuer l'abbaye de Saint-Maximin et celle de Chèvremont, qui toutes deux appartinrent à son fils Gisibert.

Régnier I^{er} mourut après le 25 août 915 et avant le 15 janvier 916, date du plaid de Herstal, auquel il n'assista pas et où parut Gisibert. Il avait épousé Alberade, dont on ignore l'origine; elle lui donna deux fils, Gisibert et Régnier II, et une fille, qui fut mariée à Bérenger, comte du *pagus Lommensis*.

Une charte pour Saint-Dagobert de Stenay émane d'un comte Régnier qui s'intitule « successeur de l'empereur » Charles (le Gros) » et rappelle la mémoire de sa femme Hersende; on a conclu que Régnier avait été marié deux fois; mais l'acte est très probablement faux.

Dans l'histoire de la Lotharingie sous les derniers Carolingiens allemands, Régnier I^{er} occupe une place prépondérante. Fier de sa naissance, confiant dans les forces que lui assuraient ses vastes domaines ainsi que les abbayes dont il avait su se rendre maître, il rêva, sans aucun doute, d'asseoir sur la région que limitaient le Rhin et l'Escaut son autorité presque indépendante, et si cet espoir fut déçu, il transmit à son fils Gisibert son ambition et sa puissance.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race* (publié en 1857). — Brabant, *Régnier au long Col*, 1879. — Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1899.

RÉGNIER II, comte de Hainaut, fils puîné de Régnier I et d'Alberade. Il était né avant 901 et fut préposé au Hainaut à la mort de son père, en 915. Il assista en 916 au plaid de Herstal, et il paraît s'être associé à son frère, le duc Giselbert, pour la réforme de l'abbaye de Saint-Ghislain (*Vita Gerardi, Scriptores*, XV, 666, où il faut remplacer le nom de l'évêque Tiedo de Cambrai (972-976) par celui d'Etienne (909-934)).

Les enfants de Régnier II furent, en 924, remis en otage par leur oncle Giselbert à Bérenger, comte du *pagus Lommensis*, qui avait réussi à s'emparer de la personne de Giselbert. On ignore la cause du conflit qui survint la même année entre Régnier et son frère et qui amena ce dernier à ravager le Hainaut.

Régnier II, dont la femme fut peut-être une descendante de Wigéric, comte du Bidgau (voir Régnier V), laissa trois fils : Régnier III, Rodolphe qui fut comte de la Hesbaye orientale, et Liechardus, et une fille qui épousa Névelon, fils de Riefrid, comte de Betuwe, et fut mère de l'évêque Baudry I de Liège.

Quelques auteurs ont, à tort, confondu en un seul personnage, Régnier II et Régnier III.

Régnier II mourut avant 940.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire* cité. — Parisot, *Le royaume de Lorraine*. — L. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II, 4902.

RÉGNIER III, dit au Long Col, fils de Régnier II, succéda dans le Hainaut à son père avant 940, et dans le Luthgau probablement à son oncle Giselbert (mort en 939). Mêlé à la révolte du duc de Lotharingie, il avait dû, de même que son frère Rodolphe, comte de la Hesbaye orientale, reconnaître, en 940, l'autorité d'Otton Ier, mais tous deux ne tardèrent pas à renouer des relations avec les Carolingiens français, et, en 944, Flodoard les désigne comme *fidèles* du roi Louis d'Outremer. Régnier III spécialement semble avoir tenté de reprendre la politique ambitieuse de la famille et d'affirmer ses prétentions sur une grande partie de la

Lotharingie moyenne. Sigebert, dans sa chronique de Gembloux, le représente comme l'adversaire redoutable du roi; il le compare à un lion qui répand partout l'épouvante. Otton envoya contre lui le duc Hermann de Souabe avec la mission de s'emparer des places fortes sur lesquelles s'appuyaient les rebelles. Régnier se soumit, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle (944), et trois ans plus tard il assista, avec Rodolphe, à la diète de Nimègue (947).

Les hostilités ne tardèrent cependant pas à se réveiller. Conrad le Rouge, gendre d'Otton I^{er}, avait été créé duc de Lotharingie en 944; le nouveau gouverneur se donna pour tâche de réduire le puissant comte qui s'opposait à lui comme un rival; en 951, il enleva à Régnier un château dont nous ignorons la situation. Mais comme le duc lui-même allait bientôt, de concert avec son beau-frère Ludolphe, allumer la guerre civile et fomentier contre le roi une formidable révolte, l'attitude de Régnier ne fut plus alors précisément celle d'un rebelle; il se trouvait, contre Conrad, être le collaborateur d'Otton. En 953, il assiége une place forte que détenait le duc et il lui infligea sur la Meuse une défaite qui l'obligea à se retirer vers le Rhin. L'année suivante, la perfidie de Conrad livrait l'Allemagne à l'invasion hongroise, et les hordes barbares, pénétrant en Lotharingie, dévastaient le Hainaut et pillaient le monastère de Lobbes. Régnier avait détruit, quelque temps auparavant, le château de Thuin qui appartenait à l'évêque de Liège; il se défiait des prélats dont Otton I^{er} avait fait des collaborateurs dévoués à sa cause, et ne voulait pas tolérer que des hommes d'armes liégeois fussent maîtres d'une position fortifiée qui pût menacer le Hainaut; même en présence du péril hongrois, il s'opposa à ce qu'on réédifiât les murailles.

Le désordre que la rébellion de Conrad avait jeté dans le royaume, avait d'ailleurs permis à Régnier de donner libre cours à ses violences; rien ne montre mieux l'anarchie du temps : le comte de Hainaut se croit en mesure de

braver à la fois son suzerain le roi allemand et son voisin le roi de France. On le voit sur la Chiers qui servait alors de frontière entre les deux États, enlever à un chevalier de l'église de Reims un château que Lothaire III ne tarda pas à lui reprendre. En même temps, dans son comté du Lühgau et dans le Masau contigu, où dominait son frère Rodolphe, il mettait la main sur le douaire que la reine Gerberge, sœur d'Otton et mère de Lothaire, tenait de son premier époux, Giselbert. Enfin de divers côtés, il s'attaquait sans scrupule aux biens des établissements religieux dont la possession pouvait consolider sa puissance.

Ce qui fortifiait à ce moment la situation de Régnier, c'est qu'il avait réussi à faire écarter du siège épiscopal de Liège l'évêque Rathier, et à lui substituer son neveu Baudry (956-959). Baudry, dont la mère était fille de Régnier II et dont le père, Névelon, était fils de Riefrid, comte de Betuwe, se montra tout dévoué à l'oncle auquel il devait son élévation; il n'eut rien à lui refuser; il lui avait notamment remis en bénéfice la riche abbaye de Lobbes.

Toutefois l'orage s'amoncelait; Bruno, l'archevêque-duc (953-965), ne pouvait tolérer longtemps l'indiscipline qui déchirait sa province. Gerberge, de son côté, faisait appel au roi, son frère; en même temps, du côté de la France, un petit corps d'armée commandé par le père du chroniqueur Richer, s'emparait par surprise, en l'absence du comte, de la place de Mons et capturait la femme et les enfants de Régnier. Ce fut l'occasion d'une entente : les prisonniers furent remis en liberté et Gerberge récupéra son douaire; mais l'heure fatale n'en était pas moins venue : Bruno avait cité Régnier à comparaître par devers lui, à Saint-Sauve, près de Valenciennes, et comme il ne put ou ne voulut pas fournir les cautions que l'on exigeait de sa fidélité, il fut retenu captif et envoyé en exil en Bohême (958); il semble y avoir vécu plusieurs années encore, mais il ne rentra plus dans sa patrie. Rodolphe de Hesbaye avait été enveloppé dans sa disgrâce.

La chute de Régnier III fut pour la Lotharingie un événement capital; tous les chroniqueurs, tous les annalistes la signalent. Les biens des rebelles furent confisqués; leurs comtés remis à d'autres titulaires. Les enfants de Régnier trouvèrent refuge à la cour de France.

Il est une face de l'activité de Régnier qui semble, au premier abord, cadrer mal avec ses habituelles violences, c'est le souci dont il témoigne pour la réforme des établissements monastiques, mais c'est un trait fréquent dans le haut moyen-âge où la piété scrupuleuse s'allie aux plus criminels désordres et où l'on croit par une dévotion outrée racheter ses péchés. Il faut se rappeler en outre que les abbayes, envahies par une noblesse avide de plaisirs et de richesses, faisaient souvent échec à la puissance des dynastes territoriaux, et que la tendance réformatrice inaugurée par Gérard de Brogne devait avoir pour effet de confiner les religieux dans la vie contemplative et de les éloigner de toute compétition laïque; elle était donc la bienvenue auprès de seigneurs jaloux de leur propre autorité. Régnier, devenu maître de l'abbaye de Lobbes, s'efforça d'y introduire une discipline rigoureuse; il y appela l'abbé de Gembloux, Erluin, auquel il avait confié déjà la réforme de Saint-Vincent de Soignies, mais qui ne parvint pas à vaincre la résistance obstinée des moines. Ceux-ci le maltraitèrent, lui infligèrent mille avanies et finirent par lui crever les yeux et lui mutiler les lèvres.

Pour apprécier la religiosité de Régnier, il suffit de constater qu'il n'hésita pas à violer le droit d'asile en arrachant de l'église de Lobbes son ennemi Oduin qu'il pendit en face de l'édifice, et que, lors d'un séjour qu'il fit à l'abbaye, avec l'évêque Baudry, au temps de Noël, il prit, avec sa femme, la sacristie pour chambre à coucher, déposant sur les tables d'eucharistie les chaussures et les euvettes.

On ignore le nom de l'épouse de Régnier III. J'ai essayé d'établir qu'elle devait être la sœur de l'évêque Ansfrid d'Utrecht, comte de Toxandrie, et la

file d'un seigneur appelé Lambert. C'est par cette alliance que la dynastie des Régnier acquit des droits sur la Hesbaye occidentale, sur le Darnau et sur la Toxandrie. Des deux fils du comte, l'un Régnier IV, devait récupérer les possessions du Hainaut; l'autre, Lambert, (c'est un nom nouveau dans la famille et qui lui vient de son grand-père maternel) acquit le comté de Louvain agrandi et devint la souche des ducs de Brabant.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire cité*. — Köpke-Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, 1876. — Lot, *Les derniers Carolingiens*, 1891. — L. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II.

RÉGNIER IV, comte de Hainaut, fils de Régnier III, n'était pas sorti de l'adolescence lorsque son père fut exilé en Bohême (958); il se réfugia en France et de là, pendant plusieurs années, il s'essaya avec son frère Lambert, peut-être son aîné s'il faut en croire l'Annaliste Saxon, à faire des incursions sur les frontières de la Lotharingie. Otton I^{er} avait créé sur la frontière occidentale de son royaume les deux marches d'Eename (Brabant occidental) et de Valenciennes, cette dernière aux dépens du Hainaut. Après la disgrâce de Régnier III, il avait confié le gouvernement du Hainaut au comte Godefroid qui devint duc de Basse-Lotharingie en 959. Godefroid eut pour successeurs, dans les comtés de Hainaut et de Valenciennes, Richer (jusqu'en 973), et Amaury; puis Renaud et Garnier; enfin en 974 Godefroid de Verdun et Arnoul de Cambrai.

Régnier IV et Lambert avaient en 973 attaqué les deux comtes Renaud et Garnier auxquels le combat livré à Péronnes lez-Binche coûta la vie; les fils de Régnier réussirent à occuper quelque temps la forteresse de Boussoit, sur la Haine, mais ils en furent expulsés par Otton II (janvier 974), qui leur permit de reprendre le chemin de l'exil.

En 976 ils renouvelèrent leur tentative contre Godefroid et Arnoul; aidés de Charles, frère du roi Lothaire, de Hugues Capet, duc de France, et d'Otton de Vermandois, ils firent l'assaut de Mons le 19 avril : Godefroid fut griè-

vement blessé, mais demeura maître de la forteresse; Arnoul avait pris la fuite.

Otton II, en vue de dissoudre la coalition qui menaçait de lui créer des difficultés sérieuses en Lotharingie, s'était décidé en 977 à transiger avec quelques-uns de ses adversaires; il donna à Charles de France le titre ducal et restitua aux fils de Régnier III les possessions de leur père. Il n'est guère admissible toutefois, que, dès ce moment, Régnier IV récupéra le comté de Hainaut, car on voit Godefroid de Verdun conserver Mons jusque vers la fin du siècle, et ce n'est vraisemblablement qu'en 998 que Régnier se retrouva maître du pays. Aussi son attitude demeura-t-elle équivoque, et les Annales d'Altaich l'accusent-elles d'avoir incité Lothaire à l'expédition qui le mit un instant en possession d'Aix-la-Chapelle (978). Et cependant, en 985, lorsque Gerbert (lettre 58) nomme les grands de Lotharingie présents à l'assemblée de Compiègne qui devait juger l'archevêque Adalbéron de Reims, accusé de haute trahison, il donne à Régnier le titre de *comte*. Cette situation demeure obscure.

Dans les premières années du XI^e siècle, les droits de Régnier dans le Hainaut ne furent plus contestés; il vécut jusqu'en 1013 sans qu'on ait à signaler rien de remarquable dans son activité.

Le chroniqueur Gislebert raconte qu'un des comtes de Hainaut avait conçu le projet impie d'expulser de Sainte-Waudru les chanoinesses pour les remplacer par des chanoines, et qu'il mourut subitement frappé par la colère divine. Ernst a conjecturé, avec vraisemblance, qu'il s'agit dans ce récit de Régnier IV.

Il avait épousé Hathuide, fille de Hugues Capet; Sigebert mentionne ce mariage en 977, mais, à ce moment, le fondateur de la dynastie nouvelle n'avait pas encore de fille nubile, et les historiens modernes sont d'accord pour retarder jusqu'en 996 l'union d'Hathuide avec le comte de Hainaut; c'est à cette date que son frère Robert le Pieux lui constitua une dot : il paraît cependant

singulier que Régnier IV ait attendu l'âge de cinquante ans pour se marier. Il laissa deux enfants : Régnier V et une fille, Béatrix, qui épousa Eble I, comte de Roucy.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire* cité. — Duvivier, *Le Hainaut ancien* (1865). — Pfister, *Etudes sur le regne de Robert le Pieux* (1885). — Lot, *Les derniers Carolingiens* (1891).

RÉGNIER V, comte de Hainaut, fils de Régnier IV et d'Hathuide, ne pouvait guère avoir que quinze ou seize ans à la mort de son père.

Godefroid d'Ardenne, fils de Godefroid de Verdun, avait été investi par Henri II du duché de Basse-Lotharingie; ce fut pour les Régnier l'occasion d'affirmer une fois encore leurs prétentions : Lambert de Louvain, le chef de la famille, prit les armes et entraîna son jeune neveu dans la campagne qui se termina par la bataille de Florennes (1015) et qui coûta la vie à Lambert.

Grâce à l'intervention de Gérard II de Cambrai et de quelques autres prélats, le roi Henri II entreprit de pacifier les races rivales. L'accord se réalisa par l'union de Régnier V avec la fille du comte Hermann, frère du duc Godefroid; il gouvernait le Brabant du sud-ouest, la marche d'Eename, et comme il ne lui restait pas d'autres enfants, aptes à succéder, la comtesse de Hainaut apportait à son époux une dot précieuse.

Les chroniqueurs rapportent que ce mariage faillit être annulé pour cause de consanguinité; il est impossible de dire exactement à quelle alliance l'empêchement canonique pouvait être dû; tout au plus supposera-t-on que Régnier II, dont on ne connaît pas la femme, avait épousé une descendante de Wigeric, comte du Bidgau et fondateur de la famille d'Ardenne.

Réconcilié avec le duc Godefroid, Régnier V prit part avec lui à la campagne de 1018, dirigée contre Thierry III de Hollande et qui aboutit à un désastre. Régnier paraît être demeuré, comme Godefroid, prisonnier du vainqueur.

A l'avènement de Conrad II (1024), les bons rapports du comte de Hainaut

avec la famille ducal avaient persisté, et il adopta vis-à-vis du nouveau roi l'attitude hostile du duc Gosselon Ier et de la plupart des princes et des évêques lotharingiens.

Dans ses rapports avec les abbayes du Hainaut, Régnier V eut à peu près la même ligne de conduite que ses prédécesseurs : il n'était pas indifférent aux choses religieuses; il s'occupa de la réforme du monastère de Maubeuge; il fit transporter, par mesure de sécurité, le corps de saint Véron de Lembeke à Sainte-Waudru de Mons; l'abbé Olbert de Gembloux avait, à sa demande, écrit le récit des miracles du saint; mais l'ambition première du comte était de commander en maître aux riches établissements de son comté; c'est ce qu'il tenta notamment à Saint-Ghislain, bien que cette maison revendiquât les immunités des abbayes royales; en 1018, au moment où l'entente de Régnier avec le duc Godefroid venait d'être établie, il semble même, à Nimègue, avoir obtenu de l'empereur la reconnaissance de ses droits d'avouerie sur le monastère; aussi prétendit-il lui imposer successivement deux abbés de son choix, Guy et Hilfrid, en dépit des résistances de l'évêque Gérard II de Cambrai. Ce n'est que sous le règne de Conrad II que l'abbaye reçut (probablement en 1035) la confirmation du privilège qui la dégagait de la sujétion du comte; le nouvel abbé Héribrand eut toutefois des luttes fort vives à soutenir contre Régnier qui ravagea impitoyablement les terres de Saint-Ghislain.

A Sainte-Waudru, Régnier, reprenant les projets de son frère, voulut expulser les chanoinesses, et Gislebert raconte comment il eut remords de sa violence lorsqu'il put comparer le chant harmonieux des religieuses à la cacophonie bruyante des hommes qui devaient prendre leur place.

Régnier V vécut jusqu'en 1039; un acte daté 1040 (Duvivier, *Le Hainaut ancien*, 380) le mentionne encore, mais comme il porte aussi : *regnante Conrado imperatore*, et que Conrad II est mort le 4 juin 939, on ne peut l'invoquer ici.

Regnier laissait un fils, appelé Hermann, comme son grand-père maternel; c'est à lui qu'échut la succession du comté.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire cité*. — Duvivier, *Le Hainaut ancien*, Ursmer Berlière, *Monasticon belge*, t. 1, 1890-1897. — L. Vanderkindere, *Richilde et Hermann de Hainaut*.

REGNIER DE SAINT-JACQUES, chroniqueur. Voir RENIER.

REGNIER DE SAINT-LAURENT, hagiographe. Voir RENIER.

REGNIER (*Jean-Désiré*), peintre, né à Oostacker (Flandre orientale), le 21 novembre 1801 (21 frimaire an x). Son père s'appelait Louis Regnier, sa mère Marie-Cerlinde Coché. Ses parents étaient cabaretiers. Le jeune Regnier quitta bientôt Oostacker pour aller habiter Gand. Sa vocation artistique se dessina assez tard; quelques-unes de ses lettres, conservées à la bibliothèque de Gand, nous apprennent que c'est en 1833, c'est à-dire à l'âge de trente-deux ans qu'il commença à apprendre la peinture « sans maître ni leçons ». Il était « alors jaugeur à l'octroi de Gand ». Son premier tableau jugé digne de figurer à une exposition gantoise date de 1837; nous n'en connaissons pas le sujet. Une œuvre plus importante représentant *Une partie des mesureurs de grains à Gand, tous portraits*, fut présentée au salon de Gand en 1840, mais ne fut pas admise, cela au grand désappointement de l'artiste. Ses lettres nous apprennent encore qu'il fut plus heureux en 1843 avec *Instruction maternelle*, et qu'en 1844 un de ses petits tableaux fut fort mal placé.

Comme on le voit, sa carrière artistique ne l'aurait pas sauvé de l'oubli s'il ne se fût avisé de faire des recherches pour retrouver le secret de la brillante couleur de P.-P. Rubens.

Nous voyons par une requête au ministre de l'intérieur, datée du 16 mai 1845, qu'il offre de révéler au gouvernement le fruit de ses recherches moyennant une juste récompense pécuniaire.

Une commission fut nommée à ce sujet par le gouverneur de la Flandre orientale; elle était présidée par le baron Wappers et comprenait trois peintres plus un pharmacien-chimiste. Regnier comparut devant cette commission au local de l'Académie royale d'Anvers, mais rien ne put être décidé, l'artiste s'étant refusé à faire aucune révélation sans être fixé, au préalable, sur le chiffre de la récompense à obtenir. Il consentit cependant à faire une expérience et peignit au musée, en usant de son procédé, un fragment du tableau de Rubens portant le n° 83. D'après un de ses mémoires adressés au ministre, il assure que « MM. Wappers et Dyckmans admirèrent les tons « purs et harmonieux de sa copie ». Cette affirmation n'est pas conforme au rapport officiel de la commission, où nous constatons que ces messieurs estiment, au contraire, « qu'aucun des « tons de la copie n'est exact et qu'il est « hors de doute qu'un artiste habile « peut faire beaucoup mieux avec les « matières colorantes employées de nos « jours ». Dans son mémoire adressé au ministre, le 5 juin 1845, il se plaint amèrement d'autres juges, parmi lesquels nous voyons figurer des hommes de la plus haute valeur, notamment N. De Keyser, Gallait, Leys, Quetelet et Wappers, ce dernier président de la commission.

Ne pouvant obtenir du gouvernement la rémunération à laquelle il croyait avoir des droits, Regnier écrivit alors une brochure portant le titre de : *Matières colorantes et procédé de peinture employés par P.-P. Rubens. Découverte faite par J.-D. Regnier* (Gand, De Buscher frères, 1847; in-8°, 15 pages). Ce factum, d'une lecture assez difficile, nous apprend que tous les tableaux de Rubens sont peints avec : « blanc de « plomb, ocre jaune, lac de garance, « bleu d'outre mer et bitume, aidés dans « quelques parties par un jaune clair « et opaque, du vermillon et du noir ». La transparence des couleurs du grand maître anversoise provient d'une pâte qu'il mêlait à ses couleurs avant leur application, elle était composée de

« résine mastic et de cire blanche ». Grâce à sa persévérance J.-D. Regnier finit par se faire prendre au sérieux, même en France. Une découpeure de journal, non datée, conservée à la bibliothèque de Gand, nous apprend, d'après la *Gazette des Beaux-arts*, que l'Académie des beaux-arts de Paris, dans une de ses séances, a approuvé la découverte de notre artiste belge. Celui-ci était alors sous le bienveillant patronage de M^r le comte de Nieuwerkerke. Nous avons la preuve qu'il finit par se réconcilier avec Wappers, car le même article mentionne l'attestation suivante :

« Monsieur, je n'éprouve pas la
« moindre difficulté à me servir de
« votre méthode; elle est facile, simple et
« produit des résultats admirables.

« Je saisis cette occasion pour vous
« remercier, etc.

« Baron Gustaf Wappers ».

J.-D. Regnier était probablement déjà alors établi à Paris, car c'est dans cette ville que furent imprimés ses derniers travaux connus, notamment une brochure in-8° : *De la lumière et de la couleur chez les anciens maîtres*, et une autre, in-12 : *Cours d'expériences chimiques sur la faité des couleurs de la peinture à l'huile*, toutes deux éditées chez la veuve J. Renouard à Paris en 1865.

A partir de cette époque nous perdons ses traces. Les guides annuels de Gand, ou *Wegwijzers*, ne contiennent aucun artiste peintre de ce nom depuis 1855, et les tables de décès de la ville de Gand ont été vainement compulsées depuis la même époque jusqu'à nos jours. Les mêmes recherches faites au greffe et à l'état civil de Mont-Saint-Amand et Ledeberg ont été également vaines. Cette absence de renseignements officiels nous fait supposer que Regnier continua à habiter Paris après 1865 et qu'il mourut, peut-être accidentellement, dans cette ville, à l'époque troublée de la guerre ou de la commune (1870-1871).

L. Maeterlinck.

Bibliothèque de l'univers. de Gand (nos G. 3889, G. 3889^a et G. 3889^b). — Registres de l'état civil de Gand, d'Oostacker, de Mont-Saint-Amand et de Ledeberg (lez-Gand).

REICHLING (*Jean-Baptiste*), prêtre, historien, né le 9 août 1826 à Hondelage, près d'Arlon, mort à Niederschieren, près de Diekirch, le 12 avril 1866. Après avoir fait de bonnes études humanitaires chez le curé de Signeulx lez-Virton, puis au petit séminaire de Bastogne, il entra en octobre 1846 au séminaire de Verdun, où il obtint la prêtrise le 14 juin 1851; nommé le 23 juin suivant à la cure de Réchicourt, puis préposé à celle de Loison, du 25 juillet 1854 au 30 avril 1857, il eut l'occasion de se distinguer lors de l'épidémie de choléra de 1855. Quittant ensuite le diocèse de Verdun, il revint dans le Luxembourg, d'abord pour occuper la cure de Rollingen (Lamadeleine), puis (en octobre 1862) celle de Niederschieren.

Quatre ans après, le 12 avril 1866, il mourut en sa paroisse, victime du dévouement et de l'abnégation avec lesquels il avait été, quelques jours avant, porter les consolations de la religion aux habitants de Diekirch, décimés par le choléra.

Mettant à profit les rares loisirs que lui laissait un ministère rempli avec un zèle toujours inlassable, J.-B. Reichling s'occupa de travaux historiques et littéraires. C'est ainsi qu'il écrivit, au dire de son biographe Namur, « un poème lyrique d'une grande étendue, auquel on peut donner le titre de *Mariade*, dans lequel il exprime, dans une langue facile et ornée, sa vénération pour la Sainte-Vierge, en suivant les différentes phases de sa vie, sur la terre et au ciel ». Ce poème, auquel on ne pouvait guère reprocher, paraît-il, que certaines longueurs et répétitions, n'a pas été publié.

Il n'en est pas de même du résultat des longues recherches qu'il avait faites sur l'ancien monastère cistercien de Clairefontaine, travail qu'il était précisément occupé à faire imprimer lorsqu'il mourut. Grâce aux soins de l'abbé Schræder, d'Ettelbrück, l'ouvrage parut la même année encore, sous le titre : *Histoire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine près d'Arlon, précédée d'un essai*

historique sur l'ancien château de Bardenbourg. Luxembourg, 1866; in-8°, xxix et 184 pages. En vue de cette publication, l'abbé Reichling avait rassemblé, en puisant aux sources mêmes, une somme considérable de renseignements et de documents, qui lui ont permis de suivre d'assez près les annales d'un monastère célèbre dans tout le Luxembourg.

Malheureusement, l'auteur n'était pas suffisamment préparé pour entreprendre semblable travail : les connaissances paléographiques et diplomatiques lui faisaient presque complètement défaut. C'est ainsi que les copies, les traductions ou les analyses de chartes, dont il étaye, fort louablement, d'ailleurs, tout ce qu'il avance, sont publiées en dépit de toutes les règles scientifiques. De plus, l'histoire des origines de Clairefontaine, où le miraculeux et le légendaire se mêlent aux faits historiquement démontrables, exigeait un esprit critique toujours en éveil, qualité encore rare à cette époque, surtout chez les autodidactes. Malgré ces défauts graves, l'œuvre de Reichling est loin d'avoir été sans mérite ; si, depuis 1877, les travaux du père Hipp. Goffinet sur Clairefontaine (1) ont enlevé, en somme, toute utilité à son livre, celui-ci n'en avait pas moins sa valeur lors de son apparition, car il comblait une vraie lacune.

J. Vannérus.

A. Namur, *Notice biographique sur feu l'abbé Reichling*, publiée aux pages xiii à xxvii de l'*Histoire de Clairefontaine* (1866). — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. III, 1876, p. 370 à 373. — P. Goffinet, *L'ancienne abbaye de Clairefontaine*, passim.

REIFFENBERG (Baron *Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas DE*), né à Mons, le 14 novembre 1795, mort à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 18 avril 1850. Ce polygraphe fut un des plus suggestifs de la Belgique moderne, tout à la fois poète, historien, philosophe, critique, professeur, bibliographe. On comprend qu'il ait rassem-

blé plus d'une fois des matériaux pour une *Statistique intellectuelle* (*Bibliophile beige* de 1845). Il appartenait à une ancienne famille noble d'Allemagne qui tirait son nom d'un vieux château dont les ruines se voient encore non loin de Wiesbaden et qui a été longtemps le chef-lieu d'un puissant *Ganerbinat* (1). En 1580, un Philippe de Reiffenberg aide le célèbre imprimeur Feyerabend à publier à Francfort la première collection d'histoires belges sous le titre de *Annales sive historia rerum belgicarum*.

« Frédéric », dit Adolphe Mathieu, son parent et le compagnon de ses premières années, « fréquenta d'abord « l'école primaire dirigée à Mons par « l'abbé Olinger, parent de l'auteur du « dictionnaire français-hollandais, principal de l'athénée de Bruxelles. Il « suivit deux cours au collège de sa « ville natale et termina ses humanités « au Lycée de Bruxelles en 1813. De là « il se rendit en Allemagne, où était « alors son père (Frédéric, baron et « comte de Reiffenberg, ancien officier « au service des Provinces-Unies), em- « brassa presque immédiatement l'état « militaire et fit partie du 4^e bataillon « d'infanterie, formé à Mons en 1814, « sous les ordres du colonel Murray » (2). Malgré son origine militaire, il s'était fait admettre à l'école normale de Paris, le 15 mai 1812. Mais dès 1814 on le retrouve sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie hollando-belge avec une commission spéciale pour recevoir les engagements volontaires dans l'armée qu'on organisait alors. Promu au grade de 1^{er} lieutenant l'année suivante en avril, il assista à la bataille de Waterloo, mais en simple spectateur, car le corps dont il faisait partie ne prit aucune part directe à cette terrible rencontre. Mathieu prétend qu'il fut blessé un peu plus tard au siège de Valen-

(1) D'après Royer, *Biogr. générale des Belges*, 1850, la famille Reiffenberg se serait établie en Luxembourg dès 1420.

(2) Le général Guillaume (notice du général tournaisien Delobel) dit que le Gouvernement provisoire institué par les Alliés en 1814 avait désigné le lieutenant-général comte de Murray pour prendre le commandement en chef de la légion belge à organiser.

(1) *Cartulaire de Clairefontaine*. Arlon. 1877. — *L'ancienne abbaye de Clairefontaine*, dans les tomes XVI (1884), XXIX (1894) et XL (1905) des *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*.

ciennes; mais Quetelet, qui fut son intime confident, en doute.

Le 25 janvier 1818, il obtint sa démission honorable, et comme il se trouvait à Anvers, il s'y fit nommer, dès le 3 mars, régent de poésie latine à l'Athénée. On ajouta, le 6 octobre à ces fonctions celles de professeur en second des sciences mathématiques. Vers cette époque, raconte Quetelet, un incident qui eut quelque retentissement le rendit l'objet de l'attention publique. Wallez (1) qui ne le connaissait pas, avait dirigé contre lui quelques attaques dans son journal; il s'ensuivit des provocations assez vives. Wallez demandait quel était ce grand diable de ferrailleur qui semblait vouloir pourfendre son monde; il fut singulièrement désappointé quand on lui montra un petit jeune homme, frêle et sémillant, de la hauteur de cinq pieds au plus, d'une politesse parfaite, et riant tout le premier de l'aventure et de l'étonnement de son adversaire. Quelle rancune eût pu tenir devant cette gaieté expansive, devant cette vivacité toute méridionale? Malgré sa petite taille, malgré ses cheveux d'une couleur un peu hasardée, Reiffenberg, à cet âge, avait un extérieur véritablement agréable. Ses yeux pleins de vivacité donnaient à sa physionomie beaucoup d'expression et de finesse, sa conversation vive et spirituelle rachetait d'ailleurs ce qui aurait pu lui manquer sous le rapport du physique. (Voir le portrait dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1852.)

Le jeune professeur s'était fait connaître déjà par différents écrits, et surtout par sa coopération au *Mercur belge*, journal hebdomadaire qu'il avait fondé en 1817 avec ses amis, Ph. Lesbroussart et Raoul. Dès le premier article inséré dans ce recueil, il traça à peu près le programme des travaux littéraires qui firent l'occupation de toute sa vie; son *Coup d'œil sur les progrès des Lettres en Belgique* présente une esquisse rapide des grands ouvrages historiques et philologiques publiés

dans ce pays; l'on pouvait comprendre, dès lors, que la main qui avait crayonné si largement le tableau était de force à y repandre plus de lumière et d'intérêt. C'était une activité fiévreuse dévorante. Comme Heinrich von Stein, il semblait déjà se dire : « Mes ouvrages » seront les événements de ma vie : la « Norne du Destin me crie : « Hâte-toi ! »

De tels signes de supériorité l'appelèrent à Bruxelles. Le 5 février 1819, de Reiffenberg était nommé régent de 3^e à l'Athénée, récemment réformé. Son arrivée dans la seconde capitale du royaume des Pays-Bas fut une véritable ovation. Il fut particulièrement distingué par des membres de l'Académie renouvelée et par les réfugiés français, parmi lesquels on remarquait David, Arnault, Bory de Saint-Vincent, Berlier, Merlin, etc. On eût dit le prince de Ligne à la cour de Voltaire. Ce fut son époque la plus brillante et la plus heureuse. Il faut lire à ce propos la charmante notice de Quetelet qui devint alors son collègue et son commensal pendant trois ans. « Quel commerce facile ! Je ne me rappelle pas l'avoir vu « jamais de mauvaise humeur. » Son activité tenait du prodige. » Prose, vers, « philologie, histoire, théâtre, articles « de journaux, tout cela marchait à peu « près de front; il était toujours prêt, « la nuit et le jour. Si on venait lui « demander, à la hâte, un article de « remplissage pour le *Mercur belge* ou « pour un des nombreux journaux aux- « quels il coopérait, il abandonnait aus- « sitôt son travail commencé, et le « « messenger ne sortait pas sans emporter « l'article désiré. » Jamais on ne vit de facilité plus grande pour le travail. Tandis qu'il travaillait à un *Comte d'Egmont*, à une comédie sur les *Politiques de Salon*, à un grand opéra, *Le Siège de Corinthe*, à un opéra comique. *La Toison d'or*, il se faisait couronner par l'Académie (en 1820) pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas pendant les x^{ve} et x^{vie} siècles*. En 1821, il triomphait par

(1) Un gantois, un des plus remuants publicistes d'alors, mort à Neuilly, en 1847 (*Messager des sciences historiques*, 1848).

un travail sur Juste Lipse et bientôt préparait la vie d'Erasmus. Raoul demandait à Quetelet. « Où en est-il avec sa jolie comédie ? Où en est son mémoire sur Juste Lipse ? Où en est son histoire des poètes latins de la Belgique ? Où en est son Pline ? Où en est le *Mercur* avec Weissenbruch ? » Cette dévorante activité ne lui venait pas seulement de son génie ; c'était surtout le sentiment de ce qui manquait à son pays au sortir de la lèthargie autrichienne et de la domination française qui l'entraînait à l'orgie du travail. Emerson eût appelé ce précurseur un homme représentatif de la Belgique renaissante. Ce dévoreur de livres, ce *libri comestor* n'en fréquentait pas moins les réunions et les bals. Souvent, au sortir de ces fêtes où il triomphait comme à l'Académie, il se remettait au travail comme s'il eût commencé sa soirée. C'était à compromettre sa santé : il eut en effet d'alarmantes hallucinations. A peine remis, il se rengageait de plus belle. A peine devenu membre de la *Société littéraire* qui datait de 1803, il prit la plus grande place dans son *Annuaire poétique*. Ce fut même l'occasion d'une guerre de plume avec un autre écrivain trop vif, Charles Froment, le futur rédacteur du *Messenger de Gand*. Quetelet, mêlé bien malgré lui à tous ces incidents plutôt comiques, les détailla avec agrément et presque de l'atticisme.

En décembre 1821, Reiffenberg fut nommé conservateur et bibliothécaire adjoint à la bibliothèque de Bruxelles et à celle de Bourgogne. C'était l'amitié du grand bibliophile Van Hulthem, qui lui valait cette nomination si favorable à son ardeur pour les choses du pays. « Cette nouvelle position », dit Alph. Leroy, « de fait très indépendante, de-
« vait, ce semble, convenir à un homme
« de lettres qui était en même temps
« journaliste, et à cause des ressources
« qu'elle lui offrait au point de vue
« de ses études, et parcequ'elle lui
« laissait plus de loisirs pour s'oc-
« cuper plus activement de la presse
« périodique ». L'ancien rédacteur du

Mercur, le collaborateur du *Nain Jaune* et des autres journaux édités par les conventionnels, renonça effectivement moins que jamais à tailler sa plume au profit de l'opposition libérale. Aussi fut-on surpris de voir paraître, un beau jour (23 mai 1822), sa nomination à l'université de Louvain. Il s'était réconcilié avec le commandeur de Nieuport, curateur de cette université et dont il avait assez lestement malmené une brochure dans le *Mercur belge*. Reiffenberg fut plus d'une fois, grâce à sa légèreté, en des situations délicates. Ici, il rompait tout simplement avec la politique pour adorer une nouvelle déesse, la philosophie qu'il prétendait surtout débarrasser de sa gangue scolastique. Toujours le même besoin de vie et de nouveauté. Mais, comme dit F. Van Meenen (*Patria Belgica*, III, 137), ce successeur du professeur Liebaert était plutôt un littérateur éclectique qu'un philosophe.

Ces nouvelles fonctions ne l'arrêtaient pas dans les travaux si nombreux, si variés qu'il communiquait à l'Académie. La Compagnie qui lui avait décerné successivement trois médailles, lui déférait à l'unanimité le titre de membre correspondant, le 8 juillet 1823. Thonissen dit que pendant plus d'un quart de siècle, il laissa passer peu de séances sans faire une communication relative à l'une ou l'autre branche des connaissances humaines. Dès le 5 janvier 1824, il avait lu, sur le bombardement de Bruxelles, en 1695, un mémoire qui n'a point été imprimé par l'Académie, mais qu'on trouve au premier volume des *Archives philologiques* (titre étrange). Le 7 mai 1824, il lut encore un mémoire latin, resté inédit, qui avait pour titre *Belgica Erasmi vita*. Il finit par redemander ce manuscrit que l'Académie trouvait trop prolixe. Dans le domaine de l'histoire nationale il débuta par un mémoire sur le séjour du Dauphin, futur Louis XI, au château de Genappe où furent racontées les *Cent nouvelles nouvelles* (de 1456 à 1461). Le jeune professeur, à peine nommé, fouille les archives de l'*Alma Mater*, et

stimulé par son ardeur pour les choses belges, il fait paraître, après de longues recherches dans des documents ignorés, cinq gros mémoires dont l'Académie a vanté la sagacité, à la fête de son centième anniversaire de fondation. S'il n'a pas pu consulter le livre de Molanus découvert plus tard par Ruelens, si l'on peut lui reprocher d'autres lacunes, des erreurs, même des digressions aujourd'hui inutiles, il faut reconnaître qu'ici comme ailleurs, il fut un précurseur des plus décisifs. Il le fut aussi pour l'histoire de notre industrie et de notre commerce, pour la bibliographie de notre statistique nationale, par tant de données intéressantes confiées à l'Académie sur le sol, les eaux, la température, le mobilier, les coutumes, l'architecture, et la population de notre pays dans les âges écoulés.

« A côté de ces grands travaux », dit Thonissen, « d'autres études historiques, moins importantes au point de vue des résultats obtenus, mais se distinguant toutes par l'élégance du style et la finesse des aperçus, se succédaient avec une étonnante rapidité ». A cette catégorie appartiennent les nombreuses lectures de Reiffenberg sur la suppression du droit de *morte-main* et la vraie signification des mots *hommes de la terre* en Brabant, sur les tombeaux du duc Henri I^{er} et de ses deux femmes, Mathilde, comtesse de Boulogne et Marie, fille de Philippe-Auguste, dans la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain; sur l'époque de la mort de l'évêque Notger, sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes du pays; sur une croisade projetée par l'un des fils du comte d'Egmont; sur un tableau satirique relatif au gouvernement du duc d'Albe; sur un passage de Jacques Meyer, suivant lequel un évêque aurait été donné pour la première fois à la Flandre, dans le Conseil de Troyes en Champagne, l'an 879; sur quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant; sur les faits mémorables dont le château luxembourgeois de Mirwart a été le théâtre; sur les relations qui ont existé jadis entre le

Belgique et la Savoie et entre la Belgique et le Portugal; sur Charles Quint considéré comme renommée populaire; sur le projet conçu par Marnix de placer les Pays-Bas sous le protectorat de la France; sur les Cours d'Amour en Belgique; sur une flotte de croisés partie en 1189 de l'embouchure de l'Escaut et qui relâcha en Portugal; sur l'existence chimérique d'un Fromond, comte de Bruges (1); sur la correspondance d'Erycius Puteanus, commencée à l'époque où celui-ci se trouvait à la fleur de l'âge et du talent; sur l'étude du grec au moyen-âge en Belgique; sur la chronique rimée de Nicaise Ladam; sur un croisé belge, Fragnon d'Ardenne; sur l'hiver de 1363 et sur la fête de l'arbalète et du prince d'Amour à Tournai en 1455; sur une chronique de Flandre inédite; sur les documents historiques que renferment les archives de Louvain; sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des monuments inédits de notre histoire. Profondément convaincu de la nécessité d'étudier cette histoire dans les sources, il donnait l'exemple et fouillait sans cesse les chartes, les chroniques et les documents inédits avec une ardeur aussi intelligente qu'infatigable.

Envisageant le passé sous toutes ses faces, Reiffenberg se plaisait à rechercher les particularités relatives aux familles et aux individus dont les noms figurent avec honneur dans nos annales. Princes, grands seigneurs, hommes d'Etat, guerriers, écrivains, poètes, artistes, toutes les célébrités pour ne pas dire toutes les gloires, l'attiraient avec un charme irrésistible. Cette tendance constante de son esprit devait naturellement se manifester dans le cercle de ses travaux académiques, les seuls que nous ayons à signaler. Maintes fois il vint communiquer à la Compagnie les faits intéressants qu'il avait rencontrés dans ses immenses lectures, et les notices où il les consignait, toujours rédigées avec ordre et clarté étaient souvent pleines de charme. Nous citerons à ce titre ses

(1) Cf. Fromond, comte de Lens, dans la *Chanson des Loherains*.

recherches sur Charles Quint et la Cour de ce prince; sur la famille maternelle de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas; sur l'itinéraire d'Albert et d'Isabelle, de 1599 à 1600; sur les exploits d'Olivier le Daim, barbier et confident de Louis XI; sur la famille du prince des peintres flamands; sur la patrie et les descendants de Pierre l'Hermitte; sur Jean de Saint-Amand, le célèbre médecin du ^{xii}^e siècle; sur Guibert, abbé de Gembloux et de Florennes, qui fut, au dire des rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, l'un des ornements du même siècle; sur les poètes du moyen âge, Corneille de Saint-Laurent et Regnier de Bruxelles; sur l'album d'Hélène de Massius, franche baronne de Merode; sur la langue universelle que François Van Helmont avait imaginée, pendant qu'il languissait dans les prisons de l'Inquisition; sur les réformes financières rêvées par le vicomte Jean-Philippe Vilain XIIII; sur les historiens Christobal de Estrella et Michel d'Eytzing; sur le duc Charles de Croy, le chef des *Malcontents* du ^{xvi}^e siècle, et le prince Charles de Ligne, le type accompli du gentilhomme lettré du siècle passé. En racontant la vie ou en décrivant les œuvres des hommes célèbres, il avait l'art d'y rattacher une foule de détails intéressants sur les mœurs, les institutions du temps où ils vivaient. Mais il n'exigeait pas toujours que les personnages auxquels il vouait sa plume eussent joué un rôle prépondérant sur les scènes de l'art, de la science ou de la politique. Le mérite modeste et laborieux recevait une part de ses hommages. Pendant plusieurs années, il enrichit les publications de l'Académie d'un grand nombre d'éloges et de biographies, écrits avec un tact parfait, une remarquable élégance de langage, et, surtout, avec cette bienveillance exempte à la fois de faiblesse et d'exagération, que la tombe commande et que la justice nous impose envers ceux dont les lèvres glacées ne peuvent plus répondre à la critique. Jamais savant ne posséda à un plus haut degré l'art de rendre l'érudition aimable et gracieuse.

A propos des notices, Quetelet citait comme exception celle un peu piquante du marquis de Portia d'Urban. Il savait nos deux langues nationales, grand avantage et surtout grand stimulant pour son patriotisme qui lui faisait dire aux poètes flamands et wallons :

N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie
Et deux lyres pour la chanter.

Il aimait les *lieds* que Willems lui chantait (1). C'était bien le plus ancien promoteur de l'union bilingue. Il se rappelait le chroniqueur des *Lotharingi bilingues*.

Et d'ailleurs, Willems disait : « *Ik ook, ik ben een Belg* ».

Suivant une observation très justifiée de Quetelet, il serait difficile d'énumérer tous les articles que Reiffenberg a insérés dans les bulletins de l'Académie. Il ne se passait guère de séance dans laquelle il ne fit quelque communication. C'est incomparablement le nom le plus souvent cité dans le centenaire de l'Académie (2).

Ce défricheur du passé glorieux des Pays-Bas justifiait à merveille les espérances du commandeur de Nieupoort et du ministre Falck; le grand promoteur des cours futurs, principalement au Musée. « L'Académie put enfin donner » à ses travaux une activité qui lui « manquait complètement » (Quetelet, *Le premier siècle de l'Académie*, p. 33). Reiffenberg qui avait été appelé en juillet 1827 par le ministre Van Gobelschroy à faire partie de la commission chargée de publier les *Scriptores rerum belgicarum* (d'après le *Prodromus* de l'évêque Nelis), proposa un autre comité, en séance du 8 novembre 1828. « Le » comité », disait-il, « chargé de constater l'existence de toutes les pièces » disséminées dans les dépôts publics et « dans les collections particulières, ou » dispersées à l'étranger, et qui peuvent » jeter un jour sur notre histoire poli-

(1) Lesbroussart, qu'il appelait « mon père », propagait cet unionisme. Reiffenberg, dans sa notice sur Willems (*Bulletin de l'Acad. de Belgique*, t. XIII, 1^{re} série), ne reproche aux flaminguants que de contester « la préséance du français ».

(2) Voir aussi les Tables générales du *Recueil des bulletins de l'Académie*.

« tique, morale et littéraire, formera » des extraits raisonnés qui occuperont, » chaque année, une place dans les » mémoires de la Compagnie ». Enfin, dans la séance de janvier 1829, il fit adopter toutes ses idées. Gachard a montré dans son rapport jubilaire sur les travaux de la Commission royale d'histoire, ce que cette création dut à l'ardente initiative de Reiffenberg. Que- telet n'est pas moins affirmatif. Chose curieuse et qui confirme que, de tout temps, l'Académie s'est souciée de nos deux langues nationales, c'est que lorsque s'accomplit la séparation des provinces méridionales des Pays-Bas d'avec celles du nord, Reiffenberg venait de terminer le premier volume de la chronique d'A Thymo, en songeant à Mouskes, et Willems avait commencé l'impression du poème de Van Heelu. Dès le rétablissement de la commission par Rogier, Reiffenberg en était secrétaire, c'est-à-dire la cheville ouvrière, l'agent principal. Aujourd'hui que l'histoire est traitée avec tant de méthode et de rigueur scientifiques, on est tenté de critiquer trop sévèrement les publications si nombreuses de l'infatigable secrétaire de la Commission d'histoire. » Vous n'avez eu égard qu'à la quan- » tité », lui disait Jérôme Pimpurniaux (A. Borgnet, professeur à l'université de Liège).

En cette résurrection littéraire, répond Ch. Potvin, aucun pays n'échapperait à cette critique. Les débuts de ces travaux ne pouvaient éviter la loi commune des choses nouvelles. On s'y jeta d'abord à corps perdu : on publiait à tout prix, on entassait textes sur textes, notes sur notes, introductions sans fin avec appendices et preuves à l'appui. La correction du texte ? Pouvaient-on y songer, la science de Diez était connue à peine. Le choix des versions, la comparaison des manuscrits, les soins d'une édition critique ? C'était le moindre des soucis. N'avait-on pas à prendre rang, à faire preuve de richesse, à entasser les in-4^o ? Tel volumineux poème, version de décadence, ne dut les honneurs d'une riche édition académique,

préférentiellement à des textes plus anciens et meilleurs, qu'au hasard qui en avait placé un manuscrit dans la bibliothèque de Bourgogne. Est-ce à dire que la science n'a rien gagné à cette fièvre de production ? On lui fournissait des matériaux sans choix, non sans intérêt, et Reiffenberg, qui représente le plus cette hâte de produire à l'étourdie, s'est acquis des relations européennes dans une époque où aucune édition n'était exempte de reproches nulle part.

Ce fut cette passion de ressusciter au plus tôt la gloire du royaume des trois embouchures (l'Escaut, la Meuse, le Rhin) qui absorba le professeur de Louvain beaucoup plus que le progrès des idées métaphysiques. Les *Archives historiques*, qu'il fait émigrer de Bruxelles à Louvain, surexcitent les jeunes étudiants, et c'est là qu'un de nos meilleurs archéologues, Schayes, fit ses débuts. Louvain, d'ailleurs, sous un gouvernement bienveillant pour la science, était alors le centre d'une certaine ardeur intellectuelle. Tous les systèmes étaient discutés. A côté du collège philosophique, retentissaient les querelles les plus originales. L'innovation surtout avait alors la vogue. C'est ainsi que la pédagogie radicalement révolutionnaire de Jacotot bouleversa l'*Alma Mater* pendant quelques années. Il faut lire dans la curieuse notice sur *Jacotot* (voir ce nom) les péripéties variées de la lutte entre les partisans et les adversaires de l'*autodidaxie*. Reiffenberg, par sa pétulante combativité, se trouvait fatalement au premier rang. Sa causticité déplut aux fanatiques du jacotisme. On dénatura ses paroles : « Je fais assez de » sottises », dit-il mélancoliquement, » sans qu'on ait besoin de m'en attri- » buer ». Il s'était trop moqué du *Tout est dans tout*.

« Au reste », ajoutait-il en riant, « il » faut que j'en prenne mon parti, puisque » je suis destiné à être mis en scène ». Il se retira momentanément de luttes trop bruyantes et que la politique du jour cherchait à envenimer. Ce fut alors, le 29 août 1827, qu'il épousa Marie Frantzen, fille d'un officier au service de

la France et de Nathalie Vander Meersch, fille du général des Vonckistes.

La révolution de 1830 détruisit provisoirement le rêve bilingue de Reiffenberg. Comme son vénérable ami Lesbroussart (voir ce nom), — et ce fut même le projet d'un livre esquissé en 1839, — « il voulait faire voir que, malgré le « provincialisme qui les a détachées les « unes des autres, malgré les différences « de langage, de mœurs et d'intérêts, il « y a, dans les populations qui habitent « la Belgique, des traits généraux de « caractère qui constituent une nationalité et que le temps ni les révolutions « n'ont eu le pouvoir d'altérer ».

Par la chute du royaume des Pays-Bas, les trois universités de l'État furent entamées en même temps; celle de Louvain perdit à la fois deux de ses facultés. La suppression de l'université avait été hâtivement décrétée, mais le sort des professeurs n'était pas encore fixé. Reiffenberg eût désiré être nommé inspecteur de l'instruction publique; il en fut autrement. Un arrêté du 6 décembre 1836 l'envoya comme professeur ordinaire à l'université de Liège, avec mission d'enseigner l'histoire du moyen âge et celle du pays. C'était bien là sa véritable vocation, malgré ou plutôt à cause de sa polygraphie surabondante. Débarrassé de ses velléités de réforme philosophique, il obéit plus que jamais à l'ardeur de ses recherches de manuscrits. Grâce à son impatience, à sa fébrile préoccupation d'histoire nationale, il s'oublia dans une lamentable indélicatesse. Il était permis à Froissart de copier Jehan Le Bel, mais au moins il précisait : « Je me fonde sur la chronique du tréfoncier ». Mais ici le procédé fut impardonnable, surtout à notre époque de propriété littéraire : « de « Reiffenberg », dit Quetelet lui-même, « avait inséré sous son nom, dans ses « *Nouvelles archives* et dans les *Mémoires de l'Académie*, différents travaux historiques qu'il avait extraits des manuscrits laissés par Simon-Pierre « Ernst, curé d'Afden » (voir ce nom). Il s'était borné à mettre en note que le mémoire en question était tiré des pa-

piers d'Ernst, ce qui induit le lecteur à croire que l'éditeur aurait eu le mérite de coordonner les documents épars. Mais Ed. Lavalleye (voir *Liber memorialis*), découvrit le plagiat au moment d'achever l'impression de sa propre édition. Cette fois, l'esprit prime-sautier avait passé les bornes.

Quérard, en ses *Supercherries littéraires*, fut sans pitié. Dès lors, toutes les inimitiés qu'avait suscitées son talent même, tous les froissements des amours-propres, souvent inquiétés par sa pétulance, se réveillèrent. Des diatribes amères, des inventions calomnieuses jusqu'à compromettre (comme le fit le journal *l'Espoir*) les plus intimes secrets de famille, des satires où l'on prétendait railler un pseudo-gentilhomme, tout fut mis en œuvre pour écraser un personnage qui, à tort ou à droit, donnait trop d'ombrage. On alla jusqu'à provoquer sa destitution. En vain quelques esprits généreux voulaient que l'on tînt au moins compte de tout ce qu'il avait fait pour révéler la Belgique à l'étranger. Quelques collègues auxquels Reiffenberg s'était adressé dans sa détresse totale lui conseillèrent de se renfermer dans la retraite, d'y préparer, dit Quetelet, quelque ouvrage important, tel qu'il était capable de le faire, et de se présenter ensuite au public avec ce gage expiatoire.

Mais rester à Liège n'était plus possible. En 1836, il y avait été secrétaire général du Congrès scientifique. On l'attaquait de tous côtés. Il avait été jusque-là désigné annuellement par la Chambre des représentants pour faire partie du jury national ou central des examens universitaires, ce qui était d'un rapport fructueux. Il ne fut plus réélu, malgré la fâcheuse habitude qu'on avait alors d'éterniser les examinateurs. Enfin, le baron de Stassart, son confrère à l'Académie, qui était alors président du Sénat, usa de toute son influence auprès de ses amis pour le faire nommer par ce corps et pour reporter sur de Reiffenberg les voix qui lui étaient dévolues à lui-même. Il eut la satisfaction d'y réussir et de sauver ainsi un camarade

littéraire. D'autres amis achevèrent sa réhabilitation. Le gouvernement venait d'acquérir la riche collection de livres du célèbre bibliographe Van Hulthem de Gand ; il se proposait d'y joindre la bibliothèque de Bourgogne, dont Reiffenberg avait été l'ancien conservateur. On le recommanda chaudement au ministre qui cherchait un organisateur pour ce riche dépôt. Evidemment, Reiffenberg était *the right man in the right place*. Cet inépuisable polygraphe était né bibliophile. Infatigable fureteur, quand il n'écrivait pas, il courait de tous côtés à la recherche des trouvailles livresques. Il aimait surtout les manuscrits. Comme le recommandait déjà vers 1600 Claude Fauchet (*Recueil de l'origine de la langue française*), il flairait des découvertes jusque dans le parchemin des vieilles reliures. Mais il ne se serait pas tapi, comme Nodier ou Thomas à Kempis, *in angello cum libello*. Il lui fallait le dehors, la mobilité perpétuelle.

Ce ne fut donc pas une satisfaction pleine et entière qu'il retrouva à Bruxelles après quinze ans d'éloignement. Il avait été nommé directeur le 25 juillet 1837. Outre la diminution des revenus de l'ancien professorat privilégié, il dut subir la tutelle de la commission administrative de la Bibliothèque royale, lui, l'indiscipliné, qui jadis avait eu peine même à souffrir les plaisanteries de son mécène Van Hulthem qui se complaisait à l'appeler « mon Scudéry à la fertile plume ». Comme compensation et dédommagement, il demanda, sans l'obtenir, d'être logé aux frais de l'État. Mais ce plaignant se fit bientôt accuser de négligence administrative. On oubliait que ses fréquentes absences profitaient à la science et à la renommée nationale. Il entretenait des correspondances avec l'Europe lettrée. Il était un des portavoix de la renaissance belge, et déjà, sous Guillaume, et depuis, plus souvent encore, il ne cessait de clamer notre réalité nationale. Néanmoins, et malgré la condescendance de ses confrères académiques de la Commission, le gouvernement se vit forcé de le rappeler aux devoirs de sa position. « Reiffenberg,

« qui avait si bien tracé les fonctions
« d'un conservateur de bibliothèque,
« dans sa notice sur Van Praet, ne se
« piquait ni de cette exactitude, ni de
« ces petits soins, qu'il avait tant loués
« dans son confrère » (Quetelet). La rédaction du *Bibliophile belge* qu'il venait de créer, celle de son *Annuaire de la bibliothèque*, les travaux de la Commission d'histoire, dont il était fondateur, secrétaire et, pour ainsi dire, le principe vital, et tant d'autres œuvres patriotiques où il se dispersait, le dérobaient aux soins et aux devoirs de l'administration. D'un autre côté, la lui ôter, c'était risquer de blesser une susceptibilité presque malade. L'exacerbation du surmenage allait achever de troubler cette nervosité native. D'autant plus fut-on étonné de le voir prendre de la façon la plus philosophique une mésaventure de bibliophilie (1840). Il s'agit de l'histoire comique du *Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas*, dont on peut lire les piquants détails dans la notice consacrée à Chalon par M^r le bon J. de Chestret de Haneffe (1). Beaucoup d'amateurs de livres avaient été mystifiés, mais Reiffenberg le fut plus que les autres, parce qu'il était le plus passionné de la confrérie. Quetelet raconte que la veille du jour où la vente devait avoir eu lieu censément à Binche, Chalon rencontra Reiffenberg à qui il portait une véritable affection. Craignant que les choses n'allassent trop loin, il lui donna le conseil charitable de ne pas faire le voyage : « Il est inutile de feindre davan-
« tage, disait-il; la bibliothèque du comte
« de Fortsas n'a jamais existé que dans
« mon imagination ; je suis l'auteur du
« catalogue ». Ce fut justement ce qui décida le bibliomane à courir à Binche. Il croyait éventer une ruse de guerre. On rit longtemps de cette mésaventure, et Reiffenberg tout le premier. C'était un honneur d'être trompé ainsi, car ce catalogue apocryphe était un chef-d'œuvre de bibliographie imaginaire. Il a été réimprimé à Lyon en 1864.
« Chacun de ces étonnants numéros »,

(1) *Ann. de l'Académie*, 1900, p. 49. — Voir aussi Alph. Leroy, *Liber Memor. de Liège*, p. 179-180.

aimait à dire Reiffenberg, « allait à
« l'adresse de quelqu'un, il lui allait droit
« au cœur... Un *Promptuarium Antiqui-*
« *tatum Trevirensium... auctore Willemo*
« *comite ab Reiffenberg*, causait de
« cruelles insomnies... ».

C'est vers cette époque que l'on peut dire que le tohu-bohu de sa vie s'explique le mieux par le schéma bibliographique. Ses dernières années furent assez ternes, dit Alph. Leroy : il vécut dans son cabinet, principalement occupé de ses grands travaux historiques et des notices qu'il présentait à l'Académie presque à chaque séance. D'autre part, il éprouva le besoin de chercher dans la poésie, la première idole de sa jeunesse, une consolation aux chagrins qui le minaient sourdement quand il se voyait moins considéré qu'il ne semblait devoir l'être :

Les vers conviennent à tout âge;

Ils furent mon premier langage,
Ils furent mon premier amour.

Rien, dit Quetelet, de ce qui excite en général l'attention ou la convoitise des hommes ne paraissait lui manquer. Cependant, il sentait un vide autour de lui.

Sans se plaindre ouvertement, il laissait quelquefois percer de l'aigreur, quand il était mis sur le chapitre des bouleversements politiques, qui ne lui avaient attiré que des déboires. Sa santé aussi laissait à désirer : lui en demandait-on des nouvelles, il entrait dans ses humeurs noires, puis, tout à coup, pour s'étourdir, il lançait quelque bon mot. Il avait toujours songé au prince de Ligne, comme à Voltaire. Il conserva jusqu'à la fin la plénitude de ses facultés intellectuelles; au lit de mort il signa des pièces relatives au service de la bibliothèque. La veille, il corrigeait encore des épreuves pour le *Bibliophile belge*. Ses derniers vers, publiés dans cette revue (t. XII, 126), sont intitulés : *Réparation à M. Hœnsel, qui signe le Journal de l'amateur de livres, et que j'avais cru un être fantastique* :

Non, vous êtes vivant, très vivant, et le mort
Est peut-être celui qui confesse son tort.

On peut redire de lui le mot de Cicéron sur Platon : *Scribens est mortuus*. Dans un rapport de concours qu'il envoya à l'Académie vers la même époque, il écrivait : « Peut-être suis-je disposé à
« l'indulgence par la souffrance ; peut-
« être aussi aurais-je dû m'abstenir de
« juger. Quand on est malade comme je
« le suis, on est en quelque sorte ce que
« les Romains appelaient *Capite demi-*
« *nutum* ». Il mourut doucement et pieusement dans les bras d'une épouse chérie qui fut sa grande consolation dans les heures noires. « Ses funérailles », dit le *Bibliophile belge*, « eurent lieu le
« 20 avril, à deux heures, au milieu
« d'une assistance d'élite. Au cimetière
« de Laeken, Gachard porta la parole
« au nom de l'Académie et de la Com-
« mission d'histoire. D'autres discours
« furent prononcés au nom de la Biblio-
« thèque royale, de la Société des Bi-
« bliophiles de Mons, de la Société
« des gens de lettres belges, et, détail
« symptomatique, au nom des littéra-
« teurs flamands ».

Le *Bibliophile belge* complète sa notice émue par un discours en vers qu'Adolphe Mathieu lut sur la tombe, au cimetière de Laeken, le 20 avril :

Savants, littérateurs, artistes et poètes,
— Mes frères, mes amis ! — tous autant que vous
Pardonnez si ma voix, à vos tristes adieux j'êtes,
Ajoute quelques mots.....

D'une façon touchante, le cousin de l'aimé Frédéric rappelait les rêves littéraires et les flâneries au mont Parisel, et dans une effusion éperdue allait jusqu'au souvenir de vieilles querelles, quand il croyait que le *Phébus de Louvain* avait dénoncé l'étudiant exalté :

Et pourquoi n'en pas faire ici l'aveu candide ?
Maint nuage parfois entre nous a passé.

Alphonse Wauters, en sa notice sur Mathieu (*Annuaire acad.*, 1880), paraît très renseigné sur ces brouilleries parfois à demi politiques. L'élégie, où l'ami semblait faire amende honorable, parut plus tard suivie d'une pièce adressée à un des deux fils de Reiffenberg :

Ami, j'étais venu pour vous serrer la main
Et je vais, sans te voir, reprendre mon chemin.

Là encore, il y a quelques reflets de discordance intime.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que personne n'a mieux jugé le caractère de ce *representative man* de la Belgique tout à la fois si jeune et si ancienne que le professeur Alph. Leroy (*Liber memorialis*, p. 170-171) :

« Brillant esprit à facettes, protégée
« littéraire toujours en métamorphose,
« tantôt abeille, tantôt papillon, qui a
« laissé des traces lumineuses partout
« où il a passé, mais qui pourtant,
« aussi léger qu'érudit, n'a su illustrer
« son nom qu'en émiettant son talent et
« en semant autour de lui moins de diamants
« que de perles. Ambitionner la
« royauté d'un Voltaire aurait été de la
« part du spirituel et malin baron une
« audace pardonnable, s'il eût possédé
« quelque chose de plus qu'un goût
« délicat, une prodigieuse facilité
« d'écrire, une verve étincelante dans
« l'attaque et l'art d'amuser en instruisant;
« mais l'imagination n'était pas
« son lot; il savait mieux broder que
« concevoir. Il voltigeait partout sans
« poursuivre aucun but, louable ou non,
« si ce n'est d'être toujours en relief(1);
« disposition dangereuse qui le rendit
« quelquefois peu scrupuleux sur le
« choix des moyens et finit par le faire
« estimer moins qu'il ne valait. Aussi
« bien son esprit sarcastique lui suscita
« de nombreux adversaires, toujours
« prêts à grossir et à multiplier ses
« fautes; la justice veut qu'on n'accepte
« leur jugement que sous bénéfice d'inventaire.
« On s'est plu à le dépeindre
« comme un *faux bonhomme*; il était
« trop léger pour cela. Sa mobilité
« même a pu, sans doute, faire prendre
« le change; il ne pouvait garder dans
« son carquois un trait piquant, fallût-il
« il le décocher contre quelqu'un dont
« il venait de faire l'éloge; le premier à
« s'en repentir, il passait néanmoins
« pour méchant et envieux, alors qu'il
« n'était qu'imprudent et étourdi.
« Quand le démon de la satire ne le

« possédait pas, il était plein d'égards
« pour tout le monde; jamais ses confrères
« de l'Académie n'eurent à lui reprocher un manque de convenance.
« M^r Ad. Mathieu a célébré en beaux vers
« son dévouement à ses amis et ses vertus
« de famille: or, ceux dont on peut parler
« ainsi, sans craindre un démenti, ne sont point
« des hommes mauvais. En somme, les défauts et les
« qualités du baron émanaient d'une de ces
« natures impétueuses, pétulantes, tissées
« de contradictions, auxquelles on doit beaucoup
« pardonner, parce qu'elles sont au fond
« généreuses ».

Au vrai point de vue d'une biographie nationale, c'est de cette façon en quelque sorte historique, contingente et relative, qu'il convient d'apprécier l'homme ainsi que ses œuvres. Les plus futiles sont des reflets suggestifs d'une époque de gestation. C'est aussi ce qui doit faire regretter qu'on n'ait pas publié la vaste correspondance qu'entretenait ce curieux toujours en éveil.

De Reiffenberg, membre de l'Académie royale de Belgique et secrétaire de la Commission royale d'histoire, était en outre membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de la Société royale de Gættingue, des Académies de Berlin, Munich, Turin, Stockholm; des Sociétés des antiquaires de Londres, de France, de Normandie et de Morinie; l'un des vingt-neuf de la Société des bibliophiles français, de celle des bibliophiles du Hainaut, de la Société de l'histoire de France, de l'Institut historique, des Académies de Rouen et de Lyon, de la Société de statistique universelle, de celle de statistique de Marseille, des Sociétés asiatique, polytechnique et philotechnique de Paris, de la Société historique grand-ducale de Fribourg, de la Société grand-ducale d'Iéna, de celles de Batavia (Asie) et du Rhode-Island (d'Amérique), de la Société maritime d'Angleterre, des Sociétés académiques de Leyde, Utrecht, Toulon, Evreux, Blois, Douai, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Valenciennes, Anvers, Liège, Gand, Bruxelles et du Hainaut.

(1) On s'est souvent moqué de sa vanité; mais en plus d'une rencontre, c'était le renom national qui prévalait.

La liste de ses décorations, dit Quérard, serait presque aussi longue. Mieux vaut donner celle de ses principaux ouvrages, d'après Quetelet, Heuschling et principalement Alphonse Leroy (*Liber memorialis* de l'université de Liège, p. 183-198). Les spécialistes consulteront la *Bibliographie nationale*.

La victoire, l'hymen et la naissance, dithyrambe dédié au prince d'Orange par F.-A. de Reiffenberg, 1^{er} lieutenant au bataillon d'infanterie de ligne n° 1. Bruxelles, De Mat, 1817. — *Le malheur imaginaire*, comédie en un acte et en prose Bruxelles, Weissenbruch, 1819; in-8°. — *Les Politiques de Salon*, comédie en 3 actes et en vers. Bruxelles, Hayez, 1821; in-8° (dédicace à Ph. Lesbroussart). C'était son collègue de Bruxelles et de Liège. Ce fut son meilleur conseiller. Il fut l'inspirateur de cette satire élégante et pleine d'entrain. La tragédie, *le Comte d'Egmont*, du même temps, ne parut que fragmentairement (*Mercur belge*, t. 1^{er}). *La Toison d'or*, opéra comique, a été joué mais non imprimé. En revanche, *La Siège de Corinthe* a été imprimé (dans les *Harpes*) mais n'a point subi l'épreuve de la scène. — *Les Harpes*, *ibid.*, 1822. Recueil de poésies, réimprimé en 1825 à Paris. On y trouve des épîtres à Raoul, à de Barante, à Viennet, à Vautrin, à Cousin, à Quetelet, à Ch. Nodier, à Arnould, à Talma, à Froment, enfin à M^{lle} Lenormand. Il reprochait à André Van Hasselt de trop s'absorber dans la forme et de n'être, pour ainsi dire, qu'un carillonneur romantique. Sa *Préface* semble s'inspirer du mot de Boileau :

Et mon vers bien ou mal dit toujours quelque chose.

Bien que moins heureux en vers qu'en prose, il prétendait, même en poésie, se faire le truchement de ce passé national que l'étranger nous déniait, malgré le Congrès de Vienne. Sa muse, un peu utilitaire, allait jusqu'à vouloir populariser la *Critique de la raison pure* de Kant. — Cette préoccupation philosophique se retrouve en un dialogue en vers : *L'Ame et le Corps* (Bruxelles, Hayez, 1823). « Ce qui fait »,

disait-il lui-même (*Archives philolog.*, II, 6) « qu'un grand nombre de nos livres ressemblent à des thèses, c'est que la plupart des écrivains sont tirés de l'ordre enseignant. Ils procèdent d'une manière dogmatique ». — Le *Champ Frédéric*, 1823, pour célébrer une colonisation philanthropique patronnée par le prince Frédéric. Malgré le cadre mythologique encore à la mode, on remarque l'éloge du travail, qui semble l'exergue de l'auteur lui-même :

Le travail c'est le dieu qui gouverne le monde.

— *Épître d'un Parisien à la statue d'Erasmus*, Paris, 1825. C'était une sorte de revanche pour le mémoire que l'Académie refusait d'imprimer. Toute sa vie il se préoccupa d'Erasmus *belgicus*, au point de vue belge. — *Épître du général des Jésuites à un jeune père*. Bruxelles, Tarlier, 1827. On y reconnaît le professeur de l'université de Louvain. — *Le Dimanche*, récits de Marsilius Brunck. Bruxelles, Hauman, 1834; 2 vol. in-18. Outre la réunion des articles les plus variés publiés par Reiffenberg dans des revues françaises et belges « parce que rien ne le choquait » davantage que de voir sans fin ni « cesse le peuple belge travesti, calomnié à l'étranger », on y trouve dans l'affabulation Marsilius une amusante biographie de l'auteur. Quetelet analyse *con amore* ces récits spirituels qui font penser, dit-il, à l'auteur de *Candide*. Que de tableaux vivants de nos vieilles mœurs, de nos vieux usages ! On remarque surtout les contes *Gavre au Chapel*; *Une légende de la Hesbaye*; *Olivier le Diable*; *Jonathan le Juif*; *Séjour de Louis XI aux Pays-Bas*; *Le Franc-Maçon*; *Madame des Houlières à Bruxelles*; *Bruxelles en 1720*; *Ahasvérus*, etc. « Le Petit neveu de M. Old-buck » est une agréable facétie, où sont « spirituellement esquissés quelques-uns des principaux travers du bibliomane. « Jen'en dirai pas autant du conte *Bonus*, *Bona*, *Bonum*, qui semble écrit avec « humeur et sous l'influence de noirs « chagrins ». On y trouve enfin une

Lettre à Fétis, pour lui signaler de curieux documents concernant l'histoire de la musique aux Pays-Bas. C'était ainsi qu'il se distrait de ses inquiétudes sur un lendemain révolutionnaire. — *Le lundi*, nouveaux récits de Marsilius Bruck. Bruxelles, 1835. En ce troisième volume, Reiffenberg déployait encore plus d'esprit, pour mettre le public dans la confiance de tout ce qu'il sentait et de ce qu'il voulait bien lui communiquer. Il a donné ce prénom de Marsilius à son fils aîné, né à Louvain en 1830, et connu en France par de nombreux romans, de piquants vaudevilles et divers ouvrages sur l'administration militaire. Dès 1850, ce Marsilius-Frédéric-Cuno annonçait à Bruxelles un volume de poésies : *Péchés de Jeunesse*. (Cf. *Bibliographie nationale*, I, 509.) — *Souvenir d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*. Bruxelles et Leipzig, 1839. « L'Allemagne a com-
« mencé », dit l'auteur, « par rendre
« hommage à Schiller qui jouit peut-
« être de plus de popularité que Goethe.
« Cette époque de ma vie est l'une des
« plus douces et des plus sereines de
« toutes celles que je puis me rappeler » (*Bibliophile belge*, VII, 134). Au milieu des fêtes de Stuttgart, il n'oubliait pas son pays : « La Belgique, pour se main-
« tenir indépendante, pour développer
« sa prospérité morale et matérielle, a
« besoin de renouveler avec l'Allemagne
« les relations intimes et non interrom-
« pues qui, jadis, accrurent étonnamment
« la force et la grandeur des deux pays...
« Il y a, dans la formation du peuple
« belge, un élément germanique et un
« élément gaulois, mais modifiés, com-
« binés de telle sorte que les Belges ne
« sont ni Français ni Allemands, ils sont
« un peuple à part, ayant son indivi-
« dualité le plus tranchée. En aimant la
« France, en estimant l'Allemagne, la
« Belgique conserve son caractère et ses
« mœurs. La nationalité littéraire ne
« consiste pas tant à se servir de telle ou
« telle langue, qu'à la rendre l'expres-
« sion constante d'une manière de sentir
« et de penser, propre et native...
« Dites-moi avec le sergent-major du

« camp de Wallenstein : « Vous, vous êtes
« Wallon, je le sais » (2^e acte). Cela ne
« changera pas un mot à ma conclusion ». Elle fut reprise, plus tard, en plusieurs de nos villes et même à Liège (J. Stecher, *Schiller et la Belgique*. Liège, 1860) à propos d'une nouvelle fête Schillérienne. Cela fit dire au *Journal des Débats*, toujours mal informé sur la Belgique comme en général les journaux français : « On tombe du côté où l'on
« penche ». Dans une note de ses *Souvenirs d'un pèlerinage*, Reiffenberg parle d'une nouvelle, intitulée *Eveline*, qu'il composa pour faire le pendant d'*Ourika*, et qui passa, dit-il, avec succès, sous le nom de M^{me} de Broglie. — *Nouveaux souvenirs d'Allemagne, pèlerinage à Munich*. Bruxelles, 1839; 2 vol. in-18. C'est une de ses meilleures productions. On y trouve des détails charmants, des observations fines et psychologiques. Il s'inspire notamment du D^r Hoffmann, de Hambourg, l'ami de la Belgique. — *Pièce de vers lue à la Société des Bibliophiles de Mons*. Bruxelles, 1842. — *Apologues* (poésies). Bruxelles, 1848. — *Fables nouvelles*. Bruxelles, 1848. Il raconte qu'étant malade à la campagne en 1847 et privé de livres et presque de papier, il s'avisait de versifier des fables. Il en fit quatre-vingts en quinze jours; mais ses meilleurs amis préférèrent toujours celles de Stassart et de Rouvroy. — *Nederlands grootheid* (titre flamand des) : *Fastes belgiques ou Galerie lithographiée des principaux actes d'héroïsme civil et militaire, et des faits mémorables qui appartiennent à la nation belge*. Bruxelles, Hayez, 1823; in-folio. Il n'en parut que deux livraisons en collaboration avec le Tournaisien, Charles-Joseph Lecocq (voir ce nom), inspecteur des écoles primaires. — *Résumé de l'Histoire des Pays-Bas*. Bruxelles, 1827; 2 vol. in-18, dans la collection des résumés Bodin. — *Recueil héraldique et historique*. Anvers, 1835-36; in-folio (un spécimen et 4 livraisons, en collaboration avec Lecocq déjà cité). — *Mémoire sur Jehan Molinet*, historien et poète. Cambrai, 1835 (Extr. des mém. de la Société d'Emulation de Cambrai). — *De*

quelques solennités anciennement usitées en Belgique : tournois, carrousels, jubilés. Bruxelles, Demat, 1838. Prototype d'un ouvrage de H. Moke, *Mœurs, usages et solennités belges*. Bruxelles, 1847. — *Discours sur l'histoire de Belgique*. Bruxelles 1858. — *Chronologie historique des Sires de Diest*. Bruxelles, 1844. — *Renseignements sur les noms de famille*. Bruxelles, 1844. — *Etablissement de l'ordre des Jésuites aux Pays-Bas au commencement du XVII^e siècle*. Bruxelles, 1848. — *Histoire du Comté de Hainaut*. Bruxelles, 1849-50. Le troisième volume (Bibliothèque nationale) fut écrit par Edmond Vandervin, préfet des études à Gand. Dans sa préface, Reiffenberg montre que l'âme belge résulte d'une civilisation par races mixtes. — *Quel a été l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV^e et XVI^e siècles ?* (Mém. couronnés de l'Acad., t. II, 1820). — *De Justii Lipsii vita et scriptis commentarius* (Ibid., t. III, 1821). — *Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Vienne, depuis roi sous le nom de Louis XI, a fait aux Pays-Bas de l'an 1456 à 1461* (Mém. des membres, t. V, 1828). — *Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain* (Ibid., 2^e, 3^e et 4^e mémoire sur le même sujet, t. VII, 1831); (5^e mémoire, t. X, 1834). Ce travail, qui devait être continué, s'arrête à Erasme. — *Notice sur Olivier le Diable, ou le Daim, barbier de Louis XI* (Ibid.). — *Notice sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V « pro regno Cypri »* (ibid.), avec un fac-similé. Il s'agit d'une impression de 1457, sur peau de vélin. — *Notice sur les archives de la ville de Louvain* (t. VI, 1820). — *Mémoire sur les sires de Kuyk* (Ibid.). — *Remarques sur deux actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant* (Ibid., 1830). — *Note sur les lettres d'indulgence du pape Jules II* (Ibid.). — *Eloge de l'abbé Mann* (t. VIII). — *Recherches sur la famille de Pierre-Paul Rubens* (Ibid.). — *De la peinture sur verre aux Pays-Bas* (t. VII, 1831). — *Essai sur la statistique ancienne de la*

Belgique jusque vers le XVII^e siècle (Ibid.). — *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa Cour* (t. VIII). — Supplément à l'*Art de vérifier les dates* (Ibid.), ouvrage de S.-P. Ernst (voir ce nom) et du père Nép. Stephani, que Reiffenberg s'est attribué, ainsi que le *Mémoire sur les comtes de Louvain* (Nouveaux archives historiques des Pays-Bas, t. III), et la *Chronique historique des comtes de Salm Reifferscheid* (Ibid., t. II, 1829-1832). — *Nouvelles recherches sur P. P. Rubens* (t. X, 1835). — *De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant* (t. XI, 1836). — *Coup d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et la Savoie* (t. XIV, 1840). — *Coup d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et le Portugal* (Ibid.). — *Notice sur frère Corneille de Saint-Laurent, poète belge* (Ibid.). — *Notice sur Regnier de Bruxelles*, id. (Ibid.). — *Itinéraire de l'archiduc Albert de 1599 à 1600* (Ibid.). « Un règne », dit-il en un rapport de Concours, « donnant plus de prise à la critique qu'à la louange. » — *La plus ancienne gravure connue avec une date* (t. XIX, 1845), avec un fac-similé. Pour les détails de la polémique à ce sujet, voir Quérard, *France litt.*, t. XII, 611. — *Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne* (Ibid.). — D'innombrables articles archéologiques, etc. (*Tables générales et analytiques du Recueil des Bulletins de l'Académie*.) Bruxelles, 1858. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne* (prélude des publications de la Commission d'histoire). T. Ier. Bruxelles, Hayez, 1829; in-4°. — *Annuaire de l'Académie*. Notices biographiques du comte de Cobenzl, du marquis de Chasteler, du président de Nény, du baron de Feltz, de H. Delmotte, de Bekker, de Raynouard, de Van Praet, de Daunou, de Raoux, de Desroches, du marquis de Fortia d'Urban. — *Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or*. Bruxelles 1830, in-4°, avec atlas in-folio. — *P. a Thymo Historia Brabantia diplomatica*. Bruxelles, 1830. Seul volume paru de la *Collection*

des Historiens belges inédits (ordonnée par le gouvernement des Pays-Bas). — *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, publiée pour la première fois. Bruxelles, Hayez, 1836 et 1845 et supplément en 1846. Ces trois grands in-4°, signalés par Daunou (*Journal des Savants*), eurent une influence énorme sur les études d'historigraphie nationale. Les préliminaires se rattachaient au fameux *Prodromus* de Nélis, publié par Lesbroussart. Une véritable profusion d'indications suggestives semblait continuer le mouvement de la renaissance thérésienne. La geste tournaisienne fut un prétexte à toute sorte de documentation médiévale. La science des détails, selon le mot de Paquot, allait s'épanouir. Dans son *Coup d'œil sur les tentatives et les travaux faits jusqu'aujourd'hui pour publier les monuments originaux de notre histoire*, il montre que c'est par l'historigraphie que la Belgique contemporaine se rattache le plus directement à la renaissance provoquée par les ministres libéraux de Marie-Thérèse. Le *Prodromus* est un véritable programme. — *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Ibid., 1844-49; 5 vol. in-4°). Dans cette collection, apparaissent le *Chevalier au Cygne* et *Godefroid de Bouillon*, poèmes de la légende wagnérienne de Lohengrin. Partout Reiffenberg recommande de constater les légendes, au lieu de les nier, en attendant l'explication scientifique. — *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*. Du tome VI à XVI, Reiffenberg est presque le seul rédacteur (1837-1850). On a eu tort de blâmer cet excès de zèle. — *Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vandervynckt avec discours préliminaire et notes. Bruxelles, 1822; 3 volumes. — *Mémoires inédits de Jacques du Clercq*, publiés pour la première fois sur les ms. Bruxelles 1823; 4 vol. in-8°. C'était avec le numéro précédent le début d'une collection nationale qui ne fut pas continuée. — *Lettres du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne aux États-Généraux*. Paris, Didot, 1834. — *Manuel de*

l'histoire politique de Heeren. Bruxelles, Hauman, 1834. — *Histoire des ducs de Bourgogne* de B. de Barante, avec des remarques. Bruxelles, 1835-36. Analogie à l'entreprise de Gachard et de Marchal. Notes très nombreuses et très curieuses. — *Leçons de littérature et de morale de Noël et De la Place* (avec une introduction sur l'histoire de la langue française) Bruxelles, Méline, 1836. — *Chronique métrique de Chastelain et de Molinet* (détaché de la contrefaçon de Barante), 1836. — *Walter, ou la première expédition d'Attila dans les Gaules*, légende du VII^e siècle, mise en vers latins par un moine du X^e siècle avec des notes et les variantes du ms de Bruxelles (*Revue de Bruxelles*, 1838-39). En une étude sur le même sujet (*Waltharius, Annuaire de la Bibliothèque*, 1841), Reiffenberg, tout en raillant la médiévanie, montre combien ici encore Virgile est le maître et l'inspirateur. — *Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies*, avec une introduction et des notes. On a dit de ce livre extrait du tome IX des publications de la Société des bibliophiles de Mons, que l'avant-garde et l'arrière-garde valaient mieux que le corps d'armée. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*. Bruxelles, 1841. Ce fut le début de la Société des bibliophiles belges, d'autant plus remarqué qu'il contenait l'interrogation du comte d'Egmont. — *Lettres sur la vie intérieure de Charles-Quint*, écrites par Guillaume Van Male, gentilhomme de sa chambre. Bruxelles, 1843 (2^e publication des *Bibliophiles belges*). — *Une existence de grand seigneur au XVII^e siècle*. Mémoires autographes du duc Charles de Croy. Bruxelles, 1846 (3^e publ. des *Bibliophiles belges*). — *Gilles de Chin*, poème de Gautier de Tournay, trouvère du XIV^e siècle. Bruxelles 1847. Cette édition *princeps*, par ses notes suggestives, a suscité plus d'une étude fructueuse sur les traditions montoises. — *Œuvres choisies* de J.-B.-D. Vautier. Bruxelles, 1847. Dans une notice émue, consacrée à cet ami intime, il rappelle les premiers efforts d'une poésie lamartinienne.

— *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*. Bruxelles, Tarlier, 1823. Avec Warnkœnig, son collègue de Louvain, Reiffenberg, écarte la question politique pour ne s'occuper que des réformes urgentes destinées à émanciper l'esprit scientifique dans les universités nettement séparées des écoles polytechniques. Ils demandaient que les cours ne se fissent plus en latin, et que des diplômes octroyés par les universités fussent contrôlés, non pas par une commission d'entérinement, mais par un examen final subi à Bruxelles et analogue au *Staats-Examen* d'Allemagne. — *Qu'est-ce que le Collège philosophique? Entrerai-je au Collège philosophique? Réponse au portier du Collège philosophique*. Louvain, 1828; 3 broch. in-8°, publiées sous le voile de l'anonymat. Malgré son indépendance, Reiffenberg était très favorable aux idées gouvernementales. De là son ode un peu emphatique au *Collège philosophique*. — *L'honneur national, à propos des 24 articles; par un luxembourgeois de la partie cédée*. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1839; in-8°. — *Oratio inauguralis quæ philosophia fata in Acad. Lovan. opposuit*. Louvain, 1822. La leçon d'ouverture du professeur récemment nommé et qui semblait annoncer une ère nouvelle. — *Eclectisme, ou premiers principes de philosophie générale*. Première partie : Psychologie. Bruxelles 1822. Reiffenberg, se détournant de la philosophie allemande, entre en correspondance suivie avec Cousin de Laromiguière dont il traduisait un ouvrage en latin pour ses élèves. (Notice Van Meenen, *Annuaire de l'Académie*, 1877). Cousin critique la légèreté de l'entreprise. — *De la direction actuellement nécessaire aux études philosophiques*. Louvain, 1828. Dans ce discours dédié à Cousin, l'auteur constate qu'en 1817 le mot *philosophie* effrayait en Belgique. Il espère qu'ici également le grand effort profitera à l'esprit national, intermédiaire entre la France et l'Allemagne. — *Principes de logique*. Bruxelles, 1835. Ce dernier écrit philosophique est un essai très ingénieux de

vivifier un schématisme trop abstrait par de nombreux exemples tirés de la littérature, surtout classique, et d'amusants syllogismes empruntés à Molière. — *Lettres à M. Fétis sur l'histoire de la musique*. Bruxelles, 1834; réimpr. dans le *Dimanche* (no 8) avec des corrections. — *Scènes de la vie des peintres flamands*, etc., dessinées par Madou, avec notes explic. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1838; in-folio (avec M^r Massard). — *Les loges de Raphaël*. Bruxelles, 1844 (revendiqué par E. de Busscher, *Études des études*, etc. Gand, 1846). — *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, d'après Ph. Baert. Bruxelles, 1848. — *Excerpta e C. Plinii Secundi historia naturali, notulis illustrata*. Bruxelles, 1820. — *Archives philologiques*. Bruxelles, 1825-26 (2 vol.). — *Observations sur la langue romane, sur les trouvères*, etc. Bruxelles, 1839 (dédié à M^r Wolff, prof. à Iéna). — *Remarques sur les patois romans usités en Belgique*. Bruxelles, 1839. — *Nouvelles remarques*. *Ibid.* (Reiffenberg avait commencé la rédaction d'un lexique wallon-hennuyer; ce projet fut perdu de vue). — *Notice sur le roman de Jourdain de Blaye*. Bruxelles, 1838. — *Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas*. Louvain, 1827-28 (t. III et IV des *Archives philologiques*). Les t. V et VI (Bruxelles, 1829-1832) sont intitulés : *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*. — *Annuaire de la Bibliothèque royale*. Bruxelles, 1840-1850. (11 vol. in-18.) C'est un fouillis de renseignements curieux. — *Notice sur les Cours d'Amour en Belgique*. Bruxelles, 1841 (dédié à M^r Leglay, de Lille). C'est un chapitre curieux de l'histoire littéraire en Flandre au XII^e siècle. Détails sur l'influence française. — *Le Bibliophile belge* (t. I à VI). Bruxelles 1845 et années suivantes. Les deux premières livraisons du t. VII appartiennent encore au fondateur. L'énumération des articles de Reiffenberg nous entraînerait trop loin. — *Paléographie*, histoire littéraire. Extrait de différents écrits du moyen âge. Bruxelles, 1842. — *Catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale*.

de 1838 à 1848. Bruxelles, 1845-49; 11 parties in-8°. — *Des moyens de former une collection des meilleurs écrivains belges*. Bruxelles, 1846.

COLLABORATION : *Mercur* belge. — *Le Courrier des Pays-Bas*. — *Le Vrai libéral*. — *Le Nain jaune réfugié*. — *Le Mercure du XIX^e siècle*. — *Literary Gazette* de Londres. — *Biographie universelle* de Michaud. — *Revue universelle*. — *Revue encyclopédique* de France. — *La France littéraire* de Ch. Male. — *La France provinciale*. — *Les Supercheries littéraires*. — *Messenger des Arts et des Sciences* de Gand. — *Annales Belges*. — *Dictionnaire de la conversation*. — *Le Recueil encyclopédique*. — *L'Artiste*. — *Le Journal de l'Histoire de France*. — *Les Soirées littéraires* de Paris. — *Publication de la Société des Bibliophiles* de Mons. — *Le Trésor National*. — *L'Almanach libéral*. — *L'Annuaire poétique*. — *L'Almanach des Etudiants de Louvain*. — *Le Journal de l'Institut historique* de France. — *L'Emancipation* (Bruxelles). — *Le Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. — *La Correspondance mathématique et physique* (Bruxelles). — *La Renaissance, chronique des arts et de la littérature* (Bruxelles). — *Les Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* (Valenciennes). — *Les Belges illustres*. — *Les Belges peints par eux-mêmes*. — *L'Album biographique des Belges célèbres*. — *L'Ermite en Belgique* (Bruxelles).

J. Stecher.

Bibliographie nationale, t. I, p. 800-809. — *Dict. univ. et classique d'hist. et de géographie*. — Piron, *Levensbeschrijving*. — *Messenger des sciences et des arts*. Gand, 1850. — *Annuaire de l'Académie de Belgique*, 1852. — Ed. Fétis, dans *l'Indépendance belge*, 1850. — Fr. Fétis, *Dict. des musiciens*. — Oettinger, *Bibliogr. biogr. universelle*. — *Iconographie montoise*. — *Bulletin du bibliophile belge*, 1850. — Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*, p. 470. — *Moniteur belge*, 22 avril 1850. — Combarieu, *Notice biographique* (Paris, 1834). — Ad. Mathieu, *F. de Reiffenberg* (Mons, s. d.). — Fr. Reland, *Argus* (Rotterdam, 1828, p. 77). — X. Heuschling, *Le baron de Reiffenberg* (Cologne, 1850). — A. de Reume, *Galerie contemporaine* (Bruxelles, 1854). — Ch. Ruelens, *La première relation de Christophe Colomb* (Bruxelles, 1885). — *Centième anniversaire de l'Académie royale* (Bruxelles, 1872). — Ch. Potvin, *Cinquante ans de liberté* (Bruxelles,

1882). — Fr. Masoin, *Hist. de la litt. française en Belgique de 1815 à 1830* (Bruxelles, 1902; Mém. cour. de l'Académie).

REIMAN ou **OUSMAN**. On désigne sous l'une ou l'autre de ces appellations, mais plus habituellement sous la première d'entre elles, l'auteur de la vie de saint Caddroé, missionnaire irlandais du X^e siècle, qui fut successivement abbé du monastère de Waulsort, puis de celui de Saint Clément, à Metz, où il mourut en 978. C'est seulement par l'épître dédicatoire, placée au commencement de ce texte, que le nom de l'hagiographe nous a été transmis. Mais, outre que ce nom présente des formes différentes dans les deux manuscrits dont se sont servis au XVII^e siècle l'érudite irlandais Colgan et le bollandiste Henschen, le passage où il est cité présente encore cette étrange particularité de le donner au datif alors qu'il devrait se trouver au nominatif. Il est très possible qu'il y faille admettre une faute de lecture. Toutefois, en l'absence de ces manuscrits, qui ont disparu, croyons-nous, on doit renoncer à résoudre ce petit problème.

Quoi qu'il en soit, notre hagiographe a écrit peu de temps après la mort de son héros. On ne peut savoir avec certitude où il a vécu. Son travail est dédié à un abbé Immon. Or, cet Immon peut être Immon, abbé de Gorze qui vivait encore en 1012, ou Immon, abbé de Waulsort, dont la tradition place le décès en 995, mais qui probablement est mort à une époque bien antérieure. S'il en est ainsi, le soi-disant Reiman ne peut avoir écrit à sa demande, car il rapporte des événements qui seraient alors postérieurs à l'administration du personnage, et il ne resterait qu'à le mettre en rapport avec l'abbé de Gorze. Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'il fut moine à Waulsort, s'il ne le fut à Gorze ou à Saint-Clément.

Il nous apprend qu'il a écrit d'après des renseignements oraux. Son récit de la jeunesse du saint est légendaire, mais les détails qu'il nous fournit sur l'activité religieuse de Caddroé renferment d'utiles indications pour la connaissance

des missions irlandaises et pour celle de la réforme des monastères lotharingiens au x^e siècle.

H. Pirenne.

Colganus, *Acta SS. Hiberniæ*, p. 494-501. — *Acta SS. Boll.*, Mars, t. I, p. 474-481. — Mabilon, *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 489-501. — *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. IV, p. 483-484, et t. XV, p. 689-692 (extraits). — W. Schultze, *Forschungen zur Geschichte der Klosterreform im X Jahrhundert*, p. 51. — E. Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 361. — L. Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 293 et suiv. — S. Balau, *Etude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge*, p. 93.

REIMBALDUS (1), canoniste et écrivain ascétique, né dans la dernière partie du x^e siècle, décédé en décembre 1149. Il apparaît pour la première fois en qualité de chanoine de la cathédrale Saint-Lambert, à Liège, en 1101 : comme il figure le dernier de douze chanoines, il devait être entré depuis peu au chapitre. Le 28 février 1126, il est cité pour la première fois dans les chartes comme prévôt de la collégiale Saint-Jean ; toutefois, la chronique de Saint-Trond lui donne ce titre, peut-être par anticipation, dès l'année 1121. Il apparaît comme prévôt de Sainte-Croix dans un acte du 28 août 1140. En 1141, deux chartes nous le montrent revêtu de la dignité de doyen de la cathédrale. Il est encore en fonctions le 29 novembre 1149. Mais un diplôme de 1149 signalant son successeur Hubert, il s'ensuit que son décès doit être survenu dans le courant de décembre de la même année.

Le seul fait du cumul de trois des dignités ecclésiastiques les plus élevées prouve que Reimbaldus a été appelé à jouer un rôle notable dans le diocèse et la principauté, à cette époque si mouvementée de la première moitié du xiii^e siècle. Les chroniques du temps et les ouvrages qui nous restent de lui viennent à l'appui de cette conclusion.

Alors que Reimbaldus n'était que simple chanoine, on constate qu'il est un des hommes de confiance du chapitre : on le charge de missions diplomatiques lors du curieux conflit entre la cathédrale et la collégiale Saint-Pierre, qui a

donné lieu à l'intéressant exposé juridique dû au célèbre Algerus. Lors des démêlés entre l'évêque légitime Frédéric de Namur et son compétiteur Alexandre de Juliers, Reimbaldus, peut-être après quelques hésitations, prit rang parmi les *Frederini*. A la mort de Frédéric (27 mai 1121), lors des nouveaux troubles suscités par l'ambitieux Alexandre, il se retira à l'abbaye de Rolduc, où l'abbé Richer lui donna l'hospitalité pendant environ huit mois.

Toutefois, c'est surtout à ses écrits que Reimbaldus doit d'être un personnage historique. Les principaux d'entre eux n'ont jamais été publiés. Nous possédons une copie du premier, faite sur l'unique manuscrit du Vatican (*Mss. lat.*, n° 1059), ce qui nous permet d'en donner une analyse assez précise. Il a été composé à l'occasion d'un événement qui fit à cette époque assez de bruit. Un chanoine de Saint-Martin d'Utrecht (Reimbaldus le nomme Helemandus, d'autres Hellenhardus) avait, sans le consentement de son évêque, fait profession religieuse dans un monastère du diocèse de Trèves. Après deux ans, il était revenu à Utrecht réclamer sa prébende, en soutenant que sa profession était nulle, à cause de l'omission du consentement de l'évêque lors de son départ du diocèse. Le chapitre d'Utrecht, défavorable à la réadmission, consulta les chapitres épiscopaux de Munster, de Minden et de Liège (voir un dossier très intéressant sur cette affaire dans Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V : c'est la meilleure édition). La réponse du chapitre de Liège, très bien raisonnée et documentée, est négative, et M^r l'abbé Alph. de Meester a fait voir que c'est Algerus qui en est le rédacteur (*Compte rendu du Congrès de Bruges de 1903*, notice sur le canoniste Alger de Liège). Reimbaldus entreprit d'écrire toute une dissertation, en forme de dialogue, entre saint Augustin et l'Eglise de Liège, à l'appui de la décision de son savant confrère. En voici le contenu : 1^o *Epistola Reimbaldi ad Wazelinum* (moine de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liège) *que & argumentum seu prologus sequentis est*

(1) Telle est certainement l'orthographe du nom de ce personnage.

operis; 2° *Exemplar epistolæ Leodiensium ad Trajectenses* (ce n'est pas la lettre d'Algerus); 3° *De voto reddendo sub nominibus Augustini & Ecclesiæ liber stromaticus primus incipit*; 4°-5° Trois lettres de Wazelinus à Reimbaldus et deux lettres de Reimbaldus à Wazelinus. Le moine, qui contestait d'abord que l'Eglise catholique n'admettait pas les récidives à la pénitence, finit par se rendre aux explications de l'auteur. Ces cinq lettres forment le second livre de tout l'ouvrage; 9° Reimbaldus récapitule et explique encore sa pensée, et termine par ces mots : *Explicit non solum de voto reddendo sed & de penitentia non iteranda stromaticus quidem ut promiserat conflatus in unum Reimbaldi feliciter libellus*. Cet écrit, souvent diffus et parfois obscur, est en somme intéressant et peut servir à donner une idée de ce qu'était à Liège, au xiii^e siècle débutant, un théologien féru d'érudition sacrée et profane, voire même de philosophie; il mériterait d'être publié et annoté.

Le second ouvrage a été écrit par Reimbaldus à l'abbaye de Rolduc en 1121, à la prière de l'abbé Richer († 5 février 1122), à qui il l'a dédié (voir la dédicace dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. II, p. 311). Avant de le publier, il le soumit à son ami Wazelinus (voir les deux lettres de Reimbaldus à Wazelinus et la réponse de ce religieux dans Martène, *Anecdota*, t. I, p. 337-340). Comme Reimbaldus est alors qualifié de prévôt de Saint-Jean et Wazelin de prieur (il est devenu abbé de Saint-Laurent en 1128, après le 5 juin), les lettres échangées entre les deux amis doivent être de 1126-1128, et par conséquent il s'est écoulé plusieurs années entre la rédaction de l'œuvre et sa publication. L'ouvrage était conservé jadis à la bibliothèque de l'abbaye d'Alne, et Ernst en a eu en main une copie faite par Jean Herzet, le dernier abbé de ce monastère. Manuscrit et copie semblent aujourd'hui perdus. C'était un traité ascétique, intitulé *de vita canonica*, divisé en quatre chapitres, où Reimbaldus étudie successivement les quatre degrés de la vie régulière : le *purgato-*

rius, le *statorius*, l'*appetitorius* et le *contemplatorius*. Ernst le trouvait assez bon pour l'époque.

Nous possédons encore deux pièces de Reimbaldus, qui sont imprimées. La première, qui date de 1117, est intitulée : *Itineraria seu Exhortatoria Dermatii cujusdam Hybernensis proficiscentis Jherusalem* (Martène, *Anecdota*, t. I, p. 340). Dans cette lettre, c'est l'Irlandais Dermatus qui parle, mais à la fin il demande des prières pour Reimbaldus de Liège, *qui proficiscenti mihi hanc pro viatico providit et conscripsit epistolam*. Dermatus non seulement y implore aide et assistance pour l'aller et le retour de son pèlerinage, mais donne de sages conseils à ses lecteurs, et il les confirme par le récit des calamités et des phénomènes qui ont rendu fameuse l'année 1117 dans nos annales. Il rappelle le tremblement de terre de janvier, qui fit tant de ravages en Italie et fut ressenti à Liège, le 4 de ce mois; l'aurore boréale que l'on y aperçut le 31 janvier; les pluies extraordinaires du 7 juin et du 10 juillet; les coups de foudre du 1^{er} juillet, qui causèrent dans notre ville plusieurs morts d'homme. Tous ces événements sont rappelés aussi dans la *Chronicon rythmicum canonici Leodiensis*, avec des réflexions analogues à celles de Reimbaldus, et ces similitudes sont telles que l'on pourrait se demander si le chanoine liégeois anonyme n'est pas à identifier avec notre Reimbaldus, qui avait quelque peu le tempérament d'un publiciste, comme cela ressort du présent écrit et de celui dont il nous reste à parler.

Ce second écrit présente un intérêt spécial, parce qu'il fait saisir sur le vif les mœurs du xiii^e siècle et l'étrange situation créée, en 1130, par le schisme d'Anaclet. Voici quelle en fut l'occasion : un abbé français, du nom d'Herveus, étant mort, un *rollifer*, muni d'un rouleau de parchemin, visitait successivement les églises et les monastères pour demander des prières, et partout on s'inscrivait sur le parchemin, soit pour promettre des suffrages, soit pour en solliciter d'autres. A Angoulême,

l'évêque Gérard, partisan de l'antipape Anaclel, trouva ingénieux d'inscrire le récit de l'élection de ce pseudo-pape et de celle de son compétiteur Innocent II, sans toutefois prendre parti ouvertement. Quand le *rollifer* arriva à l'abbaye de Cluny, où l'on tenait pour le pontife légitime, les moines découpèrent cette partie du rouleau et l'envoyèrent à Innocent II. Le messager continua sa route, recueillant tantôt des suffrages d'*Innocentiani* qui s'inscrivaient en refusant de s'associer aux *Anacletiani*, tantôt des suffrages contraires. Reimbaldus trouvant inconvenantes toutes ces excommunications et désapprouvant le procédé des moines clunisiens, écrivit sur le rouleau une protestation éloquent, mais fort diffuse. A son sens, il ne fallait pas prendre parti, les choses n'étant pas encore éclaircies. En ceci, Reimbaldus se méprenait, car en France la question était tranchée pour les hommes de bonne foi. Cette pièce doit être antérieure au 22 mars 1131 : à cette date, le pape Innocent II était venu à Liège, et il ne pouvait plus y avoir lieu à doute chez nous, ni non plus à la confusion que commet Reimbaldus au cours de son réquisitoire, en identifiant l'évêque Gérard d'Angoulême avec le cardinal contemporain du même nom. D'autre part, elle est postérieure au concile d'Étampes, tenu au plus tard en octobre 1130, mais, selon nous, au mois d'août ou même un peu plus tôt.

Georges Monchamp.

De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. I, p. 420-421. — *Histoire littéraire de France*, t. XII, p. 512-516. — Daris, *Notices*, t. IV, 2^e partie, p. 29. — Miræus, *Diplomata*, *passim*. — Cartulaire ms. de Sainte-Croix, conservé aux archives du royaume à Liège, t. I, f. 49 vo. — *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XII, p. 206-229. — *Compte rendu du congrès de Bruges*, de 1903, notice sur le canoniste Alger de Liège.

REIMOLANUS (Jacques). Voir RAEY-MOLEN.

REINARTZ (Jean-Léonard), curé-doyen de Tongres, né à Waubach (Limbourg cédé), le 23 juillet 1806, décédé à Tongres, le 24 juillet 1871. Jean-Léonard Reinartz fut ordonné prêtre à Liège, le 19 mai 1830, nommé vicaire à

Houthem-Saint-Gerlache, le 26 juillet suivant, curé de cette paroisse, le 23 janvier 1835, et promu doyen de Tongres, le 8 novembre 1836.

Archéologue distingué, le doyen Reinartz employa pendant trente-cinq ans les ressources d'une activité dévorante et d'un zèle infatigable à la restauration de l'ancienne collégiale de Tongres. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté royal du 5 janvier 1861.

Membre correspondant de la commission royale des monuments, membre de la société scientifique et littéraire du Limbourg et de la société archéologique et historique du duché de Limbourg, le doyen Reinartz, utilisant les loisirs que lui laissaient les multiples occupations de sa charge pastorale, publia, outre quelques relations de moindre importance, les opuscules suivants :

Description d'un reliquaire de la sainte Croix conservé dans le Trésor de Notre-Dame à Tongres. Bulletin de la société scientifique et littéraire du Limbourg, t. I, p. 1-21. Liège, Carmanne, 1852; *Le saint Trésor de Notre-Dame à Tongres*, in-12 de 22 p. Tongres, Collée, 1871; *De nieuwe kerk van Waubach*. Tongres, Collée, 1869; *Notice sur les peintures murales découvertes dans l'église Notre-Dame à Tongres* (24 juin 1862) *dans les comptes rendus de la commission royale des monuments, comité provincial du Limbourg*, édités dans les *Bulletins de la société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XIV, 1878, p. LVIII-LXII.

Jean Paquay.

REINELDE (Sainte), appelée aussi, en français, RENELDE, REINILDE, RENELLE, ERNELLE, et, en latin, RACNILDIS, REYNILDIS, RAYNELDIS, appartient à cette famille de saints rattachés dans les traditions brabançonnées à Pépin, dit de Landen (cf. *Analecta Bollandiana*, t. XIV, p. 49, 61^o), dont la plupart ne sont connus que par le culte local dont ils ont été l'objet et par des légendes très suspectes quant à leur valeur historique et écrites longtemps après l'époque (VII^e siècle) où ils ont dû fleurir. Celle de sainte Reinelde n'est certainement

pas plus ancienne que la fin du IX^e siècle, puisqu'elle mentionne la translation de 866, — c'est bien 866, et non 806, comme le proposait le bollandiste J.-B. Du Sollier, qu'il faut lire dans le texte de la Vie, ainsi qu'il résulte du récit de la translation du XI^e siècle, récemment publié, où cette date est clairement marquée, d'après la tradition du monastère de Lobbes, par divers synchronismes (*Anal. Boll.*, t. XXII [1903], p. 443, extr. Cf. *Act. SS.*, t. IV Jul., p. 178, annot. r), — et qu'elle qualifie le père de Reinelde de duc de Lotharingie, titre qui n'apparaît dans l'histoire qu'aux environs de l'an 900 (H. Pirrenne, *Hist. de Belgique*, t. I [1900], p. 34, 43). Elle n'est pas non plus postérieure à la fin du XI^e siècle; car elle ne fait pas mention de la translation faite par l'évêque de Cambrai Gérard (cf. *Anal. Boll.*, t. XXII, p. 444), — soit Gérard I^{er}, qui occupa le siège de Cambrai de 1012 à 1051, soit Gérard II, de 1076 à 1092, — et nous avons trouvé une copie de la pièce dans un recueil manuscrit du commencement du XII^e siècle. (*Catal. codd. hagiogr. bibl. reg. Brux.*, edd. *hagiographi bollandiani*, t. II, p. 418, 430.)

A en croire l'auteur anonyme de cette Vie, Reinelde était la fille du duc de Lotharingie Wiger ou Witger et d'Amelberge, sœur de Pépin de Landen, et elle fut elle-même la sœur de saint Emebert, qui devint évêque de Cambrai, et de sainte Gudule. Le lieu de sa naissance est dit avoir été *Condacum*, sur l'Escaut, où l'on a, naturellement, cru reconnaître la ville de Condé, en France, mais que Du Sollier, pour plusieurs bonnes raisons, a jugé devoir identifier avec le village de Contich, situé entre Anvers et Malines : opinion que le chanoine E. Reusens a défendue victorieusement, à notre avis, contre les objections de Ghesquière (voir *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. IX [1872], p. 33). Après une jeunesse passée dans la pratique des vertus chrétiennes, Reinelde et Gudule consacrèrent leur virginité à Dieu et reçurent le voile, aussi bien que leur mère Amelberge,

des mains d'Autbert, évêque de Cambrai, mais, semble-t-il, sans entrer dans une communauté religieuse; leur père, Witger, se fit moine.

Reinelde demeura auprès de sa mère à Saintes, près de Hal, en Brabant, et s'y adonna aux œuvres de pénitence et de charité. Bientôt, pour se détacher plus complètement du siècle, elle voulut se dépouiller de tous ses biens, dont elle fit donation à l'abbaye de Lobbes, en Hainaut. Ensuite elle entreprit un pèlerinage en Palestine, où elle fit un séjour d'environ sept ans. Rentrée à Saintes, elle reprit sa vie de solitude et de prière. Sa retraite fut troublée par l'invasion d'une troupe sauvage, que l'auteur de la Vie, par une confusion de souvenirs qui n'est pas rare dans les légendes du moyen âge, n'hésite pas à désigner comme une horde de Huns. Les habitants de Saintes cherchèrent un refuge contre les féroces bandits dans les bois des environs. Mais ils ne purent décider Reinelde de les suivre. A toutes leurs instances elle se contenta de répondre qu'elle s'abandonnait à la providence de Dieu et que, s'il voulait qu'elle pût de la main de ces idolâtres, elle serait heureuse de conquérir ainsi la palme du martyre. Deux de ses familiers, le sous-diacre Grimoald et un serviteur du nom de Gondulphe, ne voulurent pas séparer leur sort du sien. Tous les trois furent cruellement massacrés dans l'église, où l'on trouva leurs corps après le départ des barbares assassins. Ils devinrent aussitôt l'objet d'un culte, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Sainte Reinelde fut aussitôt honorée à Condé, qui se glorifie depuis des siècles de l'avoir vue naître, et où l'on montrait encore dans ces derniers temps les restes du château qu'elle aurait habité dans son enfance.

Ch. De Smedt.

J. Bollandus, *De S. Pippino duce*, ad d. 21 Febr. (*Acta Sanctorum*, t. III Febr., p. 260; J. Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 336). — J.-B. Sollierus, *De S. Amalberga vidua*, ad d. 10 Julii, et *De S. Reinelde virgine martyre*, ad d. 16 Julii (*Act. SS.*, t. III Julii, p. 72, et t. IV Julii, p. 173; *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 626 et p. 642). — *Histoire littéraire de France*, t. VI, p. 343. — *Des tombes, Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. II (1854), p. 161.

REINELIN, évêque de Tournai. Voir RAINELME.

REINERUS, hagiographe. Voir RAINIER.

REINGOT (*Gilles*), musicien, né probablement à Mons, en Hainaut, dans la seconde moitié du x^{ve} siècle. On connaît de lui une chanson française à quatre voix, sur la mélodie populaire *For seu-*

lement. Cette chanson est imprimée dans le troisième livre de l'*Odhecaton*, publié, en 1503, par Ottaviano Petrucci, sous le titre particulier *Canti C no cento cinquanta*.

Léopold Devillers.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII, p. 248.

REINILDE (Sainte). Voir REINELDE.

REINULA (Sainte). Voir RENILDE.

ADDENDUM.

RAGUET (*Gilles-Bernard*). Voir plus haut, col. 591. Suivant une communication de M^r le chanoine V. Barbier, ce personnage était fils de Michel et de Constance Chenu; il fut baptisé en la collégiale de Notre-Dame, à Namur, le 21 août 1668. — Ajouter à la liste des sources : *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. XXXV, p. 91.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE DIX-HUITIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

ADAMA (Théodore Pybès de). Voir *Pybès de Adama* (Théodore).
ADULF, évêque de Tournai-Noyon de 955 à 977. Voir *Raoul*.
AERNOUD DE SCHOOLMEESTER. Voir *Porreye* (Arnold).
A PORTA (Arnold). Voir *Poorten* (Arnold vander).
A PUTEO (Joachim). Voir *Putte* (Joachim vande).
A QUERCU (Laurent). Voir *Quercu* (Laurent a).
A QUERCU (Philippe). Voir *Quercu* (Philippe de).
AVEUGLE DE BRUGES (Petrus VANDER BRUGGE, surnommé l'). Voir *Pontanus* (Petrus).

B

BACULUS JACOB. Voir *Porreye* (Arnold).
BEAUMONT (Poppon de). Voir *Poppon de Beaumont*.
BERG (Ferdinand-Pierre RAPEDIUS DE). Voir *Rapedius de Berg*.
BORBUS (François). Voir *Pourbus* (François), le Jeune.
BOUSSART (Caroline-Clémence), dame POPP. Voir *Popp* (Caroline-Clémence Boussart, dame).
BRÉDA (Roland de). Voir *Radulphe de Rivo*.
BRUGES (Régnier de). Voir *Raynerius* (vénéralble).
BRUGGE (Pierre vander). Voir *Pontanus* (Petrus).

BUXERIA (Réginald de). Voir *Réginald de la Buissière*.

C

CAMBRAI (Raoul de). Voir *Raoul de Cambrai*.
CASAQUY (Ferdinand-Joseph PONCIN de). Voir *Poncin* (Ferdinand-Joseph), dit Poncin de Casaquy.
COECUS BRUGENSIS. Voir *Pontanus* (Petrus).
CROY D'HAVRÉ (Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, prince de), comte de Priégo. Voir *Priégo* (Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, prince de Croy d'Havré, comte de).

D

DELLE RAMEYE (Jean), ou DEL RAMEYE. Voir *Ramey* (Jean).
DIEPENDALE (Valerio van). Voir *Profondavalle*.
DOESER DE PRYMEA (N.). Voir *Prumea* (Nicolas de).
DOULCET (Louis-Adolphe), comte de Pontécoulant. Voir *Pontécoulant* (Louis-Adolphe Doulcet, comte de).
DU CHÈNE (Laurent). Voir *Quercu* (Laurent a).
DU CHESNE (Jean). Voir *Quercu* (Jean de).
DUFOUR DE PRADT (Dominique). Voir *Pradt* (Dominique Dufour de).
DU PONT (Hercule). Voir *Pontius* (Hercule).
DU PONT (Pectet). Voir col. 24.

DUVAL-PYRAU (abbé). Voir *Pyraud* (Henri-François).

E

EECKEN (Laurent vander). Voir *Querçu* (Laurent a).

ERNELLE (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).

G

GENTILE (Louis PRIMO, surnommé). Voir *Primo* (Louis).

GRASS (Frédéric-Thomas RAPAERT de). Voir *Rapaert de Grass*.

H

HADULPHE, évêque de Tournai-Noyon de 955 à 977. Voir *Raoul*.

HAVRÉ (Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, prince de Croy d'), comte de Priégo. Voir *Priégo* (Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, prince de Croy d'Havré, comte de).

HORST (seigneur de). Voir *Pynnock* (Louis).

J

JOURDAIN (P.). Voir *Preingué* (Louis-Philippe).

K

KENON (Jean ou Haquinet). Voir *Quenon* (Jean).

KERMOLANUS (Jacques), ou KEYMOLANUS. Voir *Raeymolen*.

KIEKEN (Jean). Voir *Pulloys* (Jean).

KINDERE (Pierre vander). Voir *Puerorum* (Pierre).

KYMOLANUS (Jacques). Voir *Raeymolen*.

L

LA BUISSIÈRE (Réginald de) ou de LA BUSCHERIE. Voir *Réginald de la Buisserie*.

LA FAILLERIE (Denis-J.-B.-Charles-Joseph, baron de RASSE DE). Voir *Rasse de la Faillerie*.

LA PORTE (Arnold de). Voir *Poorten* (Arnold vander).

LA RAMEE (Laurent). Voir *Ramey* (Laurent).

LA WOSTYNE (Eugène de PRUYSSENAERE de). Voir *Pruyssenaere de la Wostyne* (Eugène de).

LEAU (Raoult de). Voir *Raoul de Léau*.

LE GENTIL (Louis PRIMO, surnommé). Voir *Primo* (Louis).

LENS DE LICQUES (Max.-Phil.-Jos.-Eugène de RECOURT de). Voir *Recourt de Lens de Licques* (M.-P.-J.-E. de).

LE PRONNEUR (Antoine), ou LE PROUVEUR. Voir *Prouveur* (Antoine).

LE SILENCIEUX (Bienheureux Raoul). Voir *Raoul le Silencieux*.

LE VAL (Henry PREVOST DE). Voir *Prévost de le Val*.

LEWES (Radut de). Voir *Raoul de Léau*.

LICQUES (Max.-Phil.-Jos.-Eugène de RECOURT DE LENS DE). Voir *Recourt de Lens de Licques* (M.-P.-J.-E. de).

LOY DE SCHALIEDECKER. Voir *Pruystinck* (Eloi).

M

MONGEOT (Alphonse-Simon RASTOUL DE). Voir *Rastoul de Mongeot*.

MORBUS (François). Voir *Pourbus* (François), le Jeune.

MORIENSART (seigneur de). Voir *Pynnock*.

O

OUSMAN. Voir *Reiman*.

P

PARCELLIS (Jean), ou PERCELLIS. Voir *Parcellis*.

PEYN (Liévin), ou PIEN. Voir *Pyn* (Liévin).

PILLOIS (Jean). Voir *Pulloys* (Jean).

PIN (Liévin). Voir *Pyn* (Liévin).

PLÂTEL (François). Voir *Pratel* (Antoine-François de).

POIRCK (Jean de). Voir *Pourck* (Jean de).

POLANUS FLANDRUS. Voir *Poullain* (Valérand).

PONCEAU (Jean-Baptiste). — T. XVIII, col. 1-2.

PONCELET (Martin). — T. XVIII, col. 2-3.

PONCIAU (Michel). Voir *Pontiau* (Michel).

PONCIN (Ferdinand-Joseph), connu sous le nom de PONCIN DE CASAQUY. — T. XVIII, col. 3-4.

PONCIN (Gaspar). — T. XVIII, col. 4-5.

PONETUS (Pierre). — T. XVIII, col. 5-6.

PONSART (Gilles-Benoît). — T. XVIII, col. 6-7.

PONSAKT (Jean-Nicolas-François). — T. XVIII, col. 7-10.

PONSON (Ami-Théodore). — T. XVIII, col. 10-12.

PONT (Jean de). — T. XVIII, col. 12.

PONTANUS (Liévin). — T. XVIII, col. 12-13.

PONTANUS (Petrus) ou de PONTE ou Vander BRUGGE, surnommé l'Aveugle de Bruges (Cœcus Brugensis). — T. XVIII, col. 15-16.

- PONTANUS (Roverus). — T. XVIII, col. 16-17.
 PONTE (Petrus de). Voir *Pontanus* (Petrus).
 PONTECOULANT (Louis - Adolphe Doucet, comte de). — T. XVIII, col. 17-21.
 PONTIANI (Michel). Voir *Pontiau* (Michel).
 PONTIAU (Michel) ou PONCIAU, appelé par les italiens PONTIANI. — T. XVIII, col. 22-23.
 PONTIUS (Hercule) ou DU PONT. — T. XVIII, col. 23-25.
 POORTEN (Arnold vander) ou A PORTA mais de son vrai nom de LA PORTE. — T. XVIII, col. 25-26.
 POORTEN (Henri-Joseph-François vander). — T. XVIII, col. 26-27.
 POORTER (Henri de). — T. XVIII, col. 28.
 POORTERE (Josse de). — T. XVIII, col. 29.
 POOT (Albert). — T. XVIII, col. 29.
 POELIER (Antoine), en espagnol ANTONIO PUPILER. — T. XVI, col. 29-30.
 POELIERS (Laurent-Henri). — T. XVIII, col. 30.
 POELIN (Emile - Gustave - Alexandre). — T. XVIII, col. 30-32.
 POPELS (Jean). — T. XVIII, col. 32.
 POPLIMONT (Charles-Emmanuel-Joseph. — T. XVIII, col. 32-33.
 POPP (Caroline-Clémence Boussart, dame). — T. XVIII, col. 33-38.
 POPP (Philippe-Christian). — T. XVIII, col. 38-42.
 POPPERODE (Baudouin de). — T. XVIII, col. 42-45.
 POPPON (Saint). — T. XVIII, col. 43-53.
 POPPON DE BEAUMONT. — T. XVIII, col. 53.
 PORBUS (François). Voir *Pourbus* (François), le Jeune.
 PORBUS (Jacques). Voir *Pourbus* (Jacques).
 PORCELLIS (Jean), PARCELLIS, PERCELLIS ou PORSELLIS. — T. XVIII, col. 53-55.
 PORCHINI (Luigi). Voir *Porquin* (Louis).
 POREIT (Adoule). — T. XVIII, col. 56-57.
 PORET (Philibert-Joseph). — T. XVIII, col. 57-60.
 PORETE (Marguerite). — T. XVIII, col. 60-61.
 PORQUIN (Barbe de). — T. XVIII, col. 61-62.
 PORQUIN (Louis) ou LUIGI PORCHINI. — T. XVIII, col. 62-65.
 PORREYE (Arnold), connu sous le nom d'AERNOUD DE SCHOOLMEESTER, et surnommé BACULUS JACOB. — T. XVIII, col. 66-67.
 PORSELLIS (Jean). Voir *Porcellis*.
 PORTANT (Jean) ou PORTANTIUS. — T. XVIII, col. 68-69.
 PORTEMONT (Auguste de). — T. XVIII, col. 69-70.
 PORTOIS (Augustin - Bernard - François). — T. XVIII, col. 70.
 POSTEAU (Ferdinand). — T. XVIII, col. 70-71.
 POSTEL (Henri-Joseph). — T. XVIII, col. 71-72.
 POSWICK (Henri-Hippolyte). — T. XVIII, col. 72-73.
 POT (Louis). — T. XVIII, col. 73-74.
 POT (Philippe). — T. XVIII, col. 74-76.
 POT (Pierre). — T. XVIII, col. 76-80.
 POTIER (bienheureux Louis). — T. XVIII, col. 81.
 POTIER (Pierre-Philippe). Voir *Pottier*.
 POTMANS (Paul). — T. XVIII, col. 81-82.
 POTTELSBERGHE (Liévin van). — T. XVIII, col. 82-84.
 POTTELSBERGHE (Richard van). — T. XVIII, col. 84-85.
 POTTER (Eleuthère de). — T. XVIII, col. 85-87.
 POTTER (Louis de). — T. XVIII, col. 87-89.
 POTTERE (Liévin de). — T. XVIII, col. 89-90.
 POTTERKIN, rhétoricien. — T. XVIII, col. 90-91.
 POTTIER (Corneille). — T. XVIII, col. 91-92.
 POTTIER (Mathieu). — T. XVIII, col. 92-93.
 POTTIER (Nicolas). — T. XVIII, col. 93-94.
 POTTIER (Pierre-Philippe) ou POTIER. — T. XVIII, col. 94-95.
 POTTRÉ (Jean de). — T. XVIII, col. 95-96.
 POUCHIN (Jean-Eglé-Edouard). — T. XVIII, col. 96-97.
 POUCKE (Charles-François van). — T. XVIII, col. 97-104.
 POUHON (François de). — T. XVIII, col. 104-108.
 POUILLET (Quentin). — T. XVIII, col. 108.
 POULET (Nicolas-Xavier). — T. XVIII, col. 108-109.
 POUILLAIN (Valérand), dit aussi POLANUS FLANDRUS. — T. XVIII, col. 109-112.
 POULLET (Edmond-Yves-Joseph-Marie). — T. XVIII, col. 112-114.
 POUPPEZ (Jean-Louis-Joseph-Vincent). — T. XVIII, col. 114-115.
 POURBAIX (Emile - Joseph). — T. XVIII, col. 115-116.
 POURBUS (François), peintre. — T. XVIII, col. 116-121.
 POURBUS (François), dit le Jeune, PORBUS, PURBIS, BORBUS, et même MORBUS, peintre. — T. XVIII, col. 121-128.
 POURBUS (Jacques) ou PORBUS. — T. XVIII, col. 128.
 POURBUS (Pierre). — T. XVIII, col. 128-131.
 POURCK (Jean de) ou de POIRCK. — T. XVIII, col. 132.
 POURNO (Antoine). Voir *Prouveur* (Antoine).
 POURS (Jérémie de). — T. XVIII, col. 132-133.

- POUTRAIN (Joseph-Alexis). — T. XVIII, col. 133-134.
- POUVEU (Antoine), ou POVEUR. Voir *Prouveur* (Antoine).
- POYART (Antoine-Fidèle). — T. XVIII, col. 154-156.
- PRADT (Dominique Dufour de). — T. XVIII, col. 156-151.
- PRAET (Gervais de). — T. XVIII, col. 151-152.
- PRAET (Jean de). — T. XVIII, col. 152-154.
- PRAET (Joseph-Basile-Bernard van), bibliothécaire. — T. XVIII, col. 154-163.
- PRAET (Joseph-Ignace van), imprimeur. — T. XVIII, col. 163-165.
- PRAET (Jules van). — T. XVIII, col. 165-194.
- PRAET (Martin). Voir *Prats* (Martin).
- PRASCH (Adrien). Voir *Rasch* (Adrien).
- PRAT (Georges-François). — T. XVIII, col. 194-195.
- PRATEL (Antoine-François de) ou FRANÇOIS PLATEL. — T. XVIII, col. 195-197.
- PRATERE (Edmond-Joseph de). — T. XVIII, col. 197-199.
- PRATS (Martin) ou PRAET. — T. XVIII, col. 199-202.
- PRATS (Philippe). — T. XVIII, col. 202-205.
- PRECIPIANO (comte Humbert-Guillaume de). — T. XVIII, col. 204-216.
- PRÉFINGUE (Louis-Philippe), en religion Père Jourdain. — T. XVIII, col. 216-218.
- PRESSEUX (Philippe-Louis de). — T. XVIII, col. 218-220.
- PREUD'HOMME (Amand-Joseph). — T. XVIII, col. 220-221.
- PREUMONT (Louis). — T. XVIII, col. 221.
- PRÉVOST (Charles). — T. XVIII, col. 222.
- PRÉVOST (Gilbert). — T. XVIII, col. 222-225.
- PREVOST DE LE VAL (Henry). — T. XVIII, col. 225-224.
- PRÉVOST (Hugues). — T. XVIII, col. 224-225.
- PRÉVOST (Jean) ou PROVOST. — T. XVIII, col. 225-228.
- PREVOST (Piéart). — T. XVIII, col. 228.
- PRÉVOST (Pierre-Dominique). — T. XVIII, col. 229-250.
- PRICHESIUS (Jean) ou de PRISCHES. — T. XVIII, col. 250-231.
- PRIE (Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de). — T. XVIII, col. 231-243.
- PRIEËLE (Gilles, en religion Dominique vanden) ou PRIEELS, en latin TOPIARIUS. — T. XVIII, col. 243.
- PRIEGO (Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, prince de Croy d'Havré, comte de). — T. XVIII, col. 245-246.
- PRIEM (Félix-Pierre-Jean). — T. XVIII, col. 246-248.
- PRIEM (Pierre-Albert). — T. XVIII, col. 248-249.
- PRIMO (Louis), surnommé Gentile, Le Gentil. — T. XVIII, col. 249-252.
- PRINZ (Xavier-Hubert). — T. XVIII, col. 252-255.
- PRIORIS (Jean). — T. XVIII, col. 255-258.
- PRISCHES (Jean de). Voir *Prichsius* (Jean).
- PRISSE (Albert-Florent-Joseph, baron). — T. XVIII, col. 258-270.
- PRIX (Laurent de). — T. XVIII, col. 270.
- PROCUREUR (Pierre). — T. XVIII, col. 270-275.
- PROFONDAVALLE (Prudencia). — T. XVIII, col. 275-274.
- PROFONDAVALLE (Valerio) ou van DIEPENDALE. — T. XVIII, col. 274-275.
- PROLI (Balthazar-Florent-Joseph, comte de). — T. XVIII, col. 275-276.
- PROLI (Charles-André Melchior, comte de). — T. XVIII, col. 277-278.
- PROLI (Pierre). — T. XVIII, col. 278-282.
- PRONNEUR (Antoine). Voir *Prouveur* (Antoine).
- PROOST (Adrien de). — T. XVIII, col. 282.
- PROOST (Jacques). — T. XVIII, col. 282-286.
- PROOST (Melchior) ou PROST. — T. XVIII, col. 286-288.
- PROOST (Prosper-Alexandre). — T. XVIII, col. 288-295.
- PROST (Melchior). Voir *Proost* (Melchior).
- PROUVEUR (Antoine), POVEUR ou POUVEU, POURNO, PRUVOST, PROUEUR ou PRONNEUR, LE PROUEUR ou LE PRONNEUR. T. XVIII, col. 295-300.
- PROUVOST (Alexandre) ou PRUVOST. — T. XVIII, col. 500-501.
- PROUVY (Alamannus ou Amand de). — T. XVIII, col. 501-502.
- PROVOST (Jean). Voir *Prévost* (Jean).
- PRUMA (Nicolas de WINRINGEN, alias de). Voir *Prumea* (Nicolas de).
- PRUME (François-Hubert). — T. XVIII, col. 502-506.
- PRUMEA (Nicolas de), dit aussi de WINRINGEN, alias de PRUMA, ou N. DOESER de PRYMEA. — T. XVIII, col. 506.
- PRUNIEAU (Théodore-Joseph). — T. XVIII, col. 507-508.
- PRUS (Clément). — T. XVIII, col. 508.
- PRUVOST (Alexandre). Voir *Prouvost* (Alex.).
- PRUVOST (Antoine). Voir *Proustey* (Antoine).
- PRUYSSENAERE DE LA WOSTYNE (Eugène de). — T. XVIII, col. 508-516.

- PRUYSTINCK (Eloi), surnommé LOY DE SCHALIEDECKER. — T. XVIII, col. 316-317.
- PRYMEA (N. Doeser de). Voir *Prumea* (Nicolas de).
- PUERORUM (Pierre) ou VANDER KINDERE. — T. XVIII, col. 318.
- PUERSSE (Jean van) ou van PUERSELE — T. XVIII, col. 318-319.
- PUISSANT (Robert). — T. XVIII, col. 319-320.
- PUISSANT (Vital). — T. XVIII, col. 320-321.
- PULAER (Félix et Pierre ou Piestre van) ou PULLAIRE. — T. XVIII, col. 322-323.
- PULINCX (Henri), le Vieux. — T. XVIII, col. 323-325.
- PULLAIRE (Félix et Pierre van). Voir *Pulaer* (Félix et Pierre van).
- PULLEN (Pérégrin van) ou Pellgrim PULLENIUS. — T. XVIII, col. 326.
- PULLENIUS (Pellgrim). Voir *Pullen* (Pérégrin van).
- PULLOYS (Jean), PILLOIS, PULLOIS, PUYLOIS ou PYLLOIS, en flamand KIEKEN. — T. XVIII, col. 326-328.
- PULMS (Othon). — T. XVIII, col. 328.
- PULS (Jacques-Charles). — T. XVIII, col. 328-329.
- PUPILER (Antonio). Voir *Popelier* (Antoine).
- PURBUS (François). Voir *Pourbus* (François), le Jeune.
- PUTEANUS (Erycius) ou Eerrik de PUTTE. — T. XVIII, col. 329-344.
- PUTEANUS (Jérôme) ou VANDE PUTTE. — T. XVIII, col. 344-345.
- PUTEANUS (Thomas). — T. XVIII, col. 345.
- PUTEAN (Joachim a). Voir *Putte* (Joachim van de).
- PUTSCHIU (Elie) ou VAN PUTSCHEN. — T. XVIII, col. 345-347.
- PUTTE (Eerrik de). Voir *Puteanus* (Erycius).
- PUTTE (Ferdinand vande). — T. XVIII, col. 347-352.
- PUTTE (Jean vande). — T. XVIII, col. 352-355.
- PUTTE (Jérôme vande). Voir *Puteanus* (Jérôme).
- PUTTE (Joachim vande) ou A PUTEO. — T. XVIII, col. 355.
- PUTTE (Othon vande). — T. XVIII, col. 355-356.
- PUTZEYS (Jules-Antoine-Adolphe-Henri). — T. XVIII, col. 355-356.
- PUYDT (Paul-Emile de). — T. XVIII, col. 356-359.
- PUYENBROECK (Pierre). — T. XVIII, col. 359-360.
- PUYLLOIS (Jean). Voir *Pulloys* (Jean).
- PUYSKENS (Jacques). — T. XVIII, col. 360-361.
- PUYTLINCK (Christophe). — T. XVIII, col. 361-363.
- PYBES DE ADAMA (Théodore). — T. XVIII, col. 363-364.
- PYCKE (Léonard). — T. XVIII, col. 364-368.
- PYEN (Liévin), ou PYL. Voir *Pyn* (Liévin).
- PYLLOIS (Jean). Voir *Pulloys* (Jean).
- PYM (Liévin). Voir *Pyn* (Liévin).
- PYN (Joachim). — T. XVIII, col. 368-371.
- PYN (Liévin), PIEN, PIN, PYM, PEYN. PYEN, ou PYL. — T. XVIII, col. 371-376.
- PYNNOCK (Jean). — T. XVIII, col. 376-378.
- PYNNOCK (Louis), seigneur de Ter Sart et de Moriensart. — T. XVIII, col. 378-379.
- PYNNOCK (Louis), seigneur de Velpen, Ter Sart, Moriensart, Horst. — T. XVIII, col. 379-383.
- PYPERS (Henri). — T. XVIII, col. 384.
- PYPERS (Joseph-Hubert-Ignace). — T. XVIII, col. 384-387.
- PYRARD (François). — T. XVIII, col. 387.
- PYRARD (Henri-François), connu sous le nom de l'abbé DUVAL-PYRAU. — T. XVIII, col. 387-392.



- QUACKELBEEN (Guillaume), QUACQUELBEEN ou QUACELBEEN. — T. XVIII, col. 395-397.
- QUADEWANT (Jacques). — T. XVIII, col. 398.
- QUADVLIEG (Charles-Max-Gerlach-Antoine). — T. XVIII, col. 398-399.
- QUAETFASLEM (Emmanuel). — T. XVIII, col. 400-401.
- QUAILLÉ (Jacques van). — T. XVIII, col. 402.
- QUAILLE (Jehan) ou QUOILLE. — T. XVIII, col. 402.
- QUARRE (Florimond, comte de). — T. XVIII, col. 403.
- QUARRE (Jean-Hugues). — T. XVIII, col. 403-405.
- QUARREUX (Gérard-Joseph de). — T. XVIII, col. 406.
- QUARTEMONT (Gaspard de). — T. XVIII, col. 407.
- QUARTERY (Melchior-Louis-Maurice de). — T. XVIII, col. 407-409.
- QUEBEDO (Henri-Joseph-Pierre de). — T. XVIII, col. 409-411.
- QUEBEDO (Joseph-Canut de). — T. XVIII, col. 412-415.
- QUEECKBORNE (Chrétien vanden), le Vieux, QUEECBORNE, QUECBORNE, QUEBORNE, QUEBORREN, QUEECBORRE ou même WECKBORRE. — T. XVIII, col. 415-414.
- QUEECKBORNE (Chrétien vanden), le Jeune. — T. XVIII, col. 414-416.

QUEECKBORNE (Daniel vanden). — T. XVIII, col. 416.

QUEECKBORNE (Jean vanden). — T. XVIII, col. 416-417.

QUELLIN (Arnould ou Artus), dit le Vieux. — T. XVIII, col. 417-427.

QUELLIN (Arnould ou Artus), dit le Jeune. — T. XVIII, col. 427-434.

QUELLIN (Erasmus), dit le Vieux, sculpteur. — T. XVIII, col. 434-437.

QUELLIN (Erasmus), peintre. — T. XVIII, col. 437-444.

QUELLIN (Hubert). — T. XVIII, col. 444-446.

QUELLIN (Jean-Erasmus). — T. XVIII, col. 447-449.

QUENON (Albert-Auguste-Joseph). — T. XVIII, col. 449-450.

QUENON (Jean ou Haquinet), ou KENON. — T. XVIII, col. 450-451.

QUENTIN (Saint). — T. XVIII, col. 451-453.

QUERCENTIUS (Robert). — T. XVIII, col. 453-454.

QUERCU (Jean de), ou DU CHESNE. — T. XVIII, col. 454-457.

QUERCU (Laurent a). DU CHÈNE, VANDER EECKEN ou VERREECKEN. — T. XVIII, col. 457-458.

QUERCU (Philippe de ou a). — T. XVIII, col. 458-461.

QUERCU (Simon de). — T. XVIII, col. 461-462.

QUERTENMONT (André - Bernard de). — T. XVIII, col. 462-468.

QUETELET (Ernest - Adolphe - François). — T. XVIII, col. 468-477.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques). — T. XVIII, col. 477-494.

QUEVREUX (Jean-Thomas-Louis) ou QUEVRIEUX. — T. XVIII, col. 494-498.

QUICHELBERGS (Samuel) ou QUICKELBERGS. — T. XVIII, col. 499-501.

QUICKE (Jean). — T. XVIII, col. 501-502.

QUICKELBERGHE (Joseph de). — T. XVIII, col. 502-503.

QUICKELBERGS (Samuel). Voir *Quicchelbergs* (Samuel).

QUICKENBORNE (Charles - Félix van). — T. XVIII, col. 503-504.

QUINAUX (Joseph). — T. XVIII, col. 504-505.

QUINET (Émile-Jules-Joseph). — T. XVIII, col. 505.

QUINET (Jean - Baptiste - Charles - Hubert). — T. XVIII, col. 506.

QUINET (Jean-Joseph-Florent). — T. XVIII, col. 506.

QUINET (Lucien-Joseph). — T. XVIII, col. 506-508.

QUINNUS (Philippe). — T. XVIII, col. 508-509.

QUINQUE (Adrien). — T. XVI, col. 509-511.

QUINTIN (Baudé). — T. XVIII, col. 529-530.

QUIRILLE (Saint). — T. XVIII, col. 511.

QUIRINI (Ignace-Antoine-Joseph). — T. XVIII, col. 511-512.

QUIRINY (François-Théobald). — T. XVIII, col. 512-513.

QUOILIN (Jean-Hilaire). — T. XVIII, col. 513-515.

QUOILLE (Jehan). Voir *Quaille* (Jehan).

QUYNCKERE (Servais de) ou QUYNCKERUS. T. XVIII, col. 516-528.

R

RAADT (Pierre de). — T. XVIII, col. 531-532.

RABEUF ou RABOEUF. — T. XVIII, col. 532-533.

RACKET (Jean). Voir *Racquet*.

RACLE (François - Bernard). — T. XVIII, col. 533-534.

RACNILDIS (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).

RACQUET (Jean) ou RACKET. — T. XVIII, col. 534.

RADAEUS (Ægidius). Voir *Rade* (Gilles vanden).

RADBOD ou RATHBOD I. — T. XVIII, col. 534-535.

RADBOD II. — T. XVIII, col. 535-539.

RADE (Gilles vanden) ou RAEYE, RAIDE, ou ÆGIOLIUS RADAEUS. — T. XVIII, col. 539-541.

RADERMACHER (Jean), ou ROTARIUS. — T. XVIII, col. 541-545.

RADOUX (Jean-Joseph). — T. XVIII, col. 545.

RADOUX (Jean-Toussaint). — T. XVIII, col. 545-546.

RADTLOO (Reinhardt van). — T. XVIII, col. 546-547.

RADULPHE, évêque de Tournai-Noyon de 955 à 977. Voir *Raoul*.

RADULPHE DE RIVO appelé parfois ROLAND DE BRÉDA ou DE TONGRES. — T. XVIII, col. 548-550.

RADULPHE DE ZAEHRINGEN. — T. XVIII, col. 551-553.

RADULPHUS TACENS. Voir *Raoul le Silencieux*.

RADUT DE LEWES. Voir *Raoul de Léau*.

RAEDT (Jacques-Jean de). — T. XVIII, col. 556-557.

RAEDT (Nicolas de). — T. XVIII, col. 557-558.

RAEDT (Pierre de). — T. XVIII, col. 558-559.

RAELEN (Hubert). Voir *Rale* (Hubert).

- RAEPHORST (Barthélemy van), RAPHORST, RAPORTS ou RAPORT. — T. XVI, col. 559-561.
- RAEPSAET (Henri-Marie). — T. XVIII, col. 561-562.
- RAEPSAET (Jean-Joseph). — T. XVIII, col. 562-576.
- RAES (Désiré-Jean-Joseph). — T. XVIII, col. 577-578.
- RAES (Godefroid). — T. XVI, col. 578-579.
- RAET (Adrien de), dit VRELANT. — T. XVIII, col. 579-580.
- RAET (Arnd de). — T. XVIII, col. 580-582.
- RAET (Louis de) ou RAETS. — T. XVIII, col. 582.
- RAETH (Ignace). — T. XVIII, col. 582-583.
- RAETS (Guillaume). — T. XVIII, col. 583-584.
- RAETS (Louis de). Voir *Raet*.
- RAEYE (Gilles vanden). Voir *Rade* (Gilles vanden).
- RAEYMACKERS (Henry). — T. XVIII, col. 584-585.
- RAEYMAKER (Jean de). — T. XVIII, col. 585-586.
- RAEYMOLEN (Jacques), ou REIMOLANUS, KEYMO LANUS, KERMOLANUS ou KYMOLANUS. — T. XVIII, col. 586-587.
- RAGENULFE (Sainte). — T. XVIII, col. 588-589.
- RAGIÈRES (Gérard), ou RAGIERS. Voir *Razières* (Gérard de).
- RAGONDET (Louis). — T. XVIII, col. 589-590.
- RAGUET (Gilles-Bernard). — T. XVIII, col. 591-592 et 927.
- RAICK (Dieudonné de). — T. XVIII, col. 592-594.
- RAIDE (Gilles vanden). Voir *Rade* (Gilles vanden).
- RAIKEM (Antoine-François-Joseph). — T. XVIII, col. 594-598.
- RAIKEM-ROMAIN (Conrad-Joseph-Adolphe). — T. XVIII, col. 598.
- RAIKEM (Jean-Joseph). — T. XVIII, col. 599-604.
- RAINELME. — T. XVIII, col. 602-603.
- RAINGO (Benoit-Joseph). — T. XVIII, col. 603-604.
- RAINGO (Germain-Benoit-Joseph). — T. XVIII, col. 604-607.
- RAINGO (Jean-Baptiste). — T. XVIII, col. 607.
- RAINIER, REINERUS, RONNERUS ou ROUNERUS. — T. XVIII, col. 607-609.
- RAINS (Michel de). — T. XVI, col. 609-610.
- RAISSE (Arnould de), dit RAISSUS. — T. XVIII, col. 610-611.
- RAIT (Lambert). — T. XVIII, col. 611-612.
- RALE (Hubert) ou RAELEN. — T. XVIII, col. 612-613.
- RAMAECKERS (Cosme-Guillaume-Louis-Octavien). — T. XVIII, col. 613-616.
- RAMAECKERS (Guillaume-Jules-Arthur). — T. XVIII, col. 616-618.
- RAMAUT (Louis) ou RAMAULT. — T. XVIII, col. 618.
- RAMAUT (Pierre-Martin). — T. XVIII, col. 618-619.
- RAMAYE (Jean). Voir *Ramey* (Jean).
- RAMÉE (Jean). Voir *Ramey* (Jean).
- RAMÉE (Laurent LA). Voir *Ramey* (Laurent).
- RAMEY (Jean), RAMÉE, RAMAYE, DEL RAMEYE ou DELLE RAMEGE. — T. XVIII, col. 620-625.
- RAMEY (Laurent), aussi nommé LA RAMÉE. — T. XVIII, col. 625-631.
- RAMEZÉE (Mengolde de Rasquinet, seigneur de). Voir *Rasquinet* (Mengolde de).
- RAMIHRDUS. — T. XVIII, col. 631-633.
- RAMIREZ (Jean). — T. XVIII, col. 633.
- RAMLOT (Gilles-Joseph). — T. XVIII, col. 633-634.
- RAMON (Jean). — T. XVIII, col. 634.
- RAMOUX (Alphonse). — T. XVIII, col. 634-635.
- RAMOUX (Gilles-Joseph-Evrard). — T. XVIII, col. 635-646.
- RAMOUX (Michel-Joseph). — T. XVIII, col. 647-648.
- RAMOUX (Pierre-Michel). — T. XVI, col. 648-650.
- RAMPEN (Henri). — T. XVIII, col. 650-652.
- RAMQUIN (Remi). — T. XVIII, col. 652.
- RAMUS (Jean) ou TACK. — T. XVIII, col. 652-654.
- RANDENRAEDT (Jeanne van). — T. XVI, col. 654-656.
- RANDOUR (Valentin). — T. XVIII, col. 656.
- RANSONNET-BOSFORT (Jean-François de). — T. XVIII, col. 657-663.
- RANSONNET-BOSFORT (Jean-Pierre de). — T. XVIII, col. 663-678.
- RANSONNET (Sylvestre-Michel-François). — T. XVIII, col. 679.
- RANST (François van). — T. XVIII, col. 679-680.
- RANTERE (Corneille de). — T. XVIII, col. 680.
- RANWET (Louis). — T. XVIII, col. 680-681.
- RAOUL DE CAMBRAI. — T. XVIII, col. 682-685.
- RAOUL DE LEAU (Radut de Lewes). — T. XVIII, col. 683-686.
- RAOUL LE SILENCIEUX (Bienheureux), en latin RADULPHUS ou RODULPHUS TACENS. — T. XVIII, col. 686-687.

- RAOUL ou RODULPHE, évêque de Tournai-Noyon, de 950-955. — T. XVIII, col. 687-688.
 RAOUL, RADULPHE, HADULPHE ou ADULF, évêque de Tournai-Noyon de 955-977. — T. XVIII, col. 688-689.
 RAOUL (Louis-Vincent). — T. XVIII, col. 689-697.
 RAOUX (Adrien-Philippe). — T. XVIII, col. 697-704.
 RAOUX (Jean-Baptiste-Auguste). — T. XVIII, col. 704-705.
 RAOUX (Louis-Alexis). — T. XVIII, col. 705-708.
 RAPAERD (François), RAPPARD ou RAP-PARDUS. — T. XVIII, col. 708-709.
 RAPAERT DE GRASS (Frédéric-Thomas). — T. XVIII, col. 709-710.
 RAPARLIER (Philippe-Joseph). — T. XVIII, col. 710-711.
 RAPEDIUS DE BERG (Ferdinand-Pierre). — T. XVIII, col. 711-728.
 RAPHELENGHIEN (François), DE RAVELENGHIEN, VAN RAVELENGHIEN, VAN RAVELENGHEN. — T. XVIII, col. 728-735.
 RAPHORST (Barthelemy van). Voir *Raephorst*.
 RAPONDI (Dino). — T. XVIII, col. 735-759.
 RAPORT (Barthelemy van), ou RAPORTS. Voir *Raephorst*.
 RAPPARD (François), ou RAPPARDUS. Voir *Rapaerd* (François).
 RAPPE (Jean-Baptiste). — T. XVIII, col. 759-741.
 RASCH (Adrien) et non PRASCH. — T. XVIII, col. 741-742.
 RASIER (Gérard de). Voir *Razières* (Gérard de).
 RASIER (Gilles de). Voir *Rasyr* (Gilles de).
 RASIERES (Gérard de). Voir *Razières* (Gérard de).
 RASIRIUS (Ægidius). Voir *Rasyr* (Gilles de).
 RASOIR (Jean). — T. XVIII, col. 742.
 RASQUINET (Mengolde de), seigneur de Ramezée. — T. XVIII, col. 742.
 RASSE (Alphonse-Alexandre-Paul, baron de). — T. XVIII, col. 745-744.
 RASSE (Charles-Henri-Joseph, chevalier de). — T. XVIII, col. 744-746.
 RASSE DE LA FAILLERIE (Denis-J.-B.-Charles-Joseph, baron de). — T. XVIII, col. 746-747.
 RASSE (Jean-Baptiste-Joseph de). — T. XVIII, col. 747-748.
 RASSEGHEM (Adrien Vilain II, dit le sire de). — T. XVIII, col. 748-753.
 RASSMANN (Georges-Guillaume). — T. XVIII, col. 753-758.
 RASTOUL DE MONGEOT (Alphonse-Simon). — T. XVIII, col. 758-760.
 RASYR (Gilles de) ou DE RASIER, en latin ÆGIDIUS RASIRIUS. — T. XVIII, col. 761-765.
 RATABON (Martin de). — T. XVIII, col. 765-770.
 RATHBOD. Voir *Radbod*.
 RATGHEER (Walter). — T. XVIII, col. 770-772.
 RATHERIUS ou RATHERUS. Voir *Rathier*.
 RATHIER, RATHERUS, RATHERIUS. — T. XVIII, col. 772-785.
 RAUBERGEN (Philippe van). — T. XVIII, col. 785-784.
 RAUCQ (Jean-Baptiste). — T. XVIII, col. 784-785.
 RAUSIN (Étienne). — T. XVIII, col. 785-792.
 RAVANGERUS. Voir *Ravengère*.
 RAVE (Jean). — T. XVIII, col. 792-795.
 RAVELENGHIEN (François de) ou VAN RAVE-LINGHEN. Voir *Raphelengien* (François).
 RAVENGERE, RAVANGERUS ou RAVENGERUS. — T. XVIII, col. 796.
 RAVENGERUS. Voir *Ravengère*.
 RAVERICK (Daniel). — T. XVIII, col. 797-798.
 RAVESCHOT (Caroline-Hugo de). — T. XVIII, col. 798-801.
 RAVESCOT (Louis). — T. XVIII, col. 801-802.
 RAVESTEYN (Josse van) ou JODOCUS TILLETANUS. — T. XVIII, col. 802-806.
 RAVETS (Antoine-Guillaume) ou RAVITS. — T. XVIII, col. 806-807.
 RAVITS (Antoine-Guillaume). Voir *Ravets* (Ant.-Guill.).
 RAYE (Nicolas). — T. XVIII, col. 807-808.
 RAYMAEKERS (Fidèle - Jean - Evermode). — T. XVIII, col. 808-809.
 RAYMOND (Abacuc de), DE RAYMUND ou RAYMUNDI. — T. XVIII, col. 809-811.
 RAYMOND (Daniel de), DE RAYMUND ou RAYMUNDI. — T. XVIII, col. 811-814.
 RAYMUND (Abacuc de). Voir *Raymond* (Abacuc de).
 RAYMUND (Daniel de). Voir *Raymond* (Daniel de).
 RAYMUNDI (Abacuc). Voir *Raymond* (Abacuc de).
 RAYMUNDI (Daniel). Voir *Raymond* (Daniel de).
 RAYNERIUS ou RÉGNIER DE BRUGES (vénérable). — T. XVIII, col. 814-815.
 RAYNILDIS (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).
 RAZIÈRES (Gérard de), DE RASIER, DE RASIERES, RAZURES, RAGIRES, ROGIERS, RAGIERS, REYSIER, etc. — T. XVIII, col. 816-817.
 RAZIÈRES (Rombaut de). — T. XVIII, col. 817.

- RAZURES (Gérard). Voir *Razières* (Gérard de).
 REBREVETTES (Guillaume de). — T. XVIII, col. 817-818.
 RECK (D. van). — T. XVIII, col. 818-819.
 RECOURT DE LENS DE LICQUES (Maximilien-Philippe-Joseph-Eugène de). — T. XVIII, col. 819-820.
 RECQ (François-Dominique). — T. XVIII, col. 820-821.
 REDEIN (Jean-François). Voir *Redin* (Jean-Franç.).
 REDEL (Augustin-Casimir) ou RIDEL. — T. XVIII, col. 821-822.
 REDIG (Laurent-Herman). — T. XVIII, col. 822-825.
 REDIN (Jean-François) ou REDEIN. — T. XVIII, col. 825.
 REDOUTÉ (Antoine-Ferdinand). — T. XVIII, col. 825-824.
 REDOUTÉ (Charles - Joseph). — T. XVIII, col. 824-825.
 REDOUTE (Henri-Joseph). — T. XVIII, col. 825-827.
 REDOUTÉ (Jean-Jacques). — T. XVIII, col. 827.
 REDOUTÉ (Pierre-Joseph). — T. XVIII, col. 827-835.
 REES (Gaspard-François de). — T. XVIII, col. 835-834.
 REES (Richard van). — T. XVIII, col. 834-840.
 REESBROECK (Jacques van) ou VAN RYSBROECK. — T. XVIII, col. 840-841.
 REETH (Pierre-Jean-Baptiste van). — T. XVIII, col. 841-842.
 RÉGA (Henri-Joseph). — T. XVIII, col. 842-852.
 REGEMORTER (Ignace-Joseph-Pierre van). — T. XVIII, col. 852-855.
 REGEMORTER (Pierre-Jean van). — T. XVIII, col. 855-854.
 RÉGINALD DE LA BUISSIÈRE, de BUXERIA, de la BUSCHERIE. — T. XVIII, col. 854-855.
 RÉGINARD, évêque de Liège. — T. XVIII, col. 855-861.
 REGIS (Jean). — T. XVIII, col. 861-863.
 REGNARD (Charles) ou REGNART. — T. XVIII, col. 864.
 REGNARD (François) ou REGNART. — T. XVIII, col. 864-866.
 REGNARD (Jacques) ou REGNART. — T. XVIII, col. 866-869.
 REGNARD (Paschaise) ou REGNART. — T. XVIII, col. 869.
 REGNART (Charles). Voir *Regnard* (Charles).
 REGNART (François). Voir *Regnard* (François).
 REGNART (Jacques). Voir *Regnard* (Jacques).
 REGNART (Paschaise). Voir *Regnard* (Paschaise).
 RÉGNIER 1^{er}. — T. XVIII, col. 870-874.
 RÉGNIER II, comte de Hainaut. — T. XVIII, col. 875.
 RÉGNIER III, au Long-Col. — T. XVIII, col. 875-879.
 RÉGNIER IV, comte de Hainaut. — T. XVIII, col. 879-881.
 RÉGNIER V, comte de Hainaut. — T. XVIII, col. 881-883.
 RÉGNIER DE BRUGES. Voir *Raynerius* (vénéralable).
 RÉGNIER (Jean-Désiré). — T. XVIII, col. 883-885.
 REICHLING (Jean-Baptiste). — T. XVIII, col. 886-887.
 REIFFENBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron de). — T. XVIII, col. 887-917.
 REIMAN ou OUSMAN. — T. XVIII, col. 918-919.
 REIMBALDUS. — T. XVIII, col. 919-925.
 REIMOLANUS (Jacques). Voir *Raemolen*.
 REINARTZ (Jean-Léonard). — T. XVIII, col. 925-924.
 REINELDE (Sainte), RENELDE, REINILDE, RENELLE, ERNELLE, RACNILDIS, REYNILDIS, RAYNILDIS. — T. XVIII, col. 924-926.
 REINGOT (Gilles). — T. XVIII, col. 927-928.
 REINILDE (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).
 REINERUS. Voir *Rainier*.
 RENELDE (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).
 RENELLE (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).
 REYNILDIS (Sainte). Voir *Reinelde* (Sainte).
 REYSIER (Gérard). Voir *Razières* (Gérard de).
 RIDEL (Augustin-Casimir). Voir *Redel* (Augustin-Casimir).
 RIVO (Radulpe de). Voir *Radulpe de Rivo*.
 RODOLPHUS TACENS. Voir *Raoul le Silencieux*.
 RODULPHE, évêque de Tournai-Noyon de 950-955. Voir *Raoul*.
 ROGIER (Gérard). Voir *Razières* (Gérard de).
 ROLAND DE BRÉDA ou DE TONGRES. Voir *Radulpe de Rivo*.
 RONNERUS. Voir *Rainier*.
 ROTARIUS (Jean). Voir *Rodermacher* (Jean).
 ROUNERUS. Voir *Rainier*.
 RYSBROECK (Jacques van). Voir *Reesbroeck* (Jacques van).

S

SCHALIEDECKER (Loy de). Voir *Pruystinck* (Eloi).

T

TACENS (Radulphus ou Rodulphus). Voir *Raoul le Silencieux*.

TACK (Jean.) Voir *Ramus* (Jean).

TER SART (Seigneur de). Voir *Pynnock*.

TILETANUS (Jodocus). Voir *Ravesteyn* (Josse van).

TONGRES (Roland de). Voir *Radulphe de Rivo*.

TOPIARIUS (Gilles). Voir *Priezele* (Gilles, en religion Dominique vanden).

TURINETTI (Hercule-Joseph-Louis), marquis de Prié. Voir *Prié* (Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de).

V

VELPEN (Seigneur de). Voir *Pynnock* (Louis).

VERREECKEN (Laurent). Voir *Quercu* (Laurent à).

VILAIN (Adrien) II, dit le Sire de RASSEGHEN. Voir *Rasseghem*.

VON PUTSCHEN (Elie). Voir *Putschius* (Elie).

VRELANT (Adrien de RAET, dit). Voir *Raet* (Adrien de).

W

WECKBORRE (Chrétien vanden). Voir *Queeckborne* (Chrétien vanden), le Vieux.

WINRINGEN (Nicolas de). Voir *Prumea* (Nicolas de).

Z

ZAEHRINGEN (Radulphe de). Voir *Radulphe de Zaehringen*.

